# HISTOIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

Ambroise Tardieu



HISTOIRE DE LA VILLE
DE CLERMONT - FERRAND

Ambroise TARDIEU

# HISTOIRE

# DE LA VILLE DE

# CLERMONT-FERRAND




LES EDITIONS DE LA TOUR GILE

# HISTOIRE

## DE LA VILLE

DE

# CLERMONT-FERRAND

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

AVEC LITHOGRAPHIES, PLANS, BLASONS, PORTRAITS, SCEAUX,
CHARTES, PIÈCES JUSTIFICATIVES, LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS, TABLE GÉNÉRALE
DES NOMS DE FAMILLES, ETC.

PAR


## AMBROISE TARDIEU

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND, DE LA SOCIÉTÉ DU MUSÉE DE RIOM,
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE POUR LA CONSERVATION
DES MONUMENTS HISTORIQUES DE FRANCE, ETC.,
AUTEUR DE L'HISTOIRE DE LA MAISON DE BOSREDON, DE L'HISTOIRE DE LA VILLE D'HERMENT, ETC.


*Qui manet in patria et patriam cognoscere temnit,*
*Is mihi non civis, sed peregrinus erit.*

PREMIER VOLUME





MOULINS

IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS

MDCCCLXX — LXXI



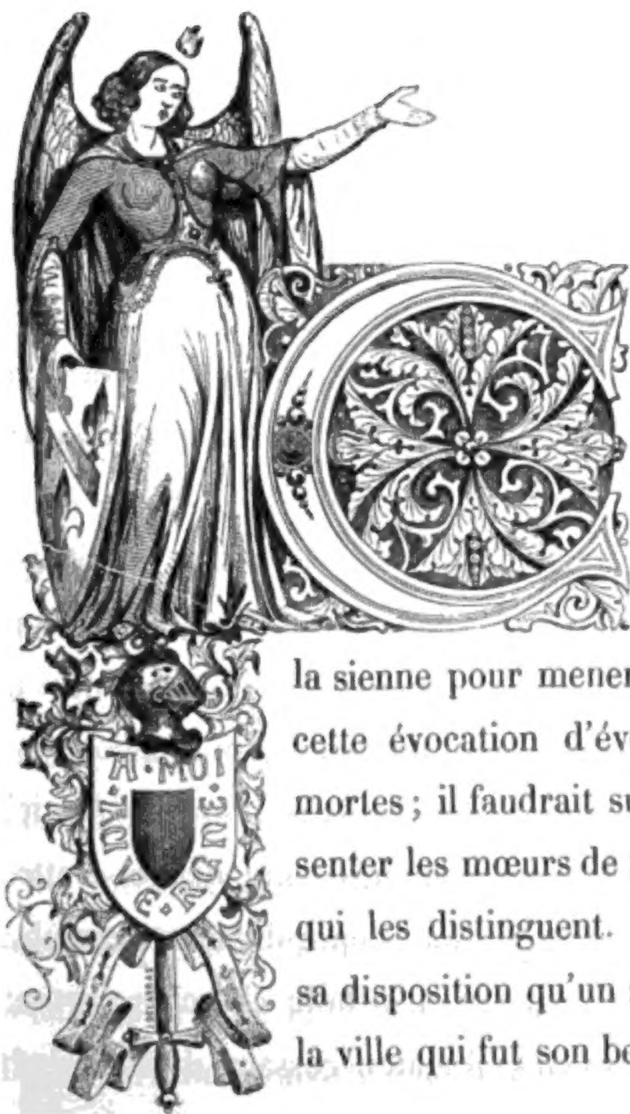

Ambroise Tardieu invenit — Imp & Lith C Desrosiers à Moulins — P Leprat lith

Mins je Ambroise Tardien, clermontois et amy de l'anctique, commence à recorder histoire et matière de grand enseignement ès quelles seront dictes, en mémoire perpétuelle, nobles entreprises, populaires adventures, actions méritoires et profitables pour la curiosité de tous adveunes en ceste noble cité des Alvernes, aujourd'hui nommé Clermont, qui moult m'a faict besoigner en notables livres ou registres escrits ou imprimés, tant en latin qu'en français, et m'a baillé grande liesse avec force labeur: Ledict gros livre, vu l'ampleur dudict, sera grand cas d'abandon pour la plupart.; mais m'attends que plusieurs à l'aventure y emploieront quelque petite demy heure, à voir quelque porcion de l'ouvrage et en suis bien dédommagé.

En l'année MDCCCLXVIII, un accident mémorable m'arriva en la ville d'Herment, en Auvergne, par une faute irréparable de barbier et chirurgien (lisez docteur-médecin); dont débat et notable procès pour avoir faible réparation et dommage. En extrême danger de perdre la vie, je fis vœu à Notre-dame de Valssivières. Mon labeur de Clermont, commencé depuis aucun temps, demoura plus d'un an dans le néant et abandon; mais depuis ai repris ce cher livre, qui m'a baillé tant de consolation. Je requiers le Sauveur de tout le monde, qui de néant créa toutes choses, et la benoite Vierge Marie, honorée en la chapelle de Notre-Dame de Valssivières et en l'église d'Orcival en nos dites montagnes, sainct Ambroise, mon patron, et le bon Sainct Joseph, qui m'ont tant protégé en ceste pauvre vie, de mettre en moi sens et entendement, si vertueux que ce livre que j'ai commencé, je le puisse continuer et finir en son entier, que tous les curieux et doctes religieux, nobles, bourgeois et autres gens qui le liront et orront, y puissent trouver ébattement et plaisant exemple et je encheoir en leur grâce.

# AVANT-PROPOS

> La vérité n'est point à nous, nous n'en sommes que les témoins, les défenseurs et les dépositaires.
>
> MASSILLON, *évêque de Clermont*.




Ce n'est pas sans avoir longtemps hésité, que l'auteur de cet ouvrage a résolu de mettre la main à un travail aussi long et aussi minutieux. Une tâche aussi lourde semblait bien au-dessus de ses forces ; car il faudrait une érudition solide et surtout une plume plus élégante que la sienne pour mener à bonne fin cette résurrection de 18 siècles, cette évocation d'événements oubliés, ce réveil de ces sociétés mortes ; il faudrait surtout un talent d'historien varié, afin de présenter les mœurs de nos pères, leur vie privée et les couleurs locales qui les distinguent. L'auteur s'empresse de reconnaître qu'il n'a à sa disposition qu'un zèle sans bornes, qu'un amour tout filial pour la ville qui fut son berceau. Un ancien auteur n'a-t-il pas dit que le

sol natal attachait tous les hommes par un charme indicible et ne leur permettait pas de l'oublier ?

J'avoue qu'il m'a fallu sacrifier dix années de ma vie pour ce travail, faire des études spéciales et nombreuses, afin de lire des milliers de parchemins poudreux, pour tâcher d'en saisir l'intérêt, en extraire l'utile, et pour ces recherches, cette analyse, cette mise en ordre, je n'ai pas craint de fouiller dans tous nos précieux dépôts publics, dans de nombreux chartriers privés, plus heureux qu'un chercheur qui trouve un précieux diamant, lorsque je faisais une intéressante découverte.

Coordonner des dates, quelquefois fautives, établir de longues chronologies de nobles, de religieux, de bourgeois et de manants, négligées complétement avant lui, est surtout le mérite principal que l'auteur de cette histoire ose réclamer de ses compatriotes ; il s'est bien pénétré de cette pensée de l'un de nos grands écrivains du XVI[e] siècle (Montaigne), que la chronologie, « *cette guide de l'histoire* », fixe mieux que la plus belle dissertation, et que de simples faits font souvent mieux renaître la vie de nos pères que l'histoire de France, qui ne nous montre généralement que la biographie de nos rois, que le faste de leur grandeur, que leurs triomphes ou leurs chutes.

Les noms de nos valeureux prédécesseurs, relevés religieusement près de l'autel, sous le toit seigneurial, ou dans l'hôtel consulaire, sont accompagnés de ce charme que doivent avoir des enfants à se rappeler de leurs pères ; ce soin particulier de conserver les actes de nos devanciers est recommandé dès la plus haute antiquité ; la Bible elle-même ne dit-elle pas : « *Mementote operum patrum quæ fecerunt in generationibus suis et accipietis gloriam magnam et nomen æternum* (*Machabées*, l. I, ch. II, v. 51).

Je tiens donc à recueillir religieusement les noms de nos ancêtres, bien pénétré de cette idée que le noble, le bourgeois, le marchand et vilain, qui se succèdent tour à tour, offrent à chacun l'image de la vie que nous traversons, sont semblables aux jours qui se remplacent, qu'emporte l'aile du temps, mais que nous aimons à conserver dans notre souvenir. Je pars de ce principe, que des listes, dans lesquelles le riche et le pauvre sont inscrits tour à tour, doivent avoir pour nos compatriotes l'attrait spécial qu'enfantent les souvenirs des charges qu'ils ont honorablement remplies. Je désirais ce résultat depuis longtemps ; pour l'obtenir, il a fallu chercher partout ; pour se rendre un compte exact du passé de cette ville, il était nécessaire de ne craindre

ni les veilles, ni les sueurs, ni les dépenses pécuniaires, ni les démarches. Mon but est-il atteint ? — Les lecteurs sont souverains juges en cette matière.

Je ne chercherai nullement à faire des phrases élégantes, dont le style, orné de certaines périphrases, est un tour de force de pensée ou de littérature. Examinant scrupuleusement l'histoire comme un artiste, qui croit qu'une belle statue n'a pas besoin de vêtements pour la couvrir, j'aime à la voir dans sa nudité sur un piédestal. Lorsque le narrateur recherche la phrase, il prive le lecteur de détails précieux, omet une date pour favoriser la symphonie, évite toute répétition historique, bien souvent utile pour la marche du sujet traité. Sacrifier le fonds à la forme, tel ne sera pas mon plan.

Je sais qu'on peut demander à l'historien cette imagination qui ressuscite les morts, cette science qui débrouille la confusion des hommes et des choses, cette foi qui guide dans ce dédale ; je n'ignore pas non plus que l'esprit de critique doit dominer dans un livre de la nature de celui-ci. Contrairement à *Savaron, Baluze, Justel, Audigier* et à grand nombre d'historiens des siècles écoulés, je n'admettrai aucune légende comme fait historique indubitable. Discuter les dates et tâcher de les fixer sera pour moi un devoir impérieux. La critique historique est, sans contredit, l'une des plus belles gloires de notre siècle ; elle a donné des œuvres récentes, pleines de sagacité et d'analyse, qui ont ouvert un champ nouveau à notre histoire nationale. Sacrifiant donc beaucoup à la critique de l'histoire et à la chronologie, je dépouillerai souvent mon appréciation de tous ces détails philosophiques qui, assurément, sont le fait de travaux profonds au point de vue de la pensée; mais que je supprimerai souvent, parce que le lecteur érudit peut toujours apprécier un fait à son point de vue : trancher dans un sens c'est s'exposer à une critique parfois méritée ; avant toutes choses, il faut rendre une monographie locale riche par l'inédit, par les détails curieux, par des faits multipliés, qui se succèdent comme des éphémérides. Mon plan était vaste ; la nature de l'ouvrage lui-même le comportait. Il fallait avant tout un livre pour la contrée en scène.

On me reprochera peut-être d'avoir fait de nombreux emprunts ? J'ai, assurément, puisé à pleines mains dans presque tous les écrits de mes devanciers ; mais je m'empresserai de citer leurs noms, afin de rendre à chacun ce qui lui appartient ; si, d'une part, on trouve rappelés des faits déjà racontés, ne m'est-il pas permis de dire hautement que je publie, pour la première fois, de nombreux événements ou des détails

ignorés jusqu'à cette heure et enfouis dans la poussière des archives? Pour mon compte, je serai on ne peut plus heureux des emprunts que l'on voudra me faire; car, je suis un de ceux qui pensent qu'un imprimé historique doit surtout être soumis au public, non pas pour se faire un nom littéraire, mais pour servir au progrès de la science et au profit de tous.

Un livre d'histoire, si complet qu'il soit quant à la science, doit être, surtout à notre époque, une œuvre d'art. Bien pénétré de cette grande vérité, j'ai cherché à donner à ce volume toute la netteté des caractères d'impression, le confiant, dans cette intention, aux presses d'un typographe de goût, bien connu par ses belles productions, et qui, comme les *Elzevier*, ses prédécesseurs, conservera par son talent ce que des yeux, appréciateurs du beau, n'oseront détruire. J'ai voulu l'accompagner de planches, de gravures et d'ornements, qui reposeront de temps en temps le lecteur de certains faits arides et secs par eux-mêmes. Mon œuvre sera une *histoire écrite et figurée*, un *pourtrait*, où le crayon viendra ajouter à la physionomie locale un précieux cachet d'individualité. L'histoire d'une époque n'est pas tout entière dans les faits; elle est encore puissante dans les monuments et les œuvres d'art, triomphes des générations éteintes.

L'histoire d'une ville est essentiellement multiple; mais, dans cet arbre généalogique, on trouve trois grandes branches auxquelles tous les rameaux se rattachent : *l'église, le château et la commune.* Le Moyen-Age tout entier est contenu dans cette trilogie. Mon travail sera donc divisé, autant que possible, en histoire ecclésiastique, histoire féodale et histoire communale; d'abord, parce que cette division est réellement la seule qui soit vraie, et qu'elle facilite de rattacher à chaque grand corps historique des détails, qui souvent seraient difficiles à placer.

Embrassant dans la première partie de mon ouvrage, l'histoire générale des faits, qui se sont accomplis depuis l'origine de Clermont jusqu'à nos jours, je la ferai suivre d'autant de monographies, dans lesquelles je comprendrai ce qui s'y rattache d'une manière intime. Ce plan permettra au lecteur, ou plutôt à l'investigateur, d'avoir sous les yeux les faits et documents qu'il trouverait avec beaucoup de peine disséminés dans des ouvrages de même nature. Un *appendice*, renfermant un recueil de pièces originales, suivra le volume. Les reproductions en entier de chartes, de documents imprimés ou manuscrits, donneront ce cachet particulier, inhérent au style naïf des siècles passés, et l'authenticité à ce livre, qui sera avant tout un livre de bonne foi.

Parmi les personnes qui ont été pour moi d'une obligeance extrême, pour les communications historiques, je me fais un devoir de citer :

Monseigneur *Féron*, évêque de Clermont, qui m'a ouvert avec une bonté tout épiscopale les archives et la bibliothèque de son chapitre cathédral, que M. le chanoine-bibliothécaire *Soulier* a eu la gracieuseté de me montrer avec un grand empressement ;

M. *Mège*, député au Corps législatif, maire de Clermont-Ferrand (ancien ministre de l'Instruction publique), et M. *Fabre*, premier adjoint, dont je garde les lettres d'autorisation de recherches dans les archives municipales, lettres où se traduisent l'amour des études historiques et l'encouragement adressé pour mener à bonne fin un si grand travail ;

M. *Michel Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme qui, pendant longues années, a été pour moi un guide, un conseil pour mon ouvrage, et pour lequel j'ai la reconnaissance la plus réelle ; car j'ai passé une partie de mon jeune âge bien agréablement, auprès d'un aimable érudit, qui a mis à ma disposition l'immense dépôt historique qui lui est confié, qu'il dirige avec un véritable succès et dans lequel j'ai puisé presque tous les éléments de cette histoire ;

Le regrettable M. *Desbouis*, bibliothécaire de la ville de Clermont, conservateur des archives municipales, dont je dois rendre hommage à la mémoire modeste, mais non oubliée ; car il m'a communiqué de son vivant avec un très-grand empressement, des documents précieux, qui font partie de ce travail et reposent dans les archives de la ville. M. Desbouis connaissait parfaitement l'histoire de Clermont, je lui dois de nombreux renseignements ;

M. *Vimont*, bibliothécaire actuel de la ville et conservateur des archives municipales de Clermont, qui s'est mis à ma disposition pour me communiquer les archives communales nécessaires à ma publication, en me donnant en même temps certains renseignements très-utiles ;

M. le comte *de Clerval*, qui a mis sous mes yeux les archives de son château de Durtol avec une obligeance extrême ;

M. le baron *de Sartiges d'Angles*, l'un des membres les plus distingués de l'académie de Clermont, le d'Hozier de notre Auvergne, le savant auteur du *Nobiliaire d'Auvergne*. publié de concert avec M. Bouillet ; mais dont la trop grande modestie a fait taire le nom, en tête du titre de ce livre d'or de notre province ;

M. le comte *de Bonnevie de Pogniat*, grand amateur de toutes les œuvres d'archéologie, et qui a été pour moi, dans toutes mes publications, un conseil éclairé ;

M. le vicomte *Anatole de Cousin de La Tourfondue*, qui a mis à ma disposition de précieux documents historiques conservés dans sa famille ;

M. *Boudet de Bardon*, maire de Riom, qui apprécie beaucoup les travaux historiques, et m'a vivement encouragé à mener à bonne fin mon travail ;

M. *Léon Rochette de Lempdes*, habitant de notre ville, artiste aussi distingué qu'amateur de haut goût des œuvres d'art et archéologie, possesseur d'un riche cabinet d'objets du Moyen-Age et dont j'ai reçu, en maintes circonstances, d'utiles avis ;

M. *Mathieu*, l'un des membres de l'académie de Clermont les plus érudits qui, mieux que personne, connaît l'époque gallo-romaine de l'histoire de Clermont et m'a appris, dans ses intéressantes causeries, des détails que j'eusse cherché vainement ailleurs ;

M. *Louis Nadeau*, professeur au lycée de Clermont, le spirituel écrivain du *Voyage en Auvergne* qui, au point de vue de la partie artistique et archéologique, m'a donné plusieurs idées, dont j'ai beaucoup profité ;

M. *François Boyer*, de Volvic, qui s'occupe d'une histoire de Volvic, et m'a remis bien souvent des documents utiles.

Je me suis demandé un instant si, dans cet avant-propos, je ne citerai pas la longue nomenclature des imprimés ou des manuscrits qui m'ont été utiles. Convaincu qu'une liste, aussi longue que minutieuse, augmenterait beaucoup trop un préliminaire, qui nécessairement doit être restreint, je fais paraître un chapitre, intitulé *Ouvrages consultés*, à la fin du second volume de cette histoire. Mes lecteurs trouveront, dans cette curieuse production de l'érudition humaine, des indications précises qui leur éviteront des recherches, que moi-même j'eusse été fort heureux de trouver rassemblées.

Dois-je dire que je me rattache essentiellement à cette école providentielle qui, sans nuire en rien à la dignité de l'homme, peut seule expliquer selon le cœur et la raison des actes incompréhensibles sans elle : ces chutes subites, ces destinées guidées par une volonté souveraine. Reconnaissons cet enchaînement qui vient d'en haut, dans le dédale de ces révolutions, qui passent comme le vent du désert sur les royaumes et sur les villes.

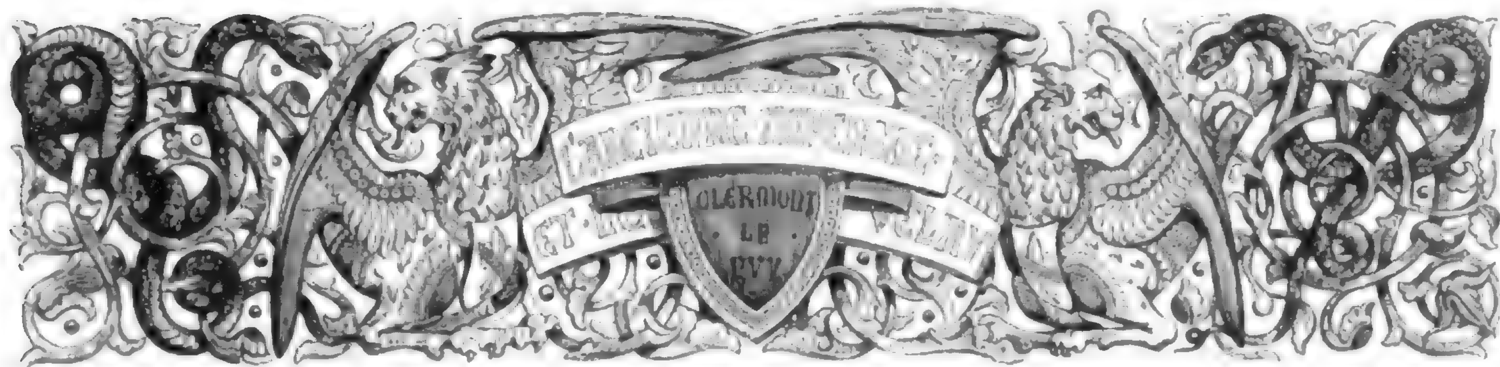
Je voudrais esquisser d'une manière rapide les grands événements dont Clermont a été le théâtre. Mais, afin de ne pas être trop long, je me contenterai de dire, dans cet

avant-propos, que les Clermontois ont traversé 18 siècles, montrant, sous les empereurs romains, comme à la grande époque féodale, une fidélité inébranlable pour leurs souverains. Aux époques d'anarchie, comme dans les luttes privées, ils embrassèrent courageusement le parti le plus juste et repoussèrent vivement celui de la révolte ; pendant les guerres civiles de la *Praguerie* et du *Bien public* et surtout pendant *la Ligue*, ils montrèrent vraiment, pour la bonne cause, du jugement, de l'énergie et un courage héroïque. Nos pères étaient persévérants ; ils avaient ce patriotisme, qui, de nos jours, est remplacé par l'égoïsme, par l'indifférence, résultat du matérialisme qui envahit la société, par cette soif de l'or, qui rapetisse les nobles et grandes idées, par cet orgueil qui nous fait rechercher avant toutes choses de hautes positions, vices du jour qui portent une réelle atteinte à l'avenir, à l'honneur et à la gloire de la France ! Sans doute, nous avons fait de grands progrès de civilisation ; notre industrie et notre commerce sont plus florissants ; nos réformes libérales donnent à chacun une indépendance personnelle que nos ancêtres pourraient à bon droit nous envier ; mais, si nous jetons un regard scrutateur sur le passé, si nous fouillons les archives de nos villes, n'y trouvons-nous pas le courage et toutes les vertus civiques ? n'y voyons-nous pas nos braves citoyens repoussant avec indignation et suprême énergie les Romains, les Visigoths, les Franks, les Anglais ou les Ligueurs ? guidés surtout par cette foi, qui nous donne l'espérance, qui nous console des peines de la vie et nous montre l'éternité comme gage d'une vie pure, honnête et charitable. La foi au Moyen-Age est le puissant levier qui élevait nos cathédrales ; la foi est l'âme de nos pères ; c'est par elle qu'ils ont supporté avec patience tant de revers, vécu dans une si grande privation. En jetant leurs regards vers une autre patrie, nos aïeux se sentaient redoubler de force et de vie, pour soutenir les luttes incessantes, et, souvent, on les entendit prendre le ciel à témoin de l'élan souverain avec lequel ils défendaient leurs libertés ! A côté de ce peuple, poussé par l'amour du patriotisme le plus beau, quelle superbe galerie de portraits que celle des preux chevaliers du Moyen-Age, quels guerriers que ces comtes et ces dauphins d'Auvergne, ces ducs de Bourbon, ces du Guesclin qui, l'arme à la main, sont venus à diverses fois repousser l'invasion de notre province ou de nos murs ! et, près de ces grandes figures, quelle nature d'élite que celles des Grégoire de Tours, des Pascal, des Savaron, des Domat, des Delille, nos compatriotes, quel beau modèle que ces magistrats des siècles derniers : les de Montyon, les de Ballainvilliers, les de Chazerat ; quelle vie bienfaisante que celle de

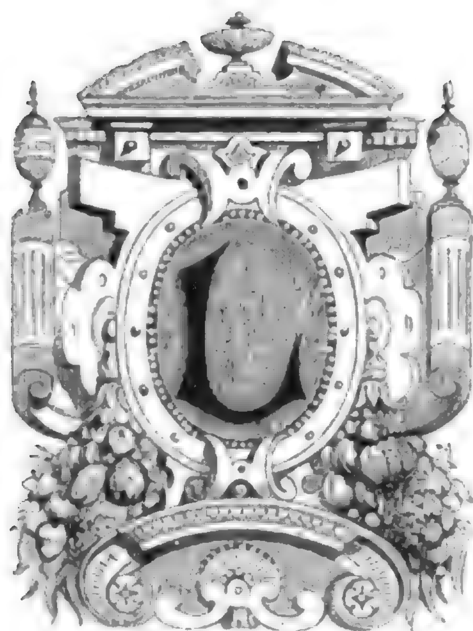
nos évêques : les Genès, les Sidoine-Apollinaire, les d'Amboise, les du Prat, les Massillon ! Quels éloges ne doit-on pas décerner à ces consuls, ces échevins, sans cesse sur les murailles de la cité ou dans la salle de l'hôtel-de-ville, défendant avec conviction leurs droits, leurs franchises municipales, leur liberté, qu'à diverses fois leurs seigneurs voulaient leur ravir. Certes, le Moyen-Age eut ses erreurs et ses tyrans; mais quelle est donc l'institution humaine qui offre la perfection ? J'ai toujours eu pour les temps anciens cette admiration, dénuée d'aveuglement, mais basée sur ce qu'ils eurent de religieux, de bon et d'héroïque, de noble et de grand ; je me place avec ceux qui proclament que nous devons être plus indulgents pour le passé, car la reconnaissance nous oblige à nous incliner devant lui, puisqu'il a constitué la France. Je prétends que l'on doit tenir compte des efforts faits par nos ancêtres et réfléchir sérieusement que le temps seul a pu constituer ce que des âmes d'élite n'avaient pu faire, parce que l'heure n'avait pas encore sonné, parce que Celui, qui dirige l'univers, décidait, dans sa sagesse immuable, tout autrement que la volonté des peuples; aussi m'est-il permis de me ranger volontiers sous la bannière des citoyens de l'Auvergne, qui prennent ces mots pour leur devise :

DIEU ET LA FRANCE!






Situation de Clermont-Ferrand. — Physionomie topographique de la ville. — Ses Faubourgs. — Son importance en France. — Éloges qu'en font d'anciens auteurs. — Sa population à diverses époques. — Différents noms qu'a portés Clermont. — Détails sur ces différents noms : 1° Nemetum ; 2° Augusto-Nemetum ; 3° ville d'Auvergne ; 4° Clermont ; 5° Clermont-Ferrand. — Villes en France du nom de Clermont.



La ville de Clermont-Ferrand (*Claromons-tis, Claromontium-ii, Claromon-Ferrandum-ii*) est située au 0° 44' 57" 2''' de longitude et au 45° 46' 54" 35''' de latitude. Sa hauteur au-dessus du niveau de la mer, mesurée à la barrière des Jacobins, est de 361 mètres ; elle est de 412 mètres au point culminant de la ville et de 386 mètres à la place Delille. Clermont a le midi 2' 59" 48''' avant Paris ; la durée du plus long jour est de 15 heures 36' et avec le crépuscule 19 heures 30' ; le jour le plus court est de 8 heures 42' ou 9 heures 52' le crépuscule compris. La hauteur moyenne du mercure dans le baromètre est de 727 mm 835 ; celle du baromètre + 13° 54 ; à Paris, la hauteur barométrique est + 13° 89.

Cette ville est bâtie en amphithéâtre sur un monticule de forme conique, composé de différentes couches de sable, de scories ponceuses, d'argile calcaire, etc., qui sont tantôt horizontales et tantôt inclinées. Ce monticule se présente de loin très-avantageusement ; s'élevant comme une île au-dessus de la plaine, il semble rappeler le souvenir de la supériorité dont jouissait la capitale des Auvergnats ; il est placé à l'entrée d'un vallon semi-circulaire, de près de 6 lieues de tour, que couronnent de riches coteaux. Derrière lui, s'élèvent graduellement plusieurs monts, au-dessus desquels s'élance majestueusement le puy de Dôme, à la distance de 2 lieues de la ville. Ce beau vallon, comparable à une baie, s'ouvre à l'est et se confine avec la vaste plaine de la Limagne, en sorte que du haut de la ville et de quelques-unes de ses promenades, la vue se porte sur la plus grande largeur de cette immense vallée et n'est bornée que par les montagnes orientales du département, qui sont éloignées de 8 ou 9 lieues. Clermont est situé à une distance à peu près égale de l'Océan et de la Méditerranée ; il se trouve à 168 lieues (de 25 au degré) du point extrême de la frontière Nord de la France, à 56 de la frontière Est, à 83 de la frontière Sud et à 76 de la frontière Ouest. On compte de Clermont à Paris 96 lieues de poste, de Clermont à Lyon 44 lieues, de Clermont à Bordeaux 100 lieues.

Le monticule de Clermont est situé entre deux ruisseaux, que plusieurs écrivains appellent mal à propos rivières ; la *Tiretaine*, au nord (1), l'*Artière*, au sud. La cathédrale domine fièrement le monticule.

Cette ville est bâtie en lave de Volvic, de couleur bleuâtre, sombre et triste. Les rues sont tortueuses et en pente, depuis une dizaine d'années, la ville s'est beaucoup améliorée ; des magasins avec belles devantures ont été ouverts, des constructions modernes se sont élevées. Cependant, malgré cette transformation, on peut dire que Clermont est de beaucoup en retard sur un grand nombre d'autres villes de la France et pourtant l'on ne peut pas prétendre que la fortune y manque ; cela tient surtout à l'absence de goût des habitants et à leur parcimonie extrême.

La ville de Clermont se présente avec beaucoup d'avantages, vue des quatre points cardinaux. Les artistes l'ont généralement dessinée du côté du nord. Déjà, en 1450, le héraut d'armes *Guillaume Revel*, choisissait cet aspect pour son dessin.

On compte à Clermont six faubourgs : ceux de *Fontgière*, de *St-Alyre*, des *Jacobins*, des *Gras*, de *Jaude*, de la *barrière d'Issoire*.

La ville de Clermont-Ferrand a présentement une importance de premier ordre. Quoique moins florissante qu'aux siècles des empereurs romains et des visigoths, elle compte encore parmi les plus riches et les plus commerçantes de la France.

Les anciens auteurs n'ont pas cessé de prodiguer leurs éloges à la ville dont nous écrivons l'histoire :

*Eusèbe*, dans sa *Chronique* et *Idace* ont dit que c'était la plus noble ville des Gaules *(Arverna civitas nobilissima)*. *Eutrope*, dans son *Histoire* et *Frédegaire* la qualifient de *très noble cité (Arverni nobilissima Galliarum urbs.)* L'historien de St-Genès de Thiers l'appelle *ville excellente*. *Ammien Marcellin* la désigne *entre les plus illustres villes des Gaules* ; l'auteur de la vie de St Bonnet prétend qu'elle est « *capitaine ville de toute la province.* »

(1) Appelée anciennement *La Bédat*.

**Population.**— Les éléments manqueront toujours pour connaître d'une manière exacte la population de la Gaule, puis celle de la France, et celle de nos villes au Moyen-Age.

En l'an 253, lors de l'arrivée de St-Austremoine, premier apôtre de la foi en Auvergne, la ville d'Auvergne (Clermont) avait déjà une enceinte redoutable et 30 portes ; elle s'étendait au loin dans la campagne ; quelques historiens lui donnent même jusqu'à trois lieues de circonférence. La grande enceinte commençait près de *Chamalières*, renfermait le faubourg du *Passeport*, une partie de celui de *St Alyre*, enclavait le couvent de *Chantoin*, passait au-dessous des Jacobins et montait vers le chemin d'Aubière. La *cité* était située sur le monticule ; le capitole (appelé plus tard *castrum Claremontis*,) dominait la ville ; son enceinte était presque inaccessible et inabordable de tous côtés, vu l'escarpement qui l'entourait de toutes parts et qui plus tard a nécessité le nivellement de la rue de Notre-Dame du Port, ce qui fait que le sol de la même église est fort bas. L'auteur anonyme de la vie de *St Austremoine* dit qu'en 253 la ville d'Auvergne était « *grandement pompeuse, même trop pompeuse et trop magnifique* » Ailleurs il ajoute : « Cette ville en laquelle ce serviteur de Dieu est premièrement venu, est située en Limaigne et au temps de sa venue elle estoit renommée à cause du paganisme et de la fréquence des peuples et des nobles. Cette cité doncques en laquelle on revéroit l'erreur des Gentils, estoit au sommet d'une montagne en la mesme ville, munie de murailles et de fortes tours, abreuvée d'un acqueduc. grand et merveilleux, féconde en terres, touffue de bois, plantureuse en vignes, *remplie de peuple* et affluente en trafic et commerce ; mais cette terre, fructueuse et fertile estoit gastée par les mauvais déportements de ses habitants idolâtres : » Des manuscrits conservés au *sacraire* de l'église cathédrale de Clermont, dans les trésors de l'église de N.-D. du Port, de l'abbaye d'Issoire et dans la bibliothèque de St-Victor à Paris disaient : « Après un long espace de temps, par révélation du St-Esprit, Austremoine vint en la cité d'Auvergne, laquelle aujourd'hui pour *sa célèbre affluence*, beauté, forteresse et murailles, bon nombre de tours et pour son abondance de vignes, de collines et de boccages, à l'abry et bienséance des montagnes a esté appelée *Auverne*, par son ancien fondateur. »

La grande population de la ville d'Auvergne doit s'induire de la surface territoriale qu'elle occupait. Ecoutons le géographe *Belleforest*, qui écrivait en 1575 : « On voit par une merveilleuse étendue de pays, par laquelle on trouve des murailles fortes et épaisses, et quantité de ruines de bâtimens à demi-lieue à l'entour prise en circonférence ; et tant à la ville qu'aux faubourgs et hors la ville, par les jardins et vignes, on ne sauroit si peu fouiller dedans la terre, qu'on ne treuve des médailles de toute espèce de métal, et des colonnes et pièces ressentant leur antiquité ; voire les tronçons des chapiteaux, corniches et bases de colonnes anciennes de marbre, ne manquent pas pour peu qu'on se mette à remuer la terre. »

L'auteur du *Nouveau Théâtre du Monde* (page 65) nous apprend que « tous les monastères et églises qui sont a un quart de lieue et environs (de la ville) étoient dans son enclos ; de sorte que le village de Chamalières étoit un de ses faubourgs » Grégoire de Tours, au VI^e^ siècle, dit : « *Pluribus olim ecclesiis Arverna civitas illustrabatur, murique illius undequàque circumiebatur* » (*Histoire*, livres III et X.)

Les bréviaires de l'église de Tours disent dans la vie de Saint Grégoire de Tours, que Clermont, ville natale de cet homme illustre, égalait Rome « *vult urbs Tarpeia.* » L'auteur de la vie de St Genès appelle la ville du saint évêque *grande ville* ; celui de la vie de St Bonnet dit qu'elle était peuplée de nobles et riches citoyens et célèbre en trafic, commerce et beaux exploits d'armes.

Un jour, écrivent Savaron, Audigier et l'abbé Delarbre, les Normands entrèrent en Auvergne et, marchant à grandes journées, s'approchaient de la ville de Clermont ; il s'y fit alors dans un jour une levée de 20,000 combattants.

Pour la population de Clermont au XIV[e] siècle j'ai retrouvé un document qui pourra servir de bonne base. En 1369, des lettres de Charles V, roi de France, adressées à nos habitants, qui avaient exposé au monarque la diminution de leurs feux, à cause de la guerre, de la mortalité et des subsides pour les réparations de la ville disent que, de 400 feux Clermont était tombé à 200 feux. Le roi ordonna aux curés des paroisses de St-Pierre, de St-Genès et du Port de déclarer fidèlement à des délégués spéciaux quel était le nombre de feux de leurs paroisses. Ces curés répondirent que ce nombre s'élevait à 300. Les 300 feux indiqués donnent une population de 10,800 personnes, à laquelle il faut ajouter environ 1000 personnes pour la paroisse de la cathédrale ; dans ce chiffre ne sont pas portés les faubourgs situés hors des murailles, tels que St-Alyre, Fontgiève, le faubourg des Gras, celui de Jaude, etc. En 1417 la ville de Clermont était comprise pour 58 feux au role du *fouage*, perçu en Auvergne. Si l'on compare, d'après le compte de *Berton Sennadre*, receveur dudit fouage en 1398, le nombre de feux auquel cette ville était alors taxée avec celui qui fut fixé pour d'autres villes, bourgs ou villages de l'Auvergne on peut encore avoir une base assez exacte. Pont-du-Château était compris pour 11 feux, Volvic et Lezoux pour 8 feux, Vertaison pour 5 feux, Herment pour 3 feux, Pontgibaux pour 2 feux. Nous savons que la petite ville d'Herment avait alors une population d'environ 1000 habitants. Clermont était donc imposé à raison de 19 fois plus, ce qui donne une population d'environ 19,000 habitants, mais il y a apparence que les faubourgs étaient compris dans les 58 feux et par contre dans la population de la ville ce qui porte, comme en 1369, la population de la ville seule à 12,000 âmes environ. Au XIV[e] et au XV[e] siècles, les guerres, les épidémies diminuèrent considérablement la population de Clermont, à un tel point qu'en 1622, elle était tombée a 9,333 habitants, d'après un calcul de M. *Gonod*, bibliothécaire de la même ville. En 1688, nos échevins portent à 4,000 le nombre de feux de leur ville (environ 17,000 habitants).

En 1761, il y a eu à Clermont 780 baptêmes, savoir : 400 garçons et 380 filles ; on y a enterré 488 personnes ; il s'y est célébré 121 mariages. En multipliant par 28 (nombre convenu) le nombre des naissances, cela donne un total de 21,840 habitants. Le *Calendrier d'Auvergne*, de 1777, assure que Clermont comptait alors 40,000 âmes, chiffre beaucoup trop élevé selon nous. Un mémoire présenté par le chapitre de N.-D. du Port en 1788 porte cette population à 30,000 habitants. L'historien Dulaure, qui généralement est fort exact, ne l'a fixée qu'à 24 ou 25,000 âmes en 1789.

Lorsqu'au milieu du XVIII[e] siècle, (en 1761) Clermont eut démoli son mur d'enceinte, la population, qui ne pouvait s'agglomérer que dans un petit espace, occupa l'emplacement des fossés et des murs de la ville ; des quartiers nouveaux furent créés. La population augmenta de plus d'un tiers. dit l'abbé Delarbre (*Notice sur Clermont*, page 63.)

**Anciens noms de Clermont.** — La ville de Clermont, depuis son origine jusqu'à nos jours, a changé de nom cinq fois. On l'a appelée : 1° *Nemetum* ; 2° *Augusto-Nemetum* ; 3° *la ville d'Auvergne* ; 4° *Clermont* ; 5° *Clermont-Ferrand*. Nous allons indiquer les époques et les motifs de ces différents noms :

1° Le nom le plus ancien est *Nemetum*. Strabon, qui écrivait vingt ans avant Jésus-Christ (1),

(1) Il vivait sous les empereurs romains *Auguste* et *Tibère*.

nomme Clermont Νεμωσσός. Ce nom n'était autre que celui de *Nemetum*, que portait en effet cette ville dans les temps primitifs. Il lui avait été donné, parce que là était le temple de la nation des Arvernes. *Gergoria* était la ville de guerre; *Nemetum* le chef-lieu du culte des druides. Le mot de *Nemessus, Nemetus, Nemetum* était commun à plusieurs villes et signifiait chose sainte, sacrée et vénérable; le plus souvent il désignait un temple, en langage celtique ou gaulois. Voici les villes qui portaient ce nom: d'abord *Nisme*, appelé *Nemaus, Nemetis, Nemausus*, qui doit son nom à une fontaine appelée *Nemausus* et au temple, qui était à côté de cette fontaine; *Arras. (Nemetacum* ou *Nemetocena;) Spire (urbs Nemetia, Nemetum civitas). Nemausus* était une divinité adorée par les Gaulois, comme le prouvent quelques inscriptions antiques. Le poëte *Fortunat* nous explique ce que signifiait de son temps, en langage gaulois, le mot *Nemetis*. Voici ce qu'il dit, en parlant de la basilique de St-Vincent:

Nomine Vernemetis voluit vocitare Vetustas
Quod quasi fanum ingens Gallia lingua refert.

Aussi *ver* signifie *grand* et *nemetis, temple*.

Pline, qui écrivait au premier siècle de l'ère chrétienne, appelle aussi Clermont *Nemetum*.

2° Le deuxième nom est *Augusto-Nemetum*. Lorsque *Jules César* eut soumis la nation des Arvernes, l'empereur Auguste, son successeur (l'an 31 avant l'ère chrétiennne), chercha à s'assurer son estime et son amitié. Auguste se rendit dans la Gaule l'an 26 avant Jésus-Christ; il en fit le dénombrement et la divisa. L'Auvergne fut comprise dans l'Aquitaine, avec sa capitale *Nemetum*. Auguste revint dans la Gaule et fit son séjour ordinaire à Lyon. Il avait à repousser les Germains et à calmer le mécontentement général que causaient le recensement qu'il avait ordonné, l'assiette des impôts et les exactions des gouverneurs romains. Les habitants des villes gauloises, heureuses de la paix que cet empereur leur procurait, oublièrent leurs anciennes libertés, le regardèrent comme leur vrai souverain et leur pacificateur; plusieurs cités le considérèrent même non comme un homme, mais comme un dieu; elles lui élevèrent des temples pendant son vivant et pendant son séjour dans la Gaule. Lyon fut de ce nombre.

Nemetum, qui avait beaucoup à se louer d'Auguste, fit précéder son ancien nom de celui de l'empereur, son insigne bienfaiteur et s'appela dès lors *Augusto-Nemetum* ou *Augusta-Nemetum* (on trouve les deux noms). Troye prit aussi le nom d'*Augusto-bona*; Autun, changea son nom pour celui d'*Augusto-Dumum;* Limoges, pour celui d'*Augusto-ritum, Augusto-durus*; Auch, s'appela *Augusto-Ausiorum*, Spire, *Augusta-Nemetum*, Poitiers, *Augusto-ritum*, Soissons, *Augusto-Suessonum* etc. Vers l'an 15 avant J.-C., sur une colonne trouvée à Vollore, Clermont est appelé *Augusto-Nemetum*; cette ville porte aussi ce nom sur une autre colonne élevée en l'honneur de l'empereur Claude, l'an 45 de notre ère. *Ptolomée*, qui vivait l'an 125 de l'ère chrétienne, sous les empereurs Marc-Aurèle et Antonin, est le premier qui dit que la cité des Arvernes est *Augusto-Nemetum*. *Œthicus*, en sa *Cosmographie*, nous apprend que lors de la division du territoire romain, faite sous Auguste, « l'Océan occidental et ses fameuses cités étaient: Sens, Autun et *Augusta-Nemetum*. » Les tables de *Peutinger*, dressées sous les règnes d'Honorius et d'Arcadius, portent *Augusto-Nemetum* et fixent parfaitement la position de cette ville à Clermont.

3° Le troisième nom est *Auvergne, ville* ou *cité* d'*Auvergne*, en latin *Arverna, urbs sive civitas*

*Arvernorum, Urbs Arverna.* Les Romains, dont l'empire était immense, s'habituèrent à appeler les villes, qui étaient les capitales des provinces, du nom de ces provinces mêmes. Ce nom, leur étant plus connu, leur devint plus familier. Limoges, capitale des Lémovikes, fut appelée *Lemovices*; Bourges, *la ville des Bituriges.* Augusto-Nemetum reçut ainsi le nom d'*Arverna* ou *Urbs Arvernorum, Civitas Arvernorum*; on trouve aussi *Arvernas, Arvernias, Arvernica, Arvernum. Arvernus, Arverni* et *Arverne.* Une colonne milliaire, élevée sous le 3e consulat de l'empereur Aurélien (qui tombe en 274 de l'ère chrétienne), colonne découverte en 1854 par M. *Michelon* dans l'arrondissement de La Palisse et indiquée dans l'ouvrage de M. Mathieu, sur les colonnes et les voies romaines en Auvergne, porte *Civitas Arvernorum.* La notice des provinces de l'empire romain dit *Civitas Arvernorum.* Sidoine Apollinaire, appelle Clermont (vers l'an 470 de l'ère chrétienne), *Urbs Arverna, Arvernorum Civitas, Arverna, Arvernas, Arvernum.* En 570, Grégoire de Tours nomme aussi cette ville *Urbs Arverna, Arvernum, Arverni.* Ammien Marcellin, (IVe siècle). l'appelle *Arverni*, ainsi que Zosime, qui vivait au Ve siècle. Etienne de Byzance dit aussi *Arverni.* Un écrivain anonyme, connu sous le nom d'*Anonymus Ravennæ*, en parlant de la Gaule et de ses villes dit *Arvernis.* Idace dit *Arverna.* Aimoin, au livre Ier de l'*Histoire de France*, écrit « *Arvernias, quæ nunc Clarus mons vocatur.* » Les anciennes vies de saint Priest, et de saint Bonnet, évêques, portent *Arvernica.* On lisait en l'épitaphe de saint Just, placée sur son tombeau « *Cy gist saint Just, évêque de la ville Arvernica*; » le 5e concile d'Orléans dit aussi *Arvernica.* Hugues de Fleury écrit « *Arverna, qui est dite Clermont* » La chronique de saint Maixent appelle cette ville du mot latin *Arvernus.*

4° Le quatrième nom est *Clermont*, que l'on écrivait anciennement *Clairmont.* Les auteurs latins le traduisent par *Clarus mons, Claromontium, Clarmons, Clermundus.*

La ville d'Auvergne était dominée par un vaste château fort, qui remplaça très-probablement le capitole romain, lors de la domination visigothe au commencement du VIe siècle et que l'on nomma *Clermont* (*castrum Clarmontis*), en vertu de sa haute position et de sa belle exposition au soleil levant, qui le frappait de ses rayons, de là ce nom de montagne claire, mont éclairé (*Clarus mons*). Une antique formule, rapportée dans le tome VI des *Miscellanea* de Baluze (pages 546-547), où l'on parle des empereurs romains Honorius et Théodose, dont les consuls sont « *ad hostio sancto allo castro Claremonte* » et qui a pour but la restauration des titres perdus par les ravages des Franks, est le plus ancien document qui parle du *castrum Clarmontis*; on le croit de l'année 395, mais l'historien Dulaure pense qu'il faut rapporter cette formule entre les années 409-424, parce que les ravages des Franks, dont il s'agit doivent concerner ceux de *Crocus.* Nous dirons bientôt que nous sommes d'avis que l'invasion de Crocus, doit être, d'après saint Grégoire de Tours, avancée jusqu'à l'an 260; la date de 397 serait donc assez exacte.

On croit généralement que l'étymologie du mot *Clermont* vient du latin *clarus mons*, c'est-à-dire montagne éclairée, ou exposée aux rayons du soleil levant (1). Un chanoine de la cathé-

(1) Avant 1789, on lisait le 18 février dans les principales églises de Clermont la vie de l'évêque saint Bonnet; dans cette vie, se trouvait racontée dans les vers suivants, l'origine de *Clermont* :

*Auverne*, riche en moyens,
Peuplée de citoyens.
Devers l'Orient ouverte,
Et vers l'Occident couverte,
Renommée des beaux faicts,
Qu'en temps de guerre elle a faicts;
*Clairmont* elle est appellée.
En son église est gardée
La chasuble de saint Bonet
Qu'on ne voit si teste il n'est

drale de Clermont (*Guillaume Majour*), qui écrivait au commencement du XVIII^e siècle, émet l'opinion suivante : L'habitation des clercs ou des chanoines de la cathédrale était placée sur le sommet du monticule de la ville d'Auvergne ; elle servait de cloître à ces clercs, de là serait venu le nom de *Clarmons* ou *Clerimons, Claruco-mons*, c'est-à-dire *Clericorum mons* (*montagne des clercs*), comme n'étant alors occupée que par les seuls clercs de la cathédrale et comme leur appartenant en toute propriété. Abbeville, ajoute ce chanoine, doit son nom à son abbaye et fut appelée *Abbatis villa*, dont on a fait *Abbeville*. Pour confirmer son opinion, sinon concluante, au moins fort ingénieuse, le chanoine prétend que le *castrum* ou château fort de la ville était bâti vers la place de Saint-Pierre, et que pendant longtemps une église, qui portait le nom de *Sanctus Petrus in castello* (saint Pierre dans ou près le château), s'y trouva renfermée. Nous répondrons à l'opinion du chanoine que le *castrum* n'a jamais été situé vers la place de Saint-Pierre ; il était sur l'emplacement de l'hôtel de ville actuel et de la place de *la Poterne*, précisément sur le haut du monticule, à côté de la cathédrale. Le sommet du plateau de Clermont n'a donc jamais entièrement appartenu aux clercs ou chanoines de la cathédrale.

Mentionnons les écrivains qui parlent du *castrum Clarmontis* :

Au VIII^e siècle, un continuateur de Grégoire de Tours appelle le château de Clermont *castrum Clarmontis*. En 761, le roi Pépin vint mettre le siége devant l'ancienne ville d'Auvergne, s'en empara et assiégea ensuite la forteresse, qu'il brûla et détruisit. Après son départ, quelques habitants songèrent à reconstruire de nouvelles habitations ; ils les placèrent près du château, qui fut aussi rebâti, et comme sous sa protection ; ces habitations se massèrent l'une près de l'autre, sans ordre, ni régularité ; de là se forma d'abord un petit bourg, qui prit le nom de *Clermont*, parce qu'il était situé autour du *castrum Clarmontis* ou du *château de Clermont*. La ville d'Auvergne, rasée par Pépin, n'offrait plus que des cendres ; son nom n'était plus prononcé que comme un souvenir de deuil. Le nom de *Clermont* remplaça celui d'*Arverna*. Thoromacus, contemporain de Charlemagne, est le plus ancien auteur qui parle du siége de la ville par Pépin et du *château de Clermont*. Aimoin, moine bénédictin, semble remarquer en son *Histoire* que la ville d'Auvergne a porté le nom de *Clarus mons* (Clermont) depuis le siége de Pépin seulement (l'an 761). Cet historien est complétement dans le vrai, car une charte rédigée dans cette ville par les ordres de ce roi, au sujet de l'abbaye de Mozac, l'an 19 de son règne, porte encore « *donné en la cité d'Arvernia publiquement, au nom de Dieu heureusement, ainsi soit-il.* »

Clermont n'est pas la seule ville qui doit son nom à son vieux château ; *Bigorre* n'était que la forteresse de la ville de *Tarba* ; telle est l'origine du nom de la ville de Bigorre. *Pamiers* n'était que le château de la ville de *Fredelas* (aujourd'hui Pamiers). Papire Masson dans sa notice de l'an 1582 « *Municipii Arvernorum descriptio* » donne quelques détails sur l'antique origine du mot Clermont : « Au temps suivant, il ne m'est rien arrivé de plus favorable que le changement de mon nom, car on m'a nommé *Clermont*, et je suis réduite moi-même à suivre l'erreur commune et à m'appeler *Clermont*, bien que le sommet du mont où je suis placé à présent pour la grande partie retienne aujourd'hui le seul nom de Clermont. »

Ce nom de Clermont était si bien celui du sommet de la ville que les chanoines du chapitre cathédral s'intitulaient « *chanoines de Clermont*. » Le peuple, du temps du docte Savaron (en 1608), pour indiquer qu'il allait vers le haut du monticule disait : « *je vais à Clermont*. » On appelle encore *places devant* et *derrière Clermont* les places situées au nord et au sud de la cathédrale.

Le nom de *Clermont* ne remplaça définitivement celui de *ville d'Auvergne* qu'à la longue. En

1022, cette ville était encore appelée la *ville d'Auvergne (Urbs Arverna)* (1). Une charte de 1032 parle du *pays de Clermont* (*pagus Clarmontensis*) (2). Gratien nomme le concile tenu à Clermont en 1095, *concile d'Arvernia*. Guibert, abbé de Gemblac *(Histoire de Jérusalem)*, en parlant du même concile, appelle Clermont *la ville d'Auverne.*

5° Le cinquième et dernier nom est *Clermont-Ferrand*. En vertu de l'édit d'union de Clermont et de Montferrand en 1630, cette ville devait être et fut appelée *Clermont-Ferrand*. Un nouvel édit de 1731 finit de consacrer cette réunion.

Il y a en France plusieurs autres villes ou bourgs du nom de Clermont : *Clermont*, dans le département de l'Hérault, *Clermont*, dans le département de l'Oise, *Clermont*, dans le département des Landes, *Clermont-Dessous* (Lot-et-Garonne), *Clermont en Argonne* (Meuse), *Clermont*, bourg du Dauphiné, et *Clermont-Galerande*, bourg à une lieue de la Flèche.

Grâce à la ville de Montferrand, qui est forcée de céder à Clermont une partie de son nom, une erreur n'est plus possible. Avant l'édit de 1630, notre ville, pour éviter de la confondre avec celles de son nom, était appelée *Clermont, en Auvergne*.

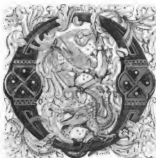
(1) (2) Cohendy, *Inventaire des chartes des archives du Puy-de-Dôme, antérieures au XIII[e] siècle*, pages 23, 27





# ÈRE CELTIQUE

Origine de la nation des Arvernes. — Puissance de cette nation. — Son portrait au point de vue physique et moral. — Religion des Arvernes. — Le monticule de Nemetum (Clermont) couvert de bois à l'époque celtique. — Constitution politique des Arvernes. — Habitations et vêtements de ces peuples. — Bellovèse et Sigovèse conduisent les Arvernes en Italie (587 avant J.-C.). — Annibal remporte des victoires à la tête des Arvernes (218 à 202 avant J.-C.). — Bituitus, roi des Arvernes, est vaincu par les Romains (121 avant J.-C.). — Inscriptions qui rappellent cette défaite. — Gergovia, capitale des Arvernes. — Les Cimbres et les Teutons ravagent l'Arvernie (111 à l'an 103 avant J.-C.). — Destruction de la ville de Beauclair par ces barbares. — Celtilius veut rétablir la royauté héréditaire en Arvernie. — Sa mort. — Vercingetorix se met à la tête des Arvernes et se révolte contre les Romains (52 ans avant J.-C.). — Il est proclamé roi. — Siége de Gergovia par César. — Siége d'Alesia. — Vercingetorix prisonnier de César. — Soumission des Arvernes par César (49 ans avant J.-C.).



On sait que l'Auvergne, qui aujourd'hui ne comprend que deux départements, donnait autrefois son nom à un royaume. Les *Arvernes*, c'est l'ancien nom des Auvergnats, étaient l'un des peuples les plus belliqueux de la Gaule celtique. On fait dériver, avec quelque vraisemblance, leur nom de deux mots celtiques : *ar verann*, qui veulent dire *haute contrée*. Faut-il, avec plusieurs savants, faire remonter la nation des Arvernes jusqu'à 1500 ans avant l'ère chrétienne ? Faut-il la faire descendre des Troyens comme ces peuples le prétendaient suivant Strabon ? Les Druides prêtaient une origine encore

plus fabuleuse aux *Celtes* (1) nos aïeux ; ils les faisaient descendre de Pluton ; voilà pourquoi, disent quelques érudits, ils comptaient par nuits et non par jours (2). Tacite dit que les Gaulois arverniens prétendaient sortir du Dieu des morts. Ils se croyaient *autoketones*, ou nés dans le pays même qu'ils habitaient. Avouons que des bases solides nous manquent pour construire le grand monument des temps antiques de nos ancêtres les Arvernes et empressons-nous de reconnaître que des conjectures, bien mal appuyées, sont seules possibles à trois mille ans de distance !

Ce qu'il y a de plus certain, c'est que les Arvernes étaient l'un des peuples des plus riches et des plus puissants. Leurs rois étaient grandement redoutés. *Lucrius*, le premier dont l'histoire ait fait mention (3), était un monarque courageux et magnifique. Il jetait l'or à pleines mains, chaque fois qu'il montait sur son char (4). Posidonius dit qu'un jour de fête il fit placer plusieurs immenses réservoirs, remplis de vin, où vinrent boire tous ceux qui étaient présents. Ce qui paraît incontestable aujourd'hui, c'est que les Arvernes furent l'un des peuples les plus belliqueux, amoureux du bruit, de mouvement et d'aventures, méprisant la mort (5), curieux à l'excès, à un tel point qu'ils arrêtaient tous les passants pour savoir les nouvelles. Les Arvernes étaient des hommes de haute stature, blancs de peaux, ayant l'œil bleu, un regard fixe et grave ; de longs cheveux blonds. Cette race gauloise, qui se perd dans les profondeurs de l'histoire, était belle au point de vue physique et fortement douée au point de vue moral.

La *Celtique*, dont faisait partie la nation des Arvernes, au temps de César, était limitée par la Seine, la Marne, les Cévennes, la Garonne, le Rhin et le Rhône. Ce vaste territoire était habité au centre par les *Arvernes*, qui occupaient un pays montagneux, éminemment utile à la défense en temps de guerre.

Les Arvennes avaient pour religion le *druidisme* et pour prêtres les *druides*. Pline dit qu'ils croyaient à l'immortalité de l'âme, à la métempsycose et adoraient plusieurs dieux, dont César donne la nomenclature : Mercure, Apollon, Mars, Jupiter et Minerve, qu'ils appelaient par des noms gaulois (6). Ils étaient très-superstitieux, jetaient de l'or dans certains lacs et versaient le sang humain sur les autels. Retirés au milieu de sombres forêts, ils élevaient à la divinité des *menhirs* (pierres levées), monuments qui, d'après Dulaure, provenaient des montagnes sacrées et conservaient d'après eux l'influence de leur provenance (7). Pour se rendre les dieux favorables, ils érigeaient aussi des *dolmens*, soit comme autel druidique ou comme tombeau. *Nemetum* (Clermont) était, dans ces temps héroïques de l'Arvernie, un bois sacré (*nemus*), dans lequel se rendaient les druides pour pratiquer des sacrifices humains, afin de se rendre favorable le *génie des Arvernes*.

On n'est pas bien certain de la constitution politique des Arvernes ; on sait qu'ils avaient des

(1) Celtes ou *Kelt*, veut dire, selon les étymologistes, habitants des montagnes.

(2) Dans le patois auvergnat, on dit encore *aneu* (cette nuit) pour aujourd'hui.

(3) Fillau, qui écrivait en 1630, cite antérieurement *Druye* Florus et Tite-Live parlent d'*Ambigatus*, roi des Celtes, oncle de Bellovèse, qui de l'an 614 à l'an 578 avant Jésus-Christ fit une irruption en Italie.

(4) Strabon, *Géographie* l. IV. c. 2. — On a prétendu qu'à ces temps reculés les rivières de l'Arvernie roulaient des paillettes d'or ; ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne peut pas attribuer au commerce des Gaulois leurs grandes richesses, il est plus naturel de se baser sur la tradition, qui rapporte que leur contrée renfermait de l'or.

(5) Aristote.

(6) Mercure était appelé *Teutatès* ; Appollon, *Bellenus*.

(7) Dulaure, *Abrége des différents cultes*, T. I. p. 128.

rois héréditaires, mais l'on pense que le pouvoir de ces souverains était très-limité et sous la dépendance de celui des druides, qui pouvaient les déposer.

Deux classes, comme nous l'apprend César, formaient la partie dominante : la classe des nobles et celle des druides ; le peuple était dans une grande infériorité et comme dans l'esclavage. Lorsqu'une personne illustre mourait on livrait son corps aux flammes ; on élevait un *tumulus* sur ses cendres, à côté desquelles étaient placés des armes, des vases ou des bijoux.

Les habitations des Arvernes étaient des huttes grossières de forme ronde, bâties en bois ou en grosses pierres, jointes avec de la terre glaise et couvertes de gazon, de grandes dalles ; souvent il n'y avait pas de fenêtres. Leurs armes se composaient de flèches. Ils se servaient de haches en silex, en balsate ou en granit (1). Le cheval était l'emblème de leur monnaie.

Dans les premiers temps, les Arvernes se contentaient de peaux de bêtes, d'autres étaient complétement nus, mais lorsque César envahit la Gaule ils portaient un pantalon serré à la taille et une blouse en laine.

Les gens riches avaient, par dessus le corps, une sorte de chemise, ou long gilet en lin, d'étoffe rayée ; la blouse était appelée *sage* ou *sag* ; (en latin *saga* ou *sagum*) le pantalon avait nom *braie* ou *braye* (nom que nos paysans ont encore conservé). Les pauvres marchaient pieds nus ; les riches portaient de la chaussure de peau, attachée aux jambes avec des courroies.

Dans ces temps si reculés, l'Arvernie était couverte de bois de chênes. de hêtres, de bouleaux (ce dernier arbre est appelé *arbre gaulois* par Pline), de pins. Les environs du monticule de Clermont étaient très-boisés ; on pense que ce monticule était lui-même couvert d'une épaisse forêt de chênes, dont une partie porta plus tard le nom de *bois de Cros* ; cette forêt s'étendait jusqu'au-delà de la montagne de *Chanturgue*, où des druides habitaient.

Des animaux sauvages remplissaient les forêts de l'Arvernie, surtout dans les montagnes : le sanglier, l'ours, l'élan, le cerf, l'urus ou bœuf sauvage.

On peut supposer avec raison que, dans les temps les plus éloignés, les Arvernes étaient de véritables peuplades sauvages et nomades vivant en famille et s'établissant dans les endroits fertiles, qu'ils abandonnaient, pour aller se fixer plus loin.

Vers l'an 587 avant Jésus-Christ, les Arvernes ayant à leur tête *Ambigat*, roi des Bituriges (Berrichons), firent irruption avec de nombreux Gaulois sur le territoire de la Péninsule italique, conduits par *Bellovèse* et *Sigovèse*, neveux d'Ambigat. Quelques historiens estiment que cette émigration compta jusqu'à 300,000 personnes. Tite-Live nous en parle en détail.

De 218 à 202 avant Jésus-Christ, les Gaulois, et notamment les Arvernes, participèrent à la seconde guerre punique. Conduits par *Annibal*, ils arrivèrent en Italie et remportèrent avec lui les victoires de la Trébie, de Trasymène et de Cannes, *Asdrubal*, frère d'Annibal, arriva l'an 207 avant Jésus-Christ, au secours de son frère ; il menait un grand nombre d'Arvernes, qui, malheureusement, mal dirigés, périrent en grande partie avec lui.

Au II[e] siècle avant Jésus-Christ, les Arvernes étaient maîtres d'un pays aussi vaste que florissant. Strabon, écrivain du siècle d'Auguste, en parle ainsi dans sa géographie : « Ils commandaient à plusieurs peuples jusqu'aux Pyrénées, au Rhin et à l'Océan » ; il ajoute qu'ils avaient

(1) Je possède une belle hache en basalte, que je crois du premier âge de la pierre ; elle a été découverte à Herment, dans les montagnes de la basse Auvergne, j'en ai aussi trouvé une autre au pied du monticule sur lequel est bâtie cette petite ville ; cette hache est en granit et porte un dessin grossier.

soutenu des guerres avec les Romains, avec un nombre de 200,000 hommes et quelquefois de 400,000 combattants.

*Bituitus*, roi des Arvernes, fils du roi *Lern* ou *Luérius*, hérita de la magnificence de son père et comme lui de son courage. L'an 121 avant Jésus-Christ, il se mit à la tête d'une armée de 200,000 hommes et descendit dans la vallée du Rhône à la rencontre des Romains. M. Amédée Thierry (1) donne tous les détails du combat sanglant qui eut lieu. Bituitus était sur un char d'argent et entouré de dogues de la plus grande beauté, qui étaient dressés au combat. La mêlée fut affreuse, les Romains avaient à leur disposition des éléphants, qui épouvantèrent les Arvernes, car ils n'en avaient jamais plus vu. 120,000 hommes périrent dans cette bataille terrible. *Bituit* se sauva dans les montagnes, laissant alors son char et son manteau, mais, trop confiant, il se laissa prendre par le général romain et fut conduit à Rome. Deux inscriptions lapidaires, ayant rapport à cette bataille, furent découvertes à Rome : la première en 1563, la seconde à une époque qui n'est pas indiquée ; elles ont été données par *Gruter* ; les voici, telles qu'il les reproduit :

I.

Q. FABIVS. Q ÆMILIANI. F. Q. N. AN. DC.
MAXIMVS. PRO EOS DE ALLOBRO
ET REGE ARVERNORVM BETVLTO. X K
CN. DOMITIVS. CN. F. CN. ANENOBARB. A. D.
PRO. EOS. DE GALLEIS. ARVERNEIS XVI. K.

II.

Q. FABIO MAXVM.
ALLOBROG. VICTOR
R. C.

On pense qu'après cette défaite, un corps de l'armée romaine s'empara de la capitale des Arvernes. C'est ce que nous apprend la *Chronique d'Eusèbe*, écrite cinq siècles après cette bataille.

Cependant, le sénat romain, pour s'attirer l'amitié des vaincus, leur laissa le titre d'alliés et leur indépendance. En ce temps-là, *Gergovia* était la capitale des Arvernes ; cette ville forte (*oppidum*) était placée près de notre monticule (Clermont), sur le plateau élevé qui le borne à l'horizon du côté du sud. S'il faut en croire M. *Adolphe Michel*, dans son splendide ouvrage de l'*Auvergne et le Velay* (t. I. p. 51), *Nemetum* (Clermont) avait été précédemment la résidence du roi des Arvernes, résidence qui fut alors transférée à *Gergovia*. Comme rien ne prouve un fait aussi important pour cette histoire, nous ne chercherons pas à le démontrer. Nous nous prononçons toutefois pour la négative ; nous pensons que *Gergovia* semble avoir été la capitale des Arvernes dès les temps les plus reculés.

Un événement de premier ordre accompagna, toutefois, la défaite du roi *Bituitus* : la constitution politique des Arvernes, qui, jusque-là, était demeurée héréditaire, devint élective.

(1) *Histoire des Gaulois.*

Peu d'années après la défaite de *Bituitus*, de l'an 111 à 103 avant Jésus-Christ, (an de Rome 642 à 650) (1) les barbares inondèrent la Gaule. Les Cimbres et les Teutons traversèrent le Rhin et se précipitèrent sur la Celtique ; ils arrivèrent en Arvernie, mirent tout à feu et à sang, pillèrent dans tous les sens, détruisirent les villes, et entr'autres la grande ville Arverne de *Beauclair*, qui occupait le plateau d'Herment, (dans les montagnes de la basse Auvergne, sur les limites de la Marche) et les alentours. Ce fait résulte d'une tradition conservée dans le pays. Jules César dit un mot de l'invasion terrible des Cimbres et rappelle que les Arvernes, retirés dans leurs villes fortifiées, endurèrent la flamme (1).

De l'an 64 à 80 avant l'ère chrétienne, les Arvernes se liguèrent avec les Séquanais contre les Eduens ; ces derniers furent vaincus.

L'an 61 avant Jésus-Christ, *Celtil* ou *Celtilius* était le magistrat suprême des Arvernes. C'était un chef de Clan de la contrée, que l'auteur du manuscrit de Drugeac dit avoir possédé son territoire dans la haute Auvergne, sur les confins des Lemovikes, suivant une tradition locale. Il fit une tentative pour établir la royauté héréditaire, mais, abandonné de ceux qui l'avaient d'abord soutenu, il fut livré à la justice du peuple et jeté au feu. (César *de bello gallico*. L. I., C. 4.) *Celtil* laissa un fils qui fut le génie guerrier de l'Arvernie, ce fils s'appelait *Vercingétorix* ; il allait lutter contre Jules César lui-même.

La première campagne de César dans la Gaule remonte à l'an 58 avant Jésus-Christ, où il battit les Helvètes. Le proconsul romain attaqua ensuite *Arioviste*, roi des Suèves, et le força à repasser le Rhin. L'ambition de César et celle des Romains trouvèrent une occasion favorable pour soumettre la Gaule. — La Gaule entière fut soumise.

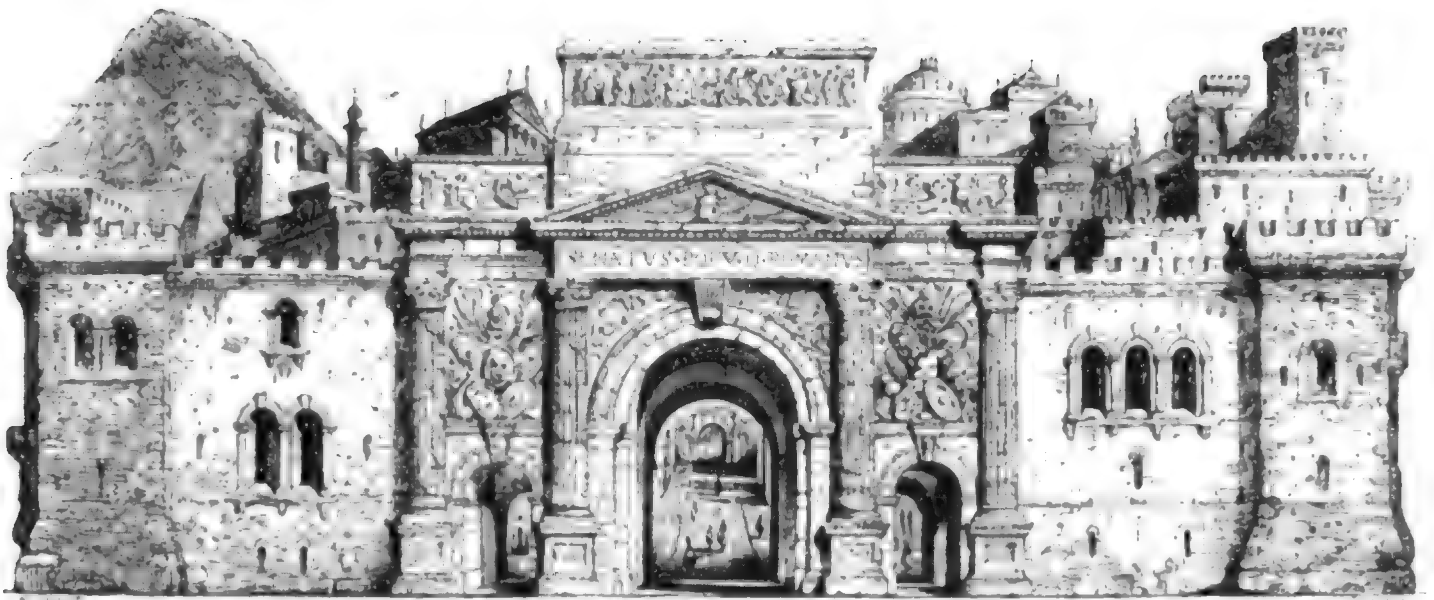
Aux nouvelles de la défaite et de la mort de *Crassus* et des troubles qu'occasionna à Rome le meurtre de *Clodius* (52 ans avant J.-C.), les Gaulois conçurent l'espoir de recouvrer leur liberté. *Vercingétorix* fils de *Celtilius*, apprenant que les Carnutes avaient donné le signal de la révolte, fit prendre les armes à sa tribu et entra dans *Gergovia*, pour appeler au combat tous les Arvernes. Proclamé roi, il organisa partout la défense et l'insurrection générale. César, à la nouvelle de ces événements, franchit les Alpes Maritimes, parut tout à coup sur le territoire des Arvernes, saccagea toute la contrée. Vercingétorix était alors dans le pays des Bituriges (le Berry). César après avoir été à Vienne chercher de nouvelles troupes, et pris plusieurs villes, se dirigea en Arvernie, vint assiéger *Gergovia*, où *Vercingétorix* s'était renfermé et se défendit avec un sublime courage, à un tel point que César, le grand César lui-même, fut obligé d'abandonner le siége de la place et vit un instant pâlir sa gloire pour la première et dernière fois (49 ans avant Jésus-Christ). *Vercingétorix* le poursuivit et lui présenta la bataille ; les Gaulois se signalèrent par des actes inouïs de courage et d'héroïsme. César lui-même courut le plus grand danger ; la tactique romaine l'emporta ; le champ de bataille resta jonché de cadavres.

*Vercingétorix* ayant rallié 80,000 hommes alla s'enfermer à *Alesia* (aujourd'hui *Alise*), l'une des principales forteresses de la Gaule ; le génie, le dévouement, le courage, rien ne fit défaut aux braves Gaulois et surtout aux Arvernes. Cependant Alise fut obligé d'ouvrir ses portes. Vercingétorix se livra à César, qui le chargea de fers, le conduisit à Rome, où il le fit étrangler, faisant passer à la postérité son nom déshonoré par cet acte indigne de sa gloire. Depuis cette époque.

(1) César, *de bello gallico*, L. VII., c. 77.

les Arvernes restèrent soumis à la puissance de Rome (49 ans avant J.-C.) C'est alors que très-probablement fut créée la ville de *Nemetum* (Clermont), que bientôt les Romains rendirent florissante. La ville forte (l'*Oppidum*) de *Gergovia* ne fut pas détruite et continua à être habitée par les Gallo-Romains, qui à la longue descendirent dans la plaine, où la civilisation romaine les appelait. Ces événemens sont si connus aujourd'hui que, malgré notre entraînement pour le charme que nous aurions à les raconter, il n'entre pas dans le plan de notre ouvrage de nous lancer dans le moindre développement. On peut lire tous les détails dans la remarquable *Histoire de César*, par l'empereur Napoléon III, et les excellents écrits de M. *Mathieu*, l'un de nos compatriotes les plus érudits sur ces temps reculés.





# ÈRE GALLO-ROMAINE

Le monticule de Clermont était-il habité au temps de César (52 ans avant J.-C.) ? — Opinion négative probable. — Gergovia, ville forte des Arvernes. — Médailles de la colonie de Nismes attribuées à la colonie de Nemetum (Clermont). — Nemetum, chef-lieu de l'Arvernie, fait partie de l'Aquitaine. — Prend le nom d'Augusto-Nemetum (l'an 20 avant J.-C.). — L'empereur Claude établit un sénat à Augusto-Nemetum (l'an 48 de notre ère). — Statue colossale de Mercure. — Augusto-Nemetum a un capitole, un prétoire. — Luxe et confort des habitants d'Augusto-Nemetum. — Augusto-Nemetum prend le nom de ville d'Auvergne (urbs Arverna). — Prédication de la foi chrétienne en Auvergne par S[t] Austremoine (l'an 253). — Invasion de Chrochus (l'an 257 à 260). — Opinion des historiens sur l'époque de cette invasion. — Prise de la ville d'Auvergne par les capitaines d'Honorius (412). — Avitus obtient l'exonération d'un tribut pour la cité des Arvernes (420). — Les Visigoths sous les murs de la ville d'Auvergne (470). — Sidoine Apollinaire et Eccidicius l'âme et les défenseurs de cette ville contre les barbares. — La ville d'Auvergne au pouvoir des Visigoths (octobre 475). — Antiquités gallo-romaines conservées à Clermont. — Sarcophage des Carmes-Déchaux. — Autre sarcophage conservé en l'église cathédrale. — Muraille gallo-romaine du château de Salles.



L'ORIGINE d'une ville est toujours entourée de légendes, de chroniques plus ou moins vraisemblables. Les temps primitifs de Clermont sont très-nuageux ; il sera toujours matériellement impossible de pénétrer le mystère de cet inconnu lointain.

Lorsque César assiégea *Gergovia,* l'antique capitale des Arvernes, le monticule où s'élève Clermont était-il habité? Telle est la question que se pose un érudit, M. *Mathieu*, ancien professeur au lycée de cette ville, qui s'est occupé pendant une partie de sa vie pour toute l'Auvergne, de l'époque contemporaine aux Romains ; ses recherches ont surtout porté sur Gergovia, l'*oppidum* célèbre, où Vercingétorix se défendit contre

l'armée de César, 49 ans avant notre ère. M. *Mathieu*, pour lequel les textes latins et grecs, les antiquités gallo-romaines, les voies ouvertes par le peuple roi (1) sont familiers, auquel rien n'a échappé dans ses minutieuses recherches, établit d'une manière péremptoire que les habitudes nationales des Arvernes, vaincus par César, la conformation du terrain, l'histoire elle-même, tout concourt à nous présenter le monticule de Clermont comme au milieu d'une épaisse forêt pendant les premières années du premier siècle de l'ère chrétienne, que le *bois de Cros* lui-même, situé près de Chamalières, et dont une partie existait encore aux XII[e] et XIII[e] siècles, n'était qu'un reste de l'immense forêt qui couvrait alors la butte sur laquelle Clermont et ses environs s'élèvent (2). Le savant, dont nous nous faisons un devoir d'invoquer le témoignage, s'appuie sur le texte même d'un précieux écrivain, qui le premier a parlé de Clermont. Je veux parler de l'historien Strabon, lequel vivait sous Auguste et Tibère, et qui nous a laissé une géographie, divisée en 17 livres. Strabon dit que la capitale des Arvernes était de son temps Νεμωσσός (Μητρόπολις δ'αὐτῶν ἐστι Νεμωσσός; leur métropole est *Nemossos*). νέμος en grec veut dire bois; les Latins en ont fait *nemus* et de même est venu le diminutif *Nemetum*, petit bois. Ce dernier nom *(Nemetum)* est, en effet, celui qui fut donné à la nouvelle ville, créée après la ruine de Gergovia. On s'est demandé si cette antique Gergovie a été complétement rasée, comme l'ont cru grand nombre d'historiens. On doit répondre aujourd'hui par la négative d'une manière formelle. Les Arvernes furent traités par les Romains en peuples libres (*Arverni liberi*, dit Pline l'Ancien); en effet, César, fidèle à sa parole, respecta l'indépendance de nos ancêtres, qui, ayant mis le glaive dans le fourreau, songèrent à reprendre les travaux des champs et à reconstituer leur fortune, anéantie pendant la guerre. Plusieurs familles gauloises continuèrent à habiter Gergovia; cette ville de guerre devint inutile à la longue; le plateau, sur lequel elle était bâtie, était froid; ses habitants se fixèrent sur les pentes de cette montagne, formèrent les villages de *Mardogne*, de *Jussat*, de la *Roche-Blanche*, de *Romagnat*, d'*Aubière*, etc. En 1149, la charte de fondation de l'abbaye de St-André fait mention des masures de *l'antique Gergovia*; en 1230, il est parlé du pont de *Gergovia*, près du village de Mardogne (3), en 1297, je trouve un certain *Durand de Gerguoya*, possessionné aux environs de Clermont (4).

C'est donc un fait aujourd'hui incontestable que l'existence ancienne de la ville forte de *Gergovia* sur la montagne qui se trouve au sud de Clermont (5). Il est probable que lorsque Gergovia fut abandonné en partie, après la conquête de la Gaule par César, un bois, qui couvrait les flancs du monticule sur lequel est placé Clermont, fut habité par une partie de la population des Arvernes, que là ils élevèrent un temple, qui bientôt attira les populations des alentours, à un tel point qu'un demi-siècle s'était à peine écoulé depuis le départ de César, que la capitale des Arvernes était *Nemetum*, c'est-à-dire Clermont.

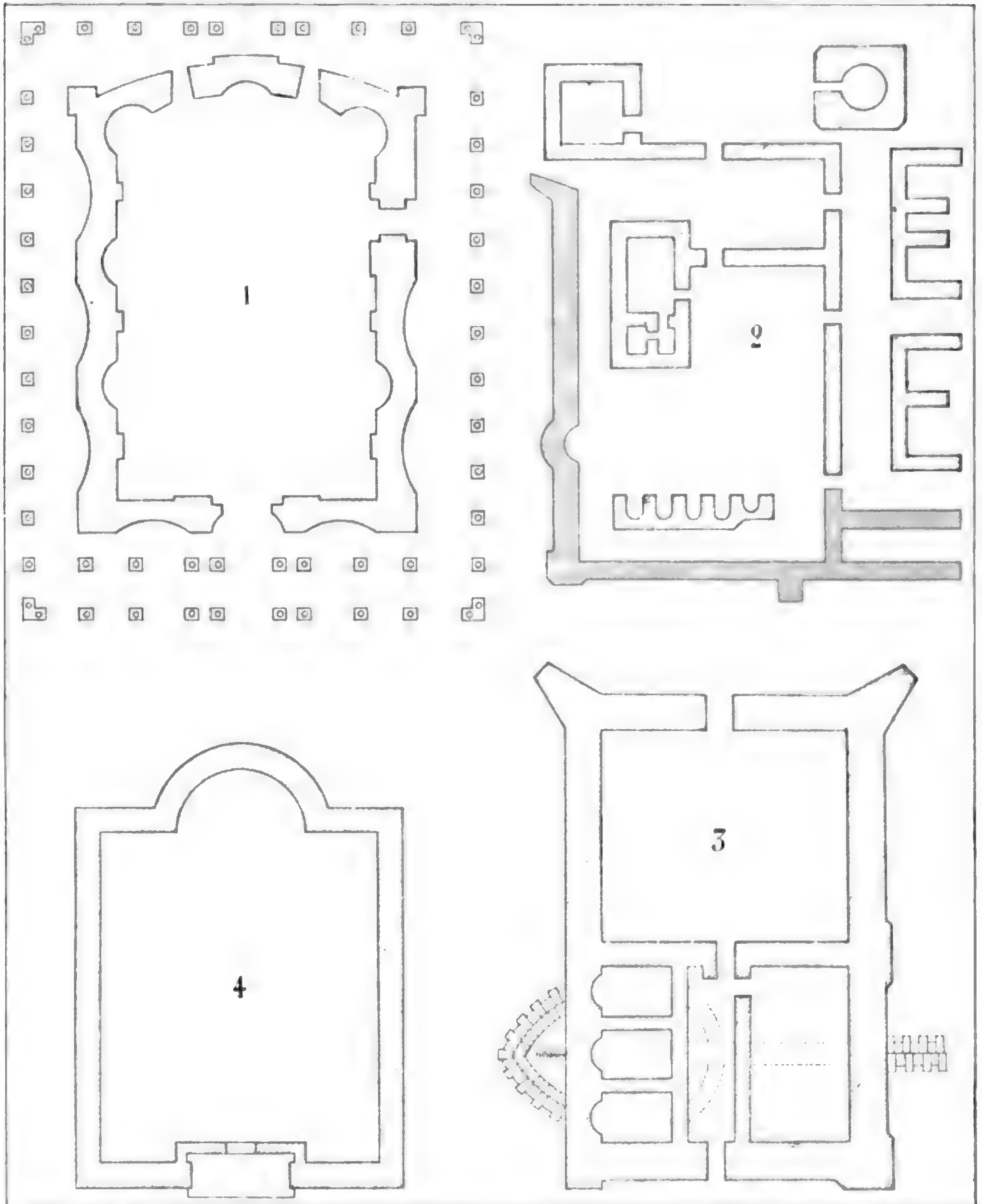
Un savant antiquaire de Clermont (M. Mioche), qui consacrait ses loisirs à la numismatique et spécialement à celle de l'Auvergne, a prétendu, dans un mémoire lu par lui à l'Académie de

(1) M. Mathieu a publié un remarquable travail sur les colonies et les voies romaines en Auvergne.

(2) Les montagnes de *Chanturgue* et de *Montjuzet* étaient alors couvertes de bois.

(3 et 4) Archives départementales du Puy-de-Dôme, chapit. cath. arm. 9 sac, E; arm. 8, sac B.

(5) Savaron *(Origines de Clairmont)* a écrit que l'*oppidum* de *Gergovia* était placé sur le monticule de Clermont; mais Durand, son annotateur, a rectifié cette erreur.




PLANS DE MONUMENTS GALLO-ROMAINS.

*1. Temple gallo-romain (Place de Jaude) _ 2. Edifice gallo-romain (Fouilles des anciens [illegible] place de l'Etoile) _ 3. Bains gallo-romains à Chateaurouge _ 4. Piscine des bains précédents.*

Clermont en 1857, que les médailles attribuées jusqu'ici à la colonie de Nismes et qui portent en abréviation *col. nem.*, peuvent appartenir à une autre colonie romaine, celle de *Nemetum* (Clermont), et qu'il faudrait lire sur cette abréviation *colonia Nemossensis* ou *Nemetensis* (colonie de *Nemossos* ou de *Nemetum*) ; il se base sur ce que ces monnaies coloniales, aux têtes adossées d'Aggripa et d'Auguste et contemporaines de la bataille d'*Actium*, se rencontrent en très-grande quantité dans la ville de Clermont, qu'en admettant à *Nemetum* l'atelier où elles se fabriquaient on aurait l'explication naturelle de la légende qui constaterait l'établissement d'une colonie latine sur le monticule de Clermont. Après le travail de M. *de la Saussaie* on trouvera peut-être cette revendication un peu tardive. Quant au crocodile et au palmier, qui sont représentés sur le revers, ils ont suggéré bien des interprétations ; la meilleure me paraît être celle qui prétend que ce crocodile et ce palmier représentent l'emblème de la victoire d'*Actium*, remportée par Auguste et Aggripa sur une armée composée principalement d'Egyptiens. L'opinion de M. Mioche paraît réunir quelques éléments de probabilité. Il est permis de revendiquer ces pièces pour la monnaie coloniale de Clermont *(Colonia Nemossensis ou Nemetensis)* (1).

L'empereur Auguste recula jusqu'à la Loire les limites de l'Aquitaine, l'une des trois grandes divisions territoriales de la Gaule créées par les Romains. L'Arvernie s'y trouva enclavée ; Bourges en fut la capitale. *Nemetum* fut le chef-lieu de l'Arvernie ; cette dernière ville ajouta à son nom celui d'Auguste, son bienfaiteur et s'appela dès lors *Augusto-Nemetum*. Cette transformation dut avoir lieu vers l'an 734 de l'ère romaine et l'an 20 avant Jésus-Christ, à l'époque où un temple fut élevé à *Lugdunum* (Lyon) en l'honneur de Rome et d'Auguste par les peuples reconnaissants de la Gaule. Nous avons la preuve que les Arvernes entretenaient à Lyon un pontife pour le service du temple d'Auguste. C'est ce qui résulte d'une inscription recueillie par Gruter :

SERVILIO
MARCIANO
ARVERNO
G. SERVILII
DOMITI FILIO
SACERDOTI AD
TEMPLUM ROMÆ
ET AUGUSTORVM
TRES PROVINCIÆ
GALLIÆ (2).

Sous l'empereur Auguste, Augusto-Nemetum jouit du repos le plus complet, pendant au moins vingt années. Tibère, son successeur, monta sur le trône en l'an 14 et continua à faire régner le calme, qu'avait procuré son prédécesseur. Caligula, qui vint après lui (l'an 37 de l'ère chrétienne), se signala par ses cruautés, ses folies et ses débauches. Claude, successeur de

(1) Voir *Tablettes historiques de l'Auvergne*, année 1841 : — l'ouvrage de M. Mathieu sur les colonies et les voies romaines en Auvergne, page 535

(2) On croit que ce personnage, du nom de *Servilius Marcianus*, Arverne, vivait sous l'empereur Néron.

Caligula (l'an 41 de l'ère chrétienne), fut un empereur lettré, aimant l'histoire et composant lui-même ses harangues. Il abolit le culte des druides « *Druidarum religionem apud Gallos diræ immanitatis et tantum civibus sub Augusto interdictum penitus abolevit* » (Suetone). Ces prêtres gaulois étaient fort répandus en Auvergne ; de nombreux et lourds monuments, qui existent encore dans les montagnes les plus reculées de la basse Auvergne (1), prouvent leur puissance et leur domination. C'est l'empereur Claude qui fit établir un sénat à Augusto-Nemetum, à l'instar de celui de Rome (2). Cet empereur n'était pas aussi stupide que l'ont dit les biographes ; il avait des intentions honnêtes et droites et ne laissa faire le mal que par ignorance ou faiblesse de caractère. Il a assurément mérité la reconnaissance de la Gaule chevelue. L'infâme Néron, qui lui succéda (l'an 54 de l'ère chrétienne) n'obtint que du mépris. Il surchargea d'impôts la Gaule la septième année de son avénement ; la Gaule se souleva ; les Arvernes donnèrent leur adhésion et leur force à cette insurrection. On croit que c'est à Augusto-Nemetum que fut tenue la conjuration contre Néron, à la tête de laquelle était *Vindex* (3) et qui amena le suicide de cet affreux tyran. Il faut rendre justice à Néron : si d'une part il fut un homme sanguinaire et dont la mémoire est surchargée de grands crimes, néanmoins, il aimait les belles-lettres et les beaux-arts. Son règne fut pour la Gaule chevelue une époque de grand et rapide développement intellectuel. M. Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*, tom. III, p. 361, édition de 1835) s'empresse de le reconnaître. On ne doit pas oublier que c'est sous son règne que fut entreprise à Clermont cette merveille de l'antiquité, cette statue colossale de Mercure, faite par le sculpteur Zénodore (vers l'an 50 de notre ère). Néron fit venir cet artiste à Rome et l'encouragea en lui confiant l'exécution d'une statue colossale en or, qui le représentait avec les attributs d'Apollon.

A cette époque, l'élégance et le confort étaient devenus un besoin pour les descendants de ces nobles Arvernes. Augusto-Nemetum avait un sénat, un capitole, un prétoire ; le goût du luxe et de la bonne chère avait envahi la Gaule ; les sénateurs de notre ville possédaient de superbes campagnes dans les montagnes d'Auvergne, où ils allaient passer l'été ; des bains étaient attenant à ces demeures pleines de goût et de recherche. C'est à cette époque qu'il faut faire remonter la couche d'huitres de 15 à 20 centimètres d'épaisseur, découverte le 5 décembre 1842, *rue Domat*, au point culminant de la ville de Clermont. On sait que les huitres étaient un mets des plus recherchés par les Romains, qui les faisaient venir à grands frais et de fort loin.

Galba succède à Néron en 68 de l'ère chrétienne ; il meurt assassiné ; puis viennent comme empereurs : Othon (l'an 69) ; Vitellius (l'an 69) ; ce dernier règne fut marqué par des saturnales et toutes sortes de débauches. Vitellius périt assassiné. Vespasien succède à Vitellius en 69 (4). Sous ce dernier empereur, *Agricola* était (en l'an 72 de notre ère) président, c'est-à-dire gouverneur de l'Aquitaine.

Notre but n'est pas de suivre tout l'historique de chaque empereur. Nous avons parlé de ceux qui précèdent, parce que dans les premiers temps de l'histoire de Clermont on est forcé de raconter les faits généraux, l'histoire locale étant complètement muette, et que les sentiments

(1) Notamment aux environs de Gelle (canton de Rochefort), le dolmen de Farges (canton d'Herment), le dolmen de St-Nectaire, etc.

(2) Vers l'an 48 de notre ère.

(3) *L'Ancienne Auvergne et le Velay*, T. I, p. 165.

(4) Savaron dit que de son temps les monnaies de l'empereur *Vespasien* étaient les plus anciennes que l'on avait découvertes à Clermont.

2

GENIO ARVERN

SEXTUS ORA... SUAVIS...

AP......

1

VL PAVLLIN
T ALLIA T LA
BENI VXOR
BELINO DD

4

3

VDI V
CAESA
ERMAN
MAX TI
ESTA
XI P P
DESIG IV
CMP

5

Lith. C. Desrosiers à Moulins — P. Leprat

## ANTIQUITÉS GALLO-ROMAINES.



*1. Tombeau élevé par Allia, femme de Titus Labienus (1er siècle). — 2 Inscription du temple Wasso. — 3. Borne milliaire gallo-romaine avec le nom d'Augusto Nemetum (Musée de Clermont). — 4. Prêtresse ou fée de Montjuzet (sculpture gallo-romaine). — 5. Tête symbolique sur un tympan de porte gallo-romaine (Musée de Clermont).*

qui respiraient à Rome devaient être partagés par les habitants d'Augusto-Nemetum, qui avaient les mêmes lois, les mêmes intérêts à défendre.

Cependant, malgré toute la civilisation dont jouissait alors la Gaule, malgré toute l'importance de la ville d'Augusto-Nemetum, qui bientôt changea son nom pour celui de *ville d'Auvergne (urbs Arverna)* la foi chrétienne était encore inconnue dans notre Auvergne ; les divinités du paganisme étaient adorées sur le monticule de Clermont ; le christianisme, qui grandissait chaque jour par le martyre, qui s'était multiplié sous la persécution, comme l'herbe des prés sous la faulx, fut accueilli dans beaucoup d'endroits comme une consolation et une espérance pour les opprimés ; c'était le grand niveau social que prêchaient les apôtres et qui trouvait de l'écho dans le peuple et la masse. Sous le règne de Dèce et de ses successeurs, les chrétiens subirent les plus vives persécutions ; ce fut précisément sous ce règne que la foi prit une nouvelle force et que date le plus grand accroissement de la religion catholique dans les Gaules. Sept évêques y furent envoyés par le Pape *Fabien*, l'année même de son martyre ; de ce nombre fut *Austremoine (Stremonius)*, dont on fixe la mission vers l'an 250 de l'ère chrétienne. Nous reviendrons sur ce fait, d'une haute importance, dans un chapitre spécial.

Ici, doit se placer un grand événement : l'invasion de *Chrocus*, roi des Allemans, dans les Gaules. La plupart des historiens prétendent que cette invasion n'eut lieu qu'en l'an 408, mais M. *Adolphe Michel* (1) dans une savante dissertation, où il prend pour base l'historien Grégoire de Tours, la fixe au milieu du III$^{e}$ siècle de l'ère chrétienne. Chrocus était un prince hautain et arrogant. Pour se rendre illustre, il consulta sa mère, femme plus cruelle que lui, qui lui conseilla de laisser son nom à la postérité, en renversant les plus beaux monuments qui se trouvaient sur son passage. Cet événement dut avoir lieu aux premières années du règne de Posthume dans les Gaules, de l'an 257 à l'an 260, presqu'en même temps que l'arrivée de saint Austremoine dans la ville d'Auvergne. Les Allemans, tout en parcourant la Gaule, arrivèrent en Arvernie ; ils se trouvèrent en présence du fameux temple *Wasso*, qu'ils détruisirent avec le feu et la sape (2).

En l'an 277, l'empereur romain *Probus* chassa de la Gaule tous les Germains (Franks, Burgondes, Allemans), qui depuis la mort d'Aurélien occupaient une portion considérable du territoire gaulois au nord-est et les refoula jusqu'au-delà de l'Elbe ; il alla même les combattre jusqu'au centre de leur pays.

L'Empereur Constance Chlore, qui monta sur le trône romain en 292, doit avoir un rang honorable dans cette histoire. M. Michel (3) prétend que c'est principalement à lui qu'on doit attribuer l'établissement d'une colonie de *Lètes*, tirés de la nation des Suèves, sur le territoire des Arvernes, établissement dont l'existence est constatée par une notice de l'empire ; dans ce document, la ville des Arvernes est désignée comme résidence du préfet des Lètes. Cette colonie avait pour but de repeupler la riche Auvergne, que les guerres avait tellement dépeuplée, que les territoires les plus fertiles demeuraient incultes et inhabités.

Vers l'an 330, Constantin introduisit dans la haute administration de l'empire romain de grandes modifications. La division des provinces de la Gaule subit divers remaniements. Le

(1) Voir l'*Ancienne Auvergne et le Velay* T. I, page 201, et suivantes.

(2) Veniens *(Chrochus)* verò Arvernos delubrum illud, quod gallica lingua *Vasso* Galatæ vocant, incendit, diruit atque subvertit *(Grégoire de Tours)*.

(3) *L'Ancienne Auvergne et le Velay*, T. I, p. 217.

nombre des provinces, qui n'était que de quatre sous Auguste (la Narbonnaise, la Lugdunaise, l'Aquitaine et la Belgique), s'éleva à treize sous Constantin. L'ancienne Aquitaine, dont dépendait l'Arvernie, formait trois de ces provinces, sous le nom d'*Aquitaine première* (comprenant la partie orientale de la Loire aux Cévennes), d'*Aquitaine seconde* (partie occidentale de la basse Loire à la Garonne) et la *Novempopulanie* (partie méridionale entre la Garonne et les Pyrénées). La cité des Arvernes faisait partie de l'Aquitaine première, qui avait pour métropole la cité des Bituriges (1). A cette époque, le droit romain formait le droit général de l'empire ; il n'y avait plus dans toute la Gaule aucuns vestiges des lois des Arvernes.

En 411, vers le mois d'août, *Jovin*, un des premiers seigneurs d'Auvergne, se fit proclamer empereur à Mayence, ce qui fut cause, en 412, que la ville d'AuVergne fut prise par les capitaines d'*Honorius* qui s'emparèrent de la personne de *Décime Rustic*, prétet des tyrans *Constantin*. *Jovin* et *Sébastien* et de celle d'*Agrèce* premier des secrétaires de *Jovin*. Ce dernier fut décapité (l'an 413) à Narbonne par *Dardanus*, préfet des Gaules, après avoir été poursuivi par *Ataulphe*, beau-frère d'*Alaric* (2).

De l'an 407 à l'an 420, sous les empereurs Honorius et Théodose II, eut lieu une grande invasion de peuples germaniques dans les Gaules. Ces barbares, ayant passé le Rhône à Bale en Suisse (qui était alors la cité des Raurakes), au nombre de plus de 100,000, promenèrent le fer et la hache dans tout le territoire gaulois et le couvrirent de ruines. Les principaux d'entre ces peuples étaient les Vandales, les Suèves, les Alains et les Burgondes. Les Vandales se distinguèrent entre tous par leur rage, détruisant les châteaux bâtis sur les rochers les plus escarpés, les villes entourées de solides murailles : les temples et les autels n'échappèrent pas à leur œuvre de destruction.

En 439, *Théodoric* roi des Visigoths, qui, pendant longtemps avait ravagé le midi de la Gaule, fut rejoint par le comte *Letorius*, lequel à la tête de ses cavaliers *Huns* traversa l'Aquitaine première, trouva les Arvernes sur son passage tous dévoués à la cause romaine et livra toutes leurs villes à l'incendie et au pillage. *Flavius Eparchius Avitus*, un de ces patriciens arvernes, qui déjà en l'année 420, et à l'âge de 20 ans, avait été désigné par le sénat de la ville d'Auvergne pour aller en ambassade auprès du patrice *Constance* à la cour de Ravenne demander l'exonération du tribu (3) que la ville payait à l'empereur Honorius et qui avait obtenu plein succès, s'arracha aux délices de sa villa d'*Avitacum* (Aydat, dans les montagnes de la Basse-Auvergne), si bien décrite par son gendre, le célèbre *Sidoine Apollinaire*, pour venir protéger et défendre la cité des Arvernes. *Avitus* fut quelques années après, préfet des Gaules et cultiva l'amitié du roi visigoth *Théodoric*, qui résidait alors à Toulouse ; il parvint même à avoir une grande influence sur l'esprit de ce barbare. Ce même *Avitus* fut proclamé empereur romain d'occident en l'an 455 : son règne fut court et agité. *Avitus*, peu réglé dans ses mœurs, encourut la haine des sénateurs romains, en corrompant leurs femmes et leurs filles, à un tel point que bientôt il fut déposé par

(1) Les cités de l'Aquitaine première étaient celles des *Bituriges* (Bourges), des *Arvernes* (Clermont), des *Ruthenois* (Rodez), des *Albiens* (Alby), des *Cadurkes* (Cahors), des *Lemovikes* (Limoges), des *Gabales* (Javol, depuis Mende), des *Vellaves* (Ruessio, plus tard Le Puy).

(2) Voir l'*Art de vérifier les dates*, article empereurs d'Occident ; Dulaure, *Table chronologique* des événements qui ont rapport à l'Auvergne, ms. de la bibliothèque de Clermont.

(3) Ce tribut était dû bien antérieurement. L'auteur de la vie de St Alyre dit que la ville d'Auvergne le payait à l'empereur *Maxime*.

un acte solennel du sénat. Il se réfugia d'abord à Plaisance avec le petit nombre de ceux qui lui étaient restés fidèles, fut fait prisonnier par *Rikimer*, son ennemi personnel; c'est alors qu'il se démit de la pourpre et accepta le titre d'évêque de Plaisance. Bientôt, il dut prendre la fuite pour sauver sa tête, passa les Alpes et résolut de finir ses jours à l'ombre de la basilique de St-Julien, à *Brivas* (Brioude); la mort le surprit en route; son corps fut déposé, selon ses désirs, au-dessous de l'autel de St-Julien de Brioude.

*Sidoine Apollinaire*, gendre d'*Avitus*, joue un grand rôle dans l'histoire de la ville d'Auvergne à l'époque où nous sommes arrivés. Il fut délégué en 466 par le sénat de la cité des Arvernes aux noces de *Rikimer* avec la fille du Grec *Anthenius*, qui avait été envoyé à Rome pour régner; il avait aussi pour mission de présenter au nom de la même cité plusieurs réclamations. Sidoine, pour s'assurer la bienveillance d'Anthénius, composa son panégyrique et le récita devant le sénat, en 468, dans la solennité des calendes de janvier. Sidoine devint dès lors l'un des hommes les plus importants de la Gaule romaine; sous son influence, l'autorité impériale fut organisée dans la Gaule.

A partir de l'an 470, l'Arvernie se trouva exposée aux ravages des Visigoths. *Euric*, leur roi (1), prétendant qu'un traité fait avec *Honorius* lui donnait droit sur le midi de la Gaule, s'acharna contre l'Arvernie, défendue par le dévouement de *Sidoine Apollinaire* et l'intrépide et courageux *Ecdicius*. Sidoine, entrevoyant les Burgondes, qui d'un moment à l'autre pouvaient se trouver aux portes de la cité des Arvernes, s'écriait: « Notre ville est sous la terreur de ses deux voisins, répandus en armes autour de ses murs.... Ici, les Burgondes, qui nous défendent, mais en se défiant de nous; là, les Visigoths, qui nous assiégent et dont notre opiniâtreté ne fait qu'accroître la colère... » (2). Malgré cette triste perspective, les Arvernes soutenaient toujours la puissance romaine, qui les abandonnait ne pouvant leur porter secours; ils résistaient toujours et chaque printemps *Euric* tombait sur l'Auvergne, brûlait ses habitations et forçait la population à se réfugier dans les montagnes. Deux hommes, qui exercèrent toute influence dans la ville d'Auvergne, étaient l'âme de la résistance: *Ecdicius*, maître de la milice dans les Gaules, milice qu'il était forcé d'entretenir à ses propres dépens; *Sidoine Apollinaire*, son beau-frère, sorti de sa charge de préfet de Rome, rentré en Arvernie au commencement de 472, élu évêque de la cité qui nous occupe. Grâce à ces deux héros, les Arvernes tinrent les Visigoths longtemps en échec. Pendant qu'*Ecdicius* s'occupait de la milice avec une activité et une entente au-dessus de toute éloge, Sidoine pour se conformer à sa mission sacerdotale, entretenait le zèle et la confiance de tous par l'emploi des armes spirituelles. Ce fut pendant l'un des siéges de la cité des Arvernes par les Visigoths, qu'il introduisit la procession des Rogations, récemment instituée par *St Mamet*, archevêque de Vienne. On raconte sur le brave *Ecdicius* un fait qu'il ne faut pas omettre ici. Pendant que les Visigoths faisaient le siége de la ville d'Auvergne, cet illustre guerrier, qui était absent de cette cité, ne craignit pas, pour rentrer, de passer avec 18 hommes seulement au milieu d'un millier de barbares. Sa présence réjouit et rassura les habitants de notre ville, qui se défendirent avec courage; malheureusement, pendant cet intervalle, l'empire romain négociait avec les Visigoths une paix, dont l'abandon de l'Arvernie devait être l'un des premiers gages. L'empereur *Julius Nepos* n'avait trouvé d'autre moyen de conserver l'Italie que de renoncer à la Gaule. Sidoine, dès

(1) Il avait été fait roi en 466.

(2) *Sidoine Apollinaire*. Ep. 4, lib. III.

qu'il en fut informé, écrivit à *Grécus*, évêque de Marseille, un des plus puissants négociateurs, en raison du crédit dont il jouissait auprès d'*Euric*. Sa lettre est empreinte de sentiments de douleur, de dépit et d'indignation ; c'est un monument admirable de patriotisme le plus pur et de dévouement le plus absolu à la ville qu'il dirigeait comme évêque. En voici des extraits :

« C'est donc pour le beau résultat qu'on nous annonce, que nous aurions supporté la famine, l'incendie, les atteintes du fer et les horreurs de la peste ! que nous aurions engraissé nos glaives de sang, tandis que nos corps s'amaigrissaient, usés par les jeunes et par les combats !.. Oh ! repoussez, je vous en conjure, ce traité sans avantages comme sans honneur ! vous le pouvez puisque c'est par vos mains que passent toutes les propositions..., employez donc, je vous en conjure de nouveau, employez tout ce que vous possédez d'influence pour empêcher que cette paix honteuse ne s'accomplisse. Faut-il bien que nous supportions encore des siéges, des assauts et les tortures de la famine ? eh bien, nous y sommes résignés, que dis-je ? nous accepterons ces nouvelles souffrances avec joie. Vous le voyez, si nous sommes livrés aux Barbares, il restera bien prouvé que c'est à la seule lâcheté de vos conseils, que nous devrons imputer cette infamie... que si vous ne pouvez plus rien contre le sort affreux qui nous menace, faites du moins parler en notre faveur vos supplications les plus touchantes afin qu'on laisse circuler le sang de ceux dont la liberté va mourir. Et préparez des terres pour les exilés, des rançons pour les captifs, des viatiques pour les pélerins... ; quand nos murs seront ouverts à l'ennemi pour la servitude, que les vôtres ne soient pas fermés pour l'hospitalité (1). »

Malheureusement, les négociations suivirent leur cours. Le traité, par lequel l'empire abandonnait l'Arvernie aux Visigoths, eut son exécution. *Jornandès* est le seul auteur qui donne quelques détails sur cette cession. D'après son récit, *Euric*, fatigué des longueurs des négociations s'était emparé de la cité des Arvernes. *Ecdicius*, comblé de douleur, quitta cette ville et se retira hors de son pays, à *Lugdunum*, à la cour des rois burgondes, où sa personne pouvait être en sûreté (2) : *Julius Nepos* lui envoya le diplôme de patrice d'Occident. Le questeur *Licinianus* fut envoyé dans la cité des Arvernes pour mettre *Euric* en possession de l'Arvernie. Sidoine osa lui demander des garanties pour la religion, dont il était le gardien. On lui répondit par un ordre d'exil, puis il fut renfermé dans le château de *Livia*, dans l'ancienne Narbonnaise. Quant à *Ecdicius*, il refusa le patriciat. Ce fut en octobre 475 que les Visigoths prirent possession de l'Arvernie ; pendant ce temps, l'empereur *Julius Nepos* était dépouillé de la pourpre et chassé de l'Italie. Cette pourpre était donnée à un enfant de 12 ans, le dernier de ces empereurs romains, jadis si puissants et aujourd'hui si annihilés. Sitôt que les sénateurs de la ville d'Auvergne apprirent la fatale nouvelle qui les séparait à tout jamais de l'empire romain, plusieurs s'empressèrent de quitter cette ville. *Isice* fut s'établir à Vienne, *Probus* et le jeune *Avitus* à Suse, *Firmin* à Arles et *Rorice* à Uzès (3).

**Antiquités gallo-romaines découvertes à Clermont** — Avant de quitter l'ère gallo-romaine, nous devons mentionner les principales antiquités de cette époque, découvertes à Clermont. Signalons d'abord une tête symbolique, entourée d'ailes, de serpents et d'écailles de poisson. Cette sculpture a fait le sujet de bien des hypothèses ; *Siméoni* dit que c'est une gorgone : « les serpents, ajoute-t-il, manifestent son péché, les ailes sont les talaires de Mercure, les écailles figurent l'écu de

(1) *Sidoine Apollinaire*. Epit. VII, 7.

(2) *Relictâ patriâ ad tutiora se loca colligit* (Jornandès).

(3) Audigier : *Histoire manuscrite de Clermont*.

MURAILLE GALLO-ROMAINE DU CHATEAU DES SALLES (III$^{e}$ SIECLE)







SARCOPHAGE GALLO-ROMAIN DU IV$^{e}$ SIÈCLE (CHAPELLE DES CARMES DÉCHAUX).

Minerve. » Cette explication ne donne qu'une solution peu satisfaisante ; l'érudition seule y triomphe. *Mezeray*, *Dulaure*, *Delarbre*, *Gault de saint Germain* y voient un emblème du culte des druides, importé de l'Orient. Ces archéologues sont dans l'erreur, car les druides n'avaient aucun emblème taillé. M. *Mathieu* émet l'idée que ce serait l'enseigne d'un hôpital où était jadis placé le serpent sur la porte d'entrée. On sait que le serpent, enroulé autour d'un palmier, est l'emblème de la pharmacie. Cette tête symbolique est aujourd'hui déposée au musée lapidaire de Clermont. Le même musée conserve des mosaïques, dont l'une, qui est très-belle, représente une tête de Méduse entourée de six belles rosaces. M. Bouillet a donné le dessin très-exact de cette dernière mosaïque dans sa *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*. On a aussi trouvé à Clermont des salles pavées, revêtues de dalles en marbre de diverses couleurs (*rue Grégoire de Tours*, sous la maison Chauvassaigne, près de l'église des Carmes) ; des établissements de bains, dans l'un desquels avaient été conservés le fourneau, plusieurs salles, des cuves et le canal d'écoulement (cet établissement était situé *rue du Taureau* ; le canal se terminait au jardin botanique) : on a aussi découvert des colonnes, des chapiteaux, des hypocaustes, des conduites d'eau, des bassins, des fontaines, des vases de toutes formes et de toutes dimensions, des anneaux, des clefs, des médailles, des petits flacons en verre aux nuances variées, aux contours gracieux (ils servaient à l'usage des matrones, qui les remplissaient d'essences), Savaron (*Origines de Clairmont*) n'oublie pas de faire savoir que de son temps (commencement du XVII[e] siècle), on trouvait à Clermont « des médaillons, des médailles, des urnes, des arches sépulcrales, des inscriptions romaines et chrétiennes, des thermes, des aqueducs, des marbres et surtout une poterie d'une merveilleuse rougeur et polissure (que les Romains appelaient *terra campana*), des masures et autres monuments d'antiquité. »

En 1730, en creusant les fondements du bâtiment de la bibliothèque actuelle (qui avant 1793, servait d'hôpital), on trouva, dit l'abbé *Delarbre* (1) « les fragments d'un bel édifice, savoir : des colonnes, des tronçons de marbre, des pavés en mosaïque, une conduite d'eau, des bains, des bassins de fontaines, des vases antiques ornés de bas-reliefs avec des inscriptions, des pavés composés avec un ciment inaltérable. » En 1780, lors des fouilles du jardin botanique, on découvrit un pavé en mosaïque (2).

Il n'est pas une rue, pas une habitation qui ne révèlent, lorsqu'on y fait des fouilles, des débris antiques, de l'époque gallo-romaine.

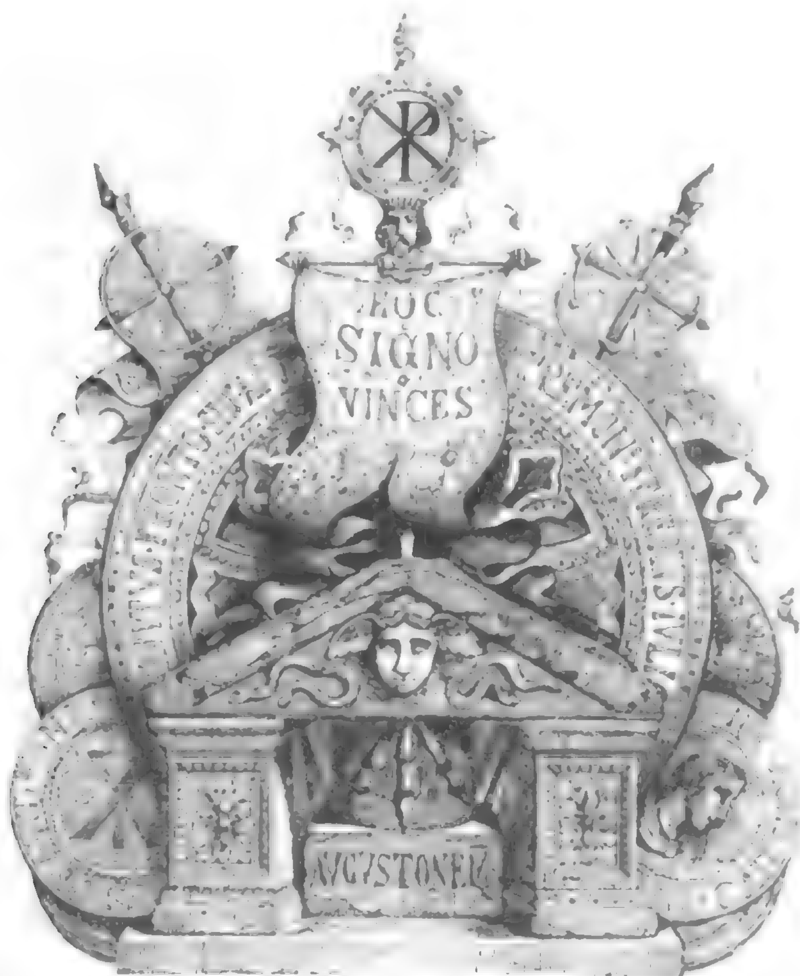
La chapelle du Saint-Esprit de l'église cathédrale a possédé jusqu'en 1793 un sarcophage gallo-romain en marbre blanc, dont nous donnons un dessin. Une partie de la face antérieure représente, d'après plusieurs savants, la résurrection du fils de la veuve de *Naïm*, la deuxième face *la Samaritaine* et la troisième face *Zachée*, monté sur un arbre, pour voir Jésus-Christ lorsqu'il approchait de Jérusalem. Ce sarcophage est placé depuis 1816 dans la chapelle des Carmes-Déchaux, au devant de l'autel. Un autre sarcophage, qui est actuellement dans la chapelle de saint Pierre de la cathédrale, fut découvert dans des fouilles faites pour établir un soubassement de colonne ; il représente Jésus-Christ et ses douze apôtres et sur les à cotés deux sujets de chasse (la chasse au lion et la chasse au sanglier) ; il m'a paru d'une époque postérieure à celui qui précède ; M. Bouillet en donne un dessin dans sa *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*.

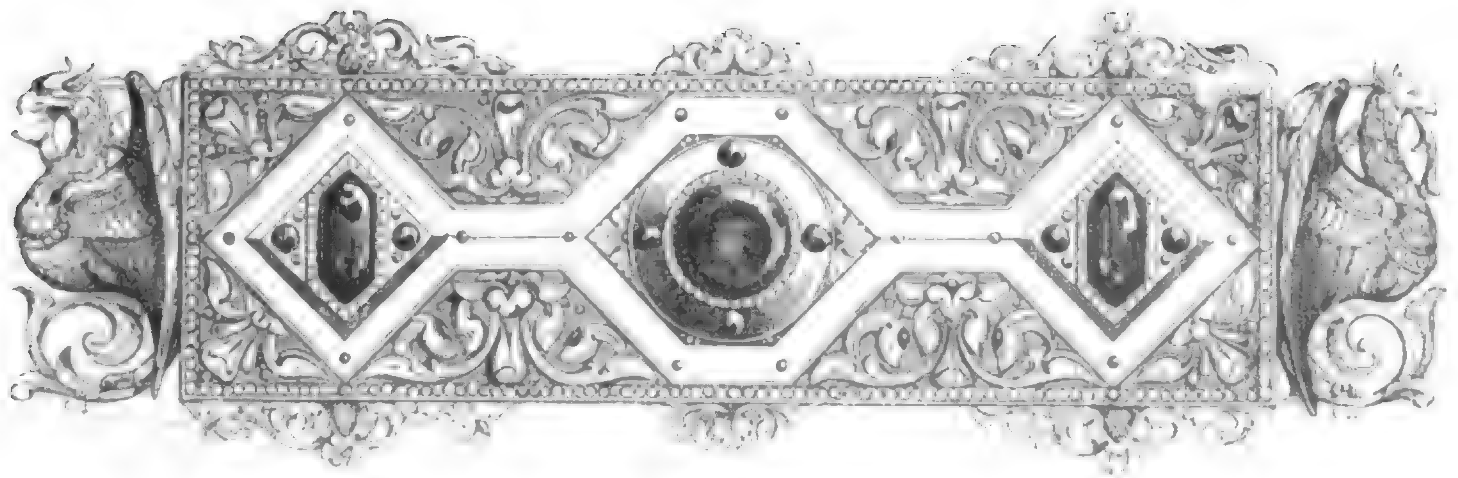
Il existe aussi à Clermont, au *château des Salles*, un reste de muraille gallo-romaine, dont nous

(1) *Notice sur Clermont*, p. 151. (2) Delarbre, *notice sur Clermont*.

donnons un dessin, qui a reçu à tort le nom de *muraille des Sarrasins*, mais qui très-probablement devait faire partie d'une habitation de quelque riche personnage d'Augusto-Nemetum, ainsi que semble l'indiquer le nom même de *château* et de *château des Sarrasins*, conservé par la tradition à cette ruine. C'est, dans tous les cas, le plus ancien débris des temps antiques que possède actuellement Clermont, car je le crois du IIIe ou du IVe siècle. Cette muraille a donné lieu à bien des opinions diverses. L'érudit M. Mathieu pense que c'était un fort détaché, comme il pouvait s'en trouver d'autres autour de la place d'Augusto-Nemetum ; voici la description très-exacte qu'il en donne dans son ouvrage sur les colonies et voies romaines en Auvergne : « Assis sur un énorme massif de béton, qui fait saillie en tous sens, le *mur des salles* est bâti en petit appareil, par assises de 9, 8, 7 et 6 rangs de pierres. Les assises existantes sont liées entre elles par des cordons formés, chacun, de trois grandes briques couchées et séparées les unes des autres par un ciment qui en fait ressortir le rouge coquelicot. La même disposition et les mêmes matériaux se reproduisent dans la structure des trois demi-tourillons, ou contre-forts engagés, qui s'élèvent, à l'extérieur, et dont la forme gracieuse donne à l'aspect du mur un air d'élégance, qui manque à nos murailles modernes : c'est que les Romains savaient allier l'agréable à l'utile. »

Vers l'année 1839, l'académie de Clermont nomma une commission pour se prononcer sur ces ruines intéressantes. M. *Mallay*, architecte, en dressa le plan ; le rapport fut confié à M. *Mathieu*, mais il ne fut rien décidé.





# ÈRE BARBARE

---

**Euric, roi des Visigoths, établit un comte dans la ville d'Auvergne (475). — Les principaux sénateurs de la ville d'Auvergne périssent à la bataille de Vouillé (507). — La ville d'Auvergne passe aux Franks (507). — Le sénateur Arcadius conspire contre Thierry et va offrir la ville d'Auvergne à Childebert (530). — Les portes de la ville d'Auvergne sont fermées à Childebert (530). — Arrivée de Thierry sous les murs de cette ville (532). — Siége de la ville d'Auvergne par Thierry (532). — Premier concile tenu en la cité des Arvernes (535). — Théodebert se marie dans la ville d'Auvergne à Deuterie (535). — Chramne commet de grands excès dans la ville d'Auvergne (555). — Divisions au sujet de l'évêque Cautin (555) — Révolte de Chramne (556-557). — La cité d'Auvergne lui ferme ses portes (556-557). — Fin tragique de Chramne (561). — Destruction de la synagogue des juifs de la ville d'Auvergne (574). — Fondation de l'église de N.-D. du Port (575). — Childebert fait une remise d'impôts à la ville d'Auvergne (590). — Mort de Grégoire de Tours, né dans la ville d'Auvergne (595). — Les Sarrasins ravagent la ville d'Auvergne (732). — Pepin vient avec une armée contre Vaïfre (760). — Prise et destruction de la ville d'Auvergne et du château de Clermont par Pepin (761). — La ville d'Auvergne prend le nom de Clermont (761). — Louis le Debonnaire à Clermont (839). — Arrivée des Normands (845 ou 853). — Ils détruisent l'église de N.-D. du Port (853). — Seconde invasion des Normands (864). — Charles le Chauve à Clermont (870). — Louis le Bègue à Clermont (878). — Troisième invasion des Normands (910 ou 916). — Ils renversent de fond en comble la ville de Clermont (910 ou 916). — Rétablissement du monastère de Saint-Alyre (937). — Grand incendie qui détruit Clermont en entier (946). — Tableau déchirant de Clermont. — Louis d'Outremer en Auvergne (vers 950). — Lothaire en Auvergne (982).**




en prenant possession de l'Arvernie, en octobre 475, envoya en résidence dans la ville d'Auvergne *Victorius*, en qualité de *comte* ou gouverneur particulier. Il est probable qu'à cette époque la ville d'Auvergne devint, en vertu de cette résidence, le chef-lieu de la justice de l'Aquitaine première.

Sous Alarik II, l'un des successeurs d'Euric, et dès l'an 488-491, un grand nombre de *Burgondes* passèrent près de la ville d'Auvergne où ils exercèrent leurs ravages, fondirent sur le bourg de *Brivas* (Brioude) et pillèrent la basilique de Saint-Julien. Un certain *Hillidius*, venant de

*Vellave* (Le Puy), tomba à l'improviste sur ces pillards, près de la rivière de l'Allier, et en fit un carnage épouvantable, après quoi il fut remercier saint Julien, le célèbre martyr de Brioude. Tout le peuple l'escorta en chantant des louanges jusqu'à l'église de Saint-Julien. (Voir Grégoire de Tours.)

Le temps était proche où allait disparaître la domination des Visigoths en Auvergne. *Clovis*, roi des Franks, marcha en l'an 507, avec une puissante armée, contre *Alarik II*, roi des Visigoths. La rencontre qui est connue de tout le monde, eut lieu dans la plaine de Vouglé ou *Vouillé (Vogladensis campus)*, près de Poitiers. *Alaric* était entouré d'un grand nombre d'Arvernes et des premiers sénateurs de la cité des Arvernes, conduits par le comte *Apollinaire*; là eut lieu le combat, qui devait décider si la Gaule serait arienne ou catholique, si elle resterait aux mains des Goths ou aux mains des Franks. La bataille tourna au profit des Franks. Alaric fut tué par Clovis lui-même. L'Aquitaine et la ville des Arvernes devinrent dès lors la propriété du roi des Franks. Après sa victoire, Clovis partagea son armée en deux corps; il se mit à la tête de l'un et poursuivit sa conquête jusqu'aux Pyrénées; il donna le commandement de l'autre à son fils *Theode-rich*, que les historiens appellent *Thierry*, lequel eut pour mission de soumettre l'Aquitaine occidentale. Clovis, pour s'attacher les soldats et les capitaines qui l'avaient puissamment secondé dans cette conquête, leur partagea une grande partie du territoire, qu'il avait pris sur les Visigoths; ces biens constituèrent en faveur de leurs nouveaux possesseurs ce que dans la langue féodale on appela plus tard des *alleuds* (du mot *alod*, *lod*, en français sort). Clovis mourut en 511. *Thierry*, l'un de ses fils, né d'une concubine avant son mariage avec *Clotilde*, eut en partage l'Ostrasie ou la France orientale, auquel il ajouta l'Arvernie, qui avait toujours été considérée comme annexe de la Gaule d'Outre-Loire. Le centre de son royaume fut établi à Metz.

En 530, le bruit se répandit que le roi *Thierry* avait été tué dans une expédition contre les Thuringiens; alors, éclata une conspiration ayant pour but de faire passer cette province du royaume d'Ostrasie dans celui de Paris, que gouvernait *Childebert*. A la tête de cette conspiration, à laquelle les Arvernes prirent part, était le sénateur *Arcadius*, comte d'Auvergne, fils d'*Apolinaire*. Ce sénateur alla trouver le roi *Childebert*, se prétendit le représentant des vœux des Arvernes et le pria de venir prendre possession de l'Arvernie. *Childebert* partit aussitôt pour l'Aquitaine et arriva sous les murs de la cité des Arvernes, dont il trouva toutes les portes fermées. *Arcadius* profitant de ce que l'une d'elles était peu solide et moins gardée, la brisa et introduisit *Childebert*. Thierry, qui était à Metz, parfaitement portant, apprit cet événement. Forcé d'ajourner sa vengeance, il n'en conserva pas moins une haine profonde contre les Arvernes. Ayant assemblé ses troupes, il leur dit, au témoignage de Grégoire de Tours: *Arvernos me sequimini, ego vos inducam in patriam ubi argentum et aurum accipietis, quantum vestra potest desiderare cupiditas*, » (Suivez-moi je vous conduirai dans un pays, d'où vous rapporterez autant d'or et d'argent que vous en pourrez désirer) (1). *Thierry* et son armée conduite par son parent *Sigivald*, arrivèrent près de la ville d'Auvergne en 532. Le bruit de leur venue remplit de terreur la contrée qu'il devait traverser. *Arcadius* s'empressa de se réfugier dans la cité des Bituriges, sous la protection de *Childebert*; son départ fut si précipité qu'il laissa dans la ville, qu'il quittait, son épouse et sa sœur. L'armée de Thierry détruisit tout sur son passage (2). Les habitants de la cité

(1) *Grégoire de Tours*, III° livre de son histoire, chapitre 10.

(2) *Theodericus exercitu Arvernis veniens, totam regionem devastat et proterit* (Grégoire de Tours).

des Arvernes, quoique n'ayant trempé que fort peu dans la conspiration d'Arcadius jugèrent qu'il était prudent de se défendre, n'ayant rien à espérer du roi d'Ostrasie ; ils fermèrent les portes de leur ville et gardèrent ses remparts. L'armée de Thierry trouva les faubourgs de la ville abandonnés et y campa, déterminée à prendre cette cité par la famine ou la force. Elle commença par détruire le bel aqueduc romain, qui conduisait les eaux de Royat à la ville. L'évêque *Quintien* priait, faisait le tour des remparts avec son clergé et en chantant des psaumes. Grégoire de Tours raconte que Thierry fut subitement pris d'un accès de folie furieuse, que le duc *Hilping*, un de ses principaux leudes, lui conseilla de s'armer du signe de la croix, ce qu'il fit et qu'il devint plus calme, qu'alors le duc en profita pour lui représenter que les murs de la cité des Arvernes étaient extrèmement forts et couronnés de tours, qu'ils défiaient tous les assaillants. Sachez, dit-il au roi, que j'entends parler aussi des patrons qui la protègent et dont les basiliques, assises sur les remparts, forment autour d'elle comme une ceinture inviolable. L'évêque, qui gouverne son église, est grand auprès de Dieu, gardez-vous donc bien de persister dans les desseins que vous avez formés, ne faites point de mal à l'évêque et ne détruisez point la ville (1). Ce conseil sauva la ville. Thierry défendit de commettre aucune violence dans un rayon de huit mille autour de la cité des Arvernes. M. *Ad. Michel* (2) induit de ce récit que la capitale des Arvernes ouvrit ses portes à Thierry et remarque avec raison qu'elle dut son salut à son évêque *Quintien*. Avant de se retirer, les leudes du roi Thierry avaient porté le fer et la flamme dans toute l'Arvernie. Les châteaux de Thiers (*Tigernum castrum*) de *Larolautrum* (Vollore ?) et de *Meroliacum* (Chastel-Marlhac, Cantal) avaient été brûlés par eux. Quant au sénateur *Arcadius*, ses biens furent confisqués ; sa mère, *Placidime*, et *Alcime*, sa tante furent exilées dans la cité des Cadurkes (Cahors). Thierry, avant de partir, laissa son parent *Sigivald* pour gouverneur de la ville d'Auvergne. Il mourut en 534 ; son fils *Théodebert* prit possession du royaume d'Ostrasie la même année et mourut en 548 ; ce fut l'un des princes les plus remarquables de la dynastie mérovingienne. C'est sous son règne et en sa présence que fut tenu en 535 dans la cité des Arvernes le premier concile d'Auvergne, où assistèrent 15 prélats (nous parlerons de ce concile dans un chapitre spécial). S'il faut en croire *du Tillet*, en son livre I^er^, c'est dans la ville d'Auvergne que Théodebert épousa, en 535, *Deuterie*, sa seconde femme, laquelle était dame de Cabrières, en Auvergne, selon les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et d'une illustre famille romaine (3), et qui avait été sa maîtresse avant son mariage (4). Audigier prétend que Théodebert faisait son séjour ordinaire dans la ville d'Auvergne.

En 536, les Auvergnats et la ville d'Auvergne se révoltèrent contre *Théodebert*. La paix s'ensuivit bientôt, mais Théodebert exigea des Auvergnats pour ôtages (5).

*Théodebalde*, fils de Théodebert et de Deutérie succéda à son père dans le royaume d'Ostrasie en 548. A sa mort, en 555, *Clotaire*, roi de Soissons, s'empressa d'envoyer le prince *Chramne*, son fils favori, dans l'Aquitaine pour y faire reconnaître son autorité. Chramne s'établit dans la cité des Arvernes, qui occupait toujours le premier rang parmi les villes de l'Aquitaine. Chramne était un prince doué de grandes qualités morales et physiques, rusé, souple et possédant une

(1) Grégoire de Tours. *Vitæ Patrum*, c. 4, n. 2.

(2) L'*Ancienne Auvergne et le Velay*, T. I, p. 351.

(3) Théodebert se sépara de *Deuterie* en 542 et reprit sa première femme.

(4) Voir *Grégoire de Tours*.

(5) *Mémoire de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, T. XXVI, p. 603

grande énergie de caractère. Il trouva la ville d'Auvergne divisée en deux partis, au sujet de l'évêque *Cautin*, évêque intrus. Au lieu de chercher à faire triompher le bon droit, il songea à s'adonner à toutes sortes d'orgies, avec des jeunes gens débauchés et enleva les filles de plusieurs sénateurs, sous les yeux de leur père. Un illustre citoyen de la ville d'Auvergne, nommé *Ascovind*, le sachant atteint d'une grave maladie, parvint à s'emparer de son esprit, mais le jeta dans de périlleuses menées politiques. Bientôt la conduite de Chramne fut dénoncée à son père, qui lui donna l'ordre de quitter immédiatement l'Arvernie et de venir le rejoindre. Chramne quitta, en effet, cette province, mais il se retira à Poitiers auprès du duc *Villiakhaire*, son beau-père, se révolta contre son père et se fit proclamer roi d'Aquitaine (556-557). Il revint alors à la cité des Arvernes, où il avait commis tant d'excès et trouva les portes fermées. Il mit le siége devant cette ville sans succès. Chlotaire chargea deux de ses fils (*Kharibert* et *Gonthram*) de faire la guerre à Chramne. Ceux-ci vinrent près de la ville des Arvernes, où il ne cherchèrent pas à entrer, prirent la direction des montagnes du Puy-de-Dôme et rencontrèrent leur frère Chramne à une distance à peu près égale de Clermont à Limoges, au pied d'une montagne appelée *la montagne noire*; ils le sommèrent de renoncer au royaume qu'il avait usurpé, ce que Chramne refusa de faire; un orage épouvantable les empêcha de continuer une bataille déjà engagée. Bientôt arriva la fausse nouvelle de la mort de Chlotaire, que l'on disait tué dans un combat. On connaît la fin tragique de Chramne, on sait que tombé en 560 au pouvoir des soldats de Chlotaire, il fut inhumainement brûlé avec sa femme et deux pauvres petites filles, toutes les trois bien innocentes, par les ordres de ce misérable père, de ce monstre dénaturé, qui lui-même mourut un an après dans d'affreuses souffrances, répétant sur son lit d'agonie : « Hélas ! quel est donc ce roi du ciel, qui fait mourir de si puissants rois ? »

En 561, après la mort du dernier des quatre fils de Clovis, la dynastie mérovingienne était arrivée à l'apogée de sa puissance. L'Arvernie, continua à faire partie du royaume d'Ostrasie, qui échut à *Sighebert*, le plus jeune des quatre frères, lequel mourut assassiné en 575, l'année de la fondation par l'évêque *Avitus* de l'église Notre-Dame du Port, dans la ville d'Auvergne et un an avant la destruction de la synagogue des juifs de cette ville, dans un moment d'effervescence populaire (1). L'Auvergne passa alors aux héritiers directs de *Sighebert*, roi d'Ostrasie, savoir *Childebert* (575), (qui en 587 avait pour gouverneur de la ville d'Auvergne *Nicetius*, et qui fit remise de tous les impôts aux églises, aux monastères et aux clercs de cette ville en 590) (2), *Théodebert* (596) et *Sighebert II*, neveu du précédent (612).

En 613, *Chlotaire II*, fils de *Chilpéric II*, réunit tout l'empire frank en une seule monarchie. La ville d'Auvergne fut comprise dans l'empire de ce prince, puis dans celui de son fils *Dagobert* en 628. A la mort de ce dernier, en 638, la France fut divisée en deux royaumes ; l'Auvergne resta en partage à l'Ostrasie et eut pour roi *Sighebert III*, fils de Dagobert. Dès ce moment, commence une ère d'anarchie, pendant laquelle les provinces ne savaient quel était leur roi.

En 637, l'Auvergne passa sous l'autorité de *Boggis* et *Bertrand* fils de *Kharibert*, roi de Toulouse (celui-ci était fils du roi *Clotaire II*) qui en jouirent en qualité de ducs d'Aquitaine et de Toulouse sous la condition de foi-hommage à la couronne de France. Boggis mourut en 688, laissant le duché d'Aquitaine à son fils *Eudes* ou *Odon*, dont nous reparlerons bientôt.

(1) *Gallia Christiana*, T. II, p. 232. | (2) *De l'état des personnes*, T. I, p. 278.

Après avoir donné un coup d'œil sur l'histoire générale de l'Auvergne jusqu'à la fin du VII[e] siècle, nous continuons la série des faits, qui intéressent la cité des Arvernes.

En 574, les Saxons entrèrent en Arvernie. En 576, cette province fut traversée par l'armée de *Mommole*, patrice de Bourgogne, à son retour de la guerre qu'il venait de faire à *Didier*, comte de Toulouse. En 583, le comte de Toulouse, *Didier*, la traversa à son tour. En 595, la ville d'Auvergne perdit un de ses plus illustres enfants : *Florentius Georgius Gregorius*, connu sous le nom de *Grégoire de Tours*, neveu de l'évêque *St Gal*, laissa un grand souvenir, comme saint prélat, grand politique et chroniqueur précieux. En 732 (1) les Sarrasins entrèrent en Auvergne ; les farouches sectateurs de Mahomet se livrèrent à toutes sortes d'excès, dévastèrent les églises et les couvents, incendièrent les châteaux et les villes et massacrèrent les populations chrétiennes avec acharnement ; la ville d'Auvergne, dit une légende, n'échappa pas aux ravages de cette horrible tempête, quoique défendue par la hauteur de ses tours et l'épaisseur de ses murailles. Longtemps le nom de ces barbares resta attaché aux ruines qu'ils avaient amoncelées, à de vieux pans de murs noircis par le feu (2).

Le duc d'Aquitaine *Odon* étant mort en 735, laissa le duché d'Aquitaine (comprenant l'Arvernie) à *Hunoald*, son fils aîné ; celui-ci prêta serment de fidélité à *Charles Martel* et à ses deux fils : *Pépin et Karloman*, afin de s'assurer la paix la plus parfaite.

*Waifre, Waïfaire* ou *Guaifre*, fils d'*Hunoald* lui succéda dans le duché d'Aquitaine en 745. Le roi Pépin le Bref lui envoya, en 760, un ambassadeur, pour lui demander raison de divers griefs, qu'il avait contre lui (3). Waiffre rejeta ses propositions. Pépin assembla une armée, vint au devant de lui et entra en Auvergne. Waiffre lui demanda la paix, qu'il obtint. Cependant le duc d'Aquitaine (Waiffre) reprit les hostilités, opprima les églises, ravagea et pilla les métairies (4). Son but avait été de gagner du temps, en demandant la paix. En effet, il entra sur les terres frankes, en l'année 761 et se retira, en emportant beaucoup de butin. Pépin fut vivement irrité en apprenant cette nouvelle, arriva précipitamment en Auvergne, prit le château de *Bourbon* et celui de *Chantelle*. Les Franks arrivèrent sous les murs de la cité d'Auvergne, dont nous trouvons le château désigné pour la première fois sous le nom de *Clairmont*, ravagèrent toute la Limagne et même les alentours de la cité d'Auvergne jusqu'au puy de Dôme. La résistance de notre ville fut très-vive, mais le roi Pépin traînait avec lui de formidables machines de guerre, dont les chroniqueurs contemporains parlent avec étonnement et admiration « c'étaient des poutres énormes, qui, mises en mouvement par des leviers et des rouages et roulant sur des cylindres allaient heurter les murailles de leur front de fer ; les constructions frankes de cette époque ne pouvaient résister à de pareils moyens d'attaque (5). » Le comte d'Auvergne *Blandin* s'était enfermé dans la citadelle avec une élite de soldats, auxquels le continuateur de Frédegaire donne le nom de *Wascons*, mais qui étaient assurément des Auvergnats. Cette garnison se défendit avec héroïsme jusqu'au dernier moment ; forcée de se

(1) Dufraisse, *Origines des Eglises de France*, dit en 729.

(2) Notamment à la *tour des Sarrasins*, à l'orient de Clermont, qui du temps de Belleforêt, en 1575, existait encore en partie ; au château des Salles, appelé dès 1450, *château Sarrasin* et dont il existe encore un pan de mur gallo-romain ; au château de Chamalières, où habitait le comte Genès en l'an 660 et que le peuple appelait aussi *château Sarrasin*.

(3) *Fredeg. Continuat.* CXXIV.

(4) *Recueil des historiens de France*. T. IV, p. 3276, 3636.

(5) Achille Allier, *Ancien Bourbonnais*. T. I, p. 122.

rendre (1), elle fut menée devant le roi, chargée de chaines, avec le comte *Blandin* (2). Pépin s'était surtout acharné après la ville ; il avait brûlé toutes ses habitations et laissé un monceau de cendres (3). » A l'heure où nous écrivons, onze siècles après l'événement, dit M. *Ad. Michel*, on peut encore trouver dans les entrailles du sol calciné de l'antique cité des Arvernes, les traces du passage du premier roi de la dynastie carlovingienne (4). » La guerre se prolongea pendant huit ans, ce ne fut qu'en 768 que l'Arvenie fut définitivement conquise par le roi carlovingien. Pendant tout cet intervalle de sept ans (de 761 à 768), la ville d'Auvergne n'offrit qu'un amas de décombres, de poutres brûlées, de pierres calcinées, sur lesquels commencèrent à croitre des ronces et des plantes sauvages. Les habitants ruinés, menaient une vie errante, d'autres avaient reconstruit quelques chétives demeures ; il fallut bien longtemps pour relever une partie de cette noble cité si florissante et l'orgueil de la province ; suivant Savaron, *Lancfred*, abbé de Mozat, avait usé de tant de démarches auprès du roi Pépin, qu'il obtint la permission de rebâtir le monastère de Mozat avec une partie des marbres de la ville d'Auvergne. Ce fut après cette reconstruction de la ville d'Auvergne que cette antique cité prit le nom de *Clermont*, qui n'était donné antérieurement qu'au seul château de la ville. Les premières habitations se groupèrent autour du *castrum* (château fort) ; bientôt toute la nouvelle cité prit le nom du château au dessous duquel elle fut bâtie. Pépin chercha à faire oublier aux populations de l'Auvergne les maux de la guerre et aida à relever les ruines des églises. Au commencement de l'an 764, il était à Clermont. A cette époque ce roi convoqua un sinode dans le monastère de Volvic. Le diadème en tête et vêtu d'un riche manteau de pourpre, le monarque transféra lui-même sur ses épaules les reliques de saint Austremoine de l'église de Volvic à l'abbaye de Mozac (*Actes de saint Austremoine*). Pépin revint en Auvergne en 767, à la tête d'une puissante armée et prit plusieurs places dans la haute Auvergne ; ce fut alors que notre province fut entièrement soumise à son autorité. Pépin laissa deux fils : *Charlemagne* et *Karloman* ; ce dernier étant mort en 771, Charlemagne devint possesseur de tout l'empire, malgré les deux enfants de son frère et ne changea rien ni aux lois ni aux circonscriptions territoriales et politiques qu'il avait trouvées établies ; en 778, il fit de l'Aquitaine un royaume qu'il donna à son fils *Louis* (*Ludwig*), qu'il fit couronner à Rome en 781 par le pape *Adrien I*. Louis conserva plus de 30 ans le royaume d'Aquitaine ; il avait une habitation d'hiver à Ebreuil (*Evrogilum*), en Bourbonnais, près de Clermont. C'est lui qui hérita de l'immense héritage de Charlemagne en 814 et laissa la couronne à son jeune fils de 13 à 14 ans nommé *Pépin I*. Ce dernier mourut en 839. Son père, l'empereur Louis le Débonnaire, loin de faire reconnaitre pour roi d'Aquitaine (ainsi qu'il aurait

(1) Voir *Fredeg. Chron. contin.* ad ann. 759, 761. — *Sigebert. Chron.* ad ann. 758, 761, *Eginhardi annot* apud Duchesne, hist. franc. script. T. II, p. 236. — *Dom Martene*, *Thes. anecd.* T. III, p. 488.

(2) *Blandin*, comte d'Auvergne, que Pépin avait fait prisonnier en 761, s'étant échappé depuis, rejoignit *Waifre*, qu'il servit avec une nouvelle ardeur et périt en 763 dans une bataille donnée entre Pépin et ce duc.

(3) M. *Henri Martin*, dans son *Histoire de France* (T. II, p. 244), raconte ainsi le siége de Clermont par Pépin : « Après avoir ravagé toutes les villes entre Bourges et Clermont, Pépin vient mettre le siége devant cette dernière ville, alors une des principales places d'armes des Aquitaines ; malgré l'énergique résistance d'une nombreuse garnison wasconne, Clermont fut pris de vive force et incendié par les vainqueurs, malgré les ordres du roi....., une multitude d'hommes, de femmes et d'enfants périrent dans les flammes et tous les Wascons furent exterminés dans le combat ou massacrés après la victoire. »

(4) Adolphe Michel, l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, T. I, p. 442.

dû le faire aux yeux de la justice), un de ses deux petits-fils descendants dudit Pépin, partit de Chalons, dit son biographe (*l'Astronome*) avec la reine *Judith*, son fils Charles (dit le Chauve) et une troupe nombreuse, traversa la Loire et arriva à Clermont (839). Il plaça son camp, dit l'*auteur des annales de St-Bertin* (contemporain de l'*Astronome*), à 3000 (quelques historiens disent 3 lieues) de la capitale de l'Auvergne. Ses sujets se rendirent avec empressement à Clermont ; il les accueillit avec sa bonté accoutumée, leur fit reconnaître l'autorité de son fils *Charles*, en exigeant d'eux le serment d'usage. L'empereur, après avoir congédié ses troupes, se rendit de Clermont à Poitiers, où il célébra les fêtes de Noël.

Quoique définitivement abandonnés par leur oncle *Lothaire*, les fils de *Pépin II*, roi d'Aquitaine, secondés par leurs partisans continuèrent à lutter en Aquitaine. Enfin en l'an 845, Pépin obtint du roi Charles le Chauve la concession du royaume d'Aquitaine, ou du moins d'une grande partie, comprenant l'Auvergne. En 848, *Charles le Chauve* reprit cette province par la force, fit enfermer Pépin II en 865 dans la tour de Senlis, où l'on croit qu'il mourut. Ce même roi (Charles le Chauve) vint à Clermont en 870.

*Charles II*, fils de Charles le Chauve, fut nommé roi d'Aquitaine en 856 ; il mourut fort jeune en 866. Voici quels furent les rois qui lui succédèrent dans l'Aquitaine :

*Louis le Bègue* 867-879 (fils de Charles le Chauve). Il prit le titre de roi des Franks, des Bourguignons et des Aquitains et vint à Clermont en 878. Il laissa l'Aquitaine à son fils, alors jeune : *Karloman*, tué en 884 par accident dans une partie de chasse. Il mourut sans postérité.

*Charles le Gros* ou *le Gras*, petit-fils de Louis le Débonnaire (884-887) ;

*Eudes*, comte de Paris, fils du fameux *Robert le Fort* ; nommé roi par acclamation en 888. Il rencontra une grande opposition dans l'Aquitaine. Les partisans de Charles le Simple ou le Sot firent sacrer ce jeune homme à Reims en 893, puis en vertu d'une transaction, Eudes resta roi de France et d'Aquitaine, en abandonnant une partie du royaume des Franks à ses concurrents. Eudes mourut en 898. Après lui, *Charles le Simple*, fils du roi Louis le Bègue, posséda seul la couronne de France pendant 25 ans ; il laissa :

*Raoul*, duc de Bourgogne, roi de France et d'Aquitaine (923 mort en 936) ; après lui :

*Louis d'Outremer*, fils de Charles le Simple (936 mort en 954) ;

*Lothaire*, fils du précédent (954 mort en 986) ;

*Louis V*, dit *le Fainéant*, fils de Lothaire (986), mort empoisonné en 987. *Hugues*, surnommé *Capet* lui succéda, en usurpant le trône en 987.

Sous le roi d'Aquitaine Pépin II, et à une époque d'anarchie, Clermont eut le malheur d'être visité par les Normands qui étaient arrivés sur les côtes de la France pour la première fois vers l'an 800. On rapporte cet événement à l'an 845 ou l'an 853 ; quelques-uns même le reculent à 864 (cette dernière date est donnée par le *Recueil des historiens de France*, (Tome VII) (1). Ces barbares renversèrent l'église de Notre-Dame-du-Port et lui laissèrent seulement ses murs debout ; l'évêque *Sigon* reconstruisit cette basilique en 862, tout en respectant ce qui n'avait pas été détruit (2).

En 863, le comte d'Auvergne *Etienne* eut un démêlé très-grave avec l'évêque d'Auvergne *Sigon*, dont nous venons de parler. L'affaire arriva jusqu'à Rome. Le Pape fit parvenir au comte une

(1) En 853, les Normands pillèrent et brulèrent Tours et Nantes.

(2) Voir la *Gallia Christiana*, T. II, p. 251.

lettre très-impérieuse, qui le sommait de rétablir Sigon sur le siége épiscopal, mais bientôt (en 864), une seconde invasion des Normands en Auvergne préoccupa plus tous les esprits que la lutte du comte et de l'évêque; le comte Etienne marcha à leur rencontre et fut tué par eux. Les vainqueurs entrèrent à *Clermont* sans résistance, pillèrent et brûlèrent cette ville.

En l'année 868, l'évêque d'Auvergne *Agilmar* reçut à Clermont, avec une grande solennité, le corps de *saint Vicence*, transféré du château de *Gravio*, près de Poitiers, et le fit porter dans une de ses terres en Bourgogne, où il fit bâtir un monastère en l'honneur de ce saint (1).

En 910 ou 916 (2), les Normands pénétrèrent de nouveau en Auvergne et détruisirent de fond en comble la ville de Clermont; ils y revinrent en 922; le duc d'Aquitaine *Guillaume II* et son cousin *Raymond Pons*, comte de Toulouse, unis par un danger commun, s'étaient portés au devant de ces envahisseurs, sur les limites de l'Auvergne et du Limousin (3); les barbares perdirent 12,000 des leurs (4).

En 937, *Arnaud* évêque d'Auvergne, rétablit le monastère de saint Alyre à la prière et avec le concours du comte *Raymond*. Ce monastère avait été détruit en 916 par les Normands (5). La ville de Clermont, renversée par les Normands en 916, n'offrait plus depuis cette époque qu'un amas de décombres. Pendant 21 ans, elle resta en grande partie inhabitée et déserte. Un nouveau malheur finit de détruire complétement cette cité; un grand incendie consuma en 966 ce qui avait été rebâti; c'est ce que nous apprend la *Chronique de Massay*. Mais laissons parler l'abbé *Delarbre*, qui raconte le triste état de cette cité et les bienfaits du nouveau prélat, *Etienne II*, évêque d'Auvergne:

« Rien n'est stable sous les cieux; cette ville si puissante, si riche, si florissante, qui tant de fois avait fait face aux armées romaines, qui soutint tant d'assauts et de siéges de la part de ses voisins, jaloux de la supériorité dont elle jouissait depuis tant de siècles, cette ville qui peut se glorifier d'être restée la dernière capitale des Gaules, sous la domination romaine, qui porta longtemps, à l'instar de plusieurs capitales des Gaules le nom de la province (jusqu'au IXe siècle elle fut appelée *Urbs arverna*, ville d'Auvergne) accablée de secousses subites et redoublées, fut enfin dépouillée de sa puissance souveraine, de toutes ses prérogatives. Je n'entrerai pas dans le détail d'événements aussi nombreux et aussi funestes; je m'arrête dans ce moment à ce qu'un ancien auteur rapporte dans sa chronique. Il nous a transmis, ainsi que plusieurs autres historiens, que l'an 915 les Normands vinrent en Auvergne, ravagèrent toutes les villes qui se trouvèrent sur leur passage, assiégèrent la capitale, enfoncèrent les portes, abattirent les murs, démolirent les habitations, exercèrent un carnage inouï jusqu'alors; hommes, femmes et enfants, ils passèrent tout au fil de l'épée; le sang ruisselait de toutes parts, les rues et les places étaient jonchées de cadavres, et par suite de leur barbarie, ils incendièrent les habitations qu'ils n'avaient pu démolir et se retirèrent chargés de butin et de riches dépouilles.

Les historiens ne nous laissent pas ignorer que le feu couva très-longtemps sous les cendres et que plus d'un mois après on trouvait des brasiers ardents sous les décombres. Ce désastre

(1) *Recueil des hist.* t. VII, p. 368.

(2) L'abbé *Delarbre* dit en 915 ou 916.

(3) In loco qui dicitur *ad Destricios* (Adhémar, moine aquitain, chroniqueur du XIe siècle).

(4) *Rec. des Historiens* T. VIII, p. 1796. Le duc d'Aquitaine *Guillaume II*, vainqueur des Normands, mourut en 927.

(5) Justel, *maison d'Auvergne*, p. 18; *Hist. du Languedoc*, t. II.

affreux détermina un grand nombre d'habitants à abandonner la cité et à aller s'établir ailleurs.

En l'année 957, *Etienne II* fut élu évêque d'Auvergne ; vingt-deux ans s'étaient écoulés depuis l'affreux désastre qui avait comme anéanti cette superbe ville ; elle était devenue un désert ; très-peu d'habitants y étaient demeurés. Ce bon évêque, après avoir reconstruit l'église cathédrale, rappela le plus grand nombre de ceux qui s'étaient éloignés : il offrit de réédifier les maisons détruites ou incendiées : une proposition si avantageuse accéléra le retour de plusieurs ; il fit en effet reconstruire un assez grand nombre d'habitations. Sa volonté et ses désirs surpassèrent ses facultés et pour retenir ceux dont il ne put réparer les malheurs, il leur permit de choisir tel emplacement qu'ils trouveraient le plus convenable pour s'établir à moins de frais ; la crainte les détermina à se rapprocher du château, afin de se mettre à l'abri des incursions, des ravages et des hostilités ; on se logea à l'étroit ; les habitations pressées, les rues étroites et pour abréger la régularité, l'élégance, qui caractérisent les villes modernes, n'y furent point consultées ; il se forma un amas confus d'édifices sans symétrie, sans alignement et dans un tel désordre, que le goût des derniers siècles n'a pu le corriger. Les rues étroites et tortueuses, les places de l'intérieur de la ville sans ordre forcent de convenir que Clermont est une des villes de France les plus mal percées et les plus irrégulières, quoique sa situation soit une des plus belles de l'Europe.

Je crois devoir rappeler un trait de bienfaisance et de charité d'*Etienne II*. Après avoir épuisé toutes ses ressources, pour la reconstruction de tant de maisons et pour ne pas éloigner de pauvres artisans, qui s'étaient rendus à la ville, dans l'espérance d'y trouver un asile, ce bon évêque fit creuser dans le tuf du monticule, autour du château, des grottes pour les mettre à l'abri des injures du temps ; il leur procura le nécessaire jusqu'à ce que des fonds rentrés lui donnassent la faculté de bâtir des maisons. Ces excavations furent faites dans l'endroit le plus élevé de la croupe, dont le sol était très-compacte, où les eaux de pluie ne pouvaient pénétrer, telles que celles de *la Roche-Blanche*, et de *Périers*, près d'Issoire. En creusant les fondements de l'officialité et dans les environs on a découvert un très-grand nombre de ces grottes (1), placées à quelques distances les unes des autres, spécialement dans l'emplacement de la cour de l'évêché, dans celui où fut bâti l'*hôtel de Canillac-Montboissier* (actuellement maison de M. *Rodde de Vernière* (en 1805) (2).

..... Plusieurs familles revinrent ; elles ne pouvaient, dit un auteur du temps, retenir leurs larmes à la vue du spectacle désolant que présentait cette cité jadis si florissante. Là, disait-on, était le temple de *Wasso*, ici était le capitole ; là se tenaient les assemblées du sénat ; c'était partout des décombres. Insensiblement la population s'accrut, mais elle fut bien moindre qu'elle ne l'avait été avant le dernier désastre. Ce n'était plus l'*Urbs arverna nobilissima*, la très-noble ville d'Auvergne, mais un *oppidulum*, une très-petite ville. C'est ainsi que la qualifiaient quelques écrivains de ces temps. Ce qui était précédemment habité rentra dans son état de culture ; nos

(1) Le souvenir de ces grottes a été conservé pendant tout le Moyen-Age. La *rue Savaron* portait alors le nom de rue *sous las crotas*, c'est-à-dire *sous les grottes*. En 1447, *Jean du Puy (de Podio)* chanoine du chapitre de saint Genès, fonda une vicairie et assigna son revenu sur une maison dans le *quartier appelé autour des grottes (in carterio appellato entour de las Crotas)*.

(2) Aujourd'hui la maison *de Pierre*, en la rue *Massillon*.

pères en ont conservé la mémoire ; ils donnèrent le nom de *Citas* aux terres et vignes encloses de murailles, à l'orient et au midi de Clermont. Cette dénomination subsiste encore aujourd'hui ; elle se lit dans les terriers des siècles précédents (1). »

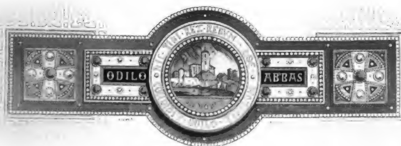
Vers l'an 950, après la mort de *Raymond-Pons*, Louis d'Outremer ayant disposé du duché d'Aquitaine et du comté d'Auvergne, en faveur de *Guillaume Tête d'Étoupe*, les principaux seigneurs d'Auvergne refusèrent de le reconnaitre et se déclarèrent pour le fils de Raymond Pons. Louis vint en Auvergne pour les réduire avec une armée. Les seigneurs résistèrent jusqu'en 955, mais, déjà en 951 l'évêque de Clermont (Etienne II) était allé au devant du roi, pour lui faire sa soumission et en avait reçu de grands présents (2).

En 982, le roi *Lothaire* vint en Auvergne et séjourna à *Brassac-sur-Allier*, où il donna un diplôme : il s'achemina ensuite à *Parentignat*, sous le château *d'Usson* (*villa Parinthaniacum sub castrum Uzo*). Rien n'indique que le roi s'arrêta à Clermont, mais il est permis de présumer que le souverain passa dans notre ville.

(1) Delarbre, *notice sur Clermont*, page 46 et suivantes.

(2) *Hist. générale du Languedoc*, T. II, p. 85 ; Baluze, *Maison d'Auvergne*, T. I, p. 36 ; T. II, p. 38.






# ÈRE FÉODALE

Le roi Robert passe à Clermont (1031). — La première croisade est prêchée à Clermont (1095). — Six papes viennent à Clermont au XII^e siècle : Pascal II en 1106 ; Gélase II en 1118 ; Calixte en 1120 ; Innocent II en 1130 ; Célestin II en 1143 ; Alexandre III en 1162, 1165. — Guillaume VI comte d'Auvergne en discussion avec l'évêque Aimeric (1114). — Louis le Gros vient à Clermont (1126). — Il revient en 1131. — Louis le jeune à Clermont (1163). — L'archevêque Thomas Becket se réfugie à Clermont (1164). — Les Trocheveaux (1184). — Les Brabançons (1186). — Le comte d'Auvergne Guy II et son cousin le dauphin d'Auvergne se déclarent contre Philippe-Auguste (1195). — Ils se soumettent à ce prince (1196).



En ouvrant l'ère féodale de notre histoire avec le roi de France *Hugues Capet*, nous nous empressons d'enregistrer un fait en faveur des peuples de l'Aquitaine. ils protestèrent avec énergie contre cet avénement illégal. En 989, deux ans après le couronnement de Hugues Capet. le comte d'Auvergne *Guillaume IV* datait encore ses actes du règne du roi Charles. Une charte de l'abbaye de Saint-Théofrede en Velay est datée *du règne du Christ* 991, *alors que l'usurpateur Hugues occupait indûment le trône de France* (1).

La féodalité arrive à son apogée sous les successeurs d'Hugues Capet, au XI^e siècle. Ce siècle fut peu

(1) Dom Mabillon, *Ann. Bened.* T. IV, p. 76.

fécond en événements pour l'histoire de Clermont. L'Auvergne fut alors couverte de donjons sur tous les monticules les plus escarpés.

En 1031 et au commencement du carême, le roi *Robert* se sentant atteint d'une maladie incurable, partit pour aller invoquer Notre-Dame-du-Puy; il vint prier devant la Vierge de Notre-Dame-du-Port. Frappé de la beauté de l'architecture de la cathédrale de Clermont, alors sous le vocable de sainte Marie, saint Agricole et saint Vital, il fit prendre modèle sur elle pour la reconstruction de l'église du monastère de saint Aignan à Orléans. Le moine *Helgaud*, son biographe, nous a donné ces détails intéressants « *Caput autem ipsius monasterii fecit miro opere, in similitudinem monasterii S. monasterii S. Mariæ matris Domini et SS. Agricolæ in Claromonte constituti* (1). »

Avec la fin du XI[e] siècle, arriva l'un des plus grands événements de l'histoire de Clermont, nous voulons parler de la croisade, qui fut prêchée et résolue dans notre ville en 1095, au concile qui s'y tint à cet effet. Le pape *Urbain II* (2) arriva à Clermont le 15 novembre et fut loger chez l'évêque nommé *Durand*. Le concile fut ouvert le jour de l'octave de la fête de saint Martin (19 novembre). Suivant *Foulcher de Chartres*, on y comptait 310 personnages mitrés (évêques ou abbés), savoir 13 archevêques avec leurs suffragants au nombre de 92 et 205 abbés. Le but de cette imposante réunion avait été annoncé d'avance par les prédications de *Pierre l'Hermite* (3). Plus de cent mille chrétiens, de la noblesse et du peuple de tous les points du royaume, étaient accourus en Auvergne. Cette foule immense fut obligée de camper sous des tentes et hors les murs, car l'enceinte de la ville ne pouvait contenir tant de monde. Le concile fut clos le 28 novembre. On y traita de toutes les grandes questions qui intéressaient la politique et la religion. La *trève de Dieu* y fut proclamée. On y confirma les canons des conciles précédents. On s'éleva avec violence contre ceux qui spoliaient les églises, ou qui étaient si osés que de mettre la main sur la personne des évêques. On lança les foudres de l'excommunication contre le roi de France *Philippe I[er]*, qui avait répudié son épouse, la reine *Berthe* et s'était rendu ravisseur de la belle *Bertrade de Montfort*, femme de *Foulque Rechin*, duc d'Anjou. Le jour de la clôture du concile (28 novembre) avait été choisi pour la prédication de la guerre sainte. La docte assemblée avait tenu jusque là ses séances dans une petite église des faubourgs (4), que l'on pense avoir été celle de *saint Alyre* ou de *Notre-Dame-d'Entre-Saints* ; elle se transporta sur une vaste place (5), que la tradition prétend avoir été la place des Jacobins (*place Champet*, aujourd'hui *place Dellile*), laquelle n'était point limitée par des constructions, qui n'ont été élevées qu'au XIII[e] siècle, à l'époque de la fondation du couvent des Jacobins en 1219 (6). Cette place fut bientôt trop étroite pour la foule immense qui s'y précipita. Pierre l'Hermite depuis 15 jours ne cessait de préparer la grande prédication. Il arriva avec les pères du concile, à côté du Pape. Il prit la parole le premier, dans un langage, que l'on croit avoir été le langage roman (pour être compris plus facilement de tout le peuple) ; il peignit en traits touchants les barbaries que les Sarrasins faisaient subir depuis

(1) Helgadi Floriac. *Vita Roberti regis*, T. IV, p. 73 ; de la collection d'André du Chesne.

(2) Né en Champagne, à Châtillon-sur-Marne. Il avait été religieux à Cluny.

(3) Son nom de famille était *Coucoupêtre* ; *l'Hermite* était son surnom.

(4) On aurait dû assurément choisir la cathédrale, mais l'évêque d'Auvergne *Durand* était mort la veille de l'ouverture du concile ; cette basilique fut laissée libre pour ses funérailles.

(5) *In quâdam spatiosæ latitudinis plateâ* (Roberti Monachi, *Hist. Hierol.*; Gesta Dei per Francos I, p. 31.

(6) Une tradition prétend que *Pierre l'Hermite* prêcha sur l'emplacement même de l'église des Jacobins, aujourd'hui l'église du couvent de la Visitation. Cette église n'a été bâtie qu'en 1218.

plus d'un siècle aux pélerins, qui allaient visiter Jérusalem et les profanations de ces barbares envers les monuments les plus respectables de la chrétienté. Les assistants répondaient de temps en temps par des cris d'indignation. On donna ensuite lecture des lettres adressées aux princes d'Occident par l'empereur de Constantinople *Alexis Commène*. Le Pape se leva et prit alors la parole (1) ; il tenait de la main droite une image du Christ crucifié, qu'il montrait aux regards de la foule. Le Saint Père prononça des paroles graves et sévères. Sa harangue a été reproduite d'une manière plus ou moins exacte et différemment par *Guibert de Nogent* (T. II), *Robert le Moine* (*Hist. Hierosolymit.* T. I.) *Villiam de Malmesbury* (T. IV. C. 2) et *Foulcher de Chartres* (2). Voici quelques passages de cette prédication, d'après Foulcher de Chartres :

« Enfin, dit le Pape, pour ceux qui aiment les périls de la guerre, voici une occasion sainte et légitime d'exercer leur courage. Dans ces guerres privées, qu'ils se font entre chrétiens, ils ne trouvent que la ruine et la honte : qu'ils marchent contre les infidèles ; c'est là que de glorieux trophées peuvent être le prix du combat ! qu'ils deviennent enfin de véritables soldats, ces hommes d'armes, qui n'ont été jusqu'à présent que des voleurs ! au lieu de rougir leurs glaives dans le sang de leurs frères et de leurs proches, qu'ils courent les plonger dans le sang des barbares. Il y a là des récompenses éternelles à conquérir, cela ne vaut-il pas mieux que les quelques sols qu'ils obtiennent en louant leurs bras comme des mercenaires ? qu'ils travaillent donc pour un double honneur, ceux qui ne se sont fatigués jusqu'ici que pour la ruine de leur corps et de leur âme. Que dirai-je de plus ? Ici, ils sont misérables et pauvres ; là bas ils deviendront heureux et riches. Ici, ils sont les ennemis de Dieu ; là bas, ils deviendront les amis du Seigneur... » (3).

Urbain II recommanda ensuite aux évêques de prêcher partout la croisade, sitôt rentrés dans leur diocèse et annonça que l'expédition aurait lieu au printemps prochain. Il dit qu'une indulgence plénière était accordée à tous ceux qui feraient partie de la croisade. L'immense peuple, qui l'entourait, répondit en criant en langage roman : « *Deu lo volt ! Deu lo volt !* » (Dieu le veut ! Dieu le veut ! ). Prenez donc ce cri de guerre répondit Urbain II ; il vient en effet d'en haut et qu'inspiré par lui il annonce partout votre présence et celle du Dieu des armées et la foule répéta de nouveau son cri de *Deu lo volt*, *Deu lo volt* : tous se mirent alors à genoux et demandèrent l'absolution de leurs fautes. Un cardinal lut à haute voix le *Confiteor* et le Pape étendant les mains donna l'absolution à cette foule. Le premier qui prit la croix fut *Adhemar de Monteil*, évêque du Puy ; cette croix était un grand morceau d'étoffe rouge que le Pape attacha lui-même sur la poitrine du prélat. Il désigna en même temps Adhémar comme le chef spirituel de cette grande expédition. Tous aussitôt se précipitèrent pour prendre cet emblème sacré : les barons, les prélats, les moines, le peuple, les femmes. Il fut très-difficile, à un instant donné, de faire rentrer dans le silence cette masse de peuple si empressé, à un tel point que l'on craignit qu'un grand nombre de personnes fussent étouffées dans la presse. Ainsi fut décidée la première croisade. Après la clôture du concile, *Urbain II* resta encore quelques jours à Clermont. Il profita de son séjour en Auvergne pour y visiter plusieurs églises et monastères (*Sauxillanges*, *Brioude*, *Saint-Flour*, *Aurillac*).

(1) On pense qu'il parla en langage roman, afin d'être compris de tout le monde.

(2) Voir *Collection des hist. français* par André du Chesne. T. IV, p. 816 et suiv.

(3) Traduction donnée par M. Ad. Michel, l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, T. II, p. 170.

Cette croisade venait à peine d'être prêchée, que le roi *Philippe*, vivement touché de l'excommunication lancée contre lui au concile et exhorté par le Pape à se rendre à la croisade, quitta le monastère de *Mozac*, près de Clermont, où il avait été séjourner pendant le concile et passa à Clermont, pour se rendre à Jérusalem (1).

Six papes vinrent à Clermont dans le courant du XIIe siècle. Nous ouvrons la série par le pape *Pascal II*, qui en 1106 séjourna à Clermont. Il était venu en France pour solliciter les secours du roi contre l'Empereur. Le pape *Gélase II*, qui, en novembre 1118, passa à Clermont, en se rendant au concile de Toulouse (2). *Calixte II*, qui passa dans notre ville en janvier 1120 et *Innocent II* qui, en 1130, dans les derniers jours de novembre, y présida un concile, où il excommunia l'anti-pape *Anaclet*.

Parmi les illustres seigneurs, qui partirent pour la première croisade, nous devons surtout mentionner *Guillaume VI*, comte d'Auvergne. Le séjour de ce grand feudataire en Palestine se prolongea jusqu'en 1114. Pendant son absence, la province, et surtout la ville de Clermont, furent gouvernées par l'évêque nommé *Aimeric*, qui partageait avec lui dans cette ville l'autorité temporelle, car les évêques de Clermont avaient en toute propriété, depuis l'an 1043, la partie occidentale de la ville. A son retour, Guillaume prétendit exercer tout seul la juridiction dans Clermont ; il commença par se plaindre au Pape, qui ne prit guère en considération sa demande ; c'est alors qu'il songea à se faire justice lui-même ; d'abord, il se rendit maître de la cathédrale par la trahison du doyen du chapitre et la fortifia. L'évêque implora le secours du roi de France. *Louis le Gros* vint, en effet, en Auvergne en 1126, pour assiéger Clermont, mais cette ville s'étant soumise au roi à son arrivée, le monarque se dirigea vers *Pont du Château*, dont il s'empara, et ravagea une partie de la Limagne. Il parvint ensuite à rétablir l'évêque dans ses droits et la paix entre le comte et le prélat. Cette paix ne fut pas de longue durée. *Louis le Gros* revint, en 1131, à une époque de l'année où il faisait des chaleurs excessives et avec une armée « capable de conquérir l'Espagne, dit l'abbé Suger » ; le roi campa devant *Montferrand*, qu'il brûla et où il se rendit coupable d'un acte de cruauté inouï, en faisant couper une main à de malheureux habitants de cette ville, faits prisonniers, qu'il renvoya ensuite chez eux. Louis le Gros avait l'intention d'assiéger Clermont, mais l'arrivée de *Guillaume*, duc d'Aquitaine et beau-père du comte d'Auvergne, venu du Poitou à son secours, lequel avait placé son camp sur les hauteurs des environs de Clermont du côté du puy de Dôme, et qui, effrayé de la nombreuse armée du roi, vint se soumettre à lui et engagea son gendre, le comte d'Auvergne, à suivre son exemple, termina cette campagne.

En 1143, le pape *Célestin II* passa à Clermont.

En 1162, le pape *Alexandre III*, qui fuyait l'Italie, où il était persécuté par l'empereur *Frédéric Barberousse*, vint à Clermont avec un grand nombre de cardinaux et d'évêques italiens. Ils y tinrent un concile au sujet de l'excommunication de l'anti-pape *Victor* et de l'empereur Frédéric Barberousse. Le pape traversa de nouveau l'Auvergne et s'arrêta à Clermont en juin 1165. Dans ce dernier passage, il date trois bulles de Clermont, l'une en faveur de l'abbaye de *St-Alyre*, l'autre en faveur de l'abbaye de *Mozac* et la 3e (qui est du 15 juin) concernant les dîmes

(1) *Rec. des Hist.*, T. XIII, p. 419 ; *Biblioth. Cluniac*, p. 533.

(2) En 1125, le légat *Pierre de Léon* présida un synode à Clermont.

perçues par le Dauphin d'Auvergne, dîmes que ce dernier abandonnait à l'évêque et au chapitre cathédral de Clermont (1).

En 1163, le roi Louis le Jeune, informé par les évêques de Clermont et du Puy et par le pape *Alexandre III* (ce dernier avait écrit au roi le 20 mars ; voir *Recueil des historiens de France*, T. XV, p. 795, D.), des brigandages du comte d'Auvergne *Guillaume VIII* et du *vicomte de Polignac*, qui avaient brûlé l'église de *Brioude*, vint en Auvergne à la tête d'une armée ; il s'arrêta à Clermont. Ces deux grands feudataires résistèrent au roi mais furent défaits et emmenés prisonniers. Le roi d'Angleterre Henri II les réclama comme ses vassaux, mais le roi de France les retint jusqu'à ce qu'ils eussent donné des marques de repentir (2).

En 1164, le célèbre archevêque de Cantorbery, primat d'Angleterre, *Thomas Becket*, que l'église honore comme un saint et que sa mort violente a mis au rang des martyrs, vint en France à la cour de Louis le Jeune, où il resta fort peu de temps. Des ambassadeurs du roi d'Angleterre étaient venus témoigner à Louis-le-Jeune, le mécontentement de leur roi. « Si votre maître, répondit Louis, est si jaloux des coûtumes de son royaume, qui font le sujet de la querelle, il ne doit pas trouver étrange que je garde aussi celles que j'ai reçues des rois, mes ancêtres, comme un droit héréditaire, qui est de protéger les personnes affligées, surtout lorsqu'elles souffrent persécution pour la justice (3) ». Thomas Becket se rendit la même année à Clermont. Ce fut là, qu'avant sa *passion*, l'illustre prélat vint se confier à la pieuse hospitalité des Auvergnats. Il fut accueilli avec une grande sympathie par toutes les populations de l'Auvergne. Il portait la robe blanche de Cîteaux, que la renommée de St-Bernard avait rendue si vénérable ; son front était chauve, ses cheveux blancs comme la neige ; chaque fois qu'il sortait, on se précipitait au devant de lui pour recevoir sa bénédiction ; les malades et les infirmes tâchaient de s'approcher, pour toucher ses vêtements, prétendant qu'il avait le don des miracles. On présume qu'il quitta Clermont vers 1167, pour se retirer à *Lyon* sous la protection du noble chapitre de St Jean. On sait qu'il fut massacré en Angleterre par de lâches assassins en 1170, sur les marches de l'autel de son église, le jour de la fête des saints Innocents. Pendant son séjour à Clermont, il avait mené une vie si sainte, qu'en souvenir de ses vertus, l'évêque *Robert d'Auvergne* et la noblesse du pays firent tracer vers 1226 les principales circonstances de sa vie sur les vitraux du chœur des cordeliers à Montferrand.

En 1184, des routiers appelés *les Trochereaux*, qui venaient du Limousin, où le roi d'Angleterre les avait appelés, passèrent près de Clermont.

En 1186, 6,000 *Brabançons*, après avoir ravagé le Limousin et la Combraille viennent jusqu'aux portes de notre ville. Le *vicomte de Limoges* les combat dans la Combraille et les taille en pièces (4).

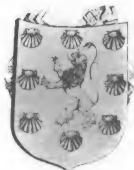
(1) *Recueil des Historiens*, T. XIII, p. 1092.

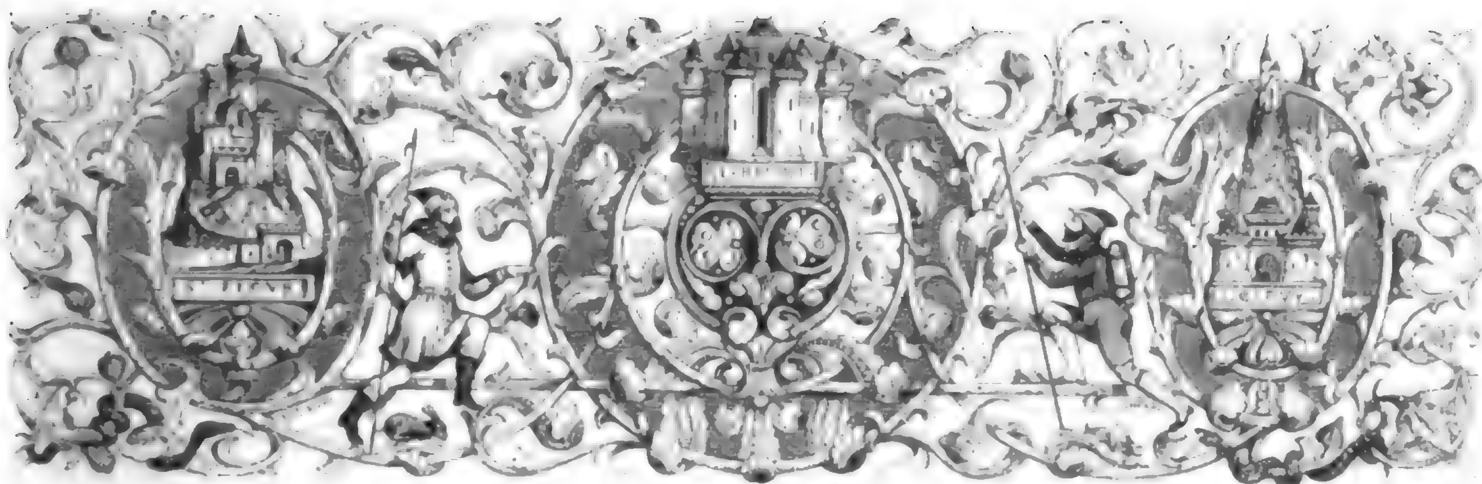
(2) *Hist. générale du Languedoc*, T. III, p. 5, 539. Duchesne. *Hist. Fr. script.* T. IV. p. 417, 608, 619, 631, 653, 671, 675, 681, 682, 689, 731 ; Delarbre, *Notice sur l'Auvergne*; *Recueil des Hist. de France*, T. XII, p. 205 *e*, 214 *a*, 232 *d*. Ce dernier recueil (T. XII) donne en abrégé le titre du paragraphe qui a rapport au voyage de Louis le Jeune en Auvergne : « *Comment le roy Loys prist le comte Guillaume du Puy, le Viscuens de Pélinet et le comte de Clermont et les mit en prison.* »

(3) Voir l'*Art de vérifier les dates*, édition de 1818. T. V, p. 524.

(4) *Gallia Christiana*, T. II, p. 526. — En 1181, des brigands appelés *les Mercadiens* avaient aussi ravagé le Limousin et pris le château de Ventadour (*Nova Bibliotheca* du père Labbe, T. II, p. 340).

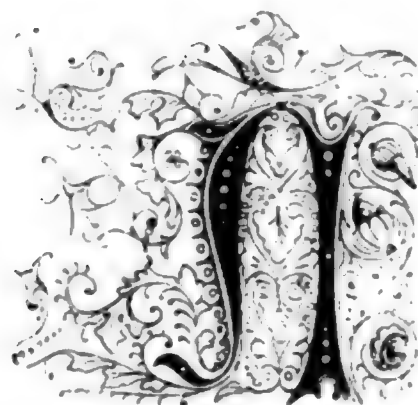
A la fin du XII[e] siècle, *Richard Cœur de Lion*, roi d'Angleterre, voulut à l'exemple de son père *Henri I*, exercer le droit de suzeraineté sur l'Auvergne. Ce fut là l'occasion d'une guerre entre ce prince et *Philippe Auguste*. Le roi d'Angleterre, à force de promesses, parvint à mettre dans ses intérêts le comte d'Auvergne *Guy II* et le *Dauphin d'Auvergne*. Ce parti fut loin d'être avantageux à ces derniers. Le roi de France marcha contre eux, fit entrer en Auvergne, en 1196, des troupes qui ravagèrent le pays, sans que Richard se mît en devoir de les repousser. Le comte et le dauphin, se voyant lâchement abandonnés, s'empressèrent de recourir à la clémence de Philippe Auguste, qui leur accorda une trêve de 5 mois, mais dans le traité qu'il fit avec eux, il les obligea de lui laisser toutes les terres qu'il leur avait enlevées. C'est à cette époque que le dauphin d'Auvergne adressa plusieurs *sirventes* au roi Richard, pour lui reprocher sa conduite. Nous donnons au chapitre des *comtes de Clermont* un fragment de ces curieux morceaux de poésie.





# XIII^e ET XIV^e SIÈCLES

Le comte d'Auvergne Guy II et le dauphin d'Auvergne se liguent contre l'évêque de Clermont (1197). — Vers romans du dauphin contre l'évêque. — L'évêque devient prisonnier du comte d'Auvergne. — Réconciliation du prélat et du comte d'Auvergne (1198). — La ville de Clermont est mise en dépôt entre les mains de l'évêque (1202). — La guerre recommence entre l'évêque et le comte (1206). — Le prélat tombe de nouveau prisonnier. — Philippe-Auguste vient en Auvergne. — Nouvelles divisions entre le comte et l'évêque (1209). — Guy de Dampierre vient en Auvergne avec une armée. — Le comté d'Auvergne est confisqué (1213). — Relation en vers de cet événement, par Guillaume Guiart. — Louis VIII à Clermont (1226). — Traité d'alliance entre Clermont et Montferrand (1232). — Eclipse de soleil visible à Clermont (1239). — Saint Louis à Clermont (1252). — Il y marie son fils aîné (1262). — Les habitants de Clermont exemptés du serment envers le prince Alphonse (1269). — Un archevêque de Bourges à Clermont (1286). — Philippe le Bel à Clermont (1304). — Plainte des habitants de Clermont (1307). — Interrogatoire des templiers d'Auvergne à Clermont (1309). — Détails sur l'ordre du temple. — Commanderies des templiers en Auvergne. — Liste des templiers interrogés à Clermont. — Les grands seigneurs du royaume se rendent à Clermont par ordre du roi (1318). — Guillaume, comte de Hainaut, à Clermont (1329). — Philippe de Valois à Clermont (1335).



Nous ouvrons le XIII^e siècle par les guerres civiles, qui ensanglantèrent Clermont et toute l'Auvergne, en vertu de discussions entre le comte d'Auvergne Guy II et son frère *Robert*, évêque de Clermont. Déjà, en 1197, *Guy II*, et le *dauphin d'Auvergne*, son cousin, s'étant ligués pour faire la guerre à l'évêque. Les mémoires contemporains parlent en termes honorables de ce prélat et vantent ses vertus, ses grandes libéralités envers l'Eglise. Il s'en

faut beaucoup que le dauphin d'Auvergne, son cousin, nous en fasse un portrait aussi flatteur, mais le dauphin était son ennemi ; il dit de lui en langage roman :

| ROMAN. | TRADUCTION. |
|---|---|
| La vestiment sont saints, mas fals es la persona, | Les vêtements sont saints, mais fausse est sa personne. |
| Cum cel qui rauba e tol'e pren e ren non dona, | Il vole, enlève, prend et jamais rien ne donne, |
| Mas va guerra mesclan plus qu'el Turc de Mairone, | Et ce qu'il sait le mieux ce vrai *Turc de Maironne* (1) |
| E saup meils predicar la comtesse d'Artonne. | C'est de prêcher la comtesse d'Artonne. |

Robert appela des bandes de Basques et de Côtereaux à son secours ; elles exercèrent d'horribles ravages sur les terres du comte et du dauphin ; en même temps, Robert excommuniait ces derniers et lançait l'interdit sur les églises de leurs domaines. Le comte Guy réclama l'intervention du Pape, et, afin de se le rendre favorable, lui donna en 1198 le château de *Châtel-Guyon*, qu'il venait de faire construire près de Riom. L'évêque, trahi par le seigneur de *Vertaizon*, *Pons de Capdeuil*, en latin *Poncius de Capitolio*, qui l'avait fait enfermer dans son château, tomba au pouvoir du comte qui le mit en prison. Robert se plaignit à son tour au Pape, mais déjà *Henri de Sully*, archevêque de Bourges, était parvenu à les réconcilier (1199) (2). Quant au comte Guy, la paix qu'il avait faite avec Philippe Auguste ne fut pas de longue durée. Afin d'éviter une confiscation, il donna en garde en 1202, à son frère l'évêque de Clermont, « *sa ville et ses sujets de Clermont* » (3) *pour les tenir jusqu'à ce que lui ou les siens auraient fait la paix avec le roi de France*. En parlant du comté de Clermont, et dans un paragraphe spécial, nous dirons que cet acte de 1202 a été longuement controversé.

En 1206, la guerre recommença entre le comte d'Auvergne et l'évêque, plus vive que jamais. Le Pape, appelé en intervention par l'évêque, lança une excommunication contre Guy II, et Philippe Auguste vint de nouveau avec une forte armée ; le comte, qui le 17 avril de cette année, avait reçu une lettre de *Jean, roi d'Angleterre*, laquelle lui annonçait son prompt secours, et qui déjà avait accepté l'argent du monarque anglais, ne voyant pas venir son armée (4), fut obligé de se soumettre à toutes les réparations qui lui furent imposées (5). En 1209, la guerre recommença encore. Philippe Auguste chargea *Guy de Dampierre*, seigneur de Bourbon, de mettre le comte d'Auvergne à la raison ; celui-ci s'empara de Clermont et de 120 places environ, situées en Auvergne. (V. *Bernardi Iterii Chron.*) Tout le comté d'Auvergne tomba entre les mains du roi de France en l'année 1213 ; le comté d'Auvergne fut confisqué à son profit ; il en fit don

(1) *Le Turc de Maironne* C'est le surnom de plusieurs seigneurs de la maison *de Mayronne*, dont le château en ruines est situé en Gévaudan, sur les frontières de l'Auvergne. *Béraud de Mayronne, dit le Turc de Mayronne (lo turc de Moyrone)* en était seigneur en 1317-1344. Ces seigneurs, célèbres par leurs cruautés, possédaient des terres en Auvergne, entr'autres celle des Roches, près de Pontgibaud, dont Béraud était seigneur en 1344 ; celui-ci descendait apparemment du *Turc de Mayronne*, dont parle le dauphin d'Auvergne en 1200.

(2) Cet accord fut passé en présence de *Guichard de Beaujeu*, seigneur de Montpensier, et du seigneur de la Tour (voir *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, *titres de l'évêché de Clermont*, sac. 12).

(3) Baluze, *Maison d'Auvergne*, T. II. p. 78, 79.

(4) Collection de documents possédés par Dulaure, indiqués en sa *table Chronologique*, ms. de la bibliothèque de Clermont, n° 6.

(5) *Ms. de Saint Germain*, n° 109 ; *Art de vérifier les dates* ; *Inventaire des archives de la ville de Clermont*, fait par Merchadier, en 1498, p. 148 ; cet inventaire cite une transaction entre les deux frères en 1206.

la même année à *Guy de Dampierre*. *Guillaume Guiart*, auteur du roman de *la branche des royaux lignages*, a raconté ainsi la conquête du comté d'Auvergne par Philippe Auguste :

*Guy* quens d'Auvergne se meslit
Le Clergé qui là habitoit
Occioit et desheritoit
Le Rois sus lui tel gent trasmit
Qui tout le pais de là mist
A perte et à destruction
*Clermont* acquistrent et *Riom*,
*Brieude*, *le Puy la Tourniole*,
Et tous les lieux qu'Auvergne accole.
Au Roy de France tout soumistrent
Li Quens s'enfui, son fils pristrent.
Que tantost emprisonner firent,
Et à sainte Eglise rendirent
Ce qu'il porent avoir sceu
Que cils en ot à tort eu.
Li Roys donna toute la terre
Tost apres à *Gui de Dampierre*.

Louis VIII, père de saint Louis, revenant d'une expédition, qu'il avait conduite contre les hérétiques du Languedoc (restes des anciens Albigeois), était à Clermont le 26 octobre 1226, ainsi qu'on le voit par une charte du monastère de Manglieu. Il en partit le 29 du même mois et fut coucher au château de Montpensier, qui appartenait alors à *Guichard de Beaujeu*, et où il mourut de la dyssenterie le 8 novembre suivant (1).

Au mois de novembre 1232, la ville de Clermont fit un traité d'alliance avec celle de Montferrand, sa voisine, s'engageant 1° à se prêter mutuellement secours dans le cas où l'un de leurs habitants serait tourmenté sans motif; 2° de ne jamais recevoir un homicide ou un incendiaire, qui se serait rendu coupable de l'un de ces crimes dans l'intérieur de leurs murs ou dans les dépendances de ces villes (titre sur parchemin aux *archives municipales de Clermont*).

En 1239, et le 3 des nones de juin, une éclipse partielle de soleil, qui couvrait les trois quarts des rayons lumineux, fut visible à Clermont, environ l'heure de midi. Elle y laissa, dans l'esprit de nos habitants, une telle impression, qu'un chanoine de la cathédrale de Clermont s'empressa d'enregistrer ce fait au manuscrit de *la Canone* (page 33, *verso*). Les quelques lignes latines, qui relatent cette éclipse, nous apprennent que les rayons solaires devinrent si faibles, qu'à une chaleur excessive succéda bientôt une grande obscurité, puis un froid assez sensible, pour que plusieurs en fissent la remarque (2).

*Saint Louis*, revenant de la terre sainte, après une absence de six années, arriva à Clermont le samedi 14 août 1252 et s'y arrêta trois jours. Son frère *Alphonse* était venu l'y recevoir. Le roi avait son trésor épuisé par sa malheureuse expédition. Notre ville lui donna 120 livres et

(1) *Hist. générale du Languedoc*. t. III, p. 363.
(2) *L'art de vérifier les dates* mentionne cette éclipse au 3 juin 1239; elle commença à 11 heures et demie du matin.

100 sous tournois pour son droit de gîte (1). A ce voyage, le saint roi fit cadeau à l'église cathédrale de Clermont de plusieurs reliques précieuses, rapportées par lui de la terre sainte. Saint Louis partit de Clermont le 17 août et fut coucher à Saint-Pourçain. Il revint à Clermont le 28 mai 1262, accompagné de presque toute la noblesse du royaume et d'un grand nombre de prélats, pour y célébrer le 28 mai, jour de la Pentecôte, les noces de *Philippe le Hardi*, son fils aîné, avec *Isabelle d'Aragon* (2), fille de Jacques, roi d'Aragon. Ce mariage ne fut pas longtemps heureux ; la princesse, alors reine, mourut en janvier 1271, des suites d'une chute de cheval. Clermont avait été choisi pour cette solennité parce que cette ville était, par sa position, un intermédiaire naturel entre Paris et le royaume d'Aragon, en Espagne. Baluze (*Maison d'Auvergne*) remarque avec raison que les historiens du temps n'ont donné aucun détail sur ce qui se passa à Clermont au moment de ce grand mariage ; il dut y avoir des fêtes magnifiques, qui méritaient d'avoir un chroniqueur.

En 1269, le prince *Alphonse*, frère du roi saint Louis, que son père avait apanagé du comté d'Auvergne, prétendit que la ville de Clermont faisait partie de son apanage, prétextant qu'elle était unie à la couronne. Il voulut exiger un serment de fidélité de la part des habitants, mais ceux-ci en furent exemptés la même année par le roi saint Louis. Le roi maintint en même temps l'évêque de Clermont dans la possession temporelle de cette ville et dans *la leyde*, perçue sur toutes les marchandises les jours de foires.

En 1286 et 1287, l'archevêque de Bourges, *Simon de Beaulieu*, vint à Clermont, en visitant le diocèse. Il fut conduit à l'église cathédrale jusqu'au grand autel, sous un dais magnifique. Le prélat célébra la messe et prêcha en latin dans cette basilique. Il coucha au palais épiscopal (*in domibus episcopalibus*) (3).

En 1294, le roi *Philippe le Bel* manda à l'évêque de Clermont et à celui de Limoges de tenir prêts leurs sujets pour la défense du royaume (*ut habeat subditos suos in armis paratos pro regni defencione*) (4).

Au mois de mars 1304, *Philippe le Bel*, revenant du Languedoc, resta 9 jours à Clermont (du 3 au 12 mars) ; il y donna des lettres le 3 mars en faveur des barons et des nobles, ayant justice au *parlement d'Auvergne* (5). Un inventaire des archives de la ville, copié par *Savaron* en 1617, porte que le roi Philippe était à Clermont le jeudi après la fête de saint Grégoire en 1303 (vieux style; il faut lire 1304). La saint Grégoire tombe le 12 mars, le roi était donc encore à Clermont ce jour-là, ce qui prouve qu'il a séjourné au moins 9 jours dans notre ville. Les priviléges, accordés à Clermont aux nobles d'Auvergne, furent étendus aux roturiers de cette province, par lettres données à Poitiers au mois de mai suivant. Ils furent accordés en retour des subsides obtenus des habitants du pays. En 1304, le roi ne demandait pas seulement de l'argent il lui fallait aussi des hommes d'armes. Le ban venait d'être publié en Auvergne pour la *chevauchée* du roi. Philippe se disposait à commencer la guerre de Flandre.

(1) *Droit de gîte*. C'etait un droit dû au roi pour sa dépense et celle de sa cour. Clermont est mentionné en 1328 comme ville où le roi avait droit de gîte sur les bourgeois (*Chambre des Comptes*, t. I, p. 155.)

(2) *Annales du règne de saint Louis*.

(3) Baluze, *Miscellanea*, t. IV. p. 344, 349.

(4) *Gallia Christiana*, t. II, p. 91.

(5) L'Auvergne n'a jamais eu de parlement ; il y a évidemment une erreur de copiste. Voir *Ordonnances du Louvre*, t. I, p. 405, 406 ; *Hist. générale du Languedoc*, t. IV, p. 124.

En 1307, les bourgeois de Clermont portèrent plainte au roi parce que « certains gens d'armes, sous ombre de faire payer les tailles et impositions, venaient les piller et voler, ce qui leur fut défendu » (*vieil inventaire des archives municipales*).

L'année 1309 et le samedi jour avant la fête de saint Barnabé, apôtre, Clermont était dans la consternation. Le peuple criait au sortilége, les prêtres maudissaient et la noblesse gémissait en silence, car plusieurs de ses enfants étaient à la torture ; les templiers d'Auvergne, au nombre de 69, après avoir été incarcérés, étaient interrogés dans le palais épiscopal de Clermont. Avant de raconter cet événement, l'un des plus importants du XIVe siècle, il est utile de donner un coup d'œil rétrospectif sur l'ordre du temple :

En 1118, neuf chevaliers français, touchés des périls des pélerins qui allaient à Jérusalem, formèrent entre eux une petite société pour les protéger et les défendre, promettant en outre de garder les trois vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté. Ils s'étaient retirés à Jérusalem dans une maison proche du temple, que leur céda Baudoin II, roi de Jérusalem, de là leur nom de templiers. L'ordre, fondé par ces neuf chevaliers devint célèbre. Les templiers déployèrent un courage héroïque dans les combats et devinrent le plus ferme appui du royaume de Jérusalem, avec le concours des frères hospitaliers (plus tard chevaliers de Malte). A la tête des templiers était un grand maître, puis venait le grand prieur, le sénéchal, le maréchal, le trésorier, les visiteurs généraux, les maîtres provinciaux, les baillis, les précepteurs ou commandeurs. La France comptait trois provinces pour l'ordre du Temple : la Provence, l'Aquitaine et la France (1). Ces divisions furent plus tard appelées *langues* par l'ordre de Malte. Mathieu Paris, vivant au XIIIe siècle, assure que les templiers possédaient à la fin du XIIe siècle dans les divers états de l'Europe, 9,000 maisons. Le père Honoré de sainte Marie porte à deux millions le revenu total de l'ordre (plus de 54 millions de notre monnaie). A la fin du XIIe siècle, il n'existait point en Europe de potentat aussi riche que l'ordre du Temple. Pour être chevalier du Temple, il fallait être issu d'une famille de chevaliers. Il y avait des frères servants, qui appartenaient à la meilleure bourgeoisie du royaume et des servants de seconde classe, qui étaient issus de bonne famille, puis nombre de prêtres attachés aux couvents de l'ordre, aux églises et chapelles qui en dépendaient. La réception des servants et des chevaliers était la même, à la réserve de plusieurs questions sur la noblesse et la chevalerie qu'on n'exigeait point des servants.

En 1303, après la perte de la terre sainte, les débris de la milice du Temple se retirèrent dans l'île de Chypre. Rebutés par les tracasseries du souverain de cette île, les chevaliers se réfugièrent dans les différents états de l'Europe et se dispersèrent dans leurs commanderies. Le passage de la vie dure des camps à l'oisiveté relâcha bientôt l'austérité de leur vertu, bientôt ils méprisèrent les occupations de la vie monastique et se livrèrent totalement aux plaisirs de la table, de la chasse et de la galanterie. Quoique ces causes contribuassent à discréditer cet ordre naguère célèbre et respecté, celle qui décida réellement sa perte fut le caractère vindicatif et cupide de Philippe-le-Bel. Les chrétiens du Temple avaient grièvement offensé ce roi lors de sa querelle avec Boniface VIII (1302-1303) et en prenant le parti du Pape. Dès ce moment leur perte fut jurée et la vengeance fut d'accord avec la cupidité. « Les grands biens des templiers, dit Mézeray, furent leurs grands crimes. » En 1307, le roi donna des instructions à tous les sénéchaux et baillis du royaume contre les templiers. L'ordre du roi fut exécuté ponctuellement et,

(1) L'Auvergne faisait partie de la circonscription de la *France*.

dans la soirée du vendredi, treizième jour d'octobre 1307, la plupart des templiers du royaume furent arrêtés ; le plan avait été tenu si secret que très-peu de frères purent se soustraire à leur sort par la fuite. En vertu de l'ordre de Philippe le Bel, 69 templiers auvergnats ou limousins furent enfermés au château de *Montferrand*, qui appartenait au roi depuis 1292 ; ils y subirent un interrogatoire ; 40 d'entre eux y firent des aveux plus ou moins explicites ; 29 soutinrent avec énergie l'innocence de leur ordre. Il ne reste en Auvergne aucun monument de l'exécution de la volonté du roi. Le Pape, mécontent du procédé du roi, s'en plaignit (lettre du 27 octobre 1307), mais, nonobstant toutes ses remonstrances, le roi continua la poursuite de cette affaire, sous la direction du frère *Imbert* religieux dominicain et de commissaires délégués dans les différentes villes du royaume. Le roi prit alors le parti d'écrire au Pape, qu'il remettait les chevaliers et leurs biens entre les mains de deux cardinaux. En 1308, il envoya un nombreux parlement à Tours, où il exposa les preuves qu'il avait recueillies contre les templiers ; il se rendit ensuite à Poitiers, où il eut une entrevue avec le Pape et ce fut là que ce dernier, après avoir interrogé 72 chevaliers, leva, par une bulle du 5 juillet 1308, la suspense qu'il avait fait signifier aux évêques. Clément V réglait en même temps la manière dont il fallait procéder dans cette affaire ; il permettait à chaque évêque et à chaque inquisiteur d'examiner les templiers arrêtés dans leurs diocèses, mais il réservait le jugement aux conciles provinciaux ; dans des lettres du 13 juillet 1308, explicatives de sa bulle, le Pape ordonnait aux évêques de s'associer dans cet examen deux chanoines de leur cathédrale, deux frères prêcheurs et deux frères mineurs (cordeliers). L'affaire s'instruisit dans toutes les provinces du royaume. Le Pape défendit par une bulle, sous peine d'excommunication, de donner aucune retraite aux templiers et ordonna qu'on leur courut sus partout où on les trouverait pour les remettre entre les mains des inquisiteurs. Les prisons étaient remplies de ces malheureux qui tous, excepté ceux qui se reconnurent pour criminels, furent exposés à la question la plus rude ; on n'entendait que cris, que gémissements de ceux qu'on travaillait, qu'on brisait et qu'on démembrait à la torture (1). A Paris, il y eut 36 templiers, qui succombèrent à cette première épreuve. Un certain nombre, pour éviter de si cruels tourments, passèrent d'abord toutes les déclarations qu'on exigea d'eux, mais il se trouva aussi un grand nombre, qui, au milieu des plus affreux supplices, soutinrent avec une fermeté invincible qu'ils étaient innocents.

Les templiers de la haute et basse Auvergne et une partie de ceux du Limousin et du Bourbonnais, d'abord incarcérés au château fort de *Montferrand*, par ordre du roi en 1307, furent entassés dans les prisons du palais épiscopal de Clermont, en vertu d'une bulle du Pape du 13 juillet 1308. Ce dont ils étaient accusés formait 29 chefs, entre autres : 1° Abnégation de Dieu et du Christ, crachement sur la croix ; 2° culte du démon, sorcellerie, moyen le plus propre à soulever contre eux une multitude ignorante et fanatique ; 3° adoration d'une tête d'idole (2) ; 4° omission des mots sacramentels et mépris du sacrement en général ; 5° hérésie quant à la confession ; 6° vices anti-physiques. Il fut prétendu qu'il y avait dans l'ordre des statuts secrets de toutes ces choses, mais bien que tous les papiers eussent été saisis, on n'y trouva rien de semblable.

L'évêque de Clermont était alors *Arbert Aycelin*. Les deux chanoines de la cathédrale de Cler-

(1) *Metu tormenti, vel carceris, vel alterius pœnæ*, dit l'interrogatoire fait à Clermont en 1309.

(2) Dans l'interrogatoire fait à Clermont en 1309, un templier dit qu'il avait entendu parler de cette tête appelée *Mandaguorra* (*Mandragorre*).

mont, qui furent choisis pour le seconder, avaient nom *Arbert* et *Pierre de Chaslus* (ce dernier était docteur ès loix (*legum professor*) ; les deux religieux de l'ordre des frères mineurs étaient *Guillaume Vital* et *Jean Risihac* ; les deux religieux de l'ordre des frères prêcheurs : *Arbert de Tinière* et *Astorge de Mareuil*. Les templiers furent ajournés par les curés de Clermont, en présence de témoins et de notaires et par les chapelains (curés) de *Vertaison*, de *Montferrand*, de *Riom*, de *Nonette* et d'*Auzon* (1).

Le curieux interrogatoire des templiers d'Auvergne, qui eut lieu dans le palais épiscopal de Clermont (*in palatio Clarmontis*), est conservé aux manuscrits de la bibliothèque impériale, à Paris (*fonds Baluze*, rouleau de parchemin). Il permet de suivre les dépositions des templiers torturés et interrogés en langue vulgaire (*in materna lingua*) par les sept personnes sus nommées. On voit que la basse Auvergne possédait alors un grand nombre de préceptoreries ou commanderies. Le compte de *Jean de Trie*, bailli d'Auvergne en 1293, inscrit la plupart de ces maisons au rôle des exempts (*archives de l'Empire, J.* 1116I).

## PRECEPTORERIES (COMMANDERIES) DE TEMPLIERS EN AUVERGNE.

1° CARLAT (Haute-Auvergne). Cette commanderie de templiers fut fondée comme on le croit par *Raymond Béranger III*, comte de Barcelone, l'un des grands bienfaiteurs de l'ordre du Temple, marié en 1112 à *Douce de Carlat* ; il se fit chevalier templier en 1128. En 1219, Henri Ier, comte de Rhodez, vicomte de Carlat, fit des dons au temple (la commanderie) de Carlat. Commandeurs : *Géraud de Sauzet*, 1289 ; *Bertrand de Sartiges*, l'un des défenseurs de l'ordre du temple devant la commission papale en 1310 ; il fut le dernier commandeur de Carlat de 1290 à 1309. Après l'anéantissement des templiers en 1313, le temple de Carlat passa aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui possédèrent cette commanderie jusqu'à la grande révolution du dernier siècle.

2° CELLES (Haute-Auvergne). Cette commanderie fut fondée en 1212 par *Dalmas de Celles*, lequel devenu veuf se fit templier, donna ses biens à l'ordre, sous la condition d'y ériger une commanderie, dont il serait le premier titulaire (2). En 1313, les biens de cette commanderie passèrent à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, qui y conserva une commanderie jusqu'à la grande révolution de 1789. Commandeurs : *Dalmas de Celles*, fondateur, 1212 ; *Pierre de Lespinasse*, 1241 ; *Bertrand de Rochefort*, 1247 ; *Bertrand de Sartiges*, 1285 ; *Robert Blanc*, 1286 ; *Durand Charnier*, 1293 ; *Pierre de Madic*, 1300 1301 ; *Guy, dauphin d'Auvergne*, 1303 ; *Ymbert Blanc*, 1304 ; *Bertrand de Sartiges*, 1309.

3° CHAMBON (*Chambonium*), peut-être Chambon, près du lac Murol, ou Chambon dans la Marche. Commandeurs : *Raymond du Boys*, 1279 ; *Guillaume Charnier*, 1289.

4° CHARNAC ou CHARNHAC (appelé aussi *Chanac*), aujourd'hui *Cheynat* (Puy-de-Dôme). Commandeurs : *Gérand du Sauzet*, 1284 ; *Hugues de Sayssel*, vers 1290.

5° DISERTA.

6° LA FOULHOUSE (appelé *Folhos*, *Foullouse*), près de Culhat. En 1209, *Jean Senaud* (*Johanes Senaldi*) precepteur du couvent ou de la maison du temple de *la Folhosa* reconnaît que sa commanderie est redevable envers chaque évêque de Clermont d'un obole d'or, pour droit de *muage*. Frère *Girald de Villers*, maitre de la milice du temple en France et en Auvergne approuva cette reconnaissance (*Gallia Christiana*, t. II, p. 85). Commandeur : *Jean Senaud*, servant du temple, 1309, que je crois le même que celui qui précède, ce qui constituerait une erreur de date de la *Gallia Christiana*, qui en parle en 1209.

7° LA BASTIDE, près d'Issoire. Dernier commandeur : *Hugues de Bort* en 1309.

(1) *Manuscrits de Dulaure*, biblioth. de Clermont, n° 62.

(2) *Diction. du Cantal*, par M. Deribier, t. III, p. 68.

8° LA LAYE, près de Saint-Pourçain.

9° LA MAYSEL. Le *Mayet d'Ecole*, en Bourbonnais, où les chevaliers de Malte eurent une commanderie jusqu'en 1790.

10° LA MARCHE, dans la Combraille. Cette commanderie passa aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui la conservèrent jusqu'en 1790. Commandeurs : *Francon de Bort*, 1260 1279 ; ensuite visiteur de son ordre *ultra mare* ; *Gérald de Brives*, 1293 ; *Ymbert Blanc*, 1302 ; *Géraud de Villars*, 1303.

11° PARMHAC, qui figure au rôle de *Jean de Trie* en 1293.

12° LA RONZIÈRE, paroisse de Chadeleuf, près de Neschers. Appelée *la Rosière*, *la Rausiere*, et en patois *la Rauzetta*, *la Rauseyra*, *la Rauseira*. Cette commanderie fut annexée en 1313 à celle des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Montferrand, qui la conservèrent jusqu'en 1790. Commandeurs : *Raymond de Murol*, 1294 ; *Ymbert Blanc*. 1301-1306.

13° LA TOURETTE (*la Torretta*), près de Riom. Commandeurs : *Guillaume de Montgascon*, 1269-1279 ; *Jean Adam*, 1309.

14° MONTFERRAND, près de Clermont. (V. à la notice de Montferrand l'historique de cette commanderie.)

15° SAINT-POURÇAIN *sive* PALLET (*Paluetum*), en Bourbonnais. Commandeur : *Hugues Chornier*. 1309.

16° VICHY, en Bourbonnais. Cette commanderie est mentionnée dans le compte de *Jean de Trie* en 1293.

17° YDES (Haute-Auvergne), que l'on croit avoir été fondée par la maison *de Madic*. Les biens de cette commanderie passèrent en 1317 à l'ordre de Saint Jean de Jérusalem. Commandeur : *Géraud de Sauzet*, chevalier. 1281-1284.

L'interrogatoire de 1309 mentionne en Limousin les couvents ou commanderies suivants : *Belle-Chassaigne*, qui échut à l'ordre de Saint Jean de Jérusalem en 1313 et fut possédé par lui jusqu'en 1790 ; *Blandais* (Blandos, Blondais, Blondesio, Blandeno), qui passa aussi aux hospitaliers de Saint Jean de Jérusalem ; *Croix de Mazerac* (La Croix au Bost ? plus tard commanderie de Malte, *Francheville* (Villefranche) ; *Gencio* (Gensietus) ; *Paulac* (Paulhac), qui devint la propriété des hospitaliers en 1313, et fut conservé par eux jusqu'en 1790 ; *la Pouge* (la Polgha) ; *Puydenc* (Puy de Noix), qui devint commanderie de l'ordre des hospitaliers en 1313.

Voici la liste des templiers, interrogés dans le palais épiscopal de Clermont en 1309, avec la date de leur réception et le nom de la commanderie où ils furent reçus :

ADAM (Jean), servant, commandeur de la Tourette.

D'ALBAYRAC (Pierre), reçu à Folhose en 1279.

AMBLARD (Bertrand), servant, reçu en 1289.

D'AUDEBRAND, en latin ALDEBRALDI (Durand), servant, reçu à Folhose en 1279.

D'AURELLI, en latin AURELHI (Pierre), prêtre, curé de Carlat.

D'AUZON, en latin DE ALZONIO (Bernard), servant, reçu en 1289.

AVRIL, en latin APRILIS (Guillaume), servant, reçu en 1279.

BESSON, en latin BESSO (Girand), servant, reçu à Chanac en 1284.

BLANC (Pierre), servant, reçu en 1293 à Chanac.

BLANCHIER (Durand), reçu en 1294 à la Ronzière.

DE BONNAFONT (Pierre), servant, reçu en 1304.

DE BORNO ou DE BORT (Guillaume), chevalier du diocèse de Limoges.

DE BORT (Raimond), chevalier, précepteur du Puy (*de Podio*), diocèse de Limoges, reçu en 1279.

BOSON, en latin BOSO, précepteur de Belle-Chassaigne en 1281.

DU BREUIL, en latin DE BROLIA (Pierre), reçu en 1279 à la Marche.

DE BELON ou DE BELHONE (Pierre).

DE BRUGEAT (Guillaume), du Limousin, reçu en 1300.

CHAMBONNET (Guillaume), chevalier, commandeur de Blandeix.

DE CHAMBORANT (Guillaume), chevalier, précepteur de Blandais, en 1279.

CHARNIER, en latin CHARNERII (Hugues), servant, reçu en 1279 à Chambon, à l'âge de 12 ans ; commandeur de Saint-Pourçain, 1309.

CHARNIER (Durand), servant, reçu en 1301 à Celles.

CHARNIER (Bernard), servant, reçu en 1282.

DE CHATENEDE (Guy), chevalier, reçu en 1305 à Paulhac.

DES CELEYR (Etienne), reçu en 1289.

DU CLAUX (Etienne), servant, reçu en 1305.

DE LA COLONGE (Pierre), chevalier, reçu en 1294.

DE COPIAT (Aymeric), chevalier, reçu en 1305.
DE CORTES (Robert), reçu à Montferrand en 1269.
DALMAS (Jean), né à Artonne.
D'EGLETON, en langage patois DEGLOTOS (Etienne), servant, reçu en 1289; du Limousin.
FABRE (Vital), servant, reçu en 1294.
DE LA FAYE (Jean), reçu en 1289.
DE GERZAT, DE GERZAC (Hugues), reçu en 1291.
GUANHOLS (Bonnet), de Brioude, servant, reçu en 1301.
JACOB (André), servant, reçu en 1289.
JAORNAT (Jean), du diocèse de Limoges, reçu en 1282.
LAFONT (Imbert), du diocèse de Limoges, reçu en 1291.
LA JAROUSSE (Etienne), recteur de l'église d'Ydes, reçu en 1292.
LAPORTE (Gilbert), du diocèse de Limoges, reçu en 1289.
DE LASTIC (Durand), servant, reçu en 1286.
DE LESPINASSE (Guillaume), reçu en 1301 à la Bastide.
LIMOUSIN (Jean), servant, du diocèse de Clermont, reçu en 1306.
DE L'OBT (Jean), servant, reçu en 1274.
MARTIN (Robert), né à Clermont, reçu à la Marche en 1302.
DE MAUMONT (Jean), reçu en 1304.
DE MAZAYES (Guillaume), chevalier, reçu à Celles en 1306.
DE MENAT (Jean), prêtre, reçu en 1279 à la Marche.
DE MENAT (Jean), commandeur de la Marche en Limousin.
DE MESSI (Gauthier), chevalier, du diocèse de Limoges, reçu en 1307 à Folhouse.
DE MONCEL (Pierre), reçu en 1309 à Celles.
DE MONTIGNAC (Pierre), reçu en 1293.
MORIN (Pierre), né à Clermont, reçu en 1283.
PIC (Pierre), reçu en 1284.
DE PUY-VIGNAL (Guillaume), servant, reçu en 1284 à la Croix de Mazerat, diocèse de Limoges.
DE PUY (Michel), reçu en 1284.
REGNIER (Jean), servant, reçu en 1303 à la Marche.
LAROCHE (Roger), du diocèse de Bourges.
LA ROSE (Pierre), prêtre, reçu en 1279 à la Marche.
ROSSI (Guillaume), reçu en 1305.
LA ROUSSILLE (Etienne), reçu à Chanat en 1303 par Guy, dauphin d'Auvergne, précepteur de Celles.
SARRAZIN (Jean), servant, du diocèse de Limoges, reçu en 1300.
DE SARTIGES, en latin DE SARTIGIS (Bertrand), chevalier, precepteur de Celles, puis de Carlat, reçu en 1279 à Tortora.
SENAUD (Jean), servant.
DE SORNAT (Jean).
TENTORIN (Guillaume), prêtre, curé de Celles.
D'USSEL (Barthelmy), reçu en 1260.
DE TULLES (Imbert).
DE VASSAL (Barthelmy), prêtre.
DE VENDAT (Audin), chevalier, reçu en 13.. à la Rousiere.
DE VERNEGE (Pierre), servant, du diocèse de Limoges, reçu en 1304 à la Maysti.
DE VILLARS (Bertrand), chevalier.

Trois notaires furent attachés à la commission épiscopale pour l'interrogatoire des templiers d'Auvergne : *Etienne de Bordon* (*Bourdonnis*), de Viverols, chanoine du chapitre de St-Genès à Clermont, *Audin Boyer*, clerc, du Vernet, et *Pierre de l'Oursse* (*de Urssa*), d'Herment (*de Ermenco*). Ils légalisèrent l'acte d'interrogatoire, écrit par *Guillaume Chalret*, notaire de la cour de l'official de l'évèque (1).

Pendant que les inquisiteurs provinciaux opéraient leur interrogatoire, le Pape instituait à Paris une commission composée de 8 commissaires. Tous les actes de cette procédure sont restés. La commission papale se réunit le 7 août 1309; elle entra en séance en novembre suivant. On possède la liste des templiers d'Auvergne, interrogés à Paris (de 1310 à 1311) ; (2). Les commissaires finirent leur interrogatoire le 26 mai 1311 ; ils avaient entendu, au mois de mars 1310, tous les défenseurs de l'ordre. Nos templiers d'Auvergne avaient été parfaitement défendus par deux courageux chevaliers : 1° *Bertrand de Sartiges*, commandeur de Carlat dans la Haute Auvergne, issu d'une des plus anciennes maisons nobles de cette province, qui existe encore fort honorablement ; 2° *Guillaume de Chambonnet* commandeur de Blandeix dans le Limousin. *Bertrand de Sartiges* fut relâché ; quant à *Guillaume de Chambonnet*, on croit qu'il passa en Allemagne, où l'ordre teutonique le reçut dans son sein.

(1) Voir *Biblioth. de Clermont*, ms. n° 74. Copie curieuse, mais incomplète, faite par Dulaure.

(2) Voir la liste de ces noms dans le VIIe volume du *Nobiliaire d'Auvergne*, par M. Bouillet, p. 247.

La commission avait entendu tous les défenseurs de l'ordre et ouï 231 témoins (il y en avait eu jusqu'à 544 d'enfermés pour cela, dès le 14 mars 1310 dans les prisons de l'évêché de Paris). Le concile général fut assemblé à Vienne. On y porta l'affaire des templiers, ce qui n'empêcha pas que dès 1310, il y avait eu, dès le 12 mai, 59 templiers brûlés vifs à Paris dans le faubourg St-Antoine (qui n'était alors qu'une campagne où se trouvait un couvent de ce nom), d'après les ordres de l'archevêque de cette ville ; quelque temps après, il y eut encore 10 templiers de brûlés à Paris. De pareilles lâchetés s'accomplirent dans toutes les provinces de la France ; tous les chevaliers rétractèrent alors leurs aveux et désavouèrent au milieu des flammes, ce qu'ils avaient déclaré dans la torture ; les bourgeois admiraient leur courage et leur vertu (1).

Le concile de Vienne décida du sort du grand maître et des trois principaux officiers de l'ordre le 18 mars 1313. L'inique roi Philippe le Bel se chargea de terminer ce que le concile n'avait pu faire encore, c'est-à-dire de faire périr le grand maître avec *Guy*, frère du *dauphin d'Auvergne*, commandeur d'Aquitaine, *Hugues de Peralde*, grand prieur et visiteur du prieuré de France et le grand prieur d'Aquitaine. Le soir de cette triste journée, il ordonna de les brûler vifs à petit feu à l'extrémité de l'île du Palais où s'élève aujourd'hui le terre-plein du Pont Neuf. Le grand maître protesta dans les flammes de l'innocence de son ordre et l'on dit (voir Mézerai) que sur son bûcher il ajourna le Pape dans 40 jours devant le tribunal du Souverain Juge. La mort du Pape arriva précisément dans les mêmes termes. *Guy, frère du comte de Clermont, dauphin d'Auvergne*, fut selon *Paul Emile* brûlé vif avec le grand maître, malgré les prières de son frère. Depuis ce jour, l'ordre fut aboli dans tous les états de l'Europe. *Ferreti de Vicence*, écrivain du XIV^e^ siècle, dit que 15,000 templiers furent condamnés. Telle fut la triste fin de cet ordre célèbre.

Le comte *Boulainvilliers*, *Voltaire*, le père *Lejeune*, *Raynouard* et *Michaud* se sont ouvertement prononcés pour l'innocence des templiers. *Bossuet* penche sur le même avis.

On prétend que l'ordre des templiers est continué de nos jours par la franc-maçonnerie, (qui daterait de l'an 1313) et que le chevalier *Aumont*, accompagné de sept templiers, *déguisés en maçons*, vinrent recueillir les cendres du bûcher (2).

Quand l'orage fondit sur les templiers, toutes les archives de l'ordre furent saisies et après leur destruction il ne resta dans les dépôts publics aucun document sur leur existence ; l'animosité était telle que dans leur famille on supprima partout ce qui rappelait leur mémoire; partout ils furent désavoués et un profond oubli scella leur tombe ; dans leurs manoirs, on gratta leurs emblèmes, leurs devises, leurs armoiries. Pour se rendre compte de l'horreur qu'inspiraient les templiers, il ne faut pas oublier qu'ils avaient succombé sous le poids de la plus épouvantable accusation qui pût accabler une créature humaine au moyen-âge : l'accusation de sortilége et de magie.

Si je me suis autant étendu sur les templiers d'Auvergne, en parlant de leur interrogatoire à

(1) *Guillaume de Nangis*, p. 279.

(2) On peut voir pour les ouvrages qui concernent les templiers : *Histoire de la condamnation des templiers* par Dupuy, in-4°, Bruxelles, édition de 1751 ; *Monuments historiques relatifs à la condamnation des templiers* par Raynouard, 1813 ; *Histoire des Templiers*, publiée par le professeur Michelet en 1841, aux frais du gouvernement : c'est la reproduction exacte et complète de toutes les pièces de la procédure instruite par la commission papale. Voir aussi : *L'abbé de Vertot*, *le père Daniel*, et l'*Histoire de France* d'Henri Martin, T. IV ; l'*interrogatoire de tous les templiers de France fait à Paris en* 1310, curieux registre manuscrit conservé à la bibliothèque impériale à Paris, fonds Harlay, n° 49.

Clermont en 1309, c'est que les documents qui les concernent sont généralement peu connus, qu'aujourd'hui pas un seul dépôt public, (si ce n'est la bibliothèque impériale, à Paris) ne renferme une charte qui les rappelle, et que les malheurs de cet ordre le rendent bien digne d'intérêt.

En 1314, les députés de toutes les bonnes villes du royaume s'assemblèrent à Paris au mois de novembre par l'ordre du roi, au sujet des monnaies, dont la liste se trouvait à Clermont, en Auvergne, disent les *Ordonnances du Louvre* (t. I, p. 548).

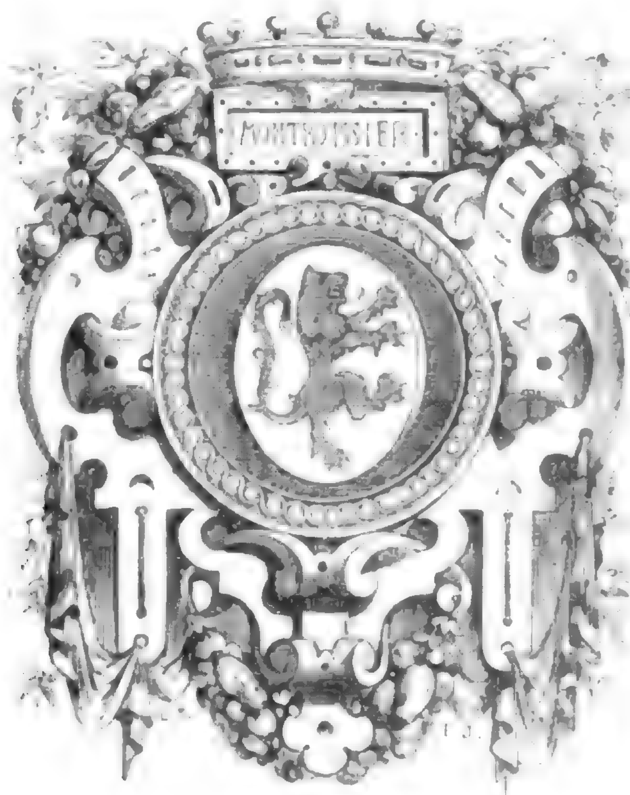
En 1318, et le 12 novembre, le roi *Philippe le Long* ordonna aux grands seigneurs du royaume de se trouver à Clermont à la quinzaine de la fête de St-André « avec armes et chevaux, pour aller avec *Eudes, duc de Bourgogne, Robert VIII comte d'Auvergne et de Boulogne* et autres, où il serait ordonné. » Les principaux seigneurs d'Auvergne : *le dauphin d'Auvergne, le seigneur de la Tour*, le seigneur *d'Olliergues*, etc. reçurent un ordre semblable (1).

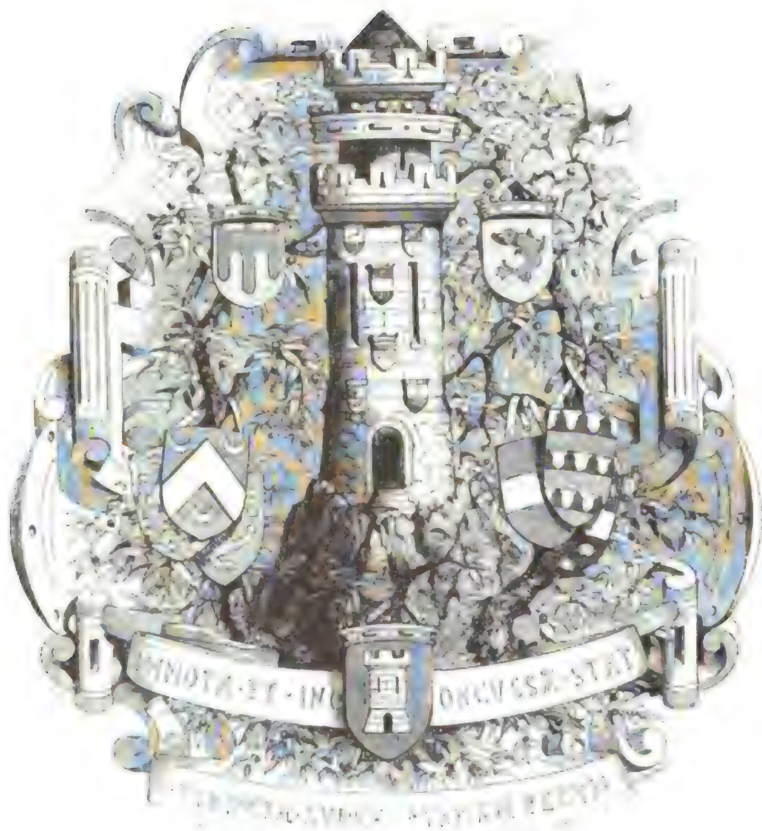
En 1320, le Pape Jean XXII adressa une lettre à l'évêque de Clermont, lui prescrivant de sévir contre les *Pastoureaux* (*Pastorellos*) (2).

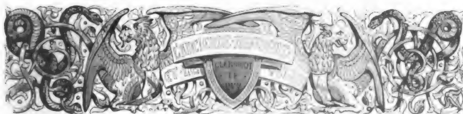
En 1329, *Guillaume, comte de Hainaut*, qui s'était signalé à la bataille de Mont-Cassel, était à Clermont. C'est de cette ville, qu'il envoya des ambassadeurs vers le Pape, qui les reçut fort mal : « Item, en icelle mesme année (1329), le comte Guillaume de Hainault, lequel estoit a Clermont en Alvergne, envoia ambassadeurs devers le Pape. Mais quant le Pape sceut leur venue, elle eut moult grand desprit et s'en retourna en arrière » (3).

En 1335, le roi Philippe de Valois passa à Clermont. Il se rendait en pélerinage a Avignon. L'abbé *Delarbre* est le seul qui fasse mention de ce voyage dans sa *Notice sur Clermont*.

(1) Baluze, *Maison d'Auvergne*. T. I, p. 113.
(2) *Gallia Christiana*. T. II, p. 93.
(3) *Chronique de Jean, abbé du monastère de St-Vincent de Laon*, manuscrit cité par Baluze, maison d'Auvergne.







# XIVᴱ SIÈCLE

Avis du bailli de Montferrand pour défendre Clermont (1353). — États tenus à Clermont (1355-1356). — Reddition de Sermur : traité avec le roi d'Angleterre (1358). — Le maréchal d'Audenehan à Clermont (1362). — Robert Goustave, capitaine à Clermont, fait prisonnier dans un voyage (1363). — Clermont contribue à la rançon du roi Jean (1364). — Charles V passe à Clermont (1370). — États présidés à Clermont par le roi Charles V (1374). — Exactions du duc de Berry (1377). — Le connétable du Guesclin à Clermont (1380). — États tenus à Clermont (1382). — Louis II, duc de Bourbon, envoie prisonniers dans la tour de la Monnaie six capitaines anglais (1385). — Clermont paye au comte de Ventadour un louage de 2475 livres (1387). — Perrot le Béarnais maître de Montferrand (1388). — Clermont va au secours de cette ville (1388). — Le comte Jean d'Armagnac à Clermont (1388). — Refus des nobles de Clermont de contribuer à la taille (1388). — Plainte des habitants de Clermont contre le duc de Berry (1389). — Robert de Béthune, vicomte de Meaux, à Clermont (1390). — Le maréchal Jean Le Meingre, dit Boucicaut, à Clermont (1392). — Charles VI passe à Clermont (1394).



**C'est** en l'année 1328, qu'une longue et désastreuse époque s'ouvre avec l'avènement du premier des Valois : cette époque se termine, plus d'un siècle après, par l'expulsion complète des Anglais de la France.

Déjà, en l'année 1346, le roi Philippe ordonnait de réparer les villes et les châteaux d'Auvergne, alléguant les courses des Anglais en France. En 1353, le bailli de Montferrand faisait savoir aux vicaires de l'évêque de Clermont qu'ils eussent à se préparer, pour défendre contre les ennemis du royaume la cité de Clermont, dont l'évêque était seigneur (1).

(1) *Gallia Christiana*, t. II, p. 95.

Les bandes anglaises et gasconnes, sous le panache anglais, ont commencé leur œuvre de ruine dans notre province, immédiatement après le désastre de Poitiers. Voici apparaître l'année fatale de 1356. *Edouard III*, roi d'Angleterre, s'est uni à Charles-le-Mauvais; le fils du vainqueur de Crécy, le *prince Noir*, envahit la Guyenne, traverse le Languedoc et passe comme un fléau à travers l'Auvergne. *Froissart*, le célèbre chroniqueur, sans lequel nous ne saurions presque rien sur cette malheureuse époque, nous a conservé le souvenir du passage des Anglais, près des murs de Clermont en 1356 « si ardoient (brûlaient) tout le pays et trouvant le pays d'Auvergne moult gras et rempli de tous biens, et quand ils estoient entrés dans une ville et qu'ils s'y estoient refreschis deux jours ou trois, ils s'en partoient et défonsoient tonneaux pleins de vin et ardoient blés et avenes, afin que leurs ennemis n'en eussent amendement (1).

Pour parer, autant qu'il était en leur pouvoir, aux ravages des Anglais, les Etats de la province furent tenus a Clermont en 1358, « afin, dit *Savaron*, d'obvier aux courses des Anglais, qui etoient en ce pays et y faisoient une guerre continuelle, ayant pris et occupé plusieurs villages et forts où ils faisoient d'irréparables dommages (2). » A la suite de l'une de ces assemblées, un traité de paix fut fait dans la ville d'Herment, sur les limites de l'Auvergne et du Limousin, le dimanche 15 avril 1358, entre les délégués du pays d'Auvergne, représentant le roi de France, et *Arnaud de Lebret*, seigneur de Cupsac, fondé de pouvoirs du roi d'Angleterre. L'Auvergne s'engageait à donner à ce dernier 5,500 moutons d'or, somme énorme pour ce temps-là, qui devait être comptée à Beaumont près de Clermont. A ce prix, le roi d'Angleterre rendait la place forte de Sermur (Creuse), qui était au pouvoir de l'un de ses terribles capitaines. Nous donnons le traité d'Herment dans notre appendice.

En 1359, Edouard III ayant rompu les conventions, confia à l'un de ses meilleurs capitaines, *Robert Knowles*, le soin de porter le fer dans les provinces centrales. Robert partit de la Bretagne avec 3,000 combattants et se rendit en Auvergne. Sitôt que la nouvelle en fut donnée, toute la noblessè, toute la bourgeoisie se mirent en armes. Clermont, Montferrand et Riom furent le centre des opérations de l'armée d'Auvergne. Le dauphin d'Auvergne, qui était à leur tête, fut les attendre et se posta dans un lieu avantageux, mais le capitaine anglais, ayant appris ces dispositions, résolut de battre en retraite et s'épargna très-probablement un désavantage sérieux.

En 1359, et le 31 juillet, eut lieu une autre assemblée des trois Etats à Clermont, au sujet des Anglais.

Le 8 mai 1360, fut conclu le traité de Brétigny, qui assurait à l'Angleterre la Guyenne et le Limousin, sur les frontières de l'Auvergne. La France devait payer trois millions d'écus d'or, pour la rançon du roi. Clermont contribua dans cette rançon pour la somme de 60 livres. Nous apprenons ce fait d'une quittance sur parchemin, datée de 1364, qui se trouve aux archives de la ville et constate que *Raymond Coustave*, capitaine de Clermont, délivra cette quittance.

Empressons-nous de dire que Clermont n'étant jamais, et fort heureusement, tombé au pouvoir des Anglais, notre rôle sera d'être comme une sentinelle placée sur la tour de *la bayette* de la cathédrale et de tâcher de découvrir ce qui se passera dans la plaine, si loin que nos yeux pourront voir. Les événements, qui se succédèrent à cette malheureuse époque aux portes de Clermont, font partie évidemment de l'histoire de cette ville.

En 1363, *Pont-du-Château* tombe au pouvoir des Anglais. A cette époque, des seigneurs du

(1) *Froissart*, T. I, p. 183.

(2) *Origines de Clairmont*, p. 96.

plus haut rang profitèrent de l'anarchie et rivalisèrent de brigandage avec les partisans anglais. Déjà en 1360, les gens du *comte de Ventadour*, seigneur de Montpensier, avaient brûlé le château de *Biauzat*, près de Riom. Ce même comte fut accusé devant le duc de Berry « d'avoir par lui ou par ses gens couru tout le bas pays d'Auvergne, donnant grands et énormes dommages, comme tuer gens, violer fames, prenant les personnes, ardant les villes, robant et pillant tout le pays (1). »

Il est vrai que le *duc de Berry* avait été en 1360 investi du duché d'Auvergne, mais ce prince, durant sa longue domination en Auvergne, s'occupa beaucoup plus de bâtir des châteaux (entr'autres Nonette) et d'exploiter ses sujets que de chasser les Anglais. Il est vrai aussi que *Louis, duc de Bourbon* avait été investi en 1357 du titre de lieutenant du roi en Auvergne; il faut rendre justice à ce haut feudataire, qui s'acquitta au contraire parfaitement de sa mission, ainsi que nous le verrons.

En 1362, le *maréchal d'Andenchan* avait reçu commission du roi de négocier un arrangement entre les chefs des compagnies anglaises et d'obtenir leur départ de l'Auvergne. Il paraît qu'il était à Clermont le 22 juillet 1362 (2) et qu'il parvint à transiger avec un célèbre capitaine anglais *Séguin de Badafol*. Le départ des ennemis de la province lui coûta 4,000 florins d'or. Ces brigands (car il est permis d'appeler ainsi ces routiers) sortirent, en effet, de l'Auvergne, mais ne tardèrent pas à y rentrer.

Savaron nous rapporte un trait assez curieux, qui trouve rang à la date de 1363. *Raymond Constare*, capitaine de la ville de Clermont, s'étant rendu auprès du bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, pour se plaindre de ce que certains habitants de la ville ne voulaient pas contribuer, à cause de leur noblesse, aux dépenses que les circonstances rendaient nécessaires, revenait à Clermont, lorsqu'il fut arrêté par les Anglais, près de Montpensier et conduit à Aigueperse, où on le dépouilla de tout ce qu'il possédait. Étant parvenu à se sauver et de retour à Clermont, les Etats ordonnèrent qu'il serait indemnisé de ses pertes et dépenses, lesquelles furent évaluées à « 24 florins d'or ; cette somme fut perçue sur les Clermontois.

En 1364, l'Auvergne traita de nouveau avec *Séguin de Badafol, Berard d'Albret*, « les capitaines et compagnons de Brioude, pour la délivrance de Brioude et de Varennes (3).

Par une ordonnance, du 6 mars 1367, le roi Charles V prescrivit de réparer toutes les forteresses d'Auvergne, qui avaient souffert de l'invasion des Anglais ; il ordonna de les mettre en état et de les remplir de munitions.

En 1370, le roi Charles V, passa à Clermont. (*Notice sur Clermont*, par l'abbé Delarbre).

Les compagnies laissèrent-elles la province tranquille ? nous avons la preuve du contraire. En 1370, la petite ville d'*Herment*, sur les limites de l'Auvergne et du Limousin, devient la proie des bandes anglaises, qui l'incendient, la détruisent de fond en comble et abattent ses murailles, à un tel point que Charles V, par ses lettres de 1373, accordait à ses malheureux habitants, une exemption de tailles pendant un an, « parce qu'ils vouloient retourner en ladicte ville pour y habiter et demourer, laquelle demouroit dépeuplée et inhabitée et ait esté prise, longuement détenue et destruite par lesdiz ennemis » (4).

(1) *Biblioth. de Clermont*, manus. n° 245, T. II.
(2) Mazure, l'*Auvergne au XIV^e siécle*, p. 46.
(3) *Inventaire des arch. municip. de la ville de Clermont*.
(4) *Histoire d'Herment*, par Ambroise Tardieu, p. 265. 266

En 1374, les Etats provinciaux d'Auvergne furent tenus à Clermont et présidés par le roi Charles V lui-même. Cette année, l'évêque de Clermont, *Jean de Mello*, ayant été nommé lieutenant du duc de Berry en Auvergne réunit les Etats à Clermont, pour traiter avec quelques capitaines anglais. Le prélat donna à ces derniers une forte somme d'argent, de la vaisselle de prix et des objets précieux ; à ces conditions, l'Auvergne eut encore la paix.

Un événement, très-heureux pour la tranquillité du pays, fut à cette époque (1374) la mort de *Séguin de Badafol* ; ce chef de routiers mourut à Riom et fut enseveli en la grande chartreuse du *Port Sainte-Marie*, à laquelle il avait légué la somme de 200 livres et un drap d'or.

Les États du pays continuèrent à siéger de temps en temps à Clermont ; dans une de ces assemblées, le 28 juillet 1377, le tiers-état prit hautement la parole contre les exactions inqualifiables du duc de Berry. Ce prince tout puissant abusait de sa haute autorité. Les registres consulaires de Montferrand nous apprennent qu'il fit mettre en prison à Riom, dans la grosse tour, et pendant huit jours, six consuls de cette ville, qui refusaient de payer une imposition arbitraire. Ces consuls n'accordèrent cependant pas ce que ce prince désirait ; ils composèrent avec lui comme ils le disent. Certes, c'était un noble temps pour les bourgeois de France que le XIV^e^ siècle ! Ils luttaient avec les princes, ne craignaient pas d'être mis en prison et obtenaient une réduction après une transaction.

A cette époque, *Aimerigot Marchès*, capitaine de routiers (1), prit une certaine prépondérance sur les chefs enrôlés pour l'Angleterre. S'étant emparé du château de *Chalusset*, près d'Herment, château placé sur les limites de l'Auvergne et du Limousin, il courait de là dans tout le pays et laissait ses capitaines (2) dans les places qu'il avait prises. Lorsque les garnisons de *Chalusset*, de *Carlat*, d'*Alleuse*, de *Vallon* et de *Ventadour* étaient réunies, elles pouvaient, dit Froissart, former 5 à 600 lances, couraient sur les terres du dauphin d'Auvergne et personne n'osait leur résister.

En 1380, le connétable *Bertrand du Guesclin* vint en Auvergne, pour délivrer cette province des brigands qui la rançonnaient. Il s'arrêta à Clermont, fut rejoint par de nombreux seigneurs de la province, se dirigea vers *Le Puy*, pour y faire son pélerinage et de là à *Châteauneuf-Randon* ; malheureusement, il tomba malade dans cette dernière place et y mourut. Les Anglais se rendirent le jour même de sa mort. Le corps de cet illustre guerrier fut d'abord porté au Puy, où un mausolée, qui existe encore, fut érigé dans l'église de St-Laurent en son honneur ; ce corps fut porté à *Montferrand* le 18 juillet : de grands honneurs funèbres lui furent rendus dans l'église des Cordeliers, en laquelle il fut déposé ; là on enleva toutes ses chairs, qui furent ensevelies en cette église ; les ossements, placés dans un cercueil, arrivèrent à Paris, puis furent inhumés à Saint-Denis, à côté des rois de France, où le connétable avait conquis sa place, lui défenseur de la patrie et soutien des rois.

En 1381, les Anglais occupaient de nombreuses forteresses dans les montagnes du Puy-de-Dôme. Le 2 février de cette année, le sénéchal d'Auvergne, *Armand de Langeac*, secondé par un grand nombre de gens d'armes, chassa les ennemis de la France du château de *Charanon*, près

(1) *Aymerigot Marchès*, gentilhomme du Limousin, était fils d'*Emery Marchès*, seigneur de Charlus.

(2) Le bâtard anglais, le bâtard de Carlat, le bâtard de Campagne, le gascon Raymond de Sors, Perrot le Béarnais.

d'Herment, dont nous venons de parler (1), mais, immédiatement après le départ du sénéchal, les Anglais occupèrent de nouveau ce château.

En janvier 1382, les Anglais détenaient le château de *Vernines*, dans les montagnes de la Basse-Auvergne (2).

Le 29 juillet 1382, fut tenue une assemblée des 3 Etats à Clermont, pour confier à *Louis de Sancerre*, maréchal de France, le soin de prendre diverses forteresses occupées par les Anglais : *la Roche d'Onnezat* (aujourd'hui *la Roche Blanche*, près de Clermont), *Chavanon*, *la Roche des Bordes*, *le Chatellet*, *Montsuc*, *Portuners*, *Vèze*, *Saillans*, *Marsous*, *Montjullien*. Cette assemblée, présidée par *Robert de Chaslus*, chevalier, seigneur d'Entraigues, lieutenant et fondé de pouvoirs du maréchal *Louis de Sancerre*, et à laquelle assistèrent : *Béraud, dauphin d'Auvergne*, *Jehan de Boulogne* et *Raymond de Turenne*, accorda au maréchal 26,000 francs d'or, pour chasser les Anglais de plusieurs châteaux forts. Le clergé et la noblesse se distinguèrent d'une manière remarquable dans cette circonstance; ils s'engagèrent à payer les cinq sixièmes de la somme accordée, laissant le reste à la charge du tiers-état.

Si, d'une part, le clergé et la noblesse se comportaient d'une manière si louable, le *duc de Berry*, de son côté, agissait avec bien peu de loyauté et d'honorabilité : le roi, en effet, entendit plus d'une fois les plaintes de la province contre lui. Nous verrons plus loin que Clermont adressa une requête au roi contre ce prince et que le monarque donna gain de cause à notre ville.

En septembre 1383, un capitaine très-redouté en Auvergne, *Geoffroy Tete Noire*, s'empara de la ville d'*Herment*, qui avait déjà souffert de la présence des Anglais en 1370 (3).

En avril 1384, les Anglais détenaient le château de *Charlus le Pailloux*, en Limousin, sur les limites de l'Auvergne, ceux de *Murat le Quaire* et de *Chavanon* (4). La même année (1384), une bande de paysans, appelée *Tuchins*, qui ravageait le Poitou, le Berry et l'Auvergne, tuait tous ceux qui n'avaient point les mains *calleuses*. Cette bande avait pour chef *Pierre de la Bruyère*. Le duc de Berry s'étant avancé avec une troupe nombreuse au devant de ces paysans, tua leur chef et la dispersa.

En 1385, *Louis II, duc de Bourbon*, fut chargé de venir chasser les Anglais de *la Roche-Sanadoire*, près d'Orcival, dans les montagnes de la Basse-Auvergne. Etant parti de Paris, il traversa le Bourbonnais, s'empara, en chemin, du château de *la Roche*, près d'Aigueperse, qu'il prit d'assaut en une nuit, passa la garnison au fil de l'épée, se présenta devant la forteresse d'*Ambeurs* (St-Jacques d'Amburs), où il y avait 80 combattants ; messire *Girard de Grandrau* y perdit la vie et *Jean de Châtelmorand* y fut blessé ; le duc, s'étant rendu maître de cette forteresse, arriva ensuite devant le château de *Trois Croix* (aujourd'hui Trascros, près de Gelles, canton de Rochefort), détenu aussi par les aventuriers. *Gourdinot de St-Angel* y commandait ; le duc ordonna à *Jean de Châtelmorand* de couronner la place, de telle sorte que personne ne pût en sortir et somma les ennemis de se rendre ; ils se rendirent, en effet, le lendemain de son arrivée, au nombre de 17, y compris Gourdinot. On trouva dans la forteresse 200 marcs d'argent, dont la moitié en vases sacrés, que ces pillards avaient volés à toutes les églises des environs ; le duc fit passer ces calices à Clermont et fit annoncer à toutes les églises que celles qui avaient à récla-

(1 2 3) *Registres consulaires de Montferrand*, manus. de la bibliothèque de Clermont ; extraits copiés par Dulaure.

(4) *Histoire d'Herment*, par Ambroise Tardieu.

mer un objet eussent à se présenter, qu'il leur serait restitué. Louis II de Bourbon arriva ensuite devant la Roche-Sanadoire. Il était entouré par les grands seigneurs du pays : *le comte Dauphin*, le sire *de Montmorin*, vaillant chevalier, *le sire de la Tour*, *le sire de Montravel*, *le sire de la Fayette*, *le sire de la Queuille*, un des meilleurs hommes d'armes de la province. Le prince leur adressa des paroles de circonstance. « Sachez, messires, dit-il, que ceux qui tiennent cette place courent journellement devant Clermont et qu'il n'y aura nulle tranquillité pour le pays tant que ce repaire existera. » Durant la nuit, le duc avait si bien pris ses précautions que 60 chevaux des assiégés furent pris avec ceux qui les montaient. « C'étoit, dit Froissart, fleur de chevaux. » Louis de Bourbon tint la place assiégée pendant trois semaines ; enfin, un certain jour, il s'en rendit maître en forçant une palissade et en grimpant avec sa troupe le long de la montagne qui était très-rapide. Les Anglais perdirent 80 des leurs ; le reste se précipita dans la cour de la place ; le chevalier *de Châtelmorand* les suivit avec une telle rapidité que les portes ne purent être fermées par les Anglais. Alors, se rendirent *Olim Barbe*, qui les commandait, le capitaine *Chanel*, *Richard Cado*, fils du maire de Londres. Louis de Bourbon envoya à Clermont 6 capitaines, pour qu'ils fussent enfermés dans la *tour de la Monnaie*, à la joie universelle de toute la ville. Ce prince se rendit ensuite en Limousin *à St-Angel*, en fit le siége, s'en empara et perdit un chevalier auvergnat, *Jean de Ligonne*, dont le corps fut transporté et enseveli à Clermont. Continuant ensuite sa mission, il s'empara du château de *Charles le Pailloux*, situé aussi en Limousin, où il prit le neveu de *Jean d'Ussel*, aventurier cruel, qu'il envoya à Riom et que le duc de Berry fit enfermer dans la grosse tour. Dans peu de temps, ce bon prince délivra les montagnes d'Auvergne des routiers. Il vint ensuite, nouveau *Scipion chrétien*, suspendre son pennon devant l'image vénérée de Notre-Dame d'Orcival (1).

En 1387, la ville de Clermont s'obligea à payer au *comte de Ventadour* 2.475 livres, pour l'équivalent d'un fouage de 15 livres par feu en ville close et en exécution du traité fait avec le *duc d'Armagnac*, pour la délivrance des forteresses occupées par les Anglais (2).

Après la prise de la *Roche-Sanadoire* en 1385, l'événement le plus important fut l'occupation de la ville de Montferrand par *Perrot le Béarnais* en 1388. Ce capitaine, qui avait son quartier général à *Chalusset* près de Bourg-Lastic et d'Herment, s'empara de Montferrand par ruse, le jour de la foire des provisions en 1388. Nous ne donnerons pas les détails de cette prise ; ils figurent ci-après au grand complet dans notre notice sur Montferrand. Les habitants de Clermont, lorsqu'ils apprirent cet événement, qui les intéressait vivement, puisqu'il se passait si près de leurs murailles, se réunirent au nombre de 60, pour porter secours à leurs voisins ; ils étaient secondés par 30 arbalétriers et 200 hommes de pieds (en tout 290 combattants) ; leur expédition ne fut réellement pas heureuse, ainsi que nous l'apprend Froissart. Les Anglais, s'étant lancés au-devant d'eux, les repoussèrent et ce fut un véritable sauve qui peut de la part de nos Clermontois ; ils sautèrent de vigne en vigne, de fossé en fossé, pour arriver au plus vite dans leur foyer. Les arbalétriers soutinrent plus dignement l'honneur de la cité, se placèrent dans une vigne, tendirent leurs arbalètes et se préparèrent à repousser l'ennemi, qui ne se présenta pas. Les Clermontois avaient perdu 20 des leurs : 6 tués, 14 prisonniers.

(1) *Froissart* ne parle pas de cette campagne. *Christine de Pisan* et *d'Oronville* sont les seuls historiens qui ont raconté cette expédition.

Christine de Pisan l'indique en 1375, mais M. Mazure, dans son ouvrage *l'Auvergne au XIV<sup>e</sup> siècle*, la fixe avec raison à l'an 1385.

(2) Bergier et Verdier-Latour ; *Recherches sur les états provinciaux d'Auvergne*, pièces justificatives, p. 41.

En 1388, quelques mois après la prise de Montferrand, les Etats de la province se réunirent et votèrent 5,000 livres pour l'expulsion complète des capitaines anglais. *Olim Barbe,* qui déjà avait soutenu le siége de la Roche-Sanadoire, en 1385, occupait alors le château *de la Roche-d'Onnezat*, près de Clermont ; Perrot le Béarnais détenait celui de *Chalusset*. L'intermédiaire de cette grande entreprise fut un comte d'*Armagnac* (le comte *Jean d'Armagnac*), qui avait reçu, en effet, une commission du roi. Il vint à Clermont pour y rassembler un grand nombre de seigneurs du pays. Après une délibération, on résolut d'envoyer des parlementaires auprès de *Perrot le Béarnais*, d'*Aimerigot Marchès* et d'autres capitaines ; ces parlementaires reprochèrent à Perrot le Béarnais d'avoir pris Montferrand malgré la trêve. Perrot répondit qu'il n'était lié par aucun traité et que s'il s'engageait, il respecterait ses engagements. La chose demeura dans cet état (*Froissart*, T. III, c. 977), pour ce qui concernait le Béarnais, mais d'autres forteresses entrèrent en composition. Une taille fut levée sur notre ville. Les nobles de Clermont invoquant leurs priviléges et un ancien usage, refusèrent d'y contribuer, savoir : *Bonnet Noël*, *Girard Balbet*, *Jehan Séron*, *Mathieu Gayte*, *Robert Mandavillain* ; la cour des aides de Paris condamna ces nobles à payer cette taille, par arrêt du 24 novembre 1388 « à cause du danger de guerre » (1).

En 1389, *Geoffroy Tête Noire*, le très-redouté pillard et capitaine, mourut au château de Ventadour (Corrèze), qu'il habitait depuis plusieurs années. C'était un homme « ne faisant compte d'occire un homme non plus qu'une bête » (*Froissart*, L. II, c. 214.)

La même année (1389) les habitants de Clermont ayant représenté au roi que quoique cette ville fut tenue de lui et qu'ils fussent ses justiciables et non ceux du duc de Berry, cependant ce duc, depuis un an et demi, les faisait contribuer à toutes les impositions qu'il percevait en Auvergne, et qui montaient à 40 livres par feu, ce qui les avait tellement ruinés que plusieurs des habitants s'étaient retirés en Bourbonnais et ailleurs, que présentement le duc voulait lever une imposition de 6 livres par feu ; le roi, par ses lettres du 12 juin 1389, défendit aux officiers de ce prince de lever aucun impôt sur les habitants de Clermont et adressa ses lettres à *Guillaume de la Mothe*, bailli de St-Pierre-le-Moutier, ayant *Jean d'Ussel*, pour son lieutenant (2).

En 1390, *Aymerigot Marchès* s'empara d'un fort abandonné, nommé *la Roche-Vendeix*, qui appartenait au seigneur de la Tour (3) et qui était situé près des bains du Mont-Dore ; il s'y établit avec les siens. *Perrot le Béarnais* habitait non loin de là à *Chalusset*, mais respectait fidèlement la trêve conclue par l'intermédiaire du comte d'Armagnac ; au reste, les trésors qui avaient été rapportés de Montferrand, devaient amplement lui suffire et au-delà. Aymerigot le sollicita de lui venir en aide. Perrot lui défendit de s'approcher de Chalusset ; somme toute, c'était un assez honnête homme que ce routier. Il est vrai qu'il inspirait une terreur générale depuis la Haute-Loire jusqu'à la Touraine, mais le chef-lieu de son royaume était à *Chalusset* (4).

Cependant, la nouvelle de l'occupation du château de la *Roche-Vendeix* arriva aux oreilles du roi de France. Il ordonna immédiatement à *Robert de Bethune*, vicomte de Meaux, d'aller en faire le siége ; le vicomte partit, convoqua ses chevaliers à Chartres avec 200 lances ; il était temps, car Aymerigot avait formé le projet de dévaster les environs de Clermont, de Montferrand et de Riom. Robert de Bethune arriva à Clermont, y passa en revue son armée, prit l'argent, qui avait

(1) Titre sur parchemin aux *archives municipales de Clermont*.

(2) *Ordonnances du Louvre*, T. VII, p. 284 ; Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 432.

(3) Il avait été acheté en 1282 par *Bertrand III de la Tour*.

(4) *Froissart*, L. II, c. 12.

été levé sur le pays (1) et s'arrêta à Notre-Dame d'Orcival, près de la Roche-Vendeix ; là était fixé le rendez-vous des chevaliers d'Auvergne et du Limousin ; il s'y trouvèrent environ au nombre de 400 lances et 120 arbalétriers génévois ; la *comtesse Dauphine d'Auvergne*, qui était à Ardes, prêta deux belles et bonnes tentes au vicomte de Meaux *(Froissart)*. Le siége dura neuf semaines. Aymerigot, étant sorti de la forteresse, pour aller demander du secours, laissa le commandement de la place à *Guyot d'Ussel*, son oncle, qui, s'étant laissé prendre dans une embuscade, livra la place au vicomte de Meaux. Aymerigot, ayant appris cette mauvaise nouvelle, se réfugia chez son cousin-germain, le sire de *Tournemine*, qui, sans avoir égard aux droits de l'hospitalité et de la chevalerie le livra lâchement au roi de France, lequel le fit conduire à Paris, où il fut écartelé, malgré les 60,000 francs qu'il offrit pour sa rançon, et ses membres furent placés aux quatre souveraines portes de Paris.

Par une commission royale du mois d'octobre 1392, *Jean Le Maingre*, dit *Boucicaut*, maréchal de France, reçut l'ordre de délivrer entièrement la province des Anglais. Le maréchal vint à Clermont et de là fut assiéger le fort voisin de la *Roche d'Onnezat* (aujourd'hui la *Roche-Blanche*) : le capitaine *Olim Barbe*, qui en avait fait sa seigneurie depuis plus de 10 ans, lui fit dire qu'il rendrait la place, si avant le 2 novembre suivant il ne recevait aucun secours. Le maréchal assembla les 3 Etats à Clermont le 13 octobre 1392 et les présida lui-même. Des secours lui furent donnés ; il assiégea la Roche d'Onnezat, qui était, dit l'auteur des *Mémoires de Boucicaut*, « un très-bel et fort chastel ; moult était embastillé la place et là furent faites de nouvel belles armes et prouesses (2). » Le maréchal, maître de cette place le 2 novembre, la détruisit de fond en comble.

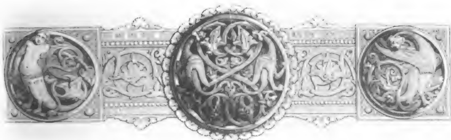
Les routiers étaient encore possesseurs du château d'*Opmne*, près de Clermont et de la *Roche d'Onnezat* (3). Le maréchal de Boucicaut, qui avait été en Limousin et en Périgord, pour en chasser les Anglais, revint à Clermont et reçut la capitulation des Anglais d'Opmne. Avec la reddition du château d'Opmne se terminèrent les grandes courses des routiers aux environs de Clermont. Quelques faits isolés prouvent cependant que l'Auvergne eut encore à souffrir des bandes anglaises, qui, renaissant de leurs débris, continuèrent à exercer leurs ravages ; on les trouve en 1407 à *Herment*, dont elles furent chassées la même année par *Louis de Bosredon*, vaillant chevalier, sénéchal du duc de Berry, mort en 1417 d'une mort tragique ; on les rencontre aussi en 1408 au château de *Charlus Champagnac*, (Haute-Auvergne), dont le siége fut fait en vertu d'un impôt de 8,000 livres sur le pays d'Auvergne *(Inventaire des archives municipales de Clermont)* et en 1415 à Clermont et à St-Flour. Des anglais furent encore expulsés d'Herment en 1431 par *Pierre de Roger-Beaufort*, vicomte de Turenne (voir *Histoire d'Herment*, par A. Tardieu, p. 124).

En 1394, le roi Charles VI voulant obtenir du ciel quelque remède au mal dont il était atteint (la folie) fit cette année divers pèlerinages. Il vint se prosterner devant la statue miraculeuse de Notre-Dame du Puy et passa à Gannat, à Clermont et à Brioude, où des fêtes magnifiques lui furent données.

(1) Voir dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne* (3e année) la répartition faite entre les bonnes villes d'Auvergne des hommes et de l'argent que ces villes devaient fournir pour le siége.

(2) *Mémoires de Boucicaut*, p. 84.

(3) La Roche d'Onnezat avait déjà été pris par les Anglais en 1381 *(Registres consulaires de Montferrand.)*



# XV^E ET XVI^E SIÈCLES

Géraud, dauphin d'Auvergne, fait une remise de droits aux Clermontois (1412). — La peste à Clermont (1413). — Les routiers près des murs de cette ville (1415). — Lettres de Charles (plus tard Charles VII), fils du roi Charles VI à Clermont (1418). — Aide de quatre ans accordée par le roi (1419). — Charles, régent de France à Clermont (1420). — Charles VII écrit à cette ville (1422). — Cours des Grands Jours séante à Clermont (1425). — Bataille de la Longue (1428). — Lettre de Jeanne Darc à Clermont (1429). — Rodrigue de Villandrando ravage les environs de Clermont (1431). — Charles VII à Clermont (1435, 1437). — La Praguerie; Clermont reste fidèle au roi (1440). — Charles VII attend le dauphin au couvent des Cordeliers de Beaurepaire (1440). — Remise de 500 livres faite par le roi (1441). — Ligue du Bien Public; Clermont embrasse le parti du roi (1465). — Louis XI à Clermont (1465). — Guillaume Savaron va aux fiançailles du dauphin, fils de Louis XI (1483). — Des Suisses sont chassés des environs de Clermont (1485). — Revue des francs-archers à l'hôtel-de-ville (1488). — La ville leur fait cadeau d'une plume d'autruche (1489). — Arrêt qui confirme le droit écrit pour Clermont (1492). — Carillon et fêtes à la naissance du dauphin (1492). — Louis XII donne avis de la prise du Milanais (1499). — Rédaction des coutumes d'Auvergne au couvent des Jacobins de Clermont (1510). — Coutumes locales de la ville de Clermont. — Une compagnie de gens d'armes campe à Clermont (1514). — Arrivée de François I^er à Clermont (1533). — Détails curieux de son entrée. — Grands jours d'Auvergne tenus à Riom, indiqués à tort à Clermont (1542).



ONTINUONS cette histoire générale de Clermont sous forme d'éphémérides :

**Le 21 avril 1412**, *Géraud III, dauphin d'Auvergne*, comte de Clermont, était dans notre ville. Sa présence y fut signalée par un bienfait : le 20 avril, se trouvant dans le couvent des Jacobins, il donna des lettres aux bourgeois de Clermont, pour certaines exemptions, qui concernaient « les droits et solennités » qu'ils devaient lui rendre lors de sa première entrée à Clermont. (*Inventaire des Archives municipales de Clermont.*)

**En 1413**, une assemblée de ville, c'est-à-dire du

corps commun, fut tenue *en la chapelle de St-Nicolas des Notaires* (1). La peste était à Clermont : plusieurs habitants s'étaient retirés de la ville ; on les condamna à rentrer dans leurs foyers ou à fournir des remplaçants pour faire la garde des murailles de la ville (2).

En 1414, les habitants de Clermont donnent pouvoir à *Jean Paignon* pour lever un subside accordé au roi Charles VI (3).

Par lettres du 11 décembre 1415, *Louis*, fils aîné de Charles VI, roi de France, exempta la ville de Clermont d'envoyer des gens de guerre en Normandie contre les Anglais « attendu que ladite ville devait se garder et que les routiers étaient près de ses murs » (4).

Le 3 septembre 1417, le roi Charles VI demanda à la ville de Clermont « des gens de guerre pour chasser les Anglais promptement » (5).

Le 11 août 1418, *Charles* (plus tard Charles VII, roi de France), fils du roi Charles VI, écrivit aux habitants de Clermont, pour leur faire savoir que les Anglais étaient entrés à Paris, avaient saisi les sceaux royaux à Poitiers et s'étaient emparés de la personne du roi (6), mais cette nouvelle était inexacte.

La ville de Clermont, « chef et plus notable d'Auvergne, située ès-frontières de Guyenne, a esté grevée de dommages par les ennemis (les Anglais) et plus encore par diverses contributions, tellement que plusieurs habitants l'avaient abandonnée pour se retirer ailleurs ; ceux qui restaient n'avaient pas le moyen de réparer les murs et les fortifications de la ville et demandaient au roi de leur accorder un *aide* pendant 4 ans pour être employé ès-dites réparations. » Cet aide, qui se percevait sur l'entrée des farines et des vins de différents terroirs désignés, fut accordé par lettres du 30 octobre 1419 ; l'exécution en fut recommandée au bailli de St-Pierre-le-Moûtier ou à son lieutenant (7).

Le 27 mai 1420, *Charles, régent de France* (Charles VII, roi de France en 1422) était à Clermont (8) ; il revenait d'un pélerinage de Notre-Dame du Puy ; il avait quitté cette dernière ville le samedi 24 mai précédent.

A son avènement au trône, en 1422, Charles VII écrivit aux habitants de Clermont, leur précisant combien il était sensible à leur dévouement : « pour ce que vous avez (dit le roi), envers notre seigneur et père et ses prédécesseurs gardé de bonne, vraie et entière loyauté, que perpétuellement vous en êtes dignes de louanges et dignes de recommandation et y devons avoir et prendre une singulière confiance » (9).

En 1425, une cour souveraine et sans appel, connue sous le nom de *Grands Jours*, et dont la tradition remontait aux *missi dominici* de l'empereur Charlemagne, vint rendre ses arrêts à Clermont. C'est la première fois qu'il est fait mention en Auvergne des *Grands Jours*, qui n'eurent lieu que très-rarement. Il fallait que le nombre et l'énormité des abus fussent grands et que

(1) C'était sans doute dans cette chapelle que les notaires se réunissaient en corporation.

(2) *Inventaire des archives municipales de Clermont.*

(3) Verdier-Latour et Bergier ; *Recherches sur les Etats provinciaux d'Auvergne.*

(4) *Inventaire des arch. municipales*, fait par Merchadier en 1498.

(5-6) *Inventaire des arch. municipales*, fait par Bunyer en 1617.

(7) *Ordonnances du Louvre*, T. 2, p. 26, 27 ; Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 454.

(8) *Invent. des arch. municip. de Clermont*, copié par Savaron en 1617.

(9) *Invent. des arch. municip.*, fait par Bunyer.

l'impuissance des justices locales l'eût rendu bien nécessaire. Le président de ces Grands Jours, fut un membre du parlement, siégeant alors à Poitiers (1).

En 1428, *Géraud*, gouverneur du comté d'Auvergne pour le seigneur *de la Trémouille*, comte d'Auvergne, fut défait par *Bertrand de la Tour*, prétendant du comté d'Auvergne, un jour qu'il conduisait ses gens d'armes à Clermont. On appela cette défaite *la journée de la Longue*, pour avoir été donnée *au pont de la Longue* (le pont de Longues, près d'Issoire). 80 personnes y périrent (2).

Le 7 novembre 1429, *la Puela* (*la Pucelle*) *Johanna*, *messaige de Dieu*, c'est-à-dire la pucelle Jeanne, envoyée de Dieu (la célèbre héroïne *Jeanne Darc*), envoya une lettre à la ville de Clermont, lui demandant du secours contre les Anglais. On lui fit passer par *Jehan Merlle*, fourrier de M. le dauphin, 2 quintaux *de saupetre* (salpêtre) un quintal *seuphre* (soufre), 2 caisses de traits, contenant *ung melher* (un millier de flèches) et pour elle une épée, 2 *days* et une hache d'armes. La ville écrivit à messire *Robert Andrieu*, qui était auprès de ladite Jeanne, afin de lui présenter tous ces envois, destinés au siége de *la Charité* (3).

Au mois de septembre 1431, le chef redouté d'une bande de routiers à la solde de Charles VII, *Rodrigue de Villandrando*, né en Espagne (en Castille) ravageait les environs de Clermont (4). *Jean de Langeac*, sénéchal d'Auvergne, lui envoya des propositions d'accomodement et vint le trouver avec un banquier de Clermont, afin de fixer à l'amiable la somme qu'il exigeait pour quitter le pays ; les villes joignirent leurs politesses aux avances du sénéchal et en vinrent jusqu'à commettre des violences, pour se procurer au plus vite les objets qu'elles destinaient à ce capitaine : les consuls d'Ambert, qui étaient venus dans notre ville, lui offrirent un cheval « qu'ils avaient pris de force au bailli d'Allègre. » Rodrigue était au mois de décembre suivant à Ussel (Corrèze). Il resta six années en Limousin ou en Auvergne ; ce ne fut qu'en l'an 1437, lorsque Charles VII passa à Clermont que la présence du monarque le décida à abandonner ces contrées (5).

Le 3 décembre 1435, le roi Charles VII vint à Clermont « à heure après vespres et y demeura sept jours d'un lundi à l'autre et s'en alla de là à Aigueperse, Cusset, Vichy et à Lyon » (6). La *Chronique de Berry*, roi d'armes de Charles VII, nous fait savoir que le roi revint à Clermont en 1437 : « en l'an 1437, le roi partit de Montpellier et prit son chemin par les montagnes, droit à Saint-Flour, en Auvergne, et de là à Clermont, à Aigueperse et en Bourbonnais et vint à Montmerault (Montmarault), où estant, il eut nouvelles que les gens d'un capitaine espagnol nommé *Rodrigue de Villandrando* (dont nous venons de parler à la date de (1431), toujours tenant les champs parmy le royaume et oppressoit fort le peuple des maux que luy et ses gens faisoient. » Charles VII poursuivit ce pillard, le repoussa jusqu'à Trévoux et l'expulsa de son royaume.

Pendant la guerre de *la Praguerie*, en 1440, Clermont et Montferrand soutinrent la cause royale avec une énergie et un dévouement au-dessus de tout éloge. Les princes révoltés étaient parvenus à soulever contre Charles VII presque toutes les villes de notre province, notamment celle de *Riom*, qui était le centre de leurs opérations. En apprenant la nouvelle de la con-

(1) *L'Ancienne Auvergne et le Velay*, par Ad. Michel.

(2) Savaron *Origines de Clairmont*.

(3) *Registres des délibérations de la ville de Clermont*, année 1429.

(4) Voir *Etudes sur les archives municipales d'Ussel*, par M. Huot, p. 62 ; voir aussi à la biblioth. impériale à Paris, cabinet des titres: *Répartitions des deniers votes par les États d'Auvergne reunis à Montferrand en* 1431.

(5) *Histoire de Charles VII*, p. 394, 395.

(6) *Registres consulaires de Clermont*.

spiration du dauphin (plus tard Louis XI), son fils, et celle de quelques grands seigneurs, poussés par le duc *de Bourbon* (Charles I[er]), Charles VII, qui se trouvait à Poitiers, résolut de les poursuivre en Bourbonnais. Il écrivit d'abord aux habitants de Clermont, le 21 avril 1440 (lettre mentionnée à *l'inventaire des arch. municip.*, fait par Bunyer en 1617) les priant « de ne donner aide et secours au dauphin, au duc de Bourbon, au duc d'Alençon, au comte de Ventadour et de défendre leur ville. » Le roi passa à Guéret, à Chambon (Creuse), à Crevon, à Montaigut en Combraille, à Ebreuil, à Aigueperse, où il célébra la fête de la Pentecôte, puis à Cusset et revint à Aigueperse. Pendant ce temps-là, le dauphin et le duc de Bourbon s'étaient présentés en armes et avec toutes leurs forces devant Clermont et *Montferrand*, ponr s'en emparer. Les habitants leur en refusèrent les portes. Les troupes du roi, au contraire, purent se loger dans toutes les places, qui étaient dans la Limagne, entre Aigueperse et Clermont et « détruisirent et gastèrent tout le pays, dit Savaron. » Le roi, ayant quitté Aigueperse, quelques jours après la Pentecôte (1440), qui cette année se trouvait au mois de juin, se dirigea d'abord au château épiscopal de Beauregard, dans la Limagne, où il donna une charte le 8 juin (1440), portant création d'un marché à Clermont (1), puis vint à Clermont pour y faire son entrée « où il fut grandement reçu et bienvenu et là demeura bien quinze jours et y vinrent devers luy les barons et les trois estats du pays d'Auvergne » *(Chronique de Berry)*; le roi y tint son conseil public et obtint des subsides des trois États de la province.

Pendant ce temps-là, le comte *d'Eu* ayant fait plusieurs voyages infructueux auprès du duc de Bourbon, pour amener un arrangement entre le roi et les princes, obtint enfin que les ducs *d'Alençon* et *de Bourbon* se rendraient auprès du roi à Clermont, dans le vieux couvent des Cordeliers de *Beaurepaire* (dont la chapelle sert actuellement de *poudrière* à la ville de Clermont), où le roi devait se trouver avec plusieurs membres de son conseil, savoir : *Charles d'Anjou, le Connétable*, le comte *de la Marche, l'évêque de Clermont* (*Jacques de Comborn*), *l'amiral de France* et autres grands seigneurs. Les conférences durèrent trois jours. Il fut décidé que les ducs de Bourbon et d'Alençon iraient chercher le dauphin et l'amèneraient au couvent des Cordeliers, près de Clermont, auprès du roi ; ils avaient promis de revenir le mardi suivant ; mais le roi, qui avait envoyé auprès des princes le comte d'Eu, apprit qu'ils ne faisaient « nulle mention de venir et accomplir leurs promesses » *(Chronique de Berry)*; aussitôt, il donna ordre à son avant-garde de passer l'Allier au *Pont du Chatel (Pont-du-Château)*, puis alla mettre le siége devant *Vichy*, dont les habitants se rendirent, dès qu'ils virent les troupes du roi. Le 17 juillet, quelque temps après son départ de Clermont, le roi était à *Cusset*, où vint le trouver le dauphin; c'est alors que furent données par Charles VII des lettres patentes (19 juillet 1440), au sujet de la paix, qui fut faite avec son fils le dauphin. Ces lettres patentes sont conservées aux archives de l'empire, à Paris (voir *Bourbonnais*, p. 1400. C. 862.) Voici comment Baluze raconte à son tour le séjour de Charles VII à Clermont : « En l'année MCCCCXL, M. *le dauphin*, le duc *de Bourbon* et le duc *d'Alençon* et autres sestant revoltez contre le Roy, il fut obligé de se transporter en diverses villes et provinces de son royaume pour obvier aux désordres qu'ils y commettaient. Il vint en Auvergne et *fut quinze jours à Clairmont* et y vinrent devers luy les barons et les trois estats du pays d'Auvergne, auxquels il requit qu'à son besoin ils le voulurent aider de corps et de chevance ; se firent réponse lesdits barons et autres des trois Estats qu'ils estoient siens de corps

(1) Charte sur parchemin, aux *archives municipales de Clermont*.

et de biens, response dont le Roy fut très-content et leur donnèrent certaines somme et deniers. Mais enfin la paix fut faite par l'entremise de M. le comte *d'Eu*, à *Cusset* en Auvergne, où le dauphin et le duc de Bourbon vinrent vers le roy et luy demandèrent pardon » (Baluze, *Maison d'Auvergne*, p. 329.)

Charles VII, pour récompenser le dévouement des Clermontois et pour les indemniser des frais de guerre, que *la Praguerie* leur avait coûtés, leur accorda, par lettres patentes du 14 décembre 1441, une remise de 500 livres, savoir 250 livres sur les aides et autres 250 livres « sur leurs cotes-parts et tailles, » à condition qu'une partie de cette somme servirait aux réparations de la ville (1).

En 1465, pendant la ligue dite du *Bien public*, qui eut encore pour foyer d'insurrection en Auvergne la ville de Riom, où s'était retranché le parti ligueur : Monseigneur *Jean II de Bourbon*, *Jacques d'Armagnac*, duc de Nemours et le comte *Jean V d'Armagnac*, le seigneur *d'Albret* et autres grands personnages, Louis XI, après s'être rendu à Riom, avec une armée de 24,000 hommes, signa le *traité dit de Mozat*, parce qu'il fut conclu dans le faubourg de Mozat (4 juillet 1465), où les princes révoltés se rendirent en promettant *sous peine d'être excommuniés* d'être fidèles à sa Majesté (2). Le roi vint ensuite à Clermont, où il resta très-peu de temps. Mathieu, historiographe du roi, donne un récit différent de celui que nous adoptons, d'après *Chabrol* et *l'abbé Delarbre* (3). Il dit que Louis XI se transporta à *St-Pourçain*, prit *Gannat* d'assaut et vint faire le siége de Riom, mais qu'il fut forcé de rebrousser chemin à Paris rapidement, pour arrêter les comtes de Charollais, qui marchaient droit sur cette capitale. Mezeray et de Thou ne disent pas un mot du *traité de Mozat*, mais l'*Histoire de France* d'Henri Martin (4), qui cite l'*Histoire manuscrite de Louis XI, par l'abbé Legrand* (T. VIII, p. 48), ne laisse aucun doute sur la venue du roi à Riom et ajoute « qu'on y signa un accord, en vertu duquel Bourbon et ses amis furent autorisés à envoyer à Paris à la mi-août des ambassadeurs, pour aviser à la paix publique avec le roi et les autres princes, qu'en attendant, ils devaient poser les armes et ne pas les reprendre, si leurs alliés ne voulaient point entendre à la paix ; » qu'aussitôt la convention de Riom signée, le roi prit en grande hâte la route de Paris, sachant que deux armées ennemies s'étaient données rendez-vous contre la capitale.

Nos archives municipales nous font connaître qu'en cette même année 1465 les élus (les consuls) de Clermont se rendirent à l'hôtel épiscopal et vinrent exposer à l'évêque, *Jacques de Comborn*, qu'il y avait danger de guerre, car de grands seigneurs et des gens d'armes (les ligueurs de *la Praguerie*) étaient venus entre Clermont et Riom (5).

En 1469, *Antoine de Chabannes*, seigneur de Dammartin, celui que le roi Louis XI appelait *capitaine des écorcheurs*, ayant fait le vicomte *de Polignac* prisonnier de guerre, le mit sous la garde des élus (consuls) de Clermont. Quelque temps après, Louis XI fit rendre ce dernier à la liberté (6).

(1) *Arch. municip.* Inventaire Bunyer ; Savaron, *Origines de Clairmont*, donne des lettres du 5 juin 1449, mais il faut lire 5 juin 1441.

(2) Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*.

(3) Delarbre, *Notice sur Clermont*.

(4) T. VI, p. 558.

(5) *Arch. municip.*, inventaire Merchadier, fait en 1498, p. 120.

(6) *Arch. municip.*, inventaire Bunyer ; Savaron, *Origines de Clairmont*.

En 1481, une *miche de coupe* (un pain blanc) valait 3 sous ; un ouvrier était payé 2 ou 3 blancs à Clermont (1).

Le 23 juin 1483, *Guillaume Savaron*, bourgeois de Clermont, ancêtre du docte *Jean Savaron*, fit partie des délégués des bonnes villes d'Auvergne, chargés d'assister aux fiançailles du dauphin, (depuis Charles VIII), fils du roi Louis XI, qui n'avait alors que 12 ans, avec *Marguerite d'Autriche*, fille de Maximilien, archiduc d'Autriche et de Marie de Bourgogne, âgée seulement de 3 ans. Ces fiançailles, qui eurent lieu au château d'Amboise, furent faites avec grande magnificence. Le mariage fut rompu en 1491 ; Charles VIII épousa alors, le 6 décembre 1491, *Anne, duchesse de Bretagne*. Guillaume Savaron, rentré dans ses foyers, s'empressa de faire part à ses concitoyens (ainsi qu'on le voit aux *registres consulaires* de la ville) de l'impression de son voyage. Il avait été à *Moustier-lès-Tours* (Plessis-lès-Tours), où demeurait Louis XI ; il avait vu le roi « vestu de velour cramoisi, la robbe fourrée de martre et la robbe longue jusqu'à demy jambe, chaussé d'un brodequin, un bonnet rouge à la teste ; » reçu avec tous les autres députés, il aperçut le monarque, « qui osta son bonnet, et montra un teste chauve, les cheveux gris et non trop longs. Messieurs, leur dit Louis XI, soyez les très-bien venus et vous merci de ce que estes venus veoir et venu à la solempnisation du mariage de Monsieur le dauphin et ainsi que m'avez fait si grand honneur et vous couvrez tous ; ce que firent lesdits des bonnes villes et le bon sire demeura la teste toute nue sans bonnet (2). »

Le roi Louis XI, étant mort au mois d'août 1483, son fils Charles VIII, qui lui succéda sur le trône, s'empressa d'écrire aux habitants de Clermont, les priant de continuer leur fidélité à la couronne. Voici cette lettre, qui, datée du premier septembre, ne fut remise aux Clermontois que le 16 septembre suivant, par *Jean Dubois*, écuyer, chargé de cette mission. Les difficultés de transport au XV^e siècle, de Paris à Clermont, nous expliquent les 15 jours que cette lettre mit à arriver dans notre ville :

LETTRE DE CHARLES VIII A LA VILLE DE CLERMONT.

De par le roi, chiers et bien aimés nous avons présentement sur le trepassement de notre tres chier sire et père que Dieu absolve,dont avons été et sommes setres déplaisant que plus ne pourrions et pource que toujours vous avez enverz notre dit feu sire et père, ses prédecesseurs et les notres et la couronne de France gardé si bonne vraie et entière loyaulté que perpétuellement vous en estes dignes de louable et singulière recommandation et y devons bien avoir et prendre singulière confiance. Nous vous avons bien voulu advertir dudit cas, en vous priant que veuilliez garder et continuer envers nous la bonne loyauté qu'avez gardée envers notre feu sire et père et ses prédécesseurs, et tenez vous certains que nous sommes deliberez de vous garder et contenir en bonne justice aussi en vos droits, privilèges et libertés et en tant que pourrions doresnavant vous retirer et soulager vous et votre peuple de partie descharger que avez portées, le soustenant le temps passé et en toute chose vous tenir si bons et favorables termes que cognoitriez par effect l'amour et affection que desirons avoir en vous et en maint, que chacun selon son état et vocation pourra vivre en sécurité, paix, repos et tranquillité et toujours nous aurons en spéciale et singulière recommandation comme nos bons, vrays et loyaulx subgetz, ainsi que de brief avons intencion de vous rapporter plus à plain. Le 1^er jour de septembre. Signé PETIT (3)

(1 et 2) *Arch. municip. de Clermont.*

(3) *Registres consulaires de Clermont*, année 1483.

Le 9 janvier 1485, eut lieu une assemblée de ville, où il fut délibéré « qu'il serait bon de faire garder la ville à l'encontre des gens d'armes, qui tiennent les champs, lesdits appelés *souisses* (suisses), *qui chevauchent de nuit comme larrons.* » Il fut décidé que chaque porte de la ville serait confiée à 8 gardiens et qu'il serait *bouté* (placé) une *gayte* (sentinelle) à *la Bayette* (la tour de l'horloge de la cathédrale), avec une trompette pour prévenir ; il fut ainsi convenu qu'on irait trouver le chapitre cathédral, pour la libre occupation de cette tour. Quelques jours après, les citoyens se réunirent en armes, empruntèrent des chevaux à plusieurs couvents ; ainsi équipés et munis de bonnes armes, ils chassèrent les Suisses (1).

Le 3 novembre 1488, *Rigaud d'Aurelle*, seigneur de Villeneuve, près d'Issoire, capitaine des francs-archers d'Auvergne, vint faire la *monstre* (revue) des francs-archers à l'hôtel de ville de Clermont (2).

Le 12 août 1489, les francs-archers de Clermont furent mandés pour aller au service du roi en Bretagne, La ville leur fit don, outre les frais de rigueur, *d'une plume d'autruche, afin qu'ils soient contents.* Les francs-archers, institués en 1448 par Charles VII, furent l'origine de la première infanterie régulière. Chaque paroisse devait fournir un archer qu'elle équipait à ses frais. Ainsi que nous venons de le dire, le capitaine des francs-archers de la sénéchaussée d'Auvergne était en 1488-1489 *Rigaud d'Aurelle*, seigneur de Villeneuve, près d'Issoire. D'ordinaire, la revue des francs-archers se faisait à Clermont. *Rigaud d'Aurelle* voulut passer une revue à Issoire en 1481, mais notre ville s'y opposa, s'appuyant sur le droit acquis (*Registres consulaires de Clermont*).

Un arrêt de l'an 1492 ordonna que la ville de Clermont serait régie par *droit écrit* (3). La province d'Auvergne, dit le jurisconsulte *Chabrol*, (*Coutumes d'Auvergne*, T. I, p. 9.) avait une singularité, dont la France entière ne fournissait aucun exemple. Elle se régissait partie par *la coutume* et partie par *droit écrit*, c'est-à-dire par le droit romain. Les lois des Romains furent apportées dans la Gaule par ces vainqueurs du monde ; elles étaient en vigueur en Auvergne au V<sup></sup>e siècle du temps de *Sidoine Apollinaire*. Dans notre province, on appelait le droit romain *le droit commun et écrit*. Le bailli de Montferrand avait donné une attestation, par acte du 2 septembre 1471, déclarant que la ville de Clermont « était située en pays d'exemption et l'une de celles qui se régissaient par droit écrit » (4). Cet arrêt de 1492 rendait nulle pour l'avenir la prétention de l'évêque de Clermont, qui était parvenu à faire condamner la ville à 60 livres d'amende, parce qu'elle se régissait par droit écrit au lieu de se régir par droit coutumier, ainsi qu'il le soutenait.

Le 20 octobre 1492, le roi écrivit aux Clermontois, au sujet de la naissance du *dauphin* (fils du roi Charles VIII) (5) ; la ville décida, dans une assemblée, de faire des feux de joie et *le Creillon* (le carillon) des églises ; elle donna un écu au héraut d'armes, qui apporta le message (6).

Le 6 septembre 1499, le roi Louis XII, qui était à Lyon, donna avis à la ville de Clermont de la prise du Milanais, lui enjoignant de faire des feux de joie, dire des prières en actions de grâce et « donner témoignage de sa fidélité à la royauté (7). »

(1) *Registres consulaires de Clermont*, année 1485.

(2) *Registres consulaires de Clermont*.

(3) Copie d'un inventaire *des archives municipales*, possédée par M. Chardon du Ranquet.

(4) *Invent. des arch. municip.* par Mazure.

(5) Le dauphin, fils du roi Charles VIII, mourut très-jeune.

(6) *Registres consulaires de Clermont*.

(7) *Invent. des arch. municip.*, par Bonyer.

En juin 1510, les coutumes d'Auvergne furent rédigées à Clermont dans le couvent des Jacobins. Voici tous les détails, qui accompagnèrent cet heureux événement judiciaire. Déjà, le 19 décembre 1508, le roi Louis XII avait adressé des lettres patentes, datées de Blois, exposant que la justice, *qui est la principale des quatre vertus cardinales*, avait toujours été l'objet de ses désirs, que bien que Charles VII et Charles VIII eussent rendu des ordonnances, pour faire rédiger ces coutumes, néanmoins, il n'en avait été encore rien fait ; en conséquence, le roi ordonnait cette rédaction. Ce ne fut cependant qu'au mois de mai 1510 que d'autres lettres du monarque, datées de Lyon, déléguèrent *Antoine du Prat*, premier président au Parlement de Paris et natif d'Auvergne, *Louis d'Oreille* et *Jean Briçonnet* pour venir faire rédiger ces coutumes. *Louis d'Oreille* et *Jean Briçonnet* furent remplacés, par autres lettres du 12 juin 1510, par *Louis Picot*, conseiller au Parlement de Paris.

Le président *Antoine du Prat* et *Louis Picot* arrivèrent à Clermont le 18 juin 1510 ; ils se transportèrent au couvent des frères prêcheurs (Jacobins) le lendemain ; ils mandèrent, pour le 21 du même mois, les officiers du baillage de Montferrand et ceux de la sénéchaussée d'Auvergne, à Riom. Ces officiers comparurent, en effet, au jour fixé, savoir : pour la sénéchaussée de Riom, Me *Jean de Colonges*, licencié en lois, lieutenant-général de ladite sénéchaussée, *Michel Brandon*, avocat et *Henri Michette*, procureur ; pour le baillage de Montferrand, Me *Christophe Regin*, licencié en chacun droit, lieutenant particulier du baillage (le bailli et le lieutenant-général du baillage étant absents du pays), Me *Jean Pradal*, licencié en chacun droit, et *Victor Chauderon*, avocat et procureur ; ils leur ordonnèrent de se rendre avec 6 *des plus notables et anciens praticiens de chacun desdits siéges*. Ceux de Montferrand revinrent avec ceux de Riom le 25 juin, accompagnés de 6 notables praticiens, savoir, pour Montferrand : Mes *Annet Chambon*, *Michel Bouschet*, *Jean de la Forest*, *Antoine du Bourg*, licencié en lois, avocat, *Jean Arlaut* et *Jean Charrier* (ces deux derniers procureurs) ; pour Riom : *Jean de Combes*, *Antoine Darques*, *Nicolas Barthélemy*, *Hilaire Thierry*, *Gabrielle Mosnier* et *Guillaume Myet*, tous avocats et licenciés en lois. Les officiers du baillage des montagnes d'Auvergne comparurent aussi. On délégua des commissaires, pour se transporter dans les châtellenies et recueillir les coutumes locales. Le 31 juillet (1510), les trois états de la province furent aussi convoqués pour cette rédaction. Clermont y fut représenté par ses élus (consuls) : Mes *Honorat Chalier*, *Etienne Merchadier* et *Georges Grasdepain* ; Montferrand, par *Michel Albiat* et *Jean Reboul*, aussi consuls de cette ville. Tout ce que l'Auvergne renfermait de plus considérable dans les 3 ordres avait été convoqué à cette assemblée solennelle. A l'ouverture de l'assemblée, Mme la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne forma opposition, par ses représentants, en ce qui concernait les vicomtés de Carlat et de Murat, qu'elle prétendait n'être pas sujettes aux coutumes d'Auvergne. Les députés de la Haute-Auvergne protestèrent également contre les coutumes, prétextant que leur pays n'avait rien de commun avec la Basse-Auvergne. Le clergé fit quelques réserves. Le livre, contenant les coutumes, ainsi acceptées, fut déposé à Riom, siége de la sénéchaussée d'Auvergne. Ces coutumes furent confirmées par lettres patentes de Louis XII, au mois de septembre 1510 (1).

Les coutumes locales de Clermont comprennent 6 articles : le premier pour le droit de clore à volonté les héritages ; le 2e, pour le salaire des domestiques, qui, légalement, ne pouvaient demander leurs gages, un an après être sortis de chez leurs maitres ; le 3e, pour le droit d'appui

(1) Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, T. IV, page 1 jusqu'à 19.

sur un bâtiment voisin, qui pouvait s'obtenir moyennant 10 sous tournois, lorsqu'il s'agissait d'un mur à chaux et à sable, et pour 5 sous tournois lorsqu'il s'agissait d'un mur construit en terre ; le 4e, portait que ce droit d'appui ne pourrait avoir lieu, si le mur déjà existant avait des jours ou fenêtres ; le 5e, a trait aux habitations possédées par indivis et concerne les réparations du propriétaire, qui avait l'étage au-dessous et celles du propriétaire possédant les étages supérieurs : le propriétaire de l'étage supérieur devait entretenir le plancher ou le pavé, et celui de dessous la *solire* ; le 6e, concerne les locataires des appartements et le propriétaire d'un logement, qui doivent se donner mutuellement congé 6 mois avant l'expiration du bail ; le locataire pouvait abandonner son logement en payant six mois de loyer.

En octobre 1514, le roi Louis XII « fit camper à Clermont une compagnie de gens d'armes. qui logèrent par fourriers » en attendant le printemps, puis se dirigèrent sur l'Italie (1).

En 1533, et vers le milieu du mois de juillet, le roi François Ier vint à Clermont. Voici tous les détails de ce voyage :

Dès le 19 juin 1533, la ville, qui avait été prévenue de cette arrivée, régla ce qui suit dans une assemblée de ville, où assistèrent les élus (consuls), secondés par Me *Guillaume Laillier*, *M. de Nohannent*, *M. de Chanterane* (de la famille *Cistel*), *Guillaume Gayte*, *Amable Ameilhe*, *Côme Augier*, *Augier Carier*, *Maistre Jehan*, *Pierre Moranges*, *Jehan Fournier*, *Jehan Jarrier*, *Michel Bonnefont*, *Geoffroy Peghoux*, *Robin Grossauld*, *Michel Constant*, *Marcques Blondel*, *Antoine Boutmel*, *Pierre Cheron*, *M. de Durtol*, (de la famille *de Crespat*), *M. de la Rivière*, *M. François de Nodor*, *M. Chanterler*, *Maître Jehan Combelle*, *Michel Grasdepain*.

L'assemblée de la ville tint jusqu'à 26 séances, pour recevoir dignement le monarque. On y délibéra de certains détails, savoir :

« 1° Les *farceurs* et *joueurs* (les comédiens des mystères) ;

2° L'artillerie et pouldres ;

3° Les tambourins, trompettes et fifres ;

4° *pourter* (porter) la parole au roi et présenter la ville ; Mr *Chanterler* portera la parole et l'élu *Mauguin* présentera la ville;

5° Faire le pelle (le poêle); Monsieur *de Chanteranne* et *Pierre Cheron* sont chargés de ce soin (2);

6° Faire le don au roy. *Pierre Moranges*, *Jehan Assolant* et *Amable Ameilh* donneront leur avis ;

7° Pour faire aller la grande fontaine, Me *Honorat*; et pour la faire tirer, *Marcquis Blondel*, Me *Jehan Celme*, *Pierre Bloy* ;

8° Pour répandre le sable dans la ville ;

9° Pour faire tendre les tapisseries dans les rues. sont désignés : *Geoffroy* et *Claude Peghoux* ;

10° Pour faire le commandement des provisions aux hostelliers, bouchers, boulangiers, sont désignés les élus, le procureur et le greffier ;

11° Pour faire nettoyer les rues;

12° Pour faire les *eschafaulx* (les estrades pour ceux qui assisteront à la représentation des *mystères*) ;

13° Pour faire les *bandes des livrées* par paroisse ou autrement et pour provision de bastons (3) ;

14° Commectre capitaine esdictes paroisses ;

15° Faire les munitions de foins, pailhes, avoynes;

(1) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 29

(2) Ce poêle (dais), sous lequel on devait placer le roi à son entrée, était en velour et en satin ; ce fut *François le Vasseur*, brodeur, qui le confectionna et reçut 30 livres pour ce travail ; on fit faire un autre poêle (dais) en satin et en damas rouge, pour y placer le légat du Pape et un autre pour le dauphin « aux colleurs de sa devise ».

(3) Les *bandes des livrées* étaient des compagnies de gens de metier, qui se réunissaient en corporation, pour former cortège. Ceux qui en faisaient partie étaient armés de bâtons. Le capitaine recevait une robe de la valeur de 10 livres.

16° 12 commissaires, qui se réunissaient 2 fois par jour, furent nommés pour conduire et avoir la charge des affaires en général et que tout ce qui sera faic' pour que les soubz nommez soit accomply et entretenu;

17° Désigner un trésorier général (qui fut *Jehan Fournier*), pour fournir au nommez ce qui sera nécessaire, selon l'argent qu'on lui baillera;

18° Pour faire dresser les cheminées;

19° Pour faire abattre les auvents;

20° Pour faire tendre les cordes et accoultrer les crochets par les rues (1);

21° *Jehan Assolent* et *Thomas Boudet* furent à Lyon pour commander la vaiselle, jusqu'au prix de 800 livres;

22° Le capitaine de chaque paroisse fut habillé d'une robe de livrée, comme les serviteurs de la ville;

23° On chercha à emprunter de l'argent « *sur gages* ou autrement »; prêtèrent à la ville: M. *du Prat*, gouverneur d'Issoire (2), l'official de l'évêque, *Antoine Cistel*, membre du conseil de ville et *François de Redon*, élu;

24° Deux habitants furent chargés de faire une montagne, où devait être placée la pucelle (Jeanne Darc) « fere le mont de la pucelle; »

25° On résolut de faire « aplanir la place de Jaulde des immondices qui s'y trouvaient »;

26° Pour choisir les vins destinés au roi, furent délégués: M. *de Durtol* (de la famille *de Crespat*), *Guillaume Gayte* et *Jean Dupeschier;*

27° Pour ceux qui iront à cheval, sont commis plusieurs habitants;

28° Sera fait un *echaffaulx* (estrade) pour les dames de la ville (pour assister aux mystères);

29° Il fut résolu « au sujet de la requeste qu'on doit fere au roy » d'assembler *les gens de lettre* pour y adviser;

30° Quant au don à faire au roi, il fut décidé qu'on offrirait une coupe en vermeil; aucun orfèvre de Clermont n'osa se charger de cet objet d'art; on désigna *Jehan Assolant*, *Thomas Boudet* et *Antoine Cistel*, pour se rendre à Lyon, où fut faite cette commande. C'est le légat du Pape qui conseilla d'offrir cette coupe, laquelle est qualifiée de « magnifique » lorsqu'elle fut rapportée de Lyon;

31° Les commissaires députés, pour faire les *ystoires* (les mystères) ont requis avoir du *taphetas* et damas « environ 80 ou 100 aulnes pour fere les habillemens des joueurs; »

32° On choisit deux habitants pour faire faire les clefs de la ville; on vota un quintal de cire pour les torches; on délibéra pour les plumes d'autruche portées de Lyon;

33° Les femmes, qui joueront aux représentations des mystères, seront habillées de robes entières de taphetas et le taphetas leur restera: joueront la femme de M. *Chanterler* et sa sœur, l'épouse de *Jehan Dupeschier* marchand et celle de M. *de Fontfreyde*;

34° On devra aussi envoyer le procureur de la ville à Thiers pour savoir « le train de la cour et par où le roi passera; »

35° On délégua deux habitants, pour aller à *Courpière* examiner la manière dont le roi serait reçu; il leur fut enjoint de revenir immédiatement, afin d'en faire part à la ville;

36° On résolut de faire dire une messe devant l'image de *N. D. de Grâce*, pour obtenir le siége des élus. (C'est-à-dire le siége de la juridiction de l'*élection* à Clermont; la ville demanda, en effet, au roi le transfert de ce siége et l'obtint.) »

Tous les détails de ces préparatifs sont indiqués minutieusement dans « le papier des consuls et ordonnances de la ville, concernant la venue du roy François Ier à Clermont (*manuscrit de la bibliothèque de Clermont*, imprimé dans le tome III des Tablettes historiques de l'Auvergne; voir aussi *Chroniques d'Auvergne*, par M. Michel Cohendy, archiviste du Puy-de-Dôme.)

Enfin, le roi arriva vers le 16 juillet; il venait de Lyon, de Thiers et de Riom. On l'attendait avec une grande impatience; une foule de bourgeois à cheval allèrent au-devant de lui sur la

(1) Les crochets étaient destinés, soit à la tenture des tapisseries des rues, soit au *velum* établi au dessus de chaque rue.

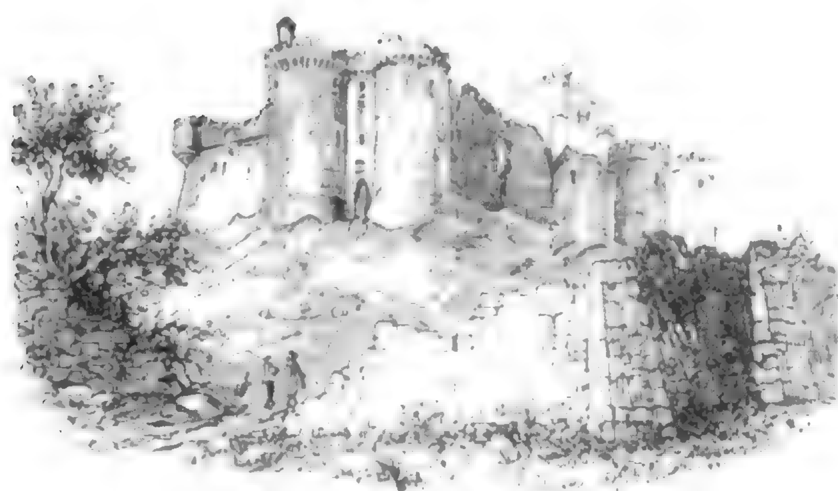
(2) Il offrit de prêter 1,000 livres.

route de Riom. C'était vraiment un coup d'œil féerique que celui des décorations de la ville : un peintre habile aurait pu faire un magnifique tableau historique : les rues, où devait passer François I^er, étaient ornées de tapisseries et d'oriflammes armoriées. Le monarque entra par la *porte Champet*, traversa la rue du Port et fut reçu au palais épiscopal avec toute sa noble suite : les princes, ses jeunes fils, (Henri, plus tard Henri II, et Charles, duc d'Angoulême), sa sœur *M^me de France*, le cardinal *Antoine du Prat*, légat du Pape, le cardinal *de Lorraine*, le *grand maître de France* ; le *prévôt de Paris*, le *comte de St-Pol*, le *général Bayard*, le *duc d'Albanie* (Jean Stuart, comte d'Auvergne, oncle de Catherine de Médicis), *M. de Clermont*, les échansons du roi, etc.

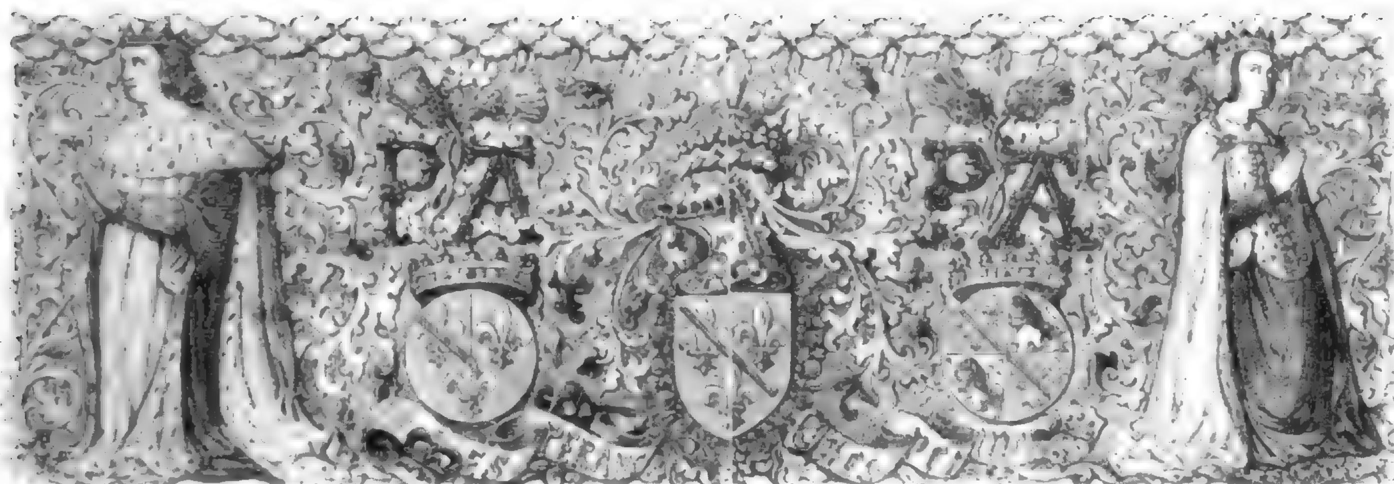
Le roi partit, laissant un grand souvenir dans notre ville, à un tel point que deux ans après son passage, le 4 février 1535, le monarque étant tombé malade, Clermont s'engagea, par acte délibératoire, à faire dire une messe chaque jour, pour le rétablissement de sa santé, et faire tenir un siége ardent jour et nuit devant l'image de *N.-D. de Grâce*.

Les archives municipales de Clermont conservent un écusson *écartelé de France (trois fleurs de lys) et d'un dauphin*, qui a servi à cette entrée solennelle en 1533.

S'il fallait en croire un arrêt, au sujet d'un réglement pour la police de Lyon et de Montbrison, arrêt conservé dans les archives départementales de la Loire, *(série* B. 56), les *Grands Jours* auraient été tenus à Clermont en 1546. Il y a évidemment erreur de copiste, au sujet du nom de Clermont ; il faut sans doute y substituer celui de *Riom*. Le manuscrit de Dulaure, conservé à la bibliothèque de Clermont, (coté n° 64) nous donne tous les détails des *Grands Jours* tenus à Riom en cette même année 1546.




PATIENTIA



# XVIe SIÈCLE (SUITE)

Le calvinisme s'introduit à Clermont (1535). — Un placard blasphématoire est affiché à la place devant la cathédrale (1545). — Un chanoine de N.-D. du Port se fait hérétique (1548). — Claude Mosnier, principal du collége de Clermont, banni de la ville (1548) — Il est brûlé vif à Lyon en 1551. — Les calvinistes jettent à terre les hosties de la custode de la cathédrale (1554). — Efforts du chapitre cathédral pour expulser la réforme. — Grandes processions faites à ce sujet (1561). — Charles IX à Clermont (1566). — Détails de son entrée. — Un protestant est brûlé vif à Clermont (1566). — Le chapitre cathédral envoie prêcher dans les campagnes (1568). — Lettre d'Amable Champflour aux échevins. — La muraille du cimetière des Jacobins est abattue (1569).— Gaspard de Montmorin Saint-Herem refuse d'exécuter l'ordre de la Saint-Barthélemy (1572). — Les villages des environs portent leurs meubles à Clermont (1577). — Arrivée à Clermont de François, duc d'Alençon, frère du roi, pour le siége d'Issoire (1577). — Le chapitre cathédral reçoit les blessés du siége d'Issoire. — L'horloge des *Jacquemarts* est rapportée d'Issoire et placée en l'église de Saint-Genès (1577). — Grands Jours à Clermont (1582). — Clermont est déclarée la ville capitale et principale de la province, par un arrêt des Grands-Jours (1582). — Emeute à Clermont (1588).— Clermont reste fidèle au roi Henri III et refuse d'accepter la Ligue (1588). — Le clergé de Clermont se déclare ligueur (1588). — Rivalités des familles Enjobert et Mauguin (1588). — Etienne Nicolas, Etienne Vachier, Paul Tissandier, trois citoyens très-influents (1588). — Lettre du roi Henri III à Clermont (1589). — Guillaume Mège, échevin, fait emprisonner à Clermont un curé et des chanoines qui prêchaient contre le roi (1589). — Les ligueurs convoquent les états provinciaux à Billom et déclarent la ville de Clermont ville déchue et ennemie du repos public. — Henri III donne toute autorité aux échevins de Clermont (1589). — Henri IV remet à Jacques de Villelume une lettre pour Clermont (1589). — Les habitants de Clermont prêtent serment au roi Henri IV de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine (1589).— Les Clermontois prennent et brûlent plusieurs villages (1590). — Propositions faites à Clermont au comte de Randan, chef des ligueurs (1590). — Un conseil du roi est établi à Clermont (1590). — Les habitants de Clermont tentent de reprendre Issoire (1590) ; ils s'unissent à Montferrand, à d'autres villes et à plusieurs grands seigneurs ; battent les ligueurs à *Cros-Rolland* et s'emparent d'Issoire (1590). — Henri IV accorde des robes de damas violet aux échevins (1590). — Charles de Valois, comte d'Auvergne, appelé à Clermont. — Il fait le siége de Mozat (1595). — Deux de ses fils sont baptisés à Clermont (1596). — Un tableau des Jésuites de Billom est transféré à Clermont (1595). — Marthe Brossier, passant pour démoniaque, est conduite au palais épiscopal (1599). — Rivalités de Riom et de Clermont (1556-1600).



**UTHER, moine allemand, s'étant révolté contre le Pape, avait inscrit en 1518, sur son drapeau, ces mots si hardis : « libre examen ». *Calvin*, un tonsuré français, avait, en 1536, formulé à Genève l'application de sa doctrine. La moitié de l'Allemagne, de la Suède, du Danemark et de l'Angleterre était déjà luthérienne, et un vingtième environ de la France, lorsque le protestantisme, vers 1540, arriva en Auvergne par la ville**

d'Issoire. Ce n'est pas à dire pour cela que Clermont n'ait pas eu vent des idées nouvelles : le 24 mai 1535, un chanoine de la cathédrale, nommé *Charles Coustare*, se présenta dans une assemblée capitulaire, disant qu'il avait reçu un livre contenant des choses contre l'*Ave Maria* et en prévint le chapitre ; il fut décidé que l'on rechercherait activement dans la ville les exemplaires de cet ouvrage (1) et que l'on préviendrait les ecclésiastiques et les officiers de la juridiction de l'évêque ; les exemplaires retrouvés furent brûlés et pendant plusieurs années notre ville jouit d'une grande tranquillité.

Cependant, divers évènements arrivés à Issoire en faveur des Luthériens, s'étaient répandus rapidement à Clermont. Il y avait déjà des partisans des idées nouvelles dans notre ville, puisqu'en 1545 un scandale, dont l'auteur ne put être découvert, fut bientôt l'objet de toutes les conversations. Dans la nuit du mercredi au jeudi saint, un placard blasphématoire fut affiché à la croix de la place devant la cathédrale (2), contre le mystère du sacrement de l'autel. En réparation de cette impiété, le chapitre cathédral fit faire, le lendemain, une procession générale à laquelle assistaient tous les ecclésiastiques séculiers et réguliers (3). Cette amende honorable consola les âmes catholiques, mais n'arrêta pas le cours de l'hérésie. En mars 1547, *Jean Bruqière*, hérétique, mourait martyr de sa foi sur son bûcher à Issoire ; ses cendres ranimèrent ses coreligionnaires et bientôt l'Auvergne eut des calvinistes dans presque toutes les villes. Le bûcher d'Issoire inspira l'héroïque courage que le catholicisme naissant avait jadis montré dans les amphithéâtres de Rome. Partout, le clergé faisait des prières ; le chapitre cathédral renouvelait ses processions, cela n'empêcha pas que bientôt des moines, des ecclésiastiques embrassèrent avec ardeur l'hérésie. En 1548, *Thibaut Brosses*, chanoine de la cathédrale de Tours et de l'église de Notre-Dame du Port à Clermont, avait été à Genève fréquenter les hérétiques ; il en avait rapporté des livres condamnés et prohibés. Arrivé à Clermont, et dénoncé pour ses doctrines, il fut condamné à faire amende honorable devant la cathédrale, à 500 livres d'amende, ses livres brûlés ; il fut ensuite renvoyé devant le tribunal de l'évêque de Clermont pour son procès (4). A cette époque (1548), un principal du collége de Clermont, nommé *Claude Mosnier*, natif de St-Amand-Tallende, en Auvergne, se vit obligé de quitter la France, pour avoir enseigné

(1) Voici l'acte capitulaire du chapitre cathédral, qui fait mention de ce fait :

« Lunæ 24 maii an. 1535, Domini D. infra scripti.... circa errorem relatum per P. *Carolum Coustare* et repertum *in oratione angelica virginis Mariæ*, Domini D. supra nominati ordinaverunt dominos bajulos ecclesiæ habere conferentiam cum dominis de consilio reverendi D. episcopi et perquirent penes subditos capituli, si qui sint habentes libros erroneos, et illos saisire, ut super hoc possit ordinari, quod juris fuerint. »

(2) Aujourd'hui place devant Clermont.

(3) Voici ce qu'on lit aux registres des actes capitulaires du chapitre cathédral, en 1545 :

« Capitulum generale celebratum die jovis sancta in cœna Domini 29 martii ann. Dom. 1545. D. D. infra scripti... fuerunt de novo congregati ratione scandali procedentis ex affixione *du Placard* in cruce Claromontensi. Ordinaverunt, propter dictum scandalum, et ad habendam à Deo revelationem de affixione dicti *Placard*, quod Domini D. canonici cum habituatis hujusmodi ecclesiæ, et aliarum ecclesiarum hujus civitatis hodie, post tenebras, accedent processionaliter ad omnes ecclesias hujus civitatis cantando litaniam et responsaria, prout succentori videbitur, et in quâlibet ecclesiâ cantores cum pueris cantabunt : *O Salutaris hostia* et D. hebdomadarius dicet orationes : *Deus qui nobis sub sacramento*... et *Deus qui errantibus*. Et die Lunæ proxima ordinaverunt quod missa de sancto spiritu celebrabitur solemniter in navi ecclesiæ, et post dictam missam fiet prædicatio, in quâ per concionatorem fit expositio dicti scandalis et finito sermone fiet processio generalis, in qua deferetur sanctissimum Eucharistiæ sacramentum cum maxima reverentia. »

(4) *Registres criminels de Paris*, T. III, année 1548. Dulaure, *manusc. de la bibliothèque de Clermont*, nº 62.

dans l'école de Clermont des textes opposés à l'Église et se retira à Lausanne : il revint à Lyon et fut saisi le 5 juillet 1551, déclaré hérétique le 26 octobre suivant, brûlé vif le 30 du même mois sur la place des Terreaux (1).

Les calvinistes commençaient à devenir nombreux à Clermont. En 1552, le chapitre cathédral adressa des sommations juridiques aux échevins pour leur expulsion. En 1554, dans la nuit du 20 au 21 mars, les mêmes religionnaires mirent la main sur la custode de la cathédrale, suspendue au milieu du maître autel et la jetèrent à terre avec les hosties qu'elle contenait. Le chapitre cathédral fit de grandes processions par toute la ville, pour faire amende honorable : au jour désigné, on porta le saint sacrement par toutes les rues tapissées, comme au jour de la Fête-Dieu ; tous les assistants avaient un grand cierge allumé à la main (2). En 1561, ce même chapitre fit encore de grandes processions, pour la conversion des hérétiques (3) : ces processions rentraient plus dans l'esprit chrétien de l'Homme-Dieu que les bûchers que l'on allumait alors dans plusieurs villes de France.



Le nombre des protestants devenait toujours croissant. Ces religionnaires ayant enterré avec solennité (*cum solemnitate*), en 1565, un des leurs dans un verger près de la ville, le chapitre cathédral porta plainte aux échevins (4). La même année, un professeur du collége ayant fait lire dans sa classe un livre défendu fut « honteusement privé de ses fonctions », dit le chanoine Majour, dans son *Apologie des chanoines de la cathédrale de Clermont* (p. 264). C'est aussi, en 1565, que le chapitre cathédral jugea opportun de prier le vicaire général de l'évêque de Clermont de faire ses diligences pour rechercher les ouvrages protestants, qui étaient répandus en grand nombre dans la ville (voir Majour, *Apologie des chanoines*, p. 236). Le chapitre cathédral voulut obvier au

(1) Imberdis, *Histoire des guerres religieuses en Auvergne*, T. I, p. 47.

(2 et 3) Majour, *Apologie des chanoines de la cathédrale de Clermont*, p. 225, 226, 232.

(4) Voici l'acte capitulaire du chapitre cathédral, qui fait mention de ce fait :

« Die 20 februarii, anno 1565, domini D. *de Porta*, doctor *Fornier* et bajuli fuerunt commissi ad faciendum remonstrationes dominis scabinis de sepultura facta per *Lutheranos*, seu adversarios christianae et catholicae fidei, in presenti civitate hodierna die palam et publice cum solemnitate eorum religionis, in quodam viridario extra civitatem. »

mal croissant, en prenant un moyen, qui nous semble beaucoup plus raisonnable que la violence, qui n'amenait qu'à accroître le nombre des hérétiques. Il résolut d'envoyer ses plus doctes chanoines faire des prédications dans les villes, infestées d'hérésie, et dans les campagnes, qui étaient sous sa juridiction spirituelle. Le 26 novembre 1565, un acte capitulaire porte que le père *Fornier*, chanoine théologal, qui déjà, en octobre précédent, était monté dans les chaires de *Vic-le-Comte*, de *Condat en Feniers* et d'*Issoire*, irait prêcher l'avent à *Issoire*, comme étant le foyer de la religion réformée en Auvergne, que le chanoine *Imbert l'Allier* se dirigerait à *Thiers* pour y faire entendre sa parole.

En 1566, le chapitre cathédral de Clermont sollicita les échevins d'écrire à la reine *Catherine de Médicis*, dame de Clermont, pour obvier « aux scandales que les hérétiques commettaient à Clermont. » On emprisonna les plus mutins, afin d'intimider les autres.

La présence du roi Charles IX à Clermont et celle de la reine *Catherine de Médicis* vinrent bientôt tranquilliser les esprits. Voulant populariser ce monarque et surtout lui inspirer plus d'horreur pour les guerres civiles, par le spectacle vu de près, le vertueux chancelier *de l'Hôpital*, notre compatriote, le faisait voyager dans toutes les provinces.

La relation des préparatifs de l'entrée du roi Charles IX à Clermont est conservée en détail dans un petit registre in-4° des archives municipales de la ville. Nous y puisons les extraits ci-dessous, dans les huit assemblées de ville, tenues à cette intention et dont la première est datée du 25 février 1566. On y résolut les choses suivantes, que nous extrayons dans le langage naïf du petit registre in-4°, afin de ne rien perdre de leur originalité :

« 1° Faire *Portalz* et *arcs triomphants* et présenter les échevins au roi ;

2° Faire réparer la rue du Port, par laquelle le roi doit entrer et la sabler;

3° Pour faire faire le *poele* (dais), *Guillaume Ribeyre*, marchand ; pour le porter au-dessus du roi, Messieurs les échevins et *Monsieur de Nohannent* ; *Monsieur de Sarlant* donnera son avis sur le seigneur ou gouverneur qui présentera la ville au roi ;

4° On fera *nettoyer l'esveché*, qui sera le logis du roi :

5° Sera grandement réfléchi sur le présent qui sera baillé (donné) au roi ;

6° Grande troupe d'habitants s'habilleront de velours, robbes et autres habillements honorables, tout de noir, comme les conseillers de la ville ;

7° Et quant aux autres sera chacun d'eux admonesté et contrainets si besoing est de s'accomoder et habiller de soye (soie), de satin, damas, taphetas ou d'autres estophes de saye (soie), qui sont honorables, tout en noir ;

8° Et tous les sus-nommés ayant housches (housses) avec un homme pour serviteur et montés sur bon chevaulx ;

9° Et seront prets dans huit jours ;

10° Sera faict des flambeaux 12 douzaines ;

11° Sera donné tout le pain et vivres par *Jehan Blaty* (Blatin) et monsieur l'anticque d'*Esparvier* ;

12° Et a esté dit de faire aller la *grande fontaine* (fontaine d'Amboise), mais a esté répondu que les tuyaulx étaient crevés (percés) et que faudrait au moins trois mois pour la réparer ;

13° Sera mandé monsieur le principal des Escholes, lequel a translaté de latin en françois certaine *tragédie*, que autrefois il avoit fait jouer en ladicte ville ; lequel (pour laquelle) il entendait faire jouer à la venue du roi. Le principal est venu et a dit qu'il alloit mettre sa tragédie au net, après la bail lera à Monsieur *de la Roche*, pour la communiquer à messires *Allacris* (Allègre), *Madur*, et autres leurs compagnons (qui étaient chanoines de la cathédrale de Clermont), pour adviser si elle se devra jouer ou non ;

14° Sera faict l'arbre, auquel sera faict la descente et généalogie de la reine (il s'agit de l'arbre généalogique de Catherine de Médicis) ;

15° Pour le don à faire au roi, a esté offert par ledit *de Sarlant*, pour faire plaisir à la ville, de

vendre deux *coupes* et *vases* fort honorables, si la ville n'a moyen d'en recouvrer ailleurs ;

16° Monsieur *de Nemours*, gouverneur de notre pays d'Auvergne, sera prié de présenter la ville au roy, lorsque ledit seigneur entrera ; iront les échevins à son devant lui faire *la révérence* ; et au défaut dudit de Nemours, sera pris *Monsieur de Montpensier* et à leur défaut *Monsieur le maréchal de Bourdilhon* ;

17° Sire *Antoine Chaudessolle*, qui a reçu les charges nécessaires de l'*arti lerye*, a reçu les clefs à ce faire, mais les a rendues ; a esté prié ledit de continuer, alors a demandé un controlleur et a esté baillé à lui *Antoine de Farges* ;

18° Est expédient d'avoir des *trompettes*, tabourins et autres instruments pour servir aux *eschaffaux* et jeux qui seront le long de la rue du Port, lors de l'entrée ;

19° A esté dit, pour faire voir que la ville a bonne volonté, de faire exercer sentence par *Monsieur l'évêque de Clermont*, pour la construction de l'*Hôtel-Dieu* et pour et afin que l'on puisse faire bonnes réparations sera fait une ouverture à la muraille de la ville et au plus tost mis le portail de la porte ;

20° Le juge des marchands portera le poêle (dais) avec les échevins ;

*Monsieur l'avocat Dupré*, avocat de ladite ville, sera commis pour faire harangue au roi et seront habillés le juge des marchands et ledit *Dupré* aux frais de ladite ville ; sera réglé des *bandes de gens à pied* allant à l'entour du roy ; le sieur de *Peyrignat* sera capitaine desdits, mais a esté dit qu'il estoit malade et remplacé ;

21° A esté prié le sieur *de Fontfreyde*, fils de *sire Antoine de Fontfreyde*, d'accepter la charge de *capitaine des enfants à marier de ladite ville* ;

22° A esté déclaré de *faire mascarade au roy* (c'est-à-dire de le faire précéder de gens travestis pour le faire rire) ; a esté commis pour le service d'icelle, *François Robert*, le brodeur ;

23° Et a esté demandé si la ville devait du vin à messires *du Puy*, *de Bourdilhon*, *Granville*, *de l'Aubespine*, *au cardinal de Bourbon*, *Bossinlieu*, *évêque d'Orléans*, *à d'Allus*, *de Limoges*, *au prévôt de l'hostel de Sarlat* et autres seigneurs, qui doivent accompagner le roi ;

24° A esté ordonné que *monsieur l'avocat Dupré* se transportera vers Sa Majesté la Reine, pour lui remonstrer les plaintes et doléances de la ville et l'a prier très-humblement la vouloir conserver en ses priviléges et la doter de quelque bien ;

25° A esté résolu de donner aux fourriers du roi 4 écus pour leur vin. »

Après un long séjour à Moulins en 1566, Charles IX s'étant ensuite dirigé à *Vichy*, à *Maringues*, à *Pont-du-Château*, à *Busséol*, à *Vic-le-Comte*, à *St-Amand-Tallende* et au château de *St-Saturnin*, qui appartenait alors à Catherine de Médicis, partit de ce château, le dimanche 31 mars, d'après le narrateur de la relation de son voyage (*Abel Jouan*, sommier de sa bouche), fut visiter le lac d'Aydat et arriva à Clermont, sur le soir, avec sa mère *Catherine de Médicis*, dame de notre ville, ses frères, (Henri III et François, duc d'Alençon), sa sœur, la belle *Marguerite de Valois*, et le *duc d'Orléans* ; il se reposa le lundi ; visita, ce jour-là, la fontaine pétrifiante de *St-Alyre*, qui passait pour une grande merveille. Sa réception solennelle à Clermont n'eut lieu que le mardi suivant (2 avril). Ce jour-là, de grand matin, après avoir laissé la reine à Clermont, il entra solennellement à *Montferrand*, où il accepta, sur les midi, un grand diner ; il vint ensuite en cérémonial à Clermont, entra par la rue *du Port* et fut reçu par toute la noblesse, *à grand cri de joie*, dit un chroniqueur clermontois contemporain (1). *Jehan Dupré*, fils de *François Dupré*, avocat à Clermont, prononça un discours devant le souverain. La ville fit tirer, le soir, quatre feux d'artifices, dont l'un sur la *porte Champet*. Le roi partit de Clermont, le mercredi 3 avril suivant, et passa à Riom en s'en retournant, mais ne s'y arrêta pas (il fut diner à *St-Bonnet*).

Après le départ du roi, les chanoines de la cathédrale redoublèrent de zèle contre les calvi-

(1) Chronique de *Jehan Dupré*, avocat à Clermont ; manusc. de la biblioth. de Clermont.

nistes ; le père *Fornier*, docteur en théologie de la faculté de Paris et chanoine de la cathédrale de Clermont, dont nous venons de parler, fut chargé d'expliquer le catéchisme au peuple, depuis midi jusqu'à une heure, dans la chapelle de St-Nicolas du cloître ; il fut aussi désigné, pour « instruire les fidèles petits et grands », depuis le commencement de décembre 1566, jusqu'à la fin de juin 1567 (1).

Qu'arriva-t-il du voyage de Charles IX et de ces cours de théologie, qui, en principe, étaient une chose excellente ? Les plus funestes résultats s'ensuivirent. Le peuple clermontois devint bientôt complètement hostile aux protestants, à un tel point, qu'un calviniste n'ayant pas tapissé le devant de son logis, le jour de la procession de la Fête-Dieu de la même année (1566), les catholiques enfoncèrent sa porte, firent un bûcher de ses meubles et y placèrent ce malheureux, qu'ils brûlèrent aussitôt. Cet acte odieux fut l'un des sujets de plainte que le calvinisme forma dans la requête que *Louis de Bourbon*, prince de Condé, joignit à la lettre qu'il écrivit au roi Charles IX ; cette lettre est de 1567 ; elle est pleine d'invectives contre *Charles, cardinal de Lorraine* (2).

Par acte capitulaire du 15 avril 1568, le chapitre cathédral décida de faire commencer des missions dans les campagnes ; le père *Pierre Fornier*, docteur en théologie, déjà mentionné, et le chanoine *Georges Grasdepain* furent choisis pour se transporter à *Bertignat* et à *Tours* (3) : les chanoines *Imbert l'Allier* et *Huguet* furent délégués pour aller prêcher, le dimanche, à *Olby*, à *Perpezat*, près de Rochefort-Montagne, et à *Laqueuille* (4). La même année, il fut ordonné au maître de grammaire des enfants de chœur de la cathédrale de faire faire le catéchisme dans la maîtrise, « sous peine de *mulcte* pécuniaire (5). »

Nos échevins n'étaient pas sans inquiétude sur les événements qui se passaient au dehors. En 1568, ils écrivirent à *Amable Champflour*, un de leurs compatriotes, qui habitait Limoges. Voici quelle fut la réponse de ce dernier :

Messieurs, j'é donc escript dernièrement, par ***Fiacre Potée***, mulatier, m'assurant qu'il n'aura faict faulte de la vous ballier, en laquelle vous mander de toutes les nouvelles de par deçà : les compagnies de gens de pied sont encore au faulxbourg de Lymoges et en la cité. Il y a deux jours que ***les quatre viscomtes de Gascogne***, qui sont de la relligion, monsieur ***Burniquet***, ***Arpagons*** et ***Monclar*** et ***Caumont*** estoient à deux lieux de ***Brive la Gaillarde*** aveeq vingt-cinq enseignes et marchoient vers le prince. Quant au camp du roy, ont tient pour l'assuré de par deça qu'il est à ***Poitiers*** et à ***Monmorillion*** et aux environs et ne scait on ou est celluy du prince : toutesfoys, on disoit dernièrement qu'il estoit à quatre lieux de ***Poitiers*** : on tient pour assuré que pour ***Blaye***, qui est une forte place, et Libourne sont prins par les gens du prince, car nous l'avons sceu par monsieur de Lausac, qui venoit de ***Bourdeaux*** et de faict, son chasteau, qui est la auprès, nommé ***Bourg*** est prins. Je me fusse acheminé vers le camp, si j'eusse eu quelque lettre adressante à quelque seigneur, et n'en ayant point, on me prendroient pour quelque espion : cependant attendez vos nouvelles, je feray fin à la présente par mes humbles recommandations, priant Dieu, Messieurs, en santé vous donner heureuse vie et longue.

De ***Lymoges***, ce dixième jour de novembre 1568.

Vostre très-humble et obéissant serviteur a jamais

A. CHAMPFLOUR. »

(1) Majour, *Apologie des chanoines de la cathédrale de Clermont*.

(2) Voir l'histoire de *de Thou* (16 vol. in-4°), catholique impartial et profondément religieux, mais censuré par la cour de Rome.

(3) *St-Martin de Tours*, près de Rochefort-Montagne.

(4) Les *cures de Perpezat* et de *Laqueuille* étaient à la nomination du chapitre cathédral.

(5) Punition, amende.

Dans une assemblée du tiers-état à Clermont, en 1569, les échevins se firent remarquer par l'énergie de leur répulsion, pour tout ce qui tendait à se rapprocher des projets politiques des réformés ; l'esprit public de leurs concitoyens applaudit à ce zèle chaleureux, dit M. Imberdis (*Hist. des Guerres religieuses en Auvergne*, T. I, p. 167). Comme l'orage grondait de part et d'autre, que déjà des chefs de calvinistes avaient pris plusieurs villes, où les massacres n'avaient pas fait défaut, les échevins firent abattre, en la même année (1569), la muraille des cimetières des pères Jacobins, pour éviter qu'elle servît de lieu de sûreté aux ennemis, en cas d'une attaque de leur part (1).

En 1571, plainte du chapitre cathédral à l'évêque, contre les livres protestants, qui reparaissaient dans la ville (voir Majour, *Apologie des chanoines de la cathédrale de Clermont*).

L'horrible nuit de *la Saint Barthélemy* approchait. La terrible date de 1572, qui a jeté un grand voile noir sur cette époque de notre histoire, allait bientôt amener la mort de 60,000 français (2) : le tocsin de l'église de St-Germain-l'Auxerrois sonnait à Paris : des ordres du roi Charles IX étaient partis dans tous les sens de la France, pour égorger les protestants. Un clermontois, le capitaine *François de Combelle*, avait été chargé de cet horrible message. On raconte que cet officier fit connaissance en route d'un protestant échappé au massacre, qui se fit passer pour porteur d'une missive semblable à la sienne et destinée au Languedoc. Combelle lui apprit le motif de son voyage ; le calviniste ne perdit pas un instant ; étant arrivés à Moulins, on les plaça dans la même chambre ; le voisin de Combelle lui prit sa valise, l'arrêt qu'elle renfermait et s'enfuit aussitôt. On peut s'imaginer quelle fut la fureur de Combelle à son réveil. Etant monté précipitamment sur son cheval, il courut à Clermont, espérant rejoindre celui qui l'avait si bien trompé, mais, fort heureusement, il ne rencontra pas son homme en route. Arrivé à Clermont, il y trouva le gouverneur de la province, *Gaspard de Montmorin St-Hérem* et lui conta sa mésaventure. Montmorin était un homme de grand caractère. Voltaire lui prête la belle réponse suivante au roi Charles IX : « Sire, j'ai reçu ordre, sous le sceau de Votre Majesté, de faire mourir tous les protestants qui sont dans ma province : je respecte trop Votre Majesté, pour ne pas croire ces lettres supposées ; et si, ce qu'à Dieu ne plaise ! l'ordre est véritablement émané d'elle, je la respecte aussi trop pour lui obéir » (3). Durand, dans ses annotations des *Origines de Clairmont* dit que St-Hérem fut secondé dans sa noble pensée par *François Savaron*, le père du docte *Jean Savaron*. La St-Barthélemy fit passer les protestants de la stupeur au désir de la vengeance. Appelé secrètement du Malzieu par les protestants d'Issoire, le célèbre capitaine *Merle*, le très-redouté chef de huguenots, ce soldat obscur, que la postérité eût proclamé un grand guerrier,

(1) Aux Grands Jours, tenus à Clermont en 1582, les pères Jacobins se plaignirent de cet acte et demandèrent le rétablissement des lieux, prétendant que depuis ce temps-là les animaux (*le bestial*), vendus au marché voisin, pénétraient jusque dans ce cimetière.

(2) *Sully* dit 70,000 ; *Voltaire* plus de 100,000.

(3) On a essayé de démontrer depuis Voltaire, que cette magnifique réponse doit être effacée de l'histoire de l'humanité. Il paraît aujourd'hui prouvé que le capitaine *Combelles* retourna à Paris chercher un nouvel ordre, qui très-heureusement ne fut pas donné, et que pendant ce temps, *Jean de Montmorin de Préaux*, frère du gouverneur, fut chargé par son frère d'emprisonner tous les protestants, qui purent être saisis à Issoire et dans les autres villes d'Auvergne. J'aime mieux croire à une réponse aussi sublime. Voltaire, au surplus, n'était pas homme à avancer d'une manière légère des faits en faveur des catholiques, lui qui ne les ménageait guère dans l'occasion. Je tiens, au surplus, de *Mme la comtesse de Carneville*, dernière descendante de Montmorin St-Herem, que *Gaspard de Montmorin, son ancêtre*, prononça réellement ces paroles. Mme de Carneville a recueilli cette tradition dans sa famille ; je m'empresse de l'enregistrer ici.

s'il avait eu un plus grand théâtre, escalade et prend la ville d'Issoire le 15 octobre 1575. Doué d'une incroyable activité, il court jusqu'aux portes de Clermont et bientôt la ville d'Ambert tombe en son pouvoir (15 février 1577). Le gouverneur Montmorin St-Herem l'assiége dans Ambert mais inutilement. Montmorin, qui voulait se venger de son échec, attira l'armée royale pour faire le siége d'Issoire ; cette armée, commandée par le frère du roi lui-même, *François, duc d'Alençon*, suivie de 30 pièces d'artillerie et forte de 20,000 hommes, s'achemina vers l'Auvergne. Grande fut la nouvelle pour la ville de Clermont, lorsqu'elle apprit qu'elle allait être débarrassée de ce terrible capitaine (le capitaine *Merle*), qui lui donnait tant d'alarmes. Déjà, le 17 mai (1), les villages des alentours, saisis d'épouvante des prises d'Issoire et d'Ambert, s'étaient empressés d'apporter à Clermont leurs meubles, pour les mettre à l'abri du pillage (2) ; et, au mois d'avril précédent, les échevins avaient fait réparer les murailles de leur ville, placer sur les remparts diverses pièces d'artillerie, fait bâtir entièrement une plate-forme, pour y braquer des canons, sur l'emplacement de la tour *Cornery*, près du couvent des pères Carmes, laquelle tour fut démolie (3). Ce fut donc un cri de joie lorsque l'on apprit que l'on allait être délivré de cet aventurier (*Merle*), dont le nom seul glaçait d'effroi. Un acte délibératoire des citoyens de Clermont, du 18 mai 1577, porte « *qu'on recevra Monseigneur le frère du roi (*le duc d'Alençon*) sous un poêle en velour violet,* les *pentes couvertes de fleurs de lys d'or,* et *au milieu desdites pentes les armes de Monseigneur, le fond du poêle sera en satin ; les 4 échevins et M. de Nohannent* (de la famille *Gayte) porteront ledit poêle, revêtus chacun d'une robe violette, coiffés d'un chaperon rouge et ornés d'une saye de velour bleu.* » L'élu *Céberet* (4) fut prié de « haranguer » monseigneur le duc ; on résolut d'aller attendre ce prince « à cheval en bonne compagnie » (5). *Louis de Gonzague, duc de Nevers*, qui faisait partie de l'expédition, arriva le 19 mai ; il précédait le duc d'Alençon, frappa d'une contribution extraordinaire la ville de Clermont, puis repartit pour Nevers : les habitants, écrasés d'impôts de toute nature, dit M. Imberdis (6), refusèrent de se soumettre à ces nouvelles exigences ; ils objectèrent avec raison l'énormité de leurs tailles et corvées et se prononcèrent sans détour pour que les besoins de l'armée fussent satisfaits aux dépens du trésor royal. Mais on les réduisit à l'aide de la force ; la prison s'ouvrit pour ceux qui refusèrent de verser la somme fixée. Malgré cette rigueur, les levées se faisaient avec difficulté et lenteur ; « le pays n'était guère flatté de l'arrivée de tant de troupes, qu'il fallait loger et nourrir (7). » M. *de Chastellus*, commissaire supérieur, s'en expliqua au duc avec une espèce de découragement » :

Clairmont, le 26 may 1577.

« MONSEIGNEUR,

Je travaille continuellement à assembler les deniers, qui sont nécessaires pour le paiement et solde de l'armée, que je ne peus si promptement retourner, que je le désirerois, pour ne pouvoir ran-

(1) La même année (1577), les échevins, après avoir décidé de placer la ville de Clermont sous la protection de quelque grand seigneur, avaient fait apposer les armes royales au-dessus de la porte *Champet*. Maître *Mathieu* fit la peinture de ces armoiries et les surmonta de la couronne royale. Le 11 mars (même année), la ville avait résolu de réparer les murailles et de mettre jusqu'à 60 hommes pour achever les travaux commencés (*Registres des délibérations du corps commun*).

(2 et 3) *Registres des délibérations du corps commun.*

(4) *Blaise Céberet*, homme d'un certain talent oratoire et très-instruit en histoire, dont parle le géographe Belleforest en 1575.

(5) *Registres des délibérations du corps commun.*

(6) *Hist. des guerres religieuses en Auvergne*, T. 1, p. 352, 353.

(7) Pélissier de Féligonde, *Mémoire manuscrit.*

ger à la raison ceux qui les doibvent fournyr. j'espère toustefois de faire en sorte qu'ils soyent prets mardy ou mescredy au plus tard et les faire conduire en l'armée, si je ne suis de ce empesché par ma maladie, de quoy M. *Nicole* suppléera à mon absence, ce qui viendra tout à propos à l'arrivée de Monseigneur en son armée, qui sera en mesme temps, affin que les gens de guerre reçoivent double plaisir de le voir et les deniers de leur paiement. MM. *Gassot* et *Charles* sont toujours après ceux de ceste ville pour donner ordre aux vivres de l'armée, ne pouvant venir à bout de celui qui a entrepris la fourniture d'y ceux pour le faire satisfaire à ce qu'il avoit promis. J'ai sceu toustefois qu'il a envoïé au camp du pain et du vin pour donner quelque commansement de satisfaction à ce qu'il est teneu et obligé, de quoy de ma part je tiendré la main en ce qui me sera possible, affin que vous aïés plus de moïen de contenir les soldats au debvoir qui est requis, etc.

« CHATELUS. »

Le 25 mai, le frère du roi (le duc d'Alençon) n'était pas encore arrivé ; on délibéra pour faire répandre du sable depuis la porte *Champet*, par laquelle il devait entrer, jusqu'à l'évêché, où il devait loger. On fit placer un *portal* (arc de triomphe) à la porte *Champet*. Il fut décidé qu'on donnerait à ce haut personnage du vin et des confitures, qu'on ferait garnir son logis de tapisseries (1).

Le prince, qui était parti depuis plusieurs jours de Plessis-lès-Tours, où il avait reçu une grande fête, arriva le 27 mai seulement. Il avait couché la veille à Gannat ; il écrivit à Clermont la lettre suivante au duc de Nevers.

« Mon cousin, je vous dépesche en toute diligense, pour vous dire que je délibere m'en aller demain disner à Meillau où je désire que les gens de pied soyent prest pour me faire une salve à mon arryvée pour ma reception, et que le mesme jour au soir les approches se fasent, vous pryant, mon cousin, donner ordre que toute chose soye preste pour cet effect. J'entans aussi d'envoïer incontinent après ma dicte arryvée somer encore ceux de la ville d'Yssoire, et me ferés un singulier plaisir de donner ordre que tout soie prest pour exécuter tout ce que dessus.

« FRANÇOIS » (2).

Le duc d'Alençon joignit à son armée 5,000 hommes, qui avaient été levés par tout le clergé du diocèse de Clermont, et vint mettre le siége devant la place d'*Issoire*, le 28 mai 1577, secondé par les ducs *de Nevers*, *de Mercœur* et *de Guise*. *Merle* était absent de cette ville. Le siége fut terrible. Issoire fut totalement criblé de coups de canon et subit les horreurs de la guerre. Le 13 juin, le désespoir s'étant emparé des calvinistes, Issoire se rendit à discrétion ; les ducs de Guise et de Nevers se montrèrent d'une grande magnanimité, mais *François d'Alençon* se livra à des actes de vengeance d'une barbarie inouïe et qui répugnent à décrire ; il est vrai qu'il usait de représailles et répondait aux atrocités que les protestants avaient fait subir aux catholiques, mais n'eut-il pas mieux valu pour sa gloire se montrer généreux envers les vaincus que de se baigner dans le sang français ? Le 16 juin, le duc d'Alençon était encore à Issoire (3). Clermont nourrissait une partie de cette puissante armée (4), qui quitta enfin l'Auvergne. Après ce siége meurtrier, le chapitre cathédral de Clermont fit preuve d'une grande charité chrétienne

(1) *Registres des délibérations municipales.*

(2) *Bibliothèque impériale*, mss, fonds de Béthume, volume coté 8823.

(3 4) *Registres des délibérations municipales de Clermont.*

et d'un grand désintéressement ; il reçut les malheureux, que la guerre avait chassés de leurs foyers ; les prêtres d'Issoire obtinrent des places d'habitués dans son église ; les blessés furent déposés en grand nombre dans son hospice de St-Barthélemy ; ceux qui y succombèrent furent ensevelis dans la cathédrale ; nous donnons les épitaphes de plusieurs (voir la notice sur la cathédrale). Un habitant de Clermont, nommé *Rigoulet*, rapporta aussi d'Issoire une horloge appelée *les Jacquemarts*, offrant au centre la statue du Temps, accompagnée de celle des dieux Faune et Sylvain ; cette horloge fut vendue par lui au chapitre collégial de St-Genès, qui la plaça dans son église (1).

Quelques années après la bataille d'Issoire, l'évènement qui vint faire diversion dans notre ville, fut la tenue des *Grands Jours*, en 1582.

Le 13 mai 1581, le roi Henri III adressa des lettres au parlement de Paris, pour une tenue des *Grands Jours* à Clermont. Ces lettres furent enregistrées au Parlement le 3 juillet suivant (2). Ces Grands Jours n'eurent pas lieu (3).

De nouvelles lettres du roi furent adressées au Parlement le 17 juillet 1582, au sujet des Grands Jours de Clermont. Ce tribunal extraordinaire fut ouvert dans notre ville au commencement de septembre ; il tint ses séances jusqu'au 15 novembre suivant. Voici, d'après un manuscrit de Dulaure (4), les noms des magistrats du Parlement de Paris, qui furent désignés pour y siéger :

1° *Achille de Harlay*, président au parlement de Paris, président desdits Grands Jours (5) ;

2° *Nicolas Hector*, désigné maître des requêtes ;

3° *Denide Boutin* ;

4° *Géoffroy Lopin* ;

5° *Jean Chevalier* ;

6° *Philibert Turin* ;

7° *Edouard Molé*, seigneur de Champlastreux (6) ;

8° *Jean Courtin* ;

9° *Claude Larcher* ;

10° *Prosper Panin* ;

11° *Pierre Damour* ;

12° *Denis Decherie* ;

13° *Christophe de Marle* ;

14° *Nicolas Brulart* ;

15° *Antoine de Foulfour* ;

16° *Alexandre le Grand* ;

Tous conseillers au Parlement de Paris ;

17° *Augustin de Thou*, conseiller au conseil privé du roi, conseiller d'État, avocat au Parlement (7) ;

18° *Jean du Tillet* ;

19° *Léonard Foulé*, greffier des présentations ;

20° *Augustin le Prévost*, l'un des 4 notaires ;

21° *Papire Masson*, substitut du procureur général.

(1) L'horloge des *Jacquemarts* fut portée en 1793 dans la cathédrale de Clermont, où on la voit encore.

(2) *Parlement*, T. IV, p. 208 verso.

(3) C'est donc par erreur que M. Imberdis (*Guerres religieuses en Auvergne*, T. I, p. 456), qui donne les lettres du 13 mai 1581, prétend que ce sont celles qui ordonnent les Grands Jours de 1582.

(4) *Bibliothèque de Clermont*, Auvergne mss. n° 64, p. 247 ; — Parlement, T. IV, p. 264.

(5) En venant à Clermont, il s'arrêta à Aigueperse et y rencontra *Jean de Gombaud* (*généalogie de Gombaud*, p. 85).

(6) Il écrivit à *Etienne Pasquier*, le célèbre avocat, au sujet des désordres que la noblesse d'Auvergne causait dans cette province.

(7) C'est le célèbre historien, qui a composé 16 vol. in-4°, d'une plume froide et diffuse. Il visita la fontaine pétrifiante de St-Alyre, pendant son séjour à Clermont en 1582 (et non en 1596, comme le dit M. *Chasteau du Breuil* dans son *Précis des guerres religieuses* en Auvergne, p. 254). Il était beau-frère du président de la cour des Grands Jours, *Achille de Harlay*.


Achilles de Harlay
Potier

Dans l'une des séances des Grands Jours, il fut défendu de « jurer et blasphémer le nom de Dieu, ce qui se fait trop souvent en cette ville, ajoute l'arrêt, et de se pourmener (se promener) aux églises pendant le service divin et autres heures et pareillement d'y faire trafic et négociation comme on y fait. » L'arrêt, le plus important pour Clermont, fut celui du 10 septembre, qui ordonnait à l'avenir de considérer cette ville, comme *seule capitale et principale de la province*, contrairement aux prétentions de Riom, qui réclamait ce privilége pour lui.

Un célèbre avocat de la sénéchaussée d'Auvergne à Riom, *Jean de Basmaison*, plaida à ces Grands Jours. Notre compatriote, le clermontois *Jehan Villerault*, procureur au parlement de Paris, écrivain du XVI[e] siècle (voir notre chapitre sur les *Clermontois célèbres*), accompagna comme procureur les membres du Pàrlement, délégués pour cette juridiction extraordinaire.

Pendant la tenue des Grands Jours, et le 2 octobre, le roi avait adressé un brevet pour les frais et dépenses des Grands Jours. La ville de Clermont avança 12,000 écus pour cette session judiciaire.

La seconde période des guerres religieuses du XVI[e] siècle comprend une époque non moins malheureuse. Il s'agit de parler de *la Ligue*.

Après la mort de Charles IX, Henri III était monté sur le trône avec ses vils mignons et sa religion de momerie. Quand on vit le sceptre passer aux mains d'un prince efféminé, les catholiques se liguèrent, comme les calvinistes l'avaient fait dans le principe. Cette défense commune, qui enfanta *la Ligue*, eut aussi pour mobile la haine des huguenots, le mépris du roi, la crainte de Catherine de Médicis, tous les mécontentements particuliers et pour chef et instigateur *Henri de Guise*, dit *le Balafré*, qui avait pour but de faire succéder sur le trône le premier de la maison de Lorraine au dernier des Valois. Henri III, resté seul des Valois en 1584, après la mort de son frère le duc *d'Alençon*, qui avait conduit le siége d'Issoire en 1577, n'avait pas d'enfants ; ses débauches abominables hâtaient la fin de ses jours. La maison de Navarre paraissait dans l'ordre successif, pour occuper le trône, mais elle était calviniste ; la maison de *Lorraine* semblait donc devoir succéder à Henri III. Le comte *de Randan (Jean-Louis de la Rochefoucauld)*, frère de l'évêque de Clermont, *François de la Rochefoucauld*, devint le chef de la Ligue dans le bas pays d'Auvergne ; il avait été nommé gouverneur de la province après le brave St-Hérem. Henri III ne tarda pas à reconnaître que le comte était engagé avec le duc de Guise. Il écrivit alors à Clermont, à Riom et à Montferrand « de n'admettre dans leurs villes aucun corps de troupes assez fort pour y dominer » (Imberdis, *Guerres religieuses en Auvergne*, T. II, p. 2). Pendant ce temps-là, le président de la cour des aides de Montferrand fut commis pour traiter avec Clermont une ligue offensive et défensive, sous l'autorité du roi, contre le comte de Randan ; cette ligue fut jurée, en 1585, dans l'hôtel-de-ville de Clermont, par le président *Jehan de Vernyes*, pour Montferrand, et par l'échevin *Trottier*, pour Clermont *(Mémoires de Jehan de Vernyes)*.

Le 24 août 1588, il y eut une émeute à Clermont, à l'occasion des états provinciaux, présidés par *Claude Binet*, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Auvergne à Riom. Les Clermontois, irrités de l'empiétement des Riomois sur un de leurs priviléges, qui leur donnait le droit de présider les assemblées du tiers-état de l'Auvergne, firent acte de protestation (1).

*Henri de Guise* est assassiné par les ordres d'Henri III (23 décembre 1588). *Randan*, à cette nouvelle, se déclare ouvertement contre le roi et fait soulever toute l'Auvergne. Clermont et

(1) *Recherches sur les états provinciaux d'Auvergne* par Bergier et Verdier-Latour, preuves, p. 129.

Montferrand restent seules fidèles au parti du roi. Montferrand, avons-nous dit, s'était uni à Clermont dès le début de la Ligue ; le principal mobile de nos voisins fut l'intérêt ; ils espéraient recouvrer leur ancien baillage, pour prix de leur fidélité, si la révolte de Riom ne l'emportait pas. Clermont eut beaucoup à faire. Le clergé était hostile au parti royaliste et ligueur ; quelques influences s'étaient aussi prononcées contre le roi. Deux familles se disputaient le premier rang à Clermont : celle des *Enjobert* et celle des *Mauguin* ; la première, puissante, riche et nombreuse ; la seconde, d'origine plus ancienne et distinguée par ses alliances et ses emplois (*Mémoires de Vernyes*). L'attaque entre ces deux familles avait commencé par *Guillaume Enjobert*, receveur-général du taillon, qui se déclara contre le lieutenant-général de la sénéchaussée, *Mayeul Mauguin*, son beau-frère ; il se fit continuer premier échevin en 1580, 1581 et demanda la destitution de Mauguin, pour abus et même pour corruption à prix d'argent. Mauguin poursuivit aussi son beau-frère par une enquête et le força à quitter Clermont, fit saisir ses biens. Enjobert se joignit à *Antoine Dalmas*, successeur de Mauguin, dans la charge de lieutenant-général en la sénéchaussée et parvint, non sans difficultés, à diriger la population clermontoise dans le sens du parti royaliste. En ce temps-là, trois autres personnages exerçaient encore une grande influence à Clermont : *Etienne Nicolas*, avocat à la sénéchaussée et au siége présidial, *Etienne Vachier*, l'un des payeurs de la gendarmerie de France et *Paul Tissandier*, d'Issoire, receveur-général des finances.

Le roi Henri III, éclairé sur les dispositions hostiles du comte de Randan, écrivit à la ville de Clermont, la priant de surveiller le gouverneur, et déchargea le peuple du quart des tailles de l'année, pour le retenir à son obéissance.

« Chers et bien amez, c'est en ce temps plein d'infidélités que nous recognoissons plus que jamais nos bons et loyaux subjects. Voilà pourquoi vous ne sauriez nous donner un meilleur témoignage de votre fidélité que de vous conserver sous nostre obéissance et vous opposer aux pernicieux desseings de nos ennemis rebelles, comme avez faict jusqu'ici, et que nous espérons que continuërés, vous asseurant que nous désirons pas moins de vous soulager et gratifier et tous nos aultres bons subjects que de chastier les mauvais qui sont départis du debvoir qu'ils nous doivent, auxquels nous espérons que Dieu nous fera la grâce par le moyen de la force qu'il a mise en nos mains de laisser un repentir de leur félonie et rebellion. Nous avons déchargé tous nos bons subjects du quart de la taille de ceste année, en espérance de faire encores davantage pour leur soulagement lors que nos affaires le nous permettront.

Donné à Tours, le vingtième mars mil cinq cens octante neuf (1).

Aussitôt cette lettre reçue, l'échevin *Guillaume Mége*, suivi des principaux bourgeois, se rendit auprès de Randan à Brioude et le sollicita de licencier son armée, le comte répondit par un refus. Mége révoqua aussitôt de leurs positions les commissaires et contrôleurs des guerres, qui se retirèrent immédiatement. Le gouverneur persista dans sa réponse. Sitôt rentré à Clermont, l'échevin fit publier, à son de trompe, que la ville demeurait fidèle à la couronne, emprisonna le curé *Hureau* et chassa quelques chanoines de la cathédrale (MM. *Coustave* et *Mauguin*, le docteur théologal *Fournier*), qui, par des sermons séditieux, cherchaient à opérer un soulèvement en faveur de la Ligue (2).

(1) Savaron, *Origines de Clairmont*, édition de 1662. | (2) *Mémoires de Vernyes*.

Le 3 avril 1589, Montferrand faillit être surpris par *Randan* (voir la notice de Montferrand). Le 17 avril 1589, Henri III, voulant récompenser Clermont de tout son dévouement, lui adressa des lettres patentes, transférant le bureau des finances de Riom dans ses murs. (Voir ces lettres en appendice). Randan était destitué 3 jours après (voir les lettres de destitution dans l'ouvrage des *Guerres religieuses*, par M. Imberdis, T. II, p. 122).

Le comte de Randan et l'évêque de Clermont, son frère, convoquèrent les états provinciaux à Billom (20 avril 1589) et déclarèrent Henri III « *ennemi de Dieu, de la religion et des gens de bien.* » Les députés de Clermont refusèrent de comparaitre à ces états ; bientôt, notre ville est déclarée par les ligueurs, réunis à Billom, « *ville déchue et ennemie du repos public* ». Grand nombre de villes d'Auvergne sont prises par Randan (1589-1592). Le docte *Jean de Basmaison*, qui, dans ces circonstances, veut faire entendre des paroles d'ordre à la ville de Riom, est expulsé par ses concitoyens et se retire à Clermont, où il meurt quelques années après.

Les échevins de Clermont écrivirent aux habitants de Riom, pour les prier d'envoyer des députés chez eux, afin de décider certaines affaires du pays. Aucune réponse ne fut faite à Clermont. Aussitôt, le notable chef-lieu du duché d'Auvergne, qui, de tout temps a tenu le parti contraire à Clermont, se mit à la tête de la Ligue en Auvergne, en compromettant ses intérêts les plus réels. Clermont tint ses États, mais devant fort peu de députés. Unie d'intérêt commun avec Monferrand, notre cité ne fit plus qu'un même corps, laissant de côté toute rivalité, en face de la politique, et fut bientôt avec sa voisine les deux seules villes, qui, en Auvergne, prononçaient tout haut le nom du roi (1). Henri III, par des lettres du 2 juillet 1589, sentant bien qu'il n'avait d'espérance en Auvergne que dans Clermont, donna toute autorité aux échevins de sa ville fidèle :

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Pologne, au sénéchal de Clairmont qu'il appartiendra, salut : Combien que par nos lettres-patentes nous avons accordé aux échevins de la ville de Clairmont, à l'occasion des présens troubles, de convoquer seulement les villes qui sont demeurées sous nostre obéissance, et de pouvoir, avec elle délibérer et disposer des affaires dudict païs sans attendre auttre plus grand nombre d'icelles, ce néantmoins pour la rebellion de la plupart desdictes villes, forts et bourgs dudict païs détenus et occupez par nos ennemys, les chemins sont si périlleux qu'il est encore impossible d'assembler lesdictes villes qui sont demeurées sous nostre obéissance, quelque sommation qu'on leur puisse faire comme nous en avons esté informé. A quoy désirans pourvoir, nous avons permis et permettons aux habitants de nostre dicte ville de Clairmont, qu'après avoir convoqué lesdictes villes demeurées sous nostre aucthorité, et de ce, ayant certification d'icelles, qu'eux seuls, ou avec ceux qui auront comparu, ils pourront delisbérer et disposer des affaires dudict païs, tout aussy que si ladicte assemblée aist esté plus grande et légitime ; et pour cet effect voulons et ordonnons que les délibérations et tout ce qui aura esté résolu en icelle assemblée soye de pareille force, vertu et exécution comme s'ils avoient esté conclus et arrestez en pleine assemblée du Tiers-Estat dudict païs, et en considération desdicts troubles ; et affin que nos affaires n'en reçoivent aucune incommodité ou retardement, et à cette fin nous mandons faire publier ces présentes et registre, et le contenu en icelles faire observer sans souffrir y estre contrevenu, et d'iceluy jouir et uzer les habitans de Clairmont paisiblement, plainement, cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens au contraire. Car tel est nostre plaisir. Donné au camp d'Estampes, le 2e jour de juillet 1589, de nostre règne le seiziesme. »

*Par le roy* : « POTIER » (2).

(1) Voir les *Mémoires de Charles de Valois*, qui disent que Tours, Bordeaux, Chalons, Compiègne et Clermont tenaient pour Henri III.

(2) Savaron, *Origines de Clairmont*.

Le marquis d'*Allègre* vint alors à Clermont, pour préparer le moyen de reprendre Issoire, dont le comte de Randan, chef des ligueurs était maître ; il y trouva le sénéchal *de Florat*, son ennemi, capitaine de la ville, et M. *d'Effiat* ; ces grands seigneurs eurent le bon esprit de laisser toute rancune personnelle de côté et de faire le dénombrement des forces, dont ils pouvaient disposer contre les ligueurs. Clermont avait retenu pour lui seul 400 arquebusiers en garnison et équipé 30 salades de la ville ; on comptait sur un nombre égal pour Montferrand.

Henri III venait de tomber assassiné par le moine *Clément* (31 juillet 1589). Henri IV appela à lui toutes les villes royalistes. Il remit lui-même à *Jacques de Villelume*, chevalier, seigneur de Barmontet, près d'Herment, conseiller d'État et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, la lettre suivante :

« Chers et bien amez, eschevins et habitants de notre ville de Clairmont en Auvergne :

« La rage et cruauté des ennemis du Roy et de cet Estat les a poussez si avant que d'avoir faict entreprendre malheureusement sur sa vie par un jacobin introduit de bonne fois pour la révérence de son habit à luis parler dans sa chambre, hier matin, où il lui auroit donné un coup de couteau dans le ventre, qui ne montroit aucune apparence de danger au premier appareil, ny tout le long de la journée ; néanmoins, il a rendu l'âme ceste nuict laissant à ses bons serviteurs qui sont icy un extrême ennuy et regret ; tous bien résolus avec nous d'en poursuivre la justice ; à quoy, de notre part, nous n'épargnerons jusques à la dernière goutte de notre sang, puisqu'il a plu à Dieu nous appeler en soy lieu à la succession de cette couronne. »

Le prince comble ensuite d'éloges la fidélité des Clermontois et leur assure sa protection :

« Sachant le bon et grand devoir que vous avez rendu jusques icy à la conservation de vostre ville de Clairmont, contre les entreprises qui avaient esté faictes sur icelle par les ennemis de cette couronne ; en quoy nous ne pouvons que beaucoup loüer vostre singulière affection, et vous témoigner le contentement que nous avons reçu, vous porter à continuer, et vous rendre certains de recevoir de nous tout le favorable traitement que mérite vostre loyauté et fidélité, spécialement du prompt secours que nous avons délibéré de donner aux affaires de notre païs d'Auvergne, selon que nous avons commandé au sieur de Barmontel, présent porteur, de vous faire entendre plus amplement de nostre part, et ce que vous devez faire en attendant. »

*Signé* : « HENRY. »

Le roi avait écrit de sa main ces mots :

« Contenez mon peuple en mon obéissance et vous asseurez de la volonté que j'ai à vous soullager et gratifier (1). »

Après avoir lu cette lettre, les habitants de Clermont se réunirent en assemblée, en l'hôtel de ville, et firent acte de protestation de vivre et mourir en la religion catholique, apostolique et romaine, sous l'obéissance du roi de France et renonciation à toutes les ligues, même celle de l'Union, du 10 août 1589 :

« Nous soubsignez, touts de l'ordre de l'Église, sieurs et gentilshommes estans en cette ville de Clairmont, principale et capitale de la province d'Auvergne, assemblez pour le service du Roy et habitans de ladite ville de Clairmont, convoquez en corps pour délibérer de la nouvelle lamentable

(1) Savaron, *Origines de Clairmont*.

du decedś et trépas de feu bonne mémoire, le roi Henri III, jurons et promettons au nom du grand Dieu vivant de vivre et mourir en la Religion catholique, apostolique et romaine, et nous maintenir sous l'obéissance du Roy de France, et pour ce faire en toute union et concorde y employer nos forces et moyens jusques à la dernière goutte de nostre sang, abjurons et quittons toutes ligues et associations à ce contraire mesmes à celles que n'aguières se sont eslevées en armes sous le nom de l'union de l'Estat et Couronne de France, laquelle nous détestons comme contraire à nostre serment et profession ; promettons qu'estans advertis avec assurance de la nouvelle dudit deceds, de ratifier et confirmer le présent serment, toutes et quantes fois que nous en serons requis et sommez. Fait et délibéré en la Maison commune de ladite ville et cité de Clairmont, le *dixiesme jour d'aoust l'an mil cinq cens quatre-vingts neuf*, et signé *Allègre, Fleurat, Dalmas, Effiat, Rivoire, de Langres, Thierry, Froment, Barmonthel, C. de Blot, François de Blot, Annet de Beaufort, Geraud de Chanat, Bournet, Demons, Pascal, Cistel, Jul. Durant, Paye, Ceyssat, Mège, Esparvier, Fonfreyde, Vangon, Defretat, Meusnier, Roussel, Antoine, Tissandier, J. Durand, Augier, Vachier, Saunier, Vidille, Dubois, Brohé, Changet, Debort, Bonnefaux, Nicolas, Jarghaud, Poisson, Peghoux, Boudet, Bourlin, Days, Guayte, Maritan, P. Bournet, Blau, Girard, Celme, Dupuy, Grasdepain, Noëtas, Debrion, Varaigne, Belot, Jean, Granet, Chambon, Delaire, Samoël*, procureur de ladite ville, *Dufraisse, Martin, Ribeyre, Enjobert, Portal, Cuvier, Assolent, Audigier, Leyrand, Baptiste, Laville, Begon, Canque, Cualier, Claustre, Tailhandier, Dumas, Mauguin, Gautier, Emery, Emery, Mazerat, Blondel, Grimaud, Rallus, Chaultaguet, Perier, Labourieux, Malouet, Domat, Moron, Pradettes, le Faure, Andrieu, Champflour, Brun, Ponsson, Garrel, Ollivier, Chevoghon, Mosnier, Gorrud, Savel, Dupré, Vigier, Porte, Brunier, Salesses, Cassière, le Riche, Bonnefoux, Cothon, Seneses, Lafond, Ferrand, Reddon, Forets, Depreux, Heyraud, Ceberet, Rolard, Bernard, Neyron, Roy, Blatin, Bertrand, Fortias, Savoureux, Rulier, de la Porte, Thiolier, Bellefame, La Baume, Belaigue, Textorix, Dezolias, Brugiere, Laguayte, Palanguin, de Terroles, Regin* et plusieurs autres jusques au nombre de quatre cens trente-six (1).

Quelques jours après, un autre acte de serment, confirmatif du premier, fut fait, en faveur du roi Henri IV, par les officiers du roi à Clermont. Cet acte porte :

« Nous, sousignez, ecclesiastiques, officiers du Roy, bourgeois, manans et habitans de cette ville et fauxbourgs de Clairmont, principale et capitale de la province d'Auvergne ; promettons et jurons tous d'un accord et commun consentement, au nom du grand Dieu vivant, de nous maintenir et conserver unanimement en la foy catholique, apostolique et romaine, sous l'obéissance, Regne et domination de Henri IV de ce nom Roy de France et de Navarre ; abjurons à cet effet, non-seulement au party de la Ligue, qui s'est élevée sous le nom de l'Union, Estat et Couronne de France, mais aussi à toute autre Ligue et association qui se pourroit faire ou traitter au préjudice du service de Sa Majesté, du repos de ladite ville et de ladite province. Promettons et jurons de nous y opposer d'une commune main, et en ce faisant de ne permettre que les ordonnances de sadite Majesté soient en aucune sorte et manière enfraintes et violées, ainsi que lesdits officiers y pourvoiront selon le deub de leurs charges ; et que si en ce ils sont empeschez et molestez, que nous nous joindrons à cette cause pour faire en sorte que la force en demeure à sadite Majesté et à ses officiers. Comme de mesmes nous promettons de ne souffrir doresnavant que les pilleries et concussions et autres voyes d'hostilité qui sont ordinairement pratiquées et exécutées contre les pauvres gens du plat païs, mesmes en ce temps de trève, ayent plus de lieu, ainsi que pour la cessation d'icelles remontrances en seront faites à Monseigneur le comte d'Auvergne, gouverneur et lieutenant-général pour sadite Majesté en ce païs et ancien gouvernement de Lyonnais, afin qu'il luy plaise, non-seulement de chasser toutes les garnisons inutiles, qui ne sont qu'à la ruïne de ladite province, mais aussi tous les autheurs desdits désordres, qui sont près de sa personne, ou autrement que l'on aura recours au Roy et qu'il y sera pourveu

(1) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 499, 500.

comme nous verrons estre à faire par l'advis et conseil de tout le corps de ladite ville : En quoy faisant, promettons de nous assister les uns et les autres comme de bons frères concitadins et soustenans une mesme cause et party, duquel jurons de ne nous départir pour quelque cause que ce soit au péril de nos vies, lesquelles pour ce regard nous avons mis et commettons à la protection les uns des autres, sur peine que s'il y a un seul contrevenant à ce présent serment qu'il luy sera couru sus comme à un traistre et déloyal proditeur de sa patrie, le tout jusques à ce qu'autrement en aye esté pourveu par sadite Majesté. Fait, le,... et signé, après un blanc de deux doigts, laissé jusques à moitié de ligne : *Dalmas, Pascal, Nicolas, Jean Vangon, d'Holadieu, Trottier, Favre, Pascal, Saunier, Talhandier, Moreau, Cistel, Demurat, Enjobert, Demurat, Tissandier, Begon, Antoine, Granet, Bonnafoy, Roussel, Vachier, Ferrier, Fonfreyde, Durand, Augier, Mège, Dufresne, Baudet, Samoel, Paschon, Paye, Esparvier, Ribeyre, Changet, Chatry, Bonnefont, Dufraisse, Savel, Debrion, Murat Gautier, Mège et Pascal* (1). »

A la suite de cet acte solennel, les Clermontois, pour montrer leur dévouement à la cause royale, firent de fréquentes sorties et enlevèrent tous ceux qui n'étaient pas de leur bord, prirent et brûlèrent des villages. D'une part *Randan*, d'autre part les Clermontois, tout le pays était en alarme ; personne n'osait sortir, de crainte de tomber prisonnier de l'un des partis. C'était assurément une guerre civile bien malheureuse. Un pourparler s'engagea entre *Randan* et les royalistes. Les propositions de ces derniers furent faites à Clermont (voir *Hist. des Guerres religieuses en Auvergne*, par M. Imberdis T. II, p. 247 ; *Biblioth. de Lyon, recueil vert*, n° 25,201, T. 17) ; elles ne produisirent aucun résultat.

En ce temps-là, un *Conseil du roi*, conseil souverain et sans appel, avait été établi à Clermont, sous l'autorité d'Henri IV, pour le gouvernement des affaires de la province. Il était composé de MM. *Jean de la Queuille*, seigneur de Florat, sénéchal de Clermont, *de Coëffier*, seigneur d'Effiat, *de Blot, de Fréderille, Pascal*, seigneur de Mons, *Enjobert, Roussel, Montorcier, de Montmorin St-Hérem*, le vicomte *de Châteauclou*, le seigneur *de Fressonnet, de Montrarel, de Murat, de Chattard, de Montelléon, Blau*, et *Redon*. Ce conseil essaya de négocier un traité avec Randan ; sa tentative fut stérile.

Le 7 février 1590, une lettre du capitaine calviniste *Chappes*, partisan d'Henri IV, écrite au duc de Nevers, nous apprend que les habitants de Clermont avaient pris *Aulnat*, dans la Limagne (2). Ce village avait été pris le 15 juin 1589.

Un échevin de Clermont, *Paul Tissandier*, natif d'Issoire « homme fin et perspicace, au caractère impatient et au cœur dévoué », dit M. Imberdis (*Guerres religieuses d'Auvergne*), résolut de reprendre cette dernière ville sur les ligueurs. Il voulut revoir son berceau, mais pour y planter la bannière d'Henri IV ; il communiqua ses projets à *Etienne Nicolas*, conseiller au présidial de Clermont, à *Etienne Vachier*, l'un des payeurs de la gendarmerie de France et à *Antoine Dalmas*, lieutenant-général de la sénéchaussée, qui jouissaient d'une immense considération dans notre ville. *Tissandier* assembla 300 hommes déterminés dans l'un des faubourgs et les remit au commandement des capitaines *Basset*, (né en Languedoc), *de la Salle, de Cisternes*, secondés par *Antoine de Villelume*, seigneur de Baubière, frère de *Jacques*, seigneur de Barmontet : c'était le 10 février 1590. Ces capitaines et leurs troupes arrivèrent sous les murs d'Issoire à une heure du matin ; ils faillirent s'emparer de cette place, après un commencement d'escalade, mais furent obligés

(1) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 500, 501.
(2) Biblioth. Impériale, *fonds de Béthune*, vol n° 9,122. — Imberdis, *Hist. des Guerres relig. en Auvergne*, T. II, p. 270.

de céder au nombre. Les échevins de Clermont, instruits de ce succès, leur envoyèrent, le lendemain 12, un secours de munitions et 60 à 80 guerriers. *Florat*, capitaine de Clermont, prit le commandement et fit bloquer la ville ; bientôt, un renfort de 200 hommes arriva de Clermont, attaqué en route par les ligueurs il fut taillé en pièces. Un autre convoi, dirigé par *Dubois* et *d'Orgemont*, éprouva le même sort. Montferrand se joignit alors à Clermont, avec Maringues, Thiers et St-Pourçain ; ces villes formèrent une petite armée à Clermont, qui, bientôt, s'augmenta d'un corps de la Haute Auvergne, conduit par *Raymond Chapt de Rastignac*, seigneur de Messillac, célèbre royaliste, que les Clermontois avaient été attendre jusqu'à Allagnat, près du puy de Dôme, sur un faux bruit que les ligueurs s'étaient dirigés de ce côté pour le combattre. La revue se fit sur la place de *Jaude* ; il y avait, comme curieux, une affluence de peuple immense. Les troupes séjournèrent à Clermont et attendirent le marquis *Antoine de Chazeron*, capitaine de 50 hommes d'armes et chevalier de l'ordre du roi, ou comme on disait alors *cordon bleu*, qui arriva avec 280 soldats ; la revue s'en fit le 12, sur la place de *Jaude*. Le 13, toutes les troupes quittèrent Clermont ; elles se composaient de 380 cuirassiers, 1,200 arquebusiers et un gros de volontaires bourgeois ; dans ce nombre, étaient compris des mousquetaires, des lanciers, des hallebardiers, des piquiers à côté de leurs canons et de leurs charriots d'arquebuse. Tous les détails sont insérés dans l'intéressant ouvrage de M. Imberdis. Voici quelle était la disposition de l'armée. Généraux en chefs : le marquis *François de Chabannes-Curton*, comte de Rochefort ; avant-garde : le marquis *Antoine de Chazeron* ; centre : le comte *Raymond Chapt de Rastignac*, seigneur de Messillac, le vicomte de *Lavedan*, *Gilbert de Coëffier d'Effiat*, intendant général ; infanterie : le capitaine *Bouquestraud*, le lieutenant *Berty* ; mestres de camp : le capitaine *Chappes*, le chevalier de *Rivoire* ; volontaires de Clermont : le capitaine *Céberet* ; volontaires de Montferrand : le capitaine *Faure* ; volontaires de Thiers : le capitaine *Poysson* ; volontaires d'Aigueperse et de St-Pourçain : le capitaine *Johannel* ; artillerie : d'*Allègre* et d'*Orgemont*.

L'armée passa le 14 à *Coudes*, où elle mit le feu, et arriva vers la montagne de *Cros-Rolland*. Randan, prévenu de cette marche, sortit d'Issoire et marcha contre l'ennemi avec 600 cavaliers, presque tous gentilshommes et 300 fantassins ; il le rencontra à *Cros-Rolland* ; la bataille s'engagea (14 mars 1590) ; les ligueurs, moins nombreux et manquant d'artillerie, furent vaincus ; le courageux Randan fut blessé dans l'action et mourut, (1) assisté dans ses derniers moments par un royaliste *Jean Arnauld*, seigneur de la Mothe, dit *Lamothe-Arnauld*. Parmi les royalistes, qui succombèrent, nous devons citer, *Julien d'Oradour*, baron de St-Gervazy, sénéchal de Clermont. Empressons-nous de dire que *Chapt de Rastigac* empêcha le massacre des ligueurs. Cette bataille de *Cros-Rolland*, célèbre dans les fastes de notre province, eut lieu le même jour que celle d'Ivry, remportée par Henri IV. Issoire ouvrit immédiatement ses portes aux vainqueurs (2). La bataille de Cros-Rolland et les luttes qu'avait été obligée de soutenir la ville de Clermont pour le roi, l'avait endettée de plus de 20,000 écus. Henri IV, pour toute indemnité, accorda à ses échevins,

(1) Le cœur de ce guerrier repose actuellement dans la sacristie de l'église de N.-D. des Marthurets, à Riom. Les Clermontois voulurent faire enterrer Randan chez eux et composèrent cette épitaphe :

« Ci gît, le comte de Randan,
Qui se perdit en nous perdant. »
*(Manuscrit d'Issoire)*.

(2) La ville de Clermont, pour perpétuer le souvenir de la bataille de *Gros-Rollan l*, où elle avait été si victorieuse, érigea en 1590 un monument funèbre dans sa cathédrale. Ce monument a disparu en 1793. En 1816, un marbre, qui reproduisait ce souvenir, a été inauguré dans l'église des Carmes-Déchaux, qui touche au cimetière de la ville.

en 1590, l'honneur de porter à perpétuité une robe de damas violet avec un chaperon de satin cramoisi. C'était un mince dédommagement, mais, dans ce temps-là, nos bonnes villes avaient encore un grand patriotisme et tenaient essentiellement à leurs priviléges. Le bon Henri n'eut pu, du reste, accorder davantage ; son pourpoint était percé et il n'avait pas un denier à sa disposition.

C'est après la bataille de *Cros-Rolland*, en 1590, qu'il faut assurément placer la requête que firent au roi les habitants de Clermont de leur envoyer *Charles de Valois*, pour faire cesser les désordres, qui troublaient la province et ordonner la destruction de certains châteaux, forteresses redoutables, où habitaient des gentilshommes sanguinaires qui, profitant des malheurs de la guerre civile, dévalisaient les campagnes. La bataille de *Cros-Rolland* n'avait pas éteint la ligue dans notre province. Pendant les dernières années du XVI[e] siècle, des seigneurs puissants ensanglantèrent encore l'Auvergne et s'emparèrent de villes sans défense. Charles de Valois se rendit-il au désir des Clermontois ? On a tout lieu de le croire, puisqu'en 1595 il se vit appelé à faire le siége de la forteresse de *Mozat*, près de Riom, qui tenait pour la Ligue et où, après beaucoup de difficultés et une grande perte d'hommes, le fort se rendit au comte d'Auvergne. Ce siége, dont M. Imberdis parle, sans donner la date précise, eut lieu vers les premiers jours de mars 1595.

Voici une lettre de *Charles de Valois*, écrite le 27 février du *camp de Mozat*, et réclamant de l'artillerie avec un envoi de 300 hommes de pied aux échevins de Clermont :

« Messieurs les eschevins, je vous prie la présente receue ne faillir de faire promptement sortir de l'arsenal de la ville les canons et de les délivrer avec leur attelage, attirail et suyte nécessaire à Monsieur *de Barmontet* (*Jacques de Villelume*, seigneur de Barmontet) et le nombre de troys cens hommes de pied pour les conduire en ce siége de *Mozat*, comme je luy ai commandé vous dire de ma part et à ces fins faictes incontinent assembler les capitaines de la ville et leur ordonnez ce qu'ils auront à faire. Ce que me promectant de votre debvoir et obéissance au service du Roy, Monseigneur, je prieray sur ce le Créateur, messieurs les eschevins, qu'il vous maintienne en sa seigneurie. *Au camp de Mozat*, ce 27[e] jour de febvrier 1595.

*Vostre plus affectionné amy*,

CHARLES DE VALOIS. »

Les échevins répondirent à la demande de cette missive : nous lisons aux archives de Clermont, que le 28 février 1595, fut fait un rôle de 360 arquebusiers, fournis par cette ville, pour le siége de Mozat, et le 2 mars, autre rôle de 60 arquebusiers pour le même siége (1).

Charles de Valois était à Clermont en 1596. Cette même année, sa femme, *Charlotte de Montmorency*, y mit au monde deux jumeaux, qui reçurent les prénoms de Louis-Emmanuel et d'Henri.

Un arrêt du parlement de Paris, du 13 avril 1595, ordonna la translation, en la ville de Clermont, au dépôt du greffe civil de la sénéchaussée, d'un célèbre tableau, placé dans la chapelle du collége des jésuites de Billom où était représentée la compagnie de Jésus, sous l'emblème d'un vaisseau. Ce tableau avait 20 pieds de longueur et 10 pieds d'élévation.

En 1599, l'évêque de Clermont, *François de la Rochefoucauld*, de concert avec son frère *Alexandre*,

(1) *Arch. municip. de Clermont*, Inventaire fait par Bunyer.

abbé de St-Martin de Randan, forma le projet d'aller chercher une fille, nommée *Marthe Brossier*, à Romorantin, son lieu natal, où elle passait pour démoniaque. Étant arrivé dans cette petite ville, il se rendit au domicile de cette malheureuse et l'emmena, malgré le juge du lieu, avec son père et sa mère. Il les conduisit en Auvergne, les logea à Clermont dans son palais épiscopal et là, fit subir à cette soi-disant démoniaque, des épreuves, qu'un siècle plus éclairé rejeterait dans le domaine des maladies ou des choses qui ne sont pas surnaturelles. Marthe fut promenée dans toute la province et montrée en curiosité à une foule de crédules. Le Parlement fit ajourner l'évêque de Clermont le 3 décembre 1599. François de la Rochefoucauld ne répondit pas à son injonction, ce qui lui valut un second ajournement le 19 février 1600. Cet ordre n'eut pas plus de succès que le premier. L'évêque et son frère conduisirent alors *Marthe Brossier* auprès du Pape et il fallut toutes les négociations du roi Henri IV, pour détourner le coup qu'allaient porter contre le prélat de Clermont les contorsions et les cris de la prétendue démoniaque. (Voir tous ces détails dans l'histoire de *de Thou*, et l'*Histoire de Paris*, par Dulaure, T. III, p. 530.)

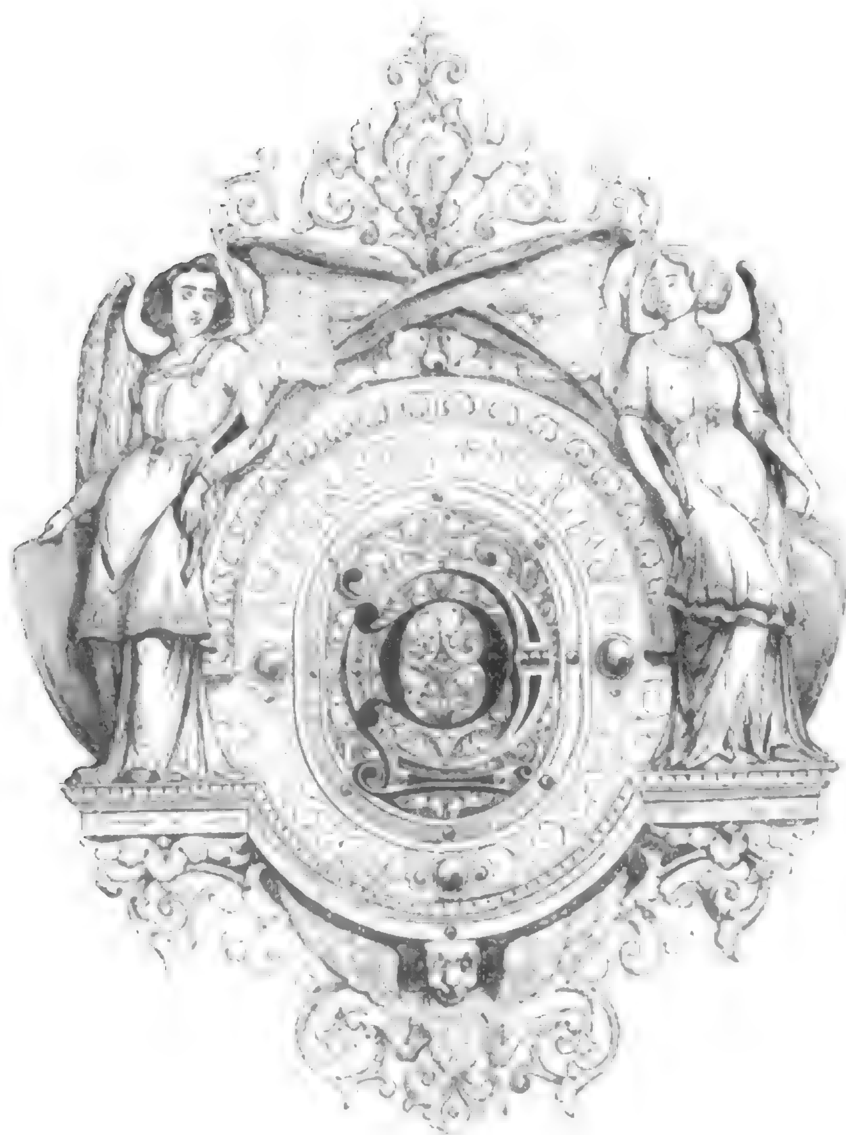
La rivalité, qui, dejà, existait entre Clermont et Riom au siècle précédent, s'engagea avec acharnement en 1556, lors de la création de la sénéchaussée de Clermont en sénéchaussée royale. Elle devint plus ardente encore, en 1582, lors de l'érection du présidial de Clermont. Riom commença par faire reproche à notre ville d'avoir secoué le joug de son évêque, pour se trouver sous la dépendance de la reine Catherine de Médicis. L'arrêt de la cour des Grands Jours, tenus à Clermont en 1582, qui ordonnait que cette ville serait considérée à l'avenir *comme la seule capitale et principale de la province*, fut un sujet de deuil pour les Riomois. « La grande ambition des Riomois, dit Fléchier, est de faire passer leur ville pour la capitale de la province et comme ils ne trouvent pas leur compte dans les anciennes histoires, ils se font forts de l'autorité de *Chapelain*, dans sa Pucelle , et ils savent tous en naissant ces vers : »

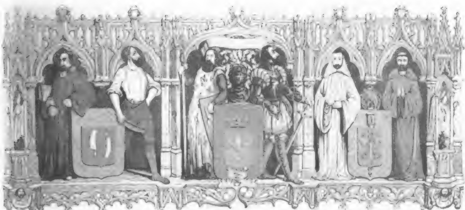
« Riom, chef glorieux de cette terre grasse
Que l'on nomme Limagne, au lieu d'Auvergne basse. »

Chabrol (dans ses *Coutumes d'Auvergne*) consacre à sa ville natale 77 pages in-4° et n'arrive guère à prouver que *Rico-Magus* était une ville importante sous les Romains.

Riom, qui prit une grande importance judiciaire à la fin du XIII^e siècle, dut inspirer, dès cette époque, de la jalousie à Clermont, qui s'était accoutumé à ne voir dans sa voisine qu'une inférieure. Dans les guerres civiles, les habitants de Riom suivirent toujours le parti opposé à Clermont. La première preuve s'en trouve en l'an 1440, pendant *la Praguerie*. Riom se déclara pour les princes révoltés. Pendant la *Ligue du bien public*, les Riomois résistèrent d'abord aux tentatives des révoltés, mais, bientôt, se virent obligés d'embrasser leur parti. Lorsque Charles IX vint en Auvergne, en 1566, il passa à côté de Riom, mais n'y fit pas son entrée ; la ville n'était pas en bonne odeur auprès du souverain, qui l'avait toujours entendu citer comme infidèle, le roi préféra aller dîner dans un misérable village (*à St-Bonnet*). Comme nous venons de le voir, Riom, pendant la Ligue, avait été ville ligueuse ; Henri III lui avait écrit une lettre commençant ainsi : « Chers et bien amés, si l'ingratitude et rendre le mal pour le bien a tousjours esté détestable devant Dieu et devant les hommes, vous pouvez juger combien vous êtes coupables après tant de bienfaits, de priviléges et d'honneurs, que vos ancêtres et vous avez reçus, des rois nos pré-

décesseurs, de nous... » Savaron essaya de prouver que St-Amable avait été enterré à Clermont. Ce fut l'un des grands sujets de polémique entre Riom et Clermont. Riom a toujours passé pour la ville modèle. Fléchier dit, en parlant de Riom, « qu'on n'y est pas si riche qu'à Clermont, mais qu'on y est plus civil et plus poli. » On disait autrefois : *Clermont le riche, Riom le beau.*





# XVII<sup></sup>e SIÈCLE

Conspiration de Charles de Valois, comte de Clermont (1602-1604). — Arrestation du comte d'Auvergne sur la place de Jaude à Clermont (9 novembre 1604). — Sa condamnation (1605). — Troubles à Clermont (1616-1617). — Lettre de Charles de Valois (1622). — Edit d'union des villes de Montferrand et de Clermont (1630). — Peste à Clermont (1631). — Lettre du lieutenant-général de la sénéchaussée, au sujet d'un sorcier (1631). — Vœu fait à Notre-Dame d'Orcival (1632). — Emeute du peuple contre un nommé Manolphe (1636). — Riches habitants de Clermont (1637). — Etienne Pascal se réfugie à Clermont (1639). — Expériences faites par Perier avec le baromètre (1648). — Des troupes de comédiens passent à Clermont (1643-1647). — Entrée du duc de Candale, gouverneur d'Auvergne (1651). — Grands Jours d'Auvergne (1665). — Détails sur ces Grands Jours. — Anecdotes racontées par Fléchier. — Prisonniers de guerre à Clermont (1677-1679). — Fête à Clermont (1687). — Etablissement de l'éclairage public à Clermont, au moyen de lanternes (1698). — Détails sur ces lanternes.



L'HISTOIRE de Clermont, au XVII^e siècle, s'ouvre par la conspiration de *Charles de Valois*, comte d'Auvergne et de Clermont, contre Henri IV. Ce fils naturel du roi Charles IX et de la belle et spirituelle *Marie Touchet*, comptant sur l'appui de son beau-père, le connétable *Charles de Montmorency*, croyait tout permis à sa royale origine. Frère utérin de *la marquise de Verneuil*, femme du comte d'Entragues (*François de Balzac*), il avait cru longtemps que la tendresse du roi Henri IV pour la marquise se traduirait par un mariage. Marie de Médicis étant devenue reine, la marquise se jeta avec fureur dans la conspiration de *Biron* (en 1602) et y attira son frère. Décou-

verts, Biron et Charles de Valois furent arrêtés. Biron eut la tête tranchée. Charles de Valois obtint sa grâce par la protection de sa sœur, que le roi aimait toujours. Ce pardon, à l'égard du comte d'Auvergne, et la faveur d'Henriette de Verneuil donnèrent naissance à de nouvelles intrigues, qui le forcèrent à quitter précipitamment la Capitale, sous prétexte d'une querelle avec le comte de Soissons ; il gagna Clermont en poste, sans prévenir le roi (1). A peine arrivé, il s'empressa d'écrire à son beau-père, lui donnant des détails sur sa querelle avec le comte de Soissons (2). Henri IV manda à Charles de Valois de se rendre au Louvre. Le comte éluda d'abord l'ordre du prince par ses empêchements supposés, puis lui écrivit une longue épître, pleine de protestations de fidélité et d'innocence.

Le comte d'Auvergne était fort aimé à Clermont ; il avait des troupes à ses ordres et autour de lui des gentilshommes dévoués. Henri IV avait donné des ordres secrets pour l'arrêter. Ce n'était pas chose facile. Un artifice, assez simple, déjoua toutes ses précautions. *Canillac*, *Antoine de Murat* (de Riom), et son frère, trésorier extraordinaire des guerres, *d'Eurre*, lieutenant de la compagnie de Vendôme, *Philibert de Nerestang*, mestre de camp d'un régiment d'infanterie, s'occupèrent de faire réussir les ordres du roi. Une intrigue amoureuse du comte de Clermont servit à ses ennemis. Madame de *Châteauguy* était sa maitresse ; c'était une femme fort jolie, mais très-emportée ; des paysans de Blanzat et de Volvic eurent le malheur de l'offenser ; elle partit de St-Pourçain, pour les punir et obtint de celui qu'elle aimait, qu'il mettrait à ses ordres la compagnie de Vendôme. Cette dame, vindicative, ruina ces deux localités. Charles de Valois voulut faire passer sous ses yeux le tableau d'une grande revue militaire. D'Eurre, qui cherchait à trahir le comte, le pria de venir passer la revue lui-même. Eh bien ! répondit Charles de Valois, je partirai demain pour aller chasser à Lézoux ; j'en reviendrai lundi au soir ; trouvez-vous ici pour souper, faites coucher votre compagnie à Nohannent, afin que le lendemain, après avoir couru la bague (3) et diné ensemble, nous puissions passer cette revue. Il vint, en effet, à *Lezoux* et y reçut un avis anonyme de ne pas se rendre à la revue ; il n'en tint aucun compte. Le jour arrivé, il soupa à Clermont, chez un de ceux, qui allaient le trahir. Le 9 novembre 1604 se passa, comme il était convenu, à courir la bague : un nouvel avertissement anonyme le prévint encore du danger qu'il courrait ; ce billet l'alarma beaucoup, mais il ne voulut pas faire paraitre son ennui ; il dina ensuite avec d'Eurre et ceux qui allaient bientôt le faire prisonnier ; cependant, comme il le raconte dans ses *Mémoires* (4), il était très-préoccupé et il lui vint à l'idée de faire fouiller les poches des deux Murat, pour savoir s'ils n'avaient pas un ordre contre lui ; cet acte de rigueur répugna à sa loyauté. Le diner terminé, et monté sur un cheval, que lui avait donné *Vitry*, et qui passait pour le premier coursier de Paris, il s'élance ensuite vers la place de *Jaude* de notre ville, espérant n'y pas rencontrer beaucoup de troupes et les devancer, afin de se débarrasser de la revue, car il avait un vague pressentiment de ce qui allait lui arriver : quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il trouva la place couverte de soldats ; *d'Eurre* s'avança en ce moment et le complimenta sur sa diligence. Le comte lui répondit

(1) *Journal de l'Etoile*.

(2) Voir cette lettre à la Biblioth. impériale, mss., fonds de Béthune, n° 9,098.

(3) Le jeu de la bague était alors très-suivi. Il était encore en usage en Auvergne les jours de fêtes de village, il y a quelques années. C'était un anneau, suspendu à l'extrémité d'une *carrière* ; ceux qui courraient tâchaient de l'enlever avec le bout d'une lance.

(4) *Mémoires de Charles de Valois*, Paris, 1662, in-12.

qu'il ne voulait pas faire un grand séjour sur la place : à peine avait-il achevé que M. *de Nérestang* s'avança au devant de lui, en galoppant sur son cheval. Charles de Valois lui demanda le nom de ce gentilhomme, d'Eurre le nomma, en lui ajoutant qu'il venait de Riom, où il avait un procès. Charles feignit de croire à cette explication. M. de Nérestang était entouré de soldats, qui s'approchèrent aussitôt avec lui du comte d'Auvergne. Nerestang met pied à terre, salue le comte et, sur un signal, Charles de Valois est arrêté par trois fantassins vigoureux, déguisés en laquais. D'Eurre croit prudent de s'emparer de l'épée du comte, disant qu'il avait l'ordre du roi et le fait monter sur un mauvais roussin. Charles de Valois, pâle de colère et d'émotion, s'écria en serrant les dents : « Par le diable ! je m'en doutais bien ? » Conduit immédiatement à *Aigueperse*, il n'eut rien de plus empressé que de faire savoir son arrestation à M^me^ *de Châteaugay*. Dès que cette nouvelle fut arrivée à cette dame, elle cria, pleura, se livra au plus grand désespoir. Charles de Valois fut sensible à cet amour violent et s'écria qu'il aimerait mieux mourir que de ne plus revoir cette dame. Conduit à Paris, il fut l'objet d'un procès, qui se poursuivit avec rigueur et se termina par un arrêt du 1^er^ février 1605, qui le condamna à mort. *Henriette d'Entraigues* fut condamnée à être renfermée dans l'abbaye de Beaumont-lès-Tours. Mais Henri IV se souvint qu'il avait promis à Charles IX de servir de père à Charles de Valois et commua sa peine en un emprisonnement perpétuel à la Bastille. La marquise fut acquittée au bout de six semaines. La captivité du comte d'Auvergne dura 11 années : l'étude et les lettres, qu'il aimait, allégèrent sa détention. Marie de Médicis fit sortir Charles de Valois de la Bastille le 26 juin 1616. Louis XIII donna à cet illustre captif, en 1617, le commandement de l'armée, destinée à faire le siége de Soissons. Il le combla, depuis, d'honneurs et de dignités. En 1622, Charles de Valois écrivit la lettre suivante aux échevins de Clermont. Cette lettre inédite est conservée dans les archives municipales de notre ville :

MESSIEURS,

« Depuis ma lettre escripte, j'ai jugé qu'il seroit à propos, pour vostre soulagement, que vous fissiez pourvoir deux gentilshommes du pays à l'entretien des troupes, avec gens mis de votre corps pour servir les premiers à la conduite des troupes et l'establissement des garnisons et les autres pour la livraison des estappes ; le tout avec l'assistance de l'ayde de camp que j'y envoye pour cet effet et à mon opinion MM. de *Bellot* et *Bermontet (de Villelume de Barmontet)* y seroient très-propres, tant par leur âge que expériance, je suis,

*Messieurs, vostre très affectionné et plus ancien et asseuré amy,*

CHARLES DE VALOIS.

A Lyon, ce 1^er^ novembre 1622. »

Le comte d'Auvergne mourut à Paris le 24 septembre 1650, à 77 ans et demi et fut inhumé aux Minimes de la place royale.

Marguerite de Valois, reléguée au château d'Usson, où elle était prisonnière depuis 1590, avait été l'une des personnes qui avaient le plus dévoilé les menées de Charles de Valois à Henri IV. Ce service lui valut la permission de revenir à Paris.

Le 29 décembre 1616, des lettres du roi relatent qu'il s'était élevé de grandes discussions dans les assemblées de ville, les 5, 9 et 19 août, 28 novembre, 3 et 4 décembre précédents, au sujet

de la juridiction de l'hôtel de ville, qu'avaient voulu usurper les officiers du présidial, à la tête desquels étaient le lieutenant général, *Jean Savaron*, et son frère le procureur du roi. En janvier 1617, on appréhendait encore de nouveaux troubles, comme conséquence des précédents, au sujet de la nomination des échevins, à un tel point qu'un arrêt du conseil d'État crut prudent d'envoyer un maître des requêtes comme délégué, pour assister à cette opération. Les désordres, que l'on craignait, n'eurent pas lieu. Le 8 mai suivant, le roi Louis XIII écrivit aux échevins pour leur dire de ne plus faire faire la garde de la ville. Sa lettre se termine ainsi « et pour assurer que nous avons agréable la fidélité et affection que vous nous avez fait en cette occasion. » Au mois d'octobre de la même année (1617), les échevins reçurent une nouvelle lettre du roi, qui ordonnait « que ses sujets, tant catholiques que réformés, auraient à se conformer aux édits de pacification et à vivre en bonne intelligence. »

En 1630, fut faite la première annexion de la ville de Montferrand à celle de Clermont. Le roi Louis XIII, qui avait réuni Clermont à la couronne en 1610 et qui possédait aussi Montferrand, crut, dans ses intérêts, devoir opérer cette union, qui eut pour but d'augmenter l'importance de notre ville, en vertu des juridictions qui se trouvaient à Montferrand et passèrent dans l'enceinte de sa voisine, mais qui anéantit complétement l'importance de Montferrand. Le maréchal *d'Effiat* (de la maison *de Coëffier*), fut chargé de mettre à exécution la volonté du souverain et s'en occupa avec beaucoup de zèle ; la mort, qui le surprit, en 1632, mit un *veto* aux vastes projets qu'il avait formés en faveur de Clermont.

En 1631, depuis le mois de juin, jusqu'à la fin de novembre, une maladie contagieuse fit périr à Clermont 5 à 6.000 personnes. Ce fléau terrifia toute la province. Les Clermontois essayèrent un moyen, qui ne leur réussit pas, mais qui, dans des moments si pressants, était bien excusable. Le lieutenant général de la sénéchaussée, *Annet Durand*, retiré à Vic-le-Comte avec tous les magistrats du présidial, écrivit à nos échevins, leur proposant « un homme, qui se chargeoit de remettre la ville en la première santé. » Cette lettre est très-curieuse. Nous la reproduisons, parce qu'elle reflète la superstition du temps et la naïveté de nos bons ancêtres, mais tout en observant que le lieutenant général n'avait pas grande foi en sa découverte :

Messieurs,

J'ai receu ce matin une lettre de *Monsieur de Beaufort de Monthoissier* nostre sénéchal, l'original de laquelle je vous envoye; par icelle vous apprendrés qu'il s'est présenté un homme, qui offre de guérir nostre ville dans quinze jours et *la remettre en sa première santé*, moyennant le prix qui sera entre vous et luy accordé, lequel il ne veult recevoir qu'après une entière guérison et quarante jours après icelle. Cela m'a obligé de vous dépescher le présant porteur, au mesme instant que je l'ay receue, pour vous en donner advis, à telle fin que vous advisiez, ay donné promptement l'ordre que vous jugerez nécessaire. Je crois que vous jugerez d'abord ceste proposition non-seulement difficile mais encor charlatane et presque impossible et telle lay je estimée d'abord, mais puisque cela vient d'une personne de créance et que lessay nen peult estre dangereux ny périlleux, puisqu'il ne demande son loyer qu'après une entière guérison et quarante jours après, comme il peut y avoir du péril à n'en point faire l'expérience, *veu l'estat auquel est à présant nostre pauvre ville*, j'ay creu estre obligé de vous prier d'en faire l'exposition à la maison de ville et me faire savoir promptement vostre résolution, à telle fin que je le puisse faire savoir à monsieur nostre sénéchal, qui l'attend et lequel j'ay remercié par lettres, à vostre nom, du tesmoignage qu'il nous rendoit de son affection envers la ville. L'homme, qui m'a apporté la lettre, m'a asseuré que la proposition n'estoit pas à rejeter et que cet homme en

avoit faict ailleurs l'expérience avec fruict. J'attends votre résolution par l'homme que je vous envoye, vous asseurant que je chercheray toute ma vie les occasions de vous tesmoigner que je suis, Messieurs,

*Vostre très humble et affectionné serviteur.*

DURANT.

A Vic-le-Comte, ce 28 aoust 1631.

Mieux avisés, les Clermontois s'adressèrent à Notre-Dame d'*Orcival*, leur puissante médiatrice; ils firent vœu d'aller chaque année en pèlerinage dans son église vénérée. Par acte du 18 mai 1632, ils promirent de donner une chasuble, 2 dalmatiques et fondèrent une rente de 15 livres, pour une messe à haute voix, qui devait être célébrée le lundi de la Pentecôte, à la louange de N.-D. d'Orcival, avec le chant intitulé *Credidi* à la fin de cette messe, puis le *Regina cœli* (1).

Au commencement de l'année 1636, il y avait à Clermont un commis nommé *Manolphe*, qui percevait un droit « pour le sol sur chaque livre » et quelques redevances sur les voitures. Il prenait plus qu'il ne lui était dû. Les habitants de notre ville, masqués et déguisés comme en carnaval, furent au devant de sa maison et enfoncèrent ses portes. Manolphe se sauva sur la toiture, y fut poursuivi, rejoint et jeté en bas de la rue. L'affaire fut portée devant la cour des aides, par arrêt du Conseil, du 27 février 1636. Les échevins s'y trouvèrent partie comprise ; comme ils ne voulaient pas en supporter les frais, cette affaire n'eut pas de suite.

*Charles de Valois*, duc d'Angoulême, dont nous venons de parler, était à Clermont en cette année 1636. Un de ses pages y fut tué en sa présence. Les deux faits, qui précèdent sont racontés par M. *de Mesgrigny*, intendant d'Auvergne, dans son *Mémoire* manuscrit de 1637. Ce magistrat se plaint, dans le même mémoire, qu'un échevin de Clermont poussa le peuple à une sédition contre lui. M. de Mesgrigny donne aussi les détails suivants, qui se rapportent à l'année 1637 :

Les habitants de la ville les plus fortunés étaient alors : M. *Vachier*, qui appartenait à la première famille de Clermont, à cause de ses charges ; M. *Laville*, M. *Ribeyre*, trésorier de France (ces deux derniers avaient chacun plus de 12,000 livres de rente) ; M. *Enjobert*, M. *Augier*, bourgeois, qui avaient des effets pour plus de 5,000 écus chacun ; M. *Roussel*, dont l'un conseiller à la cour des aides et l'autre secrétaire du roi (qui possédaient chacun plus de 10,000 livres de rente) ; MM. *Carmantrand* et *Rochette*, receveurs du taillon et des décimes, qui étaient extrêmement riches. M. *Girard de la Richerie*, qui avait hérité depuis peu de grands biens, provenant de son père ; M. *Bouchard*, conseiller au présidial, qui avait des obligations pour de grandes sommes « et avoit bruit de prêter à grosses usures. » MM. *Poisson*, qui étaient plusieurs frères, possédaient aussi une grande fortune ; M. *Champflour*, conseiller à la cour des aides, avait acquis de grands biens ; son fils était alors marié à Mlle *Fayet*, dont le frère, « accusé de quelques crimes », avait donné ses filles en mariage à deux conseillers à la cour des aides ; ledit *Fayet* possédait alors plus de 60,000 livres en droits sur le roi, mais, ajoute l'intendant d'Auvergne, ce droit avait bien diminué « depuis la réduction. »

(1) Le 1er juillet 1631, les habitants de la ville de Thiers donnent une lampe d'argent à l'église de N.-D. d'*Orcival*, pour accomplir un vœu, relatif à la délivrance de la maladie contagieuse, dont ils avaient été délivrés par l'intercession de N.-D. d'Orcival. Les habitants d'*Issoire* firent pareil don, le 10 juillet 1631, pour acquitter un vœu analogue (*Archives depart. du Puy-de-Dôme, fonds du chapitre de N.-D. d'Orcival.*)

En 1639, *Etienne Pascal*, père de l'illustre *Blaise Pascal*, quitta Paris, où il résidait avec sa famille, obligé de se réfugier à Clermont, afin d'éviter les portes de la Bastille, parce qu'il était accusé de menées séditieuses au sujet de quelques réductions sur les rentes de l'hôtel de ville de Paris. Ce fut sa fille, *Jacqueline Pascal*, qui obtint sa grâce du ministre Richelieu, le 3 avril 1639 (1).

Le 19 septembre 1643, *Florin Périer*, seigneur de Bien-Assis, beau-frère de *Blaise Pascal*, fit, sur la montagne du puy de Dôme, diverses expériences au sujet de la pesanteur de l'air :

A huit heures du matin, *Périer*, accompagné des sieurs *Bannier*, minime, *Mosnier*, chanoine de la cathédrale, *Laville* et *Bégon*, conseillers à la cour des aides et *la Porte*, docteur en médecine, se dirigea au jardin des Minimes de Clermont, à côté de la place de *Jaude*, où il observa, avec beaucoup de précaution, la hauteur du mercure dans le tube du baromètre. Il partit ensuite pour le puy de Dôme, observa de nouveau, sur le sommet de cette montagne, la hauteur du mercure et trouva trois pouces et une ligne et demie de différence en moins que dans le jardin des Minimes. Il répéta l'observation au village de la Font-de-l'Abre. Le lendemain, Périer et le père *de la Mare*, théologal de l'église cathédrale, renouvelèrent l'expérience sur la tour de l'horloge de la cathédrale ; ils trouvèrent une différence d'environ deux lignes, entre la hauteur de la colonne de mercure au pied du clocher et au sommet.

*Blaise Pascal* avait demandé ces expériences à son beau-frère. Elles lui servirent à démontrer la pesanteur de l'air et l'application du baromètre à la mesure des hauteurs et à celle des oscillations de l'atmosphère (2).

Ce fut sous le règne de Louis XIII que le théâtre actuel, qui déjà avait pris naissance dans l'hôtel de Bourgogne à Paris, par *les confrères de la Passion*, commença réellement à se former en France, remplaça les représentations d'anciens *mystères*, les *moralités* et se répandit en France. Nos archives municipales possèdent deux documents, très-précieux pour l'histoire du théâtre à Clermont. Ce sont deux permissions, données par nos échevins à des troupes nomades. (Au XVII[e] siècle, il n'y avait guère que Paris qui eût des troupes sédentaires.) En 1643, *Philippe Campes*, dit *Cardelin* et *sa troupe* exposent aux échevins de Clermont qu'ils ont des lettres de permission du roi pour parcourir la France ; nos édiles s'empressent de leur laisser jouer leurs *tragédies*. Le 23 juillet 1647, pareille demande est faite par *les comédiens du prince d'Orange*, qui présentent cette requête à nos échevins :

« Supplient humblement, les comédiens du prince d'Orange, qu'il vous plaise leur permettre de « représenter en cette ville les *tragedyes*, *comédies* et ce qui dépend de leur action, ainsi qu'ils ont « accoustumés de faire aux autres villes de France, *le tout sans scandale* et vous les obligerez. Signé « *Guérin* (3). »

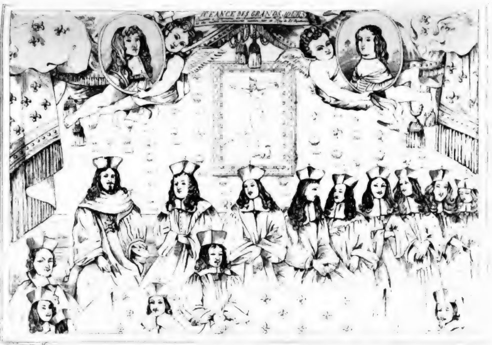
En 1651, le duc *de Candale*, gouverneur d'Auvergne, nommé depuis peu à ses fonctions, fit son entrée solennelle à Clermont et sous *le poêle* (sous un dais). La ville le reçut avec une grande solennité, fit faire des clés en argent et lui remit en cadeau des confitures d'abricot, produit du pays. La dépense, faite à cette occasion, s'éleva en tout à 2,633 livres 3 sous (4).

(1) F. Reynard, *Éphémérides d'Auvergne*, p. 120, 121.

(2) F. Reynard, *Éphémérides d'Auvergne*, pages 320, 321.

(3) Ce personnage, nommé *Guérin*, était sans doute le directeur de la troupe.

(4) *Archives municipales de Clermont.*




SÉANCE DES GRANDS JOURS D'AUVERGNE, A CLERMONT.

d'après une estampe de 1665, conservée à la Bibliothèque Nationale à Paris

1 de Novion président _ 2 de Caumartin _ 3 Guillaume Hébert _ 4 Charles Malo _ 5 Henri de Boyvin _ 6 Destrappes _ 7 Barillon _ 8 Barentin _ 9 Joly de Fleury _ 10 Gilbert de Vayny d'Arbouze évêque de Clermont _ 11 Denis Talon Procureur général _ 12 Nic Choppin.

L'évènement le plus remarquable, arrivé à Clermont, pendant le XVII[e] siècle, fut la tenue des *Grands Jours*. Nous avons déjà vu, qu'à deux reprises différentes, en 1425 et en 1582, un tribunal extraordinaire avait été envoyé dans cette ville. Le besoin s'en faisait déjà sentir depuis longtemps. Déjà, à la fin du XVI[e] siècle, et pendant la Ligue, de puissants seigneurs profitant de l'anarchie, renouvelaient les brigandages de leurs prédécesseurs du XIV[e] siècle et n'auraient pas mieux demandé que d'organiser de nouveau les grandes compagnies de routiers. « Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, dit l'abbé *Ducreux* (1), la province d'Auvergne s'était remplie de *Frondeurs*, qui avaient pris les armes, sous le spécieux prétexte du bien public, dont la rébellion se couvre toujours dans ces temps malheureux. Les gentilshommes avaient profité de ces fâcheuses circonstances, pour venger leurs injures personnelles, attaquer leurs ennemis et se livrer à tous les excès de l'emportement et de la cruauté. Les officiers des justices seigneuriales n'étaient que les exécuteurs des volontés tyranniques de ceux qui les avaient mis en place, pour seconder et servir leurs passions. Les peuples de la campagne gémissaient sous l'oppression et vivaient dans de continuelles alarmes pour leurs propriétés et leur vie. Tant de maux demandaient un remède violent ; il fallait intimider les coupables par un formidable appareil, et arrêter les progrès du crime par un exemple de sévérité. D'un autre côté, le relâchement s'était introduit dans le clergé et les communautés religieuses. » Le roi se détermina à envoyer en Auvergne des commissaires, pris dans le sein du parlement de Paris, pour y former une cour des Grands Jours, cour souveraine et sans appel. La déclaration royale pour ce tribunal est du 31 août 1665.

Le président désigné fut M. *Potier de Novion*, président à mortier du parlement de Paris. M. *de Caumartin*, alors maître des requêtes, fut chargé de tenir les sceaux ; *Omer Talon* reçut la fonction de procureur général du roi ; les autres commissaires étaient : MM. *Trouçon du Courdray*, *Barillon*, *de Barentin*, *La Faluère*, *Nau* et *Joly de Fleury*, tous conseillers au parlement. Leurs noms sont presque tous devenus célèbres dans nos fastes civils.

La compétence de cette cour comprenait non-seulement l'Auvergne, mais encore le Bourbonnais, le Berry, la Marche, le Forez et même le Lyonnais ; elle eut dans sa juridiction les affaires criminelles, les matières de haute administration civile et ecclésiastique.

Bientôt, des ordres furent donnés aux troupes et aux maréchaussées, pour arrêter et conduire tous les accusés, contre lesquels il y avait une dénonciation. Le conseiller *Lepelletier* fut envoyé dans la haute Auvergne, *Joly de Fleury*, dans la Marche et *La Faluère*, en Bourbonnais. Mais tout cet éclat ne fit que donner de l'alarme aux coupables : la plupart prirent la fuite ; il y en eut fort peu d'arrêtés.

L'arrivée des magistrats des Grands Jours fut une grande fête. Tout le peuple de Clermont et des environs était répandu sur la route. Les autorités de Clermont étaient venues au-devant d'eux.

L'ouverture des *Grands Jours* d'Auvergne eut lieu à Clermont le 26 septembre 1665. L'évêque

(1) L'abbé *Ducreux* a donné une édition des œuvres de *Fléchier*. Il s'y trouve une relation des Grands Jours. Le célèbre évêque de Nismes (Fléchier) vint, en effet, à Clermont accompagner M. *de Caumartin* (il était le précepteur de ses enfants). Sa relation des Grands Jours, dont la bibliothèque de Clermont possède un manuscrit du temps, a été publiée en entier par M. *Gonod* en 1844. Le savant éditeur a fait de cette édition une publication, qui donne l'histoire complète de cette mémorable session judiciaire.

de Clermont célébra, dans la cathédrale, une messe solennelle du saint Esprit, à laquelle assistaient tous les membres de la cour des Grands Jours, en robes rouges et chaperons. Le jour de l'ouverture fut employé à l'audition d'une foule de fonctionnaires voisins, venus pour complimenter les conseillers du parlement de Paris et où chacun n'épargna aucune comparaison, tirée du soleil ou de ses rayons, de la lune ou de sa douce lumière, des grands et des petits jours, etc. Le lendemain de l'ouverture, nouveaux compliments ; des religieux de différents ordres se présentèrent, en citant saint Augustin, saint Pierre, etc. ; un jésuite, à la tête de son collége, et un capuçin, le plus vénérable de la province, se signalèrent à citer les plus beaux endroits des saints Pères.

Rien de plus triste que le récit de tous les crimes, qu'eut à punir le tribunal des Grans Jours. « On se sent le cœur attristé, dit *Legrand d'Aussy*, quand on parcourt les longues listes d'atrocités, presque toutes commises de sang froid, par des hommes, qui se glorifiaient de leur naissance. »

Le seigneur *de Beaufort-Montboissier-Canillac*, marquis du Pont-du-Château, et d'une des plus illustres maisons d'Auvergne, était alors la terreur du pays ; il entretenait dans son château du Pont-du-Château 12 scélérats, qu'il appelait *ses 12 apôtres*, chargés d'exercer des violences inouïes contre ceux dont il avait à se plaindre. Mais, malgré les crimes qui lui étaient reprochés, et il ne faut pas le dire à la louange des Grands Jours, l'*homme au douze apôtres* était parent de M. *de Novion* et, comme il y a toujours, en fait de justice, deux poids et deux mesures, il en fut quitte pour une faible amende (1). Des condamnations capitales furent prononcées contre un grand nombre d'accusés, non pas plus coupables, mais qui n'avaient pas le président, le garde des sceaux ou le procureur général pour atténuer leur faute. Voici les causes les plus intéressantes, qui furent plaidées, et les condamnations les plus importantes :

Lundi 5 octobre 1665, *cause de la communauté d'Ardes* ; — lundi, 12 octobre, permission d'informer de l'assassinat du sieur d'*Ozolles*, contre *Françoise de Fretat* sa veuve et le nommé *Le Merle*, son adultère ; — jeudi, 22 octobre, *Estienne Journant*, *blasphémateur du nom de Dieu*, est condamné à faire amende honorable, nu, en chemise, la corde au cou, ayant deux écriteaux devant et derrière, portant ces mots : « Blasphémateur, etc. ; il est banni de la sénéchaussée d'Auvergne pour 9 ans ; — samedi, 7 novembre, *Guillaume Boyer*, curé de Saint-Babel, est condamné à être pendu et étranglé, pour assassinat commis sur *Claude Roucher* ; — mardi, 25 janvier 1666, *Gabriel Brun*, sieur de Boisnoir et le Mazel, est condamné à avoir la tête tranchée et *Plantin*, valet du comte *d'Apchier* à être pendu par contumace ; — samedi, 30 janvier 1666, *Christophe, comte d'Apchier*, est condamné à avoir la tête tranchée, à 32,000 livres parisis d'amende, 48,000 livres de restitution envers les particuliers qu'il avait volés, ses biens confisqués, ses châteaux de Trizac, de Treillat et de Besque démolis et rasés, les bois, qui leur servaient d'ornement, coupés à 3 pieds de hauteur, après les 5 ans de la coutumace expirés ; ses terres, privées de justice, laquelle fut réunie à la juridiction royale, ses emphitéotes, censitaires, etc., déchargés de toutes sortes de droits, corvées, bohades, vinades, manœuvres, charrois et autres servitudes ; dix-neuf de ses satellites appelés par lui *ses apôtres* sont condamnés à être pendus

(1) Le marquis de Pont-du-Château était le cousin de *Gabriel de Beaufort-Montboissier-Canillac*, vicomte de la Mothe, qui fut décapité à Clermont, par arrêt des Grands Jours du mois d'octobre 1665.

et le sieur *de la Tour* à avoir la tête tranchée ; les habitants et les témoins de l'enquête, faite contre lui, sont mis sous la protection et sauvegarde du roi.

*Gaspard d'Espinchal*, seigneur de Massiac, fut aussi condamné, par la cour des Grands Jours, à avoir la tête tranchée, son château de Massiac et ses forteresses d'Espinchal et de Vernières démolis. Ce grand et redoutable seigneur, qui, déjà, avait été condamné à mort par la sénéchaussée de Riom, le 8 août 1662, et jugé par contumace comme fugitif, s'était enfui en pays étranger et dut son salut à cette fuite. On l'accusait de crimes innombrables et d'atrocités inouïes (voir le *Dictionnaire du Cantal*, par M. Déribier du Châtelet, T. IV, article Massiac).

La session des Grands Jours fut le principal évènement de l'époque. Tout le monde en Auvergne et même en France ne parlait que de cette juridiction. Un chanoine de la cathédrale de notre ville, *Joachim Laborieux*, fit une chanson en vers patois, pour en célébrer la louange, en voici le premier couplet :

Augha, gen augha
Le ceo vou reproche
Qu'aquouëy trop plégha.
Et sen gro baugha,
Vou leyssa raugha :
Lau Gran-Jour
Ne sont pas tourjou,
En bey Noé le ten s'aproche.
Par fondre la cliocho,
Lau fourneo sont tou chô,
Par fouëre ce que chô
Courra cura de la parrocha,
Coutra Parrouchô (1).

Sans doute, il y eut des punitions bien méritées, mais à côté des condamnations, basées sur l'équité, on trouve cette cour, composée des premiers magistrats de France, en défaut. Il y eut deux hommes, accusés d'être *sorciers*, un autre d'avoir *noué l'aiguillette* à un jeune marié et l'illustre Fléchier, dans sa *Relation*, ajoute lui-même, « enchantements qu'il ne faut pas tenir pour des fables ! »

Un prêtre, nommé *Guillaume Boyer*, curé de Saint-Babel, près d'Issoire, fut condamné à être pendu et étranglé. Son supplice eut lieu sur la place de *Jaude*, au mois de novembre. On reprochait à ce curé sa conduite immorale et l'assassinat de *Claude Roucher*. Depuis, on a prétendu qu'il était innocent ; de nos jours même, on cherche à le réhabiliter.

Il y eut 12,000 plaintes, portées devant les Grands Jours, et l'on peut juger du nombre des sentences, qui furent prononcées dans l'intervalle de six mois, que dura la session. Parmi les utiles réformes, prescrites par la cour, il ne faut pas omettre l'ordonnance du 9 janvier 1666, qui concerne une formule générale en Auvergne pour les poids et mesures. Cette ordonnance ne fut jamais exécutée.

(1) Voir *Noëls nouveaux*, composés en auvergnat par *F. Pezant*, *Cosson*, *Alacis*, le curé *Bourg*. A Clermont, chez G. Jacquard, imprimeur et libraire ; petit in-24, très-rare, édité vers 1702.

Vers la fin de la session, les magistrats, pressés d'une part par les bornes de leur commission, qui allait expirer, excédés d'ennui, impatients de revoler aux plaisirs de la capitale, dit *Legrand d'Aussy*, multiplièrent et accumulèrent leurs jugements, à un tel point qu'ils indignèrent la conscience publique. Ils n'étaient pas assemblés un moment, dit Fléchier, qu'il n'en coûtât la vie à quelque criminel et ils ne disaient pas un mot, qui ne fût un arrêt contre quelque fugitif. Le nombre des coupables s'était tellement accru à leurs yeux, qu'en un jour on en fit exécuter plus de 30 à la fois en effigie. Cette précipitation déplorable nuisit beaucoup à la réputation des magistrats chargés des Grands Jours.

Un fait, digne de remarque, trouve place dans cet ouvrage. La mère de M. *Talon*, procureur général, prit une part extraordinaire au rétablissement du bon ordre, dans les choses qui convenaient à son sexe. On lui trouvait un air romain dans la figure, dans les principes et dans les idées. A peine arrivée à Clermont, elle s'occupa du maintien de la police ; elle eut soin de faire taxer le prix des denrées, de crainte que les marchands ne profitassent de l'affluence des étrangers, attirés par les Grands Jours ; elle se fit apporter les poids et mesures des marchandises ; elle reconnut qu'il y avait beaucoup de fraude dans le commerce ; les magistrats firent à ce sujet d'utiles réformes, guidés par une grande sagesse.

Madame *Talon* établit ensuite à Clermont des *assemblées de charité*, à l'instar de celles formées à Paris par la vénérable Madame veuve *Legras, née de Marillac;* elle porta la réforme dans la communauté des hospitalières de notre ville, qui, négligeant complétement le but de leur institution, s'occupaient trop d'agrandir et d'embellir leurs bâtiments, au lieu d'y recevoir des malades, soignaient les riches au lieu des pauvres, afin de se faire des protecteurs dans la ville. Madame *Talon* fit venir leur supérieur, lui fit de vifs reproches. Les hospitalières se corrigèrent de la fausse direction, qu'elles commençaient de prendre, et ne s'éloignèrent plus du but de leur fondateur, mais, dès ce moment, la mère du procureur général commença à passer pour une dame sévère ; on la redouta : cette conduite envers les hospitalières ne fut pas pour peu de chose dans les suffrages universels qu'elle n'obtint pas en sa faveur.

Pendant que l'on ne parlait que de condamnations à mort, s'éleva entre deux couvents une contestation, qui fit plus de bruit que toutes les autres affaires « il y a, dit Fléchier, entre les ordres monastiques une certaine émulation, que la piété ne détruit pas et qu'elle semble même autoriser, parce que l'on donne les beaux noms de zèle et d'attachement, pour l'état auquel on s'est consacré. Par un effet de cette disposition, on cherche à s'étendre et à se multiplier ; et si l'on rencontre quelque obstacle, le zèle s'échauffe, l'attachement qu'on a pour l'honneur de son institut, pour l'intérêt de son ordre et de sa maison fait qu'on se donne les plus grands mouvements, pour obtenir ce qu'on désire, avec d'autant plus d'ardeur, que l'on confond des vues purement temporelles avec les sentiments de la piété. » On en vit alors un exemple bien frappant, qui éclata à Clermont, entre les Visitandines et les Ursulines de cette ville :

Le monastère de celles-ci avait un jardin, séparé du reste de leur enclos par un bout de rue étroite et peu fréquentée. Ces dames communiquaient à ce jardin par une voûte, pratiquée sous cette rue, ce qui leur paraissait fort incommode. Pour n'être plus sujettes à cet inconvénient, elles imaginèrent de faire céder le terrain de cette rue par quelques voisins, mais sans consulter tous les intéressés et entr'autres les dames de la Visitation. Elles firent travailler à renfermer dans leur enclos le terrain cédé : les Visitandines s'y opposèrent. L'affaire vint devant le tribunal

des Grands Jours. Les filles de sainte Ursule furent soutenues par Mme *Talon*, celles de saint François-de-Sales par Mme la douairière *de Caumartin*. Tout Clermont se divisa pour ou contre l'une des deux maisons et l'on ne parlait d'autre chose dans toutes les sociétés de la ville; la cause fut plaidée chaudement par des avocats de talent; il y avait une affluence extraordinaire d'auditeurs; les juges nommèrent des experts; ceux-ci déclarèrent que la rue, que voulaient supprimer les Ursulines, était nécessaire au public et il fut décidé qu'elle demeurerait dans son état primitif. Ce jugement, dit Fléchier, causa aux Visitandines une joie inexprimable. Leur communauté était alors composée de 80 religieuses, qui ne sachant comment témoigner leur reconnaissance, députèrent leurs 80 anges gardiens pour accompagner leurs juges à leur départ pour Paris.

Fléchier s'occupa aussi d'un pauvre fou, qui en ce temps-là fit parler de lui à Clermont et qui était beaucoup plus à plaindre qu'à blâmer. C'était un homme, qui fréquentait beaucoup les églises, était toujours en prières. Tout le monde le connaissait, mais le laissait aller en liberté. Cet aliéné se figurait que pas un prêtre n'était digne de célébrer la messe. Un certain jour, étant entré dans un accès de fureur, et voyant un prêtre qui venait de consacrer l'hostie, il monte à l'autel, saisit le calice et le consume, en disant qu'il était seul digne d'exercer les fonctions du sacerdoce. L'évêque de Clermont ordonna des prières publiques et fit exposer le Saint-Sacrement, pour réparer cet outrage.

Fléchier, tout en s'occupant dans sa *Relation* des crimes portés devant la cour des Grands Jours, ne laisse pas que de nous initier à mille détails curieux, qui n'échappaient pas à son caractère naturellement observateur. La ville de Clermont est représentée, par le célèbre voyageur, comme l'une des moins agréables de France, à cause de sa situation, trop voisine des montagnes et de ses rues « *si étroites*, disait-il, *que la plus grande a juste la mesure d'un carosse.* » Lorsque les dames de la ville vinrent faire visite à celles qui avaient accompagné MM. les commissaires, Fléchier était présent et la manière dont il rend cette scène est tout à fait plaisante : les dames arrivaient par troupe, afin de se rassurer les unes les autres et d'être moins remarquées ; leur façon de se présenter, leur air gauche et décontenancé, leurs bras pendants ou croisés sur la poitrine, sans aucun mouvement, leur parure, où les modes du temps étaient portées à l'excès, comme c'est l'usage des femmes de province, leur affectation à se placer en cercle, suivant la qualité de leur mari, ou suivant l'époque de leur mariage, rien, de ce qui peut former un tableau d'un ridicule achevé, n'échappe au pinceau du narrateur. Il distingue néanmoins dans cette foule, Mme *Périer*, sœur de *Blaise Pascal*, femme du plus grand mérite. « Elle tirait plus de gloire, dit le narrateur, de ses qualités personnelles et de ses vertus, que de l'honneur d'avoir pour frère le plus grand géomètre et le plus parfait écrivain du siècle, en sorte qu'elle aurait joui de la même réputation, quand il n'y aurait pas eu de *Pascal* pour illustrer sa famille et de marquise de *Sablé* pour faire son éloge. »

L'abbé Fléchier rend compte d'un espèce de petit pèlerinage de dévotion, qu'il fit avec quelques-uns des étrangers, que les Grands Jours avaient fait venir comme lui de Paris à Clermont. Le terme de ce pèlerinage était l'abbaye de saint Alyre. Après avoir fait une description du monastère, il se plaît à narrer les contes que l'abbé, homme simple et crédule, lui fit sur les prodiges de saint Alyre, qui, suivant le chroniqueur, avait obligé le diable à transporter, d'Allemagne en Auvergne, un pilier fort élevé, pour servir à la construction de l'église qu'il bâtissait

alors. Fléchier visita ensuite la fontaine pétrifiante de ce couvent. Il parle de son entrée dans le cloître des Jacobins et de l'interprétation assez curieuse qu'un père lui donna sur une des fresques du couvent. Les cérémonies accoutumées du jour de l'an donnèrent occasion de faire encore des compliments. On ne s'occupa donc, pendant quelques jours, que de vers, de poëmes, de chansons, de harangues à la louange de MM. les magistrats des Grands Jours. La moins mauvaise de ces productions est un sonnet adressé à M. le président *de Novion*, qui finit pas ces vers :

« Tu fais encore ici, ce que tu fis toujours :
« Car de tous les jours de ta vie,
« Tes belles actions en ont fait de grands jours. »

Les Jésuites, qui dirigeaient le collége de Clermont, ne voulurent pas garder le silence, dans une circonstance, où tant de gens plus étrangers qu'eux sur le Parnasse, se croyaient inspirés par Apollon. Les muses latines s'occupèrent du tribut qu'elles devaient aux restaurateurs de la justice. D'abord, ces bons pères s'étaient proposés de faire jouer dans le collége une *tragédie-ballet*, qu'ils firent imprimer, et qui aurait représenté le *Retour d'Astrée sur la terre*, mais, soit qu'ils n'eussent pas eu assez de temps pour dresser les acteurs, soit que les maîtres de danse, sur lesquels ils comptaient, n'eussent pas répondu à leurs vues, ce grand projet n'eut point d'exécution; tous leurs desseins s'arrêtèrent à la composition d'un poème latin intitulé : « *Le temple de Thémis ou la justice rétablie.* » Fléchier dit qu'il y avait quelques bons vers dans cette pièce et quelques pensées ingénieuses, mais le plan de l'ouvrage et les idées principales étaient si bizarres qu'elles approchaient du ridicule. D'abord, l'auteur construisait le temple de Thémis des ruines de ceux qui avaient appartenu aux huguenots; il feignait ensuite que tous les saints rois, qui avaient gouverné la France « beatos Galliæ proceres, » depuis l'origine de la monarchie, s'étaient assemblés dans une grande place, au milieu des airs, pour conférer sur les moyens de rétablir le règne de la justice. Ce qu'il avait de plaisant, c'est que cette assemblée de saints rois commençait à Pharamond, qui était païen, et finissait à Henri IV. Une autre idée, non moins singulière, c'est que l'auteur logeait Thémis, bannie de la France, au sommet des Alpes, où elle mourait de froid. Le résultat de ce grand conseil, tenu en l'air, était que le feu roi Louis XIII irait trouver son fils Louis XIV, pendant qu'il dormirait, pour lui conseiller d'établir les Grands Jours à Clermont, et les raisons de préférer cette ville à toutes les autres étaient : qu'il y avait à Clermont un présidial et une cour des aides, que l'intendant était un homme doux et poli, et que l'évêque avec son bâton pastoral chassait de sa bergerie les loups, qui se cachaient dans la peau de la brebis; sur les représentations de son père, le roi faisait entrer Thémis dans un conseil, où elle prononçait une belle harangue, après laquelle on choisissait parmi les sénateurs les plus intègres et les plus savants.

Les Grands Jours furent clos à Clermont le 30 janvier 1666. Ce ne fut pas les derniers qui eurent lieu en France. Le roi en fit tenir d'autres à Limoges en 1668. Depuis cette époque, l'autorité, que le gouvernement vigoureux de Louis XIV, sut donner aux tribunaux français, rendit cette juridiction souveraine inutile.

La ville de Riom avait fait tous ses efforts pour faire siéger les Grands Jours dans ses murs; n'ayant pu obtenir cette juridiction, elle se vengea, dit Fléchier, par des épigrammes. Au pas-

sage des magistrats, le premier consul se présenta pour les haranguer et leur dit « qu'il était juste que les Grands Jours fussent arrêtés à Clermont, parce que ces messieurs venant pour faire justice, ils y trouveraient beaucoup de matières, que c'était un trait de sagesse du roi de France d'appliquer le remède là où le mal était le plus pressant (1). »

Il a été frappé une médaille en l'honneur des Grands Jours, tenus à Clermont en 1666. M. Bouillet en a donné le fac-simile dans son *Guide en Auvergne* (p. 10). Il existe aussi une gravure in-8°, qui représente les magistrats, qui siégèrent aux Grands Jours de Clermont.

En 1668, il fut question de placer une chambre du parlement à Clermont, pour y être sédentaire, mais ce projet n'eut pas de suite.

En 1677, un grand nombre de prisonniers de guerre furent envoyés par le roi à Clermont (2).

En 1679, il y avait des prisonniers hollandais dans notre ville (3).

En 1685, fut publiée la révocation de l'édit de Nantes, mesure trois fois déplorable, puisqu'elle était injuste, absurde et impolitique. M. *Lefèvre d'Ormesson*, intendant d'Auvergne, disait dans son *Mémoire*, « qu'*il n'y avait pas à Clermont un nouveau converti*, non plus que dans Riom et Montferrand. » Il paraît que le foyer, où s'étaient concentrés les calvinistes, était alors : Saint-Floret, près d'Issoire, Marsac et la tour Goyon, près d'Ambert.

Le 2 février 1687, il y eut à Clermont illumination et feu de joie, pour fêter le rétablissement de la santé de Louis XIV. Une amende était infligée à ceux dont les fenêtres n'étaient pas illuminées.

Arrivé à cette époque, nous donnons quelques détails sur une création fort utile. Nos villes, jusqu'au règne de Louis XIV, étaient sans éclairage public ; il en résultait de grands accidents, des vols, des assassinats, des duels fréquents en pleine rue. Le grand roi fit établir des lanternes à Paris en l'année 1668. Antérieurement, on courrait de grands dangers à Clermont, en sortant après 9 heures du soir; çà et là, apparaissaient quelques niches de saints, éclairées par une chandelle, placée devant une image vénérée ; c'était tout l'éclairage de la ville. Louis XIV donna un édit à Marly, le 15 juin 1697 ; considérant, dit le roi « *que de tous les établissements, qui ont été faits dans notre bonne ville de Paris, il n'y en a aucun dont l'utilité soit plus sensible, et aussi reconnue que celle des lanternes, veux et ordonne, qu'il en sera établi à l'instar de Paris, dans toutes les principales villes du royaume.* » En conséquence, Clermont fut compris dans la liste des villes, qui devaient être éclairées aux frais de tous. Les habitants furent donc imposés extraordinairement (4), en vertu d'un arrêt du Conseil du 17 décembre 1697. Les premières lanternes furent placées en 1698 ; elles étaient éclairées par des chandelles.

Comme les innovations, même les plus heureuses, déplaisent toujours à un certain nombre d'esprits rétrogrades ou mal intentionnés, les lanternes étaient à peine placées, que plusieurs furent brisées. Un monitoire, lancé par *Joseph Pons*, prêtre, bâchelier en théologie et chanoine de l'église collégiale de St-Genès, vice-gérant du diocèse, adressé, en novembre 1698, aux curés du Port, de St-Genès et de St-Pierre, rappelle que ceux qui cassent une lanterne s'exposent à être

(1) Nous signalons à Clermont, à l'attention des archéologues, les curieuses tapisseries de l'ancienne salle, où se tinrent les séances des Grands Jours de 1666, *petite rue des Grands Jours*, près du chevet de la cathédrale.

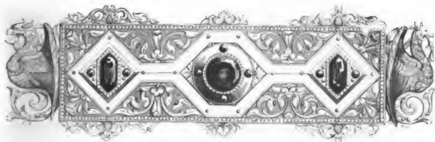
(2-3) *Archives municipales de Clermont.*

(4) Cet impôt s'éleva à 6,851 livres 2 sous 6 deniers, qui devaient être perçus dans l'espace de 3 ans (*Arch. municip.* de Clermont.

condamnés à 50 livres d'amende, pour la première fois et fermés en prison la seconde, que malgré cette rigueur, « *certains quidams, rodans les nuits dans cette ville, s'efforcent de rompre les caisses desdites lanternes, les ouvrent avec leur épée, que notamment une desdites lanternes avait été brisée rue du Port, en face de la maison de M. Ribeyre, trésorier de France.* » En conséquence, le même monitoire engage ces curés à obtenir « *la révélation de ces malfaiteurs et les excommunier au besoin.* » D'une part, si les lanternes étaient exposées aux insultes de « *certains quidams, rodant la nuit,* » d'autre part, elles excitaient la convoitise de ceux qui étaient chargés de les entretenir : sitôt qu'une chandelle était éteinte par le vent, ils s'empressaient de la supprimer et de la porter chez eux pour leur usage ; ils allaient même plus loin : plusieurs avaient l'audace d'éteindre ces chandelles et les emportaient dans leurs poches. Le 13 octobre 1698, les échevins ordonnèrent que cet abus cesserait (voir *archives municipales de la ville de Clermont.*) La même année (1698), une entreprise à rabais fut donnée pour la fourniture de ces chandelles ; le sieur *Desfarges*, marchand, prit cette adjudication à 33 livres le quintal.

En 1761, Clermont possédait 190 lanternes à éclairage. L'huile avait alors remplacé la chandelle. La ville venait de faire l'acquisition de quelques-unes de ces lanternes, au prix de 24 livres la pièce. En 1766, la dépense de l'éclairage public de la ville s'éleva à 1091 livres, 1 sou 6 deniers. Dès l'origine de cette innovation, c'est-à-dire dès l'année 1698, un revenu de 2,000 livres avait été affecté à l'entretien des lanternes.

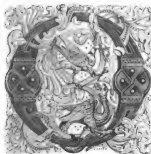




# XVIII^e SIÈCLE

1700-1787

Feux de joie à Clermont (1704). — Chaleurs extraordinaires (1705). — Feux de joie (1707). — La grande duchesse de Toscane à Clermont (1714). — Edit d'union définitif des villes de Montferrand et Clermont (1731). — Hiver de 1740. — Grande mission prêchée par le père Bridaine (1740). — Émeute (1740). — *Te Deum* chantés et accident au bois de Cros (1744). — *Te Deum* chantés (1745-1748). — Trente membres du Parlement de Paris exilés à Clermont (1753). — Alerte au sujet de Mandrin (1754). — Construction d'une salle de spectacle (1759). — Les pompes à incendie introduites à Clermont (1760). — Fêtes à Clermont (1779). — Les lanternes à reverbères remplacent les lanternes ordinaires (1781). — Réjouissances publiques au sujet de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique (1783). — M^mes Adélaïde et M^me Victoire à Clermont (1785).



n n'assiste à Clermont, pendant la première moitié du XVIII^e siècle, qu'à des fêtes et à des réjouissances. Jamais on ne brûla autant de poudre pour les feux d'artifices; jamais on ne chanta plus de *Te Deum*.

En 1704, on fit de grands feux de joie, pour fêter l'heureuse délivrance de la *duchesse de Bourgogne*, épouse de *Louis de France*, duc de Bourgogne, père du roi Louis XV.

Au commencement du mois d'août 1705, des chaleurs extraordinaires furent ressenties à Clermont. Un thermomètre, qui servait depuis 36 ans, se rompit par suite de la dilatation du

mercure (1). En 1707, autre feu de joie pour la naissance du *duc de Bretagne* (né le 8 janvier 1707) (2).

A la fin du mois de juillet 1714, la grande duchesse de Toscanne (*Marguerite-Louise de Bourbon d'Orléans*), cousine germaine du roi Louis XIV (2), passa à Clermont; la ville lui rendit de grands honneurs (3).

Le 5 décembre 1716, le régiment de *Médoc* arriva en garnison dans notre ville, où il prit son quartier d'hiver.

En 1719, le lieutenant général de la province ordonna de faire des feux de joie à Clermont, à l'occasion de la paix prochaine avec l'Espagne.

En 1731, un édit du roi acheva de réunir définitivement la ville de Montferrand à celle de Clermont. Le Parlement de Paris enregistra cet édit le 29 mai de cette année.

Le 3 novembre 1732, le régiment de *Cheylas* vint prendre son quartier d'hiver à Clermont.

En 1740, l'hiver fut presque aussi rigoureux que celui qu'on avait supporté en 1709 et qui avait été horrible; il causa une cherté excessive du blé et de toutes les denrées; la détresse était grande. Le gouvernement vint en aide à la population. Le 13 mars de la même année (1740), le deuxième dimanche de carême, le *père Bridaine*, célèbre missionnaire, commença une mission à Clermont. Il était secondé par MM. *Teisonier*, *Robert*, *Deur* et aidé des missionnaires du diocèse. Le *père Bridaine* attira un concours prodigieux de fidèles. La croix de la mission fut plantée sur la *place du Taureau*, devant l'hôpital de la charité, le 1er mai suivant (1740), à la suite d'une immense procession et d'un sermon en plein air sur la place de *Jaude* (4). Le souvenir du père Bridaine est conservé dans une complainte, que j'ai entendue fort jeune, et où il était question des vertus du vénérable missionnaire.

Sur la fin d'octobre 1740, la ville fut agitée par une émeute provoquée par le « *petit peuple* » contre le fermier des entrées nommé *Lallemant*, qui voulait percevoir des droits plus forts que ceux qui lui étaient accordés par son bail. On fut obligé de placer des gardes bourgeoises aux principales portes, commandées par le sieur *Dessalles*, capitaine. M. *du Four de Vernols*, lieutenant général de la sénéchaussée, député à Paris, pour soutenir les droits de la ville, obtint un arrêt du Conseil, qui fit annuler le bail du sieur *Lallemant* (5).

Le 3 septembre 1744, un *Te Deum* fut chanté dans l'église des Carmes, par l'*académie de musique*, au sujet de la convalescence du roi Louis XV, qui était tombé malade à Metz en Lorraine. Mme *Rossignol*, femme de l'intendant, y fit entendre sa belle voix avec celles d'autres dames; le soir, grand souper à l'intendance. Quelques jours après, autre *Te Deum*, chanté dans la cathédrale, pour la même intention; les habitants étaient tenus d'y assister, sous peine de 10 livres d'amende (6). Le jour de Notre-Dame de Septembre suivant (1744), l'évêque ayant donné son mandement, un *Te Deum* fut chanté dans la cathédrale; il y eut feu de joie et illumination; un grand souper fut offert par le vicomte *de Beaune*, lieutenant général de la province, dans sa maison, située au Bois de Cros. Un balcon, sur lequel s'était précipité la foule, pour voir la fête, s'étant affaissé, il y eut grand nombre de morts et plus encore de personnes estropiées.

(1) F. Reynard; *Ephémérides d'Auvergne*, p. 275.

(2) Elle avait épousé en 1661 *Côme III de Médicis*, grand duc de Toscane. Elle était fille de Gaston de France, duc d'Orléans et mourut en 1721.

(3) *Archives municipales de Clermont*; registres des délibérations.

(4 5 6) *Journal du cordelier Tholier*; ms de la bibliothèque de Clermont, no 117e.

En 1745, 1746, 1747, 1748, grand nombre de *Te Deum* chantés à Clermont.

En mai 1753, le Parlement de Paris fut exilé dans les principales villes de France. Il y eut exception pour la grande chambre, qui se retira à Pontoise. 30 membres de ce parlement furent envoyés en exil à Clermont.

Le 23 octobre 1754, la municipalité de Clermont reçut l'avis de se tenir en garde contre l'arrivée de *Mandrin*, célèbre chef de contrebandiers, la terreur de la contrée. On arma immédiatement la troupe et le peuple. L'alerte dura jusqu'au 27 du même mois. Mandrin ne parut pas. Il avait pris la ville de Thiers le 10 septembre précédent, et celle d'Ambert le 12 octobre.

En 1758, les échevins de Clermont observèrent, par une délibération du 28 mars, que de l'année 1730 à l'an 1748 un grand concert public s'était fait entendre dans l'une des salles de l'hôtel de ville, que depuis 1748, Clermont était privé des charmes de l'art musical. Ce fut en considération de cet acte délibératoire que l'intendant d'Auvergne, M. *de Ballainvilliers*, fit faire le plan d'une salle de spectacle dans les dépendances de l'hôtel de ville (1). Cette salle fut construite en 1759 et coûta 21,174 livres 2 sous 6 deniers (2). Ce fut le premier théâtre de la ville de Clermont. Les archives municipales possèdent les plans et devis de cette *salle de spectacle*, qui fut ornée de peintures par un artiste italien, du nom de *Berinzago*, et qui était fréquentée par la meilleure société de la province et spécialement par celle de la ville jusqu'en 1789. Cette salle fut remplacée en 1807 par la salle actuelle, qui est située près de la *rue royale*, en face et au sud de la cathédrale, sur l'emplacement du jardin de l'ancien palais épiscopal.

En 1760, l'intendant d'Auvergne, M. *de Ballainvilliers*, procura à la ville 2 pompes à incendie, qui furent achetées à Paris et déposées en l'hôtel de ville (3). Ces pompes portaient l'eau à 90 pieds (4). On nomma des hommes à gages pour leur service. Il existait à Clermont deux petites pompes à incendie dès l'année 1711 (ainsi que le constate l'inventaire des archives municipales, fait par M. Mazure), mais ces pompes ne servaient qu'à éteindre les feux de cheminée ; à cette époque, il y avait 30 sceaux, pour l'usage de ces pompes. L'*Annuaire d'Auvergne*, pour 1763, (page 9 ; *supplément*), qui fait mention de cette acquisition, remarque avec raison qu'il est rare de voir brûler à Clermont deux maisons dans un incendie ; il ajoute qu'il faut attribuer ce fait à l'abondance des eaux, à leur arrivée rapide devant l'incendie, attendu que le château d'eau est situé au sommet du monticule de la ville. Il pouvait en être ainsi en 1763, mais, de nos jours, nous attribuons cet avantage aux murs en pierre de taille des maisons de notre ville, plutôt qu'à l'abondance des eaux, qui, bien souvent, n'arrivent devant le théâtre de l'incendie que lorsque les flammes sont dans toute leur force.— Les premières pompes à incendie ont servi pour la première fois à Paris en 1705, à l'incendie de l'église du Petit St-Antoine (5). Le corps des pompiers fut établi dans la Capitale en 1720 (6).

Le 28 juillet 1764, on pendit à Clermont un domestique de M. *Poisson de Lempdes*, qui avait énormément volé son maître et plusieurs autres personnes (7).

(1) Cette salle était située sur la *place de l'Ancienne Comédie* (aujourd'hui *place Thomas*), au sud de l'hôtel de ville.

(2) *Archiv. municip. de Clermont*, liasse théâtre.

(3) Une délibération, du 31 janvier 1760, permit cette acquisition.

(4) *Inventaire des archiv. municip.*, fait par Mazure, C. III. b. 2.

(5) Dulaure, *Histoire de Paris*.

(6) La ville de Clermont possède actuellement 4 pompes à incendie et une compagnie de sapeurs-pompiers, ayant un capitaine et deux lieutenants.

(7) *Journal manuscrit de Jean Thiolier*, avocat ; Bibliothèque de Clermont.

Le premier avril 1769, le bourreau roua dans notre ville un nommé *Montagne* « qui s'était rendu redoutable en plus d'un endroit, » dit le journal manuscrit de *Jean Thiolier*, avocat.

En 1779, à l'occasion de la naissance de *Marie-Thérèse-Charlotte de France* (née le 19 décembre 1778) (1), de grandes fêtes, accompagnées de jeux au trente et quarante dans les principaux salons, eurent lieu à Clermont (2).

En 1781, des *lanternes à reverbères* furent placées pour la première fois à Clermont. Jusque là, l'éclairage public avait été fait avec des lanternes ordinaires. Nous donnons en appendice le « *compte de la recette et dépense faites pour substituer des reverbères aux anciennes lanternes dans la ville de Clermont-Ferrand* » (1781, 4 pages in-4°). — Ces lanternes à reverbères furent inventées par l'abbé *Mathezot de Reigney* et le sieur *Bourgeois de Chateaublanc*, qui, par lettres patentes de 1745, obtinrent le privilége de cette entreprise. Nous verrons que l'éclairage au gaz a remplacé à Clermont en 1844 les lanternes à reverbères.

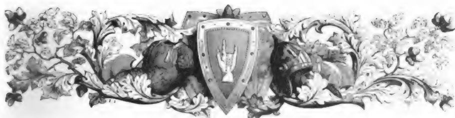
Le 18 décembre 1783, il y eut à Clermont des réjouissances publiques, à l'occasion du traité, qui reconnaissait l'indépendance des États-Unis d'Amérique, indépendance conquise avec l'aide de trois fils de l'Auvergne : *La Fayette*, l'amiral *d'Estaing* et le comte *de Bouillé*.

Le 11 juillet 1785, *Madame Adélaïde*, tante du roi Louis XVI, arriva à Clermont à 8 heures et demie du matin. Elle venait de *Vichy* et descendit au palais de l'intendance, habité par *de Chazerat*, intendant d'Auvergne. La ville lui fit une grande réception. M[me] *Adelaïde*, qui était accompagnée de Madame *Victoire*, sa sœur, repartit le lendemain, pour aller coucher au château épiscopal de *Beauregard*, où elle séjourna le 12; elle partit le 13 pour Vichy.— M[me] *Adélaïde* est morte à Trieste le 18 février 1800. M[me] *Victoire* est décédée à Trieste le 7 juin 1799.

(1) Elle est morte à Frosdorf le 19 octobre 1851. Elle avait épousé, en 1799, le *duc d'Angoulême* (Louis-Antoine *d'Artois*), fils du comte d'Artois.

(2) Journal ms. de *Jean Thiolier*.





# XVIII^e SIÈCLE (SUITE)

---

Assemblée provinciale (1787). — Les trois ordres de la sénéchaussée de Clermont votent dans cette ville pour la nomination des députés aux états généraux (1789). — Organisation de la garde nationale (1789). — Adresse à Gaultier de Biauzat et Huguet (1789). — Nomination du maire et des officiers municipaux (1790). — Création du district (1790). — Fête de la Fédération (1790). — Clermont est désigné pour le siége de l'administration du département (1790). — Serment constitutionnel du clergé (1791). — Vente des biens du clergé. — Fuite de Louis XVI; impressions diverses qu'elle produit. — François Périer nommé évêque constitutionnel (1791). — Les sociétés populaires (1792). — Plantation de l'arbre de la liberté (1792). — Destruction des armoiries (1792). — Robes des échevins vendues (1793). — Visites domiciliaires, arrestations, dénonciations (1793). — Les prêtres non assermentés enfermés à la Chasse et au petit-séminaire (1793). — Députation de la commune de Clermont à la Convention (1793). — Famine horrible. — Les cloches des églises sont enlevées (1793). — Nobles enfermés en prison au couvent de Saint-Alyre. — Des commissaires inspectent les maisons pour les denrées (1793). — Croix abattues, fleurs de lys grattées, statues de saints brisées; objets d'or et d'argent envoyés à l'hôtel des Monnaies (1793). — Brûlement des titres féodaux sur la place de Jaude (novembre 1793). — Fête de la Raison (1793). — Cloches des églises envoyées à Paris (1794). — Mobilier des églises vendu (1794). — La cathédrale de Clermont est sauvée de la destruction (1794). — Les églises de Saint-Genès et de Saint-Pierre sont démolies (1794, 1796). — Fête de l'Être-Suprême (1794). — Loi du *Maximum*. — L'agent municipal remplace le maire (1795). — Les fêtes reprennent cours (1795). — Troubles au théâtre de Clermont (1796). — Affaire du bois de Crois (1797). — Arrivée d'une colonne de l'armée d'Italie (1798). — Suppression du cercle constitutionnel de Clermont (1798).



Nous commençons un chapitre, qui ne s'oubliera jamais dans notre histoire. Les dernières années du XVIII^e siècle furent marquées en France par des événements qui feront à jamais époque. De grandes et utiles réformes furent accomplies, mais bientôt d'heureuses améliorations se virent contrebalancées par des crimes effroyables. 1787 peut être considéré comme point de départ de ces événements; les finances étaient dans un état déplorable. Un appel à la nation parut devoir remédier à cette fâcheuse situation. Louis XVI, qui était bien le mieux intentionné des monarques, y consentit facilement et convoqua les assemblées des notables. On suivit pour leur formation la division du royaume en généralités; les pays d'états (l'Auvergne était de ce nombre) conservèrent leur organi-

sation particulière. Chaque généralité formait plusieurs *assemblées départementales* et une *assemblée provinciale*. On peut consulter l'édit du roi, du mois de juin 1787. Les premiers membres des assemblées provinciales et départementales étaient nommés par le roi ; les autres par l'assemblée elle-même. L'assemblée départementale devait communiquer ses travaux à l'assemblée provinciale, qui joignait ses propres observations à l'opinion de cette assemblée et envoyait le tout au conseil du roi, chargé de prendre un parti définitif.

L'assemblée provinciale d'Auvergne fut tenue à *Clermont-Ferrand*. Elle fut ouverte le 8 novembre 1787 et fit la clôture de ses séances le 11 décembre suivant ; elle n'eut que deux sessions. Il n'y eut pas de session en 1788, par suite de la convocation des états généraux, annoncés en novembre 1787 (1).

Le 24 janvier 1789, parurent les lettres du roi ordonnant de procéder à l'élection des députés pour les états généraux. Le règlement du 24 avril prescrivait de suivre les anciens usages et d'observer dans la tenue des assemblées les mêmes formes qu'en 1614, époque de la nomination des députés aux États généraux. L'intention du monarque était de conserver à chaque baillage les priviléges consacrés par le temps. En vertu de l'ancien usage, Clermont devait être le lieu de réunion des trois ordres (le clergé, la noblesse et le tiers-état), mais la volonté du roi ne fut pas complétement observée ; la nomination des députés se fit en Auvergne dans chaque chef-lieu de sénéchaussée. Le nombre de députés à nommer pour la sénéchaussée de Clermont était fixé à 4, savoir : un pour le clergé, un pour la noblesse, deux pour le tiers-état. Le député du clergé fut *Monseigneur de Bonal*, évêque de Clermont (2), celui de la noblesse, le *comte de Montboissier* (3) et ceux du tiers-état : *Jacques-Antoine Huguet* (4) et *Jean-François Gaultier de Biauzat* (5). Il y eut des députés suppléants nommés pour les trois ordres, savoir : pour le clergé, *Mourin*, curé de Vic-le-Comte ; pour la noblesse, le comte *de Barentin de Montchal* ; pour le tiers-état, MM. *Monestier*, médecin et *Cuel*, bailli du comté d'Auvergne.

La réunion des 3 ordres eut lieu dans l'église des Carmes, le 17 mars 1789, à huit heures du matin. Le même jour, l'assemblée du clergé de ladite sénéchaussée se tint à la chapelle de l'évêché, sous la présidence de l'évêque ; cette assemblée se composait de 136 chanoines, curés

(1) Les procès-verbaux des séances de l'assemblée provinciale de Clermont ont été imprimés ; ils forment un volume in-4° de 407 pages, que l'on consulte avec intérêt. On y voit que le vicomte *Joachim-Charles-Laure de Montagu de Beaune*, lieutenant général des armées du roi, fut désigné par le roi pour être le président de cette assemblée.

M. *Francisque Mège* a publié dans les *Mémoires de l'académie de Clermont* (année 1866) un excellent travail sur l'assemblée provinciale d'Auvergne.

(2) Voir pour la notice biographique de *Monseigneur de Bonal* notre chronologie des évêques de Clermont.

(3) Le comte *Philippe-Claude de Montboissier-Beaufort-Canillac*, lieutenant général des armées françaises et chevalier des ordres du roi, né en 1712, donna sa démission de député en 1791, passa à l'étranger, où il commanda dans l'armée de Condé, les mousquetaires de la maison du roi, et mourut à Londres en 1797.

(4) *Jacques-Antoine Huguet*, maire de Billom en 1789, né dans cette ville le 28 mars 1751, fut nommé membre du conseil des Cinq-Cents en 1795. Il devint préfet du département de l'Allier à l'époque de l'organisation de l'administration préfectorale.

(5) *Gaultier de Biauzat* (Jean-François), fils d'un avocat, naquit à Vodable (Puy-de-Dôme) le 23 octobre 1739. C'était, avant 1789, un des avocats les plus distingués de Clermont. Nommé député du tiers-état aux états généraux de 1789, il s'y fit distinguer par un zèle et un dévouement extraordinaires. Le peintre *David*, dans son tableau de la *séance du jeu de Paume*, l'a mis au nombre des 50 députés qu'il a pu représenter spécialement. Gauthier de Biauzat fut nommé depuis au conseil des 500 par la section de l'Oratoire à Paris. Il mourut aveugle le 22 février 1815, étant alors juge à la cour d'appel de Paris.

ou religieux ; on y dressa les instructions pour les députés de l'ordre du clergé de la sénéchaussée de Clermont aux états généraux ; ces instructions comprenaient 148 articles. L'assemblée se sépara, après avoir tenu 6 séances les 13, 17, 24, 25, 26 et 30 mars (1).

Le 21 juillet 1789, la *milice bourgeoise* (nom de l'ancienne garde nationale), composée de 1,200 hommes environ, se forma en 10 compagnies, nomma ses officiers et se soumit à un réglement. Après midi, la milice réorganisée parcourut la ville, rendit les honneurs militaires à la femme de M. *Gaultier de Biauzat*, député à l'assemblée nationale, en passant devant sa maison et alla se ranger en bataille sur la place de *Jaude*. Là, on assembla des fagots et l'intendant d'Auvergne, M. *de Chazerat* y mit le feu aux cris de *Vive le roi ! Vive la nation !*

Le 22 juillet 1789, les notabilités de la ville de Clermont envoyèrent l'adresse suivante à MM. *Gaultier de Biauzat* et *Huguet*, députés du tiers-état pour la sénéchaussée de Clermont, en reconnaissance de leur zèle et de leur dévouement aux états généraux :

« Aujourd'hui, 22 juillet 1789, les citoyens de la capitale d'Auvergne, soussignés, *pénétrés de l'amour le plus pur pour le meilleur des rois*, et de la reconnaissance la plus vive et la plus respectueuse pour l'assemblée nationale, réunis en comité et se félicitant du choix heureux de MM. *Gaultier de Biozat* et *Huguet*, avocats, députés de cette sénéchaussée, applaudissent de cœur et d'âme à leur zèle patriotique, à leur conduite loyale et à leurs principes justes et dignement soutenus, ont arrêté par acclamation, de leur adresser ces présentes, en témoignage des sentiments d'estime et d'admiration qu'ils ont généralement inspirés ; arrêté aussi de faire part à M. Gaultier de Biauzat des salves répétées le jour d'hier par la milice bourgeoise, au devant de sa porte, et des applaudissements universels qui les ont accompagnées ; à M. *Huguet*, habitant de la ville de Billom, du regret, bien sincère de tous les citoyens de cette ville, de n'avoir pu lui rendre le même honneur. Fait et clos sous les signatures, et arrêté que le présent sera imprimé et distribué lesdits jour et an.

*Chamerlat*, lieutenant général. *Tixier*, lieutenant criminel ; *Tixier*, lieutenant particulier ; *Brunel*, doyen ; *Bernard*, *Picot Lacombe*, *Verdier-Latour*, *Prévost*, *Morin de Bressy*, conseillers en la sénéchaussée ; d'*Albiat* procureur du roi et capitaine de la milice bourgeoise ; *Morin de Leyrat*, avocat du roi ; *Monestier*, curé de Saint-Pierre ; *Dijon* 1er avocat général à la cour des aides et capitaine de la garde bourgeoise ; *Champflour d'Allagnat*, capitaine de la garde bourgeoise ; *Charbonnier*, capitaine de la garde bourgeoise ; *Boutaudon*, conseiller à la cour des aides et capitaine ; *Boutaudon Seynage*, conseiller au présidial et capitaine ; *Sablon*, capitaine ; *Tronet*, avocat et capitaine ; *Bonarme*, avocat et échevin ; *Bergier*, avocat ; *Ballet*, avocat ; *Couthon*, avocat ; *Degeorges*, avocat ; *Laforce*, avocat ; *Bergier de Verrières*, avocat et lieutenant de la garde bourgeoise ; *Chambaud*, procureur et sous-lieutenant ; *Barre*, procureur et lieutenant ; *Chappel*, sous-lieutenant ; *Leblanc*, syndic des procureurs et lieutenant ; *Chevalier*, notaire et lieutenant ; *Huguet*, fils, avocat et sous-lieutenant ; *Bourdier*, procureur et sous-lieutenant ; *Busche*, procureur ; *Nourry*, commissaire et adjudant ; *Trébuchet*, procureur et adjudant ; *Pradier*, procureur et caporal ; *Imbert*, procureur et porte drapeau ; *Fauchier*, procureur et sergent ; *Beauregard*, greffier ; *Mathieu* procureur ; *Fleury*, procureur et sergent ; *Thomas*, procureur ; *Chassaing*, procureur ; *Margeride*, procureur ; *Rogier*, procureur ; *Peyrend*, procureur ; *Petit*, procureur ; *Peynet*, procureur et sergent ; *Achard*, greffier ; *Monestier*, procureur ; *Bouchet*, procureur ; *Abraham*, procureur ; *Besse*, notaire royal et feudiste ; *Brun*, chanoine de St-Genès ; *de Montorcier*, assesseur et capitaine de la garde bourgeoise ; *Belaigue de Bughas*, conseiller en la sénéchaussée ; *Bompart*, juge des marchands ; *Grimaud* aîné, chanoine de St-Pierre et professeur de théologie ; frère *Léonard Rothias* ; *Baptiste*, notaire ; *Collangettes*, cadet, négociant ; *Teilhard de Rochecharles* ; *Maugue d'Ennezat* ; *Ratin*,

(1) Voir le procès-verbal de cette assemblée du clergé à la bibliothèque de Clermont ; Auvergne, mss. n° 80. Voir aussi le procès-verbal de l'assemblée de l'ordre de la noblesse (du 17 au 31 mars 1789 ; imprimé de 54 pages in-8°, à la bibliothèque de Clermont.

négociant ; **Degeorges**, sous-lieutenant ; **Chandessolle**, doyen des notaires ; **Fauverteix**, secrétaire de la ville ; **Laporte**, négociant ; **Pagès**, vicaire de St-Pierre ; **Amouroux**, négociant ; **Moranges**, avocat ; **Moranges**, greffier à la cour des aides ; **Valières**, chanoine ; **Dhomne**, prêtre ; **Perol**, avocat ; **Doulcet**, marchand ; **Roux-Léomy**, négociant ; **Rispal**, feudiste ; **Gauthier**, chanoine de St-Genès ; **Pyrent**, receveur ; **Grimaud**, chanoine ; **Cortigier**, chanoine ; **Quessizol** ; **Debert** ; **Dalbignat**, chanoine ; **Collangettes**, aîné, lieutenant de la garde bourgeoise ; **Cellier**, capitaine d'artillerie ; **Dulaure** ; **Bonnefoix** ; **Chabrol**, avocat et lieutenant de la garde bourgeoise ; **Geneix**, conseiller du roi, notaire ; **Téalier**, lieutenant de la garde bourgeoise ; **Geneix**, fils, porte-enseigne ; **Petit**, curé de St-Genès ; **Chauty**, procureur du roi de l'élection ; **Chassaigne**, notaire, lieutenant de la garde bourgeoise ; **Triozon**, sous-lieutenant ; **Causse**, lieutenant ; **Chirol**, bourgeois ; **Lacoste**, bourgeois ; **Tiburce**, prieur de la charité ; **Chandezon** ; **Olphan**, enseigne de la milice bourgeoise ; **Olphan**, neveu ; **Théodore Biett**, sergent-major de la milice bourgeoise : **Parrot**, principal du collége ; **De la Bros** ; **Delcros**, imprimeur du roi ; **Dufraisse de Fontsalives**, officier au régiment d'Austrasie ; **Croix**, avocat, lieutenant de la garde bourgeoise ; **Roudelle**, directeur des messageries, sergent de la garde bourgeoise ; **Jalot**, professeur de philosophie ; **Ganchet**, professeur de rhétorique ; **Laneaux** ; **Chandezon**, notaire ; **Morin**, abbé de St-Genès ; **Grimardias**, conseiller en l'élection ; **Escot**, conseiller à la cour des aides ; **Allier**, professeur de philosophie ; **Lamothe**, avocat du roi ; **Cothon**, conseiller au présidial, capitaine de la garde bourgeoise ; **Joanny**, chanoine et syndic chapitre de St-Pierre ; **Bonneton**, chanoine ; **Durant**, avocat et contrôleur des actes. »

Le 31 août 1789, les prêtres, les nobles et les bourgeois de Clermont firent parvenir à l'assemblée nationale une adresse de félicitations, à l'occasion des 4 et 5 août précédents, où avait été décrétée l'abolition des droits féodaux.

Le 31 octobre 1789, *François-Balthazard Beau*, négociant à Clermont, fit don à la ville de 6 canons (1). Le nom de ce généreux citoyen doit passer à la postérité.

Conformément aux décrets de l'assemblée nationale, du 14 décembre 1789, on procéda en janvier 1790 à l'élection du maire ; on nomma également les officiers municipaux, les notables et le procureur de la commune. Le maire, les officiers municipaux, réunis aux notables et au procureur de la commune, composaient le conseil général de la commune. Un des premiers soins de la nouvelle municipalité fut de réorganiser la garde nationale, dont on augmenta beaucoup le personnel ; les gardes nationaux étaient commandés par un colonel, un lieutenant-colonel et un major. Le 20 août 1789, les habitants de Clermont avaient accordé des lettres de citoyenneté au comte *de Chazot* (2), colonel de *la garde bourgeoise* (la garde nationale) et lieutenant-colonel commandant du bataillon des chasseurs d'Auvergne.

Cette même année (1790), les *comédiens* (acteurs du théâtre) de Clermont présentèrent une requête, à l'effet de prendre part aux charges civiques (3). A peu près à la même époque (12 mai 1790), eut lieu une émeute, suivie de l'enlèvement des grains possédés par M^lles *Pasquier* (4).

14 juillet 1790. Fête de la *Fédération*, qui s'accomplit dans toute la France et fut célébrée avec beaucoup de cérémonial à Clermont.

La division de la France, en départements et en districts, changeait complétement le système administratif. On supprima l'intendant, fonctionnaire dont les attributions répondaient assez exactement à celles de nos préfets et à sa place on institua un *conseil* et un *directoire de département*, dont toutes les places étaient électives.

(1) *Registres des délibérations*, arch. municip.

(2) *François*, c^te *de Chazot*, seigneur de Martray, mestre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis.

(3-4) *Archiv. municip.*; Inventaire Mazure, p. 160.

A cette époque, la ville de Riom fit tous ses efforts pour avoir le siége de l'administration du Puy-de-Dôme ; ce siége fut définitivement fixé à Clermont le 2 novembre 1790.

La cérémonie du serment constitutionnel, exigé des membres du clergé par la loi du 26 décembre 1790, eut lieu à Clermont en 1791. Bien des prêtres refusèrent ce serment. La plupart de ceux qui le prêtèrent rétractèrent plus tard cet acte que réprouvait leur conscience. Cette mesure amena des divisions fâcheuses ; on cessa de se voir, de se parler ; les habitants d'une même maison prenaient parti pour ou contre le prêtre assermenté.

Le décret de l'assemblée nationale, qui ordonnait la vente des biens du clergé, fut loin de produire le résultat qu'on espérait et de combler le déficit du trésor. Déjà, le 30 avril 1790, la commune de Clermont avait envoyé une adresse à l'assemblée nationale, pour lui témoigner sa reconnaissance « des sages décrets, qui ont ordonné la vente des biens des ecclésiastiques (1). » L'évaluation des biens à vendre fut calculée sur le produit ; le capital était basé à raison de 22 fois la valeur du revenu. Personne n'ignore la fortune rapide qu'ont fait à Clermont et dans nos environs les acquéreurs des biens nationaux. On se plaignait des anciens seigneurs ; ceux qui les ont remplacés sont plus durs qu'eux, sans avoir ni leur élégance, ni leur politesse. Le clergé protesta énergiquement contre cette spoliation.

Le 15 février 1791, *François Périer*, oratorien et ancien supérieur du collége d'Effiat, fut élu évêque constitutionnel de Clermont, en remplacement de Monseigneur *de Bonal*, considéré comme démissionnaire, faute d'avoir prêté le serment, prescrit par la loi du 27 novembre 1790. Son élection eut lieu dans la cathédrale de Clermont, à la majorité de 209 voix.

La nouvelle de la fuite et de l'arrestation de Louis XVI (20 juin 1791) produisit autant d'impressions qu'il y avait d'individus. Le décret de l'assemblée nationale du 21 juin, qui interdisait la sortie du royaume à toute personne, fut publié immédiatement.

Les *sociétés populaires*, qui fonctionnaient dans toutes les villes, comme à Clermont (2), avaient contribué puissamment au changement de l'esprit public. Les sociétés de Clermont étaient parvenues à introduire dans la population les idées avancées, qui caractérisaient l'époque ; sans elles, notre ville eût peut-être resté calme au milieu de l'orage ; elle ne céda qu'à l'impulsion générale, qui entraîna toute la France, car grand nombre de malheureux y trouvèrent du répit.

C'est en 1792 que fut planté le premier arbre de la liberté. C'était une de ces réjouissances mensongères, où la contrainte et l'intimidation jouaient le grand rôle. On avait eu la sotte idée de vouloir planter un de ces arbres sur le sommet du puy de Dôme, mais le mauvais temps s'y opposa (3).

A cette époque, de grossiers vandales détruisirent les armoiries, qui se trouvaient sculptées sur divers monuments et rappelaient leur origine ou leur bienfaiteur ; leur barbarie se porta même à lacérer des livres et manuscrits précieux, où se trouvaient des blasons.

Le 13 janvier 1792, le service de la garde nationale de Clermont fut réglé par M. *Sablon*, maire. Le 22 du même mois, les représentants de la commune de Paris prononcèrent l'affiliation de cette garde nationale à la garde nationale parisienne (4).

Par trois délibérations du conseil général de la commune de Clermont-Ferrand, en date des

(1) F. Reynard ; *Ephémérides d'Auvergne*, p. 147.

(2) L'une des plus nombreuses était celle des *amis de la Constitution* ou des *Sans-Culottes*, séante aux Jacobins.

(3) *Inventaire des archives municipales*, par Mazure, C. III, f. 4, page 161.

(4) F. Mège ; *Ephémérides du Puy de Dôme*, p. 17.

28 février, 30 mars et 2 mai 1792, une monnaie spéciale, consistant en un petit carré de papier, portant le nom de *billet de confiance*, fut émise. D'autres billets identiques furent mis en circulation, la même année, par une trentaine de municipalités du département du Puy-de-Dôme. M. Bouillet a publié dans les *Mémoires de l'académie de Clermont* (année 1865), une notice sur les billets de confiance, émis dans notre département. Il a donné un fac-simile d'un billet de confiance de Clermont-Ferrand. Notre ville fit imprimer cinq sortes de billets : des billets de confiance de 30 sous, blancs, imprimés en rouge ; des billets de 20 sous, bleus ; de 10 sous, jaunes ; de 5 sous, roses et de 3 sous, verts.

Le 21 septembre 1792, la Convention nationale abolit la royauté et proclama la République. L'infortuné Louis XVI fut, bientôt après, traduit devant ses juges et condamné à mort (17 janvier 1793). De 12 députés à la Convention nationale, envoyés par le département du Puy-de-Dôme, 10 s'associèrent à cette inique condamnation. Il n'y eut que M. *Bancal des Issarts*, né à Clermont-Ferrand, et M. *Girot-Pouzol*, né à Vodable, qui se prononcèrent en faveur du malheureux monarque et pour sa vie. Le lendemain de la mort du roi, nos Clermontois vendirent 11 robes en damas violet, provenant des anciens échevins (1) ; le 27 du même mois (janvier 1793), des arbres de la liberté, qui n'avaient pas pris racine, furent remplacés (2).

Les visites domiciliaires, les arrestations devenaient de plus en plus fréquentes ; la liberté individuelle n'existait aucunement ; elle était imprimée en tête des proclamations affichées au coin des rues et dans les discours de nombreux orateurs. On suspecta bientôt ses amis et la dénonciation fut pratiquée au grand jour. Nombre de prêtres, non assermentés, furent enfermés prisonniers dans les bâtiments de la Chasse, à Fontgiève et dans ceux du petit séminaire (3). En ce temps-là, des bandes de malfaiteurs, profitant des malheurs du temps, s'organisèrent et commirent les excès les plus crimnels.

Le 4 juin 1793, une députation de la commune de Clermont fut admise à la barre de la Convention nationale et vint prier les représentants du peuple de donner promptement à la France une constitution définitive. La Convention, sur la motion de *Couthon*, accorda une mention honorable à la ville de Clermont, et l'insertion au bulletin de cette adresse. Le 15 juin suivant (1793), la municipalité de Clermont fit parvenir une lettre à la Convention ; elle exposait que notre ville était sur le point d'éprouver les horreurs de la famine. Depuis 15 jours, le blé se vendait 100 livres le setier ; le pain valait 16 et 18 sous la livre. La taxe des grains avait amené cette effrayante disette ; les cultivateurs ne portaient plus rien au marché (4).

En juillet 1793, parut la loi, qui ordonnait d'enlever les cloches des églises. Le *gros bourdon* de la cathédrale de notre ville tomba dans l'effort qu'on fit pour le descendre et enfonça trois voûtes.

Au mois d'août 1793, la disette et la guerre désolaient le pays. La cherté du blé continuait. Grand nombre de personnes, appartenant à la noblesse de la province, étaient enfermées en prison dans le couvent des Bénédictins de St-Alyre, où plusieurs moururent.

Les victoires, que nos armées remportaient sur l'ennemi, faisaient seules diversion aux angoisses que chacun éprouvait. Le 6 octobre 1793, 340 prisonniers de guerre arrivèrent à Clermont (5).

(1 2) *Registres des délibérations municipales.*

(3 La liste de ces prêtres a été publiée à Clermont, en 1869, dans le journal *la Semaine religieuse.*

(4) F. Reynard, *Ephémérides d'Auvergne.*

(5) *Bibliothèque de Clermont*, Auvergne, mss. nº 82.

Des visites domiciliaires furent ordonnées pour constater la quantité de denrées, qu'il y avait dans chaque famille. On mourait de faim et on criait à l'accaparement. Des commissaires inspectaient les maisons. Ils rendaient compte du beurre, du sucre, du savon qui s'y trouvaient. Ce dernier article était devenu un objet de luxe ; on s'en offrait un morceau comme un présent recherché. La misère générale semblait augmenter la rage des tyrans. Les emblèmes de la religion et ceux de la royauté furent proscrits ; on abattit les croix ; on gratta les fleurs de lys. On poussa la folie jusqu'à faire la guerre aux plaques de cheminées ; on obligeait le propriétaire à les retourner, à cause des fleurs de lys qu'elles portaient généralement, et il fallut rien moins qu'un décret du 15 octobre pour autoriser leur conservation. Les statues de saints, qui décoraient les portails des églises, furent brisées (notamment les statues des niches de la cathédrale), les autels des diverses églises démolis, les croix, qui surmontaient les clochers, remplacées par des drapeaux tricolores. Les sociétés populaires n'étaient pas étrangères à ces exécutions sacriléges. Les processions furent interdites ou supprimées ; on supprima aussi la grand'messe, les vêpres et les saluts et bientôt on abolit toutes les cérémonies du dimanche et celles des jours de fêtes. Les pratiques les plus inoffensives devinrent l'objet d'une rigueur sans égale. Cette même année (1793), une femme ayant été aperçue dans notre ville, faisant le signe de la croix, fut immédiatement dénoncée (1). Les grilles des églises, l'argenterie, les ornements d'or et d'argent, les vases sacrés, les reliquaires les plus vénérés n'étaient pour les héros de ces temps que des objets inutiles, bons à être envoyés à la fonderie. Il fut décidé que le clergé serait dépouillé de l'argenterie de ses églises et que le Directoire serait chargé de les transmettre à l'hôtel des Monnaies.

La loi du 17 juillet 1793, qui ordonnait de faire rechercher et brûler les titres, papiers et registres, relatifs aux droits féodaux, eut pour bien cruel résultat de faire préparer, au mois de novembre suivant, un auto-da-fé sur la place de *Jaude*, où furent consumés des chartes et des documents à jamais regrettables. L'empressement, que l'on mit à exécuter cette loi, et l'ignorance de ceux qui prenaient indifféremment les chartes, les registres, les terriers, les cartulaires, nous ont privé de nos plus curieuses annales. Les archives municipales de la ville nous apprennent que dans ce brasier disparurent les titres de noblesse, qui étaient déposés dans les greffes de la cour des aides et de l'élection (2). Cette exécution incendiaire a causé des pertes irréparables et sera un sujet de regrets éternels, pour quiconque désire connaître les évènements dont sa patrie a été le théâtre. Cet abominable sacrifice a rendu impossibles les recherches historiques. Les archives de la ville furent en grande partie conservées, mais celles des communautés religieuses et des églises souffrirent beaucoup de la mauvaise application de cette loi. On rencontre encore çà et là des parchemins intéressants, qui proviennent évidemment du pillage, qui eut lieu à cette époque.

Une société populaire tenait alors ses séances dans la cathédrale ; une autre dans l'hôpital de la Charité. On discutait sur la marche à suivre, sur la direction à imprimer aux affaires. On y lisait à haute voix les journaux et, après cette lecture, un membre montait à la tribune et prononçait un discours sur les événements récents.

Au mois de novembre 1793, fut célébrée la fête de *la Raison*. Clermont, comme les autres villes, eut sa déesse ; c'était une femme grande, forte, qui se vantait de profaner l'autel et dont l'allure rappelait celle d'un véritable cuirassier. Quelque temps avant cette fête, la municipalité avait

(1) *Invent. des archiv. municip.*, par Mazure, p. 162.

(2) *Invent. des archiv. municip.*, par Mazure, p. 161.

ordonné la fermeture des églises ; les arrestations politiques continuaient leur cours. Hâtons-nous de dire qu'on n'eut pas à déplorer en Auvergne, et surtout à Clermont, ces exécutions sanguinaires, qui firent de tant d'autres provinces des contrées de deuil et de larmes.

En 1794, les noms des places, des rues et des monuments, qui rappelaient l'ancien régime, qui portaient la pensée sur un roi, un saint, un souvenir du Moyen-Age et sur Dieu lui-même, furent changés. L'Hôtel-Dieu fut appelé l'*hospice de l'humanité souffrante* ; la place de Jaude, *place de l'Union*, la rue de Montboissier (rue St-Louis), *rue de la Fédération*, etc.

Les finances étaient épuisées : la dépréciation du papier monnaie faisait chaque jour des progrès effrayants ; la rareté du numéraire allait en augmentant ; à défaut de pièces d'or et d'argent, la République mit en circulation une quantité énorme de monnaie de billon.

En 1794, les cloches des églises du district furent envoyées à Paris et transformées en gros sous et en pièces de canon.

Le mobilier des églises, les chasubles, les ornements d'autels furent vendus. Les galons, les franges d'or et d'argent étaient décousus et envoyés à l'hôtel des Monnaies à Paris.

Le 13 février 1794 (25 pluviose an II), la belle cathédrale de notre ville ne fut elle-même préservée de la destruction que grâce à la présence d'esprit de M. *Verdier-Latour*, ancien bénédictin de St-Alyre et à celle de M. *Deval*, architecte. Ces deux honorables citoyens firent entendre qu'il serait facile de détruire ce monument, mais qu'on ne saurait que faire de ses matériaux, qu'au surplus la nef de l'église était très-utile pour les réunions populaires. Il n'en fut pas de même pour l'église de St-Genès, qui fut complétement rasée en 1797 ; celle de St-Pierre, vendue le 9 août 1792, moyennant 5,000 francs, fut aussi démolie en 1796.

Cependant, la nécessité d'une religion tourmentait les tyrans qui opprimaient la France (1794). A la déification de la Raison, succéda le culte de l'Etre Suprême. C'est en juin 1794 qu'eut lieu l'inauguration de la nouvelle religion. La fête de l'Etre Suprême fut célébrée à Clermont le 8 juin 1794 (20 prairial an II). Cette fête avait été préparée à l'instigation de *Couthon*, qui écrivit aux Clermontois, pour les convertir au nouveau culte et leur démontrer l'existence de l'Etre Suprême. Au jour fixé, toutes les sections de Clermont se réunirent en armes, et précédées des membres de la *société populaire*, ornés d'un laurier, parcoururent les boulevards, formant une immense procession, au milieu de laquelle se montraient certaines figures allégoriques : l'Egalité, la Liberté, représentées par *deux citoyennes vertueuses*, portant une pique. Le cortége se groupa sur la *place de l'Union* (la place de Jaude), où une montagne avait été élevée, pour servir de piédestal aux autorités constituées ; bon nombre de discours furent prononcés, le tout entremêlé de chants patriotiques ; le citoyen *Boutarel* composa une hymne, en voici une strophe :

« En vain conspirent les tyrans.
« La révolution s'achève ;
« Tous leurs efforts sont impuissants ;
« Il n'est plus le temps des méchants.
« Le culte des vertus s'élève,
« Et les vices sont expirants !
« Suprême intelligence (*bis*).
« C'est toi qui désormais vas régner sur la France ! (1). »

(1) F. Mège ; *Ephémérides du Puy-de-Dôme*, p. 80.

La loi de 1793, qui fixait un *maximum*, au-dessus duquel il était défendu de vendre les denrées, n'avait pas été exécutée. C'était en 1794 une lutte continuelle entre le vendeur et l'acheteur. Les jours de marché, les habitants se précipitaient sur le beurre et les œufs, que les gens de la campagne apportaient : de pareils actes éloignaient ces derniers et rendaient les approvisionnements difficiles.

En 1795, le calme commença à renaitre.

A la Convention nationale, qui termina ses travaux le 25 octobre 1795, succéda le Directoire véritable époque de transition. La place de maire fut supprimée et remplacée par celles de *l'agent municipal* et de l'*adjoint ;* les villes de plus 5,000 âmes eurent un *président* de municipalité.

Sous le Directoire, reparaissent les plaisirs et les fêtes. Le peuple commence à s'amuser. Il y avait fréquemment des bals dans la société. Quand l'on craignait pour sa liberté et pour sa vie on n'était pas disposé à danser ou à aller au spectacle. Sous le Directoire, on se livra au plaisir avec passion ; jamais en France on ne s'amusa peut-être autant.

Le 28 brumaire an V (18 novembre 1796), il y eut des troubles au théâtre de Clermont. Les jeunes gens du parti royaliste et du régime nouveau (le Directoire), suivant qu'ils étaient les plus nombreux, faisaient loi au théâtre, aussi les acteurs se voyaient-ils forcés d'entonner *le Réveil du Peuple* ou *la Marseillaise* (1).

En 1797, il y eut à Clermont un évènement fort regrettable, connu sous le nom de *l'affaire du Bois de Cros*. Une centaine de républicains radicaux, qui avaient l'habitude de se réunir dans l'ancien château du Bois de Cros, transformé en auberge pendant la révolution, furent accusés, à la suite de la réaction, qui se faisait sentir à Clermont comme à Paris, de troubler l'ordre public par leurs chants et surtout par celui de *Vive nos braves montagnards* ! Le 21 messidor an V, (9 juillet 1797) cinq cents habitants de Clermont, tous réactionnaires, se dirigèrent au Bois de Cros avec la force armée, firent une sommation à la société de républicains de se retirer, ainsi que cela avait déjà été enjoint précédemment par la police de la ville ; les républicains, intimidés par le nombre, s'empressèrent de fuir, en escaladant les murailles des jardins du voisinage ; des coups de fusil furent tirés sur les fugitifs ; huit ou neuf furent tués. Cette affaire fit un certain bruit. Une dénonciation fut adressée au Directoire contre la force armée et plusieurs de ceux qui l'avaient accompagnée au Bois de Cros. Un procès criminel s'engagea à Riom. L'acte d'accusation est du 11 germinal an VI (31 mars 1798). Un jugement condamna plusieurs des coupables, mais ils furent jugés par contumace (2).

Le 18 janvier 1798, arriva à Clermont une colonne de l'armée d'Italie, se rendant sur les côtes de la Manche, pour faire partie de l'expédition d'Angleterre, commandée par le général *Hoche*. Le lendemain, un banquet fut offert par la ville aux officiers dans la grande salle de l'école centrale (aujourd'hui le lycée).

Le 17 mars 1798, un arrêté du Directoire ferma les *cercles constitutionnels* de Clermont-Ferrand, de Riom et d'Issoire.

(1) F. Mège ; *Ephémérides du Puy-de-Dôme*, p. 156.

(2) *Bibliothèque de Clermont*, Auvergne mss. n° 80 ; *idem*, imprimés, n° 174.





CLERMONT-FERRAND

*(Montée du boulevard de la Pyramide en 1850.)*



# XIX^e SIÈCLE

## 1800-1870

Fête projetée à Clermont ; construction de la fontaine de la pyramide (1801). — Voyage à Clermont de Châteaubriand (1805) — Inauguration de la salle de théâtre (1807). — Les Autrichiens à Clermont (1814). — La duchesse d'Angoulême à Clermont (1814). — Evénements de juillet 1815. — Le duc d'Angoulême à Clermont (1816). — Grande mission (1818). — La duchesse de Berry à Clermont (1821). — Passage de la Dauphine. — Le duc d'Orléans à Clermont (1826). — Le général de La Fayette à Clermont (1826). — Hiver très-rigoureux (1829-1830). — Révolution de juillet 1830. — Le duc d'Orléans à Clermont (1830). — Clermont devient le siége de la 19^e division militaire (1831). — Tentatives de barricades (1832). — Voyage du duc d'Orléans (1832). — Session du congrès scientifique de France à Clermont (1838). — Mort du comte de Montlosier (1838). — Mort du général Charras (1839). — Banquet réformiste de Montaudou (1840). — Emeute à Clermont, suivie de désordres (1841). — L'éclairage au gaz remplace les lanternes à reverbères (1846). — Révolution de février 1848. — Inauguration de la statue du général Désaix (1848). — Session à Clermont de la société française pour la conservation des monuments historiques (1850). — Concession de la voie ferrée de Clermont au pont de Lempdes (1853). — Inauguration du chemin de fer de Paris à Clermont (section de Saint-Germain-des-Fossés à Clermont (1855). — Grande cavalcade de charité (1859). — L'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie à Clermont (1862). — Concours régional (1863). — Grande cavalcade historique (1867). — Grand concours musical (1869). — M. Mège, ministre de l'instruction publique (1870). — Concession du chemin de fer de Clermont à Tulle (1870). — Proclamation de la République à Clermont (4 septembre 1870). — Manifestation contre le journal *l'Indépendant du Centre* (1870). — Grande manifestation contre le conseil général du Puy-de-Dôme (1870).



ONAPARTE régla les destinées de la France. Au Directoire succéda le *Consulat*. Les œuvres de Napoléon I^er lui ont survécu. L'administration est encore en France à peu près telle que l'établit ce grand homme. Les tribunaux, les municipalités furent constitués sur des bases nouvelles. Il serait superflu d'entrer dans aucun détail à ce sujet. Les changements, survenus à Clermont, étaient la répétition exacte de ce qui se passait dans toute la France. Les présidents des municipalités et les agents municipaux, qui étaient tombés en désuétude, furent remplacés par les maires (1800), nom qui résonnait agréablement aux oreilles des populations.

En 1801, on projeta une grande fête à Clermont, à la mémoire du général *Désaix*, mais cette fête n'eut pas lieu ; on préféra élever

au héros de Marengo, une espèce d'obélisque en pierre de Volvic, où l'on plaça, au sommet, une urne funéraire ; la base de cet obélisque servit à une fontaine à laquelle on donna le nom de *fontaine de la pyramide*. Ce monument existe encore.

Le *Concordat* vint mettre le sceau à la réaction religieuse, qui se faisait sentir (1802). La loi du 18 germinal an X fut publiée avec solennité. Ce fut l'acte public qui contribua beaucoup à oonsolider Bonaparte.

M. *de Châteaubriand*, le célèbre écrivain, vint à Clermont le 2 août 1805. Il y séjourna les 3, 4, 5 et 6 du même mois. Tout le monde connaît les belles pages sur l'Auvergne, inspirées à Châteaubriand par son voyage dans cette province, qu'il qualifie du *plus beau pays du monde*.

Le 19 juin 1806, la ville de Clermont contribua pour la somme de 3,000 francs destinée à élever une colonne triomphale à Napoléon Ier.

Le dimanche 9 août 1807, à l'occasion de la proclamation de la paix entre la France, la Russie et la Prusse, il y eut à Clermont des salves d'artillerie, un mât de cocagne, des danses sur les places publiques, des illuminations, un bal à l'hôtel-de-ville et un feu d'artifice.

Le 15 août 1807, fut donnée à Clermont la première représentation en *la nouvelle salle de théâtre* (le théâtre actuel, placé près de la cathédrale). Cette salle remplaçait celle que M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne, avait fait construire en 1759, dans les bâtiments dépendants du *palais de Boulogne*, où était situé l'hôtel de ville. Elle a été restaurée intérieurement en 1845 ; les peintures et les décorations du plafond sont l'œuvre de deux artistes Clermontois : M. *Louis Devedeux*, connu très-avantageusement à Paris, où il habite et M. *de la Foulhouze*. Ce théâtre actuel est peu digne de notre ville ; l'extérieur est affreux, et l'on ne sait vraiment si c'est un théâtre ou quelque vieux bâtiment des temps passés, complétement abandonné. Il est question de construire une nouvelle salle, mais ce serait justice de mettre ce projet à exécution.

Le 26 novembre 1813 fut célébrée à Clermont l'anniversaire de la fête du couronnement de Napoléon Ier. Cette solennité n'eut de particulier que le mariage d'une *rosière* et d'un chasseur au 22e régiment, mariage béni dans la cathédrale, d'après la volonté de l'Empereur. Pendant la journée, des salves d'artillerie se firent entendre. Un mât de cocagne attira la foule au cours Sablon ; il y eut des danses sur les places publiques. Le soir grande illumination, banquet donné par la ville aux nouveaux époux.

Les succès, qui avaient secondé les projets de l'empereur Napoléon Ier, l'abandonnèrent. La fatale campagne de 1812 mit un terme à une suite d'heureux jours et vint briser la carrière la plus extraordinaire, la plus brillante, que jamais homme ait été appelé à parcourir.

Le 11 mars 1814, le gouvernement provisoire, dont la malle-poste, venue de Paris, avait apporté la nouvelle, fut proclamé à Clermont. Le maire fit immédiatement afficher l'allocution suivante :

« *Habitants de Clermont-Ferrand*,

« *Après tant d'orages, le calme reparaît et la paix nous est rendue ; vos magistrats vous invitent à la « tranquillité et à vous rallier autour du gouvernement actuel et provisoire, qui nous rend à nos anciens « et légitimes souverains et prononce la déchéance de Napoléon Bonaparte. Que le calme le plus parfait « vous distingue dans cette journée mémorable ; arborez la cocarde blanche, qui est le signe de votre « bonheur ; cependant, comme les militaires ont des ordres particuliers, on ne pourra les contraindre à « changer leur cocarde. Vive le roi ! vive Louis XVIII !* »

La garnison de Clermont, malgré le respect accordé à sa cocarde, fut loin de partager l'allégresse des clermontois. Elle courut à la cathédrale, où avait été arboré le drapeau blanc, décoré de trois fleurs de lys d'or, enfonça la porte du clocher, sur lequel flottait ce drapeau, et arracha ce dernier. Cet événement se passait vers midi. Aussitôt, des voisins crièrent « Aux armes ! » Le général *Becker, comte de Mons*, intervint et engagea les troupes au plus grand calme. Pendant ce temps, une partie de la garnison se portait à la préfecture et, malgré le préfet, s'emparait des canons. La municipalité eut beaucoup de peine à arrêter ces désordres, qui, heureusement, se bornèrent aux violences que nous venons d'indiquer.

A la fin du mois de mars 1814, une colonne de 6,000 hommes, venant de l'armée du maréchal *Augereau* et dirigée sur Bordeaux, passa et séjourna à Clermont, où elle fut très-bien accueillie.

Le 13 avril 1814, l'armée du général *Montholon*, ainsi que les partisans de *Damas*, au nombre d'environ 5,000 hommes, se retirant devant les Autrichiens, occupa aussi notre ville et une partie de l'arrondissement à trois lieues au midi et au couchant. Cette armée se vit bientôt obligée d'abandonner ses positions à la nouvelle de l'arrivée des Autrichiens. Elle s'empressa de se retirer, emmenant avec elle les dépôts des différents régiments et quelques bataillons de gardes nationales actives.

Le 14 avril 1814, après l'entrée à Paris des alliés (31 mars 1814), l'invasion étrangère pénétra à Clermont. Une division autrichienne, forte de 15,000 hommes, venant de la route de Lyon, et commandée par le comte de *Hardeck*, lieutenant général, qui était à la tête de l'armée stationnée dans le département du Puy-de-Dôme, division qui avait aussi pour chefs le général *Hardigg*, le prince de *Savoie-Carignan* et le futur roi de Belgique (le duc *Léopold de Saxe*), arriva dans notre ville. Le maire, le corps municipal, la garde nationale et une grande partie de la population s'étaient portés à sa rencontre près du village d'Herbet, pour la fêter. La colonne défila par les boulevards, pour se rendre sur la place de Jaude. Le général Hardigg descendit à l'hôtel de la Sénatorerie (aujourd'hui le palais épiscopal, en la rue Blaise Pascal), où l'attendaient, pour le complimenter, le Préfet et les conseillers de préfecture (voir *Journal du Puy-de-Dôme*, numéro du 16 avril 1814). Une partie des troupes autrichiennes logea chez les habitants de la ville, une autre dans les villages et une troisième campa dans la prairie des Bughes. On n'eut à déplorer de la part des Autrichiens aucun pillage, aucun fait regrettable ; ils quittèrent notre ville, le 27 avril, après 14 jours de séjour. (Voir de nombreux détails dans notre *Appendice*.)

Le 16 avril 1814, la ville de Clermont envoya une adresse au roi Louis XVIII. (Voir notre *Appendice*.). Le 17 avril suivant (1814), l'évêque de Clermont fit un discours dans la cathédrale de Clermont au sujet du rétablissement sur le trône de la maison de *Bourbon*. Ce discours fut suivi d'un *Te Deum*. Le 27 mai de la même année (1814), un service expiatoire fut célébré à la cathédrale pour le repos de l'âme de Louis XVI et celle de son fils Louis XVII. Une oraison fut prononcée par l'abbé *Raymond*, curé de la cathédrale. Cette oraison a été imprimée.

Le mercredi, 27 juillet 1814, Mme la *duchesse d'Angoulême* (*Marie-Thérèse Charlotte de France*), fille du roi Louis XVI, vint passer quelques heures à Clermont. Elle y fut reçue avec une allégresse inexprimable par toute la population, mais spécialement par M. *de Contades*, préfet du département, M. le baron *Simmer*, maréchal de camp, commandant le département, M. *Grangier de la Mothe*, maire, le conseil municipal, etc. Une grande partie du département s'était transportée dans notre ville pour acclamer la fille de l'infortuné Louis XVI. Arrivée à Montferrand, Mme la duchesse d'Angoulême, malgré sa défense formelle, plusieurs fois réitérée, eut sa voiture trai-

née jusqu'à Clermont par 80 jeunes gens, vêtus en blanc. La duchesse, après avoir entendu un discours apprécié, prononcé par M. *Jean Moulin*, secrétaire-général de la préfecture du Puy-de-Dôme, quitta notre ville, quelques heures après son arrivée, pour retourner à Vichy, d'où elle venait. Le soir, Clermont se livra à toutes sortes de réjouissances : danses sur toutes les places publiques, feux d'artifices sur la place de Jaude, illuminations, etc. La *place de l'Etoile* prit, dès cet auguste voyage, le nom de *place d'Angoulême*, qu'elle a quitté depuis, pour reprendre son ancienne dénomination. Le lendemain de l'arrivée de la duchesse d'Angoulême (28 juillet), repas de 300 couverts, où toutes les autorités du département assistèrent. (Voir *Journal du Puy-de-Dôme*, août 1814) (1).

Le 30 décembre 1814, le régiment du 72e de ligne arriva à Clermont et fut logé, pendant un mois, chez les habitants, faute de local suffisant dans les casernes.

Les 18, 19, 24 et 25 juillet 1815, le drapeau blanc, qui avait été arboré dans notre ville le 14 du même mois, après les Cent-Jours, fut l'objet de désordres graves. La troupe de Clermont arracha ce drapeau aux cris de *Vive Napoléon II ! A bas les Bourbons !* M. le général baron *Jacquemart*, commandant le département, M. le lieutenant-général comte *de Marausin*, et M. le lieutenant-général comte *Excelmans*, commandant en chef du corps de cavalerie de l'armée de la Loire, montrèrent une grande énergie en faveur du rétablissement de la tranquillité publique. Nous donnons tous les détails concernant ces quatre tristes journées dans notre *Appendice*.

22 septembre 1815. Le maréchal de France, duc d'*Albuféra*, quitte Clermont, où était établi son quartier général, après avoir licencié l'armée des Alpes, placée sous ses ordres par le roi Louis XVIII.

Un buste du roi Louis XVIII donna lieu à Clermont, le 24 avril 1816, à une fête, où prirent part les autorités municipales et militaires de la ville. La matinée de cette fête fut annoncée par des salves d'artillerie et une messe solennelle à la cathédrale, célébrée par l'évêque. Le buste, placé sur un brancard, était porté par huit sous-officiers de la garde nationale, que suivait un nombreux cortège. Arrivé sur la place d'armes (place de *Jaude*), il fut successivement présenté à toutes les troupes et salué par elles ; immédiatement, plusieurs sacs, renfermant des cocardes tricolores et les aigles des anciens drapeaux, furent apportés et livrés aux flammes, en présence d'une foule avide d'un pareil spectacle ; le buste, après avoir été promené à travers les boulevards, arriva à l'hôtel-de-ville en la grande salle du conseil ; aussitôt fut entonnée une cantate, dont les paroles étaient de M. *Chabanon* et la musique de M. *Calderara* ; cette cantate était chantée par les artistes du théâtre. Le buste fut ensuite placé dans la même salle du conseil, sur un monument exécuté d'après les plans de M. *Rousseau*, architecte ; ce monument se composait d'un cube de marbre blanc « comme emblème de la stabilité » ; sur ce cube fut gravée cette inscription :

A LOUIS XVIII
LA VILLE ET LA GARDE NATIONALE DE CLERMONT
LE 24 AVRIL 1816.

Au-dessous du buste et sur son piédestal, on lisait :

MONUMENTUM FIDELITATIS.

(1) Voir à la *bibliothèque de Clermont*, Auvergne, imprimés, nos 1089, 1090.

Le soir, distribution de pain aux pauvres, banquet par souscription au théâtre, nombreux toasts portés : le premier, à la *famille royale*, par M. le Préfet ; le deuxième, à *Monsieur*, par M. *de Trenqualye*, commandant de la garde nationale ; le troisième, au duc *de Berry*, par M. *Blatin*, adjoint, etc. La fête fut terminée par les cris, souvent répétés, de : *Vive le roi ! Vivent les Bourbons ! Vive la duchesse d'Angoulême ! Vive la famille royale !*

Le 30 juillet 1816, le duc d'*Angoulême* (fils du roi Charles X), arriva à Clermont à 5 heures du soir. Il était accompagné par toutes les gardes à cheval du département, qui lui formaient cortège. Le même soir, il se rendit à une représentation en la salle de spectacle, où plusieurs couplets furent chantés en son honneur. Le lendemain, 31 juillet, fut faite une distribution de pain à plus de 2,000 pauvres, dans l'une des cours de l'Hôtel-Dieu ; le duc donna audience à un grand nombre de personnes, se rendit ensuite à la cathédrale, où il assista à une bénédiction de drapeaux, drapeaux qui furent remis à la troupe assemblée sur la place *d'Espagne* ; il visita, ce jour-là, l'hôpital général et la bibliothèque ; arrivé à la caserne, il but un verre de vin en présence de la troupe et se rendit de là à l'hôtel-de-ville à un banquet, où lui furent offerts cent coffrets de pâte d'abricots d'Auvergne ; le soir, il parut à un bal, donné au profit des pauvres, et prit un grand plaisir à voir exécuter les bourrées et les autres danses du pays. Le 1ᵉʳ août, il assista en la souterraine de l'église de Notre-Dame-du-Port à une messe votive, qui avait pour but de demander le beau temps, à la suite de pluies trop abondantes ; il visita le collége, où le reçut M. *Guérard*, recteur de l'Académie, et posa la première pierre d'un péristyle projeté autour de la salle de théâtre ; il se rendit de là à Royat, pour visiter les grottes, puis au pont naturel de Saint-Alyre, sur lequel il monta, aidé par un paysan ; le soir, grand dîner à la préfecture, où assistaient les autorités religieuses, civiles et militaires. Le duc d'Angoulême partit de Clermont, le lendemain, 2 août, à 5 heures du matin ; il se rendit à Montbrison. Ajoutons, pour terminer l'historique de ce voyage, que la présence de ce prince avait attiré dans notre ville plus de 50,000 personnes.

1818 fut remarquable par une mission que prêchèrent à Clermont MM. *Rauzan* et *Fayet*. Cette mission fut close le 28 avril. Huit à dix mille personnes accompagnèrent à leur départ les missionnaires sur la route de Montferrand, et quand on les eut perdu de vue, la foule entonna ces paroles d'un cantique :

« La religion nous appelle,
« Sachons vaincre, sachons périr ;
« Un chrétien doit vivre pour elle,
« Pour elle, un chrétien doit mourir. »

Les missions furent un des principaux griefs que le parti libéral exploita contre la Restauration. Etrange contradiction de notre nation ! on a attaqué et renversé Charles X en partie parce qu'il allait à la messe ; les Bourbons furent chassés en haine des Jésuites et la République de 1848 a laissé rétablir non-seulement les Jésuites, persécutés vingt ans auparavant, mais les Capucins, les Franciscains et presque tous les ordres monastiques.

Le 17 février 1820, le conseil municipal de Clermont envoya une adresse au roi Louis XVIII, au sujet de l'attentat du duc *de Berry* (13 février 1820).

Le 1ᵉʳ octobre 1820, la municipalité régla le programme des fêtes qui devaient avoir lieu au

sujet de la naissance du duc *de Bordeaux* (20 septembre 1820) : *Te Deum*, salve de 24 coups de canon ; illuminations, feux de joie, danses sur les places publiques, au son d'un orchestre, secours aux pauvres, etc.

Le 8 décembre 1820, le conseil municipal vota une somme de 1,500 francs, tant pour l'érection d'un monument à la mémoire du duc *de Berry*, que pour l'acquisition du château de Chambord, en faveur de son fils *Henry* (Monseigneur le *comte de Chambord*).

Par délibération du même conseil, en date du 4 avril 1821, il fut décidé d'envoyer à Paris, le 3 mai suivant, une députation, chargée d'assister en l'église de Notre-Dame au baptême du duc *de Bordeaux*. Cette députation était composée de MM. *de Sédages*, *Cournon*, ingénieur en chef du département, *Debert*, notaire à Montferrand, tous trois conseillers municipaux. Le 21 avril, même année, le conseil municipal arrêta le programme des fêtes, qui seraient données le jour de ce baptême : salves d'artillerie, illuminations, secours aux pauvres, etc.

31 août 1821. Arrivée à Clermont de la *duchesse de Berry* (Caroline-Ferdinande-Louise, fille de François Ier, roi des Deux-Siciles). La ville avait été l'attendre à la sortie de Montferrand ; elle avait fait dresser deux arcs de triomphe, l'un à la porte du nord de Montferrand, l'autre à Clermont à la porte des Jacobins. Le soir, illumination générale. Son altesse coucha à Clermont et partit le lendemain vers midi pour les bains du Mont-Dore, emportant cent coffrets de pâte d'abricots d'Auvergne, cadeau de la ville de Clermont.

3 novembre 1823. Arrivée à Clermont de 500 prisonniers espagnols, qui faisaient partie de la garnison de Saint-Sébastien. Ces malheureux étaient harassés de fatigue et couverts de haillons. On les dirigea sur Montferrand, où ils logèrent dans une vieille église, abandonnée depuis la Révolution.

19 mai 1826. Le célèbre opéra comique de la *Dame Blanche* est représenté au théâtre de Clermont pour la première fois. Cette admirable mélodie attira un très-grand concours de spectateurs. La musique de la *Dame Blanche*, composée par *Boïeldieu*, a été jouée pour la première fois à Paris le 10 décembre 1825. Elle a dépassé de nos jours plus de mille auditions à l'Opéra Comique à Paris.

Le lundi 26 juin au matin, en l'année 1826, Mme *la Dauphine (la duchesse d'Angoulême)*, qui déjà était venue à Clermont en 1814, traversa cette ville et se rendit au Mont-Dore, où elle séjourna le mardi 27. Elle revint à Clermont dans la matinée du mercredi, descendit à l'hôtel de la préfecture, et repartit le jeudi suivant de grand matin, en se dirigeant par la porte de Paris et de Lyon.

Le *duc d'Orléans* (plus tard le roi Louis-Philippe), la duchesse d'Orléans (*Marie-Amélie de Bourbon*), son épouse, Mme *Adélaïde*, sa sœur, M. le *duc de Chartres*, M. le *prince de Joinville*, les jeunes princesses *Louise* et *Marie-Clémentine d'Orléans*, partis de leur château de Randan, arrivèrent à l'hôtel de la préfecture de Clermont le 5 juillet 1826 ; le général, le préfet et le maire les attendaient. Leurs altesses déjeûnèrent immédiatement, reçurent ensuite les autorités, visitèrent les monuments remarquables de la ville et repartirent le même jour pour le Mont-Dore, où elles séjournèrent le 6 juillet. Clermont avait fait élever deux arcs de triomphe sur leur passage ; l'un à la porte de Paris, l'autre à celle de Jaude. Leurs altesses étaient accompagnées de plusieurs aides-de-camp, de M. le baron *Attalain* et du vicomte *de Rumigny*. Avant son départ, le duc d'Orléans signala sa largesse envers les pauvres, en leur laissant une somme de 500 francs.

Le 17 juillet 1829, le célèbre général *de la Fayette* arriva à Clermont. Il y avait douze ans que ce général n'avait plus visité l'Auvergne ; Clermont lui offrit un banquet, le 28 juillet, dans les salons du restaurateur *Jay*. La Fayette logea chez M. *Collon*, banquier.

16 janvier 1830. Le thermomètre du sieur *Tardif*, opticien à Clermont, marque à 9 heures du matin 24 degrés centigrades, au-dessous de zéro. L'hiver de 1829-1830 fut très-mauvais ; depuis 1789, il n'y en avait pas eu d'aussi rude à traverser.

La révolution du 27 juillet 1830 ne produisit en apparence aucun changement notable à Clermont ; au fond, elle opéra, comme dans toute la France, un revirement complet dans les idées. Le service des postes étant interrompu, les diligences de Paris arrivèrent, ayant à leur impériale un drapeau tricolore. Tout le monde se dirigea au devant, pour avoir des nouvelles ; on apprit ainsi les évènements, qui se passaient à Paris. Les citoyens s'armèrent immédiatement. Des groupes se portèrent vers les barrières, pour défendre Clermont contre l'invasion des communes rurales (Beaumont, Aubière), qui ont toujours été la terreur de notre ville ; malgré leurs efforts, la barrière d'Issoire, qui était en fer, fut renversée (1). Le général *de Ste-Suzanne*, qui commandait les troupes, qui se trouvaient à Clermont, se rendit à la caserne d'infanterie, pour donner des ordres ; son autorité ayant été méconnue, il rentra à son domicile et se brûla la cervelle (1ᵉʳ août 1830) ; dès lors, la troupe et la garde nationale fraternisèrent ; tout se passa avec un calme admirable.

En l'année 1830, le *duc d'Orléans*, âgé de 20 ans, fils du roi Louis-Philippe, vint à Clermont et fut reçu avec un enthousiasme extraordinaire. Le duc, qui se dirigeait à Lyon et Grenoble, en passant par Moulins, Clermont et Montbrison, arriva dans notre ville le samedi 13 novembre à la nuit close. Il alla loger en l'hôtel *Dessat*, rue de l'Ecu, assista, le lendemain matin, à une messe célébrée dans l'église des Minimes, puis à une grande revue sur la place de Jaude, où se trouvaient les généraux *Baudrand*, *Marbot* et *Charras*, et un neveu du maréchal *Guérard*. Il partit le lundi 15 novembre de grand matin et se dirigea à Pont-du-Château. Pendant son séjour à Clermont, nous ne devons pas oublier que le jeune duc reçut M. le comte *de Montlosier*, notre compatriote célèbre, auquel il fit les plus grandes amitiés et auquel il s'empressa de dire qu'il allait écrire à sa famille, qui serait enchantée de savoir des nouvelles de l'illustre écrivain.

22 février 1831. Clermont, en vertu d'une ordonnance du roi, devient le siége du quartier général de la 19ᵉ division militaire.

29 juillet 1831. Mort à Clermont-Ferrand de M. *Jacques-Barthelmy-Dieudoné Fidedy de Lavergne*, né à St-Flour le 25 mai 1769, et appartenant à une famille ancienne de la Haute-Auvergne. Sincèrement dévoué à la monarchie, M. de Lavergne resta au poste de l'honneur en 1789, et, lorsqu'après le 10 août, Louis XVI et sa famille eurent été enfermés au Temple, loin d'abandonner son souverain, il fut du petit nombre de ces admirables serviteurs fidèles, qui offrirent de se constituer prisonniers à la place du monarque, jusqu'à ce que la Convention eut prononcé sur son sort. Lorsque tout espoir d'être utile au roi se fut évanoui, M. de Lavergne émigra et alla joindre l'armée des princes ; il fit avec distinction, comme officier de chevau-légers du roi, la campagne de 1792 et concourut à la défense de Maëstricht. Il se rendit ensuite en Suisse, y cultiva les lettres et y devint l'ami du célèbre poëte Delille. M. de Lavergne était membre de l'académie de Clermont, qui a publié plusieurs de ses poësies ; Louis XVIII le nomma chevalier de St-Louis

(1) La perception de l'octroi, supprimée momentanément, fut rétablie le 6 novembre 1830.

et chef d'escadron en 1815 ; en 1817, il reçut des lettres de noblesse, qu'il avait si bien méritées. Il avait épousé en 1813 Mlle *Gazard*, fille de M. Gazard, ancien maire de Murat, dont il a eu deux fils, qui habitent Clermont-Ferrand : M. *Alfred de Lavergne* et M. *Anatole de Lavergne*, amateurs éclairés d'objets d'art et possesseurs entendus de l'une des plus belles bibliothèques de notre province.

Le 12 janvier 1832, *Georges Hainl*, premier violoncelle du Grand-Opéra de Londres, donne un concert au théâtre de Clermont. Le triomphe de cet artiste fut complet. M. Georges Hainl est né à Issoire (Puy-de-Dôme). Il est aujourd'hui chef d'orchestre du Grand-Opéra à Paris.

8 février 1832. Troubles occasionnés à Clermont par le refus de sépulture du jeune *Sourciat*, tué en duel. La fureur populaire se porta contre le curé des Carmes (M. *Rochon*) (1).

Le 12 mai 1832, à la suite d'un charivari donné au général *Simmer*, député du Puy-de-Dôme, qui votait pour un ministère alors peu populaire, il y eut à Clermont des tentatives de barricades dans la rue l'*Eeu*. Les fauteurs furent traduits devant la cour criminelle de Riom (2).

Le 24 juin 1832, le *duc d'Orléans*, qui, déja, était venu visiter notre ville en 1830, revint dans ses murs. La municipalité le reçut par un discours, composé par une commission dont faisaient partie MM. *Poucillon*, *Dessaignes*, *Guillaumont* et *Riberolles*. Le soir, grande illumination. Le duc séjourna à Clermont le lendemain de son arrivée. Le but de son voyage était de connaitre et de rechercher les besoins de chaque province.

26 août et 6 septembre 1833. Congrès à Clermont-Ferrand de la *Société géologique de France*.

3 septembre 1838. Sixième session a Clermont-Ferrand du *Congrès scientifique de France*.

9 décembre 1838. Mort à Clermont du comte *de Montlosier*. Cette mort donna lieu à des faits très-regrettables. Aux derniers moments de l'auteur du *Mémoire à consulter*, le clergé crut devoir demander une rétractation écrite. Le mourant s'y refusa, tout en protestant de la religion catholique ; de là, refus des derniers sacrements, refus de sépulture et discussions scandaleuses. Le 26 décembre suivant, l'autorité religieuse, craignant de nouveaux troubles à l'occasion de la messe de minuit et au sujet de la mort de M. de Montlosier, supprima cette cérémonie dans toutes les églises de Clermont.

Le 1er octobre 1839, arrivée à Clermont d'un détachement de 200 espagnols de l'armée de *Don Carlos*, amenés dans cette ville par les malheurs de la guerre.

Le 3 décembre 1839, mort à Clermont du général *Joseph Charras*, originaire du Dauphiné. Ce général avait participé à toutes les guerres de la République et de l'Empire ; il avait été nommé baron, le 25 mai 1813, et devint général de brigade le 5 octobre suivant. En 1830, il fut choisi pour commander la garde nationale de Clermont. Son fils, le lieutenant-colonel *Charras*, un des officiers de l'armée d'Afrique des plus distingués, a joué un très-grand rôle sous la seconde République ; la ville de Clermont a donné son nom, à l'une de ses avenues, au mois de septembre 1870.

Le 23 août 1840, eut lieu sur le petit monticule de *Montaudoux*, voisin de Clermont, au S.-O. de Royat, le *banquet réformiste* appelé *de Montaudoux*. Environ 500 personnes y assistaient. Ce fut une réunion préparatoire, précédant celle qui devait avoir lieu au mois de septembre suivant, dans le but apparent de signer des pétitions pour une réforme électorale. Ce deuxième banquet eut lieu le 13 septembre, présidé par le fils de *Couthon*. Il y eut un millier de personnes,

(1) F. Reynard ; *Ephemérides d'Auvergne*, p. 52, 53. (2) F. Mège ; *Ephémérides du Puy-de-Dôme*.

sans compter celles qui y assistaient de loin ou de près et qui étaient nombreuses. Le fils de *Couthon* prononça l'apologie de son père. Au moment du toast, il y eut plusieurs discours. L'assemblée se sépara, en chantant *la Marseillaise.* L'immense majorité des adhérents se composait d'habitants de la campagne, notamment des villages voisins, d'Aubière, de Beaumont, de Ceyrat, etc. Les assistants étaient debout et placés circulairement pour entendre les discours, que le banquet avait précédés; ce banquet se composait de groupes, assis à terre et formé suivant ses connaissances; il ne consistait, au reste, que dans les vivres apportés par chacun (1).

En 1841, à l'occasion du recensement, il y eut des barricades à Clermont. Cette manifestation insurrectionnelle était l'œuvre des sociétés secrètes. Le 9 septembre, jour de la foire de Chignat, des groupes nombreux se formèrent. M. *Jean Mège*, adjoint, vint courageusement faire des proclamations, qui furent mal accueillies, et, sans son caractère bienveillant, apprécié de tout le monde, il eût couru de grands dangers. Cette première nuit se passa dans une grande agitation. Le lendemain 10, toute la ville était en insurrection ; les campagnes voisines affluaient en armes de tous côtés; le bureau de l'octroi de la barrière d'Issoire fut incendié. Le toscin sonnait à toutes les églises. Sur les 4 heures du soir, les citoyens de la garde nationale se rendirent à la place de *Jaude*, au nombre de près d'un mille. C'était un pêle-mêle incroyable d'habitants et de forains. Malgré les sages conseils d'hommes prudents et notables, une partie de la colonne, se mit en marche, passa dans la rue de *l'Ecu*, traversa la place *St-Hérem* et vint attaquer le régiment, composé en grande partie de recrues, n'ayant jamais vu le feu et qui s'était campé comme dans un fort, sur la place de la Poterne et à l'hôtel de ville, ayant eu soin de faire des barricades en pierres. Bientôt, on entendit des coups de feu et de nombreuses victimes tombèrent de part et d'autre, sans qu'on en ait jamais su le nombre. Pendant ce temps, une bande, composée surtout de forains, se porta vers la maison du maire (M. *Conchon*), qui était située en la place de *Jaude*, pour l'incendier, mais ce triste évènement n'eut pas lieu, grâce au dévouement courageux de mon père (M. *Charles Tardieu*); toutefois, le mobilier de cette maison fut brûlé sur la place de *Jaude* en auto-da-fé. Suivant la version générale, ces désordres devaient être le signal d'une insurrection dans la Limagne. Les tristes évènements, qui se passèrent quelque temps après à *Chauriat*, en ont été une preuve.

Le 15 juillet 1846, l'éclairage au gaz remplace dans la ville de Clermont celui que l'on obtenait au moyen des lanternes à reverbères depuis 1781 (2). C'est en Angleterre en 1813, que le gaz a servi pour la première fois à l'éclairage. Quoique cette invention soit d'origine française, elle n'a été établie à Paris qu'à partir de l'année 1820.

24 février 1848. Le conseil municipal de Clermont, convoqué en séance extraordinaire, laissa de côté son ordre du jour pour s'occuper des conséquences, que devaient avoir pour la tranquillité de la ville, les graves évènements qui s'accomplissaient à Paris. Il émit le vœu que la garde nationale fût organisée et armée le lendemain, ce qui eut lieu. La distribution des fusils fut faite immédiatement. Beaucoup d'armes passèrent dans des mains auxquelles elles n'étaient pas destinées. Dans le même moment, de nombreux citoyens armés se présentèrent à la préfec-

(1) Un petit volume in-18 a été imprimé en 1840 chez *A. Veysset* sur ce banquet; il renferme tous les détails desirables, ainsi que les discours qui y furent prononcés.

(2) Le 15 juillet 1846, 216 becs de gaz ont éclairé Clermont pour la première fois. (V. notre *Appendice*, qui donne différents détails.)

ture et à l'hôtel-de-ville. Les autorités constituées se retirèrent aussitôt. Bientôt, une commission républicaine provisoire fut formée. Elle publia le 25 février, à midi, la dépêche suivante :

« *Le gouvernement républicain est constitué. La nation va être appelée à lui donner sa sanction. Les membres de la commission consultative provisoire* : ASTAIX, DELAIRE, GAZARD, JOUVET, PONCILLON, TACHET, VIMAL. »

On n'eut à regretter aucun désordre dans notre ville. En vue de conjurer la grande effervescence populaire, l'attaque et l'incendie des barrières, le conseil municipal jugea opportun de suspendre la perception des octrois. Cette mesure fut révoquée le 29 février suivant (1).

Le 13 août 1848, fut inaugurée, sur la place de *Jaude*, la statue en bronze du général *Désaix* (2), due au sculpteur *Nanteuil*. Le général est dans l'attitude du commandement. Cette statue est une œuvre d'art assez remarquable, mais son piédestal est loin d'être suffisant ; en 1862, on l'a entouré d'une grille en fer. Nous critiquons vivement son socle en briques, lorsqu'on pourrait obtenir un si beau résultat des blocs de lave de Volvic.

Une affluence énorme était accourue à cette fête patriotique. Tous les corps constitués y étaient représentés : la cour d'appel de Riom, les tribunaux du ressort, les sociétés savantes, les écoles, etc., etc. La famille de l'illustre général, qui compte encore plusieurs représentants, avait des places d'honneur à cette fête.

24 juin 1850. *La société française pour la conservation des monuments historiques*, se réunit à Clermont dans la grande salle de la bibliothèque, sous la présidence du savant M. *de Caumont*. Elle tient ses séances les 24, 25, 26, 27, 28 et 29 juin.

Le 21 avril 1853, un décret de l'empereur Napoléon III concède à la compagnie du chemin de fer Grand-Central de France la ligne de Clermont-Ferrand au pont de Lempdes (Haute-Loire), avec prolongement à travers le Cantal, jusqu'à Montauban.

7 mai 1855. Inauguration du chemin de fer de Paris à Clermont-Ferrand (section de Saint-Germain-des-Fossés à Clermont-Ferrand). Il n'y eut aucune grande solennité, contrairement à ce qui était pratiqué ailleurs. La compagnie fit seulement distribuer quelques aumônes au bureau de bienfaisance des principales villes situées sur la ligne. Le 2 juillet suivant (1855), ouverture de la section du chemin Grand-Central, comprise entre Clermont et Issoire (3).

La voie ferrée, qui porte la vapeur de ses locomotives à Clermont, a été la plus grande innovation de notre époque. Avec le *train express*, on arrive à Paris en 9 heures 36 minutes. Au siècle dernier, les Clermontois devaient faire un voyage de sept jours avant d'apercevoir les monuments de la Capitale. L'*Almanach d'Auvergne*, de 1773, nous donne à ce sujet plusieurs détails curieux : le *carosse* partait alors de Clermont pour Paris tous les samedis à 7 heures du matin : il arrivait dans la Capitale le samedi suivant. Il en coûtait par place 36 livres (76 francs de notre

(1) Voir le journal l'*Ami de la Patrie*, numéro du 29 février 1848.

(2) *Désaix (Louis-Charles-Antoine)*, d'une très-ancienne famille noble d'Auvergne, dont le nom est écrit, dans les anciens actes, *des Aix*, *de Saix*, né au château d'Ayat, près de Riom, le 17 août 1768, fut l'un des généraux de division les plus remarquables du premier empire. Il fut tué à la bataille de Marengo, le 14 juin 1800, à l'âge de 32 ans, terminant ainsi une carrière toute remplie de gloire. C'était un guerrier, franc, sincère, généreux, désintéressé, humain, amant passionné de la gloire. Quelques-uns l'ont surnommé *Bayard* ; il méritait ce nom du *chevalier sans peur et sans reproche*. Bonaparte disait que de tous ses généraux Désaix était celui qui avait le plus de talents.

(3) L'embranchement de Massiac à Aurillac a été ouvert le 20 juillet 1868.

monnaie), et moitié pour *le panier* ; le prix des *hardes* (bagages) était de 3 sous 9 deniers par livre.

Nous lisons dans les *Chroniques de Froissart* une anecdote intéressante. Il s'agit d'un roi de France ; le fait n'en sera que plus saillant : En 1389, le roi Charles VI, étant à Toulouse, paria avec le duc de Touraine, son frère, qu'il arriverait à Paris avant lui. Le pari fut de 5000 francs (275,000 fr. de notre monnaie). Ils partirent sur l'heure : le roi avec le sieur *de Garencières*, et le duc avec le seigneur *de la Vieufville*. Charles VI mit 4 jours et demi pour arriver à Paris ; le duc de Tourraine n'en mit que 4 un tiers ; ce dernier remporta naturellement la victoire. Notez qu'il s'agit d'un roi de France et que ce voyage rapide fut regardé comme un grand tour de force. Le train express de Paris à Toulouse ne met aujourd'hui que 20 heures 2 minutes.

A une époque, qui n'est pas bien loin de nous, en 1809, la diligence de Clermont à Paris (et *vice versa*) partait tous les 4 jours : le prix des places était, dans *la voiture*, de 72 francs et, dans *le cabriolet*, de 67 francs. Le port des bagages coûtait 26 fr. 50 le quintal. (Voir l'*Annuaire du Puy-de-Dôme*, année 1809).

Le 6 mars 1859, une *grande cavalcade de charité* fut organisée à Clermont par M. *Tranchant*, officier au 2ᵉ dragons. Il y avait dans la ville autant de curieux que lors de l'inauguration de la statue du général Désaix en 1848.

8 juillet 1862. L'empereur *Napoléon III* et l'impératrice *Eugénie* viennent visiter Clermont-Ferrand, où ils arrivent le 8 juillet à 5 heures du soir. Ils descendent à la préfecture. On leur donne des fêtes, qui n'ont d'égales que celles organisées à Paris. Illumination féerique sur la place de Jaude ; grands feux de Bengale à la place de la Poterne ; feux de joie sur les montagnes des environs, notamment sur le puy de Dôme ; ascension en ballon, etc. Une foule immense encombrait la ville. Grand nombre de curieux ne purent trouver de domicile et passèrent la nuit sur la place de Jaude. Le lendemain, 9 juillet, l'Empereur profita de son voyage à Clermont pour visiter la montagne de *Gergovia* que sa *Vie de César* lui rendait très-intéressante. Il fit une halte au village de Beaumont, dans son itinéraire, et repartit le 10 juillet avec l'Impératrice. (Voir tous les détails dans l'in-8ᵒ, publié en 1862, par M. *Félix Ribeyre* et intitulé : *L'Empereur et l'Impératrice en Auvergne*).

21 juin 1863. Clôture du *concours régional* et de l'exposition de Clermont-Ferrand. Distribution des récompenses dans la cour du lycée. Sept départements : la Corrèze, le Tarn, la Creuse, l'Aveyron, le Cantal, le Puy-de-Dôme et le Lot avaient été appelés à faire figurer leurs produits au concours de Clermont-Ferrand. La plupart de nos grandes industries étaient représentées à cette exhibition ; plusieurs salles de l'hôtel-de-ville renfermaient des tableaux et des objets d'art remarquables. Tous les produits agricoles et les animaux avaient été placés au jardin des plantes, qui n'était pas encore terminé ; une annexe de produits de l'industrie avait été construite sur la place de *la Poterne*. M. *Cormont*, rédacteur en chef du *Moniteur du Puy-de-Dôme*, a publié, sur ce concours, un excellent volume in-8ᵒ de 416 pages, que l'on consulte avec fruit.

5 mai 1867. *Grande cavalcade historique* organisée à Clermont au profit des pauvres. On évalue à 60,000 le nombre des étrangers attirés par cette fête.

29 août 1869. Grand concours musical à Clermont. Près de 80 sociétés lyriques y prirent part. Le défilé de toutes ces sociétés, à travers la rue de l'Ecu et sur la place de Jaude, musique en

tête, avec leurs bannières armoriées, était vraiment un beau spectacle. Illumination sur la place de Jaude. Foule extraordinaire.

15 mai 1870. Décret qui nomme M. *Philippe Mège* ministre de l'instruction publique. M. *Mège*, né à Riom, était précédemment maire de Clermont-Ferrand et l'un des députés au corps législatif pour le département du Puy-de-Dôme. Il a exercé ses fonctions jusqu'au 8 août 1870.

18 juin 1870. Adjudication au ministère des travaux publics, moyennant une subvention de 27,995,000 fr. (la subvention primitive était de 42,000,000 ; le rabais a été de 14,005,000 fr.), à M. *Narjot de Toucy* et C<sup>ie</sup> (M. Narjot de Toucy est né à Clermont-Ferrand), du chemin de fer de Clermont à Tulle. Notre ville attendait impatiemment cette concession. La voie ferrée, qui doit traverser les montagnes de la basse Auvergne et passer près des bains du Mont-Dore, va donner une grande prospérité à bien des contrées, jusqu'ici deshéritées. Je ne puis passer sous silence que, grâce à l'initiative de mon père, M. *Charles Tardieu*, qui a fait de ce chemin de fer une étude approfondie (voir la brochure in-4° qu'il a fait paraître), et qui a fait signer une pétition dans le but d'obtenir une gare près de la place de *Jaude*, cette gare, après plusieurs voyages à Paris et des démarches multipliées auprès de hauts personnages, notamment auprès de nos députés : MM. *Mège*, *Burin-Desroziers*, *du Miral*, *de Barante* et *Christophle*, a été accordée à la satisfaction des plus réels intérêts de notre ville. La place de *Jaude* est sans contredit le centre des opérations commerciales de Clermont. On regrettait beaucoup jusqu'ici d'être obligé de prendre la voie ferrée à la gare, placée près de Montferrand, à une assez grande distance de la ville. Grâce à cette nouvelle gare, cet inconvénient disparaîtra (1).

4 septembre 1870. A la suite des désastres arrivés dans notre patrie, pendant le mois d'août 1870, la ville de Clermont-Ferrand, qui suivait avec une anxiété fébrile les mouvements de nos armées, chargées de repousser les Prussiens de la France, apprit le 4 septembre, sur les huit heures du matin, la terrible nouvelle de la capitulation de Sédan (2 septembre 1870). Un bruit se répandit, sur les cinq heures du soir, qu'une dépêche télégraphique, arrivée de Paris, annonçait la proclamation de la République. Vers les sept heures, une foule énorme se transporta à la Préfecture en poussant le cri de « Vive la République ! » M. *Bardoux*, maire provisoire, se présenta aussitôt au-devant de la grille de cet hôtel et lut une dépêche télégraphique, annonçant la proclamation de la République à Paris. L'ordre le plus parfait ne cessa ensuite de régner dans la ville.

Le lendemain 5 septembre, la République fut proclamée à l'hôtel-de-ville, en présence du conseil municipal, par M. *Bardoux*, maire provisoire.

12 septembre 1870. Manifestation contre le journal *l'Indépendant du centre*, organe conservateur-libéral, à l'occasion d'un article publié, le matin même, sur la défense de la ville de Paris.

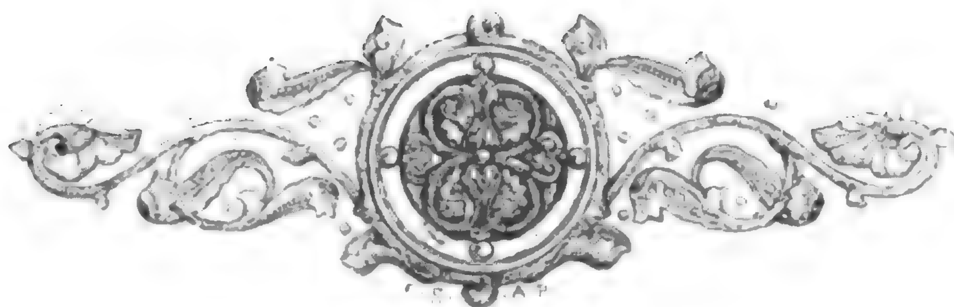
30 septembre 1870. Manifestation contre la commission nommée par le conseil général pour assister le préfet dans l'emploi des fonds votés (2,500,000 fr.) par le conseil général du département, en vue de la défense nationale. Des gardes nationaux et une foule nombreuse se

(1) Les lignes ci-dessus, qui concernent la *gare de Jaude*, demandent actuellement (1872) une légère modification. La funeste issue de la guerre avec la Prusse a mis nos finances dans le plus grand désarroi et obligé le Gouvernement à suspendre provisoirement les travaux publics les moins urgents. Notre gare se fera ; mais dans des temps meilleurs que ceux que nous traversons.

transportèrent à la Préfecture sur les sept heures et demie du soir en poussant le cri : « *A bas le conseil général* » ; ils se dirigèrent ensuite sous les fenêtres de M. *Philippe Mège*, ancien ministre de l'instruction publique, en poussant des huées et, de là, devant la demeure de M. *Astaix*, conseiller général; ce dernier voulut adresser quelques paroles ; mais aussitôt il fut apostrophé et sérieusement menacé ; toutefois, la foule se dispersa sans se livrer à des violences regrettables. A onze heures du soir, le préfet, qui avait télégraphié pour demander des instructions, recevait l'ordre de dissoudre le conseil général.

Pendant le mois d'octobre 1870, il fut sérieusement question de transférer à Clermont-Ferrand le gouvernement de la défense nationale, établi à Tours et menacé par l'approche des Prussiens.

Au moment de clore cette première partie de notre ouvrage, nous assistons à une nouvelle invasion. La France est plus que jamais menacée par l'étranger ; les Prussiens veulent anéantir notre cher pays ! Sainte Patrie, toi qui donnas le glaive de la victoire à nos illustres compatriotes *Vercingétorix* et *Désaix*, toi qui chassas de nos murs les Cimbres, les Huns, les Vandales, les Normands, les Sarrazins, les Anglais, préserve-nous du fer et de la flamme, donne-nous surtout le courage, qui brave le péril et n'hésite pas entre la mort ou le déshonneur ; défends la justice opprimée et anéantis ces hordes ennemies qui veulent ravir notre liberté !




GVI·I
DE
TOVRS
STRENO
NIVS
GERCOV
SID·APOL
L'HOSPITAL
DOMAT




# COMTES DE CLERMONT

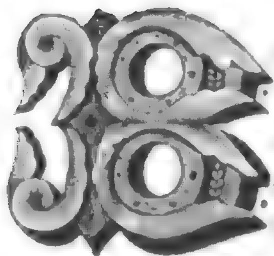
Origine des comtes de Clermont. — Comté de Clermont. — François Ier réunit ce comté à la couronne (1532). — Comtes d'Auvergne (branche cadette), seigneurs de Clermont jusqu'en 1202. — Évêques, seigneurs de Clermont. — Catherine de Médicis devient comtesse de Clermont (1551). — Armorial de G. Revel. — Liste des évêques seigneurs de Clermont. — Château de Clermont (*castrum Claremontis*). — Le palais de Boulogne. — Souterrains du château de Clermont.



Au VIIIe siècle, du temps de la domination des rois d'Aquitaine, des comtes (*comites*, gardiens) furent institués par ces rois en Auvergne. Pendant plus d'un siècle, ils gouvernèrent cette province et furent amovibles. Sous les successeurs de Charlemagne, les seigneurs s'affranchirent peu à peu de toute autorité; avec ou sans le consentement du monarque, ils transmirent à leurs héritiers comme bien de leur famille, des charges qu'ils possédaient personnellement en qualité de représentants du roi. Ils secouèrent bientôt toute dépendance, et de vassaux devinrent souverains. Les rois de la seconde race, qui étaient réduits à l'impuissance de ne pouvoir réprimer ces usurpations, les tolérèrent. Vers le milieu du IXe siècle, les grands seigneurs retinrent dès lors, comme une propriété, ces titres de *comtes* et de *marquis*, qui désignaient des fonctions particulières; ils se maintinrent dans les possessions du roi et pour consacrer leur propriété usurpée, joignirent à leur nom

celui de la province ou de la ville qu'ils avaient administrée. Telle est l'origine des comtes héréditaires de Clermont, qui, placés également à la tête de l'Auvergne, prirent les deux titres de *comtes d'Auvergne et de Clermont*. Ce fut *Guillaume*, surnommé *le Pieux*, qui usurpa le titre de comte héréditaire d'Auvergne et de Clermont en 886 ; il succéda à *Bernard*, son père. Voici, au surplus, la chronologie complète des comtes de Clermont. Elle a été soigneusement établie, d'après *Justel* (1), *Baluze* (2), *Savaron* (3), l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, les *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, le *père Anselme*, les *Notes manuscrites de Dulaure*, etc.

## LISTE DES COMTES DE CLERMONT (PREMIÈRE RACE)



**ERNARD**, comte d'Auvergne et de Clermont, marquis de Gothie (869, mort le 18 juillet 886), fils de Bernard, comte de Poitiers, fut surnommé *Bernard Plantevelue*. Il était marquis de Septimanie en 864, comte d'Auvergne et de Clermont en 869. Le roi Louis-le-Bègue lui confia par testament, en 879, la tutelle de son fils avec l'administration du royaume ; il justifia bien dignement le choix du monarque. Bernard fut tué en 886 dans une bataille, livrée à *Boson*, duc de Provence, alors rebelle.

Femme : 1° *Lieudgarde*, morte sans enfants ; 2° *Ermengarde*, fille de Guérin, comte d'Auvergne, qui fonda l'abbaye de Blesle, en Auvergne ; du second lit : 1° Guérin, comte d'Auvergne et de Clermont, abbé de Brioude ; on croit qu'il mourut sans enfants en 886 ; 2° Guillaume, qui suit ; 3° Raoulphe, comte de Mâcon ; 4° Norbert, évêque du Puy en 880 ; 5° Adelinde, mariée au comte *Acfred I*, duc d'Aquitaine, comte de Bourges et de Carcassonne, mort en 900. Il eut : A. Guillaume, lequel hérita des comtés d'Auvergne et de Clermont ; B. Acfred II, comte d'Auvergne et de Clermont, rapporté ci-après ; C. Bernard, comte d'Auvergne et de Clermont, dont nous allons parler ; 6° Ave, abbesse.



**UILLAUME I**, comte d'Auvergne et de Clermont (886, mort en 918), *surnommé le Pieux*, marquis de Mâcon et de Nevers, duc d'Aquitaine, fonda en 910 la célèbre abbaye de Cluny et en 912 le prieuré de Maenssac, en Auvergne. Le moine *Abbon* l'appelle comte de Clermont en 886. Il faisait son séjour ordinaire en Auvergne et mourut le 6 juillet 918.

Femme : *Ingilberge*, fille de Boson, roi de Bourgogne, morte sans enfants.



**UILLAUME II**, comte d'Auvergne et de Clermont (919, mort en 926), *dit le Jeune*, duc d'Aquitaine, neveu du comte Guillaume I, qui précède et son successeur dans le comté d'Auvergne, repoussa les Normands, qui s'étaient précipités en Auvergne ; il en tua 12,000. Guillaume II mourut non marié. Son frère Acfred lui succéda dans le comté d'Auvergne.

(1 et 2) *Histoire de la maison d'Auvergne.* | (3) *Origines de Clairmont.*



**CFRED II**, comte d'Auvergne et de Clermont (927, mort en 928), duc d'Aquitaine, abbé de Brioude, fonda, le 11 octobre 928, le monastère de Sauxillanges. Il mourut non marié. Son frère Bernard I lui succéda.

L'*Art de vérifier les dates* indique pour comte d'Auvergne, de 928 à 932, *Ebles*, mais on n'est pas certain de sa possession à ce comté.



**ERNARD I**[er], comte d'Auvergne et de Clermont (928-932), épousa *Blisende*. De ce mariage : 1° Bernard II, qui épousa *Berthelde*, dont il eut : Géraud d'Auvergne, dit *de la Tour*, auteur de l'illustre maison *de la Tour-d'Auvergne*, qui existe encore de nos jours ; 2° Astorg, qualifié vicomte d'Auvergne et de Clermont, bisaïeul de Gui I, comte d'Auvergne, rapporté ci-après; il épousa *Ascendane* (1).

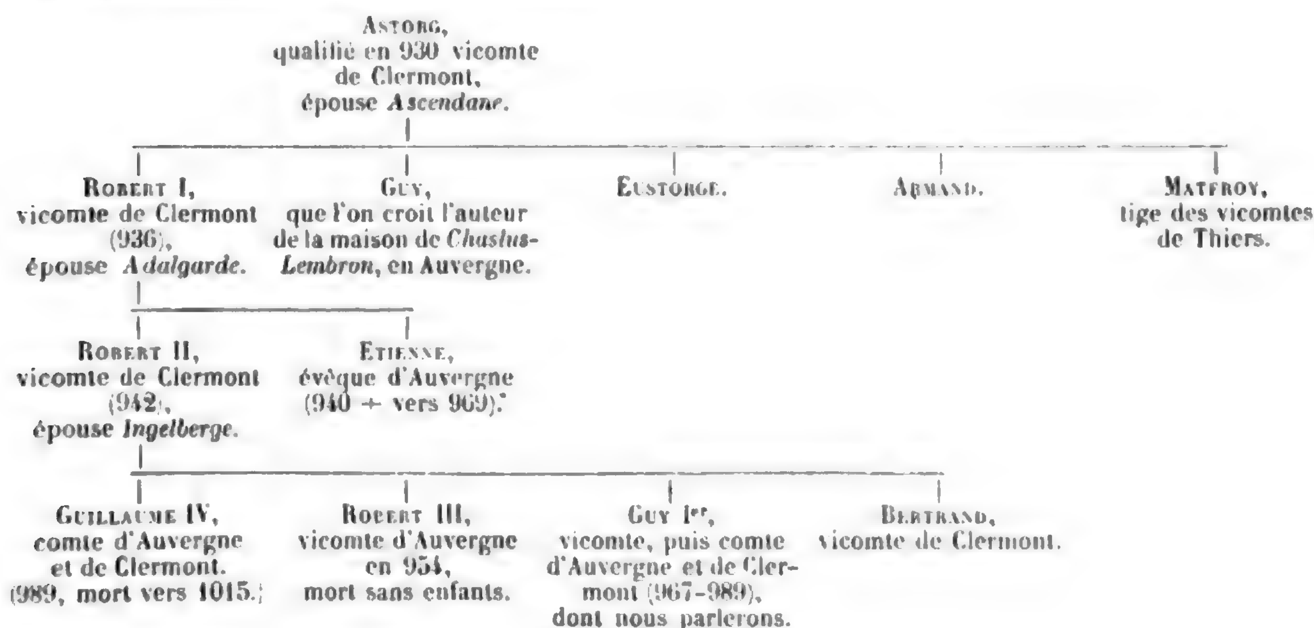


**AYMOND-PONS**, comte de Toulouse, d'Auvergne et de Clermont (932, mort en 950), reçut le comté d'Auvergne du roi Raoul, après la mort sans enfants du comte Acfred II. Il eut pour fils Guillaume, dit *Taillefer*, qui fut comte d'Auvergne et de Clermont et eut pour compétiteur le suivant :



**UILLAUME III**, comte de Poitou et d'Auvergne (951-967), surnommé *Teste d'estoupe*, usurpa, en 951, les comtés d'Auvergne et de Clermont par la faveur du roi Louis d'Outremer. Les auvergnats refusèrent de le reconnaitre jusqu'en 955 ; c'est alors que Guillaume-Taillefer renonça au comté, ne pouvant s'y maintenir, et le céda en fief aux vicomtes de Clermont.

(1) Voici la descendance d'*Astorg* et d'*Ascendane* :



# COMTÉ DE CLERMONT



la suite de cette chronologie des premiers comtes de Clermont, doit figurer, d'abord un historique du comté de Clermont, c'est-à-dire de la seigneurie possédée par les comtes héréditaires, successeurs de Guillaume-le-Pieux. Ce comté comprenait toute la ville de Clermont et les faubourgs, moins celui de Saint-Alyre, qui appartenait en toute seigneurie à la célèbre abbaye de bénédictins du même nom ; il comprenait aussi le bourg de Chamalières dès le IXe siècle ; ce bourg arriva au XVIe siècle à la reine Catherine de Médicis, descendante des dauphins d'Auvergne, comtes de Clermont ; en 1588, Catherine réunit cette seigneurie et celle de Montrognon au comté de Clermont. Le roi Louis XIII unit le comté de Clermont à la couronne en 1615, en vertu de la donation que lui en avait faite, en 1606, *Marguerite de Valois*, première femme du roi Henri IV.

**REVENU DU COMTÉ.** — Les droits perçus par les comtes ou seigneurs de Clermont, étaient nombreux. Ils étaient en général les mêmes que ceux qui étaient prélevés par chaque seigneur en France. Il y en avait cependant de particuliers et d'assez curieux : Un titre de 1461 constate que l'évêque, seigneur de Clermont (*Jacques de Comborn*), avait droit de réclamer chaque année sur tout maréchal de la ville deux fers à cheval, garnis de 14 clous chacun : « l'un, pour les deux pieds de devant et l'autre pour les deux pieds de derrière. »

En 1548, un bail à ferme des droits de lods et ventes, perçus à Clermont lors de l'acquisition de chaque héritage, et ceux dus pour les cens et rentes, fut donné pour 4 ans par l'évêque à *Claude Champflour*, bourgeois de Clermont, moyennant 80 livres par année.

En 1584, la comté de Clermont, les seigneuries de Chamalières et de Montrognon sont affermées 1200 écus par an (1). En 1637, la comté de Clermont, la baronnie de Montrognon et de Chamalières étaient affermées 5,600 livres ; les charges locales, qui devaient être acquittées, par le fermier, s'élevaient à 643 livres.

La bibliothèque de Clermont possède en manuscrit, un volume in-folio (numéroté 84), contenant l'évaluation du comté de Clermont, fait en 1773, en vertu de l'apanage de *Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois*, petit-fils de Louis XV. Ce volume donne le détail des revenus et des charges du comté de Clermont. Le revenu se composait :

1° Des lods et ventes, au tiers denier ;

2° Des droits attachés à la justice, tels que les deshérences, les épaves, les bâtardises et les confiscations ;

3° Les rentes domaniales, dues en vertu de la cession faite à divers particuliers des fossés et des murailles de la ville, par des actes de 1739-1749 (2) ;

(1) *Archives municipales de Clermont* ; liasse *comté de Clermont*.

(2) Plusieurs rentes du même genre avaient été acquises par *M. Jolen*, chanoine de la cathédrale de Clermont, en vertu d'un édit d'aout 1702, qui ordonnait l'aliénation de certaines parties du domaine ; ce chanoine les avait léguées au chapitre cathédral de Clermont.

4° Les droits des petits greffes de la cour des aides, de la sénéchaussée et siége présidial de Clermont, de la juridiction consulaire et dans les dixièmes sur les greffes en chef de toutes ces juridictions.

5° Les amendes et condamnations de la sénéchaussée et de la cour des aides.

Ce revenu est ainsi détaillé :

REVENUS FIXES :

| | |
|---|---|
| 1° Rentes domaniales pour les murs et fossés de la ville . . . . . . . . . . | 342 l. 19 s. |

MOYENNE DES REVENUS MUABLES :

| | |
|---|---|
| 1° Droit des petits greffes 1,821 l. 12 s. 7 d., dont il faut déduire pour frais 607 l. 4 s. 2 d, ; reste à . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,214 l. 8 s. 5 d. |
| 2° Petits greffes de la police 8 l. 5 s. 7 d., dont il faut déduire pour frais de régie 2 l. 15 s. 2 d. ; reste à. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5 l. 10 s. 5 d. |
| Total. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,562 l. 17 s. 10 d. |

REVENUS CASUELS :

| | |
|---|---|
| Droits de lods et ventes, mutations de biens, échanges, deshérences, épaves, bâtardises et confiscations. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 682 l. 3 s. 4 d. |
| Ce qui donne un total, en additionnant les revenus fixes, les revenus muables et les revenus casuels, de. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2,245 l. 1 s. 2 d. |
| Et en y ajoutant 879 livres 3 sous 4 deniers, *revenu du comté de Montferrand*, qui dépendait alors de Clermont, en vertu de l'édit de réunion des 2 villes de 1731 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3,124 l. 4 s. 6 d. |
| Mais les charges de Clermont et de Montferrand s'élevaient à . . . . . . | 128,816 l. 17 s. 7 d. |

# COMTES HÉRÉDITAIRES D'AUVERGNE ET DE CLERMONT

## (DEUXIÈME RACE)

ARMES. Les comtes d'Auvergne portaient : *d'or, au gonfanon de gueules à 3 pendants frangé de sinople.* Ce *gonfanon* ou drapeau n'est autre que leur ancienne bannière de guerre, qu'ils déployèrent, lors de la première croisade, prêchée à Clermont en 1095.



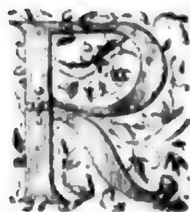
UY Ier, comte d'Auvergne, qualifié vicomte de Clermont (967-989), après la mort de l'usurpateur Guillaume III, dit *Tête d'Etoupe*, qui précède, était arrière-petit-fils d'Astorg, fils de Bernard I, comte d'Auvergne.

Femme : *Aussendre*, morte sans enfants.



**UILLAUME IV**, comte d'Auvergne et de Clermont (989, mort vers 1015), hérita de ces comtés après la mort de son frère Guy, qui précède.

Femme : *Humberge*, dont : 1° Robert Ier, qui suit ; 2° Etienne, évêque d'Auvergne, tué en 1013 ; 3° Guillaume.



**OBERT Ier**, comte d'Auvergne et de Clermont (1015-1032), qualifié *prince*. Il fit don au chapitre cathédral de Clermont de tous ses droits dans le lieu de Tallende (*Talemptis*) en 1022 (1).

Femme : *Ermengarde*, fille de Guillaume, comte d'Arles, *sœur de la reine Constance*, femme du roi Robert ; de cette union : 1° Guillaume V, qui suit ; 2° Ermengarde, mariée à *Eudes*, comte de Blois, de Chartres et de Champagne.



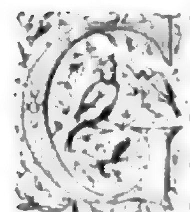
**UILLAUME V**, comte d'Auvergne et de Clermont (1032-1060). En 1043, il donna à l'église cathédrale de Clermont la partie occidentale de la ville de Clermont (le quartier *des Gras*) ; en 1044, il fit don à la même église et à l'évêque de cette ville des émoluments provenant de la monnaie, qu'il faisait frapper à Clermont, c'est-à-dire du droit de battre monnaie dans cette ville.

Femme : *Philippie de Gévaudan*, fille d'Etienne, comte de Gévaudan ; de ce mariage : 1° Robert II, qui suit ; 2° Guillaume, mort jeune ; 3° Etienne ; 4° Ponce ; il quitta sa femme pour en épouser une autre ; il fut pour cela excommunié par l'évêque de Clermont ; le pape le releva de cette excommunication ; 5° Bégon ; 6° Philippie, épouse d'*Archambaud de Bourbon*.



**OBERT II**, comte d'Auvergne et de Clermont (1060-1096). Il fit de grands biens à l'abbaye de Mozac, et en 1095 il donna cette abbaye à l'évêque de Clermont, afin de la soumettre à l'ordre de Cluny, car elle était tombée dans le désordre. Baluze dit qu'il y a apparence qu'il était malade lors de la première croisade prêchée à Clermont en 1095 et qu'il mourut peu après.

Femme : 1° *Berthe*, fille unique de Hugues, comte de Rhodès ; 2° *Judith de Melgueil* ; du second lit : 1° Guillaume VI, qui suit ; 2° Judith, accordée en 1076 au bienheureux *Simon*, comte *de Crespy*, en Valois, de Mantes, etc.; elle ne l'épousa pas et se fit religieuse sur le conseil de son futur époux, qui entra dans un couvent.



**UILLAUME VI**, comte d'Auvergne, de Clermont et de Montferrand (1096-1136), fit partie, en 1102, de la première croisade, prêchée et résolue à Clermont en 1095 ; conduisit en Palestine presque toute la noblesse d'Auvergne et concourut avec elle au siége de Tripoli en 1103. Il revint en Auvergne en 1114 et fit une donation au monastère de Sauxillanges. En 1120, il fonda l'église de Saint-Robert de Montferrand, qui fut consacrée en 1121 par le pape Calixte II. Il se plaignit au pape Pascal II de l'évêque de Clermont ; n'ayant point eu de satisfaction, il se rendit maître de la cathédrale par

(1) *Inventaire des chartes des archives départementales du Puy-de-Dôme, antérieures au XIIIe siècle*, par M. Cohendy.

la trahison du doyen nommé *Adhémar* et la fit fortifier. L'évêque prétendit que son église relevait immédiatement de la couronne et implora l'aide du roi. Louis-le-Gros vint en Auvergne en 1126, s'empara du Pont-du-Château et rétablit la paix entre l'évêque et le comte. (Voir *Vita Ludovici Grossi*, par *Suger*.) Après le départ du roi, Guillaume recommença les hostilités, comptant sur l'appui du comte de Poitiers, duc de Guyenne, dont il reconnut la suzeraineté. Louis-le-Gros revint en Auvergne en 1131, accompagné de *Charles*, comte *de Flandres*, de *Foulques d'Anjou*, d'*Amaury de Montfort* ; le comte de Poitiers et son vassal firent leur soumission. Guillaume mourut vers 1136.

Femme : *Anne de Sicile*, fille de Roger, comte de Sicile ; de cette union : 1° Robert III, qui suit ; 2° Guillaume VIII, comte d'Auvergne, dont nous donnerons la postérité après celle de son frère Robert III, 3° Hugues, mort jeune en 1109 ; 4° Judith, épouse de *Guillaume, comte du Puy*, en Velay.

ROBERT III, comte d'Auvergne, de Clermont et de Montferrand (1136-1145), succéda à son père Guillaume en 1136. (Savaron, *Origines de Clairmont*.) Cette même année, il eut de graves discussions avec les chanoines de Brioude ; la paix fut faite par l'entremise d'un seigneur nommé *Jaubert*, fils d'*Arman*. Les conditions en furent stipulées en présence d'*Aubry*, archevêque de Bourges, de *Pierre*, archevêque de Lyon, d'*Aymeric*, évêque de Clermont. En expiation de toutes les fautes qu'il avait à se reprocher (c'est ainsi qu'il s'exprime), Robert se montra généreux envers le prieuré de Sauxillanges, auquel il donna la dîme de tous les revenus du château d'Usson. L'acte le plus saillant de sa vie fut : 1° la construction, en 1140, du château-fort (*castrum*) d'Herment, dans les montagnes de la Basse-Auvergne, sur les limites du comté d'Auvergne, vers la Marche ; 2° en 1145, la fondation de la belle église d'Herment, qu'il donna au chapitre cathédral de Clermont ; la charte de fondation de cette église n'a pas été connue de Justel et de Baluze ; elle a été donnée dans mon *Histoire de la ville d'Herment*, page 53.

Femme : *Marchèze*, ailleurs *Marquise d'Albon*, fille de Guigue III, comte d'Albon, dauphin de Viennois et de Marguerite de Bourgogne. Elle lui apporta Voreppe et Voracieux, en Dauphiné (*Art de vérifier les dates*). Un seul fils naquit de ce mariage : Guillaume VII, comte d'Auvergne, qui suit.

GUILLAUME VII, comte d'Auvergne, de Clermont et de Montferrand (1145-1166), succéda en 1145 à Robert III, son père, mort en Palestine. Il était l'héritier légal du comté d'Auvergne, mais son oncle Guillaume VIII prétendit que Robert, son frère, lui en avait fait donation ; les circonstances aggravèrent les faits : Guillaume VII partit pour la croisade et n'en revint que deux ans après (en 1149) ; son oncle profita de son absence pour dévaster et piller le comté. Le jeune neveu, de retour, trouva son parent en possession de ses états ; inutile fut la réclame. Une longue lutte s'engagea entre l'usurpateur et l'usurpé ; le roi d'Angleterre, le pape Alexandre III prirent part à une affaire aussi sérieuse. Guillaume VII commit la faute d'implorer le secours d'Henri II, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine ; le roi de France, Louis-le-Jeune, soutint Guillaume VIII. C'est ainsi que la branche cadette se mit en possession des comtés d'Auvergne et de Clermont, au détriment

de la branche aînée. Toutefois, les deux prétendants s'accordèrent; le plus lésé fut celui qui aurait dû l'être le moins; l'oncle retint le titre de *comte d'Auvergne*, la partie septentrionale de l'Auvergne, depuis Riom jusqu'en Bourbonnais, et la partie orientale, depuis l'Allier jusqu'au-delà (voir *Audigier*); le neveu eut le titre de *comte de Clermont*, la moitié de cette ville (l'autre moitié appartenait à l'évêque de cette ville), la châtellenie de Vodable et ses dépendances, la partie occidentale de l'ancien comté, c'est-à-dire Pontgibaud, Rochefort, Aurières, la châtellenie d'Herment, Crocq, Fernoël et la partie méridionale, comprenant Montferrand, Issoire, Saint-Germain-Lembron, le Crest, Montrognon, Champeix, Neschers, Sauriers, Plauzat, Brion et Chanonat. L'injustice, que venait d'éprouver Guillaume VII, lui fit quitter le nom de ses ancêtres paternels pour léguer à son fils celui de *Dauphin*, en mémoire de Guigues, son aïeul maternel. Ses terres portèrent depuis le titre de *dauphiné d'Auvergne*. Vodable en fut la capitale. On croit que Guillaume VII mourut en 1169. Il avait fait de grands biens à l'abbaye de Saint-André de Clermont, en 1149, à un tel point qu'il en fut regardé comme le fondateur, quoique l'origine de ce couvent soit due à *Pierre de Chamalières*; c'est dans cette abbaye qu'un grand nombre de ses descendants furent enterrés.

Femme: *Jeanne de Calabre*, de cette union: 1° Robert, qui suit; 2° Ossalide (1), mariée à *Béraud de Mercœur*, chevalier, seigneur de Mercœur; le troubadour *Hugues de Peyrol*, chevalier, natif d'un château situé dans les montagnes de la basse Auvergne, près d'Herment, composa pour elle « moult sirventes et chansons » (voir *Baluze*, T. II, p. 64, 252).

ROBERT Ier, DAUPHIN D'AUVERGNE, comte de Clermont et de Montferrand (1166-1190), que Baluze appelle seulement *Dauphin*, sans prénom, est le premier de sa race, qui retint définitivement le nom de *Dauphin*. Il prit aussi les armes de Guigues, dauphin de Viennois, son bisaïeul (*d'or, au dauphin d'azur, crêté, oreillé et barbé de gueules*); se trouva engagé avec son cousin Guy II, comte d'Auvergne, dans les luttes des rois de France et d'Angleterre; soutint le parti de Richard-Cœur-de-Lion. Philippe-Auguste vint en Auvergne en 1196, quelque temps après le traité de Louviers; il y mit tout à feu et à sang. Le dauphin perdit Issoire, Aurières, Beaune, Pontgibaud, Chanonat, Neschers, Rochefort, Crocq, Herment, dont Riom fut le chef-lieu. Ces fiefs confisqués furent l'origine de la *terre d'Auvergne*. Ils furent rendus au fils du dauphin, sous réserve de for-hommage et de suzeraineté. Robert Dauphin est regardé comme l'un des chevaliers les plus accomplis et les plus magnifiques de son siècle: il construisit le château de *Montrognon*, près de Clermont, en 1190. Baluze parle d'un titre de 1199, qui lui donne des droits sur la ville de Clermont. Il fut à la fois guerrier et poète; s'adonna à la poésie des trouvères; les touchants accents des muses le consolèrent de la perte du comté et de l'injustice des hommes; sa cour fut ouverte à tous les troubadours, parmi lesquels nous remarquons: *Hugues de Peyrol*, auvergnat, né au château de Peyrol, à peu de distance de la ville d'Herment, *Brunet*, natif de Rhodez, qui était en grande réputation; *Pierre d'Auvergne*, dit *le Vieux*, né à Clermont, *Perdigon*, poète provençal (2).

(1) Appelée dans la vie des poetes provençaux *Nassal*, c'est-à-dire *Assalide*; on l'appelait aussi *Claustre*.

(2) On connait les noms d'autres troubadours d'Auvergne, qui furent l'objet des faveurs du dauphin d'Auvergne (Robert Ier): *Bertrand d'Aurelle*, vivant en 1215; *Pierre de Maenzac* ou *de Mainsat*, qui enleva la châtelaine de Thiers à son mari; *Pons de Capdeuil (de Capitolio)*, chevalier du Velay, époux de *Jarentone*, dame de Vertai-

Baluze a conservé l'une des *sirventes* ou poésies en langage roman, adressées par le dauphin d'Auvergne au roi Richard. Voici ce curieux fragment de poésie, qui fut composé vers l'année 1198.

## SIRVENTE DU DAUPHIN D'AUVERGNE.

### AR REI RICHART (1).

Reis, pus vos de mi chantaz,
Trobet avetz chantador;
Mas tan me-faitz de paor,
Per que m'torn à vos forsatz,
E plazentiers vos en son :
Mais d'aitan vos ochaizon,
S'ueymais laissatz vostre fieus,
No m'mandetz querre los miens.

Qu'ieu no soy reis coronatz,
Ni hom de tan gran ricor,
Que puesc' a mon for senhor
Defendre mas heretaz :
Mas vos, que li turc felon
Temion mais que Leon,
Reis è ducs, e coms d'Angieus,
Sufretz que Gisors es sieus !

Anc no fuz vostre juratz,
E connoissi ma folor;
Que tan caval milsoudor,
E tan esterlis pesatz
Donetz mon cosin Guion !
So m'dizon Siey companhon :
Tos temps segran vostr'estrieus,
Sol tant larc vos tenga dieus !

Ben m'par, quan vos diziatz
Qu'ieu solid' aver valor,
Que m'laysassetz ses honor,
Pueys que bon me laysavatz.
Pero Dieus m'a fag tan bno,
Qu'entr'el Puey e Albuson
Puesc'remaner, entr'els mieus,
Qu'iel ne soy sers ni juzieus.

### AU ROI RICHARD (2).

Roi, qui m'avez chansonné
Qu'à mon tour je vous chansonne ;
Car la peur, qui peu raisonne,
Sous vos lois m'a ramené....
Vous m'invitez à reprendre
Mes fiefs. — Oh ! vous parlez d'or ;
Mais, pour l'exemple, d'abord
Les vôtres faites vous rendre.

Suis-je donc roi couronné,
Ai-je trésors et puissance,
Pour reprendre au roi de France
Mon héritage écorné ?
Mais vous roi, vous duc, vous comte,
Vous du Sarrazin l'effroi
Souffrir que la France, sans droit,
Garde Gisors... quelle honte !

Je fus votre homme autrefois :
Sot j'étais ! — Largesse oblige :
Large roi, quel homme-lige
De vos sterlings sait le poids ?
Guy, mon cher cousin, peut-être,
Qu'ont planté là compagnons,
Disant : « Pour rien ne servons ;
Qui bien paye est notre maître. »

J'étais baron plein de cœur
Jadis ; vous-même le dites :
Me trahir comme le fites,
Fut-il donc d'un vrai seigneur ?
Or Dieu m'est toujours bon père.
Et ni serf, ni juif ne suis,
Moi qui d'Aubusson au Puy
Peux me loger sur ma terre.

son, près de Clermont (1198) ; il se croisa après la mort d'*Adelais de Mercœur*, qu'il avait aimée, alla en terre sainte et y mourut. — Voir *Biographie provençale des troubadours* (t. II, p. 206). — Voir aussi l'intéressant ouvrage de M. *E. Baret*, doyen de la faculté des lettres de Clermont : *Des Troubadours et de leur influence sur la littérature*, in-8°, Didier et Cie, 1867.

(1) Cette sirvente a été prise dans l'*Ancienne Auvergne et le Velay* ; elle diffère essentiellement de celle donnée par Baluze (*Maison d'Auvergne*, T. II, p. 2, 52).

(2) Cette traduction française est due à M. Ad. Michel (*L'Ancienne Auvergne et le Velay*, T. II, p. 206-207).

Senhor valens e houratz.
Que m'avetz donat alhor.
Si no. m'sembles. comjador ?
Ves vos m'en fo ratornatz ;
Mas mostre reis de saison
Rend Ussoir e lais Usson
E'l Cobrar es me mot lieus ;
Qu'ieu nai sai agret ses brieus

Qu'ieu soy mot entalentaz
De vos et de vostr'amor
Qu'el coms, qu'us fes tan d'amor.
D'Engolmes n'es gen payatz ;

Que Tolvera e la mayson,
A Guiza de larc baron,
Li donetz qu'anc non fos grieus :
So ma coutat uns romieus.

Reis, hueymais me veiretz pron,
Que tal dona m'en semon.
Cui soy tan finamen sieus.
Que totz sos comans m'es lieus.

Tant que m'avez protégé.
Bien ai su le reconnaître ;
Mais j'ai dû changer de maître.
Quand m'avez donné congé.
Vive le roi notre sire !
Lui qui nous rend avant peu
Issoire. Usson et maint lieu
J'en ai brefs scellés de cire.

Si je n'avais su le prix
Dont vous payez qui vous aime.
Votre comte d'Angoulême
Ne me l'eût que trop appris.

En bon vassal. le pauvre homme
Vous honora plus que tous ;
Mais ce qu'il reçut de vous.
Il n'ira le dire à Rome !

Donc. sachez-le bien. seigneur,
S'il faut jouer de la lance.
Plein d'ardeur et de vaillance
Me verrez au champ d'honneur :
Car ainsi le veut la dame
Qui m'enserre en ses liens
Si fort. que pour lois je tiens.
Les moindres vœux de son âme.

Robert dauphin d'Auvergne mourut le 22 mars 1234.

Femme : Une dame, dont le prénom commence par *G.* et qui testa en 1199 (voir Baluze, *Maison d'Auvergne*). Elle était sœur de la vicomtesse *de Polignac*. Ses enfants furent : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Hugues, vivant en 1222 ; 3° Dauphine ; 4° Marchèze, abbesse de l'Eclache en 1199 ; 5° N., mariée à *Bernard II, de la Tour*, seigneur de la Tour.


**GUILLAUME Ier, DAUPHIN D'AUVERGNE**, comte de Clermont (1234-1240) et de Montferrand, reçut du vivant de son père plusieurs seigneuries en apanage : les châtellenies de Vodable et d'Herment, Crocq, Rochefort, Chanonat, Montrognon. En 1212, il fit donation d'Herment, de Montferrand, de Fernoël et de Trascrot à sa femme Isabeau et à Catherine, sa fille. En 1230, il s'obligea d'observer le traité de paix fait entre son père et le roi Saint-Louis ; en même temps, il reçut le château de Pontgibaud, qui lui fut rendu par le roi. Il mourut en 1240.

Femmes : En premières noces, *Huguette de Chamalières*, fille de Guillaume, seigneur de Chamalières, près de Clermont, dite son épouse en 1196. En secondes noces, *Isabeau*, que Justel croit de la maison *de Dampierre* et Baluze de la maison *de Neyrac*, qui possédait alors la terre de Pontgibaud (tous les deux se basent sur les armoiries de cette dame, qui étaient 2 *léopards l'un sur l'autre*) ; en troisièmes noces, *Philippie*. Du premier lit naquit : Robert, qui suit ; et du second : Catherine Dauphine, à laquelle son père avait donné Herment et Montferrand en 1212, donation

confirmée en 1224, par lettres patentes du roi Louis VIII, datées de St-Germain-en-Laye. Elle épousa, en 1224, *Guichard V de Beaujeu*, seigneur de Montpensier, lequel lui laissa en viduité, au mois de février de la même année, la moitié de tous ses biens. Guillaume abandonna à sa fille la seigneurie de Murat-le-Quaire, en considération de ce mariage. — Guillaume, dauphin d'Auvergne, eut peut-être aussi : Alix dauphine, abbesse de l'Eclache en 1231-1240.

ROBERT II, DAUPHIN D'AUVERGNE, comte de Clermont (1234-1262), seigneur de Chamalières, de Montrognon, fit un codicile en 1259, testa la veille de Pâques en 1262, voulut être enterré en l'abbaye de Saint-André-lès-Clermont et mourut en 1262.

Femme : *Alasie* ou *Alix de Ventadour*, fille du comte de Ventadour ; elle était veuve de *Guillaume de Mercœur*, seigneur de Gerzat et du Planchat, dont elle avait eu au moins 3 fils. Alix de Ventadour et Robert Dauphin laissèrent : 1° Robert III, qui suit ; 2° Hugues, seigneur de Léothoin, de Saint-Ilpise et de Combronde ; il testa en 1280, mourut en 1309 et fut enterré dans l'abbaye de Saint-André ; 3° Marthe, mariée à *Gérand de Roussillon*, seigneur d'Anjo ; 4° Alix, mariée à *Eustache de Montboissier*, seigneur dudit lieu ; 5° Alix, religieuse à l'Eclache en 1262, puis abbesse de ce couvent ; elle mourut en 1270, selon Dom Estiennot, et en juin 1277 selon Baluze.

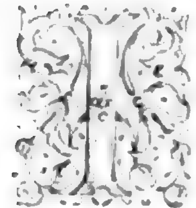
ROBERT III, DAUPHIN D'AUVERGNE, comte de Clermont (1262-1282), seigneur de Vodable, de Breone, de Sauriers, de Rochefort, de Crocq, de Montrognon, de Chamalières, etc., accorda, en 1262, des priviléges à la ville de Vodable ; il testa en 1281 et mourut le 20 mars 1282 ; il fut enterré dans l'abbaye de Saint-André.

Femme : *Mahault d'Auvergne*, fille de Guillaume, comte d'Auvergne et d'Alix de Brabant, morte en 1280 enterrée en l'abbaye de St-André ; de cette union : 1° Robert IV, qui suit ; 2° Guillaume, seigneur de Chamalières, de Montrognon et de Chanonat, doyen du chapitre de Chamalières en 1291, chanoine de la cathédrale de Clermont, archidiacre de Tournay, prévôt de Brioude. Il eut en partage *l'hôtel de St-Ignac* et tous les droits que son père avait en la cité de Clermont. Il mourut le 26 juillet 1302 ; 3° Guy, chevalier templier à onze ans ; il fut arrêté à Paris en 1307, lors du procès des templiers et brûlé vif dans l'île du Palais, de cette ville, le 18 mars 1313, après avoir renié les crimes dont on accusait son ordre ; il montra sur son bûcher un courage admirable ; il était commandeur de son ordre en Aquitaine, charge qui venait immédiatement après celle de grand maître ; 4° Mahaut, femme de *Guillaume Comptor*, seigneur d'Apchon en 1288 ; 5° Jeanne, mariée à *Briant* ou *Bryen de Rochebaron*, fils de Jean de Rochebaron, comte de Forez ; 6° Alix, religieuse à Fontevrault.

ROBERT IV, DAUPHIN D'AUVERGNE, comte de Clermont (1282-1324), seigneur de Montrognon, de Rochefort, d'Aurière, de Crocq, de Champeix, de Chamalières, confirma aux habitants de Solignac, en la châtellenie de Vodable, les priviléges donnés par son père Robert (avril 1272) ; testa en 1296 et mourut le 29 janvier 1324. Il fut enterré en l'abbaye de Saint-André.

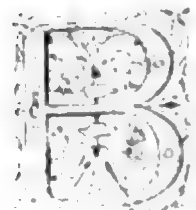
Femme : en premières noces, *Alixent de Mercœur*, fille de Béraud, sire de Mercœur et de Béatrix de Bourbon, déjà veuve de *Poncet de Montlaur* (qu'elle avait épousé en 1257) et *d'Aymar de Poitiers*, comte de Valentinois, auquel elle avait été mariée en 1268 ; elle testa en 1286 et mourut

le 15 juillet de la même année ; elle fut enterrée en l'abbaye de St-André. Robert IV épousa en secondes noces, en 1289, *Isabeau de Châtillon*, dame de Jaligny, morte en 1297 et enterrée en l'abbaye de St-André. Du premier lit, naquirent : 1° Robert, mort jeune ; 2° Guillaume, seigneur de Montrognon en 1309 ; 3° Jean, qui suit ; 4° Dauphine, religieuse en l'abbaye de Mégemont en 1296. Du deuxième lit : 5° Robert, seigneur de St-Ilpise, de Jaligny et de Combronde, auteur d'une branche, qui a donné deux grands maîtres des arbalétriers, aussi vaillants hommes de guerre que bons conseillers de la couronne ; l'un d'eux perdit la vie avec trois parents de son nom à la fatale bataille d'Azincourt le 25 octobre 1415 ; cette branche s'est éteinte par Béraud IV, seigneur de Combronde en 1481, père de Françoise Dauphine, mariée à *Guy d'Amboise*, seigneur de Ravel ; 6° Hugues, seigneur de Chamalières et de Champeix, chanoine de la cathédrale de Clermont, prévôt de l'église de Brioude ; il testa à Chamalières, le vendredi après la Ste-Luce en 1337 et mourut le 10 octobre 1347 ; il fut enterré dans l'abbaye de St-André ; 7° Isabeau, religieuse en l'abbaye de Beaumont, près de Clermont en 1296. — Fils naturel de Robert IV, dauphin d'Auvergne : Robert, mentionné dans le testament du comte Jean.



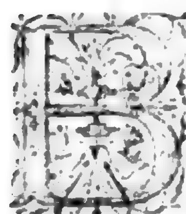
**EAN, DAUPHIN D'AUVERGNE**, comte de Clermont (1324-1352), surnommé *Dauphinet*, seigneur de Mercœur, de Montrognon, de Chamalières, de Champeix, d'Aurière, de Léotoing, de Saint-Ilpise, de Vieille-Brioude, se fit remarquer parmi les courageux chevaliers, qui entourèrent le roi Philippe de Valois à la journée de Vironfosse en 1339. Il prit la qualité de Seigneur de Mercœur en 1321, après la mort de Béraud, seigneur de Mercœur, connétable de Champagne, son cousin-germain ; il fit don en 1333, à *Guillaume de Chaslus*, son cousin, du château de Crocq ; il testa en 1340, avant de partir pour la Flandre, contre le roi d'Angleterre : le roi de France le nomma gouverneur de Saint-Omer ; il chassa les Flamands de cette ville ; ses hommes d'armes allèrent contre eux avec sa bannière, en criant : « *Clairmont ! Clairmont ! au dauphin d'Auvergne !* » Il fut, en 1345, en Gascogne contre l'armée du comte anglais *d'Erby* : il mourut le 18 mars 1352.

Femme : En 1313, *Anne de Poitiers*, fille d'Aymar, comte de Valentinois et de Marguerite de Genève, qui testa en 1351 et mourut le 17 août de la même année : de ce mariage : 1° Béraud, qui suit ; 2° Aimé, seigneur de Rochefort, de Verdesun, de Salgues, de Breone, de Sauriers, marié, en 1354, à *Isabeau de la Tour d'Auvergne* ; il testa en 1355 et laissa : A. Béraud, seigneur de Rochefort, marié, en 1373, à *Agnès de Besse de Bellefaye* : il mourut sans postérité en 1384 ; 3° Hugues, seigneur de Chamalières, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1355 ; 4° Isabeau, mariée en 1334 à *Guy*, seigneur *de Chalençon* ; on lui donna 100 livres de rente sur le château d'Aurière ; 5° Marguerite, femme de *Godefroy de Boulogne*, seigneur de Montgascon, morte en 1374, enterrée en l'abbaye du Bouchet. — Fils naturel de Jean, dauphin d'Auvergne : Jean Dauphin, mentionné en 1340 dans le testament de son père.



**ÉRAUD Ier, DAUPHIN D'AUVERGNE**, comte de Clermont (1352-1356), seigneur de Mercœur, de Champeix, etc., fut à Rome au grand jubilé de 1350. Le Pape ordonna aux chanoines de Saint-Pierre de lui montrer le mouchoir de la Véronique, sur lequel Jésus-Christ avait essuyé sa face lorsqu'il allait au Calvaire. Il testa en 1356 et mourut cette même année.

Femme : *Marie de La Vie de Villemur*, fille de Pierre de La Vie, seigneur de Villemur, mariée en 1333 ; elle mourut en 1383 et fut enterrée en l'abbaye de St-André ; de ce mariage : 1° Béraud II, qui suit ; 2° Hugues, seigneur de St-Cirgues ; il étudia dans sa jeunesse avec Jean Rolland, natif des environs de Rochefort, dans les montagnes de la Basse-Auvergne (ce Jean Rolland devint plus tard chanoine de la cathédrale de Bourges, évêque d'Amiens ; il reçut le chapeau de cardinal) ; Hugues se signala dans les armées en 1368, 1369-1371 ; il accompagna son frère Béraud en Afrique en 1390 ; il épousa *Marguerite de Godet* et mourut en 1416 ; 3° Robert, né posthume, marié en 1390 à *Catherine de Veauce* ; il eut un fils bâtard : A. Floridas Dauphin, légitimé par lettres du roi Charles VI en 1416, lequel eut une fille : *a. a.* Isabeau, légitimée par lettres du roi en 1447 ; 4° Jean, seigneur de Rochefort, mort sans lignée (il vivait en 1367) : 5° Marguerite ; 6° Béatrix, mariée 1° à *Henri Aycelin*, seigneur de Montaigut, 2° à *Guillaume Flotte*, seigneur de Revel ; 7° Jeanne, mariée à *Guy de Sévérac*, baron de Sévérac en Rouergue : 8° Catherine, mariée en 1366 à *Marquis de Beaufort*, seigneur de Canilhac, vicomte de la Mothe, frère du Pape Clément VI ; 9° Blanche, femme de *Guérin*, seigneur d'*Apchier*.



**ÉRAUD II, DAUPHIN D'AUVERGNE**, comte de Clermont (1356, mort en 1400), chevalier, seigneur de Mercœur, de Chamalières, d'Ardes, de Fromental, de Vodable, appelé communément le *comte Camus*, fut surnommé *le Grand*, à cause de ses exploits ; il se trouva à la bataille de Poitiers en 1356 avec toute la noblesse d'Auvergne et leva bannière *écartelée d'Auvergne et de Mercœur* contre les Anglais. En 1360, il fut donné en otage en Angleterre pour garantie du traité de Brétigny et y demeura treize ans prisonnier ; en 1374, il fut à la guerre de la Haute-Gascogne ; en 1382, il accompagna le roi en Flandres ; pendant ce temps, le pillard *Aymerigot Marchès* s'emparait de son château de Mercœur, mais la dauphine assembla la noblesse d'Auvergne ; Aymerigot rendit le château moyennant 5000 livres. En 1385, Louis, duc de Bourbon, ayant pris le château-fort de la Roche-Sannadoire sur les Anglais, se rendit à Ardes et fut reçut par le dauphin « qui le festoya grandement » dit Froissart. En 1389, Béraud, qualifié *grand chef*, traita avec *Teste-Noire*, capitaine des bandes anglaises qui ravageaient la province ; en la même année et au mois de juin, il fut à Riom aux noces de Jean, duc de Berry, et de Jeanne de Boulogne « qui furent moultes grandes » (*Froissart*). En 1390, il accompagna le duc de Bourbon à Tunis, en Afrique « au voyage de Barbarie » (*Baluze*) (1). Il mourut en janvier 1399 (lisez 1400, en vertu du nouveau style) (2).

Femme : En premières noces, *Jeanne de Forez*, fille de Guy, comte de Forez et de Jeanne de Bourbon, mariée en 1357, morte au château de St-Cirgues le 17 février 1369 et enterrée dans l'abbaye de St-André ; en deuxièmes noces, en 1371, *Jeanne de Boulogne*, fille de Jean, comte d'Auvergne : en troisièmes noces, en 1374, *Marguerite de Sancerre*, qui était une « vaillante dame et de grande prudence, » dit Froissart, fille de Jean, comte de Sancerre. Du premier lit : 1° Anne.

(1) Voir d'Oronville, *Histoire de Louis II, duc de Bourbon*.

(2) Je trouve du vivant de ce dauphin (Béraud II), qu'il avait un bailli pour son dauphiné d'Auvergne, son *comté de Clermont* et sa terre de Mercœur ; ce bailli s'appelait *Pierre de St-Lynac*, damoiseau ; il exerçait ses fonctions en 1384-1393, mais sa juridiction était nulle dans la ville de Clermont ; elle comprenait quelques villages près de cette ville. Noble homme *Loys de Lancomyn*, seigneur de Montgon et de la Clame, exerçait cette fonction de bailli en 1410 ; il avait pour lieutenant *Pierre du Bois*, écuyer ; après lui, je trouve « noble homme et sage » *Lionel d'Azemers*, écuyer, seigneur dudit lieu, bailli en 1427.

née en 1358, mariée en 1371, à Ardes, en Auvergne à *Louis II, duc de Bourbon*, auquel elle apporta une partie du comté de Clermont et le comté de Forez en entier (du chef de *Jeanne de Forez*, sa mère). Louis II de Bourbon mourut à Montluçon en 1410; sa femme testa la même année et mourut en 1417; elle fut enterrée à Souvigny, en Bourbonnais, avec son mari; du deuxième lit: 2° Beraud III, qui suit; 3° Jean, mort sans enfants; 4° Louis, mort sans lignée; 5° Robert, seigneur de Mercœur et de Verdesun, d'abord moine à la Chaise-Dieu, abbé d'Issoire, évêque de Chartres en 1432, évêque d'Alby (1434) mort en 1461; il eut deux enfants naturels, légitimés par le roi Charles VII en 1451: Jean et Robert; 6° Jeanne, mariée à *Randon*, vicomte *de Polignac*; 7° Marie, mariée en 1400 à *Guillaume de Vienne*, seigneur de St-Georges; 8° Marguerite, mariée en 1404 à *Jean de Bueil*, maître des arbalétriers de France; 9° Jacquette, abbesse de Ste-Menoul, en Bourbonnais, en 1421; elle vivait en 1451.



**BÉRAUD III, DAUPHIN D'AUVERGNE**, comte de Clermont et de Sancerre (1400-1426), seigneur de Mercœur, de Chamalières, de Saint-Cirgues, de Chillac, de Léotoing, de Meillau, etc., rendit de grands services contre les pillards, qui désolaient l'Auvergne. En 1408, il se trouva à Chartres, où la paix fut faite entre les maisons *d'Orléans* et *de Bourgogne*; il fut choisi pour témoin. En 1409, il fut appelé par le duc de Bourbon pour l'aider à repousser les troupes, licenciées par le duc de Bourgogne, et qui s'étaient précipitées sur ses états. Il mourut le 28 juillet 1426. Villaret prétend, à tort, qu'il fut tué par *Tannequin du Châtel*, en présence du roi lui-même. Béraud III mourut fort tranquillement dans sa demeure.

Femme: 1° en 1409, *Jeanne de la Tour d'Auvergne*, fille de Bertrand, seigneur de la Tour et de Marie de Boulogne; 2° en 1426, *Marguerite de Chauvigny*, fille de Guy, seigneur de Châteauroux; du premier lit: Jeanne, comtesse de Clermont en partie, dauphine d'Auvergne, née en 1412, mariée en 1426 à *Louis Ier de Bourbon*, comte de Montpensier, qui suit; elle mourut à Ardes le 26 mai 1436; on croit qu'elle fut enterrée à l'abbaye de St-André.



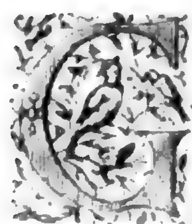
**LOUIS Ier DE BOURBON**, comte de Clermont (1426-1486) et de Montpensier, dauphin d'Auvergne, fut surnommé *le Bon* (1). Dans son jeune âge, il eut le titre de comte de Montpensier, qui lui venait du chef de sa mère, *Marie de Berry*. Il fut aussi, du chef de son père, seigneur du pays de Combraille et d'un tiers du dauphiné d'Auvergne, provenant de dame Anne dauphine d'Auvergne, son aïeule paternelle.

(1) Il était fils de Jean de Bourbon, né en mars 1380, mort en 1434, marié en 1401 à *Marie de Berry*, et petit-fils de Louis II de Bourbon, né en 1337, mort en 1410, marié en 1371 à *Anne, dauphine d'Auvergne*, comtesse de Clermont et de Forez, morte en 1417. Il avait un frère Charles Ier de Bourbon, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, né vers 1403, mort en 1456, marié en 1425 à *Agnès de Bourgogne*, dont, entr'autres enfants: Pierre II duc de Bourbonnais et d'Auvergne, né en 1438, mort en 1503, marié en 1473 à *Anne de France*, morte en 1522, seconde fille du roi Louis XI et de Charlotte de Savoie; cette dernière ayant circonvenu le roi Louis XII, aussitôt après son avènement au trône, et sans tenir compte des engagements antérieurs, obtint trois lettres patentes en 1491, qui lui adjugeaient à elle et à son mari *le comté de Clermont, en Auvergne*, le duché de Bourbonnais et celui d'Auvergne. Louis de Bourbon, comte de Montpensier s'opposa à ces trois lettres patentes; le parlement de Paris refusa la publication de celles qui concernaient Clermont et le duché d'Auvergne; le comte Louis resta en possession du comté de Clermont. Anne de France et Pierre de Bourbon laissèrent: Suzanne de Bourbon, héritière des grands biens de ses père et mère, mariée, en 1505, à Charles III de Bourbon, comte de Montpensier, connétable de France.

Depuis, il acheta les droits, qu'avait sur le dauphiné *Philippe de Vienne*, seigneur de Saint-Georges. Il prit même les armes du dauphiné d'Auvergne, comme brisure du blason des Bourbons et porta : *d'azur, à trois fleurs de lys d'or, au bâton de gueules, au canton d'or, à un dauphin d'azur.* Les frères de Sainte-Marthe (*Hist. de la maison de Bourbon*) disent que, par acte passé à Issoire, le 13 février 1443, son frère Charles, duc de Bourbon, lui donna le comté de Montpensier avec la seigneurie de Combraille et tout le droit qui lui appartenait, ainsi qu'à sa tante Isabelle, sur les comtés de Clermont, en Auvergne, et de Sancerre, ainsi que ses droits sur les baronnies de Mercœur et de Charenton, délaissées par leur oncle le comte Béraud, dauphin d'Auvergne. Il paraît que cette même année 1443, il y avait procès devant le parlement de Paris, tant pour le comté de Clermont, que pour les autres terres ci-dessus indiquées, entre Robert Dauphin, évêque d'Alby, le comte de Boulogne, les seigneurs *de Beuil, de Chaumont* et *de Saint-Georges* et le duc Charles de Bourbon. Ce dernier convint, par l'acte de 1443, que s'il n'avait que le tiers de ces seigneuries, il les laisserait encore à son frère Louis (1). Le comte Louis I^er^ de Bourbon figure dans le cortége de l'évêque de Clermont, *Jacques de Comborn*, lors de son entrée à Clermont en 1444.

Après la mort de son frère (le duc Charles I^er^ de Bourbon), arrivée en 1456, il prétendit qu'il avait été lésé dans la succession de ses parents, et réclama d'autres droits ; une transaction fut passée à Montbrison le 22 mars 1459 ; il fut maintenu dans le comté de Montpensier, dans toute la succession des dauphins d'Auvergne, c'est-à-dire dans le comté de Clermont, le dauphiné d'Auvergne, la baronnie de Mercœur et la terre de Combraille (2). Il assista au sacre de Charles VIII, en 1483, et mourut fort âgé au mois de mai 1486 ; il fut enterré à Aigueperse en la chapelle, qu'il avait fondée sous le vocable de St-Louis (*Père Anselme*).

Femme : En premières noces, en 1426, *Jeanne, Dauphine d'Auvergne*, comtesse en partie de Clermont en Auvergne, et dame du dauphiné d'Auvergne pour une autre part, morte sans enfants en 1436. Par testament de 1433, elle donna à son mari la jouissance du dauphiné d'Auvergne et du comté de Clermont (Savaron, *Origines de Clairmont ; les frères Ste-Marthe*). En secondes noces, en 1443, *Gabrielle de la Tour d'Auvergne*, fille de Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne et de Jacquette du Peschin ; du second lit : 1° Gilbert, qui suit ; 2° Jean ; 3° Jean, mort jeune ; 4° Gabrielle, mariée à Montferrand, le 9 juillet 1485, à *Louis II*, seigneur *de la Trémouille*, amiral de Guyenne et de Bretagne, premier chambellan du roi, etc. ; 4° Charlotte, mariée, en 1468, à *Wolfart de Borselle*, seignear de la Vere, en Hollande, comte de Boucan, en Ecosse, maréchal de France.



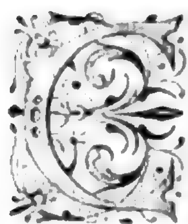
**GILBERT DE BOURBON**, comte de Clermont (1486-1496) et de Montpensier, dauphin d'Auvergne, baron de Mercœur, seigneur de Combraille, archiduc de Sessa, fut gouverneur de Paris et de l'île de France, vice-roi de Roussillon et de Cerdagne, vice-roi du royaume de Naples et lieutenant-général du roi dans ce royaume. Il portait du vivant de son père le titre de comte-dauphin. Il suivit Charles VIII à la

(1) *Histoire des ducs de Bourbon*, éditée par M. de Chantelauze, T. II, p. 477.

(2) *Hist. des ducs de Bourbon*, éditée par M. de Chantelauze, T. II, p. 570.

conquête du royaume de Naples. Le roi l'y laissa pour continuer seul cette grande entreprise, mais ce n'était pas l'homme qu'il fallait à ce monarque : « Monseigneur de Montpensier étoit bon chevalier et hardi, mais peu sage et ne se levoit point qu'il ne fut midi » ; la campagne, qu'on lui confia, fut infructueuse. Il mourut à Pouzolles le 5 octobre 1496, non sans soupçon d'avoir été empoisonné ; il fut porté en la chapelle d'Aigueperse, à côté de son père.

Femme : *Claire de Gonzague*, fille de Frédéric, duc de Mantoue, mariée en 1482, dont : 1° Louis, mort de douleur en 1501 à la vue du cadavre de son père, qu'il s'était fait montrer à Pouzolles en Italie ; on porta son corps à Aigueperse, en Auvergne ; 2° Charles III, qui suit ; 3° François, duc de Châtelleraut, comte de la Marche, tué à la bataille de Marignan en 1515, sans avoir été marié ; 4° Louise, mariée 1° en 1499, à *André*, seigneur *de Chauvigny* et de Châteauroux, vicomte de Brosse ; 2° en 1503, à *Louis de Bourbon*, prince de la Roche-sur-Yon ; le roi lui accorda, en 1538, le comté de Montpensier ; elle mourut en 1561, après avoir obtenu, en 1539, l'érection du comté de Montpensier en duché-pairie ; d'elle descendent les ducs de Montpensier, mentionnés en un chapitre spécial par le Père Anselme ; 5° Renée, mariée, en 1515, à *Antoine*, duc *de Calabre*, de Lorraine et de Bar, etc. ; après la confiscation des biens du connétable, son frère, elle obtint du roi, en 1529, pour raison de sa dot, la baronnie de Mercœur, en Auvergne et la terre de Gerzat ; 6° Anne « belle et agréable personne » *(frères Ste-Marthe)*, morte en Espagne, non mariée.



**CHARLES III DE BOURBON**, comte de Clermont (1496-1523) et de Montpensier, duc de Bourbon, d'Auvergne, de Châtellerault, comte de Clermont en Beauvoisis, de Forez, de la Marche, de Gien, dauphin d'Auvergne, vicomte de Carlat et de Murat, seigneur de Beaujolais, de Combraille, de Mercœur, d'Annonay, de Bourbon-Lancy, de Roche en Regnier, prince de Dombes, gouverneur du Languedoc et de Milan, lieutenant-général du roi en Bourgogne, pair, chambrier et connétable de France, connu de tout le monde sous le titre de *connétable de Bourbon*, naquit le 17 février 1490. Qui ne sait que possesseur de l'immense succession de son père et de sa femme, il fut la victime de la jalousie de la mère de François I^er^, *Louise de Savoie* (1), dont il avait méprisé les avances ? Cette reine engagea un procès avec le connétable, le plus important peut-être qui ait été porté devant des juges civils, et fit mettre ses biens sous le séquestre en 1523. Peu de temps après, Charles de Bourbon, qui nourrissait des projets de vengeance, quitta son château de Chantelle avec 120 chevaliers ou serviteurs, tous à cheval, dans la nuit du mardi 7 au 8 septembre 1523, fut coucher le lendemain soir à Herment, dans les montagnes de la Basse-Auvergne, où il fut reçu et hébergé par un bourgeois, qui lui était tout dévoué, *Henri Arnauld* (2), châtelain de *Jean de Bosredon*, baron d'Herment ; le connétable partit le lendemain mercredi, sur les 2 heures après minuit, accompagné seulement de cinq personnes : son médecin, *Jean de l'Hôpital* (père du célèbre *Michel de l'Hôpital*, chancelier de France), *Godinières*, *Bartholomée*, *Guinot* et le fidèle *Pompérant* (3). Il se rendit à travers les montagnes du Cantal, du Vivarais et les bords du Rhône

(1) Elle était fille de *Marguerite de Bourbon* ; celle-ci tante de *Suzanne de Bourbon*, épouse du connetable Charles.

(2) Ancêtre des Arnauld, du Port Royal, marquis de Pomponne, si connus par leurs écrits et leur esprit.

(3) Voir : *Procès du connétable de Bourbon* ; curieuse déposition du châtelain d'Herment, *Henri Arnauld*. Ce châtelain fut interrogé à Montferrand en vertu des ordres de la cour, par *Antoine du Bourg*, conseiller au baillage et *Guillaume Roussel*, licencié en loix, avocat en ladite

en Franche-Comté, chez son beau-frère le duc de Lorraine. On connait la suite de ce drame. On sait que Charles de Bourbon, ayant rejoint l'empereur Charles-Quint, le seconda à la bataille de Pavie (1525) où François Ier fut défait. Il fut tué au siége de Rome, le 6 mai 1527. Ses biens furent confisqués, par arrêt du 7 juillet 1527, par le roi François Ier.

Femme : *Suzanne de Bourbon*, sa cousine, née en 1491, morte en 1521, qui lui apporta le *comté de Clermont*, en Auvergne, dont sa mère avait l'usufruit.

François Ier ayant confisqué les biens du connétable par arrêt de 1527, les comtés de Clermont et de Montpensier, le dauphiné d'Auvergne, la baronnie de Mercœur, situés dans notre province, passèrent dans les mains du roi. En 1532, le dauphiné d'Auvergne fut définitivement réuni à la couronne avec la plupart des grandes terres du connétable. Quant au comté de Montpensier, il fut rendu à *Louise de Bourbon*, princesse de la Roche-sur-Yon, sœur du connétable ; celui de Clermont avait été adjugé, en 1523, à *Louise de Savoie*, mère de François Ier, qui en jouit en vertu du séquestre prononcé par le parlement de Paris.

LOUISE DE SAVOIE, comtesse de Clermont (1523-1530). Cette reine, née au château de Pont-d'Ain, en Bresse, fut mariée, en 1487, au prince *Charles d'Orléans*, comte d'Angoulême, dont elle eut le roi François Ier. Elle obtint les comtés de Clermont et de Montpensier, en Auvergne, celui de Clermont, en Beauvoisis, le dauphiné d'Auvergne et tous les biens du connétable de Bourbon, en vertu du séquestre prononcé contre les terres dudit connétable en 1523, par le Parlement, comme représentant *Marguerite de Bourbon*, sa mère, et en jouit jusqu'en 1530, époque où elle en fit don à son fils François Ier, en lui permettant de les réunir à la Couronne. Sa mort arriva le 22 septembre 1531. François Ier, par lettres données à Dieppe en janvier 1532, réunit le comté de Clermont à la Couronne (1).

Nous voici arrivé à Catherine de Médicis, reine de France, comtesse de Clermont. Nous allons faire savoir comment le comté de Clermont lui arriva indirectement :

CATHERINE DE MÉDICIS, comtesse de Clermont (1551-1589), comtesse d'Auvergne, de Boulogne et de Lauraguais, dame de la Tour, etc.

Ainsi que nous l'établirons plus loin, les évêques de notre ville en étaient les seigneurs directs et possédaient le comté de Clermont « *ratione domini et non nominis* », comme disait Savaron ; en cette qualité, ils percevaient tous les droits féodaux attachés à cette possession ; ils avaient droit à la justice temporelle de notre ville. La reine Catherine de Médicis fit un procès à l'évêque de Clermont, *Guillaume du Prat*, alléguant

cour, le mardi 29 septembre 1523. L'*Histoire des ducs de Bourbon*, éditée par M. de Chantelauze, donne sa déposition.

(1) Voici quelles sont les terres, qui furent unies à la couronne par ces lettres de janvier 1532 : le duché de Bourbonnais, le duché d'Auvergne et celui de Châtellerault, les comtés de Forez, de la Marche, de Montpensier, le dauphiné d'Auvergne, les seigneuries de Beaujolais, de Dombes, d'Annonay, de Roche en Regnier, de Bourbon-Lancy, les vicomtés de Carlat et de Murat. (Voir Dupuy, *procès du connétable de Bourbon*, dans ses traités concernant l'histoire de France ; le *Père Anselme*, T. III, p. 141.) Louise de Bourbon, princesse de la Roche-sur-Yon, sœur du connétable, obtint du roi, en 1538, le comté de Montpensier ; Renée de Bourbon, duchesse de Calabre, sœur de la précédente, reçut, en 1529, la baronnie de Mercœur, afin d'éviter toute discussion postérieure.

qu'il n'était que dépositaire du comté du Clermont, en vertu d'un acte de 1202, fait par Guy II, comte d'Auvergne, son ancêtre (acte qui sera par nous l'objet d'une discussion détaillée), et se fit adjuger ce comté par arrêt du parlement de Paris du 29 avril 1551 (1).

L'épouse du roi Henri II, la mère de trois monarques (François II, Charles IX et Henri III), que ses persécutions contre les Protestants et sa politique ont rendue si célèbre, mérite la reconnaissance des Clermontois, car elle fit pour eux ce que jamais aucun souverain n'a fait : elle créa d'abord, en 1552, une sénéchaussée seigneuriale à Clermont, un échevinage en 1556 et, la même année, une sénéchaussée royale, puis une juriction consulaire en 1565, un présidial en 1582. C'est cette reine qui, en 1578, donna généreusement son *palais de Boulogne* à la ville de Clermont pour en faire un palais de justice ; c'est elle qui rêva de faire de Clermont l'une des premières villes de France, lui faisant accorder toutes sortes de priviléges. Elle lui donna largement avec sa main puissante et lui fit donner par les rois, ses fils. Malgré ses bienfaits, rien ne la rappelle aux Clermontois, pas même une rue, une place qui portent son nom !....

Catherine de Médicis fit son testament au château de Blois, le 3 janvier 1589, deux jours avant sa mort, laissant les comtés de Clermont, d'Auvergne et de Lauraguais à *Charles de Valois*, fils naturel de Charles IX et de *Marie Touchet*.



**CHARLES DE VALOIS**, comte de Clermont (1589-1606).

Ce grand seigneur posséda le comté de Clermont, c'est-à-dire la ville de ce nom, en toute propriété féodale, en vertu du testament de Catherine de Médicis, du 3 janvier 1589 ; il en fut investi le 3 juin de la même année.

Il était fils naturel de Charles IX et de *Marie Touchet*, dame de Belleville (celle-ci fille d'un lieutenant particulier au présidial d'Orléans) ; naquit le 28 avril 1573 au château de Fayet, en Dauphiné. Esprit vif et léger, entreprenant jusqu'à la témérité, il fut un des grands seigneurs de la cour, qui se déclarèrent pour Henri IV. Il fut pourvu, en 1587, de l'abbaye de la Chaise-Dieu, à l'âge de 13 ans (il en touchait encore les revenus en 1599, quoique marié depuis huit ans). Il avait été reçu chevalier de Malte, mais le Pape annula ses vœux ; il avait même été nommé grand prieur d'Auvergne, en 1589, pour l'ordre de Malte. Compromis dans la conspiration du duc *de Biron* en 1602, détenu à la Bastille, il fit des aveux et fut mis en liberté. Il se laissa entraîner par sa sœur utérine, la marquise *de Verneuil*, maîtresse d'Henri IV, et fit partie d'une nouvelle conjuration, en 1604, qui lui fut fatale. Forcé de se réfugier en Auvergne, il séjourna souvent à Clermont, où il était fort aimé, mais se laissa enlacer par les charmes de M[me] *de Châteaugay*, femme du sénéchal de Clermont (2). Il prit mille précautions, pour n'être pas arrêté par les amis du roi ; la ruse de ces derniers déjoua tous ses soins, qui se terminèrent par une arrestation brutale sur la place de *Jaude*, de Clermont, le 9 novembre 1604. Conduit à Paris, il fut fermé à la Bastille et jugé par arrêt du Parlement, du premier février 1605, à avoir la tête tranchée ; il ne dut sa vie qu'à la promesse qu'avait faite Henri IV de lui servir de père. Il resta enfermé à la Bastille et ne recouvra la liberté que le 26 juin 1616. Il continua de porter le titre de *comte de Clermont et d'Auvergne* jusqu'en 1619, qu'il obtint du roi le duché d'Angoulême. Il mourut le 24 septembre 1650, à l'âge de 77 ans et demi.

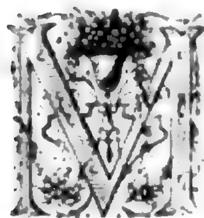
(1) *Parlement*, T. I, p. 127.

(2) Cette dame se nommait *Madeleine de Pierrebuffière de Châteauneuf* ; elle avait épousé, en 1595, *Jean II de la Queuille*, seigneur de Chateaugay et de Florat, sénéchal de Clermont, déjà veuf.



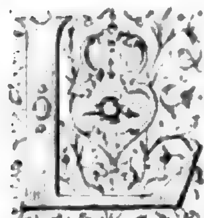

Lith. C. Desrosiers à Moulins

Femme : 1° *Marguerite de Montmorency*, mariée le 6 mai 1591, fille aînée du connétable de France Henri Ier de Montmorency ; 2° *Françoise de Nargonne*, mariée le 25 février 1644, morte en 1715 sans enfants. Du premier lit : 1° Henri de Valois, comte de Lauraguais, né à Clermont, en Auvergne, le 20 avril 1596, mort sans alliance le 8 janvier 1668 à Montigny-Lancoup (1), où il était enfermé depuis 50 ans pour cause de folie ; 2° Louis-Emmanuel de Valois, jumeau du précédent, né comme lui à Clermont, en 1596 ; il fut d'abord pourvu des abbayes de St-André à Clermont, de la Chaize-Dieu, puis en 1612 de l'évêché d'Agde ; en 1622, il changea d'état et embrassa le parti des armes, devint colonel général de la cavalerie légère de France, gouverneur de Provence, chevalier des ordres du roi en 1637, duc d'Angoulême en 1650 ; il mourut à Paris le 13 novembre 1653 ; il avait épousé, le 8 février 1629, *Henriette de la Guiche*, morte en 1682, dont il eut trois fils, qui le précédèrent au tombeau et une fille, Marie-Françoise, née le 27 mars 1631, mariée, le 4 novembre 1639, à *Louis de Lorraine*, duc de Joyeuse ; elle tomba en démence et fut enfermée dans l'abbaye d'Essay, près d'Alençon, où elle mourut le 4 mai 1696 sans postérité. Louis-Emmanuel de Valois eut aussi un fils naturel : Charles-Louis, qui, en 1685, accompagna le prince de Conti en Hongrie et se distingua ensuite dans les guerres des Pays-Bas ; il mourut sans alliance le 25 septembre 1701.



**MARGUERITE DE VALOIS**, comtesse de Clermont et d'Auvergne (1606-1609).

Profitant de la disgrâce d'Henri de Valois, la fille de Catherine de Médicis « cette épouse sans époux et reine sans royaume » (2) fut envoyée en possession des comtés de Clermont et d'Auvergne, par arrêts du parlement de Paris des 30 mai et 17 juin 1606, qui cassèrent la donation faite par la reine Catherine de Médicis à Henri de Valois en 1589. Marguerite de Valois fit don de ces deux comtés et de la baronnie de la Tour, par acte du 10 avril 1609 (3), au Dauphin, depuis le roi Louis XIII, se réservant l'usufruit du comté d'Auvergne.



**LOUIS XIII**, roi de France, en prenant le sceptre royal (en 1614) unit le comté et la ville de Clermont à la Couronne, ainsi que le comté d'Auvergne et la baronnie de la Tour.

Lors de l'échange du comté d'Auvergne, des duchés d'Albret, de Château-Thierry et d'Evreux, pour les souverainetés de Sédan et de Raucourt, échange fait le 21 mars 1651, avec *Frédéric-Maurice de la Tour-d'Auvergne, duc de Bouillon*, prince de Sédan, le roi Louis XIV se réserva le comté de Clermont (4).

(1) Et non à Clermont, comme le croit M. Bouillet (*Tablettes historiques de l'Auvergne*, T. II, p. 245) ; voir l'*Art de vérifier les dates*.

(2) Tout le monde sait qu'elle avait épousé le roi *Henri de Bourbon* en 1572 (plus tard Henri IV) et qu'elle fut répudiée par son mari en 1599.

(3) Titre original sur parchemin, *aux archives municipales de Clermont* (liasse *comté de Clermont*).

(4) Le monarque cédait « le comté d'Auvergne, ses appartenances, dépendances et annexes, à la reserve de la ville de *Clermont-Ferrand*, ressort et baillage de ladite ville et du domaine de la ville et seigneurie de Lezoux, ses appartenances et dépendances (voir Baluze, *Maison d'Auvergne*, T. II, p. 815, qui donne l'acte de cession en entier).

Quatre *ducs de Bouillon*, descendants directs de *Fréderic-Maurice de la Tour d'Auvergne*, duc de Bouillon, qui fit l'échange de 1651, se transmirent successivement le comté d'Auvergne. Le dernier, *Godefroy-Charles-Henri*, est mort à Paris en 1807, dépossédé de ses biens et de ses titres héréditaires par la révolution.

Le comté de Clermont fut engagé pendant un certain temps au cardinal *Mazarin*, qui le céda au duc *de Bouillon*, pour partie de la dot de *Marie-Anne de Mancini*, son épouse, nièce du cardinal.

Le roi Louis XV donna, en octobre 1773, le comté de Clermont, le duché et le comté d'Auvergne en apanage à son petit-fils *Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois* (plus tard *Charles X*).



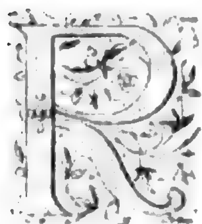
# COMTES D'AUVERGNE (BRANCHE CADETTE)

## Seigneurs de Clermont jusqu'en 1202.



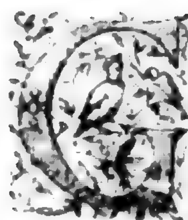
**GUILLAUME VIII**, comte d'Auvergne, seigneur de Clermont, de Vic-le-Comte (1145-1182), fils de Robert IV, comte d'Auvergne et d'Anne de Sicile, dit *l'Ancien* et *le Vieux*, pour le distinguer de son neveu Guillaume VII, s'empara des comtés d'Auvergne et de Clermont en l'absence de son frère Robert III et de Guillaume, fils de ce dernier, qui étaient allés en Palestine. (Voir page 141 la notice de Guillaume VII.) Il y eut transaction entre lui et son neveu Guillaume VII, vers 1160, au sujet de cette usurpation. Il eut le titre de *comte d'Auvergne*, la partie septentrionale de l'Auvergne, depuis Riom jusqu'en Bourbonnais, et la partie orientale depuis la rivière de l'Allier jusqu'au-delà. Vic-le-Comte fut la capitale de ses états. Quoique son neveu ait eu le titre de *comte de Clermont* avec la moitié de cette ville, néanmoins, ce titre fut plutôt honorifique que réel, car Guillaume VIII retint les droits seigneuriaux.

Femme : *Anne de Nevers*, fille de Guillaume II, comte de Nevers, dont : 1° Robert IV, qui suit ; 2° Guillaume, prévôt de la cathédrale de Clermont, mort en 1219 ; 3° Judith, mariée à *Béraud IV de Mercœur*, sire de Mercœur ; 4° Agnès, femme de *Hugues*, comte *de Rodez*.



**ROBERT IV**, comte d'Auvergne et de Clermont (1182, mort vers 1194), seigneur de Vic-le-Comte, tailla en pièces en 1183 une armée de *Brabançons*, qui avait fait irruption en Auvergne, fonda en 1190, l'abbaye de Vauluisant ou du Bouchet (Basse-Auvergne) de l'ordre de Citeaux, et mourut vers 1194. Il fut enterré en l'abbaye du Bouchet, où un grand nombre de ses descendants furent aussi inhumés, même les seigneurs comtes d'Auvergne et de Boulogne, de la maison de la Tour.

Femme : *Mahaut de Bourgogne*, fille d'Eudes, duc de Bourgogne ; de cette union : 1° Guillaume IX, comte d'Auvergne ; 2° Guy II, qui suit ; 3° Robert, d'abord doyen de l'église cathédrale d'Autun, puis, en 1195, évêque de Clermont jusqu'en 1227, ensuite archevêque de Lyon, mort en janvier 1234 ; 4° Robert, surnommé *de Clermont*, seigneur d'Oliergues ; 5° Marie, femme *d'Albert de la Tour du Pin*.


**UY II**, comte d'Auvergne, seigneur de Clermont et de Vic-le-Comte (1194, mort en 1224). Lors de la lutte du roi de France et du roi d'Angleterre, il fit la sottise de prendre le parti de ce dernier. Philippe-Auguste, roi de France, vint en Auvergne en 1196 et ravagea cette province. En l'an 1197, Guy se brouilla fortement avec son frère Robert, évêque de Clermont. L'Auvergne fut mise de part et d'autre à feu et à sang. En 1199, la paix fut faite par l'intermédiaire d'*Henri de Sully*, archevêque de Bourges. Les deux frères se brouillèrent de nouveau, mais se reconcilièrent en 1201 par l'intermédiaire du duc de Bourgogne. En 1202, craignant de se voir enlever Clermont par le roi Philippe-Auguste, Guy mit en dépôt cette ville entre les mains de son frère Robert, qui en était évêque. On a soutenu que cet acte de dépôt, dont Baluze a donné la copie, était faux ; je ne suis pas de cet avis ; en effet, quoique le comte Guy II ait fait sa paix avec son frère Robert en 1201, on n'a pas la preuve qu'il était alors dans de bons termes avec le roi Philippe-Auguste ; on a tout lieu de penser que le monarque était peu disposé en sa faveur. En 1206, Guy recommença les hostilités avec l'évêque, son frère ; il en vint à cet excès que de le faire mettre en prison. Philippe-Auguste parut de nouveau en Auvergne avec une forte armée et fit lâcher le prisonnier. En 1209, le comte recommença la guerre. En 1213, Philippe-Auguste se décida à envoyer une armée en Auvergne, sous le commandement de *Guy de Dampierre*, seigneur de Bourbon, et de *Renaud de Forez*, archevêque de Lyon. L'armée du roi prit Clermont, Riom, le château-fort de la Tourniole (Tournoëlle) et Nonette. Guy II testa en 1209 à Herment (*apud Hermene*), avant de partir contre les Albigeois. Il mourut en 1224. Baluze remarque avec raison qu'il porta un grand tort à sa maison par les malheureuses dissensions qu'il eut avec l'évêque, son frère.

Femme : *Pernelle de Chambon*, mariée vers l'an 1180. On croit qu'elle apporta à son mari la terre de la Combraille. Après la mort de Guy II, le roi lui fit assigner la ville d'Auzances (*villam quæ vocatur Ausencia*) pour douaire. Les enfants de Guy II furent : 1° Guillaume X, qui suit ; 2° Hugues, vivant en 1221 ; 3° Guy, vivant en 1224 ; 4° Héliz, mariée, en 1208, à *Raymond*, comte *de Toulouse* ; 5° Marguerite, mariée au seigneur *de Montlaur* ; 6° Ermengarde, que le père Menestrier dit l'épouse du comte *de Forez* ; 7° N. religieuse en l'abbaye de la Chesas en 1245 ; 8° Alix, abbesse de l'Eclache en 1231-1240. (On n'est pas certain que cette dernière était la fille de Guy II ; on croit aussi qu'elle avait pour père Guillaume Ier, dauphin d'Auvergne).


**UILLAUME X**, comte d'Auvergne, seigneur de Vic-le-Comte (1224, mort vers 1246). testa en février 1245, voulant que cinq chevaliers fussent à ses frais en terre sainte pendant un an, *parce qu'il s'était croisé*, c'est-à-dire parce qu'il avait décidé de prendre la croix de chevalier croisé et n'avait pu se rendre à Jérusalem.

Femme : *Alix de Louvain*, dite *de Brabant*, mariée en 1218 ; de cette union :

1° Robert V, qui suit ; 2° Guy, dit *de Clermont*, chanoine de Vienne, prévôt de Lisle en Flandre, archidiacre de Térouene, abbé de St-Germain-Lembron, archevêque de Vienne, mort vers 1299 ; 3° Guillaume, chanoine de Lisle en Flandre, archidiacre de Liége en 1272-1274, chanoine de Lyon, prévôt de St-Donatien de Bruges ; 4° Godefroy ; 5° Henri ; 6° Marie, mariée, en 1238, à *Vaultier Berthoud V*, sire *de Malines* ; 7° Mahault, mariée à *Robert, dauphin d'Auvergne*, comte de Clermont.

ROBERT V, comte d'Auvergne et de Boulogne (1247-1277), fit entrer en sa maison le *comté de Boulogne* en 1260 (1), soit comme héritier d'*Alix de Brabant*, sa mère, soit par une cession de 40,000 livres. Il testa en 1277.

Femme : *Eléonore de Baffie*, fille de Guillaume, seigneur de Baffie en Auvergne et de N. de Forez, de cette union : 1° Guillaume XI, comte d'Auvergne, marié à *N. de Beaujeu* en 1277 ; il mourut sans enfants, vers 1279 ; 2° Robert VI, qui suit ; 3° Godefroy, mort à la bataille de Courtray en 1302 ; 4° Guy évêque de Tournay, puis de Cambray, mort en 1336 ; 5° Mahaut, mariée, en 1291, à *Etienne*, seigneur *du Mont Saint-Jean*, en Bourgogne ; 6° Marie, religieuse à Fontevraut en 1286.

ROBERT VI, comte d'Auvergne et de Boulogne (1277-1317), se signala pendant la guerre de la succession de Sicile, dans laquelle il soutint les droits du duc d'Anjou et y fut fait prisonnier. De retour en France, il prit une part glorieuse aux guerres contre les Flamands en 1301, se trouva à la bataille de Courtrai en 1302, à celle de Mons-en-Puelle en 1304 et fut l'un des principaux chefs de l'expédition dirigée contre la Navarre en 1307. Il mourut en 1317.

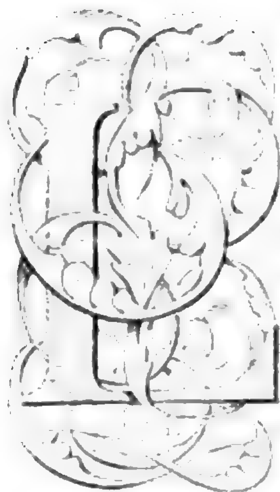
Femme : *Béatrix de Montgascon*, fille de Faucon et d'Isabeau de Ventadour ; elle était dame de Pontgibaud, de Granges, de Montgascon, de Montredon, d'Ennezat, de Margeride, etc., de cette union : Robert VII, comte d'Auvergne et de Boulogne, que le roi Philippe le Long appela dans son Conseil en 1319.

Arrivé à cette époque, nous abrégeons la filiation des comtes d'Auvergne, qui n'eurent, depuis, que peu de rapport avec l'histoire de Clermont, et nous donnons la descendance du comte Robert VI dans un arbre généalogique, afin de mettre sous les yeux les ancêtres de la reine *Catherine de Médicis* comtesse de Clermont en 1551, en vertu d'un arrêt du département de Paris ; mais, qu'il nous soit permis de signaler rapidement les descendants illustres de Robert VI : Guillaume XII, qui fut l'un des principaux guerriers de la bataille de Mont-Cassel en 1328 ; Jean Ier qui, en 1361, recueillit le comté d'Auvergne par la mort de Philippe, duc de Bourgogne, fils de Jeanne, comtesse d'Auvergne ; il eut une grande part aux évènements de son temps, commanda les armées de France avec le maréchal d'Andreham et contribua à chasser du royaume les compagnies de routiers ; Jean II, fils du précédent, et qui lui succéda en 1386 ; pendant l'aliénation du roi Charles VI, il fut placé à la tête du Conseil qui gouverna la France ; il y montra toutes les qualités d'un grand ministre, mais le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de rendre les services qu'il aurait voulus ; il mourut en 1396 ; sa fille épousa 1° en 1389, le duc de Berry, *Jean de France* ; 2° *Georges de la Trémouille* ; elle mourut sans enfants. Le comté d'Auvergne vint à Marie d'Auvergne, sa cousine, épouse de *Bertrand V*, sire *de la Tour*, descendant d'une autre branche illustre des anciens comtes d'Auvergne, qui, d'après Baluze, a pour souche Bernard, comte d'Auvergne et de Clermont, en 928-932. (V. page 137).

(1) Ce comté fut vendu au roi Louis XI par *Bertrand VII de la Tour d'Auvergne*, descendant du comte d'Auvergne Robert V.


ROBERT VII, comte d'Auvergne et de Boulogne, mort en 1303, épousa 1° *Blanche de Clermont*, petite-fille de Saint-Louis; 2° en 1313, *Marie de Flandres*, morte en 1350.
du 1er lit :
du 2e lit :
GUILLAUME XII, comte d'Auvergne et de Boulogne, mort en 1332, épousa *Marguerite d'Evreux*.
MARGUERITE, religieuse à l'abbaye de Moncel en 1365.
GODEFROY, seigneur de Montgascon, épousa 1° *Marguerite, dauphine d'Auvergne*, en 1364; 2° *Jeanne de Ventadour*, en 1375; 3° *Blanche de Senlis*.
MAHAUT, comtesse de Genève, mariée à *Amé III, comte de Genève*, père du pape Clément VII.
GUY, archevêque de Lyon en 1340, cardinal en 1342.
ROBERT, mort jeune.
JEAN I, comte d'Auvergne et de Boulogne, mort en 1386, épousa *Jeanne de Clermont*, petite-fille de Saint-Louis.
JEANNE Ire, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, née en 1326 épousa 1° en 1338, *Philippe de Bourgogne*; 2° en 1349, *Jean*, duc *de Normandie*, plus tard *roi de France*; elle fut couronnée à Rheims en 1350.
ANTOINE. On croit qu'il épousa *Jeanne Flotte de Revel*, morte sans enfants.
MARIE, morte en 1437, femme de *Bertrand V de la Tour-d'Auvergne*; devenue comtesse d'Auvergne et de Boulogne après la mort sans enfants de Jeanne, duchesse de Berry, sa nièce à la mode de Bretagne.
JEANNE, mariée en 1371, à *Béraud II*, dauphin d'Auvergne.
MARIE, mariée en 1375, à *Raymond VIII*, vicomte *de Turenne*.
JEAN II, comte d'Auvergne et de Boulogne, dit *le mauvais Ménagier*, mort en 1396, marié à *Eléonore de Comminges*.
du 1er lit :
PHILIPPE, duc de Bourgogne, comte d'Auvergne et de Boulogne, mort sans enfants en 1361, épousa en 1356 *Marguerite de Flandres*.
JEANNE, morte non mariée.
MARGUERITE morte jeune.
BERTRAND VI, *de la Tour-d'Auvergne*, comte d'Auvergne et de Boulogne, mort en 1461; marié, en 1416, à *Jacquette du Peschin*, morte en 1410.
JEANNE II, née en 1378, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, morte sans enfants vers 1424, mariée 1° en 1389, à *Jean*, duc *de Berry*, fils du roi Jean, mort à Paris, en l'hôtel de Nesles, en 1416; 2° à *Georges de la Trémouille*, en 1416.
BERTRAND VII, *de la Tour-d'Auvergne*, comte d'Auvergne et de Boulogne, mort à St-Saturnin en 1494, marié, en 1445, à *Louise de la Trémouille*, morte en 1474.
JEAN III, *de la Tour-d'Auvergne*, comte d'Auvergne et de Boulogne, épousa, en 1494, *Jeanne de Bourbon-Vendôme*.
MAGDELEINE, *de la Tour-d'Auvergne* (cadette), morte en 1519; comtesse d'Auvergne et de Boulogne, épousa, en 1518, *Laurent de Médicis*, duc d'Urbain, mort en 1519.
ANNE, *de la Tour-d'Auvergne* (aînée), comtesse d'Auvergne et de Boulogne, mariée, en 1505, à *Jean Stuart*, duc d'Albanie; morte sans enfants en 1524.
CATHERINE DE MEDICIS, fille unique, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, *comtesse de Clermont* en 1551; reine de France.

# ÉVÊQUES SEIGNEURS DE CLERMONT



Les droits des évêques de Clermont à la seigneurie de cette ville, remontent à une époque beaucoup plus reculée qu'on ne le pense. On croit généralement que cette origine part de l'an 1202, date du dépôt fait par le comte d'Auvergne Guy II à son frère Robert, évêque de Clermont, mais il est certain que les prédécesseurs de cet évêque avaient déjà une partie de la seigneurie de la ville depuis plusieurs siècles.

« A la fin du VI[e] siècle, dit M. Guyot *(Histoire de la civilisation en France)*, les évêques étaient les chefs naturels des villes ; ils administraient le peuple dans l'intérieur de chaque cité ; ils le représentaient auprès des barbares ; ils étaient ses magistrats en dedans, ses protecteurs en dehors. »

Les droits réels des évêques, sur la seigneurie de Clermont, remontent au moins à l'an 1043. Cette même année, *Guillaume V*, comte d'Auvergne et de Clermont donna à l'évêque *Rençon* et au chapitre cathédral de Clermont toute la partie occidentale de la ville appelée alors *Arbergarias* (plus tard *le quartier des Gras*), depuis la petite tour du cloître des chanoines de la cathédrale, jusqu'à la cour du doyen desdits chanoines.

En 1126, le roi Louis le Gros rétablit l'évêque *Aimeric* dans une partie de la seigneurie de Clermont, qui lui avait été enlevée par le comte d'Auvergne Guillaume VI.

Dans la charte du serment, prêté par l'évêque Robert aux habitants de la ville de Clermont en 1198, le prélat agissait comme seigneur en partie de cette ville ; la charte le dit d'une manière qui ne laisse aucun doute (voir cette charte au chapitre *Ancienne administration civile*).

Le comte d'Auvergne Guy II, seigneur de Clermont, ayant commis la faute de prendre le parti du roi d'Angleterre contre le roi de France, Philippe-Auguste vint en Auvergne, où il mit tout à feu et à sang. Guy craignant de voir la seigneurie de Clermont confisquée par le roi de France mit en dépôt, en 1202 (1), cette seigneurie entre les mains de son frère *Robert d'Auvergne*, évêque de Clermont, possesseur d'une partie de notre ville, mais ce n'était qu'un dépôt secret entre eux. Robert devait rendre ce qui lui était confié, dès que son frère Guy aurait fait sa paix avec Philippe-Auguste. Ce dernier prononça la confiscation en 1213 ; l'évêque fit valoir la donation, qu'il avait reçue de son frère Guy, et se maintint en possession (2). En 1266, le roi Saint-Louis

(1) C'est une grave question que celle de savoir si cette charte de 1202 est authentique. Grand fut l'étonnement lorsqu'en 1551 ce parchemin fut montré par l'avocat de la reine *Catherine de Médicis*. On a démontré depuis, dit Dulaure, (*Description de l'Auvergne*, p. 31), que ce titre était fabriqué. Justel et Dufraisse soutiennent ce faux avec énergie. Chabrol dans ses *Coutumes d'Auvergne* (T. I, p. 27) cherche également à démontrer que la charte de 1202 est apocryphe. Au Moyen-Age, ces titres fabriqués ne sont pas rares ; il y avait d'habiles calligraphes, qui imitaient à s'y méprendre les écritures des temps anciens. Il était plus difficile de contrefaire parfaitement une empreinte de sceau ; mais on y parvenait également en prenant au préalable l'empreinte nécessaire. Baluze réfute avec avantage le généalogiste Justel. Je penche volontiers de son avis ; l'acte de dépôt de 1202 est sinon authentique, au moins fabriqué sur un fait véritable.

(2) Si au lieu d'être un évêque, *Robert d'Auvergne* eut été un simple seigneur, il est plus que probable que le roi se serait peu inquiété de la donation qu'il avait reçue du comte Guy II, son frère, et qu'il aurait confisqué quand même le comté, mais au XIII[e] siècle, le clergé était tout puissant et contrebalançait l'autorité du premier souverain.

reconnut cette possession et donna à l'évêque *Guy de la Tour*, successeur de Robert, *la leyde* de la ville (droit sur les grains). La même année, Alphonse, frère du roi St-Louis prétendit que la seigneurie de Clermont faisait partie de son apanage ; l'évêque *Guy de la Tour* fit valoir que cette terre lui appartenait en vertu du dépôt de 1202 et s'offrit de plus à faire l'hommage au roi. Le frère du monarque fut très-mécontent de cette prétention, ravagea les terres de l'évêque et s'empara de son château épiscopal de Beauregard ; l'évêque, de son côté, mit en interdit le pays d'Auvergne. Il fallut une sentence de *Simon*, légat du Saint-Siége, pour terminer le différent, et la volonté du roi Saint-Louis, qui, en 1269, jugea la discussion en faveur du prélat et le reçut en même temps à foi-hommage (1), en lui disant que le comté de Clermont appartiendrait toujours à l'église, à la réserve de l'hommage. La mise en possession de l'évêque était-elle légale ? Sans doute, puisque le roi la sanctionnait, mais aux yeux de la conscience, le prélat, à moins d'ignorer le secret de l'évêque Robert, son prédécesseur, et du comte Guy II, devait remettre le comté de Clermont à son vrai propriétaire (le comte d'Auvergne *Robert V*) ; il n'en fut rien, et, jusqu'en 1551, ses successeurs se trouvèrent non-seulement les chefs spirituels de Clermont, mais encore les seigneurs de cette ville. Clermont resta donc entre les mains des évêques pendant 349 ans (de 1202 à 1551). La reine *Catherine de Médicis* recueillit par sa mère la succession des comtes d'Auvergne. Apprit-elle par l'histoire ou par l'intermédiaire d'un personnage, qui l'entourait de près, l'origine de la possession de la ville de Clermont par les évêques ? Rien ne le dit. Toujours est-il qu'elle prétendit : « qu'en 1202 le comté de Clermont avait été remis en dépôt par son ancêtre le comte d'Auvergne Guy II à l'évêque Robert, son frère, que ce dépôt avait été fait à Robert comme frère de Guy II, et non pas comme évêque ; » elle produisit en même temps un parchemin de l'an 1202, scelé du sceau de la commune de Clermont et contenant en détail l'acte de dépôt. *Guillaume du Prat*, alors évêque de Clermont, répondit en alléguant la prescription. L'avocat de la reine fit valoir qu'en fait de dépôt il n'y avait pas de prescription ; le comté fut adjugé à *Catherine de Médicis*, par arrêt provisoire du parlement de Paris du 29 avril 1551, et par un arrêt définitif de 1557.

L'armorial du héraut d'armes *Guillaume Revel*, peint vers 1450, nous fait savoir que l'évêque de Clermont avait droit de bannière, comme seigneur de cette ville, bannière aux armes de chaque prélat, aussi cet armorial représente-t-il celle de l'évêque *Jacques de Comborn*, qui vivait alors : *d'or, à 3 lions de gueules, passant et posés l'un sur l'autre*. Le feuillet de velin, spécial à la seigneurie de notre ville, porte pour titre : « *La consté et évéché de Clermont* : » au-dessous, figurent un dessin, représentant la ville de Clermont, puis 19 écussons, dont trois en blanc et un inachevé (celui-ci représente un fonds *de gueules* seulement) ; les autres nous donnent le blason des seigneurs suivants, vassaux de la seigneurie de Clermont, ou qui se reconnaissaient feudataires de l'évêque par un motif de dévotion.

1° Un écu *échiqueté d'argent et de sable, à la bordure de gueules*, sommé d'une crosse ;

2° Blason *d'or, à 3 pals de vair* ; cimier : un bâton prieural (armes des *de Langeac* : peut-être celles de *Pons de Langeac*, alors abbé de la cathédrale de Clermont) ;

3° Ecu *de gueules, à la bande d'argent, chargée de 4 hermines de sable* : cimier : un bâton prieural ; sans nom de possesseur ;

(1) *Bibliothèque de Clermont*, mss. n° 105 recueil Nonette, n° 57 ; — *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, chapitre cathédral, arm. 2, sac. A.

4° L'écu des d'*Apchon : d'or, à 3 fleurs de lys d'azur, 2 et 1*. Légende autour de l'écu : *Apchon crie Hault et Cler* ; (*Hault et Cler* était, en effet, le cri de guerre des d'*Apchon*) ;

5° *De sable, à l'aigle au vol abaissé d'or, au lambel d'argent à 3 pendants, à la bordure de gueules*, avec le nom du possesseur : *Pierre de Diane* ;

6° Un écu, *parti, au 1er, d'azur, à la bande dentelée d'or ; au 2e, écartelé d'or et d'azur*, armes de *Jacques de Jaunat* ;

7° Ecu *d'or, à la bande ondée d'azur*, armes de *Jehan de Murol* ; (les *de Murol* avaient alors un bel hôtel à Clermont, en la rue des Gras) ;

8° Ecu *d'azur, au lion vairé d'or et d'argent*, armes de *Raymond de Rochedagoux* ;

9° Ecu *d'or, à l'osier de sinople et une bordure de gueules*, armes de *Jehan de Rozières* ;

10° Ecu *écartelé aux 1 et 4, de sable, aux 2 et 3, d'argent à 3 têtes de lion arrachées de sable, posées 2 et 1*, armes de *Mondon de Cureyres* (possessionné près de Cheylade, Haute-Auvergne) ;

11° Ecu *de gueules, à la bande cousue de sable, chargée de 3 fleurs de lys d'or, à la bordure de gueules*, armes de *N. de Linhac* ;

12° Ecu *de gueules, fretté d'or et semé de feuilles de trêfles d'or*, armes de *Jehan de Montault* ; cri de guerre : *Montault !* ;

13° Ecu *d'argent, à la fasce d'azur, chargée de 3 étoiles d'or* ; cimier : une crosse (sans nom de possesseur) ;

14° Ecu *losangé d'or et d'azur, à la bande de gueules brochant*, (armes des *de Cros*, seigneurs de Cros, qui avaient un hôtel à Clermont) ;

15° Ecu *écartelé d'or et d'azur*, armes de *Guillaume de la Rochebriant*.

## LISTE DES ÉVÊQUES SEIGNEURS DE CLERMONT

I. Robert d'Auvergne . . . . . . . 1202-1227
C'est lui qui, en 1202, reçut l'acte de dépôt du comte Guy II, son frère.

II. Hugues de la Tour . . . . . . . 1227-1249
Neveu du précédent.

III. Guy de la Tour. . . . . . . . . 1250-1286

IV. Adhémar ou Aymar de Cros. . 1286-1297

V. Jean Aycelin. . . . . . . . . . 1298-1301

VI. Pierre de Cros. . . . . . . . . 1301-1304
Le siège fut vacant de 1304 à 1307.

VII. Aubert Aycelin . . . . . . . . 1307-1328

VIII. Arnaud de Comminges . . . . 1328-1336

IX. Raimond des Prés . . . . . . . 1337-1340

X. Etienne Aubert . . . . . . . . . 1340-1342
Plus tard pape sous le nom d'Innocent VI

XI. Pierre André. . . . . . . . . . 1342-1347

XII. Pierre d'Arfeuilles . . . . . 1347-1357

XIII. Jean de Mello . . . . . . . . 1357-1375

XIV. Henri de la Tour. . . . . . . 1376-1415

XV. Martin Gouge de Charpagnes. 1415-1444

XVI. Jacques de Comborn . . . . . 1444-1474

XVII. Antoine d'Allemand. . . . . 1474-1476

XVIII. Charles Ier de Bourbon . . 1476-1488

XIX. Charles II de Bourbon. . . . 1488-1504

XX. Jacques d'Amboise . . . . . . 1505-1516

XXI. Thomas du Prat . . . . . . . 1517-1528

XXII. Guillaume du Prat . . . . . 1529-1551
Depossédé par la reine Catherine de Médicis en 1551, en vertu d'un arrêt du parlement de Paris.

# CHATEAU DE CLERMONT (CASTRUM CLAREMONTIS)



UR le haut du monticule, dans l'enceinte de la cité, était placé un vaste château-fort *(castrum)*. Il avait remplacé le *capitole* élevé sous la domination romaine. On n'a pas la preuve que là était situé ce dernier monument, mais l'on sait que les Romains choisissaient l'endroit le plus élevé de nos cités pour son emplacement. On sait aussi que le capitole était une forteresse inexpugnable. Le *castrum* remplaça donc très-probablement le capitole. Ce château portait le nom de *Pergame*, lorsque *Crocus*, en 260 environ, vint mettre le siége devant ses murs. L'auteur anonyme de la vie de *Saint-Cassi* l'appelle ainsi. *Pergame* est un nom générique, appliqué par Eschile à toutes sortes de forteresses, placées sur une éminence. Surius croit que cet anonyme était le contemporain de S[t] Cassi; il vivait donc en 260 environ. Cet auteur anonyme dit que les Allemands, ayant à leur tête le roi *Crocus*, « lançaient des feux dans les pergames de Clermont »; peut-être appelait-il cette forteresse *Pergame*, parce qu'il se rappelait que celle de Troyes portait ce nom, d'autant plus qu'il rapporte l'origine de Clermont aux Troyens?

Lorsque les comtes de Clermont furent institués par les Visigoths en 475, ils firent élever une forteresse en rapport avec l'architecture féodale du temps. Dès la fin du IV[e] siècle, cette forteresse portait le nom de *Clairmont* (*castrum Claremontis*), probablement à cause de sa position sur le haut du monticule, où elle recevait de tous côtés les rayons du soleil. *Waïfre*, duc d'Aquitaine, qui s'était prononcé contre le roi Pépin-le-Bref, avait des soldats gascons dans le château de Clermont. Ce château donna son nom à la ville entière, lorsqu'elle eut été détruite par le roi Pépin-le-Bref en 761. En ce temps-là, les forteresses étaient bâties en grande partie en bois; celle de Clermont fut dévorée facilement par les flammes lancées par le roi Pépin. Rebâtie à la fin du VIII[e] siècle, après le départ du roi, le *castrum Claremontis* donna son nom aux habitations qui se groupèrent bientôt autour de lui, ainsi que nous l'avons dit.

En 886, le château de Clermont passa au premier comte héréditaire d'Auvergne, nommé *Guillaume-le-Pieux*, qui le transmit à ses successeurs. Au XII[e] siècle, suivant Savaron, le vieux château-fort de nos comtes fut reconstruit, en même temps que les murailles, les portes et les tours de la cité. Lorsqu'après l'année 1202 (date du dépôt fait par le comte de Clermont Guy II à son frère l'évêque de Clermont), les comtes eurent perdu la propriété de la seigneurie de cette ville en vertu de l'usurpation des évêques, ils conservèrent cependant leur vieux château dans la ville. Cette forteresse fut abandonnée en jouissance par Guillaume XII, comte d'Auvergne, à *Marie de Flandres*, sa belle-mère (qui mourut en 1350), à Jean et Guy d'Auvergne, frères de Guillaume XII; cette cession eut lieu en 1330 (1).

En 1260, le comté de Boulogne entra dans la maison d'Auvergne par Robert V, comte d'Auvergne, agissant comme héritier d'*Alix de Brabant*, sa mère. Le peuple ne désigna plus, dès lors, la demeure de nos anciens comtes que sous le nom de *palais de Boulogne* (2). Cette habitation

(1) Audigier, *Hist. manuscrite de Clermont.*

(2) Et non *de Bourgogne*, comme le dit M. Bouillet dans son *Guide à Clermont-Ferrand.* — Le château de Clermont portait déjà le nom de *palais* en 1290; sans doute, en vertu de son importance, de sa belle architecture et même du luxe qui y régnait à cette époque.

conserva ce nom jusqu'en 1578 ; à cette date, la reine *Catherine de Médicis*, comtesse de Clermont et descendante des comtes d'Auvergne, en fit don à notre ville pour y établir un palais de justice. Les échevins s'occupèrent alors de faire abattre ce palais, car il tombait en ruines, comme l'indique l'inscription, placée, en 1581, sur le nouveau palais de justice :

HENRICO III GALL. ET POL. REGI CHRISTIANISSIMO ET CATHARINÆ REG. INST. MATR. OPT. VERIS IN SE CUSTORIBUS, HANC VETERUM ARVERNORUM COMITUM DOMUM, AB EADEM REGINA CATHAR. ARVER. COMIT. JUST. CULTUI DEVOTAM. VETUSTATE LABORANTEM, SUB ANNO 1581.

Il parait même qu'une partie de ce château s'était écroulée en 1573 et que cet accident avait endommagé les conduits de la *grande fontaine* (celle construite par l'évêque *Jacques d'Amboise*), au dire d'Audigier, qui appelle cette forteresse *castellum*.

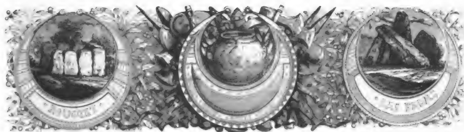
En 1575, Belleforest dans sa *Cosmographie*, désigne le donjon C du plan de Clermont sous le nom de *palais du roi et de la reine*. Il s'agissait du *palais de Boulogne*, appartenant alors à la reine *Catherine de Médicis*, épouse du roi Henri II.

Le *castrum Claremontis*, placé à l'aspect nord, était bâti sur une partie de l'emplacement du tribunal de première instance, de l'hôtel-de-ville et de la place de *la Poterne*. Il était inaccessible. La pente du monticule de *la Poterne* était presque perpendiculaire, comme coupée à pic et d'une hauteur de cent pieds, dit l'abbé Delarbre. C'est l'intendant d'Auvergne, M. *de la Grandville*, qui, en 1726, fit construire une forte muraille pour soutenir le terrain, qu'il fit transporter pour la création de cette place.

Le palais de Boulogne n'occupait qu'une partie de l'emplacement du *castrum Claromontis ;* sa situation correspondait surtout à la *rue halle de Boulogne* (près de l'hôtel-de-ville), à laquelle il a donné son nom.

C'est dans ce château de Clermont que les comtes d'Auvergne faisaient ordinairement leur résidence aux XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. Lorsque *Jeanne, dauphine d'Auvergne*, baronne de Mercœur, dernière héritière des dauphins d'Auvergne, eut épousé, en 1426, *Louis*, duc *de Bourbon*, comte de Montpensier, les ducs de cette illustre maison résidèrent au château de Montpensier et vinrent rarement à Clermont, ce qui nous explique pourquoi, en 1480, une partie du palais de Boulogne était loué à la ville, qui y tenait ses assemblées consulaires. A la longue, ce palais, dont les nobles propriétaires négligèrent les réparations, devint presque inhabitable ; une partie s'écroula de vétusté en 1573, ainsi que nous venons de le dire.

Le château de Clermont avait ses *souterrains*, qui permettaient en cas de siége de sortir facilement de la place. Au Moyen-Age, toute forteresse était munie de semblables issues secrètes. Nous signalerons, d'abord, une galerie, creusée dans l'angle du monticule de la place de *la Poterne*, vers la place *d'Espagne*. A peu près à cent mètres du point de départ, des embranchements se dirigent à droite et à gauche. Il existait aussi un souterrain sous la cathédrale ; il se rendait à l'est et à l'ouest. Il y avait un autre souterrain sous la caserne de gendarmerie actuelle, sur les bords du cours Sablon ; cette galerie a été suivie, sur une longueur de plus de 400 mètres, dans la direction du sud au nord ; cette dernière issue devait servir spécialement à faire sortir les troupes de la ville en cas de siége. On a découvert un quatrième souterrain dans le quartier de saint Laurent, près de l'église du Port, et un cinquième dans le faubourg de Fontgiève.



# RELIGIONS PRIMITIVES

## INTRODUCTION DU CHRISTIANISME

Les druides. — Leur religion. — Monticules de Montaudon et de Montjuzet. — Les femmes des druides appelées fées. — Bellinus, dieu gaulois. — Autel votif érigé par Pauline à ce dieu. — Abolition du culte des druides (l'an 43 de notre ère). — Temple de Wasso. — Son vocable. — Sa description. — Statue colossale de Mercure élevée à Nemetum. — Son prix. — Sa hauteur. — Détails sur Zénodore, auteur de cette statue. — Inscription antique placée aux pieds de cette statue. — Autre inscription du temple Wasso. — Destruction du temple Wasso. — Temples dans l'abbaye de Saint-André et sur la place de Jaude. — Opinion sur l'étymologie de Chanturgue. — Saint Austremoine vient prêcher la foi en Auvergne l'an 255. — Époque de son arrivée. — Légende à ce sujet. — Miracle de saint Austremoine. — Le sénateur Cassius le reçoit. — Miracle en faveur de Cassius. — Massacre de chrétiens. — Conversion du grand-prêtre Victorin. — Austremoine envoie prêcher la foi par plusieurs diacres. — Sa mort. — Grand nombre de saints de la ville d'Auvergne. — Le christianisme s'implante avec assez de douceur dans cette ville. — Ferveur des habitants de Clermont. — Grand nombre d'églises bâties par eux au X[e] siècle.



Les *druides* étaient les prêtres des Gaulois. Leur religion fut suivie par les Arvernes pendant près de 40 siècles. Ces prêtres croyaient à l'immortalité de l'âme. C'était l'une des bases de leurs dogmes religieux. Ils vénéraient le gui sacré et habitaient de sombres forêts, où ils accomplissaient des sacrifices humains, en l'honneur de leur divinité appelée *Teutatès*. On a pensé que le monticule de *Montaudon*, situé au sud-ouest de Clermont, avait conservé, jusqu'à l'arrivée des Romains, un temple dédié à cette divinité, de là, son nom de *Montaudon* (*mons Teutatès*), d'autres, et je partage leur avis, pensent que ce

nom vient de *mons Odonis (montagne d'Odon)*, parce qu'*Odon*, duc d'Aquitaine, y avait fait bâtir un château au VIII[e] siècle.

Une tradition rapporte que les druides habitaient *Montjuzet*. Ce monticule qui, aujourd'hui, est chargé d'excellents vignobles, était couvert dans les temps antiques d'une sombre forêt, séjour favori des prêtres gaulois. *Pythagore*, dans *Ammien Marcellin*, conserve le souvenir de cet ancien usage des druides d'habiter les forêts :

> Et vos barbaricos ritus moremque sinistrum
> Sacrorum druidæ positis repetistis ab annis
> Solis nosce Deos et cœli sidera vobis
> Aut solis nescire datum nemora alta remotis
> Incolitis lucis.

Les femmes des druides, dit l'historien Audigier, s'appelaient fées (en latin *fatuæ*) ; elles prenaient le nom de la bonne déesse, qui porta aussi le nom de *fatua*. Macrobe et Cornelius Labeo en font foi. Le patois d'Auvergne les appelait *fada*.

Nous avons dit que le nom primitif de Clermont est *Nemetum*, qui veut dire *temple* ; on pense, en effet, que sur ce mamelon existait un temple renommé parmi les arvernes. *Gergovia* était la ville de guerre ; *Nemetum*, la cité religieuse ; on ajoute même que c'est à Nemetum que les Gaulois arvernes adoraient un dieu appelé *Bellinus* (1). La vénération de cette divinité sur le monticule de Clermont est constatée par une inscription, qui a fait répandre des flots d'encre par bien des archéologues (Siméoni, Belleforest, Gruter, l'abbé Delarbre, etc.), et dont M. Mathieu (en son ouvrage sur les *Colonies et voies romaines en Auvergne*) parait avoir résolu le problème. Cette inscription porte :

.... VL. PAVJLIN
T. I. ALLIA. T. LA
BIENI VXOR
BELLINO. D. D (2).

Selon M. Mathieu, il faut y voir, non pas un souvenir de l'épouse de *Labienus*, un des lieutenants de César, et un tombeau élevé par elle à son mari, ainsi que l'ont cru bien des personnes, Labienus ayant été enseveli à Rome, suivant une inscription de Gruter, mais un autel votif, érigé par la piété d'une épouse à la divinité protectrice des blessés et des malades. Ce dieu *Bellinus* eut non-seulement un autel à *Nemetum*, mais encore dans toute la Gaule et même dans la Grande-Bretagne. C'était le dieu de la médecine ; la plante de la jusquiame lui était consacrée. Quant à cette dame romaine appelée *Pauline*, on croit qu'elle possédait, sous les remparts de *Nemetum*, un territoire auquel elle a donné son nom. Ce quartier est situé près de la gare du chemin de fer ; il y avait certainement là une habitation importante, ainsi que l'indiquent des mosaïques, des chapitaux corinthiens que l'on y a retrouvés.

(1) Dulaure, *Notes manuscrites*.
(2) Cette inscription a disparu en 1793. Le florentin Gabriel Siméoni, qui l'avait vue, en donne un dessin que nous reproduisons à l'une de nos planches.

L'an 43 de notre ère, l'empereur *Claude*, natif de Lyon, abolit entièrement chez les Gaulois le culte des druides. Les dieux de Rome remplacèrent *Teutatès*, *Bellinus* et le gui sacré. Les Romains, devenus maîtres de Nemetum, songèrent à y élever des temples. Ils construisirent sur le sommet de la ville, sur l'emplacement de la cathédrale (1), un temple magnifique appelé *temple de Wasso*. Ce monument fut dédié à Mercure (2). Le pavé était en marbre ; l'extérieur était bâti de grosses pierres carrées en grès, et orné de figures en marbre ; l'intérieur était décoré de petites pierres en mosaïque, reliées avec du ciment.

Ce fut vers l'an 50 de notre ère, au commencement du règne de Néron, quelque temps après l'abolition du culte des druides, par l'empereur Claude, que fut élevée à Nemetum la statue colossale de Mercure, qui était regardée comme la huitième merveille du monde. Un artiste grec, nommé *Zénodore*, fut chargé de ce chef-d'œuvre. Pline a donné quelques détails très-précieux. Il les tenait de Zénodore lui-même, qu'il avait vu à Rome. Voici comment il s'exprime : « Mais, de notre temps, Zénodore a surpassé toutes les grandes figures de cette espèce par un Mercure qu'il a fait dans *la cité des Arvernes*, dans les Gaules ; il a mis 10 ans à le faire ; il a coûté *quatre cent mille petites sesterces* (3). » Dix années, passées à faire une statue, nous indiquent assez le soin dont elle fut l'objet de la part de cet artiste. Dom Bouquet pense que le prix, dont il s'agit, doit être évalué en grandes sesterces et qu'il faut le porter à quatre millions de notre monnaie ; d'autres auteurs n'évaluent ce chiffre qu'à 80,000 francs ; M. Bouillet (*Guide à Clermont-Ferrand*) l'estime à 70,349 francs. Dom Bouquet me paraît se rapprocher de la vérité. Cette statue colossale pouvait bien coûter un million.

L'historien clermontois Dulaure pense que cette statue devait être placée dans le temple de *Wasso*. C'est aussi mon avis, car, à Rome, la statue colossale de Néron fut érigée dans le capitole. Il faudrait alors supposer que le temple avait, au centre, une espèce de cour, d'où s'élançait l'œuvre de Zénodore. M. de Caylus croit, d'après les expressions de Pline, que ce colosse n'était point fondu en bronze, mais élevé de pièces rapportées. Cette idée me paraît probable. Quant à la hauteur du Mercure des Arvernes, Pline n'en parle point. Il dit que cette statue était la plus haute de son temps. Dulaure prétend qu'elle avait 120 pieds, Suétone 366 pieds 2 pouces, Falconet 110, Dufraisse 80 coudées (110 pieds) ; elle avait assurément plus de 110 pieds, puisque la statue contemporaine de Néron s'élevait à cette hauteur et lui était inférieure.

Après s'être illustré chez les Arvernes, Zénodore, dont la réputation avait passé les mers, fut appelé à Rome. Il copia deux vases grecs, ornés de bas-reliefs, dus au célèbre *Calamis* ; il les imita à s'y méprendre. Néron chargea cet artiste de faire sa statue ; Zénodore compléta sa célébrité en donnant à cette œuvre 110 pieds de hauteur. Le peuple romain mutila ce chef-

(1) Des tronçons de colonnes, d'énormes blocs en granit, taillés, et quelques-uns sculptés, tels que les Pélages seuls autrefois en employèrent dans leurs constructions, et découverts dans les fondements de la cathédrale, il y a quelques années, ont pu appartenir à ce temple de Wasso ; ils indiqueraient que là était sa position.

(2) Gabriel Siméoni veut que le temple de Wasso ait été dédié à Apollon, dont le culte était célèbre en Auvergne. Savaron et M. Gonod croient que ce monument fut élevé à Mars. Audigier dit qu'il était dédié à plusieurs divinités, s'appuyant sur l'expression *delubrum*, employée par Grégoire de Tours ; M. Mathieu, membre de l'académie de Clermont, se range de l'avis d'Audigier. (Voir *Annales de l'académie de Clermont*, année 1839, p. 24.)

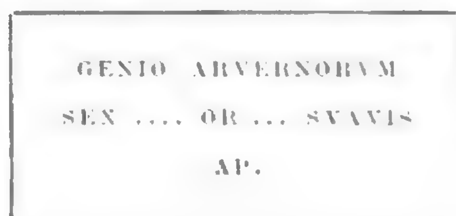
(3) *Verum amplitudinem statuarum hujus generis, Mercurio facto, in civitate Galliæ Arvernis vicit nostrâ ætate Zenodorus per annos decem* HSCCCC *immani pretio. (Plin. lib.* 34, *cap.* 7.)

d'œuvre dans la suite. Vespasien enleva la tête de ce colosse pour y placer celle d'Apollon, ornée de sept rayons, et la dédia au soleil.

Gruter rapporte l'inscription antique, placée à la base du Mercure des Arvernes. On y lisait :

MERCURI ARVERNI VICINI.

L'abbé Delarbre avait vu, en 1775, dans l'abbaye de Mozac, près de Riom, qui, comme on le sait, fut reconstruite, au X[e] siècle, avec les ruines de la cité d'Auvergne, une inscription sur marbre blanc, qu'il attribue avec raison au piédestal de la statue du Mercure arverne ou au frontispice du temple de *Wasso*. Comme on connait l'inscription de la statue, donnée par Gruter, il est préférable de croire que celle-ci figurait au frontispice du temple de *Wasso* : la voici, telle que l'indique Delarbre :




Ce marbre précieux est aujourd'hui conservé au château de Mons (Puy-de-Dôme) dans la propriété de M. le comte *Martha-Beker*. Pendant la grande révolution, il fut porté à Riom dans la maison de M. *Landriot*, imprimeur; de là, il passa au château de Végoux, propriété de la famille du général *Désaix*. M[me] *Beker*, née *Désaix*, épouse du lieutenant-général *Beker*, comte de Mons, le fit porter au château de Mons (1).

Que devinrent la statue de Mercure et le temple *Wasso?* Assurément, si le Mercure des Arvernes existait encore, ce serait l'une des plus grandes curiosités de la France. Dulaure pense que la statue et le temple furent renversés par saint Austremoine, vers l'an 260 de l'ère chrétienne, lorsqu'il prêchait la foi chrétienne en Auvergne. Grégoire de Tours, qui écrivait 500 ans après Zénodore, attribue cette destruction à *Crocus* : il dit que ce barbare brûla le temple de *Wasso* et le démolit. Un fait aussi important avait dû passer facilement à la postérité. Le père de l'histoire de France nous semble dans le vrai. On croit, en effet, généralement, que Crocus ruina la ville d'Auvergne de fond en comble et détruisit ce monument vers l'an 260 de l'ère chrétienne. Voici le texte de Grégoire de Tours : « *Crocus cuncta que ædes, quæ antiquitate fabricatæ fuerant, à fundamentis subvertit.* »

La tradition voulait que la petite église de Saint-Jean-Baptiste, située dans l'enclos des prémontrés de Saint-André, et qui a disparu en 1793, eût servi de temple pendant l'époque gallo-romaine. Il y avait aussi un temple sur la place de Jaude. Nous en donnons le plan, d'après un album des antiquités de l'Auvergne, conservé à la bibliothèque de Clermont (section des manuscrits).

On prétend que Bachus était adoré sur la montagne de *Chanturque*, appelée pour cela *campus orgius*. (*Orgius* était l'un des noms de *Bachus*). Chanturgue n'a jamais été appelé *campus orgius* :

(1) Voir le dessin de ce marbre à l'une de nos planches.

Grégoire de Tours (en 570) nomme cette montagne *mons cantobenicus*; des vieux titres de l'abbaye de Chantoin, abbaye située au bas de Chanturgue, disent *mons cantobenus* ou *cantorunus*, d'où est venu le nom de ce monastère; on trouve même, en l'année 1065, *mons cantocunicus* (1).

A la religion des druides, au culte des dieux des Romains, succéda la religion chrétienne. Deux siècles s'étaient écoulés depuis la mort du Christ et les Arvernes adoraient encore des idoles. Austremoine, en latin *Stremonius*, que l'on croit juif de naissance, fils d'un nommé *Judas* et d'une juive appelée *Anne*, et que l'on dit né à Emmaüs, se sentit poussé par le ciel pour évangéliser la ville d'Augusto-Nemetum (Clermont). Il partit accompagné de plusieurs diacres: *Marius, Anthemius, Mametus, Nectarius, Seronatus*. Grégoire de Tours et un ancien bréviaire des diocèses de Clermont et de Saint-Flour *(Breviarium Clarom. et sancti Flori)*, imprimé en 1528, nous disent que l'apôtre de l'Auvergne *(Austremoine)* quitta Rome, sous le pontificat de Fabien, ou plus vraisemblablement durant la vacance qui suivit son martyr en 250 ou 253 (2). Ici, se présente un grand point pour l'histoire religieuse d'Auvergne: Austremoine fut-il réellement le premier qui apporta les bienfaits de la foi à Augusto-Nemetum? Les légendes et les bréviaires du diocèse disent qu'il fut précédé de quelques mois par *saint Martial*, l'un des sept évêques envoyés par le pape pour apporter la foi. Martial, en partant de Lugdunum (Lyon), pour se rendre en Limousin, dut nécessairement passer à Augusto-Nemetum (Clermont), qui était une étape naturelle, placée sur son itinéraire le plus court. Les légendes racontent aussi qu'il trouva, à son arrivée dans cette ville, plusieurs chrétiens réunis dans le faubourg de Saint-Alyre. La bonne nouvelle avait fait de si rapides progrès que ce faubourg renfermait déjà des néophytes. Martial transforma le lieu de leur réunion en oratoire qu'il dédia à la Sainte-Vierge. On a aussi prétendu que les sept évêques, au nombre desquels était saint Martial, arrivèrent dans la Gaule au premier siècle de l'ère chrétienne; si cette légende et celle qui fait passer Martial à Augusto-Nemetum est vraie, légende appuyée par le bréviaire du diocèse, imprimé en 1528, les Arvernes auraient reçu les trésors de la foi peu de temps après la mort du Christ. On s'accorde cependant à fixer à l'an 250 environ cet heureux passage.

Revenons à Austremoine: On croit que cet apôtre, avant d'arriver à Augusto-Nemetum, s'arrêta à *Château-Laudun*, près de Courpière, en Auvergne (3). Il y fut reçu par une veuve, nommée *Claudia*, qu'il convertit et baptisa avec dix-huit personnes. Ses prédications irritèrent les prêtres d'un temple d'Apollon, situé dans le voisinage. Ces prêtres suscitèrent le peuple contre lui, mais Dieu, qui n'oublie pas les siens, permit un miracle pour sauver celui qu'il envoyait aux Arvernes, miracle qui convertit, dit-on, plus de 2,000 personnes: Le temple d'Apollon fut renversé. Austremoine y fit élever une église. Il la dédia à la mère du Christ et à saint Etienne, premier martyr. La mission du saint apôtre le dirigeait vers Augusto-Nemetnm, dont on lui disait tant de merveilles. Il aperçut bientôt cette grande ville, riche et peuplée, cette cité qui possédait alors un capitole, un prétoire, un sénat, et le célèbre temple de *Wasso*. A son arrivée, il fut reçu avec une extrême bienveillance par le sénateur *Cassius*. La Providence destinait ce payen à être le spectateur de ses merveilles. Austremoine s'aperçut que *Cassius* et

(1) M. Cohendy, *Invent. des chartes des archives du Puy-de-Dôme antérieures au XIII^e siècle*, p. 49.

(2) La *Nova bibliotheca* du père Labbe, tome II, p. 482, dit en 250.

(3) *Château-Laudun*. On croit que c'est aujourd'hui *Lezoux*, appelé au Moyen-Age *castrum Laudose*.

sa famille étaient lépreux ; touché de compassion, l'apôtre pria le Tout-Puissant de guérir son hôte et les siens. Dieu opéra un nouveau miracle. Cassius, émerveillé du langage d'Austremoine, qui, tous les jours, faisait connaître les trésors de la sainte doctrine du Christ, reçut le baptême avec ceux qui composaient sa maison. *Victorin* était alors grand prêtre du temple de Wasso. Irrité du succès d'Austremoine, il excita le peuple contre lui. *Saint Antolian, saint Limine* et quelques autres chrétiens furent massacrés dans cette émeute. Victorin, frappé plus tard de la vie exemplaire de Cassius (connu aujourd'hui sous le nom de *saint Cassi*) et poussé par ses exhortations, se convertit. Austremoine envoya alors *Seronatus (saint Cerneuf)* prêcher à Thiers, *Marius (saint Mari)* à Mauriac et Salers (il donna son nom à Mauriac), *Anthemius* et *Mametus (saint Mamet)*, dans les montagnes de la haute Auvergne (à Vic, à Murat, à Aurillac), *Nectarius (saint Nectaire)*, dans le lieu qui porte son nom, et vers Plauzat, Montaigut, Authezat, *saint Antonin*, vers Aigueperse, Gannat ; tous étaient diacres et sont aujourd'hui considérés comme saints. Le premier apôtre de l'Auvergne fut aussi le premier évêque de cette province. Après avoir choisi, pour gouverner l'église d'Auvergne, *saint Urbique*, il se retira à Issoire. Il fut tué dans les environs de cette ville par un juif, propriétaire du village de Périers, lorsqu'il fuyait les persécutions du gouverneur d'Issoire, furieux contre lui, parce qu'il avait converti son fils (1). Avons-nous besoin de dire que cet illustre martyr est considéré par l'église d'Auvergne comme un grand saint ? Une existence, si remplie de vertus, méritait le bonheur ineffable de l'autre vie (2).

Arrivé au successeur de saint Austremoine, nous commençons un chapitre, afin de donner un historique de l'évêché de Clermont ; nous ferons suivre cet historique de la chronologie de nos évêques. Qu'il nous soit permis de dire ici que le sang de saint Austremoine ne tomba pas sur une terre ingrate. La ville d'Auvergne a produit nombre de saints illustres, qui forment comme une légion céleste, chargée de protéger notre cité auprès du trône de Celui qui dirige l'univers. Dans les cieux, nous comptons comme martyrs : saint Cassius, saint Victorin, saint Maxime et 6,265 fidèles, que la persécution de *Crocus* enleva en 260 ; saint Limine, saint Antolian, et 6,660 chrétiens, qui souffrirent pour la foi dans une autre persécution ; saint Priest et saint Elidie, tués par ordre de nos sénateurs, sous les empereurs Aurélien et Tacite ; nous trouvons, comme pontifes et confesseurs : saint Urbic, saint Fronton, saint Versin, saint Légonce, saint Vossy, saint Népotien, saint Ermentaire, saint Brice, saint Isice, saint Eustochius, saint Agrèce, saint Rustic (de Trèves), saint Vénérand, saint Rustic, saint Perpet, saint Namace, saint Eparce, saint Sidoine, saint Eufraise, saint Rorice, saint Apollinaire (de Valence), saint Alcime Avite, saint Apollinaire (de Clermont), saint Nisier (de Trèves), saint Gal I, saint Avit I, saint Procule, saint Genès, évêque, saint Carival, saint Just, saint Césaire, saint Désidérat, saint Grégoire de Tours, saint Avol, saint Avit II, saint Bonet, saint Stable, saint Sigon, saint Déodat, saint Inperius, saint Genès, comte, et saint Amandi ; parmi les prêtres et les lévites : saint Just (de Bourges) et saint Just (de Clermont) ; parmi les moines et les ermites : saint Mart, saint Alexandre, saint Patrice, saint Fale, saint Avit, saint Calais, saint Fronton, saint Gal, saint Léobauld, saint Calmine, saint Gonzalde, saint Godon ; parmi les vierges et les matrones : sainte Léogontie,

(1) Dulaure ; *Extraits des auteurs qui ont écrit sur l'Auvergne*, manuscrit de la bibliothèque de Clermont.

(2) Savaron, ainsi qu'il le dit lui-même, avait l'intention d'écrire la vie de saint Austremoine. (Voir *Origines de Clairmont*, p. 45).

sainte Eutropie, sainte George, sainte Galle, sainte Claire, sainte Vère, sainte Suporine, sainte Sacre.

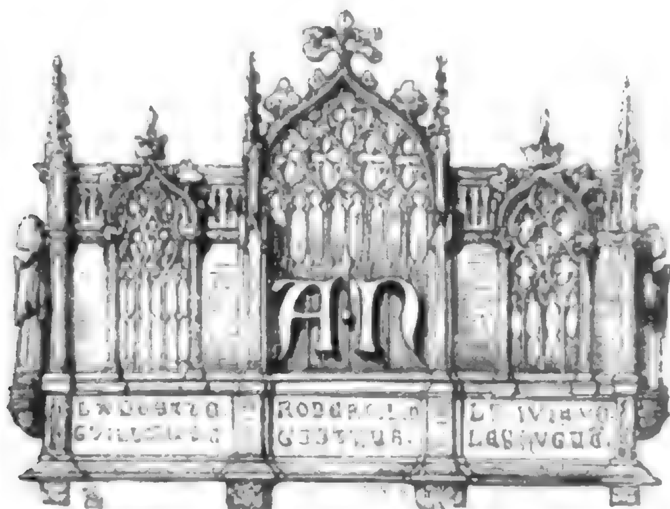
La foi fut implantée dans la ville d'Auvergne avec assez de douceur. S'il y a eu des persécutions, on les dut à l'invasion de Crocus, vers l'an 260 de l'ère chrétienne. Les Romains usèrent de grande modération, en vertu des édits des empereurs Néron, Domitien, Marc-Aurèle, Sévère, Dèce, Valérien, Dioclétien, Maximien et Licinius, parce que la ville d'Auvergne était une cité municipale.

Sans avoir besoin d'autres preuves que le martyre de tant de chrétiens, pour démontrer la ferveur des habitants de Clermont pour le christianisme, peut-on passer sous silence qu'il y avait au Xe siècle jusqu'à 54 églises à Clermont ?

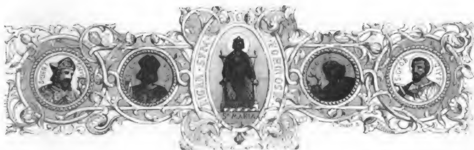
Le cœur de nos compatriotes ne resta pas sourd aux œuvres de piété. Nous ne devons pas laisser inaperçu que non-seulement l'antique cité des Arvernes se montra d'une grande largesse envers ses basiliques, mais qu'elle prêta son concours puissant à la première pierre d'un grand nombre d'hôpitaux.

Les Clermontois eurent une vénération marquée pour Marie. C'est dans leurs murs que fleurit le culte de la Vierge miraculeuse de Notre-Dame-du-Port ; là, de nombreux ex-voto apprennent à chaque génération le juste hommage rendu à la reine des Cieux.

O toi ! sainte religion chrétienne, qui prêches les plus nobles, les plus grandes vertus, toi qui, la première entre toutes, nous enseignas l'égalité, l'humilité, le triomphe du pauvre sur le riche, toi seule tu pouvais remplacer d'une manière efficace les croyances de l'Orient, le culte des faux dieux de Rome. La civilisation romaine, trois fois corrompue, avait amené la décadence la plus profonde. Le Christ, avec ses doctrines admirables, ouvrit au monde une ère nouvelle. Béni soit le Ciel qui fit naître au milieu de nous cet Homme-Dieu, et si des mains, mille fois sacrilèges, prononcèrent, contre le sauveur de l'humanité, un jugement inique, nous devons merci à cette divine victime, car elle nous apprit par cette sublime leçon qu'ici-bas la vertu, le mérite et le dévouement doivent souffrir, afin d'avoir droit à la céleste patrie !







# ÉVÊCHÉ DE CLERMONT

Ancienneté et étendue de cet évêché. — Son rang. — Son revenu. — Nomination des évêques. — Leurs qualifications. — Grand nombre de saints, parmi les évêques de Clermont. — Ancien palais épiscopal. — Palais épiscopal depuis le Concordat (1801). — Hôtel de nos évêques à Paris. — Vassaux des évêques de Clermont. — Cérémonie de prestation de foi-hommage. — Refus de foi-hommage. — Anecdote à ce sujet. — Evêché actuel. — Liste chronologique des évêques de Clermont (253-1871). — Vicaires-généraux de l'évêque. — Liste des vicaires-généraux.




C'EST à saint Austremoine (*sanctus Stremonius*) que revient l'honneur d'avoir placé la base de l'évêché de Clermont, au milieu du IIIe siècle, ce qui fait considérer cet évêché au nombre de ceux qui comptent parmi les plus anciens de la Gaule. Le diocèse de Clermont fut longtemps l'un des plus étendus; il comprenait en principe toute l'Auvergne et une grande partie du Bourbonnais, dont le reste était partagé entre les diocèses de Bourges et d'Autun. Voici, d'après Audigier, quelles étaient ses limites: « L'étendue de ce diocèse se prend depuis au-dessus de Souvigny, dans le Bourbonnais, en tirant vers l'orient, le long du Forez, jusqu'à Bonneval, et depuis ce lieu-là, en allant vers le sud-est, sur une ligne qui passerait à la Chaise-Dieu, à Saint-Germain-Lembron, à Allanche, à Feniers, à Brassac, à Pleaux et à Relliac, près de la Dordogne, et en remontant vers le nord, on tirerait une ligne qui conduirait jusqu'au-delà de Souvigny, sur laquelle on trouverait Bort, Château-sur-Mer, Montaigut, Souvigny, la Prade et Neuvy, qui sont en Bourbonnais. » Savaron dit que l'évêché de Clermont était si considérable que l'évêque *Cautin* refusa l'archevêché de Tours, pour rester en possession du siége épiscopal de Clermont; il ajoute que saint Gal le préféra à l'archevêché de Trèves.

En 1317, par une bulle du 7 juin, le pape Jean XXII détacha environ 290 paroisses de la haute Auvergne, comprises dans le diocèse de Clermont, pour former celui de Saint-Flour. Le Concordat de 1801 changea cette circonscription et le diocèse de Clermont fut composé des départements du Puy-de-Dôme et de l'Allier. En 1817, une nouvelle bulle du pape Pie VII, du 27 juillet, en exécution de la convention entre le Souverain Pontife et le roi Louis XVIII, érigea l'église de Moulins en église épiscopale. Une bulle du 6 octobre 1822 a opéré cette érection. Le diocèse de Clermont s'est trouvé renfermé dans les limites du département du Puy-de-Dôme.

En 1789, l'évêché de Clermont comptait 800 paroisses et 15 archiprêtrés.

Une bulle du pape Urbain II, en 1097, maintint l'évêque de Clermont comme premier suffragant de l'archevêché de Bourges.

**REVENU DE L'ÉVÊCHÉ DE CLERMONT.**— L'évêque de Clermont etait, dès le XIII[e] siècle, seigneur de Clermont, de Billom et de 18 autres paroisses, notamment de Beauregard, de Vertaison, de Lezoux, de Mauzun, de Cournon et de Lempdes (1).

Un bail à ferme général de tous les biens de l'évêché de Clermont fut passé, en 1608, moyennant 7,000 livres (2). En 1648, le revenu de l'évêché de Clermont est porté à 25,000 livres (3). En 1765, ce revenu s'élevait à 18,000 livres.

**NOMINATION DES ÉVÊQUES.**— Dès les premiers siècles de la chrétienneté, la nomination des évêques de Clermont était faite d'abord par le clergé, ensuite par la volonté du peuple ; plus tard, elle resta au chapitre de la cathédrale seul. En 1097, et le 18 avril, le pape Urbain II confirma à ce chapitre le droit d'élire l'évêque. Ce privilége fut en faveur jusqu'en 1528. *Guillaume du Prat* fut le dernier des évêques capitulaires. A partir de cette époque, les rois de France profitèrent du droit de nomination aux évêchés, que leur accordait le Concordat, intervenu, en 1525, entre François I[er] et Léon X.

Les évêques de Clermont se sont qualifiés *Evêques d'Auvergne* jusqu'à la fin du XII[e] siècle. *Gilbert* est le premier qui prit le titre d'*Evêque de Clermont.*

Les prélats de notre diocèse ont eu, depuis l'an 1202, toute la seigneurie de la ville de Clermont. Déjà, en 1043, le comte d'Auvergne, Guillaume V, leur avait donné toute la partie occidentale de cette ville. En 1202, l'évêque Robert d'Auvergne reçut en dépôt le comté de Clermont de son frère le comte d'Auvergne Guy II. Il transmit cette seigneurie à son successeur. Nos évêques ont été seigneurs de Clermont jusqu'en 1551 ; un arrêt du parlement de Paris adjugea alors cette ville à la reine Catherine de Médicis, qui avait fait valoir l'acte de dépôt du comte Guy II, son ancêtre.

Les prérogatives dont jouissaient nos évêques, jointes à celles que leur procurait le titre de seigneurs-comtes de Clermont, en firent de hauts seigneurs spirituels et temporels. Il ne faut pas s'étonner si nous voyons figurer dans la chronologie épiscopale des noms tels que ceux d'*Auvergne*, *de Bourbon*, etc.

35 évêques de Clermont ont été canonisés ou sont considérés comme saints. L'un d'entre eux a été pape ; plusieurs ont été créés cardinaux ; d'autres ont obtenu le titre d'archevêque (4).

(1) Beauregard, Vertaison, Mauzun, Billom et Lezoux, appartenaient à l'évêque de Clermont dès le XIII[e] siècle.

(2) *Archiv. départ. du Puy-de-Dôme* ; fonds de l'évêché, liasse 1[re], cotte 57.

(3) *Pouillé de Bourges*, petit volume in-4[o], 1648.

(4) *Etienne Aubert*, pape en 1352, sous le nom d'Innocent VI ; cardinaux : *Etienne Aubert* (1342) ; *Charles de Bourbon* (1476) ; *Bernard Salviati* (15..) ; *François de la*

**PALAIS ÉPISCOPAL.**— Lors de l'introduction du christianisme à Clermont, au milieu du 3e siècle, il est probable, comme le dit l'abbé Cohadon (1), que les premiers évêques résidaient dans le faubourg de St-Alyre, autour de l'église primitive de N.-D. D'Entre Saints. C'était pour perpétuer ce souvenir que, plus tard, les évêques de Clermont partaient solennellement de cette église pour leur prise de possession. Lorsque l'évêque Saint-Namace éleva la deuxième cathédrale, vers l'an 450, on construisit pour lui, auprès de la basilique, une maison appelée *Salvatorium*, parce qu'elle joignait à l'église du Saint-Sauveur. Une porte communiquait avec la cathédrale et c'est par elle que les saints évêques se rendaient aux pieds de l'autel. Cette maison fut appelée plus tard l'abbaye, parce qu'elle servait au logement de l'abbé, deuxième dignitaire de la cathédrale, après l'évêque; c'est sans doute de cette demeure de nos évêques que parle Grégoire de Tours au VIe siècle, lorsqu'il dit *« Ecclesia parvam intra muros urbis possessionem habebat »*. Cette habitation, que l'illustre historien nous apprend avoir été fort petite, s'aggrandit et se développa autour de la cathédrale du côté des *Gras*, jusqu'à la tour de la Monnaie; elle servait de cloître aux chanoines, qui vivaient en communauté, et aux enfants de chœur; elle renfermait plusieurs églises ou chapelles domestiques: celles de Saint-Pierre-le-Château, de Saint-Michel, de Saint-Sauveur, les chapelles Saint-Gilles, d'Alègre et de Saint-Nicolas. Il y avait aussi deux cimetières dans l'enceinte; l'un à la tranchée des *Gras*, l'autre sur la place appelée devant Clermont. M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'Architecture*, établit que les premiers palais épiscopaux s'élevèrent tout près des cathédrales; selon cet éminent architecte, ces palais occupèrent la position du capitole de la ville gallo-romaine, lorsqu'il y avait une citadelle de ce genre. Nous avons vu que Clermont possédait un capitole; il n'y aurait donc rien d'étonnant que le premier palais épiscopal fût placé près de la cathédrale, dans les environs de l'Hôtel-de-Ville actuel. M. Emile Mallay, architecte (2), prétend que durant la période romane le palais des évêques était situé sur le terrain occupé aujourd'hui par la rue des Grands Jours. En 1248, lorsqu'on entreprit la reconstruction de la cathédrale, ce palais fut démoli et rebâti au sud-ouest de cet édifice.

En 1273, l'évêque Guy de la Tour céda une portion *« des vieilles masures et ruines des maisons de l'évêché »* (Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 73), attenantes à la cathédrale, moyennant 300 livres (environ 30,000 francs); cette cession avait lieu pour la construction de la cathédrale; le chapitre lui permit d'appuyer son hôtel épiscopal, pourvu qu'il ne bouchât pas les jours du lieu saint. Cet hôtel, dans lequel ont habité nos évêques jusqu'à la fin du dernier siècle, au moment de la grande révolution, occupait tout l'emplacement des bâtiments qui longent la *rue Royale*, depuis le restaurant *Versepuy*, jusqu'à l'angle de la rue des Chaussetiers. Dans la vue à vol d'oiseau de la ville de Clermont, donnée par Belleforest en 1575, on remarque la disposition des corps de logis; il y avait de grandes tours, dont l'une plus forte et plus élevée que les autres; au devant, un jardin d'agrément (sur lequel a été bâtie la salle de spectacle actuelle en 1807); l'entrée était placée en face de la cathédrale.

Cet hôtel épiscopal devait être un beau monument, décoré de croisées à ogives du

*Rochefoucauld* (1607); archevêques: *saint Vénérand* (423); *Robert d'Auvergne*, archevêque de Lyon (1227); *Pierre André*, archevêque de Cambray (1347); *Charles de Bourbon*, archevêque de Lyon (1488).

(1) *Notice sur l'abbaye de St-Alyre.* Tablettes historiques de l'Auvergne).

(2) *Mémoire historique sur l'architecture en Auvergne*; ms. de la bibliothèque de Clermont.

XIII[e] siècle, de sculptures gothiques du XV[e] siècle d'un riche effet. Il y avait un péristyle très long, appelé *les arcades de l'évêché*. Du côté du sud-est, était le palais de *l'officialité*, dans lequel l'official rendait ses sentences.

Le palais épiscopal, commencé par l'évêque Hugues de la Tour en 1248 (1), fut aggrandi et embelli par ses successeurs. En 1316, parmi les portes de *la cité* (c'est-à-dire la partie de la ville située au sommet du monticule), nous remarquons une porte de ville dite de *Mantas* ou *Mastras*, placée près des maisons, jadis la propriété de *Gérard Dalmas*, chanoine de la cathédrale et qui appartenaient alors à l'évêché.

C'est dans les prisons de ce palais que furent enfermés, en 1309, les templiers d'Auvergne, pour y être interrogés. (Voir page 45).

L'évêque *Henri de la Tour* acheta, en 1397, « certaines maisons, aises et tours » contigus à l'évêché (2), apparemment pour agrandir son palais épiscopal.

En 1464, l'évêque *Jacques de Comborn* consentit à ce que partie de son hôtel épiscopal fût abattue, afin de laisser écouler les eaux pluviales, qui endommageaient les fondements de la cathédrale. *Charles II de Bourbon*, successeur de Jacques de Comborn, acheta l'hôtel de Cros, adjacent à ce palais et en augmenta cette demeure ; il acheta aussi une vaste maison « le tout situé du côté de nuit », fit faire de grandes réparations, d'importants embellissements et placer ses armes dans différents endroits du monument. C'est lui qui fit ajouter au château de Beauregard un corps de bâtiment (appelé par Savaron *le logis neuf*) et les jardins dudit château (3). Au commencement du XVI[e] siècle, l'évêque *Jacques d'Amboise*, passionné pour toutes les branches des arts et fort entendu, acheta la maison *Picherier*, située entre l'évêché et *la chancellerie* (la maison du chancelier, magistrat de la cour seigneuriale de l'évêque) (4) ; il entreprit de bâtir un corps de logis à l'occident ; la mort le surprit sur la fin de ses beaux travaux. L'évêque *Thomas du Prat* acheva l'œuvre de Jacques d'Amboise (5). C'est lui qui reconstruisit en partie les murailles d'enceinte du château de Mauzun.

Le palais épiscopal, commencé en 1248, agrandi et embelli à diverses époques, disparut dans la tourmente révolutionnaire. *L'officialité* (c'est-à-dire le bâtiment qui servait à l'official) était contigu à ce palais, longeait la rue *Massillon* et subit le même sort. La chapelle, la cour, les jardins de l'évêché et le palais de l'officialité, non compris le *bâtiment neuf*, non compris aussi 24 pieds de la cour située au-devant du bâtiment neuf, furent vendus par la nation, le 27 novembre 1792, à M. *Dessaignes*, directeur de la régie à Clermont, moyennant 14,955 francs. Peu de temps auparavant, la nation avait fait vendre (acte du 14 février 1792) les matériaux d'un long péristyle appelé *les arcades de l'évêché* : l'emplacement de ces arcades fut adjugé, le 14 décembre 1792, à *Pierre Meuly*, tailleur à Clermont, au prix de 1,125 francs ; la municipalité de Clermont avait acquis les matériaux moyennant 210 francs. Le *bâtiment réparé* du palais épiscopal fut vendu, le 29 avril 1793, à *Joseph Boyer*, au prix de 47,300 francs (6).

(1) Pendant que cet évêque construisait le palais épiscopal, il se retira dans son hôtel, situé près de la place du Terrail, hôtel qui a été remplacé plus tard par le palais de l'intendance, aujourd'hui, le palais épiscopal actuel.

(2) *Archives départ. du Puy-de-Dôme* ; fonds de l'évêché, cotte 9[e].

(3) Savaron, *Origines de Clermont*, p. 86.

(4 et 5) Savaron, *Origines de Clermont*, p. 87-88.

(6) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, ventes des biens nationaux.

Lors de l'adjudication du palais épiscopal, la nation avait fait réserve de 24 pieds dans la cour située au-devant de ce bâtiment. C'est grâce à cette réserve que fut créée la *rue Royale*.

Le n° 13 de la rue Terasse renferme des caves, où il y a des constructions de l'ancien palais épiscopal vendu pendant la Révolution. Une maison de cette rue, reste de ce vieil hôtel, possède encore une tour avec escalier; une autre, une façade en pierre de taille à grand appareil, des croisées à ogive du XIII[e] siècle et des gargouilles de cette époque.

En 1801, lors du Concordat, il fallut songer à un nouveau palais épiscopal; la ville acheta dans ce but, en la *rue Massillon*, l'ancien *hôtel de Montboissier*, qui lui fut vendu 90,000 francs par M. *Mathieu Rodde de Vernières*. Plus tard, (le 1[er] janvier 1847), le palais épiscopal a été transféré rue *B. Pascal*, dans l'ancien palais de l'intendance; la ville vendit alors à M. *de Pierre* l'ancien hôtel acheté en 1801 à M. *Rodde de Vernières*.

Nos évêques de Clermont avaient un bel hôtel à Paris, dans lequel ils séjournaient lorsqu'ils allaient dans la Capitale. Cet hôtel avait été acheté par l'évêque *Adhémar de Cros* en 1292. Il était situé dans la *rue de la Harpe* (*in via Cythara*), près St-Côme et St-Damien (1). L'évêque *Guillaume du Prat* vendit cette maison en 1547; il l'a remplaça par l'*hôtel de Langres*, dans la même rue. Il établit dans ce dernier hôtel le premier collége de jésuites qui ait existé en France et qui prit le nom de *collége de Clermont*.

**VASSAUX DES ÉVÊQUES.**— Les évêques de Clermont avaient un très-grand nombre de feudataires dans la haute et la basse Auvergne (le Puy-de-Dôme et le Cantal), soit comme seigneurs de Clermont, mais principalement comme évêques. Au moyen-âge, il y avait des fiefs de dévotion. Par un motif de piété, des gentilshommes se reconnaissaient vassaux d'un évêque, d'une abbaye, d'un chapitre de chanoines. L'évêque de Clermont devait à son tour foi-hommage au roi. En vertu d'un privilége spécial, le roi accorda à l'évêque de Clermont, en 1295, que le serment de fidélité, dû par ce prélat, ne serait jamais cédé à personne (2).

La liste complète des vassaux des évêques de Clermont à différentes époques, serait un document nobiliaire intéressant, mais, comme cette nomenclature, qui comprend environ 1800 noms, sera publiée un jour par M. *Michel Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme; nous la supprimons à cause de sa longueur. Nous faisons figurer les noms suivants, qui donnent une idée de la mouvance féodale à laquelle avaient droit nos évêques. Nous donnerons en appendice (*pièces justificatives*) les noms des vassaux de l'évêché de Clermont, possessionnés dans les montagnes de la Basse Auvergne, de 1224 à 1433.

## LISTE DES VASSAUX DES ÉVÊQUES DE CLERMONT.

1096. GUY et RAOUL D'ESCORAILLES, frères, seigneurs d'Escorailles, qui, avant de partir pour la première croisade, cèdent à l'évêque leur château d'Escorailles;

1209. EUSTORGE DE MAENCIAC, qui fait hommage lige pour les fiefs de Rignac et de Fontiniac;

1213. W., seigneur de BAFFIE; rend foi-hom-

(1) *Gallia Christiana*, t. II, p. 91 — La *rue de la Harpe* était, en effet, placée, en 1292, dans la partie inférieure de la *rue St-Côme*. L'église St Côme était située à l'angle méridional, formé par la *rue de la Harpe* et la *rue des Cordeliers*, (cette dernière nommée aujourd'hui *rue de l'Ecole de Médecine*).

(2) *Gallia Christiana*, t. II, p. 92.

mage pour les châteaux de Baffie, de Viverols, de Marsat, de Montrevel, de Riols, d'Ambert ;

1219. P., seigneur de Montaigut-le-Blanc : — le château de Montaigut-le-Blanc (*Montis acuti*) ;

1222. Bernard de la Tour : — la forteresse de Savennes (*de Cevena*), celles de Bialou (*Bualon*), de Pradelles (*Pradellam*), et toute la terre de Messeix (*totam terram que vocatur Messes*) ;

1239. Adhémar, comptour d'Apchon ;

1230. Robert, dauphin d'Auvergne, comte de Clermont ; — le château de Chamalières et ses dépendances : Montrognon, Aubière, Chanonat, Peyrignat et Opmne ; le château de Pontgibaud (*Pontisgibaudi*) ; la maison et forteresse de Chamboat ; le château de Champeix ; Aydat avec ses dépendances ; le château d'Aurières (*castrum Aureriæ*) ; le fief de Vernines (ce dernier fief en arrière-fief) ;

1240. Ébles, vicomte de Ventadour : — le château de Chaslus ; Mauriac, Tellède, Miremont, Montclar, Beauclair ;

1257. Étienne Rafin, chevalier ; Pierre d'Apchier, chevalier ;

1262. Bernard de Marlat damoiseau ;

1266. Mathieu, comte de Nevers ;

1269. Guillaume, comptour d'Apchon : — les châteaux d'Apchon, de Vaulmiers ;

1270. Rigald de Fontanges ;

1276. Eustache de Montboissier ;

1278. Hugues de Fontanges, damoiseau, et sa femme *Agnès* ;

1278. Jeanne, veuve de *Guy*, comte *de Forez* : — les châteaux de Maymont, de Vollore, de Malbec et la forteresse de la Farge (*de la Farga*) ;

1284. Boson de Mirmont ;

1287. Raoul de Pleaux et Guillaume de la Garde ; Hugues, seigneur *de Montmorin*, damoiseau (ce dernier pour le château de Montmorin) ;

1291. Falcon de Montclar ;

1293. Robert, fils du roi de France, comte de Clermont et de Beauvais, seigneur de Bourbon ;

1293. Humbert, dauphin de Viennois, comte d'Albon ;

1296. Raimond de Montaut, damoiseau ; — le château de *Tulero* ;

1297. Adhémar, comptour d'Apchon ;

1303 et 1310. Valence de Cebazat, veuve de *Hugues de Montrognon*, chevalier, seigneur d'Opmne ; — une maison appelée *la tour*, située dans la paroisse de Saint-Cassy, à Clermont (1). Son fils, *Robert de Montrognon*, chevalier, seigneur d'Opmne, accomplit une formalité analogue en 1307 ;

1307. Étienne d'Auzon, chevalier ;

1307. Dalmas de Cébazat, damoiseau ;

1308. Geoffroy de Urseto, chevalier ; Guy de Murat, seigneur de Vernines ; Pierre de Montaigut ; Guillaume de Bronassol ;

1308. Louis, comte de Nevers ; Pierre Dalmas, chevalier ; Gerald Chauchat (*Calcati*), pannetier du roi de France ; Bernard de la Tour (ce dernier pour Savennes et Rinhac) ;

1310. Jean de Boulogne, comte de Montfort ; — les châteaux de Nébouzat et de Montredon ; Valerie Belliote, veuve de *Hugues de Montrognon*, seigneur d'Opmne : — sa maison située à Clermont en la paroisse de Saint-Cassy ;

1311. Robert, comte d'Auvergne et de Boulogne : — la leyde qu'il perçoit sur les grains à Clermont, du chef de *Béatrix de Montgascon*, sa femme ;

1312. Jean de Boulogne, comte de Montfort ;

1313. Étienne de Vernet ;

1315. Pierre de Valeilles (*de Valelhis*) ;

1321. Pierre de Tournemire ;

1326. Aymeric de Tournemire ;

1326. Hugues, dauphin d'Auvergne ; — le château de Champeix (*Campellis*) et celui de Chamalières ;

1329. Étienne de Lastic, clerc ;

1330. Pierre de Rochedagoux ;

1331. Hugues, damoiseau ; — Sayat ; Raymond d'Escorailles, seigneur de Roussille ;

1331. Pons de Chalencon ; Bertrand de Rochefort, seigneur d'Aurouse, chevalier ; — le château de Moissac ; Aymeric de Fontanges ; Guillaume de Mazayes, damoiseau ;

1332. Raymond d'Abaret ; Pierre de Fontanges ;

1333. Jean de Saint-Marcel, damoiseau ;

1334. Amedée d'Apchon ; — le château d'Apchon ; Agnès de Chamboat, damoiselle ;

(1) *Biblioth. de Clermont, Auvergne*, mss. n° 188.

1335. L'ABBESSE DE CHAZES, représentée par *Arnald Roger*; — le village des Chazes, le château de Saint-Arcont, l'église de Salgues;

1335. LE PRÉCEPTEUR DE NÉBOUZAT (ordre des chanoines réguliers de Saint-Antoine); — le mas de Chancellade;

1341. BÉRAUD, DAUPHIN D'AUVERGNE, damoiseau, seigneur de Mercœur; — les châteaux de Champeix, de Pontgibaud, de Montrognon, de Chamalières, de Montaigut, de Chanonat, de Beaumont.

1341. BERTRAND DE LA ROCHE, seigneur de Merdogne; HUGUES DE BOHENC; GERARD DE LA FROTERAS, chevalier; GUILLAUME DE NOZIÈRES, chevalier; RAYMOND D'ESCORAILLES;

1343. GUILLAUME DE TOURNEMIRE;

1344. L'ABBÉ DE PÉBRAC;

1344. CHATARD DE MONTROGNON, damoiseau, seigneur d'Opmne; — une maison appelée *la tour*, située à Clermont, en la paroisse de Saint-Cassy;

1344. GUILLAUME DE MONTVALLAT; AMÉDÉE DE BONNEBAUD, chevalier; GUILLAUME DE MONTCLAR;

1345. ARCHAMBAUD DE BOURBON;

1345. GODEFFROY DE MONTMORIN: — Billom et Montaigut, près de Billom;

1347. JEANNE DE BOULOGNE, comtesse d'Auvergne et de Boulogne;

1348. JEAN DE MONTMORIN; BÉGON DE MURAT;

1350. GUILLAUME DE BONNEBAUD; — la temporalité de la cure de Saint-Amand;

1352. RIGALD DE LA TOUR; ASTORG DE VALLONS;

1352. L'ABBÉ DE PÉBRAC; PIERRE D'APCHON, pour le château d'Apchon; GUILLAUME DE BANSON, chevalier; JEAN, comte DE BOULOGNE;

1353. ETIENNE DE CHAMBON; AMBLARD DE CHASLUS;

1354. MARGUERITE DE GAULJAC, épouse de noble *Guibert de Marcenac*, damoiseau;

1358. PIERRE DE CROS, chevalier; HENRI D'ESCORAILLES; BLANCHE DE MONTAIGUT (cette dernière pour le château de Malintrat; *de Malo introitu*); PIERRE DE ROSIERS;

1368. GUY, seigneur DE SALERS; HUGUES, *abbé de Pébrac*; RIGALD DE FONTANGES, chevalier;

1398. GODEFROY, seigneur DE MONTMORIN; — le château de Montmorin; AUBERT DE CHATEAUNEUF, damoiseau, seigneur de Rochebrune;

1400. MARGUERITE, DAUPHINE D'AUVERGNE;

1401. ROBERT, abbé de Pébrac;

1402. LOUIS D'APCHON;

1408. GUILLAUME DE BREZONS;

1427. RIGALD DE FONTANGES, damoiseau;

1429. GUILLAUME DE CHATEAUNEUF, seigneur de Pierrebrune (*de Petra bruna*);

1433. GUILLAUME DE CHASLUS;

1452. ANTOINE RIBEYRE (*Riberiis*), seigneur de Lavaur;

1461. JEAN MARION, damoiseau;

1461. Les *maréchaux-ferrants de Clermont*, pour 2 fers à cheval et 14 clous.

M. Gonod, dans sa *Notice sur la cathédrale de Clermont*, raconte, d'une manière intéressante, le cérémonial de la foi-hommage, rendue, en 1269, à l'évêque de Clermont par *Guillaume Comptour*, sire d'Apchon, premier baron de la haute Auvergne : « Dans le palais de l'évêque, tout est disposé pour ce triomphe du spirituel sur le temporel. La grande salle est tendue; sous un dais de pourpre et sur un trône d'or et de soie, est assis *Guy de la Tour*, revêtu de son rochet, la tête couverte de sa mitre pontificale, tenant en main son bâton pastoral. A sa droite, le prévot *Guillaume Odon*, à sa gauche, l'abbé *Jean Aycelin* (1) et sur leurs flancs, le corps des quarante chanoines, rangés en demi-cercle. Devant lui, s'avance *Guillaume Comptour*, suivi de ses vassaux, qui bientôt s'arrête à quelques pas en arrière. Guillaume est sans épée et sans éperons; sa tête est découverte; sa ceinture est dénouée; il s'agenouille et mettant ses deux mains dans celles du prélat : « Je déclare, dit-il à haute voix, que les terres d'Apchon, de Vaulmiers et toutes leurs

(1) C'est à tort que M. Gonod prétend que cet abbé se nommait alors *Jean Aycelin*; ce dernier ne devint abbé qu'en 1287.

dépendances et tout ce que je possède dans les paroisses de St-Hippolyte, de Riom-ès-Montagnes et de St-Vincent appartiennent à St-Vital, St-Agricole et à Ste-Marie et à vous, monseigneur Guy et à vos vénérables frères, les chanoines de votre église. Je les cède et donne absolument et sans réserve pour la rémission de mes péchés, et dans la crainte de la gehenne éternelle. Anathème à qui tenterait de casser ou faire annihiler la présente donation! Qu'elle ait avec Satan et Abiron, qu'elle ait avec Judas, pour tout héritage, le fond des enfers! » Cette déclaration est recueillie par le notaire; et bientot le prélat : « Les terres d'Apchon, de Vaulmiers, dit-il, avec leurs dépendances, et tout ce que tu possédais dans les paroisses de St-Hippolyte, de Riom-ès-Montagnes, et de St-Vincent, nous te le rendons et remettons, sous la réserve expresse de la foi et hommage qui nous sont dus.— Je reconnais, reprend alors le sire d'Apchon, que je tiens ces terres de la main de Monseigneur évêque, de ses frères les chanoines, et de l'église de Clermont, et soit de jour, soit de nuit, sur leur première demande, je m'oblige à les leur rendre; et la main sur l'Evangile, je jure que je leur serai foyalle et loyale, moi et les miens, sauf néanmoins la foi que je dois à notre seigneur le roi. Alors, l'évêque lui donne un baiser, le relève. Le notaire a écrit; on appose les sceaux; la glorieuse humiliation est consommée ».

Lorsque les vassaux refusaient la foi-hommage, ce qui arrivait quelquefois, l'évêque s'adressait à l'autorité royale, parfois aussi, il se rendait lui-même justice. Ce même *Guillaume Comptour d'Apchon* ayant décliné l'hommage au successeur de *Guy de la Tour* (*Adhémar de Cros*), cet évêque envoya, le lundi après la St-Martin d'hiver 1287, ses gens contre le château d'Apchon; ils s'en rendirent maîtres et arborèrent le pennon épiscopal au bout d'une lance, qu'il plantèrent sur le sommet du donjon, aux cris de « *Clermont! Clermont! Clermont!* » (cris d'armes des évêques de Clermont); le jeudi suivant, le château fut rendu aux gens du seigneur d'Apchon.

**ÉVÊCHÉ ACTUEL.**— L'évêque de Clermont à 5 vicaires généraux, résidant à Clermont, un chapitre cathédral, comprenant 10 chanoines, 53 curés de première ou de seconde classe et 443 succursalistes ou desservants d'annexes.

## CHRONOLOGIE DES ÉVÊQUES DE CLERMONT

(250-1870)



**AINT AUSTREMOINE** (SANCTUS STREMONIUS) . . . . . de l'an 250 à 286

Premier apôtre de la foi en Auvergne; il passe aussi pour celui de Nevers et de Bourges. Il vint à Augusto-Nemetum (Clermont) sous le pontificat de saint Fabien et durant la vacance du siége, qui suivit son martyre, sous le second consulat de l'empereur *Dèce* et le premier de Max-Gratus. Il gouverna l'église d'Auvergne 36 ans et désigna *Urbique* pour lui succéder. Il se retira alors à Issoire, pour y passer ses jours dans la retraite; selon la tradition, il y vécut 6 ans et fut tué au village de Périers par des juifs, vers l'an 295.— En 571, des honneurs publics lui furent rendus pour la première fois par les soins de Cautin, alors diacre de l'église d'Auvergne, puis évêque. Environ 100 ans plus tard, saint Avit II fit transporter les reliques de saint Austremoine dans l'église de Saint-Priest, de Volvic, d'où l'évêque *Adebert* les fit solennellement transférer dans le couvent de Mozat en 764.

☞ Quelques-uns ont prétendu, sans fondement, que l'apostolat de saint Austremoine remontait au Ier siècle ; d'autres disent que cet évêque n'est pas le premier apôtre de l'Auvergne. (Voir à ce sujet Grégoire de Tours, *Hist. de France*, livre I, c. 28, 31 ; *de glor. conf.*; voir aussi : *Vita S. Stremonii martyris et episcopi*, manuscrit de la bibliothèque de Clermont, provenant de celle de l'abbaye de Saint-Alyre.)

II. **SAINT URBIQUE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 286 ? mort vers 312.

Sénateur de la ville d'Auvergne ; il succéda à saint Austremoine. Il fut converti à la foi et vécut marié, selon la coutume de l'Église à cette époque ; il vivait séparé de son épouse. Celle-ci vint une nuit frapper à sa porte. Urbique céda, mais en repentir se retira dans un monastère, puis revint se remettre à la tête de son troupeau. Il fut enterré dans la crypte de Chantoin avec sa femme et la fille qu'il avait eue pendant son épiscopat. Ses restes ont été transférées plus tard dans l'église de Saint-Alyre.

III. **SAINT LÉGON, LÉGONCE** (LEGONUS, LEOGONTIUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . 312 ?-334.

Il fut enterré hors de la ville, du côté de l'Occident, dans une église, qui porta son nom et dont on ignore l'emplacement.

IV. **SAINT ALLYRE ou ALYRE** (ILLIDIUS, HILLIDIUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . 337 ?-384.

Seigneur de Dallet et orginaire de ce lieu. Modèle achevé de toutes les vertus. Le peuple le choisit pour évêque après la mort de Légon. On raconte plusieurs de ses miracles et principalement celui qu'il fit en chassant un esprit immonde du corps de la fille de l'empereur Maxime ; celui-ci voulut le combler de grands présents, Alyre refusa et demanda pour tout souvenir que le tribut payé à ce monarque par l'Auvergne en nature, en blé et en vin fût aboli. Il obtint que ce tribut serait changé en une redevance en argent. Il mourut en revenant de Trèves en 387. Son corps fut enterré dans l'église de N.-D. d'Entre-Saints, qui a porté son nom jusqu'en 1796 qu'elle fut détruite.

*Vinebrand*, moine de St-Alyre, a laissé une vie de cet évêque, écrite vers le IXe siècle. Le manuscrit existait encore en 1790. Il s'est perdu depuis.

On pense qu'*Isicius* fut coadjuteur de Saint-Alyre. On l'a même porté comme cinquième évêque.

La famille de *Langeac*, qui avait la seigneurie de Dallet, prétendait descendre de cet évêque. Aussi, les aînés de cette maison avaient-ils droit, tous les ans, de porter la châsse du saint à une grande procession.

V. **SAINT NÉPOTIEN** (NEPOTIANUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 385 ? mort vers 388.

Évêque d'une grande sainteté. Il convertit saint Arthème, son successeur. On l'enterra dans l'église, qui porta plus tard le nom de Saint-Vénérand.

VI. **SAINT ARTÈME ou ARTHÈME** (ARTEMIUS). . . . . . . . . . . . . . . . . 388 ? mort vers 394.

Natif de Trèves. Distingué par sa sagesse et sa beauté. Envoyé en Espagne par la ville de Trèves, il fut retenu dans la ville d'Auvergne par une fièvre. Népotien le visita et le guérit. En reconnaissance, il renonça à sa femme et à ses biens pour se consacrer à l'Église et fut choisi pour le successeur de Népotien.

☞ Des reliques de saint Arthème sont conservées en l'église cathédrale de Clermont. Le sixième autel du chœur à main droite lui est dédié.

VII. **SAINT VÉNÉRAND** (VENERANDUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 394 ? mort vers 423.

Vénérand était sénateur de la ville d'Auvergne. Ce fut un prélat fort distingué. Il mourut la veille de Noël vers l'an 423 et fut enterré dans l'église, qui a porté son nom, et qui était située dans l'enceinte du monastère de Saint-Alyre.

Le manuscrit de *la Canone*, de l'an 1291, le mentionne en son obituaire et dit qu'il fut archevêque de Lyon sur la fin de sa vie.

VIII. **SAINT RUSTIQUE** *vulgo* **SAINT ROTIRI** (RUSTICUS). . . . . . . . . . . . 424 ? mort vers 446.

Il fut nommé d'une curieuse manière : Une femme, se disant inspirée, se présenta au peuple, qui était assemblé pour cet objet. Voilà, dit-elle, en montrant Rustique un prêtre du diocèse, celui que Dieu a désigné pour succéder à Vénérand ! On écouta cette femme. Rustique gouverna l'Église d'Auvergne. Il mourut vers 446 et fut enterré dans l'église d'Aulnat, dont il avait été curé avant son épiscopat.

IX. **SAINT NAMACE** (NAMATIUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 446 ? mort vers 462.

Cet évêque, selon l'usage de l'Église dans ces temps, était marié. Sa femme fit bâtir l'église de Saint-Etienne (plus tard *Saint-Eutrope*). Namace y fut enterré. Il mourut en 462.

X. **SAINT EPARQUE** *vulgo* **SAINT BAR** (EPARCHIUS, BARTHIUS) . . . . . . . . . 462 mort vers 471.

Personnage très-saint. Il se levait la nuit pour aller prier dans l'église ; se retirait pendant le carême dans le monastère de Chantoin et en revenait le jeudi-saint, accompagné des clercs et des citoyens de la ville, qui chantaient des psaumes. Il mourut en 471.

☞ *Peletronius* et *Færeolus* sont désignés comme évêques à cette époque, mais l'on n'est pas certain de leur épiscopat.

XI. **SAINT SIDOINE APOLLINAIRE** (CAÏUS-SOLLIUS-SIDONIUS APOLLINARIS). 471 ? mort en 488 ou 489.

Sirmond le fait naître à Lyon ; Savaron dit qu'il reçut le jour dans la ville d'Auvergne. Savaron s'appuie sur les lettres 1 et 13 du III[e] livre et la 21[e] lettre du IV[e] livre de Sidoine lui-même. Sidoine Apollinaire était issu de parents illustres, premiers sénateurs des Gaules. Il fut poëte, s'appliqua de bonne heure à l'étude des lettres. *Papianilla*, sa femme, était fille d'Avitus, qui fut depuis empereur romain. Ce fut vers 471 qu'il fut nommé évêque de l'Église d'Auvergne. Il s'occupa, dès lors, de l'Écriture-Sainte et fut bientôt regardé comme la lumière de l'Église gallicane. En 474, il força Euric, roi des Visigoths à lever le siége qu'il avait mis devant la ville d'Auvergne. Vers cette époque, il établit dans son diocèse la cérémonie des Rogations, que Mamert avait instituée à Vienne. L'année suivante (475), Euric mit de nouveau le siége devant la ville d'Auvergne et s'en empara. Nepos, empereur d'Occident, céda alors l'Auvergne aux Visigoths. Sidoine montra un grand courage, mais Euric l'envoya prisonnier au château de Livianne, près de Carcassonne, où il resta un an. Léon, ministre d'Euric et homme de lettres, le fit venir à Bordeaux, où Euric tenait sa cour; de là, il revint en Auvergne. Dans les dernières années de sa vie, deux de ses prêtres se soulevèrent contre lui et lui enlevèrent l'administration des biens de son Église, ne lui en laissant que très-peu pour vivre ; ils périrent tous deux d'une mort tragique. Sidoine Apollinaire mourut le 21 août 488 ou 489. Il fut enterré dans l'église de Saint-Saturnin, consacrée plus tard à St-Amandin, près de Rabanesse. Ses restes furent ensuite portées en l'église de Saint-Genès, rasée en 1797. On pense que c'est dans le village d'Aydat (jadis *Aydac*), sur les bords du lac du même nom, qu'était placée sa campagne d'*Avitacus*. En l'église d'Aydat, on voit encore un cénotaphe, sur lequel on lit l'inscription suivante, en caractères du VIII[e] ou du IX[e] siècle : HIC SUNT DUO INNOCENTES † ET SANCTUS SIDONIUS.

☞ Savaron place, après Sidoine Apollinaire, deux évêques : *Honorat* et *Harmanchie*.

XII. **SAINT APRUNCULE** (APRUNCULUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 488, mort vers 491.

Il était évêque de Langres, s'échappa secrètement, arriva en Auvergne et succéda à Sidoine, qui l'avait désigné. Il mourut vers 491 et fut inhumé dans l'église de Saint-Etienne, aujourd'hui Saint-Eutrope.

XIII. **SAINT EUFRAISE** (EUPHRASIUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 491 mort vers 514 ou 515.

Il donna l'hospitalité à saint Quentin, évêque de Rodez, que le peuple avait chassé, sous prétexte de son attachement aux Franks. Il assista au concile d'Orléans en 511 ; mourut vers 514 ou 515.

☞ Savaron place ici *Théodrade, Fauste, Homacie, Apruncule*, qu'il dit avoir été co-évêques.

XIV. **APOLLINAIRE** (APOLLINARIS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 515 ?

Le peuple élut saint Quintien, après la mort d'Eufraise, mais *Placidine* et *Alcime*, femme et sœur

d'Apollinaire, fils de Sidoine, vinrent prier saint Quintien de renoncer à cette élection. L'ayant obtenu, ils envoyèrent Apollinaire près du roi, à qui il offrit de grands présents. Apollinaire n'occupa le siége que 3 ou 4 mois.

XV. **SAINT QUINTIEN** (QUINTIANUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 515 ? mort en 527.

Thierry, roi des Franks, ordonna de mettre Quintien sur le siége épiscopal. Quintien fut un modèle de patience et de charité. Un prêtre, nommé *Procule*, lui enleva les biens de son église et lui laissa à peine de quoi vivre ; ce prêtre périt misérablement. Quintien mourut en 527. Il fut enterré dans l'église de Saint-Etienne. Son corps fut transféré par l'évêque Hugues de la Tour en l'église de Saint-Genès au XIII[e] siècle.

XVI. **SAINT GAL** (GALLUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 527 mort vers 554.

Fils de Georges, sénateur de la ville d'Auvergne et de Léocadie. Son père voulait le marier à la fille d'un sénateur de la ville d'Auvergne. Le jeune Gal se retira au monastère de Cournon de l'assentiment de ses parents. Il chantait fort bien. Thierry, apprenant cela, le fit venir à Trèves et le retint à la cour. Gal brûla un certain jour un temple d'idoles, près de Cologne ; le peuple voulut le tuer ; le roi Thierry l'en empêcha. Il retourna à Trèves, obtint l'épiscopat de la ville d'Auvergne et fut reçu dans cette cité aux chants des psaumes. Il arrêta par ses prières un incendie, qui menaçait de consumer toute la ville (voir *Grégoire de Tours*) et préserva toute la province d'une maladie contagieuse. qui désolait les pays voisins vers 546. Il mourut, à 65 ans, vers 554 ; le peuple le pleura ; les juifs eux-mêmes lui accordèrent des larmes et portèrent des torches pour honorer ses funérailles. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent, voisine de celle du Port, où ses reliques ont été ensuite transférées.

XVII. **CAUTIN** (CAUTINUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 554 ?-571.

Il était archidiacre. Ayant été trouver le roi Théodebert à Metz, il fut ordonné évêque par des prêtres désignés par ce souverain, revint en Auvergne et y fut bien accueilli du clergé et du peuple. Bientôt, une scission se déclara très-violente entre lui et son rival le prêtre *Caton*, que les évêques, venus pour ensevelir saint Gal, avaient voulu désigner au peuple, mais dont il avait refusé avec orgueil l'appui et qui avait mis sous sa main les biens de l'Église. Cautin soutenu par le roi et le comte plaça son siége dans la cathédrale. Caton soutenu par Chramne (fils de Clothaire roi de Soissons), qui pour lors habitait la ville d'Auvergne (Clermont) plaça le sien dans l'église Saint-Pierre, montra de grandes vertus, tandis que Cautin s'adonnait à l'ivrognerie, à l'avarice et à la cruauté, faisant ensevelir vivant le prêtre Anastase, qui n'avait pas voulu se dépouiller en sa faveur du fonds de terre, que lui avait donné la reine Clotilde. Anastase, s'étant échappé, fut se plaindre à Clothaire, qui fit venir Cautin et lui reprocha son crime. Une peste horrible, qui dévasta la ville d'Auvergne, enleva Cautin et Caton en 571 (1).

XVIII. **SAINT AVIT I[er]** (AVITUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 571-594 ?

Il fut élu par le clergé et le peuple, malgré les intrigues de plusieurs compétiteurs, et sacré à Metz, contrairement aux ordonnances des canons qui voulaient qu'un évêque fût sacré par son métropolitain dans sa province. Il chercha à convertir les juifs et parvint à faire embrasser la foi à l'un d'eux auquel il donna le baptême un jour de Pâques. Ce néophyte, vêtu de blanc, marchait en procession avec les chrétiens lorsqu'un autre juif, jaloux de sa conversion, lui jeta de l'huile puante sur la tête. Le peuple indigné voulait lapider le coupable, mais l'évêque l'en empêcha. Le jour de l'Ascension suivant, on se porta en foule à la synagogue et on la démolit de fond en comble. Le lendemain, Avit exhorta encore les juifs à se convertir ; après trois jours de réflexion, plus de 500 vinrent se faire baptiser (2). Avit mourut vers 594.

(1) *Grégoire de Tours*. Hist. IV, 5 à 31.

(2) *Vie de saint Avit I.*

XIX. **SAINT DÉSIRÉ** ou **DÉSIDÉRAT** (DESIDERATUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 594 ?-615 ?

Tout ce qu'on sait de cet évêque, c'est qu'il fut enterré dans l'église de Saint-Alyre. Il avait été élu par le clergé et le peuple.

XX. **SAINT AVOL** (AVOLUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 615 ?-620 ?

XXI. **SAINT JUSTE** (JUSTUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 620 ?-625 ?

XXII. **SAINT-CÉSAIRE** (CÆSARIUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 625 ?-643 ?

Assista, en 630, au concile de Reims et fut inhumé dans l'église de Sainte-Magdeleine du Bois de Cros.

XXIII. **SAINT GAL II** (GALLUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 643 ?-656 ?

Il avait été archidiacre d'Avol; avait une grande vénération pour saint Amable et enrichit son tombeau. Il fut enterré dans une église qui porta son nom; on croit que c'était celle de Chantoin.

XXIV. **PROLOGUE** ou **PROGOLE**. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 655 ?

Cet évêque, omis dans la chronologie donnée par M. Gonod, est indiqué dans les catalogues de l'abbaye de Saint-Alyre, de la cathédrale de Clermont.

XXV. **SAINT GENÈS** (GENESIUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 656-662 ?

Né dans la ville d'Auvergne, d'une famille sénatorale. Il était archidiacre lorsque le clergé et le peuple le nommèrent évêque. Il ne voulut consentir à son ordination qu'après avoir jeuné trois jours. Il fonda le monastère de Manglieu, celui de Chantoin et un hôpital, près de la porte du Saint-Esprit de Clermont. Il mourut vers 662 et fut enterré dans l'église de Saint-Symphorien, qui prit son nom. — Son épitaphe le dit *pape*, mais, en ce temps-là, on donnait ce titre aux évêques.

Par un acte capitulaire, du 2 juillet 1230, les chanoines du chapitre de Saint-Genès, de Clermont, ont reconnu que saint Genès avait été canonisé dans la cathédrale de Clermont. Cet acte important vient confirmer la croyance populaire, qui avait déclaré le vertueux prélat au nombre des élus du ciel. Presque tous les premiers évêques de Clermont sont regardés comme saints, mais saint Genès est le seul dont la canonisation soit certaine. (Voir l'acte capitulaire, sus-mentionné, aux *archives départementales du Puy-de-Dôme*; fonds du chapitre de saint Genès, liasse 33, nº 1.)

☞ La *Gallia Christiana* place après saint Genès, *Gyroindus*, porté sur aucun catalogue des évêques de Clermont et que l'on trouve seulement comme signataire d'un privilège accordé par *Emmon* archevêque de Sens au monastère de Saint-Pierre-le-Vif.

XXVI. **SAINT FÉLIX** (FELIX) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 662-665 ?

On sait qu'il confia à saint Priest la direction du monastère de Chantoin.

XXVII. **CARIVALD** ou **GERVALD** (GARIVALDUS, GAIROALDUS, GIROALDUS, GIRVALDUS). . . . 665?

Priest était désiré par le clergé et par le peuple après la mort de saint Félix. L'archidiacre Carivald acheta le siége épiscopal. Il mourut quarante jours après. — Savaron le qualifie de *Saint*. M. Gonod supprime cette qualification.

XXVIII. **SAINT PRIEST** ou **PRIX** (PRÆJECTUS, PROJECTUS). . . . . . . . . . . . . . . 665 ?-674?

Fils de Gondelene et d'Hélidie, d'une noble famille d'Auvergne. Il fut instruit à l'école d'Issoire et ensuite eut pour directeur saint Genès, alors archidiacre. Il eut la direction de la paroisse d'Issoire. Ayant été ordonné diacre, il écrivit l'histoire du martyre des saints Cassi, Victorin et de plusieurs autres, qui n'est point parvenue jusqu'à nous. Il fit construire un hôpital pouvant loger 20 pauvres malades. Il fonda, en 666, dans un territoire, que Dulaure assure être situé dans un faubourg de Clermont et dans un lieu appelé *Césarée* (1), le premier monastère de fille qui ait existé dans la province, au dire de son agiographe. Ce fut par ses conseils que Genès (différent de l'évêque de ce nom),

(1) On croit que ce lieu de *Césarée* est *Royat*. Je pense que c'était *Chamalières*.

qui n'avait pas d'enfants, fonda le monastère de Chamalières. Il fut mis à mort vers l'an 674 à Volvic par les partisans d'*Hector*, patrice de Marseille, avec lequel il avait eu des démêlés au sujet de plusieurs héritages que *Claudia*, belle-mère du patrice, avait donnés à l'évêque et aux pauvres. Il fut enterré à Volvic. En 763 ou environ, ses restes furent portés partie à Flavigny en Bourgogne, partie à Saint-Quentin en Vermandois.

☞ La *Gallia Christiana* place ici *Rustique II*, qui, d'après l'auteur d'une vie de saint Vincentien, aurait consacré, vers cette époque, une église en mémoire de ce saint. Je me range de l'avis de M. Gonod et rejette cet évêque comme très-douteux.

XXIX. **SAINT AVIT II** (AVITUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 674?-689?

Fils de Théodat et de Siagria; d'une famille sénatoriale de la ville d'Auvergne. Il était très-instruit dans les lettres sacrées et profanes. Il fit bâtir un monastère à Volvic autour du tombeau de saint Priest, en considération des miracles qui s'y faisaient. Il y transféra les restes de saint Austremoine, restes qui se trouvaient à Issoire. Il donna à *Blanche*, qu'il avait amenée de Bretagne et à laquelle il avait rendu la vue, la direction du monastère de Royat. Se voyant vieux et infirme, il désigna son frère pour lui succéder.

XXX. **SAINT BONNET** ou **SAINT BON** (BONITUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 689?-699?

Frère du précédent. Il avait étudié les lois romaines dans la ville d'Auvergne, son berceau. Il fut d'abord premier échanson, puis référendaire du roi Sigebert III. Thierry III lui donna le gouvernement de Marseille. Pépin le confirma dans le choix, fait par son frère, comme son successeur au siége épiscopal. De son temps, fut faite une grande procession pour demander la pluie dans un temps de sécheresse extrême. Dès que la procession fut entrée dans l'église de Saint-Laurent, l'eau tomba en abondance. Après 10 ans d'épiscopat, ne croyant pas y être arrivé d'une manière légitime, il se retira dans le monastère dé Manglieu et renonça à sa crosse. Il alla ensuite à Rome visiter les tombeaux des apôtres, ramena de cette ville des captifs qu'il avait rachetés, s'arrêta à Lyon, y demeura quatre ans et mourut de la goutte vers 707. Son corps, d'abord enterré à Lyon, fut apporté en Auvergne et déposé en cette ville, dans l'église de Saint-Maurice, qui prit son nom et ensuite celui de Saint-Ferréol.

XXXI. **NORDEBERT** (NORDEBERTUS, NODOBERTUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . 699?-715?

Saint Bonnet l'avait désigné pour lui succéder. Le peuple et le clergé envoyèrent une députation au roi, qui le nomma évêque. C'était un prélat ayant de grands talents. Vers l'an 713, il envoya demander à Godin, évêque de Lyon, le corps de saint Bonnet. Godin lui répondit « qu'il ne voulait point renoncer à un trésor que Dieu lui avait confié. »

XXXII. **BUBUS** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 715?-720?

L'histoire de la vie de saint Bonnet parle de cet évêque, ainsi que la *Gallia Christiana*. Savaron et les catalogues ne nous disent rien de sa biographie.

XXXIII. **PROCULE** (PROCULUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 720?-730?

Il demanda de nouveau le corps de saint Bonnet et il l'obtint; restaura l'église de Saint-Maurice et y plaça ces restes vénérables.

XXXIV. **THAIDON** (THAIDO, THAYDO) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 730?-

XXXV. **DAIBENNE** ou **DEUBAIN** (DAIBENUS, DARBENUS, DAYLENUS). . . . . . . . . . . . . 740?

Mentionné dans le catalogue de l'église du Port et au manuscrit de l'abbaye de Saint-Alyre.

☞ Après cet évêque, les catalogues placent *Dambertus* ou *Dorbertus*, que plusieurs croient être le même que *Nordebertus*, mentionné précédemment.

XXXVI. **ÉTIENNE I** (STEPHANUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 750?-762?

On sait que de son temps *Waifre*, duc d'Aquitaine, ayant spolié des prêtres et des églises, le clergé

porta plainte au roi Pépin, qui vint en Auvergne vers l'an 755. Waïfre s'étant soumis, le roi lui accorda grâce, mais le monarque fut obligé de revenir en 761, brûla Clermont et ravagea le pays.

XXXVII. **ADEBERT** (ADEBERTUS, ADALBERTUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 762?-800?

Il consécra l'église de Mozat, restaurée par Pépin, présida à la translation du corps de saint Austremoine du monastère de Volvic à celui de Mozat et fit faire, en l'an 764, une châsse pour les reliques des saints martyrs Agricole et Vital, et dont nous donnons l'inscription à l'une de nos planches. Il fut enterré à Mozat.

XXXVIII. **BERNOWIN** (BERNOWINUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 800?-810?

D'après une pièce de vers, trouvée dans la bibliothèque du Vatican au XVII[e] siècle, il aurait, du temps de Charlemagne, reconstruit l'église de Saint-Alyre et composé une inscription que voici :

Hæc quoque quæ statui fulgentia culmina templi
Bernowinus ego, sint tibi grata Deo.
Augusto et Carolo, cujus virtute peregi,
Concedo imperii gaudia magna sui.....
Hæc tibi constitui, Illidi, magne sacerdos.....
Bernowinus ego nam dicor humillimus epus,
Culmina quæ feci, carmina quæ cecini.....

XXIX. **FRÉDÉGISE** (FREDEGISUS, FRIDIGISUS, FRIGIDISUS, FREDIGISUS) . . . . . . . . . 810?-823

M. Gonod place avec raison cet évêque avant St-Stable.

XL. **SAINT-STABLE** (STABILIS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 823?-860

En 823, il se qualifie *indigne évêque;* en 860, il assista au concile de Tusey, près de Vaucouleurs, au diocèse de Toul.

XLI. **SAINT SIGON** (SIGO). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 861?-868?

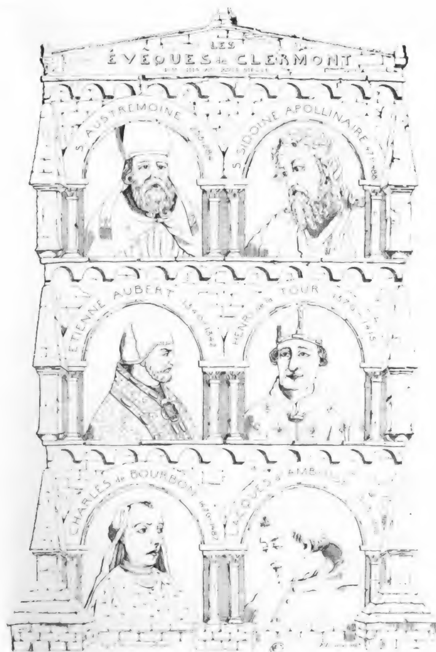
Il fut chassé de son siége, en 863, par Etienne, comte d'Auvergne, qu'il avait repris de ses déportements. Etienne s'empara même de ses biens et voulut mettre à sa place un clerc du nom d'*Adon.* Le pape écrivit à Etienne de rétablir Sigon dans toute son autorité. Sigon, ainsi rétabli, répara l'église de N.-D. du Port, détruite par les Normands, mais dont les murailles restaient debout. Il assista au concile, tenu à Soissons en 866, mourut vers 868 et fut enterré dans l'église N.-D. du Port.

☞ Justel et Baluze citent, à cette époque, un titre du cartulaire de Brioude, qui parle d'un *Renulphe* ou *Rodulfe*, évêque d'Auvergne. Ce Renulphe, que les auteurs de la *Gallia Christiana*, par erreur certaine, ont pris pour un intrus et un usurpateur, pourrait bien être le même que *Rodolphus*, alors archevêque de Bourges, et qui, en qualité de métropolitain, souscrivit un acte, qui intéressait le siége d'un de ses suffragants absent. (Gonod, *Chronologie des Evêques de Clermont*).

XLII. **AGILMARE, AIMARE, ANGISMAR, AGUMARD** (AGILMARUS, AGELMARUS, AIMARUS, EGILMARUS, AGIRMARUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 868?-891?

Né en Bourgogne, de parents distingués. En 868, à cause du ravage des Normands, on apporta de Gravio, près de Poitiers, à Clermont, les reliques de St-Vicence. Agilmare les transfera en Bourgogne dans une de ses terres et y fit construire un couvent en l'honneur du saint. En 875, il assista à un concile de 46 évêques à Châlons; en 876, à celui de Pontyon; en 878, au deuxième concile de Troyes; probablement à celui de Mehun-sur-Loire en 891. Il assista aussi, en 877, à la diète tenue par Charles-le-Chauve à Pavie; il avait accompagné, à son retour de France en Italie, le pape Jean VIII. Il eut l'administration des biens de Bernard, comte de Toulouse, après sa mort funeste et par ordre de l'archevêque *Hincmar.*

XLIII. **JEAN I[er]** (JOHANNES). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 891?-905?


LES
ÉVÊQUES de CLERMONT
S. AUSTREMOINE
S. SIDOINE APOLLINAIRE
ETIENNE AUBERT 1340-1342
HENRI de la TOUR
CHARLES de BOURBON

Inscrit dans les anciens catalogues. M. Gonod pense que ce pourrait être l'évêque *Herfredus*, mentionné au concile de Mehun-sur-Loire, en 891, en ces termes :

> Herfredus, épiscopus Claromontanus,
> Semper Agilmari maneat sub nomine firma.

Si réellement *Herfredus* est évêque de Clermont, *Jean* est alors le prénom de ce prélat, ajoute M. Gonod.

XLIV. **ADALARD** (ADALARDUS, AMBLARDUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 905?-912?

En 905 ou 906, il consacre une église au lieu appelé Blanède, près de Brioude, et prend le titre de *Sérennité* dans la charte. Vers 909, il reçut les derniers soupirs de St-Gérand, fondateur de l'abbaye d'Aurillac; en 910, il souscrivit le testament de Guillaume I<sup>er</sup>, comte héréditaire d'Auvergne.

XLV. **ARNAUD, ARMAULD** (ARNALDUS, ARNOLDUS, ERMOLDUS, ARMALDUS, ARMARDUS). 912?-938?

Il se qualifie de *pape* dans différents actes, à l'exemple de plusieurs évêques de ces temps. Grégoire VII est le premier pontife romain qui voulut que ce titre fut spécialement réservé au chef de la chrétienneté.

XLVI. **BERNARD** (BERNARDUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 938?-940?

M. Gonod croit qu'il avait été abbé de la cathédrale de Clermont avant son épiscopat. Je trouve, en effet, un *Bernard*, abbé de la cathédrale en 924-937.

☞ C'est sans fondement que la *Gallia Christiana* admet ici un certain *Bégon I<sup>er</sup>*.

XLVII. **ETIENNE D'AUVERGNE** (ETIENNE II). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 940?-970?

Fils de Robert, vicomte de Clermont. D'abord abbé de Conques. Dans une Charte de 945, concernant *Lisiniacum* (St-Germain-Lembron), il s'intitule : *divina annuente misericordia præsul eximius Claromontensis ecclesiæ... servus servorum Dei humilimus.*

Le 2 juin 946, il consacra avec une grande solennité l'église cathédrale de Clermont, rétablie sous Charlemagne. C'est lui qui rebâtit la ville de Clermont, complétement détruite par les Normands en 916, et y attira les habitants. Il fit un voyage à Rome, en 959, et en rapporta des reliques pour sa cathédrale. Avant son départ, il fit son testament, qu'on a conservé et dont la *Gallia Christiana* (T. II. p. 257), donne un extrait. On peut voir cet acte de dernière volonté aux archives départementales du Puy-de-Dôme (*Chapitre Cath.*, arm. 11, sac Q, cotte I). Il est daté de 959. Clermont y est appelé *Clarmons*. Etienne II mourut en 969 ou 970.

XLVIII. **BÉGON** (BEGO, BEGGO) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 970?-1010?

Il était abbé de Conques, lorsqu'il devint évêque de Clermont. En 980, il souscrivit à une charte du monastère de Saint-Alyre ; en 990, il assista à la consécration de *Gausbert*, évêque de Cahors, après le consentement de son métropolitain *Dagbert*, archevêque de Bourges. Cet acte de consécration rappelle que l'évêque doit être demandé par le clergé et par le peuple, de peur qu'ils méprisent ou ne haïssent un prélat qu'ils n'auraient pas désiré. En 1002 (selon Baluze), Bégon se réunit aux évêques du Puy, de Viviers, de Toulouse, de Rodez, de Lodève, etc., pour publier une charte de trève et de paix et faire cesser les brigandages, qui désolaient leurs diocèses. En 1010, il ordonna *Pierre*, qui avait reçu l'abbaye de Thiers, de Guy, laïque.

XLIX. **ETIENNE D'AUVERGNE** (ETIENNE III). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1010?-1014?

Fils de *Guillaume d'Auvergne* et d'*Umberge*. Il confirma la donation de l'abbaye de Thiers, dont je viens de parler, et fut tué, en 1013, en allant voir sa tante Légarde.

ARMES de cet évêque : *D'or, au gonfanon de gueules, frangé de sinople.*

L. **JEAN II** (JOHANNES) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1014?-1015?

Admis par Savaron et Dufraisse; porté dans les catalogues ; rejeté par la *Gallia Christiana* et par Hugues du Tems.

LI. **ETIENNE D'AUVERGNE** (ETIENNE IV) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1015

Fils de *Guillaume III, comte d'Auvergne* et petit-neveu d'Etienne, qui précède. En 1016 le pape Benoit VIII lui écrivit une lettre très-sévère contre les détenteurs des biens de l'abbaye de Cluny. En 1025, il consacra l'église du prieuré de la Voute. Il excommunia Ponce, fils de Guillaume V, comte d'Auvergne, qui avait répudié sa femme pour en épouser une autre. Le pape releva Pons de cette excommuniation après un faux exposé de l'excommunié. Etienne s'en plaignit au pape : le Saint-Père déclara nulle son absolution.

ARMES : *D'or, au gonfanon de gueules, frangé de sinople.*

LII. **RENCON** (RENCO, RANCO). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1028?-1053?

Il était frère de *Raingarde*, mère de Saint-Robert, premier abbé de la Chaise-Dieu. Delarbre, dans sa *Notice de Clermont*, le dit par erreur de la maison *de Polignac*. Il fut doyen de l'église de Bourges, puis évêque de Clermont vers 1028. Il assista, en 1031, au concile de Limoges, et à un synode tenu par l'archevêque de Bourges en 1040. Il consacra l'église du monastère de la Chaise-Dieu, en 1052, à son retour de Rome. Il accorda à 6 religieux de ce célèbre couvent et à 7 frères servants de pouvoir, le jour de la fête de l'Assomption, faire l'office, puis, de «banqueter à la table principale du réfectoire (1)» On lui attribua la fondation dans son diocèse de la fête de l'Assomption de la sainte Vierge et l'institution de la foire du lendemain, qui se tient encore à Clermont. On conserve son testament aux archives départementales du Puy-de-Dôme (*Chapitre Cathédrale*, arm. 7, sac A, cote I).

Son tombeau fut découvert, en 1609, accompagné de quatre colonnes, surmontées de chapiteaux, lorsqu'on jeta les fondements de la chapelle des Capucins, près du Cours-Sablon. On y lisait ces vers :

Continet hic tumulus Præsulis artus.
Præfuit Arvernis annis ferè bis duodenis,
Tempore Henrici regis, sibi semper amici.
Transiit octobris ter quinis nempe calendis (2).

LIII. **ETIENNE DE POLIGNAC** (ETIENNE V) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1053?-1073?

Fils d'*Armand*, vicomte *de Polignac*. Baluze pense qu'il avait pour père *Guillaume de Mercœur*, frère de saint Odilon, abbé de Cluny, mais c'est inexact, car plusieurs chartes latines l'appellent *Stephanus de Polemniaco*. Il fut d'abord prévôt de la cathédrale du Puy. En 1073, il abandonna le siége de Clermont pour celui du Puy. Il alla à Rome trouver le Pape, afin de s'expliquer avec lui au sujet de la promesse, qu'il avait faite de renoncer à l'évêché du Puy, mais il n'y donna pas suite: alors le Pape l'excommunia et le déposa dans un concile tenu à Rome en 1075.

ARMES : *Fascé d'argent et de gueules de six pieces.*

LIV. **GUILLAUME DE BAFFIE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1073-1077

Supprimé à tort dans la chronologie de M. Gonod. Il était surnommé *de Chamalières* (*cognomento Camelariæ*), parce qu'il avait été doyen de Chamalières, ainsi qu'on le voit dans la charte de donation consentie par *Gérald de la Tour* au monastère de Sauxillanges et concernant les églises de Saint-Pardoux, Sainte-Marie de Chastreix, de Saint-Donat et de Saint-Pierre de Messeix. Le nécrologe de Saint-Alyre dit de lui : *dimisit parata de Basvila*. (Il se démit de ses droits de Basville (3). Accusé de simonie et d'usurpateur (*invasor*), il fut déposé au synode de Clermont en 1077. Il fut ensuite abbé de Saint-Cerneuf de Billom.

ARMES : *D'or, à trois molettes d'éperon de sable, posées 2 et 1.*

(1) Savaron, Origines de Clairmont, p. 65.
(2) Gallia Christiana, t. II, p. 260.
(3) Basville, prieuré situé dans la Marche

LV. **DURANT** ou **DURAND** (DURANDUS, DURANNUS, DURANTUS) . . . . . . . . . . . . . . 1077-1095

Placé sur le siége de Clermont en 1077 par le synode qui déposa l'évêque précédent. Il était alors abbé de la Chaise-Dieu et conserva encore deux ans la direction de ce monastère. En 1081, il assista au concile d'Issoudun.

Le Pape lui écrivit, pour lui marquer son étonnement de ce qu'il n'avait pas sévi contre les chanoines de Billom, qui avaient prêté et profané l'église de Saint-Loup de cette ville. Durand donna aux moines de Cluny l'abbaye de Mozac, qui se plaignait de lui et voulait le faire déposer au concile de 1095, mais le Pape choisit son logement chez ce prélat et, par cet acte, répondit aux menaces des moines. Les mouvements, que se donna cet évêque pour recevoir le Souverain Pontife, en 1095, lui occasionnèrent une maladie, dont il mourut le lendemain même de l'arrivée du Pape (16 novembre 1095).

LVI. **GUILLAUME DE BAFFIE** (2e DU NOM) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1095-1103?

Appelé *Willelmus*, *Guillelmus*, *Guillermus*, et par erreur par Savaron *Guillaume Guimond*. Il était fils de *Dalmas de Baffie*, seigneur de Baffie. Apparemment, il était neveu de l'évêque usurpateur *Guillaume de Baffie*, qui précède. Il fut élu au concile de Clermont, en 1095, du consentement du peuple et du clergé, mais ne reçut l'onction épiscopale qu'au mois de mars 1096. La même année, il assista au concile de Tours. Il donna à l'église cathédrale de Clermont un revenu de cent fromages, livrables le premier dimanche de l'Avent de chaque année, et fonda, pour les chanoines, un repas dans le réfectoire commun au jour de la Pentecôte. On sait qu'il réprima plusieurs abus du monastère de Sauxillanges, fit construire l'église de Viverols dans le pays de ses ancêtres, et mourut en 1103 ou 1104.

ARMES : *D'or, à 3 molettes d'éperon de sable, posées 2 et 1.*

LVII. **PIERRE ROUX** (PETRUS RUFFUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1104-1110

Natif de Clermont, suivant Savaron et Audigier, d'une famille bourgeoise. Il reçut le pape Pascal II, venu à Clermont en 1106, et dédia l'église de Saint-Alyre ; soutint, au mépris de son caractère sacré, un misérable doyen de Mauriac, nommé *Pierre*, qui avait fait crever les yeux à un chapelain, dont il avait eu à se plaindre, et mit la plus grande discorde dans le monastère de Mauriac par sa conduite condamnable. Il fut censuré dans une assemblée d'évêques, tenue à Evaux en Combraille. On lui ordonna d'excommunier le doyen ; il n'en fit rien. Un ordre du roi et une lettre du légat *Richard* le firent enfin céder. En 1110, il alla au concile de Fleury et s'y réconcilia avec les moines de Mauriac. Il tomba malade au retour et mourut le 19 octobre.

LVIII. **ETIENNE VI**. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1111

Cet évêque ne siéga qu'un an et succéda à *Pierre Roux*. M. Gonod n'èn fait pas mention et à tort, car, Dulaure, Savaron, Dufraisse, les catalogues de Saint-Alyre et de la cathédrale l'inscrivent ou le citent. Dulaure ajoute qu'il ne siégea qu'un an, ce qui explique peut-être l'erreur de quelques-uns, qui l'ont aussi confondu avec *Nicolas Aimeric*, à la date de 1114.

LIX. **NICOLAS AIMERIC** (AIMERICUS, AYMERICUS) . . . . . . . . . . . . . . . 1112-1150

Suivant Audigier et Savaron, il naquit à Clermont d'une famille bourgeoise. Savaron, à la page 93 de ses *Origines de Clairmont*, nous apprend que sous le pape Eugène III (ce pape fut élu en 1145), et Pierre le vénérable, abbé de Cluny (mort en 1156), vivait un évêque nommé *Nicolas* « homme scélérat, sanguinaire, qui vendait la justice, ennemy des prestres et des religieux » ; le docte magistrat ajoute qu'il croit que cet évêque est *Etienne de Mercœur*. Rendons à César, ce qui appartient à César ; cet évêque, qui, malheureusement, s'éloignait grandement des principes de l'Evangile, était *Aimeric*, ou plutôt *Nicolas Aimeric*. Nicolas était son prénom, et Aimeric son nom de famille. Nicolas Aimeric, d'abbé de la Chaise-Dieu, fut élu évêque de Clermont environ l'an 1112. Il figure dans un acte de 1114, eut de grandes discussions avec le comte Guillaume VI qui, de retour de la Terre-Sainte, en 1114, s'empara de la cathédrale et la fit fortifier. L'évêque implora le secours du roi de France.

Louis-le-Gros vint, en 1126, en Auvergne, pour mettre le comte à la raison ; il y revint en 1131 à la même intention. Robert III, comte d'Auvergne, ayant fondé l'église d'Herment en 1145 et l'ayant donné à l'évêque Aiméric et au chapitre cathédral de Clermont, l'évêque se démit de cette donation au profit desdits chanoines de cette église vers l'an 1150 (1). La même année (1145), il dressa le formulaire du serment que devaient prêter les évêques de Clermont au chapitre de la cathédrale de Clermont.

Savaron et Durand, son annotateur, font un triste portrait de ce prélat. Le premier raconte sa conduite déplorable envers son clergé, le second ajoute qu'il suspendit un prêtre sept ans pour avoir tué un voleur d'un coup de pierre. Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, fut chargé de lui faire donner la liberté à un militaire, qu'il retenait depuis deux ans en prison. Il écrivit ensuite au Pape contre ce prélat, voici quelques passages de sa lettre : « *Castrorum domini, inferioris nominis milites, burgenses, rustici populi, laïcorum omne genus de illo clamant quod propheta Dei olim pessimo regi Israël locutus est : Vidi universum Israel dispersum in montibus, quasi oves non habentes pastorem. Si ab eo de malefactoribus justicia ecclesiastica exigitur; aut negatur, aut venditur... Manet otiosus inter negocia infinita .. Monachi carent sub tali episcopo, non tantum divino sed et humano auxilio.. Taceo graviora* » (2). Ce même évêque, mandé à Rome par Innocent II, refusa de s'y rendre.

ARMES : *Inconnues.*

LX. **ETIENNE DE MERCŒUR** (ETIENNE VII). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1150?-1169

Fils de *Béraud de Mercœur*, seigneur de Mercœur. En 1168, il confirma plusieurs donations faites à l'église de Saint-Amable de Riom par son prédécesseur.

En 1169, il alla trouver le roi Louis-le-Jeune pour lui soumettre les brigandages de Guillaume VIII, comte d'Auvergne sur ses terres ; il était accompagné de l'évêque du Puy et des abbés du pays. Le roi vint en Auvergne et fit prisonnier Guillaume VIII. Etienne mourut le 26 janvier 1169.

ARMES : *De gueules, à 3 pals de vair.*

LXI. **PONCE** (PONTIUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1170?-1190

Il était abbé de Clairvaux et fut élu évêque en 1170. En 1173, le pape Alexandre III le chargea avec le prieur de la chartreuse du Port-Sainte-Marie en Auvergne, d'une mission importante, auprès d'Henri II, roi d'Angleterre, celle d'engager ce prince à rendre à ses fils, révoltés contre lui, les filles du roi Louis VII, qui étaient leurs femmes et qu'il retenait en son pouvoir (3). En 1177, l'empereur Frédéric le députa au pape Alexandre III ; il obtint la réconciliation des deux souverains. En 1182, il fonda l'église collégiale de Saint-Martin-de-Cournon (4). Il mourut le 2 avril 1189. On a retrouvé dans l'église de Chamalières, à côté du grand autel, son épitaphe sur une tablette de marbre, divisée en deux (5). Voici cette inscription :

Clarus et insignis divinæ præco salutis,
Pontius hoc modico sanctus requiescit in antro,
Qui domino famulans vitam virtutibus ornans,
Curas ecclesiæ fidei gestabat amore.
Vestibat nudos, simul et pascebat egenos;
Et sic a primo vitam, dedisxerat ævo.
Hic cuinto nonos dormivit pace sacerdos;
Cum crux ex Helena bene creditur esse reperta.
Et prima feria scandens, ut credimus astra,
Tempore Paschali meruit Christo sociari.

ARMES : *Inconnues.*

(1) Voir la Charte donnée dans mon *Histoire d'Herment*, p. 53.

(2) *Petri Venarab., oper. Epistol. liber VI*, 23.

(3) Il y a apparence qu'il s'acquitta de sa mission à Montferrand, en 1173, lors de la venue du roi Henri II.

(4) (5) *Gallia Christiana*, t. II, p. 272.

LXII. **GILBERT** (Gilbertus, Girbertus). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1190-1195

Au moment de son élection, il fit au chapitre cathédral de Clermont un serment qui compromettait ses droits d'évêque ; le Pape l'en releva. Par la formule de ce serment, un chanoine avait le droit de lever, une fois l'an, l'interdit d'une église, comme de jeter l'interdit sur une église à l'insu de l'évêque et du chapitre. Le Pape considéra cet usage comme un abus. Gilbert eut des démêlés avec *Arnaud*, abbé de Saint-Alyre ; *Hélie*, archevêque de Bordeaux, fut chargé par le Pape de les mettre d'accord.

Il mourut le 25 août 1195.— Il est le premier qui ait pris le titre d'*évêque de Clermont* ; ses prédécesseurs se qualifiaient *évêques d'Auvergne*.

Armes : *Inconnues*.

LXIII. **ROBERT D'AUVERGNE** (Robertus, Rotbertus). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1195-1227

Fils de *Robert IV*, comte *d'Auvergne*, et de *Mahaut de Bourgogne*. D'abord doyen de l'église cathédrale d'Autun, et ensuite élu, par le chapitre cathédral de Clermont, évêque de cette ville. En 1197, il dédia l'église de l'abbaye du Bouchet, fondée par son père. Des querelles fort regrettables éclatèrent bientôt entre lui et son frère Guy, comte d'Auvergne. Ce dernier pillait les monastères et les églises. L'évêque leva des troupes de routiers et de côtereaux, et les lança sur les terres du comte, puis les mit en interdit. En 1199, *Henri de Sully*, archevêque de Bourges réconcilia les deux frères et leur fit un traité. En 1202, Guy craignant que le roi Philippe-Auguste confisquât sa ville de Clermont, donna en dépôt cette cité à son frère Robert, évêque, jusqu'à ce que lui ou les siens auraient fait leur paix avec le roi. La guerre entre les deux frères recommença bientôt. *Ponce de Capueil*, chevalier, époux de *Jarentone*, dame de Vertaison, s'étant ligué avec le comte Guy contre l'évêque dont il était le vassal, le roi, en vertu des usages féodaux, qui considéraient *Ponce de Capueil* comme traître, lui adjugea le château de Vertaison, que ses successeurs évêques ont gardé jusqu'en 1790. En 1209, *Anna*, fille d'un certain *Eustorge*, donna à l'évêque Robert le château de Mauzun, possédé par ses successeurs jusqu'en 1790 (1). La même année (1209), Robert partit avec son frère Guy pour la croisade contre les Albigeois (2); ils revinrent peu de temps après et recommencèrent la guerre entre eux ; en 1210, le roi Philippe-Auguste envoya des troupes au secours de ce prélat, sous la conduite de *Guy de Dampierre*, seigneur de Bourbon et de *Renaud*, archevêque de Lyon ; cette armée prit 120 places en Auvergne et rendit la paix à l'évêque. Tous les détails des guerres entre l'évêque de Clermont et son frère Guy II, comte d'Auvergne, ont été racontés par nous dans l'histoire générale de Clermont, de l'an 1197 à 1213. Nous renvoyons nos lecteurs à cette partie de notre travail. (Voir pages 40-43). En 1215, Robert retourna contre les Albigeois avec *Géraud de Cros*, archevêque de Bourges, clermontois par sa naissance. Il en revint en 1216. En 1217, il prêta serment de fidélité à Philippe-Auguste et lui donna pour caution *Blanche*, comtesse de Champagne. En 1222, la dame *Anna*, qui, déjà, avait fait don à l'évêque, en 1209, du château de Mauzun, ajouta à cette largesse le domaine et la justice dudit château. La même année, *Archambaud*, seigneur de Bourbon, confirma en faveur de Robert la donation, que lui avait faite, en 1221, *Archambaud*, seigneur de Bourbon, de son droit sur les châteaux de Mauzun et de Cournon. En 1229, le roi lui abandonna diverses places confisquées par lui au comte d'Auvergne Guy II. En 1220, Robert avait assisté au concile de Bourges. Il devint archevêque de Lyon, en 1229, et mourut dans cette ville en 1234.

Armes : *D'or, au gonfanon de gueules, frangé de sinople.*

LXIV. **HUGUES DE LA TOUR** (Hugo de Turre). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1250-1256

Fils d'*Albert*, seigneur de la *Tour du Pin* et de *Marie d'Auvergne* ; neveu du précédent ; il était prieur de Sauxillanges, lorsqu'il fut appelé à remplacer son oncle en 1227. En 1242, il partit avec *Imbert de Beaujeu*, seigneur de Montpensier et d'après les ordres du roi contre *Raymond*, comte de Toulouse,

(1) *Gallia Christiana*, t. II, p. 83.

(2) *Pierre de Vaulx. Cernay. Hist. Albigens.*, p. 311.

pour le combattre sur les frontières du Quercy. Le comte se soumit. En 1243, sur la demande de l'archevêque de Bourges, le pape Innocent IV le suspendit et prononça son interdit contre lui, parce qu'il ne s'était pas rendu à un concile provincial. Il assista au concile de Lyon en 1245 ; à la dédicace de la sainte chapelle de Paris en 1248 ; le 25 août de cette dernière année, il s'embarqua avec le roi Saint-Louis dans le port d'Aigues-Mortes, pour le voyage de la Terre-Sainte, où il mourut le 29 décembre 1249. Avant son départ, il avait jeté les fondements de la cathédrale de Clermont. en 1248.

ARMES : *De gueules. à la tour d'argent.*

LXV. **GUI DE LA TOUR** (GUIDO DE TURRE). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1250-1286

Neveu du précédent; fils d'*Arbert*, seigneur de la Tour du Pin et de *Béatrix de Coligny*. A 15 ans, il entra dans l'ordre des frères prêcheurs (Jacobins); à 18 ans, il fut nommé évêque de Clermont, à la demande, dit-on, du roi Saint-Louis et sacré en 1253. C'est le second des évêques de notre ville, qui ait fait confirmer son élection par les archevêques de Bourges. En 1254, il reçut le roi Saint-Louis à son retour de la Palestine. La même année, il transigea avec le comte d'Auvergne Robert V, et eut, par le traité. les châteaux de Lezoux et de Mauzun (1). En 1267, le Pape lui écrivit une lettre très-sévère au sujet de quelque propriété du monastère d'Obasine. en Limousin, qu'il avait enlevée aux religieuses, et l'année suivante, refusa de lui donner l'archevêché de Lyon. En 1278, il assista au concile d'Aurillac. En 1281, du consentement du chapitre cathédral de Clermont, il accorda des privilèges à la ville de Billom et au bourg de Saint-Loup. près de Billom. Son sceau, tel qu'il figure sur cet acte. offre, dans le champ, une énorme fleur de lys accostée de deux autres fleurs de lys très-petites ; la légende effacée laisse apercevoir le mot *canoni*...; le contre-sceau représente un château ou une muraille, surmontée de trois fleurs de lys naissantes (2).

En 1283, il écrivit au Pape pour soutenir les chanoines d'Alby, qui voulaient quitter l'habit régulier. Le manuscrit de la *Canone* dit qu'il fut archidiacre de Lyon. Il testa en 1285 et mourut le 28 février 1286 à Ouzoir, diocèse d'Auxerre ; son corps fut transporté dans la cathédrale de Clermont. Les pères Jacobins de notre ville, auxquels il avait fait de grands biens, firent placer son épitaphe dans leur église. Nous donnons cette inscription, en parlant du couvent des Jacobins. On peut aussi voir l'éloge de cet évêque dans le père Touron (3).

ARMES : *De gueules, à la tour d'argent.*

LXV. **ADHÉMAR, AIMARE** ou **AYMAR DE CROS** (ADEMARUS, AIMARUS DE CROSO). . . . . 1286-1297

Né à Clermont, d'une famille noble et illustre ; il était chantre de la cathédrale de Clermont, lorsqu'il fut élu évêque (quoique *defectum in ordinibus patiens*). En 1286, il prêta serment de fidélité au roi. Comme sa vacance du siége n'avait pas été signifiée à ce dernier, l'évêque et son chapitre furent obligés de donner une amende de 1,000 livres. En 1286, il assista au concile de Bourges. En 1289, il fut excommunié pour n'avoir pas payé, comme l'y obligeaient les lettres du Pape, les dettes de ses prédécesseurs qui s'élevaient à 5.000 livres (4). En 1291, il fut absous de l'irrégularité qu'il avait encourue en célébrant la messe, quoique excommunié. Il assista au concile de Saint-Léonard-le-Noblet, en 1290, à ceux d'Aurillac, en 1294, et de Clermont en 1295; il mourut le 17 octobre 1297. Il avait donné au chapitre cathédral de Clermont un beau reliquaire doré, que l'on portait aux processions et sur lequel étaient ces mots : « *Hoc vas fecit Ademarius de Cros* (5).

ARMES : *D'argent, à 3 chevrons de gueules ; au lambel de 3 pendants d'azur en chef.*

LXVI. **JEAN AYCELIN** (JOHANNES AYCELINUS). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1298-1301

De la noble famille des *Aycelin de Montaigu-Listenois*. près de Billom ; fils de *Pierre Aycelin* et de

(1) Baluze, *Maison d'Auvergne*, t. I, p. 100.
(2) *Archiv. depart. du Puy-de-Dôme.*
(3) *Histoire des hommes illustres de St-Dominique.*
(4) *Gallia Christiana*, t. II, p. 91.
(5) Savaron, *Origines de Clairmont.*

*N. Flotte*. Il était abbé de la cathédrale de Clermont, lorsque ses confrères l'élurent. Il prit possession le jour de Pâques en 1298 ; mourut en 1301.

Armes : ***De sable, à 3 têtes de lion arrachées d'or, posées 2 et 1.***

LXVII. **PIERRE DE CROS** (Petrus de Croso). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1301-1304

Né à Clermont, de la noble famille *de Cros* ; frère d'*Adhémar* qui précède. Il fut recommandé par le pape Boniface VIII et nommé en 1301; il prit possession le 3 février 1302. Le roi Philippe-le-Bel lui accorda des priviléges, en reconnaissance des subsides qu'il lui avait procurés pour la guerre de Flandres. Il est appelé par quelques historiens *Pierre d'Auvergne* ou *Pierre l'Auvergnat* ; était disciple de saint Thomas; cet illustre docteur, en mourant, lui légua ses écrits et le chargea d'achever la *Somme*, qu'il n'avait pas eu le temps de finir. Pierre d'Auvergne a aussi composé des *Commentaires* sur les livres d'Aristote (1). Toutefois, Gesners, Léandre, Alberti et saint Antonin disent que *Pierre d'Auvergne* était religieux dominicain, provincial de son ordre ; si cette assertion est exacte, notre évêque de Clermont, quoi qu'en dise M. Gonod, ne serait réellement pas le *Pierre d'Auvergne*, disciple de saint Thomas. — Pierre de Cros mourut le 25 septembre 1304.

Armes : ***D'argent, à 3 chevrons de gueules ; au lambel de 3 pendants d'azur en chef.***

☞ Après la mort de Pierre de Cros (1304), le siége épiscopal de Clermont resta vacant jusqu'en l'année 1307. *Bernard de Ganniac*, moine jacobin, avait été élu par voie de compromis ; d'un autre côté, *Rolland Gros*, prévôt du chapitre, fut choisi par *Jean de la Farge*, chanoine, qui prétendait avoir le droit de faire cette élection. Le Pape annula l'élection du premier et le second se désista (2).

LXVIII. **AUBERT AYCELIN** (Aubertus, Arbertus, Albertus), . . . . . . . . . . . . . . 1307-1328

Neveu de l'évêque *Jean Aycelin* qui précède. Il était chanoine de la cathédrale de Clermont et archidiacre de Chartres. Il avait eu pour lui les voix qui ne s'étaient pas portées sur *Bernard de Ganniac*, ce qui détermina le Pape à le nommer ; le Saint-Père écrivit en même temps au roi, pour qu'il lui fit la remise des droits de régale. Il prit possession le 18 novembre 1308. En 1309, il eut la triste mission d'informer par la torture contre les Templiers; en 1311, il assista au concile général de Vienne, et fit la translation du corps de saint Alyre. Il eut des démêlés avec son chapitre et mourut à Billom en 1328.

Armes : ***De sable, à 3 têtes de lion arrachées d'or, 2 et 1.***

LXIX. **ARNAUD DE COMMINGES** (Arnaldus). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1328-1336

Fils de *Bernard VI, comte de Comminges* et de *Laure de Montfort*, allié à la maison des comtes d'Auvergne. De l'évêché de Lombès, il passa à celui de Clermont, en vertu d'une bulle de Jean XXII. en 1328. Il prêta serment de fidélité au roi la même année; le monarque lui donna un de ses sergens d'armes pour sa garde. Il ne prit possesion que le 18 février 1328. Le roi voulut avoir une conférence avec lui, en 1331, pour son voyage d'outre mer. En 1329-1330, il se fit rendre foi-hommage par tous les vassaux de l'évêché de Clermont (3). Le pape Jean XXII lui adressa une lettre où il le dit doyen des suffragants de la province de Bourges (4). Il mourut en 1336.

Armes : ***De gueules, à 4 otelles d'argent, adossées et posées en sautoir.***

LXX. **RAYMOND DES PRÈS** (Raimundus de Pratis) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1337-1340

Appelé aussi d'***Espeleu, Despets***, ou ***Despects***. Le docte de La Mure, auteur de l'*Histoire des ducs de Bourbons*, qui vient d'être éditée par *M. de Chantelauze*, dit, dans cet ouvrage (Tome I. p. 398), qu'il était co-seigneur de Sotrenon en Forez, que ce fief lui provenait de ses parents et que l'acte qui en fait mention l'appelle en latin *Raymondus de Espello*. La Mure induit avec quelque raison de cette possession que cet évêque était peut-être *forézien*.

(1) Voir Ellie du Pin, *Hist. des aut. eccles.* XIIIe siècle, p. 259. Castin Oudin, *Comment. de script. eccles.* t. III, p. 593.

(2) *Gallia Christiana*, t. 2, p. 284.

(3) *Archives departementales du Puy-de-Dôme*, registres de fiefs.

(4) *Gallia Christiana*, t. II, instrum. Col. 93.

Il suivit le roi Philippe dans quelques expéditions; usurpait et anéantissait les libertés, droits et devoirs de l'église, de sorte qu'il y eut cessation d'office du 21 mai au 10 juillet 1339, dit M. Gonod. Il mourut, le 1er avril 1340, à Avignon, où il était allé pour un procès contre son chapitre cathédral.

ARMES : *Inconnues.*

LXXI. **ETIENNE AUBERT** (STEPHANUS ALBERTI) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1340-1342

Né dans le bourg de Mont, en Bas-Limousin, dans la paroisse de Beissac, près de Pompadour, d'une famille aisée. D'abord professeur en droit civil à Toulouse et juge-mage de la même ville vers 1335, il fut employé par Philippe de Valois dans des affaires importantes et obtint l'évêché de Noyon en 1337, d'où, en 1340, on le transféra au siége de Clermont. En 1342, il fut créé cardinal du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul; dans cette éminente dignité, il fut chargé de légations importantes; entr'autres choses, il mit un grand zèle à réconcilier les rois d'Angleterre et de France : Edouard III et Philippe de Valois. Il devint évêque d'Ostie ; fut élevé à la papauté, le 18 décembre 1352, et prit le nom d'Innocent VI. Il mourut en 1362. Son frère, *Guy Aubert*, fut annobli 14 ans avant qu'il fût nommé pape (en 1338). Ce prélat avait pris pour devise : « *Fac mecum Domine, signum in bonum.* »

ARMES : *De gueules, au lion d'or grimpant, à la cottice d'azur brochant; au chef cousu de gueules, chargé de 3 coquilles d'argent, posées en face.*

LXXII. **PIERRE ANDRÉ** (PETRUS ANDREÆ) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1342-1347

Né à Clermont vers 1315. De la famille des André, seigneurs de Ludesse; fils d'un bourgeois de Clermont; sa mère s'appelait *Jeanne*. Il fut garde des sceaux de France et évêque de Noyon, d'où il fut transféré à Clermont à la fin de l'année 1342. Il différa jusqu'en 1345 de prêter le serment d'usage à son chapitre cathédral. En 1343, il obtint des lettres contre les habitants de Riom qui, s'étant déguisés, avaient enfermé un clerc en prison, et refusaient de le rendre à la liberté. Il passa à l'archevêché de Cambray en 1347, et mourut dans cette dernière ville en 1368.

ARMES : *D'or, au chevron d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or et accompagné de 3 hures de sanglier de sable, posées 2 et 1.*

LXXIII. **PIERRE D'ARFEUILLE** (PETRUS DE AGRIFOLIO). . . . . . . . . . . . . . . . . 1347-1357

Appelé aussi d'*Aigrefeuille*. De la noble famille d'*Arfeuille*, en Limousin. Il naquit au chateau d'Arfeuille, près de Felletin (Creuse); était abbé de la Chaise-Dieu et devint évêque de Clermont en 1347. En 1350, le roi manda à son bailli d'Auvergne d'informer des redevances que ce prélat exigeait, sous peine d'excommuniation, pour son joyeux avènement et qui étaient regardées comme bien onéreuses à ses sujets. Par une bulle d'Innocent VI, du mois de février 1357, il fut transféré à l'évêché d'Uzès. On croit qu'il occupa les siéges de Vabres et de Mende, de 1354 à 1357. — De son temps, vivait *Guillaume d'Arfeuille*, cardinal, son parent. *Guillaume d'Arfeuille*, frère de notre évêque, était doyen de la cathédrale de Clermont en 1362-1367. *Pierre d'Arfeuille* avait aussi pour frère *Raymond d'Arfeuille*, évêque de Rodez, mort en 1364.

ARMES : *D'azur, à la fleur de lys d'or accompagnée de 3 étoiles de même, posées 2 et 1.*

LXXIV. **JEAN DE MELLO** (JOHANNES DE MELLOTO, MEILOTO, MELLO, MERLO, MARLO) . . 1357-1375

D'une noble famille du diocèse de Beauvais, connue depuis 1103; fils de *Guillaume II de Mello*, seigneur d'Espoisses. Il passa, le 23 septembre 1354, de l'évêché de Châlons-sur-Saône à celui de Clermont par l'influence du duc de Berry. En 1359, il fut taxé par les Etats provinciaux d'Auvergne à la somme de 467 livres, destinée à la levée faite pour chasser les Anglais; cette somme fut depuis réduite à la moitié, à cause des charges qu'il avait à supporter pour le pays. En 1360, le roi Jean lui écrivit, afin qu'il engageât le clergé à contribuer à sa rançon. En 1370, il fut désignéavec *Beraud*, dauphin d'Auvergne, le comte *d'Armagnac* et l'évêque du Puy pour traiter avec les Anglais ou leur faire la guerre. En 1374, il emprunta 5,000 livres pour chasser les Anglais d'Auvergne. La même année, on voit qu'il était lieutenant de *Jean*, duc *de Berry* et d'Auvergne et qu'en cette qualité il avait l'adminis-

tration des finances, levées pour l'expulsion des Anglais de l'Auvergne. Il mourut le 23 décembre 1375 et fut enseveli dans le chœur de la cathédrale de Clermont.

ARMES : *D'or, à 2 fasces de gueules, à une orle de merlettes de même.*

LXXV. **HENRI DE LA TOUR** (HENRICUS DE TURRE). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1376-1415

Fils de ***Bertrand IV, seigneur de la Tour*** et ***d'Isabeau de Levis.*** Il fut d'abord chanoine de la cathédrale de Clermont, archidiacre de Paris en 1375 et devint. en 1376, évêque de Clermont; il prêta, cette même année, serment de fidélité au roi. Il assista aux Etats de la province en 1385, 1392, 1393 pour chasser les Anglais. En 1392, il obtint de Charles VI des secours pour notre province, ruinée par les Anglais; la même année, il accorda des priviléges à la ville de Lezoux, priviléges confirmés par Charles VI en 1397. En 1420, il fit condamner les habitants de Saint-Flour à reconstruire le château d'Alleuse. qu'ils avaient démoli et à lui livrer la somme de 6,000 livres. Il permit aux consuls de Montferrand de contraindre le clergé de cette ville à faire le guet, et à contribuer aux deniers imposés pour la défense de la ville, pour ses réparations, les fortifications et le gage du capitaine. Il mourut le 7 mai 1415 et fut enterré dans l'église des cordeliers de Clermont, au tombeau de ses ancêtres. Nous donnons le portrait de cet évêque d'après une belle pierre gravée, qui lui servait d'anneau pastoral.

ARMES : *D'azur, à la tour d'argent, l'écu semé de fleurs de lys d'or.*

LXXVI. **MARTIN GOUGE DE CHARPAIGNES**. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1415-1444

D'une famille originaire de Bourges. Après la mort de ***Jean Gouge***, son frère, il fut trésorier des finances du duc de Berry en 1402; il fut nommé évêque de Chartres en 1408; le roi lui donna une somme, afin qu'il eut de la vaisselle d'argent le jour de son sacre et ajouta à cette largesse 3,300 livres en reconnaissance de ses services. En 1415, il obtint le siége épiscopal de Clermont.

Le duc de Berry le fit son chancelier et lui donna place dans ses conseils. La même année, il fut envoyé auprès du duc de Bretagne, en qualité d'orateur du roi. Il se lança dans le parti d'Orléans ou des ***Armagnacs***, ce qui lui valut à Paris, la confiscation de son ***hôtel de Clermont***, le 12 janvier 1418. S'étant déguisé pour sortir de la Capitale, il fut rencontré par les gens du seigneur de la Trémouille. qui le conduisirent prisonnier à Sully. Le seigneur de la Trémouille ne voulait le rendre à la liberté que sur une forte rançon; l'arrivée du Dauphin avec une armée lui donna la liberté. En 1421, il fut nommé chancelier de France et du Dauphiné et conserva cette charge jusqu'en 1428. En 1427, le roi lui donna permission de battre monnaie d'or et d'argent, parce qu'étant prisonnier il avait promis de grandes sommes pour sa rançon. En 1432, il assista au concile de Bâle (1); en 1437, il figure parmi ceux qui composaient le Conseil du roi (2); en 1438, il était à Bourges au Conseil du roi, et, le 21 novembre de la même année, il faisait partie à Chartres du même Conseil (3). En 1440, il assistait à Paris au même Conseil (4). Il fit son testament, le 8 octobre 1444, au château épiscopal de Beauregard; mourut le 25 novembre suivant et fut enterré à l'entrée du chœur de la cathédrale de Clermont. On conserve son curieux testament aux archives départementales du Puy-de-Dôme. Par cet acte de dernière volonté, il fit de grands biens à son chapitre cathédral, lui donna un splendide missel, conservé jusqu'en 1793, qu'il fut brûlé, lui légua l'***hôtel de la Forest***, situé à Clermont, une croix d'or, enrichie de perles fines et renfermant un morceau de bois de la vraie croix, un calice d'argent, pesant cent marcs; il chargea son neveu, ***Guillaume Gouge de Charpaignes***, évêque de Poitiers, de remettre comme souvenir au roi Charles VII « son petit rubis, que le duc de Berry lui avait donné. »

ARMES : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 croissants d'or, 2 et 1.*

LXXVII. **JACQUES DE COMBORN** (JACOBUS DE COMBORNIO). . . . . . . . . . . . . . . . . 1444-1474

Fils de « noble et puissant » ***Guichard V de Comborn***, chevalier, seigneur de Treignac, premier vicomte

(1) Dulaure : *Tables chronologiques manuscrites.*

(2, 3 et 4) *Ordonnances du Louvre*, t. XIII, p. 219, 231. *Idem*, t. XIII, p. 324, 325, 327. *Idem*, t. XIII, p. 347.

de Comborn de son nom, tué à la bataille de d'Azincourt en 1415 et de *Louise d'Anduze*, mariés en 1393. Il naquit à Treignac, en Bas-Limousin; fut d'abord licencié en l'un et l'autre droit, doyen de Saint-Germain de Masseré en 1441. L'abbé Joseph Nadaud (1) pense qu'il avait été prévôt d'Eymoutiers en 1418-1431. Il était chanoine-comte de l'église de Saint-Jean-de-Lyon, lorsque le chapitre de la cathédrale de Clermont l'élut évêque le 23 décembre 1444. Son élection fut confirmée, en mai 1445, par le Pape; il prit possession en 1446. En 1463, le roi Louis XI lui écrivit pour demander aux Etats de l'Auvergne une somme de 8,000 livres qu'il avait à payer au duc de Bourgogne. Il fit des *statuts*, embellit sa cathédrale, reconstruisit l'église du Saint-Sépulcre et rebâtit le couvent des Jacobins. Il mourut le 15 ou le 19 février 1474.

ARMES : *De gueules, à 2 léopards d'or, passant l'un sur l'autre*.

LXXVIII. **ANTOINE ALLEMAND** (ANTONIUS ALAMANDI). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1474-1476

Appelé aussi *d'Allemand*. Il était évêque de Cahors, lorsqu'il passa, vers l'an 1474, au siége de Clermont, en vertu d'une bulle de Sixte IV. Il se démit de son évêché entre les mains du même Pape en 1476. On croit qu'il retourna à celui de Cahors. M. Gonod mentionne cet évêque. Savaron et Dufraisse n'ont pas connu son existence, que nous fait connaître Dom Martène (2).

ARMES : *Inconnues*.

LXXIX. **CHARLES Ier DE BOURBON** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1476-1487

Troisième fils de *Charles Ier, duc de Bourbon* et *d'Agnès de Bourgogne*; né en 1434, au château de Moulins-sur-Allier. Il fut, à l'âge de 12 ans, nommé archevêque de Lyon; en 1471, il obtint les prieurés de Souvigny et de Saint-Pourçain; fut élevé au cardinalat en 1476, sous le titre de Saint-Sylvestre et de Saint-Martin et nommé la même année (1476) à l'évêché de Clermont, dont il prit possession par procureur le 10 mars 1476 et par lui-même trois ans après, le 24 octobre 1479. Cet évêque se rendit très-impopulaire à Clermont, parce qu'il parvint à faire anéantir le corps commun et le consulat, dont Louis XI avait doté cette ville en 1480. Très-heureusement pour lui, il n'habitait pas notre cité; Lyon était sa résidence, étant archevêque de cette ville; et par contre il y fut très-aimé. En 1481, il avait pour suffragant *Antoine Bertrand*, évêque *in partibus* de Bethléem, ancien official de Lyon. Il fit faire quelques réparations au palais épiscopal de Clermont, où l'on voyait ses armes au dire de Savaron. Le 20 août 1487, il obtint l'abbaye d'Issoire, en abandonnant l'évêché de Clermont. Il mourut à Lyon, le 13 septembre 1488, à huit heures du matin et fut enterré dans sa cathédrale de Lyon, dans une chapelle qu'il avait fondée. Sa devise était : *N'espoir ne Peur* (Ni espoir ni peur).

M. de Chantelauze (3) donne des détails fort intéressants sur ce prélat. M. Dussieux (4) nous apprend qu'il laissa une fille naturelle, appelée *Isabelle de Bourbon*, légitimée en juillet 1491 par le roi Charles VIII, mariée à *Gilbert de Chantelot*, seigneur de la Chaise, maitre d'hôtel du cardinal son père; elle mourut sans enfants avant le 4 septembre 1497.

ARMES : *D'azur, à trois fleurs de lys d'or, à une cotice de gueules brochant*.

LXXX. **CHARLES II DE BOURBON** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1487-1505

Fils naturel de *Renaud de Bourbon*, archevêque de Narbonne, mort en 1483, lui-même fils naturel de *Charles Ier duc de Bourbon* et d'Auvergne. Il fut d'abord chantre de l'église de Narbonne, notaire apostolique. Le légat du Pape lui accorda une dispense pour vice de sa naissance, afin de pouvoir posséder plusieurs bénéfices à la fois. M. Gonod commet quelques erreurs à son sujet: d'abord, il dit qu'une bulle du Pape, du 26 septembre 1488, lui conféra l'évêché de Clermont; cette bulle ne fit que le maintenir en possession; il avait obtenu cet évêché à la faveur du roi Charles VIII, par bulles du

(1) *Nobiliaire du Limousin*, t. I, p. 478.
(2) *Voir Script. collect.* t. II, p. 1500, 1517.
(3) *Hist. des ducs de Bourbon*, de La Mure, t. II, p. 376 et suiv.
(4) *Genealogie de la Maison de Bourbon*, p. 6.


GUILLAUME DU PRAT
1529 à 1560
ÉVÊQUES DE CLERMONT
Ls D'ESTAING 1651 à 1664
1585 à 1609
FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD
Fs BOCHART DE SARON 1687 à 1715
GILBERT DE VEYNY D'ARBOUSE
1665 à 1684

24 décembre 1487, comme le dit M. de Chantelauze (1); le 15 avril 1488, il donna une quittance comme évêque de Clermont. Cependant, sa nomination n'avait pas, à ce qu'il parait, paru très-bonne vis-à-vis du chapitre cathédral de Clermont qui, comme on le sait, avait le droit de nommer ses évêques, puisqu'à la mort de son prédécesseur, le roi Charles VIII écrivit à ce chapitre, le 2 octobre 1488, lui donnant ordre de surseoir à l'élection; le chapitre, sans tenir aucun compte de l'avis du roi, usa de son privilége et nomma évêque *Guillaume de Montboissier*, son prévôt, qui prêta le serment et fut installé; le roi annula cette élection et maintint Charles de Bourbon. Les chanoines firent valoir apparemment le défaut de naissance de celui que leur imposait le roi; alors, le Pape le dispensa de ce défaut quoique né, dit-il, *ex antistite et soluta*. Guillaume de Montboissier persista dans ses droits et intenta un procès à son rival. La mort de Guillaume (1489) termina, heureusement pour Charles de Bourbon, une affaire qui eût pu lui rendre le siége de Clermont impossible; il prit alors possession de son évêché le dernier février 1489, agrandit son palais épiscopal, consacra, en 1498, la chapelle du couvent de la Chartreuse du *Port Sainte-Marie*, bâtie par *Gilbert de la Fayette*, seigneur de Pontgibaud (2), fit beaucoup de bien à sa cathédrale, lui donna un magnifique calice, et embellit le château de Beauregard, où il mourut le 22 février 1504, à l'âge de 43 ans.

ARMES : *D'argent, à la barre d'azur, semée de fleurs de lys d'or, la barre chargée d'un filet de gueules, à la bordure engrelée de gueules.*

**LXXXI. JACQUES D'AMBOISE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1505-1516

En latin *Jacobus de Ambasia*. Fils de *Pierre d'Amboise*, seigneur de Chaumont-sur-Loire et d'une demoiselle *du Bueil*; frère de *Georges d'Amboise*, cardinal, archevêque de Rouen, et premier ministre de Louis XII. D'abord abbé de Cluny, de Jumièges et de Saint-Alyre-lès-Clermont. Il succéda à Charles II de Bourbon, le 15 mars 1505, et fut présent, la même année, aux noces du célèbre *Charles de Bourbon*, connétable de France, avec *Suzanne de Bourbon* (3).

Cet évêque est une belle figure dans la chronologie de nos évêques. C'était un grand artiste et nous sommes heureux de lui accorder toutes nos sympathies. Il fit bâtir, en 1490, le bel hôtel de Cluny à Paris. En 1506, il fit couvrir sa cathédrale en plomb et contribua personnellement à cette réparation d'une manière très-généreuse; c'est lui qui fit construire, au-devant de son évêché, cette belle fontaine, aujourd'hui placée au cours *Sablon*, chef-d'œuvre d'architecture, modèle de bon goût et qui nous donne une idée de son amour pour les arts. Il fit aussi élever sur le comble du chœur de la cathédrale un charmant petit clocher, appelé *clocher du retour*, détruit en 1741. Il mourut à Pareir-le-Monial, diocèse d'Autun, le 27 décembre 1516, et fut enterré dans l'abbaye de Cluny, dont son frère Georges était abbé.

ARMES : *Pale d'or et de gueules de six pièces.*

**LXXXII. THOMAS DU PRAT** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1517-1528

Fils d'*Antoine du Prat*, seigneur de Verrières et de *Jeanne de l'Aubespine*; frère du chancelier et cardinal *Antoine du Prat*. Il naquit à Issoire; était chanoine de la cathédrale de Clermont depuis 1512, lorsqu'il fut élu évêque par ses confrères, le 25 mars 1517. Il protégea les sciences, aima les pauvres ne souffrit pas la flatterie, embellit son palais épiscopal et les châteaux de Beauregard et de Mauzun. Le roi François Ier le chargea d'accompagner *Renée de France*, fille de Louis XII, qui se rendait en Italie pour épouser le duc *de Ferrare*; il tomba malade à Modène et y mourut le 19 novembre 1528, âgé de 40 ans; il fut enterré à Modène dans l'église de Saint-Laurent, sans aucune pompe; son testament l'avait ainsi ordonné. Une simple lanterne éclaira son convoi, qui fut celui du pauvre, mais il fut aussi celui d'un saint. En 1520, *Pierre d'Albon*, évêque de Stabilion, était son suffragant et con-

(1) *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 232.
(2) *Origines de Clairmont*, p. 202.
(3) *Origines de Clairmont*, p. 203.

sacra plusieurs autels à Artonne. Thomas du Prat introduisit la fête de la Présentation de Notre-Dame dans son diocèse; il fit des statuts synodaux pour son clergé en 1526.

Armes : *D'or, à la fasce de sable, accompagnée de 3 trèfles de sinople, 2 et 1.*

LXXIII. **GUILLAUME DU PRAT** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1529-1560

Fils d'*Antoine du Prat*, chancelier de France et de *Françoise de Veyny d'Arbouze*. Il était abbé de Mozat, mais seulement sous-diacre et âgé de 22 ans, lorsqu'il fut élu évêque le 17 février 1529, pour succéder à Thomas du Prat, son oncle. Il fut le dernier évêque de Clermont choisi par le chapitre cathédral, car, en vertu du concordat, passé entre le roi François Ier et le Pape Léon X, les rois de France profitèrent du droit d'élection et de nomination aux évêchés de France. Guillaume du Prat fit son entrée solennelle à Clermont le 2 janvier 1535; il venait du château épiscopal de Beauregard. C'est lui qui, dès l'an 1538, s'occupa de réunir les revenus de 3 hôpitaux de Clermont à l'hôpital Saint-Barthélemy qui, depuis ce temps, devint très-important. En 1548, il fonda à Paris dans la rue Saint-Jacques, le *collége*, dit *de Clermont*, dans lequel il créa des bourses pour les écoliers de son diocèse et qui, en 1674, prit le titre de *Louis le Grand*, qu'il a conservé depuis. En 1545, il fut choisi et député par François Ier pour aller au concile de Trente; il n'assista qu'aux sept premières sessions ayant été forcé de revenir en France, au mois de mars 1547, à cause de la peste qui commençait à désoler la ville de Trente. Le concile fut repris en 1550; le roi Henri II y députa Guillaume du Prat; il y a apparence qu'il n'y retourna pas. A son retour de Trente, il avait ramené les jésuites, qu'il avait placés au collége fondé par lui à Paris. En 1558, il introduisit aussi les jésuites à Billom, dans un autre collége qu'il fonda avec le secours des habitants. En 1547, il avait fait partie du lit de justice de Henri II; en 1552, il était à Paris et assistait à diverses processions. C'est lui qui, en 1551, perdit la seigneurie de la ville de Clermont que ses prédécesseurs évêques avaient possédée depuis 1202, et que la reine Catherine de Médicis lui disputait. Il en fut d'abord dépouillé par un arrêt du parlement de 1551, arrêt provisoire, et par un autre arrêt définitif en 1557, nonobstant la prescription qu'il allégua. Il siégea aux Etats-Généraux tenus à Paris en 1557 et mourut le 23 octobre 1560, âgé de 53 ans, dans son château de Beauregard; il fut d'abord enterré au couvent des Minimes, qu'il avait fondé à Beauregard, mais son corps fut transporté plus tard au collége de Billom. Par son testament, du 25 juin 1560, conservé à la bibliothèque de Clermont, il fonda le collége des jésuites de Mauriac et institua les pauvres de l'Hôtel-Dieu, ses héritiers. Cet évêque portait une des plus belles barbes du royaume, dont il était fort jaloux; cette barbe a donné lieu à bien des commentaires; la plupart prétendent qu'il eut de grandes difficultés avec son chapitre cathédral à ce sujet, qui en vint à lui enjoindre de la couper, lui ayant même fait présenter un jour de Pâques, le livre des statuts et des ciseaux sur un plat de vermeil. La vérité est que Guillaume du Prat demanda, en effet, à son chapitre la permission de porter sa barbe, mais ce fut par simple déférence pour ses chanoines et jamais il n'eut aucune discussion avec eux sur ce bel ornement de sa noble figure. Une exception, si extraordinaire, en effet, dans le clergé français, a donné lieu à bien des fables. Guillaume du Prat avait, au surplus, demandé au Pape Jules III, la permission de porter toute sa barbe et l'avait obtenue (1).

En 1534, il avait fait des statuts synodaux pour son diocèse, imprimés la même année à Clermont chez *Nicolas Petit*.

En 1552, *André Tixier* était évêque-suffragant de Guillaume du Prat, et visita le diocèse de Clermont.

Armes : *D'or, à la fasce de sable accompagnée de 3 trèfles de sinople, 2 et 1.*

LXXXIV. **BERNARD SALVIATI** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1561-1567

Fils de *Jacques Salviati*, sénateur de Florence, et de *Lucrèce de Médicis*, (cette dernière sœur du Pape

(1) *Généalogie de la maison du Prat*, par le marquis du Prat, p. 44.

Léon X). Il fut d'abord prieur de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (1), premier aumônier de Catherine de Médicis, sa parente, ensuite évêque de Saint-Papoul, puis cardinal, enfin évêque de Clermont en 1561. En 1563, suivant les tables chronologiques de Dulaure, (bibliothèque de Clermont, nº 62), le roi lui accorda un indult par lequel la nomination de tous les bénéfices d'Auvergne vacants lui appartenaient ou ne pouvaient être donnés sans son consentement.

Il était en Auvergne, au château de Fontenilles, près de Lezoux en 1565; en 1567, il se démit de son évêché, en faveur d'*Antoine de Saint-Nectaire*, par échange de bénéfices et mourut à Rome en 1568.

ARMES : *De gueules à trois troncs d'arbres d'argent, posés en bande.*

LXXXV. **ANTOINE DE SAINT-NECTAIRE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1567-1584

Appelé aussi *de Seneterre*. En 1565, il se qualifie *évêque-élu* de Clermont, ce qui indique qu'il avait été nommé par le chapitre cathédral, selon l'ancien usage, mais, à cette époque, *Bernard Salviati* possédait l'évêché en vertu de sa nomination du roi. Cette même année, il était aumônier du roi. Il y a apparence qu'il permuta avec son prédécesseur pour mettre fin aux discussions qui s'étaient engagées avec lui sur la possession de l'évêché de Clermont. Selon M. Gonod, il était vicaire-général de *Bernard Salviati* et prit possession de l'évêché le 21 novembre 1570. Il assista aux Etats de Blois en 1576 et mourut à Beauregard le 15 septembre 1584.

ARMES : *De gueules, à 5 fusées d'argent accolées, posées en fasce.*

LXXXVI. **FRANÇOIS DE LA ROCHEFOUCAULD** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1585-1609

Fils de *Charles Ier de la Rochefoucauld*, comte de Randan et de *Fu vie Pic de la Mirandole*. Il fut nommé à l'évêché de Clermont à l'âge de 26 ans; prit possession par procureur, le 7 octobre 1585, et par lui-même le 3 février 1586. Avec son frère, le célèbre *comte de Randan*, il embrassa avec ardeur le parti de la Ligue et fit tous ses efforts pour soulever Clermont. Après l'abjuration d'Henri IV, il se rendit auprès de ce prince, qui lui procura le chapeau de cardinal, en 1607, et lui fit échanger, en 1609, l'évêché de Clermont contre celui de Senlis, dont il ne prit possession qu'en 1613. Il publia les statuts synodaux de son diocèse, en 1599, au synode tenu à Clermont le 21 octobre de cette année; fit imprimer un rituel intitulé : *Institutio sacra baptisandi, aliaque sacramenta administrandi*, Clermont 1608. Il mourut à l'âge de 45 ans dans son abbaye de Sainte-Geneviève. Sa vie à été écrite en latin par le *P. Rouvier*, jésuite, et en français par le *P. de la Morinière*, in-4º.

ARMES : *Fascé d'argent et d'azur de 10 pièces, à 3 chevrons de gueules brochant.*

LXXXVII. **ANTOINE ROSE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1609-1614

Originaire de Chaumont, en Bassigny. Célèbre ligueur, frère de *Guillaume Rose*, évêque de Senlis, ligueur plus acharné. Il était évêque de Senlis lorsqu'il permuta avec *François de la Rochefoucauld*, à cause de ses discussions avec son chapitre. Il prit possession, le 23 juillet 1610, et eut des démêlés avec le chapitre cathédral de Clermont. Il mourut à Orléans, le 31 janvier 1614, en allant à Paris pour un procès.

ARMES : *Inconnues.*

LXXXVIII. **JOACHIM D'ESTAING** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1614-1650

Fils de *Jean d'Estaing* et de *Gilberte de la Rochefoucauld*; chanoine-comte de Lyon et abbé d'Issoire. Désigné évêque de Clermont en 1614; il prit possession par procureur en décembre 1614 et en personne le 3 avril 1615. Il assista aux Etats-Généraux de 1614; eut le malheur de perdre la vue. *Jean de Maleval*, évêque d'Olonne lui fut donné pour coadjuteur. Il mourut en son château épiscopal de Mauzun, le 11 septembre 1650, et fut enterré dans la nef de la cathédrale de Clermont, près du grand autel. Il eut des différends avec son chapitre et en vint à cette extrémité de faire enfoncer les portes de la cathédrale par un bélier, sur le refus qui lui était fait par les chanoines d'ouvrir (2). En 1640, un

(1) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 91.

(2) *Origines de Clairmont*, par Savaron, p. 230.

*Te Deum* fut chanté dans la cathédrale de Clermont, en action de grâces de la prise d'Arras; le vicomte *de Polignac*, représentant du duc d'Orléans, gouverneur d'Auvergne, s'était agenouillé sur un prie-Dieu à la droite de la nef; Joachim d'Estaing le força à se lever et se placer ailleurs, prétendant qu'il n'y avait que le roi qui eût *droit d accoudoir* dans les cathédrales. Assurément, ce n'était pas un prélat très-commode. En 1620, il publia des *Statuts synodaux*, qui furent très-mal imprimés, au point de vue de la correction des fautes typographiques.

Armes : *D'azur, à 3 fleurs de lys d'or, 2 et 1, au chef d'or.*

LXXXIX. **LOUIS D'ESTAING** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1651-1664

Frère du précédent, auquel il succéda en 1651. Antérieurement, il était abbé de Belaigue et aumônier de la reine Anne d'Autriche. Il réforma le clergé de son diocèse, tombé dans un grand relâchement, dit M. Gonod ; établit à Clermont un grand séminaire en 1653 ; fit réimprimer, la même année, les *Canons synodaux*, publiés par son frère. Il mourut en son hôtel épiscopal de Clermont, le 15 mars 1664, et fut enterré dans l'église du grand-séminaire qu'il avait fondé.

Armes : *D'azur, à 3 fleurs de lys d'or 2 et 1, au chef d'or.*

XC. **GILBERT DE VEYNY D'ARBOUSE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1664-1682

Né le 15 janvier 1608. Fils de *Gilbert II de Veyny d'Arbouse*, lieutenant-général des armées du roi et de *Madeleine de Bayard*. Dernier abbé régulier de Manglieu et chanoine-comte de Brioude. Nommé à l'évêché de Clermont en 1664, il fut sacré à Paris le 21 septembre et prit possession le 30 novembre de la même année. Il mourut au château de Beauregard le 19 avril 1682 et fut enterré au milieu du chœur de l'église du grand séminaire de Clermont le 22 du même mois. La haute considération, dont il a joui pendant son épiscopat, et la réputation de sainteté qu'il a laissée, lui ont valu une médaille gravée en 1680, portant, d'un côté, ses armoiries et à l'envers une colombe, tenant à son bec un rameau d'olivier avec cette inscription : *Nec deinde tuetur* (1).

Armes : *Ecartelées, aux 1 et 4 d'or, à l'arbousier de sinople, à la bordure de gueules denchée ; aux 2 et 3, de gueules, à la colombe essorante d'argent, fondant en bande, au chef d'or ; sur le tout, d'azur, à 3 molettes d'éperon d'or, au bâton de gueules, peri en bande.*

☞ *Michel Cassagnet de Tilladet*, évêque de Mâcon, fut désigné évêque de Clermont en 1684, mais ne put obtenir ses bulles de translation.— *Claude de Saint-George*, chanoine-comte de Lyon, nommé à l'évêché de Clermont en 1684, fut transféré à l'archevêché de Tours, et, de là, à celui de Lyon, avant d'avoir obtenu ses bulles du Pape ; il ne fut sacré qu'en 1693.

☞ De 1682 à 1687, le siége épiscopal demeura vacant.

XCI. **FRANÇOIS BOCHART DE SARON-CHAMPIGNY** . . . . . . . . . . . . . . . . . 1687-1715

Fils de *François Bochart de Saron*, intendant en Provence et à Lyon. Désigné évêque de Clermont en mai 1687, sacré le 31 août 1692 ; il fit son entrée solennelle le 18 décembre de cette dernière année : fut enterré dans la cathédrale de Clermont le 11 août 1715. Le 26 janvier 1715, il avait rendu une ordonnance, permettant de fêter, dans la ville de Clermont, le 24 janvier, jour de la fête de St-Arthème.

Armes : *D'azur, au croissant d'or, surmonté d'une étoile de même.*

☞ *Louis d'Illiers d'Entragues*, nommé en octobre 1717, n'était pas encore sacré lorsqu'il prit la crosse du diocèse de Lectoure (2). *Camille Le Tellier*, bibliothécaire du roi, nommé également évêque de Clermont, n'accepta pas à cause de ses infirmités.

☞ De 1715 à 1717, le siége de Clermont demeura vacant.

XCII. **JEAN-BAPTISTE MASSILLON** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1717-1742

Né à Hières le 24 juin 1663. Fils d'un notaire. Il entra dans la congrégation de l'Oratoire en 1681 ;

(1) *Généalogie de la Maison de Veyny d'Arbouse*, par Lainé.

(2) Les archives municipales de Clermont renferment une lettre de remerciements qu'il avait adressée aux échevins, dès le 1er février 1716, sans doute lorsqu'il venait d'être désigné.

fut ordonné prêtre en 1692; professa les belles-lettres et la philosophie jusqu'en 1696; prêcha à la cour l'Avent de 1699 et les carêmes de 1701, 1704, 1718. Le Régent le nomma évêque de Clermont le 9 novembre 1717; il fut préconisé à Rome par le pape Clément XI en mai 1718 et sacré le 31 décembre de la même année (1). En 1719, il fut reçu à l'Académie française et prit possession de l'évêché de Clermont le 29 mai de la même année. En 1721, il prononça à Saint-Denis l'oraison funèbre de *Madame*, duchesse d'*Orléans*, mère du Régent. Illustre prélat, que la postérité regarde comme l'un des plus brillants orateurs de la chaire, cœur immense, évêque actif et doux, tel fut Massillon. Son testament olographe est daté du 14 mars 1737; il fut déposé chez Me *Chaudessolle*, notaire à Clermont. Massillon mourut au château de Beauregard, dans la nuit du 28 au 29 septembre 1742. La foule, qui le pleurait comme un père, fut le chercher le 29 septembre et fit sentir par ses sanglots son irréparable perte. Le corps du prélat fut transporté au palais épiscopal de Clermont, où il arriva à 10 heures du soir; il y resta trois jours exposé et fut enterré dans l'église cathédrale de Clermont (2), le 2 octobre, sur les 11 heures du matin. *M. de Ribeyre*, évêque de Saint-Flour, célébra la messe mortuaire. Les cendres de Massillon, respectées pendant la Terreur, ont été dispersées dans des réparations, faites il y a quelques années dans la cathédrale. Nous tenons ce dernier détail de l'honorable archiviste du Puy-de-Dôme, M. *Michel Cohendy*, qui prépare, en ce moment, un travail sur l'illustre évêque et déplore comme nous cette profanation.

Massillon institua les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Clermont ses héritiers. C'est lui qui fonda la bibliothèque du chapitre cathédral. Il a fait imprimer un *Missel*, un *Rituel* et un *Bréviaire*. Ses *sermons* sont connus de tout le monde. La ville d'Hières, patrie de Massillon, a élevé une statue à ce grand prélat en 1817.

ARMES : *D'azur, à un alcyon dormant sur une mer d'argent.*

XCIII. **FRANÇOIS-MARIE LE MAISTRE DE LA GARLAYE** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1742-1776

Né le 22 novembre 1700 au château de la Garlaye, paroisse de Derval, en Bretagne. Fils de *Jean-René Le Maistre*, seigneur de la Garlaye, marié en 1694 à *Anne de Scépeau de Beaupréau*. Sa famille était illustre en Bretagne. Il fut chanoine-comte de Lyon, puis évêque de Clermont en 1742; sacré le 24 février 1743, il prit possession le 18 septembre de la même année. M. Gonod dit qu'il passait pour le meilleur théologien de son diocèse. En 1773, il supprima les fêtes de Saint Etienne, de Saint Jean-Baptiste, du lundi de la Pentecôte, de Saint Louis, de Saint Austremoine et voulut que les fêtes des premiers patrons des paroisses fussent renvoyées au dimanche suivant. « On le trouvait trop économe, mais le fruit de ses épargnes passait secrètement dans le sein des pauvres, rétablissait des familles distinguées devenues malheureuses, secourait le besoin partout où il n'osait se montrer » (3).

Il mourut le 5 juin 1776 et fut enterré dans la cathédrale de Clermont le 8 du même mois. Il légua, par son testament, 150,000 francs à l'hôpital général de Clermont et 25,000 francs à l'hospice de Saint-Joseph. Il a fait imprimer un *Cérémonial de Chœur*, un *Missel*, un *Bréviaire*. Son éloge a été publié, en 1777, à Clermont-Ferrand par M. l'abbé *Micolon de Blanval*.

(1) Voici une lettre inédite, adressée par cet illustre prélat aux échevins de la ville, le 20 décembre 1718, en réponse à celle qu'il avait reçue d'eux, lui faisant savoir la joie qu'ils éprouvaient en apprenant qu'il avait été nommé leur évêque :

« Messieurs,

« Je reçois avec reconnaissance les marques de souvenir dont « vous m'honorez. Conservez-moi, je vous prie, les dispositions « favorables où vous estes à mon égard ; si je n'en suis pas tout-« à-fait digne, je tâcherai de les mériter par l'estime et le res-« pect, avec lequel j'ai l'honneur d'estre, Messieurs, vostre très-« humble et très-obéissant serviteur,

JEAN-BAPTISTE
*Evêque de Clerm(ont).* »

A *Paris*, ce XX décembre.

(2) Massillon fut enseveli dans le chœur de la cathédrale, au tombeau des évêques de Clermont.

(3) Gonod, *Chronologie des Evêques de Clermont.*

ARMES : *D'azur, au lion grimpant d'argent, accompagné chaque côté d'une épée posée en pal et garnie d'or, la garde de l'épée en bas.*

XCIV. **FRANÇOIS DE BONAL** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1776-1791

Né au chateau de Bonal, diocèse d'Agen, le 9 mai 1734, d'une famille noble très-ancienne. Il fut nommé à l'évêché de Clermont en 1776 et sacré le 6 octobre de la même année. Ce prélat a laissé dans son diocèse un grand souvenir de haute capacité, de grande vertu et de charité sans bornes. Nommé, en 1789, l'un des députés du clergé de la sénéchaussée de Clermont pour les Etats-Généraux, il présida le comité ecclésiastique pendant l'assemblée nationale, demanda que la religion fût la base de la Constitution, s'opposa à la vente des biens du clergé, à la suppression de la vie monastique, et insista deux fois pour que la religion fût déclarée nationale. A la séance du 9 juillet 1790, lorsqu'il fut question de la formule du serment, il dit qu'il supprimerait du sien tout ce qui regarderait la religion. Pressé de prêter le serment, le 2 janvier 1791, il voulut que le roi fût prié de demander au Pape la convocation d'un concile, chargé d'examiner ce serment. Menacé et injuré, il monta, en effet, à la tribune et là, avec un grand courage, prêta, en effet, le serment qu'il avait déjà déclaré être dans la dignité de son caractère, c'est-à-dire supprimant les objets qui dépendaient essentiellement de l'autorité spirituelle. Louis XVI consultait Monseigneur de Bonal dans des moments difficiles. On trouva dans ses papiers une lettre qu'il lui adressait, en 1792, pour lui demander s'il fallait faire ses Pâques publiquement; l'évêque lui conseilla de différer cet acte de religion, à cause des conséquences qu'il pourrait avoir. Arrêté en Hollande comme émigré, en 1795, par l'armée française, on lui fit éprouver quelques mauvais traitements et il fut transporté à Altona. De là, il se réfugia à Fribourg, en Suisse, puis à Constance et enfin à Munich, où il mourut le 3 septembre 1800; il fut enterré dans le couvent des Pères Capucins. Avant de mourir, il dicta son testament spirituel, précieux monument de sa résignation et de sa foi. De son exil, il a adressé à ses diocésains plusieurs lettres pastorales.

ARMES : *D'azur, à 3 étoiles d'or, posées 2 et 1.*

XCV. **JEAN-FRANÇOIS** (ailleurs *Joseph*) **PÉRIER**, *évêque constitutionel*, supérieur du collége d'Effiat, tenu par les oratoriens, fut nommé par l'Assemblée électorale du Puy-de-Dôme, dans la cathédrale de Clermont, le 15 février 1791, Monseigneur de Bonal n'ayant pas prêté le serment civique, ordonné par la loi du 27 novembre 1790. La cérémonie d'élection commença, le 13 février 1791, par la célébration d'une messe, qui fut dite par M. l'abbé *Pierre Mornac*, natif de Messeix, (canton de Bourg-Lastic). M. *Dulin*, médecin, électeur du canton d'Aigueperse, doyen d'âge, prononça ensuite un discours, suivi de celui du maire de Clermont, (M. *Sablon*); un honorable citoyen, M. *Rochette de Lempdes* fut exclu de l'Assemblée, comme n'ayant pas adhéré à tout ce qui avait été résolu. M. *du Fraisse*, curé de Vernines, exhorta M. *Raymond*, curé de Chanonat qui, comme M. *Rochette de Lempdes*, avait refusé de prêter le serment civique, d'adhérer à la Constitution, faisant entendre des paroles de paix et d'union; M. Raymond maintint sa protestation (1).

M. Périer se retira à Grenoble dans le sein de sa famille, vers la fin de 1793, lorsqu'on eut ordonné la fermeture de toutes les églises. Il y resta jusqu'en 1796, époque à laquelle il vint reprendre ses fonctions. En 1802, il fut nommé à l'évêché d'Avignon.

XCVI. **CHARLES-ANTOINE-HENRI DUVALK DE DAMPIERRE** . . . . . . . . . . . . . . . . 1802-1833

Né au château de Han, près de Ste-Menehould, diocèse de Châlons, le 18 août 1746; sacré évêque de Clermont le 2 mai 1802. Il termina au collége de Juilly ses études, commencées sous le toit paternel; entra à 16 ans au séminaire de Saint-Sulpice à Paris et s'y fit recevoir docteur en Sorbonne. En 1772,

(1) Voir l'imprimé suivant, qui donne tous les détails de cette élection : *Procès-verbal de l'Assemblée électorale, qui a été tenue dans la principale Eglise de la ville de Clermont-Ferrand pour la nomination de l'Evêque du Puy-de-Dôme*. Clermont-Ferrand, de l'imprimerie d'*Antoine Delcros*, 1791, 15 pages petit in-4°.


Massillon
ÉVÊQUES DE CLERMO
Depuis 1717 Jusqu'à ce Jour

il quitta le séminaire de Saint-Sulpice et devint grand-vicaire de l'évêque de Châlons qui, ayant été nommé archevêque de Paris en 1784, le choisit aussi pour son grand-vicaire à Paris et le nomma chanoine de Notre-Dame. En 1791, M. de Dampierre refusa de prêter le serment à la Constitution ; il se retira alors à Châlons, et y fut incarcéré comme prêtre réfractaire, depuis 1791 jusqu'en juillet 1794; Conduit à Paris, il y fut mis en prison à la Conciergerie, mais obtint sa liberté le 15 novembre 1794. Il exerça alors en secret les fonctions de grand-vicaire à Paris, jusqu'à l'époque de sa nomination par le premier consul à l'évêché de Clermont. Il fut sacré à Paris le 2 mai 1802; arriva à Clermont le 15 juin et fut installé le dimanche suivant. Le clergé constitutionel avait reçu ordre d'évacuer la cathédrale et ne fut admis à la cérémonie de l'installation qu'avec beaucoup de difficultés, aussi, Monseigneur de Dampierre ne fut-il pas sympathique à tous dans les premiers temps de son administration, mais ses vertus et son talent lui donnèrent le triomphe sur tous ses ennemis. On l'apprécia bientôt, car il fit restaurer les églises et rétablit le grand séminaire de son diocèse. Il est mort le 8 juin 1833. Il a été enterré dans l'une des chapelles collatérales, au sud de l'abside de la cathédrale, où a été placée son épitaphe sur marbre blanc, épitaphe surmontée d'un beau buste du défunt.

ARMES : *Ecartelées, aux 1 et 4 d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 croix patées de sable; aux 2 et 3 d'hermine; sur le tout, de gueules, à la tête de licorne d'argent.*

XCVII. **LOUIS-CHARLES FÉRON**. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1833; évêque actuel.

Né à Saint-Grégoire-du-Vièvre (département de l'Eure), le 30 novembre 1793: nommé évêque de Clermont le 13 novembre 1833, sacré le 16 mars 1834. Il était précédemment curé d'Evreux.

Monseigneur Féron dirige présentement le diocèse de Clermont. Dieu veuille lui accorder de longs jours ! C'est un prélat charitable, doux, conciliant, aimé de tous ceux qui le connaissent.

ARMES : *D'azur, à la croix ancrée d'argent, surmontée de deux alérons de même, rangés en fasce*

**VICAIRES-GÉNÉRAUX DE L'ÉVÊQUE.** — La création des vicaires-généraux des évêques remonte à la première moitié du XIII[e] siècle. Le nombre de ces vicaires n'a jamais été fixé. En principe, il n'était pas élevé, mais il arriva jusqu'au chiffre de treize en 1785. En 1770, il y avait six ou sept vicaires; de nos jours, il y en a cinq.

## LISTE DES VICAIRES-GÉNÉRAUX DE L'ÉVÊQUE.

GUILLAUME DE CÉBAZAT. . . . 1242-1263
Doyen de la cathédrale de Clermont.

PIERRE BERTRAND (BERTRANDI). 1311 (1)

JEAN SEGURANO, licencié en loix. . . 1341
Chanoine de Bourges.

GUILLAUME DE ULME . . . . . . 1350-1352

JEAN FOURNIER . . . . . . . . . . . 1353

GUYOT FORT. . . . . . . . . . . . . . 1358
Il donna permission de batir une chapelle dans le château d'Ybois.

JEAN FOURNIER (FORNERII) . . . 1359-1361
Mentionné précédemment. Il était licencié en chacun droit, chanoine de N.-D. de Chartres et de Cahors.

PIERRE DE MURAT. . . . . . . . 1377-1378
Doyen de Bourges.

BERTRAND DE MONTCLAR. . . . . 1386

JEAN DE SAINT-CIRGUES. . . . . . . 1386
Prieur du saint sépulcre.

PIERRE CHARDON . . . . . . . . 1419-1430

SIMON DES ESCURES. . . . . . . vers 1440
Doyen du chapitre cathédral de Clermont.

JEAN DE MALLET, abbé de Chantoin. 1445

PIERRE ROBIN. . . . . . . . . . . . . . 1474
Chanoine de la cathédrale de Clermont.

BERNARD LEZET (LEZETI). . . . . . . 1475

N, prévôt de la cathédrale de Clermont. 1480

(1) Pierre Bertrand était fils de Mathieu Bertrand, médecin, natif d'Aurillac et fixé à Annonay. Il fut d'abord professeur en droit canon et civil, official de Clermont, en 1310-1311, conseiller au parlement de Paris en 1315, maître des requêtes en 1319, évêque de Nevers en 1320, puis d'Autun, cardinal en 1330. Ses armes étaient : *D'argent, au chevron d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or et accompagné de 3 roses de gueules 2 et 1.*

N. prieur de Maringues . . . . . . . vers 1480
VASSANT QUINTIN, abbé de Chantoin, . . . . . . . . . . . . . . . . . . . vers 1485
CLAUDE DE LAGE, abbé d'Issoire. . . 1488
Révoqué par *Pierre de Nesmond.*
GHATARD GAULTIER . . . . . . . . . 1491
GUILLAUME DE BENAUD. . . . . . . 1528
JEHAN DE COULOMBES. . . . . . . . 1539
ANNET REGIN. . . . . . . . . . . . . 1547
PIERRE CISTEL . . . . . . . . . . 1550-1560
JULES SALVIATI . . . . . . . . . . . 1565
ANTOINE DE SAINT-NECTAIRE . . . 1566
ETIENNE MAUGUIN. . . . . . . . 1560-1585
Vicaire-général sous les évêques G. du Prat, Salviati, de Saint-Nectaire et de la Rochefoucauld ; chantre de la cathédrale de Clermont.
FRANÇOIS DE TERSSAT DE LAMBRES . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1582
CLAUDE THIERRY . . . . . . . . . . . 1604
Aumônier du roi, doyen de la cathédrale de Clermont.
PIERRE BOURNET . . . . . . . . 1616-1620
Doyen du chapitre cathédral de Clermont.
JACQUES PEREYRET. . . . . . . 1633-1658
Natif de Billom. Homme de grands talents.
CHARLES DE CRAFFORT . . . . . . . 1648
Supérieur des oratoriens de Clermont.
AUGIER . . . . . . . . . . . . . . . . 1659
JEAN CHARDON. . . . . . . . . . . . 1664
CLAUDE LABORIEUX . . . . . . . . . 1668
ETIENNE CHARLES . . . . . . . . . . 1678
GÉRAUD CHAMPFLOUR. . . . . . . . 1682
Le père MODESTE DE SAINT-AMABLE . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1684
Prieur des carmes déchaussés de Clermont.
CLAUDE LABORIEUX, qui précède . . 1685
JEAN COURT. . . . . . . . . . . . . . 1698
FRANÇOIS AUGIER . . . . . . . . . . 1715
Doyen du chapitre cathédral de Clermont.
CLAUDE DE LAIRE. . . . . . . . 1716-1724
MAURICE ROCHETTE . . . . . . . . . 1717
Abbé de Menat, chanoine de la cathédrale de Clermont.
JEAN-BAPTISTE DE CHAMPFLOUR . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1717-1729
Abbé de la cathédrale de Clermont.
PAUL DE RIBEYRE, chanoine de la cathédrale de Clermont . . . . . . 1730-1736
FRANÇOIS MORANGES . . nommé en 1742
Prieur de Saint-Sandoux.
JEAN-BAPTISTE DE CHAMPFLOUR. 1746
GRAND. . . . . . . . . . . . . . . . . 1747
VICTOR PÉLISSIER DE FÉLIGONDE 1748
JEAN CHARDON DU RANQUET. . . . 1750
ANDRÉ GONTIER . . . . . . . . . . . 1754
Supérieur du petit-séminaire de Clermont.
GILBERT VASSADEL. . . . . . . . . . 1755
DOMINIQUE PÉLISSIER DE FÉLIGONDE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1756
ETIENNE DAVID. . . . . . . . . . . . 1756
Chanoine de la cathédrale de Clermont.
N. DE CHAMBORAND. . . . . . . . . 1763
JEAN IMBERT, abbé de Saint-Genès . . 1766
ANTOINE-ALEXIS BOUDET. . . . . . 1770
Religieux cordelier ; provincial de son ordre.
BENOIT OMERIN . . . . . . . . . . . 1772
JEAN GIRARD DE LA BATISSE. . . . 1776
Doyen du chapitre cathédral de Clermont.
JOSEPH MICOLON DE BLANVAL . . 1779
TEYRAS DE GRANDVAL. . . . . . . . 1780
DE PONS. . . . . . . . . . . . . . 1783-1785

Etaient vicaires-généraux en 1785, MM :

JOSEPH MICOLON DE BLANVAL, premier vicaire (1).
MARTIAL DE CHAMPFLOUR.
DE PONS.
DE GAUVILLE.
NICOLAS DE LA MOUSSE.
FRANÇOIS DE BOSREDON DE SAINT-AVIT.
DE MORLHON.
CHARLES DE SARTIGES.
JEAN-FRANCOIS BOUILLAUD.
DE CHAMBORAND.
DE GIVAUDAN.
DE LA GRANGE.
DU PASSAGE.

☞ La liste des vicaires-généraux, depuis le Concordat (1801) jusqu'à nos jours, n'offre qu'un intérêt secondaire. (Consulter les ***Annuaires du Puy-de-Dome***, si on désire la connaitre.)

(1) L'abbé *Joseph Micolon de Blanval*, né à Ambert en 1730, docteur en théologie, abbé commendataire de Beaulieu, mort au Bourgnon, près d'Ambert, a laissé imprimés des éloges académiques, des sermons (l'un des rares exemplaires de ces sermons est en ma bibliothèque) et des recherches manuscrites pour servir à l'histoire d'Auvergne.

# ARCHIPRÊTRÉ DE CLERMONT

Il est presque certain que l'organisation des archiprêtrés remonte au concile de Pavie en 850. Le concile de Lérida en Espagne, en 666, ordonnait bien à chaque évêque d'avoir un archiprêtre en sa cathédrale, mais ces dignitaires ecclésiastiques n'existaient pas encore en nombre dans le diocèse avant le IXe siècle. En 1145, la charte de fondation de l'église d'Herment mentionne plusieurs archiprêtres. Le diocèse de Clermont ne comprit en principe qu'un petit nombre d'archiprêtrés, augmenté à mesure que certaines villes prenaient une importance religieuse. L'archiprêtré de Clermont remonte très-probablement à l'an 850. En 1330, le diocèse de Clermont comprenait neuf archiprêtrés : Clermont, Limagne, Blot, Rochefort, Mardogne, Issoire, Herment et Sauxillanges. Ce nombre fut plus tard augmenté des archiprêtrés de Souvigny, de Livradois, de Cusset, d'Ardes, de Mauriac et de Menat, en tout quinze archiprêtrés. Il resta le même jusqu'en 1789.

A la tête de chaque archiprêtré, était l'*archiprêtre* (*archipresbiter*), ecclésiastique très-considéré. Il était chargé de veiller sur les curés de son ressort et d'en rendre compte à l'évêque. Il distribuait les saintes huiles. Presque toujours, la dignité d'archiprêtre était unie au bénéfice d'une cure. L'archiprêtre de Clermont, en 1762, avait comme bénéfice la cure de Saint-Pierre, du Cendre.

### ARCHIPRÊTRES DE CLERMONT.

RAOUL. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1131
SALOMON DE ROURE (DE ROIRE) . . . . . . . . . . . . . . fin du XIIe siècle.
MAURICE DU PUY. . . . fin du XIIe siècle.
S. (STEPHANUS ? ETIENNE). . . 1196-1218
EBRARD. . . . . . . . . . . . . . . . . 1278
JACQUES DE COMBORN, évêque de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . 1448
ANTOINE BABUT . . . . . . . . . . . . 1558

### POUILLÉ DE L'ARCHIPRÊTRÉ DE CLERMONT (1).

L'archiprêtré de Clermont comprenait 12 chapitres collégiaux, 7 abbayes, 23 prieurés et 56 cures.

### CHAPITRES.

1° *Le chapitre de la cathédrale de Clermont*, dont nous donnons l'historique plus loin ;
2° *Le chapitre de N. D. du Port de Clermont* (voir son historique ci-après);
3° *Le chapitre de Saint-Genès de Clermont* (voir son historique ci-après) ;
4° *Le chapitre de Saint-Pierre de Clermont* (voir son historique ci-après);
5° *Le chapitre de N. D. de Montferrand* (voir son historique à l'*Histoire de Montferrand*) ;
6° *Le chapitre de N. D. de Chamalieres* (nous donnerons son historique en parlant de *Chamalières*);

(1) Ce pouillé est donné d'après un document de l'année 1762.

7° *Le chapitre de Saint-Etienne de Cébazat*, composé d'un doyen et de 11 chanoines à la nomination du chapitre ;

8° *Le chapitre de la Sainte-Chapelle de Riom*, érigé par une bulle du 14 avril 1489 ; fondé par *Pierre de Bourbon*, duc d'Auvergne, et *Anne de France*, sa femme. Il était composé d'un trésorier, de 8 chanoines, à la nomination du roi, et de 6 semi-prébendés ;

9° *Le chapitre de Saint-Amable de Riom*, fondé en 1077, par *Durand*, évêque de Clermont, pour des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Antérieurement, l'église était desservie par des prêtres séculiers ; elle fut sécularisée de nouveau en 1548. Ce chapitre était composé d'un chantre, de 14 chanoines (parmi lesquels était le prieur de Saint-Jean) et de 6 semi-prébendés. Le roi nommait le doyen et le chapitre le reste ;

10° *Le chapitre de N. D. du Marthuret*, de Riom, ayant pour dignité un prévôt, nommé par le chapitre, et 11 chanoines. Ce chapitre fut érigé au milieu du XIV[e] siècle par le pape Clément VI ;

11° *Le chapitre de Saint-Victor et Sainte-Couronne d'Ennezat*, fondé en 1065, par *Guillaume*, comte de *Poitou*, *Archambaud de Bourbon*, *Uldin* et *Foulques*, ses frères. Ce chapitre était composé d'un doyen, d'un chantre, de 12 chanoines et de 6 semi-prébendés, tous au choix du chapitre. Le premier doyen s'appelle *Arnaud* ;

12° *Le chapitre de Saint-Martin de Cournon*, composé d'un doyen, d'un chantre et de 10 chanoines. Le chapitre nommait le doyen, le chantre, et alternativement avec l'évêque aux canonicats. — L'église de Cournon servait à la fin du VI[e] siècle à un monastère, dont parle Grégoire de Tours. Un chapitre remplaça plus tard le monastère.

## ABBAYES.

1° *Saint-Pierre de Chantoin*, à Clermont, uni en 1637 au couvent des Carmes-Déchaussés (voir ci-après l'historique de ce couvent) ;

2° *Saint-Alyre*, à Clermont, abbaye de bénédictins (voir l'historique ci-après) ;

3° *Saint-André*, à Clermont ; abbaye de chanoines réguliers de l'ordre des Prémontrés (voir ci-après le chapitre *Anciens couvents*) ;

4° *L'Eclache*, à Clermont ; abbaye de bernardines, transférée à Clermont en 1647 (voir le chapitre *Anciens couvents*) ;

5° *Sainte-Claire*, à Clermont, abbaye de religieuses franciscaines (voir le chapitre *Anciens couvents*) ;

6° *Beaumont*, près de Clermont, abbaye de bénédictines (voir la *Gallia Christiana*, qui donne la liste des abbesses). Ce couvent avait été fondé par les anciens comtes d'Auvergne ;

7° *Saint-Jean-Baptiste, de Mozat*, près de Riom, abbaye d'hommes, de l'ordre de Cluny. On croit qu'elle fut fondée à la fin du VI[e] siècle par le sénateur d'Auvergne *Calminius*, comte de Clermont, et par sa femme *Namasie*. On peut lire l'historique de ce couvent dans la *Gallia Christiana* et dans une très-bonne notice de l'abbé Cohadon (1).

## PRIEURÉS.

1° *Saint-Bonnet, à Clermont*, uni au grand-séminaire de cette ville en 1653 (voir le chapitre *Eglises*, au paragraphe *Eglise de Saint-Bonnet*) ;

2° *Saint-Cassi-lès-Clermont*, à la nomination de l'abbaye de Saint-Alyre (voir le paragraphe *Eglise de Saint-Cassi*) ;

3° *Saint-Bonnet, de Gerzat*, à la nomination de l'abbaye de Saint-Alyre (voir l'historique du couvent de Saint-Alyre) ;

4° *Saint-Pierre, de Chantoin*, uni au couvent des Carmes-Déchaussés de Clermont (voir le chapitre *Anciens couvents*) ;

(1) Voir *Tablettes historiques de l'Auvergne*.

5° *Saint-André*, à Clermont, prieuré de l'abbaye du même nom, qui avait pour nominateur l'abbé de Saint-André (voir la notice du couvent de Saint-André);

6° *Saint-Léger, de Royat*, uni à la mense abbatiale de Mozat;

7° *Saint-Martin, des Alloches*, uni à la mense abbatiale de Mozat;

8° *Saint Julien, de Volvic*, uni à la mense abbatiale de Mozat;

9° *Monistrol*, uni à la mense abbatiale de Mozat;

10° *Marsat, près de Riom*, couvent de femmes, ordre de Cluny, uni à l'abbaye de Mozat. On croit que ce prieuré fut fondé par les comtes d'Auvergne. Avant 1676, il y avait 5 religieuses. Voici la liste des prieures: *Marie-Magdeleine de Chauvigny de Blot*, 1563; *Claude d'Archon*, 1567-1579; *Anna de Bellestard*, 1599, morte le 12 mai 1604 (1); *Marthe Guillevaud*, 1611-1615; *Charlotte de Montmorin Saint-Hérem*, 1615-1619, prieure de Sainte-Scholastique, de Billom, en 1620; *Antoinette de Valant de Nozières*, 1624-1644; *Jeanne de Dorat*, 1644-1646; *Charlotte-Philippe de Talleyrand de Chalais*, 1648-1698; *Anne Marie-Flamine de Brion*, 1694-1736; *Charlotte de Guérin de Lugeac*, 1757-1759; *Gabrielle du Four*, 1767-1776;

11° *Gondoles*. Nominateur: le prieur de Sauviat;

12° *Marmillat*, près de Lempdes, uni à l'abbaye de la Chaize-Dieu;

13° *Saint Robert, de Montferrand* (voir la notice de ce prieuré à notre volume qui donne l'*Histoire de Montferrand*);

14° *Chavaroux*, uni à la mense abbatiale de la Chaize-Dieu;

15° *Uriac* et *Joze*. Nominateur: l'abbé d'Aurillac;

16° *Thissonnières*. Nominateur: l'abbé de Thiers;

17° *Saint-Léonard, de l'Ortige*, près de Malintrat, uni au chapitre de Montferrand;

18° *Saint-Jean, de Riom*. Nominateur: le chapitre de Saint-Amable, de Riom;

19° *La commanderie de Saint-Antoine, de Montferrand*. Nominateur du supérieur: le chapitre général de Saint-Antoine de Viennois (Voir la notice de cette commanderie à l'*Histoire de Montferrand*);

20° *L'hôpital de Riom*. Nominateur: le chapitre de Saint-Amable de Riom;

21° *La vicairie de Saint-Pierre, de Montferrand*. (Il s'agit de la chapelle de Saint-Pierre de Montferrand, dont nous donnons une notice à l'Histoire de Montferrand);

22° *La vicairie de Saint-Jean de Ségur*, près de Montferrand. Nominateur: le commandeur de Saint-Jean de Jérusalem, de Montferrand;

23° *La maladrerie d'Herbet*, dont nous donnons l'historique en parlant de Montferrand.

## CURES.

1° *Saint-Sauveur, de Clermont*. Nominateur: l'évêque (voir le chapitre *Eglises*);

2° *Saint-Pierre, du Cendre*, uni à l'archiprêtré de Clermont. Nominateur: l'évêque;

3° *Saint-Hilaire, de Clermont*. Nominateur: l'évêque (voir le chapitre *Eglises*);

4° *Sainte-Croix, de la cathédrale de Clermont*. Nominateur: le chapitre cathédral de Clermont (voir le chapitre *Eglises*);

5° *Saint-Etienne, de Clermont*. Nominateur: le chapitre cathédral de Clermont (voir le chapitre *Eglises*);

6° *Saint-Cirgues* et *Sainte-Juliette, de Clermont*. Nominateur: le chapitre cathédral de Clermont;

7° *Saint-Saturnin* et *Saint Loup de Romagnat*. Nominateur: le chapitre cathédral;

8° *Saint-Loup, de Cormède*. Nominateur: le chapitre cathédral de Clermont;

9° *Saint-Bauzire* avec *Chapes* et *Donas Vignas*, ses annexes. Nominateur: le chapitre cathédral de Clermont;

10° *Saint-Genès-l'Enfant*. Nominateur: le chapitre cathédral de Clermont;

11° *Sainte-Croix*, avec *Saint-Clément, de Pompignat* et *Sainte-Magdeleine, de Châteaugay*, ses annexes. Nominateur: le chapitre cathédral de Clermont;

12° *Saint-Germain, de Mazayes*. Nominateur: le chapitre cathédral de Clermont;

(1) Le musée de Riom possède la belle dalle armoriée qui a couvert ses restes mortels.

13° ***Saint Julien, d'Orcines.*** Nominateur : le chapitre cathédral de Clermont ;

14° ***Saint Julien, de Volvic.*** Nominateur : le chapitre cathédral de Clermont ;

15° ***Saint-Martial, de Nohannent.*** Nominateur : le chapitre de la cathédrale de Clermont ;

16° ***N.-D. du Port, à Clermont.*** Nominateur : le chapitre du Port (voir le chapitre *Eglises*) ;

17° ***Saint-Laurent, de Clermont***, unie à la cure du Port (voir le chapitre *Eglises*) ;

18° ***Saint Genès, de Clermont.*** Nominateur : le chapitre de Saint-Genès, de Clermont (voir le chapitre *Eglises*) ;

19° ***Saint-Pierre, de Clermont*** (voir le chapitre *Eglises*) ;

20° ***Saint-Pierre de Chantoin, de Clermont***, unie à la cure du Port, de Clermont (voir le chapitre *Eglises*) ;

21° ***Saint-Rustic, d'Aulnat.*** Nominateur : les pères carmes-déchaussés de Clermont ;

22° ***Saint-Martin, de Ceyrat.*** Nominateur : les pères carmes-déchaussés de Clermont ;

23° ***N.-D. de Paulhac, du Pont du Château.*** Nominateur : les pères carmes-déchaussés. L'église actuelle fut bâtie vers 1390. (Titre aux *Arch. départ. du Puy de-Dôme*) ;

24° ***Saint-Bonnet, de Clermont.*** Nominateur : l'abbé de Saint-Alyre (voir le chapitre *Eglises*) ;

25° ***Saint Vincent*** et ***Saint-Pardoux, de Blanzat***, son annexe. Nominateur : l'abbé de Saint-Alyre ;

26° ***Saint-Adjutor, de Clermont.*** Nominateur : le chapitre de Saint-Amable de Riom (voir le chapitre *Eglises*) ;

27° ***Saint-Amable, de Riom.*** Nominateur : le chapitre de Saint-Amable de Riom ;

28° ***Saint Jean, de Riom.*** Nominateur : le chapitre de Saint-Amable, de Riom ;

29° ***Sainte Catherine***, de l'abbaye de Saint-André, à Clermont. Nominateur : l'abbé de Saint-André (voir le chapitre *Eglises*) ;

30° ***N.-D. de Chamalières*** et ***Saint-Paul***, son annexe. Nominateur : le chapitre de Chamalières (voir le volume traitant de *Chamalières*) ;

31° ***Saint-Léger, de Royat.*** Nominateur : l'abbé de Royat ;

32° ***Saint Martin, des Aloches, des Martres-d'Artières.*** Nominateur : l'abbé de Mozat ;

33° ***Ménestrol.*** Nominateur : l'abbé de Mozat ;

34° ***Saint-Paul, de Mozat.*** Nominateur : l'abbé de Mozat ;

35° ***Saint-Martin, de Mozat.*** Nominateur : l'abbé de Mozat ;

36° ***Saint-Priest, de Volvic.*** Nominateur : l'abbé de Mozat ;

37° ***N.-D. de Volvic.*** Nominateur : l'abbé de Mozat ;

38° ***N. D. des Arts.*** Nominateur : l'abbé de Mozat ;

39° ***N.-D. de Marsat***, près de Riom. Nominateur : l'abbé de Mozat ;

40° ***Saint-Pierre le-Chastel*** et ***la chapelle de Pontgibaud***, sa filleule et annexe. Nominateur : l'abbé de Mozat. Mentionnée, en 1165, comme dépendant de Mozat ;

41° ***Saint-Pierre, de Beaumont*** et ***N.-D. de la Rivière***, qui lui a été unie. Nominateur : l'abbesse de Beaumont ;

42° ***Saint-Pierre, de Malintrat.*** Nominateur : l'abbesse de Beaumont ;

43° ***Saint-Martin, de Cournon.*** Nominateur : le chapitre de Cournon ;

44° ***Saint Martin, d'Aubière.*** Nominateur : l'abbé de la Chaize-Dieu ;

45° ***Saint Etienne, de Lempde.*** Nominateur : l'abbé de la Chaize-Dieu ;

46° ***Sainte Martine, du Pont-du-Château.*** Nominateur : la prieure de Laveine, près de Maringues ;

47° ***Saint Michel, de Peyrignat.*** Nominateur : le seigneur dudit lieu ;

48° ***Saint Bonnet, d'Opmne.*** Nominateur : le seigneur du lieu ;

49° ***Saint Léger, de Chavaroux.*** Nominateur : l'abbé de Cluny ;

50° ***Saint Laur.*** Nominateur : l'abbé de Cluny ;

51° ***Saint-Géraud, d'Uriat et Joze.*** Nominateur : le prieur du lieu ;

52° ***Saint Désidérat, de Tissonnières.*** Nominateur : l'abbé de Saint-Simphorien, de Thiers ;

53° ***Saint Victor*** et ***Sainte Couronne, d'Ennezat***, avec *Entraignes*, son annexe. Nominateur : le chapitre d'Ennezat ;

54° ***Saint Robert, de Montferrand.*** (Voir l'histoire de cette cure au volume de *Montferrand*) ;

55° ***Saint Pierre, de Lussac.*** Nominateur : le prieur de Ris ;

56° ***Saint Etienne, de Cébazat.*** Nominateur : le chapitre dudit lieu.

# ARCHIDIACONÉ DE CLERMONT

Les archidiaconés sont une création du VII[e] siècle. Le concile de Lérida en Espagne, en 666, ordonna à chaque évêque d'avoir dans sa cathédrale un archidiacre (*archidiaconus*). Ce dignitaire ecclésiastique avait droit de visite sur les cures d'une certaine partie du diocèse. C'était autrefois le premier et le plus ancien des diacres ; c'était aussi le premier ministre pour toutes les fonctions extérieures, particulièrement pour l'administration du temporel. Il avait soin de l'ordre et de la décence du service divin et de l'ornement des églises ; il avait la direction des pauvres et veillait à la correction des mœurs ; c'est pourquoi on l'appelait *la main et l'œil de l'évêque.* Il devint supérieur à l'archiprêtre. Après le X[e] siècle, les archidiacres furent regardés comme ayant juridiction de leur chef, avec pouvoir même de déléguer des juges ; dans la suite, on les multiplia pour affaiblir leur puissance. L'archidiacre faisait la visite dans les paroisses où l'évêque l'envoyait. C'était, au siècle dernier, la seule fonction qui lui restait.

Une lettre, émanant de l'évêque de Clermont, *Arbert Aycelin*, datée de 1314, nous apprend que l'archidiaconé de l'église cathédrale de Clermont n'était point l'une des dignités de cette cathédrale, mais simplement un *office*, appartenant aux seuls chanoines de la cathédrale ; elle ajoute qu'il y avait plusieurs archidiacres dans cette basilique : celui de Clermont, celui de Saint-Flour, celui de Billom, celui d'Aurillac, etc.; un acte capitulaire du même chapitre, de 1331, déclare la même chose, ainsi que des lettres de l'évêque *Henri de la Tour* en 1409.

L'archidiaconé du diocèse de Clermont avait en toute propriété la seigneurie de Marmainhac, en la prévôté d'Aurillac, et nommait aux prieurés de Vezac, de Rouffiac et à 12 cures des environs. En 1698, il valait 1500 livres de revenu.

## ARCHIDIACRES DE CLERMONT.

SAINT-GENÈS. . . . . . . . . . . . . l'an 656
Il devint évêque de la ville d'Auvergne.
FALCON . . . . . . . . . . . . . . . . . 1043
FOULQUES . . . . . . . . . . . . . . . . 1095
ODON. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1110
PIERRE FULCHERIE (FULCHERII) . . . 1131
W. DE VERNEUIL. . . . . . . . . . . . 1145
RAOUL. . . . . . . . . . . . . . . vers 1190
Sont mentionnés comme archiprêtres de Clermont à la fin du XII[e] siècle : W. D'AIDAC ; GUY COMTE ; JEAN DE CERVANT.
BERTRAND DE MUROL . . . . . . . . 1195
GÉRAUD DE CROS DE MURAT . . . . 1195
Elu archevêque de Bourges en 1208.
GUILLAUME . . . . . . . . . . 1201-1203
HUGUES DE REVEL, archidiacre et official. . . . . . . . . . . . . . . . . 1212
Son sceau représente dans le champ une grande fleur de lys.
HUGUES DE RIOM. . . . . . . mort en 1225
HUGUES DE QUINCIAC. . . . mort en 1230
GUILLAUME DU CHATEAU (DE CASTELLO) . . . . . . . . . mort en 1231
R. DE LAVERGNE (DE LAVERNIA) . . . 1248
CASTUS DE SAINT-NECTAIRE . . . . 1259
Nous donnons l'empreinte de son sceau.
PIERRE DE CROS. . . . . . . . . . . 1278
ETIENNE DE MALBEC (DE MALOBECCO) 1285
JEAN DE LA FARGE (en latin *de Fargetis*) . . . . . . . . . . . . . . . 1362

Il fut l'un des *chevaliers inquisiteurs*, nommés par le roi, en novembre 1362, dans la sénéchaussée de Lyon et le baillage de Macon « pour la réformation de la Patrie. » Voir à la bibliothèque de Clermont, Auvergne, mss., n° 63, t. II, p. 469.

THOMAS DU PRAT, bachelier en décret 1517

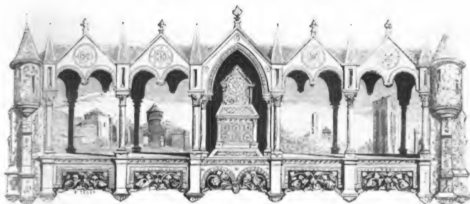
Évêque de Clermont en 1517.

L'ABBÉ DE PRUINES. . . . . . . . . 1698

JEAN-BAPTISTE MASSILLON. . 1738-1743

Neveu du célèbre évêque de Clermont. Abbé d'Ebreuil (1738), chanoine de la cathédrale de Clermont, conseiller et aumônier du roi. Il fut tué par une grosse poutre, dans son abbaye d'Ebreuil, qu'il faisait réparer, le 5 décembre 1743.





# CONCILES TENUS A CLERMONT

Premier concile (535). — Deuxième concile (549). — Troisième concile (586). — Quatrième concile (1077). — Cinquième concile (1095). — Sixième concile (1101). — Septième concile (1124). — Huitième concile (1130). — Neuvième concile (1162). — Dixième concile (1263). — Onzième concile (1295). — Douzième concile (1319). — Treizième concile (1418). — Quatorzième concile (1850).



Le *premier concile*, tenu en Auvergne, s'assembla dans la cité d'Auvergne le 8 novembre 535. Quinze évêques des Gaules y assistèrent. Ce concile se réunit du consentement de *Théodebert*, roi d'Austrasie. L'assemblée eut lieu dans la cathédrale. Voici les noms des 15 évêques qui y prirent part : 1° *Honorat*, archevêque de Bourges, président du concile ; 2° *Gal*, évêque de la ville d'Auvergne : 3° *Grégoire*, évêque de Langres ; 4° *Hilaire* évêque de Mende ; 5° *Rurice*, évêque de Limoges ; 6° *Flavius*, évêque de Rheims ; 7° *Nizier*, évêque de Trèves ; 8° *Deuterius*, évêque de Lodève ; 9° *Dalmas*, évêque de Rhodès ; 10° *Louis*.

évêque de Châlons-sur-Saône : 11° *Domitien*, évêque de Cologne : 12° *Venance*, évêque de Viviers ; 13° *Helpéric*, évêque de Metz ; 14° *Désidérat*, évêque de Verdun ; 15° *Gramate*, évêque de Windisch.

Les évêques commencèrent par prier pour le roi *Théodebert* et le peuple. Ils firent 16 canons, voici les principaux : I. Aucun évêque ne proposera d'affaire particulière dans les conciles, avant qu'on ait réglé ce qui a rapport à la discipline et à la réforme des mœurs. II. On ne doit point faire de l'épiscopat l'objet de son ambition ; le mérite seul doit y faire parvenir. III. Un évêque ne sera ordonné que sur l'élection du clergé et des citoyens, et du consentement du métropolitain. IV. Défense aux clercs de se soustraire à l'autorité des évêques, en employant le secours des grands. VI. Ceux qui favoriseront le mariage entre un chrétien et une juive ou un juif et une chrétienne seront excommuniés. VI. Défense d'épouser la veuve de son frère, la sœur de sa femme, sa cousine germaine ou issue de germaine et la veuve de son oncle. XIII. S'il se trouve des prêtres ou des diacres, qui aient commerce avec leur femme depuis qu'ils ont été élevés à ces dignités, qu'ils en soient privés. XV. Défense de célébrer les saints mystères dans les oratoires particuliers aux principales fêtes de l'année. XVI. Les évêques, prêtres et diacres ne pourront avoir d'autres femmes dans leurs habitations que leur grand-mère, sœurs ou nièces, et ne pourront admettre dans leur chambre à coucher ni religieuse, ni servante.— Les évêques de ce concile écrivirent à *Théodebert*, roi des Français, pour lui demander en grâce que les clercs et tous ceux qui étaient sous la domination des autres rois, ne fussent pas privés des possessions qu'ils avaient dans son royaume.

**DEUXIÈME CONCILE** (549).

En 549, un concile fut assemblé dans la ville d'Auvergne. Les évêques de Vienne, de Trèves, de Bourges, d'Eause, de Châlons-sur-Saône, de Besançon, de Martiny-en-Valais, de Glandève, d'Aix et de Digne y assistaient. Ils confirmèrent 16 des 24 canons du concile d'Orléans, qui venait d'avoir lieu. Voici les principaux : II. Défense de lancer des excommunications pour des causes légères. III. Défense aux évêques, prêtres, diacres, de recevoir chez eux des femmes étrangères, même celles qui seraient attachées au service de leur parents. IV. Qu'un clerc ou ministre d'autel qui se marie, soit déchu de son rang et déposé de ses fonctions, mais non privé de la communion. VI. Défense aux évêques d'ordonner aucun esclave ou affranchi, contre la volonté de son maître. VII. Ordre aux églises de prendre la défense des esclaves qui auront été affranchis et d'empêcher qu'on ne les mette en servitude. IX. On ne doit pas ordonner un laïque dont la conversion n'aura pas été éprouvée pendant un an. X. Qu'aucun évêque ne soit ordonné que de la volonté du roi et d'après l'élection du clergé et du peuple. XIII. On doit excommunier quiconque oserait retenir, dérober ou aliéner les biens des églises, des monastères, des hôpitaux.

**TROISIÈME CONCILE** (586).

Il eut lieu dans la ville d'Auvergne, vers l'an 586 (1). *Sulpice*, évêque de Bourges, réuni à ses suffragants, termina une ancienne contestation entre Innocent, évêque de Rhodez et *Ursicin*, évêque de Cahors, au sujet de quelques paroisses, dont deux de ces prélats se disputaient la juridiction.

**QUATRIÈME CONCILE**. (1077).

En 1077, *Hugues*, évêque de Die, légat du Pape, vint tenir un concile à Clermont. On y confirma la sentence du Pape contre *Etienne*. On déposa de même, comme simoniaque, l'usurpateur

(1) M. Gonod dit en 586 ; Dulaure en 584 ; la *Gallia Christiana* (t. II, p. 243), en 587.

*Guillaume de Chamalières*, qui avait occupé le siége de Clermont depuis 1073 et on y plaça *Durand* qui, depuis dix ans, était abbé de la Chaise-Dieu.

**CINQUIÈME CONCILE.** (1095).

Peu de conciles sont aussi célèbres que celui-ci. Le pape Urbain II y présida en personne. 13 archevêques y assistèrent ainsi que 205 prélats tant évêques qu'abbés. Le Pape arriva à Clermont le 15 novembre ; le concile s'ouvrit le 18 ; la veille, on avait fait les funérailles de l'évêque Durand.— Dans ce concile, on établit le jeune de la veille de l'Assomption et le petit office de la Vierge, à qui on consacra spécialement le samedi de chaque semaine. Voici les canons les plus remarquables de ce concile : I. En tous temps, les moines, les clercs, les femmes observeront la *Trève de Dieu* ; toutes les autres personnes n'y seront tenues que quatre jours de la semaine : les jeudis, vendredis, samedis et dimanches. II. A ceux qui iront à Jérusalem par seule dévotion et non pour honneur ou argent, dans le dessein de délivrer l'Eglise de Dieu, ce voyage leur tiendra lieu de toute autre pénitence. IV. Défense aux clercs de porter les armes. V. On ne pourra choisir pour évêque un laïque ni un simple clerc, ni un sous-diacre. VIII. Défenses de rien exiger pour les sépultures. IX et X. Défenses aux prêtres, diacres et sous-diacres, d'avoir des concubines ou de demeurer avec d'autres femmes que celles que les canons permettent. XV. Défense de recevoir d'un laïque aucune dignité ecclésiastique. XVI. Aux rois et aux princes, de donner l'investiture des bénéfices. XVIII. Aux laïques, d'avoir d'autres chapelains que ceux qui leur seront donnés par l'évêque. XXI. Défense d'absoudre ceux qui retiennent le bien d'autrui. XXIII. Les chrétiens doivent s'abstenir de chair depuis le commencement du carême jusqu'à Pâques. XXVIII. Personne ne communiera sans prendre séparément le corps et le sang de N. S., à moins que quelque nécessité ou quelque précaution n'oblige de faire autrement. XXIX et XXX. Celui qui, étant poursuivi par les ennemis, se sauvera auprès d'une croix, y sera aussi en sûreté que s'il était dans une église, mais on pourra l'en tirer pour le mettre entre les mains de la justice. XXXI. Défense, sous peine d'anathème, de piller les biens des évêques ou des clercs, soit pendant leur vie, soit après leur mort. XXXII. Si quelqu'un arrête ou met en prison un évêque, il sera noté d'une infamie perpétuelle, et ne pourra plus porter les armes.

Philippe Ier, roi de France, fut excommunié dans ce concile pour avoir enlevé la belle *Bertrade* femme de *Foulques Rechin*, comte d'Anjou et l'avoir épousée. Le Pape lui défendit de se servir de sa couronne aux jours solennels.

Le but principal de cette grande assemblée était la délivrance de la Terre-Sainte. *Pierre l'Hermite* porta une parole éloquente en face d'un concours de peuple immense et la croisade fut résolue aux cris répétés de *Deu lo volt!* (*Dieu le veut*). Le concile fut terminé le 28 novembre.

**SIXIÈME CONCILE.** (1101).

*Richard*, évêque d'Albane, légat du St-Siége, tint un concile à Clermont en 1101 (1), au sujet du grand scandale arrivé dans l'église de Mauriac par *Pierre*, doyen de cette église, qui fit mettre en prison un chapelain de cette basilique, et lui fit crever les yeux. L'évêque de Clermont soutenait ce misérable et montra un caractère tout différent de celui qu'on aurait dû attendre d'un prélat.

**SEPTIÈME CONCILE.** (1124).

(1) *Gallia Christiana*, t. II, p. 265.

Ce concile, assemblé en 1124, fut tenu à Clermont par le légat *Pierre de Léon*, qui fut depuis antipape, sous le nom d'*Anaclet*. On ne sait rien sur ce qui s'y est passé.

**HUITIÈME CONCILE.** (1130).

Il fut présidé par le pape Innocent II, qui s'était retiré en France, après l'élection de l'antipape *Anaclet* (*Pierre de Léon*). Il y eut un grand concours d'évêques et d'abbés. L'assemblée anathématisa l'antipape et Innocent II l'excommunia. On dressa 13 canons. Voici les principaux : I. Si quelqu'un a été ordonné par simonie, ou bien a acquis, à prix d'argent et par motif d'avarice, une prébende ou une dignité ecclésiastique, qu'il en soit déchu, et qu'il soit noté d'infamie. IV. Les sous-diacres, diacres ou prêtres qui, après leur ordination, se seront mariés, ou auront des concubines, seront dès lors privés de tout emploi et bénéfice ecclésiastique. V. C'est une coutume pernicieuse et détestable que les moines et chanoines réguliers, au mépris de la règle de saint Benoit et de saint Augustin, se livrent à l'étude des lois civiles et de la médecine. L'avarice seule peut engager les uns à négliger le chant et la psalmodie, pour employer la force de leur voix à défendre les causes publiques, et fasse négliger aux autres le soin des âmes, pour se faire médecins des corps. VI. Les laïques, qui tiennent des églises, les restitueront aux évêques ou seront excommuniés. VIII. Pour que les prêtres, les clercs, les moines, les voyageurs et les marchands puissent être en sûreté, tout le monde sera également tenu d'observer inviolablement la *Trève de Dieu*, depuis le mercredi au soleil couché, jusqu'au lundi au soleil levé, et depuis l'avent jusqu'à l'octave de l'épiphanie, comme depuis la quinquagésime jusqu'à l'octave de la Pentecôte. IX. On interdit les foires et les fêtes auxquelles les gens de guerre se donnaient rendez-vous pour se battre, afin de montrer leurs forces et leur audace, et qui occasionnaient la mort de beaucoup de monde. X. Anathème contre quiconque porterait la main sur un clerc ou sur un moine. XI. Les dignités ecclésiastiques ne doivent pas se transmettre par succession comme un héritage profane ; le mérite seul doit y faire parvenir. XII. On défend les mariages entre parens (*consanguineos*). XIII. De l'autorité de Dieu et des apôtres saint Pierre et saint Paul, disent les pères du concile, nous détestons et nous interdisons le crime d'incendie, qui tend à la dépopulation, qui surpasse en malice toutes les autres déprédations ; l'incendiaire sera excommunié, privé de la sépulture des chrétiens, et ne sera absous qu'après avoir réparé le dommage, et juré qu'il ne se rendra plus coupable du même crime. On lui donnera pour pénitence d'aller servir un an contre les Turcs, en Palestine, ou contre les Maures, en Espagne.

**NEUVIÈME CONCILE.** (1162).

*Octavien* ayant été élu antipape par 3 cardinaux, sous le nom de *Victor IV*, le vrai pape, qui était *Alexandre III*, vint chercher un asile en France. Il arriva à Clermont avec un grand nombre de cardinaux et d'évêques d'Italie. Plusieurs évêques français étaient venus les rejoindre ; ils tinrent un concile où fut excommunié l'antipape *Victor*, l'empereur *Frédéric Barberousse* qui le protégeait et leurs adhérents. Ce fut là toute la décision de ce concile.

**DIXIÈME CONCILE.** (1263).

Tous les évêques de la province de Bourges s'assemblèrent à Clermont, en 1263, par les ordres d'Urbain IV, pour régler les prétentions de *Guy de la Tour*, évêque de Clermont, sur les religieux de la Chaise-Dieu. Cette assemblée se tint dans le couvent des Jacobins.

**ONZIÈME CONCILE.** (1295).

Ce concile fut convoqué par *Guy*, archevêque de Bourges. Il avait pour objet les subsides que réclamait le roi Philippe-le-Bel.

**DOUZIÈME CONCILE.** (1319).

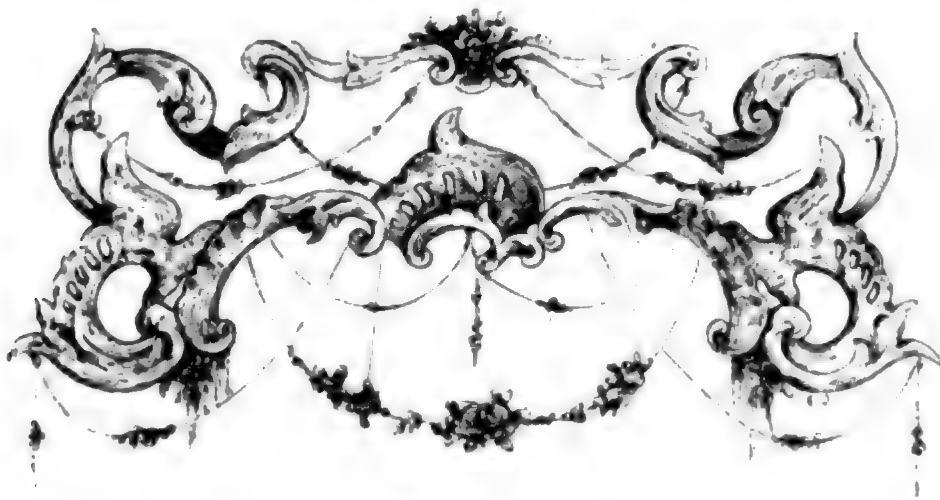
Il est parlé de ce *concile provincial*, qui commença le lundi de St-Xriste disent les archives du chapitre cathédral de Clermont (voir l'inventaire de ces archives, 2 vol. in-folio, aux *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*). Il régla les prétentions réciproques de l'évêque et du chapitre, de fixer les limites du diocèse de St-Flour, qui avait été érigé deux ans auparavant. On fit quelques réglements pour mettre un frein à la cupidité de plusieurs ecclésiastiques.

**TREIZIÈME CONCILE.** (1418).

Tous les pères de l'église gallicane assistèrent à ce concile qui s'assembla dans la grande salle du couvent des Jacobins de Clermont en 1418. Audigier est le seul qui nous fasse connaître cette importante réunion dans son *Histoire manuscrite de Clermont*. *François Couzée*, archevêque de Narbonne et *Palenchus*, patriarche de Constantinople, y présidèrent. Ce dernier représentait le Souverain Pontife; *François Couzée* était le député de l'église gallicane.

**QUATORZIÈME CONCILE.** (1850).

Pendant le mois d'octobre 1850, un concile de la province de Bourges s'est assemblé à Clermont. Il était composé de Nosseigneurs le cardinal *du Pont*, archevêque de Bourges; *Louis-Charles Féron*, évêque de Clermont; *de Marguerye*, évêque de Saint-Flour; *Berteaud*, évêque de Tulle; *Buissas*, évêque de Limoges; *de Morlhon*, évêque du Puy. Les prélats arrivèrent, le vendredi 4 avril 1850, au grand séminaire de Montferrand. La première session du concile eut lieu le mardi 8 octobre suivant; elle fut ouverte par une grande procession, à laquelle assistaient environ 600 prêtres, et qui partit du petit séminaire pour se diriger à la cathédrale, où avaient été appendues, au fond de l'abside, les armes de la ville de Clermont, entourées de celles des pères du concile. La cinquième et dernière session eut lieu le 22 octobre. — Voir *Notice sur le concile de Bourges, tenu en octobre* 1850, par l'abbé *Bergier, chanoine de la cathédrale de Clermont, membre du conseil épiscopal. Clermont*, 1850, 30 pages in-8°. — Voir aussi *Courrier de la Limagne*, n° du 12 octobre 1850.







# ÉGLISES

## PAROISSES EXISTANTES

La cathédrale. — Son chapitre collégial. — N.-D. du Port. — Son ancien chapitre collégial. — Saint-Genès-les-Carmes. — Saint-Pierre-lès-Minimes. — Saint-Eutrope.



ès le Xe siècle, Clermont possédait 54 églises. Le moine anonyme, qui a écrit, en 950 environ, le manuscrit *De sanctis ecclesiis*, manuscrit donnant de précieux détails sur ces églises, publié et annoté par *Savaron*, les fait connaître. L'abbé *Delarbre*, qui avait fait des recherches pour retrouver l'emplacement de chacune d'elles, n'a pu découvrir que la place de 35. Du temps de Savaron (en 1608), 36 de ces basiliques existaient encore; alors on voyait les ruines de plusieurs autres.

Avant la grande révolution du siècle dernier, la ville de Clermont comptait 10 églises paroissiales : celles de *la cathédrale*, de *N.-D. du Port*, de *Saint-Genès*, de *Saint-Pierre*, de *Saint-Eutrope*, de *Saint-André*, de *Saint-Cassi*, de *Saint-Adjutor*, de *Saint-Cirgues* et de *Saint-Ferréol* (Saint-Bonnet).

Les églises paroissiales, qui servent au culte actuellement, sont au nombre de 5 : la *cathédrale*, *N.-D. du Port*, *Saint-Genès-lès-Carmes*, *Saint-Pierre-lès-Minimes* et *Saint-Eutrope*.

Nous commencerons par donner l'historique des églises qui servent au culte de nos jours ; nous

ferons suivre les notices de ces églises paroissiales par d'intéressants documents sur les basiliques qui ont servi de paroissiales avant 1793; nous terminerons par la nomenclature historique des nombreux sanctuaires qui, à diverses époques, ont existé dans notre ville.

## LA CATHÉDRALE

Depuis l'origine du christianisme, la cathédrale de Clermont a été construite quatre fois.

**PREMIÈRE CATHEDRALE.** La première cathédrale fut élevée au milieu du IIIe siècle par saint Austremoine, premier apôtre de l'Auvergne, sur l'emplacement de la maison du sénateur *Cassius* (1), sénateur que notre premier évêque avait converti. On pense même que l'habitation de Cassius ne fut point détruite, mais qu'elle fut réparée pour servir aux usages religieux, puis consacrée à la sainte Vierge et à saint Laurent. On l'appela *mater ecclesia, ecclesia beatæ Virginis*; elle a aussi porté le vocable de *Saint-Austremoine.*

**DEUXIÈME CATHÉDRALE.** Saint Namace, évêque de Clermont, entreprit, environ l'an 450, de reconstruire la cathédrale, bâtie par saint Austremoine. Quelques historiens ajoutent que ce fut sur le même emplacement que celle qui précède (2). Les dimensions du monument, élevé par Namace, sont parfaitement connues (3). Grégoire de Tours, qui écrivait un siècle après sa fondation, nous a laissé sa description; au livre second de son *Histoire, chapitre XVI,* il en fait le plus bel éloge. Elle avait 150 pieds de long, 60 pieds de large et 50 pieds de haut, du pavé jusqu'à la voûte. Son plan général présentait une croix, terminée vers l'Orient par une abside circulaire accompagnée de deux cides très-élégantes. 42 fenêtres éclairaient ce temple chrétien, 70 colonnes décoraient le monument; 8 portes permettaient d'y entrer; les parois du sanctuaire étaient revêtus de marbre en mosaïques; il n'y avait qu'un seul autel. On pense que ces mosaïques provenaient du temple *Wasso,* détruit par Chrocus, vers l'an 270 (4). Namace mit 12 années pour achever cette cathédrale. Cet évêque, voulant y attirer le plus grand nombre de fidèles possible, envoya plusieurs prêtres à Bologne, en Italie, pour demander des reliques de saint Vital et de saint Agricole, qu'on venait d'y découvrir (5). La demande du saint évêque fut favorablement accueillie. Namace alla recevoir ces reliques avec la croix et la bannière à une grande distance de la ville. Les prêtres, qui les portaient, voulurent ouvrir la châsse, qui les renfermait, pour les faire voir, mais il ne voulut pas le permettre, alléguant qu'il aimait mieux croire que c'était véritablement des reliques de ces deux martyrs que de les voir, car « *bien heureux ceux qui croient et ne cherchent point à voir* ». Dieu, dit Grégoire de Tours, récompensa la foi de ce prélat par un miracle en empêchant qu'une grosse pluie, qui tomba peu après, ne mouillât ceux qui portaient ces reliques. Namace plaça ces précieux restes sur le maître autel de la nouvelle église, qu'il dédia avec grande solennité. Saint Agricole et saint Vital sont encore de nos jours les deux

(1) Mallay, *Mémoire historique sur l'architecture en Auvergne*, ms., bibliothèque de Clermont.

(2) Delarbre, *Notice sur Clermont*, p. 138.

(3) Dans des fouilles, exécutées en 1849, on a trouvé, à une profondeur de 5 mètres, un mur de construction gallo-romaine, provenant de cet édifice. (Voir le *Mémoire historique sur l'architecture en Auvergne*, par M. *Mallay*.)

(4) C'est l'opinion de Dulaure, dans son ouvrage *Description de l'Auvergne*.

(5) Saint Agricole et saint Vital souffrirent le martyre sous Dioclétien et Maximien.

patrons de la cathédrale de notre ville, qui porte cependant le vocable de Notre-Dame, depuis la fin du XII[e] siècle, ainsi que nous le dirons bientôt.

En 551, les hirondelles étaient si nombreuses dans la cathédrale que les ecclésiastiques, chargés de la desservir, se réunirent en conseil et prirent une délibération pour les chasser (1).

Depuis la dédicace, faite par saint Namace au milieu du V[e] siècle, la cathédrale fut souvent désignée sous le vocable de saint Vital et saint Agricole. Elle portait le nom de saint Laurent du temps de saint Bonnet en 689 (2). L'armée du roi Pépin, qui incendia la ville de Clermont, en 761, détruisit de fond en comble le monument élevé par l'évêque Namace. Pendant plus de deux siècles, les fidèles furent privés d'église métropolitaine.

**TROISIÈME CATHÉDRALE.** L'évêque Arnaud fut le premier qui entreprit de rétablir la cathédrale renversée par le roi Pépin en 761. Il en posa la première pierre en 937. Neuf ans plus tard, la dédicace en fut faite par l'évêque Etienne II avec grande solennité. Cet événement eut lieu le 2 juin 946 (3). Le monument qui, d'après une tradition, offrait le plan de l'église de N.-D. du Port, était d'un style si élégant pour l'époque, que le roi Robert-le-Pieux voulut, en 1010, qu'on le prît pour modèle de celui qu'il faisait construire à Orléans en l'honneur de saint Aignan (4). Nous avons des indices certains du style et de la structure de la cathédrale élevée par l'évêque Arnaud. Les deux tours romanes, situées à l'ouest de la cathédrale actuelle, tours qui faisaient partie de cet édifice du X[e] siècle, n'ont été abattues qu'en 1852; les murs romans de la partie nord-ouest et les 4 chapelles d'une crypte, trouvée sous le chœur, en 1855, sont de précieux jalons pour reconstruire le plan de l'ancien monument (5). Cette cathédrale a dû servir de type aux églises romanes de l'Auvergne, à cette école arverno-byzantine, comme on la désigne, qui a élevé un si grand nombre d'édifices religieux, dont quelques-uns (entr'autres les églises de Saint-Paul d'Issoire, de N.-D. du Port, de Saint-Nectaire, etc.), existent encore.

En 950 environ, l'auteur anonyme du manuscrit intitulé *De sanctis ecclesiis* appelle la cathédrale *domus matris ecclesiæ* (la maison de la mère église) (6). Elle renfermait alors sept autels, dédiés à sainte Marie, saint Agricole et saint Vital, sainte Croix, saint Gervais, saint Jean-Baptiste, saint Julien, martyr, et au saint Ange (saint Michel, selon Savaron). Des chartes de 1096, 1103, qualifient cette cathédrale de « *la mère église* »; *Hilgald*, qui en fait mention au sujet de l'église de Saint-Aignan d'Orléans en 1010, l'appelle *l'église de Ste-Marie, l'église de St-Agricole et de St-Vital de Clermont*. Le titre de St-Laurent n'était cependant pas abandonné en 976, mais ceux de Ste-Marie, de St-Agricole et de St-Vital se trouvent plus souvent postérieurement (en 1021, 1036, 1040, 1076 et 1100 par exemple).

Au XIII[e] siècle, la cathédrale de Clermont était très-souvent désignée sous le titre d'*église de Clermont*. Cette qualification persista jusqu'à la fin du XVII[e] siècle.

Audigier prétend que le titre de *Notre-Dame*, sous lequel est mentionné la cathédrale de Clermont, remonte à l'évêque Robert d'Auvergne (1195-1227) qui, sous l'impulsion de Robert,

(1) Bouillet, *Guide du voyageur à Clermont-Ferrand*, p. 23.

(2) Savaron; *De ecclesiis*, n° 1. Le titre de St-Laurent est encore donné à cette cathédrale en 936, 959.

(3) Dufraisse, *Origines des Eglises*, p. 486.

(4) Hilgald. *Epit. apud. script. rec. Fr.* T. X, p. 110

(5) Des modillons, qui ont été enlevés lors des travaux exécutés pour l'achèvement de la cathédrale, appartenaient à cet édifice. — Des fouilles ont été faites, en 1855, sous la direction de M. *Mallay*, architecte, afin de reconstituer le plan de la crypte, découverte sous le chœur du monument.

(6) Saint Grégoire de Tours appelle la cathédrale *la seigneurie Eglise*; Hildebert, *la mère Eglise*; Winebrand, *la majeure Eglise*.

abbé de Mozat, érigea, dans la même basilique, une chapelle en l'honneur de la Vierge, et enferma, dit cet historien, des cheveux de Marie dans une riche image qu'il fit faire; dès lors, la cathédrale fut appelée *église Notre-Dame de Clermont*. Ce titre paraît déjà, quoi qu'en dise Audigier, dès l'année 1189; mais il devint fort en usage en l'année 1200. La statue de Notre-Dame-de-Grâce, qui était en grande vénération sur l'un des trumeaux du portail méridional de cette basilique, dès le milieu du XIV[e] siècle, fit que bientôt le titre de Notre-Dame-de-Grâce devint celui de la cathédrale (1), titre que ce monument portait encore en 1574 (2). De nos jours, la fête de Notre-Dame de l'Assomption (15 août) est celle de la basilique dont nous écrivons l'histoire.

**QUATRIÈME CATHÉDRALE (CATHÉDRALE ACTUELLE).** Papire Masson rapporte à tort l'origine de la cathédrale actuelle au pape Urbain II, qui assista à la prédication de la première croisade à Clermont en 1095. Les historiens Audigier et Dufraisse prêtent mal à propos à ce pontife l'action d'avoir érigé ce monument avec une partie des fonds de la croisade. C'est au milieu du XIII[e] siècle que furent jetés les fondements de cet édifice remarquable. Notre cathédrale a été commencée, en 1248, sous l'épiscopat d'Hugues de la Tour, 64[e] évêque de Clermont, qui en posa la première pierre avant son départ pour la croisade. Il est digne de remarque que les cathédrales de Clermont, de Limoges et de Narbonne ont été entreprises au XIII[e] siècle, presque à la même époque. Ces trois villes, stimulées sans doute par la foi profonde, qui se traduisait par la croisade entreprise par le roi Louis IX, mettaient à bas leurs cathédrales romanes, fières d'élever un temple plus beau et plus vaste. On remarque, dit M. Viollet le Duc dans son *Dictionnaire d'architecture* (3) si apprécié, un plan à peu près identique pour les cathédrales de ces trois villes, ce qui fait penser que l'œuvre fut guidée, peut-être, par le même maître. S'il faut en croire une tradition, saint Louis aurait donné pour cette construction la somme de 12,000 livres, représentant une somme égale à la dot de ses filles ou 1.320,000 francs de notre monnaie. On ajoute que ce fut au passage du saint roi à Clermont, en 1254, que s'accomplit cet acte de générosité à son retour de la terre sainte, mais plusieurs écrivains, qui se sont occupés de notre cathédrale (4), remarquent avec raison que cette assertion est dénuée de fondement, car, lors de cette donation présumée, le trésor était épuisé par les malheureux résultats de la croisade. Loin de donner une somme si importante, saint Louis se vit au contraire dans la nécessité de percevoir son droit de gîte sur la ville de Clermont, lors de son passage; ce droit s'éleva à 120 livres et 100 sous.

Il faut rapporter l'honneur d'avoir fourni les premiers fonds nécessaires à ce monument à l'évêque *Hugues de la Tour*, à son successeur *Guy de la Tour* et aux chanoines de la cathédrale qui, en ce temps là, étaient fils puînés des plus riches et des plus illustres maisons. L'évêque et les chanoines s'adressèrent à un architecte, que son œuvre nous permet de qualifier célèbre et

(1) Cette statue de N.-D. de Grâce devint si vénérée et les miracles qui se faisaient par son intercession, si multipliés, qu'en 1360 l'évêque de Clermont fonda un hôpital près du portail où elle était placée, afin d'y faire soigner les nombreux malades qui s'y adressaient. En 1480, deux vicaires furent nommés par la ville de Clermont pour dire, chaque jour, une messe devant l'image de N.-D. de Grâce, pour le salut du roi et des habitants de cette ville. En 1483, la peste sévissait à Clermont, les consuls décidèrent de faire tenir un cierge ardent nuit et jour devant l'image de N.-D. de Grâce.

(2) A cette date (1574), la cathédrale est appelée *l'église de N.-D de Grâce*.

(3) Tome II, page 372.

(4) Notamment M. Gonod; la *Notice sur la cathédrale de Clermont*, par M. *de la Faye*; Bouillet, *Guide du voyageur à Clermont-Ferrand*.

*mpis*).
ɪs ont
de cet
ɪe-de-
ɪt que
iption

ɪes et
ent en
année
ɪ. Une
nom-
ieurs,
si im-
copal
alais,
mont
ɔuyer
ɪt.
ɪe de
ɪs les
*rande*
ɪçais;

ceux
se un

e son
on de
1248,
sque

*hamps*
ant a

abbé d
ferma,
cathéd
dès l'a
qui éta
dès le
cathéd
Dame

QUA
cathéd
Clerm
d'avoi
que f
mencé
premi
de Cle
époqu
entrep
templ
*tecture*
qui fai
traditi
sentar
que ce
son re
remar
présu
une s
droit
100 sc

Il fa
l'évêq
qui, e
les ch

(1) C
et les n
multipl
hôpital
soigner
1480, d
mont p
N.-D. d
cette vi

dont le nom mérite de passer à la postérité. Cet architecte fut *Jean des Champs* (*Joannes de Campis*). Il dressa le plan de notre cathédrale et mourut en 1280. Dufraisse (1) et Delarbre (2) nous ont conservé l'inscription de son tombeau. En l'année 1400, on retrouva la pierre tumulaire de cet artiste. Elle était placée sous le portail septentrional, désigné sous le nom de Notre-Dame-de-Grâce. Là, se lisait, en lettres de plomb, une inscription en caractères gothiques, rappelant que près de Jean des Champs reposaient sa femme, nommée *Marie*, et leurs enfants. Cette inscription portait que la cathédrale fut commencée en 1248. La voici, au surplus, dans son entier :

*Memoria sit quod magister Johannes de Campis*
*incepit hanc ecclesiam anno domini millesimo ducentesimo*
*quadragesimo octavo, qui jacet cum Mariâ uxore suâ*
*et liberi eorum, in tumulo inciso ante valvas beatæ Mariæ (3).*

Une bulle, adressée le 9 septembre 1263 par Urbain IV à tous les archevêques, évêques et prélats du royaume et promettant des indulgences à tous les ecclésiastiques qui viendraient en aide à la construction de notre cathédrale, contribua à procurer de nouveaux fonds. Déjà, l'année précédente (1262), Robert I[er], dauphin d'Auvergne, avait donné 20 livres à cette intention. Une quête générale eut lieu en 1266. Malgré la bulle de 1263 et les quêtes, malgré les donations nombreuses en argent que ne manquaient jamais de faire par testament tous les chanoines, prieurs, abbés, archiprêtres, curés ou ecclésiastiques du diocèse de Clermont, un monument aussi important, demandait un espace de temps considérable pour son achèvement. Le palais épiscopal était adjacent à la cathédrale. En 1273, l'évêque *Guy de la Tour* céda une partie de ce palais, nécessaire à l'exécution du plan de *Jean des Champs*, au prix de 300 livres monnaie de Clermont (environ 30,000 francs). La même année (1273), l'évêque, qui précède, eut permission d'appuyer son hôtel épiscopal sur la cathédrale, à condition de ne pas boucher les jours du lieu saint.

En 1286, le chœur de la cathédrale était presque achevé. *Simon de Beaulieu*, archevêque de Bourges, faisant la visite des diocèses suffragants de son archevêché, y fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Il arriva à Clermont le mercredi saint ; fit son entrée dans *la grande église* (la cathédrale), le lendemain, sous le poële ; prêcha en latin ; fit ensuite prêcher en français ; bénit l'eau, le samedi saint, et officia pontificalement le jour de Pâques (4).

En 1288, une indulgence d'un an et quarante jours, accordée par le Pape Nicolas IV à ceux qui visiteront la cathédrale les jours de fêtes de la sainte Vierge, attira dans cette église un grand nombre de pélerins, qui y portèrent leur aumône.

L'évêque *Aubert Aycelin* adresse, en 1311, un mandement à tous les archiprêtres et curés de son diocèse, les exhortant à prier leurs paroissiens de contribuer de leurs biens à la construction de la cathédrale. Le milieu du XIV[e] siècle s'approchait ; l'église métropolitaine, commencée en 1248, n'était pas encore consacrée. Certains travaux inachevés furent poussés avec vigueur. Lorsque

(1) *Origines des églises de France*, p. 501, 506.

(2) *Notice sur Clermont*, p. 139.

(3) Un *Jean des Champs (Joannes de Campis)* était chanoine de la cathédrale de Clermont et official de l'évêque, le siége épiscopal vacant, en 1304. Il est probable que cet ecclésiastique était le neveu et peut-être le fils de notre architecte. *Poncie*, veuve de *Pierre des Champs (de Campis)*, vivait en 1289. *P. de Campis*, habitant à Billom, rendit foi-hommage à l'évêque de Clermont en 1333. Il est fait mention en la cathédrale de Clermont, en 1531, de l'anniversaire d'*Etienne de Campis*.

(4) Baluze, *Miscellanea*, t. IV, p. 260.

la nef parut en état de recevoir les fidèles, la dédicace du monument fut faite solennellement en 1341, selon l'historien Audigier, par l'évêque *Etienne Aubert*. En 1344, les travaux furent continués, grâce à une nouvelle bulle accordée par le pape Clément VI. Ces travaux furent suspendus bientôt (en 1346), lorsque commencèrent les guerres entre la France et l'Angleterre, qui nécessitèrent la réparation des murailles de la ville.

Les archives départementales du Puy-de-Dôme possèdent, dans le fonds du chapitre cathédral, un compte des recettes et dépenses de *Guillaume Albanel (Albanelli)* au sujet de la construction de la cathédrale. Cette pièce, datée de 1334, trouve naturellement place ici. Voici les articles les plus curieux :

COMPTE DE GUILLAUME ALBANEL (1334).

**Recette.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Reste du compte précédent, tant en argent qu'en créances bonnes ou mauvaises . . | 407 l. | 5 s. | 2 d. |
| Revenus annuels de la fabrique. . . . . . . . . . | 11 | 5 | 7 |
| Prix de la location des maisons du doyen et de derrière l'église. . . . . . | 22 | 15 | 7 |
| Location de la maison *Ramel* . . . . . . . . . . | 11 | » | » |
| Quête faite au synode de la Pentecôte. . . . . . . . | 165 | 7 | 3 |
| Quête du jour de Saint-Luc . . . . . . . . . . | 22 | 12 | 4 |
| Offrandes du jour de l'an . . . . . . . . . . | 12 | 4 | » |
| Legs et quêtes faits dans l'évêché de Saint-Flour. . . . . . . | 4 | 5 | 6 |
| Pour 6 setiers de vin (185 litres) vendus . . . . . . . | » | 9 | » |
| Pour 7 aunes de toiles. . . . . . . . . . . | » | 33 | 3 |
| Total de la recette . . . . . . . . | 781 | 3 | 2 (1) |

On avait reçu en nature : Froment, 84 setiers, 39 quartons ; seigle, 16 setiers et demi ; pamoule, 8 setiers ; avoine, 7 setiers et demi.

**Dépense.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pour la loge de la carrière, durant 55 semaines écoulées, depuis le compte précédent, jusqu'au présent jour . . . . . . . . . . . . | 229 l. | 18 s. | 7 d. |
| Pour maylhs et coins pour la carrière . . . . . . . . | » | 63 | » |
| Pour 25 livres d'acier à 6 deniers la livre . . . . . . | » | 12 | 6 |
| Pour un quintal et 23 livres de fer . . . . . . . . | » | 27 | 7 |
| Pour fabriquer 18 livres de fer . . . . . . . . . | » | 3 | 6 |
| Pour trois milliers et 700 de tuiles, pour couvrir l'église. . . . . . | » | 43 | » 6 s. |
| Pour 114 setiers de chaux. . . . . . . . . . | » | 116 | 8 |
| *Etienne*, du château de Riom, a reçu pour les cens de la carrière. . . . . | » | 20 | » |
| Le cellerier du seigneur-évêque pour droits sur la maison *Chapoleyr* et de derrière l'église. . . . . . . . . . . . | » | » | 16 |
| Pour la pension annuelle de l'architecte . . . . . . . | 7 | » | » |
| Pour celle de *Guillaume Nehel*, chanoine, gardien de l'édifice . . . . | » | 100 | » |
| Pour celle de *Guillaume Albanel*, procurateur de l'édifice . . . . | 10 | » | » |
| Pour les personnes envoyées avec des lettres de quête. . . . . . | » | 53 | » |

(1) 48,000 francs de notre monnaie.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Pour transcription desdites lettres et cartel. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | » l. | 27 s. | » d. |
| Pour parchemin et papier acheté. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | » | 23 | » |
| Pour 18 *pareilhs* d'âne, à un seul, pour porter le sable . . . . . . . . . . . . . . . . . . | » | 21 | 7 |
| Pour chanvre acheté, pour une grosse corde et la façon . . . . . . . . . . . . . . . . . . | » | 54 | » 8 o. |
| Pour pierres menues, pour combler les tours. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | » | 33 | » |
| *Guillaume Albanel*, quand il est allé à Riom au synode, a dépensé pour son voyage et le « *roncin* » (*roussin*) qu'il a loué. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | » | 3 | 6 |
| Total des dépenses . . . . . . . . . . | 308 | 5 | 11 |

Parmi les dépenses en nature, on remarque 4 setiers de froment pour la pension de l'architecte.

Aussitôt que l'Auvergne commença à respirer un peu, après les ravages des Anglais, les travaux, suspendus pendant la guerre, reprirent leur cours ; c'est ainsi qu'en 1389 l'official de Clermont adressa à tous les curés du diocèse une ordonnance par laquelle il leur enjoignait d'avertir leurs paroissiens d'être exacts à payer les legs, faits par testament, pour la cathédrale et pour les engager à publier les indulgences accordées par les papes. On pense que ce fut sous l'évêque *Henri de la Tour* que la nef fut amenée au point où nous la voyons aujourd'hui.

En 1496, sous l'épiscopat de Charles II de Bourbon, le chapitre de la cathédrale fit de nouveaux efforts pour la continuation des travaux de la cathédrale. *Pierre de Montloys*, natif de Clermont, secrétaire du roi, juge et garde de la prévoté des exemptions d'Auvergne, *Guillaume Guchon*, d'Ennezat et *Bertrand Constant*, de Clermont, *Pierre du Moulin*, de la Tourraine, tous qualifiés modestement *maîtres maçons*, furent chargés de faire le devis et l'estimation des dépenses nécessaires pour l'achèvement du monument. Plusieurs des plans, dressés à cette époque, ont été perdus, mais l'on conserve encore aux archives départementales du Puy-de-Dôme « *le patron et pourtraict des portaulx* » de la façade occidentale (la façade principale) et de « *ce qui reste à paracherer à l'église de Clermont.* » Le dessin, qui est sur une feuille de parchemin, représente les trois portes, qui devaient être construites dans le monument à la façade occidentale. Le style gothique fleuri apparaît dans ce dessin avec toute son élégance. En divers endroits, sont représentées les armoiries du roi et celles de l'évêque de Clermont Charles II de Bourbon ; ces dernières : *d'azur, à 3 fleurs de lys d'or 2 et 1, à la cotice de gueules brochant*. Le bel ouvrage de *l'Ancienne Auvergne et le Velay* renferme le fac-simile de ce projet que l'on peut voir dans le volume de l'atlas. Les entrepreneurs, ci-dessus nommés, demandaient pour achever le monument :

| | | |
|---|---|---|
| Pour le portail du midi et la grande croisée. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 200 l. | (5.580 f.) |
| Pour réparer et parfaire les deux tours joignant le portail ci-dessus. . . . . | 3,100 | (86.498) |
| Pour réparer et parfaire une tour, joignant le portail du nord . . . . . . . . . | 2.000 | (55.800) |
| Pour faire trois grandes croisées, pour accomplir et parachever la longueur de l'église avec trois chapelles (une au midi, deux au nord) et les arcs-boutants nécessaires . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 36.000 | (1.004.400) |
| Pour les trois portaux de la façade occidentale . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 55.000 | (1.534.500) |
| Démolitions . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1.000 | (27.000) |
| Couverture en plomb . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 3.000 | (83.700) |
| Total . . . . . . . . . . . | 100.300 l. | (2.798.370 f.) |

L'énormité de ces dépenses empêcha de mettre à exécution ce devis. Les trois premiers articles seuls furent entrepris et menés à bonne fin. Ce sont les dernières constructions importantes qui signalèrent le chapitre cathédral, car, depuis cette époque, nulle entreprise sérieuse au bâtiment de la cathédrale n'a appelé l'attention du public sur ce monument. En 1847, un projet fut présenté au gouvernement pour la continuation de la cathédrale. Un nouveau projet a été approuvé en 1865. Les travaux ont commencé le 16 juin 1866. Depuis cette époque, on s'est occupé d'une manière digne d'éloges de terminer le chef-d'œuvre religieux qui, à juste titre, serait l'un des plus beaux monuments de la France s'il était achevé. En ce moment-ci, plus que jamais, il semble que la cathédrale de Clermont va s'achever. C'est M. *Viollet le Duc*, architecte du gouvernement, auquel le travail d'ensemble est confié, qui a terminé le plan et l'élévation du monument. Les constructions commencées sont déjà arrivées (en 1870) à la hauteur des voûtes des basses-nefs. Nous faisons des vœux ardents pour l'achèvement d'une œuvre que seconde tout un diocèse et que désire toute une ville.

**DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE. — PLAN.** Le plan général de la nef devait, d'après l'architecte primitif, *Jean des Champs*, présenter un parallélogramme allongé, mais comme ce parallélogramme est inachevé, il offre un carré régulier de 100 pieds de côté, dont la partie, voisine du chœur dans la direction des deux portes latérales, est dégagée de toute colonne pour former une espèce de *transept*. M. Viollet le Duc (*Dictionnaire raisonné d'architecture*) remarque que le plan primitif de *Jean des Champs* n'a pas été changé ; il ajoute que le sanctuaire fut élevé au XIII[e] siècle ; le chœur et le transept au commencement du XIV[e] ; le XV[e] fit les travées, démolies en 1848.

La longueur totale de l'édifice est de 80 mètres hors œuvre et de 70 mètres dans œuvre. Le grand axe du plan est dirigé de l'est à l'ouest.

**NEFS.** La principale nef, qui mesure 35 mètres de long, est accompagnée chaque côté d'une nef latérale, moins large, qui tourne autour du chœur. La hauteur de la grande nef est de 28 m. 70 et celle des nefs latérales de 14 mètres. Dans la nef collatérale du nord, est adossé à la muraille le maître-autel et vis-à-vis, dans la nef collatérale méridionale, la chapelle de Saint-Jean, plus bas celle de Saint-Joseph, où l'on bénit les mariages ; les fonds baptismaux sont dans la troisième chapelle. On croit que le plan de *Jean des Champs* portait cinq travées dans les nefs ; la cathédrale inachevée en a quatre.

**ABSIDE.** Elevée de quatre degrés au-dessus des nefs, sa longueur, y compris celle des chapelles, est de 35 mètres et sa largeur (chapelles comprises) de 26 mètres.

**VOUTES.** Les voûtes du chœur du transept et de la grande nef sont de la même hauteur (28 m. 70 c.). Elles sont à croisées d'ogive simple, à nervures, composées de gorges et de tores alternant.

**TRANSEPT.** Il se compose d'un inter-transept, dont la voûte n'a qu'une seule croisée d'ogive, sans liernes ni tiercerons ; de deux croisillons, offrant chacun deux travées, qui correspondent aux basses nefs et ont chacun leur voûte. Ce transept incline légèrement vers le sud-est.

**CHŒUR. JUBÉ.** La longueur du chœur est de 26 mètres, sa largeur de 10 mètres, sa hauteur de 28 mètres ; il est entouré de 14 pilliers. Ce chœur était séparé par un superbe *jubé* gothique, construit vers l'an 1450, par l'évêque de Clermont *Martin Gouge de Charpaignes*, et composé de quatre piliers, formant trois arcades ogivales couronnées, ornées de sujets représentant les principaux événements de la mort de Jésus-Christ. Ce jubé, démoli en 1793, fut vendu à un

particulier de la ville ; ses matériaux servirent à élever une maison, située dans la grande rue de Fontgiève où l'on remarque encore les corniches, sculptées avec beaucoup de goût (1). Savaron *(Origines de Clairmont)*, appelle ce jubé *poupitre* (pupitre), parce qu'en effet, c'était là qu'était placé le pupitre où le diacre allait chanter l'épître. Le docte clermontois ajoute que *ce poupitre était fort admiré des architectes*. On montait à la tribune de ce jubé par deux escaliers intérieurs ; des statues de patriarches ornaient les piliers ; sous les deux arcades latérales, étaient placés deux autels, consacrés l'un à saint Martin, patron de l'évêque, qui l'avait fait construire, l'autre à la sainte Vierge ; l'arcade du milieu était fermée d'une riche grille en fer, surmontée d'un grand crucifix ; cette grille servait de porte d'entrée au chœur.

**PILIERS.** Les voûtes de l'édifice sont soutenues par 56 piliers, dont 32 isolés et 24 engagés dans le mur d'enceinte. Les piliers, qui séparent la nef principale des nefs latérales, ont le même diamètre que les 4 piliers de l'inter-transept et le même nombre de fûts, la même hauteur et les mêmes bases. Ces piliers présentent 4 faces latérales et 4 colonnes aux angles ; sur chacune des 4 faces, sont groupés 3 petits fûts séparés par des arêtes vives. 14 piliers entourent le chœur, ceux qui se trouvent dans la courbure diffèrent de ceux des travées latérales ; les premiers, au nombre de 6, consistent en un pilier cylindrique, cantonné en dedans du collatéral du chœur de 3 petits fûts groupés ensemble ; les seconds se composent d'un massif carré avec colonnettes groupées sur les quatre faces.

**BASES.** Ces bases n'ont rien de remarquable. Celles des piliers des nefs se composent de 2 filets sur un large tore très-aplati et sans gorge (caractère du XIV[e] siècle) ; celles des piliers du chœur offrent deux filets sur un tore très-aplati, avec gorge peu sensible.

**SOCLES.** Ils sont à double étage ; ont tous leurs moulures à la même hauteur et présentent la forme polygonale.

**PORTES.** La cathédrale, qui est inachevée, n'a provisoirement que deux entrées : l'une au nord, l'autre au midi. La porte de la façade septentrionale, à l'entrée du transept, est précédée d'un perron élevé de quatre marches. Elle présente deux baies, séparées par un trumeau triangulaire et surmontées d'un linteau droit ; au-dessus, est un tympan ogival, orné de sculptures, en application avant 1793, mais aujourd'hui nu et encadré de plusieurs voussures à moulures ; un pignon triangulaire, dont les rampants possédaient jadis des crochets en volutes, surmonte le tympan ; dans les coins, s'élancent deux clochetons qui abritent des statues en pierre blanche. Les ébrasements latéraux sont garnis de deux rangs de niches ; celles du haut sont encore surmontées de leurs dais, composés de tours crénelées, qui font peut-être allusion à l'évêque *Hugues de la Tour*, sous lequel fut commencée la cathédrale et qui portait une tour dans son blason. Cette porte s'appelait *le portail de Notre-Dame-de-Grâce*, dès l'année 1407, parce qu'une statue miraculeuse de la Vierge, statue l'objet d'une grande vénération était placée sur son trumeau (2). La porte de la façade méridionale ressemble à celle qui précède, à la différence que

(1) C'est à tort que Ch. Nodier, dans son *Voyage pittoresque en Auvergne*, (p. 48) et M. Bouillet, dans son *Guide du Voyageur à Clermont-Ferrand* (p. 25), disent que ce jubé fut détruit en 1789. Dulaure en parle, en 1789, dans sa *Description de l'Auvergne*. Cette œuvre d'art ne disparut que dans les fureurs de 1793.

(2) *Audigier* donne, en 1683, les détails des diverses sculptures qui ornaient cette porte. Sa description est intéressante, parce que la revolution de 1793 a fait disparaitre la plupart de ces sculptures :

« Cette porte, dit-il, est travaillée avec soin ; une grande statue de Vierge soutient une corniche ornée de bas-reliefs : des deux coins de la corniche, prennent naissance huit cordons, qui ont la forme d'un cordon sphérique,

les ébrasements ne sont décorés que d'un seul rang de niches, dont les statues sont absentes comme aux niches de la porte du nord.

A l'heure où nous écrivons (1870), on peut contempler la principale entrée de la cathédrale, placée au fond de la grande nef. Ce portail, malgré les détails qui y manquent encore, donne une idée des derniers travaux faits ou à faire en vue d'achever le monument.

**FENÊTRES.** Le monument est éclairé par 48 fenêtres, non compris les 32 bases des claires voies des façades et les 2 grandes roses. Les fenêtres des cinq chapelles de l'abside consistent en deux compartiments en ogive simple ; au-dessus de chaque compartiment, s'ouvre un trèfle à lobes arrondis ; dans la tête de l'ogive principale, est inscrite une rosace à 6 lobes ; les meneaux et les montants latéraux sont tous en forme de petites colonnettes à chapiteaux, ornés de feuillages ; le meneau, qui occupe le centre de la croisée, est composé d'un groupe de 4 colonnettes ; chaque fenêtre est encadrée par une archivolte torique, retombant des deux côtés sur des consoles en forme d'animaux imaginaires.

La fenêtre de la première chapelle est à deux grandes divisions principales à sommets en ogive simple, dans chacune desquelles s'inscrivent deux petites lancettes également à sommets en ogive simple et surmontées de trèfles inscrits dans des cercles ; dans la tête de l'ogive, figure une rosace à 6 lobes. La fenêtre qui suit (du même côté méridional) a trois compartiments, toujours à sommets en ogive simple ; celui du milieu est plus élevé que les deux autres. La dernière fenêtre n'a qu'un compartiment à sommet trilobé, (on fixe la date de sa construction au commencement du XV^e^ siècle). Les trois chapelles des chapelles correspondantes au nord diffèrent de forme. Les fenêtres du clérestory sont dessinées comme les précédentes ; les compartiments sont en ogive simple ; lorsqu'il y a trois compartiments, celui du centre est plus élevé que les deux autres ; aux fenêtres de la nef principale, la rosace, placée dans la tête de l'ogive, est du XV^e^ siècle. Les fenêtres des deux chapelles des nefs au nord et des deux correspondantes au midi sont à quatre compartiments égaux, à sommets trilobés, avec deux quatre feuilles au-dessous ; la tête de l'ogive possède une rosace dans la forme rayonnante. La fenêtre de la dernière chapelle, au sud, a également quatre compartiments égaux, trilobés, avec trèfles ; la tête de l'ogive est remplie de sinuosités flamboyantes ; les meneaux et les montants latéraux de toutes ces fenêtres sont en forme de colonnettes toriques. Les fenêtres de l'abside remplissent seules toute la travée ; les autres laissent entre elles un trumeau assez large.

**ROSES.** On voit deux grandes roses à la cathédrale de Clermont, l'une à la façade septentrionale, l'autre à la façade méridionale. La première est inscrite dans un carré dont les angles sont remplis par des quatre feuilles et des trèfles. Elle se compose de seize petites ogives trilobées, formées par dix-sept rayons convergents et d'une deuxième série de trente-deux petites

dont il y en a quatre de pierre de taille en cannelures, entre lesquels se trouvent les autres quatre composés de figures distribuées avec art ; des deux extrémités du cordon, s'élève une façade en pyramide, d'une hauteur et d'une légèreté surprenante. Elle a sur sa pointe la statue d'un saint de grandeur naturelle ; dans la face de la pyramide, sont renfermés quatre cercles posés en croix, chargés de diverses figures en sculptures. Cette pyramide est accompagnée de deux colonnes de même hauteur, qui sont dans les coins, dont la partie supérieure est creuse et ouverte par les quatre côtés, dans laquelle est un roi.— Entre la corniche et le premier cordon est un espace dans lequel on distingue Jésus-Christ, qui juge le monde, ayant à sa droite la Vierge et un ange, et à sa gauche un saint et un ange ; au-dessus, sont des anges ; douze apôtres y sont nichés.— Au-dessus de la figure, il y a plusieurs figures en bas-reliefs enfermés par six cordons. A chaque coin, s'élève en face une pyramide d'une légèreté admirable, ornée d'un grand nombre de figures ; sur une base, sont placés dix évêques. »

ogives également trilobées, formées par trente-trois autres rayons ; on aperçoit ensuite une première zone de seize quatre feuilles et au-delà une autre zone de vingt-quatre feuilles. Cette rose doit appartenir au commencement du XIV$^{e}$ siècle. La rose du midi ressemble à celle du nord, à part quelques petits détails dans le style de ses décorations ; il est probable qu'elle ne fut faite qu'au milieu du XIV$^{e}$ siècle.

**VITRAUX**. Après avoir parlé des fenêtres, nous sommes naturellement amenés à faire mention des vitraux de la cathédrale. Les hauts vitraux du chœur sont du XIII$^{e}$ siècle ; les grandes rosaces des croisées et les galeries, qui règnent au-dessous de celles-ci, du XIV$^{e}$ siècle. On remarque sur ces dernières le monogramme de l'artiste verrier : les lettres G. M. Les armes *de France* et *de Castille*, qui apparaissent sur les verrières des chapelles situées derrière le maître-autel, indiquent suffisamment que ces verrières sont l'œuvre du XIII$^{e}$ siècle ; elles rappellent le voyage de Saint-Louis à Clermont en 1262. Le vitrail de la troisième chapelle méridionale de la nef est du XV$^{e}$ siècle. Plusieurs blasons sont représentés sur les verrières de la cathédrale : d'abord, le *semé de fleurs de lys d'or, sur fond d'azur* (qui est de France) ; *un champ de gueules, à la tour ayant un avant-mur crénelé d'or* (qui est de Castille) ; un écu *d'argent, à la croix de gueules* (armes de saint Georges) ; les armes de la ville de Clermont : *une croix cantonnée de fleurs de lys.*

Nous devons surtout parler du vitrail de la chapelle de saint Georges (aujourd'hui chapelle de N.-D.-de-Miséricorde), horriblement maltraité par la grêle du 28 juillet 1835 (1). Ce vitrail a été restauré, en 1837, par MM. *Thibaud* et *Thévenot*. « La croisée est divisée en quatre croisillons, séparés par trois meneaux et terminés en ogive ; chaque croisillon contient des panneaux de 0 m. 87 de large sur 0 m. 66 de haut ; chaque panneau renferme un trait de la vie du saint, son martyre, ses miracles et son apothéose. Les amortissements de la croisée contiennent trois rosaces, autour desquelles s'enroulent d'admirables nervures. La grande rose du milieu représente saint Georges, armé de toutes pièces et revêtu de la tunique blanche, à la grande croix rouge des chevaliers croisés. Le cheval est entièrement caparaçonné de blanc avec des croix rouges. Les six découpures de la rose contiennent chacune un portrait » (2). Ce vitrail de saint Georges a été magnifiquement reproduit en chromolithographie dans l'atlas de *l'Ancienne Auvergne et le Velay*. La chapelle de saint Austremoine (aujourd'hui de saint Crépin), n'est pas moins riche. Le vitrail retrace la légende de l'apôtre de l'Auvergne. Le vitrail de la chapelle de sainte Magdeleine reproduit aussi la légende de la sainte ; celui de la chapelle de saint Jean-Baptiste a pour fond une *mosaïque frétée, formée de fleurs de lys d'or et de tours d'or, sur un fond de gueules* (armes de France et de Castille) ; malheureusement, tous les panneaux du bas de ces chapelles ont été enlevés pour procurer plus de lumière.

Les bordures des vitraux des deux grandes fenêtres de la nef, situées au midi, portent le blason *de gueules, à la tour d'argent*, qui est celui de *Guy de la Tour*, évêque de Clermont, contemporain de la construction de l'édifice et de *Hugues de la Tour*, son prédécesseur, lequel posa la première pierre du monument.

Vers l'an 1450, l'évêque de Clermont, *Jacques de Comborn*, fit faire, au dire de Savaron, les grandes vitres de la nef, du côté du nord ; on y voit, en effet, ses armes : *d'or, à 2 léopards de gueules, passant l'un sur l'autre* : tenant : *un ange ailé* ; du même côté, on remarque, sur un vitrail

(1) Cette grêle, tout en nécessitant la réparation des vitraux, fit qu'on les étudia avec soin.

(2) Emile Thibaud, *De la peinture sur verre*, in-8°, 1835, p. 19.

moderne, les armes de notre évêque actuel : *d'azur, à la croix ancrée d'argent, surmontée de 2 alérions de même.*

La rosace ogivale de la chapelle des fonds baptismaux porte les armes du pape Innocent VIII (1484), de la maison *Cybo (de gueules, à la bordure échiquetée d'argent et d'azur ; au chef de gueules, à la croix d'argent)*, l'écu sommé de la tiare ; deux clefs en sautoir, derrière cet écu, l'une d'or, l'autre d'azur ; au-dessous, est placé un écusson : *d'azur, au chevron d'or, accompagné d'une rose d'argent en pointe* ; les armes de *Jacques d'Amboise*, évêque de Clermont *(palé d'or et de gueules de 6 pièces)*, se voient aussi dans une rosace ogivale avec leurs tenants : *deux anges, vêtus en lévite.*

La grêle épouvantable, qui tomba sur Clermont le 28 juillet 1835, a endommagé les magnifiques vitraux du nord et brisa une partie des autres verrières. MM. *Thévenot* et *Emile Thibaud* ont décrit les vitraux de la cathédrale de Clermont (1). Je ne m'étendrai pas davantage sur ces œuvres d'art, renvoyant pour tous détails aux ouvrages de ces deux habiles peintres verriers, mais je ferai remarquer que la grande rose du nord est réellement un chef d'œuvre ; celle du midi a été réparée ; la couleur jaune, qui y domine, la rend moins saisissante.

**TRIFORIUM**. Autour de la grande nef et du chœur, règne un triforium obscur, identique dans la nef, le chœur et la courbure du chœur ; chaque travée de la courbure du chœur n'a que deux baies géminées ; les travées de la grande nef et celles du chœur, qui sont plus larges, en ont trois. Chaque baie a le sommet de ses deux ouvertures trilobé ; au-dessus, est un quatre feuilles à jour, le tout surmonté d'un fronton, chargé de crochets en volutes. Les baies sont accompagnées d'élégantes colonnettes, avec chapiteau à feuillages variés.

**CLERESTORY**. Le clerestory et le triforium sont placés l'un au-dessus de l'autre ; à la courbure du chœur ; le clerestory offre deux compartiments à chaque travée et trois dans les autres travées : ces compartiments sont terminés en ogive ; lorsqu'il y a trois compartiments, celui du centre est plus élevé.

**ARCADES. — OGIVES**. Les arcades du chœur et des nefs sont toutes ogivales. Les ogives des arcades sont tantôt surhaussées, tantot équilatérales, quelquefois en tiers point.

**CORNICHES**. On en remarque sous le toit des chapelles absidales et des basses nefs, sur les grands contreforts, sous le grand comble, sur les deux façades septentrionale et méridionale.

**CONTREFORTS**. Les grands contreforts, rangés tout autour du chevet, offrent deux ressauts en larmiers ; ceux des nefs ont, sur leur face, une niche ogivale (2) ; tous sont couronnés d'un simple fleuron. M. Thibaud (*Guide en Auvergne*) remarque que l'architecture des contreforts de la cathédrale de Clermont, marque d'une manière évidente les siècles où ils ont été construits ; notre savant compatriote donne un joli dessin d'un contrefort du XIII^e^ siècle (3) et celui d'un autre contrefort du milieu de la nef ; ce dernier construit au XV^e^ siècle.

**ARCS-BOUTANTS**. Dix arcs-boutants soutiennent la partie supérieure du chœur ; la grande nef en a deux au nord et deux au midi ; tous sont à deux étages et double volée ; les basses nefs en ont quatre, qui diffèrent de ceux de l'abside.

**COMBLES**. Les basses nefs, les chapelles de l'abside et celles des nefs sont couvertes en

(1) M. Thévenot a publié : *Essai historique sur le vitrail* ; M. Thibaud a fait imprimer : *Considérations historiques sur la peinture sur verre.*

(2) Audigier *(Hist. manuscrite de Clermont)* nous apprend que ces niches étaient décorées de la statue du saint auquel était dédiée la chapelle intérieure à laquelle elles correspondaient.

(3) *Guide en Auvergne*, p. 107.

terrasses dallées. Un comble, très-élevé, surmonte le chœur et la grande nef; ce comble est en charpente avec une couverture en plomb; il est dû à la munificence de *Jacques d'Amboise*, évêque de Clermont, qui le fit faire, en l'an 1506, par un charpentier nommé *Jehan Durif*. L'esquisse de cette charpente est conservée aux *archives départementales du Puy-de-Dôme* (1). Elle est faite en partie au crayon et porte la mention suivante de la main de *Jehan Durif* lui-même: « *Mémoire du boys quest necesser pour la couverte de l'église et pour troys tyrans de sept brasses de longueur, un pié et quatre doys de auteur et ung pié d'assiette et quatre piesses pour les areytiers de cinq brasses de longueur et ung pié quarré, et por le fetre douze piesses de cinq brasses de longueur et ung quartier en quareure, et por les eguthes dessus lesdits tirants por soutenir le festre sept piesses de troys brasses chescune de longueur et despaisseur cinq quartiers en quarreaux, et pour les chevrons deux cens et huit piesses et la longueur de quatre toyses chescune et de la grosseur dung demy pié en quarreure et grosseur desdits chevrons et por fere les aultres lians que sont nécesseres six piesses de la longueur de quatre toyses et ung quartier en quarreure* ». Antérieurement, un toit écrasé faisait triste contraste au-dessus de ce beau monument. La charpente, élevée par les ordres de *Jacques d'Amboise*, est comme celle de la cathédrale de Bourges, composée de chevrons, portant ferme avec entraits retroussés. Ces chevrons sont inégaux de volume; ils ont de 10 jusqu'à 15 centimètres carrés. On prétend que le bois (ils sont en chêne), fut pris dans la forêt de *Chanturgue*, alors boisée d'arbres séculaires, qui ont disparu depuis.

Déjà, en 1022, la troisième cathédrale, élevée à Clermont, était couverte en tuiles creuses. Il en était de même au commencement du XVIe siècle. Ce mode de couverture, exposé aux vents les plus violents, se dérangeait sans cesse et protégeait mal les voûtes. En 1507, l'évêque de Clermont, *Jacques d'Amboise*, ayant fait faire la charpente, dont nous venons de parler, voulut obvier à cet inconvénient. Il assembla son clergé et lui proposa de substituer au toit en tuiles une couverture en plomb; il offrit lui-même ses droits de joyeux avènement à l'évêché pour cette amélioration; il invita tous les ecclésiastiques de son diocèse à se cotiser. Le rôle de cet impôt volontaire fut dressé; ceux, qui déféraient ou refusaient de l'acquitter, étaient excommuniés neuf jours après une sommation de payement. En cinq années (de 1507 à 1512), cet important travail fut terminé. Depuis plus de trois siècles, il fait l'admiration des connaisseurs et passe à la postérité comme un souvenir des nombreux bienfaits de Jacques d'Amboise.

**APPAREIL**. Cet appareil est celui que l'on appelle *pseudisodomum*. Les pierres forment des assises irrégulières, qui n'ont ni la même hauteur, ni la même largeur. L'ancien ciment employé est rouge. Quelques débris du temple *Wasso* ont servi à bâtir la cathédrale, au moins les fondements, mais c'est un des premiers édifices élevés avec la lave volcanique, qui paraît totalement inconnue jusqu'au XIIIe siècle. Cette lave, d'un grain très-dur, mais d'une couleur très-sombre, provient, suivant une ancienne tradition, d'une carrière située aux pieds du puy de Dôme, du côté de l'orient et aujourd'hui abandonnée. Plusieurs documents authentiques semblent au contraire attester que la lave fut prise à Volvic; en effet, cette pierre qui est généralement celle dont on se sert dans une grande partie de l'Auvergne, à cause de sa supériorité, a été exploitée dans la première moitié du XIIIe siècle. Le chapitre cathédral de Clermont avait des carrières a Volvic dès l'an 1254. En 1765, le même chapitre, après avoir délibéré de faire découvrir l'ouverture de la carrière du puy de Dôme, que l'on prétendait avoir servi au XIIIe siècle à la

(1) *Chapitre cathédral*, arm. 18, sac D.

construction de la cathédrale, résolut de la faire exploiter; il fit donc construire un bâtiment commode pour les ouvriers; le bâtiment terminé, les propriétaires des carrières à Volvic, effrayés de la concurrence que cette carrière allait leur faire, firent tant que l'exploitation n'eut pas lieu (1).

**GARGOUILLES.** La cathédrale de Clermont est ornée de gargouilles curieuses, qui ont réjoui notre premier âge les jours de grandes pluies, mais dont le service, aux regrets de bien des personnes, a été, pour plus de commodité, remplacé par celui des gouttières et des tuyaux.

**GALERIES.** A l'extérieur du monument, les deux galeries, qui règnent au-dessous des deux grandes roses du nord et du sud et la balustrade à jour de la galerie du nord, attirent l'attention. Douze médaillons, fort bizarres, semblent faire triste figure sur un monument religieux. M. *Gonod* (2) signale le second, en allant de droite à gauche : une femme accroupie *utraque manu aperiens vulvam*; le neuvième, où un singe, armé d'un bâton, est à cheval sur un âne; on y voit aussi plusieurs personnages affublés de mitres, de capuchons, surmontés de cornes et de figures à longues oreilles : un griffon, un éléphant, etc. Selon M. Thévenot (3), c'est une représentation de la fête des fous, si populaire aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. Ces médaillons ne rappelleraient-ils pas plutôt les mascarades qui, à certains jours de fêtes, avaient lieu dans la cathédrale, précisément au-dessous du portail où ils sont placés ? Ces mascarades eurent, en effet, pour acteurs jusqu'au commencement du XVII^e^ siècle, les chanoines et les prêtres de la cathédrale eux-mêmes (voir le chapitre intitulé *Anciens usages*).

**BALUSTRADES.** Au-dessus des basses nefs, règne une balustrade, composée d'une suite de petites arcatures trilobées. Une autre balustrade court le long du grand comble; elle est de même style, avec cette différence que les lobes des arcatures sont légèrement pointues.

**STATUES DE LA FAÇADE DU NORD.** Savaron nous apprend que l'évêque *Guy de la Tour* plaça la statue de saint Louis sur la façade septentrionale de la cathédrale. Un procès-verbal, fait en 1618 en faveur du roi Louis XIII, comte d'Auvergne et de Clermont, parle de cette statue dans les termes suivants; c'est *Raymond du Cap*, lieutenant général en la sénéchaussée de Lauraguais, délégué à cet effet, qui a la parole : « Nous nous serions transporté au devant de ladite église cathédrale, qu'on nous auroit dit estre d'ancienne foundacion royale et avoir esté rebastie du temps du roi saint Louis : à la façade de laquelle et *sur l'une des grandes portes dicelle, du costé de bize, dans une corniche de pierre de taille, aurions veu et recogneu et faict voir et recognoistre l'image ou estatue en bosse dudit saint Louis* ». Le procès-verbal est accompagné d'un dessin de cette statue, fait par *Charles de Jouard*, « maitre peintre de la ville de Clermont », dessin dont nous donnons la reproduction à l'une de nos planches. Cette statue disparut en 1793. M. *de la Faye* (4) a donc raison de ne pas affirmer qu'il faut reconnaître pour les traits du saint roi, le monarque barbu, qui se trouve à gauche dans l'un des clochetons du portail septentrional, mais qu'il faut plutôt y voir l'image du roi David. Les représentations authentiques du roi saint Louis sont extrêmement rares; notre dessin est donc précieux et vient en réponse à l'observation insérée au volume de M. de la Faye sur notre cathédrale. Dans l'une des niches, qui sont percées dans la tourelle, à gauche du portail du nord, on distingue encore une statue de reine ; il y a apparence

(1) Delarbre, *Notice sur Clermont*, p. 142.
(2) *Description de la cathédrale de Clermont.*
(3) *Essai historique sur le vitrail.*
(4) *Description archéologique de la cathédrale de Clermont*, p. 96.

que c'est celle de *Blanche de Castille*, la mère du saint roi, dont nous venons de parler. D'autres statues, placées près de celle-ci, à droite et à gauche du même portail, semblent rappeler par leurs costumes et leurs coiffures, qui sont du XIII<sup>e</sup> siècle, des laïcs ou des ecclésiastiques, parmi lesquels, il est permis de supposer que se trouvent 1° l'évêque *Hugues de la Tour*, sous lequel notre cathédrale fut commencée; 2° l'un des grands dignitaires de cette basilique (le prévôt ou l'abbé par exemple).

**TOURS. — CLOCHERS. — HORLOGE.** La cathédrale ne possède aujourd'hui ni flèches, ni clochers; les cloches, au nombre de deux, sont dans la tour du nord, tour carrée comme celle du midi. Le dessin de la ville de Clermont, fait vers 1450 par le héraut d'armes *G. Revel*, nous montre ce monument avec plusieurs flèches très-élevées et surmontées de croix. Les deux tours du midi furent démolies en 1793; celle, qui faisait vis-à-vis à l'horloge, fut rasée à la même époque jusqu'aux combles.

Au-dessus du chœur, il y avait un clocher en plomb, œuvre remarquable, connue sous le nom de *clocher du Retour*, parce que la cloche, qu'il renfermait, avertissait les chanoines de retourner aux offices du chœur. Ce clocher existait déjà en 1448; cette même année, le chapitre cathédral, voulant le faire réparer, le donna à prix fait à *Jacques Faure*, demeurant à Ebreuil; messire *Astart Constant* était alors *maître du bâtiment* (architecte) de la cathédrale; l'acte fut passé en présence de *Jean Boton* et de *Marien Rodier*, maçons. Le prix fait s'élevait à 40 écus d'or, mais l'on pense qu'il ne fut pas mis à exécution. L'évêque *Jacques d'Amboise*, ayant fait achever la couverture en plomb de la cathédrale, fit faire ce clocher, en l'année 1512, avec la plus grande magnificence; il y fit placer ses armoiries et ordonna de le décorer de lames de cuivre doré, ornementées d'anges; ces lames, lorsqu'elles étaient frappées des rayons du soleil, produisaient un coup d'œil étrange. Les archives départementales du Puy-de-Dôme (1) possèdent le dessin du clocher du Retour, tel qu'il fut fait en 1512. Ce dessin, qui est de l'année même de cette belle entreprise, porte en légende cette mention: « *pourtraict de la couverture, tant en bois qu'en planches et du clochier du Retour, fait par révérend père en Dieu Jacques d'Amboise, évêque et seigneur de Clermont, donné à prix fait en ladite anné* 1512 » Le clocher du Retour, qui était trop lourd pour la voûte sur laquelle il reposait et menaçait ruine qui, de plus, était exposé à la violence des vents, fut détruit en 1741 et rebâti en 1744, mais avec moins de luxe (2); il ne disparut complétement qu'en 1794. Il a reparu dans un état plus humble en 1820. Près de ce clocher, et à l'extrémité du comble du chœur, était placée une statue de la Vierge, que le peuple désignait sous le nom de *Notre-Dame du Retour*, et pour laquelle il avait la plus grande vénération; c'est ainsi qu'en 1683, du temps de l'historien Audigier, nombre de pélerins invoquaient N.-D.-du-Retour et montaient à genoux l'escalier rapide, qui conduisait à cette image, avec une chandelle allumée à la main (3). Cette statue disparut en 1794. Sur l'autre extrémité du comble, était placée la statue de saint Michel, anéantie en 1793.

Deux tours romanes, qui ont été abattues en 1852, et qui étaient, selon l'opinion commune, les derniers vestiges de la cathédrale commencée en 937, étaient situées dans les angles de la partie occidentale du monument; l'une d'elles, appelée *clocher de Saint-Michel*, renfermait une

(1) Voir *Fonds du chapitre cathédral*, armoire 18, sac D.

(2) Dulaure, *Description de l'Auvergne*, article Clermont.

(3) Voir Fodéré: *Narration historique des couvents de l'ordre de Saint-François*, p. 501.

cloche pesant, dit-on, dix milliers; en 1793, cette cloche tomba dans les efforts qu'on fit pour la descendre; elle enfonça trois voûtes successives, qui enlevèrent toute communication avec l'orgue, lequel se trouva ainsi préservé. Avant la révolution du dernier siècle, le chapitre cathédral avait seul le droit de placer des nouvelles cloches à la cathédrale. En 1339, l'évêque ayant voulu faire mettre une cloche à ce monument, le chapitre fit dresser contre lui un procès-verbal (1).

La tour, appelée *la bayette* (2), élevée de 50 m. 70, est située à gauche du portail septentrional; elle a été construite en 1408. Un acte d'assemblée de ville, daté de cette année, porte que les deniers, provenant des entrées des farines et du vin, auxquels sont tenues de contribuer toutes personnes, seraient employés à la construction de la tour de l'horloge. Chemin faisant, voici ce que nous savons sur l'horloge de *la bayette* : l'idée d'avoir une horloge publique à Clermont remonte à l'an 1407. Cette même année, une horloge fut fabriquée par *Michel Ardoing*, horloger de Rouen, demeurant à Cusset en Bourbonnais ; elle fut placée à la tour de *la bayette*. En 1606, cette horloge fut remplacée par une autre; les frais furent faits par la ville et le chapitre cathédral. C'est à cette époque (1606) que furent placées au sommet de cette tour, d'abord la cage en fer, que nous voyons de nos jours (3), puis une grosse cloche pour servir de timbre à l'horloge. Cette cloche sert encore de nos jours ; elle porte les armes du roi, celles de la ville de Clermont et cette inscription :

CLAM TACITIQUE DIES PEREUNT ET MULTA FERUNTUR
SECULA PREVIGILI SED VOCE SILENTIA RUMPUNT.
P. BONNAFOS, V. BEGON, E. MEYRAND ESCHEVINS DE
LA CAPALLE D'AUVERNE.

L'horloge actuelle a été faite à Moret en Franche-Comté ; elle a été placée en 1823.

Du haut de la tour de *la bayette*, on jouit d'un panorama magnifique, ce qui a été cause qu'au mois de mai 1813 elle a servi aux ingénieurs géographes de point trigonométrique pour lier le Mont-Blanc à la méridienne de Dunkerque à Barcelone. Une inscription, placée au sommet de la tour, rappelle ce travail, qui était la continuation de celui commencé à la fin du dernier siècle par le célèbre *Delambre*.

Dans l'intérieur de la cathédrale, près du grand portail du nord, on aperçoit une horloge, connue sous le nom des *Jacquemarts*, où sont figurés le dieu *Sylvain* et le dieu *Faune*, armés chacun d'un marteau, dont ils frappent alternativement un timbre, placé en guise de bonnet sur la tête d'un vieillard assis au milieu d'eux et qui représente *le Temps*. Cette horloge fut apportée d'Issoire en 1577, lors du siége de cette ville. Dans une délibération du corps commun de cette année, il est question de *l'horloge d'Issoire*, achetée par deux clermontois, nommés *Annet Rogoulet* et *Antoine Chassalaix*; notre ville en fit l'acquisition pour l'église de Saint-Genès ; il est

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'évêché.

(2) Son nom de *bayette* lui vient du vieux verbe français *bayer*, qui veut dire regarder. C'était sur la plate forme de cette tour que la ville de Clermont avait l'habitude de placer une sentinelle en temps de guerre, afin de faire le guet, c'est-à-dire afin d'observer au loin les mouvements de l'ennemi.

(3) Nous donnons le curieux prix fait de cette cage dans notre *Appendice*.

probable que cette horloge fut transportée à la cathédrale, en 1794, lors de la fermeture de l'église de Saint-Genès.

**CHAPELLES.— LEUR VOCABLE.** L'ancienne cathédrale possédait au X[e] siècle (en l'an 950 environ) sept autels, dédiés à Sainte-Marie, Saint-Agricole et Saint-Vital, Sainte-Croix, Saint-Gervais, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Julien, martyr, et au Saint-Ange, (saint Michel, selon Savaron) (1).

Suivant le manuscrit de la *la Canone*, qui date de 1291, la cathédrale actuelle avait alors quinze chapelles : 1° celle du fond ou du chevet, consacrée à Saint-Jean-Baptiste ; puis venaient à gauche : 2° celle de Sainte-Marie-Magdeleine et des saints Agricole et Vital ; 3° celle de Saint-Austremoine ; 4° celle de Saint-Georges ; 5° celle de Sainte-Catherine ; 6° celle de Saint-Martin ; 7° celle de Saint-Eustache ; 8° dans la nef, celle de Saint-Etienne : à droite, étaient celles : 9° de Saint-Bonnet ; 10° de Sainte-Anne et de Saint-Jacques ; 11° de Sainte-Foi et de Sainte-Marguerite ; 12° de Sainte-Agathe ; 13° de Saint-Arthème ; 14° des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul ; 15° dans la nef, celles de Sainte-Catherine, de Saint-Julien et de Sainte-Barbe.

Les trois chapelles du nord, dédiées à Sainte-Catherine, à Saint-Martin et à Saint-Eustache, ont été occupées depuis longtemps par la grande sacristie du chapitre et par le *sancta-sanctorum* (le sanctuaire), où étaient déposés les reliques des saints, les vases et les ornements.

Depuis 1795, l'autel du fond est dédié à Saint-Pierre ; le premier à gauche est consacré à Saint-Arthème ; le deuxième, à Sainte-Catherine ; le troisième, à N.-D. de Miséricorde ; à droite, viennent ceux de N.-D. de Pitié, puis de N.-D. de Bonne-Mort, de Saint-Antoine, de Saint-Joseph, de Saint-Crépin et de N.-D. d'août.

Aux extrémités du transept, se trouvaient, avant 1789, deux autels : l'un au nord, consacré au Saint-Esprit et appuyé au *sancta-sanctorum* ; l'autre au midi, dédié à Saint-Michel et appuyé à la chapelle actuelle de N.-D. d'août, qui était la chapelle paroissiale. L'autel du Saint-Esprit consistait en un sarcophage antique, d'un seul bloc de marbre, avec bas-reliefs gallo-romains, dont Dulaure (2) et Delarbre (3) donnent la description. Cet autel a été transporté, en 1816, à la chapelle des Carmes-Déchaux, où il sert encore au même usage (4).

Un grand nombre de *vicairies* ou *chapellenies*, c'est-à-dire d'anniversaires, avaient été fondés par les testaments des nobles, des bourgeois et des chanoines de la cathédrale. En voici la nomenclature, relevée dans l'inventaire des archives du chapitre cathédral. Cette liste appartient en grande partie à la bourgeoisie féodale de Clermont, depuis le XIII[e] siècle.

## VICAIRIES OU CHAPELLENIES (ANNIVERSAIRES) FONDÉES DANS LA CATHÉDRALE.

La vicairie de JEAN DE CHASLUS, mentionnée en 1224 ;
celle de GUILLAUME DE MONTFERRAND, 1245 ;
de GÉRAUD, doyen du chapitre cathédral qui, par testament de 1256, lui donne 60 livres ;
de G. PORCHAT, 1257 ;

(1) Savaron, *Origines de Clairmont*, chapitre *De sanctis ecclesiis*.

(2) *Description de l'Auvergne*.

(3) *Notice sur Clermont*, p. 65.

(4) Ce sarcophage a été l'objet de plusieurs descriptions. Quelques-uns le considèrent comme représentant des sujets païens ; le plus grand nombre reconnaissent que ces mêmes sujets sont tirés de l'histoire sainte. Dans ces derniers temps, nous citerons feu M. l'abbé *Croizet* qui, dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, émet l'idée que les personnages, représentés sur ce sarcophage, doivent être divisés en sept groupes. (V. page 23.)

de Louis de Rovère, chanoine de la cathédrale de Clermont qui, en 1256, fonde une rente sur les dîmes de Marsat, près de Riom ;
de Jean Paysan (Pagani), chanoine de la cathédrale, qui l'établit par son testament de 1259 ;
de Hugues Mazeliers, qui fonde une rente dans les appartenances de Lempdes, en 1260 ;
de Jean Alamand, 1261 ;
de Pierre de Goza, qui donne 80 livres en 1263 ;
de Guillaume de Cebazat, doyen de la cathédrale de Clermont, qui fait une fondation sur Saint-Bauzire en 1263 ;
de Guillaume Pons, 1264 ;
de Dalmas Cocci, fondée en 1264 ;
de Hugues de Riom, chanoine de la cathédrale, fondée en 1270 ;
de R. Melher, 1278 ;
de Aymeric de Montgascon, chanoine de la cathédrale, établie sur Villelonge, par testament de ce dernier en 1278 ;
de Bertrand de la Tour qui, en 1284, reconnaît que plusieurs vicairies ont été fondées par *Guillaume*, son père, et par *Bertrand* et *Bernard de la Tour* ;
de Jean Odon, établie sur des héritages à Clermont en 1288 ;
de Pierre Astorge, 1292 ;
de Guillaume de Cussac, fondée en 1294 ;
de Pierre Hispani, fondée, en 1297, sur des biens à Clermont ;
de Jean Pomier ; testament de 1297 ;
de Jacques Calcat, 1299 ;
de Jean Agier, 1299 ;
de Guillaume de Rochefort, qui fonda 2 vicairies sur des héritages à Clermont en 1305 ;
de Jean de Ligonne, chanoine de la cathédrale, qui fait une fondation sur sa maison, située à la porte du Palais, 1307 ;
de Louis de Rovère (*alias* de Roire), chanoine de la cathédrale, qui fait une fondation sur la Tourette en 1307 ;
de Géraud Calcat, 1310 ;
de Pierre Galder, 1316 ;
de Guy Daurnays, 1322 ;
de Jeanne Martonne, 1325 ;
de Guillaume Audon, 1328 ;
de Guillaume Astorge, 1333 ;
de Guillaume de Talempde ; testament de 1337 ;
de Jean Mandavillain, évêque de Châlons, né à Clermont ; testament de 1339 ;
de Jean Melusse, 1353 ;
de Guillaume de Chalencon, chanoine de la cathédrale, 1351 ;
celle dite *des Prisons* ou *du Saint Sépulcre*, fondée par *Hugues de la Tour*, mentionnée en 1317 ;
celle du cardinal de la Tour, dite de *Saint-Georges*, fondée en 1357 ;
de Mathieu Verdun, établie sur Cellule en 1357 ;
de Jean Calcat, avec rentes sur Aulnat, 1388 ;
de Jean de Mello, évêque de Clermont, mentionnée en 1390 ;
de Gérard Dalmas, que *Bernard Dalmas*, seigneur d'Aubière, reconnaît en 1392 ;
de Pierre Cortene, 1397 ;
de Hugues de la Roche, seigneur de Tournoëlle, 1398 ;
de Louis Malapue, 1400 ;
de Pierre Girard, chanoine de la cathédrale, 1402 ;
de Jean Malapue ; testament de 1404 ;
de Geoffroy Querre, 1405 ;
de Robert Dynan, 1406 ;
de Guillaume de Fonte ; testament de 1408 ;
de Durand Eyrer, 1410 ;
de Chazeron, 1411 ;
de Morinot d'Alègre, seigneur d'Alègre, fondée par acte capitulaire de 1415 ;
de Durand Mesmi, avec rentes sur les Martres-d'Artières, 1418 ;
de Guy de Murat, seigneur de Vernines, avec une rente sur des prairies situées à Vernines, 1419 ;
de Pierre Groleyras, 1419 ;
de Maragde de Vichy, veuve de *Morinot d'Alègre*, 1423 ;
de Thomas Rozer, 1427 ;
de Marguerite Duchier, 1434 ;
de Henri de la Tour, évêque de Clermont, 1438 ;
de Miracle Roussel, dame de Blanzat, 1439 ;
de Pierre Bonnet, dit Pourcheu, chanoine de la cathédrale ; testament de 1441 ;
du seigneur d'Alègre ; rente sur la terre de Meillau, 1442 ;
de Martin Gouge, évêque de Clermont, 1444 ; (cet évêque fonda 4 vicairies) ;
de Bernard Aubert, 1449 ;

de JEANNE DE SAINT-NECTAIRE ; testament de 1454 ;
de MARTIAL BOISCLAIR, 1456 ;
de PIERRE GAYTE ; testament de 1459 ;
de ROGER BENOITON, fondée en la chapelle de N.-D. de Beaurepaire, appartenant au chapitre de la cathédrale de Clermont, 1470 ;
de CATHERINE BEUCHET ; testament de 1470 ;
de GUILLAUME LALLIER, 1471 ;
de JACQUES DE COMBORN, évêque de Clermont ; (cet évêque fonda 4 vicairies et leur donna à chacune une rente de 5 livres en 1474) ;
de DENIS PERICHOT, 1475 ;
de GUY DE BAR (DE BARO), chanoine de la cathédrale de Clermont, 1484 ; (ce chanoine fonda 2 vicairies) ;
des prédécesseurs de JACQUES DU CROS, 1487 ; avec une rente aux environs de Donnazac ;
de JACQUES DE CISTERNES, qui veut être enterré en la chapelle des *Cisternes*, en l'église cathédrale de Clermont, devant le portail de N.-D. de Grâce, et fonde ladite vicairie en 1493 pour son anniversaire ;
de HUGUES BOUFFARD, avec une rente assise à Clermont, 1494 ;
de BREDONNE SENADRE, veuve de *Jean Vray*, 1499 ;
de JEHAN PICHERIER ; testament de 1506 ;
d'ANTOINE DE LANGEAC, abbé de la cathédrale, 1510 (cet abbé fonde 2 vicairies) ;
de JEAN GONHAUX ; testament de 1514 ;
de CANILLAC, 1515 ;
de MICHELLE VALENCE, 1529 ;
de ANNE PICHERIER, 1537 ;
de ANTOINETTE MAUGUIN, 1544 ;
des BERNARD, 1546 ;
de FRANÇOIS DE TERAULS, 1549 ; (il fonde 4 vicairies) ;
de JEAN LAUBAS, 1581 ;
de DURAND BALBAUD, 1590 ;
de BARTHELMY, 1590 ;
de MARTIN MESCHIN, 1597 ;
A la fin du XVI[e] siècle, *François de la Rochefoucauld*, évêque de Clermont, réunit à la mense capitulaire les vicairies suivantes : de *Roger Benoiton* ; du *cardinal de la Tour*, dite de Saint-Georges ; d'*Hugues de la Tour*, dite *des Prisons* ou du *Saint-Sépulcre* ; d'*Albert* ; d'*Isabeau de la Borderie* ; de *Pierre Bombol* ; de *Martin Meschin* ; d'*Antoine Seillot* ; de *Jean de Ligonnes* ; de *Jean Jugnas* ; de *Jacques d'Amboise* (évêque de Clermont) ; de *Mathieu Verdun* ; de *Mathieu de Porta* (en français *de la Porte*) ; de *Martin Gouge* (évêque de Clermont) ; de *Montgascon* ; des *Bernard* ; des *Cisternes* ; de *Jean Ruffi* ; de *Pierre Giradot* ; de *Géraud Arnaud* ; de *Catherine Domat* ; de *Durand Grégoire* ; d'*Alix de Murat* ; de *Pontmort* ; de *Catherine du Chier* ; des *quatre chapelles des prisons basses*, dans les dépendances du palais épiscopal ; de *Louis Royat* ; de *Valence Cademais* ;
Parmi les autres vicairies fondées en la cathédrale, nous citerons : celle d'AYME PASMOULE, établie en 1602 ;
de BENOIT BROE, fondée en 1645 ;
des CHARDON, 1667 ;
d'ANTOINE SAVARON, chanoine de la cathédrale de Clermont, établie en 1705 ;
de JEAN COURT, chanoine de la cathédrale qui, en 1705, 1709, fonde plusieurs vicairies ;
de JOSEPH JULIEN, chantre de la cathédrale qui, en 1713, fonde 2 vicairies, avec une rente sur des maisons situées à *Jaude* ;
de MICHEL DAVID, chanoine de la cathédrale, 1736 ;
de JOSEPH VIALLE, chanoine de la cathédrale, fondée en la chapelle Saint-Etienne en 1753.

**TOMBES REMARQUABLES.** La cathédrale de Clermont a été décorée à différentes époques de tombeaux remarquables, renfermant les cendres de personnages célèbres, de puissants seigneurs ou de riches bourgeois. Il convient de dire en premier lieu qu'un grand nombre d'évêques de Clermont ont été ensevelis dans cette basilique. Les prélats, dont l'histoire a recueilli les noms, sont dans l'ordre chronologique :

*Guy de la Tour*, mort en 1286 à Ouzoires, dans le diocèse d'Auxerre, pendant un voyage à Paris et transporté à Clermont. Savaron prétend que cet évêque fut enterré dans la cathédrale de Clermont ; Dufraisse soutient qu'il reposait dans l'église des Jacobins de cette ville.

*Aymar de Cros*, mort en 1297 ; enterré dans le chœur, du côté de l'épitre, entre les degrés et le maître-autel ;

*Jean Aycelin*, mort en 1301 ; enseveli dans le chœur à côté du précédent ;

*Pierre de Cros*, mort en 1307, enterré dans le chœur, entre les degrés et le maître-autel, du côté de l'évangile ;

*Aubert Aycelin*, mort en 1328, inhumé à la droite du chœur, du côté de l'épitre. Cet évêque avait été gratifié du *pallium*, comme on le remarque, dit Dufraisse, sur son mausolée en marbre blanc, où il y avait son portrait avec ce vêtement. Il était représenté couché sur son tombeau, qui était surmonté d'une voûte soutenue par quatre pilastres ;

*Jean de Mello*, mort en 1375, enseveli au milieu du chœur, près des degrés;

*Martin Gouge de Charpaignes*, mort en 1444 ; enterré à l'entrée du chœur, à droite, près du jubé, sous un tombeau surmonté d'une voûte portée par quatre pilastres gothiques. L'effigie du prélat était représentée sur une grande lame d'airain. Voici l'épitaphe qui l'accompagnait :

*Ci gît, Révérend père en Dieu messire Martin de*
*Charpeigne Gouge, en son vivant, évêque de*
*Clermont et chancelier de France, qui trépassa*
*L'an 1444.*

Sur cette tombe en airain, étaient gravées les armes du prélat : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 croissants d'argent* (1).

*Jacques de Comborn*, mort en 1474, enterré dans le chœur ;

*Charles II de Bourbon*, mort en 1504, enseveli au milieu de la nef, sous une tombe en cuivre jaune ;

*Joachim d'Estaing*, inhumé, en 1650, dans la grande nef ;

*Jean-Baptiste Massillon*, mort au château épiscopal de Beauregard, le 28 septembre 1742, enterré dans la cathédrale de Clermont (voir p. 199). Les cendres de cet illustre prélat furent respectées pendant la Terreur ; elles ont été profanées dans ces derniers temps, lorsque des fouilles ont été rendues nécessaires dans le sol de la cathédrale ; il eût été facile, cependant, de conserver les restes d'un prélat que la France met au nombre de ses plus illustres prédicateurs.

*Charles-Antoine-Henri Duvalk de Dampierre*, mort en 1833, enterré dans l'une des chapelles de l'abside, située à droite du maître-autel. Sur un marbre blanc de cette chapelle, est gravée une épitaphe en latin, surmontée du buste du défunt et accompagnée de ses armoiries.

Savaron (2) pense qu'*Imbert*, archevêque de Rheims, décédé à Clermont, fut enseveli en l'église cathédrale, qui avait le privilége d'enterrer les étrangers morts à Clermont, et qui n'étaient pas domiciliés dans cette ville depuis plus d'un an.

Le musée lapidaire de Clermont possède une statue tombale fort curieuse. Elle représente un évêque, coiffé de la mitre et couvert d'un ample manteau, portant un capuchon. Cette statue, qui est fort ancienne, provient de la cathédrale de Clermont.

Parmi les autres célébrités, ensevelies dans notre cathédrale, nous ne devons pas oublier *Bernard de la Tour*, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1319, puis cardinal-diacre en 1342,

(1) Voir Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*. | (2) *Origines de Clermont*.

mort de la peste à Avignon, le 3 août 1361, enterré dans cette ville, puis transféré dans la cathédrale de Clermont le 6 mars 1363. Son tombeau, placé à gauche du maître-autel, était en marbre. Baluze en donne le dessin dans son *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne* (tome I) ; ce tombeau était recouvert d'une large voûte en ogive, décorée d'arêtes, percées à jour, et de pilastres gothiques ; il était surmonté d'acrotères pyramidales (1). Voici l'épitaphe qu'on y lisait :

*Hic jacet bonæ memoriæ B. de Turre, tituli sancti*
*Eustachii, diaconus, cardinalis, qui obiit Avinioni, III non.*
*Augusti, anno domini MCCCLXI et fuit hic sepultus sexta*
*Die martii anno domini MCCCLX tercio. Ejus anima requiescat in pace (2).*

Le chapitre cathédral, afin de dégager le chœur de la cathédrale et de l'entourer d'une grille en fer, avait fait enlever les tombeaux de l'évêque *Aubert Aycelin* et du cardinal *de la Tour*, quelque temps avant 1789. Il les avait relégués dans les chapelles du chevet de la cathédrale. Dulaure (3) observe, avec raison, qu'il n'avait pas le droit de faire ce changement, parce que l'emplacement de ces deux tombeaux avait été acquis par des fondations importantes. Il arrive malheureusement trop souvent que des ecclésiastiques, sans égards pour les cendres de ceux qui nous ont précédés, font disparaître de leurs églises, sous prétexte d'embellissements, des tombeaux précieux par leur architecture ou leurs inscriptions funèbres, tombeaux qui, au surplus, conservent à la postérité la mémoire d'hommes de bien.

Voici l'épitaphe d'*Antoine de Langeac*, abbé de la cathédrale de Clermont, mort vers 1510, telle qu'on la lisait dans la cathédrale avant 1793 :

*Quisquis hic intactas divæ Genitricis ad aures*
*Doctus vota facis congeminasque preces,*
*Ut finem dederis, gressum rogo siste parumper,*
*Et stectens oculos huc quoque verte pios.*
*Langiacus claudor monumento Anthonius isto*
*Editus insigni conspicuaque domo.*
*Quem decretorum præclara licentia docto*
*Munivit titulo constituitque gradu.*
*Sedis apostolicæ mox prothonotarius, auri*
*Nomen & excrevit gloria lata michi,*
*Canonicus siquidem sed & abbas hoc venerando*
*Prælatus fulsi non sine laude chori.*
*Præpositusque sacra Juliani in martyris æde*
*Quæ Brivatea cernitur urbe sui ;*
*Magnique Antonii generalis Frugeriarum*
*Præceptor solers ædituusque sacer,*
*Virginis & rexi granatia templa parentis,*
*Et Bonebaldanis civica jura dedi.*

(1) Dulaure, *Description de l'Auvergne.*
(2) Baluze, *Maison d'Auvergne*, t. II, p. 574.
(3) *Description de l'Auvergne*, p. 197.

*Nunc jaceo claro cum antistite montis,*
*Qui cum Martino præsule nomen habet,*
*Cognomen Gouge, agnomen Charpanius illi,*
*Quique meæ frater matri uterinus erat.*
*Partem hanc canonici michi permisere benigni*
*Exangue ut digno corpus pace quiescat,*
*Tu rogita jugis mens libera pace quiescat,*
*Hoc abs te tantum lector amice peto (1).*

L'illustre clermontois *Jean Savaron* fut enterré dans cette cathédrale en 1622, en la chapelle Sainte-Catherine, au tombeau de ses ancêtres.

Dulaure (2) donne les épitaphes de plusieurs guerriers, tués au siége d'Issoire en 1577 et enterrés dans la cathédrale de Clermont. Ces épitaphes, placées sur les piliers du monument, ont disparu en 1793. C'est d'abord celle du capitaine *Jean de Ponts*, mort le 18 juillet 1577, après avoir été blessé au siége d'Issoire :

*Qui voudra de mes ans le nombre supputer,*
*Trouvera que bien jeune ai franchi cette vie ;*
*Mais qui de mes trophées & lauriers abuter*
*Le juste rang voudra, comptera sans envie,*
*Plus de drapeaux que d'ans, plus de périls que poilz,*
*Eslevez, enlevez, eschapez, rembarez,*
*Dont le dernier compter, Issoire, ne te doits,*
*Duquel les sanglans feux par moi sont renferrés ;*
*Puis de tant de hazards m'a payé quelque main.*
*Ma mort te servira d'une leçon, lecteur ;*
*Qui de tout ce que pense ou fait l'effort humain,*
*Dieu en est le seul juge & loyal protecteur.*
*Agé de 25 ans.*

Sur un autre pilier, on voyait l'épitaphe du capitaine *Pierre de la Machie*, natif de Florence, lieutenant de deux enseignes de pied françaises, sous la charge du capitaine de *la Roullé*, tué à l'assaut d'Issoire le 9 juin 1577 :

*Le florentin accord, s'il est loyal & preux,*
*Touche aisément au point de la louange humaine.*
*De faconde & beauté ayant la face pleine,*
*Il ne manque en savoir ni esprit généreux ;*
*Tel a vécu, Machie, en chaque siége heureux,*
*Noble, sage & vaillant, cher à ton capitaine.*
*Préféré as la mort, à la vie incertaine,*
*Et m'as laissé de cœur & de corps langoureux ;*

(1) *Gallia Christiana*, t. II, p. 310. (2) *Description de l'Auvergne.*

*Bien que l'honneur de Dieu, la défense d'église,*
*Le service du roi et le tien t'ai transmise*
*Ceste hardiesse au sein ; si crois-je toutefois*
*Que c'est mon amitié qui fier l'a fait ranger*
*A la gresle du plomb, quand pour me revanger,*
*Au péril affrontant, m'as servi de pavois.*

Sur un pilier, qui est à gauche, au fond de la nef, on voyait un tableau représentant à genoux *Jean de la Fresnaie*, seigneur de la Sapinière, lieutenant de deux corps de gens de pied, sous la charge de M. *de Thecalle*, mort le 27 juin 1577, blessé de deux arquebusades au bras et à la jambe le 9 du même mois au siége d'Issoire. Près de ce tableau, était l'épitaphe de *Giraud de Goust*, de Gascogne, capitaine de deux compagnies de gens de pied français, mort au même assaut. Derrière le chœur, on lisait dans une chapelle, l'épitaphe de *Ferrand de la Baulme*, seigneur et baron de Lers ; celle de *Rochefort*, second fils de François, comte *de Suze*, qui décéda à Clermont, le 4 juillet 1577, blessé de deux arquebusades à l'assaut d'Issoire « *étant*, dit l'inscription, *des premiers qui donnèrent au pied du retranchement de ladite ville, pour l'envie qu'il avoit d'imiter la valeur et fidélité assez connues et éprouvées de sondit sieur et père, qui étoit aussi au camp de ladite ville, avec Monseigneur, frère du roi, et autres princes.* »

De l'ancien pavage, deux pierres tombales du XIVe siècle sont restées, dans une des chapelles des basses nefs, à droite du chœur : d'abord, celle d'un chanoine de la cathédrale ; l'inscription, à demi-effacée, laisse lire les mots *canonicus Claromontensis* ; les ornements architecturaux sont du style ogivale secondaire. Nous donnons le dessin de cette dalle ; l'autre pierre sépulcrale représente une femme.

**ORGUE, STALLES, MAITRE-AUTEL, TABLEAUX, ETC.** L'usage des orgues remonte fort loin, mais les cathédrales, qui en étaient décorées, dès le XIIIe siècle, ne sont pas nombreuses. A cette époque, la cathédrale de Clermont possédait l'avantage de pouvoir mêler ses chants religieux à ceux de cet harmonieux instrument. En 1270, un acte capitulaire nous apprend que le chapitre fit cesser le chant de son orgue, parce que le bailli de l'évêque de Clermont avait refusé de lui prêter le serment accoutumé lors de son installation, et que ce magistrat avait fait enfermer en prison le domestique d'un chanoine et un ouvrier monnayeur (1). En 1793, les orgues de la cathédrale de Clermont furent préservées, grâce aux trois voûtes du clocher Saint-Michel, enfoncées par la grosse cloche, que les révolutionnaires précipitèrent à terre. En 1683, les orgues étaient placées au fond de la nef ; elles étaient alors soutenues par deux colonnes engagées dans la muraille, mais antérieurement à l'année 1744, elles étaient placées au-dessus du portail septentrional ; à cette époque, elles furent transférées au bas de la grande nef, où elles sont encore. On peut voir aux archives départementales du Puy-de-Dôme (2) le dessin « du grand jeu d'orgues » tel qu'il était en 1744. Le célèbre musicien *Jean-Philippe Rameau* (3) était organiste de la cathédrale de Clermont au milieu du XVIIIe siècle. L'orgue actuel, qui est d'une grande

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral.

(2) *Chapitre cathédral*, armoire, 18, sac D.

(3) *Jean-Philippe Rameau*, musicien-organiste, était né à Dijon le 25 septembre 1683. Il était fils de *Jean Rameau*, organiste à Dijon, et de *Claude de Martincourt*. Il mourut âgé de 81 ans, le 13 septembre 1764, à Paris.

puissance, a remplacé celui dont nous venons de parler et peut produire, grâce à ses nombreux registres, des effets multipliés.

Le chœur de la cathédrale était orné de superbes stalles gothiques, chef-d'œuvre de sculpture, dû au ciseau de *Gilbert Chapart*, que Savaron qualifie d'*ingénieur et vaillant menuisier* ; l'évêque *Jacques d'Amboise* avait fait don de ces stalles au chapitre cathédral au commencement du XVIe siècle. L'historien Jacques Audigier s'exprime ainsi au sujet de la chaire épiscopale qui les accompagnait : « La chaire épiscopale se distingue par son élévation en pyramide ; ce fut l'évêque *Jacques d'Amboise*, évêque de Clermont, en 1505, qui présida à cet ouvrage. Ses armoiries *(palé d'or et de gueules de 6 pièces)* sont répétées entre les pilastres qui soutiennent la corniche au-dessus des stalles. »

L'évêque *Adhémar de Cros* donna, en 1285, au chapitre cathédral toute sa vaisselle d'argent, dont le poids était de 140 marcs, pour faire une table (un autel) avec des figures en argent.

Audigier, qui écrivait en 1683, décrit ainsi le magnifique maître-autel, qui a disparu en 1793 : « Il est, dit-il, renfermé entre six colonnes de cuivre, surmontées chacune d'un ange que soutiennent des pentes et des rideaux. Sept chandeliers d'un côté et six de l'autre prennent naissance à deux longues pièces de cuivre, travaillées avec soin ; elles ont pour appui, d'un côté les deux colonnes les plus éloignées de l'autel et de l'autre deux plaques aussi de cuivre, en demi-cercle, attachées aux chambranles des deux portes du chœur. Au fond de l'autel, s'élève une espèce d'armoire, où sont renfermés les douze apôtres en vermeil, qui ont un pied et demi de haut ; au milieu, est la Vierge, montant au ciel, environnée de chérubins, ayant au-dessous d'un côté la figure de *Guillaume de la Tour,* patriarche d'Antioche et de l'autre celle de saint Jean l'évangéliste. Cet ouvrage, commencé en 1453 (1), est un don de *Guillaume de la Tour,* seigneur d'Olliergues, évêque de Rodez et patriarche d'Antioche, lequel en avait fait faire un semblable à l'église de Rodez, dont il fut élu évêque en 1419 (2). Du milieu de l'autel, s'élève une croix d'argent, enrichie de pierres précieuses, à laquelle est attaché un christ mourant, au-dessus est placée une statue de la Vierge (3), dont la tête est en vermeil, entourée de brillantes

(1) Audigier fait erreur ; au lieu de 1453, il faut lire 1463.

(2) Les archives du chapitre cathédral de Clermont renferment, à la date du 29 juillet 1463, le document suivant, concernant ce maître-autel ou retable : « Prix fait du retable de la cathédrale, donné par le chapitre cathédral à *Pierre Emeyrat*, *François Chaumelis* et *Louis Mirepoix*, argentiers (orfèvres) de Clermont, qui promettent de faire ce retable, appelé par eux en langage vulgaire *retaule*, à condition que chaque marc d'argent employé leur sera payé 10 sous tournois et que pour la façon il leur sera donné 60 écus d'or ; qu'ils devront faire construire un laboratoire tout exprès. *Guillaume de la Tour*, patriarche d'Antioche (*), avait donné mille écus d'or, à condition que ce retable serait tout en argent et que sur l'autel il y aurait l'image des 12 apôtres et au milieu d'eux l'Assomption avec le portrait du patriarche, à l'instar du retable, qu'il avait déjà fait faire en la cathédrale de Rodez. » Le grand tabernaclé du milieu pesait 34 marcs 5 onces. Le total de la dépense s'élève à 1492 écus d'or 27 livres 2 sous ; le poids du retable était de 154 marcs 1 once 1|2. Il paraît que l'orfèvre *Louis Mirepoix*, qui dirigeait l'ouvrage, y perdit. En 1464, le même *Louis Mirepoix* et *François Chaumelis*, orfèvres de Clermont, s'engagent à faire, dans un an, toutes les figures en vermeil, qui décoraient ce maître-autel les trois jours de Pâques, de Noël et de l'Assomption.

(*) *Guillaume de la Tour d'Olliergues*, fils d'Agne II de la Tour, seigneur d'Olliergues et de *[illegible]*, fut pourvu d'un canonicat en la cathédrale de Clermont en 1408, puis de l'évêché de Rodez en 1420. Il occupa ce dernier siège épiscopal jusqu'en l'année 1457, qu'il fut nommé patriarche d'Antioche. Il mourut en son château de Moret-les-Rodez le 17 mars 1470 et fut enterré à Rodez.
Voir Baluze, *Hist. de la Maison d'Auvergne*, t. II, p. 725.

(3) Cette statue était représentée assise ; elle était accompagnée de deux anges adorateurs et dorés, supportant au-dessus de la Vierge un grand voile blanc en émail. Ce beau travail ne fut exécuté qu'en 1761 par *Simon Challe*, de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris.

pierreries, et dans laquelle *Etienne*, évêque d'Auvergne, avait renfermé bien des reliques qu'on dit avoir été portées d'Orient par saint Austremoine. Aux deux extrémités du haut de l'autel sont deux châsses où ont été conservées les reliques de saint Agricole et Vital. Derrière l'autel, sont renfermées bien des reliques (1). Les ornements en sculpture sont jetés avec profusion ».

L'évêque *Jacques de Comborn*, qui prit la crosse du diocèse de Clermont en 1444, avait fait faire deux lions en bronze, adossés au milieu du chœur, où ils servaient à soutenir les livres de plain-chant. Audigier prétend que cet ouvrage était « très-achevé » ; il ajoute que le même prélat avait aussi fait placer deux colonnes en cuivre chaque côté du maître-autel.

Nous ne devons pas oublier une grande et curieuse tapisserie en soie « magnifiquement historiée » dit Savaron (2), et sur laquelle était représentée toute la vie de Jésus-Christ. Les jours de grandes fêtes, cette tapisserie était tendue entre les stalles et la balustrade qui les précédait. C'est encore l'évêque *Jacques d'Amboise*, qui avait fait don de cette tapisserie ; à ce sujet, remarquons combien furent grandes les libéralités de ce prélat envers la cathédrale de Clermont.

Au temps de Pâques, on plaçait dans la cathédrale, avant la grande révolution, un candélabre en bronze doré de 7 à 8 pieds de hauteur et dont les branches étaient en forme de triangle ; ce candélabre avait été donné, au milieu du XVIII[e] siècle, par *Paul de Ribeyre*, chanoine de la cathédrale de Clermont, mort évêque de Saint-Flour. Cette largesse nous fait penser qu'antérieurement, et vers l'année 1660, M. *Fayet*, trésorier-général de France à Riom, seigneur du Bois-de-Cros, près de Clermont, donna aussi un énorme chandelier en cuivre, appelé *la perche*, dont le coût, en vertu d'un prix fait, fut de 1543 livres. Ce chandelier avait été placé sur l'un des côtés du chœur ; le chapitre cathédral reconnaissant fit graver les armoiries du donateur, qui furent fixées à la muraille (3).

Dulaure, dans sa *Description de l'Auvergne*, signale, en 1789, un bon tableau, donné par un membre de la maison *de Bosredon* ; ce tableau, qui était situé près de la sacristie, derrière le maître-autel, a disparu en 1793.

Au-dessus de la porte de la sacristie, on remarque deux curieuses peintures à la fresque, qui ont été superposées : d'abord, celle qui représente le chantre du chapitre cathédral, nommé *G. de Jeu*, mort en 1302 (nous en donnons le dessin) ; ensuite, une deuxième, qui a été placée sur cette dernière au commencement du XV[e] siècle, et qui laisse voir un ecclésiastique, à genoux sur un prie-Dieu, vêtu d'une robe rouge, au-dessus de laquelle est une aube blanche ; ce prêtre invoque la Vierge, qui est au-devant de lui ; sa figure est parfaitement dessinée. Il y avait, au-dessous de cette dernière fresque, une légende en caractères gothiques, qui a disparu. Ces deux peintures sont précieuses.

Le maître-autel actuel est en cuivre repoussé. Il est de même style que le monument. Il a figuré à la grande exposition de Paris en 1855. Les grilles du chœur, le siége épiscopal, l'orgue d'accompagnement et la réparation de la chapelle centrale de l'abside datent de 1859 ; ils ont été exécutés sur les dessins de M. Viollet-le-Duc, architecte du gouvernement.

(1) Aux fêtes solennelles, on ouvrait les deux battants dorés qui fermaient cette partie de l'autel, pour exposer ces reliques à la vénération des fidèles.

(2) *Origines de Clairmont*, p. 87.

(3) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral.

**TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE, RELIQUAIRES, OBJETS D'ART, ETC.** Nous donnons en *Appendice* l'état du trésor de la cathédrale de Clermont en l'an 1000. Ce trésor était alors fort riche. Notre cathédrale possédait des reliques infiniment précieuses. Suivant le *Memoriale Reliquiarum*, inséré dans *la Canone*, saint Austremoine en aurait apporté en Auvergne de nombreuses ; voici le détail, tel qu'il se trouve au manuscrit précité : « in primis, de umbilico filii Dei, cum quinque unguibus de sinistra manu, prepucium ipsius, cum duabus unguibus de dextera manu, et de pannis quibus fuit involutus, et undecimam partem sudarii, que fuit ante oculos ejus, cum sanguine ipsius et de tunica et de barba, et de capillis, et de preancto ejus cum sanguine, et tres ungues ejus ex recisione manus dextere, et partem spine corone, et de pane, quem ipse benedixit, et ex spongia ejus, et de sepulcro ipsius Domini, et ex virgis, quibus cesus fuit et de capillis beate Marie tres, et brachiale ejus, et de vestimento ipsuis, cum lacte, et de pallio quod ipsa fecit. Has vero reliquias *Stephanus episcopus* (1) condivit in ymagine matris Domini et in ymagine filii ejus. »

S'il faut en croire la *Nova Bibliotheca* du père Labbe (2), plusieurs de ces reliques avaient été données, vers l'année 264 de l'ère chrétienne, par un nommé *Amateur* et sa femme *Véronique*, qui en avaient fait la distribution à plusieurs églises d'Auvergne. Le père Labbe va même jusqu'à dire que ces deux époux avaient apporté du lait de la Vierge et une portion de ses souliers, reliques dont on peut contester, assurément, l'authenticité. Toutefois, parmi ces objets, ceux, qui passaient pour très-authentiques, étaient : un fragment du bois de la vraie croix et une sainte épine, donnés par le roi Saint-Louis à son retour de la Terre-Sainte en 1254, lorsqu'il passa à Clermont, ou envoyés par lui à l'évêque *Guy de la Tour*, en 1269, avec divers ornements d'église, ainsi que le constate la *Gallia Christiana* (3). On les conservait avec des reliques de la Sainte-Vierge, de saint Jean-Baptiste, de saint Georges, de saint Alyre et de plusieurs autres saints, dans de riches reliquaires en or, en vermeil et en ivoire, enrichis de pierres précieuses, détruits ou vendus en 1793. L'un de ces reliquaires était de la 18e année du règne de Charlemagne (de l'an 790) ; il renfermait des reliques de saint Agricole et saint Vital. Voici son inscription :

IN NOMINE DEI SUMMI ET IN HONORE SANCTORUM MARTYRUM
AGRICULI ET VITALIS ARVERNORUM CIVITATIS, HANC CAPSAM EX
ELEMONIA, CAROLO REGE ANNO DECIMO OCTAVO REGNI SUI NECNON
HICTERIO COMITE, VEL RELIQUIS CHRISTIANIS QUI HUNC AURO VEL
GEMINAS CONGREGAVERUNT PRO ANIMAS EORUM HADDEBERTUS EPISCOPUS
FIERI ROGAVIT. ET VOS DOMINI EPISCOPI SUCCESSORES VESTRI CUM CLERO
VESTRO IN MERCIDE ORATE PRO NOBIS. DEO DIGGUS FECIT (4).

Une autre châsse des saints Agricole et Vital nous apprend que les reliques de ces martyrs furent tirées de Bologne, en Italie, par *Hadebert*, évêque de Clermont (en 764), sur les ordres du roi Charlemagne :

HIC HAB. RELIQUIE DE CAPUT SANCTI AGRICULI
ET SANCTI VITALIS. HADEBERTUS EPISCOPUS IN BONANIA
CIVITATE JUBENTE CAROLO REGE RECIPIT FESTO EORUM
IV. KAL. DECEMB. (5).

(1) Il y a six évêques, qui ont porté le nom d'*Etienne* avant la rédaction de la *Canone*. Je crois qu'il s'agit d'*Etienne Ier*, évêque de 755 à 762.

(2) T. I, p. 630.

(3) T. II, p. 279.

(4) (5) *Gallia Christiana*, t. II, p. 254 : — *Mémoires de l'Academie des inscriptions et belles-lettres*, année 1723.

+ IN NOMINE DĪ SVMI ET IN HONORE SCOR

MARTIR AGRICOLI ET VITALIS ARR CIVITAT HANC

CAPSA EX ELIMOSINA CAROLO REGE ANN XVIII REGNI

SVI NEC NON HICERIO COME VE RELIQVIS XPIANIS

QVI HVNC AROVEL GEMAS CONGREGAVĒR P ANIMAS

EOR HADDBERT EPS FERI ROGAVIT ET VOS OME

R SVCERS NI MIRO VRO IN MERCEDVS OPAE P NOB +

DEODIGGVS FECIT +

---

HIC HAB RELIQVIAS DCART SCI AGRICOLI ET DSCI

VITALIS SCHINA HADDBRT EPS IN BONONIA CIVITAE

ILBENE CAROL... G REGE FES EOR IIII ID

DECEMBRIS

---

HN NOMINE DI SVMI IN HONORE SCI MARIAE SCI

PETRI ET SCI MARCIALIS VEL QVORV RELIQVIAE

HIC CONDITTE SVNT HADDEBERT EPS FIERI IVSSIT

FAC-SIMILE D'INSCRIPTIONS

de 3 Chasses de la Cathédrale de Clermont-Ferrand

anéanties en 1793

la première est de l'an 790 la deuxième et la troisieme de l année 764

En la cathédrale de Clermont, on voyait encore une autre châsse de l'an 764, faite du temps de l'évêque *Adebert*, et portant ces mots :

IN NOMINE DEI SUMMI ET IN HONORE
SANCTÆ MARIÆ SANCTI PETRI MARTIALIS
VEL QUORUM RELIQUIÆ HIC CONDITÆ SUNT ANDEBERTUS
EPISCOPUS FIERI JUSSIT.

Nous donnons sur la planche ci-contre le fac-simile des trois inscriptions précédentes.

Vers l'année 1650, le chapitre cathédral de Clermont ouvrit l'un de ces reliquaires pour donner un fragment des reliques des saints Agricole et Vital à l'abbaye de Saint-Nicaise, de Rheims, ainsi qu'il résulte d'une lettre de remerciements, signée par tout ce monastère (1).

Environ l'an 1250, Me *Melioris*, prêtre-cardinal, fit don à la cathédrale de Clermont d'une belle châsse, contenant des reliques ; cette châsse était destinée à la chapelle qui appartenait à la famille de ce prélat en la cathédrale (2).

Par son testament de 1285, l'évêque de Clermont, *Guy de la Tour*, légua au chapitre cathédral de cette ville une coupe en or, pour faire un ciboire, et deux coupes en argent, destinées à deux reliquaires. *Adhémar de Cros*, autre évêque, fit don à la cathédrale d'un reliquaire doré, que l'on portait aux processions, et sur lequel était écrit : « *Hoc vas fecit episcopus Adhemarus de Cros* » (3).

En 1427, *Marthe de Beaufort*, épouse de *Guy de la Tour* (de l'illustre maison de ce nom), donna au chapitre cathédral de Clermont un vaisseau en vermeil, garni de pierres précieuses et de perles et renfermant une dent de saint Jean-Baptiste.

En 1657, le sieur *Collard*, orfèvre à Paris, termina un beau reliquaire, donné par un chanoine de la cathédrale *(Benoit Begon)* en 1656. Ce reliquaire renfermait des reliques de l'évêque saint Bonnet, dont il représentait le buste, coiffé de la mitre et porté par deux anges. Le chef, qui était en argent, avait 22 pouces et demi de hauteur, et les anges 14 à 15 pouces ; le tout pesait environ 80 livres (le chef seul pesait 50 marcs). Un dessin du reliquaire accompagne la lettre d'envoi de l'orfèvre *Collard* ; on peut voir ce dessin aux archives départementales du Puy-de-Dôme, fonds du chapitre cathédral (*armoire* 18, *sac D.*)

Dans certaines fêtes, on exposait les reliquaires précédents à la vénération des fidèles. On en portait avec soin quelques-uns dans certaines processions. En cas d'incendie, le reliquaire de saint Arthème était transporté sur le théâtre du sinistre.

Une antique chasuble, tissée de soie verte et cramoisie et dont les galons et les cartouches étaient en or, était conservée en l'église cathédrale de Clermont. Elle ne sortait que le jour de la fête solennelle de saint Bonnet, ainsi que le portaient des vers insérés dans le vieux bréviaire du diocèse de Clermont imprimé à Venise à la fin du XVe siècle :

. . . . . . . . . . . . . . . . .
En son église est gardée
La chasuble de saint Bonnet.
Qu'on ne voit si feste il n'est.

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral.

(2) *Manuscrit de la Canone.*

(3) Savaron *Origines de Clairmont*, p. 75.

La tradition portait que la sainte Vierge elle-même, par l'intermédiaire d'un ange, avait envoyé cette chasuble au saint évêque de Clermont ; mais, en 1785, un savant semi-prébendé (demi-chanoine) de la cathédrale, M. *Cortigier*, s'aperçut, en célébrant la messe, que les cartouches portaient d'anciens caractères ; après l'office, il les déchiffra et l'inscription lui apprit que cet ornement avait été donné, vers l'an 998, à *Gerbert*, alors évêque de Rheims, depuis pape (*Sylvestre II*) par la reine *Adélaïde* femme de *Hugues Capet*.

Tous ces objets si vénérés ont été profanés, brûlés ou détruits pendant les fureurs qui sévirent à Clermont en 1793.

Voici quelle était, en 1742, la liste des précieux reliquaires de la cathédrale de Clermont, d'après un inventaire qui figure aux archives départementales du Puy-de-Dôme (1) :

« 1° Une *croix d'or*, enrichie de grosses perles fines, sur un pied de vermeil à l'antique, contenant du bois de la vraie croix, *envoyée par le roi saint Louis* ;

2° Une autre *croix d'or*, enrichie de pierreries, sur un pied de vermeil, renfermant une sainte épine aussi *envoyée par le roi saint Louis*.

3° Un *grand reliquaire de vermeil*, que porte à certaines processions le chanoine dernier reçu et qui renferme plusieurs reliques de la Très-Sainte Vierge ;

4° Le grand reliquaire de vermeil, que porte aux mêmes processions l'ancien chanoine semi-prébendé et qui renferme des reliques de saint Jean-Baptiste ;

5° Un *reliquaire de vermeil* en forme de main, avec cette inscription : *cæco nato* ;

6° Un *reliquaire d'argent*, enrichi de pierreries, en forme de bras et de main avec cette inscription : *Reliques de saint George* ;

7° Un *reliquaire en forme de châsse*, enrichi de pierreries, couvert de lames d'or en compartiments, qu'on porte aux incendies, ayant son inscription en filigrane d'or ; (c'était le reliquaire de saint Arthème) ;

8° Un *reliquaire en forme de petite châsse*, couvert de lames d'or à compartiments avec son inscription en filigrane d'or ;

9° Un *reliquaire en forme de coffre plat*, couvert de lames d'argent avec différentes figures contenant plusieurs reliques ;

10° Un *reliquaire de vermeil* en forme de coupe ovale avec son couvert, contenant différentes reliques ;

11° Un *reliquaire d'argent*, en forme de petit coffre élevé, enrichi de quelques pierreries avec une inscription de filigrane en argent ;

12° Un *reliquaire de cuivre*, argenté, en forme de châsse, avec une inscription en partie effacée ;

13° Un *reliquaire d'ivoire*, en forme de cassette plate avec des figures en bas relief de tous les côtés, renfermant grand nombre de reliques ;

14° Un *reliquaire d'ivoire* en forme de châsse, contenant plusieurs reliques, avec cette inscription : *Reliquiæ Beati Illidii Epi(scopi) C(laromontensis), os brachii illius in duas partes* (reliques du bienheureux Alyre, évêque os de son bras en deux parties) ;

15° *Reliquaire en ivoire*, en forme de petite châsse, contenant quelques reliques ;

16° Un petit *reliquaire d'argent*, en forme de *miroir*, avec une inscription effacée ;

17° Un *reliquaire en forme de cassette*, couverte d'une étoffe rouge avec des petits ornements d'or, faits au petit métier, renfermant quelques reliques ;

18° Un *reliquaire en cuivre*, en forme de châsse, sur un pied, avec des reliques renfermées dans un verre carré ;

19° Un autre *reliquaire de même forme* et même matière que le précédent avec des reliques renfermées dans de la corne transparente ;

20° Une *châsse en bois*, renfermant la chasuble de saint Bonnet, évêque de Clermont (2) ;

21° Une *cassette en bois*, renfermant la chasuble de saint Bonnet ;

22° Une *cassette en bois*, couverte en basane, avec quelques clous dorés, renfermant plusieurs corporaux, sur lesquels ont été répandues des gouttes du précieux sang dans la célébration de la messe.

NOTA. — Les reliquaires laissés dans le contre-autel ne sont point compris dans le présent inventaire. »

(1) *Fonds du chapitre cathédral*, armoire 18, sac D, cotte 29.

(2) Nous avons dit précédemment que cette chasuble n'était pas celle de saint Bonnet, mais une chasuble du X[e] siècle, donnée vers l'an 998, par la reine *Adélaïde*, épouse de *Hugues Capet*.

Tous les 22 reliquaires sus-mentionnés étaient renfermés à cette époque (1742) sous le maître-autel de l'église cathédrale de Clermont.

L'inventaire des titres du chapitre cathédral de Clermont, fait en 1744, et conservé aux archives départementales du Puy-de-Dôme, indique un titre qui donne, à la date de 1718, le détail des ornements et de l'argenterie de notre cathédrale. J'ai consulté ce curieux document. Parmi les ornements, il y en avait de fort riches ; la plupart étaient en velour, en satin ou en soie, avec des tissus en or et des franges de même métal ; nous y remarquons :

Le *grand dais*, servant à la procession, le jour de la Fête-Dieu (il était en satin blanc et chargé de broderies en or.) ;

Le *brancard*, pour porter la châsse de saint Agricole et saint Vital, couvert de marguerites rouges, brodées sur une riche étoffe ;

Un *contre-autel en tapisserie de soie*, représentant l'Ascension et la Pentecôte, servant à ces deux jours de fêtes ;

La *couverture de la châsse de saint Agricole et saint Vital*, en velour rouge garnie d'une dentelle d'argent fin, ladite couverture servant le jour de la procession du dimanche des Rameaux ;

Deux *chasubles et deux dalmatiques* de satin rouge, à soleils d'or, en broderie de soie, portant les armoiries de *Martin Gouge*, évêque de Clermont, mort en 1444, et dont la croix et les *orfraies* sont en broderies d'or et de soie ;

La *pente*, que l'on plaçait en haut du grand autel, lorsqu'il était ouvert, ladite pente en satin blanc avec des broderies en or faux et portant les armoiries de l'évêque de Clermont *Louis d'Estaing*, mort en 1664 ;

Un *devant d'autel*, tendu dans un cadre de bois doré, à bandes de damas blanc, nué à fleurs d'or, avec des broderies en or fin, ledit devant d'autel portant une croix d'or fin ;

Un autre *devant d'autel*, avec son contre-autel et ses pentes, d'une étoffe à fond d'or, broché, avec des petites bandes de satin rouge, garni d'une dentelle d'or, d'argent et de soie, servant le jour de la fête de la Toussaint ;

Parmi les tapisseries, nous remarquons :

*Sept pièces de tapisserie*, servant à entourer le chœur tout entier :

Un *grand tapis de Turquie*, doublé de toile, pour le grand autel ;

Un *grand tapis de moquette*, pour le grand autel ;

Un *grand tapis bleu à fleurs de lys d'or*, placé, aux fêtes annuelles, depuis le grand autel jusqu'au lutrin ;

Un *tapis de Turquie*, servant le jour du Vendredi-Saint ;

Une *tapisserie de bergame*, servant pour le banc des chapiers ;

Une *tapisserie à haute lice*, servant aux saluts ;

Une autre *tapisserie à haute lice* ;

Un *tapis de brocatelle* rouge et jaune, servant à couvrir le grand banc qui se met au milieu de la nef aux processions du jour de Pâques, de la Pentecôte et de Noël ;

Un autre *tapis de brocatelle*, de soie rouge et blanche, garni de franges de soie de même couleur ;

Un *tapis de Turquie*, donné, en 1724, par M. *David*, chanoine de la cathédrale de Clermont.

Quelques manuscrits sur velin, également inventoriés, étaient d'un grand prix et d'une grande beauté ; ils servaient aux messes solennelles ; nous citerons :

Le canon de la messe « *écrit sur du velin, avec des miniatures* », et tendu dans un cadre en bois doré ;

Un *missel, couvert de velour bleu*, bordé d'un petit galon d'or fin, servant aux fêtes annuelles ;

Deux anciens *missels, écrits sur velin*, dont un aux armes de *Martin Gouge*, évêque de Clermont, mort en 1444 ;

Un *livre des Evangiles, couvert en argent*, dont on se servait pour donner la paix ;

Un *livre, couvert en argent*, où sont écrits les oraisons et les capitules ;

Nous remarquons encore :

Deux *cornes en ivoire*, portant d'admirables sculptures et servant à « donner le signal des offices les jours du Jeudi-Saint et du Vendredi-Saint. »

Sont inventoriés, comme faisant partie de l'argenterie :

Le *chef de saint Bonnet*, en argent, avec un piédestal garni de plaques d'argent, et renfermé dans un grand étui ;

Le *chef de saint Arthème*, en bois argenté, avec son piédestal, garni de plaques d'argent ;

La *croix d'argent*, pour le grand autel, renfermée dans un grand étui ;

Quatre *chandeliers en argent*, dont le pied est à trois angles ;

Une *croix en cuivre doré*, pour le grand autel ;

Quatre *chandeliers en argent*, à pieds ronds ;

Autres 4 *chandeliers en argent*, à pieds ronds, pour les enfants de chœur ;

Quatre *petits chandeliers en argent* à pieds carrés ;

Une *figure en argent* de la T.-S. Vierge ;

Un *visoir* (ostensoir) *d'argent* doré, renfermé dans un étui ;

Un *reliquaire d'argent*, dont on se sert aux bénédictions ;

Un *reliquaire en cuivre*, renfermant des reliques de saint Guillaume ;

Un *benitier* avec son goupillon, le tout en argent ;

Un *calice* pour le grand autel avec sa patène, le tout en vermeil ;

Un autre *calice* avec sa patène, le tout en vermeil ;

Un *calice* avec sa patène, en argent ;

Deux *burettes d'argent*, avec une cuvette de même métal ;

Un *bassin d'argent* pour les offrandes ;

Un *bâton de cuivre doré*, à l'usage du chantre ;

Un autre *bâton en argent doré*, renfermé dans un étui, dont se servait le chantre aux processions générales ;

Un *bâton de cuivre doré*, dont le sous-chantre se servait aux processions générales ;

Une *masse en argent*, pour le bedeau ;

Une *grande croix en argent doré*, renfermée dans un étui, servant aux processions ; cette croix avait été faite à Paris, en 1748, aux dépens du chapitre cathédral ;

Une autre *croix* dont le haut est en argent doré et le bâton en argent, ladite croix servant aux processions ; elle avait été donnée par M. *Neyrat*, orfèvre, en compensation de celle que le chapitre avait fait faire ;

Une autre *croix de cristal*, dont le bâton était en argent, servant aussi aux processions ;

Quatre *grands chandeliers en cuivre*, servant aux anniversaires ;

Une grande *croix en argent*, pesant 17 marcs, servant aux processions (le chapitre l'avait fait faire en 1723).

Dans l'intervalle, compris entre 1730 et 1737, le chapitre cathédral avait fait faire de nouveaux objets en argent : quatre chandeliers, une croix pour placer sur l'autel, une lampe, un visoir (ostensoir) en vermeil, qui avaient coûté 15.060 livres. La croix, faisant partie de ces objets, fut vendue plus tard à l'abbaye de Saint-André, de Clermont : le prévôt du chapitre cathédral, (M. *de Laire*) en fit faire une autre plus belle (1) ; à la même époque, furent achetés des ornements (chapes, chasubles, etc.) jusqu'à la somme de 5,404 livres.

Un réchaud, en argent, servant au maître-autel, fut donné, vers 1710, par M. *Gaschier*, chanoine de la cathédrale.

**BOUTIQUES ENTOURANT LA CATHÉDRALE.** La cathédrale de Clermont était entourée extérieurement de plusieurs boutiques, qui avaient été bâties entre ses contreforts. Cette création, du plus mauvais goût, remontait au XVII^e siècle. A cette époque, les chanoines de la cathédrale avaient permis à certains particuliers, moyennant une rente, de construire ces petits magasins et de s'y établir (2). La ville a fait disparaître ces parasites, il y a quelques années, après les avoir successivement achetés.

(1) Ce même prévôt M. *de Laire* fit don à la cathédrale de Clermont d'une magnifique custode en argent.

(2) Les archives départementales du Puy-de-Dôme possèdent plusieurs baux emphytéotiques, passés par le chapitre cathédral pour la création de ces boutiques en 1639, 1640, 1672.

**LA CATHÉDRALE DE CLERMONT EN 1793.** Aux plus mauvais jours de la révolution de 1793, la cathédrale de Clermont ne dut son salut qu'à la sagesse et à la présence d'esprit de M. *Verdier-Latour*, ancien bénédictin de Saint-Alyre, et de M. *Deval*, architecte de la ville, qui firent entendre que rien n'était plus facile que de démolir ce monument, mais qu'on ne saurait que faire de ses décombres, et qu'en second lieu un édifice de cette dimension serait très-utile pour les réunions populaires. Ceci se passait le 13 février 1794 (25 pluviose an II). Nous extrayons du registre des délibérations municipales le passage qui a rapport à cet acte, si digne d'éloges pour ceux qui en furent les principaux moteurs :

« Le citoyen *Verdier* expose qu'il croit important pour la commune de faire des efforts pour conserver le bâtiment de la cathédrale ; il présente à ce sujet différents objets notables, auxquels cet édifice pourra être employé, comme, par exemple, l'établissement d'une *salle de comédie*. Le conseil arrête que les sections seront invitées à délibérer sur cet objet et à faire une pétition auprès de la Convention pour obtenir la conservation de cet édifice » (1). Un certain M. *Bonague* était même venu d'Aurillac pour acheter les matériaux de la cathédrale. A cette époque, furent abattus les deux clochers du midi (2) ; les sculptures du portail méridional furent entièrement détruites, celles du portail du nord endommagées, les statues des niches enlevées ou brisées ; on arracha la riche grille en fer de l'enceinte du chœur, les stalles et toutes les boiseries ; tous les autels furent dépouillés puis renversés. En 1793, on érigea au milieu du chœur de la cathédrale, une colonne en faveur de la Liberté. En 1794, on résolut de placer les canons de la ville dans le chœur de ce monument.

**PRINCIPALES DIMENSIONS DE LA CATHÉDRALE.** Pour bien voir l'ensemble de la cathédrale de Clermont, il faut se placer à quelque distance au S. E.; le chevet parait admirable. En résumé, voici les dimensions de cet édifice :

| | |
|---|---|
| Longueur totale de l'édifice (murs et contreforts de l'est compris) | 80$^{m}$. |
| Longueur totale dans œuvre, depuis l'extrémité du chœur, jusqu'à celle de la nef sous l'orgue | 70$^{m}$. |
| Longueur totale du chœur, bas côtés et chapelles compris | 35$^{m}$. |
| Longueur totale du chœur seul | 26$^{m}$. |
| Longueur de la nef, porche compris | 40$^{m}$ |
| Longueur de la nef seule | 35$^{m}$. |
| Largeur du chœur, bas-côtés et chapelle compris | 26$^{m}$. |
| Largeur du chœur seul (entre piliers) | 10$^{m}$. 50$^{c}$. |
| Largeur de la nef (avant portes comprises) | 41$^{m}$. |
| Largeur de la nef entre les deux portes du nord et du sud | 32$^{m}$. |
| Hauteur du pavé à la voûte de la nef | 28$^{m}$. 70$^{c}$. |
| Hauteur du pavé aux voûtes des collatéraux | 14$^{m}$ 30$^{c}$. |
| Epaisseur de la voûte | 80$^{c}$. |
| Hauteur de la charpente, de la voute à la crète | 10$^{m}$. 90$^{c}$. |
| Hauteur du clocher au-dessus du sol (clocher de l'horloge) | 50$^{m}$. 70$^{c}$. (3). |

(1) *Registres des délibérations municipales de Clermont*, année 1794.

(2) La tour de l'horloge de la cathédrale n'échappa de la destruction que grâce à la mesure prise, le 18 mars 1794, par les délégués des représentants du peuple, envoyés pour la demolition des clochers ; ces délégués se contenterent de faire « masquer » cette tour qui, déjà, avait été surmontée d'un énorme bonnet phrygien en 1793.

(3) Voici les principaux ouvrages qui donnent des détails sur la cathédrale de Clermont : *Notice architectonique de la cathédrale de Clermont* par J. Renouvier ; — *Bulletin monumental*, t. III (1837) ; — *Recherches historiques sur la cathédrale de Clermont et ses vitraux* par M. Thévenot, *secrétaire de l'académie de Clermont*, 1836 ; — *Notice historique sur la cathédrale de Clermont-Ferrand* par B. *Gonod*, bibliothécaire de la ville de Clermont, 1839, in-8° ; — *Description archéologique et historique de la cathédrale de Clermont* par P. D. L. (*M. de la Faye de l'Hôpital*). Ce dernier travail est fort détaillé et très-bien traité ; M. *de la Faye* a rendu un service réel en publiant ce volume, qui nous a été fort utile pour notre description de la cathédrale.

**LE CARÊME PRÊCHÉ DANS LA CATHÉDRALE.** De nos jours, la population de Clermont a le privilége d'entendre d'excellents prédicateurs pendant le carême, mais, au Moyen-Age, nos ancêtres n'avaient rien à lui envier, car le chapitre cathédral, secondé par la municipalité, faisait tous ses efforts pour attirer près de lui un prêtre éloquent. On trouve, dans les archives, les noms de quelques prédicateurs et l'indication de la somme qui leur était allouée par la ville. Saint *Vincent Ferrier,* de l'ordre des frères prêcheurs (dominicains) fit entendre sa voix dans notre cathédrale, pendant le Carême et l'Avent de l'année 1407 (1); un nombre extraordinaire d'auditeurs assistait à ses sermons. En 1464, le *beau Père,* (c'est ainsi que nos ancêtres dans leur foi et leur naïveté désignaient leur prédicateur), qui a prêché le carême, reçoit la somme de 100 sous pour sa peine; en 1478, un moine célestin, le « beau Père » frère *Jean Forget,* accepte 10 livres pour ses prédications; en 1484, frère *Antoine,* carme, du couvent de Clermont, prêcha le carême dans notre cathédrale; en 1486, le *beau Père,* qui monte en chaire, reçoit du bois, de la chandelle, des amandes et du sucre; en 1490, frère *Antoine du Bois,* cordelier, accepte 12 livres 10 sous pour ses sermons du carême et un dîner d'adieu.

Les registres des délibérations municipales, source de richesses historiques pour notre ville, nous apprennent qu'à la date de 1481 les édifices religieux, les cimetières, et les alentours de la cathédrale servaient ordinairement de halles et de marchés. Cette profanation regrettable provenait du manque absolu de halles dans la ville de Clermont. Une pareille impiété excita l'indignation du « *beau Père* », qui prêchait le carême : « Vos iniquités sont au comble, disait-il aux Clermontois; la colère du ciel se déchaîne sur vous! Aussi, des tremblements de terre vous épouvantent, ébranlant vos maisons jusqu'à la base! ». Le cardinal *de Bourbon,* évêque de Clermont, voulut remédier à cet état de choses déplorable. Un procès s'engagea entre lui et les chanoines de la cathédrale. L'affaire fut portée devant les Grands Jours, qui se tenaient alors à Montferrand. Les chanoines ne pouvaient se résoudre à un changement complet, sans en éprouver une perte réelle. « Il y a, disaient-ils, trois places qui appartiennent à notre cathédrale : l'une, au-devant de N.-D. de Grâce (2), l'autre appelée les *Grands Gras* (3) et la troisième *la Jallineure,* lesquelles sont antiques à ladite église. Aux Grands Gras, il est de coutume de tenir foires et marchés la veille de la fête de l'Assomption, le jeudi de la Cène, le jour de Saint-Nicolas en mai et à la saint Martin d'hiver; nous prenons un droit de *leyde* et de *terrage* sur les marchands qui viennent y vendre; l'évêque *Hugues de la Tour,* qui avait une part de ces droits de terrage, nous les a cédés en 1243, en échange de la paroisse et de la terre de Marsat, près de Riom; nous ne pouvons perdre ce droit sans en éprouver un préjudice sérieux ». L'évêque répliquait : « Il vient d'y avoir à Clermont de grands tremblements de terre, que Dieu vous a envoyés, parce que vous laissez vendre dans les lieux saints, au milieu desquels on entend blasphémer le nom du Seigneur les jours de foires; cet acte coupable vous attire la malédiction d'en haut; de plus, à la place des Grands Gras, il y a plusieurs tombes sur lesquelles vous laissez débiter des harengs; vous allez plus loin encore, car vous permettez d'acheter ces harengs jusque sous l'image de

(1) *Gallia Christiana*, t. II, p. 290. — On a imprimé les sermons de *Saint-Vincent Ferrier* et quelques-unes de ses lettres.

Saint-Vincent Ferrier prêcha en plein air dans la rue de l'Horloge à Riom en 1417. La foule, attirée par son éloquence, était telle qu'on dut faire garder les portes de la ville. (Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 456.)

(2) Aujourd'hui la *place devant Clermont*.

(3) La *tranchée des Gras*.

N.-D. de Grâce; je vous propose de transférer vos marchés à *la place Neuve*, qui est assez éloignée de votre cathédrale ». Après bien des débats, le chapitre répondit qu'il consentait à la proposition de l'évêque pourvu que son droit de terrage fût conservé. La cour, séante à Montferrand, ordonna une vérification de l'état des lieux par quatre conseillers de son tribunal, qui décidèrent « qu'à l'avenir les marchés ne se tiendraient plus à la place Neuve, devant le palais épiscopal, ni à celle de *la Jallineuve*, près d'un portail de la cathédrale, non plus qu'à celle des *Grands Gras* et des *Haut Gras*, depuis le portail appelé de *la Jallineuve* jusqu'au premier degré, qui descend à ladite place, et cela dans une longueur de 7 toises 1|2 et une largeur de 7 toises. » (1)

Le cardinal *de Bourbon*, évêque de Clermont, n'est pas le premier qui songea à transférer les foires et marchés tenus, en 1481, aux alentours de la cathédrale. En 1464, le chapitre cathédral, qui comprenait lui aussi combien ce changement était désirable, demanda à la ville que les foires, pendant lesquelles se vendaient les oignons et la vaisselle, au-devant de la statue de N.-D. de Grâce, fussent transférées à *la place Nouvelle* (2), qu'il venait de créer avec l'évêque au-devant de la cathédrale.

Voici ce que renferment les registres consulaires de la ville au sujet de la contestation dont nous venons de parler : « Le 27 avril 1481, il a été exposé par le gouverneur d'Auvergne et pour obvier aux jurements et préjurements qui se font chacun jour en vendant et acheptant dans l'église cathédrale et en la terre sainte d'icelle et par la remonstrance faite par religieuse personne frère *Anthoine du Bois*, qui a prêché le carême, et qui a dit que c'estoit contre l'evangile et commandement de Dieu, qui les jetta (les marchands) du temple et que c'estoit la raison pour laquelle la terre tremble, duroient tant de famines, mortalités, tempestes, foudres, qui avoient tant de cours audit pays. » Le lendemain, dans l'assemblée de la ville, on délibéra de reléguer les marchands à une certaine distance des abords de la cathédrale. Il fut décidé qu'on les placerait « vers l'*hôtel de Boulogne*, vers les Notaires (en la rue des notaires) ; les regrattiers qui, d'habitude, vendaient aux *Gras*, au lieu saint, vendront depuis la *place Neuve* et derrière ladite église jusqu'à l'*hôtel de la Forêt* ; les pourceaux, qui estoient achetés au lieu saint, seront vendus au devant de la grande boucherie ; la chaux, qui se vendait en la place Neuve, se vendra au marché au blé ».

## ANCIEN CHAPITRE CATHÉDRAL

Peu de cathédrales étaient privées au Moyen-Age d'un chapitre de chanoines ; celle de Clermont possédait une congrégation religieuse de ce genre, dès les temps les plus reculés. Il est probable que lorsque saint Namace, évêque de Clermont, eut fait élever une cathédrale dans l'enceinte de la ville, au milieu du Ve siècle, de fervents chrétiens durent s'y réunir souvent, pour réciter en commun les mêmes prières, chanter les mêmes offices.

(1) *Bibliothèque de Clermont*, ms. de Dulaure.

(2) La *place Nouvelle*, appelée en 1481 *Place Neuve*, et qui fut elle-même jugée à cette dernière époque trop rapprochée de la cathédrale, porte aujourd'hui le nom de *place derrière Clermont*.

**ORIGINE DES CHANOINES.** On n'est pas d'accord sur l'étymologie du mot chanoine, en latin *canonicus ;* ce mot, qui vient du grec *Kanon*, signifie trois choses, de là l'indécision d'un choix : *Kanon* veut dire 1° règle ; 2° une certaine pension pour vivre ; 3° catalogue. Les uns, ne voyant que la règle adoptée, ne tiennent aucun compte de la pension qui était assignée aux chanoines ; d'autres soutiennent que le nom de chanoine fut donné indistinctement à tous les clercs, même aux évêques, de sorte que clerc et chanoine avaient en principe même signification et se rapportaient à tous ceux qui étaient inscrits dans le *Kanon* ou *catalogue*, c'est-à-dire sur le registre de ceux qui devaient être entretenus aux frais d'une église. Il est, en effet, probable que les chanoines étaient dans l'origine tous les clercs. Ce nom fut donné particulièrement dans la suite à tous ceux qui adoptèrent la règle de saint Augustin et vivaient en commun avec l'évêque. Ces communautés de clercs formèrent à la longue un corps à part, dont l'évêque était néanmoins le chef ; il arriva même, au X<sup>e</sup> siècle, que dans les villes où il n'y avait point d'évêque on établit de semblables communautés ou congrégations qu'on appela *collégiales* parce qu'on se servit du mot congrégation ou collége pour spécifier le corps des chanoines ; le mot de *chapitre* est plus récent.

L'historien Grégoire de Tours est le premier qui, au milieu du VI[e] siècle, fait mention des chanoines de la cathédrale de Clermont. Le service divin, que célébraient ces derniers dans la basilique, élevée par l'évêque *Namace*, était si édifiant, grâce à leur piété exemplaire ; les cérémonies si magnifiques, que le roi Thierry, ayant assisté à la célébration de plusieurs fêtes, partit de la ville d'Auvergne, frappé de la majesté de ces cérémonies et prit quelques-uns d'entre eux pour les mener à Trèves, lieu de sa résidence ordinaire.

Comme antique origine du chapitre cathédral de Clermont, nous avons une indication précieuse en la personne de saint Amable, curé de Riom, mort en l'an 475, et qui avait été chantre de ce chapitre.

Les premiers clercs ou chanoines de la cathédrale de Clermont, réunis de leur plein gré, mais qui professaient la vie monacale, n'avaient adopté, comme ceux des autres basiliques, aucune règle. Une transformation s'opéra, au commencement du IX[e] siècle, sous l'évêque de Clermont nommé *Stable*. Les conciles de Mayence et de Tours venaient de s'assembler, en 813, par ordre de Charlemagne et arrêtèrent diverses constitutions canoniques. Stable obligea tous les chanoines à se conformer à ces constitutions et à adopter une règle.

**CLOITRE DU CHAPITRE.** Obligés de se prononcer, en vertu des conciles et sur l'injonction de l'évêque, les chanoines de la cathédrale de Clermont choisirent la règle de saint Augustin d'après les bases qui avaient été posées, en 758, par saint Chrodegand, évêque de Metz. Cette règle, qui exigeait l'abandon du monde de la manière la plus rigoureuse, privait ceux qui l'embrassaient de la jouissance de leur patrimoine ; c'était sur les revenus de l'église qu'ils devaient s'entretenir, se loger et se nourrir. Il fallut songer à construire un dortoir commun, un réfectoire, une salle capitulaire et un cloître. Ce fut au nord-ouest et près de la cathédrale que l'on s'occupa d'élever de nombreux bâtiments à cette intention. Il serait intéressant de connaître la description détaillée de ces constructions ; l'historien Audigier est le seul qui nous donne quelques indications. Apparemment, leur ensemble constituait une espèce d'abbaye, contiguë à la cathédrale, et dont le style roman permet d'avoir une légère idée. On entrait de la cathédrale dans un cloître, soutenu par des colonnes, dont il restait encore quelques débris en 1683 : près de ce cloître, étaient les réfectoires et les dortoirs ; c'est sur l'emplacement du deuxième réfectoire que fut construite, en 1093, la chapelle de saint Nicolas. A l'angle sud-ouest de la cathédrale, se trouvait alors le logement de

l'évêque et celui des chanoines; là, se voyaient de nombreux corps de logis; plusieurs furent renversés, postérieurement au XII[e] siècle, pour agrandir le palais épiscopal d'une vaste cour et plus tard d'un parterre agréable, lorsque les chanoines eurent abandonné la vie commune; l'un de ces corps de logis servit de maison abbatiale où résida l'abbé du chapitre jusqu'au moment de la révolution en 1790; à la fin du XVII[e] siècle, cette maison fut rebâtie entièrement par l'abbé *Etienne Champflour*. Les bâtiments, dépendant de la maîtrise de la cathédrale, comprenant « la tour basse, le cuvage, le renfoncement de ladite tour, la chambre et le colombier au-dessus » furent vendus comme biens nationaux, le 25 avril 1793, moyennant 5,000 livres, au sieur *Maymat*, tanneur; les bâtiments de l'abbaye furent adjugés, moyennant 32,200 livres, au sieur *Gilbert Fressanges*, marchand à Clermont, par acte du 9 décembre 1792 (1). La maison abbatiale, devenue la maison *Fressanges*, pendant la révolution, a été démolie en 1846-1847; c'est à cette époque qu'à été dégagée la cathédrale dans sa partie sud-ouest et qu'une rue a été ouverte en cet endroit.

**LE CHAPITRE ABANDONNE LA VIE RÉGULIÈRE.** Au milieu du XII[e] siècle, las de subir les conséquences d'une vie claustrale ou régulière, les chanoines de la cathédrale résolurent, du consentement de l'évêque, de se séculariser; le relâchement s'était introduit parmi eux; leur *chapitre régulier* préférait devenir *chapitre séculier*, parce que les chanoines pourraient à l'avenir habiter sous un toit particulier, percevoir les revenus de leur patrimoine, outre ceux de leur prébende. Quelques chanoines, fidèles à leurs engagements, persistèrent à vivre en commun jusqu'à leurs derniers jours et obtinrent l'abbaye des religieuses de Chantoin, où ils se retirèrent (2) ayant à leur tête le pénitencier *Aldefrède*, qui devint leur premier abbé. Cette nouvelle abbaye de chanoines-augustins de Chantoin exista jusqu'en 1633, époque où elle fut remplacée par des carmes-déchaussés.

**VOCABLE.** Les divers vocables de l'église cathédrale servirent pour celui des chanoines. Depuis la fin du XII[e] siècle, Notre-Dame d'août (Notre-Dame de l'Assomption), vénérée dans la cathédrale sous le titre de *N.-D. de Grâce*, fut la patronne du chapitre jusqu'au moment de sa suppression, lors de la grande révolution.

**DIGNITÉS.** Les dignités du chapitre de la cathédrale étaient nombreuses. Il convient de les faire remonter au concile assemblé à Aix-la-Chapelle en 813 (3). Antérieurement, l'évêque était le seul chef spirituel et temporel des chanoines, qui nous occupent, mais, depuis ce concile, ces chanoines eurent un prévôt (*prepositus*), un abbé (*abbas*), un doyen (*decanus*). Le prévôt venait immédiatement après l'évêque. Tous les chanoines, qui embrassaient la règle de saint Augustin, étaient obligés d'avoir ce dignitaire. Au-dessous du prévôt, venait d'abord l'abbé; ce dignitaire, passait en première ligne dans chaque monastère, mais n'avait été créé dans notre cathédrale que pour respecter le souvenir des moines, auxquels on avait permis de prendre place comme chanoines dans les stalles de la basilique, moines qui, antérieurement au XII[e] siècle, (c'est-à-dire avant la sécularisation du chapitre), étaient regardés avec raison par Hulgaud comme composant un monastère. Après la sécularisation du chapitre, la dignité d'abbé continua d'exister; c'est, du reste, ce qui arriva dans les autres chapitres qui furent sécularisés (celui de saint Genès, de Clermont, par exemple). Le doyen (*decanus*) venait après l'abbé; dans la plupart des églises

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, ventes des biens nationaux.

(2) Voir l'historique du couvent de Chantoin.

(3) Audigier, *Hist. manuscrite de Clermont*.

collégiales, c'était le premier dignitaire. Le doyen de la cathédrale de Clermont remplaçait le prévôt en cas d'absence. La *chantrerie*, c'est-à-dire la place de *chantre*, n'était pas une dignité; quoiqu'elle fut conférée à vie, ce n'était qu'un simple *office*.

## LISTE DES PRÉVOTS DU CHAPITRE CATHÉDRAL.

ODON . . . . . . . . . . 905

BERNARD. . . . . . . . . . vers 940

EUSTORGE . . . . . . . . . 1016-1020

ICTIER . . . . . . . . . . 1021

ETIENNE . . . . . . . . . 1030-1045

Il signe la charte de donation d'une partie de la ville de Clermont, consentie en 1043 au profit de l'évêque de Clermont par le comte d'Auvergne Guillaume V.

GIRALD l'an 21 du règne du roi Robert. 1009

AMBLARD. . . . . . . . . . 1035

HUGUES. . . . . . . . . . 1065-1093

ROBERT. . . . . . . . . . 1095

HUGUES. . . . . . . . . . 1095-1100

GUILLAUME . . . . . . . . vers 1110

ODON . . . . . . . . . . 1110

Archidiacre de la cathédrale de Clermont, abbé de Marmoutier.

PIERRE DE CHAMALIÈRES . . . 1131-1154

Signe la charte de fondation de l'église d'Herment en 1145; fonde l'église abbatiale de Saint-André-lès-Clermont.

ETIENNE . . . . . . . . . vers 1170

GUILLAUME D'AUVERGNE. 1181; mort en janvier 1217 (1).

Prévôt de Brioude; fils de Guillaume, comte de Clermont et d'*Anne de Nevers*. (2)

HUGUES DE LA TOUR . . . . . 1221-1227

GUILLAUME DE CROS . . . . . 1230-1240

Seigneur de Vernines.

PIERRE DE CROS, dit DE CHAMALIÈRES . . . . . . . . . . 1237

Coseigneur de Chamalières.

GERVAIS . . . . . . . . . 1242

Parait dans l'acte de fondation du chapitre de Saint-Pierre de Clermont (1242).

GUY DE BOURBON . . . . . . . 1251

GUILLAUME ODON . . . . . . . 1251-1273

Il était archidiacre de Saint-Flour en 1276-1279; donna 10 sous de rente au chapitre cathédral de Clermont sur *la leyde* de cette ville; ne vivait plus en 1288.

GILLES (EGIDIUS) AYCELIN. . . . 1283-1288

Seigneur de Bellemère et de Billom, archevêque de Narbonne en 1290, archevêque de Rouen en 1311; chancelier de France.

JEAN DE MONTGASCON . . . . . . 1287

JEAN AYCELIN . . . . . . . . 1297

Frère de *Gilles Aycelin*, qui précède.

ROLLAND GROS . . . . . . . . 1300-1313

Neveu du cardinal *Hugues Seguin*, dit *de Billom*. Il fut élu évêque de Clermont en 1307, mais il céda la crosse épiscopale à *Arbert Aycelin*, son rival.

RAOUL DE CROS . . . . . . . . 1315

REYNAUD DE MEZET. . . . . . . 1316-1326

GÉRAUD DE CROS . . . . . . . 1337-1339

RAOUL DE CROS. . . . . . . . 1345-1368

GUI DE BOURBON. . . . . . . . vers 1370

Etait-ce *Guy, bâtard de Bourbon*, seigneur de Cluys et de la Ferté-Chauderon, vivant à cette époque?

GUILLAUME ROLLAND . . . . . . 1399

GUILLAUME DE THIERS (DE THIERNO) . . . . . . . . . . 1405-1408

Qualifié *noble homme*.

GUILLAUME DE LA TOUR D'OLLIERGUES . . . . . . . . . . 1408-1409

Doyen de l'église de Saint-Pierre de Clermont; motr patriarche d'Antioche en 1470.

GUYOT DE LA TOUR. mort le 14 déc. 1411.

Fils de *Guy de la Tour* et de *Marthe de Beaufort*. Son frère, Bertrand, évêque de Langres, fut son héritier.

GUILLAUME DE LA FARGE. . . . . 1414

PIERRE DE LA TOUR. . . . . . . 1418

Seigneur de Jonat et Coteghol.

(1) En 1219, suivant Baluze.

(2) Dulaure, dans ses notes manuscrites, (*Bibliothèque de Clermont*, mss. n° 66) donne la description de son sceau en 1207; le champ offrait une pierre antique gravée, représentant une figure drapée, devant laquelle est placée une personne debout, présentant d'une main un objet et de l'autre tenant un bâton, terminé par trois branches. Légende : *Sigillum W. Claromontensis pre.*

JACQUES DE VASSEL. . . . . . . . . . 1430

JACQUES DE COMBORN, dit DE TREIGNAC . . . . . . . . . . . . . . . . . 1441

Evêque de Clermont en 1444.

GUILLAUME DE THIERS. . . . . . . . 1442

GUY DE LA TOUR, évêque de Rodez. . 1454

ANTOINE DE LA FARGE (DE FARGIA). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1457-1464

GUILLAUME DE DOYAC . . . . . . . . 1466

PIERRE DE VASSEL. . . . . . . . 1469-1481

☞ A la date de 1475 et en 1477, je trouve un prévôt du nom de *Jacques*, porté sur les listes ; je crois devoir le supprimer, en vertu de la chronologie qui mentionne à cette époque *Pierre de Vassel.*

CLAUDE DE DOYAC. . . . . . . . 1482-1483

Il était abbé de la Vallette en 1481 ; devint évêque de Saint-Flour en 1483 ; c'était le frère du célèbre *Jean de Doyac*, ministre de Louis XI. Il mourut à Cusset en 1488.

GUILLAUME DE MONTBOISSIER. . . . . . . . . . . . . . . . 1485 ; mort en 1490

Fils de *Pierre de Montboissier* et de *Jeanne de Châtillon* ; conseiller au parlement de Paris ; chanoine-comte de Brioude, puis de Lyon ; élu évêque de Clermont par son chapitre, mais forcé d'avoir un procès avec *Charles de Bourbon*, nommé aussi évêque de Clermont par le roi ; sa mort mit fin aux discussions.

GUY DE LA TOUR-D'AUVERGNE. . . 1490

CHARLES DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC. . . . . . . . . 1491-1499

GUILLAUME DE BENAULD . . . 1515-1520

Protonotaire apostolique ; prieur du Port-Dieu, abbé commendataire de Saint-Amable de Riom.

MARQUIS DE MONTBOISSIER. . 1528-1533

Conseiller au parlement de Paris.

PHILIBERT DE CHAZERON . . . vers 1540

ANTOINE DU BOS. . mort le 26 février 1553

BLAISE CISTEL. nommé le 27 févr. 1553-1570

Prieur de Godet, abbé de Quarante. Fils de *Simon Cistel*, seigneur de Chanteranne, près de Clermont et de *Jeanne du Prat.*

ANNET DE LA CHENAL . . . . . 1571-1578

Premier aumônier de Louise de Lorraine, reine de France ; abbé de Bellaigue. Il portait pour armes : *d'argent, à 3 molettes d'éperon d'azur, 2 et 1.*

JACQUES DE VEYNY D'ARBOUSE . . 1597

Fils de *Michel de Veyny d'Arbouse*, seigneur d'Artonne et de *Jeanne de Marillac*. Grand prieur (1613), puis abbé général de Cluny (1614). Il était né au château de Villemont le 10 janvier 1550. Ce prélat a laissé la réputation d'un des plus illustres chefs de l'ordre de Cluny.

GABRIEL DU CROC. 1597 ; mort en octobre 1654.

Fils de noble *Guillaume du Croc* et de *Renée de Menetou.*

MARC-ANTOINE DE LA MURE. nommé en 1678

Prit possession le 20 septembre 1679. Il était licencié en droit canon et civil.

JACQUES DU CROC. . . . . . . mort en 1682

Fils de *Gaspard du Croc*. Il fut abbé de Saint-Gilbert de Neufont.

HENRI-GILBERT-AMABLE DE VEYNY-D'ARBOUSE . . 1682 ; mort le 20 nov. 1709

Official de Clermont ; fils de *Gilbert III de Veyny d'Arbouse* et de *Françoise de Belvezer* ; neveu de l'évêque de Clermont *Gilbert de Veyny d'Arbouse* ; chanoine-comte de Saint-Julien de Brioude de 1675 à 1698.

CLAUDE DE LAIRE . . . . . . . . 1709-1759

Né à Clermont. Fils de *Michel de Laire*, conseiller à la cour des aides de Clermont. Il était abbé d'Issoire en 1721 ; Devint vicaire général de Massillon, évêque de Clermont ; mourut à Clermont le 1er mars 1759, âgé de 90 ans.

JEAN-BAPTISTE DE CHAMPFLOUR. . . . . prend possession le 2 mars 1759-1790

Dernier prévôt ; mort le 2 août 1798, âgé de 70 ans. Fils de *Jacques de Champflour*, conseiller à la cour des aides de Clermont et de *Marie-Anne Vidal.*

## LISTE DES ABBÉS DU CHAPITRE CATHÉDRAL.

GÉRAUD . . . . . . . . . . . . . . . . . 905

BERNARD . . . . . . . . . . . . . . 924-937

Evêque de Clermont en 938.

BERNARD. . . . . . . . . . . . . . . . . 938

ARBERT. . . . . . . . . . . . . . . . . 1016

RAOUL. . . . . . . . . . . . . . . . . 1021

ETIENNE. . . . . . . . . . . . . 1034-1060

ATTON. . . . . . . . . . . . . . 1065-1077

HUGUES D'OLBY (OLBIENSIS). . . . . . 1090

ATTON . . . . . . . . . . . . . . . . . 1093

DURAND . . . . . . . . . . . . . . . . 1095

B. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1151

GUILLAUME . . . . . . . . . . . . 1183-1186

BERTRAND DE MUROL . . . . . . . . . 1203

GUILLAUME D'AUBUSSON . . . . . . 1207

BARTHELMY . . . . . . . . . . . 1211-1218

G . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1218

BERTRAND DE MUROL. . . . . . . 1224-1230

Il fut enterré dans l'Abbaye de Saint-André-lès-Clermont, où on lisait son épitaphe :

*Bertrandus Murol jacet hic abbas Claromontis*
*Nic... intus rusticitatis habens*
*Sic circumspectus sic re moderatus in omni*
*Ut nichil absque modo crederet esse decens.*
(*Gallia Christiana*, t. II, p. 312.)

AMÉDÉE. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1234

HUGUES DE LA TOUR . . . . . . . . . . 1242

Parait dans la charte de fondation du chapitre de Saint-Pierre de Clermont (1242.)

LOYS DE ROYRE . . . . . . . . . . . . . 1252

HUGUES DE LA TOUR . . . . . . . . . . 1255

PIERRE DU PALAIS . . . . . . . . . . 1265

Donna, en 1265, tous ses biens à l'abbaye de Saint-Alyre.

HUGUES DE LA TOUR . . . . . . . 1278-1286

Sénéchal de Lyon.

JEAN AYCELIN. . . . . . . . . . . . 1287-1298

Prévôt et abbé de la cathédrale de Clermont ; seigneur de Chateldon ; abbé de Saint-Genès à Clermont et de Saint-Aphrodise de Bourges, prieur de Vernegia et de Marcilliac, chanoine de Billom, de Chamalières, du Puy, de Narbonne, de Beauvais, d'Orcival, de Lezoux ; évêque de Clermont en 1298. Il était fils de *Gilles Aycelin*, seigneur de Montaigut-sur-Billom. La *Gallia Christiana* l'appelle « *magnus sacerdotium helluo.* »

ETIENNE CHAUSITE . . . . . . . 1302-1322

GUILLAUME DE L'HORT (DE ORTO) 1323-1337

BERNARD. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1337

GUILLAUME . . . . . . . . . . . . . . . . . 1339

GUY D'AUVERGNE. . . . . . . mort en 1373

Archevêque de Lyon ; cardinal-évêque, légat apostolique en France, en Italie, en Bohême, en Castille, en Arragon ; fils de *Robert d'Auvergne* et de *Blanche de Clermont.*

PIERRE FABRE (FABRI). . . . . . . 1391-1398

GUYOT DE LA TOUR. mort le 14 décemb. 1411

Prévot et abbé de la cathédrale de Clermont.

PONS DE LANGEAC. . . . . . . . . . . 1437

Fils de *Pons de Langeac*, seigneur de Langeac, sénéchal d'Auvergne. Il fut aussi prévôt de Brioude.

PIERRE DE LANGEAC . . . . . . . . . . 1443

PONS DE LANGEAC . . . . . . . . 1443-1447

ANTOINE DE LANGEAC . . . . . 1459-1478

Fils de *Jean de Langeac*, sénéchal d'Auvergne et de *Marguerite Gouge de Charpaignes* ; prévôt de Brioude ; conseiller au parlement de Paris.

ANTOINE DE LANGEAC . . . . . 1487-1510

Fils de *Jacques de Langeac*, sénéchal d'Auvergne. Il fut seigneur de Bonnebaud, licencié en décret, protonotaire du Saint-Siège, archidiacre de Rouen ; il testa en 1508. Nous avons donné son épitaphe page 235.

JEAN DE LANGEAC . . . . . . . . . 1517-1528

Fils de *Tristan de Langeac* et *d'Anne d'Alègre* ; chanoine-comte de Lyon, prévôt de Brioude, abbé de Pébrac, d'Echandelis, de Gildat aux Bois, de Saint-Lo ; évêque d'Avranches et de Limoges ; ambassadeur de France en Portugal, en Pologne, en Ecosse, en Angleterre, en Suisse, à Venise et à Rome.

LOUIS CHABANNIER . . . . . . . . 1528-1557

Conseiller au parlement de Paris. Il fonda la fête de Saint-Louis dans la cathédrale de Clermont.

GUILLAUME D'OULTRE . . . . . 1557-1571

Abbé de Chantoin.

ETIENNE MAUGUIN . . 1572 ; mort en 1589

Prieur d'Orcet ; vicaire général de l'évêque de Clermont ; aumônier de la reine Catherine de Médicis.

GEORGES FERRIÈRES, nommé le 17 avril 1589

ALEXANDRE DE LA ROCHEFOUCAULD . . . . . . . . . . . . . . . . mai 1589

RENÉ DE LA FERTÉ. . . . . . . . 1600-1601

Aumônier du roi Henri IV et archidiacre d'Aurillac. Il prit possession en janvier 1600.

ANNET MANGOT. . . . . . . . . . . 1601-1613

Conseiller au parlement de Paris.

JEAN VEYSSIER . . . . 1613 ; mort en 1637

Bachelier en décret.

FRANÇOIS CHAMPFLOUR 1637 ; mort en 1682

Fils de *Gérald Champflour*, conseiller à la cour des aides de Clermont, conseiller d'État, et de *Michelle Taillandier*. Prieur de Rochedagoux et des Bonges, conseiller au présidial de Clermont.

ETIENNE CHAMPFLOUR. . . . . 1682-1703

Neveu du précédent ; fils de *Jean Champflour*, conseiller à la cour des aides de Clermont et de *Jacquette Fayet*. Il rebâtit la maison abbatiale à grands frais, fut vicaire général de l'évêque de Clermont et obtint l'évêché de la Rochelle en 1703.

JEAN-BAPTISTE DE CHAMPFLOUR . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1703-1737

Neveu du précédent. Fils de *Blaise de Champflour*, conseiller à la cour des aides de Clermont et d'*Hélene de Laire* ; docteur en Sorbonne, vicaire général de l'évêque de Clermont, sacré évêque de Mirepoix en 1737 ; il résigna au suivant.

GÉRARD DE CHAMPFLOUR. . . . . . 1737

Nommé le 9 octobre 1737.

JOSEPH MEYRAND, nommé le 23 juin 1738-1754

Fils de *Jean Meyrand*, conseiller à la cour des aides de Clermont et d'*Anne de Fontenilhes*. Enterré dans la cathédrale de Clermont le 16 mars 1755.

PIERRE DE CHAMPFLOUR . . . 1755-1783

Prend possession le 10 février 1755 ; mourut le 8 mars 1783. Il était fils de *Jean de Champflour*, lieutenant particulier au présidial de Clermont et de *Marie Meyrand*.

GUILLAUME DE FRETAT DE CHIRAT . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1783-1790

Nommé le 10 mars 1783. Dernier abbé. Fondateur, au mois de février 1807, de la bibliothèque actuelle du chapitre cathédral, en vertu d'un legs de plus de 400 volumes. Mort, en février 1808, à Prades (canton de Rochefort-Montagne)

## LISTE DES DOYENS DU CHAPITRE CATHÉDRAL.

SALOMON . . . . . . . . . . . . . . . . . 924

ROBERT . . . . . . . . . . . . . . . 1028-1052

Mentionné au manuscrit de la *Canone* en 1291.

ANSELME. . . . . . . . . . . . . . . . . 1060

HUGUES. . . . . . . . . . . . . . 1077-1094

FALCON ou FOULQUES. . . . . . . . . . 1095

Archidiacre de la cathédrale de Clermont.

G . . . . . . . . . . . . . . environ l'an 1096

ANSELME . . . . . . . . . . . . . . . . 1096

HUGUES. . . . . . . . . . . . . . vers 1099

ADHÉMAR. . . . . . . . . . . . . . 1100-1130

PIERRE DE CHAMALIÈRES. . . . . . 1131

PIERRE GUIDON. . . . . . . . . . 1131-1137

Mentionné au manuscrit de la *Canone* en 1291.

ANSELME. . . . . . . . . . . . . . . . . 1190

ADHÉMAR. . . . . . . . . . . . . . . . . 1196

GUIDON (GUIDO). . . . . 1193 : mort en 1196

GUILLAUME . . . . . . . . . . . . 1201-1203

Archidiacre de Clermont ; il eut pour rival au doyenné, *Pierre Parent*, chanoine du chapitre de Saint-Genès à Clermont, avec lequel il plaidait en 1204, au sujet de cette dignité.

GERALD DE CROS. . . . . . . . . . . . 1209

Archevêque de Bourges.

GUY DE CROS . . . . . . . . . . . . . 1213

Frère du précédent.

PIERRE DE CROS . . . . . . . . . . 1213-1224

Neveu du précédent. Il légua au chapitre cathédral tous ses livres de théologie pour son anniversaire. (Ms. de *la Canone*). (1)

GUIDO DE CROS . . . . . . . . . . 1224-1238

GUILLERME JUTQUET. . . . . . . . . 1242

Paraît dans la charte de fondation du chapitre de Saint-Pierre de Clermont en 1242 ; mentionné en 1291 au manuscrit de *la Canone*.

GERAUD (GERALDUS). . . . . . Teste en 1246

GUILLAUME DE CÉBAZAT . . . 1248-1268

Vicaire général de l'évêque de Clermont ; il testa en 1263.

GUIDO DE QUIRIAC. . . . . . . . 1273-1274

Neveu de *Guy de la Tour*, évêque de Clermont.

GUY DE GENÈVE (DE GEBENNA) . . . . 1277

AIMAR (ADHEMARUS) DE CROS . . . . . 1286

Evêque de Clermont en 1286.

GUILLAUME DE CÉBAZAT . . . . . . 1311

GUILLAUME FLOTTE . . . . . . . . . 1316

PIERRE DE CROS . . . . . . . . . . . 1317

PIERRE ROCHE (ROCHA). . . . . . 1337-1347

GUILLAUME D'ARFEUILLE. . . 1362-1367

Frère de *Pierre d'Arfeuille*, évêque de Clermont

BERTRAND DE MAUREUILH . . . . . 1370

GEOFFROY GUERRE. . . . . . . . . . 1393

MORINOT D'AMBILLON . . . . . . . . 1410

Seigneur de la Grange, près d'Issoire, terre qu'il vendit à *Hugues de Pons* en 1410.

SIMON DES ESCURES (DE OBSCURIS) 1424-1452

Vicaire général de Jacques de Comborn, évêque de Clermont. Il mourut le 17 juillet 1452.

PIERRE RICHARD. . . nommé en 1452-1473

Natif de Billom, licencié en décret, conseiller au parlement de Paris ; nommé doyen de la cathédrale de Clermont le 30 juin 1452.

JEAN PETITDE (en latin PARVI) . . . . 1474

Abbé de Thiers et d'Ebreuil, conseiller de *Jean II*, duc *de Bourbon* et d'Auvergne qui, le 22 mars 1473, le fit nommer évêque de Mende, puis lieutenant-général au pays de Languedoc. Il mourut en 1478.

MATHIEU DE LA PORTE 1475 : mort en 1494

Docteur en chacun droit, auditeur de la rote ; mort le 11 septembre 1494.

ANTOINE DE MONTMORIN. . . . 1494-1510

Fils de *Charles de Montmorin*, seigneur de Montmorin et de *Philippe de Lespinasse* ; abbé commandataire de Manglieu, prieur de Port-Dieu, curé de Comarque. Sa mère lui donna, en 1504, la seigneurie du Chatelart.

GEOFFROY DE TURRIBUS . . . . . . 1512

PIERRE DE VERTOLAYE . . . . . . 1517

Curé de Pompignat.

(1) Son sceau représente une tête antique tournée à gauche. La légende porte : *Sigillum Petri decani*.

MARQUIS DE MONTBOISSIER. . 1520-1528

Elu doyen en 1520; devint prévôt.

ANNET REGIN. . . . . . . . . . . . . . . 1528

Qualifié *noble homme*, professeur de droit, protonotaire du Saint-Siége, archidiacre d'Alby, chantre de la cathédrale de Clermont et chanoine de N.-D. du Port à Clermont, prieur de Vic-le-Comte. Il permuta, en 1528, pour la chantrerie de la cathédrale de Clermont; mourut le 17 juin 1556.

ANTOINE CHABANNIER. . nov. 1528-1543

Conseiller au parlement de Paris; né à Bort (Corrèze); permuta pour le doyenné avec *Annet Regin*, auquel il céda la chantrerie.

DÉODAT BOUTIN . . . . . . . . . . 1556-1560

Né à Bort (Corrèze); conseiller au parlement de Paris; élu le 9 septembre 1556.

FRANÇOIS DE TERSSAT, dit DE LAMBRES. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1581-1593

Seigneur de Lambres; protonotaire, prieur de Briffont. Ses armes sont: *d'argent, au chef de sable, chargé de 2 besants d'or.* Il testa au mois d'avril 1593.

CLAUDE THIERRY. . . 1598; mort en 1613

Fils de *X. Thierry*, receveur des tailles et de *Françoise Cistel*; aumônier du roi Henri IV. Il était chantre de la cathédrale de Clermont et fut nommé doyen de cette église. Il fut enterré dans la cathédrale de Clermont le 3 janvier 1613. On lui doit la fondation des Récollets de Maringues en 1613.

PIERRE BOURNET . . . . . . . . 1620-1634

Né à Beaumont; bachelier en théologie en la faculté de Paris, abbé de Saint-Genès de Clermont, conseiller au présidial de Clermont; enterré dans la cathedrale de cette ville le 5 octobre 1634.

ANTOINE TAILHANDIER . . . . 1638-1659

Fils de *Blaise Tailhandier*, avocat à Clermont et de *Benoite Breuil.* Il fut prieur de Saint-Bonnet de Montpensier; testa le 6 janvier 1659 et mourut la même année.

GÉRAUD CHAMPFLOUR . . . . . 1659-1697

Parent du précédent. Frère d'*Etienne Champflour*, abbé de la cathédrale de Clermont. Il fut conseiller et garde des sceaux à la cour des aides de Clermont; obtint le doyenné par la résignation de son parent, qui précède, devint vicaire général de l'évêque de Clermont en 1682; mourut le 20 février 1697.

FRANÇOIS AUGIER . . . . . . . . 1697-1719

Fils de *Pierre Augier*, questeur de France et d'*Anne Champflour.* Il succéda à son oncle *Geraud Champflour* en 1697; fut conseiller au présidial de Clermont, official de l'évêque de cette ville; mourut le 24 avril 1719. Il était très-versé dans le droit. Lors de sa mort (en 1719), l'évêque de Clermont, l'illustre *J. B. Massillon*, écrivit au chapitre cathédral dont il était doyen, pour faire son éloge et manifester ses regrets. (Voir la lettre du prélat aux archives départementales du Puy-de-Dôme.)

GERARD CHAMPFLOUR. . . . . 1719-1753

Fils de *Jean Champflour*, conseiller à la cour des aides de Clermont et de *Jacquette Fayet*; docteur en Sorbonne; élu doyen, le 29 avril 1719, enterré dans la cathédrale de Clermont le 11 février 1753, âgé de 72 ans.

MICHEL GIRARD DE CHATEAUNEUF DE LA BATISSE, docteur en Sorbonne 1753-1788

Il était abbé commendataire du Bouchet en 1766-1788.

CHARLES DE CLARY DE SAINT-ANGEL . . . . . . . . . . nommé le 1er avril 1789-1790

Dernier doyen.

## LISTE DES CHANTRES DU CHAPITRE CATHÉDRAL.

SAINT-AMABLE. . . . . . . . . . mort en 475

Il fut curé de Riom.

MARTIN. . . . . . . . . . . . . . . . . . 665

Mentionné dans la *Vie de Saint-Priest.*

ARDBERT. . . . . . . . . . . . . . . . . 905

SALOMON . . . . . . . . . . . . . . . . 924

ELDIN (ELDINUS) DE RABOIR . . 1193-1196

PONCE. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1200

Abbé de Saint-Genès.

Q . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1213

HELDIN . . . . . . . . . . . . . . . . . 1218

GUY . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1224

PONCE. . . . . . . . . . . . . mort en 1234

AMBLARD VIGIER . . . . . . . . . . . . 1238

GUILLAUME DE CÉBAZAT . . . . . . 1248

JEAN DE MOSCHO . . . . . . . . . . . 1252

AMBLARD VIGIER . . . . . . . . . . . 1253

Abbé de Saint-Genès, de Clermont; choisit sa sépulture dans cette église en 1253.

JEAN MANDAVILAIN. . . . . . . . . . 1264

D'une famille bourgeoise, de Clermont.

G. DE CROS. . . . . . . . . . . . . . . 1275

GUILLAUME DE MONTFERRAND vers 1277

ADHÉMAR DE CROS . . . . . . . 1278-1281

Evêque de Clermont en 1286.

GUILLAUME DALMAS . . . . . . . . . . 1281

AIMAR ou ADHÉMAR DE CROS. 1281-1286

Evêque de Clermont en 1286.

GILLES AYCELIN . . . . . . . . . . . . . . 1283

GUILLAUME DE JEU . . . . . . . 1295-1302

Doyen du chapitre d'Herment en 1278. Il est représenté à genoux et les mains jointes sur une fresque, de l'an 1302, placée au-dessus de la porte de la sacristie du chapitre de la cathédrale. Nous donnons en fac simile la partie de cette fresque, qui représente ce chantre.

HUGUES DE CHALENCON. . . . 1311-1325

ROGER DE CROS, dit DE MURAT. . . 1325

Chanoine du chapitre de Chamalières; seigneur de Fontsalive. Il fut marié, en 1331, à *Agnès de Thinières*.

PIERRE GÉRAUD (GERALDI) . . . 1332-1339

BERTRAND DE LA FARGE (DE FARGHAS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . vers 1340

Archidiacre.

AMBLARD VIGIER . . . . . . . . vers 1350

MORINOT D'AMBILLON . . . . . 1435-1444

Seigneur de la Grange; il avait été doyen de la cathédrale de Clermont.

GUILLAUME GÉRAUD . . . . . . vers 1430

Il était chantre sous l'évêque de Clermont *Martin Gouge de Charpuignes*.

MICHEL GIRBERTI . . . . . . . . 1464-1472

Pendant qu'il était chantre, et en 1472, la cure de Nohannent, près de Clermont, fut unie à la chantrerie de la cathédrale.

ROGER BENEYTON. . . . . . . . . . . . 1479

PIERRE DE DOYAC. . . . . . . . . . . . 1496

GUILLAUME QUINTIEN . . . . . 1503-1505

Abbé de Chantoin

PIERRE DE DOYAC. . . . . . . . . . . . 1505

MARTIN DE MONTBOISSIER . . . . . 1517

ANTOINE CHABANNIER. . . . . . . . . 1528

Permuta avec *Annet Regin* pour le doyenné de la cathédrale.

ANNET REGIN, seigneur de Grenat 1528-1539

Permuta avec le précédent, auquel il céda le doyenné pour la chantrerie. Il était seigneur de Gerzat et fonda la fête de Sainte-Anne dans la cathédrale de Clermont; testa le 19 mars 1555 et mourut le 17 juin 1556. Sa sœur *Anne Regin*, veuve de *Pons Brandon*, conseiller au parlement de Paris, fut son héritière. Ses armes sont: *Ecartelées, aux 1 et 4, d'azur, à la grenade d'or*, (qui sont les armes des Regin), *aux 2 et 3, d'or, à 3 trèfles de sinople*.

JEAN DE TERSSAT . . . . . . . . vers 1550

BLAISE CISTEL . . . . . . . . . . . . . . 1553

ETIENNE MAUGUIN. . nommé en 1560-1571

GUILLAUME D'OULTRE . . . . . . . . . 1572

CLAUDE THIERRY . . . . . . . . 1586-1598

Plus tard doyen. Avant 1789, on chantait dans la cathédrale un motet en musique, après complies, durant l'octave de la Fête-Dieu. C'était une de ses fondations.

PIERRE CARTAULD . . . . . . . . . . 1600

PIERRE DE COUSTAVE . . . . . 1600-1606

De la famille *de Coustave*, qui possédait le fief de Bien-Assis.

PAUL-ETIENNE TISSANDIER. 1606; mort en 1627.

Enterré au couvent des Cordeliers de Clermont le 7 juin 1627.

PAUL-ETIENNE TISSANDIER . . 1651-1660

CLAUDE BURIN . . . . . . . . . . 1663-1691

Natif de la Tour d'Auvergne; vicaire général pendant la vacance du siége épiscopal. Mort le 23 septembre 1691.

JOSEPH JULIEN. . . . . 1691; mort en 1719

Neveu du précédent. Il prit possession le 3 décembre 1691; mourut en septembre 1719; il était prieur commendataire de Perol, près d'Herment et resta longtemps syndic du clergé du diocèse de Clermont.

ANTOINE PÉRIER. . . . . . . . . 1719-1744

Neveu du précédent; prit possession le 18 septembre 1719; prieur commendataire de Perol, près d'Herment; mourut le 10 décembre 1744, âgé de 65 ans.

JOSEPH VIALLES . . . . . . . . . 1745-1753

Enterré dans la cathédrale de Clermont, le 29 avril 1753, âgé de 82 ans.

PIERRE DU FRAISSE. . 1753; mort en 1775

Nommé le 29 avril 1753. Mort le 10 mars 1775, âgé de 74 ans. Fils de *Michel de Fraisse*, seigneur de Vernines et de *Claude Aragonnès*.

JEAN-JACQUES ROCHETTE nommé en 1775-1778.

Seigneur de Morelles, enterré dans la cathédrale le 6 juin 1780. Il était fils de *Jean Rochette*, écuyer et de *Jeanne Gibal*.

AMABLE DE RIGAUD. nommé en 1778-1790

Dernier chantre.

**CHANOINES**. A des époques reculées, surtout aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, les chanoines de la cathédrale de Clermont appartenaient presque tous aux plus anciennes et aux plus illustres maisons de l'Auvergne, aussi leur chapitre était-il entouré de la plus grande considération. En l'an 1060, le chapitre ne comptait que 20 chanoines, mais il parait qu'avant le XIII^e^ siècle il était composé d'un très-grand nombre d'ecclésiastiques, ce qui obligea le pape Innocent III,

par une bulle de l'an 1216, de le réduire à 40 prébendes. Ce dernier nombre resta le même fort longtemps. Un arrêt, du 15 mars 1661, régla de nouveau le chiffre des canonicats. Il porte que, suivant l'ancienne institution, il demeurerait réduit à 36 prébendes, dont 6 appartiendraient à des hebdomiers ou demi-chanoines. Ces 6 prébendes, destinées aux hebdomiers, avaient été divisées en 12 demi-prébendes en 1623, année pendant laquelle le chapitre fit un acte capitulaire à ce sujet (1). Une opposition fut formulée par Me *Louis Rullier*, mais le chapitre porta sa demande devant le parlement de Paris, le priant de lui accorder ce changement, ajoutant que son intention était de laisser à ces demi-chanoines l'aumusse et l'étole de chanoine avec une place dans le chœur de la cathédrale, immédiatement après ces derniers. La cour, par un arrêt du 28 août 1627, trancha le différend en faveur du chapitre (2). En 1789, le chapitre était encore composé de 36 prébendes, dont 29 capitulantes, y compris celles de l'évêque (au nombre de deux) et des autres trois dignitaires (le prévôt, l'abbé et le doyen) et du chantre ; les 6 autres étaient divisées en 12 semi-prébendes, ce qui faisait un total de 41 canonicats, dont 29 étaient qualifiés *francs* ; les six, divisés en 12 semi-prébendes, étaient dits *sacerdotaux*, parce que ceux qui les occupaient devaient être prêtres et servir à toutes les heures canoniales. Parmi les *canonicats francs*, il y en avait quatre, qui étaient comme détachés : 2 pour l'évêque, qui tenait lieu de premier chanoine ; le 3e était réservé pour le chantre : le 4e revenait à la *prébende préceptoriale* ou *théologale*, dont le rôle, pour celui qui en était pourvu, était de prêcher de temps en temps dans la cathédrale, de faire des leçons publiques et de communiquer aux chanoines assemblés à cet effet une instruction solide et pure sur les vérités fondamentales de la religion chrétienne. Le chanoine, investi de la prébende théologale, devait être docteur en théologie. A la fin du XIIIe siècle, un docteur fameux, nommé *Pierre du Cros* ou *Pierre l'Auvergnat*, était chanoine théologal de la cathédrale de Clermont ; on croit qu'il fut élu évêque de cette ville en 1301. Suivant un ancien statut, les chanoines devaient nommer par tour aux places vacantes. Un arrêt du parlement de Paris, du 18 avril 1562, déclara ce réglement abusif (3) ; depuis cette époque, le chapitre continuait de nommer à toutes les prébendes, mais à la pluralité des voix ; cet usage persista jusqu'à sa suppression à l'époque de la révolution française.

## LISTE DES CHANOINES DE L'ANCIEN CHAPITRE CATHÉDRAL.

Achart (Michel), théologal. . . . mort en avril 1626.
Agut (W.) . . . . . . . . . . . . . XIIIe siècle.
D'Aidac (W.) archidiacre . . . . . . . fin du XIIe siècle.
Albiat (Antoine) . . . . . . . . . . . . . . . 1520.
de Albo (Pierre), évêque suffragant de *Thomas du Prat*, évêque de Clermont. . . . . . . . . . . . . . 1525.
Allègre (Antoine) . . . . . . . . . . . . . . 1566-1570.
Né à Latour (Puy-de-Dome) en 1500. Il a traduit de l'espagnol de Ant. de Guevara, évêque de Mondonedo, le *Mépris de la cour* et la *Louange de la vie rustique* ; Lyon, 1542, in-8° et Paris, 1551, in-12. Il a imité du même auteur la *Décade*, contenant les vies de dix empereurs; Paris, 1556, in-4° et 1567, in-8°.
De Altaria (Ancelin) . . . . . . . . . . . vers 1291
De Andozia (Etienne) . . . . . . . . . . . . . 1405.
André (G.) . . . . . . . . . . . . . . . XIIIe siècle.
André (Michel), théologal. . . . . . . . . mort en 1626.
André (Pierre). . . . . . . . . . 1705 ; mort en 1711.
Andrieu (Vital) . . . . . . . . . . . . . . XIIIe siècle.
Andrieu (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . 1481.
Antoine (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . 1589.
D'Arfeuille (*de Aurifolio*). . . . . . . . . . 1472-1482.

(1) En vertu d'une bulle du pape Alexandre VII, vérifiée au Parlement de Paris, en 1657, les 12 *demi-chanoines* avaient le droit de se qualifier *chanoines*.

(2) Voir le manuscrit de *la Canone*, pièce sur parchemin, au commencement du volume.

(3) Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 183.

Armand (Cerneuf). . . . . . . . . . . . . . . . . 1515.
Arnauld Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1508.
Aragonnès (Gilbert), docteur en théologie . . . . 1741.
Aragonnès (Etienne) . . . . . . . . . . mort en 1743.
Aragonnès (Paul) . . . . . . . . mort le 27 août 1780.
Aragonnès de Laval (Martin-Stanislas) . . . 1781-1782.
Mort grand-chantre de la cathédrale en 1845.
Arvers Imbert). . . . . . . . . . . . . . . vers 1300.
Astier (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . . 1350.
D'Astorg (Girard), archidiacre d'Aurillac . . . . . 1235.
D'Astorg (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1261.
D'Astorg (Girald), archidiacre . . . . . . . XIVe siècle.
Arvers (Imbert). . . . . . . . . . . . . . . vers 1300.
Athayne (Hugues). . . . . . . . . . . . . . 1341-1347.
D'Athènes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1698.
Aubert, en latin *Arberti* (Etienne). . . . . . vers 1340.
Plus tard évêque de Clermont, puis pape.
Aubier Jean). . . . . . . . . . . . . . . . 1787-1788.
Né en 1751. Il fut prieur de Saint-Etienne-de-la-Geneste.
Audigier (Pierre). . . . . . . . . 1706 ; mort en 1744.
Nommé le 15 septembre 1706 ; il fonda, en 1736, une rente pour une mission quinquennale et à tour de rôle, à Aulnat, Orcines, Montferrand et Olby ; mourut en 1744. Il a continué *l'Histoire d'Auvergne*, d'après celle commencée par *Jacques Audigier*, son père, receveur des tailles à Saint-Flour. Nous donnons sa biographie (*V. Biographie*).
Audin (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . testa en 1288.
Aultier (Francon). . . . . . . . . . . . . . . . . 1310
Doyen du chapitre de Saint-Pierre de Clermont en 1310.
Auroux (Noël) dit *de Caubele*. . . . . . . . . 1440-1455.
Aycelin (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . 1383-1288.
Aycelin (Arbert). . . . . . . . . . . . . . . . . 1300.
Nommé évêque de Clermont en 1307.
Aymé (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1361.
Évêque d'Auxerre de 1363 à 1372 ; docteur ès-loix, seigneur des Roches. (V. le chapitre *Biographie*.)
Badaon (Colin). . . . . . . . . . . . . . . testa en 1559.
Baignols (Pierre . . . . . . . . . . . . . . . 1560-1573.
Bailhent (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1508.
Balans (Jean), . . . . . . . . . . . . . . . XIVe siècle.
Banhel (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1560.
De Bar (Guy). . . . . . . . . . . . . . . . . 1464-1484.
Bardin (Gilbert). . . . . . . . . . . . . . mort en 1663.
Chantre du chapitre de Saint-Genès à Clermont.
Baraille (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . . 1428
Doyen du chapitre d'Herment en 1428.
Barrel (Jean). . . . . . . . . . . . . . . mort en 1576.
Barrière (Antoine) . . . . . . . . . . . . . . . . 1568.
Bastier (Gabriel). . . . . . . . . 1731 ; mort en 1750.
Baux (Etienne). . . . . . . . . . 1736 ; mort en 1790.
Il prit possession le 29 février 1736.

De Beaufort, en latin *de Belloforti* (W.) fin du XIIe siècle.
Begon (Victor). . . . . . . . . . . . . . . . 1610-1639.
Begon (Benoît), frère du précédent 1624 ; mort en 1660.
Bélisme (Mathieu . . . . . . . . . 1658 ; mort en 1680.
Bel, en latin *Belli* (Durand). . . . . . . . XIIIe siècle.
Bellot (Jacques) . . . . . . . . . . . . . . . 1573-1576.
De Benauld (Guillaume) . . . . . . . . . . . 1487-1496.
Prieur du Port-Dieu, abbé de Saint-Amable de Riom en 1515.
Beneyton (Rogier. . . . . . . . . . . . . . . 1449-1469.
Beraud, en latin *Beraldus*. . . . . . . . . . . . . 1252.
abbé de Sécuret, diocèse du Puy.
Beraud (Gilles. . . . . . . . . . . . . . . teste en 1563.
Bernard (Pierre) . . . . . . . . . . mort le 23 juillet 1781.
Bernard (Jean-Baptiste) . . . . . . . . . . . 1766-1787.
Président des hôpitaux de Clermont et conseiller au présidial de cette ville.
Bertin (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1464.
Berton (Antoine) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1593.
Bertrand (Martial) . . . . . . . . . . . . . . . . 1558
Besseyre (Antoine . . . . . . . . . . . . . mort en 1765.
Besson (Thomas) . . . . . . . . . . . . . . testa en 1498.
Billon. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1585.
Blan (W.), abbé d'Artonne ; fin du XIIe siècle.
Blan (B.). . . . . . . . . . . . . . . . . . . vers 1330
Blanc (Robert). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1350.
Blanc, en latin *Albi* (Pierre). . . . 1508 ; teste en 1516.
Blancher (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1414.
Blatin (Amable). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1562.
Bochard de Saron (Jean) . . . . . . . . . . . . . 1698.
Bochaus (Audin) official de Clermont. . . . . . . 1270.
Boete (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . mort en 1646.
Boete Benoit). . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1680.
De Bohene (V.) . . . . . . . . . . . . . . . . vers 1250.
De Bohene, en latin *de Boheneo* (Imbert). . . . . 1296.
Boiselair (Martial). . . . . . . . . . . . . . . . . 1456.
De Boissières (Etienne). . . . . . . . . . . . XIIIe siècle.
Bonal (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1424.
Bonel (Henri) théologal. . . . . . . . . . . . . . 1562.
Bonnefont (Claude). . . . . . . . . . 1698, mort en 1717.
Bonnefont (Joseph), curé de Mauriac ; il se démit de la prébende théologale le 7 septembre 1730.
Bonnet, dit *Pourcheir* (Pierre). . . . . . . . . . . 1441.
Bonniol (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . . 1457-1463.
Doyen du chapitre du Port en 1469.
Bonniol (Giraud). . . . . . . . . . . . . . . . 1482-1487.
De Bort (Gérald). . . . . . . . . . . . . . . . 1482-1487.
Bory. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1787.
Boulet (Etienne). . . . . . . . . . . . . . . . vers 1330.
De Bosciac, en latin *de Bosciaco* (Etienne . . XIIIe siècle.
De Bossat (Hugues). . . . . . . . . . . . . . XIIIe siècle.
Boudet (Robert). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1256.
Boudet. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1594.

**Boulogne** (Barthelmy) . . . . . . . . . . . 1576-1583.
**Bourlin** (Jean). . . . . . . . . . . . 1683 ; testa en 1685.
**De Bougainville** (Nicolas-Louis). . . . . . . . . 1781.
**Bournet** (Paul). . . . . . . . . . . . . . . . 1645-1651.
**Boutaudon** (André) . . . . . . . . . . . . . 1787-1790.
**Boyer** (François). . . . . . . . . 1593 ; mort en 1615.
**Boviel** (Géraud). . . . . . . . . . . . . . . . . 1475.
**Broë** (Amable). . . . . . . . . . 1603 ; mort en 1634.
**De Bromont** (Pierre). . . . . . . . . . fin du XIIe siècle.
**Brun**, en latin *Bruni* (Pierre). . . . . . . . XIIIe siècle.
**Brun**, en latin *Bruni* (Mathieu). . . . . . . 1296-1307.
**Brun** (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . 1562-1594.
**Brunier**, en latin *Brunerii* (Hugues). . . . . XIIIe siècle.
**Brunier** (W.). . . . . . . . . . . . . . . . XIIIe siècle.
**Brunet** (Robert). . . . . . . . . . . . . . . XIIIe siècle.
**Burin** (Claude). . . . 1655 ; mort le 23 septembre 1691.
Official de Clermont de 1684 à 1689.
**Carmantraud** (Jean). . . . . . . . . 1691 ; mort en 1692.
**Careyra** (W.). . . . . . . . . . . . . . . . XIIIe siècle.
**Cartauld** (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1629.
**Cassière** (Etienne). . . . . . . . . mort en janvier 1615.
**Cautin**, en latin *Cautinus* (Jean). . . . . . . XIIIe siècle.
**De Cervaut** (Jean), archidiacre. . . . . fin du XIIe siècle.
**De Ceyrat ou de Seyrac** (Robert). . . . . . . . . 1145.
**De Ceyrat ou de Seyrac** (P.). . . . . . fin du XIIe siècle.
**De Ceyrat ou de Seyrac** (W.). . . . . fin du XIIIe siècle.
**Ceyssat** (Jean). . . . . . . . 1587 ; testa le 30 avril 1591.
**Chabannes** (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . 1519.
Doyen du chapitre d'Orcival.
**Chaduc** (Claude). . . . . . . . . . . . . . . . . 1573.
**De Chalencon** (Pons). . . . . . . . . . . . . vers 1291.
**De Chalencon** (Jehan). . . . . . . . . . . 1319-1330.
**De Chalençon** (Hugues). . . . . . . . . . testa en 1324.
**De Chalencon** (Egide). . . . . . . . . . . . 1330-1339.
**De Chalencon** (Ebrard). . . . . . . . . . . . . . 1357.
**De Chalvet** (W.) archidiacre. . . . . . . . . XIIIe siècle.
**Chambrier**, en latin *Camerarius* (Durand). XIIIe siècle.
**De Chambolet** (Guillaume). . . . . . . . . . 1405-1408.
**De Chambon** (Guillaume). . . . . . . . . . . . . 1368.
**Chambon** (Jean). . . . . . . . . . . . . . . 1405-1420.
**Champagnac** (Jean). . . . . . . . . . . . . 1455-1464.
**Champet** (Gilbert). . . . . . . . . 1663 ; mort en 1722.
**De Champflour** (Joseph). . . . . . . 1715 ; mort en 1772.
**De Champflour** (Pierre). . . . . . . . . . . 1743-1755.
Paul de Ribeyre, nommé évêque de Saint Flour, lui résigna sa prébende, le 9 mai 1742 ; il prit possession en 1743 ; était docteur en théologie et vicaire général de l'évêque de Clermont.
**Des Champs**, en latin *de Campus* (Jean). . . . . . 1304.
De la famille de *Jean des Champs*, architecte, qui dressa le plan de la cathédrale de Clermont en 1248.
**Chancelade** (François). . . . . . . . . . nommé en 1482.
**Chandon** (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . 1424.
**Chantemerle** (Claude). . . . . . . . . . . . . . . . 1717.
**Chardon** (Jean), docteur en théologie . . . 1630-1660.
**Chardon** (Jean). . . . . . . . . . nommé en 1667-1671.
**Chardon du Ranquet** (Jean). . . . . . . . mort en 1778.
**Chaslan** (Hugues). . . . . . . . . . . . . . . . . 1145.
**Chaslan** (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1145.
**De Chaslus** (W.). . . . . . . . . . . . . . XIIIe siècle.
**De Chaslus**, en latin *de Caslucio* (Pierre). . . 1302-1331.
Professeur ès-loix (*legum professor*), official de Clermont. Il testa en 1331 et fut enterré dans l'église du couvent des Jacobins de Clermont, (aujourd'hui chapelle des dames de la Visitation) où l'on voit encore, au milieu de la nef, sa pierre tombale, dont nous donnons un dessin.
**De Chaslus** (Arbert). . . . . . . . . . . . . . . . 1309.
**De Chaslus** (Géraud). . . . . . . . . . . . . . . . 1368.
**De Chaslus** (Bernard). . . . . . . . . . . . . . . 1368.
**Chassagay** (Durand). . . . . . . . . . . . . . . . 1330.
**Chassat** (Pierre). . . . . . . . . . . fin du XIIIe siècle.
**Du Chastel** (Jean). . . . . . . . . . . . . . 1528-1532.
**Du Château**, *de Castello* (Guillaume). . . . mort en 1231.
Archidiacre.
**Chauchat** (Rouffet). . . . . . . . . . . . . . vers 1330.
**Chauchat**, en latin *Calcati* (Gérald) . . . . 1339-1357.
**Chauchat** (Jean). . . . . . . . . . . . . . teste en 1437.
**Chaudon** (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1444.
**Chauzite** (Étienne). . . . . . . . . . . . . . . . . 1296.
Plus tard, abbé de la cathédrale de Clermont.
**Chazel** (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . nommé en 1482.
**Cheverlanges de Marchal** (Julien). . . . mort en 1769.
**Du Chier** (Brémond). . . . . . . . . . . . . . 1444-1466.
Abbé du chapitre de Saint-Genès, de Clermont.
**Du Chier** (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . 1489-1493.
Ancien abbé du chapitre Saint-Genès de Clermont.
**Des Chirouzes** (Durand). . . . . . . . . . . . . . 1145.
**Cistel** (Blaise). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1528.
**Cistel** (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1587-1630.
Il testa le 5 septembre 1587, étant alors curé de N.-D. de la Prade, près de Billom.
**De Clary de Bard** (Charles). . . . . . . . nommé en 1759.
**De Clausanges** (François). . . . . . 1631 ; mort en 1634.
**Cocurol** (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . . 1314.
**Cohendy** (Jacques) . . . . . . . . . . . . . . 1572-1594.
Il testa le dernier septembre 1585. Il signait *Condy*, mais les notaires écrivaient son nom *Cohendy*.
**De Colombes** (Jean). . . . . . . . . nommé en 1531-1539.
**Combelle** (Jean), théologal. . . . . . . . . . . . 1562.
**De Comborn** (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . 1458.
**Comte**, en latin *Comes* (Guy). . . . . . fin du XIIe siècle.
Archidiacre.
**Conches** (Michel). . . . . . . . . . . . . . . 1560-1576.
**Condy ou Cohendy** (Jacques), qui précède. . . 1572-1594.
**Constantin** (Jacques), semi-prébendé. . . . . . . 1718.

Constant (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . 1583-1594.
Cortigier (Martin), bibliothécaire. . . . . . 1762-1790.
Cortin (Vincent). . . . . . . . . . . . . . 1424.
Corneiller (Gilbert). . . . . . . . . . 1573-1583.
Cothon (Hector). . . . . . 1589 ; mort en avril 1627.
Curé et chanoine de Chamalières
De Coude (W.). . . . . . . . . . . fin du XII^e siècle.
De Courcelles, en langage roman *de Corcellas* (R.) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Court (Jean). . . . . . . . . . . 1692 ; mort en 1713.
Courton (Antoine) semi-prébendé ; teste le 8 août 1661.
Coustave (Jean). . . . . . . . . . . . . . . 1408-1435.
Doyen du chapitre de Chamalières.
Coustave (Astorg). . . . . . . . . . . . . . . . 1449.
Coustave (Michel). . . . . . . . . . . . . . 1508.
Coustave (André). . . . . . . . . . . . . 1528-1542
De Coustave (Pierre). . . . . . . . . . . . 1573-1594.
Aumônier du comte d'Auvergne ; curé de Mazayes en 1592.
Crespat (Géraud) . . . . . . . . . . . . . . . 1632.
De Crespat (Blaise). . . . . . . 1717 ; mort en 1718.
De Crespat (François). . . . . . . . . . . mort en 1731.
Du Crest (Michel). . . . . . . . . . . . . 1594-1610.
De Cros (Pierre). . . . . . . . . . . . . . 1190-1210
De Cros (Adhémar). . . . . . . . . . . . . 1300-1302.
De Cros (Géraud). . . . . . . . . . . . . . 1315-1318.
De Cros (Raoul). . . . . . . . . . . . . . . 1334-1340
Croutton (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . 1682
Curel (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Curel, en latin *Curelli* (D.). . . . . . . . . . 1232.
De Cussac (Etienne). . . . . . . . . . . . . . . 1145.
De Cussac (Hugues), archidiacre . . . . . . . 1145.
De Cussac (Guillaume). . . . . . . . . . . 1276-1296.
Archidiacre de Brioude en 1278.
Cussac (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1629.
Dalmas ou Delmas (B.), archidiacre. . . . . XIII^e siècle.
Dalmas, en latin *Dalmacii* (Guillaume) . . . XIII^e siècle.
Fils de *Bernard Dalmas* ; il était archiprêtre.
Dalmas (Gérald). . . . . . . . . . . . . . 1277-1296.
Il avait un bois, appelé *Domels*, contigu au puy de Dôme en 1277.
Dalmas (Guillaume) . . . . . . . . . . . . 1285-1316.
Doyen du chapitre du Port en 1300.
Dauphin d'Auvergne (Guillaume). . . . . . . . . 1290.
Seigneur de Chamalières.
Dauphin d'Auvergne (Hugues) . . . 1319 ; mort en 1347.
Seigneur de Chamalières,
Dauphin d'Auvergne (Hugues . . . . . . . . . . 1390
Dauphin (Michel). . . . . . . . . . . . . mort en 1713.
Dauphin (Claude) . . . . . . . . . . . . . 1762-1770
Dauphin (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . . 1770.
David (Antoine). . . . . . . . . . 1449 ; teste en 1456.
David (Michel). . . 1709 ; mort le 29 septembre 1736.
David (Michel). . . . . . . . . . . nommé en 1736-1776.
Né à Clermont le 27 avril 1715.
David (Etienne) . . . . . . . . . mort le 25 février 1780.
Vicaire général de l'évêque de Clermont. Frère du précédent.
Daymays. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1312.
Delfarges (Antoine) prend posses. en 1707 ; mort en 1721.
Demallet (Jean-Baptiste) . . . . . . . . . mort en 1777.
Dents (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1457-1463.
Depreux ou de Preux (Guillaume) . . . . mort en 1660
Depreux ou de Preux (Bertrand) . . . . . . . . . 1689.
Dif (Jean). . . . . . . . . . . . . 1593 ; mort en 1614.
Domat (Jean . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1738.
De Donasivus (Durand). . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
De Donis (D.). . . . . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Doresse (Guillaume). . . . . . . . . . . . mort en 1647.
Né à Ceyrat ; chanoine théologal d'Arles et de Clermont ; auteur de quelques ouvrages de controverse.
Dracon (W.), chanoine de Lyon. . . . . . . XIII^e siècle.
Dupuy (N.). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1780-1787.
Durand (Claude . . . . . . 1707 ; sous-chantre en 1716.
Durant de Peyrignat (François-Guy), bachelier en théologie . . . . . . . . 1747 ; mort le 11 février 1768.
Durant de Peyrignat . . . . . . . . . . . . . . . . 1782.
Ebrard (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . teste en 1312.
Chanoine du chapitre de Chamalières.
Enjobert (Joachim . . . . . 1679 ; testa le 7 juil. 1711.
Enjobert (François). . . . . . . . . . . . . . . . . 1711.
Seigneur de la Saigne.
Enjobert (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . mort en 1757.
Il testa le 6 septembre 1756.
Enjobert de Martillat (Joachim). . . . . . . 1781-1787.
D'Ernion (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . . 1096.
D'Ernion (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . . 1145.
D'Escole, en latin *de Scola* (Odon) . . . . . . . 1296
D'Escole (Chatard) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1296.
Escot (Raymond . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1296.
Escot (Rémy) . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1758
Escot (Charles. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1790.
D'Esiac (Gérald). . . . . . . . . . . . . . . . XII^e siècle.
Des Escures (Simon). . . . . . . . . . . . . . . . . 1420.
Esparvier (Géraud). . . . . 1588 ; testa le 2 août 1597.
Espiares (Etienne). . . . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Etienne (Gérald). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1296.
Fabre, en latin *Fabri* (Jean). . . . . . . . . . . . 1408.
De la Farge, en latin *de Fagia* (Armand). . XIII^e siècle.
De la Farge, dit *de Fargètes* en latin *de Fargetis* (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1302-1307.
Il était official de Clermont en 1301 ; eut des démêlés en 1304 au sujet de l'évêché de Clermont, dont il prétendait avoir le droit de nommer l'évêque.
De la Farge, en latin *de Farghas* (Bertrand). . . 1330.
De la Farge, dit *de Fargètes* (Raymond) . . . vers 1350.

De la Farge, dit *de Farghètes* (Antoine). . . . . 1463
Fauchier, dit *Charciras* (Jean). . . . . . . 1457-1464
Faure (Claude) . . . . . . . . . . . . . . 1576-1583.
Favard (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . 1747
Du Fayet (Hugues). . . . . . . . . . . . . 1554-1573.
Du Fayet (Pierre). . . . . . . . . . . . . 1575-1583.
Fellinas (Cerneuf). . . . . . . . . . . . . . 1617.
Du Floquet. . . . . . . . . . . . . . . . 1781-1787.
De Florac (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . 1419.

Doyen du chapitre d'Herment en 1418; archidiacre de Brioude et chanoine de Chamalières en 1419.

Fontdary (Robert), théologal. . . . . . . . . . . 1723.
Fontfreyde (Balthazard . . . . . 1638; mort en 1640.
Du Four (Antoine . . . . . . . . . testa le 9 sept. 1680.
Du Four de Vernol (Jean). . . . 1741; mort en 1750.

Docteur en théologie, prieur de Montaigut.

Fournier (Pierre), docteur en théologie. . . 1573-1587.
Fournoux (Robert). . . . . . . . . . . . . . . 1570.
Du Fraisse (Antoine). . . . . . . . . . mort en 1635.
Du Fraisse (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . 1646
Du Fraisse (Michel). . . . . . . . . . . . . . . 1676.
Du Fraisse (Jean) . . . prend possession en 1647-1718.

Il mourut le 10 mars 1718, âgé de 87 ans. C'était un savant théologien. Il a publié les *Origines des églises de France*, 1688, in-8°.

Du Fraisse (Jean), chanoine théologal. . . . . . 1743.
De Frédeville (Antoine) . . . . . . . . . . . 1571-1586.

Doyen du chapitre de Brioude; il testa le 12 septembre 1586; donna au chapitre cathédral de Clermont un superbe bréviaire manuscrit, écrit sur velin, avec lettres dorées, et contenant plus de 100 miniatures. (Ce bréviaire se trouve à la bibliothèque de Clermont.)

De Fretat (Guillaume). . . . . . . . . . . . 1771-1773.
Froment (Gilbert). . . . . . . . . . . . . . 1573-1604.
Froment (Jean). . . . . . . . . . . . . mort en 1604.
Garni (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1256.
Gary (Ponce), official de Clermont . . . . . . . 1301.
Gaschier (Gilbert). . . . . . . . . . . . . . . 1667.
Gaschier (Jean . . . . . . . . . . . . . mort en 1675.
Gaschier (Jean). . . . . . . . . . . . . . . 1680-1726.
Gaschier (Henri-Charles) . . . . . . . . . . . . 1709.
Gaschier (Joseph). . . . . . . . . 1726; mort en 1771.

Archiprêtre de Billom en 1726.

Gasparide (Bertrand). . . . . . . . . . . . . . 1296
Gaspanh, *alias* Gaspayn (Bertrand). . . . . . . . 1296.
Gaultier, en latin *Galterii* (Guillaume) . . . 1278-1281.
Gaultier (Chatard). . . . . . . . . . . . . 1503-1508.

Archiprêtre de Cusset en 1503

Gautier (Arnald). . . . . . . . . . . . . . . . 1145.
Gayte (Raynard). . . . . . . . . . . . . . vers 1310.
Gayte (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . 1444.
Gayte (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . 1508-1511.
Gayte (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1585.
Gayte (Blaise). . . . . . . . . . . 1666; mort en 1722.
Gayte du Breuil (Henri) . . . . . mort le 3 juin 1759.

Doyen du chapitre d'Herment de 1714 à 1736.

Géraud . . . . . . . . . . . . . . . . . . teste en 1252.
Géraud (Jean). . . . . . . . . . . . . . mort en 1724.
Des Gérauds (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . 1519.
Gerbier (André). . . . . . . . . . . . . . . . . 1551.
Girard (Guillaume) . . . . . . . . . . . . . . . 1329.
Girard (Jacques). . . . . . . . . . 1686; mort en 1708.

Docteur en théologie.

Girard de la Batisse (Jean), docteur en théologie 1720.
Girbert, en latin *Girberti* (Guillaume) 1368; teste en 1378.
De Givaudan . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1787.
Gontard (Claude, . . . . . . . . . . . . . . . . 1551.
Gouge de Charpaignes (Jean). . . . . . . . 1419-1463.

Connu sous le nom *de Charpaignes*, neveu de l'évêque de Clermont *Martin Gouge de Charpaignes* Doyen du chapitre d'Herment de 1430 à 1455. Il était licencié en loix, archidiacre de Saint-Flour; fut nommé conseiller au parlement de Paris, le 13 mai 1439, à la place de *Geoffroy Vassal*, qui monta sur le siége de l'archevêché de Vienne.

De Gozon (Olivier). . . . . . . . 1404; teste en 1414.
Gozon (Claude). . . . . . . . . . . . . . teste en 1554.
Grangier (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . . 1573.
Gras (Thomas). . . . . . . . . . . . . . . . XIVe siècle.
Grasdepain, en latin *Pinguis a pane* (Simon). 1463-1464.
Grasdepain (Pierre), curé de Romagnat. . . . . 1528.
Grasdepain (Georges). . . . . . . . . . . . 1540-1558.
Grasdepain (Pierre). . . . . . . . . . . . . 1572-1589.
Gravier (Guillaume). . . . . . . . . . . . . 1405-1424.
Grégoire (Durand). . . . . . . . . . . . . . 1251-1253

Donne au chapitre cathédral de Clermont plusieurs rentes sur une place, située près de la porte *Champeix* (aujourd'hui la *place Delille*).

Gros (Roland) . . . . . . . . . . . . . . . vers 1340.
Des Gros (Guillaume), théologal. . . . . . . . . 1552.
Guérin. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1787
Guidon (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . 1391-1408.
Guidon (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1408.
Guidon (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . 1405-1424.
Guittard (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . 1371.
Guitton, official de Clermont. . . . . . . . . . 1250.
Huguet (Etienne). . . . . . . . . . . . . . . 1571-1576.
Hureau (Pierre). . . . . . . . . . . . . . mort en 1638.
Ietier, en latin *Yeterius* (Eldin). . . . . . . . . 1077.
Jacobi (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1356.

Né à Aurillac vers 1311; professeur de droit (*legum professor*); enseigna le droit romain et le droit français à l'école de Montpellier. Il a laissé, dans un livre estimé, les réflexions d'un profond jurisconsulte; ce livre a été imprimé pour la première fois, en 1527, à Lyon, chez Durit; il porte pour titre: *Sublitissimi et acutissimi legum interpretis, Petri Jacobi, utriusque juris meritissimi professoris aurea et famosissima Practica*.

Jarton (Henri). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1771.
Jean. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1137.
Abbé de Saint-Alyre.
Jean, archidiacre. . . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Jean (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1632.
Jehan (Etienne). . . . . . . . . . . . . 1594-1613.
Doyen du chapitre de N.-D. de Chamalières.
De Jeu (Aymar). . . . . . . . . . . . . . . 1312-1343.
Appelé aussi *Aymar Jory*. Il donna à la cathédrale de Clermont une partie de *la leyde*, qu'il y percevait.
Jozat (André). . . . . . . . . 1698; mort en 1700.
Jozien (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1405
Julien (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . 1368.
Julien (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1663.
Julien (Jean). . . . . . . . . . . . . . mort en 1710.
Laborieux (Claude) . . . . 1634; mort le 11 oct. 1689.
Archidiacre de Souvigny en 1652. Il a composé en 1666 et années suivantes une série de poésies patoises estimées, notamment le *Noël sur les Grands Jours d'Auvergne*.
Laillier (Etienne), doyen du chapitre du Port; official de Clermont. . . . . . . . . . . . . . 1542-1550.
Laillier (Imbert). . . . . . . . . . . . . . . 1561.
Lalo (Gérald). . . . . . . . . . . . . . . . 1330.
Laporte (François). . . . . . . . . . . . 1623-1628
Lassaigne. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1690.
De Laudouze (Etienne). . . . . . . . . . . . . 1408.
Laval (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1443.
De Laval (Aragonnès?) . . . . . . . . . . . . 1787
Laville (Jean-Amable). . . . . . . . . . mort en 1769.
Laville (Amable). . . . . . . . . . . . mort en 1776.
Le Gressinier (Renaud) . . . . . . . . . . . 1551.
Lelarge (Jean). . . . . . . . . 1664; mort en 1700.
Lelarge (Jean). . . . . . . . . . . . . mort en 1734.
Le Riche (Annet). . . . . . . . . . . . . . . 1593.
Le Riche (Claude). . . . . . . . . . . . . 1616-1651.
Il résigna sa prébende, en 1651, au profit de *Gilbert Le Riche*, fils de Pierre, bourgeois de Clermont.
De Ligonne (Jean). . . . . . . . . . . . . . . 1307.
Limoges (Noël) . . . . . . . . . . . . . . . . 1486.
Lizet (P.). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1482.
De Longero (Guillaume). . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Lothoringus (Jean). . . . . . . . . . . . . vers 1291.
Loup, en latin *Lupi* (Bertrand). . . . . . . . . . 1288.
Lucat (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . 1420-1444.
M^e Lucien. . . . . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle
Physicien (médecin) du seigneur de Bourbon.
De Lunel (Ponce). . . . . . . . . . . . fin du XII^e siècle.
Madur (Gilbert). . . . 1573; il testa le 17 août 1584
Maitre (Mathieu). . . . . . . . . . . . . . . . 1493.
Majour (Guillaume) . . . . . . . 1692; mort en 1723.
Auteur d'une *Apologie des chanoines de la cathédrale de Clermont*, volume imprimé en 1713.

Majour (Guillaume). . . . . . . . . 1719; mort en 1734.
Théologien. Né à Largelière (Puy-de-Dôme). Son oncle, *Guillaume Majour*, qui précède, lui avait résigné sa prébende le 5 août 1719.
De Malchambon (Pierre et Bernard). . . . XIII^e siècle.
Malet (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . . . 1619.
Né à Largilier; chancelier du duché de Mercœur. On a de lui: *L'œconomie spirituelle et temporelle de la vie et maison, noblesse et religion des nobles et grands du monde, dressée sur la vie de Louise de Lorraine, reyne de France, Paris, Eustache Foucault*, 1619 in-4°, *avec portrait*.
Mandavilain (Jehan). . . . . . . . . . . . . vers 1330.
Né à Clermont. Il devint évêque de Châlons-sur-Saône et mourut en 1339. (Voir le chapitre *Biographie*.)
De la Mare (Etienne) oratorien; chanoine théologal . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1640-1662.
Marouel (Girard). . . . . . . . . . . . . . . . 1441.
Marras (Pierre). . . . . . . . . . . . . . mort en 1690.
Martin (P.). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1472.
Martin (Robert) . . . . . . . . . . . . . 1472-1482.
Martin (Antoine). . . . . . . . . . . . teste en 1506
Martin (Guillaume). . . . . . . . . . . . . 1566-1594.
Marcho (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . 1250.
Massillon (Jean-Baptiste). . . . . . . . . . . . 1738
Archidiacre de la cathédrale de Clermont et abbé d'Ebreuil; neveu du célèbre évêque de Clermont (*J.-B. Massillon*).
Masuer ou Mazuer, en latin *Masuerii* et en langage roman *Mazerir* (Eldin et Bernard). . . fin du XIII^e siècle.
Fils de *Gérald Mazuer*, bourgeois de Montferrand.
Masuer (Raynald) . . . . . . . 1390; teste en 1397.
De Maubec ou de Malbec (Guillaume). . . . . . 1285.
Mauguin (Etienne). . . . . . . . . . . . . . . 1561.
Doyen du chapitre du Port en 1555-1565.
Mauguin (Gilbert). . . . 1574; mort le 5 sept. 1604.
Mort syndic du clergé de la basse Auvergne.
Mauguin (Mayeul) 1593; curé d'Aulnat; mort en octobre 1623.
Maurande (Jean). . . . commencement du XIII^e siècle.
De Maustac (Durand). . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
De Mautes (Hugues). . . . . . . . . fin du XII^e siècle
De Mayes (Guillaume). . . . . . . . . . . 1405-1406
Du Maynil, en latin *de Maynilo* (Guillaume) . . . 1296.
Mazelers (Hugues) . . . . . . . . . . . . . . 1260.
Mége (François) . . . . . . . . . . . . . . . 1583.
Chapelain de la reine Catherine de Médicis.
Melusse (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1348.
Merchadier (W.). . . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Merchadier, *alias* Marchand (Hugues). . . . . . . 1408.
Doyen du chapitre d'Herment en 1409.
Merchadier (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . 1482.
Mereton (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1408.
Meschin (Martin). . . . . . . . . . . . . . 1391-1393

Prévôt de Lezoux.
Meyrand (Joseph). . . . . . . . . . . . . . 1713-1714.
Meyrand (Pierre). . . . . . . . . . 1729 ; mort en 1732.
Meyrand (Pierre). . . . . . . . . . . . . . mort en 1735.
De Mezet (Etienne). . . . . . . . . . . . teste en 1244.
De Mezet (Hugues). . . . . . . . . . . . . . . . 1285.
De Mezet (Raynald). . . . . . . . . . . . . 1296-1311.
Michael (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1413.
Michellet (Martin). . . . . . . . . . . . . . 1573-1588.
Micolon de Blanval (Joseph). . . . . . . . 1762-1787.
Mignauld (Louis). . . . . . . . . . . . . . 1593-1594.
Milanges (Joseph). . . . . . . . . . . . . . . . . 1702.
Prieur de Saint-Genoux, de Rochedagoux, de Saint-Géraud d'Uriac (ordre de Saint-Benoît).
Mithon (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1593.
Mithon (Jean). . . . . . . . . . . . . . . mort en 1641.
Doyen du chapitre de Saint Pierre de Clermont.
Mithon (Jean). . . . . . . . . . . 1660 ; mort en 1673.
De la Monnaie, en latin *de Moneta*. . . . XIIIᵉ siècle.
De Moles (André). . . . . . . . . . . . . . 1472-1485.
De Montaigut, en latin *de Monte Acuto* (Folcon). . 1259.
De Montboissier (Marquis). . . . . . . . . . . . 1508.
De Montboissier-Beaufort-Canillac (Maximilien). 1691.
De Montboissier-Beaufort-Canillac (Henri), mort en 1692.
De Montclar (Nicolas). . . . . . . . . . . . 1350-1390.
De Montferrand (Guillaume). . . . . . . . . 1260-1280.
Chanoine, puis doyen du chapitre de Chamalières.
De Montferrat, en latin *de Montferrario* (Raymond). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . XIIIᵉ siècle.
De Montgascon (Aymeric). . . . . . . . . . 1256-1278.
De Montgascon (Aymeric). . . . . . . . . . 1278-1301.
De Montgascon (Jean). . . . . . . 1270 ; teste en 1311.
De Montmorin, en langage roman *de Momauri* (Etienne). . . . . . . . . . . . . . . . . . . fin du XIIᵉ siècle.
De Montmorin, en latin de *Monte Morino* (R.). XIIIᵉ siècle.
Moranges (François). . . . . . . . . . . . mort en 1735.
Doyen du chapitre de Saint-Pierre en 1714.
Moranges (François). . . . . . . . 1741 ; mort en 1748.
Il donna sa belle bibliothèque au chapitre cathédral de Clermont par acte du 9 avril 1741 ; était bachelier en Sorbonne, prieur de Saint-Sandoux.
Moranges (Etienne). . . . . . . . . . . . . . . . 1779.
Moranges (François). . . . . . . . . . . . mort en 1787.
Moret (Etienne). . . . . . . . . . . . . . . XIIIᵉ siècle.
Mortesagne (Géraud). . . . . . . . . . . . . . . 1077.
Mosnier (Antoine). . . . . . . . . . . . . mort en 1625.
Mosnier (Claude). . . . . . . . . . . . . . . 1643-1664.
Doyen du chapitre de Saint-Pierre de Clermont.
De la Mothe, en latin *de Mota* (Raimond). . XIIIᵉ siècle.
De Murat (W.), archidiacre. . . . . . . . . XIIIᵉ siècle.
De Murat (P.). . . . . . . . . . . . . . . . vers 1310.
De Murol (Castus). . . . . . . . . . . fin du XIIᵉ siècle.
De Murol (Amblard). . . . . . . . . . . . . 1405-1423.
Doyen du chapitre de Brioude, chanoine de N.-D. du Puy, seigneur du Broc.
De Nébouzac, en latin *de Nebozaco*. . . fin du XIIᵉ siècle.
Nebel (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1334.
Nempdes (Gilbert), licencié en loix. . . . . . . . 1584.
Nicolas (Etienne). . . . . . . . . . 1446 ; testa en 1461.
Nicolas (Pierre), semi-prebendé. . . . . 1741 ; mort le 26 janvier 1783.
De Noalhac (Arbert). . . . . . . . . . . . . XIIIᵉ siècle.
De Nopces (Thomas). . . . . . . . . . . . . . . . . 1408.
Chanoine de l'église de Saint-Pierre de Clermont.
De Nohanent (Pierre). . . . . . . . . . fin du XIIᵉ siècle.
Nollau (Jean), théologal. . . . . . . . . . . . . . 1637.
Odon (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1288.
D'Olby (Anselme). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1093.
D'Olhadieu (Antoine). . . . 1619 ; mort en janv. 1627.
Curé de Charbonnières.
D'Oultre (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . . 1529.
Abbé de Chantoin de 1529 à 1560.
Parmet (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . teste en 1543.
Paschon (Jacques) prend possession le 1ᵉʳ décembre 1598.
Paschon (Michel). . . . . . . . . . . . . . . 1614-1621.
Pasturel (François). . . . 1716 ; mort le 7 janv. 1732.
Abbé de Saint-Cerneuf de Billom en 1716.
Paysan, en latin *Payani* (Jean). . . . . testa en 1259.
Paysan (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . 1285-1296.
Pé (Jehan). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1590-1636.
Chantre et chanoine du chapitre de Saint-Pierre de Clermont en 1615-1630 ; doyen du chapitre d'Herment en 1627-1630.
Pebrier (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1593.
Pélissier. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1523.
Pélissier (A.). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1560.
Pélissier (Mathieu). . . . . . . . . . . . . . mort en 16...
Pélissier (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1685.
Qualifié diacre en 1671.
Pélissier de Féligonde (Jean), docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1705.
Pélissier de Féligonde (Antoine). . . . mort le 15 septembre 1706.
Pélissier de Féligonde (Michel). . . 1720 ; mort en 1725.
Appelé l'*abbé de Saulces*, parce qu'il était seigneur de ce fief.
Pélissier de Féligonde (Pierre-Victor). . 1753 ; mort en 1767.
Pélissier de Féligonde (Dominique). . . mort en 1768.
Docteur en Sorbonne ; abbé commandataire de Montpeyroux, syndic du clergé d'Auvergne.
Pélissier de Feligonde (Victor) 1772 ; mort le 24 avril 1783.
Syndic du clergé du diocèse de Clermont ; abbé de Montpeyroux, docteur en théologie.
Pélissier de Féligonde (Jean-François), nommé le 11 mars 1775.

Pelletier, en latin *Pellipari* (Guillaume). . . . . . 1256.
Péreyret (Jacques). . . . . . . . . . . mort en 1658.
Périer (Louis-Augustin), seigneur de Bien-Assis. 1700; mort le 13 octobre 1713.
Doyen du chapitre de Saint-Pierre de Clermont.
Picherier (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . 1424.
Picherier (Jean). . . . . . . . . . . . teste en 1506.
Pichon (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . 1418.
De Pierrefort (Albert), doyen du chapitre d'Herment 1350.
De Plagnes, en latin *de Planis* (Guillaume . XIII^e siècle.
De Plantadis ou de Plantades (Gérald). . . . . . . 1145.
De Plantadis (Pierre . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Poisson (Hugues), seigneur de Saint-Genès. . . . mort en 1657.
Poisson (Michel. . . . . . . 1764; mort le 3 avril 1783.
Pomier (François). . . . . . . . . . . testa en 1579.
Du Pont (Hugues) . . . . . . . . . . . . . . 1288.
De Pontiniac (Bertrand). . . . . . . . . . XIII^e siècle.
De la Porte, en latin *de Porta* (Antoine . . 1508-1513.
Doyen du chapitre d'Herment en 1513.
De la Porte (Jean). . . . . . . . . . . . . . . 1558.
Pradel (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1584.
Du Pré (Paul). . . . . . 1667; mort le 30 avril 1691.
De Preux (Guillaume). . . . . . . . . . . . 1623-1661.
Doyen du chapitre du Port de Clermont.
De Preux (Bertrand). . . . . . . . 1687; mort en 1692.
Neveu du précédent; chanoine du Port en 1658.
Du Puy, en latin *de Podio* (Robert). . . . . . . . 1230.
Du Puy (Maurice), archiprêtre. . . . . . . XII^e siècle.
Quentin (Vassant). . . . . . . . . . . . . 1482-1493.
Abbé de Chantoin
Quentin (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . 1508.
Abbé de Chantoin.
Quintin (Bertrand) . . . . . . . . . . . . . . . 1565.
De Quinciac (Hugues), archidiacre. . . mort en 1230.
De Ranchet (Raynald). . . . . . . . . . . . . . 1330.
Raoul, archidiacre et archiprêtre. . . . . . XII^e siècle.
Raspalt (Didier). . . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Revel (W.), prévôt de Lezoux . . . . . . . XII^e siècle.
Revel (Hugues), archidiacre. . . . . . . . . . . . 1218.
Reynauld (Antoine . . . . . . . . . . . . . . . 1576.
De Reynaud de Beauregard (Joseph-Dominique), bachelier en Sorbonne. . . . . mort le 26 janvier 1787.
De Ribeyre (Paul). . . . . . . . . . . . . . 1717-1742.
Abbé de Saint-André de Vienne, vicaire général du diocèse de Clermont; il résigna sa prébende de chanoine, le 9 mai 1742, étant nommé évêque de Saint-Flour; mourut en 1776.
De Ribeyre (François). . . . . . . . . . mort en 1731.
De Ribeyre (Paul). . . . . . . . . 1769; mort en 1771.
Richard (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . 1435-1441.
Du Rif (Etienne). . . 1574; testa le 22 novembre 1575.
Rigald (Willaume). . . . . . . . . . . . XII^e siècle.
Rigollet . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1568.
De Riom (Hugues), archidiacre. . . . . mort en 1225.
De Riom (Jean). . . . . . . . . . . . . . mort en 1270.
Doyen du chapitre du Port de Clermont.
De Riom (Hugues), archidiacre. . . . . . . . . . 1270.
De Riom (Bonnet . . . . . . . . . . . . . vers 1300.
De Riom (Robert). . . . . . . . . . . . . . 1405-1424.
De Rioux, en latin *de Rico* (Gilbert). . . . XIII^e siècle.
Rivet . . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1692.
Roberton (Bertrand). . . . . . . . . . . . . . . 1461.
Robin (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . 1474-1484.
Official de Clermont 1474
De Rochefort, en langage roman *de Rocafort* (Gérald) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . XII^e siècle.
De Rochefort (Etienne). . . . . . . . . . . XII^e siècle.
De Rochefort (W.). . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
De Rochefort (Bernard). . . . . . . . . . . . . . 1220.
Plus tard, évêque du Puy (1235-1238).
De Rochefort (Guillaume) . . . . . . . . . . . . . 1301.
Rochette (Maurice), docteur en Sorbonne. . . 1717-1724.
Rochette (Jean-Jacques). . . prend possession en 1724.
Rochette (Nicolas). . . . . . . . . . . . mort en 1728.
Rochette (Jean). . . . . . . . . . . . . . mort en 1731.
Rochette (Jean-Jacques). . . . . . . . . . . 1762-1787.
Rochas (Gilbert). . . . . . . . . . . . . . . . . 1616.
Rogier ou Roger (Pierre), troubadour célèbre. . . 1330.
Rogier (Etienne) . . . . . . . . . . . . . . . . 1487.
Rolland (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . . 1281.
Archidiacre de la cathédrale de Rodez en 1288.
De Romagnat (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . 1145.
Rouchon (Bonnet). . . . . . . . . . . . . . . . . 1586.
Roussillon (Joseph), docteur en théologie. . . . . 1738; mort en 1753.
Ancien doyen du chapitre de Chamalières.
Roux (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1145.
Roux, en latin *Rupki* (Guillaume). . . . . . . . . 1280.
De Royac (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1145.
De Royre ou de Roire (Salomon). . . . fin du XII^e siècle.
Archiprêtre.
De Royre (Louis). . . . . . . . . . . . . . . . . 1258.
Doyen du chapitre d'Herment en 1260.
De Royre (Louis), neveu du précédent . . . 1272-1285.
Il testa en 1307, donnant à la cathédrale de Clermont 17 setiers de blé et 18 muids de vin sur la commanderie des templiers de la Tourette.
Rullier. . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1658.
Russias (Gaspard). . . . . . . . . . . . . . . . 1593.
Russias (Gilbert). . . . . . . . . . . . . . . . . 1611.
Saguier (Jean), théologal . . . 1703; mort en 1723.
De Saint-Amand, en latin de *Sancto Amancio* (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1291-1297.
De Saint-Martin (Jean). . . . . . . . . . . . vers 1330.
De Saint-Nectaire (Castus), archidiacre . . . 1259-1270.

De Saint-Palais (Jean). . . . . . . . . . . . . vers 1300.
De Saint-Pierre (Jean). . commencement du XIII^e siècle.
Samoel (Jacques). . . . . . . . . . . . . . 1610-1627.
De Sauhas (Géraud). . . . . . . . . . . . . . . 1299.
De Sauzet (W.). . . . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Savaron (Sidoine), seigneur de Sarcenat 1655; mort en 1675.
Savaron (Antoine). . . . . 1688; mort le 10 juin 1725.
Savignat (Bertrand). . . . . . . . . . . . . . . . 1682.
Sayneris (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1330.
De Selve (J.). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1472.
De Serre (Hugues). . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
De Serre (Robert). . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Simon (Geoffroy). . . . . . . . . . . fin du XII^e siècle.
Solignat (Louis). . . . . . . . . . . . . . . 1782-1787.
Souchet (Guillaume). . . . . . . . . . . . . 1494-1497.
Souchet (Blaise). . . . . . . . . . . . . teste en 1516.
Spigal (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1330.
Il devint abbé du chapitre de Saint-Genès de Clermont en 1337.
Tailhandier (Blaise). . . . . . . . . . . . . 1573-1575.
Il testa le 3 juillet 1575.
Tailhandier (Jean). . . . . . . . . . 1654; mort en 1658.
Tealiier (Imbert). . . . . . . . . . . . . . . . . 1562.
Textoris (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1575.
Textoris (François). . . . . . . . . . . . . 1571-1586.
Textorix (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . 1300.
Teyras (Jean-Baptiste), théologal. . . . . 1762; mort le 5 février 1782.
Thèvenet. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1594.
Thierry (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . 1564-1576.
Thierry (Claude). . . . . . . . . . . . . . . 1573-1587.
De Thiers (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1463.
De Thiers (Brémond). . . . . . . . . . . . . . . 1464.
Thomas (Jean), semi-prébende. . . . . . . mort en 1734.
Tissandier (Jean), semi-prébendé. . . . . testa en 1648.
Tixier (Jean-Baptiste-Arthème). . . . . . mort en 1778.
Tixier. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1787.
De la Tour (Guillaume). . . . . . . . . . . . 1055-1073.
De la Tour (Durand). . . . . . . . . . fin du XII^e siècle.
De la Tour (Hugues). . . . . . . . . . fin du XII^e siècle.
De la Tour (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . 1226.
Prevôt du chapitre de Brioude.
De la Tour (Bertrand), seigneur de Saint-Saturnin. 1270; . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1281.
De la Tour (Bernard). . . . . . . . . . . . . 1319-1329.
Cardinal en 1342; enterré dans la cathédrale de Clermont en 1363. Il était fils de *Bernard de la Tour*, seigneur de la Tour et de *Béatrix de Rodez*.
De la Tour d'Olliergues (Guillaume). . . . . . . . . . 1408.
Évêque de Rodez, patriarche d'Antioche; mort en 1470. Il fit faire le retable du maitre-autel de la cathédrale de Clermont en 1463.

Tourillon (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . 1615.
Fondateur des Ursulines de Clermont.
Trascolli (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . 1391.
Urci (Mathieu). . . . . . . . . . . . . . . . vers 1300.
D'Ussel (Pierre). . . . . . . . . . . . fin du XII^e siècle.
D'Ussel (Guidon ou Guy). . . . . . . . . vers l'an 1200.
Il se distingua parmi les troubadours de son temps; fut aussi chanoine de Brioude.
D'Ussel (Eblon), seigneur d'Aubière. . . . . 1233-1235.
Vaillant (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . 1491-1496.
De Valens (Hugues). . . . . . . . . . . . . . 1560-1573.
De Valmets (W.). . . . . . . . . . . . . . XIII^e siècle.
Varat (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . 1631-1660.
Vassadel (Gilbert). . . . . . . . . . . . . mort en 1759.
De Vassel (Berton). . . . . . . . . . . . . . 1454-1463.
De Vassel (J.). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1463.
Vaureyrs (Poncet). . . . . . . . . . . . . . . . . 1570.
Vaureyrs (Honorat). . . . . . . . . . . . testa en 1573.
De la Vergne (Raynald). . . . . . . . . . teste en 1252.
De Verneuil (Guillaume), archidiacre. . . . . . . . 1145.
Du Vernet (Henri), archidiacre. . . . . . . XIII^e siècle.
Vernet (Damien). . . . . . . . 1655; mort le 7 juin 1671.
Vernet (Jérôme). . . . . . . . . . . 1664; mort en 1675.
Vernet (Damien). . . . . . . . . . . 1730; mort en 1740.
Syndic du clergé d'Auvergne.
Veyssier (Jean). . . . . . . . testa le 6 août 1597-1600.
Vialle (Joseph). . . . . . . . . . . . . . . . 1732-1736.
Vicaire (P.). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1195.
Vidal (Hugues). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1424.
Vidilhe (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1486.
Doyen du chapitre du Port à Clermont en 1514.
Vidilhe (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1573.
Vidilhe (Michel). . . . . . . . . . . . . . mort en 1612.
Vidilhe (François). . . . . . . . . . . . . . 1644-1658.
De Vieneras (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . 1252.
Vigier (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1235.
Vigier (Pierre). . . . . . . . . . . . 1609; mort en 1637.
Vigier (Pierre). . . . . . 1667; mort le 10 février 1690.
Villevaud (Pierre). . . . . . . . . . . . . mort en 1710.
Vincembourg (Guillaume). . . . . . . . . . mort en 1623.
De Vinchia (Pierre), archidiacre et official. . vers 1200.
De Vodable (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . 1199.
Doyen du chapitre de Chamalières.
De Vollore (Arbert). . . . . . . . . . . . . . . . 1145.
De la Volpilière (Guillaume). . . . . . . . . . . . 1528.
Abbé de Saint-André-lès-Clermont.
De la Volpilière (François). . . . . . . . . . . . . 1528.
Vray (Etienne). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1449.
W., pénitencier du chapitre. . . . . . . . . XII^e siècle.
D'Yssartel (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1457.

Les archives du chapitre cathédral de Clermont renferment, à différentes époques, les demandes faites par les plus hauts personnages pour une prébende, destinée à leurs protégés. C'est d'abord Louis XI, qui prie le chapitre de donner le premier canonicat vacant à *Jacques de Langeac*, fils de son chambellan (1); le cardinal de Lorraine qui, en 1522, sollicite une prébende pour *Jean de Chezettes*, oncle du premier président au parlement de Paris. (La reine avait écrit à la même intention); Catherine de Médicis qui, le 16 mars 1586, demande la première prébende vacante pour *David Arnauld*, fils d'Antoine Arnauld, son procureur général (2).

**PERSONNEL DU CHAPITRE.** Les divers offices religieux qui, chaque jour, étaient célébrés en la cathédrale, exigeaient du chapitre un personnel nombreux. Outre 29 chanoines prébendés et 12 semi-prébendés, il y avait un *sous-chantre*, qui prêtait son concours au chantre au lutrin; un *ponctueur*, qui marquait les points de présence; 12 enfants de chœur; plusieurs habitués, la plupart musiciens; enfin, les deux curés de la paroisse de la cathédrale. Au XII^e^ siècle et aux siècles antérieurs, il est fait mention du *capiscole (caputscola)* ou maitre des enfants de chœur qui, d'ordinaire, était un chanoine.

**PRIVILÉGES DU CHAPITRE.** Peu de chapitres avaient d'aussi nombreux et d'aussi beaux priviléges que celui de la cathédrale de Clermont. Dans le principe, les chanoines de cette cathédrale étaient subordonnés aux évêques, mais ce corps imposa à l'épiscopat des conditions incompatibles avec sa dignité, dès qu'il eût obtenu le droit de nommer seul à l'évêché. L'évêque fut obligé de prêter un serment réglé par une formule et que l'on retrouve dans *la Canone* (3). Au XII^e^ siècle, le chapitre cathédral avait le droit de lever une fois l'an, l'interdit des églises

(1) Voici la lettre écrite à ce sujet par le roi Louis XI : « Chiers et bien amez, autrefois vous avons escript, « en faveur de nostre chier et bien amé *Jacques de* « *Langeac*, fils de notre amé et féal conseiller et cham- « bellan le sieur de Langeac, afin que le voulussiez « pourvoir de première chanoinie et prébende que va- « queroit en votre église, ce que n'avez encore fait, « jacoit ce qu'il en soit dont nous merveillons, veu que « nous en avons si affectueux escript et pour ce que dé- « sirons toujours de plus en plus la prébende en votre « eglise audit Jacques de Langeac, tant pour ses vertus « et science de sa personne que en faveur des bons et « agréables services que ledit de Langeac son père nous « a par ci-devant fait et fait chacun jour en plusieurs et « mantes manières, nous vous prions de rechief taut a « ceste que faire pourrez que vueillez pourvoir ledit « Jacques de Langeac de la première chanoinie et pré- « bende que vacquera en vostre esglise et le préferiez « avant tous autres et en ce faisant vous nous ferez très- « singulier et agréable plaisir, lequel nous recognois- « trons quand d'aucune chose nous requerrez et en « aurons vous et les affaires de votre église pour espé- « cialement recommandable. Donné au Montel-lès-Tours, « le XII^e^ jour de janvier. » Signé Loys et plus bas « *Constant*.

(2) Voici la lettre adressée au chapitre cathedral par Cathérine de Médicis :

« Messieurs les services que j'ai ci-devant reçus de « feu M^e^ *Antoine Arnauld*, mon procureur général et qui « me sont continués par ses enfants, me font en tout « ce qu'il m'est possible désirer et procurer leur bien et « advancement, c'est ce qui me fait vous prier de vouloir « pour l'amour de moi accorder et conférer à M^e^ *David* « *Arnauld*, fils dudit deffunt, la première prebende qui « vaquera en vostre église sur l'assurance que vous aurez « que me ferez chose qui me sera grandement agréable « et dont je vous saurai à jamais très-bon gré, oultre que « vous ne le pouvez conférer à personne qui n'en soit « plus capable que ledit Arnauld, fils, qui vous en de- « meurera d'aultant obligé, n'estant la présente à aultre « fin. Je prie Dieu, messieurs, vous avoir en sa sainte « garde. » Escrit à Paris le XVI^e^ jour de mars 1586. Signé «Catherine» et plus bas la suscription porte : « *A messieurs de l'eglise cathédrale de ma ville de Clairmont, a Clairmont* »

(3) Voici cette formule de serment : « *Ego episcopus Claromontense, gratis scienter quibus possum et debeo, promitto et juro super sancta Dei Evangelia, manualiter et corporaliter tacta, necnon statuta consuetudines, libertates, privilegia et jura, et alia quantumcumque eorumdem ecclesiae et capituli inviolabiliter et perpetuo observare, et pro posse defendere … sic me Deus adjuvet* »

excommuniées par l'évêque et d'y faire célébrer les saints offices, comme aussi un seul chanoine pouvait mettre une église en interdit pour une cause souvent légère, au grand scandale du peuple, qui ne manquait pas que d'en faire la remarque. Les évêques comprirent l'importance du serment, prêté en vertu de cette formule, et se firent quelquefois relever du même serment, mais le chapitre rédigea une formule nouvelle, par laquelle il leur faisait jurer de ne jamais solliciter une semblable dispense.

Le chapitre de la cathédrale arriva même à ne plus relever que du saint siége romain, ne reconnaissant ni primat, ni métropolitain, ni évêque. Cette prérogative exceptionnelle donna lieu à de vives discussions au milieu du XIVe siècle. Un chanoine, *Gilbert de Chalençon* eut des différends à ce sujet avec l'official de l'évêque, *Guillaume de Grisac*, et, dans la chaleur de la dispute, abattit le bonnet de l'official et le foula à ses pieds. « Vous vous repentirez de votre colère, lui dit Guillaume; votre chapitre pourra un jour perdre cette autorité, dont il est si jaloux ».— « Eh bien! répondit le chanoine, vengez-vous quand vous serez pape ». *Guillaume de Grisac* devint pape, en effet, en octobre 1362, sous le nom d'Urbain V. Dès que la tiare eut été placée sur sa tête, il se souvint du chapitre de la cathédrale de Clermont; l'un de ses premiers actes fut de priver *Gilbert de Chalençon* de tous les bénéfices qu'il possédait outre le canonicat. Il adressa une bulle, en 1363, à l'évêque de Clermont, *Jean de Mello*, par laquelle il plaçait sous la juridiction de cet évêque le chapitre de la cathédrale et astreignait ce chapitre à la juridiction de tous les évêques futurs de Clermont. Le parlement de Paris autorisa la bulle par arrêt de 1393, mais elle demeura sans exécution et le chapitre se maintint dans sa prérogative, que le pape Eugène IV rétablit par une autre bulle du 30 mai 1443; les évêques ratifièrent postérieurement la bulle de 1443 par diverses transactions; la plus sérieuse est celle du 21 juillet 1447, passée avec l'évêque *Jacques de Comborn*. Le parlement de Paris et le pape Nicolas confirmèrent ces transactions; le parlement en 1447 et le Pape, le 26 février 1450. Un arrêt du parlement de Paris, du 14 juillet 1611, a maintenu le chapitre dans ce droit, contrairement aux conclusions de Me *Servin*.

Le privilége le plus important du chapitre cathédral était, sans contredit, celui qui lui était dévolu, de nommer l'évêque de Clermont. Il usa de cette faculté jusqu'en 1561. *Guillaume du Prat* fut le dernier prélat de son choix.

Le chapitre de la cathédrale était exempt de toute contribution aux tailles et aux subsides de la ville, du logement des gens de guerre, du droit d'entrée pour le vin, du droit de francs-fiefs. Il présentait à un grand nombre de cures dans l'ancien diocèse (qui comprenait le département du Cantal); c'est lui qui recevait le serment du juge temporel de l'évêque (appelé en dernier temps *gouverneur de la temporalité* et plus anciennement *bailli*), celui des abbés de Manglieu et des abbesses de Beaumont, lors de leur installation. Pendant la vacance du siége épiscopal, il jouissait des revenus de l'évêché et avait droit de désigner un official pour exercer la juridiction spirituelle pendant cette vacance; il avait des droits sur *les leydes* de Clermont et de Montferrand; était propriétaire des deux grandes halles servant à la boucherie dans la première ville; jouissait de l'exemption des juges royaux et de l'ordinaire et passait pour premier suffragant de l'archevêché de Bourges. En 1552, la reine *Catherine de Médicis*, comtesse de Clermont, confirma, par ses lettres, tous ces priviléges; le roi Henri II fit un acte analogue en 1558.

Un terrier de 1531, conservé dans les archives du même chapitre (1), énumère les priviléges suivants :

1° Le droit de percevoir annuellement 8 setiers de blé seigle sur *la leyde* de la ville, qui appartenait alors à madame *de Montgascon* ;

2° L'usage de prélever chaque année 2 deniers et 7 pots de terre, appelés *buziers*, sur chaque marchand-potier vendant aux foires de Notre-Dame d'Août et sur chaque charretée de *buziers* à vendre ;

3° Le droit de prendre deux pleins doigts de sel « tant qu'il en peut demeurer sur les deux seconds doigts », sur chaque marchand, venant débiter le sel à la foire de Notre-Dame d'Août. (Le terrier ajoute que ce droit était plutôt honorifique que productif et qu'il rapportait environ une demi coupe de sel par an) (2) ;

4° Le droit de prélever un quartier d'oie cuit ou « *quartier d'aulcat* ou *d'oizon* » sur chaque patissier de la ville et ceux des faubourgs, le jour de Notre-Dame d'Août, lorsque cette fête tombait un jour gras.

Les causes du chapitre cathédral de Clermont étaient commises aux requêtes du Palais à Paris, en vertu de lettres du roi Louis XI, expédiées en mars 1462 et confirmées par les rois Charles VIII, (lettres datées de Tours en 1485), François I[er] (charte donnée à Dijon en 1511). Le chapitre avait la liberté de posséder par ses dignitaires et ses chanoines toutes sortes de bénéfices, sans que personne fût tenu à résidence. Le parlement de Paris supprima ce droit à l'égard des bénéfices qui sont chargés de la conduite des âmes.

Le chapitre avait la juridiction spirituelle et temporelle sur ses membres ; il fut maintenu dans cette juridiction par arrêt du 14 juillet 1611. La juridiction spirituelle était exercée par le chantre, secondé par un official et un vicaire général ; la juridiction temporelle était entre les mains de deux sortes de magistrats (3), tous amovibles ; les uns réels, avec qualités de *bailli*, de *lieutenant de bailli*, de *procureurs fiscaux*, de *greffiers*, pour rendre la justice dans toutes les terres du chapitre ; les autres honoraires, avec qualités de *connétable*, de *maître de la monnaie*, de *trésorier*, de *panetier*, de *sommelier*, d'*échanson*, d'*architecteur* (4), dignités qui avaient leur raison d'être au temps où le corps des chanoines était soumis à la règle de saint Augustin, mais qui étaient seules consacrées par l'usage et devenues inutiles (à part celle d'*architecteur*) depuis la sécularisation des chanoines. Les principaux bourgeois de la ville se trouvaient fort honores, dit Audigier, de ces dignités purement honorifiques. Quant au bailli du chapitre, ses *assises*, c'est-à-dire ses audiences, se tenaient dans la tour de la monnaie.

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral, liasse 35

(2) Le droit, perçu par le chapitre cathédral sur le sel, vendu à Clermont, était beaucoup plus considérable au XV[e] siècle qu'en 1531. Deux sentences du juge temporel de Clermont, des années 1439 et 1479, condamnent plusieurs marchands de sel à payer à ce chapitre le droit *de manade*, c'est-à-dire autant de sel qu'on pouvait en prendre avec deux mains (Voir *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral.)

(3) Portés au nombre de 40 dans *la France ecclésiastique* de 1787.

(4) L'*architecteur* était l'architecte de la cathédrale. *Pierre de Leymerie* est qualifié *architecteur* en 1616. En derniers temps, cet architecte portait le titre de *maître des bâtiments* ; en 1718, M. *Périer* était maître des bâtiments. Une belle maison du XVI[e] siècle, située à l'angle de la rue des Gras et de la petite rue de Saint-Pierre, est appelée *maison des architectes*. On n'a pas la preuve qu'elle était habitée par les architectes de la cathédrale, mais il y a quelques probabilités pour l'affirmative. (Voir le dessin de cette maison à l'une de nos planches).

Les chanoines de la cathédrale avaient fait une convention particulière, qui prouve combien ils tenaient à leur titre de *chanoine de Clermont* et de quelle importance il était pour eux. Par leurs statuts, il était spécialement porté que lorsque l'un d'eux arriverait à une chaire épiscopale, son titre d'évêque ne prévaudrait en rien sur celui de chanoine de la cathédrale de Clermont, lorsqu'il assisterait aux offices et que chacun prendrait alors dans les stalles le rang que lui assignait son installation à un canonicat. *Jean de Mandarilain*, évêque de Châlons-sur-Marne, *Jean Boyer*, évêque de Nevers, *Guichard d'Aubusson*, évêque de Carcassonne, *Pierre d'Aube*, évêque d'Ascalon, se sont conformés à cet usage, ainsi que le rapportent des actes capitulaires.

Le comte d'Auvergne *Guillaume V*, ses enfants *Etienne* et *Bégon*, et sa femme *Philippe de Gévaudan* donnèrent, en 1043, à l'évêque de *Rencon* et à l'église de Clermont (c'est-à-dire au chapitre cathédral) toute la partie occidentale de la ville, depuis la tour du cloître de la cathédrale jusqu'à la rue située au-dessus de l'église de Saint-Adjutor. C'était, dit l'acte de donation, rapporté dans notre *Appendice*, en considération de la masse de leurs péchés et en souvenir de ce que Dieu avait dit : « *Date eleemosynam et omnia munda sunt vobis* (saint Luc). M. Gonod, dans sa *Notice sur la cathédrale de Clermont* (p. 52) remarque à ce sujet que le même évêque Rencon imposait souvent une aumône pour pénitence à tels et tels qui n'étaient pas disposés à donner volontairement. On ne voit pas que cette partie de la ville, concédée par le comte Guillaume V, soit restée la propriété exclusive des chanoines. L'évêque seul en eut la jouissance comme seigneur jusqu'en 1551, époque où la ville de Clermont fut adjugée à la reine Cathérine de Médicis. Le même comte Guillaume V, sa femme et ses enfants donnèrent aussi, en l'an 1044, à l'évêque *Rencon* et aux chanoines de la cathédrale le droit de battre monnaie en la ville de Clermont. Nous reviendrons sur cette dernière libéralité, qui figurera au paragraphe de *la cour des monnaies de Clermont*.

Le roi Philippe-le-Bel, qui avait souvent reçu des secours pécuniaires du chapitre de la cathédrale dans les guerres qu'il avait entreprises, lui en donna une marque de sa générosité, par des lettres patentes de 1309, qui portent que les dignités et les prébendes de cette église, ni celles des églises qui en relevaient, ne seraient point sujettes à *la régale*.

Le chapitre cathédral jouissait aussi d'un privilége qui, assurément, n'était pas le moindre de ceux dont il avait été gratifié à diverses époques. Pendant fort longtemps, il eut la propriété, c'est-à-dire la juridiction entière, sur tout le terrain compris aux alentours de la cathédrale, terrain limité par des portes et des murailles qui enclavaient *la cité* (*civitas*), au-dessous de laquelle était la ville (*urbs*). C'est sur ce terrain qu'était bâti le *castrum Claromontis*. Nous avons dit que le chanoine *Majour* voudrait même faire dériver l'étymologie de notre ville de la position de la cité, placée sur la hauteur du plateau et comprenant l'habitation des clercs ou des chanoines, de là le nom de *Clarmons*, c'est-à-dire *mons clericorum* (montagne des clercs ou des chanoines). Ce qu'il y a de certain, c'est que le terrain en question appartenait au chapitre cathédral dès le VIII^e^ siècle. On prétend que lorsqu'après la ruine de la ville de Clermont par le roi Pépin, en 761, les habitants eurent construit quelques demeures sur le haut du monticule et autour de la cathédrale, le palais épiscopal, qui se trouvait à peu de distance de cette cathédrale, le cloître et les bâtiments des chanoines, l'hôpital et quelques petites églises furent entourés d'une enceinte particulière, percée de cinq portes. L'emplacement, circonscrit par ce mur d'enceinte, fut alors abandonné aux chanoines, dont la vie régulière était exemplaire. L'évêque Etienne II, ayant augmenté la ville (*urbs*) au X^e^ siècle, on ne vit aucun inconvénient,

dans ces temps où le clergé était dans toute sa splendeur, à laisser les clefs des portes de cette enceinte, qui n'était occupée que par quelques habitations, aux chanoines de la cathédrale, afin que pendant les offices personne ne vint les interrompre. L'abandon de ces portes eut des conséquences inévitables; les chanoines s'autorisèrent bientôt à n'en permettre l'entrée à aucune église collégiale, ni à aucune communauté religieuse sans leur permission. Aux XIV[e] et XV[e] siècles cette défense était exécutée avec rigueur, nulle procession, nul convoi funèbre ne pouvait pénétrer dans cette enceinte réservée sans une permission expresse. En 1362, une bulle du pape Urbain V vint confirmer le chapitre dans la propriété de cette enceinte. Deux moines jacobins ayant porté sans bruit un des reliquaires de leur couvent à une femme, dont la maison était située dans la cité, leur prieur, qui se nommait *Etienne Julliard*, fut obligé de venir reconnaitre leur tort et de demander pardon aux chanoines assemblés en chapitre le 8 août 1486 (1).

Un mémoire, conservé dans les archives du chapitre de la cathédrale, fut présenté, en 1316, à l'official de Clermont, par un chanoine nommé *Dalmas*, procureur et syndic de son chapitre, pour prouver que de temps immémorial les chanoines de la cathédrale étaient en possession des cinq portes et des murs de la ville, qui enfermaient l'enceinte de la partie de la ville appelée *la cité*. Ce mémoire donne le nom *dal Terrail* (du Terail) à la première porte, qui se trouvait alors entre la tour du doyen et la maison d'*Aymar de Jeu*, chanoine de la cathédrale; il nomme la deuxième porte *de Mantas* ou *de Mastras*, connue jadis sous le nom de *Deus Dalmati*, située entre les maisons des héritiers de *Guillaume Rolland*, chanoine de la cathédrale et celles provenant de *Géraud Dalmas*, chanoine de ladite cathédrale, maisons qui appartenaient alors à l'évêché; la troisième porte, appelée *de la Terasse*, était placée entre les maisons de l'abbé de Clermont (la maison abbatiale) et celle des héritiers de *Guillaume de Marat* et de *Géraud de Cros*, chanoine de la cathédrale et celle des héritiers de *Pierre Noël*; la quatrième porte, celle de *la Monnaie*, était sous la tour du même nom; la cinquième porte, celle *du Palais*, était limitée par les maisons des héritiers de *Bernard Jacobi*, de feu *Jean Ravel* et de feu *Jacques Chaput*, de Riom. Le chanoine-syndic expose que le chapitre a toujours été en possession de ces cinq portes, puisqu'il a toujours eu la liberté de les faire refaire, de les faire fermer et ouvrir, quand il a jugé à propos; il ajoute qu'un nommé *Chingos* a eu, pendant longtemps, les clefs de ces portes, par ordre du même chapitre; que le charpentier *Pierre Dalmas* les a réparées plusieurs fois; que celles de la tour de la monnaie avaient été enlevées et portées dans le cloitre des chanoines, où elles sont demeurées près de deux ans en réparation, après quoi, les chanoines les ont fait remettre à leur place, en présence de l'évêque et de ses domestiques, sans aucune opposition, que tous les ouvriers (les charpentiers, les serruriers et les portiers) avaient déclaré que les chanoines seuls étaient maitres de ces portes et que l'évêque *Aymar de Cros* n'avait pu s'empêcher de le reconnaitre en plein chapitre (2).

Lorsqu'en 1551 l'évêque de Clermont se vit enlever son droit de seigneurie sur la ville de Clermont, droit qui fut adjugé à la reine Catherine de Médicis, le chapitre cathédral eut aussi à déplorer les suites d'une perte aussi grave. La juridiction de l'enceinte de la cité disparut de ses attributions, et les cinq portes qui y donnaient issue, restèrent désormais la propriété de la reine et de ses successeurs, qui ne les faisaient fermer que dans les temps de guerre. Le *col du*

(1) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*.
(2) *Notes manuscrites de Dulaure*, à la bibliothèque de Clermont.

*chapon* et le tour de l'église cathédrale furent seuls laissés aux chanoines. Au-devant de la porte occidentale de la cathédrale, était placée une esplanade, qui s'étendait de 25 mètres sur la place des *Gras* et se terminait par des degrés ; 40 mètres au-dessous, s'apercevait une croix gothique : on en voyait une autre à pareille distance de la porte du Nord (le géographe Belleforest ne les a pas oubliées dans son dessin de l'an 1570) ; là, chaque année, le dimanche de la fête des Brandons, le clergé venait processionnellement, à la lueur des torches, assisté d'un notaire, en robe de palais, qui dressait l'acte de maintenue en possession ; ce notaire devait, le Jeudi-Saint, après la cérémonie de la Cène, revêtu de sa toge, verser sur les mains des chanoines de l'eau, contenue dans une aiguière d'argent ; après cette cérémonie, on distribuait aux assistants des *michettes*, petits pains bénits, de la dimension d'un écu de 5 francs. 1789 supprima ces usages inoffensifs (1).

**REVENUS DU CHAPITRE.** A son origine, le chapitre de la cathédrale était peu fortuné. Les clercs (les chanoines) vivaient aux dépens des largesses et des offrandes des fidèles, mais les donations multipliées des comtes d'Auvergne, des grands seigneurs (2) et des bourgeois de la province formèrent un superbe noyau de possession, qui alla chaque jour en s'augmentant. Aux XII^e et XIII^e siècles, le chapitre était fort riche : dans les siècles suivants, la bonne administration de ses *bailes*, chargés de gérer ses biens, d'en partager les revenus et de faire des acquisitions lorsque des ventes avantageuses se présentaient, contribua à améliorer un état déjà florissant. Le chapitre percevait de nombreuses dîmes dans la plupart des paroisses des montagnes de la basse Auvergne ; il prélevait, dans la Limagne et à Clermont, des cens, rentes et redevances de toutes sortes. Les registres-terriers, conservés dans ses archives, en donnent tous les détails (3). Des fondations, des anniversaires, venaient encore grossir les prébendes. Le revenu du chapitre est porté à 40,000 livres (environ 160,000 francs de notre monnaie) dans le pouillé de Bourges, imprimé en 1648. Du temps de *Piganiol de la Force*, en 1752 (4), chaque canonicat valait 500 livres (environ 1,400 francs d'aujourd'hui), c'est-à-dire autant que l'un de ceux de l'église collégiale de Saint-Genès, de Clermont (5).

**VASSAUX DU CHAPITRE.** Les chanoines de la cathédrale de Clermont, ou pour me servir de l'expression du temps, l'*église de Clermont*, avaient un grand nombre de vassaux, parmi lesquels on remarque les *comtes* et les *dauphins d'Auvergne*, les ducs *de Bourbon*, *de Ventadour*, *de Mercœur*, les seigneurs *de Montgascon*, *d'Aurillac*, *de Montmorin*, *d'Apchon*, *de Murat*, etc. Nous avons dit, en parlant des vassaux des évêques de Clermont que, par un motif de dévotion, les seigneurs de la province se reconnaissaient vassaux d'une église ; aussi appelait-on ces sortes de fiefs, *fiefs de dévotion*. Aux XIII^e et XIV^e siècles, à la grande époque féodale, les chanoines de la cathédrale voyaient à leurs pieds la principale noblesse et la haute bourgeoisie de la province, qui regar-

(1) Gonod, *Notice sur la cathédrale de Clermont*.

(2) Nous ne devons pas passer sous silence que l'évêque de Clermont *Guy de la Tour*, mort en 1286, légua au chapitre le château d'Aulnat, situé dans la Limagne.

(3) La possession de ces terriers, de la part du chapitre, excitait de temps en temps l'audace de certains censitaires. Le 20 juin 1542, l'official de Clermont adresse à tous les prêtres du diocèse une bulle du pape Paul III, annonçant un vol de terriers et de titres, fait au chapitre cathédral de Clermont et fulminant l'excommunication contre ceux qui connaissaient les voleurs s'ils ne les dénonçaient pas.

(4) *Description de l'Auvergne*, volume in-18.

(5) A la même époque (en 1752), les canonicats de l'église N.-D. du Port, de Clermont, valaient 300 livres ; ceux de l'église de Saint-Pierre ne s'élevaient alors qu'à 30 livres chacun.

daient comme un souverain bonheur de placer sous le patronage de leur église, dont la renommée s'étendait au loin, leurs biens et leur famille. Voici une nomenclature de la plupart des fiefs relevant du chapitre de la cathédrale de Clermont :

1° *Clermont.* Foi-hommages rendues par les personnages suivants : *Jean Mercier*, pour plusieurs maisons à Clermont, en 1266 ; *Guillaume Chapus*, pour des maisons et des vergers, situés près de la place de *Jaude*, en 1276 ; *Guillaume de Cussat*, chanoine de la cathédrale, pour des maisons situées à Clermont, en 1288 ; *Durand* et *Jean Balbet*, pour des cens à Clermont, en 1311 ; *Roger de Murat*, chanoine de Chamalières, pour une dîme dans les appartenances d'Aubière et de Pérignat, appelée la dime de Mareugheol, en 1312 ; *Girard Chauchat* (en latin *Calcati*), pour des cens et rentes à Clermont, en 1329 ; *Pierre Roche*, pour une maison située dans l'enceinte de *la cité*.

2° *Aulnat.* Plusieurs particuliers rendent hommage, en 1325, pour des cens qu'ils perçoivent à Aulnat.

3° *Besse en Chandèze. Guillaume de Besse* rend hommage, en 1240, pour tout ce qu'il possède dans la paroisse de Besse en Chandèze ; il renouvelle cette formalité en 1290, déclarant qu'il devait une obole d'or à chaque mutation de seigneur. En 1355, *Guillaume de Puichalin*, époux de *Sibille de Besse*, descendante dudit Guillaume de Besse et héritière de la seigneurie de Besse, accomplit le même acte.

4° *Rochedun* et *Durtol.* En 1257, *Jean Escot* rend hommage pour des percières et des dîmes à Durtol ; le même renouvelle cette formalité, en 1278, pour le village de Rochedun. Autres hommages : *Pierre Escot*, seigneur de Durtol, descendant du précédent, pour une maison à Clermont et une dîme en blé, vin et agneaux à Durtol, 1320 ; *Catherine*, sa veuve, pour le mas de Rochedun, 1328 ; *Durand Crespat*, seigneur de Durtol, de Rochedun et de Chanat, qui donne nommée et dénombrement pour Durtol, Rochedun et Chanat en 1507.

5° *Montlèche.* Foi-hommage de *Jean Dracon* (*Draconis*), en 1263, pour la terre de Montlèche, avec ses dépendances.

6° *Le Chambon*, près de Besse. Dans cette paroisse, le chapitre recevait foi-hommage pour les deux tiers du village de Beaune-le-Froid, dont il avait l'autre tiers en toute propriété. Ont prêté foi-hommage pour ce village : *Jean*, seigneur de Murol, en 1226 ; *Pierre*, seigneur du château de Murol, en 1330 ; *Suzanne de Murol*, dame de Chambon, 1332 ; *Jean*, seigneur de Murol et de Chambon, 1456 ; *Jeanne* et *Dauphine de Murol*, dames du Chambon, 1496.

7° *Allagnat.* Ont prêté foi-hommage : *Amblard de Chaslus* et *Ytière de Chamboat*, son épouse, pour une maison, un jardin, des terres, des prés, des cens, des rentes et des percières à Montimeyre, paroisse d'Allagnat ; *Guy de Murat*, pour une maison, une grange, des prés, des terres et des cens à Allagnat, en 1315 et 1330 ; *Pierre* et *Giraud de Murat*, frères, seigneurs en partie d'Allagnat, pour une maison, une grange, des percières et des cens à Allagnat, en 1334 ; *Giraud du Puy*, pour des héritages à Allagnat et Ceyssat en 1263 ; *Hugues, Amblard* et *Jean de Chamboat*, pour une maison et des héritages à Allagnat, en 1265 ; *Aymon Escot*, pour des cens, des rentes et des percières dans la paroisse d'Allagnat, en 1266 ; *Hugues, Amblard* et *Jean de Chamboat*, qui précèdent, pour des bois, des prés, des terres, paroisse d'Allagnat, en 1273 ; *Durand du Puy*, pour un tènement à Allagnat, 1309 ; *Guillaume de Perol*, pour des héritages en la paroisse d'Allagnat, 1308 ; *Hugues de Chaslus*, pour le mas de Montimeyre, paroisse d'Allagnat, 1344 ; *Jacques de Murat*, seigneur d'Allagnat, pour ce qu'il possède en la paroisse d'Allagnat en 1493.

8° *Confolent*, paroisse d'Olby. En 1284, *Pierre Ebrard* reçoit du chapitre cathédral à titre de fief, la justice haute, moyenne et basse de la terre de Confolent; la même année, ledit Pierre, qualifié seigneur de Confolent, rend foi-hommage pour une maison, une grange, des prés, des terres et des rentes, en la justice de Confolent. Autres foi-hommages de la seigneurie de Confolent: *Guillaume Ebrard*, seigneur de Confolent et de Montespedon, 1397.— En 1585, il y avait discussion entre M. *de Chabannes-Curton*, comte de Rochefort et le chapitre de la cathédrale de Clermont au sujet de l'hommage de Confolent; le roi trancha les difficultés survenues, en recevant l'hommage *comme main souveraine*.

9° *Saint-Ours*, près de Pontgibaud. *Amblard Achard* donne nommée au chapitre cathédral en 1255-1259, pour ce qu'il possède en la paroisse de Saint-Ours; *Etienne Angilier*, du lieu de Coffins, rend hommage pour une maison, des terres cultes et incultes, des bois et des rentes, en la paroisse de St-Ours, en 1266. Autres hommages: de *Jean Belhomme*, de la Gravière, paroisse de St-Ours, pour une setérée de terre au terroir de la Vabre; de *Pierre Gardiche*, de Coffins, pour des percières à Coffins, 1283; de *Guillaume Bochard*, seigneur des Fontètes et de la Prugne, pour des cens, des rentes, des percières aux Fontètes, en la paroisse de St-Ours, 1337; de *Pierre Taillard*, des Roches de Coffins, pour des terres et des prés dans le tènement des Roches, 1350.

10° *Les Chaumettes*, paroisse de Tauves. Foi-hommages rendues: *Jean de la Faye*, pour des cens, des rentes et des maisons, dans les dépendances du mas des Chaumettes, en 1266; *Bernard de la Faye*, pour la cinquième partie du mas des Chaumettes, et pour la cinquième partie de celui du Tueil en 1268; Me *Étienne de Larbre*, chantre du chapitre d'Ennezat, pour une maison, des prés, des terres, des cens, des rentes, etc. dans le lieu de Tauves, en 1296; *Pierre Larousse*, pour un tènement au Leyrit, paroisse de Tauves; *Jean la Faye*, dit *de Planchadel*, habitant les Chaumettes, pour une terre aux Chaumettes et une autre au Tuel et une troisième terre au mas de Plantadis (aujourd'hui Plantade), paroisse d'Avèze, 1318; *Jean Lascrotas*, de Tauves, pour des terres, des prés et des paeages aux Chaumettes-Soutranes et au Tuel, 1318; *Jean Leroux*, de Tauves, pour une maison et un jardin dans le mas des Chaumettes, 1318; *Mathieu Jarrige*, de Tauves, pour un tènement aux Chaumettes, 1318; *Jean Brun*, des Chaumettes, pour la moitié d'un tènement aux Chaumettes.

11° *Avèze*. Foi-hommages rendues: *Bertrand des Granges*, pour le mas de Monteillet, paroisse d'Avèze, 1253; *Etienne de Meghanesses*, pour le mas de la Pénarie, paroisse d'Avèze, 1266; *Girard Vigier* et *Pierre de Meghanesses* pour le mas de Monteillet, 1298; *Etienne de Meghanesses* pour le mas de Ribes, paroisse d'Avèze, 1287; *Aygeline de Planchadel* et *Jean de la Faye*, son mari, pour le mas de Plantade, paroisse d'Avèze, 1265; *Bertrand des Granges*, pour le mas de Plantade et pour la dime qu'il perçoit en la paroisse de Bourg (le Bourg-Lastic) et pour une autre dime au village de *Domengha*, paroisse de Saint-Germain, sous Herment, 1264.

12° *Le Vernet*, paroisse d'Aydat. Foi-hommages rendues: *Hugues d'Aydac*, pour ce qu'il possède au mas de Saignes, 1259; *Pierre Trinquat*, de Murol, pour un pré au Vernet, 1284; *Jean Besson*, pour des héritages au Vernet, 1287.

13° *Perpezat*. Foi-hommages rendues: *Rogier de Leyres*, pour une dime à Laval, paroisse de Perpezat, 1262; *Olivier de Bort*, pour la moitié du bois de *Chabrais* (situé entre Perol et l'Eclache) et quelques cens à Prondines, Merville et Perpezat, 1268; *Bertrand de Perol*, pour une maison, un pré et un jardin à Perpezat, 1297; *Olivier de Bort*, pour la moitié du bois de Chabrais, situé entre Perol et l'Eclache, l'autre moitié appartenant au chapitre de la cathédrale de Clermont, 1275.

14° *Prondines, Saint-Martin de Tours.* Foi-hommages rendues : *Olivier de Bort*, pour des cens, des prés, des terres en la paroisse de Prondines, 1268 ; *Pierre Picard*, pour des héritages, près de l'église de St-Martin-de-Tours, 1290 (1).

15° *Charmes.* Foi-hommages rendues : *Hugues de Fontanet*, pour des terres paroisse de Charmes, 1266 ; *Jean Bequelle*, pour un pré à Escurolles, 1299.

16° *Olby.* Foi-hommages rendues : *Amblard de Plaques (de Planis)*, pour une dîme de 13 setiers en la paroisse d'Olby, 1278 ; *Jean de Plaques*, pour le mas de Montel, paroisse d'Olby et ce qu'il a à Olby, 1288 ; *Guillaume* et *Poncet Chabre* pour ce qu'ils ont en la paroisse d'Olby, depuis le *pont Armurier* jusqu'au pont de Glavent, 1266 ; *Durand de Cretha*, pour une terre à Olby, 1267 ; *Géraud de Besse*, pour tous les cens qu'il a en la paroisse d'Olby, 1273 ; *Etienne Blanc*, époux de *Marguerite de Plaiques*, pour ce qu'il a en la paroisse d'Olby, 1324 ; *Jean Eclache*, pour des prés et des terres à Olby, 1266 ; *Jean Girard*, de Doaresse, pour des héritages en la paroisse d'Olby, 1288 ; *Guy Ebrard*, pour ce qu'il perçoit en la paroisse d'Olby, 1337 ; *Durand Soulier*, pour ce qu'il prélève en la paroisse d'Olby, 1309 ; *Jean de Valle*, pour des cens, des rentes et des dîmes à Olby, 1348 ; *Giraud* et *Robert Largilier*, d'Olby, pour des prés dans les appartenances d'Olby, 1280 ; *Jeanne Mosnier*, pour des maisons et un jardin au village du Bouchet, paroisse d'Olby, 1280 ; *Etienne Mosnier*, *Pierre de Chardon*, *Jean de Roche*, *Jean Dalmas*, pour des maisons et des prés au village du Bouchet, 1307 ; *Etienne de Montaley*, pour des maisons, des jardins et des prés dans le village du Bouchet, 1296 ; *Jean Angellier*, de Glavent, pour des prés et des terres à Glavent, près d'Olby, 1267 ; *Durand de Perol*, pour des héritages, une maison, un bois dans le village de Glavent et le mas de Chanat (ce dernier en la paroisse de Gelles), 1277 ; autre *Durand de Perol*, fils de Durand qui précède, pour les mêmes héritages que son père, 1289 ; *Hugues de Perol*, pour des dîmes, des cens et des rentes à Glavent, 1284 ; *Jean de Plaiques*, pour les dîmes du mas de Saulac, paroisse de Mazaye et pour des droits à Prades et dans la paroisse de Monghes (Monges), 1276 ; *Jean* et *Amblard de Plaiques*, pour des dîmes, un domaine, des prés, des terres, dans les limites d'Olby, de Glavent et le domaine de Saillens, en la paroisse de Nébouzat, 1266 ;

17° *Lussat.* Foi-hommages rendues : *Hugues du Montel* et *Raoul Constant*, mari de *Huguette du Montel*, sœur dudit Hugues, pour le tènement de la Condamine, paroisse de Lussat, 1229 (2) ; *Raoul de Mauzac*, pour le quart de la dîme de Lussat, 1251 ; *Pierre du Montel*, pour des cens à la Condamine, 1266.

18° *Paulhiat.* Foi-hommages rendues : *Bertrand de Pauliac*, pour le quart de la grande dîme de Paulhiat, 1257 ; *Bertrand Tayslamet*, pour le quart de la grande dîme (en blé et en vin) de la paroisse de Paulhiat, 1266.

19° *Vendon.* Foi-hommages rendues : *Dalmas* et *Hugues de Vers*, pour des cens à Chaptes, paroisse de Vendon, 1792 ; *Pierre* et *Girard Blanc*, pour une maison à Chaptes, paroisse de Vendon, 1265 ; *Guillaume de Saint-Quentin*, pour le quart de la dîme en vin et en blé de la paroisse de Vendon, 1318 ; *Pierre Vesiates* ; pour la vingt-quatrième partie de la dîme de Vendon, 1265 ;

20° *Le-Puy-Saint-Bonnet.* Foi-hommages rendues : *Jean de Grammont*, pour une terre à Teillède.

(1) Cette église de Saint-Martin de Tours, près de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme) avait été bâtie par le chapitre cathédral de Clermont, vers l'année 1080, avec le produit de 24 vases en argent, donnés par l'archidiacre *Falcon* (Voir *Inventaire des chartes des archives départementales du Puy-de-Dôme, antérieures au XIII^e siècle*, par M. Cohendy, p. 53).

(2) En 1235, *Girard Astorg*, archidiacre d'Aurillac et chanoine de la cathédrale de Clermont, vendit ce tènement de la Condamine.

1266; *Guillaume Alexandre*, pour une terre, 1268; *Jacques Alexandre*, fils de feu Jean, pour une maison au Puy-Saint-Bonnet, 1338; *Pierre Alexandre*, fils à feu Guillaume, pour une maison au Puy-Saint-Bonnet, 1347;

Terminons par la liste chronologique d'autres foi-hommages rendues au chapitre :

Le seigneur *du Vernet*, pour ce qu'il possède à Clermont, 1205; — Le seigneur de *Baffie*, pour la moitié de la terre de Saint-Martin-des-Olmes, 1221; — *Pierre* et *Hugues Amalvite*, de Neyronde, pour un domaine à Neyronde, paroisse de Neyronde, 1248; — *Etienne Aymar*, de Gerzat, pour diverses terres, 1256; — *Catherine*, veuve du seigneur *de la Roche*, pour des percières à St-Bauzire, et à Thuret, 1257; — *Guillaume Bertrand*, pour ce qu'il possède à Nohannent, à Blanzat, et à Cébazat, 1258; — *Guillaume Boyer*, pour ce qu'il a à Blanzat, 1266; — *Hugues du Bois*, pour une dîme aux Martres, 1267; — *Géraud Dorat*, pour ce qu'il possède à Prompsat, 1270; — *Hugues de Mezet*, pour un setier de froment à Gerzat, 1276; — *Guillet Testud*, bourgeois de Montferrand, pour des percières à Montferrand, 1279; — *Bernard Bussière*, bourgeois de Montferrand, pour des cens et des rentes à Montferrand, 1287; — Certain particulier, pour des dîmes à Saint-Martin-de-Tours et au village de Feix, (ce dernier village en la paroisse de Saint-Julien-Puy-Lavèze), 1297; — *Alix de Montagnac*, veuve du seigneur *de Bullion*, pour des cens à Aulnat et à Sauvagnat, 1299; — *Bernard de Girard*, pour des héritages à Tallende, 1309; — *Bertrand de la Tour*, seigneur d'Olliergue, pour la Veyssière, près de Coutheugheol, terre acquise, en 1310, de *Roger de la Rouère*; — *Rogier Salvestre*, pour la moitié de la grande dîme d'Effiat, 1314; — *Hugues de Montrognon*, pour des cens et des rentes en la paroisse de Julhat, 1315; — *Raoul de Montrognon*, pour des cens, des rentes et des dîmes au Crest, 1327; — *Gérard de Cros*, chanoine de la cathédrale de Clermont, pour des héritages à Aulnat, 1332; — *Etienne Fossier*, de Tallende, pour des cens et des rentes à Tallende, 1355; — *Pierre Vassadel*, pour des cens à Tallende-le-Mineur et à Feix, 1355; — *Jean Grasdepain*, seigneur de la Courtine, d'Egurande et du Crest, pour une dîme à Gerzat, appelée du grand et petit Ravel, 1553;

Le chapitre cathédral recevait aussi l'hommage d'un grand nombre de vassaux dans la haute Auvergne. En 1096, *Guy de Scorailles* et son frère *Raoul*, étant prêts à partir pour la croisade prêchée à Clermont, prennent à titre de fief de la cathédrale de Clermont leur alleu et château de Scorailles (Haute-Auvergne) (1).

*Guillaume Revel*, héraut d'armes du duc Charles Ier de Bourbon, a, dans son armorial manuscrit d'Auvergne, Bourbonnais et Forez, peint vers l'an 1450, consacré deux feuillets de velin au chapitre cathédral de Clermont. Ce précieux livre d'armes, malheureusement inachevé, nous apprend que le chapitre avait alors 13 grands vassaux, portant armoiries ; sur l'un des feuillets, sont peints deux écussons *lozangés d'or et d'azur, à la bande de gueules, brochant sur le tout* ; sur un autre feuillet, est porté le nom de *Jacques de Rollat* (dont le cri de guerre, écrit sur la banderolle entourant l'écusson, est *Rollat !*) avec un écu *fascé d'argent et de sable de 8 pièces, au lambel de gueules* ; en tête des deux feuillets, figure ce titre : *Chapitre de Clermont*.

SCEL ET ARMOIRIES DU CHAPITRE. Le sceau du chapitre cathédral de Clermont, appendu à un parchemin de 1202 et à la charte de fondation du chapitre d'Herment en 1232, consiste en un seel ovale, portant dans le champ une Notre-Dame couronnée, tenant l'enfant Jésus sur son bras gauche. Légende : *Sigillum Beatæ Mariæ Claromontensis capituli* ; ce sceau servait encore en

(1) Michel Cohendy, *Inventaire des chartes des archives du Puy-de-Dôme antérieures au XIIIe siècle*, p. 72

1444. Nous avons vu un autre scel du même chapitre, portant la date de 1574 sur la légende, et offrant, dans le milieu du champ, le blason du chapitre, surmonté d'une Vierge assise et à mi-corps, tenant son enfant ; ce dernier sceau est circulaire. Nous donnons le dessin de ces empreintes. D'autres sceaux du XVIII[e] siècle portent les armes du chapitre, surmontées de la Vierge à mi-corps, tenant son enfant.

Les armoiries du chapitre cathédral sont identiques à celles de la ville de Clermont : *d'azur, à la croix de gueules, bordée d'or et cantonnée d'une fleur de lys dans chaque canton* : comme différence, le chapitre surmontait ces armes d'un cimier : une Vierge, à mi-corps, tenant l'Enfant-Jésus. Légende : *Urbs arverna* (autour de l'écusson) et autour du cimier : *Sancta Maria*. En parlant des armoiries de la ville de Clermont, nous dirons qu'il faut attribuer l'origine des pièces héraldiques de cet écusson aux emblèmes des anciennes monnaies de Clermont, qui portent une croix accompagnée de trèfles et quelquefois de fleurs de lys. Audigier soutient que c'est là, en effet, la véritable explication de la croix sur le blason de ce chapitre. Le cimier et la légende rappellent aussi l'ancienne monnaie de Clermont, frappée par le chapitre cathédral, monnaie où figurait, sur l'un des côtés, la Vierge couronnée, avec les mots : *Urbs arverna* et *Sancta Maria*. Nous pensons que les armoiries du chapitre cathédral remontent au commencement du XII[e] siècle, quelque temps après la première croisade, prêchée à Clermont en 1095. La plupart des armes des familles nobles et des communautés religieuses datent de cette époque.

Le blason du chapitre cathédral a subi, comme celui de la ville, les quelques variantes qu'on y remarque depuis le XIII[e] siècle. La bordure de la croix ne date guère que du commencement du XVII[e] siècle ; elle figure dans l'armorial général de France de 1698, dressé en vertu des ordres du roi Louis XIV, et déposé aujourd'hui aux manuscrits de la bibliothèque de la rue Richelieu, à Paris.

**COSTUME DES CHANOINES DE LA CATHÉDRALE.** Le costume des chanoines de la cathédrale consistait, comme celui des autres chapitres, en une robe longue et un bonnet carré. Le surplis était accompagné au bras droit d'une *aumusse* grise, espèce de fourrure, généralement en petit gris. Dans les premiers temps, les chanoines portaient une robe à grands plis, au-dessus de laquelle était une espèce d'étole, ainsi qu'on le voit dans le curieux dessin de l'une de nos planches, donnant le portrait de *Guillaume de Jeu*, chantre du chapitre cathédral, ancien doyen du chapitre d'Herment, portrait peint sur une fresque, placée au-dessus de la porte de la sacristie du chapitre, et qui remonte à l'année 1302, époque de la mort de Guillaume de Jeu. Sur une tombe du XIV[e] siècle, placée dans une chapelle de la cathédrale, ce costume est le même. (Nous donnons la reproduction de cette tombe.)

## CHAPITRE CATHÉDRAL ACTUEL

L'ancien chapitre cathédral fut anéanti par l'orage de 1793. Le chapitre, tel qu'il est composé aujourd'hui, a été organisé en vertu de la célèbre convention, connue sous le nom de Concordat, signée à Paris le 15 juillet 1801. A l'article XI, on lit : « *Poterunt eidem episcopi habere unum capitulum in cathedrali ecclesia* » (1). C'est au mois d'avril 1803 que remonte le chapitre de Clermont. Il y a une seule dignité, sous le titre de *grand chantre*. Le chapitre est composé actuellement de 10 chanoines.

(1) C'est-à-dire : « Pourront, les mêmes évêques, avoir un chapitre dans leur église cathédrale. »

LISTE DES GRANDS CHANTRES DE LA CATHÉDRALE.

ANDRÉ BOUTAUDON. . . . . . . 1803-1810

Fils de *Pierre Boutaudon*, imprimeur à Clermont. Il est mort à Clermont le 12 avril 1810.

MARTIN-STANISLAS ARAGONNÈS DE LAVAL . . . . . . . . . . . . . 1811-1844

Fils d'*Etienne Aragonnès de Laval*, capitaine de cavalerie et de dame *Jouvenceau d'Allagnat*. Il est mort à Dallet (Puy-de-Dôme) le 18 février 1845.

JEAN-BAPTISTE COURNOL . . . 1845-1847

Né à Saint-Amand-Tallende (Puy-de-Dôme); fils de *Jean Cournol* et de *Marie Vasson*. Il était vicaire général du diocèse de Clermont et mourut à Clermont le 16 juillet 1849 âgé de 54 ans.

SAIGNOL . . . . nommé le 24 mars 1847-1850

DESSAIGNE . . . nommé le 18 mai 1850-1861

BERGOUNIOUX, nommé le 18 mars 1861-1865

FAUCHER . . . . . . . . nommé en 1865-1869

JOSEPH-CAMILLE FAUGIÈRES, nommé le 12 mai 1869; en fonctions.

# PAROISSE DE LA CATHÉDRALE

L'ancienne paroisse de la cathédrale était fort peu étendue, elle était sous les vocables de la Sainte-Croix et de Saint-Sauveur. De tout temps, malgré son peu de surface, elle eut deux curés : l'un, à la nomination de l'évêque, l'autre à celle du chapitre cathédral. Le curé, nommé par l'évêque, avait dans sa circonscription le palais épiscopal seul ; aussi était-il plutôt le chapelain de l'évêché que le curé de la paroisse ; le curé, nommé par le chapitre, avait, sous sa dépendance, l'ancien cloître, les dignitaires, les chanoines et les clercs du même chapitre, lesquels étaient ses paroissiens, en quelque endroit de la ville qu'ils résidassent. En 1733, les deux curés de la cathédrale obtinrent la permission du chapitre de porter la *bonniche* et l'*aumusse grise*, comme les chanoines.

Les deux curés de la paroisse de la cathédrale furent supprimés avec la paroisse au moment de la grande révolution de la fin du dernier siècle. La circonscription de celui qui servait de chapelain à l'évêque, avait pour patron saint Sauveur, et celle du curé réel de la cathédrale portait le titre de Sainte-Croix.

Anciennement, la paroisse de Sainte-Croix de la cathédrale, n'étant en possession d'aucuns revenus, n'avait point de fabrique. C'est du moins ce que nous fait connaître un titre de l'an 1574 : il en fut de même postérieurement à cette date jusqu'en 1789. Toutefois, en 1585, il est parlé de *la luminerie* de la cathédrale, mais il s'agissait seulement du luminaire du monument, qui était sous la direction d'un ecclésiastique de cette basilique.

En 1802, lors du Concordat, la cathédrale est devenue le siége paroissial d'un seul curé-archiprêtre.

LISTE DES CURÉS DE LA CATHÉDRALE.

JEAN VIDILHE, en latin VIDILHA. vers 1260

Qualifié *chapelain de Sainte-Croix (capellanus sanctæ Crucis)*; mentionné au manuscrit de *la Canone*.

DURAND, qui s'intitule *chapelain de Clermont* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1278

ETIENNE DE MARLENGES (DE MARLENGAS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1368

DÉODAT FLARENC . . . . . . . . . . . 1368

L'un des deux curés de l'an 1368, avec *Etienne de Marlenges*, qui précède.

GUILLAUME SONGHO . . . . . . . . . . 1372
DALMAS VITAL . . . . . . . . . . . . . 1400
JEAN ARBERT, en latin AIRBERTI . . . 1420
ANDRIEU GANNAT . . . . . . . . 1528-1538
ANTOINE MARCHEYS . . . . . . 1533-1548
ANTOINE MOSNIER. . . . . . . . 1585-1591
JEHAN PÉ . . . . . . . nommé en 1587-1643

Né à Clermont, chantre du chapitre de Saint-Pierre de Clermont de 1615 à 1630; doyen du chapitre d'Herment de 1627 à 1630. Il fit son testament le 12 mars 1643.

GEORGES FERRIÈRES. . . . . . 1595-1629

Enterré, le 23 juillet 1629, dans l'église cathédrale « en la tombe des curés, dans la chapelle de Sainte-Croix. » Il était chanoine du chapitre de N.-D. du Port.

ANNET VILLOT . . . . . . . . . . 1630-1641

De la famille *Villot de Boisluisant*, qui existe encore à Clermont-Ferrand. Il prenait le titre de *curé de Clermont*, adopté au XVII[e] siècle par ses successeurs.

PIERRE VIGIER . . . . . . . . . . 1642-1643

Mort chanoine de la cathédrale de Clermont le 10 février 1690.

DAMIEN VERNET . . . . . . . . . 1647-1651

Mort chanoine de la cathédrale de Clermont le 7 juin 1671.

ANTOINE DE LA GARDETTE . . 1656-1679

Mort le 3 juillet 1679, âgé de 87 ans.

MARIN DUMAS. . . . . . . . . . . 1664-1672
LOUIS DE LAIRE . . . . . . . . . 1674-1698
PIERRE FOUILHOUX. . . . 1680-1695 .1714

Il mourut le 11 mars 1714, âgé de 69 ans.

PIERRE FOUILHOUX, bachelier en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1695-1713

Frère du précédent et ancien curé de la paroisse de Saint-Pierre, de Clermont. Il mourut le 15 juin 1713, âgé de 88 ans.

JEAN-BAPTISTE GIRARD . . . . 1698-1731

Mort le 9 mars 1731, âgé de 76 ans.

CLAUDE SABATTIER . . . . . . . 1714-1742

Il remplaça *François Bompart*, nommé en 1714, mais qui lui résigna ses fonctions la même année; mourut le 23 avril 1742, âgé de 67 ans.

GUILLAUME DE FRETAT . . . . . . 1733
JEAN BUISSON. . . . . . . . . . . 1732-1759

Mort le 30 décembre 1759, âgé de 83 ans.

PAUL MORANGES. . . . . . . . . 1742-1750

Fils d'*Etienne Moranges*, premier huissier à la cour des aides de Clermont et d'*Anne Charbonnier*. Il mourut le 23 avril 1750, âgé de 46 ans.

GUILLAUME DE FRETAT . . . . 1750-1753

Il se démit de ses fonctions le 30 novembre 1753

ANTOINE CHAMBAUD, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1753-1786

Successeur du précédent. Il mourut le 12 février 1786, âgé de 89 ans.

MARTIAL BERARD . . nommé en 1755-1779

Mort le 21 février 1779, âgé de 66 ans.

ANTOINE DELARBRE . . . . . . 1779-1792

Né à Clermont en 1724, fils de *Jean Delarbre*, chirurgien et de *Marguerite Jozat*. Il était docteur en médecine; remplaça *Martial Berard*, qui précède, le 29 mai 1779; refusa de prêter le serment à la Constitution en 1791; exerça les fonctions curiales jusqu'en 1792.

JULIEN BAYARD . . . . . . . . . 1786-1791

Assista à l'assemblée du Clergé, tenue à Clermont en 1789 pour les Etats généraux; refusa de prêter le serment à la Constitution en 1791.

ANTOINE DELARBRE, qui précède 1802-1807

Déjà curé de 1779 à 1792. Nommé de nouveau curé à l'époque du Concordat (1802). Cet ecclésiastique, qui était un savant, a publié d'excellents ouvrages sur l'Auvergne. Il est mort à Clermont le 27 mai 1807 (V. le chapitre *Biographie*.)

MORIN . . . . . . . . . . . . . . . 1809-1812
PIERRE RAYMOND . . . . . . . . 1814-1820

Né à Sauxillanges (Puy-de-Dôme) le 6 mai 1759; fils de *J.-B. Raymond*, docteur en médecine et de *Marie Coudert*. Il devint vicaire-général du diocèse de Clermont et se fit une grande réputation par sa piété et ses vastes connaissances. On a de lui, outre plusieurs brochures de circonstance: *Nouveau Traité des études pour un jeune homme*, Clermont, 1802, in-8°; une *Notice sur la mission de Clermont en* 1818. Il est mort à Clermont le 1[er] juillet 1820

JEAN CABANES . . . . . . . . . . 1820-1823

Né à Saint-Christophe (Cantal), le 12 mars 1762; mort à Clermont le 24 janvier 1823.

PIERRE GIRAUD. . . . . . . . . . 1823-1830

Né à Montferrand le 11 août 1791. Nommé curé de la cathédrale à la fin de janvier 1823; sacré évêque de Rodez en 1830; mort cardinal-archevêque de Cambrai le 18 avril 1850. C'était un prédicateur de talent. Nous donnons sa biographie à l'*Histoire de Montferrand*.

PIERRE CHARTIER . . . . . . . . 1831-1847

Né à Riom (Puy-de-Dôme); prêtre d'une immense charité; mort le 28 novembre 1847, âgé de 52 ans. Son portrait a été lithographié.

PIERRE-ALFRED GRIMARDIAS. 1848-1865

Né à Maringues (Puy-de-Dôme). Nommé évêque de Cahors en décembre 1865. Sacré évêque dans la cathédrale de Clermont au mois d'août 1866.

AIMÉ RIGODON nommé en 1866; curé actuel.

Né à Ambert (Puy-de-Dôme). Il était, précédemment, curé de la paroisse du Marthuret à Riom.

# ÉGLISE DE NOTRE-DAME DU PORT

Parmi les monuments religieux de la ville de Clermont, celui qui mérite le second rang par son style et le premier par son ancienneté, par la vénération de sa statue miraculeuse, est l'église de Notre-Dame du Port.

Cette église fut fondée par saint Avit, premier du nom, dix-huitième évêque d'Auvergne, en 575, qui la dédia au Christ et à Sainte-Marie. Elle fut incendiée en 845 ou 853 par les Normands, mais les murailles restèrent debout. Saint Sigon, quarante-unième évêque d'Auvergne, la rétablit en 862 (1). Un vieux manuscrit, conservé jadis dans cette église, rappelait, dans les vers suivants, cette fondation et l'incendie des Normands :

Hoc templum sanctus primò fundavit Avitus
Inclytus antistes, nobilis et genere,
Quod dicavit ovans Christo sanctæ que Mariæ,
Censibus et propria nobilitavit ope.
Hoc Normanorum flammis, gens ussit acerba,
Bachans et strages, heu ! miseras faciens ;
Sed Sigo hanc præsul prisco decoravit honore,
Ut tibi celsitonans, afforet aulo micans (2).

Une plaque, en marbre noir, placée il y a quelques années dans l'une des chapelles du monument, conserve le souvenir de l'origine de cette église, sa ruine par les Normands et son rétablissement par l'évêque *Sigon*.

L'église de N.-D. du Port a été appelée *église de Notre-Dame principale, église Sainte-Marie principale* (3), selon toute probabilité, parce qu'elle a servi de cathédrale, postérieurement aux ravages des Normands (qui détruisirent Clermont de fond en comble en 916) et jusqu'en l'année 937, que l'évêque Etienne II jeta les fondements d'une nouvelle cathédrale. Audigier prétend qu'elle reçut ces qualifications parce qu'elle fut la première église dédiée à Notre-Dame dans l'enceinte de la ville, l'église de Sainte-Marie-d'entre-Saints, dédiée à la Vierge au III[e] siècle, se trouvant placée hors des murs ; d'autres soutiennent que cette église fut la première bâtie après le passage des Normands, et qu'elle servit de cathédrale plusieurs années, ainsi que nous venons de le dire, ce qui fut la cause, ajoutent ces derniers, qu'on lui accorda le premier rang sur les collégiales de Saint-Genès et de Saint-Pierre, quoique celles-ci fussent plus anciennes (4). L'étymologie du nom *du Port* n'a donné lieu jusqu'ici à aucune controverse. Tous les historiens s'accordent à nous dire qu'il existait aux X[e] et XI[e] siècles, entre le monastère de Chantoin (aujourd'hui les Carmes-Déchaux) et cette église, voire même sur l'emplacement du couvent des Jacobins, à l'orient, au midi et au nord du monument, une vaste place, que l'abbé Delarbre prétend avoir été aussi étendue que celle de *Jaude*. Un ancien manuscrit latin, qui parle de

(1) *Gallia Christiana*, t. II, p. 243, 251.

(2) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*; — Duchesne, *Antiquites des villes et châteaux remarquables de la France*.

(3) L'abbé *Suger*, qui écrivait au XII[e] siècle, voulant désigner l'église cathédrale de Clermont, l'appelle *Sainte-Marie épiscopale*; il désigne l'église du Port, sous le nom de *Sainte-Marie principale*.

(4) Delarbre, *Notice sur la ville de Clermont*.

l'église du Port, donne, en effet, ses confins « *juxta aggerem sive agrum publicum* » ; l'auteur anonyme de la vie de l'évêque Saint-Avit rappelle que le vénérable prélat construisit une église dans le lieu qui était appelé de toute ancienneté *le Port* « *in locum, qui de antiquis Portus vocabatur, in honore sanctæ Dei genitricis et virginis Mariæ ecclesiam eleganter construxit* » ; la place, qui entourait ce monument, portait, en effet, le nom du *Port (portus)* ou de *l'apport*, parce que tous les marchands forains arrivaient là en foule, les jours de marché. Deux parties de cette place ont passé à travers les âges sans changements notables ; c'est, d'une part, le Champ de Mars, d'autre part la place Delille. Au XIII[e] siècle, l'usage de vendre diverses sortes de denrées sur la place du *Port* existait encore ; les bouchers de Clermont y occupaient plusieurs bancs, sur lesquels les jours de marchés ils étalaient leurs marchandises (1).

**DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE DE L'ÉGLISE.** Placée à l'est de Clermont, dans le bas du monticule sur lequel est bâti la ville, l'église du Port, de style romano-byzantin, peut être prise pour type de l'*école auvergnate*, au point de vue de l'architecture. Elle est enfoncée dans le sol, par suite des nivellements successifs de terrains, qui ont été faits dans la rue du Port, en vue d'arriver en pente douce vers la place Delille.

Cette église a extérieurement 49 mètres de longueur et 16 mètres de largeur ; elle est construite en grès à gros grains (grès calcaire et calcaire marin), la lave n'ayant été employée que postérieurement à sa fondation.

Le monument est divisé en trois nefs : la grande nef, de 6 m. 70 c., et deux nefs latérales, de 3 mètres de largeur ; la grande nef est précédée d'un porche ; le chœur et les deux branches de croix sont de la même largeur. Le plan général de l'édifice offre une croix, dont les trois branches réunies sont égales au pied de cette croix. Les voûtes, comme dans les monuments de l'époque romane, sont à plein cintre. Au-dessus des arches des nefs, règne un triforium, composé de deux pieds droits, d'un fût isolé et de deux arcs. Ces arcs sont circulaires d'un côté et trilobés de l'autre. Au-dessus de ce triforium, s'ouvrent des fenêtres à plein cintre sans moulures. Le transept a un dôme et quatre pendentifs, percés d'arches géminées. Le chœur est entouré de chapelles rayonnantes, formant tourelles à l'extérieur et de colonnes isolées, espacées inégalement.

On compte 42 chapiteaux dans la nef ; ils sont d'époques différentes. M. *Mallay*, dans son bel ouvrage sur les *Eglises romanes du Puy-de-Dôme* (page 5), pense avec raison que cette différence s'explique par la reconstruction de l'église par saint Sigon qui, par un motif d'économie, employa plusieurs chapitaux de l'église bâtie au VI[e] siècle par saint Avit. Cinq chapiteaux de la nef sont ornés de sujets ; les autres sont composés de feuilles, frises, entrelacs, feuilles d'acanthe et feuilles plates. Plusieurs rappellent la sculpture antique, tant ils sont bien exécutés. Nous citerons les plus anciens : l'un d'eux représente deux hommes, dont l'un est occupé à étrangler l'autre par le moyen d'une grosse corde ; ici, deux anges terrassent deux démons, l'un sous la forme d'un dragon, l'autre ayant la figure humaine ; là, Lucifer, au milieu des flammes, est contemplé par Jésus-Christ, qui semble l'accabler d'opprobres ; plus loin, deux centaures sont entourés de branches entrelacées et garnies de pommes de pin. Les chapiteaux du chœur sont les plus remarquables : Voici trois faucons, dont les ailes éployées viennent se réunir sous les tailloirs. Autres chapiteaux : 1° deux anges et deux démons, se battant d'un côté à coups de

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme.*

lance, de l'autre à coups de pierres; leurs souliers portent une étoffe en relief; 2° Jésus emportant l'âme de sa mère au ciel; cette âme est représentée sous la forme d'un enfant emmailloté, que Jésus-Christ sort du tombeau; 3° un ange sonnant de la trompette porte un étendard à trois pointes; 4° des anges, debout avec des encensoirs, portent d'une main des livres, dont les inscriptions à demi-effacées laissent lire: MARI.E. II: O: N; 5° deux anges tiennent ouvert un des battants de la porte du temple; 6° chute d'Adam et d'Eve; 7° un serpent présente à notre première mère le fruit défendu; celle-ci tient avec Adam la pomme fatale; sur la face opposée, on aperçoit Dieu offensé, qui appelle Adam et Eve et tient un livre ouvert, sur lequel sont écrits ces mots: « *Ecce Adamus factus est sicut nos* »; la troisième face représente nos premiers parents chassés du Paradis terrestre: un ange tire Adam par la barbe; celui-ci tient d'une main la feuille de figuier qui le couvre; de l'autre, il saisit Eve par les cheveux: Eve est à genoux: dans son désespoir, elle s'arrache les cheveux: la quatrième face offre un ange, défendant l'entrée du Paradis terrestre; 8° sur la première face du chapiteau, la Visitation; sur la deuxième face, Jésus, prêchant dans le temple; sur la troisième face, les marchands expulsés du lieu saint; sur la quatrième face, Jésus recevant l'hommage du peuple; le tailloir de la première face porte ces mots: *Joannes est nomen ejus*; 9° d'un côté, deux combattants, revêtus de cottes de maille et couverts de boucliers, portant pour devises *Hoclus*; ils foulent aux pieds et percent de leurs lances deux ennemis vaincus qui, les mains jointes, demandent grâce; la deuxième face porte un homme, tenant devant lui un glaive à deux tranchants; des dragons, enlacés à ses bras s'attachent aux vaincus; le tailloir offre ces mots *Iras occidit*; à l'angle du tailloir, un soldat, revêtu de son armure, tient un livre ouvert, sur lequel on lit: *Demon, contra virtutis pugnant*; sur la troisième face, le génie du Bien et celui du Mal sont en présence pour le combat; ils sont couverts de leurs armures; le génie du Bien porte pour arme offensive un glaive à deux tranchants; son bouclier est chargé du mot *caritas*; le génie du Mal a pour arme offensive un serpent enlacé à son bras; son bouclier porte le mot *amaricia*; un autre serpent lui entoure les jambes; une petite amphore est à coté des combattants; la quatrième face représente un ange avec un livre ouvert; il attire à lui un vieillard, qui semble céder à sa parole; 10° un chapiteau représentant des oiseaux; 11° cinq enfants tiennent une légende effacée; 12° deux oiseaux; 13° un homme porte l'un de ses semblables sur ses épaules; 14° deux personnages sont appuyés sur les genoux et tiennent leurs jambes relevées de côté; au milieu est un mascaron, de la bouche duquel sort une corde qui va leur ceindre le corps. A l'extérieur de l'église, les chapiteaux ne sont pas moins curieux. Nous citerons: 1° le sacrifice d'Abraham avec ces mots: *Abraham sacrificium* (le dessin ci-contre reproduit ce chapiteau); 2° deux griffons



CHAPITEAU DE L'ÉGLISE
DE
NOTRE-DAME DU PORT.

auprès d'un vase antique. Nous nous sommes étendus sur ces chapiteaux, parce qu'ils sont vraiment dignes de fixer les regards des curieux et même les études des archéologues. Les chapiteaux du chœur ont été dorés autrefois ; les voûtes des chapelles absidiales étaient ornées d'étoiles d'or, sur fond d'azur ; elles ont été restaurées dans leur état primitif.

Au-dessous du chœur, existe une crypte, ornée de 12 colonnes, supportant des chapiteaux en forme de dé équarri ; la voûte a été décorée, en 1845, de peintures à fresque. Devant l'autel, où repose l'image miraculeuse de la Vierge, dont nous parlerons ci-après, est placé un puits hexagone.

Les modillons ou corbeaux sont nombreux à l'extérieur de cette église.

Les croisées à plein cintre sont ornées de colonnettes, surmontées de chapiteaux.

La porte d'entrée méridionale présente à droite et à gauche saint Jean-Baptiste et Isaïe, reposant sur des piédestaux, presque totalement détruits par le vandalisme révolutionnaire de 1793 ; au-dessus de leur tête, règne une petite corniche à fleurs palmées et sur le linteau on aperçoit en forme de fronton l'adoration des mages, la présentation au temple et le baptême de Jésus-Christ, sculptures mutilées en 1793 ; il y avait une inscription qui a été effacée à la même époque. Au-dessus du linteau, Jésus-Christ, sur son trône, est entouré de séraphins et de trônes, à droite de sa tête est écrit *alpha* et à gauche *omega* : les sculptures portent des traces polychromes.

La façade du transept est décorée richement. Le haut est chargé de marqueteries en losange et en carreaux, blancs, noirs, gris, divisés par des nervures saillantes.

La façade du nord, moins ornée que celle du sud, a pour belle décoration neuf rosaces en mosaïque, formant la croix.

Le clocher de la porte occidentale de l'église du Port a été achevé en 1825 : celui, qui surmonte la coupole, détruit en 1793, était alors meublé de 6 cloches, dont la plus forte pesait 2,100 livres (1) : il a été refait à neuf dans le style du monument, en 1843-1846, sur les dessins de M. *Mallay*, père, architecte, qui a aussi dirigé avec beaucoup de goût tous les autres travaux de restauration de l'édifice entrepris à la même époque (2).

En 1834, M. *Mouilland*, curé, a fait rétablir à son ancien niveau le pavé de l'église.

(1) En 1743, il y avait six cloches dans le clocher de l'église du Port. La plus forte pesait 1600 livres ; elle portait la date de 1458 avec cette inscription : *Ave Maria gratia plena* et deux images de la Vierge ; la deuxième, du poids de 1600 livres également, avait la date de 1410 avec ces mots : *Sancta Maria ora pro nobis* et deux images de la Vierge ; la troisième, pesant 720 livres, était de l'an 1490 ; la quatrième, de 1490, portait cette légende : *Jesus Maria mater Dei* ; la cinquième, de l'an 1615, avait ces mots : *Sumptibus capituli beatæ Mariæ Portuensis et curis domini Prevost canonici et bajuli ejusdem capituli, hæc campana fuit facta anno domini 1715* ; la sixième était de 1710 avec cette légende : *Hæc campana facta fuit anno domini* 1710, *dom. Sidonio Pascal, bajulo B. M. Portuensis*. Le chapitre du Port fit faire une refonte de toutes ces cloches ; les deux premières furent employées, en 1743, à la fabrication de deux nouvelles, dont la première pesa 2100 livres et la deuxième 1765 livres ; on y représenta les armoiries du chapitre. En l'année 1745, la refonte fut continuée ; on jeta dans le moule la cloche appelée depuis le *gros Tarceau*, du poids de 1220 livres ; celle dite le *petit Tarceau*, pesant 930 livres ; *la None*, du poids de 770 livres, et enfin une plus petite (du poids de 500 livres). Tous ces détails sont insérés dans un acte de 1745, reçu Me *Thoury*, notaire royal à Clermont (Étude de Me *Courelon*).

(2) Le 11 février 1842, le ministre de l'intérieur avait alloué une somme de 25,000 francs pour ces réparations ; le 25 juin de la même année, une somme pareille fut accordée par le ministre de la justice et des cultes. Le 20 mars 1843, le ministre de l'intérieur envoya une autre somme de 10,000 francs ; le conseil de fabrique s'étant engagé à contribuer pour le reste à l'exécution de l'entreprise. Les travaux furent terminés le 13 août 1846.

Les beaux vitraux de cette église, surtout ceux qui sont placés dans les chapelles absidales, méritent toute l'attention des artistes et des savants. Ils sont l'œuvre de feu M. *Thévenot*, qui a fait de grands efforts pour faire revivre les chefs-d'œuvre primitifs.

L'église du Port est classée au nombre des monuments historiques du département du Puy-de-Dôme.

Au milieu du X^e siècle, cette église avait trois autels. Outre l'autel de sainte Marie, on y voyait ceux de saint Julien, de saint Privat et de saint Sulpice (1).

Les corps de saint Gal I, de saint Avit, fondateur du monument, ceux de saint Sigon, restaurateur de l'édifice et de saint Guérin ont été enterrés dans l'église de N.-D. du Port. Cette basilique a conservé jusqu'en 1791 la chasuble, avec laquelle l'évêque saint Avit, son fondateur, célébrait les saints mystères; elle possédait aussi l'étole et la croix de ce prélat.

L'église du Port échappa pendant la grande révolution, à une ruine imminente. Déjà, le clocher était abattu et les piliers de l'intérieur coupés par le pied, lorsque le 10 avril 1795, M. *Jarton* s'en rendit adjudicataire de la nation, au prix de 100 livres; il en fut bientôt privé par la municipalité; l'église fut revendue le 24 messidor an III (12 juillet 1795); les citoyens *Lecourt de Saint-Aignes*, *Bellaigue de Bughas*, *Rechignat des Marans* et autres en devinrent acquéreurs; le prix fut de 8,000 francs. L'acte de vente comprenait les deux cimetières et toutes les dépendances. Le 12 janvier 1800, le conseil municipal de Clermont, ne tenant aucun compte de cette dernière acquisition, décida de faire abattre l'église du Port et de créer un marché pour la vente des toiles, des fils et des chanvres sur son emplacement, mais M. *Bellaigue de Bughas* et M. *André d'Aubière*, firent valoir leurs droits d'acquéreurs. Ce projet n'eut pas de suite; l'église fut rendue au culte. Le 23 novembre 1803, le même conseil, accorda une somme de 8,000 francs pour réparer l'édifice. Les travaux furent aussitôt commencés; ils furent achevés en 1805. Le 5 mai de cette année, la statue miraculeuse fut transportée de l'église de l'Oratoire dans la souterraine.

Au mois d'octobre 1833, des fouilles, faites au sud et près de l'église du Port, mirent à découvert un tombeau en domite, recouvert d'une pierre en grès, de Montpeyroux, dans laquelle était incrustée une petite table en marbre blanc et sur laquelle on lit :

HIC REQUIECIT BONE MEMORIE REMESTO VIXIT IN PACE ANNUS XLIII TRANSIET
SUB TO 5 IDUS FEBRUARS ANNU XVI REGNO DMI THEUDOBERT.

Cette inscription, datée de la 16^e année du règne du roi Théodebert (l'an 612), fait aujourd'hui partie du musée lapidaire de notre ville. Nous en donnons le fac-simile à l'une de nos planches.

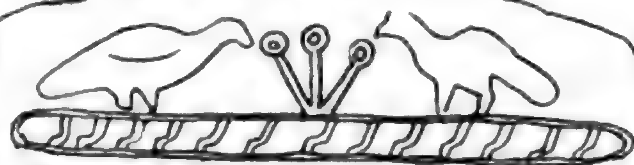
MM. *Mérimée* et *Renouvier* (2) ont donné chacun une description archéologique de l'église de N.-D. du Port. M. *Mallay* passe en revue tous les détails de ce beau monument dans son ouvrage sur les *Eglises romanes et romano-byzantines du Puy-de-Dôme*.

Nous venons de dire qu'au dessous du chœur de l'église du Port il existe une chapelle souterraine. Cette crypte, que l'on appelait la *chapelle de las donas* (des dames) en 1418 (3), n'était jadis éclairée que par les deux escaliers, qui permettent d'y pénétrer. Lors des dernières restaurations

(1) Savaron, *De sanctis ecclesiis*.
(2) *Bulletin monumental*, t. III, p. 375.
(3) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre du Port, cotte 14.

1 PATRIAS V
RESPRO

2 ONORIF



+HIC REQVIESIT
BONE ME MORIE
REMESTO VIXIT
IN PACE ANNVS XLIIII
TRANSIET SVB D
ÇIDVS FEBRV
ARS ANNV XVI
REGNO DMI THE
VDOBERT

3

4 HE SVNT
RELIQVE
BEATE
TECLE: VR
GINIS ET MAR
TIRIS: QVE HIC CO
NIEORIVNDA
FVIT DE HINC VE
ROA PAVLO: AP LO
CONVERSA SE
LVDAM REQVI
EVIT:

5 + HVHIC SVB ARVA RE
QVIISCVN MEMBRA
GENESI PAPE PONTEFICIS.
MEGRANS DE MONDO IM
PERANTE PRENCEPE FRAN
CORVM REGE

Lith. C. Desrosiers à Moulins

INSCRIPTIONS ANTIQUES.

*1. 2. Fragments d'une inscription gallo-romaine, découverte dans les fondements de la Cathédrale (Au Musée de Clermont) – 3. Inscription tumulaire de l'an 612, découverte à Clermont (Au Musée de Clermont). – 4. Inscription en l'honneur de Ste Thècle (VIIIe siècle) – 5. Epitaphe de l'Evêque St Genès (IXe siècle)*

de l'édifice, on a percé plusieurs petites fenêtres qui, tout en procurant une clarté vacillante et religieuse, sont d'une utilité incontestable.

Cette chapelle souterraine est célèbre par la dévotion que toute la province a toujours eue pour une statue miraculeuse de la sainte Vierge. Il est parlé de cette dévotion dès la plus haute antiquité. La ville de Clermont, les populations de l'Auvergne et des provinces voisines se sont, à diverses époques, prosternées devant elle pour fléchir le courroux du ciel. Une tradition rapporte qu'un évêque de Clermont, se disposant à consacrer l'église du Port, fut averti par révélation qu'elle avait été consacrée par les anges, comme on le raconte de N.-D. du Puy et de plusieurs autres sanctuaires (1). L'historien Audigier ajoute qu'en vertu de cette tradition, pieusement conservée de son temps (en 1683) par la ferveur des fidèles, jamais une cérémonie funèbre n'avait été célébrée dans cette chapelle souterraine jusqu'au commencement du XVII^e siècle; à partir de cette époque, cet usage tomba en désuétude; antérieurement, l'une des deux chapelles, placée dans les deux bras de croix de l'édifice (2), servait à ces cérémonies, parce qu'elle était regardée comme étant séparée de l'édifice.

En 1031, le roi Robert, allant en pélerinage à N.-D. du Puy, s'arrêta à Clermont et vint s'agenouiller devant l'image de N.-D. du Port.

En 1095, le pape Urbain II, qui se trouvait à Clermont pour la prédication de la première croisade, ordonna qu'il serait chanté une messe votive à la sainte Vierge pour la tenue du concile. Cette messe fut célébrée solennellement dans la souterraine du Port, en présence de plusieurs pères du concile, de tous les seigneurs de la province et d'une foule considérable.

En 1320, l'évêque *Aubert Aycelin*, frappé des prodiges qui s'opéraient dans le sanctuaire du Port, adresse un mandement à tout le clergé de son diocèse, pour augmenter encore la dévotion des fidèles, en accordant des indulgences à tous ceux qui y viendront pour l'orner et l'enrichir. En 1393, *Pierre Barrière*, ayant prêché en présence de Boniface IX et de plusieurs cardinaux, déclara que sur cinq églises en France, célèbres par les miracles qui s'y opéraient depuis des siècles, la première était l'église du Port.

**PROCESSIONS DE LA STATUE MIRACULEUSE.** La statue miraculeuse ne sortait de la souterraine que dans les grandes calamités publiques; on la portait alors en procession solennelle à travers la ville, souvent même cette procession faisait le tour de l'enceinte de Clermont, en passant aux pieds des murailles. Vers la fin du XIV^e siècle, la vierge miraculeuse du Port, portée en procession, opéra plusieurs changements de température. C'est la première fois qu'il est fait mention de ce prodige. En 1513, et le 20 avril 1573, la statue vénérée fut portée en procession. Un poëme latin de *François Madur*, chanoine du Port et un mémoire de *Ligier Samoël* (3), conseiller au présidial de Clermont, ont transmis le souvenir et les détails de cette dernière cérémonie, qui fut faite pour faire cesser un froid extraordinaire. En 1614, l'hiver fut si rigoureux, le froid si vif, les gelées si terribles en Auvergne, et notamment dans les environs de Clermont, que le germe des grains paraissait anéanti. Au mois de mai, la terre était sans parure, comme au mois de janvier. Une assemblée générale du Clergé, des autorités et des habitants de la ville de Clermont, dans la

(1) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*.

(2) C'était la chapelle de droite. Dulaure, dans sa *Description de l'Auvergne*, publiée en 1789, cite, comme remarquable, les sculptures de l'autel de cette chapelle, faites par *Sureau*, artiste auvergnat, qui avait aussi sculpté les boiseries des églises de Champeix et de Beauregard, sculptures qui ont été anéanties en 1793.

(3) *Ligier Samoël*, conseiller au présidial de Clermont, vivait en 1600.

cathédrale, le lundi 12 mai 1614, résolut de faire une procession, où devait être portée l'image miraculeuse de N.-D. du Port. La procession sortit le jeudi 15 mai. Une relation de cette assemblée du Clergé par le doyen du Port, *Antoine de Preux*, relation manuscrite, conservée dans les archives du chapitre du Port (1), rapporte que cette résolution eut aussi pour but « de chasser les malins et mauvais esprits courant en cette province et possédant des corps humains et entr'autres la femme du conseiller *Fontfreyde* (2), qui en estoit possédé d'un qui se nommoit *Belzébut* ». Les trois chapitres collégiaux, les abbayes, tous les couvents décidèrent de sortir en procession et de porter au devant de la statue les plus précieuses reliques de leurs églises. La statue, dit le mémoire du même doyen, n'était plus sortie depuis 1573. La procession fit le tour des remparts de la ville, suivie par 8,000 personnes et entr'autres par 800 filles, les pieds nus « en chemise et cheveux pendants » qui précédaient 4 à 500 écoliers, conduits par leur régent. Le doyen de Preux ajoute que le ciel fut si touché de cette imposante procession que les récoltes de l'automne furent très-abondantes, malgré la rigueur du printemps ; de plus, l'année suivante (1615) fut très-précoce. En 1616, le vin ne valait que 30 sous le poinçon et le blé 3 livres le septier. Cette même année (1616), l'évêque *Joachim d'Estaing* s'étant assuré, par une enquête juridique, signée par les principaux habitants de la ville, que les faits précédents étaient authentiques, publia une ordonnance, qui instituait le 15 mai comme fête d'obligation pour Clermont. Cette fête du 15 mai, que la ville célèbre encore de nos jours avec solennité, remonte donc à plus de deux siècles. Sanctifiée par ceux qui nous précèdent, elle mérite de l'être par nous, qui sommes leurs descendants.

Vers la fin de 1629, une grêle terrible ruina toutes les récoltes et amena inévitablement la disette et la famine ; le prix du blé devint excessif. En 1631, la peste désola la ville de Clermont. La statue miraculeuse fut portée processionnellement à travers les rues de la ville. La population de Clermont s'engagea à célébrer à l'avenir, tous les ans, la fête de Marie, le jour du 15 mai. Ce vœu était à peine formé qu'à l'heure même la contagion cessa. Les 25 août et 21 octobre 1692, le 9 mai 1694, la statue sortit aussi de sa souterraine. Un froid excessif et très-long, pendant l'hiver de 1708-1709, nécessita envers l'évêque une requête des échevins de la ville, qui obtinrent de porter la statue de N.-D. du Port processionnellement ; cette cérémonie eut lieu le dimanche 7 avril 1709. Les échevins présentèrent une requête semblable le 22 juin 1712, à la suite de pluies continuelles, et obtinrent de l'évêque une réponse favorable ; en 1715, demande du même genre, pour mettre fin à la mortalité des bestiaux ; nous ignorons si cette demande fut suivie de permission (3).

En 1697, l'évêque *François Bochart de Saron* étendit à tous les faubourgs de Clermont l'ordonnance de chômer la fête du 15 mai.

J'ai vu l'image miraculeuse de N.-D. du Port, portée processionnellement et suivie d'un immense concours de peuple, le dimanche 11 mai 1862, à la suite d'une sécheresse extrême, mais, ce dont j'ai été témoin avec des milliers de personnes, c'est qu'à l'apparition de la vénérée statue sur la voie publique, un orage se forma presqu'instantanément ; pendant plusieurs jours,

(1) Ces archives sont conservées aux *archives départementales du Puy-de-Dôme*. La relation d'*Antoine de Preux* fait partie de la cotte 14 du fonds du chapitre du Port.

(2) *Bernard de Fontfreyde*, conseiller à la cour des aides de Clermont.

(3) La mention de ces deux processions de 1709 et 1712 et la requête de 1715 figurent dans une liasse des *archives municipales de la ville*.

la pluie demandée ne cessa de tomber en abondance. Pour des matérialistes, pour des incrédules, ce fait paraîtra une coïncidence plutôt qu'un miracle, mais le catholique, animé des yeux de la foi, y verra un bienfait de la toute puissante reine des Cieux. — Notre-Dame du Port, je me suis mis souvent sous votre protection; recevez ici l'hommage de ma reconnaissance!

La statue de N.-D. du Port, peinte en noir et de très-petite dimension, remontait à la plus haute antiquité. On prétend même qu'elle avait été sculptée par l'apôtre saint Luc. Sans aller chercher une origine si haut, il est permis de croire, avec plus de vraisemblance, qu'elle appartenait aux premiers temps de la chrétienneté. Son bois était très-dur et parfaitement conservé. La statue portait l'enfant Jésus dans ses bras. Elle avait été sauvée pendant la Terreur par une sainte fille, *Jeanne Geneix*, épouse *Ribeyre*, qui s'était associé M^lle^ *Saunier* dans cet acte de haute piété. Dans la soirée du jeudi 28 janvier 1864, cette relique, objet de la vénération de nos pères, cette sainte image, qui avait vu se prosterner à ses pieds tant de Clermontois, a été l'objet d'un sacrilége infâme; elle a été enlevée.— Toutes les recherches n'ont amené jusqu'ici aucun résultat. L'église du Port possédait fort heureusement une autre statue de la Vierge, beaucoup plus grande que celle qui précède et de couleur noire comme elle; cette statue, qui compte environ deux siècles d'existence, a été placée, en 1864, dans la souterraine; précédemment, elle était exposée à la vénération des fidèles le jour de la fête du 15 mai.

## CHAPITRE COLLÉGIAL DE NOTRE-DAME DU PORT

L'église N.-D. du Port ne pouvait manquer, vu son importance et son ancienneté, d'avoir son chapitre de chanoines. On fait remonter l'origine de ce collége à l'évêque saint Avit, fondateur de cette église au VI^e^ siècle. S'il faut en croire les archives des chanoines du Port (1), le pieux prélat, après avoir élevé le monument chrétien, aurait établi 15 prébendes (1). Cette tradition, qui accordait une origine aussi reculée à ce chapitre, le faisait regarder comme le plus ancien de la province d'Auvergne, après celui de la cathédrale de Clermont. A ces temps lointains, la vie monacale était en grande faveur; saint Avit choisit la vie du cloître pour le chapitre qu'il fondait; aussi, *Etienne*, évêque de Clermont, qui testa en 976, ne désigne-t-il le chapitre du Port que sous le titre d'*Abbaye* (2). C'était, en effet, un véritable monastère. Il est probable qu'au milieu du XII^e^ siècle, lorsque la plupart des chanoines de la cathédrale résolurent d'abandonner la vie séculière, pour vivre en commun, les chanoines réguliers du Port demandèrent aussi leur sécularisation. Il est toutefois permis de croire que ce relâchement ne s'étant introduit dans

(1) Voici comment le chanoine *Dufraisse* raconte cette fondation dans son ouvrage (l'*Origine des Eglises*): « Saint-Avit fit aussi construire dans sa ville épiscopale l'église de Notre-Dame du Port et donna de ses biens pour la subsistance des ecclésiastiques qui y servaient Dieu. Ses successeurs y ont aussi contribué de leurs revenus; les chanoines de la cathédrale pour seconder la piété et le zèle de leur évêque la dotèrent d'une portion de leur patrimoine, aux conditions que la première dignité de cette collégiale serait remplie par un chanoine ou un ecclésiastique de la mère église (*de gremio matris ecclesiæ*) et quelle leur payerait annuellement aux vendanges de chaque année, une redevance et prestation annuelle de sept muids et demi de vin et de dix huit sols argent au premier jour de mars ».

(2) « *In primis, abbatiam sanctæ Mariæ que dicitur principalis* »; telles sont ses paroles.

l'église collégiale de Saint-Genès qu'en l'année 1284, les chanoines du Port ne furent autorisés qu'à la même époque.

Les 15 prébendes, dont on attribue la fondation à l'évêque saint Avit, ne furent anéanties que par la révolution française. Au temps d'Audigier, (en 1683), comme à la fin du siècle dernier, le chapitre était composé du *doyen* (dignité qui semble remonter à l'origine du chapitre), du chantre et de 13 chanoines. Il paraît que lorsque l'église du Port fut érigée en collégiale, les chanoines de la cathédrale lui firent don de certains revenus, à la charge par les nouveaux chanoines d'accorder la nomination de leur doyen au chapitre bienfaiteur et de payer annuellement une redevance en argent. La redevance a été acquittée jusqu'à la suppression du chapitre. Quant à la nomination du doyen, elle était depuis longtemps tombée en désuétude, lorsqu'en 1263 l'évêque *Guy de la Tour* obtint volontairement des chanoines du Port la nomination de leur doyen et celle de leurs prébendes (1). Plus tard, le prélat conserva pour lui le droit de disposer des prébendes et laissa aux chanoines de la cathédrale la nomination du chantre. Cet usage persista, en effet, jusqu'au moment de la suppression du chapitre, à la fin du dernier siècle.

Les villages du Montel et du Chancel, paroisse de Messeix, dans les montagnes de la basse Auvergne, prêtaient foi-hommage au chapitre du Port, par un motif de piété envers Notre-Dame du Port.

**DROITS FÉODAUX CURIEUX DU DOYEN DU PORT.** Le doyen du chapitre du Port avait un privilége féodal des plus curieux. Les archives du chapitre du Port attribuent ce droit à l'insigne noblesse du premier abbé ou doyen de cette église. D'après ces archives, c'était pour perpétuer le souvenir de l'illustre race à laquelle appartenait le frère du comte d'Auvergne, que saint Avit avait choisi pour premier abbé du monastère qu'il avait fondé dans l'église du Port, que ce doyen avait le droit d'officier dans cette basilique et d'assister à tous les actes capitulaires avec un oiseau de proie (généralement un faucon ou un épervier), placé à côté de lui sur une perche (2). Les archives du chapitre du Port (3) renferment (cotte 14$^{e}$) un manuscrit in-4°, sur papier, énumérant les *droits du doyen du Port* ; ce volume nous transmet certains détails intéressants. En 1399, le dimanche de la Nativité, *Robert*, évêque de Mende, officiait dans l'église du Port ; le doyen, *Gérald Mesclard*, était assis à sa place habituelle, avec l'oiseau sur le poing (*anticiper* alias *espervier super pugnum*) (4) ; ce même doyen, célébrant la messe dans une chapelle, située au midi de la nef, plaça son faucon sur une perche, à côté de lui, pendant tout le saint sacrifice. Le livre des doyens du Port, dont nous venons de parler, représente sur le premier feuillet, le doyen *Gérald Mesclard* à genoux devant Notre-Dame (N.-D. du Port), ayant la tonsure, une robe bleue et une espèce de pelisse rouge autour du cou tombant en mouchoir derrière la tête ; ce costume était, évidemment, celui des séculiers du temps, puisque le même volume relate le droit des doyens du Port d'assister aux offices avec leurs habits séculiers, sans surplis. L'un des feuillets du manuscrit donne, à la date de 1405, les armes du doyenné du Port : au milieu de l'écusson, un faucon ; autour de ce dernier, une banderolle portant ces mots : *decanus Portuensis* ; derrière l'écu,

(1) *Gallia Christiana*, t. II, instrum. p. 90.

(2) Audigier prétend que ce privilége était une marque de la noblesse et de la dignité du chapitre du Port. J'admettrais volontiers cette opinion plutôt que la tradition, qui parle de la noblesse du premier doyen. A l'époque de la haute féodalité, le droit d'avoir un faucon était éminemment féodal ; il n'appartenait qu'aux chevaliers.

(3) Aux *archives départementales du Puy-de-Dôme*.

(4) Ailleurs on lit : *ancipiter, sive niso.*

un bâton prieural, posé en pal, avec un faucon perché à la pointe. Dans un autre feuillet, un faucon repose sur une banderolle qui porte ces mots latins : *Avium ego nobilitate prior* (1). En 1508, le doyen du Port assistait à tous les offices religieux de son église avec un épervier sur le poing et une hallebarde à la main. Il avait même le droit de suivre les processions où son chapitre paraissait, avec ce curieux privilége, et, de plus, celui de se faire suivre par des serviteurs, menant des chiens de chasse. En 1514, le jour de la fête de N.-D. de septembre, le doyen, *Antoine Vidilhe* fit valoir ces deux droits. Le 8 septembre 1520, jour de la nativité de Notre-Dame, le doyen, *Guillaume Allègre*, célébra la messe en l'église du Port avec l'heaume et la cuirasse ; pendant le saint sacrifice, son faucon resta perché du côté méridional du grand autel ; à la procession, qui suivit la messe, cet ecclésiastique parut « avec un oiseau sur le poing, ses serviteurs et ses pages, menant ses chiens de chasse ». Ce droit de haute féodalité, ne disparut qu'à la fin du XVI[e] siècle, c'est du moins ce que nous fait savoir une note de 1614 du doyen *Antoine de Preux*. Audigier, qui écrivait en 1683, ne parle plus de ce privilége que comme un singularité historique.

Un autre droit inhérent au doyenné du Port, était celui d'ouvrir et de clore à Clermont les jubilés, les quarante heures et autres cérémonies extraordinaires.

**REVENU DU CHAPITRE.** Le revenu du chapitre du Port était modique. Il était perçu à Clermont, à Aubière, à Beaumont, à Montferrand, à Cournon, à Pont-du-Château, à Vertaizon, à Chauriat, à Blanzat, à Cébazat, à Gerzat et à Aigueperse. Le pouillé de Bourges le porte à 6,000 livres en 1648. Piganiol de la Force (2) assure que chaque chanoine n'avait pas plus de 300 livres, ce qui porte le revenu total du chapitre à 4,500 livres (tous frais déduits). En 1778, le total de ce revenu est fixé à 5,705 livres, mais, déduction faite des charges, il ne restait que 3,043 livres 11 sous. Le roi Louis XV, voulant obvier à ce dénûment, supprima le chapitre d'Ennezat (3), par brevet du 20 août 1773, et réunit les revenus de ce chapitre à ceux du Port. Les chanoines, le seigneur et la ville d'Ennezat formèrent opposition à l'exécution de ce brevet ; de part et d'autre, plusieurs mémoires imprimés furent lancés dans le public (4) ; chacun exposait ses griefs : le chapitre d'Ennezat se basait sur son ancienneté, qui remontait à l'an 1065, et surtout sur son utilité ; les débats duraient encore au moment de la grande révolution, qui dispersa les chanoines des deux chapitres.

En 1265, l'église de la Nobre, dans la Haute-Auvergne, fut unie au chapitre du Port avec ses revenus ; il en advint de même pour l'église de Jalleyrac (Haute-Auvergne) en 1344, et pour celle de Saint-Barthelmy d'Aydat (Basse-Auvergne) en 1637.

**SCEL ET ARMOIRIES DU CHAPITRE.** Le chapitre du Port, comme tous les chapitres collégiaux, avait son scel. Il représente, en 1263, une Notre-Dame assise tenant l'Enfant-Jésus sur le bras gauche. Légende : *Sigillum sce Mariæ Portuensis eccie* (5). Une empreinte, que j'ai vue aux archives départementales du Puy-de-Dôme, est de l'an 1516 ; c'est un scel ovale, au milieu duquel figure, comme en 1263, une Notre-Dame assise. Des sceaux, de la fin du XVI[e] siècle et du XVII[e] siècle, offrent un blason, portant un vaisseau surmonté d'une Notre-Dame (armes parlantes, qui font allusion au mot *Port*).

(1) « Je suis, par ma noblesse, le premier des oiseaux ».

(2) *Description de l'Auvergne.*, 1752.

(3) Ennezat, petite ville de la Limagne

(4) Voir ces imprimés à la bibliothèque de Clermont : Auvergne, impr. n° 534.

(5) C'est-à-dire : *scel de l'église de Sainte-Marie du Port.*

Les armoiries du chapitre, enregistrées dans le grand armorial de France de 1698, qui se trouve aux manuscrits de la bibliothèque nationale à Paris, sont : *d'azur, à un navire voguant sur des ondes d'argent, surmonté d'une Notre-Dame d'or.*

## LISTE DES DOYENS DU CHAPITRE DE N.-D. DU PORT.

N . . . . . . . . . . . . . . . . . . vers 590 ?

Premier doyen, d'après la tradition. Il était frère d'un *comte d'Auvergne*, vivant sous l'évêque Saint-Avit, à la fin du VI[e] siècle et fut choisi par ce prélat.

ROBERT . . . . . . . . . . . . . . 1065-1093

S'intitule doyen du Port *(decanus de Portu)*.

HILDIN ou ELDIN D'ERNION (HERNIONENSIS) . . . . . . . . . . . . . . . . 1131-1145

N.. qui entreprit de restaurer l'église du Port en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1170

GUILLAUME (W.) DE LA TOUR . . 1224

GUY DE LA TOUR. . . . . . . . 1240-1263

Archidiacre de Lyon. Il fit faire des quêtes en 1240, pour réparer l'église du Port, dont un de ses prédécesseurs avait entrepris la restauration en 1170 ; s'occupa de la rédaction des statuts de son chapitre en 1259.

HUGUES DE BRESSIAC . . nommé en 1263

JEAN DE RIOM. . . . . . . . . . . vers 1270

Chanoine de la cathédrale de Clermont ; mentionné au manuscrit de *la Canone.*

GUILLAUME DALMAS . . . . . . . . 1300

GERALD MESCLARD . . . . . . . 1397-1435

Natif de Saint-Amand-la-Cheyre (Saint-Amand-Tallende). Ses armes sont peintes dans le cartulaire des doyens du Port : *d'argent, à un olivier de sinople, fruité de gueules ; au chef de gueules, chargé de 3 roses d'argent.* Cimier : *un faucon, posé sur un bâton prieural.*

PIERRE BONNIOL. . . . . . . . . 1451-1469

Chanoine de la cathédrale de Clermont ; licencié en décret ; official de l'évêque de Clermont.

ETIENNE REBOUL . . . . . . . . 1473-1480

Il était fils de *Pierre Reboul*, bachelier en décret, bourgeois de Montferrand.

JACQUES SAULNIER, protonotaire 1485-1498

GUILLAUME ALLÈGRE (en latin ALLACRIS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1502

Natif de la Tour-d'Auvergne.

PIERRE DE PHELETIN . . . . . . . . 1514

Qualifié doyen dès l'an 1500, ce qui indiquerait qu'il fut remplacé en 1502 par le précédent, puis revint au doyenné en 1514.

ANTOINE VIDILHE . . . . . . . . . . 1514

Né à Clermont.

GUILLAUME ALLÈGRE (en latin ALLACRIS) . . . . . . . . . . . . . . . 1520 ; mort en 1542

ETIENNE LALLIER ou LAILLIER . . . . . . . . . . . . . . 1542 ; mort en 1550

Official de Clermont, chanoine de la cathédrale de cette ville. Le cartulaire des doyens du Port, porte des armoiries que je crois les siennes : *de... à une tour de...; au chef, chargé de 3 étoiles.* Cimier : *un faucon, perché sur un bâton prieural.*

GUILLAUME DESGROULX. . . . 1550-1554

Docteur en théologie.

ETIENNE MAUGUIN. . . . . . . . 1555-1564

Prieur d'Orcet.

PIERRE DURAND . . . . . . . . . 1564-1571

Son frère, *Jean Durand*, était imprimeur-libraire à Clermont.

MATHIEU MYET . . . . 1575 ; mort en 1591

ANTOINE DE PREUX. 1591 ; mort en 1625

Enterré dans la cathédrale de Clermont le 26 décembre 1625.

GUILLAUME DE PREUX. . . . . 1625-1661

Neveu du précédent. Chanoine de la cathédrale de Clermont et de Chamalières.

CLAUDE BARDIN . . . . 1662 ; mort en 1663

Protonotaire apostolique. Official de l'évêque de Clermont et conseiller au présidial de cette ville. Il fut enterré dans la cathédrale de Clermont le 17 avril 1663.

ETIENNE CHARLES, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . 1666-1668

Doyen, puis chanoine et curé du Port. Il était vicaire-général et official de l'évêque de Clermont.

JEAN-FRANÇOIS ARAGONNÈS. 1681-1683

FRANÇOIS GUÉRIN. . . . . . . . 1683-1701

Du temps de ce doyen, vivait *Etienne Laboissière*, chantre du chapitre du Port, qui testa le 1[er] août 1684 ; ce dernier portait pour armes : *un écusson, chargé d'une fasce avec un croissant à dextre et une étoile à senestre ; en chef, un soleil accosté de 2 flanchis et en pointe un cœur.*

GABRIEL COGNOL . . . . . . . . 1714-1743

Vicaire-général de l'évêque de Clermont en 1714. Il donna, en 1738, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthelmy. Il était, en 1743, syndic du clergé d'Auvergne,

archiprêtre de Mauriac, prieur d'Anglards dans la haute Auvergne.

JEAN DE MASCON DE LA MARTRE, licencié en décret . . . . . . . . . . . . 1745

Il prit possession du doyenné le 11 novembre 1745

ANTOINE TOURNADRE . . . . . . . . 1752

BENOIT OMERIN, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1755-1769

Official de l'évêque de Clermont; prieur-commendataire de Saint-Laurent de Chitré (diocèse de Poitiers); syndic du clergé d'Auvergne, vicaire général de l'évêque de Clermont.

FLOUVAT . . nommé le 18 janvier 1778-1783

JEAN-BAPTISTE LAFORIE. . . . . . . . . . . nommé le 29 mars 1783-1792

Dernier doyen. Né à Clermont. Il refusa de prêter le serment à la Constitution en 1791.

**PAROISSE DU PORT.** L'église du Port est qualifiée de paroissiale, dès la plus haute antiquité. En 1285, l'évêque *Guy de la Tour* unit à cette paroisse celle de Saint-Laurent, qui lui était adjacente ; en 1633, lors de la suppression de l'abbaye de Chantoin, l'évêque *Joachim d'Estaing* adjoignit à la paroisse du Port celle de N.-D. de Chantoin, sa voisine.

Les revenus de la *vicairie perpétuelle* (de la cure) du Port furent unis à la mense capitulaire par l'évêque *Guillaume du Prat* en 1533. Depuis cette époque, le curé du Port était toujours l'un des chanoines de cette église.

La paroisse du Port a été conservée lors du Concordat (en 1802).

## LISTE DES CURÉS DU PORT.

GARNIER . . . . . . . . . . . . . . . . . 1277

S'institule *recteur* (curé) du Port; était chanoine de N.-D. du Port et reçut de *Girard*, abbé de Menat, plusieurs reliques précieuses pour son église.

ETIENNE DU CHÊNE (DE QUERCU) . . 1396

ROBERT ARTAULD (ARTALDI) . . 1435-1444

LOUIS CHALLIER (CHALERII), nommé en 1484

Natif de Clermont.

ANTOINE CHALLIER . . . . . . . 1497-1500

Neveu du précédent.

GUILLAUME VANGON . . . . . . . . . 1629

A. DU PRAT . . . . . . . . . . . . . . 1630

ETIENNE LE RICHE. 1630; mort en nov. 1635

Chantre du chapitre du Port.

BELOT . . . . . . . . . . . . . . . 1635-1636

Chantre du chapitre du Port.

ANNET SAVIGNIER . . . . . . . . 1651-1676

Docteur en la faculté de Paris. Il possédait une bibliothèque, riche en manuscrits précieux sur Clermont.

ETIENNE CHARLES . . . . . . . . 1680-1690

PASCAL FREHEL . . . . . . . . . 1690-1720

Mort le 24 juillet 1720.

GILBERT VASSADEL, docteur en Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1722

Il résigna les fonctions curiales le 11 novembre 1722

GILBERT CHEVERLANGES, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . 1722-1751

Il était doyen du chapitre de Saint-Pierre de Clermont.

ANTOINE TOURNADRE . . . . . 1752-1784

Il prit possession le 25 avril 1752; était doyen du chapitre de N.-D. du Port de Clermont.

PIERRE FOURNET . . . . . . . . . . . . 1791

Refusa de prêter le serment à la Constitution en 1791 et fut incarcéré pour ce refus.

CABANES, ancien curé de St-Etienne 1791-1792

Ayant prêté le serment à la Constitution, il fut désigné, au mois de mai 1791, par les électeurs du district de Clermont, pour remplacer M. *Fournet*.

MERCIER . . . . . . . . . . . . . 1802-1811

Premier curé, lors du Concordat.

CHANUT . . . . . . . . . . . . . . 1812-1814

BONNET . . . . . . . . . . . . . . . . . 1816

ANTOINE BOURDIER . . . . . . 1816-1825

Né à Villemont, près d'Aigueperse (Puy-de-Dôme; vicaire-général du diocèse de Clermont; mort le 20 février 1825, âgé de 62 ans.

ANTOINE MOUILLAUD . . . . . 1826-1857

Né à Cournon (Puy-de-Dôme); mort à Clermont, le 16 janvier 1858.

PIERRE BOIRIE, entré en fonction le 29 novembre 1857; curé actuel.

Ancien aumônier du couvent des dames de la Visitation de Clermont.

Parmi les anciens bienfaiteurs de l'église du Port, nous ne devons pas oublier : *Guy de la Tour*, évêque de Clermont qui, en 1263, fit don à cette église de 10 livres à prendre sur les cures, dont il était décimateur ; l'évêque *Adhémar de Cros* qui, en 1286, donna les dîmes qu'il percevait à Clermont ; *Annet Regin*, chanoine du Port et de la cathédrale de Clermont, professeur en droit, protonotaire du Saint-Siége, maire d'Alby, curé de la Chabasse, prieur de Vic-le-Comte et vicaire général du diocèse de Clermont qui, en 1547, fit clore le chœur de l'église à ses frais et l'entoura de boiseries et de grillages, détruits en 1793 ; le seigneur de Durtol, de la maison *de Crespat* qui, en 1571, fonda des litanies après les vêpres du samedi ; *Annet Faure*, chanoine du Port, qui, en 1586, fonda un salut le jour de saint Sébastien.

## ÉGLISE DE SAINT-GENÈS-LÈS-CARMES

En 1266, lors de l'arrivée des frères de la Pénitence à Clermont, une chapelle fut bâtie, près de l'église de Saint-Genès-lès-Carmes actuelle, dans l'angle de la place *Michel de l'Hôpital*. En 1270, les frères de la Pénitence furent supprimés, et le local qu'ils occupaient donné, en 1317, par une bulle du pape Jean XXII aux pères carmes, qui s'étaient établis à Clermont, en 1288, sur l'emplacement du couvent des frères de la Pénitence. Ces pères carmes avaient bâti, en 1290, une petite église, qu'ils avaient dédiée à Dieu, à la glorieuse Vierge Marie et à saint Louis, roi de France. Les chanoines du chapitre de Saint-Genès, dans la paroisse desquels s'étaient établis les nouveaux moines, virent d'un mauvais œil l'érection d'une église voisine. Nous raconterons en détail, en donnant l'historique du couvent des carmes, les humiliations dont ces pères furent accablés de la part du chapitre de Saint-Genès, dès 1301. Un jour, ces chanoines enfoncèrent les portes de leur église et la pillèrent ; des personnages influents, navrés de ces scandales, amenèrent des transactions en 1315 et 1329. Les carmes songèrent alors à élever une église plus vaste sur l'emplacement du couvent des frères de la Pénitence, avec les matériaux de la chapelle de ces frères. Le monument fut dédié à sainte Anne, mais resta longtemps inachevé. Le roi Philippe de Valois donna 40 livres tournois, en 1348, pour aider à élever l'édifice. En 1376, *Bertrand de Rochefort*, gouverneur de la temporalité de l'évêché de Clermont, permit de construire le grand portail de l'église de Sainte-Anne, celui par lequel on pénètre encore dans l'église des carmes, du côté de la rue adjacente au collége ; en 1386, le vicaire-général de l'évêque, noble *Bertrand de Montclar*, donna une autorisation pour placer un auvent au-dessus de ce portail, afin d'abriter les fidèles à la sortie des offices religieux. Cependant, l'église n'avait encore aucune cloche ; le chapitre de Saint-Genès s'y était toujours formellement opposé ; en 1389, le même chapitre donna pouvoir aux pères carmes de placer une petite cloche, dont le poids ne devait pas dépasser 140 livres.

La dévotion à Sainte-Anne, inaugurée en 1329, devint bientôt très-suivie dans l'église des carmes ; elle était en honneur en l'année 1400.

L'église, commencée en 1329, n'eut son grand autel qu'avec le XVe siècle. Cet autel fut sacré, le 7 juin 1400, par *Henri de la Tour*, évêque de Clermont, et dédié à N.-D. du Mont-Carmel et à saint Louis, roi de France. L'inscription gothique suivante, placée à gauche du chœur, inscription conservée par Baluze (1), rappelait cette consécration :

(1) *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 604.

*Anno Domini MCCCC fuit dedicatum et consecratum altare majus hujus Ecclesiæ per Reverendum in Christo Patrem dominum Henricum de Turre, Dei gratia Episcopum Claromontis ad honorem beatæ Dei genitricis Mariæ de Monte-Carmeli, VII die mensis junii ejusdem anni* (1).

Le chœur du monument fut la première partie terminée. On célébrait la messe au grand autel, mais la nef de l'édifice était inachevée. La piété de quelques riches clermontois vint en aide à cette bonne œuvre. Un chanoine de la cathédrale de Clermont, nommé *Jean Coustare*, de la famille des *Coustare*, seigneur de Bien-Assis, près de Clermont (2), se montra d'une grande générosité. Il fit élever, vers l'an 1430, l'avant-dernière travée de la nef, où l'on plaça, à la clef de voûte, ses armoiries, que l'on remarque encore : *Ecartelées, aux 1 et 4, de gueules, au casque d'argent ; aux 2 et 3, de vair.* Il restait à faire la dernière travée de la nef (3). *Guillaume de Gilbertès*, chevalier, seigneur de Gilbertès, d'une ancienne maison noble d'Auvergne, fit élever cette travée à ses dépens vers l'année 1470 ; ses armes : *d'azur, à la fasce d'argent* (4), furent aussi placées à la clef de voûte. Lorsque le temple catholique fut dans sa perfection, *Jean Gosbert*, évêque d'Avranche, en fit la consécration en 1472. Les croix de cette cérémonie apparaissent encore sur les murailles. En 1854, M. *Cély*, curé, a fait peindre dans le chœur les armes des trois prélats suivants, armes qui existaient avant la grande Révolution : 1° celles de *Henri de la Tour*, évêque de Clermont, qui consacra le grand autel en 1400 : *d'azur, à la tour d'argent, l'écu semé de fleurs de lys d'or* ; 2° celles de *Jean Gosbert*, évêque d'Avranche, qui consacra l'église en 1472 ; 3° celles de *Jacques de Comborn*, évêque de Clermont, qui assista à la dernière cérémonie en 1472 : *un champ d'or, chargé de 2 lions léopardés de gueules, passant l'un sur l'autre.*

Comme la plupart des églises conventuelles, cette basilique n'a qu'une seule nef, terminée par le chœur en cul de lampe. Ce dernier est fort beau ; il rappelle celui de la cathédrale dans les croisées du fond, ce qui nous indiquerait peut-être que les pères carmes s'inspirèrent des motifs de l'architecture de cet admirable monument lorsqu'ils élevèrent leur église. Deux rangs de chapelles sont situés entre les contreforts. Une vaste tribune, au fond de la nef, supporte les orgues, dont le style du buffet est en harmonie avec l'édifice. Le chœur a sept fenêtres ; deux ont été masquées par des constructions latérales que M. *Chaix*, pasteur actuel de la paroisse, s'occupe en ce moment de faire disparaître, afin de rendre l'église à son état primitif ; ces fenêtres offrent deux lancettes ; l'ogive, qui les réunit, est remplie par une rose à huit lobes supportée par deux trèfles. On remarque dans cette église la soudure du chœur et de la nef ; celle-ci du XV^e^ siècle ; celui-là du XIV^e^ siecle. En 1867, les croisées, percées du côté de la rue et bouchées pendant la grande Révolution, ont été refaites, grâce au zèle du curé actuel (M. *Chaix*), qui les a fait décorer de belles verrières, aux armes des donateurs.

Les deux chapelles, les plus rapprochées du chœur, présentent quelque intérêt : celle de

(1) M. le curé *Cély*, avait eu la bonne idée, en 1854, de faire revivre cette inscription, couverte, depuis 1793, par un badigeon, mais des réparations récentes, faites au monument, l'ont de nouveau fait disparaitre.

(2) Ce chanoine (*Jean Coustare*), fut aussi doyen du chapitre de Notre-Dame de Chamalières, près de Clermont, de 1416 à 1430.

(3) Cette travée se trouve placée au-dessus des orgues.

(4) Et non *de gueules, à la fasce d'argent*, qui sont les armes de la maison *de Lastic*, ainsi que cet écusson a été peint par erreur lors des nombreuses réparations, faites à l'église, pendant que M. *Cély* était curé.

droite, en entrant, fut refaite en 1641, aux frais de « noble » *Etienne Carmantrand*, receveur des décimes à Clermont, qui la dédia à l'Ange Gardien et fit placer ses armes (*de gueules, à la fasce d'or, accompagnée de 3 besants de même, posés 2 et 1*) à la clef de voûte de l'ogive ; celle de gauche, fondée et bâtie en 1641, en l'honneur du saint Crucifix, aux frais de « noble » *Claude Broë*, lieutenant en l'élection de Clermont (1), qui fit aussi sculpter ses armes (*d'azur, à l'étoile d'or ; au chef d'or, chargé de 3 feuilles de trèfle de sinople*) à la clef de l'ogive. Antérieurement à l'année 1641, ces deux chapelles appartenaient : l'une aux *Carmantrand*, l'autre aux *Broë*, car, en 1635, elles portaient déjà les noms de ces deux familles. Les archives des pères carmes mentionnent encore d'autres chapelles dans cette église : celle dite des *Saulnier*, qui appartenait à une famille bourgeoise de ce nom, ancienne à Clermont ; celle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, dans laquelle plusieurs confréries religieuses, entr'autres une confrérie de marchands, tenaient leurs assemblées. Dulaure *(Description de l'Auvergne)* mentionne des peintures sur bois, placées dans l'une des chapelles de gauche et relatives à l'histoire du pays ; ces curieuses peintures ont disparu en 1793.

La chapelle, située à gauche de la nef en face de la porte d'entrée, offre aux regards un marbre noir, sur lequel est gravée une épitaphe, placée par la ville de Clermont, le 5 juillet 1821, en l'honneur de M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne (2). On y lit :

A LA MEMOIRE
DE MONSIEUR SIMON-CHARLES-SEBASTIEN
BERNARD DE BALLAINVILLIERS,
CHEVALIER, SEIGNEUR DE VILBOUSIN
CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS
MAITRE DES REQUETES ORDINAIRE
DE SON HOTEL, GRAND CROIX DE L'ORDRE
ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT LOUIS
NOMMÉ INTENDANT D'AUVERGNE EN 1757
MORT A CLERMONT LE 19 OCTOBRE 1767 (3)
LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND
RECONNAISSANTE
PAUVRE IL FUT VOTRE PÈRE
PRIEZ POUR LUI.

Pendant la Révolution, l'église et le couvent des Carmes furent vendus à la ville de Clermont, comme bien national, par acte du 23 août 1791, moyennant 7,025 livres. Au mois d'avril 1792, la ville de Clermont accorda cette église aux Protestants pour la célébration de leur culte. Ce monument servit ensuite de magasin ; il fut loué au plus offrant, pour l'espace de trois années, le 25 décembre 1796. Ayant été mis en adjudication, pour être démoli, le sieur *Martin Bonnet*,

(1) Il exerçait cette fonction dès 1621.

(2) Le conseil municipal de Clermont délibéra au sujet de cette inscription le 21 juin 1821. M. *de Ballainvilliers*, petit fils de notre illustre intendant, avait demandé à faire les frais d'un monument dans l'église des Carmes à la mémoire de son auguste aïeul. Le conseil municipal, adhérant à sa juste demande, écrivit à M. *Charles-Bernard de Ballainvilliers*, fils du défunt et conseiller d'état, chancelier de *Monsieur*, frère du roi, commandeur de l'aigle rouge de Prusse, chevalier des ordres de Malte et de la Légion d'Honneur. L'inscription, que nous avons donnée ci-dessus, fut rédigée le 25 juillet 1821 par une commission, composée de MM. *Chardon du Ranquet*, *Mauque*, *Boirot* et *Cournon*.

(3) Il mourut de la petite vérole qui, à cette époque, faisait de grands ravages.

maçon, s'en rendit adjudicataire, le 13 juin 1800, au prix de 15,300 francs; il le revendit à MM. *Pélissier de Féligonde*, *André d'Aubière*, *Chardon du Ranquet* et *Cisternes*, qui le rendirent au culte catholique, lors de la réouverture des églises. Ces messieurs en firent donation à la fabrique, par acte du 21 novembre 1820, reçu Me *Devoucoux*, notaire à Clermont. Le conseil municipal autorisa la marguillerie de cette église à accepter cette donation le 6 janvier 1821.

M. *Cély*, l'un des derniers curés, secondé par la piété de ses paroissiens, a fait restaurer cette église avec beaucoup de goût en 1854 (1). Par ses soins, le chœur de l'édifice reçut de beaux vitraux, dus à M. *Emile Thibaud* (2), un autel en marbre blanc, un clocher (3) et une chaire gothiques, exécutés sur les dessins de M. *Mallay*, père, architecte. L'église fut aussi décorée de peintures polychromes du meilleur effet; le plafond, de couleur bleue avec des nervures en or, produit un agréable coup-d'œil. Dans le chœur, furent placées des niches gothiques avec des statues : à droite, celle de N. S., présentant son cœur aux hommes; à gauche, celle de la Sainte-Vierge, tenant l'Enfant-Jésus entre ses bras, au milieu de deux anges en prières.

M. *Chaix*, curé actuel, fait continuer les réparations commencées par M. *Cély*. Il s'occupe spécialement de rétablir l'état ancien du monument du côté méridional.

Lors du Concordat (1802), l'église des Carmes fut choisie pour les fonctions curiales de la paroisse de Saint-Genès, dont l'ancienne église (qui fera le sujet d'une notice) avait été démolie en 1797. Elle porte, depuis cette époque, le nom de *Saint-Genès-lès-Carmes*, qui rappelle son origine et sa destination actuelle.

LISTE DES CURÉS DE SAINT-GENÈS-LÈS-CARMES.

BRAVARD. . . . . . . . . . . . . . . 1802-1809
COUVERT . . . . . . . . . . . . . . . . . 1811
CABANES . . . . . . . . . . . . . . . 1812-1820
Il devint curé de la cathédrale de Clermont en 1820.
BOURGOIGNON. . . . . . . . . . . . 1821-1823
ROCHON. . . . . . . . . . . . . . . . 1823-1832
HUGUES-CERNEUF CÉLY . . . . 1833-1860
Né à Billom (Puy de-Dôme); mort à Clermont le 14 avril 1860.
ANTOINE DOUSSE. . . . . . . . . 1861-1867
LOUIS-ANTOINE CHAIX. 1868; curé actuel.
M. *Chaix*, né à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), a publié d'excellents ouvrages: *Sidoine Apollinaire et son siècle*; *Histoire de N.-D du Port*, etc. Il est membre titulaire de l'académie de Clermont et chanoine honoraire de la cathédrale de cette ville. C'est un prêtre d'une grande érudition.

## ÉGLISE DE SAINT-PIERRE-LÈS-MINIMES

Située à l'angle nord-ouest de la place de Jaude, cette église, qui a servi de chapelle aux pères Minimes jusqu'au moment de leur suppression, en 1790, a été destinée aux fidèles de la paroisse de Saint-Pierre, lors du Concordat (1802), l'ancienne église de Saint-Pierre, ayant été vendue puis démolie en 1796, pendant la Révolution.

(1) Une inscription en lettres gothiques, placée en 1854 sur le côté droit du chœur, inscription, qui a disparu dans des travaux récents, rappelait ces réparations.

(2) Parmi ces vitraux, on remarque Saint-Symphorien, martyr romain, Saint-Genès, évêque, tous deux patrons de la paroisse; Saint-Pierre et Saint-Paul, etc.

(3) L'ancien clocher de l'église des Carmes avait été démoli, pendant la Révolution, en vertu d'une délibération du conseil municipal du 7 février 1794, qui avait ordonné de placarder des affiches pour adjuger les matériaux au plus offrant. Le clocher actuel a été commencé en 1849.

La première pierre de cette église fut posée en 1630, grâce aux libéralités de *Marguerite Saulnier*, veuve de *François Lecourt*, seigneur de Montdory, et l'une des fondatrices des pères Minimes de Clermont.

Ce temple chrétien n'a rien de remarquable ; il manque de style, comme toutes les églises du XVII^e^ siècle. Quoique vaste, il est insuffisant, depuis qu'il sert à toute une paroisse. Il est question de l'agrandir.

L'unique nef de cette église est accompagnée de chaque côté de deux chapelles qui portent les armes des fondateurs. La première, à droite en entrant, offre à la clef de voûte les armes *de Ribeyre: d'azur, à la fasce ondée d'argent accompagnée de 6 canettes de même, posées 2 en chef et trois en pointe* ; la deuxième, les armes de la maison *du Prat* ; l'écusson, en forme de losange, qui est celui d'une femme (1), est chargé *d'une fasce de sable, sur fonds d'or, accompagnée de 3 trèfles de sinople, 2 en chef et un en pointe*. La première chapelle, à gauche en entrant, porte les armes de *Marguerite Saulnier*, fondatrice de cette église : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 soleils, 2 en chef et un en pointe* ; la deuxième est décorée de l'écusson de *Gilbert-Anselme Gontard*, seigneur de l'Etang, (*un chevron accompagné en chef de 2 étoiles en pointe d'un croissant au-dessus de la mer*), qui fit de grands biens aux pères Minimes, en 1648, et se réserva le droit, pour perpétuer le souvenir de ses largesses, de pouvoir faire bâtir cette chapelle et d'y placer ses armes (3). Aux clefs de voûte de la nef, apparaissent d'autres écussons, qui appartiennent à des bienfaiteurs du couvent. La dernière travée, celle qui se rapproche le plus de la porte d'entrée, porte le mot *Charitas*, avec la date de 1701, qui nous indique l'époque de l'achèvement de la nef.

Le maître-autel possède une bonne toile, représentant l'adoration des rois ; on attribue à tort ce tableau à un religieux Minime, il est d'un Cordelier et provient du couvent des mêmes pères : on le voyait dans leur église avant 1793 ; Dulaure en parle dans sa *Description de l'Auvergne* en 1789 (3) ; le retable, dans lequel est enchâssée cette toile, porte la date de 1736 ; c'est une grande et belle boiserie en chêne, qui provient de la chapelle des Cordeliers de Clermont ; elle a été sculptée par l'artiste *Sureau*, lequel avait fait d'autres boiseries pour les églises du Port et de Champeix.

Cette église, faute de fonds, resta sans clocher pendant cent ans. En 1731, les pères Minimes commencèrent à faire élever deux clochers sur la façade principale, donnant sur la place de Jaude et construisirent la tribune de gauche, dans le chœur. Ces deux clochers n'étaient pas achevés, lorsqu'ils furent démolis en 1734, sur les conseils de plusieurs personnes, qui insistèrent, pour en faire remarquer le mauvais effet ; les pères Minimes continuèrent alors la construction d'un grand clocher carré, bâti tout en pierre de taille, et commencé par l'architecte *Annet Jarton*, en 1702, mais abandonné comme trop dispendieux. Ce clocher carré, (le clocher actuel de l'église) fut alors donné à prix fait, par acte du 15 avril 1734, à l'architecte qui l'avait commencé (*Annet Jarton*) ; il fut entièrement achevé en 1742. Les maçons, qui s'étaient chargés de la main d'œuvre, étant des hommes peu entendus (4), causèrent sa ruine; le clocher s'écroula entièrement, avec un fracas épouvantable. Les pères Minimes, bien désappointés, furent

(1) C'est celui de *Marie du Prat*, morte en 1653, épouse de *François Augier*, seigneur des Salles.

(2) Voir les *archives départementales du Puy-de-Dôme* ; titres des Minimes de Clermont, liasse 6^e^, registre cotté *inventaire des Minimes*.

(3) L'église des Minimes possède un autre bon tableau, placé à droite dans le chœur ; *Les quatre évangélistes*, toile attribuée à *Valentin*.

(4) A leur tête était un nommé M^e^ *André Peyrat*, menuisier.

sur le point d'engager un procès avec l'entrepreneur *Peyrat* ; une transaction s'ensuivit et un nouveau prix fait, du 21 septembre 1742, avec le sieur *Peyrat*. Les travaux furent repris jusqu'aux fondements en 1742, et menés à bonne fin, dans l'état où nous les voyons de nos jours.

Dulaure (1) nous apprend que l'église des Minimes possédait en 1789 un maître-autel, qui offrait une ordonnance de colonnes en bois sculpté, sur lequel étaient placés les quatre évangélistes ; l'ensemble était d'un bel effet, mais l'exécution, due à un artiste clermontois, était mauvaise ; le sculpteur avait plus de génie que de talent.

Au-dessus de la croisée, donnant sur la façade principale, on remarque le mot latin *Charitas*, que les Minimes plaçaient comme emblème héraldique, dans les armoiries de leur ordre. A gauche, en entrant dans la nef, on aperçoit un bénitier en pierre, portant la date de 1581, avec les armes de *Ligier Bordas* (*trois bourdons de pèlerin, posés 2 et 1, au chef chargé à dextre d'une étoile et à senestre d'un croissant, à la bordure denchée*), *d'Etienne Delege*, (*de..., à 3..., au chef chargé d'un cœur*) de *M. (Michel) Blatin* (*Trois épis de blé, réunis par la tige et surmontés en chef de deux étoiles*). Au-dessous des trois écussons, figurent les noms de leurs propriétaires, puis l'indication que ces derniers étaient *luminiers*. Ce bénitier provient, évidemment, d'une église supprimée pendant la Révolution, très-probablement de l'église voisine de Saint-Adjutor, où il y avait, en effet, deux luminiers dès l'an 1522 et dont la paroisse était habitée par une branche de la maison *Blatin*, dès la fin du XVe siècle.

Avant la suppression des pères Minimes, en 1790, cette église renfermait le corps de saint Vincent, martyr.

Le 4 décembre 1793, une commission de la *section Réunion* de la ville de Clermont-Ferrand demanda à la municipalité qu'il fût dressé un devis des réparations à exécuter dans cette église, afin d'y tenir ses séances populaires. La municipalité chargea M. *Laurent*, architecte, de s'occuper de ce devis au plus tôt (2).

De nos jours, le patron de cette église est saint Pierre, ainsi que l'indique son titre, auquel on a joint le nom des Minimes, pour rappeler l'origine du monument.

## LISTE DES CURÉS DE SAINT-PIERRE-LÈS-MINIMES.

BLATEYRON . . . . . . . . . . . . . 1802-1809
FLAT. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1812
PRADIER . . . . . . . . . . . . . . 1814-1817
ANTOINE MOUILLAUD. . . . . . . . . 1822
PRADIER . . . . . . . . . . . . . . . . . 1823
ANTOINE MOUILLAUD, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . 1824-1825

Il devint curé de la paroisse du Port en 1826.

CHRISTOPHE GANNAT . . . . . 1827-1832

Vicaire général du diocèse de Clermont en 1833. Il mourut le 28 août 1846. Son portrait a été lithographié.

MESTRE . . . . . . . . . . . . . . . 1833-1843
LEGAY. . . . . . . . . . . . . . . . . 1844-1849
JOSEPH-CAMILLE FAUGIÈRES. 1850-1862

Actuellement chanoine, grand chantre de la cathédrale de Clermont.

PIERRE GANNAT . . . . 1863 ; curé actuel.

(1) *Description de l'Auvergne*, 1789, p. 231.

(2) *Registres des délibérations municipales.*

# ÉGLISE DE SAINT-ETIENNE (ST-PATROCLE OU ST-EUTROPE)

(Aujourd'hui du Saint-Cœur de Marie)

Cette basilique, située dans le faubourg de Saint-Alyre, dessert la plus ancienne paroisse de la ville. Elle fut fondée, sous le titre de Saint-Etienne, au milieu du Ve siècle, par l'épouse de *Namace*, évêque de Clermont. Grégoire de Tours n'a pas oublié de nous transmettre cette origine lorsqu'il dit, en parlant de la femme de Namace : *« ejus conjux, basilicam sancti Stephani suburbano murorum edificavit »*. On raconte une anecdote sur cette pieuse dame : Un jour, elle était assise dans l'église de saint Etienne qu'elle faisait orner de peintures à fresque, ayant sur ses genoux un livre, où elle lisait l'histoire des anciens temps et dont elle empruntait les motifs ; un pauvre entra pour prier et apercevant cette femme, vêtue comme une personne sans fortune, alla déposer sur ses genoux un morceau de pain et se retira. Celle-ci ne dédaigna point le pain du pauvre ; elle l'accepta et remercia celui qui lui faisait l'aumône. Ce pain fut précieusement gardé, mis sur sa table et bénissant le Seigneur, chaque jour, au commencement de ses repas, elle le mangea jusqu'à ce qu'il n'en resta plus.

Détruite par les Normands et reconstruite dans un temps meilleur, cette église portait encore au Xe siècle, le vocable de Saint-Etienne, son patron primitif. A la fin du XVe siècle, ce vocable fut changé pour celui de Saint-Eutrope premier évêque de la Saintonge (1), ensuite pour celui de Saint-Patrocle. Au XVIIe siècle, on désignait ce monument, tantôt sous le titre de *Saint-Eutrope*, tantôt sous celui de *Saint-Patrocle*. Audigier (en 1683) l'appelle *église de Saint-Patrocle* ; le *Calendrier d'Auvergne*, de 1762, le désigne sous le titre de Saint-Etienne.

En 462, saint Namace, fondateur de cette église, fut enterré dans ce sanctuaire ; d'autres saints évêques de Clermont y furent aussi inhumés, savoir : saint Apruncule en 491, saint Quintien, en 527, saint Félix, en 665. Le corps de saint Namace fut transféré plus tard dans l'église de saint Vénérand ; celui de saint Quintien fut transporté dans celle de Saint-Genès.

Jusqu'au moment de la révolution du dernier siècle, la cure de Saint-Eutrope resta à la nomination du chapitre de la cathédrale de Clermont, dont elle dépendait dès le XIIIe siècle.

L'église, le presbytère et le cimetière de la paroisse de Saint-Etienne furent vendus, comme biens nationaux, le 9 avril 1793, moyennant 2,875 francs, à *Michel Léomy* marchand à Clermont.

Les reliques de saint Abraham, abbé de saint Cirgues, au faubourg de Saint-Alyre, ont été solennellement transférées dans cette basilique, le 1er avril 1804, par M. *Geneix*, curé de la paroisse.

Cette église, rendue au culte, lors du Concordat (1802), vient d'être entièrement reconstruite dans un beau style gothique, sous la direction intelligente et active de son vénérable, pasteur

(1) M. Aigueperse (*Biographie des grands hommes de l'Auvergne*) l'affirme. Il est certain qu'en 1302, dans le testament du comte d'Auvergne Robert, cette église portait le titre de Saint-Etienne. La *matricule* des citoyens de Clermont, écrite en 1300, (mentionnée dans les *Origines de Clairmont*, p. 353) parle de « *la parroche de Saint-Etienne.* »

M. l'abbé *Daupeyroux*. L'architecte est M. *Imbert* (1); l'entrepreneur M. *Dargnat*. Les travaux, commencés sur la fin de 1858 (la première pierre de l'édifice a été posée le 14 octobre), ont été achevés en 1862. Le monument a été consacré avec grande pompe, le 28 août 1862, sous le titre de *Saint-Cœur de Marie*. Les évêques de Clermont, de Tulle, du Puy, de Saint-Flour et de Limoges assistaient à cette auguste cérémonie; ils étaient accompagnés par les principales autorités de la ville. Monseigneur l'évêque de Tulle a prononcé à cette consécration deux discours, pleins d'éloquence.

L'église du Saint-Cœur-de-Marie, divisée en trois nefs, a 46 mètres de longueur, et 16 mètres de largeur. La hauteur des voûtes de la grande nef est de 18 mètres. Le clocher, placé sur la porte occidentale, semble porter jusque dans les nues la croix triomphante. Les détails sont traités avec une entente remarquable de l'architecture religieuse (2).

## LISTE DES CURÉS DE SAINT-ETIENNE (SAINT-EUTROPE ou SAINT-PATROCLE)

(Aujourd'hui paroisse du Saint-Cœur de Marie)

R. MERCIER . . . . . . . . . . . . . vers 1250

PIERRE BENOIT (en latin BENEDICTI) 1285 (3)

ANTOINE DEZOLIAS . . . . . . . 1683-1711

Mort le 21 janvier 1711.

LÉGER TARAVANT, prend possession le 22 mai 1711.

Bachelier en Sorbonne; natif d'Olby (Puy-de-Dôme).

MICHEL ARDILHON, prend possession le 1er septembre 1711-1721.

CELLIER . . . . . . . . . . . . . . 1721-1729

MICHEL MORAND. . . . . . . . . 1729-1750

Mort le 30 septembre 1750.

LOUIS-CHARLES ARTAUD . . . 1750-1769

Il prit possession le 8 octobre 1750.

CHRISTOPHE-DOMINIQUE DE REYNAUD DE BEAUREGARD . . . . . . . 1770-1771

ROUGANE. . . . . . . . . . . . . . 1772-1780

CEYRAT . . . . . . . . . . . . . . . 1781-1787

CABANES . . . . . . . . . . . . . . 1787-1791

Il prêta serment à la Constitution en 1791.

MATHIEU GENEIX. . . . . . . . . 1802-1809

Premier curé lors du Concordat.

BOUCHET . . . . . . . . . . . . . . 1811-1817

CHRISTOPHE GANNAT . . . . . . 1822-1824

Mort vicaire-général du diocèse de Clermont le 28 août 1846.

DURIGNIER. . . . . . . . . . . . . 1826-1837

GERMAIN . . . . . . . . . . . . . . 1838-1848

HONORÉ DAUPEYROUX. . . . . 1849-1868

Né à Cébazat (Puy-de-Dôme). Fils d'*Antoine Daupeyroux* et de *Perette Sanitas*. Mort le 27 août 1868, âgé de 62 ans. C'est grâce à son initiative que l'église actuelle de Saint-Eutrope a été rebâtie en 1858-1862.

QUINTIEN ASTIER. . . . 1868; curé actuel.

(1) M. *Hugues Imbert*, architecte de l'église de Saint-Eutrope, est membre de l'académie de Clermont. Il est né dans cette ville le 3 juillet 1807; son père, *Gilbert-Hugues Imbert*, était avoué. Sa mère se nommait *Jeanne-Florine Barthomeuf*.

(2) Voir: *Notice sur les anciens sanctuaires de la paroisse de Saint-Eutrope*, petit volume in-18, publié à Clermont, chez *Ferdinand Thibaud* en 1862.

(3) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral arm. 5, sac D

# ÉGLISES DÉTRUITES

Eglises de Saint-Cassi (Saint-George). — De Saint-Cirgues. — De Saint-Bonnet ou de Saint-Ferréol. — De Saint-Adjutor. — De N.-D. de Chantoin. — De Saint-Laurent. — De Saint-Martin ou de Sainte-Catherine. — De Saint-Genès. — Chapitre collégial de Saint-Genès. — Eglise de Saint-Pierre. — Chapitre de Saint-Pierre. — Eglises de Saint-Rémy. — De Saint-Jacques. — De Saint-Barthelmy. — De Saint-Saturnin. — De Sainte-Magdeleine. — De Notre-Dame-d'Entre-Saints (Saint-Clément ou Saint-Alyre). — De Saint-Julien. — De Saint-Amandin. — De Saint-Pierre-le-Château. — De Sainte-Croix ou du Saint-Sépulcre. — De Saint-Pierre. — De Saint-Hilaire. — De Saint-Jean-Baptiste. — De Saint-Clément. — De Saint-Jean-Baptiste. — De Saint-Austremoine. — De Saint-Pierre de Chantoin. — De Saint-Michel. — De Saint-Sauveur. — De Saint-Christophe. — De Saint-Désidérat. — De Saint-Vincent. — De Saint-Guillaume. — De Saint-Antolian. — De Saint-Priest. — De Saint-Légonce. — De Saint-Yves. — De Saint-Vénérand.

## ÉGLISE DE SAINT-CASSI (SAINTE-GEORGE)

Cette église paroissiale comprenait dans sa circonscription tout le faubourg de Saint-Alyre. Elle était attenante à l'enceinte de la célèbre abbaye. C'est une des plus anciennes basiliques de la ville. Elle fut fondée du temps de saint Austremoine, vers l'an 255, et placée sous le titre de saint Cassius (appelé par le peuple *Saint-Cassi*) (1). Saint Victorin *(Victorinus)*, saint Maxime (qui souffrirent le martyre avec 6,265 chrétiens, en 260), sainte George, vierge d'Auvergne, qui vivait en 480, y furent enterrés avec sainte Léongoncie. Avant 1793, on y voyait une inscription en marbre blanc, portant l'épitaphe de sainte George que nous venons de mentionner :

HOC JACET IN TUMULO SACRATA GEORGIA CHRISTI,
ET DEVOTA BONIS, MENTE, FIDE, MERITO
OB QUAM MAGNA PATREM PREMERET CUM TURBA PROCEREM ;
ILLA DEUM LEGIT FELICIORE TORO.

L'auteur de la *Notice sur les anciens sanctuaires de la paroisse de Saint-Eutrope* traduit ainsi ces vers :

En ce poudreux séjour, passant tu vois les cendres
De sainte Georgie, éminente en vertu,
Qui refusa jadis un époux prétendu
Pour donner à Jésus ses amours les plus tendres.

En 1531, l'évêque *Guillaume du Prat* ouvrit le tombeau de sainte George et donna la tête de cette vierge au monastère de Saint-Alyre (2).

(1) On écrivait aussi *Saint-Cassy*.

(2) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 349.

Les fidèles, qui vénéraient avec grande confiance les reliques de sainte George, baptisèrent cette église du nom de cette vierge à la fin du XVᵉ siècle ; à cette époque, la dévotion à sainte George était très-suivie (1) ; ce nouveau vocable persista jusqu'au moment de la suppression de cette paroisse à l'époque de la grande Révolution.

Grégoire de Tours rapporte, comme témoin, un crime horrible commis par les ordres de l'évêque Cautin dans l'église de Saint-Cassi ; laissons parler l'illustre prélat :

« Toujours attaché de corps et d'âme à l'église de Clermont, je souffrais étrangement de voir toutes les choses qui s'y passaient, et n'osais en rien dire, je ne puis néanmoins dissimuler un événement, dont mes yeux ont été témoins ; il est si affreux que je frissonne en y songeant. »

Grégoire de Tours fait ensuite le portrait de l'évêque *Cautin*, qui était abandonné à tous les vices : débauché, ivrogne, avare, fripon :

« Malheur au propriétaire qui l'avait pour voisin, continue cet historien ; il achetait toujours sans payer, empruntait et ne voulait jamais passer d'acte, prenait effrontément les biens de plus faible et par ruse ceux des puissants, qu'il ne se donnait pas même la peine de ménager.

« Nous avions dans la ville d'Auvergne un prêtre nommé *Anastase* ; il était recommandable par sa droiture et par la fermeté de son caractère. Clotilde, la vertueuse épouse du roi Clovis, avait donné à ce prêtre un certain bien, dont il jouissait ; des lettres de cette grande reine lui en assuraient la propriété, pour lui et pour ses héritiers.

« Notre évêque *Cautin*, qui trouvait ce bien à sa convenance, aurait voulu l'obtenir d'Anastase. Cautin lui faisait un accueil gracieux et l'attirait chez lui le plus souvent qu'il pouvait. Il lui prodiguait les promesses les plus belles et les caresses les plus basses, le suppliant de lui donner son bien avec les lettres de la reine.

« Le prêtre Anastase n'osa pas d'abord résister, en face de son évêque ; il cherchait dans son esprit quelque honnête défaite ; il lui laissait chaque fois entrevoir un petit rayon d'espérance.

« A la fin, *Cautin*, poussé par son avarice, entre en fureur, et voilà qu'à la prière, il fait succéder la menace. Anastase refuse formellement. Cautin s'irrite. Faites de moi ce que vous voudrez, lui dit-il ; j'aime mieux souffrir pour un temps, que d'exposer mes enfants à périr de misère.

« Alors, l'évêque indigné le livre aux ministres de ses injustices : c'étaient de vils satellistes, aveugles exécuteurs de ses volontés ; ils s'emparent d'Anastase ; ils le mènent de rue en rue par toute la ville, l'accablent d'outrages, et l'exposent scandaleusement à la risée du peuple.

« Le prêtre est ramené aux pieds de l'évêque, qui lui dit en colère : « Malheureux, ma bonté veut bien encore te laisser l'arbitre de ton sort ; donne-moi ta terre et ton titre, ou tu vas dans le plus affreux des cachots mourir de désespoir et de faim.— Je mourrai, répond le prêtre.— Les satellistes le saisissent. — L'évêque, les arrêtant, fait à Anastase une peinture effroyable des tourments qui l'attendent. Anastase, sans lui répondre, le regarde avec mépris, se tourne et marche à la mort. Il y avait dans l'*église du Saint-Martyr Cassius*, un caveau profond ; c'était une crypte très-antique et très-secrète ; on y fait descendre Anastase ; là se trouve un vaste tombeau de marbre blanc et c'est là que les satellistes de Cautin conduisent le prêtre infortuné, c'est dans ce séjour des morts qu'il doit être enfermé vivant. Il lui reste encore la liberté du choix, mais toujours inébranlable, il approche de son tombeau et le mesure des yeux sans pâlir et sans rompre le silence ; le sépulcre s'ouvre devant lui. Le cadavre d'un vieillard y avait été déposé ; c'est sur ce cadavre empesté qu'Anastase est étendu. Déjà la pierre sépulcrale retombe et l'y renferme ; ce bruit sourd, au milieu d'un profond silence, porte l'épouvante dans le cœur des satellistes ; ils se retirent en frisonnant, de cette grotte affreuse ; la porte de fer tombe, crie sur ses gonds et va frapper le mur que le bruit des clefs fait retentir :

(1) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont.*

l'on pose en dehors des sentinelles pour veiller jour et nuit, afin d'ôter au malheureux tout espoir de secours.

« Cependant, Anastase éprouvait les horreurs d'une mort anticipée. Tout espoir est anéanti dans son cœur ; le bruit de la pierre qui retombe, est encore dans son oreille ; cette pierre fatale pèse sur sa tête et sur son corps ; ses yeux lui sont devenus inutiles ; son imagination n'en est que plus frappée. Le tombeau, qui le renferme, est assez grand, pour qu'il puisse retrouver un peu l'usage de ses mains, mais il n'a point la liberté de se tourner et tous ses membres comprimés portent sur la poitrine du cadavre ; l'odeur infecte, qui s'en exhale, se glisse jusque dans le fond de ses entrailles ; son cœur bondit et semble lui échapper ; tour à tour, ses forces s'éteignent et se raniment, et sa longue agonie est d'autant plus épouvantable, qu'elle réveille à tout instant le sentiment de la douleur et d'un désespoir impuissant. Quelquefois, de son manteau couvrant sa bouche et son nez, il intercepte sa respiration ; en cet état si pénible, croiriez-vous qu'au moment d'une contrainte aussi cruelle il s'efforce de le prolonger? C'est lui même qui nous l'a dit ; il éprouve un calme, qui suspend pour quelques instants le plus effrayant, le plus insupportable des supplices, mais quand il se sent prêt à étouffer, sa main machinalement écarte son manteau de dessus sa bouche ; alors, commandé par la nature, il reprend malgré lui son haleine, soudain, comme un trait la vapeur empoisonnée, frappant ses poumons et son cerveau, forme une épaisse exhalaison, qui remplit à la fois sa bouche, son nez et même ses oreilles.

« A la fin, Dieu daigna jeter sur le plus malheureux des hommes un regard de miséricorde. Anastase, en étendant un bras vers une extrémité de sa tombe, sent sous sa main le bout d'un bâton, qui lui résiste ; c'est un levier laissé là par oubli, quand la pierre sépulcrale est retombée. Anastase le saisit, le pousse et se débat comme le moribond que les flots engloutissent. Le levier, quelque temps immobile, commençant à s'ébranler, soulève tant soit peu le marbre du sépulcre ; accablé de ce premier effort, soudain le prêtre se ranime ; il bénit le ciel ; ses forces renaissent ; il les ramasse toutes ; il pousse de nouveau ; le levier cède et le marbre se meut. Bientôt, Anastase parvient à faire une ouverture, à la faveur de laquelle il passe un bras, puis la tête, les épaules, enfin toute sa personne.

« Hors de cette tombe fatale, dans le premier mouvement de sa joie, le prêtre se prosterne et rend grâce à la bonté divine. Mais comment sortir de ce cachot affreux ; les murs en sont épais ; une porte de fer en ferme l'entrée et cette entrée est gardée par les satellistes de Cautin. Anastase fait toutes ces réflexions ; il est sans armes ; il est seul, que peut-il faire ? Il n'était déjà plus nuit ; il n'était pourtant pas jour encore ; il marche lentement jusqu'au mur et cherche tout à l'entour, en tâtonnant ; il veut trouver la porte de cet infernal souterrain ; il sent sous sa main une large plaque en fer garnie d'énormes clous ; voici, dit-il, en lui-même la porte de mon cachot. Il prête l'oreille et croit entendre quelque bruit en dehors ; est-ce une sentinelle ? est-ce un passant ? son œil inquiet s'attache au trou de la serrure ; il lui semble entrevoir quelqu'un ; plus il observe, plus il croit qu'on vient de son côté ; il se laisse aller d'abord à un faible sentiment d'espérance, que la réflexion détruit soudain ; malgré le trouble, qui l'agite, il redouble d'attention ; voici qu'il distingue un homme, marchant dans un sentier voisin de son cachot. Il appelle en suppliant, non à voix haute, il craint les gardes, qui doivent le surveiller ; il ne veut se faire entendre que du passant et le prie d'un ton si douloureux que l'homme s'arrête étonné, cherchant d'où part cette voix plaintive. Le prêtre recommence sa prière, alors le passant l'interroge et demeure glacé d'horreur, au récit d'un malheur si peu croyable. Le ciel avait permis que les sentinelles, craignant les rigueurs d'une longue nuit d'hiver, et rangés autour d'un feu mourant fussent plongées dans l'ivresse et dans le sommeil. Le passant est un homme des champs ; il s'en allait à la forêt voisine, armé d'une sorte de hache, qu'il a sur l'épaule. Il examine avec soin la porte du cachot ; un poteau la retient et touche à la serrure ; il frappe à coups redoublés, au risque d'avertir les sentinelles ; enfin, il fait des efforts si prompts et si puissants que le poteau qui tombe, rend au prêtre la vie et la liberté.

« En respirant un nouvel air, Anastase crut renaître et mourir de joie et se précipite dans les bras de son libérateur ; il se hâte de le remercier, lui recommande le secret, court à son logis, cherche et emporte le titre qu'il tient de la sainte reine Clotilde ; il s'échappe aussitôt de la ville, marche nuit et

jour, arrive à la cour de Clotaire et découvre à ce prince l'horrible conduite de l'évêque Cautin. Au récit des malheurs d'Anastase, dont la cause fut si légère, et dont les détails sont si affreux, tous les yeux se fixent sur lui, tous les cœurs frémissent d'horreur et de pitié. Non, disait-on, l'enfer n'a rien produit de pareil; il n'y a point d'exemple d'un crime aussi atroce, ni de supplice assez grand pour le punir; Hérode et Néron étaient moins barbares que Cautin.

« Cautin se rendit aussitôt à la cour et fut convaincu de ses crimes. Cependant, il n'en fut point puni et le prêtre Anastase n'obtint la jouissance de son bien qu'après beaucoup de difficultés. Ce déplorable évènement se passa en l'an 550. Cautin mourut de de la peste à Clermont en 570. » (1)

La paroisse de Saint-Cassi fut supprimée en 1791. Le presbytère fut vendu comme bien national, le 18 ventôse an II (2), au sieur *François Rigaud*, meunier à Clermont, moyennant 11,200 francs. Le cimetière fut réservé dans l'acte de vente, ce qui permit de créer la place qui, de nos jours, porte le nom de *place du cimetière Sainte-George*. L'église est aujourd'hui transformée en grange; en dernier temps, elle a servi à une usine. La présentation de la cure appartenait à l'abbaye de Saint-Alyre et la collation à l'évêque de Clermont. En 1688, l'abbaye de Saint-Alyre transigea avec le curé de Saint-Cassi; il fut convenu que ce dernier serait tenu d'assister, sous la croix de l'abbaye, c'est-à-dire avec le corps des religieux de ce monastère, aux processions publiques, qu'il quitterait l'étole en arrivant à la première porte du couvent, qu'il payerait chaque année une rente de 5 livres, pour droit de patronage et que chaque nouveau curé donnerait un marc d'argent à sa prise de possession, en raison de son presbytère, construit par l'abbaye et dans ses dépendances.

LISTE DES CURÉS DE SAINT-CASSI (SAINTE-GEORGE)

ASTORG DU BOIS (DE Bosco) . . . . . 1273
GERARD DE BRIGODE nommé en 1276-1301
PIERRE EVÊQUE, successeur du précédent . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1301
JEAN DURAND . . . . . . . . . . . 1301
LOUIS DE MONTFUMÉ . . . . . . . . . 1453
SIMON MACHEBŒUF, prieur-curé. . . 1522
JEAN LYMOZIN . . . . . . . . . . . 1532
GUILLAUME GIRETE. . . . . . . . . . 1532
JEAN PLAIGNES. . . . . mort en avril 1626
Enterré dans la cathédrale de Clermont.
FRANÇOIS RIGAULD, qui testa le 2 mai 1678
DE MASCON DE LA MARTRE . . . . . 1684
DOM LOGHNAM, moine de St-Alyre 1699-1707
VIGIER. . . . . . . . . . . . . . . 1715-1745
LOUIS-ANTOINE RABOISSON . . 1745-1778
Il prit possession le 20 juin 1745.
THOMAS LEMASSON . . . . . . . 1778-1792
Il prit possession le 29 octobre 1778; refusa de prêter le serment à la Constitution en 1791. Les électeurs du district de Clermont le désignèrent en 1791, pour remplir les fonctions de curé de la paroisse de Saint-Alyre (Sainte-George).

La paroisse de Saint-Cassi était aussi la résidence d'un prieur, dont la nomination appartenait à l'abbaye de Saint-Alyre (3).

(1) Dulaure, *Description de l'Auvergne* a raconté ce fait, d'après le texte de Grégoire de Tours. Les historiens de l'Auvergne, qui se sont succédé depuis, ont presque tous reproduit cette émouvante anecdote.

(2) 8 mars 1794.

(3) Pouillé manuscrit du diocèse de Clermont, écrit en 1700.

# ÉGLISE DE SAINT-CIRGUES

L'église paroissiale de Saint-Cirgues *(sancti Cirici)*, située dans le faubourg de Fontgiève, fut construite, vers l'an 270, sous l'épiscopat de saint Austremoine, premier prédicateur de la foi en Auvergne. En principe, ce ne fut qu'un oratoire, érigé plus tard en église paroissiale lorsque le nombre des chrétiens de la ville d'Auvergne s'accrut. Durant la persécution de Dioclétien contre les chrétiens, sainte Juliette et saint Cirgues, son fils, souffrirent le martyre en Orient. Saint Amateur, évêque d'Auxerre, porta en Gaule les reliques de saint Cirgues. Plusieurs cités en eurent des parcelles et dédièrent des basiliques à l'honneur du saint martyr. Celle qui fait le sujet de cette notice fut de ce nombre.

Lorsque saint Abraham vint introduire la vie monastique en Auvergne (en l'année 460 environ) et s'établir à Clermont, l'église de Saint-Cirgues lui fut laissée, pour servir de chapelle à son monastère. Le monastère de Saint-Cirgues fut détruit par les Normands (dans l'intervalle de 853 à 916); ses ruines ne furent jamais relevées. La chapelle devint alors une église paroissiale. Elle fut aliénée avec son presbytère, comme bien national, le 22 août 1793, à *Martin Michon*, dit *Mallet*, marchand de fromages à Clermont. Il reste peu de choses de cette église. Pendant la Révolution, elle fut convertie en une écurie et une auberge.

Le corps de saint Abraham, premier abbé du monastère de Saint-Cirgues, ceux de saint Just, archidiacre, et de saint Silvin reposaient dans cette basilique.

En 1804, M. *Geneix*, dernier curé de Saint-Cirgues (curé de 1758 à 1791), obtint de Monseigneur *Duvalk de Dampierre*, évêque de Clermont, la permission d'ouvrir le tombeau de saint Abraham qui, suivant les procès-verbaux, a été reconnu comme renfermant réellement les précieux restes du saint abbé, restes qui ont été transférés solennellement, le 11 avril 1804, dans l'église paroissiale de Saint-Eutrope, dont M. *Geneix* était alors pasteur.

Le village de Durtol, près de Clermont, dépendait de la paroisse de Saint-Cirgues, dont la nomination du curé appartenait, dès l'an 1298, au chapitre de la cathédrale de Clermont.

## LISTE DES CURÉS DE SAINT-CIRGUES.

GUILLAUME VITAL (en latin VITALIS) . . . . . . . . 1298 (1)

JEAN TAILHANDIER. . . . . . . . . . . 1594
Chanoine de la cathédrale de Clermont.

JULIEN MALLET . . . . . . . . . . . . 1613

JEAN BARGHAULD. . . . . . . . . . . . 1632

BOUCHEIX . . . . . . . . . . . . . . 1661

JEAN MÈGEMONT. . . . . . . . . . . . 1662

MICHEL MANDET . . . . . . . . . . . . 1664

ANTOINE ACHARD . . . . . . . . . . . 1665

BOUCHEIX . . . . . . . . . . . . 1670-1672

JEAN MÈGEMONT, qui précède. . 1673-1693

JEAN LELARGE. . . . . . nommé en 1706
Chanoine de la cathédrale de Clermont.

FRANÇOIS BOMPART. . . . . . . 1715-1733

MATHIEU GENEIX . . . . . . . . 1758-1791
Il refusa de prêter le serment à la Constitution en 1791. Curé de Saint-Eutrope de 1802 à 1809.

1. Voir son acte de nomination : *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral, arm. 5, sac P.

# ÉGLISE DE SAINT-BONNET OU DE SAINT-FERRÉOL

Cette église était située sous la Poterne et le *grand escalier*, dans la rue appelée aujourd'hui *rue des Trois Ponts*. Elle fut fondée au commencement du VIII[e] siècle par saint Bonnet, évêque de Clermont, qui la dédia à saint Maurice, courageux militaire viennois, lequel rendit un mémorable témoignage à la foi en 287. Saint Bonnet mourut à Lyon, en l'an 707. Son corps, d'abord inhumé dans cette ville, fut apporté en 730 à Clermont, où il fut enterré en l'église de Saint-Maurice, qui dès lors prit le nom d'église de Saint-Bonnet, car bientôt de nombreux miracles attirèrent autour du tombeau du saint évêque, un grand concours de fidèles. En 1683, du temps de l'historien Audigier, le peuple avait une dévotion particulière à ce saint, qu'il invoquait dans les maux de jambes (1).

En 1095, le chef de saint Bonnet fut tiré de cette église et transféré dans la cathédrale de Clermont, où il fut enchâssé dans un beau reliquaire en 1657.

L'église de Saint-Bonnet remplaça au XI[e] siècle le nom du saint évêque par celui de Saint-Ferréol (2), qu'elle conserva jusqu'au moment de la grande révolution ; à cette époque, elle fut vendue comme bien national. Elle sert aujourd'hui à une fabrique de confiserie.

Cette église était paroissiale et prieurale. Le prieuré appartenait à l'abbaye de Saint-Alyre, qui faisait desservir la paroisse par un de ses moines.

Voici les noms des bénédictins de Saint-Alyre, qui se qualifient prieurs de Saint-Bonnet, et que nous relevons dans les archives de ce couvent.

## PRIEURS DE SAINT-BONNET.

AMABLE CLAPIER . . . . . . . . . . . . 1442
GODEFROY DE BONNEVAL . . . . . 1502
JEHAN BOULENGER. . . . . . . . . . 1503
ANTOINE ALBIAT, sacristain du couvent de Saint-Alyre. . . . . . . . . . . . . . 1503-1506
GUILLAUME CONSTANTIN . . . . . . 1536
NICOLAS LECLERC . . . . . . . . . . 1537
JACQUES MONTMAJOUR. . . . . . . . 1539
RAOUL DE SÉRICOURT . . . . . . . . 1541
JEHAN MUROL. . . . . . . . . . . . . 1542
GEORGES RIBEYRE. . . . . . . . vers 1550
PIERRE HUBERT . . . . . . . . . . . . 1552
GILBERT THIERRY. . . . . . . . . . . 1559
LOUIS RICHARD. . . . . . . . . . . . 1583
GUILLAUME LINGRAS. . . . . . . . . 1592
AMBROISE ARCIS . . . . Il résigna en 1730
LÉGER LEFEBVRE . . . . . . . . . . . 1731
EDME GOUNOT, cellérier de St-Alyre. 1764
Il prit possession le 27 juillet 1764.
JACQUES CHARDÉ . . . . . . . . . . . 1776

En 1653, le prieuré et l'église de Saint-Bonnet furent cédés au grand séminaire que l'évêque *Joachim d'Estaing* créait pour le diocèse de Clermont. Quant à la paroisse, elle fut desservie depuis cette époque (1653), par un sulpicien de cet établissement. Il y avait un cimetière qui était adjacent à l'église.

(1) St-Bonnet mourut de la goutte, ce qui nous explique pourquoi il était invoqué pour les maux de jambes

(2) *Calendrier d'Auvergne* pour 1762.

LISTE DES CURÉS DE SAINT-BONNET OU DE SAINT-FERRÉOL.

ETIENNE DES MAISONS (DE DOMIBUS) . . . 1319
Il se qualifie *recteur de Saint-Ferréol* (1).
JEAN TAILHANDIER . . . . . . . . . . 1373
PIERRE . . . . . . . . . . . . . . . . 1522
GUILLAUME DUBEUF . . . . . . 1632-1654
Doyen du chapitre de Saint-Pierre de Clermont, docteur en théologie. Il mourut le 27 janvier 1656.
SAVIGNAT . . . . . . . . . . . . . 1654-1657
LIGIER VIDILHE . . . . . . nommé en 1656
GUILLAUME POMEYROL . . . . . . . 1661
FRANÇOIS DE GIEU . . . . . . . . . . 1665
Il était curé de Saint-Martin de Chalvignat en 1681.
YVES GOURIOU . . . . . . . . . . . 1665-1709
Mort le 11 février 1709.
MELCHIOR LAURENT . . . . . . . . . . 1710
JOSEPH POMMIER. . . . . . . . . 1714-1719
Mort le 10 mai 1719.
PRIAT . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1719
LAUSSEURRE . . . . . . . . . . . . 1722-1722
A. SAUZET . . . . . . . . . . . . . 1727-1733
CLAUDE D'EGLISE . . . . . . . . 1735-1746
BONHOMME. . . . . . . . . . . . . 1747-1756
FRANÇOIS LYOTARD. . . . . . . 1759-1771
DELOUR. . . . . . . . . . . . . . . 1772-1774
COURTIN . . . . . . . . . . . . . . 1774-1775
JOSEPH SEGRETTIER . . . . . . 1775-1791
Refusa de prêter le serment à la Constitution en 1791.

# ÉGLISE DE SAINT-ADJUTOR

Cette église, qui desservait la vaste paroisse du faubourg des *Gras*, était située dans la rue à laquelle elle a donné son nom. Elle était très-petite et mal bâtie. Sa fondation remontait au VIe siècle (2). Elle fut dédiée à saint Maxence, appelé dans les titres latins des Xe et XIe siècles *Sanctus Adjutoris Maxentis* et que les Clermontois désignaient en patois sous le nom de *saint Adjudoux*. Robert IV, dauphin d'Auvergne, mentionne cette église dans son testament de 1302; il l'appelle : *ecclesia parrochialis sancti Adjutoris Claromontis* (église paroissiale de Saint-Adjutor de Clermont) (3). Elle posséda pendant quelque temps le corps de saint Amable, patron de la ville de Riom, qui fut ensuite transféré à Riom.

Les revenus de cette église étaient administrés par deux *luminiers* dès 1521 et par trois luminiers en 1628. Le cimetière de la paroisse était placé dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de *rue du cimetière de Saint-Adjutor*. Le 15 janvier 1641, *Denis Brulon*, qui était alors curé, présenta requête à l'évêque de Clermont pour faire transférer, dans un jardin placé près de l'Hôtel-Dieu de Saint-Adjutor, le cimetière des pauvres de cet hôpital qui était attenant au presbytère de l'église Saint-Adjutor.

Le 24 mars 1660, un bref du pape Alexandre VII accorda une indulgence plénière à tous les fidèles qui visiteraient l'église de *Saint Adjudoux Maxence*, de Clermont, le jour de la fête paroissiale de cette église (le 26 juin).

Cette paroisse fut supprimée en 1791, par l'effet de la Révolution. L'église fut vendue comme bien national, le 23 février 1793, moyennant 1,100 francs, à un maçon de Clermont, nommé

(1) Baluze, *Maison d'Auvergne*, t. II, p. 584.
(2) Delarbre, *Notice sur Clermont*.
(3) Baluze, *Maison d'Auvergne*, t. II, p. 306.
(4) *Archives départementales du Puy-de-Dome*, liasse concernant la cure de Saint-Adjutor.

*Martin Bonnet*, qui la transforma en grange ; les bâtiments du presbytère devinrent, par un acte du même genre, la propriété de la dame veuve *Pradon*, marchande à Clermont ; ils furent achetés 4,000 francs (acte du 7 décembre 1791).

Dès l'année 1515, il y avait une confrérie sous le vocable du *Saint Esprit* dans cette église. Ses assemblées, composées des plus notables bourgeois de la paroisse, avaient lieu en la maison curiale ; ses biens étaient administrés par deux *bailes*. Chaque année, les confrères étaient conviés à une grande cérémonie religieuse le lundi de la Pentecôte, qui était leur fête. En 1679, cette confrérie, qui avait alors pour bailes Mᵉ *François Cassière* et *Jean Cortigier*, fit imprimer chez *Michel* et *André Jacquard* « imprimeurs de Monseigneur l'évêque et du clergé de Clermont » les noms de ses confrères et la date de leur réception depuis l'an 1638. Nous extrayons de cet imprimé, les noms suivants qui, en leur temps, occupèrent un certain rang parmi la bourgeoisie clermontoise et dont plusieurs sont encore représentés fort honorablement de nos jours :

GUILLAUME L'HÉRITIER . . . . . . . 1666

La famille *L'Héritier* existe encore dans cette ancienne paroisse. M. L'Héritier, qui habite dans la rue Saint-Louis, est l'un des plus notables négociants de Clermont.

ANTOINE BLATIN. . . . . . . . . . . . 1674

Nous donnons une notice généalogique sur la famille Blatin au chapitre *Familles anciennes*. La maison *Blatin* est l'une des plus anciennes de notre ville.

FRANÇOIS L'HÉRITIER . . . . . . . . 1679

NICOLAS COUPELON. . . . . . . . . . 1684

LOUIS JACOB . . . . . . . . . . . . . 1684

JEAN JEUDI . . . . . . . . . . . . . . 1684

Au chapitre *Familles anciennes*, nous donnons une notice généalogique sur la famille *Jeudy*.

FRANÇOIS VAZEILHES. . . . . . . . . 1691

La famille *Vazeilhes* est aujourd'hui représentée par M. *Vazeilhes*, ancien notaire à Clermont. (Voir le chapitre des *Familles anciennes*.)

JEAN COUPELON . . . . . . . . . . . . 1692

GUILLAUME CEYRAT . . . . . . . . . 1699

Il n'existe plus qu'une demoiselle de ce nom, descendante dudit Guillaume.

PIERRE DU FAUX. . . . . . . . . . . . 1699

Cette famille bourgeoise existe encore dans notre ville.

ANTOINE DU FAUX . . . . . . . . . . 1713

PIERRE SÉDILLOT . . . . . . . . . . 1713

Nous donnons une notice sur cette famille au chapitre *Familles anciennes*.

GEORGES et GABRIEL BLATIN. . . . 1713

LE MARQUIS DE FRÉDEVILLE. . . . 1714

JEAN DU FAUX . . . . . . . . . . . . 1717

GABRIEL L'HÉRITIER . . . . . . . . . 1721

JEAN CEYRAT . . . . . . . . . . . . . 1731

JEAN-BAPTISTE LEGRAS, baile . . . 1783

JOSEPH DRELON et DRELON, *cadet*. 1790

La famille *Drelon* compte aujourd'hui à Clermont parmi les plus notables du haut commerce

La nomination du curé de Saint-Adjutor appartenait au chapitre de Saint-Amable de Riom.

## LISTE DES CURÉS DE SAINT-ADJUTOR.

BONNET. . . . . . . . . . . . . . . . 1252

Qualifié chapelain (*capellanus*) de Saint-Adjutor.

GUILLAUME GERARD . . . . . . . . . 1316

HUGUES FRENAUD. . . . . . teste en 1457

BONNET VARENNES, dit GARMY. . . 1574

JEHAN BELLAIGUE . . . . . . . . . . 1597

Il fit son testament le 21 août 1597.

PIERRE MOURGUE . . . . . . . . . . 1630

DENIS BRULON, chanoine de N.-D. du Port . . . . . . . . . . . . . . . . 1635-1655

DE BEAUNE . . . . . . . . . . . . . . 1665

DAMIEN MOURGUE. . . . . . . . . . . 1666

DENIS BRULON, qui précède . . . 1666-1674

GUILLAUME DE LA BARRE . . 1674-1684

JEAN VERNIAT . . . . . . . . . . 1687-1692

TOIZAT . . . . . . . . . . . . . . . . . 1694

THELETTE . . . . . . . . . . . . 1694-1708

BROQUIN . . . . . . . . . . . . . 1709-1719

ANTOINE GILBERT . . . . . . . . 1719-1725

JEAN-BAPTISTE CORTIGIER . . 1727-1739

Il se démit de la cure de Saint-Adjutor, le 28 décembre 1739, et fut nommé chanoine du chapitre de Saint-Genès de Clermont, le 31 du même mois.

FRANÇOIS VILLEMONTEIL 1739; mort en 1760.

JULIEN MARTINON, prend possession le 29 avril 1761.

Ancien curé d'Aulzon et auteur d'un manuscrit sur les *familles sénatoriales de l'Auvergne*. Il y a apparence qu'il exerça fort peu de temps les fonctions curiales.

FAURE . . . . . . . . . . . . . . . 1761-1763

FRANÇOIS BLATEYRON . . . . . 1764-1791

Il refusa de prêter le serment à la Constitution en 1791.

## ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE CHANTOIN

Construite en 330, dans le verger de l'abbaye de Chantoin «*in viridario Cantobeno*», cette église, dédiée à *Notre-Dame-de-Gloire* (*Beatæ Mariæ Gloriosæ*), était paroissiale, dès l'an 1234, ainsi qu'un acte, passé en présence du curé *Aldefred*, en fait foi. Cet acte appelle ce curé : *Magister Aldefredus, rector ecclesiæ Cantoennensis.*

La statue de Notre-Dame-de-Gloire, que le peuple appelait *Notre-Dame de Laurio*, parce qu'elle provenait du village de Laurie, situé dans la Haute-Auvergne, près de Massiac, attirait un grand nombre de fidèles dans cette église et lui fit donner le vocable de Notre-Dame. On croit que saint Urbique, évêque de Clermont et sa femme y furent ensevelis.

La paroisse de Notre-Dame-de-Chantoin fut unie, en 1633, avec tous ses revenus à l'église de Notre-Dame-du-Port, par l'évêque *Joachim d'Estaing*, lors de la suppression des religieux augustins de Chantoin et de l'arrivée des pères carmes-déchaussés qui les remplacèrent.

Quelques écrivains ont pensé que l'église paroissiale de Chantoin n'était pas celle de Notre-Dame, située dans l'enclos de ce monastère, mais bien l'église abbatiale de ce couvent ; des documents authentiques établissent le contraire. M. l'abbé *Cohadon* (1) fait donc erreur lorsqu'il prétend que l'église abbatiale de Saint-Pierre-de-Chantoin était paroissiale et que celle de N.-D.-de-Gloire était simplement une chapelle.

## ÉGLISE DE SAINT-LAURENT

Cette église paroissiale était bâtie au sud de celle de N.-D.-du-Port, dans la rue qui porte encore le nom de Saint-Laurent. Grégoire de Tours (livre II de l'*Histoire*) dit qu'elle fut fondée en 485 par *Victorius*, comte de Clermont et duc d'Aquitaine. Quelques-uns ont pensé que dans l'origine cette église servit de chapelle à une abbaye de moines, que même l'un des abbés, d'après Yves de Chartres, s'appelait alors *Robert*, mais Savaron dans son traité *De sanctis ecclesiis et monasteriis Claromontis*, a soin de remarquer que l'abbaye de Saint-Laurent n'était autre que le corps régulier des chanoines de la cathédrale, alors sous le vocable de Saint-Laurent et qui, en effet, avait à sa tête un abbé.

Le corps de saint Gal, évêque de Clermont, celui de saint Brice, archevêque de Tours et

(1) *Notice sur l'abbaye de Chantoin*, insérée dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*.

plusieurs autres « dont Dieu seul sait les noms » (*quorum nomina Deus scit*), comme le dit l'auteur anonyme du manuscrit des églises de Clermont, écrit en 950, reposaient dans cette église.

A la fin du XIIIe siècle, l'église de Saint-Laurent est appelée dans un terrier de l'évêché, écrit en langue patoise, *« la chapella de sainct Laurens de sors la muraillas de Clarmons »* (1). (La chapelle de saint Laurent au-dessus des murailles de Clermont).

Cette église était trop voisine de celle de N.-D.-du-Port pour conserver le titre paroissial dont elle avait été décorée à une époque reculée. L'évêque *Guy de la Tour* jugea convenable de supprimer cette paroisse pour l'unir à celle du Port. Ce changement s'opéra en 1285, comme l'indiquent les paroles mêmes de l'évêque : *« Item, ecclesiæ Beatæ Mariæ de Portu Claromontensis, unimus ecclesiam sancti Laurentii, prope dictam ecclesiam de Portu »*. Depuis cette époque, cette église devint un oratoire qui passa aux sœurs de Nevers, lors de leur arrivée à Clermont dans la paroisse du Port en 1703. Cet oratoire sert aujourd'hui de *chapelle militaire* sous le vocable de saint Laurent et de saint Maurice, capitaine romain.

Vers l'année 1680, on découvrit dans cette chapelle des « arches sépulcrales », des urnes, des inscriptions et des sculptures en pierres; on y trouva aussi des lampes, (2). De toute cette trouvaille, on ne conserva qu'une pierre sculptée représentant un diacre de la cathédrale, nommé *Mellio*, ayant deux aigles de chaque côté de la tête. On lisait cette épitaphe au-dessous :

*« Hic Tegitur tumulo qui legis intellige jacentem diaconum E. Mellio ipse terdenus et lustra sic jecerat annus, sed mors invida abstulit jovem vitam. Obiit subdie quinto Kal. Augustas, Anno 37 regni domini Chlotarii Regis »*. Cette incription, d'après l'indication de l'épitaphe, remontait à l'an 650.

## ÉGLISE DE SAINT-MARTIN OU DE SAINTE-CATHERINE

Cette petite église, dédiée à saint Martin, mais plus connue sous le titre d'église de Sainte-Catherine, comprenait dans sa circonscription paroissiale une partie du faubourg du Passeport et le village de Villars tout entier (3). Elle était placée dans l'enclos du monastère de Saint-André et se trouvait adossée à la muraille de la grande enceinte de la ville d'Auvergne, près d'une porte, qui avait pris le nom de *porte de Saint-Martin*, à cause de son voisinage avec cette église (4). Delarbre (5) prétend qu'elle avait été construite en 397. La nomination de la cure appartenait à l'abbaye de Saint-André; les fonctions curiales étaient remplies par un religieux de ce monastère.

Vers l'an 1680, cette église fut abandonnée et le service paroissial transféré en l'église abbatiale de Saint-André, dont nous donnons l'historique, en parlant de ce monastère. On ignore le motif de ce changement.

Le corps de saint Pégonce et celui de saint Marcel reposaient dans cette église qui fut démolie en 1797.

(1) *Archives départementales du Puy de-Dome*, fonds de l'évêché, liasse première des terriers.

(2) Ces lampes, nous dit l'historien Jacques Audigier, « étaient *éternelles*, mais elles s'éteignirent au moment de leur découverte. » En ce temps-là, la superstition de nos ancêtres croyait encore à une pareille absurdité !

(3) *Villars*, village à l'ouest de Clermont.

(4 et 5) Delarbre, *Notice sur Clermont*.

LISTE DES CURÉS DE SAINT-MARTIN OU DE SAINTE-CATHERINE.

GUILLAUME BOUCHER (BOCHERII). . 1306
S'institule « chapelain (*capellanus*) de l'eglise de Saint-André. »

« Honnête personne, frère » GÉRAUD DU RIF . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1432
MICHEL ANDAN. . . . . . . . . . . . . . 1592
MICHEL BOUSCHON . . . . . . . . . . 1593
MICHEL CHAMBIGE. . . . . . . . . . 1594
ROLIN DUPRÉ. . . . . . . . . . . . . . 1598
GABRIEL BLANCHIER, religieux de Saint-André . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1625
BRANDELY. . . . . . . . . . . . . . . . 1668
FRANÇOIS-JOSEPH MAJOUR . . 1670-1671
JEAN BARRY. . . . . . . . . . . . 1671-1674
BLAISE VALON . . . . . . . . . . . 1975-1478
GUILLAUME GRANETIAS . . . . 1678-1682
FRANÇOIS NOTAIRE . . . . . . . . 1682-1683
LE CART . . . . . . . . . . . . . . 1684-1685
THIERRY . . . . . . . . . . . . . . . . . 1689
GRAS. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1692
CHEVALIER . . . . . . . . . . . . . . . 1695
FAYDIT . . . . . . . . . . . . . . . 1697-1719
CHARLES REGNIER . . . . . . . . 1721-1726
AUDRY . . . . . . . . . . . . . . . 1731-1742
FAVARD. . . . . . . . . . . . . . . 1750-1764
AUSTREMOINE MORIN. . . . . . 1770-1779

## ÉGLISE DE SAINT-GENÈS

Cette église fut bâtie du vivant même de saint Austremoine. Tous les historiens, qui en parlent, la comprennent parmi les dix basiliques que le premier apôtre de l'Auvergne construisit ou vit construire. Elle fut dédiée à saint Symphorien, martyrisé à Autun en 179. L'évêque saint Genès l'agrandit en 658. Le nombre des fidèles s'étant accru considérablement, cet évêque fit élever une autre église contiguë, dans laquelle il fut enterré en 662. Depuis cette époque, cette basilique prit le nom de Saint-Genès et abandonna celui de Saint-Symphorien. Les miracles, qui s'opéraient sur le tombeau de saint Genès, firent oublier facilement le martyr d'Autun. Détruite par les Normands en 853 (*Dulaure* dit en 916), elle fut reconstruite en 940 (*Dulaure* dit 980). Il paraît que le vocable de Saint-Symphorien n'avait pas complétement disparu à cette époque, car l'auteur anonyme des églises de Clermont la désigne encore sous le nom de Saint-Symphorien. Un titre de 1090 fait encore mention de « *l'église de Saint-Symphorien, qu'occupe maintenant Saint-Genès.* » Au temps de Savaron, (en 1608), la dédicace se célébrait le quatrième dimanche après Pâques.

Cette église conservait précieusement les reliques des évêques saint Genès, saint Sidoine-Apollinaire, saint Quintien (1) et celles de saint Amandin, confesseur. On attribuait à saint Genès le pouvoir d'accorder la pluie en temps de sécheresse, après avoir descendu sa châsse. Saint Quintien était invoqué pour la guérison des fièvres intermittentes. Ces reliques furent anéanties en 1793.

Nous avons quelques détails sur l'architecture de ce monument. Au moment de la Révolution, cette église, que l'on considérait avec raison comme aussi ancienne que celle de Notre-Dame-

(1) Le corps de saint Quintien fut relevé en l'année 1242 en l'église de Saint-Genès par l'évêque de Clermont, qui vérifia également l'authenticité de ceux d'autres prélats et dressa l'inventaire de nombreuses reliques. Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 191

du-Port, puisqu'elle remontait à 940, offrait des voûtes assez élevées, soutenues par des piliers lourds et sans style. Les jours étaient mal distribués. L'historien Jacques Audigier ajoute que l'intérieur du monument était « mal tenu, sans goût et mal-propre. » Le clocher consistait en une tour carrée, bien postérieure à la construction de l'édifice ; il était terminé par une terrasse. L'horloge des *Jacquemarts*, de la ville d'Issoire, fut d'abord achetée, en 1577, pour cette église, lors du siége de cette ville. Elle y resta jusqu'en 1793, époque où elle fut transférée dans l'église cathédrale, en laquelle on la voit encore. On remarquait dans l'église de Saint-Genès : d'abord, le maître-autel, construit à grands frais par l'abbé *Hugues Gontard*, vers l'année 1520, et les stalles servant au chapitre, boiseries sculptées avec art et données, en 1595, par *Antoine Layné*, dit *Ravel*, « hôte tenant le logis où pend pour enseigne la Gallère ». (1) Dans la chapelle, dédiée à saint Genès, était placé un beau tombeau en marbre blanc, celui de l'évêque saint Genès. Le corps du saint prélat reposait dans une châsse magnifique, refaite en 1709 par les soins du chapitre, ainsi que l'indiquait l'inscription suivante :

HIEROTHECA HÆC CONSTRUCTA FUIT SUMPTIBUS CAPITULI
ANNO MILLESIMO SEPTUAGENTESIMO NONO, LUDOVICO DECIMO
QUARTO REGNANTE (2).

Sur un marbre blanc, placé derrière l'autel de la chapelle de Saint-Genès, se lisait aussi l'épitaphe du saint évêque, épitaphe du IX[e] siècle. La voici telle que la donne Savaron (3) :

✝ HUHIC SUB ARVA REQUIESCUNT MEMBRA
GENESII PAPÆ PONTEFECIS VIR GENTE ROMANUS
NACIONE CLARUS PLEBIQUÆ SUÆ PIUS PASTUR EXTETIT
HANC INQUIDE DE IN PROPRIA PRÆDIA OPERE
SUO SUBLIMAVIT FABRECA PONTEFECALEM QUAM
ACCEPIT CATHEDRAM VEXIT IN PACE ANNUS
LXII. EIUS QUE VITA QUOD MANSIT IN SECULO AN-
NI FUERUNT MEGRANS DE MUNDO IMPERANTE
PRINCIPE FRANCORUM REGE.

Le *Traité de Diplomatique* (t. II, p. 277) reproduit une partie de cette inscription en *facsimile*, d'une manière à peu près exacte. Nous donnons cette reproduction à l'une de nos planches.

Saint Genès n'a jamais été *pape*, quoique le dise cette inscription. S'il est qualifié Souverain-Pontife, c'est que, dans les premiers temps de la chrétienneté, les titres de pape et d'évêque étaient donnés réciproquement.

Dulaure (4) parle de la chapelle des fonts baptismaux, située à droite, en entrant dans l'église ; cette chapelle était ornée de boiseries, portant des personnages sculptés, et que les paroissiens admiraient beaucoup. Cet ouvrage était moderne.

(1) Tel est le titre que prenait ce riche paroissien de Saint-Genès, d'après un parchemin du chapitre de Chamalières en 1578, (Voir aussi *Gallia Christiana*, t. II p. 319). Il fit, en 1613, une fondation dans la chapelle de Saint-Antoine de la cathédrale de Clermont.

(2) *Gallia Christiana*, t. II, p. 316.

(3) *Origines de Clairmont*, p. 56.

(4) *Description de l'Auvergne*, p. 210.

Pendant la Révolution, l'église de Saint-Genès servit d'abord à la *section du Puy-de-Dôme* de la ville de Clermont, qui y distribuait des grains au peuple; mais cet entrepôt fut transféré dans les bâtiments du Refuge, en vertu d'une délibération municipale du 6 avril 1794.

Le 28 messidor an III, (16 juillet 1795), la municipalité de Clermont arrêta la démolition de l'église de Saint-Genès; elle fit dresser un procès-verbal de l'état des lieux, le 26 août suivant. Le 27 février 1797, les sieurs *Gémont* et *Boyer* présentèrent une pétition à la municipalité pour la démolition de cette église qui, à cette époque, renfermait de la terre salpêtrée, extraite des caves de la ville; le sieur *Cellier*, salpêtrier, demanda un délai pour enlever cette terre. Ce délai lui fut accordé jusqu'au 20 mai de la même année. Quelque temps après, l'église fut démolie (1).

Cette basilique occupait la plus grande partie de la place Saint-Genès (aujourd'hui *place Désaix*), transformée en marché à légumes à l'époque de sa création, pendant la Révolution.

## CHAPITRE COLLÉGIAL DE SAINT-GENÈS

Au XI<sup>e</sup> siècle, l'église de Saint-Genès servait déjà à une communauté de chanoines réguliers qui suivait une règle sévère et formait une abbaye véritable, ayant pour chef un *abbé*. Cette abbaye, dont l'origine remonte probablement au temps de l'évêque saint Genès, continua d'exister jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle; mais le relâchement, qui se fit sentir dans la plupart des couvents, pénétra dans celui-ci et nécessita une réforme. En 1284, l'abbaye fut sécularisée; les chanoines conservèrent leur chef avec le titre d'*abbé*, dignitaire qui était plutôt un doyen comme dans les autres chapitres; cet abbé était élu au scrutin; il en fut de même jusqu'en 1790, au moment de la suppression du chapitre.

A chaque mutation, le nouvel abbé devait à l'évêque de Clermont huit écus d'or; c'est, du moins, ce que relate une lettre de 1598. Cette redevance du chapitre envers ce prélat confirme notre opinion au sujet de son origine, que nous attribuons à l'évêque de Saint-Genès.

### LISTE DES ABBÉS DU CHAPITRE DE SAINT-GENÈS.

ROTGER AGAIZ (ROTGERIUS AGAIZ) . . . 1131-1145

S . . . . . . . . . . 1193

PONCE . . . . . . . . . . 1193-1218

Chantre de la cathédrale de Clermont.

L . . . . . . . . . . 1221

PONCE . . . . . . . . . . 1230; mort en 1234

Chantre de la cathédrale Clermont.

AMBLARD VIGIER . . . . . . . . . . 1236-1246

GUILLAUME DALMAS . . . . . . . . . . 1258

PONCE . . . . . . . . . . 1269

PIERRE DE GERZAC (DE GERZIACO) . . . . . . . . . . 1276-1278

JEAN AYCELIN . . . . . . . . . . 1278

REYNAUD (REYNARDUS) DE MEZET (DE MESETO) . . . . . . . . . . 1300-1311

Chanoine de la cathédrale de Clermont; premier abbé séculier.

ETIENNE DE BORDON (BORDONIS) . . . 1313-1319

Chanoine du chapitre de Saint-Genès en 1292-1302. Il fut l'un des trois notaires du diocèse de Clermont, qui légalisèrent l'interrogatoire des Templiers d'Auvergne, fait en 1309.

GUILLAUME DALMAS ou DELMAS . . . . . . . . . . vers 1320

1. *Archives de la mairie de Clermont*, registre des délibérations municipales.

RAYMOND DE MONTFERRAND (de Monteferrario). . . . . . . . . . . . . . . 1325

Chanoine de la cathédrale de Clermont.

PIERRE DE GIAC. . . . . . . . . . . vers 1330

PIERRE SPIGAL (Spigalli), élu abbé en 1337-1339.

Ancien chantre du chapitre de Saint-Genès; chanoine de la cathédrale de Clermont.

BERTRAND DE LA TOUR . . . . 1344-1353

Devint évêque de Toul, puis du Puy.

BERMOND (Bermundus) DU CHIER (de Cherio). . . . . . . . . . . . . 1420-1466

Nommé en 1420; il se démit de ses fonctions en 1466; était licencié en décret.

JEAN DU CHIER (de Cherio) . . . 1467-1484

Bachelier en loix, et chanoine de Saint-Genès en 1452; curé de Saint-Rémy, à Clermont, en 1467; chanoine de la cathédrale de Clermont de 1489 à 1493.

*Pierre Aubié* était chantre du chapitre de Saint-Genès en 1491.

JACOB BOAT . . . . . . . . . . . . . vers 1500

ANTOINE BRUNEL . . . . . . . . . 1515-1517

Docteur en loix, chanoine de la cathédrale de Clermont.

HUGUES GONTARD. . . . . . . . 1519-1530

Chanoine du chapitre de Saint-Genès, 1515; construisit à grand frais le maître-autel de l'église de Saint-Genès.

CLAUDE GONTARD. . . . . . . . . . . 1545

PIERRE CÉBERET. . . . . . . . . vers 1550

DURAND CÉBERET. . . . . . . . . . . 1565

JEAN VIDILHE. . . . . . . . . . . . . 1569

Chanoine de la cathédrale de Clermont.

ANNET LE RICHE . . . 1583; teste en 1597

Fils de *Pierre Le Riche*, banquier à Clermont et de *Luque Chambon*.

GILBERT MAUGUIN . . 1598; mort en 1607

Chanoine de la cathédrale de Clermont. Mort le 23 septembre 1607. — *Claude Chambon* était chantre du chapitre de Saint-Genès en 1604.

PIERRE BOURNET . . . . . . . . . . . . 1607

GONTARD. . . . . . . . . . . . . teste en 1613

ANTOINE BOURNET . . . . . . . 1617-1629

GUILLAUME VANGON . . . . . . 1631-1659

Chanoine de la cathédrale de Clermont; enterré dans cette basilique en avril 1659; oncle du célèbre jurisconsulte clermontois *Jean Domat* Il testa le 6 avril 1659.

Sous cet abbé, *Ligier Guibail* était chantre du chapitre de Saint-Genès.

GUILLAUME BOHET . . . . . . . 1659-1690

Neveu de *G. Vangon*, qui précède. Fils de *Jean Bohet*, bourgeois de Tallende, et d'*Antoinette Vangon*.

JORDAN MONTIGNY . . . . . . . . . . 1690

Neveu du précédent.

FRANÇOIS DE COMBES, nommé en juin 1693-1739.

Né à Riom. Fils de *Charles de Combes*, président du présidial de Riom, et de *Françoise de Ribeyre*. Il était docteur en la faculté de Paris. C'était un savant théologien, qui connaissait parfaitement l'hébreu (1). Il prit possession le 23 novembre 1693.

FRANÇOIS LELARGE, nommé le 9 mars 1740-1748.

Il testa le 1er février 1748. Ses armes étaient : *d'azur, à une tour d'argent, surmontée d'une étoile d'or.*

ANTOINE BOUTAUDON, prend possession le 6 février 1748-1756.

Fils de *Pierre Boutaudon*, imprimeur à Clermont et de *Marie Colin*. Il mourut le 24 mars 1756, âgé de 60 ans. Il était bachelier en théologie et portait pour armes : *d'or, à l'arbre de sinople.*

JEAN IMBERT . . . . . . . . . . . . 1756-1787

Vicaire général de l'évêque de Clermont en 1766.

MORIN. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1789

Il assista, en 1789, à l'assemblée du clergé de la sénéchaussée de Clermont. Dernier abbé de Saint-Genès.

*Hugues Laville de Rochefort* était chantre du chapitre de Saint-Genès en 1790.

Le chapitre de Saint-Genès était composé d'un abbé, d'un chantre et de neuf chanoines. Toutes les prébendes étaient à la nomination du chapitre (1); elles valaient, en 1762, 500 livres de revenu chacune.

Les armoiries du chapitre de Saint-Genès figurent à l'*Armorial général*, en 1698; elles sont : *d'azur, à un saint Genès, martyr, d'argent, tenant à sa main une croix à double traverse d'or.*

En 1319, les chanoines et les choriers de l'église de Saint-Genès ayant quitté les chapes noires avant le temps prescrit, furent condamnés à aller en pélerinage à l'église de Notre-Dame du Puy (2).

(1) *Gallia Christiana*, t. II, p. 320.

(2) *Archives départementales du Puy-de-Dome*, fonds du chapitre cathédral, arm. 4, sac F, cotte 1re.

L'église de Saint-Genès était paroissiale ; sa circonscription était la plus étendue de la ville. Saint Genès, patron de la paroisse, était fêté avec une grande solennité. Une ordonnance du lieutenant-général du présidial de Clermont, *Benoit Chamerlat*, de l'an 1775, fixa la fête du saint évêque au 3 juin de chaque année, et décida que tous les magasins de Clermont seraient rigoureusement fermés ce jour-là.

La cure était à la nomination du chapitre de Saint-Genès. Cette paroisse fut supprimée en 1793 ; son église ayant été démolie, en 1797, le titre a été transféré à l'époque du Concordat (en 1802) dans l'église des pères carmes, en laquelle se font aujourd'hui toutes les fonctions curiales et qui, depuis cette époque, a pris le nom d'*église de Saint-Genès-les-Carmes*.

LISTE DES CURÉS DE SAINT-GENÈS.

J. TIXIER (TEXTORIS). . . . . . XIIIe siècle.

Qualifié *chapelain capellanus* ; mentionné au manuscrit de *la Canone*

PONCE. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1306

Qualifié *recteur de Saint-Genès*.

JEAN BENOIT (BENEDICTI) . . . . . . . . 1343

THOMAS GENEBRIER . . . . . . . . . . 1436

Qualifié *vicaire perpétuel*.

JEAN DU CHIER (DE CHERIO) . . . . . 1454

Chanoine et curé de Saint-Genès.

JEAN JOZIEN. . . . . . . . . . . . . . . 1469

PROBUS . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1542

PIERRE CHERBONNEL . . . . . . . . . 1544

JEAN FORETZ . . . . . mort en février 1613

F. FONGHASSE. . . . . . . . . . . . 1651-1655

JEAN BOURDET. nommé en septembre 1664-1668.

En 1667, il se mit à la tête d'une ligue, formée par les curés du diocèse de Clermont contre les gros décimateurs. De concert avec le curé de Saint-Pierre de Mâcon, il écrivit une circulaire à tous les curés du royaume, pour les engager à plaider contre les prélats, abbés, chapitres et gros décimateurs. L'évêque de Clermont donna avis de cette cabale aux agents du Clergé, qui s'en plaignirent au roi. Louis XIV envoya aux deux curés des lettres de cachet pour qu'ils vinssent lui rendre compte de leur conduite ; ils se soumirent et demandèrent pardon a leur évêque. (1)

Cet acte de courage mérite des éloges à la mémoire de ce brave curé. Il est certain que les gros décimateurs abusaient beaucoup trop de leur position avantageuse envers les curés, qui n'avaient qu'un revenu insuffisant pour leur traitement.

JACQUES CHAMPCLAUX. . . . . 1668-1691

GUILLAUME PAGÈS . . . . . . . 1691-1721

PIERRE DELARBRE . . . . . . . . . . . 1721

Précédemment, il était curé de Vichy, en Bourbonnais, où il a fondé un hôpital.

THOURY. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1738

JOSEPH-ANTOINE CHACHERE, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . 1738-1759

Il devint chanoine du chapitre de Saint-Genès de Clermont et mourut le 20 décembre 1765, âgé de 71 ans.

LOUIS SOLIGNAT, bachelier en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1759-1769

Il prit possession de la cure le 4 juillet 1759

JEAN PETIT . . . . . . . . . . . . . 1771-1791

Dernier curé de l'église de Saint-Genès. Il eut un grand procès avec le chapitre de Saint-Genès, au sujet des droits curiaux et fit imprimer à ce sujet, de 1776 à 1788, chez *Antoine Delcros*, imprimeur à Clermont, des mémoires in-folios détaillés et curieux. Il prêta le serment à la Constitution en 1791.

# ÉGLISE DE SAINT-PIERRE

L'origine de cette église remonte à l'épiscopat de saint Austremoine, dans la seconde moitié du troisième siècle de l'ère chrétienne. L'apôtre de l'Auvergne éleva d'abord une petite chapelle

(1) Voir : *Collection des procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France* t. IV, p. 932 ; *pièces justificatives*, p. 206. — *Précis des rapports de l'agence du clergé*, p. 147.

placée sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul (1), chapelle agrandie plus tard dans de vastes proportions. On croit généralement que c'est dans cette basilique que 300 personnes, mortes de la peste dans le même jour (un dimanche) en la ville d'Auvergne, furent ensevelies : l'historien Grégoire de Tours rapporte ce fait. S'il faut en croire une tradition, l'église de Saint-Pierre aurait servi quelque temps de cathédrale, à l'époque de la reconstruction de ce dernier monument au milieu du X[e] siècle.

Cette église n'avait rien de remarquable au point de vue de l'architecture. L'entrée principale était située du côté du Nord ; les voûtes du monument étaient basses. Plusieurs chapelles décoraient ce temple chrétien (2). Vers l'année 1680, les chanoines de la même église firent élever un clocher carré, surmonté d'une terrasse avec une balustrade (3), clocher dans le genre de celui de l'église de Sainte-Genès ; cette terrasse remplaça une flèche élancée qui, certainement, produisait un bien plus agréable coup-d'œil, mais la mode fit mettre de côté l'art et le bon goût.

Il y avait, en 1463, une confrérie sous le vocable du Saint-Esprit dans cette église. Les archives municipales de Clermont renferment un registre, contenant, depuis ladite année (1463), les noms des confrères de cette association religieuse.

Cette église, d'abord vendue comme bien national, par acte du 9 août 1792, à *Pierre-Durand Bache*, avoué à Clermont, au prix de 5,000 francs, fut rasée jusqu'aux fondements en 1796. Sur son emplacement, fut créé un marché à légumes, celui de la *place Saint-Pierre*.

## CHAPITRE COLLÉGIAL DE SAINT-PIERRE

Dès le XII[e] siècle, l'église de Saint-Pierre réunissait dans son enceinte une communauté de clercs de la paroisse qui célébraient en commun les cérémonies religieuses. Le chapitre de la cathédrale, duquel dépendait l'église de Saint-Pierre, reçut, en 1242, une députation des mêmes clercs, qui venait demander l'érection de leur communauté en chapitre séculier. Les chanoines de la cathédrale, adhérant à cette demande, qu'avait appuyée l'évêque *Hugues de la Tour*, accordèrent à ces clercs, la même année, une charte, qui érigeait leur communauté en chapitre. L'acte fut rédigé au mois de juillet et servit de statuts à la nouvelle collégiale ; parmi ces statuts, on remarque ceux-ci : le doyen de Saint-Pierre sera nommé par le chapitre fondateur ; une redevance annuelle de 25 livres sera acquittée par les chanoines de Saint-Pierre au profit de ceux de la cathédrale (3). Les 25 livres, stipulées dans la charte de 1242, furent l'objet de discussions postérieures. Une sentence des requêtes du Palais, du 4 juin 1625, condamna le chapitre de Saint-

(1) « *Crescente fidelium numero ecclesiam construxit (sanctus Stremonius) quam in B. Petri, principi apostolorum, honore dedicavit* » (Grégoire de Tours)

(2) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*. — L'une de ces chapelles, située « du côté de bise », fut fondée à la louange de N.-D. du Puy, en 1624, par *Gabrielle Durand*, veuve d'*Annet Vigier*, bourgeois de Clermont. L'entreprise de la construction fut donnée à M[e] *Nicolas François*, architecte, demeurant à Riom (acte du 24 avril 1624 ; minutes de M[e] *Reynauld*, aujourd'hui en l'étude de M[e] *Bonnay*.)

(3) Voir la charte de fondation à l'*Appendice*. En 1232, le chapitre cathédral de Clermont avait déjà érigé un chapitre en l'église d'Herment, dans les mêmes conditions que celui de Saint-Pierre.

Pierre; une transaction, du 2 mars 1691, modéra cette rente à 15 livres seulement. Les chanoines de Saint-Pierre avaient besoin de cette réduction, car leur revenu était très-modique au dire de plusieurs historiens; ce chapitre était même l'un des plus pauvres du royaume; aussi, dès 1634, ces mêmes chanoines avaient-ils essayé de diminuer leur personnel. La charte de 1242 portait un doyen, un chantre et 13 chanoines, ce personnel était réduit, en 1634, à un doyen, un chantre et 10 chanoines; le chapitre voulait alors supprimer 5 prébendes; les chanoines de la cathédrale de Clermont s'opposèrent à l'exécution de ce projet.

## LISTE DES DOYENS DU CHAPITRE DE SAINT-PIERRE.

GUILLAUME CHATBERT . . . . . . . 1242

Premier doyen ; mentionné sous le prénom de *Guillaume* dans la charte de fondation ; mort le 11 des Kalendes de décembre, d'après le manuscrit de *la Canone.*

PIERRE PAYSAN (en latin PAGANI) . . 1293

LAURENT NOVELLES. nommé en 1328-1329

Sa nomination figure au manuscrit de *la Canone* (p. 22.)

FRANÇOIS AULTIER (ALTERII). nommé en 1340.

De la famille noble *d'Aultier de Villemontee*, qui existe encore aujourd'hui.

GUILLAUME DE LA TOUR D'OLLIERGUES . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1406-1409

Mort patriarche d'Antioche en 1470.

BLAISE GIRARD. . . . . . . . . . . . . 1420

MANDONET. . . . . . . . . . . . . . . 1484

GILBERT VILLEVAULT . . . . . 1579-1583

Frère de *Jean Villevault*, procureur au parlement de Paris, né à Clermont, auteur d'un *Discours sur le siége de Gergovia* et l'ami du *géographe Belleforest*. Tous deux étaient fils de Mr *Pierre Villevault*, riche boucher de la paroisse de Saint Pierre et de *Dine Mosnier*. Gilbert Villevault signait *Villevault* et son frère *Vilevault*. — En 1582, *Jacques Bellot* était chantre du chapitre de Saint-Pierre.

MINAULD . . . . . . . . . . . . . . . 1594

JEAN MITHON. . . . . . . . . . 1612-1641

Chanoine de la cathédrale de Clermont Il testa le 26 février 1641 et mourut la même année.

GUILLAUME DUBEUF . . . . . . 1642-1656

Curé de Saint-Bonnet-lès-Clermont. Mort le 27 janvier 1656.

CLAUDE MOSNIER. chanoine de la cathédrale de Clermont . . . . . . . . . . . . . . 1657

NOEL MOSNIER . . . . . . . . . . . . . 1683

LOUIS-AUGUSTIN PÉRIER. seigneur de Bien-Assis. . . . . . . . . . . . 1690-1713

Fils de *Florin Périer*, seigneur de Bien-Assis et de *Gilberte Pascal* ; celle ci sœur de l'illustre *Blaise Pascal*. Il mourut le 13 octobre 1713.

FRANÇOIS MORANGES. . . . . . . . . 1714

Il résigna le doyenné, le 30 juillet 1714, au suivant.

GILBERT CHEVERLANGES. docteur en théologie. . . . . . . . . . . . . . . . 1714-1730

Son titre clérical est du 11 mai 1709. Il était aussi curé de la paroisse de N.-D. du Port de Clermont. Son père, *Antoine Cheverlanges*, était avocat en parlement à Clermont

*Antoine Renoux* était chantre du chapitre de Saint-Pierre en 1725.

JEAN-BAPTISTE TIXIER. docteur en Sorbonne. . . . . . . . . . . . . . . 1741-1749

CHRISTOPHE DUMAS. bachelier en Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1756-1787

ANTOINE LAPORTE . . . . . . . . . . 1792

Né à Clermont ; dernier doyen.

L'église de Saint-Pierre était paroissiale. La paroisse n'était ni très-vaste, ni riche. Le curé, nommé par le chapitre, vivait plutôt des largesses de ses paroissiens que de la portion congrue affectée à sa cure (1).

(1) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*.

## LISTE DES CURÉS DE SAINT-PIERRE.

ETIENNE PASSEYTELAS . . . . . . . . 1292

Qualifié chapelain (*capellanus*).

JEAN CHASSAIGNE (en langage roman CHASSANHA) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1313

Qualifié chapelain (*capellanus*) et chanoine de Saint-Pierre; mentionné au manuscrit de *la Canone*, (page 22).

ROBERT DE TARTIES . . . . . . . . . . 1444

DUCREST . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1542

MARTIAL BROUSSE. . . . . . . . . 1613-1631

Bachelier en droit canon en l'université de Bourges. Né à Herment (Puy-de-Dôme), fils de *Jehan Brousse*, dit *Prellat*, hôte à Herment en 1576 et de *Gabrielle Viallette*; qualifié *recteur et vicaire perpétuel de Saint-Pierre*. Il obtint une prébende de chanoine du chapitre de Saint-Pierre, le 16 septembre 1615, et devint doyen du chapitre d'Herment en 1630, dignité dont il remplit les fonctions jusqu'en 1644.

ANTOINE CHAMERLAT . . . . . 1644-1647

PIERRE FOUILHOUX, bachelier en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1658-1694

Il devint curé de la cathédrale de Clermont en 1695 et mourut âgé de 88 ans le 15 juin 1713.

TOURNADRE . . . . . . . . . . . . . 1696-1709

FRANÇOIS LELARGE. . . . . . . . 1711-1735

ANTOINE TOURNADRE, bachelier en théologie. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1736-1748

VAULMIER . . . . . . . . . . . . . . 1748-1758

FRANÇOIS GARMAGE, bachelier de Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1760-1772

Mort le 7 mai 1772. Il était membre de la *Société littéraire* (ancienne académie) de Clermont. M. *Micolon de Blanval*, membre de la même société, a publié son éloge académique en 1773.

PIERRE FOURNET . . . . . . . . . 1773-1785

Il se démit de ses fonctions le 7 juin 1785.

JEAN-BAPTISTE-BENOIT MONESTIER . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1786-1791

Né à Clermont. Il embrassa avec ardeur les principes révolutionnaires et joua un grand rôle pendant la révolution française. (Voir le chapitre *Biographie*).

# ÉGLISE DE SAINT-REMY

Située au-dessous des dépendances de l'abbaye de Saint-André, elle avait été bâtie pendant le IXe siècle. Le peuple l'appelait *église de Saint-Remesi* ou de *Saint-Remège*. En 1202, l'abbé de Saint-Alyre acheta cette église (1); l'évêque de Clermont approuva aussitôt cette acquisition; depuis cette époque, l'abbaye de Saint-Alyre y plaça un prieur. Le manuscrit des dépenses de *Robert de Riom*, bourgeois de Clermont, mentionné par Savaron et daté de 1359, cite « *le prieuré de Saint-Remesi, près de Clermont* ». En 1608, la nef de cette église n'existait plus; le chœur seul était debout; il y avait alors un autel, dédié à saint Remy, archevêque de Rheims.

Cette église était anciennement paroissiale, car, en 1467, *Jean du Chier*, abbé de Saint-Genès, de Clermont, en était curé.

L'église de Saint-Remy fut vendue comme bien national, le 12 février 1791, à *Louis Tararant*, tanneur à Clermont, moyennant 828 francs. C'était en dernier temps une chapelle.

# ÉGLISE DE SAINT-JACQUES

Appelée aussi *église de Saint-Jacques de Rabanesse*. Elle fut bâtie en 345, suivant Savaron. L'auteur anonyme du manuscrit *De sanctis ecclesiis*, écrit en 950, la mentionne. Le peuple la dé-

(1) *Archives de l'abbaye de Saint-Alyre.*

signait sous le nom d'*église de Saint-Jamme*. Delarbre affirme que cette église a été paroissiale à une époque ancienne. Elle était située non loin de Rabanesse, sur le chemin de Beaumont ; le manuscrit de *la Canone*, daté de 1291, l'appelle *ecclesia sancti Jacobi de Rabenessa* et nous fait savoir qu'au XIII^e siècle le chapitre de la cathédrale la faisait desservir par un hebdomier ou vicaire. C'était, en dernier temps, comme en 1291, une chapelle dépendant de la cathédrale de Clermont et desservie par un semi-prébendé de cette basilique, auquel elle était spécialement affectée. La *confrérie des pèlerins de Saint-Jacques* y célébrait la fête de saint Jacques au mois de juillet.

Cette église a été détruite par les mains impies de 1793.

## ÉGLISE DE SAINT-BARTHELMY

Cette église, qui avait été remplacée par une chapelle, dont nous parlerons plus loin, fut paroissiale à une époque ancienne. C'est l'abbé Delarbre qui nous l'assure (1).

## ÉGLISE DE SAINT-SATURNIN

Bâtie à la fin du III^e siècle ou au commencement du IV^e siècle, au midi de la ville, au terroir des *Plats*, au-dessus des rochers de Saint-Amandin, au-delà de Rabanesse, cette église servait à une paroisse fort étendue, s'il faut en croire Delarbre (2). Près de là, était *la porte des Plats*, donnant issue à la grande enceinte de la ville d'Auvergne ; la vigne, placée au-dessus des rochers de Saint-Amandin, était alors le cimetière de la paroisse. On y a retrouvé des sarcophages en pierre. En 488 ou 489, saint Sidoine Apollinaire fut inhumé dans cette église, qui fut détruite en 853, lors de l'invasion des Normands.

## ÉGLISE DE SAINTE-MAGDELEINE

Construite sous les vocables de saint Hilaire, saint Canope et sainte Magdeleine, pendant le IV^e siècle, cette église, situee dans l'enclos du *Bois-de-Cros*, était paroissiale en 1319 (3). Elle était alors possédée par une communauté de chanoines réguliers de Saint-Augustin, à la tête desquels était un prieur.

En 1220, *Etienne de la Roche*, clerc, et son frère, *Guillaume de la Roche*, chevalier, donnent aux « *frères prêtres de la confrérie de Clermont* » ce qu'ils avaient en *l'église de Columberia* (du Colombier) et se démettent du droit d'y instituer des chanoines réguliers.

Cette église dépendait de l'abbaye de Saint-Amable de Riom, comme le constatent les titres et les anciens pouillers. Cette abbaye y nommait un prieur. En l'année 1233, un de ces prieurs,

(1) (2) *Notice sur Clermont.*

(3) D'après un titre du chapitre collégial de Montferrand, qui l'appelle « *la paroisse de la bienheureuse Marie-Magdeleine de Clermont.* »

appelé *Banabel*, et « tous les chanoines réguliers de Saint-Augustin, de Sainte-Marie-Magdeleine de Colombier (*de Colomberio*) », prenant en considération la réputation des moines de Saint-Amable de Riom, promettent obéissance à l'église de Saint-Amable de Riom et à son abbé *Bertrand*, sous le bon plaisir de *Hugues de la Tour*, évêque de Clermont et d'*Eblon d'Ussel*, chanoine de la cathédrale de Clermont, (ce dernier leur patron). La même année (1233), ledit *Eblon d'Ussel* fait don à l'abbaye de Saint-Amable de Riom du droit de présentation, qu'il avait sur cette église (1).

Un titre de 1350 parle du prieur de Sainte-Magdeleine-du-Colombier.

En 1680, il y avait encore dans cette église des fonts baptismaux et quantité de sépulcres.

L'auteur anonyme du manuscrit des églises de Clermont, écrit en 950, n'a pas oublié de mentionner cette basilique ; il la désigne sous le nom d'*église de Saint-Hilaire*. Il est probable qu'elle fut rebâtie en 1129, car l'évêque de Clermont, nommé *Aimeric*, la reconsacra à cette époque.

On ignore l'époque pendant laquelle cette église cessa d'être paroissiale ; elle l'était encore en 1302, lors du testament du dauphin d'Auvergne Robert IV.

C'est dans cette église de Saint-Hilaire que fut enterré le corps de saint Amable, curé de Riom, mort dans la ville d'Auvergne (Clermont), en 475 (2). Ce corps fut transféré, vers l'an 649, par l'évêque saint Gal, en l'*église de Saint-Mavence*, (appelée depuis *église de Saint-Adjutor*), puis à Riom, à la fin du XI[e] siècle, sous l'épiscopat de *Durand*, fondateur de l'abbaye de Saint-Amable. Cette assertion est contraire, il est vrai, à l'opinion vulgaire qui fait mourir saint Amable à Riom, et lui donne les honneurs de la sépulture dans l'église de Saint-Bénigne, mais elle s'accorde avec le témoignage de Grégoire de Tours et celui de Savaron. Saint Amable, après avoir été curé de Riom, fut créé chantre de la cathédrale de Clermont. Il mourut dans notre ville et y fut enterré. Grégoire de Tours fait mention du tombeau de ce saint prêtre comme étant placé dans la ville d'Auvergne (Clermont), à l'occasion de *Victorin*, comte de Clermont et duc d'Aquitaine qui, ayant dédaigné de rendre hommage à ce tombeau, ne put faire avancer son cheval devant l'église où il était qu'après avoir mis pied à terre et récité quelques prières devant ces saintes reliques. Grégoire de Tours s'explique nettement : « *Fuit etiam in supradicta urbe Arvernâ, admirabilis sanctitatis, Amabilis quidem vici Ricomagensis præsbiter.* »

Par acte du 7 mai 1643, l'église, ou plutôt la *chapelle de Sainte-Magdeleine*, fut cédée en toute propriété par *Amable Guymoneau*, chanoine de Saint-Amable de Riom et vicaire (desservant) de ladite chapelle, (cession faite du consentement du chapitre de Saint-Amable de Riom, patron de ladite chapelle), à noble *Jean Fayet*, seigneur du Bois-de-Cros, trésorier de France à Riom,

(1) Voir : *L'office de Saint Amable, par Antoine chevalier, chanoine du chapitre de Saint-Amable* ; in-12, 1701, Lyon. *François Barbier*, pages 186. 187 — *Gallia Christiana*, t. II, p. 389.

(2) M. *Chevalier*, chanoine du chapitre de Saint-Amable de Riom, essaya de prouver que le corps de saint Amable n'avait jamais reposé à Clermont. M. *Majour*, chanoine de la cathedrale de Clermont, lui répondit et lui démontra le contraire. Le témoignage de Grégoire de Tours, qui vivait 90 ans après le décès du saint curé de Riom, fait pencher la balance pour *Majour*. L'auteur anonyme du manuscrit *De sanctis ecclesiis*, écrit en 950, affirme aussi que le corps de saint Amable était précieusement conservé de son temps dans l'église de Saint-Hilaire de Clermont. Savaron, André de Saulsay (*Martyrologe de France*), Charles le Comte (*Histoire ecclésiastique des Français*) se prononcent en faveur de notre ville.

habitant à Clermont. Ce dernier devait avoir le droit de s'en servir pour son château du Bois-de-Cros, auquel elle était adjacente. Il pouvait y placer ses armoiries, y faire célébrer la messe par un prêtre désigné par lui, etc. Le chapitre de Saint-Amable fit les réserves suivantes : 1° de conserver le droit de patronage sur une chapellenie, fondée dans cet oratoire, et d'en avoir la libre entrée ; 2° que le sieur *Fayet* serait obligé d'entretenir la chapelle ; 3° que ce dernier paierait 600 livres audit chapitre et provisoirement en servirait la rente (1).

L'église de Sainte-Magdeleine fut détruite vers 1750 (2).

## ÉGLISE DE NOTRE-DAME D'ENTRE-SAINTS

**(Plus tard de Saint-Clément, puis de Saint-Alyre)**

Placée dans le faubourg de Saint-Alyre, cette église était le plus ancien sanctuaire élevé dans la ville d'Auvergne, puisque, dans l'origine, ce fut le baptistaire et l'oratoire, construits par saint Austremoine, baptistaire qui prit le nom de *N.-D. d'Entre-Saints*, lorsque les différentes persécutions, qui s'élevèrent, eurent sanctifié ce lieu par les restes des martyrs qui y furent ensevelis.

Pendant l'épiscopat de saint Alyre, en 312, le sanctuaire de N.-D. d'Entre-Saints fut ajouté à une nouvelle construction, qui reçut le nom de *Saint-Clément* ; le pieux prélat, ayant déposé sous l'autel un bras de saint Clément, mit cette église sous le patronage de ce pape et martyr (3). Saint Alyre fut inhumé lui-même dans cette église de prédilection. Deux ans après sa mort, (vers 387), le grand nombre de miracles, qui se faisaient sur son tombeau, et la réputation de grand saint de cet illustre prélat firent abandonner le nom de Saint-Clément à cette église et lui firent prendre celui de *Saint-Alyre* (*Sancti-Ilidii*), qu'elle donna bientôt à tout le faubourg où elle était située (4). Les Normands, ayant détruit l'église de Saint-Alyre en 916, ce sanctuaire fut reconstruit au milieu du X[e] siècle, en même temps que l'abbaye du même nom, à laquelle elle avait jusque là servi et dont elle devint l'église abbatiale. M. l'abbé *Cohadon*, dans sa *Notice sur le monastère de Saint-Alyre* (5), donne la description de ce monument d'une manière fort détaillée.

C'est ici le lieu de décrire l'église de Saint-Alyre telle qu'elle fut construite et telle qu'elle s'était conservée jusqu'en 1793. L'extérieur présentait l'apparence d'une forteresse plutôt que d'un temple chrétien. La maçonnerie était lourde et pesante ; la toiture n'était qu'une masse de pierre de taille ; l'entrée était fermée par une porte en fer, défendue par des machicoulis. Deux tours crénelées servaient de clochers et renfermaient six cloches d'une harmonie ravissante.

L'église, à l'intérieur, se composait de trois nefs, terminées chacune par un ovale où était placé un autel. A droite, en entrant, était la chapelle de N.-D. d'Entre-Saints. On avait masqué

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral, arm. 18, sac. D.

(2) Delarbre, *Notice sur Clermont*.

(3) Ce bras fut plus tard enchâssé dans un reliquaire en argent, ayant la forme d'un bras.

(4) Du temps de Grégoire de Tours, au VI[e] siècle, cette église portait le nom de *Saint-Alyre*.

(5) Cette notice a été imprimée dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, tome VI.

les piliers primitifs et on les avait remplacés par des colonnes de marbre vert de 3 mètres 33 à 4 mètres de hauteur et de 0 mètres 33 de diamètre ; l'autel de la Vierge avait été refait des fragments d'un beau marbre, trouvé dans des fouilles. A gauche, on voyait la chapelle de Saint-Alyre, avec une très-belle châsse du saint évêque. Dans la nef du milieu, était le maître-autel, orné avec des figures de mauvais goût ; les stalles du chœur étaient en bois de chêne et sculptées ; l'autel était marbré et doré ; le sanctuaire était boisé, orné de tapisseries de soie, de glaces et de dorures ; un grillage en fer séparait ce sanctuaire du reste de l'église. Un bel orgue, fait par Dom *Bedus*, était touché en dernier temps par M. *Primet*, organiste de talent (1). Une Vierge de Michel-Ange, une Adoration des Mages peinte sur bois, une Judith traversant le camp des Juifs et portant dans un plat la tête d'Holopherne, tels étaient les principaux tableaux admirés des connaisseurs. Les vases sacrés étaient riches, les ornements sacerdotaux, en or, en velours ou en satin, étaient nombreux. On conservait précieusement un buste de saint Alyre en argent massif, et un bras en argent, renfermant les os du bras de saint Clément. En 980, l'évêque *Béyon* avait ordonné un jeûne pour découvrir l'endroit où était le bras du martyr, lequel ayant été trouvé, fut mis dans une boîte d'ivoire ; le bras d'argent fut fait lorsque *Guillaume de Bois-Ratier*, archevêque de Bourges, en 1415, prit deux doigts de la main, qu'il emporta pour les églises de sa ville. Cette église était fort riche en reliques : on y marchait sur les corps de plus de deux mille martyrs. On y révérait les corps de plusieurs de nos anciens évêques : saint Alyre, saint Just, son achidiacre ; saint Urbique, saint Désidérat, saint Vénérand, saint Népotien, saint Avitus, saint Gal, saint Avol, saint Stable, etc. On y conservait des reliques du Sauveur, une goutte de sang, un morceau de son suaire, de la pierre de son sépulcre, de la colonne où il fut lié pendant la flagellation, deux fragments du bois de la vraie croix et une parcelle de la cuiller dont se servait la Vierge pour nourrir l'enfant Jésus. Une statue de la Vierge renfermait des morceaux de son voile, de ses cheveux, de ses habits, de sa ceinture, de son sépulcre, de la chaise sur laquelle elle avait posé son enfant à Bethléem. On exposait, les jours de fête, des reliquaires ou des châsses, contenant des restes des douze apôtres, des évangélistes, etc. On y voyait quelques-uns des charbons qui étaient sous le gril de saint Laurent et une des pierres dont on assommait saint Étienne. Les mausolées de plusieurs évêques ou des abbés apparaissaient aux murs, à droite et à gauche ; il y en avait portant des épitaphes et des armoiries ; sur l'un, on avait représenté le miracle de la multiplication des pains (2). Le plus remarquable de ces tombeaux était celui d'*Aldebrand* qui, de religieux de Saint-Benoit, devint archevêque de Toulouse. Étant prieur de Thuret, il avait donné l'hospitalité à *Pierre Roger*, dévalisé dans la forêt voisine de Randan et lui avait prédit son élévation à la papauté. *Pierre Roger*, devenu le pape Clément VI, en 1342, se souvint du prieur de Thuret et le nomma archevêque de Toulouse. Aldebrand voulut être enterré à Saint-Alyre et fit construire une chapelle à gauche, en entrant dans l'église par la porte du cloître ; il laissa 50 livres de rente pour faire célébrer, tous les jours, une messe en l'honneur de N.-D. d'Entre-Saints. On avait gravé, dans cette chapelle, les vers suivants, que *Baluze* nous a conservés dans son livre intitulé : *Antifrisonius*.

(1) Il était encore organiste en 1789.

(2) Ces tombeaux furent vendus par les commissaires de la municipalité de Clermont en 1793.

Historiam canimus memorandam ; hic siste, viator,
Quam benè purgatis, auribus imbibito.
Quæ *casa* dicta *Dei* est, opulentia abbatia, fratrem
Edidit ardentem discere litterulas.
Parisios properat ; rediens spoliatur, et usque
Ad tunicam, in sylvis Rhandanis umbriferis.
Thuretum indè petens, Albrandum perque priorem
Excipitur ; tegmen fert monachale datum.
Induitur : quærit — Potero par quando referre ?
Maximus antistes cùm, prior inquit, eris.
Ut dixi, factum est ; nam, mirum ! papa sacratur
Clementem et sextum nomine Roma vocat ;
Albrandum Stephanum, præfectum, sancte, cubili,
Papa, Tolosanum pontificemque creas.
Undè sui Albrandus claustri non immemor, istam,
Quâ jacet, auratam condidit ædiculam :
Atque per hunc Mariæ fundatur missa beatæ,
Quam ditat reditu posteà multiplici.....

Un autre tombeau représentait l'histoire de Jonas. Au milieu, on lisait cette inscription :

IBI REQUIESCIT SANCTUS
JUSTUS ARVERNICÆ
URBIS EPISCOPUS.

Les uns voulaient que ce fût le tombeau de saint Just, évêque d'Auvergne en 620 ; d'autres disaient que c'était celui de saint Juste, que Grégoire de Tours fait archidiacre de Saint-Alyre. Quelques-uns donnaient au mot *episcopus*, que porte l'épitaphe, le sens de coadjuteur. M. *du Fraisse de Vernines*, dans une *Dissertation*, avait cru pouvoir donner à saint Austremoine saint Juste comme successeur. Ce tombeau, ayant disparu en 1793, laisse le vif regret de ne pouvoir discuter son épitaphe, après mûr examen sur les lieux mêmes.

On voyait aussi, en l'église de N.-D. d'Entre-Saints, l'inscription suivante sur un marbre blanc qui, d'après l'examen de la forme des caractères, remontait au XII^e ou au XIII^e siècles.

✝ IN HAC PARTE HUI
JUS. TUMULI REQUIESCUNT
CORPORA SCORUM QU
ORU NOMINA DS SCIT
CUM QUIBUS CORPUS
CORUI PATRUI SCI ILI
DII REQUIESCIT.

✝ IN HAC ALTERA
PARTE HUJUS. TUMULI
REQUIESCUNT. CORPO
RA SCORUM SEPTEM
INNOCENTUM. QUORUM
NOMINA SUNT APUD
DEUM.

Cette inscription, déplacée en 1793, fut retrouvée, vers 1850, par le savant M. *Mioche*, membre de l'académie de Clermont. Elle rappelait évidemment la mémoire de *Coruus*, oncle de l'évêque saint Alyre, et celle de sept innocents enterrés dans l'église de Notre-Dame-d'Entre-Saints (1).

(1) Voir la brochure suivante : *Notice sur une inscription, découverte dans le faubourg de Saint-Alyre et sur l'église de Notre-Dame d'Entre-Saints, où cette inscription était autrefois placée, par M. Peghoux. Clermont. Thibaud-Landriot, frères*, 1854, 31 pp. in-8° *avec deux planches*, dont l'une reproduit en fac-simile cette inscription — Voir aussi Savaron, *Origines de Clairmont*, 1^re édition, p 36.

En 1106, les églises de Sainte-Marie d'Entre-Saints, de Saint-Clément et de Saint-Alyre furent unies ensemble (1).

C'est en l'église de Saint-Clément que furent trouvées, en 1311, les reliques de saint Alyre, évêque de Clermont. Voici comment s'opéra cette découverte : Le 9 décembre 1311, à la prière de *Guiot Escot*, abbé de Saint-Alyre et des religieux de ce couvent, l'évêque de Clermont, *Aubert Aycelin*, dit la messe et donna la communion aux religieux, en présence de plusieurs jacobins (dominicains) et de nombreux chanoines de la cathédrale de Clermont ; il fit ensuite fossoyer dans l'autel, où l'on trouva des reliques de saint Gal et de saint Pierre dans un calice de cuivre. Au-dessous du même autel, on découvrit un crucifix peint, au pied duquel était l'*arche* (le sarcophage funèbre) de saint Alyre, renfermant ses restes mortels en entier. L'évêque revint en procession le lendemain matin avec bon nombre de prélats et une partie du clergé de la ville et une grande foule de peuple ; les prélats portèrent le corps de saint Alyre en procession à travers toute la ville et le rapportèrent au couvent de Saint-Alyre. Aubert fit un sermon dans le pré joignant les murs du monastère, célébra la messe solennelle à l'autel de Saint-Clément, donna à l'église cathédrale un os du bras de saint Alyre et à d'autres églises quelques parcelles, puis releva le corps au lieu où il était encore en 1662 (2). Cet os du bras de saint Alyre, porté dans la cathédrale, fut enchâssé dans un petit vase de cristal, garni d'argent doré, soutenu par quatre lions d'argent (3).

En 1711, on refit le grand autel de l'église de Saint-Alyre ; on y trouva un calice en plomb avec des reliques et cette inscription, écrite sur parchemin, laquelle fait savoir que l'autel de cette même église fut consacré en 1311 (sans doute lorsqu'on le rebâtit, après la découverte des reliques de saint Alyre) :

*Anno domini millesimo CCC undecimo*
*die lune in festo beati Boniti fuit*
*consecratum hoc altare in honore sancti*
*Illidi confessoris atque pontificis Arvernice*
*per reverendum patrem B. Arbertum*
*Arvernorum episcopum indignum*
*successorem ejusdem (4).*

En cette église, étaient enterrés : *Désidérat*, évêque de Clermont, (mort en 615) ; *Injuriosus*, fils d'un sénateur de la ville d'Auvergne ; la belle et vertueuse *Scolastique*. Injuriosus et Scolastique ont donné lieu à la légende appelée *Histoire des deux amants de Clermont*, légende rapportée d'une manière poétique et touchante par saint Grégoire de Tours :

*Injuriosus*, fils d'un sénateur de cette ville, aimait tendrement la jeune, belle et vertueuse *Scolastique*, qui l'aimait de même. Les parents des deux amants consentirent à leur mariage. Après les cérémonies de la noce, on conduisit les jeunes époux dans la chambre nuptiale. Scolastique avait

(1 et 2) Savaron, *Origines de Clairmont*.

(3) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 77.

(4) Voir *Gallia Christiana*, t. II, p. 285 — Le parchemin, mentionnant cette consécration, était scelé d'un sceau (celui de l'évêque *Aubert Aycelin*), portant d'un côté l'image d'un évêque et au contre-sceau la statue de la Vierge.

déjà laissé tomber, non sans quelque répugnance, la ceinture virginale. Le jeune *Injuriosus* brûlait de jouir de ses droits, mais la pudeur et les larmes de Scolastique semblaient y mettre obstacle. Son cœur oppressé battait dans son sein avec violence, dit Grégoire de Tours ; elle sanglotait aussi, mais le plus doucement qu'il lui était possible. Voyant Scolastique insensible, Injuriosus lui dit : O vous ! qui êtes ma vie, vous qui serez toujours la bien aimée de mon cœur, quand je me crois le plus heureux des hommes, quel est donc le sujet qui vous afflige ? Daignez, chère moitié de moi-même, daignez me le dire, j'ose vous en supplier. Après un moment de silence, il continua ainsi : Au nom de tout l'amour que j'ai pour vous, apprenez-moi la cause de vos pleurs ; prouvez-moi que vos yeux peuvent me voir sans dédain et sans colère et ne refusez pas de me répondre.

La jeune épouse, cédant aux premiers mouvements de son cœur, se retourne vers lui et en tremblant lui adresse ce discours : Hélas ! quand tous les jours de ma vie seraient consacrés à pleurer, jamais mes yeux ne verseraient assez de larmes pour expier ma faute : vous saurez donc, mon tendre époux, que je suis une grande pécheresse ; si dans ce moment vous ne fortifiez ma faiblesse, si vous ne m'aidez pas de tout votre courage, c'en est fait de moi, mon ami, je sens trop qu'auprès de vous je suis toute prête à devenir criminelle.

Et de quoi pouvez-vous l'être lui répond l'époux étonné, vous qui êtes l'innocence et la pureté même ?

O mon bien aimé ! répond-elle en pleurant, il faut donc que je vous confie ce qui fait ma honte et mon chagrin ; mais je tremble de vous le dire. Hélas ! j'ai besoin d'une grande indulgence pour que vous puissiez me pardonner. J'ai commis un crime, mon ami, avant de vous avoir connu j'étois.... jugez, si je suis coupable, j'étois liée par l'engagement le plus sacré. Mon cœur s'étoit donné ; ma bouche avoit promis... vous m'avez tout fait oublier ; mon amour a été plus fort que mon devoir ; malheureuse que je suis ! pourquoi vous ai-je vu ?

Ces paroles furent suivies d'une abondance de larmes. L'époux étonné s'écrie : Votre cœur s'étoit donné ! un autre étoit aimé répond-il d'une voix presque éteinte. Un autre a reçu vos premiers sermens ! vous êtes liée enfin ! Il est vrai répond-elle, je le suis et rien ne peut rompre mes premiers nœuds. Si vous exigez de moi les devoirs de l'épouse, peut-être n'aurai-je pas la force de m'opposer à vos désirs, tant je sens que je vous aime ; mais je n'aurai pas non plus la force de survivre à mes remords. A ces mots, l'époux, dit avec une sorte de colère : Ce rival, si redoutable, qu'il faut que je déteste, quel est-il donc, grand Dieu ?

Arrêtez s'écrie-t-elle, eh bien, il faut vous l'avouer, c'étoit Dieu seul que j'aimois avant vous ; c'étoit à lui que je m'étois engagée ; c'est Dieu que je voulois, que j'attendois pour époux ; le ciel étoit la dot qu'il m'offrait : malheureuse, j'avois juré de lui porter, aussi pure qu'au jour de ma naissance, la fleur de ma virginité ! soyez juge entre vous et lui ; faut-il violer ou remplir mon serment ? Ma vie, mon sort, mon éternité est dans vos mains... L'époux effrayé s'écria : Que tous les fléaux m'accablent ; que je meure mille fois avant que de vous affliger. Non, la vertu la plus pure ne sera point la victime de mes désirs. »

Injuriosus, en protestant de respecter les serments de sa jeune épouse, chercha à la détourner d'un projet si opposé au vœu de la nature, et lui représenta que le serment de garder sa virginité, fait dans un âge tendre, devant les ministres de Dieu, pouvait être délié dans la célébration du mariage par ces mêmes ministres à qui Dieu en avoit donné le pouvoir. Scolastique répondit avec plus de zèle que de raison et convainquit son époux, qui lui jura de respecter sa chasteté ; mais elle étoit femme et elle exigea d'Injuriosus un autre serment. D'autres femmes, je le sais, dit-elle, sont plus belles que moi ; elles vous paraîtront plus aimables, ouvrirez-vous sur elles un œil toujours indifférent et chaste ? me le promettez-vous ? L'époux promit tout ; ils se serrèrent la main et plusieurs années s'écoulèrent n'ayant qu'une même volonté, qu'une âme et qu'un lit.

L'épouse vierge mourut la première. L'époux en l'ensevelissant s'écria : je vous remercie ô mon Dieu, béni soit votre nom à jamais, ce cher trésor dont j'étois dépositaire, je vous le rends, tel que vous me l'avez confié. La vierge aussitôt ressuscita et répondit en souriant à son indiscret époux : Taisez-vous, homme de Dieu ; taisez-vous, pourquoi dévoilez-vous notre secret, lorsque personne ne vous ne le demande.

Injuriosus ne tarda pas à suivre la chaste Scolastique et le ciel, après sa mort, fit, dit Grégoire de Tours, un second miracle en leur faveur. Le tombeau de l'époux fut placé près d'un mur intérieur de l'église, celui de l'épouse touchait au mur opposé. Le lendemain, la cloche ayant appelé les fidèles à la prière, on vit que ces deux tombeaux s'étaient rapprochés et n'en faisaient qu'un. La mort ne devoit point séparer ce que le ciel avait si chastement uni. Les habitants ont consacré leur mémoire sous le nom des *deux amants*. » (1)

Nous possédons deux dessins, qui donnent une idée parfaite de l'aspect de l'église de N.-D. d'Entre-Saints. D'abord, la vue de l'abbaye de Saint-Alyre en 1450, d'après l'armorial d'Auvergne de *G. Revel* et le plan à vol d'oiseau du même monastère au commencement du XVII^e siècle (2).

Cette église a été détruite, pendant la Révolution, en 1796 (3).

## ÉGLISE DE SAINT-JULIEN

Elle existait du temps de l'évêque Sidoine Apollinaire, au V^e siècle. C'était alors une belle basilique.

Grégoire de Tours, qui vivait à la fin du VI^e siècle, en parle (4). Elle était dédiée à saint Julien de Brioude et placée au quartier de *Jaude*, au milieu d'une grande prairie. Le manuscrit de *la Canone*, écrit en 1291, l'appelle l'*église de Saint-Julien de Jaude (ecclesia sancti Juliani de Jalde)*, et nous apprend que le chapitre cathédral de Clermont la faisait alors desservir par un de ses vicaires ou hebdomiers. Il y avait aussi dans cette église une vicairie, qui dépendait de l'église de Saint-Genès de Clermont. En 1680, l'abbé *du Four de Vernol*, chanoine du chapitre de Saint-Genès, fit réparer cette basilique qui, vendue comme bien national, le 21 juillet 1791, moyennant 1650 fr. au sieur *Jean Beaudroit*, marchand à Clermont, fut rasée en 1802.

Le cimetière de cette église servait pour les pestiférés.

L'église de Saint-Julien était prieurale. La nomination du prieuré appartenait à l'abbé de la Chaise-Dieu. Saint Grégoire-de-Tours rapporte que *Victorius*, « *désirant accroître la ville d'Auvergne* », fonda ce prieuré en 480. L'abbé *Delarbre*, curé de la cathédrale, auteur de la *Notice sur la ville de Clermont*, que nous citons souvent, en fut le dernier prieur de 1771 à 1792.

## ÉGLISE DE SAINT-AMANDIN

Appelée en latin *ecclesia sancti Amandi*. Elle portait aussi le nom d'*église de Saint-Saturnin* et s'élevait au-dessous des rochers de Saint-Amandin. C'était une dépendance du monastère d'Evaux. On y transporta le corps de saint Amandin (appelé par le peuple *saint Amandi*), qui reposa ensuite dans l'église collégiale de Saint-Genès. En 1683, du temps de Jacques Audigier, on y voyait encore une tombe que la tradition disait être celle de saint Amandin et sur laquelle

(1) Dulaure, *Description de l'Auvergne*. — Cette légende touchante a été racontée depuis par tous les historiens de l'Auvergne, d'après le récit de *Dulaure*.

(2) Voir ces dessins à l'une de nos planches.

(3) *Chronologie des évêques de Clermont*, par *B. Gonod*.

(4) Livre II de l'Histoire.

on portait des enfants qui avaient des maladies de langueur. L'ouvrage des *Origines de Clairmont* (édition de 1662) prétend qu'elle fut rasée vers 1570.

Près de cette église, il y avait un cimetière gallo-romain. Les sarcophages en domite de Sarcouy, les uns brisés, quelques-uns entiers et renfermant des ossements, qu'on a trouvés, lors des travaux faits à la suite de la rue St-Jacques, pour élargir l'ancien chemin de Beaumont, le prouvent amplement.

## ÉGLISE DE ST-PIERRE-LE-CHATEAU

En latin *ecclesia sancti Petri in Castello*. Elle était située dans l'enceinte du *castrum Claremontis*, c'est-à-dire dans *la cité*, près du palais épiscopal, de la maison de l'abbé et du couvent de Molesme, ainsi que le dit un registre de la Chambre des comptes en 1365. Lorsque l'évêque Etienne II fit construire la cathédrale en 937, cette basilique fut unie à cette nouvelle cathédrale : « *unita ecclesiæ matri a Stephano episcopo* » écrivent Thoromachus et Reginon. C'est à tort que le chanoine *Majour* (1) émet l'opinion que le château de Clermont était situé dans le quartier de Saint-Pierre (*Sancti Petri in Castello*). On a la preuve que le château de Clermont a toujours été placé dans l'enceinte de *la cité*; il se trouvait au nord-est de la cathédrale actuelle; l'église de Saint-Pierre-le-Château était enfermée dans cette enceinte.

## ÉGLISE DE STE-CROIX OU DU ST-SÉPULCRE

Bâtie du vivant de saint Austremoine, sous le titre de la Sainte-Croix, pendant le IIIe siècle, elle était située à 10 ou 12 pas au midi de l'église cathédrale, en face du porche et sur la place appelée *derrière Clermont*. Elle fut dédiée à la Sainte-Croix; mais, lorsqu'au XIIe siècle, les nombreux pélerins, revenus de terre sainte, y eurent fait placer une sculpture en relief, représentant le sépulcre de notre Seigneur, elle reçut le nom d'*église du Saint-Sépulcre*. Le palais épiscopal n'était séparé de cette église que par une faible distance. Vers l'année 1460, l'évêque *Martin Gouge de Charpaignes* fit démolir cette basilique, qui était en ruines, et la fit reconstruire. On plaça ses armes sur la porte d'entrée, blason qui existait encore en 1662 (2) et qui offrait *une fasce, accompagnée de 3 croissants, posés 2 et 1*. C'était près de ce sanctuaire qu'étaient placées les prisons de l'évêché, dans lesquelles avaient été enfermés les templiers d'Auvergne en 1309.

En 1515, lorsque l'évêque *Jacques d'Amboise* embellit la principale entrée de son palais épiscopal par la belle fontaine qui, de nos jours, fait l'ornement du cours *Sablon*, il fit réparer cette église, dont l'évêque *Guillaume du Prat* fit démolir le grand portail vers l'année 1540, à cause de sa trop grande proximité avec la fontaine élevée par *Jacques d'Amboise*. Malgré cette amélioration, la fontaine se trouvait encore trop près de cette église. En 1670, l'évêque *Gilbert de Veyny d'Arbouze* et le chapitre cathédral ne reculèrent pas devant sa démolition, pour dégager complétement cette fontaine et donner un aspect plus gai à la place *derrière Clermont*.

(1) Voir son ouvrage intitulé : *Apologie des chanoines de la cathédrale de Clermont*.

(2) Savaron, *Origines de Clairmont*, édition de 1662.

En 1317, il est parlé de la *vicairie, dite des prisons ou du Saint-Sépulcre*, fondée par *Hugues de la Tour* et apparemment desservie à l'autel de cette église, vicairie dont le chapitre cathédral avait la nomination et les revenus et qui fut unie à la mense capitulaire, vers 1599, par *François de la Rochefoucauld*, évêque de Clermont.

## ÉGLISE DE SAINT-PIERRE

Cette église, qui était différente de la collégiale de Saint-Pierre et de celle de Saint-Pierre-de-Chantoin, était située entre les églises de Saint-Alyre et de Saint-Cassi, près de celles de Saint-Hilaire et de Saint-Christophe. Les autels étaient dédiés à saint Pierre, à sainte Marie et à saint Genès.

## ÉGLISE DE SAINT-HILAIRE

Différente de celle de Saint-Hilaire du Bois-de-Cros, cette église était située au-delà de l'abbaye de Saint-Alyre, sur une colline, dominant le grand verger de ce monastère. Les moines de de Saint-Alyre placèrent sur ses ruines, au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, une croix en pierre. Jacques Audigier voudrait que cette église eût donné son nom au faubourg de Saint-Alyre, contre l'opinion commune qui attribue à l'évêque saint Alyre (en latin *sanctus Illidius*) l'origine de cette dénomination, assertion dénuée de fondement et devant laquelle nous ne nous arrêterons pas.

## ÉGLISE DE S^T-JEAN-BAPTISTE

Cette petite église était située dans l'enclos de l'abbaye de Saint-André. La tradition rapporte que, dans l'origine, c'était un temple gallo-romain, transformé plus tard en église et dédié à saint Jean-Baptiste. La toiture de ce monument était en forme de dôme. Vers 1640, cette église servait de logement au fermier de l'abbaye de Saint-André.

## ÉGLISE DE SAINT-CLÉMENT

Cette église était différente de celle, qui fut comprise dans l'église de Saint-Alyre, et qui avait été bâtie à la place de celles de Sainte-Marie-d'Entre-Saints et de Saint-Clément. L'auteur anonyme du manuscrit *De sanctis ecclesiis*, écrit en 950, en parle.

## ÉGLISE DE S^T-JEAN-BAPTISTE

Construite en 400, cette église était située près du monastère de Saint-Alyre, au sud du jardin de ce couvent « *intra hortos cœnobii illidiani* » Lorsque les religieuses franciscaines de l'abbaye de Sainte-Claire s'établirent à Clermont, en 1280, on leur fit don de cette église; elle servit alors à leur nouvelle communauté.

## ÉGLISE DE SAINT-AUSTREMOINE

Delarbre dit qu'elle fut bâtie en 330. On ignore où elle était placée. Dans le testament de l'évêque Etienne II, en 959, elle est désignée : « *in cultura sancti Stremonii* » (1). Audigier pense qu'elle était située sur l'emplacement de l'ancien couvent des Capucins, où l'on découvrit, en effet, en exécutant les fouilles de cette maison religieuse, les fondements d'une basilique, plusieurs débris de colonnes et quelques sarcophages, parmi lesquels on reconnut celui de *Rencon*, évêque de Clermont, mort en 1053.

## EGLISE DE S^T-PIERRE DE CHANTOIN (anciennement de S^T-GAL)

(Chapelle des Carmes-Déchaux)

L'emplacement de cette église et celui de ses alentours servirent d'abord de cimetière aux premiers chrétiens de la ville d'Auvergne, au milieu du III^e siècle, lors de l'arrivée de saint Austremoine. Dès l'an 312, on y avait élevé une église, que l'auteur anonyme du manuscrit *De sanctis ecclesiis*, écrit en 950, appelle la basilique de *Saint-Gal*, et qui servait au monastère de Chantoin. Il n'y avait à cette dernière époque (950) qu'un autel dédié à Notre-Dame. Le corps de saint Gal II, de saint Urbic, deuxième évêque de Clermont, de Carivald ou Gervald, évêque de Clermont et de saint Antolian y reposaient. Cette église ayant disparu, on transféra ces corps précieux dans l'abbaye de Saint-Alyre. Plus tard, une église, dédiée à saint Pierre-aux-liens, remplaça celle de saint Gal et servit aussi au monastère de Chantoin jusqu'au moment de l'arrivée des pères Carmes-Déchaussés qui remplacèrent les chanoines réguliers du couvent de Chantoin (en 1633). Le couvent des pères Carmes-Déchaussés fut incendié en 1699 et leur église de St-Pierre comprise dans ce désastre ; cette dernière fut reprise jusqu'aux fondements en 1720 ; elle resta longtemps inachevée ; elle l'était encore en 1767, mais, en 1775, elle était complétement bâtie. Le style de ce monument du XVIII^e siècle a quelque chose de bizarre. Dulaure (2) remarque avec raison

(1) Savaron, *Origines de Clermont*, p. 360.

(2) *Description de l'Auvergne*, écrite en 1789

qu'il offre « le ridicule contraste d'une grande mesquinerie jointe à beaucoup de prétention ». Le plan présente une croix dont les angles sont arrondis et, dans son élévation, une coupole sphérique en pierre de taille. Cette église, qui porte aujourd'hui le nom de *chapelle des Carmes-Déchaux*, ressemblait beaucoup à celle des Carmes-Déchaussés de Paris. En 1821, lors de la vente des bâtiments et du jardin des Carmes-Déchaussés au profit de la ville de Clermont et de l'évêque, il fut statué qu'elle demeurerait commune entre les curés de la ville et l'évêque.

## EGLISE DE SAINT-MICHEL

Cette basilique fut bâtie du vivant même de saint Austremoine. Elle était attenante au portail occidental de la cathédrale : « *quæ erat in porticu occidentalis ecclesiæ cathedralis* ». L'évêque saint Bonnet (689) et ses successeurs y passaient la nuit en prière. Elle communiquait par une porte avec le palais épiscopal. C'est de cette église dont il s'agit, lorsque la *Gallia Christiana* (1) rapporte qu'en 1339 le chapitre cathédral de Clermont fit assigner son évêque *(Raymond des Prés)*, « *parce qu'il avait rendu un clocher contigu à la cathédrale et les cloches qui s'y trouvaient* ». Il est probable qu'à cette épopue ce lieu saint n'était plus fréquenté par les fidèles et que l'évêque avait cru devoir s'occuper de le faire disparaître pour agrandir son palais épiscopal. Cette démolition avait contrarié le chapitre, comme étant un attentat à ses droits.

## EGLISE DE SAINT-SAUVEUR

Mentionnée du temps de l'évêque Namace (446-462). Elle était située près de la cathédrale et de la maison de l'évêque. Cette dernière, à cause de son voisinage, prit le nom de *salvatorium*. Nous avons quelques raisons pour penser que cette église servait spécialement de chapelle au palais épiscopal, sous nos premiers évêques. Le titre de *Saint-Sauveur* était, en effet, celui de la chapelle du palais épiscopal au XIII^e siècle et postérieurement.

## EGLISE DE SAINT-CHRISTOPHE

Elle était située dans le faubourg de Saint-Alyre, entre l'abbaye de Saint-Alyre et l'église de Saint-Cassi. Ses autels, du temps de l'auteur anonyme du manuscrit *De sanctis ecclesiis*, écrit en 950, étaient dédiés à saint Christophe, à saint Hilaire, à saint Martin et à saint Isidore. Cette église fut détruite vers l'année 1550. Il en restait des vestiges en 1608, du temps de Savaron.

## EGLISE DE SAINT-DÉSIDÉRAT

Placée dans l'enceinte du monastère de Saint-Alyre. Elle fut construite au VII^e siècle et dédiée à saint Désiderat, évêque de Clermont, mort vers 615. L'auteur anonyme du manuscrit *De sanctis*

(1) Tome II, *Instrument*, colonne 94.

*ecclesiis*, écrit en 950, dit qu'il y avait de son temps trois autels, élevés à saint Pierre, à saint Isidore et à sainte Marie. Cette église, ayant été détruite, son emplacement et ses revenus furent donnés à l'abbaye de Saint-Alyre.

## EGLISE DE SAINT-VINCENT

Mentionnée en 950 par l'auteur du manuscrit *De sanctis ecclesiis*, qui nous apprend qu'elle possédait trois autels, dédiés à saint Vincent, à saint Géronce et à saint Priest.

## EGLISE DE SAINT-GUILLAUME

Elle servait, selon toute apparence, au monastère de Champ-Colomb ou du Colombier (*monasterium Columbariensi*). Sa position, selon l'abbé *Delarbre*, qui l'avait vue, était dans un vignoble, près de l'ancien chemin, en allant de Clermont à Beaumont, non loin de Rabanesse. Le vignoble appartenait au chapitre de la cathédrale de Clermont, ainsi que cette église, qui fut détruite vers 1745. Son vocable de Saint-Guillaume lui venait de ce qu'elle conservait des reliques de saint Guillaume du Donjon (1). C'est dans cette église qu'aurait été déposé, suivant le chanoine *Majour*, le corps de saint Amable, patron de la ville de Riom. Savaron soutient que ces restes vénérables reposaient dans la petite église de Sainte-Magdeloine, située dans l'enceinte du Bois-de-Cros.

## EGLISE DE S^T-ANTOLIAN

Bâtie hors les murailles de la ville, en 520, du temps de l'évêque saint Quintien, par *Alcime* et *Placidine*, la première femme, la seconde sœur de l'évêque *Apollinaire*. C'est sur ses fondements que fut agrandie, en 1306, l'abbaye des Franciscaines de Sainte-Claire.

## EGLISE DE S^T-PRIEST

Elle fut érigée en l'honneur de saint Priest (*sanctus Prejectus*), évêque de Clermont, martyrisé vers 674. L'auteur anonyme du manuscrit *De sanctis ecclesiis*, écrit en 950, en fait mention et parle de trois autels qui s'y trouvaient : ceux de saint Priest, de saint Bonnet et de saint Pardoux. Cette église était située dans les jardins de Rabanesse, sur le bord du chemin en allant à Beaumont. Elle était détruite depuis longtemps, du temps de Savaron. Les anciens terriers de la cathédrale en font mention.

(1) *Saint-Guillaume du Donjon*, mourut le 11 janvier 1209. Le pape Honoré III le canonisa, le 2 juillet 1218.

## ÉGLISE DE SAINT-LÉGONCE

Située hors de la ville, du côté de l'occident. Le corps de saint Légonce ou Léogonce, évêque de Clermont, mort en 334, y reposait ; il fut transféré dans l'église de Saint-Alyre.

## ÉGLISE DE SAINT-YVES

Située dans l'enceinte de *la cité*. Elle existait encore en 1683, du temps de J. Audigier, qui prétend qu'elle paraissait double. Cet historien émet, à ce sujet, l'opinion qu'une partie avait pu servir à l'église de Saint-Pierre-le-Château et l'autre à l'église de Saint-Yves ; il croit qu'en dernier temps le monument tout entier aurait pris le titre de Saint-Yves, lorsque le château des comtes de Clermont devint le séjour des magistrats, dont saint Yves est le patron.

## ÉGLISE DE SAINT-VÉNÉRAND

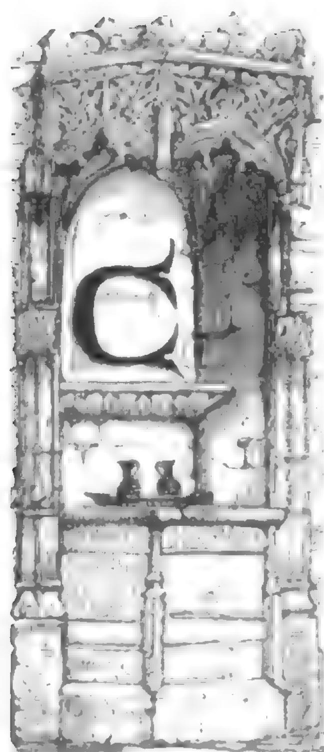
Elle fut bâtie par les premiers chrétiens, en 450, dans l'enclos de l'abbaye de Saint-Alyre, dit l'abbé *Delarbre*, et dédiée à saint Vénérand, évêque de Clermont, dont le corps y fut porté avec ceux de saint Linguin, saint Népotien, saint Avit II, sainte Claire, sainte Galle et 6,200 fidèles morts en odeur de sainteté. Plus tard, les restes de saint Namace, évêque de Clermont, y furent transférés de l'église de Saint-Eutrope, et partie des corps de saint Vénérand, saint Limine, saint Népotien, saint Avit II et sainte-Claire, portés à leur tour dans l'église de Saint-Alyre. *Aubert Aycelin*, évêque de Clermont, fit cette translation, en 1311, à la prière de *Guy Escot*, abbé de Saint-Alyre. En 1683, on apercevait encore dans ce sanctuaire une foule de tombeaux en marbre, qui contenaient les ossements d'un grand nombre de saints. Au moment de la révolution française, cette église n'était plus qu'une chapelle ; elle fut vendue comme bien national, avec le bâtiment neuf des Bénédictins de Saint-Alyre, en 1792, à M. *Jacques Jourion*, moyennant 4,150 francs.



# CHAPELLES

Chapelles de l'ancien palais épiscopal. — De Saint-Nicolas. — De Murat. — De Saint-Barthelmy. — De Saint-Gilles. — De Notre-Dame de Jaude. — De Notre-Dame de Passeport. — D'Alègre. — De Saint-Eloy. — De Saint-Arthème. — De Saint-Laurent. — De Notre-Dame de Beaurepaire. — De Saint-Genès de l'Oradoux.

## CHAPELLE DE L'ANCIEN PALAIS ÉPISCOPAL



CETTE chapelle, qui faisait partie de l'ancien palais épiscopal, vendu comme bien national pendant la grande Révolution, était divisée en deux parties superposées, ainsi qu'on le voit dans le manuscrit de la *Canone*, daté de 1291 : 1° la *chapelle inférieure ;* 2° la *chapelle supérieure.* Dans chaque partie, il y avait un autel, desservi dans l'origine par des hebdomiers ou vicaires du chapitre de la cathédrale et depuis le XIII[e] siècle au moins par l'un des deux curés de la paroisse de la cathédrale ; le titre paroissial de ce dernier curé était celui de Saint-Sauveur. Nous pensons que ces deux chapelles étaient superposées comme celles de la Sainte-Chapelle de Paris, construite de 1242 à 1248. Il y a apparence que la chapelle du palais épiscopal de Clermont fut bâtie vers 1260, lorsque l'évêque *Hugues de la Tour* faisait élever la cathédrale et le palais épiscopal. La partie inférieure devait servir aux nombreux prêtres ou serviteurs, qui habitaient les dépendances du palais épiscopal, et la partie supérieure à l'évêque seul, qui pouvait y communiquer de ses appartements, situés au premier étage. Cette chapelle a disparu dans les premières années de la Révolution française.

## CHAPELLE DE SAINT-NICOLAS

Cette chapelle était située au nord de la cathédrale, à l'extrémité du réfectoire des chanoines, qui occupait une partie des maisons situées à gauche de la *place devant Clermont*, en sortant de la cathédrale. Elle fut fondée, en 1093, à l'honneur de saint Nicolas, du temps de l'évêque *Durand*, par *Anselme d'Olby* « fidèle serviteur de Dieu », à son retour d'un pèlerinage à Saint-Nicolas de Bar, *(Sanctus Nicolaus de Barro)*. Anselme, qui rapportait des reliques du bienheureux Nicolas, donna une maison attenante à cette chapelle pour y loger le chapelain (1), plus la somme

(1) Cette maison devint plus tard celle du chantre du chapitre cathédral ; elle était adossée au nord de la chapelle.

de « 400 sols de forte monnaie », pour acheter une terre, dont le revenu serait affecté aux besoins de ce chapelain ; le tout devait appartenir, après sa mort, aux chanoines de la cathédrale. Une charte, dont M. *Cohendy* mentionne les détails (1), fut rédigée pour cette fondation ; elle nous fait savoir que les chanoines, touchés de reconnaissance pour Anselme, donnèrent une prébende de leur cathédrale au prêtre *Adam*, choisi par le fondateur pour desservir cette chapelle, et confirmèrent, pour la vie de ce prêtre, la jouissance de cette chapelle et de la maison qui lui servait de logement, à condition qu'il y célébrerait des messes pour les parents et les amis d'Anselme et pour l'âme des chanoines qui viendraient à décéder, stipulant dans l'acte que le prêtre Adam ne pourrait y commencer un service solennel qu'après l'achèvement de celui de la cathédrale, excepté le jour de la fête de saint Nicolas et celui de la dédicace de la chapelle. Cette donation fut revêtue du seing de l'évêque Durant, de ceux de *Guillaume, comte d'Auvergne*, de *Guillaume*, doyen de Chamalières, de *Robert*, doyen du Port, de *Hugues*, prévôt de la cathédrale, d'*Atton*, abbé de cette église, d'autre *Hugues*, doyen et de plusieurs autres clercs et chanoines « *quorum nomina tedium est nominare* » (2). Cette chapelle fut sacrée, en 1094, par l'évêque *Durand*, qui mourut l'année suivante et fut enterré dans ce petit oratoire, en présence du pape Urbain II et de tous les pères du concile assemblés à Clermont, à l'époque de la première croisade prêchée dans cette ville.

En 1400, cette chapelle était le lieu de réunion de la confrérie de Saint-Nicolas. Au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle renfermait les fonts baptismaux de la cathédrale. Comme elle menaçait ruine, elle fut démolie en 1739, puis, à sa place, on construisit, au rez-de-chaussée, une salle entourée d'armoires, pour le service des chanoines, et un premier étage, où l'on décida de placer la bibliothèque que l'évêque *Massillon* avait promis de léguer au chapitre après sa mort. Le bâtiment de la bibliothèque, commencé en 1739, fut achevé en mai 1742 ; il devint propriété nationale pendant la grande Révolution, et fut vendu, après la tourmente révolutionnaire, à la ville de Clermont qui s'en est servie depuis pour son tribunal de commerce.

## CHAPELLE DE MURAT

Mentionnée en 1291, dans le manuscrit de *la Canone*, cette chapelle était placée près de la cathédrale, à côté du passage de Vernines. Elle avait deux vicaires pour la desservir en 1300 : *P. Durand* et *Durand de la Porte*. La maison *de Murat de Vernines* avait fondé cette chapelle à la fin du XII<sup>e</sup> siècle.

## CHAPELLE DE S<sup>T</sup>-BARTHELMY

C'est dans la petite rue qui porte le nom de Saint-Barthelmy, à l'est de la place Saint-Pierre, qu'était située cette chapelle. Elle est déjà mentionnée en 1242, dans un titre qui constate que, près de ses murs, était placé un petit cimetière, servant à l'hôpital de Saint-Barthelmy.

(1) Voir *Inventaire des chartes des archives départementales du Puy-de-Dôme antérieures au XIII<sup>e</sup> siècle.*

(2) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral, arm. 18, sac A.

Cet oratoire, dès la fin du XIII^e siècle, réunissait dans son enceinte le corps commun des habitants de la ville de Clermont. En effet, à cette époque, et même postérieurement jusqu'au règne de Charles VIII, en 1484, la ville de Clermont n'eut aucun hôtel consulaire, en vertu de l'opposition de l'évêque. Je ne sais si la chapelle de Saint-Barthelmy avait été bâtie par la ville et si c'était en vertu de cette origine que les habitants de Clermont y tenaient leurs assemblées ou bien si cette réunion avait lieu par la permission spéciale du chapitre cathédral, propriétaire de l'hôpital voisin de Saint-Barthelmy, toujours est-il que Durand, dans ses notes sur les *Origines de Clairmont*, (page 378), nous montre, en 1284, *la commune ou université des citoyens et hommes de Clermont*, (*Communitas sive universitas civium et hominum Claromontensium*), assemblés en *la chapelle de Clermont, sous l'église de Saint-Pierre*, sans doute parce qu'elle servait aux assemblées de ville. Elle est aussi qualifiée *chapelle des pauvres*, en 1305, parce qu'elle dépendait de l'hôpital de Saint-Barthelmy. Les délibérations, qu'y prenaient les Clermontois, portaient le nom d'*actes de chapelle*. En 1364, en 1393, nous trouvons les citoyens de Clermont réunis, au son de la trompe, en *la chapelle des pauvres de N.-D. de Clermont* (qui n'est autre que la chapelle de Saint-Barthelmy, car, on appelait alors l'hôpital, dont elle dépendait, *hôpital de N.-D. de Clermont*, parce qu'il était sous la direction des chanoines de la cathédrale ou de Notre-Dame de Clermont).

Lorsque les religieuses hospitalières furent chargées de la direction de l'hôtel-Dieu de Saint-Barthelmy, en 1642, cette chapelle, qui dépendait du même établissement de charité, leur fut accordée pour leurs exercices religieux; ces dames la conservèrent jusqu'en 1670 qu'elles renoncèrent à cette direction, pour fonder une maison particulière près du couvent des Pères Jacobins.

La chapelle de Saint-Barthelmy a été démolie pendant la révolution française. Le petit cimetière, situé près de cette chapelle dès l'an 1242, cimetière qui existait encore en 1641, disparut peu après cette dernière date, car le chapitre cathédral permit, à cette époque, à *Antoine Chambon*, l'un de ses chanoines, d'y bâtir plusieurs boutiques.

## CHAPELLE DE SAINT-GILLES

Cette chapelle, qui est mentionnée dans les titres du chapitre cathédral, en 1509, 1522, 1548, était située près de la rue des *Grands-Gras*, (la rue des Gras) ; un terrier du chapitre cathédral, terrier de l'an 1522, donne sa position « *dessous les Gras* », c'est-à-dire au-dessous du grand escalier des Gras. Du Fraisse, qui parle de cet oratoire dans ses *Origines des Églises de France*, dit qu'il était placé près de l'ancien palais épiscopal, à l'ouest de la cathédrale. Je crois qu'il était situé à côté du *passage de Vernines*, non loin de l'église de Saint-Pierre-le-Château.

## CHAPELLE DE N.-D. DE JAUDE

Cet oratoire était bâti sur une petite place qui fait suite à l'angle sud-ouest de la place Jaude. Il appartenait au chapitre de Saint-Genès. Sur son emplacement s'élevait, à l'époque gallo-romaine, le prétoire, *(prætorium)* d'Augusto-Nemetum ; aussi, un missel du diocèse de Clermont, imprimé en 1527, appelle-t-il cette chapelle le *prétoire de Jaude (prætorium Galli)*.




## CATHÉDRALE DE CLERMONT-FERRAND.

*1. _ Statue du roi St Louis, détruite en 1793 (portail septentrional de la cathédrale). _ Divers sujets tirés des vitraux de la Cathédrale, savoir: 2. _ Portrait d'évêque (XIIIe siècle); 3. _ St Georges en chevalier croisé (XIIIe siècle) 4. _ Femme drapée (XIIIe siècle). 5. _ Evêque (XIIIe siècle) 6. _ Gerald Meschard, doyen du chapitre du port, en prières (Manuscrit de l'an 1389)*

Lorsque la foi chrétienne renversa les autels des faux dieux de Rome dans la ville d'Augusto-Nemetum, lors de l'arrivée de saint Austremoine, au milieu du IIIe siècle, les chrétiens élevèrent une chapelle sur l'ancien prétoire romain de cette ville ; ils la dédièrent à N.-D.-de-Pitié, sans doute pour rappeler les moments douloureux de Marie, pendant que son fils était au prétoire de Jérusalem, mais le nom de prétoire resta longtemps attaché à ce sanctuaire, à un tel point qu'il le portait encore en 1527 ; de plus, comme souvenir des événements qui se passèrent à Jérusalem, toutes les paroisses de la ville réunies allaient processionnellement à cette chapelle, le jour du dimanche des Rameaux ; le peuple croyait que le vent, qui régnait pendant la journée dominait tout le reste de l'année.

Cet oratoire était précédé d'un large escalier (1), que le dessin de la ville de Clermont, donné en 1575 par Belleforest, n'oublie pas. Jacques Audigier, (en 1683), dit que l'architecture de cette chapelle était « fort hardie et délicate. » On admirait, de son temps, l'image de N.-D.-de-Pitié, placée au-dessus de la porte d'entrée.

La chapelle de Jaude fut démolie en 1791, dans les premiers mouvements révolutionnaires. Les matériaux furent vendus, comme propriété de la nation, le 2 janvier de la même année, à la municipalité de Clermont-Ferrand, qui les fit enlever, afin d'agrandir la place de Jaude. La petite *rue de la chapelle de Jaude*, qui aboutit à la place sur laquelle était bâtie cette chapelle, rappelle seule aujourd'hui cet ancien sanctuaire.

## CHAPELLE DE N.-D. DE PASSEPORT

Construite dans le faubourg du *Passeport*, au-dessous de la rue des Gras, elle était placée sur l'une des anciennes portes de la grande enceinte de la ville. En 1683, elle existait encore.

## CHAPELLE D'ALÈGRE

Cette chapelle fut fondée, en 1415, par *Morinot de Tourzel*, baron d'Alègre, à droite du portail de Notre-Dame-de-Grâce, à l'extérieur de la cathédrale (au nord-ouest), à laquelle elle était adossée. Elle fut richement dotée dès son origine. *Morinot de Tourzel* lui donna 24 livres de rente pour le service de deux vicairies, plus 8 livres de rente pour quatre anniversaires (2). *Maragde de Vichy*, veuve du fondateur, augmenta ces revenus en 1423 ; elle leur ajouta : 1° une vicairie, dotée de 6 livres de rente, assises sur la terre de Busset, près de Vichy, et sur celle de Saint-Préjet ; 2° un anniversaire, pour lequel elle légua une rente de 4 livres. *Yves de Tourzel*, fils de Morinot qui précède, ajouta, en 1444, à ces beaux revenus, la somme de 12 livres de rente pour une nouvelle vicairie, et 4 livres de rente, qu'il assigna sur sa terre de Millau, près d'Issoire. Dans ce petit oratoire, figuraient les armoiries de Tourzel : *une tour, accompagnée de six fleurs de lys, trois à dextre, trois à senestre.*

(1) Le missel de Clermont de 1527 n'oublie pas cet escalier et fait savoir que le chapitre de la cathédrale s'en servait pour arriver à la chapelle : « *Ascendimus in prætorium Galli* » : telles sont ses expressions.

(2) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral, arm. 10, sac A.

Cette chapelle a été démolie en 1796, pour ouvrir la rue qui tourne au nord-ouest de la cathédrale. En derniers temps, les chanoines de la cathédrale, infirmes ou malades, y entendaient la messe derrière une croisée vitrée, afin de n'être vus de personne. On y entrait par une porte donnant dans la petite sacristie de la paroisse de la cathédrale, à l'intérieur de cette basilique.

## CHAPELLE DE SAINT-ELOY

Appelée, en langage roman *la chapelle de Saint-Ale*. Elle était située au sud-ouest de l'église de Saint-Genès (*Erat antea sancti Simphoriani*), dont elle dépendait et lui était parallèle. En 730 (1), elle fut construite par les orfèvres de Clermont « *sumptibus et expensis fabrorum aurificorum.* »

Elle fut vendue au commencement du XIX[e] siècle et démolie.

## CHAPELLE DE SAINT-ARTHÊME

Saint Arthème, évêque de Clermont, étant mort vers 394, on érigea sur le lieu de sa sépulture, dans le faubourg de Saint-Alyre, et dans le quartier qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Arthème, une chapelle sous le nom de *vas de saint Arthème* (tombeau de saint Arthème.) Cet oratoire disparut longtemps avant la fin du dernier siècle (2). Les reliques de saint Arthème avaient été transférées en l'église cathédrale; elles furent détruites par les mains impies de 1793.

## CHAPELLE DE SAINT-LAURENT

Dédiée à saint Maurice, capitaine romain, et à saint Laurent. Cet oratoire, qui sert de chapelle militaire, est situé dans le quartier du Port. C'est l'ancienne église de Saint-Laurent, dont nous avons parlé en détail précédemment. (Voir page 306.)

## CHAPELLE DE N.-D. DE BEAUREPAIRE

Cet oratoire dut remplacer l'église de Saint-Légonce. Il est certain que saint Légonce, évêque de Clermont, mort en 334, fut enseveli dans le jardin des Salles, au couchant de la ville; là, fut élevée, dans la suite, une église qui porta son nom. Cette basilique fut rebâtie mais plus modestement, en 1241, par les pères cordeliers lors de leur arrivée à Clermont. Elle servit de chapelle à leur couvent jusqu'en 1263, qu'ils prirent possession du château que leur avait donné *Bernard de la Tour*, dans l'intérieur de la ville. Les cordeliers avaient dédié cet oratoire à Notre-Dame, que l'on désignait sous le nom de *N.-D. de Beaurepaire* (*capella Beatæ Mariæ de*

(1) Delarbre, *Notice sur Clermont*, p. 196.

(2) Delarbre, *Notice sur Clermont*.

*Belrepaire*), en vertu de sa situation dans le voisinage de Beaurepaire ; on l'appelait aussi *la chapelle des cordeliers vieux* et *chapelle de Saint-Fiacre* (1). Les chanoines de la cathédrale de Clermont devinrent propriétaires de cette chapelle après le départ des cordeliers ; cette possession leur fut confirmée en 1515, lorsque les pères Conventuels furent remplacés par les pères cordeliers de l'Observance ; depuis cette époque, jusqu'en 1789, les revenus de cet oratoire appartinrent de droit au plus ancien chanoine de la cathédrale.

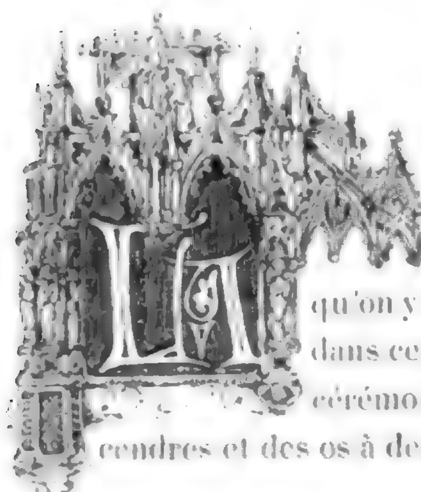
La chapelle de N.-D. de Beaurepaire, ou plutôt l'ancienne église du couvent des cordeliers-vieux, s'aperçoit à droite de l'ancien chemin de Clermont à Royat lorsqu'on traverse les jardins des Salles. Elle est tout en pierre de taille ; sur la porte d'entrée, existe un quatre-feuilles. Elle sert de poudrière à la ville ; on l'a fortifiée à la suite des troubles de 1841. Il a été question de la démolir pour l'établissement de la gare du chemin de fer de Clermont à Tulle.

## S^T-GENÈS DE L'ORADOUX

Cet oratoire, aujourd'hui détruit, était situé près du château de l'Oradoux. Il était dédié à saint Genès évêque de Clermont. C'est lui qui a donné son nom à la belle campagne qui l'avoisinait (l'Oradoux) ; du mot latin *oratorium* (oratoire), le peuple a fait le mot patois *oradoux*.

# CIMETIÈRES

Cimetière d'Augusto-Nemetum. — Lieu de sépulture des premiers chrétiens de la ville d'Auvergne. — Cimetières au Moyen-Age. — Les nobles et les bourgeois ensevelis dans les églises. — Cimetières de la cathédrale. — Ils sont profanés les jours de foires. — Plaintes d'un prédicateur à ce sujet (1481). — Arrêt des Grands-Jours de Montferrand (1481). — Création d'un nouveau cimetière pour la paroisse Saint-Genès (1731). — Cimetière de *la Moûre* (1757). — Edit du roi, qui défend d'enterrer les laïques dans les églises (1776). — Ordonnance de l'évêque de Clermont à ce sujet (1779). — Cession d'un emplacement par les Pères Capucins (1782). — État des cimetières de Clermont (1782). — Lettres du roi pour les terrains des anciens cimetières (1785). — Cimetières de 1793 à 1816. — Inauguration du cimetière des *Carmes-Déchaux* (1816).



La ville gallo-romaine d'Augusto-Nemetum avait un cimetière, situé au sud de la ville, au bas du côteau de *Vallière*, à gauche et à droite de la nouvelle route de Bordeaux, à côté du chemin de Beaumont. On appele encore ce territoire, par une métaphore significative, *culinas* (cuisines), parce qu'on y brûlait les morts et qu'on y célébrait le repas funèbre en usage chez les Romains. On a exhumé, dans cet endroit, de nombreux vases en argile, dont on se servait dans la cérémonie des funérailles, beaucoup d'urnes cinéraires, renfermant des cendres et des os à demi-calcinés ; çà et là, des monceaux de cendres et de charbon : on y

(1) Saint-Fiacre, solitaire du diocèse de Meaux (VII^e siècle), était le patron des jardiniers de Clermont.

a trouvé aussi quelques dés en pierre, qui renfermaient des urnes en verre, des cippes avec inscriptions, etc. (1).

Avant 1793, il existait dans le mur du bâtiment de la Charité (aujourd'hui la bibliothèque), un fragment en marbre blanc d'un sarcophage gallo-romain fort curieux. Cet objet antique représentait les parents et les serviteurs d'une jeune fille, nommée *Emma Lucia*, assistant autour de la fosse de ses funérailles. L'un des assistants était figuré versant des larmes dans un lacrymatoire ; une dame portait une amphore. Il existe un dessin de ce fragment à la bibliothèque de Clermont (n° 120 des manuscrits sur l'Auvergne) ; la *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme* a reproduit cette antiquité (Planche 15).

Le musée lapidaire de Clermont possède une plaque en marbre blanc, trouvée près de l'abbaye de Saint-André. Elle porte cette inscription funéraire pour un enfant d'affranchi :

L. AEL
BRASIDAE
Q. V. ANNIS
III. MENS VI
B. M. FEC
PATRONVS.

C'était à Chantoin, presque sur l'emplacement du cimetière actuel de Clermont, qu'était situé le champ de repos des premiers chrétiens de la ville d'Auvergne. Ce cimetière servit longtemps, parce qu'il y avait une église paroissiale à côté de ses murs, (l'*église de N.-D. de Chantoin*), église qui avait encore le titre de paroissiale en 1234.

Le musée lapidaire de Clermont conserve d'anciens cercueils en pierre, provenant de divers cimetières de Clermont. Ces cercueils offrent en creux la place de la tête du défunt et au-dessous celle du corps.

Au Moyen-Age, toutes les églises de Clermont avaient un cimetière, attenant à leurs murailles. Plusieurs chapelles, servant aux hôpitaux, entr'autres celle de Saint-Barthelmy (2), possédaient aussi, dans leur enceinte, un champ de repos pour les pauvres (3). Les couvents enterraient sous les voûtes de leurs cloitres.

Les nobles et les bourgeois achetaient, à prix élevé, des concessions dans les églises de leurs paroisses et surtout dans les chapelles conventuelles des Jacobins, des Cordeliers ou des Carmes. En ce temps là, on croyait que plus nos restes mortels reposaient près des autels et plus on rachetait facilement ses péchés. En se faisant enterrer dans les chapelles des couvents, on avait aussi pour but de profiter de toutes les prières qui s'y récitaient chaque jour, aussi les sanctuaires étaient-ils remplis de riches tombeaux portant les armoiries, l'épitaphe et la statue couchée du défunt. Quelquefois, la statue était en relief ; la plupart du temps, elle était tracée sur la dalle tumulaire.

(1) Le *Musée lapidaire* de Clermont conserve plusieurs de ces cippes.

(2) Ce cimetière, qui servait dès l'an 1242, existait encore en 1641.

(3) L'hôpital de Saint-Adjutor avait un cimetière, placé à côté de la cure de Saint-Adjutor. En 1641, *Denis Brulon* curé de cette paroisse, présenta requête à l'évêque de Clermont pour transférer ce champ de repos.

Dès l'année 1240, la cathédrale de Clermont possédait deux cimetières; l'un précédait le portail des Gras, au-dessus des degrés qui servaient à y monter ; l'autre occupait la place *devant Clermont*, à côté du portail septentrional de la cathédrale. Ces deux cimetières ont servi jusqu'en 1782. Il paraît que les marchands s'y installaient les jours de foires ; le chapitre cathédral prenait pour ce séjour un certain droit appelé de *terrage*. En 1481, le père cordelier, qui prêchait le carême dans la cathédrale, s'éleva fortement contre cette profanation des cimetières; la même année, il y eut un procès à ce sujet entre l'évêque et le chapitre cathédral, procès porté devant la cour des Grands-Jours, à Montferrand ; le chapitre cathédral se vit condamné à transférer ailleurs les marchandises vendues les jours de foires. (Voy. p. 246.)

Au siècle dernier, la ville de Clermont sentit la nécessité d'avoir des nouveaux cimetières :

1° Le *cimetière de la paroisse de Saint-Genès*, créé en vertu d'une délibération de la ville, en date du 5 juin 1731, qui décida de faire au plus tôt l'acquisition d'un jardin situé « hors les murs, au-dessous de la porte du Saint-Esprit » et appartenant à *Françoise Borderie*, veuve de *Pierre Roche*, boulanger. Ce terrain fut, en effet, acheté la même année (acte du 3 juillet 1731, reçu Me *Chaudessolle*, notaire), moyennant la somme de 80 livres et 15 livres de rente (1) ; il était situé dans la rue qui porte encore le nom de *rue de l'Ancien Cimetière*, au sud de la place de Jaude, au-dessous du boulevard de l'Hôtel-Dieu. Les motifs, qui avaient déterminé la ville à faire ce transfert, étaient « les accidents déjà arrivés » et les nombreux inconvénients d'avoir un champ de repos au-devant de l'église de Saint-Genès. Ce cimetière, créé en 1731, servit jusqu'en 1782, qu'il fut transféré dans l'enclos des Capucins.

2° Le *cimetière, dit de la Morée*, situé à Fontgiève, près de l'ancien presbytère de l'église de Saint-Cirgues, et créé en 1757, en vertu d'une délibération de la ville (18 août 1757). Le grand chemin de Clermont à Limoges, commencé en 1735, ayant emporté en partie le cimetière commun à la paroisse de Saint-Pierre et à trois hôpitaux (l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital-Général et l'hôpital de Saint-Joseph), nécessita l'acquisition d'un petit jardin, qui fut vendu à ces trois hôpitaux et à la paroisse de Saint-Pierre, le 6 octobre 1757, (acte reçu Me *Chaudessolle*, notaire) : les vendeurs furent d'abord les trois hôpitaux eux-mêmes, ensuite *Marie Téallier* et divers particuliers; l'Hôtel-Dieu contribua pour 700 livres ; la paroisse de Saint-Pierre pour un sixième des dépenses. Ce cimetière, qui avait 568 toises de superficie, a servi jusqu'en 1814; son terrain a été partagé, en 1860, entre la ville et les hospices.

Le 10 mars 1776, un édit du roi, basé sur la salubrité publique, défendit d'enterrer les laïques dans les églises, les chapelles et les oratoires. Cet édit ordonnait en même temps que les cimetières fussent agrandis; il déclarait que ceux qui pouvaient nuire à la population devaient être tranférés au dehors des villes. Un arrêt du parlement de Paris, du 7 mai 1777, décida que sur la requête du substitut du procureur-général de la sénéchaussée de Clermont, et en présence du lieutenant-général de ladite sénéchaussée, les cimetières de la ville de Clermont seraient visités par des experts; qu'il serait tenu une assemblée composée des curés, des marguilliers et d'habitants de la ville en l'auditoire de la sénéchaussée, pour indiquer l'emplacement de nouveaux cimetières (2). La même année, et le 6 juillet, le couvent des Carmes-Déchaussés offrit à

(1) Cette rente de 15 livres devait être payée à l'hôpital de Saint-Joseph.

(2) Cet arrêt du parlement de Paris, du 7 mai 1777, a été imprimé.

la ville, gratuitement, un terrain placé à côté de son enclos (1), pour servir de cimetière aux paroisses de la cathédrale et du Port. Cette proposition fut acceptée avec empressement par la ville, mais il n'y fut donné suite qu'à la fin de l'année 1782 ; on cessa alors d'enterrer autour de la cathédrale, sur la tranchée des Gras et près de l'église du Port.

Le 29 mars 1779, l'évêque de Clermont rendit une ordonnance, portant qu'en attendant le choix définitif des terrains pour les cimetières, « les préaux des couvents de la ville et les endroits vacants », serviraient de champ d'inhumation, savoir : 1° le cimetière de l'hôpital de la Charité ; 2° le préau du cloître du couvent des Cordeliers et un terrain du jardin de ce cloître, dans une longueur de 21 toises et une largeur de 12 toises ; 3° le préau du cloître des Carmes anciens, Cette ordonnance voulait que ces couvents perçussent une indemnité sur chaque enterrement ; 6 livres pour la première règle, 4 livres pour la deuxième, 3 livres pour la troisième et 1 livre pour la quatrième.

Le 17 juillet 1782, et par acte reçu Mᵉ *Chaudessolle*, notaire, les Pères Capucins concédèrent à la ville un terrain situé dans leur enclos, pour servir de cimetière à la paroisse de Saint-Genès. La municipalité s'engagea à leur payer annuellement une rente de 100 livres, outre les 50 livres d'aumône qu'elle leur accordait déjà tous les ans. Le *cimetière*, dit *des Capucins*, créé en vertu de cette concession, était situé à l'angle du cours Sablon et de l'avenue centrale, sur l'emplacement du bâtiment de la succursale de la Banque de France, construit récemment. On y a enterré jusqu'en 1814.

Le 29 août 1782, un arrêt du parlement de Paris, basé sur la requête du substitut du procureur-général de la sénéchaussée de Clermont, motivée sur l'arrêt du 7 mai 1777, ordonna l'établissement de nouveaux cimetières à Clermont. Cet arrêt déclare que le cimetière de *la Morée* était insuffisant ; que ceux des paroisses du Port, de la Cathédrale, de Saint-Étienne (Saint-Eutrope), de Saint-Cirgues, de Saint-Genès et de l'hôpital de la Charité étaient dans le cas d'être transférés ; que celui de *la Morée* servait alors aux paroisses de Saint-Pierre, de Saint-Adjutor et à trois hôpitaux (l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Saint-Joseph et l'hôpital Général) ; que ceux des paroisses de Saint-Georges, de Saint-Bonnet de Clermont et de Saint-Robert de Montferrand seraient conservés, mais que celui de Saint-Bonnet serait agrandi ; que celui de *la Morée* ne servirait plus à l'Hôtel-Dieu, mais seulement aux paroisses de Saint-Pierre, de Saint-Adjutor, de Saint-Etienne et de saint Cirgues, à l'hôpital Général et à l'hôpital Saint-Joseph.

Le 1ᵉʳ août 1785, une assemblée de ville décida de présenter requête au Parlement de Paris, pour obtenir en toute propriété les terrains des anciens cimetières, placés dans l'intérieur de la ville, près des églises, terrains contestés par ces églises. Le 17 août suivant, des lettres du roi accordèrent ces terrains à la ville, qui en fit des places publiques (2).

Le 1ᵉʳ août 1791, une commission, nommée par la ville, pour s'assurer si le cimetière, situé entre l'enclos des Hospitalières et celui des Carmes-Déchaussés était suffisant pour les paroisses de la Cathédrale et du Port, répondit affirmativement et estima à 6.000 livres le mur de

(1) Aujourd'hui occupé par le cimetière actuel (*celui des Carmes-Déchaux*).

(2) Sur l'emplacement des deux cimetières de la cathédrale, furent créées les places de la *tranchée des Gras* et celle appelée *devant Clermont* ; sur celui de la paroisse de Saint-Genès, fut établi le prolongement de la place Saint Genès (aujourd'hui *place Desaix*), attenant à la rue du Saint Esprit.




## DALLES TUMULAIRES.

*1. D.T. d'ALFRED, abbé de Chantoin (1224). — 2. D.T. d'un chanoine de la Cathédrale (XIV.e siècle). — 3. D.T. d'une Religieuse du tiers-ordre de S.t Dominique, en l'église des Jacobins, aujourd'hui des Visitandines (fin du XVI.e siècle). — 4. D.T. de PIERRE DE CHASLUS, Chanoine de la Cathédrale, professeur ès-loix, en l'église des Jacobins, aujourd'hui des Visitandines (1331). — 5. Fresques de la Cathédrale, représentant le chantre du chapitre, GUILLAUME du JEU (1302), au dessus de la porte de la sacristie.*

clôture qui devait être construit. Nous avons vu que ce cimetière avait été créé en 1782.

Pendant la Révolution, les couvents et les paroisses furent supprimés, et nombre de leurs anciens cimetières vendus par la nation. Les champs de repos de *la Morée* et *des Capucins* continuèrent seuls à servir aux besoins de la ville (1).

Le 5 décembre 1805, le conseil municipal décida de créer un cimetière au territoire des *Paulines*, dans un terrain appartenant aux hospices. Ce terrain fut, en effet, mis en état de recevoir les défunts; la municipalité, ayant reconnu qu'il était incommode et trop dispendieux, renonça, dès le début, à s'en servir. Le 2 mai 1814, la ville de Clermont jugea prudent, dans un but sanitaire, de supprimer les inhumations dans les deux *cimetières des Capucins* et de *la Morée*. Elle ordonna de se servir provisoirement du cimetière de Montferrand. Pendant ce temps-là, l'administration municipale s'occupa activement de chercher un vaste terrain pour l'établissement d'un nouveau champ de repos. C'est en 1816 que fut décidé son achat, sous l'administration de M. *André d'Aubière*, alors maire de Clermont. Ce cimetière, qui porte aujourd'hui le nom de *cimetière des Carmes-Déchaux* (2), fut établi sur le terrain de l'enclos des Carmes-Déchaussés, vendu à la ville en même temps que les bâtiments de l'ancien couvent, par M. *Fayolle*, moyennant 38,000 francs. L'inauguration en fut faite avec solennité le 21 juillet 1816 (3). Le même jour, fut placée dans la chapelle des Carmes-Déchaussés, une inscription en l'honneur des braves citoyens clermontois, morts en 1590 à la bataille de Cros-Rolland en combattant les Ligueurs. La vente de l'emplacement du cimetière n'eut lieu, toutefois, qu'en 1821 : elle fut passée le 31 décembre de cette année, en l'étude de Mᵉ *Devoucoux*, notaire à Clermont. Nombre de notabilités clermontoises, confondues dans ce champ de l'égalité, attendent là la résurrection promise au grand jour du jugement dernier !

Les hôpitaux ont un cimetière particulier, au sud de la ville, à côté de l'ancien chemin de Beaumont. Ce cimetière a été ouvert en 1822, en vertu d'un arrêté du maire de Clermont, en date du 21 août 1820.

(1) Tous les détails, qui précèdent, sur les cimetières de Clermont au XVIIIᵉ siècle, sont extraits des *archives municipales de la ville*; voir aussi l'inventaire fait par Mazure, c. III, b. 6.

(2) On devrait dire *cimetière des Carmes-Déchaussés*; l'expression populaire a prévalu

(3) Voir la brochure intitulée ; *Notice sur l'histoire de Clermont-Ferrand, le siége d'Issoire et la bataille de Cros-Rolland, précédée d'un rapport sur les sépultures publiques*, par M. *André d'Aubière*, maire de Clermont-Ferrand, in-12 de 23 pages, publié en 1816. C'est le discours prononcé par M. André d'Aubière le jour de l'inauguration du *cimetière des Carmes-Dechaux*. Voir aussi : *Programme de la cérémonie pour l'inauguration du cimetière de Clermont-Ferrand*, 17 *juillet* 1816 ; placard in-folio.







# ANCIENS COUVENTS

Monastère de Saint-Cyr (Saint-Cirgues). — Abbaye de Saint-Alyre. — Monastère de Champ-Colomb ou du Colombier. — Bénédictins de Molesme. — Abbaye de Saint-André. — Abbaye de Chantoin. — Carmes-Déchaussés. — Recluses. — Dominicains ou Jacobins — Frères mineurs ou Cordeliers. — Frères de la Pénitence. — Carmes anciens. — Abbaye de Sainte-Claire. — Capucins. — Ursulines. — Oratoriens. — Minimes. — Hospitalières. — Abbaye de l'Eclache. — Bernardines. — Visitandines. — Bénédictines. — Augustins-Déchaussés. — Dames de la Retraite. — Maison de la Châsse.

## MONASTÈRE DE SAINT-CYR (SAINT-CIRGUES)



PARCHIUS était évêque de la ville d'Auvergne (462-471), lorsque la vie monastique, déjà si florissante en Orient, commença à s'introduire dans l'Occident. Un solitaire de la Thébaïde, que l'Auvergne compte parmi ses saints, *Abraham*, vint le premier porter dans nos contrées les doctrines des cénobites. Eparchius, évêque de la ville d'Auvergne, l'accueillit avec grande bonté et lui permit de se retirer auprès de l'église de Saint-Cyr (Saint-Cirgues), pour fonder un monastère; la même église devait lui servir de chapelle. Abraham fut choisi pour abbé par les moines, qui se rangèrent bientôt sous sa direction. Sa vie fut si édifiante qu'après sa mort, il laissa sa mémoire vénérée comme saint, et que *Victorius*, comte d'Auvergne, lui éleva un mau-

solée; l'église même le rangea au nombre de ses saints. *Auranius* fut le successeur de saint *Abraham* et reçut la crosse d'abbé du saint cénobite; mais bientôt, devenu valétudinaire, Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, offrit la même crosse à *saint Volusien* (1), auquel il persuada de faire observer la règle de Saint-Honoré de Lérins, ou celle de Griniac, près de Vienne, sur le Rhône. *Amblard* était abbé du monastère de Saint-Cyr en 1019; c'est le dernier dont l'histoire fasse mention. On ignore ce que devint ensuite le monastère de Saint-Cyr.

## ABBAYE DES BÉNÉDICTINS DE SAINT-ALYRE

Il parait constant, d'après certaines traditions, que pendant la formation du monastère de Saint-Cyr, dont *Abraham* fut le premier abbé (462-471), des hommes, entraînés par l'exemple du solitaire venu de l'Orient, formèrent le projet de vivre en commun, pour ne s'occuper que de Dieu, et se retirèrent près du tombeau de saint Alyre, évêque de Clermont, dont les miracles attiraient un grand nombre de chrétiens. Ainsi naquit en silence un monastère, qui brilla d'un vif éclat parmi ceux de notre ville, tant par son savoir que par sa piété. La nouvelle communauté n'eut d'abord aucune des règles monacales qui distinguèrent ses autres sœurs de l'Arvernie. Il paraîtrait que, pendant plus d'un siècle et demi, elle continua d'exister sous cette forme. Ce fut en 595 que la règle de Saint-Benoît fut approuvée à Rome par le pape Grégoire-le-Grand. Sa propagation dans toute l'Europe se répandit comme l'éclair, tant elle parut sainte à nombre d'âmes et préférable à tout autre. Le monastère de Saint-Alyre s'empressa d'adopter la constitution religieuse du patriarche de Nursie. En 761, le roi Pépin qui, s'emparant de la ville de Clermont, la réduisit en cendres, anéantit l'église et le monastère de Saint-Alyre. D'après une pièce de vers latins, trouvée dans la bibliothèque du Vatican à Rome, au XVII[e] siècle, l'évêque *Bernowin* aurait reconstruit l'église de Saint-Alyre et le couvent des Bénédictins. On place ce fait après l'an 800 du temps de Charlemagne. Voici l'inscription qui concerne cet évêque :

Hæc quoque statui fulgentia culmina templi
Bernowinus ego, sint tibi grata Deo.
Augusto et Carolo, cujus virtute peregi
Concede imperii gaudia magna sui....
Hæc tibi constitui, Illidi, magno sacerdos
Bernowinus ego, nam dicor humillimus epus,
Culmina quæ feci, carmina quæ cecini....

Détruit complétement lors de l'invasion des Normands, de 853 à 916, le monastère de Saint-Alyre resta couvert de ronces et d'épines jusqu'à l'an 937. « Quand la tempête fut apaisée, dit M. l'abbé *Cohadon* (2), quelques vieux moines revinrent à Clermont. Dans cette cité désolée, ils contemplèrent, avec un effroi mêlé d'attendrissement, les murs noircis et croûlants du monastère et de la basilique de Saint-Alyre. Ayant à leur tête *Bernard*, leur abbé, et de concert avec

(1) On croit qu'il était frère de Sidoine. Il devint plus tard évêque de Tours.

(2) *Notice sur l'abbaye de Saint-Alyre.*

un autre Bernard, abbé de la cathédrale, qui devint ensuite évêque, ils allèrent trouver *Arnauld*, qui occupait alors le siége épiscopal ; ils demandèrent le rétablissement de leur monastère. » Selon Savaron, on aurait convoqué, dans cette circonstance, « les barons, ecclésiastiques et villes du pays, pour adviser à remettre le monastère de Saint-Alyre, ruiné par les Normands, ce qui fut conclu et exécuté. » Je me permettrai de faire remarquer qu'une convocation des trois états de la province, à cette époque, me paraît bien problématique. Le clergé, la noblesse et les bonnes villes n'ont eu leurs premières réunions, comme on le pense généralement, qu'à la fin du XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e]. Ce qui serait plus intéressant à constater, serait le concours bénévole de la noblesse, du clergé et des principales villes de l'Auvergne pour la reconstruction du monastère. *Raymond Pons*, comte de Toulouse, et l'évêque de Clermont passent pour avoir largement contribué à cette œuvre pieuse. Un particulier, délivré miraculeusement par l'intercession de saint Alyre de la vue de deux spectres, donna, dit une naïve légende, une somme importante. Un secrétaire de la ville et du pays que *Winebrand*, l'auteur de la *Vie de saint Alyre*, appelle l'*apocrisaire du Capitole* de la ville d'Auvergne, fut chargé de la surveillance des travaux. Les bâtiments achevés, *Bernard* reçut la crosse abbatiale des mains du petit nombre de compagnons qu'il avait ramenés. Sur la demande de cet abbé, *Odon*, abbé de Cluny, envoya des moines formés à son école ; quelques-uns disent que le célèbre abbé vint accompagner les mêmes moines. Le roi Lothaire confirma le rétablissement de Saint-Alyre, en 954. La basilique de l'abbaye n'était cependant pas achevée ; ce fut l'abbé *Pierre de Pontgibaud* qui eut l'honneur de la terminer ; il la fit consacrer par le pape Pascal II, lors de son voyage à Clermont, en 1106 ; le pape était assisté de *Léger*, archevêque de Bourges, de *Pierre Roux*, évêque de Clermont ; le roi de France, Philippe I[er], fut présent à cette cérémonie.

La règle de Cluny se maintint à Saint-Alyre dans toute sa rigueur, mais sous réserve de toute indépendance envers cette abbaye. Des luttes réitérées s'engagèrent entre l'abbé de Saint-Alyre et l'évêque de Clermont au sujet de la juridiction. Les bulles pontificales firent toujours triompher le monastère. L'abbé *Arnaud* eut des démêlés assez graves, en 1196, avec l'évêque *Gilbert* ; le pape *Célestin* chargea *Hélie*, archevêque de Bordeaux, d'opérer une transaction. L'évêque *Robert* voulut, en 1196, donner des lettres pour la juridiction au monastère ; ces lettres furent mal accueillies. Son successeur, *Hugues de la Tour*, se vit forcé de reconnaître l'indépendance des moines de Saint-Alyre, en 1246, et leur privilége d'élire leur abbé, ce qui n'empêcha pas le même évêque de vouloir intervenir dans l'élection de l'abbé *Hugues de Cussac* en 1252. Prétextant la mauvaise administration de *Jean Baille*, il l'interdit et l'excommunia. Cet abbé résista en 1269 ; l'évêque le destitua, dispensa les religieux de lui obéir et leur permit d'élire un autre abbé. En 1311, l'évêque *Aubert Aycelin* céda à la prière de l'abbé *Guiot Escot*, pour la recherche des reliques de saint Alyre. Un concours immense de prélats, de prêtres, de séculiers et de réguliers, de seigneurs, de bourgeois et de peuple assistait à cette cérémonie. En fossoyant sous l'autel, on trouva les restes de saint Gal, enfermés dans un calice de cuivre, et un coffre, contenant le corps de saint Alyre tout entier. Ces saintes reliques furent portées processionellement dans toute la ville ; l'évêque prêcha dans le pré situé près du monastère, célébra le saint sacrifice et déposa le coffre sur l'autel. Huit jours plus tard, Aubert continua sa pieuse recherche ; il trouva les reliques de saint Vénérand, qu'il mit dans le même reliquaire de saint Alyre, dans un cercueil de plomb ; l'inscription suivante s'offrit à ses regards :

A. IMPERATORIS
ALEMANNICI. FILIA
QUAM SCS ILLIDIUS
LIBERAVIT SEPULTA
XVI K. APRILIS.

On prétend que cette inscription voulait désigner le tombeau de la fille de l'empereur Maxime qui, guérie miraculeusement par saint Alyre, aurait demandé à être ensevelie dans ce tombeau.

En 1317, *Aubert Aycelin* eut une contestation avec le chapitre de la cathédrale; le pape Jean XXII nomma *Bertrand du Poyet* prêtre-cardinal de Saint-Marcel, pour terminer cette affaire; l'évêque ne voulut recourir qu'à la sagesse de *Guyot Escot*, abbé de Saint-Alyre et d'*Etienne Aldebrand*, prieur de Thuret, qui amenèrent à une transaction. Les moines, par reconnaissance pour cette marque de déférence, prièrent l'évêque de désigner le successeur de *Guyot Escot*. En 1348, l'évêque de Clermont, *Pierre d'Arfeuille*, confirma l'ordonnance, faite par *Etienne Aubert*, abbé de Saint-Alyre, par laquelle il était porté qu'après le décès de l'abbé de Saint-Alyre, la vaisselle d'argent, le lit, le linge et autres meubles meublants du même abbé seraient la propriété du monastère. L'abbé *Etienne Aubert* fut désigné, vers 1362, pour succéder dans l'abbaye de Saint-Victor de Marseille à *Guillaume de Grisac*, qui venait d'être élu pape, sous le nom d'Urbain V. La haute position de l'ancien abbé de Saint-Victor de Marseille, explique ce qui a été répété par plusieurs, que saint Alyre avait embrassé la réforme de saint Victor, de Marseille, en 1374. Les hostilités, au sujet de la confirmation de l'élection de l'abbé de Saint-Alyre, recommencèrent en 1376, sous l'évêque *Henri de la Tour*. Le pape, en homme habile, trancha la question en soumettant l'abbaye de Saint-Alyre à celle de la Chaize-Dieu, qui aurait le droit de confirmer l'élection de l'abbé de Saint-Alyre. L'évêque de Clermont revint à la charge, en 1389; mais le pape Boniface IX enjoignit de respecter les franchises et libertés de Saint-Alyre. Une contestation s'éleva, en 1449, entre l'évêque, le chapitre cathédral et les moines de St Alyre, au sujet des limites de leurs justices et dîmeries de St-Cassi. L'évêque fit un arrangement avec l'abbé *Pierre de Bonneval*. En 1500, l'abbé *Jacques d'Amboise*, plus tard évêque de Clermont, tenta et opéra une grande réforme dans son monastère, bien convaincu des avantages que procurerait à son abbaye sa réunion à d'autres couvents. *Pierre Dumas*, abbé de Chezal-Benoit, en Berry, avait introduit parmi ses moines une réforme, en 1488; en 1497, cette réforme avait été reçue avec joie par Saint-Sulpice, de Bourges; en 1505, Saint-Vincent, du Mans, l'adopta, et Saint-Martin, de Séez, en 1511. *Jacques d'Amboise* voulut faire participer sa communauté aux utiles nouveautés de cette réforme : ces cinq maisons ne formèrent plus qu'un seul et même corps, qu'une même congrégation, qui prit le nom de Chezal-Benoit; ses membres furent désignés par la qualification de *Cazalins* ou *Chezalins*, (*Cazalinæ*). Le pape Léon X dérogea, en cette circonstance, au Concordat fait avec le roi François Ier, concordat qui abolissait les abbés perpétuels et permettait seulement l'élection triennale; il confirma le réglement de Chezal-Benoit; la congrégation de Chezal-Benoit put nommer ses abbés comme par le passé, mais à la charge de payer le droit d'*annate* ou de revenu d'un an de l'abbaye, à chaque mutation d'abbé. En 1518, François Ier confirma cette faveur, en stipulant qu'elle ne durerait que si la réforme persistait

dans le monastère. A force d'habileté et de négociations, Chezal-Benoit conserva ses priviléges jusqu'au roi Louis XIII; mais, en 1634, ce monarque déclara, par un arrêt du Conseil d'État, que la reforme ne s'y maintenant plus, base essentielle de la confirmation de François I[er], l'autorité royale l'emporterait; les religieux de Saint-Maur furent introduits à Saint-Alyre, le 18 septembre 1636, en vertu d'une bulle d'Urbain VIII et de lettres-patentes de Louis XIII. *Antoine Girard*, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, s'étant rendu maître par ruse du couvent, fit signer aux 17 religieux, qui s'y trouvaient, un contrat par lequel les « titre, crosse, mense abbatiale et conventuelle, avec ses priviléges, immunités, bénéfices, membres, annexes, etc. », demeureraient unis à la congrégation de Saint-Maur, pour être régis par les supérieurs et chapitres généraux de cette congrégation, la même congrégation se réservant tout droit particulier de juridiction dans le monastère; après quelques conditions, stipulées au sujet du rang que devaient avoir au chœur les anciens religieux de Saint-Alyre et ceux de la congrégation de Saint-Maur, tous les lieux réguliers furent cédés aux nouveaux venus, moyennant une rente de 400 livres au profit de chacun des religieux, au nombre de 22. Les Cazaliens mirent en mains des *Mauristes* tous les titres de leur couvent, la sacristie, la bibliothèque, l'église, etc., et se retirèrent dans la partie du monastère qui n'était point sujette à la clôture. Il fut convenu que les anciens religieux seraient ensevelis avec le même honneur que les Mauristes. Ainsi s'opéra sans bruit la transformation qui régit Saint-Alyre jusqu'en 1790. Ce monastère continua à jouir de ses priviléges et fut compris au nombre des six abbayes de l'ordre de Saint-Benoît, régulières, électives et triennales jusqu'en 1767; à cette date, Louis XV mit en commende l'abbaye de Saint-Alyre.

On ignore quel était le nombre de religieux qui vivaient à Saint-Alyre dans les premiers temps. Une tradition rapporte qu'ils étaient nombreux; mais la ferveur religieuse, qui se ralentit dans les siècles postérieurs, les réduisit à un chiffre minime. En 1351, il n'y avait plus que 20 moines dans ce couvent; un réglement de 1473 porte qu'ils ne seront plus que 18 (1). Au moment de la réunion à Chezal-Benoit, en 1500, il s'en trouvait néanmoins 20; en 1636, lorsque la réforme de Saint-Maur fut introduite et dans le siècle dernier, les religieux profès étaient au nombre de 8 ou 10, et l'on ne recevait plus de novices pour remplacer les places vacantes.

L'abbaye de Saint-Alyre possédait, sous le titre de *châtellenie*, la justice haute, moyenne et basse dans tout le faubourg de Saint-Alyre. Quoique, dès 1196, Robert, évêque d'Auvergne, eût confirmé cette justice par une charte parfaitement explicite, les abbés de ce monastère et les évêques de Clermont eurent, à maintes reprises, de vives discussions au sujet de ce droit important : l'évêque s'appuyait sur sa qualité de seigneur-justicier de la ville de Clermont. L'un de ces évêques, *Henri de la Tour*, porta ses prétentions devant le conseil du roi Charles VI, qui régla, par un accord du 19 juillet 1387, les limites de la justice de l'abbé; « Si quelque délinquant ou coupable, du ressort de la justice du monastère, porte un article de cet accord, était condamné à mort ou à *mutilation de membres* par le juge et gens du monastère, qu'il soit conduit au bailli ou à celui qui régit la juridiction de Clermont ou à son lieutenant, pour faire l'exécution au-delà des limites du monastère, afin que les religieux n'en soient point scandalisés; la moitié de tous les biens et meubles du condamné appartiendra à l'évêque et l'autre moitié aux

(1) *Titres de l'abbaye de Saint-Alyre*, aux archives départementales du Puy-de-Dôme.

religieux. » L'abbé et l'évêque, la main sur la poitrine, jurèrent d'observer cette ordonnance ; il fut convenu que chaque abbé, lors de son installation, prêterait serment de fidélité d'observer les prescriptions de ce contrat. En 1449, l'évêque et l'abbé recommencèrent leurs querelles, mais un accord amiable s'ensuivit. En 1744, l'abbé abandonna la justice au roi, préférant faire cette concession que de verser, chaque année, la somme de 500 livres, à laquelle on l'avait imposé pour la dépense des enfants trouvés reçus, depuis 1740 environ, à l'hôpital général de Clermont. Avant la construction du palais des Invalides par le grand roi (Louis XIV), chaque abbaye était tenue de nourrir un vétéran et de lui donner une retraite pour le reste de ses jours. Choppin cite des lettres-patentes du 2 janvier 1572, qui exemptaient Saint-Alyre de cette charge, appelée *droit d'oblat* ou *moine-lai*.

L'abbaye de Saint-Alyre possédait des propriétés très-étendues, les unes, provenant de pieuses donations, la plupart anciennes; les autres, résultaient du fruit de ses économies. Parmi ces propriétés, il y en avait d'affermées ; d'autres consistaient en dîmes, percières, cens, rentes. A Clermont, l'abbaye avait ses principales possessions dans les paroisses de Sainte-George, de Saint-Genès, de N.-D. du Port, de Saint-Cirgues ; le prieuré de Saint-Bonnet fut cédé par elle, en 1653, pour l'établissement du grand séminaire ; elle avait aussi le domaine de Saint-Rémy, près des chanoines réguliers de Saint-André. Aux environs de Clermont, elle percevait des redevances à Gerzat, à Montferrand, à Malintrat, à la Roche-d'Onnezat, au Petit-Pérignat, au Crest, à Chanonat, à Monton ; c'est ce qu'elle appelait *la directe de la Limagne*. A Montferrand, il ne reste aujourd'hui absolument rien de la chapelle de N.-D. de Neyrat, où l'on voyait, avant 1793, une église et un cimetière ; cette église servait anciennement à une paroisse; il y avait un bâtiment pour les moines. Dès le XI^e siècle, le prieuré de Saint-Mart, près de Chamalières, avait été uni à l'abbaye de Saint-Alyre ; les religieux y célébraient la messe dans une chapelle sous le vocable du saint ermite ; on y venait en pèlerinage au mois d'avril ; l'offrande rapportait 40 livres, mais les beaux moulins du prieuré produisaient bien davantage. Le monastère possédait un superbe domaine à Côme ; c'était une baronnie avec justice haute, moyenne et basse ; il y avait une chapelle érigée et bénie, en 1690 (1) ; aux alentours, s'apercevaient de belles prairies, de vastes terres ; le tout donné, au XIII^e siècle, par des seigneurs puissants ; il y avait, (à Côme), des bâtiments d'exploitation, une maison de maître (2) et une forêt de 316 arpents, fournissant tout le bois nécessaire à l'abbaye, dépense estimée 2,800 livres ; de gras pacages s'étendaient jusqu'à la chaîne des Monts Dôme ; là, se nourrissaient de nombreux troupeaux ; le seigneur de Pontgibaud y avait droit de pâture pour 20 bœufs ; à son tour, Saint-Alyre avait pareil droit dans les pacages de Pontgibaud ; le seigneur des Roches avait aussi le droit de pacage pour 42 bêtes. A Blanzat, les bénédictins de Saint-Alyre possédaient deux églises, celles de Saint-Vincent et de Saint-Pardoux, qui avaient donné lieu d'établir un prieuré, lequel fut uni au doyenné de l'abbaye, en 1350 (3), doyenné qui fut lui-même annexé à la mense du monastère, en 1411. A Gelles, l'abbaye avait un prieuré considérable avec de belles propriétés et un

(1) On aperçoit les ruines de cette chapelle sur le bord de la route de Clermont à Herment ; à côté, sont éparses les murailles des bâtiments d'exploitation du domaine.

(2) Le domaine de Côme, appartenant à l'abbaye de Saint-Alyre, fut vendu comme bien national, en 1791, à *Michel Clermont*, cultivateur, habitant au lieu de Ceyssat, moyennant 46,100 francs.

(3) Ont été doyens du couvent de saint Alyre ; *Albert de Bort*, prieur de Plauzat, en 1356; *Robert de Bort*, en 1372 ; *Jean d'Ussel*, en 1453 ; *Charles Constant*, en 1496.

Abbaye de St Alyre en 1450.

Abbaye de St Alyre au XVIIe siècle.

château (1), qui furent réunis à la mense abbatiale par une bulle du pape Clément VI, en 1345 (2).

Les autres prieurés dépendants de Saint-Alyre étaient :

1° *Thuret*, près de Randan. Prieurs : *Guillaume Saltvage*, 1256 ; *Etienne Aldebrand*, 1311-1320, plus tard archevèque de Toulouse ; il reçut *Pierre Roger* dans son prieuré et lui prédit son élévation au trône pontifical ; *Guillaume de Gozon*, 1417-1441 ; *Jacques de Rochefort*, 1450-1453 ; *Jacques Denys*, sacristain de Saint-Alyre, 1517 ; *Robert Gascrieny*, sacristain de Saint-Alyre, 1542 ; *François Sabeau*, sacristain de Saint-Alyre, 1553 ; *Bertrand Faunel*, 1557 ; *Antoine Dournet*, 1561 ; *Denis Couvreur*, 1573 ;

2° *Bascille* (Creuse). Le patron de ce prieuré était saint Alyre, évèque. Prieurs : *Jean Bel*, 1278 ; *Guillaume Mazier*, 1399 ; *Jean Molle*, 1499 ; *Nicolas Buxe*, 1525 ; *Antoine Bompard*, 1790 ;

3° *Beauvoir*, paroisse de Saint-Sylvestre. Prieurs : *Hugues de Cussac*, 1252 ; Dom *Mathieu Géruzet*, dernier prieur, 1791 ;

4° *Vichy* (Allier). Dernier prieur : Dom *Ignace Vergezac* ;

5° *Saint-Mart*, près de Clermont, où l'on voit de nos jours l'établissement thermal de Royat. En 1208, un vicomte du nom de *Raoul* fit don à l'abbaye de Saint-Alyre de tout ce qu'il possédait dans l'église de Saint-Mart. Ce prieuré fut uni à la mense abbatiale, au milieu du XIV^e siècle, par l'évèque de Clermont *Pierre d'Arfeuille* ;

6° *Savennes* (Puy-de-Dôme). Prieurs : *Guidon de Saint-Marcel*, 1318 ; *Georges Paschal*, 1475-1498 ;

7° *Plauzat* (Puy-de-Dôme). Ce prieuré fut uni à la cure dudit lieu en 1317 et réuni postérieurement à la mense abbatiale ;

8° *Gerzat* (Puy-de-Dôme). Prieur, *Arbert Dacbert*, 1250 (de la famille *de Bosredon*) ;

9° *Saint-Amand*, prieuré dont les revenus furent employés, en 1355, aux fortifications du monastère de Saint-Alyre ;

10° *Chassignolles*, *Saint-Avit* et *Nébouzat*, unis, en 1387, à la mense abbatiale ;

11° *Saint-Genès-Champanelle* (Puy-de-Dôme) ;

12° *Villeneuve-les-Cerfs* (Allier) ;

13° et 14° *Saint-Bonnet et Saint-Cassi*, à Clermont.

A Valbeleix, à Perpezat, à Comps, à Orcine, l'abbaye prélevait des dîmes ; elle usait aussi de ce droit sur Nébouzat, pour avoir fait élever autour de ce village un mur haut et solide, lors des ravages des routiers dans le courant du XIV^e siècle. A Brughat, elle avait un domaine de 1,700 livres de revenu. Les droits de lods de l'abbaye produisaient annuellement 950 livres.

D'une part, ce monastère avait de grands biens, mais, d'autre part, ses charges étaient très-lourdes. La mense abbatiale produisait 20,000 livres, sur quoi il fallait pourvoir au sort des curés à *portions congrues*, réparer les églises, les bâtiments, payer les frais de représentation, c'est-à-dire la taxe en cour de Rome et la nomination de chaque nouvel abbé (elle était fixée à 100 florins) et pourvoir aux aumônes journalières, que la charité du couvent deversait à pleines

(1) Le château de Gelles, placé sur le bord d'un étang, aujourd'hui converti en prairies, était flanqué de quatre tours rondes. Vendu par la nation, en 1793, il a été démoli depuis ; il n'en reste aucun vestige.

(2) En 1531, ce prieuré portait le nom de *prieuré de Banson*, à cause de son voisinage avec le château de *Banson*. Liste des prieurs de Gelles : *Etienne de Bromont*, 1265 ; *Jean de Gieuf*, 1518 ; *Jean du Bourg de Villars*, chanoine de Cébazat, 1547-1551 ; *Imbert de la Gardette*, 1616-1619 ; *Ildefons des Maisons*, cellerier de Saint-Alyre, 1653-1658.

mains sur les malheureux. Chaque année, au premier jour des Rogations, les religieux de Saint-Alyre faisaient à Neyrat une aumône en pain et en vin, s'élevant à 70 livres.

La déclaration des revenus de l'abbaye, faite en vertu du décret de l'Assemblée nationale, donne les chiffres suivants :

| | |
|---|---|
| Revenus. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 61,140 l. 17 s. 6 |
| Charges . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 42,878 6 5 d. |
| Excédant. . . . . . . . . . . . . . . . . . | 18,262 l. 11 s 1 d. |

Un des principaux priviléges de l'abbaye était de loger pendant huit jours l'évêque nommé au siége de Clermont. C'est là qu'il recevait les harangues des députés de tous les corps ecclésiastiques et laïques et qu'il partait au jour fixé pour l'installation, afin de prendre possession de son siége épiscopal. Nous ne nous étendrons pas sur cette curieuse particularité, que M. l'abbé Cohadon (1) attribue au souvenir du séjour qu'avaient fait les premiers évêques de Clermont dans le faubourg de Saint-Alyre; nous nous réservons de donner tous les détails désirables en parlant des entrées solennelles des prélats qui ont eu en main la crosse de notre diocèse.

Le lieu et place de décrire la configuration du monastère est naturellement arrivé : L'extérieur était triste et d'un style sévère; le monument présentait plutôt l'aspect d'une forteresse que celui d'un couvent (2). Les ravages des Normands, dans les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, les pillages des Anglais et des routiers dans le XIV<sup>e</sup> siècle (3) avaient nécessité une toute autre construction que celle qu'élèverait notre génération actuelle pour un lieu de prières. La toiture était toute en pierre de taille; l'entrée du couvent était fermée par une porte en fer; çà et là, s'apercevaient des créneaux, des machicoulis et des meurtrières. Un dessin, qui figure dans l'armorial de Guillaume Revel en 1450, donne une idée parfaite de cet ensemble. Une gravure de l'abbaye, faite au XVII<sup>e</sup> siècle, figure dans *Monasticon Gallicanum*, ouvrage conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris (4). Une planche de notre ouvrage reproduit ces deux curieux dessins. Quant à l'église, nous avons donné sa description archéologique ou plutôt son histoire au chapitre des églises de Clermont. L'enceinte du monastère était étendue; elle était enfermée par une muraille haute et épaisse, garnie de créneaux et soutenue de distance en distance par des tours en saillie. Un ruisseau distribuait ses eaux abondantes dans des jardins potagers et des vergers ; là, des viviers contenaient le poisson, principale nourriture des moines, qui vivaient dans une abstinence perpétuelle; ici, des charmilles au frais ombrage, protégeaient des ardeurs du soleil.

(1) *Notice sur le couvent de saint Alyre.*

(2) Mabillon (*Annales Benedictines*) et Viollet-le-Duc (*Dictionnaire d'architecture*) disent que le couvent de saint Alyre fut rebâti dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle.

(3) En 1355, les revenus du prieuré de Saint-Amand et une somme de 30 livres, due par l'abbé, furent employés aux fortifications du monastère. En 1414, les moines faisaient bâtir une forteresse dans cette abbaye, mais la ville de Clermont s'y opposa et leur fit un procès.

(4) La gravure du *Monasticon Gallicanum*, reproduite à l'une de nos planches, indique des lettres de renvois, dont voici l'indication : A. Porte du monastère ; B. Cour avec bâtiments prenant leurs jours à l'intérieur ; B Porte crénelée conduisant dans une ruelle ; C. Eglise munie de créneaux et de machicoulis ; E. Clochers crénelés, servant de donjon ; G. Cloître ; H. Bibliothèque ; I. Dortoirs ; K. Réfectoire ; L. Cuisine ; M. Logement des hôtes de l'abbé ; N. Pressoirs ; O. Infirmerie ; P. Jardins garnis de treilles ; R. La Tiretaine (rivière) ; S. Entrée de l'abbaye ; T. Verger ; V. Ecuries destinées aux montures des hôtes ; X. Granges et celliers.

Les bâtiments se divisaient en deux parties; l'une renfermant le cloître, les dortoirs, le réfectoire, les cuisines, l'hôtellerie, l'infirmerie ; l'autre présentait deux avant-cours, des écuries, des vacheries, des granges, des greniers; les femmes pouvaient pénétrer dans cette seconde partie. L'entrée du couvent était percée dans une grosse tour, fermée de deux portes, l'une de fer, l'autre de bois; celle-ci conduisait dans une grande cour; c'était le cloître, galerie carrée, soutenue par des colonnes de marbre, qui ont donné lieu à diverses opinions; les uns disent qu'elles avaient été accordées à saint Alyre par l'empereur *Maxime*, en récompense du miracle que le saint évêque avait opéré en faveur de sa fille; d'autres assurent qu'elles provenaient du temple de *Wasso*. Ces deux opinions ont rencontré un nombre égal de partisans. Je partage volontiers celle qui a rapport au célèbre temple de Nemetum ; du reste, ces colonnes ne se ressemblaient pas ; elles provenaient de différentes fouilles successives. Les plus grosses, de marbre vert ou noir, ornaient les quatre angles du cloître ; les plus belles étaient des colonnes torses de marbre à bandes rouges et blanches. En exécutant des fondations, les moines avaient mis à découvert un sarcophage d'une dame romaine avec ces mots : *sextilia conjux*. En 1778, on découvrit aussi une pierre de marbre de 0 m. 80 de côté sur 0 m. 66 de hauteur; au milieu était une entaille carrée et dans l'angle, du côté droit, un trou oblong, servant à recevoir un tuyau de métal, pour recevoir le sang des victimes dans des vases placés au-dessous. C'était un autel de sacrifices (1). On trouva dans les mêmes fouilles d'autres objets romains. Toutes les murailles du cloître étaient couvertes de peintures à la fresque de mauvais goût et d'un dessin moins correct encore. Sur la muraille du couchant, on avait représenté saint Benoît, entouré des hommes célèbres de son ordre; sur les trois autres, étaient dessinés les principaux actes de la vie de saint Alyre ; là le diable obéissait aux ordres du saint prélat et sortait par la bouche du corps de la fille de l'empereur Maxime ; ici, le même saint forçait Satan à charger sur ses épaules les colonnes données par l'Empereur et à les porter dans la ville d'Auvergne. Les traits les plus ridicules distinguaient l'ennemi du genre humain. Le réfectoire du monastère était grand; un vestibule servait de passage pour aller à l'escalier qui montait aux dortoirs; au-dessous des dortoirs, était une grande salle, dont la voûte était percée d'ouvertures carrées, destinées à faire passer le mobilier en cas d'incendie. L'hôtellerie avait cinq chambres et deux salons, l'un sans ornements, destiné aux pauvres, l'autre décoré du portrait de Louis XV, de ceux de la Reine, son épouse, du Dauphin, de la Dauphine et de dom *Laneau*, religieux bénédictin, (les quatre premiers en pied ; ce dernier à mi-corps), destiné aux grands. La bibliothèque occupait une salle dans l'intérieur du monastère ; les ouvrages, dont elle était composée, étaient surtout des œuvres historiques ; il n'y avait point de manuscrits curieux. Nous reviendrons sur cette bibliothèque, lorsque nous parlerons des bibliothèques de la ville. Une salle, dite des *spacimens*, avait été ornée de peintures à la fresque ; sur la porte d'entrée, apparaissait la justice et une sibylle de Cumes.

C'est dans l'enclos du monastère que se voyait la célèbre fontaine pétrifiante; nous en donnerons les détails au chapitre des eaux minérales de Clermont. Une roche bitumineuse, appelée *la Rochette*, était un endroit de promenade et d'amusement pour toute la ville, le jour de la seconde fête de la Pentecôte ; on s'y rendait pour s'y livrer à des réjouissances ; les religieux essayèrent de faire tomber cette fête, qui les dérangeait dans leur solitude; n'ayant pu réussir,

(1) Cet autel est aujourd'hui conservé au musée lapidaire de Clermont.

ils firent clore la Rochette ; la ville se récria et s'ameuta ; le baillage des exempts de Montferrand reçut la plainte des religieux. Une transaction s'ensuivit ; ceci se passait en 1536. Les religieux conservèrent *la Rochette* close, mais accordèrent en échange aux habitants de Clermont le droit de faire pacager le regain et arrière-herbes dans leur prairie *des Bughes*. Dès cette époque, les Bughes devinrent un lieu de fête pour les Clermontois (1). En 1754, dom *Léger Lefebvre*, abbé de Saint-Alyre, fit creuser une cave dans le monticule de *la Rochette*, mais l'odeur du bitume le força à renoncer à son projet ; c'est alors que fut élevée sur la voûte une plate-forme en pierre de Volvic, avec une balustrade. Une croix y fut plantée ; les bénédictins s'y rendaient en procession ; c'est de là qu'est venu à ce monticule le nom de *Calvaire*.

Il ne me reste plus qu'à parler du monastère de Saint-Alyre, envisagé au point de vue littéraire. Les disciples de saint Benoit ne furent pas seulement de pieux cénobites ; l'agriculture, les arts et les lettres apprirent beaucoup de leurs saintes doctrines. Lorsque la célèbre abbaye de Cluny établit parmi les siens des écoles de grammaire et de théologie (2), on vit tous les monastères, soumis à la juridiction de la mère abbaye, suivre son exemple. L'école de Saint-Alyre fut célèbre au XIII[e] siècle ; elle lutta avec celle des Dominicains de Clermont. En 1252, l'abbé *Hugues de Cussac* faisait copier les *Confessions de Saint-Augustin* à ses religieux, le livre d'Isidore sur le souverain bien et bien d'autres œuvres (3). Au XVI[e] siècle, après sa réunion à Chezal-Benoit, en 1505, *Bertrand Fauret*, *Benoit Boulanger* et dom *Fernand*, qui connaissaient admirablement la langue orientale, préparaient *Génébrard*, le célèbre archevêque d'Aix. C'est sous cette école, fortement constituée, que se forma le savant *Pierre Leblanc* qui, en 1522, ouvrit à Clermont un cours de langue hébraïque. Au XI[e] siècle, le moine *Winebrand* avait écrit l'histoire de l'évêque saint Alyre, contenant des détails sur l'histoire ecclésiastique et civile de l'Auvergne, monument malheureusement perdu ; vers l'an 1562, un autre religieux, du nom de *Sylvius Ulliard* (*Ulliardus*), né à Bar-le-Duc, composa la vie de ce saint prélat et l'histoire du monastère, ouvrage qui ne nous est pas parvenu. En 1636, la réforme de saint Maur réveilla plus que jamais le goût des lettres à Saint-Alyre ; n'est-ce pas cette savante congrégation qui a entrepris et mené à bonne fin ces énormes in-folios, qui font pâlir nos écrivains, nos historiographes les plus intrépides ? Nos meilleurs critiques ne feraient rien de mieux. Quelle est la société savante qui oserait entreprendre une œuvre aussi complète que la *Gallia Christiana* ? Les noms des *Martenne*, des d'*Achery*, des *Mabillon*, des *Montfaucon* sont inscrits dans toutes les collections bibliographiques d'hommes instruits. Saint Alyre porta sa pierre au grand édifice mauriste. Parmi les moines, qui se sont fait un nom dans la république des lettres, nous citerons : 1° Dom *Maur Benetot*, né à Rouen en 1613 ; il seconda dom d'*Achery* dans ses grands travaux ; écrivit quelques ouvrages et mourut à Saint-Alyre le 14 juillet 1664 ; 2° Dom *François Delfau*, né au Montel-de-Gelat (Puy-de-Dôme) en 1637 ; il fit profession à Saint-Alyre le 2 mai 1656 ; fut appelé, grâce à son talent, à Saint-Germain-des-Prés, à Paris, lieu de réunion des mauristes les plus capables ; c'est là qu'il publia son *Abbé*

(1) Cette prairie des *Bughes*, devenue propriété nationale pendant la grande révolution, fut acquise, en 1792, par la ville de Clermont, qui la possède encore.

(2) L'école de grammaire comprenait : 1° *le trivium* avec la syntaxe, la réthorique et la dialectique ; 2° le *quadrivium* embrassant l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique.

(3) En 1312, Michel du Puy (*de Podio*) connu en religion sous le nom de *frère de la Vierge-Marie*, moine de Saint-Alyre, écrivit pour son abbaye un missel in-4° sur velin, aujourd'hui possédé par la bibliothèque de Clermont. (Voir *Auvergne*, mss. n° 3.)

*Commendataire*, où il retrace le mauvais emploi que font des revenus de leur abbaye plusieurs abbés; cet ouvrage lui valut l'exil. Delfau livra à l'impression une dissertation sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*; fit l'*apologie du cardinal de Furstemberg* et composa la belle *épitaphe de Casimir*, roi de Pologne qui, abdiquant la couronne, devint abbé de Saint-Germain-des-Prés. Il avait travaillé quatre ans à l'édition de Saint-Augustin, dont il avait publié le prospectus, lorsque Dom *Victor Tixier*, prieur de Saint-Germain-des-Prés, découvrit qu'il était l'auteur de l'*Abbé Commendataire* et le fit exiler par lettres de cachet à Saint-Mahé en Normandie. En allant prêcher aux Carmes de Brest le panégyrique de sainte Thérèse, il se noya dans une tempête, le 13 octobre 1676, à l'âge de 39 ans; 3° Dom *Antoine-Joseph Mège*, né à Clermont en 1625, lequel commença son noviciat à Saint-Alyre à l'âge de 18 ans, et fit profession dans l'abbaye de Vendôme; il mourut dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en 1691, après avoir publié une *Paraphrase des psaumes de David*, une *Traduction de Jonas*, évêque d'Orléans, une *Vie de Sainte-Gertrude*, un *Commentaire sur la règle de saint Benoit*; 4° Dom *Robert Morel*, né à la Chaise-Dieu en 1663; il fit profession à Saint-Alyre le 11 mai 1671; fut prieur de différents monastères et se retira enfin dans l'abbaye de Saint-Denis. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le nomma son bibliothécaire; le visiteur-général de son ordre l'attacha à sa personne en qualité de son secrétaire. Il a laissé des ouvrages de piété estimés et mourut le 19 août 1731; 5° Dom *Jean-Joseph Cladière*, né à Besse en 1656; il fit imprimer à Clermont, en 1688, l'*Histoire de la sainte chapelle de Notre-Dame-de-Vassivières, près du Mont-Dore en Auvergne*, ouvrage intéressant, réimprimé en 1837 chez Auguste Veysset à Clermont-Ferrand. Dom Cladière était regardé comme un savant professeur de théologie; 6° *Jean Bonnet*, moine convers à Saint-Alyre, qui fit imprimer à Clermont, en 1689, un livre portant pour titre *Des propriétés et qualités des eaux minérales*; il ne fit jamais profession et mourut à Chezal-Benoit le 26 avril 1692; Dom *Antoine-Augustin Touttée*, né à Riom en 1677, lequel fit ses études chez les Oratoriens, son noviciat à Saint-Alyre et sa profession à Vendôme, le 5 janvier 1698. Il enseigna la philosophie et la théologie; appelé dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, en 1712, il acheva une édition de saint Cyrille de Jérusalem, qu'il avait commencée à Saint-Denis. Il mourut en 1718.

Nous ne devons pas passer sous silence « le vénérable frère » *Bertrand Fauvel*, cellerier du monastère de Saint-Alyre qui, en 1575, seconda l'historien Belléforest, dans sa *Cosmographie* pour toute l'histoire ecclésiastique de l'Auvergne (1).

En 1681, dom *Estiennot* fit un long séjour au couvent de Saint-Alyre, lorsqu'il visita le diocèse de Clermont, compulsant les chartes, les bulles, les manuscrits, les généalogies, etc. Dans l'espace de 11 ans, il écrivit de sa main 45 volumes in-folios, œuvre historique conservée aujourd'hui à la bibliothèque de la rue Richelieu à Paris. Le vers suivant, qu'il nous a laissé, traduit admirablement l'amour scientifique de l'homme de lettres, qui consume sa vie dans l'étude.

Immorior studiis, et amore senesco sciendi.

Dom *Chevalier*, moine de Saint-Alyre, lut à la société littéraire de Clermont, dont il était membre, plusieurs mémoires entr'autres une *Dissertation sur les martyrs d'Auvergne*. Dom *Deschamps*, membre de la même société, lut une *Dissertation sur le temps où vécut Winebrand, moine*

(1) Belleforest, *Cosmographie*, t. I, p. 231.

*de Saint-Alyre et auteur de la vie de l'évêque saint Alyre*, un *Mémoire pour servir à l'histoire du comté et des comtes d'Auvergne*. Dom *Col*, né à Saint-Anthème, nous a laissé un *Nobiliaire d'Auvergne*, manuscrit incomplet, mais consulté avec fruit (1); ce religieux mourut dans la plus grande misère à l'hôpital, pendant la Révolution; assurément, il méritait un meilleur sort. Dom *Michel-François Verdier-Latour* ne doit pas être laissé dans l'oubli; cet intelligent bénédictin, qui a fait don à la bibliothèque de Clermont d'un recueil précieux, composé de Mémoires historiques sur l'Auvergne, dont il est l'auteur (2), parvint à sauver la cathédrale de Clermont de la destruction en 1794; nous avons raconté cet acte de courage aux faits qui furent la suite de la Révolution (3).

Quand arrivèrent les tristes événements de la fin dudernier siècle, une partie de l'abbaye fut vendue comme bien national à M. *Bonnefoy*, en 1791; l'autre partie, comprenant l'enclos du monastère, fut aliénée, le 14 juin 1791, à *Jean Jourion*, habitant à Clermont, moyennant 130,000 fr. Sous le consulat de Bonaparte, quelques professeurs établirent dans l'ancien couvent une maison d'éducation, qui n'eut pas de succès; des militaires remplacèrent le pensionnat. En 1807, les sœurs *Bravard* et *Coiffier* (la première appelée *sœur de Saint-Pierre*), anciennes religieuses du couvent des Ursulines de Montferrand, achetèrent à M. *Bonnefoy* une partie des bâtiments que n'avaient pas détruits les fureurs de 1793; M. *Bonnefoy* se réserva l'enclos et les bâtiments d'exploitation qui passèrent à M. *Tourraud-Bonnefoy*, de Thiers, et qui ont été acquis par les Ursulines depuis. En 1810, un décret impérial autorisa l'existence du couvent des Ursulines. Ces dames ont aujourd'hui un pensionnat en renom pour des demoiselles appartenant à la classe aisée, et des écoles gratuites pour les jeunes filles de la classe indigente.

## LISTE DES ABBÉS DE SAINT-ALYRE.

BERNARD . . . . . . . . . . . . . . . . . 937

Il fit reconstruire, en 937, l'abbaye de Saint-Alyre. On croit qu'il céda le titre d'abbé à saint Odon, abbé de Cluny, ce qui se pratiquait généralement lorsque ce célèbre monastère envoyait une colonie de ses religieux dans un autre.

MANCIDIUS . . . . . . . . . . . . . . . . . 980

On prétend qu'il fut nommé par saint Odon, abbé de de Cluny. *Bégon*, évêque d'Auvergne, dut l'heureuse découverte des reliques de saint Alyre, grâce aux recherches de Mancidius. Ces reliques avaient été enfouies à l'époque des ravages des Normands.

MANCION . . . . . . . . . . . . . . . . . 1080

PIERRE DE PONTGIBAUD . . . 1095-1105

Il est qualifié de premier abbé de Saint-Alyre, ce que l'on croit pouvoir entendre de *premier abbé après la dédicace de l'église*, parce que c'est de son temps, en 1106, que la basilique de son couvent fut consacrée. Il eut des

(1) Ces manuscrits sont aujourd'hui la propriété de la bibliothèque de Clermont. Voir manuscrits sur l'Auvergne, n° 45. 121.)

(2) Voir à la *bibliothèque de Clermont*, manuscrits sur l'Auvergne n° 116. Ce recueil comprend : *Dissertation historique sur la distribution des sièges de justice en Auvergne*, après le partage de cette province entre le roi Saint-Louis et le comte et le dauphin d'Auvergne.— *Notice sur l'abbaye de Saint-Alyre*; — *Histoire de la guerre des Anglais en Auvergne.* — *Coups d'œil sur quelques parties du gouvernement des trois dynasties des rois de France*; — *Exposé dans la conduite des évêques de France dans l'administration du gouvernement de ce royaume.*

(3) Dom *Michel-François Verdier-Latour*, est né à Saint-Alyre (commune de Veyre-Monton, Puy-de-Dôme) le 8 novembre 1758; il était fils de *Pierre-Verdier Latour*, conseiller en l'élection de Clermont et de *Jeanne Andrieu*. (*) Pendant la Révolution française, il épousa *Jeanne Petit de Montsejour*. Il est mort à Clermont le 13 février 1826.

(*) *Pierre Verdier-Latour*, conseiller en l'élection de Clermont, épousa, le 8 janvier 1754, *Jeanne Andrieu*, fille de Pierre, notaire et greffier au dépôt à sel de Maringues. Il était fils de Pierre-Verdier-Latour, officier d'infanterie au régiment de Piémont et de Marie Andrieu.

démêlés avec le comte de Clermont et les chanoines de la cathédrale en 1096. L'année précédente (en 1095), son monastère avait fait association de prières avec les couvents de Saint-Flour, de Saint-Nicolas d'Angers, de Saint-Cyprien de Poitiers, de Souvigny, de Mauriac, de la Chaize-Dieu, du Port-Dieu, de Thiers, de Mozac et nombre d'autres. *Seguin*, abbé de la Chaize-Dieu, étant venu à Clermont, lui dit un jour après une oraison : « Tachez, mon cher frère, de vous rendre Dieu favorable par beaucoup de prières, vous serez un jour choisi pour gouverner ce couvent ». C'est ce qui arriva. Pierre fit achever en forme de citadelle les murs qui entouraient son monastère.

OSTENDE . . . . . . . . . . . . . . vers 1110 ?

On célébrait son anniversaire le 12 des kalendes d'octobre Son tombeau était placé dans l'ancien chapitre, près de la porte appelée *La Grolette*.

DRUGBERT . . . . . . . . . . . . vers 1110 ?

MAURICE . . . . . . . . . . . . . . vers 1115

Il était frère d'*Etienne*, qualifié de *bailli (bajulus)* et officier royal d'épée, à qui *Borgon*, noble seigneur, avait donné sa fille en mariage. Le même Borgon et son fils, laissèrent de grands biens à ce monastère vers 1115.

JEAN. . . . . . . . . . . . . . . . 1137-1139

Chanoine de la cathédrale de Clermont.

ARNALD, ARNAUD ou AYNARD 1165-1171

En 1165, le pape lui adressa une bulle confirmant les donations faites au monastère des églises de Thuret, de Grisoles, de Vichy, de Neyrac, de Nébouzat, de Savennes, de Saint-Pierre-le-Vieux ou de Chassignoles, de Beauvoir, de Saint-Pierre-des-Champs, de Charmeil, de Basville En 1171, il reçut de *Ponce*, évêque d'Auvergne, l'église de Gerzat. Son corps reposait devant la chapelle de saint Hugues.

PONS . . . . . . . . . . . . . mort vers 1184

*Ponce*, évêque de Clermont, lui donna l'église de Vallebeleix ; il acquit des dîmes à Thuret (*apud Turiacum*) ; son corps fut enterré devant la porte du chapitre.

ARNAUD DE ROCHEFORT. . . 1184 ; mort vers 1209.

D'abord moine de la Chaize-Dieu, puis abbé d'Issoire et de Saint-Alyre en 1184. Le chapitre de la cathédrale de Clermont lui fit don de l'église de Saint-Genès-Champanelle en 1195 ; il assista l'évêque Robert d'Auvergne, lorsqu'il releva les reliques de saint Austremoine dans l'église de Mozat (1197). Le dauphin d'Auvergne lui fit don, en 1207, de tout ce que les moines avaient acquis ou pourraient acquérir dans ses fiefs. Il reçut la foi-hommage, en 1208, de sire *Eldin Espaclara* et de son fils *Eldin*, pour les dîmes de Saint-Avit, près de l'église de Neyrat.

HUGUES D'ANGLARS. . . . mort vers 1217

Acquit des dîmes à Thuret. On croit qu'il mourut à Maringues

AMBLARD DE BROMONT . . . . 1224-1233

Il était moine et prêtre sous l'abbé *Arnaud* en 1191-1208.

PIERRE DE LAVETS . . . . . . . . . . 1234

Il fit union de prières avec le couvent de Beaumont, près de Clermont.

JEAN DE BANSON. . . . . . . . . vers 1238

D'une noblesse chevaleresque. Sa famille résidait au château de Banson, dans les montagnes de la Basse-Auvergne.

PONS. . . . . . . . . . . . . . . . 1240-1245

Nommé abbé par l'évêque de Clermont.

ROBERT DE HAUTE-ROCHE. . . 1249-1252

Nommé par l'évêque de Clermont, qui permit aux religieux d'élire leur abbé ; il se démit de sa dignité et signa l'élection de son successeur.

HUGUES DE CUSSAC. . 1252 ; mort en 1275

Prieur de Beauvoir avant son élection (1252). *Marc*, seigneur de Thuret, augmenta les dîmes de son monastère à Thuret.

PIERRE . . . . . . . . . . . . . . . . 1276

JEAN BEL. . . . . . . . . . . . . 1277-1278

Prieur de Basville. Il s'opposa à l'élection du précédent et le remplaça bientôt. L'évêque de Clermont le déposa en 1278, pour avoir dissipé les biens de son monastère.

BERNARD DE LORDET . . . . . 1288-1307

Il fit une union de prières avec *Girard*, abbé de Mende.

GUYOT (*Guido*) ESCOT . . . . . . 1311-1316

Il fit construire les murs de Nebouzat.

SIMON DE GRISOLES. . 1323 ; mort en 1326

Choisi par l'évêque de Clermont.

GEORGES DE CHANDENAY. . . 1326-1340

ETIENNE AUBERT . . . . . . . . 1340-1356

Neveu du pape Innocent VI. Il devint abbé de Saint-Victor de Marseille en 1356 ; eut grande part au gouvernement de l'Eglise sous le pontificat de son oncle et d'Urbain V ; mourut en 1378 et fut enseveli à Saint-Alyre.

PIERRE DE VIERS . . . 1356 ; mort en 1375

ANDRÉ. . . . . . . . . nommé le 4 mars 1377

ADHÉMAR DE MURAT . . . . . . 1387-1411

LOUIS DE NESSON . . . . . . . . . . 1419

LOUIS DE THIERS. . . . . . . . . . . 1439

JEAN D'USSEL. . . . . . . . . . . . . 1444

Il fut nommé par les suffrages du chapitre ; perdit bientôt l'abbaye, par arrêt du Parlement, parce que son

prédécesseur l'avait résignée à l'abbé suivant, moyennant 3 0 livres de pension. Il était doyen du monastère en 1453.

PIERRE DE BONNEVAL . . . . . 1445-1468

Prit possession le 10 septembre 1445. Il fut sommé par le procureur du roi au baillage de Montferrand de réparer les murs de son abbaye et d'en faire nettoyer les fossés, afin que les Anglais ne pussent pas la surprendre et s'en servir comme d'une forteresse contre Clermont, Montferrand et Riom. L'abbé répondit que les habitants du faubourg de Saint-Alyre devaient faire cette dépense, puisqu'ils avaient coutume de mettre en sûreté leurs effets dans l'abbaye. Le bailli de Montferrand ordonna que les habitants du faubourg feraient les réparations, à condition qu'ils auraient six petites loges dans l'enceinte du monastère pendant la guerre. En 1467, *Armand de Vessa* fit don à ce monastère des montagnes du Puy Pascalin et Puy Chopine.

LOUIS DE COMBORN . . . . . . . . . . 1480

Frère de *Jacques de Comborn*, évêque de Clermont. D'abbé de Conques et de Bourg-Dieu, il devint abbé de Saint-Alyre.

JACQUES D'AMBOISE. . . . . . . 1485-1500

Frère de *Georges d'Amboise*, cardinal et ministre de Louis XII. Abbé de Cluny, de Saint-Pierre de Jumièges et de Saint-Alyre (1485). Il résigna son abbaye, en 1500, à l'abbé suivant, moine de Chezal Benoit. Saint-Alyre fut ainsi réuni à la congrégation cazaline. Jacques d'Amboise fut ensuite élu évêque de Clermont en 1505.

JEAN DE LA ROYS . . . . . . . . . . . 1500

Premier abbé nommé par la congrégation de Chezal-Benoit en 1500. *Jacques d'Amboise* confirma ce choix, moyennant une pension qui fut laissée pour les réparations de l'église et du couvent.

JEAN FERNAUX. . . . . . . . . . 1506-1509

Il prit possession, en 1506, à la vue du clocher; la peste sévissait dans Clermont. Il se retira au prieuré de Saint-Mart, près de Royat.

JEAN DE LA CHAUSSÉE. . . . . 1509-1518

Il reçut *Jean Stuart*, duc d'Albanie, comte d'Auvergne, venu dans son couvent pour s'acquitter d'un vœu sur le tombeau de saint Alyre, par l'intercession duquel il croyait avoir échappé au danger de mort sur mer; fut envoyé en ambassade auprès du pape Clément VII par François Ier.

SIMON CLOU . . . . . . . . . . . . . 1518-1521

Il fut mis à la place du précédent, devenu infirme; fut élu par les moines de Saint Alyre. Son élection fut confirmée au chapitre général tenu à Bourges en 1518. Sous cet abbé, une religieuse de Saint Laurent de Bourges fut délivrée, dit-on, du malin esprit par l'intercession de saint Alyre; l'abbé donna un doigt du saint à ce couvent.

JEAN BOUCHET. . . . . . . . . . . 1521-1523

Elu en 1521 au chapitre général de Saint-Germain-des-Prés Il était visiteur général de la congrégation de Chezal-Benoit.

JEAN BOTOUR. . . . . . . . . . . . 1523-1526

JEAN MALET ou MOLET . . . . . 1526-1527

Il obtint l'abbaye de Saint-Sulpice de Bourges. Sous cet abbé, la peste affligeait Clermont; aucun religieux n'en fut atteint.

BENOIT BOULANGER. . . . . . . 1527-1530

Elu en 1527 au chapitre général de Saint-Sulpice de Bourges. Ce savant abbé rendit florissante l'école de Saint-Alyre.

BERNARD DUPONT. . . . . . . . 1530-1535

Ancien religieux de Saint Vincent du Mans.

SIMON CLOU, qui précède . . . . . 1535-1538

MICHEL DE RÊVE . . . . . . . . . 1538-1542

JEAN DE MONTMAJOUR . . . . . 1542-1545

Il se rendit célèbre par sa charité envers les pauvres.

JEAN DE LA CHAUSSÉE. . . . . 1545-1548

BENOIT BOULANGER, qui précède 1548-1550

NICOLAS REQUERS . . . . . . . . 1550-1552

JEAN BUSTE ou BASLE. . . . . . 1552-1553

Audigier l'appelle *Basle*.

REYNAUD GASCON . . . . . . . . 1553-1554

DENIS DUBOIS . . . . . . . . . . 1556-1557

PLACIDE LEGER ou LIGIER . . . 1557-1558

Prieur de Saint-Germain-des-Prés en 1560; visiteur général de la congrégation de Chezal-Benoît.

GERVAIS LE GALLOIS . . . . . . 1560-1561

ANTOINE SOLIGNAC . . . . . . . . . . . 1561

Moine de Saint-Alyre. Sous cet abbé, *Sylvain l'Huard* écrivit l'*Histoire du monastère de Saint-Alyre* qui, malheureusement, ne nous est pas parvenue.

GONTRAN THIERRY . . . . . . . 1564-1566

Elu au chapitre général de Saint-Germain-des-Prés.

MICHEL OVEL . . . . . . . . . . . 1566-1572

Il fut abbé pendant deux triennals, puis visiteur général de son ordre, prieur de Saint Germain-des-Prés.

ETIENNE GOUSSARD. . . . . . . . . . 1572

Prieur de Brantôme et de Saint Germain-des-Prés.

JACQUES DU BREUIL . . . . . . . . . 1575

INNOCENT GUY . . . . . . . . . . . . . 1582

Abbé de Saint-Sulpice de Bourges et de Saint-Vincent du Mans et, à plusieurs reprises, visiteur général de son ordre.

JEAN GUIGNARD . . . . . . . . . . . . 1584

Il fut député par les abbés du diocèse de Clermont au concile de Bourges.

NICOLAS HURAND . . . . . . . . . . . 1588

JACQUES DU BREUIL, qui précède . . 1593

Déjà abbé. Il fut réélu en 1593. 1594; devint trois fois prieur de Saint-Germain-des-Prés.

ANTOINE FAUCHER . . . . . . . 1594-1607

Né à Eglisencuve, près de Besse; il s'était fait moine à Saint-Alyre; fut élu abbé en 1597 puis réélu; réforma le couvent des religieuses de Sainte-Colombe de Vienne; mourut en 1604.

JEAN SARSAT . . . . . . . . . . . 1602-1604

JEAN MOREL . . . . . . . . . . . . 1604-1607

Enterré, en 1609, à Sainte-Colombe, dans le tombeau d'*Antoine Faucher*, abbé, qui précède.

PHILIPPE LAURENT. . . . . . . . 1607-1609

Ancien moine de Saint-Germain-des-Prés.

GABRIEL BOURDET. . . . . . . . 1610-1612

Ancien moine de Saint-Germain-des-Prés; il fut deux fois prieur de cette abbaye; devint abbé de Saint-Sulpice de Bourges, de Saint-Martin de Seez et sept fois visiteur de la congrégation.

JEAN SARSAT . . . . . . . . . . . 1612-1615

Elu abbé pour la seconde fois.

MICHEL BARTHOMIVAT. . . . . . . . 1619

LOUIS GONTIER. . . . . . . . . . . . 1625

BERNARD MELON . . . . . . . . . . 1630

JEAN BOURNON. . . . . . . . . . . . 1633

Dernier abbé élu par son ordre, dont il devint, en 1635, visiteur général

GÉRAUD DES ALEUS. . . . . . . 1636-1639

CIPRIEN RICHARD . . . . . . . 1639-1640

LOUIS PETUS . . . . . . . . . . 1640-1642

VICTOR MARCHAL . . . . . . . 1642-1645

JEAN-BAPTISTE MOULYN. . . . 1645-1651

Réélu en 1648

MARTIAL DES FORGES . . . . . 1651-1657

Appelé ailleurs *Martial Forget*; continué en 1654.

GABRIEL FLAMBARD. . . . . . . 1657-1661

MUMMOLE GEOFROY . . . . . . 1661-1663

SILVESTRE MOREL . . . . . . . . 1663-1669

Continué en 1666.

FRANÇOIS AUBERT. . . . . . . . 1669-1672

GERMAIN CLAVEAU. . . . . . . . 1672-1675

ANDRÉ GENEST. . . . . . . . . . . . 1688

Il était professeur en théologie.

SILVESTRE MOREL, qui précède . . . 1691

NICOLAS VIGNOLLE . . . . . . . . . . 1712

MARC MARCHAND . . . . . . . . . . . . 1718

LÉONARD BRUNIER, prend possession le 17 juin 1723.

PHILIPPE RAFFIER, prend possession le 13 juillet 1726-1727.

LÉONARD BRUNIER, déjà abbé; prend possession le 4 juin 1736-1739.

BONAVENTURE AUBERT, prend possession le 10 juin 1739-1745.

Il se démit de ses fonctions le 12 février 1745.

MARTIAL DU LAURENT, prend possession le 21 février 1745.

FRANÇOIS PERBÉ, prend possession le 9 août 1745-1746.

JOSEPH CHARIOT, prend possession le 1er juillet 1748.

LÉGER LEFAIVRE *alias* LEFEBVRE, prend possession le 28 février 1754.

Il fit faire, en 1754, une cave dans une butte de tuf bitumineux, appelée aujourd'hui *le Calvaire*. Il signait « *Lefaivre* »

VINCENT MARCHAND, prend possession le 13 septembre 1757-1760.

LÉONARD DESCHAMPS, prend possession le 14 août 1764.

RIPERT DE MONTCLAR . . . . . 1767-1774

Vicaire général et archidiacre d'Orléans *Premier abbé commendataire de Saint-Alyre*. Nommé par le roi en 1767; mort en 1774.

JOSEPH-ALBERT-GASTON DE POLLIER, prend possession le 17 avril 1774.

Vicaire général du diocèse de Vabres; premier aumônier du comte d'Artois et abbé de Luedieu de Thermes

PIERRE DE RUALLEM, prend possession le 26 mai 1784-1788.

Chanoine et archidiacre de Coutances; chef du conseil de Mesdames (1784-1789); conseiller en la grande chambre du parlement de Rouen de 1766 à 1789.

GABRIEL TANDEAU, prend possession le 11 décembre 1788.

Dernier abbé de Saint-Alyre. Il était conseiller en la grande chambre du parlement de Paris.

L'abbaye de Saint-Alyre avait, au-dessous de l'abbé, un *prieur* et un *sous-prieur*, tous deux électifs. Prieurs : *Etienne de Gerzat*, 1263 ; *Vichier*, 1278 ; *Georges de Chandenay*, 1318 ; *Guillaume de Flageac*, 1467 ; dom *Sébastien Desbouis*, 1789. Sous-prieurs : *Raoul de Pierre-Besse*, 1317 ; *Nicolas David*, 1318 ; *Bompart*, 1789 ; *Jean Jarrier*, 1789.

Cette abbaye portait pour armoiries : *d'azur, à la fasce d'or, chargée des deux lettres S. A de sable et accompagnée de 3 fleurs de lys d'or, 2 et 1*. Les deux lettres S. A. désignaient Saint-Alyre. Il est parlé de ce blason dès 1626 ; l'*Armorial général de France*, dressé en 1698, le donne ; il figure aussi sur le catalogue de la bibliothèque du couvent au dernier siècle (1).

## MONASTÈRE DE CHAMPT-COLOMB OU DU COLOMBIER

Ce monastère, situé sur l'ancien chemin de Clermont à Beaumont, eut des commencements qui sont inconnus, mais il ne serait pas impossible qu'il eût pris naissance en même temps que celui de Saint-Alyre, ou peu de temps après lui, lorsque la vie monacale prenait, aux V^e^ et VI^e^ siècles, de si fortes racines. Savaron, d'après le témoignage de Grégoire de Tours, rapporte qu'il fut fondé par *saint Patrocle*, ermite du Berry (2). Ce couvent, appelé en latin *monasterium Columbariensi* et en français du *Colombier* ou *Champt-Colomb* (3), est mentionné au IX^e^ siècle. Ses derniers jours ne sont pas plus certains que son commencement. Il existait encore en 1210, lorsque l'évêque de Clermont confirma une donation, qui avait été faite à l'autel de Sainte-Marie, érigée dans sa chapelle ; cette confirmation fut faite à la prière de *B. de Murol* (4). Sur l'emplacement de ce monastère, fut bâtie, dit l'abbé Delarbre, la chapelle de Saint-Guillaume ; je croirais plus volontiers que cette dernière chapelle avait servi à ce couvent et qu'elle lui survécut. (Voir la notice de l'église de Saint-Guillaume, page 328.)

## BERNARDINS DE MOLESME

Molesme, abbaye de Bernardins, en Bourgogne, dont saint Robert, fondateur de la congrégation de Citeaux, fut le premier abbé, en 1075, avant d'avoir le titre d'abbé de Citeaux, en 1098, donna naissance à diverses colonies de moines, qui se répandirent dans les autres provinces, comme le dit une charte de Molesme, en 1105. On ne sait pas au juste en quelle année ces religieux arrivèrent à Clermont, mais il est probable que ce fut au commencement du XII^e^ siècle. L'église et le couvent de ces moines occupaient une partie de la *rue des Chaussetiers* (le haut de la rue) et s'étendaient auprès du monastère des Cordeliers, dont ils n'étaient séparés que par la voie publique. On attribue à la ruine occasionnée par les guerres des Anglais au XIV^e^ siècle, la dispersion de ce couvent, ce qui dut avoir lieu au commencement du XV^e^ siècle, car, en 1365, les bernardins de Molesme existaient encore à Clermont, ainsi que nous le fait savoir un titre, mentionné dans les *Origines de Clairmont* (page 199), titre qui se rapporte aux confins du palais épiscopal, alors voisin des bâtiments des mêmes moines : « *Domus Episcopi Claromontensis juxta domum abbatis et conventus*

(1) Ce catalogue est conservé aux *Archives départementales du Puy-de-Dôme*.

(2) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 359.

(3) Près de là, était un magnifique colombier. On sait qu'en latin le mot columbarium est traduit par *Colombier*, d'où était venu très-probablement le nom de *monasterium Columbariensi*, donné à ce couvent.

(4) *Gallia Christiana*, t. II, p. 275.

*Molesinensis, domum du Molinet et januam Fratrum minorum.* » Du temps de Jacques Audigier, en 1683, le couvent de Molesme, de Clermont, était remplacé par les maisons *des Pradettes, de Jeunes-Hommes, Moranges, Poisson, Sararon* et *Guerrier*. L'église était bâtie à la place de cette dernière maison, où les images de quelques saints et les bénitiers se voyaient encore. La porte du couvent était une de celles de la maison *Poisson*. On y remarquait sculptées des statues revêtues de l'habit de Molesme. Les jardins se trouvaient derrière la maison *Sararon* (1).

## ABBAYE DES CHANOINES RÉGULIERS DE ST-ANDRÉ

(Ordre des Prémontrés)

DONNONS d'abord l'origine des chanoines réguliers, appelés Prémontrés. En 1120, *saint Norbert*, seigneur allemand, chanoine de Santen et depuis archevêque de Magdebourg, institua les *Prémontrés* et leur donna la règle de saint Augustin. Ces pères portaient un habit blanc, tout en laine et sans linge au-dessous ; ils gardaient un silence perpétuel et jeûnaient en tout temps ; ils ne faisaient qu'un repas par jour ; la réforme fut établie dans leur ordre en 1620.

L'œuvre de la fondation du monastère des Prémontés de Clermont revient, non pas tout entière à un feudataire riche et puissant, c'est-à-dire à *Guillaume VII, premier dauphin d'Auvergne*, ainsi que plusieurs l'ont écrit, mais à un ecclésiastique. Sans doute, il est plus flatteur pour un couvent d'attribuer ses premiers jours à un roi, à un prince, à un comte ; il est vrai que cette origine lui était plus avantageuse, car les descendants de ces races élevées ne manquaient jamais de se déclarer les protecteurs de l'ouvrage de leurs ancêtres, mais la plume de l'historien doit rester impartiale et donner à chacun selon ses œuvres. L'honneur d'avoir posé la pierre fondamentale de l'abbaye de Saint-André doit revenir à *Pierre de Chamalières*, prévôt de la cathédrale de Clermont (1131-1154). Ce fait se passait vers l'année 1140. Des Prémontrés furent appelés pour occuper la nouvelle maison religieuse. Cet acte de générosité est consigné en ces termes dans l'obituaire de ce monastère (2) : « 16 *Januarii commemoratio Petri, præpositi Claromontensis, hujus ecclesiæ fundatoris* » (3). Ce fut près de Chamalières, dans un enclos où, dès le VIe siècle, du temps de Grégoire de Tours, avait été élevée une basilique, dédiée à Saint-André (4), que le prévôt-fondateur installa les chanoines réguliers. Cet enclos relevait en toute justice du château de Chamalières. *Guillaume VII*, comte de Clermont, premier dauphin d'Auvergne et *Jeanne de Calabre*, sa femme, dotèrent magnifiquement le nouveau monastère, par une charte de 1149 (5), ce qui les a fait regarder comme les seuls fondateurs. Le comte et son épouse ne voulaient cependant en rien diminuer le mérite de *Pierre de Chamalières* ; leur charte fait savoir que leurs

(1) Cette maison, qui existe encore, porte le n° 3 de la rue des Chausssetiers ; elle a été bâtie en 1513.

(2) Cet obituaire, manuscrit fort précieux, fut offert par les Prémontrés à *Jean Savaron*, auteur des *Origines de Clairmont* ; le célèbre lieutenant-général en fit cadeau au président *Jacques-Auguste de Thou*, qui recueillait tous les manuscrits de valeur *(Note extraite des archives des Prémontrés de Saint-André)*.

(3) « Le 16 janvier, commémoration de *Pierre*, prévôt de Clermont, fondateur de cette église. »

(4) On y voyait aussi une autre église, dédiée à saint Martin, connue en dernier temps sous le nom de Sainte-Catherine.

(5) Cette charte figure en *Appendice*.

bienfaits concernent un monastère *déjà formé*; et si Guillaume l'appelle *sien* c'est parce qu'il était situé dans sa terre de Chamalières, aussi abandonne-t-il, par le même acte, son droit de justice dans l'enclos de Saint-André et même celui qui était compris dans une délimitation marquée par quatre croix, placées au-dehors du monastère ; les villages de Jussat, de Saulzet, de Gergovia, de Fontgiève, de Sayac, de Villeneuve et la montagne de *Gergovia*, « y compris sa vielle masure » *(veterem mazuram antiquæ Gergobiæ)* font partie de cette importante donation. Cette charte demande quelques explications. Baluze, autorité bien respectable, a vu, en 1705, le titre original de donation; les religieux le lui avaient fait passer à Paris, après quelques difficultés. Il a cru devoir manifester son opinion que ce titre était faux. « Je n'ay voulu, néanmoins, dit-il, m'en rapporter à moi-seul ; il a été montré à gens capables d'en juger, lesquels en ont porté le même jugement que moi ». Le savant auteur de l'*Histoire de la maison d'Auvergne* croit, néanmoins, que le fond du titre est vrai et que ceux, ajoute-t-il, « qui l'ont fabriqué, il y a environ cent ans (vers l'an 1600), n'ont fait que l'étendre en quelques endroits, un peu plus qu'il n'était dans l'original dont on s'est servi, pour transformer celui-ci, afin de rendre plus claires quelques clauses, lesquelles je ne puis citer, qui feroient apparemment de la peine aux Religieux de ce temps là ; car *le fond de l'acte est bon*, ainsi je crois qu'il est vrai ». Baluze, en faisant cet aveu, déclare donc formellement que si le titre a subi des altérations dans quelques passages, ce n'a été qu'en ce qui concerne les intérêts de l'abbaye. Il avait assez l'habitude des chartes pour pouvoir les taxer de *fausses*. Cet érudit n'est pas le seul, du reste, qui ait reconnu l'altération de cette charte. C'est le sentiment de plusieurs autres savants. M. *Le Masson*, prieur de Saint-André, a fait un long mémoire historique pour réfuter l'opinion de Baluze, et prouver l'entière authenticité de la charte de 1149. Ce mémoire, que j'ai lu attentivement, et qui est conservé aux archives départementales du Puy-de-Dôme (1), n'amène nullement le lecteur à conclure contre Baluze. Je pense que le titre de 1149 est exact, quant au fonds, et qu'il a éte transcrit avec additions. Il est constaté aujourd'hui qu'au Moyen-Age les couvents ne se faisaient pas scrupule de changer les passages de certaines chartes. J'ai vu aux archives départementales du Puy-de-Dôme nombre de titres ainsi altérés. Par un procédé, qui était loin d'être parfait, car l'opération se reconnaissait toujours, les moines grattaient le passage, qu'ils désiraient changer, et lui substituaient les mots ou les phrases nécessaires à leurs vues ; si la charte exigeait des passages longs, qui ne pouvaient être intercallés aisément, on la recopiait en imitant l'écriture du siècle auquel appartenait le parchemin. Il s'agissait alors de sceller l'acte transcrit : si le sceau était sans contre-scel, l'opération était facile; on chauffait la cire, alors l'attache du sceau s'isolait sans effort et celui-ci, ainsi détaché, était transporté sur un cordon, passé dans le titre fabriqué.

Une bulle du Pape, de 1170, qui porte tous les caractères de vérité, contient un détail de tous les biens de l'abbaye. Ce sont les mêmes que ceux mentionnés dans la charte de 1149, ce qui vient confirmer l'opinion de Baluze au sujet de la charte de 1149, quant au fond.

L'abbaye de Saint-André avait différents priviléges, savoir : 1° le droit de *justice haute, moyenne et basse* sur tous ses biens, ce qui l'obligeait de nommer un *bailli*; 2° l'exemption de tailles, subsides, péages, gabelles. leyde, barrage, tant pour elle que pour ses fermiers; elle avait aussi franchise de tous droits pour ses terres, ses vignes, ses prés, etc. Les papes Alexandre III,

(1) *Fonds des Prémontres de Saint-André.*

Clément VII et les rois Philippe-Auguste, en 1189, Philippe-le-Hardi, en 1276, Charles VIII, en 1484, Louis XII, en 1511, Louis XIII, en 1627, Louis XIV, en 1662, confirmèrent ces priviléges.

Au commencement du XVII$^{e}$ siècle, il existait encore dans l'église abbatiale de Saint-André un droit assez singulier : chaque nouveau marié devait à cette église la somme de 13 deniers, dont il retirait quittance de l'abbé. Ce droit de mariage (*jus matrimonii*) était, dit l'historien Audigier, un reste de la puissance absolue de vie et de mort que le mari avait sur sa femme, aux termes de la loi salique. En remplissant cette formalité, les mariés semblaient racheter ce droit, que les dauphins d'Auvergne, descendants des comtes d'Auvergne, avaient abandonné à ce monastère.

En 1246, *Hugues de la Tour*, évêque de Clermont, permit à l'abbaye de Saint-André d'acquérir des dîmes possédées par des personnes laïques.

Ce monastère avait des propriétés dans les montagnes d'Auvergne et dans la Limagne. Les unes lui avaient été données par la générosité de riches seigneurs; d'autres provenaient d'acquisitions, résultat de la bonne administration de quelques abbés. En 1539, l'abbé *Philippe de la Chambre* passa bail à ferme de tous les revenus de l'abbaye, moyennant 1,800 livres (28,000 fr. d'aujourd'hui). En 1767, cette même abbaye produisait 7,000 livres (27,500 francs d'aujourd'hui). Au surplus, voici le détail des biens fonds, dîmes, rentes, etc. possédés par le monastère :

Le domaine de Fontentige, près de Sarlièves, donné avec la justice haute, moyenne et basse, en 1149, par Guillaume VII, dauphin d'Auvergne; la donation de ce domaine fut confirmée, en 1249, par Robert II, descendant de Guillaume VII.

Un domaine à Sayat et la justice de Saint-Vincent, don de Guillaume VII, dauphin d'Auvergne, en 1149 (1).

La haute, moyenne et basse justice de Jussat, léguée par le même Guillaume VII (1149).

Des propriétés étendues à Chamalières.— Des biens avec pacages à Bravant, paroisse d'Olby ; en 1238, *Amblard de Plagnes* (*de Planis*) confirme la donation de ces biens, faite par *Guillaume de Plagnes*, son frère; en 1321, *Arbert de Chaslus*, écuyer, seigneur de Chaslus et de Pahones, vend à l'abbaye de Saint-André son domaine de Bravant, comprenant la basse justice.

Des vignes à Clermont.— Des biens au Cendre, près de Cournon et des propriétés au Cheix, paroisse d'Orcines.— Une partie du lac Sarlière ; en 1149, le quart de ce lac fut compris dans la charte de donation de Guillaume VII, dauphin d'Auvergne ; en 1198, *l'eau* (le lac) *de Sarlière* fut donnée à l'abbaye par *Gilbert de Romagnat*, écuyer, *Huguette*, sa femme *Pierre* et *Gilbert*, leurs enfants; en 1224, *Pons Eschats* vendit une *fausière*, la pêche du lac et une prairie au midi dudit lac, du côté de l'occident, moyennant 18 livres; l'abbaye de l'Eclache avait alors une autre partie de ce lac ; en 1403, l'abbaye de Saint-André affermait la pêche de « l'*eau de Sarlière* » (le lac); à cette dernière date, le seigneur de Cournon et l'abbaye de Bonnaigue avaient l'autre partie de cette eau.— Une carrière de pierre de taille à Volvic qui était l'une des plus anciennes livrées à l'exploitation. Cette carrière fut donnée par bail emphytéotique perpétuel au couvent de Saint-André, par *Pierre Ebrard*, damoiseau et *Amblarde*, sa femme, moyennant 20 sous de cens annuel ; elle était située dans les cheyres de Bosredon, à côté de la carrière du chapitre cathédral de

(1) Ce domaine de Sayat fut vendu comme bien national, le 4 mai 1791, moyennant 14,300 francs, à M. *Paul Boyer*, marchand à Clermont-Ferrand.

Clermont et relevait en fief de l'abbaye de Mozat, près de Riom; l'acte de 1254 porte qu'on pourrait y mettre 6 tailleurs de pierre, y compris le frère convers ou tout autre commensal de l'abbaye; en 1647, Saint-André affermait cette carrière 3 livres de rente. — Le domaine de Villeneuve près d'Orcines, donné en 1149, avec justice haute, moyenne et basse, par Guillaume VII, dauphin d'Auvergne. Près de là, se trouvait la montagne de *Pariour*. En 1236, *Guillaume de la Roche* et *Catherine*, sa femme, abandonnèrent tout le droit qu'ils avaient sur cette montagne, droit provenant de *Pierre de Royac*, dont *Guillaume de la Roche* était héritier; ils donnèrent aussi tous leurs droits sur la montagne de *Domet* (le petit puy de Dôme) et celle de *Tavaride* (1). — La montagne du *puy de Dôme*; toute la partie occidentale de cette montagne fut donnée au couvent, en 1149, par Guillaume VII, dauphin d'Auvergne, avec le droit de justice haute, moyenne et basse; une fois chaque année, le bailli de Saint-André y tenait ses assises; en 1220, *Pierre de Royac*, écuyer, laissa à l'abbaye le bois de *Faux-Manier*, au pied du puy de Dôme, sous la réserve de trois anniversaires et l'usufruit du même bois; en 1267, *Guillaume Dragon* vend à Saint-André le bois de *Feulhas*, situé sous le puy de Dôme, moyennant 27 livres. — *La cheyre de l'Aumône*, appelée aussi tènement de *Champolins*, située entre Pongibaud, Chamboat et le puy de Dôme; en 1245, *Hugues de Pontgibaud*, seigneur de Chamboat, donne à Saint-André tout le droit de pacage qui lui appartenait dans la *cheyre de l'Aumône* et le bois de *Balmes*; en 1267, *Durand de Cresches*, vend audit couvent tous ses droits dans le tènement de *Champolins*, vente confirmée par Guillaume, son frère, et ratifiée par *Pierre Genols*, neveu d'autre *Pierre Genols*; en 1281, *Guillaume de Neyrac* ratifie à Saint-André, la vente faite par son père Eldin des pâturages de Champolins, moyennant la somme de 8 livres et une redevance de 10 sous et de 5 fromages. — Le bois de *Pradel*, sous le puy de Dôme, vendu à Saint-André en 1234, par *P. de la Roche*, de Chamalières. En 1244, *Arbert*, seigneur de Royat, donna tous les droits qui lui appartenaient dans ce bois. — La montagne de *la Vedrine*, paroisse de Sauzet, donnée, en 1149, par Guillaume VII, dauphin d'Auvergne, donation confirmée, en 1249, par Robert II, dauphin d'Auvergne, son descendant. En 1277, *Géraud de Rochefort*, chevalier, seigneur de Murat-le-Quaire, donna à Saint-André un droit de chauffage dans le bois de *Chanals* (le bois de *la Chanaux*) et dans celui de *Gary* (de Guéry) et tout ce qui lui appartenait dans la montagne de la Vedrine; il fut stipulé dans l'acte de donation que l'abbaye ne pourrait prendre plus d'un char de bois par jour (soit 365 par an); le bois n'était pas rare à cette époque; je doute fort que pareille donation de 365 charretées de bois par an pût être renouvelée facilement de nos jours (2)? La montagne de *Chaufaët*, propriété remontant au don fait, en 1248, par Robert II, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne de tout le fief et directe seigneurie de Chaufaët; en 1288, *Hugues de Montaigut*, dit *de Varennes* et *Valence*, sa femme, firent un échange avec Saint-André; ceux-ci abandonnaient la montagne de Chaufaët, dont cette abbaye avait déjà la seigneurie, et recevaient en retour celle de *Leyronol*, alias *le Jorand*, paroisse de Sauzet; cette dernière montagne avait été vendue au monastère par *Robert Chamba*, seigneur de Murol, vente ratifiée en 1265, par *Charles de Murol*, fils de *Robert Chamba* et frère de Jean. Dès l'an 1149, la justice de Leyronol avait été abandonnée à Saint-André par le dauphin d'Auvergne, Guillaume VII. — *Gergovia*, où l'abbaye possédait un

(1) Ce domaine de Villeneuve a été vendu nationalement, le 17 janvier 1791, moyennant 38,300 francs, à *Etienne Marlet*.

(2) La montagne de la Vedrine a été vendue nationalement, le 23 février 1791, à *Jean-Baptiste Barre*, juge de paix à Clermont-Ferrand, moyennant 145,000 francs.

domaine en toute seigneurie ainsi que des vignes. Guillaume VII, dauphin d'Auvergne, en avait fait donation en 1149 (1).— La montagne de Fromental, affermée 280 livres en 1617.— La montagne de la Clé du Lac, située dans la paroisse de Sauzet-le-Froid (2).— De nombreuses dîmes, perçues à Cohaix, paroisse d'Olby.— Des dîmes à Espinet, paroisse de Saint-Beauzire. *Alix*, veuve de *Pierre Balp*, de Cournon, vendit à Saint-André, moyennant 47 livres 10 sous, des percières à Saint-Beauzire et des dîmes aux environs.— Des dîmes à Saulzet-le-Froid.— Des dîmes à Paulagnat. En 1270, noble *Jean Genols* et dame *Boissonne*, sa mère, donnent à Saint-André les dîmes de Paulagnat ; déjà, en 1248, le même *Jean Genols*, seigneur de Pongibaud, avait reconnu devoir la foi et hommage au couvent de Saint-André, pour les dîmes qu'il prélevait en la paroisse de Saint-Bonnet, pour celles de Vareilles et de la montagne de Paulagnat ; l'acte de 1270 fait don de toutes ces dîmes.— Des dîmes à Pessade, paroisse de Saulzet-le-Froid.— Des dîmes à Prades, dîmes données, en 1335, par Jean, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, pour la fondation d'une vicairie.— Des dîmes aux Roches de Coffins (l'abbaye de Saint-André percevait ces dîmes dès 1252).— Des dîmes à Ceyssat.— Des dîmes aux Fontètes.— Des dîmes à la Roche-d'Onnezat (il est parlé de ces dîmes pour le couvent de Saint-André, dès 1263).— Des dîmes à Monton et notamment celles dues pour le vin ; en 12.., noble *Robert de Merdogne* vendit au monastère de Saint-André une partie de la dîme sur la vendange du vin de Monton et prit en fief du même couvent le restant des autres dîmes non vendu.— Une partie des dîmes de Mareugheol, paroisse du Vernet.— Des dîmes à Mansson, paroisse de Saint-Genès-Champanelle (l'abbaye y prélevait la dîme en 1558).— Des dîmes à Rioux, paroisse de Saint-Pierre-Roche ; en 1256, *Robert*, juge de Rioux (*de Rivis*) prit à titre de fief du monastère de Saint-André le territoire de Rioux ; en 1280, le même *Robert* vendit à ce couvent, moyennant 12 livres, la dîme dans le tènement de Rioux et dans la paroisse de Saint-Pierre-Roche.— Des dîmes à Voissieux et Jueghas, paroisse de Saint-Bonnet ; déjà, en 1239, l'abbaye y percevait la dîme ; la même année, *Etienne Gralle* et *Valence*, sa femme, rendent hommage à ce monastère pour la partie de la dîme qu'ils percevaient dans ces deux localités.— Des dîmes à Villars, près de Clermont.— Des dîmes à Merdogne (le couvent y percevait la dîme en qualité de curé-primitif).— Des dîmes à la Martre, paroisse de Saulzet.

L'abbaye de Saint-André jouissait par ses chanoines réguliers de plusieurs bons prieurés dont voici la nomenclature :

**PRIEURÉ DU PONT DU BREUIL**, près d'Issoire. Fondé au commencement du XIII[e] siècle par *Robert de Courcelles*, qui fit construire la chapelle située au-dessus du pont, sur le bord de l'Allier, pour le repos de son âme et celle du roi Philippe-Auguste ; il en fit donation au monastère de Saint-André avec plusieurs rentes. En janvier 1232, *Amaury de Courcelles*, seigneur du Breuil, ratifie la fondation faite par son père Robert ; en 1257, *Philippie*, dame du Breuil, veuve de *Robert de Courcelles*, qui précède et son fils Robert font un concordat avec l'abbaye à ce sujet. En 1353, *Guillaume d'Usson*, seigneur de Saint-Quentin-sous-Nonette, fonda une vicairie dans la chapelle du pont du Breuil ; *Isabelle d'Usson*, sa nièce, femme de *Pierre d'Aurouze*, ratifia cette

(1) Le domaine de Gergovia fut vendu comme bien national, le 15 janvier 1791, à M. *Villot*, ancien élu à Clermont, moyennant 39,200 francs.

(2) Cette montagne fut vendue comme bien national, le 7 février 1791, moyennant 28,000 francs à M. *Bony*, de Saint-Julien.

fondation en 1370. Ce prieuré était sous le vocable de Saint-André. Voici les noms des prieurs : *Antoine Guitard*, mort en 1484; *Jean de Gironde* 1484, mort en 1490; *Pierre de Rioux*, 1490, mort en 1491; *Antoine Giry*, 1491; *Antoine d'Aurelle*, 1571, mort en 1573; *Pierre Barras*, 1573, mort en 1593; *Pierre Chambige*, 1593; *Michel Bouchon*, 1593; *Robert Brunel* 1615; *Pierre Chambige*, réintégré en 1615, mort en 1618; *Jean Tailhefert*, 1618 mort en 1636; *Robert de Gastelier*, 1636; mort en 1653; *Antoine Andrieu* 1653, mort en 1655; *Antoine Chastel*, 1655.

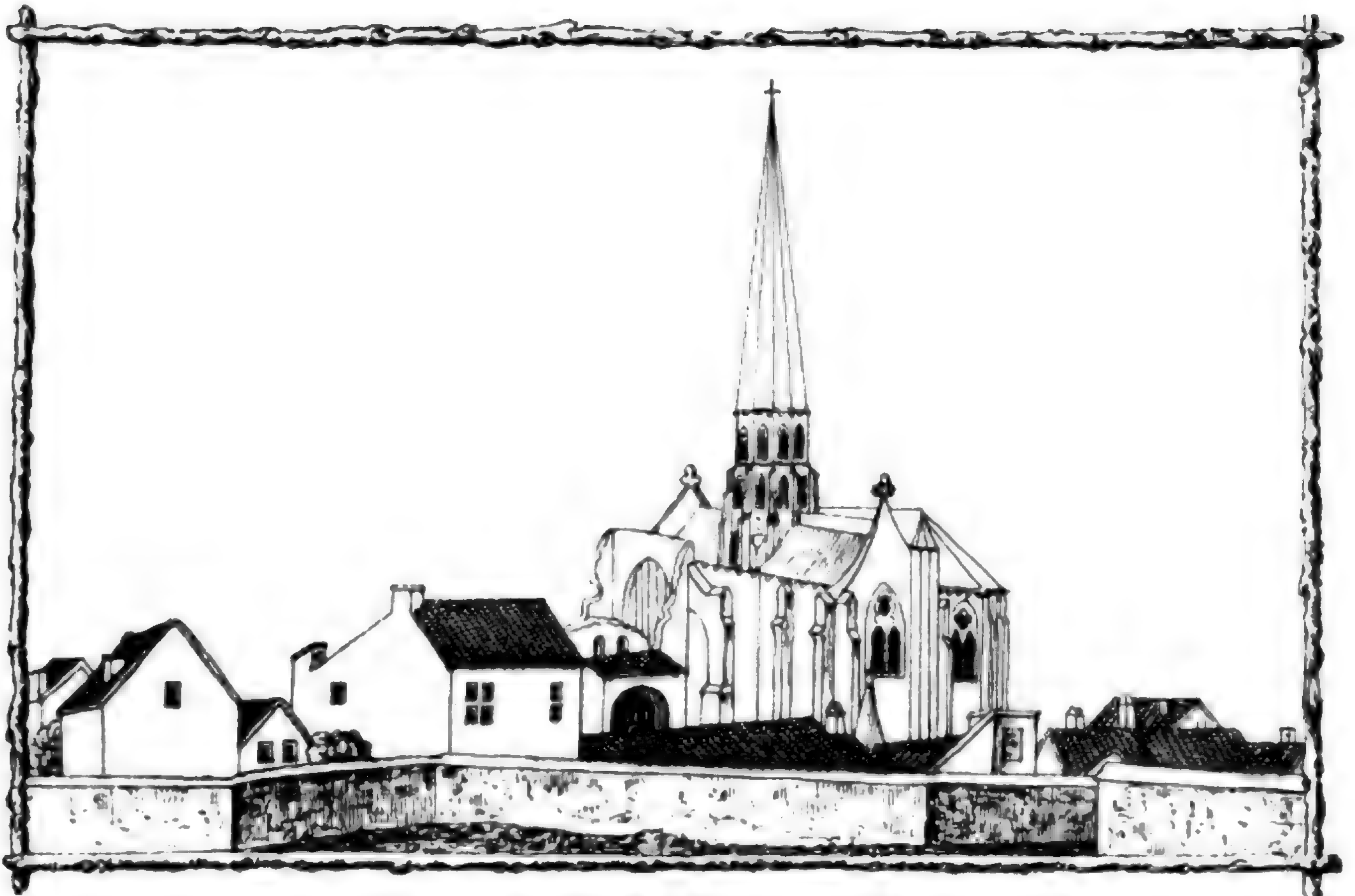
**PRIEURÉ DE MERDOGNE.** Il remonte à l'année 1201, lors de l'union faite de la cure de Merdogne et de la chapelle de la Roche à l'abbaye de Saint-André, sur la résignation de G. curé et archiprêtre de Merdogne. Son vocable était Saint-Jean. Prieurs : *Jean Richard*, 1586; *Noël Bernard*, 1585, mort en 1589; *Gilbert de Mathucières*, 1589, mort en 1636; *Guillaume Dauchier*, 1636; il résigne à *Pierre Bourlin*, 1636; *Pierre du Flot*, qui prend possession le 18 janvier 1652, *Théodore-Louis-Ange Legrand*, 1787.

**PRIEURÉ DE MONTELEON**, paroisse de Cisternes-la-Forêt, sous le vocable de Saint-Blaise. Ce prieuré fut établi par le couvent de Saint-André à la fin du XII[e] siècle, après la donation faite par *Amblard de Chaslus*, seigneur de Cisternes, (mort en février 1180) de tous les droits qu'il possédait à Montéleon. Il y avait une chapelle, détruite au commencement de ce siècle, dans laquelle la messe était célébrée chaque dimanche, aussi ce prieuré est-il qualifié cure en 1471. Prieurs : *Etienne de Coffins*, 1442; *Gérauld de la Chassaigne*, 1476; *Falce* ou *Faure*, 1532; *Mathieu Richard*, 1541; *Jean Richard*, 1585; *Jean Garabon*, 1585; *Jean Minet*, 1598; *Jacques Danois*, 1598; *Martin Garabon*, 1610-1623; *Amable Bourlin*, 1675.

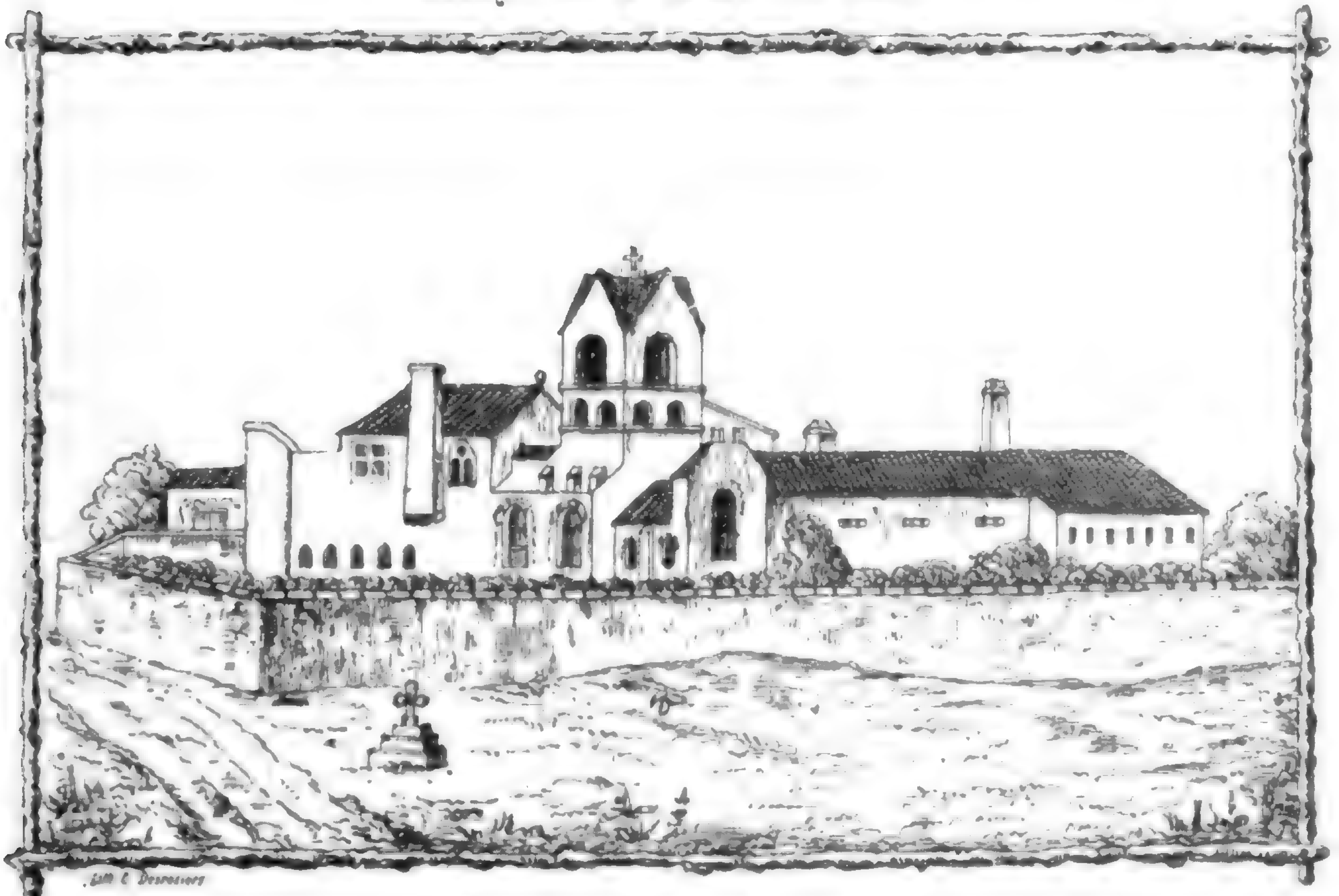
Le monastère de Saint-André, possédait, par les mains de ses religieux, les cures suivantes, en qualité de curé primitif : 1° la *cure de Merdogne* et la *chapelle de la Roche-d'Onnezat* (la Roche-Blanche) unies au monastère, en 1201, par l'évêque de Clermont, sur la résignation de la cure et de l'archiprêtré par *G.* possesseur de ces bénéfices; en 1204, *Guillaume*, archevêque de Bourges, confirma cette union (1). Curés de Merdogne : *Antoine Géron*, mort en 1510; *Gabriel de la Roche*, prieur de Saint-André, 1511; *Pierre Périer*, 1523; *Hugues Pignat*, 1524; *Jean Richard*, 1585; *Gilbert de Mathucières*, 1585; *Antoine Brun*, 1651; *Pierre du Flot*, prieur-curé, 1652; *Thomas Baron*, 1653; *P. Chastel*, 1654-1661. 2° la *cure de Saulzet-le-Froid*. Elle était sous le vocable de Notre-Dame; c'était aussi un petit prieuré, dont le curé était prieur. Curés-prieurs : *Barthelmy Raphin* qui, le 21 août 1376, résigna la cure de Saulzet au monastère de Saint-André, alléguant la ruine et démolition du village par les Anglais, qui guerroyaient en Auvergne; *Hugues Pignat*, 1519; *Jean Richard*, 1584; *Gilbert Mont*, 1608; *Pierre Valière*, 1648; *Robert de Gastelier*, 1649, mort en 1654; *Antoine Chastel*, 1654; *Anselme Fauchier*, 1656-1659; *Jean Martin*, 1661; *Antoine Bonnet*, 1663; *Pierre Bourlin*, 1666; *Henri Audigier*, 1669. 3° La cure de Villars, dépendant de celle de l'église Catherine et en dernier temps de celle de l'église abbatiale de Saint-André; 4° la cure de l'église abbatiale de Saint-André de Clermont, sous le vocable de Sainte-Catherine. 5° La cure de Jussat, unie à l'abbaye de Saint-André par une bulle de 1588; curés : *Bernard Vialen*, 1427, *Pierre Chambige*, 1594, *Antoine Brun*, 1638.

Les archives de l'abbaye de Saint-André mentionnent les *vicairies* ou anniversaires fondés a diverses époques, pour être desservis dans l'église du monastère ; ce sont : la vicairie de Prades, fondée en 1335, par *Jean, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne*, seigneur de Rochefort ; celle de

(1) La chapelle de la Roche-d'Onnezat n'a eu des fonts baptismaux que depuis l'an 1570 environ.



Abbaye de St. André en 1450.



Abbaye de Chantoin en 1450.

Cournon, due à la libéralité de *Roland de Larieu*, seigneur de Cournon et en partie de Lempdes, mort le 24 décembre 1419 et enterré dans le chapitre de l'église de Saint-André ; celle de Vareilles, érigée avant 1368, par les prédécesseurs d'*Amblard de Vareilles* ; celle de Conches, fondée par *Gabriel Gaschier* ; celle de Villessebroux, due, en 1412, à la générosité de *Pouchons de Termes*, seigneur de Villessebroux ; celle de Gerzat, due, en 1314, à *Astorg de Gerzat*, seigneur du lieu ; celle *de Mathucières*, fondée le 26 novembre 1632.

Il paraît qu'il n'y a jamais eu plus de 14 religieux à Saint-André. Une transaction entre le père *de la Volpilière*, premier abbé commendataire, porte que cet abbé sera tenu d'entretenir 10 chanoines-prêtres et 6 novices, non compris le prieur. En 1539, l'abbé ne payait que les pensions de 10 religieux ; en 1582, il en payait 14, deux novices étaient alors comptés pour 2 religieux ; en 1637, l'abbé payait encore 14 pensions. En 1675, un mémoire sur l'abbaye de Saint-André énumère ainsi son personnel : *Eloy Sorel*, prieur, *Nicolas Charlier*, sous-prieur, *Simon de Poix*, *Louis Groschet*, *Henri Audigier*, dépensier (économe), *André Croizat*, *Jean Martin*, *Guillaume Granetias*, *Blaise Valon*, curé, *François-Joseph Majour* (ce dernier résidant à Saint-Gilbert), *Amable Bourlin* (résidant en sa cure à Jussat), *Pierre Bourlin* (résidant en son prieuré de Merdogne), *Jean Barri* (résidant à Saint-Paul-de-Sens) et *Charles Lefebvre* (résidant en la même abbaye de Sens). En 1765, le monastère comptait 10 religieux, un novice et un frère donné.

Le revenu de l'abbaye, porté au pouillé de Bourges, en 1648, s'élevait à 8,000 livres, en 1723, à 4,000 livres, et, en 1767, à 5,000 livres.

Les bâtiments du monastère étaient très-vastes. Le cloître était orné de peintures à la fresque, dont il reste quelques débris. L'enclos était de grand produit et très-agréable. A l'entrée de l'abbaye, se trouvait une construction, destinée au logement de l'abbé.

**EGLISE ABBATIALE DE SAINT-ANDRÉ.**— L'église abbatiale de Saint-André, dédiée au même saint, doit sa fondation à *Pierre de Chamalières*, prévôt de la cathédrale (1131-1154). Elle remplaça une basilique beaucoup plus ancienne, sous le vocable de Saint-André et dont Grégoire de Tours parle au livre IV de l'histoire, chapitre 31 ; on croit même qu'elle remontait à l'épiscopat de saint Austremoine (IIIe siècle). *Saint Trigide*, prêtre et archidiacre de Saint-Alyre était recteur de cette église pendant l'épiscopat de Légonce en 312. Guillaume VII, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne, la fit restaurer en 1149, lorsqu'il se rendit le principal bienfaiteur de l'abbaye. Ses paroles confirment cet embellissement (1).

Cette basilique renfermait le corps de saint Trigide, dont nous venons de parler ; elle possédait un doigt de saint Sébastien qui, en 1683, conservait encore sa chair (2).

Les Dauphins d'Auvergne, comtes de Clermont, descendants de Guillaume VII, regardé comme le principal bienfaiteur de ce couvent et l'un de ses fondateurs, choisirent leur sépulture dans cette église. Des tombeaux en pierre de taille de Volvic, ornés de statues, couvraient leurs restes mortels. On y voyait, avant 1793, ceux de :

ROBERT II, DAUPHIN D'AUVERGNE, comte de Clermont, mort en 1262 ;

ROBERT III, DAUPHIN D'AUVERGNE, mort en 1282 ;

(1) Voici ces paroles : « *Quam œvi senio collapsam restauravi.* »

(2) Audigier l'affirme dans son *Histoire manuscrite de Clermont*.

MAHAUT D'AUVERGNE, épouse de *Robert III*, *Dauphin d'Auvergne*, morte en 1280 ;
ALINENT DE MERCŒUR, épouse de *Robert IV*, *Dauphin d'Auvergne*, morte en 1286 ;
ISABEAU DE CHATILLON, seconde femme de *Robert IV*, *Dauphin d'Auvergne*, morte en 1297 ;
HUGUES, DAUPHIN D'AUVERGNE, mort en 1319 ;
ROBERT IV, dauphin d'Auvergne, mort en 1324 ;
ROBERT DAUPHIN, seigneur de Saint-Ilpise et de Jaligny, mort en 1330 ;
HUGUES DAUPHIN, chanoine de la cathédrale de Clermont, mort en 1347 ;
BERAUD, DAUPHIN D'AUVERGNE, mort en 1356, et son épouse *Marie de la Vie de Villemur*, morte en 1383 ;
JEANNE DE FOREZ, femme de *Beraud II*, *Dauphin d'Auvergne*, morte en 1369.

En 1226, le roi Louis VIII étant mort au château de Montpensier, près d'Aigueperse, son cœur et ses entrailles furent portés en l'église abbatiale de Saint-André. Ce roi voulut, dit l'historien Audigier, témoigner par ce souvenir « son affection au Dauphin d'Auvergne et à la ville de Clermont. »

Un précieux dessin de l'armorial d'Auvergne, peint par *Guillaume Revel*, héraut d'armes, en 1450, donne une idée de l'église abbatiale qui fait l'objet de ces lignes. Une de nos planches reproduit ce dessin ; elle porte pour titre : *Abbaye de Saint-André*, titre donné par Revel à son dessin. Cette église offrait un magnifique vaisseau d'architecture gothique, dont tous les caractères rappelaient la fin du XIV$^{e}$ ou le commencement du XV$^{e}$ siècle. Le clocher était sans contredit la partie la plus remarquable de l'édifice ; ses pierres étaient délicatement travaillées ; sa flèche élancée produisait le plus agréable coup d'œil. Cette œuvre, qui faisait l'admiration des connaisseurs, finit par se déconsolider avec le temps. S'il faut en croire l'historien Dulaure, qui écrivait en 1789 (1), ce clocher aurait été grandement endommagé par la foudre. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un arrêt du parlement de Paris, de l'an 1660, ordonna la démolition de la flèche. *Jean Bouchon* acheta les matériaux, le 21 août de la même année, moyennant 990 livres (3,900 francs d'aujourd'hui) (2).

Vers l'année 1680, le service paroissial, qui se faisait dans l'église voisine de Sainte-Catherine, fut transféré dans cette basilique (3), que le marteau révolutionnaire démolit en 1793.

Dans l'enclos du monastère, il y avait aussi une petite église bâtie en forme de dôme. La tradition rapportait qu'avant l'arrivée de saint Austremoine, (en 253), on y adorait les idoles ; plus tard, ce temple païen fut transformé en église et dédié à saint Jean-Baptiste. Depuis l'année 1640 environ, il servait au logement des fermiers de l'abbaye. C'est sans doute de ce monument dont Belleforest (4) parle en ces termes : « On y trouva des sépultures pleines d'ossements de proportion démesurée au prix de la grandeur des hommes de notre temps. »

Les bâtiments de l'abbaye de Saint-André furent vendus comme biens nationaux pendant la grande révolution. L'enclos devint la propriété de *François Meynial*, habitant Clermont, qui le paya, en assignats, 87,400 francs. L'acte de vente est du 17 mai 1791. En 1793, les sieurs *Meynadier* et *Desmontils* y établirent une manufacture d'armes qui fournit des produits jusqu'en

(1) Voir son ouvrage in-18, intitulé *Description de l'Auvergne*.

(2) L'adjudication de la démolition de ce clocher est mentionnée dans les archives de l'abbaye.

(3) Voir page 307, l'historique de l'église de Sainte-Catherine.

(4) *Cosmographie*, page 29, ouvrage publié en 1575.

l'an IV. Une partie des bâtiments est occupée, de nos jours, par l'*Orphelinat*, dirigé par les frères de la doctrine chrétienne, qui ont aussi le bel enclos du couvent.

A la tête du monastère de Saint-André, était placé un abbé.

## LISTE DES ABBÉS DE SAINT-ANDRÉ.

GAULTIER . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1174

Par modestie, il ne prenait que le titre de *prieur* (voir *Gallia Christiana*, t. II, p. 111.)

ROGER . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1181

DURAND . . . . . . . . . 1185 ; mort en 1197

JEAN. . . . . . . . . . . . . . . . . 1204-1208

PIERRE (P.) ATON. . . . . . . . . . . . . 1217

Il résigna sa dignité, car il vivait encore en 1247.

R. (ROBERT . . . . . . . . . . . . . . . . 1216

BERTRAND DE MUROL . . . . . . . . . 1254

Chanoine de la cathédrale de Clermont ; mort le 13 février 12...

ARNAUD DU BOIS ou DU BOIS-VERS. 1225

GUILLAUME . . . . . . . . . . . . . . . . 1240

PIERRE (ATAYNE?) . . . . . . . . . . 1242

GUILLAUME BOMPAR . . . . . . 1242-1248

PIERRE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1255

GUILLAUME D'USSENDE . . 1256 ; mort le 11 février 1259.

Appelé aussi *de Merdogne*.

PIERRE DE CHAMALIÈRES. 1259 ; mort le 28 janvier 1265.

Les archives nationales à Paris possèdent une empreinte de son sceau.

GÉRAULD. . . . . . . . . . . . . . . 1266-1267

PIERRE TEYSSIER. 1273 ; mort en février 1278.

GUILLAUME DE BESSE. 1278 ; mort le 2 mars 1296.

ETIENNE . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1296

BERTRAND DE PLAUZAT (DE PLAUZACO) mort le 2 août 1300.

GÉRAUD D'USSENDE. 1300 ; mort le 11 novembre 1304.

Prête serment de foi-hommage, en 1300, à l'évêque de Clermont.

JEAN. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1304

BERTRAND DE PLAUZAT . . . . . . . 1305

Transige avec *Géraud*, abbé de Vauluisant, au sujet des dîmes de Voissieux

ASTORG BARAST. 1307 ; mort le 24 janvier 1320.

D'une famille noble qui habitait les environs de Gelles, près de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme.)

JACQUES DE SERRE. 1321 ; mort le 14 janvier 1353.

Il eut grand soin des biens de son monastère.

MATHIEU DE PUYRÉNAUD (PODII RENAUDI) 1354 ; mort le 13 juillet 1360.

BONPAR. *alias* BON . . mort le 20 mars 1360

GÉRAUD JAUMAR . . . 1360 ; mort en 1371

ETIENNE RAUZIER . . . . . . . . 1374-1401

Il n'habitait pas avec les religieux.

GUILLAUME SIMON. mort le 27 juillet 1409

ETIENNE ISSARTEL . . . . . . . 1415-1437

BERAULD DE LA VOLPILIÈRE. 1440 ; mort le 18 septembre 1451.

JEAN DE LA VOLPILIÈRE. 1455 ; mort le 5 décembre 1492.

Il se démit en faveur du suivant.

GUILLAUME DE LA VOLPILIÈRE 1487-1505

Premier abbé commendataire ; protonotaire du Saint-Siége, prieur de Molompize, abbé de Quarante. Son frère, *Guilaume de la Volpilière*, était seigneur de la Batisse, près de Chanonat (Puy-de-Dôme.)

CLAUDE DU PRAT. élu en 1529 ; mort le 18 février 1533, inhumé dans l'abbaye de Saint-André.

Fils naturel du chancelier *du Prat* ; il était moine bénédictin, abbé de Manglieu, chancelier de Navarre.

PHILIPPE DE LA CHAMBRE . . 1533-1550

Cardinal-prêtre du titre de Saint-Martin du Mont, dit le *cardinal de Boulogne*, évêque de Tusculum, abbé de Corbie et de Change. Il enleva l'argenterie, les tapisseries brodées en or et en argent, avec fil de soie et le trésor de son abbaye. Les religieux ne furent jamais plus mal que de son temps. Il mourut à Rome en 1550.

TIBÈRE CRISPE . . . . . . . . . . 1550-1551

Cardinal du titre de Sainte-Agathe, dit le *cardinal Crispe*.

TIBÈRE CRISPE. . . . . . . . . . . . . . 1557

Citoyen romain et neveu du précédent ; il obtint l'abbaye par résignation, moyennant une pension de 1,000 écus d'or, y compris le prieuré de Articella, en Provence.

PROSPER DE SAINTE-CROIX . . 1569-1582

Auditeur de rote, évêque de Chisamenses, dans l'île de Candie, cardinal prêtre du titre de Sainte-Marie-des-Anges, aux Thermes, dit le *cardinal de Sainte Croix*, archevêque d'Arles, légat apostolique en France, en Espagne, en Portugal et en Allemagne ; il résigna son abbaye en 1582.

HIEROSME RAVASQUIER . . . . 1582-1585

Aux Grands Jours d'Auvergne, tenus à Clermont en 1582, les religieux présentèrent requête contre cet abbé, le 11 octobre, affirmant qu'il leur était impossible de vivre avec ce qu'il leur donnait ; sur cette plainte, intervint une transaction, le 26 novembre suivant.

ETIENNE DE LA BARGE, prend possession en février 1585-1598.

Abbé d'Ydrac, chanoine, archidiacre et comte de Lyon, prieur et vicomte de Saulviat, baron de Mirmont, prieur d'Augerolles et de Saint-Pierre d'Arlant, conseiller au parlement de Dombes. Ravasquier lui résigna moyennant une pension de 900 livres et le prieuré d'Arlant. Il habitait à Clermont à la place du Terrail, en l'hôtel de la Barge, et baptisa, dans la cathédrale de cette ville, deux fils jumeaux de *Charles de Valois*, comte d'Auvergne, en 1596.

CHARLES DE VALOIS, comte d'Auvergne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1599

Il fut abbé de St-André, mais n'en prit jamais le titre. Il fut aussi grand prieur de France pour l'ordre de Malte.

ANNET DE CHOUFFRUT. . . . . . . . 1610

LOUIS DE VALOIS . . . . . . . . 1618-1622

Fils de *Charles de Valois*, comte d'Auvergne et de Clermont, et de *Marguerite de Montmorency*. Evêque et comte d'Agde (1612) ; abbé de la Chaise-Dieu ; comte d'Alais et duc d'Angoulême ; il quitta les ordres en 1622 et se maria.

HENRI ARDIER . . . . . . . . . . 1624-1664

Né à Paris, mais d'une famille originaire d'Issoire, en Auvergne ; fils d'*Henri Ardier*, trésorier d'épargne du roi. Il fut conseiller au parlement de Rouen, chanoine de Notre-Dame de Paris ; mourut à Bourbon-l'Archambault le 29 septembre 1664.

GASPARD DE TOURREIL, nommé le 8 janvier 1665-1712.

Fils d'un procureur-général au parlement de Toulouse ; nommé abbé le 8 janvier 1665 ; prend possession en 1667 ; mort le 14 mars 1712.

JEAN-ANTOINE DE NEVENSTEIN . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1712-1720

Désigné en 1712 ; prend possession le 3 avril 1713.

DE SCEY DE MONTBELLIARD. . 1726-1740

Aumônier du roi Louis XV.

Le comte DE SCEY DE MONTBELLIARD, nommé en 1740-1789.

Neveu du précédent et aumônier du roi Louis XV.

Dans l'abbaye de Saint André, comme dans un grand nombre de couvents, l'office de *prieur claustral* venait immédiatement après celui d'abbé. Lorsque l'abbaye fut donnée en commende, le prieur remplaça l'abbé qui, la plupart du temps, résidait hors de son monastère et s'occupait fort peu des moines, dont il avait la direction. PRIEURS DE SAINT-ANDRÉ : *Hugues*, 1209 ; *Pierre Martin*, 1281 ; *Bernard Vialles*, 1470 ; noble *Gérauld de la Chassaigne*, 1471-1497 ; *Antoine Giron*, 1490-1508 ; *Gabriel de la Roche*, 1511 ; *Claude Boyer*, 1525 ; *Hugues Pignat*, vers 1540 ; *Antoine de Beaufort*, 1558, mort en 1573 ; *Jean Richard*, docteur en théologie, 1576-1593 ; *Gilbert de Matussieres*, prieur de Merdogne, 1605-1626 ; *Pierre Duflot*, 1631 ; *Nicolas Charlier*, 1684-1699 ; *Charles Repaier*, 1728 ; *Antoine Andrieu*, 1633-1647 ; *Nicolas Houstel*, 1648-1651 ; *Pierre Duflot*, 1651-1652 ; *Eloy Sorel*, 1652-1675 (1) ; *Audry*, 1742 ; *Le Masson*, qui fit un *Mémoire historique* sur son abbaye (2), pour démontrer l'erreur de Baluze, au sujet de la charte de fondation de 1149, donnée par le Dauphin d'Auvergne, 1747-1762 ; *de Pons*, 1769, devint abbé de Saint-Jean de Castelle ; *Morin*.

(1) Ce prieur *(Eloy Sorel)*, entreprit de classer les archives de l'abbaye de Saint-André. Il eut la patience de copier de sa main tous les titres de son couvent, qu'il fit relier en 7 volumes in-4°, et que l'on peut consulter aujourd'hui aux archives départementales du Puy-de-Dôme *(fonds des Prémontrés de Saint-André)*.

(2) Ce mémoire historique est conservé aux archives départementales du Puy-de-Dôme *(fonds des Prémontrés de Saint-André)*. M. *Le Masson* en fit lecture à la *Société littéraire* de Clermont, dont il était membre.

1770-1779; *Jean Aufauvre*, 1781; parmi les infirmiers de l'abbaye, nous trouvons: *Géraud de Rioux*, 1417; frère *Pierre Taravant*, 1418; *Jean Marent*, 1455; *Guillaume Pestre*, 1455-1460.

L'abbaye de Saint-André avait le titre d'*abbaye royale*, parce qu'elle renfermait le cœur du roi Louis VIII. Elle portait pour blason l'écusson du Dauphin d'Auvergne, qui avait été son principal bienfaiteur, en 1149, et que l'on regarde généralement comme son fondateur: *d'or, au dauphin d'azur, crêté, oreillé et barbé de gueules* (1); cimier: *une crosse et une mitre.*

## ABBAYE DE CHANTOIN

**(Monastère de femmes du IIIe au XIIe siècle. — Monastère de religieux augustins du XIIe au XVIIe siècle.)**



Le territoire, situé à l'est de Clermont, près de la barrière des Jacobins et du marché aux planches, s'appelle, depuis les temps les plus reculés, d'abord *Cantoen*, puis *Champtoingt* et enfin *Chantoin* (en latin *Cantobenum, Cantoennum, Campi uncti*). On a cherché qu'elle pouvait être l'étymologie de ces trois dénominations. M. *Cohadon* (2) y voit deux mots celtiques: *canto*, montagne, rocher et *ben*, cave, ou *cantabua*, qui veut dire cercueil. Saint Grégoire de Tours appelle ce territoire *mons Cantoennicus*. Il y a apparence que ce fut là le cimetière des premiers chrétiens de la ville d'Auvergne, lorsque saint Austremoine porta le flambeau de la foi chrétienne dans cette ville. Près de ce cimetière, s'éleva un petit monastère. L'évêque Urbique, successeur de saint Austremoine, s'y retira vers 290, voulant faire pénitence de la faute qu'il avait commise, en violant le célibat, qu'il avait promis de garder en devenant prélat. Ce même évêque Urbique mourut en 312 et fut enseveli, selon ses désirs, dans la crypte de Chantoin avec son épouse et la fille, fruit de sa coupable faiblesse; « *ipse sacerdos cum conjuge et filia in criptâ Cantobenensi, juxta aggerem publicum sepultus est* » (Grégoire de Tours) (3). Il est probable que Chantoin devint la retraite favorite des premiers évêques de l'Auvergne. Saint-Eparque (l'an 462), dixième successeur de saint Austremoine, y passait tout le carême en prières jusqu'au jeudi-saint; son clergé et les fidèles allaient le chercher processionnellement et le ramenaient à la cathédrale. A la fin du VIe siècle, Chantoin n'était plus qu'un oratoire; le monastère, où se retirait l'évêque Urbique, avait disparu. Il y a grande apparence que l'évêque saint Gal y fut enterré, vers 559, et que, sur son tombeau, s'éleva bientôt l'église de Saint-Gal, sur le même emplacement où apparaissait la pierre sépulcrale de l'évêque Urbique. En 660 environ, l'évêque saint Genès fonda, non loin de la ville d'Auvergne « *non procul ab urbe* », dit l'historien de sa vie, un monastère de filles, qui avait adopté une règle:

(1) Dans l'*Armorial Général de France*, manuscrit de 1698, déposé à Paris à la bibliothèque nationale, les armes de l'abbaye de Saint-André sont: *d'azur, à un Saint André sur sa croix le tout d'or*, mais le blason véritable du couvent portait réellement *un dauphin*. Le sceau de l'abbaye offrait seul, depuis le XIIIe siècle, saint André avec sa croix.

(2) *Notice historique sur le couvent de Chantoin*, inséré dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*.

(3) En 1732, en exécutant à Chantoin des fouilles dans une chapelle en ruine, on découvrit des ossements en bon état, des crânes entiers avec leurs dents. L'évêque *Massillon* s'y transporta avec quelques ecclésiastiques. On croyait avoir trouvé les corps de Saint-Urbique et de son épouse, mais à défaut d'indications certaines, on se contenta de faire transporter ces ossements dans l'église.

plusieurs historiens affirment que Chantoin reçut la nouvelle communauté religieuse. Félix, 26e évêque, successeur de saint Genès, confia la direction de Chantoin au jeune Priest, plus tard, évêque. En 732, les Sarrasins détruisirent ce monastère ; à peine était-il relevé, lorsque Pépin le détruisit encore (761) ; les Normands (de 838 à 916) ne l'épargnèrent pas davantage ; il n'en continua pas moins à compter dans ses murs bien délabrés quelques religieuses. Il appartenait au XIIe siècle de le voir reparaître dans sa splendeur. Les chanoines de la cathédrale de Clermont qui, jusque là, avaient suivi la règle de saint Augustin se relâchèrent de la sévérité de leur règle ; un petit nombre voulait respecter l'œuvre de leurs prédécesseurs et continuer à vivre dans le cloître ; ceux-là ayant mis à leur tête *Aldefrède (Aldefredus)*, pénitencier, résolurent de se retirer à Chantoin ; les chanoines, qui demandaient la sécularisation, furent loin de s'opposer à ce projet et le favorisèrent beaucoup. En occupant Chantoin, il fallait donner asile aux religieuses qui y habitaient encore ; elles furent placées à Chazal, près de Pont-du-Château *(Pontis Castrensis)*, où il y avait une chapelle dépendante de l'église de Paulhac, relevant elle-même de l'église de Vertaison, qui payait à Chantoin 80 setiers de froment rouge ; une transaction s'ensuit ; Chantoin libère Vertaison de cette rente onéreuse ; Vertaison concède à Chantoin Paulhac-le-Vieux, avec ses dîmes et dépendances et la chapelle de Chazal avec ses terres, prés, etc. Paulhac reçoit des chanoines séculiers de Chantoin, qui se chargent de desservir la cure et deviennent les supérieurs de Chazal. Bientôt, les anciennes religieuses de Chantoin furent installées dans une construction, bâtie à neuf à Chazal ; ces religieuses furent supprimées en 1327 ; leur couvent, uni a Chantoin, fut détruit par les Anglais, dans le courant du XIVe siècle. En 1732, on voyait, au milieu des ruines de Chazal, le frontispice de l'église qui paraissait fort beau ; çà et là, s'apercevaient de grands tombeaux en pierre de taille. Quelques souvenirs ont seuls survécu à ce monastère. Le domaine, que les Carmes-Déchaussés possédaient à Chazal, fut vendu comme bien national, le 12 février 1791, à *Antoine Rochefort*, moyennant 93,000 francs.

En s'installant à Chantoin, les chanoines réguliers de la cathédrale firent, avec leurs confrères sécularisés, plusieurs conventions : les chanoines réguliers, en se retirant, ne perdaient pas le revenu de leurs prébendes ; l'abbé et le couvent de Chantoin reconnaissaient avoir reçu du chapitre de Clermont à perpétuité l'église de Chantoin, s'obligeant à payer une redevance annuelle de 20 sous tournois, monnaie de Clermont et à faire un service pour chaque chanoine décédé de la cathédrale ; toutes les fois que l'abbaye perdra son chef, l'élection du nouvel abbé sera faite avec la participation du chapitre cathédral, qui déléguera à cet effet deux chanoines. Les chanoines de Chantoin pourront assister comme les religieux de Saint-Alyre et de Saint-André aux processions générales de la cathédrale. Ceci se passait vers l'an 1140 ; plusieurs années s'écoulèrent avant la constitution définitive du monastère. Le pénitencier *Aldefred* en est regardé comme le premier abbé, non parce qu'il fut le premier supérieur de ce couvent, mais parce qu'il y fit de nombreuses réparations.

En 1199, *G.* comtesse de Montferrand, épouse du *Dauphin*, comte de Clermont, nomme la dame (l'abbesse) de l'Eclache et le penitencier *Aldefred* pour ses exécuteurs testamentaires ; elle donne à Chantoin, pour l'entretien d'un religieux, un leg qui devait être pris sur ses revenus de Montferrand et veut que pendant deux années après son décès le monastère jouisse des produits de la leyde des fours et des moulins qu'elle a dans cette ville. En juin 1199, le Dauphin, comte de Clermont, mari de la comtesse, ratifie le legs de sa femme et le convertit en une rente annuelle de 10 setiers de froment, percevables sur ses moulins de Montferrand.

L'évêque de Clermont, *Robert d'Auvergne*, fut sans contredit le plus grand bienfaiteur de Chantoin. C'était, comme il le disait, *« sa fille spéciale »*. Il confirma la donation des églises suivantes, donation faite par la cathédrale de Clermont : l'église de Saint-Gal d'Antoing, avec Bergonne, son annexe ; celles de Saint-Pierre de Plauzat, de Saint-Floret, sur la Couze, de Sainte-Marie-Magdeleine d'Issard, de Marsat, de Saint-Pierre de Colamine avec la chapelle de Saint-Laurent de Jaunac (1), de Saint-Martin de Ceyrat, de Saint-Rustique d'Aulnat, de Saint-Bonnet-sur-Allier. Le prélat permit au pénitencier *Aldefred*, en 1200, d'acquérir les dîmes des laïques : il accorda en 1219 (2), 1221 et 1229 quarante jours d'indulgence à ceux qui feraient du bien à *« cette jeune plantation »* (3) ; il déclare qu'ils participeront aux prières qui se feront dans l'église cathédrale et aux quatorze messes que chaque prêtre de son diocèse doit célébrer pour lui et que « lorsque l'on construit une maison à Dieu sur la terre, on se prépare une demeure éternelle dans le ciel. »

Les religieux avaient fait sculpter les armes des comtes d'Auvergne et des seigneurs de la Tour sur la porte occidentale du monastère, pour perpétuer les générosités de *Bertrand de la Tour*, du Dauphin, comte de Clermont et de son fils Guillaume. En 1202, *Astorg de Montgascon* donne des cens et des dîmes à l'abbaye et lui permet de s'agrandir d'une surface égale à celle de son église et de son cimetière dans ses terres, qui l'avoisinent. *Pétronille de Baillon*, religieuse à Beaumont, qui avait eu la permission de conserver la propriété de la succession de ses parents, fit plusieurs legs à Chantoin. *Pierre de Vieille-Brioude*, donne le mas de Mirabel ; *Aldefred*, en reconnaissance d'un si grand don, veut que l'on célèbre a perpétuité son anniversaire. *Pierre de Vissac* donne, en 1205, l'église de Collat, dont les moines de la Chaise-Dieu s'étaient emparés. Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, fonde à Chantoin son anniversaire à perpétuité et fixe la somme de cet anniversaire à 60 sous ; le roi Philippe-le-Hardi, son neveu et son héritier, adressa des lettres patentes en mars 1276, prescrivant au bailli d'Auvergne de payer exactement cette rente.

En 1199, Chantoin fit une association de prières avec l'abbaye de Pébrac et se mit sous la dépendance de cette puissante communauté, lui accordant le droit de visite dans le monastère et celui de réforme au besoin. *Henri de Sully*, archevêque de Bourges, venu à Clermont pour rétablir l'ordre entre Guy II, comte d'Auvergne et l'évêque Robert, son frère, approuva cette association et accorda des indulgences à ceux qui feraient des largesses à ce couvent. *Ponce*, abbé de Chantoin, renouvella, en 1250, la soumission de son monastère à l'abbaye de Pébrac.

Chantoin avait, dès le XIII[e] siècle, des biens qui le mettaient à même de pourvoir aux besoins de nombreux religieux : les moulins et les prés de Chanteranne, à une faible distance de Clermont, des terres, des vignes, des jardins, des maisons. L'abbé était qualifié *Monseigneur*.

L'abbaye de Chantoin portait pour armes : *d'or, à l'image de saint Pierre, vêtu pontificalement, séant dans sa chaire et tenant les clefs de la main droite* ; les abbés avaient accoutumé d'ajouter aux pieds de la chaire les armes de leur famille.

Les propriétés du monastère s'augmentaient chaque jour. On ajoutait un grand prix a être

(1) Cette chapelle fut donnée à Chantoin, en 1233, par *Dalmas de Jaunad* (Archives de l'abbaye de Chantoin.)

(2) Cette charte de 1219 porte confirmation en faveur de Chantoin des églises de Calamine sur Montellet, de Saint-Floret, de Bergonne, d'Aurière, de Ceyrat, de Plauzat, d'Antoin, des Yssards. (Voir Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*.)

(3) *Gallia Christiana*, t. II, p. 394.

inhumé dans son église et, pour cela, de fortes fondations s'ensuivaient; en 1416, *Jean*, duc *de Berry*, y fonda un anniversaire. Outre les églises dont nous venons de parler, Chantoin avait encore l'administration de celle de N.-D. de Laurie, près de Blesle, de Saint-Cirgues, de Montgreleix, de Saint-Pierre de Condat, près de Sauxillanges, de Sainte-Marie de Vodable et de Sainte-Magdeleine de Vollore.

On peut se faire une idée de l'ancienne abbaye de Chantoin par le dessin de l'armorial du héraut d'armes G. Revel en 1450 (voir notre planche, qui reproduit ce dessin). On y remarque surtout l'église abbatiale à gauche, et, à droite, le cloitre.

## LISTE DES ABBÉS DE CHANTOIN.

BERNARD . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1140

Premier abbé. Il signa et scella les lettres primordiales de la donation que le chapitre de la cathédrale de de Clermont fit de plusieurs églises au monastere de Chantoin en 1140. Il fut élu par l'évêque et les chanoines de la cathédrale dans la salle de leur chapitre, aux termes de la convention, portant que le chapitre pouvait intervenir dans l'élection de l'abbé de Chantoin.

ALDFRED ou ALDEFRÈDE (ALDEFREDUS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1199

Pénitencier de la cathédrale de Clermont et chapelain de la comtesse de Montferrand. Il s'intitulait, par humilite, « *prieur de Chantoin.* » Il mourut le dix septième jour des kalendes de mai en 1224, comme on le voit sur sa tombe qui existe encore dans l'église actuelle de Chantoin, (*aujourd'hui la chapelle des Carmes-Déchaux*), tombe dont nous donnons le dessin et sur laquelle on lit :

*Hic jacet magister Aldefredus, pœnitentiarius Claromontis, qui refundavit hanc domum Cantoenni et obiit XVII kal. maii 1224.*

Aldfred, quoique mort en 1224, ne gouverna pas Chantoin jusqu'à cette époque. Son épitaphe le qualifie *fondateur de Chantoin*, en vertu de nombreux bienfaits, qu'il attira au profit de son couvent. Sous cet abbé, *Guillaume Dauphin d'Auvergne*, donne à Chantoin « pour le salut de son âme et celle de ses parents, » 10 septiers de froment à prendre annuellement sur un moulin, dit *du comte*, situé a Montferrand « *in charreria quæ dicitur Coiraria* » (rue des Corroyeurs).

BERNARD. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1207

Il transigea avec l'abbé de Saint Alyre pour quelques cens et obtint en échange le moulin situé derrière le monastère de Chantoin.

GUILLAUME (W.) . . . . . . . . . . . . . . . 1212

JEAN. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1217-1226

Il acquit, en 1217, de *Pierre Geoffroy*, fils de Guillaume, écuyer, la moitié de la dime de Pauhat, moyennant cent sous monnaie de Clermont. *Durand de Montrognon*, seigneur d'Opmne (*de Omnio*) lui vendit la dime de Saulzet (Saulzet-le-Chaud), moyennant le même prix.

ALDEFRÈDE (ALDEFREDUS). . . . . . . 1234

Il était aussi *recteur* (curé) de l'église de Chantoin.

ROBERT. . . . . . . . . . . . . . . . 1240-1241

Il était aussi abbé de Saint-Austremoine d'Issoire.

PONCE. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1250

GUILLAUME . . . . . . . . . . . . . . . . 1259

Il promit obéissance à *Guy de la Tour*, évêque de Clermont.

JEAN DE LESPINASSE . . . . . . 1267-1281

ETIENNE BOMPAR. . . . . élu en 1285-1293

Religieux de Saint-Augustin à Riom ; élu en 1285 par *Guillaume Dalmas* et *Guillaume Paysan* (*Pagani*), chanoines et députés de la cathédrale de Clermont.

GUILLAUME BOMPAR . . . . . . . . . 1296

Il devint abbé de Saint-Amable de Riom en 1296.

ANDRÉ ARMAND . . . . . . . . . 1296-1299

MAUZIAC GAZELAS. . nommé en 1299-1308

Il fit, en 1304, un échange du fief des Alloches (les Martres d'Artières) avec l'hopital de Billom.

En 1308, il fut chargé, par l'abbé de Pébrac, d'obtenir le consentement d'*Aubert Aycelin*, évêque de Clermont, pour la permutation du prieuré de Jax, près de Brioude, contre la chapelle de Vals, près du Puy, où *Bernard de Castanet* avait donné l'habit et la règle de Saint-Augustin à la marquise Val-Privas et à dix autres sœurs qui, par humilité, appelèrent leur monastère « la vallée des faibles ou des infirmes » (*infirmarum Vallis.*)

BERTRAND. . . . . . . . . . . . . . 1314-1316

Il acquit la moitié du moulin de Chanteranne, en 1316.

JEAN . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1320-1322

PIERRE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1327

Sous son gouvernement, *Aubert Aycelin*, évêque de Clermont, unit a l'abbaye le prieuré de Pont-du-Château,

avec ses dépendances, et le couvent de Chazal, dont les religieuses avaient été supprimées.

**PONCE DE GORSIA** . . . . . . . . 1331-1334

Il avait emprunté d'une *béguine* (une religieuse) une somme d'argent ; celle-ci lui en fit cadeau, à condition qu'il donnerait une rente de 4 septiers de froment aux frères prêcheurs (Jacobins) de Clermont.

**JEAN**. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1338

Il prêta serment d'obéissance à *Raymond des Prés*, évêque de Clermont.

**JEAN VIGIER**. . . . . . . . . . . . 1369-1391

**JEAN DE MANDAVILLAIN** . . . . . . 1400

Né à Clermont ; il appartenait à une ancienne famille bourgeoise.

**PIERRE DE CHATENAYE** . . . . 1410-1431

Il reçut mission de diverses négociations concernant le prévôt et le chapitre cathédral de Clermont.

**JEAN DE MALLET** . . . . . . . . . . . 1445

Il prit possession de l'évêché de Clermont au nom de *Jacques de Comborn*, dont il fut vicaire général.

**MARTIN DE ALBANO**. . . . . . . . . . 1455

Plus tard cardinal.

**BERNARD**. . . . . . . . . . . . . . . . 1464

**DURAND MALLET** . . . . . . . . . . . 1467

**LOUIS DU BOUSCHET** . . . . . 1470-1471

**PIERRE DE AGIA** . . . . . . . . . . . 1475

**VASSANT ou VASSAULD QUINTIN** . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1482-1493

Bachelier en droit canon, archiprêtre de Souvigny, chanoine de la cathédrale de Clermont, vicaire général de *Charles I<sup>er</sup> de Bourbon*, évêque de Clermont. Il fit plusieurs fondations dans l'église des Carmes de Clermont, ou il fut enterré devant le maitre-autel en 1493. C'est lui qui fut le premier abbé commendataire de Chantoin ; il reçut mission pour la conservation des Célestins de Vichy, fondés en 1414.

**GUILLAUME QUINTIN** . . . . . . . . . 1512

Chanoine de la cathédrale de Clermont. On célébrait son aniversaire dans l'église des Carmes de Clermont

**GUILLAUME D'OULTRE** . . . . . 1529-1560

Abbé de la cathédrale de Clermont.

**PIERRE DU FAYET** . . . . . . . . . . . 1586

Frère de *Joseph du Fayet*, avocat à Riom. Il résigna l'abbaye de Chantoin, le 29 aout 1586, à *Claude Titasson*, son neveu

**CLAUDE TITASSON** . . . . . . . . 1586-1604

Son oncle lui avait résigné l'abbaye en 1586. Le Pape le confirma dans cette possession en 1592.

**GILLES DESPORTES** . . . . . . . 1622-1633

Aumônier de la reine *Marie de Médicis* et dernier abbé de Chantoin.

## CARMES-DÉCHAUSSÉS



Les pères Carmes-Déchaussés sont une branche de l'ordre des Carmes, branche réformée en 1568, sous le titre de *Carmes-Déchaussés*.

La direction spirituelle et temporelle d'un grand nombre de prieurés, cures, chapelles et vicairies causèrent le relâchement des religieux de Chantoin, qui se dégoûtèrent de plus en plus de la vie monastique. On dit même que certains abbés firent passer à leur famille les propriétés du monastère, en sorte qu'en 1622 les revenus de l'abbaye ne s'élevaient plus qu'à 600 livres et qu'il y avait à peine quelques religieux pour chanter les offices divins. Les habitants de Clermont portèrent plainte à la cour ; le chancelier *Séguier* reçut d'eux plusieurs lettres. Le père *Séraphin de Saint-François*, carme-déchaussé du couvent de Paris, mais auvergnat par sa naissance (il était né à Aurillac), confesseur du chancelier, reçut confidence de ces plaintes ; ce religieux lui conseilla de remplacer les chanoines réguliers de Chantoin par des religieux réformés. « Eh bien ! lui répondit le chancelier *Séguier*, je ne connais pas de religieux plus réformés que les Carmes-Déchaussés et j'offre mon concours pour faire établir un couvent de votre ordre à Clermont, dans le monastère de Chantoin ». Le père Séraphin communiqua ces paroles à deux de ses compatriotes du couvent de Paris : le père *Dominique de Jésus*, né *Vigier* et le père *Bonaventure de la mère de Dieu*. Dans le chapitre de leur ordre, tenu en mai 1629,

la proposition de la fondation d'un établissement à Clermont fut décidée. Un jeune seigneur flamand, *Frédéric d'Immersel*, d'une antique et noble maison des Pays-Bas, venait d'être envoyé en France pour perfectionner son éducation de gentilhomme. Le jeune seigneur se sentit vivement décidé pour la vocation religieuse, demanda l'habit de carme-déchaussé et le prit, le 10 août 1629, le jour de saint Laurent, ce qui lui fit donner le nom en religion de frère *Laurent de Jésus-Marie*. On le nommait le *riche-cadet* : il avait en Flandre des biens considérables ; ce fut lui qui disposa de la somme de 26,000 livres pour fonder le couvent de Clermont ; il testa le 13 août 1630, léguant cette somme pour la fondation projetée, imposant, comme condition, la célébration d'une messe basse à son intention et pour le vicomte d'*Alost*, son frère, son père, sa mère, ses parents et amis. L'évêque de Clermont, *Joachim d'Estaing*, était alors à Paris ; on lui parla de l'affaire. Charmé de cette proposition, il donna tout consentement et engagea à écrire aux échevins de Clermont. Les Pères présentèrent requête au conseil de ville. MM. *Durant*, lieutenant-général, *Béyon* et *Chardon* furent députés pour régler l'introduction des Carmes-Déchaussés. Au mois de mars 1631, l'official, *Jacques Pérepret*, convoqua toutes les communautés de la ville, leur communiqua le projet et obtint l'assentiment de toutes, sans exception. Le désir général était que les chanoines réguliers de Chantoin abandonnassent leur local aux pères Carmes-Déchaussés, car le relâchement de ces derniers était au comble. La chapelle de N.-D. de Gloire, qui était dans l'enclos du monastère, était jadis en grande vénération à cause d'une image miraculeuse, transportée à Chantoin du village de Laurie, diocèse de Saint-Flour ; elle n'attirait plus aucuns fidèles, non plus que l'église abbatiale de Saint-Pierre de Chantoin. Des négociations furent entamées avec l'abbé de Chantoin et ses religieux. La reine *Marie de Médicis* douairière du comté d'Auvergne, nommait aux bénéfices de ce comté : elle était réfugiée en Flandre ; on lui écrivit et, par un brevet, daté de Bruxelles, elle autorisa *Gilles Desportes*, abbé de Chantoin et son aumônier, à traiter avec les pères Carmes-Déchaussés. Le roi envoya des lettres patentes le 10 juillet 1633 ; *Louis de Bonnefons*, prieur de Chantoin, *Gilbert Pradettes*, religieux profès, *Pierre Garabou*, novice et *Hugues Martinet*, prieur d'Antoing, avaient remis toutes les clefs et s'étaient retirés. Les R.R. P.P. *Séraphin de Saint-François*, *Ambroise de Saint-Arsène* et *Amable de Jésus-Maria*, Carmes-Déchaussés, prirent possession de Chantoin, en présence de l'évêque *Joachim d'Estaing*, de *Pierre Durant*, lieutenant particulier de la sénéchaussée, de *Jean Vachier*, conseiller du roi et de *Claude Portal* échevins. On procéda immédiatement à l'inventaire des reliques, meubles et papiers, qui se trouvaient dans l'abbaye.

Il s'agissait aussi de transférer ailleurs le titre de l'abbaye et le logement de l'abbé et séparer les revenus de l'abbé et ceux des religieux : sans cela, l'ancien abbé de Chantoin aurait pu s'arroger une certaine autorité sur les Carmes-Déchaussés. Des lettres-patentes, du mois d'août 1634, changèrent le titre d'abbé de Chantoin en celui d'abbé d'Antoing et placèrent le domicile de l'abbé au prieuré d'Antoing. Quant à la séparation des revenus, on s'adressa à la cour de Rome. En 1637, l'abbé de Chantoin et les religieux consentirent à la suppression de l'abbaye et à l'union d'icelle à la mense des Carmes-Déchaussés. Un brevet du roi, du 28 juin 1637, avait consenti à cette suppression, confirmée par une bulle du Pape, le 28 juin 1639. Le chancelier *Séguier* fut la principale influence de cette importante transformation. Il ne se contenta pas d'être protecteur, il fut aussi bienfaiteur ; il donna à Chantoin des ornements d'église de grand prix et un reliquaire contenant une épine de la couronne de N.-S. ; cette épine était l'objet d'une grande vénération. Le chancelier permit aussi aux pères Carmes de prendre dans sa bibliothèque

les livres qui leur paraîtraient nécessaires. La bibliothèque de Chantoin devint bientôt fort riche et très-curieuse.

Louis XIV exempta les Carmes-Déchaussés de Clermont de tous subsides et de toutes impositions. Bientôt, le couvent de Chantoin fut si riche qu'il pût se passer des 26,000 livres du père *Laurent*. Le testament de ce dernier portait que cette somme ne serait accordée au couvent de Clermont que s'il en avait besoin ; dans la négative, elle servirait à doter un nouveau côuvent dans une autre ville. La somme susdite servit à fonder le couvent des Carmes-Déchaussés de Riom.

Le couvent des Carmes-Déchaussés de Clermont n'offrait rien de remarquable sous le rapport de l'architecture ; il était accompagné d'un vaste enclos, parfaitement planté.

Les archives des Carmes-Déchaussés mentionnent un malheureux événement, arrivé dans les circonstances suivantes : Le 14 octobre 1659, le père *Claude Meyronnez*, natif du Puy en Velay, dirigeait la levée de la dîme du vin à Chanturge. Ceux, qui l'accompagnaient, furent mal accueillis ; un jeune religieux, le père *Rémy*, essaya, mais en vain, de rétablir l'ordre. Arriva le père *Claude-Louis*, respectable par son âge et qui comptait vingt années de religion. A sa vue, deux jeunes gens, le fils de M. *Benoit*, trésorier-général de France à Riom, et le fils de M. *Trottier*, assesseur, proférèrent des injures et des outrages. Le fils *Benoit* tira un coup de fusil et tua le père Claude-Louis. Louis XIV, qui était alors à Toulouse, ordonna de poursuivre vivement cette grave affaire ; le 4 février 1660, une sentence du sénéchal de Clermont condamna à la potence les deux assassins du père Claude. On pense que les auteurs de l'assassinat ne subirent pas leur peine, mais les archives du couvent, que nous avons consultées à ce sujet, établissent que M. *Benoit* fut réellement pendu.

Un incendie fit de grands ravages dans le couvent des Carmes le 25 août 1699. Le feu se déclara à une heure après minuit : dans une demi-heure, douze cellules du dortoir, placées au levant, furent réduites en cendres avec tous les meubles. Des personnes, mal intentionnées, profitant de ce malheur, firent disparaître les archives de la maison. *Gérard Champflour*, lieutenant de la sénéchaussée d'Auvergne, fut commis pour visiter l'état des lieux incendiés. Le couvent fut réparé, mais il n'arriva à son entière construction que quelques années avant 1789.

En 1767, le monastère des Carmes-Déchaussés possédait 2,000 livres de revenu. Les religieux étaient au nombre de 9 ; en 1780, il y avait encore 8 religieux.

Le couvent des Carmes-Déchaussés fut vendu comme bien national, le 16 mars 1791, à M. *Fayolle*, cadet, négociant à Clermont, moyennant 24,200 francs. Il resta désert jusqu'en 1816, époque où le maire de Clermont l'acquit de M. *Fayolle*, avec les terrains voisins, moyennant 36,000 francs. La partie de l'enclos, située près de la route de Riom, fut destinée à devenir le cimetière de la ville, connu actuellement sous le nom de *cimetière des Carmes-Déchaux*. Sur l'emplacement de l'ancien couvent, on a construit un vaste bâtiment servant, d'un côté, depuis 1816, aux prêtres infirmes, qui acquittent les fondations obituaires, et, de l'autre, à l'établissement de *la Providence*, fondé en 1835, et dirigé par les religieuses de la Miséricorde de Billom.

## LISTE DES PRIEURS DES CARMES-DÉCHAUSSÉS.

GASPARD FORTET (en religion le père *Séraphin de Saint-François*). . . . . . . . . . . 1633

Né à Aurillac en 1596. C'est lui qui vint prendre possession du couvent en 1633. Il se retira à Paris et mourut à Clermont le 19 octobre 1641, étant venu faire une visite au couvent qu'il avait vu fonder.

GIRAUD VIGIER (en religion le père *Dominique de Jésus*) . . . . . . . . . mort en 1638

Né à Aurillac, le 4 octobre 1596. Il fut conseiller des cardinaux *de Richelieu, de la Rochefoucauld, de la Valette* et du chancelier *Séguier*. Il mourut à Paris, le 28 janvier 1638. Il a laissé, écrits en latin, l'*Histoire parænétique des trois saints protecteurs de l'Auvergne* (saint Flour, saint Mari et saint Gérand), traduite en français en 1635; *La Monarchie sainte ou vie des saints issus de la maison de Bourbon*; le *Martyrologe des Carmes*; ces deux derniers ouvrages laissés en manuscrits au couvent de Clermont).

CHRISTOPHE PASTUREL (en religion *Thomas d'Aquin de Saint Joseph*). . mort en 1649

Né à Montferrand vers 1585. Il fut aussi prieur du couvent de Riom et enfin premier définiteur de la province d'Aquitaine. Il était versé dans les langues savantes, les sciences ecclésiastiques et profanes; continua la *Monarchie sainte* du père *Géraud Vigier*; écrivit la *Vie de saint Calmınius*, fondateur de l'abbaye de Mozat, près de Riom, et mourut à Clermont, le 6 novembre 1649.

JOSEPH FOURNIER (en religion le père *Amable de Saint Joseph*). . . . . . . 1658-1660

Né à Tulle; auteur d'une *Vie de Saint-Jean de la Croix*, qui parut en 1725.

Le père LÉON DE SAINT-JOSEPH 1661-1670

Il redevint prieur en 1690.

Le père ALEXIS DE LA CONCEPTION 1672

Lecteur en théologie.

Le père MODESTE DE SAINT-AMABLE . . . . . . . . . . . . . 1676; mort en 1684

Né à Riom en 1620; il était très versé en philosophie, en théologie et dans les sciences; devint prieur du couvent de Riom, vicaire-général de l'évêque de Clermont (Gilbert de Veyny d'Arbouze) et mourut à Clermont en 1684. On a de lui la traduction en français de la *Monarchie sainte* du père *Géraud Vigier* (3 vol. in-fol.); quatre *homélies*, pour chaque dimanche de l'année, imprimées à Clermont en 1679 et la *Vie de saint Jean de la Croix*, Clermont, 1682.

PAUL DE SAINTE-THÉRÈSE . . . . . 1690

Le père JUSTIN DE SAINT-AMABLE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1687-1696

INNOCENT DE SAINTE-MARIE. 1698-1699

PIERRE VAUZELLE (en religion *Honoré de Sainte-Marie*). . . . . . . . . . . . . . . 1707

Né à Limoges, le 4 juillet 1651. Il fut missionnaire définiteur général de la province d'Aquitaine; occupa toutes les places de son ordre et mourut à Lille en 1729. Il fit imprimer à Clermont, en 1686, des *thèses philosophiques en faveur du système de Descartes et de Gassendi et contre les Thomistes*; composa un *Traité des indulgences et du jubilé*, qu'il dédia à l'évêque de Clermont, *Bochart de Sarron*; dénonça l'*Histoire ecclésiastique*, de Fleury au clergé de France en 1726-1727, annota le travail manuscrit: *Vie des saints de la Palestine, d'Antioche et d'Italie, l'Histoire des Patriarches, des apôtres et des souverains pontifes, jusqu'à Léon VII*, par Fiodoard, travail que l'on croit conservé à Lille.

BARTHELMY DES ROYS. . . . . . . . 1723

PIERRE-JOSEPH DE SAINTE-THÉRÈSE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1736-1739

PIERRE-JOSEPH DE SAINT-AMABLE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1740-1766

Le père PHILIPPE DE SAINT-PIERRE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1771-1774

PHILIPPE PATY (en religion le père *de Saint-Pierre*). . . . . . . . . . . . . . . . 1777-1779

Né à Clermont en 1722. Il fit profession au couvent de cette ville en 1740.

ANTOINE MORGET (en religion le père *Bernard de Saint-Antoine*), dernier prieur, 1789.

Né à Mozat, près de Riom, en 1738. Il fit profession au couvent de Limoges, en 1756; assista à l'Assemblée du clergé de la sénéchaussée de Clermont en 1789. (1).

Armoiries : Les Carmes-Déchaussés de Clermont portaient les armes de l'abbaye de Chantoin, c'est-à-dire : *Saint Pierre, vêtu pontificalement et au pied de la chaire de saint Pierre les armes de leur ordre* (un écu *tanné ou noir, chappé ou mantelé d'argent, auquel on ajoutait quelquefois trois étoiles : deux de sable sur l'argent et une d'or sur le tanné*).

(1) Cette liste a été dressée d'après la liasse 4e des titres des Carmes-Déchaussés, conservée aux *Archives départementales du Puy-de-Dôme*.

# RECLUSES



Aux XII[e] et XIII[e] siècles, il est souvent fait mention, dans l'histoire de nos villes, des *recluses*. C'étaient des femmes, animées par une dévotion extrême, qui s'enfermaient toute leur vie dans un petit logement situé à côté d'une chapelle ; de là, leur nom de *recluses*. En 1199, la comtesse de Montferrand, dont le prénom commence par un *G*, mentionne dans son testament deux recluses à Clermont (*duas reclusas de Clermont*) et leur donne 10 sous (1). Les chapelles et la petite habitation qui servaient aux usages de ces filles dévotes, appartenaient en toute propriété à la ville ; j'ignore où ils étaient situés, mais on peut affirmer que, selon l'antique usage, ils étaient attenants à un pont, soit celui de *Nau*, près de la barrière d'Issoire, soit celui de *Fontgière*.

# DOMINICAINS, FRÈRES PRÊCHEURS OU JACOBINS



Établi à Toulouse par *saint Dominique de Guzman* (2) en 1216, l'ordre des frères prêcheurs, dont les religieux portaient les noms de *Dominicains*, comme souvenir de leur fondateur, de *Jacobins*, parce que leur principal couvent avait été établi à Paris, en 1217, dans la rue Saint-Jacques, et celui de *Frères prêcheurs*, parce qu'ils s'adonnaient spécialement à la prédication, fut attiré à Clermont en 1218 ou 1219, par l'évêque de cette ville *Robert d'Auvergne*, qui en est regardé comme le fondateur (3) ; c'est donc trois ans après la fondation de leur ordre que les Dominicains arrivèrent dans nos murs, aussi leur maison de Clermont était-elle considérée comme la quatrième fille de l'ordre (4).

Ce couvent, commencé en 1219, sur un emplacement donné par *Guidon de la Tour*, comte de Boulogne et de Rochefort, resta 27 ans inachevé. Le cloître, le dortoir, le réfectoire et la cuisine tout fut terminé en 1246 (5). Ce monastère devint bientôt d'une grande célébrité : on l'appela le *couvent des cent frères*, parce qu'il y avait autant de religieux : les annales de l'ordre le regardent avec raison comme l'un de ses plus illustres. De précieuses reliques lui attirèrent les fidèles : en 1266, l'official de Clermont, nommé *Guitton*, attesta leur authenticité (6). D'importantes fondations suivirent la création de cet asile de la prière : presque tous les testaments des XIII[e] et XIV[e] siècles, faits par les grands seigneurs de la province, portent un legs pieux en faveur des frères prêcheurs de Clermont ; nombre d'autres choisissent le prieur des Jacobins et celui des Cordeliers de notre ville pour leurs exécuteurs testamentaires. L'entière confiance, dont étaient honorés les pères dominicains, et surtout celle que l'on accordait à leur vénérable prieur était sans bornes. Les legs étant devenus fort nombreux, le pape Léon IX confirma, par une bulle de 1310, tous ceux qui avaient été faits au couvent. Parmi les bienfaiteurs, on conservait

(1) Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 257.

(2) *Dominique* ou *Dominique de Guzman*, fondateur des Dominicains, était chanoine régulier et sous-prieur de la cathédrale d'Osma, en Espagne (dans la Vieille Castille) en [illegible] à Bologne le 6 août 1221.

(3) Marquis, *Ancien clergé d'Auvergne* ; — Gonod, *Chronologie des évêques de Clermont*.

(4) *Gallia Christiana*, t. II, p. 276.

(5) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*.

(6) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds des Jacobins de Clermont.

précieusement la mémoire du roi Saint-Louis qui, par ses lettres de 1269, exonéra les religieux des amortissements, des francs-fiefs, de tous péages et les plaça sous sa sauvegarde spéciale : ces lettres furent confirmées en 1272 par Philippe-le-Hardi ; en 1408, par Charles VI ; en 1439, par Charles VII, et en 1490 par Charles VIII ; aussi, la royale maison de France passait-elle pour la fondatrice de ce couvent, quoique en réalité elle n'eût fait que contribuer à sa splendeur par des bienfaits réitérés. *Guy de la Tour*, évêque de Clermont, était moine jacobin à Clermont avant son élévation à l'épiscopat ; il n'avait que quinze ans lorsqu'il entra dans ce couvent ; à dix-huit ans il reçut la crosse et la mitre : ce fut un événement de haute importance pour les dominicains de notre ville. L'évêque usa de son influence pour accroître la splendeur du monastère où s'étaient passées ses premières années et le combla de ses largesses ; par son testament de 1285, il lui fit un legs de 90 setiers de froment de rente et lui laissa sa bibliothèque. On a cru pendant longtemps que le corps de ce prélat reposait dans l'église des Jacobins de Clermont, où se lisait son epitaphe, qui ne dit rien de positif quant à l'endroit où il fut enterré (1), mais il est de fait certain que Guy mourut a Ouzoir, dans le diocèse d'Auxerre, et qu'il fut inhumé dans la cathédrale de Clermont. Plusieurs successeurs de *Guy de la Tour* ne se montrèrent pas moins généreux envers le couvent des frères prêcheurs de Clermont ; nous citerons : l'évêque de Clermont, *Pierre André*, qui donna des livres et de riches ornements d'autel en 1368 (2) ; *Hélie Raymond*, général de l'ordre de Saint-Dominique qui, vers 1370, envoya au couvent un os tiré du corps de saint Thomas (3) ; le frère *Melior*, jacobin de ce couvent, qui fit cadeau, en 1377, de l'ouvrage intitulé *Tractatus moralis virtutibus*, suivi de *Summa de vitiis*, manuscrit in-4° sur velin, à deux colonnes (XIVe siècle), conservé à la bibliothèque de Clermont (n° 100). Nous ne pouvons passer sous silence : *Mathieu Gayte*, trésorier de France qui, vers l'an 1360, fit don de la place située au-devant de l'église (4) ; *Durand Golefer*, qui fonda dans la même église la chapelle de Sainte-Anne, au-devant de laquelle il choisit son tombeau ; *Géraud Crespat* (1436-1442), fondateur de la chapelle des Crespat, où tous ceux de sa famille étaient enterrés ; *Etienne Aubert*, seigneur du Montel-de-Gelat, et *Marie de Chaslus*, sa femme, qui donnèrent une rente de 24 septiers de froment sur la terre de Beaulieu (vers 1390) ; *Jean de Neuville*, seigneur de la Cheyre, qui fit don d'une rente de 12 septiers de froment sur la terre de Gerzat ; *Louise de la Tour*, dame de Montlaur qui en 1390, dans un temps d'extrême disette, avait donné 50 francs au couvent.

Au milieu du XIVe siècle, lorsque commencèrent les guerres désastreuses entre la France et l'Angleterre, le couvent des Jacobins de Clermont qui, par sa position hors des murailles de la ville, se trouvait exposé au pillage des routiers, sentit la nécessité de se mettre à l'abri d'un coup de main. C'est à cette intention qu'il fit l'acquisition, en 1376, du bel *hôtel de Montgascon*.

(1) Voici cette epitaphe, d'après Savaron (*Origines de Clairmont*, p. 193) :

*Frater Guido de Turre Episcopus Alverniæ decimum-quintum agens annum, puer nobilis genere ut pote Delphinorum Viennensium, qui contempto mundi fastu ordinem Prædicatorum est ingressus anno vero 18 ætatis suæ sub Ludovico Pio Rege Francorum prouehitur ad Episcopatum Arverniæ, in Episcopatu suo ad honorem Dei, & Matris suæ nec non ad Ecclesiæ Claromontensis exaltationem librum de statutis Sinodalibus Ecclesiæ Claromontensis edidit. Obiit anno Domini 1286.*

(2) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont* ; — *Gallia Christiana*, t. II, p. 288.

(3) Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 386.

(4) Il s'agit évidemment de la rue qui précède aujourd'hui la chapelle des Dames de la Visitation, rue qui conduit à la grande entrée du pensionnat des frères de la doctrine chrétienne.

situé dans l'enceinte de Clermont, dans le quartier de Saint-Laurent, à une faible distance de l'église de N.-D. du Port. Dès ce moment, le couvent se ressentit des suites de la guerre; le nombre de ses religieux diminua considérablement; les pestes, qui sévirent à Clermont aux XIV[e] et XV[e] siècles, portèrent une atteinte très-regrettable au personnel du monastère; il parait même qu'il était dans un état de grande détresse, lorsqu'en 1452, *Grégoire d'Estouville*, cardinal, légat en France, tâcha d'y remédier en accordant des indulgences à ceux qui contribueraient à sa restauration. Savaron (1) prétend à tort que cette faveur fut le résultat d'un terrible incendie, qui détruisit le couvent en 1427 (2); la bulle du cardinal-légat parle seulement des guerres, des mortalités, des pestes et de semblables désolations (3). Le couvent, situé hors des murailles, avait été fortement endommagé par les Anglais; les *Annales des frères prêcheurs* ont inscrit le nom de *Jacques de Comborn*, évêque de Clermont qui, en 1473, fit reconstruire ou réparer les bâtiments.

Le lendemain de la prise de la ville de Montferrand par Perrot-le-Béarnais (3 février 1388), il fut question d'abattre complétement le couvent des Jacobins de Clermont, situé hors des murailles de Clermont, dans la crainte d'y voir installer ce pillard avec ses routiers, mais ce projet n'eut pas de suite.

En 1389, les Jacobins de Clermont déclarèrent devant *Henri de la Tour*, évêque de Clermont, qu'ils n'adhéraient en rien aux propositions des frères de leur ordre, qui étaient contraires à l'opinion de l'université de Paris (4). Voici les faits qui avaient donné lieu à cette protestation : en 1389, *Jean de Montfon*, moine jacobin, avait été excommunié par contumace à Avignon, par sentence du 27 janvier, pour quelques propositions erronées qu'il avait avancées. Il se retira auprès d'Urbain (anti-pape); c'était la ressource de tous ceux qui étaient maltraités par l'un des deux papes de passer aussitôt dans le parti de l'autre. Jean de Montfon composa un traité considérable pour montrer qu'Urbain était le pape légitime et pour réfuter les raisons de ceux qui soutenaient Clément VII. Cette affaire attira en France une grande persécution à tout l'ordre des frères prêcheurs. L'Université les sépara d'elle entièrement, ne les admettant ni aux actes de l'école, ni aux honneurs, ni aux degrés. Les Jacobins de Clermont voulaient obvier aux persécutions qui pesaient sur eux, en assurant à l'évêque de cette ville qu'ils ne partageaient pas les erreurs de leurs frères de Paris.

En 1482, pendant la maladie contagieuse, qui causa des ravages assez considérables à Clermont, les Jacobins de cette ville furent accusés par la rumeur publique d'avoir accaparé les biens de plusieurs personnes mortes victimes de l'épidémie. Le conseil de ville délibéra à ce sujet et arrêta qu'on ferait une enquête contre eux (5).

En 1577, pendant les guerres religieuses, les Jacobins de Clermont, craignant d'être attaqués dans leur monastère par les Calvinistes, demandèrent du secours à la ville et convinrent avec elle que s'ils étaient surpris, ils sonneraient, pour signal, une clochette et se défendraient

(1) *Origines de Clairmont.*

(2) Marquis (*Notice sur l'ancien clergé d'Auvergne*), Gonod, (*Chronologie des évêques de Clermont*) et Dulaure, (*Description de l'Auvergne*) ont reproduit l'assertion inexacte de Savaron.

(3) Audigier (*Histoire manuscrite de Clermont*) mentionne, néanmoins, un incendie de 1398. M. Gonod parle de ce désastre de 1398 dans sa *Chronologie des évêques de Clermont*, (page 44).

(4) *Gallia Christiana*, t. II, instrum. col. 97.

(5) *Registres consulaires de la ville.*

pendant qu'on arriverait à leur secours. Le conseil de ville envoya des commissaires pour examiner les munitions de guerre du couvent (1).

Sept assemblées notables ont été tenues au couvent des Jacobins de Clermont. La première fut un concile, qui se réunit en 1263 par les ordres d'Urbain IV, où se trouvèrent tous les évêques de la province de Bourges. — La deuxième eut lieu en 1337 ; elle fut composée du chapitre général de l'ordre des frères prêcheurs (2) : — la troisième est celle du 29 décembre 1356, où les trois états provinciaux d'Auvergne délibérèrent de pourvoir à la défense du pays ; — la quatrième réunit, en 1418, tous les pères de l'église gallicane au concile de Clermont. *François Conzér*, archevêque de Narbonne et *Jean Palenchus*, patriarche de Constantinople, y présidaient ; celui-ci comme représentant le Souverain Pontife et *François Conzér* comme délégué de l'église gallicane (3). — la cinquième, en 1510, assemblée composée des députés du Clergé, de la noblesse et du tiers-état de l'Auvergne entière, qui firent rédiger les coutumes de la province, en présence d'*Antoine du Prat*, premier président au parlement de Paris et de *Louis Picot*, conseiller au même parlement ; — la sixième, en 1548, à la fête de saint Pierre, martyr ; elle comptait dans son sein les représentants du chapitre général de l'ordre de Saint-Dominique. L'évêque de Clermont. *Guillaume du Prat* prit à sa charge toutes les dépenses de cette assemblée (4) ; — La septième, en 1636, était composée de tous les représentants des communautés religieuses d'hommes d'Auvergne ; elle délibéra au sujet des taxes ou impositions.

Ce couvent a été réformé à deux reprises différentes : 1° en 1546, sous *Guillaume du Prat*, évêque de Clermont et par le R. P. *François Romeur*, maître général de l'ordre, qui unit le couvent de Clermont à la congrégation de France (5) ; 2° en 1633, sous *Joachim d'Estaing*, évêque de Clermont. Audigier assure que la règle y florissait de son temps (en 1683). En 1701, le couvent des Jacobins de Clermont, qui faisait alors partie de la congrégation de Bretagne, fut uni à celle de Toulouse (6).

Ce sont les religieux jacobins de Clermont qui, par privilége spécial du Souverain Pontife, ont institué les confréries du *Rosaire* dans plusieurs paroisses de l'Auvergne depuis les dernières années du XVI^e siècle jusqu'en 1660 environ (7). Ces pères avaient, depuis la fin du XVI^e siècle, la direction des filles du tiers-ordre de Saint-Dominique (8).

En 1594, le couvent des Jacobins de Clermont comptait 8 religieux, y compris le prieur. Voici les noms de ces pères : *Martial Monthellet*, prieur, *Antoine Gendrault*, sous-prieur, *Antoine Renard*, docteur en théologie, *Jehan Couppy*, syndic, *Pierre Barthellat*, *Antoine Maury*, procureur, *Rene Brion*, *François Derne*. En 1767, le même couvent était composé de 11 religieux, mais il paraît

(1) *Registres des délibérations municipales de Clermont*, année 1577.

(2) *Gallia Christiana*, t. II, p. 287. — Dans ce chapitre, tenu en 1339, il fut ordonné aux officiaux de Bourges, d'Alby et de Clermont que, sur les legs pieux et incertains, il serait pris la somme de 9,000 livres, afin de faire face aux frais de ce chapitre et à ceux faits par le couvent des Jacobins de Clermont.

(3) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*.

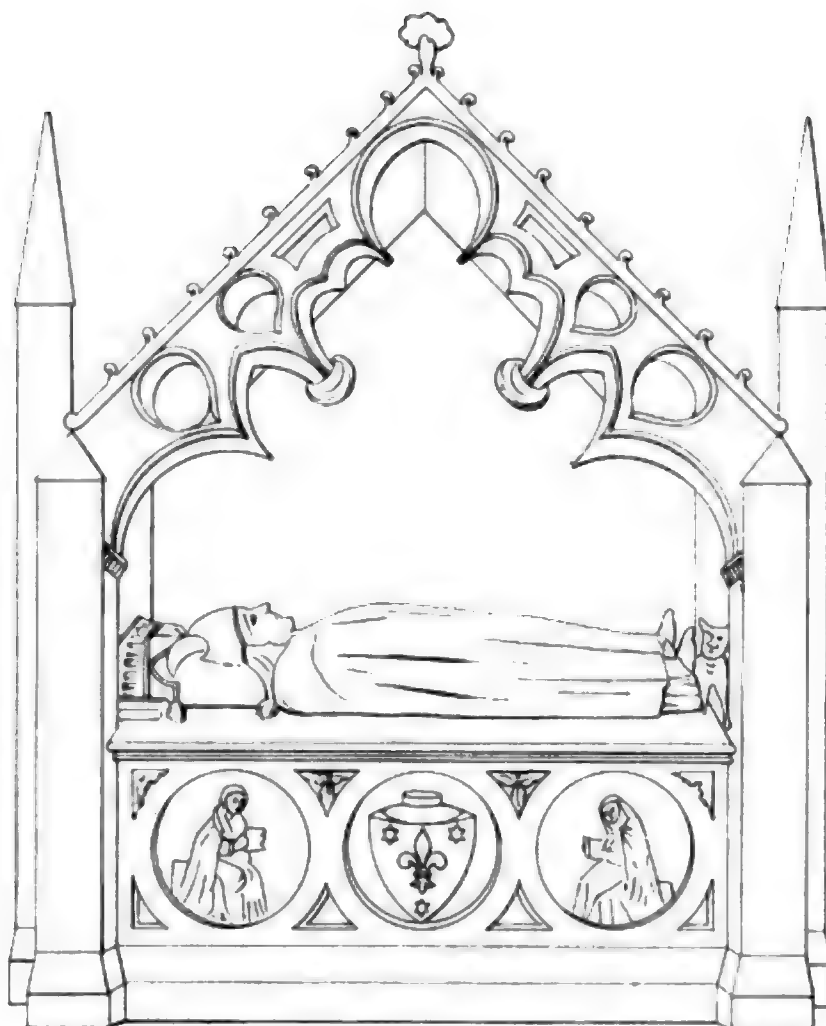
(4) *Gallia Christiana*, t. II, p. 297.

(5) *Gallia Christiana*, t. II, p. 298.

(6) *Archives départementale du Puy-de-Dôme*, fonds des Jacobins de Clermont.

(7) Ils ont institué la *confrérie du Rosaire* à Herment, en 1601 ; à Saint-Pierre-Roche, le 10 juin 1632 ; à Brillont, en avril 1651 ; à Chamalières, en 1651 ; à Verneugheol, près d'Herment, le 8 septembre 1854 ; à Gelles, le 27 mai 1657. (*Titres originaux aux archives départementales du Puy-de-Dôme*.)

(8) *Calendrier d'Auvergne*, an 1762.



TOMBEAU DU CARDINAL NICOLAS DE SAINT-SATURNIN (1382.)

*(Église des Jacobins; aujourd'hui des Visitandines)*



TOMBEAU DU CARDINAL JEAN DE MUROL (1399)

*(Église des Cordeliers)*

*Lith. C. Desrosiers à Moulins*

qu'en 1723 il y en avait 16, dont 12 étaient prêtres ; le revenu du monastère était alors (en 1767) de 3000 livres (1).

**HOMMES CÉLÈBRES SORTIS DE CE COUVENT** : 1° *Hugues Seguin*, dit *le cardinal de Billom*, que Savaron, dans ses *Origines de Clairmont*, appelle *Hugues de Billom* ; il fut docteur en théologie en l'université de Paris, évêque d'Ostie, archevêque de Lyon, cardinal en 1288 ; il testa en 1297, mourut en 1298, et fut enterré dans l'église des Jacobins de Clermont ; l'épitaphe de son tombeau, composée longtemps après sa mort, l'appelle à tort *Hugues Aycelin* (2) ; il fit cadeau au couvent des Jacobins de Clermont d'un missel manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle, volume in-4°, écrit sur velin à 2 colonnes, avec lettres majuscules ornées : ce beau manuscrit est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de Clermont ; il porte cette mention : « *Istud missale est fratris Hugonis de Billiomo ordin. fratrum prædicatorum. Anno Domini MCCLIJ et dedit conventui ordinis fr. Pred Claromontensi* » (3) ; 2° *Humbert* dernier *dauphin de Viennois*, qui avait pris l'habit de dominicain en 1353, après avoir vendu, en 1343, son fief delphinal à Philippe-de-Valois et les domaines qu'il possédait en Auvergne, tels que Pont-du-Château, les Martres, Veyres, Monton, Chanteujol, à *Guillaume de Roger-Beaufort*, seigneur de Saint-Exupéry et d'Herment, frère du pape Clément VI. En compensation de ces biens terrestres, le Pape lui avait conféré les trois ordres sacrés en un seul jour ; ce fut à Lyon, le jour de Noël 1350 qu'eut lieu cette triple collation. Le Pape le fit sous-diacre à la messe de minuit, diacre à la messe du point du jour et prêtre à la troisième messe. Le but du Pape, en agissant avec une précipitation, si insolite et si peu canonique, était surtout d'empêcher que le dauphin ne revint de ses idées ascétiques et ne demandât la révocation des actes par lesquels il s'était dépouillé de tous ses biens, tant en faveur du roi de France, qu'en faveur du seigneur d'Herment et comme le dauphin témoignait le désir d'aller exercer son zèle contre les Turcs, le Pape l'avait investi du titre beaucoup plus honorifique que réel de patriarche d'Alexandrie ; il fut enterré à Clermont dans l'église des Jacobins ; 3° *Nicolas d'Arfeuille*, dit *de Saint-Saturnin*, provincial de France, général de son ordre en 1364, lecteur et maître du sacré palais, fait cardinal-prêtre du titre de *Saint-Saturnin* par Clément VII, en 1378 ; il testa en 1381, en faveur des Jacobins de Clermont et fut enterré dans leur église en 1382. (Nous donnons le dessin de son tombeau d'après un croquis de 1824) (4) ; 4° *Durand de Saint-Pourçain*, évêque du Puy, ensuite de Meaux (1318-1326) ; 5° *Simon Verondi*, savant docteur en théologie, mort en 1553 ; 6° *Jean Durand*, natif de Clermont, provincial de Paris, mort en 1660 ; 7° *Jean Mège*, bon prédicateur, mort dans ce couvent le 29 juillet 1675.

(1) *Bibliothèque de Clermont*, manuscrit sur l'Auvergne, n° 107 ; état des communautés d'hommes en Auvergne en 1767.

(2) Voir à ce sujet la *Gallia Christiana*, t. IV, p. 154, 157, 158. — *Moreri*, édition de 1740, à la lettre C, p. 120 ; — *Tablettes historiques et généalogiques*, 1758, t. III, p. 261 ; — *Nobiliaire d'Auvergne*, t. I, p. 134 ; t. VI, p. 212.

(3) *Bibliothèque de Clermont*, manuscrits sur l'Auvergne, n° 67.

(4) On a écrit que *Nicolas d'Arfeuille*, dit de *Saint-Saturnin*, était né à Clermont, d'une famille bourgeoise, appelée *Dulaus*, ce qui est inexact ; d'autres prétendent qu'il reçut le jour à Saint-Saturnin (Puy-de-Dome), de là, son nom de *Saint-Saturnin* ; d'autres, enfin, et ceux là sont dans le vrai, pensent qu'il était de la noble maison *d'Arfeuille*, dans la Marche, maison qui existe encore (notamment en Bourbonnais) et qui, ses archives en mains, le réclame comme étant de son sang. En l'absence de respectables parchemins, on eût pu se baser, en faveur des d'Arfeuille, sur les armoiries du cardinal de Saint-Saturnin, qui étaient précisement celles de l'antique famille *d'Arfeuille* : *d'azur, à une fleur de lys d'or en cœur, accompagnée de trois étoiles de même, deux en chef et une en pointe*. Les dames de la Visitation qui, en faisant placer dans leur église une inscription à la mémoire du cardinal de Saint-Saturnin lui donnent le nom *d'Arfeuille*, ont fait preuve de savoir et d'intelligence.

Le sceau du couvent des Jacobins de Clermont représente, sur un acte de 1601, une N.-D. de Pitié, assise aux pieds de la croix ; c'est un scel ovale avec cette légende : *S. Conventui Claromonten. ordinis predicatorum.*

**EGLISE DES JACOBINS.**— L'église conventuelle des Jacobins offrait un grand vaisseau, composé du chœur et d'une belle nef voûtés, séparés par un jubé, abattu vers l'année 1670, jubé remplacé depuis par une grille en fer (1). Le clocher était surmonté d'une flèche élancée, qui menaçait ruine en 1789 (2), quelque temps avant sa destruction. Cette église fut fondée, en 1218 ou 1219, par *Guidon de la Tour*, comte de Boulogne et seigneur de Rochefort lors de l'arrivée des pères Jacobins à Clermont ; elle fut consacrée en l'honneur de la Vierge en 1280. *Jacques de Comborn*, évêque de Clermont, la fit réparer en 1483 ; il paraît qu'un incendie avait détruit le couvent et endommagé l'église quelque temps auparavant.

*Géraud Crespat*, seigneur de Durtol, anobli en 1435, fit bâtir dans cette église la chapelle des Crespat. Ce sanctuaire renfermait de très-beaux tombeaux : 1° celui de *Hugues Séguin*, dit *de Billom*, cardinal-évêque d'Ostie et de Velitre, mort en 1298 ; il représentait ce prélat couché sur son tombeau ; la figure était formée de lames de cuivre, dorées et émaillées, mais ce travail était fait avec moins de goût que de magnificence, quoique rare et précieux ; 2° celui du cardinal *Nicolas de St-Saturnin* (*Nicolas d'Arfeuille*), mort à Avignon en 1382 ; il offrait aussi la statue couchée de ce dernier (3) ; 3° celui du cardinal *Adhémar Robert* (4) ; celui de la famille *de Marle* dans lequel furent enterrées du XV^e au XVII^e siècle : *Mahaut le Barbier*, femme de *Henri de Marle*, seigneur de Versigny, premier président au parlement de Paris et chancelier de France; *Jeanne Blanchet*, femme d'*Arnold de Marle*, seigneur de Versigny, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi et président à mortier au parlement de Paris (5) ; *Claude de Marle* femme de *Bernard-Hector de Marle*, seigneur de Versigny, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi et intendant d'Auvergne, morte à Clermont en 1675 ; ceux des maisons *Motier de la Fayette*, *Aubert du Montel-de-Gelat*, *Golefer*, *de Ribeyre*. Les dépouilles mortelles d'autres grands personnages reposent aussi dans cette église : celles de *Pierre de Chaslus*, professeur ès-loix (*legum professor*), chanoine de la cathédrale de Clermont, official de l'évêque de cette ville en 1302-1303, lequel fit son testament en 1331 (6) ; de *Jeanne de Clermont de Lodève*, épouse de *Jean d'Urfé*, seigneur d'Aurouse ; de *François*, seigneur d'*Anjorrant*, tué au siége d'Issoire en 1577 ; de *Marie Paret*, religieuse du tiers-ordre de Saint-Dominique, morte en odeur de sainteté à Clermont en 1674 (voyez la biographie de cette sainte fille au chapitre *Biographie*) ; cette dernière (*Marie Paret*) fut enterrée dans la chapelle de Sainte-Magdeleine.

L'église des pères Jacobins servit pendant la révolution du siècle dernier à divers propriétaires, puis de grenier à fourrages ; elle fut rachetée, en 1824, par les religieuses de la Visitation.

(1) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*.

(2) Dulaure, *Description de l'Auvergne* (écrite en 1789).

(3) Les deux beaux tombeaux des cardinaux *Hugues Séguin*, dit *de Billom* et *Nicolas de Saint-Saturnin* existent encore dans cette église, mais ils ne possèdent plus les statues couchées des défunts. Nous donnons le dessin de celui du cardinal de Saint-Saturnin, d'après l'album archéologique de M. le comte de *Lauzer*, fait en 1824, album conservé aux manuscrits de la bibliothèque de Clermont, m^{ss} 120.

(4) On voit encore la pierre tombale de ce cardinal dans la nef ; le prélat y est représenté avec ses habits pontificaux, et coiffé de la mitre. — *Adhémar Robert*, créé cardinal en 1342, devint successivement évêque de Lisieux, d'Arras, de Therouenne et enfin archevêque de Sens en 1378.

(5) Elle fonda, en 1428, une messe dans la chapelle des Jacobins.

(6) La dalle tumulaire de *Pierre de Chalus* existe encore dans cette église, au milieu de la nef. Nous en donnons le dessin à l'une de nos planches.

pour y rétablir leur couvent de Clermont dispersé par l'orage révolutionnaire. C'est ici le lieu de donner quelques détails sur cette chapelle conventuelle, telle qu'elle se présente de nos jours : le plan offre un parallélogramme rectangle, divisé en quatre travées égales, par des colonnes engagées dans les murs du tiers de leur épaisseur ; les chapiteaux sont travaillés avec la plus grande recherche ; ils appartiennent à la première période ogivale ; les voûtes ogivales ont des arrêtes carrées ; la nervure apparait dans la travée du chœur ; le style de transition se reconnait dans les rosaces de l'abside et dans la courbure ogivale des voûtes ; c'est bien là le monument des premières années du XIII<sup>e</sup> siècle, d'après son architecture ; on reconnait facilement l'œuvre de l'année 1219 (1). Cette chapelle a été réparée en 1861, avec des soins remarquables, sur les dessins de M. *Emile Thibaud*, peintre sur verre ; elle a été décorée à cette époque de peintures polychromes, qui font éloge au bon goût des dames cloitrées de la Visitation. Les deux tombeaux d'*Hugues Seguin* dit le *cardinal de Billom*, et du cardinal *Nicolas d'Arfeuille*, ont été l'objet de détails bien compris (2). Toutefois, M. Thibaud, chargé des réparations de la chapelle, a commis une erreur en y faisant peindre les armoiries des *Aycelin (de sable, à 3 têtes de lion, arrachées d'or)*. Nous avons dit précédemment que le *cardinal de Billom* était de la maison *Seguin* et non de la famille des *Aycelin*. Les armes des *Aycelin* doivent, par conséquent, être supprimées de cette chapelle.

L'enclos des pères Jacobins renfermait une chapelle, dédiée à Saint-Paul ; cet oratoire a disparu pendant la révolution française. Il n'en reste aucune trace.

**CLOITRE DES JACOBINS**. Le cloître des Jacobins était décoré de peintures à fresque, représentant St-Dominique, aux pieds du Pape, en habit de cérémonie, entouré de ses cardinaux et lui demandant la confirmation de son ordre. Cet ouvrage était fort beau, au témoignage d'Audigier. Fléchier visita ce cloître, lors de son voyage à Clermont, en 1665, pendant les Grands Jours ; il remarqua des peintures, qui lui parurent fort singulières : « On voyait dit-il, des Jacobins, les uns armés de massues, comme des Hercules, les autres avec des lances, comme ceux qui s'apprêtent à courir la bague, et d'autres encore portant à la main des torches ardentes ou des épées teintes de sang. Un religieux s'avança vers Fléchier et lui dit : « ce sont les premiers martyrs de notre ordre qui ont été assommés à coups de massues, percés à coups de lances, brûlés avec des flambeaux ardents, ou tués par le tranchant de l'épée ». Il nous aurait cité quelques passages de Saint-Thomas, ajoute le spirituel narrateur, si l'un de nous ne l'eût interrompu pour lui demander l'explication d'un des plus curieux de ces portraits. Il reproduisait un jacobin, tenant une balance ; dans l'un des bassins, il y avait un panier plein de beaux fruits et dans l'autre ces mots : Dieu vous le rende ! et ces quatre paroles étaient si pesantes qu'elles emportaient l'autre bassin de la balance, chargé de fruits. « Ah ! s'écria le frère, voilà un des plus

(1) Voir *Bulletin monumental*, par Renouvier, t. III, p. 338.

(2) Les dames de la Visitation ont fait graver, en 1861, sur marbre noir, les deux inscriptions suivantes, placées sur les tombeaux qu'elles concernent :

*Ici fut inhumé Hugues Aycelin, de Billom, de l'ordre de Saint-Dominique, cardinal évêque d'Ostie et de Vellitre, mort le 30 décembre MCCLXXXVIII. Ce tombeau et cette ancienne église des Dominicains ont été restaurés par les soins des dames religieuses de la Visitation de Ste-Marie en l'an MDCCCLXI.*

*Ici repose le corps de Nicolas d'Arfeuille, né au château d'Arfeuille, province de la haute Marche, religieux et provincial de l'ordre des frères prêcheurs, docteur en théologie, créé prêtre cardinal au titre de Saint-Saturnin par le pape Clément VII, le 26 decembre 1378, mort à Avignon le 21 janvier 1382.*

beaux traits de toute l'histoire de notre ordre. Ce miracle, que Dieu a opéré par un de nos religieux, montre évidemment que les aumônes, qu'on nous fait en vue de Dieu, sont bien payées par le vœu que nous exprimons, pour l'avantage spirituel de nos bienfaiteurs, en disant : Dieu vous le rende! Il serait bon qu'on prêchât souvent cette histoire ; les gens du monde en deviendraient plus charitables et nous ne serions pas réduits à vivre si pauvrement ». Fléchier plaisanta le pauvre moine sur cette explication ; il le quitta ensuite, car une cloche appelait ce dernier au chœur (1).

Ce cloître, orné de peintures, était assurément fort curieux. Il fut détruit vers 1750 ; sur son emplacement, fut bâti un vaste corps de logis à l'usage des pères Jacobins. L'église, le couvent et l'enclos des Jacobins, devenus propriétés nationales, furent vendus, le 7 mars 1791, moyennant 57,400 francs, à M. *Jean Joucion*, marchand à Clermont. En 1793, ils étaient loués pour la gendarmerie et lui servaient d'habitation. Ils sont occupés actuellement, d'un côté par le monastère des religieuses cloîtrées de *la Visitation* dites de *Sainte-Marie*, fondé en 1824, et de l'autre par le noviciat des frères des écoles chrétiennes, établi à la même époque (2).

Chaque couvent de frères Jacobins avait à sa tête un *prieur*, puis un sous-prieur.

## LISTE DES PRIEURS DES JACOBINS.

ATHON DE SAINT-FLORET . . . . . . 1355

Seigneur de Saint-Floret, près de Champeix, (Puy-de-Dome. Il appartenait à une noble et antique race chevaleresque.

☞ *Durand Busson* était sous-prieur en 1485.

ETIENNE JULLIARD, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1485

MARTIN DAVID, docteur en théologie. 1548

ETIENNE D'ESPAGNE ou D'ESPAIGNE, docteur en théologie . . . . . . . . 1578-1585

Il avait pour sous-prieur *Pierre Bertrand*, en 1582 ; mourut en 1585 et fut enterré dans l'église des pères Jacobins de Clermont, (aujourd'hui chapelle des dames de la Visitation) où l'on voit encore son épitaphe à demi effacée sur sa pierre tombale :

*Sub hoc tumulo jacet honorand(us)*
*pater et magister Stephanus*
*Hispanus. . . . . . in theologia*
*doctor insignis. . . . . necno*
*Hujus conventui in quo*
*suscepit habilis prior*
*vigilentia im. . . . . sua*
*prudentia & . . . . . . ate*
*conventum. . . . . . . . .*
*principalibus tunc in tem-*
*poralibus mult(i)ernm illustravit.*
*Obiit ait anno domini*
*1585, die Navitatis.*

MARTIAL MONTBELLET, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1594

Il avait été sous-prieur de son couvent en 1578.

JEAN-BAPTISTE DU MESNIL, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1601

MARTIAL MONTBELLET, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1602

Déjà prieur en 1594.

GILBERT DE RISSEAUX, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1627

VINCENT AUGER . . . . . . . . . . . 1638

ROBERT BARATON . . . . . . . . . . 1646

JEAN DURAND. . . . . . . . . . . 1648-1649

Fils de *Bertrand Durand*, imprimeur à Clermont. Ce fut l'un des bons prédicateurs de son ordre. Il mourut en 1660, âgé de 46 ans et fut enterré dans l'église des Jacobins de Clermont (V. le chapitre *Biographie*).

PAUL LE MARCHAND . . . . . . 1654-1655

Il avait pour sous-prieur, en 1655, *Dominique Bardin*

LOUIS MÉGEMOND . . . . . . . . 1657-1658

(1) Fléchier, *Voyage en Auvergne*.

(2) Le *noviciat des frères des écoles chrétiennes* a été placé dans une partie de l'ancien couvent des Jacobins en 1824, en vertu d'une acquisition faite à M. *Pierre Andraud-Croizier*.

Il avait pour sous-prieur, en 1657, *J. B. Barel.*

JEAN LEBEL, professeur en théologie. 1662

FRANÇOIS ESPARVIER . . . . . . . . 1663

GILBERT COHADE . . . . . . . . 1666-1668

Prend la qualification « d'humble prieur ». Il avait pour sous-prieur, en 1668, *Antoine Dorel.* — *Antoine Crespat* était sous-prieur en 1669.

ETIENNE BOYT . . . . . . . . . . 1684-1685

Il se qualifie « humble prieur ». *Gilbert Cohade*, prieur de 1666 à 1668, était sous-prieur en 1684.

JACQUES DE BASSERODE. . . . . . . 1699

Il avait pour sous-prieur, en 1699, *Simon Pélissier.*

PH. CALEMARD DU MONT. . . . . . . 1712

VITAL MAGUELON . . . . . . . . . . . . 1719

ANTOINE ROQUETTE, professeur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1722

JOSEPH CASSAIGNE . . . . . . . . . . 1730

ANTOINE JARTON . . . . . . . . . . . 1742

Il avait pour sous-prieur, en 1742, *Joseph Mangouet.* — *J. Joseph Garcnq* était sous-prieur en 1743.

BERNARD BARATEL. . . . . . . . . . . 1752

LOUIS LALIMAN, professeur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1774

JACQUES JARTON . . . . . . . . . . . 1780

Prieur des Jacobins de Clermont et provincial de son ordre en 1780. Né à Clermont-Ferrand.

Le père *Copat*, dominicain, représenta son couvent de Clermont à l'assemblée du clergé de la sénéchaussée de Clermont en 1789.

# FRANCISCAINS, FRÈRES MINEURS OU CORDELIERS



Les *frères Mineurs*, nommés aussi *Franciscains* ou *Cordeliers* : *frères Mineurs*, titre qu'ils se donnaient par humilité ; *Franciscains*, parce qu'ils ont pour fondateur saint François d'Assise (1) ; *Cordeliers*, parce qu'ils portaient une corde en guise de ceinture, appartiennent à un ordre qui remonte à l'année 1211.

Le couvent des Cordeliers de Montferrand, qui est le plus ancien de cet ordre en Auvergne, car il fut fondé, en 1224, par *Guichard de Beaujeu*, seigneur de Montpensier, *Sybille de Hainaut*, sa femme, et les habitants de Montferrand, fut cause de l'établissement de ces pères à Clermont, dix-sept ans plus tard. Les habitants de Clermont, édifiés de la vie sainte des Cordeliers de Montferrand, leurs voisins, résolurent d'avoir au milieu d'eux une communauté du même genre. Le produit d'une quête servit à acheter l'emplacement du couvent, au sud d'un bois appelé *le bois de Cros*, non loin de la place de *Jaude*, hors des murailles de la ville, à l'endroit même de la poudrière actuelle, qui est elle-même l'ancienne chapelle de ce couvent, sur l'ancien chemin de Clermont à Chamalières. Le lieu où fut placé ce monastère portait, comme de nos jours, le nom de *Beaurepaire*. Le comte d'Auvergne, *Guillaume X*, et l'évêque de Clermont (*Hugues de la Tour*) secondèrent la pieuse entreprise des habitants de notre ville ; l'évêque *de la Tour* fit don d'une rente de 25 septiers de froment. Quelques religieux Cordeliers de Montferrand vinrent prendre possession, en 1241 (2), du local qui leur était affecté, local petit, mais

(1) Saint-François naquit à Assise, en Ombrie, l'an 1182. Ce grand saint mourut le 4 octobre 1226 à Notre-Dame de la Portioncule. On sait que le 14 septembre 1224, il avait eu une vision, pendant laquelle il reçut l'impression miraculeuse des *stigmates*, c'est-à-dire que ses mains et ses pieds avaient été percés par des clous dans le milieu et qu'il portait une cicatrice rouge comme un coup de lance sur le coté droit. Le saint homme, pour éviter qu'on vit ces *stigmates*, tenait presque toujours ses mains couvertes et admit l'usage des chaussures.

(2) Cette date est donnée par M. Marquis dans sa *Notice sur l'ancien clergé d'Auvergne*. Elle doit être reculée de dix ans et portée à 1251, d'après l'archiviste du Puy-de-Dôme M. *Michel Cohendy*, qui nous a affirmé avoir lu une charte portant ce millésime. Nous penchons, toutefois, pour l'année 1241.

« fort beau et plaisant », au témoignage du père Fodéré (1). L'église n'était pas encore terminée, lors de l'arrivée des Cordeliers ; cette église, ou plutôt cette chapelle (2) ne fut sacrée qu'en 1264 par *Guy de la Tour*, évêque de Clermont. Elle porte, en effet, tous les caractères de l'architectonique du XIIIe siècle (3).

Philippe, fils du roi saint Louis, étant à Clermont le jour de la Pentecôte, en 1262, pour y épouser Elisabeth, fille de Jacques, roi d'Aragon, exhorta vivement la noblesse d'Auvergne à bâtir un autre couvent aux Cordeliers de Beaurepaire, dans l'intérieur de la ville, afin de les mettre à l'abri des surprises et des pillages. *Bernard de la Tour*, comte de Boulogne, seigneur de la Tour, était présent lors de cette recommandation. Il possédait, dans l'intérieur de la ville, un vieux château adjacent à l'enceinte des murailles du côté occidental, près de la porte de ville (4) ; ce château était en ruines et inhabité. Bernard en fit don aux pères Cordeliers de Beaurepaire, par acte de 1263 (5) ; bien plus, il fit construire, à ses frais, l'église du nouveau monastère. Elle fut sacrée sous le vocable de Notre-Dame, en 1284 (6).

**ÉGLISE DES CORDELIERS.** — Cette église, ou plutôt cette chapelle, sacrée en 1284 et bâtie par *Bernard de la Tour*, le principal bienfaiteur des Cordeliers, existe encore. Ce qu'il en reste nous permet de donner sa description archéologique. Elle consiste en une seule nef, sans chapelles latérales, qui se termine par une abside à trois pans coupés, percés chacun d'une fenêtre ornée d'une rosace et d'un meneau. La voûte est supportée par des nervures chanfrenées qui viennent se terminer sur des faisceaux de colonnes engagées. Bien que ce monument soit d'une extrême simplicité, l'analogie de ses faisceaux de colonnettes avec ceux de la cathédrale et

(1) *Custoderie d'Auvergne*, notice du couvent de Clermont, édition de 1861, p. 43.

(2) Aujourd'hui, cette chapelle sert de poudrière.

(3) Ce premier couvent des Cordeliers de Clermont, situé à Beaurepaire, continua d'être occupé par ces pères jusqu'en 1263 qu'ils passèrent dans l'intérieur de la ville. Par suite de cet abandon, les bâtiments devinrent peu à peu l'objet de l'injure du temps. La chapelle vit elle-même sa nef déserte et sans les belles prairies voisines (aujourd'hui les jardins des *Salles*, à différents particuliers), qui produisaient de bons revenus, les Cordeliers n'auraient bientôt plus fréquenté le berceau de leur monastère clermontois. Pendant la guerre civile de *la Praguerie*, en 1440, les plénipotentiaires du roi Charles VII et ceux du Dauphin, son fils (plus tard Louis XI), s'assemblèrent aux *cordeliers vieux* Savaron (*Origines de Clairmont*, p. 119) prétend que cette réunion eut lieu au couvent des Cordeliers, situé dans la ville ; les documents du temps disent que cette assemblée tint ses sessions *aux Cordeliers situés hors les murs*. Là, se trouvèrent *Charles d'Anjou*, comte du Maine, *Artus de Bretagne*, comte de Richemont, connétable de France, *Martin Gouges, de Charpaignes*, évêque de Clermont, chancelier de France, *André de Laval*, amiral de France, tous agissant au nom du roi ; *Jean II*, duc *d'Alençon*, *Charles Ier*, duc de *Bourbon* et d'Auvergne, représentants du Dauphin. Les seigneurs *de la Trémouille*, *de Chaumont* et *de Prie* ne purent y assister, malgré le désir du Dauphin, parce qu'ils n'étaient pas agréables au roi. Peu de jours après, un traité, qui mit fin aux discussions, fut signé à Cusset, le 19 juillet 1440. (Voir p. 63-64).

Lors de la réforme, qui fut introduite au couvent des Cordeliers de Clermont en 1515, par *Georges d'Amboise*, cardinal-légat, les revenus des pères Cordeliers furent partagés entre plusieurs communautés. L'église du couvent de Beaurepaire et son enceinte furent attribuées au chapitre de la cathédrale de Clermont et spécialement affectées à un ancien chanoine de ce corps religieux. Il paraît, toutefois, que déjà, en 1472, le même chapitre était possesseur du lieu de « Belrepayre » (Beaurepaire), car un acte capitulaire de cette année décida qu'à l'avenir ce lieu ne serait plus donné à un ancien chanoine, mais que son revenu serait pris pour le service d'une vicairie ou distribué à plusieurs chanoines, selon ce qu'il serait jugé convenable. Voir le fonds du chapitre cathédral, aux *archives départementales du Puy-de-Dôme*).

(4) Sur l'emplacement des bâtiments de la préfecture du Puy-de-Dôme.

(5) M. Marquis, dans sa *Notice sur l'ancien clergé d'Auvergne*, donne cette date qui est exacte, car il l'avait lue comme archiviste du Puy-de-Dôme ; le père *Fodéré* indique à tort celle de 1273.

(6) *Martyrologe du couvent des cordeliers de Clermont*, cité par le père Fodéré.

l'époque contemporaine de la construction de ces deux édifices, semble leur attribuer une origine commune ; ne pourrait-on pas en conclure que *Jean Deschamps* (*Joannes de Campis*), architecte de la cathédrale de Clermont, fut aussi celui de l'église des Cordeliers ? C'est l'avis du savant archiviste du Puy-de-Dôme, M. *Michel Cohendy*.

De belles croisées à trèfles, de même style que celles des travées de la cathédrale, répandaient dans cette église des flots de lumière que de belles verrières fondaient en douce et mystérieuse teinte. La hauteur totale de l'édifice, du sol à la voûte, est de 17 mètres 30 centim.; la largeur, d'une muraille à l'autre, est de 10 mètres 30 centim.; la longueur totale du vaisseau, de l'est à l'ouest, c'est-à-dire de la grande porte d'entrée jusqu'au chevet, est de 50 mètres 50 centim. (1).

La nef de cette église était divisée par un jubé, que les pères Cordeliers appelaient *tribune* ; au-dessous, étaient placées deux chapelles, bâties vers 1290, l'une, à droite, dédiée à N.-D. de Pitié ; l'autre, à gauche, sous le vocable de Saint-François. Le retable du maître-autel était orné d'un tableau peint sur toile, estimé des connaisseurs, représentant l'*Adoration des Rois* ; Dulaure en parle avantageusement dans sa *Description de l'Auvergne*, en 1789 ; cette toile est placée aujourd'hui dans l'église de Saint-Pierre-lès-Minimes au retable du maître-autel.

*Bernard de la Tour*, se voyant à ses derniers moments, en 1286, recommanda à ses enfants de faire porter ses restes mortels dans cette église qu'il avait fondée ; il fut inhumé devant le grand autel, sous un beau tombeau en pierre, au-dessus duquel sa statue était représentée couchée ; plusieurs de ses descendants furent enterrés dans ce tombeau. Les membres de l'illustre maison *de la Tour d'Auvergne* suivirent, pour la plupart, l'exemple de Bernard de la Tour et vinrent prendre place à côté de lui, savoir :

BÉATRIX D'OLLIERGUES, la vertueuse épouse de *Bernard de la Tour*, qui fit de grands biens aux pères Cordeliers de Clermont et donna un calice en vermeil à tous les couvents de Cordeliers d'Auvergne (2) ; elle fit son testament en 1284 ;

BERTRAND DE LA TOUR, seigneur de la Tour, enterré en 1317 ;

GUILLAUME DE LA TOUR, damoiseau, dont le corps fut apporté d'Italie en 1343 (3) ;

GUY DE LA TOUR, seigneur de la Tour, mort en 1375, et *Marthe de Beaufort*, sa femme ;

LOUISE DE LA TOUR, fille des deux précédents, femme de *Ponce de Montlaur* ; elle mourut en 1393 et donna par son testament aux pères Cordeliers de Clermont 200 écus ;

BERTRAND DE LA TOUR, abbé de Saint-Genès à Clermont, puis évêque de Toul et du Puy, mort en 1381 ; enterré avec l'habit de cordelier ;

CONSTANCE DE LA TOUR, femme de *Louis de Brosse*, seigneur de Boussac, morte en 1392 ;

GUY DE LA TOUR, seigneur de la Tour, mort en 1396 ;

HENRI DE LA TOUR, évêque de Clermont, mort le 7 mai 1415 ;

MARIE DE BOULOGNE, fille de Godefroy et de Jeanne de Ventadour, femme de *Bertrand de la Tour*, morte le 7 août 1437 ;

BERTRAND DE LA TOUR, comte d'Auvergne et de Boulogne, mort en 1461 ;

JACQUETTE DU PESCHIN, femme du précédent, morte en 1473 (4) ;

Dans la branche de *la Tour-d'Olliergues* :

(1) *Notice historique manuscrite sur les archives départementales du Puy-de-Dôme*, par M. Michel Cohendy, archiviste du Puy-de-Dôme.

(2) Federé, *Custoderie d'Auvergne*, p. 345.

(3) Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 605.

(4) Cette dame habita le château de Crocq, dans la Marche, propriété de son mari ; c'était une femme d'une immense charité ; sa mémoire est vénérée dans cette petite ville, où elle est considérée comme sainte. On montre encore dans l'église paroissiale une tombe que l'on croit, par erreur, celle de cette vénérable châtelaine.

BERTRAND DE LA TOUR, seigneur d'Olliergues et de Murat-le-Quaire, mort à Olliergues en 1328 ;

PIERRE DE LA TOUR-D'OLLIERGUES, seigneur de Coutheuge et de Civray, mort en 1348 ; enterré en l'habit de cordelier (1) ;

AGNE DE LA TOUR, seigneur d'Olliergues, frère des précédents, mort en 1355 ;

CATHERINE DE NARBONNE, femme du précédent, morte en 1390 ; elle demanda à être ensevelie avec l'habit de cordelier, ce qui fut exécuté ;

BERTRAND DE LA TOUR, fils de la précédente, mort avant 1365 ;

JEAN DE LA TOUR, seigneur d'Olliergues, frère du précédent, mort en 1369, et sa femme *Jourdaine de Bidage*, morte en 1364 ;

AGNE DE LA TOUR, seigneur d'Olliergues, fils de *Jean de la Tour*, qui précède, et de *Jourdaine de Bidage*, mort en 1404, et *Béatrix de Chalencon*, sa femme ;

BERTRAND DE LA TOUR, seigneur d'Olliergues, mort en 1450 à la Chabasse, en Auvergne, porté aux Cordeliers de Clermont 38 ans après sa mort ;

PANTALEON DE LA TOUR-D'OLLIERGUES, seigneur de Limueil, fils d'*Agnes IV de la Tour*, seigneur d'Olliergues, et d'*Anne de Beaufort* ;

FRANÇOIS DE LA TOUR, seigneur d'Allagnat, de Savennes et de la Roche-d'Onnezat (1586), mort à la fin du XVI[e] siècle.

D'autres tombeaux annonçaient la haute naissance des personnages dont ils renfermaient les cendres, tant par leurs sculptures que par leurs dimensions. On voyait, près du grand autel, du côté de l'évangile, celui d'*Éléonore de Baffie*, femme de Robert V, comte d'Auvergne, morte en 1286 (2) ; cette dame fut ensevelie dans ce mausolée avec deux de ses enfants ; en la chapelle de Sainte-Marie, on admirait celui du cardinal *Jean de Murol*, mort à Avignon, en 1397 (3), enterré aux Cordeliers de Clermont, en 1399. Ce tombeau, détruit postérieurement à la Révolution, était en marbre ; nous en donnons le dessin. On ne passait pas indifféremment devant la dalle tumulaire de *Gabriel Siméoni*, ingénieur et célèbre antiquaire (4), natif de Florence, en Italie, qui avait été attiré à Clermont par les travaux de la conduite des eaux de Royat, dont la ville l'avait chargé ; cet homme distingué mourut à Clermont, vers l'année 1570. Plus loin, était celle d'un jurisconsulte célèbre, M[e] *Jean de Basmaison*, éloquent avocat de Riom, mort à Clermont, en 1592 (5). On eût vainement cherché sur ces tombeaux la date de décès de ceux dont ils renfermaient les cendres ; le père Fodéré, qui écrivait au commencement du XVII[e] siècle, n'oublie pas d'en faire la remarque, en ajoutant que quelques-uns étaient entourés de statues représentant saint François ou de personnages vêtus de grands manteaux.

En 1465, *Étienne Seguier*, apothicaire du roi Charles VII et riche bourgeois de Clermont, fit faire dans l'un des angles du cloître, du côté du levant, une chapelle attenante à l'église des Cordeliers ; il y plaça une montagne représentant le calvaire, et derrière l'autel, une grotte où il fit tailler un saint sépulcre de Notre-Seigneur, avec de grands personnages en relief, le tout en

(1) Voir Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 389. — Au moyen-âge, il n'est pas rare de lire une semblable disposition testamentaire. En agissant ainsi, on croyait embrasser la vie monastique *in extremis*, et par là, faire pénitence pour arriver au ciel.

(2) On croit qu'elle mourut le 12 janvier. Sur son tombeau, était représentée en marbre sa statue couchée, et à côté de cette statue, celle de son mari, que la comtesse avait ordonné de faire figurer par honneur pour la mémoire de son époux, mort avant elle et enterré dans l'abbaye du Bouchet.

(3) Quelques auteurs disent qu'il mourut en 1401.

(4) *Gabriel Simeoni* a publié en italien, en 1560, une *Description de la Limagne d'Auvergne*, traduite en français en 1561.

(5) *Jean de Basmaison*, atteint d'une maladie incurable, s'était retiré à Clermont, ville restée fidèle au roi pendant la ligue.

pierre de taille (1). En 1480, la famine qui se fit sentir en France, et principalement dans la ville de Clermont, fit formuler les vœux les plus ardents ; un bourgeois de Clermont, nommé *Nicolas Auberi*, fit bâtir une chapelle latérale au midi de l'église des Cordeliers, vers le milieu de la nef ; il la dédia à saint Nicolas, son patron. Cette église renfermait aussi, derrière les stalles du chœur, une chapelle dédiée à saint Joseph, où se tenaient les réunions d'une confrérie.

Nous ne devons pas oublier qu'en l'année 1500, « noble damoiselle » *Maydeleine de Bohenc*, dite *de la Rochette*, veuve de noble *Gilbert le Long*, seigneur de Chenillac, fit faire « deux voûtes » contre le cloître, près le chapitre, au-dessus desquelles elle fit placer « *la librairie* » (bibliothèque), qui était remplie d'excellents et nombreux ouvrages, dans le courant du XVI[e] siècle, mais qui, déjà, du temps du père Fodéré, (en 1619), n'en possédait que fort peu, grâce à l'incurie des pères gardiens. En 1711, cette bibliothèque comptait environ 300 volumes.

Les noms des bienfaiteurs du couvent des Cordeliers demanderaient une longue nomenclature ; on y remarque surtout : 1° *Bertrand de la Tour*, chanoine de la cathédrale de Clermont, fils de Bernard, qui avait fait don de son château aux pères Cordeliers, en 1263 ; ce chanoine testa en 1280 (2), léguant aux pères Cordeliers son livre de décret relié (*decretalum suum apparatum*), ses décrétales (*suas decretales*) et voulut que ces manuscrits *fussent attachés avec une chaîne*, pour l'usage journalier du couvent (3) ; il se réserva, toutefois, l'usufruit de ces deux volumes pour son neveu *Armand*, religieux cordelier ; il laissa 50 livres au chapitre de la cathédrale de Clermont, à condition qu'il donnerait, chaque année, un repas aux pères Cordeliers, le jour de son obit (4) ; 2° *Guy de la Tour*, évêque de Clermont, frère de Bertrand qui précède ; il légua une rente de 45 septiers de froment, rente augmentée d'autres 45 septiers par son successeur *Adhémar de Cros* ; ce couvent a joui de cette libéralité jusqu'en 1790, nonobstant les conditions de sa réforme, en 1515 ; 3° *Guy de la Tour*, fils du bienfaiteur Bernard qui, en 13. . , nomme pour son exécuteur testamentaire le gardien des Cordeliers de Clermont, et donne à son couvent toutes ses robes de soie, de camelot et de satin avec leurs fourrures ; 4° *Marguerite Le Loup de Beauvoir*, veuve de *Jean de Rochefort*, chevalier, seigneur de Servières et d'Aix, qui testa en 1437, donnant aux pères Cordeliers de Clermont 60 écus d'or en principal, pour la fondation d'une messe, chaque semaine, et demanda à être enterrée dans leur église ; 5° *Guillaume de la Tour*, patriarche d'Antioche qui, en 1461, donna une chasuble en satin rouge, des dalmatiques de même étoffe et même couleur, et une chappe de procession (5) ; 6° *Jacques de Comborn*, évêque de Clermont qui, en 1473, fit bâtir à ses frais le grand réfectoire et le portail des pères Cordeliers.

Le couvent des Cordeliers arriva jusqu'aux premières années du XVI[e] siècle, sans subir l'influence d'aucune réforme ; mais, en 1515, il changea de constitution et fut remis aux pères de l'Observance par les pères Conventuels qui, jusque là, en étaient demeurés paisibles possesseurs. Grandes contestations au sujet de cette réforme. Dès l'an 1510, frère *Louis Bardoti*, dé-

(1) Le musée lapidaire de Clermont conserve quelques débris des personnages de ce sépulcre.

(2) Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 503.

(3) L'existence de ces *manuscrits enchaînés* n'était pas rare avant l'invention de l'imprimerie. Antérieurement à la précieuse découverte de Gutemberg, un manuscrit se vendait fort cher, parce qu'il était généralement enluminé avec soin. Pour éviter sa perte dans un couvent, il était d'usage d'attacher avec une chaîne les manuscrits d'un service journalier aux moines.

(4) Ces repas étaient alors fort en usage. Nous en parlons au chapitre : *Anciens usages*.

(5) Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 727.

puté pour réformer les couvents d'Auvergne, se présenta avec sa commission. Les pères du couvent de Clermont lui résistèrent ; il se vit dans la nécessité d'appeler à son aide les pères *Jean Morelin* et *Louys de Blot* (*de Chauvigny de Blot*), tous deux de grande autorité, tandis que le père *Bardoti* était, au témoignage de Fodéré, « pusillanime et peu résolu là où il trouvait de la contrariété ». Les pères Morelin et de Blot s'adjoignirent le frère *Yves Drivot*, cordelier du couvent de Montluçon, habile négociateur. Tous trois arrivent à Clermont avec lettres-patentes du roi Louis XII et du légat de France, *Georges d'Amboise*; ils somment *Gratian de Cassia*, gardien des Cordeliers, de leur remettre son couvent; le père de Cassia refuse d'obtempérer à leur demande. L'affaire est portée devant l'évêque de Clermont, *Jacques d'Amboise*, choisi pour arbitre de part et d'autre. Le père de Cassia, sur le point d'être condamné, affirme qu'il est prêt à embrasser la réforme, mais qu'il préfère, lui et ses religieux se soumettre aux pères de *la Famille*, dits de *la Bulle*, plutôt qu'au provincial de l'*Observance*. Le père Morelin, voyant qu'il n'y avait en Auvergne aucun religieux de l'Observance, tous les couvents étant conventuels ou bulequins, adhéra à ce choix. L'évêque de Clermont rédigea aussitôt la sentence d'usage, fit venir des religieux du couvent des Cordeliers de Vic-le-Comte et les mit en possession du couvent de Clermont, où ces pères restèrent quelque temps. Arriva la mort du roi Louis XII (1515), qui bouleversa un peu les projets du père *Morelin*; le roi François I[er], successeur de Louis XII, lui accorda des lettres-patentes, qu'il fit notifier aux pères de la Bulle, les sommant de lui remettre leur couvent. Ces pères eurent recours à l'évêque de Clermont et à la justice séculière de Montferrand (cette dernière tenait pour eux) ; le père *Morelin* en appela au parlement de Paris, qui condamna les pères de la Bulle à abandonner leur couvent de Clermont à ceux de l'Observance. Le père *Morelin*, sur le point de faire mettre l'arrêt du parlement à exécution, reçut signification des pères de la Bulle, et, par l'intermédiaire du doyen du chapitre de Vic-le-Comte, accompagné de plusieurs prêtres, d'une bulle du pape Jules II, obtenue contre les pères de l'Observance, quelques années auparavant, et qui citait à Rome, tant le provincial des Observantins que tous les autres religieux de cette congrégation, au sujet des griefs des pères de la Bulle. Le père *Morelin* avertit *Philippe L'Huilier*, provincial des pères de l'Observance, qui présenta requête au roi François I[er] et obtint des lettres-patentes, reproduites par le père Fodéré dans sa *Custoderie d'Auvergne*. Ces lettres, datées du 24 avril 1515, étaient en faveur des pères de l'Observance; elles furent remises aux pères *Morelin*, *de Blot* et *Drivot*, lesquels les firent signifier au doyen du chapitre de Vic-le-Comte et à quelques chanoines de la cathédrale de Clermont, qui tenaient le parti des pères de la Bulle. Ce doyen et ces chanoines changèrent immédiatement de manière de voir, favorisèrent les Observantins, ce qui permit au père Morelin de faire venir des religieux des couvents de Saint-Bonaventure, de Lyon, et de Montbrison, qui furent introduits dans le couvent de Clermont, en 1515.

Depuis sa réforme, le couvent des Cordeliers de Clermont a produit des pères d'une grande vertu et d'une érudition solide. Au temps du père Fodéré, (en 1619), il y avait 12 religieux ; en 1717, on en comptait 16 (1) ; en 1767, 14. Le revenu de la communauté s'élevait, à cette dernière époque, à la somme de 1,114 livres.

A part quelques dégradations qu'il avait subies par la négligence de quelques pères gardiens,

(1) Les pères Cordeliers avaient alors sous leurs ordres trois domestiques, un cuisinier, un jardinier et un jeune domestique au service de ces deux derniers.

à la fin du XVI^e siècle (1), le couvent des Cordeliers de Clermont ne laissait rien à désirer au moment de sa suppression, à l'époque de la Révolution française. Nous venons de voir que *Jacques de Comborn*, évêque de Clermont, avait fait bâtir le grand réfectoire et le portail du couvent, en 1473 ; les frères avaient fait construire, plus tard, un autre réfectoire, beaucoup moins vaste, mais plus gai et donnant sur les jardins. Ce réfectoire formait un angle droit avec l'église ; le cloître, qui se trouvait au midi de cette dernière, était grand, large, soutenu par des piliers en pierre et décoré de peintures à fresque dont j'ai vu quelques fragments (2) ; il avait été refait aux XV^e et XVIII^e siècles. Des traditions rapportent qu'il était fort riche en œuvres d'art et en ornements d'architecture en marbre. La cheminée du salon des grands appartements de la préfecture du Puy-de-Dôme provient des marbres de la sacristie, qui ont été débités et appropriés à leur nouvelle destination. Lors de la suppression du couvent, le charpentier du couvent recueillit et cacha dans sa maison, à Clermont, entr'autres objets, un magnifique Christ en ivoire, de la hauteur de 5 pieds, qui fut plus tard donné au grand séminaire de Montferrand, d'où il a été envoyé au séminaire de Saint-Sulpice, à Paris. Le même serviteur avait aussi caché une statue en marbre blanc de la Sainte-Vierge ; on ignore ce que cette statue est devenue (3). A côté de la chapelle du couvent, était l'oratoire du père prieur ; on y remarquait un carrelage en terre cuite, dont la composition formait un trèfle à quatre feuilles, avec des fleurs de lys dans les lobes. Le jardin du couvent des Cordeliers, planté avec goût, était fort utile à ces pères. Un ombrage bien calculé permettait d'y braver les rayons du soleil et d'y réciter les prières prescrites par leur ordre, sous un feuillage des plus agréables.

Quatre assemblées importantes ont été convoquées dans ce monastère : la première, le 3 mars 1356 ; elle était composée des trois États de la province d'Auvergne (le clergé, la noblesse et le tiers-état) ; la deuxième, en 1387 ; elle se réunit dans le réfectoire ; cette deuxième assemblée, composée aussi des trois États de la province, vota une somme pour chasser les Anglais de plusieurs villes de l'Auvergne ; la troisième, en 1543, réunit le chapitre provincial de Saint-Bonaventure ; la quatrième, en 1616, fut aussi honorée par le même chapitre ; tous les pères et définiteurs de l'ordre y furent présents. Cette dernière réunion eut lieu après la permission du chapitre cathédral de Clermont, qui aurait pu s'opposer à sa tenue, parce que le couvent des Cordeliers était dans l'enceinte de la ville.

**HOMMES CÉLÈBRES PRODUITS PAR CE COUVENT.** — Les Cordeliers de Clermont ont fourni des hommes remarquables par leurs talents. Nous devons donner une place spéciale à *Jean Cretiti*, excellent prédicateur, mort en 1455 ; — *Guillaume Manson*, mort en 1482 : il fut maître de la sacrée théologie, lecteur de mérite, prédicateur brillant ; Audigier l'appelle « fleur rare du couvent de Clermont » : — *Jean Aldebrand*, père d'éminente doctrine ; — *Thomas Dumas*, docteur de la Faculté de Paris, provincial de Saint-Bonaventure, mort en 1629 ; — *Pierre Dubosch*, auteur de l'*Honnête Femme* et du *Philosophe indifférent* : — *Antoine-Alexis Boudet*, né à Clermont en 1708, il

(1) Les pères gardiens avaient laissé tomber notamment des chambres situées au premier étage et donnant sur le jardin, du côté du puy de Dôme. (Voir Fodéré, *Custoderie d'Auvergne*, ouvrage écrit en 1619.)

(2) Le père Fodéré qualifie ces peintures à fresque de *belles*. Celles que j'ai examinées ne méritent pas cette épithète flatteuse.

(3) Ces derniers détails sont extraits d'une *Notice historique manuscrite sur les archives départementales du Puy-de-Dôme*, dont je dois la communication à l'extrême obligeance de M. *Michel Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme, auteur de ladite notice.

fut élevé aux dignités de provincial de son ordre, de vicaire général de l'évêque de Clermont, et chargé de diverses missions à Rome auprès du Pape.

En 1551, *Antoine du Bourg*, cordelier, représenta son couvent dans une affaire avec la ville de Clermont.

Le dernier provincial des pères Cordeliers de Clermont se nommait *Magaud*. Il assista à l'assemblée du clergé de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, en 1789.

Les bâtiments des pères Cordeliers de Clermont furent vendus, comme biens nationaux, le 6 juin 1791, et acquis par les administrateurs du département du Puy-de-Dôme, moyennant 10,497 francs 50 centimes (1). Ces administrateurs y siégèrent jusqu'en l'an VIII (1800), époque de la création des préfectures. Depuis 1800, ils servent à l'hôtel de la préfecture. Le Préfet occupe la partie de droite ; les bureaux sont dans la partie de gauche et les archives départementales dans l'église. Des anciennes constructions des Cordeliers, il ne reste aujourd'hui que ce dernier édifice : des réparations y ont été faites à diverses époques, au fur et à mesure et en raison des exigences et des besoins des administrations départementales et préfectorales : on a d'abord divisé cette église en deux étages ; au premier, sont placées les archives départementales, composées d'un trésor historique immense et fort précieux pour toute la province et les provinces voisines. Nous donnerons une notice sur ces archives. La voûte de l'édifice a été abattue et remplacée par une charpente couverte en zinc.

Chaque couvent de Cordeliers avait pour supérieur un père gardien. Voici la liste de ceux du monastère de Clermont :

## LISTE DES GARDIENS DES CORDELIERS.

JEAN AUDEBRANT. . . . . . . . . . . . 1376

GRATIAN DE CASSIA. . . . . . . . . . 1515

Dernier gardien des pères Conventuels. Nous avons parlé des grandes discussions qu'il eut avec les pères Observantins.

MARTIN LARGRELLON . . . . . . . . . 1582

Lors des grands jours, tenus à Clermont, en 1582, il assista les criminels condamnés au gibet et reçut pour ses peines la somme de 6 écus (2).

CLAUDE LAVILLE, docteur en théologie 1598

DEYDIER RICHARD . . . . . . . . . . 1603

JEAN MOLITOR . . . . . . . . . . . . . . 1611

CLAUDE LAVILLE, docteur, en théologie, qui précède . . . . . . . . . . . . . 1613

THOMAS DUMAS. . . . . . . . . . . . . 1624

Né à Clermont. Docteur en théologie en la faculté de Paris ; il devint provincial de son ordre.

MICHEL LAUBESPIN . . . . . . . . . . 1630

ETIENNE FABRE, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1635-1642

FRANÇOIS GALBON, prédicateur . . . . 1655

FRANÇOIS LAVILLE . . . . . . . 1661-1665

JEAN MAYAT. . . . . . . . . . . . 1679-1680

PIERRE DE BELLENGIEVILLE . . . 1684

LOUIS ALLENAT . . . . . . . . . . . . . 1689

GANNAT . . . . . . . . . . . . . . . . . 1691

CLAUDE REDON, bachelier en Sorbonne 1700

CLAUDE VIDAL, bachelier en Sorbonne 1707

ANTOINE BOUCHAIX. . . . . . . . . . 1708

JEAN ROUGIER . . . . . . . . . . 1708-1711

CLAUDE LE MASSON. . . . . . . . . . 1720

ROUGIER . . . . . . . . . . . . . . . . . 1722

JACQUES ROMANSON, prédicateur . . 1723

ANTOINE DÉSORTIAULX . . . . . . . 1746

ANTOINE BARRY . . . . . . . . . 1775-1777

JEAN-BAPTISTE JUGE . . . . . . 1778-1780

ANTOINE BARRY . . . . . . . . . 1786-1790

Dernier gardien ; il assista à l'assemblée du clergé de la sénéchaussée de Clermont en mars 1789.

(1) Voir le nº 328 des ventes nationales aux *Archives départementales du Puy-de-Dôme*.

(2) *Bibliothèque de Clermont*, manuscrit de Dulaure, nº 64

## FRÈRES DE LA PÉNITENCE



ERTILE en fondations religieuses de toutes sortes, le XIII^e^ siècle vit naître la société religieuse des *frères de la Pénitence*. Ce fut à Marseille, en 1251, qu'elle fut instituée par *Géraud d'Auvergne* (1), natif de notre ville. Saint Louis l'introduisit à Paris, en 1261. Cinq ans après, en 1266, les frères de la Pénitence arrivent à Clermont, où leur fondateur avait passé sa première enfance. Ce fait résulte d'une transaction du dimanche après la Nativité de Notre-Dame (1266), entre *les frères de la Pénitence de Jésus-Christ*, représentés par leur *recteur*, frère *Juvenis*, et le chapitre de la cathédrale de Clermont. Ce dernier permettait à ces frères de s'installer dans un emplacement qu'ils avaient choisi. Cet emplacement était attenant à l'église de Saint-Genès-les-Carmes actuelle, du côté de la place Michel-de-l'Hôpital, à l'angle de la *rue des Carmes*. Les frères pouvaient y bâtir une église et s'engageaient à célébrer plusieurs services mensuels pour les chanoines de la cathédrale de Clermont (2).

Les frères de la Pénitence, que l'on appelait *frères sachets* et *frères au sac*, parce qu'ils étaient vêtus d'un sac, vivaient uniquement d'aumônes. Tous les matins, on les entendait dans les rues de la ville, demandant leur pain de la journée ; c'est ce que nous apprend la pièce en vers des *crieries de Paris*, de la fin du XIII^e^ siècle :

> Ici vont, criant par matin,
> Du pain au sas, pain aus *Barrés*.

En 1274, le concile de Lyon supprima les frères de la Pénitence avec grand nombre d'autres ordres mendiants. Ceux de Clermont existaient cependant encore en 1280, car, *Bertrand de la Tour*, chanoine de la cathédrale de Clermont, leur fit don, par son testament de cette année, de 20 sous, destinés à un repas (3). Quant à ceux de Paris, ils ne furent supprimés qu'en 1293 (4). S'il faut en croire Savaron et Audigier, les frères de la Pénitence de Clermont auraient été obligés de quitter notre ville, à cause de « leurs déportements scandaleux. »

## CARMES ANCIENS



UX frères de la Pénitence, vinrent succéder les pères Carmes. L'ordre des Carmes, qui prétend remonter au prophète *Élie*, qu'il regarde comme le chef de son institut, fut établi, en 1171, par le bienheureux *Albert*, chevalier de Saint-Michel, de Portugal, qui prit ses premiers moines parmi les solitaires du mont Carmel. Les Carmes n'arrivèrent en France qu'en 1252. Ces pères ne mangeaient jamais de viande et jeu-

(1) *Géraud d'Auvergne* appartenait à une famille de Clermont, dont nous ignorons le nom patronymique. *D'Auvergne* était un surnom indiquant la province qui lui avait donné le jour.

(2) *Archives départ. du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral.

(3) Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 505.

(4) *Histoire de Paris*, par Dulaure, t. II, p. 167, 168.

naient depuis l'Exaltation de la Sainte-Croix jusqu'à Pâques. Ils reçurent une règle, en 1209, du patriarche de Jérusalem, nommé *Albert*; leur ordre fut approuvé, en 1226, par le pape Honorius III.

Le couvent des Carmes de Clermont fut fondé en 1288. En 1290, des pères Carmes, représentés par *Guillaume de Brioude*, leur prieur, achetèrent, moyennant 80 livres (9,000 fr. d'aujourd'hui), une maison « avec ses dépendances. » Cette maison provenait de noble *Bernard de Riom*, chevalier, habitant la ville de Clermont, en la paroisse de Saint-Pierre, et de sa femme *Huguette* (1); elle était située au coin de la *rue des Aises*, (aujourd'hui *rue de l'abbé Girard*), et de la rue *Las Crotas*, (aujourd'hui *rue Sararon*). Les grands seigneurs et les habitants de notre ville usèrent de leur influence pour l'établissement de ces religieux. Avant l'achat d'une maison, les Carmes avaient été reçus par *Bernard de Riom* et sa femme *Huguette* qui, plus tard, (en 1290), leur avaient vendu leur hôtel à des conditions avantageuses.

La jalousie s'attache inévitablement aux pas de ceux qui s'élèvent : les Carmes s'en aperçurent dès leur installation. Le nouveau couvent était situé dans la paroisse de Saint-Genès : les chanoines de cette paroisse virent d'un mauvais œil les succès des Carmes. Dès l'année 1301, ils commencèrent à les intimider par des tracasseries mesquines ; la jalousie fut bientôt poussée a l'audace et fit naître les procédés les plus blâmables. Cette même année (1301), les Carmes ayant obtenu de l'évêque de Clermont, *Aubert Aycelin*, la permission de chanter l'office divin, les chanoines de Saint-Genès, devenus plus mauvais, enfoncèrent les portes de la chapelle de ces pères et pillèrent cet oratoire. On ne peut s'imaginer le scandale que produisit cet acte inqualifiable. Il n'est pas dit ce qu'il en résulta, mais ce que nous savons, c'est que des gens de bien se présentèrent comme intermédiaires. En 1315, le chapitre de Saint-Genès se décida à accorder un cimetière aux pères Carmes, moyennant une redevance onéreuse ; la lutte n'en continua pas moins. En 1329, une transaction ou *première paix* fut signée : les Carmes qui, jusque là, avaient été tourmentés, se décidèrent à élever une maison sur l'emplacement des *frères de la Pénitence*, emplacement que le pape Jean XXII leur avait donné par bulles de l'an 1316. Les discussions reprirent leur cours. Les souverains-pontifes et les évêques de Clermont intervinrent dans une affaire qui pouvait devenir très-sérieuse. Il paraît qu'un jour, les chanoines de Saint-Genès vinrent en procession attaquer les Carmes dans leur église, et assommèrent un moine sur l'autel, avec le bâton de la croix. Ce crime demandait une réparation : les Carmes obtinrent du chapitre le droit de partager le profit des enterrements qui se feraient dans l'église de Saint-Genès (2). Une *deuxième paix* se fit longtemps attendre ; elle fut signée en 1428, mais le chapitre de Saint-Genès continua son système d'agression, à un tel point, qu'en 1469, le curé de la paroisse de Saint-Genès, nommé *Jean Jozieu*, excita *Guillaume de Manson*, son vicaire, à prêcher, au prône de la messe paroissiale, contre les pères Carmes. Ce vicaire monta en chaire et déclara, en effet, à la messe de paroisse, que ceux qui se confesseraient aux Carmes ne recevraient pas de leur part une absolution valide. Les Carmes furent vivement affectés et demandèrent satisfaction. Le vicaire fit amende honorable le dimanche suivant. Depuis cette

(1) Voir la notice généalogique sur la maison *de Riom*, au chapitre *Familles anciennes*.

(2) Voir Dulaure, *Description de l'Auvergne*, p. 228, 229. Suivant cet historien, la transaction des pères Carmes et des chanoines de Saint-Genès portait textuellement : « *propter carmen tuatum super altare a bajulo crucis* » (à cause du carme tué sur l'autel par le porte-croix).

époque, les archives du couvent ne parlent plus de discussions avec les chanoines de Saint-Genès. Ces discussions avaient duré 179 ans !

**ÉGLISE DES CARMES.** — En 1290, lors de leur arrivée, les Carmes bâtirent une chapelle qu'ils dédièrent à Dieu, à la glorieuse vierge Marie et à saint Louis, roi de France. En 1329, ils reconstruisirent cet oratoire sur l'emplacement du couvent des frères de la Pénitence, avec les matériaux de la chapelle de ces frères, et le dédièrent à sainte Anne. Ce petit monument, commencé en 1329, resta longtemps inachevé. En 1348, le roi Philippe de Valois donna la somme de 40 livres pour lui venir en aide (1). En 1376, *Bertrand de Rochefort*, gouverneur de la temporalité de l'évêché de Clermont, autorisa la construction du grand portail de l'église Sainte-Anne, celui par lequel on pénètre dans l'église actuelle (l'église de Saint-Genès-les-Carmes), du côté de la rue des Carmes ; en 1386, noble *Bertrand de Montclar*, vicaire général de l'évêque de Clermont, permit de placer un auvent au-dessus du même portail ; en ce temps-là, l'usage des auvents était fort répandu ; les fidèles pouvaient s'y abriter, les jours pluvieux, lorsqu'ils sortaient des offices. L'église de Sainte-Anne n'eut cependant aucune cloche jusqu'en 1389 ; cette année, le chapitre de Saint-Genès permit d'en placer une, mais à condition que son poids ne dépasserait pas 140 livres. En 1400, l'évêque *Henri de la Tour* accorda une indulgence de 40 jours à ceux qui visiteraient la chapelle de Sainte-Anne alors en grande vénération (2). L'église, commencée en 1329, n'eut son grand autel consacré qu'en l'année 1400. Le chœur du monument fut la première partie terminée ; la nef ne fut achevée que vers l'année 1470, grâce aux libéralités de *Jean Coustave*, chanoine de la cathédrale de Clermont, et de *Guillaume de Gilbertès*, chevalier, seigneur de Gilbertès : le premier fit faire l'avant-dernière travée, vers l'an 1430, et le second, la dernière travée vers l'année 1470. L'église fut consacrée en 1472.

Pendant la grande révolution, l'église des Carmes subit diverses transformations. Elle fut vendue, le 23 août 1791, comme bien national à la municipalité de Clermont, qui la prêta au culte protestant en avril 1792. La ville de Clermont a rendu cette église au culte catholique en 1802, lors du Concordat. Depuis cette époque, elle sert à la paroisse de Saint-Genès, dont l'église a été démolie pendant la Révolution; de là son nom de *Saint-Genès-lès-Carmes*. Nous avons donné, d'une manière très-complète, l'historique de cette église (pages 290-293).

Le couvent des Carmes n'obtint le privilége d'avoir une clôture régulière qu'en l'année 1400. Ce fut l'évêque *Henri de la Tour*, qui accorda une permission spéciale à ce sujet. L'évêque *Jacques de Comborn* termina ce que son prédécesseur avait commencé; le cloître, le réfectoire et la moitié du dortoir du couvent furent élevés grâce à sa générosité en 1473 ; nous avons vu que ce même prélat fit faire, la même année, de grandes réparations aux couvents des Cordeliers et des Jacobins de notre ville. Pour perpétuer le souvenir de ce bienfait, les Carmes firent placer les armoiries de cet évêque (3) en plusieurs endroits de leurs bâtiments.

Le couvent des Carmes de Clermont était compris dans la province de Narbonne. Il fut réformé trois fois : 1° en 1548, par les soins de *Mathieu de Lande*, provincial de France et vicaire-général de son ordre ; 2° par le prieur *André Bouttier*, en 1631, et 3° par le prieur *André Blanchard*, en 1648. Le chapitre de la province de Narbonne y fut assemblé en 1626.

(1) En 1347, le même roi donna des lettres d'amortissement aux pères Carmes, Charles VI leur accorda des lettres de sauvegarde en 1384.

(2) La *chapelle de Sainte-Anne* des Carmes fut vendue comme bien national en 1791, moyennant 2,525 francs, à *Amable Bouscheix*, cultivateur à Aubière.

(3) Ces armoiries sont : *d'or, à 2 lions léopardés de gueules passant l'un sur l'autre.*

**HOMMES DISTINGUÉS PRODUITS PAR CE COUVENT.** *Jean Lauvral*, provincial de Narbonne en 1503; — *Pierre Forlou*, né à Riom, docteur en théologie, vicaire général de *Guittard de Ratte*, évêque de Montpellier; il s'occupa de reconstruire plusieurs couvents de son ordre, détruits par les Huguenots en 1567, fit rebâtir, en 1614, celui de Saint-Just-lès-Lunels, dont il était prieur; il fonda trois places au couvent des Carmes de Paris, pour faire parvenir trois religieux du couvent de Clermont au doctorat; — *André Boutlier*, natif de Crevant (Puy-de-Dôme), docteur en la faculté de Paris, prieur de Mende et du couvent de Clermont; il réforma ce dernier monastère en 1631, devint provincial de Narbonne et mourut en odeur de sainteté à Craponne en 1643; le peuple enleva son habit et ses hardes, que l'on conservait en 1683, comme reliques précieuses (1); — *Toussaint Richard*, natif de Clermont, docteur-régent à Paris, prieur du couvent de Paris, aumônier et prédicateur ordinaire du roi; — *André Blanchard*, docteur en la faculté de Paris, prédicateur du roi Louis XIV; il réforma le couvent de Clermont en 1648.

**BIENFAITEURS DE CE COUVENT.**— *Robert de Riom*, chevalier et sa femme *Huguette*, qui reçurent les Carmes en 1288, lors de leur arrivée à Clermont et réclamèrent les priviléges réservés aux fondateurs.— Frère *Jean Boschet*, religieux-carme, natif de Royat, qui fit donation de tous ses biens à son couvent.— *Astorg de Salvanhac*, fils d'Astorg, bourgeois de Clermont, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre qui, en 1361, fonda une rente *d'une quarte de miches* (2) et d'un septier de vin, le tout pour une messe de mort après son décès.— *Jean de la Tour*, comte d'Auvergne et de Boulogne qui, en 1364, fonde une vicairie, pour laquelle il assigne 5 livres de rente et 12 septiers de froment sur la leyde de Clermont, vicairie augmentée, en 1411, de la somme de cent florins d'or par *Hugues Dauphin*, seigneur de Saint-Cirgues, et en 1428, par *Bertrand de la Tour*, gouverneur du comté d'Auvergne.— « Honnête femme » *Alix*, épouse d'*Antoine Morin*, marchand pelletier de la paroisse de Saint-Genès, qui fit don de l'emplacement où fut bâtie la chapelle dédiée à saint Blaise, en 1371.— *Guy d'Auvergne*, dit *le cardinal de Boulogne* qui, en 1372, fit construire, dans l'église du couvent, la chapelle ornée de ses armes, en 1372.— *Jeanne de Montmorillon*, veuve de noble *Audin de la Roche*, chevalier; elle vivait en 1373.— *Arbert de Montaigut*, seigneur du château de Lozat, près de Courpière, qui fonda deux vicairies, par son testament de 1377.— Noble *Alix de Rochefort* et sa fille *Isabeau*, religieuse à Bonnessaigne, en Limousin, qui firent don d'une maison, située à Clermont au quartier des Carmes, près de l'hôtel, ou *stable* de « vénérable homme » *Amblard de Murol*, doyen du chapitre de Brioude, 1389.— « Noble dame » *Blanche Aycelin de Montaigut*, dame de la Garde et de Lozat, près de Courpière, veuve de *Ponce Vilatte*, qui fonda deux vicairies dans l'église des pères Carmes en 1390.— Noble *Jean de Murol*, seigneur de Gondolle, qui donna une petite place « jouxte le derrière de l'église des Carmes et une rue sans bout », vers l'an 1400.— *Blanche de Montaigut*, dame de la Garde, femme de noble *Yves de Montpezat*, qui donne du bien aux Carmes et un septier de froment de rente, 1404. — *Jean de Murol*, seigneur de Gondolle, qui lègue 40 sous de rente, en 1421.— *Anne de Listenois*, mère de *Charles de Merle*, seigneur de Chateldon, dont le corps fut porté dans l'église des Carmes, où elle fut enterrée avec grande cérémonie, en juillet 1432.— *Algre de Langeac*, seigneur de Dallet, qui donne 4 septiers de froment de rente dans son testament de 1439.— Noble *Louis d'Apchon* qui, par testament de 1448, donne 100 livres pour la célébration de trois messes an-

(1) Audigier, *Hist. manuscrite de Clermont.*

(2) C'est-à-dire une quarte de blé, destinée à faire des pains blancs appelés *miches*.

nuelles.— « Noble et puissante dame » *Dauphine de Bonnebaud*, veuve de « puissant seigneur » *Jean de Chauvigny*, seigneur de Blot, qui choisit sa sépulture dans l'église des Carmes et veut que l'on transporte à côté d'elle les ossements de ses père et mère, savoir : *Jean de Bonnebaud* et *Isabeau de Montmorin* ; elle lègue des objets de grande valeur, entr'autres : deux tuniques en drap d'or, deux autres tuniques en satin noir, pour le service de la messe, en 1449.— Noble *Louis de Montrognon*, seigneur de Salvert et de Chars, dont le tombeau était au-devant du maître-autel, en 1478.— *Isabeau de Beaufort*, dame de Boissonnelle, veuve de *Jean de Montboissier*, 1494. — Noble *Claude Broë*, conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Clermont, qui fit une fondation en 1621.— Noble *René d'Albiat*, écuyer, seigneur de Pontcharrat, conseiller à la cour des aides de Clermont, qui élit sa sépulture en la chapelle de Sainte-Anne, où il fit placer son *ras* (son tombeau) en 1641.— *Marie Broë*, veuve de noble *Antoine Trottier*, conseiller au présidial de Clermont, 1646.

En 1736, le couvent des Carmes comptait 11 religieux ; en 1767, il y avait 10 moines tous prêtres, trois frères-lais et un frère donné (en tout 14 religieux) ; le revenu du monastère était alors de 2,000 livres. Le mémoire historique, qui fait mention de ce dernier fait, fut rédigé par l'évêque de Clermont (1) ; il dit que les pères Carmes étaient alors fort utiles à la ville de Clermont.

Les bâtiments du couvent des Carmes, vendus comme biens nationaux, furent acquis par la municipalité de Clermont, le 22 août 1791, moyennant 7,025 francs. La cure de la paroisse de Saint-Genès occupe une partie de l'emplacement de ce couvent.

Nous devons une mention spéciale à un manuscrit, conservé aux archives départementales du Puy-de-Dôme, dans le fonds du couvent des Carmes. Les trois volumes in-folio, qui composent ce manuscrit, portent pour titre : « *Le Livre des Antiquités du couvent des Carmes.* » Ils ont été rédigés, en 1642, par un religieux d'une grande modestie, puisque son nom ne figure nulle part dans cet ouvrage. C'est un travail précieux, renfermant toute l'histoire de cette maison, depuis sa fondation. Il nous a été très-utile, car c'est lui qui nous fait connaître en détail les discussions avec le chapitre de Saint-Genès, l'historique de l'église des Carmes (aujourd'hui paroissiale) et la fondation du couvent (2).

A la tête du couvent des Carmes était un prieur.

## LISTE DES PRIEURS DES CARMES DE CLERMONT.

Frère BERTRAND . . . . . . . . . . . . . 1288

Il s'intitule « *prior de Carmellis, ordinis coronæ* » ; rendit foi-hommage à l'évêque de Clermont. C'est lui qui fut reçu dans la maison de *Bernard de Riom* en 1288.

GUILLAUME DE BRIOUDE . . . . . . 1290

Il acheta une maison pour y établir le couvent des Carmes (1290).

PIERRE ANDRÉ . . . . . . . . . . . . . 1303

HUGUES DE FALGAYRETIS . . . . . 1317

PIERRE CHANTELOUBE . . . . . . . . 1327

PIERRE GARCH . . . . . . . . . . . . . 1329

BERNARD NICHOLAS . . fin de l'année 1329

GUILLAUME DYNON . . . . . . . 1343-1345

PIERRE DE BAZILLON . . . . . . 1345-1348

GUILLAUME CELEYR . . . . . . . . . 1377

MICHEL MANDONEN . . . . . . . . . . 1418

LOUIS MATROUX . . . . . . . . . . . . 1557

Qualifié docteur en théologie ; confesseur d'*Anne de Vienne*, dame de Listenois ; il fit fondre une grosse cloche pour son couvent (1557).

(1) *Bibliothèque de Clermont*, manuscrits sur l'Auvergne, n° 107.

(2) Voir ces 3 vol. in-folio, aux *Archives départem. du Puy-de-Dôme*, fonds des Carmes anciens, liasse 7$^{e}$, cotte 7$^{e}$.

CLAUDE PERIN . . . . . . . . . . . . . . 1594

ANDRÉ BOUTTIER . . . . . . . . . . . . 1631

Licencié en la faculté de Paris ; il réforma son monastère (1631).

CLAUDE BOUTIN, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1635-1636

ANDRÉ BOUTTIER, qui précède. 1639-1640

Il avait pour sous-prieur, en 1639, *Jean Samoel*.

CLAUDE BOUTIN, qui précède, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . 1642

ANDRÉ BLANCHARD, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1643

IGNACE DE SAINT-CLAUDE . . 1644-1648

ANDRÉ BLANCHARD, qui précède. . . 1648

Il réforma son couvent en 1648.

TOUSSAINT RICHARD . . . . . . 1650-1652

ANDRÉ BLANCHARD, qui précède. . . 1655

BENJAMIN DE LA VIERGE . . . . . . 1657

*Vincent Bernard* était sous-prieur en 1660.

JEAN PRADETTES, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1663-1669

Connu en religion sous le nom de *Jean de la Croix*. Il acheta à la ville de Clermont, au mois de septembre 1664, (acte reçu Mᵉ *Russias*, notaire royal) un demi pouce d'eau pour les fontaines de son couvent, au prix de 600 livres.

ANDRÉ DE SAINT-NICOLAS . . 1670-1671

JEAN PRADETTES, qui précède. 1672-1674

*Elisé de Saint-André* était sous-prieur en 1674.

LÉON DE LA PASSION . . . . . . 1678-1679

ELISÉ DE SAINT-ANDRÉ. . . . . 1679-1681

PHILIPPE DE SAINT-JACQUES. 1684-1687

MODESTE DE SAINTE-ANNE . . . . . 1687

LÉON DE LA PASSION, qui précède 1690-1692

GÉRARD DE SAINT-CLAUDE . . 1693-1694

MODESTE DE SAINTE-ANNE, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1695-1699

ANSELME DE SAINT-JOSEPH, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . 1700-1701

ELISÉ DE SAINT-ANTOINE . . . 1709-1711

MODESTE DE SAINTE-ANNE, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1712-1714

SÉRAPHIQUE DE JÉSUS . . . . . 1716-1721

ELISÉ DE SAINT-ANTOINE, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1723-1725

LAURENT DE SAINTE-ANNE . . . . . 1727

ELISÉ DE SAINT-ANTOINE, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1733

CASIMIR DE SAINT-ANTOINE. . . . . 1735

ALBERT DE SAINT-CLAUDE . . . . . 1736

ALEXANDRE DE SAINT-MARC . . . . 1737

ALBERT DE SAINT-CLAUDE, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1739

Le père ALEXANDRE . . . . . . . . . . 1741

ALEXANDRE GERMAIN . . . . . . . . 1747

ANTOINE DE SAINTE-MARIE . . . . . 1747

ANGÉLIQUE COURSIAT . . . . . . . . 1757

JÉROME ROUDERON . . . . . . . 1766-1768

MAXIME SAVIGNAC . . . . . . . . 1769-1778

ALEXANDRE DE SAINT-MARC . . . . 1781

JÉROME ROUDERON, qui précède. . . 1789

Dernier prieur. Il assista à l'assemblée du clergé de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, le 17 mars 1789.

## ABBAYE DES FRANCISCAINES DE SAINTE-CLAIRE



UNE communauté de femmes, qui suivait la règle de Saint-François et dont l'ordre a été institué par *sainte Claire* (1), vint s'établir à Clermont, en 1280, sous l'évêque *Guy de la Tour*, qui leur donna l'église de Saint-Jean-Baptiste, située au nord de la ville, sur le bord de la rue qui porte le nom de *Sainte-Claire*, quand on se dirige du poids de ville dans le faubourg de Saint-Alyre. Ces religieuses demandèrent et obtinrent, en 1303, une partie des reliques de sainte Claire, conservées dans l'église de Saint-Vénérand, de Clermont ; elles les transférèrent aussitôt dans la basilique de Saint-Jean-Baptiste et placèrent leur couvent, d'abord, sous le patronage de sainte Claire, puis, sous celui de Saint-

(1) Sainte-Claire reçut l'habit de la main de Saint-François d'Assise. Elle se retira ensuite à l'église de Saint-Damien, près d'Assise, où elle demeura enfermée 42 ans et fonda un monastère dans lequel elle mourut, le 11 août 1253. Le Pape et un grand nombre de cardinaux assistèrent à l'enterrement de cette sainte femme.

Jean-Baptiste, dont elles occupaient l'église. L'emplacement de la communauté naissante était fort exigu. A la donation de l'église de Saint-Jean-Baptiste, vint se joindre, en 1306, celle de Saint-Antolian, située dans l'enclos du couvent et fondée, vers 520, par *Alcime* et *Placidine*, la première, femme d'Apollinaire, évêque de la ville d'Auvergne; la seconde, sœur du même prélat.

Les religieuses dont nous retraçons l'histoire, appelées aussi *sœurs mineures* (*sorores minoritæ*) *sœurs minorites, las Menudetas* (1) reçurent, en 1302, du dauphin d'Auvergne, Robert IV, un legs de 10 livres tournois (2). Le roi Philippe-le-Bel est regardé, à juste titre, comme leur principal bienfaiteur; aussi, ce couvent prenait-il pour ce motif, le titre d'*abbaye royale*. En 1313, ce monarque donna à cette communauté, par des lettres-patentes, la somme de 10 livres de rente sur son domaine d'Auvergne, somme qui équivalait à 800 francs de notre monnaie (3), et ce, en dédommagement d'autre don de 30 charretées de bois dans sa forêt *des Places*, près de Clermont; cette forêt venait d'ère vendue, sans aucune réserve, à *Pierre de Maumont*, chevalier, seigneur de Tournoëlle. Malgré les legs pieux et l'activité déployée pour la construction de l'abbaye par l'abbesse *Guilherme*, il est certain que rien n'était achevé quarante ans après sa fondation. Le roi Philippe-le-Long vint encore au secours de sa privilégiée et, par lettres-patentes de l'an 1321, lui abandonna pour trois années son droit de *pavage* ou *barrage*, sur la ville de Clermont. Grâce à cette nouvelle libéralité, le réfectoire et la cuisine du monastère s'élevèrent comme par enchantement.

Aucun fait, digne de mention, à part les réparations importantes exécutées par l'abbesse *Géralde de Pomeyrol*, en 1384, ne nous est conservé par les annales de cette abbaye jusqu'au milieu du XVIe siècle, mais, vers 1540, un incendie qui prit des proportions considérables, vint anéantir la pieuse retraite des sœurs de Saint-François. Les flammes réduisirent le couvent de Sainte-Claire à la plus grande détresse. La ville, touchée de ce triste état, fit don à ce couvent de l'hôpital de Saint-Lazare, attenant à son enclos; c'est là que se retirèrent les victimes de l'incendie, en attendant la reconstruction des bâtiments du monastère. En 1580, un nouvel incendie vint encore jeter l'épouvante dans l'abbaye; l'église fut comprise dans le désastre. Cette fois, les religieuses se virent dans la nécessité de se retirer chez leurs parents, en attendant que la maison fût retirée de ses ruines; deux religieuses restèrent seules au couvent, dans deux chambres que l'on était parvenu à sauver de l'embrasement. Lorsque l'abbesse eut repris possession de son domicile, elle constata, avec la plus vive douleur, que les titres les plus précieux de son couvent avaient été consumés par les flammes; que d'autres, en plus grand nombre, étaient égarés ou avaient été retirés par des personnes qui mettaient très-peu d'empressement à les restituer. Les bâtiments, incendiés en 1580, ne furent complétement réédifiés que par les soins de l'abbesse *du Plantadis*, qui prit la direction du couvent en 1614; mais la peste violente, qui sévit à Clermont, en 1631, interrompit les travaux. Les religieuses, effrayées de ce terrible fléau, se retirèrent précipitamment avec leur abbesse, une partie au château de Boissonnelle, près de Billom, et une autre partie à celui de Rachay, près de Sauxillanges; elles y restèrent jusqu'à l'entière disparition de l'épidémie; leur projet avait été de se réfugier au château du Ronzet, près de Giat, dans les montagnes de la Basse-Auvergne.

(1) Elles sont qualifiées *sœurs mineures* en 1302; *la Menudetas* dans le testament de Beraud, dauphin d'Auvergne en 1383; *sœurs minorites* en 1492.

(2) Baluze, *Hist. de la Maison d'Auvergne*, t. II, p. 314.

(3) Cette rente de 10 livres a été acquittée jusqu'en 1790.

Après la peste et la reconstruction de l'abbaye, le calme et la prospérité s'introduisirent dans cette pieuse enceinte, à un tel point qu'au milieu du XVII[e] siècle, elle put donner naissance aux couvents de Felletin (Creuse), de Guéret (Creuse), de Charlieu (près de Roanne), du Donjon et de Charroles. Pour toutes ces fondations, il en coûta des sommes considérables à l'abbaye, mais l'on prétend que l'abbesse, *Magdeleine du Plantadis*, opéra ces créations dans le but politique de se débarrasser habilement de la présence de plusieurs religieuses qui la troublaient dans la possession de son monastère. Magdeleine avait l'intention de reconnaître l'évêque de Clermont pour supérieur de son couvent; ces religieuses, secondées par les pères Cordeliers, dont l'abbaye dépendait directement, comme faisant partie de l'ordre de Saint-François, s'opposaient fortement à ce projet.

Pour la troisième fois, l'abbaye fut incendiée, en 1702, sous l'abbesse *Angélique de Montboissier-Beaufort-Canillac*. Le feu fut si violent que trois religieuses et une pensionnaire périrent dans les flammes; les autres n'échappèrent au même sort qu'en se précipitant par les fenêtres; plusieurs, en accomplissant cet acte imposé par la plus dure nécessité, se cassèrent les jambes ou les bras. *Marguerite de Lastic-Siougeac*, qui succéda à l'abbesse *de Montboissier*, fit reconstruire les bâtiments incendiés. L'abbaye, soit par la mauvaise administration des abbesses, soit par les incendies qui l'avaient réduite en cendres trois fois dans l'espace d'un siècle et demi, était tombée dans le dénuement le plus complet. Elle put reprendre le rang qu'elle avait jadis occupé, grâce à l'union qui fut faite à sa mense, des prieurés des dames bénédictines de Pontgibaud (1) et de Saint-Julien-la-Geneste (2); le premier lui fut annexé en 1754; le second, en 1767.

## LISTE DES ABBESSES DE SAINTE-CLAIRE.

GUILHERME . . . . . . . . . . . . . . 1291-1306
On croit qu'elle fut la première abbesse.

FALCONNE ou VALCONNE. . . . 1313-1321

CATHERINE. . . . . . . . . . . . . . 1324-1335
Privée de son abbaye par la custode des frères Mineurs en vertu d'un bref du pape Benoit XII en 1324; elle obtint de nouveau la crosse abbatiale.

BLANCHE. . . . . . . . . . . . . . . . . 1336

DAMIANE VERNET . . . . . . . . . . . 1342

PETRONILLE MALOET. . . . . . . . . 1355

(1) Le prieuré des bénédictines de Pontgibaud (Basse-Auvergne), avait été fondé, vers 1650, par le seigneur de Pontgibaud (*M. de Roquelaure*), avec quelques religieuses, prises dans l'abbaye de Saint-Genès-lès-Monges, près d'Herment. *Pierre Merle*, bailli de Pontgibaud, lui fit une donation en 1659. En 1663, la prieure des bénédictines de Pontgibaud transige avec l'abbé de Mozat, près de Riom, au sujet de la démolition d'une vieille église, située à Pontgibaud sur un monticule, près de la ville, et remplacée aujourd'hui par la chapelle sépulcrale de la famille de M. le comte *de Pontgibaud*. En 1667, *Charlotte de Villebune* était supérieure du couvent. Des lettres-patentes de 1676 portent confirmation des bénédictines de Pontgibaud. Les habitants de Pontgibaud consentirent à l'enregistrement de ces lettres. En 1728, la supérieure des bénédictines de Pontgibaud était une dame *Dauphin*; elle avait alors quatre religieuses avec elle. En 1754, l'évêque de Clermont permit la suppression de ce monastère et sa réunion à l'abbaye de Sainte-Claire. Les habitants de Pontgibaud, qui appréciaient la présence des bénédictines dans leur petite ville, mirent obstacle à cette union et ne donnèrent main-levée de leur opposition à l'enregistrement des lettres-patentes portant union qu'en 1756.

(2) Le prieuré de Saint-Julien-la-Geneste, près de Saint-Gervais (Basse-Auvergne), avait été fondé à une époque très-ancienne par l'abbaye de Saint-Genès-lès-Monges, près d'Herment, dont il relevait. Lors de son annexion à l'abbaye de Sainte-Claire, Saint-Genès-lès-Monges ne consentit à cette réunion qu'après une transaction.

(Voir pour les bénédictines de Pontgibaud et celles de Saint-Julien-la-Geneste : *Archives départementales du Puy-de-Dôme, fonds de l'abbaye de Sainte-Claire.*)

GÉRALDE DE POMEYROL. . . . 1357-1384

Elle fit faire, en 1384, des réparations importantes au monastère.

MARGUERITE DU BUIS . . . . . 1431-1456

Sœur de *Jacques du Buis*, doyen du chapitre de Chamalières; tous deux étaient les enfants d'un riche bourgeois de Clermont

CATHERINE DE BORNAT . . . . 1461-1473

Fille de noble *Jean de Bornat*, damoiseau, demeurant dans la paroisse de Billom.

CATHERINE DU BOUCHET . . . 1501-1510

Fille d'*Antoine du Bouchet*, seigneur du Bouchet, paroisse de Vertolaye. Nommée le 6 novembre 1501.

MAGDELEINE FAURE . . . . . . 1535-1543

Obtint ses bulles le 10 avril 1535; morte en 1543.

GABRIELLE DU BUISSON . . . . 1543-1564

Nommée en 1543; elle eut ses bulles en 1557; prit possession en 1558; mourut en 1564.

☞ *Antoinette de Rodillon*, appelée aussi *de Montgeorge*, est qualifiée abbesse en 1548. Son droit à l'abbaye n'est pas bien établi; peut-être fut-elle *coadjutrice ?*

LYONE DE ROCHEDRAGON DE MERLE . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1564-1580

Il paraît qu'elle n'obtint pas ses bulles.

ANNE-GABRIELLE DE VILLELUME DE BARMONTET. . . . . . . . . . . . . . 1587

Elle eut ses bulles en 1587; mourut sans prendre possession.

FRANÇOISE DE CHAUSSECOURTE DE CHERDON. . . . . . . . . . . . 1588-1594

Obtint ses bulles et prit possession en 1588.

FRANÇOISE DE DROULHETTE DE CHENONCEAU . . . . . . . . . . . . 1611-1614

Elle obtint ses bulles en 1611; prit possession en 1612. Le chapitre de la cathédrale de Clermont lui intenta un procès, qui l'obligea à renoncer à la crosse en faveur de l'abbesse *Magdeleine du Plantadis*.

MARGUERITE DU CLOUX DE L'ETANG . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1615

Obtint ses bulles, en conséquence d'un brevet du roi en 1615. Il ne paraît pas qu'elle ait pris possession.

MAGDELEINE DU PLANTADIS DE BOISFRANC. . . . . . . . . . . . . . 1614-1644

Nommée par brevet du roi en 1614, sur la démission de la dame *de Chenonceau* qui précède. Elle obtint ses bulles et fut mise en possession en 1615; acquit, en 1627, la moitié de la seigneurie d'Aubière qu'elle aliéna, en 1636, au seigneur *de Sailhant*; commença par bien régir les biens de son monastère, mais, dans la suite, les engagea ou les vendit. Elle voulut reconnaître l'évêque de Clermont pour son supérieur, ce qui lui occasionna de vives discussions avec ses religieuses et les pères Cordeliers de la province de Bourgogne, dont relevait l'abbaye; ceux-ci prétendaient avec raison que le droit de supériorité leur appartenait, et, après avoir déposé l'abbesse de Plantadis par une sentence, nommèrent, à sa place, la dame *de Valans*, abbesse triennale. Un arrêt du Conseil maintint l'ancienne abbesse en 1639. Sa rivale fut déboutée de ses prétentions, ainsi que les Cordeliers.

MARGUERITE-CHARLOTTE DE LA CHETARDIE . . . . . . . . . . . . . . . 1644-1684

Ancienne religieuse à Sainte-Claire de Limoges; nommée abbesse par un brevet du roi en 1644, en conséquence de la démission de madame *du Plantadis*; installée en 1645. Elle eut des démêlés avec les Cordeliers et ses religieuses qui ne voulaient pas la reconnaître pour abbesse; se pourvut au grand Conseil, le siège étant vacant; obtint un arrêt et prit possession civile. En 1646, Rome lui donna des bulles. *Joachim d'Estaing*, évêque de Clermont, la mit en possession. Elle fonda les Claristes de Chadeldon et de Saint-Amand-Tallende, dans la basse Auvergne, et d'Argentat dans le Limousin, en 1650-1651; répara son abbaye et voulut mettre ordre aux affaires de sa communauté, mais les embrouilla davantage. Elle mourut le 19 septembre 1684.

ANGÉLIQUE DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC. . . . . . . . . 1684-1709

Nommée par brevet du roi en 1684; morte le 15 octobre 1709.

CHARLOTTE-THÉRÈSE DE SAINT-JOACHIM D'AGRAIN ou DU GRAIN 1710-1712

Nommée en 1710. Elle appartenait à une famille noble du Puy, en Velay.

☞ *N. de Jonchères*, religieuse dans le monastère de Longchamp, près de Paris, nommée abbesse en 1713, refusa cette dignité.

MARGUERITE DE LASTIC DE SIOUGEAC . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1716-1742

D'abord religieuse dans l'abbaye de l'Eclache (ordre de Citeaux); elle obtint l'abbaye de Sainte-Claire par un brevet du roi; gagna un procès, au sujet d'un bail emphytéotique fait par l'abbesse *du Plantadis* en 1642; ne put obtenir ses bulles en cour de Rome, ainsi que les deux précédentes abbesses, en vertu de l'opposition des pères Cordeliers.

CATHERINE DE LANGEAC . . . 1742-1785

D'abord religieuse en l'abbaye de l'Eclache (ordre de Citeaux); nommée par brevet du roi en 1742; elle prit possession en 1743; obtint ses bulles; fit faire l'inventaire analytique des archives de son couvent, travail anéanti pendant la Révolution en 1793.

MARIE-FRANÇOISE DESCHAMPS 1785-1792

Dernière abbesse. Elle fut d'abord religieuse bénédictine en Normandie; fut nommée abbesse de Sainte-Claire, par brevet du roi, le 27 février 1785; obtint ses bulles au mois d'avril suivant et prit possession le 24 août de la même année. Elle avait 44 ans en 1792.

L'abbaye de Sainte-Claire comptait 25 religieuses en 1723. En 1792, au moment de sa suppression, elle possédait 3,000 livres de revenu et 11 religieuses : les sœurs *Françoise Larvèche, Marguerite Dubot, Magdeleine Beauregard, Thérèse Rigaud, Magdeleine des Champs, Gabrielle de Chauvigny, Michelle Pélissier, Françoise Bonnabrit, Marguerite Boutarel, Anne Calemard* et *Marie Jaby* (ces quatre dernières, sœurs converses ; les autres, religieuses professes.)

Les bâtiments et l'enclos de l'abbaye de Sainte-Claire, situés au-dessous de la place du Poids de ville, près de l'église Saint-Eutrope (1), furent vendus comme biens nationaux et achetés, le 31 octobre 1792, moyennant 96,600 francs par *Vincent Finaud*. Ils sont la propriété, de nos jours, de différents particuliers.

Les armoiries de cette abbaye étaient : *de sinople, à l'image de Saint-Jean-Baptiste de carnation, offrant une crosse d'argent à une abbesse de même.*

## CAPUCINS



**M**athieu de Baschi, cordelier de l'Observance, fonda, en 1525, l'ordre des pères Capucins, qui fut approuvé en 1526. *Mathieu de Baschi* avait pour but de faire observer la règle de Saint-François d'Assise dans toute son exactitude.

C'est au bon roi Henri IV que revient l'idée première d'introduire les Capucins dans la ville de Clermont. Ce monarque, en abjurant le calvinisme, s'était imposé l'obligation de fonder plusieurs couvents dans son royaume. En 1608, il écrivit à *François de la Rochefoucauld*, évêque de Clermont, cardinal, de placer la pierre fondamentale de l'église des Capucins au nom de son fils le Dauphin (plus tard, le roi Louis XIII.) Les échevins de la ville, *Guillaume Fonfreyde*, receveur des tailles à Clermont, *Pierre Augier*, seigneur des Salles, *Abraham Gaschier*, avocat, reçurent une missive du même roi qui leur faisait savoir que le Dauphin leur saurait le meilleur gré d'être les protecteurs et les principaux bienfaiteurs du couvent des Capucins de Clermont, mais la mort, qui arrête tant de projets, vint frapper d'un fer régicide la personne du meilleur des rois, et anéantit ses desseins. Les Capucins furent néanmoins établis à Clermont, la même année par une voie toute différente. *Jacqueline de la Fayette*, fille de Louis, seigneur de la Fayette, et femme de *Guy de Daillon*, comte de Lude et de Pontgibaud, baron du Montel-de-Gelat, gouverneur du Poitou, devint leur fondatrice. Par acte du 26 mai 1609, reçu *Reynauld*, notaire royal à Clermont, elle fit don de la somme de 6,000 livres pour la construction du couvent. *Blardin Barthelmy*, procureur à Clermont, acheta de ses deniers, au prix de 3,000 livres, la place où les Capucins construisirent leur couvent ; il y mit la condition que la municipalité de notre ville dirigerait les travaux. Mme *Le Peintre* venait de faire don aux mêmes pères d'un bel héritage, appelé *Gita*, non loin de Rabanesse. Le 1er octobre 1608, commencèrent les cérémonies en usage

1 Le cloître de l'abbaye de Sainte-Claire occupait une partie de l'emplacement qui longe le côté oriental de la rue Sainte-Claire, au sud de l'église de Saint-Eutrope. Il en reste fort peu de vestiges.

lors de l'arrivée des pères Capucins. Le père *Bazile*, capucin (1), monta en chaire et prêcha d'une manière fort éloquente. On planta ensuite une croix sur l'emplacement acheté par *Blardin Barthelmy*; le 24 décembre suivant, cette croix fut portée processionnellement par le père *Jacques*, capucin, dans l'héritage donné par Mme *Le Peintre*: le président, *Jean Savaron* et son frère, *François Savaron*, procureur du roi, l'official de l'évêque, les échevins, nombre de gentilshommes et une foule considérable suivaient cette procession. La première pierre du couvent fut posée le dimanche 24 mai 1609. Le père *Louis*, capucin, prêcha dans la cathédrale, en présence d'un auditoire très-nombreux et choisi, parmi lequel on remarquait les quatre échevins qui, pour la première fois, avaient revêtu leur robe de damas violet avec le chaperon de satin rouge (2), afin de donner plus de solennité à cette fête. L'église des Capucins fut bâtie la même année. On découvrit, dans ses fondements, le tombeau de l'évêque Rencon (3), ce qui fit penser que ce sanctuaire remplaçait une basilique très-ancienne. La première grand'messe fut célébrée avec pompe dans cette église, le 14 avril 1610, en l'honneur de Notre-Dame. Après l'Évangile, le père *Du Tillet*, capucin, fit entendre des paroles remarquables.

En 1608, une bulle du pape Paul III approuva la confrérie nouvellement établie du Saint-Sacrement de l'autel. Les pères Capucins de Clermont eurent le privilége d'ériger cette confrérie dans tout le diocèse de Clermont et dans les paroisses qui la sollicitaient. Ils usèrent de ce privilége pour un grand nombre d'églises, dans le courant du XVIIe siècle, et firent imprimer à Lyon, chez *Pierre Compagnon*, en 1659, un petit volume in-32, intitulé : « *Recueil des indulgences de la confrérie du Saint-Sacrement de l'autel, par les pères Capucins, missionnaires dans le diocèse de Clermont.* » L'évêque de Clermont, *Louis d'Estaing*, donna son approbation pour cette impression ; elle est datée du château épiscopal de Beauregard, le 12 juillet 1659 (4).

En 1631, les pères Capucins montrèrent un dévouement admirable pendant l'affreuse peste qui désola la ville de Clermont. Les pères *Lazare*, de Saint-Chaumont, *Bazile*, d'Autun, et *Bazile*, d'Ambert, portèrent les derniers sacrements, au péril de leur vie, à ceux qui succombaient et reçurent les testaments ; tous les notaires, sans exception, avaient abandonné la ville.

Les Capucins étaient très-respectés et très-aimés dans la ville de Clermont, où ils procuraient les avantages spirituels les plus marqués. « Ils travaillent, avec autant de succès que d'édification », disait l'évêque de Clermont (*François-Marie de La Garlaye*) dans un mémoire manuscrit de 1767 (5).

Le couvent des Capucins occupait, avant la dispersion de ces pères par l'effet de la révolution de 1793, les bâtiments, situés sur le bord du cours Sablon, à gauche de *la place de l'Étoile*, qui faisait elle-même partie de l'enclos du monastère, ainsi que les jardins situés au-dessous. La construction de ces bâtiments ne laissait rien à désirer : elle présentait un grand corps de logis, qui entourait une cour carrée ; ce corps de logis fut incendié vers l'année 1660 (6). De frais om-

(1) Le père *Bazile*, capucin, est mentionné avec le père *Jacques Fabrissier*, tous deux comme représentants de leur ordre, dans un acte délibératoire de la municipalité de Clermont, du 9 mars 1609, qui nomme *Jacques Ferrier*, père temporel du nouveau couvent et pour « les fabrisseurs » MM. *Vachier*, *Begon*, conseillers, *Declozanges*, avocat et *Blardin Barthelmy*.

(2) Le privilége de porter la robe de damas violet et le chaperon de satin rouge avait été accordé aux échevins de Clermont par le roi Henri IV en 1590.

(3) Fodéré, *Custoderie d'Auvergne*, p. 31.

(4) Je possède, en ma bibliothèque, l'un des rarissimes exemplaires de ce petit ouvrage.

(5) Voir ce mémoire à la bibliothèque de Clermont, mss. sur l'Auvergne, n° 107.

(6) Audigier, *Hist. manuscrite de Clermont*.

brages offraient un grand agrément dans les jardins ; aussi, l'historien Audigier, qui écrivait en 1683, prétendait-il que « l'on ne voyait pas de couvent plus accompli, présentant des dehors plus vastes et plus agréables » (1). Des Capucins italiens étant venus à Clermont, en 1680, à la suite d'un visiteur général, trouvèrent si belle la position de ce couvent, qu'ils la qualifièrent « *le paradis des Capucins : (Conventus Claromontanorum paradisus Capucinorum)* » (2).

En 1767, ce couvent comptait 20 religieux et 5 novices. Parmi les pièces historiques, recueillies par dom *Verdier-Latour*, ancien bénédictin de Saint-Alyre, pièces offertes par ce savant religieux à la bibliothèque de Clermont, nous remarquons, au catalogue de l'Auvergne, le nº 50 des manuscrits ; c'est un petit volume qui renferme les noms des pères Capucins, morts dans le couvent de Clermont, depuis son origine (en 1608) jusqu'en 1791, au moment de sa suppression. Nous y trouvons la mention de quelques pères gardiens ; on sait, en effet, que chaque couvent de Capucins possède, comme supérieur, un *gardien*.

GARDIENS DES CAPUCINS DE CLERMONT.

Le père CHRISTOPHE DE MONTEYNARD . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1777-1782

Le père JOACHIM. . . . . . . . . . . . . . . 1786
Natif de Billom ; mort à l'âge de 55 ans en 1786.

Le père SIDOINE MAURY. . . . . . . . 1790
Né à Clermont ; mort à 66 ans, en 1790.

Le père MICHEL BELLANIS . . . . . . 1791
Lecteur en théologie ; mort à 80 ans, en 1791.

Les pères Capucins de Clermont ont quitté cette ville à la fin de mars ou au commencement d'avril 1791 (3), par l'effet de la Révolution.

## URSULINES



LES religieuses Ursulines reconnaissent pour leur fondatrice la bienheureuse *Angèle* qui, en 1537, assembla à Bresse des jeunes filles et des femmes vertueuses, qu'elle mit sous la protection de sainte Ursule, et dont la principale occupation devait être celle d'instruire les jeunes filles, de visiter les malades et d'aller consoler les affligés jusque dans les prisons et dans les hôpitaux. Le pape Paul III approuva cete institution, en 1544 ; Grégoire III permit d'y introduire la clôture.

Les commencements des Ursulines de Clermont sont dus à trois femmes de modeste condition : *Anne Laurens*, *Marguerite Richard* et *Marie Foissard* qui, n'ayant pas assez de fortune pour être reçues dans une maison religieuse, se réunirent et entreprirent d'enseigner, sous la règle de sainte Ursule, la lecture et l'écriture aux jeunes filles de Clermont. On fixe cette pieuse entreprise à l'année 1613-1614. *Pierre Tourillon*, chanoine de la cathédrale de Clermont, chantre de la Sainte chapelle à Paris, fut vivement touché de l'état de pauvreté de ces trois pieuses filles et leur fit donation de sa maison, par acte reçu *Brugière*, notaire royal, en date du 15 juin 1615 ; elles en avaient déjà pris possession, le 30 avril précédent. Cette maison, donnée par le chanoine *Tourillon*, était située sur l'emplacement occupé, depuis, par le couvent des Ursulines, et, de nos

(1 et 2) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*.

(3) *Bibliothèque de Clermont*, mss. sur l'Auvergne, nº 50.

jours, par les religieuses du Bon-Pasteur. L'acte de donation dit qu'elle était placée dans la paroisse du Port, « *en la rue des Étuves.* » Le généreux chanoine prit en grande considération que ces trois filles avaient alors à leur tête *Antoinette Micolon*, sa nièce, qu'il leur avait donnée pour supérieure, et mit comme condition que les Ursulines « instruiraient les petites filles pauvres et riches en la crainte de Dieu, qu'elles leur apprendraient à lire, à coudre et à travailler à d'utiles et honnêtes exercices convenables à leur sexe ; » l'acte fut passé en présence de plusieurs habitants d'Ambert, pays de la mère *Antoinette Micolon*, supérieure, et de *Sébastien Veysset*, prêtre, « supérieur spirituel desdites filles de Sainte-Ursule » (1). La même année, le conseil de ville de Clermont approuva cette donation et, le 10 avril 1616, les trois pieuses femmes, dirigées par la mère *Antoinette Micolon*, adoptèrent la règle de Sainte-Ursule, entre les mains de *Joachim d'Estaing*, évêque de Clermont (2) ; une bulle, du 7 avril 1620, autorisa le choix de cette règle. *Pierre Tourillon* fut dès lors considéré comme principal bienfaiteur du couvent et comparut souvent dans plusieurs actes, pour représenter ses intérêts ; deux autres personnages, de haute position à Clermont, MM. *Guillaume Fontfreyde*, seigneur du Pradet, receveur du taillon et noble *Jehan Bégon*, conseiller en la senéchaussée et siége présidial, prirent les Ursulines sous leur protection, les représentèrent dans leurs affaires et se qualifièrent *pères temporels* de la communauté. Les premières années du nouveau couvent avaient été très-dures ; les religieuses s'étaient vues dans la nécessité de porter des guimpes de papier (3), en sorte que, par acte du 18 avril 1616, le chanoine *Pierre Tourillon* leur avait aussi légué, en considération de leur pauvreté, une rente de 20 setiers blé seigle et de 4 poinçons de vin clairet, percevables sur sa prébende de chanoine de la cathédrale. Dieu, après avoir envoyé de rudes épreuves, réservait des jours de prospérité aux Ursulines. Les donations nombreuses contribuèrent bientôt à rendre le couvent assez riche pour que, par acte du 11 décembre 1616, reçu *Chazelles*, notaire à Clermont, il pût acheter, au prix de 5,000 livres, dont 1,850 livres payées comptant, un vaste local situé près de la maison donnée par le chanoine *Tourillon*, et composé « d'une maison, d'une grange, d'une cave, d'un cuvage et d'un jardin avec ses dépendances », le tout situé en la paroisse du Port, rue du *Neiron*, « confiné par la *rue Neufve*, de jour », (aujourd'hui, la *rue Villeneuve*) ; le vendeur fut *Charles de Pierrefitte*, seigneur de Bosredon, de Rochevert, de Meymat et du Chier, président trésorier-général de France à Riom (4). Trois ans plus tard, (en 1619), ce local fut agrandi de la maison d'*Halips Ronsier*, acquise au prix de 1,245 livres. Quelque temps après, un père Récollet « très-entendu en architecture », fut chargé de faire un plan pour la construction d'un vaste couvent (5), comprenant « dortoir, réfectoire, cuisine, lessivière (buanderie), four, église, cloître, etc. » *Pierre Leymerie* et *Jean La Noer*, « tailleurs de pierres et architectes de la ville de Clermont », prirent l'entreprise de la construction. La première pierre fut posée, en 1623, par noble *Guillaume Fontfreyde*, seigneur du Pradet, receveur du taillon à Clermont (6). Dès que la communauté fut définitivement installée, elle souhaita d'avoir deux religieuses qui pussent l'instruire dans la règle de Sainte-Ursule. Elle obtint de l'archevêque de Lyon, *Simon de Marquemont*, que deux

(1) Après cette donation, le chanoine *Pierre Tourillon* acheta une autre maison à *Étienne Pascal*, père du célèbre *Blaise Pascal*. Cette habitation était située près de la cathédrale de Clermont « au quartier de la Croix, au derrière de la place de N.-D. de Clermont, joignant à la maison commune de ladite ville et à la maison Nugier. » (Voir *Arch. départementales du Puy-de-Dôme, fonds des Ursulines*, liasse 5e.)

(2) *Origines de Clairmont*, par Savaron, p. 127.

(3) Audigier, *Hist. manuscrite de Clermont*.

(4, 5 et 6) *Archives depart. du Puy-de-Dôme, fonds des Ursulines*, liasse 6e.

Ursulines, sorties du couvent de Lyon, viendraient s'asseoir au milieu d'elles ; l'une, la mère *Clémence de la Présentation*, née *Chardon*, fut leur supérieure pendant douze ans (de 1621 à 1633) et gouverna sa communauté avec une grande sagesse et une grande édification (1). Cependant, le couvent n'avait encore personne qui pût réellement s'en dire le fondateur. *Catherine de Terssat de Lambres*, d'une très-noble maison d'Auvergne, fille d'*Henri de Terssat de Lambres*, seigneur de Fontmarcel, de la Chaize et de *Claude de Margeride*, sœur d'*Henri de Terssat de Lambres*, seigneur de Lambres, de Fontmarcel, de la Chaise et de Borde, marié, le 28 mai 1612, au château de Lambres, à *Françoise d'Aulzon*, fille de François, baron de Montravel et de Renée d'Urfé, se retira tout infirme dans ce couvent, et, par acte du 13 juillet 1630, voulant reconnaître les bons soins des Ursulines, légua à leur communauté la somme de 6,000 livres, se réservant dans l'acte de donation, le titre de *première fondatrice* (2).

Un acte capitulaire du couvent des Ursulines, du 20 mars 1632, fut présidé par la mère supérieure, *Clémence de la Présentation*, née *Chardon*, et composé des sœurs dont les noms suivent : *Marie de Saint-Joseph*, *Dorothée du Saint-Sacrement*, *Anne de la Mère de Dieu*, *Angelle de Jésus*, *Jeanne-Baptiste-Marie de la Croix*, *Claire du Saint-Sacrement*, *Marie de Saint-Charles*, *Marie de Sainte-Magdeleine*, *Thècle de Sainte-Ursule*, *Colombe du Saint-Esprit*, *Angélique de Jésus*, *Antoinette de Jésus*, *Marie de Jésus*, *Claudine des Anges*, *Jeanne de Sainte-Catherine*, *Marie du Saint-Esprit*, *Marie du Saint-Sacrement* : il porte que : « pour subvenir à la dépense extraordinaire, faite en 1631, à cause de la maladie contagieuse qui a esté violente en la ville de Clermont », il a été résolu de vendre le domaine nommé de Meigniat, situé en la justice de Ravel et provenant de la constitution de dot faite à la sœur *Anne Coissard*, fille de *Jean Coissard*, marchand à Besse. Une procuration fut donnée par le couvent à Mlle *Catherine de Terssat de Lambres*, qualifiée « fondatrice du couvent ». Il paraît, en effet, que les Ursulines avaient été fortement décimées par la peste de l'année 1631 : un grand nombre de religieuses étaient mortes victimes du fléau.

Les Ursulines de Clermont devinrent très-nombreuses. Elles donnèrent naissance, en 1637, au couvent de Montferrand, et, en 1651, à celui d'Aigueperse. En 1662, elles comptaient près de 80 religieuses (3), et, en 1683, jusqu'à 100 religieuses. En 1791, elles n'étaient plus que 33 religieuses, non comprise leur supérieure.

Le 17 avril 1681, les Ursulines de Clermont achetèrent la seigneurie du Cendre, près de Clermont ; elles en prirent possession en 1683. On pense que c'est vers l'an 1681 qu'elles s'affilièrent à la congrégation des Ursulines de Paris et en adoptèrent les constitutions (4).

La communauté des Ursulines disparut avec bien d'autres dans la tourmente révolutionnaire de 1793. Au moment de sa suppression, elle était sous la direction des pères de l'Oratoire de notre ville.

Les bâtiments des Ursulines sont très-vastes ; ils se ressentent de l'époque de prospérité de ces dames. Commencés, comme nous l'avons dit, en 1623, ils furent agrandis ou réparés sur les plans d'un architecte clermontois, nommé *Jarton* ; ces agrandissements furent commencés le 19 mars 1700 et achevés en 1704 ; ils coûtèrent 16,961 livres.

(1) *Origines de Clairmont*, par Savaron, p. 127.

(2) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, *fonds des Ursulines*.

(3) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 127.

(4) La maison des Ursulines de Paris, fondée par *Magdeleine Lhuillier*, dame de Sainte-Beuve, fut érigée en ordre religieux, sous la règle de Saint-Augustin, en 1612, par le pape Paul V.

Cet ancien couvent, situé aujourd'hui près du palais épiscopal actuel, dans une rue qu porte encore le nom de *rue des Ursulines*, fut vendu comme bien national pendant la révolution de 1793. La chapelle passait pour l'une des plus belles de la ville.

La maison mère des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, dites du *Bon-Pasteur*, occupe, depuis 1811, année de sa fondation, l'ancien couvent des Ursulines.

Les armoiries des Ursulines de Clermont figurent dans l'*Armorial général de France*, en 1698 : *d'azur, à un nom de Jésus d'or.*

## LISTE DES SUPÉRIEURES DES URSULINES DE CLERMONT.

ANTOINETTE MICOLON . . . . . 1615-1618

Elle s'intitule « *supérieure et régente principale des Ursulines* » en 1615 ; naquit au château des Escures, près d'Ambert (Puy-de-Dôme) le 24 mars 1592. On l'appelait en religion *sœur de Sainte-Colombe du Saint-Esprit*. Elle était nièce du chanoine *Pierre Touillon*, principal bienfaiteur des Ursulines de Clermont et mérite d'être regardée comme l'une de leurs fondatrices. Elle fonda les Ursulines d'Ambert, de Tulle, de Beaulieu, d'Espalion et d'Arlanc et mourut en réputation de sainteté dans cette dernière ville en 1659, laissant quelques ouvrages de piété, entr'autres : *Exercice quotidien, contenant la manière et la méthode de faire toutes choses spirituelles*, etc. Tulle, 1626, in-12. Sa famille était l'une des plus anciennes de la bourgeoisie d'Ambert ; elle avait pour berceau la petite ville d'Aurec, en Velay, et portait pour armoiries : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles d'argent en chef et d'une merlette de même en pointe.*

CLÉMENCE DE LA PRÉSENTATION, née CHARDON. . . . . . . . . . . . 1621-1633

De la famille *Chardon du Ranquet*, qui existe encore en Auvergne.

MARIE DE SAINT-JOSEPH, née DE BOTZ . . . . . . . . . . . . . . . . 1635-1639

Elle est encore qualifiée supérieure en 1651-1659.

MARGUERITE DE JÉSUS-MARIA, née CHRESTIEN . . . . . . . . . . . 1640-1659

C'est de son temps, en 1651, que son couvent fonda les Ursulines d'Aigueperse, monastère établi pour huit religieuses. Le coût de cette fondation s'éleva à 13,050 livres. (1)

CLÉMENCE DE JÉSUS, née DE LA ROUÈRE . . . . . . . . . . . . . . . . 1661-1664

Fille de *Denis de la Rouère*, seigneur de Mautas, bourgeois de Lyon et de *Camille du Bos*. Elle était entrée au couvent le 5 juin 1634.

BENOITE DE LA MÈRE DE DIEU, née VIGIER . . . . . . . . . . . . . . 1667-1674

CLÉMENCE DE JÉSUS, née DE LA ROUÈRE, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . 1683

MARIE DE SAINT-FRANÇOIS, née CISTERNES. . . . . . . . . . . . . . . 1685

MARIE DES ANGES, née AYMOND . . 1692

MARIE DE SAINT-FRANÇOIS, née CISTERNES, qui précède. . . . . . . 1690-1705

Déjà supérieure en 1685.

MARIE-MARGUERITE-JEANNE GONIN . . . . . . . . . . . . . . . . 1708-1710

CATHERINE DE SAINT-AUGUSTIN, née BÉGON. . . . . . . . . . . . . . 1714-1715

MARIE DU BON-PASTEUR, née PASCAL . . . . . . . . . . . . . . . . 1721-1723

CATHERINE DE SAINT-AUGUSTIN, née BÉGON, qui précède . . . . . . . 1727-1728

Déjà supérieure, de 1714 à 1715.

MARIE DU BON-PASTEUR, née PASCAL qui précède. . . . . . . . . . . . . . . 1730

Déjà supérieure, de 1721 à 1723.

MARIE DE SAINT-FRANÇOIS, née JOUVENCEAU . . . . . . . . . . . . . . . 1737

LA MÈRE DU CŒUR DE JÉSUS, née POISSON . . . . . . . . . . . . . . . . 1743-1760

HÉLÈNE DE SAINT-BAZILE, née DE RIBEYRE. . . . . . . . . . . . . . . 1752-1771

Fille de *Charles de Ribeyre*, premier président à la cour des aides de Clermont et de *Magdeleine de Berulle*.

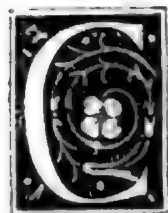
DOROTHÉE LAGULHE. . . . . . 1783-1784

MAGDELEINE TERNIER. . . . 1787-1792

Dernière supérieure ; fille de M. *Ternier*, conseiller à la cour des aides de Clermont.

(1) *Archives départ. du Puy-de-Dôme*, fonds des Ursulines de Clermont.

# ORATORIENS



C'est à un ecclésiastique de Paris, *Pierre de Bérulle*, fait cardinal en 1627, mort l'an 1629 en célébrant la messe, que la congrégation des prêtres de l'Oratoire de France est redevable de son origine, qui remonte à 1613. Déjà, en 1563, saint *Philippe de Néri* avait jeté les fondements de la congrégation des prêtres de l'Oratoire de Rome. Les Oratoriens s'occupaient d'instruire la jeunesse dans leurs colléges et de former des ecclésiastiques dans les séminaires. C'étaient des prêtres qui ne faisaient point de vœux : leurs réglements laissaient aux agrégés autant de liberté qu'il en fallait pour que le bon ordre ne fût pas troublé. L'avocat général *Talon* caractérise avec justice cette congrégation, en disant : « C'est un corps où tout le monde obéit et personne ne commande ».

Les Oratoriens arrivèrent à Clermont, le 4 septembre 1617, à la suite d'une assemblée de ville, qui consentit à leur introduction, peu de temps après les Ursulines. Leurs commencements furent comme ceux des Ursulines : beaucoup de charges et peu de revenus. Ils n'avaient qu'une très-petite chapelle, lorsqu'en 1642 M^me^ veuve *Dalmas de Montdésir*, née *de Ribeyre* et M. *Tubeuf*, son gendre, seigneur de Blanzat, intendant des finances de France, surintendant de la maison de la reine Anne d'Autriche et président de la chambre des comptes à Paris, voulurent être les fondateurs d'une belle église : cet acte de générosité fut le résultat de l'habileté et du savoir faire du père *Charles de Crafforl*, homme fort remarquable, premier supérieur des Oratoriens de Clermont, auquel la congrégation devait la naissance et la vie, car c'est lui qui avait présidé à son berceau. Rien ne fut épargné pour la basilique élevée par M^me^ *Dalmas de Montdésir* et M. le président *Tubeuf*. En 1642, le fils de ce dernier posa la première pierre du monument au nom de la reine Anne d'Autriche (1). Le portail de cet édifice méritait l'attention des visiteurs ; il était orné d'un corps d'architecture composite, formé par deux colonnes, soutenant un entablement et un fronton (2). Le père *de Crafforl* dirigea lui-même tous les travaux ; devenu vieux et infirme, il désigna, en 1644, *Etienne de la Mare*, chanoine et théologal de la cathédrale de Clermont, pour lui succéder dans les importantes fonctions de supérieur de sa communauté, se réservant le pouvoir d'être son assistant.

Les prêtres de l'Oratoire se distinguaient surtout par leur piété et une érudition que tous les écrivains se plaisent à reconnaître. En 1767, ils comptaient en France 75 maisons, en y comprenant leurs colléges et leurs séminaires ; ils furent compris dans la suppression des communautés religieuses, résultat de la grande révolution. Leurs bâtiments étaient situés sur le bord de la rue qui porte encore le nom de *rue de l'Oratoire*, près du couvent des Ursulines (aujourd'hui le *couvent du Bon-Pasteur*). Devenus biens nationaux, une partie fut vendue au sieur *Verdier*, menuisier à Clermont, le 6 mars 1793, moyennant 8,350 francs ; l'autre partie (comprenant l'église) devint la propriété de M. *Collangettes* aîné, marchand à Clermont, le prix fut de 7,530 fr. (acte du 19 janvier 1793).

(1) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont.*

(2) L'église des Oratoriens, vendue comme bien national, en 1793, à M. *Collangettes*, aîné, marchand à Clermont, servit, de 1803 à 1806, à la paroisse du Port. La statue miraculeuse de Notre-Dame du Port y fut alors apportée. Ce monument devint la proie des flammes en 1823; depuis cette époque, il n'a plus été reconstruit et sert à divers usages.

L'*Armorial général de France*, manuscrit de 1698, donne les armoiries des Oratoriens de Clermont, qui étaient : *d'azur, à un nom de Jésus et de Marie, placés l'un sur l'autre et environnés d'une couronne d'épines d'or*.

SUPÉRIEURS DES ORATORIENS DE CLERMONT.

CHARLES DE CRAFFORT . . . . 1617-1644
Premier supérieur. Il fonda le couvent des Ursulines de Montferrand en 1637.

ETIENNE DE LA MARE, chanoine théologal de la cathédrale de Clermont . . . 1644-1662
Deuxième supérieur. Désigné par le père *de Craffort* en 1644.

FRANÇOIS EYMOND . . . . . . . . . . 1662

FRANÇOIS CADOT. . . . . . . . . . . . 1664

JACQUES DE PRADES . . . . . . . . . . 1670

JOSEPH MASSILLON. . . . . . . . . . . 1732
Parent de l'illustre *Massillon*, évêque de Clermont, son contemporain.

LIGIER CHAMERLAT. . . . . . . . . . . 1741

FRANÇOIS DU FOUR. . . . . . . . . . . 1745

Le père PATRICE DE LA VIERGE MARIE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1756

JEAN-PHILIPPE HABERT . . . . 1774-1779

En 1664, la communauté des pères de l'Oratoire de Clermont comptait : MM. *Charles de Craffort*, ancien supérieur, *Etienne de la Mare, Guillaume Petit, Gilles Mabille* et *François Eymond*. En 1723, il y avait, dans ce couvent, 13 ecclésiastiques ; son revenu était alors de 4,300 livres.

## MINIMES



ETABLIS en 1467 par saint François de Paule, les Minimes portèrent d'abord le nom d'*Hermites de Saint-François*, mais leur fondateur voulut par humilité qu'on les appelât *Minimes*, c'est-à-dire les moindres de tous les religieux. Le Pape confirma cet ordre dans son établissement en 1473.

Les Minimes doivent leur origine dans notre ville à deux riches veuves : *Marguerite Saulnier*, fille d'*Etienne Saulnier*, marchand drapier à Clermont, veuve de *François Le Court*, seigneur de Montdory, président en l'élection générale de Clermont, et *Marguerite Picolet*, fille de *Pierre Picolet* et veuve de noble *Guy Durant*, lieutenant-particulier en l'élection de Clermont. Dès le 20 janvier 1620, ces pères avaient obtenu la permission des échevins de Clermont. Ils furent installés à Clermont, au mois de février 1625, par la municipalité de cette ville ; à cette cérémonie, comparut le R. P. *Jean du Bourg*, minime du couvent de Beauregard, en Auvergne, ayant la procuration du père *Jean-Baptiste Bartholy*, provincial dudit ordre en la province de Lyon. En l'année 1626, par lettres des 28 mars et 12 juin, les Minimes de Clermont reçurent une autorisation de l'évêque *Joachim d'Estaing* pour fixer définitivement le local de leur communauté religieuse. Ce ne fut pas sans difficulté, car le chapitre cathédral de Clermont, les autres chapitres et tous les couvents s'y étaient vivement opposés. Le 7 mai 1630, le roi Louis XIII étant à Lyon, donna les lettres-patentes de rigueur. Le 23 novembre 1630, les fondatrices s'obligèrent par un contrat : *Marguerite Saulnier* s'engagea à payer annuellement la somme de 1,000 livres de rente, au capital de 16,000 livres (elle augmenta cette fondation d'un capital de 900 livres, le 16 janvier 1649) ; *Marguerite Picolet* acheta la terre de Commeaux, en la paroisse de Gelles (1).

(1) Gelles, canton de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme).

au prix de 10,000 livres. Les échevins donnèrent une deuxième permission pour l'établissement des Minimes, le 14 juin 1633 ; le même jour, les Minimes prirent possession de leur couvent. Ils se rendirent à cette intention à l'un des angles de la place de *Jaude*, à l'ouest de la ville, où déjà avaient été construits quelques bâtiments à leur usage. Les habitants de Montferrand, apprenant cette prise de possession, s'y opposèrent et firent un procès aux nouveaux venus, en vertu de l'édit de réunion des villes de Clermont et de Montferrand qui portait qu'à l'avenir on ne pourrait plus construire qu'entre Montferrand et Clermont, afin de relier plus facilement ces deux villes. Le roi, par ses lettres du 8 février 1636, permit aux Minimes de rester « au faubourg des Gras », où ils s'étaient installés (1).

En 1636, les Minimes agrandirent leur couvent. Le 23 avril de cette année, ils achetèrent au prix de 3,300 livres à dame *Marie de Laire*, veuve de *François Trottier*, président à la cour des aides de Clermont, un jardin entouré de treilles et une maison attenants à leur chapelle.

Les Minimes de Clermont, que l'on appelait aussi *Minimes de Commeaux*, parce que l'une de leurs fondatrices leur avait acheté la baronnie de Commeaux, par acte du 14 janvier 1640, au prix de 10,000 livres, baronnie qui relevait directement du roi, étaient ordinairement une dizaine de religieux dans leur couvent. En 1767, leur maison était composée de 9 religieux et d'un frère donné (2) ; leur revenu s'élevait alors à la somme de 2,000 livres.

Le provincial des Minimes de la province d'Auvergne résidait d'ordinaire dans le couvent de Clermont. Nous avons relevé les noms de quelques-uns de ces pères provinciaux.

PROVINCIAUX DES MINIMES D'AUVERGNE.

| | |
|---|---|
| JEAN-BAPTISTE BARTHOLY | 1625 |
| ETIENNE AMABERT, docteur en théologie | 1636 |
| ANTOINE CHAUSSE | 1694 |
| ANTOINE THOMAZET | 1696-1720 |
| MICHEL BELAIGUE | 1696, 1702, 1717 |
| PIERRE AMARITON | 1702 |
| JEAN BUISSON | 1715 |
| PIERRE FARMOND | 1731 |
| FRANÇOIS DE VERNIÈRES | 1742 |
| ANTOINE COUBRET | 1773 |
| PIERRE SAUVADE | 1782 |
| ANTOINE COUBRET, qui précède | 1789 |

**BIENFAITEURS DE CE COUVENT.** — *Claudia de Ronzières de Laval*, veuve de *Marcellin Fauquier*, écuyer, seigneur de Villesain, qui fait une fondation, le 25 juillet 1634. — *Catherine Jean*, veuve de noble *Jean Le Court*, seigneur de Vazeilles, qui donne une somme de 150 livres. — Frère *Amable Lactèle*, religieux minime, qui lègue 2,000 livres pour 150 messes, en 1644. — *Jean Eymery*, procureur en cour, qui fonde 15 livres de rente, en 1644. — Honnête femme *Antoinette Audigier*, qui fonde 4 messes et donne 1,000 livres de capital, en 1646. — Demoiselle *Anna Angles*, qui donne la somme de 400 livres, en 1648. — *Gilbert-Anselme Gontard*, seigneur de l'Etang qui, le 26 avril 1648, donne tous les droits qu'il avait contre Me *Jean* et *Philippe Tardes*, de Moulins, à condition que

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds des Minimes de Clermont, liasse 6e.

(2) Etaient Minimes au couvent de Clermont en 1649 : *Antoine Banier*, *Jean Marigny*, *Antoine Maspatier*, *Vital Chassaing*, *Antoine Bonnefoy*. Minimes en 1758 : *Annet Sauvade*, *Jean Guillaume*, *Hilaire Godinot*, *Pierre Sauvade*, *Antoine Imberdis*.

les Minimes feront bâtir une chapelle en leur église et y feront placer ses armes (1).— *Imbert Neyron*, qui donne 30 livres de rente pour deux messes chaque semaine pendant 50 ans ; l'une à l'honneur de saint François de Paule, 1649.— *Jeanne Buisson*, veuve de *Jean Vachier*, écuyer, seigneur de Beaurepaire, qui fait des legs par son testament du 24 juillet 1653.— *Catherine Picaud*, 1653.— M. *Ranvier*, qui donne 300 livres de capital pour une messe chaque année, 9 décembre 1654.— Noble *Jean Dessaignes*, tuteur des enfants de *Jean Vachier*, seigneur de Beaurepaire, 1657.— *Marguerite Vachier*, veuve de noble *Jean Dessaignes*, qui précède, 1666.— « Honnête femme » *Marie de Preux*, veuve de *Nicolas Groslier*, 1666.— Demoiselle *Antoinette Andrieu*, qui donne 200 livres en capital, 1670.— *Anne Tixier*, veuve de *Joseph Aubier*, seigneur de Rioux, qui donne une somme de 120 livres, 1686.— Demoiselle *Anna Moulhard*, qui donne 70 livres de rente, 1690.— *Pierre Concordant*, qui donne 5 livres de rente, 1698.— *Jacquette Belaigue* fille d'*Annet Belaigue*, bourgeois, qui fonde une messe chaque lundi de carême, 1698.— M. *Fayet*, qui fit de grands biens au couvent et fut enterré dans l'église des pères Minimes, à la seconde chapelle, le 20 juillet 1700.— *Jean Le Large*, chanoine de la cathédrale de Clermont, qui fonde 12 messes basses, 1700.— *Antoinette Tixier*, veuve d'*Antoine Jaubert*, de Saint-Gervais, qui donne 100 livres de capital pour une messe par an, 1706.— *Jacques Champclos*, qui donne 6 livres de rente, 1710.— *Barthelmy Olier*, prêtre de Romagnat, qui donne une maison à Romagnat, 1714.— L'intendant d'Auvergne, M. *Lefebvre d'Ormesson*, qui accorde au couvent la permission d'entrer chaque année 6 pièces de vin, sans payer de droits à la ville.

Il parait que le bruit fait par les cordiers, travaillant près de ce couvent, nuisait à ses exercices religieux, car, en 1637, il fut défendu *par la police* de la ville à plusieurs de ces artisans de fabriquer leurs cordes près du couvent des pères Minimes.

Les bâtiments de cette communauté étaient situés, comme nous venons de le dire, à l'un des angles de la place de *Jaude* (à l'angle nord-ouest). Le cloître fut construit en 1702. Me *Annet Jarton*, architecte, en fut l'entrepreneur. En 1731, les bâtiments du couvent furent élevés d'un étage. Devenus biens nationaux, pendant la grande révolution, ils furent vendus de la manière suivante : le bâtiment neuf fut adjugé, le 27 juin 1791, moyennant 16,150 francs à M. *Auguste-Nicolas-Panelier* ; les vieux bâtiments, comprenant le cloître, devinrent, le 26 janvier 1791, la propriété de M. *Pierre Coharde*, ancien notaire à Saint-Flour, habitant à Clermont. Le prix fut de 21,000 francs.

Quant à l'église du couvent des Minimes, nous avons donné tout son historique, pages 293-295. Elle sert depuis le Concordat (1802) à la paroisse de Saint-Pierre-lès-Minimes.

Les Minimes avaient, dans chaque couvent, un *supérieur*, qui prenait aussi le titre de *correcteur*, et quelquefois les deux qualifications.

## CORRECTEURS OU SUPÉRIEURS DES MINIMES DE CLERMONT.

FRANÇOIS SIRMOND . . . . . . . . . . 1636
ANTOINE BANIER. . . . . . . . . 1639-1645
Qualifié *supérieur* en 1642.
JACQUES MATHAREL . . . . . . . . . 1649
GILBERT VERDIER. . . . . . . . . . 1655
CLAUDE DE BREGHOT . . . . . . . . 1661

(1) La chapelle, demandée par *Gilbert-Anselme Gontard*, fut bâtie près du chœur, du côté gauche, en entrant dans la nef. Elle porte, en effet, les armes du donateur. (Voir page 294).

| | |
|---|---|
| ANTOINE TAPHANEL | 1662 |
| BERTRAND VALLON | 1668 |
| ANTOINE DUCHIER, qualifié *supérieur* | 1702 |
| PIERRE PAULET | 1723 |
| PIERRE GASTAL | 1736 |
| JACQUES FARMOND | 1738 |
| Qualifié *supérieur* et *correcteur*. | |
| FRANÇOIS CHATEAU | 1739 |
| JEAN ANDRIEU | août 1742 |
| BONNET MANON | octobre 1742 |
| FRANÇOIS FOURNET | 1745 |
| FRANÇOIS DE VERNIÈRES | 1748 |
| COL | 1756 |
| ANNET SAUVADE | 1757 |
| FRANÇOIS TEYRAS | 1758 |
| CAPRAIS PERGIER | 1762 |
| FRANÇOIS TEYRAS, qui précède. | 1773-1777 |
| ANTOINE VALANÇON | 1781-1782 |
| HILAIRE GODINOT | 1785-1786 |
| GUILLAUME COMPTE | 1787-1789 |
| Qualifié *correcteur* et *supérieur*. | |

## HOSPITALIÈRES



Les religieuses hospitalières, de l'ordre de Saint-Augustin, dont la congrégation fut instituée par M. *Bouray*, prêtre (1), arrivèrent à l'hôtel-Dieu de Riom par les soins des administrateurs de cet établissement, du père *Jean Martin*, prêtre de l'Oratoire, doyen de l'église de Saint-Amable, et par ceux de M. *Blic*, lieutenant-général au présidial de Riom. Le père *Martin* sollicita de M. *de Ribeyre*, lieutenant-général au présidial de Clermont, de formuler la demande au corps commun de Clermont d'un établissement de religieuses de ce genre pour cette ville. M. *Bouray*, fondateur de l'ordre des Hospitalières, se rendit lui-même à Clermont, sur l'invitation de M. *de Ribeyre*, pour s'entendre avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu ; mais, loin de rencontrer le chemin frayé et préparé d'avance, il fut au contraire éprouvé par bien des difficultés qui durèrent trois mois et ne furent renversées que par la protection de l'évêque *Joachim d'Estaing*; au reste, M. de Ribeyre finit de vaincre toute entrave, en offrant de payer, pendant quelque temps, une pension pour la subsistance des nouvelles religieuses. Un contrat fut passé, le 3 avril 1642, avec les échevins et les administrateurs de l'hôpital et approuvé par l'évêque le 6 avril suivant (2) ; on laissait aux religieuses la chapelle de Saint-Barthelmy pour leurs exercices de piété. Quatre religieuses arrivèrent au mois de mai suivant (1642) ; parmi elles, se trouvait la nièce de M. *Bouray*. Plusieurs dames de la meilleure société (M^mes *de Ribeyre d'Opmue, Tubeuf*, etc.) furent au-devant d'elles, à un village près de Riom. Les Ursulines les reçurent dans leur communauté, en attendant que le logement préparé à l'Hôtel-Dieu fût complètement terminé. Le 25 juillet 1642, leur installation eut lieu avec une certaine pompe. Une messe en musique fut chantée en leur honneur par les chanoines de la cathédrale, qui leur firent voir les précieuses reliques de leur église ; elles furent ensuite reconduites processionnellement à l'Hôtel-Dieu.

Quelques années s'étaient à peine écoulées, que les religieuses hospitalières, oubliant le motif de leur venue, s'occupaient plus de leur propre couvent que de soigner les malades. On avait permis d'élever un bâtiment spécial à leur règle; elles le construisirent sur un grand pied. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu s'en préoccupèrent et presentèrent à la cour des Grands Jours,

(1) Voir la *Vie de Monsieur Bouray, prestre, instituteur de la Congregation des religieuses hospitalières de l'ordre de Saint-Augustin*, Paris, *Gabriel Valeyre*, petit in-12.

(2) Ces religieuses obtinrent des lettres-patentes du roi, en 1645 et 1666.

en 1665, un mémoire où ils demandaient que les religieuses rendissent une partie de leur local, afin de loger les pauvres, et que leur nombre fût réduit. La cour des Grands Jours jugea opportun d'obtempérer à ces réclamations et, dans un arrêt du 30 janvier 1665, dont M. *Gonod* fait connaître les considérants, en suite de ses *Mémoires de Fléchier*, donna gain de cause aux administrateurs. Les religieuses refusèrent de s'y soumettre. Il fut convenu que le contrat qui les attachait au service de l'Hôtel-Dieu, serait résilié. Des lettres-patentes de 1665 confirmèrent cet accord et autorisèrent l'établissement des religieuses dans le faubourg de Champeix, près des pères Jacobins. Elles devaient relever de l'évêque de Clermont et se trouvaient complètement en dehors du contrat des échevins. Les Hospitalières quittèrent l'Hôtel-Dieu le 3 mai 1670. Elles prirent possession de leur nouveau local, muni de belles eaux, d'un superbe enclos ; peu de temps après, elles firent construire un bâtiment, orné de deux pavillons et y ajoutèrent une petite chapelle. Afin de se conformer à leur règle, elles firent disposer, dans leur maison, une salle de neuf lits, destinés à recevoir les personnes riches ou de bonne famille auxquelles il faisait peine d'être soignées à l'Hôtel-Dieu, avec toutes sortes de malades.

En 1723, *Louise Epinay*, fille de Michel, marchand, habitant de la Tour-d'Auvergne, fit don « aux pauvres de la salle des Hospitalières » de la somme de 600 livres (1). C'est ainsi que, de temps en temps, quelques personnes charitables augmentaient les revenus de la maison des Hospitalières.

Le couvent des Hospitalières qui, en 1723, comptait 41 religieuses, fut supprimé en 1793 ; ses biens furent réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu, et les bâtiments, situés rue des Jacobins, à gauche en allant à Montferrand, servent actuellement de manutention militaire.

## SUPÉRIEURES DES HOSPITALIÈRES DE CLERMONT.

MARIE DE LA CHARITÉ . . . . . 1647-1648
Qualifiée *prieure*.

MARGUERITE DES ANGES, qualifiée *prieure* et *supérieure*. . . . . . . . . . . . . 1650-1668

CLAUDE DE SAINT-FRANÇOIS, qualifiée *supérieure*. . . . . . . . . . . . . 1669-1670

MARGUERITE DES ANGES, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1674

MARIE DE LA NATIVITÉ . . . . . . . 1680

MARIE DE L'INCARNATION. . . 1681-1685

M. DE LA PURIFICATION . . . . . . . 1662

JEANNE DE LA PRÉSENTATION 1690-1694

MARIE DE L'INCARNATION GARNAULD . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1699

ANNE DE LA PURIFICATION MAUPETIT . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1702

GABRIELLE DE LA SAINTE-TRINITÉ GALOUBIE . . . . . . . . . . . . 1703-1708

MARIE DE LA NATIVITÉ BOUCHERET . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1710
Elle avait pour *sous-prieure*, en 1710, *Gilberte de Saint-Gabriel Trottier*.

GABRIELLE DE LA SAINTE-TRINITÉ GALOUBIE, qui précède. . . . . . . . 1714

MARIE DE LA NATIVITÉ BOUCHERET, qui précède. . . . . . . . . . . . . 1714-1715

ANTOINETTE DES ANGES DUMAS. . 1722

MARIE DU CALVAIRE BOYER . . . . 1738

FRANÇOISE DE SAINT-PAUL DE PREUX . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1747-1748

MARIE DE LA PRÉSENTATION CHELLE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1750

JACQUELINE DE LA CROIX MINGONET . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1754-1755

DAUPHINE DE SAINT-BERNARD BARTHOMIVAT-DESPALEINES . . . . . 1759-1760

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds des Hospitalières de Clermont

JACQUELINE DE LA CROIX MINGONET, qui précède. . . . . . . . . . . . . . 1763-1768
ANNE DE SAINT-AUGUSTIN MAZAIRAT . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1773
ANTOINETTE DE SAINTE-THÉRÈSE DE MONTEYNARD. . . . . . . . . . . 1777-1781
LINE DE SAINT-AMBROISE GALVON . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1782-1786
ANNE DE LA VISITATION PÉTURET . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1741-1745
HÉLÈNE DE SAINT-RÉGIS DE CARMANTRAND DE LA ROUSSILLE, dernière supérieure. . . . . . . . . . . . . . . 1787-1789

## ABBAYE DES BERNARDINES DE L'ÉCLACHE



VNE abbaye de Bernardines, de l'ordre de Citeaux (1), fondée en 1131 (2), dans le lieu désert de l'Eclache (3) en la paroisse de Prondines, près de la petite ville d'Herment, dans les montagnes de la Basse-Auvergne, et à laquelle il est raisonnable de donner pour fondateur *Guillaume VI, comte d'Auvergne* ou *Robert III*, son fils, s'établit à Clermont, en 1647, dans des circonstances fâcheuses que nous raconterons bientôt. Voici, au préalable, les faits chronologiques qui se rapportent à cette abbaye, depuis sa fondation jusqu'à sa suppression, à la fin du dernier siècle.

L'abbaye de l'Éclache, qui brilla d'un vif éclat, du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, resta longtemps sans un mur d'enceinte qui pût la mettre à l'abri des gens de guerre. Par lettres du roi Charles VII, données à Poitiers, le 28 février 1435, elle eut la permission de s'entourer de « murs, fossés, palissades, ponts-levis, portaux, tours, guerrières, barbacanes et autres fortifications. » En 1140, 90 religieuses vivaient en communauté dans ce monastère ; en 1250, il y en avait jusqu'au chiffre énorme de 200 ; ce nombre s'élevait à 100, en 1368 ; à 25, en 1450 ; à 20, en 1558 ; à 17, en 1647 ; à 33, en 1690 ; à 24, en 1728, et à 10 en 1790. On attribue aux guerres des Anglais la différence constatée en 1450 sur le siècle précédent.

L'Éclache était placée sous le vocable de Notre-Dame. Une abbesse, distinguée par une crosse, était la supérieure du monastère, sous la juridiction immédiate de l'abbé de Citeaux. Au-dessous de l'abbesse, étaient une prieure, une sous-prieure, une chantre, une infirmière, une économe, une maitresse des converses et une sacristaine.

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, le relâchement s'introduisit dans l'abbaye. La crosse fut confiée à de jeunes abbesses, que le privilége du frère aîné avait forcées d'entrer au couvent. Le jour de Notre-Dame (21 novembre 1637), sur les onze heures du soir, le feu s'étant déclaré par négligence dans une des cheminées de l'abbaye, communiqua ses bluettes aux toits en paille du cloitre ; en moins d'une heure, l'embrasement fut complet. Après ce désastre, l'abbesse et les religieuses se retirèrent à Clermont, en la rue du Port, dans la maison de *Pierre Peghoux*, riche bourgeois, en attendant que les constructions les plus urgentes fussent terminées.

En 1641, les réparations étant achevées, les religieuses revinrent à l'Éclache ; mais des désor-

(1) *Citeaux*, abbaye du diocèse de Châlons, érigée en 1098 par Saint-Robert, premier abbé du monastère de Molesme, fondé en 1075.

(2) Dom Pierre le Nain (*Essai sur l'histoire de l'ordre de Citeaux*, t. IX, p. 215) indique comme fondées en 1131, les abbayes de Miroir, de Chairlieu, de Longpont, d'*Esclahs* (l'Eclache) et de Châtillon.

(3) L'*Eclache* ou l'*Esclache* est appelé en latin *Esclachia* (XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles), *Lesclachia*.

dres intérieurs s'étant introduits dans le couvent, l'évêque de Clermont, *Joachim d'Estaing*, trouve l'occasion favorable pour faire passer le monastère sous sa juridiction spirituelle et temporelle : il porte plainte au Grand Conseil qui, par arrêt du 8 août 1645, décide « que le monastère de l'Éclache serait transporté dans la ville de Clermont, au lieu plus propre et plus commode, pour y estre establi la réforme, sous la direction du sieur évêque. »

Le 10 janvier 1646, l'abbesse qui, depuis 1644, était allée à Lyon dans un couvent réformé de l'ordre de Citeaux, arrive à Clermont dans un carosse à six chevaux que lui avait envoyé l'évêque de Clermont, en ramène 6 religieuses du couvent réformé de Lyon, et s'installe chez les Ursulines.

6 avril 1646. L'abbé de Citeaux, supérieur immédiat de l'Éclache, s'oppose à l'arrêt du 8 août 1645, obtient arrêt contradictoire, portant surséance d'un mois à l'exécution du premier. L'évêque présente encore au Conseil un mémoire violent dans les premiers jours de mai (1646), exposant que « l'Éclache est en désordre depuis plus de 80 ans, qu'il n'a jamais pu y mettre ordre tant que le cardinal de Richelieu en a été le supérieur général ; que l'abbesse s'est fait enlever en plein carnaval par un jeune cavalier, pour passer en un village, ce qui a occasionné grand scandale, etc... »

L'abbé de Citeaux envoie l'abbé de Bonneval à l'Éclache, où étaient restées les religieuses pendant que leur abbesse était passée à Lyon et à Clermont, lequel donne espérance que l'abbé de Citeaux renversera les projets de l'évêque.

1er mai 1646. L'abbesse *G. de Chabannes*, aidée de son cousin le *marquis de Saint-Priest*, « eschelle les murailles du couvent des Ursulines, sur les 10 heures du soir, pendant que les religieuses chantaient matines. Coiffée d'un chapeau d'homme, enveloppée d'un large manteau, montée à cheval et accompagnée de 4 hommes, elle arrive, le lendemain, dans l'ancien couvent de l'Éclache, sur les 10 heures du matin.

16 mai 1646. Le Conseil déclare que, pour la faute nocturne qui précède, il n'y a pas lieu de priver l'abbesse de son abbaye. L'évêque d'*Estaing*, peu satisfait de sa démarche, excommunie le couvent de l'Éclache, mais lève bientôt cette excommunication.

4 août 1646. Arrêt du Grand Conseil, qui ordonne l'exécution de celui du 8 août 1645. L'évêque envoie ses promoteurs à l'Éclache et des huissiers pour faire signifier l'arrêt. Ceux-ci trouvent, dans le monastère, le sieur *de Chabannes-Curton*, baron de Riom, 20 ou 25 gentilshommes, parents des religieuses, 40 ou 50 fuseliers rassemblés pour empêcher l'exécution de l'arrêt. Les promoteurs croient prudent d'accorder un mois de surséance ; au bout de ce délai, nouvelle résistance, nouveau refus.

8 mars 1647. Arrêt définitif du Grand Conseil, pour le transport de l'abbaye de l'Éclache à Clermont. Le 22 mars suivant, *Claude Vaussin*, abbé de Citeaux, donne pouvoir à *Jean Drouet*, abbé des Pierres, vicaire général de la province d'Auvergne pour son ordre, lequel secondé par le grand-vicaire de l'évêque, devrait « transférer l'abbaye en quelque lieu et maison plus commode, en la ville de Clermont, avec tous ses biens, meubles, revenus, droits, priviléges, et, dans le même monastère, transférer, réformer, corriger, établir, ordonner, instituer, destituer tout ce qui sera jugé devoir être réformé, corrigé, etc. »

Avril 1647. L'abbesse et les religieuses s'installent dans le faubourg de Fontgiève à Clermont, dans une vaste maison qu'elles achètent 24,000 livres, le 20 juin 1647, à Noble *Henri Gaschier*, seigneur de Fontgiève, lieutenant-criminel de la sénéchaussée de Clermont.

1653. L'abbesse *G. de Chabannes* donne sa démission en faveur de sa nièce *Isabeau de Chabannes*; celle-ci engage les religieuses à changer de résidence, prétendant que Fontgiève est malsain.

7 octobre 1654. Frère *Pierre Capolade*, prieur de Bonnecombe visite l'abbaye et déclare que Fontgiève est malsain ; que l'ancien couvent de l'Éclache offre de grands avantages pour le séjour des religieuses : une belle clôture, deux étangs, une grande forêt, etc.

3 mars 1656. Arrêt du Conseil qui condamne l'abbesse *Isabeau de Chabannes* à rentrer à Fontgiève. Profitant de l'absence de l'évêque *Louis d'Estaing*, elle s'était retirée à Prat, sur le penchant de la montagne de Gergovia, dépendant de son couvent, et s'y était revêtue d'habits séculiers

1657. L'abbesse loue *l'hôtel de Montboissier*, au centre de Clermont, pour faire réparer le couvent de Fontgiève.

8 janvier 1658. L'abbesse présente requête au sénéchal d'Auvergne contre certaines personnes qui répandaient le bruit qu'on voulait vendre son couvent de Fontgiève.

22 et 25 janvier 1658. Frère *Pierre Capolade* et *Jacques Pereyret*, official de Clermont, visitent les réparations exécutées à Fontgiève.

22 septembre 1658. Frère *Pierre Capolade* donne l'habit à *Catherine-Angélique de Montmorin-St-Hérem*, nommée coadjutrice de l'abbesse *Isabeau de Chabannes*. Les religieuses ne veulent pas reconnaître la nouvelle abbesse.

18 mars 1659. La bonne entente s'établit entre *Catherine-Angélique de Montmorin* et les religieuses. Celles-ci demandent à passer à l'hôtel de Montboissier, où résidait la coadjutrice.

7 avril 1660. L'abbé de Citeaux autorise *Charlotte de Castille-Chenoize*, religieuse à l'abbaye de Pont-aux-Dames, à établir à Clermont une maison de l'ordre de Citeaux, sous le nom de *Prieuré de N.-D. de la Paix*. Au mois de mai suivant, le roi accorda les lettres-patentes de rigueur.

20 mars 1661. L'évêque et les échevins de Clermont permettent l'établissement du *prieuré de la Paix*. Le nouveau couvent est placé au *faubourg du Cerf*, près des dames Bénédictines.

10 octobre 1654. Qatre ans après l'établissement du prieuré de la Paix, l'abbesse *Catherine-Angélique de Montmorin*, désirant unir son abbaye au prieuré de la Paix, fait venir *Jean-Aymar Frayssinous*, abbé de Bonneval, vicaire général de l'ordre de Citeaux en Auvergne, lequel déclare que le couvent fondé par *C. de Castille-Chenoize* « a un fort beau bâtiment très-clair, un bel air, un jardin, une église, etc. Fontgiève est insalubre, exposé au vent de nuit, fort malsain dans la ville de Clermont, à cause des hautes montagnes. »

11 octobre 1664. Union du prieuré de la Paix à l'abbaye de l'Éclache, faite par l'abbé de Bonneval, *Jean-Aymar de Frayssinous*, ledit prieuré sera désormais appelé « *Abbaye de N.-D. de l'Eclache*. » C'est ainsi que le monastère de l'ordre de Citeaux qui nous occupe, après avoir passé par tant de péripéties dans l'espace d'un demi-siècle, chanta les louanges du Seigneur jusqu'à la grande révolution du siècle dernier. Ce monastère a légué son nom à la rue où il était situé. C'est aujourd'hui *la rue de l'Éclache*.

1670. L'abbesse fait reconstruire une partie de l'abbaye, incendiée en 1637, afin d'y loger le receveur et le fermier. Le coût des dépenses est de 800 livres.

1677. L'abbesse fait rebâtir la grande tour de l'ancien monastère, moyennant un prix fait de 1100 livres.

3 mai 1688. Prix fait, donné par l'abbesse *Catherine-Angélique de Montmorin* à Me *Annet Jarton*, architecte, demeurant à Clermont, moyennant 3,400 livres, d'un corps de logis au prieuré de la

Paix, de la longueur de 48 pieds et de la largeur de 22 pieds, haut de 4 étages (1). Ce corps de logis est achevé en 1689 ; il est « crépi, blanchi et grizé » la même année.

1698. Les armoiries de l'abbaye de l'Éclache : *d'or, à la croix créneléé de sable*, sont enregistrées à l'*Armorial général de France*.

1748. L'abbesse *de la Roche du Ronzet* fait faire d'importantes réparations à son abbaye, à Clermont, ainsi que l'indiquent ses armoiries (*d'azur, a trois bandes d'or*), placées au milieu de la façade, avec la date de 1748.

1er octobre 1792. Vente par la nation, du couvent de l'Éclache, situé à Clermont. Les bâtiments de l'antique monastère, qui existaient encore dans la paroisse de Prondines, furent aussi adjugés, comme biens nationaux, à *Gilbert Jallat*, cultivateur à l'Éclache, moyennant 2,225 francs (acte du 9 germinal an II). Les religieuses furent dispersées par la tourmente révolutionnaire.

Revenu de l'Abbaye : Il se composait de la seigneurie de l'Éclache, comprenant un grand nombre de villages, situés aujourd'hui dans les cantons d'Herment, de Rochefort et de Pontaumur : du domaine de Prat, sur le penchant de la montagne de Gergovia, avec des droits féodaux sur presque tous les villages environnants ; (2) de la seigneurie de Saint-Priest-des-Champs ; du domaine de Chagourdat (donné à l'abbaye, en 1448, par *Robert*, *Gérald* et *Jean Santarel*, frères) (3) : de plusieurs héritages à Saulzet-le-Chaud (4) ; du quart des dîmes de la paroisse de Nadaillat ; d'une rente de 8 setiers de froment sur un moulin à Montferrand ; d'une rente due par la ville de Clermont ; d'une rente sur la terre de Sauriers (5). Tout cet ensemble produisait 3,000 livres, au XIIIe siècle ; 2,000 livres, en 1368. Les droits seigneuriaux de la terre de l'Éclache étaient affermés seuls 4,000 livres, en 1659 ; 2,700 livres, en 1681 ; 3,000 livres, en 1727. La somme totale était de 6,734 livres 10 sous (13,574 francs de notre monnaie) en 1728.

Un relevé, fait en 1743 dans tous les anciens terriers, donne un total de 600 setiers (seigle et avoine) environ. En 1640, le revenu de l'abbaye était divisé en 3 portions égales : l'une à l'abbesse, l'autre pour les religieuses et la troisième pour les réparations du monastère. En 1789, l'abbesse avait 1,500 livres tournois, les religieuses 700 livres, les converses 350 livres.

L'Éclache avait le patronage du prieuré Derses, en Limousin , de l'abbaye de N.-D. de Bussières, en Berry et la nomination de la cure de Saint-Sulpice, en Auvergne.

Voici la liste des abbesses de l'Éclache. Cette série chronologique ne comprend évidemment

(1) Ce corps de logis existe encore à l'angle des rues de l'Eclache et du Chapon. Il fut vendu comme bien national avec l'enclos qui l'avoisine à M. d'*Albiat*, le 1er octobre 1792, moyennant 65,000 francs ; une grange, une cour avec une buanderie et un poulailler furent aliénés, la même année, à *Benoît Gemont* au prix de 7,225 francs ; un petit jardin, faisant partie de l'enclos du couvent, fut vendu à *Jean Bughon*, pour 4,801 francs.

(2) Le domaine de Prat fut vendu par la nation, le 15 janvier 1791, à *Balthazard Blau*, négociant à Clermont, moyennant 88,000 francs.

(3) L'abbaye de l'Eclache fit bâtir une chapelle à Chagourdat, en 1490. Elle nommait un chapelain pour cet oratoire. Ont été chapelains de Chagourdat : *Bertrand de Chagordes*, chanoine du chapitre de Saint-Genès à Clermont, 1490 ; *Bertrand de Laigue*, chanoine de Saint-Genès à Clermont, 1519 ; *Martin Mazolle*, 1528 ; *Jean Périet*, 1529 ; *Gilbert Froment*, 1534 ; *Pierre Busson*, 1535. Une partie du domaine de Chagourdat fut vendue comme propriété nationale, en 1791, à *J.-B Lavigne*, habitant à Clermont, moyennant 4,000 francs ; une autre partie fut achetée, le 26 mars 1791, moyennant 35,000 francs par le sieur *Hotguier*, habitant à Clermont.

(4) Les propriétés de l'Eclache, situées à Saulzet, furent vendues par la nation, le 26 août 1791, à *François Defforges*, meunier à Montferrand, moyennant 10,550 francs.

(5) Cette rente sur Sauriers avait été léguée à l'Eclache, en 1243, par *Robert II Dauphin d'Auvergne*, et *Alix de Ventadour*, son épouse.

que les abbesses depuis *Gabrielle de Chabannes*, qui vit son couvent transféré à Clermont, en 1647. Pour celles qui sont antérieures à cette dernière, depuis la fondation du couvent, nous renvoyons le lecteur, curieux de les connaître, à notre *Histoire de la ville d'Herment*, où se trouve l'historique complet du couvent de l'Éclache et la liste des abbesses, depuis 1199.

LISTE DES ABBESSES DE L'ÉCLACHE, depuis leur arrivée à Clermont.

GABRIELLE DE CHABANNES-CURTON . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1636-1652

Elle est la vingtième abbesse dans la série chronologique du couvent de l'Éclache; était fille de *Christophe de Chabannes*, marquis de Curton, comte de Rochefort et de *Claude Julien* (celle-ci femme de chambre et maîtresse dudit de Chabannes). Elle ne prit possession de son abbaye qu'en 1646, quoique la précédente abbesse (*Marguerite de la Roche-Aymon*) lui eût résigné ce couvent en 1636; sa conduite fut très-légère. Son monastère fut incendié en 1637, puis transféré à Clermont en 1647.

Elle réclama et obtint du pape Innocent X, le 21 avril 1653, d'être relevée de ses vœux de religion, faits avant l'âge et sans avoir été soumise au noviciat d'usage.

ISABEAU DE CHABANNES . . . . 1652-1663

Nièce de la précédente; fille de *Jean Charles de Chabannes*, marquis de Curton, comte de Rochefort et de *Louise de margival*. Elle obtint ses bulles en 1652; prit possession en 1653. Atteinte d'hydropisie, elle mourut dans le couvent de la Vassin (3 mai 1663), qu'elle avait gouverné comme abbesse, avant celui de l'Eclache.

CATHERINE-ANGÉLIQUE DE MONTMORIN SAINT-HÉREM . . . . . . . . . . 1657-1692

Fille de *Gilbert-Gaspard de Montmorin*, marquis de Vollore, seigneur de Saint-Hérem et de *Catherine de Castille-Chenoize*. Elle fit profession dans le monastère de Sainte Scholastique de Billom (ordre de Saint-Benoît), en 1644; fut nommée coadjutrice d'Isabeau de Chabannes en 1657. Pieuse abbesse, d'un caractère énergique, elle fit fleurir la règle de Saint-Bernard et oublier les fautes de *Gabrielle* et d'*Isabeau de Chabannes*, transporta son monastère au *faubourg du Cerf de la ville de Clermont*, en 1664, et mourut le 20 juillet 1692, emportant d'unanimes regrets.

FRANÇOISE DE LA ROCHE DU RONZET . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1692-1721

Fille de *Jacques de la Roche*, seigneur du Ronzet et en partie de Giat (Basse-Auvergne) et de *Gabrielle de la Blanchisse*. Elle mit ordre aux dettes de son abbaye et mourut en 1721.

MAGDELEINE-GABRIELLE DE LA ROCHE DU RONZET . . . . . . . . . . . 1721-1782

Nièce de la précédente, à laquelle elle avait été donnée pour coadjutrice en 1719. Elle était fille de *Jean de la Roche*, seigneur du Ronzet et en partie de Giat et de *Françoise-Antoinette de Bardon*; avait fait profession à l'Eclache en 1709. On conserve aux archives départementales du Puy-de-Dôme trois registres grands in-folios, renfermant l'inventaire analytique des archives de son couvent, qu'elle fit faire de 1742 à 1744. Cette abbesse termina deux grands procès et fut regardée comme la restauratrice de son abbaye.

JEANNE-MARIE DE COMBRES DE BRESSOLLES . . . . . . . . . . . . . . 1782-1790

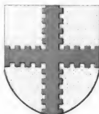
Dernière abbesse. Elle appartenait à une famille noble du Velay; était fille de *Vital de Combres* et de *Marie-Françoise de Colomb de la Tour*; obtint ses bulles le 28 avril 1783 et prit possession le 30 octobre suivant.

En 1862, j'ai présenté au concours de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand un mémoire manuscrit intitulé : *Histoire de l'abbaye de l'Eclache*. Ce travail, qui est aujourd'hui déposé à la bibliothèque de Clermont, a obtenu de cette société savante une médaille d'or (grand module). C'est un manuscrit in-folio, orné de plans, d'armoiries et de lettres du Moyen-Age, peintes en or et en argent; il renferme tous les détails désirables sur ce monastère; je citerai, entr'autres renseignements, la liste de toutes les religieuses du couvent, le dessin de la belle tombe d'une abbesse (XIV[e] siècle), la vue du couvent en 1590. etc.

# Communautés Religieuses


AUGUSTINS


ABBAYE DE CHANTOIN


ABBAYE DE L'ÉCLACHE

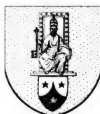


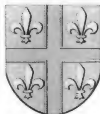
ABBAYE DE ST ALYRE


ABBAYE DE ST ANDRÉ


ABBAYE DE ST CLAIRE


BÉNÉDICTINES

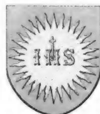

CARMES DÉCHAUSSÉS.


CHAPITRE CATHÉDRAL


CHAPITRE DU PORT


CHAPITRE DE ST GENÈS


GRAND SÉMINAIRE



JÉSUITES



ORATORIENS



URSULINES



VISITANDINES

# BERNARDINES

Des religieuses, de l'ordre de Saint-Bernard, suivirent de près à Clermont l'établissement des Bernardines de l'abbaye de l'Eclache. Elles arrivèrent au nombre de six. Le couvent de ces religieuses fut fondé par celui de Lyon, qui leur donna 10,000 livres et quelques meubles. Le séjour de *Gabrielle de Chabannes*, abbesse de l'Eclache, dans ce dernier monastère, en 1646-1647, dut certainement faire penser à sa fondation. Les nouvelles Bernardines s'établirent au *quartier de la Croix-Morel* et firent ouverture de leur maison, le 9 octobre 1647; elles avaient obtenu, le 25 août précédent, toute autorisation nécessaire de la ville de Clermont, et, le 30 du même mois, celle de l'évêque. Dès qu'elles furent installées, elles s'occupèrent de faire bâtir une église petite, mais ornée avec goût. Leur maison était au contraire dans une proportion peu en rapport avec leurs revenus et leur personnel : c'était un bâtiment très-vaste. Lorsqu'on en creusa les fondements, on découvrit une grande quantité de médailles romaines (1).

La communauté des Bernardines de Clermont comptait, en 1723, 37 religieuses professes et 2,288 livres de revenu. Elle fut supprimée par arrêt du conseil d'Etat, le 24 février 1783, comme ne possédant pas de revenus suffisants pour son existence. Par un autre arrêt du même conseil, en date du 8 juillet 1787, il fut alloué une somme annuelle de 4,500 livres, pour la nourriture et l'entretien des religieuses, indemnité qui devait être diminuée de 300 livres à la mort de chacune d'elles. La révolution de 1793 arriva à temps, pour ne pas voir le couvent complétement dissous par cet arrêt et se chargea d'opérer ce que l'avenir seul devait régler, d'après l'arrêt du 8 juillet 1787.

## SUPÉRIEURES DES BERNARDINES DE CLERMONT.

MARIE DE JÉSUS MARTIN. . . . 1650-1655
ANNE-CLÉMENCE DE RUINES. 1653, 1656, 1663.
CLAUDE-BERNARDE JACQUIN. 1658-1665
JEANNE-CATHERINE CHAMPFLOUR . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1672-1673
CATHERINE-GERTRUDE D'HELIS . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1674-1677
MARIE-MICHELLE GUERRY . . . . 1685
MARIE-JOSEPH GIRARD. . . . . . 1687
FRANÇOISE CHEVALIER . . . . . . . 1693
MARIE-MICHELLE GUERRY, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1698
CATHERINE-SÉRAPHIQUE DES ESCURES . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1699-1706
MARIE BOUCHARD. . . . . . 1710
MARIE-LOUISE REVOL . . . . . . . . 1711
JEANNE DE SAINT-JOSEPH CHEVERLANGES . . . . . . . . . . . . . . . 1718
JEANNE-MARIE BOUCHARD . . 1723-1725
MARIE DE LA CROIX FOURNIER. . . 1741
La mère de SAINT-BERNARD FABRE. 1742
La mère de l'ENFANT JÉSUS MATHAREL . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1748
FRANÇOISE BERNARD. . 1771
ANNE RIBEROLLES . . . . . . . . 1792

Dernière supérieure ; âgée de 86 ans en 1792. Elle avait alors sous sa direction neuf religieuses composant son monastère.

Les bâtiments des Bernardines sont aujourd'hui la propriété du petit séminaire, qui les a agrandis et disposés à son usage.

(1) *Durand*, annotateur des *Origines de Clairmont* par Savaron, possédait, en 1662, la plus grande partie de ces médailles.

# VISITANDINES



Les religieuses de la Visitation de Sainte-Marie de Clermont, appelées aussi Visitandines, ont pour fondatrice la marquise *de Saligny*, qui avait d'abord l'intention de faire venir des religieuses de Bourbon-Lancy, mais la ville fut consultée sur ce choix et préféra des religieuses du couvent de la Visitation de Sainte-Marie de Montferrand, qui avaient alors pour supérieure la vénérable mère *Anne-Thérèse Le Loup*, connue sous le nom d'*Anne-Thérèse de Préchonnet*, leur fondatrice (1), veuve de *Gilbert-Alyre de Langeac*, chevalier, seigneur de Dallet, fille de *Gaspard Le Loup de Montfan*, chevalier, seigneur de Préchonnet et de *Charlotte de Montboissier-Beaufort-Canillac*. Dès qu'elle en fut informée, la pieuse supérieure se hâta de présenter requête à l'évêque de Clermont, pour faire triompher complétement le choix de la ville. Celle-ci donna son assentiment le 28 juillet 1649; l'évêque accorda le sien, le 3 août suivant, par lettre écrite au château de Mozun (2). Les Visitandines arrivèrent dans notre ville le 30 août suivant. Voici la copie de la lettre que l'évêque de Clermont, *Joachim d'Estaing*, adressa à Madame *Anne-Thérèse de Préchonnet* (qu'il appelle *Madame de Dallet*, parce qu'elle était veuve de *Gilbert de Langeac, seigneur de Dallet*), supérieure du couvent de la Visitation de Montferrand, lettre écrite la veille de l'arrivée des religieuses Visitandines à Clermont :

« Religieuse fille en Jésus-Christ, dame *de Dallet*, supérieure du monastère de Sainte-Marie de Montferrand, après avoir donné mon approbation pour l'establissement d'un monastère de votre ordre dans la ville de Clairmont et plus icelluy randre plus authentique, j'ai commis le seigneur *Evesque d'Aulonne* conjoinctement aveq le R. P. *Charles de Crafort* (3), lesquels procéderont ensemble sellon les formalités ordinaires, priant Dieu qu'il luy plaize despartir ses grâces et bénédictions pour son service et sa gloire, demeurant au surplus en ce qui vous concerne en particulier,

votre plus humble et obéissant,

FRANÇOIS, *évêque de Clairmont*. »

Cette lettre porte pour suscription : « *Religieuse dame de Dalet.* » Elle est datée du château épiscopal de Mauzun, le 29 août 1649 (4).

La mère *de Préchonnet* avait donné, pour supérieure à ces religieuses, *Anne-Charlotte Chaslus de Cordès*, et pour assistante, sœur *Angélique de la Grave*. Audigier nous transmet les noms de ces dames : *Anne-Hiéronime Champflour*, *Marie-Anne du Palais*, *Françoise-Catherine de la Motte*, *Marie-Emmanuelle de la Motte*, sa sœur, *Marie-Marguerite Tailhandier*, *Marie-Josephe Morin*, *Marie-Michelle Champflour*, cette dernière novice et une sœur tourière. La mère *de Préchonnet* conduisait la supérieure et les religieuses; l'épouse de M. *de Champflour*, conseiller à la cour des aides, avait été au-devant de ces dames avec plusieurs carosses, et les

(1) La mère *Anne-Thérèse de Préchonnet*, supérieure des Visitandines de Montferrand, qu'elle fonda en 1620, est considérée comme sainte. Il existe plusieurs manuscrits de sa vie, dont l'un, qui a été imprimé en format in-4°, est dû à la mère *Françoise-Magdeleine de Changy*, supérieure des Visitandines à Annecy, mais précédemment supérieure à Montferrand. A l'*Histoire de Montferrand*, nous donnons de nombreux détails sur la mère *de Préchonnet* et son portrait.

(2) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 129

(3) Supérieur des Oratoriens de Clermont.

(4) Cette lettre fait partie des *archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds des Visitandines de Montferrand, cote 1re.

introduisit dans notre ville. Le père *Charles de Craffort*, supérieur des Oratoriens de Clermont, leur fut donné pour supérieur. M. *de Champflour*, conseiller à la cour des aides et M. *Aragonnès*, lieutenant-criminel, les installèrent le 2 septembre suivant (1649), dans une maison de la *rue du Port*. En 1650, Mme de Champflour, dont nous venons de parler, fit une fondation en faveur de ces Visitandines. Un an après, (en 1651), les religieuses achetèrent au prix de 9,000 livres à noble *Guillaume Durand*, conseiller du roi, lieutenant-particulier en l'élection de Thiers, un emplacement composé d'un *maisonnage*, une terre, un jardin, une vigne et un verger, *situés près des Capucins, au-dessous de la tour de Cornery*, près de la tour Notre-Dame et du marché au bois; elles firent bâtir ensuite un couvent dans un très-bel aspect. Les Visitandines de Montferrand avaient donné à cette communauté naissante, la somme de 18,000 livres, qui servit tant à cette acquisition qu'à la construction du couvent; toutefois, il ne faut pas passer sous silence qu'un riche et puissant seigneur vint généreusement au secours des Visitandines. L'évêque de Clermont et les échevins avaient consenti à l'établissement de ce couvent, mais à condition que le monastère de Montferrand ferait la somme de 18,000 livres, destinée à la subsistance de huit religieuses. Messire *Antoine de Gilbertès-Chastelus*, baron de Chambon, gendre de la vénérable supérieure de la Visitation de Montferrand *(Mme de Préchonnet)*, s'offrit d'être la caution des Visitandines pour cette somme, par acte du 12 août 1649, passé à Montferrand, dans « la chambre du parloir du couvent » et signé Me *Robert*, notaire (1).

Des lettres-patentes du roi portent confirmation de l'établissement des Visitandines de Clermont en 1660 et 1691.

En 1701, les Visitandines de Clermont achetèrent à Mme *de Langeac, comtesse de Dallet*, le clos de Malintrat, situé dans la Limagne (2).

En 1723, le couvent comptait 36 religieuses professes, 8 converses et 2 tourières; il avait 43 religieuses en 1792. Ses bâtiments furent vendus comme biens nationaux pendant la grande révolution. Ils sont transformés de nos jours en caserne de gendarmerie; l'habitation du général de division, qui est adjacente à cette caserne, a été élevée dans une partie de l'enclos du monastère. Ces édifices sont situés sur le bord du *cours Sablon*, à l'angle de la *place Michel de l'Hôpital*.

Les armoiries des Visitandines de Clermont figurent dans l'*Armorial général de France* en 1698: elles sont: *d'argent, à une couronne d'épines de sinople, les pointes de gueules, au nom de Jésus d'or, chargeant un cœur de gueules, percé de deux flèches d'or.*

## LISTE DES SUPÉRIEURES DES VISITANDINES DE CLERMONT.

ANNE-CHARLOTTE DE CHASLUS DE CORDÈS . . . . . . . . . . . . . . . . 1649-1655

Première supérieure. Fille de *Claude de Chalus*, baron de Cordès, seigneur d'Orcival et d'*Antoinette de Saint-Priest*.

ANNE-HIÉRONIME CHAMPFLOUR . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1656-1672

Deuxième supérieure, née à Clermont. Entrée au couvent des Visitandines de Montferrand le 1er septembre 1627; fille de *Géraud Champflour*, seigneur de l'Oradoux, conseiller à la cour des aides de Clermont et de *Michelle Tailhandier*. Elle mourut dans le couvent des Bernardines de Clermont, le 26 septembre 1672, mais son corps fut enterré dans l'église des Visitandines.

(1) Le couvent de la Visitation de Montferrand ayant payé la somme de 18,000 livres, l'évêque de Clermont *(Louis d'Estaing)* donna une décharge de la caution du seigneur *de Gilbertès*, le 10 octobre 1655.

(2) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds des Visitandines de Clermont.

JEANNE-MARIE-CHARLOTTE CHAMPFLOUR . . . . . . . . . . . . . . 1681-1692

De la famille de la précédente.

MARIE-MAGDELEINE-ANGÉLIQUE FLORY . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1695-1697

SUZANNE-ANGÉLIQUE REDON 1707-1709

MARIE-MAGDELEINE-ANGELIQUE FLORY qui précède. . . . . . . . . . . . . 1710-1717

MARIE-CLAUDE BOUCHARD . . 1717-1720

JEANNE-FRANÇOISE DE LA VOLPILIÈRE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1721-1722

MARIE-MAGDELEINE MONTORCIER 1722

SUZANNE-ANGÉLIQUE REDON, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1722

JEANNE-FRANÇOISE DE LA VOLPILIÈRE, qui précède. . . . . . . . . . . . . 1723-1727

MARIE-CLAUDE BOUCHARD, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1729

JEANNE-FRANÇOISE DE LA VOLPILIÈRE, qui précède. . . . . . . . . . . . . 1733-1738

MARIE-GERTRUDE GASCHIER. 1739-1741

JEANNE-FRANÇOISE DE LA VOLPILIÈRE. qui précède. . . . . . . . . . . . . 1744-1745

MARIE-MARGUERITE DU FOUR DE VÈZE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1750-1751

MARIE-FRANÇOISE DE LA VOLPILIÈRE. qui précède. . . . . . . . . . . . . 1756-1759

MARIE-MARGUERITE DU FOUR DE VÈZE. qui précède . . . . . . . . . . . . . 1759-1771

MARIE-FLAMINE DE CLARY DE SAINT-ANGEL. . . . . . . . . . . . . . . 1773-1778

MARIE-MAGDELEINE PÉLISSIER DE FÉLIGONDE . . . . . . . . . . 1781-1785

Fille de *Michel Pélisier*, écuyer, seigneur de Féligonde et de *Françoise de Varennes*. Elle mourut, le 11 décembre 1785, âgée de 81 ans; était connue en religion sous le nom de *sœur Sainte-Marie-Christine*.

HÉLÈNE-JÉRONIME DE CHAMPFLOUR . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1786-1788

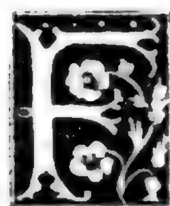
Dernière supérieure; née à Clermont.

**VISITANDINES DITES DE SAINTE-ELISABETH.** — D'autres Visitandines, de la congrégation de Sainte-Elisabeth, qui étaient établies à Montferrand, quittèrent leur couvent pour venir se fixer à Clermont, en 1658, par permission du conseil de ville. Elles achetèrent près du monastère des religieuses Bénédictines, non loin des pères Capucins, par acte du 27 mars 1658, divers immeubles appartenant à *François Laborieux*, bourgeois de Clermont; le prix de la vente était de 11,500 livres (1). Trompées dans l'attente d'une somme qui leur avait été promise, elles sortirent bientôt de leur nouveau domicile pour se fixer au *quartier de la Jaffe*, dans le faubourg de Fontgiève (2). Durand, l'annotateur des *Origines de Clairmont*, remarque à ce sujet que la ville était devenue trop facile pour la création de nouveaux monastères et semble lui reprocher l'infortune des Visitandines de Sainte-Elisabeth. Il est probable que ces dames n'eurent pas plus de succès dans leur nouveau local, car le silence le plus complet règne sur leur sort depuis cette époque.

(1) Les religieuses qui comparaissent dans cette vente sont : La mère *Bonaventure de Saint-François*, supérieure, les sœurs *Françoise de la Vie de Dieu*, *Magdeleine de Notre-Dame*, *Hélène de Saint-Ignace*, prieure, *Claude du Saint-Sacrement*, *Marguerite du Sauveur*, *Marie-Magdeleine de la Passion*, *Claudine de Saint-Michel*, *Angélique de la Passion*, *Marie de la Trinité*. Voici en quoi consistaient les immeubles acquis par ces dames : « Un jardin entouré de murailles et un jardin bas, dans lesquels il y a une grange, chambre haulte et basse y joignant, et dans le costé de midy du jardin hault, il y a une maison neufve, composée de cuvage, chambre basse, cabinets, cuisine, deux montées et degré en pierre et aussi esdits étages bas, deux chambres haultes, une chapelle, galerie, beauregard, cabinets et encore dans ledit jardin hault, une treille; le tout situé hors la ville de Clermont, quartier des Capucins, joignant la voie commune estant entre le jardin et le passage du couvent des pères Capucins de jour. »

(2) *Origines de Clairmont*, p. 131.

# BÉNÉDICTINES

ONDÉ en 1650 par le monastère des Bénédictines réformées de Sainte-Scholastique de Billom (1), qui avait alors pour prieure *Scholastique de Castille de Chenoize*, laquelle contribua par son zèle à ce pieux établissement, le couvent des Bénédictines de Clermont, sous le vocable de saint Joseph, fut autorisé par le conseil de ville, le 27 juillet 1650; l'évêque *Joachim d'Estaing* avait donné son consentement le 23 du même mois. Les religieuses prirent possession de leur local le 8 septembre suivant. Des lettres-patentes du roi confirmèrent cet établissement en novembre 1666. Un arrêt du Parlement ordonna l'enregistrement des mêmes lettres, le 15 février 1669.

En 1723, le couvent des Bénédictines de Clermont comptait 32 sœurs de chœur, 2 converses et 3 novices; il avait, en 1792, 47 religieuses, en y comprenant la supérieure. Ses bâtiments étaient situés en la *rue Saint-Benoit*; ils occupaient l'emplacement de l'*enclos Chabrol*, qui est l'une des plus agréables positions de la ville, et furent vendus comme biens nationaux pendant la Révolution.

L'*Armorial général de France*, dressé en 1698, donne les armes des Bénédictines de Clermont. Elles sont : *d'argent, à une sainte Scholastique de carnation, vêtue en religieuse de l'ordre de Saint-Benoit, c'est-à-dire de sable, tenant une crosse d'or*. Le sceau du couvent portait pour emblème la même sainte tenant une crosse.

## LISTE DES PRIEURES DES BÉNÉDICTINES DE CLERMONT.

UGARDE DE CHASLUS DE CORDÈS . . . . . . . . . . 1650-1652

Première prieure. Elue en 1650; morte en 1652. Elle était fille de *Claude de Chaslus*, baron d'Orcival et de Cordès et d'*Antoinette de Saint-Priest*.

HILAIRE DE SAINT-MAUR DE VERDONNET . . . . . . . . 1652-1658

Elue le 22 juin 1652.

AGNÈS DE CHAMBERTY . . . . 1658-1661

HILAIRE DE SAINT-MAUR DE VERDONNET. . . . . . . . 1661-1667

Réelue en 1661.

SERAPHINE DU PRAT DES CORNETS . . . . . . . . . . 1667-1670

Fille de *Jean-François du Prat*, seigneur des Cornets et de *Françoise de Lugdides de Chalendras*.

HILAIRE DE SAINT-MAUR DE VERDONNET . . . . . . . . 1670-1672

Réelue en 1670.

MATHILDE CHAULIAGUET 1687. 1695-1697

MARGUERITE DE SAINT-BENOIT, née ROCHENOUX. . . . . . . . 1697-1698

Fille de *Jacques Rochenoux*, commis à la recette des tailles à Mauriac en 1672 et de *Marguerite Périer*. Elle avait pour sous-prieure, en 1697, *Mathilde Chauliaguet*

MATHILDE CHAULIAGUET, qui précède, qualifiée *supérieure*. . . . . . . . . 1700

Elle avait pour sous-prieure, en 1700, *Flavie Durand*.

ROSE-ANGÉLIQUE CHARDON . . . . 1705

MARGUERITE DE SAINT-BENOIT ROCHENOUX, qui précède. . . . . . . . 1708-1711

ROSE-ANGÉLIQUE CHARDON, qui précède . . . . . . . . . . 1713-1714

MATHILDE CHAULIAGUET, qui précède . . . . . . . . . . 1714

MARGUERITE DE SAINT-BENOIT ROCHENOUX, qui précède. . . . . . . . 1714

(1) Le monastère de Bénédictines de Sainte-Scholastique de Billom fut fondé en 1621 par *Charlotte de Montmorin Saint-Hérem*, prieure de Marsat, près de Riom. Lors de l'établissement des Bénédictines de Clermont il s'engagea, par contrat du 27 juillet 1650, à la somme de 15,000 livres.

ROSE-ANGÉLIQUE CHARDON, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1716
MATHILDE BOUCHARD . . . . . 1718-1723
Elle avait pour sous-prieure, en 1720, *Mary Paty*.
MARGUERITE DE SAINT-BENOIT ROCHENOUX, qui précède . . . . . . . . . . . 1727
MATHILDE BOUCHARD . . . . . 1730-1732
MARGUERITE DE SAINT-BENOIT ROCHENOUX, qui précède. . . . . . . . . . . 1732
ELÉONORE-FLAVIE TEILLARD. 1735-1738
Elle avait pour sous-prieure, en 1738, *Marguerite de Saint-Benoit Rochenoux*, déjà prieure.
MARIE DE JÉSUS DAVID. . . . . . . . 1741
ELÉONORE-FLAVIE TEILLARD, qui précède. . . . . . . . . . . . . . . . . 1743-1747
MARIE DE SAINT-AUGUSTINE LASSALLE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1749-1752
MATHILDE DU BOUCHET . . . . 1755-1757
MARIE-JOSEPH BRUN . . . . . 1761-1766
AGNÈS RECHIGNAT . . . . . . . 1767-1770
Fille de *Jean Rechignat*, avocat en parlement; sœur d'*Annet-Jean Rechignat*, seigneur des Marands, conseiller au présidial de Clermont, puis conseiller à la cour des aides de la même ville, marié le 17 février 1760, à *Jean-Marie Talemandier de la Vaissière*.
DOROTHÉE DUCROHET . . . . . 1773-1776
AGNÈS RECHIGNAT, qui précède 1778-1784
La mère de SAINT-RÉGIS, née JULHE . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1784-1788
Elle avait pour sous-prieure, en 1785, *Dorothée Ducrohet*, qui précède.
JÉROME DE LA FARGE . . . . . . . . 1791
Fille de *Guillaume de la Farge*, conseiller à la cour des aides de Clermont.

## AUGUSTINS-DÉCHAUSSÉS

Des Augustins-Déchaussés, dits *Hermites de Saint-Augustin*, dont l'ordre remonte à l'année 1256 et fut réformé en 1588 au chapitre général tenu à Madrid, Augustins-Déchaussés que l'on nommait à Paris *les petits Pères*, furent reçus à Clermont en juin 1655. Ces religieux faisaient partie de la province du Dauphiné. Dans un chapitre de leur ordre, tenu à Grenoble le 16 avril 1655, il leur avait été permis de s'établir à Clermont. Le 22 juin suivant, le conseil de ville de Clermont les avait autorisés (1), grâce aux recommandations de la reine Anne d'Autriche et de M. *Tubeuf*, président en la chambre des comptes à Paris. Sitôt que les ordres mendiants, et même toutes les communautés religieuses, qui déjà étaient fixées à Clermont, apprirent l'intention des Augustins-Déchaussés et l'autorisation du conseil de ville, ils présentèrent requête à l'évêque pour refuser son autorisation (cette requête est du 25 juillet), mais l'évêque passa outre (2). Il fut convenu avec la ville que les nouveaux moines ne mendieraient pas, ce qu'ils observèrent quelque temps; mais, dit l'annotateur des *Origines de Clairmont* (Durand), « les bienfaits secrets ne pouvant suffire à l'entretien de 8 religieux, ils furent contraints de prendre la besace » (3), ce qui leur fut permis. Le père *Louis*, un des leurs, bon prédicateur, contribua beaucoup à leur faire obtenir cette faveur. A cette époque, il existait au nord de la ville, au bas de la *place Saint-Hérem*, hors des murailles de la ville (sur l'emplacement de la route qui conduit à Montferrand), une vaste maison, dite de *Gaillon* ou de *Chateau-Gaillon*, c'est là que les Augustins fixèrent leur communauté, afin de res-

(1) *Arch. depart. du Puy-de-Dôme* fonds des Augustins-Déchaussés, liasse 3e.

(2) Les Augustins-Déchaussés avaient fait placer en reconnaissance, sur la porte de leur couvent, les armes de M. *Tubeuf* et celles de M. *de Moras*, intendant d'Auvergne ; ce dernier avait posé la première pierre de leur « batiment neuf » en 1751. (Voir *Calendrier d'Auvergne* pour 1762, p. 96.)

(3) *Origines de Clairmont*, p. 131.

pecter leur promesse faite à la ville de ne pas s'établir dans l'intérieur de son enceinte. Le 21 avril 1657, le roi étant à Compiègne, accorda les lettres-patentes nécessaires à cet établissement.

Les Augustins-Déchaussés de Clermont avaient à leur tête un *prieur*. Leur chapelle était fort petite. L'évêque de Clermont avait permis à ces pères, le 4 novembre 1655, de célébrer la messe dans un petit oratoire provisoire.

Du temps de l'historien Audigier, en 1683, les bâtiments des Augustins étaient tributaires de l'eau d'un égout, descendant de la place de *la Poterne*, qui leur occasionnait souvent des réparations très-dispendieuses.

En 1767, le couvent des Augustins était composé de 11 religieux. Son revenu, la quête annuelle comprise, s'élevait à la somme de 2,450 livres. Peu d'années auparavant (vers 1751), ces pères avaient fait construire un beau bâtiment (1), dont M. *de Moras*, intendant d'Auvergne, avait posé la première pierre.

Les Augustins étaient chargés dans notre ville du soin des prisons; ils servaient d'aumôniers dans plusieurs communautés religieuses et travaillaient avec fruit au saint ministère. D'après l'*Armorial général de France*, en 1698, ils portaient pour armoiries : *D'azur, à 3 croix d'or, posées 2 et 1*. Victimes des fureurs de 1793, ils se dispersèrent à tout jamais et bientôt aussi furent dispersées les pierres de l'édifice, dans lequel, pendant plus d'un siècle, ils avaient chanté les louanges du Seigneur. Une partie de leurs bâtiments fut vendue comme propriété nationale, le 17 avril 1792, au maire de Clermont (M. *Sablon*) moyennant 1,926 francs. Sur l'emplacement de ce couvent, a été créée la *place Saint-Hérem*, et, dans la partie du nord, la route qui conduit à la gare.

LISTE DES PRIEURS DES AUGUSTINS DE CLERMONT.

| | | | |
|---|---|---|---|
| GÉLASE DU NOM DE JÉSUS . . . . . | 1660 | MATHIEU DE SAINTE-MAGDELEINE | 1724 |
| MATHIEU DE SAINTE-GENEVIÈVE. | 1679 | ANTOINE PUY . . . . . . . . . . . . . | 1772 |
| CLAUDE DE SAINTE-ELISABETH . . | 1685 | FRANÇOIS-XAVIER PORTAL . . . . | 1778 |
| SILVESTRE DU NOM DE JÉSUS . . . | 1694 | | |

# DAMES DE LA RETRAITE



Au commencement du XVIII^e^ siècle, il se forma dans notre ville, près de la place de *la Poterne*, sous le titre de *Dames de la Retraite*, une maison religieuse dont l'ordre a été fondé par M^me^ *de Miramion* (2). Elle était composée d'une association de dames veuves et de demoiselles âgées. Ces dames ne prononçaient aucun vœu particulier, menaient en commun une vie retirée et récitaient l'office de la Vierge. Les supérieurs

(1) Etat des communautés religieuses d'hommes du diocèse de Clermont, mss. de la bibliothèque de Clermont, n° 107.

(2) Cette femme, qu'ont rendue célèbre sa beauté, sa vertu, son long veuvage, cette pieuse dame, qui fonda une maison de filles vouées aux soins des malades, filles sans vœux religieux et sans costume particulier et qu'on appela « les Miramiones » se nommait *Marie Bonneau*. Elle épousa, en 1645, dans l'église de Saint-Jean de Grève à Paris, *Jean-Jacques de Beauharnais*, seigneur de Miramion, conseiller au Parlement, qu'elle perdit, dit-on, alors qu'elle avait 16 ans à peine. Elle mourut, âgée de 67 ans, le 24 mars 1696, au quai des Tournelles, dans la maison qu'elle avait établie.

du grand séminaire de Clermont avaient la direction de cette maison, qui était située dans la paroisse de Saint-Ferréol. Plusieurs fois l'an, on y faisait des retraites où l'on admettait les femmes (1). La révolution française fit disparaître cette maison, dont les dépendances furent vendues par la nation, le 5 février 1793, à *Benoît Gemont*, entrepreneur de bâtiments à Clermont, moyennant 24,000 francs.

Déjà, du temps du président *Savaron* (en 1608), la plupart des dames veuves de Clermont avaient l'habitude de se retirer dans un couvent, après la mort de leur mari. La *Maison de la retraite* venait combler une lacune qui s'était fait sentir depuis longtemps.

LISTE DES SUPÉRIEURES DES DAMES DE LA RETRAITE DE CLERMONT.

MARIE-MARGUERITE DE VARENNES, . . . . . . . . . . . . . . . . . morte en 1752

Fille d'*Etienne de Varennes*, seigneur de Boisrigaud et de *Jeanne Carmantrand*. Elle mourut le 12 juillet 1752, âgée de 70 ans et fut enterrée en l'église paroissiale de Saint-Bonnet.

MAGDELEINE BOUCHARD . . . . . . 1755

Morte le 4 avril 1755. Enterrée en l'église paroissiale de Saint-Bonnet. Elle appartenait à la famille des *Bouchard*, seigneurs de Murol et des Salles, dont nous donnons la généalogie dans cet ouvrage.

MARIE-ANNE PÉLISSIER DE FÉLIGONDE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1776

Nièce de *Marie-Marguerite de Varennes*, qui précède : fille de *Michel Pélissier*, seigneur de Féligonde et de *Françoise de Varennes*. Elle mourut le 12 juin 1776, âgée de 67 ans et fut enterrée en l'église paroissiale de Saint-Bonnet.

ROSE DES CHASTRES, veuve DE LA FAYETTE. . . . . . . . . . . . . . . . 1785

Veuve de *Claude Etienne*, seigneur de la Fayette, bourgeois de la paroisse des Molles en Bourbonnais. Elle était entrée dans la maison de la Retraite en 1769 et mourut le 31 mai 1785, âgée de 85 ans ; elle fut enterrée dans l'église de St-Bonnet.

## MAISON DE LA CHASSE ou SÉMINAIRE DE S^T^-AUSTREMOINE



CETTE maison était plutôt un établissement de bienfaisance qu'une véritable communauté religieuse. Fondée en 1731, dans le faubourg de Fontgiève, pour les prêtres infirmes et les missionnaires, elle sera l'objet d'une notice détaillée au chapitre des *Établissements de bienfaisance*.

Clermont possédait encore avant 1789 :

Les *sœurs de Saint Vincent-de-Paule*, chargées de desservir l'Hôtel-Dieu, depuis 1675, et dont les services étaient inestimables ;

Les *frères de la Charité* (ordre de Saint-Jean-de-Dieu), appelés pour desservir l'hôpital de la Charité en 1696 ;

Les *sœurs de Saint Genès* (de la *Congrégation de Saint-Vincent de Paule*), introduites dans notre ville vers 1703, dans la paroisse de Saint-Genès, où elles rendaient de grands services ;

Les *sœurs de Nevers*, qui arrivèrent à Clermont en 1703, dans la paroisse du Port, et qui étaient fort appréciées ;

Les religieuses de la *Congrégation de Saint Joseph*, chargées du Refuge depuis 1723.

Nous donnerons l'historique de ces dernières communautés religieuses au chapitre qui traite des établissements de bienfaisance.

(1) *Calendrier d'Auvergne* pour 1762, p. 100

# COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

DEPUIS LE CONCORDAT (1802)



Frères de la Doctrine chrétienne. — Capucins. — Jésuites. — Ursulines. — Hospitalières du Bon-Pasteur. — Visitandines. — Sœurs de Nevers. — Sœurs de Saint-Genès. — Sœurs de la Miséricorde. — Sœurs de Sainte-Marie de l'Assomption. — Sœurs de N.-D. de Bon-Secours. — Sœurs du Sauveur et de la Sainte-Vierge. — Petites Sœurs des Pauvres. — Sœurs de l'Immaculée Conception.

## FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE



Les frères de la Doctrine chrétienne, qui ont été introduits à Clermont en 1817, par une souscription ouverte le 12 novembre, seront l'objet d'une notice détaillée au chapitre de l'*Instruction publique*. Nous verrons qu'ils ont établi un noviciat, en 1824, dans une partie des bâtiments de l'ancien couvent des Jacobins, grâce à une commission de bienfaisance qui put réunir la somme nécessaire à l'acquisition de cet immeuble, au moyen d'une donation faite par onze souscripteurs.

## CAPUCINS

Des pères Capucins ont été installés solennellement à Clermont, le 12 décembre 1856. L'évêque de notre ville présidait à cette cérémonie. Le couvent de ces pères est placé près du Jardin botanique, à l'angle du cours Sablon et du boulevard du Taureau. La chapelle a quelque chose de sévère et de simple à la fois qui convient à l'oratoire d'un monastère.

Les pères Capucins possèdent dans ce couvent une bonne bibliothèque, composée principalement de livres choisis sur la théologie et l'histoire ecclésiastique. On s'accorde à reconnaître qu'ils rendent à la ville des services spirituels nombreux et appréciés.

## JÉSUITES

Les pères Jésuites ont un *noviciat* dans notre ville, à l'angle de la rue Bansac et de l'avenue Centrale. Ils sont arrivés à Clermont, le 28 mai 1860. La chapelle, construite en style roman, avec beaucoup de goût, sur les plans du R. P. *Pailloux*, a été commencée en 1863 ; la bénédiction en a été faite par Monseigneur *Féron*, évêque de Clermont, le 31 juillet 1864.

La Compagnie de Jésus a pour fondateur saint Ignace de Loyola (1), né en 1491 au château de Loyola, en Biscaye, mort en 1556, lequel fit ses premiers vœux à Paris, le 15 août 1534, dans l'église de Montmartre, avec saint François-Xavier. Ignace de Loyola présenta au Pape Paul III, en 1538, un projet sur son Institut. Le pape rédigea des Constitutions, en 1543. Les Jésuites se répandirent, en 1550, en Sicile, en Afrique et en Amérique. Ils obtinrent du pape Jules III, une nouvelle bulle de confirmation. Toutefois, ils n'avaient encore aucun établissement en France, lorsque *Guillaume du Prat,* évêque de Clermont, leur donna son hôtel, situé à Paris, rue de la Harpe, où ils se retirèrent (1550) en attendant les lettres-patentes qu'ils sollicitèrent auprès du roi Henri II. Un décret fut rendu contre eux, en 1554, par la faculté de théologie de Paris, et, en 1594, un arrêt du parlement de Paris les bannit de France. Henri IV donna un édit, en 1603, pour leur rétablissement. En 1618, un arrêt du Conseil permit aux Jésuites le droit d'enseignement dans tout le royaume. Au mois de novembre 1764, un édit du parlement de Paris, confirmé au mois de mai 1777, expulsa de nouveau ces pères de la France. Ils y sont rentrés après la Révolution.

## URSULINES

Cette congrégation cloîtrée date du commencement du XIX^e^ siècle. Après la révolution française, l'idée de fonder un couvent d'Ursulines à Clermont revient à M. *Micolon de Guérines,* vicaire général de ce diocèse. Ce vénérable ecclésiastique, qui conservait pieusement la mémoire d'*Antoinette Micolon,* sa parente, l'une des fondatrices des anciennes Ursulines de Clermont, eut l'idée de doter notre ville d'un couvent d'Ursulines. Il fit acheter, à cette intention, en avril 1807, par MM. *André d'Aubière, Chardon du Ranquet* et *Bellaigue de Bughas,* l'ancien couvent des Bénédictins de Saint-Alyre, qui était alors occupé par des militaires. MM. André d'Aubière, du Ranquet et Bellaigue de Bughas parurent seuls dans l'acte de vente, mais l'acquéreur véritable était M. *Micolon de Guérines,* que ces honorables citoyens secondaient de leurs libéralités. Une ancienne religieuse Ursuline, *la mère Bravard,* née à Arlant (Puy-de-Dôme), dite en religion *de Saint-Pierre,* fit son entrée dans le couvent, le 13 janvier 1807. Elle en fut désignée la première supérieure et mourut en 1837, à l'âge de 86 ans. En 1810, un décret impérial autorisa l'existence des Ursulines de Clermont et leur permit l'exercice des fonctions de l'enseignement (2).

Les bâtiments de cette communauté ont été commencés en 1819 et achevés en 1837. En 1821, on bénit la chapelle; depuis cette époque, un grand nombre de saintes filles, cachant sous un nom religieux la noblesse de leur sang, ont pris le voile dans ce couvent, où elles ont appris l'exemple de l'abnégation du monde.

Les religieuses Ursulines ont, à côté de leurs bâtiments, un superbe enclos, celui des anciens Bénédictins de Saint-Alyre, dans lequel se trouve le monticule appelé *la Terrasse* ou *le Calvaire,* élevé, vers 1754, par *Léger Lefebvre,* abbé de Saint-Alyre, et qui était désigné anciennement sous

(1) *Ignace de Loyola* a été canonisé par le pape Grégoire XV le 12 mars 1622.

(2) Les religieuses Ursulines ont établi depuis un pensionnat de demoiselles internes, qui jouit d'une grande réputation et dans lequel les meilleures familles s'empressent de faire élever leurs enfants. Elles ont aussi ouvert des écoles gratuites pour les jeunes filles de la classe indigente.

le nom de *la Rochette*; elles en ont pris possession, sous la forme d'une cérémonie religieuse, le 16 juillet 1854 (1). Cet enclos leur a été vendu, par M. *Tourraud*, au prix de 100,000 francs.

Le couvent des Ursulines compte aujourd'hui environ 60 religieuses.

## HOSPITALIÈRES DU BON-PASTEUR

La congrégation des *Hospitalières de Saint-Joseph*, dite du *Bon-Pasteur*, fondée à Clermont, en 1811, occupe les bâtiments des anciennes Ursulines. La maison de Clermont est mère de l'ordre. Elle se compose d'environ 40 dames, qui ont un pensionnat renommé et une école pour les sourdes-muettes. Le noviciat de la congrégation a été établi, en 1816, à Montferrand. De nombreuses maisons de cette congrégation ont été créées dans le département. Les religieuses du Bon-Pasteur ont, depuis 1842, la direction de la maison du *Refuge*, fondée par M. *Chartier*, curé de la cathédrale de Clermont, et dont nous parlerons au chapitre des Établissements de bienfaisance.

## VISITANDINES

Les Visitandines conservaient précieusement le souvenir de leur ancien couvent de Clermont, anéanti par l'orage de 1793. Dès que les jours devinrent meilleurs, elles songèrent à rétablir cette pieuse retraite. En conséquence, la mère *Marie-Marthe Cousserand*, professe de la Visitation de Brioude, accompagnée de 4 religieuses professes du même monastère, donnèrent naissance à ce cloître, le 16 juin 1824. La mère *Anne-Augustine Ceyrat*, de Clermont, professe de Brioude, succéda à Mme *Cousserand*, en 1830, en qualité de supérieure.

Le couvent des Visitandines de Clermont occupe la partie septentrionale des bâtiments des pères Jacobins. Ces dames, qui comptent environ 40 religieuses, possèdent l'ancienne chapelle des pères Jacobins, chapelle fondée en 1219, et qu'elles ont fait restaurer avec un goût remarquable. Elles ont un pensionnat de demoiselles internes. Le 17 février 1844, une délibération du conseil municipal de Clermont a donné un avis favorable pour que cette maison religieuse fût considérée par l'État, comme établissement public destiné à l'enseignement (2).

## SOEURS DE NEVERS

Les sœurs de la Charité chrétienne, de Nevers, dont la congrégation a été autorisée à Nevers par des lettres-patentes du roi Louis XIV, du mois de juin 1680, furent appelées à Clermont, en 1703, dans la paroisse du Port et le quartier de Saint-Laurent, par la marguillerie de cette paroisse, grâce à une fondation faite par *François de Ribeyre*, premier président à la cour des aides de Cler-

(1) Voir *Annales de l'ordre de Sainte-Ursule*, 2 vol. gr. in-8° imprimés à Clermont-Ferrand en 1857. Consultez l'historique du couvent de Clermont, qui renferme de nombreux détails pour les temps modernes.

(2) *Registres des délibérations municipales de Clermont*, année 1844.

mont, mort en 1695, et sa sœur *Françoise de Ribeyre*, épouse de *Claude Dauphin*, trésorier de France à Riom. Par un traité du 12 mars de cette année (1703), reçu Me *Fongoux*, notaire royal à Clermont, il fut pourvu à l'entretien et à la nourriture de deux sœurs, « pour le service et soulagement spirituel et temporel des pauvres de la paroisse du Port » ; la marguillerie s'engageait à la somme annuelle de 280 livres, qui bientôt fut élevée à celle de 300 livres. Un second traité, du 13 septembre 1740, passé entre la même marguillerie et sœur *Maydeleine de la Croix Balhan* « supérieure générale de la congrégation de la Charité et Instruction chrétienne de Nevers, » joignit une nouvelle religieuse aux deux établies en 1703 ; il fut accordé à cette troisième sœur, pour elle et celles qui la remplaceraient une rente de 150 livres. Quelques riches habitants de Clermont firent des legs à la nouvelle communauté. Nous devons citer : 1° *François Pascal*, prêtre, prieur de Termes et de la Faye, qui lui donna une rente de 25 livres par son testament olographe du 24 octobre 1721 ; 2° *Marie Dumas*, fille du seigneur de Rabanesse, qui lui fit un legs d'une rente de 30 livres par son testament du 29 février 1788 ; 3° *Marguerite Périer*, nièce de l'illustre *Blaise Pascal*, qui donna 100 livres de rente par un codicille du 23 mai 1721 ; 4° la somme de 500 livres léguée par *Jean-Baptiste de Ribeyre*, seigneur de Nébouzat, conseiller à la cour des aides de Clermont, mort en 1740 ; 5° *Pierre Bellaigue*, conseiller au présidial de Clermont qui, le 24 avril 1748, donna une rente de 24 livres.

Les trois sœurs de Nevers furent obligées de quitter la ville de Clermont quelque temps après le 9 mai 1793 (1). Elles sont revenues plus nombreuses en 1820. Leur maison est située dans la rue du Sauvage, donnant dans celle du Port, presque en face de l'église de Notre-Dame. Ces religieuses sont chargées de distribuer des aumônes dans la paroisse du Port, sous la direction du bureau de bienfaisance ; elles font des quêtes tous les mois, à domicile, dirigent des écoles et une salle d'asile. Avons-nous besoin d'ajouter qu'elles rendent de grands services ?

## SŒURS DE SAINT-GENÈS

Les *sœurs de Saint-Vincent de Paule*, qui ont pour fondatrice (1633) la vénérable *Louise de Marillac*, veuve d'*Antoine Le Gras*, secrétaire de la reine Marie de Médicis (ce dernier né à Montferrand), furent appelées, au nombre de deux, à la même époque que les sœurs de Nevers, vers l'année 1703, dans la paroisse de Saint-Genès ; de là leur nom de *sœurs de Saint-Genès*. Elles arrivèrent dans notre ville sur l'initiative de la marguillerie de la paroisse, grâce à trois hommes de bien, lesquels s'engagèrent à faire la somme de 6,000 livres nécessaire à la rente de 300 livres qui leur était allouée, savoir : *Jean Le Court*, seigneur de Vazeilles, conseiller à la cour des aides, 4,000 livres ; M. *Périer* (2), 1,000 livres ; le curé de Saint-Genès (3), 1,000 livres. Les sœurs de Saint-Genès étaient spécialement chargées, avant 1789, de distribuer des aumônes dans la paroisse de Saint-Genès ; les marguilliers de leur paroisse avaient le droit d'inspection dans leur maison (4). *Pierre Audigier*, chanoine de la cathédrale de Clermont, leur fit un legs de

(1) *Registres des délibérations municipales de la ville de Clermont*, année 1793.

(2) Il s'agit très-probablement de *Louis Perier*, seigneur de Bien-Assis, doyen du chapitre de Saint-Pierre à Clermont, mort en 1713.

(3) Le curé de la paroisse de Saint-Genès, en 1703, était *Guillaume Pagès*.

(4) *Calendrier d'Auvergne* pour 1762, page 103.

50 livres, dans son testament du 6 octobre 1738; sœurs *Elisabeth Larue* et *Magdeleine Hanuche* donnèrent quittance de ce legs, le 24 mars 1745. Aux plus mauvais jours de la Révolution, les bonnes sœurs de Saint-Genès reçurent l'ordre de se retirer de la ville, en vertu d'un arrêté de la municipalité du 9 octobre 1793 (1). Toutefois, grâce à M. *Monestier*, qui était alors maire de cette ville, elles purent continuer leurs services, mais en quittant leur costume religieux. Après l'orage, elles revinrent plus nombreuses; constatons avec douleur que la Terreur ne respecta pas plus les biens des pauvres que ceux des riches, car plusieurs propriétés de la communauté, situées dans la Limagne, avaient été vendues comme bien national.

Les sœurs de Saint-Genès habitent, de nos jours, comme avant la Révolution, la paroisse de Saint-Genès. Leurs bâtiments sont situés en la rue Saint-Vincent. Ces dames dirigent des écoles et une salle d'asile; elles ont le soin des aumônes de la paroisse et sont placées sous la direction du bureau de bienfaisance. Tout le monde les aime et les estime. Qui pourrait ne pas vénérer ces femmes de haute vertu?

## SOEURS DE LA MISÉRICORDE

Les *sœurs Hospitalières de la Miséricorde*, dont la maison mère, fondée à Billom en 1806 (2), a été approuvée par un décret du gouvernement du 14 décembre 1810, ont été établies à Clermont, en 1836, dans les anciens bâtiments des Carmes-Déchaussés, à côté de la maison de retraite des missionnaires, pour faire élever gratuitement une quarantaine de jeunes orphelines. Leur communauté porte le titre de *Maison de la Providence*. Dès le 13 septembre 1826, en vertu d'une délibération, le conseil municipal de Clermont avait émis le vœu que des sœurs de la Miséricorde donneraient leurs soins à l'école de la Maternité; mais ce soin a été dévolu aux sœurs de la Congrégation de Saint-Joseph.

## SŒURS DE SAINTE-MARIE DE L'ASSOMPTION

Les *sœurs de Sainte-Marie de l'Assomption* ont été appelées à Clermont au mois de janvier 1836, par M. *Mestre*, curé de Saint-Pierre-lès-Minimes. Elles ont jeté les fondements de l'asile du Bois-de-Cros, pour les aliénés des deux sexes, dont nous parlerons bientôt au chapitre des Établissements de bienfaisance. Elles suivent la règle de Saint-Augustin. Leur maison de Clermont est mère de l'ordre.

## SOEURS DE N.-D. DE BON-SECOURS

Les *sœurs de Notre-Dame de Bon-Secours* ont été fondées, en 1840, sur la paroisse de N.-D.-du-Port, en la rue des Aimé, par M. *Antoine Mouillaud*, curé de cette paroisse. C'étaient alors de

(1) *Registres des délibérations municipales de la ville de Clermont*, année 1793.

(2) La *Communauté de la Providence* ou des *sœurs Hospitalières de la Miséricorde* a été fondée à Billom, en 1806, par une société de pieuses filles dont le but était de se consacrer à l'éducation de la jeunesse et aux soins des malades, sous la direction de Mme *Groisne*, leur première supérieure.

braves filles qui gardaient les malades ; mais ce n'est qu'en 1857, qu'elles ont pris l'habit religieux, et que, par décret impérial, elles ont été légalement reconnues et autorisées comme communauté religieuse. Leur but est de soigner les malades surtout pendant la nuit, soit riches, soit pauvres, et ceux-ci gratuitement. Elles s'occupent aussi de confectionner et de blanchir les linges d'église, aubes, rochets, etc. Elles sont, en ce moment, au nombre de 24, et 6 d'entre elles restent au petit séminaire pour raccommoder le linge et les vêtements des élèves, et pour soigner, à l'infirmerie, les enfants malades. Ces bonnes sœurs rendent de grands services et ont gagné la confiance de toutes les familles de la ville.

## SOEURS DU SAUVEUR & DE LA SAINTE-VIERGE

La fondation de la *communauté du Sauveur et de la Sainte-Vierge*, à Clermont, sur la paroisse du Saint-Cœur-de-Marie (Saint-Eutrope), en la rue Neuve Sainte-Claire, remonte à 1846. La maison-mère a été créée à la Souterraine (Creuse) par Mme *Joséphine du Bourg*, en religion *sœur Marie de Jésus*. Ces religieuses, dont la robe est bleue, de là leur nom de *sœurs bleues*, s'adonnent aux œuvres suivantes : instruction et éducation des jeunes filles ; classes gratuites pour les filles pauvres ; toutes les œuvres de charité : hospices, secours à domicile, salles d'asile, ouvroirs, etc. Dans la paroisse de Saint-Eutrope, en dehors des classes nombreuses pour l'enseignement des jeunes filles, elles ont un ouvroir et sont chargées des secours à domicile.

## PETITES SOEURS DES PAUVRES

C'est à Saint-Servan, près de Saint-Malo, en Bretagne, grâce à M. l'abbé *Le Pailleur*, vicaire de cette paroisse, né à Saint-Malo, que prit naissance, en 1840, l'institution des *Petites Sœurs des Pauvres*, dont le but éminemment philanthropique est de soigner les vieillards qu'elles admettent moyennant une somme minime. Les Petites Sœurs arrivèrent à Clermont, le 21 mai 1861. Elles s'établirent d'abord comme elles purent, dans une modeste habitation. Au mois d'octobre suivant, (1861), elles prirent possession de la maison de Champfleury, jadis fief du comté de Clermont, au nord de la ville, dans le quartier des Bughes, dans une propriété de cinq hectares, entourée de murs. Les Petites Sœurs des Pauvres comptent aujourd'hui 77 maisons en France et 60 vieillards dans leur asile de Clermont (1). On ne saurait trop dire combien ces vénérables filles méritent l'estime et combien est salutaire l'aumône donnée pour leurs pauvres vieillards.

## SOEURS DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

Le 8 décembre 1854, jour même où fut proclamé le dogme de l'Immaculée Conception, une maison fut achetée, rue Sous-la-Tour-Notre-Dame, 14, par M. l'abbé *François Bastier de Meydat*, chanoine honoraire et secrétaire particulier de Monseigneur l'évêque, pour être employée à de

(1) Voir *Histoire des Petites Sœurs des Pauvres*, par *Félix Ribeyre*, 1869, in 12, p. 248-250.

bonnes œuvres. Le nom de *Maison de l'Immaculée Conception* lui fut donné à raison de la connivence. Le 26 janvier 1859, Monseigneur *Féron*, évêque de Clermont, bénit la chapelle érigée sous le vocable de l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge Marie.

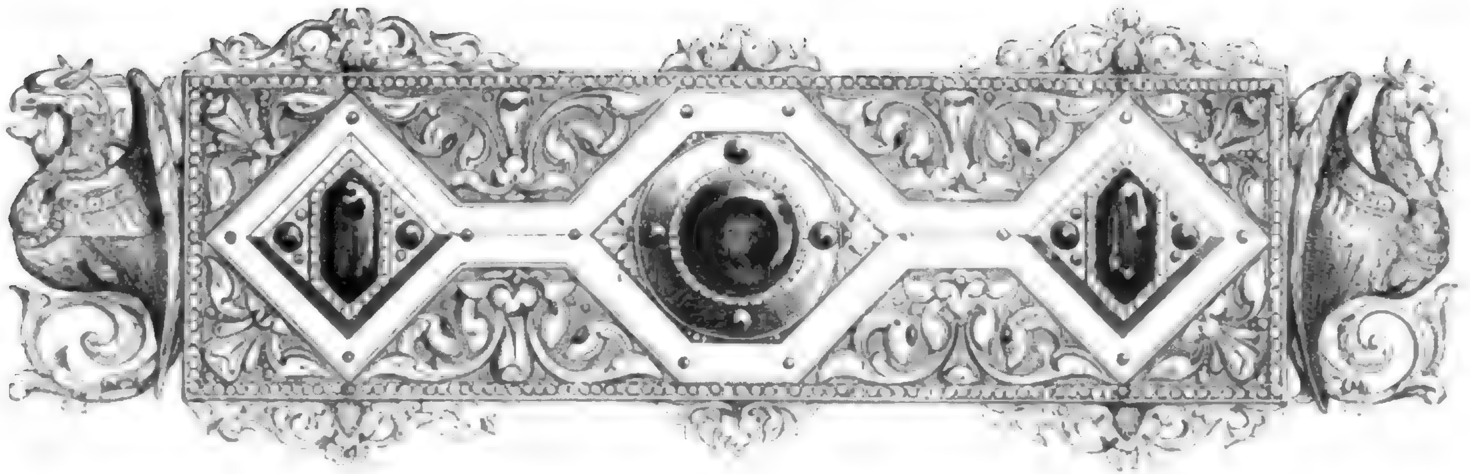
La communauté prit naissance, le 27 avril 1864, dans la personne de Mlle *Marie Boutarel*, originaire de Pontgibaud qui, ce jour-là même, prononça ses vœux entre les mains de Monseigneur et fut nommée par lui *fondatrice et supérieure des religieuses de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu*. Elle reçut le nom de *Marthe-Marie* (1). Toutefois, l'inauguration proprement dite de la communauté n'eut lieu que le 8 décembre de la même année (1864).

Cette nouvelle congrégation a principalement pour but : 1° de recueillir pendant quelques jours, les personnes désireuses de se retremper dans la pratique des vertus solides, en suivant les exercices d'une retraite ; 2° d'offrir un asile aux filles vertueuses, appelées à entrer en condition et qui, de nos jours plus que jamais, sont exposées à tant de dangers ; de les instruire de leurs devoirs, de les former au service, afin de les confier ensuite à des familles où elles peuvent trouver de bons exemples et en même temps des conditions avantageuses pour leurs intérêts temporels ; 3° de soutenir et encourager différentes associations de personnes séculières, en les groupant autour d'un centre commun, destiné à leur communiquer un même esprit et une même direction.

(1) La R. M. *Marthe-Marie* est décédée le 25 février 1868.



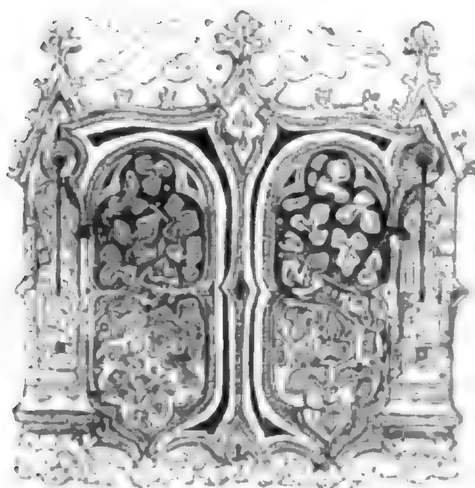




# PROTESTANTS & ISRAÉLITES

Le protestantisme s'introduit à Clermont (1535). — Gaspard de Montmorin-Saint-Hérem, gouverneur d'Auvergne, empêche le massacre de la Saint-Barthelmy dans notre province (1572). — Le conseil municipal de Clermont donne le nom de ce magistrat à la place des Augustins (1820). — La ville de Clermont prête l'église des Carmes aux Protestants pour leur culte (1792). — Fondation de l'église protestante de Clermont en 1827. — Inauguration du temple protestant (11 novembre 1827). — Il est transféré en la rue Sidoine Apollinaire (1830). — Liste des pasteurs de l'église réformée de Clermont-Ferrand. — Église libre (culte protestant). — Sa fondation (1857). — But de cette dernière. — Érection de la chapelle évangélique (1861). — Les Juifs de la ville d'Auvergne habitent le bourg de Fontgiève et lui donnent leur nom. — Académie israélite de Fontgiève (VI[e] siècle). — Destruction de la synagogue de Fontgiève par les Chrétiens (VI[e] siècle). — Le monticule de Montjuzet, propriété des Juifs (954-1073). — Son étymologie. — Montant de la taille (impôt) des juifs d'Auvergne en 1287. — M. *Israël Wael* fait construire une synagogue à Clermont dans l'impasse Saint-Pierre (1780?). — Transfert de cette synagogue. — Détails sur la communauté des israélites de Clermont. — Liste des présidents et des ministres officiants de cette communauté.

## CULTE PROTESTANT



ous les détails qui concernent l'origine du protestantisme dans notre cité figurent précédemment à l'histoire générale de Clermont (V. p. 73 et suivantes). Nous avons vu qu'il y avait des Luthériens dans notre ville dès l'année 1535. Nous avons parlé des luttes sanglantes qui divisèrent les Catholiques et les Protestants sous le règne de Charles IX. Nous ne reviendrons pas sur cette époque néfaste. Ajoutons, en passant, un nouveau fleuron à la couronne civique de *Gaspard de Montmorin Saint-Hérem*, cet honnête gouverneur d'Auvergne qui eut le courage d'empêcher à Clermont et dans notre province le massacre de

la Saint-Barthelmy. Reconnaissons qu'en 1820 le conseil municipal de Clermont n'a fait que rendre hommage à la mémoire de cet homme de bien en donnant son nom (celui de *Saint-Hérem*), à l'ancienne *place des Augustins*.

En 1792, l'église des pères Carmes, devenue propriété nationale, et acquise, l'année précédente, par la ville (1), fut accordée aux Protestants pour l'inauguration de leur culte. M. *B.-S. Frossard*, pasteur de l'église réformée de Lyon, y prononça, le 15 avril de cette année, un discours de circonstance qui a été conservé (2). Les Protestants n'eurent leur culte organisé à Clermont qu'à partir de l'année 1827, ainsi que nous allons le dire.

**ÉGLISE NATIONALE.** — L'église protestante de Clermont a été fondée en 1827. Le 23 août de cette année, M. *d'Allonville*, préfet du Puy-de-Dôme, écrivit à M. *Montandon* pour lui annoncer qu'il venait de soumettre à l'approbation du ministre de l'intérieur, l'arrêté pris, le 14 du même mois, par le Maire, à l'effet d'autoriser l'exercice du culte protestant dans la maison *Malcal*. Le ministre, par une décision du 31 octobre (1827) autorisa la réunion des protestants de Clermont en assemblée de prières, en nombre illimité d'individus. Le 11 novembre suivant, M. *Montandon* fils inaugura le temple protestant de cette ville. Une foule de coreligionnaires de Clermont et des environs assistaient à cette cérémonie (3). Le 25 du même mois, un procès-verbal fixa l'organisation du culte récemment inauguré. Les Protestants louèrent d'abord un local pour leurs assemblées et entretinrent leur pasteur; mais la nouvelle communauté obtint bientôt du gouvernement un pasteur salarié par l'État (décision ministérielle du 22 mai 1828) et, du consistoire de Lyon, d'être reconnue comme une de ses succursales; enfin, le 2 septembre 1829, une ordonnance royale l'érigeait en *oratoire protestant*.

Le 21 octobre 1830, le *Consistoire local* de l'oratoire de Clermont-Ferrand ayant acheté un immeuble, situé rue Sidoine Apollinaire, dont le prix fut plus tard payé par l'État (décision ministérielle du 16 août 1841), la célébration du culte protestant fut, avec l'approbation du maire (17 mars 1830), transférée dans ce local.

Le décret du 26 mars 1852, portant réorganisation du culte protestant, a entraîné dans l'une de ses dispositions, un changement dans l'appellation de l'Eglise. Le décret du 10 novembre, en créant la division consistoriale actuelle, a fait de l'oratoire protestant de Clermont, relevant alors du consistoire de Lyon, une paroisse du consistoire de Saint-Etienne (Loire.)

LISTE DES PASTEURS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE CLERMONT-FERRAND.

I. MONTANDON fils . . . . . . . . . 1827-1830

Il eut la plus grande part à la fondation de l'Eglise réformée de Clermont-Ferrand; c'est lui qui inaugura le temple protestant de cette ville le 11 novembre 1827.

II. JEAN VIGUIER, bachelier en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1830-1849

Nommé par ordonnance royale du 7 février 1830.

III. GEORGES COLLINS, bachelier en théologie. . . . . . . . . . . . . . . . . 1850-1861

Nommé par décret du président de la République du 29 août 1850. Il a publié : *Le jubilé dans l'Eglise réformée de Clermont, Sermons et prières*; Paris, 1859, in-8°.

IV. JACOB-FREDERIC MOEBUS, bachelier en théologie . . . . . . . . . . . 1861-1862

(1) C'est aujourd'hui l'église paroissiale de Saint-Genès-les-Carmes.

(2) Bibliothèque de Clermont, catalogue de l'Auvergne, imprim. n° 614. Ce discours, imprimé à Riom, a 40 pages, in-8°. — M. le pasteur *Frossard* a publié : *De l'influence de la liberté sur les mœurs*; Riom, an II, in 8°.

(3) F. Reynard, *Ephemérides d'Auvergne*, p. 384

Nommé par décret impérial du 1er février 1861.

V. SAMUEL HARDY, bachelier en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1862-1865

Nommé par décret impérial du 31 décembre 1862.

VI. FRANC-EMILE BLEYNIE, bachelier en théologie. . . . . . . 1865. — pasteur actuel.

Nommé par décret impérial du 14 mars 1865.

**ÉGLISE LIBRE.** — Fondée vers 1857, par M. *Abraham Charbonnay*, qui la dirige encore aujourd'hui, cette Eglise se compose de Protestants, pour la plupart sortis du catholicisme et se rattache à l'Union des Eglises Evangéliques de France qui, ne voulant pas se placer sous la tutelle de l'État, subsistent par leurs propres ressources et s'administrent à leur guise. Leur chapelle, dite *chapelle évangélique*, construite en 1861, est située rue Haute Saint-André, au fond de la rue Blatin.

# CULTE ISRAÉLITE

Si nous étudions l'histoire des Juifs depuis l'ère chrétienne, nous ne tardons pas à nous apercevoir qu'ils furent pendant longtemps isolés du reste de la population des villes, et qu'ils occupaient généralement un quartier, un faubourg ou une rue d'une cité.

Séparés des chrétiens et habitant alors le bourg (1) de Fontgiève *(fons Judaïcorum)*, auquel ils ont donné leur nom, les Juifs formaient une communauté considérable dans la ville d'Auvergne au VIe siècle. A cette époque, ils avaient à Fontgiève une *Académie*, c'est-à-dire une école, où des rabbins et des docteurs, savants théologiens, enseignaient la langue hébraïque aux jeunes gens de leur religion.

Nous trouvons ce document intéressant dans plusieurs citations du livre saint des Juifs, appelé le *Talmud*, qui fut rédigé au milieu du VIe siècle. Saint-Gal, évêque d'Auvergne, mort en 554, fut pleuré de tout le peuple, et estimé des Juifs de la cité d'Auvergne qui, après sa mort, portèrent des torches à ses funérailles. C'est Grégoire de Tours, contemporain de ce fait, qui nous l'apprend. L'évêque Saint-Avit (571-594) chercha à convertir les Juifs de la ville d'Auvergne. Etant arrivé à faire embrasser la religion du Christ par l'un d'eux, il lui donna le baptême un jour de Pâques. Ce néophyte, vêtu de blanc, marchait en procession avec les Chrétiens, lorsqu'un autre juif, jaloux de sa conversion, lui jeta de l'huile puante sur la tête; le peuple indigné voulait lapider le coupable, mais l'évêque l'en empêcha Le jour de l'Ascension suivant, on se porta en foule à la synagogue, et on la démolit de fond en comble. Le lendemain, Avit exhorta encore les Juifs à se convertir ; après trois jours de réflexion, plus de 500 vinrent se faire baptiser (2).

Fontgiève resta le quartier des Juifs pendant tout le moyen-âge. Le monticule de Montjuzet, couvert d'excellents vignobles, qui fournissent le meilleur vin des environs de Clermont, était leur propriété. En 954, ce monticule portait le nom de *mons Judæorum* (Montagne des Juifs) et, en 1065-1073, celui de *Mons Judaïcorum* (Montagne des Juifs) (4). En 1339, Fontgiève est appelé « *le lieu de Font-Juifs* ».

(1) Fontgiève était jadis un bourg complétement séparé de Clermont. Ce n'est que depuis le milieu du siècle dernier qu'il a fini par s'unir à lui et qu'il est devenu un faubourg de cette ville.

(2) *Vie de Saint-Avit, évêque*

(3) *Inventaire des Chartes des archives départementales du Puy-de-Dôme, antérieures au XIIIe siècle*, par M. Cohendy, p. 11, 51.

Au XIII[e] siècle, les rois de France autorisèrent les Juifs à résider dans leur royaume moyennant un impôt considérable. C'est ainsi qu'en 1287 les Juifs d'Auvergne payaient une contribution particulière de 992 livres 6 sous 6 deniers. (environ 110,000 francs d'aujourd'hui). Leur taille était alors une taille à part (1).

A partir du XIV[e] siècle, on perd la trace de l'histoire des Juifs à Clermont. Il y a apparence, toutefois, que malgré les persécutions dont ils furent victimes, notamment celle que leur fit subir le roi Philippe V en 1321, et les cruautés qu'ils endurèrent pendant la peste noire, en 1349, ils continuèrent, au siècle suivant, à résider dans le faubourg de Fontgiève, mais, à la longue, ils se dispersèrent. Il est probable qu'ils abandonnèrent Clermont en vertu des lettres-patentes du 23 avril 1615, qui les bannissaient du royaume.

Vers l'année 1780, M. *Israël Waël* fit construire à ses frais une synagogue dans une maison qui lui appartenait, impasse Saint-Pierre. Cette synagogue a été tranférée, il y a une dizaine d'années, rue des Passeports, dans le faubourg de Fontgiève. Non loin de ce temple, et dans le quartier de la Morée, se trouve le cimetière des Juifs, qui a été agrandi en 1851.

La Communauté des Israélites de Clermont dépend du Consistoire de Bordeaux. Elle est dirigée par un *président*, qui porte aussi le titre de *commissaire surveillant* et dont la nomination a lieu par un vote général des coréligionnaires. Cette nomination doit être sanctionnée par le Consistoire. Le président est assisté d'une commission, composée de quatre membres, dont un remplit les fonctions de secrétaire, un autre celles de trésorier et deux autres celles d'assesseurs. La communauté de Clermont a un *sous-rabbin* ou *ministre officiant*.

## LISTE DES PRÉSIDENTS ET DES SOUS-RABBINS DES ISRAÉLITES DE CLERMONT.

### Présidents.

ISRAEL WAEL . . . . . . . . . . . . 1780-1834

Né à Austoffen (Haut-Rhin), vers 1756. C'est grâce à son initiative qu'est due la formation de la communauté Israélite de Clermont. Il mourut dans notre ville le 20 août 1834, âgé de 78 ans.

VIDAL LÉON . . . . . . . . . . . . 1835-1867

Né à Montpellier (Hérault), le 24 août 1788 ; mort à Clermont le 20 octobre 1867. Les indigents, sans distinction de culte, furent l'objet de sa grande générosité. Il avait épousé à Clermont, le 28 mars 1813, M[lle] *Adèle Waël*, fille de M. *Israel Waël*, président des Israélites de cette ville.

SALOMON WOLFOWICZ 1867 ; en fonctions.

Fils de M. *Moïse Wolfowicz*, ministre officiant à Clermont-Ferrand.

### Ministres officiants (sous-rabbins).

De 1780 à 1820, deux sous-rabbins ou ministres officiants se succédèrent à Clermont. Nous ne connaissons pas leurs noms, mais nous savons qu'ils eurent pour successeurs :

MOISE WOLFOWICZ . . . . . . . 1820-1848

Né en Pologne ; mort à Clermont le 14 août 1848, âgé de 62 ans. Par son zèle et son activité, il fit prospérer la communauté qui, par suite, obtint du gouvernement la rétribution de ses ministres officiants. Précédemment, la communauté était forcée de pourvoir à cette dépense.

FRIÉDLAND . . . . . . . . . . . . 1849-1865

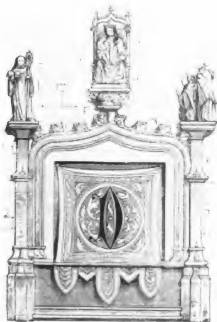
LOUIS KAUFFMAN 16 février 1866 ; en fonctions.

(1) *Bibliothèque de Clermont*, Auvergne, mss. n° 62.



# ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

Hôpital de Saint-Genès, dit du Saint-Esprit. — Maison du Saint-Esprit du quartier des Gras. — Hôpital de Saint-Priest. — De la rue du Port. — Hôtel-Dieu de Saint-Barthelmy. — De Notre-Dame de Grâce. — De Saint-Adjutor. — De Saint-Lazare. — Hôpital-Général. — Hôpital de Saint-Joseph. — De la Charité — Maladrerie ou Léproserie. — Bureau de bienfaisance. — Maison du Refuge. — Maison de la Châsse. — Maison du Bois-de-Cros. — Salles d'asiles. — Caisse d'épargne. — Société de Saint-Vincent de Paule. Sociétés diverses de bienfaisance.



De nombreux établissements de charité ont été fondés à Clermont à diverses époques pour venir en aide à l'infortune et à la misère. Leur multiplicité vient nous dire hautement que chaque fois qu'il s'agit de générosités ou d'élans de cœur dans l'intérêt des malheureux, les Clermontois n'ont pas été indifférents. Nous avons souvent entendu répéter que l'auvergnat est peu porté à secourir les indigents. Cela est peut-être vrai en général, mais nous défendons hautement la cause des Clermontois qui, certainement, sont très-intéressés, mais dont la charité envers l'infortune est grande.

L'origine des hôpitaux de Clermont se lie intimement avec l'établissement du christianisme dans la cité d'Auvergne. Les temples des faux dieux furent renversés ; de modestes

chapelles, transformées en basiliques, remplacèrent l'autel des idoles et servirent quelquefois à abriter les pèlerins et les malades, qui venaient se jeter aux pieds de la divinité, pour demander guérison de leurs maux.

## HOPITAL DE SAINT-GENÈS, DIT DU SAINT-ESPRIT

C'est le plus ancien des hôpitaux de la ville. L'évêque Saint-Genès le fit construire au VI^e^ siècle pour les malades indigents et les pèlerins, qui affluaient à la mère église (la cathédrale). Comme la plupart des anciens hôpitaux, il prit, à une époque qui n'est pas connue, le nom d'*Hôpital du Saint-Esprit*, qu'il portait déjà en 1360. La rue qui passait au-devant, reçut alors le nom de *rue du Saint-Esprit*, nom qu'elle a conservé. L'hôpital du Saint-Esprit, dont M. *Peghoux* (1) ignore la date de disparition, tombait en ruines en 1577 (2) et fut vendu cette année par la ville, ainsi qu'il appert d'une délibération municipale.

## MAISON DE SAINT-ESPRIT, DU QUARTIER DES GRAS

Un autre hopital, désigné sous le titre du *Grand Saint-Esprit*, pour le distinguer sans doute de celui du quartier de Saint-Genès, qui devait être moins important, fut fondé près de la porte des Gras. Il est appelé l'*Ostel de la ville* en 1382, et, en 1486, « *maison ou hostel assise et situé hors ladite ville de Clermont, du cousté et cartier de la porte des Gras, appelé icelluy hôtel, l'Ostel du Sainct-Esperit* »: dans un autre titre de 1486, il reçoit le nom de : « *La charité du Sainct-Esprit* ». En 1488, par *acte de chapelle*, c'est-à-dire par une délibération faite dans la chapelle de Saint-Barthelmy, la ville l'aliéna, moyennant une rente perpétuelle, parce qu'il tombait en ruines.

## HOPITAL DE SAINT-PRIEST

Fondé, de 665 à 670, par l'évêque de ce nom. Il était placé dans l'intérieur de la cité d'Auvergne, en un lieu appelé *Columbarius* dans la plaine située entre Clermont et Beaumont, au dessous du territoire de *Vallière* (3). L'église de Saint-Priest se trouvait dans le voisinage. On sait peu de chose sur son histoire. Vingt pauvres malades y étaient nourris et traités par d'habiles médecins. On pense qu'il n'existait plus au IX^e^ siècle et qu'il fut alors remplacé par le monastère du Colombier. (*Monasterium Columbariensi*).

(1) *Recherches sur les hôpitaux de Clermont*, p. 51.
(2) Cet hôpital était même en fort mauvais état, dès l'an 1486.

(3) C'est l'opinion de M. *Peghoux* qui, dans ses *Recherches sur les hôpitaux de Clermont*, appuie cette assertion de plusieurs pièces.

# HOPITAL DE LA RUE DU PORT

Mentionné en 1552. Il était placé sur le bord de la rue du Port. La ville en fit vente au profit des pauvres en 1577, parce qu'il tombait en ruines (1). En 1578, il est appelé l'*Hôtel-Dieu du Port*; la maison qui en faisait partie, ne consistait qu'en « chambres hautes et basses » ; elle était, en dernier temps affermée, et son revenu, ainsi que celui provenant de la vente de 1577, réunis au grand Hôtel-Dieu.

# HOTEL-DIEU DE ST-BARTHELMY (GRAND HOTEL-DIEU)

Plusieurs écrivains font remonter la fondation du grand Hôtel-Dieu de Clermont en 1360 et l'attribuent à l'évêque de Clermont *Guillaume du Prat*. M. Peghoux (2) se range parmi ces derniers; et, se basant sur un titre, cité par le chanoine *Majour* dans sa *Réfutation des deux impostures de l'abbé Faydit* (page 21), croit devoir fixer l'établissement de l'Hôtel-Dieu, sous le titre de Saint-Barthelmy à l'an 1305. Selon Majour, les pauvres ayant augmenté à Clermont, on transféra cet Hôtel-Dieu, à côté de la chapelle de Saint-Barthelmy, non loin de la porte des Gras en 1305 ; il était situé précédemment à côté du cloître des chanoines ; de là, serait venu le nom de cet hôpital (*hôpital de Saint-Barthelmy*). Je crois cet établissement beaucoup plus ancien, car je pense que c'est à lui qu'il faut attribuer une donation faite, en 1229, *aux frères de l'hôpital de Clermont* et à *la chapelle dudit hôpital* (3). Déjà en 1242, il y avait un cimetière à côté de la chapelle de Saint-Barthelmy, ainsi que le constatent les archives du chapitre de la cathédrale, ou du moins, ainsi que semble l'établir une sentence de la même année, émanée de l'official *Guillaume de Cebazat*, qui défend aux chanoines de Saint-Pierre, de percevoir les droits curiaux pour ceux de leurs paroissiens, qui choisiraient leur sépulture dans *le cimetière de l'hôpital des pauvres*. Il est évident que ce cimetière était situé dans la paroisse de Saint-Pierre, car nous ne voyons pas, quoi qu'en dise M. *Peghoux*, quels droits aurait pu avoir le chapitre de Saint-Pierre dans le cimetière d'un hôpital situé près du cloître des chanoines de la cathédrale, si toutefois cet hôpital existait alors près de ce monument. *La Canone*, manuscrit de 1291, contient le serment prêté par l'économe (*præceptor*) de l'hôpital des pauvres de Notre-Dame de Clermont, qui était alors l'un des chanoines de la cathédrale (4). Je crois que l'hôpital en question était celui de Saint-Barthelmy, lequel ne prit ce dernier nom que vers 1305. Une transaction de 1292, mentionnée par M. *Peghoux*, vient, du reste, nous apprendre que l'*hôpital des pauvres de Clermont*, situé dans la paroisse de Saint-Pierre, avait été construit à neuf (*de novo constructum*). C'est depuis cette époque, qu'il porta le nom de

(1) *Registres des délibérations de la ville.*

(2) *Recherches sur les hôpitaux de Clermont.*

(3) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre de Chamalières.

(4) Une bulle du Pape, de 1452, réunit tous les revenus de l'hôpital Saint-Barthelmy au chapitre de la cathédrale, afin d'en disposer en faveur des pauvres et de ceux qui font le service de la cathédrale. Il y a apparence que l'ordonnance de cette bulle ne fut point exécutée en ce qui concerne le personnel du chapitre.

*hospitale sancti Bartholomei Beate Marie Claromontensis* (1), *hospitale ecclesie* (cette dernière dénomination désigne sa dépendance absolue du chapitre cathédral), *hôpital des Gras* (*hospitalis gradaum*) (2).

En 1538, l'évêque de Clermont, *Guillaume du Prat*, forma le projet de réunir à cet Hôtel-Dieu tous les hôpitaux de la ville, en y ajoutant des constructions importantes. En 1539, le chapitre de la cathédrale donna pour cet agrandissement de nouveaux terrains (acte du 22 avril) dans le cimetière de la chapelle de Saint-Barthelmy. Du Prat, par son testament du 26 juin 1560, institua les pauvres de l'Hôtel-Dieu, héritiers de la majeure partie de ses biens (3). Il mourut le 23 octobre 1560. On commença à construire le nouveau bâtiment, deux ans après son décès, en juin 1562; il n'était pas encore achevé en 1566, lors de l'arrivée du roi Charles IX à Clermont. Les armoiries de cet évêque y furent placées avec une inscription comme souvenir de ses bienfaits, ce qui fit croire pendant longtemps qu'il avait fondé cet établissement. L'entrée principale fut ornée d'un grand portail à quatre colonnes, donnant sur la rue des Gras, presqu'à l'angle et à droite de la rue Neuve, lorsque l'on vient de la place de Jaude, à côté de la petite rue de Saint-Barthelmy. C'est en la même année 1556 (et non en 1554, comme on l'a écrit généralement) que les hôpitaux du Port, du Saint-Esprit et de Saint-Adjutor furent réunis a l'Hôtel-Dieu et formèrent un total de 148 lits. Le nouvel édifice s'accrut insensiblement d'une manière considérable. Son emplacement devint insuffisant. Les administrateurs sollicitèrent et obtinrent des lettres-patentes, données à Fontainebleau, en novembre 1764, qui autorisèrent l'acquisition d'un terrain, situé au sud de la ville, hors des murailles, pour construire l'Hotel-Dieu actuel. La première pierre fut posée, le 8 avril 1767, mais les malades ne purent être transportés dans les nouvelles salles qu'en 1773. Les bâtiments de l'ancien hôpital de Saint-Barthélemy, qui étaient un chef d'œuvre de la Renaissance, furent alors en grande partie aliénés ou démolis; jadis, il s'y trouvait des rues désertes, des maisons mal bâties, voire même, plus anciennement encore, des jardins, des terres et un verger; à leur place, fut tracée une rue, qui prit le nom de *rue Neuve*, qu'elle porte encore de nos jours, et qui est la plus régulière de la ville. Jusque-là, l'art de l'alignement était resté bien longtemps stationnaire.

L'Hôtel-Dieu, commencé en 1767, occupe une position que lui envient à juste titre les villes les plus importantes de la France; sa vue est délicieuse; ses terrasses, ses galeries couvertes, peuvent être prises pour modèles. C'est un établissement de charité hors ligne. La ville a fait ajouter récemment de nouvelles constructions et un mur de clôture qui soutient ses terrasses; c'est le complément d'une œuvre vraiment monumentale.

Quelques autres titres et documents, concernant l'Hôtel-Dieu: Le 9 mai 1564, un arrêt de la cour du parlement de Paris porte que l'*hôpital* et l'*Hôtel-Dieu de Clermont* sera « réglé, pollicé et administré à l'instar de celui de Paris », et qu'il sera nommé deux sur-intendants parmi les bons et notables personnages de la ville. Jusque-là, le chapitre de la cathédrale avait eu la gestion des biens de cet hôpital.

Un arrêt du conseil d'État, du 4 mai 1693, porte suppression des maladreries de Durtol (4)

(1) L. portait ce nom en 1444, 1445.

(2) Aussi appelé en 1447, 1495.

(3) Les archives municipales de la ville de Clermont conservent de nombreuses liasses de papiers et registres intitulés: *succession de Guillaume du Prat*.

(4) *Durtol*, près de Clermont-Ferrand.

et d'Enval (1), des hôpitaux de Vertaizon (2) et de Rochefort (3) et réunion de leurs biens à l'Hôtel-Dieu. Des lettres-patentes du roi Louis XVI, datées de janvier 1775, annexèrent également à cet hôpital les biens de l'abbaye de Manglieu. En 1793, la maison du Refuge lui fut aussi réunie ainsi que l'Hôtel-Dieu de Montferrand, le 22 janvier 1798. Pendant la période révolutionnaire, l'Hôtel-Dieu reçut le nom emphatique de *Grand hospice de l'Humanité*, qu'il quitta dans des temps meilleurs.

## HOPITAL DE NOTRE-DAME DE GRACE

*Jean de Mello*, évêque de Clermont, exhorte, dans un mandement de 1360, les abbés, prieurs, doyens, archidiacres, archiprêtres et autres ecclésiastiques de son diocèse à contribuer ou faire contribuer par des aumônes et des quêtes à la fondation d'un hôpital qu'il avait fait construire près du portail septentrional de l'église de la cathédrale (4) au dessus duquel était placée une image miraculeuse de la Sainte-Vierge. La foule des malades, qui accourait pour implorer la protection de la mère de Dieu devant cette statue, objet d'une grande vénération, aurait nécessité la création de cet établissement. Sa disparition fut le résultat de l'union qui fut faite de ses revenus, par une bulle du Pape en 1452, en faveur du chapitre de la cathédrale de Clermont, afin d'en disposer, en faveur des pauvres et des prêtres qui faisaient le service de la cathédrale (5).

## HOTEL-DIEU DE SAINT-ADJUTOR

Cet hôpital, appelé aussi *Petit Hôtel-Dieu de Saint-Adjutor*, était situé près de l'église de Saint-Adjutor, dans le faubourg des Gras. M. *Peghoux* (6) dit qu'il ignore ses commencements. Audigier (7) nous fait savoir que sa fondation fut une conséquence du don fait en 1540 aux religieuses de l'abbaye de Sainte-Claire de l'hôpital de Saint-Lazare. Cet historien est en défaut, car cet Hôtel-Dieu existait déjà en 1480, puisqu'à cette époque *Mathieu de la Porte*, doyen de la cathédrale de Clermont, lui fit beaucoup de bien, au dire de Savaron (8) ; les armes de ce doyen étaient sculptées sur la porte d'entrée. Près de ses murs et à côté du presbytère de l'église de Saint-Adjutor, était placé le cimetière qui servait à cet hôpital ; en 1641, *Denis Brûlon*, curé de Saint-Adjutor, présenta requête à l'évêque de Clermont pour faire transférer ce champ de repos. C'est dans l'Hôtel-Dieu de Saint-Adjutor que fut créé, en 1657, l'*Hôpital-Général*, dont nous parlerons bientôt.

(1) *Enval*, près de Vic-le-Comte.

(2) *Vertaizon*, dans la Limagne d'Auvergne.

(3) *Rochefort-Montagne* (Puy-de-Dôme). L'hôpital de Rochefort dépendait, en 1372, de celui de Saint-Barthelmy, de Clermont.

(4) Il paraît que cet hôpital était bâti sur l'emplacement de la maison *Collangettes*.

(5) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds du chapit. cathédral.

(6) *Recherches sur les hôpitaux de Clermont*.

(7) *Histoire manuscrite de Clermont*.

(8) *Origines de Clairmont*, p. 112.

## HOPITAL DE SAINT-LAZARE

Il était situé près de l'église de Saint-Eutrope. En 1540 environ, les flammes ayant dévoré l'abbaye de Sainte-Claire, cet hôpital, qui se trouvait près de cette communauté religieuse, lui fut donné. Les malades furent alors portés dans l'Hôtel-Dieu de Saint-Adjutor.

## HOPITAL-GÉNÉRAL

Paris fondait son Hôpital-Général, par un édit du 4 mai 1656 ; la ville de Clermont vit la création d'un établissement analogue l'année suivante, en 1657. Cette utile innovation avait pour but d'éteindre ou de diminuer en grande partie la mendicité (1). M. *Peghoux* (2) entre à ce sujet dans d'intéressants détails : « Plusieurs personnes croient que les progrès de la mendicité ont suivi ceux de la civilisation et des développements industriels, merveilles de notre époque. Cette plaie de l'humanité a été malheureusement de tous les temps. Lors de l'établissement de l'Hôpital-Général à Paris on comptait dans cette ville 40.000 pauvres et on craignait que ce ne fût une grande occasion de désordre que l'exécution des mesures de police que commandait l'agglomération d'un si grand nombre d'individus, parmi lesquels beaucoup se livraient habituellement aux assassinats, aux larcins et aux violences, de jour et de nuit. Anciennement, les pauvres affluaient aussi dans les villes de la province d'Auvergne, y commettaient beaucoup de désordres, et contre cette masse de gens sans aveu on ne trouvait pas malheureusement de mesure plus efficace que de les expulser hors de l'enceinte des murs ; on avait souvent recours à des moyens violents. Les registres des délibérations de la ville de Clermont contiennent à ce sujet des renseignements curieux : *Et premièrement ont exposé mesd. s^rs les consuls aux d. esleus a lad. assemblée que il y a ung grant nombre de povres gens qui sen viennent ycy menlient leurs vies et destruysent la ville pour ce qu'ils robent les leignes et tout ce quil y a et affament la ville et que ceulx de Montferrant et les autres villes ont faict ung edit et ordonnance que homme ne demeurera en leur ville quil ne paye xl s. de taillie ou de composition. Et pour ce ont requis quil y fust advisé* (15 octobre 1481). *Item, plus ont exposé que aujourd'huy povres gens* SONT MORS PAR LES RUES DE PARIS *et des autres que lon a trouvé* DEMY MORS *et veult on dire que l'on les a trouvés mordant leur bras et que l'y a ung grand tasts dospitaux en ceste ville qui ne valent rien et ne servent de riens et ny arrive on que paillars, quoquins, gerongnes et non pas ceulx que ont besoin de service. Et ny arrive on gens se nest de ceulx que y portent et quand ils ne portent quelque chose ils ne les veullent point recevoir et quil y a lospital de sainct Berthelmy que tiennent et lièvent les rentes ceulx de le grande eglise (la cathédrale) et que il leur fault dire sils le veulent tenir et fere recuiler les povres gens ou que y advise autrement pour le faict de la chose publique et soullaigement desd. povres.* » (11 décembre 1481.)

La délibération de la ville de Clermont, du 18 juillet 1657, établit clairement que l'Hôpital-

(1) Depuis le 1^er juillet 1860, la mendicité a été complétement interdite dans le département du Puy-de-Dôme.

(2) *Recherches sur les hôpitaux de Clermont*, p. 75 et suivantes.

Général fut fondé pour arrêter le cours de la mendicité et les importunités de nombre de paresseux. On y parle d'établir « ung hospital général, ainsi qu'il a esté faict à Paris et en plusieurs autres villes de ce royaume, qui ne sont pas plus considérables. »

L'Hôpital-Général fut créé dans l'ancien Hôtel-Dieu de Saint-Adjutor dont nous venons de parler. MM. *Jacques de Laire*, président à la cour des aides, *Jean Domat*, avocat du roi en la sénéchaussée et siége présidial, *Florin Périer*, seigneur de Bien-Assis, conseiller à la cour des aides, et *Dufraisse*, juge des marchands, furent immédiatement nommés comme commissaires; des administrateurs ne tardèrent pas à être désignés. Les bâtiments étaient presque terminés l'année suivante, (1658), puisque le 2 juin, les administrateurs purent s'y réunir (1) (2).

En 1730, on disposa, dans l'Hôpital-Général, 14 loges pour les femmes et les filles de mauvaise vie.

En 1731, une manufacture d'étoffe fut établie à l'Hôpital-Général. Cette utile innovation était une œuvre nécessaire, car, en 1733, il y avait dans le même établissement de charité 360 pauvres. A la fin de 1733, le roi supprima les secours qu'il accordait annuellement à l'Hôpital-Général: la ville, craignant les importunités des pauvres, qui étaient sur le point d'être renvoyés par la privation de ce secours, prit des mesures pour continuer l'entretien des mendiants qui, jusque là, avaient été nourris et entretenus grâce à la subvention royale. Depuis 1740, environ, l'Hôpital-Général reçoit des enfants trouvés et donne toujours asile aux vieillards infirmes et nécessiteux, mais il a cessé, depuis la même époque, d'accepter les mendiants proprement dits.

Les bâtiments de cet établissement de charité sont vastes et renferment de longues et belles salles, des cours spacieuses. Ils sont entourés de jardins, qui contribuent à la salubrité de cet asile de l'infortune.

## HOPITAL DE S[T]-JOSEPH, DIT DES INCURABLES OU DES ABANDONNÉS

Fondé en 1693, dans une maison située près de la porte Saint-Pierre, hors de l'enceinte de la ville, par MM. *Champflour*, *Foulhoux*, *Le Court de Vazeilhes*, *Vachier de Beaurepaire*, *Montorcier*, *Gaschier* et *Laville*, cet hôpital obtint des lettres-patentes de confirmation, au sujet de sa création, en février 1697. Trois sœurs de la Charité, de la congrégation de Saint-Lazare, à Paris, furent appelées pour y soigner les malades (3). Dans l'origine, il n'y avait que 17 lits affectés aux malheureux atteints de maladies contagieuses, mais il comptait 63 lits en 1758. L'hôpital de Saint-Joseph fut agrandi en vertu de lettres-patentes de février 1762. En 1793, il renfermait encore 63 lits. Par arrêté du Directoire, en date du 3 pluviose an VI, il fut supprimé et ses biens

(1) Peghoux, *Recherches sur les hôpitaux de Clermont*, p. 82.

(2) Par testament du 3 août 1662, reçu *Quarré*, notaire au Châtelet de Paris, le célèbre *Blaise Pascal* légua à l'hôpital-général de Clermont-Ferrand un quart du droit qui lui appartenait sur « les *carosses publiques* establys depuis peu en cette ville de Paris » ou à son choix la somme de 300 livres une fois payée.

(3) Le 16 janvier 1794, les sœurs de la Charité de l'hôpital de Saint Joseph, nommées *Hugot* et *Paulet* exposèrent à la municipalité qu'elles étaient prêtes à abandonner cet établissement, sitôt que l'administration leur aurait désigné des remplaçants. Ces dames ne tardèrent pas, en effet, à se voir obligées de quitter la ville par le fait de la Révolution.

réunis à l'Hôtel-Dieu. La façade principale des bâtiments qu'il occupait donnait sur la place St-Hérem, en face du poids de ville. Ces bâtiments, qui ont été réparés, il y a quelques années, sont occupés par des locataires. Le rez-de-chaussée présente une suite de vastes magasins et le bureau principal de la poste aux lettres de la ville.

## HOPITAL DE LA CHARITÉ OU DES FRÈRES DE LA CHARITÉ

Un hôpital dirigé par des Frères de la Charité fut fondé à Clermont, en 1682, par *Jean Gaschier*, seigneur de Fontgiève, lieutenant-général criminel à la sénéchaussée et siége présidial de Clermont et par *Anne de Freydefont*, son épouse (1). Il était sous le vocable de Saint-Jean-Baptiste. Les fondateurs donnèrent, pour cette œuvre pieuse, leur propriété appelée *le Château-Gaillard* (2), près de la porte Neuve ou du Tournet, vis-à-vis la tour *Chastel-Gaillard*. Les Frères de la Charité, de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu (3) furent appelés pour diriger l'établissement, et prirent possession du Château-Gaillard, le 19 novembre 1696. Le premier prieur ou supérieur de ces frères fut *Gilles Picard*, lequel avait obtenu l'établissement de la communauté par lettres du mois de mars 1696 (4). Il paraît certain qu'il n'y eut un hôpital qu'après la mort du fondateur. C'est alors qu'on disposa 20 lits pour les hommes, savoir : 4, fondés par M. *Gaschier*, en 1682, et 10 par la bienfaisance du même citoyen en 1713 ; un, fondé par M. *de Ribeyre*, en 1691 ; deux, établis par la ville, en 1697 ; un par M. *Corduron*, en 1702 ; un par M. *Pélissier de Féligonde*, en 1704 ; un par M. *Dauphin*, président en l'élection, en 1731. En 1730, les frères de la Charité ayant reconnu que leur hôpital était trop petit, firent élever, à l'est de cet établissement, un vaste bâtiment (5). Un arrêt de 1754 supprima cet hôpital et le réunit à l'Hôtel-Dieu et à l'Hôpital-Général. Les frères de la Charité échappèrent aux conséquences de cet arrêt, en vertu de leur crédit qui était grand dans toute la ville. La Révolution seule anéantit leur demeure, qui fut supprimée, le 26 novembre 1793, par arrêté des représentants du peuple *Maignet* et *Couthon*. Ces représentants ordonnèrent le transport de tous les meubles de cet hôpital dans l'*hospice de l'Humanité* (ci-devant Hôtel-Dieu), ce qui fut mis à exécution. Leur intention était d'y faire tenir les séances de la Société populaire, qui se rassemblaient dans la cathédrale, local incommode (6). Une Société populaire se réunit, en effet, depuis cette époque, dans la grande salle de cet hôpital. Il fut aussi donné un logement pour le commissaire des poudres et salpêtre, dont le premier avait nom *Chesle*, et le second, *Bergounhoux*.

(1) *Jean Gaschier* a été enterré dans l'hôpital de la Charité en 1716 ; sa femme avait déjà été inhumée dans cet établissement en 1703. Des inscriptions, gravées sur plomb, provenant de leurs cercueils, ont été deposées au musée lapidaire de Clermont.

(2) En 1484, cette propriété portait le nom de *Chastel Gailhardet*, en 1723, celui de *Château Fadar*. Le batiment, donné par *Jean Gaschier*, était situé à l'ouest de celui de la bibliothèque de la ville. Il a été demoli en 1861.

(3) Saint-Jean de Dieu, fondateur des freres de la Charité, mourut en 1550. Il était né en Portugal, d'une famille si pauvre, qu'il fut obligé de se mettre en service pour vivre. Dieu lui inspira, dans la suite, l'idée de se consacrer au service des pauvres malades : le zele du saint homme suppléa à tout et l'on vit sortir, du sein de la pauvreté, cet ordre si louable et si utile.

(5) Les frères de la Charité étaient au nombre de cinq en 1767 et en 1793. Leur prieur était triennal. Le revenu de leur hôpital était de 5,060 livres en 1767.

(6) Ce bâtiment sert, depuis l'année 1800, a la bibliothèque publique de la ville.

(7) F. Mège, *Ephémérides du Puy-de-Dôme*, p. 164.

Après la Révolution, les bâtiments des frères de la Charité furent destinés à la bibliothèque et aux établissements scientifiques de la ville : le corps de logis de la bibliothèque est seul debout : celui qui servait aux établissements scientifiques a été démoli, en 1861, pour l'élargissement de la rue Saint-Jacques ; l'enclos de cet hôpital a été réuni, en 1794, au Jardin des Chirurgiens, devenu le Jardin des Plantes.

## LISTE DES PRIEURS DE L'HOPITAL DE LA CHARITÉ.

GILLES PICARD, premier prieur. . . . 1696
MATHIEU LAURENT . . . . . . . . . . 1702
DONATIEN COYNARD . . . . . . . . . 1705
ISIDORE LOBINOIS . . . . . . . . . . . 1711
PATRICE BOULLAY . . . . . . . . . . 1714
AGATANGE FALAIS . . . . . . . . . . 1717
PATRICE BOULLAY, qui précède . . . 1720
AGATANGE FALAIS, qui précède . . . 1723
PATRICE BOULLAY, qui précède . . . 1726
BENJAMIN DALANCOURT. . . . . . . 1729
PATRICE BOULLAY, qui précède . . . 1732
CONSTANTIN BERTIN . . . . . . . . . 1735
CHRISTOPHE DELAPORTE . . . . . . 1738
GERMAIN HUCHER. . . . . . . . . . . 1741
PATRICE BOULLAY, qui précède . . . 1744
GERMAIN HUCHER, qui précède. . . . 1747
FABIEN MERLIN . . . . . . . . . . . 1750
GERMAIN HUCHER, qui précède. . . . 1753
VICTOR SALMON . . . . . . . . . . . 1756
LÉGER LESAGE. . . . . . . . . . . . 1756
GERMAIN HUCHER, qui précède. . . . 1759
AGAPIT COEUDEVILLE. . . . . . . . 1760
FARON DASSY. . . . . . . . . . . . . 1762
Le père LÉONARD TIBURCE. . . . . . 1789
Il assista à l'assemblée du clergé de la sénéchaussée de Clermont le 18 mars 1789. Dernier prieur.

**DÉTAILS SUR LES HOPITAUX DE CLERMONT.** — Tous les hôpitaux ont eu, comme de nos jours, des administrateurs ou économes (*præceptores*) (1). L'hôpital de St-Barthelmy était sous la direction immédiate du chapitre de la cathédrale qui, dès l'année 1291, ainsi qu'on le voit au manuscrit de *la Canone*, abandonnait le soin de ses malades à des *frères donnés*, qui lui prêtaient serment à leur prise de possession (2). Cet hôpital étant devenu le grand Hôtel-Dieu, en 1539, par la réunion qui lui fut faite de divers hospices de la ville, d'honorables citoyens furent appelés à concourir à la gestion de ses biens. En 1564, un arrêt du Parlement de Paris ordonna que ce nouvel usage serait, à l'avenir, le seul légal. Depuis 1564, jusqu'en 1773, l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthelmy fut administré par 12 membres (3 de la cour des aides, 3 du présidial, 2 chanoines de la cathédrale, 2 avocats, un procureur et un bourgeois). L'Hôpital-Général fut soumis à la surveillance de 10 administrateurs, par un réglement de 1657 ; ce nombre fut élevé à 14, en 1758 et à 21 en 1759 ; à 20, par un réglement de 1786 ; à 12, en 1793 et à 9, en 1795. L'hôpital de Saint-Joseph eut d'abord 7 administrateurs, puis 12, en 1762. Ce nombre fut réduit à 6, quelques années avant la suppression de cet établissement. L'administration de l'hôpital de la Charité était entre les mains du père prieur.

En 1724, l'Hôtel-Dieu consommait, chaque année, 40 charges de vin, 20 chars de foin, 8 bœufs,

(1) M. Peghoux (*Recherches sur les hôpitaux de Clermont*, p. 252 et suivantes) fait connaître les noms de tous les administrateurs des hospices de notre ville depuis le XVI[e] siècle.

(2) En 1229, les frères donnés de l'hôpital Saint-Barthelmy sont appelés « *frères de l'hôpital de Clermont* ». Leur signe distinctif était une croix placée sur la poitrine, de là, leur nom de *cruce signati*. Ils se donnaient eux et leurs biens aux hôpitaux.

6 cochons, 180 moutons ; l'Hôpital-Général : 60 charges de vin, 40 chars de foin, 96 bœufs et autant de moutons. Le *Mémoire* de M. de Balainvilliers, intendant d'Auvergne, présenté au roi en 1758, établit le revenu des hôpitaux de la manière suivante : l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthelmy, 23,729 livres ; l'Hôpital-Général, 35,537 livres ; l'Hôtel-Dieu de Montferrand, 2,902 livres ; l'hôpital de Saint-Joseph, 7,638 livres ; la Charité, 6,710 livres ; total du revenu des hôpitaux, en 1758 : 80,690 livres. En 1804, après la réunion de tous les hospices à l'Hôtel-Dieu, le revenu de cet établissement était de 160,296 francs ; en 1830, de 312,493 francs ; en 1844, de 277,555 francs.

L'Hôtel-Dieu renferme 500 lits. Il est admirablement tenu par les *sœurs de la Charité de Paris* (congrégation de Saint-Vincent-de-Paule), qui ont pour fondatrice la vénérable M^me^ *Le Gras*, née *de Marillac*, dont le mari était de Montferrand, près de Clermont. Les premières sœurs de la Charité arrivèrent à l'Hôtel-Dieu de Clermont, en 1675, appelées par les administrateurs de cet établissement.

Le service médical de l'Hôtel-Dieu laissait primitivement beaucoup à désirer. En 1617, il était dévolu à M^e^ *Mathieu Soldier*, chirurgien. *Jacques Delarbre* était chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu a la fin du XVII^e^ siècle ; M. *Chepoulle* exerçait ces fonctions en 1749. En 1703, la ville exempte M. *Sédillot*, chirurgien, de l'entrée d'une charge de vin, en reconnaissance de ses services gratuits. Les bases d'un service médical régulier furent posées dans une délibération de la ville du 18 août 1720 ; ce soin fut alors confié aux membres du collége de médecine, auxquels il fut accordé l'exemption de tous rôles et impositions et 300 livres de rente pour leur société. Quant au service de chirurgie, un chirurgien-major avec trois aides en furent chargés (1). Le service médical est, à peu de chose près, le même que celui dont la base a été posée en 1720. Les médecins de l'Hôtel-Dieu sont choisis parmi les professeurs de l'école secondaire de médecine ; il y a un chirurgien en chef, un médecin en chef, 4 chirurgiens et médecins titulaires, 3 chirurgiens et médecins suppléants, des élèves internes et des élèves externes, nommés à la suite d'examens, sont attachés à l'Hôtel-Dieu. Deux médecins sont attachés à l'Hôpital-Général, ainsi que des sœurs de charité. L'Hôtel-Dieu et l'Hopital-Général ont aussi leurs aumôniers et leurs chapelles.

## BUREAU DE BIENFAISANCE

Le Bureau de Bienfaisance ou de Charité concourt puissamment, avec l'hôpital, à soulager toutes les infortunes. Il y a plus d'un siècle que cet établissement fut fondé. Ses commencements sont dus à une association de dames pieuses et riches de la paroisse de Saint-Genès, qui, en 1751, se constituèrent en société sous le titre de *Bureau de Charité*, et dont le but était de pourvoir aux besoins des malheureux, de faire des quêtes tous les mois et de faire distribuer des aumônes par les sœurs de Saint-Genès. Ces dames firent imprimer leur réglement à Clermont, chez *P. Viallanes* (1751, 25 pages, in-16) (2). Leur louable dessein avait trouvé des prédécesseurs.

(1) En 1754, le chirurgien en chef de l'Hotel-Dieu était M. *Daladon*.

(2) Ce réglement imprimé est très-rare. Un exemplaire se trouve en la bibliothèque de M. *Chaudon du Ranquet*, à Clermont.

car, pendant la famine de 1691, qui désola l'Auvergne jusqu'en 1694, la ville de Clermont avait établi un Bureau de Charité où l'on distribuait des grains aux pauvres (1).

Le Bureau de Bienfaisance de Clermont a été définitivement organisé, lors de la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796), portant création de semblables bureaux. Cinq maisons de secours à domicile sont desservies par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, de Nevers, du Sauveur, et, à Montferrand, les sœurs du Bon-Pasteur.

**SŒUR DES PAUVRES.** — Une fille dévote, qualifiée *sœur des Pauvres*, avait, en 1762, (2) le soin de distribuer des aumônes dans la paroisse de Saint-Pierre. Elle était sous la surveillance des marguilliers de l'église de Saint-Pierre.

## MALADRERIE OU LÉPROSERIE

On a prétendu à tort que les maladreries ne dataient que de l'époque des Croisades, parce que la lèpre avait été la conséquence de ces voyages d'outre-mer. Il est constaté maintenant que cet horrible fléau était connu en Europe bien antérieurement. Un concile, tenu à Compiègne, en 756, nomme cette maladie et la considère comme un cas d'empêchement dirimant pour les mariages (3). Du temps du roi Louis VIII, il y avait 2,000 léproseries en France : elles étaient uniquement affectées au traitement de la lèpre (4).

La léproserie de Clermont fut fondée au commencement du XII^e siècle, à l'époque des Croisades, pour les malheureux pèlerins qui revenaient de la Terre-Sainte, couverts de la lèpre. Cette maladrerie était située dans le faubourg de Fontgiève, au-dessous du pont jeté sur la Tiretaine. Les délibérations municipales l'appellent « *la malladrerie de ceste ville quent lou va à Pontgibaut*, (1487) ; *la Malaudière* (1488.) » Elle fut incendiée en 1487. La ville la fit reconstruire, en 1488. En 1489, les malheureux lépreux, qui y habitaient, étaient servis par une femme ; c'est ce que nous fait savoir une délibération municipale qui parle de « *la femme qui sert les ladres.* » En 1492, les consuls exposaient à l'assemblée de la ville qu'on avait appris « *qu'il y avait en ceste ville une femme ladre.* » Une transaction fut passée, le 26 janvier 1498, entre les bailes de la Charité de Clermont (5) et les bailes de la Charité de Montferrand « sur le procès pendant entre *les malades de lèpre*, demeurant à Herbetz et ceux de la maladrerie de Clermont », au sujet des aumônes qui leur étaient faites. Il fut arrêté que les pauvres d'Herbet pourraient mendier dans la ville et justice de Clermont; que ceux de Clermont auraient le droit d'implorer l'assistance publique à Montferrand et dans la justice de cette ville, et que tous les dons qui leur seraient faits se partageraient entre les deux maladreries de Clermont et de Montferrand.

La lèpre ayant disparu à la fin du XVI^e siècle, les bâtiments de la maladrerie de Clermont tombèrent en ruines, faute de réparations. Néanmoins, au commencement du XVIII^e siècle, le rituel du diocèse de Clermont renfermait encore les prières pour les lépreux et les cérémonies

(1) Il a été imprimé à Clermont, en 1691, un petit in-12 fort rare à propos de ce bureau. Cet opuscule porte pour titre : *Le secours des pauvres par le moyen des bureaux de charité.* Un exemplaire est conservé en la bibliothèque de M. *Chardon du Ranquet*, de Clermont.

(2) *Calendrier d'Auvergne*, pour 1762, p. 103.

(3 et 4) Voir *Revue de l'art chrétien*, par l'abbé Corblet. 7^e année, n° 6, juin.

(5) Il s'agit des administrateurs de l'hôpital du Saint-Esprit.

usitées pour les séquestrer de la société. Il est encore parlé de la maladrerie de Clermont, en 1765. Cet établissement de charité avait une chapelle sous le titre de Saint-Lazare. Le curé de la paroisse voisine de Saint-Cirgue, en transporta les débris dans son église, vers 1750 (1).

D'après le pouillé de l'archevèché de Bourges, imprimé en 1648 (p. 62), la maladrerie de Clermont avait alors 1,600 livres de revenu.

## MAISON DU REFUGE

Cinq habitants de Clermont sont les bienfaiteurs principaux de la *Maison du Refuge*, fondée en 1666, appelée aussi *Maison du Bon-Pasteur* ou des *filles repenties*. Ces citoyens charitables et vertueux ne doivent pas être oubliés ; ce sont : *Claude Laborieux*, chanoine de la cathédrale, *Antoine de Ribeyre*, seigneur d'Opmne, *Jean de Ribeyre*, seigneur de Fontenille, son frère (2), *Jacques de Laire*, président de la cour des aides (3), *Etienne du Fraisse*, bourgeois et marchand, lesquels frappés des avantages que procurait à la ville d'Angers une maison de correction pour les filles de mauvaises mœurs, résolurent de doter la ville de Clermont d'un asile semblable. Leur louable dessein fut fortement secondé, dit un historien contemporain (*Audigier*), par *Jacques Planat*, prévôt de Notre-Dame de Saint-Flour, directeur de Notre-Dame de l'Hermitage et vicaire-général de Pamiers ; on ne doit pas oublier non plus M[lle] *de Saignes* (4). Les lettres-patentes de cet établissement arrivèrent en 1666 ; elles furent enregistrées au parlement de Paris en 1667. Ces lettres autorisaient la nouvelle fondation « dans le *quartier des Aymon*, en la maison donnée à cet effet par *Claude Laborieux*, chanoine de la cathédrale ». Dans l'origine, on pouvait recevoir douze repenties dans cette maison, qui était loin d'être vaste. Deux saintes filles furent chargées de diriger le nouvel établissement. Nous citerons surtout *Marie Paret*, née à Clermont en 1636. Sa compagne, redoutant les propos de certaines femmes qu'elle dirigeait, résolut un jour de sortir du Refuge, poussée, du reste, par toute sa famille. *Marie Paret* offrit le Crucifix à ses regards, et lui adressa des paroles qui fortifièrent son courage. Dans la suite, *Marie Paret* entra dans le tiers-ordre de Saint-Dominique. Sa vie a été publiée en un volume in-12, en 1678, par le père *Richard Guillouzou* (imprimerie de *N. Jacquard*, à Clermont) ; l'opuscule contient, en regard du titre, le portrait de cette vénérable fille (nous reproduisons ce portrait à l'une de nos planches).

A partir de 1723, des religieuses de la *Congrégation de Saint-Joseph*, du diocèse de Vienne, furent chargées du Refuge, dont les bâtiments étaient situés sur le bord septentrional du marché aux

(1) Audigier, *Histoire manuscrite de Clermont*. Note postérieure à l'auteur.

(2) En 1683, il donna au Refuge le domaine de Pradelle, près d'Herbet, qui a été vendu comme bien national, le 21 janvier 1793, au prix de 137,700 livres à la dame *Goyon*, veuve *Marnat*.

(3) En 1666, il donna pour la fondation du Refuge, une rente de 100 livres.

(4) Cette demoiselle fit don au Refuge, en 1666, de la somme de 1,500 livres. — En 1676, M[lle] *Gabrielle Laville*, fille d'*Antoine Laville*, procureur du roi en l'élection de Clermont, légua 60 livres au Refuge ; en 1680, M[lle] *Gilberte Ollanier*, fille de *Guillaume Ollanier*, orfèvre à Clermont, fit un don de 100 livres de rente à la même maison ; Monseigneur *de la Garlaye*, évêque de Clermont, donna 20,000 livres en 1767 ; Monseigneur *de Bonal* contribua pour 5,000 livres à la construction de la chapelle en 1770 ; M. *Beau* fit un legs de 7 000 livres en 1778. (*Archives départementales du Puy-de-Dôme, fonds du Refuge de Clermont*).

planches (aujourd'hui *place Michel de l'Hôpital*), sur l'emplacement de la maison Onslow. Cette maison était séparée de celle des Oratoriens par une rue oblique (aujourd'hui un cul-de-sac), connue sous le nom de *Courtial*. En 1764, le Refuge fut transféré rue Saint-Jacques ; ses bâtiments furent réunis à l'Hôtel-Dieu, par arrêté du 6 frimaire, an II (26 novembre 1793).

En 1792, la dernière supérieure du Refuge s'appelait *Marie-Magdeleine Charen* ; elle avait alors sous ses ordres 19 religieuses.

**MAISON DU REFUGE ACTUELLE.** — Un homme de bien, dont le souvenir vit encore dans le cœur des Clermontois, M. *Chartier*, curé de la cathédrale, a fondé une nouvelle maison du Refuge en 1842, dans le faubourg de Saint-Alyre, à l'angle des rues de *Sainte-Claire* et de *la Morée*, presqu'en face de l'église de Saint-Eutrope. Cette maison est confiée aux religieuses du *Bon-Pasteur* (Congrégation des hospitalières de Saint-Joseph), dont la maison mère a été fondée à Clermont en 1811. Un an après sa création (en 1843), elle renfermait 56 filles repenties.

## MAISON DE LA CHASSE (SÉMINAIRE DE S^T-AUSTREMOINE)

Les missionnaires du clergé avaient une maison à Clermont, vis-à-vis le grand séminaire, en la paroisse de Saint-Ferréol, depuis 1701 ; cette maison fut réunie, en 1737, à la communauté de *la Châsse*, fondée en 1731, dans le faubourg de Fontgiève (1), sous le titre de *séminaire de Saint-Austremoine*, pour servir d'asile aux prêtres vieux ou infirmes. Lors de la création de cet établissement, l'évêque fut autorisé à percevoir la somme de 2,000 livres sur son clergé tant que, par des unions de bénéfices, il ne serait pas en possession d'un revenu de 6,000 livres. M. *Croizat* contribua pour une somme considérable à la dotation de cette maison (2). En 1776, Monseigneur de *La Garlaye*, évêque de Clermont, fit don à cette maison, par testament, de la somme de 25,000 livres (3). En 1771-1787, l'abbé *Pierre Vray* était supérieur du séminaire de Saint-Austremoine. En 1792, les bâtiments de cet établissement servirent de lieu de réclusion pour les prêtres non assermentés. Ils furent réunis à l'administration générale des hôpitaux, le 16 juin 1801 ; mais, en 1816, la commission des hospices décida que deux chambres seraient disposées, pour y recevoir deux prêtres pauvres, et qu'une somme de 200 livres serait mise annuellement en mains de l'évêque, pour deux prêtres infirmes, ce qui n'eut pas lieu, ainsi que nous allons le dire.

**MAISON DE RETRAITE POUR LES MISSIONNAIRES.** — L'acte généreux de l'administration des hospices, acte que nous venons de faire connaître, et qui avait pour objet de venir en aide aux prêtres infirmes, devint inutile par la fondation, due à l'initiative de Monseigneur *de Dampierre*, évêque de Clermont, d'une maison de retraite pour les missionnaires de son diocèse. Cette maison fut achetée, en 1816, près de la chapelle des Carmes-Déchaux, moyennant 18,000 francs. Depuis 1838, Monseigneur *Féron*, évêque de Clermont, a destiné cette maison aux prêtres infirmes et aux missionnaires du diocèse ; il est venu en aide à cette œuvre de ses deniers personnels.

(1) La maison qui servit en 1731 à la communauté de la *Châsse*, avait été occupée, en 1647, par l'abbesse et les religieuses de l'Eclache, lors de leur arrivée à Clermont; ces dames n'en étaient sorties qu'en 1664. Le bâtiment de la Châsse sert aujourd'hui à l'octroi ; une partie de la garnison d'infanterie l'a habité en derniers temps.

(2) *Calendrier d'Auvergne*, pour 1762, p. 97.

(3) *Archives départementales du Puy-de-Dôme.*

## MAISON DU BOIS-DE-CROS

Au XIII[e] siècle, il existait encore, à l'ouest de Clermont, un débris du bois de *Cros* (ou du Creux), reste de l'antique forêt druidique de Chanturgue qui, à l'époque celtique, couvrait le monticule où s'éleva plus tard la ville de *Nemetum*. Sur une partie de l'emplacement de ce bois, est bâti aujourd'hui un hospice pour les aliénés des deux sexes. Fondée en janvier 1836, par le père *Marie-Joseph Chiron*, prêtre du diocèse de Privas, où il avait commencé une fondation semblable en pleine activité à cette époque (1), cette maison porte les titres d'*Hospice de Sainte-Marie de l'Assomption* ou *Asile Sainte-Marie*. Les hommes sont soignés par des frères et les femmes par les sœurs de Sainte-Marie de l'Assomption, qui suivent, les uns et les autres, la règle de Saint-Augustin, mais qui habitent des quartiers totalement séparés. La maison du Bois-de-Cros, est, depuis 1846 environ, maison-mère de la Congrégation Sainte-Marie. Cette maison-mère fut transférée de Privas (Ardèche) à Clermont-Ferrand, sous l'inspiration de Monseigneur *Guibert*, alors évêque de Viviers. Le motif de cette translation était que l'asile du Bois-de-Cros, qui prenait de l'accroissement, était plus central, et que, par le fait, il était la résidence ordinaire des supérieurs réguliers de la Congrégation. M. l'abbé *Bal*, du diocèse de Clermont (2), est, depuis 1843, supérieur de la Congrégation de Sainte-Marie, qui a la direction de l'asile de la Celette depuis 1842, et qui a fondé ceux du Puy (1850) et de Nice (1861).

## SALLES D'ASILES

La première salle d'asile, fondée à Clermont et dans le département du Puy-de-Dôme, fut inaugurée le 18 août 1839 (3). Ses bâtiments sont placés dans la rue Saint-Vincent. L'établissement est dirigé par les sœurs de Saint-Genès (Ordre de Saint-Vincent-de-Paule). La première salle d'asile a été créée en Angleterre, en 1826. Clermont peut se féliciter d'avoir devancé un grand nombre d'autres cités françaises, puisqu'il possédait une salle d'asile 13 ans après le fondation faite chez nos voisins. Il a été établi cinq autres salles depuis cette époque, toutes cinq dirigées par des religieuses : une dans la paroisse du Port, que surveillent les sœurs de Nevers ; une autre dans la paroisse de Saint-Eutrope, aux mains des sœurs du Sauveur ; une troisième, en 1859, dans le quartier dit du Champgil, entre les mains des sœurs de Saint-Vincent-de-Paule ; une quatrième dans la rue de la Treille, sous la direction des sœurs de la Miséricorde et une cinquième à Montferrand. Ces établissements reçoivent les enfants des deux sexes de 2 à 7 ans.

(1) M. *Chiron*, curé de Saint-Martin l'Inférieur (Ardèche), forma, en juillet 1823, dans sa paroisse, une congrégation de filles pieuses, qui bientôt vinrent habiter Privas, où les femmes aliénées détenues aux prisons leur furent confiées (1828). Elles se retirèrent dans leur propre maison achetée près de ladite ville. En 1838, le préfet de l'Ardèche conclut un traité avec le directeur de la maison de Sainte-Marie de Privas, pour le traitement des aliénés (hommes) de son département, qui furent installés, en mai 1839, dans l'asile qui leur avait été préparé.

(2) M. l'abbé *Bal* est né à Aurières (Puy-de-Dôme).

(3) Voir à la bibliothèque de Clermont, le n° 1004 des imprimés sur l'Auvergne, intitulé : *Discours prononcés par le maire de Clairmont et C. Dussuc, à l'occasion de l'installation des salles d'asile*, 1839, 24 pages in-8°. — *Idem*, n° 1,005, *Discours pour l'inauguration religieuse des salles d'asile* (de Clermont) *le 6 février* 1840, par M. *Bergier*, 1840, 16 pages in-8°.

## CAISSE D'ÉPARGNE

La première caisse d'épargne fut fondée en France en 1818. Voici encore une de ces louables institutions qui fut créée à Clermont, grâce à la générosité de ses habitants. La caisse d'épargne est le résultat dans notre ville d'une souscription faite en 1832. Une ordonnance, du 8 janvier 1834, a permis l'ouverture de cet établissement de bienfaisance et approuvé ses statuts ; le 27 avril suivant, une réunion générale des souscripteurs en a arrêté l'organisation.

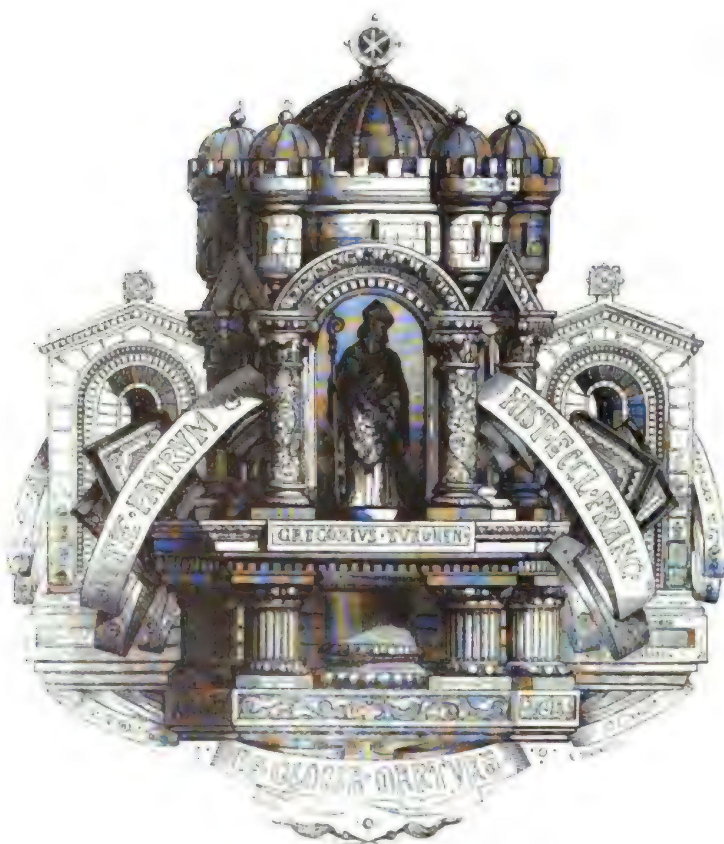
## SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAULE

La première conférence de *l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paule* eut lieu à Clermont, le 27 mars 1844. Elle s'assembla dans la maison d'un ecclésiastique (M. l'abbé *Mercier*) ; 15 membres y assistaient. La deuxième conférence fut tenue dans les vastes appartements de M. *Pélissier de Féligonde*, son premier président. L'année suivante (en 1845), 150 membres faisaient partie de la conférence. Depuis cette époque, d'honorables habitants de notre ville, sont venus se joindre à cette œuvre et l'aider de leur concours. On sait que son but est de s'occuper spécialement de l'amélioration morale et religieuse, du soulagement matériel des classes inférieures et malheureuses, et surtout de l'extinction de la mendicité par les secours en nature à domicile. La Société de Saint-Vincent-de-Paule a pris naissance à Paris peu de temps après la révolution de juillet 1830. Elle eut pour premiers fondateurs quelques jeunes étudiants des écoles de droit et de médecine. Une conférence de Saint-Vincent-de-Paule a été installée à Riom, près de Clermont, deux jours avant celle de notre ville (25 mars 1844).

**SOCIÉTÉS DIVERSES DE BIENFAISANCE.** — Clermont possède encore une *Société de prévoyance* pour les ouvriers typographes, fondée en 1833, par M. *Lacoche*, ancien camarade d'atelier de *Rétif de la Bretonne* ; une *Société de secours mutuels, appelée la Fraternelle*, organisée le 5 août 1848, et reconnue par un décret du 26 mars 1852 ; une autre *Société de Secours mutuels pour les militaires*, sous le titre *la Prévoyance* et une *Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins du Puy-de-Dôme*.

Le 21 janvier 1871, la municipalité de Clermont, secondée par une souscription, a ouvert des fourneaux économiques dans une maison située rue des Gras, près de la cathédrale. Cette innovation était désirée depuis longtemps.




HIST·ECCL·FRANC
GREGORIVS·TVRONEN

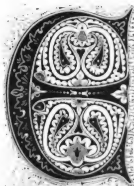


# ADMINISTRATION

## DEPUIS LES ROMAINS JUSQU'A HENRI IV

Sénat établi à Augusto-Nemetum (l'an 48 de notre ère). — Détails sur ce sénat. — Majesté des sénateurs. — Cruauté horrible de Chramne. — Opinions de quelques auteurs touchant le siége du sénat de l'empire des Gaules. — Ressort probable du sénat de la ville d'Auvergne. — Époque de la suppression de ce sénat. — Les sénateurs d'Augusto-Nemetum citoyens romains. — Liste de ces sénateurs. — Capitole d'Augusto-Nemetum. — Comtes d'Auvergne. — Leur origine. — Liste des comtes bénéficiaires d'Auvergne. — Ressort de l'administration de ces comtes. — Connétables d'Auvergne. — Baillis généraux. — Gouverneurs d'Auvergne. — Lieutenants-généraux du gouverneur. — Lieutenants du roi en la Basse-Auvergne.

## SÉNAT



Es l'an 48 de l'ère chrétienne, la Gaule chevelue ayant obtenu l'alliance du peuple romain et le droit de bourgeoisie, demanda le privilége de posséder des charges dans Rome. L'empereur *Claude* plaida si avantageusement pour les Gaulois, devant les sénateurs romains, qu'ils décrétèrent que la demande était accordée. C'est à cette époque que les Eduens obtinrent le droit d'être sénateurs : quelques mois après, un *sénat* fut établi à Augusto-Nemetum (Clermont), à l'instar de celui de Rome. Cet important événement nous est transmis par les notes manuscrites de notre savant compatriote *Dulaure*.

On sait que le Sénat Romain, institué par *Romulus*, était le conseil d'Etat du peuple-roi. Il était chargé de gouverner la ville de Rome et de régler les affaires de l'Etat. L'autorité de ce corps

était presque absolu : il traitait de la paix et de la guerre, sanctionnait les lois nouvelles. Du temps de l'empereur Auguste, la réunion du Sénat, composée de 600 membres, avait lieu deux fois par an : aux calendes et aux ides. Le magistrat qui assemblait le Sénat avait coutume d'immoler une victime devant le lieu de l'assemblée et de prendre les auspices sous sa protection ; aussitôt, tous les sénateurs pouvaient faire leur rapport. Après le coucher du soleil, on disait son avis debout, de vive voix, ou seulement en levant les mains, comme nous l'apprend Vospicus, dans la vie d'Aurélien ; si quelqu'un s'opposait à cet avis, le décret n'était point appelé *senatus-consulte*, mais simplement délibération du Sénat *(Senatus auctoritas)* ; lorsque l'affaire passait à la pluralité des voix, le consul prononçait le senatus-consulte et, après cela, celui qui avait convoqué le Sénat faisait clore la séance, en employant cette formule : « *Nihil vos morer P. C.* (Pères conscrits, nous ne vous retenons pas davantage).

Pour être sénateur, il fallait être 1° de mœurs irréprochables ; 2° de race noble et de l'ordre des chevaliers ; 3° avoir un âge mûr et passé par quelque charge de la République ; 4° être riche, afin de pouvoir soutenir cette dignité avec honneur et éclat (1). Il était défendu aux sénateurs de faire aucun trafic. Les marques de distinction de ces hauts fonctionnaires étaient : la *laticlave*, ou la robe à larges bandes de pourpre, la chaussure noire, qui leur couvrait le pied et la moitié de la jambe ; le croissant ou C d'argent, attaché sur cette chaussure, pour exprimer que les sénateurs romains n'étaient jadis qu'au nombre de cent. Aux théâtres et dans les arènes, les sénateurs occupaient les places les plus honorables ; ils se plaçaient à l'orchestre.

*Columban* dit qu'un sénat fut créé *au milieu de la Gaule*, ce qui se rapporte parfaitement à Clermont. Grégoire de Tours raconte qu'étant venu un jour à Artonne visiter le tombeau de Saint-Vitaline, il s'avançait vers *Ricomagus* (aujourd'hui Riom), lorsqu'il aperçut, dans le lointain, les sénateurs de la ville d'Auvergne qui venaient à lui, tout resplendissants du lustre et de la noblesse romaine. L'illustre père de l'histoire de France (Grégoire de Tours) nous apprend encore qu'en l'an 532, Chramne, roi d'Aquitaine, après avoir assouvi sa débauche, eut l'horrible infamie de massacrer les filles des sénateurs de la cité d'Auvergne sous les yeux de leur père.

Audigier prétend que le siége du sénat de l'empire des Gaules fut placé à Augusto-Nemetum (Clermont). *Columban* se prononce dans ce sens ; d'autres historiens soutiennent sans preuves que ce privilége fut attribué à la ville de Bourges ou à celle d'Arles. Notre avis personnel est qu'il y eut plusieurs sénats dans la Gaule et que celui de la ville d'Auvergne comprenait dans son ressort, l'Auvergne, le Velay, le Gévaudan, le Quercy, le Rouergue et le Berry, ainsi que de nomoreux auteurs l'avancent.

Le chanoine *Dufraisse*, dans ses *Origines des églises de France*, affirme que le sénat de la ville d'Auvergne fonctionnait encore en 732, lors de l'arrivée des Sarrasins. Il est dificile de se prononcer pour fixer l'époque pendant laquelle ce grand corps de magistrats disparut complétement.

Les sénateurs d'Augusto-Nemetum devenaient citoyens romains, dès qu'ils avaient exercé les charges municipales dans leur ville. Ils pouvaient alors prétendre aux premières charges de l'empire ; c'est ce qui arriva au noble arverne *Avitus*, qui fut élevé jusqu'à la dignité d'empereur romain.

(1) La fortune d'un sénateur devait être d'au moins 163,000 francs de notre monnaie au dernier siècle de la République, et de 244,000 francs sous l'Empire.

## LISTE DES SÉNATEURS DE LA VILLE D'AUVERGNE.

AGRÈCE . . . . . . . . . . . . . . . . . . 671

Mentionné dans la *Vie de Saint-Priest*, évêque de la ville d'Auvergne.

AGRICOLA . . . . . . . . . . . . . . . . 460?

Fils du sénateur *Avitus* et beau-frère de Sidoine-Apollinaire.

APOLLINAIRE (CAIUS-SOLLIUS-SIDONIUS) . . . . . . . . . . . . . . . vers 460

APOLLINAIRE IV. . . . . . . . . . . . . 505

Il combattit à la bataille de Vouillé en 505, où il fut tué ; était fils du célèbre évêque Sidoine Apollinaire.

ARCADE . . . . . . . . . . . . . . . . . 532

Fils du précédent. Il se prononça pour le roi Childebert.

☞ ARMENTARIA ou ARMENTIA, vivant en 480, bisaïeule maternelle de saint Grégoire de Tours, descendait de race sénatoriale.

☞ AUXANIUS. . . . . . . . . . . . . . . 478

Il était abbé du monastère de Saint-Cirgues en 478 et de race sénatoriale.

AVITUS . . . . . . . . . . . . . . . vers 400

Sénateur et citoyen de la ville d'Auvergne, d'après Grégoire de Tours. (*Histoire*, livre II, chap. XI.)

BASOL, comte d'Auvergne. . . . . . . . . 510

BOBON . . . . . . . . . . . . . . . . . . 674

Il se déclara contre Saint-Priest, évêque de la ville d'Auvergne.

BONNET (Saint), évêque de la ville d'Auvergne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 689

CALMINIUS I . . . . . . . . . . . . . . . 560

CALMINIUS II . . . . . . . . . . . vers 690

Fondateur de l'abbaye de Mozac ; sa vie a été écrite.

CASSIUS . . . . . . . . . . . . . . . . . 253

L'un des premiers habitants d'Augusto-Nemetum qui furent convertis à la foi par saint Austremoine.

☞ EPARCHIUS, le plus noble habitant de *Ricomagus* (Riom), était de race sénatoriale, d'après saint Grégoire de Tours ; il vivait vers 550.

EUCHERIUS . . . . . . . . . . . . . . . 480

Mentionné par Grégoire de Tours.

EULALIUS, comte d'Auvergne . . . . . . 585

☞ EUSTACHIUS, 5e évêque de Tours, mort en 466, était de race sénatoriale. Grégoire de Tours était son cousin.

EUTROPE. Sidoine Apollinaire en parle 460?

EVODIUS. . . . . . . . . . . . . . 480-500

Ami de Sidoine Apollinaire. Grégoire de Tours dit que tous ceux de cette maison étaient sénateurs.

FÉLIX, père de l'évêque Saint-Bonnet . . 660

FIRMIN . . . . . . . . . . . . . . . . . 475

Il s'établit à Arles, en 475, lors de l'arrivée des Visigoths en Auvergne.

FLORENTIUS . . . . . . . . . . . . . . . 540

Père de saint Grégoire de Tours.

FLORENTINUS, bisaïeul maternel de saint Grégoire de Tours . . . . . . . . . . . . 480

☞ GAL (S.), évêque de la ville d'Auvergne, était de race sénatoriale.

GEORGES . . . . . . . . . . . . . . . . . 510

Ce sénateur vécut fort heureux, et, chose presque unique, tout lui sourit : naissance, fortune, femme et enfants. Il fut père de *saint Gal*, évêque de la ville d'Auvergne.

HORTENSE . . . . . . . . . . . . . 520-532

Il attira la malédiction de saint Quintien sur lui et les siens.

INJURIOSUS . . . . . . . . . . . . . vers 540

Jeune homme de qualité d'après Grégoire de Tours. Il épousa *Scolastique*, avec laquelle il vécut dans une virginité perpétuelle, ce qui a donné lieu à une légende touchante que nous avons racontée précédemment.

ISICE . . . . . . . . . . . . . . . . . . 475

Lors de l'arrivée des Visigoths en Auvergne, il s'expatria et se retira à Vienne.

NICETIUS, comte d'Auvergne. . . . . . . 585

OMNACE I (OMNATIUS). . . . . . . . . . . 470

OMNACE II . . . . . . . . . . . . . . . .

Evêque de Tours, sénateur et citoyen de la ville d'Auvergne.

PLACIDE . . . . . . . . . . . . . . . . . 674

Il prit le parti d'*Hector* contre Saint-Priest, évêque de la ville d'Auvergne. L'auteur de la *Vie de saint Priest* en parle.

☞ PERPET (SAINT) était de race sénatoriale. C'est le 6e évêque de Tours. Il mourut en 491.

RORICE. . . . . . . . . . . . . . . . . . 475

Il s'établit à Uzès, en 475, lors de l'arrivée des Visigoths en Auvergne.

TETRADIUS . . . . . . . . . . . mort en 571

Il mourut de la peste, qui sévissait dans la ville d'Auvergne.

☞ URBIQUE (SAINT). De race sénatoriale, d'après Grégoire de Tours : « *Urbicus fuit ex senatoribus conversus* ». Il mourut évêque de la ville d'Auvergne en 296.

VÉNÉRAND, évêque de la ville d'Auvergne 394

VOLUTIEN . . . . . . . . . . . . . . . . 490?

Evêque de Tours. On croit qu'il succéda à *saint Perpet* et qu'il était l'oncle de *Sidoine Apollinaire*.

**CAPITOLE.** — Le Sénat, dont nous venons de parler, s'assemblait au Capitole. De nombreux documents nous permettent d'affirmer qu'au premier siècle de l'ère chrétienne Augustó-Nemetum avait un Capitole *(Capitolium)*, placé sur le sommet du monticule de la ville, dans l'endroit le plus facile à défendre. On croit généralement que ce monument occupait l'emplacement de l'hôtel-de-ville, du tribunal de première instance et une partie de la place de la Poterne. En creusant, pour établir des fondements dans le sol où se trouve l'hôtel-de-ville, on a découvert, en 1819, des colonnes du bas-empire provenant peut-être de cet édifice, et aujourd'hui au musée lapidaire de notre cité. Quoi qu'il en soit, le Capitole était, comme à Rome, une énorme forteresse que le peuple-roi avait fait bâtir vers l'an 48 de l'ère chrétienne. Savaron et Audigier nous apprennent qu'on nommait les anciennes mesures d'Augusto-Nemetum *capitolines* parce qu'elles étaient enfermées au Capitole. Savaron prétend même que les Romains frappaient monnaie dans cet édifice. Si l'assertion du docte clermontois est exacte, il ne faudrait pas chercher d'autres ateliers pour les nombreuses pièces attribuées jusqu'ici à la colonie de Nismes, pièces que M. Mioche prétend avoir été frappées dans notre ville. (V. pages 16-17.) Au Capitole d'Augusto-Nemetum appartiendrait aussi la matrice d'une pièce de l'empereur Verus (169 de l'ère chrétienne), découverte à Chamalières au XVII^e siècle.

A la fin du V^e siècle, lors de l'arrivée des Visigoths dans la ville d'Auvergne, le Capitole fut remplacé par un château-fort, résidence d'un comte. Ce château prit le nom de *castrum Claremontis*, mais on lui conserva aussi celui de *Capitole*, ainsi que l'indique Winebrand, l'auteur de la *Vie de Saint-Alyre* au XI^e siècle (1). Le *castrum Claremontis* porta le nom de *palais de Boulogne*, à partir de l'an 1260. En 1578, la reine *Catherine de Médicis* fit don de ce monument à la ville de Clermont pour le transformer en palais de justice.

## COMTES D'AUVERGNE

Lorsqu'en 475, l'Auvergne passa entre les mains des Visigoths, *Euric*, leur roi, établit un *comte* bénéficiaire pour l'administration de la province ; ce comte était subordonné au Sénat : il devait résider dans la ville d'Auvergne. Les Franks, lorsqu'ils s'emparèrent de l'Arvernie, en 507, après la bataille de *Vouillé*, y maintinrent l'organisation administrative, créée par les Visigoths. La cité d'Auvergne était la métropole et la capitale des Aquitaines, avec le chef-lieu de leur résidence. Le système, imposé par les Visigoths et par les Franks, se maintint jusqu'au déclin de la maison de Charlemagne sous la troisième race. Les comtes prirent le titre de la ville principale de leur circonscription administrative ; ceux de l'Auvergne adoptèrent la qualification de *comtes de Clermont*, en vertu de cet usage. A la fin du IX^e siècle, ces hauts feudataires devinrent héréditaires. On connait la plupart de ces comtes ; plusieurs d'entre eux se distinguèrent pas une grande sagesse et un grand amour de la justice, qui restent comme leur plus belle auréole de gloire, d'autres, au contraire, et c'est le plus grand nombre, ont passé à la postérité comme des hommes tyranniques, prévaricateurs et d'indignes fonctionnaires.

(1) Il y a apparence que *Winebrand*, l'auteur de la *Vie de Saint Alyre*, vivait au XI^e siècle. Cependant, une dissertation, écrite par un membre de la société littéraire de Clermont, penche pour le IX^e siècle. (V. mss. sur l'Auvergne de la bibliothèque de Clermont, n° 121.)

## LISTE DES COMTES BÉNÉFICIAIRES D'AUVERGNE.

VICTORIUS. . . . . . . . . . 475; mort en 485

Nommé comte par *Euric*, roi des Visigoths, après la prise de la ville d'Auvergne, en 475. Il habitait la cité d'Auvergne, y menait une vie de débauche, fut obligé de se retirer à Rome et y mourut.

EVODIUS. . . . . . . . . . . . . . . . . . 500

Il était sénateur de la ville d'Auvergne.

APOLLINAIRE . . . . . . . . . . . . . . . 507

Fils de *Sidoine Apollinaire* et de *Papianilla*; ami de *Victorius*, qui précède. Alaric le fit comte d'Auvergne, duc d'Aquitaine. Il conduisit les Auvergnats contre Clovis à la bataille de Vouillé en 507, et ne fut point tué, contrairement à ce qu'ont écrit MM. *Fauriel*, *Imberdis*, *Mathieu de la Force* et *J.-B. Bouillet* (voir pour ce dernier *Tablettes de l'Auvergne*, t. I, p. 481), car il succéda, en 515, à saint Eufraise, comme évêque de la ville d'Auvergne, et mourut la même année.

ARCADE . . . . . . . . . . . . . . . vers 508

Sénateur de la ville d'Auvergne; fils du précédent et de sa femme Alcime.

BASOLE . . . . . . . . . . . . . . . . . . 510

Seigneur de Mauriac. Nommé comte par *Gessalic*, roi des Visigoths, bâtard d'Alaric. Il fit don de sa terre de Mauriac au monastère de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens, et y mourut.

AGÉSIPE . . . . . . . . . . . . . . . vers 511

De la maison *Génésienne* de la ville d'Auvergne. Clovis, dont il avait gagné l'estime, le fit comte de la ville d'Auvergne, duc d'Aquitaine.

HORTENSE. . . . . . . . . . . . . . vers 520

Sénateur de la ville d'Auvergne. Thierry, roi d'Austrasie, le créa comte. Il eut de grandes discussions avec l'évêque Quintien.

SIGIVALD . . . . . . . . . . . . . . . . . 532

Nommé par le roi Thierry, son parent. Il se rendit odieux à toute la province.

GEORGES. . . . . . . . . . . . . . . vers 535

Natif de Saint-Paulien, en Velay. Grégoire de Tours en parle.

BECCON . . . . . . . . . . . . . . . . . 540 ?

Homme avare et cruel. Il mourut d'une manière tragique.

FIRMIN. . . . . . . . . . . . . . . . . . 555

Comte sous Clotaire et Sigebert. N'ayant point voulu devenir l'instrument docile des desseins de Chramne, fils du roi Clotaire, il fut destitué par lui et exilé. Chramne le fit même saisir avec sa belle-mère, appelée *Césarée*, sur le seuil de l'église cathédrale de la ville d'Auvergne, autant par ruse que par violence et fermer en prison. Dans la nuit, Firmin s'échappa et courut se réfugier dans le sanctuaire inviolable de Saint-Julien de Brioude, où Chramne n'osa pas le faire arrêter (Grégoire de Tours). Sigebert le rétablit comte, en 566, et l'envoya en ambassade à Constantinople, auprès de Justin.

SALLUSTE. . . . . . . . . . . . . . . . . 556

Nommé par Chramne, à la place de Firmin. Homme de grande vertu. Il était fils d'*Evodius*, sénateur de la ville d'Auvergne.

CALMINIUS . . . . . . . . . . . . . . . . 561

Né dans la ville d'Auvergne. Il était sénateur, lorsque Sigebert le nomma comte d'Auvergne et duc d'Aquitaine. Il se retira dans un désert et y mourut.

NICETIUS . . . . . . . . . . . . . . . . 587

Né dans la ville d'Auvergne; nommé par le roi d'Austrasie Childebert II. Gontrand le fit duc d'Auvergne. Savaron prétend qu'il obtint cette haute dignité à prix d'argent et qu'il « *s'y comporta galamment* ». Grégoire de Tours dit que c'était alors un tout jeune homme, d'un esprit très-élevé : « *Nicetius per emissionem Eulalii a comitatu arverno submotus, ducatum a rege expetiit pro eo immensis muneribus. Et sic in urbe Arverna, Ruthena atque uticea dux ordinatus est; vir valde ætate juvenis; sed acutis in sensu* (Grégoire de Tours, *Hist.* VIII, 18) ». Il devint patrice de Marseille en 587.

EULALIUS. . . . . . . . . . . . . . . . . 588

Nommé comte de la ville d'Auvergne par *Gontrand*. Il était né dans cette cité, ainsi que sa femme *Tétradie*. Il fut accusé d'avoir étranglé sa mère, qui lui reprochait des fautes de jeunesse. L'évêque *Cautin* l'excommunia.

DRACOLENUS-INDUSTRIUS GENESIUS

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . vers 590

Descendant d'Agesipe, comte d'Auvergne en 511. Il était *comte*, d'après l'auteur anonyme de la *Vie de Saint-Genès*.

VÉNÉRAND . . . . . . . . . . . . . . . . 630

Né dans la ville d'Auvergne. Dagobert l'envoya en ambassade pendant deux fois.

BOBON . . . . . . . . . . . . . . . . . 655

Sigebert III, roi d'Austrasie, le fit duc des Auvergnats. Il mourut dans la Turinge, en attaquant un château. On n'a pas la preuve qu'il était comte d'Auvergne. (Voir l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, t. I, p. 426.)

GENÈS . . . . . . . . . . . . . . . . . 665

Comte de la ville d'Auvergne; fils de *Dracolenus Industrius Genesius*, qui précède, et de *Tranquille de Cordoue* (celle-ci proche parente de *Thierry*, roi d'Austrasie). Il vivait sous saint Priest, qu'il fit nommer évêque par le peuple, après avoir refusé lui-même l'épiscopat en 665

BODILON. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 674

Duc d'Auvergne ; c'était un grand seigneur de la cour de Chilpéric II. Ce roi l'ayant traité indignement, il le poignarda (674). On n'a pas la preuve qu'il était comte d'Auvergne.

HECTOR . . . . . . . . . . . . . . . . . 674-680

L'auteur de la *Vie de saint Austremoine* le dit comte de la ville d'Auvergne. Il fut ensuite patrice de Marseille. Il aimait à dépouiller les églises et enleva une dame d'Auvergne. Il fut tué par ordre de Childéric II, vers 680. C'est lui qui fit assassiner à Volvic l'évêque saint Priest.

CALMINIUS . . . . . . . . . . . . . vers 690

Fondateur du monastère de Mozac, sous le règne de Thierry (674-692).

BLANDIN. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 759

Créé comte par Waïfre, duc d'Aquitaine (759). Il soutint ce duc contre le roi Pépin-le-Bref, défendit le château de Clermont *(castrum Clarmontis)*, en 761, et fut tué dans la campagne qui rendit Pépin maître du Limousin.

WALDE. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 759

Frère de Blandin, qui précède. (Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 35).

HILPINGUE ou CHILPING . . . . . . . 763

Fait comte de Clermont par le duc d'Aquitaine en 763. Tué dans le Forez, en combattant pour ce duc. On croit qu'il périt près de Roanne.

BERTMUND ou BRÉMOND . . . . . . . 774

Créé comte de Clermont par Charlemagne en 774 ; il était son confident. *(Art de vérifier les dates.)*

ITHIER (ICTERIUS) . . . . . . . . . . . . . 778

Etabli comte d'Auvergne par Charlemagne en 778. *Baluze* croit qu'il a donné naissance à la maison *de Mercœur*, illustre en Auvergne. Il était petit-fils du célèbre duc *Odon*.

GUILLAUME I^er^ . . . . . . . . . . . . vers 800

Comte de Toulouse, duc d'Aquitaine. On n'est pas certain qu'il ait été comte d'Auvergne. Il se retira dans le monastère de Gélone, au diocèse de Lodève.

WARIN I^er^ ou GUÉRIN. . . . . . . . . . 819

Créé comte de Clermont par Louis-le-Débonnaire en 819. Il fut ensuite nommé comte de Toulouse. En 841, il gagna en partie la célèbre bataille de Fontanet.

GÉRARD . . . . . . . . . . . . . . . . . 839

Fils de Théodoric. Il soutint à Clermont les intérêts de Charles-le-Chauve et fut créé comte en récompense par Louis-le-Débonnaire (839). On le croit l'aïeul de *Saint-Géraud*, comte d'Aurillac, né en 855, mort en 909.

GUILLAUME II . . . . . . . . nommé en 841

Frère de Gérard, qui précède.

BERNARD . . . . . . . . 846 ; mort vers 858

Il fut abbé-chevalier de Brioude.

ETIENNE. . . . . . . . . . . . . . . . 858-864

Fils de *Bernard*, qui précède. Nommé comte par Pépin en 858. Il fut tué en Auvergne dans l'irruption des Normands, que l'on croit de l'an 864.

WARIN II . . . . . . . . . . . . . . . . . 869

BERNARD, dit PLANTEVELUE . . 879-886

Comte d'Auvergne, sous Louis-le-Bègue, qui lui confia son fils Louis par testament, en 879. Il fut marquis de Gothie ; mourut le 18 juillet 886.

GUÉRIN. . . . . . . . . . . . . . mort en 886

Fils de *Bernard*, qui précède. Il fut abbé de Brioude, comte d'Auvergne, et mourut sans enfants.

GUILLAUME, dit LE PIEUX . . . . 886-918

Fils de *Bernard I^er^*, qui précède. Il fonda la célèbre abbaye de Cluny en 910 ; mourut le 6 juillet 918. Premier *comte héréditaire d'Auvergne* en 886.

L'administration des quatre premiers comtes comprenait toute la province d'Aquitaine. Au temps d'*Agésipe*, elle n'avait plus que les trois Aquitaines, à la réserve d'une partie du Rouergue qui relevait des Visigoths. Sous Calminius et Nicetius, le gouvernement de ces comtes était réduit à l'Auvergne, au Rouergue et au pays d'Ussel ; du temps de Guérin, de Bernard, de Guillaume-le-Pieux, ils avaient en leur pouvoir la première Aquitaine.

Nous avons donné précédemment (V. page 139 et suivantes) la chronologie très-complète des comtes héréditaires d'Auvergne. Nous ne reviendrons pas sur cette liste ; nous ferons, toutefois, remarquer que le comte *Alfred* avait dans son administration toute la première Aquitaine. Ebles et Guillaume tête d'Etoupe administraient la première et la deuxième Aquitaine.

# CONNÉTABLES D'AUVERGNE

A la fin du XII[e] siècle, le pouvoir des comtes d'Auvergne était presque nul. Philipppe-Auguste établit un *connétable* qui eut, en Auvergne, la haute administration des finances, de la justice et de la milice.

### LISTE DES CONNÉTABLES D'AUVERGNE.

AMALRIC (DE MONTFORT ?). . . . . 1208

GUI DE DAMPIERRE, seigneur de Montluçon . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1213-1215

ARCHAMBAUD DE DAMPIERRE, sire de Bourbon . . . . . . . . . . . . . . . . . 1216

Fils du précédent.

BÉRAUD VIII DE MERCŒUR, seigneur de Mercœur . . . . . . . . . . . . . . . . . 1229

LOUIS DE SAINT-NECTAIRE . . 1230-1234

BÉRAUD DE MERCŒUR, maréchal du Bourbonnais. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1237

Gendre d'*Archambaud de Dampierre*, qui précède.

AMAURY DE COURCELLES. . . . . . 1238

HENRI DE PONCET *alias* DE PONCIANS ou DE PLASSAC (DE PLASSIACO) 1244-1265

ERALD DE MIESCHAMPS (DE MEDIIS CAMPIS) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1266-1268

# BAILLIS GÉNÉRAUX D'AUVERGNE

Philippe-le-Hardi supprima la charge de connétable et la remplaça par celle de *bailli général d'Auvergne*. Il y eut un bailli spécial pour la Basse-Auvergne et un autre pour la Haute-Auvergne. Ces fonctionnaires n'eurent point de résidence, pendant quelque temps; ceux de la Basse-Auvergne siégeaient à Cebazat, à Gerzat, etc.; ils se fixèrent, vers l'année 1287, dans la ville de Riom, d'une manière à peu près définitive.

### LISTE DES BAILLIS GÉNÉRAUX DE LA BASSE-AUVERGNE.

JEAN DE VILETTE, chevalier . . . . . 1272

HENRI DE GONDOVILLARS . . . . . 1277

GUILLAUME DE LA RIVIÈRE. . 1280-1284

JEAN DE TRIE (DE TRYHA) . . . . 1287-1293

Bailli de Bourges en 1297.

GUILLAUME AYCELIN. . . . . . . . . 1297

Seigneur de Montaigut-Listenois, près de Billom.

GÉRAUD DE PRŒDO, chevalier. . . . 1301

GUILLAUME DE PARAY (DE PARŒDE) 1308

RAOUL DE CHALHOUET . . . . . . . 1314

AMEIL DE LEZAY, chevalier . . . . . . 1317

JEAN MEDIATEUR (MEDIATORIS). . . . 1323

Ailleurs il est appelé *Mercatoris*. Il y avait à Clermont, à cette époque, une famille *Marchand*, surnommée *Merchadier*, en latin *Mercatoris*

ITHIER DE PUY-AYMARD. . . . . . . 1327

JEAN DE SAINT-SAUVEUR . . . . . . 1331

RAYMOND DE GERMOLE . . . . . . . 1334

« Honorable et sage » JEAN DE SAINT-SAUVEUR, qui précède . . . . . . . . 1335

PIERRE DU PORT (DE PORTU) ou DE LA PORTE (DE PORTA), chevalier 1335-1345

Il avait pour lieutenant, en 1342, *Jehan Bellot*.

GUILLAUME DE SENS . . . . . . . . . 1346

Il avait pour lieutenant, en 1346, *Robert Bordel* (*Bordelt*).

PIERRE DAMPUYS, chevalier. 1348-1349 (1)

(1) Appelé d'*Amplepuits* en 1348.

GUILLAUME DU PIC . . . . . . . . . . . 1350

GUILLAUME DE SENS (1), qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1353-1357

OLIVIER DE LA HAYE . . . . . . . . . 1358

Chevalier, seigneur de Solérien.

GUILLAUME COMPTOR, chevalier, seigneur d'Apchon. . . . . . . . . . . . . . 1358-1359

Fils de *Guy Comptor*, seigneur d'Apchon. Nommé « bailli et capitaine-général de la province d'Auvergne », à la demande de la noblesse, par le roi Charles V encore Dauphin. Il fut l'un des chefs de l'armée qui s'opposa à l'invasion des Anglais en Auvergne en 1359. Ses lettres de capitaine-général de l'Auvergne portent la date de 1357.

## GOUVERNEURS D'AUVERGNE

A l'érection de la *terre d'Auvergne* en duché, au profit de *Jean* duc *de Berry*, en 1360, les baillis généraux d'Auvergne furent supprimés. L'administration des finances passa aux trois états de la province, celle de la justice au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier et celle de la milice à un *gouverneur d'Auvergne* pour la Haute et la Basse-Auvergne, qui avait aussi la haute administration dans l'acception du mot. Au commencement du XVII^e^ siècle, Louis XIII créa des intendants, l'autorité des gouverneurs devint alors presque nulle.

**HOTEL DES GOUVERNEURS D'AUVERGNE.** — Au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, les gouverneurs d'Auvergne et les lieutenants du gouverneur habitaient à Clermont dans un hôtel dont la location était payée par la ville ; c'est ce qui résulte d'un acte de 1655 et d'un autre de 1705.

### LISTE DES GOUVERNEURS D'AUVERGNE.

JEAN I^er^, COMTE D'AUVERGNE ET DE BOULOGNE . . . . . . 1360 ; mort en 1386

JEAN DE MELLO, évêque de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1375

BÉRAUD III, DAUPHIN D'AUVERGNE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1385

JEAN LE MEINGRE, dit BOUCICAUT, maréchal de France. . . . . . . . . . . 1392

LOUIS II DE BOURBON, duc de Bourbon . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1410

GUILLAUME LE BOUTELIER DE SENLIS . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1420

Seigneur d'Ernenonville.

BERNARD D'ARMAGNAC . . . . . . 1422

GUY III DE ROCHEBARON, mort à la bataille de Verneuil en 1424.

Gentilhomme du Forez ; nommé par la faction contraire à *Bernard d'Armagnac*.

GILBERT III MOTIER DE LA FAYETTE . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1463

Maréchal de France. Il avait un superbe hôtel à Clermont, en la rue Saint-Genès ; possédait le château des *Salles*, près de cette ville.

ANTOINE DE CHABANNES . . . 1465-1480

Grand maître de France ; mort en 1488.

JEAN DE DOYAC. . . . . . juillet 1480-1482

Baron de Montréal, seigneur de Trinchand et de Vinghand, bailli royal de Montferrand, capitaine de Cusset, lieu de sa naissance Il avait un hôtel à Montferrand, dans la rue de *la Rodade*.

CHARLES DE MONTFAUCON . . . . . 1482

L'épidémie, qui régnait à Clermont, l'empêcha de prendre possession de son siége en 1482.

« Puissant seigneur » GILBERT DE CHASLUS, écuyer . . . . . . . . . . . . . . . . . 1527

Seigneur de Mauriat, le Cros, la Tartière, gouverneur du Bourbonnais et de la Marche, lieutenant de la compagnie du duc d'Albanie.

JEAN III, *duc* DE CLÈVES. . . mort en 1530

JEAN STUART, duc d'Albanie. mort en 1536

Enterré à Vic-le-Comte en la Sainte-Chapelle en habit de cordelier.

(1) Et non de *Seris*, comme le dit l'*Ancienne Auvergne et le Velay*. Voir Baluze, t. 201, *ms. de la Bibliothèque nationale, à Paris*.

JEAN DE BRETAGNE, duc d'Etampes . . . . . . . . . . . . . . . nommé en 1536-1541

FRANÇOIS DE TOURNON, cardinal. . 1542

JEAN D'ALBON DE SAINT-ANDRÉ . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1550

JACQUES D'ALBON DE SAINT-ANDRÉ 1552

Seigneur de Tournoëlle, baron d'Herment ; maréchal de France ; fils du précédent. Il fut tué à la bataille de Dreux en 1562.

FRANÇOIS DE MONTMORIN-SAINT-HÉREM . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1556

Seigneur de Saint-Hérem, d'Auzon, de Pérignat, etc., vicomte de Clamecy, chevalier de l'ordre du roi, etc.

GASPARD DE MONTMORIN-SAINT-HÉREM . . . . . . . . . . . . . . 1557-1577

Fils du précédent et de *Jeanne de Joyeuse*. Comte de Saint-Herem, chevalier de l'ordre du roi, l'un des panetiers de Henri II ; député aux Etats de Blois pour la noblesse d'Auvergne. Il prit une part active aux guerres de religion ; ne fit point exécuter la Saint-Barthelmy en Auvergne, et reçut un coup mortel au siége d'Issoire, le 9 juin 1577.

JEAN-LOUIS DE LA ROCHEFOUCAULD, comte de Randan . . . . . . . . . 1577-1590

Chef de la Ligue en Auvergne ; tué à la bataille de Cros-Rolland en 1590.

FRANÇOIS DE BOURBON, prince de Conti . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1590-1592

☞ CHARLES-EMMANUEL DE SAVOIE, duc de Nemours, fut gouverneur d'Auvergne au nom du duc de Mayenne, de 1590 à 1592. Il mourut en 1595.

CHARLES DE VALOIS, comte d'Auvergne . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1592-1604

Il succéda à *François de Bourbon*, prince de Conti.

CLAUDE DE LORRAINE, duc de Chevreuse . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1605-1631

ANTOINE COEFFIER, marquis d'Effiat . . . . . . . . . . . . . . 1631 ; mort en 1632

Maréchal de France en 1631. C'est par son intermédiaire que fut réunie la ville de Montferrand à celle de Clermont, par un édit de 1630. Il mourut près de Trèves, le 27 juillet 1632.

JEAN DE SAINT-BONNET, seigneur de Thoiras . . . . . . . . . . . . . . . . 1633

Maréchal de France.

BERTRAND DE LA HIRE, marquis de Vignoles . . . . . . . . . 1633 ; mort en 1636

GASPARD-ARMAND, vicomte DE POLIGNAC . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1635-1636

GASTON DE FRANCE, duc d'Orléans . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1640-1644

Fils puiné de Henri IV et de *Marie de Médicis* ; mort en 1660.

HONORÉ D'ALBERT, duc de Chaulnes . . . . . . . . . . . . . . 1644 ; mort en 1649

Pourvu de sa charge, le 10 mars 1644. La ville de Clermont fit de grands frais pour sa prise de possession.

LOUIS-CHARLES-GASTON DE NOGARET DE LA VALETTE, duc de Candale . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1650-1655

Il fit son entrée solennelle à Clermont en 1651 ; prend les titres de pair de France, colonel-général, gouverneur de Bourgogne, etc ; mourut en 1658.

JULES MAZARIN, duc de Mayenne . . . . . . . . . . . 1655 ; mort le 9 mars 1661

Pourvu en 1655. C'est le célèbre cardinal, qui maîtrisa le royaume et la reine *Anne d'Autriche*.

GODEFROY-MAURICE DE LA TOUR, duc de Bouillon . . . . . . . . . . 1661-1721

Pourvu en 1661. Il ne prit possession de son siége qu'à la fin du mois d'août 1674 ; était comte d'Auvergne et d'Evreux.

DE LA TOUR, duc de Bouillon . . 1728-1770

Fils du précédent.

GODEFROY-CHARLES-HENRI DE LA TOUR-D'AUVERGNE, duc de Bouillon . . . . . . nommé le 11 septembre 1771-1789

Dernier gouverneur.

Les comtes d'Auvergne eurent des lieutenants ; les connétables, des maréchaux ; les baillis, des lieutenants-généraux ; et les gouverneurs, des lieutenants-généraux qui les remplaçaient en cas de besoin.

**LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX DU GOUVERNEUR** — *Durand Roux*, 1360 ; *Pierre de Norry*, seigneur de Norry, 1380 ; *Robert de Mailly*, 1396 ; *Gilbert de Chaslus*, seigneur de Mauriat, 1525 ; *Christophe de Montaigut*, 1548.

François Ier créa des lieutenants de roi, indépendants des gouverneurs, dont voici la liste :

## LISTE DES LIEUTENANTS DU ROI DE LA BASSE-AUVERGNE

AMBLARD DE CHASLUS . . . . . . . . 1534

Baron d'Orcival, seigneur de Cordès, de Mauriat, de Saint-Martin, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi

NECTAIRE DE SAINT-NECTAIRE . . 1540

ARTAUD D'APCHON DE SAINT-GERMAIN . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1560

CHRISTOPHE LE LOUP DE MONTFAN . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1570

Seigneur de Pierrebrune, de Mérinchal, d'Egurande et de Chavanon, baron de Montfan et de Ménetrol.

JEAN DE SEYMIER . . . . . . . . . . 1584

Baron de Seymier et de Saint-Mary, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes. Fils d'*Antoine de Seymier*, chevalier, seigneur de Seymier, de Saint-Mary, et d'*Anne de la Barge*.

JEAN DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC . . . . . . . . . . . . . . . . 1589

Marquis de Canillac. Tué devant le château de Saint-Ouen en Tourraine, le 29 avril 1589, dans l'armée du duc de Mayenne. Il a joué un rôle important dans les événements du règne de Henri III.

JACQUES-TIMOLÉON DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC 1594; mort en 1598

Marquis de Canillac, baron de Montboissier, etc.

CHARLES DE COLIGNY, marquis d'Andelot . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 15..

HENRI DE SAVOIE, duc de Nemours. 15..

Mort en 1632.

ANTOINE DE ROQUELAURE . . . . 1599

Maréchal de France en 1615.

JEAN-CLAUDE DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC . . . . . . . 1600

Vicomte de Canillac.

FRANÇOIS DE DAILLON, comte de Lude . . . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1619

Seigneur de Pontgibaud

TIMOLÉON DE DAILLON, comte de Lude . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1620-1629

Seigneur de Pontgibaud.

MARTIN COEFFIER, *dit* RUSÉ, marquis d'Effiat . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1637

Fils d'*Antoine Coeffier*, maréchal de France. Il prit possession de son siége en 1637.

JEAN DE COMBOURSIER, marquis du Terrail . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 164.

LÉON D'AUBUSSON, comte de la Feuillade . . . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1647

HENRI DE SAINT-NECTAIRE. . . . . 1648

Marquis de la Ferté-Nabert; ministre d'Etat, chevalier du Saint-Esprit, etc.

CHRISTOPHE DE BEAUNE. 1649; mort en 1663.

Vicomte de Beaune et de la Mothe-Bromont.

ARMAND DE BEAUTRET, comte de Nogent-le-Roi . . . . . . . . . . . . . . mort en 1672

JOACHIM-LOUIS DE MONTAIGU, vicomte de Beaune . . . 1719; mort le 29 avril 1747

JOACHIM-CHARLES-LAURE DE MONTAIGU-BOUZOLS, vicomte de Beaune . . . . . . . . . . nommé le 3 mai 1748-1789

Fils du précédent. Dernier lieutenant de la Basse-Auvergne. Il présida, en 1787, l'assemblée provinciale d'Auvergne et fut désigné pour commander la noblesse d'Auvergne, coalisée en 1791. Il possédait à Clermont le château du Bois-de-Cros sur l'emplacement duquel est bâti, depuis 1836, un asile d'aliénés.


Intendants d'Auvergne.
Claude le Blanc (1704 - 1707)
François Marie Perenc de Moras (1750 - 1752)
Antoine-Jean-Baptiste-Robert Aujet de Montyon (1767-1773)
Charles-Antoine-Claude de Chazerat (1773-1789)

Seigneur de Chassignonville, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé.

DE LIGNY. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1648

Seigneur de Greugneul, Saint-Piat, etc., conseiller ordinaire du roi en ses conseils d'État et privé.

DANIEL VOYSIN. . . . . . . . . . 1648-1655

Maître des requêtes de l'hôtel du roi.

FRANÇOIS DE VERTHAMON . . . . . 1658

Chevalier, comte de Villeminon et de Sernon, seigneur en partie de Brie-Comte-Robert; maître des requêtes ordinaires de son hôtel.

ANTOINE LEFEBURE. . . . . . . 1660-1662

Seigneur de la Barre, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi.

JEAN-PAUL DE CHOISY . . . . . 1662-1663

Chevalier, seigneur de Beaumont, conseiller d'État en ses conseils d'État et privé.

AUGUSTE-ROBERT DE POMEREU . . 1663

Chevalier, seigneur de la Bretesche, maître des requêtes ordinaires de l'hotel du roi, président en son grand conseil.

BERNARD DE FORTIA . . . . . . 1664-1668

Chevalier, seigneur du Plessis et de Clereau, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi. Sous son administration, eut lieu la recherche de la noblesse d'Auvergne en 1665-1666.

JEAN LE CAMUS. . . . . . . . . 1669-1671

Chevalier, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi.

BERNARD-HECTOR DE MARLE 1672-1681

Chevalier, seigneur de Versigny, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi. Cet intendant avait épousé *Claude de Marle*, sa cousine, qui mourut à Clermont et fut enterrée dans l'église des Jacobins de cette ville, où reposaient déjà plusieurs membres de sa famille. (Voir page 580). Après la mort de cette dame, il fut dressé inventaire des meubles qui se trouvaient dans l'hôtel de l'intendance où elle était décédée. L'acte, reçu Me *Savouceux*, porte la date du 7 septembre 1675; il est fort long. Nous y remarquons une bibliothèque avec d'excellents volumes d'histoire et de théologie, des tableaux, des meubles fort beaux et plus de quinze chevaux de prix dans l'écurie.

ANNE-LOUIS-JULES DE MALON 1682-1683

Chevalier, seigneur de Bercy, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi.

URBIN LE GOUX DE LA BERCHÈRE 1684

Chevalier, seigneur de la Berchère, marquis de Dinteville, comte de la Rochepot, etc., maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi.

PIERRE DE BÉRULLE . . . . . . 1685-1686

Chevalier, vicomte de Guyencourt.

JEAN-BAPTISTE DESMARETZ DE VAUBOURG . . . . . . . . . . . . . . 1687-1691

Chevalier, seigneur de Vaubourg, baron de Cramaille.

GILLES DE MAUPÉOU . . . . . . . 1692-1695

Chevalier, comte d'Ableige.

ANTOINE-FRANÇOIS LE FÈVRE D'ORMESSON. . . . . . . . . . . . . 1695-1703

Chevalier; auteur d'un *Mémoire* sur l'Auvergne, en 1697-1698.

CLAUDE LE BLANC. . . . . . . . 1704-1707

Chevalier, seigneur de Passy, Essigny, St-Nicolas, etc

MARC-ANTOINE TURGOT, chevalier . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1708-1713

LOUIS-CLAUDE BÉCHAMEIL . . 1714-1717

Chevalier, marquis de Nointel.

CLAUDE BOUCHER . . . . . . . . 1717-1719

Seigneur d'Hébecourt.

GILLES BRUNET D'EVRY . . . . 1720-1722

Chevalier, seigneur de la Palisse.

JEAN-LOUIS BIDÉ DE LA GRANVILLE . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1723-1727

Il fit construire à Clermont la place de *la Poterne*.

DANIEL-CHARLES TRUDAINE. 1730-1734

Chevalier, seigneur de Montigny. Il s'occupa, en 1731, de la réunion définitive de Clermont et de Montferrand; créa, en 1732, la route de Clermont, en Languedoc, par Le Puy (1).

BONAVENTURE-ROBERT ROSSIGNOL . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1735-1748

Chevalier, seigneur de Balagny. Il s'occupa de la création des routes; commença, en 1735, celle de Clermont à Limoges et, en 1737, celle de Clermont à Aurillac, par Rochefort, Massiac, etc.

FRANÇOIS-MARIE PEIREINC DE MORAS . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1750-1752

Chevalier, seigneur de Saint-Priest et de Saint Étienne. Il s'occupa, en 1750, de la route de Clermont à Lezoux; créa celle de Clermont à Montbrison, par Ambert, en 1752 (2).

JEAN-BAPTISTE-FRANÇOIS DE LA MICHODIÈRE. . . . . . . . . . . 1753-1757

Chevalier, comte d'Hauteville, etc. En quittant l'intendance d'Auvergne, il fut prendre possession de celle de Lyon.

(1) Son éloge a été lu à l'Académie des sciences, à Paris, le 5 avril 1769. (Voir *Biblioth. de Clermont*, imprim. sur l'Auvergne, nº 1251.)

(2) Voir à la *Biblioth. de Clermont*, imprim. sur l'Auvergne, nº 1252, *Éloge de M. de Moras*, par M. l'abbé Micolon de Bianval; Clermont, 1771; 42 pages in-12.

Intendants d'Auvergne






SIMON-CHARLES-SÉBASTIEN-BERNARD DE BALLAINVILLERS . . . . . 1758-1767

Chevalier, seigneur de Vilbousin, du Cléry, du Ménil, etc., chevalier de Saint-Louis, né à Paris, le 25 janvier 1721, fils de *Simon-Bernard*, baron de *Ballainvillers*, secrétaire du roi, et de *Marie-Anne Labbe*. Il créa les promenades autour de la ville de Clermont ; fit faire la rue qui porte son nom *(rue Ballainvillers)* ; bâtit la salle de spectacle en 1759, la halle au blé en 1762. Il mourut à Clermont, de la petite vérole, le 19 octobre 1767 (1). Il avait épousé, en 1757, *Louise-Anne de Bernage*, dont il eut trois enfants ; un seul fils lui survécut.

ANTOINE-JEAN-BAPTISTE-ROBERT AUJET DE MONTYON . . . . . 1767-1773

Chevalier, baron de Montyon. C'est le fondateur du célèbre prix de vertu, délivré par l'Académie française. En quittant l'Auvergne, il devint intendant en Provence. Il est mort le 29 décembre 1820.

CHARLES-ANTOINE-CLAUDE DE CHAZERAT . . . . . . . . . . . . . . . . 1773-1789

Vicomte d'Aubusson et du Montel, baron de Lignat, Codignac, seigneur de Ligones, de Seychalles, de Mirabelle, de Saint-Agoulin, etc., premier président du conseil supérieur de Clermont-Ferrand. Il favorisa les lettres et les arts. Son administration, habile et bienfaisante, a laissé un grand souvenir à Clermont où il est mort le 17 septembre 1824, âgé de 95 ans. Ses cendres reposent dans le cimetière des Carmes-Déchaux.

**PALAIS DE L'INTENDANCE.** — Les premiers intendants d'Auvergne résidaient à Riom. Toutefois, *Bernard-Hector de Marle*, qui administra la province de 1672 à 1681, habitait à Clermont dans un hôtel situé près de la cathédrale et qui était loué par la ville à son usage. Cet hôtel était-il le même que celui dont je vais parler ? Je ne le crois pas. J'ai lieu de penser que c'était le vaste bâtiment de la petite rue des Grands Jours, dans lequel se tinrent les séances de la cour des Grands Jours en 1665-1666. M. *de Bérulle* (1685-1686) est le premier intendant qui transféra définitivement le siége de l'administration à Clermont (2).

Dès l'année 1685, l'hôtel *Poisson*, situé dans la rue B. Pascal, était loué par la ville de Clermont pour servir au logement de l'intendant. En 1757, M. *Poisson*, profitant du départ de l'intendant (*M. de la Michodière*), proposa de vendre cet hôtel à la ville, au prix de 40,000 livres et 2,400 livres de pots de vins ; il observa que si la municipalité continuait son bail, il augmenterait son loyer (qui était de 1,400 livres) de 200 livres. La ville s'assembla à ce sujet, le 10 novembre 1757, présenta une requête au roi et obtint des lettres-patentes qui, en 1758, lui permettaient d'acquérir l'hôtel *Poisson*, ce qu'elle s'empressa de mettre à exécution la même année. Le *palais de l'intendance* était à peine la propriété de la ville de Clermont, lorsqu'un incendie arrivé dans la maison contiguë, appartenant à M. *de Chazerat*, premier président à la cour des aides, causa de graves dommages à ce bâtiment ; le toit fut presque littéralement écrasé, ainsi que l'établissent les registres de délibérations municipales. Cet édifice servit de logement aux intendants d'Auvergne jusqu'en 1789 ; depuis 1847, il a été transformé en *palais épiscopal*.

(1) Voir à la *Biblioth. de Clermont*, imprim. sur l'Auvergne, n° 1250 : *Eloge de M. de Ballainvillers, prononcé dans la séance publique de l'Académie de Clermont* le 25 août 1768. Cet éloge est du père minime Sauvade ; Clermont, 1768, in-8°.

(2) Delarbre, *Notice sur Clermont*.

# ADMINISTRATION DEPUIS 1789

L'organisation de notre administration est le résultat de la révolution de 1789. — Clermont est désigné pour être le chef-lieu de l'administration du Puy-de-Dôme (2 novembre 1790). — Sept systèmes d'administration expérimentés. — Préfecture du Puy-de-Dôme. — Liste des préfets du Puy-de-Dôme. — Le couvent des Cordeliers est acheté pour être le siège des bureaux de l'administration départementale (1791). — Hôtel de la préfecture. — Archives départementales du Puy-de-Dôme. — Historique de ces archives. — Travaux faits par les archivistes. — Richesse de ces archives. — Administration des mines. — Ponts et chaussées. — Chemins vicinaux. — Eaux et forêts. — Poste aux lettres. — Bureau du télégraphe.



est en grande partie l'un des bienfaits de la révolution de 1789 que l'organisation administrative actuelle. Clermont-Ferrand fut définitivement désigné, pour être le siége de l'administration du Puy-de-Dôme, le 2 novembre 1790. De 1789 à l'an VIII, époque de la création des préfectures, sept systèmes d'administration furent successivement expérimentés, savoir :

1° *Administration des districts*, établie en vertu du décret de l'assemblée nationale, du 22 décembre 1789, et des lettres-patentes du roi, de janvier 1790.

2° *Administration centrale*, créée par la constitution du 24 juin 1793.

3° *Gouvernement révolutionnaire. Permanence. Comités.*

4° *Administrateurs du département*, créés par la loi du 1^er ventôse an III (19 février 1795).

5° *Rétablissement des directoires du département et des districts*, conséquence de la loi du 28 germinal an III.

6° *Administration cantonale. Municipalité de cantons*, conséquence du système adopté en l'an IV.

7° *Préfectures*. Cette création remonte à la loi du 28 pluviose an VIII (9 février 1800). La *préfecture du Puy-de-Dôme*, primitivement rangée dans la quatrième et dernière classe, a été élevée à la troisième, le 4 mars 1819.

M. *Michel Cohendy*, dans son ouvrage sur *l'administration en Auvergne*, donne tous les détails désirables sur les sept systèmes précédents. Il fait connaître les noms de tous les citoyens qui furent désignés pour en remplir les fonctions.

## LISTE DES PRÉFETS DU PUY-DE-DOME.

I. GUILLAUME RAMEY DE SUGNY . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1800-1804

Installé le 20 germinal an VIII ; mort à Lyon le 10 germinal an XII (1).

II. DE LA TOURETTE. . . . . . . 1804-1806

Ancien préfet du Tarn. Installé le 30 prairial an XII ; en fonctions jusqu'au 30 mai 1806.

III. LOUIS-FRANÇOIS-ELISABETH, baron RAMOND . . . . . . . . . 1806-1814

Du 30 mai 1806, au 5 janvier 1814 (2).

IV. Le vicomte DE CONTADES. . . . . 1814

Auditeur au conseil d'Etat ; nommé le 5 janvier 1814 ; installé le 11 du même mois ; en fonctions jusqu'au 3 novembre 1814.

V. REYNAUD DE BOULOGNE. 1814-1815

Baron de Lascours ; nommé le 3 novembre 1814 ; en fonctions jusqu'au 30 mars 1815.

VI. ROGNIAT. . . . . . . . . . . . . . . 1815

Nommé le 30 mars 1815; en fonctions jusqu'au 12 juillet 1815.

VII. REYNAUD DE LASCOURS. . . . 1815

Nommé le 8 juillet 1815; en fonctions jusqu'au 14 juillet du même mois.

VIII. HARMAND D'ABANCOURT 1815-1817

Nommé le 14 juillet 1815 ; en fonctions jusqu'au 5 avril 1817.

IX. DE RIGNY . . . . . . . . . . . 1817-1820

Nommé le 5 avril 1817 ; en fonctions jusqu'au 19 juillet 1820

X. EMMANUEL-FRANÇOIS CAMUS, baron DU MARTROY . . . . . . 1820-1823

Né à Paris en 1786 ; nommé le 19 juillet 1820 ; en fonctions jusqu'au 15 juillet 1823.

XI. Le comte D'ALLONVILLE . . 1823-1828

Du 23 juillet 1823, au 22 février 1828.

XII. Le baron SERS. . . . . . . . . 1828-1830

Du 18 avril 1828, au 30 juillet 1830.

☞ A la révolution de juillet 1830, fut formée une commission spontanée, dite de *sûreté publique*, composée de 15 citoyens. De cette commission spontanée, sortit une *commission provisoire*, composée de 7 citoyens (3).

XIII. ROGNIAT, préfet. . . . . . . 1830-1832

Nommé le 10 août 1830 ; en fonctions jusqu'au 4 août 1832.

XIV. Le baron DEJEAN . . . . . . 1832-1836

Du 22 août 1832, au 20 juillet 1836.

XV. NUMA-ALEXANDRE MEINADIER . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1836-1848

Du 7 octobre 1836, au 17 février 1848.

☞ A la révolution de février 1848, fut instituée une *commission républicaine provisoire*, composée de 7 citoyens (4).

XV. ALTAROCHE, commissaire du gouvernement provisoire, du 6 mars, au 8 mai 1848.

XVI. DEJARDIN BEAUMETZ, préfet . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1848-1849

Du 5 juin 1848, au 23 janvier 1849.

XVII. DE CREVECOEUR . . . . . 1849-1853

Du 23 janvier 1849, jusqu'au 20 avril 1853.

XVIII. Le comte PAUL-FRANÇOIS-MARIE-ODON DE PREISSAC . . . . . . 1853-1864

Nommé le 4 mars 1853.

XIX. CHARLES-ALPHONSE-MATHURIN PAILLARD . . . . . . . . . . . . 1865-1866

Ancien élève de l'école des chartes. Né à Saint-Mihiel (Meuse) le 9 mars 1817.

XX. CHARLES GIMET . . . . . . 1867-1870

XXI. Le baron THARREAU. . janvier 1870-septembre 1870.

Nommé par décret du 31 janvier 1870.

XXII. GIROT-POUZOL. septembre 1870-1871

Nommé par décret du 5 septembre 1870. Ancien député au Corps législatif. Elu député à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871.

XXIII. ALBERT DELMAS. . mars 1871 : en fonctions.

Nommé par arrêté du chef du pouvoir exécutif, le 25 mars 1871.

(1) Voir à la bibliothèque de Clermont : *Eloge funèbre du citoyen Ramey de Sugny, préfet du Puy-de-Dôme*, prononcé à Clermont, le 20 germinal an XII (10 avril 1804), par M. *Moulin*. Clermont, 1804, in-8°.

(2) Voir à la bibliothèque de Clermont : *Eloge historique de Louis-François-Elis., baron Ramond*, par le baron *Cuvier*, Paris, 1828, 28 pages in-4°.

(3 et 4) Voir l'ouvrage de M. *Michel Cohendy* sur l'administration en Auvergne.

**HOTEL DE LA PRÉFECTURE.** — L'hôtel de la préfecture, construit en 1855, sur les plans de M. *Mallay*, architecte, a été bâti sur une partie de l'emplacement du jardin de l'ancien couvent des Cordeliers, vendu comme bien national, le 6 juin 1791, et acquis par les administrateurs du département au prix de 10,497 francs 50 centimes. Les bureaux de l'administration préfectorale occupent une partie de l'ancien couvent des Cordeliers ; les archives départementales sont placées dans la chapelle des mêmes pères.

## ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PUY-DE-DOME

Les archives départementales du Puy-de-Dôme, dépôt historique de premier ordre, non-seulement pour l'Auvergne, mais encore pour la France, sont placées à la préfecture dans l'ancienne église du couvent des Cordeliers. Ce dépôt fut formé des archives de l'ancienne administration de la généralité d'Auvergne, de celles des chapitres et communautés religieuses, supprimées à la Révolution, des chartriers des anciennes familles, que les soins des administrateurs arrachèrent aux flammes ou à la dévastation, des papiers séquestrés des émigrés, etc. Rassemblé des différents points du département par les administrations des districts, il fut apporté à l'administration départementale, à des époques diverses et successives de la Révolution, en vertu de nombreuses lettres-patentes, lois et décrets (1). Il fut alors jeté en tas et amoncelé sur le pavé de l'église des Cordeliers dont le couvent était devenu le siége de l'administration. Il y resta ainsi pêle-mêle dans un triste chaos, pendant plusieurs années, au mépris des sages prescriptions des pouvoirs successifs de cette époque.

Le premier archiviste, le citoyen *Morgeat*, nommé en l'an V (1797), payé aux honoraires de 3,000 livres (plus une forte indemnité), s'occupa nullement du classement de ces archives. Il en fut de même de son successeur le sieur *Bosgros*, commis à 1,200 francs d'appointements qui, nommé en l'an XIII (1805), exerçait encore ses fonctions fictives en 1815.

Sous l'Empire, malgré toutes les instructions et circulaires, il ne fut opéré aucun classement. En 1817, M. *de Rigny* fit faire une serre au rez-de-chaussée de l'église des Cordeliers ; le dessus de cette serre fut réservé aux archives. A partir de cette époque, le classement des archives occupa sérieusement le conseil général du département. M. *de Lagrelaye* fut nommé directeur du travail ; MM. *Galbois*, *Brun*, *Chabrol*, *Brandely*, *Desmartel* et *Veysset* entreprirent, sous les ordres de ce chef de bureau, d'établir de grandes divisions provisoires dans ce monceau de liasses et de parchemins, entassés pêle-mêle sur le pavé de l'église. C'est de cette époque que date l'inventaire du chapitre cathédral ; mais ces messieurs n'opérèrent aucun recollement et y portèrent souvent des titres qui manquaient. Au milieu de ce travail qui, il faut le reconnaître, était fort difficile, M. *Galbois* se distingua avec avantage. En 1820, le dépouillement fut confié à M. *Labry*, auquel il fut prescrit de classer les archives modernes, en commençant à l'an 1800.

(1) Voir les lettres-patentes du 27 nov. 1789, 20 avril et 2 juillet 1790, les lois des 4, 7 septembre, 5 novembre 1790, 29 septembre 1791, 27 décembre 1791, 10 octobre 1792, décrets des 12 juillet 1793, 7 messidor an II, 5 brumaire an III. Ces deux dernières lois surtout ordonnent, la première, le 7 messidor an II, le triage et le classement des titres, la seconde (5 brumaire an III), la réunion dans le chef-lieu du département de tous les titres et papiers acquis à la République.

jusqu'en 1815 et en rétrogradant depuis 1800. Quelques employés de la préfecture lui prêtèrent leur concours, d'après l'autorisation du Préfet. Ils classèrent les archives de l'intendance, des districts et de l'administration préfectorale. En 1832, M. *Marquis*, nommé archiviste, employa quinze ou seize ans d'un travail opiniâtre et non interrompu (1). Un admirable système de classement, l'instruction réglementaire du 24 avril 1841, rédigée d'après les ordres de M. *Duchatel*, ministre de l'Intérieur, par les hommes les plus compétents, établit une organisation uniforme pour tous les dépôts d'archives de la France. De cette époque, date seulement la régénération des archives départementales du Puy-de-Dôme. M. *Marquis* y déploya du zèle et de l'intelligence pendant les dix premières années qu'il y passa. M. *Michel Cohendy*, qui a succédé à M. *Marquis*, a employé, pour ce classement, un travail de vrai bénédictin. Il a mis un soin particulier à l'indication des pièces composant chaque liasse. Nous craindrions de fâcher le très-obligeant archiviste qui a mis tant de gracieuseté à nous communiquer le précieux dépôt dont il est l'intelligent conservateur et annotateur, si nous nous étendions longuement à faire son éloge; mais, en mettant de côté tous les sentiments d'estime et d'amitié que nous avons pour lui, qu'il nous soit permis de dire que nos archives départementales sont entre les meilleures mains. M. *Cohendy*, non-seulement connait parfaitement le trésor historique dont il est gardien, mais il s'empresse de mettre les chercheurs dans la voie, lorsqu'ils veulent entreprendre un travail historique, et, en cela, il a droit aux remerciements du public et aux nôtres en particulier, car il nous a été d'une utilité bien grande pour cet ouvrage.

Le dépôt des archives départementales, placé dans l'église des Cordeliers, se divise en deux parties distinctes : 1° La partie antérieure à 1790 ; 2° la partie postérieure à cette date.

Le plus ancien document des archives est une charte du roi *Eudes*, de l'an 895 à 896 environ.

Les richesses des archives anciennes renferment des liasses sur l'intendance d'Auvergne (723 liasses et 341 registres ou volumes) ; des édits et lettres-patentes, etc. (12 liasses, 732 registres); des liasses sur la commission intermédiaire provinciale d'Auvergne (20 liasses et 14 registres) ; sur toutes les anciennes abbayes du département ; le chapitre cathédral ; les chapitres collégiaux ; l'évêché ; le secrétariat de l'évêché ; la chambre ecclésiastique de l'évêché de Clermont ; le grand et le petit séminaire ; les prêtres communalistes de diverses églises ; les prieurés de Bénédictins, (notamment celui de Saint-Alyre, qui a un fonds d'une grande richesse) ; les Augustins ; les Bernardines ; les Grandmontains ; le collége des Jésuites de Clermont ; les couvents des Augustins ; des Capucins ; des Carmes anciens et des Carmes-Déchaussés de Clermont ; des Prémontrés de Saint-André (ce fonds est très-riche) ; de la Chartreuse du Port-Sainte-Marie ; des Cordeliers ; des Jacobins ; des Génovéfains ; des Minimes ; des Oratoriens ; des Récollets de Montferrand ; des Claristes ; des Hospitalières ; des Ursulines ; des Bernardines ; des Carmélites de Riom ; des Visitandines ; du Bon-Pasteur de Clermont ; les Ordres militaires religieux ; les commanderies de l'ordre de Malte (les titres de la commanderie de Tortebesse seuls se trouvent aux archives du Rhône à Lyon) (2).

(1) *Marquis (Laurent-Marie-Alexandre)*, né à Bourg (Ain), en 1805, mort à Clermont-Ferrand le 10 avril 1869, fils de *Pierre Marquis*, propriétaire, et de *Jeanne-Marguerite Pithiout*, a publié : *Notice sur l'ancien clergé du Puy-de-Dôme*, Clermont, 1844, 42 pages in-8° ; *Notice sur les hospices de la ville de Clermont-Ferrand*, 1844, 164 pages in-8°.

(2) Il serait à souhaiter que les titres de cette commanderie fussent transférés aux archives départementales du Puy-de-Dôme.

D'après un relevé fait par M. *Cohendy*, archiviste, les archives, antérieures à 1790, comprennent 4,185 registres ou volumes, 854 plans, 2,256 liasses, portefeuilles ou cartons, 23,046 chartes isolées ou titres sur parchemins (1). Voilà de quoi satisfaire amplement l'historien consciencieux, le chercheur le plus infatigable, le bénédictin le plus actif, le plus érudit ! Les archives départementales du Puy-de-Dôme occupent aujourd'hui, parmi celles de la France, le 5[e] ou le 6[e] rang par leur importance et leur richesse.

Un inventaire raisonné des chartes antérieures au XIII[e] siècle, conservées dans les archives départementales du Puy-de-Dôme, a été publié, en 1855, par M. *Michel Cohendy*, archiviste ; c'est un volume in-8° de 107 pages.

Le local qui renferme les archives, a été établi, comme nous l'avons dit, dans le vaisseau de l'église des Cordeliers. C'est une salle bien éclairée, de 33 m. 50 c. de longueur, sur 10 m. 50 c. de largeur et 12 m. de hauteur.

## ADMINISTRATION DES MINES

La France, sous le rapport des mines et usines, est divisée en inspections, arrondissements et sous-arrondissements minéralogiques. Clermont est à la fois le chef-lieu d'arrondissement et de sous-arrondissement. Résident dans cette ville : l'ingénieur en chef des mines, chargé de l'arrondissement du centre, qui comprend le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, le Cantal, l'Allier, la Nièvre et le Cher ; l'ingénieur ordinaire des mines, chargé du sous-arrondissement, composé du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et du Cantal ; un garde-mines.

## PONTS ET CHAUSSÉES

Avant 1789, Clermont possédait un ingénieur (2) et deux sous-ingénieurs des ponts-et-chaussées. Aujourd'hui, cette ville fait partie de la 17[e] division des ponts-et-chaussées. Elle est le lieu de résidence d'un ingénieur en chef, de deux ingénieurs ordinaires.

Le *service de la navigation de l'Allier*, faisant partie de la 17[e] inspection, attribue à Clermont un ingénieur en chef et un ingénieur ordinaire.

**CHEMINS VICINAUX.** — Avant 1789, Clermont avait un *directeur* pour l'entretien des chemins (3). L'agent-voyer en chef du département du Puy-de-Dôme réside, de nos jours, dans cette ville. Il a un personnel de 54 agents-voyers. Le mot d'*agent-voyer* ne date pas de notre époque. En 1641, *Etienne Delarbre* était « voyeur des chemins ; » il résidait à Clermont.

(1) La notice historique que nous venons de donner des archives départementales du Puy-de-Dôme est extraite d'un travail manuscrit, dont nous devons la communication au savant archiviste M. *Michel Cohendy*.

(2) En 1619, *François Blanchard* était « commissaire pour la réparation des chemins, ponts et pavés en Auvergne ». En 1762, M. *Dijon* était ingénieur des ponts-et-chaussées à Clermont. C'est lui qui a donné le plan de la halle au blé de cette ville.

(3) *Pierre-Thomas de Fourcroy* était directeur des chemins royaux à Clermont en 1751-1762.

## EAUX ET FORÊTS

Clermont n'a qu'une inspection de la 21e conservation forestière qui a été créée avec résidence dans cette ville, en 1848. Deux sous-inspecteurs, un garde-général, placés au-dessous de l'inspecteur, résident aussi à Clermont. Moulins est le siége de la conservation.

## POSTE AUX LETTRES

La France doit au roi Louis XI le service des postes, établi par édit du 19 juin 1464, à l'occasion de la maladie du Dauphin. Au XVIe siècle, les lettres arrivaient dans notre ville par l'intermédiaire d'un messager (1). Nous trouvons, en effet, qu'à la date de 1587, *Annet Poumet* prend le titre de « messagier ordinaire de la ville de Clermont ; » en 1620, *Guillaume Valleix* se qualifie : « messagier juré et ordinaire de Clermont à Paris. » Sous le règne de Louis XIV, il y eut, à Clermont, un directeur des Postes. En 1681, *Jean Trellet* était « directeur général des postes et bureau des lettres de la généralité d'Auvergne à Clermont. » Il fut remplacé par : *Pierre de Saint-Quentin*, en 1698-1702 ; *Martin Guérin*, en 1715 ; *Marguerite de Saint-Quentin*, fille de Pierre de St-Quentin qui précède et de dame Marguerite La Bessière, 1748 (2) ; *Louis-François Géoffroy*, en 1767-1781 ; *Boizaux*, 1789 (3). En 1627, intervint le premier tarif sur la taxe des lettres. En 1759, le port des lettres, de Paris à Clermont, fut fixé, par un édit du 8 juillet (4) à « 8 sous pour la lettre simple, 9 sous pour la lettre avec enveloppe, 14 sous pour la lettre double et 32 sous pour l'once (30 grammes) des paquets. » Les correspondances arrivaient alors de la Capitale par la route de Lyon. Le port des lettres, datées de Riom, d'Issoire, de Thiers, de Brioude, de Saint-Flour, de Gannat, de Moulins, de Vichy, etc., et destinées à Paris, était alors le même que celui de Clermont (4).

Clermont possède aujourd'hui un inspecteur des postes aux lettres pour le département du Puy-de-Dôme, un directeur d'inspection, un contrôleur, etc.

## BUREAU DU TÉLÉGRAPHE

La télégraphie électrique, cette merveilleuse application de l'électricité, a été mise en usage pour la première fois, en France, en 1845. Depuis lors, grâce à l'ingénieux système de M. *de Foy* et à l'habileté de M. *Breguet*, elle est arrivée à un degré de perfection qu'il paraît difficile de surpasser.

(1) Le service des postes ne fut d'abord profitable qu'à la correspondance des rois de France Il ne commença à servir aux particuliers qu'en l'année 1627. Les boîtes aux lettres remontent à l'année 1653.

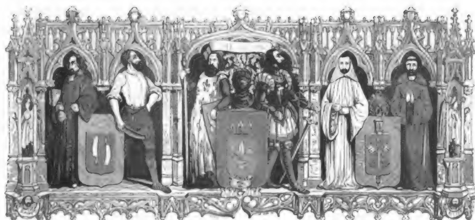
(2) *Marguerite de Saint-Quentin*, était née à Clermont le 10 mars 1702 ; elle mourut dans cette ville en 1749.

(3) En 1789, les femmes étaient employées à Clermont à la remise des lettres.

(4) Voir à la *bibliothèque de Clermont*, le no 205 des imprimés sur l'Auvergne.

Le bureau du télégraphe électrique de Clermont, qui est établi dans les bâtiments adjacents à l'hôtel de la préfecture, a pour chef un directeur des transmissions et occupe une dizaine d'employés. C'est à Clermont que se trouve l'inspection télégraphique du département du Puy-de-Dôme.





# FINANCES

Un procureur romain réside à Augusto-Nemetum. — Ses fonctions. — Comtes d'Auvergne; Connétables. — Baillis généraux. — États provinciaux d'Auvergne. — Ils sont chargés de voter les subsides. — Noblesse, Clergé et Tiers-État. — Les treize bonnes villes de la Basse-Auvergne. — Arrêt qui ajoute six nouvelles villes aux treize anciennes (1588). — Les échevins de Clermont présidents-nés du Tiers-État de la Basse-Auvergne. — Principales assemblées des États provinciaux à Clermont. — Dernières sessions des États provinciaux (1672). — Archives de ces États. — Elles sont placées dans la cathédrale de Clermont (1402). — On les transfère à l'hôtel-de-ville (1484). — Étienne Arnoux et François de Preux en font l'inventaire (1560). — Georges Bunyer entreprend un nouvel inventaire (1617). — État actuel de ces archives. — Recette générale du bas pays d'Auvergne. — Recette du taillon. — Transfert du bureau des finances de Riom à Clermont (1586). — Recette des décimes. — Bureau du papier marqué. — Direction du contrôle. — Recette générale des tabacs. — Bureau pour la régie des cartes à jouer. — Direction pour les droits sur les cuirs. — Trésorerie générale. — Direction des contributions directes. — Direction des contributions indirectes. — Administration de l'enregistrement et des douanes.



RIEN des particularités intéressantes resteront inconnues de l'organisation financière primitive de notre ville. Nous savons, toutefois, que, sous les Romains, Augusto-Nemetum était le lieu de résidence d'un *procureur* chargé de recueillir les revenus publics et d'effectuer les dépenses. Auguste établit ces fonctionnaires dans l'empire romain. Un décret leur assignait des appointements. Les procureurs étaient loin de ne pas se laisser aller aux prévarications, aux exactions de toutes sortes, aux vols, aux vexations; mais, comme ils agissaient loin de Rome, leurs fautes demeuraient impunies; personne n'osait se plaindre; malheur à qui osait élever la voix!

Sous les Visigoths et les rois francs, les *comtes* étaient les hauts

fonctionnaires placés spécialement à la tête de l'administration financière; vinrent, au XIII[e] siècle, les connétables d'Auvergne et les baillis généraux. Au commencement du XIV[e] siècle, les États provinciaux, dont nous allons parler, furent chargés des finances de l'Auvergne.

## ÉTATS PROVINCIAUX

Depuis l'origine des assemblées, appelées *États provinciaux d'Auvergne*, qui remonte à l'année 1304, sous le roi Philippe-le-Bel, la ville de Clermont a été le siége de ces réunions, chargées de voter les subsides accordés au roi, soit pour la défense de la province, soit pour celle du royaume. Les impôts permanents ne sont pas antérieurs au règne du roi Charles VII, en 1452. Depuis cette dernière époque, nos États n'eurent plus à délibérer au sujet des subsides, devenus ordinaires et presque arbitraires avec le temps ; ils eurent la seule attribution d'arrêter les impôts nécessités pour les dépenses locales, accidentelles ou extraordinaires.

Les États provinciaux étaient composés de trois ordres : le Clergé, la Noblesse et le Tiers-État. La noblesse avait l'habitude de choisir un *syndic* pour la réunion de ses assemblées ; l'évêque de Clermont mandait le clergé ; le Tiers-État, qui était convoqué par les échevins de Clermont (1), était représenté, dès l'an 1304, par 13 *bonnes villes*, pour la Basse-Auvergne. Voici la liste de ces villes, dans l'ordre que leur assignait l'antique usage :

1° Clermont,
2° Riom,
3° Montferrand,
4° Billom,
5° Aigueperse,
6° Saint-Pourçain,
7° Brioude,
8° Issoire,
9° Cusset,
10° Langeac,
11° Saint-Germain-Lembron,
12° Aulzon,
13° Ebreuil.

Ces 13 villes étaient qualifiées *bonnes villes*, parce qu'elles avaient leur commune, leur milice et de fortes murailles pour les défendre. Celles qui étaient exclues de ce nombre privilégié, étaient assimilées aux villes et bourgs du *plat pays*, ce qui revenait à dire qu'elles étaient dépourvues de municipalité, quoique le contraire eût lieu pour la plupart d'entre elles. En conséquence, leurs seigneurs les représentaient, aussi se trouvaient-elles dans une grande infériorité.

La noblesse, le clergé et les 13 bonnes villes nommaient seuls les députés pour les États-Généraux du royaume. En 1356, on trouve les députés de la ville de Pont-du-Château aux États provinciaux de la Basse-Auvergne ; en 1357, on y voit la ville d'Herment, représentée par ses consuls ; celle de Sauxillanges y siége également ; il y a apparence que ces trois villes étaient alors mises au rang des *bonnes villes*. Nous verrons qu'elles reparaîtront à ces États au commencement du XVII[e] siècle.

En 1576, les États provinciaux d'Auvergne furent convoqués aux États-Généraux de Blois ; les principales villes du *plat-pays*, ennuyées de leur infériorité, se choisirent des représentants

(1) Les échevins de Clermont étaient présidents-nés du Tiers-État, ainsi qu'on le voit dans une délibération des trois ordres en 1560.

qu'elles y déléguèrent, malgré l'ancien usage. Grande fut la réclame ; les députés lésés s'elevèrent hautement contre l'ancien système. Les prétentions furent vivement débattues de part et d'autre ; elles ne devaient cesser que 12 ans plus tard. Un arrêt du Conseil d'État, du 29 novembre 1588, ordonna qu'aux treize bonnes villes, il en serait ajouté six autres, « lesquelles six « villes de nouveau mises et incorporées, seroient pour la première fois présentées et nommées « par les gens dudit plat pays, auxquels, pour cette fois seulement et pour ladite première nomi- « nation est permis s'assembler, et laquelle ayant été faict et représenté esdictes treize villes an- « ciennes seront tenues dicelles accepter, pour faire doresnavant conjoinctement les uns avec les « autres, un corps représentant ledit Tiers et commun Estat, et par cy après seront intitulés en « tous actes, délibérations et autres expéditions par ces mots: Les gens du Tiers et commun Estat « du bas pays d'Auvergne, représenté par les dix-neuf villes d'icelui, à la charge toutefois que « lesdittes six villes de nouveau unies et incorporées demeureront en ladite union durant le « temps de trois ans, en fin desquels trois dicelles y demeureront et continueront encore pour « toutes trois années seulement, et les autres trois autres de la qualité susdits par ledit même « corps composé comme dessus, seront eslevées et choisies pour y demeurer semblable temps « de six ans seulement, et sera faite telle continuation successive et perpétuelle de trois ans en « trois an..., lesdites six villes de nouveau agrégées audit corps auront séance, opinion et voix « délibérative, après lesdites treize villes pour estre tenu ordre et rang ; et sera conclu à la plu- « ralité des voix des députés desdites dix-neuf villes, et selon l'ancienne coutume assisteront, « chacune année, au département des deniers royaux, trois députés de tout le corps, les uns « après les autres, jusqu'à ce que le nombre de dix-neuf soit fini... et seront convoquées les as- « semblées, par les échevins de la ville de Clermont... » (1).

Aux États provinciaux, convoqués en 1614 pour la nomination des députés aux États-Généraux de Paris, les six villes agrégées, qui étaient en tour, figurent dans cet ordre : La Tour, La Chaize-Dieu, le Pont-du-Château, Thiers, Herment et Arlant ; à ceux qui furent convoqués en en 1649, nous trouvons comme villes agrégées : Lezoux, Arlant, Vic-le-Comte, Besse et Artonne ; à ceux de 1651, Ambert, Lezoux, Arlant, Vic-le-Comte, Besse et Artonne (c'étaient les mêmes villes qui étaient en tour, comme en 1649).

Lors de l'ouverture des séances des États provinciaux de la Basse-Auvergne, le procureur du roi de la sénéchaussée de Clermont portait la parole et le lieutenant-général de la sénéchaussée de Riom terminait par ses conclusions ; à la clòture, le procureur du roi de la sénéchaussée de Riom faisait son réquisitoire et le lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont prononçait ses conclusions.

(1) Des lettres du roi Henri III, du 17 septembre 1576, font connaître au sénéchal d'Auvergne à Riom l'erreur du monarque qui avait convoqué les états provinciaux à Riom. En conséquence, le roi « voulait et entendait que cette réunion eut lieu à Clermont selon l'ancien usage ». Ces lettres sont adressées à l'évêque de Clermont. (Voir *Bergier* et *Verdier-Latour*, *Etats provinciaux d'Auvergne*, preuves, p. 137, 138.) C'est donc en vertu d'une nécessité absolue (principalement en temps de guerre et d'épidémie) que les Etats de la Basse-Auvergne se sont tenus ailleurs qu'à Clermont : à Riom, le 19 décembre 1401 et le 27 mai 1430 ; à Billom, en 1439 et, en 1589, pendant la Ligue ; à Montferrand, au mois d'août 1440 ; à la Sauvetat, en septembre 1440 (le clergé et les nobles s'y rendirent seuls) ; à Aigueperse, en 1446 ; à Maringues, en janvier 1581 « au logis de *Pierre Montauld* » où était descendu le célèbre comte *de Randan*, chef des ligueurs en Auvergne. (Voir sur cette dernière assemblée un manuscrit de la *bibliothèque de Clermont*, coté n° 75).

Voici l'indication de quelques assemblées des États provinciaux d'Auvergne, tenues à Clermont, soit pour la députation aux États-Généraux, soit pour les affaires de la province :

1304. Assemblée à Clermont pour une subvention accordée au roi Philippe-le-Bel pendant son séjour dans cette ville.

1314. Assemblée au sujet des monnaies, pour lesquelles il fut envoyé des députés à Paris.

1316. Assemblée pour nommer des députés, qui furent envoyés aux États-Généraux tenus à Bourges.

1332. Assemblée pour choisir des députés, envoyés à Paris aux États-Généraux assemblés pour le fait des monnaies.

1345. Assemblée au sujet de la gabelle.

1355. Assemblée pour prendre des mesures contre les ennemis (les Anglais). Des députés sont nommés pour se transporter aux Etats-Généraux de Paris.

1356, 5 février. Assemblée des 3 ordres, qui envoient des députés aux Etats-Généraux de Paris, réunis pour la délivrance du roi Jehan, fait prisonnier.

1356, 15 jours après Pâques. Les députés des Etats provinciaux d'Auvergne assistent aux Etats-Généraux à Paris.

1356, mai. — Assemblée des Etats à Clermont dans le couvent des Cordeliers ; elle fut convoquée par *Ebrard de Chalencon*, chanoine de la cathédrale de Clermont, *Erard de Saint Nectaire* et *Jacques Tixier*, bourgeois de Clermont.

1356, 29 décembre. Assemblée des 3 ordres au couvent des Jacobins, pour s'entendre sur la défense de la province. Y furent nommés comme députés, devant donner des conseils : *Ebrard de Chalencon*, chanoine de la cathédrale de Clermont pour la noblesse, ainsi que le commandeur de Tortebesse (ordre de Saint-Jean de Jérusalem) ; *Raynard Balbet*, pour le Tiers-État, lesquels eurent mission d'organiser la défense du pays. *Jean de Boulogne*, comte de Montfort, lieutenant du roi en Auvergne, fut choisi pour capitaine et gouverneur de la province et des troupes qui devaient être levées par ordre des trois Etats. *Robert de Riom*, bourgeois de Clermont, fut nommé receveur-général du subside. *L'abbé de Saint-Alyre* fut désigné comme l'un des trois généraux gouverneur du subside. Cette assemblée siégea six jours consécutifs.

1357. Assemblée pour résister aux Anglais, qui étaient aux portes de Clermont.

1358. Assemblée qui nomme *Evrard de Chalencon*, chanoine de la cathédrale de Clermont, pour seul député du clergé.

1363. Assemblée qui nomme des députés pour les Etats-Généraux tenus à Amiens, au sujet de la défense du royaume.

1378, 18, 19 et 20 mars. Assemblée au sujet du sel.

1382, 22 juillet. Assemblée, au sujet de la délivrance des forteresses occupées par les Anglais en Auvergne : *La Roche d'Onnezat*, *Chavanon*, *la Roche des Bordes*, *Chastellet*, *Montsuc*, *Fontanier*, *Saillens*, etc. Clermont fut représenté dans cette assemblée par *Louis Boucon* et *Pierre Soubeyron*, deux de ses élus (consuls).

1385, 26 septembre. Assemblée pour la défense du pays d'Auvergne. Députés de Clermont : *Jean Artaud* et *Guillaume Gerzat*.

1387. Assemblée dans le réfectoire des Cordeliers de Clermont, à l'effet de repousser les Anglais. Noble *Guillaume des Essarts* protesta hautement, au nom des 3 États, contre plusieurs villes qui refusaient de contribuer à la défense de la province (1).

1392, 6 octobre. Assemblée tenue à *Clairmont*, par ordre de *Jean le Meingre*, dit *Boucicaut*, maréchal de France. Député du chapitre cathedral : *Jean Fromagier* ; députés de la ville de Clermont : *Géraud Balbet Guilloton Coustave* et *Jean Chalmapat*, « esleus (élus) de ladite ville ».

(1) *Arch. depart. du Puy-de-Dôme*, titres du chapitre cathédral.

1397, 1398, 1401, 1402, 1403, 1406. Diverses assemblées, convoquées par le duc de Berry.

1440, mai. Assemblée où il fut accordé 1.500 livres au Dauphin de Viennois.

1444, avril. Assemblée pour un subside, destiné aux frais d'une ambassade, et du traité avec les Anglais.

1450. Assemblée pour un aide de 18,700 livres.

1453, 11 mars. Assemblée au sujet des gabelles. Les bonnes villes décident d'envoyer auprès du roi des députés (1).

1455. Assemblée pour répartir la somme de 3,500 livres, nécessaire à plusieurs dépenses. Clermont est représenté dans cette réunion par le sieur *Taillandier*.

1467. Assemblée pour les Etats-Généraux, tenus à Tours, le 6 avril. Chaque bonne ville envoie deux députés, et le clergé un député seulement.

1480, 25 mars. Assemblée tenue à Clermont, en l'*hôtel de Martin Roux*. Députés de Clermont : *Jean Chambon*, *Pierre Durif* et *Hugues Chevalier*. Cette Assemblée fut présidée par le célèbre *Jean de Doyac*, natif de Cusset, bailli royal de Montferrand.

1483. Assemblée pour les États-Généraux tenus à Tours. Un seul député fut envoyé à ces États par tout le Tiers-Etat de la Basse-Auvergne : ce fut *Barthelmy de Nesson*.

1510, 31 juillet. Assemblée pour la rédaction des coutumes d'Auvergne. Elle se tint dans le couvent des Jacobins de Clermont.

1518. Assemblée des 13 bonnes villes du bas-pays d'Auvergne dans le but d'établir plusieurs barrages sur l'Allier dans les endroits où cette rivière ne pouvait porter bateau. Il fut décidé d'enlever plusieurs rochers qui nuisaient au passage de la navigation (2).

1560. Assemblée des 3 ordres. *Jean Dupré*, licencié en loix, avocat en la sénéchaussée de Clermont. châtelain du chapitre cathédral, fut l'un des 4 députés, délégués par le Tiers-Etat, pour aller aux Etats-Généraux de Moulins.

1560, 17 septembre. Assemblée générale, qui fut convoquée dans le palais épiscopal. pour la députation aux Etats-généraux d'Orléans. Le Tiers-Etats refusa d'y comparaître, et se réunit dans l'Hôtel-de-Ville.

1561. Assemblée, tenue au palais épiscopal, pour nommer des députés aux Etats-Généraux de Saint-Germain-en-Laye.

1576. Assemblée, pour déléguer des députés aux premiers Etats-Généraux de Blois. *Jean Textorix*, lieutenant-particulier en la sénéchaussée de Clermont. fut l'un des 5 députés choisis par les 13 bonnes villes.

1583, 23 et 24 août. Assemblée, tenue pour les seconds Etats-Généraux de Blois. La réunion des trois ordres avait été fixée à Clermont dans le couvent des Carmes ; le Tiers-Etat seul y assista. L'un des 4 députes des treize bonnes villes fut *Pierre de Fretat*, écuyer, seigneur de la Deyte, premier échevin de notre ville.

1589, 20 avril. Par exception, les 3 ordres s'assemblent à Billom, dans le collége des Jésuites, sous la présidence de l'évêque de Clermont, *François de la Rochefoucauld*, ligueur acharné. Clermont qui ne faisait pas partie des villes ligueuses, n'envoya pas de députés à cette réunion et fut déclaré déchu de tous ses droits et prérogatives.

1614, 22 septembre. Assemblée des 3 ordres au couvent des Carmes à Clermont, pour envoyer des députés aux Etats-généraux de Paris. Pour la première fois, 19 bonnes villes avaient été convoquées. Les six villes agrégées étaient : Latour, la Chaize-Dieu, le Pont-du-Château, Thiers, Herment et Arlant. Des trois députés, nommés par le Tiers-Etat, deux étaient de Clermont : *Jean Savaron*, lieutenant-général à la sénéchaussée, qui se fit une si grande réputation à l'Assemblée des Etats-Généraux à Paris ; l'autre député Clermontois était *Guillaume Maritan*, échevin de cette ville.

1649, 9 mars. Aux Etats-Généraux. annoncés cette année comme devant être tenus à Orléans. le

(1) *Origines de Clairmont*, p. 473.

(2) Bibliothèque de Clermont, *manuscrit de Dulaure*, extraits du trésor des chartes

Tiers-Etats du bas-pays d'Auvergne nomma trois députés, dont deux étaient de Clermont, savoir : le lieutenant-général de la sénéchaussée de cette ville et *Jean Vigeral*, conseiller en ladite sénéchaussée.

1651, 8 août. Des Etats-Généraux furent annoncés cette année ; le Tiers-Etat du bas-pays d'Auvergne nomma trois députés, dont deux étaient de Clermont, savoir : *François Gras*, premier échevin, avocat-général du roi à la cour des aides et le lieutenant-général de la sénéchaussée.

Les derniers procès-verbaux des assemblées des trois ordres du bas-pays d'Auvergne sont de l'année 1672 ; toutefois, les assemblées des Etats-provinciaux ne tombèrent en dessuétude que vers 1680,

Lorsque le roi Louis XVI convoqua les Etats-Généraux à Versailles pour le mois de janvier 1789, deux habitants de Clermont, MM. *Bergier* et dom *Verdier-Latour*, les firent précéder (en 1788) d'un volume in-8°, plein de recherches sur les Etats-Provinciaux d'Auvergne, depuis le commencement du XIV^e^ siècle. Leur principal but était de parvenir à rendre cette assemblée « la plus régulière et la plus constitutionnelle que la France eût encore vue », de démontrer que les assemblées de la province d'Auvergne s'étaient toujours réunies à Clermont, contrairement au *Mémoire pour la ville de Riom*, qui venait de paraitre, d'indiquer quel avait été l'usage suivi de tout temps pour les convocations et leur tenue. Bergier et Verdier-Latour firent alors de grandes recherches dans les archives des trois ordres, conservées à l'Hôtel-de-Ville de Clermont, archives qui étaient alors : 1° De 60 volumes, partant du XVI^e^ siècle et s'arrêtant à l'an 1672 ; 2° de 400 sacs de papiers divers ; 3° de comptes, dont l'un rendu par *Berton Sennadre*, receveur du pays d'Auvergne de 1397 à 1406 (1).

On voit, par des lettres du duc de Berry, qu'en 1402 ce prince ordonna de faire « une *huche* (coffre) fermant à trois clefs, bonne et sûre, laquelle demeurera dans l'église de Clermont (la cathédrale), pour être plus sûrement, en laquelle seront placés les lettres, papiers, mémoires et autres écritures touchant le fait dudit pays » (2).

En 1484, les *titres, et priviléges du pays* (les archives des trois ordres) étaient enfermés dans un coffre, placé à Clermont dans la maison d'*Antoine Cherillon* ; ce coffre fut porté, la même année, à l'Hôtel-de-Ville que la municipalité venait d'acquérir.

En 1596, tous les *titres chartes et documents du Tiers-Etat du bas-pays d'Auvergne* furent inventoriés par *Etienne Arnoux*, avocat en la sénéchaussée et siége présidial de Riom et *François de Preux*, procureur en la cour des aides de Montferrand ; *Jean Bunyer* était alors le secrétaire dudit Tiers-Etat. En 1617, *Jean Savaron*, lieutenant-général en la sénéchaussée de Clermont, copia en entier l'inventaire fait en 1596 et ajouta en appendice celui qui venait d'être rédigé (en 1617) par *Georges Bunyer*. Ce dernier registre consiste en un petit in-folio, conservé aux archives municipales de la ville.

Aujourd'hui, les archives du Tiers-Etat de notre province font partie des archives municipales de la ville de Clermont, au troisième étage du bâtiment de la Bibliothèque. Elles sont, pour le

(1) Le *compte de Berton Sennadre* consiste en un volume grand in-4°, écrit sur velin et relié en parchemin. Il est conservé aux archives de la ville. C'est un document précieux, qui donne le nombre de feux auxquels chaque paroisse était imposée. Ces feux peuvent servir de base pour l'évaluation de la population de l'Auvergne ou de ses villes et bourgs, à la fin du XIV^e^ siècle. Ce compte est présenté par *prévôtés*.

(2) Voir l'ouvrage de Bergier et Verdier-Latour : *Etats provinciaux d'Auvergne*, preuves, page 51.

moment, dans le plus grand désordre. D'après l'inventaire sommaire, fait par M. Mazure, elles consistent en 54 cahiers ou registres, dont le plus ancien est de 1505 et le plus récent de 1672. Un jour viendra où un historien de talent saura faire jaillir une vive lumière de ces documents encore inexplorés et rendra un vrai service à l'Auvergne.

## RECETTE GÉNÉRALE DU BAS PAYS D'AUVERGNE

Aux XIVe et XVe siècles, les Etats provinciaux d'Auvergne nommaient, chaque année, pour la perception des deniers provenant des *fouages*, des subsides ou des aides de la Basse-Auvergne, un *receveur général*, appelé aussi *trésorier général*, qui avait la haute administration des finances prélevées par ses commis, mais dont les opérations litigieuses étaient portées devant le tribunal de l'élection. Ce receveur général fut choisi par le roi, à partir du milieu du XVe siècle. Il devait résider à Clermont. En 1543, le bureau de la recette générale des finances de la Basse-Auvergne fut fixé à Issoire. Un édit du mois de février 1551, créa un bureau des finances à Riom. Les receveurs généraux d'Auvergne, qui relevaient de cette juridiction, choisissaient alors leur domicile à Riom, mais ils pouvaient résider à Clermont. Plusieurs d'entre eux usèrent de ce privilége (1).

### LISTE DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DU BAS PAYS D'AUVERGNE

#### EN RÉSIDENCE A CLERMONT

LOYS CHAUCHAT . . . . . . . . . . . . . . 1324
Qualifié « trésorier d'Auvergne ».
PIERRE MANDONNIER . . . . . . . . . 1344
Qualifié « receveur du bas pays d'Auvergne ».
JEAN DORAT, bourgeois de Riom. . . . 1356
ROBERT DE RIOM . . . . . . . . . . . . . 1357
JEHAN ROUX . . . . . . . . . . . . . . . . 1358
Qualifié « trésorier d'Auvergne ».
PIERRE DE REMUZAT. . . . . . . . . . 1364
GUILLAUME BOUDET . . . . . . 1364-1365
Qualifié « receveur général au pays d'Auvergne ».
JEHAN DE LOURAINE (DE LORRAINE) 1372
DALMAS COULON. . . . . . . . . . . . 1372
Il s'intitule « receveur général du fouage en Auvergne ».
JACMET BEYRIEU . . . . . . . . . . . . 1373
JEAN AMEILH . . . . . . . . . . . . . . . 1379
NICOLAS BOUGIS. . . . . . . . . . . . . 1380
Il s'intitule « receveur du roi au diocèse de Clermont ».
BONNET NOEL, bourgeois de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . 1380-1484
Qualifié « receveur du pays à Clermont ».
JEHAN BOUDET. . . . . . . . . . . . . . 1385
ETIENNE DU CHASTEL. . . . . . . . . 1387
Qualifié « receveur pour le roi à Clermont ».
BARTHELMY DE NOPCES. . . . . . . 1389
Qualifié « trésorier et receveur général du bas pays d'Auvergne ».
JEHAN SERON. . . . . . . . . . . . . . . 1392

(1) Parmi les receveurs généraux des finances en Auvergne, nommés par le roi, nous trouvons çà et là dans les archives : *François Le Faure*, 1532 ; — *Pierre Pélisson*, 1554 ; — *Gilbert Assolent*, seigneur de Saulces et de Beaulieu, 1560 ; — *Georges Grasdepain*, seigneur de Juillat, 1570 ; mort en 1575 ; — *Jean Grasdepain*, baron de Montredon, frère du précédent, 1573 ; — *Guillaume Enjobert*, 1586 ; — *Paul Tissandier*, 1590 ; — *Guillaume Enjobert*, 1589-1594 ; — *Hugues Poisson*, seigneur de Durtol, 1598 ; — *Alexandre de Girard*, seigneur de la Richerie, qui acheta sa charge au précédent, le 15 mai 1598 ; — *Antoine Benoit*, seigneur du Crest, vers 1630 ; *Antoine Aragonnès*, seigneur de Vernines, 1649-1669.

Qualifié « receveur général du bas pays d'Auvergne ».

LOYS GAYTE . . . . . . . . . . . . . 1392-1394

S'intitule « receveur général de la ville de Clermont ».

« Honorable homme » JEHAN GOUGE. 1397

Qualifié « receveur au pays d'Auvergne ». *Jean Raynault* était son lieutenant en 1397. Jehan Gouge devint trésorier du duc de Berry. *Martin Gouge de Charpaignes*, son frère, fut évêque de Clermont.

BERTON SENNADRE . . . . . . . 1397-1407

Qualifié « receveur pour le roi pour le fait des guerres dans le diocèse de Clermont ». On conserve aux archives municipales de Clermont un registre renfermant le détail de la recette de sa charge.

JEAN SEAUME . . . . . . . . . . . . . 1408

Qualifié « receveur des finances en Auvergne ».

JEAN GRAVIER . . . . . . . . . . . . . 1412

Qualifié « receveur d'un aide en Auvergne ».

GUILLAUME DE BENAUT . . . . . . . 1418

# RECETTE DU TAILLON

En vertu du traité passé entre Riom et Clermont, le 1er janvier 1556, le bureau des receveurs généraux du taillon fut transporté à Clermont. Ce traité fut homologué par le roi Henri II : mais le bureau fut depuis transféré à Riom et supprimé en 1669.

## LISTE DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DU TAILLON

DURAND PÉLISSIER . . . . . . . . . . . 1557

De la famille *Pélissier de Féligonde*.

FLORIN AUGIER . . . . . . . . . . 1567-1581

ANTOINE MONTAT . . . . . . . . . . . 1571

CLAUDE DE BONNEFONT, seigneur de Saulces . . . . . . . . . . . . . . . vers 1570

Secrétaire ordinaire de la reine *Catherine de Médicis* en 1578.

GUILLAUME ENJOBERT. . . . . 1570-1580

GASPARD ENJOBERT . . . . . . 1580-1584

ANTOINE COUST . . . . . . . . . . . . 1587

CLAUDE MÈGE. . . . . . . . . . . . . . 1591

JEAN SAULNIER. . . . . . . . . . 1591-1593

ANTOINE PASCAL. . . . . . . . . 1592-1601

GUY DURANT, seigneur de Pérignat . . . . . . . . . . 1597-1637

FRANÇOIS DU FOUR . . . . . . . . . . . 1610

PIERRE CARMANTRAND, seigneur de Bozance . . . . . . . . . . . . . . 1631-1637

PIERRE BENOIT . . . . . . . . . . . . . 1637

Il acheta sa charge à *Guy Durant* en 1637.

BLAISE ROCHETTE. . . . . . . . 1610-1634

Il acheta l'office de *François du Four* en 1610.

BLAISE ROCHETTE, fils du précédent . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1634-1650

Seigneur de Lempdes.

BLAISE PASCAL. . . . . . . . . . . . . . 1635

CLÉMENT PÉLISSIER . . . . . . . . . . 1658

ANDRÉ DE FRETAT . . . . . . . . . . . 1659

JEAN PÉLISSIER. . . . . . . . . . 1657-1669

Dernier receveur du taillon.

# BUREAU DES FINANCES

Le *bureau des finances de la généralité d'Auvergne*, créé à Riom par édit du roi Henri III, au mois de février 1551, comprenait toute l'Auvergne, le Limousin et la Marche. La ville de Riom ayant embrassé avec ardeur le parti de la ligue, le roi Henri III, par lettres-patentes du 17 avril 1589, fit passer ce bureau à Clermont. Les magistrats de cette juridiction portaient le titre de *trésoriers de France*. Ils retournèrent à Riom en 1594, après la soumission que cette ville fit au roi Henri IV (5 avril 1594) : mais avec cette légère modification qu'ils pourraient à l'avenir résider à Clermont

à cause de la proximité des deux villes. Louis XIV confirma ce dernier privilége par arrêt du Conseil de 1670.

En 1639, et par un édit du mois de janvier, le roi Louis XIII transféra de nouveau le bureau des finances de Riom à Clermont. Il fallut toute l'influence du jésuite *Jacques Sirmond*, natif de Riom, confesseur du monarque, pour arrêter cet événement, qui eût été fort désastreux pour nos voisins ; Louis XIII révoqua l'édit ; cette révocation fut enregistrée au parlement de Paris au mois de mai 1639.

## RECETTE DES DÉCIMES

Un contrat, passé le 8 juillet 1615, entre le Clergé, asssura d'une manière définitive à la ville de Clermont le bureau de la *recette générale des décimes* qui, déjà, y avait été établi en 1556. Ce bureau comprenait les diocèses de Clermont, de Saint-Flour, de Limoges, de Tulles et le grand prieuré d'Auvergne. Il fut supprimé en 1790. Nous connaissons quelques-uns de ces receveurs : *Etienne Vachier*, 1582 ; *Guillaume Champflour*, 1585 ; *Jacques Ferrier*, en 1606, il mourut le 23 décembre 1619 ; *Etienne Carmantrand*, en 1628 ; *Guillaume Senèze*, en 1635-1656 ; *Blaise Rochette*, en 1684.

## BUREAU DU PAPIER MARQUÉ

En 1646, un « bureau pour la marque du papier et réception des droits, ordonnés pour raison d'icellui » fut établi à Clermont. En conséquence, les échevins, assistés de M. *Gilbert Garet* « commis général à la marque dudit papier », cherchèrent à se procurer « une maison et boutique » pour l'installation dudit bureau. Leur choix s'arrêta sur une maison, située « au faubourg des Gras, rue tendante à Chamalières », qu'ils louèrent à *Jean Fournet*, marchand épicier, à raison de 120 livres (370 francs d'aujourd'hui) par an. Telle fut l'origine à Clermont, de l'établissement du papier marqué. Depuis l'année 1646, jusqu'en 1790, les marques ont souvent varié. Pour s'en rendre compte, il suffit de consulter les anciennes minutes des notaires.

Quoique le bureau du timbre ait été établi à Clermont en 1646, ce ne fut toutefois qu'en 1673 qu'il servit pour la première fois aux actes des notaires. Un édit, du 2 juillet de cette année, porte que les papiers ou parchemins, destinés aux actes publics, seraient marqués d'une fleur de Lys et du nom de la généralité où ils devaient être consommés. On a commencé de faire usage du papier timbré à Clermont pour les actes notariés et pour les greffiers, le 25 septembre 1673 (1).

## DIRECTION DU CONTROLE

Les droits perçus pour le gouvernement par le contrôle datent du règne de Louis XIV. En 1668, un édit créa d'abord le contrôle des exploits des huissiers et celui des bénéfices ecclésiastiques.

(1) En 1676, *Antoine Lescuyer* prit à Clermont l'entreprise de la ferme des droits sur « le papier et les parchemins timbres ».

C'est en 1693 que fut établi, en vertu d'un autre édit, le contrôle des actes des notaires. Clermont devint alors le siége de la *Direction des domaines, contrôle des exploits et actes des notaires de la province d'Auvergne*, c'est-à-dire de la généralité de Riom. En 1720, *Pierre-Antoine de Gugnat* était directeur des domaines et contrôles à Clermont. En 1725, *Jean de Jan*, seigneur de Hauteterre, secrétaire du roi (1), exerçait ces fonctions ; *Perrin* en était investi en 1762. La direction comprenait 60 bureaux (2).

## RECETTE GÉNÉRALE DES TABACS

Clermont possédait, dès 1713, un bureau de la recette générale du tabac, établi vers cette époque. Ce bureau produisait, en 1725, 470,787 livres 8 sous pour 164,062 livres 6 onces de tabac. Il avait pour directeur, en 1713, *Joseph Baudouin*, et, en 1762, M. *Duportail*.

**BUREAU POUR LA RÉGIE DES CARTES A JOUER.** — Ce bureau existait à Clermont dès l'année 1725. Il avait pour directeur, en 1762, M. *Duportail*. En 1785, *Louis Leschaudé* est qualifié « inspecteur de la régie générale de l'Auvergne »; il habitait Clermont (3).

**DIRECTION POUR LES DROITS SUR LES CUIRS.** — Cette direction, créée à Clermont en 1760, produisait en moyenne 50,000 livres par année (4). Elle avait pour directeur, en 1762, M. *Parlouque* (5).

Au point de vue des finances, Clermont possède aujourd'hui :

1° Une *trésorerie générale*, avec un trésorier-payeur-général du département du Puy-de-Dôme ; — 2° un *bureau de direction des contributions directes*, avec un directeur, un inspecteur, un contrôleur principal, etc.; — 3° un *bureau de direction des contributions indirectes*, avec un directeur du département, un inspecteur pour l'arrondissement de Clermont seulement, un receveur principal entreposeur, etc.

## ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

Clermont est le siége d'un directeur de l'enregistrement des domaines et du timbre, d'un inspecteur, de deux vérificateurs, d'un premier commis, de deux receveurs, d'un conservateur des hypothèques, etc.

(1) Il est qualifié *directeur général des affaires du roi en Auvergne*, en 1715.

(2) Voici les noms de ces bureaux : Clermont, Montferrand, Pont-du-Chateau, Vertaison, Lezoux, Cournon, Billom, Mauzun, Cunlhat, Ardes, Marcenat, Aubijoux, Eglisenenve, près Condat, Latour, Champeix, Besse, Ardes, Marcenat, Olliergues, Vollore, Courpière, Vic-le-Comte, Saint-Amand-Tallende Pontgibaud, Orcival, Riom, Ennezat, Maringues, Thiers, Combronde, Montaigut, Le Montel-de-Gelat, Pontaumur, Herment, Issoire, Vodable, Saint-Germain-Lembron, Sauxillanges, Aulzon, Sainte-Florine, Saint-Germain-l'Herm, Ambert, Saint Anthème, Viverols, Arlanc, Saint-Amand-Roche-Savine, Brioude, Massiac, Blesle, Saint-Paulien, Langeac, Lavoulte, Paulhaguet, Allègre, La Chaise-Dieu, Chomelis, Saint-Flour, Chaudesaigues, Cesens, Murat, Allanche, Mauriac, Salers, Pleaux, Apchon, Saignes, Bort, Aurillac, Vic, Saint-Cernin, la Roquebrou, Montsalvy et Maurs.

(3) Il y avait à Clermont une *fabrique de cartes à jouer* au n° 22 de la rue des Gras. *Benoit Perdrix*, fils de *Pierre Perdrix*, imprimeur, en était le fabricant en 1700. Cette fabrique existait encore il y a une trentaine d'années.

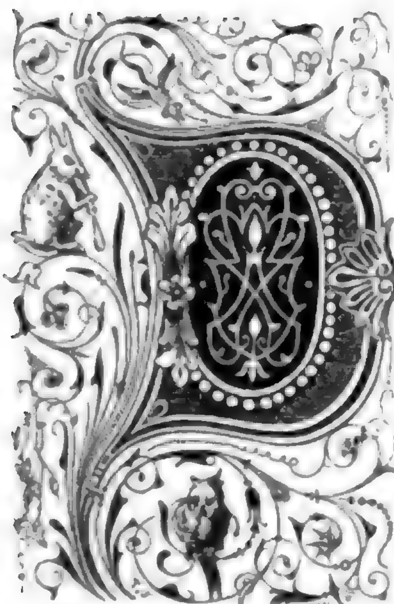
(4) Voir l'ouvrage sur l'*Administration en Auvergne* de M. *Michel Cohendy*.

(5) *Guillaume Laboulme*, tanneur, se qualifie « *contrôlleur et marqueur des cuirs à Clermont* » en 1605.

# REVENUS DE LA VILLE. — CHARGES

Origine des revenus de la ville de Clermont. — Détails de ces revenus. — Plusieurs nobles sont condamnés à la taille (1380-1388). — Etablissement d'un droit d'entrée sur toutes les denrées (1691). — Détail des revenus de Clermont en 1762. — Biens communaux et pâturages. — Les Bughes. — Origine de cette propriété. — La ville de Clermont en fait l'acquisition (1792). — Aide ou subside. — La taille. — Origine de la taille. — Les seigneurs en abusent. — Elle devient annuelle et perpétuelle (1445). — Perception de la taille. — Exactions du duc de Berry (1389). — Louis XI exempte Clermont de la taille (1482). — Charges de la ville de Clermont à diverses époques. — Exemptions d'impôts accordées à la ville de Clermont. — Le fouage. — Exemption des droits de francs-fiefs et de nouveaux acquets.

## REVENUS



ès l'année 1251, la ville de Clermont percevait un droit de péage (1), établi par le roi saint Louis.

Au XIVe siècle, lorsqu'on entreprit de reconstruire ou de réparer les murailles de la ville, pour résister aux Anglais, les rois de France accordèrent plusieurs octrois. Le 16 décembre 1347, Philippe de Valois concède un droit de *barre*, c'est-à-dire le droit d'arrêter ou de *barrer* aux portes de la ville les farines et les vins, que les forains y transportaient (2), en leur faisant payer une redevance. Charles V, en 1365, permet de lever le droit de *barre* pendant trois ans. Charles VI, en 1389, accorde le *barrage* sur chaque bête de somme entrant dans la ville. Le droit de barre se percevait encore en 1406-1407 ; à cette époque, la ville l'affermait à plusieurs bourgeois

(1) *Péage.* C'était un droit exigé par chaque seigneur pour le passage d'un pont, situé dans l'étendue de sa justice.

(2) La ville *assenssait* (affermait) ce droit de barre, en 1365, pour un an, à *Etienne Roger*. *Jehan Chauchat* avait cette ferme en 1371. Les chapitres de la cathédrale, du Port, de Saint-Genès et de Saint-Pierre affermaient cette redevance, en 1407, à *Guilhoton* et *Hardon Boudet* et à *Etienne* et *Bertrand Noel*. On voit, par des lettres de *Charles*, régent du royaume, accordées à Clermont, en 1419, que ce droit s'élevait à 12 deniers sur chaque setier de farine vendu par les étrangers et à 2 sous 6 deniers tournois sur chaque setier vendu par les boulangers de la ville ; quant au vin, il était dû 10 sous ou 5 sous (selon le terroir) sur chaque *queue* vendue.

moyennant 690 livres (28,458 fr. d'aujourd'hui) par an (1). En 1410, privilége du droit de barre pour trois ans. En 1422 et 1434 même permission, qui durait encore en 1443. En 1440, octroi sur tous les draps gros et fins qui entraient dans la ville (2). En 1449, le roi accorde une *aide* pour relever les murailles (3). En 1499, le droit de *barre* existait encore.

7 mars 1535. Lettres de François I[er], accordant une imposition de 1,500 livres, parce que la ville n'avait aucuns deniers patrimoniaux. En 1537, permission du même souverain, au sujet d'une imposition de 2,000 livres. — 1547. Octroi au sujet de 1,000 livres d'impositions.— 1547. Imposition de 8,000 livres accordée à la ville. — Lettres du 3 novembre 1556, qui permettent de percevoir 14,000 livres pendant trois ans, dont une partie pour payer les frais de l'entrée du roi François I[er] en 1533. Ce dernier octroi, qui portait le nom de droit de *barre*, avait aussi pour l'une des causes principales les malheurs amenés par la peste, qui avait duré longtemps à Clermont. — 26 mai 1568. Lettres qui permettent d'imposer 10,000 livres, pour faire face aux dépenses « nécessitées par les troubles qui ont eu lieu ». — Juin 1596. Lettres du roi Henri IV, datées de Paris, concédant à perpétuité le droit de percevoir une imposition de 3,000 livres, pour l'entretien de l'horloge, des fontaines, du collége, le payement des sentinelles qui font le guet, les frais de voyages, les procès, les dépenses occasionnées par le transfert du bureau des finances de Riom, etc.

Les nobles et les gens d'église étaient assujettis à contribuer aux réparations de la ville, malgré le privilége, généralement en vigueur en France, qui les exemptait de toutes impositions. En 1380, *Guillaume Boudet*, quoique *noble*, est condamné envers la ville à 40 livres (2,196 fr. de notre monnaie). En 1385, plusieurs nobles sont obligés de payer la taille ; en 1388, *Bonnet Noël*, *Girard Balbet*, *Jehan Séron*, *Mathieu Gayte* et *Robert Mandavillain*, tous *nobles*, sont condamnés à contribuer aux charges municipales. En 1407, des lettres-patentes enjoignent aux nobles de Clermont de fournir leur quote-part pour la réparation des murailles de la ville. En 1443, *Simon des Escures*, doyen du chapitre de la cathédrale, et *Jean Laval*, chanoine de cette église, étaient chargés de répartir la levée des deniers, provenant du droit de barre sur les ecclésiastiques de Clermont.

Le roi Louis XII avait permis aux habitants de Clermont de percevoir sur chaque cheval chargé, entrant dans la ville, un denier ; sur un âne, une maille ; sur une bête de quatre pieds, une pictevine, le tout destiné aux fortifications, aux portes, aux pavés, aux chaussées et chemins de la ville ; François I[er] confirma cet octroi pour six ans en 1521 (4).

En 1556, Clermont n'avait encore aucuns revenus patrimoniaux, ni octroi.

En 1691, la taille, due par la ville, ayant été fixée par un abonnement, le roi établit à chaque porte un droit d'entrée sur toutes les denrées. Les échevins s'occupèrent, pendant quelque temps, de faire surveiller ces droits par des employés ; mais l'expérience leur apprit qu'un bail à ferme leur était plus avantageux qu'une régie. En 1762, le bail des droits de la ville produisait 45,000 livres par an (91,666 fr. de notre monnaie). Cette ferme des droits d'entrée était alors le principal revenu de la ville. Voici, au surplus, le détail des revenus de Clermont en 1762 :

(1) En 1403, ce droit était affermé 180 livres par an.

(2) *Archives municipales*, inventaire fait par *Merchadier*, p. 232.

(3) *Invent. des arch. municip.*, fait par *Merchadier*, p. 125.

(4) *Archiv. municip. de Clermont*, inventaire fait par *Mazure*, p. 129.

## REVENUS DE CLERMONT EN 1762.

| | |
|---|---|
| Ferme du poids de ville | 3,220 livres |
| Ferme de la halle (la halle au blé) | 94 |
| Rôle des bâtiments étrangers | 400 |
| Foires de Montferrand | 710 |
| Prairies de Montferrand | 460 |
| Prébende du chapitre cathédral, due pour le collége | 160 |
| Loyer d'une boutique, appelée *Guilloteau*, dépendant de la cathédrale | 30 |
| Loyer d'une boutique de la *caserne de l'Ange* | 12 |
| Rente foncière sur une maison à Montferrand | 20 |
| Rente sur les remparts de la ville | 36 |
| Rente sur les tailles | 171 |
| Fonds donnés par le roi, pour l'entretien des lanternes | 2,000 |
| Fonds donnés par le roi pour le logement du *commandant* (1) de la Basse-Auvergne | 1,080 |
| Ferme du droit de courtage sur les huiles et savons | 150 |
| Droit de mesurage des grains, dans la partie du marché au blé appelé l'*échaudé* (la partie de la rue Saint-Genès, attenante à la rue Royale) | 300 |
| Bail des octrois | 45,000 |
| TOTAL | 53,843 livres |

Cette somme de 53,843 livres ne suffisait pas aux charges de la ville ; on imposait alors celle de 10,200 livres, répartie au marc la livre de la capitation, ce qui portait le revenu total à 64,043 livres (130,370 fr. d'aujourd'hui).

En 1870, le budget de la commune de Clermont s'est élevé :

| | |
|---|---|
| Recettes | 680,941 fr. 68 c. |
| Charges | 660,206 fr. 93 c. |
| Excédant | 20,734 fr. 75 c. |

**BIENS COMMUNAUX. PATURAGES.** — En 1462, la ville de Clermont avait un procès avec l'abbaye de Saint-Alyre pour un droit de pacage prétendu par elle dans un pré au territoire dit de *la Gravette* (2). En janvier 1463, elle transigea avec cette abbaye. Il fut décidé que les habitants de Clermont auraient droit aux secondes herbes de cette prairie, c'est-à-dire qu'ils pourraient y envoyer leurs bestiaux depuis la Saint-Michel jusqu'à Notre-Dame de mars (3).

**LES BUGHES.** — Au nord, au-delà des barrières, près de l'ancien château de Bien-Assis, la ville possède une vaste prairie, appelée *les Bughes*, plantée en noyers, devenue propriété communale en 1792, en vertu d'une acquisition, ainsi que nous le dirons bientôt. La première herbe est affermée ; mais, au 24 juin, les habitants ont le droit d'aller s'y promener ; il faut donc que l'herbe soit levée avant cette époque. *Buges* ou *Bughes* veut dire pacages, pâturages et même territoire vague et inculte, bruyères. Un grand nombre de communes ont des terrains, qui portent le nom de *buges* ou *buiges*. — L'abbaye de Saint-Alyre avait, dans son enclos, une roche

(1) Il s'agit du *lieutenant de la Basse-Auvergne*, charge qui avait été établie par François I[er]. (V. page 462).

(2 et 3) *Archives municipales de Clermont*, inventaire fait par *Bunyer*.

bitumineuse, appelée *la Rochette*, qui était un lieu de promenade et d'amusement pour la ville de Clermont. On s'y rendait en foule, le jour de la seconde fête de la Pentecôte, pour s'y livrer à des réjouissances. Les religieux essayèrent, mais en vain, de faire tomber cette fête. Ils firent alors clore la Rochette. La ville s'ameuta contre eux. Le baillage des exempts de Montferrand reçut la plainte des religieux. Une transaction s'en suivit. Ceci se passait en 1536. Le monastère de Saint-Alyre conserva *la Rochette* close; mais il accorda en échange aux habitants de Clermont le droit de faire pacager les regains et arrières herbes dans sa *prairie des Bughes*. Depuis cette époque, les Bughes furent un lieu de fête pour les clermontois. Devenue propriété nationale, par le fait de la révolution française, qui la considéra comme biens de couvents, cette prairie allait se vendre aux enchères, lorsque M. *Sablon*, maire de Clermont, qui présidait une séance du conseil général de l aommune, le 16 avril 1792, engagea ses concitoyens à l'acheter, donnant pour motifs « qu'on pourrait y établir des jeux et des exercices publics, propres à rendre la jeunesse robuste, agile et vigoureuse, et qu'il serait facile d'y créer des fêtes nationales. » La ville en fit, en effet, l'acquisition au prix de 7,900 livres (1).

## CHARGES

**IMPOTS. LA TAILLE.** — Sous les Romains, la ville d'Auvergne payait un tribut à l'empereur Maxime (fin du IV$^{e}$ siècle) : elle en devait un à l'empereur *Honorius*, lorsque le jeune *Maxime Avitus*, l'un de ses plus illustres enfants, fut député, en 420, vers ce dernier et obtint une exemption : ce privilége persista jusqu'à l'arrivée des Visigoths en 475. Louis-le-Jeune fut le premier de nos rois, qui leva une taille sur ses sujets. Elle fut du *vingtième du revenu* ; on l'imposa, en 1145, à l'occasion de la croisade. Le roi Philippe-Auguste leva ce que l'on appela la *dime saladine* ; elle fut du *dixième du revenu*. Philippe-le-Bel taxa le clergé, soumit à l'impôt les terres nobles et n'exempta de taxes que les propriétés des nobles qui servaient en personne. Il perçut une taxe, appelée *aide*, de 6 deniers pour livre, sur toutes les denrées, établit l'odieux impot de la gabelle, qui fut supprimé à sa mort et rétabli après le décès de Philippe de Valois. Philippe-le-Bel fut le premier roi qui eut recours aux *subsides* ; il se les fit accorder en principe par la noblesse et le clergé. Ce fut, en 1304, que, pour la première fois, les *Etats* furent appelés à délibérer sur le vote des subsides. Ce subside, qui n'était d'abord qu'un pur bienfait accordé au roi par les populations et donné en raison de ses besoins, devint bientôt annuel. C'est à partir de 1337 qu'il fut accordé annuellement (2).

Au Moyen-Age, il y avait deux sortes d'impôts : 1° *l'aide* ou *subside*, dont nous venons de parler : 2° *la taille*, levée spécialement dans quatre cas par le seigneur sur ses vassaux : 1° si le seigneur était fait prisonnier ; 2° s'il allait à la terre sainte ; 3° si son fils était fait chevalier ; s'il mariait sa fille ainée. La *taille* différait essentiellement du *subside* en ce qu'elle était due, tandis que le subside était accordé bénévolement par les Etats de la province. Cette taille, qui n'était d'abord qu'accidentelle, devint bientôt dans les mains des seigneurs un abus. Au XIV$^{e}$ siècle, le chro-

(1) *Registres des délibérations de la commune de Clermont*, année 1792.

(2) *Recherches historiques sur les etats provinciaux d'Auvergne*, par *Bergier* et *Verdier-Latour*, pièces justificatives, page 167.

niqueur *Froissart* reprochait aux nobles leur avarice et leur oppression : « Ils taillent, disait-il, leurs peuples à volonté et du temps passé ils n'osoient ». Dès l'époque la plus reculée, on élisait à Clermont, comme dans toutes les villes de France, des citoyens capables et honnêtes, chargés de repartir l'impôt, sous le nom d'*élus*. On n'avait pas encore les estimations du cadastre, pour apprécier la valeur des biens ; les contribuables étaient tenus de déclarer et d'affirmer par serment l'état de leurs héritages et de leurs meubles. Le principe était que toute personne devait la taille, hormis les *ecclésiastiques* et les *nobles*. Le subside était dû par toutes les classes de la société. Ce fut seulement, le 19 juin 1445, qu'une ordonnance de Charles VII (1) déclara la taille établie à perpétuité. Une exception fut continuée, en faveur de la *noblesse* et du *clergé*. Cette ordonnance ne laissa pas que de susciter de grands murmures. *Commines*, dans ses *Mémoires*, se prononce ouvertement contre le roi « qui chargea fort son âme et celle de ses successeurs », dit ce naïf historien (2).

Les élus, plus tard les consuls et les échevins, opérèrent la rentrée de la taille à Clermont jusqu'en 1749. Un arrêt du Conseil, du 20 mai de cette année, ordonna que *la collecte* (la perception de la taille) aurait lieu à l'avenir par quatre *collecteurs*, nommés chaque année au premier dimanche de septembre.

*Jean de France*, duc de Berry et d'Auvergne, oncle de Charles VI, obtint, en 1380, des lettres-patentes, par lesquelles le roi, en le nommant son lieutenant dans les provinces de Berry et d'Auvergne, de Poitou, de Guyenne et de Languedoc, lui accordait licence presque illimitée des droits et prérogatives attachés à la Couronne. Ce prince en profita pour faire en quelque sorte son domaine de ces provinces. Il essaya, plus d'une fois, d'établir des subsides ou impôts arbitraires, sans assembler les Etats de la province. La résistance, qu'il éprouva chaque fois, l'avertit de son erreur. Les trois Etats du pays d'Auvergne furent assemblés souvent sur les lettres de ce prince, de 1397 à 1406 ; à chaque réunion, il lui fut accordé des subsides considérables. En 1389, la ville de Clermont avait été imposée par l'arbitraire de ce prince ; elle s'en plaignit au roi Charles VI, qui lui donna les lettres suivantes :

« *Charles*, par la grâce de Dieu...., au bailli de Saint-Pierre le-Moutier ou son lieutenant, salut : Exposé nous a été de la partie des manans et habitants de la ville de Clermont, en Auvergne, que comme ladite ville soit tenue de nous et eux nos sujets et justiciables, sans aucunement être sujets de notre cher et très amé oncle le *duc de Berry* et d'Auvergne, comte de Poitou, néanmoins notre dit oncle a depuis na guerres mis sus et imposé sur chaque feu de ladite ville six francs, lesquels les officiers de notre dit oncle se forcent de contraindre lesdits bourgeois, manants et habitants de payer, ce que de raison tenus ne sont.... pourquoi, nous inclinant à leur suplication, vous mandons que de par nous fassiez commandement aux gens et officiers commis et ordonnes par noutre dit oncle, à lever, cueillir et recevoir ledit impot de six francs et à chacun d'eux que seroit, ne levent, recueillent ou fassent recueillir et lever et si aucune chose en a été par eux ou aucuns d'eux cueillie et lever, qu'ils restituent, mettent et delivre ce que pris...., Donné à Saint-Ouyn-lès-Paris, le 12e jour du mois de juin, l'an de grace 1389. » (3).

Le 27 janvier 1482, le roi Louis XI exempta de tailles la ville de Clermont, à la charge par elle de payer « les assises » et 1/8 sur le vin, comme les autres villes principales et capitales du royaume. (Voir les lettres du roi en *Appendice*). Ce privilége fut accordé sur les représentations que cette ville avait faites qu'elle était « tellement appauvrie, qu'il ne lui serait pas possible de

(1) *Ordonnances*, t. XIII, p. 428.
(2) Tome VI, chapitre VII.
(3) *Bergier et Verdier-Latour*, *Recherches sur les états provinciaux d'Auvergne*, preuves, pages 41-42.

payer les tailles et de subvenir aux autres affaires qu'elle avait à supporter, pour répaver et empaver et fortifier ladite ville, qui en avait grand besoin et de laquelle les tours, murailles et portaux sont comblés et démolis en plusieurs endroits qu'autrement ».

La taille de la ville de Clermont qui, antérieurement aux lettres du roi Louis XI, en 1480. était de 6,695 livres (190,850 fr. de notre monnaie) et, en 1481, de 3,280 livres, ne s'élevait plus, en 1484. qu'à 334 livres ; l'équivalent se montait à 314 livres ; la « compensation et hôtels forains » à 498 livres 11 sous 6 deniers. Le privilége, donné par Louis XI, vint dans un moment de détresse extrême, car une délibération consulaire, du 21 septembre 1481, nous apprend que la ville de Clermont était alors poursuivie par ses créanciers ; il était question d'aller emprunter de l'argent à Lyon. Les successeurs de Louis XI confirmèrent le privilége d'exemption de tailles de la ville de Clermont : Charles IX, en janvier 1556 ; Henri III, en 1574, 1584. Un arrêt, du 7 septembre 1580, étendit cette exemption aux héritages que les clermontois possédaient à Riom, à Billom, à Montferrand, et autres lieux.

En 1490, la ville de Clermont affermait la taille qu'elle devait au roi, moyennant 100 livres 2 sous. En 1596, les dépenses de cette ville se montaient à 9,000 livres (47,142 fr. d'aujourd'hui) (1).

En 1622, la somme totale de l'imposition municipale était de 18,981 livres 8 sous 6 deniers, à répartir entre 2,074 têtes ou chefs de famille, habitants la ville ou les faubourgs ; les veuves, les femmes séparées de biens étaient comprises dans ce nombre (2).

En 1691, la ville s'abonna pour la taille à 14,200 livres. Cette somme fut jointe à une subvention de 7,964 livres, ce qui faisait un total de 22,164 livres. Cette dernière somme permettait aux habitants de Clermont d'être exempts de toutes tailles, s'ils n'étaient assujetis qu'à la capitation (3).

Voici quelles étaient, en 1732, les charges ordinaires de la ville de Clermont :

| | |
|---|---|
| Au curé du Port | » (4) |
| Au curé de Saint-Pierre | » |
| Au curé de Saint-Robert, de Montferrand | 31 liv. 10 s. |
| Au chapelain | » |
| Pour l'huile | » |
| Pour les flambeaux des échevins | 30 livres |
| Fondation au Port | » |
| Offrandes à l'église du Port et aumônes distribuées le jour de l'accomplissement du vœu | 10 livres |
| Fondation dans l'église d'Orcival (5) | 15 livres |
| Offrandes à Orcival | » |
| Dépense à Orcival | |
| Pour l'hopital de la Charité | » |
| Aux Capucins | 50 livres |
| Au prédicateur de l'Avent de Clermont (il prêchait dans la cathédrale) | » |
| Au prédicateur de l'Avent à Montferrand | 80 livres |
| Au prédicateur du Carême de Clermont (il prêchait dans la cathédrale) | 60 livres |
| Au prédicateur du Carême de Montferrand | » |
| Au prédicateur du jour de la Pentecôte | |
| Au prédicateur de la Toussaint | |
| Aux pères Jésuites | |
| Pour les prix du collége des Jésuites | |
| Aux 4 prêtres, régents des écoles de Montferrand | 600 l. |
| Au collège de médecine | 400 livres |
| Au gouverneur de la province | |
| Au concierge de l'hôtel du gouverneur de la province | 80 livres |
| Au secrétaire de la ville | |
| Aux clercs de ville | 600 livres |
| A l'*horlogeur* de Clermont (qui montait l'horloge) | 100 livres |

(1) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 459.

(2) *Arch. municip. de Clermont*, Registres des impositions.

(3) *Mémoire de l'intendant de Ballainvilliers* (1765).

(4) Les chiffres remplacés par des guillemets ont été omis à l'original.

(5) La ville devait aller en procession à Orcival le jeudi de la Pentecote, en vertu d'un vœu de 1632, fait pour arrêter la peste.

| | |
|---|---|
| A l'*horlogeur* de Montferrand | 50 livres |
| Au fontainier | » |
| Au trompette | » |
| Aux portiers des portes des *Gras*, du *Cerf* et de *Champeix* | » |
| Aux gardes fontaines | » |
| Aux commissaires | » |
| Au sonneur de Clermont | » |
| Au sonneur de Montferrand | » |
| A l'exécuteur (le *bourreau*) | » |
| Pour le loyer du logement du bourreau | » |
| Aux boueurs | » |
| Aux gardes foires | » |
| Aux hallebardiers | » |
| Service | 9 livres 10 sous |
| Dépenses imprévues | 1,200 livres |

En 1763, les charges de la ville de Clermont étaient (1) :

| | |
|---|---|
| Pour la paroisse de Saint-Genès | 2,465 livres |
| Pour la paroisse de Saint-Pierre | 3.080 |
| Pour la paroisse du Port | 1,850 |
| Pour la paroisse de Saint-Robert de Montferrand | 2,805 |
| TOTAL | 10,200 livres |

**EXEMPTIONS OU REMISES D'IMPOTS.**— En 1322, le roi Philippe de Valois exempte la ville de Clermont du *droit de chevalerie*, qui lui était dû pour son fils *Jehan*, fait chevalier, et pour le mariage de sa fille aînée, *Marie*.

1348. Philippe de Valois, roi de France, accorde à Clermont un droit de *barrage* pour les réparations de la ville, afin de faire face à ses nombreuses charges. — 1349 et 1354. Le roi exempte les clercs du diocèse de Clermont des subsides imposés pour la guerre. — 1380. Le roi exempte Clermont de tous *fouages* (2), gabelles et impositions extraordinaires.

7 août 1417. Charles VI réduit le nombre de *feux* (3) de la ville de Clermont à 58. La même année, le roi « *vu la grande misère des habitants de Clermont* », fait défense aux marchands étrangers de venir vendre leur vin dans cette ville, et cela pendant une année, sous peine de confiscation de leurs marchandises ; une exception est faite en faveur du chapitre de Saint-Genès et du clergé, qui pourront se pourvoir de leur vin où ils voudront (4).

(1) *Bibliothèque de Clermont*, Auvergne, mss., n° 7.

(2) Le *fouage*, c'est-à-dire l'impôt par ménage, sorte de capitation proportionnée aux facultés des contribuables. Cet impôt était devenu le plus ordinaire pour les roturiers. Le taux commun de chaque feu variait, suivant que le subside octroyé était plus ou moins élevé ; tantôt, il était de 6 francs, tantôt de 12 francs, quelquefois plus fort En 1356, il fut sur 100 feux de l'entretien d'un homme d'armes à demi-écu de paye par jour ; mais, quel que fût ce taux, le nombre des feux pour lesquels chaque communauté devait contribuer était réglé. Ce nombre, uniquement destiné à déterminer la masse proportionnelle de la contribution de chaque collecte, ne répondait pas à beaucoup près au nombre réel des feux ou des ménages qui existaient dans chaque paroisse C'était un taux de proportion entre les paroisses, plutôt qu'un dénombrement. Ainsi, on voit dans le compte de *Berthon Sennadre*, de 1398, 1401, 1402, 1403, 1406, que les plus fortes paroisses du plat pays n'étaient guère imposées que pour cinq ou six feux et les plus petites pour un feu, souvent pour un demi-feu (*Bergier* et *Verdier-Latour*, *Recherches sur les états provinciaux d'Auvergne*).

En 1370, la ville de Clermont contribuait sur le pied de 492 feux. Elle se pourvut auprès du roi pour une diminution ; ce nombre fut réduit à 400 feux. Le 11 novembre 1387, Clermont fit un traité avec le comte *de Ventadour* ; il s'engagea à lui payer 2,475 livres, pour l'équivalent d'un *fouage* de 15 livres chaque année par feu en ville close, qui avait alors cours, en exécution de l'accord *(pro tractatu)* fait avec le duc d'*Armagnac*, pour la délivrance des forteresses, dont les Anglais s'étaient emparés en Auvergne (*Bergier et Verdier-Latour, Recherches sur les états d'Auvergne*, p. 41).

(3) C'est-à-dire l'imposition pour le *fouage*, dont nous venons de parler.

(4) *Inventaire des arch. municip.*, par *Mazure*, C. III, b. 1.

1434. Le roi accorde un *aide* à la ville de Clermont (1).

9 juillet 1446. Charles VII permet aux habitants de Clermont de lever une imposition sur les farines et sur le vin pour être employée aux réparations et fortifications de la ville (2). — En 1449, l'imposition précédente est prorogée pour cinq ans (3).

En 1456, et par lettres du 12 avril, le roi accorde aux clermontois le droit de mettre un certain droit sur la vendange. Ce droit fut vérifié et approuvé par *Jacques de Montmorin*, chambellan du roi, commissaire-député pour ce privilége.

En 1461, droit de *barrage* sur les bestiaux, accordé par Charles VII, pour les réparations des ponts et des chaussées de la ville.

En 1530, le roi François Ier fait don de 500 livres à Clermont pour la réparation de ses murs, de ses portes, de ses ponts-levis et pour le salaire de ses magistrats.

En 1566, Charles IX affranchit Clermont « *capitale du comté du même nom et du pays d'Auvergne* », ainsi que les habitants des faubourgs, des tailles, crues subsides, impositions et contributions ordinaires et extraordinaires et veut que cette ville jouisse des honneurs et autorités de la ville de Paris et autres capitales franches du royaume (4). — Cette faveur fut due à Catherine de Médicis, mère du roi Charles IX, qui était venue visiter la ville de Clermont cette année.

En 1580, arrêt du parlement de Paris, obtenu par les habitants de Clermont, contre les consuls de Montferrand, Billom, Cournon et autres villes, portant qu'ils seraient rayés des rôles de leurs tailles, pour leurs biens situés dans ces localités (5).

En 1588-1589, le roi permet aux clermontois de percevoir 2 sous sur chaque minot de sel, vendu au grenier de Maringues, argent destiné aux réparations des murailles de la ville.

En 1596, Henri IV accorde à la ville de Riom la somme de 133 écus pour réparer le *pavé des rues*. Clermont présente requête au souverain pour obtenir pareille faveur ; cette requête expose que « le *pavé* de Clermont estoit tout confondu par les fréquents passages et que les voitures n'y pouvoient arriver ». Le bon roi Henri fit don de 400 livres à notre cité pour faire droit à sa requête (6).

En 1602, les échevins obtinrent une surséance de 6 mois, pour payer la taille, après avoir fait valoir qu'ils avaient été obligés de faire de grandes dépenses, pour tenir la ville en l'obéissance du roi, pendant la Ligue, ce qui avait nécessité des travaux considérables à ses remparts.

EXEMPTION DU DROIT DE FRANCS-FIEFS. — Nos rois avaient aussi accordé à Clermont l'exemption du *droit de francs-fiefs et de nouveaux acquets* (7). Des lettres-patentes de 1465, 1490, données par le duc *de Bourbon*, comte de Clermont et de Forez, confirmèrent cette ville dans ce privilége. Les souverains qui ont exonéré Clermont de ce droit sont : Charles VII, en 1460 ; Louis XI, en 1465, 1466 ; Charles VIII, en 1493 ; François Ier, en 1517. En 1572, la ville jouissait encore de cette exemption.

(1) Savaron. *Origines de Clairmont*, p. 456-457

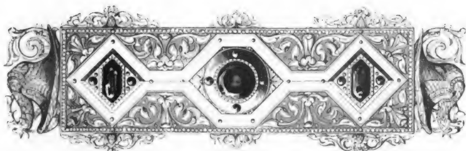
(2 et 3) *Ordonnances du Louvre*, t. XIV, p. 69.

(4) *Ordonnances manuscrites* ; — Voir aussi *Origines de Clairmont*, p. 428, 432, 433.

(5) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 516.

(6) *Origines de Clairmont*, p. 459.

(7) *Droit de francs-fiefs et de nouveaux acquets*. Philippe-le-Hardi donna permission, en 1275, aux roturiers de posséder des fiefs, en payant une certaine finance qu'on appela *droit de franc-fief*. En 1579, Henri III ordonna qu'à l'avenir les fiefs n'anobliraient plus. Ainsi, on appelait *droit de francs-fiefs et nouveaux acquêts* la taxe qu'on faisait tous les 30 ou 40 ans sur les roturiers des églises, des communautés et gens de main-morte, pour les fiefs qu'ils tenaient ou qu'ils avaient acquis. Cette taxe se faisait sur le pied du revenu de six années à l'égard des fiefs qui étaient tenus du roi nûment et de trois ans, à l'égard de ceux qui n'en relevaient qu'en arrière-fief.



# ANCIENNE ORGANISATION MILITAIRE

**Préfet ou maître de la milice. — Comtes, Connétables, Baillis, Gouverneurs d'Auvergne. — Guet et garde. — Les ecclésiastiques y sont assujettis. — Tour d'observation, appelée *bayette*. — Mot d'ordre du guet. — Capitaines de la ville. — Capitaines de quartiers. — Garde bourgeoise ; garde nationale. — Arsenal. Inventaire de l'arsenal en 1498. — Recherche du salpêtre. — Inventaires de l'arsenal (1602, 1666). L'artillerie de Clermont en 1789. — Compagnie du guet. — Maréchaussée d'Auvergne. — Sa caserne. Deux brigades de maréchaussée à Clermont.**



NOTRE ville eut pour premier fonctionnaire militaire, pendant la période gallo-romaine, un préfet ou maître de la milice, qui avait sous ses ordres un *comte (comes)* : tous les deux résidaient dans son enceinte. On connaît l'un de ces maîtres de la milice ; c'est le brave *Ecdicius*, beau-frère de *Sidoine Apollinaire*, qui défendit si courageusement la ville d'Auvergne contre les Visigoths en 474. Quant aux comtes, le premier s'appelait *Brandale* ; il est cité dans la vie de Saint-Nectaire en 253 ; le second était *Brictianus*, en 470, et le troisième l'illustre *Sidoine Apollinaire*.

Sous les Visigoths, comme sous les rois mérovingiens, carlovingiens et capétiens, jusqu'au commencement du XIII[e] siècle, les *comtes d'Auvergne* étaient à la tête de la province sous le rapport de l'organisation militaire ; ils furent remplacés par les *connétables*, par les *baillis généraux*, et enfin, en 1360, par les *gouverneurs d'Auvergne*. Ces derniers ont rendu de grands services à notre pays pendant la guerre de cent ans, les guerres religieuses et la Ligue. La liste de tous ces fonctionnaires figure au chapitre de l'*Administration* qui précède. Telle était la haute organisation militaire de l'Auvergne depuis les Romains jusqu'en 1790. Mais c'est principalement de

l'ancienne organisation militaire de la ville de Clermont que nous avons à traiter dans cet ouvrage. Nous commençons par le guet.

## GUET ET GARDE

La ville de Clermont était organisée, au point de vue militaire, comme toutes les autres cités du royaume. Sa défense, dès l'année 1250, était placée sous la sauvegarde de tous les habitants qui, en temps de guerre, et pendant les moindres troubles, étaient obligés de faire le guet, de monter la garde sur les tours et sur les remparts de son enceinte ; c'est ce qu'on appelait « *faire le guet et garde.* » (1) Tous les citoyens valides, sans exception, devaient, à tour de rôle, surveiller attentivement l'ennemi. Les ecclésiastiques eux-mêmes n'en étaient pas exempts. Sur une requête présentée au roi Charles VIII par la municipalité, ils y furent contraints par des lettres du souverain, en date du 20 juillet 1486. (2)

En cas de péril, les capitaines de quartiers désignaient ceux qui étaient chargés de défendre la ville. Dès le XIVe siècle, Clermont était divisé en trois quartiers : ceux du Port, de Saint-Pierre et de Saint-Genès, à la tête desquels était un capitaine.

Les archives municipales de notre cité possèdent un curieux petit registre in-4° oblong, daté de 1484 et portant pour titre : « *C'est le papier du guet.* » Dans ce document, chaque tour de l'enceinte a pour gardien l'un des principaux bourgeois de la ville. De temps en temps, des prêtres figurent au nombre de ceux qui doivent faire la garde.

Le sommet de la tour de la cathédrale, appelée *bayette*, bâtie en 1408 et surmontée, depuis 1606, par la cloche qui sert de timbre à l'horloge de la ville, était spécialement affecté au corps de garde d'une sentinelle qui, jour et nuit, observait attentivement ce qui se passait dans la plaine, ou, comme disaient nos ancêtres « *bayait,* » de là son nom de *bayette*. Cette sentinelle, qui était appelée *gayte*, avait une trompette pour avertir les habitants en cas de danger. En 1477, elle recevait par mois 1 livre de gages (30 francs de notre monnaie).

En 1491, celui qui faisait le guet à Clermont criait : « Qui vive ! » On devait lui répondre comme mot d'ordre : « Vive le roi ! » (3).

En 1589, pendant la Ligue, les habitants de Clermont demandèrent la permission au chapitre cathédral de placer une sentinelle sur la tour de la Monnaie, pour la sûreté de la ville (4).

**CAPITAINES DE LA VILLE** — L'officier militaire, qui avait la haute surveillance de l'administration militaire de la ville, qui dirigeait sa défense, qui commandait le guet, qui prenait soin de la réparation des fortifications, de l'artillerie, etc., était le *capitaine*. Ce fut au commencement

(1) Des lettres du roi Henri III, du 20 mai 1577, données à Chenonceau, portent que Clermont est *ville jurée* ; qu'il a les clefs de ses portes, la garde des murs, des tours, le droit de faire le guet avec des sentinelles nuit et jour, celui de nommer un capitaine, de posséder des pièces d'artillerie, etc.

(2) Dès l'année 1479, il y avait un procès entre les gens d'église et la municipalité à ce sujet. Un arrêt du Conseil, adressé au bailli de Montferrand en 1480, ordonna à ce haut magistrat de faire une enquête, afin de savoir si, de tous temps, les gens d'église avaient fait le guet à Clermont. Il paraît que la ville triompha, puisqu'en l'année 1482 tous les ecclésiastiques figurent au « *papier du guet.* »

(3) *Registres consulaires de Clermont.*

(4) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral.

du XIV[e] siècle que la plupart de nos villes commencèrent à nommer des capitaines, en vertu d'une ordonnance du roi Philippe-le-Long, du 12 mars 1316.

Clermont, dès l'année 1357, avait quatre capitaines : d'abord, un capitaine-général de la ville, ensuite un capitaine pour les quartiers du port, de Saint-Genès et de Saint-Pierre. Les évêques contestèrent à nos habitants le droit de créer ces officiers militaires ; mais, en 1369, des lettres du roi Charles V vinrent leur permettre de faire ces nominations (1).

En 1484, l'évêque, à son tour, voulut faire porter des hallebardes aux sergents de sa juridiction temporelle. Comme il n'en avait pas demandé la permission au capitaine, il fut condamné, en 1491, à supprimer ces hallebardes, qu'il dut remplacer par de simples verges.

## LISTE DES CAPITAINES DE CLERMONT.

MATHIEU GAYTE . . . . . . . . . 1352-1354

Il s'intitule « capitaine ordonné par Monsieur le vicaire de Clermont ». Le droit d'avoir un capitaine étant contesté à la ville par l'évêque de Clermont, ce prélat faisait nommer cet officier militaire par son grand vicaire.

RAYMOND COUSTAVE . . . . . . 1360-1367

Bourgeois de Clermont. Appelé en langage roman *Coustavol*. Ses gages étaient de 40 francs d'or par mois. S'étant rendu auprès du bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, en 1363, pour se plaindre de ce que certains habitants de Clermont ne voulaient pas contribuer, à cause de leur noblesse, aux réparations des murailles, comme il revenait à Clermont, il fut arrêté par les Anglais, près de Montpensier et conduit à Aigueperse, où on le dépouilla de tout ce qu'il possédait. De retour à Clermont, les Etats provinciaux ordonnèrent qu'il serait indemnisé de ses pertes et dépenses, lesquelles furent évaluées à 24 francs d'or ; cette somme fut imposée sur les habitants de la ville (2).

JEAN CHAUCHAT (*Chalchat*) . . . 1368-1370

HUGUES DE MONTROGNON, chevalier, seigneur d'Opmne . . . . . . . . . 1388-1394

Il signait *Homne*. Savaron l'appelle *le seigneur d'Opmne*. Il fut prorogé pour une année en 1393 ; son mandat devait finir à la saint André de l'année 1394.

JEAN DE FLATELLE. . . . . . . . . . 1402

Il s'intitule « commandant civil de Clermont. »

GUYOT COUSTAVE . . . . . . . . . . 1415

Fils de *Raymond Coustave*, qui précède. Il était échanson du duc *de Berry*.

GUILLAUME GAYTE . . . . . . 21 juin 1416

Il fut nommé du consentement du chapitre de la cathédrale.

ROBERT ANDRÉ, chevalier . . mort en 1419

ROBERT DE COUSTAVE, seigneur de Bien-Assis . . . . . . . . . . . . . 1449-1450

Fils de *Guyot Coustave* qui précède ; nommé en 1449, confirmé dans ses fonctions, le 27 février 1450.

AUGIER BAUBET, bourgeois . . . 1477-1487

Il s'intitule *capitaine général*.

PIERRE DE LA MEULH, *le jeune*. 1482-1484

Il n'était, sans doute, que *capitaine particulier* de l'un des trois quartiers de la ville.

MARTIN DE CHAUVIGNY . . . . . . . 1483

*Guillaume de Preux* était son lieutenant.

ANTOINE AUTIER DE VILLEMONTÉE . . . . . . . . . . . . . . . . 1536-1540

Ecuyer, seigneur de Villemontée, en Auvergne ; gentilhomme de la maison du roi, syndic de la noblesse d'Auvergne. Il fut nommé par François I[er] capitaine gouverneur de Clermont.

FRANÇOIS AUTIER DE VILLEMONTÉE . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1557

Fils du précédent et d'*Anne de Scorailles de Claviers*. Il était gentilhomme de l'hôtel du roi, panetier de S. M. en 1556 ; succéda à son père dans la charge de *capitaine-gouverneur* de Clermont ; fut tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557. (Voir son portrait à l'une de nos planches.)

JEAN DE LA QUEUILLE, dit DE FLORAT . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1577-1590

Seigneur de Florat et de Châteaugay. Il s'intitule *gouverneur et sénéchal de Clermont*. Le 25 mars 1577, *Gilbert Armand*, orfèvre, lui porta une lettre, de la part des échevins de Clermont, pour venir prendre le commandement de la ville.

(1 et 2) *Origines de Clairmont*, par Savaron, p. 281, 384, 385.

NICOLAS DE SAULX, marquis de Tavannes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1723

Ancien lieutenant dans les gardes-françaises ; nommé le 14 juillet 1723.

GUY BOUCHARD, écuyer, seigneur des Salles . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1740

PAUL-FRANÇOIS DE MONTROZIER, . . . . . . . . . . . . . nommé le 3 mai 1748

CAPITAINES DE QUARTIERS — Sous les ordres du capitaine-général, étaient les capitaines de quartiers, au nombre de trois, choisis parmi les citoyens les plus honorables et les plus courageux. Lorsque Montferrand fut définitivement réuni à Clermont, en 1731, le nombre des capitaines de quartiers fut porté à quatre, dont un spécialement réservé à Montferrand. Ont été capitaines de quartiers : *Thomas Boudet*, en 1591 ; — *Poisson*, lieutenant-assesseur au présidial et *Dufraisse*, 1660 ; — en 1674-1687, *Robert Bouchard*, écuyer, seigneur de Verrières, pour la paroisse du Port ; *François Carmantrand*, écuyer, seigneur de Bezance, pour la paroisse de Saint-Genès; *Jean Jouvenceau*, seigneur d'Allagnat, pour la paroisse de Saint-Pierre ; — en 1749. *Bouchard de Florat* pour le Port ; *Durant de Jurisy*, pour Saint-Genès ; *De Varennes de Champfleury*, pour Saint-Pierre ; *Olier*, pour Montferrand ; — en 1751, *Antoine de Freydefont*, seigneur de Beaulieu ; — en 1752, *François de Varennes*, écuyer, seigneur de Champfleury et Bien-Assis, pour Saint-Pierre ; *Blaise Rochette*, écuyer, seigneur de Lempdes, pour Saint-Genès ; *Claude Fournier de la Brugière*, pour le Port ; *Aubier de Condat*, pour Montferrand ; — 1757. *Du Fraisse de Vernines*, pour Saint-Genès ; *Besson*, pour Saint-Pierre ; *Reboul du Chariol*, pour le Port ; *Aubier de Condat*, pour Montferrand ; — 1763. *Jean-André Jouvenceau*, seigneur d'Allagnat, pour Saint-Genès ; *J.-B. Girard de Châteauneuf*, pour le Port ; *Christophe Besson*, bourgeois, pour Saint-Pierre ; *Michel-Etienne Charbonnier*, bourgeois, pour Montferrand ; — 1764. *Rochette*, pour Saint-Genès ; *Guillot*, pour Saint-Pierre ; *André d'Aubière*, pour le Port ; *de Bar*, pour Montferrand.

## GARDE BOURGEOISE. — GARDE NATIONALE

Le guet, dont nous venons de parler, n'était organisé qu'en cas de guerre ou de trouble. Clermont avait aussi, au Moyen-Age, et d'une manière permanente, une *garde* ou *milice bourgeoise*, formée par tous les citoyens valides (1), qui avait le droit de nommer ses officiers. Il existe à la bibliothèque de cette ville (2) un arrêt du conseil d'Etat, du 14 septembre 1694, qui maintient les habitants en la possession de nommer des « colonels-majors, capitaines et autres officiers des bourgeois. » En 1629, *Jean de Pierefitte*, seigneur de Bosredon, était colonel de la milice bourgeoise de Clermont. En 1696, *Pierre Magne* était capitaine-major et *Pierre-Merle*, lieutenant de la même milice.

Les *gardes* ou *milices bourgeoises* furent remplacées par la *garde nationale*, qui fut organisée à Clermont le 21 juillet 1789 et dont le comte *de Chazot* fut alors nommé colonel (V. page 113). On voit que la garde nationale existait, sauf le nom, et que cette création, qui semble à beaucoup de personnes toute nouvelle, n'était que la transformation d'une vieille institution.

(1) Tous les citoyens valides, de 18 à 60 ans, faisaient partie de la *garde bourgeoise*. Les majors et les capitaines, ou en leur absence les lieutenants, pouvaient les réunir au moins quatre fois par an, leur faire faire l'exercice du mousquet, fusil et autres armes, les mener, chacun selon son rang, aux guets, gardes de la ville, aux entrées et cérémonies publiques.

(2) Voir le n° 1032 des imprimés de l'Auvergne. Cet arrêt a 4 pages in-folio.

# ARSENAL

Sous les Romains, l'arsenal d'Augusto-Nemetum était placé dans le *Capitole*. Dès le milieu du XIII[e] siècle, la ville de Clermont avait le privilége d'avoir toutes les armes du temps à sa défense. Au XIV[e] siècle, les arbalètes et leurs flèches, les arcs de toutes sortes étaient enfermés dans la tour Notre-Dame qui, plus tard, servit longtemps d'arsenal, ainsi que le fait remarquer Dulaure. Lorsque le connétable *Bertrand Duguesclin* vint en Auvergne, en 1380, pour se rendre au siége de Châteauneuf-Randon, en Gévaudan, il fit, d'après Audigier, « une provision d'armes » dans notre ville. En 1590, l'armée royale, qui allait assiéger Issoire, prit une partie de son artillerie à Clermont.

Lorsqu'en 1484, la ville de Clermont eut fait l'acquisition d'un Hôtel-de-Ville, son arsenal, placé dans la tour Notre-Dame, y fut transféré. L'inventaire des archives de la ville, fait par *Merchadier* en 1498, est terminé par celui de l'arsenal. On y voit que l'artillerie était alors placée à l'Hôtel-de-Ville, partie dans *la grande salle basse*, partie dans *la chambre haulte*, (cette dernière située au dessus de celle du conseil). C'est, assurément, pour nous une bonne fortune que de pouvoir donner, dans cet ouvrage, le détail de l'arsenal de Clermont à la fin du XV[e] siècle, sous le règne de Louis XII.

## INVENTAIRE DE L'ARSENAL DE CLERMONT EN 1498.

« Dans *la grande salle basse*, est l'artillerie qui s'ensuit :

4 *vieglères* (veuglières) (1) de fer ; il y en a trois enchassées en boix et l'autre non. et y en a une qui n'a point de boiete ;

Une *bombarde* (2) de fer, enchassée en boix, laquelle a deux boictes ;

Une *bombardelle* (3) enchassée en bois, avec sa boicte le tout de fer ;

Un gros *canon* de fer, enchassé en bois ;

Un *petit canon*, de la longueur d'un pied, enchassé en boix ;

2 *serpentines* (4) de cuyvre. aux armes de la ville, enchassées sur deux chariots de boix. garnies de leur fer neuf ;

La *grosse bombarde*, qui est dessoubz la chambre dessus la galerie, près de l'entrée de ladite maison. devers la croix de Clermont (en la *rue des Notaires*), avec une grosse pierre dedans.

Dans la *chambre haulte*, au-dessus de celle du conseil :

27 *arbalestes* (5) d'acier, lesquelles n'a que douze *noix* de corne de cerf. et huit bandages de fer appelés *martines* ;

Un *crenequin* avec sa noix ;

(1) *Veuglière*. C'était un petit canon qui jetait à peine une ou deux livres de plomb.

(2) *Bombarde*. C'était un canon, fixé à des affûts à roulettes et qui envoyait de simples boulets de pierre. Son nom venait du grec βομβος à cause du bruit que faisait cette pièce.

(3) *Bombardelle*. Petite bombarde.

(4) *Serpentine*. Petit canon qui lançait une ou deux livres de plomb.

(5) *Arbalète*. L'arbalète a servi pour la première fois au milieu du XII[e] siècle.

8 grandes *arbalestes* de bois et deux grands *arbriers*, ausquels a sept noix de cuivre ;

2 grands *heaumes* ;

Le bas d'une *cuirasse* ;

7 *sallades* (1) d'archier (archer) ;

L'une des grandes *boucles* de la *grosse bombarde* et un grand *rouellet* de fer ;

Une douzaine de traits neufs, ferrés ;

Six-vingt-onze douzènes (1572) de traits en liasse, tel quel. »

**RECHERCHE DU SALPÊTRE.** — Le 8 janvier 1537, des lettres du roi François I[er] ordonnent aux habitants de Clermont de rechercher le salpêtre dans leur ville, afin de le faire parvenir à Paris. D'autres lettres, du 29 novembre 1544, rappellent « que la France ayant eu la guerre, non-seulement avec l'Angleterre, mais encore contre l'empereur Charles-Quint, le salpêtre était devenu fort rare dans le royaume ; » en conséquence, ces lettres obligent la ville de Clermont d'en faire trois milliers pour servir en cas de guerre ; elles s'engagent à les payer cinq écus le quintal. Le 27 octobre 1545, *François Audin*, trésorier et garde des salpêtres reconnait avoir reçu de la municipalité de Clermont trois milliers de salpêtre. Henri II, en 1547, permet de fabriquer cinq milliers de salpêtre dans notre ville. Le 5 octobre 1557, ordre aux habitants de Clermont de fournir quatre milliers de salpêtre sur les 1800 milliers que le royaume devait conduire à Paris ; cette quantité fut livrée en 1558. En 1578, un ordre du même genre arrive aux Clermontois. En 1596, notre ville reçoit l'injonction de transporter à Orléans « telle quantité de poudre qu'il sera indiquée. » Pour fournir tant de salpêtre, les échevins avaient dû faire visiter toutes les caves, tous les *celliers* (2) ; mais il parait que ces recherches, renouvelées souvent, avaient fini par contrarier les habitants et qu'ils s'en plaignirent vivement au roi. Louis XIII, par ses lettres de 1616, ordonna à *Jehan de Bailly*, salpêtrier (3) de ne plus inquiéter les plaintifs. Avant 1789, il y avait à Clermont un directeur pour les poudres et salpêtres (4). Pendant la révolution française, la ville de Clermont logea un salpêtrier dans les bâtiments de l'hôpital de la Charité (aujourd'hui la Bibliothèque).

Savaron (5) nous apprend que de son temps (en 1608) Clermont « était bien fourni de *mangouneaux* (6) et de machines de guerre. » On peut facilement s'en convaincre, par les deux inventaires suivants, qui ne sont pas moins intéressants que celui qui précède.

## INVENTAIRE DE L'ARSENAL DE CLERMONT EN 1602.

« Inventaire fait par *Jehan Payon*, seigneur de la Brosse, commissaire ordinaire de l'artillerie et lieutenant en l'arsenal de Lyon et dans les provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Auvergne et Bourbonnais :

(1) *Sallade*. C'était un casque qui n'avait point de crête et qui avait presque la forme d'un simple pot.

(2) *Cellier*. C'était une espèce de cave où l'on plaçait les provisions d'une maison : le vin, le bois, le lard.

(3) Il est qualifié, en 1613, « commissaire des poudres et salpêtres en Auvergne. »

(4) En 1762, ce directeur s'appelait *Herault*.

(5) *Origines de Clairmont*.

(6) *Mangouneaux*. On appelait ainsi les traits et les pierres qui étaient lancés au moyen de machines.


François AUTIER de VILLEMONTÉE
Guillaume de MONTBOISSIER Beaufort Canillac
François de CHABANNES comte de ROCHEFORT
Jean-François du FOUR de VILLENEUVE
1736 1740
Antoine COEFFIER dit Ruse Marquis d'EFFIAT
maréchal de France
F. L. del et lith.

1° Un *gros canon* hors de calibre, monté sur un affut, ferré, vieux et de peu de service, auquel canon est gravé un ordre de Saint-Michel et des chiffres, d'un M et d'un V; amené par le *comte d'Auvergne* (1) lors de son entrée au pays en 1590;

2° Un autre *canon court* et hors calibre, monté sur son affut et ses rouages, ferré, les rouages emboités d'emboitures de cuivre, daté de l'an 1588; il y a quelques lettres grecques gravées dessus;

3° Deux *bastardes* (2), calibre de France, marquées d'un croissant avec des H couronnées et des fleurs de lys sur la vollée, montées sur leurs affuts et rouages, ferrés, lesdits rouages emboités d'emboitures de cuivre. — Lequel *grand canon* et deux *bastardes* les échevins ont remonstré avoir été gagnés sur les ennemys du roy à la bataille donnée près d'Issoire, le 14 mars 1590, par les gens de guerre estant en garnison dans ladite ville de Clermont, assistés de la plus grande partie des habitants de ladite ville, *lesquels lesdits échevins, s'ils ont voulu les garder, ont dû acheter mille écus, ce qui les a endétés*;

4° Quatre *faulconneaux aux armes de ladite ville de Clermont*, qui sont : *quatre fleurs de lys et une croix*, montés sur vieux affuts et rouages;

5° Cinq autres *petites pièces de fonte* de divers calibres, partie montée sur vieux affut, sans ferrure, *marquées des armes de ladite ville*;

6° Dix vieilles pièces ou *petards de fer* de divers calibre, partie montée à l'antique, de peu de service;

7° Deux paires *d'orgues*, de fer (3), l'un à cinq et l'autre à trois, montées sur rouages sans serrure;

8° Neuf *arquebuses à crocq* (4), de fer, montées en forme de mousquet (5);

Lesquels quatre *fauconneaux* et *petards de fer* et *orgues*, servent à la *defense des muraill s de la ville*.

**Poudre, Soufre et Salpêtre.**

*Poudre grosse* grevée, en deux grands barils, où il y en peut avoir par estimation 500 livres;
*Soufre*, dans un grand baril, environ 20 litres;
*Salpêtre*, dans un grand baril, environ 50 livres.

**Boulets.**

*Boulets à canon* calibre de France, 147;
*Boulets à couleuvrine* (6), audit calibre, 123;
*Boulets à bastarde* (7), 10;
*Boulets à moyenne*, 1;
Une paire de *veranis* complète.

(1) *Charles de Valois*, comte d'Auvergne et de Clermont.

(2) *Bâtarde* ou *couleuvrine bâtarde*. C'était un canon qui lançait un boulet de 7 livres un quart. Il était traîné par 13 chevaux.

(3) *Orgues*. C'était un chariot, qui servait à placer en travers jusqu'à 10 arquebuses à croc.

(4) *Arquebuse à croc*. C'est la première arme à feu portative. Son introduction dans l'armée remonte au règne de Louis XII. Plus longue et d'un plus fort calibre que le fusil, elle était montée sur un chevalet en bois et retenu par un croc en fer. Il fallait deux hommes pour en faire usage; l'un la pointait, l'autre y mettait le feu.

(5) Le *mousquet* succéda à l'arquebuse. C'était une imitation et un perfectionnement de la première arme.

(6) Le *boulet à couleuvrine* pesait 15 livres un quart.

(7) Ce boulet pesait 7 livres un quart.

**Armes.**

30 *morions* (1) dorés et gravés ;

18 *corsellets* (2) blancs, dont 9 garnis de leur taffetas aux cols et bourguinottes et les autres garnis partie de leur aulce cols et taffetas, le tout vieux ;

34 autres *morions* blancs, partie gravée ;

12 vieilles piques ferrées.

## INVENTAIRE DE L'ARSENAL DE CLERMONT EN 1660

**Inventaire des armes, pièces et munitions d'artillerie, trouvées dans *les deux arsenals hault et bas de la ville de Clermont*, fait par les échevins, en présence de M. *Poisson*, lieutenant-assesseur en la sénéchaussée et *Dufraisse*, marchand, maitres et capitaines de l'artillerie de ladite ville.**

Dans la cour de la maison de ville et au-devant de l'*arsenal-bas* :

Un *gros canon*, monté sur son affut, ferré, auquel est gravé un ordre de Saint-Michel et du chiffre H et Y entrelacés :

Un *autre gros canon*, monté sur son affut, ferré, sur lequel il y a des lettres grecques avec sa date (1588) :

Un autre *canon aux armes de France et de la ville de Clermont* avec des H couronnées, daté de 15[illegible], monté sur son affut ferré :

2 *canons*, de plus petit calibre, appelés *bastardes*, montés sur leur affut ferré, à la réserve des rouages qui ne sont ferrés, marqués des H, fleurs de lys et croissants enlacés, dont l'un est daté de 1547 et l'autre sans date.

Dans l'*arsenal bas* :

Un gros *petard* (3) ou tonneau de fer, monté sur son rouage non ferré :

Autre *petard* plus petit et court, monté sur son affut et rouge, non ferré :

2 *couleuvrines* ou *fauconneaux* (4), de fonte, *aux armes de la ville*, montées sur des vieux affuts et rouages, non ferrées ;

2 *paires d'orgues*, de fer l'un à cinq et l'autre à trois, montés sur leurs rouages, sans ferrure :

11 *boites de fer* petites ou grandes, de divers calibre ;

7 *petards* de fer, de différents calibres, attachés dans leurs bois ;

Un autre *petit petard* de fer, monté sur sa fourchette ;

Un *gros petard* de fer avec son affut sans roues ;

2 *longs petards*, aussi de fer, sans leur bois;

4 autres *petards*, aussi de fer, plus gros dans leur bois, seulement sans fourchettes :

Une partie d'un autre *petard* de fer ;

Un autre *petard* de fonte, rompu ;

14 *fourchettes de bois* servant d'affut aux petits petards ;

(1) *Morion*. Casque en forme de pot.

(2) *Corcellet*. Petite cuirasse.

(3) *Petard*. C'était une espèce de canon en fonte fort court, étroit par la culasse et large par l'ouverture. Il fut inventé par les Religionnaires vers l'an 1579. Il servait à rompre une porte, un pont-levis, une barrière, etc.

(4) *Couleuvrine* ou *fauconneau*. Le fauconneau était un petit canon dont le poids du projectile était de 14 onces

815 *boulets de fonte de fer*, gros ou petits ;

Une paire de *verrains*, complète, à monter canon ;

2 *fléaux de bois*, ferrés, servant pour des grandes balances ;

Dans l'*arsenal haut* :

30 *morions dorés et gravés*, dont il y en a 28 couverts de capuchons de cuir :

41 *morions blancs*, en partie gravés ;

15 *corcelez*, en partie garnis de leurs tassettes et aulce cols ;

46 *piques*, la plupart fort vieilles et pourries ;

6 vieux *bois de lances* ;

32 *mousquets à croc* ;

7 *petits canons* de fer sans bois;

5 autres *petits canons* de fer, rompus ;

2 *petits mousquets* ;

2 *couleuvrines* ou *fauconneaux*, de fonte, *aux armes de la ville*, démontés ;

2 autres *fauconneaux*. de fonte, plus petits, aussi démontés, un d'iceux marqués de plusieurs fleurs de lys ;

2 autres *fauconneaux* plus petits aussi démontés ;

Quantité de *cordages* ;

300 livres de *poudre*, placées dans du papier, par livre ;

18 *grenades* ou *bombes de fer*, partie d'icelles remplies de poudre ;

Un *croissant de fer*, où il y a trois chaines, *servant autrefois au pont-levis de la porte Poterne* ;

Un *crochet* ou *romaine*, avec son poids, le tout de fer. »

*Jacques Audigier*, qui écrivait en 1683, dit que, de son temps, Clermont était « bien muni de machines de guerre. » On conservait alors dans l'arsenal : « des arbalètes, des grosses machines de guerre à *l'antique*, quantité de gros canons, des couleuvrines, des petards, des piques, etc. »

En 1789, l'arsenal de Clermont renfermait encore, dans une espèce de *cellier*, plusieurs pièces d'artillerie, qui ont disparu pendant la révolution française. Il y avait encore, à cette époque, le curieux *charriot d'arquebuses*, dont il est parlé lors du siége d'Issoire, en 1590 (1).

Par une délibération du conseil municipal de Clermont, en date du 2 novembre 1794, il fut décidé que les canons de la ville seraient placés dans le chœur de la cathédrale (2).

Le 6 février 1818, la ville de Clermont fut dépouillée par la volonté du roi Louis XVIII, des deux anciennes pièces de canon, gagnées par elle sur les ligueurs de Cros-Rolland en 1590 (v. page 89). La municipalité fit alors parvenir à Paris, au ministre de la guerre, ces deux curieux engins du Moyen-Age, ainsi que plusieurs couleuvrines. Ce ne fut pas de bonne grâce ; elle résista longtemps à l'ordre royal.

## COMPAGNIE DU GUET

Le guet, dont nous venons de parler, au commencement de ce chapitre, n'était organisé qu'en cas de guerre. Clermont avait une garde permanente, appelée *compagnie du guet*. Cette compa-

(1) Dulaure, *Description de l'Auvergne*, en 1789.

(2) *Archives de la mairie de Clermont*, registre des délibérations.

gnie, qui remonte au moins au XVe siècle (1), était chargée de veiller sur la ville en temps ordinaire. Elle avait un service nocturne, qui était fort utile, à une époque où l'éclairage public n'existait pas. A la tête était placé un *chevalier du guet*, qui portait aussi le titre de *capitaine*; puis venaient un lieutenant, un exempt et douze archers; tous étaient vêtus de casaques rouges, ainsi qu'on le voit dans la préface de l'arrêt des Grands Jours, tenus à Clermont en 1665-1666. Les grades s'acquéraient moyennant finance, ainsi que la place d'archer. Les compagnies du guet furent supprimées aux Etats de Blois en 1574. Louis XIII les rétablit en 1633. Louis XIV les supprima de nouveau en 1669.

Voici les noms de quelques capitaines du guet qui, tous, appartenaient à la famille *Celme*, de Clermont : *Pierre Celme*, qualifié *chevalier du guet*, 1637; — *Robert Celme*, qui prend le titre d'*écuyer, chevalier et capitaine du guet*, il vend une charge d'archer de sa compagnie, moyennant 300 livres, le 30 mai 1657, à *André de Leymerie*; — *Imbert Celme*, écuyer, capitaine du guet, fils de Pierre, qui précède et de Luque Chaumeix, 1656-1662.

En 1669, *Pierre Celme*, frère d'Imbert, capitaine du guet, était lieutenant de cette compagnie : il avait alors pour archers : *Donne Roche* et *Jean Montjoyr*.

## MARÉCHAUSSÉE D'AUVERGNE

La maréchaussée d'Auvergne, juridiction qui répondait à peu de chose près à notre gendarmerie, était composée, dans l'origine, d'un prévôt provincial et d'un vice-bailli. Le prévôt provincial résidait à Riom et le vice-bailli à Saint-Flour. Henri IV créa un *prévôt général d'Auvergne* en 1598 (2). Le prévôt provincial et le vice-bailli devaient servir sous ses ordres avec le prévôt de la Marche; le prévôt provincial en résidence à Riom refusa de reconnaitre le prévôt général, qui se vit obligé d'acquérir la charge de prévôt provincial pour être maintenu dans ses fonctions : cette dernière charge resta, dès lors, unie à celle de prévôt-général, avec la liberté pour le prévôt de résider dans n'importe quelle localité de l'Auvergne : ce dernier privilége fut également accordé au lieutenant du prévôt-général.

La maréchaussée d'Auvergne était composée, au dernier siècle, d'un prévôt, résidant à Clermont, d'un lieutenant, d'un assesseur, d'un procureur du roi et d'un greffier, résidant à Riom : de cinq exempts : un à Riom, un à Thiers, un à Issoire, un à Brioude; deux sous-brigadiers : un à Clermont, un autre à Montaigut; de douze brigades, de quatre cavaliers chacune : deux à Clermont avec un trompette : une à Riom, à Issoire, à Ambert, à Thiers, à Montaigut, à Pontaumur, à Tauves, à Brioude, à Langeac. La maréchaussée avait un trésorier pour toute la province; ce trésorier résidait à Clermont.

(1) Une compagnie du guet existait déjà à Paris au XIIIe siècle. Il en est fait mention dans les *Olim* du Parlement. Des compagnies de même genre furent créées depuis à Lyon, à Orléans et dans les principales villes du royaume.

(2) *Ordonnances manuscrites.*

## LISTE DES PRÉVOTS GÉNÉRAUX D'AUVERGNE

ANTOINE DE MURAT. . . . . . . . . . . 1598

Premier prévôt général. Nommé le 26 janvier 1598. Il résidait à Riom.

PIERRE DE BONNAVENT, écuyer, seigneur de Beaumevieille . . . . . . . . . 1599-1629

Il était originaire du Languedoc et servit pendant la Ligue comme capitaine de partisan pour le roi Henri IV, qui le récompensa en le nommant prévôt général. Il fut anobli le 13 mars 1638.

IMBERT SEVIN . . . . . . . août 1633-1646

Il résidait à Riom.

AMABLE BLICH. . . 1646-dernier mars 1656

Conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Riom. Il résidait à Riom.

JEAN DE BONNAVENT . . . . . . . . 1664

Ecuyer ; fils de *Pierre de Bonnavent*, qui précède. Il était seigneur d'Ambur (Saint-Jacques d'Ambur).

JEAN-ANTOINE DE ROUX DE PONTMORT . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1684

GABRIEL DE COMBES. . . . . . . 1685-1690

Nommé le 6 mars 1685.

GILBERT VILLOT DE BOISLUISANT . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1691-1695 ?

Ecuyer, seigneur de Boisluisant ; né à Clermont le 8 novembre 1659 ; ancêtre de MM. *Villot de Boisluisant*, de Clermont-Ferrand. Sa charge de prévôt général fut supprimée vers 1695, et remplacée par celle de *commissaire des montres et revues de la maréchaussée d'Auvergne* qu'il obtint. *M. de Boisluisant* est le premier prévôt qui résida à Clermont. Il mourut à Clermont au mois d'août 1713. Son portrait est conservé par *M. J.-B.-Antoine Villot de Boisluisant*, son descendant.

CÉSAR DAUPHIN DE CHARLANNE, prévôt . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1725-173?.

Gendre de *M. Gilbert Villot de Boisluisant*, qui précède. Nommé prévôt général en 1725. Il remplit sa charge avec beaucoup d'honneur, ce qui lui valut en partie des lettres de noblesse en 1732. Il devint ensuite président en l'élection du bas pays d'Auvergne.

AUGUSTIN DAUPHIN DE CHARLANNE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 173?-1789 ?

Baron de Montel-de-Gelat ; fils du précédent. Il devint *inspecteur général de la maréchaussée de France*.

M^e^ *François Pezant*, d'abord avocat à Clermont, en 1551, puis lieutenant du prévôt des maréchaux du pays d'Auvergne, en 1565, est l'auteur de diverses poésies patoises fort estimées, qui ont été imprimées, en 1702, chez *G. Jacquard*, à Clermont (V. le chapitre *Biographie*).

Le costume des maréchaussées de France consistait en un *habit bleu, les parements rouges, boutons argentés, bandoulières et ceintures bordées d'argent*.

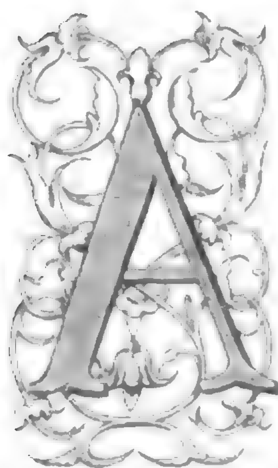
Dès l'année 1706, il y avait à Clermont une caserne pour loger la maréchaussée ; elle était située dans le faubourg des Gras en la *rue de la Croix-Rouge* (1), près de l'église des Pères-Minimes, dans une maison, louée par la ville, et appelée *le logis de la Croix-Blanche*. Le loyer de cette caserne s'élevait à 200 livres en 1751. — En 1763, il y avait deux brigades de maréchaussée à Clermont.

(1) Cette rue ne porte plus ce nom aujourd'hui.



# ORGANISATION MILITAIRE DEPUIS 1789

Deuxième subdivision de la 19e division militaire à Clermont — Ordonnance qui établit le siége de la 19e division militaire à Clermont (1831).— Poudrière.— Décrets qui changent le numéro de la division de Clermont. — Hôtel de la division. — Liste des généraux de division en commandement à Clermont. — Casernes depuis Louis XIV. — Détails sur ces casernes. — Gendarmerie.



Au commencement de la révolution française, Clermont-Ferrand fut désigné comme chef-lieu de la 2e subdivision de la 19e division militaire ; mais, par le fait d'une ordonnance royale du 22 février 1831, cette ville est devenue le siége du quartier général de la 19e division militaire, faisant partie du 4e corps d'armée et comprenant les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire. En vertu de cette ordonnance, Clermont possède une poudrière, qui était jadis l'ancienne chapelle des Cordeliers de Beaurepaire (1), sur l'ancien chemin de Clermont à Chamalières, dans les jardins des Salles. Un décret, du 28 avril 1848, réduisit les divisions militaires au nombre de 17. La division de Clermont prit alors le no 13 et se composa de 10 départements. Un autre décret, du 20 décembre 1851, rétablit 21 divisions ; il a donné le no 20 à celle de Clermont. Cette circonscription ne comprend plus que les départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire.

L'hôtel du général de division est bâti dans l'enclos des Visitandines, devenu propriété nationale par l'effet de la révolution française. Il longe le cours *Sablon*. Sa construction remonte à une vingtaine d'années.

LISTE DES GÉNÉRAUX DE LA DIVISION MILITAIRE DE CLERMONT.

Le lieutenant-général baron HULOT. . . 1831

Le lieutenant-général BRUN DE VILLERET . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1832-1841

Pair de France.

Le lieutenant-général comte DE MEYNADIER . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1841-1845

Député de l'arrondissement de Florac (Isère).

Le lieutenant-général comte D'ASTORG . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1847-1848

Le général THIÉRY. . . . . . . . . 1849-1850

Le général MAREY-MONGE . . . . 1850-1851

Le général BALLON . . . . . . . . . . . 1853

Le général DE SAINT-AUBAN . . . . . 1854

Le général PELLION . . . . . . . . 1855-1858

Le général A.-A. DE MARTIMPREY . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1861-1865

Le général D'EXEA . . . . . . . . . . 1866-1867

Le général DE L'ABADIE D'AYDREIN . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1868-1869

Le général CORRÉARD. septembre 1870

Le général SOL . . . . . . . . septembre 1870

Le général MARULAZ octobre-novembre 1870

Le général DE CHABRON. . décembre 1870-janvier 1871.

Nommé député de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871.

(1) La chapelle des Cordeliers de Beaurepaire, transformée de nos jours en *poudrière*, a été bâtie en 1241. Elle fut sacrée en 1264 (Voir p. 384).

Clermont possède, de nos jours, la 1re subdivision de la 20e division militaire et un *dépôt de recrutement et de réserve.*

**CASERNES.** — Anciennement, il n'y avait pas de casernes. Les soldats étaient disséminés chez les bourgeois, qui les hébergeaient à tour de rôle. Les premières casernes de Clermont remontent au règne de Louis XIV. C'étaient alors des maisons louées par la municipalité à des particuliers. La plus ancienne mention d'une caserne dans notre ville remonte à 1684 (1). Il y avait cinq casernes à Clermont en 1711 :

1° Celle qui était située près de la place Saint-Pierre « au-dessous de la grande boucherie, quartier de la Pierre-du-Mazel, » appelée *caserne de Lemasson*, parce qu'elle appartenait au sieur *Lemasson ;* elle portait postérieurement le nom de *Gaschier*, qui était celui de son propriétaire ; — 2° celle dite *de L'Ange*, placée dans le faubourg des Gras, près de la *rue de l'Ange ;* — 3° celle dite *des Cordeliers*, près du couvent des Pères Cordeliers. Une grange leur fut adjointe, en 1720, pour servir d'écurie ; — celle dite de *la Guilhoteau ;* elle était située près de la porte Champet, dans la paroisse du Port ; on l'appelait aussi *caserne de Matharel*, parce qu'elle avait été louée, en 1706, à *Antoine Matharel*, lieutenant-général au baillage d'Usson ; — celle dite *du Bout-du-Monde*, à cause de son éloignement de la ville ; elle était placée près de la rue de l'Eclache.

Une caserne, appelée de *Fort-Louis*, en mémoire de la place forte du même nom, bâtie par Louis XIV dans une île formée par le Rhin à huit lieues de Strasbourg, était située dans le faubourg de Saint-Genès. Il en est parlé en 1716 ; mais je crois qu'il s'agit de celle dite *des Cordeliers* ou *du Bout-du-Monde*. Elle était louée 390 livres par année en 1719.

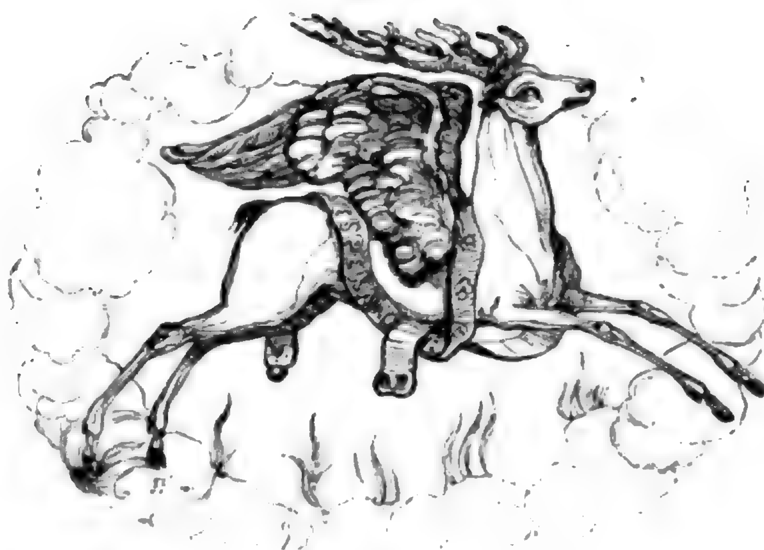
L'usage de louer des maisons pour servir de casernes persista jusqu'à la révolution française ; mais à cette époque la ville de Clermont put se procurer les bâtiments nécessaires. En effet, le grand séminaire vendu comme propriété nationale, en 1791, fut transformé en caserne en 1794, en vertu d'un arrêté du département du Puy-de-Dôme, du 9 novembre 1793, qui désigna les citoyens *Barrier* et *Hennequin* pour faire disposer ce local au besoin des troupes. Ce bâtiment sert encore à cet usage.

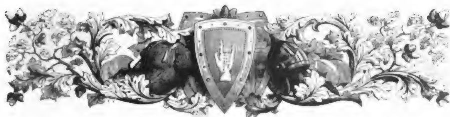
Depuis quelques années, la ville a fait construire à l'orient, au-dessous du cours Sablon, une caserne de cavalerie, que l'on cite comme l'une des plus belles de France. Une commission fut nommée par le conseil municipal pour la construction de ce monument, le 14 août 1852. La première pierre en fut posée, le 24 juin 1858, par M. le maréchal *Castellane.*

Pendant longtemps, les bâtiments de la Châsse, à côté de la barrière de Fontgiève, ont été habités par des militaires ; ceux des Hospitalières, près de la place Delille, servent de manutention militaire.

**GENDARMERIE.** — Clermont est le chef-lieu de résidence d'un colonel, d'un chef d'escadron commandant, d'un capitaine et d'un capitaine-trésorier de gendarmerie. En 1793, la gendarmerie de Clermont avait pour caserne le grand bâtiment du couvent des Jacobins. Elle occupe aujourd'hui l'ancien couvent des Visitandines, bâti en 1651 et vendu comme propriété nationale pendant la Révolution. Cette caserne longe le cours Sablon, au bas de la place *Michel de l'Hospital.*

(1) *Inventaire des archives municipales de Clermont*, par Mazure.





## ANCIENNE

# ADMINISTRATION MUNICIPALE

Municipe d'Augusto-Nemetum. — Les Clermontois s'administrent eux-mêmes. — Les évêques anéantissent les libertés municipales. — Charte accordée aux Clermontois (1198). — Nouvelle charte de l'évêque et du comte d'Auvergne (1219). — Révolte des bourgeois (1250). — Arrêt du parlement à ce sujet (1251). — Charte du conseil de régence (1253). — Soumission des bourgeois à une amende (1255). — Arrêt en leur faveur (1260). — Nouvelle émeute (1261). — Confiscation des clefs, du sceau et des armoiries de la ville (1265). — Rachat des privilèges (1284). — Nouvelle confiscation de ces derniers (1284). — Ils sont donnés à l'évêque (1295). — Tyrannie des évêques. — Le roi permet de s'assembler à volonté (1379). — Violation de cette permission. — Consulat accordé par Louis XI (1480). — Le cardinal de Bourbon le fait annuler (1484). — Catherine de Médicis le rétablit (1552). — Le consulat changé en échevinage (1556). — Détails sur les magistrats de la municipalité. — Manière de convoquer. — Conseil de la commune. — Costume. — Visites — Préséances. — Liste des élus, consuls, échevins. — Fonctions municipales vénales. — Liste des maires avant 1789. — Assemblées en la chapelle de Saint-Barthelmy. — Acquisition d'un hôtel-de-ville (1484). — Meubles de ce dernier (1498). — Hôtel-de-ville actuel. — Archives municipales. — Inventaire de ces archives. — Besoin d'un nouvel inventaire. — Archives de Montferrand. — Inventaire des archives de Clermont par M. Mazure (1848-1849). — Armoiries de Clermont. — Leur origine. — Le semé de fleurs de lys réduit à trois fleurs. — Origine de la bordure de la croix. — Sceaux de la commune de Clermont. — Administration civile depuis 1790. — Liste des maires de Clermont depuis 1790.



Les franchises municipales de Clermont, le privilége qu'eurent les citoyens de cette ville de se gouverner par eux-mêmes, remontent aux premières années de la domination romaine en Arvernie. Lorsque le peuple-roi eut soumis les fiers Arvernes, loin d'anéantir leurs anciennes libertés, il leur laissa, dans leur ville de *Nemetum*, le droit de jouir d'une indépendance presque complète, comme nous l'apprennent Pline, Ammien-Marcellin et Suetone, qui traitent nos ancêtres de libres (*Arverni liberi*). La politique profonde conseilla aux Romains, comme à tous les chefs de dynastie, de s'attacher les vaincus, en ne rompant pas immédiatement avec leur ancien gouvernement. Les citoyens de *Nemetum* devinrent *citoyens romains*. Bientot, leur sénat, leur capitole, leur prétoire, leurs temples, leur préfet de la ville, leurs deux consuls les formèrent à cette

vie romaine dont les historiens nous font connaître tous les détails. *Nemetum*, puis *Augusto-Nemetum* devinrent donc un *municipe* (*municipium*) romain, comme nous l'apprend au Ve siècle Sidoine Apollinaire, c'est-à-dire une image parfaite du régime municipal de Rome. On sait que l'on appelait *municipes* les habitants des villes municipales, c'est-à-dire ceux auxquels on avait accordé le droit de bourgeoisie romaine. Lorsque les Romains avaient éprouvé la bonne volonté d'une nation, ils lui accordaient le droit de cité, mais non pas à toutes de la même manière. Ils le donnaient à quelques-unes avec la liberté de suffrages, à d'autres sans ce privilége. Ceux qui acquéraient le droit de cité dans toute son étendue étaient appelés *municipes* et les autres *cœrites*. Cette différence continua jusqu'à la guerre marsique.

Lorsque la domination romaine fut remplacée par celle des Visigoths, à la fin du Ve siècle, les habitants de la ville d'Auvergne conservèrent leur ancien privilége de s'administrer par leurs plus honorables citoyens. Arriva la grande époque féodale, avec le Xe siècle et l'avénement de Hugues Capet ; les évêques de Clermont, qui jouissaient alors d'un grand prestige et qui, au pouvoir spirituel, joignirent, en 1043, le pouvoir temporel, ne virent pas d'un œil favorable cette indépendance des citoyens Clermontois. Loin de la laisser se mouvoir à son aise, ils cherchèrent à l'anéantir insensiblement par divers degrés d'oppression. La chose leur devint encore plus facile, lorsqu'après l'an 1043, ils eurent obtenu du comte d'Auvergne, *Guillaume V*, toute la partie occidentale de la ville. Les actes multipliés qui tendaient à détruire les franchises municipales des Clermontois n'eurent pas lieu sans protestations ; mais aux Xe et XIe siècles, le pouvoir du Clergé effaçait de beaucoup celui du peuple, même celui de la noblesse et de la bourgeoisie : il fallut se soumettre.

Au XIIe siècle, le mouvement d'indépendance, qui gagna toute la France, sous le roi Louis-le-Gros, vanté comme *le père des libertés communales*, réveilla les Clermontois et leur rappela leurs anciennes libertés. La commune de Clermont existait, il est vrai, à cette époque, sans charte de commune, comme celles de Reims, de Metz, de Toulouse et la plupart des villes du Midi, toutes *municipes* gallo-romains, mais on s'en rapportait à l'usage de part et d'autres. Pour obtenir un précieux parchemin, renfermant les priviléges de la cité, il fallut lutter longtemps. Les Clermontois demandèrent à grands cris ce que des villes voisines avaient obtenu par le fer et le sang. Ils finirent par être écoutés, après plus de soixante années de regrettables divisions, entre eux et leur évêque. C'est alors qu'arriva l'heureux jour, où l'évêque *Robert d'Auvergne*, pour s'assurer une tranquillité personnelle, de plus en plus chancelante, leur accorda, en 1198, une charte en langue romane, confirmant les usages et les vieilles coutumes remontant aux Romains, et dont voici la teneur :

## CHARTE ACCORDÉE PAR L'ÉVÊQUE ROBERT D'AUVERGNE

### AUX HABITANTS DE CLERMONT (1198)

En Rotberz per la gratia de Deu evesques de Clarmont, promete a bona fe et a totz los omes et a totas la femnas de Clarmont a aquels que i ssont aoras o que i sserant, que en non penrai ni farai peure lor cors ni lor maysos ni lor chausas ; ni suffrirai que sia fait, se non era per homicidi, o per adulteri, o per murtre. Per quels persona de l'ome et de la femna et sa chausa sont emma marce ; dels layronicis (1) sera segunt las bonas costumas de Montferant. Se clams es faict d'ome o de femna, dara nos fiansa o sergurtat avinent (2) si pot, o jurara que no puscha E sobre las chausas

(1) De *latrocinium*, vols.

(2) Convenable, suffisante.

que aura en la ciptat, jutgarai (1) l'ome o la femna a bona fe. Si en o li ome de ma mayso avem propria querela contra alcu, si mais no vol donar segurtat, sobre las soas chausas lo jutiarem (2). Promete lor que totas chausas que serant messas a Clarmont per segurtat, en patz et en guerra, serant seguras de me et dels meus, ni no las sazirai ni penrai per uchaiso (3) d'aquels que las i metra, ne per uchaiso d'aquel en cui poder seran messas; et qui las i aura messas las enportara segurament quaut se volra. Et ni eu ni altre no devem donar guidatge (4) a notre escient, ni en la ciptat ni el borc, a negun ome qui aia fait raubaria ni tort a ome de Clarmont, si non era fait ab la voluntat de celui a cui auria fait lo tort. Promete fielment a totz los omes et a totas las femnas de Clarmont que i sont a ora que i serant que en lor tenrai aquelas bonas costumas que mei an cessors tengront als lors ancessors; et si negunas querelas eu o mei ancessor avem ab negum ome o ab femna de Clarmont, perdonen a totz et a chascu entro qual jorn d'oi, si en aquelas quevelas o non a chaptal de terra o davar. Promete lor que totas aquestas chausas gardarai a bona fe, et lor o jure sobre evangelis, et mos bailes que i es o a jurat, et altre, quaut i er o iurara. Et il perdonon me al bona voluntat, si negun gravament lor ai fait tro qu'al iorn d'oi, si non a fiansa, o a chaptol de terra o d'aver o de depte. Et per so que aquestas chausas durant toz temps en bona fermetat, aquesta chartra es saelada ab nostre sel, et ab aquel del chapitol de Clarmont. Et aiso fo fait l'an de l'incarnatio nostre senhor M. C. XC. VIII, mense mais, octava de l'acensio.

La charte accordée par l'évêque Robert, en 1198, fut bientôt l'objet de nombreuses interprétations. Les premières années du XIII^e siècle, époque d'anarchie pour notre ville, qui se vit divisée par les luttes de ce prélat avec son frère, le comte Guy II, les malheurs du premier, qui furent jusqu'à son emprisonnement dans le château de Vertaison, l'arrivée du roi Philippe-Auguste en Auvergne, ne contribuèrent pas peu à rendre exigeants les habitants de Clermont. Une charte de commune leur fut acc ·dée au mois de septembre 1219. Cette charte, a été vivement discutée, quant à sa date. *Durand*, annotateur de *Savaron*, la croit de l'année 1219 et prétend qu'elle est due à la libéralité du comte d'Auvergne Guy II ; d'autres soutiennent qu'ils faut reculer la concession de cet important parchemin à 1262 et même à 1298. *Bunyer*, dans son inventaire des archives municipales, l'attribue à l'an 1219. *Durand*, qui publia ses annotations sur les *Origines de Clairmont*, en 1662, s'était sans doute basé sur ce dernier inventaire et prit la date de 1219 sans faire de bonnes recherches. L'inventaire des archives municipales, rédigé en 1498 par *Etienne Merchadier*, nous fait connaître (pages 146 et 149) que cette charte est réellement de l'an 1219 et du mois de septembre; il cite un *vidimus*, perdu pendant le XVI^e siècle, à l'époque des guerres de religion, *vidimus* du 5 mars 1484, signé *Meudel*, contenant « un *département* fait entre *Robert*, évêque (de Clermont) et son frère *Guyot*, comte d'Auvergne (*Guy II*), en faveur des « *manants et habitants de Clermont* » par lequel ces derniers « doivent être conservés en leurs *droits*, *franchises* et *prérogatives* (5). » Il s'agit réellement, ainsi que l'explique une note de l'inventaire de 1498, rédigée seulement deux siècles et demi après la précieuse charte, du parchemin dont Durand a donné le contenu et que nous reproduisons. L'inventaire de 1498 remarque avec raison que cette charte fut l'acte écrit des anciens usages observés sous les Romains, mais dont la tradition s'était conservée à travers l'ère barbare et féodale (6).

(1) Je jugerai.

(2) Le jugerons.

(3) Occasion.

(4) Protection, accueil.

(5) Lors de la rédaction de la charte de 1219, l'évêque *Robert* et son frère *Guy II*, comte d'Auvergne, agissaient en commun; le premier, comme seigneur en partie de la ville; le second, en qualité de comte de Clermont.

(6) C'est, en effet, ce qu'indique le sceau de la commune de Clermont en 1199 et 1255, qui porte en légende: *sceau de la république de Clermont*. On retrouve bien là le vieux souvenir de l'ancien *municipe* gallo-romain, c'est-à-dire le gouvernement libre dont jouissait notre ville sous l'égide du peuple-roi. En 1284, la municipalité de Clermont porte le titre de « *Communitas sive Universitas ac Respublica Claromontensis* ».

## CHARTE DE COMMUNE ACCORDÉE A LA VILLE DE CLERMONT (septembre 1219).

In nomine Domini, Amen. Concedimus, promittimus bona fide omnibus hominibus, et mulieribus, præsentibus et futuris Claromontensis villæ et civitatis, et aliunde venientibus, et degentibus, quod personas, res, nec domos capiamus, nec capi faciamus, nisi pro homicidio, adulterio, ac meurtro, scilicet pro casu vel excessu.... pro quo debetur imponi pœna ultimi supplicii corporis vel mutilationis membri.

Item, quod contra quosque de prædictis hominibus seu mulieribus, per nos seu bajulos nostros, seu gentes nostras proponi non possit super aliquo de prædictis criminibus seu alio quocumque excessu per viam inquisitionis, denuntiationis et promotionis, nisi accusatore legitimo constituto et accusationem legitimè persequentem, nisi excedens seu delinquens manifeste præsentibus aliis testibus idoneis.... .. (1) seu bajulis in...... deprehenditur.

Item, cum duellum sic..... dicta villa nostra et inter homines nostros prædictos fieri probemus ab etiam volentibus et licet petentibus partibus sed de gagio appelatis si gagium seu duellum refutavit seu subire recusavit, tacitè vel expressè etiam si non sive usus deuffensionibus, sive competentibus seu jactu gagii non habeatur propter hoc pro commoto, nec aliquam pœnam propter hoc patiatur sed appelans si velit crimen quod objicit appellatum per viam juris scripti legitimè prosequetur nec etiam appellans gagium à se oblatum contra quemcumque prose qui seu subire nullatenus compellere nec etiam volens, admittatur nec pœnam seu molestiam aliquam propter hoc patiatur.

Item, volumus et concedimus quod nemo possit trahi in causam coram nobis seu coram bajulis nostris prius clamore facto contra ipsum, pro quo clamore sine sanguine debemus habere tres solidos, de clamoribus vero cum sanguine, exceptis supradictis excessibus qui exigunt imponi pœnam mutilatio, si autem levis sex solidos propter satisfactionem domini, et injuriæ passæ adstandum.

Item, de furto summæ seu valoris duodecim denariorum vel infra decem solidos exigemus, de furto vero quod erit amplioris summæ seu valoris infra tamen decem solidos de fure qui alias non fuerit de quocumque furto convictus seu deprehensus sexaginta solidos exigemus si vero fur fuerit consuetus furari aut ultra summam prædictam decem solidos furatus fuerit punietur fur prout dictaverit ordo juris.

Item, pro transgressione banni seu præcepti nostri publici communicati seu generaliter hominibus dictæ villæ edits per nos seu bajulos nostros Claromontenses quamvis per nos seu bajulos nostros seu mandatis eorumdem factus fuerit clamor sive edictum, bannum seu præceptum sub pœna quacumque corporis seu aëris et pro causa et casu adeo rationabili quod dicta civitas et quod homines dicti teneantur obedire volumus et concedimus quod aliquis non teneatur nisi solum communitas in sexaginta solidos.

Item, de recossa facta bajulo nostro vel servienti nostro decem solidos tantum modo et non amplius exigemus. Item, pro arrecto nostro crisato seu sazina nostra crisata septem solidos tantum et non amplius exigemus. Item, si servientes nostri percussi fuerint sine sanguinis effusione decem solidos tantummodo exigemus, si vero magna sit læsio sexanginta solidos exigemus.

Item si quis fuerit convictus de falsa mensura seu pondere deprehensus seu falso modo mensuraminis seu pondus redditionis septem solidos tantum et non amplius exigemus.

Item, homines nostri dictæ villæ Claromontensis non tenentur sequi nos cum armis vel sine armis, nisi pro guerra seu justo bello Episcopatus nostri seu contra Episcopatum nostrum seu pro deufencione corporis nostris proprii, et tunc autem dictis casibus nos sequi teneantur, ac etiam compellantur, ita tantummodo non alias quod dicti homines possint redire qualibet diè in occasu solis commodè ad hospitia sua taliter et ita quod tot remaneant in dicta civitate quod sufficiant dictam civitatem ad custodiendam.

Item, si quis cum muliere fuerit in adulterio comprehensus et de hoc legitimè constiterit, adulter et adultera per villam incedant vel nobis sexaginta solidos solvant et hoc sit in electione deliquentium quid facere maluerint.

Item, si aliqua mulier, videlicet uxorata, aliunde veniat ad Claromontem et deprehendatur apud Claromontem cum aliquo, vir in adulterio deprehensus non curratur nec capiatur nec in aliquo capiatur sed solum Deum habeant ultorem, et è converso si vir uxoratus aliunde veniens ad dictam civitatem et ibidem deprehensus fuerit in adulterio cum muliere non uxorata et ignora ipsum virum esse uxoratum in dicto casu dicta mulier non capiatur nec in aliquo puniatur sed solum Deum habeat ultorem.

Item, si quis bajulus noster et quicumque fuerit bajulus noster pro arbitrio taliter mutabit remittet.. .. et transiget seu donabit de emendis nostris seu nobis debitis seu de quibuscumque foresteriis seu aditiciis in locis publicis totam ratam habemus ac habeminus in futurum et prædictam volumus valere ac si per nos facta fuissent.

Item, volumus et concedimus quod dicti cives habeant universitatem, assemblatam, et liceat eis facere ea quæ per-

(1) Les mots représentés par un pointillé manquent à l'original.

tinent ad universitatem et promittimus nos deffendere et juvare ipsam universitatem et singulos universitatis contra quoscumque.

Item, concedimus quod dicta civitas habeat et detineat custodiam, murorum, turrium, tornellarum, fossatorum et plateorum vacuentium.

Item, bajulo nostro Claromonteusi seu servientibus ejusdem vel qui pro..... serviunt in hoc qui tangat seu tangere possit utilitatem seu commodum nostrum, seu ipsorum bajulorum seu servientium nullatenus credatur nisi quatenus alias legitimis constiterit documentis

Item, si quis in horto, vinea, seu prato, seu tenemento seu pascherio, vel viridario, seu prædio rustico, vel urbano, aliquem seu animalia alicujus invenerit fore facientem liceat et propria authoritate includere. Ipsum fore facientem pignorare et animalia capere seu includere in primis et secum capta et deducere et quod supraedictæ deprehensæ deprehendentis credatur per juramentum suum dummodo tamen sit homo bonæ famæ supra estimationem vero damnificati fiat quod jus dictaverit.

Item, concedimus hominibus dictæ villæ quod ipsi possint propria authoritate pignorare et quagiare pro censu suo seu pro pretio locationis domorum seu fundorum suorum.

Item, indulgemus quod si quis homo Claromontensis susceperit quemquam homicidam, furem vel alium malefactorem seu ipsum celaverit seu occultaverit seu..... furtivam seu..... alienam seu vitiosam non homo Claromontensis sciens ipsum malefactorem esse talem, volens enim apud ipsum hominem Claromontensem vel in domo ipsius dictus malefactor vel res dicta vitiosa inveniatur.

Item, concedimus hominibus dictæ villæ Claromontensis esse quittés et immunes in futurum in quibuscumque causis, negotiis, actibus et judiciis et aliis causis qusbuscumque de salariis assensorum et..... et de mess.....

Item, concedimus ac permittimus quod non dabitur cuique civi Claromontensi quamquam immunitatem seu franchesiam propter quod dictus civis eximatur seu liberetur ab oneribus seu muneribus et subjectionibus seu alevis seu talliis seu. ... seu aliis prestationibus ordinariis seu extraordinariis dictæ civitatis, et si contra fecerimus dictam indulgentiam volumus non valere.

Item, concedimus quod civitas Claromontensis ac quilibet homo Claromont, possit facere commodum suum in publicis locis, viis, sive carreriis villæ et ejus pertinentiis, non tamen non invenietur vicino seu vicinis et salico, quod carreriæ non deteriorentur.

Item, concedimus quod de sigillo nostro officii simplicium litterarum tantum exigantur tres oboli de sigillo vero testimonium detur.

Item concedimus quod si quis ex hominibus dictæ civitatis per quadraginta dies..... in sententia excommunicandi seu interdicto detur..... seu aliter fuerit excommunicatus seu ratione provincialis consilii ut pote usurariis, quod nullam pænam exigemus pro absolutione præstanda et promittimus dum tamen decesserit præcedentibus signis pænitentiæ et..... emendandæ et caverit de emendando prout jura præcipiunt tradi ecclesiasticæ sepulturæ.

Item, concedimus quod sit in villa Claromontensi commuuitas seu universitas et consules et quod communitas vel major pars possit facere vel constituere consules quos et quales et..... sibi videbitur faciendi quæ communitas et consules habeant potestatem plenariam quæ debent et possunt habere consules de consuetudine vel jure.

Item, concedimus dictæ civitati et dictis consulib, quod habeant potestatem faciendi actores seu procuratores et constituendi publicas personas scilicet preconem seu precones qui faciant officium preconatus et teneantur ad mandatum seu jussum dictorum consilium preconisare seu tubicinare ex parte nostra episcopi Claromontensis et bajuli nostri et consilium prædictorum et in suo officio teneantur dictis consulibus et civitati obedire.

Item, quod debeant domum propriam et communem in qua possint habitare et decumbere..... convenire et. ... quod possint pulsare et si toties quoties voluerint per congregatam dictam communitatem et pro negotiis ejusdem.

Item, concedimus quod dicti consules faciant præconisare per dictos præcones vel quemlibet eorumdem publicè et quando dictis consulibus videbitur faciendum ea quæ eis videbuntur facienda et quod homines et consules dictæ villæ congregent se et faciant congregationem seu assemblatam ubi et quando et quoties qualis et quanta dictis consulibus vel major pars statuat et statuere possit ea quæ sibi videbuntur facienda et cum sibi videbitur faciendum et quod levetur in civitate de hominibus villæ et communitatis tallia seu manobra seu..... seu guarria præstatio sibi videbitur faciendam et quod eligat et constituat levatores quatuor vel plures vel pauciores quos et quales et quoties sibi videbitur faciendum et quod dictam levatam possint levare, exigere, percipere prædictam talliam seu..... seu alias præstationes et quod bajulus noster requisitus per dictos consules vel per majorem partem tradat et teneatur tradere dictis consulibus et levatoribus servientem unum vel plures ad compellendum rebelles in dictis exactionibus et ad compulsionem faciendam et ad faciendum extendendum exequendum ea quæ dictis consulibus propraedictis et aliis actibus, rebus casibus quibuscumque dictis consulibus vel majori parti ipsorum videbuntur facienda et si dictus bajulus noster requisitus ut dictum est non tradat dictum vel dictos servientes, volumus et concedimus quod dicti consules per hominem vel per homines dictæ villæ quem seu quos voluerint faciant et facere possint dictam compulsionem et alia quæ eis videbuntur facienda.

Item, concedimus dictæ civitati et hominibus quod dicti levatores. Item, quod dicti consules. Item, quod procuratores et actores communitatis et alii quicumque administratores dictæ civitatis seu alii gestores rerum seu actuum dictæ communitatis teneantur reddere computum seu rationem de gestis administratis, levatis, seu perceptis, vel alio quocumque modo agitatis pro dicta civitate sive ad opus dictæ communitatis seu per tangendam dictam communitatem seu res et jura dicto communitatis vel majore parti ipsius vel illis quos ad audiendam, suscipiendam rationem computationem hujusmodi duxerint eligendis dicta communitas, vel ejus major pars.

Item, quod dicti consules, levatores, procuratores actores, congestores, vel quicumque alii administratores seu negociatores dictæ communitatis non teneantur rationem seu computum de prædictis nec in prædictis seu de prædictis nobis in aliquo sint subjecti.

Item, volumus et concedimus quod habeant arcam communem et sigillum ipsius communitatis proprium et armaturas et eis possint uti prout de talibus est utendum.

Item, concedimus quod bajulus noster seu gentes nostræ non possint imponere in quemquam de ipsa civitate.... seu fœminam pœnam, pœnam scilicet aliquid percipiendo vel interdicendo publicè vel puerum sub pæna et si contra fecerint non valere sed pro infecto habeatur.

Item, quod per ipsum dominum episcopum seu ejus successores non fiat talia, questa nec allogiamenta, nec aliquam de novo servitutem in dicta villa seu communitate seu mandamento ejusdem nec accipietur mutuum nisi gratis mutuari vellent habitantes in dicta villa seu communitate et eorum pertinentiis vel supra possessionem eorumdem.

Item, si quis habitans in dicta villa seu communitate vel in mandamento ejusdem morietur intestatus vel aliter et non disposuerit de bonis suis in sua ultima voluntate nec habeat liberos nec appareant alii hæredes qui ei debeant succedere, bajulus Claromontensis et consules dictæ villæ qui erunt pro tempore bona defuncti separata tantum habeant commendandi duobus hominibus propinquis dictæ villæ seu civitatis ad custodiendum fideliter per unum annum et diem et infra eumdem..... apparet haeres qui sibi debeat succedere omnia bona prædicta debeant integriter sibi reddere vel reddi cum fructibus mediis temporibus alioquin bona mobilia et immobilia quæ dicto domino episcopo in feudum vel censivam vel alio quocumque modo tenebuntur ipso domino episcopo tradantur salvo jure veri hæredis si imposterum appareat et salvo jure dominorum à quibus aliqua bona immobilia tenebuntur si de nostra vel consuetudine jus aliquad habuerit in eisdem debito vero de quibus legitime potissime de bonis ipsius defuncti solvantur tam a domino episcopo quam ab aliis ad quos bona ipsius defuncti perveniunt, pro rata quæ perveniunt ad quemcumque.

Item, si aliquis alium interfecerit et culpabitur de morte invenietur ita quod homicida reputetur per judicium curiæ episcopalis domini episcopi cum consilio majoris partis dictorum consulum punietur.

Item, quod habitantes infra fines et honores dictæ villæ et continentiæ quis tenetur pacificè et quiete gaudeant ea libertate qua gaudent habitantes dicti loci.

Item, quod nemo debet capere pignora alicujus Cambiatoris in mensam Cambii nec ab ipsa mensa usque ad domum ipsius si in aliis rebus possit ipsum pignorare et sic de singulis habitantibus mensam seu opertaria habitantis.

Item, quod habitantes et in futurum habitanturi in dicta villa seu civitate et mandamento et pertinentiis de et pro casu fortuito minimè in aliquo teneantur nec ipsos probabiliter culpabiles reperientur.

Item, quod antequam aliquis habitantium in dicta civitate et mandamento et pertinentiis ejusdem condemnetur ad mortem vel ad aliquam pœnam sanguinis aut aliter corporaliter sit legitime convictus, vocatis, et præsentibus dictis consulibus vel majori parte eorumdem et tunc cum consilio eorumdem.

Item, quod dicti consules mensuras uni tamen justas et nunc et diu consuetas possint in dicta domo caminii detenere et eas alicui tradere in commendam qui tradet eas cuicumque de dictis habitantibus prout usque nunc et sicuti consuetum.

Item, quod pro de pascendo animalia de extra civitate seu mandato in pascuis, seu codechiis finium et pertinentiarum dictæ villæ nec alibi infra dictas fines seu pertinentias dictæ villæ dominus Claromontensis nec ejus officiarius non possunt neminem alicujus pretii de passione concedere, vendere, nec assensare, nec habitantibus, prædictis animalia sua depascendis dictis pascuis et coedechiis et locis aliis competentibus licite et..... habere nec requirere aliquam servitutem.

Item, quod consules debeant præsantare bajulo Claromontensi gasterios et præcones per ipsos consules eligendos.

Item, quod dominus episcopus nec ejus officiarius possint aliquam informationem vel aliquas informationes facere contra aliquem de dictis habitantibus nisi in præsentia consulum vel majore parte ipsorum.

Item, si aliquis malefactor faciebat homicidium vel aliud maleficium in villa seu civitate pro quo infugerit patriam seu fines villæ vel civitatis quod liceat dictis consulibus cum eis placuerit et videbitur faciendum prosequi facere eum malefactorem ad finem quo de dicto maleficio puniatur et quod dictus bajulus teneatur ad requestam consulum scribere super dicto facto quæ fuerint scribenda.

Item, si casus aliquis vel aliquod factum aut negotium evenerit in dicta civitate vel in mandato et pertinentiis ejusdem de quo in presenti scripto non fiet mentio per bajulum Claromontensem cum consilio consulum ejusdem civitatis et aliorum proborum virorum secundum jus scriptum vel prope jus determinetur regatur et gubernetur.

Item, quod de præmissis omnibus et singulis ac eis tangentibus consules et habitantes possint et sibi liceat uti vel gaudere coram quibuscumque officiariis seu judicibus nostris vel coram illo seu illis causa seu questio visa fuerit secundum substantiam præmissorum ac singulorum eorumdem et volumus quod dicti officiarii seu judices debeant tenere firmiter supra dicta quocumque seu consuetudine alio privilegio nonobstantibus.

Item, volumus quod quotiescumque fient bajuli seu constituentur vel servientes ex parte nostra in villa Claromontensi vel quotiescumque de novo creabitur episcopus jurabunt fidelitatem et servare supradictam et facere justitiam.

**APERÇUS DE JURISPRUDENCE SUR LA CHARTE DE COMMUNE DE CLERMONT.** — Il y a, dans ce document de l'an 1219, d'importantes libertés communales : la sûreté des personnes et des biens y est garantie ; les jugements y sont réglés avec un grand soin ; en toute affaire capitale, l'action sera intentée en présence des consuls, qui seront adjoints à la cour de l'évêque. Les habitants sont astreints au service militaire, pour la défense du seigneur-évêque et de l'évêché ; mais ils pourront rentrer au logis au coucher du soleil. On devra toujours laisser à la ville assez d'hommes, pour la garder. Les citoyens pourront s'assembler, veiller à la défense des murs, des tours, des fossés et des places. Ils auront un trésor, un sceau, des armes, sans oublier les hérauts. Ils pourront imposer tailles, corvées, prestation de guerre. L'évêque devra protéger les bourgeois dans leurs actes et ne pourra exempter personne des tailles établies ; il ne fixera point arbitrairement de charges nouvelles.

La charte épiscopale s'exprime d'une manière bien digne de remarque pour les cas imprévus, ce qui fait connaître qu'elle fut rédigée par des hommes peu instruits ; les cas seront jugés par le droit écrit ou *à peu près*, clause qui indique assez l'ignorance de ces temps sur le droit romain. Les rédacteurs, se défiant de leurs propres lumières, préféraient s'en rapporter a l'à peu près.

Le meurtre sera puni par les consuls et la cour de l'évêque : l'adultère d'une amende de 60 sous (330 francs de notre monnaie) ou bien celui et celle, pris en flagrant délit, seront promenés par toute la ville. Cette peine de l'adultère étant elle-même un nouveau scandale, si l'un des coupables était étranger, le crime ne sera pas poursuivi, alors ce n'était plus un crime public, mais un péché, tombant sous la seule justice de Dieu ; « *non currantur, non capiantur*, dit énergiquement la charte épiscopale, *sed Deum solum habeant ultorem.* » On sent qu'il y a dans cette charte trois éléments : 1° l'élément barbare ; 2° l'élément romain ; 3° l'élément ecclésiastique. Ce dernier, bienfaisant et progressif, marchait avec le temps.

Cette charte, fut-elle strictement respectée par l'évêque *Robert*? Il y a lieu de le croire : mais les successeurs de ce prélat, notamment *Guy de la Tour*, ne tinrent pas à ses promesses écrites. Les débats furent très-vifs entre *Guy de la Tour* et les bourgeois de sa capitale. Pendant plusieurs années, la ville n'offrit que luttes intestines entre cet évêque et les bourgeois de la cité. Le mécontentement de ces derniers alla si loin qu'ils fermèrent les portes de la ville à l'official de l'évêque, à son bailli, à ses serviteurs et même jusqu'à son panetier ; pendant plusieurs nuits, ils firent un tapage infernal, troublant le repos de l'évêque par leurs cris et par le bruit des trompettes des sentinelles, placées sur les tours de l'enceinte : grand nombre de bourgeois s'assemblèrent en la chapelle des pauvres ou de l'hôpital de Saint-Barthelmy, près de la porte des Gras, non loin de l'église de Saint-Pierre, y formèrent une confrérie, appelée de l'*Hôpital Juré (de Hospitali jurato)* ou de *la conjuration*. Certes, il faut avouer que si les seigneurs mettaient beaucoup d'énergie dans leur résistance, ils avaient à faire à des sujets singulièrement turbulents ! Ceci se passait en l'année 1250. L'évêque *Guy de la Tour* et les bourgeois portèrent

réciproquement leurs plaintes devant la cour du parlement de Paris. L'évêque demandait les choses suivantes et s'offrait de prouver ses droits contre les habitants, savoir :

1° De faire révoquer par le bailli la confirmation faite aux Clermontois des tours, des murs et des fossés de la ville ;

2° De faire annuler la nomination qu'ils avaient faite de plusieurs conseillers, pour les négoces, les tailles, les assemblées *(talhias et assembleyas)*, sans la permission de l'évêque ;

3° Qu'ils fussent tenus de lui prêter le serment de fidélité qu'ils lui avaient refusé ;

4° Qu'ils fussent obligés de rendre compte, devant son bailli, des tailles imposées dans la ville ;

5° Qu'il eût le droit d'être présent, lorsqu'ils prélèveront ou décideront de prélever une nouvelle taille pour payer les bourgeois de Brioude, taille qui ne peut être perçue par les gens du roi ;

6° Que les gens du roi n'eussent pas le droit de faire le compte des tailles imposées dans Clermont, pour le fait du roi ; qu'il en eût lui seul le droit avec les bourgeois de Clermont;

7° Que pour ce qui regarde le *péage*, accordé à Clermont par le roi, le compte en fût rendu par lui évêque et qu'il fût fait une barrière pour ce péage ; que pour ce qui regarde les portes de l'enceinte du monticule, appelé *la cité*, nul ne pût y entrer sans sa permission.

Le parlement rendit un arrêt à Paris, « dans la maison royale, » la veille de la bienheureuse Cécile, en 1251. Cet arrêt commence par ces mots latins : « *Noverint universi quod cum controversia verteret in curia illustrissimi regis francorum super divisis, articulis inter G. episcopum Claromontensis, ex una parte, et cives ejusdem civitatis ex altera, tandem dicta controversia fuit in eadem curia in hunc modum sententialiter enumerata.* » Ce préliminaire indique rapidement que des divisions ayant éclaté entre l'évêque et les citoyens de la cité de Clermont, le parlement rendit la sentence suivante :

1° Les huit procureurs *(procuratores)* que lesdits citoyens avaient élus pour faire leurs affaires seront tout-à-fait supprimés et, à l'avenir, il n'en sera plus nommé d'autres ; lesdits citoyens n'ont pas le droit d'avoir des *consuls* ou *procureurs* ;

2° Les citoyens de Clermont prêteront serment de fidélité à l'évêque, réservée la fidélité qu'ils doivent au roi de France et aussitôt l'évêque fera serment de leur conserver leurs *bonnes coutumes (bona usagia)* ;

3° Le sceau que lesdits citoyens ont maintenant leur restera, pour sceller leurs lettres, procurations, ventes et toutes autres conventions ou obligations ; mais les citoyens n'auront pas le droit de passer les ventes et obligations qui regarderont uniquement la juridiction de l'évêque ;

4° La *confrérie* que les bourgeois appellent de *l'hôpital juré (de hospitali jurato)* restera tout-à-fait supprimée ;

5° Il ne sera fait dans la ville aucun *ban* ou *édit*, sans l'évêque ou son bailli, excepté pour le ban des vendages ;

6° Lorsqu'il sera fait dans la ville une levée de deniers par les citoyens, elle ne pourra être prélevée sans le consentement de l'évêque, et alors les citoyens choisiront quatre hommes de bien *(boni viri)* pour cette levée ; ils les présenteront à l'évêque ou à son bailli, auxquels lesdits élus jureront de lever fidèlement les deniers ; mais ils ne percevront rien, contre l'évêque ou le roi ; s'ils font une perception différemment, ils s'empresseront de restituer ce qu'ils auront

induement perçu. L'évêque prêtera ses sergents, pour contraindre les récalcitrants à cette contribution ;

7° Il sera interdit aux citoyens de placer des *velètes* ou *gaites (vigiles)* dans la ville sans la volonté de l'évêque ; sans sa permission, ils ne pourront être armés ;

8° Ceux qui s'opposeront aux gages que prennent les sergents de l'évêque seront punis ;

9° Les citoyens conserveront le droit d'avoir les clefs des portes de la ville ; mais cependant l'évêque et les siens pourront entrer et sortir toutes les fois qu'ils le voudront, comme en a le droit tout seigneur.

La cour reconnut aussi que sur les faits suivants : de s'être promenés armés dans la ville, d'avoir insulté le bailli avec des armes dans le palais épiscopal, d'avoir jeté des pierres aux fenêtres dudit palais, d'avoir tenu des assemblées sans le consentement de l'évêque, d'avoir établi des procureurs pour les négoces de la ville et d'avoir conspiré, tous ces faits avaient été prouvés par l'évêque, moins la conspiration. Suit l'exécution de cet arrêt, fait par *Baledugn de Pugna*, bailli de Mâcon : le jour après la circoncision de N.-S., en 1252, ledit bailli de Mâcon fit appeler devant lui tous les citoyens « ou la plus grande et meilleure part, *au nombre de plus de mille ;* » ceux-ci, réunis sur une place publique, levèrent tous la main, en criant qu'ils prêtaient serment de fidélité à l'évêque ; aussitôt *Guy de la Tour*, qui était placé à un balcon, donna publiquement l'absolution pour l'attentat qu'avaient commis les *confrères de l'hôpital*, en conspirant contre ses jours (1).

L'arrêt de 1251, arrêta-t-il toutes les discussions regrettables, engagées entre l'évêque et les bourgeois de Clermont ? Nous avons la preuve de la négative. En 1253, la querelle s'alluma de nouveau ; elle fut portée à Paris devant le conseil de régence, établi sous le nom du fils aîné de Saint-Louis en l'absence de ce prince, qui était alors outre-mer, et réglée par une charte, dont voici la *notice* :

Ludovicus, domini regis Francie illustris primogenitus. Universis presentes litteras inspecturis, salutem. Notum facimus quod cum inter venerabilem patrem episcopum Claromontensem ex una parte : et Burgenses Claromontenses ex altera super quibusdam articulis in quadam carta bone memorie *Roberti* quondam Claromontensis episcopi olim Burgensibus eisdem concessa contentis in curia domini patris nostri coram domina avia nostra clare memorie *Blanca* quondam Francorum regina contencio esset diucius agitata. Tandem idem episcopus pro se et procuratores dictorum Burgensium pro ipsis Burgensibus in presentia prefate domine constituti voluerunt et concesserunt quod supra dicta carta. Consilium domini patris nostri ordinaret corrigendo, declarando, addendo et minuendo prout sibi expediens videretur. In primo itaque articulo dicte carte qui talis est : Ego Robertus, Dei gratia Claromontensis episcopus, promitto bona fide omnibus hominibus et mulieribus Claromontensis civitatis presentibus et futuris quod personas eorum earumve, nec domos nec res eorumdem capiam nec capi faciam nec permittam nisi pro homicidio adulterio et murtro. Unde et persone et res erunt in mea voluntate. Addidit et declaravit... Consilium memoratum quod hoc idem quod de tribus articulis videlicet homicidio adulterio et murtro dicitur intelligendum est de aliis factis pro quibus debet sequi mors vel mutilatio membri et in hiis casibus persone et res erunt in voluntate Claromontensi est usitatum. Et si casus accideret de quo usitatum non esset dictus episcopus super illo faceret quod jus esset. De furtis tamen fiet secundum bonas consuetudines Montisferrandi. In secundo articulo qui talis est. Cum autem clamor factus fuerit de aliquo vel de aliqua dabit nobis fidejussores vel securitatem sufficientem. Si poterit si vero non poterit dare jurabit se non posse. Et si aliquas res habuerit in civitate cum eamve super illas res judicabo bona fide. Addidit et declaravit Consilium supradictum quod intelligendem est in querelis catalli et hereditatis et aliis casibus de quibus mors vel mutilatio membri sequi non debet. Et hoc idem quod in secundo articulo dicte carte qui talis est. Si etiam ego vel

(1) *Archives départ. du Puy-de-Dôme*, titres de l'évêché de Clermont, sac 1er, cote 16.

homines domus meæ propriam querelam contra quemquam habuerimus nisi magis eligat reus dare cautionem super res suas de querela cognoscam. In quarto articulo dicte carte qui talis est. Promitto etiam quod omnia quæ in civitate Claromontensi causa securitatis missa fuerint in pace et bello secura existent a me et a meis nec occasione illius qui mittet nec occasione illius penes quem mittentur occupabuntur. Et qui ea aportabit secure quando cumque voluerit reportabit. Addidit et declaravit. Consilium sepedictum quod hoc intelligendum est de rebus que ante bellum mittentur in villam. Et nisi eadem res insequerentur de raubaria vel furto. In quinto vero articulo qui talis est. Nulli etiam homini qui rapinam vel injuriam fuerit aliqui homini de civitate ego nec aliquis alius ducatum prestabimus scienter infra civitatem vel suburbium nisi cum voluntate conquerentis addidit et declaravit dictum. Consilium quod intelligendum est vel nisi vellet stare juri coram episcopo Claromontensi. Hanc autem ordinationem fecit. Consilium sepedictum salva voluntate domini patris nostri est de ea ordinit prout voluerit cum redierit de partibus transmarinis. In cujus rei testimonium presentibus nostrum fecimus apponi sigillum actum Parisius anno domini millesimo ducentesimo quinquagesimo tertio mense junio.

Une nouvelle charte suivit bientôt celle de 1253. Elle fut, sans doute, la conséquence de graves discussions, pendant l'année 1254, discussions réglées très-probablement par le roi Saint-Louis, lui-même, lors de son passage à Clermont (1254). Cette charte avait pour principal objet de prêter serment de fidélité à l'évêque ; la commune (*communitas*) de Clermont s'engageait, en outre, à lui donner 7,000 livres clermontoises (555,000 francs de notre monnaie) ; elle offrait, en même temps, des garants de sa foi en ôtages, c'est-à-dire plus de 200 citoyens, tous dénommés.

## SERMENT DE FIDÉLITÉ PRÊTÉ PAR LES HABITANTS DE CLERMONT A L'ÉVÊQUE (1255)

### (Soumission des bourgeois à une amende de 7,000 livres)

Universis presentes litteras inspecturis : *Communitas civium Claromontensis* rei geste memoriam cum salutem. Universitati nostræ facimus presentum manifestum quod super omnibus controversus querelis quas venerabilis vir in Christo pater dominus noster *Guido*, Dei gratia episcopus Claromontensis, habebat vel habere poterat contra nos, usque in diem presentem et super omnibus universis et singulis... quas idem dominus episcopus dicebat sibi illatas fuisse a nobis jura... omnes universi et singuli super sancta Dei evangelia dicto voluntati et misericordiæ ipsius domini episcopi promittentes per juramentum nostrum, super sancta Dei evangelia corporaliter prestitum nos attendere, acumplere et inviolabiliter observare, id quod idem dominus episcopus super *septem millibus librarum Claromontensis* aut infra sibi solvendis a nobis arbitrando aut pro suæ libito voluntatis duxerit statuendum. Ita, tamen, quod summa denariorum in qua nos duxerit condemnandos excepta pecunia quam recepit aut dici fecio idem dominus Episcopus creditoribus suis a civibus nostris pro emenda facti de *Chamaleria* summam septem millium librarum Claromontensis non excedit super eo vero quod non solverunt cives nostri domino episcopo aut creditoribus ejus pro dicto facto Chamelarii quiti sunt cives nostri, insuper pro solvendo eidem episcopo pecunia in qua nos condamnaverit ad terminos quos pertinet duxerit et pro observando dictæ voluntati seu mericordiæ ejusdem domini episcopi damus fidejussores et obsides... Promiserunt et juraverunt super sancta Dei evangelia tenere hostagia ad requisitionem ejusdem domini episcopi, factam per litteras suas vel alio quolibet modo, apud *Billiomum*, sine custodia et possint ire per villam Billomi, ita tamen quod terminorum villæ, in primo non exeant, nisi de ipsius episcopi voluntate... (Dei la commune de Clermont se soumet à être citée par l'évêque, par la censure ecclésiastique, par l'illustre seigneur le roi de France et par le bailli de Bourges, ou par tous mandataires du roi, faisant reserve, toutefois, des clefs de la cité de Clermont et des coutumes et usages de ladite ville). Les citoyens donnés en otage sont ceux-ci :

D. Pascho, P. Benoit, P. Rasiada, Philippe de Solumphac, J. Lobarbeus, G. Fassi, P. Martin, J. lo Sabbateir, Bru lo Barbeur, Bonatos Beur, S. Chapeleu, P. Peytenen, Juria la Costa, Michael Ebrant, P. Flamenha, D. Bebol, D. Champarnon, B. de Bansac, J. de la Chambra, P. del Brolh, D. Albies, J. David, G. Pichel, R. Bernard et D. Bernard, D. de Mirmont, P. Rayne, S. des Estas, Hugues Espiga, J. Richelt, P. de la Roche, W. Aerbalt, D. Supplizi, Martin Pistoris,

J. Dede, Bompar de Jalde (*de Jaude*); J. de Guadeliac, Jacob Mereeur, S. de Talempde, Bonet Barer, D. Barn, G. Beur, D. Rotger, W. Talpy, W. de Valelhas, R. Lhiagosa, P. Montanher, Hug. de Viana, G. Coyreur, Bonet de Chanonac, J. Benisine, D. Chabl, W. de Podio, J. Bessi, W. de Giac, J. de Chanonac, Jauh. Lespicier, D. Lo Bodet, Dur., D. Gimaud, P. Guleir, Bonet de Biliom, D. Kabastel, W. Beiouneu, G. Masolier, G. Cornavi, J. Bru, W. de la Tardia, Bartelmy Bonaloita, P. Bascheu, J. Dendonat, P. Andree, D. Ranco, W. lo Chap, R. de Turre, Barro Beirier, Bonery, J. Manhac, P. Monachi, W. Boudet, J. Bos, D. Devi, Michel Raymoud, Arbert Faramont, D. Bonet, Y. pssor, D. Logs, J. Clerc J. Dalmaco, J. Chameline, Y. Reinalt, W. Malras, Y. de Saint-Bonet, W. Tamen, D. Glen, J. Colaneu, J. de Ags, J. Bochart, J. Belo, G. Brunel, D. Daureira, W. Tartas, W. Genet, D. Golter, J. de Ripia, B. Avidat, P. Quintin, P. de Vissac, D. Falgt, J. Maltala, W. Mayceus, Hugues Boudet, W. Begouho, W. Boschet, J. Lemotga, W. Chabt, Varenna, B. Gus, S. Boyet, P. Domgue, D. Raynait, S. de Boabrie, P. Chapur, de la Rosseira, W. Blanc, J. Cellerii, W. Blac, J. de l'Arbre, B. Lespicier, Lo ros de Sauhas, G. Bernard, D. Rebuselie, W. Meguo, W. de Lacanolh, Rigalt, B. Manha, W. Blanc, J. de Mauriac, D. Michel, Gaufridi lo Toyseur, G. de Saint-Nicolas, J. lo Berger, J. Lhiegua, P. Remysi, R. de Saint-Didier, P. Bonabris, P. Tuelle, D. de Pu, P. de Chalfaet, Bonit Olbez, G. Pocq, J. Givalt, J. de Estas, Y. Clarlempde, D. Moscho, S. Mereeur, Maths. Borze, P. Faet, D. Bonegle, S. Cor, W. de Podio, Thoma Velhaglesa, W. lo bast, P. Cortyna, P. Dopnue, J. Barot, S. Chassigay, D. Blanch., P. Ast, Blanchart, J. de Puteo, D. de Chanonac, Humbert Tysser, G. Mazeller, P. Chalvet, W. Charpalt, J. Cosel, W. Manha, P. Nyeta, D. Aerbalt, G. Mazeura, W. del Claus, W. del Roytheyr, R. Acuti, S. Fab., Jacob Manha, P. Garcia, P. Tynelli, W. Agut, P. Met, Hugues Dalsoar, P. de Sufloyr, P. Botalt, J. Moscho.... L'acte termine en disant que le sceau de la commune de Clermont, ceux de l'évêque, du doyen de la cathédrale de Clermont, de l'abbé de Riom, de l'abbé de Thiers ont été apposés. — Octobre 1255 (1).

La même année (en 1255), *l'université des habitants de Clermont (universitas civium Claromontensis)*, c'est-à-dire la commune de cette ville, prêtèrent aussi serment au prince *Alphonse*, frère de Saint-Louis, en sa qualité de prince apanagiste de la terre d'Auvergne (2).

Pendant cinq ans, les citoyens de Clermont, fidèles à leur serment, laissèrent l'évêque en repos; mais en 1260, ce dernier qui était privé du droit d'avoir les clefs des portes de la ville, ne put supporter plus longtemps une infériorité, qui lui semblait d'un poids exorbitant. Il s'entendit avec le bailli du Berry, *Nicolas de Menat*, lequel vint à Clermont, pour enlever les clefs et le seel de cette ville, afin de les remettre à l'évêque, ainsi que le constate le registre des *Olim*. Les bourgeois demandèrent que ces clefs et ce sceau leur fussent restitués, faisant valoir qu'ils étaient leur propriété, qu'ils se trouvaient les sujets du roi, qu'ils lui avaient prêté serment de fidélité, qu'ils lui avaient juré que dans l'occasion ils lui rendraient la ville « à grande et petite force, » ce qu'ils ne pouvaient faire, s'ils n'en avaient les clefs. L'évêque et le bailli s'y refusèrent. Le débat fut porté devant le parlement de Paris. Le procureur du prélat allégua devant cette cour : que l'évêque, étant le seigneur de la ville, avait bien le droit d'en posséder les clefs, parce qu'on ne pouvait rien conclure en faveur des bourgeois, de ce qu'ils avaient la possession de ces clefs; que pour le sceau, il s'engageait à le leur rendre. La cour rendit un jugement en faveur des citoyens de Clermont; leur restitua les clefs et le sceau. L'évêque qui, assurément n'était pas un prélat très-commode, puisqu'en 1267, le Pape lui écrivit une lettre très-sévère au sujet de quelque propriété de l'abbaye d'Obasine, en Limousin, qu'il avait enlevée aux religieux de ce monastère, et auquel il refusa de donner, l'année suivante, l'archevêché de Lyon (3), au lieu de

(1) *Archives départ. du Puy-de-Dôme* fonds de l'évêché de Clermont, sac 1er, cote 11.

(2) Voir à la bibliothèque de Clermont, manuscrits de l'Auvergne, n° 105 : *Recognitio universitatis civium Claromontensium facta Alphonsio filio regio Francorum*, anno 1255.

(3) Gonod, *Chronologie des évêques de Clermont.*

s'incliner devant le parlement, se montra d'une sévérité excessive envers les habitants de Clermont qui, en 1261, c'est-à-dire un an après la restitution des clefs et du sceau, se sentant opprimés dans leurs intérêts journaliers se soulevèrent de nouveau. Ils fermèrent les portes de la ville, pendant plusieurs jours, de sorte que les serviteurs de l'évêque, y compris son official, ne purent entrer; son panetier dut attendre hors de la ville avec son pain, son maréchal, avec son foin; ils placèrent des sentinelles sur les murs et les tours de la ville, sonnèrent de la trompe, en poussant des cris; s'assemblèrent en armes par la ville; se portèrent en nombre à la porte de l'hôtel épiscopal; jetèrent des pierres aux fenêtres et firent proclamer par un des leurs, en chantant des cris séditieux, « qu'ils n'étaient plus aux ordres de l'évêque. » Le bailli de l'évêque fit ajourner les gardes, qui s'étaient postés sur les murailles; quelques-uns comparurent. Les citoyens se ruèrent sur le bailli et ses sergents, arrachèrent les prisonniers de leurs mains, s'assemblèrent dans la chapelle de Saint-Barthelmy, nommèrent des procureurs pour le gouvernement de la ville et firent une conspiration; c'était le renouvellement des actes séditieux de 1250, dont le souvenir était récent. L'évêque porta cette grave affaire au parlement de Paris. La souveraine cour, après avoir entendu de nombreux témoins assignés à la requête du demandeur, condamna, en 1262, les citoyens de Clermont à une amende envers l'évêque et envers le roi, pour avoir fermé les portes de la ville et jeté des pierres au palais épiscopal, comme aussi pour avoir usé de violences envers les officiers du prélat; quant à la conspiration, elle déclara que l'enquête ne l'avait pas établie; que pour ce qui concernait la garde, les clefs, les tours, les murs de la ville et l'occupation des tours par les sentinelles, les citoyens en étaient possesseurs (1).

Qu'arriva-t-il, postérieurement à cet arrêt de 1262? C'est ce que des chartes subséquentes nous apprennent. Vers l'année 1265, le roi Saint-Louis, mécontent des habitants de Clermont et désirant satisfaire l'évêque, confisqua les clefs, le sceau et les armoiries de la ville.

Par un *acte de chapelle*, c'est-à-dire par une délibération faite en la chapelle de Saint-Barthelmy, le vendredi après la fête de Saint-Mathieu, en 1284, les citoyens de Clermont, réunis au nombre de plus de 180, consentirent à une obligation de la somme de 3,000 livres (330,000 francs de notre monnaie) au profit du roi Philippe-le-Bel, afin de racheter leurs *usages, priviléges, franchises, libertés, trompettes, armures, tours, fossés, clefs, portes, sceau;* ils nommèrent des *procureurs* (*procuratores*) pour cette somme. Le roi les réintégra aussitôt dans leurs anciens priviléges; l'acte d'obligation fut scelé du sceau de leur commune, qui leur avait été rendu pour cet usage (2).

Nos compatriotes ne jouirent pas longtemps de la réintégration de leurs franchises. Il faut avouer, cette fois, que c'était bien leur faute. Par lettres données à Paris, le dimanche après la Saint-Nicolas d'hiver, en 1284, le roi Philippe-le-Hardi ordonna au bailli d'Auvergne de confisquer de nouveau les clefs et la garde des tours de la ville de Clermont « à cause des excès des Clermontois; » ces lettres déclaraient, en plus, qu'à l'avenir les causes de ces derniers ne seraient plus soumises devant le tribunal de ce bailli, mais portées directement devant le parlement de Paris. « Sur quoi, dit l'abbé *Teillard* (3), les Clermontois présentèrent une requête au roi pour lui faire entendre que son ordonnance avait été donnée sur un faux exposé, que le roi Saint-

(1) Recueil des *Olim*, p. 151. Ce recueil a été publié par M. le comte *Beugnot*.

(2) Voir cet acte d'obligation dans notre *Appendice*.

(3) *Histoire manuscrite d'Auvergne*.

Louis, son père, ne les avait pas dépouillés de leurs priviléges, à la prière de l'évêque, mais de son propre mouvement, qu'il leur serait trop dur que leurs causes allassent sans moyens au parlement, sans passer au baillage d'Auvergne. » Cette requête n'obtint aucun succès.

En 1286, d'après une note manuscrite de *Savaron*, insérée en marge d'un de ses exemplaires des *Origines de Clairmont*, note mentionnée par *Dulaure*, il parait que les citoyens de Clermont furent condamnés à rendre compte à l'évêque des dépenses et des recettes faites par eux depuis six ans. En 1287, l'évêque se plaignit au parlement de ce que ces comptes ne lui avaient pas été rendus (1). Le parlement décida qu'à l'avenir les habitants ne pourraient lever les tailles sans la permission de l'évêque et sans un rôle comprenant les contribuables ; il termine son jugement, en déclarant suffisant le compte qui lui a été présenté.

Le lundi après les Brandons, en 1290, le parlement de Paris rendit une décision, au sujet des tours et des fossés de la ville de Clermont (2).

Par lettres de l'année 1295, Philippe le Bel, roi de France, rendit à l'évêque de Clermont les murs, les fossés, les clefs des portes, le sceau, les priviléges, les armes et les chartes de la ville (3). Il fut convenu que l'évêque demeurerait quitte de l'amende qu'il avait encourue, pour ce qu'il avait fait pendant que le roi était possesseur de ces choses (4).

Le jeudi après Pâques, en 1296, Philippe le Bel qui, déjà, en 1290, avait rendu les clefs des portes de la ville de Clermont à l'évêque enjoignit au bailli d'Auvergne de le mettre en possession d'une manière définitive des clefs, des portes, des fossés, des murs et des priviléges de la ville. Voici les lettres du monarque :

A tous ceux que ces lettres verront, *Guillaume de Laugest*, garde de la prévosté de Paris, salut. Sache tous que nous l'an de grace mil CC IIIIxxXVI, le vendredi apres Pasques, veismes une lectre scellée du seel de notre seigneur le Roy de France, qui s'ensuit : « Ph. Dei gratia Francorum rex, baillivo Byturie, vel ejus locum tenenti, in Arverniae, salutem. Mandamus tibi quod *claves, portas, ville, Claromontensis, sigillum, armaturas, cartas, et privilegia* que per curia nostra judicium pronunciatum est, dilecto et fideli nostro episcopo. Claromontensis fore reddenda eidem, vel ejus mandato reddas, absque difficultates quacumque ac de muris, turribus, tornellis et facias ejusdem ville manum in eam. Actum Parisiis, die Jovis, post Pasque, anno domini millesimo CC° nonagesimo sexto. » Et sur le transcript de ces lettres, avons scellé du seel de la prevosté de Paris ; l'an et le jour dessuz dict (5).

Pendant le XIV^e siecle, la commune de Clermont, loin d'avoir la moindre apparence de liberté et d'indépendance sentit sur elle une main de fer, que firent peser les évêques qui se succédèrent sur le siége épiscopal de cette cité. En 1364, les habitants de Clermont adressèrent une plainte au roi, lui exposant qu'en 1284, Philippe le Hardi avait confisqué les clefs des portes et les tours de la ville et que, depuis cette époque, l'évêque, de sa propre autorité, s'était emparé du tout (voir cette requête à l'*Appendice*). Nos bons habitants qui, d'ordinaire, sont assez dans leur

(1) *Olim*, p. 238.

(2) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, fonds de l'evêché, sac 1er, cotes 16 et 22.

(3) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral, arm. 18, sac B, cote 36. — *Olim*, t. II, p. 338.

(4) Les lettres mentionnent en détail les objets rendus par le roi : le seel, les chartes (*cartas*), les priviléges, les armures (*armaturas*), les clefs, les portes de la ville, la garde des murs et des fossés et les assemblées des habitants (*assembleyas*). — Voir *Recueil des Olim*, t. II, p. 386. Ce recueil s'exprime ainsi : « *Claves portarum civitatis Claromontensis, sigillum, privilegia ab episcopis concessa, carte et arma restituuntur episcopo, tanquam commissa, manu regis annota.* »

(5) *Archives départ. du Puy-de-Dôme*, fonds de l'evêché, sac 1er, cotes 14 et 17.

droit, feignaient sans doute d'ignorer les lettres de Philippe le Bel, de 1290, qui rendaient ces clefs et ces tours à l'évêque de Clermont ? En cela, ils agissaient comme le font tous les plaideurs.

Que résulta-t-il de cette plainte ? Les plus faibles succombèrent. Quinze ans plus tard, en 1379, nous voyons que les officiers du duc de Berry et ceux de l'évêque s'étaient entendus pour empêcher les habitants de Clermont de s'assembler, au sujet de plusieurs procès qu'ils avaient au parlement, mais dont le but évident était de délibérer pour se défendre contre les excès de ces fonctionnaires. Le roi Charles V, par ses lettres du 17 mai 1379, leur permit de s'assembler toutes les fois qu'ils le voudraient ; il défendit en même temps à l'évêque de ne jamais s'opposer à ces réunions.

## LETTRES DU ROI CHARLES V, PERMETTANT AUX CLERMONTOIS DE S'ASSEMBLER A VOLONTÉ (1379)

Carolus, Dei gratia Francorum rex, ballivo de S. Petri monasterio et exemptionum Alverniæ vel ejus locum tenenti, salutem. Dilecti nostri electi ad regimem et negotia villæ et civitatis Claromontensis in Alvernia burgensesque et habitantes dicti loci in ista parte consortes nobis exposuerunt graviter conquerendo quod cum ipsi plures habeant causas pendentes in nostra Parlamenti curia et alibi contra carissimum germanum nostrum ducem Bituricensem et Alverniæ suosque officiarios et plures alios pro quarum et aliorum dictæ villæ negotiorum prosecutione et deductione pluries et frequenter oportet ipsos congregare procuratores qui suos generaliter in omnibus causis instituere talliasque et collectas supra ipsos indicere et alia facere quæ pertinent ad dictæ regimen curtatis nihilominus dilectus et fidelis consiliarius noster episcopus Claromontensis, dominus in spiritualibus et temporalibus dictæ civitatis a villa et ejus officiarii pluries recusarunt et recusant licentiam seu congedium concedendo dictis conquerentibus congregandi seu pro negotiis.... communæ dictæ villæ tangentibus nisi omnes exprimantur omnes partes contra quas agere habent quod grave et quasi impossibile esset conquerentibus prædictis cum de die in diem et sæpius de hora in horam plures prout et leves carus eveniant pro quolibet quorum durum esset ad dictum episcopum recurrere pro obtinenda licentia congregandi se et procuratore instituendi et faciendi alia ad civitatem necessaria sicut dicuntur evocata nos his attentis indemnitati subditorum nostrorum providere volentes tibi in cujus Balliva situata dicitur. Mandamus ratione dictarum causarum in eadem nostra Parlamenti curia pendentium committendo quatenus præfato episcopo et ejus officiariis ad quos pertinent ex parte nostra præcipias et injungas seu præcipi et injungi facias ut dictis conquerentibus congregandi se quoties voluerint pro negotiis communibus dictæ villæ nec non procuratores constituendi generaliter in omnibus causis suis motis et movendis et alia faciendi quæ ad regimen dictæ civitatis et villæ pertinent et incumbunt licentiam concedant hunc ad annum a die dicta præceptionis et injunctionis efficaciter duraturam. Si vero.... facere recusaverint aut plus debito distulerint aut hoc idem in eorum defectu facias ne dicta civitatis et villæ negotia ob defectum præmissorum detrimentum aliquod patiantur quod conquerentibus prædictis de gratia concedimus speciali limine ad annum litteris subter impetratis vel impetrandis in contrarium non ob futuris quibuscumque. Datum Parisiis, die decima septima maii anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo nono et regni autem nostri decimo sexto in requestis hospitii. Signatum : *Gutingan.*

Malgré ces lettres royales, l'évêque s'opposa aux assemblées des Clermontois sans sa permission. Une transaction faite, en 1380, dans le palais épiscopal, maintint les habitants dans leurs anciens priviléges et mit fin à l'animosité qui régnait de part et d'autre, en permettant ces réunions à volonté, sans autorisation préalable (1).

(1) *Inventaire des arch. municip. de Clermont*, par *Mazure*.

En 1386, des discussions s'étant engagées entre l'évêque et les bourgeois, le roi adressa des lettres au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, pour autoriser ces derniers à assigner l'évêque (1). Néanmoins, en 1387, les vainqueurs furent condamnés à prêter serment à celui qu'ils avaient ajourné.

Le XV[e] siècle, n'ouvrit pas une ère nouvelle de libertés, car, fort souvent, les Clermontois furent victimes de la violence des officiers de l'évêque.

En 1446, l'évêque *Jacques de Comborn* prit possession de son siége épiscopal. Etant arrivé à la porte des *Gras*, les bourgeois, assemblés en grand nombre, avaient à leur tête les élus (consuls) ; ceux-ci s'étant avancés vers le prélat lui prêtèrent serment de fidélité ; aussitôt, *Jacques de Comborn* « mettant la main sur sa poitrine en parole de prélat, protesta de maintenir les citoyens en leurs libertés et priviléges ; » ensuite, ayant *baillé* (donné) les clefs de la ville à *Jean de Comborn*, son frère, celui-ci les remit aux élus, en présence de plusieurs grands seigneurs de la province (2).

En 1460, *Jean Vray*, gouverneur de la temporalité de l'évêque, et *Guillaume Faure*, son lieutenant, s'opposèrent à la réunion des citoyens ailleurs qu'en la chapelle de Saint-Barthelmy (3), qui leur servait à cet usage depuis le XIII[e] siècle.

La fin du XV[e] siècle fut une époque avantageuse pour la municipalité de notre ville. Ce que la ville de Clermont avait désiré ardemment près de trois siècles, la politique d'un roi va le lui accorder ; ce roi est Louis XI que, pendant longtemps, les historiens nous ont représenté comme un monarque sans valeur personnelle, cruel, original, superstitieux. Le fils de Charles VII passe avec raison, de nos jours, pour un profond politique. La féodalité avait paralysé longtemps les efforts de ses prédécesseurs ; Louis XI résolut d'anéantir la puissance des grands seigneurs et celle du Clergé qui possédaient une grande partie des fiefs du royaume. En 1476, *Charles de Bourbon*, troisième fils du duc Charles et d'*Agnès de Bourgogne*, obtint l'évêché de Clermont et le cardinalat. C'était un prélat, animé d'excellentes intentions, mais qui, malheureusement, se trouva en lutte, d'une part avec ses intérêts, d'autre part avec la commune de Clermont, soutenue par le roi Louis XI. A la prise de possession de son évêché, le dimanche après les 11,000 vierges, le 23 octobre 1479, il fit serment « de garder et maintenir les priviléges des bourgeois de Clermont, ainsi que l'avait fait son prédécesseur *Jacques de Comborn*, en 1446 (4). Quatre ans s'étaient à peine écoulés depuis cet acte solennel, lorsqu'en 1480, les bourgeois de Clermont supplièrent le roi Louis XI de confirmer et d'augmenter leurs libertés. Ils ne pouvaient alors se réunir sans le consentement de l'évêque, qui exigeait le nombre de 64 citoyens pour chaque délibération et la présence de ses officiers (5). Louis, fidèle à son système d'abaisser les grands, désirant surtout faciliter la levée des subsides, dont il avait besoin, désirant aussi se venger du cardinal *de Bourbon*, qui alors était en pleine disgrâce à la cour, car il accusait à tort ou à raison, avec cet esprit soupçonneux et ombrageux, qui le caractérisait, d'avoir trempé dans la conspiration de *Jacques d'Armagnac*, renouvela les anciens priviléges des demandeurs et les confirma par une charte du mois d'août 1480, que nous donnons en *Appendice* ; bien plus, il leur accorda

(1) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, fonds de l'évêché, liasse 9[e], cote 10.

(2) *Inventaire des arch. municipales*, par *Bunyer* ; — *Gallia Christiana*, t. II, instrum. col. 10.

(3) *Inventaire des arch. municip.*, par Bunyer.

(4) *Inventaire des arch. municip.*, par Merchadier, p. 158, *verso* — Le titre de prestation de serment était roulé, en 1498, dans un grand étui en cuir, placé dans le trésor de la ville.

(5) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 387 et suivantes.

le droit de *consulat*, dont ils étaient si jaloux, et celui de *ville jurée* pour Clermont. Cependant, l'expédition du mandement fut retardée pendant quelque temps, d'un côté, par le haut prix de 50 écus d'or, auquel on mettait le sceau de ce mandement, de l'autre, par les démarches du cardinal *de Bourbon*, évêque de Clermont. Louis XI était loin d'être satisfait; c'était un roi, qui avait une volonté de fer. Pendant ce temps-là, arriva à Clermont le gouverneur d'Auvergne, *Jean de Doyat*, puissant personnage; il était baron de Montréal, bailli royal de Montferrand, conseiller et chambellan du roi. Grande joie dans toute la ville. Une réception, digne du haut fonctionnaire, fut préparée avec tout le cérémonial possible. On eut soin de cacher le choix des présents, qui devaient lui être offerts, afin de ne pas être surpassés par les voisins de Montferrand. On résolut de lui donner six torches de cire, six boites de confitures, six quarts du meilleur vin qu'on put trouver et la dépense de ses chevaux à l'hôtellerie. On vota cinquante setiers d'avoine pour les chevaux du noble gouverneur; puis on décida de lui donner six simaises de meilleur vin, six cartes d'hypocras, une douzaine de chapons, etc. (1). Enfin, le gouverneur arrive. Il avait mis neuf jours pour venir de Paris. Le lendemain, les consuls se rendent auprès de lui et en son hôtel (2); ceux de Montferrand les avaient devancés. Le gouverneur prononce quelques paroles, qui donnent de l'espoir. On se dispose à aller à la messe. *Guillaume Faidy* lui dit tout bas que la ville lui destinait des présents. Remerciements du gouverneur, lequel ajoute que « *s'il pouvait faire pour la ville en général et en particulier, il s'emploierait de bon cœur.* » Les présents ont toujours eu l'heureux privilége de faire beaucoup d'effet. Le gouverneur s'étant informé, quelques jours après, si la ville avait reçu le mandement concernant les priviléges, les consuls lui répondirent que non et lui firent valoir qu'ils étaient accablés d'impôts, qui se montaient à 6,695 livres et qu'ils n'avaient moyen de payer les droits de sceau; que la ville était dépourvue de deniers. « Vous exagérez, répondit *Jean de Doyat*, si je voulais, je trouverais chez vous avant demain au soir plus de 10,000 francs (3). » Nos compatriotes pensèrent cependant que le prix du sceau était exorbitant. Doyat leur dit *que le cardinal de Bourbon avait été fort surpris que le roi eût érigé Clermont en consulat et ville jurée, qu'il prioit le roi de ne point délivrer lesdites lettres sans l'avoir ouï*; mais le roi voulant récompenser la fidélité constante des Clermontois avait répondu au cardinal, par un message, qui allait jusqu'à l'insolence : « *Va, va fausse beste, me viens-tu tempter à ne point faire de bien à mes habitants de Clermont, qui m'ont toujours si bien servi?* (4). » Le 19 mai suivant, les consuls ayant réfléchi résolurent de donner les 50 écus d'or et 14 blancs pour le droit du sceau. Doyat ayant décidé de retourner à Paris, engagea la ville à envoyer, par son intermédiaire, deux ou trois pipes de vin, semblables à celui qu'il avait trouvé si bon. *Bertrand de Bort*, bourgeois, offrit de prêter la somme nécessaire à tant de dépense. Le gouverneur partit. Il revint dans le courant de l'année pour mettre les Clermontois en possession des tours et des murailles de la ville (5) et dans tous leurs priviléges; dès lors, les habitants purent élire, tous les ans, trois ou quatre consuls et douze conseillers (6). A la fin de l'année

(1) *Registres consulaires de Clermont*, 9 avril 1481, folio XLIX.

(2) L'hôtel de *Jean de Doyat* était situé à Montferrand, en la rue de la Rodade, presqu'en face de la caserne d'infanterie.

(3) *Registres consulaires de Clermont*, année 1481, folio LX.

(4 et 5) *Registres consulaires de Clermont.*

(6) M. *Gonod* a donné de nombreux détails sur les faits que nous venons de raconter, au sujet de *Jean de Doyat*, sous le titre de *Trois mois de l'histoire civile de Clermont*, en 1481. (Voir les *Annales de l'académie de Clermont*, année 1831.)

(en novembre 1481), Doyat fit un réglement de police municipale, que nous donnons en *Appendice*.

Nonobstant les priviléges accordés par le roi Louis XI aux habitants de Clermont, l'évêque de cette ville et ses officiers les contrariaient sans cesse, en s'immisçant de leurs droits et de leur juridiction. Les Clermontois s'en plaignent au lieutenant du garde des sceaux à Montferrand et furent trouver le gouverneur *Jean de Doyat*, qui demeurait alors dans cette ville. Doyat fit appeler les officiers de l'évêque et leur enjoignit de respecter les priviléges des habitants; il fit cette injonction, en présence de *Pierre de Doyat*, son secrétaire. Le cardinal *de Bourbon* sut bientôt tout ce qui se passait. Il habitait alors son palais archiépiscopal de Lyon. Les nouvelles lui furent racontées d'une manière exagérée; il en ressentit un mécontentement extrême. Profitant de la mort de Louis XI (décédé le 30 août 1483) et du crédit de sa belle-sœur *Anne de Beaujeu*, fille du défunt roi, il fit un procès aux Clermontois devant le parlement de Paris. Tout fut mis en œuvre pour faire réussir la cause du cardinal : l'influence, l'argent, les démarches, le nom du prélat, qui sonnait jusqu'à la cour, et sa haute position. En 1485, et le 11 juin, il obtint un arrêt, par lequel le consulat de Clermont était supprimé et qui changeait le nom de *consul* en celui d'*élu*, comme par le passé. Les bourgeois qui, depuis 1480 jusqu'à cette époque, s'étaient assemblés en l'*hôtel de Boulogne* (le *palais de Boulogne)* retournèrent à la chapelle de Saint-Barthelmy, où ils ne pouvaient délibérer qu'avec le consentement de l'évêque, en présence de ses officiers; toutefois, au nombre de 64 au moins (1). Un nouvel arrêt, du 7 septembre 1485, rendu aussi par le parlement de Paris, sur la requête du cardinal, enjoignit aux Clermontois de se conformer à la décision du 11 juin 1484 « *à peine de confiscation de leurs biens et prise de corps.* » Nous voyons par le registre du consulat qu'en cette même année le cardinal voulait empêcher d'avoir quatre consuls, douze conseillers, un clerc de ville, un procureur et quatre sergents; l'appel des Clermontois fut porté devant le parlement; mais la souveraine cour donna gain de cause au cardinal par un jugement provisoire du 26 juillet 1485 (2) et par un arrêt définitif de 1487. *Charles de Bourbon* devint, depuis cette époque, d'une grande impopularité. Il fallut céder le bâton pastoral du diocèse de Clermont à son neveu en 1487.

Sous Louis XII et François Ier, la commune de Clermont fut réduite aux tristes conditions, qui étaient les conséquences des arrêts du parlement de 1484, 1485, 1487. La reine *Catherine de Médicis*, devenue dame de notre ville, en 1551, établit la communè sur des bases nouvelles, empreintes d'une grande liberté. Elle accorda des lettres de consulat, le 10 juin 1552, avec le droit de gouverner la ville par des consuls, pouvant juger les procès concernant la municipalité (3); elle changea bientôt le consulat en *échevinage* et lui adjoignit l'exercice de la police mu-

(1) En 1481, une assemblée était composée de 119 citoyens; la même année, une autre réunion municipale comptait 173 délibérants. Ces réunions étaient présidées par le lieutenant du gouverneur de la temporalité de l'évêque.

(2) *Inventaire des arch. municipales*, par Merchadier, p. 202.

(3) Les lettres de la reine *Catherine de Médicis*, données à la ville de Clermont, en 1552, permettent d'avoir un consulat, une maison commune, des archives avec un coffre et des armoires pour les renfermer; elles accordent la nomination de quatre consuls chaque année ou tous les deux ans. Le premier jour de l'an, la municipalité devra faire dire une messe en l'honneur du Saint-Esprit, après quoi, les bourgeois et les marchands assemblés prêteront serment d'élire les consuls; aussitôt cette élection achevée, les nouveaux magistrats municipaux se rendront auprès du sénéchal, auquel ils prêteront serment et dont ils devront obtenir la confirmation de leur élection. La ville pourra élire 12 conseillers, un avocat, un procureur, un greffier; les habitants s'assembleront à leur volonté; ils auront la police municipale pour la-

nicipale ; nos édiles conservèrent cette police jusqu'à la création des commissariats en 1699 (1).

Sous le roi Louis XIV, en l'année 1706, les habitants de la ville de Clermont obtinrent un arrêt du Conseil, qui les dispensait d'obtenir des lettres de bourgeoisie pour jouir des privilèges accordés à leur ville ; mais ils devaient payer 24,000 livres, qui pouvaient être prélevées sur un double octroi du vin (2).

Comme dans toutes les villes, au moyen-âge, les élus, consuls ou échevins de Clermont avaient la répartition de la taille, c'est-à-dire de l'impôt. Ils conservèrent ce privilége jusqu'au siècle dernier ; mais un arrêt du conseil du roi, du 20 mai 1749, ordonna qu'à l'avenir, chaque premier dimanche de septembre, il serait nommé quatre *collecteurs*, chargés spécialement de la levée des impositions et qui opéreraient de la même manière que le faisaient auparavant les échevins.

**DIVERSES DÉNOMINATIONS DES OFFICIERS MUNICIPAUX DE CLERMONT.** — Nos édiles sont appelés *procureurs (procuratores)*, en 1250-1284, parce qu'ils étaient mandataires de la ville pour gérer ses affaires. Au XIVe siècle, ils portent le titre d'*élus (electi)*, parce qu'ils étaient élus par l'assemblée des citoyens. En 1386, ils sont qualifiés *sages (sapientes)* ; en 1392 *prudents hommes* (*prudentes viri*), En 1488, ils reçoivent les titres « d'*élus* et commis au gouvernement de la ville et cité de Clermont, faubourgs, manants et habitants d'icelle. » En 1556, *Catherine de Médicis* change le nom de *consul* pour celui d'*échevin*. En 1722, une ordonnance de l'intendant d'Auvergne défendit aux consuls de Riom de prendre la qualification d'*échevins*, privilége réservé aux habitants de Clermont, en vertu des lettres de Catherine de Médicis de 1556.

**NOMINATION DES ÉLUS, CONSULS, ÉCHEVINS.** — Les fonctions municipales étaient jadis annuelles et électives. Les assemblées de ville, réunies à l'hôtel municipal, avaient le droit de choisir leurs mandataires, dont la charge, jusqu'en 1789, fut annuelle. En 1464, la nomination des officiers municipaux appelés alors *élus*, fut faite le 5 avril, cinq jours après Pâques, fête qui était, en ce temps là, le commencement de l'année. Il en était de même en 1479 (3). En 1552, la reine *Catherine de Médicis* voulut que les consuls fussent élus à l'avenir le 1er janvier de chaque année, après la messe du Saint-Esprit, ce qui était encore en usage en 1617 et postérieurement. De 1750 à 1789, la nomination des échevins était faite, le 1er janvier de chaque année, en vertu d'un arrêt du conseil du roi, du 20 mai 1749.

**NOMBRE DES PROCUREURS, ÉLUS, CONSULS, ÉCHEVINS.** — Au XIIIe siècle, le nombre des *procureurs* (*procuratores*) de la cité de Clermont, était illimité ; mais, d'ordinaire, il était composé de huit bourgeois, comme en 1284. Aux XIVe et XVe siècles, le nombre des élus ou consuls, était limité généralement à trois bourgeois ; en 1556, *Catherine de Médicis* permit d'avoir quatre échevins. En 1556, le roi François II réduisit ce nombre à trois. De 1556 à 1732, il y a eu trois échevins, et de 1732 à 1789, quatre échevins.

quelle ils éliront trois auditeurs ; ils auront droit d'avoir trois huissiers, deux serviteurs de ville, des messiers ou gastiers, des portiers, des sonneurs de cloches, deux sergents, une bourse commune, la garde des portes et des clefs de la ville ; lorsque la reine viendra à Clermont, ils devront lui porter les clefs de la cité à son domicile ; ils pourront faire le guet ; le jour de l'Assomption, ils auront permission d'examiner les murailles de la ville tout autour de l'enceinte, selon l'ancienne coutume, etc. (Voir *Inventaire des arch. municip.*, par *Mazure*, C. III, A. I ; voir aussi la charte *in extenso* à l'*Appendice*.)

(1) Dulaure, *Description de l'Auvergne.*

(2) *Inventaire des arch. municip.*, par *Mazure*, C. III, A. I.

(3) Jusqu'en 1563, l'usage général en France était de commencer l'année à Pâques.

**MANIÈRE DE CONVOQUER.** — En 1364, comme en 1755, on convoquait les assemblées à son de trompe « par les carrefours et autres lieux accoutumés. »

**ASSEMBLÉES MUNICIPALES.** — Anciennement, il y avait, pour les affaires de la municipalité de Clermont, des assemblées générales et des assemblées particulières. Aux XIII[e] et XIV[e] siècles, le nombre des citoyens qui prenaient part aux assemblées générales n'était pas fixé ; tous les notables (bourgeois ou marchands) avaient le droit d'y assister. Nous voyons, par un acte de délibération de 1284, que cent quatre-vingt trois citoyens y comparaissent. Au XV[e] siècle, l'évêque de Clermont ne permettait une réunion municipale que si les citoyens étaient au nombre de soixante-quatre au moins. En 1484, il y avait cent soixante-treize délibérants. L'usage d'admettre un nombre illimité d'opinants aux séances du corps commun persista jusqu'au milieu du XVII[e] siècle. Quant aux assemblées particulières, nous voyons qu'elles étaient le privilége exclusif du conseil municipal, composé de douze membres en vertu de la charte de consulat accordée, en 1480, par Louis XI, nombre qui fut confirmé par une autre charte de Catherine de Médicis, en 1552. M. *de Chaulnes*, intendant d'Auvergne, autorisé par arrêt du 11 avril 1642, fit un réglement, en date du 25 février 1643, pour la tenue des assemblées municipales. Il fixa à soixante-treize le nombre illimité de citoyens qui prenaient part aux assemblées générales, pour la nomination des échevins et du conseil de ville, régla le mode d'élection des échevins et décida que 25 citoyens, élus par les soixante-treize délibérants, formeraient à l'avenir le conseil de ville. Ces soixante-treize électeurs étaient répartis entre toutes les classes de la société, savoir : les trois échevins, le lieutenant-général de la sénéchaussée, les trois anciens échevins, cinq magistrats de la cour des aides, cinq magistrats du présidial, cinq magistrats de l'élection, un secrétaire du roi, un visiteur général des gabelles, douze avocats ou procureurs, douze notaires ou greffiers, dix bourgeois, vingt négociants, six artisans (ces derniers devaient être les bailes de chaque corporation, prenant place à tour de rôle), trois laboureurs ou vignerons (un de chaque paroisse : le Port, Saint-Genès et Saint-Pierre). Ce nombre de soixante-treize électeurs fut augmenté, en 1731 (1), de trois votants qui devaient être pris à Montferrand, savoir : un échevin, un ancien échevin, un laboureur ou vigneron. Le 13 février 1746, l'intendant d'Auvergne (M. *Rossignol*) fit un autre réglement, confirmé par le Conseil d'état la même année. Ce réglement fixait les trois assemblées générales de la commune : la première, au 1[er] janvier, pour la nomination des échevins, des conseillers de ville et des capitaines de quartiers ; la deuxième, le 1[er] dimanche de mars ; la troisième, le 1[er] dimanche de septembre pour la nomination des collecteurs. Un édit de 1771 enleva aux villes le choix de leurs officiers municipaux et leur interdit en même temps le pouvoir de convoquer les citoyens en assemblées générales pour délibérer sur leurs affaires. A la fin de 1788, les Clermontois adressèrent à M. *de Villedeuil*, ministre, secrétaire d'Etat, un *Mémoire* dans lequel ils réclamaient leur ancien droit de se réunir en assemblée générale pour les affaires de la commune. Ce mémoire fut remis à M. *Reboul*, maire, le 21 octobre 1788, avant son départ pour l'assemblée des notables (2). Le régime municipal de 1789 donna aux Clermontois les libertés municipales dont ils jouissent de nos jours.

**COSTUME OFFICIEL DES ÉLUS ET DES ÉCHEVINS.** — Au XV[e] siècle, les élus avaient une robe et chaperon en drap, ainsi que nous l'apprend un titre de 1481, conservé aux archives municipales

(1) Lors de la réunion de Clermont et de Montferrand.

(2) *Mémoires de l'Académie de Clermont*, année 1866, p. 419.

de la ville. Nos échevins, en vertu d'une permission du roi Henri IV, en 1590, eurent le privilége de se revêtir de robes en damas violet et de se coiffer d'un chaperon en satin rouge. En 1719, le procureur du roi près la juridiction de l'hôtel de ville et le secrétaire de la mairie furent autorisés à prendre le même costume. Le 22 janvier 1793 (le lendemain de la mort de Louis XVI), sur les trois heures du soir, on vendit aux enchères onze robes violettes ayant appartenu aux anciens échevins de Clermont (1).

**VISITES OFFICIELLES DES ÉCHEVINS.** — Les échevins étaient jadis astreints à certaines visites. Un document de 1684 nous fait savoir que la première était faite au gouverneur de la province, la deuxième au lieutenant-général, et la troisième à l'évêque, en vertu d'un arrêt du Conseil, du 27 janvier 1681.

**PRÉSÉANCE.** — Nos pères tenaient beaucoup aux questions de préséance. Plusieurs grands procès se sont engagés à ce sujet à Clermont. Une discussion s'était élevée, dès l'année 1617, entre les échevins et le présidial. Elle fut réglée par M. *Therin*, intendant d'Auvergne, qui décida que les échevins présideraient les assemblées générales et particulières de la maison de ville de Clermont ; mais que, parmi les échevins, ceux-là devaient être au premier rang qui étaient en même temps magistrats du siége présidial ; que dans les processions et cérémonies publiques, les membres du présidial marcheraient en corps les premiers, *du côté droit;* après eux, viendraient le maître des eaux et forêts, les présidents et officiers de l'élection, les officiers de finance et les avocats et procureurs. *Du côté gauche*, les échevins et *antiques* bourgeois, les juges des marchands, les capitaines de la ville, les juges de police, chacun selon l'antiquité et le temps de leur réception ès-charge de ladite ville. M. *de Chaulnes*, intendant d'Auvergne, confirma ce réglement, en 1643. Un procès s'engagea avec les échevins et le présidial, au sujet de cette préséance, en 1695 ; mais, en 1698, les magistrats du présidial obtinrent gain de cause (2). Un édit de 1702 vint contrebalancer ce privilége et replacer les deux corps rivaux sur le même rang. Le 22 mai 1775, les magistrats du présidial prétendaient de nouveau avoir le pas sur les officiers municipaux. Un grand procès en fut la conséquence ; il arriva, en 1778, au parlement de Paris, devant la grande Chambre. Un mémoire de 68 pages in-4° fut alors imprimé sous ce titre : *Mémoire pour les maire, échevins et autres officiers municipaux de la ville de Clermont-Ferrand, défendeurs et demandeurs, contre les officiers de la sénéchaussée et siége présidial de la même ville, demandeurs et défendeurs.* Nous ignorons quel fut le jugement.

**ÉLECTION DE DOMICILE.** — A la fin du XV$^{e}$ siècle, le roi Louis XI défendit à tout étranger de s'établir à Clermont et d'y tenir maison ouverte, sans avoir fait savoir au greffe de l'hôtel de ville, ses nom et surnom, son état et qualité, sa demeure et sans avoir obtenu la permission de la municipalité (3). C'est la première fois qu'il est fait mention d'une ordonnance concernant l'élection de domicile dans notre ville.

(1) *Registres des délibérations de la ville de Clermont*, année 1793.

(2) Voir l'imprimé suivant : *Factum pour les maire, échevins, procureur du roy et corps commun et habitants de Clermont, capitale de la province d'Auvergne, demandeurs, contre les officiers de la sénéchaussée et siége presidial de la meme ville défendeurs*, 1698, 12 pages in-folio.

(3) *Archives municip.*, inventaire fait par Mazure, C. III, A. II.

## LISTE DES ÉLUS, CONSULS, ÉCHEVINS DE CLERMONT (1284-1789).

### ÉLUS.

**1284 (1).**

Pierre Olhet (*Olheci*).
Jean Merchadier (*Merchatoris*).
Guillaume Peyrusse, le vieux.
Dalmas de Riom.
Durand Boyer (*Boyheus*).
Robert Boudet (*Boudeti*).
Jacques Roy (*Regis*).
Etienne Agut (*Acuti*).

**1367.**

Bonnet de Riom.
Guillaume Baralhe.
Bertrand Lopdèze.

**1369.**

Guillaume Balbet.
Pierre Garda.
Michel Cluzel.
De la Mothe.

**1370.**

Poncet Merchadier.
M. Aymé.
Du Rif (*de Rivo*).

**1371.**

Durand Constant.
Bertrand de Remuzat.
Jehan Balbet.

**1379.**

Guillaume Cistel.
Damet Tyssol.
Danto Sanho.

**1380.**

Mᵉ Jehan Chalchat.
Albert Renheir, *sive* Gitr.
Nicolas Bongis.

**1382.**

Regnardon de la Roche.
Guillaume Baraille.
Mᵉ P. Ussamat.

**1384.**

B. de Lacmeulh.
Guilho Jarriga.
P. Chassanho.

**1385.**

J. Chalmayrat.
J. Mitonieyr.
Robert Fabri.
Bernard Mercator (*Merchadier*).
Guillaume Genès.

**1386.**

Louis Bouton.
Jehan de Bort.
Guillaume du Bois (*de Bosco*).
Jean Revols.

**1387.**

Loys Bouten.
W. d'Albos.
Jehan Laurens.
Jean Revols.

**1388.**

Jehan Chalmayrat *alias* Baigny.
Jehan Dalmas.
Jacques de la Farge, clerc.

**1390.**

De Remuzat.
J. Lomonet.

**1391.**

Jehan Boudet.
Jehan Lalamant (*Allemand*).

**1392.**

Jehan Boudet.
Jehan Balbet.
Etienne Souchet.
Jehan Chalmayrat.
Mathieu Gayte.

**1393.**

Bernard de la Meulh.
Gerald Balbet.
Guilhot Coustavol (*Coustave*).
Jehan Chalmayrat, dit Baigny.

**1394.**

De Lacmeulh (*de Laumeulh*).
Etienne Noel.

**1395.**

Pierre du Boys.
J. Mitaneyr.

**1396.**

Jehan Chalmayrat.
Merchadeu (*Merchadier*).
Jehan Alamagni (*Allemand*).
Robert Geoffroy.
Jacques de la Farge (*de Fargus*).

**1400.**

Bertrand de Laumeilh.
Pierre Chassaignon.
Pierre Sobeyre.

**1401.**

Jean Boudet, bourgeois.
Robert Jaufre.
Jean Laurans, dit de Bort.

**1402.**

Bertrand de Laumeilh.
Robert Faure.
Jean du Moulin.

(1) En 1284, et même en 1371, les *élus* portaient la qualification de *procureurs* de la ville (*procuratores*), parce qu'ils étaient fondés de pouvoirs pour représenter ses intérêts.

1403.

Jacques Boudet.
Jacques de la Farge.
Michelet de Laumeilh.

1404.

Bernard de la Roche.
Jean Aymé.
Pierre Pommier, notaire.

1405

Jamet de Laumeilh.
Jean de Noyers
Guillaume Souchet.

1406.

Jacques Gayte.
Robert Jaufre.
Jean le Marsset.

1408.

Guillaume Geneix.
Bertrand Renoux, *alias* d'Ussel.
Pierre Pommier.

1409.

Bertrand de Laumeilh.
Jean Raghat
Dalmas de Bost.

1410.

Guillaume Boudet.
Jean Dalmas, notaire.
Guillaume Vidal.
Louis Chauchat.

1411.

Blardin Balbet.
Jean Chambon.
Jean Dumas.
Pierre Mareschal.

1412.

Mathieu Gayte.
Jean de Noyers.
Jean le Masset.
Amblard Balbet.

1413.

Ademar Jean.
Durand Fontmartin.
Jean Vachier.

1414.

Mathieu Gayte.
Durand Vital.
Jean Morin, notaire.
Durand Salle.

1415.

Guillaume de Riom.
Amblard Balbet.
Bertrand Renoux, dit d'Ussel.
Jacques Sarrazin.

1416.

Jamet Gayte.
Durand Golefer.
Pierre de Laumeilh.

1417.

Jacques Gayte.
Guillaume Faure.
Jean Rossel, notaire.
Géraud de Riom.

1418.

Jacques Tixier.
Bertrand de Laumeilh.
Estienne Mareschal.

1419.

Jean Raynaud.
Amblard Balbet.
Guillaume Boyer

1420.

Guillaume de Riom.
Jean de Noyers.
Bernard Balbet.
Bertrand Renoux.

1421

Jean Raynaud.
Estienne Debost.
Audebert Merceyrol.

1423.

Louis Chauchat.
Jean le Mosset, le jeune.
Blardin Esparnion.
Estienne Benseveigne.

1424.

Blardin Balbet.
Jacques Tixier.
Estienne Mareschal.

1425.

Guillaume Laurens, dit Debort.
Guillaume Veyrieu.

1426.

Jean Chassaignon, licencié ès-loix.
Amblard Balbet.
Denys Vital.

1427.

Guillaume Boyer, licencié ès loix.
Geraud Boudet.
Durand Golefer.
Bonnet Merchadier.

1428.

Bertrand Mège.
Amblard Balbet.
Guillaume Malbuche.

1429.

Estienne Costave.
Pierre Laumeilh.
Bertrand Mège.

1430.

Chalar de Pradettes.
Geraud Chespat.
Amblard Balbet.

1431.

Guillaume de Riom.
Bertrand Renoux.
Jean de Laumeilh.
Jean de Noyers.

1432.

Guillaume Boyer, licencié ès-loix.
Durand Golefer.
Jean Esparnion.

1433.

Bertrand Merchadier.
Robert Saunadre ou Sennadre.
Michel Istre.

1435.

Guillaume Gayte, bourgeois.
Géraud Crespat.
Bertrand Mège, licencié ès-loix.

1436.

Jean Coustave.
Estienne Lambert.
Jean Vidal.

1437.

Guillaume, dit Debort
Benoit Chastel.
Jean d'Esparnion.
Estienne Martin, dit Fontclaret.

1438.

Louis Borel.
Pierre Eymuy.
Guillaume Driol.

1439.

Robert Noel.
Henri Chalard.
Guillaume Veyrieu.

1440.

Durand Golefer.
Jean Picherier.
Michel Vidal.

1441.

Berthon Cistel.
Guilloton de Vazeilles.
Jean Bousset.

1442.

Michel Coustave.
Jacques de Noyers.
Jean Bertin.

1443.

Françot de Reelon.
Pierre de Laumeilh.
Robert du Tartre.

1445.

Henry Chalar.
Jean d'Espernion.

1446.

Guillaume de Moles.
Jacques Curier.
Thomas Lombard.

1447.

Martin Chenillon.
Jean Vray.
Estienne Souchet.

1448.

Estienne de Riom.
Jean Gayte.
Guillaume Boudet.

1449.

Henry Chaslard.
Bertrand Merchadier.
Pierre Portendon.

1450.

Michel de Laumeilh.
Annet de la Font.
Guillaume De Bort.

1451.

Berthon Cistel.
Bertrand de Pradettes
Guillaume de Vazeilhes.

1452.

Michel Vidal.
Martin de Noyers.
Jean Du Rif.
De Font de Vicembourg.
Guillaume Duchier.
Guillaume Meyton, dit Feydit.

1453.

Benoist Chastel.
Robert Saunadre ou Sennadre.
Guillaume Laurens, dit Debort.

1454.

Bertrand Merchadier.
Estienne Cistel.
Arnaud Montaniat.

1455.

Michel Coustave.
Robert Cistel.
Durand Martin.

1456.

Henry Chaslard.
Estienne de Riom.
Jacques Curier.

1457.

Martin Chenillon.
Guillaume de Moles.
Michel Chancelade.

1458.

Martin Noel, licencié ès-loix.
Benoit Chastel.
Estienne Cistel.

1459.

Vincent Boudet, licencié ès-loix.
Guilloton de Vazeilles.
Pierre Reynaud.

1460.

Martin de Noyers.
Estienne Souchet.
Jacques Curier.

1461.

Vincent Boudet.
Estienne Claustre.
Guillaume Boulougne.

1462

Jean Gayte.
Bertrand De Bort.
Jean Pommier, notaire.

1463.

Guillaume Aubeyron.
François Duval.
Colin Laluyau.

1464.

Estienne de Riom.
Robert Gayte.
Guillaume Cisternes.

1465.

Bertrand de Pradettes.
Durand Crespat, sieur de Durtol.
Guillaume Picherier.
Pierre Bouchier.
Guyot Roddier.
Pierre Fontanilles.

1466.

Pierre de Laumeilh, jeune.
Estienne Morel.
Jacques Augier.
Michel Oriol.

1467.

Pierre de Laumeilh, aîné.
Robin Cistel.
Jean Durif.
Jean Tralat.

1468.

Jacques Curier.
Guillaume Lorial.
Audebert Dufaux.
Estienne Judeau.

1469.

Robert Noel.
Simon Gayte.
Pierre Chancelade.

1470.

Pierre de la Porte, licencié ès-loix.
Guillaume Picherier.
Jean Chazel.

1471.

Vincent Boudet, licencié ès-loix.
Guillaume Boulougne.
Estienne Claustre.

1472.

Estienne Cistel.
Colin Laluyau.
Jordain Carmentrand.

1473.

Bertrand De Bort.
Antoine Champaignat.
Michel Malet.

1474.

Jacques Curier.
Jean Vessière, dit François.
Colin La luyau.

1475.

Estienne du Clion.
Pierre de la Porte.
Pierre Gayte.

1476.

Jean Vray.
Thomas Coustave.
Guillaume Faure.

1477.

Pierre de Laumeilh, l'aîné.
Guillaume Golefer.
Mathieu Gayte.
Jacques Augier.

1478.

Pierre de Laumeilh, le jeune.
Nicolas Vidal.
Robert Montardier.
Jean Veyne.

1479.

Michel Curier.
Jean Chambon, procureur.
Pierre Du Rif.
Hugon Chevalier.

CONSULS (1).

1480.

Guillaume Feydit, trésorier de la ville.
Durand Crespat, sieur de Durtol.
Barthelmy Meymond.

1481.

Estienne Colin.
Colin Laluyau.
Estienne Merchadier.

1482.

Pierre de Laumeilh, le jeune.
Martin Jean.
Laurens Esparvier.

1483.

Guillaume Picherier.
Guillaume Savaron.
Jean Fredot.

1484.

Guillaume De Bort.
Martin Celme.
Jacques Guignon.

(1) Conformément aux lettres du roi Louis XI, du mois d'août 1480, il fut tenu une assemblée, le 7 mars 1481, pour procéder à la nomination des nouveaux consuls.

## ÉLUS (1).

### 1485.

Antoine Morin.
Louis Bourel.
Pierre Eymuy.
Guillaume Oriol.

### 1486.

Guillaume Golefer.
Jean Louvat.
Antoine Mange-Pain.

### 1487.

Gilbert Coustave, bourgeois.
Michel Mornac, bourgeois.
Pierre Carmentrand, bourgeois.

### 1488.

Gilbert Ribier, bourgeois.
Jean Blondeau, bourgeois.
Guillaume Vigouroux, bourgeois.

### 1489.

François Lalier, licencié.
Jean Chambon, procureur.
Simon de Salva, bourgeois.

### 1490.

Simon Gayte, licencié.
Gabriel de Moles.
Guillaume Gayte.

### 1491.

Philippe Foulhoux, marchand.
Paul Chevalier, marchand.
Vincent Pelut.
Pierre Esparvier, dit Ceylaire.

### 1492.

Jacques de Riom.
Michel Chassaignon.
André Bousset.

### 1493.

Jean Drulhon, marchand.
Clément Malet, marchand.
Pierre Audin, praticien.

### 1494.

Guillaume Savaron, marchand.
François La Luyau, marchand.
Jean Guillerand, marchand.

### 1495.

Jean Boudet, bourgeois.
Georges Grasdepain, marchand
Jean Augier, dit Laboureur.

### 1496.

Jean Vray, licencié ès-loix.
Jean Javot, bourgeois.
Gibaudon Curier, marchand.

### 1497.

Thomas Coustave.
Antoine Lancemant.
Simon Sirot.

### 1498.

Antoine Mandonier, marchand.
Martin de Bort, marchand.
Antoine Céberet, notaire et md.

### 1499.

Antoine Brosse, praticien et not.
Pierre Carmentrand, marchand.
Antoine Durif, marchand.

### 1500.

Jean Bizail.
Martin Augier.
Michel Fontanilles.

### 1501.

Jacques Durion.
Martin Cailly.
Guillaume Grasdepain.

### 1502.

Mathieu Gayte, bourgeois.
Simon Cistel, bourgeois.
Pierre Robellot, bourgeois.

### 1503.

Guillaume Golefer.
Guillaume Gayte.
Guillaume de Bort.

### 1504.

François de Redon.
Antoine Robin.
Florin Augier, dit Laboureur.

### 1505.

Jean Vray.
Martin de Pradettes.
Jean Riveron.

### 1506.

Pierre de Pradettes.
Jean Champaignat.
Pierre Cheron.

### 1507.

Gibaudon Curier.
Robert Reynaud.
Guiot Fabre.

### 1508.

Jean Javot.
Jean Javot.
Michel Pélissier.

(1) En vertu d'un arrêt obtenu par le cardinal *de Bourbon*, évêque de Clermont, les consuls furent supprimés : le titre d'*élu* fut seul permis aux officiers municipaux.

1510

Jean Chambon.
Gilbert Garel.
Estienne Foulhoux.

1511.

Guillaume Golefer.
Hugues Savaron, bourgeois.
Vincent Ribier.

1512.

Simon Cistel.
Guillaume Gayte.
Mayeul Anthomelier.

1513.

Mathieu Gayte.
Geraud Crespat.
Antoine Céberet.

1514.

François Vray
Guillaume Marruel.
Gilbert Bourguignon, procureur de ville.

1515.

Michel Bonichon.
Jean Fabre.
Jean Audigier.

1516 (1).

Estienne Mercevrol.
Gilbert Bousset.
Pierre Brun.
Jean Durion.
Michel Vidilhe.
Jean du Rif.

1517.

Les mêmes qu'en 1516.

1521 (2).

Martin Debord.
Antoine Brun.
Jacques Baudry.

1522.

Guillaume Grasdepain.
Jean Assolent.
Michel Dutuel.

1523.

Pierre Gayte, bourgeois.
Guillaume Mornac.
Pierre Moranges.

1524.

Jean Mauguin, licencié
Antoine Céberet, bourgeois.
Antoine Imbaud, marchand.

1525.

Antoine Robin, bourgeois.
Amable Ameil, marchand.
Jacques Blondel, marchand.

1526.

Géraud Crespat, sieur de Durtol.
Thomas Coustave, bourgeois.
Jean du Peschier, marchand.

1527.

Pierre Chiron.
Pierre Jean.
Charles Chabanier.

1528.

Charles Chanteclair, avocat.
Pierre de Louvain, apothicaire.
Jacques Curier, bourgeois.

1529.

Florin Augier.
Estienne Céberet.
Thomas Boudet.

1530.

André Brun, docteur en médecine.
Pierre Coustave.
Michel Carmentrand.

1531.

Jean Aubier.
Antoine Vaisson.
Antoine Boutinel.

1532.

François Dupré.
Jean Brun.
Estienne Delarbre.

1533.

François de Model, doct. en méd
Michel Bonnefoux.
Gabriel Trottier, hostelier.

1534.

Gilbert Mége.
Côme Augier.
Jean Fournet.

1535.

André Grasdepain.
Barthelmy Faure.
Gabriel Laurent.

1536.

Jean Celme.
Jean Conches.
Jean Esparvier-Ceylaire.

1537.

Ogier Curier.
Antoine Benoist.
Antoine Mazerat.

1538.

François Savaron, sieur de Villars.
Antoine Champagniat.
Pierre Rebelot.

1539.

Thomas Boudet.
Jean Combelle.
Estienne Saulnier.

(1) Une délibération de l'an 1515 décida de nommer à l'avenir *six élus*, qui seraient remplacés de deux ans en deux ans ; trois anciens devant demeurer avec les trois nouveaux.

(2) En 1520, le nombre de *six élus* fut réduit à *trois*, nommés chaque année.

1540.

Pierre Gayte.
François Vray.
Gabriel Coust.

1541.

Michel Vidilhe.
Pierre Jean.
Jacques Ribet.

1542.

Estienne Mercerot.
Jean Champflour.
Estienne Montat.

1543.

Géraud Crespat, sieur de Durtol.
Guillaume Meschin.
Pierre Coustave.

1544.

Hugues Robin.
Antoine Fontfreyde.
Jacques Enjobert.

1545.

Jean Assolent.
Jean Moranges.
Jean Champflour.

1546.

Jean Pedière, docteur-médecin.
Gabriel Trottier.
Claude Cistel.

1547.

Jean Grasdepain.
Jacques de Louvain.
Martin Pradettes.

1548.

Antoine Mazerat, bourgeois.
Jean Pélissier.
Jean Boude, bourgeoist.

1549.

Antoine Boutinet.
Gilbert Assolent.
Antoine Saulnier.

1550.

Pierre de Brion.
Jean Pascal.
Jean Fredot.

1551.

François Vray.
Jean Gayte.
Antoine Chalier.

## CONSULS (1).

1552.

Côme Augier.
Pierre Robelot.
Hugues Sarsat.
Blaise Chambon.

1553.

Gabriel Coust.
Guillaume Fournet.
Aymé Thureau, apothicaire.
Claude Champflour.

1554.

Jacques Enjobert.
Etienne Saulnier, march. drapier.
Annet Grasdepain, bourgeois.
Genez Desgeraux.

1555.

François Savaron, sieur de Villars, receveur des tailles en la Basse-Auvergne.
Jean Grasdepain, sieur de la Courtine.
Claude Cistel, trésorier de la marine.
Gilbert Montardier, marchand.

## ÉCHEVINS (2).

1556.

François Savaron, rec. des tailles.
Gilbert Montardier, marchand.
Antoine Fontfreyde.
Pierre Picolet.

1557.

Antoine Fontfreyde.
Pierre Andrieu, doct. en médecine.
Gabriel Fontfreyde.
Antoine Chaudessolle.

1558.

Pierre Andrieu, doct. en médecine.
Antoine Chaudessolle.
Guillaume Cheron, marchand.
Antoine Vidilhe, marchand.

(1) En 1552 (le 10 juin), la reine *Catherine de Medicis*, comtesse de Clermont, accorda à la ville de Clermont des lettres de *consulat* ; les *élus* portèrent, depuis, le titre de *consuls*.

(2) Le 18 octobre 1555, *Catherine de Médicis* érigea le consulat en *échevinage*, avec le droit d'avoir *quatre échevins*.

1559.

Guillaume Cheron.
Antoine Vidilhe.
Pierre Poisson.
Pierre Jean.

1560.

Pierre Poisson.
Pierre Jean.
Claude Crespat, sieur de Rochedun.
Reymond Thiolier, marchand.

1561 (1).

Jean Pascal.
Imbert Robin, marchand.
Pierre Le Riche, banquier.

1562.

Jean Gayte, seigneur de Nohannent.
Antoine Montat.
Annet Chambon.

1563.

Durand Pélissier.
François Blondel.
Gabriel Peghoux, bourgeois.

1564.

Etienne Saulnier.
Hugues Saissat.
Antoine Esparvier.

1566.

Jacques Enjobert.
Jean Champflour.
Jean Faure.

1567.

Antoine Fontfreyde.
Florin Augier, recev. du taillon.
Etienne Saulnier, le jeune.

1568.

François Savaron, sieur de Varvasse.
Jean Gayte, sieur de Nohannent.
Claude Champflour.

1569.

Antoine Vidilhe.
Antoine Augier.
Antoine Bournet.

1570.

Jean Dupré, licencié en loix, avocat en la sénéchaussée.
Claude Crespat, sieur de Durtol.
Annet Chambon, sieur de la Tiolière.

1571.

Jean Pascal, bourgeois.
Antoine Montat, recev. du taillon.
François Durant.

1572.

Pierre Picolet.
François Blondel.
Pierre Boudet, bourgeois.

1573.

Blaise Céberet, docteur ès-droit, élu en l'élection.
Antoine Esparvier.
Jean Durand, imprimeur.

1574.

Etienne Serbier, enquêteur en la sénéchaussée.
Jean Faure.
Gabriel Gaschier.

1575.

Jean Gayte, sieur de Nohannent.
Antoine Antoine.
Antoine Chatry, procureur en la sénéchaussée.

1576.

Jean Textorix, lieutenant-particulier en la sénéchaussée.
Etienne Saulnier, receveur des tailles.
Imbert Robin.

1577.

Jean Pascal
Antoine Vidilhe.
Balthazar Trottier.

1578.

Florin Augier, receveur du taillon.
Antoine Esparvier.
Pierre Coust.

1579.

Mayeul Mauguin, conseiller de la reine, lieutenant-général en la sénéchaussée.
Annet Champaignat, trésorier de la compagnie de M de Nemours.
Antoine Thureau, apothicaire.

1580.

Guillaume Enjobert, receveur-général du taillon.
Antoine Esparvier.
Claude Saulnier.

1581.

Les mêmes qu'en l'année 1580 ; ils furent prorogés par lettres du roi.

1582.

Etienne Nicolas, avocat.
Antoine Antoine.
Jean Durand, imprimeur.

1583.

Bremond Roussel, rec. des tailles.
Pierre Ribet.
François Boudet, bourgeois.

(1) Le 29 août 1559, le roi François II, confirmant des lettres de Catherine de Médicis, réduisit le nombre de *quatre echevins à trois*.

1584.

Jean Pascal, bourgeois et march.
Gaspard Enjobert, receveur-général des tailles.
Gaspard du Fresne.

1585.

Balthazard Trottier.
Paul de Brion, châtelain de Gerzat.
Blaise Jarghaud.

1586.

Florin Augier, sieur des Salles.
Jean Boudet, bourgeois.
Jean Peghoux, bourgeois.

1587.

Etienne Vangon, avocat du roi.
Claude Saulnier, juge des marchands.
Annet Rigoulet.

1588.

Pierre de Fretat, sieur de la Deyte, élu en l'élection.
Etienne Dubois.
Antoine Meusnier-Minard.

1589.

Claude Pascal, lieutenant-particulier en la sénéchaussée et siége présidial.
Antoine Esparvier, juge des marchands.
Guillaume Mége.

1590.

Etienne Nicolas, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial.
Etienne Vachier, trésorier payeur de la gendarmerie.
Paul Tissandier, receveur-général des finances.

1591.

Antoine Antoine élu en l'élection.
Bremond Roussel, rec. des tailles.
Gabriel Gayte, sieur de Nohannent.

1592.

Guillaume Enjobert, receveur-général des finances.
Gaspard du Fresne.
Thomas Boudet, bourgeois.

1593.

Balthazard Trottier, président en l'élection.
Jean Saulnier, receveur du taillon.
Jean Tissandier, receveur des consignations.

1595.

Claude Pascal, sieur de Mons, lieutenant-particulier en la sénéchaussée.
Etienne Déségaux, seigneur de Tournebise.
Victor Bégon, bourgeois.

1596.

Etienne Vachier, trésorier-payeur de la gendarmerie.
Jean Maugtin, avocat.
Claude Garrel, bourgeois.

1597.

Brémond Roussel, receveur des tailles.
Etienne Pascal, bourgeois.
Pierre Augier, bourgeois.

1598.

Guillaume Fontfreyde, receveur des tailles.
Pierre Bonnafos, bourgeois.
Jacques du Fraisse, marchand.

1599.

Jules Durant, lieutenant particulier en la sénéchaussé.
Gilbert de Brion, bourgeois.
Jean Bourner, procureur, châtelain de Beaumont.

1600.

Antoine Ribeyre, receveur des tailles.
Antoine Meunier-Minard, bourgeois.
Hugues de Bort.

1601.

Balthazard Trottier, président en l'élection.
Antoine Pascal, receveur-général du taillon.
Antoine Céberet, bourgeois.

1602.

Jean de Closanges, avocat et bailli des terres du chapitre cathédral.
André Delaire, receveur des décimes.
Gabriel Paye, marchand.

1603.

Isaac Vachier, conseiller au présidial.
Hugues Poisson, sieur de Durtol.
Géraud Varaigne, procureur.

1604.

Jacques Ferrier, receveur-général des décimes.
Jean de Brion, marchand.
Paul Bourner, marchand.

1605.

François Savaron, procureur du roi au présidial.
Annet Laville, procureur.
François Fortias, bourgeois.

1606.

Pierre Bonnafos, président en l'élection.
Victor Bégon, bourgeois.
Etienne Meyrand, procureur.

1607.

Jean Begon, conseiller du roi à la sénéchaussée et au présidial.
Guy Durant, sieur de Pérignat, receveur général du taillon.
Michel Girard, greffier en la juridiction consulaire.

1608.

Guillaume FONFREYDE, receveur des tailles.
Pierre AUGIER, sieur des Salles.
Abraham GASCHIER, avocat.

1609.

Robert ENJOBERT, lieutenant-assesseur à la sénéchaussée.
Claude ROUSSEL, sieur de Leyrenoux, receveur des tailles.
Bertrand MAUGUIN, bourgeois.

1610.

Hugues GRANET, élu.
Jacques DU FRAISSE, marchand, bourgeois.
Bertrand DURAND, imprimeur.

1611.

Jules DURANT, lieutenant particulier à la sénéchaussée et au présidial.
Jean DE CLOSANGES, avocat, bailli du chapitre cathédral.
Jean GONTARD, sieur de l'Etang, receveur des tailles.

1612.

Pierre DE FRETAT, élu.
Etienne PASCAL, bourgeois.
Jacques CHARDON, avocat.

1613.

André DE LAIRE, élu.
Jean ENJOBERT, contrôleur ordinaire des guerres.
Antoine NUGIER, chirurgien.

1614.

Etienne TROTTIER, élu.
Guillaume MARTAN, marchand.
Michel PONSSON-RISOT, marchand.

1615.

Gilbert DE BRETANGES, lieutenant-criminel en la sénéchaussée.
Victor BEGON, marchand.
Antoine SAVARON, bourgeois.

1616.

François SAVARON, procureur du roi à la sénéchaussée et au présidial.
Etienne DALMAS, sieur de Montdésir, bourgeois.
Jean DU FRAISSE, marchand.

1617.

Jean SAVARON, seigneur de Villars, président et lieutenant-général en la sénéchaussée et au présidial.
Bertrand MAUGUIN, bourgeois.
Bertrand DURAND, bourgeois et imprimeur.

1618.

Paul BOURNET.
François AUGIER, secrétaire de la chambre du roi
Amable REYNAUD.

1619.

André BEAU, élu.
Guillaume SÉNÈSE, receveur des décimes.
Jean PEGHOUX, bourgeois.

1620.

François LE COURT, seigneur de Montdory, président en l'élection.
Annet LAVILLE, avocat.
Amable MONTORCIER, marchand.

1621.

Jean VANGON, avocat du roi à la sénéchaussée.
Barthelmy BOURLIN.
Jean BROQUIN.

1622.

Claude BROE, lieutenant-général en l'élection.
Pierre ROUSSEL, recev. des tailles
Etienne CHEVERLANGES, marchand.

1623.

Pierre LE COURT, seigneur de Vazeilles, conseiller au présidial
Annet DURANT, élu.
Gilbert NUGIER, apothicaire.

1624.

Etienne PASCAL, élu.
Jean REDON, receveur des décimes.
Jean PÉRIER, receveur-payeur des gages des offices du présidial.

1625.

Jean BÉGON, élu.
Guillaume LAGAYTE, substitut du procureur du roi en l'élection.
François REYNAULD, bailli des terres de l'abbaye de Saint-André.

1626.

Antoine TROTTIER, conseiller au présidial.
Blaise ROCHETTE, receveur-général du taillon.
Pierre BRUN, marchand.

1627.

Blaise PASCAL, conseiller au présidial.
Florin ROUSSEL, élu.
Jean BOURLIN, marchand.

1628.

Annet BOUCHARD, conseiller au présidial.
Pierre DESFARGES, bourgeois.
François LABORIEUX, secrétaire de Monseigneur l'évêque.

1629.

Etienne POISSON, conseiller au présidial.
Antoine DU FRAISSE, receveur des tailles.
Pierre CHAULIAGUET, procureur.

1630.

Gilbert TROTTIER, assesseur en l'élection.
Bertrand VIGIER, marchand.
Michel ASSOLENT, greffier au présidial.

1631.

Michel POISSON, seigneur de Bartol. lieut. particulier en l'élection.
Jean VIGIER, marchand.
Jean EMERY, procureur.

1632.

Etienne VACHIER, président en l'élection.
Jean DALMAS, avocat.
Pierre DE BRION, marchand.

1633.

Annet DURANT, lieutenant général de la sénéchaussée.
Claude PORTAL, procureur.
Mathieu PÉLISSIER, négociant.

1634.

Jean VACHIER, procureur à la sénéchaussée et au présidial.
Toussaint MIGE, greffier en chef de l'élection.
Nicolas GROSLIER, marchand.

1635

Gérard CHAMPFLOUR, conseiller à la cour des aides.
Michel DU FRAISSE, élu.
Jean GARNAUD, marchand.

1636.

Claude BARDIN, conseiller au présidial.
Jean BOUDET, bourgeois.
Gilbert BRUNEL, marchand.

1637.

François NUGIER, conseiller au présidial.
Thomas LAVILLE, élu
Pierre LE RICHE, avocat.

1638.

Henry GASCHIER, avocat du roi au présidial.
François CHAUSSEYRAS, bourgeois.
Charles MONTCHOZON, orfèvre

1639.

Benoit BROE, second président en l'élection.
Pierre BRUN, receveur des gages à la cour des aides.
Antoine BLONDEL, greffier audiencier.

1640

Antoine RIBEYRE, seigneur d'Opmne, lieutenant général au présidial.
Jean NOELAS, procureur du roi en l'élection.
Jean LA PORTE, marchand.

1641.

Antoine BLAU, conseiller au présidial.
Robert PEGHOUX, élu.
Gabriel LADEVIE, procureur.

1642.

Antoine GIRARD, seigneur de la Bournat, conseiller à la cour des aides.
Pierre BENOIT, receveur des tailles.
Michel BOURLIN, marchand.

1643.

Martin PASCAL, conseiller à la cour des aides.
Imbert NEYRON, élu.
Etienne GARREL, marchand.

1644.

Pierre DURANT, lieutenant-particulier en la sénéchaussée et au présidial.
Martin BOURLIN, marchand.
Jean DOMAT, bourgeois.

1645.

Jacques MONTORCIER, président en la cour des aides.
Guillaume BONTEMPS, greffier en la juridiction consulaire
Claude SAVIGNAT, marchand.

1646.

Jean ROCHON, conseiller au présidial.
François ANDRIEU, avocat du roi en l'élection.
Pierre TISSANDIER, marchand.

1647.

Florin PÉRIER, seigneur de Bien-Assis, conseiller à la cour des aides.
Jean BOUCHARD, assesseur en l'élection.
Pierre RUCHIER, marchand.

1648.

Gilbert ARAGONNÈS, conseiller du roi, lieutenant-criminel en l'élection.
Guillaume DU FRAISSE, bourgeois.
François BOURLIN, marchand.

1649.

Jean VIGERAL, conseiller du roi en la sénéchaussée.
Lambert CUSSAT, procureur.
Antoine MORANDON, bourgeois.

1650.

Guy BOUCHARD, conseiller du roi en la sénéchaussée.
Mathieu PÉLISSIER, seigneur de Féligonde
Guillaume CEYSSAT, bourgeois.

1651.

François GRAS, avocat-général en la cour des aides.
Pierre DU FRAISSE, marchand.
Pierre DE LEYMERIE, procureur.

1652.

Jean CHAMPFLOUR, élu.
Pierre GRIMAUD, recev. des tailles.
Benoit VILLOT, procureur.

1653.

Jean LAVILLE, seigneur de la Tour-Fondue, conseiller du roi en la sénéchaussée.
Charles LAVILLE, avocat en parlement.
Jacques PROPHÈTE, greffier en la sénéchaussée.

1654.

Jean POTIÈRE, avocat du roi en l'élection.
Pierre BECHOT, avocat.
Florin PÉRIER, marchand.

1655.

Pierre REDON, conseiller du roi en la sénéchaussée.
François SAULNIER, receveur des tailles.
Denis CHAULIAGUET, procureur.

1656.

Jean REDON, seigneur du château de Messeix, conseiller du roi en la cour des aides.
François ENJOBERT, sieur de Martillat.
Pierre DU FRESNE, marchand.

1657.

Jean CHAMPFLOUR, lieutenant-particulier en la sénéchaussée.
Etienne MATHIEU, élu en l'élection d'Aurillac.
Thomas MOSNIER, marchand.

1658.

Jean LE COURT, seigneur de Vazeilles, conseiller du roi en la sénéchaussée.
Guy MARITAN, avocat en parlement.
Gervais CONCORDANT, marchand.

1659.

Jean DE LAIRE, président à la cour des aides.
Gilbert BOMPART, avocat en parlement.
Gilbert BRUN, marchand.

1660.

Gabriel DE FREYDEFONT, conseiller du roi en la sénéchaussée.
Etienne BOEUF, élu en l'élection de Riom.
Claude JOUVENCEAU, marchand.

1661.

Pierre DURAND, conseiller du roi, visiteur général des gabelles.
Jean ANDRÉ, avocat en parlement.
Antoine CHEVERLANGES, bourgeois.

1662.

François PÉLISSIER, conseiller et avocat du roi en la sénéchaussée.
Gaspard MALLET, élu en l'élection de Brioude.
Jean MONTORCIER, marchand.

1663.

François VIGIER, conseiller du roi en la sénéchaussée.
Gilbert GALOUBIE, avocat.
Antoine DE PREUX, procureur.

1664.

Jean DOMAT, avocat du roi en la sénéchaussée.
Michel BONNEFOY, avocat.
Sébastien GALAIX, marchand.

1665.

Pierre MÈGE, conseiller du roi en la sénéchaussée.
Antoine MATHAREL, receveur des consignations.
Etienne DU FRAISSE, marchand.

1666.

Etienne DALMAS, commissaire des guerres.
Antoine NEYRON, seigneur du Buisson.
Philibert MARESCHAL, maréchal.

1667.

François DURANT, seigneur de Peyrignat, conseiller à la cour des aides.
Géraud CÉBERET, payeur des gages des officiers en l'élection.
Robert DE BRION, avocat.

1668.

Jean GASCHIER, lieutenant-général criminel.
Guy POTIÈRE, bailli de Montrognon et de Chamalières.
Antoine JULIEN, bourgeois.

1669.

Annet LAVILLE, seigneur de la Rochette.
Robert BOURLIN, procureur.
Jacques VASSADEL, orfèvre.

1670.

Thomas BLAU, seigneur de l'Estang.
Jean JADON, avocat.
Mathurin DE VINCENT, bourgeois, seigneur de Thède et de Paredon.

1671.

Joseph GIRARD, seigneur de la Bournat, conseiller à la cour des aides.
Martin BRUNEL, bourgeois.
Guillaume DEYDIER, marchand.

1672.

Pierre DE FRETAT, écuyer, avocat du roi au présidial.
Claude FOURNIER, avocat en parlement.
Martial DAVID, marchand confiturier.

1673.

Jean TAILLANDIER, seigneur de Sollaignat.
Louis BRUSLON, procureur.
Jean GEBELIN, orfèvre.

1674.

Géraud TERNIER, avocat.
Gilbert VILLOT, avocat.
Gilbert BRUN, bourgeois.

1675.

Gabriel NEYRON, seigneur de la Roche, lieutenant-assesseur au présidial.

Michel Moranges, avocat.
Guy Julhien, seigneur de la Borie, avocat.

1676.

Pierre Dalbignat, élu.
Blaise de Benoit, marchand.
Imbert Véron, greffier en chef de la juridiction consulaire.

1677.

Pierre Pascal, écuyer, seigneur du Montel, procureur du roi au présidial.
Etienne de Lespine, bourgeois.
Jean de Jeuneshommes, marchand.

1678.

François Savaron, seigneur de Sarcenat.
Michel Arnaud, marchand.
Jean Molles, bourgeois.

1679.

René Guerrier avocat.
Claude Savignat, marchand.
Hugues Guiot, marchand.

1680.

Amable Montorcier, seigneur de Villars, conseiller du roi en la sénéchaussée.
Annet Portal, avocat.
Jean Girard, jeune, banquier.

1681.

Antoine Bompart, seigneur de St-Victor, avocat en parlement.
Pierre de Fontenilhes, bourgeois.
Guillaume Belaigue, marchand.

1682.

Michel André de Saint-Mesmin, avocat en parlement.
Antoine Cassière, procureur en cour.
Antoine Mallet, marchand.

1683.

Pierre Bourlin, avocat.
Antoine Cheverlanges, avocat.
Jacques Chamalière, procureur.

1684.

Claude de Laire, avocat.
Michel Guérin, receveur des consignations.
Jean Cortigier, marchand

1685.

François Dufour, seigneur de Vernol, conseiller du roi au présidial.
Antoine Bourlin, avocat.
Pierre Massis, marchand.

1686.

François Fabre, avocat en parlement.
François Bouchard, seigneur de Pressaigne.
Pierre Reynaud, procureur.

1687.

Jean-Baptiste de Laire, conseiller, avocat du roi en la sénéchaussée.
Nicolas Bernard, marchand.
Antoine Borye, procureur.

1688.

Jean de Laire, conseiller au présidial.
Antoine Brunel, avocat.
Pierre Savignat, marchand.

1689.

Jean Redon, conseiller au présidial.
Claude Favard, avocat
Jean Cousty, l'aîné, marchand.

1690.

Pierre Périer, avocat.
Etienne Majour, marchand.
Pierre Taphanel, procureur.

1691.

Charles Chantelou, médecin.
Martial Concordant, marchand.
Etienne Bourlin, procureur.

1692.

Jean de Freydefont, écuyer, président au présidial.
Guy Julien, seigneur de la Borye.
Etienne du Fraisse, bourgeois.

1693.

Les mêmes qu'en 1692.

1694.

Charles Vassadel, élu.
Guillaume Deydier, bourgeois.
Antoine Borye, procureur.

1695.

Charles Vassadel, élu.
Jean Bourlin, avocat.
Martial Concordant, marchand, bourgeois.

1696.

Les mêmes qu'en 1695.

1697.

Claude Favard, conseiller, assesseur en l'élection.
Michel Molles, avocat.
Antoine Mallet, marchand, bourgeois.

1698.

Les mêmes qu'en 1697.

1699.

Claude Favard, conseiller, assesseur en l'élection.
Etienne Bourlin, procureur.
Etienne David, marchand, bourgeois.

1700.

Jean Peghoux, avocat.
Martin Terringaud, apothicaire.
Pierre Guyot, marchand confiturier.

1701.

Pierre Guyot, avocat.
Jacques Tiollier, procureur en cour.
Pierre Groslier, apothicaire.

1702.

Jean Potière, avocat.
Louis Girard, marchand, bourgeois.
Benoit Massis, procureur.

1703.

Etienne Fournier, avocat, recev. des épices en la cour des aides.
Antoine Cassière, procureur.
Ligier Tamen, marchand, bourgeois.

1704.

Martin Brunel, avocat.
Annet Bergounioux, marchand.
Angélique Bourlin, procureur.

1705

Martin Brunel, avocat, nommé d'office par M. *Le Blanc*, intendant.
Antoine Neyras, orfèvre.
Etienne Bergounioux, fils aîné, marchand, acquéreur de l'office de 3e échevin en titre.

1706.

Girard Blau, fils, avocat.
Pierre Bernard, procureur.
Etienne Bergounioux, échevin en titre.

1707.

Etienne de Varennes, avocat.
Antoine Besson, marchand, bourgeois.
François Faye, greffier au présidial, nommé 3e échevin à la place d'*Etienne Bourgounioux*, dont la charge a été remboursée, par assemblée du 13 février 1707.

1708.

Jean Paulet, avocat.
François Pyrent, march. drapier.
Girard Tronchon, bourgeois.

1709.

Antoine Julien, avocat.
Hubert Ardilhon, marchand, bourgeois.
François Vigeral, procureur.

1710.

Pierre Mazuel, avocat.
Antoine Grollier, procureur.
Jean Queyriau, marchand, bourgeois.

1711.

Gilbert Delaire, avocat.
Joseph Rolland, marchand, bourgeois.
Jean Gaultier, procureur.

1712.

Jean Laville de Rochefort, bourgeois notable.
Jean Ceyssat, bourgeois.
Pierre Girard, procureur.

1713.

Jean-Baptiste Rechignat, avocat.
Jean Dufaud, marchand, bourgeois.
Pierre Boutaudon, imprimeur du roi.

1714.

Gilbert Chamalière, avocat.
Nicolas Vazeilhes, marchand, bourgeois.
Jean Rome, procureur.

1715.

Bouchard, avocat.
Grimaud, procureur.
Jusseaume, orfèvre.

1716.

Tixier, avocat.
Jean Cousseyre, marchand, bourgeois.
Nicolas Bonnet, bourgeois.

1717.

Jean Bourlin des Tournelles, avocat.
Martial Mallet, marchand, bourgeois.
Jean Juge, marchand, bourgeois.

1718.

Molles, avocat.
Jean Maloet, apothicaire.
Gilbert Peghoux, greffier.

1719.

Bernard, avocat.
Quinssat, procureur.
François Chaix, bourgeois.

1720.

Sadourny, avocat.
Laville de Maniant.
Michel Charbonnier, marchand, bourgeois.

1721.

Nicolas Tarboichier, avocat.
Antoine Neyras, orfèvre.
Jean Gros, marchand, bourgeois.

1722

Chamaret, avocat.
Pierre Vazeilhes, marchand, bourgeois.
Martial Queyriau, marchand, bourgeois.

1723.

Jacques Vassadel, seigneur de la Chaud, avocat.
Jean Terringaud, apothicaire.
Etienne Duclaud, procureur.

1724.

Guy Montorcier-la-Charme, avocat.
Jean Ducrohet, marchand, bourgeois.
Jean Reynaud, procureur.

1725.

Joseph Bourlin, médecin, ci-devant procureur du roi.
Antoine Mallet, marchand, bourgeois.
Pierre Périer, procureur.

1726.

Laville du Bizard, bourgeois notable.
Verdier, procureur.
Claude André, l'aîné, marchand, bourgeois.

1727.

Jacques Sause, seigneur du Chauriat, avocat.
Guillaume Thiollier, procureur.
Etienne Charbonnier, marchand, bourgeois.

1728.

Jean-Baptiste Savignat, avocat.
Michel Madieu, procureur.
Jacques Beraud, marchand, bourgeois.

1729.

Nicolas Marnat, avocat.
Gabriel Tiallier, marchand, bourgeois.
Denis Imbert, procureur.

1730.

Bernard Tournadre, avocat.
Pierre-Paul Julien, procureur en cour.
Benoit Géraud, marchand, bourgeois.

1731.

Gilbert-Simon du Vernin, avocat.
Jean Fabre, greffier.
Martinet, marchand.

1732.

Gilbert-Simon du Vernin, avocat, continué par ordre de l'intendant ; confirmé par arrêt du conseil.
Jean-Baptiste Fouchier, bourgeois.
Laville, procureur.
Jacques Dalmas, marchand.

1733.

Bœuf, avocat.
Redon, marchand.
Chambon, bourgeois.
Annet Chirac, procureur.

1734.

Pierre-Paul Artauld, avocat en parlement.
Louis Emery, bourgeois.
Gilbert Fondary, procureur.
André Bompard, marchand.

1735.

Amariton, avocat en parlement.
Michel Thierry, marchand, bourgeois.
Verdier, bourgeois.
Jean Juge, fils, marchand, bourgeois.

1736

Barthomyvat des Paleines, avocat en parlement.
Dufaud, marchand, bourgeois.
Chambon, bourgeois.
Peghoux, bourgeois.

1737.

Cheverlanges, avocat.
Croizier, bourgeois.
Villot, procureur.
Benoit Girard, marchand, bourgeois.

1738.

Dominique Manlhot, avocat, seigneur de la Jarrige.
Antoine Savignat, marchand, bourgeois.
Jacques Thiollier, procureur.
François Le Masson, bourgeois.

1739.

Mantaigue, avocat en parlement.
Gabriel Gras, bourgeois.
Henry Sauzet, procureur.
Claude Bérard, négociant.

1740.

Roddier, avocat en parlement.
Guillaume Petit, marchand, bourgeois.
Louis Chabrol, procureur.
Vincent Pourrat, marchand.

1741.

Pierre Tixier, avocat.
Amable Baillard, apothicaire.
Jean Bohet, procureur.
Guillaume Pascal, marchand.

1742.

Pierre Verdier-Latour, avocat.
Albaron, procureur.
Jean Tronet, marchand, bourgeois.
Fray, marchand, bourgeois.

1743.

Amblard, avocat.
Avdat, procureur.
Antoine Beatin, négociant.
Julien Dulin, marchand mercier.

1744.

Prévost, avocat.
Michel Pyrent, confiseur.
Antoine Léomy, procureur.
Chalvon, bourgeois.

1745.

Bonyol, avocat
Charles Jourdan, négociant.
Jean Marnat, négociant.
Chassaigne, procureur en cour.

1746.

Queylard, avocat.
Rollet, bourgeois.
Boyt, bourgeois.
Truchon, procureur.

1747.

Brunel, avocat.
Galiardon, procureur.

Antoine SOLIGNAT, marchand.
BAQUELIN, bourgeois de Montferrand.

1748.

GUERRIER DE PONTIGNY, avocat.
SABY, marchand.
VOZAINE, greffier en chef de police.
PAROUTY, marchand.

1749.

BANIER, licencié en droit.
Georges FOUGEROUSE, marchand.
François GRAS, bourgeois de Montferrand.
Joseph CHAUVASSAIGNE, procureur.

1750.

*Echevins d'honneur :*

Jean LE COURT DE SAINT-AIGNE, écuyer, seigneur de Montplaisir et Solignat, conseiller à la cour des aides.
Nicolas VAZEILHES, marchand, bourgeois.
VERDIER, procureur en cour.
ROLLET, bourgeois.

1751 (1).

Géraud DE FONTENILHES, conseiller au présidial.
Charles JOURDAN, marchand, bourgeois.
Claude ANDRA, l'aîné, marchand, bourgeois.
Annet CHIRAC, procureur.

1752.

CHAZELÈDES, conseiller en l'élection.
Benoit GÉRAUD, marchand, ancien juge des marchands.
CHASSAIGNE, procureur.
François GRAS, bourgeois de Montferrand.

1753.

Les échevins de 1752 ont été continués par ordonnance de l'intendant *de la Michodière*, du 11 mai 1753, annexée à la minute de délibération, du 1er janvier 1753.

1754.

SADOURNY, avocat en parlement.
Jean-Baptiste FOUCHIER, bourgeois de Montferrand.
VILLOT, procureur.
Gilbert LAMOTHE, marchand et ancien juge.

1755.

DE CALDAGUÈS, président en la cour des aides.
BOYT, bourgeois.
Charles GROS, marchand, bourgeois.
VERDIER DE PAGNIAT, bourgeois.

1756.

BŒUF, avocat en parlement.
Guillaume PASCAL, marchand, bourgeois.
Antoine LÉOMY, procureur.
Martin FRAISSE, négociant à Montferrand.

1757

Claude CHAMARET, avocat en parlement.
Pierre BEILLE, marchand, bourgeois.
Jean-Baptiste SEGRET, bourgeois.
Hugues IMBERT, procureur à la sénéchaussée.

1758.

TOURNADRE, avocat en parlement.
GALHIARDON, procureur, décédé le 16 avril 1758.
Joseph-Bertrand JULHE, marchand bourgeois.
Antoine FRESSANGES, bourgeois.

1759.

TOURNADRE, avocat, continué.
Amable SOLIGNAT, marchand.
Antoine FRESSANGES, bourgeois, continué.
GAUTHIER, procureur.

1760.

AMARITON, avocat.
Antoine DE MONTORCIER, avocat.
Pierre-Nicolas SABLON, négociant.
Antoine SERTILLANGES, bourgeois.

1761.

LES MÊMES qu'en 1760.

1762.

Annet BARTHOMYVAT DES PALEINES, avocat en parlement.
Antoine DE MONTORCIER, avocat
Mathieu DULAC, apothicaire.
Louis TÉALLIER, procureur en cour.

1763.

LES MÊMES qu'en 1762.

1764.

Pierre TIXIER, avocat.
CHARBONNIER, marchand.
COTHON, bourgeois.
DOZIAS, bourgeois.

1765.

Jean-Baptiste GUERRIER, conseiller au présidial.
ARTAULD, avocat.
Michel CHARBONNIER, marchand.
CHARBONNIER, le jeune.

1766.

ARTAULD, avocat.
Michel CHARBONNIER, le jeune bourgeois
GROS-TERRINGOT, marchand.

(1) M. *de Caldagues*, président à la cour des aides, refusa la charge de premier échevin en 1751.

1767.

Artauld, avocat.
Gros-Terringot, marchand.
Amariton.
Jean-Pierre Chaudessolle, notaire

1768.

Jean-Pierre Chaudessolle, notaire.
Amariton.
Pierre Poisson de Lempdes.
Benoit Duvernin, doct.-médecin.

1769.

Pierre Poisson de Lempdes.
Benoit Duvernin, doct.-médecin.
Albo de Chanat.
Amblard, avocat.

1770.

Albo de Chanat.
Amblard, avocat.
Bouchard, procureur du roi en l'élection
Pierre Mallye, notaire à Montferrand.

1771.

Bouchard, procureur du roi en l'élection.
Pierre Mallye, notaire à Montferrand.
Amable Besseyre de Diane, lieutenant-criminel.
Jean Chassaigne, procureur.

1772.

Amable Besseyre de Diane, lieutenant criminel.
Jean Chassaigne, procureur.
Annet Jean Rechignat, conseiller au présidial.
Pierre d'Albiat, écuyer, seigneur de Pontcharrat.

1773.

Antoine Sertillanges, bourgeois.
Charbonnier.
J.-B.-Antoine Gros.
Jean Chassaigne, procureur.

1774.

Les mêmes qu'en 1773.

1775.

Les mêmes qu'en 1774.

1776

Les mêmes qu'en 1775.

1777.

Les mêmes qu'en 1776.

1778.

Les mêmes qu'en 1777.

1779.

Les mêmes qu'en 1778.

1780.

Les Mêmes qu'en 1779.

1781.

Antoine Sertillanges, bourgeois.
Jean Chassaigne, procureur.
Antoine Bergier, avocat.
Antoine Sablon, négociant.

1782.

Antoine Sertillanges, bourgeois.
Jean Chassaigne, procureur.
Antoine Sablon, négociant.
Tronet.

1783.

Les mêmes qu'en 1782.

1784.

Antoine Sertillanges, bourgeois.
Jean Chassaigne, procureur.
Tronet.
J.-B.-Antoine Gros

1785.

Les mêmes qu'en 1784.

1786.

Michel Monestier, docteur en médecine.
Etienne Bonarme.
Gros.
Falvard.

1787.

Les mêmes qu'en 1786.

1788.

Les mêmes qu'en 1787.

1789.

Les mêmes qu'en 1788.

## CHARGES MUNICIPALES VÉNALES

Par édit du mois de juillet 1690 et plusieurs autres successifs (août 1692, mai et août 1702, octobre 1703, janvier 1704, décembre 1706, juin 1707, mars 1709, avril 1710, janvier 1712), Louis XIV institua en titre d'office toutes les charges municipales et les rendit *vénales*, avec de beaux priviléges. Supprimés en 1717, comme « ayant causé beaucoup de désordres dans l'administration publique », tous ces offices furent rétablis, par un édit du mois d'août 1722, puis supprimés en 1724. La charge de maire ne fut acquise à Clermont, pour la première fois, qu'en 1694. La Révolution française supprima la vénalité des places.

## LISTE DES MAIRES DE CLERMONT.

JEAN-ANTOINE DE BONNET, premier maire . . . . . . . . . . . . . . . . 1694 ; mort en 1719

Seigneur de la Chabanne, maire perpétuel de Clermont et de la ville d'Ussel (Corrèze), lieutenant-général de la sénéchaussée de Ventadour. Fils de *Jean de Bonnet*, seigneur de la Chabanne, secrétaire du roi, maison couronne de France, intendant de la maison de Lévis-Ventadour et de *Marie du Coudert*. Il se fit pourvoir de sa charge de maire en 1694 ; mais cette charge, ayant été supprimée en 1717, fut subordonnée au remboursement que pouvaient faire les villes de la finance payée par les titulaires. La ville de Clermont préféra rembourser la somme de 21,821 livres, prix de la charge de M. de Bonnet de la Chabanne. Ce dernier se pourvut au conseil du roi, et, le 30 juillet 1718, obtint un arrêt qui le maintenait en possession. M. de Bonnet mourut le 27 août 1719, âgé de 65 ans. Il fut enterré dans l'église des Carmes de Clermont.

☞ En 1719, les charges de maire, lieutenant de maire, procureur du roi, secrétaire de ville, furent rétablies, moyennant finance.

ANTOINE DE BONNET . . . . . . 1720-1723

Fils du précédent. Seigneur de la Chabanne, lieutenant-général de la sénéchaussée de Ventadour. Reçu et installé maire en 1720 ; il était aussi maire d'Ussel (Corrèze). En 1752, il épousa *Gabrielle Fumat*, fille de François, bourgeois de Montaigut-le-Blanc, et de Catherine Desfarges. Il avait une sœur, *Anne de Bonnet*, mariée, le 20 avril 1728, à *Charles-Antoine Desrosiers*, chevalier, seigneur de Montcelet.

BERNARD. . . . . . . . . . . . . . 1723-1724

Toutes les charges municipales vénales ayant été supprimées en 1723, il en fut créé de nouvelles. M. *Bernard* acquit la charge de maire, qui fut de nouveau supprimée en 1724.

ANNET BARTHOMYVAT DES PALEINES . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1751

Il resta peu de temps maire. En 1751, sa charge fut remboursée par la ville de Clermont.

JEAN-BAPTISTE GUERRIER. . 1er janvier 1766-1769.

Doyen des conseillers du présidial. Il entra en fonctions, comme maire, le 1er janvier 1766.

ANNET BARTHOMYVAT DES PALEINES qui précède. . . . . . . . . . . . . 1769-1772

Avocat. Installé le 1er janvier 1769 ; abdique tacitement en 1772 ; mort à Clermont, le 5 novembre 1783, âgé de 78 ans.

PIERRE TIXIER, avocat . . . . . . 1777-1780

Subdélégué de l'intendant d'Auvergne. Installé à la fin d'août 1773.

GUILLAUME DU FRAISSE DE VERNINES . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1780-1786

Avocat général à la cour des aides de Clermont ; seigneur de Vernines et de Pessades ; mort le 29 mars 1789.

LOUIS-ANNE REBOUL, écuyer; seigneur de Villars . . . . . . . . . . . . . . . . 1786-1790

Ancien lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont. Dernier maire.

## LISTE DES LIEUTENANTS DE MAIRE (1).

DENIS-HENRI BRIANT. reçu le 5 janvier 1704-1717.

Receveur des tailles à Clermont en 1710. Fils de *Charles Briant*, bourgeois de Paris. Il épousa à Clermont, le 4 octobre 1707, *Amable Redon*, fille de Jean, trésorier de France à Riom, conseiller au présidial de Clermont, et de Michelle Guérin.

NICOLAS VAZEILHES. . . . . . 1773-1778

PIERRE TIXIER, avocat en parlement . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1780-1786

PIERRE-FRANÇOIS-BAZILE BELLAIGUE . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1786-1790

Dernier lieutenant de maire. De la famille *Bellaigue de Bughas*.

**PROCUREURS DU ROI.** — *Robert Cordier*, 1695 ; *Jean-Baptiste Labat*, reçu en 1723 ; *Artaud*, 1762 ; *Antoine Bergier*, avocat, 1788.

(1) Cette charge fut créée en 1702.

**AVOCAT DU ROI.** — *Etienne Charbonnier*, reçu en 1723.

**SECRÉTAIRES DE VILLE.** — Me *Annet Reynaud*, reçu en 1690; il se démit de ses fonctions en 1708; *Blaise Barthomyvat des Paleines*, avocat, 1708; il obtint de nouvelles provisions en 1723; *Vincent Cellier*, reçu secrétaire de ville et greffier en chef en 1744, mort le 3 février 1761; c'est une chose digne de mention que la quantité incroyable de registres concernant la municipalité qu'écrivit cet infatigable fonctionnaire; il jouissait d'une grande considération. « J'aime, dit M. *Mazure*, dans son *Inventaire des Archives de la ville de Clermont*, à rendre à la mémoire modeste et oubliée de M. *Cellier* un hommage rétrospectif. » *Jean-Pierre Chandessolle*, notaire royal, était secrétaire de la ville de Clermont, en 1761; il lui fut accordé la permission, en cette année, de porter la robe de damas violet, comme les échevins, dans les cérémonies publiques.

## HOTEL-DE-VILLE

Clermont n'a possédé aucun *hôtel de ville*, jusqu'en 1484. Nos évêques s'y étaient constamment opposés, croyant, par ce moyen, affaiblir les libertés communales de notre cité.

Les habitants de Clermont s'étaient déjà assemblés, en 1250, dans la chapelle de Saint-Barthelmy, servant alors à l'hôpital du même nom, au-dessous de l'église Saint-Pierre, dans la rue qui porte le nom de Saint-Barthelmy. Là, ils avaient formé une confrérie, sous le nom de *l'hôpital juré*, qui fut supprimée en 1251, par arrêt du parlement de Paris. En 1284, les délibérations municipales portent le nom d'*actes de chapelle*, parce qu'elles étaient prises dans la chapelle de Saint-Barthelmy. Nous pensons que ce dernier oratoire avait été bâti en partie par la ville, et que c'est en vertu de cette origine que les citoyens se réunissaient dans son enceinte. Nous savons, qu'à cette époque, l'hôpital de Saint-Barthelmy, auquel servait cette petite chapelle, appartenait au chapitre de la cathédrale de Clermont. On sait aussi que ces assemblées étaient sous la surveillance des officiers de l'évêque et que le prélat en permettait ou refusait la tenue.

En 1364-1393, nous trouvons les citoyens de Clermont réunis en la *chapelle des Pauvres de Notre-Dame de Clermont* (la chapelle de Saint-Barthelmy), après avoir été prévenus *à son de trompe*. En 1410, c'est encore dans cette chapelle que les Clermontois se rassemblent.

En 1432, une *assemblée* dite *de chapelle*, était convoquée dans la maison des hoirs de *Guillaume Gayte*. Le 5 avril 1444, qui était le jour de Pâques, considéré alors comme le commencement de l'année, la nomination des élus eut lieu dans la cathédrale, en la *chapelle des chevaliers*. En 1480, lorsque le roi Louis XI accorda à la ville de Clermont le droit de consulat, les réunions municipales furent faites à *l'hôtel de Boulogne* (le palais de Boulogne), appartenant alors à *Louis Ier de Bourbon*, comte de Clermont, qui louait une vaste salle de cet édifice aux habitants de Clermont. Sitôt que l'évêque de Clermont (le cardinal *de Bourbon*) eut obtenu l'annulation de la charte de commune, accordée par Louis XI, ce qui eut lieu en 1484, les Clermontois quittèrent l'hôtel de Boulogne pour aller tenir leurs réunions dans une maison louée à *Durand Crespat*, seigneur de Durtol; mais cette résolution n'était que provisoire. En effet, par acte du 3 août 1484, la commune de Clermont, représentée par ses trois consuls : *G. de Bort*, *Martin Celme*, *Jacques Guigon*, acheta à Me *Michel Court*, élu pour le roi à Cannes, et à ses frères *Jehan Court* (1), et « mes-

(1) Ce *Jehan Court* est qualifié *bourgeois d'Herisson, en Bourbonnais*, en 1488.

sire » *Gilbert Court*, prêtre, ainsi qu'aux héritiers de feu *Pierre Court*, et de *Barthelmy Court*, neveux de *Michel* et de *Jehan Court*, qui précèdent, une vaste maison située près du palais de Boulogne. Le prix de la vente fut de 1200 livres (66,000 francs de notre monnaie) (1). Cette maison était arrivée aux héritiers *Court* sus-nommés, par le décès de *Jacques de Nopces*, riche bourgeois de la ville, dont un ancêtre, *Barthelmy de Nopces*, était trésorier et receveur général du bas pays d'Auvergne, en 1389. Le 6 mars 1485, les héritiers Court, voulant être payés, la ville répondit qu'ils le seraient lorsqu'ils auraient satisfait à la teneur de l'acte de vente (2). Le 30 janvier 1487, *Hugues Guérin*, procureur au Châtelet de Paris, écrivit aux consuls touchant la cinquième partie de la somme qui était déposée pour la précédente acquisition. La ville fit alors entreprendre de grandes réparations à la maison provenant des enfants *Court*, afin d'en faire son hôtel de ville. Ces réparations duraient encore en 1487. Pendant ce temps-là, les assemblées municipales avaient lieu dans la chapelle de Saint-Barthelmy et l'hôtel de Boulogne (3).

Nous avons quelques détails sur notre ancien hôtel de ville, acquis en 1484. C'était une maison très-grande, située à deux pas de l'hôtel de Boulogne. Dans ses dépendances, était comprise une grange, mentionnée en 1487-1493 (4) ; il y avait aussi un jardin (5). L'hôtel municipal possédait une grosse tour; il était orné de treilles. Les fenêtres à meneaux de la chambre du conseil étaient décorées de verrières (vitraux) que les consuls avaient fait doubler, en 1487, par un peintre-verrier nommé *Guillaume Grynet ;* dans cette salle, se voyaient les armes du roi et celles de la ville, placées en 1484. Au milieu d'une cour de l'hôtel, un puits fournissait de l'eau aux besoins journaliers (6).

En 1489, un tremblement de terre lézarda la tour de l'hôtel de ville et endommagea sa toiture. La ville s'empressa de la faire couvrir, pour ne pas exposer à la destruction les archives et le salpètre que l'on y conservait. Ce tremblement de terre avait aussi lézardé la salle du conseil et détruit en partie la toiture de l'édifice.

L'hôtel de ville n'était sans doute pas terminé en 1492 ; car les délibérations municipales étaient alors prises dans l'hôtel de Boulogne.

L'inventaire des archives de la ville, fait en 1498, par *Étienne Merchadier*, se termine par le précieux détail des meubles servant alors à notre vieil hôtel de ville. Voici ce document :

## INVENTAIRE DES MEUBLES DE L'HOTEL-DE-VILLE DE CLERMONT, EN 1498.

« 1° Dans la *Chambre du Conseil :*

Un grand coffre, fermant à trois clefs et contenant les archives de la ville ;

Un petit coffre de chêne, fermant à une clef ;

Le coffre où sont les archives du pays, (du Tiers-État de la Basse-Auvergne), fermant à trois clefs ;

Un banc fourny de chesne, sans barre ;

(1) *Archives municipales de Clermont* ; — Dulaure, *Description de l'Auvergne*.

(2) *Registres consulaires de Clermont*.

(3) En 1487, *Jean Blondeau*, marchand, reclamait à la ville le payement du loyer d'une salle de l'hôtel de Boulogne.

(4) Le 16 mai 1487, *Barthelmy de Nesson*, élu en l'élection, proposa de louer cette grange, pour servir d'auditoire aux magistrats de l'élection. (*Registres consulaires.*)

(5) Ce jardin, appelé *le parterre*, existait encore en 1760.

(6) Ce puits est mentionné en 1487.

Un *couloyr* en sappin, servant de table, couvert d'un drap perse :

Un dressoir de chêne ;

Deux *grans* de sappin ;

Six quartes d'estaing, tenant chacune trois pintes, faictes de façon de *cymaises*, aux armes de la ville ;

Cinq quartes d'estaing, faictes de façon de *cymaises*, aux armes de la ville, tenant chacune une quarte ;

Deux *cymaises* d'estaing, faites à ladite façon et aux armes de ladite ville, tenant chacune troys chopines ;

Une *foude flagelière de cherbe ;*

Un cent de *jets* (flèches) ;

Certaine quantité de chauches tixées dans un *cabas* de resin :

Une *ferrie* de *reyrial* (vitrail) ou fenestre, et plusieurs patênes de fer ;

Ensemble un rauchal de feulhes de fer-blanc où lesdites *chauches, trippes*, ferril et patênnes et *rauchal* sont dans le passage des retraits.

Deux *chauffeulx* (chenets) de fer qui sont à la cheminée de ladite chambre ;

2° Dans la *chambre haulte* (chambre du premier étage) :

Cette chambre renfermait des armes et armures que nous donnons à l'inventaire de l'arsenal.

3° Dans la *grade salle basse* ;

Un grand coffre de chêne, fermant à trois clefs ; ledit coffre de la longueur de huit pieds :

Un grand banc de chêne, à *doussiel* (dossier) tout *clouzonné* (cloisonné), auquel a un autre armoire ou coffre fermant à clef ; ledit banc de la longueur de quatre brasses estant à *la galerie* (au passage) ;

Un timbre estant en ladite *gallerie*, où sont *les armes du Roy, environnées de chappelet de l'ordre* (l'ordre de Saint-Michel) ; et les armes de la ville auxquelles on a escript : *pour abre gén* (pour arbre généalogique (1) ;

*Item*, se trouve en ladite *chambre haute*, en un coffre et placé dans un étui de sappin, une *chasuble* de taffetas violet, pleine de souleils, (en taphetas violet semé de soleils) et aux armes de la ville de Clermont ; laquelle appartient à ladite ville ;

Plus deux pièces de taphetas blanc pour faire une autre chasuble avec deux bandes de taphetas violet, pour faire les *orfraies* (2) de ladite chasuble et une pièce de bouqueron pour la doubler. »

En 1552, la reine Catherine de Médicis, dame de Clermont, accorda aux habitants de cette ville le droit d'avoir une *maison de ville* avec « canons, poudres, salpêtre, bâtons d'armes et autres objets », comme les principales villes du royaume.

En 1608, du temps de Savaron, le secrétaire du Tiers-État du bas pays d'Auvergne habitait l'hôtel de ville.

Pendant la Révolution française, et le 23 août 1791, la partie de l'hôtel de ville occupée par la cour des aides, fut vendue par erreur comme bien national ; la municipalité de Clermont en fit l'acquisition ; cette partie a été démolie en 1828.

En 1818, la ville de Clermont eut d'abord l'intention de transférer l'hôtel de ville dans l'ancien *hôtel de Chazerat*, dont elle résolut de faire l'acquisition, le 9 juillet de cette année, au prix de 60,000 francs ; elle songeait alors à réserver l'ancien hôtel de ville pour le tribunal de première instance ; mais ce projet n'eut pas de suites.

L'hôtel de ville actuel, construit avec une colonnade au premier étage, colonnade surmontée d'un fronton, a été commencé en janvier 1829, par l'aile septentrionale, sur les plans de

(1) Ce *timbre*, c'est-à-dire ce tableau, existait encore dans l'hôtel-de-ville en 1618 et très-probablement en 1789.

(2) *Orfraies*. Parements des chapes et des chasubles.

M. *Louis-Charles-François Ledru*, architecte du département du Puy-de-Dôme. La grande salle a été inaugurée, par un bal au profit des pauvres, le 25 janvier 1840. La première pierre de la maison d'arrêt, adjacent à ce monument, a été placée le 19 septembre 1823 ; celle du palais de justice le 28 décembre 1826. La construction de ces trois grands corps de bâtiments ne forme qu'un seul groupe. Jadis, le palais de la cour des aides, le présidial et l'hôtel de ville, situés sur le même emplacement, ne faisaient aussi qu'un seul corps de logis.

## ARCHIVES MUNICIPALES

Nos ancêtres comprenaient, mieux que nous, toute l'importance des archives. Leur soin allait jusqu'à les enfermer dans de grands coffres en bois de chêne et d'en faire dresser souvent des inventaires. Il est vrai que les priviléges d'une cité, ses lettres-patentes, ses chartes diverses conservaient, d'une manière incontestable, ses droits de foires, ses libertés communales, ses prérogatives de toutes sortes ; bien souvent aussi, le seigneur en exigeait l'exhibition ; mais il faut reconnaître que ce soin particulier, accordé aux archives, provenait surtout de l'amour de nos pères pour leur pays natal et l'honneur de leur cité. Il semble que l'anéantissement de leurs archives eût entraîné pour eux celui de la gloire de leur berceau. En cela, ils avaient bien raison ; les archives municipales sont de précieux jalons pour reconstruire les temps passés; les parchemins poudreux sont indispensables pour écrire l'histoire véritable de notre pays. Que d'hommes, célèbres en leur temps, seraient morts pour l'éternité, sans nos archives ! Combien de noms qui, jadis, brillèrent à la cour, dans l'armée, dans la magistrature, dans le clergé, sont mentionnés seulement dans une charte, sur un papier jaunâtre de l'hôtel de ville !

Au commencement du XIV^e^ siècle, les chartes et les priviléges de la ville de Clermont étaient divisés en deux parties, dont l'une au pouvoir des habitants ; l'autre était conservée dans une tour, dont le bailli de l'évêque avait la clef (1).

Le 17 décembre 1483, une délibération municipale décida d'ouvrir le coffre des archives concernant *les priviléges du pays* et d'en faire faire un inventaire par un ou deux notaires. On choisit les notaires *Sudre* et *de Montor*, qui dressèrent cet état de titres. Le 5 décembre 1484, on transféra, de la maison jadis louée par la ville à *Durand Crespat*, seigneur de Durtol, dans le nouveau bâtiment de l'hôtel de ville, tous les meubles de la municipalité, savoir : « un grand coffre, fermant à trois clefs, là où est tout *le trésor de la ville* (2), ou la plupart » ; on y transporta aussi l'artillerie ; le tout inventorié par lesdits notaires *Sudre* et *de Montor*. Il y avait aussi un grand coffre dans la maison d'*Antoine Chevillon*, où se trouvaient les titres et priviléges du pays, » c'est-à-dire les archives concernant les assemblées des États de la province : ce coffre fut également transféré à l'hôtel de ville. Nous avons vu précédemment que ces coffres faisaient partie des meubles de la *chambre du conseil*, en 1498.

Le deuxième inventaire de nos archives municipales fut fait en 1498. Il porte ce titre : « *Inventaire des lettres, titres, enseignements de la cité de Clermont, fait par nous, Étienne Merchadier, Jacques de Riom, Chaudon Curier, Antoine Mandonner et Vincent Pelut, commis par assemblée générale*

(1) Mazure, *Inventaire des archives municipales de Clermont*.

(2) *Registres des délibérations municipales*, année 1484.

*à charcher et faire inventaire desdits titres et enseignements qui sont en la maison de ladite ville, commencé par nous dessusdits, au meys (mois) de juing, l'an mil quatre cent quatre-vingt dix-huit.* » Cet inventaire, conservé aujourd'hui aux archives municipales, consiste en un petit regisre in-4° renfermant 269 feuillets écrits. Il fut terminé le 22 avril 1499. On y voit que les archives municipales et celles concernant les trois états de la province étaient alors conservées dans deux grands coffres en chène, placés dans la *chambre du conseil* de l'hôtel de ville, coffres fermant chacun à trois clefs. Les papiers et parchemins étaient soigneusement protégés par des sacs en toile, des boites ou des étuis en cuir.

Un nouvel inventaire, qui fait également partie de nos archives municipales, fut dressé par *George Bunyer*, avocat. Voici le titre qu'il porte : « *Inventaire général des titres, dons, octrois, privilleges, lettres, enseignements, comptes et comptereaux, délibératoire et autres pièces, qui sont dans les archives de la maison commune de la ville et cité de Clermont principale et capitale du pays d'Auvergne, fait par moi, George Bunyer, avocat à ce commis par délibératoire du conseil de la ville, du* 4 mars 1616 (suit le nom des échevins de l'an 1616) ; *ledit inventaire, commencé au mois de novembre audit an, en présence de Monsieur Robert Enjobert, commissaire du roi, lieutenant assesseur esdits sièges et conseiller de ladite ville, continué l'année présente* (1617) ; *à la confection dudit inventaire aurait assisté messire Me Jacques Ferrier, ci-devant conseiller du roi, receveur général des décimes, Antoine Savaron, Jehan Peghoux, bourgeois, et Amable Reynauld, notaire royal, conseiller de ladite ville et cité. Vérifié, clos et arrêté, le 8 juillet* 1617. Signé Bunyer. » Cet inventaire in-folio a 297 feuillets ; il est couvert en bazane.

Il paraît que lorsque *Bunyer* fit l'inventaire précédent (1616-1617), les archives municipales étaient alors placées dans une salle de l'hôtel de ville, appelée la *salle basse de Sarcenat*. Cette salle fermait à trois clefs.

*Jean Savaron*, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, notre illustre compatriote, a fait une copie autographe de l'inventaire de *Bunyer*, copie annotée de sa main et conservée dans nos archives municipales. C'est un petit volume in-4°.

En 1791, le local occupé par les archives à l'Hôtel-de-Ville fut vendu. On transféra ces dernières dans le bâtiment où est aujourd'hui le greffe. Pendant longues années les titres de notre cité furent abandonnés sans ordre, sans aucun soin, répandus pèle-mèle sur le sol, confondus avec des armes, des munitions, etc. Ils éprouvèrent des dégradations et des pertes nombreuses. En 1816, ils subirent un nouveau transfert ; le local qu'ils occupaient fut cédé au tribunal, pour y placer le greffe De nouveaux déménagements eurent lieu encore ; les archives furent descendues des combles de l'Hôtel-de-Ville pour être placées dans l'aile méridionale, au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment construit en 1829.

En 1818, M. *Bellaigue de Bughas* était chargé du classement de nos archives municipales. Le conseil municipal lui adjoignit, la même année, M. *Degeorge*. Le 29 novembre 1832, M. *Cariol*, maire de Clermont, proposa au même conseil de créer une place d'archiviste ; ce dernier devait être chargé de compulser les chartes, les documents divers de la mairie ; mais bien que cette proposition fût intelligente et utile, elle fut rejetée. Le 21 août 1838, le conseil municipal se décida à faire inventorier les archives de la ville ; le 20 novembre suivant, il traita avec M. *Marquis*, archiviste du Puy-de-Dôme, pour ce travail, qui ne fut pas entrepris. Le 10 février 1845, le même conseil décida que le classement des archives serait mis en adjudication et qu'il serait terminé en quatre années, que l'archiviste recevrait 500 francs d'appointements par an.

Il faut avouer que cette idée n'était pas heureuse. Nos édiles croyaient apparemment que tout le monde peut être paléographe, que le premier venu a le talent de faire un travail aussi difficile ; ils ignoraient sans doute qu'il faut des capacités spéciales et beaucoup d'érudition pour être bon archiviste d'une municipalité. Le préfet du Puy-de-Dôme se montra plus intelligent ; il refusa de mettre nos archives municipales en adjudication. Le conseil s'entêta, persista dans sa manière de voir et nomma une commission composée de MM. *Lizet*, *Poncillon* et *Rougane*, afin de se pourvoir contre la décision du préfet ; mais bientôt il reconnut son erreur ; le pourvoi n'eut pas de suites. Enfin, en 1848, un nouvel inventaire des archives municipales fut confié à M. *Mazure*, inspecteur d'académie et ancien professeur au lycée de Clermont (1). M. Mazure se mit à l'œuvre et donna des soins assidus à son travail pendant deux années (1848-1849) (2). Lorsque le classement et l'inventaire furent achevés, une délibération municipale, du 8 janvier 1849, chargea le savant inspecteur de faire la table de l'inventaire. Nous reviendrons bientôt sur ce travail. Peu de temps après, les archives furent de nouveau transférées dans une salle du 3e étage du bâtiment de la Bibliothèque où elles reposent aujourd'hui, ignorées de presque tout le monde. Le trésor historique de nos archives se compose actuellement :

1° Des archives municipales proprement dites, comprenant une série de registres des délibérations, de 1440 à 1789, avec quelques lacunes ; d'un grand nombre de liasses, dont plusieurs renferment des lettres autographes de presque tous les personnages célèbres de l'Auvergne et des hommes illustres de la France (lettres écrites à nos échevins) ; de registres de la capitation de la ville, de 1613 jusqu'en 1772, registres nécessaires pour nous faire connaître le mouvement de la population, celui de la propriété foncière et de l'impôt personnel ; de cartons renfermant des *monstres et revues*, faite, en Auvergne au XVIe siècles ; de documents nombreux sur les événements de la grande révolution à Clermont ; de cartons renfermant une foule de quittances des XIVe et XVe siècles, etc, etc.; — 2° de registres, titres et documents non classés concernant le Tiers-Etat des assemblées provinciales de la Basse-Auvergne ; — 3° des archives municipales de Montferrand non encore classées. Ces dernières archives étaient placées, au moment de la Révolution, dans une tour de l'église de Montferrand, en un *chartrier*. A cette époque, elles furent mises sous la garde des adjoints ou conseillers municipaux, et enfin entre les mains du sacristain. Pendant plusieurs années, ce dépôt resta abandonné sans vitres à la croisée, les portes ouvertes à tous les éléments de ruines. La pluie, les rats et surtout d'ignares dilapidateurs amoindrirent beaucoup ce dépôt historique. Une délibération du conseil municipal de Clermont, en date du 31 août 1840, décida de transférer ces archives à Clermont. Une autre délibération, du 15 mai 1844, concerne cette translation. Les choses en étaient là, lorsqu'en 1846, sur les instances réitérées d'un membre de la commission pour la conservation des monuments historiques, ce qui restait fut transporté à la mairie de Clermont. Le chartrier de Montferrand, s'il eût été placé sous la surveillance d'archivistes intelligents, était cependant dans des conditions exceptionnelles : son mobilier se composait de grands coffres en bois de chêne, très-longs et étroits, rangés le long des murailles et portant dans les deux bouts des traverses en bois fixées dans la muraille avec des crochets de fer. Ces coffres renfermaient les archives dans des sacs de toile, que plusieurs fragments d'étiquettes indiquent avoir été placées dans un ordre régulier. Ils portent

(1) Il était professeur à ce collége en 1821.

(2) Le conseil municipal de Clermont, ayant fait prendre connaissance de ce travail par une commission, vota des remercîments à M. Mazure, le 3 novembre 1848.

encore quelques étiquettes en magnifique écriture gothique, l'une, entr'autres, se rapportant aux franchises et priviléges de la ville.

Les archives municipales de Clermont conservent un intéressant *inventaire des archives de Montferrand*. Cet inventaire, fait vers l'année 1550, consiste en un volume grand in-4°, écrit sur beau velin et relié en bazane gaufrée.

« Il est regrettable, dit le savant archiviste du Puy-de-Dôme, M. *Michel Cohendy* (1), que la sollicitude qui inspirait à l'illustre cité (Montferrand), il y a trois siècles, des soins si précieux pour transmettre à la postérité les lettres de son ancienne splendeur, n'ait point été enfermée avec eux dans l'un des solides coffres de ces archives. Elle eût préservé beaucoup de ses nobles parchemins de la malheureuse destinée qui les a envoyés périr ignominieusement dans un four, comme couvre-chef d'un rustique pot de légumes. Triste rapprochement à faire, cette sollicitude, si active dans ces temps, loin de nous, où les lumières étaient peu répandues, semble avoir subi un décroissement progressif, en raison directe de la marche vers une époque de plus en plus éclairée ! »

Une partie spéciale des archives de Clermont portait jadis le nom de *trésor* (*thesaurus*). On sait que le *trésor* de nos cités renfermait les droits, les priviléges et les libertés de leurs habitants.

Ainsi que nous venons de le voir, le dernier inventaire des archives municipales a été fait, en 1848-1849, par M. *Mazure*, inspecteur d'académie. Ce travail, qui est composé de 192 feuillets écrits, sans compter la table alphabétique, forme un petit in-folio, dû à une plume savante qui, de temps en temps, lance, avec un style fleuri, des aperçus de haute philosophie. Toutefois, le plan de l'ouvrage nous paraît défectueux : il est, du reste, loin de correspondre à celui qui a été adressé, sous l'Empire, à tous les archivistes départementaux par S. E. le ministre de l'Intérieur. La ville de Clermont est donc obligée, dans un temps prochain, de faire dresser un nouvel inventaire par un paléographe de talent, historien en même temps, si cela est possible, ce qui lui permettra de prendre place à la suite de toutes les villes de France, qui l'ont déjà précédée, et ces villes sont nombreuses. Jusqu'ici, il faut le dire, l'administration municipale ne s'est guère mise en devoir de faire entreprendre un travail aussi intéressant, qui ferait la gloire de nos édiles ; notre municipalité, loin d'applaudir à la pensée ministérielle, laisse dormir dans l'oubli le vénérable trésor de son histoire. Nous faisons des vœux ardents pour que l'inventaire méthodique et raisonné des archives communales de Clermont-Ferrand soit rédigé au plus tôt, d'après le plan du ministre. Ce beau volume, une fois terminé, servirait aux érudits, à tous les hommes qui s'intéressent à l'histoire de notre pays ; il porterait une pierre à ce grand édifice de l'instruction publique, qui est complétement à faire dans notre patrie.

## ARMOIRIES DE CLERMONT

Nos villes anciennes ont de beaux fleurons à leur couronne, mais l'un de ceux auxquels elles tenaient le plus était celui d'avoir des armoiries. Le blason de nos cités figurait presque partout : sur les monuments, sur la porte de l'Hôtel-de-Ville, sur les fontaines publiques, les bannières,

(1) *Notice historique manuscrite sur les archives départementales du Puy-de-Dôme et les archives municipales de la ville de Clermont-Ferrand*. Cette notice nous a été obligeamment communiquée par son auteur.

les cloches, les manteaux de cheminée, les mesures pour les grains, les poids de ville, le coffre des archives, les registres des délibérations consulaires, etc. (1) On dirait que nos pères n'avaient rien de plus cher que ce noble écusson rappelant leurs franchises communales.

En l'absence de chartes, qui précisent l'origine des armoiries de la ville de Clermont, on n'a fait jusqu'ici que des conjectures ; quelques-unes nous paraissent pleines de vraisemblance.

Clermont porte aujourd'hui : *d'azur, à la croix de gueules, bordée d'or et cantonnée de 4 fleurs de lys d'or, une dans chaque canton.* Les tenants ou supports, d'après des gravures du XVIII^e siècle, sont *deux anges.* M. *Thévenot*, dans ses recherches sur les vitraux de la cathédrale de Clermont, a émis le premier une idée qui nous paraît probable. Ce savant cherche à découvrir l'origine de la croix de ces armoiries. La ville d'Auvergne avait le droit de battre monnaie sous les premiers rois capétiens. Cette cité eut aussi sa monnaie seigneuriale. Les comtes d'Auvergne, lorsqu'ils devinrent héréditaires, à la fin du IX^e siècle, y firent frapper monnaie. Un de ces puissants feudataires, Guillaume V, comte d'Auvergne, fit don de ce droit, en 1044, au chapitre de la Cathédrale. On voit sur ces monnaies, d'un côté, l'image de la Vierge à mi-corps et, au revers, une croix.

Les armoiries devinrent générales à l'époque des croisades aux XII^e et XIII^e siècles. La première croisade fut prêchée à Clermont en 1095. Clermont qui, très-probablement, prit la croix de sa monnaie pour emblème héraldique, choisit l'émail *de gueules*, en souvenir de la croix des chevaliers croisés, qui était rouge, et qui avait été adoptée dans nos murs lors de la première croisade. Le chapitre de la cathédrale, auquel appartenait le droit de battre monnaie, depuis 1044, prit aussi les mêmes armes, mais avec une Vierge à mi-corps pour cimier (celle de sa monnaie). Il faut donc rechercher sur les monnaies antiques de Clermont l'origine de ses armes ; du reste, d'autres villes de France sont dans le même cas : Marseille, Limoges et Grenoble. Personnellement, je suis persuadé que le blason de Clermont rappelle son ancienne monnaie et la croisade de 1095.

Cette croix *de gueules*, qui donne lieu à ces réflexions, a été, jusqu'au XVII^e siècle, peinte sur fonds d'*azur*. D'après les règles de l'art héraldique, elle était *cousue*, c'est-à-dire placée couleur sur couleur, ce qui est contraire à ces règles, ou ce qui est *à l'enquerre*, comme le disaient nos hérauts d'armes ; or, le *cousu* ou *l'enquerre* indique toujours un motif fort honorable. Il faut y voir, assurément, la première croisade, prêchée dans notre ville en 1095.

Quant aux *fleurs de lys*, accompagnant la croix, Clermont les possédait déjà en 1199. Savaron parle d'un sceau de cette année, apposé par la commune de Clermont, qui offrait d'un côté (sur le sceau) la Vierge avec les mots *Sancta Maria*, et sur le contre-seel une *fleur de lys*. En 1202, 1255, 1284, le même sceau est appendu à trois autres chartes ; ce sont les emblèmes de 1199 ; or, le sceau et le blason d'une ville portaient presque toujours des figures symboliques identiques. C'est donc bien à tort que, M. J. B. Bouillet (2) attribue au roi Henri IV la concession des

(1) Lorsque la ville de Clermont eut fait l'acquisition de son hôtel municipal, en 1484, elle y fit peindre ses armoiries et celles du roi, ainsi qu'il appert des registres consulaires. Elle fit aussi placer les mêmes armes, en 1489, au-dessus de la porte des Gras, lors de l'entrée solennelle de l'évêque Charles II de Bourbon. En 1487, *Guillaume Savaron* demande, dans une assemblée de ville, la permission de marquer, aux armes de Clermont, le papier qu'il faisait fabriquer à Chamalières. Le 26 février 1490, Clermont fit cadeau au nouvel évêque, *Charles de Bourbon*, qui avait pris possession de son siège en 1489, de douze boîtes de dragées ornées des armes municipales.

(2) *Tablettes historiques de l'Auvergne*, t. IV, p. 582.

fleurs de lys du noble écu de notre ville. Ces fleurs remontent au XII[e] siècle. Le bon roi *Henry* a donné la permission à nos échevins, en 1590, de porter une robe en damas violet et un chaperon en satin rouge, mais il ne s'est jamais occupé des armoiries de Clermont. Savaron commet aussi une erreur, lorsqu'il dit que St-Louis accorda ces armoiries (*la croix et les fleurs de lys*). Il parle d'une charte, qu'il ne cite pas, mais qui doit être celle du jugement rendu, en 1251, par la cour de parlement, jugement qui permettait aux citoyens de Clermont de se servir de leur sceau pour leurs procurations, ventes, obligations, etc.

Plusieurs vitraux de la cathédrale de Clermont, qui remontent au commencement du XIV[e] siècle, portent les armes de la ville de Clermont. Elles y sont peintes : *d'azur, à la croix cousue de gueules, le champ semé de fleurs de lys d'or.* On retrouve là les armes des rois de France : *le semé de fleurs de lys d'or, sur champ d'azur,* avec une croix ajoutée.

En 1344, *Pierre André*, évêque de Clermont, se servait d'un sceau épiscopal, offrant au centre l'image d'un évêque, adextré d'un écu aux armes de Clermont (*une croix avec un semé de fleurs de lys*), sénestré de l'écusson de la famille André.

Nos évêques avaient aussi un sceau, qui servait aux actes émanant de leur juridiction temporelle à Clermont ; la garde en appartenait au chancelier de la temporalité de notre ville. En 1365, ce sceau porte un dextrochère senestré des armoiries de Clermont (*une croix, avec un semé de fleurs de lys*) (1).

En 1381, sous le règne de Charles VI, les armes de France, qui portaient *un semé de fleurs de lys,* eurent ces royales fleurs réduites à trois. Nos villes suivirent l'exemple du souverain dans cette réduction. La cité de Clermont ne porta plus, depuis cette époque, qu'*une fleur de lys dans chaque canton.* Un sceau de la temporalité de la ville de Clermont, en 1465 (2), porte, d'un côté, un *dextrochère armé d'une épée, adextré des armes de la ville de Clermont, qui offrent une croix cantonnée d'une seule fleur de lys dans chaque canton.* Il existe, au musée de la ville, une boîte, en cuir gaufré, provenant des archives municipales, et renfermant jadis la charte de commune, accordée, en 1219, aux Clermontois par *Robert*, évêque de Clermont, et son frère *Guy II*, comte d'Auvergne. Cette boite, qui remonte à la fin du XV[e] siècle, porte, sur son couvercle, des plaques en cuivre, gravées aux armes du roi (*3 fleurs de lys*) et à celles de Clermont ; celles-ci sont indiquées par *une croix, cantonnée d'une fleur de lys dans chaque canton.* (3) Le sceau de la temporalité de l'évêque de Clermont, en 1539 (4), porte *une croix, cantonnée d'une seule fleur de lys dans chaque canton.*

Audigier dit que les armes de notre ville sont blasonnées : *d'azur, à la croix vidée de gueules, semée de petites fleurs de lys d'or et cantonnée de quatre grandes fleurs de lys de même,* au trésor des chartes que le roi Louis XIII fit transporter, en 1618, du château de Mercurol (5) à Paris. D'après cet historien, le même blason était peint dans un manuscrit, possédé d'abord par le célèbre *Jean Savaron*, ensuite par *Anselme Gontard*, seigneur de l'Etang, élu en l'élection de Clermont (1638-1656) et, en 1676, par *Annet Savignier*, curé de la paroisse de N.-D. du Port.

(1 et 2) Nous donnons le dessin de ces sceaux.

(3) Cette boîte possède, chaque côté, une partie demi-circulaire, destinée à placer les sceaux appendus aux diverses chartes.

(4) *Archives de la ville de Cournon* (Puy-de-Dôme).

(5) *Mercurol*, près de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme). Il y avait un château-fort, dans le *trésor* duquel étaient enfermées les chartes du comté d'Auvergne, antérieurement à l'année 1618.

Quant à la *bordure d'or* de la croix, cette addition a été introduite à la fin du XVIe siècle ou dans les premières années du XVIIe. Divers écussons qui figuraient, en 1498, dans l'Hôtel-de-Ville ne portent pas cette bordure. Les armes du chapitre de la cathédrale, qui sont celles de la ville de Clermont, figurent sur un vitrail de cette basilique, situé à côté de l'horloge des Jacquemarts, vitrail de l'an 1500 environ ; elles sont représentées avec la croix de *gueules* sans la bordure, cantonnée d'une fleur de lys ; sur un autre vitrail, placé au commencement du XVIe siècle, du temps de l'évêque *Jacques d'Amboise*, la croix n'a également aucune bordure. Un sceau du chapitre de la cathédrale de Clermont, portant la date de 1574, n'a point de bordure sur la croix des armes, qui en occupent le champ. La *Cosmographie, de Belleforest*, publiée en 1575, (1) donne une carte de la limagne d'Auvergne, qui porte les armes de Clermont. L'écusson présente une croix qui, au premier abord, parait posséder une bordure ; mais qui, réellement, n'a le double trait, qui l'entoure, que pour orner davantage l'écusson, ainsi qu'on le voit aux armes de France, qui sont dessinées sur la même carte. Les armoiries de Clermont sont gravées en relief sur la cloche fondue, en 1606, et servant de timbre à l'horloge de la cathédrale; cette cloche, qui est placée sur le sommet de la tour appelée *la bayette*, à droite du portail septentrional de la cathédrale, porte les armes de la ville avec *une croix bordée* ; c'est le première fois que la bordure apparait d'une manière authentique. Cette addition, qui fut sans doute le résultat de la remarque d'un de nos compatriotes, entendu dans l'art du blason, peut-être même celle du docte *Jean Savaron*, contemporain de cette cloche, ne passa pas immédiatement comme un fait acquis, car en 1623, un terrier du chapitre de la cathédrale porte les armoiries de Clermont, sans la bordure à la croix (2) : une affiche, imprimée en 1653, possède aussi ces armes, sans bordure. Toutefois, en 1683, Audigier indique les armoiries de Clermont avec *la croix de gueules, la bordure d'or et les 4 fleurs de lys (une dans chaque canton)*. Sur la fontaine du *Terrail*, qui porte la date de 1684, notre blason municipal offre aussi *une bordure* ; autour de l'écusson, on voit une banderolle avec ces mots : *Arverna civitas nobilissima*. En 1698, lorsque l'*Armorial général de France* fut dressé par *Charles d'Hozier*, en vertu des ordres de Louis XIV, la ville de Clermont fit enregistrer des armoiries dans ce livre d'or, avec le fond *d'azur, la croix de gueules, bordée d'or, les 4 fleurs de lys (une dans chaque canton)*: rien n'y fut omis. Postérieurement à cet armorial, on trouve cependant quelques armoiries de la ville, qui ne portent pas la bordure : un sceau de l'année 1721, un écusson peint sur un plan de l'année 1723, le plan des environs de Clermont, par *de la Jonchère*, en 1739, une pierre sculptée sur l'église des Carmes Déchaussés de Chantoin, vers 1775, un sceau de la ville, en 1779.

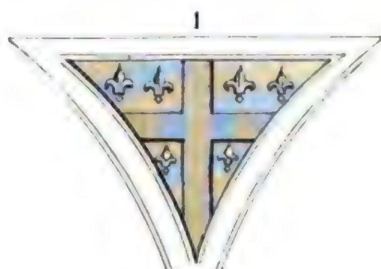
En 1742, la bordure se trouve sur un sceau du chapitre cathédral.

Sous le premier empire, le blason attribué à la ville de Clermont par des lettres-patentes de 1811 était : *d'azur, à la croix, cousue de gueules, cantonnée aux 1er et 4e d'un fer de lance d'or, au 2e et 3e, d'un écusson d'or, chargé d'un gonfanon de gueules* (qui sont les armes d'Auvergne), *au chef cousu des bonnes villes*, (qui est *de gueules, à 3 abeilles d'or en fasce*.)

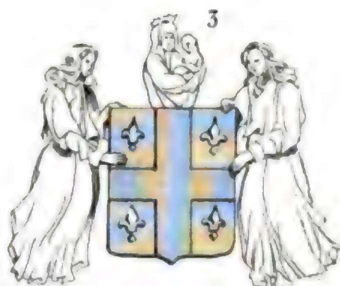
Louis XVIII avait fait exécuter, à la manufacture royale des tapisseries de Beauvais, un meuble pour la salle du trône, avec des pliants, aux armes des bonnes villes de France. Le Vte *Sosthènes de la Rochefoucauld*, aide-de-camp du roi Charles X, écrivit au maire de Clermont, en janvier 1825.

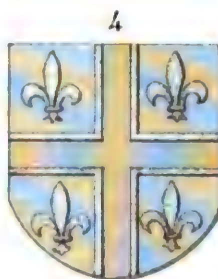
(1) Voir page 223 de cette *Cosmographie*.

(2) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral, liasse n° 30 des terriers.



















## ARMOIRIES ET SCEAUX DE CLERMONT-FERRAND

*1 Armoiries de Clermont (Vitrail de la cathédrale du XIIIe siècle) _ 2 Armoiries de Clermont avec le cimier du chapitre cathédral (Vitrail du Jacquemart XVe siècle) _ 3 Armoiries de Clermont avec les supports et le cimier du chapitre de la cathédrale (Vitraux de la cathédrale) _ 4 Armoiries actuelles de Clermont _ 5 Sceau et contre-sceau de la commune de Clermont (1285) _ 6 Sceau de la ville de Clermont (1721) _ 7 Petit sceau de la ville de Clermont (1754)*

pour demander quelles étaient les armoiries de notre cité, qu'il n'avait pu trouver, malgré les recherches de la commission du sceau des titres. Le maire de Clermont répondit, le 8 février suivant, à la lettre de M. *de la Rochefoucauld* : mais sa réponse fut jugée insuffisante puisque, le 31 janvier 1826, le surintendant des beaux arts renouvela la demande de M. *de la Rochefoucauld*. Le maire réunit alors le conseil municipal et lui exposa que M. *de la Rochefoucauld* lui avait écrit au sujet des armoiries de Clermont, que pour répondre à sa lettre, il avait fait des recherches desquelles il résultait que « le sceau de la ville, primitivement composé *d'un ovale azuré, également « partagé par une croix de couleur aurore unée, dont chaque division renfermait une fleur de lys, avait « été postérieurement augmenté de deux pièces de canon, supportant l'écusson, de lances, de drapeaux et « de trophées militaires* ; (1) que les monuments, comme les titres les plus anciens de la ville, « portent l'empreinte du sceau dans le premier état décrit, et que les titres postérieurs sont em- « preints du sceau, tel que l'administration en fait maintenant usage ; que les titres relatifs à « ce sceau sont déposés dans les archives de la ville, qu'ils sont contenus dans une boite, dont « la conformation porte le cachet de son ancienneté, et qu'elle est elle-même empreinte du des- « sin du sceau primitif (2) ; que ces titres sont les mêmes que ceux, qui sont rappelés dans « l'ouvrage de Savaron, édition de 1662, savoir : une délibération appelée Acte de Chapelle, « prise en 1284 par les habitants de Clermont, pour consentir une obligation de la somme de « 3,000 livres au profit de Philippe III, à l'effet de racheter leurs franchises et autres pri- « viléges.... » (3)

Le conseil pria le maire de vouloir bien obtenir, de la commission du sceau, la délivrance certifiée exacte des armoiries de la ville, telle que le maire les avait décrites. Le 16 décembre 1826, le roi Charles X accorda à la ville de Clermont les lettres-patentes suivantes :

« Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous presens et à venir, salut. Le roi, notre auguste frere et prédécesseur, voulant donner aux fidèles sujets des villes et communes de son Royaume, un témoignage de son affection et perpetuer le souvenir des services que leurs ancêtres ont rendus aux Rois, nos prédécesseurs, services consacrés par les armoiries, qui furent anciennement accordées aux dites villes et communes et dont elles sont l'emblême, a, par son ordonnance du 26 septembre 1814, autorisé les villes, communes et corporations du royaume, à reprendre leurs anciennes armoiries, à la charge de se pourvoir à cet effet par devant la commission du sceau. En conséquence, le maire de notre bonne ville de Clermont-Ferrand, departement du Puy de-Dome, autorisé à cet effet, s'est retiré par devant notre garde des sceaux, ministre et secretaire d'État au département de la justice, lequel a fait vérifier en sa présence par notre commission du sceau, que le conseil municipal de ladite ville de Clermont-Ferrand a émis le vœu d'obtenir de notre grâce des lettres-patentes portant confirmation des armoiries suivantes : *d'azur, a une croix d'or vidée de gueules et cantonnée de quatre fleurs de lys d'or*, lesquelles armoiries ont été ainsi réglées par l'edit du roi de 1696. Et sur la présentation qui nous a été faite, de l'avis de notre commission du sceau et des conclusions préalables du conseiller d'Etat, commissaire pour nous au sceau, nous avons autorisé et nous autorisons la ville de Clermont-Ferrand à porter les armoiries ci-dessus énoncées, telles qu'elles sont figurees et coloriées aux présentes. — Mandons a nos amis et féaux conseillers en notre cour royale séant à Riom, de publier et enregistrer les presentes. Car tel est notre bon plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, notre garde des sceaux y a fait apposer par nos ordres notre grand sceau en présence de notre commission du sceau » Signé « Charles. » Plus bas est ecrit : « Par le roi, le garde des sceaux, ministre et secretaire d'Etat au departement de la justice. Signé : Cte de Peyronnet. (4) »

(1) On voit, par cette bizarre description, que le maire de Clermont ignorait les premiers elements du blason, ce qui lui était assurement permis ; mais ce qui ne l'etait pas, c'est qu'il aurait du s'entourer d'érudits, qui se seraient occupés pour lui de cette question d'art heraldique.

(2) Cette boite, dont nous avons deja parlé, est conservee aujourd'hui au musée de la ville, ou elle a ete transferee depuis quelques années.

(3) *Registres des délibérations du conseil municipal*, seance du 22 avril 1826.

(4) *Archives de la ville de Clermont.*

M. *Emile Mallay,* architecte, a publié, dans les Mémoires de l'académie de Clermont (Tome IX p. 405 et suivantes), une bonne notice sur les armes de la ville de Clermont, à laquelle nous avons emprunté quelques détails.

**SCEAUX DE LA COMMUNE DE CLERMONT.** — Les sceaux des villes remontent aussi haut que l'établissement de leur commune. On voit que certaines cités possédaient un sceau dès la fin du XII[e] siècle. *Savaron,* dans ses *Origines de Clairmont,* parle d'un sceau de la Commune de Clermont, appendu à un acte de 1199. L'empreinte qu'il avait vue, était en cire blanche, attachée à un lac de fil rouge et blanc. Elle représentait la Vierge, avec ces mots de chaque côté : *Sancta Maria.* La légende portait : *sigillum Reipub(li)ce Cl(aromont)ensis* (scel de la République de Clermont) ; au contre-scel, figurait une fleur de lys (1).

Audigier (2) mentionne le sceau, qui a été apposé, en 1202, à l'acte de dépôt de la seigneurie de la ville de Clermont fait par l'évêque *Robert d'Auvergne* à son frère le comte d'Auvergne Guy II. L'empreinte offrait les mêmes emblèmes que ceux de 1199 ; elle avait sans doute été frappée avec la même matrice.

En 1251, un arrêt rendu par le parlement de Paris porte que les citoyens de Clermont pourront sceller de leur sceau les procurations, ventes, obligations, etc. concernant leur commune.

En 1255, le scel de la commune de Clermont, porte les mêmes emblèmes que ceux de 1199 et de 1202. Nous donnons le dessin de ce sceau d'après l'empreinte qui se trouve aux archives nationales à Paris. (2)

En 1284, le sceau de la ville de Clermont, qui avait été confisqué par le roi St-Louis, vers 1265, fut rendu aux bourgeois moyennant finance.

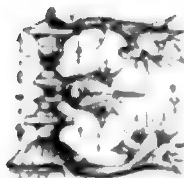
Les registres des délibérations de la ville parlent, à la date de 1484, du *scel du Consulat.* Ce sceau était alors en argent. Il était remis chaque année aux nouveaux consuls, lors de leur installation.

En 1721, le sceau de Clermont figure sur un document imprimé, pour lequel il avait été gravé sur bois tout exprès. Il représente les armoiries de la ville, avec la légende (Voir le dessin de ce sceau, à l'une de nos planches).

Un autre sceau de la ville, qui servait en 1754-1779, porte aussi les armoiries de notre cité avec cette légende : *Arverna civitas nobilissima.*

# ADMINISTRATION MUNICIPALE

## DEPUIS 1789



En 1789, l'organisation municipale fut changée entièrement (2). La mairie, qui était alors une charge vénale, devint la première fonction municipale élective. La nomination du maire et des officiers municipaux se fit en janvier 1790. On nomma également les notables et le procureur de la commune. Le maire et les

(1) Le mot de *republique* autour de l'ancien sceau de la ville de Clermont n'a pas entièrement le sens que nous lui attribuons aujourd'hui. Toutefois, il rappelait, d'une manière qui ne laisse aucun doute, le droit qu'avait la ville d'Augusto-Nemetum de se gouverner elle-même par des lois spéciales, lui assurant une entière autonomie.

(2) Lire les décrets de l'Assemblée nationale des 12, 20 et 30 décembre 1789, ainsi que l'instruction de la même

officiers municipaux, réunis aux notables et au procureur de la commune, formaient le *conseil général de la commune*, qui fut supprimé par la Constitution de l'an III (1795). A la tête de cette assemblée, était un *président* ; voici les noms de ceux de la commune de Clermont : *Michel Monestier*, docteur en médecine, janvier 1790 ; *G. Antoine Couthon*, avocat, célèbre conventionnel, juillet-novembre 1790 ; *Antoine Sablon*, novembre 1790-1791 ; *Laforie*, mai 1793 ; *Michel-François Verdier-Latour*, septembre 1793 ; *Boisson*, juillet 1795.

La Constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795) institua dans chaque commune, dont la population s'élevait au-dessus de 5,000 âmes, une administration municipale à la tête de laquelle était un *président*, éligible chaque année, qui remplaça le maire (1). Cette Constitution conservait aux citoyens le droit d'élire le président de la municipalité, ce qui ne s'accordait guère avec le génie ombrageux du premier consul. Par une politique adroite, Bonaparte rétablit les maires par une loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800). Les municipalités furent toutes entières nommées par le préfet, dont elles n'étaient que de dociles instruments. La révolution de 1830, en proclamant le principe de la souveraineté populaire, remit en vigueur l'élection ; les membres du conseil municipal étaient élus par des électeurs communaux qui devaient payer une cote ; le roi nommait le maire et les adjoints. La république de 1848 supprima le cens et décréta le suffrage universel ; dans les chefs-lieux de préfecture, le président de la République nommait les maires. D'après la loi du 5 mai 1855, les maires et les adjoints pouvaient être pris en dehors du conseil municipal ce qui persista jusqu'au gouvernement du 4 septembre 1870. Aujourd'hui, le président de la République a le droit de nommer les maires et les adjoints dans les grandes villes ; mais ceux-ci doivent être pris dans le sein du conseil municipal.

L'administration municipale de Clermont est composée, de nos jours, d'un maire, de trois adjoints, de 32 conseillers municipaux, d'un secrétaire chef des bureaux et d'un receveur municipal.

## LISTE DES MAIRES DE CLERMONT-FERRAND.

JEAN-FRANÇOIS GAULTIER DE BIAUZAT . . . . . . . . . . . . . . . . élu en janvier 1790

ANTOINE SABLON . . . . . . . . 1791-1792

MICHEL MONESTIER, docteur en médecine . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1792-1794

ETIENNE BONARME. installé le 5 juin 1794

FRANÇOIS GAULTIER DE BIAUZAT . . . . . . . . . . . installé le 29 octobre 1794

Déjà maire en 1790.

ANTOINE BERGIER, avocat . . . installé le 6 juillet 1795.

Né à Circou, près d'Issoire (Puy-de-Dôme), le 13 décembre 1742. Fils d'*Antoine Bergier*, bourgeois, et de *Catherine Publin*. Installé par *J.-B. Chazal*, représentant du peuple, délégué de la Convention nationale. Il avait été procureur du roi à l'hôtel-de-ville de Clermont et membre du conseil de la province, près de l'Assemblée provinciale, en 1788. En 1795, il fut nommé membre du Conseil des Cinq-Cents. En 1799, il fut élu député au Corps législatif. Il a publié : *Recherches sur les états provinciaux d'Auvergne*, 1788 ; *Instruction facile de la loi du 4 germinal an VIII, relative à la faculté de disposer*, in-12 ; *Manuel des magistrats, officiers et agents de la police judiciaire*, 2 vol. in-8° ; *Traité des donations de Ricard*, 1793, 2 vol. in-folio. Ce savant jurisconsulte devint bâtonnier de l'ordre des avocats de Clermont ; il mourut dans notre ville, le 29 décembre 1826. Son *éloge* a été lu dans une séance de l'académie de Clermont, dont il était membre, le 25 août 1827.

assemblée, du 14 décembre de ladite année, sur la formation des nouvelles municipalités dans toute l'étendue du royaume.

(1) Dans les communes au-dessous de 5,000 âmes, ce qui arrivait pour la plupart d'entre elles, au lieu d'un *président*, il y eut un *agent municipal* et un *adjoint*.

**Aux maires, succédèrent les *présidents de la commune*, dont les noms suivent :**

MICHEL MONESTIER, docteur en médecine . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1795-1797

Élu le 8 novembre 1795 ; reçu le 5 avril 1797.

(*) A la suite de la conduite blâmable qu'elle avait tenue dans les événements du Bois-de-Cros, le 9 juillet 1797 (V. page 119), l'administration municipale fut dissoute le 11 septembre de la même année.

GUILLAUME GRIMARDIAS, homme de loi . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1797-1798

Installé le 23 octobre 1797.

MABRU. . . . . . . . . nommé le 27 avril 1798

JACQUES VEYSSET, imprimeur, août 1798-1800.

**Les présidents de la commune furent remplacés par des *maires*, dont voici la nomenclature :**

ANTOINE SABLON, négociant (✻), *maire* . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1800-1805

Installé maire le 13 mai 1800. Né à Clermont le 2 mai 1750. Il fit faire le cours, auquel par reconnaissance on donna son nom *(cours Sablon)* ; mourut à Clermont le 13 août 1811.

MARTIAL JUGE DE SOLAGNIAT . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1805-1809

Nommé par une ordonnance de l'empereur Napoléon Ier le 25 juillet 1805; prorogé dans ses fonctions le 1er juillet 1808. Il est mort à Chamalières, près de Clermont, le 22 janvier 1841.

FRANÇOIS GRANGIER DE LAMOTHE (✻) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1809-1815

Installé le 30 juin 1809 ; prorogé dans ses fonctions et installé de nouveau le 23 mai 1813. Il était fils de *François Grangier de Volières*, seigneur de Cordes, et d'*Anne Dubois de Lamothe*. A 25 ans, il fut nommé capitaine dans le régiment des Deux-Ponts. Il a laissé deux filles : l'une a épousé son cousin-germain, M. *Louis-Joseph Grangier de Cordes*, chef d'escadron d'état-major, l'autre le général *comte de Woutier*.

JEAN-BAPTISTE ANDRÉ, baron D'AUBIÈRE (✻). . . . . . . . . . . . . . 1815-1818

Installé le 20 septembre 1815. Fils de *Pierre André*, baron *d'Aubière*, condamné à mort à Lyon, en 1793, par le tribunal révolutionnaire, et de dame *Anne Favard*. Il fut député du Puy-de-Dôme. On cite sa charité et ses vertus. Depuis 1837, il se livrait aux travaux du sacerdoce qu'il avait embrassé cette même année. Il mourut chanoine de la cathédrale de Clermont, le 15 décembre 1842, âgé de 75 ans.

JEAN-BAPTISTE-JOSEPH, baron TIXIER (✻) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1818-1820

Installé le 6 juin 1818. Né à Clermont le 22 septembre 1772. Ancien lieutenant-particulier de la sénéchaussée de cette ville ; juge au tribunal d'Issoire en 1790 ; incarcéré en 1793 ; procureur-général à la cour de Riom, de 1804 à 1814 ; baron de l'Empire, le 15 août 1809 ; mort le 5 mai 1823.

JEAN-BAPTISTE ANDRÉ, baron D'AUBIÈRE (✻), qui précède . . . . . 1820-1822

Déjà maire, de 1815 à 1818. Installé le 4 décembre 1820.

ANTOINE BLATIN, aîné (✻) . . . 1822-1830

Installé le 25 août 1822 ; prorogé en 1826. Né à Clermont le 4 octobre 1769 ; mort dans cette ville le 20 février 1846. Sous son administration, et en 1824, les Frères de la Doctrine chrétienne furent installés dans les bâtiments de l'ancien couvent des Jacobins, où ils habitent encore. M. Blatin s'occupa beaucoup de la classe ouvrière. Il a laissé le souvenir d'un homme de bien justement estimé.

GILBERT-ANTOINE-JULES CARIOL, banquier . . . . . . . . . . . . . . . . 1830-1835

Nommé par une ordonnance du roi du 17 août 1830 ; installé le 22 du même mois ; démissionnaire en 1835. Il est né à Biauzat (Allier) le 9 avril 1798 ; mourut à Clermont le 13 avril 1843 ; fut député du Puy-de-Dôme.

HIPPOLYTE CONCHON, avocat (✻) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1835-1843

Installé le 9 novembre 1835 ; prorogé dans ses fonctions le 31 octobre 1840. Né à Aubusson (Creuse) le 8 juin 1794 ; fils de M. Conchon, expert-féodiste. Installé adjoint de Clermont les 11 octobre 1830 et 18 février 1835. En 1841, sa maison fut pillée par l'émeute populaire ; elle aurait été brûlée, sans le dévouement courageux de M. *Charles Tardieu*, mon père, qui habitait alors à Clermont. (V. tous les détails de cette triste journée dans les *Mémoires de l'académie de Clermont*, t. VIII, p. 19-21). M. Conchon attaqua la ville en dommages intérêts pour ce pillage et la fit condamner à une somme élevée. Nommé depuis conseiller à la cour de Riom, puis conseiller à la cour de cassation de Paris, il est mort dans la Capitale, le 13 février 1865. Ce magistrat a laissé deux filles : l'une a épousé M. *Eugène Rouher*, ancien ministre de Napoléon III et en dernier temps président du Sénat ; l'autre M. *Bohat*, préfet du second empire.

JUNIUS VERDIER-LATOUR, avocat (✻) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1843-1848

Installé le 15 novembre 1843. Fils de *Michel-François Verdier-Latour*, qui sauva notre cathédrale de la destruction en 1794, et de *Jeanne Petit de Soulasjac* [illegible]

le 27 avril 1861, laissant de dame *Julie Petit de Montséjour*, son épouse : *Michel-François-Edouard Verdier Latour*, né à Clermont le 5 janvier 1824, consul du gouvernement français sous Napoléon III.

JOUVET. . . . . . . . nommé le 5 mars 1848

Ancien député du Puy-de-Dôme. Il fut nommé maire, le 5 mars 1848, par arrêté du commissaire du gouvernement provisoire.

VIMAL-LAJARRIGE, avocat, nommé le 5 mai 1848.

PONCILLON, ancien avoué, nommé le 4 septembre 1848-1850.

Nommé le 4 septembre 1848 ; installé le 11 du même mois.

LÉON BERARD DE CHAZELLES (✻) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1850-1860

Installé le 9 janvier 1850 ; prorogé dans ses fonctions les 14 août 1852 et 7 novembre 1860. Né à Clermont-Ferrand le 15 mars 1804 ; fils d'*Etienne Berard de Chazelles*, écuyer, et de *Magdeleine de Reynaud de Mons*. Il a été député du Puy-de-Dôme.

FREDERIC-CLAUDE-FRANÇOIS BONNAY, notaire (✻) . . . . . . . . . . . . . . 1860-1861

Installé le 30 décembre 1860 ; démissionnaire en 1861. Né à Clermont le 12 juin 1808 ; fils de *Gilbert Bonnay*, directeur des domaines à Clermont, et de dame *Françoise-Marie Bério*.

JACQUES-PHILIPPE MÈGE, avocat (✻) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1862-1870

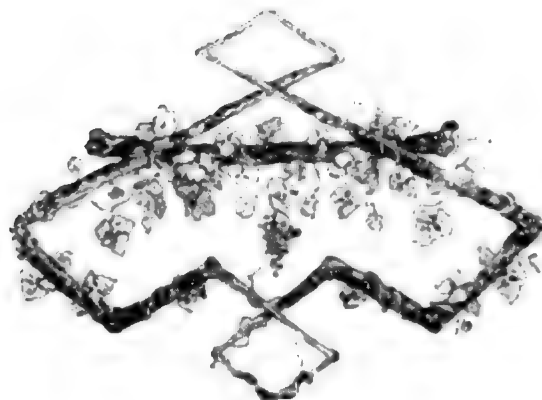
Installé le 18 janvier 1862. Né à Riom le 15 septembre 1817 ; fils de *Jean Mège*, avoué à Clermont, installé premier adjoint de cette ville, le 25 avril 1838, mort juge de paix, le 15 juin 1858, et de dame *Françoise Granet*. M. Philippe Mège a été député du Puy-de-Dôme ; nommé ministre de l'instruction publique le 15 mai 1870.

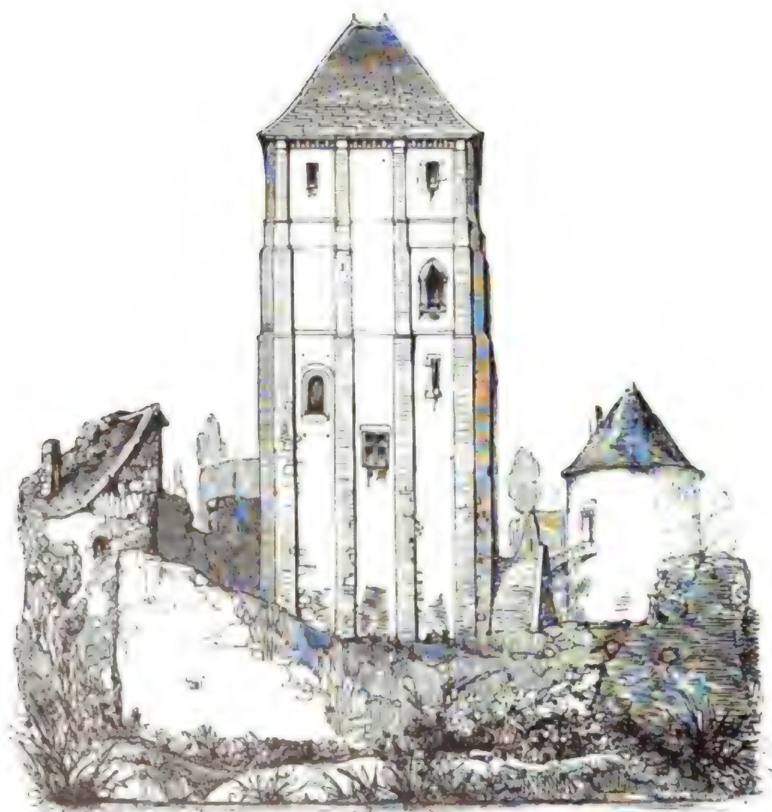
BENJAMIN-JOSEPH-AGENOR BARDOUX, avocat . . . . . . . . . . . . . juillet 1870-1871

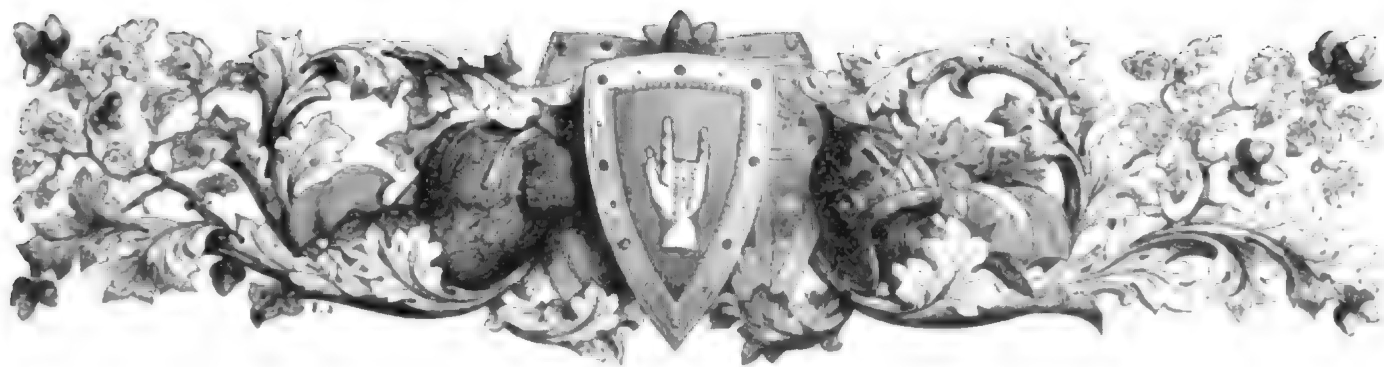
Premier conseiller municipal et *maire provisoire*, depuis le mois de juillet 1870. Né à Bourges le 15 janvier 1829, fils de *Jacques Bardoux*, directeur des contributions indirectes, et de dame *Thérèse-Ursule Pignet*. Il a été nommé député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, le 8 février 1871.

AGIS-LEON LEDRU, architecte, 15 mai 1871 ; en fonctions.

Né à Clermont, le 31 mai 1816. Fils de *Louis-Charles-François Ledru*, architecte, et d'*Emilie Abraham*. Nommé par arrêté du chef du pouvoir exécutif de la république française, le 15 mai 1871, sur le vœu du conseil municipal, qui l'avait déjà désigné pour maire.



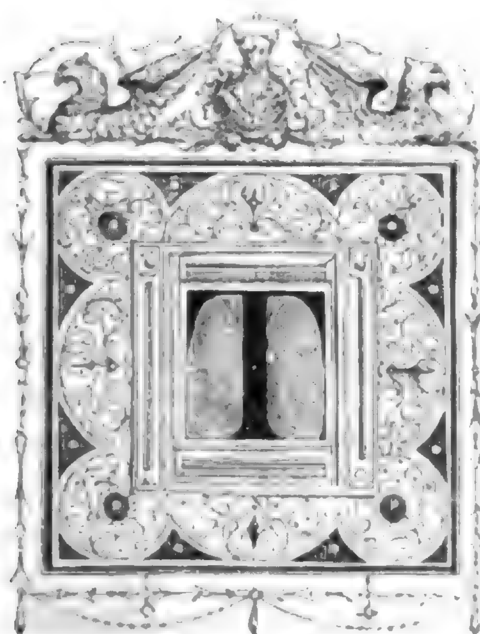




# ANCIENNES JURIDICTIONS

## DEPUIS L'ORIGINE DE CLERMONT JUSQU'EN 1790

Les Romains établissent un président à Augusto-Nemetum. — Prétoire. — Sa position. — Comtes et vicomtes de Clermont. — L'évêque établit un bailli à Clermont (1202). — Détails sur le baillage royal d'Auvergne.— Etendus du ressort du bailli de l'évêque. — Limites de la justice de Clermont. — Procès à ce sujet avec Montferrand. — Concordat entre l'évêque et les consuls (1460). — Liste des baillis ou gouverneurs de Clermont. — Sceaux de la temporalité. — Sénéchaussée et siége présidial. — Cour des aides. — Election.— Lieutenance du scel de Montpellier. — Cour des monnaies. — Celle de Riom est transférée à Clermont (1580). — Juridiction consulaire. — Grenier à sel. — Officialité. — Chambre ecclésiastique. — Juridiction du chapitre cathédral. — Juridiction de l'abbaye de Saint-Alyre. — Juridiction de l'hôtel-de-ville.



TOUTE l'histoire judiciaire de Clermont est fort intéressante. Nous donnerons le plus grand soin à ce chapitre de premier ordre. Les faits seront multipliés. Lorsqu'il le faudra, nous les discuterons avec toute l'attention possible, afin d'établir leur authenticité ou démontrer qu'ils doivent être rejetés.

Nous ne remonterons pas jusqu'à l'ère celtique, le bourg de *Nemetum* n'existait probablement pas et la justice était alors rendue aux Arvernes par des magistrats appelés *présidents*, nommés par leurs rois.

Lorsque *Jules César* eut fait la conquête de l'Arvernie (49 ans

avant J.-C.), les lois romaines remplacèrent celles des Gaulois ; elles étaient encore en usage dans toute la Gaule sous l'empereur Antonin, furent observées sous la domination des Visigoths et continuèrent sous les rois de la première race.

Sous les Romains, la justice était rendue à Augusto-Nemetum par un magistrat appelé *président*, correspondant avec le sénat de cette ville. Pline nous donne le nom d'un président du temps de l'empereur Néron ; il s'appelait *Vibius Aritus* (1).

**PRÉTOIRE.—** Sous la domination romaine et dès les premiers siècles, Augusto-Nemetum eut un prétoire (*prætorium*) ; c'était le monument public où, pendant l'ère gallo-romaine, les Arvernes venaient porter leurs causes et demander justice. *Pierre Audigier* soutient qu'Augusto-Nemetum était le siége du prétoire des Gaules (2). Cette assertion demanderait de bonnes preuves à l'appui. Ce qui, toutefois, mérite un sérieux examen est la position même de ce prétoire. Nous n'hésitons pas à la fixer au fond de la place de *Jaude*, sur le petit espace de terrain aujourd'hui public ; mais, avant la Révolution française, occupé par la petite chapelle de Jaude. Audigier nous dit que ce prétoire était situé près du jardin des Salles. Deux missels du diocèse de Clermont, imprimés en 1492 et 1527, ont fini de nous mettre sur la voie d'une manière très-heureuse. Dans l'itinéraire de la grande procession, faite par le chapitre cathédral et toutes les paroisses réunies, le jour du dimanche des Rameaux, on suit ce chapitre, dans ce même itinéraire, ainsi que l'indique le missel ; nous arrivons ainsi à la chapelle de Jaude, où il était d'usage de s'arrêter, et là, nous montons, comme le dit le missel, à cet oratoire qui est appelé le *prétoire de Jaude* (*prætorium Galli*). De cette indication, résultent deux choses : 1° que la chapelle de Jaude était appelée prétoire (*prætorium*) ; 2° que le mot *Jaude* est traduit en latin par celui de *Gallus* (coq), dont le peuple, en langage patois, a fait *Jol* ou *Jaule*, mot qui désigne l'oiseau du dieu Mars ; de nos jours encore, les paysans appellent un coq, un *jo*. Mais de ce que la chapelle de Jaude, portait encore, en 1527, le nom de prétoire (*prætorium*), il est juste de penser, en venant s'autoriser d'Audigier, que là s'élevait un prétoire gallo-romain. Lorsqu'à la fin du V^e^ siècle (en 475), l'Auvergne passa entre les mains des Visigoths, qui établirent un comte pour la justice à la place du président, le palais du prétoire fut assurément abandonné par le nouveau magistrat. C'est à cette époque que dut être bâti un petit oratoire sur l'ancien prétoire ; cet oratoire fut dédié à Notre-Dame de Pitié, ainsi que nous le voyons par des actes du XVIII^e^ siècle, vocable qui n'est peut-être pas insignifiant. En effet, n'est-on pas autorisé à penser, grâce à ce vocable, que là fut jadis le prétoire, lequel rappelait à nos pieux ancêtres les moments douloureux de Jésus dans le prétoire de Jérusalem ? Quoi qu'il en soit, il faut conclure qu'il a existé un prétoire (*prætorium*) à l'époque gallo-romaine sur la petite place de la chapelle de Jaude.

Lorsque les Visigoths s'emparèrent de l'Auvergne (en 475), ces barbares, jaloux de la gloire des Romains, s'empressèrent de supprimer le magistrat qui rendait la justice sous le nom de président et de lui substituer un *comte* (*comes*). On a remarqué que tous ces comtes siégeaient dans les villes épiscopales. Si notre cité n'avait pas eu déjà son président, elle aurait été dotée, assurément, de l'un de ces magistrats, qui avaient aussi la haute administration de la province. Nous avons donné la liste des comtes d'Auvergne, en parlant précédemment de l'administration (Voir page 457.)

(1) Pline, *Hist. nat.* liv. XXX, IV, §. 18.
(2) *Projet de l'Histoire d'Auvergne*; imprimé de 15 pages, in 4°.

Les comtes, qui n'étaient d'abord nommés qu'à vie, usurpèrent leurs fonctions au profit de leurs descendants sous le règne de Hugues Capet. *Guillaume*, dit *le Pieux*, fut le premier comte héréditaire d'Auvergne. Il succéda en 886 au comte *Bernard*, son père.

Il y a apparence que les fils de *Bernard* divisèrent le comté d'Auvergne en plusieurs circonscriptions, sous le même titre de *comtés* et quelquefois de *vicomtés*, à la tête desquelles étaient des magistrats appelés *viguiers* (*vicarii*). Ces viguiers n'étaient pas investis de la haute justice ; leur pouvoir s'arrêtait à celui de prononcer un jugement de mort. Les capitulaires de Charlemagne nous l'apprennent (1). Le siége de leur juridiction était d'ordinaire le château fort qu'ils habitaient. Au-dessus de l'autorité des viguiers et des comtes, était celle des *missi dominici* (les envoyés du roi). Le partage de l'Auvergne en comtés, qui était certainement consommé sous le règne de Charlemagne, persista jusque vers le milieu du X^e^ siècle que parut en son entier le comté d'Auvergne. *Dulaure*, dans ses notes manuscrites, conservées à la bibliothèque de Clermont, donne le nom de ces divers comtés.

1° Le comté de Brioude *(comitatus Brivatensis)* ;
2° Le comté de Tallende *(comitatus Talamitensis)* ;
3° Le comté de Nonette *(comitatus Nonatensis)* ;
4° Le comté de Turluron *(comitatus Tolornensis)*.

Audigier, en son *Histoire d'Auvergne*, ajoute la *vicomté de Clermont* et fait connaître la liste de nos vicomtes reproduite par Baluze. Ces vicomtes étaient-ils seulement des magistrats rendant la justice dans une circonscription, comprenant Clermont et ses environs ? L'histoire est obscure sur ce point ; mais il est probable que les vicomtes de Clermont étaient seigneurs de cette ville et qu'ils avaient des viguiers, pour officiers de justice.

## LISTE DES VICOMTES DE CLERMONT.

ASTORG . . . . . . . . . . . . . . . . . . 930

Il était fils de *Bernard I^er^*, comte d'Auvergne et de Clermont, et d'une dame appelée *Ascendane*. Il eut pour fils :

ROBERT I^er^ . . . . . . . . . . . . . . . . 936

Vicomte de Clermont en 936. Il épousa *Adelgarde*, dont il eut :

ROBERT II . . . . . . . . . . . . . . . . . 942

Vicomte de Clermont, en 942, époux d'*Ingelberge*, qui le rendit père de :

ROBERT III . . . . . . . . . . . . . . . . 954

Vicomte de Clermont en 954 ; mort sans enfants

BERTRAND . . . . . . . . . . . . . vers 970

Frère du précédent ; vicomte de Clermont vers 970.

GUY. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 980

Frère du précédent ; vicomte de Clermont en 980, et enfin comte d'Auvergne. Il épousa une dame appelée *Aussendre* et n'eut pas d'enfants

Le système judiciaire des *viguiers*, introduit à la fin du IX^e^ siècle, persista jusqu'au commencement du XIII^e^ siècle.

Le roi Philippe-Auguste, ayant confisqué le comté d'Auvergne en 1213, Louis VIII, son fils, donna ce comté en apanage à *Alphonse*, frère du roi St-Louis. Clermont ne fut pas compris dans cet apanage. Cette ville avait été mise en dépôt, en 1202, par le comte d'Auvergne Guy II, entre les mains de son frère l'évêque *Robert d'Auvergne*, qui s'empressa d'y placer un magistrat, appelé bailli (*baillicus*) à l'exemple du roi Philippe-Auguste, lequel, par une ordonnance de 1190, avait

(1) « *Ut nullus homo*, dit l'un des capitulaires de Charlemagne, *in placito centenarii* (pour vic-rii) *usque ad mortem.* »

créé pour la première fois dans toutes ses terres des officiers de justice portant ce nom. Le bailli de Clermont fut remplacé, au milieu du XIV^e siècle, par un magistrat qui eut les mêmes attributions judiciaires ; mais qui, de plus, fut chargé de l'administration militaire de la ville ; ce magistrat s'intitulait *gouverneur de la temporalité de l'évêque de Clermont*. (1)

Mais revenons à la date de 1213. Que devint la justice en Auvergne, après la confiscation du comté par le roi Philippe-Auguste ? Le roi qui, déjà, avait établi les baillages royaux de Sens, de Mâcon, de Vermandois et de St-Pierre-le-Moutier, tribunaux souverains et sans appel, profita de la confiscation qu'il venait de faire du comté d'Auvergne, pour y créer un baillage royal, destiné à recevoir les appels des terres confisquées. Clermont, qui ne faisait pas partie de ces terres, en vertu du dépôt de 1202, fut d'abord habité par un *connétable* (2), lequel avait les mêmes attributions que les baillis royaux, et qui choisit notre ville pour résidence parce qu'elle était la plus importante de la province ; mais ce magistrat se vit bientôt obligé d'abandonner Clermont, lorsqu'il s'aperçut que sa juridiction était éclipsée par celle du bailli de l'évêque, devenue sa rivale et la seule en vigueur dans la ville. Il se fixa tour-à-tour à Montferrand, lorsque cette ville, si voisine de Clermont, se fut placée sous la protection du roi Louis VIII, en 1225, puis à Cébazat, à Gerzat. Ce baillage ambulatoire arriva à Riom. En 1287 ou 1288, il s'y fixa mais non d'une manière définitive ; toutefois, il y tint le plus souvent sa cour qui comprenait un chancelier. Vers 1270, le titre de *connétable* fut remplacé par celui de *bailli* ; au-dessous de ce bailli, étaient placées 24 juridictions subalternes, appelées *prévôtés*, dont Chabrol (*Coutumes d'Auvergne*) nous donne les noms. Telle était l'organisation judiciaire de la Basse-Auvergne à la fin du XIII^e siècle. La Haute-Auvergne avait alors son *bailli des montagnes*. Chaque prévôté possédait ses magistrats, son château, sa prison. Le bailli d'Auvergne habitait quelquefois le château de la prévôté de Nonette ; mais le sceau royal restait toujours à Riom entre les mains du chancelier.

Les historiens Audigier et Dulaure ont raconté la plupart des faits qui précèdent. Ils sont en désaccord, il est vrai, avec l'auteur d'un mémoire imprimé pour la ville de Riom (3), mémoire où les Riomois cherchent à établir que le baillage royal ne séjourna jamais à Clermont, lors de la conquête du comté d'Auvergne par le roi Philippe-Auguste ; mais il est de fait certain que le connétable d'Auvergne habita en premier lieu la ville dont nous écrivons l'histoire.

C'est en l'année 1345 que le baillage royal de la Basse-Auvergne fut définitivement fixé à Riom. Cette ville appartenait à la couronne ; il lui fut facile d'obtenir la préférence. N'allez pas croire cependant que la ville de Clermont resta indifférente à cet événement. Lorsque le laps de 30 ans de résidence à Riom fut sur le point d'être écoulé, il se présenta la grave question de prescription, qui commença à inquiéter Clermont. Notre ville comprit, mais un peu tard, combien lui serait préjudiciable la perte de la résidence du bailli royal. Le roi Philippe de Valois,

(1) C'est l'avis d'Audigier. Les évêques de Clermont remplacèrent, dit-il, le *bailli* par un *gouverneur* « afin de s'attirer l'intendance de la milice. »

(2) Dès l'année 1208, il y avait un *connétable* pour toute l'Auvergne, magistrat investi de la haute juridiction (Voir précédemment, page 159). Vers 1270, un *bailli royal* remplaça ce connétable. La Haute-Auvergne eut aussi, dès l'an 1245, un bailli royal (*Geoffroy de Montamat* est le premier bailli en 1245), qui eut, dans l'origine, son siége au château de Crèvecœur. (Voir *Dictionnaire Histor. du Cantal*, par M. Déribier du Châtelet ; — Chabrol, *Coutumes d'Auvergne* ; — Brussel, *Usage des Fiefs*).

(3) Ce mémoire est intitulé : *Réponse des officiers de la sénéchaussée d'Auvergne et du présidial de Riom au mémoire des officiers de la sénéchaussée et présidial de Clermont contenant des recherches sur les tribunaux qui y sont établis* ; Riom, *René Cundeze*, 1764, in-4° de 160 pages.

agissant dans l'intérêt de son trésor, mit le siége de ce baillage à prix d'argent (1). L'évêque de Clermont, désirant conserver le prestige de ses officiers de justice, fit tous ses efforts pour éloigner cette résidence de sa ville. Les Clermontois qui, d'une part, ne voulaient pas contrarier leur évêque, leur seigneur, et qui, d'autre part, se voyaient dans la nécessité de mettre cette résidence aux plus chers deniers, abandonnèrent le baillage royal à la ville de Riom qui donna 1260 livres (103,950 francs aujourd'hui). Des lettres patentes de 1345 maintinrent le siége de Riom. Voici quelles sont les expressions de ces lettres : « *Sedes et mora baillivi Arverniæ, in perpetuum moventur et remaneant ibidem (Riomi), prout hactenus per spatium trigenta annorum et ultra usi pacificé fuerunt de iisdem* (*Riomenses*). » La conséquence de cet événement fut le séjour du bailli d'Auvergne chez nos voisins jusqu'à l'érection du duché d'Auvergne, en 1360, que le baillage royal fut remplacé par la sénéchaussée de Riom. A cette époque, le roi attribua au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, et très-peu de temps après celui de Cusset, puis, en 1466, au baillage des exempts de Montferrand, les droits de connaître les différends qui interessaient les églises cathédrales ou de fondation royale. Le bailli de l'évêque, resté seul dans la ville de Clermont, vit son tribunal entouré d'un grand prestige et devenir bientôt d'une importance réelle, lorsque le roi eut décidé que ses appels relèveraient immédiatement de la cour. Le bailli d'Auvergne reçut la défense de n'accepter aucun appel de ce magistrat ainsi qu'on le voit dans un rescrit de Philippe-le-Hardi au bailli de l'évêque. Bientôt, toutes les causes des terres de l'évêque relevèrent du tribunal de son bailli de Clermont, tribunal qui était composé d'un lieutenant, chargé de remplacer le bailli, en cas d'absence, d'un procureur fiscal, d'un greffier et de plusieurs sergents, en un mot de toute une cour judiciaire.

La *justice*, c'est-à-dire la circonscription judiciaire de la cité de Clermont était fort étendue. Elle se limitait par celles de Montferrand, de Beaumont, de Chamalières et de St-Alyre. Montferrand et Clermont eurent des discussions souvent renouvelées au sujet de leurs limites de justice. En 1297, les confins de ces deux villes furent fixées, d'après la volonté du roi, par *Jean de Trye*, bailli de Bourges (ancien bailli d'Auvergne), *Pierre Flotte* et *Guillaume Aycelin*, chevaliers (2). Voici qu'elles étaient les bornes de la justice de Clermont, d'après un titre de 1415 : « s'enssuit les limites de la terre et juridiction de la cité de Clermont à commencer à l'*arbre du Beausilhon*, en allant tout droit à la croix du *Batonet* et de ladite croix, en allant tout droit au pont de *Griosle* et dillec en allant tout droit au coing de la terre de *Jehan Rameth* et dudit coin en allant tout droit au communal appelé *Bailheyre*, jouxte la voie par laquelle on va de *Rossel* à Clermont et dillec en allant tout droit au lieu ou fut jadis l'arbre *Barth* et dillec en allant tout droit au carrefour par la voie par laquelle l'on vient audit tuel jusque au coin dudit carrefour, lequel est sur ledit tuel de *Rassal* et dillec en allant tout droit aux *fourches de Sansat*, que sont illec patens, les unes de la justice de Clermont, les autres de Montferrand, et depuis lesdites fourches par la voie française descendant dans la justice de Montferrand, en sorte que la justice de Clermont pourra et lui sera loisible de passer par ledit chemin en allant et venant esdites et fourches pour faire ses exécutions et pour les autres voies publiques et depuis ledit fossé d'Aubière, en suivant l'eau d'*Artier*, son cour, jusqu'au pont *Frais* et dudit pont jusqu'à la croix de *Garda* et de ladite croix jusqu'à la maison de *Velde*, ladite maison incluse dans la justice de

(1) Audigier, *Hist. manuscrite de Clermont.*

(2) *Inventaire des archives municipales de Clermont*, fait en 1498 par *Merchadier*, page 92, verso.

Montferrand en telle manière que depuis les dites limitations, Clermont remaigne (reste) de la justice de Clermont et, depuis les dites limitations envers Montferrand, soit la justice de Montferrand. »

En 1422, *Jean Manlone, Guillaume L'Aillier*, conseillers du roi, furent députés pour déterminer de nouveau les limites des justices de Clermont et de Montferrand. En 1439, *Jehan Baillet*, conseiller au parlement de Paris, dressa un procès-verbal au sujet de « la croix de *Griosle*, située à deux brasses du pont de Griosle (1), entre Clermont et Montferrand et limitant lesdites justices, *ladite croix ayant, d'un côté, les armes de Clermont et, du côté de Montferrand, une crosse avec une fleur de lys.* » En 1443, *Guillaume de Besançon*, nommé arbitre par le parlement de Paris, pour régler les bornes des justices de Clermont et de Montferrand, les fixa « à la croix appelée de Maconnet, à celle dite de l'arbre, à une borne placée au pont de Grigaude et une autre borne située au pont d'Aubière. »

Le chanoine *Dufraisse* raconte ainsi la plantation des bornes entre les justices de Clermont et Montferrand dans l'*Origine des églises de France*, (p. 211): « Du temps de ce *Martin Goughe*, évêque « (Martin Gouge, évêque de Clermont), le différent, qui estoit entre la ville de Clermont et « celle de Montferrand pour les confins de leurs territoires, qui avait duré plus de six vingt ans « et qui avoit bien causé des procez, des querelles et des inimitiés entre les habitants de ces « deux villes, fut enfin terminé par un plantement de bornes, qui retressit de beaucoup le « territoire de Clermont pour agrandir celuy de Montferrand, qui auparavant ne passoit pas les « limites des dixemeries des abbez de Clermont, et de Chantoin, ny celles des chapitres Cathé- « dral, du Port et de l'abbé de St-Alyre, qui sont du costé de Crouël, du Grennivicher et de « Landet. »

En 1460, un *concordat* fut passé entre *Jacques de Comborn*, évêque de Clermont, seigneur de cette ville, et les élus (consuls), au sujet de la justice. Cette transaction comprend 20 articles, dont voici la teneur :

## CONCORDAT ENTRE L'ÉVÊQUE ET ÉLUS (CONSULS) AU SUJET DE LA JUSTICE (1460).

1° Les revendeurs de pain à *la treizaine*, qui ne sont *bolangiers*, s'ils sont pris en délit pour le poids de leur pain, ne seront responsables dudit délit, mais bien le boulanger qui aura vendu lesdits pains ;

2° On usera des *gaschiers*, *haschiers* ou *crie*, selon l'ancien usage

3° Le greffier de la cour temporelle de l'évêque ne percevra poor son seing que 2 deniers, pour l'enregistrement et celui qui voudra avoir ledit seing payera 5 deniers ;

4° Pour une enquête faite dans l'étendue de la justice de Clermont, le commissaire de ladite enquête prendra 2 sous pour le premier témoin, et 13 deniers oboles pour les autres ;

5° Lorsque le greffier de la cour temporelle de l'évêque grossoyera l'acte de condamnation d'un défaut ou d'un congé, cette condamnation ne renfermera que deux feuilles de papier et ledit greffier percevra 6 deniers ; pour le seel apposé sur les congés, il aura droit à 4 deniers ;

6° Lorsque les procés seront demeurés par-devant le gouverneur de la temporalité ou son lieutenant et sera de petites sommes entre pauvres parties, il se pourra (mot effacé), pour la minute, et quand le procés sera de grande somme, s'il faut qu'il soit grossoyé, chaque feuille

(1) Ce pont, appelé *pont de Groylet* en 1540, est indiqué à cette dernière date comme placé sur le bord du chemin de Chanteranne à Riom. C'est le pont qui se trouve au-delà de l'abattoir de la ville de Clermont, sur les limites de la section de Clermont et de Montferrand. Il portait encore le nom de *pont de Griollet* en 1791. La croix de pierre armoriée, qui était à côté, a été renversée en 1793.

contiendra 35 lignes à la page et pour chaque feuille il sera dû un denier, tant pour minute que pour grosse ; les habitants de Clermont ne devront rien pour les épices au gouverneur ou son lieutenant, pour la sentence définitive ;

7° Pour injures verbales, il ne sera dû aucune amende, sinon l'intérêt de partie ;

8° Les *joies*, (étrennes) qui se payaient à raison de 5 sous chaque livre, demeureront supprimées ; l'évêque les casse pour le présent et l'avenir et lesdits habitants ne payeront rien;

9° Pour *monstre* (vérification) d'héritages devant le gouverneur de la temporalité ou son lieutenant, il sera dû 5 sous, et si les autres officiers de la cour temporelle de l'évêque y assistent, ils seront payés aux dépends du requerant ;

10° Lorsqu'un clermontois sera enfermé dans les prisons de l'évêque, le geôlier ne prendra que 6 deniers pour droit d'entrée et si c'est pour dettes envers l'évêque, il ne sera rien dû ; ledit geôlier ne pourra contraindre le prisonnier de manger à sa table. Pour dettes civiles, il n'y aura point *prise de corps*, à moins qu'il n'y ait une obligation écrite et en cela sera observé l'ordre du droit ;

11° Une condamnation grossoyée par le greffier ne se fera que sur deux feuilles de papier au plus ;

12° Lorsque le gouvernenr ou son lieutenant interposeront leur décret en un contrat fait par eux, le droit dû aux officiers de la cour sera de 5 sous et pour l'empreinte du scel autres 5 sous ;

13° Pour les ajournements devant le gouverneur, au sujet des tailles, compositions, réparations et autres deniers, concernant la ville et les dettes envers l'évêque, le demandeur ni le défenseur ne seront tenus de payer aucune *clame* au seigneur ou à ses officiers ;

14° Pour la confection d'un inventaire, le gouverneur aura égard à la valeur des biens inventoriés, cela le plus justement et à moins de frais ;

15° Il ne sera rien dû aux officiers de la cour de l'évêque pour l'apposition des scellés au décès des habitants de la ville, à l'exception de 12 deniers pour le sergent ; toutefois, ceux qui ne seront pas habitants de la ville devront 5 sous et 2 sous 6 deniers pour les sergents ;

16° Pour plaider devant le gouverneur, il lui conviendra donner *libel* ; et sera loisible de demander de bailler son libel et la copie ensemble ;

17° Un procès intenté devant le gouverneur sera déterminé par sentence définitive ; le greffier, qui grossoyera la condamnation n'y inscrira que la demande et tout le surplus demeurera au procès ;

18° Lorsqu'un héritage sera vendu, le greffier de la cour inscrira, dans le premier péremptoire, la citation directe ; mais dans les autres, il ne sera rien inséré ;

19° Pour avoir le plumitif d'un procès, il ne sera dû au greffier que 12 deniers ;

20° Tout bétail trouvé au pâturage d'autrui sera pris ; mais celui à qui il appartiendra ne payera aucune amende à l'évêque, à moins que le plaignant se présente à ce dernier et toutefois si on fait mettre en garde ledit bétail.

Les *fourches patibulaires* ou *gibets* de la justice de Clermont étaient situés sur une hauteur, dans un territoire appelé *Sansat* (1), près du pont d'Aubière, sur la ligne de limite qui, de nos jours, sépare la section de Clermont et de Montferrand, près de la route d'Issoire. C'est du moins ce qui résulte de la lecture d'un acte de 1415 où l'on voit que les deux gibets de Clermont et de Montferrand étaient alors placés à côté l'un de l'autre (2). Ces tristes piliers ne restèrent pas toujours dans ce territoire. Ils furent plus tard transférés sur le bord de la route de Clermont et de Cébazat et servirent, depuis 1731, aux deux villes de Clermont et de Montferrand qui, du reste, n'avaient que le même exécuteur depuis l'origine de leurs juridictions. Nous connaissons le nom d'un de ces êtres utiles à la société ; mais l'objet bien mérité de son horreur. Il s'appelait *Guillaume Torrenches* (3). Ce bourreau, qui vivait en 1485, avait le droit assez bizarre de prendre à Clermont, les jours de marché, un denier sur toutes les marchandises exposées en vente sur les places publiques. Avant 1789 « *M. de Clermont* » restait dans une maison isolée, près de la nouvelle caserne de cavalerie. — Il y avait aussi, dans notre ville, au milieu de la place de l'ancien marché au blé (aujourd'hui *rue Saint-Genès*, partie adjacente à la *rue Royale*), un *pilori*. C'était un poteau ou pilier, garni de chaines et de carcans et portant les armes du

(1) La vente de Montferrand au roi Philippe le Bel, en 1292, porte *St-Sac* ; un terrier de 1521, dit *Censsac*.

(2) *Bibliothèque de Clermont*, ms. de Dulaure, n° 65.

(3) Il y avait à Montferrand un *Pierre Torrenches*, maçon, consul de cette ville en 1472. Le bourreau *Guillaume Torrenches* était probablement de Montferrand.

seigneur-comte de Clermont. Les jours de marché, on y exposait les criminels que l'on vouait à l'infamie. Belleforest indique ce pilori dans son plan de Clermont en 1575.

En 1790, les justices seigneuriales furent supprimées. L'emplacement et les matériaux des fourches patibulaires de Clermont, situées à Montferrand, furent vendus comme propriétés nationales, le 15 janvier 1792, à M. *Joseph Barre*, de Clermont, moyennant 105 francs (1). L'instrument inventé par le docteur *Guillotin* a remplacé les gibets du Moyen-Age.

Voici la liste des bailllis de la justice de Clermont. Ces magistrats devaient prêter serment au chapitre cathédral de Clermont, lors de leur installation. Il en était de même pour les autres officiers de la cour de l'évêque (2).

## LISTE DES BAILLIS ET DES GOUVERNEURS DE CLERMONT.

BERTRAND DE L'HORME (en latin DE ULMO) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1268

Il s'intitule bailli (*bajulus*).

ETIENNE DE LA POYPE (DE POPIA), chevalier. . . . . . . . . . . . . . . . . mars 1283

ELDIN DE CHATEAUNEUF, chevalier . . . . . . . . . . . . . . . . novembre 1283

ROBERT PÉRUSSE (PERUSSA) . . . . . 1286

Clermontois de naissance. Fils d'un bourgeois.

PIERRE EBRARD, chevalier . . . . . . 1287

Seigneur de Confolent.

GÉRAUD DE GORSALDET. . . . . . . 1297

JEAN DE BORNET . . . . . nommé en 1297

Natif de Montferrand. Fils d'un [illegible]

GERAUD ROC. . . . . . . . . . . . . 1301-1302

Qualifié *discret homme*. Son fils, *Jacques Roc*, bourgeois de Riom, fut nommé député du Tiers-Etat d'Auvergne, en 1357.

IMBERT COSPEL (COSPELLI) . . . . . . 1329

GUILLAUME DANIEL, bourgeois de Riom . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1333

Nommé en 1333. Son fils, *Hugues Daniel*, bourgeois de Riom, fut nommé député du Tiers-Etat d'Auvergne en 1357.

Me JEAN DE LA GRAVIÈRE, jurisconsulte . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1337

Nommé en 1337.

« Discret homme » JEAN DE MANGLIEU . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1339

Son fils, *Pierre de Manglieu*, vivait en 1378.

Noble BERTRAND DE LA ROCHE, chevalier . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1344-1345

Seigneur du Broc, près d'Issoire, de la famille de la *Rochebriant*. Il s'intitule *gouverneur de la temporalité de Clermont* et fut installé en 1344.

JEHAN DE MONTLAIRI, prête serment en 1345

S'intitule : « commissaire nommé par le roi au gouvernement de la temporalité de l'évêché de Clermont ».

PIERRE DE PEROL, damoiseau . . . . 1360

Qualifié paroissien de St-Pardoux-la-Tour et *gouverneur de Clermont*.

JEAN DE MANGLIEU (MAGNILOCI) 1364-1366

Qualifié *bailli* et *gouverneur* (*bajuli gubernator*).

DURAND D'ADIN (ADINO). . . . . . . . 1370

JEHAN DE FOLET (DE FOLETO) . . . . 1371

S'intitule « bailli et gouverneur ».

ETIENNE DE LIMOUSIN . . . . . . . . 1374

Qualifié « chancelier et bailli de Clermont. »

Noble homme BERTRAND DE ROCHEFORT, chevalier . . . . . . . . . . . . . . 1374-1383

Il avait pour lieutenants : en 1374, *Audin Boyer* ; en 1376-1383, *Robert de Rochefort*, seigneur de Ruines (Haute-Auvergne).

« Noble et prudent homme » GÉRAUD DE ROCHEFORT, damoiseau . . . . 1383-1396

Il avait pour lieutenants : en 1384, *Jean Rauzet*, bachelier ; en 1388-1396, *Pierre Ussamal*, bachelier en décret.

Noble PIERRE DE PEROL, damoiseau . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1396-1398

Seigneur de St-Diéry.

(1) Vente des biens nationaux, aux *archives départementales du Puy-de-Dôme*.

(2) Parmi ces autres officiers, figuraient les *sergents* (huissiers). Ceux dont nous retrouvons les noms à une époque reculée sont, en 1285, *Robert Mucheyre*, bourgeois de Clermont, *Jehan Almahac*, de Billom, *Pierre de Lyon* ; en 1286, *Guillaume Becha*, *Guillaume d'Aymeric*, dit *Lopus*, *Durand Bedas*, *Guillaume Guinaus* ; en 1333, *Guillaume du Moulin*, *Gerard de Bardon*, *Dalmas Culheyrier*, dit *Mouton*, *Pierre du Bouchet*. Les sergents du bailli de la cour de Clermont étaient au nombre de 11 en 1345. (Voir *Archives départ. du Puy-de-Dôme*).

GUYOT COUSTAVE . . nommé en 1415-1419

Seigneur de Bien-Assis, échanson du roi Charles VI et du duc de Berry.

PIERRE DE PEROL . . . . . . mort en 1419

Seigneur de St-Diéry ; enterré dans l'église des Cordeliers de Clermont. Déjà bailli en 1396-1398

JEAN MATHIEU . . . . . . . . . . . . . . 1419

GUY ou GUYOT CONSTANT, damoiseau . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1436-1440

« Noble homme » GUILLAUME DE THOLOZAN, damoiseau. . . . . . . . . . 1453-1456

Qualifié *gouverneur de la juridiction et temporalite de l'évêque de Clermont*, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel du dauphin de Viennois. Il avait pour lieutenant, en 1456, *Guillaume Ceine*, lieutenant en décret, bachelier ès loix.

JEHAN VRAY . . . . . . . . . . . . . . . 1460

*Guillaume Faure* était son lieutenant.

JEAN DE COMBORN, chevalier . . . . 1465

Vicomte de Treignac ; frère de *Jacques de Comborn*, évêque de Clermont. Il s'intitule « *gubernator juridictionis temporalitatis civitatis Claromontense* ». Il avait pour lieutenant *Pierre de la Porte* (*de Porta*), licencié en décret (1).

PHILIBERT DE FELET (DE FELETO), damoiseau . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1480

GILBERT DE CHANTELOT . . . . . . 1488

Damoiseau, seigneur de la Cheize, en Bourbonnais.

« Vénérable homme » BARTHELMY DE NESSON . . . . . . . . . . . . . . 1473-1491

Qualifié Damoiseau (2). En 1491, il reçut, de la part du capitaine de la ville de Clermont, la défense de faire porter la hallebarde à ses six sergents et cela sans être autorisé dudit capitaine. Cette défense fut la conséquence d'un appel des consuls ou élus de Clermont, qui s'étaient plaint de ce que ledit gouverneur permettait à ses sergents de porter hallebarde « au préjudice des droits de la ville », le gouverneur fut condamné aux dépends de l'appel qu'avaient interjeté les consuls contre cette innovation (arrêt du 3 septembre 1491) (3). Dans le régistre consulaire de 1484, on voit que l'évêque de Clermont avait alors six *hallebardiers*, appelés par le peuple *sergents* huissiers ; la ville s'était opposée à ce port de hallebardes et reussit à le faire disparaître par l'arrêt de 1491, ordonnant qu'à l'avenir lesdits sergents porteraient simplement *une varge* (une verge). — Les lieutenants de Barthelmy de Nesson étaient : *Jean Plaignes*, qualifié lieutenant-général en 1473 ; *Pierre de la Porte* (*de Porta*), licencié en decret, 1478 ; Mr *Antoine Lanceman*, licencié, 1486-1488 ; Mr *Pierre Usson*, licencié en loix, 1488-1490.

LOYS COUSTAVE . . . . . . . . . 1496-1497

Il s'intitule « *bailli du comté de Clermont*. » Il était seigneur de Bien-Assis, de Chazèles, d'Ayat et d'Authezat (*de Altezaco*). *François Lolier* était son lieutenant en 1496.

PIERRE DE PEROL (DE PEROLIO), damoiseau . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1500

Qualifié licencié en loix. *Pierre Ursivald* était son lieutenant-général en 1500.

ALYRE DE LANGEAC . . . . . . . . . 1508

Seigneur de Dallet et de Thuret.

ANNET DU PRAT . . . . . . . . . . . 1528

Seigneur de Bousde et de Gondolle ; frère de l'évêque de Clermont, *Thomas du Prat*.

☞ GUILLAUME LAILLIER, licencié en droit, est qualifié lieutenant-général de la cour de l'évêque de Clermont en 1539-1551 ; il prend le titre de « juge ordinaire de la ville et cité de Clermont » en 1561.

ANTOINE DE SARLANS . . . . . . . . 1551

Dernier gouverneur. Il devint sénéchal de Clermont en 1552 ; était seigneur de Sarlans.

Le tribunal de la cour de l'évêque était situé à Clermont à l'angle des *rues Domat* et *Massillon*, en face du palais épiscopal.

En 1495, le pape Alexandre VI donna commission à l'abbé de Mozat et aux officiaux des diocèses de Cahors, du Puy et de Nevers, pour connaitre les différends, qui existaient entre l'évêque de Clermont et le chapitre cathédral de cette ville, au sujet des criminels qui, pour éviter leur punition, se réfugiaient dans les maisons des chanoines, prétendant y trouver un asile assuré (4).

(1) *Archives départ. du Puy-de-Dôme*, chapitre cathédral, arm. 2, sac A.

(2) Un *Pierre de Nesson*, officier du duc de Bourbon, comte de Montpensier, en 1415, a fait un poème, cité par *Godefroy* dans ses annotations sur l'histoire de Charles VI, pages 750-755 (*Note de Dulaure, manuscrit sur l'Auvergne, à la bibliothèque de Clermont*.) *Bertrand de Nesson*, bourgeois d'Aigueperse, vivait en 1417 ; il était fils de *Guillaume de Nesson*, natif de Limoges, bourgeois d'Aigueperse, en 1357.

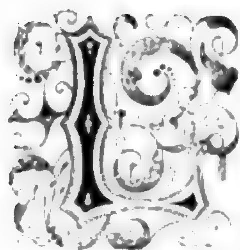
(3) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 202 ; — *Inventaire des archives municipales*, fait par *Bunyer* en 1617.

(4) *Arch. depart. du Puy-de-Dôme*, C. IV, liasse 14, cote 2.

**SCEAUX DE LA TEMPORALITÉ.** — Une empreinte du sceau de la temporalité ou de la cour séculière de Clermont (*sigillum curie secularis*) est appendue à une charte des archives départementales du Puy-de-Dôme, datée de 1282 ; elle porte, dans le champ, *un dextrochère armé d'une épée* (le bras de la justice), *adextré d'une fleur de lys et senestré d'un château*. Les mêmes archives possèdent un autre sceau de ladite cour, qui servait en 1365-1390, et qui porte la même légende : *dans le champs, un dextrochère armé d'une épée, accompagné à dextre d'une fleur de lys, et à senestre d'un écusson portant les armes de Clermont* (*une croix sur un champ semé de fleurs de lys*) ; le contre-scel de ce dernier sceau offre les armes de Clermont. Un autre sceau de la temporalité servait en 1465-1539 ; il porte les mêmes emblèmes que le sceau précédent, ainsi que le contre-sceau ; mais les fleurs de lys des armes de Clermont, au lieu d'être sans nombre, sont réduites à 4, *une dans chaque canton de la croix*. Nous avons dit le motif de cette réduction page 549 (1).

Par arrêt du parlement de Paris, du 29 avril 1551, la seigneurie de la ville de Clermont ayant été adjugée à la reine *Catherine de Médicis*, la *cour de la temporalité de l'évêque* fut remplacée, l'année suivante, par une sénéchaussée, dont nous allons donner l'historique.

## SÉNÉCHAUSSÉE ET PRÉSIDIAL



La dépossession des évêques de la seigneurie de Clermont (1551), au profit de *Catherine de Médicis*, eut pour heureux résultat de donner une grande importance judiciaire à la ville de Clermont. La reine n'eut pas plutôt obtenu l'arrêt du parlement, du 29 avril 1551, qu'elle voulut faire de cette cité un centre judiciaire de premier ordre. Cette transformation subite s'opéra comme par enchantement ; Catherine obtint facilement de son royal époux une création qui, en d'autres mains, eût été presque impossible. La ville de Riom, dont la sénéchaussée avait été, jusque-là, la seule de l'Auvergne, fut vivement contrariée de ces projets et s'y opposa avec énergie ; mais le roi Henri II ne tint aucun compte de ses réclamations. Une sénéchaussée fut établie à Clermont, par édit du mois de juin 1551. Elle fut composée d'un sénéchal, d'un lieutenant-général, d'un lieutenant-criminel, de quatre conseillers, d'un procureur et d'un avocat du roi. Son ressort comprenait la ville de Clermont, le comté d'Auvergne, la baronnie de la Tour, les terres de l'évêque et les terres qui relevaient en appel du gouverneur de la temporalité de Clermont, celles du chapitre cathédral de Clermont, de l'abbaye d'Issoire, de la commanderie d'Olloix, des châtellenies de Montrognon, Chamalières, St-Alyre, Aubière, à la réserve des fiefs et arrière-fiefs, tenus en justice par les comtes d'Auvergne, les évêques et les seigneurs de toutes ces terres. La sénéchaussée fut installée par *François Dormi*, président aux enquêtes du parlement de Paris. La même année (1551), un *présidial*, sorte de tribunal de première instance, qui jugeait sans appel toutes les fois que la somme en litige n'excédait pas 250 livres de capital et 10 livres de rentes, fut établi pour toute la Basse-Auvergne. Son siége fut placé à Riom, où se trouvait déjà une sénéchaussée. Nos concitoyens qui, assurément, se trompaient en cette circonstance, prétendirent que cette création diminuerait leur commerce et ne firent aucunes démarches ; ils s'aperçurent bientôt de

(1) Voir les dessins de ces sceaux à l'une de nos planches.



## SCEAUX ET CONTRE-SCEAUX

*1 S. de la cour seculière (1282) _ 2 S. et C.S. de la cour seculière (1363-1390) _ 3. S. et C.S. de la cour seculière 1485. 1539 _ 4. S. d'Etienne Ballet, bourgeois (1343) _ 5 S. de Raymond Cousture, capitaine de la ville (1365) _ 6 S. de Barthelmy de Nopces, clerc, lieutenant du receveur du duc de Berry (1366) _ 7. S. de Robert de Florac élu et receveur general (1370) _ 8 S. de Guillaume Boudet, receveur general (1378) _ 9 S. de Jehan Boudet, receveur general (1375) _ 10 S. de Jehan Boudet, receveur general (1383) _ 11 S. de Robert de Riom, élu (1370) _ 12 S. de Bonnet Noël, receveur general (1380) _ 13 Sceau du recteur général auditeur des causes de l'évêque (XIII^e siècle) _ 14. S. de Jehan Seron, receveur général (1392) _ 15 S. de Berton Sennadre, receveur général (1407) _ 16 S. d'Etienne Serbier, notaire royal (1577)*

leur erreur. Sur une demande, Henri II accorda, en 1553, des lettres-patentes à la sénéchaussée de Clermont, pour la connaissance des cas royaux relevant du présidial de Riom. Ces lettres déclarent que cette compétence avait été attribuée par erreur à nos voisins (le Riomois). Sitôt que la ville de Riom fut informée des lettres-patentes de 1553, elle souleva ciel et terre pour les faire annuler. En 1554, les gens du roi disaient au parlement de Paris « qu'ils avaient tous les lettres de création du présidial de Clermont ; mais que les officiers de la magistrature de Riom soutenaient que ce siége serait grandement préjudiciable aux sujets du roi et au duché d'Auvergne ; que ces derniers demandaient à rembourser le roi de la perte qu'il éprouvait en érigeant ledit siége et priaient le parlement de Paris de faire à ce sujet ses *remonstrances* au roi et la reine. » Le parlement décida que l'un d'entre les gens du roi présenterait *les remonstrances nécessaires* (1). Le 23 novembre 1555, l'avocat du roi, nommé *Riant*, exposait au parlement qu'il avait lu les lettres-patentes par lesquelles Sa Majesté « voulait en faveur de la reine, sa compagne, que les officiers de ladite dame de Clermont connussent les cas royaux qui, antérieurement, étaient portés à Montferrand ; que les officiers de Riom avaient l'intention de s'opposer à ces lettres patentes. » Le roi persista et décida que la reine jouirait de ce droit pendant sa vie (2). Pour compléter la somme de toutes ces prérogatives accordées à Catherine de Médicis, Henri II fit encore davantage : en octobre 1557, il attribua la juridiction royale à la sénéchaussée de Clermont, avec le titre de *présidial* ; jusque là, cette juridiction était seulement *seigneuriale*. C'est alors que fut conclu avec la ville de Riom un traité célèbre, qui porte entr'autres dispositions : 1° que la ville de Clermont serait nommée et intitulée « *chef et ville capitale du pays d'Auvergne* ; » 2° que la ville de Riom serait dite et intitulée « *chef du duché d'Auvergne et aussi chef desdites villes et pays pour l'exercice de la justice assemblées et convocations* », sous l'autorité néanmoins du parlement de Paris ; 3° que dans les assemblées des bonnes villes de la Basse-Auvergne, les échevins et délégués de Clermont *proposeraient, concluraient* et *précéderaient* les consuls et délégués de Riom ; mais que les officiers du présidial de Riom précéderaient ceux du présidial de Clermont dans toutes les cérémonies ; 4° que la recette générale du taillon serait translatée à Clermont ; mais que Riom conserverait à perpétuité *la Généralité, bureau des finances, recettes générales, contrôle général, chambre du domaine et de la monnaye et leurs dépendances* ; 5° que la connaissance des cas royaux, *des châtellenies de Montrognon, de Chamalières, Aubière et la Sauvetat* resterait au sénéchal de Clermont, qui aurait, dans son ressort, les justices de St-Alyre et de Beaumont, ainsi que la ville et jugerie d'Issoire. *Céberet, Mauguin* et *Serbier*, délégués de la ville de Clermont, signèrent cette transaction, qui augmentait, des deux tiers au moins, le ressort de la sénéchaussée de Clermont (3).

En 1576, Henri III donna un édit, confirmant les exemptions du présidial de Clermont. Toutefois, pour toutes les appellations, excepté pour les cas royaux, la sénéchaussée de Clermont relevait du présidial de Riom. Le roi Henri III, par un nouvel édit du mois de mai 1582, créa un *présidial* à Clermont et le réunit à la sénéchaussée de cette ville. Ce présidial fut composé de 10 magistrats, y compris le lieutenant-général, le lieutenant-criminel, le lieutenant-particulier et les conseillers de la sénéchaussée. L'édit de 1582 fut enregistré au parlement de Paris, le 4 septembre suivant, et, à la cour des comptes, le 22 décembre de la même année, sans avoir égard à l'opposition des habitants de Riom, des nobles et des habitants du plat pays d'Auvergne ;

(1) (2) *Parlement de Paris*, T. VII, p. 200, 263. | (3) Voir ce traité à l'*Appendice*.

mais il fut stipulé que le roi dédommagerait la reine *Isabelle*, douairière de France (1) de la diminution du revenu que cette érection apportait à ses terres (2). Ce présidial fut formé, comme la sénéchaussée, aux dépens de celui de Riom. Ces empiétements de la cité de Clermont sur sa voisine firent naître entre les deux villes, une rivalité opiniâtre, qui n'est pas encore éteinte aujourd'hui, après plus de deux siècles et demi d'existence, bien qu'elle ait perdu tout caractère d'hostilité. A différentes époques, les deux rivales lancèrent dans le public des mémoires imprimés au sujet de leur ressort ; aussitôt, chacune répondait en exposant son ancienneté. ses avantages particuliers et les droits auxquels elle pouvait prétendre. Le présidial de Clermont fut installé, le 14 mars 1584, par *Jean de Combes*, premier président de la cour des aides de Montferrand.

En 1775, les membres du présidial de Clermont obtinrent un brevet du roi, qui les autorisait à porter la robe rouge ; jusque-là, ils avaient revêtu la robe noire. Cette robe écarlate parut pour la première fois le jour du dimanche des Rameaux (3).

Quelques mots de plus sur la sénéchaussée : Cette juridiction, sorte de tribunal de première instance, fut composée, à diverses époques, d'un personnel dont le nombre varia. Nous avons dit que, lors de sa création, il y avait un sénéchal, un lieutenant-général, un lieutenant-criminel, un lieutenant-particulier, 4 conseillers, un procureur et un avocat du roi. De 1762 à 1783, nous trouvons : un sénéchal, un lieutenant-général civil et de police, un président du présidial, un lieutenant-criminel, un lieutenant-particulier, un assesseur, un chevalier d'honneur au présidial, 12 conseillers en exercice, 2 conseillers d'honneur, 2 avocats du roi, un procureur du roi, un receveur des consignations, un greffier civil, un greffier criminel, 5 commis-greffiers et un huissier audiencier. Le sénéchal remplissait à peu près les mêmes fonctions que le président du tribunal de première instance de nos jours ; le lieutenant-général remplaçait le sénéchal en cas d'absence, ce qui arrivait la plupart du temps ; le procureur-général et l'avocat-général tenaient lieu de notre procureur de la République et de son substitut. Ces magistrats n'avaient pas de traitement ; ils achetaient leurs charges et en recevaient pour émoluments les droits nombreux attachés à leurs fonctions judiciaires.

Il paraît qu'à plusieurs reprises, les magistrats de la sénéchaussée de Clermont ne furent pas exempts de corruption. Plusieurs d'entre eux se laissèrent séduire à prix d'argent. En 1581, les échevins de Clermont portèrent plainte, à ce sujet, à M. *de la Guesle*, conseiller du roi en son conseil d'Etat et procureur-général au parlement de Paris, contre *Jehan d'Olhadieu*, procureur du roi, et le lieutenant-général *Mayeul Manguin* (4).

En 1578 et le 14 janvier, en vertu d'une donation faite à la ville de Clermont par la reine Catherine de Médicis du *palais de Boulogne*, ancien château de nos comtes d'Auvergne, la cour de la sénéchaussée fut installée dans ce palais.

Le 22 juin 1587, *Nicolas Molé*, trésorier de France en la province de Champagne, délégué par S. M. pour affermer les comtés, baronnies, terres et seigneuries, appartenant à la reine et situés en Auvergne, fit un traité avec *Pierre Pousson-Brezet*, *André de Leymerie*, et *Michel Ribeyre*, « M<sup></sup>es maçons dudit Clermont » au sujet des réparations qu'il était urgent d'entreprendre au *palais*

(1) *Isabelle d'Autriche*, veuve du roi Charles IX.
(2) *Parlement de Paris*, T. XIV, p. 278.
(3) Recueil de faits qui ont rapport à l'Auvergne par *Jean Thiolier*, biblioth. de Clermont, mss. sur l'Auvergne, n° 117a.
(4) *Bibliothèque de Clermont*, mss. de Dulaure, n° 63.

*de Boulogne*, savoir : « abattre la voûte du donjon, au bout de la salle du logis appelé de Boulogne » où se tient à présent la cour, depuis l'escalier qui monte au donjon, jusqu'à la muraille du » bout de ladite salle, et descendre une cheminée qui est à présent affichée dans ladite muraille, » et icelle muraille retourner et dresser à fleur de la muraille qu'on tient à présent la cour et » la continuer jusques à la muraille qui est au bout de ladite salle et la remettre plus hault de » trois pieds qu'elle n'est ; plus aller quérir et faire les fondements depuis la montée qu'on » monte à present dans ladite salle ; plus hausser la muraille du costé du jardin de l'hauteur de » trois pieds, ensemble la muraille, qui sépare la galerie et la salle ; plus continuer la montée, » qui a été commencée pour monter en ladite salle de Boulogne, icelle corriger pour monter droi- » tement en icelle, au bout dudit degré; faire un portail de cinq pieds de large au moins et de haul- » teur ce qui se poudra; pour le soutènement de laquelle montée faire un mur ou une voûte, qui » entrera dans le jardin, joignant le palais ; plus garnir les trois croisées regardant du cousté du » jardin de deux traversières, ensembler trois montants et faire des pieds droits d'un et d'autre » costé ; plus faire trois veyriaux (verrières) du costé de l'auditoire, et chacun veyrial de l'hau- » teur de quatre pieds et demy d'hauteur et de largeur deux pieds et demi ; plus boucher trois » grands trous, qui sont à la muraille de la cour des criminels, et hausser ladite muraille de » quatre pieds et recoustrer un tuyau, qui est à l'une des chambres des cachots de ladite con- » ciergerie ; plus resuivre la muraille de la *conciergerie*, qui est à main droite en entrant et » reboucher les trous qui sont à ladite muraille, depuis la chapelle, jusqu'à la muraille joignant » la salle ; faire une porte en l'auditoire pour descendre au pied des cachots et basses-fosses de » la conciergerie de la largeur de deux pieds et demy. » Le prix de tous ces travaux fut fixé à 150 écus d'or soleil. Le même jour, un prix fait fut donné à *Amable Pradier* et *Hugues Truchon* » Mes couvreurs et blanchisseurs audit Clermont » pour couvrir en tuiles creuses « la salle dudit palais que l'on construisait et édifiait de nouveau » et pour « le carronaige (carrelage) de ladite salle. Ce prix fait se monta à cent écus ; dans les conditions, était compris le blanchissage « du parquet ou auditoire joignant à la nouvelle salle. » (Actes reçu Me *Reynauld*, notaire royal à Clermont.)

En 1581, les échevins firent placer, au-dessus de la porte d'entrée du palais de justice, l'inscription, reproduite à la page 162 de ce volume, et destinée à rappeler que la ville devait ce monument à la reine Catherine de Médicis (1).

Au-dessus de cette inscription, était placée, dans une niche, la statue de Minerve, en pierre de Volvic (2). La façade de ce palais de justice avait un fronton, aux angles duquel était sculptée une énorme fleur de lys de cinq pieds de haut.

Le palais de justice possédait de sombres cachots, qui servaient de prison et qui avaient un géôlier portant le titre prétentieux de « capitaine des prisons. » Un nommé *Louis Brignon* vendit cette charge à *Gilbert Martin*, le 31 août 1761, moyennant 7,390 livres.

En 1790, la sénéchaussée et le présidial de Clermont furent supprimés avec toutes les anciennes juridictions. Les bâtiments qui leur servaient ont fait place à l'hôtel de ville et au palais du tribunal de première instance, construits de 1823 à 1829.

(1) Cette inscription fut placée grâce à l'initiative des trois échevins : *François Enjobert*, *Antoine Esparvier* et *Claude Saulnier*.

(2) Cette statue de Minerve est conservée, de nos jours, au musée lapidaire de Clermont.

Le corps de la sénéchaussée et siège présidial de Clermont portait les armes de France : *d'azur, à 3 fleurs de lys d'or*, 2 et 1 (1).

## LISTE DES SÉNÉCHAUX.

**ANTOINE DE SARLANS . . . . . 1552-1556**

Premier sénéchal, seigneur de Sarlans, de Buron, de St-Yvoine, d'Autezat, de St-Sandoux, chevalier de l'ordre du roi. Il naquit au château de Sarlans ; fut d'abord page du seigneur de Rochebaron, puis de Jean, duc d'Albanie, comte d'Auvergne, enfin gentilhomme servant de François I[er], conseiller et maître d'hôtel du roi Henri II, gouverneur de la vicomté de Murat, ambassadeur en Angleterre et syndic de la noblesse d'Auvergne. Parmi les actes qui honorent le plus sa vie, on cite l'évasion de Henri II, dauphin, détenu à Montlery par ordre du roi et l'établissement de la sénéchaussée de Clermont. Sa fille epousa, en 1557, *Jacques d'Oradour*, seigneur de St-Gervazy. Il portait : *de gueules, à 3 gonfanons d'or, 2 et 1.*

**PIERRE DAYES . . . . . . . . . . 1557-1558**

Maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis.

**FRANÇOIS PASCAL. . nommé en 1560-1564**

Seigneur de Mons et du Bois-de-Gros. Il s'intitule *sénéchal et juge royal au comté de Clermont* ; était commissaire des guerres, avant d'être sénéchal, ce qui donna lieu à de grandes difficultés pour sa réception au parlement de Paris ; les magistrats de ce grand corps y mirent opposition (2).

**ANTOINE D'ORADOUR . . . . . . . . . 1568**

Seigneur de St-Gervazy.

**JACQUES D'ORADOUR . . . . . . . . . 1570**

Seigneur de St-Gervazy, de Sarlans, de St-Yvoine ; gendre d'*Antoine de Sarlans*, premier senechal, qui précède.

**CLAUDE DE CÉBAZAT . . . . . . . . . 1582**

Seigneur de Blanzat, gentilhomme de la reine *Catherine de Medicis*.

**ANTOINE DE SARLANS . . . . . . . . 1586**

Il s'intitule « Juge royal au comté de Clermont et d'Auvergne » ; avait été sénéchal en 1552-1556. Il mourut en 1556.

**JULIEN D'ORADOUR . . . . . . . . . . 1588**

Baron de Sarlans et de St-Yvoine, seigneur de St-Gervazy, conseiller du roi et de la reine mere ; tué à la bataille de Cros-Rolland, en 1590.

**JEAN DE LA QUEUILLE . . . . . 1589-1605**

Nommé sénechal, en 1589, par Henri III, au camp de Gergeau, en récompense de sa belle conduite pendant l'action. Il était seigneur de Florat, de Chateaugay, de Josserand, de Beaune, etc. ; chevalier de l'ordre du roi et gentilhomme de la chambre de S. M. en 1577, lieutenant-général et gouverneur de la province d'Auvergne en 1590. Plus connu sous le nom de *Florat*. *Magdeleine de Pierrebuffière-de-Châteauneuf*, sa seconde femme, était la maîtresse de *Charles de Valois*, comte d'Auvergne et fut en partie cause de l'arrestation de ce prince à Clermont. en 1604.

**HENRY DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC. . . . . . . . . . . . 1613-1621**

Baron de Pont-du-Château. Il fut tué au siége de Montauban en 1621. Le lieutenant-général *Jean Savaron* fut chargé de faire publiquement son éloge en 1622 ; il s'échauffa tellement dans le discours que son ardeur fut cause de sa mort.

**CLAUDE DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC . . . . . . . . . . . 1629-1646**

Fils du précédent. Comte de Lignat Il obtint, en 1629, la charge de sénéchal, en vertu du partage qu'il fit avec son frère. Cette charge revint ensuite à son frère Guillaume, qui suit. Il mourut en 1651.

**GUILLAUME I[er] DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC . . . 1646 ? mort en 1664**

Mort en 1664. Nous donnons son portrait à l'une de nos planches. Il était frère du précédent.

**GUILLAUME II DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC . . . 1664 ; mort en 1682**

Fils du précédent. Marquis du Pont-du-Château, seigneur des Martres-d'Artières.

**GUILLAUME-MICHEL DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC. . . . . 1683-1706**

Marquis de Pont-de-Château, baron de St-Amand, seigneur des Martres d'Artrières ; fils du précédent.

**DENIS-MICHEL DE MONTBOISSIER-BEAUFORT-CANILLAC. . . . . . mort en 1760**

Marquis de Pont-du-Château ; fils du précédent.

**ANNET-GABRIEL DE BOSREDON. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1760-1790**

Dernier sénechal. Il était marquis du Puy-St-Gulmier, seigneur de Sugères, petit-neveu du précédent. Son entrée solennelle (comme sénéchal) n'eut lieu à Clermont qu'en 1765. Il appartenait à l'une des plus nobles et des plus anciennes familles d'Auvergne qui porte pour armes : *Ecartelé aux* 1 et 4, *de gueules, au lion d'or grimpant, couronné à l'antique de même ; aux* 2 et 3, *de vair* (3).

(1) *Armorial général de France* de 1698.

(2) *Parlement de Paris*. T. IX, p. 266.

(3) J'ai publié à l'imprimerie *Ferdinand Thibaud*, à Clermont-Ferrand, en 1863, l'*Histoire généalogique de la maison de Bosredon*, vol. gr. in-4°, de 425 pages, du plus grand luxe, avec lithographies, blasons, carte, sceaux, etc.

## LISTE DES LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX DE LA SÉNÉCHAUSSÉE.

JEAN CHANEL. . . . . . . . . . . . 1554-1556

FRANÇOIS LALLIER . . . . . . . vers 1560

Célèbre avocat.

MAYEUL MAUGUIN. . . . . . . . 1562-1582

Il résigna sa charge, le 29 novembre 1582. Les échevins de Clermont l'accusèrent de concussion, en 1581, lui et son gendre *Jean d'Olhadieu*, procureur du roi en la sénéchaussée.

ANTOINE DALMAS . . . . . . . . 1583-1603

Seigneur de Montdésir. Qualifié président et lieutenant-général en la sénéchaussée. Il était très-populaire. *Charles de Valois*, comte d'Auvergne, lui céda la prairie, la dîme et les cens de Montdésir. Il avait épousé *Françoise Changet*; de ce mariage, naquit : *Etienne Dalmas*, époux de *Jeanne de Ribeyre* dont : *Françoise Dalmas* mariée à *Jacques Tubeuf*, seigneur de Blanzat et de Montdésir, surintendant de la maison de la reine Anne d'Autriche, président en la chambre des comptes à Paris.

JEAN SAVARON . . . . 1604; mort en 1622

Seigneur de Villars. C'est l'illustre clermontois, qui fut célèbre magistrat, historien apprécié et citoyen populaire. Il est qualifié *président du présidial et lieutenant-general de la sénéchaussée*. Ses lettres de provision sont du 15 septembre 1604; sa charge fut taxée à 15,000 livres.

FRANÇOIS SAVARON. . . . . . . 1622-1629

Seigneur de Villars; frère du précédent. Il se démit de sa charge et mourut en 1640, revêtu de celle de *président au présidial*.

ANNET DURANT . . . . 1629; mort en 1633

De la famille *Durant de Pérignat* (V. le chapitre *Familles anciennes, généalogie Durant*)

ANTOINE GIRARD, seigneur de la Bournat . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1633-1638

Conseiller à la cour des aides de Clermont. Il devint conseiller d'Etat, en 1642.

ANTOINE RIBEYRE. . . . . . . . 1640-1670

Seigneur d'Opmne et du Crest; conseiller à la cour des aides de Clermont, conseiller d'Etat; mort en 1683. Il acheta une charge de conseiller au présidial de Clermont, le 8 mars 1655, à *Eleonore Teillard*, veuve de *Guillaume Savaron*, seigneur de Villars.

DAVID DU FOUR . . . . . . . . . 1670-1700

Baron de Villeneuve, seigneur de Vernols, de Mardogne, de Chaslus, d'Avèze, conseiller au présidial de Riom; fils d'*Isaac du Four*, seigneur de Villeneuve, d'Aveze, du Baladou et de *Françoise Teillard*.

JEAN DU FOUR . . . . . . . . . . 1700-1734

Baron de Villeneuve, seigneur de Mardogne, de Chaslus, etc.

JEAN-FRANÇOIS DU FOUR . . . 1735-1747

Né à Clermont en 1710. Seigneur de Villeneuve et de Chaslus. Il devint maître des requêtes en 1745, intendant de Bourges, de Dijon, lieutenant civil au châtelet de Paris, en 1766, puis conseiller d'Etat. Nous donnons son portrait à l'une des planches de cet ouvrage.

AUGUSTIN-FLORIMOND LANGLOIS DU BOUCHET. . . . . . . nommé en 1748-1760

Chevalier, seigneur du Bouchet. D'une famille noble de la Normandie.

LOUIS-ANNE REBOUL nommé en 1761-1772

BENOIT CHAMERLAT. . . . . . . 1773-1790

Reçu dans sa charge, le 29 mars 1773. Il épousa, en 1775, *Anne Fournier de la Brugière*. Ses armes sont : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 merlettes posées 2 et 1.*

**PRÉSIDENTS DU PRÉSIDIAL.** — *Antoine Dalmas* et après lui *Jean Savaron*, lieutenants-généraux de la sénéchaussée de Clermont, étaient présidents du présidial de cette ville; néanmoins, à différentes époques, cette dernière charge n'était pas inhérente à celle de lieutenant-général de la sénéchaussée; c'est ce que nous apprend la liste suivante :

## LISTE DES PRÉSIDENTS DU PRÉSIDIAL.

FRANÇOIS SAVARON. . . . . mort en 1640

Frère de *Jean Savaron*, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont.

BLAISE SAVARON, fils du précédent . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1640-1655

ANTOINE RIBEYRE . . . . . . . . . . . 1660

ETIENNE DE CISTERNES . . . . . . . 1661

Il présenta requête, le 18 mars 1661, pour être reçu président du présidial en remplacement d'*Antoine Ribeyre*, son beau-père, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont

JEAN DE FREYDEFONT, écuyer. 1692-1714

JEAN DE FREYDEFONT, fils du précédent . . . . . . . . . . . . . . . . . 1747-1790

Dernier président du présidial.

## LISTE DES CHEVALIERS D'HONNEUR AU PRÉSIDIAL (1).

ANTOINE-GUILLAUME DE FREYDEFONT, seigneur de Sauvagnat . . . . . . . . . 1691

ETIENNE DE GIRARD, seigneur de la Prugne . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1692-1697

Pourvu de sa charge en 1692.

JOACHIM DE CARMANTRAND, seigneur de Rivemont . . . . . . . . . . . . . . . . . 1710

FRANÇOIS DE CARMANTRAND, seigneur de Bezance. . . . . . . . . . . . . . . . 1716

ANTOINE-GUILLAUME DE FREYDEFONT DE SAUVAGNAT . . . 1762; mort en 1778

## LISTE DES LIEUTENANTS-PARTICULIERS EN LA SÉNÉCHAUSSÉE.

JEAN TEXTORIX, licencié en loix 1566-1587

Il devint lieutenant-général de la sénéchaussée de Riom.

CLAUDE PASCAL, seigneur de Mons . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1588-1596

JULIEN DURANT . . . . . . . . . 1598-1614

PIERRE DURANT, fils du précédent . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1629-1644

JEAN CHAMPFLOUR . . . . . . . . . . 1657

GÉRAUD CHAMPFLOUR. . . . . 1682-1698

Il avait pour lieutenant-assesseur au présidial, en 1693, *Gabriel Neyron*, seigneur de la Roche.

JEAN CHAMPFLOUR, fils du précédent 1710

Il obtint provision de sa charge, le 22 juin 1710.

JEAN-BAPTISTE-JOSEPH TIXIER . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1778-1789

LEMASSON . . . . . . . . . . . . . . . . 1789

## LISTE DES LIEUTENANTS CIVILS ET CRIMINELS EN LA SÉNÉCHAUSSÉE

JEAN GODIVEL . . . . . . . . . . 1606-1609

GILBERT DE BRETANGES . . . 1616-1635

HENRI GASCHIER. . . . . . . . . 1660-1663

Il s'intitule lieutenant-général civil et criminel.

JEAN GASCHIER, seigneur de Fontgiève . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1670-1712

HENRI-CHARLES GASCHIER. . 1712-1762

AMABLE BESSEYRE DE DIANE 1762-1772

Il avait épousé, en 1757, *Antoinette Gaschier*, fille de Jean et petite-fille d'Henri-Charles, ce dernier lieutenant-criminel de la sénéchaussée de Clermont

☞ *Jean-Girard Blau* était lieutenant-assesseur civil et criminel, en 1769-1773

JEAN-BAPTISTE-ARTHÈME TIXIER . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1774-1790

Il acheta sa charge 16,000 livres, en 1774.

**AVOCATS DU ROI EN LA SÉNÉCHAUSSÉE.** — *Etienne Vangon*, 1584-1593; *Jean Vangon*, 1616-1629; *Henri Gaschier*, 1638; *Jean Domat*, célèbre jurisconsulte, 1657-1696; *Emmanuel Aubier de la Monteilhe*, 1773.

**PROCUREURS DU ROI EN LA SÉNÉCHAUSSÉE** — *Jean d'Olhadieu*, 1578-1584; *Jean Vachier*, 1629-1646; *Jacques Vachier*, mort en 1653; *Pierre Pascal*, seigneur du Montel, 1656; *Pierre Pascal*, fils du précédent, 1683; *David Mallet de St-Genès*, 1773.

## LISTE DES CONSEILLERS DU ROI EN LA SÉNÉCHAUSSÉE ET AU PRÉSIDIAL.

Albo de Chanat (Etienne-Marie)) 1751; mort en 1789.

Il acheta sa charge, le 27 mars 1751.

Amariton (Isaac-Claude). . . . . . . . . . . . 1690-1728.

Andraud (Pierre) . . . . . . . . . . . . . 1773 1774.

André d'Aubière (Jean-Guillaume). . . . . . 1690-1728.

Il vendit sa charge, le 28 février 1728.

(1) La création de cette charge remonte au mois de mars 1691. Pour l'exercer, il fallait être noble. Le chevalier d'honneur du présidial siégeait l'épée au côté.

André de St-Mesmin (Guy) . . . . . . . . . . . . 1716.
Aubier de Rioux (Antoine). . . . . . . . . . . . 1769.
Augier (François), conseiller-clerc . . . . . 1696-1698.
Bardin (Claude), doyen du chapitre du Port 1636 ; mort en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1663
Bégon Jean . . . . . . . . . . . . . . . . . 1607-1616.
Bellaigue (Pierre). . . 1713 ; cons honoraire 1755-1762.
Bellaigue de Bughas (Pierre-Antoine-Athanase), fils du précédent. . . . . . . . . . . . 1755 ; mort en 1767.
Bellaigue Jacques-François de Paule-Bernard) 1787-1789
Bellaigue (Claude-Pierre). . . . . . . . . . . . 1789.
Bernard (J.-B.), chanoine de la cathédrale de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . 1761-1789.
Besseyre de Diane (Jean-Henri-Charles-Louis) 1762-1788.
Blau. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1627.
Blau (Antoine . . . . . . . . . . . . . . . . 1641-1674.
Il vendit sa charge, en 1674 à *François Guérin*.
Blau (André) . . . . . . . . . . . . . . . . 1754-1762.
Bouchard (Annet), seigneur de Murol, père 1606-1642.
Bouchard (Guy), seigneur de Murol, fils. . . 1650-1664.
Bouchard (Annet), seigneur de Murol, petit-fils 1686-1741.
Bouchard (Annet), seigneur de la Brousse, mort en 1683.
Bourlin Jean . . . . . . . . . . . . . . . . . 1674.
Bournet (Pierre), doyen de la cathédrale de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . 1622-1633.
Bournet (Jean), seigneur en partie du Crest 1635-1636.
Boutaudon-Seynage. . . . . . . . . . . . . . 1789
De Bretanges (Antoine) doyen du présidial . . . 1584.
Brunel (Antoine) . . . . . . . . . . . . . . 1762-1789.
Canque (Antoine) . . . . . . . . . . . . . 1588-1613.
Il a publié : *Histoire de Dion Cassius*, traduite du grec en français, Paris, Lucas Breyel, 1588.
Champflour (François) abbé de la cathédrale de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . mort en 1682.
Cothon (François). . . . . . . . . . . . . 1780-1789.
Dayes (Bénigne) . . . . . . . . . . . . . . . . 1584.
Dumas (François) . . . . . . . . . . . . . . . 1629.
Dumas (Benoît) 1743 ; conseiller honoraire. . . 1762.
Dupré (François) . . . . . . . . . . . . . . . 1592.
Durant (Julien) . . . . . . . . . . . . . . 1584-1585.
Durant (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1585.
Durant (Claude). . . . . . . . . . . . . . . . 1610
Durant (Annet). . . . . . . . . . . . . . . 1624-1626.
Il devint lieutenant-général de la sénéchaussée.
Favard, père . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1721.
Favard des Marets (Henri-Isaac) . . . . . . 1728-1742.
De Fontenilhes (Gerard) . . . . . . . . . . 1710-1751.
De Fontfreyde (Jean) . . . . . . . . . . . . . 1605
Du Four (François) . . . . . . . . . . . . . . 1697.
Du Fraisse (Guillaume) . . . . . . . . . . 1696-1729.
Du Fraisse (Jean) . . . . . . . . . . . . . 1718-1757.
Il acheta sa charge, le 17 avril 1718.
De Fretat (Pierre), écuyer, seigneur de Coudat et de Varvasse . . . . . . . . . . . . . . . . 1680-1693.
De Fretat (Jacques). . . . . . . . . . . . . 1697-1723.
De Fretat (Gilbert), écuyer, qui testa le 6 juin. . . 1751.
De Freydefont (Gabriel) . . . . . 1648 ; mort en 1672.
Girard de la Batisse (Sébastien), prêtre, docteur en Sorbonne. . . . . . . . . . . . . . . . 1710-1718.
Gransbois. . . . . . . . . conseiller honoraire en 1762.
Guérin (François) seigneur de St-Bonnet. . 1673-1714.
Il acheta sa charge, le 15 mars 1673.
Guerrier (Jean-Joseph), 1762 ; doyen du présidial, . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1749-1773.
Jadon (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1696.
De Laire (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . 1628-1629.
De Laire (François . . . . . . . . . . . . . . . 1634.
De Laire (Jean) . . . 1679 ; conseiller honoraire, 1698.
De Laire (Pierre). . . . . . . . . . . . . . vers 1750.
Laville (Jean) seigneur de la Tourfondue, 1653 ; mort en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1692.
Laville (François). . . . . . . . . . . . . . . . 1687.
Laville (Jean), père . . . . . . . . . . . . . . 1713.
Laville (J. B.) fils, seigneur de Rochefort, 1743-1762.
Laville de St-Alvard (François), fils du précédent 1778.
Le Court (Pierre), seigneur de Vazeilles . . . . . 1623.
Le Court (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1638.
Le Court de St-Aigne (Victor). . . . . . . . 1690-1702.
Lescuyer des Vergnes (François . . . . . . . . . 1734.
Il vendit sa charge en 1734.
Maugue (Antoine), seigneur de Pommerol . . . 1679.
Maugue (Antoine), seigneur de Pommerol, 1717 ; mort 1732, âgé de 66 ans ;
Mège (Pierre), 1655 ; doyen du présidial, 1690-1698.
Molles (Pierre . . . . . . . . . . . . . . . . 1762-1773.
Montorcier (Amable) . . . . . . . . . . . . 1670-1700.
Montorcier (Jean), seigneur de Villars . . . 1737-1758.
Morin de Bressy . . . . . . . . . . . . . . . . 1789.
Neyron (François), seigneur de Chastreix . . 1658-1669.
Neyron (François), seigneur de Chastreix . . . . 1717.
Nicolas (Etienne). . . . . . . . 1582 ; il testa en 1595
Noel (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1701-1748.
Nugier (François) . . . . . . . . . . . . . . 1630-1656.
Pascal (Claude . . . . . . . . . . . . . . . . . 1584.
Pascal (Blaise) . . . . . . . . . . . . . . . 1620-1633.
Pascal (Pierre), seigneur du Montel. . . . . . . 1693.
Pélissier (François), écuyer, seigneur de Féligonde, 1676 ; conseiller honoraire, 1693.
Pélissier (Michel), écuyer, seigneur de Féligonde . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1690-1697.
Périer de St-Mesmin (Guy), 1728 ; mort le 28 juillet 1746.
Picot-Lacombe (Annet-Joseph). . . . . . . 1773-1789
Poisson (François). . . . . . . . . . . . . . . 1629.
Poisson (Etienne). . . . . . . . . . . . . . 1628-1634.
Poisson (Claude) . . . . . . . . . . . . . . . . 1631.
Poisson (Hugues) lieutenant-assesseur en la sénéchaussée . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1660.
Potiere (Jacques) . . . . . . . . . . . . . . . . 1629.
Prevost (Jean-Michel), doyen du présidial, 1762 ; mort le 4 novembre . . . . . . . . . . . . . . . . . 1783.

Prévost (Henri-François) . . . . . . . . . . 1784-1789.
Reboul (Louis-Annet), achète sa charge en 1745-1750.
Rechignat (Annet) seigneur des Marands. . 1762-1772.
Redon (Pierre), père. . . . . . . . . . . . 1655-1663.
mort le 29 septembre 1688.
Redon (Jean), fils, seigneur de Messeix. . . 1676-1697.
Rochefort (François) . . . . . . . . . . . . . . 1687.
Rochon (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . 1629
Rochon (Jean). . . . . . . . . . . . . . 1649.
Roussel (Blaise). . . . . . . . . . . . . 1649.
Samuel (Ligier) . . . . . . . . . . . . . . 1600.
Tailhandier (Jean). . . . . . . . . . . vers 1600.
De Tissandier (Jean). . . . . . . . . . . . . 1688.
De Tissandier (Amable) . . . . . . . . . . . . 1697.
Trottier (Antoine). . . . . . . . . . . . 1619-1636.
Vachier (Isaac) . . . . . . . . . . . . 1599-1629.
Vachier (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . 1603-1657.
Vachier (Pierre-François), seigneur de Beaurepaire . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1676-1710.
Il acheta sa charge, le 7 février 1676.
Vachier (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1714.
Verdier-Latour (Antoine). . . . . . . . . . 1782-1789.
Vigeral (Jean). . . . . . . 1631 ; mort le 23 août 1653.
Vigier (François) . . . . . . . . . . . . . 1648-1696.
Vigier (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . . 1698.
Villot de Boisluisant (Pierre-Gabriel) . . . 1734-1747.
Il acheta sa charge, le 21 septembre 1734 ; mourut en 1747.

En 1662, il y avait à Clermont 20 avocats et 32 procureurs. Les offices de procureurs à la sénéchaussée, procureurs qui remplissaient aussi leurs charges à la cour des aides et à l'élection, s'achetaient, en 1723, depuis 400 livres jusqu'à 1,000 livres.

**RESSORT DE LA SÉNÉCHAUSSÉE ET SIÈGE PRÉSIDIAL.** — Ce ressort était fort étendu. Il avait sous sa juridiction, non-seulement des terres situées dans la Basse-Auvergne, mais encore un grand nombre de justices de la Haute-Auvergne.

La sénéchaussée de Clermont comprenait : 1° les terres et seigneuries du comté de Clermont ; 2° le comté d'Auvergne ; 3° la baronnie de la Tour ; 4° la baronnie de Montrognon et Chamalières ; 5° les terres et seigneuries dépendant de l'évêché de Clermont ; 6° les terres et seigneuries du chapitre cathédral de Clermont ; 7° la jugerie d'Issoire ; 8° les terres et seigneuries de l'ancien baillage de Montferrand ; 9° les fiefs et arrière-fiefs de toutes ces terres. Nous donnons en *Appendice* la nomenclature et les dépendances de toutes ces justices.

## COUR DES AIDES

L'ORIGINE des *aides* ou secours accordés au roi dans des moments pressants par les Etats-Généraux et particuliers du royaume est fort ancienne. Ces secours consistaient en une imposition, qui se prélevait sur les marchandises et les denrées. Le roi Charles VII fut le premier qui rendit obligatoire les aides ou *impôts*. On attribue au roi Jean, par un édit du 28 décembre 1355, l'institution de la cour des aides. Dans le principe, cette juridiction était composée de généraux députés sur le fait des aides, nommés par les trois Etats ; plus tard, ces magistrats furent appelés *généraux-conseillers*, *généraux des aides*. Ce corps judiciaire porta, jusqu'à Henri II, le titre de *cour des généraux de la justice des aides* et, depuis lors, celui de *cour des aides*.

Jusqu'au règne de Charles VII, il n'y avait eu qu'une seule cour des aides, qui siégeait à Paris ; mais, en 1437, et par une ordonnance du 20 avril de la même année, ce roi créa celle de Montpellier. La cour des aides de Bordeaux, fixée d'abord à Périgueux (1) au mois de mars 1550, sous le

(1) Cette cour ne fut établie à Bordeaux qu'en 1690.

titre de cour des aides de Guyenne, Auvergne et Poitou, comprit l'Auvergne dans son ressort. Celle de Périgueux fut supprimée en 1557, sous le roi Henri II, qui réunit son ressort aux cours des aides de Paris et de Bordeaux. Les trois états de l'Auvergne exposèrent au roi l'incommodité d'aller plaider à une distance si considérable, pour des matières souvent minimes. *Antoine du Prat*, chancelier de France, dont la famille est originaire d'Issoire, appuya la requête. Par un édit du mois d'août 1557, la province d'Auvergne fut détachée de la cour des aides de Paris et une cour des aides créée à Montferrand, sous le titre de *cour des aides d'Auvergne* (1). Cette cour comprit la généralité d'Auvergne, le Limousin, la Marche, le pays de Combrailles et le franc-alleu. Le *Calendrier d'Auvergne*, de 1762, fait connaître le ressort de la cour des aides d'Auvergne ; elle est composée, dit-il, des élections de Clermont, de Riom, d'Issoire, de Brioude, de St-Flour, d'Aurillac, de Mauriac, de Gannat, d'Evaux, de Guéret, de Limoges, de Tulles et de Brives. La cour des aides de Montferrand fut transférée à Clermont par l'édit de réunion des deux villes du mois d'avril 1630 (2). Elle avait la juridiction sur tous les procès civils et criminels se rapportant aux aides, gabelles, tailles, octrois, droits de marque sur les fers et les cuirs ; recevait les appels des sentences des élections, des greniers à sel, des juges des dépôts de sel, des juges des traites ou maîtres des ports, des juges de la marque du fer et les appels des décisions des juges des villes en matière de droits d'octrois ou autres ; elle connaissait des appels des ordonnances et jugements des intendants, au sujet des cotes faites par eux d'office et de toutes espèces en matières de tailles. Sa compétence s'étendait même sur la question délicate de juger les titres de noblesse. Son procureur-général était en droit d'exiger la communication de tous les titres sur lesquels reposait la qualité de *noble* ; sur vérification, elle cotisait les faux nobles, et dispensait la bonne noblesse de payer la taille. La cour des aides vérifiait et enregistrait la connaissance des exemptions, priviléges, etc., en matières de tailles, gabelles et autres impositions. Les trésoriers, receveurs, collecteurs, etc., dépendaient de sa juridiction pour tout ce qui concernait leurs charges.

Les priviléges des membres de la cour des aides étaient nombreux ; nous citerons celui qui leur était accordé de jouir de la noblesse personnelle au premier degré. Les présidents, les conseillers, les procureurs et avocats du roi, les greffiers en chef, les secrétaires du roi et le premier huissier ne manquaient jamais de placer devant leur nom la qualification de *noble*.

Les secrétaires du roi près de la chancellerie de la cour des aides jouissaient même du privilége de noblesse transmissible à leurs enfants, lorsqu'ils avaient préalablement des lettres de vétérance.

Le costume des conseillers consistait en une robe rouge, un chaperon de même couleur, une soutane de satin noir avec une ceinture.

La composition de la cour des aides d'Auvergne a varié à différentes époques. Henri II, en 1557, porta création d'un premier président, d'un deuxième président, d'un procureur-général, d'un avocat-général, d'un premier huissier et de deux autres huissiers. Un édit du roi Louis XIII créa 6 présidents, 6 conseillers généraux, 7 huissiers héréditaires et deux autres huissiers (3) : un

(1) Le *palais de la cour des aides de Montferrand* occupait l'emplacement du grand séminaire de cette ville.

(2) Le roi nomma une commission, le 22 avril de la même année (1630), pour veiller à l'exécution de cet édit, rendu quelques jours auparavant.

(3) En 1683, la cour des aides de Clermont était composée de 4 présidents, 20 conseillers, deux avocats-généraux, un procureur-général, deux substituts du procureur-général, 4 secrétaires, 3 visiteurs-généraux des gabelles, 2 référendaires, 7 huissiers, un receveur des con-

édit de Louis XIV, de 1694, établit un nouveau président et 6 conseillers, ce qui faisait à la fin du XVII[e] siècle : 7 présidents, 21 conseillers, un procureur-général, 2 avocats-généraux, un premier huissier, un huissier garde-meubles, 10 huissiers servants (1). Chabrol (*Coutumes d'Auvergne*), qui écrivait en 1784, nous fait connaître la dernière composition de la cour des aides de Clermont : un premier président, 4 présidents ordinaires, 21 conseillers, 2 avocats-généraux, un procureur-général et 4 substituts, un greffier civil, un greffier criminel, et un payeur de gages. Le personnel de la chancellerie n'était pas moins nombreux à cette époque : un garde des sceaux, 4 secrétaires du roi audienciers, 4 secrétaires du roi contrôleurs, 12 secrétaires du roi, 4 référendaires, 2 porte-coffres, 2 chauffe-cire, un clerc commis à l'audience, un greffier garde-minutes et deux huissiers.

Ces places, comme on peut s'en convaincre par les prix d'achat et leurs gages annuels, étaient plutôt honoriques que productives. Bon nombre de familles clermontoises comptent, avec une juste fierté, des conseillers à la cour des aides pour ancêtres.

La cour des aides de Clermont, supprimée lors de l'établissement des conseils de *Maupéou*, en mars 1771, et remplacée, la même année, par le *Conseil supérieur*, installé le 9 mars à 9 heures du matin, fut rétablie en même temps que le Parlement, le 12 novembre 1774 (2).

Le *palais de la cour des aides* occupait une partie de l'emplacement de notre hôtel-de-ville. La bibliothèque de Clermont (3) possède le prix fait de ce palais, avec les devis et les estimations, donnés, le 13 novembre 1634, à M[e] *Robert Bourzeix*, bourgeois de Clermont, moyennant la somme de 44.800 livres (169,930 francs d'aujourd'hui). L'édifice fut achevé en 1639 ; l'entre-

signations, deux payeurs des gages ou des *épices* (comme l'on disait alors), deux contrôleurs des payeurs.

(1) Voir *Recueil de jurisprudence*, par *Etienne Huguet*, manuscrit de la bibliothèque de Clermont, n° 38.

Voici, d'après le *Mémoire historique sur l'administration en Auvergne*, ouvrage de M. *Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme, un tableau qui donne la composition de la cour des aides de Clermont et la valeur des offices, à la date du 6 septembre 1726.

COUR DES AIDES EN 1726

| NATURE des OFFICES. | VALEUR des OFFICES. | GAGES annuels. | ÉPICES ou émoluments casuels. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| 1 office de premier président | 100,000 l. | 4,706 l. 5 s. | 120 liv. | N'a pas été vendu depuis longtemps, les fils ayant été pourvus à la place de leur père. |
| 3 offices de présidents | chacun 50,000 liv. | chacun 1,350 liv. | chacun 120 liv. | |
| 21 offices de conseillers, dont 19 | chacun 30,000 liv. | chacun 1,125 liv. | environ chac. 120 l. | |
| — — 1 | 30,000 liv. | 1,925 liv. | » | |
| — — 1 | 30,000 liv. | 725 liv. | » | Créé en 1689 |
| 1 office de procureur général | 30,000 liv. | 1,050 liv. | » | Même observat. que pour l'office de 1er président |
| 2 offices d'avocats généraux | chacun 25,000 liv. | chacun 900 liv. | » | Id. |
| 4 offices de substitut, dont 3 | chacun 3,400 liv. | chacun 172 l. 10 s | » | Le dernier vendu des offices de substitut l'a été à 3,400 liv. |
| — le 4e | 3,400 liv. | 190 liv. | » | |
| 1 office de greffier en chef | [illegible] liv. | 990 liv. | » | |
| 1 office de premier huissier | 2,000 liv. | 137 l. 10 s. | » | Dans la même famille depuis longtemps. |
| 1 d'huissier buvetier | 1,000 liv. | 85 liv. | » | Un office a été vendu 1,000 liv. en 1717. |
| 2 autres offices d'huissiers | chacun 300 liv. | l'un 39 l. 10, l'autre 25 l. | » | |

CHANCELLERIE PRÈS LA COUR DES AIDES EN 1726

| NATURE des OFFICES. | VALEUR des OFFICES. | GAGES annuels. | ÉPICES ou émoluments casuels. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| 1 office de secrétaire du roi | 20,000 liv. | 600 liv. | » | Vendu en 1712, 1,900 l.; vacant pour n'avoir payé la finance dernière. |
| 1 de référendaire ancien | 4,000 liv. | 150 liv. | » | Vendu 3,500 l. en 1722. |
| 1 de référendaire nouveau | 4,000 liv. | 120 liv. | » | Créé en 1694 vendu 4,260 l. en 1723 |
| 1 de chauffe-cire | 3,050 liv. | 80 liv. | » | |
| 1 d'aide-chauffe-cire | 2,500 liv. | 60 liv. | [illegible] | Créé en 1691 : la finance a été de 1,600 l. Dans la famille depuis la création. |
| 1 de porte-coffre | 2,000 liv. | 60 liv. | » | |
| 1 de greffier-garde-minutes | 3,000 liv. | néant. | » | Id. |
| 2 d'huissiers | chac. 500 l. | néant. | » | |

(2) *Gabriel de Ribeyre* fut président du conseil supérieur de Clermont. Il mourut, le 25 novembre 1771, âgé de 34 ans et eut pour successeur *Charles-Antoine Claude de Cazerat*.

(3) Voir *manuscrits sur l'Auvergne*, n° 31.

preneur s'était engagé à reconstruire la *chapelle de St-Nicolas* (1). Le nouveau palais fut bâti sur le même plan que le *palais de justice*, auquel il fut relié ; mais avec plus de magnificence (2). La salle du conseil possédait, avant 1790, un portrait de Louis XV ; la tête de ce monarque avait été peinte, dit Dulaure (3), sur le corps en pied du roi Louis XIV, lors de la rentrée du Conseil supérieur en 1771. Il y avait aussi un tableau, dû au pinceau de *Lebrun* en 1676 ; il représentait la *Conversion de Saint-Paul* ; cette belle toile fut demandée, en 1723, par le duc d'Orléans, régent, et lui fut accordée ; mais ce prince étant mort quelques jours après, le tableau, qui était en route, fut redemandé et revint à Clermont.

Le palais de la cour des aides fut vendu, en 1791, comme bien national, au prix de 16,000 fr.; la cour avait été supprimée, en 1790, avec toutes les juridictions de l'ancien régime.

### LISTE DES PREMIERS PRÉSIDENTS DE LA COUR DES AIDES.

JEAN DE COMBES Ier du nom . . 1558-1587

Premier président, lors de l'établissement de la cour des aides de Montferrand ; nommé le 12 février 1558. Il était originaire d'Allanche (Cantal). Son père, *Pierre de Combes*, se rendit célèbre comme avocat à la cour des aides de Montferrand.

JEAN DE COMBES IIe du nom . . 1588-1599

Seigneur du Planchat et de Pallabot ; fils du précédent Il fut nommé, le 7 mai 1588, et fut reçu dans son office en 1592. Il devint, plus tard, président du présidial de Riom dont il avait été avocat du roi en 1579.

JEAN TAQUENET. . . . . . . . . 1600-1625

D'une famille noble de la Marche. *Jeanne Taquenet*, sa fille, épousa *Jacques Montorcier*, président ordinaire de la cour des aides de Clermont. Les armes de ce magistrat étaient : *d'argent, à une tête de maure de sable.*

PIERRE VACHIER. reçu le 26 juin 1625-1645

Seigneur de Beaurepaire, ancien procureur-général à la cour des aides. Il fut le premier président de la cour des aides de Clermont, transférée de Montferrand, lors de l'édit de réunion des deux villes, en 1630. Il avait épousé *Marie de Combes* ; devint conseiller d'Etat et mourut sans enfants.

PAUL DE RIBEYRE . . . . . . . . 1645-1661

Seigneur de Travers et de St-Sandoux, conseiller du roi en ses conseils, ancien trésorier de France en la généralité de Riom et adjoint à l'intendance. Il acheta sa charge environ 50 000 livres.

FRANÇOIS DE RIBEYRE. . . . . 1661-1695

Seigneur de Fontenilles et de St-Sandoux ; fils du précédent. Il fut reçu, le 17 mai 1661, et mourut le 19 mars 1695.

CHARLES DE RIBEYRE, seigneur de Saint-Sandoux . . . . . . . . . . . . . . 1695-1735

Reçu le 30 septembre 1695. Mort le 12 janvier 1736. Il épousa *Magdeleine de Berulle*, de ce mariage naquit une fille, épouse d'*Antoine-François de Chazerat*, qui suit.

ANTOINE-FRANÇOIS DE CHAZERAT . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1735-1754

Gendre du précédent ; reçu le 28 août 1735 ; mort le 24 janvier 1754

CHARLES-ANTOINE-CLAUDE DE CHAZERAT. . . . . . . . . . . . . . 1754-1773

Fils du précédent ; reçu le 29 mai 1754. Il devint, en 1771, président du *conseil supérieur*, qui remplaça la cour des aides, et passa intendant d'Auvergne en 1773. Sa fille épousa *François Le Court de St-Aigne*, président ordinaire de la cour des aides de Clermont. Il est mort à Clermont-Ferrand à l'âge de 95 ans, le 17 septembre 1824.

PIERRE-FARON-BENOIT GUERRIER DE BESANCE. . . . . . . . . . . . . . . . 1783

Chevalier de Malte, conseiller au parlement de Paris, ancien avocat-général à la cour des aides de Clermont, ancien maître des requêtes ; reçu en 1783

ANGE-JOSEPH-RENÉ GUERRIER DE BESANCE DE ROMAGNAT . . . . . . . 1790

Dernier président ; fils du précédent et conseiller au parlement de Paris.

(1) Cette chapelle, qui était placée près de l'hôtel de ville, en la rue des Notaires, devait servir spécialement à la cour des aides Elle est appelée, en 1464, *chapelle de St-Nicolas des Notaires.* Au XVe siècle, les notaires de Clermont y tenaient probablement les réunions de leur corporation

(2) On peut voir à la bibliothèque de Clermont le plan du palais de la cour des aides, et celui de la sénéchaussée et du présidial.

(3) *Description de l'Auvergne*, 1789.

## LISTE DES PRÉSIDENTS ORDINAIRES DE LA COUR DES AIDES.

JEAN DE CHALVET. reçu en 1560 ; mort en 1571.

PIERRE DE COMBELLES. reçu le 5 septembre 1571-1585.

Il remplaça le précédent ; fut maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du duc d'Anjou, seigneur de Saulces et de Chabannes

DE COURCELLES . . . . . . . . . . . . . 1580

JEAN AVERONNAT. . . . . . . reçu en 1583

JEAN DE VERNYES. . . . . . . . . . . . 1593

PIERRE VACHIER. . . . . . . . . 1605-1617

Il devint premier président.

ETIENNE PASCAL. reçu le 30 avril 1626-1634

FRANÇOIS TROTTIER. 2e président ; reçu en 1628 ; mort en 1630.

JEAN DE LAIRE. seigneur de Bar ; reçu le 6 octobre 1632-1664.

Il avait épousé *Anne Chaduc*, fille de Louis Chaduc, conseiller au présidial de Riom, célèbre antiquaire.

BLAISE PASCAL, remplace Etienne, son frère ; reçu le 14 novembre en 1634-1639.

JACQUES MONTORCIER. reçu le 7 septembre 1639 ; mort en 1667.

ETIENNE POISSON, seigneur de Cormède. reçu le 7 août 1640.

Sa charge fut vendue, le 25 avril 1655, moyennant 62,000 livres.

PIERRE DE LAIRE. achète la charge du précédent, le 27 avril 1655.

JEAN DE CALDAGUES. . reçu en 1655-1693

Il remplaça *Jean de Laire* ; acheta une charge de conseiller secrétaire du roi et mourut le 15 octobre 1693, âgé de 71 ans.

ETIENNE DE CISTERNES. . . reçu en 1667

Né le 4 mars 1621. Il épousa la fille d' *Antoine de Ribeyre*, conseiller à la cour des aides de Clermont

JACQUES DE LAIRE . . mort le 8 nov. 1655

JACQUES DE LAIRE . . reçu le 26 mai 1665

JEAN BAPTISTE DE LAIRE, reçu le 18 janvier 1689-1729.

Il épousa, en 1690, *Antoinette Guérin*.

PIERRE DE CISTERNES DE VINZELLES, reçu le 27 février 1690.

Fils d'*Etienne Cisternes* qui précède Il mourut le 1er novembre 1733, âgé de 73 ans.

JEAN-FRANÇOIS DE CALDAGUÈS . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1694

Ecuyer ; d'abord procureur du roi au siége de Vic-en-Carlades ; fils de *Jean de Caldaguès* qui précède. Il mourut, le 4 novembre 1725, âgé de 66 ans.

JACQUES DE LAIRE, seigneur de Gondole. reçu le 6 juin 1721.

Remplace J.-B *de Laire*, son père.

NICOLAS-FRANÇOIS CISTERNES DE VINZELLES, reçu le 28 février 1731.

Il obtint des lettres d'honneur, le 25 mars 1731.

ANNE DE CALDAGUÈS . reçu en 1731-1762

Ancien avocat du roi au baillage de Montferrand ; fils de *Jean François de Caldaguès* qui précède.

JEAN-CHARLES DE CLARY DE SAINT-ANGEL . . . . . reçu le 28 juillet 1747-1762

Remplace *Jacques de Laire*, son beau-père ; il était ancien capitaine de cavalerie.

FRANÇOIS LE COURT DE SAINT-AIGNE. reçu le 6 septembre 1753-1771.

JOSEPH-NICOLAS GAUCHEREL, écuyer. reçu en 1767-1776.

BENOIT DOMAT. . reçu le 26 avril 1768-1776

Petit-fils du célèbre clermontois *Jean Domat*

JEAN CHEREL. . . . . . . . . . . . . . 1774

PIERRE VERDIER DU BARRAT, reçu en 1780

## LISTE DES AVOCATS GÉNÉRAUX DE LA COUR DES AIDES.

JEAN PALLABOT . . . . . . . . . . . . 1560

SATURNIN DUMAS. docteur en droit . 1570

GASPARD DUMAS. seigneur de Beaulieu . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1577-1578

JEAN GRAS. de Montferrand . . . 1603-1627

FRANÇOIS GRAS, fils du précédent . . . . . . . . . . . . . reçu en 1628-1651

PIERRE VERNET, reçu en 1628 ; mort en 1685

FRANÇOIS RIBEYRE, reçu en 1655 ; succède à *François Gras*.

JEAN-BAPTISTE DU FLOQUET reçu en 1661

CLAUDE DE LAIRE . . . . . . reçu en 1674

MICHEL LE COURT DE MONDORY, reçu en 1687.

GILBERT DALMAS. . . . . . . reçu en 1693

MICHEL DALMAS, remplace Gilbert, son père, en 1719.

JOSEPH DU FRAISSE . . reçu en 1722-1747

GUILLAUME DU FRAISSE DE VERNINES, remplaça Joseph, son père, en 1747-1779.

PIERRE-FARON-BENOIT GUERRIER, reçu en 1754-1764.

JOSEPH-NICOLAS GAUCHEREL, reçu en 1764.

JOSEPH-ETIENNE-EMMANUEL CAILHOT DE BEGON. . . . . . . . . . . reçu en 1768

Chanoine de Rheims, en 1761-1779.

ADRIEN-MARIE DIJON DE SAINT-MAYARD . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1779-1789

## LISTE DES PROCUREURS-GÉNÉRAUX DE LA COUR DES AIDES.

FRANÇOIS D'ALBIAT. . . . . . . . . . . 1559

JEAN DU CLAUX. . . . . . . . . . . vers 1570

VICTOR SAIGNE. . . . . . . . . . . . . . 1575

ANTOINE THIOLIER . . . . . . . . . . . 1577

JACQUES DURANT . . . . . . . . . . . . 1583

FRANÇOIS ALBIAT . . . . . . . . . . . . 1585

PIERRE FONTFREYDE, seigneur du Saulzet . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1587

PIERRE DU BOURG . . . . . . . . . . . 1591

JACQUES DU CLAUX. . . . . . . 1592-1602

PIERRE VACHIER. . . . . . . . . 1602-1605

GUY DE SERVOLLES . . . . . . 1605-1624

GUILLAUME DE GRANDSAIGNES, père . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1624-1649

MARTIAL DE GRANDSAIGNES, fils . . . . . . . . . . . . . . . 1649; mort en 1691

CÉSAR DAUPHIN DE LEYVAL. 1692-1727

Ancien conseiller à la cour des aides de Clermont. Il acheta sa charge 48,600 livres, en 1692

JEAN DAUPHIN, seigneur de Montrodès, fils du précédent . . . . . . . . . . . . . 1727-17. .

JEAN-FRANÇOIS DAUPHIN DE MONTRODÈS . . . . . . mort le 11 février 1761

ETIENNE DE CHAMPFLOUR, seigneur de Jozerand . . . . . . . . . . . . . . 1762-1776

## LISTE DES GREFFIERS EN CHEF CIVILS DE LA COUR DES AIDES.

AMABLE MALLET, seigneur de Marsat. 1575

DUMAS . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1600

JEAN DULIEN . . . . . . . . . . . . . . . 1603

PIERRE ROUSSEL, seigneur d'Allagnat 1639

PIERRE BRUN, seigneur de Clerjat 1640-1644

GILBERT BRUN, fils du précédent. 1656-1664

ANNET REBOUL. 1676; obtient des lettres d'honneur en 1713.

IMBERT REBOUL, seigneur du Chanset, né en 1671; remplace *Annet Reboul*, son père, en 1702.

LOUIS-HUGUES REBOUL, seigneur du Martinet, remplace *Imbert Reboul*, son père, en 1713.

GUY PÉRIER ANDRÉ DE SAINT-MESMIN . . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1728

ANTOINE GRIMAUD, lieutenant-général en la sénéchaussée de Moulins . . . . . . . . 1746

SIMON-JACQUES-JOSEPH SAULNIER 1747

GABRIEL-ALEXANDRE BARON DE CHARDIN. . . . . . . . . reçu en 1767-1776

NICOLAS-ROBERT DE LA BLANCHE, seigneur de Labro, remplace *Antoine Grimaud* en 1782.

GABRIEL BARON DE CHARDIN, remplace *Gabriel-Alexandre*, son frère, en 1788-1790.

## LISTE DES CONSEILLERS DE LA COUR DES AIDES.

D'Albiat (Blaise). . . . . . . . . . . reçu en 1578-1600.

D'Albiat (Joseph) . . . . . . . . . . reçu en 1602.

D'Albiat (René) . . . . . . . . . . . . . reçu en 1628.

Andin (Jean), 1584; obtint ses lettres d'honneur en 1612.

Andraud (Jean-Amable) acheta sa charge 20,000 livres, le 28 avril . . . . . . . . . . . . . . . . 1779.

André d'Aubière (Jean) remplace *Victor Le Court*, son beau-père; fut reçu en . . . . . . . . . . . 1728

André d'Aubière (Pierre), reçu en 1765; vétéran en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1771-1776.
Il remplaça *Antoine Garnaud* et mourut le 9 août 1763.

Aubier de Rioux (Antoine), conseiller au conseil supérieur de Clermont en. . . . . . . . . . . . . . 1773.

Barbe (J.-B). . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1703.

Barbe du Barry (Jean-Antoine), reçu en 1737; remplace *J.-B. Barbe*, son père.

Barthomivat des Paleines (Louis), conseiller au conseil supérieur de Clermont, mort le 30 mai 1771, âgé de 33 ans.

De Beaumont (Jean) . . . . . . . . reçu en 1589-1577.
Seigneur de Montdésir, mort le 25 mai 1577. Son père, *Gervais de Beaumont*, était lieutenant-général au baillage de Montferrand.

Begon (Victor) . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1645.

Benoist (Antoine), seigneur en partie du Crest, reçu en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1639.

De Benoit de Monguay (Etienne) reçu en 1732-1776.

Beraud (Jean). . . . . . . . . . . . . . reçu en 1752.

Blau (Jean-Girard), conseiller au conseil supérieur 1773.

De Bretanges (Antoine) . . . . . . . . . . . . . . 1590.

Boette (Charles) . . . . . . . . . reçu en 1569-1600.

Boette (Jean) . . . . . . . . . . . reçu en 1624-1630.

Brunel (Antoine). . . . . . . . . . . . . reçu en 1690.
Il fut forcé de vendre sa charge, étant poursuivi par ses créanciers.

Boutaudon (Léonard). . . . . . . . . . . . 1782-1789.
Remplace *César Dauphin*.

De Chalvet (Jean) . . . . . janvier 1560; mort en 1571.

De Champflour (Géraud), garde-scel et conseiller 1604-1612.
Il remplaça le célèbre clermontois *Jean Savaron*.

De Champflour (Jean) remplace Géraud, son père, comme conseiller et garde-scel. . . . . . . . . . . . . . 1636

De Champflour (Gérard), doyen de la cathédrale de Clermont, conseiller et garde-scel, remplace son père, *Jean Champflour*, en. . . . . . . . . . . . . . 1664

De Champflour (Blaise) remplace, comme garde-scel, son frère Gérard, en. . . . . . . . . . . . 1671.

De Champflour (Géraud), doyen de la cathédrale de Clermont, remplace, comme garde-scel, son frère Blaise, en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1692-1697.

De Champflour (Jacques) reçu en 1717; mort en 1745.

De Champflour (Hugues-Gérard) remplace *Jean Laville*, son beau-père, le 18 novembre . . . . . . . . 1739.

De Champflour (Etienne), seigneur de Mauriat, remplace Jacques, son père, en. . . . . . . . . . 1743-1762.

De Champflour (César-Jean), seigneur de Beaumont, fils de Jean, lieutenant-particulier au présidial de Clermont. . . . . . . . . . . . . . reçu le 7 juillet 1749.

Chardon (François) . . . . . . . . . . . reçu en 1639.

Chardon (Jean) remplace François, son père, en 1663; mort en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1705.

Chardon du Ranquet (Jean-Paul); reçu en 1751-1776.

De Clary de St-Angel (Martial) lieutenant-général au présidial de Tulles; reçu en place de *Michel Laville* en 1677; obtient des lettres d'honneur en 1704; mort le 22 août. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1712.

De Clary (Charles), seigneur de St-Angel, remplace Martial, son père, en 1704; obtient des lettres d'honneur en 1735; mort le 18 mai 1737, âgé de 58 ans.

De Clary de St-Angel (Martial), remplace Charles, son père; est reçu en 1735; meurt le 16 octobre 1776.

De Chazerat (Antoine-François), remplace J.-B. *de Ribeyre* en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1724.

De Combelles (Pierre). . . . . . . . . . . . 1559-1571.

De Combelles (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . 1577.

Croizier (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . 1585-1600.

Croizier (Guy). . . . . . . . . . . . . . . . 1616-1621.

David (Lazare) reçu en 1713, conseiller honoraire en 1762.

Dalmas (Antoine). . . . . . . . . . . . . 1572-1577.
Il devint lieutenant-général au baillage de Montferrand.

Dalmas (François). . . . . . . . . . . . . . . . 1652

Dalnison . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1575

Dauphin de Leyval (Jean). . . . . . . . reçu en 1662.

Dauphin de la Palioncie (J.-B.). . . . . reçu en 1690.

Dauphin de Leyval (César), remplace J.-B. son père, en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1691-1694.

Dauphin (César) remplace J.-B. son père, en 1713-1754.

Dauphin (Claude-César), remplace César, son père, en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1755-1776.

Domat (Gilbert), fils du célèbre clermontois *Jean Domat*; reçu le 14 août. . . . . . . . . . . . . . 1698-1742.

Domat (Benoit) remplace *Gilbert Domat*, son père, en 1743; devient président ordinaire de la même cour, en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1768.

Domingon (Jean), seigneur de Calais, reçu en 1763.

Dumas (Marin), seigneur de Noyer, reçu en 1559; obtient ses lettres de vétérance en. . . . . . . . . . . 1637.

Dumas (François), reçu à la place de Marin, son père en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1646.

Durant (François), reçu en 1639-1674; obtint des lettres de vétérance en. . . . . . . . . . . . . . . . 1674.

Durant (Annet), seigneur de Pérignat, remplace François son père, en 1674; mort le 4 mai . . . . . . . 1705.

Durant (François) seigneur de Pérignat, remplace Annet, son père, en. . . . . . . . . . . . . . . . 1709.

Dufour ou du Four (Jean), remplace *Jean Redon* en 1676.

Escot (Antoine). . . . . . . . . . reçu en 1765-1776

Escot (J.-B.) remplace *Annet des Farges* en 1776-1789.

De la Farge (Guillaume). . reçu le 25 juin 1748-1776

Des Farges ou Desfarges (Annet), seigneur du Mas, reçu le 5 juillet 1757; mort le 26 octobre 1774. Il avait été bailli de La Tour.

De Fighat (Jean) . . . . . . 1603, mort le 3 avril 1609.

De Fighat (François). . . . . . . . . . . . . . 1639.

De Fontfreyde (Pierre), seigneur du Sauzet, nommé le 5 décembre 1559; mort le 3 avril. . . . . . . 1609.

De Fontfreyde (Bernard) remplace Pierre, son père, en 1609; mort en. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1669.

De Fontfreyde (Guillaume) remplace *François Dulmas*, son beau-père, en . . . . . . . . . . . . 1653-1697.

De Fontfreyde du Sauzet (Bernard) remplace Guillaume, son père, en . . . . . . . . . . . . . . . . . 1697.

Du Fraisse (Étienne). . . . . . . . reçu en 1678-1686.

Du Fraisse (Michel) remplace Étienne, son frère en 1686.

De Freydefont (Pierre) remplace César Dauphin, en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1694-1702.

De Freydefont de Sauvagnat (Pierre) remplace Jean Chardon en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1705.

Fournier (Claude), garde-scel; remplace *Geraud Champflour*, mort en . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1697.

Fonghasse du Pradet (J.-B). . . . . . . reçu en 1782.

De Fonteuilhes (Jean), seigneur de Villars, conseiller en 1559, enterré aux Cordeliers de Clermont, le 12 juin 1575

Garnaud (Antoine). . . . . . . . . . . . reçu en 1628.

Garnaud (Joseph) remplace Antoine, son père, en 1672; mort en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1705

Garnaud (Antoine) remplace Joseph, son père, en 1705; doyen en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1762.

Girard (Antoine) reçu en 1613; lettres de vétérance en 1634; vit encore en 1642. Seigneur de la Bournat.

De Girard (Joseph), seigneur de la Bournat, reçu en 1649-1672. Sa charge fut vendue, en 1685, par sa veuve.

Girard (Guillaume), seigneur de la Batisse, reçu en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1702-1731.

Girard de la Batisse (François-Jean) remplace Guillaume, son père, en. . . . . . . . . . . . . 1731-1771.

Gorrut (André), né à Maringues (Basse-Auvergne), reçu en 1571-1586. Fils de *Jehan Gorrut*, bourgeois de Maringues.

Hénard (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . 1569-1577.

Il avait épousé *Marguerite Samoel*, qui testa le 7 juin 1569.

Huguet (Antoine), lieutenant-criminel en l'élection, reçu en 1741; obtint des lettres d'honneur en. . . 1763.

Huguet (Jacques-Augustin), seigneur de Gouelle, remplace Antoine, son père, en. . . . . . . . . . 1763-1776.

Jouveneeau (Pierre) . . . . . . . . reçu en 1681-1691.

Jouveneeau (Jean) remplace Pierre, son frère, 1691-1724.

Jouveneeau (Antoine-Joseph), seigneur d'Allagnat, remplace Jean, son père, en. . . . . . . . . 1724-1740.

Lallier (Joseph). . . . . . . . . . reçu en 1559-1567.

De Laire (Michel). . . . . . . . . . . . . . reçu en 1662.

Laville (Michel). . . . . . . . . . . reçu en 1633-1676.

Laville (Benoit) remplace François Poisson 1693; mort le 18 mars. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1726.

Laville de la Rochette (Jean) remplace *Benoit Laville*, son frère, en 1727; il mourut en. . . . . . . . . . 1728.

Lebrun (Pierre). . . . . . . . . . . . reçu en 1686-1735.

Il acheta sa charge, le 1er décembre 1685, moyennant 34,000 livres.

Lebrun de Nohannent (Pierre) remplace *Pierre Lebrun*, son oncle. . . . . . . . . . . . . . . . . 1735-1765.

Lebrun de Chars (Antoine) remplace Pierre, son père, 1765; obtient des lettres de vétérance, 1771-1776.

Le Court (François) . . . . . . . . . reçu en 1639-1667

Le Court (Jean) . . . . . . reçu en 1684; mort en 1691.

Le Court (Jean), seigneur de Vazeilles, remplace *Jean Lecourt*, son fils aîné. . . . . . . . . . 1691-1702.

Le Court de St-Aigne (Victor) remplace Jean, son père, . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1702-1725.

Le Court (Jean) remplace *Louis Rochette*, son beau-père, . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1725-1728.

Legros (Étienne), seigneur de Grignat, reçu en 1646-1690.

Legros (Étienne) remplace Étienne, son père . . 1690.

Lollier (Bernard) . . . . . . . . . . . . . reçu en 1591.

Lollier (Jean) . . . . . . . . . . . . reçu en 1665-1687.

Lollier (Joseph) remplace Jean, son père, en. . . 1688.

Mallet (Nicolas-Martial) . . . . . . reçu en 1750-1776.

Massis (François-Joseph) . . . . . . . . . . . . . . 1762.

Maugue de Pommerol (Étienne), 1733; conseiller honoraire . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1762.

Menudel (Guillaume) . . . . . . . . . . . . . 1568-1575.

Mallet (Nicolas-Martial) . . . . . . . . . . . 1750-1762.

Il acheta sa charge, le 14 avril 1750.

Meyrand (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . 1628-1651

Meyrand (Julien) remplace Jean, son père en 1652-1655.

Meyrand (André) remplace Jean, son frère, en 1656-1690.

Meyrand (Jean) remplace André, son père, en 1691; mort le 14 juillet. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1705.

Molles (Pierre-Nicolas) . . . . . . . . . . reçu en 1784.

Du Mont (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1617.

Montorcier (Guy) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1590.

Noellas (Guillaume). . . . . . . . . reçu en 1653-1686.

Noellas (Amable) remplace Guillaume, son père, en 1687; mort le 24 août. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1724.

Noellas (Guillaume), seigneur de Montluisant, remplace Amable, son père, en. . . . . . . . . . . . . . . 1727

Pascal (Martin), reçu le 5 juin 1628; il acheta sa charge 20,000 livres, exerçait encore en . . . . . . . . 1655.

Pascal (Blaise) . . . . . . . . . . . reçu en 1649-1653

Pascal (Étienne) remplace Blaise, son frère, en 1655-1676.

Pelissier (Jacques) acheta sa charge le 8 avril 1671.

Pelissier (Jacques), reçu en 1681; mort le 7 octobre 1745

Perier (Florin), seigneur de Bien-Assis; reçu en 1628-1669.

Perier (Étienne) remplace Florin, son père en 1669.

Potière (Bernard) . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1690.

Poisson (Paul-François), seigneur de Cormède, remplace *Étienne Pascal* en 1676, mort en. . . . . . . . 1692.

Ravissat (Austremoine) . . . . . . . . . . . . vers 1569.

Rechignat des Marands (Annet-Jean) reçu en 1769-1762.

Rechig[illegible] Marands (Annet-Jean), reçu en 1769-1776.

Redon (Jean), seigneur de Mezel. . reçu en 1639-1660.

De Redonchal (François reçu le 25 janvier 1582, mort le 16 février 1603 ; il fut le premier titulaire, en 1583, de la charge de garde-scel à la cour des aides.

Reynaud (Pierre) . . . . . . . . . . . . . reçu en 1781.

Ribeyre (Antoine), seigneur d'Opmne, reçu en 1628-1661.

De Ribeyre (Charles), seigneur de Lezoux, reçu en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1692-1695.

Il devint président à la cour des aides en 1695

De Ribeyre (J.-B.), seigneur de Nébouzat, reçu en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1710-1720.

De Ribeyre (René-Joseph), seigneur de Paulagnat, reçu en 1763 ; vétéran en. . . . . . . . . . . 1771-1776.

De Ribeyre (Paul) conseiller au conseil supérieur ; mort en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1771.

Rochette (Jean). . . . . . . . . . reçu en 1652-1682

Rochette (Louis) remplace Jean, son père en . . 1683.

Rochette (Blaise) . . . . . . . . . . . . . reçu en 1702.

Roussel (Jean) . . . . . . . . . . . . . reçu en 1560.

Roussel (Claude) . . . . . . . . . . . . . . 1577-1603

Roussel (Blaise) remplace Claude, son père, 1603-1630

Salvage de la Margé (Pierre) reçu en 1765 ; vétéran en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1771-1776.

Salvage de la Margé (J.-B.-Antoine) remplace Pierre, son père, reçu en. . . . . . . . . . . . . . . . . 1779.

Savaron (Antoine) reçu en 1561 ; mort le 10 février 1575.

Savaron (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . 1598-1603.

Savaron (Jacques), garde-scel, avant. . . . . . . 1612.

Savy (Jean). . . . . . . . . . . . . . reçu en 1755-1778.

Sénèze (Jacques-Amable) . . . . . reçu en 1757-1776.

Servolle (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . 1636.

Sobrier de Laubret (Antoine). . . . reçu en 1760-1776.

Il était précédemment lieutenant-particulier au baillage de Vic-en-Carladès.

Tavallon. . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1559.

Teillard de Beauvezeix (Pierre), reçu en 1743-1776.

Des Termes (Guillaume) . . . . . reçu en 1559-1561.

Ternier (François) remplace *Jean Meyrand* en 1706 ; mort le 2 janvier 1731, agé de 65 ans.

Ternier (J.-B.). . . . . . . . . reçu en 1758-1776.

Ternier de Cournon (François) . . reçu en 1746-1774.

De Tissandier (Gilbert) . . . . . . reçu en 1766-1776.

Tournadre (Bernard-Antoine-Marie) . . . reçu en 1782.

Trottier (François). . . . . . . . . . . . reçu en 1611.

Trottier (Etienne) . . . . . . . . . reçu en 1646-1673.

Trottier (François), seigneur de Pralon, remplace Etienne, son frère, en. . . . . . . . . . . . . . . 1674-1687.

Vachier (François). . . . . . . . . . . . . 1639-1662.

Vassadel (Jacques), seigneur de la Chaux, reçu en 1731 ; mort le 12 janvier 1774.

Vassadel (Jean) . . . . . . . . . . . reçu en 1756-1776.

SECRÉTAIRES DU ROI. — *Amable Mallet*, seigneur de Marsat, 1575 ; *Pierre Roussel*, seigneur d'Allagnat, 1639 ; *Blaise Rochette*, 27 mars 1633 (sa charge lui coûta 27,000 livres) ; *Philippe Marlin*, 1665 ; *Jean Tassy*, 1665 ; *Blaise Tailhandier*, avocat en parlement, 1665 ; *Philippe Marlin*, lieutenant civil et criminel en l'élection de Riom, 2 juin 1670 ; *Jacques Enjobert de Martillat*, 1677 ; obtient des lettres d'honneur en 1700 ; *Jean Tailhandier*, 1699 ; *Jean Gaschier*, 1690 ? ; *Jean Amariton*, 1706 ; *François Mayol*, 1707 ; *Jean Laville de la Rochette*, mort en 1726 ; *Mathieu Rodde*, 1729 ; *Rochette de Malauzat*, 1730 ; *Barbat du Clozel*, 1734 ; *Jean-François Micolon de Guérines*, 1736 ; *Jean-Joseph du Puy de la Grandrive*, 1737 ; *Ribauld de la Chapelle*, 1740 ; *Raymond de Rocquecave d'Haumières*, 1741 ; *Huguet*, 1761.

# ÉLECTION



L'ÉLECTION était une juridiction très-importante pour la ville de Clermont. Dans l'origine, son ressort était fort étendu ; il n'y avait alors qu'une élection pour toute la Basse-Auvergne ; elle comprenait l'Auvergne, le Bourbonnais et le Velay. Le chef-lieu de l'élection de la Basse-Auvergne avait d'abord éte fixé à Riom, lors de la création de cette juridiction en 1356. L'année suivante (en 1357), la ville

de Clermont se plaignit de cette préférence accordée à sa rivale (1). La requête eut plein succès, car, en 1363, l'élection de l'Auvergne était divisée en deux circonscriptions : 1° celle de la Basse-Auvergne, qui avait son siége à Clermont, et celle de la Haute-Auvergne établie à St-Flour. En 1380 « *la cour, siége et auditoire des élus* » (la juridiction de l'élection) rendait ses sentences à Clermont dans *la grande salle de l'hôtel de Boulogne* (2). Un titre des archives municipales de notre ville, daté de 1387, nous fait connaître que, cette même année, *Etienne du Chastel*, « receveur du roi à Clermont » loua à *Guillaume Gayte*, bourgeois de cette ville, *un hôtel*, qui devait servir aux *élus* (les magistrats de l'élection) « *pour la chambre des aides* » (pour la salle du tribunal de l'élection) ; le prix de cet hôtel, qui était situé « à la croix de Clermont, devant Notre-Dame de Grâce » (en *la place devant Clermont*), était de 12 fr. par an (660 fr. d'aujourd'hui) (3) Chabrol (4) prétend que le tribunal de l'élection de la Basse-Auvergne fut fixé à Riom par lettres-patentes du roi, du 20 janvier 1396 ; ces lettres furent assurément annulées la même année, car, en 1398, il fut défendu aux magistrats de l'élection de résider ailleurs qu'à Clermont sous peine de confiscation de leur office. Toutefois, la ville de Riom, encouragée vivement par le duc de *Berry*, ne se tint pas pour battue d'une manière définitive. En l'année 1412, elle fit de nouvelles démarches pour obtenir ce tribunal (5) ; Montferrand fit aussi, de son côté, agir ses influences pour cette juridiction, ce qui nécessita, en 1416, le voyage à Paris de *Jacques Gayte*, bourgeois de Clermont, député par cette ville (6). Le voyage du bon bourgeois fut couronné de succès. Le siége de l'élection resta dans notre cité jusqu'en 1531 ; il fut alors transféré à Montferrand, comme léger dédommagement de la perte que venait de faire notre voisine de son baillage royal. Lors du voyage du roi François Ier à Clermont, en 1533, les Clermontois profitèrent de la présence de ce monarque, pour demander une nouvelle translation de l'élection dans leur cité; mais ils n'obtinrent aucune réponse décisive. Après le départ du roi, notre ville envoya des députés à la cour et fit dire une messe votive devant la statue de Notre-Dame de Grâce de l'église cathédrale. Elle obtint bientôt plein succès, car une ordonnance royale, du 5 janvier 1534, porte que l'élection de la Basse-Auvergne sera transférée à Clermont (7). Une transaction, passée entre Riom et Clermont, en 1556, confirma le siége de l'élection dans nos murs.

Gannat, en Bourbonnais, qui faisait partie de l'élection de Clermont, en fut distrait, en 1587, par le roi Henri III, qui attribua une élection particulière à cette ville. En 1629, Louis XIII créa une élection à Riom, à Thiers, à Issoire, à Brioude et détacha, à cet effet, un grand nombre de paroisses de l'élection de Clermont, pour composer ces nouvelles juridictions. Par édit de 1662, Louis XIV supprima les élections de Riom et de Thiers et rétablit, la même année, par un autre édit, celle de Riom. Malgré ses démembrements successifs, l'élection de Clermont n'en était pas moins avant 1790, l'une des plus grandes du royaume. Elle avait alors 37,539 feux.

(1) *Inventaire des archives municipales de Clermont*, par *Mazure*, C. III, A. 2.

(2) Ainsi que nous l'avons dit, *l'hôtel de Boulogne* appelé aussi *palais de Boulogne* était l'ancien château des comtes de Clermont (voir p. 161).

(3) *Inventaire des archives municipales de Clermont*, fait, en 1498, par *Merchadier*, p. 269.

(4) *Coutumes d'Auvergne*, T. I. p. 107.

(5) *Inventaire des archives municipales*, fait, en 1498, par *Merchadier*, p. 247, 248.

(6) *Inventaire des archives municipales de Clermont*, par *Bunyer*

(7) *Ordonnances manuscrites*, p. 355. Renseignement pris par *Dulaure* dans ses manuscrits de la bibliothèque de Clermont.

mesurait 16 lieues de longueur du levant au couchant et 13 lieues de largeur du nord au sud ; elle s'étendait dans 260 paroisses environ ; parmi ces chefs-lieux de paroisses, il y avait 13 villes (1).

Les magistrats de l'élection portaient le nom d'*élus*, qui leur venait de ce que du temps du roi Louis IX, sous qui les *aides* ou secours attribués au roi furent établis, ils étaient élus par les communes, pour opérer la répartition du subside ou impôt. Cet usage persista au XIVe siècle, car nous lisons, à la date du 29 décembre 1356, qu'une assemblée des trois états (le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Etat) de l'Auvergne nomma ou plutôt élut « 3 généraux-gouverneurs du subside », un de chaque état, savoir : l'abbé de St-Alyre, pour le Clergé, *Hacton de St-Floret*, chevalier, pour la Noblesse, et *Jean Daurade* ou *Dorat*, bourgeois de Riom, pour le Tiers-Etat, qui furent chargés de « *la introduction et indection et de la manière de imposer et lever ladite finance et des réparations et corrections qui y appartiendroient à faire* » (2). Ce nom d'*élu* resta à ces magistrats, quoique postérieurement ils fussent désignés par le roi. Dans la suite, les charges d'élus furent érigées en titre d'office et devinrent la propriété des titulaires.

L'institution des *élus* en titre d'office date des Etats-Généraux de 1356, qui s'en réservèrent la nomination. Le roi enleva cette prérogative aux Etats-Généraux en 1372. Les élus furent, dès lors, des fonctionnaires royaux. Dans les premiers temps, leurs fonctions se bornaient à répartir les impôts. Les contestations que suscitaient leurs opérations étaient jugées par les généraux des finances. Leurs attributions ne tardèrent pas à être augmentées et insensiblement ils arrivèrent à connaître de tout ce qui intéressait les finances de l'Etat. L'édit de Charles VII, de janvier 1445, et celui de Henri III, de juillet 1578, déterminèrent leur pouvoir.

Les *élus* étaient spécialement chargés de l'assiette de la taille ; ils en faisaient la répartition conjointement avec l'intendant d'Auvergne et jugeaient toutes les difficultés auxquelles elles donnaient lieu ; ils connaissaient des affaires concernant les aides, des impositions sur les vins, les denrées et les marchandises entrant dans la ville, ainsi que de celles relatives aux impôts établis sur les grains, le bois et les draps ; la solde des gens de guerre, des pionniers, des chevaux d'artillerie, le compte des fabriques et les réparations des églises, l'entretien des chemins, des ponts, le péage des routes, etc. Leurs attributions étaient variées : les contrôleurs des contributions directes, les ingénieurs des ponts et chaussées, les conseils de préfectures statuent sur une partie des affaires, soumises autrefois aux élus. Les appels de l'élection de Clermont ressortissaient à la cour des aides de la même ville. C'était donc un tribunal connaissant en première instance des différends concernant les tailles, aides, subsides, etc.

A diverses époques, le personnel de l'élection de la Basse-Auvergne avait été augmenté. En 1407, il n'y avait que deux élus, en chaque élection (3). Charles VIII, par ses lettres de 1490, voulut que la ville de Clermont possédât quatre de ces magistrats ; Francois Ier, en 1523, créa une nouvelle charge d'élu.

A plusieurs reprises, les élus voulurent résider dans certaines villes placées à leur convenance, au lieu d'habiter Clermont ; mais ils furent chaque fois condamnés à ne pas s'éloigner du siége de leur tribunal.

(1) Voir la liste de ces paroisses dans le tome IV des *Coutumes d'Auvergne*, par Chabrol, p. 198-201.

(2) Bergier et Verdier-Latour, *Recherches sur les états provinciaux d'Auvergne*, preuves, p. 21.

(3) C'est ce qui résulte d'une ordonnance royale.

Les élus de notre ville ne furent pas exempts de corruption : le 14 mars 1565, Charles IX, à la suite d'une requête des échevins de Clermont, adressa une commission pour ordonner une enquête contre « les exactions et pilleries des élus » (1).

Les magistrats de l'élection jouissaient de nombreux priviléges et exemptions. Ils avaient rang, dans les cérémonies publiques, après les membres de la sénéchaussée et de la cour des aides ; ils précédaient les maires et les échevins.

Voici quelle était la composition de l'élection de Clermont en 1725 : un président, dont l'office avait été acheté 20,000 livres et produisait 656 livres ; un lieutenant (l'office acheté 14,000 livres produisait 495 livres) ; 4 conseillers-élus (leur office, acheté 1,000 livres, produisait de 743 à 637 livres); un procureur du roi (son office valait 14,500 livres et produisait 404 livres); un greffier en chef (son office valait 18,000 livres et produisait 486 livres); 2 huissiers audienciers (cet office, valant 330 livres, produisait 400 livres) ; 2 receveurs des tailles (leur office valait 100,000 livres et produisait 4,000 livres).

La juridiction de l'élection fut supprimée en 1790.

Le corps des officiers de l'élection portait pour armoiries : *d'azur, à 3 fleurs de lys d'or* (les armes de France) (2).

## LISTE DES PRÉSIDENTS EN L'ÉLECTION.

BALTHAZARD TROTTIER, premier président . . . . . . . . . . . . . 1590 ; il testa en 1604
LÉONARD BRUJAS . . . . . . . . . . . . 1596
PIERRE BONNAFOS. . . 1600 ; il donna sa démission en 1619 (3).
FRANÇOIS LE COURT, seigneur de Montdory . . . . . . . . . . . . pourvu en 1610-1628
ETIENNE VACHIER, seigneur de Saulces . . . . . . . . . . . . . pourvu en 1628-1648
Mort le 13 mai 1679. Il avait remplacé *François Le Court*.
BENOIT BROÉ, père, second président . . . . . . . . . . . pourvu en 1633-1655 (4)
CLAUDE BROÉ, fils. . pourvu en 1657-1667
CLAUDE DAUPHIN, seigneur du Breuil . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1665
ANTOINE NEYRON, seigneur de Cros et de la Tartière . . . . . . . pourvu en 1668-1669
CLAUDE DAUPHIN, seigneur des Chaumettes . . . . . . . . . . . . . . . . . 1683-1727
Mort le 5 avril 1727.
PIERRE DE SALESSES. . . . . . 1702-1713
Sa charge fut créée par édit de 1702. Il l'acheta 14,000 livres.
CÉSAR DAUPHIN, seigneur de Charlanes . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1728
CLAUDE DAUPHIN, fils du précédent . . . . . . . . . . . reçu le 12 août 1739-1753
JEAN FONGHASSE. . . . reçu en 1754-1773
JEAN-FRANÇOIS PETIT DE MONTSÉJOUR . . . . . . . . . . . . . . . . . 1782-1789
Fils de *Michel Petit*, doyen des conseillers en la sénéchaussée de Clermont, et de *Marie Verdier-Latour*.

## LISTE DES LIEUTENANTS EN L'ÉLECTION.

SIMON BAILE, avocat à Clermont . . . 1591
BENOIT BEGON . . . . . . . . . . . . 1616
ROBERT PEGHOUX. . . . . . . . . . . 1617
CLAUDE BROÉ . . . . pourvu en 1618-1632
JEAN POISSON, seigneur de Durtol . . 1629
ENJOBERT . . . . . . . . . . . . . . . 1629

(1) *Archives municipales de Clermont.*

(2) *Armorial général de France*, dressé en 1698.

(3) Il avait épousé *Anne Picolet*, veuve de *N. Coust* ; cette dame testa en 1615, laissant de son premier mari : *Jeanne Coust*, femme, de *Gilbert Désiyaux*, docteur en droit, bailli de Pontgibaud.

(4) Sa charge lui coûta 19,000 livres.

GILBERT TROTTIER, lieutenant-assesseur . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1622-1630
MICHEL POISSON, seigneur de Durtol . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1631-1658
ETIENNE POISSON, fils du précédent . . . . . . . . . . . . . . . . . pourvu en 1659
JEAN BOUCHARD . . . . . . . . . . 1647-1678
PIERRE TAILHANDIER, pourvu en 1678-1680
ANTOINE HUGUET. . . . reçu en 1736-1741
Il s'intitule lieutenant civil et criminel en l'élection.
BAUZIRE BARBIN reçu le 13 août 1741-1762
Il remplaça le précédent.

Une charge de lieutenant-criminel en l'élection fut créée en 1633. Elle fut adjugée, au prix de 17.000 livres, à *Gilbert Aragonnès* qui l'exerçait encore en 1648 et qui fut remplacé, en 1684, par *Gilbert Aragonnès*, son fils, lequel en était encore pourvu en 1724. *Jacques Aragonnès*, fils de Gilbert, qui précède, était lieutenant-criminel en l'élection en 1730.

## LISTE DES ÉLUS EN L'ÉLECTION.

D'Albignat (Pierre). . . . . . . . pourvu en 1667-1677.
D'Albignat (Guillaume), fils du précédent, reçu en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1685-1698.
Amblard (Jean) . . . . . . . . . . reçu en 1696-1708.
Andrieu (Robert) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1496.
Antoine (Antoine), seigneur de Bien-Assis 1586-1603
Audigier (Jacques). . . . donna sa démission en 1647.
Aytenier (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1580.
Barre (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1417.
Bayard (Antoine) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1493.
Bayard (Michel). . . . . . . . . . . . . . . . . 1501.
Il résidait à Aigueperse et fut condamné à venir habiter Clermont.
Begon (Benoît) . . . . . . . . . . . . . . . 1573-1597.
Il acheta sa charge, le 2 décembre 1573, à *François Mauguin*..
Begon (Jean). . . . . . . . . . . pourvu en 1618-1632.
De Benoit (François) . . . . . . . . . . . . . . . . 1628.
Besson (Guillaume) . . . . . . . . . . pourvu en 1633.
Blau (André) . . . . . . . . . . . . . . . . 1617-1653.
Blau (Thomas), seigneur de l'Etang, reçu en 1641-1664.
Bœuf . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1669.
Du Bois (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . 1596-1599.
Bonnafos (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . 1606
De Bonnefont (Amable) . . . . . . . . . . . 1596-1600
Il s'était retiré à Riom, sa ville natale ; mais Clermont s'opposa à cette résidence.
De Bonnefont (Louis) . . . . . . pourvu en 1601-1617.
De Bonnefont (Jean), oncle du précédent, pourvu en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1618-1641.
Bouten (Louis). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1364.
Bourlin (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1632
Brujas (Leonard). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1586.
Brunel (Christophe) . . . . . . . . . . . . . vers 1580.
Brunel (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1655.
Brunel (Martin) . . . . . . . . . . . . . . . 1659-16 3.
Céberet (Blaise). . . . . . . . . . . . . . . 1535-1577.
Chamaret (Daniel-Alexis). . . . . . . . . . 1717-1739.
De Chalençon (Ebrard), chanoine de la cathédrale de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1357.
Chamerlat (Benoit-Joseph) . . . . . . . . . . . . 1716.
Champflour (Jean). . . . . . . . . . . . . . . 1620-1623.
Champflour (Antoine) . . . . . . pourvu en 1623-16 9.
Fils du précédent
Champflour (Jean). . . . . . . . pourvu en 1642-1663.
Champflour (Antoine) . . . . . . . . . . . . . . . 1660.
Chasselat (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1380.
Chassaigne (Antoine) reçu le 5 novembre 1759-1783.
Chauchat (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1380.
Chazelède (Claude), père . . . . . reçu en 1699-173 .
Chazelède (Jean), fils . . . . . . . reçu en 1731-1762.
Cheyrion (Robert). . . . . . . . . . . . . . 1450-1457.
Cisternes (Pierre). . . . . . . pourvu en 1622-1666.
Constant (Guyot), écuyer, gouverneur de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1416-1440.
Cordier (Robert) . . . . . . . . pourvu en 1678-1682.
Il acheta sa charge, le 24 mars 1678.
Courtin (Antoine). . . . . . . . pourvu en 1625-1632.
De Crespat (François) seigneur de l'Etang 1587-1610.
Daurade (Jean), bourgeois de Riom. . . . . . . . 1356.
Dubois (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . . 1364.
De Ducy (Egide) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1380.
Dupré ou du Pré. . . . . . . . . . . . . . . . . 1533.
Durant (Annet) . . . . . . . . . . . . . . . 1607-1640.
Escot (Jean-Baptiste) . . . . . . . reçu en 1713-1762.
De la Farge (Guillaume) . . . . . . . . . . . . . . 1388.
Faure (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1501.
Favard. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1725.
De Florac (Robert) . . . . . . . . . . . . . 1370-1371.
Du Fraisse (Michel) . . . . . . . pourvu en 1633-1635.
Du Fraisse (Guillaume) . . . . . . . . . . . . . . 16 4.
De Fretat (Pierre), seigneur de la Deyte . . 1587-1625.
Garnaud (Gilbert) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1698.
Gayte (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . . . . 1535.

Gemarye (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1625.
Gontard (Gilbert-Anselme), seigneur de l'Etang, reçu en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1638-1656.
Gontard (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . . . 1663.
Granet (Hugues). . . . . pourvu le 21 mai 1590-1617
Gras (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . 1581-1586.
Beau-père de la célèbre Mme Gras ou Legras, née *Louise de Marillac*, fondatrice, en 1633, des sœurs de St-Vincent de Paule.
Grimardias . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1789.
Guerrier (Paul) . . . . . . . . . . reçu en 1701-1712.
De Laire ou Delaire (André) . . . . . . . . 1609-1613.
De Laire (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1622.
Laroche (François). . . . . . . . . . . . mort en 1656.
Laville (Annet) . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1617.
Laville (Thomas), fils du précédent . . pourvu en 1618.
Laville (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1609.
Laville (Thomas), seigneur de la Tourfondue, 1650 ; mort en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1678.
Lemasson . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1789
Mangot (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . vers 1590.
Mathieu (Jacques-Hyacinthe) pourvu le 4 août 1776-1789.
Mauguin (François) . . . . . . . . . . . . . 1533-1573.
Montorcier (Amable) . . . . . pourvu en 1621-1644.
Moranges (Hugues) . . . . . . . . . . . . . 1615-1628.
Moranges (Antoine) pourvu en 1629 ; il exerça jusqu'en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1638.
Voici son épitaphe, telle qu'elle se lit sur sa pierre tombale, en l'église de St-Genès-les-Carmes, de Clermont : « *Ci Gist noble Antoine Moranges conseiller du roy et esleu en l'élection de Clermont, qui decéda le 5 juin* 1643. »
Moranges (Michel). . . . . . . . pourvu en 1676-1700.
Morin (François). . . . . . . . . . reçu en 1730-1744.
De Nesson (Barthelmy). . . . . . . . . . . . 1487-1495.
Neyron (Joseph). . . . . . . . . . . . . . . . 1579.
Neyron (Imbert). . . . . . . . . . . . . . . 1626-1643
Il avait épousé *N. Granet*, fils de Hugues, élu en l'élection de Clermont.
Pascal (Etienne) pourvu en 1610 ; donna sa démission en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1624.
Peghoux (Robert) . . . . . . . . . . . . . . 1620-1644.
Pélissier (Denis) . . . . . . pourvu en 1648-1663.
Pelisson (François), seigneur de Redon et de la Garde-Ferradure. . . . . . . . . . . . . . . . . 1525-1533.
Pélisson (Raymond). . . . . . . . . . . . . . . 1537
Petit (François). . . . . . . . . . . reçu le 3 mars 1741.
Petit (Michel-François), 1762 ; doyen des conseillers en l'élection . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1782.
De Pierrefitte (Jean), seigneur de Bosredon, 1525 ; mort vers. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1548.
Poisson (Michel) . . . . . . . . . . . . pourvu en 1626.
Potière (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1669.
Potière (Guy), frère du précédent, pourvu en 1670-1696.
Du Prat (Jacques). . . . . . . . . . . . . . . . . 1526.
Il obtint une charge, en 1526, lors de la création d'un nouveau titre.
Ranvier (Etienne) . . . . . . . . pourvu en 1626-1628.
De Redonchal (François). . . . . . . . . . . . . 1573.
Regnier (Aubert) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1382.
De Riom (Robert) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1370.
Robertaud. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1508.
Il fut condamné à résider à Clermont.
Roussel (Pierre). . . . . . . . . . pourvu en 1613-1616.
Roussel (Florin). . . . . . . . . . pourvu en 1625-1667.
Il remplaça *Etienne Pascal*, père du célèbre *B. Pascal*.
Roussillon (Gérard). . . . reçu en novembre 1689-1696.
De St-Alyre (l'abbé). . . . . . . . . . . . . . . . 1356
De St-Floret (Haton), chevalier. . . . . . . . . . 1356.
Savaron (Robert), fils du célèbre Jean Savaron, pourvu en. . . . . . . . . . . . . . . . 1633 ; mort en 1653.
Savaron (François), fils du précédent, reçu en 1653-1664.
De Sériers (Amable). . . . . . . . . . . . . . . . 1533.
Souchet (Etienne). . . . . . . . . . . . . . . . . 1406.
Tailhandier (Jean). . . . . . . . pourvu en 1652-1665.
Terraulde . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1567.
Tixier (Jacques). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1357.
Trottier (Etienne), seigneur de Rabanesse, 1608 ; mort en. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1629.
Trottier (François), seigneur de Rabanesse pourvu en . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1629-1648.
Trottier (Gilbert), 1617 ; assesseur en l'élection 1628-1636.
Trottier (Etienne). . . . . . . . . . . . . . . . . 1645.
Vachier (Benoit) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1601.
Valenet (Jean). . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1646.
Valette (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1602
Vassadel (Charles). . . . . . . . . . . . . . 1681-1728.
Verdier-Latour (Pierre). . . . . . . . . . . . 1754-1756.
Du Vernin (Gilbert-Simon) . . . . . . . . . . . . 1740.
Veyny (Claude) . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1533.
Villot (François-Marie) . pourvu le 7 mai 1777-1789.

## RECEVEURS DES TAILLES EN L'ÉLECTION DE CLERMONT.

GUILLAUME DE MINAUD . . . . . . . 1414
GUICHARD NOEL . . . . . . . . . . . . 1430
JEAN DE LAUBESPIN . . . . . . . . . 1452
Qualifié « receveur en Auvergne ». Il ne voulait pas résider à Clermont, mais la ville l'y obligea par un procès.
MARTIN NOEL, fils de Guichard, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1454
NICOLAS POPILLON, baron de Chatel-de-Montagne. . . . . . . . . . . . . . . 1503-1511
Qualifié « receveur des tailles en Auvergne ». Con-

damné à fixer son bureau à Clermont. Il s'était retiré à Moulins, en 1511 ; obtint, par lettres du roi, la permission d'avoir un commis, en considération de ce qu'il était panetier de la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne. Peut être était-il le père de ce brave *Pierre Popillon*, seigneur de Paray, dévoué à la personne du connétable *Charles de Bourbon*, dont il partagea les malheurs ?

PIERRE THIERRY . . . . . . . . . 1526-1536

Condamné à faire sa résidence à Clermont. Le roi le pourvut de sa charge par lettres données à Angoulême, le 20 juin 1526. Il résidait à Montferrand en 1536 ; avait un commis à Issoire en 1526.

FRANÇOIS SAVARON, seigneur de Villars . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1555

ETIENNE SAULNIER. . . . . . . 1576-1587

BRÉMONT ROUSSEL . . . . . . . . . . . 1583

Qualifié « receveur des tailles et équivalent. »

GASPARD ENJOBERT . . . . . . . . . . 1584

MARTIN PASCAL . . . . . . . . . . . . 1585

Il devint receveur général des finances à Riom.

JEAN SAULNIER . . . . . . . . . . . . . 1595

GUILLAUME FONTFREYDE, seigneur de Pradet de Vialleveloux . . . . . . 1598-1624

JEAN CHAMPFLOUR . . . . . . . 1599-1616

Qualifié « receveur particulier des tailles. » Il vendit sa charge, en 1616, à *Antoine du Fraisse*, moyennant 10.250 livres.

ANTOINE RIBEYRE. . . . . . . . . . . . 1600

JEAN GONTARD, seigneur de l'Etang . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1611-1615

CLAUDE ROUSSEL, seigneur de Leyrenoux . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1609-1615

JEAN FAYET, seigneur du Bois-de-Cros . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1616-1626

PIERRE ROUSSEL . . . . . . . . 1618-1622

ANTOINE DU FRAISSE. . . . . . . . . 1629

En 1616, il acheta à *Jean Champflour*, qui précède, la charge de receveur particulier des tailles.

JEAN BEGON. . . . . . . . . . . . . . . 1640

PIERRE BENOIT. . . . . . . . . . 1642-1645

PIERRE GRIMAUD 1652; mort le 4 juin 1678

FRANÇOIS SAULNIER . . . . . . 1644-1655

SIMON DARSONVAL . . . . . . . . . . 1673

PAUL LUCAS. . . 1698 ; mort le 7 août 1717

DENIS-HENRI BRIANT . . 1719 ; il testa le 16 octobre 1721.

ANTOINE DE MONTROSIER DE MAURIAT . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1721-1733

JEAN-FRANÇOIS DE MONTROSIER, écuyer, seigneur de Mareillat . . . . . . . 1755-1762

JEAN ESPINASSE. . . . . . . . . . . . 1762

DE VELLEAT . . . . . . . . . . . . . . 1767

## LIEUTENANCE DU PETIT SCEL DE MONTPELLIER

Il a existé à Clermont une juridiction, dont Chabrol dit deux mots dans ses *Coutumes d'Auvergne*, et qui était composée d'un seul magistrat, lequel prenait le titre de *lieutenant du petit scel de Montpellier*. Cette cour, qui fut créée par le roi Saint-Louis, avait pour but d'abréger les procès que les pèlerins français, revenant de Terre-Sainte, faisaient aux marchands étrangers auxquels ils avaient emprunté de l'argent pour leur voyage d'Outre-Mer. Ces pèlerins arrivaient la plupart du temps à s'exonérer envers leurs créanciers, en déclinant toute juridiction étrangère, ce qui causait des pertes notables à ces derniers. Le roi Philippe-le-Bel transféra à Montpellier, en 1292, le siége de la cour créée par Saint-Louis, son aïeul. Dès cette époque, le garde du petit scel de Montpellier eut 16 lieutenants, dispersés dans les villes dont les noms suivent : Pezenas, Carcassonne, Clermont en Auvergne, Toulouse, Alby, Villefranche en Rouergue, Mende, Villeneuve-lès-Avignon, le Pont-Saint-Esprit, Le Puy, Lyon, Saint-Flour en Haute-Auvergne, Paris, Uzès, Gignac et Tulle (1). Une ordonnance du roi Charles VIII, de l'an 1490, enjoignit à tous ces lieutenants de se rendre à Montpellier le jour de la fête de Saint-Louis, pour y prêter serment entre les mains du garde du petit scel. Cette juridiction existait encore au XVIII[e] siècle ; mais ses pouvoirs avaient été fortement limités par

(1) D'Aygrefeuille, *Histoire de Montpellier*, T. I. p. 566.

l'établissement du présidial (1). Il en est parlé à Clermont, en 1381-1390, dans les registres consulaires de Montferrand et, en 1466, dans les archives du chapitre de Chamalières. Il paraît qu'en 1390 les sergents qui en faisaient partie refusaient de payer la taille ; mais ils furent condamnés à l'acquitter (2). A cette dernière date, « honorable homme et sage » *Robert Andrieu* affermait les émoluements de cette juridiction (3).

## COUR DES MONNAIES



UDIGIER, père, qui termina son manuscrit sur l'Auvergne en 1683, nous fait savoir que de son temps on trouva à Chamalières, près de Clermont, la matrice d'une monnaie de l'empereur Verus (169-192). On y voyait la tête impériale avec la légende : *Lucius Aurelius Augustus Armeniacus*. Cette matrice était alors dans le cabinet de *Louis Servant*, procureur du roi à Montferrand. De cette trouvaille, ajoutée à d'autres indications d'anciens auteurs, on pourrait peut-être induire que les Romains battaient monnaie dans notre ville ? *Winebrand*, l'auteur de la *Vie de l'évêque Saint-Alyre*, qui écrivait au XI[e] siècle, affirme, en effet, que l'on frappait monnaie dans le capitole d'Augusto-Nemetum à l'époque gallo-romaine ; Savaron confirme l'assertion de Winebrand.

Sous les rois visigoths et les rois franks, des ateliers pour la fabrication de la monnaie existaient dans leur royaume ; ils étaient dirigés par les comtes et les ducs commandant dans les provinces et avaient pour inspecteurs des monétaires (*monetarii*). On connaît plusieurs pièces mérovingiennes, donnant, d'une part, le nom de la cité ou bourg où elles étaient frappées, et, d'autre part, le nom du monétaire. Plusieurs appartiennent à la ville d'Auvergne et portent *Urbs Arverna, Civitas Arvernorum, Arverno cive*. Un tiers de sol d'or du médailler de M. *Bouillet* (4) offre l'effigie de *Théodebert*, avec le monogramme de l'Auvergne AR, dans le champ et au revers. M. *Bouillet* possède encore, de l'époque mérovingienne, 3 tiers de sols d'or (5) frappés à Clermont, savoir : 1° Un tiers de sol d'or, avec une tête à droite ; on y lit *Arverno*, et au revers, autour du monogramme : A. R. ECDICIUS (6), nom du monétaire ; 2° autre tiers de sol d'or ; tête de droite avec la légende *Arvernus civis* ; au revers, la légende est incomplète : une croix occupe le champ ; 3° autre tiers de sol d'or, avec la légende *Arverno cive* : au revers, une croix cantonnée du monogramme A. R, et autour ECDICIUS. Une pièce, possédée par M. *Chassaing*, juge au tribunal du Puy, porte l'effigie du roi Théodebert avec les mots *Arverno cive* en légende, et, au revers, le monogromme AR dans le champ avec le nom du monétaire (✻ ICOLEN) en légende. Le musée de Clermont conserve une petite pièce mérovingienne en argent ; on y lit, d'un côté CLA (pour *clarus mons*) et de l'autre A. R. (pour *Arvernis*). De l'époque des rois carlovingiens on a des monnaies, qui ont été frappées à Clermont. Le Blanc, dans son *Traité des monnaies*, cite et repro-

(1) Le présidial de Clermont a été créé en 1582.

(2) *Inventaire des archives municipales de Clermont*, par Bunyer.

(3) *Inventaire des archives municipales de Clermont*, par Merchadier

(4) Directeur du musée de Clermont-Ferrand.

(5) Le sol d'or valait 13 deniers 1/32.

(6) Ce nom d'*Ecdicus* ou d'*Ecdicius* appartient, en effet, à la ville d'Auvergne. *Ecdicius* était le beau-frère du célèbre *Sidoine Apollinaire*.




MONNAIE CARLOVINGIENNE
*frappée à Clermont.*

duit une de ces pièces, dont nous donnons ci-contre la figure. Le même *Traité* reproduit deux pièces, dont l'une de Charlemagne, porte d'un côté *Carolus*, et au revers *Arvernis*; l'autre, de Louis-le-Débonnaire, HLVDVIH et au revers *Arvernis*.

Charles-le-Chauve, au milieu du IXe siècle, établit huit hôtels des monnaies, dont un figurait à Clermont, selon toute probabilité (1). On a trouvé des deniers et demi-deniers d'argent de ce souverain, ayant, d'un côté, la croix avec la légende CARLVS REX et, de l'autre, le monogramme entouré du nom de CLAROMVNT.

Clermont eut aussi sa monnaie seigneuriale. Les comtes, qui n'étaient d'abord que bénéficiaires, devinrent héréditaires à la fin du IXe siècle et firent battre monnaie dans nos murs. On ne connait aucune monnaie frappée à Clermont au nom des anciens comtes. Guillaume V, comte d'Auvergne et de Clermont, fit don, en l'an 1044, aux chanoines de la cathédrale de Clermont et à l'évêque *Rencon* (et non à l'évêque seul, comme on l'a généralement écrit) de la monnaie qu'il faisait fabriquer à Clermont (*monetarii et ipso monetarios*). Cette donation fut ratifiée par sa femme, *Philippie* (*Philippia*) *de Géraudan* et ses fils *Etienne*, *Bégon* et *Ponce*.

**TOUR DE LA MONNAIE**. — En vertu de la donation qui lui avait été faite, en 1044, par le comte d'Auvergne Guillaume X, le chapitre cathédral de Clermont eut, depuis cette époque, son *maître de la monnaie*, qui habitait au nord de la cathédrale dans l'enceinte de la *cité*, dans une grande tour carrée, élevée de plusieurs étages, et appelée *tour de la monnaie*. Là résidaient plusieurs officiers, formant une juridiction qui était désignée sous le nom de *cour de la monnaie* (2). La tour de la monnaie figure dans le dessin de la ville de Clermont, fait, en 1450, par le héraut d'armes *Guillaume Revel* et dans la vue à vol d'oiseau de la même cité, donnée, en 1570, par le géographe Belleforest. Elle était tellement vieille et lezardée qu'elle s'écroula, le 15 septembre 1727, écrasant plusieurs maisons, tuant cinq ou six personnes sur la place qu'elle couvrit de ses décombres, sans compter les habitants qu'elle ensevelit sous les murs de leurs maisons et dont le nombre ne put être constaté (3). En 1729, le chapitre de la cathédrale de Clermont donna 500 livres d'indemnité à *Louis Girard*, dont la maison avait été écrasée par la chute de cette tour ; il accorda aussi 110 livres à *Jean Gros* pour dommages du même genre (4). Cette tour, qui servit d'atelier monétaire au chapitre cathédral jusqu'en 1532, et, depuis 1532, de salle d'audience pour le bailli du même chapitre (5), a légué son nom à la *rue Tour de la monnaie*, au milieu de laquelle elle était située. Au rez-de-chaussée, était percée une énorme arcade, qui servait au passage de la rue et dans laquelle se trouvait l'une des cinq portes de l'enceinte de la *cité*. Les caves des dépendances de cette tour existent encore.

Voici les noms de quelques maitres de la monnaie de Clermont :

(1) C'est l'opinion de Leblanc (*Traité historique des monnaies de France*, p. 143).

(2) Elle porte le nom de *Cour de la monnaie*, en 1321, dans un procès entre l'évêque *Aubert Aycelin* et le chapitre cathédral.

(3) Voir *Journal de Verdun*, novembre 1727.

(4) *Archives du chapitre cathédral de Clermont*, inventaire fait en 3 vol. in-fol.

(5) Un acte de 1655 dit que les dîmes, cens et rentes du chapitre cathédral devaient être payés dans cette tour.

MAITRES DE LA MONNAIE DE CLERMONT.

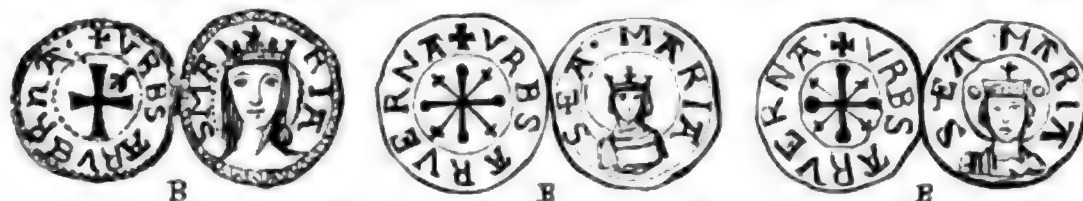
JEAN DU PUY . . . . . . . . . . . . vers 1170
Qualifié *monétaire*.

CONSTANCE . . . . . . . . . . . . . vers 1190

JEAN DE CHALUS. . . . . . . . . . vers 1200
Citoyen de Clermont *(civis Claromontensis)*. Qualifié *maître de la monnaie*. Il mourut le 4 des kalendes de mai, d'après le *Nécrologe* du chapitre cathédral de Clermont.

ETIENNE DE LAUMEUIL (*Stephanus de Lamolio*) . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1271
Appelé en langage patois *Etienne Mielou*. Qualifié *garde et maître de la monnaie*. Il fut enterré dans le cloître de l'abbaye de Saint-André, où l'on voyait, avant 1789, une peinture murale, qui le représentait entouré de tous les ouvriers monnayeurs.

Les monnaies du chapitre de la cathédrale avaient cours en Auvergne sur toutes les terres qui relevaient de lui ou lui appartenaient en propre. Elles étaient de différentes sortes. Nous reproduisons ci-contre trois de ces monnaies. — M. Bouillet (1) donne les figures de trois deniers de bas argent et de deux demi-deniers ou oboles, appartenant au chapitre cathédral de Clermont. Ces monnaies offrent, d'un côté, l'image de la Vierge, avec une couronne fleurie ou coiffée d'un bandeau, avec la légende STA. MARIA, et, de l'autre, une croix, cantonnée ordinairement de trèfles et quelquefois de fleurs de lys, d'autrefois d'une lettre et de besans, d'autrefois encore la pièce porte, du côté droit, une croix avec la légende STA MARIA et au revers URBS. M. Bouillet possède une monnaie, qu'il attribue au XI[e] siècle (2). Elle est en plomb ; d'un côté, figure un N ou un H, accosté à dextre d'une fleur de lys, et au revers une croix avec une fleur de lys dans le canton senestre du haut ; on lit autour : URBS ARVERNIE. Les pièces du chapitre cathédral de Clermont, peintes dans le registre de 1313 de la cour des monnaies de Paris, portent ces emblèmes, avec cette différence que la croix est entourée en légende des mots URBS ARVERNA et que l'image de Notre-Dame porte autour SANCTA MARIA. Pocy d'Arvant, dans son ouvrage sur les monnaies féodales de France (T. I. 1858) rapporte 18 monnaies du chapitre cathédral de Clermont ; quelques-unes n'ont pas l'image de la Vierge ; au revers, on lit dans le champ : URBS, autour : AVERNA.



MONNAIES DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE CLERMONT.

Le droit de battre monnaie ne s'arrêta pas, pour le chapitre cathédral de Clermont, en 1285 ou 1286, comme le prétend par erreur M. Bouillet (3) ; il persista jusqu'au roi François I[er], qui supprima ce privilége en 1532, pour tous les barons et prélats de France. Sous le roi Louis-le-Hutin, il fut soumis à quelques conditions. Le registre des monnaies, conservé à la Chambre des comptes et intitulé : « Ce sont les monnoies des barons et des prélats du royaume de France », daté de l'an 1313, porte que l'évêque et le chapitre de Clermont ne pourront frapper 1° que de la monnaie d'argent (4) ; 2° que des deniers et des oboles et non des monnaies supérieures en

(1) *Tablettes historiques de l'Auvergne*, T. VI, p. 564.

(2) Voir : *Recherches sur l'hôtel des monnaies de Clermont*, par *J.-B. Bouillet*, publication insérée dans les *Mémoires de l'académie de Clermont*, T. VII, p. 555.

(3) *Guide en Auvergne*, p. 13.

(4) En 1427, Charles VII donna à *Martin Gouge*, évêque de Clermont, le droit de battre monnaie d'or et d'argent (*Gallia Christiana*, T. II, Instrument, p. 98).

valeur ; ce registre ajoute que le dernier devra renfermer 3 parties 2/3 d'argent, sur 8 parties 1/3 de cuivre ; de sorte qu'il fallait 13 deniers de Clermont, pour 12 deniers tournois de la monnaie du roi (1). En 1273, dans un acte d'échange, 12 sous de Clermont valaient 10 sous tournois (2) ; 2 livres de Clermont valaient 3 livres viennoises ou 4 livres du Puy (3). Un grand nombre d'actes du XIII[e] siècle, concernant le chapitre cathédral de Clermont, ou passés dans les terres qui lui appartenaient, stipulent les prix en monnaie de Clermont. *La livre, monnaie de Clermont* est mentionnée en 1196, 1225; 1247 ; en 1273, l'évêque de Clermont *Guy de la Tour* reçut 300 livres monnaie de Clermont des maîtres de la fabrique de la cathédrale ; *le sol de Clermont* figure dans des actes de 1095, 1121, 1244, 1253, 1265, 1270 ; *le denier de Clermont*, dans un titre de 1229.

Lorsque *Guillaume VII*, comte de Clermont, premier dauphin d'Auvergne, fit de grands biens à l'abbaye de St-André, en 1149, il s'entendit avec le chapitre cathédral de Clermont, afin que la première pièce d'or ou d'argent, qui se battrait tous les lundis, appartînt à ce monastère : mais à condition que celui-ci célébrât un office pour la confrérie des monnayeurs de Clermont. Un terrier, appelé *le Petit Dogue* (4), renfermant les droits revenant au monastère, terrier écrit en 1271 par *Etienne de Laumeuil*, dit *Miélou*, garde de la monnaie de Clermont et que Savaron avait consulté, mais qui, malheureusement, a disparu en 1793, s'exprimait ainsi en langage moitié français, moitié patois : « *Item, Monseigneur Wileleme, comte de Clermont, e ladite citat* (5) *nou donneront la premiere stipé d'or ou be d'argent, que font lur fabricandour de la Monède, tou lou lour de la sepmaine, et nos deven l'office de la glise à la lur confrairie* ». Avant 1789, on voyait, en son entier, dans le cloître de St-André, une peinture à la fresque, de la fin du XIII[e] siècle, représentant les officiers de la cour des monnaies de Clermont, avec cette inscription à demi-effacée, qui rappelait la sépulture en cet endroit du maître monnayeur *Etienne de Laumeuil*, écrivain du terrier du *Petit Dogue*, mort vers 1280.

*Hic jacet Stephanus de Lamolio : D :*
*civis Clarom : ac garrius m[r] monetar (6)*

(1) *Claromontensis episcopi et capituli denarii debent esse* 3 *den.* 16 *gr. legis argenti regis, et* 20 *sol.* 6 *den. ponderis ad marcam Par. Malliae eorumdem* 4 *den legis regis, et* 16 *sol.* 9 *den obol. dupl. ponderis ad marcam parisiensem.* (*Du Cange*, voyez le mot *moneta*).

Le chapitre cathédral de Clermont ne tint pas toujours compte de la défense qui lui avait été faite. Des lettres des généraux de la monnaie, en date du 9 août 1385, constatent qu'il avait fait frapper de la monnaie, qu'il n'avait pas droit de fabriquer, et qu'il fut condamné à 400 marcs d'argent envers le maître particulier de la monnaie de St-Pourçain, lequel devait se servir de cet argent « pour avancer l'ouvrage d'icelle, pour remplir le pays de la monnaie du roi » (Voir *Archives municipales de Clermont*, inventaire fait par *Bouyer*).

(2 et 3) Baluze, *Histoire de la maison d'Auvergne*, T. II, p. 5, 7, 82, 86.

(4) Un grand nombre de communautés religieuses appelaient certains terriers le *grand dogue* ou *le petit dogue*, le *terrier du chien* : ce nom leur était donné, parce que ces registres étaient les gardiens des droits du couvent, de même que le chien, appelé *dogue*, est destiné à garder la maison de son maître.

(5) Il s'agit du chapitre cathédral qui possédait *la cité*.

(6) C'est-à-dire : Ci gît *Etienne de Laumeuil, citoyen de Clermont, garde et maître de la monnaie*. Cette inscription a été reproduite par Savaron (*Origines de Clairmont*, p. 102). Il est fort regrettable que la curieuse peinture à la fresque du cloître de St-André ait disparu pendant la Révolution. Elle était précieuse au point de vue de l'histoire du costume. Quant à *Etienne de Laumeuil*, dit *Mielou*, il appartenait à une famille bourgeoise de Clermont sur laquelle nous donnons une notice (V. le chapitre : *Familles anciennes*). Nous ne savons trop pourquoi quelques biographes citent ce maître de la monnaie parmi les clermontois illustres ? Il n'est connu cependant que pour avoir écrit le terrier du *Petit Dogue*, en 1271, ainsi qu'il nous le fait savoir à la fin de ce volume : « *Fay ci estat le present libre de tarroy per la ma de mestre Stephe Mielou, l'an de nostre Seigneur* 1271 *et signat : S. Mielou.* » Pour être célèbre et passer à la postérité il ne suffit pas d'avoir transcrit un terrier.



## MÉDAILLE ET MONNAIES CONCERNANT CLERMONT-FERRAND

*1. Médaille frappée en 1666 à l'occasion des Grands Jours. — 1bis Tiers de sol d'or, frappé à Clermont (règne de Théodebert, VIe siècle). — 2. Denier frappé à Clermont sous le roi Charles-le-Chauve (IXe siècle). — 3. Obole (même époque que le précédent). — 4. Denier du chapitre cathédral de Clermont (XIe siècle, première émission). — 5. Obole du chapitre cathédral (XIe siècle). — 6. Denier du même chapitre. — 7. Obole (XIIe siècle). 8 Denier (XIIIe siècle). 9. Obole (XIIIe siècle). — 10 Denier (XIIIe siècle, postérieur au précédent). — 11. Denier (XIIIe siècle). — 12. Obole (XIIIe siècle.)*

Le serment prêté au chapitre cathédral par l'évêque *Gilbert*, à la fin du XII[e] siècle, porte qu'il ne changera pas la monnaie ni le maître de la monnaie, sans le consentement du chapitre ; ce formulaire a été suivi jusqu'en 1357 ; le réglement des chanoines le porte aussi.

Le chapitre de la cathédrale tenait beaucoup à sa cour des monnaies. Un acte capitulaire de 1270 nous fait connaître que le bailli de la temporalité de l'évêque ayant refusé de lui prêter le serment d'usage à son installation et fait mettre en prison le domestique d'un chanoine et un ouvrier travaillant à la monnaie, les chanoines firent cesser le chant de l'orgue, pour manifester leur douleur et leur mécontentement (1).

Après la suppression de son droit de battre monnaie, suppression ordonnée par le roi François I[er] en 1532, le chapitre de la cathédrale de Clermont n'en continua pas moins, comme marque de son ancien privilége, à conserver son *maître de la monnaie* et son *argentier*, charges, il est vrai, plutôt honorifiques que productives. C'est ainsi qu'en 1579 il est parlé de ces deux dignitaires, comme ayant leur place au chœur de la cathédrale, parmi les chanoines. (2).

**LA COUR DES MONNAIES DE RIOM EST TRANSFÉRÉE A CLERMONT.** — Riom qui, pendant la Ligue, avait embrassé avec chaleur le parti contraire au roi, se vit dépouiller de sa *chambre des monnaies*. Au mois de juin 1589, des lettres du roi Henri III ordonnèrent aux officiers de la monnaie de cette ville d'avoir à remettre « les coins et effigies de ladite monnaie. » En exécution de ces lettres, cette cour fut transférée à Clermont, la même année. Le coffre servant spécialement à renfermer « les pilles, coings et matrices » fut porté à Clermont en la tour de la monnaie, appartenant au chapitre de la cathédrale et, depuis 1589 jusqu'en 1595, c'est-à-dire pendant six ans, ce chapitre fit battre monnaie dans cette tour « aux coins et armes du roi » ; mais en 1594, et le 5 avril, les Riomois étant rentrés sous l'obéissance de Sa Majesté, la cour qu'ils avaient perdue retourna dans leurs murs (1595) et le même coffre fut transféré en l'hôtel de ville de Clermont « en la salle basse » où, en 1616, on le voyait encore. L'année même de ce retour (1595), les échevins de Clermont avaient eu l'idée de faire battre monnaie dans une maison appartenant au chapitre cathédral et d'abandonner la tour de la monnaie qui était fort peu commode. La maison qu'ils avaient en vue servait à percevoir les grains provenant des dîmes du chapitre ; anciennement elle était destinée à l'auditoire du bailli des chanoines ; toutefois, ces derniers s'étaient opposés au projet des échevins.

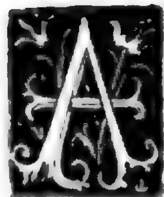
Pendant que la cour des monnaies de Riom siégeait à Clermont, *Gilbert Arnauld*, orfèvre, fut reçu *tailleur particulier de la monnaie* (1589) ; l'office de *garde de la monnaie* fut donné à *Jean Poisson* et *Jean Tailhandier* ; celui d'*essayeur de la monnaie* passa à *Jacques Ferier*. Au mois d'avril 1590, un bail à ferme de la monnaie de Clermont fut consenti pour quatre ans au profit de *Charles Arnauld* (3).

(1) *Archives du chapitre cathédral de Clermont.*

(2) Voir au sujet de la monnaie de Clermont : *L'Ancienne Auvergne et le Velay* ; — Audigier, *Histoire de Clermont* ; — Mathieu, *Des colonies et des voies romaines en Auvergne* ; — Cohendy, *Mémoire sur l'administration en Auvergne* ; — Bouillet, *Tablettes historiques de l'Auvergne* ; *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme* ; — *Mémoires de l'académie de Clermont*, T. VII, p. 555 ; — Un savant article de M. Mioche, dans les *Annales de l'Auvergne*, 1858.

(3) *Archives municipales de Clermont.*

# JURIDICTION CONSULAIRE


u roi Charles IX, ou plutôt à son chancelier *Michel de l'Hospital*, notre vertueux compatriote, revient l'honneur de la création de la juridiction consulaire. Cet illustre magistrat, désirant abréger les procès qu'occasionnaient souvent les entreprises commerciales, fit rendre par le roi, au mois de novembre 1563, un édit qui permettait aux principaux marchands de Paris de se réunir et de choisir parmi eux cinq membres, chargés de juger les différends, auxquels pouvait donner lieu le négoce. Bientôt des juridictions consulaires furent établies à l'instar de Paris dans les principales villes du royaume. Ce fut par un édit, donné à Bordeaux, au mois d'avril 1565, que Charles IX créa un juge et 2 consuls des marchands en la ville de Clermont, pour jouir des mêmes priviléges que les juges et consuls de Paris, avec la seule différence que l'élection des juges et consuls serait faite par une assemblée de cinquante notables, bourgeois et marchands, au lieu de cent notables marchands, comme dans la Capitale. A la même époque, d'autres siéges consulaires furent créés dans la province : à Thiers, en 1565 ; à Montferrand, en 1566 ; (ce dernier siége fut supprimé en 1731 et réuni à celui de Clermont) ; à Riom, en 1567 ; à Billom, en 1569 ; à Brioude en 1704. Celui de Thiers avait même été érigé un mois avant celui de Clermont.

Les greffes étaient les seuls offices venaux de cette juridiction. Les juges et les consuls des marchands n'étaient nommés que pour un an. Pour être juge, il fallait avoir atteint l'âge de 40 ans au moins ; un consul ne pouvait être nommé avant 27 ans accomplis. Le juge était choisi parmi les anciens consuls. Dans le principe, les nouveaux juges prêtaient le serment entre les mains des anciens ; dans la suite, les anciens se contentèrent de les accompagner devant la sénéchaussée. Ceux qui étaient choisis juges et consuls ne pouvaient décliner cet honneur sans motif valable. Il n'y avait point de procureurs en titre auprès de la justice consulaire ; chacun pouvait y plaider sa cause, ou se faire représenter par un fondé de pouvoirs. A la longue et par nécessité, se formèrent auprès de cette juridiction des praticiens, qui devinrent les *agréés* des consuls et reçurent la qualification de *procureurs des consuls*. Aujourd'hui, ils ont repris le titre d'*agréés près le tribunal de commerce*. Leurs rétributions émanaient seules de leurs clients.

Un arrêt du conseil d'Etat, du 15 juillet 1757, ordonna qu'en toutes les assemblées publiques les juges et consuls des marchands de la ville de Clermont précéderaient les procureurs et les notaires de Clermont (1).

La juridiction consulaire a fonctionné sans interruption de 1565 jusqu'à la révolution française. Elle fut remplacée, en 1790, par le *tribunal de commerce*, dont les attributions sont les mêmes.

Dès sa création, le tribunal consulaire siégea à l'hôtel de ville.

Un volume composé par le clermontois *Jean Cortigier*, conseiller du roi, référendaire en la chancellerie de la cour des aides de Clermont et juge des marchands, a été imprimé à Paris, en 1722, chez *Laurent d'Houry*. Cet ouvrage, qui est devenu fort rare, contient un recueil des déclarations et arrêts donnés en faveur des juridictions consulaires. Grâce à l'œuvre de notre

(1) Cet arrêt a été imprimé, en 1757, en 8 pages petit in-4°, chez *Pierre Prault*, à Paris.

compatriote, on possède la liste des juges et des consuls des marchands de Clermont depuis 1628, jusqu'en 1723. Cette liste a été continuée jusqu'en 1856 par M. *Mioche*, membre de l'académie de Clermont, sous les auspices de M. *Renoux*, président du tribunal de commerce ; nous la donnons dans notre *Appendice*.

## GRENIER A SEL

Les gabelles ou impôts sur le sel furent établies sous Philippe-le-Bel en 1290 ; plus tard, en 1342, Philippe de Valois institua les greniers à sel, juridictions qui connaissaient en première instance de toutes les contraventions, ayant le sel pour objet. Le nom de *grenier à sel* fut donné à ces juridictions, à cause du grenier où l'on entreposait les sels de la ferme de la gabelle. Il y avait, dans chaque grenier, un officier nommé *grenétier*. En 1453, l'Auvergne se rédima du droit de la gabelle. Clermont n'en continua pas moins, ainsi que d'autres villes, à posséder son grenier à sel où pouvait s'approvisionner une partie de la province. En 1546, *Jehan Le Vayer* fut nommé receveur de ce magasin, par lettres du roi François Ier et aux gages de 200 livres tournois par an ; à la même époque, *Martin Mornac* fut choisi pour en être le greffier et dut payer, pour son office, la somme de 120 livres. En 1577, Henri III supprima tous les greniers à sel. En 1667, Louis XIV rétablit une juridiction de ce genre à Clermont et des dépôts dans plusieurs villes de l'Auvergne pour *la gabelle de France* (car il y avait deux grandes circonscriptions pour les gabelles : *celle du Languedoc* et *celle de France*). Le grenier de Clermont et les dépôts de la province dépendaient de la direction de Moulins, qui comprenait 12 greniers et 19 dépôts et contrôles (1).

Voici, à la date de 1725, la composition de la juridiction du grenier à sel de Clermont : 3 offices de visiteurs généraux des gabelles, produisant chacun 15,000 livres et qui avaient été achetés 20,000 livres ; ces fonctionnaires avaient quelques émoluments pour la réception des offices des gabelles ; ils avaient été créés par édit du mois de septembre 1627 ; l'office de payeur des gages, acheté 12,000 livres (il produisait 622 livres 10 s.); un office de contrôleur ancien, valant 2,000 livres (produisant 450 livres) ; un office de contrôleur alternatif, valant 2,000 livres (produisant 450 livres) ; un office de contrôleur-alternatif, valant 2,000 livres, produisant 450 livres ; un office de contrôleur-triennal, valant 2000 livres (produisant 552 livres 10 s.). Tous ces offices jouissaient de nombreux privilèges. Il y avait encore à cette époque : un office de lieutenant de gabelles, produisant 150 livres, un office de procureur du roi, rapportant 166 livres, 5 s., un office de greffier (2). Voici la liste des visiteurs généraux des gabelles du grenier à sel de Clermont :

### LISTE DES VISITEURS-GÉNÉRAUX DES GABELLES.

PIERRE GIRARD. reçu le 24 mai 1628-1633
JEAN CHAMPFLOUR. reçu le 25 mai 1628-1657.
JEAN ENJOBERT reçu le 24 mai 1628-1655 (3)
PIERRE ENJOBERT, fils du précédent . . . . . . . . . . . reçu le 29 décembre 1656

(1 et 2) *Mémoire historique sur l'administration en Auvergne*, par M. Cohendy, p. 129
(3) Sa charge coûta 26,000 livres.

JEAN MARTINON . . . . . . . reçu en 1659

PIERRE DURAND, seigneur de Champfleury . . . . . . . . . . . . . reçu en juin 1634-1666

Auteur d'une deuxième édition des *Origines de Clairmont*, par *Jean Savaron*, publiée en 1662 avec annotations savantes et pièces justificatives nombreuses. Il remplaça *Pierre Girard*, qui précède, et fut enterré à Clermont, le 6 octobre 1684, dans l'église de Saint-Bonnet du grand séminaire. (V. le chapitre *Biographie*).

CLAUDE DURAND, seigneur de Champfleury . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1666-1708

Fils de *Pierre Durand*, qui précède, auquel il succéda dans sa charge en 1666.

ETIENNE ALBO, seigneur de Chanat . . . . . . . . . . . . reçu le 23 août 1709-1729

Il remplaça *Claude Durand*, démissionnaire.

JEAN ALBO, seigneur de Chanat . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1731-1739

Neveu du précédent. Il testa le 29 mars 1739 et mourut la même année.

ANTOINE-JOSEPH DURANTON, reçu en 1739

Le grenier à sel fut supprimé avec toutes les juridictions de l'ancien régime en 1790.

## OFFICIALITÉ



Nous avons à traiter d'une juridiction ecclésiastique importante : celle de l'*officialité*. L'Eglise a toujours connu des matières purement spirituelles. Le roi approuvait les décrets rendus aux conciles ou émanant des évêques et des archidiacres. La connaissance des causes qui regardent spécialement le Clergé ne fut attribuée à ce grand corps social qu'à la fin du XII[e] siècle. Les prélats établirent alors des *officiaux*, pour rendre des sentences sur toutes les matières qui semblaient leur appartenir. L'autorité séculière n'y mit aucun obstacle, à cause du respect qu'on avait pour l'Eglise, de l'ambition de quelques prélats et de l'ignorance des juges particuliers. Un legs pieux de 5 sous attirait à l'Eglise la connaissance d'un testament. La juridiction de l'officialité de Clermont, qui remonte aux dernières années du XII[e] siècle, s'étendait dans ce vaste diocèse et persista dans son lustre jusqu'en 1539, selon l'historien Audigier (1). Ce tribunal ecclésiastique, siégeant au palais épiscopal, était composé d'un official, d'un vice-gérant, d'un promoteur, d'un vice-promoteur, d'un greffier et d'un appointeur. Aux XIII[e] et XIV[e] siècles, le sceau de l'officialité de Clermont représente un évêque, tenant d'une main un livre sur la poitrine et de l'autre main bénissant. La légende porte : *Sigillum curie Claromontensis* (sceau de la cour de Clermont) (2).

L'official (*officialis*) était généralement chanoine de la cathédrale de Clermont. Il portait jadis la qualification de *maître* (*magister*).

L'officialité fut supprimée avec les anciennes juridictions en 1790. Les bâtiments qui servaient à ce tribunal étaient situés à l'angle des rues Domat et Massillon, en face de l'ancien palais épiscopal. Ils avaient été construits à la fin du XIII[e] siècle (3). Les prisons occupaient la partie nord-est de l'édifice. En 1369, *Jean de Mello*, évêque de Clermont, donna la charge de « gardes de ses prisons » à *Jean Comte* (4).

(1) *Hist. manuscrite d'Auvergne.*

(2) Voir le dessin de ce sceau à l'une de nos planches.

(3) Il en restait une jolie fenêtre à deux lancettes, surmontée par une ogive dans laquelle se trouvait un quatre feuilles. Cette fenêtre a disparu il y a cinq ou six ans.

(4) *Archives départ. du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre de Chamalières.

## LISTE DES OFFICIAUX.

Me GUILLAUME . . . . . . . . . . . 1190-1193
PIERRE DE VINCHIA, archidiacre et official . . . . . . . . . . . . . . . . . . . vers 1200
HUGUES DE REVEL, archidiacre et official . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1212
P. (*Pierre*) . . . . . . . . . . . . . . . 1218
P. CHAUSIT . . . . . . . . . . . . . 1231-1237
Maître (*magister*) ETIENNE (*Stephanus*). 1239
BERTRAND . . . . . . . . . . . . . 1240-1248
GUILLAUME DE CÉBAZAT . . . . . . 1242
HUMBERT. . . . . . . . . . . . . . . . 1246

Il avait pour lieutenant, en 1246, *Guillaume de Jeu*, clerc.

PIERRE ROUX (*Petrus Ruphy*). . . 1247-1249

Mentionné au manuscrit de la Canone.

GUITTON, chanoine de la cathédrale de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . 1250
Me ETIENNE (*Stephanus*) . . . . . . 1252-1258
B., professeur ès-loix (*legum professor*) 1260-1266
Me AUDIN (*Audinus*) BOCHAUS . . 1268-1270

☞ En 1271, *Verdun*, archiprêtre de Cusset, s'intitule *auditeur général des causes de l'évêque de Clermont*, charge qui devait correspondre à celle d'*official*.

Me GUILLAUME D'HERMENT (*Hermenci*) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1272-1276

Né à Herment (Puy-de-Dôme) ; appelé en latin *Guillelmus Hermenci* ou *de Hermenco*.

BERNARD LOUP (*Lupi*), archiprêtre de Saint-Flour . . . . . . . . . . . . . . . . vers 1280
GUILLAUME DE MALBEC ou DE MAUBEC (*de Malobecco*) . . . . . . 1285 ; mort en 1286

Chanoine de la cathédrale de Clermont.

Me GUILLAUME . . . . . . . . . . . . 1288
AUDIN . . . . . . . . . . . . . . . . . 1288
GÉRALD (*Geraldus*) . . . . . . . . . août 1288
GUILLAUME . . . . . . . . . . . . . . 1295
PIERRE DE SAINT-AMANT (*de sancto Amancio*) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1297
JEAN . . . . . . . . . . . . . . . 1299-1301

Il se servait, en 1301, comme official, d'un sceau ovale, offrant au centre la Vierge.

PONCE GARY, chanoine de cathédrale de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1301
JEAN DE LA FARGE (*de Fargetis*) . . . 1301
PIERRE DE CHASLUS (*de Caslucio*) 1302-1303

Professeur ès-loix (*legum professor*), chanoine de la cathédrale de Clermont ; enterré, en 1331, dans l'église des Jacobins de Clermont, où l'on voit encore sa pierre tombale, dont nous donnons le dessin. Sur cette pierre, il est représenté avec son armure, son bouclier et son casque, quoique prêtre, ce qui nous indique qu'il avait droit de porter ce costume ; peut-être était-il doyen du chapitre du Port à Clermont, ce qui nous expliquerait son privilége de l'heaume et la cuirasse ?

JEAN DES CHAMPS (*de Campis*) . . . . . 1304

Chanoine de la cathédrale de Clermont et très-probablement fils ou neveu de *Jean des Champs*, architecte de la cathédrale de Clermont, qui fit le plan de cette basilique en 1248.

TEXTORIX . . . . . . . . . . . . . . 1305
PIERRE BERTRAND . . . . . . . 1310-1311

Il fut créé cardinal en 1330. (Voir Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 178.)

RAYNAUD DE MAGNAC (*de Magnaco*). 1312
ARNALD . . . . . . . . . . . . . . . . 1329
PIERRE BRACHET (*Bracheti*) . . . . . . 1337
GUILLAUME GRIMOARD. . . . . vers 1350

Fils de *Guillaume Grimoard*, seigneur de Grisac, et de *Felicie de Montferrand* ; né au château de Grisac en l'évêché de Mende ; moine de Saint-Benoit, lecteur en théologie et en droit canon à Montpellier et à Avignon ; abbé de Saint-Germain d'Auxerre et de Saint-Victor de Marseille ; official et vicaire-général de Clermont et d'Uzès ; légat du pape Innocent VI, enfin pape sous le nom d'*Urbain V*, en 1362 ; il mourut en 1370. Ce fut un pape d'une grande sainteté et de talents supérieurs. L'abbé *Pascal* a publié sa vie en 1856.

JEAN FOURNIER, vicaire-général de l'évêque de Clermont . . . . . . . . . . . . . 1353
GUILLAUME D'ULME (*de Ulmo*) . 1355-1356

Official et vicaire-général de l'évêque de Clermont.

PIERRE DE MURAT . . . . . . . . 1377-1378

Chanoine de N.-D. du Puy et doyen de Bourges.

BERTRAND DE MONTCLAR. . . . . . 1388

Abbé de Saint-Pourçain en 1401.

GUILLAUME DE LA FONT . . . . . . 1400
PIERRE CHANDON . . . . . . 1419-1430
PIERRE BONNIOL. . . . . . . . . . 1440
LIONET DE CORDERC . . . . . . . . 1464
PIERRE ROBIN. . . . . . . . . . . . 1474
GILBERT DINET, licencié en droit 1476-1481

Il prit possession de l'évêché de Clermont au nom de *Charles de Bourbon* en 1476.

PIERRE DE LA PORTE (*de Porta*) . . . 1489

Chanoine de la cathédrale de Clermont ; il fut déposé pour *rapt*.

GILBERT DINET, qui précède. . . . . . 1500
FRANÇOIS CONSTANT . . . . . . 1517-1520
ANTOINE CHABANNES. . . . . . . . . 1529

Doyen du chapitre d'Orcival et chanoine de la cathédrale de Clermont en 1519.

ETIENNE LAILLIER, licencié en décret . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1537-1544

Chanoine de la cathédrale de Clermont.

PIERRE CISTEL, vicaire-général et official . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1550-1565

JULES SALVIATI . . . . . . . . . . . . 1565

Vicaire-général et official de l'évêque de Clermont, *Bernard Salviati*, son parent.

JEAN ANTHOINE . . . . . . . . . 1582-1589

*Jacques Anthoine*, bourgeois de Clermont, fut son héritier, en 1589.

PIERRE VALET DE CHASTEL. . . . . 1614
JEAN CISTEL DE LA GARDE . . 1614-1616

Aumônier de la reine *Marie de Médicis*, docteur en droit civil et en droit canon, abbé de la cathédrale de Clermont.

JACQUES PEREYRET. . . . . . . 1633-1658

Natif de Billom; docteur en théologie et grand-maître de Navarre en l'université de Paris, prieur de Saint-Jean de Riom, chanoine-théologal de Mende, vicaire-général de Clermont. Il abandonna l'officialité, ne voulant réformer en rien l'ancien réglement du diocèse de Clermont; se retira à Paris près du cardinal *de Richelieu*, et fonda une chaire de controverse de Navarre. Le cardinal *Mazarin* le redonna comme official à l'évêque de Clermont *Louis d'Estaing*. Pereyret mourut le 8 juillet 1658 et fut enterré dans la cathédrale de Clermont. On a de lui un *Traité de la Grâce*, Paris, 1650.

PIERRE GRANIER. . . . . . . . . . . . 1660

Prieur de Jalleyrat, doyen de N.-D. de Vaucivière.

CLAUDE BARDIN . . . . 1662; mort en 1663

Conseiller au présidial de Clermont, doyen du chapitre du Port.

JÉROME VERNET . . . . . . . . . . . . 1664
ETIENNE CHARLES . . . . . . . . 1665-1668

Doyen du chapitre du Port.

CLAUDE LABORIEUX . . . . . . . . . 1668

Chanoine de la cathédrale de Clermont.

PIERRE GRANIER, qui précède . . . . 1670
PIERRE BERNARD . . . . . . . . . . . 1675
GILBERT-HENRI DE VEYNY-D'ARBOUSE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1678

Trésorier de la sainte-chapelle d'Aigueperse, chanoine de Saint-Amable de Riom, prévôt de la cathédrale de Clermont. Neveu de l'évêque de Clermont, *Gilbert de Veyny d'Arbouse*.

FOUSSAT . . . . . . . . . . . . . . . . 1681
CLAUDE BURIN . . . . . . . . . . 1684-1691

Chanoine-théologal de la cathédrale de Clermont. Mort le 23 septembre 1691.

JOSEPH PONS . . . . . . . . . . . 1712-1715
FRANÇOIS AUGIER . . . . . . . . 1717-1719

Doyen de la cathédrale de Clermont

PAUL DE RIBEYRE . . . . . . . . . . . 1741
MICHEL GIRARD DE LA BATISSE . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1747-1749

Docteur en Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Clermont, abbé du Bouchet, vicaire-général du diocèse de Clermont, supérieur-général des missionnaires de N.-D. de l'Hermitage.

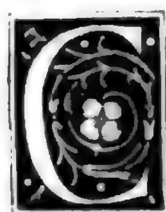
BENOIT OMERIN. . . . . . . . . . 1762-1779

Docteur en théologie, vicaire-général de Clermont, doyen du chapitre de N.-D. du Port, syndic du clergé d'Auvergne.

ANDRÉ-ETIENNE-ANTOINE DE MORLHON DE LA ROZIÈRE. . . . . . . . . 1782-1789

Dernier official; docteur en Sorbonne. Il assista, le 17 mars 1789, à l'assemblée du clergé de la sénéchaussée de Clermont; était vicaire-général de l'évêque de cette ville en 1782.

## CHAMBRE ECCLÉSIASTIQUE



CETTE chambre, qui fut instituée pour rendre des jugements sur les affaires religieuses concernant le diocèse de Clermont, fonctionnait déjà à la fin du XVII^e siècle et fut supprimée avec les juridictions féodales en 1790. Elle était composée de l'évêque, d'un chanoine de la cathédrale, de deux abbés, de deux prieurs, d'un second chanoine, de deux curés du diocèse et d'un syndic. Les archives départementales du Puy-de-Dôme possèdent de nombreuses liasses qui la concernent.

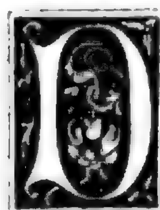
Il y avait aussi à Clermont, avant 1790, une *Chambre du Conseil*, qui se réunissait tous les vendredis. On y décidait les cas de conscience. L'évêque en était président ; ses vicaires généraux en faisaient partie (1).

## JURIDICTION DU CHAPITRE CATHÉDRAL



Le chapitre cathédral avait pleine juridiction sur tous ses membres et fut maintenu dans cette possession, par arrêt du parlement de Paris du 14 juillet 1611. Le tribunal qui nous occupe était composé d'un bailli, d'un lieutenant de bailli, d'un procureur fiscal et d'un greffier. Il jugeait, en premier ressort, les causes concernant les tenanciers et les feudataires des nombreuses terres qui lui appartenaient dans la province ; ces causes pouvaient être portées sur appel aux requêtes du Palais en Paris. Les audiences du bailli du chapitre de la cathédrale se tenaient à Clermont dans la tour de la monnaie depuis 1532 ; plus anciennement, ces audiences avaient lieu dans une maison, située près de la cathédrale et de la place *devant Clermont*. La juridiction du chapitre cathédral fut supprimée en 1790, par l'effet de la nouvelle organisation judiciaire. Antérieurement à l'année 1551, date de l'arrêt du parlement qui attribuait la ville de Clermont à la reine *Catherine de Médicis*, cette juridiction comprenait l'enceinte de *la cité* de Clermont, c'est-à-dire l'espace occupé par le sommet du plateau de cette ville ; mais cet arrêt ayant adjugé la justice de cette enceinte à la reine, ne laissa au chapitre que le *[illegible] du chapon*, c'est-à-dire un faible espace aux alentours de la cathédrale.

## JURIDICTION DE L'ABBAYE DE SAINT-ALYRE



Dès 1196, l'abbaye de Saint-Alyre avait sa juridiction spéciale, c'est-à-dire le droit de justice haute, moyenne et basse, avec châtelain, procureur fiscal, greffier, etc., pour tout le faubourg de Saint-Alyre. A cette époque, *Robert d'Auvergne*, évêque de Clermont, reconnut cette juridiction par une charte que nous donnons en *Appendice* et que les successeurs de ce prélat respectèrent jusqu'à la fin du XIVe siècle. Le 2 septembre 1387, une transaction fut passée entre l'évêque de Clermont, seigneur de cette ville et l'abbaye de St-Alyre. L'évêque prétendait avoir des droits à la justice de St-Alyre ; l'abbaye s'engagea à donner au prélat une rente de 25 setiers de blé ; à cette condition, ce dernier renonçait à la juridiction contestée ; mais il exigeait à l'avenir que chaque abbé lui prêtât serment pour cette justice (2).

La justice de St-Alyre relevait de la sénéchaussée de Riom. Elle fut annexée à celle de Clermont, par lettres du conseil du 8 mai 1708 et du 4 novembre suivant ; ces lettres réunissaient le faubourg de St-Alyre à la ville de Clermont-Ferrand (3). Toutefois, cette réunion ne fut défi-

(1) *Calendrier d'Auvergne*, pour 1762, p. 87.
(2) *Inventaire des archives municip. de Clermont*, fait par *Bunyer*.
(3) *Archives de l'abbaye de Saint-Alyre*.

nitive que lorsque les Bénédictins de Saint-Alyre eurent fait leur désistement complet, le 22 octobre 1744 ; à cette époque, ces religieux préférèrent avoir recours à cet abandon, plutôt que de payer annuellement la somme de 500 livres à laquelle ils avaient été taxés, depuis 1740, pour la dépense des enfants trouvés que l'on recevait alors à l'hôpital général de Clermont.

## JURIDICTION DE L'HOTEL-DE-VILLE



NE autre juridiction était celle de la commune que nous voyons déjà en vigueur, à la fin du XII^e^ siècle, et qui est l'objet d'un paragraphe spécial dans la charte de commune de la ville de Clermont de l'an 1219 (voir page 508). Cette juridiction, que depuis le XVI^e^ siècle on appelait *juridiction de l'hôtel de ville*, fut confirmée au mois de juin 1552, par lettres de la reine *Catherine de Médicis*. Les consuls et plus tard les échevins rendaient leurs ordonnances sur le fait de la police municipale et des manufactures, en vertu de cette juridiction. Ils nommaient, pour siéger à ce tribunal, un magistrat, qualifié *juge de police*, créé et installé dans l'hôtel de ville, et un greffier. Le lieutenant-général et le procureur du roi de la sénéchaussée avaient le droit d'assister à leurs audiences. En 1577, des lettres de *Catherine de Médicis* défendent au sénéchal de Clermont de comparaître aux inventaires des mineurs et attribuent ce privilége aux échevins ; mais ces lettres demeurèrent sans effet, depuis que le parlement de Paris permit aux notaires, en 1698, d'y vaquer seuls avec les parents et les intéressés (1).

La juridiction de la police de la ville fut supprimée en 1699. A cette époque, furent créées des charges particulières appelées *commissariats*, qui remplaçaient celles de ce tribunal (2).

Les audiences du *juge de la police de la ville* se tenaient à l'hôtel-de-ville. Il existe un document, imprimé en 1662, de format grand in 4°, qui donne plusieurs sentences du juge de police en 1570 sur le « nettoyement des boues et immondices, le guet et garde de la ville, le manque de poids du pain, la conduite des femmes de mauvaise vie, les dégâts dans les héritages, la vérification des poids et mesures, la taxe du vin, les larcins de foin, etc. »

(1) Audigier, *Hist. de Clermont*.

(2) *Calendrier d'Auvergne*, pour 1762.



# ORGANISATION JUDICIAIRE MODERNE

## (DEPUIS 1790 JUSQU'A NOS JOURS)

Réorganisation de la magistrature en 1790. — Tribunal de district (1790-1795). — Couthon en est le premier président (1790). — Tribunal civil de département (1795-1800). — Tribunal de 1re instance. — Son origine (1800). — Sa composition. — Palais de justice de ce tribunal. — Il est reconstruit (1826). — Liste des présidents du tribunal de 1re instance. — Juges de paix. — Justice criminelle. — Riom est désigné pour en être le siège (1790). — Démarches de Clermont à ce sujet. — Cour d'appel. — Elle est fixée à Riom (1800). — Réclamations de Clermont. — Tribunal de commerce. — Liste des présidents. — Chambre de commerce. — Conseil de prud'hommes. — Bourse. — Agents de change. — Comptoir d'escompte de la banque de France. — Notaires. — Leur origine. — Liste des notaires qui ont exercé à Clermont.



i le mode d'administration avait nécessité une réforme en 1789, à plus forte raison l'assiette judiciaire exigeait une refonte générale. L'amalgame du droit écrit et du droit coutumier était devenu un labyrinthe, dont il était si difficile de sortir, que même les plus grands jurisconsultes avaient souvent peine de faire la distinction entre eux. Chabrol avait cru utile de publier quatre volumes in-4° sur la matière et le besoin de cet ouvrage était si grand que, quoique tiré à un grand nombre d'exemplaires, il fut rapidement enlevé. Tout appelait un nouvel ordre de choses. Si, pendant une certaine période, le législateur marcha sur une voie rougie par le sang des malheureuses victimes de la Révolution, éclairé par l'expérience, il se vit bientôt guidé par le génie de grands jurisconsultes qui, épargnés par la tempête et ayant contemplé l'abîme de près, fondèrent ces codes, qui feront toujours la gloire de la France. Par eux, l'unité se fit.

## TRIBUNAL DE DISTRICT



la sénéchaussée et au présidial de Clermont succéda un tribunal de district. Ce fut le 8 septembre 1789, que l'Assemblée nationale rendit un décret, sanctionné par le roi, pour procéder à une organisation judiciaire. Un autre décret, du 24 août 1790, créa les tribunaux de districts, composés d'un président et de juges élus par le peuple. Le commissaire du roi et son substitut étaient nommés par le roi. Ces magistrat-

étaient juges d'appel les uns à l'égard des autres. La durée de leurs fonctions était de six années. Ces nouveaux tribunaux ne fonctionnèrent qu'au mois de mai 1791. L'installation du tribunal de district de Clermont eut lieu, le mardi 9 décembre 1790, dans l'auditoire du présidial. *Georges-Auguste Couthon* fut le premier président de ce tribunal (1). A cette organisation, succédèrent des modes nombreux, jusqu'à l'an VIII où elle fut définitive. Le tribunal de district avait, dans son ressort, toutes les communes comprises aujourd'hui dans celui du tribunal de première instance.

## TRIBUNAL CIVIL DE DÉPARTEMENT



En vertu de la constitution du 5 fructidor an III (22 août 1795), les tribunaux de district furent supprimés et remplacés par des tribunaux civils de département, siégeant au chef-lieu. Clermont-Ferrand, qui était le chef-lieu du Puy-de-Dôme, se vit décoré de cette juridiction. Les tribunaux civils fonctionnèrent jusqu'en 1800, époque de la création des tribunaux de première instance.

## TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE



Le tribunal de première instance de Clermont fut institué par la loi du 8 germinal an VIII (18 mars 1800). Il est divisé actuellement en deux chambres. Sa composition comprend un président, un vice-président, un juge d'instruction, un procureur de la République, deux substituts, cinq juges ordinaires, trois juges-suppléants, un greffier en chef et trois commis-greffiers.

Le palais de justice, dans lequel siége ce tribunal, a été commencé le 28 décembre 1826. M. *Besse de Beauregard*, procureur du roi, prononça, le 4 novembre 1833, le discours d'inauguration de ce monument. La cour centrale est décorée, depuis 1863, de la statue en pierre du célèbre clermontois, le jurisconsulte *Jean Domat*, due au ciseau de notre compatriote M. *Chalonnax*. Ce palais est attenant à l'hôtel de ville.

### LISTE DES PRÉSIDENTS DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE.

I. BENOIT DOMAT . . . . . . . . . 1800-1816

Arrière petit-fils du célèbre *Jean Domat*, jurisconsulte. Président honoraire de 1816 à 1827. Mort à Clermont, le 30 juillet 1827.

II. JACQUES-JOSEPH D'ARTIS DE MARCILLAT (*). . . . . . . . . . . . 1816-1829

Installé le 2 juillet 1816. Fils de *Jean-Louis d'Artis*, seigneur de la Fontille, et de *Jeanne-Marie Bonchet*. Il

(1) *Georges-Auguste Couthon*, né à Orcet (Puy-de-Dôme), vers 1756, fils de *Joseph Couthon*, notaire-royal à Orcet, et de *Marie Lafont*, était avocat en parlement à Clermont et membre de l'Assemblée provinciale au moment de la Révolution. Elu membre de la Convention, en 1792, il vota la mort de Louis XVI. Envoyé à Lyon, en 1793, il couvrit cette ville de ruines et y organisa le massacre; mais il ne tarda pas à porter sa tête sur l'échafaud (28 juillet 1794). Il avait épousé *Marie Brunel*, fille d'Antoine-François-Xavier Brunel, lieutenant au bailliage d'Orcet.

avait épousé à Clermont, le 24 janvier 1774, *Anne Bassin*, fille d'Antoine, docteur en médecine à Pont-du-Château, et de Mathive Peghoux. Il est mort dans cette ville, le 9 septembre 1829, âgé de 86 ans.

III. J. DE LAMARQUE (✱) . . . . 1829-1842

Installé le 5 novembre 1829. Il fut nommé, en 1842, conseiller à la cour de Poitiers.

IV. ANTOINE-GILBERT DESSAIGNES, ancien député (✱) . . . . . . . . . . . 1842-1861

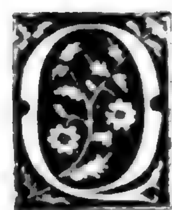
Nommé par ordonnance royale du 22 juin 1842. Né à Pontgibaud (Puy-de-Dôme), fils d'*Antoine Dessaignes*, notaire, et de *Claudine Pacros*; membre du conseil général du Puy-de-Dôme. Il est mort à Clermont, le 12 mars 1861, âgé de 63 ans.

V. FÉLIX ROUFFY (✱). 1861 : en fonctions

Nommé par décret impérial du 11 avril 1861 ; installé le 1er mai de la même année.

**JUSTICE DE PAIX.** — Les juges de paix remontent à la loi du 24 août 1790. Le 4 novembre 1793, le conseil général de la commune de Clermont décida que les sceaux des juges de paix de cette ville porteraient en légende les mots : *Oriental, occidental, méridional*, selon la section à laquelle ils étaient destinés. Les juges de paix sont au nombre de 3 à Clermont. Montferrand a une justice de paix à lui seul (comprenant la section de l'Est).

## JUSTICE CRIMINELLE. — COUR D'APPEL



QUANT à la justice criminelle, elle fut établie, pour toute l'Auvergne, à Riom, en 1790. Le décret, qui désigne les villes où seront placés les tribunaux, est du 23 août 1790. Il fut promulgué le 28 du même mois. Toutefois, dès l'année 1789, une pétition, adressée à l'Assemblée nationale et signée par 328 paroisses du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire, demandait un tribunal d'appel à Clermont. En 1795, Clermont réclama la translation du tribunal criminel de Riom dans ses murs ; notre ville exposait qu'elle avait 28,000 âmes et Riom 10,000 âmes seulement ; qu'elle était plus centrale, le chef-lieu du département, etc. *Jean-Henri Bancal*, membre du conseil des cinq-cents, député du Puy-de-Dôme, soutint les intérêts de notre cité au sein du corps législatif. Riom, de son côté, fit des démarches multipliées pour conserver le tribunal criminel. Une loi, du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795), maintint ce tribunal chez notre rivale (1).

La *cour d'appel du département du Puy-de-Dôme* a été placée à Riom en l'année 1800, par la loi du 8 germinal an VIII (18 mars 1800), après bien des revendications de la part de la ville de Clermont-Ferrand, qui avait envoyé à Paris MM. *Boirot*, *Lamothe*, *Taché* et *Veysset*, pour défendre ses intérêts, et qui fit imprimer, à cette époque, plusieurs brochures explicatives (2).

## TRIBUNAL DE COMMERCE



EN 1790 et le 24 août, une loi remplaça la *juridiction consulaire* par le *tribunal de commerce*. C'était à l'hôtel de ville que la juridiction consulaire tenait ses audiences. Cet hôtel ayant été vendu en 1791, le tribunal de commerce erra longtemps de local en local. Il fut enfin placé dans le bâtiment de l'ancienne bibliothèque du chapitre de la cathédrale, qu'il occupe encore aujourd'hui (3). Cet immeuble fut

(1) *Biblioth. de Clermont*, Auvergne, mss. n° 80, p. 8 ; *idem*, imprimés, n° 133-134.

(2) Voir à la *bibliothèque de Clermont*, les nos 135 jusqu'à 142 inclusivement des imprimés du catalogue de l'Auvergne.

(3) Ce bâtiment est situé près de la cathédrale, au nord de ce monument.

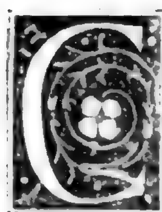
cédé à la ville par le Gouvernement sur la demande du préfet ; mais l'Etat borna son concours à la somme de 4,000 livres ; la Chambre de commerce, créée par une ordonnance royale du 20 juin 1826, contribua à elle seule dans cette acquisition pour la somme de 15,000 livres. Précédemment, et en 1815, le chapitre de la cathédrale avait réclamé, comme étant sa propriété, le local où se trouve installé le tribunal de commerce. Sur les demandes actives du préfet, lequel fit valoir que le chapitre avait déjà une bibliothèque, que la ville manquait absolument d'un autre local pour installer son tribunal de commerce et que, dans un moment où les inquiétudes populaires se tournaient vers la restitution des biens du Clergé, ces démarches pourraient être suivies de tristes conséquences, il ne fut donné aucune suite à cette demande ; du reste, l'évêque de Clermont lui-même la considéra comme inopportune (1).

Le tribunal de commerce est aujourd'hui composé d'un président, de 4 juges suppléants, d'un greffier, etc.

LISTE DES PRÉSIDENTS DU TRIBUNAL DE COMMERCE.

| | |
|---|---|
| LAPORTE | 1793-1797 |
| BLANZAT | 1798-1801 |
| DAUBUSSON | 1802-1816 |
| ROUDELLE | 1817 |
| DOMERGUE | 1818 |
| TIXIER-ALLANT | 1819-1820 |
| THOMAS DULIN | 1821-1822 |
| GUILHAUMONT, aîné | 1823-1824 |
| BLANC | 1825-1826 |
| BONNADIER-VOILLIAT | 1827-1828 |
| BANCAL | 1829-1830 |
| DESGRANGES | 1831-1832 |
| BONNADIER-VOILLIAT | 1833-1834 |
| BLANC | 1835-1836 |
| BONNADIER-VOILLIAT | 1837-1838 |
| BLANC | 1839-1842 |
| COLLANGETTES, aîné | 1843 |
| BLANC, père (*) | 1844-1847 |
| RENOUX-DUPUY | 1848-1853 |
| LÉON BLANC | 1854-1855 |
| RENOUX-DUPUY | 1856-1859 |
| LÉON BLANC | 1860-1863 |
| RENOUX-DUPUY | 1864-1868 |
| LÉON BLANC | 1869-1870 |

## CHAMBRE DE COMMERCE



CETTE chambre a été établie par ordonnance royale du 20 juin 1826. Elle a été installée le 4 septembre suivant. Les premières chambres ont été créées, dans les principales villes de France, par édit de Louis XIV, du 30 août 1701. Un décret de 1791 les supprima. Elles furent rétablies en 1802.

## CONSEIL DE PRUD'HOMMES

DEPUIS longtemps, notre ville désirait ce conseil, qui a été créé dans ses murs, par décret du 8 avril 1865.

(1) *Mémoire historique sur l'administration en Auvergne*, par Michel Cohendy.

# BOURSE



LERMONT possède une bourse, établie par arrêté du Conseil du 26 juillet 1801 (7 thermidor an IV) et des ordonnances de 1825, 1827. Auprès de cette bourse, sont 4 agents de change, courtiers en marchandises, qui ont été créés le 7 mars 1817.

**COMPTOIR D'ESCOMPTE DE LA BANQUE DE FRANCE.** — Ce comptoir, établi à Clermont, le 21 décembre 1841, sous la direction de M. *Cary*, ancien notaire, a été érigé en succursale le 27 avril 1848.

# NOTAIRES



ENDANT la première moitié du XIIIe siècle, les notaires étaient fort rares. Les archives de nos anciennes villes nous font savoir que les officiers de leurs municipalités avaient, à cette époque, le droit de passer les ventes, les donations, etc. et de les rendre authentiques par l'empreinte de leur sceau communal, privilége réservé plus tard aux notaires seuls (1). Un acte de l'an 1245, conservé aux archives départementales du Puy-de-Dôme (2), nous apprend que cette année les huit consuls de Montferrand reçurent la donation, faite par *Raoul d'Ambars* (*d'Embeors*) au profit de ce monastère.

En Rouergue, un acte de 1207 est le premier passé devant un notaire (3). Auparavant, les ecclésiastiques et les moines remplissaient les fonctions de notaires.

On fait avec raison remonter l'origine du notariat au règne de St-Louis, vers 1270. Ce monarque créa 60 notaires en titre d'office. Les petits souverains de nos provinces, les comtes, les évêques, les abbés, les seigneurs eurent, depuis, leurs notaires particuliers, en suivant l'exemple de St-Louis.

*Cosme Fuzon* (*Fuzo*) est le plus ancien notaire que je trouve mentionné à Clermont, en 1190. Il s'intitule « notaire juré de l'officialité de Clermont » *(notarius fidelis curiæ Claromontensis)*. C'était probablement un ecclésiastique.

La plupart des actes passés par les notaires furent rédigés en latin jusqu'au commencement du XVIe siècle ; une ordonnance du roi François Ier interdit l'usage de cette langue dans les actes publics et permit seule la langue française.

Au Moyen-Age, un ecclésiastique pouvait être notaire. Une ordonnance de Charles VIII défendit, en 1490, aux religieux et prêtres, d'exercer le notariat.

En 1622, il y avait à Clermont 12 notaires. De 1731 à 1790, il y en a eu 16 ; mais, depuis l'édit d'union des villes de Clermont et de Montferrand (en 1731), les notaires de cette dernière ville (au nombre de 4) étaient compris parmi ceux de Clermont. Il y a actuellement 11 notaires à Clermont, en comptant les deux notaires de Montferrand.

Les notaires de Clermont avaient une corporation spéciale, qui tenait, avant 1789, ses assem-

(1) On en a la preuve dans les archives d'*Aurillac* (Cantal), d'*Ussel* (Corrèze), d'*Herment* (Puy-de-Dôme), etc.

(2) *Fonds de la chartreuse du Port Sainte-Marie.*

(3) De Barrau, *Documents historiques sur le Rouergue.*

blées dans l'une des salles du couvent des pè[res] Carmes ; mais qui, en 1464, se réunissait dans la *chapelle de St-Nicolas des notaires*, située au nord de la cathédrale, à côté de l'hôtel-de-ville, chapelle qui fut spécialement affectée aux magistrats de la cour des aides, en 1630, lors de la translation de cette juridiction de Montferrand à Clermont.

## LISTE DES NOTAIRES DE CLERMONT.

Cette liste est à peu près complète, depuis la fin du XVIe siecle ; antérieurement à cette époque, elle renferme quelques noms recueillis çà et là dans les différentes archives. Tous ces derniers noms appartiennent à l'ancienne bourgeoisie de Clermont. Au Moyen-Age, le notariat était une position peu lucrative, mais fort honorable. Celui qui exerçait la charge de notaire acquérait une véritable bourgeoisie ; il prenait les titres de « *discret et sage, maître, honorable homme.* » Un grand nombre de familles bourgeoises actuelles descendent de notaires.

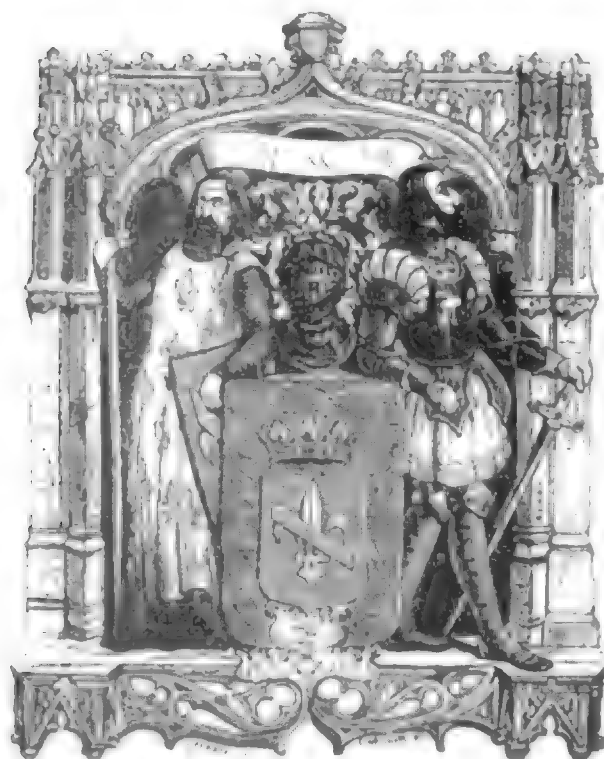
Agier (Jacques) . . . . . . . . 1479.
Agron. . . . . . . . . 1863-1867.
Andrieu (Pierre) . . . . . . . . 1557.
Ameilhon (Michel) . . . . . . . . 1612-1617.
Arbert, en latin *Arberte* (Jean), prêtre, qualifié *notaire imperial* . . . . . . . . 1291-1292.
Anthonelier. . . . . . . . . 1398.
De Assolent (Jean) . . . . . . . . 1508.
Astaix (Gabriel-Pierre). . . . . . . . 1793-1820.
Astaix (Pierre-Amable). . . . . . . . 1820-1842.
Astier (Guillaume). . . . . . . . 1693-1733.
Aubier (Jean). . . . . . . . 1533.
Audin (Pierre) . . . . . . . . 1481.
Aydat (Antoine). . . . . . . . 1767-1788.
Baptiste (Simon), père . . . . . . . . 1649-1659.
Baptiste (Jean), fils . . . . . . . . 1659-1694.
Baptiste (Jean), reçu en . . . . . . . . 1754-1792.
Bard (François). . . . . . . . 1624.
Baron . . . . . . . . 1628-1639.
Baudonnat (Guillaume). . . . . . . . 1520.
Bault (Pons), procureur . . . . . . . . 1566.
Bault (Jean), procureur . . . . . . . . 1575-1584.
Belani (Pierre) . . . . . . . . 1474.
Bellaribe (Mathieu), clerc, notaire de la cour de Clermont . . . . . . . . 1323.
Bergier (Jean). . . . . . . . 1819-1829.
Blau (François), procureur . . . . . . . . 1589.
Bonnay (Frédéric-Claude-François), nommé en 1837 ; en exercice
Bonneville (César) . . . . nommé en 1866 ; en exercice.
De Borda (Jean), clerc. . . . . . . . 1266.
De Bort (Bernard), clerc. . . . . . . . 1275.
Boutal (Louis). . . . . . . . 1808-1830.
Boudet (Annet) . . . . . . . . 1734-1759.
Bourlin (Hugues) . . . . . . . . 1639-1663.
Secrétaire de la ville de Clermont.
Boutarel . . . . . . . . 1736-1755.
Boyer (Jean) . . . . . . . . 1533.
De Bromont (Michel), clerc . . . . . . . . 1385.
Brugière (Gilbert) . . . . . . . . 1544-1579.
Brun, en latin *Bruni* (Etienne), clerc, notaire apostolique . . . . . . . . 1385.
Bunyer (Jean). . . . . . . . 1585-1587.
Camus. . . . . . . . 1666-1692.
Cavy. . . . . . . . 1818-1837.
Ceberet (Antoine). . . . . . . . 1498.
Celme (Pierre) . . . . . . . . 1419.
Celme (Claude), procureur . . . . . . . . 1584-1597.
Chabrol (Etienne-Charles). . . . . . . . 1829-1856
Chabrol (Louis-Philippe-Antoine), nommé en 1857-1866.
Chalvet (Guillaume). . . . . . . . 1309.
Champagnat (Antoine) . . . . . . . . 1457.
Champagnat (Antoine) . . . . . . . . 1527.
Champflour (Jean) . . . . . . . . 1540.
Chandezon (Pierre-Antoine), père . . . . . 1784-1819.
Chandezon de Vily, fils . . . . . . . . 1819-1836.
Charen . . . . . . . . 1730 ; mort 1762.
Chassaigne, père, reçu en. . . . . . . . 1776-1813.
Chassaigne (Antoine-Martial), fils . . . . . 1813-1844.
Chastelut (Jean), reçu en . . . . . . . . 1760-1797.
Chaudessolle (Jean), père . . . . . . . . 1678-1728.
Chaudessolle (Bertrand), fils . . . . . . . . 1728-1751.
Chaudessolle (Jean-Pierre), petit-fils, reçu en 1751-1793.
De Chazelles (Géraud). . . . . . . . 1604-1636
Chevalier (Michel) reçu en. . . . . . . . 1746-1782
Chevalier, neveu du précédent . . . . . 1783-1814.
Chouvet (Claude) . . . . . . . . 1678-1706.
De Cisternes (Martial). . . . . . . . 1485.
De Cisternes (Etienne) . . . . . . . . 1494.
Combelles (Jean) . . . . . . . . 1533.
Constans (Jehan) . . . . . . . . 1309.
Cornaycelle (Durand). . . . . . . . 1312.

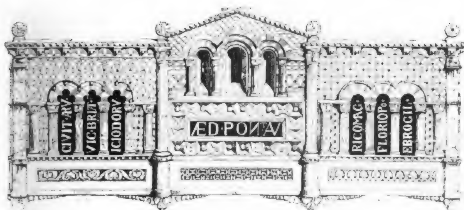
Coupelon (Guillaume, nommé en 1852; en exercice.
Crozat (Antoine) . . . . . . . . . . . . . . . . 1599.
Crozat (Moissent). . . . . . . . . . . . . . teste en 1683.
Culhat-Laroche (J.-B.) nommé en . . . . . 1827-1861.
De Cuyuhac (Jehan, clerc . . . . . . . . . . . 1279.
Dalmas (Jean), clerc. . . . . . . . . . . . . 1409-1410.
Dalmas (Antoine). . . . . . . . . . . . . . 1814-1815.
Dartois . . . . . . . . . . . . . . . . . 1796-1805.
Daudin (Jean). . . . . . . . . . . . . . . 1650-1658.
Daumat (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . 1410.
Delaguet. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1647-1685.
Delamarre (Charles-Alexandre-Albéric). . . en exercice
Demay (Antoine) reçu en. . . . . . . . . . 1766-1797.
Denis (P.). . . . . . . . . . . . . . . . . vers 1313
Deshoulières (François, reçu en . . . . . . 1775-1787.
Dezolias (Jean) . . . . . . . . . . . 1695 ; mort en 1729.
Devoucoux (Pierre-Marie-Simon) . . . . . . 1815-1829.
Dohet ou Douhet, en latin *Doheti*, clerc. . . . . 1310.
Domat (Paul . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1626.
Ducrest . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1668-1705.
Dumansel (Antoine-François-Xavier). . . . 1729-1754.
Dumas (Guillaume-Alexis). . . . . . . . . . 1714-1740.
Dumas (Pierre). . . . . . . . . . 1739 ; mort en 1761.
Dutheil (Georges) . . . . . . . . . . . . . 1802-1819.
Espinasse (J.-B.) . . . . . . . . . . . . . 1789-1820.
Fabre, en latin *Fabri* (Pierre). . . . . . . . . 1320.
Fabre (Jean-Paul). . . . . . . . . . . . . . 1824-1827.
Fabre (Michel-Euryale) nommé en 1834 ; en exercice
Du Faux, en latin *de Fago* (Aldebert), clerc. . . . 1377.
Du Faux (Aubert) . . . . . . . . . . . . . . . . 1460.
Ferrachat (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . 14. . .
Fougoux (Hugues) . . . . . . . . . . . . . 1684-1706.
Fourest (Antoine). . . . . . . . . teste le 21 août 1597.
Fuzon (Côme), notaire de l'officialité . . . . . . . 149 .
Galoubie (Jean), procureur . . . . . . . . 1563-1592.
Galoubie (Jacques) . . . . . . . . . . . . 1721-1756.
De la Garde (Dalmas), notaire royal et impérial 1379-1380.
De la Garde (Jean), notaire apostolique. . . . . 1424.
Geneix (Guillaume, père . . . . . . . . . . 1726-1758.
Geneix (Jean), fils, reçu en. . . . . . . . . 1758-1794.
Gidon (Guillaume) . . . . . . . . . . . . . . . 1343.
Goigoux (Gabriel), reçu en. . . . . . . . . 1768-1781.
Gorce (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . 1624-1653
Gorce (Jean-Pierre). . . . . . . . . . . . . 1653-1691.
Grange (Etienne). . . . . . . . . . . . . . 1846-1857.
Grimardias (Guillaume). . . . . . . . . . . 1797-1817
Guilloteau (Jean). . . . . . . . . . . . . . 1667-1693.
Imbert . . . . . . . . . . . . . . . 1757 ; mort 1759
Imbert (Jean-François). . . . . . . . . . . 1842-1854.
Jean (Martin) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1481.
Jausserand (Jehan) . . . . . . . . . . . . . . . 1600.
Jozat (Jehan) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1710.
Jeudi (Michel) . . . . . . . . . . . . . . . 1642-1655.
De Labrosse (Jérôme) nommé en . . . . . . 1839-1865.
Laporte (Michel) . . . . . . . . . . . . . . 1629-1633.
Laporte (François) reçu en . . . . . . . . . 1691-1704.
Lascrottas (Antoine), installé en . . . . . . 1671-1691.
Lascrottas (Victor), fils du précédent, 1705 ; mort en mars . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1732.
Lasteyras (Jean), reçu en . . . . . . . . . . 1763-1798.

Il avait en dépôt, dans ses minutes, en 1773, le *terrier de la comté de Clermont* et fit, en 178., l'inventaire des archives de l'abbaye de St-Alyre.

Laurent (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1491.
Lavigne (Jean), exempt de la compagnie du guet de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . 1657-1672.
L'Ebraly (François-Vincent), reçu en. . . . 1768-1801.
Lemasson (Antoine). . . . . . . . . . . . . 1691-1724.
De Lerida (Jehan), clerc. . . . . . . . . . . . . 1254.
Mabru (Claude). . . . . . . . . . . . . . . 1752-1775.
Mage (Balthazard) nommé en . . . . . . . . 1838-1868.
Magniol. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1781-1784.
Maloet (Pierre) . . . . . . . . . . 1662 ; mort en 1688.
Malye (Bertrand . . . . . . . . . . . . . . . . . 1568.
Malardon (Jacques). . . . . . . . . . . . . 1639-1679.
Marchand (Mathieu . . . . . . . . . . . . . . . . 1314.
Marchand (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . . 1377.
Mareschal (Etienne) . . . . . . . . . . . . . . . 1446.
Marilhac (Etienne . . . . . . . . . . . . . . . . 1474.
Martin (Annet . . . . . . . . . . . . . . . 1652-1696.
Martin (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . . 1678-1698.
Mathieu (Jean) . . . . . . . . . . . 1738 ; mort en 1759.
Mechin (Guillaume . . . . . . . . . . . . . 1533-1539.
Mege (Jacques) . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1565.
Mege (Etienne) . . . . . . . . . . . . . . . 1576-1583.
Merceyrol (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1382.
Merceyrol (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1481.
Meynial (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . 1695-1724.
Migot (Antoine). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1488.
Misson (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1545.
Mollie (Philibert) . . . . nommé en 1835 ; en exercice.
Monnet (Michel). . . . . . . . . . . . . . . 1706-1722.
Noalhat (Jean . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1449.
Morin (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1444.
Mosnier (François) . . . . . . . . . . . . . 1733-1762.
Moschon (Barthelmy), clerc. . . . . . . . . . . . 1352.
Moutardier (Michel). . . . . . . . . . . . . . . . 1519.
Noallas (Michel). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1547
Noel, en latin *Noeli* (G.). . . . . . . . . . . . . 1255.
Ollier (André). . . . . . . . . . . . . . . . 1686-1692.
Ollier (Louis) . . . . . . . . . . . . nommé en 1854-1863
Pabiot (Gilbert).. . . . . . . . . . . . . . 1663-1683.
Peyrol (Meydulphe). . . . . . . . . . . . . 1734-1754.
De Plagnes, en latin *de Planis*, (Jehan), notaire apostolique . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1440.
Pommier (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . . 1404.
Pommier (Jean). . . . . . . . . . . . . . . . 1462-1466.
Pourcher (Louis-Annet). nommé en 1866 ; en exercice
Recolenne (Simon). . . . . . . . . . . . . . 1674-1698.
Renoux . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1861-1866.

Reynauld (Jacques). . . . . . . . . . . . . . 1582-1603.
Reynauld (Amable) . . . . . . . . . . . . . . 1581-1618
Reynauld (François) . . . . . . . . . . . . . 1592-1636.
Bailli de l'abbaye de St-André en 1627 ; il testa en 1637.
Reynauld (Gilbert), frère du précédent. . . . . . 1623.
Reynauld (Jean). . . . . . . . . . . . . . . 1636-1677.
Reynauld (François), teste le 23 mars . . . . . 1661
Richard. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1711-1738.
Richier (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . . 1398.
Rochette (Guillaume), notaire royal . . . . 1558-1562.
Rochette de Lempdes (Annet-Charles), nommé en 1868; en exercice.
Rossel (Jean) . . . . . . . . . . . . . . . . 1416-1417.
Roux (François), procureur. . . . . . . . . 1572-1585.
Russias (Pierre). . . . . . . . . . . . . . . 1621-1667.
Samoel (André), procureur . . . . . . . . . 1581-1592.
De Sanhaville (Guillaume). . . . . . . . . . . . . 1368.
Saralier de Bénac (Michel-Louis), nommé en 1865 ; en exercice.
Sarray (Gabriel). . . . . . . . . . . . . . . . 1796-1807.
Sauvat (Charles), père . . . . . . . . . . . 1728-1773.
Sauvat (Jean-Antoine), fils, reçu en. . . . . 1769-1801.
Savel (Ligier) . . . . . . . . . . . . . . . . 1572-1610.
Savoureux . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1649-1691.
Serbier (Étienne) . . . . . . . . . . . . . . 1560-1577.
Taché (Pierre-Antoine). . . . . . . . . . . 179.-1818.
Tamen (Etienne) . . . . . . . . . . . . . . . 1759-1764
Teallier . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1844-1852.
Thomas (Guillaume). . . . . . . . . . . . . . 1666-1709.
Thoury (Gérard-Arthème). . . . . . . . . . . 1733-1776.
Tioche (Michel). . . . . . . . . . . . . . . . 1711-1738.
Tixier (Benoit) . . . . . . . . . . . . . . . 1830-1839.
De Val, en latin *de Valle* (Jehan), clerc . . . . . 1341
Varat (Guillaume) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1542.
Vazeilhes (Damien-Charles). . . . . . . . . 1829-1835.
Veausse (Pierre) . . . . . . . . . . . . . . 1659-1672.
Vidilhe (Michel). . . . . . . . . . . . . . . . . . 1461.
De Vincembourg (Marc). . . . . . . . . . . . 1616-1624.
Ymbauld (André) . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1581.

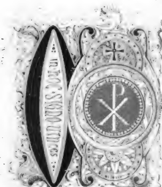





# INSTRUCTION PUBLIQUE

Académie universitaire. — Facultés des sciences et des lettres. — Palais des Facultés. — École célèbre d'Augusto-Nemetum. — Le chapitre cathédral ouvre des écoles. — Pierre Leblanc fait un cours d'hébreu à Clermont (1522). — Bénédictins de Saint-Alyre, versés dans les langues orientales (1525). — Ancien collège. — Sa situation. — Il est transféré près du couvent des Carmes (1570). — Régents ou principaux de ce collège. — Collège des Jésuites. — Le collège de Clermont est transféré à Montferrand (1630). — Il est donné aux Jésuites. — Arrêt qui défend à la ville de Clermont de tenir un collège (1644). — Autre arrêt qui transfère le collège de Montferrand à Clermont (1648). — Les Jésuites obtiennent la direction du collège de Clermont (1662). — Leur arrivée dans cette ville (1663). — La foule les reçoit par des insultes (1665). — Clermont fait abandon de son collège à ces pères (1668). — Prospérité du collège des Jésuites. — Construction du collège (1675-1762). — Suppression de l'ordre des Jésuites (1764). — Revenu du collège de Clermont en 1762. — Le collège de Clermont de 1762 à 1808. — Lycée Blaise Pascal. — Collège de médecine. — École préparatoire de médecine. — École départementale d'accouchement. — École normale primaire. — Grand séminaire. — Petit séminaire. — Frères de la Doctrine Chrétienne. — Orphelinat. — Écoles primaires. — Cours publics gratuits. — École communale professionnelle.

## ACADÉMIE UNIVERSITAIRE



OMMENÇONS par notre académie universitaire, en ouvrant le chapitre de l'instruction publique : A tout seigneur, tout honneur. Cette académie a été créée par la loi du 10 mai 1806 et par décret du 17 mars 1808. Supprimée en 1848, elle ne tarda pas à être rétablie. Aujourd'hui, elle comprend les départements du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Haute-Loire, de la Creuse, de la Corrèze et du Cantal. La haute direction dans les collèges et les écoles primaires lui appartient. Elle se compose d'un recteur, de deux inspecteurs (un inspecteur d'académie et un inspecteur de l'instruction primaire) et d'un secrétaire.

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### FACULTÉS DES SCIENCES ET DES LETTRES

Le 16 décembre 1847, M. *Verdier-Latour*, maire de Clermont, invita le conseil municipal à faire des démarches pour obtenir une Faculté des lettres (1). Ce vœu ne fut pas sans résultat. Une loi, du 14 juin 1854, et un décret, du 25 août de la même année, ont décidé que la ville de Clermont serait le siége d'un enseignement supérieur, c'est-à-dire d'une Faculté des sciences et d'une Faculté des lettres pour le centre de la France. L'installation des Facultés a été faite à Clermont, le 26 décembre 1854, par M. *Théry*, recteur de l'académie. Depuis cette époque, notre ville est la résidence de 9 professeurs de la Faculté, qui font des cours de premier ordre sur la philosophie, la littérature française, la littérature ancienne, la littérature étrangère, l'histoire, les mathématiques, la physique, la chimie et l'histoire naturelle. Ces cours sont très-suivis et méritent justement de l'être.

**PALAIS DES FACULTÉS.** — Les bâtiments de l'hôpital de la Charité (aujourd'hui la bibliothèque et le musée) servirent d'abord à l'académie universitaire, créée à Clermont en 1806. En effet, une délibération du conseil municipal, du 12 avril 1810, pria M. le préfet de faire parvenir une pétition au Conseil d'État, tendant à obtenir ces mêmes bâtiments pour cette académie. Les démarches de la ville furent couronnées de succès : car, le 15 juillet 1817, elle dut s'occuper de fixer une ligne de démarcation dans ces bâtiments au sujet du local nécessaire aux poudres et aux salpêtres et au logement du recteur de l'académie. Le décret de 1854, qui crée une Faculté des sciences et une Faculté des lettres à Clermont, a rendu indispensable la construction d'un monument pour l'enseignement des professeurs. En conséquence, la ville a été autorisée, le 13 juin 1856, à emprunter 1,080,000 francs, tant pour élever un palais des Facultés que pour les bâtiments de l'école préparatoire de médecine. Une commission fut nommée par le conseil municipal, le 20 août 1858, afin d'examiner les plans et devis du nouveau palais. La soumission du cahier des charges et des plans et devis fut faite le 5 mars 1859. Le monument a été achevé en 1861. Il renferme le logement du recteur de l'académie universitaire et les salles publiques où sont professés les cours gratuits des professeurs. Vu du côté du boulevard, qui longe le jardin botanique, il produit un coup-d'œil agréable ; ce dernier, paraissant à ses pieds, ressemble à un superbe parc : le palais domine majestueusement ce jardin. Il n'en est pas de même, malheureusement, du coté de la rue Saint-Jacques ; le monument est fort bas, comme écrasé : il faut le dire, la faute n'est pas à l'architecte, mais à la configuration du terrain, dont on pouvait tirer difficilement parti.

## HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE A CLERMONT

Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne et sous la domination des Romains, Augusto-Nemetum avait une école célèbre. La ville d'Issoire (Puy-de-Dôme) en possédait une autre. Jusqu'ici, on avait cru que *Marcus-Cornélius Fronton* avait enseigné l'éloquence à une jeunesse

(1) Arch. de la mairie de Clermont, registres des délibérations.

nombreuse à Augusto-Nemetum (1). Un membre de l'académie de Clermont (M. Mathieu), avantageusement connu par ses travaux sur l'ère gallo-romaine, a démontré, d'une manière péremptoire, que ce grand orateur naquit à Cirta, en Numidie (Afrique), sous l'empereur Domitien, à la fin du I^er siècle (2). Rome fut le théâtre de ses succès.

A la fin du V^e siècle, *Domitius*, excellent critique, grand orateur, enseignait les belles-lettres dans la ville d'Auvergne ; à la même époque, le poëte *Héron* donnait des leçons de poésie ; *Nicetius* tenait une école de droit. Le célèbre Sidoine Apollinaire, contemporain de ces derniers, écrivait à *Eedice*, fils de l'empereur Avitus, que le jeune prince n'avait pas seulement appris dans la ville d'Auvergne le jeu, la paume, le tric-trac, la fauconnerie, la vénerie et l'art de monter à cheval et de tirer de la flèche, mais encore les belles-lettres avec toute la jeunesse la plus distinguée, qui se rendait de toutes parts dans cette ville. Un historien ajoute qu'Eedice s'était habitué dans nos murs à la langue latine et avait vite oublié la langue celtique. Vers l'année 505, *Secarius Felix* ouvrit dans la ville des Arvernes une école de belles-lettres. L'évêque St-Bonnet, qui vivait à la fin du VII^e siècle, avait appris les humanités et le droit romain dans la même cité ; l'auteur anonyme qui a écrit sa vie dit, en effet, de lui : « *cum natus adolevisset et esset præfatâ in urbe (Arvernâ) constitutus Grammaticorum imbutus initiis nec non Theodosii edoctus decretis, cæterosque eo ætanos excellens, à sophistis probatusque prælatus est.* »

On ne connaît pas d'une manière précise l'époque où le clergé prit la direction de l'éducation de la jeunesse clermontoise ; mais déjà, au X^e siècle, le chapitre cathédral de Clermont avait ouvert des écoles, où, sous sa direction et celle d'un de ses chanoines, qualifié de *capscole* (*caput scolæ*), des prêtres instruits enseignaient la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'astrologie et le chant. Plusieurs de ces capiscoles figurent dans les chartes du chapitre ; ils étaient nommés chaque année le jour du vendredi avant la Pentecôte (3). Au XIII^e siècle, les Dominicains étaient en possession à Clermont de l'enseignement de la philosophie et de la théologie, qu'ils gardèrent longtemps. Lorsque les Jésuites prirent le gouvernement du collége de notre ville, dans le courant du XVII^e siècle, ils conservèrent ce privilége ; bientôt ils donnèrent des leçons de philosophie, qui furent suivies peu après d'une école de théologie, s'étant aperçus que l'école de philosophie n'avait excité que de légers murmures ; c'est ainsi que disparut l'école des Dominicains, au commencement du XVIII^e siècle.

En 1522, *Pierre Leblanc* ouvrit à Clermont un cours de langue hébraïque, qui fut très-suivi et excita l'émulation des Dominicains ; vers la même époque, l'abbaye des bénédictins de St-Alyre était illustrée par *Bertrand Fauret*, *Pierre Boulanger* et dom *Fernando* qui, versés dans la connaissance des langues orientales, préparaient, dans *Genébrard*, la lumière de l'école de Mozat (4).

Ainsi que nous venons de le voir, le privilége de l'enseignement appartenait aux chanoines de la cathédrale au X^e siècle ; il en était de même au XII^e siècle. On comprend d'autant mieux cette faveur entre les mains du Clergé que lui seul concentrait à cette époque toutes les lumières. Les prêtres et les monastères s'adonnaient alors avec ardeur à l'étude des textes sacrés, à la copie de ces beaux manuscrits, enluminés richement au moyen de vives couleurs et d'un procédé de

(1) C'est l'opinion de Dulaure, dans sa *Description de l'Auvergne*, publiée en 1789.
(2) Voir les *Annales de l'académie de Clermont*, année 1850, p. 253.
(3) Audigier, *Hist. d'Auvergne*.
(4) Mozat, abbaye de bénédictins, près de Riom.

dorure inconnu aujourd'hui. En 1252, *Hugues de Cussac*, abbé de Saint-Alyre, occupait ses religieux à faire copier les *Confessions de Saint-Augustin*, le livre d'Isodore sur le souverain bien et beaucoup d'autres ouvrages. L'un de ces manuscrits curieux est conservé à la bibliothèque de Clermont (1).

On ne sait pas si, aux XIII[e] et XIV[e] siècles, le chapitre de la cathédrale dirigeait par un des siens les écoliers ou confiait ce soin à un maître d'école ; mais, arrivés à la date de 1464, nous assistons à une discussion entre ce chapitre et la municipalité au sujet de la nomination d'un professeur. Il paraît que, déjà, depuis nombre d'années, les chanoines ne confiaient plus l'éducation de la jeunesse clermontoise à l'un des leurs. Ce privilége appartenait à un laïc (2), dont la nomination ne laissait pas que d'avoir quelques difficultés : La ville et le chapitre réclamaient tour à tour (3).

## ANCIEN COLLÉGE

C'est au moment des discussions entre la ville de Clermont et le chapitre de la cathédrale qu'apparait pour la première fois la mention d'un *collége* à Clermont. On a lieu de douter que cet ancien établissement, destiné à l'instruction publique, présentât tous les caractères d'une de ces maisons si utiles, dans le genre de celles qui se formèrent plus tard, aux XVI[e] et XVII[e] siècles ; c'était plutôt une modeste habitation, peu spacieuse, peu commode, dirigée par un maître d'école ; mais à laquelle le peuple donnait le titre prétentieux de *collége*. On sait que ce petit collége était situé près de la porte du Saint-Esprit, à l'entrée de la rue du même nom, du côté de l'hôtel de la préfecture.

Au milieu du XVI[e] siècle, la ville se vit dans la nécessité de réparer ses murailles, pour résister aux guerres civiles enfantées par les luttes religieuses. On eut besoin, pour cet objet, de l'emplacement de la maison du collége ; il fallut songer à l'établir ailleurs. A cet effet, deux maisons, situées près de la porte du Cerf, furent achetées, en 1576, aux pères Carmes avec un jardin attenant (4). Ces religieux firent cet abandon, moyennant une rente foncière ; les deux maisons et les jardins, réunis à d'autres acquisitions, également attenantes, commencèrent à former le noyau d'un établissement qui, plus tard, devint important et sur l'emplacement duquel devaient être jetés, en 1675, les fondements du collége actuel, d'après les plans du R. P. *Cheneau*, jésuite. Les deux maisons achetées aux pères Carmes eurent, à ce qu'il paraît, un but spécial d'agrandissement. Un autre acte de vente, qui est du 31 octobre 1576, parle du *collége de nouveau bâti*. La construction des bâtiments était donc toute récente, ce que vient, du reste, confirmer l'acquisition d'une autre maison en 1580 ; dans cette dernière vente, on parle aussi du

(1) *Catalogue général*, n° 96.

(2) Déjà, en 1436, un laïc, M[e] *Pierre Fournier (Fornerii)*, bachelier, fut nommé pour régir les écoles de Clermont. En 1578, le chapitre de la cathédrale fut condamné à payer le revenu d'une prebende, qui devait être employé aux gages du regent des écoles. (Arrêt du parlement de Paris du 8 janvier 1578.)

(3) *Registres des délibérations municip.*, année 1464.

(4) L'acte fut passé sous le titre d'emphitéose, le 1[er] juin 1576. Les deux maisons achetées comprenaient trois petites chambres et un jardin. Une rente de 12 setiers de blé seigle fut stipulée en faveur des vendeurs (les Carmes) ; elle était payable à la Toussaint.

*collége neuf* (1). Ici doit être placée la mention d'un homme généreux, *Michel Paschon*, chanoine de la cathédrale de Clermont, qui donna à la ville, par acte du 15 août 1614, une maison, sise en la paroisse de St-Genès et une vigne, à la charge d'avoir au collége un ou deux régents, pour enseigner la philosophie. Nous connaissons les noms de plusieurs *régents* (professeurs) du collége de Clermont; leur directeur se qualifiait très-souvent du titre de *principal du collége*: depuis 1539, il fut appelé *révérend*. Lorsque le principal du collége voulait se retirer dans un autre établissement, il était d'usage de demander au chapitre cathédral un certificat de bonne vie et mœurs; ce directeur devait élever gratuitement les enfants nés dans la ville et les neveux des chanoines de la cathédrale.

## LISTE DES RÉGENTS ET PRINCIPAUX DE L'ANCIEN COLLÉGE.

Me PIERRE FOURNIER, « bachelier ès arts, maître d'école » . . . . . . . . . . . . . . . 1435

Me MATHIEU D'ARZUES . . . . . . . . . 1461

LOUIS GIRARD, « maître d'école » . . . . 1464

Il fut nommé par le chapitre cathédral et fit assigner *Pierre Bertrand* « maître en tous droits » qui, ayant été choisi par la municipalité, s'occupait de rechercher *bons bacheliers* pour enseigner la jeunesse. Il lui était accordé 100 sous par an d'appointements.

JEAN FABRE (Fabri), « maître des écoles » . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1492

JEHAN TULIER, qualifié « *révérend des escoles* » . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1539

PIERRE DE VILLAGNE, « maître ès arts, principal » . . . . . . . . . . . . . . . . . 1544

CLAUDE MOSNIER . . . . . . . . . . . . 1546

Il était né à Saint-Amand-la-Cheyre (Saint-Amand-Tallende); embrassa le calvinisme et fut obligé de s'expatrier; se retira à Lauzanne (Suisse), vint à Lyon en 1551, y fut dénoncé comme hérétique, saisi le 5 juillet, condamné le 26 octobre et brûlé vif sur la place des Terreaux, le 30 octobre suivant.

Me ANTOINE GRANS, principal. . . . . 1548

Me GUILLAUME DES GROS, chanoine-théologal de la cathédrale de Clermont. . . 1553

Me GUILLAUME CAPPEL. . . . . 1576-1598

Qualifié docteur-régent et principal; docteur en médecine. Il prit l'engagement, en 1576, d'enseigner *les lettres humaines* avec 3 régents, et reçut, pour ses peines, 1,000 livres par an, ses frais de déplacement (son voyage) payés et son habillement.

ANTOINE MOSNIER . . . . . . . . . . . 1598

Parent de *Claude Mosnier*, principal du collége de Clermont et martyr protestant, qui précède.

ANTOINE VALLEIX, bachelier ès arts, principal . . . . . . . . . . . . 1599; mort en 1629

En 1599, il s'obligea, moyennant la somme annuelle de 288 écus, à prendre 3 régents sous sa direction. Il s'engagea à faire faire la première classe au prix de 66 écus 2/3 chaque année.

ANNET DE VEDEUX, prêtre, régent . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1613-1614

Né à Vedeux, paroisse de Prondines, près d'Herment (Puy-de-Dôme); curé de Prondines en 1613.

AMABLE AUBENY, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1621

GUILLAUME DUBEUF. . . . . . . . . . 1639

ANTOINE CHAMERLAT . . . . . . . . . 1648

A la suite des démarches des Jésuites, il fut condamné à fermer son collége. En 1652, il est qualifié « docteur en théologie, chantre du chapitre de Saint-Pierre, professeur de philosophie au collége de Clermont. » Il mourut, en 1653, âgé de 56 ans.

BERTRAND JABIOL, deuxième régent, mort à 34 ans, en 1652.

GUILLAUME DUBEUF, qui précède . . 1653

Il était doyen du chapitre de Saint-Pierre, docteur en théologie, et reçut la régence du collége au nom des échevins de Clermont en 1653.

(1) En 1583, la ville dépensa 1,456 écus 35 sous 2 deniers en réparations et agrandissements. En 1612, 1627, elle fit d'autres dépenses du même genre. (Cailhat, *Notice sur le collége de Clermont*.)

## COLLÉGE DES JÉSUITES

Nous voici à l'arrivée des Jésuites à Clermont. Il s'agit de faire connaître comment ces révérends pères furent introduits dans notre ville. Leurs premières tentatives, pour arriver dans nos murs, remontent à 1619. En cette année, la Compagnie de Jésus fit entendre au roi que Clermont la désirait; elle obtint aussitôt une lettre de cachet pour se faire recevoir dans cette ville. Surpris par cette fausse exposition, les échevins s'assemblèrent et répondirent au monarque par des remontrances contraires; ils eurent la liberté du refus. Les choses en restèrent ainsi pendant plus de 20 ans.

En 1630, l'édit de réunion des villes de Clermont et de Montferrand transporta la cour des aides de Montferrand à Clermont; le collége de Clermont fut donné en contre-échange à Montferrand; il fut remis aux pères Jésuites avec une rente de 4,000 livres. De 1631 à 1634, les habitants de Montferrand se donnèrent beaucoup de mouvement pour faire révoquer l'édit de 1630 et, ne pouvant réussir, prièrent les Jésuites de prendre la direction du collége que leur accordait l'édit. Les Jésuites, qui convoitaient cet établissement, comme un obstacle à celui de Clermont, résistèrent à leurs prières et même à un avis de la justice de Montferrand de se transporter dans la ville. Un arrêt du conseil privé permit à Montferrand de faire saisir leur temporel; mais arriva le R. P. *Fournier*, chargé de prévenir les conséquences de cet arrêt. Un traité, entre la Compagnie et la ville, s'ensuivit le 21 juin 1634. Il fut convenu que les 4,000 livres, imposées par la province et accordées par l'édit de 1630, seraient laissées aux Jésuites, qu'un terrain convenable leur serait désigné pour la construction de leur collége, que 12,000 livres leur seraient payées par annuités de 2,000 livres chacune pendant 6 ans, ainsi que différentes immunités sur les entrées et autres 5,000 livres, y compris une année de 4,000 livres, imposées sur la province en vertu de l'édit de 1630, le tout afin de bâtir le nouveau collége. On disposa ce dernier dans le palais de la cour des aides, que l'on fit réparer et pour lequel on dépensa 3 à 4,000 livres. Les Jésuites, de leur côté, s'obligèrent à fournir et entretenir trois régents de grammaire, un d'humanités, un de rhétorique et un de philosophie. Lorsque tout fut achevé, le R. P. *Martin*, provincial, vint et trouva le logement trop petit (plus tard, il suffisait à 50 ursulines). En 1635, nouveau traité entre Montferrand et les Jésuites, pour un nouveau cours de philosophie. En 1640, le cardinal de *la Rochefoucauld*, ancien évêque de Clermont, fit don à la Société d'une rente annuelle de 1,487 livres, un sou, en faveur des colléges de Montferrand et de Mauriac; mais en 1642, il consentit à reprendre ses contrats et à lui payer un capital de 23,400 livres, dont 9,000 livres devaient être employées à l'achat d'une rente de 500 livres, destinée aux frais de logement, d'entretien et d'instruction des clercs du diocèse de Clermont que l'évêque voudrait envoyer chez les pères Jésuites de Montferrand.

Cependant, le collége de Clermont existait encore; l'édit de 1630 n'était pas exécuté. Les Jésuites cherchèrent alors à rendre suspects les professeurs, ce qui excita une plainte de ces derniers. La Compagnie répondit par un état du Jansénisme à Clermont, représenta cette ville comme un foyer dangereux, signala comme chefs de parti *Jean Domat*, le célèbre avocat du roi au présidial, *Montorcier*, président à la cour des aides, *Florin Périer*, conseiller à la même cour et M^me^ *Périer*, sœur de l'illustre *Blaise Pascal*, le sieur *Guerrier*, avocat, mais spécialement *Domat*.

Un arrêt du conseil d'Etat, du 3 août 1644, défendit aux habitants de Clermont de tenir un collége ; pendant ce temps là, les Jésuites firent de nouveaux efforts pour venir à Clermont et obtinrent un arrêt contradictoire, portant défense à la ville de Clermont d'ouvrir aucun collége et aux pères de l'Oratoire de ne pas en accepter la direction (1).

L'évêque *Joachim d'Estaing* demanda le rétablissement du collége de Clermont, par une requête du 12 novembre 1647. Les Jésuites, pour lesquels chaque minute comptait, firent tant qu'ils obtinrent un arrêt, le 14 février 1648, au sujet de la translation du collége de Montferrand à Clermont. Les consuls de Montferrand, comprenant toute la perte que leur occasionnait le transfert de leur collége, s'opposèrent à cette translation, le 8 novembre 1660. Les événements se compliquaient : les Jésuites employèrent la ruse. *Paul Oliva*, leur supérieur général, prétendit que Clermont demandait le collége de Montferrand et, par le crédit du père *Anna*, confesseur du roi Louis XIV, fit rendre l'arrêt du conseil, du 18 septembre 1662, qui donnait à sa compagnie le collége de Clermont. La ville protesta ; les Jésuites triomphèrent. On s'adressa à *Domat*, lequel écrivit lui-même à Louis XIV, au nom de la ville, et qui alla porter la requête à Paris, à la tête d'une députation de 20 de ses compatriotes (2). Le roi avertit le père *Anna*, son confesseur ; ce père jésuite répondit « que Sa Majesté ne devait pas s'inquiéter de cette affaire, qu'elle était accommodée ». La ville fut obligée de se retirer. Grande fut la joie de la Compagnie à Montferrand, lorsqu'elle apprit, par le père *Anna*, la bonne nouvelle de son succès. Tout fut préparé pour le transfert du collége à Clermont. L'arrivée des Jésuites eut lieu le 23 janvier 1663 (3), dans des circonstances tout-à-fait défavorables. Les pères furent conduits dans plusieurs carosses par M. *de Choizy*, intendant d'Auvergne, qui plaça dans le sien le père *Chabron*, recteur, et le père *Gaillard*, ancien recteur. La foule les reçut par des insultes, brisa les vitres des carosses, en jetant des pierres, et courut au collége pour en enfoncer les portes. Les Jésuites, dit Audigier (4), « comptèrent sur le changement des hommes et ne se découragèrent pas », malgré toute la haute société de la ville, qui était opposée à leur arrivée, savoir : M. *de Cablaguès* et M. *de Laire*, présidents à la cour des aides, MM. *de Fontfreyde du Sauzet*, *Durant de Pérignat*, *de Girard de la Bournat*, conseillers à la même cour, MM. *Redon*, *Blau*, conseillers au présidial, *de Freydefont*, président et conseiller au même siége, *Gaschier*, gendre du précédent, lieutenant-criminel en la sénéchaussée et, par dessus tous, *Jean Domat*, qui eut à ce sujet plusieurs scènes fort regrettables avec son fils, lequel ne partageait pas sa manière de voir. Les premiers jours de leur installation, les Jésuites eurent beaucoup à souffrir ; quelques-uns couchèrent chez leurs amis ; les religieuses des abbayes de Ste-Claire et de l'Eclache en retirèrent plusieurs dans leurs parloirs et leur donnèrent « un bon souper » (5) ; ceux qui restèrent au collége passèrent la nuit sur le qui-vive, s'attendant à chaque instant à voir enfoncer les portes de cet établissement. Le robuste R. P. *Degieu* se mit à la tête d'une garde d'archers et de sergents, disposée à répondre aux agressions du dehors. Quelques jours furent nécessaires pour rétablir le calme et la tranquillité.

Le chapitre cathédral, en perdant le droit de nommer les régents du collége, voulut perpétuer le souvenir de son ancien privilége et continua à désigner, chaque année, deux chanoines, dont le titre était purement illusoire.

(1) La ville de Clermont avait donné la direction de ce collége aux pères de l'Oratoire, le 10 septembre 1643, pour la tenue de quatre basses classes.

(2) Voir cette requête dans la *Notice du collége de Clermont*, par M. Cailhat.

(3, 4 et 5) Audigier, *Hist. manuscrite de Clermont.*

Ce fut le 26 septembre 1668, par un acte authentique, que la ville de Clermont fit abandon de son collége aux Jésuites. Elle s'engagea, en outre, à leur payer, chaque année, 2,000 livres, à condition que ces pères ouvriraient 4 classes de grammaire, une d'humanités, une autre de rhétorique et deux cours de philosophie, qui existaient déjà ; toutefois, ceux-ci devaient se procurer 4 nouveaux régents pour la théologie, la langue hébraïque, l'écriture sainte et les cas de conscience (1).

Devenus possesseurs du collége après bien des ennuis, les Jésuites virent le nombre de leurs élèves atteindre le chiffre énorme de 1500 (2). De toutes parts, on citait le collége des Révérends Pères comme un modèle achevé, où se formait l'élite de la jeunesse d'une partie de la France. Il fallut songer à agrandir les bâtiments du collége. Les Jésuites demandèrent un terrain adjacent au mur d'enceinte de la ville, faisant partie de la place du marché au bois (aujourd'hui *place Michel de l'Hôpital*); le conseil de ville leur permit d'agrandir leur cour, par une délibération du 5 juin 1671 ; mais à condition de transporter un peu plus loin, à leurs frais, la muraille de la ville. Ces pères firent abattre cette muraille et la firent élever de nouveau avec beaucoup de luxe, mais peu de solidité ; le public remarqua avec surprise que sur une tourelle en cul de lampe, ils avaient fait placer leurs armoiries (3) ; les pères Carmes, qui avaient intérêt à la conservation du terrain concédé, s'opposèrent, mais en vain, à l'agrandissement de leurs voisins.

En 1675, un vaste collége fut commencé sur les dessins de l'habile R. P. *Cheneau* (4). Pour venir en aide à cette belle entreprise, le roi, par arrêt du 5 juillet 1681, ordonna, en faveur des Jésuites de Clermont, une imposition de 24,000 livres, payable 8,000 livres chaque année. Le plan du R. P. Cheneau, tel qu'il a été exécuté, présente une cour intérieure, bordée de bâtiments ; au milieu de la façade principale s'élève un pavillon, dans lequel a été pratiqué le grand escalier et qui est surmonté d'un dôme majestueux, supportant une lanterne pour la sonnerie de l'horloge ; dans ce dôme, a été placé un énorme cadran destiné à l'horloge. Ce dôme, cette horloge, l'ensemble des bâtiments et des cours qui, malheureusement, sont restés inachevés (5), caractérisent la puissance de la Compagnie de Jésus, ses idées larges, ce génie que possédait la plupart des Révérends Pères ; on reconnait là une main puissante, agissant dans un moment de grande prospérité.

En 1702, les Jésuites obtinrent permission de la ville d'établir, sur chaque écolier, un impôt de 30 sous par an qui, d'après un compte présenté en 1755, avait déjà produit 28,765 livres 16 sous 2 deniers ; cet impôt fut employé à la construction des classes, dont les fondements avaient été jetés en 1702.

En 1727, il n'y avait pas encore de pensionnaires au collége de Clermont ; l'intendant d'Auvergne, M. *Bidé de la Grandville*, écrivit à l'archevêque de Rouen, le 4 juin de la même année.

(1) D'après une quittance de l'an 1688, nous voyons que la science noble du *blason* était enseignée dans le collége de Clermont-Ferrand. Le père *Louis Hélton*, jésuite, se qualifie, en effet, à cette date, de « *professeur de mathématiques, philosophie française, blason, géographie et autres sciences* ».

(2) Ce chiffre est donné dans un mémoire présenté au roi par la ville en 1688.

(3) D'après l'*Armorial général de France* de 1698, les armoiries des pères Jésuites de Clermont-Ferrand étaient : *d'azur, à un nom de Jésus d'or, enfermé dans un cercle rayonné de même.*

(4) C'est à tort que l'historien Dulaure *(Description de l'Auvergne)* et après lui un grand nombre d'écrivains, qui l'ont copié, affirment que le collége fut commencé en 1728. Les constructions qui furent entreprises cette année concernaient le bâtiment destiné à loger les élèves internes.

(5) Les travaux ont été suspendus à l'est, au nord et à l'ouest, lors de la suppression des Jésuites en 1762.

priant ce prélat d'appuyer auprès du roi une demande, tendant à obtenir des élèves internes. Cette demande fut accueillie favorablement (1). En 1728, on s'aperçut de la nécessité la plus urgente d'un vaste local pour loger les pensionnaires. Le roi accorda, pour cette construction. 60,000 livres, payées en 1729-30-31-32-33-34-35-36-41-42. L'impôt fixé à 30 sous, en 1702, fut alors porté à 2 livres, sans que les Jésuites fussent tenus d'en rendre compte ; mais à la charge par eux de fonder une chaire de mathématiques et de pourvoir à la nourriture et à l'entretien du professeur.

Après les beaux jours, arriva la tempête. Les Jésuites furent supprimés en France (1764). Le parlement de Paris, par une ordonnance du 27 février 1762, enjoignit aux officiers municipaux de Clermont de ne plus choisir les professeurs et régents du collége dans l'ordre des Jésuites. Ces derniers quittèrent Clermont au mois de mars suivant.

Au moment de leur départ, les Jésuites dirigeaient trois congrégations qu'ils avaient fondées à Clermont : celle des écoliers, celle des artisans et celle de l'*association des filles de St-Agnès* (2). Les revenus du collége de Clermont se composaient alors de la manière suivante :

REVENU DU COLLÉGE DES JÉSUITES DE CLERMONT EN 1762.

| | |
|---|---|
| 1° 5.000 livres (savoir 4.000 livres, en vertu de l'édit de 1630 et 1.000 livres, par arrêt de 1645), accordées annuellement par la province . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 5.000 l. |
| 2° 2,000 livres, accordées par la ville en 1668 . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 2.000 l. |
| 3° Le domaine de *la Jonchère* (3), situé près du Crest (acquis le 1er juillet 1663), produisant. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 517 l. 2 s. |
| 4° Le domaine et les fiefs de *la Barge* et de *la Roche*, situés à Saint-Amand-Tallende, achetés en 1643, produisant . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1,230 l. |
| 3° L'enclos de *la Saigne*, situé à Chamalières, et les deux moulins qui en dépendaient (4) (l'enclos produisait 320 livres ; les moulins 820 livres). . . . . . . . . . | 1,140 l. |
| 6° Le domaine de *Marcenat* (5), produisant 650 livres, déduction faite de la taille, qui est de 309 livres. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 331 l. |
| Total . . . . . . . . . . | 10,218 l. 2 s. |

Le R. P. jésuite qui était directeur du collége de Clermont portait le titre de *recteur* ; au-dessous de lui, venait le père *syndic*.

(1) Le nombre des élèves internes était de 67 en 1740 ; de 97 en 1745 ; de 76 en 1750 ; de 106 en 1752 ; de 80 en 1757. Le prix de la pension était de 300 livres (600 fr. d'aujourd'hui).

(2) *Calendrier d'Auvergne*, pour 1762.

(3) Ce domaine de *la Jonchère* fut vendu comme bien national, le 22 juin 1793, à M. *Cellier*, apothicaire à Clermont, moyennant 131,500 francs.

(4) Cet enclos avait été donné aux pères Jésuites, le 21 novembre 1711, par M. *Enjobert*, chanoine de la cathédrale de Clermont.

(5) Ce domaine avait été légué aux pères Jésuites par M. *Degeux*, le 3 mai 1675 ; ces pères en avaient pris possession le 20 avril 1679.

LISTE DES JÉSUITES RECTEURS DU COLLÉGE DE CLERMONT.

R. P. CHARBONNIER. . . . . . . . . . 1647
R. P. ANTOINE BARGE . . . . . . . . 1649
R. P. CLAUDE VIGNOLES. . . . . . . 1658
R. P. JEAN GAILLARD. . . . . . avril 1662

☞ Les quatre recteurs qui précèdent habitaient le collége de Montferrand.

R. P. GUILLAUME CHABRON. . 1662-1663

Premier recteur du collége de Clermont. Il devint vice-provincial en 1658.

R. P. LOUIS DURANTY . . . . . . . 1668
R. P. PASCAL LUZEAU. . . . . . 1671-1672
R. P. MICHEL DELAGE. . . . . . 1672-1675
R. P. JEAN DE COURBOULÈS. . 1678-1679
R. P. PIERRE ALLEMAND. . . . . . . 1680
R. P. PAGÈS. . . . . . . . . . . . . 1681-1685
R. P. GABRIEL D'ENCERIGUES ou DEMERIQUES . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1687
R. P. PIERRE ALLEMAND, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1688
R. P. JEAN NISSOLLE . . . . . . . . . 1698
R. P. DE LEUS . . . . . . . . . . . 1701-1710
CHARLES SICARD. . . . . . . . . . . . 1725
R. P. JOSEPH DE LAIRE, de Clermont-Ferrand . . . . . . . . . . . . . . 1723, 1728
R. P. JEAN DU FRAISSE, né à Clermont-Ferrand . . . . . . . . . . . . . . . . 1732
R. P. PIERRE FLORINET . . . . . . . 1739
R. P. GUILLAUME VAQUIE . . . . . 1742
R. P. JEAN-FRANÇOIS SICARD . . . 1757
R. P. PIERRE RABASTE . . . . . 1761-1762

LISTE DES JÉSUITES SYNDICS DU COLLÉGE DE CLERMONT.

R. P. JEAN PONTHIER. . . . . . . . . 1643
R. P. JEAN BELLOT . . . . . . . . . . 1647
R. P. MICHEL MILLET. . . . . . . . . 1652
R. P. RAYMOND DAUQUERES . . . . 165.
R. P. NICOLAS GIRARDON . . . . . . 1660

☞ Les cinq RR. PP. qui précèdent résidaient au collége de Montferrand.

R. P. AMABLE SOUBRANY . . . . . . 1662
R. P. GILBERT BOUTEIN . . . . . . . 1668
R. P. JEAN VALLAT . . . . . . . 1669-1673
R. P. GUILLAUME COLRAT. . . . . . 1694
R. P. P. BERTRAND . . . . . . . . . . 1696
R. P. JEAN DU FRAISSE . . . . . . . 1698
R. P. N. DE TERRENEYRE (D'AURELLE ?) . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1706
R. P. MARC-ANTOINE DE TRÉMEUGES . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1710
R. P. ROBERT VASSADEL DE LA CHAUX . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1728
R. P. MARC-ANTOINE CEBERET, de Clermont-Ferrand. . . . . . . . . . . . 1729-1731
R. P. FRANÇOIS TOURNADRE. . . .
R. P. ROBERT VASSADEL DE LA CHAUX, qui précède. . . . . . . . . . . . . . . . 1762

Mort le 17 octobre 1769.

Parmi les Jésuites, qui ont habité le collége de Clermont, les archives mentionnent : en 1714, le R. P. *Danty* ; en 1729, le R. P. *Monestier*.

**LE COLLÉGE DE CLERMONT DE 1762 A 1791.** — Après le départ des Jésuites, en 1762, le collége de Clermont fut confié à des ecclésiastiques de la province, sous la surveillance d'un bureau, à la tête duquel était l'évêque (1). Les lettres-patentes du roi portent que le collége sera composé d'un principal (2), d'un sous-principal, de deux professeurs de théologie, d'un professeur de rhétorique et de 5 régents, pour les 2e, 3e, 4e, 5e et 6e classes. Arrivèrent les grands événements de la fin du dernier siècle, qui firent passer le collége de Clermont par différentes phases. Le 8 juin 1790, les élèves de cet établissement demandèrent à l'assemblée des électeurs du département que l'étude la *Déclaration des droits de l'homme*, fût substituée aux leçons de Virgile, d'Horace, de Cicéron et de Démosthènes : « Nous osons croire, disait l'orateur des collégiens,

(1) *Calendrier d'Auvergne* pour 1777.
(2) En 1781, le principal du collége s'appelait *Jean Heyrauld* ; en 1788, *François Parrot*.

et nous osons dire dans l'assemblée des sages de ce département, que nous serons toujours savants, lorsque nous saurons être de bons citoyens ». Réponse fut faite que l'assemblée ferait part de leur vœu au principal du collége. On ignore ce qu'il en advint (1). En 1791, le principal et plusieurs des professeurs du collége de Clermont refusèrent de prêter le serment que la Constitution exigeait des ecclésiastiques. C'étaient : MM. *François Parrot*, principal, *Martin*, professeur de théologie, *Jallo* et *Allier*, professeurs de philosophie, *Ganchet*, professeur de rhétorique, *Dauzat*, professeur de seconde, *Parrique*, professeur de troisième, *Aymard*, professeur de quatrième et *Couvert*, professeur de sixième. Prêtèrent le serment : MM. *Veysset*, professeur de logique, *François Mornac*, professeur de physique, *Rozier*, professeur de rhétorique, *Noblaut*, professeur de seconde, *Fourniol*, professeur de troisième, *Barbat*, professeur de quatrième, *Perier*, professeur de sixième.

**LE COLLÉGE DE CLERMONT DE 1791 à 1808.** — En 1791, le collége fut remplacé par un *institut*, dirigé par des instituteurs laïques, nommés par le directoire du département. Puis vint l'*école centrale du département du Puy-de-Dôme*, installée le 31 octobre 1796. Cette école avait été réclamée, le 19 ventose an III (9 mars 1795), par la commune de Clermont, aux membres du comité de l'instruction publique (2) ; les noms de ses principaux professeurs sont encore dans la mémoire de quelques personnes, c'étaient : L'abbé *Lacoste*, pour l'histoire naturelle ; M. *Depont*, pour les langues anciennes ; M. *de Roquecave*, pour les mathématiques ; M. *Sebastien Desbouis*, ex-bénédictin de St-Alyre, pour la physique (et plus tard M. *Desserre*) ; M. *Chirac*, pour la grammaire ; M. *Rabany-Beauregard*, pour l'histoire et M. *Jeudi Dumonteix*, avocat des plus distingués pour la législation. L'école centrale, n'ayant pas produit les résultats qu'on en attendait, fut remplacée, en 1805, par un *collége libre*, dirigé par M. l'abbé *Couvert*.

## LYCÉE BLAISE PASCAL

En 1808, le collége de Clermont devint un *lycée impérial*, sous la direction de M. *Villard*, proviseur. En 1815, le lycée impérial redevint *collége royal*. Depuis lors, il a subi le sort de tous les établissements du même genre. En 1871, et par décision du président de la République, prise à la suite d'une requête adressée par le Proviseur, il a reçu le nom de *Lycée Blaise Pascal*. On ne pouvait mieux dénommer le collége placé dans la ville natale du plus grand génie du XVII<sup>e</sup> siècle.

Le nombre des élèves du lycée est actuellement d'environ 300. Le prix moyen de la pension est de 750 francs. L'instruction que l'on y donne est des plus solides ; les études y sont aussi fortes que dans les maisons d'éducation de premier ordre. Le lycée, dirigé par des proviseurs, fermes, sans sévérité, religieux, sans affectation, et par des professeurs dont tout le monde se plaît à reconnaitre le talent, ne peut manquer que d'aller en prospérant, surtout si le Gouvernement s'occupe dans peu de temps de faire continuer les bâtiments, restés inachevés par l'expulsion des Jésuites en 1762 ; car l'œuvre de ces derniers, même dans l'état où elle se trouve, est traitée de main de maitre. Le collége de Clermont est l'un des établissements les mieux construits

(1) F. Mège, *Ephémérides du Puy-de-Dôme*.
(2) Voir un *Recueil manuscrit sur l'Auvergne*, n° 80, à la bibliothèque de Clermont.

de France ; il se présente fort avantageusement aux regards du voyageur dans sa partie orientale et ne contribue pas peu à la décoration de la ville (1).

## COLLÉGE DE MÉDECINE

En 1622, il n'y avait à Clermont que 3 docteurs-médecins : MM. *Bompart*, qui devint médecin de Louis XIII, *André*, ancêtre de MM. *André d'Aubière*, et *Ternier* (2). A la fin du XVII[e] siècle, les médecins étaient nombreux dans notre ville.

Une société médicale fut établie, le 22 mai 1681, par lettres-patentes de Louis XIV (3), à l'instar des colléges de médecine de Moulins et de Lyon (4), sous le titre de *collége de médecine*. Les membres de cette société qui, d'après le Mémoire de M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne, étaient au nombre de 10, en 1765, portaient la qualification d'*agrégés* et la qualité de *conseillers-médecins du roi*. Leurs priviléges leur donnaient le droit de ne laisser établir aucun médecin dans la ville que préalablement il eût été accepté par la société. On lira, au surplus, parmi les pièces justificatives de cet ouvrage, les statuts et réglements du collége de médecine de Clermont. Nous connaissons les noms des agrégés, qui assistèrent à la constitution de la société. C'étaient : MM. *Jean Bompart*, *Laporte*, *Chantelou*, *Bompart*, *Jean Paulet*, *Rahon*, *D. Chabrol*, *Chabrol* et *Durand Malassaigne*. Le *Calendrier d'Auvergne*, imprimé en 1762, énumère, dans l'ordre suivant, la liste des médecins agrégés :

JEAN-JOSEPH TIXIER, reçu en 1720 ; doyen en 1744.
BENOIT DUVERNIN 1737 ; doyen en 1772 (5)
GASPARD GAUMET . . . . . . . . 1739-1748
CHAMBON . . . . . . . . . . . . . . . . . 1741
MICHEL MONESTIER . . . . . . . . . . 1744
ANTOINE BASSIN . . . . . . . . . . . . 1745
JEAN MALOET . . . . . . . . . . . 1746-1754
JEAN-BAPTISTE TIXIER . . . . . . . . 1750
FRANÇOIS CHAMPET. 1757 ; mort le 3 juin 1763 (6).

Voici quels étaient les médecins agrégés en 1771 : MM. *Charles Jaladon*, lieutenant des maitres en chirurgie ; *Noël Doulcet* ; *Antoine Blanchet* ; *Jean-Baptiste Sédillot* ; *François Fargheon* ; *Brun* ; *Perol* ; *Martin* ; *Montel* ; *Astier*. On cite, parmi les autres membres du collége : MM. *Bompart* ; *Cuel* ; *Antoine Achard-Lavort*, père ; l'abbé *Antoine Delarbre*, mort en 1807 ; *Dulac*, mort le 10 décembre 1823.

(1) Voir, pour l'historique du collége de Clermont, l'excellente brochure, publiée en 1844 par M. *Cailhat*, proviseur de ce collége, brochure imprimée chez *Thibaud-Landriot*.

(2) *Archives municip. de Clermont*, registres des impositions de la ville.

(3) Ces lettres furent homologuées par le parlement de Paris, le 7 juin 1681.

(4) Voir les statuts du collége de médecine à notre *Appendice* ; voir aussi Dulaure, *Description de l'Auvergne*, p. 223.

(5) *Benoit Duvernin*, né à Vic-le-Comte en 1712, mort en 1785, était seigneur des Salles, secrétaire du Roi maison couronne de France. Il avait épousé *Amable Ferrand*, dont : *Pierre Duvernin*, écuyer, marié, le 20 mars 1770, à *Marie-Magdeleine Micolon de Guérines*, fille de Jacques Christophe, seigneur de Guérines, de Blanval, du Buisson, du Bourgnon et de Charlotte Teyras de Grandval, (cette dernière fille de *Damiens Teyras*, commissaire principal des troupes du roi.)

(6) *François Champet* était fils de *Gilbert Champet*, avocat en parlement et de Anne Chardon ; il épousa, en 1758, *Marguerite Boyt*.

Le collége de médecine résolut de faire des leçons publiques d'anatomie et de pharmacie. Il demanda au conseil de ville, en janvier 1745, de vouloir bien lui accorder l'emplacement des fossés de la ville, depuis la porte du St-Esprit, jusqu'au jardin des Cordeliers, sur une longueur de 30 toises et une largeur de 15 toises, afin d'y construire une maison, destinée à ses assemblées et à ses cours, et d'y établir un *jardin botanique*. La municipalité adhéra à cette requête, par délibération du 30 mars 1745. Un plan de 1770 nous montre le bâtiment du collége de médecine à moitié achevé. Le collége de médecine n'avait fait élever qu'un rez-de-chaussée, connu sous le nom de *pavillon des chirurgiens*. Ce bâtiment inachevé fut vendu en 1796, comme bien national. Il a été acquis récemment par le département de M. *Bourgoignon*. Les bureaux du télégraphe y sont installés.

Lors de la construction du *pavillon des chirurgiens*, le collége de médecine fit bâtir un peu plus bas, mais toujours dans le fossé de la ville, à côté du jardin des Cordeliers, un amphithéâtre de dissection, que le journal manuscrit du cordelier *Jean Thiolier*, journal contemporain (1), appelle *Maison des écoles de St-Côme* ; cet amphithéâtre fut achevé en 1749 (2) ; l'inscription suivante, qui fut placée dans le corridor et que l'on voit encore de nos jours, rappelle cette création :

PRÆF. PRO. BONAV. ROB. ROSSIGNOL HOC AMPHITEATRUM ANATOMICUM
SOLO CIVIUM MUNERE CONCESSO ASSUREXIT SUMPTIBUS
ARTIO CHIRURGICÆ MAGISTRORUM DELARBRE PRIM. CHIR. REG.
IM. TEN. B DOULCET, PRÆP. J. BUJON, DEC. G. FARGEON. M.
ASTIER DO. CHAPOUILLE, A. BLANCHETON, J. B. SEDILLOT,
F. FARGEON, J. BORIE, ANNO REPAR. SAL. MDCCXLIX.

L'amphithéâtre du collége de médecine fut vendu comme bien national pendant la Révolution. Il y a une vingtaine d'années, il était divisé en logements particuliers servant à la maison *Montader*, qui portait, comme de nos jours, le nº 15 du boulevard de la Préfecture.

Le collége de médecine de Clermont avait, parmi ses priviléges, « l'intendance des eaux minérales de la banlieue de Clermont » (3). Son intention était de faire élever à ses frais un établissement thermal à St-Mart, près de Royat (4). Le XIXe siècle a vu se réaliser le projet de cette société médicale.

# ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE & DE PHARMACIE

Le *collége de médecine* prépara naturellement la création de l'école de médecine de Clermont. Il en a été de même dans toutes les villes de province, où ont été créées des écoles de médecine. Là, comme à Clermont, il y avait eu antérieurement un collége médical. L'idée d'avoir cette

(1) Voir ce journal à la *bibliothèque de Clermont*, mss.

(2) Journal du cordelier *Thiolier*, déjà cité. — Le 9 janvier 1749, la communauté des chirurgiens tint une assemblée, dans laquelle il fut décidé qu'il serait employé la somme de 3,000 livres à la construction de cet amphithéâtre.

(3) *Antoine Bassin*, docteur en médecine, fut nommé intendant des dites eaux, le 28 octobre 1770.

(4) Delarbre, *Notice sur Clermont*.

école date du XV^e siècle. En 1481, le gouverneur d'Auvergne (*Jean de Doyac*), de passage à Clermont, déclara à la ville qu'il userait de toute son influence « *pour faire établir une université de loix et décret et de médecine* » (1). Un acte délibératoire du 19 mai en fait mention.

L'origine de l'école de médecine de Clermont remonte à l'année 1769. Elle est l'œuvre d'un homme distingué, M. *Pierre Bonnet*, né à Cussy-les-Forges (Yonne), fils d'un chirurgien. Le 20 juin 1769, la commission administrative de l'Hôtel-Dieu écrivait à M. *Moreau*, chirurgien major de l'Hôtel-Dieu de Paris, pour lui demander un chirurgien, digne d'être placé à la tête du service de l'Hôtel-Dieu de Clermont. M. *Moreau* désigna *M. Bonnet*, alors âgé de 35 ans, exerçant la profession de chirurgien à Paris dans la paroisse de l'île St-Louis. La commission fixa les appointements de M. *Bonnet* à 200 livres par an ; elle arrêta que s'il restait 6 années au service des pauvres, à la satisfaction du bureau, il lui serait payé, comme gratification, 600 livres. Nommé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Clermont, *Bonnet*, animé d'un zèle presque incroyable, ouvrit, dans notre cité, des cours publics d'anatomie et de chirurgie qui, bientôt, furent suivis par 92 élèves, que cet utile citoyen s'associait dans ses visites auprès des malades, les préparant ainsi à suivre, avec plus de fruit, les grandes écoles de Paris, de Montpellier et de Strasbourg. On dit que Bonnet disséquait admirablement. Sa réputation s'étendit au loin. Il mourut sans enfants en 1805, laissant en pleine prospérité l'école préparatoire qu'il avait fondée et que sans relâche, pendant 36 ans, il avait si bien dirigée. L'administration des hospices fit rendre les derniers devoirs, avec une grande solennité, à cet homme de bien dont le nom est resté célèbre dans notre ville. Elle le fit enterrer dans le cimetière des Capucins, alors situé à l'angle du *cours Sablon* et de l'avenue, ouverte depuis sous le nom d'*avenue centrale* ; sa tombe fut accompagnée d'une plaque en marbre, portant l'inscription suivante :

HIC SITUS EST PETRUS BONNET
MAGNI NOSOCOMI CLAROMONTIS
PER XXXVI ANNOS CHIRURGICUS
VIR INDEFESSUS LABORE
MANU SOLERS, CONSILIIS PRUDENS
DOCTRINA NEMINI IMPAR
SUPER OMNES
DILIGENTIA STUDIO ET MODESTIA
OBIIT SEPTIMA DIE AUGUSTI AN. MDCCCV.
(ÆTATIS SUÆ LXXI).

En 1796, M. *Pierre Dulaure*, chirurgien habile qui, pendant plusieurs années, avait rendu des services signalés dans les armées françaises, présenta une requête à l'administration municipale pour fonder une école chirurgicale à Clermont. Le conseil municipal, par une délibération du 5 avril de la même année, lui accorda l'usage du premier étage du bâtiment du poids de ville pour y faire son cours.

(1) Il résulte du document ci-dessus qu'il y a longtemps que la ville de Clermont désire une *école de droit*. Ce désir a été renouvelé à diverses époques. Le 22 février 1815, le conseil municipal envoya l'évêque et le préfet en députation à Paris, auprès du roi Louis XVIII, pour demander une université à Clermont. En 1870, la ville a réitéré sa demande à M. *Mège*, alors ministre de l'instruction publique ; mais cette utile démarche est demeurée sans résultat, bien que M. *Mège* fût notre compatriote.. ..

Le 2 décembre 1805, l'administration municipale installa les professeurs de l'école de médecine de Clermont. C'étaient : MM. *Couvert*, directeur, *Jallot*, *Brun*, *Morin*, *Aymard*, *Durel*, *Parrique* et *Chassaing*.

Grâce à M. le baron *Ramond*, préfet du Puy-de-Dôme, un décret de l'empereur Napoléon I^er^, en date du 18 septembre 1806, créa, d'une manière officielle, l'école secondaire de médecine de Clermont. Les cours furent ouverts le 15 novembre 1807. Trois discours remarquables furent prononcés : l'un par M. le préfet *Ramond*, l'autre par M. le maire *Grangier de la Mothe* et le troisième par le docteur *Mossier*, professeur de clinique interne.

M. *Jean-Baptiste Fleury*, né à Gerzat (Puy-de-Dôme), le 15 avril 1777, élève de Bonnet, remplaça cet habile chirurgien. Il fut nommé chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Clermont le 30 janvier 1805. Les nouveaux professeurs de l'école secondaire de médecine furent désignés en 1807 ; c'étaient MM. *Monestier*, *Achard-Lavort*, *Mossier*, *Fleury*, *Chomette* et *Bertrand*. *J.-B. Fleury*, *J.-B. Achard-Lavort* et *Michel Bertrand* ont été les trois professeurs les plus distingués. Fleury, qui était le condisciple et l'ami de *Dupuytren*, est mort le 8 août 1843 (1). *J.-B. Achard-Lavort*, fut nommé directeur de l'école de médecine de Clermont en 1820. Son éloge a été lu à l'académie de Clermont par M. le docteur *Imbert-Gourbeyre*, le 4 novembre 1858 ; M. *Michel Bertrand*, créateur de l'établissement thermal du Mont-Dore, dont il était médecin-inspecteur, a laissé son nom célèbre ; il est mort le 31 octobre 1857 ; son fils, M. le docteur *Pierre Bertrand*, est actuellement directeur de l'école de médecine de Clermont (2). Parmi les autres professeurs de cette école, nous devons citer : M. *Jean-Baptiste Blatin*, mort le 28 août 1835 (3) ; M. *Jean-Baptiste Pourcher*, décédé le 23 février 1860 ; M. *Gilbert-Marie Sersiron*, gendre du précédent, mort le 10 mai 1852 ; M. *Auguste Peghoux*, mort le 7 août 1858 ; M. *Tixier-Gourbeyre*, mort en 1870, etc.

On se rappelle avantageusement, parmi les élèves sortis de cette école, *Biett* (4) et *Breschet*, deux grands noms dans l'art médical ; *Blancheton*, médecin en chef de l'armée de Portugal sous Masséna, médecin consultant du roi Louis XVIII ; *Antoine Hugon*, du Crest, né à Aurières (Puy-de-Dôme) en 1784, mort au Crest en 1848, auteur d'un *Manuel de pathologie* et d'une *Théorie des Nevroviscérites* ou *fièvres primitives*, qui annonçaient un bon médecin et un grand chirurgien ; *Joseph-Antoine Bosgros*, né à Bosgros, près de Messeix (Puy-de-Dôme) en 1791, prosecteur à la faculté de médecine de Paris, mort en 1825, peu de temps après avoir lu à l'Institut un *mémoire pour établir que les nerfs sont canaliculés* ; *Amable Bertrand*, né à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme) en 1777, mort en 1849, auteur d'un excellent *Manuel de médecine légale* ; *Téalier*, membre de l'académie de médecine ; *Jean Deval*, de Riom, mort officier de la Légion-d'Honneur en 1857 ; *Mercier*, de Rochefort, etc.

L'école de médecine de Clermont a été rattachée à l'Université par ordonnance du 18 mai 1820 ; M. *Achard-Lavort* en fut alors nommé directeur. En 1840, conformément aux réglements du 13 octobre de la même année, et d'une constitution émanant d'une ordonnance du 31 mars

(1) Voir *Notice biographique sur le docteur J.-B. Fleury*, par le docteur *Nivet*, 1844, Clermont, *Thibaud-Landriot*. in-8° de 28 p.

(2) M. le docteur *Pierre Bertrand* a été nommé directeur de l'école de médecine de Clermont-Ferrand au mois de novembre 1847, en remplacement du docteur *J.-B. Achard-Lavort*, qui exercait les mêmes fonctions depuis 1820.

(3) *J.-B. Blatin* a publié : *Du catarrhe utérin ou des flueurs blanches*. Paris, Baudouin, an X, in-8°.

(4) *Biett*, fils d'un limonadier de Clermont, natif du Tyrol, mais réfugié à Clermont, devint médecin en chef de l'hopital Saint-Louis à Paris.

1841, elle a été créée *école secondaire*, avec 6 professeurs titulaires, 2 professeurs adjoints, un chef des travaux anatomiques et un prosecteur. Elle est devenue, à cette époque, établissement municipal. Une loi de 1854 a augmenté ses attributions, en la chargeant d'un jury médical pour la réception des officiers de santé, des pharmaciens de seconde classe, des herboristes et des sages-femmes. Les nouveaux bâtiments ont été inaugurés à l'Hôtel-Dieu, le 2 juillet 1859. M. le recteur *Théry*, M. le docteur *Pierre Bertrand*, directeur de l'école, et M. le docteur *Imbert-Gourbeyre*, professeur, ont chacun prononcé un discours très-apprécié. Celui de M. le docteur *Imbert* était historique et tout-à-fait de circonstance; il retrace les diverses phases de l'école, depuis 1769; on y trouve des documents nouveaux, complétement inédits (1).

L'école de médecine possède actuellement 8 professeurs, 4 professeurs-adjoints et un chef des travaux anatomiques. On professe dans cette école : 1° la pathologie interne, 2° la pathologie externe, 3° la médecine légale et la matière médicale, 4° la clinique interne, 5° la clinique externe, 6° l'anatomie et la physiologie, 7° l'accouchement, les maladies des femmes et des enfants. 8° la pharmacie et la toxicologie.

Cette école compte environ, de nos jours, une cinquantaine d'élèves.

## ÉCOLE DÉPARTEMENTALE D'ACCOUCHEMENT

Cette école, appelée *la Maternité*, fut fondée en 1817, à l'Hôtel-Dieu ; elle s'est accrue en 1821, grâce aux soins de M. *du Martroy*, préfet du Puy-de-Dôme. Un local spécial lui fut alors affecté (2). Elle reçoit les femmes et les filles, qui se destinent à l'état de sages-femmes. La durée des cours est de 4 mois (du 15 novembre au 4 mars) ; les élèves sages-femmes obtiennent leur diplôme après avoir suivi les cours pendant au moins deux ans. Le nombre des élèves est de trente : elles sont nourries, blanchies, éclairées et chauffées aux frais du département. Leur admission exige l'âge de 18 ans au moins et de 35 ans au plus. Elles doivent en entrant savoir lire et écrire et être présentées par le maire et le curé de leur commune. Les femmes pauvres peuvent faire leurs couches à cette école, en se faisant inscrire 10 jours avant le terme de leur grossesse. Les dépenses de leur séjour sont aux frais du département ; à leur sortie, elles reçoivent une layette complète pour leur enfant. Deux professeurs et deux sages-femmes sont attachés à l'école, ainsi que trois religieuses de la congrégation de St-Joseph.

## ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE

Ce fut le produit d'une souscription, faite dans la ville, qui servit, avec une somme de 2400 francs, donnée par le ministre de l'instruction publique, à fonder cette école en 1831.

(1) Le discours historique de M. *Imbert-Goubeyre* a été imprimé. Voir la brochure intitulée : *Installation de l'école de médecine et de pharmacie de Clermont dans son nouveau local*, Clermont-Ferrand, Paul Hubler 1859, 43 pages in-8°.
(2) Ce local est situé au-dessous du grand escalier dans la rue Sidoine Apollinaire

M. G. *Ozaneaux*, recteur de l'académie de Clermont, prononça un discours pour son installation, le 30 avril 1831 (1).

L'école normale se divise en deux parties : l'*école théorique* et l'*école pratique*. La première admet gratuitement, environ 20 élèves maîtres et un grand nombre d'autres, qui se destinent à être instituteurs. La seconde reçoit tous les enfants qui ont besoin de l'instruction élémentaire. Les premiers élèves sont qualifiés *élèves-maîtres de l'école normale de Clermont*. Ils contractent un engagement de 10 ans dans l'instruction primaire publique et deviennent exempts du service militaire.

☞ Le département entretient aussi trois bourses dans une institution de Clermont, tenue par une femme, bourses destinées à un *cours normal d'institutrices*. La durée des cours est de deux ans au moins et de trois ans au plus.

# GRAND SÉMINAIRE

L'idée de créer un grand séminaire dans le diocèse de Clermont, pour préparer les jeunes ecclésiastiques à la prêtrise, les instruire de leurs devoirs et leur procurer les lumières scientifiques nécessaires à leur siècle, revient tout entière à Monseigneur *Louis d'Estaing*, évêque de Clermont. Ce prélat s'occupa de réformer le clergé de son diocèse dont le relâchement était alors déplorable. Il fut secondé par *Jacques Péreyret*, son official, homme de beaucoup de savoir, très-habile à manier le gouvernail de ses hautes fonctions. M. *Gonod*, dans sa *Chronologie des évêques de Clermont*, cite la pièce suivante, extraite des archives départementales du Puy-de-Dôme (1), qui donne une idée des mœurs du clergé d'Auvergne à cette époque :

« *Jacques Pereyret*, chanoine de l'église cathédrale et official de Clermont, sur ce qu'il nous a été représenté, par le promoteur de Monseigneur l'évêque, qu'au préjudice des constitutions canoniques et synodales de ce diocèse, certains ecclésiastiques portent si peu de respect à leur caractère, et s'éloignent tellement des devoirs de leur condition, qu'ils ne font point de difficulté d'aller par les rues et en public, en habit de séculiers, sans tonsure, ni soutane ; et, ce qui est encore plus blâmable et surtout indigne de leur profession, fréquentent les jeux publics, tavernes et brelans, négocient aux foires et marchés, tiennent dans leurs maisons des femmes suspectes et de mauvaise vie et s'adonnent à toutes sortes de vices et d'excès ; que plusieurs d'entr'eux s'ingèrent d'administrer les sacrements sans aucun pouvoir ni permission, au scandale de l'Eglise et péril des consciences... ; ordonnons, que tous ceux qui contreviendront à notre présente ordonnance, seront pris et saisis au corps, conduits et amenés dans les prisons épiscopales de cette ville, le bras séculier, préalablement imploré, et... sera la présente ordonnance lue et publiée au prône des messes parochiales et affichée. Fait à Clermont, le 12 décembre 1651. »

Au sud de l'abbaye de Saint-Alyre, au-dessous de la place de *la Poterne*, près du *grand escalier*, il y avait alors un prieuré, fondé, vers la fin du VII$^{e}$ siècle, par l'évêque Saint-Bonnet. Ce prieuré appartenait au couvent de Saint-Alyre. C'est là que l'évêque *Louis d-Estaing* résolut d'établir le nouveau grand séminaire. Une transaction fut passée entre l'abbaye de Saint-Alyre et les syndics-généraux du Clergé, le 23 septembre 1653, au sujet de « la maison, clos et jardin du prieuré de

(1) Voir ce discours à la Bibliothèque de Clermont, imprimés sur l'Auvergne, n° 1009, 24 pp. in-8°.
(2) *Armoire 3, sac 4 cote 4°.*

Saint-Bonnet » (1). L'abbaye de Saint-Alyre cédait le prieuré, à condition que le grand séminaire desservirait la paroisse et que les religieux de Saint-Alyre seraient exempts des décimes et autres impositions. L'année suivante, en 1654, un édit du roi vint donner son concours à cet établissement (2). Bientôt s'éleva un vaste corps de logis, sur l'emplacement du prieuré des Bénédictins. Un architecte, nommé *Jacques Le Noir*, en donna les plans. La charpente fut l'œuvre du sieur *Amable Favel*, de 1654 à 1655, et coûta la somme de 3,050 livres, d'après un prix fait. Le clergé du diocèse fit tous les frais de la nouvelle construction, qui bientôt fut considérée comme fort belle (3). Lorsque les travaux furent terminés, l'évêque de Clermont et le syndic du clergé du diocèse furent trouver le vénérable M. *Olier*, supérieur et fondateur du séminaire de Saint-Sulpice à Paris et plus tard M. *Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers*, son successeur. Ils leur manifestèrent le désir de placer le nouvel établissement sous leur direction. Ces Messieurs envoyèrent, à diverses reprises, des ecclésiastiques à Clermont pour visiter les bâtiments du séminaire. Un traité s'ensuivit (13 janvier 1659) entre *Claude Burin*, chanoine de la cathédrale de Clermont, syndic du clergé du diocèse, et *Laurent Chenart*, docteur en théologie de la faculté de Paris, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, fondés de pouvoirs de MM. *Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers*, supérieur du séminaire de St-Sulpice, *Antoine Raguier de Poussé*, docteur en théologie de la faculté de Paris et curé de Saint-Sulpice, *Charles Picoté* et *Louis Tronson*, tous prêtres de Saint-Sulpice. Il fut convenu que le séminaire de Saint-Sulpice dirigerait le séminaire de Clermont, pour lequel il devrait fournir quatre prêtres; que, de son côté, le syndic du clergé du diocèse de Clermont lui remettrait « l'église, maison et autres bâtiments dudit séminaire, consistant en deux corps de logis, bastis à neuf, l'un du costé de jour, l'autre du costé de midy, celui du costé de jour, composé d'une salle basse et cuisine, ayant trois estages au-dessus, dans chacun desquels sont les chambres pour les directeurs et séminaristes et celui du costé de midy, consistant en une grande salle, deux estages, grenier au dessus, avec un escalier à repos, servant aux deux corps de logis » ; le syndic du clergé du diocèse de Clermont s'engageait, en outre, à servir, par lui ou ses successeurs, une somme de 1,500 livres de rente pour la nourriture et l'entretien des quatre sulpiciens et de leurs deux valets, ladite rente prélevée sur les décimes du clergé. Tels furent les commencements de l'ancien grand séminaire de Clermont.

L'évêque *Louis d'Estaing* n'oublia pas, à ses derniers moments, le grand séminaire qu'il avait fondé ; sa générosité fut extrême envers lui, car il lui donna tous ses biens. Son corps fut enseveli dans la chapelle de son bien-aimé séminaire. A côté de sa pierre tombale et sur la muraille, fut placée cette modeste inscription :

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'abbaye de Saint-Alyre.

(2) Cet édit nous fait savoir que le roi avait été prié par l'évêque de Clermont de donner son assentiment à cet établissement; le monarque s'était empressé d'y adhérer, « considérant qu'il n'y a rien qui serve davantage à porter le peuple à la dévotion que la fréquentation et l'exemple des personnes de piété, dont les actions et comportements sont autant d'enseignement pour les disposer au bien et leur faire prendre une parfaite habitude de la vertu...; en conséquence, le roi permet de faire réparer, bâtir, construire et édifier un logis, dans ledit bien du prieuré de Saint-Férréol et de Saint-Bonnet, acquis par ledit *Louis d'Estaing* et tout ainsi qu'il sera nécessaire audit évêque » Donné à Paris, en septembre 1654. (*Archives départementales du Puy-de-Dôme*, *titres du grand séminaire*, *liasse 8e*.)

(3) Audigier, qui écrivait en 1683, qualifie cette construction de *somptueuse*. Cette épithète est assurément exagérée ; car le bâtiment, qui existe encore, n'a rien de remarquable. Il sert à un pensionnat de demoiselles. Sa position topographique est loin d'être irréprochable.

HIC JACET DOMINUS D. LUDOVICUS D'ESTAING
EPISCOPUS CLAROMONTENSIS, HUJUS SEMINARII INSTITUTOR.
OBIIT ANNO DOMINI MDCLXIV DIE XV MARTII,
ÆTATIS SUÆ ANNO LXIII, EPISCOPATUS XIV (1).

Par son testament du 12 avril 1681, Monseigneur *Gilbert de Veyny d'Arbouse*, successeur de *Louis d'Estaing*, légua au grand séminaire une somme de 2,500 livres ; le mardi 21 avril 1682, il fut enterré dans la chapelle de cet établissement ; on plaça, près de sa tombe, une épitaphe ainsi conçue :

HIC JACET DOMINUS D. GILBERTUS DE VENY
D'ARBOUSE, EPISCOPUS CLAROMONTENSIS. OBIIT
ANNO 1682, 19 APRILIS, ÆTATIS AN. 74
EPISCOPATUS 18 (2).

L'exemple des évêques *d'Estaing* et *de Veyny d'Arbouse* fut suivi, en 1712, par *Pierre Foulhoux*, curé de la cathédrale de Clermont, qui fonda une rente de 50 livres au profit du grand séminaire et, en 1742, par Monseigneur *Massillon*, qui lui donna, par acte de dernière volonté, sa chapelle épiscopale (3).

En 1775, le grand séminaire fut transféré à l'est de la ville, dans un bâtiment construit à neuf, en 1766-1774, pour l'installation du petit séminaire, lequel, à son tour, vint occuper la place de son prédécesseur.

Le 2 novembre 1784, le couvent des Célestins de Vichy donna son assentiment pour l'union de ses revenus à ceux du grand séminaire de Clermont. Ce dernier fut bientôt supprimé par l'effet de la Révolution. Ses bâtiments et l'enclos qu'il possédait aux Roches, vendus comme biens nationaux, le 11 février 1791, devinrent la propriété du sieur *Blaise Marlet*, marchand à Clermont, qui s'en rendit adjudicataire au prix de 39,400 francs. En 1794, ces mêmes bâtiments furent convertis en caserne ; ils servent encore à cet usage.

## LISTE DES SUPÉRIEURS DE L'ANCIEN GRAND SÉMINAIRE DE CLERMONT.

LAURENT CHENART, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1658-1661

Premier supérieur du grand séminaire de Clermont. C'est lui qui, le 19 juillet 1658, reçut la procuration du séminaire de Saint-Sulpice à Paris pour traiter avec le clergé du diocèse de Clermont, lequel abandonna la direction du séminaire de Clermont aux Sulpiciens.

CHARLES-LOUIS DE LANTAGE . . . 1667

Prêtre de Saint-Sulpice. Né à Troyes, en 1616, mort au Puy le 1er avril 1694. Premier supérieur du séminaire de N.-D. du Puy en 1652. Sa vie a été publiée par l'abbé *Faillon*, Paris, 1830, in-8° avec portrait. M. de Lantage a fait imprimer en 1718, au Puy, chez *Gaspard Ch. Cler*, la *vie de la vénérable mère Agnès de Jésus, religieuse de Saint-Dominique au monastère de Langeac.*

HENRI BAUDRAND. . . . . . . . . . . 1681

GABRIEL-JOSEPH BARDON, mort le 30 septembre 1707.

(1) *Gallia Christiana*, t. II, p. 301.
(2) *Gallia Christiana*, t. II p. 302.
(3) *Massillon* avait aussi essayé, mais inutilement, de réunir au grand séminaire de Clermont les revenus de l'abbaye d'Ebreuil, en Bourbonnais.

THOMAS BOURGET 1712; mort le 21 août 1719.
HELIE VINCENT . . . . . . . . . . . . . 1722
CLAUDE D'EGLISE . . . . . . . . . . . . 1722
MAURICE LEFEBVRE-D'OLIBO. 1730-1747
CLAUDE D'EGLISE, qui précède, mort le 15 février 1754.
PIERRE LEGALLIC, docteur en Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1754-1762
JACQUES LIGIER . . . . . . . . . . . . 1763
PIERRE LEGALLIC, qui précède, docteur en Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . 1767-1769
DANIEL BORSSAT DE LA GARDE . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1771-1779
Docteur en théologie
JEAN-FRANÇOIS BOUILLAUD, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . . . 1785-1791
Dernier supérieur ; il refusa de prêter le serment à la Constitution en 1791 ; mourut le 2 mai 1823, âgé de 85 ans. Son portrait a été lithographié.

**DIRECTEURS DU GRAND SÉMINAIRE.** — Il y avait aussi, à la tête du grand séminaire de Clermont, quatre sulpiciens et en dernier temps six, qui prenaient le titre de *directeurs* et dont la plupart étaient de savants professeurs. Ont été directeurs : *François de Fons*, né à Aubenas, diocèse de Viviers, mort à Clermont le 24 juillet 1688 ; *Guillaume Pomeyrol*, 1682, mort le 3 juin 1692 ; *Félix Desauteux*, mort le 11 novembre 1692 ; *François Richard*, qui testa le 19 février 1695 ; *Jean-Pierre de Balzac*, docteur en Sorbonne, mort le 19 juin 1700 ; *Louis Eyraud*, qui teste en 1701 ; *Yves Gourion*, mort le 14 février 1709 ; *Joseph Pommier*, mort le 10 mai 1719 ; *Antoine Fauque*, mort le 25 mai 1719 ; *Jean-François Gigaud*, bachelier de Sorbonne, mort le 26 avril 1741 ; *Tricaud*, 1739-1741 ; *François de Moutyre du Vigneau*, mort le 28 décembre 1741 ; *Petit* et *de Montgolfier*, 1742 ; *Suchet* et *Roche*, 1746 ; *Jacques Pinchon*, mort le 4 février 1756 ; *Secrestain*, 1756 ; *Melchior Laurent*, mort le 12 juillet 1756 ; *Jean Jallien*, mort le 29 octobre 1761 ; *Joseph Le Jeune*, 1766-1771 ; *Clément-François Lyotard*, 1766-1777 ; *Jacques Ligier*, mort le 7 octobre 1767 ; *André Cristain*, 1766-1768 ; *François Courtin*, 1768-1769 ; *Jean Delom*, 1768 ; *Antoine Autier de Villemontée*, bachelier de Sorbonne, seigneur de Châteaubrun, qui testa le 18 septembre 1778 (1) ; *Jean Jouffret*, 1784 ; *Jean Roch*, 1784 ; *Préverand*, 1784.

Les armoiries du grand séminaire de Clermont sont peintes dans l'*Armorial général de France*, en 1698 : *d'azur, à une croix de calvaire d'or.*

☞ Un nouveau grand séminaire a été établi à Montferrand, en 1804, pour le diocèse de Clermont. Nous en parlons à l'*Histoire de Montferrand*, que nous donnons dans un volume qui fait suite à cet ouvrage.

## PETIT SÉMINAIRE

Au commencement du XVIIIe siècle, Monseigneur *Bochart de Saron de Champigny*, évêque de Clermont, reconnut la nécessité de fonder un petit séminaire dans sa ville épiscopale. Il fit tous ses efforts pour engager les prêtres du séminaire de Saint-Sulpice de Paris à créer cet établissement. Le séminaire de Saint-Sulpice, adhérant aux démarches du prélat, acheta, par acte du 2 août 1712, reçu *Chaudessolle*, au-dessous et près de la tour de Notre-Dame, hors de l'enceinte de la ville, un bel enclos, qui appartenait à *Jean Gaschier*, seigneur de Fontgiève, lieutenant-

(1) Connu sous le nom de *l'abbé de Villemontée* ; il avait été grand vicaire de l'évêque d'Autun et supérieur du petit séminaire de cette ville.

criminel en la sénéchaussée de Clermont. Cet enclos, dans lequel M. *Gaschier* faisait alors sa résidence, fut cédé moyennant une rente de 1,250 livres. Il avait un pavillon, placé à l'angle de la rue sous la tour Notre-Dame (1) ; ce pavillon fut agrandi et réparé dès l'année 1714 ; mais devint bientôt trop petit. La philosophie, la scolastique, la physique faisaient partie de l'enseignement supérieur de ce petit séminaire.

Monseigneur *Massillon*, évêque de Clermont, comprenant toute l'importance de ce nouvel établissement, résolut de faire construire un bâtiment très-grand, au milieu de l'enclos Gaschier. Dès l'an 1733, il obtint des lettres-patentes, permettant à perpétuité l'existence du petit séminaire. Toutefois, l'enclos Gaschier était encore la propriété du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, qui avait créé le petit séminaire ; les sulpiciens cédèrent au clergé du diocèse de Clermont tous leurs droits sur cet enclos, par acte du 8 juin 1765. L'évêque de Clermont songea alors à faire élever un magnifique bâtiment, aux frais de son clergé, qui résolut de dépenser jusqu'à la somme de 200,000 livres. Les fondements du nouveau petit séminaire furent jetés en février 1766 ; les travaux, poussés avec vigueur, furent continués jusqu'en 1774. Lorsque tout fut achevé (1775), M. *Louis-Joseph Segrettier*, prêtre de St-Sulpice, docteur en Sorbonne, alors supérieur du petit-séminaire, qui avait donné tous ses soins à cette création, dont il avait même dressé les plans, eut la douleur de recevoir, du supérieur de St-Sulpice, la demande de céder son établissement pour le grand séminaire, qui occupait alors un bâtiment, placé au dessous du grand escalier, dans le prieuré de St-Férréol, ainsi que nous venons de le dire au précédent paragraphe. M. Segrettier n'osa refuser à son supérieur ; mais son chagrin fut si grand qu'il abandonna, l'année suivante, la direction du petit séminaire. Le grand séminaire fut donc transféré en 1775 (2) ; son prédécesseur vint à son tour prendre sa place.

En 1719, *François Neyron*, prieur de Briffont (3), résigna son bénéfice au petit séminaire de Clermont, se réservant comme condition que deux jeunes écoliers fussent élevés gratuitement dans cette maison ; cet acte d'abandon comprenait le prieuré de la Mothe-Bromont (4). En 1729, le prieuré de Saint-Robert de Montferrand fut réuni au petit séminaire en vertu de la résignation faite par le titulaire (M. *Le Barbier*) (5).

Le petit séminaire de Clermont fut supprimé par la Révolution française. Ses bâtiments furent vendus par la nation, le 8 janvier 1799 ; ils sont occupés aujourd'hui, en partie, par un pensionnat de demoiselles, situé au-dessous du *grand escalier* et de la place Saint-Hérem.

## LISTE DES SUPÉRIEURS DE L'ANCIEN PETIT SÉMINAIRE DE CLERMONT.

CLAUDE DE MONTILLET, bachelier en Sorbonne. . . . . . . . . . . . . . . . . 1719-1740

AUSTREMOINE GUIOT . . . . . . . . . . 1745

ANDRÉ GONTIER, docteur en Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1759-1766

Mort le 5 mars 1766, âgé de 71 ans.

(1) Ce pavillon existe encore, c'est une dépendance de la caserne d'infanterie, qui longe le cours Sablon.

(2) Ce transfert occasionna un débat assez sérieux, entre les bénédictins de Saint-Alyre et l'évêque de Clermont. Les Bénédictins prétendirent n'avoir cédé leur prieuré de Saint-Bonnet que pour l'établissement d'un grand séminaire et non pour un petit séminaire. L'affaire fut arrangée à l'amiable.

(3) Briffont, canton de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme). *François Neyron* mourut le 16 septembre 1719.

(4) Lamothe-Bromont, près de Pontgibaud (Puy-de-Dôme).

(5) Les prieurés de Saint-Robert de Montferrand et de Lamothe-Bromont furent annexés au grand séminaire, en vertu de lettres patentes du 13 mai 1748.

LOUIS-JOSEPH SEGRETTIER, docteur de Sorbonne . . . . . . . . . . . . . . . 1766-1776
DANIEL BORSSAT DE LA GARDE, docteur en théologie . . . . . . . . . . . . 1776-1778
LOUIS-JOSEPH SEGRETTIER . . 1778-1786
Déjà supérieur, de 1769 à 1776.

BONNEFONS . . . . . . . . . . . . . . . 1787
LOUIS-JOSEPH SEGRETTIER, qui précède . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1788-1791
Il refusa de prêter le serment à la Constitution en 1791. Dernier supérieur.

**PETIT SÉMINAIRE ACTUEL.** — Ce petit séminaire, qui occupe les bâtiments des Bernardines, supprimées par l'effet de la Révolution (1), était réuni au grand séminaire de Montferrand avant 1811 ; mais un décret, du 15 novembre de la même année, le transféra à Clermont. L'évêque, qui en est le directeur, a confié cet établissement à des prêtres du diocèse. Ces ecclésiastiques enseignent le latin, le grec et toutes les sciences modernes à une jeunesse nombreuse. Le petit séminaire jouit d'une grande réputation. Je n'ai pas oublié que c'est dans cet établissement que je commençais mes études de latin, dirigées par des professeurs, dont je garde avec vénération la mémoire.

## ECOLES DES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

Les Frères de la Doctrine Chrétienne, appelés aussi *Frères des Ecoles Chrétiennes*, dont l'institut a été établi en 1680, par le vénérable *Jean-Baptiste de la Salle* (2), ont été introduits à Clermont au moyen d'une souscription, ouverte le 12 novembre 1817. Déjà, S. E. le ministre de l'instruction publique, par une lettre, adressée le 12 juillet précédent à M. le préfet du Puy-de-Dôme, prenait sous ses auspices l'initiative de cette institution. Les Frères, en arrivant à Clermont, furent logés dans le château de Bien-Assis, qui fut loué moyennant 600 francs par an à M. *de Cisternes*, son propriétaire. Ce château était destiné au noviciat, dont le frère *Adelard* devint le premier directeur. Dans son budget de 1818, le conseil municipal vota, outre les 600 francs, destinés à ce loyer, une somme de 1,200 francs, affectée au traitement de 2 frères, qui devaient recevoir gratuitement environ 140 élèves. Bientôt, la ville s'engagea au traitement de 3 frères; en 1825, elle porta ce traitement à 2,400 francs, afin d'avoir 4 frères, non compris les 600 francs, destinés à la location de la maison qu'ils habitaient ou à l'entretien des classes. Une ordonnance royale, du 13 octobre 1824, autorisa une commission de bienfaisance de la ville à acquérir une partie de l'ancien couvent des Jacobins pour y placer définitivement le noviciat des Frères. Cette commission devint propriétaire de cet immeuble, en vertu de la donation qui lui en fut faite par onze souscripteurs (3) lesquels s'obligèrent à en payer le prix (4). Les Frères

(1) Le petit séminaire est situé dans la rue *Bansac*, au-dessous de la caserne d'infanterie.

(2) *Jean-Baptiste de la Salle*, naquit à Rheims, le 30 avril 1651, et mourut le 7 avril 1719. Ce n'est pas sans avoir éprouvé de nombreuses persécutions que cet homme de bien parvint à faire fleurir son institut, qui est non-seulement fort répandu en France, mais encore en Europe. Les Frères des Ecoles Chrétiennes, supprimés en France, en 1791, pour refus de serment à la Constitution, furent rétablis en 1802.

(3) C'étaient : Messieurs d'*Artis de Marcillat*, *Blatin*, maire, *André d'Aubière*, *Couvert*, l'abbé *de Beyon*, vicaire-général, *Juge-Solagniat*, *Chardon du Ranquet*, *de Provenchères*, *Peissier de Féligonde*, *Aragonnès de Laval* et *Aragonnès d'Orcet*.

(4) L'acte de vente fut consenti en 1824, par M. *Pierre-Andraud-Croizier*, propriétaire, demeurant à Riom, qui était devenu possesseur de cet immeuble en vertu d'un jugement d'expropriation du 5 janvier 1821. Le prix fut de 35,000 francs.

ont si bien prospéré depuis que leur noviciat est devenu une maison mère secondaire, et qu'ils dirigent aujourd'hui, dans toutes les paroisses de la ville, 6 écoles publiques divisées en 20 classes (1); ces écoles sont fréquentées par plus de 1,700 élèves, sous la direction de 21 professeurs. Les Frères ont aussi un pensionnat, attenant à leur noviciat des Jacobins; ce pensionnat compte environ 200 internes; le français, les langues vivantes, le dessin, les mathématiques, la physique, la chimie, l'agriculture, le droit usuel, etc. y sont enseignés avec beaucoup de succès. L'art de la calligraphie est pour les Frères un vrai triomphe; celui du dessin est professé par eux avec succès, soit dans leur pensionnat, soit dans leurs écoles publiques. Les Frères, avons-nous besoin de le dire, rendent de grands services à la jeunesse; ils sont aimés, respectés et méritent de l'être. Celui qui écrit ces lignes se rappelle avec bonheur des premières années de son enfance, passées au pensionnat des bons frères des écoles chrétiennes. C'est pour lui un devoir que celui de rendre hommage à ces hommes utiles à l'humanité, pleins de dévouement pour le jeune âge.

La maison des Frères de Clermont est chef-lieu de district. Elle comprend, dans sa circonscription, 44 établissements, répartis principalement dans le Puy-de-Dôme, le Cantal, la Creuse, la Haute-Vienne et la Corrèze. Le noviciat, situé passage Godefroy de Bouillon, dit la *Maison de la mère de Dieu,* se compose d'un personnel d'environ 30 frères en exercice et d'environ 60 postulants ou novices. Le supérieur actuel de la communauté et visiteur du district, le vénérable frère *Arthème,* est aimé de tous ceux qui le connaissent. Son frère, le frère *Philippe,* qui est le supérieur général de l'institut des Frères, réside à Paris.

**ORPHELINAT DES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.** — Depuis 1850, les Frères de la Doctrine Chrétienne dirigent, au nombre de 10, une école d'horticulture et d'agriculture, appelée *Orphelinat,* établie dans l'enclos de l'ancienne abbaye de Saint-André. Cette école, placée sous la direction d'un homme de bien et de talent, le frère *Desribes,* a spécialement pour but de former à la profession de jardiniers environ 100 enfants, élevés grâce à la charité publique. Les élèves sont répartis en trois divisions. L'apprentissage horticole proprement dit, qui dure 3 années, commence à 15 ans; mais les jeunes enfants sont reçus dès l'âge de 7 à 8 ans. Ce n'est qu'à l'âge de 13 ans qu'ils commencent à recevoir les notions de la grande et de la petite culture. Tout le monde reconnait que cet établissement, destiné aux enfants du peuple, offre des avantages sérieux.

## ÉCOLES PRIMAIRES

La plus ancienne école primaire de Clermont est l'œuvre d'un habitant de cette ville : *Jacques de Freydefont,* prêtre, qui, en 1692, fonda l'école *gratuite* de la paroisse de St-Genès, pour 20 écoliers. *Antoine de Freydefont,* son neveu, augmenta cette fondation en 1735. Après la mort du fondateur, 12 écoliers étaient choisis par le curé de la paroisse de St-Genès et 8 par MM. *de Freydefont* (2).

(1) Ces 20 classes sont réparties de la manière suivante : 4 classes dans la paroisse de la cathédrale, 4 classes dans la paroisse de Saint-Pierre-les-Minimes, 3 classes dans la paroisse de Saint-Genès-les-Carmes, 3 classes dans la paroisse du Port, 3 classes dans la paroisse de Saint-Eutrope et 3 classes à Montferrand.

(2) Voir *Calendrier d'Auvergne,* pour 1762, page 103. — Nous donnons la généalogie de la maison *Freydefont* au chapitre : *Familles anciennes.*

Dès l'année 1703, une école pour les filles avait été établie à Clermont en la paroisse du Port. Elle était entre les mains des religieuses de la Charité (les sœurs de Nevers).

Clermont possède aujourd'hui 12 écoles publiques pour les garçons et pour les filles. Ces écoles primaires sont dirigées par les Frères des Ecoles Chrétiennes, dans diverses paroisses ; les sœurs de St-Vincent de Paule, dans la paroisse de St-Genès et au Champgil ; les sœurs de Nevers, dans la paroisse du Port ; les sœurs du Sauveur, dans la paroisse de St-Eutrope, et un instituteur laïc. Il y a aussi, dans la ville, un grand nombre de pensionnats, d'instituteurs ou d'institutrices libres.

Le 16 octobre 1871, la municipalité de Clermont a ouvert, dans les bâtiments de la halle aux toiles, une *école primaire supérieure gratuite*.

## COURS PUBLICS GRATUITS

Dès l'année 1781, l'abbé *Antoine Delarbre*, curé de la cathédrale, ouvrit un cours public et gratuit de botanique. Le 7 janvier 1793, M. *Gault de St-Germain* inaugura un cours d'architecture, de peinture et de dessin (1). Le 17 juillet 1804, le conseil municipal de Clermont émit le vœu que les chaires de chimie et d'histoire naturelle, professées dans notre ville, fussent conservées. L'abbé *Lacoste* (2), né à Plaisance, près de Toulouse, continua le cours de l'abbé *Delarbre*, en y ajoutant un cours de minéralogie ; il mourut en 1826. La même année (1826), sous l'administration de M. *Blatin*, maire, et après la mort de l'abbé *Lacoste*, la ville fonda un cours de botanique, de géologie et de géographie physique. En 1834, elle fonda aussi un cours de chimie, qui fut ouvert le 20 décembre de la même année, dans le bâtiment de la bibliothèque, par M. *Baudin*, ingénieur des mines. En 1837, un cours d'horticulture qui avait été également ouvert, fut supprimé.

Depuis 1854, les professeurs des Facultés font des cours très-suivis sur la philosophie, la littérature française, la littérature ancienne, la littérature étrangère, l'histoire, la physique, la chimie, les mathématiques et l'histoire naturelle. M. *Henri Lecoq*, professeur d'histoire naturelle, continua, avec le plus grand succès, depuis 1827 jusqu'en 1871, l'enseignement de la botanique et de la minéralogie, commencé par l'abbé *Delarbre* et l'abbé *Lacoste* (3).

**ECOLE COMMUNALE PROFESSIONNELLE.** — La ville de Clermont possède, sous le titre d'*école com-*

(1) *Registre des délibérations de la ville de Clermont-Ferrand*, année 1793. — M. *Gault* fut nommé professeur à l'Institut (le collége) de Clermont en 1795.

(2) L'abbé *Lacoste* a publié les ouvrages suivants : *Quelques observations concernant l'agriculture dans les montagnes du Puy-de-Dôme*, 1801 ; — *Discours sur les dispositions des habitants du Puy-de-Dôme pour les sciences*, 1801, in-8° ; — *Observations sur les volcans d'Auvergne*, 18 3, in-8° ; — *Lettres minéralogiques et géologiques sur les volcans d'Auvergne*, 1805, in-8° ; — *Observations sur les travaux qui doivent être faits pour la recherche des objets d'antiquité dans le département du Puy-de-Dôme*, 1824, in-8°. Cet ecclésiastique savant mourut à Clermont en 1826. Le 22 avril de la même année (1826), le conseil municipal de Clermont vota une concession à perpétuité, pour la tombe de cet utile citoyen, dans le cimetière des Carmes-Déchaux. Le même conseil décida qu'il y serait placé cette inscription :

*Ci gît l'abbé Lacoste, né à Plaisance, près de Toulouse, le 4 février 1755, créateur et conservateur du cabinet de minéralogie, qu'il a donné à la ville, décédé à Clermont, le 19 avril 1826.*

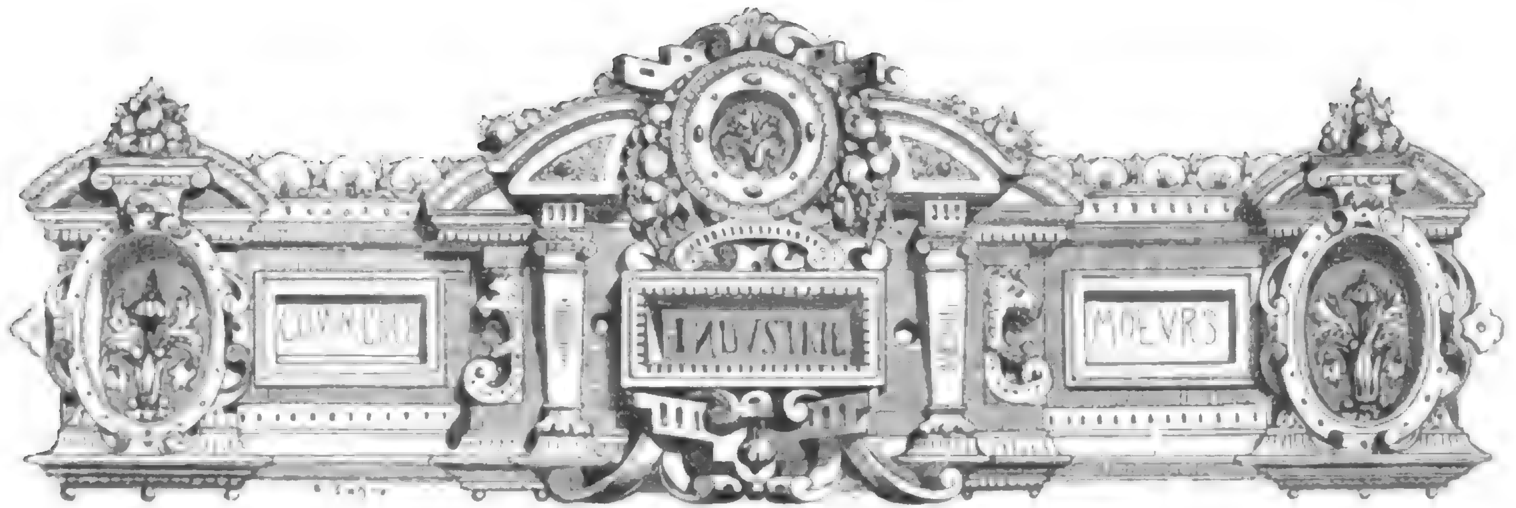
(3) Voir, au chapitre *Biographie*, la notice de M. *Henri Lecoq*.

*municipale professionnelle*, des cours gratuits fondés par elle pour l'architecture, le dessin, la musique, la sculpture, l'arithmétique, l'algèbre et la géométrie. Ces cours sont fort utiles à la classe ouvrière. Ils ont été créés par un arrêté de la commission de l'instruction publique, en date du 22 juillet 1817 et organisés en février 1818. Leur ouverture eut lieu le 18 juin 1818. Dans la matinée de cette journée, les élèves entendirent la messe à la cathédrale et une instruction du vénérable curé de cette basilique. Après la messe, l'école fut ouverte en présence du préfet, du recteur de l'académie et du maire. Deux discours furent prononcés : l'un par le recteur, l'autre par le maire (1). Le cours de dessin linéaire, appliqué aux arts et métiers, a pris naissance, le 4 novembre 1824, sous l'administration de M. *Blatin*, maire ; l'inauguration eut lieu dans la grande salle de la bibliothèque. Le 15 novembre 1825, ouverture d'un cours de géométrie et de mécanique appliqué aux arts par M. *Darlay*, professeur au collége de Clermont.

(1) Voir à la *bibliothèque de Clermont* le n° 1006 du catalogue de l'Auvergne, qui donne la relation de cette cérémonie et les discours qui y furent prononcés (8 pages in-8°.)








# ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

Société littéraire. — Son origine (1747). — Noms de ses premiers membres. — Lectures faites par ces derniers. — Une permission royale porte le nombre des académiciens de la Société littéraire à 40 membres (1750). Leur président est qualifié directeur. — Listes des directeurs et des associés (membres) de la Société littéraire. — La Révolution disperse cette société savante. — M. d'Allonville, préfet du Puy-de-Dôme, obtient son rétablissement (1824). — Une ordonnance érige cette Société en Académie royale des sciences, arts et belles-lettres (1829). — Liste des présidents de l'Académie de Clermont. — Académie de musique. — Sociétés lyriques. — Académie d'équitation. — Société d'agriculture. — Société de géologie. — Société médicale. — Bibliothèques du chapitre cathédral, de Saint-Alyre, des Jacobins, des Cordeliers, des Carmes-Déchaussés, de la ville de Clermont. — Bibliothèques particulières. — Cabinet d'histoire naturelle. Collection minéralogique de feu M. Henri Lecoq. — Musée de Clermont. — Jardin botanique. — Son origine. — Ses péripéties. — Sa création moderne due à M. Henri Lecoq. — Le conseil municipal lui donne le nom de M. Lecoq (5 août 1871).

## SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE



La ville de **Clermont** comptait dans son enceinte, au milieu du siècle dernier, une série d'érudits, qui sentirent le besoin de former un foyer scientifique, où chacun pourrait apporter le résultat de ses études et de ses recherches. Dès le 17 juin 1747, une lettre était adressée, dans ce but, par l'intendant d'Auvergne, M. *Rossignol*, à M. le C^te^ *de Saint-Florentin*, secrétaire d'État, qui s'empressa d'accuser réception de la demande dans un sens favorable. La lettre de M. *de Saint-Florentin*, fut aussitôt transmise à M. *du Fraisse de Vernines*, avocat général à la cour des aides, dévoué aux intérêts de la société projetée. M. *de Saint-Florentin*, organe du souverain, avait joint à sa réponse une permission provisoire (1); quelques savants de notre ville rédigèrent immédiatement des constitutions, s'engageant, d'après la volonté du roi, à ne

(1) Les lettres-patentes d'usage ne furent obtenues qu'en 1775, après de longues et infructueuses démarches.

recevoir que trente membres dans la société et à prendre un président, qualifié de *directeur*.

La première assemblée publique de la société littéraire se réunit, le 25 août 1747, jour de saint Louis, son patron, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville. Un concours considérable de personnes haut placées assistaient à cette cérémonie. Un discours d'ouverture, discours historique remarquable, fut prononcé par M. *Quériau*, avocat (1). Les membres de la société qui assistaient à cette première séance étaient MM. :

ROSSIGNOL, intendant d'Auvergne ;
JOSEPH DU FRAISSE DE VERNINES, avocat général à la cour des aides, premier directeur de la société ;
JEAN-ANTOINE BARBE, conseiller à la cour des aides (2) ;
ETIENNE DAVID, chanoine de la cathédrale ;
GRAND, vicaire-général du diocèse ;
CHEVALIER, chantre et chanoine du chapitre de Saint-Genès ;
RICHARD, chanoine de Saint-Genès ;
FRANÇOIS GARMAGE, chanoine de Saint-Pierre ;
LE MASSON, chanoine de Saint-André ;
DALMAS, écuyer ;
GUERRIER, prêtre de l'Oratoire ;
DOM CHEVALIER, bénédictin de Saint-Alyre ;
Le R. P. MONESTIER, jésuite ;
FRANÇOIS TERNIER, conseiller à la cour des aides ;
ANTOINE DE FREYDEFONT, président au présidial ;
FRANÇOIS-GUILLAUME QUÉRIAU, avocat ;
TIXIER, le jeune, avocat ;
BENOIT DUVERNIN, docteur en médecine ;
DIJON, ingénieur en chef de la province d'Auvergne ;
ETIENNE BOMPART, seigneur de St-Victor ;
DOMINIQUE CHAPOUILLE, chirurgien ;
JEAN-FRANÇOIS OZY (3), chimiste et apothicaire.

Dans cette première séance publique, des lectures en prose et des poésies furent entendues : MM. *du Fraisse de Vernines* et *Duvernin* lurent un *Aperçu sur les beaux-arts* ; MM. *de Freydefont* et *Bompart de Saint-Victor*, des poésies.

La première réunion particulière eut lieu le 2 septembre suivant (1747) ; elle s'assembla à l'Hôtel-de-Ville. Il y fut résolu de tenir deux séances publiques chaque année : l'une, au commencement du carême ; l'autre, le jour de St-Louis (25 août). On arrêta que les vacances annuelles auraient lieu du mois de septembre au mois d'octobre ; c'est dans cette réunion particulière que fut rédigé le premier réglement (4). La troisième séance publique fut tenue, le 25 août 1748, à l'Hôtel-de-Ville. Voici les membres de la société qui s'y trouvaient :

Monseigneur LE MAISTRE DE LA GARLAYE, évêque de Clermont ;
JEAN-ANTOINE BARBE, conseiller à la cour des aides ;
ANTOINE DE FREYDEFONT, président au présidial, directeur de la société ;
LANGLOIS DU BOUCHET, lieutenant-général en la sénéchaussée ;

(1) Le discours de M. *Quériau* a été imprimé (Voir à la *bibliothèque* de *Clermont* le n° 1020 du catalogue de l'Auvergne.)

(2) M. *Pélissier de Féligonde* a écrit son éloge. Voir le recueil n° 73 des manuscrits de la bibliothèque de Clermont.

(3) M. Ozy inventa, en 1760, des « tablettes tirées des os, aptes à faire de très-bon bouillon ». Il se servait du digesteur de Papin pour ce nouvel aliment, que M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne, faisait distribuer gratis aux pauvres. M. Ozy parvint aussi à fabriquer des biscuits gras, qui servaient à faire, en peu de temps, des soupes très-nourrissantes. (Voir *Etat de l'Auvergne, donné par* M. *de Ballainvilliers* en 1765.)

(4) Ce réglement a été imprimé à Clermont, chez *P. Boutaudon* en 1750. (Voir le n° 1020 du catalogue de l'Auvergne de la *bibliothèque de Clermont*.)

DU FOUR, procureur du roi ;
FRANÇOIS GARMAGE, chanoine de St-Pierre ;
Le R. P. MONESTIER, jésuite ;
JOSEPH DU FRAISSE DE VERNINES, ancien avocat général à la cour des aides ;
DALMAS, écuyer ;
FRANÇOIS-GUILLAUME QUÉRIAU, avocat ;
L'abbé DAUPHIN ;
JEAN-BAPTISTE SÉDILLOT, docteur en médecine ;
BENOIT DUVERNIN, docteur en médecine ;
DIJON, ingénieur en chef de la province d'Auvergne ;
ETIENNE BOMPART DE SAINT-VICTOR ;
JEAN-FRANÇOIS OZY, chimiste et apothicaire ;
DOMINIQUE CHAPOUILLE, chirurgien ;
Fils d'*Antoine Chapouille*, apothicaire à Mauriac.
LE MASSON, chanoine-prieur de Saint-André ;
CHEVALIER, chantre et chanoine de Saint-Genès ;
ETIENNE DAVID, chanoine de la cathédrale et grand-vicaire du diocèse ;
DE MARCHAL, chanoine du Port ;
FRANÇOIS DE VARENNES, seigneur de Champfleury, trésorier de France à Riom ;
FRANÇOIS TERNIER, conseiller à la cour des aides ;

Dans l'assemblée particulière du 17 juillet 1749, il fut décidé qu'à l'avenir tous les membres de la société s'abstiendraient de « travailler à des productions religieuses, sujettes à occasionner des discussions théologiques ; mais qu'ils s'adonneraient de préférence à l'histoire ecclésiastique. »

Le premier registre de la société littéraire, qui mentionne tous les détails précédents, est conservé aux manuscrits de la bibliothèque de Clermont.

Le célèbre *de Cassini*, membre de l'académie des sciences, envoya à la société littéraire de Clermont un mémoire au sujet de la méridienne de l'Observatoire de Paris, coupée en Auvergne par la parallèle du 45e degré, et de l'établissement d'un observatoire à ce point ; ce mémoire fut lu dans la séance du 25 août 1751.

En 1748, la société littéraire de Clermont fit paraître un recueil renfermant plusieurs lectures de ses associés. En 1760, elle publia un mémoire dû à M. *Quériau*, avocat, et concernant le digesteur de *Papin*.

La *Bibliothèque de la France*, par le *père Le Long*, cite plusieurs *Mémoires* des membres de la société littéraire de Clermont-Ferrand ; mais ces mémoires ne sont parvenus qu'en petit nombre.

La permission écrite, donnée à la société, en 1747, n'avait autorisé que l'admission de 20 *membres honoraires* et celle de 10 *membres associés*. Une nouvelle permission royale, de l'année 1750, éleva ce chiffre à 40 académiciens honoraires ou associés (1), qui firent leur première assemblée dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Les présidents de la société littéraire de Clermont ont porté, depuis la création de cette compagnie jusqu'à sa suppression, en 1790, le titre de *directeurs*. D'après le réglement de 1750, ils devaient être élus tous les trois ans.

(1) Ces 40 académiciens étaient répartis de la manière suivante : 5 membres honoraires, 30 associés ordinaires, 5 associés étrangers.

## LISTE DES DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE.

I. JOSEPH DU FRAISSE DE VERNINES . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1747

Premier directeur. Avocat général à la cour des aides de Clermont (Voir le chapitre *Biographie*.)

II. ANTOINE DE FREYDEFONT . . . 1748

Président du présidial. Deuxième directeur.

III. PIERRE TEILLARD DE BEAUVEZEIX . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1761

Conseiller à la cour des aides de Clermont.

IV. MICHEL GIRARD DE CHATEAUNEUF DE LA BATISSE. . . . . . . . . . . . . 1773

Doyen du chapitre de la cathédrale de Clermont ; abbé du Bouchet.

BENOIT DUVERNIN. . . . . . . . 1780-1782

Docteur en médecine.

En vertu de lettres-patentes du roi Louis XVI, du mois de mai 1780, la société littéraire de Clermont prit le titre d'*Académie royale des sciences, arts et belles-lettres*. Les noms des membres de cette ancienne académie méritent d'être conservés. Nous en possédons la liste à peu près complète, que nous avons dressée minutieusement d'après les documents contemporains.

## LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE (1747-1789).

Achard-Lavort (Antoine), médecin à Clermont. . 1788

Aubier de la Monteilhe (Emmanuel), avocat général en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1773-1784

** (1) de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne, reçu en 1758.

de Barazat . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1788

Barbe (Jean-Antoine), conseiller à la cour des aides de Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1747

de Bassinet (l'abbé), lecteur du comte d'Artois . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1775-1780

De Begon, avocat général à la cour des aides de Clermont, 1779. Son éloge académique a été lu, en 1780, par l'abbé *Micolon de Blanval*.

Berard de Chazelles . . . . . . reçu en 1748-1773

Bernard (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Clermont. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1747-1780

* Bomare de Valmont, démonstrateur d'histoire naturelle à Paris, reçu en 1758-1789.

Bompart de Saint-Victor (Etienne). . . . . . . . 1750

Il a lu à la société : *Dissertation sur les anciens noms de la ville de Clermont et la position de la ville de Nemossos*, capitale des auvergnats, 1750.

** de Bonal, évêque de Clermont. . reçu en 1776-1789

Bonarme. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1788

* Bosc d'Antic, à Paris. . . . . . reçu en 1771-1780

Chabrol. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1788

* Chamboissier (Pierre), docteur en médecine, né à Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme), reçu en 1773-1783. Il a publié, en 1783, un *Essai sur le mouvement des corps*, réimprimé en 1785.

Chamerlat (Benoit), lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, reçu en 1774-1780.

de Champflour (Pierre), abbé du chapitre de la cathédrale de Clermont, reçu en 1752-1783.

Chappel, chimiste. . . . . . . . . . reçu en 1777-1780

Chapouille (Dominique), lieutenant du premier chirurgien du roi à Clermont, reçu en 1752.

** de Chazerat (Charles-Antoine-Claude), premier président de la cour des aides de Clermont, reçu en 1754-1789.

Chevalier (Dom), bénédictin de l'abbaye de Saint-Alyre . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1747

* Clédière, maître en chirurgie à Vertaizon 1776-1782

Cortigier (Martin), chanoine semi-prébendé de la cathédrale de Clermont et bibliothécaire dudit chapitre, reçu en 1754-1783. Il a lu à la société : *Dissertation sur la vie et les œuvres de Génebrard, archevêque d'Aix, né à Riom*, 1760 ; — *Mémoire sur le senat d'Auvergne et les familles sénatoriales de cette province*, 1751 ; — *Mémoire faisant suite au précédent* 1768 ; — *Mémoire critique pour servir de réfutation à un discours sur l'histoire d'Auvergne*, 1776 ; — *Suite du mémoire précédent*, 1785 ; — *Mémoire sur l'ancienne ville d'Auvergne ou de Clermont, première partie*, 1781 ; — *Suite du mémoire précédent*, 1783.

* de la Couture (le Père), dominicain. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1777-1780

Couthon (Georges-Antoine), avocat à Clermont, célèbre conventionnel . . . . . . . . . . . . . . . 1788-1789

Il a lu à la société, le 25 août 1788 : *Discours sur la patience*.

(1) Les noms précédés de deux astérisques indiquent les *associés honoraires* ; ceux qui portent un seul astérisque, les *associés étrangers*.

Creuzet, maître en chirurgie à Neschers
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1769-1780

* Creyssent (l'abbé), chanoine de Brioude
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1779-1782

* Crignon . . . . . . . . . . . . . . . . 1779-1784

Cuel, docteur en médecine. . . . . reçu en 1779-1785
Il a lu à la société : *Essai sur le magnétisme*, 1785.

Dalmas, fils écuyer . . . . . . . . reçu en 1747-1762

* Dantic. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1773-1776
Il a lu à la société : *Mémoire sur les mines de fer de la Forge et de Préchonnet, près de Bourg-Lastic*, (Puy-de-Dôme), 1773.

Dareau, avocat à Guéret. . . . . reçu en 1768-1774

Dauphin (l'abbé). . . . . . . . . . . . . . 1747-1780

David (Étienne), chanoine du chapitre cathédral de Clermont, reçu en 1747-1776. Son éloge académique a été lu par l'abbé *Micolon de Blanval* en 1780.

Delarbe (Antoine), curé de Royat, puis de la cathédrale de Clermont. . . . . . . . . . . reçu en 1771-1789
Il a lu à la société : *Mémoire sur le serein de la ville de Clermont*, 1771 ; — *Discours sur les propriétés des plantes*, 1773 ; — *Mémoire critique sur les trois règnes de l'histoire naturelle*, 1777 ; — *Mémoire sur l'herbier que possède la société littéraire de Clermont*, 1777 ; — *Observations faites en 1777 dans le cours d'un voyage dans la Haute-Auvergne*, 1778 ; — *Dissertation sur l'aloès*, 1782 ; — *Description du Mont-Dore et de ses environs*, 1784 ; — *Mémoire topographique sur Royat et ses environs*.

* Deschamps (Dom), bénédictin de l'abbaye de Saint-Alyre à Clermont. . . . . . . . . . . . . 1762-1782
Il a lu à la société : *Mémoire historique sur le nom de cité d'Auvergne, donné à Clermont*, 1767 ; — *Mémoire sur le sénat des Auvergnats*, 1766 ; — *Mémoire sur les armoiries des comtes d'Auvergne*, 1768 ; — *Mémoire sur l'acte de dépôt fait par le comte d'Auvergne Guy II à son frère Robert, évêque de Clermont en 1202*.

Dijon, ingénieur des ponts et chaussées de la province d'Auvergne . . . . . . . . . . . reçu en 1747-1780

Dijon de Saint-Mayard (Adrien-Marie)
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1779-1785
Avocat général à la cour des aides de Clermont

* Dorigny, conseiller à la cour des monnaies à Paris
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1778-1780

* de Dublin, (le père Alexis), capucin
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1776-1788

* Dupin, avocat en parlement à Paris
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1747-1762

* Dutour, écuyer, résidant à Riom, correspondant de l'académie des sciences. . . . . . reçu en 1747-1762

Duvernin (Benoit), docteur en médecine à Clermont
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1747-1762
Il a lu à la société, le 25 août 1747, *Dissertation sur le tempérament des Auvergnats*. L'abbé Micolon de Blanval a publié son éloge académique en 1786 (36 pp. in-8°).

** Duvernin, évêque d'Arath, abbé de Claire-Fontaine.
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1776-1780

de Favières, conseiller au parlement de Paris.
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1756-1773

* Flouvat (le R. P.), minime à Courpière en Auvergne
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1747-1762.

Force (l'abbé), chanoine de Montferrand
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1774-1788

du Four de Vernol, procureur du roi. . reçu en 1747

du Fraisse de Vernines (Joseph), avocat général à la cour des aides de Clermont. . . . reçu en 1747-1768
Il a lu à la société en 1748 : *Mémoire sur les auteurs qui ont écrit sur l'histoire d'Auvergne* ; — le 25 août 1751, *Mémoire sur l'histoire d'Auvergne, depuis 987 jusqu'en 996, c'est-à-dire pendant le règne de Hugues Capet* ; *Mémoire sur l'Histoire d'Auvergne* depuis 481, *jusqu'en 511, qui comprend tout le règne de Clovis* ; — *Discours sur l'utilité de l'étude de l'histoire de sa patrie* ; — *Mémoire sur l'inscription de l'ancienne porte des Gras : Ubi amor, ubi fides*, 1760 ; — *Dissertation sur un vase antique trouvé à Lezoux*, 1760 ; — *Mémoire sur l'ancien et le nouveau état de la ville de Clermont*, 1761 ; — *Mémoire pour servir de commentaire et d'interprétation à l'article du titre 27 de la Coutume d'Auvergne* 1773 ; — *Mémoire sur Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont*. L'éloge de M. Joseph du Fraisse de Vernines a été lu en 1783, par l'abbé Micolon de Blanval.

du Fraisse de Vernines (Guillaume), fils du précédent.
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1752-1780

* Frenayes, conseiller au conseil souverain du Port au Prince. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1774-1780

de Freydefont (Antoine), président au présidial de Clermont. . . . . . . . . . . . . . . . . 1748-1768

Garmage (François), curé de Saint-Pierre à Clermont,
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1747-1772
M. *Micolon de Blanval* a lu son éloge académique en 1773.

Girard de Chateauneuf de la Batisse (Michel), doyen de la cathédrale de Clermont. . . reçu en 1750-1782
Il était vice-directeur de la société en 1762.

Grand, vicaire-Général du diocèse de Clermont. . 1747

* Grandidier (l'abbé), archiviste de l'évêché de Strasbourg. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1776-1780

Guerrier, prêtre de l'Oratoire . . . reçu en 1747-1764
L'abbé Micolon de Blanval a lu son éloge académique en 1782 (32 p. p. in-8°).

* Guerrier de Bezance, avocat général à la cour des aides de Clermont, puis conseiller au parlement de Paris. . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1754-1780

* Guillaume la Serve (François), né à Murat-le-Quaire (Puy-de-Dôme) en 1729, médecin distingué, professeur de physique à Montpellier. . reçu en 1773-1789

** de l'Isle (l'abbé), de l'Académie française
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1778-1780

Jalladon, lieutenant du premier chirurgien du roi, chi-

rurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Clermont, chirurgien-major au régiment de Riom,. reçu en 1754-1780

Langlois du Bouchet, lieutenant-général de la sénéchaussée . . . . . . . . . . . . . . . . 1748-1750

* La Serre, chanoine de Nuyts, prêtre de l'Oratoire à Lyon. . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1763-1780

Leblanc, professeur de chimie à Orléans . . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1768 1777

Son éloge a été lu, en 1778, par l'abbé Micolon de Blanval.

* Le Carpentier, architecte du roi, de l'académie royale d'architecture de Paris, de celle des sciences, lettres et arts de Rouen . . . . . . . reçu en 1761

Le Fevre d'Ormesson, demeurant à Saint-Maixent 1762

Le Masson, prieur de l'abbaye de Saint-André à Clermont. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1748-1762

Il a lu à la société, le 25 août 1748, une *Dissertation sur Gergovia.*

de Lots-Tissandier demeurant à Thiers. . . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1758-1762

** Le Maistre de la Garlaye, évêque de Clermont, . . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1747-1780

Mareschal d'Audeux, capitaine d'artillerie . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1780

de Marchal, chanoine du Port, à Clermont. . . . 1748

* Marescot (l'abbé), chanoine de Rouen . . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1759-1780

Maret, docteur en médecine à Dijon . . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1767-1780

Martinon (Julien), curé de la paroisse de Saint-Adjutor de Clermont en 1761, ensuite curé d'Aulzon. 1762-1769

Il a lu à la société : *Dissertation sur les premières époques de l'Histoire d'Auvergne*, 1764. — *Mémoire sur un ordre de chevalerie institué en Auvergne dans le château de Mercœur près d'Ardes au XII[e] siècle, et intitulé de N.-D. de l'Espérance*, 1766.

Micolon de Blanval (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Clermont, de l'académie de Dijon . . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1762-1786

Secrétaire perpétuel de la société en 1773-1786. Il a lu : *Memoire sur le concile de Clermont par le pape Innocent II, en* 1370 ; — *Memoires sur les conciles tenus à Clermont en* 1163.1319. 1418 ; — *Mémoire sur le cardinal Pierre Bertrand, chanoine de la cathedrale de Clermont* en 1310 ; — *Mémoire sur un ancien temple de religionnaires (Protestants) dans le lieu de Talhat, près de Job, en Auvergne* ; — *Recherches historiques sur la lèpre qui régnait en Auvergne*, 1784 ; — *Note sur une trombe de terre, passée en Auvergne le* 29 *juillet* 1779 ; — *Plusieurs éloges de membres de la société littéraire de Clermont*, entr'autres : Eloge de M. *Le Blanc*, professeur de chimie à Orléans, 1778 ; — Eloge de M. *de* [illegible], avocat général à la cour des aides de Clermont, 1780 ; — Éloge de l'abbé *de Champflour*, 1783 ; — Eloge de l'abbé *Pélissier de Féligonde*. 1783.

** de la Michodière, intendant à Rouen. . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1752-1780

* de la Millière, ancien capitaine au régiment de Boulonois, à Paris. . . . . . . . . . . . . . 1769-1780

* Monestier (le R. P.), jésuite à Toulouse . . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1747-1762

* Monnet, inspecteur général des mines de France. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1773-1780

* Monnet (l'abbé), chanoine de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte. . . . . . . . . . . . . . . 1773-1782

** de Montboissier (le comte), commandant en Auvergne. . . . . . . . . . . . . reçu en 1777-1783

* de Montmorin Saint-Hérem (le comte), gouverneur de Fontainebleau. . . . . . . reçu en 1752-1773

** de Montyon, intendant d'Auvergne . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1768-1787

* de Moras, contrôleur général des finances à Paris . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1750

Moussier, chimiste. . . . . . . . . reçu en 1767-1788

Il a lu à la société : *Mémoire sur le lynx vu en Auvergne*, 1778 ; — *Analyse des eaux de Javelle, en Auvergne*, 1782.

* Nicolas, docteur en médecine à Grenoble . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1774-1781

Ozy (Jean-François), apothicaire-chimiste à Clermont . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1747-1780

Il a lu à la société : *Analyse des eaux minérales de Saint-Alyre.*

Pélissier de Féligonde (Michel), écuyer, membre de l'académie de Dijon, reçu en 1752 ; mort en 1767. Il fut le 2[e] secrétaire de la société littéraire. Le père Sauvade a lu son éloge académique en 1767 (brochure in-12 imprimée). M. de Féligonde a lu à la société : *Mémoire historique sur l'origine des anciens Gaulois*, 1754 ; — *Mémoire historique sur le père Beaufils, né à Saint-Flour en* 1672 ; — *Discours sur les avantages que peuvent procurer aux états les académies*, 1761.

Pélissier de Feligonde (Victor), chanoine de la cathédrale, frère du précédent. . . . . reçu en 1772-1783

Il a lu à la société : *Mémoire sur le siège d'Issoire en* 1577, (séance du 25 août 1778) ; — *Mémoire sur le siège d'Issoire en* 1590, lu dans une séance de 1782.

Petit de Montséjour. . . . . . . . . . . . . . 1788

* Peyrol, chirurgien à Pontgibaud. reçu en 1764-1780

Quériau (François-Guillaume), avocat à Clermont, premier secrétaire de la société (1747) reçu en 1747-1784

Raymond, médecin-chirurgien . . . . . . . 1764-1782

Reboul (Louis-Anne), lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont. . . . . . . . . . reçu en 1769 1786

Reinard, médecin du roi à Paris . . . . . . . . . 1762

* Renard, mécanicien du roi à Paris reçu en 1766-1780

* Ribauld de la Chapelle, écuyer, demeurant à Gannat. (Allier) . . . . . . . . . . . . . reçu en 1754-1780

Il a lu à la société : *Dissertation sur l'ancien temple de Wasso*, 1777.

Richard, chanoine du chapitre de Saint-Genès. . 1747
Rossignol, intendant d'Auvergne . . . . . . . . 1747
* Roulhac du Cluzaud, procureur du roi au bureau des finances de Limoges . . . . . reçu en 1779-1781
* de Rozière de la Chassaigne, docteur en médecine au Malzieu. . . . . . . . . . . . reçu en 1769-1780
Sauvade (le R. P. annet), religieux minime, né à Ambert, 3e secrétaire de la société en 1768;
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1755-1772.
L'abbé *Micolon de Blanval* a lu son éloge académique en 1773.
Sedillot (J.-B.), docteur en médecine à Clermont
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1747-1748
* de Servières, ancien capitaine de cavalerie
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1778-1780
Solignat (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Clermont, professeur de théologie au collège de cette ville
. . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1769-1780
Teillard de Beauvezeix (Pierre), conseiller à la cour des aides de Clermont. . . . . . . reçu en 1747-1780
Il a fait paraitre, dans le *Mercure de France*, 1759, (page 32) : *Mémoire sur la vie de l'empereur Avitus*
Ternier (François). . . . . . . . . . . . . . . . 1747
Il a lu à la société : *Mémoire sur la vie de Blaise Pascal, sur celle de Mlle Pascal, sa sœur, quelques anecdotes sur la famille des Pascal et les ouvrages de M. Pascal.*

Thiolier, avocat à Clermont. . . . reçu en 1774-1780
** Thomas (Antoine Léonard), de l'Académie française
. . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1768-1785
Tixier (Pierre), le jeune, avocat à Clermont. 1747-1780
** de la Tour d'Auvergne (le comte)
. . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1752-1780
Il était maréchal de camp des armées du roi et se qualifiait *protecteur de la société littéraire de Clermont* en 1773.
Tournadre, avocat en parlement. . . . . . . . . . 1762
* Uregeon (l'abbé), curé de Salmonville-la-Sauvage
. . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1761-1780
* de Valmont de Bomare (Jacques-Christophe), démonstrateur d'histoire naturelle à Paris
. . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1758-1789
Il est mort en 1807.
* de Varenne de Beost, receveur général des finances
. . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1769-1780
Il était vice-directeur de la société en 1773.
** de Vienne (l'abbé), conseiller honoraire au parlement de Paris. . . . . . . . . . . . reçu en 1755-1768
* de Vitrac (l'abbé), professeur au collège de Limoges
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1779-1780
* de Vixouse, lieutenant-particulier au siège d'Aurillac
. . . . . . . . . . . . . . . . . . reçu en 1778-1780

Un dernier mot : il s'agit de *Voltaire*. Ce grand philosophe connaissait évidemment fort peu les travaux de la société littéraire de Clermont. En parlant de cette savante compagnie, il aurait dit : « C'est une honnête fille, qui n'a jamais fait parler d'elle ». M. le marquis *de Veyny d'Arbouze* répond à l'illustre penseur de Ferney par ces deux vers :

Mais si, par un hasard, vient un second Voltaire,
Il se verra forcé de chanter le contraire.

Les travaux de la société littéraire furent tout à fait suspendus pendant la Révolution française. Le paragraphe suivant, qui traite de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts, nous dira qu'ils reprirent leur cours en 1824.

## ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

Après la Révolution française, deux tentatives furent faites pour rétablir la société littéraire. Le 19 mai 1809, M. *Jeudy-Dumonteix*, avocat, et M. *Vidal*, avoué, firent la déclaration à l'Hôtel-de-Ville de la location d'une maison, située en la rue des Gras et destinée à la fondation d'une société littéraire. Ce projet resta sans exécution. Le 18 mars 1811, M. *Louis Dulaure*, orfèvre, cousin-germain du célèbre historien *Dulaure*, loua sa maison, située en la rue du Port, à MM. *Culhat, de Montbas, Enjobert de Martillat* et *Langlois*, qui étaient dans l'intention d'y créer une société littéraire : ces messieurs ne furent pas plus heureux que MM. *Jeudy-Dumonteix* et *Vidal*. En 1818, il se forma une *société d'encouragement*, qui devait travailler aux belles-lettres, aux arts et à l'agriculture. Il

parait qu'un esprit trop libéral s'y introduisit ; elle fut supprimée en 1824 ; l'abbé *de Pradt* (1) était son président.

L'ancienne société littéraire de Clermont ne devait renaître de ses cendres qu'en 1824. Grâce aux démarches de M. *d'Allonville*, préfet du Puy-de-Dôme, elle reparut, mais plus florissante. Une commission de 18 personnes, formée par le préfet avec l'autorisation du ministre de l'intérieur, fut chargée de présenter un plan de réorganisation. La première réunion de cette commission eut lieu le 13 décembre 1824. M. le baron *André d'Aubière* en fut nommé le secrétaire, et M. *Blatin*, maire de Clermont, le président. D'après son réglement, elle devait être composée de 30 membres, résidant à Clermont, de 24 membres non résidant, élus parmi les habitants du département, y compris les membres honoraires, et de membres correspondants, dont le nombre n'était pas limité. Elle devait avoir pour officiers : un *directeur*, un *vice-directeur*, un *secrétaire*, un *trésorier* et *deux commissaires*, qui devaient être réélus tous les trois ans (2). La commission, dans sa séance du 13 décembre, se borna à nommer sept membres honoraires et à procéder à l'élection au scrutin de 30 membres résidants, savoir :

### MEMBRES HONORAIRES FONDATEURS DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT.

1. Le comte D'ALLONVILLE, conseiller d'Etat, préfet du Puy-de-Dôme ;
2. L'ÉVÊQUE DE CLERMONT ;
3. Le général DE SAINTE-SUZANNE, commandant le département ;
4. JACQUES-JOSEPH D'ARTIS, président du tribunal civil ;
5. LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE ;
6. ANTOINE BLATIN, maire de Clermont ;
7. M. GUILLON, receveur de l'académie ;

### MEMBRES RÉSIDANTS FONDATEURS DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT.

1. Le baron JEAN-BAPTISTE-ANDRÉ D'AUBIÈRE, ex-député ;
2. Le baron EMMANUEL D'AUBIER, membre de l'académie royale de Berlin ;
3. BELLAIGUE DE RABANESSE ;
4. BERNARD, homme de lettres, officier retraité ;
5. MICHEL BERTRAND, docteur en médecine, inspecteur des eaux du Mont-Dore, professeur à l'école de médecine de Clermont ;
6. JEAN-BAPTISTE BLATIN, professeur à l'école de médecine de Clermont ;
7. ANTOINE BOIROT, jurisconsulte, ex-député ;
8. BURDIN, ingénieur des mines ;
9. CHASTEAU DU BREUIL, procureur du roi ;
10. CROIZIER, missionnaire, professeur de morale et d'histoire ;
11. JEAN-BAPTISTE FLEURY, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, professeur à l'école de médecine de Clermont ;
12. DE GEVAUDAN, vicaire-général du diocèse ;
13. PIERRE GIRAUD, chanoine-curé de la cathédrale, prédicateur du roi ;
14. BENOIT GONOD, professeur au collége royal de Clermont ;
15. JOBERT, aîné, receveur-particulier ;
16. L'abbé LACOSTE, conservateur du cabinet d'histoire naturelle, directeur du jardin des plantes ;
17. Le comte MAURICE DE LAIZER, président de la société de géologie et de celle des antiquités de l'Auvergne ;
18. LAMY, juge du tribunal civil ;

(1) Voir le réglement de cette société à la bibliothèque de Clermont, 1819, 8 pp. in-4°.

(2) Voir à la bibliothèque de Clermont : *Statuts et réglements de la société des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, 1824, 20 pp. in-8° (n° 1027 du catalogue des imprimés de l'Auvergne).

19. DE LAVERGNE, homme de lettres, otage de Louis XVI ;
20. Le docteur ACHARD-LAVORT, ex-secrétaire perpétuel de la société d'encouragement, professeur à l'école de médecine de Clermont ;
21. LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS LEDRU, architecte de la ville, directeur et professeur de l'école gratuite de dessin ;
22. Le marquis DE MONTAGNAC, ex-député ;
23. Le comte DE MONTLOSIER, ex-député ;
24. Le docteur MOSSIER, professeur à l'école de médecine de Clermont ;
25. GEORGES ONSLOW, musicien-compositeur ;
26. Le docteur AUGUSTE PEGHOUX, professeur à l'école départementale d'accouchement ;
27. Le docteur POURCHER, professeur à l'école départementale d'accouchement et à celle de médecine de Clermont ;
28. Le docteur RAYMOND, ex-professeur d'anatomie ;
29. DE THURET, ingénieur des ponts et chaussées ;
30. TIOLIER, conseiller de la cour royale de Riom.

Le 11 février 1829 une ordonnance du roi Charles X a érigé la société littéraire de Clermont en *Académie royale des sciences, arts et belles-lettres*. Depuis 1828, l'académie de Clermont n'a cessé de remplir le but pour lequel elle est instituée, en publiant les comptes rendus et les travaux de plusieurs de ses membres dans les *Annales d'Auvergne* et dans ses *Mémoires* (1).

## LISTE DES PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT

I. FRANÇOIS-DOMINIQUE DE REYNAUD, COMTE DE MONTLOSIER . . . 1825-1838

Mort à Clermont-Ferrand le 9 décembre 1838. Il portait le titre de *Directeur de l'Académie* (Voir le chapitre : *Biographie*.)

II. JEAN-BAPTISTE TAILHAND, président de chambre à la cour d'appel de Riom . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1839-1849

Né à Riom le 12 novembre 1771 ; fils de M. *Tailhand*, procureur, et de *Marie-Anne Romme*. Il est mort le 9 avril 1849 (2).

III. Le baron AMABLE-GUILLAUME-PROSPER BRUGIÈRE DE BARANTE 1849-1862

Né à Riom, le 10 juin 1782 ; mort au château de Barante près de Thiers (Puy-de-Dôme), le 21 novembre 1866. Il était membre de l'Académie française ; remplit les fonctions de *président honoraire* de l'académie de Clermont, de 1862 à 1866. (3)

IV. Le comte MARTHA BEKER DE MONS . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1862-1863

Ingénieur des mines et ancien député du Puy-de-Dôme ; *vice-président* de l'académie de Clermont, de 1861 à 1862.

V. PIERRE BERTRAND . . . . . 1864-1865

Directeur de l'école de médecine de Clermont.

VI. GRELLET-DUMAZEAU. . . . 1866-1867

Président de Chambre à la cour de Riom.

VII. FÉLIX ROUFFY . . . . . . . 1868-1869

Président du tribunal de 1re instance de Clermont.

VIII. HENRY DONIOL. . . . . . . 1870-1871

Correspondant de l'Institut. Nommé préfet de l'Isère, en 1871.

L'académie de Clermont, composée d'hommes qui se sont distingués dans les sciences, les lettres et les arts, a pour chef un *président* ; elle compte 13 membres honoraires, 30 membres titulaires, un nombre indéfini de membres correspondants, d'associés libres et de membres honoraires non délibérants.

(1) Les *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, rédigées par M. *H. Lecoq*, ont paru depuis 1828 jusqu'en 1858 inclusivement. Depuis 1859, cette publication est continuée sous le titre de *Mémoires de l'académie des sciences, belles lettres et arts de Clermont-Ferrand*. Il en paraît un volume in-8° par année.

(2) M. *Conchon* a publié son éloge académique dans les *Annales de l'Auvergne*, T. XXIII, année 1850, p. 44 et suivantes.

(3) M. *Gabriel Boudin* a fait paraître son éloge académique dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*.

# ACADÉMIE DE MUSIQUE

Une *académie de musique* fut établie à Clermont le 4 janvier 1730. Son réglement, qui fut modifié les 4 septembre et 25 novembre 1730, 11 septembre 1731 (1), permettait à *toute personne de condition honnête* de souscrire pour son entretien ; il portait que les habitants de Montferrand ne payeraient que moitié de la souscription, comme *résidant à la campagne*. Cette association se dispersa en 1746. Nous trouvons la cause de sa disparition dans un recueil manuscrit de divers événements, qui ont rapport à l'Auvergne (2) : « à la fin de ladite année 1746, dit ce recueil, le concert de l'*académie de musique*, qui s'était maintenu dans la ville de Clermont, depuis l'année 1729, fut interrompu par la désertion des souscripteurs, qui se retirèrent à cause de la misère des temps, causée par les guerres. » Cette société donnait, tous les ans, des concerts fort suivis. Elle avait pour premier violoniste M. *Dauvergne*, père d'*Antoine Dauvergne*, musicien-compositeur, né à Clermont, directeur du Grand-Opéra à Paris (Voir le chapitre *Biographie*).

**SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE.** — Une *société philharmonique* s'est organisée à Clermont, en 1839, sous la présidence du celèbre musicien *Georges Onslow*, membre de l'Institut. Le premier concert fut donné le 22 novembre 1839, jour de la fête de Ste-Cécile (3). Cette société n'existe plus.

**SOCIÉTÉ LYRIQUE** — Une nouvelle société lyrique, en pleine prospérité (4) a été formée il y a une quinzaine d'années par M. *Lemaigre*, professeur de musique, qui en est aujourd'hui le chef d'orchestre. M. *Lemaigre* est un artiste de goût, qui n'a pas peu contribué à faire progresser l'art de la musique à Clermont. Son fils, M. *Edmond Lemaigre*, jeune homme de beaucoup de talent, est organiste du grand orgue de la cathédrale.

Il y a aussi à Clermont une autre société musicale, qui portait, en 1869, le titre de *Société de Ste-Cécile*, qu'elle a changé depuis.

# ACADÉMIE D'ÉQUITATION

Une *académie royale d'équitation*, c'est-à-dire un manége, à la tête duquel était un directeur, avait été établie dans la ville de Riom, vers 1720, pour former les gentilshommes de l'Auvergne à l'art de monter à cheval, indispensable jadis à leur classe privilégiée ; elle avait pour directeur, en 1723, M. *de la Fosse*, écuyer. Les Clermontois firent des démarches, en 1741, pour faire transférer chez eux cette école et obtinrent plein succès ; mais bientôt la ville de Riom fit révoquer cette faveur par une lettre de M. *de St-Florentin*, duc *de la Vrillière*, en date du 2 août 1741 (5).

(1) Voir le réglement de l'académie de musique de Clermont-Ferand, à la bibliothèque de Clermont ; n° 1029 du catalogue des imprimés de l'Auvergne.

(2) Ce recueil fait partie de la bibliothèque de Clermont ; mss. n° 74.

(3) Voir à la bibliothèque de Clermont le réglement d'organisation de cette *société philharmonique*, n° 1030 du catalogue de l'Auvergne, 12 pp. in-8°.

(4) Cette société compte 340 membres.

(5) Voici la lettre écrite par M. *de Saint-Florentin* aux consuls de Riom :

« MESSIEURS,

» Sur le compte que j'ai rendu au roi des titres produits tant de votre part que de celle des maires et » échevins de Clermont, sa Majesté à jugé à propos de » révoquer les ordres qu'elle avait donnés pour transférer dans cette ville l'Académie établie dans celle de » Riom. Votre longue possession, le bon état de l'Aca-

Nos concitoyens firent de nouveaux efforts en 1742. Ne pouvant obtenir la translation désirée ils demandèrent la permission d'établir une seconde académie. Le vicomte *de Beaune*, lieutenant-général de la province, s'offrit de payer à ses frais l'*écuyer*, c'est-à-dire le directeur ; mais le roi et le prince *Charles de Lorraine*, grand écuyer de France, ne voulurent pas accorder l'autorisation nécessaire. Riom conserva son académie jusqu'en 1789 (1).

## SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

L'Agriculture, cette science si utile, a trouvé, dans nos murs, des hommes intelligents qui, à diverses époques, l'ont fait apprécier, en démontrant théoriquement et surtout pratiquement, les services qu'elle peut rendre à l'Auvergne. Au milieu du siècle dernier, plusieurs sociétés agricoles, fruit d'une sorte de mouvement national, plutôt que le résultat d'une inspiration du gouvernement, furent instituées dans certaines provinces. La *société d'agriculture* de la généralité de Paris fut constituée le 1er mars 1761. Quelques jours auparavant (le 19 février précédent) celle de Clermont avait tenu sa première séance. Elle devait sa fondation à M. *de Ballainvillers*, intendant d'Auvergne. Le *Calendrier d'Auvergne*, pour l'année 1763, fait connaître que cette société était la troisième du royaume, dans l'ordre de création. Elle était alors composée de 20 membres, de 22 associés honoraires et de 8 correspondants. Les assemblées se tenaient dans un local placé près de la porte des *Cercles*, non loin de l'église des Carmes. Voici quels furent, dans l'origine, les noms des 20 membres de la société : MM.

1° JEAN-BAPTISTE DE CHAMPFLOUR, prévôt du chapitre cathédral ;
2° DOM GUÉRIN, cellerier de l'abbaye de Saint-Alyre ;
3° LE MASSON, prieur de l'abbaye de St-André ;
4° BLATIN, prieur de l'abbaye du Bouchet ;
5° FRANÇOIS GARMAGE, curé de St-Pierre ;
6° PIERRE LEBRUN DE NOHANNENT ;
7° POMMEROL ;
8° JEAN BERAUD, conseiller à la cour des aides ;
9° DE CHAMPFLOUR, écuyer, trésorier de France ;
10° DE CHAMPFLOUR D'ALLAGNAT, écuyer (2) ;
11° ENJOBERT DE MARTILLAT, écuyer ;
12° MICHEL PÉLISSIER DE FÉLIGONDE, secrétaire perpétuel de la société ;
13° DE LAVAL DE LA CRÈNE, écuyer, conseiller au présidial de Riom ;
14° TOURNADRE, avocat, subdélégué de l'intendance d'Auvergne à Clermont ;
15° TEYRAS DE GRANDVAL, écuyer, commissaire des guerres ;
16° DURANT DE PÉRIGNAT, écuyer ;
17° BARTHELMY ;
18° PEYROL ;
19° CHAPEL, à Riom ;
20° N.....

» démie et l'intérêt de celui qui la tient et des gentils-
» hommes qui viennent s'y former, ont déterminé sa
» Majesté, qui ne doute pas que vous ne fassiez tout ce
» qui dépendra de vous pour la rendre plus florissante.
» Je suis véritablement, messieurs,

Votre très-affectionné serviteur,

« SAINT FLORENTIN ».

(1) Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, T. IV, p. 369.

(2) M. *de Champflour d'Allagnat* établit, en 1760, dans sa propriété de Beaumont, près de Clermont, une pépinière de garance.

Cette première société d'Agriculture suspendit ses travaux au moment de la Révolution française.

Une nouvelle *société d'Agriculture*, qui porte le titre de *société centrale d'Agriculture*, fonctionne avec le plus grand succès, de nos jours. Elle remonte au 1er mars 1836. Le ministre de l'intérieur approuva ses statuts le 2 juillet 1840. La première réunion en assemblée générale n'eut lieu que le 17 juillet, et les constitutions définitives de la société le 16 août 1840, sous la présidence de M. *Guerrier de Romagnat*, et la vice-présidence de MM. *de Chandesaigues de Tarrieux* et *de Tissandier*. Cette société compte aujourd'hui un grand de nombre membres. Elle publie, depuis 1841, un bulletin intitulé : *Bulletin agricole du Puy-de-Dôme*.

**SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE.** — Une *société d'horticulture* a été installée à Clermont le 3 décembre 1843. M. le comte *de Murat*, pair de France, son président, prononça, à cette occasion, un discours remarquable (1). Cette société, qui n'existe plus, publiait un bulletin mensuel. La première livraison parut en décembre 1843, la dernière en 1848. La société organisa une première et belle exposition à Clermont, le 22 juin 1844, exposition suivie d'autres plus riches encore.

**SOCIÉTÉ DE GÉOLOGIE.** — Quelques personnes, zélées pour le progrès des sciences naturelles, formèrent à Clermont, en 1823, une *société académique de géologie, minéralogie et botanique d'Auvergne* ; son réglement (2) fut approuvé par le roi. La première séance de cette société eut lieu le 12 novembre ; la seconde le 24 du même mois. Ce furent les seules ; elles avaient été présidées par le comte *de Laizer*.

**SOCIÉTÉ MÉDICALE.** — En 1805, quelques médecins voulurent fonder à Clermont une société médicale, qui devait donner des consultations gratuites aux indigents et s'occuper spécialement de la topographie médicale du département. Cette société s'éteignit d'elle-même.

Une nouvelle *société médicale* existe de nos jours à Clermont. Elle a remplacé le *collège de médecine* et la société créée en 1805.

**COMMISSION POUR LA RECHERCHE DES ANTIQUITÉS** — Cette utile commission, formée en vertu de la volonté du roi Louis XVIII, avait pour but de conserver, au moyen de dessins fort exacts, les antiquités les plus curieuses du département du Puy-de-Dôme. Présidée par M. le comte *de Laizer*, elle s'occupa de ses travaux avec le plus grand succès, fit relever plus de 300 dessins et fut supprimée en 1824 (3). Il serait fort à souhaiter que pareille commission fût de nouveau instituée, afin de dessiner les curieuses antiquités, qui disparaissent chaque jour. Si l'on néglige ce moyen, on perdra bientôt même le souvenir de la plupart des plus précieux débris des vieux âges ; car l'ignorance ou le vandalisme ne respectent rien.

## BIBLIOTHÈQUES

**BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE.** — La plus ancienne bibliothèque de Clermont était celle de la cathédrale. Dès les temps les plus reculés, il y avait une bibliothèque à l'usage

(1) V. *Tablettes historiques de l'Auvergne*, T. IV, p. 654.

(2) Voir à la bibliothèque de Clermont le réglement de cette société, 1824, 24 pp. in-8° ; — Voir aussi à la même bibliothèque le procès-verbal de la première séance (n° 1026 du catalogue) 24 pp. in-8°.

(3) Les dessins relevés par cette commission ont été recueillis dans un album in-folio, déposé aujourd'hui à la bibliothèque de Clermont (Auvergne mss., n° 5.

du clergé, dans cette basilique. Un mémoire manuscrit (1) fait remonter cette création au IXᵉ siècle, à l'époque où les chanoines embrassèrent la vie régulière. On possède l'inventaire de cette bibliothèque, fait en l'an 1000 environ. Il y avait alors 56 volumes, presque tous des missels ou des livres d'église ; voici les plus curieux :

BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE EN L'AN 1000.

6 Missels,
2 Lectionnaires,
Un livre intitulé : *Duodecim apostolorum*,
Un livre de la Passion,
4 Antiphoniers,
2 *Textos cum auro* (c'était le livre des évangiles, garni d'or, écrit avec des lettres d'or),
Un épistolaire avec or,
L'exposition des épîtres de Saint-Paul,
Martyrologe et vie des chanoines,
Un livre appelé *Accolectaneus*,
Un psautier, garni d'or,
Une chronique (*Crononica*),
Un livre des psaumes.
Un livre des prophètes,
Trois livres de canons,
Un livre des miracles,
Un livre de *Quadragenario*,
Un livre de dialogues,
Un ætimologium (Isidore de Séville ?),
Un virgile,
Un livre des Rois,
Un livre sur Job,
Un livre contenant les vies des Pères,
Un pastoral,
Un livre des décrets des pontifes,
Un glossaire.

Ces livres faisaient partie du trésor de la cathédrale. Cette bibliothèque paraît riche, si l'on songe que trois siècles et demi plus tard le roi Jean ne possédait que 20 volumes et qu'après lui Charles V n'en avait au Louvre que 910. Assurément, elle ne dut pas s'accroître, lorsque les chanoines eurent renoncé à la vie commune, au XIIᵉ siècle.

Au commencement du XIIIᵉ siècle (vers 1224), *Pierre de Cros*, doyen de la cathédrale de Clermont, donna au chapitre de cette église tous ses livres de théologie, à condition qu'il célébrerait son anniversaire (2). Le chapitre, en reconnaissance, s'empressa d'inscrire son nom au livre obituaire. Ce n'est, cependant, qu'à la fin du XVᵉ siècle qu'on voit renaître la bibliothèque de la cathédrale. Par son testament de 1474, l'évêque de Clermont, *Jacques de Comborn*, lui fit cadeau de tous ses livres de droit, excepté *le décret*, et *le sexte* (3). *Mathieu de la Porte (de Porta)* docteur en droit civil et en droit canon, auditeur de rôte et doyen de la cathédrale de Clermont, de 1475 à 1494, donna sa bibliothèque au chapitre de la cathédrale ; on la plaça dans un local, qui fut construit à ses frais et dans lequel furent sculptées ses armes (qui représentaient *une porte*), à la clef de voûte (4). Ce local était adossé au nord-est, à l'angle du monument (5). On doit considérer *Mathieu de la Porte* comme le fondateur de la deuxième bibliothèque du chapitre cathédral. Cette dernière resta plus de deux siècles sans grande

(1) Ce *Mémoire* fait partie de la bibliothèque actuelle de la cathédrale.

(2) Manuscrit de *la Canone*.

(3) *Archives départ. du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral, inventaire.

(4) La *Gallia Christiana* (T. II, p. 314), rappelle ainsi ce bienfait : *librariam hujus ecclesiæ de suis bonis construere fecit et libros suos illi donavit.* »

(5) La bibliothèque que *Mathieu de la Porte* avait fait bâtir à la fin du XVᵉ siècle, servait, en dernier temps, d'arrière sacristie. Elle était adossée à la sacristie de la paroisse, où l'on entrait par une porte qui empêchait d'apercevoir l'autel paroissial actuel.

amélioration ; mais, en 1717, l'évêque *Massillon* étant monté sur le siége épiscopal de Clermont, engagea les chanoines de la cathédrale à l'agrandir et lui promit ses livres, après sa mort, afin de s'acquitter envers eux d'un droit de chappe ou d'entrée. Les chanoines, prenant en grande considération le conseil de l'illustre prélat, firent abattre, en 1739, la chapelle de St-Nicolas, placée au nord de la cathédrale et fondée, en 1093, par *Anselme d'Olby*, chanoine de cette basilique (V. page 330). Lorsque cette chapelle fut démolie, on construisit, au rez-de-chaussée, un vestiaire, que l'on entoura d'une belle boiserie, et une salle capitulaire très-commode, salle entourée d'armoires, où furent enfermés les terriers du chapitre ; le premier étage fut destiné à la salle de la bibliothèque, dans laquelle furent placés des rayons ornés de sculptures en bois de chêne, savoir : 4 pour les in-folios, 3 pour les in-4°, (au-dessus des in-folios) ; la partie supérieure de la salle était entourée de 6 à 7 rayons destinés aux in-8° et aux in-12 ; aux quatre angles, il y avait un placard, dans l'un desquels était caché un escalier, qui permettait de monter à la bibliothèque ; les trois autres placards renfermaient les manuscrits, entr'autres une bible du X<sup>e</sup> siècle, un glossaire pour la langue latine, et des ouvrages protestants, que l'on ne communiquait pas à tout le monde. Le bâtiment de la bibliothèque, commencé en 1739, fut terminé en 1742. L'évêque Massillon étant mort le 18 septembre de cette année, le chapitre fut mis en possession de sa bibliothèque, composée d'une série de livres précieux. Par une donation entre vifs, du 9 avril 1741, reçu M<sup>e</sup> Chaudessolle, notaire, *François Moranges*, bachelier en Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Clermont, prieur de Saint-Sandoux, augmenta cette bibliothèque de ses livres, tous d'un excellent choix (1). De 1742 à 1790, la bibliothèque du chapitre fut ouverte deux fois par semaine aux ecclésiastiques et aux savants, qui en demandaient l'entrée (2). Elle renfermait, au moment de la Révolution, 7 à 8,000 volumes, pour la plupart in-folio ou in-4°, tous choisis et d'un certain prix. D'après l'intention de *Massillon*, elle était sous la surveillance d'un bibliothécaire, qui était chanoine de la cathédrale (3) ; ce bibliothécaire recevait 300 livres d'appointements ; il avait un sous-bibliothécaire, chargé de montrer la salle aux curieux. Chaque chanoine était possesseur d'une clef, ouvrant la serrure de cette bibliothèque ; il faisait le serment de ne jamais prêter un seul ouvrage au public.

Le catalogue de tous les livres de la bibliothèque du chapitre de la cathédrale a été rédigé en l'année 1760 (4). C'est un volume in-folio de 841 pages. Parmi les raretés, qui figurent au chapitre des *manuscrits*, raretés qui, malheureusement, sont anéanties pour toujours, nous y trouvons : Une *bible* in-folio du IX<sup>e</sup> siècle (*Biblia sacra*), provenant de la bibliothèque de *Colbert* ; une autre *bible* du X<sup>e</sup> siècle ; une troisième *bible* écrite au XII<sup>e</sup> siècle ; une *grammaire* du XII<sup>e</sup> siècle par Priscien (in-4°) ; une *Histoire de la première croisade*, écrite en 1095 (1 vol in-folio) ; *Traité sur les sorciers et les différentes espèces de sortiléges* (1 vol in-8°) ; *Pouillé du diocèse de Clermont*

(1) La donation entre vifs, faite par *François Moranges* en 1741, donne la liste de tous les volumes légués par cet ecclésiastique.

(2) Par son testament de 1737, l'évêque *Massillon* voulut que l'entrée de cette bibliothèque fût permise aux directeurs du grand séminaire, ainsi qu'aux ecclésiastiques du diocèse de Clermont. Ce prélat légua une somme de 2,000 livres pour la construction du local de cette collection littéraire.

(3) L'abbé *Martin Cortigier*, chanoine semi-prebendé de la cathédrale, a été bibliothécaire de 1762 à 1790. C'était un prêtre de grand savoir et très-estimé. Au chapitre *Biographie*, nous donnons une notice sur ce savant.

(4) Ce catalogue est conservé à la bibliothèque du chapitre de la cathédrale.

(2 cahiers in 4° et 3 cahiers in-folio). Une *chronique*, commencée sous Charlemagne et finissant dans les premières années du XII^e siècle (1 vol in-folio).

En 1793, cette curieuse bibliothèque fut mise sous le séquestre avec celles des maisons religieuses de Clermont. Portées d'abord dans une salle de collége, puis dans le bâtiment des pères de la Charité, ces différentes bibliothèques formèrent celle que la ville de Clermont créa à cette époque et qui, d'un seul coup, fut composée de 11,000 volumes. Il parait, néanmoins certain que dans ce transport bien des livres restèrent en route ; une partie servit à faire un auto-da-fé révolutionnaire sur la place de Jaude et fut livrée aux flammes ; une autre fut vendue ou pillée (1). Ce qu'il y a de positif, c'est que bon nombre de précieux ouvrages du catalogue rédigé en 1760 ne figurent nulle part.

Le local de la bibliothèque du chapitre de la cathédrale, devenu propriété nationale, pendant la Révolution, fut vendu après la tourmente à la ville de Clermont, qui y installa son tribunal de commerce.

Le chapitre de la cathédrale de Clermont possède aujourd'hui une très-bonne bibliothèque, composée spécialement de livres sur l'histoire, la théologie et la littérature, presque tous in-folio ou in-4°. La formation de cette bibliothèque a été commencée par M. *Micolon de Guérines*, l'un des deux vicaires généraux, président du chapitre cathédral de Clermont, rétabli en avril 1803, par le Concordat de 1802. Cette bibliothèque a été placée dans une pièce, située au dessus de la sacristie du chapitre cathédral, pièce occupée au moment de la Révolution par les terriers des dignités du chapitre. Elle n'a pas changé de local depuis. M. *Micolon de Guérines* l'a fit décorer d'une boiserie simple mais solide. M. *Guillaume de Fretat*, ancien abbé du chapitre de la cathédrale, mort en février 1808, dans son domaine de Prades, paroisse de St-Pierre-Roche (Puy-de-Dôme), à l'âge de près de 90 ans, avait donné lieu au rétablissement de cette bibliothèque. Il fit cadeau, au mois de juin 1807, de sa bibliothèque particulière composée de plus de 400 volumes, dont le tiers consistait en livres in-folio et les deux autres tiers en in-4°, en in-8° ou en in-12° (comprenant les Saints-Pères, les commentaires sur l'écriture sainte, des sermonaires, des ouvrages de piété, de théologie, d'histoire sacrée et profane, de droit civil et de droit canon). Ces livres ont formé un noyau, qui s'est accru des legs de plusieurs chanoines, notamment de la bibliothèque que feu M. l'abbé *Faucher*, bibliothécaire et chanoine de la cathédrale, a donné au chapitre en 1867 (2).

En 1830, la bibliothèque du chapitre de la cathédrale comptait 2,672 volumes ; elle comprend, de nos jours, 3,000 volumes environ.

**BIBLIOTHÈQUE DE L'ABBAYE DE ST-ALYRE.** — Cette bibliothèque du savant couvent de Bénédictins était riche en livres sur l'histoire. A la fin du dernier siècle, elle renfermait un grand nombre de manuscrits ; mais peu étaient intéressants. En 1789, elle comptait 4,600 volumes imprimés (3), qui furent en partie dispersés pendant la Révolution ; l'autre partie a servi à former la bibliothèque de la ville. Les archives départementales possèdent l'ancien catalogue de cette bibliothèque. C'est un volume in-folio, portant, sur le premier feuillet, les armes de l'abbaye.

(1) *Catalogue de la bibliothèque de Clermont*, par M. *Gonod*, notice préliminaire.

(2) Parmi les ouvrages legués par M. *Faucher*, figure un missel du diocèse de Clermont, imprimé en 1492 à Lyon ; c'est la première édition du missel de Clermont. Cet exemplaire est peut-être unique.

(3) *Bibliothèque de Clermont*, catalogue des mss de l'Auvergne, n° 108 (n° 1 du recueil).

**BIBLIOTHÈQUE DES JACOBINS**. — Dès le XIII^e siècle, cette bibliothèque était fort riche. Au moment de la Révolution française, elle comptait encore un grand nombre d'ouvrages et de manuscrits très-précieux, dont plusieurs ont passé à la bibliothèque de la ville de Clermont.

**BIBLIOTHÈQUE DES CORDELIERS**. — Les pères Cordeliers avaient, au XVI^e siècle, d'excellents ouvrages dans leur bibliothèque que dame *Magdeleine de Bohenc*, dite *de la Rochette*, veuve de noble *Gilbert le Long*, seigneur de Chenillac, leur avait fait construire en l'année 1500 (v. p. 387); mais l'incurie de certains gardiens leur avait porté, dans la suite, un mal irréparable, de sorte qu'en 1619 elle était réduite à une série d'imprimés de médiocre intérêt. En 1711, elle comptait 300 volumes.

**BIBLIOTHÈQUE DES CARMES-DÉCHAUSSÉS**. — Cette bibliothèque renfermait plusieurs manuscrits précieux, composés par des moines du couvent, au XVII^e siècle.

D'autres couvents de Clermont, tels que ceux de l'abbaye de St-André et des pères Carmes anciens conservaient aussi des manuscrits intéressants pour l'histoire de l'Auvergne. La Révolution a détruit ou fait passer à des mains inconnues la plupart de ces œuvres savantes.

**BIBLIOTHÈQUE DE JEAN SAVARON**. — L'illustre *Jean Savaron*, mort en 1622, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, avait une précieuse bibliothèque, riche en manuscrits sur l'Auvergne, dans sa maison de la place du Terrail. Cette rare collection fut conservée après sa mort par son fils *Robert Savaron*. Il en existait la plus grande partie, en 1785, entre les mains de M^me *Savaron*. On peut en voir les détails dans un manuscrit in-4° de la bibliothèque de Clermont, portant ce titre : « *Inventaire des livres qui se sont trouvés chez M^me Savaron et qui sont relatifs à la couronne de France et autres, qui sont les ouvrages de M. Savaron, faits en 1785.* »

**BIBLIOTHÈQUES DE JACQUES ET PIERRE AUDIGIER**. — La bibliothèque du savant *Jacques Audigier*, receveur des tailles à St-Flour, auteur d'une vaste *Histoire d'Auvergne manuscrite*, passa à son fils *Pierre Audigier*, chanoine de la cathédrale de Clermont, qui continua l'œuvre historique commencée par son père et auquel elle fut fort utile. Elle était composée, en dernier temps, de 1146 volumes d'histoire et de théologie, presque tous in-folio ou in-4°, qui furent l'objet d'un acte de donation entre vifs au profit du collége des pères Jésuites de Clermont, le 28 octobre 1742 (acte reçu M^e *Geneix*, notaire à Clermont). Sa valeur est portée à 2,000 livres (environ 4074 fr. d'aujourd'hui) dans l'acte de donation.

☞ D'autres riches collections littéraires ou historiques étaient possédées par les hauts magistrats de la cour des aides et du présidial, ainsi que nous avons pu en juger par divers inventaires. Le goût des livres était pour ainsi dire inhérent au XVII^e siècle. A cette époque, presque tous les testaments de riches clermontois parlent de leur bibliothèque. N'oublions pas de citer, en passant, celle de *Marcellin Bompart*, médecin de la reine Marguerite de Valois, en 1597, qui était curieuse.

**BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE CLERMONT** — C'est à l'année 1793 qu'il faut faire remonter l'origine de la bibliothèque de la ville de Clermont. Le 16 juillet de ladite année (1793), le conseil général de la commune de Clermont décida d'établir dans les bâtiments de l'Institut (le collége) « une bibliothèque choisie ». Il fut résolu de faire des démarches auprès de l'administration du département pour transférer tous les livres et les manuscrits de la bibliothèque du chapitre de la cathédrale dans cette nouvelle salle. Deux ans plus tard, nous avons quelques détails sur l'un des premiers bibliothécaires. Le 11 décembre 1795, le conseil municipal de Clermont décida qu'il serait prononcé ultérieurement sur la requête de MM. *Dufraisse*, *Barthelmy* et *Verdier*, qui

avaient demandé, le premier d'exercer les fonctions de bibliothécaire, les deux autres de bibliothécaires adjoints. En 1798, les livres entassés au collége avaient un conservateur, qui prenait le titre de *bibliothécaire près de l'école centrale du département*. Ce fonctionnaire recevait des appointements et son logement (1).

Après avoir été transférées, en 1793, dans l'une des salles du collége, les bibliothèques du chapitre cathédral et des principaux couvents furent de nouveau portées dans la grande salle du bâtiment de l'hôpital de la Charité, acquis par la ville (2). Cette dernière installation eut lieu le 25 janvier 1800 : 11,000 volumes remplaçaient les assemblées populaires. Une lettre du ministre de l'intérieur, du 22 septembre 1806, décida que la bibliothèque de Clermont resterait à l'avenir la propriété municipale de la ville.

Depuis l'année 1800, jusqu'à celle où la bibliothèque fut confiée à M. *Gonod*, le plus grand désordre régna dans cet amas confus de documents divers. Des soustractions nombreuses, de regrettables dilapidations y eurent lieu successivement. Beaucoup de pièces furent perdues ou détruites par la seule raison du désordre auquel elles furent abandonnées.

Le premier bibliothécaire du bâtiment de la Charité fut l'abbé *Banier*. Il logeait dans ce bâtiment et mourut à la fin de l'année 1803. Son successeur, M. *Mossier*, fils, docteur en médecine, donna sa démission le 14 avril 1807 : un prêtre instruit, l'abbé *C. N. Ordinaire*, ancien chanoine de St-Amable de Riom, fut désigné, le 5 janvier 1808, pour le remplacer aux gages de 600 fr. par an ; mais il remplit peu de temps ses fonctions, car la mort vint le surprendre au milieu de ses travaux (3). Il eut pour lui succéder, M. l'abbé *Poudrille*, installé le 1er septembre 1809 ; ce dernier fit un premier dépouillement de la bibliothèque : il en dressa tant bien que mal une classification, qui servit du moins, si elle ne pouvait présenter une classification parfaite, à faire sortir du chaos les pièces intéressantes. Ce fut par les ordres de M. *Blatin*, aîné, adjoint à la mairie de Clermont, qu'eut lieu cette opération. Le 8 mai 1820, M. *Bouhour*, professeur au lycée de Clermont, demanda et obtint d'être adjoint comme bibliothécaire-suppléant (4). A M. l'abbé *Poudrille*, admis à faire valoir ses droits à la retraite, le 20 décembre 1826, succéda M. *Benoit Gonod*, professeur au lycée de Clermont, nommé bibliothécaire, aux gages de 1200 francs, le 10 février 1827. Ce fut un heureux événement que celui de l'arrivée de cet homme d'érudition à ce dépôt. M. Gonod s'occupa, pendant longtemps, d'organiser la bibliothèque, dont il est regardé à bon droit comme le créateur. Après avoir rangé chaque volume à son lieu et place, il publia deux catalogues : un catalogue général de 6770 numéros imprimés et 292 numéros manuscrits (5) et un autre catalogue spécial à l'Auvergne de 1444 numéros imprimés et 126 numéros manuscrits. M. Gonod décupla les richesses de la bibliothèque ; il mourut, le 14 février 1849, emportant des regrets bien mérités. La ville reconnaissante a donné son nom à l'une de ses rues. M. *Gaspard Desbouis*, succéda à M. *Gonod*, en qualité de bibliothécaire

(1) *Inventaire des archives municipales de Clermont par Mazure*. p. 64

(2) Le bâtiment de la bibliothèque a été construit pour l'usage de l'hôpital de la Charité en 1730. (Voir l'historique de cet hôpital, page 444.)

(3) M. l'abbé *Ordinaire* a publié : *Recherches sur l'ancien état de la Limagne, relativement à son histoire naturelle* 1789, in-12 de 18 pp ; *Histoire naturelle des volcans et autres phénomènes*, Paris, 1802, in-8°. Il a laissé en manuscrit à la bibliothèque de Clermont : *Essai statistique sur le département du Puy-de-Dôme*, in-folio, 1804.

(4) *Archives de la mairie de Clermont-Ferrand.*

(5) Ce catalogue porte pour titre : *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand, mis en ordre par B. Gonod, professeur de rhétorique du collége royal, bibliothécaire de la ville* ; in-8° de 653 pages ; Clermont-Ferrand. *Perol*, 1839.

et mourut le 13 décembre 1864. C'était un homme très-instruit, connaissant parfaitement l'histoire de l'Auvergne et bibliophile distingué ; il avait formé une collection particulière de livres sur l'Auvergne, (qui a été vendue à Paris à la maison Sylvestre) ; toutefois, après avoir doté la bibliothèque de tous les livres qu'il avait pu se procurer et dont elle manquait. M. *Edouard Vimont*, successeur de M. *Desbouis*, est le bibliothécaire actuel (1871).

La salle de la bibliothèque mesure 27 mètres 46 de long, sur 9 m. 66 c. de large et de 9 m. 21 de haut. La boiserie, du côté du nord, est celle qui fut faite en 1740, pour recevoir les livres de Massillon dans le local alors affecté à la bibliothèque du chapitre de la cathédrale (1) ; la boiserie, du côté du midi, moins belle que la précédente, vient de l'ancienne bibliothèque du collége. Quelques livres de la bibliothèque ont appartenu à des personnages célèbres. En feuilletant le catalogue général, on retrouve, sur la garde de certains volumes, la signature de *Massillon* (nº 3074), de *Savaron* (nºs 279, 1572, 4835, 4838, 4996), de *Robert Estienne* (nº 3570), de *Baluze* (nº 4182) de *Louis Chaduc* (nº 4858), etc.

En 1800, la bibliothèque de Clermont avait 11,000 volumes ; en 1824, elle en comptait 13,000 ; aujourd'hui elle en possède environ 40,000, qui se répartissent comme suit : Livres concernant spécialement l'*Auvergne* 4,000 ; Histoire, 10,000 ; Géographie et Voyages, 2,000 ; Théologie, Histoire ecclésiastique, Religion, 4,000 ; Philosophie, Jurisprudence, Economie politique, Commerce, 1200 ; Sciences naturelles, 2500 ; Médecine, 1,100 ; Mathématiques, Astronomie, Mécanique, 100 ; Arts divers, 700 ; Beaux-Arts, 500 ; Grammaire et Linguistique, 400 ; Rhétorique, Poésie, Romans, Théâtres, etc. 5,000 ; Archéologie, Numismatique, 500 ; Biographie, 300 ; Bibliographie, Critique, 600 ; Polygraphes, Journaux, Mélanges, 3,000 ; Doubles et Ouvrages non classés, environ 3,200. Manuscrits, 1,100 (2).

Le nombre des livres de la bibliothèque s'augmente tous les jours, grâce aux libéralités des particuliers et de l'Etat. Ces livres sont bien choisis ; il y a peu de villes en France qui possèdent une collection aussi remarquable dans son ensemble.

La bibliothèque de Clermont est ornée de la statue en marbre blanc de *Pascal*, par Ramey et du buste de *Delille*, dû au ciseau de Flatters (3). Autour de la salle, sont appendus les portraits de personnages célèbres de l'Auvergne : *Blaise Pascal* (4), *Jean Domat* (5), *Jean Savaron*, les évêques de Clermont : *Guillaume du Prat*, *Borhart de Saron*, *Massillon*, *de la Garlaye*, *de Bonal et de Dampierre*.

**BIBLIOTHÈQUES PARTICULIÈRES.** — La ville de Clermont est habitée par des hommes distingués, qui se sont formé des bibliothèques particulières ou des cabinets d'objets d'art. Nous devons mentionner :

La bibliothèque de MM. *de Lavergne*. Cette collection est fort remarquable. Elle est riche, non-seulement au point de vue du nombre, mais surtout du choix. A coté de cette biblio-

(1) Dulaure (*Description de l'Auvergne*) dit que cette boiserie ressemblait, de son temps (en 1789), à celle de la bibliothèque du roi à Paris.

(2) *Annuaire général du Puy-de-Dôme* pour 1870, p. 262

(3) L'inauguration de la statue de *Pascal* et du buste de *Delille* a été faite dans la grande salle de la bibliothèque, le 4 novembre 1825, avec une certaine solennité. M. d'*Allonville*, préfet du Puy-de-Dôme y lut un discours ; M. *André d'Aubière* fit l'éloge de *Pascal*. Une pièce de vers sur ce dernier, due à M. *de Lavergne*, y fut vivement applaudie.

(4) Donné en 1827 par M. *Bachellerye*, professeur de l'école communale de Clermont.

(5) Donné en 1827. par M. *Duvernin Montcervier*.

thèque, sont appendus de magnifiques émaux, de la serrurerie du Moyen-Age et des objets d'art de toutes sortes.

La bibliothèque de feu M. le docteur *Auguste Peghoux*, qui possède un grand nombre d'ouvrages rares sur l'Auvergne, notamment un exemplaire peut-être unique : la *Pratica forensis*, ouvrage du docte *Jean Masuer*, imprimé à Lyon en 1505.

La *bibliothèque héraldique* de M. *le baron de Sartiges-d'Angles*, dans laquelle figurent presque tous les meilleurs ouvrages sur la noblesse et le blason ;

La bibliothèque de M. *Michel Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme, dans laquelle on trouve des raretés de prix et d'excellents livres.

**CABINET D'HISTOIRE NATURELLE. — COLLECTION DE FEU M. H. LECOQ.** — Le cabinet d'histoire naturelle, qui est placé à côté de la bibliothèque, fut commencé en 1748. Il ne consistait, toutefois, en 1788, qu'en une seule armoire, qui n'était pas remplie. *Legrand d'Aussy*, dans son *Voyage en Auvergne*, publié en l'an III, gémissait de le voir si pauvre. Il n'aurait plus de regrets ; car, depuis 1823, que M. l'abbé *Lacoste*, professeur d'histoire naturelle, lui a donne le sien, il est digne de la capitale de l'Auvergne. Tous les jours, la générosité des particuliers l'augmente d'une manière notable.

Par son testament du 15 mai 1864, M. *Henri Lecoq*, professeur de la Faculté des sciences de Clermont, mort en 1871, a légué à notre ville sa précieuse collection minéralogique, œuvre de 45 années de recherches. Cet acte de haute générosité, joint à tous ceux que nous devons à ce savant naturaliste, fera passer sa mémoire vénérée aux générations futures. Il y a, dans cette collection hors ligne, riche par le nombre, mais surtout par le choix, des pièces fort rares. (V. le chapitre *Biographie*, notice sur *Henri Lecoq*).

## MUSÉE

Le musée de la ville, qui a été créé en vertu d'une délibération du conseil municipal du 4 mars 1837, prise à l'unanimité sur la proposition de M. *Conchon*, maire, devait, d'après le vœu du même conseil, être placé dans l'une des salles des établissements scientifiques. En 1839, un arrêté du Préfet organisa une commission pour la recherche et la Conservation des monuments historiques. Cette commission nomma pour conservateur du musée, en 1842, M. *J.-B. Bouillet* (1). Un local provisoire fut choisi rue St-Jacques. A la fin de l'année 1860, le conseil municipal mit à la disposition du conservateur les salles supérieures du bâtiment de la bibliothèque. L'Auvergne. où le Moyen-Age est marqué à chaque pas, brille par son absence dans cette collection hétérogène. Un jour viendra, nous l'espérons, où ce musée historique, placé entre des mains habiles, sera digne du pays et des Clermontois qui l'ont formé.

Parmi les donateurs du musée, nous devons citer : M. *Adolphe Michel*, avocat, auteur du bel ouvrage de l'*Ancienne Auvergne et le Velay* ; M. *Félix Dauphin de Leyval* et sa famille ; M. *Etienne-Alexis Trébucher*, capitaine de frégate.

(1) M. *J.-B. Bouillet*, né à Cluny, (Saône-et-Loire), le 24 avril 1799 auteur de nombreux ouvrages sur l'Auvergne, dont la plupart ont été publiés avec des collaborateurs, est actuellement (1871) le conservateur de ce musée, dont il a rédigé le *catalogue*, petit volume in-18, qui n'est pas exempt d'erreurs historiques.

Le *Musée lapidaire*, que la ville doit en grande partie au zèle de M. *Louis-Charles-François Ledru* architecte du département du Puy-de-Dôme (1), est composé de quelques débris des monuments des vieux âges ; il est aussi pauvre que son frère aîné. L'un et l'autre sont placés dans le bâtiment de la bibliothèque ; le musée lapidaire est situé au rez-de-chaussée ; le musée, proprement dit, se trouve au quatrième étage.

☞ Nous devons accorder une mention spéciale au cabinet d'objets d'art de M. *Léon Rochette de Lempdes*, dans lequel ont été rassemblés, à la longue, des émaux, d'excellentes peintures, des pierres gravées, des armes du Moyen-Age, des manuscrits sur velin, etc. C'est une collection de haut goût et de grand prix.

## JARDIN BOTANIQUE (JARDIN LECOQ)

Il a paru, dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, au mois d'avril 1865, une excellente notice historique sur le jardin des plantes de Clermont, travail dû au savant archiviste du Puy-de-Dôme, M. *Michel Cohendy*. Les détails qu'on va lire, sont extraits en partie de cette notice.

La pensée de créer un jardin botanique à Clermont revient au collége de médecine de cette ville, qui présenta une requête au conseil de ville, en janvier 1745, tendant à obtenir l'emplacement des fossés de la ville, depuis la porte du St-Esprit en longeant le jardin des Cordeliers, sur une longueur de 30 toises et une largeur de 13 à 15 toises, afin d'y construire une maison destinée à ses assemblées, à ses cours et créer, dans les mêmes fossés, un jardin botanique. Le collége adhéra à la demande du collége de médecine, par délibération du 30 mars 1745, aux conditions suivantes : « que messieurs les médecins seront tenus de faire le mur de clôture de ville dans un an, à dater du jour de la délibération du conseil de ville, que, dans six ans, ils seront aussi tenus de faire et parfaire le bâtiment et le jardin, le tout à leurs frais et dépens ; qu'ils rapporteront au conseil de ville le plan du bâtiment et le dessin du jardin ; qu'ils en prendront l'alignement avec messieurs les échevins et M. *Dijon*, ingénieur de la province, que sur le frontispice de la porte de clôture et de la porte du bâtiment, ils feront mettre les armes de la ville, qu'ils feront faire un acqueduc pour l'écoulement des eaux des maisons voisines etc... » En vertu de cette concession, un jardin fort petit fut créé dans l'espace compris entre le bâtiment du collége de médecine, appelé le *pavillon des chirurgiens* et la tour, dite des Cordeliers (2). M. *Ozy*, chimiste, membre de la société littéraire de Clermont, insista sur l'agrandissement de ce jardin ; mais il ne parvint pas à faire triompher son désir. En 1769, M. *Delarbre*, alors curé de Royat, plus tard curé de la cathédrale, présenta à la société littéraire, dont il était membre, un projet pour le jardin botanique. Il offrait généreusement de lui donner tous ses soins, dès qu'il serait achevé. M. de *Montyon*, intendant d'Auvergne, reconnut l'utilité du projet de M. *Delarbre* et pria la société littéraire de lui présenter un mémoire dans ce sens. Ce fut M. *Dijon*, ingénieur de la province, qui eut le soin de la rédaction de ce mémoire. M. *Dijon* expo-

(1) Voir Mathieu, *Des colonnes et des voûtes romanes en Auvergne*, p. 528. — M. *Louis-Charles François Ledru*, architecte du département du Puy-de-Dôme, est mort le 18 septembre 1861.

(2) Cette tour était située à l'angle des vitrines établies par M. *Duchier*, libraire, sous le jardin de la préfecture.

sait que, par un plan nouveau, on ferait disparaître le mauvais coup d'œil du terrain vague où l'on déposait les immondices du quartier de St-Genès ; il demandait à l'intendant une centaine de pistoles (1,000 francs) pour cette création. M. *Micolon de Blanval*, secrétaire de la société littéraire, présenta la requête à M. l'intendant *de Montyon*, le 4 mai 1772 ; mais ce dernier fut forcé d'ajourner l'exécution de ce projet. M. l'intendant *de Chazerat*, successeur de M. *de Montyon*, fut plus heureux que son prédécesseur. M. le comte d'*Aurelle de Terreneyre*, chevalier de l'ordre de St-Louis, capitaine au régiment royal étranger (cavalerie), céda gratuitement à la société littéraire, en 1781, dans l'un des faubourgs de la ville, le terrain nécessaire à la création du nouveau jardin des plantes. L'emplacement cédé fut rapidement mis en état, par les soins de M. *de Chazerat* et de M. *Delarbre*. Bientôt le jardin fut tracé et planté. L'ouverture solennelle en fut faite le 9 août 1781. *La société royale des sciences, arts et belles-lettres de Clermont* y tint une séance publique, qui attira, dit le procès-verbal, *un grand concours d'amateurs*. M. *Duvernin*, docteur en médecine, directeur de la société, et l'abbé *Delarbre* y prononcèrent des discours. M. *Legay*, féodiste à Riom, composa l'inscription suivante pour le dessus de la porte d'entrée du jardin :

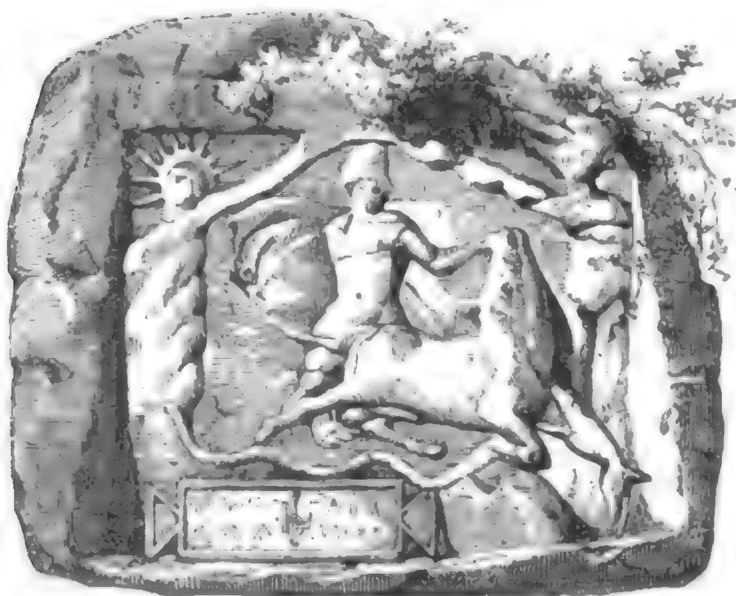
DULCIFEROS ALIBI CUMULIT UBI PRODIGA FRUCTUS
NATURA, HIC MORBIS OPPONIT AMICA SALUTEM (1).

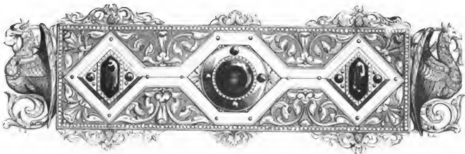
Une serre fut bientôt établie dans ce jardin. M. *Delarbre* y faisait un cours de botanique, lorsqu'un événement fâcheux nécessita la destruction de la serre et le transport des plantes. En 1786, la propriété cédée par M. *de Terreneyre* fut acquise par M. *d'Anglard*. Le jardin botanique fut transporté dans l'enclos des Capucins, lesquels eurent bien des ennuis au sujet de l'une des salles de leur couvent, qui leur fut demandée par M. *Delarbre*, pour continuer ses cours de botanique, demande faite d'abord directement, puis par l'intermédiaire de l'Assemblée provinciale d'Auvergne. On songea à transférer le jardin botanique pour la troisième fois ; il fut placé dans un emplacement appartenant à M. *Chabrol*, homme de loi, où il resta peu de temps : les plantes durent faire un nouveau voyage. Le conseil général du département alloua alors les fonds nécessaires pour l'établissement du jardin botanique ; il en nomma M. *Delarbre*, directeur, en indiquant que le jardin serait placé dans l'enclos du couvent du Refuge. Pour la cinquième fois, on songea encore à transporter ailleurs le jardin ; mais ce fut pour la dernière. L'hôpital des pères de la Charité ayant été supprimé, le 6 frimaire an II, une délibération du département du 1er jour complémentaire de l'an III, transféra le jardin botanique dans l'enclos de ces religieux, désignant, pour son emplacement, le jardin, une vigne et une terre du couvent. Ce ne fut, toutefois, qu'après avoir visité les terrains des Hospitalières, des Capucins, des Bénédictins et des religieuses de la Visitation, devenus propriétés nationales, que cette dernière décision fut prise. L'abbé *Delarbre* y continua, quelques années encore, ses leçons de botanique et le dirigea avec cette entente, qui le caractérisait. Il eut, pour digne successeur, M. l'abbé *Lacoste*, professeur de morale à Toulouse, nommé en l'an VI, par le jury central d'instruction publique du département, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de notre ville. Après la mort de l'abbé *Lacoste*, le jardin botanique resta dans un état d'abandon presque complet. Il doit la vie qu'il a reprise au dévouement, au zèle et à l'amour pour la science d'un homme que nous avons tous été heureux de posséder. MM. *Delarbre* et *Lacoste* avaient trouvé un successeur hors ligne dans

(1) Delarbre, *Notice sur la ville de Clermont*.

la personne de M. *Henri Lecoq* (1), professeur d'histoire naturelle au palais des Facultés qui, récemment, vient de faire don à la ville, de la somme de 50,000 francs, pour la construction d'une serre. En 1863, le jardin botanique, grâce à la demande de l'honorable M. *Lecoq*, servit à l'exposition agricole et horticole du concours régional fixé par décision ministérielle du mois d'août 1863. Ce fut pour lui un heureux événement : car on se mit à l'œuvre avec une ardeur incroyable, afin d'exécuter le plan donné par M. *Lecoq* pour la restauration du jardin. C'était merveille de voir, sous l'impulsion du savant professeur, transformé en entrepreneur, toute une armée de terrassiers, qui faisaient, comme par enchantement, les travaux les plus nécessaires. De nombreux horticulteurs accoururent de tous les points du département, sur l'appel de l'infatigable directeur (M. *Lecoq*) et couvrirent le sol d'arbustes ou de fleurs les plus variés. Moins de trois mois suffirent pour cette création ; mais c'était l'œuvre d'une volonté ferme, unie au génie et à l'esprit d'un de ces hommes comme il en existe peu. Au mois d'avril 1865, l'administration municipale et M. *Lecoq* ont ouvert une souscription dans la ville pour l'achèvement du jardin botanique. Chacun admire l'œuvre que nos neveux devront aux louables efforts du savant professeur. On apprécie le tracé artistique du jardin, qui promet les jouissances les plus douces à l'avenir des Clermontois et fera passer à la postérité reconnaissante le nom vénéré de M. *Lecoq*, que la municipalité s'est empressée de donner à ce jardin, le lendemain du décès de cet homme regretté, arrivé le 4 août 1871.

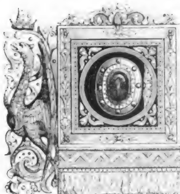
(1) Au chapitre *Biographie*, nous donnons une notice sur M. *H. Lecoq*.





# TOPOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA VILLE

Anciennes vues ou plans de Clermont. — Enceinte d'Augusto-Nemetum. — Elle est détruite par les Normands (916). — Diminution de l'enceinte de la ville ; sa reconstruction (1356). — Impositions pour cette entreprise. — Visite des murailles par le bailli de Saint-Pierre-le-Moutier (1371). — Nobles condamnés à contribuer à leur réparation (1388). — Reprise de l'enceinte (1411). — Procès avec le faubourg de Saint-Alyre (1414). — Visite des murailles par un architecte (1428). — Diverses impositions à leur sujet (1443-1589). — L'enceinte est abandonnée. — Permission de bâtir des boutiques dans le fossé de la ville (1645). — Le conseil d'État adjuge les murailles et les fossés de Clermont au roi Louis XIV (1677). — La ville achète ces fossés et ces murailles au roi. — Elle les cède à des particuliers, moyennant une rente. — Démolition partielle de l'enceinte (1731-1735). — Visite aux murailles (1738). — Aliénation du rempart joignant les Cordeliers (1745). — Requête pour démolir l'enceinte de Clermont (1760). — Démolition de cette enceinte (1761). — Portes de Clermont. — Deux lettres de l'académicien Thomas (1761). — La cité. — Ses portes. — Tours de l'enceinte de Clermont. — Quartiers. — Rues. — Places. — Faubourgs. — Ils sont abattus en temps de guerre (1368, 1422). — Historique de chaque faubourg. — Fiefs qui s'y trouvaient. — Hôtels particuliers. — Maisons remarquables de Clermont.



C'EST assurément l'un des chapitres les plus curieux du passé d'une ville que celui de la topographie historique de ses murailles, de ses fossés, de ses tours, de ses places, de ses rues, etc. La ville de Paris l'a tellement compris que de grands travaux de ce genre ont été entrepris pour elle, il y a quelques années, sous les auspices de M. le baron *Haussmann*, alors préfet de la Seine. L'histoire topographique du vieux Paris a déjà donné, grâce à l'érudition de feu M. *Berty*, deux superbes volumes in-folio, comprenant le quartier du Louvre et des Tuileries. Nous n'avons pas l'intention de faire un

pareil travail sur Clermont ; avant toutes choses, il faudrait posséder les éléments nécessaires pour une étude aussi sérieuse. Ce chapitre a spécialement pour but de faire connaître ce qui est venu à notre connaissance.

**ANCIENNES VUES OU PLANS DE CLERMONT.** — Nous possédons quatre très-curieux dessins de la ville de Clermont. Le plus ancien, qui est de l'an 1450 environ, se trouve dans l'Armorial d'Auvergne de *Guillaume Revel*, héraut d'armes de Charles Ier, duc de Bourbon, sous le roi Charles VII. Nous en donnons la reproduction à une planche spéciale. Ce dessin porte pour titre « *la comté et éveschié de Clermont* ». La vue est prise du côté de l'abbaye de St-Alyre. Au premier plan apparaissent, à droite, l'abbaye de St-Alyre ; en face, le château de Bien-Assis ; à gauche, l'abbaye de Chantoin. Dans l'enceinte de la ville, on voit : au centre, la cathédrale avec de nombreux clochers ; en avant de la cathédrale, le palais de Boulogne ; à gauche de celui-ci, la tour de la monnaie. On remarque aussi l'église du Port, la porte Champet, la tour appelée *Poterne*, de forme circulaire, la porte des Gras ; hors de l'enceinte, du côté droit : l'abbaye de St-André, etc.

Le deuxième dessin de la ville de Clermont est de l'an 1570. Il figure dans la *Cosmographie universelle, de Belleforest*, qui parut en 1575. C'est une vue à vol d'oiseau, prise également du côté de St-Alyre. Nous donnons ce précieux dessin à une planche.

Il existe une vue rarissime de la ville de Clermont, gravée à Paris, en 1740, par *Chereau* (1), et dont nous sommes heureux de donner la reproduction dans cet ouvrage. Cette vue, qui est prise du côté de la barrière d'Issoire, nous montre l'avenue de la montée de la Pyramide ; à l'un des angles de la rue de Ballainvilliers, on aperçoit une partie de la muraille de l'enceinte avec une tour ; à d'autres endroits, on distingue les principaux couvents, les églises, les monuments, etc., avec des lettres de renvois.

Il y a, aux archives départementales du Puy-de-Dôme, un plan de l'an 1688, qui concerne les alentours de l'ancien palais épiscopal.

On trouve à la bibliothèque nationale à Paris, section des estampes, un plan manuscrit et colorié de la ville de Clermont, dressé vers 1725, et dont la bibliothèque de notre ville possède une copie.

Dans le courant du XVIIIe siècle, il a été dressé plusieurs plans de Clermont, qui sont assez incomplets. La bibliothèque de la ville les conserve dans un carton.

Nous avons deux grands plans modernes de notre ville : le premier de M. *Sauty* ; il porte la date de 1832 (2) ; c'est un bon travail ; le second, de l'année 1864, a été mis en vente par M. *Blanzat*, lithographe à Clermont.

Quant aux vues modernes de la ville de Clermont, il y en a beaucoup ; mais la plupart sont inexactes. Il faut accorder une mention de premier ordre à celles qui ont été prises du côté du nord et du côté de l'orient, en 1829, par notre compatriote M. *Nicolas Mourton* et aux belles lithographies, qui ont paru, en 1840, dans le magnifique atlas de l'*Ancienne Auvergne et le Velay*. Nous devons aussi citer avantageusement les vues publiées par M. *Talbot*.

(1) *Chereau (Jacques)*, qui a gravé la vue de Clermont presqu'introuvable, était, à Paris, dessinateur et graveur à l'eau forte et au burin. Né à Blois en 1694 : il reçut les leçons de son frère *François Chereau*, graveur à Paris, élève d'*Audrand*, et mourut dans la Capitale en 1776. (Voir *Manuel de l'amateur d'estampes*, par *Leblanc*.

(2) Il en a été donné des tirages postérieurs.

# FORTIFICATIONS (MURS ET FOSSÉS) DE LA VILLE

Dès le IIIe siècle, lors de l'arrivée de St-Austremoine, Augusto-Nemetum était entouré d'une enceinte, qui fut assiégée, en 474, par *Euric*, roi des Visigoths. En 532, l'évèque *Quintien* empêcha le roi *Thierry* d'abattre cette muraille. Grégoire de Tours en parle à la fin du VIe siècle. Cette enceinte était fort étendue. Elle comprenait plusieurs faubourgs de la ville (ceux de St-Alyre, des Gras, des Jacobins, d'Issoire, etc). Il y a, dit Belleforest, dans sa *Cosmographie*, publiée en 1575, « un grand nombre de monastères et églises, lesquels furent jadis compris dedans l'enceinte et closture des murailles de la ville..., ce qui se peut recognoistre par les murs qui sont depuis la porte Neuve jusqu'à Chamalières ». Plusieurs savants, entr'autres l'abbé *Delarbre* (1) et M. *Mallay*, architecte (2), pensent que les ruines gallo-romaines, connues sous le nom de *Muraille des Sarrazins*, au château des Salles, pourraient appartenir à cette enceinte. J'ai dit, (page 24) que ces antiques vestiges me paraissent plutôt provenir d'une habitation de quelque riche personnage d'Augusto-Nemetum, d'un prétoire ou d'un temple, que le château des Salles dut remplacer à l'époque féodale. Quant au nom de muraille des Sarrazins, donné à ces ruines, il est probable que lors de l'arrivée des Sarrazins dans la ville d'Auvergne, en 732, ces barbares renversèrent les murailles de cette cité et les habitations particulières, surtout les villas élevées à grands frais ; de là, le nom de *muraille des Sarrasins*, donné par le peuple à ces restes antiques.

Près de la gare du chemin de fer, à l'est de la ville, dans l'enclos *Delbès*, il y avait aussi, du temps de Belleforest (en 1575), un débris de la première enceinte de la ville d'Auvergne, débris connus également sous le nom de *muraille des Sarrasins*. Le même géographe (*Belleforest*), parlant de la primitive enceinte de Clermont, donne une idée de son étendue : « On voit encore les ruines du vieux Clermont ou cité d'Auvergne du costé de la porte des Gras, où sont les portaux dicelle ruinez, la porte de Jaffe, à celle du Barry, d'aux Plais, St-Martin à la porte de Pessepo(r)t, porte d'arge(n)t, à la vieille porte St-Bonnet et autres ».

Grégoire de Tours, qui écrivait au VIe siècle, dit : « *Pluribus olim ecclesiis Arverna civitas illustrabatur, murique illius undequàque circumiebatur* ».

Si l'on trace une ligne, dit l'abbé *Delarbre* « pour supputer la distance des portes des Plats et de St-Saturnin à celle du Barry d'Eau et celle de Claustra à St-Remège, et que l'on fasse un plan géométrique, on sera forcé de convenir que cette ville avait près de 3 lieues de circuit ».

Chamalières qui, malgré l'agrandissement de notre ville, en est aujourd'hui séparé par une bonne distance, était, dans ces temps anciens, un faubourg d'*Urbs Arverna* ; c'est ce que nous apprend le *Nouveau Théâtre du monde* (p. 65) : « Tous les monastères qui sont à un quart de lieue ès environs de la ville étoient dans son enclos, de sorte que le village de Chamalières étoit un de ses faubourgs ».

En 916, les Normands amoncelèrent de grandes ruines à Clermont ; ils n'épargnèrent pas ses

(1) *Notice sur la ville de Clermont.*

(2) *Mémoire historique sur l'architecture en Auvergne, du XIe au XVIe siècle*, imprimé dans les mémoires de l'académie de Clermont (tome IX).

murailles. M. *Mallay* (1) croit qu'au XII^e siècle l'enceinte de la ville fut diminuée d'étendue ; il se base sur l'affirmation de Savaron, qui nous apprend que la forteresse ou le château des comtes fut réédifié en même temps que les murailles de *la cité* (2). A cette époque, les fortifications, renversées par les Normands existaient encore en partie ; mais leur étendue ne permettait pas de les entretenir convenablement. C'est ce qui occasionna la diminution de leur circonférence. Audigier (3) dit que la grande enceinte de la ville n'a été complétement démolie qu'en l'année 1356, au commencement des luttes sanglantes entre la France et l'Angleterre : « on réforma, ajoute cet historien, les murs qui furent faits en la manière d'à présent ». Delarbre (4) prétend aussi qu'il existait une partie des vieux murs en 1356. Toutefois, Audigier commet assurément une erreur. La muraille, entreprise selon lui en 1356, existait déjà au milieu du XIII^e siècle ; car un terrier, écrit en langue du temps, en 1242, fait connaître que le mur de la ville passait alors au-dessous de l'église de St-Laurent, en la paroisse du Port. Il y a apparence que l'enceinte de la ville, telle que nous la trouvons au dernier siècle, fut commencée au XII^e siècle, ainsi que Savaron le prétend. En 1356, à l'époque des guerres des Anglais, la ville sentit la nécessité de faire de grandes réparations à ses murailles. Elle était, du reste, amenée à s'occuper sérieusement de son enceinte, en vertu d'une ordonnance du roi Philippe de Valois forçant les nobles, les ecclésiastiques et les officiers royaux de la ville à contribuer à une imposition, appelée 50^e, destinée à la réparation des murailles. Il est parlé de cet impôt en 1362 : *Jame Trissier* (Tixier), *Jehan Granias, Michalet Aymé* et *Géraud Fahet* s'intitulent, à cette époque, « *commissaires et députés sur la permission du bâtiment du mur de la porte Notre-Dame.* »

L'enceinte, démolie en 1356 pour être refaite sur un développement moins grand, occupa les bons bourgeois de Clermont pendant toute la seconde moitié du XIV^e siècle, à un tel point que les archives de la ville renferment, à cette époque, nombre de chartes et de permissions, concernant cette entreprise. En 1369, il est parlé *de la taille des murs de la ville*, et de son *levadour* (collecteur) *Jehan Mercier*.

Le 26 février 1371 *Percevat de Gand*, chevalier, seigneur de la Toniote, bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, étant à Clermont, rend une ordonnance au sujet des réparations à faire aux murailles, fossés et tours de la ville. Voici les détails de l'intéressant parchemin, conservé aux archives de la ville, qui en fait mention :

« Entre la *porte du Champel* et la *porte Notre-Dame*, il faudra continuer une tour en la forme qu'elle est commencée. Entre la *porte Nartonne* et la *porte Neuve*, hausser les murs de deux tours, *guerlender* les tours tout de neuf ; réparer les fossés. Entre la *porte et la tour Esparnon*, hausser les tours, augmenter la tour *Esparnon* d'un étage. Hausser la *tour du Tournet*, hausser la *tour du Saint-Esprit*, condamner les chemins le long du fossé, abattre *les maisières* dudit long du fossé, faire une *tour ronde* audit lieu du *Saint-Esprit* de 10 pieds d'épaisseur. Entre la *tour Saint-Esprit* radoner (relever) les fossés d'une part et d'autre. Entre la tour de *M^r Jehan Gravière* et la *porte des Gras*, *cimer* et approfondir les fossés, hausser la dite *tour Gravière* d'une toise. Entre la *porte des Gras* et la *porte Saint-Pierre*, *cimer* les fossés et faire un *échiffre* (escalier), entre la dite *porte des Gras* et la plus proche tour d'icelle. *Item*, en la dite *porte Saint-Pierre* et en la *tour Coustave*, réparer les fossés, hausser cette tour d'un étage ; entre la dite tour et la *porte Laurent*, approfondir les fossés d'une toise. *Item*, entre la *porte Laurent* et la *porte du Champel*, approfondir les fossés de 6 pieds, hausser et achever les murs qui sont commencés, tout autour faire *echiffre* (escalier) de 10 toises en 10 toises, clore les fenestres de telle sorte qu'on ne puisse que mettre la teste en dehors. »

(1) *Mémoire hist. sur l'architecture en Auvergne.*
(2) *La cité*, c'est-à-dire le sommet du monticule de Clermont, enfermé dans une première enceinte.
(3) *Hist. manuscrite de Clermont.*
(4) *Notice sur Clermont.*

En 1374, le roi permet à la ville de Clermont de s'imposer à telle somme considérable que voudront les habitants, pour fortifier et réparer leurs murailles.

Le 3 août 1385, des lettres du duc *de Berry* portent que l'argent levé à Clermont sur les blés, les farines et les vins sera employé pour les réparations de l'enceinte de cette ville.

Lorsque Clermont s'occupait du grand travail de son mur d'enceinte, les nobles eux-mêmes n'étaient pas exempts d'y contribuer. Il y eut à ce sujet un procès. Une charte, du 24 novembre 1388, nous apprend que *Bonnet Noël*, riche marchand de vin et bourgeois, *Girard Balbet, Jehan Seron, Mathieu Gayte* tuteur de *Jacques Gayte*, fils de feu *Hugues Gayte*, marchand et bourgeois, *Robert Mandavillain, Constance*, femme de *Guillaume du Boys, Mathilde Balbet, Jehan de Lacmeul, Braldone de Moles*, femme de feu *Jehan de Moles, Guillaume Mandavillain, Regnaut*, et *Jehan Balbet* frères, tous riches bourgeois, se prétendant *nobles*, par conséquent exempts de payer les tailles imposées dans la ville, refusèrent de contribuer aux réparations. La cour des aides de Paris, tout en reconnaissant qu'ils étaient réellement *nobles*, rendit un jugement contre eux, parce qu'ils étaient « *des plus riches et mieux aisés de la ville et de la plus grande chevanche dicelle.* »

Le 3 août 1407, un bail de l'entrée des farines et des vins forains fut donné par les chapitres de la cathédrale, du Port, de Saint-Genès, de Saint-Pierre et par les élus (les officiers municipaux) à *Guithoton Boudet, Etienne* et *Bertrand Noël, Blardin Boudet*. Il devait durer trois ans. Les preneurs s'engageaient à la somme de 2,000 francs d'or, destinée aux murailles, aux ponts-levis, aux portes, aux tours de la ville. Ils pouvaient percevoir leurs droits sur les farines et les vins ; l'octroi, accordé par le roi à ce sujet, portait le nom de *barrage* (1).

Au commencement du XV[e] siècle, la ville de Clermont donna un nouvel essor aux réparations de ses fortifications. Elle résolut de diminuer encore son enceinte dans quelques endroits, dont l'entretien était trop dispendieux. Ce fait résulte de lettres patentes du roi Charles VII, qui portent que « la ville de Clermont avoit été jadis extrêmement forte et peuplée ; mais que la mortalité et la peste l'avoient diminuée ; la guerre de Guyenne étoit survenue, en sorte que le *grand pourpris* de la ville ne pouvoit être tout fortifié, ni gardé et particulièrement ce qui est situé en pays bas et moins deffensable, de sorte qu'il avoit été résolu par délibération du clergé, de la noblesse et du peuple, tant de la ville que des faubourgs et du voisinage *de restreindre l'ancienne clôture et de murer de nouvelles murailles de tours et de fossés le pourtour de la cité et ce qui étoit plus propre à garder,* » (2) En vertu de cette délibération, disent *Savaron* et l'abbé *Delarbre*, la ville fit élever, dans certains points, un mur solide, flanqué de grosses tours carrées, précédées dans les parties faibles par un fossé profond. Le dessin du héraut d'armes *Guillaume Revel*, fait vers 1450, donne une idée très-exacte de ces fortifications. (V. ce dessin à une planche spéciale). En 1414, un acte d'assemblée de ville, tenu dans le palais épiscopal résolut de prier le roi de

(1) Droit de *barrage* ou de *barre*, c'est-à-dire droit d'arrêter (de *barrer*) les passants, portant des grains ou du vin. Une permission de ce genre avait déjà été accordée à la ville par le roi Philippe de Valois, le 16 décembre 1337 ; elle avait été donnée à ferme, en 1364, à *Etienne Boyer*. Charles V, fit une concession analogue pour trois ans, en 1365. Le roi Charles VI, en 1389, permit un *barrage* pour deux ans, sur chaque bête de somme, qui entrait à Clermont. En 1410, autre concession de barrage pour deux ans ; même droit, en 1422 et 1435.

(2) Ces lettres de 1411 ordonnent aussi de fortifier la ville ; elles enjoignent d'abattre les faubourgs, afin que l'ennemi ne puisse en prendre possession, en cas de guerre. (Voir *Archives municipales de Clermont*, inventaire fait par *Mazure*, *C. III. E.1*)

faire suspendre le procès, porté devant le bailli de Saint-Pierre-le-Moûtier, au sujet de la forteresse que les habitants du faubourg de Saint-Alyre faisaient bâtir dans le couvent de Saint-Alyre, et que les Clermontois ne voulaient pas laisser élever. La requête exposait que la ville était dans la nécessité de faire construire plusieurs portes (entr'autres celles du Saint-Esprit et de Saint-Genès.) Lorsque ces travaux furent entrepris, Clermont voulut faire contribuer le faubourg de Saint-Alyre, qui s'y refusa ; il fallut des lettres du roi pour donner gain de cause à la ville ; ces lettres sont datées de l'année 1415 (1).

En 1428, les murailles étaient loin d'être terminées. *Perrotay de la Jabonel*, qualifié *Perrot* dit *le maçon*, mais qui, par le fait, était un riche architecte, possédant un bel hôtel en la paroisse de Saint-Genès, fut chargé de mesurer le nombre de brasses (2) faites ou à faire à l'enceinte de la ville. Le résultat de son opération porte « que de la *porte des Gras* à la *tour Grande*, il y avait 109 brasses ; de la *tour Grande* à la porte du Saint-Esprit de Saint-Genès, 142 brasses ; de la *porte du Saint-Esprit* à la *tour Esparnion*, 145 brasses ; de la *tour Esparnion* jusqu'à la *porte Neuve*, 74 brasses ; de la *porte Neuve* à la *porte Narthonne*... (le reste manque) (3). Pendant le XV[e] siècle, la réparation des murailles continua avec entrain. En 1443, *Simon des Escures*, doyen de la cathédrale de Clermont, opérait, sur les ecclésiastiques de Clermont, la perception des deniers affectée aux réparations de la ville. En 1481, le roi Louis XI exempte notre cité de tailles, sur la requête présentée par elle que « ses tours, murailles et portaux sont tombés ou démolis dans plusieurs endroits et qu'elle était dans l'intention de les réparer. » La même année, la ville employait un grand nombre d'ouvriers à ses murailles ; elle les payait deux ou trois blancs chacun. C'est alors que fut bâtie une grande partie du mur qui longeait la *place d'Espagne* ; l'entreprise fut accordée à *Pierre Bouchier* et *Jehan de la Monte*. En 1530, François I[er] donna 500 livres pour la réparation des murs, des portes et des ponts de la ville (4). En 1588-1589, le roi permet de prendre deux sous sur chaque minot de sel vendu au grenier de Maringues, afin de les employer aux murailles de Clermont, qui étaient en ruines.

Les murailles de la ville étaient précédées de larges et profonds fossés, remplis d'eau dans certains endroits (5). Il y avait encore, ainsi que nous l'apprend un titre de 1484, des *brayettes* ou petites fortifications avancées, placées au devant de l'enceinte.

Au milieu du XVII[e] siècle, les fortifications de la ville de Clermont commencèrent à être abandonnées comme inutiles. Déjà, en 1645, les échevins permettaient de bâtir des boutiques dans le fossé attenant à la place de *Jaude*. En 1676, ils autorisaient de semblables constructions depuis la porte de *Saint-Pierre*, jusqu'à celle des *Gras*, se réservant pour tout droit une rente de 7 livres 10 sous sur chaque boutique. Les trésoriers de France, à Riom, qui composaient le bureau des finances de la province, furent avertis de ces autorisations. Ils enjoignirent à la ville de Clermont de produire au conseil d'Etat ses titres de propriété. Les titres produits ne furent pas jugés suffisants ; le conseil d'Etat condamna la ville, par un arrêt du 13 mars 1677, qui adjugea les fossés, les murailles et les tours de Clermont au roi.

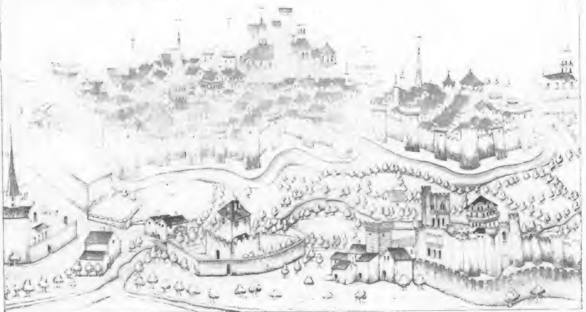
(1) *Archives municipales de Clermont*, inventaire *Mazure*, *C. III*, *B. 9*.

(2) La *brasse* avait 6 pieds (2 mètres.)

(3) *Registre des délibérations de la ville.*

(4) *Archives municipales de Clermont*, inventaire *Mazure*, *C.* III, à 1 *bis*.

(5) En 1488, les eaux du fossé placé près de la *porte champet* étaient croupissantes; la ville chargea un ouvrier de les enlever.



Nous donnons cet arrêt dans notre *Appendice*. La ville, se voyant ainsi privée, acheta au roi Louis XIV, moyennant une rente, les fortifications, les tours et les fossés, qui l'entouraient (1). Elle les céda à divers particuliers, qui s'engagèrent également à lui servir une rente (2). En 1731, les échevins firent élever un mur de clôture, longeant la place d'Espagne, du côté des Jacobins, sur l'ancienne enceinte de la ville ; ce mur était destiné à empêcher la fraude contre les droits d'octroi. En 1735, l'ancien mur d'enceinte, placé en face de l'église des Minimes, sur le bord de la place de Jaude, fut abattu jusqu'à la hauteur de 15 à 18 pieds (3) ; la même année, on fit faire un parapet sur le mur de la ville, depuis l'*hôtel de la Flèche* (4) jusqu'à la place *Champet*. Le 3 juillet 1738, un procès-verbal de visite aux « fossés, murs et remparts de la ville de Clermont » fut dressé, en exécution des ordonnances rendues en la chambre du domaine, par *Etienne de Varennes de Champfleury*, écuyer, trésorier de France au bureau des finances à Riom, juge-directeur du domaine, grand voyer de la généralité de Riom et province d'Auvergne, nommé commissaire pour ce procès-verbal, et *Guillaume Dujouhanel*, procureur du roi au même bureau des finances à Riom, assistés de *Michel Montex* commis greffier, et de *Claude Aubertin*, archer, garde de la connétablie et maréchaussée de France. Ce procès-verbal, qui existe dans les archives de la mairie de Clermont, contient 188 articles. Il donne un état très-circonstancié des fortifications de Clermont à cette époque. Malgré sa longueur, nous le reproduirons dans notre *Appendice*. Dans une séance du 3 mars 1745, le conseil de ville vendit, à différents particuliers, l'emplacement du rempart et du fossé, longeant le jardin des pères Cordeliers « consistant alors en masures, maisons et bâtiments à lui appartenant. »

En 1760, les échevins présentèrent la requête suivante au bureau des finances de Riom, pour faire démolir plusieurs portes et murailles de la ville de Clermont et entreprendre divers embellissements :

A NOS SEIGNEURS

« Seigneurs les présidents trésoriers de France, généraux des finances, grands voyers, juges-directeurs du domaine de sa Majesté en la généralité de Riom et province d'Auvergne, chevaliers conseillers du Roy ; supplient humblement, les échevins de la ville de Clermont, capitale de la province d'Auvergne, syndics-nés du tiers-état de ladite province, disant que cette ville se trouvant extrêmement resserrée dans son enceinte, il aurait été délibéré et arrêté depuis plusieurs années, d'en étendre sa clôture par des barrières, placées à chaque avenue, et qui renfermant les faubourgs avec la ville, laisserait la liberté d'en abattre les murs qui, devenus en ces cas inutiles, les barrières qui servent actuellement pendant trois mois de l'année, pour la perception des droits d'entrées, n'ayant encore pu être rendues parfaites et permanentes par les dites difficultés, qui se sont élevées pour rendre la clôture sûre et suffisante en plusieurs endroits, ont fait rechercher au corps de ville les moyens les plus faciles d'user, quant à présent, de ces barrières et de les rendre permanentes dans les endroits les plus faciles et plus commodes, en se contentant de renfermer, quant à présent, dans la ville cette partie des faubourgs, qui est la plus susceptible de closture. — Dans cette vue, il a été proposé de transporter *la porte appelée du Cerf*, au bout de la grande rue, qui lui sert d'avenue, à peu de distance du grand chemin, vis-à-vis l'hôpital de la Charité, en faisant construire un mur de fondation, sur lequel sera élevé trois portes, chacune de 12 pieds d'ouverture, avec des pilastres en pierre de taille, revêtus d'ornements et corniches, la porte du milieu, fermant en bois et les deux portes latérales en fer et grillées dans tout l'intervalle des dites portes ; le surplus de l'intervalle, restant à chaque côté des dites portes, jusque aux maisons, devant être rempli par deux fon-

(1) Une partie resta dans le domaine du roi. Elle fut affermée, par un bail du 10 août 1730, moyennant 200 livres par an (ce bail comprenait *la tour Notre-Dame, le pavillon à l'usage du jeu de l'arquebuse*, près de la fontaine de la flèche et 67 lopins séparés, placés près des fossés).

(2) Cette cession eut lieu en grande partie par des actes de 1739-1749.

(3) *Registres des délibérations de la ville.*

(4) Il s'agit du pavillon où se réunissait la *compagnie de l'arquebuse* qui, en dernier temps, était appelée *compagnie de la flèche*.

taines, avec des bais en dehors et en dedans de la ville, au moyen de quoi, la porte *du Cerf* actuelle, devenant inutile ainsi que le mur de ville, depuis la porte appelée anciennement *Papale*, jusque et compris la dite porte du Cerf, avec la loge du portier, qui est attenante du coté de jour. Il aurait été également proposé de renfermer dan son enceinte les maisons religieuses de l'Eclache, des Bénédictines, des Capucins, de la Visitation et du petit-séminaire, avec le surplus du faubourg et maisons attenantes dans cette partie et pour y parvenir de se servir de la barrière, qui est déjà construite entre l'enclos des pères Capucins et celui des religieuses de la Visitation et de faire construire, dans l'encoignure de l'enclos des pères Capucins, un logement pour le portier ou garde, qui sera chargé de veiller à la dite barrière, lequel bâtiment aura 15 pieds de largeur ou profondeur sur chaque face et pieds d'élévation, avec une porte sur la rue à l'aspect de bize, et deux fenêtres grillées, l'une au même aspect, et l'autre sur le grand chemin, à l'aspect de jour. — Qu'il serait aussi nécessaire de faire construire une barrière dans le haut de la rue entre l'enclos des dites religieuses de la Visitation et du petit-séminaire, à l'aspect de jour, et une troisième barrière entre l'autre partie de maison du petit-séminaire et le bâtiment de la flèche, à l'aspect de bize, lesquelles barrières seront composées chacune de deux pilliers en pierre de tailles, laissant entre deux une ouverture fermant avec une porte ou barrière en bois. — Il est aussi nécessaire de faire murer et fermer par le bout, à l'aspect de bize, la rue appelée de l'Ectoche qui prend son entrée du grand chemin et communique dans tout ce faubourg; au moyen de quoy la ville se trouvant close dans cette partie, depuis l'ancienne porte du Cerf, jusqu'à la maison susdite de la flèche, il conviendra de faire abattre toute la partie des murs de la ville, qui deviendront inutiles dans tout l'intervalle susdit, en laissant seulement subsister les deux petits bâtiments, qui servent actuellement de logement aux portiers des *deux portes appelées des Cercles* et *de l'Oratoire*, lesquels portiers pourront également veiller à la garde de deux barrières, qui doivent être construites entre le batiment de la Flèche et le petit-séminaire et entre cette dernière maison et l'enclos des religieuses de la Visitation. — Comme la porte, anciennement appelée *Papale*, deviendra inutile par la proximité de la nouvelle porte du Cerf et au moyen de ce que la *rue du Rempart* pourra être fermée et murée, à l'aspect de jour. Il aurait été aussi proposé de transporter cette porte ou les matériaux dicelle à la place de *la porte appelée de Saint-Eloi*, laquelle menaçant ruine, mérite d'être reconstruite, pour l'usage du quartier et la communication au boulevard dans cette partie. — Qu'il avait été proposé également, pour la continuation du boulevard et pour la commodité des voitures, d'élargir et d'adoucir la descente, depuis la nouvelle porte, dite du Saint-Esprit, jusque vers la place de Jaude; que pour ce faire il conviendrait de faire démolir *la tour qui est au coin de l'enclos des pères Cordeliers*, et de baisser le mur de clôture dudit enclos, depuis la dite tour, jusqu'au *bâtiment de Saint-Cosme*, à l'aspect de nuit, à la hauteur d'appui dans cet enclos, en faisant couvrir ledit mur par un entablement en pierre de taille, à tout quoi les dits pères Cordeliers ont donné leur consentement. — Qu'il aurait été proposé aussi de *faire soutenir* en parapet et de faire rétablir la closture du collége de medecine, qui a été destruite lors de la construction de la nouvelle porte du Saint-Esprit. — Qu'il aurait été semblablement delibéré pour la décoration et la commodité de la place appelée des Cercles, de faire soutenir le terrain par un mur en parapet, couvert d'une tablette de pierre de taille, dans la longueur de quarante une toises sur huit pieds de hauteur et de ramasser et conduire par des canaux souterrains dans la rue des Capucins, qui est au-dessous de ladite place, les eaux qui sortent de l'enclos des peres Jésuites et de celui des pères Carmes anciens. »

En vertu de cette requête, les commissaires députés du bureau des finances de Riom : MM. *Gabriel Teillard de Saunat*, *Joseph-Amable du Four*, trésoriers de France, et *Guillaume-Michel Chabrol* (1), écuyer, avocat du roi au bureau des finances, *Pierre-Thomas de Fourcroy*, commissaire général de la voirie, se transportèrent à Clermont, les 9 février et 25 mai 1761, pour examiner l'état des lieux et donner l'alignement des démolitions demandées. Ils permirent de *faire disparaître le mur de la ville, depuis la porte Papale jusqu'à la porte du Cerf, et depuis la porte des Cercles jusqu'à celle de l'Oratoire*; 2° *d'agrandir la place du marché au blé*, près du collége des Jésuites, en se conformant aux plans de M. *Le Carpentier*, architecte du roi, membre de l'académie royale d'architecture; 3° *de démolir la porte Champet*, qui menaçait ruine; 4° *d'abattre la tour de l'enclos des pères Cordeliers*.

Ce fut l'intendant *de Ballaincilliers*, qui prit l'initiative de toutes les améliorations précédentes. Il créa la rue qui porte son nom, de 1756 à 1760, et transforma une grande partie de la ville. En 1761, il présenta une requête au roi pour l'embellissement et l'agrandissement de Clermont. La mort vint arrêter ses projets et l'enleva à l'affection des Clermontois (1767).

(1) C'est le célèbre auteur des *Coutumes d'Auvergne*, excellent ouvrage, publié en 1784 (4 volumes in-4°).

# PORTES

La ville d'Auvergne avait 30 portes, percées dans sa grande enceinte. L'abbé Delarbre nous l'affirme ; cet historien et ceux qui ont écrit avant lui ne nous font connaître que 10 portes, savoir :

1° La porte *Claustre (Claustra)*, au-dessous du pont de Nau (*pons navis*, le pont du bâteau). Il y avait une famille *Claustre*, à Clermont, à la fin du XIV^e^ siècle, représentée par *Etienne Claustre*, en 1471 ;

2° La porte *Maltone (Maltonis)*, au-delà de Château-Rouge ; mentionnée en 1200, dans un titre concernant *Chantoin* ;

3° La porte d'*Argent (Porta d'Argenti)*, au-delà de St-Alyre. Un territoire voisin portait son nom. Elle était appelée *porte Barry*, lorsqu'une délibération du conseil municipal ordonna sa démolition, le 7 janvier 1794 ;

4° La porte du *Passeport*, au-delà du pont de Fontgiève. Une partie du faubourg portait le nom de *Passeport* ;

6° La porte de *Jaffe*, au-delà du faubourg de Jaude. Elle existait en 1527, ainsi qu'on le voit dans le missel imprimé du diocèse de Clermont ;

7° La porte des *Plats*, dans un territoire appelé des *Plats*, couvert de vignobles et de terres labourées ;

8° La porte de *St-Saturnin*, au territoire des Plats ;

9° La porte de *St-Martin*, dans l'enclos des Prémontés de l'abbaye de St-André ;

10° La porte de *St-Bonnet*, près de l'ancien petit-séminaire, au-dessous du grand escalier de la Poterne. Elle est appelée la *porte vieille*, dans un titre de l'an 1242 (1).

J'ajoute à cette nomenclature déjà connue : 11° La porte *Chauleyre*, que je trouve mentionnée, en 1322, dans un titre du chapitre de Chamalières ; elle était située entre Chamalières et Clermont.

L'enceinte, commencée au XII^e^ siècle, reprise avec vigueur en 1356 et 1411, offrait 12 portes, dont 4 principales, plus grandes et plus fortes : la porte *Champet*, la *porte Neuve*, la *porte des Gras* et la *porte du Cerf*, qui toutes quatre étaient surmontées de toitures à quatre eaux, couvertes en ardoises. Une 13^e^ porte fut ajoutée au commencement du XVIII^e^ siècle.

1° La *porte Champet* ou *Champeix* (2) à l'entrée de la rue du Port, sur la place Champet (aujourd'hui *place Delille*), appelée *porte royale* en 1618-1762, mentionnée dès l'année 1253. Elle avait reçu le nom de *porte royale* parce que les rois qui sont venus à Clermont ont fait leur entrée par cette porte, ainsi que les gouverneurs d'Auvergne et les lieutenants de cette province. Le pape Benoit XII, étant venu à Clermont, en 1339, entra par la porte *Champ-Herm* (3). En 1618, cette

(1) *Archives départementales du Puy-de-Dôme*, fonds de l'évêché, liasse 1^re^ des terriers.

(2) Savaron *Origines de Clermont*.

(3) En 1339, le mot *Champet* ou *Champeix* est écrit *Champ-Herm* ; en 1487, on appelait cette porte *Champeaux* ; en 1498, on disait *porte du Champet* ou *Champ-Herem*. L'étymologie vient de *campus eremus*, champ désert ou inculte, parce qu'en face de cette porte, il y avait, dans l'origine, des vastes champs sans culture.

porte était ornée des armes de France, surmontées de celles de la ville de Clermont avec cette inscription :

CIVITAS ARVERNORUM ANTIQUA
PERPETUO SIS PACIFFICA.

Elle menaçait ruine et fut démolie en 1761, après une requête présentée par les échevins au bureau des finances de Riom (1). A cette époque, elle fut remplacée par une porte qui était appuyée sur 2 pilastres surmontés de corniches et autres ornements.

2° La *porte Neuve*. Mentionnée, en 1362, avec son pont-levis. Lorsqu'elle fut rebâtie à neuf, au milieu du XIV$^e$ siècle, elle reçut le nom de *porte Neuve*. Audigier l'appelle, en 1683, *porte du Tournet*, parce qu'elle était située à l'entrée du quartier du Tournet ; en 1761, elle avait aussi le nom de *porte St-Eloi*, qui lui venait de ce qu'elle avait été changée de place et transférée, quelques mètres plus loin, à l'entrée de la rue de St-Eloy, lorsque l'intendant d'Auvergne, (M. *de Ballainvilliers*), la fit démolir en 1756 (2). On la nommait aussi *porte papale*, parce que la plupart des papes venus à Clermont étaient entrés par cette porte.

3° La *porte des Gras*, à l'entrée de la rue des Gras. Elle est mentionnée dès l'année 1319. Appelée des *Grands Gras* en 1487. Elle avait aussi le nom de *porte épiscopale*, parce que les évêques de Clermont passaient au-dessous pour faire leur entrée dans notre ville. Savaron prétend qu'elle servait à cette cérémonie depuis l'année 1043 que le comte d'Auvergne Guillaume V donna aux évêques de Clermont tout le quartier des Gras. En 1412, c'était la seule permise à l'entrée des farines des environs, payant le droit de *barre* ; les contrevenants étaient condamnés à 10 marcs d'or. Une assemblée de ville, du 24 décembre 1724, décida de l'abattre, ce qui fut exécuté quelques années après. Il y avait une inscription portant ces mots : *Ubi amor, ubi fides*, qui a donné lieu à un mémoire de M. *du Fraisse de Vernines* à la société littéraire de Clermont, en 1760.

4° La *porte du Cerf*, à l'entrée de la rue du St-Esprit, du côté de la rue Ballainvilliers. Elle avait le nom de *porte Narthonne* en 1371, 1428, 1460 et même en 1518. Elle est appelée *porte St-Genès*, en 1414, parce qu'elle donnait accès dans le quartier de St-Genès ; mais elle était surtout désignée à cette époque par le nom de porte *Narthonne*. Audigier la nomme, en 1683, *porte de Madières* (en patois de *las Madeyras*) (3). Elle fut démolie en 1731, dit l'abbé Delarbre. Reconstruite quelques années après, avec deux pilastres et une corniche en pierre de taille, elle fut l'objet d'une délibération de la ville, du 16 mars 1761, qui décida d'acheter deux tablettes

(1) Voici l'extrait du procès-verbal des trésoriers de France, qui se transportèrent à Clermont pour vérifier l'état des lieux. « Nous nous sommes dirigés au bas de la rue du Port, à l'effet de vérifier le mauvais état du bâtiment de la *porte Champeix*, en face des pères Jacobins, les murs de laquelle sont ouverts et crevassés en plusieurs endroits, la charpente du couvert est usée et très-pourrie de vetuste ; il en est tombé des lambeaux, qui avaient risqué d'écraser les passants ; la séparation des murs et des voutes, qui tombent en partie en ruine seroit d une trop grande depense pour oser l'entreprendre ; il seroit nécessaire pour faciliter l'élargissement de l'entrée de la rue du Port d'abattre et démolir la dite porte en entier, ce qui mettrait le public hors du danger de périr par la chute prochaine d'une partie des voûtes et des murs de cette porte et procureroit aux passants une voie plus commode et plus longue. *Archives municipales de la ville de Clermont.* »

(2) Bibliothèque de Clermont, mss. sur l'Auvergne n° 117 *a*.

(3) En langage patois, le mot planche portait le nom de *Madeyra*. Près de cette porte, était situé le marché aux planches ; de là, son nom de *porte de las Madeyras*.

:tion ;
, leur
de les

, m'est
patrie.
foible
gue en
toyens
en une
esse de
s gens
nscrip-
qu'elle
ıe à les
es ins-
:oupés,
; aussi,
ıer sur
ıt ser-

ɔresse-
ıs pos-
hevins,
nscrip-
les dé-
uissiez
:rs ; je
m'avez
ct avec

ıten-

ı nom
cette
epuis

porte (
inscrip

Elle
bureau
appuy(
2° L
milieu
*Tourne*
nom d(
ques n
*Ballain*
des pa
3° L
lée des
de Cle
qu'elle
donna
l'entré
à 10 m
exécut
qui a (
en 176
4° L
avait l(
*St-Gené*
tout d(
*de Ma*(
Recons
fut l'ol

(1) Vo
France, (
l'état de
la rue d(
timent d
les murs
sieurs c
très-pou
qui avai(
des mur
seroit d'
dre ; il s(

n marbre pour y placer deux inscriptions, indiquant le motif et l'année de cette reconstruction ; es inscriptions occupèrent beaucoup nos édiles. Ils écrivirent deux lettres à M. *Thomas*, leur compatriote, (né à Clermont en octobre 1732), membre de l'Académie française, le priant de les composer. Voici quelles furent les réponses du célèbre académicien :

MESSIEURS,

« L'honneur que la ville de Clermont m'a fait en jettant les yeux sur moi pour composer des inscriptions, m'est trop flatteur pour que je ne l'accepte pas avec reconnaissance. Tout citoyen doit être empressé à servir sa patrie. Quoiqu'éloigné de la mienne, dès l'enfance, elle ne m'en est pas moins chère, et ce léger travail est une bien foible marque des sentimens que je lui dois. Vous laissés en ma disposition et la forme de ces inscriptions et la langue en laquelle elles seront écrites ; pour la langue, je crois qu'elles doivent être en françois, afin que tous les citoyens puissent les lire et les entendre ; il me paroit ridicule qu'on fasse tant d'inscriptions en latin, c'est-à-dire en une langue morte, qui n'est entendu que d'un très-petit nombre de personnes ; toute inscription publique cesse de l'être dès qu'elle n'est à la portée que des savants ; cependant, l'usage contraire a prévalu et bien des gens regardent l'usage comme une loi ; cette question fut débattue sous Louis quatorze à l'occasion de toutes ces inscriptions fameuses, qui furent gravées pour immortaliser ses conquêtes ; la langue latine l'emporta. Je doute qu'elle eût le même avantage aujourd'hui ; car, nous sommes dans un siècle ou avant d'adopter les usages, on aime à les juger. A l'égard de la forme, cela dépend de la largeur des tables de marbre, sur lesquelles ont doit placer ces inscriptions Si ces tables sont étroites, les inscriptions ne peuvent être en vers, parce qu'alors les vers seront coupés, ce qui feroit un objet désagréable. Il faut qu'un vers de douze ou treize syllabes puisse tenir dans une ligne ; aussi, je vous prie de vouloir bien me marquer qu'elle sera la largeur des marbres pour que je puisse me déterminer sur la forme. J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

THOMAS

*A Paris*, ce 31 *mars* 761.

MESSIEURS,

« Dès que j'ay eu la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour satisfaire à votre empressement et au mien, je me suis hâté de travailler, en réfléchissant sur cette matière, j'ay cru qu'il ne seroit pas possible de mettre en vers certains détails avec les noms et les qualités de M. l'Intendant (1) et de MM. les échevins, qui ont contribué à la construction de ces ouvrages ; c'est pourquoy, j'ai pris le parti de faire l'une des inscriptions en vers, qui contient l'éloge de la ville et de M. de *Ballainvilliers*, l'autre en prose, qui contient tous les détails avec les qualités, les noms et l'éloge de MM. les échevins. Je vous en envoye une copie pour que vous puissiez les voir et juger, s'il n'y a rien à reformer. Je ne les ai point encore communiquées à M. *de Ballainvilliers* ; je compte les luy porter dès le premier moment que j'auray de libre. Je suis flatté, Messieurs, de ce que vous m'avez procuré cette occasion de témoigner mon attachement pour ma patrie et de vous marquer le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs, votre très-humble et très-obéissant serviteur et concitoyen.

THOMAS (2).

*A Paris*, ce 25 *avril* 1761.

En 1762, après son entière reconstruction, la porte du Cerf fut appelée du nom de l'intendant *de Ballainvilliers*, qui l'avait fait démolir.

5° La *porte Barnier*, à l'entrée de la rue Barnier. Appelée *Bernier*, en 1485 et 1762. Son nom était *Barmet*, dit Audigier. Je crois que cet historien fait erreur ; car, à peu de distance de cette porte, près de la prairie des Bughes, il y a un claux qui porte le nom de *claux Barnier*, depuis plusieurs siècles. Il provient d'une ancienne famille de Clermont, appelée *Barnier*.

(1) M. *de Ballainvillers*.

(2) Voir *Archives municipales de Clermont*, liasse de *lettres autographes*

6° La *porte de la Boucherie*, à l'entrée de la *rue Boirot* ; elle figure au plan de Belleforest en 1575. Son nom lui venait de la grande boucherie de la place Saint-Pierre à laquelle elle donnait accès directement. Le musée lapidaire de Clermont renferme de belles pierres granitiques, ornées de sculptures, représentant des vases et des fleurs, découvertes à l'angle de la rue Boirot, dans les fondements de cette ancienne porte.

7° La *porte de Saint-Pierre*, à l'entrée de la place de Saint-Pierre, près du poids de ville. Elle portait le nom de Saint-Pierre en 1371, qu'elle devait à l'église voisine dédiée au Saint-Apôtre. Appelée *porte de Mençon*, en 1506-1683, et même en 1762. Elle fut reconstruite dans le genre de la porte du Cerf, moyennant un prix fait du 10 septembre 1733.

8° La *porte des Cordeliers*, à l'entrée du boulevard de la préfecture et de la place de Sugny (ancienne place des Cordeliers). Elle devait son nom aux couvents des pères Cordeliers qu'elle avoisinait. En 1485, elle était précédée d'une fortification avancée appelée *poternet*, indiquée dans le plan de Belleforest en 1575. Au XIII^e siècle, elle avait le nom de porte de *la Tour*, parce que l'illustre maison de la Tour d'Auvergne était propriétaire du château voisin, devenu, en 1263, le couvent des Cordeliers.

9° La *porte du Saint-Esprit*, à l'entrée de la rue du Saint-Esprit et du boulevard de l'hôtel-Dieu, près de l'hôpital du St-Esprit, qui donna son nom à la porte et à la rue. Savaron l'appelle, en 1608, *porte de l'hôpital* ; en 1762, elle avait aussi le nom de *porte de la Charité*, parce que l'hôpital du St-Esprit était aussi appelé *hôpital de la Charité*.

10° La *porte de St-Eloy*, à l'entrée de la petite rue St-Vincent, sur le boulevard de l'Hôtel-Dieu. Elle portait le nom de St-Eloy, parce qu'elle était voisine de la chapelle du même nom. En 1762, elle est dénommée *porte de la Tuerie*, à cause des *tueries* ou boucheries de St-Genès, qui lui étaient attenantes.

11° La *porte Notre-Dame* ou *des Carmes*, à l'entrée de la rue Grégoire de Tours, sur la place Michel de l'Hospital. Elle était située près du couvent des Carmes, qui l'avaient ouverte en 1344, pour remplacer celle qu'ils avaient condamnée près de leur église. En 1414, elle portait déjà le nom de Notre-Dame, qu'elle devait à la tour voisine, ainsi dénommée. Elle fut réparée cette année. Appelée aussi *porte de Cornery*, en 1418, ensuite *porte des Cercles*, parce qu'elle était placée à l'entrée du *marché aux Cercles* (marché aux planches). Audigier la nomme porte *Notre-Dame de Cornery* en 1683. En 1762, on la désignait par le nom de *porte des Capucins* (1).

12° La *porte Saint-Laurent* ou *de la Flèche*, appelée aussi *Laurence* ou *du Mazet* (c'est-à-dire du marché, en latin *Macello*), mentionnée dès 1329. Elle était placée à l'entrée de la rue de la fontaine de la Flèche, au-dessous de l'église de St-Laurent. La rue à laquelle elle donnait accès portait, en 1329, le nom de *rue porte Laurent* ; à cette époque, *Pierre* et *Aubert de Chaslus* y possédaient un bel hôtel. Au XVIII^e siècle, elle fut reconstruite. En 1762, elle avait le nom de *porte de la Flèche*.

13° La *porte du petit séminaire*, à l'entrée de la rue de l'Oratoire sur le boulevard du petit séminaire. Placée en face de l'ancien petit séminaire, qui lui avait donné son nom qu'elle portait en

(1) Il y avait, près de la porte Notre-Dame, une petite porte, donnant dans l'ancien couvent des Carmes ; elle était placée à l'entrée de la rue neuve des Carmes, sur la place Michel de l'Hospital. En l'année 1344, noble *Bertrand de la Roche*, bailli de l'évêque de Clermont, permit aux pères Carmes de la condamner ; mais à condition qu'ils en ouvriraient une autre un peu plus loin, ce qu'ils firent, car ils percèrent, dans le mur de la ville, la *porte Notre-Dame*. Cette petite porte, condamnée par les pères Carmes, continua toutefois, à servir spécialement à leur couvent ; elle s'appelait, en 1642, la *porte de la Grange* ou *du pressoir des Carmes*.

1762. Cette porte fut percée au commencement du XVIII[e] siècle. Elle fut alors ajoutée au nombre des 12 anciennes, qui existaient de temps immémorial ; elle portait le nom de l'Oratoire, en 1721, lorsqu'elle fut réparée.

Les 12 premières portes ont été démolies, la plupart, de 1759 à 1760 (1). Fodéré (2) prétend que ce nombre 12 rappelait celui des portes de la ville de Jérusalem.

Les trois maîtresses portes des Gras, de Champet et la porte Neuve étaient seules ouvertes en temps de guerre. Elles consistaient en une énorme tour carrée précédée d'un pont-levis. En 1491, il fut question de placer un pont-levis à la *porte du Cerf* ; mais les consuls s'y opposèrent, prétendant que l'antique usage était de n'avoir que trois pont-levis à Clermont ; ils ajoutaient que cette innovation serait, au surplus, très-coûteuse. Le 27 janvier 1577, les échevins ordonnèrent de placer des grilles (des herses) en fer aux trois principales portes de la ville ; la même année, en raison des dangers de guerre, une seule porte fut ouverte ; les deux autres avaient leur guichet à la disposition des habitants. A l'entrée d'un nouvel évêque, la ville faisait placer, sur la porte des Gras, appelée *porte épiscopale*, les armes du prélat et celles de Clermont ; c'est ce qui résulte d'une délibération de l'année 1489. Le 26 février 1490, *Jacques Aubergier*, peintre à Clermont, qui eut la commande des armes de *Charles de Bourbon*, nouvel évêque, reçut l'ordre de placer ces blasons au-dessus de la porte des Gras (3).

En 1585, les habitants de Clermont présentèrent une requête à la reine *Catherine de Médicis*, pour faire établir un poids de ville à chaque principale porte. En 1762, il y avait des portiers, chargés d'ouvrir, pendant la nuit, les portes Champet, des Gras et Ballainvilliers ; les autres étaient fermées à l'heure du couvre-feu.

*La Cité*, c'est-à-dire le sommet de la ville entourant la cathédrale, avait aussi une enceinte particulière et ses portes, qui avaient été faites après la ruine de la ville par Pépin-le-Bref, en 761. La garde des portes, des murs et des tours en appartenait au chapitre de la cathédrale (4), lequel, en 1317, présenta à l'official de l'évêque une requête à ce sujet (5).

*Jean Alacris*, vivant au XII[e] siècle, auteur d'un manuscrit, conservé dans la bibliothèque du chapitre de la cathédrale, du temps de l'abbé Delarbre, donne l'étendue de *la cité* : « *à Teraliis, ad Terrasiam, à Trichia ad Portulam* (du Terrail à la Terrasse, de la Treille à la Poterne).

Belleforest parle de la cité : « Encore voit-on aujourd'hui sur le coupeau du mont où est assis Clermont, une séparation du vieux mur, qui fait penser que là étoit l'ancienne cité, ou au moins le principal d'icelle... aussi ce lieu, que je dis, est fait en rond représentant quelques cas d'anciens... »

Quant aux portes percées dans cette enceinte voici leur nom :

1° La *porte du Terrail* (*dal Terrail*, en 1317), à l'entrée de la rue du Terrail, près de la fontaine du même nom. Elle fut abattue vers 1770 (6). Au commencement du XIV[e] siècle, il y avait, à côté de cette porte, une tour appelée la tour du doyen.

2° La *porte*, appelée *de Mantas*, ou *de Mastras*, en 1317, connue antérieurement sous le nom *deus Dalmats* (des Dalmas), qu'elle avait encore en 1542. Elle était située à l'entrée des rues *Massillon* et *Domat*. Baluze (7) mentionne, en l'année 1400, la tour *deus Dalmas* (des Dalmas).

(1) Delarbre, *Notice sur Clermont*, p. 62.
(2) *Custoderie d'Auvergne*.
(3) *Registres consulaires de la ville de Clermont*.
(4 et 5) Voir pages 268-269.
(6) Dulaure, *Notes manuscrites*.
(7) *Hist. de la maison d'Auvergne*, preuves.

située à côté de cette porte. Avant 1789, on apercevait, sur la voûte, la chapelle des prisons de l'évêché, construite vers 1760. Cette porte a été en grande partie démolie en l'an VIII (1800).

3° La *porte de la Terrasse* indiquée en 1317, comme étant placée « près des maisons de l'abbé de Clermont et du palais épiscopal ». Elle était située en haut de la rue des *Chaussetiers*, à l'angle de la rue Terrasse. En 1824, la voûte de cette porte n'existait plus ; mais il restait encore l'une des constructions latérales qui paraissait remonter au XI[e] siècle. Nous donnons un dessin de ces ruines intéressantes, d'après un album de la bibliothèque de Clermont, dû à la direction de M. le C[te] *de Laizer*. — A l'autre extrémité de la rue Terrasse, sur le sommet de la montée des Cordeliers, il y avait une petite porte, démolie en vertu d'un arrêté du maire de Clermont, du 20 décembre 1821 et dont les gonds sont au musée de la ville (1).

4° La *porte de la monnaie*, sous la tour du même nom, dans la *rue Tour de la monnaie*. Elle disparut en 1727, lors de la chute de cette tour.

5° La *porte du palais* (*Palatii*), appelée ainsi en 1307, 1317, 1337, parce qu'elle était voisine du palais de Boulogne. Elle était aussi connue sous le nom de *la Poterle* (*Portula*) ou *la Poterne* dès le XII[e] siècle. Un acte écrit en patois, en 1484, l'appelle *la Poutarle*. Détruite en 1726, pour élargir la rue, afin dit l'historien Dulaure, « que les yeux ne trouvassent aucun obstacle pour découvrir la campagne et l'agréable place de *la Poterne*, aux embellissements de laquelle on travaillait avec succès », elle fut rebâtie, à cette époque, avec deux pilastres et une corniche. Elle reçut alors le nom de M. *de la Grandville*, intendant d'Auvergne, qui l'avait fait reconstruire ; mais elle ne perdit pas entièrement celui de *la Poterne* qu'elle conservait encore en 1762.

En 1618, la façade intérieure de cette porte était ornée des armoiries de *Catherine de Médicis*, mi-parties de celles de France, avec l'inscription suivante, qui rendait hommage à cette reine, pour ses largesses envers la cité de Clermont. Cette inscription avait été placée vers 1580.

DIVÆ CATHARINÆ GALLIARUM
REGINÆ IMMUNITATE DONATA PRISTINOQ;
SPLENDORI RESTITUTA CIVITAS.

Delarbre dit qu'au siècle dernier on lisait encore, sur cette porte, une inscription en lettres gothiques ainsi conçue :

*Sic fœdera prisca novantur.*

6° La porte appelée *arc de Boulogne*, à l'angle des rues halle de Boulogne et B. Pascal. Elle fut démolie en 1579. Audigier la rappelle en 1683.

Parmi les tours de l'enceinte de *la cité*, on trouve, çà et là, le nom de quelques-unes : *la tour de Dalmas* ou de *Serro*, en 1400, 1447 ; elle était placée sur le bord de la *rue Las Crottas*, (aujourd'hui rue *Sacaron*) ; la *tour du doyen*, ou *tour de St-Pierre*, dans la rue de la Coifferie, mentionnée en 1043 (2) et en 1317.

(1) *Catalogue du musée de Clermont*, p. 165.
(2) Voir Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. II, charte de *Guillaume V*, comte d'Auvergne

# TOURS

L'enceinte de la ville était flanquée de 29 tours carrées ou rondes. Le plan de Belleforest, que nous donnons, fait connaître leur position d'une manière exacte.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les murailles et les tours de la ville étaient sujettes à de nombreux empiétements, à des dégradations qui nécessitèrent l'intervention royale. Par lettres données à Paris, le mercredi après la fête de la Nativité de N.-D. en 1295, Philippe-le-Bel ordonna au bailli d'Auvergne de sévir contre certains habitants de Clermont, qui avaient percé des fenêtres dans les murailles de cette ville, détenaient plusieurs tours, tornelles (*tornellas*), etc., et avaient bâti des maisons, ou créé des jardins dans les fossés. Voici la teneur des lettres du roi :

Philippus, Dei gratia Francorum rex, baillivo Arverniæ, salutem. Conquestus est nobis fidelis noster episcopus Claromontensis quod cum mandatus fuisset tibi ut in arrestum datum per curiam nostram supper *Turribus, tornellis, muris et fossatis civitatis Claromontensis*, execucioni debitæ demandari faces et tu repis circumtanciones occupacionis dictorum fossatorum nec non et *preforaciones et fenestras in dictis muris existentes*, factas fore et eas qui plures turres et tornellas tenere et possidere a quibusdam civibus Claromontensis quiquid ipsorum cum autoritate et assensu dicti episcopi aut predecessorum ipsius ut dicitur et quid alii ipsorum civium sine auctoritate et assensu predicti *in dictis muris et fossatis, jardinia, ortos et edifficia* et recto *aysinencia* fecerunt; mandamus tibi quat omnes illos qui eadem ap,..... quiquomodo fecerunt aut successores eorum non obstante aliquo mandato et per hoc tibi facto per dictum episcopum compelli et justiciari permutas ad demolicionem ipsorum factorum, faciendi et explectari in eos racionibus superdictis et ipsum si casis in rebus supradictis et statu predicte civitatis contigerit justitia et juridictione sua que alias in mandatis stibi dedimus pacifice et quiete uti premiceas. *Actum Parisiis, die jovis in festo Nativitatis Beatæ Mariæ virginis anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo quinto* (1).

Voici, d'après un petit manuscrit in-4° oblong, intitulé : « c'est le registre du *papier du guet* » (2) quels étaient les noms des tours de l'enceinte de Clermont. Nous commençons à la place Saint-Hérem, en suivant l'enceinte qui passait le long de la rue St-Louis. Chaque tour avait, pour gardien ou capitaine spécial, l'un des principaux bourgeois de la ville, chargé de les défendre, en cas de siége ; à lui était dévolu le droit de les faire réparer et d'en avoir la clef (3). Plusieurs de ces tours avaient conservé le nom de leur capitaine.

1° La *tour de la Boucherie*, appelée ainsi à cause de son voisinage avec la grande boucherie de la paroisse de St-Pierre. En 1484, *Michel Curier* en était le gardien.

2° La *tour Coustave*, mentionnée dès 1371, située sur le bord de la place St-Hérem. Il y a eu à Clermont une famille du nom de *Coustave*, qui a fourni plusieurs capitaines à la ville de Clermont, dès le XIV<sup>e</sup> siècle. Cette famille était riche et considérée. Elle sera le sujet d'une notice spéciale (Voir le chapitre *Familles anciennes*). Cette tour lui avait été donnée en garde ; peut-être même a-t-elle été bâtie par elle, car elle avait encore pour capitaine, en 1484, *Gilbert Coustave ?*

3° La *tour de St-Pierre*, à l'angle nord de l'enceinte, près de la place et de l'église St-Pierre. Gardien ou capitaine, en 1484 : *Antoine Mandonnier*.

(1) *Archives départ. du Puy-de-Dôme*, fonds de l'évêché, sac 1<sup>er</sup>.

(2) Ce registre fait partie des *archives municipales de la ville*.

(3) *Registres des délibérations municipales*.

4° La *tour de Montboissier*, sur le bord de la rue St-Louis qui, en 1770, portait elle-même le nom de *rue Montboissier*, lequel était celui d'une des plus anciennes maisons nobles d'Auvergne. Les Montboissier avaient un bel hôtel à Clermont, rue *du Four-l'Evêque* (aujourd'hui rue Massillon) : cet hôtel n'est sorti de leur famille qu'en 1664. Gardien spécial de cette tour, en 1484 : *Gibaudon Carier.*

5° La *tour des Gras*, près de la porte des *Gras*. Gardien spécial : *Thomas Coustare*, en 1484.

6° La *tour de Bort*, à l'angle de la rue de l'Ecu et de la place de *Jaude*. Une famille de *Bort*, des plus notables de cette ville, a donné son nom à cette tour ; elle compte un grand nombre d'élus (consuls). Gardien spécial, en 1484 : *Martin Celme.*

7° La *tour Gravière*, sur la place de Jaude, à l'angle de la halle aux toiles et du boulevard de la préfecture. Elle est mentionnée sous le nom de Me *Jehan Gravière*, en 1371. Gardien spécial, en 1484 : *Gilbert Ribier.*

8° La *tour des Cordeliers*, au-dessous du jardin de la préfecture, sur le bord de la place des Petits-Arbres, à l'angle sud-ouest dudit jardin. Elle devait son nom au couvent des Cordeliers, auquel elle était attenante. La ville la fit démolir, en 1761, pour élargir le boulevard de la descente des Petits-Arbres. Gardien spécial, en 1484 : *Jehan Chazel.*

9° La *tour du St-Esprit*, près de la porte du St-Esprit, sur le boulevard du l'Hôtel-Dieu ; mentionnée en 1371. Gardien spécial, en 1484 : *Loys Boirel.*

10° La *tour de Chastel Reguard*, indiquée en 1484 à la suite de celle de St-Esprit. Elle était placée sur le boulevard de l'Hôtel-Dieu. Gardien spécial, en 1484 : Me *Simon Gayte.*

11° *Chastel Gailhard*. Cette tour était à la suite de la précédente, sur le boulevard de l'Hôtel-Dieu. Construite en 1372, sous le nom de *tour Gailhard*, en vertu d'un prix fait, porté dans l'inventaire des archives municipales fait par *Merchadier*, en 1498. Elle avait deux gardiens spéciaux, en 1484 : *Pierre* et *Mathieu Gayte.*

12° La *tour Jarrige*, sur le boulevard de l'Hôtel-Dieu. Gardien spécial, en 1484 : *Pierre de la Meulh*, l'aîné. Elle devait son nom à une famille du nom de *Jarrige*, représentée, en 1384, par *Guilhot Jarrighe* (*Jarrigha*).

13° La *tour des Esparrioux* ou *Esparnion*, à l'angle sud-ouest de l'enceinte ; mentionnée en 1371. Elle avait reçu son nom d'une famille ancienne à Clermont, à laquelle appartenaient *Amblard Esparnion*, vivant en 1417-1423 et *Jean Esparnion*, en 1432-1445. Gardien spécial, en 1484 : *Guillaume Savaron*, bourgeois, ancêtre du célèbre *Jean Savaron.*

14° La *tour du Pendart*, sur le boulevard de la Pyramide. Ainsi nommée parce que le bourreau, que le peuple surnommait *le pendart*, (son rôle était de pendre au gibet), y renfermait le matériel nécessaire au gibet. Gardien spécial, en 1484 : *Jean Chambon.*

15° La *tour du Torral*, à l'angle sud-est de l'enceinte. Elle avait reçu son nom du monticule, situé en face, appelé *le Torral*, en 1484, *le Tourail* ou *Touraud*, en 1519, et *le Taureau*, au siècle dernier. Gardien spécial, en 1484 : Me *Jehan Vray.*

16° La *tour de Moles* (1), sur la rue Ballainvilliers. Gardien spécial en 1484 : *Etienne de Riom.*

17° La *tour Limaigne*, à l'angle sud-est du bâtiment du collége. Gardien spécial, en 1484. *Durand Martin*. Son nom lui venait de la belle vue qu'elle avait sur *la Limagne.*

(1) En 1753, l'une des tours du *Pendart*, du *Torral*, ou du *Toureau* et de *Moles* existait encore. Nous prenons ce renseignement dans un registre des charges municipales, portant cette mention : « *loyer d'une tour au quartier de Saint-Eloy* » (*Bibliothèque de Clermont*, mss. n° 76

18° La *tour Cornery*, sur la place *Michel de l'Hospital*, entre le couvent des Carmes et la *porte Narthonne* (1). Elle tomba, en 1491, et fut remplacée, en 1577, par une plate-forme destinée à de l'artillerie, qui existait encore en 1651. Gardien spécial, en 1484 : *Jacques de Noyers*.

19° La *tour Boudet*, sur la place *Michel de l'Hospital*, entre la *porte Narthonne* et la *tour Notre-Dame*. Etait-ce la *petite tornelle*, près de la tour Notre-Dame, mentionnée en 1491 ? Il y avait à Clermont une très-ancienne et très-honorable famille du nom de *Boudet*, connue dès le XIII^e^ siècle, représentée, de nos jours, par M. *Boudet de Bardon*, maire de Riom. Cette tour avait reçu le nom de cette famille. Gardien spécial, en 1484 : M^e^ *Guillaume Faydit*.

20° La *tour Notre-Dame*, à l'angle de la place *Michel de l'Hospital* et du boulevard du grand séminaire, sur l'emplacement de la maison de M. *de Vaux*. Cette tour fut reconstruite à neuf en 1417, moyennant un prix fait de 540 livres (22,272 fr. d'aujourd'hui), donné à *Pierre de la Jabouel* et M^e^ *Gérand du Rif* (2). Elle était de forme ronde, très-grosse ; le diamètre intérieur était de 24 à 30 pieds. La ville y avait fait établir un arsenal, dit l'abbé Delarbre (3). Elle a donné son nom à la rue qui, de nos jours, est placée au-dessous (*rue sous la tour Notre-Dame*) ; elle fut démolie vers 1765. Gardien spécial, en 1484 : *Guillaume Golefer*.

21° La *tour des Coustelers*, près de la tour Notre-Dame, sur le boulevard du grand séminaire. Bâtie par les couteliers de la ville. Gardiens spéciaux, en 1484 : M^e^ *Guillaume Cistel* et M^e^ *Antoine Morin*.

22° La *tour de l'Escalier Neuf*, à la suite de la précédente, sur le boulevard du grand séminaire ; dite de *l'Eschalier Neuf*, en 1484 ; du *Degré Neuf* en 1491 ; elle s'écroula, en 1491, et fut rebâtie. Gardien spécial, en 1484 : *Pierre Chancelade*.

23° La *tour Bouton*, à la suite de la précédente, sur le boulevard du grand séminaire. Il y avait à Clermont, en 1364, un riche bourgeois du nom de *Louis Bouton*, élu en l'élection, qui lui a donné son nom. Gardien spécial, en 1484 : *Simon de Selva*.

24° La *tour St-Laurent*, à la suite de la précédente, sur le boulevard du grand séminaire, au-dessous de la chapelle de St-Laurent, qui lui avait donné son nom. Gardien spécial, en 1484 : *Michel Chassaignon*.

25° La *tour de Champet* (*du Champet*, en 1484), sur la place Delille (ancienne *place Champet*), à droite de la porte du même nom. Gardien spécial, en 1484 : *Nicolas Vidal*.

26° La *tour Jouanel*, à l'angle nord-est de l'enceinte, à la suite de la tour précédente. Gardien spécial, en 1484 : *Etienne Merchadier*, le même qui, en 1498, fit un inventaire des archives municipales de la ville.

27° La *tour du Port*, sur la place d'Espagne, en face de l'église du Port. Gardien spécial, en 1484 : *Jean Mornent*.

28° La *tour Bernier* ou *Barnier*, près de la porte du même nom, sur le glacis de la Poterne. Gardien spécial, en 1484 : *Durand Crespat*. Je crois qu'elle portait, en dernier temps, le nom de *la Barbarade*. Un arrêt du conseil, du 4 mai 1694, permit la démolition de la *tour de la Barbarade* et l'enlèvement d'une saillie, faite par la *porte Barnier*.

29° La *tour Laqat*, près de la rue *Boirot*, sur la *place St-Hérem*, mentionnée en 1485-1577.

(1) En 1255, il y avait une famille bourgeoise, du nom de *Cornari*, à Clermont.

(2) *Archives municip. de Clermont*, inventaire fait par *Merchadier*, p. 99.

(3) *Notice sur Clermont*, p. 70.

Indépendamment de ces tours, il y avait une poterne, c'est-à-dire une fortification très-importante à la *place de la Poterne*.

Toutes ces tours furent démolies, de 1759 à 1760, lors des grandes réparations entreprises par l'intendant d'Auvergne (M. *de Ballainvilliers*).

## QUARTIERS

L'enceinte de la ville, lorsqu'elle fut détruite au siècle dernier, renfermait 12 quartiers principaux, énumérés par Audigier en 1683.

1° Le quartier du *Port*, autour de l'église du même nom ;

2° Le quartier *de Beauregard*, près de la mairie, aux environs de la rue de *Beauregard* ;

3° Le quartier du *Courtil* ;

4° Le quartier du *Terrail*, autour de la place du Terrail ; appelé le *quartier sur le Terrail*, en 1528 ;

5° Le quartier de *la Treille*, autour de la rue du même nom ;

6° Le quartier de *Forosan* ou de *Foursan* et de *Fourrosan*, aux environs de la rue du même nom, près de la *rue de la Treille* ;

7° Le quartier du *Tournet*, aux environs de la rue du Tournet, mentionné en 1323 ;

8° Le quartier de *St-Genès*, aux alentours de l'église de St-Genès ;

9° Le quartier du *Cheval-Blanc*, aux environs de la rue du même nom, à côté de la place de Jaude ; il devait son nom à une enseigne d'auberge où figurait un cheval blanc.

10° Le quartier des *Gras*, aux alentours de la rue des Gras ;

11° Le quartier de *St-Pierre*, près de l'église de St-Pierre ;

12° Le quartier du *Mazet*, autour de la chapelle de St-Laurent, dans la paroisse du Port. *Mazet* (en latin *Macellum*) est un vieux mot, qui veut dire marché. Il y avait, en effet, un lieu d'approvisionnement dans ce quartier, qui avait remplacé l'ancien *apport* ou *port*, sur lequel avait été bâtie l'église voisine du Port, au VI<sup>e</sup> siècle. Ce quartier est appelé, en 1551, *quartier sous la tuile du Mazet* ; il est probable que la halle de ce marché était alors couverte en tuiles.

D'autres quartiers, la plupart hors de l'enceinte, sont mentionnés à diverses dates : le *quartier du Neyron*, en la paroisse du Port, en 1616 ; — le *quartier dessus la Ferreterie*, paroisse du Port, en 1571, (on y vendait de la ferraille) ; — le *quartier de la porte Neuve*, près de la porte du même nom, 1548-1559 ; — le *quartier de la porte du Cerf*, près de la porte de ce nom, 1499 ; — le *quartier des Aymon*, en la paroisse du Port, depuis la place Michel de l'Hospital, jusqu'à la rue de l'Oratoire ; il est mentionné en 1373, 1545, 1688 ; était habité par une riche famille bourgeoise, à laquelle appartenait *Michel Aymon*, possédant fief, en la paroisse d'Orcines en 1370 ; — le *quartier de la Villeneuve de Jaude*, 1319 ; — le *quartier de la porte Cornecy* (porte *Narthonne*), près du couvent des Carmes ; — le *quartier appelé autour des Grottes* (*quarterius appelatus entour de la Crotas*), aux alentours de la rue Savaron, mentionné en 1444.

Dans la banlieue, certains territoires portaient un nom, que quelques-uns ont conservé : le *terroir de la Croix-Morel*, aux environs de l'avenue de la gare, près du petit séminaire,

mentionné en 1541 (1); — le *terroir des Salles*, près de Jaude, cité en 1276; appelé *du Salin*, en 1509; — le *terroir de la Palotte* (du mot latin *palus*, marais), au sud-ouest de la ville, 1563; — le *terroir de la Citas*, près de la porte Neuve et du moulin de *la Palotte* (2), au-dessous du jardin des plantes, 1311-1568; — le *terroir de Fontgiève*, comprenant les alentours du faubourg du même nom, 1338; — le *terroir de Jaude*, 1303; — le *terroir dans Ventadour* (*des Ventadour*), au-dessous de la place du Terrail; il devait son nom à l'illustre maison de *Ventadour*, propriétaire de divers immeubles dans ce terroir au XIII[e] siècle.

# RUES

Les rues de Clermont, les plus belles et les plus commerçantes de nos jours, sont : celles des *Gras*, en laquelle sont établis presque tous les marchands drapiers; la rue *Ballainvilliers*, la plus large et la plus belle de la ville; la *rue du Port*, la *rue B. Pascal*, la *rue Royale*, la *rue St-Genès*, la *rue du St-Esprit*, la *rue S-t Louis*, la *rue Neuve*, la *rue Blatin*, cette dernière bordée de constructions modernes d'un beau coup d'œil, etc.

Les rues de notre ville, comme celles de toutes les cités du Moyen-Age, étaient anciennement très-étroites et tortueuses (3), deux grands défauts que nos municipalités évitent aujourd'hui avec raison; mais deux conditions indispensables à la défense d'une place à l'époque féodale; car l'ennemi, une fois entré dans une cité, était souvent massacré dans les rues avant d'arriver à la forteresse. Dès le XIII[e] siècle, l'usage de bâtir en bois, avec des combles faisant saillie dans la rue était répandu en France; il persista jusqu'à la fin du XV[e] siècle. Quelques habitants usaient cependant de cette tolérance d'une manière répréhensible : en 1461, le gouverneur de Clermont rendit une sentence contre le nommé *Garet*, habitant de cette ville, « qui avait avancé le toit de sa maison sur la rue, plus qu'il ne devait, au préjudice de son voisin » (4).

Au XV[e] siècle, les rues étaient fort mal tenues, remplies de fumier, d'immondices de toutes sortes, ce qui procurait une odeur nauséabonde, à un tel point que, le 14 décembre 1485, les habitants de notre ville exposaient au conseil municipal que la clôture des portes causait « une grande infection »; cependant, ajoutaient-ils, il n'y a « nul danger de guerre »; une assemblée, du 18 du même mois, ordonna qu'à l'avenir toutes les portes seraient ouvertes et que les fumiers et les immondices seraient enlevés, ce qui n'empêcha pas que, selon l'usage, les porcs n'eussent pleine liberté à travers la ville; en 1489 il fut même exposé au conseil de ville que ces animaux faisaient beaucoup de mal dans les rues.

Un titre de 1596 est le premier qui fait mention du pavage des rues à Clermont. Cette même année, 400 livres (2.094 fr. d'aujourd'hui) furent accordées par Henri IV à la ville pour ponts, pavages et avenues (5).

(1) Il y avait, dans ce territoire, un fief appelé *chateau rouge*, où se trouvait un petit château qui, en 1739, appartenait à *Jean Lollier*, conseiller à la cour des aides de Clermont.

(2) C'est sans doute le moulin des hospices, au sud de l'Hôtel-Dieu.

(3) Le peu de largeur des rues rendait la circulation des voitures difficile; du reste, un carosse était jadis considéré comme un grand luxe. Avant 1789, l'usage des chaises à porteur, apporté d'Angleterre en France sous le règne de Louis XIII, par *Montbrun de sous Carrère*, était fort répandu.

(4) *Archives départ. du Puy-de-Dome*, fonds de l'évêché liasse 9[e], cote 18[e].

(5) *Inventaire des arch. municipales*, fait par Bunyer, en 1617.

En 1666, *Fléchier*, venu à Clermont pour la tenue des Grands Jours, dit que les rues étaient si étroites qu'elles avaient juste la mesure d'un carosse. Nos échevins comprirent l'importance de la largeur des rues, dès la fin du XVII[e] siècle. En 1688, ils présentèrent une requête au roi, auquel ils exposaient « que ladite ville est la capitale de la province, la plus peuplée, et com-
« posée de 4,000 feux, la mieux située, pour le commerce, qui est très-considérable, la demeure
« ordinaire des sieurs gouverneurs et intendants, dans laquelle est le siége épiscopal, l'officia-
« lité, la chambre ecclésiastique et le chapitre cathédral, avec trois autres chapitres, grand
« nombre de communautés religieuses, tant d'hommes que de filles, desquelles, il y a quatre
« abbayes de fondation royale, une cour des aides, un présidial, l'élection générale et la
« juridiction consulaire, un collége de Jésuites de fondation royale avec 1500 écoliers, dont le
« nombre augmente tous les jours, en laquelle ville il se tient 2 marchés par semaine et 4 foires
« chaque année, où il se débite des denrées de toutes sortes, pour toute la province ; néan-
« moins, cette ville considérable, par tant d'endroits, et particulièrement par sa fidélité invio-
« lable au service des rois, prédécesseurs de Sa Majesté, se trouve par son antiquité et par les
« guerres qu'elle a soutenues *mal bâtie, sans aucunes places et plus grande partie des rues fort étroites*
« *et mal tournées, avec des avances en plusieurs endroits, qui la rendent incommode et difficile pour les*
« *charrois et pour les carrosses* ». Ils demandaient, en conséquence, qu'il leur fût donné des alignements par les officiers du roi et les juges de police « afin de reculer, redresser et abattre les maisons ou partie d'icelles, ainsi qu'il sera jugé à propos, pour la décoration d'icelle et commodité du public et du commerce ». Ils offraient d'indemniser les propriétaires des immeubles qu'il était nécessaire d'abattre, proposant de nommer des experts pour les estimations, experts choisis par eux, les intéressés et le lieutenant-général de la sénéchaussée de la ville « lesquels dédommagements seraient payés, partie par le corps commun et partie par les habitants dont les maisons deviendraient plus commodes ou de plus grand prix ». C'est la première fois qu'il fut question d'élargir et d'améliorer les rues de la ville. C'est aussi la première fois qu'il est fait mention d'experts nommés pour expropriation pour cause d'utilité publique. Le roi, considérant que les réclamations des échevins étaient justes, ordonna que le sieur *de Vaubourg*, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, commissaire en la province d'Auvergne, assisté d'un trésorier de France du bureau de Riom et du lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, ferait dresser un plan pour les changements désirés, établirait un devis pour les dépenses, etc. L'ordonnance royale est datée de Versailles, du 3 août 1688 (1).

En vertu de cet acte, émanant de l'autorité souveraine, plusieurs maisons furent abattues. Les changements furent surtout très-importants aux alentours du palais épiscopal, ainsi que l'indique le plan, joint à la requête des échevins.

Le 1[er] mai 1794, la municipalité de Clermont désigna MM. *Imbert*, *Ribeyroux* et *Laurent* (ce dernier architecte) pour s'occuper de la révision du nom des rues de la ville et pour y faire placer des numéros (2).

Le 19 mai 1819, le conseil municipal de Clermont nomma une commission pour entreprendre une nouvelle révision du nom des rues. Cette commission présenta une liste qui fut

(1) Elle fait partie des archives départementales du Puy-de-Dôme.

(2) Il y avait déjà des numéros aux rues de Clermont dès l'année 1791. Je crois que cette innovation ne remonte guère, dans notre ville, au delà de 1780.

adoptée par le même conseil, le 8 juillet 1820. Un grand nombre de rues reçurent des noms nouveaux, rappelant nos célébrités clermontoises.

**RUE DES AISES.** — Mentionnée en 1390, 1582. Cette rue était sombre, isolée et fréquentée par de nombreux visiteurs dont elle aurait pu se dispenser ; de là son nom de *rue des Aises*. Elle longe le lycée dans l'aspect occidental. La partie septentrionale porte aujourd'hui le nom de *rue de l'abbé Girard*, qui rappelle le savant membre de l'académie française, né à Montferrand en 1678. Ce dernier nom lui a été donné par une décision du conseil municipal du 8 juillet 1820.

**RUE DE L'ABBÉ DELARBRE.** — En 1838, M. *Rudel du Miral-Jeudy* demanda au conseil municipal de Clermont de donner le nom de notre compatriote l'abbé *Delarbre* à la rue de la Treille. Le savant abbé avait, en effet, habité cette rue, pendant près de 50 ans, au nº 50 dans l'ancienne maison des imprimeurs *Boutaudon*. Le conseil municipal répondit à la requête de M. *Rudel du Miral* en donnant le nom du vénérable ecclésiastique à une rue que la ville avait l'intention d'établir entre le boulevard du grand séminaire et la rue Bansac. Cette rue n'a jamais été ouverte.

**RUE DE L'ANCIEN CIMETIÈRE.** — Située au sud de la place de Jaude. En 1731, la paroisse de St-Genès y créa un petit cimetière pour son usage (V. page 337). Ce cimetière, qui a été supprimé, en 1782, lui a légué son nom.

**RUE D'ASSAS.** — Avant 1820, cette rue portait le nom de *rue Basse St-Esprit*, parce qu'elle est située en contre-bas de la *rue St-Esprit*. Une décision du conseil municipal, du 8 juillet 1820, lui a donné le nom du brave *chevalier d'Assas*, capitaine au régiment d'Auvergne, tué en 1760, à Clostercamp, victime de son dévouement, en prononçant la phrase célèbre : « *A moi Auvergne, voilà l'ennemi !* »

**RUE BALLAINVILLIERS.** — C'est la plus large et l'une des plus belles de la ville. En 1757, M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne, fit combler le fossé de l'enceinte qui passait au milieu de cette rue. La municipalité reconnaissante donna à la nouvelle rue, créée en 1757-1760, le nom de l'honorable magistrat qui s'était mis à la tête de l'entreprise. Le 10 août 1793, cette rue reçut le nom de *la Liberté*, qu'elle a quitté après la Révolution pour reprendre celui de *Ballainvilliers*.

**RUE BARNIER.** — Cette rue, qui aboutit à celle du Port, a pris le nom d'une propriété, appelée, dès l'année 1504, le *claux Barnier*. La porte de ville qui permettait d'y entrer prenait aussi le nom de cette voie.

**RUE DE BEAUREGARD.** — Dans la paroisse du Port. Son nom lui vient du beau panorama qu'on y découvrait jadis avant l'élévation de plusieurs habitations. Elle est appelée, en 1357-1444, *Carrieram de Beauregard* (*charrière* ou *rue de Beauregard*).

**RUE BOIROT.** — Appelée jadis *rue de la boucherie*, parce qu'elle conduisait à la place sur laquelle se trouvait, avant 1789, la grande boucherie de la paroisse de St-Pierre. Elle reçut le nom de M. *Antoine Boirot*, avocat distingué du barreau de Clermont, né en Bourbonnais, en 1744, mort à Clermont, le 24 mars 1831, et enterré dans le cimetière des Carmes-Déchaux, où la ville lui a fait élever un beau monument funèbre.

**RUE DU CHAPON.** — Au sud-est de la halle au blé. A l'angle de la rue du Chapon et de la rue d'Enfer, existait encore, en 1762, *l'hôtellerie du Chapon*, qui a donné son nom à cette rue.

**RUE DES CHAUSSETIERS.** — Tous les sabotiers (appelés jadis *chaussetiers*) et les cordonniers habitaient cette rue au Moyen-Age, de là son nom de *rue des Chaussetiers*. Presque tous les sabotiers

de la ville y possèdent encore leurs magasins. En 1622, la partie occidentale de cette voie portait le nom de *rue de la Conche*.

**RUE DU COCHE.** — Cette petite rue, qui aboutit à la place de Jaude du côté de l'ouest, possédait encore, au dernier siècle, le bureau de la voiture publique appelée alors *le carosse* et plus anciennement *le coche*.

**RUE DU CHEVAL-BLANC.** — L'enseigne d'une hôtellerie, située en cette rue, et sur laquelle était représenté un *cheval blanc*, a donné son nom à cette ancienne voie qui aboutit à celle des Gras. En 1539, l'hôtellerie du Cheval Blanc était tenue par *Gabriel Trottier*, dont le descendant, *Balthazar Trottier*, président en l'élection de Clermont, en fit vente, le 5 septembre 1602, à *François Jarre*, hôte de cette ville.

**RUE DE LA COIFFERIE.** — Elle aboutit à la rue des Gras et à la place du marché au poisson. Les coiffeurs s'y trouvaient jadis réunis, de là son nom de la coifferie.

**RUE DE LA CROIX ROUGE.** — Située dans le faubourg des Gras, près de l'église des Minimes. Elle ne porte plus ce nom. Un titre de 1717 en parle. Il y avait alors une hôtellerie où pendait pour enseigne une croix rouge, hôtellerie qui était tenue, en 1741, par *Jean Léomy*.

**RUE DE L'ÉCU.** — Créée sur le fossé de la ville, au milieu du siècle dernier. Elle portait le nom de *rue Montboissier* en 1770. Une tour des fortifications de la ville (la *tour de Montboissier*), qui était voisine, lui avait donné sa dénomination. En 1793, elle fut appelée *rue de la Fédération*. Après la Révolution, elle prit le nom de *rue de l'écu*, parce qu'il y avait l'un des principaux hôtels de la ville, où pendait pour enseigne l'écu de France, hôtel qui n'a disparu que depuis quelques années. Le 7 mars 1638, *Pierre le Riche*, vend l'hôtellerie de l'écu à *Pierre Boucheraud*, marchand à Clermont qui, en 1659, se qualifie « hôte du logis où pend pour enseigne l'Écu de France ». En 1673, Mᵉ *Louis Reynauld* était hôte dudit logis. Le *duc d'Orléans*, fils du roi Louis Philippe, logea, en 1830, à l'hôtel de l'écu. L'illustre poète *Jacques Delille* est né dans la maison de l'accoucheur *Antoine Blancheton*, qui occupe aujourd'hui le n° 19 de cette rue.

**RUE DE L'ECLACHE.** — L'abbaye de l'Eclache, qui fut transférée dans cette rue en 1664, y resta jusqu'à sa suppression, arrivée par l'effet de la révolution française, et lui a donné son nom.

**RUE DES ÉTUVES.** — Mentionnée en 1615. Elle était située dans la paroisse de N. D. du Port. C'est aujourd'hui la *rue des Ursulines*, qui longe le couvent des religieuses du Bon-Pasteur. Elle a pris son nom actuel, lors de l'établissement du couvent des Ursulines (1615). Au Moyen-Age, on appelait étuves des bains chauds. Dans cette rue, se trouvait, au XVIIᵉ siècle, un établissement de ce genre, qui existait encore il y a une vingtaine d'années, et qui a été acquis par le couvent des religieuses du Bon Pasteur.

**RUE DES FAUCHER.** — Aux XIIIᵉ et XIVᵉ siècles, il y avait à Clermont une riche famille bourgeoise du nom de *Faucher* ou *Faulcher* et quelquefois *Folcher*, qui habitait dans cette rue et lui a donné son nom. *D. Folcher*, vivait en 1286. Mᵉ *Etienne Folcher*, en 1380.

**RUE DE LA FONTAINE DE LA FLÈCHE.** — Au siècle dernier, il y avait encore, à l'angle de cette rue et du boulevard du grand séminaire, un pavillon où la corporation du *jeu de la Flèche* tenait ses assemblées. Ce pavillon, qui portait aussi le nom d'*hôtel de la Flèche*, a légué sa dénomination à la fontaine voisine et celle-ci à la rue.

**RUE DU FOUR-L'ÉVÊQUE.** — Mentionnée en 1368, 1399, 1664, 1683, 1742. C'est aujourd'hui les *rues Massillon* (partie orientale) et *Savaron*. Au n° 1 de cette rue, habitait le docte *Jean Savaron*, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, dont la maison existe encore. C'est là que

cet illustre citoyen composa son livre des *Origines de Clairmont* imprimé en 1608 et qu'il mourut en 1622. Le conseil municipal a, par une décision du 8 juillet 1820, donné le nom de ce magistrat à cette voie. Quant au nom de *Four l'Evêque*, il vient du tribunal de l'évêque, en latin *forum episcopi*, que le peuple appelait le *four l'évêque*, et qui était situé à l'angle des rues Domat et Massillon.

**RUE FOURROZAN OU FOROSAN.** — (En 1692, rue *Four-Rozent*.) Cette rue aboutit dans les rues de la Treille et de l'*abbé Girard*. Son nom lui vient d'un four, appelé le *four Rozent*. En 1336, *Pierre Aymé*, évêque d'Auxerre, natif de Clermont, acheta au chapitre cathédral de cette ville une maison, située *rue Fourrozant*. En 1375, *Etienne Geoffroy* vend au chapitre de la cathédrale de Clermont, moyennant 500 livres, et au profit des vicairies du cardinal de *la Tour*, un *four appelé le four rozent*. Ce four est encore mentionné en 1358-1576, et la rue en 1461-1584. En 1542, la rue portait le nom de *four Rouzent*. Le *quartier du Fourrozent* est indiqué en 1525-1540.

**RUE DES GRANDS JOURS.** — Placée à l'est de la cathédrale. En 1665-1666, le tribunal des Grands Jours tint ses séances dans une salle de la maison, où l'on l'on montre encore les curieuses tapisseries de l'époque.

**RUE DES GRAS.** — Cette rue est une des plus commerçantes de la ville. Dès l'année 1405, tous les marchands drapiers y possédaient leurs magasins ; la plupart habitent encore cette rue. Quelques écrivains font venir son étymologie de riches marchands drapiers appelés *Gras* (1). Il n'y a jamais eu à Clermont de riches négociants de ce nom. La famille *Gras*, illustre grâce à la veuve de M. *Gras* ou *Le Gras*, qui fonda les sœurs de St-Vincent de Paule, en 1633, était de Montferrand. L'étymologie de cette rue nous est donnée par plusieurs anciens terriers du chapitre cathédral, où l'on voit qu'elle est appelée, en 1337, *carriera graduum* (2) ; en 1486, *carriera magna graduum*, c'est-à-dire *charrière* ou *rue des degrés, grand rue des degrés*. Un terrier, écrit en français, en 1530 porte, du reste, *rue des Grands Gras*. Il y avait, en effet, dans le haut de cette rue, au-devant du portail occidental de la cathédrale, une esplanade (3) qui était précédée d'environ 30 escaliers ou degrés de la largeur de la rue (4). Le peuple désignait ces degrés, en langage patois, par *les Gras* (*Grades*) et souvent aussi par les *Grands Gras*, pour les distinguer d'un autre escalier ou degré, placé dans la rue des *Petits Gras*, petit escalier mentionné en 1742. Cette rue est appelée *rue des Gras* en 1622. — En 1505, le quartier qui entourait l'escalier des *Petits Gras* portait le nom de *quartier des Petits Gras* ; en 1568, je trouve aussi la mention du *quartier de la Croix des Gras*, qui était situé aux environs de la croix gothique placée sur l'esplanade des Gras, au-dessus du grand escalier, croix qui n'a été abattue qu'en 1793. — En 1337, la rue des Gras avait un marché, appelé en latin *magnum macellum* (grand marché), supprimé il y a environ 15 ans.

(1) Louis Piesse, *Guide des eaux du Mont-Dore*, édition de 1863, p. 83.

(2) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, terrier de l'évêché de Clermont.

(3) Cette esplanade, dès l'an 1284, était occupée par un cimetière, qui portait alors le nom de « *cimetière des degrés de Clermont* », et dans lequel on a enterré jusqu'en 1782.

(4) Le *degré des Gras* fut complétement refait en 1738, en vertu d'un prix fait. Il a été démoli en 1796 et l'esplanade des Gras nivelée. La rue qui contourne la cathédrale au nord-ouest a été ouverte en 1797 (*) ; cette rue nécessita les démolitions de l'ancienne bibliothèque du chapitre cathédral, de la chapelle *d'Alègre*, adossée à la cathédrale et de la sacristie de la paroisse.

(*) Une pétition fut adressée au conseil municipal pour l'ouverture de cette rue, le 15 avril 17[illegible]. Le conseil, adhérant à cette demande, décida de créer cette voie, par une délibération du 7 février 1796.

**RUE GRÉGOIRE DE TOURS.** — Cette rue, qui aboutit à la place *Michel de l'Hospital*, a reçu le nom de l'illustre *Grégoire de Tours*, par une décision du conseil municipal du 8 juillet 1820. Antérieurement à cette époque, elle portait le nom de *rue des Carmes*, parce qu'elle longeait le couvent des pères Carmes, qui y avait été fondé en 1288.

**RUE DES GRENETTES.** — C'est aujourd'hui la partie occidentale de la rue Massillon, appelée *rue des Grenettes*, en 1688, parce qu'on y vendait les graines, près de l'ancien marché au blé.

**RUE DE LA GARLAYE.** — Cette rue, qui portait, en 1820, le nom de *rue Ste-Marthe* ou de l'*Hôtel-Dieu*, a reçu celui de l'évêque de Clermont, Monseigneur *de la Garlaye*, par une décision du conseil municipal du 8 juillet 1820.

**RUE HALLE DE BOULOGNE.** — Cette petite rue, qui aboutit à la rue *B. Pascal*, était placée au-dessous du *palais de Boulogne*. Antérieurement au XVII[e] siècle et à l'une de ses extrémités, était située une halle, de là son nom de *rue Halle de Boulogne*.

**RUE DE JAUDE.** — Cette rue, qui ne porte plus le même nom, était située au fond de la place de Jaude. Elle est mentionnée en 1680 ; près de là, était une vaste prairie, appelée la *prairie de Jaude*, qui figure dans un terrier de 1474.

**RUE DE LAS CROTAS.** — Située dans la paroisse de St-Genès. Son étymologie française veut dire *rue des Grottes*, parce qu'au X[e] siècle, après la destruction de Clermont par les Normands, la plupart des malheureux Clermontois habitèrent dans des grottes naturelles, qui se trouvaient au dessus de cette rue. C'est aujourd'hui la *rue Sacaron*, qui porta aussi, en dernier temps, le nom de *Four-l'Evêque*, et dont le n° 1 rappelle la maison habitée par le célèbre lieutenant-général *Jean Sacaron*.

**RUE DITE LANCE**, en la paroisse de St-Pierre. Elle est mentionnée en 1420, mais ne porte plus ce nom.

**RUE MASSILLON.** — Appelée *rue Four-l'Evêque* (V. l'historique de cette rue précédemment), en 1368-1683. A partir de 1801, elle porta le nom de *rue de l'Evêché*, parce que le palais épiscopal longeait cette voie, depuis cette époque. Le 8 juillet 1820, le conseil municipal lui a donné le nom de l'illustre *Massillon*, évêque de Clermont.

**RUE DU MAZET.** — Près de la grande boucherie de St-Pierre (aujourd'hui le marché aux poissons) ; mentionnée en 1422. C'est aujourd'hui la *rue de la Boucherie*, qui va de la place St-Pierre au marché au poisson. *Mazet* est un vieux mot, qui veut dire marché. Cette rue était située, en effet, à côté du marché de la place St-Pierre.

**RUE NEUVE.** — Cette rue fut tracée sur l'emplacement de l'hôpital de St-Barthelmy, appelé *le grand Hôtel-Dieu*, quelque temps après le transfert de cet établissement, qui eut lieu en 1773, de là son nom de *rue Neuve*. Elle s'appella, dans l'origine, *rue neuve de St-Barthelmy*. La partie méridionale qui, primitivement était occupée par un passage, a été ouverte et mise à l'alignement en 1848-1850.

**RUE NEUVE SAINTE-CLAIRE.** — Créée en vertu d'une délibération municipale du 27 décembre 1792, dans l'enclos de l'ancienne abbaye de Ste-Claire. Elle part de la place St-Hérem et se rend dans le faubourg de St-Alyre.

**RUE NEYRON**, paroisse du Port. — Elle portait, en 1616, le nom de *rue du Neyron*. Il y a eu à Clermont, dès le milieu du XVI[e] siècle, une honorable famille de magistrature, originaire de la Tour d'Auvergne appelée *Neyron*, qui a possédé les fiefs des Aulnat et de Chastreix.

**RUE DES NOBLES.** — Aujourd'hui rue *Blaise Pascal*. Une grande partie de la noblesse de Cler-

mont y possédait ses hôtels; de là, son nom de *rue des Nobles*, qu'elle portait déjà en 1749. Une décision du conseil municipal a donné à cette rue le nom de l'immortel *Blaise Pascal*, le 8 juillet 1820.

**RUE DES NOTAIRES**, au nord et en face de la cathédrale. Elle portait déjà ce nom en 1544 ; elle le doit au grand nombre de notaires de la ville, qui y restaient à deux pas du palais de justice. On l'appelait aussi *rue des Orfèvres*, parce que les bijoutiers y habitaient ; la plupart y résident encore.

**RUE DE L'OFFICIALITÉ.** — Aujourd'hui *rue Domat*, à l'est de la salle de spectacle. Elle devait son nom au tribunal dans lequel l'official de l'évêque rendait ses sentences. En 1676, elle fut élargie, ce qui donna lieu à un traité entre les échevins et Monseigneur *de Veyny d'Arbouse*, évêque de Clermont (1). En vertu d'une décision du conseil municipal, du 8 juillet 1820, elle a reçu le nom de *Domat*, notre illustre compatriote, qui y naquit dans une maison portant aujourd'hui le nº 3 et faisant l'angle de la rue Massillon.

**RUE MONTLOSIER.** — Une délibération du conseil municipal de Clermont, du 5 février 1839, a décidé que la rue située sous la place d'Espagne prendrait le nom de *Montlosier*. Telle est, en effet, l'origine du nom de la rue qui nous occupe : elle rappelle le célèbre comte *de Montlosier*, né à Clermont en 1755, mort dans cette ville en 1838 (V. le chapitre *Biographie*).

**RUE DU PALAIS.** — Mentionnée en 1820. Elle n'existe plus sous ce nom. Elle était placée près du palais de justice (aujourd'hui le tribunal de première instance). L'inventaire des archives municipales, fait par Bunyer, en 1617, en parle en ces termes : « 18 mars 1579, lettres patentes de la reine *Catherine de Médicis* pour abattre des voûtes et masures, qui sont à l'un des bouts du palais, où il y a un chenil, requérant d'y faire une rue, et ce à cause que ces voûtes rendaient cette rue très-obscure et incommode ». Je crois qu'il s'agit de la petite *rue halle de Boulogne*, placée près du palais de Boulogne, laquelle aboutit, de nos jours, à la rue B. Pascal ; il y avait en effet, dans cette rue, une arcade appelée *arc de Boulogne*, citée par Audigier en 1683, mais qui n'existait plus de son temps.

**RUE DES PEIGNEURS.** — Elle est située au fond de la place de Jaude. Les peigneurs s'y trouvaient réunis et lui avaient donné son nom.

**RUE DU PORT.** — Au Moyen-Age, elle est citée comme l'une des plus commerçantes de la ville. Appelée, en 1441, *magnam ruam du Port* (*grande rue du Port*), dans un terrier du chapitre du Port, écrit en fort mauvais latin. Son nom lui vient de l'église de N. D. du Port, qui avait elle-même été bâtie sur l'emplacement d'un marché appelé l'*Apport* ou *le Port*.

**RUE PORTE COPEYR.** — Située dans la paroisse de St-Genès, près du couvent des Cordeliers ; mentionnée en 1275. Cette rue a changé de nom ; elle communiquait à une petite porte appelée *porte Copeyr*, percée dans le mur de la ville.

**RUE PORTE LAURENT.** — C'est aujourd'hui la *rue de la fontaine de la Flèche*. Elle était dénommée *rue porte Laurent*, dès 1329, parce que la porte de ville du même nom permettait d'y entrer. Vers 1740, la porte Laurent fut abattue et reconstruite dans un style moderne. On lui donna

(1) Par ce traité, en date du 21 décembre 1676, l'évêque s'engageait à fournir le terrain nécessaire à l'élargissement de cette rue au détriment de celui du jardin du palais épiscopal ; mais la ville de Clermont devait lui compter la somme de 1,800 livres applicable à la dépense des travaux et une certaine quantité d'eau, provenant des fontaines publiques et destiné à l'établissement d'un jet d'eau dans le jardin de l'évêché.

alors le nom de *la flèche*, en vertu de son voisinage avec l'hôtel des chevaliers de la flèche ; bientôt la fontaine attenante prit la même dénomination qu'elle légua à la rue.

**RUE PRÉVOTALE**. — Ainsi nommée, parce que le prévôt du chapitre de la cathédrale y faisait anciennement sa demeure. Mentionnée, en 1413-1435, comme étant située près de l'église des frères mineurs (Cordeliers). C'est bien là, en effet, que se trouve cette rue désignée, aujourd'hui, par le nom de *rue Prévôte*.

**RUE DU CARRÉ NAUDIGIER OU DU QUAIRE NAUDIGIER**. — Cette rue, qui porte aujourd'hui le nom de *rue des Ursulines*, est située dans la paroisse du Port. Mentionnée, en 1420, sous la dénomination patoise de *carriera del quayre Naudigeyr*, elle est appelée *le carré Naudigier* en 1519 (1). En 1615, elle portait le nom de *rue des Etuves*.

**RUE ROYALE**. — Cette rue, qui est placée à l'ouest de la salle de spectacle, a été créée, pendant la révolution française, aux dépends de l'ancien palais épiscopal vendu comme bien national, en 1792, avec réserve de 24 pieds de large pour la création de cette voie. Les travaux furent commencés en 1794, en vertu d'une délibération municipale du 12 mars de cette année, qui décida qu'elle serait ouverte « dans le plus bref délai », et qui nomma pour commissaires les citoyens *Bonarme*, *Verdier-Latour* et *Sablon*, chargés d'en hâter l'entreprise. Elle a porté, sous la Restauration, le nom de *rue d'Angoulême* ; mais, par une délibération du conseil municipal du 25 avril 1833, ce nom fut changé pour celui de *rue d'Orléans* et plus tard pour celui de *rue Royale*.

**RUE SAINT-AUSTREMOINE**. — C'était, avant 1820, la *place du grand Courtial*. Le conseil municipal a décidé, à cette époque, qu'elle porterait le nom du premier apôtre de l'Auvergne.

**RUE SOUS LA TOUR NOTRE-DAME**. — Cette rue, qui aboutit au cours Sablon, en face de la place Michel de l'Hôpital, doit son nom à sa situation au-dessous de la tour de l'enceinte de la ville appelée *la tour Notre-Dame*.

**RUE SAINT-BARTHELMY**. — Cette rue, qui aboutit dans celle des Gras, a reçu son nom de la chapelle St-Barthelmy, qui s'y trouvait bâtie dès l'an 1242. Elle portait déjà ce nom en 1522 (2).

**RUE DU SAINT-ESPRIT**. — Dans cette rue, près de la porte de la ville, connue sous le nom du Saint-Esprit, était placé un hôpital, appelé du Saint-Esprit, vendu en 1577, parce qu'il tombait en ruines. Cet hôpital lui a donné son nom. En 1405, cette rue portait le nom de *rue de Traverse* (3). En 1423, elle était désignée : « *grande rue qui conduit à la porte Narthonne* ». (Terrier du chapitre de Saint-Genès.)

**RUE SAINT-GENÈS**. — En 1395-1495, elle est appelée *la grande charrière* ou *la grande rue de Saint-Genès (magna carriera sancti Genesii)*. Son nom lui vient de ce qu'elle partait de l'église de Saint-Genès, démolie en 1797.

**RUE SAINT-LAURENT**. — Située dans la paroisse du Port. Dans cette rue, il y avait un perron, appelé « *le perron réal* » (perron royal). C'était un grand escalier de forme semi-circulaire, qui avait été construit vers l'an 1470 ; il est appelé l'*eschallier neuf* (l'escalier neuf) en 1484. A cette époque, la tour de l'enceinte de la ville, placée près de là, portait le nom de *tour de l'escalier neuf* ou du *degré neuf*.

**RUE SIDOINE APOLLINAIRE**. — Cette rue portait le nom de *rue du petit séminaire*, lorsque le

(1) L'emplacement du couvent du Bon-Pasteur occupe, en effet, un espèce de *carré*, limité par quatre rues.

(2) *Terrier de la chapelle de Saint-Barthelmy*.

(3) Nos paysans appellent encore l'aspect de l'ouest *la traverse*, cette rue est, en effet, orientée de l'est à l'ouest.

conseil municipal a changé sa dénomination pour celle de l'illustre évêque de Clermont, le 8 juillet 1820.

**RUE SOUS LA CROTAS.** — Mentionnée en 1444. Elle portait encore ce nom avant 1820 ; mais, en vertu d'une décision du conseil municipal, du 8 juillet 1820, elle a reçu celui du musicien *Antoine d'Auvergne*, notre compatriote. (Voir *rue de las Crotas*, page 682.)

**RUE DU TERRAIL.** — Au Moyen-Age, la poterie, appelée *la terraille* ou *le terrail*, était vendue dans cette rue, ce qui lui a valu son nom. En 1464, l'évêque de Clermont permit à la municipalité d'abattre un petit hôtel (maison), afin d'avoir un passage plus libre. Il paraît que cet hôtel obstruait presque toute la rue.

**RUE THOMAS.** — Cette rue, qui portait le nom de *rue de l'ancienne Comédie*, avant 1820, a reçu celui de l'illustre *Thomas*, notre compatriote, par une décision du conseil municipal du 8 juillet 1820. La place voisine prit, à la même époque, le nom de *place Thomas*. (V. le chapitre *Biographie*, au mot *Thomas*.)

**RUE DE LA TOUR DE LA MONNAIE.** — Elle est située au nord et à une faible distance de la cathédrale. Au milieu, était placée la tour appelée *tour de la monnaie*, qui lui a légué son nom et dans laquelle le chapitre cathédral fit battre monnaie depuis l'an 1044 jusqu'en 1532. Cette tour s'écroula de vétusté, en 1727, écrasa plusieurs maisons et tua un certain nombre de personnes qu'elle ensevelit sous ses décombres.

**RUE DU TOURNET.** — Cette très-ancienne rue, placée dans un quartier qui donne une triste idée de la propreté de notre cité, est appelée, en 1430, *carriera del Tornet* (charrière du Tournet).

**RUE DE LA TREILLE.** — *Jean Alacris*, qui a écrit un terrier concernant Clermont, à la fin du XII[e] siècle, parle de cette rue. Il y avait alors, d'après l'abbé Delarbre (1), un château-fort, appelé en latin *Trichia*, d'où serait venu le mot *la treille*. Ce château était situé sur l'emplacement de la maison appartenant, en 1805, à M. *du Fraisse de Vernines*, très-probablement près de l'habitation de M. *Léon Rochette de Lempdes* ; des vieux titres appelent ce dernier bâtiment *la maison des comtes* (sans doute les *comtes de Clermont*). Malgré l'assertion du docte abbé, je pense qu'il faut attribuer l'étymologie de cette voie à une treille, dont la beauté attirait l'attention de tous les passants.

**RUE DES TROIS RAISINS.** — Voici encore une rue qui tire son nom de l'enseigne d'une vieille hôtellerie. Il y avait, en effet, une auberge *où pendaient pour enseigne trois raisins* et qui, en 1671, appartenait à *Guillaume Montjoye*.

**RUE TRUIE QUI FILE.** — Ce nom bizarre provient aussi d'une enseigne d'hôtellerie du XV[e] siècle, sur laquelle était représentée une truie qui file (2). En 1493, il est parlé, dans les archives municipales, de « *la grange de la truye qui file* ». Cette rue aboutit dans la rue Barnier.

**RUE DES PETITES TUERIES.** — Cette petite rue, qui aboutit dans celle du *Saint-Esprit*, était habitée autrefois par les bouchers de la paroisse de Saint-Genès qui se chargeaient d'y tuer brebis, agneaux, etc., de là son nom de *petites tueries* ; les bœufs et les génisses étaient assommés dans la rue Saint-Vincent, attenante à celle-ci ; là étaient les *grandes tueries*.

(1) *Notice sur Clermont*, p. 31.

(2) Il y avait à Paris, au XVI[e] siècle, une enseigne du même genre, conservée aujourd'hui au musée de Cluny, sous le n° 2684.

**RUE VILLENEUVE**, en la paroisse du Port. Elle longe le couvent du Bon-Pasteur, à l'orient. Il en est fait mention en 1594 ; le quartier voisin portait alors son nom.

**CARREFOUR DE L'ÉCHAUDÉ**. — Tel était le nom donné à un carrefour placé en face de l'imprimerie *Ferdinand Thibaud*, au commencement et à l'ouest de la rue Massillon. Pendant tout le Moyen-Age, jusqu'à la fin du dernier siècle, la rue Royale n'existait pas ; elle était occupée par le palais épiscopal. Sur ce carrefour, était placé le marché au blé et une petite halle pour la vente des grains. En 1769, le marché au blé fut transféré à l'un des angles de la rue Ballainvilliers, près du collége, où avait été construite une nouvelle halle (1). Ce carrefour portait le nom de l'échaudé, parce qu'il y avait un pâtissier. Au XIII^e siècle, on appelait les pâtissiers *les échaudéeurs* ou *les échaudés* (2).

**COUR ET PASSAGE GODEFROY DE BOUILLON**. — Avant 1820, cette cour et ce passage portaient le nom de *cour et passage des Jacobins*. Une décision du conseil municipal, du 8 juillet 1820, leur a donné le nom de *Godefroy de Bouillon*, afin de perpétuer le souvenir du guerrier illustre qui fit partie de la première croisade, prêchée à Clermont par *Pierre l'Hermite*, en 1095, sur l'emplacement de cette cour et de ce passage.

## PLACES

Au Moyen-Age, Clermont possédait fort peu de places dans la surface comprise dans son enceinte. La plupart des places actuelles n'ont été créées qu'au siècle dernier. Nous savons que sous le règne d'Henri IV, les places de *Jaude*, de *la Terasse* et du *Taureau* étaient les seules fréquentées par les promeneurs.

**PLACE DE JAUDE**. — Cette place, située à l'ouest de la ville, en est la plus grande et la plus belle ; elle a 262 mètres de long et 82 mètres de large. L'église des Minimes occupe l'angle nord-ouest ; la halle au blé, l'angle nord-est. La rue Blatin, percée du côté de l'ouest, à peu près au milieu de la place, rue qui offre comme fond de tableau le puy de Dôme (*mons dominans ; domum* ou *duma*, suivant Sidoine Apollinaire ; *mons Domæ* en 1262 ; la montagne *Domme*, en la cosmographie de Belleforest en 1575) éloigné de trois lieues ; les ruines féodales du château de *Montrognon* (3), placées au sud, ruines d'une beauté incomparable et d'un effet saisis-

(1) Dans une transaction, passée entre la ville et l'évêque, il avait été décidé de transférer ce marché ; mais cette décision resta sans exécution.

(2) C'est du vieux mot *echaudeeur* qu'est venu le nom des petits gâteaux, appelés *échaudes*, que l'on vend pendant le carême.

(3) **MONTROGNON**. — Les magnifiques ruines féodales du château de Montrognon, qui s'aperçoivent au sud de la place de Jaude, et produisent le plus bel effet, sur le sommet du pic où elles sont situées, nous engagent à donner une notice succincte sur ce château.

Le château de Motrognon (*Muntrinho*, en 1199; *Montrigno*, en 1225 ; en latin de *Monte Rugoso* titres de 1232, 1262), dont l'etymologie veut dire *Mont rugueux* (*mons rugosus*), parce que le monticule où il est situé, est couvert de pierrailles, fut bâti à la fin du XII^e siècle (vers l'année 1190) par *Guillaume VII*, premier dauphin d'Auvergne qui, dépouillé par son oncle d'une partie de ses états, songea à remplacer les forteresses, qui lui avaient été enlevées. Le dauphin, ne possédant absolument rien à Clermont, que le titre de comte de cette ville, titre purement honorifique et sans aucun avantage de seigneurie, éleva, près de notre cité, un château, qui lui en rendait l'éloignement moins pénible. La date de fondation de cette forteresse résulte d'un acte en langue romane, conservé dans l'*Histoire de la Maison d'Auvergne*, par Baluze, t. II, p. 253, où l'on voit qu'*Anselme d'Olby* vendit au dauphin d'Auvergne un *chazal* (bâtiment en ruines) qu'il possédait près de ce fort « *un chazal qu'era dins lo chatel de Muntrinho quel coms avia basti* » (un chazal, qui

sant ; la statue du général *Désaix*, inaugurée en 1848 (voir page 130), font de cette place un lieu de promenade des plus agréables, où l'affluence des clermontois est toujours nombreuse. Jaude présente, les jours de foire, un coup d'œil des plus animés ; les bateleurs et les marchands de jouets s'y installent sur plusieurs rangées.

Il y a apparence que, pendant la période gallo-romaine, la place de *Jaude* était le *forum* de la ville d'Augusto-Nemetum. En effet, on désignait alors par le mot de *forum* les places publiques où le peuple tenait ses assemblées pour traiter des affaires de l'Etat, faire les élections et où les magistrats rendaient la justice. Or, nous avons établi précédemment que le prétoire (*prætorium*) gallo-romain était précisément situé au fond de la place de Jaude. Le forum, presque toujours, était entouré de temples, d'arcs de triomphe et d'autres édifices d'utilité publique. Le centre était généralement décoré d'un temple ; dans le principe, c'était encore là qu'on donnait des spectacles publics. Des fouilles, faites en 1824 d'après les ordres de M. le comte *de Laizer*, mirent à découvert, sur la place de Jaude, un temple gallo-romain qui, sans aucun doute ornait le forum d'Augusto-Nemetum. D'après le plan de ce temple, il y a apparence qu'il était dédié à plusieurs dieux. Nous donnons ce plan, d'après celui qui fut relevé par M. *de Laizer* et qui figure dans un album manuscrit de la bibliothèque de Clermont (nº 50). En 1833, on découvrit, en la rue d'Assas, une superbe mosaïque, aujourd'hui conservée au musée lapidaire de notre ville, ce qui indique assurément un monument gallo-romain en cet endroit, à gauche et au fond de la place de Jaude. Ce monument pouvait faire pendant au prétoire dont nous venons de parler.

était dans le château de Montrognon, que le comte avait bâti. Lorsque le dauphin voulut construire ce château, il fallut acquérir la forteresse et le village, qui étaient dans son enceinte. Il y avait une église dans ce village en 1281, leurs droits et leurs dépendances. Le tout appartenait à *Guillaume* W. (*de Montrogno* ?) de Montrognon, qui en fit échange avec le Dauphin, lequel lui abandonna la terre d'Opme, à une faible distance, que ses descendants possédèrent pendant plusieurs siècles. Il existe un *vidimus* de cet acte d'échange à la bibliothèque de Clermont ; il est daté du mois de mai 1272. C'est une ratification faite entre Robert II, Dauphin d'Auvergne, et *Hugues de Montrognon*, seigneur d'Opme. La maison de Montrognon, d'antique chevalerie, avait pris son nom de la montagne escarpée, sur laquelle elle avait bâti le petit château cédé vers 1190 au Dauphin. On croit même qu'elle descendait des dauphins d'Auvergne. *Guillaume de Montrognon* était seigneur de Montrognon en 1094. *Chatard de Montrognon* chevalier, fut à la croisade avec le roi Saint-Louis, en 1249 ; *Guillaume de Montrodo* se trouvait encore à Saint-Jean d'Acre en mai 1250 ; *Robert de Montrognon* fut prieur des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Auvergne et mourut en 1275. *Jean de Montrognon*, vivant en 1350, épousa *Catherine* héritière *de Salvert*. Sa postérité adopta ce dernier nom et c'est de lui que descendaient toutes les branches de la maison de Montrognon, maintenues nobles en Auvergne et en Bourbonnais, lors de la recherche de la noblesse en 1666-1668. La maison de Montrognon existe encore ; ses armes sont : *d'azur, à la croix ancrée d'argent*.

Les dauphins d'Auvergne, descendants de Guillaume VII, conservèrent Montrognon, pendant les XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Ce château devint la propriété de *Jeanne*, dernière dauphine d'Auvergne, baronne de Mercœur mariée, en 1436 à *Louis de Bourbon*, comte de Montpensier, qui mourut à Ardes en 1436. Le connétable *Charles de Bourbon*, petit fils de *Louis de Bourbon*, qui précède, hérita de toutes les terres du Dauphiné, notamment de celle de Montrognon. On sait que toutes ses possessions furent confisquées par François Ier et réunies à la couronne en 1531. Il paraît, néanmoins, que la terre de Montrognon n'entra pas tout entière dans les biens de la couronne. Une partie seulement lui fut unie ; l'autre était la propriété du comte d'Auvergne ; elle arriva à *Catherine de Médicis*, héritière du comté d'Auvergne. La partie qui appartenait à la couronne fut vendue, en 1554, au profit de Catherine de Médicis, moyennant 2,171 livres, laquelle, en vertu de cette acquisition, devint propriétaire du tout, qu'elle laissa à *Marguerite de Valois*. Au milieu du XVII^e^ siècle, le comté d'Auvergne, comprenant Montrognon, fut donné en échange au duc *de Bouillon*. Un descendant du duc *de Bouillon* en fit vente, le 22 octobre 1764, à *Pierre François-Benoit Guerrier*, chevalier, seigneur de Bezance, de Romagnat, de Clemensat, du Prat, de Bonneval, conseiller au parlement de Paris, premier président à la cour des aides de Clermont. Ce dernier s'inti-

Au Moyen-Age, les *monstres* (*revues*) de la province étaient faites sur la place de Jaude. En 1358, *Hugues de la Roche*, chevalier, seigneur de Tournoëlle, capitaine du bas pays d'Auvergne, passa en revue toute la noblesse d'Auvergne sur cette place (5). En 1484, *Jean II de la Roche*, seigneur de Tournoëlle, descendant du précédent, fut chargé d'y faire *la monstre* (la revue) du ban et arrière-ban de la province, au commencement de février. En 1489, le sieur *de Tournon*, sénéchal d'Auvergne, y passe en revue les francs-archers de la province d'Auvergne. Les revues militaires continuent, comme au Moyen-Age, à attirer, de nos jours, sur la place de Jaude, un grand nombre de curieux.

Cette place porte le nom de *Gialde*, dans un terrier du XII[e] siècle écrit en langue romane ; elle est appelée *Jalde* en 1284, 1337, *Jaude*, en 1460 et postérieurement. Deux missels du diocèse imprimés en 1492 et 1527, sont deux documents qui viennent nous faire connaître son étymologie, qu'aucun écrivain ne nous avait donnée jusqu'ici. Ces deux missels, qui portent des indications précises pour les cérémonies du chapitre de la cathédrale de Clermont, indications écrites en latin, parlent de l'itinéraire du chapitre de la cathédrale le jour du dimanche des Rameaux ; dans cet itinéraire, ils appellent la place de Jaude *platea Galli* (la place du Coq). Combien de fois le latin est venu heureusement à notre aide dans les parchemins du Moyen-Age ! Son utilité est manifeste ici : voilà la place de Jaude, désignée sous le nom de *place du Coq* ; or, si l'on tient compte que le patois d'Auvergne appelle encore un coq *un jô*, on reconnaîtra facilement que nous avons trouvé le nœud gordien de l'étymologie de cette place. Mais pourquoi le forum d'Augusto-Nemetum aurait-il pris le nom de l'oiseau du dieu de Mars ? Une hypothèse nous est permise. Du temps des Romains, ce forum pouvait avoir un temple dédié au dieu Mars. L'image du noble oiseau du dieu de la guerre était sans doute représentée, soit dans l'intérieur de ce temple, soit sur le monument lui-même, peut-être aussi au milieu de la place ? Le peuple, qui s'attache la plupart du temps au souvenir d'un objet matériel plutôt qu'à un grand fait, aura donné le nom de *place du Coq* à ce forum en vertu même de ce temple.

En 1663, lors des travaux entrepris pour une nouvelle conduite des eaux de Royat à Clermont, la ville fit creuser, au milieu de cette place, un bassin dont le diamètre mesurait 16 mètres. Du centre de ce bassin, s'élançait un jet d'eau de 60 à 70 pieds. Jaude fut alors planté d'arbres, que l'on arracha en 1767 (1) ; mais le jet d'eau ne jouait plus depuis longtemps, à cette époque, lorsque le bassin fut enlevé par ordre de la municipalité (1767). Avant 1789, Jaude

tule baron de Montrognon, jusqu'au moment de la Révolution, qui le priva de ses droits féodaux.

En 1633, en vertu de la politique du cardinal *de Richelieu*, le château de Montrognon fut compris dans la démolition des principales forteresses d'Auvergne (Montpensier, Mozun, Vodable, Vertaison, Nonette, Usson, etc.) Ses ruines s'aperçoivent de très-loin ; elles sont comme un point de mire, pour tout le pays environnant. La principale tour s'écroula avec fracas en 1828 ; d'autres parties de murailles sont tombées au mois de février 1840.

Le château de Montrognon avait un capitaine pour le défendre en cas de guerre. Parmi ces officiers militaires, nous trouvons : *Geoffre Varrasse*, en 1254 ; *Michalet du Bois*, à la fin du XIV[e] siècle.

Au XIII[e] siècle, les évêques de Clermont recevaient la foi-hommage de Montrognon. Une prestation de serment eut lieu, à cette intention, de la part du Dauphin d'Auvergne, en 1240. L'année suivante (1241), *Robert, dauphin d'Auvergne* s'exonéra envers l'évêque de cette formalité, moyennant une somme de 1,500 livres, monnaie de Clermont. Montrognon comprenait alors, dans ses dépendances : Opinne, Belmont (Beaumont), Romagnat, Pérignat, Ceyrat, Parseyrac, Alberia (Aubière), Chanonac, Montrodeix (V. Baluze, *Maison d'Auvergne*, T. II, p. 89.)

(1) Piganiol de la Force parle de ces arbres et de ce jet d'eau dans sa *Description de l'Auvergne*, en 1753. Les arbres furent adjugés sur folle enchère, en 1767.

servait de marché aux chevaux. Cette place fut agrandie en 1794. Des maronniers d'inde y ont été plantés en 1868. A quand le beau jet d'eau créé en 1663 ?

**PLACE MICHEL DE L'HOSPITAL.** — Appelée, au Moyen-Age, *place de las Madeyras*, parce qu'on y vendait les planches (*Madeyra*, mot patois qui veut dire planche). Déjà, en 1460, elle servait de marché au bois de toutes sortes. Cette même année, les marchands se plaignaient à l'évêque (1) parce que les cercles de tonneaux qu'ils y mettaient en vente étaient exposés aux vols nocturnes; ils demandèrent, en conséquence, de les transférer dans l'intérieur de la ville ; mais les officiers de la cour de l'évêque répondirent par un refus, ne voulant rien changer, disaient-ils, à l'ancien usage, menaçant, au surplus, les contrevenants de saisir les cercles introduits dans la ville (2). Cette place était aussi appelée *place des Cercles*, en 1749-1790, parce qu'on y débitait les cercles des tonneaux ; on la désignait encore sous le nom de *place au Bois*, en 1805 : *marché aux planches*, avant 1820. Depuis le 8 juillet 1820, date d'une décision du conseil municipal, elle porte le nom illustre de *Michel de l'Hospital*, chancelier de France, l'une des gloires de l'Auvergne. Elle a servi de marché aux bois les jours de foires ; mais ce marché a été transféré à Fontgiève, il y a quelques années.

**PLACE DELILLE.** — On pense que la croisade de 1095 (première croisade) fut prêchée par *Pierre l'Hermite* sur cette place qui était alors fort étendue (3). Le nom de *Champ-Herm (campus in eremo)* ou de champ désert, qu'elle avait au XIII^e siècle, indique assurément un vaste tènement inculte. Elle portait encore le nom de *champ-Herm* en 1339; postérieurement, elle est appelée place du *Champet* ou *Champeix* ; le peuple l'appelait aussi *place des Jacobins*, parce que le couvent des pères Jacobins était placé sur le côté oriental. Au XIII^e siècle, les bouchers de Clermont y possédaient un endroit spécial pour la vente de la viande de boucherie, endroit qui fut donné, en 1278, au chapitre de la cathédrale de Clermont par *Hugues de la Tour*, abbé de cette basilique. Le 10 août 1793, la place Champet reçut le nom de *place de la République* qu'elle quitta après la Révolution. Le 8 juillet 1820, le conseil municipal de Clermont a changé le nom de la *place Champeix* pour lui substituer celui de *Jacques Delille*, notre illustre compatriote.

**PLACE DES GRAS.** — Cette place était précédée par un escalier d'une largeur égale à celle de la rue des *Gras*, à laquelle il avait donné son nom (en latin, escalier se dit *gradus*). Cet escalier avait trente marches environ, qui permettaient de monter à une esplanade, occupant presque toute la place dont nous donnons l'historique. Là, était situé un cimetière, mentionné dès l'an 1284, et qui fut transféré en 1782. L'esplanade fut applanie et l'escalier détruit en 1796. La ville fit alors percer la voie de communication entre cette place et celle dite *devant-Clermont* : quant à l'autre issue, située du côté du sud-ouest de la cathédrale, elle n'a été ouverte qu'il y a une vingtaine d'années.

**PLACE DU TERRAIL.** — Son nom lui vient de ce que, dès le XII^e siècle, on y vendait *la terraille*, c'est-à-dire la poterie en terre cuite.

**PLACE DE LA TERRASSE.** — Elle était située au nord-est de la ville ; son nom lui venait de la terrasse qui la soutenait. Elle se dirigeait le long de l'enceinte de la Poterne, longeait la place d'Espagne qui, alors, n'existait pas et était plantée d'arbres. Les chemins, situés au-dessous,

(1) L'évêque était alors seigneur de Clermont.

(2) *Inventaire des archives municipales* par Bunyer.

(3) Robert, moine, dans *Histoire de Jérusalem*, dit un mot de la place où fut prêchée la croisade de 1095, il parle de son étendue : « *in quadam spatiosæ latitudinis plateâ* »

étant devenus impraticables, à cause des éboulements des terrains supérieurs, les voitures y versaient souvent. En 1688, le conseil de ville la fit détruire; bientôt, fut créée au-dessous la *place d'Espagne*, dont nous allons parler.

**PLACE D'ESPAGNE.** — Le conseil de ville ayant obtenu la démolition d'une partie du rempart de la ville et la destruction de la place de la Terrasse, située au-dessus, l'intendant d'Auvergne, M. *de Bérulle*, songea à faire mettre à exécution la permission de la cour. Bientôt, des troupes espagnoles, envoyées prisonnières de guerre à Clermont, furent employées à la création d'une place, au-dessous de celle de la Terrasse. Les travaux furent achevés en 1692; la place nouvelle reçut le nom de *place d'Espagne* (1). Un clermontois, *François Perdrix*, appartenant à une famille de typographes, fit imprimer, à cette époque, des vers patois, pour perpétuer le souvenir de l'origine de cet embellissement. Il dédia son ouvrage à *François de Ribeyre*, premier président à la cour des aides, son parrain. L'auteur y vante la vue admirable que l'on y découvrait. Cette place, en effet, offrait jadis un coup-d'œil saisissant sur la plaine de la Limagne; mais, depuis la création de la rue *Montlosier*, les bâtiments de cette voie ont considérablement fait disparaître ce panorama. Voici une partie de la poésie patoise de *Perdrix*. L'abbé *Delarbre* (2) est le premier qui ait donné cet extrait. Assurément, il avait alors à sa disposition l'imprimé de notre compatriote; malgré mes recherches, je n'ai pu en découvrir aucun exemplaire. Ecoutons les vers de *Perdrix* :

PATOIS.

Car nous zauren, sen nous douna de vanita,
Tout ce que l'ho de biau devé notre c[illegible] :
Tout le soulei levant, tout l'aspect de la biso,
Qu'ei tant sein et galiar, tout ce que l'ho aviso,
Touto quello vegudo da que riche marei,
Et tout devant lau zeux le Montfarand dau ret.
Chantourge, Montjuzet, las cotas, qué vignoble
Que zei de tout charmou le pu biau, le pu noble
Et peu à notrei pei quel aimable vallon,
Tout rempli de vardura, de moulis, tout dau lou,
Tant d'autrais bâtimens, coumo de saint Alari,
Chantluri et Chantoin, moué tout le Seminari :
Soubre tout a qué lio, dau charman Bénachi
Que se vé tout entei, sen se bougea d'eichi.
Admira sa moueizou, son vardiei, son boueage,
Que semblo jusqu'au chiau pourta son biau fuliage,
Son partiare, sau pra, sau charmei retailla.
Embei son labyrente, qu'ei tout entourtilla.
De veire tout à quou d'eichi, qu'ei tout de teiro,
Vous faut nêtre charmo quand vous seria de peiro.
E peu qu'en disé-vous, l'hio oure de chi biau,
En quoque endri que chio, sous la vauto dau chiau.

TRADUCTION

Car nous aurons, sans nous donner de vanité,
Tout ce qu'on a de beau de vers notre cité :
Tout le soleil levant ; tout l'aspect de la bise,
Tant sain et tant gaillard, tout ce que l'on avise ;
Toute la vue enfin de ce riche marais ;
Et là, devant les yeux, Montferrand tout auprès.
Chanturgue et Montjuzet, ces côteaux, ce vignoble,
De tous les environs le plus beau, le plus noble :
Et puis tout à nos pieds quel aimable vallon ;
Tout rempli de vergers, de moulins tout du long,
Tant d'autres bâtimens, que l'on ne saurait dire,
Et Champflour et Chantoin ; à gauche Saint-Alyre :
Mais dessus tout cela le charmant Bien-Assis,
Qui se voit tout entier sans se bouger d'ici.
Admirez sa maison, son jardin son bocage
Qui semble jusqu'au ciel porter son beau feuillage ;
Son parterre, ses prés, son bosquet retaillé,
Son labyrinthe encor, si bien entortillé,
De voir tout ça d'ici, là, dans ce coin de terre,
Vous faut être charmé, quand vous seriez de pierre (3).

Rien de plus vrai que cette petite description en langage auvergnat. Le 10 août 1793, la place d'Espagne reçut le nom de *place de l'Égalité*, qu'elle a quitté depuis.

(1 et 2) Delarbre, *Notice sur Clermont*, p. 153, 155.

(3) Traduction due à M. *Talhandier*, dans son *Résumé de l'Histoire d'Auvergne*, p. 189.

**PLACE DE LA POTERNE.** — Au commencement du XVIII[e] siècle, cette place n'existait pas. C'était alors un monticule fort élevé où passait le mur de la ville. Il y avait là une grosse tour ronde, indiquée dans le dessin de *G. Revel*, en 1450. La porte voisine, dénommée *Poterle*, *Pouterle*, *Pourtelle* ou *Poterne*, en latin *Poturla* (c'est-à-dire *petite porte*), avait fait appeler ce mamelon *la Pouterle*. On y jouissait d'une vue hors ligne sur la Limagne. (A cette époque, la rue *Montlosier* n'existait pas.) Le 24 décembre 1724, les échevins de Clermont affectèrent la somme de 16,000 livres (88,000 fr. d'aujourd'hui) aux travaux d'une nouvelle place à *la Poterne*. Voici un extrait de l'acte de délibération du corps commun à ce sujet : « A este exposé, par Mgr l'Intendant, que cette ville de Clermont, qui est la principale et capitale de cette province d'Auvergne, dont les rues sont presque toutes fort étroites, n'a point une place propre à la promenade et à prendre l'air, quoiqu'on pût renfermer dans l'enceinte la *place Poterne* attenant à la porte appelée du même nom, en faisant transférer les murs de ladite ville autour de la place et la fontaine au milieu, ce qui formerait une place des plus belles par son élévation et les aspects qui font des points de vue charmants, par la proximité du plus beau quartier de cette ville, en faisant abattre l'*arcade appelée de la prison*, qui resserre la rue au-dessus de laquelle le sieur *Baptiste*, commissaire de police, a un appartement qui fait face à la *rue de Notre-Dame* (1) et ôterait la vue de ladite place. »

*Antoine Mallet*, marchand bourgeois et échevin, fut désigné pour recevoir les fonds destinés à l'établissement de cette place ; ces fonds devaient être recueillis par souscription. Lorsque celle-ci fut commencée, l'intendant *de la Grandville* fit jeter, en 1726, les fondements d'une forte muraille autour de ce monticule, il fit ensuite transporter tout le terrain nécessaire, après avoir fait aplanir le mamelon. On appela cette nouvelle place : *place de la Grandville*, nom qu'elle portait encore en 1752, mais qu'elle a quitté pendant la Révolution. En 1782, elle fut diminuée d'étendue. Le 10 août 1793, elle reçut le nom de *place de la Fraternité*, qu'elle a quitté depuis pour reprendre celui de *la Poterne*. La municipalité l'a fait relier depuis à la place d'Espagne par un *glacis* ; on y planta alors des ormeaux qui exis ent encore.— C'est sur le monticule de *la Poterne* qu'était bâti en partie le *castrum Claremontis* (château de Clermont) dont nous avons parlé. (V. page 161). Il y avait, dans cet endroit, plusieurs souterrains qui ont donné lieu à quelques lignes (V. page 162).

**PLACE DU TAUREAU.** — En 1723, il y avait encore, sur cette place, un monticule assez élevé, appelé, en 1484, *le Toiral* ; en 1519, *le Touraut* ; postérieurement *le Touraud* (en 1723) ou *le Taureau* (2). M. *de la Michodière*, intendant d'Auvergne, entreprit d'aplanir ce monticule et d'y créer une place. M. *de Ballainvilliers*, qui fut installé intendant, en 1757, continua les travaux commencés « *au Taureau* ». Il fit bâtir, autour du monticule, une épaisse muraille et placer tout le terrain nécessaire au nivellement. On y planta ensuite des arbres ; mais à peine ces arbres étaient-ils à leur place qu'un petit événement contraria beaucoup notre bon intendant. Dulaure (3) nous raconte, en effet, l'anecdote suivante : les écoliers de la ville, dont le collège était situé dans le voisinage, se mirent à arracher un par un les arbres plantés sur le monticule du Taureau ; on en replantait un autre : le lendemain il avait disparu. On désespérait de voir prospérer cette plantation. M. *de Ballainvilliers* sut bientôt quels étaient les coupables. Un homme ordinaire

(1) La *rue N.-D. du Port*. (*Rue du Port*).

(2) Delarbre l'appelle *Touraud* en 1805.

(3) *Description de l'Auvergne*, p. 181.

aurait sévi rigoureusement ; notre intendant prit un parti plus sage. Il invita les professeurs du collége à choisir, dans leur classe, les meilleurs élèves, qui furent réunis au nombre d'environ une centaine, puis vinrent planter de nouveaux arbres au Taureau dans une cérémonie. On établit, chaque année, un jour de congé, ce qui s'observait encore en 1789, afin de conserver la mémoire de cette plantation solennelle. Depuis cette époque, les écoliers, bien loin de nuire à ces arbres, les arrosaient, les soignaient comme leur bien et en étaient les défenseurs les plus zélés. On raconte aussi, mais la tradition a quelque chose d'inexact, que cette place devait porter le nom de M. *de Ballainvilliers*. Un taureau furieux, échappé des boucheries de Saint-Genès, au moment où il avait reçu un coup destiné à l'abattre, poursuivit un prêtre qui, affolé d'épouvante et pour échapper au danger, se précipita du haut de la muraille de la nouvelle place et se tua sur-le-champ. Nous ferons remarquer que déjà, en 1484, ce monticule portait le nom de *Taureau*. Le fait qui a rapport au malheureux ecclésiastique peut être vrai, mais il remonte plus loin. En 1793, cette place fut appelée *place de la Liberté*, nom qu'elle a quitté après la Révolution. En 1862, elle a été mise au niveau de la rue Ballainvilliers, au moyen d'un enlèvement de terrain ; les murs de soutènement ont été supprimés ; depuis cette époque, un jardin anglais et un kiosque produisent un plus agréable coup-d'œil.

**PLACE SUGNY**. — Depuis le 8 juillet 1820, en vertu d'une délibération du conseil municipal, cette place porte le nom du premier préfet du Puy-de-Dôme (M. *Ramey-Sugny*). Elle s'appelait, avant cette époque, *place des Cordeliers* ; en 1488, elle portait le nom de *grande place des Cordeliers* ; le couvent des pères Cordeliers était situé au sud. En 1652, il y avait, à côté de cette place, un *tripot*, c'est-à-dire un jeu de paume, appelé *le tripot des Cordeliers*.

**PLACES DEVANT ET DERRIÈRE CLERMONT**. — La première est située au nord, la seconde au sud de la cathédrale. Toutes les deux sont attenantes à ce monument. Ainsi que nous l'avons dit (page 162), la forteresse de la ville d'Auvergne, placée au nord-est de la cathédrale, portait le nom de *Clermont*. Les deux places qui étaient situées au devant et au derrière du château fort prirent les noms de ces positions topographiques ; l'une, celle de *devant Clermont*, avait un cimetière, transféré en 1782 ; l'autre, celle de *derrière Clermont*, était occupée en grande partie par l'église de Saint-Sépulcre, qui a été démolie en 1670.

**PLACE DE LA PYRAMIDE** — Cette petite place dont la fontaine de la Pyramide occupe le centre, portait le nom de *place d'Hauteville* en 1757. En 1801, la ville éleva, à la mémoire du général Désaix (mort à Marengo, en 1800), une espèce d'obélisque, dont la base sert de fontaine ; cet obélisque, considéré par le peuple, comme une *pyramide*, donna son nom à la fontaine et à la place ; il n'a rien de monumental, car il n'y manque, dit M. *Louis Piesse* (1), que les quatre bras, pour en faire le poteau traditionnel indiquant les routes.

**PLACE DÉSAIX**. — Sur cette place, s'élevaient l'église paroissiale de Saint-Genès, détruite en 1797 et la chapelle de Saint-Eloy, démolie également pendant la Révolution ; la partie septentrionale, attenante à la rue du Saint-Esprit, était occupée par le cimetière de la paroisse Saint-Genès, transféré en 1731. Le peuple l'appelle *place Saint-Genès*, malgré la délibération du conseil municipal du 8 juillet 1820, qui lui a donné le nom du vainqueur de Marengo (le général *Désaix*).

**PLACE SAINT-PIERRE** — Cette place était occupée en grande partie par l'église de la paroisse

(1) *Guide aux eaux thermales du Mont-Dore*, p. 75.

de Saint-Pierre, démolie en 1796. La partie septentrionale portait déjà le nom de *place de Saint-Pierre*, en 1549-1564 ; un titre de 1551 nous apprend qu'on y vendait l'avoine. Un arrêt de la cour des Grands Jours, séante à Clermont, en date du 30 septembre, y transféra le marché aux fruits qui, jusque là, s'était tenu sur la *place du Mazet* (aujourd'hui le marché aux poissons), laquelle fut alors désignée, pour la vente de la volaille et du poisson, qui a lieu encore de nos jours.

**PLACE DES PETITS-ARBRES.** — Le fossé de l'enceinte de la ville passait sur le bord de cette place. En 1761, le bureau des finances de Riom permit d'abattre la tour des Cordeliers, qui faisait une forte saillie dans cette partie de la ville (voir page 666). Le fossé fut comblé, la tour des Cordeliers démolie, une pente fort irrégulière, qui partait de Jaude pour s'arrêter à la porte du Saint-Esprit, applanie ; on construisit ensuite un mur de soutènement ; puis la municipalité fit planter des petits arbres sur cette place, qui retint le nom de sa jeune plantation. Plusieurs de ces arbres existaient encore au commencement du siècle.

**PLACE SAINT-HÉREM.** — Au moment de la grande révolution, cette place était occupée en partie par le couvent des Augustins, qui fut vendu comme bien national en 1792. Pendant la période révolutionnaire, la ville de Clermont fit créer une place sur l'emplacement de cet ancien couvent. Cette dernière prit d'abord le nom de *place des Augustins* que le conseil municipal changea, le 8 juillet 1820, pour celui de *Saint-Hérem*, destiné à rappeler le sage *Gaspard de Montmorin Saint-Hérem*, qui empêcha le massacre de la Saint-Barthelmy, en Auvergne, et notamment à Clermont, en 1572. On appelait aussi cette place le *marché aux Cuirs*, parce que depuis le 5 mai 1811, et en vertu d'un arrêté du maire de Clermont, les cuirs apportés par les marchands des environs, y étaient vendus les jours de foire (1). Un arrêté municipal, du 2 mai 1862, a transféré à Fontgiève le marché aux cuirs, celui du bois et du charbon de chauffage (2).

**PLACE DU MARCHÉ AUX POISSONS.** — Cette place, jusqu'au moment de la révolution française fut occupée par une halle, qui existait déjà au XIII[e] siècle et dans laquelle les bouchers de la paroisse de Saint-Pierre vendaient leurs marchandises en payant une redevance au chapitre de la cathédrale, qui en était propriétaire. Depuis l'année 1665, on vendit aussi, sur ce marché, la volaille et le poisson qui, précédemment, étaient relégués sur la place de Saint-Pierre, laquelle posséda longtemps ces denrées ; mais les abandonna pour recevoir en échange les fruits que l'on mettait en vente au marché au poisson, appelé alors *place du Mazet* (3).

**PLACE DU MARCHÉ AUX PLANCHES.** — Cette place, qui existait déjà au VI[e] siècle, du temps de Grégoire de Tours, qui l'appelle le champ public (*ager publicus*), sert aujourd'hui de marché aux planches, depuis le transfert que la ville a fait de ce marché qui existait auparavant sur la place *Michel de l'Hôpital*.

**MARCHÉ AUX BESTIAUX.** — Ce marché, qui se tenait sur la place du marché aux Planches, près la chapelle des Carmes-Déchaux, a été transféré au sud-ouest de Clermont, il y a quelques années. Un terrain, appelé *le Salin*, situé au midi de la ville, avait d'abord été destiné à servir de foirail pour les animaux aux *pieds fourchus*, sujets aux droits d'entrée ; mais une délibération municipale, du 17 février 1774, plaça ce champ de foire au fond de la place de Jaude, vers la barrière, où il a été de nouveau transféré.

(1) Les cuirs se vendaient antérieurement sur la place de *Jaude*.

(2) Le bois et le charbon de chauffage se vendaient précédemment sur la place de *Jaude*.

(3) *Mazet*. Vieux mot qui veut dire *marché*.

# BOULEVARDS

Clermont possède plusieurs boulevards, tous l'œuvre du dernier siècle, à part le *Cours-Sablon*.

**BOULEVARD DU GRAND SÉMINAIRE.** — Ce boulevard occupe l'emplacement du fossé de la ville, comblé en 1750 par les ordres de M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne (1). La petite place de la *fontaine de la Flèche*, qui se trouve sur le bord de son parcours, a été commencée en 1738. Ce boulevard a retenu le nom du grand séminaire qui, avant sa suppression, par l'effet de la révolution française, était son plus bel ornement. Ce grand séminaire, depuis 1794, sert de caserne d'infanterie. Le 10 août 1793, ce boulevard reçut le nom de *boulevard de la République*, qu'il a quitté après la Révolution.

**BOULEVARD DE L'HOTEL-DIEU.** — Il occupe également l'emplacement du fossé de la ville, comblé au milieu du dernier siècle, lors des travaux que M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne, fit exécuter pour les embellissements de Clermont (2). A cette époque, il y fut planté des arbres, qui existaient encore en 1789, mais qui ont disparu depuis longtemps. Le 10 août 1793, ce boulevard reçut le nom de *boulevard du Puy-de-Dôme*, qu'il a quitté après la Révolution.

**BOULEVARD DE LA PYRAMIDE.** — Ce boulevard, qui est la continuation de celui qui précède, doit son nom à la fontaine de la Pyramide, élevée en 1801. Il fut aussi créé par M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne, au milieu du siècle dernier sur l'emplacement du fossé de la ville qui fut comblé. La municipalité de Clermont y fit planter des arbres lors de son ouverture ; ces arbres, qui ont disparu, existaient encore en 1781. Le *boulevard du Taureau*, qui est la continuation de celui de la Pyramide, date aussi du siècle dernier.

**BOULEVARD DE LA PRÉFECTURE.** — Ce boulevard, qui porte aussi le nom de *Montée des petits arbres*, fut créé en 1761 sur le chemin de ronde de la ville, en vertu de la permission donnée par les officiers du bureau des finances de Riom, sur la requête qui leur fut présentée en qualité d'officiers de la couronne par la municipalité de la ville. A cette époque, la tour de l'enceinte de la ville, située sur le bord du jardin des pères Cordeliers, fut abattue pour élargir le nouveau boulevard. Le 10 août 1793, ce boulevard reçut le nom de *boulevard du département*, qu'il a quitté après la Révolution.

**AVENUE CENTRALE.** — Telle était la dénomination de cette avenue, lors de son ouverture, il y a une dizaine d'années, lorsqu'elle reçut le nom de M. *de Morny*, ancien député du Puy-de-Dôme ; mais, lors de la proclamation de la République, en 1870, elle fut baptisée par la volonté populaire du nom du *4 septembre* ; moins d'un mois après ce changement, le conseil municipal lui donna de nouveau la dénomination d'*Avenue centrale*.

**AVENUE CHARRAS.** — En vertu d'une décision du conseil municipal, prise quelques jours après la proclamation de la République du 4 septembre 1870, cette avenue a reçu le nom du brave lieutenant-colonel *Charras* (3) homme aussi libéral que désintéressé. Elle se dirige de la place Delille à la gare.

(1) *Bibliothèque de Clermont* mss. journal de *Jean Thonier*.

(2) Delarbre, *Notice sur Clermont*, p. 152.

(3) Le lieutenant-colonel *Charras*, fils du général *Joseph Charras*, mort à Clermont en 1839 et de dame *Joséphine Breschet de Vedrines*, fut élu député du Puy-

**COURS SABLON.** — Cette belle promenade a été faite et plantée en 1800 (1), sous l'administration de M. *Sablon*, maire de Clermont, dont elle reçut le nom. Elle est la continuation du boulevard du grand séminaire et du boulevard extérieur qui passe au-dessus du jardin de l'Hôtel-Dieu. Ce dernier boulevard a été ouvert il y a une vingtaine d'années seulement, à la suite d'une délibération du conseil municipal, du 19 mars 1839, qui fixe son prolongement et la largeur de l'avenue. En 1845, le cours Sablon fut pavé avec le nouveau système à la *Mac-Adam* ; c'était un essai, qui s'est depuis répandu partout.

# FAUBOURGS

Il y avait, au Moyen-Age, trois bourgs et sept faubourgs qui faisaient partie de la ville de Clermont ; les bourgs de *Fontgière*, de *Chamalières* et de *Saint-Alyre* ; les faubourgs des *Gras*, du *Passeport*, de *Saint-Patrocle*, de *Champet*, du *Tournet*, de *Saint-Genès*, de *Jaude*. Ces faubourgs étaient compris dans l'enceinte de la ville d'Auvergne, qui fut diminuée d'étendue dans le courant du XII^e^ siecle.

**DESTRUCTION DES FAUBOURGS.** — A l'époque de la guerre de cent ans avec les Anglais (XIV^e^ et XV^e^ siècles), la ville de Clermont obtint une permission qui, d'une part, lui épargna le danger d'avoir les ennemis dans ses faubourgs, près de ses murs, mais qui porta un rude coup à sa population et à sa prospérité. Déjà, des lettres du roi Charles V, du 21 janvier 1367 (*vieux style* ; lisez 1368), donnent raison au capitaine de la ville, parce qu'il avait fait abattre plusieurs maisons des faubourgs, lesquelles nuisaient à sa défense. Un procès en dommages-intérêts avait été engagé à ce sujet, avec l'évêque et ses officiers ; mais le roi donna gain de cause au prélat (2). En 1401, le *duc de Berry*, régent du royaume, ordonna de détruire une partie des faubourgs et fit défense d'y rebâtir. Le 25 mai 1420, *Charles*, fils du roi, régent du royaume, adresse des lettres, portant « mandement à la ville au cas de péril » de faire abattre les maisons des faubourgs, excepté les églises. Le dernier jour de mai 1422, des lettres de *Charles*, fils du roi de France, adressées au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, répondent à une requête, présentée par les officiers de Clermont ; ces lettres, « attendu le danger, où les ennemis (les Anglais) se pourroient loger dans les faubourgs » ordonnent d'abattre ces faubourgs et surtout les maisons placées près des murailles de la ville. En cette même année (1422), un grand nombre de maisons furent démolies. Un mandement du roi Charles VII, du 22 novembre 1432, adressé au bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, défend de bâtir dans les faubourgs de Clermont. En 1463, pareille défense est renouvelée par d'autres lettres du roi enjoignant « de ne pas relever les habitations, qui auraient été démolies pour la sûreté de la ville. »

Les malheureux propriétaires, victimes de ces démolitions, étaient-ils indemnisés? Les lettres précédentes n'en parlent pas. Il y a apparence que non. Cet acte, si rigoureux, était considéré comme une mesure d'intérêt public, devant obvier aux conséquences de la guerre. Il était donc prudent de ne pas rebâtir près des murailles, sous peine de se voir sans cesse menacé

de-Dôme. Le 11 mai 1848, il fut nommé, par le pouvoir exécutif, ministre de la guerre par intérim. Cet honorable citoyen, le type du bon et honorable républicain, est mort en Suisse il y a quelques années

(1) On y travaillait encore en 1801.

(2) *Arch. municip. de Clermont.*

de loger à la belle étoile ; aussi les faubourgs étaient-ils assez éloignés de l'enceinte de la ville, parce que les habitations, voisines des murailles de défense, étaient continuellement sous le coup de la loi martiale des démolitions. Il paraît, du reste, que si, d'une part, la ville usait de son droit, en temps de guerre, pour abattre les faubourgs, ceux-ci ne lui ménageaient guère la haine qu'ils lui portaient; de temps en temps cette animosité perçait d'une manière ostensible. Le 15 septembre 1411, le roi Charles VI se vit forcé de défendre aux faubouriens de clore les issues de leurs rues, afin d'arrêter les habitants de Clermont. Il y avait eu procès à ce sujet avec le faubourg de Saint-Alyre ; mais le 13 mars 1413, un mandement enjoignit aux gens d'église et aux habitants de Saint-Alyre de laisser passer les clermontois chez eux, soit à pied, soit à cheval; un autre mandement du duc *de Berry*, du 4 mars 1414, concerne la même affaire.

Aujourd'hui, tous les bourgs et faubourgs qui faisaient jadis partie de Clermont ou de sa banlieue sont enclavés dans cette ville. Voici les documents historiques qui nous sont parvenus sur chacun d'eux :

1° FONTGIÈVE. — Ce bourg, qui est aujourd'hui relié à Clermont d'une manière absolue était totalement séparé de cette ville au Moyen-Age. La tradition, d'accord avec l'histoire, prétend qu'il était jadis habité par les Juifs d'Augusto-Nemetum et de la cité d'Auvergne ; de là, son nom de *fontaine des Juifs* en langue romane *fontgiève* et en latin *fons Judaïcorum*. Il y a, en effet, dans ce faubourg, une belle fontaine naturelle. La montagne voisine de *Montjuzet*, couverte de vignobles, qui fournissent à la ville d'excellent vin, portait, en 954, le nom de *mons Judeorum* (1), et, en 1065-1073, celui de *mons Judaïcorum* (montagne des Juifs) ; elle appartenait alors aux Juifs de Fontgiève.

Sous l'empereur Adrien (l'an 138 de l'ère chrétienne), il y avait des Juifs établis à Augusto-Nemetum. Nous avons raconté le fait curieux qui arriva l'an 579, sous l'évêque Saint-Avit, au sujet d'un Juif de Fontgiève que le prélat de notre ville avait converti et auquel un autre israélite versa de l'huile puante sur la tête, ce qui amena la destruction de la synagogue des Juifs de Fontgiève (voir page 435).

En 1149, le *village de Fontgiève* est compris dans l'acte de donation de *Guillaume VII, premier dauphin d'Auvergne*, à l'abbaye de Saint-André de Clermont. Il s'agissait assurément, d'une partie du village ; car l'autre partie devint, plus tard, la propriété de certaines familles. En 1321, *Géraud*, *Jehan* et *Mathieu Gayte*, frères bourgeois de Clermont, possédaient « *le lieu et tènement de Fontgiève* », appelé *Fontjuive*, dans l'acte qui nous fait connaître ce fait (2). En 1338, je trouve la mention du *village de Fontgiève* (3). En 1339, il est parlé du « lieu et territoire appelé de *Font Juifs*, en la paroisse de Saint-André de Clermont. »

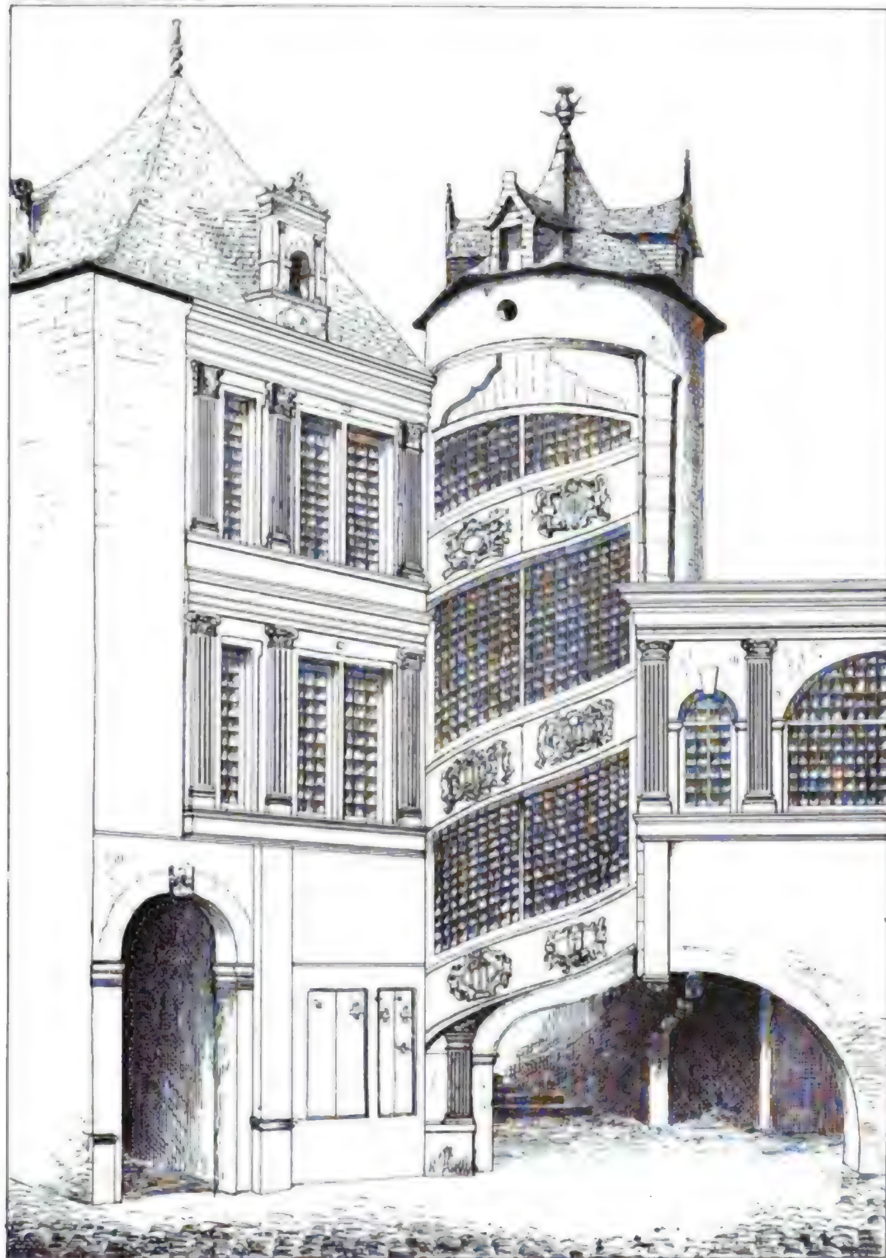
En 1647, noble *Henri Gaschier*, lieutenant-criminel en la sénéchaussée de Clermont, est qualifié seigneur de Fontgiève. Son fils, *Jean Gaschier*, époux d'*Anne de Freydefont*, était aussi seigneur de Fontgiève en 1680 ; c'est ce dernier qui fonda l'hôpital de la Charité de Clermont en 1682. Quant à *Henri Gaschier*, qui précède, nous savons que l'abbaye des Bernardines de l'Eclache, située dans les montagnes de la Basse-Auvergne, ayant été incendiée puis transférée à Cler-

(1) *Archives départ. du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral. (Voir l'inventaire des chartes de ces archives antérieures au XIIIe siècle, par M. *Cohendy*, p. 11, 51.)

(2) *Bibliothèque de Clermont*, ms. de *Dulaure*, n° 6 du catalogue de l'Auvergne.

(3) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral.

CLERMONT FERRAND



MAISON du XVI^e SIÈCLE dite DES ARCHITECTES

*(A l'angle de la rue des Gras et de la petite rue S^t Pierre.)*

mont, ce fut lui qui vendit à ce monastère, en 1647, l'enclos et la maison qu'il avait à Fontgiève; le prix fut de 24,000 livres. Les dames de l'Eclache résidèrent dans ce nouveau couvent jusqu'en 1664, époque où elles vinrent se fixer dans la rue qui, de nos jours, porte encore leur nom à Clermont.

En 1773, M. *Tixier* acquit la seigneurie de Fontgiève, moyennant 44,000 livres (1).

2° **SAINT-ALYRE**. — Ce faubourg, situé au bas du monticule, à l'aspect nord-ouest, est aujourd'hui complétement relié à Clermont. Il en était séparé, dès les temps les plus reculés. On ignore le nom qu'il portait avant l'ère chrétienne. En 253, lors de l'arrivée de Saint-Austremoine, premier prédicateur de la foi en Auvergne, il fut appelé le *bourg des Chrétiens* (*vicus Christianorum*), pour avoir été choisi par le saint apôtre comme lieu le plus favorable, destiné à faire connaitre la nouvelle religion. Cet honneur lui fut dévolu, parce qu'il était plus retiré, moins peuplé que l'intérieur de la ville et présentant peu de danger pour les nouveaux convertis. Vers l'année 387, le *vicus Christianorum* prit le nom de *bourg de Saint-Alyre*, lorsque le saint évêque y eut été enseveli.

Nous avons donné précédemment (pages 342 et suivantes) toute l'histoire du célèbre couvent de Bénédictins situé dans le bourg de Saint-Alyre. Les détails, qui concernent ce monastère, se lient intimément avec l'histoire du *vicus* qui nous occupe ; le lecteur devra les consulter. Nous avons vu que le couvent des Bénédictins possédait la justice haute, moyenne et basse dans tout le faubourg de Saint-Alyre ; que ce droit existait déjà en 1196 ; nous avons fait connaitre les nombreuses contestations survenues au sujet de cette juridiction qui, d'abord réunie à la sénéchaussée et à la ville de Clermont, en 1708, fut définitivement abandonnée au roi, en 1744, par les Bénédictins.

3° **LE FAUBOURG DES GRAS**. — Il comprenait la rue Saint-Dominique, la rue Saint-Adjutor et les rues environnantes. L'acte de donation qui en fut fait, en 1043, à l'évêque de Clermont par le comte d'Auvergne *Guillaume* V, l'appelle *Arbelgarias*. Ce ne fut que plus tard, à l'époque où le grand escalier qui précédait la cathédrale fut construit et donna son nom à la rue des Gras, que le faubourg prit aussi le nom des *Gras*. Il y avait, en 1317, un *four banal* qui était situé dans la rue Saint-Adjutor.

4° **LE FAUBOURG DU PASSEPORT**. — A la suite du faubourg des Gras.

5° **LE FAUBOURG DE SAINT-PATROCLE OU DE SAINT-ETIENNE**. — (Aujourd'hui faubourg de St-Eutrope, faisant partie de la ville). Au Moyen-Age, il était complétement séparé de Clermont. Son nom lui venait de l'église paroissiale, fondée au milieu du V[e] siècle sous le vocable de Saint-Etienne, vocable transformé en celui de Saint-Eutrope, à la fin du XV[e] siècle, puis en celui de Saint-Patrocle, qui était généralement préféré au XVII[e] siècle (voir page 296).

Dans le faubourg de Saint-Eutrope, en la paroisse de Saint-Cassy, au-dessous de l'abbaye de Sainte-Claire, il y avait un fief appelé primitivement *la Tour* et en dernier temps *la tour d'Opmne*, parce qu'il avait appartenu aux seigneurs d'Opmne, de la maison *de Montrognon*. Il relevait pour la foi-hommage de l'évêque de Clermont.

(1) *Journal ms. de Jean Thiolier*, à la bibliothèque de Clermont.

## SEIGNEURS DE LA TOUR-D'OPMNE.

VALENCE BELIOTE, veuve de *Hugues de Montrognon*, chevalier, seigneur d'Opmne, rend foi-hommage à l'évêque de Clermont pour le fief de la Tour, paroisse de Saint-Cassy . . . . . . . . . . . . . . . . 1310

ROBERT DE MONTROGNON, chevalier, seigneur d'Opmne, fils des précédents ; seigneur de la Tour, paroisse de Saint-Cassy . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1330

CHATARD DE MONTROGNON, damoiseau, seigneur d'Opmne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1334

HUGUES DE MONTROGNON, chevalier, seigneur d'Opmne et de la Tour, capitaine de la ville de Clermont 1390

DAUPHINE DE MONTROGNON, dame de la Tour d'Opmne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1420

Fille du précédent. Elle épousa, en 1420, *Guilloton d'Ussel*, seigneur de la Garde-Guillotin, de la noble maison d'Ussel, en Limousin.

JEAN D'USSEL, seigneur de la tour d'Opmne et de Bigoulette. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1573

Descendant de *Dauphine de Montrognon*, qui précède.

GUY D'USSEL, écuyer, seigneur de la tour d'Opmne 1624

Seigneur de la Garde-Guillotin et de Bigoulette, demeurant à Bigoulette, en Limousin. Il vendit « la terre et le fief de la Garde, appelée autrement *Tour d'Opmne*, sis au faubourg des Gras, et sous le couvent de Sainte-Claire, consistant en une grosse tour carrée appelée *la tour d'Opmne* (1), basse cour, cuvages, granges etc. » L'acte de vente, qui est du 26 mars 1624, fut consenti au prix de 8,500 livres. *Eustache Pélissier*, qui suit, fut l'acquéreur.

EUSTACHE PÉLISSIER, seigneur de la Tour-d'Opmne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1624

Acquéreur de *Guy d'Ussel*, qui précède.

MATHIEU PÉLISSIER, seigneur de la Tour-d'Opmne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1635

Frère du précédent. Seigneur de la Vernède et de Féligonde en 1644.

FRANÇOIS PÉLISSIER, écuyer, seigneur de la Tour-d'Opmne . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1676

Fils du précédent.

6° **LE FAUBOURG DE CHAMPET**, qui avait donné son nom à la place et à la porte *Champ-Herm* (*campi eremi*) ou *Champet*. Il comprenait le couvent des Jacobins fondé, en 1219, et le couvent des Hospitalières, établi en 1670. Dans les temps primitifs, c'était un village, mentionné en 1275 sous ce titre : « *Le lieu de Champeix, jouxte les fossés de la ville* ». Il y avait, dans ce faubourg, un quartier appelé *la croix Morel* (nom que porte encore ce territoire), dans lequel se fixèrent les Bernardines en 1647. Au-dessus du couvent des Bernardines, fut placé, en 1714, dans un enclos, qui possédait alors un beau jet d'eau, le petit séminaire, dont le bâtiment sert, depuis 1794, de caserne d'infanterie.

Au nord du faubourg de *Champet*, près de la prairie des *Bughes*, on aperçoit un bel enclos, transformé en vaste pépinière. Le château de *Bien-Assis* s'élève au milieu, offrant un grand corps de logis, flanqué de deux pavillons carrés du XVII[e] siècle. En 1683, ce château avait encore deux grosses tours rondes ; il était alors entouré de fossés remplis d'eau. On y montre, de nos jours, le cabinet dans lequel l'illustre *Blaise Pascal* travailla pendant trois mois, en 1660, lors d'un voyage qu'il fit en Auvergne pour rétablir sa santé (2). Bien-Assis était un fief. Voici la liste de ses seigneurs :

(1) Cette tour carrée figure sur le plan de Clermont, donné par Belleforest en 1575, à droite et au-dessous de l'église de Saint-Eutrope.

(2) *Blaise Pascal* était le beau-frère de *Florin Périer*, seigneur de Bien-Assis. Lorsqu'il venait à Clermont il aimait à passer quelques jours à Bien-Assis.

## SEIGNEURS DE BIEN-ASSIS.

**Robert Coustave**, seigneur de Bien-Assis. . . . . 1449
Ecuyer d'écurie du roi Charles VII, capitaine de la ville de Clermont en 1449.

**Louis Coustave**, seigneur de Bien-Assis. . . 1494-1530
Ecuyer du roi Charles VII; maître de l'hôtel de *Louis de Bourbon*, comte de Montpensier; bailli du comté de Clermont. Il épousa *Suzanne de Bourbon*, sœur de *Charles de Bourbon*, évêque de Clermont.

« Noble » **Charles Coustave**, seigneur de Bien-Assis . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1554

**Pierre de Coustave**, seigneur de Bien-Assis. . . 1586
fils du précédent.

« Noble » **Antoine Anthoine**, seigneur de Bien-Assis . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1603
Il était élu en l'élection de Clermont; ne vivait plus en 1609.

**Antoine Mallet de Vandègre**, seigneur de Bien-Assis . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1614

**Florin Perier**, seigneur de Bien-Assis. . . 1641-1672
Conseiller à la cour des aides de Clermont. Il avait épousé, en 1641, *Gilberte Pascal*, renommée par sa beauté et son esprit, sœur de l'illustre *Blaise Pascal*. Il mourut en 1672 et sa femme en 1687.

**Etienne Perier**, seigneur de Bien-Assis. . . . . 1678
Conseiller à la cour des aides de Clermont; fils du précédent. Il épousa *Magdeleine Le Court de Montlory*, morte sans enfants.

**Louis Perier**, seigneur de Bien-Assis. . . . 1690-1713
Doyen du chapitre de Saint-Pierre, de Clermont; fils du précédent.

**Martial de Clary de Saint-Angel**, seigneur de Bien-Assis . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1750
Conseiller à la cour des aides de Clermont. Il vendit « le fief et le château de Bien-Assis », le 20 juin 1750, moyennant 42,000 livres à *Etienne de Varennes*, écuyer, seigneur de Champfleury et à François de Varennes de Chanteranne, son fils.

**François de Varennes**, seigneur de Bien-Assis . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1750-1752
Acquéreur du fief de Bien-Assis en 1750. Seigneur de Champfleury et de Chanteranne. Il était né le 5 mai 1711; épousa, le 26 juin 1735, *Jeanne Laville*; exerçait les fonctions de trésorier de France à Riom.

☞ **M. de Cisterne**, était propriétaire de Bien-Assis en 1817. A cette époque le château fut loué pour l'installation des Frères de la Doctrine chrétienne, lors de leur arrivée à Clermont.

**M. Felut**, pépiniériste, est le propriétaire actuel de Bien-Assis.

7° **LE FAUBOURG DU TOURNET OU DU CERF.** — Situé au-dessous de la rue Ballainvilliers et du quartier du Tournet, qui lui avait donné son nom. On l'appelait aussi *faubourg du Cerf*, aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, dénomination qu'il devait à l'enseigne d'une hôtellerie de la rue Ballainvilliers, où se trouvait représenté un cerf (1). La porte de la ville, dite *porte du Cerf*, située à l'entrée de la rue du Saint-Esprit, devait aussi son nom à cette enseigne. Plusieurs couvents s'étaient fixés dans ce faubourg: les *Bénédictines*, en 1650; le *prieuré de la Paix*, de l'ordre des Bernardines, en 1660; l'*abbaye de l'Eclache*, qui remplaça le prieuré de la Paix, en 1664.

Au sud du faubourg du Tournet, au-dessous de l'Hôtel-Dieu, était placé le fief de *Rabanesse*, appelé, en 1043, *Rabanissa* (2). On y voit encore une tour très élevée, qui sert de colombier. Seigneurs de Rabanesse: *Etienne Trottier*, président en l'élection de Clermont, 1616-1626; *François Trottier*, 1648; *François Dumas*, aide-référendaire en la chancellerie de la cour des aides de Clermont, 1692-1698.

A l'est du faubourg du Cerf, dans la plaine de la Limagne, on aperçoit, non loin de Clermont, l'enclos et le petit château de *Loradoux*; ce dernier fut bâti dans les premières années du XVII^e^ siècle par *Gérard Champflour*, conseiller à la cour des aides de Clermont. Fléchier en fait

(1) Cette hôtellerie existait encore il y a une trentaine d'années. Elle occupait l'emplacement de la belle maison *Bargoin* (rue Ballainvilliers, côté de l'est.)

(2) Voir l'*Inventaire des chartes des archives départementales du Puy-de-Dôme antérieures au XIII^e^ siècle*, par M. *Michel Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme, p. 41.

une jolie description, lors de son voyage en Auvergne en 1666. Le nom de *Loradoux* vient d'un oratoire (*oratorium*), en patois *oradoux*, élevé au VIII[e] siècle, dédié à Saint-Genès, évêque de Clermont et détruit à la fin du XVIII[e] siècle.

### SEIGNEURS DE LORADOUX.

GERAUD CHAMPFLOUR, seigneur de Loradoux. . . 1604
Conseiller à la cour des aides de Clermont. Il testa en 1658.

JEAN CHAMPFLOUR, seigneur de Loradoux. . . . . 1636
Fils du précédent. Garde des sceaux à la cour des aides de Clermont.

BLAISE CHAMPFLOUR, écuyer, seigneur de Loradoux 1680
Fils du précédent. Garde des sceaux à la cour des aides de Clermont.

JACQUES CHAMPFLOUR, chevalier, seigneur de Loradoux . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1712-1745
Fils du précédent. Conseiller à la cour des aides de Clermont.

J.-B.-ANNET DE CHAMPFLOUR, écuyer, dernier seigneur de Loradoux, petit-fils du précédent. . . . . . 1790

☞ Le château de Loradoux appartenait, en dernier temps à M. *Henri Lecoq*, mort en 1871.

8° **LE FAUBOURG DE SAINT-GENÈS**. — Il comprenait toute la partie de la ville, située au sud-ouest, près de la place de Jaude et au-dessus de l'Hôtel-Dieu. Aucune communauté religieuse ne s'y était établie, à cause de son mauvais aspect. Une grande partie, bâtie sur la pente du monticule de Clermont, au-dessus de la place de Jaude, portait, en 1770, le nom de *la côte de Jaude*.

9° **LE FAUBOURG DE JAUDE**. — Il s'étendait aux alentours de la place de Jaude qui, au Moyen-Age, était limitée, du côté de l'ouest, par la *rivière de Jaude*, où s'étaient établis les tanneurs de la ville. Cette rivière passait alors devant les tanneries, sur la place même. Il n'y avait aucun couvent dans ce faubourg, parce qu'il était considéré comme malsain. On y voyait seulement la petite chapelle de N.-D. de Jaude, dont nous avons parlé. (V. page 332).

A l'ouest de la place de Jaude, on aperçoit le château des Salles, construction du XV[e] siècle, qui offre des vestiges gallo-romains fort curieux. Dans la partie septentrionale, est adossée, en effet, la curieuse muraille gallo-romaine dite *muraille des Sarrasins*, dont nous avons donné le dessin et la description. (Voir page 23-24).

### SEIGNEURS DES SALLES.

N. DE LESTENAY, seigneur des Salles. . . . . . . 1400
Il vendit les Salles au seigneur suivant :

GILBERT DE LA FAYETTE, seigneur des Salles, maréchal de France . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1430
Son nom de famille était *Motier* ; La Fayette était celui d'un fief.

CHARLES DE LA FAYETTE, seigneur des Salles. . . 1459
Fils du précédent. Il vendit les Salles, par acte du 8 avril 1459, au suivant ; le prix de vente fut de 300 fr. monnaie du temps.

BERTON DE VASSEL, seigneur des Salles. . . . . . 1459
Chanoine de la cathédrale de Clermont, prévôt du chapitre de Vertaison. Cousin-Germain du précédent auquel il avait acheté les Salles.

La noble maison *de Vassel* posséda les Salles pendant le XV[e] et le XI[e] siècle. Ce château fut porté en dot, en 1578, par *Magdeleine de Vassel*, fille de *Gabriel de Vassel*, seigneur des Salles et d'*Anne de Bassinet* à *Jacques de Villelume*, chevalier, seigneur de Barmontet, près d'Herment (Puy-de-Dôme), conseiller d'Etat syndic de la noblesse d'Auvergne.

FLORIN AUGIER, seigneur des Salles. . . . . . . . 1586

PIERRE AUGIER, seigneur des Salles. 1591 ; mort en 1629.

PIERRE AUGIER, seigneur des Salles. . . . mort en 1655
Il épousa *Jeanne Engelbert*, en 1640.

FLORIN AUGIER, seigneur des Salles. . . . . . . . . 1645
Fils du précédent.

MARIE AUGIER, dame des Salles. . . . . . . . . . 1670

Fille de Pierre, qui précède et de *Jeanne Enjobert*. Elle épousa *Robert Bouchard*, écuyer, seigneur de Veyrières, vivant en 1686, auquel elle apporta ce fief.

GUY BOUCHARD, écuyer, seigneur des Salles. . . . 1711
Fils de *Robert Bouchard* et de *Marie Auger*, qui précèdent. Il épousa, en 1711, *Gabrielle Fabre*, fille de François, procureur général à la cour des aides de Clermont.

ANNET BOUCHARD, écuyer, seigneur des Salles. . . 1742
fils de *Guy Bouchard* qui précède et de *Gabriel Fabre*.

MARIE-ANNE BOUCHARD, dame des Salles. . . . . 1762
Fille du précédent. Elle épousa, en 1762, *Gilbert de Cousin*, écuyer, baron de la Tourfondue.

Depuis 1762, en vertu de l'alliance avec la famille *Bouchard*, la famille *de Cousin de La Tourfondue*, connue en Bourbonnais dès la fin du XIII^e^ siècle, transplantée à Saint-Amand-Tallende, au château de La Tourfondue à la fin du XVII^e^ siècle, posséda le château et la terre des Salles. La terre a été vendue en parcelle, puis transformée en excellents jardins potagers, qui fournissent une partie des légumes de la ville de Clermont ; le château appartient encore à la famille *de Cousin de La Tourfondue*. Nous avons donné la généalogie complète de cette noble et ancienne maison, depuis la fin du XIV^e^ siècle, dans notre *Histoire de la Maison de Bosredon*. Ses armes sont : *de gueules, à la foy d'argent*.

Au sud-ouest du château des Salles est située l'ancienne chapelle de *N.-D. de Beaurepaire*, qui sert aujourd'hui de poudrière à la ville de Clermont. Cette chapelle, ainsi que nous l'avons dit, (voir page 334) fut bâtie en 1241. A l'ouest de ce petit monument, il y avait un château, qui était le chef-lieu du fief de *Beaurepaire*, dont voici les seigneurs :

## SEIGNEURS DE BEAUREPAIRE

M. BLAISE SOUCHET. . . . . . . . . . . . . . . . . 1536
Fils de « noble » *Etienne Souchet*, licencié en loix, seigneur de Brion, vivant en 1494 et de *Loyse de Saint-Quentin* ; ce dernier frère de *Michel* et *Antoine Souchet*, écuyers et de *Guillaume Souchet*, chanoine de la cathédrale de Clermont, mentionnés en 1497. Blaise Souchet, seigneur de Beaurepaire, qui précède, testa en 1537, instituant pour son héritière dame *Jeanne de la Thiercule*.

AIMERIC DORIE, seigneur de Beaurepaire . . . . 1570
Fils de *Jean Dorie*, seigneur de Laire, il vendit le fief de Beaurepaire, en 1574, au suivant.

PIERRE LE RICHE, seigneur de Beaurepaire. . . . 1574
Banquier à Clermont. Il acheta « le fief et le château de Beaurepaire », en 1574, au précédent.

LOUIS BINET, seigneur de Beaurepaire. . . . . . 1580
Trésorier général de France à Riom. Frère de *Claude Binet*, lieutenant-général de la sénéchaussée de Riom, en 1588.

GASPARD RONDY, seigneur de Beaurepaire. . . . . 1605

« Noble » FRANÇOIS RONDY, seigneur de Beaurepaire . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1616
Il avait épousé *Jeanne Le Court*.

ETIENNE VACHIER, seigneur de Beaurepaire. 1599-1629
L'un des trésoriers de la gendarmerie de France.

PIERRE VACHIER, seigneur de Beaurepaire. . 1629-1645
Premier président de la cour des aides de Clermont et conseiller d'Etat ; fils du précédent.

JEAN VACHIER, seigneur de Beaurepaire. . mort en 1651
Procureur du roi au présidial de Clermont. Neveu du précédent.

PIERRE-FRANÇOIS VACHIER, seigneur de Beaurepaire . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1696-1710
Fils du précédent. Conseiller au présidial de Clermont.

JEAN VACHIER, seigneur de Beaurepaire. . . 1696-1714
Cousin du précédent.

MICHEL PELISSIER DE FELIGONDE, seigneur de Beaurepaire . . . . . . . . . . . . . . . 1750

Au nord du château des Salles et de la belle muraille gallo-romaine dont nous venons de parler, non loin du fief de Beaurepaire, commençait le *bois de Cros* (*bois du creux*) qui, dans les temps primitifs de Clermont, faisait partie de la forêt druidique de Nemetum. Au XIII^e^ siècle, ce bois existait encore ; à cette époque, il y avait un château fort, chef-lieu d'un fief, qui appartenait alors à la maison *de Cros* (branche des *de Murat*, seigneurs de Vernines), établie à Clermont à la fin du XII^e^ siècle ; cette famille, avait pris très-probablement son nom du bois qui nous occupe (le *bois de Cros* ; le *bois du Creux*).

## SEIGNEURS DU BOIS-DE-CROS.

GERAUD DE CROS, seigneur du Bois-de-Cros. . . 1311
Il était chanoine de la cathédrale de Clermont. De concert avec son neveu *Jean de Cros*, il fit donation au monastère de Saint-André d'une prise d'eau pour arroser le pré de ce couvent.

RAOUL DE CROS, seigneur du Bois de Cros. . . . 1317
Frère du précédent.
Il était prévôt de la cathédrale de Clermont. Avec ses deux frères : *Pierre de Cros* doyen de la cathédrale de Clermont et *Guillaume de Cros*, chanoine de cette église, il possédait, d'après les *Origines de Clairmont*, « la maison de Cros, avec ses appartenances, hors la ville »

FRANÇOIS PASCAL, seigneur du Bois de Cros. 1560-1564
Seigneur de Mons, sénéchal de Clermont.

CLAUDE PASCAL, seigneur de Mons et du Bois de Cros 1589

JEAN FAYET, seigneur du Bois de Cros. . . . 1629-1643
Receveur des tailles à Clermont, en 1616, puis trésorier général de France à Riom. Il épousa 1° *Jacqueline Changet*, 2° *Bonne Vidilhe* : du second lit : A. Marguerite Fayet, femme d'*Antoine Ribeyre*, lieutenant-général au présidial de Clermont ; 3° Marie-Jacquette Fayet, épouse de *Jean Champflour*, seigneur de Loradoux, conseiller à la cour des aides de Clermont ; 4° Magdeleine Fayet, femme de *Blaise Rochette*, seigneur de Lempdes, receveur général des décimes et du taillon à Clermont.

JOACHIM-CHARLES-LAURE DE MONTAIGU-BOUZOLS, était seigneur du Bois de Cros et lieutenant de la basse Auvergne en. . . . . . . . . . . . . . . 1744-1789

# HOTELS PARTICULIERS

A diverses époques, des fouilles ont mis à nu les fondements de plusieurs édifices gallo-romains. On découvrit, en 1833, dans la rue d'Assas, les restes d'un monument au milieu desquels se trouvait une superbe mosaïque, qui est conservée au musée lapidaire de Clermont (1). M. le C^te^ *de Laizer* (2) donne le plan d'un édifice antique, découvert, au commencement du XIX^e^ siècle, dans l'enclos du couvent des anciens Capucins, à côté de la place de l'Etoile. (Voir notre planche.)

Un grand nombre de familles nobles de la province d'Auvergne avaient, au Moyen-Age, de beaux hôtels à Clermont. Ces habitations, vastes maisons féodales, avec tours, grand corps de logis fortifié, jardins garnis de treilles et munis de citernes, ornaient les quartiers de notre cité. Jadis, leurs façades, avec sculptures artistement fouillées, présentaient cet aspect imposant que nous nous empressons d'admirer lorsqu'il nous est permis de visiter les villes qui ont le privilége de conserver leurs monuments du Moyen-Age. Voici l'historique des hôtels féodaux de Clermont. Il n'en reste pas un seul aujourd'hui ; tous ont été remplacés, depuis longtemps, par des maisons particulières.

**HOTEL DU PALAIS DE CLERMONT**. — La maison ou plutôt l'*hôtel*, dit *le palais (domus palatii Claromontensis)*, existait dans notre ville dès le XIII^e siècle. Mes recherches n'ont pu découvrir sa véritable position topographique. Voici les documents historiques qui la concernent : En 1313, *Aubert Aycelin*, évêque de Clermont, emprunte au chapitre de la cathédrale de Clermont 240 marcs d'argent (79,200 fr. d'aujourd'hui), pour acheter la maison appelée *palatium Claromontensis* (3). En 1330, *Armand de Commenges*, évêque de Clermont, successeur d'*Aubert Aycelin*, transige avec *D. de Montaigut*, pour « *la maison, dite le palais (de Palatio)* et autres maisons, qui furent du seigneur *d'Aubière (de Alberia)* » (4). En 1356, le samedi avant la Fête-Dieu, « ordon-

(1) La *Statistique monumentale du Puy-de-Dôme*, par J.-B. *Bouillet*, donne le dessin de cette mosaïque.

(2) Recueil de dessins à plume exécutés en 1824.

(3 et 4) *Gallia Christiana*, T. II, instrument, p. 93.

nance de *Guillaume de Ulme*, official et vicaire-général de Clermont, concernant les gens d'église (l'évêque, le chapitre cathédral, le clergé) et les habitants de Clermont, pour une maison, appelée *le palais, assise hors les murs de la ville*, acquise de *Egidius Aycelin*, chevalier, seigneur de Montaigut, moyennant 300 écus, payables par lesdits gens d'église et le clergé » (1). L'ordonnance rapporte que cet hôtel, qui était alors en fort mauvais état, pouvait servir de refuge aux Anglais, parce qu'il était placé hors de la ville, qui en était propriétaire aussi bien que l'évêque et le clergé; en conséquence, il fut revendu au seigneur *de Montaigut-Listenois*. Mon opinion personnelle, à défaut de documents authentiques, est que cet édifice avait été acquis pour le palais de justice de la juridiction temporelle de l'évêque à Clermont, palais de justice auquel la ville et le clergé devaient, en effet, contribuer.

**LE CHATEAU DE LA TOUR**, propriété de l'illustre maison *de la Tour-d'Auvergne*. En 1263, *Bernard de la Tour*, seigneur de la Tour, en fit don aux pères Cordeliers, établis à Beaurepaire. Ces religieux s'y retirèrent peu de temps après; ce château transformé devint alors leur couvent, qui fut aliéné par la nation, et vendu aux administrateurs du département en 1791. Depuis 1800, il sert d'hôtel de préfecture; les bureaux de l'administration préfectorale et le local des archives départementales lui sont adjacents.

Savaron nous apprend que la maison *de la Tour* avait un autre hôtel « joignant la chapelle de Saint-Jean, au-devant Clermont », c'est-à-dire au nord de la cathédrale.

**L'HOTEL DE LA TOUR DU PIN**. — Cet hôtel était situé dans la rue *B. Pascal*, sur l'emplacement de la maison du docteur *Fleury*. *Alix de la Tour du Pin*, fille d'*Humbert de la Tour du Pin* et d'*Anne Dauphin*, porta cet hôtel, par son mariage de l'année 1296, à *Jean Ier*, comte *de Forez*, seigneur de Thiers, son mari. Ce château prit alors le nom d'*hôtel de Forez* ou de *Forès* (2). Le lundi après la Saint-Michel de l'année 1308, *Aubert Aycelin*, évêque de Clermont, acheta cet hôtel (que l'acte de vente appelle le *palais de la Tour*) « avec son verger et ses appartenances », au prix de 1,300 livres (107,250 fr. d'aujourd'hui) (3). *Jean*, comte *de Forez*, et sa femme, *Alix de la tour du Pin*, furent les vendeurs (4). Ce manoir arriva dans la maison *Gouge de Charpaignes*. *Martin Gouge de Charpaignes*, évêque de Clermont, en fit don, en 1444, au chapitre de la cathédrale de Clermont, lequel le vendit, le 13 janvier 1655, à *Jean Poisson*, seigneur de Mardogne (5) (6). En 1758, cet hôtel fut acquis par la ville de Clermont de M. *Poisson de Lempdes*, descendant de *Jean Poisson de Mardogne*; il fut alors transformé en palais de l'intendance. Un arrêté du gouvernement, en date du 29 octobre 1803, affecta le palais de l'intendance au

(1) *Inventaire des archives municip.* fait par *Bunyer*, en 1617.

(2) Il portait le nom de *la Forêt*, en 1480. Savaron l'appelle, en 1608, *hôtel de Lignac* ou de *la Forest*.

(3) *Gallia Christiana* T. II, p. 284.

(4) Gonod, *Chronologie des évêques de Clermont*; — Savaron, *Origines de Clairmont*; — *Gallia Christiana*.

(5) L'acte de vente, reçu *Bourlin*, notaire royal, nous fait savoir que *Jean Poisson*, trésorier général de France à Riom, acquéreur, paya cet immeuble la somme de 15,000 livres. Voici quels sont, dans cet acte, les confins de cet hôtel: « la maison et four appelés *de la Forest*, situés dans cette ville en la paroisse de Saint-Genès, au quartier du Teral, consistant en chambres haultes, moyennes et basses, cave, cuvage, grange, bassecour, jardin, four et autres ses appartenances, qui se confine jouxte la grand rue tendant de la fontaine du Teral à la grand rue du Port de nuit et traverse, les maisons de Me Claude Portal, M. le président Savaron et de Mlle Begon de midy et en partie de nuit, la grand rue tendant du four l'Evesque à la tour Notre-Dame aussi de midi et en partie de jour, la grange et jardin des hoirs de Mlle de Mondory et la maison de M. Ribeyre, premier président, de jour et bize ».

(6) Durand, annotateur de Savaron, appelle cet hôtel en 1662, la *maison et parterre de la Forest*: apparemment il y avait un jardin d'agrément.

logement de la *sénatorerie* de Riom, placé par un arrêté précédent dans la maison des Ursulines de Clermont (1).

**L'HOTEL DE CROS**, situé près de l'ancien palais épiscopal ; ce dernier vendu par la nation en 1792. *Géraud de Cros*, archevêque de Bourges, y naquit vers l'année 1185. Autre *Géraud de Cros*, chanoine de la cathédrale de Clermont, possédait cet hôtel, en 1317, avec ses frères, *Raoul de Cros*, prévôt de la même cathédrale et *Pierre de Cros*, doyen de cette église. L'évêque de Clermont eut un procès, cette même année (1317), avec les trois frères, au sujet de certaines servitudes qu'il prétendait avoir sur cet hôtel en faveur de son palais épiscopal. L'hôtel de Cros est appelé, en 1375, *hospitium domini Petri de Crozo, militis* (la maison du seigneur *Pierre de Cros*, chevalier) (2). *Pierre de Cros* possédait encore cet hôtel en 1419. Ses descendants en firent vente, vers 1490, à l'évêque de Clermont (*Charles II de Bourbon*), qui l'acheta pour agrandir son palais épiscopal.

**L'HOTEL DE MONTGASCON**. — Cet hôtel était situé à la place Saint-Laurent, dans la paroisse du Port. *Falcon III de Montgascon*, seigneur de Montgascon, était frère de *Béatrix de Montgascon*, qui porta cet hôtel, en 1279, à *Robert VI comte d'Auvergne*, lors de son mariage avec ce grand seigneur ; *Godefroy*, comte *d'Auvergne* et *de Boulogne*, seigneur de Montgascon, le vendit aux pères Jacobins de Clermont, vente ratifiée, en 1376, par *Jean comte d'Auvergne*, frère de Godefroy. Pendant la guerre avec les Anglais, à la fin du XIVe siècle, les Jacobins se retirèrent dans cet hôtel ; leur couvent resta alors inhabité, parce qu'il était placé hors de l'enceinte de la ville et exposé au pillage des gens de guerre.

**L'HOTEL DE GIAC**. — Il était placé dans la paroisse de Saint-Genès. *Louis de Giac*, seigneur de Giac et de Châteaugay, grand échanson de France, le vendit à *Jean Picheton* (3), vers l'année 1400.

**L'HOTEL DE LA QUEUILLE**, dans la paroisse de Saint-Genès. *Jacques de la Queuille*, seigneur de la Queuille, prêta serment de foi-hommage pour cet hôtel à *Jacques de Vassel*, prévôt de la cathédrale de Clermont ; il avait épousé *Louise de Giac*, petite fille de *Louis de Giac*, possesseur de l'hotel de Giac en 1400, hôtel situé dans le voisinage de celui de la maison *de la Queuille*. Savaron dit que, postérieurement au XVe siècle, l'*hôtel de la Queuille* était placé aux *Petits-Gras*.

**LES HOTELS DE MUROL, DE LANGEAC, D'AIMERIC, DE TOURZEL-ALÈGRE**, aux familles nobles du même nom. Ils étaient situés en la rue des *Gras*.

**L'HOTEL DE MONTMORIN**. — Cet hôtel appartenait à l'antique maison *de Montmorin* dans le courant du XVe siècle. Il occupait l'emplacement du couvent des religieuses du Pon-Pasteur. Voici comment il sortit de la famille *de Montmorin*, en 1519 : *Antoine de Montmorin*, écuyer, seigneur de Montmorin, de la Bastie, du Châtelard, de Saint-Clément, neveu d'*Antoine de Montmorin*, doyen du chapitre de la cathédrale de Clermont, ayant recueilli la succession de son père, (*Jacques de Montmorin* Ier du nom, époux d'*Anne de Montboissier*, décédé en 1500), qui était mort

(1) D'après les décrets et le sénatus-consulte, du 14 janvier 1803, il devait y avoir une sénatorerie par tribunal d'appel. Riom fut primitivement désigné pour être le siège d'une de ces circonscriptions ; mais ce siége fut transféré à Clermont le 29 octobre de la même année. En 1804, *Jean-Philippe Garran de Coulon*, né à Saint-Maixent dans le Poitou, ancien juge au tribunal de cassation, membre de l'assemblée législative et de la Convention, obtint la sénatorerie de Riom et le titre de comte, il mourut le 19 décembre 1816.

(2) Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, T. II p. 61.

(3) Audigier cite un terrier du prévot de la cathédrale de Clermont, qui mentionne cette vente.

couvert de dettes et pour lequel il avait été obligé d'engager sa vaisselle d'argent moyennant 400 livres (12.000 fr. d'aujourd'hui), se vit obligé de vendre cet hôtel, de l'avis de son curateur *Jehan de Saint-Nectaire* (1), chevalier, seigneur de Fontanilles, « afin d'éviter d'être travaillé par exécution et saisie ». *Jehan de Pierefitte*, bourgeois de Clermont, « commis à la recette des deniers réaulx et aydes du bas pays d'Auvergne », se présenta comme acquéreur, en 1519, fit une surenchère sur *Antoine Chelbaunes*, chanoine de la cathédrale de Clermont, doyen du chapitre d'Orcival et devint adjudicataire de cet hôtel, aux prix de 2.500 livres (68,796 fr. d'aujourd'hui). L'acte de vente appelle cet édifice : « *certaine grande maison, avec ses aises servitudes et appartenances, situèe dans ladite ville et cité de Clermont, au terroir des Forges, alias soubz le Teraill de Clermont*, jouxte la grande rue tendant du Teraillh au *carré Nodigier*, d'une part, la maison et aizes d'*Authoine Brun*, certain aultre voie commune du côté de l'orient ; plus certain *jeu de paume*, grange et jardin ensemble, situé au dessoubz de la ville, maison dessus confinée, jouxte la grange de maistre *Authoine*, le librayre » (2). *Charles de Pierefitte*, chevalier, seigneur de Bosredon, de Rochevert, de Bleymat, trésorier de France à Riom, descendant du précédent, vendit cet hôtel, par acte du 11 décembre 1616, aux Ursulines de Clermont, qui, en 1623, le firent démolir et commencèrent à faire bâtir, sur son emplacement, un vaste couvent, habité, depuis 1811, par les religieuses du Bon-Pasteur.

Après la vente de son hôtel et dans le courant du XVI<sup>e</sup> siècle, la maison *de Montmorin* fit construire une autre demeure à Clermont sur le côté oriental de la rue Ballainvilliers, près de la halle au blé. Le célèbre *Gaspard de Montmorin Saint-Hérem*, gouverneur d'Auvergne, qui empêcha les massacres de la Saint-Barthelmy dans notre ville, en 1572, y résidait. Cet hôtel est porté, en 1723, dans un plan de la ville, sous le nom d'*hôtel de Saint-Hérem*.

**L'HOTEL ANDRÉ**, en la paroisse du Port. Il appartenait à la famille *André*, de Clermont, qui se retira au château de Ludesse, dans le commencement du XV<sup>e</sup> siècle. *Pierre André*, évêque de Clermont, y naquit vers l'année 1310. Cet hôtel était placé à côté du mur d'enceinte, ce qui fut cause que la famille André contribua « à redresser les tours et murailles de la ville du côté de bize (du nord) », comme le dit Savaron. Il était habité, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, par la famille *Blau* (3).

**L'HOTEL DE MONTBOISSIER**. — Cet hôtel était situé *rue du Four-l'Evêque*, (aujourd'hui *rue Massillon*). Il était possédé, aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, par l'antique et illustre maison *de Montboissier*. C'était la propriété, en 1529, de « noble » *Marquis de Montboissier*, seigneur d'Auterive et de Boisonnelle et, en 1576, celle de *Jean de Montboissier-Beaufort-Canillac*, chevalier de l'ordre du roi, vicomte de la Mothe-Canillac, baron de Pont-du-Château, seigneur de Lussat, de la Foulhouse, etc. En 1657, il fut loué à l'abbaye de l'Eclache, dont les religieuses s'y transportèrent, pendant que des réparations étaient faites à leur couvent de Fontgiève. La même année, il fut cédé par acte d'échange et par *François de Montboissier-Beaufort-Canillac*, seigneur de Monton, des Martres et de Chadieu, à *Etienne Raucier*, seigneur de Neschers et du Cendre, secrétaire du roi, maison couronne de France. *Etienne Raucier*, lieutenant-particulier en la sénéchaussée d'Auvergne, fils d'Etienne qui précède, vendit l'hotel de Montboissier, vers 1690, à *Jean-François de*

(1) *Jehan de Saint-Nectaire* était fils d'*Antoine de Saint-Nectaire*, et d'une *de Montmorin de Saint Herem* ; c'était l'oncle à la mode de Bretagne d'*Antoine de Montmorin*.

(2) *Chartrier du château de Bosredon*, à Voivie.

(3) Nous donnons une notice sur la maison *Blau* au chapitre *Familles anciennes*.

*Caldaguès*, chevalier, seigneur de Queylanes, dont le père, *Jean de Caldaguès*, né dans la haute Auvergne, berceau de sa famille (1), était venu s'établir à Clermont vers l'année 1667, où il avait acheté une charge de président à la cour des aides. *Jean de Caldaguès*, mourut en 1693, laissant de *Julienne-Hyppolyte de Gontaud*, sa femme, morte à Clermont le 7 août 1704 : *Jean-François de Caldaguès*, acquéreur de l'hôtel de Montboissier, décédé à Clermont le 4 novembre 1725, âgé de 66 ans. Ce dernier épousa, en 1704, *Marie Bouchard*, fille d'Annet, seigneur de Murol, conseiller au présidial de Clermont et de *Marie Trottier* ; leur fils, *Anne de Caldaguès*, président à la cour des aides de Clermont, chevalier, seigneur de Lavaur, acheta, en 1743, la vicomté de Neschers, moyennant 81.000 livres, au marquis *François d'Estaing*, vicomte de Ravel ; il habitait l'hôtel de Montboissier et avait épousé, en 1735, *Anne Sénèze*, fille de Joachim, seigneur des Moulins et de *Marie de Guerin*. *Hippolyte de Caldaguès*, fille unique de ces derniers, porta cet hôtel en mariage, en 1753, à *Mathieu Rodde*, chevalier, seigneur de Chalaniat et de Vernières, lieutenant des maréchaux de France de la province d'Auvergne, seigneur d'Espinchal, de Montpensier, de Chadeleuf, de Sauvagnat, dont le descendant, M. *Rodde de Chalaniat*, a vendu l'hôtel de Montboissier, en 1801, à la ville de Clermont, moyennant 90.000 francs, pour en faire le palais épiscopal. Ce dernier palais, habité par Monseigneur *Ducalk de Dampierre*, a été transféré, en 1847, en la rue B. Pascal, dans l'ancien palais de l'intendance. L'ancien palais épiscopal fut vendu à cette époque.

**L'HOTEL DE LA BARGE**, situé à la place du Terrail. Le portail d'entrée s'ouvrait sur le côté méridional. Cet hôtel appartint longtemps à la noble maison *de la Barge*. En 1598, il était possédé par « noble et révérend père en Dieu » *Etienne de la Barge*, abbé de Saint-André-les-Clermont. Un *de la Barge* le vendit, en 1624, à *Jean Teillard* (2), seigneur d'Auzelles et de Beauvezeix, président-trésorier de France en la généralité d'Auvergne à Riom, dont la fille épousa *Jacques Audigier*, auteur de l'*Histoire de Clermont* que nous citons souvent dans cet ouvrage. Il passa, avant 1683, à la famille *de Ribeyre* (branche des seigneurs d'Opmne), et, de cette famille, à la maison *de Laire*, qui le possédait au commencement du XVIII[e] siècle.

**L'HOTEL DE VERNINES**, en la rue des Chaussetiers. Il occupait tout le quartier appelé *de Ver-*

(1) La maison de *Caldagues* porte pour armoiries : *d'or, à l'arbre de sinople, devant lequel passe un lévrier de sable, colleté de gueules ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

(2) La maison *Teilhard* ou *Teilhard*, originaire de la ville de Murat, dans la haute Auvergne, est connue depuis le XIV[e] siècle dans la magistrature et les finances. Elle compte aujourd'hui un certain nombre de représentants. Ses armes sont : *d'or, à un tilleul arraché de sinople, semé de flammes de gueules ; l'écu terrassé de même ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.* Voici la filiation de la branche d'Auzelles et de Beauvezeix, qui possédait, à Clermont, l'hôtel de la Barge.

I. GUILLAUME TEILLARD épousa, en 1591, *Eléonore du Buisson* : il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Gilberte, épouse de *François de Sistrières* ; 3° Eléonore, mariée à *François de Bicot*, chirurgien du roi Henri IV.

II. JEAN TEILLARD, seigneur d'Auzelles et de Beauvezeix, trésorier de France à Riom, acquéreur, en 1624, de l'hôtel de la Barge à Clermont, épousa *Magdeleine Enjobert*. Il eut : 1° Claude, qui suit ; 2° Eléonore, mariée, en 1655, à *Jacques Audigier*, receveur des tailles à Saint-Flour, auteur d'une *Histoire d'Auvergne*, dont le manuscrit se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de Clermont ; elle mourut le 6 mars 1700 ; 3° Guillaume.

III. CLAUDE TEILLARD, seigneur d'Auzelles et de Beauvezeix, épousa *Antoinette Jouvenceau d'Allagnat*. Il eut : 1° Joseph qui suit ; 2° Jean, lieutenant au régiment du Perche ; 3° Claude-Pierre.

IV. JOSEPH TEILHARD, écuyer, seigneur d'Auzelles et de Beauvezeix, épousa, en 1722, *Geneviève Enjobert*. Il eut : Pierre, écuyer, seigneur de Beauvezeix et de Marcillac, conseiller à la cour des aides de Clermont, directeur de la Société littéraire de cette ville, en 1762, mort en 1797, marié à *Geneviève-Luce de Lilly*, dont : 1° Geneviève, mariée, le 20 janvier 1765, à *J.-B. Girard*, seigneur de la Batisse ; 2° Geneviève, femme de M. *Aragonnès de Laval*, capitaine d'infanterie.

# MAISONS REMARQUABLES DE CLERMONT-FERRAND



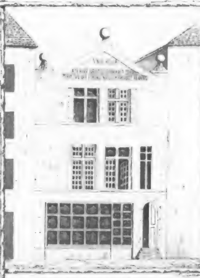
MAISON DU XIIIe SIÈCLE
(PLACE SAINT-PIERRE)



MAISON DES SAVARON [illegible]
[illegible]



MAISON OU BLAISE PASCAL EST NÉ EN 1623
(PASSAGE VERNINES)



MAISON DE JEAN SAVARON [illegible]
(RUE SAVARON)

*nines* (1). Aux XIIIᵉ et XIVᵉ siècles, il appartenait à la noble maison *de Murat*, qui possédait alors la seigneurie de Vernines, dans les montagnes de la basse Auvergne. Antérieurement à l'année 1680, il avait été divisé en plusieurs logements particuliers, qui communiquent aujourd'hui avec la rue par un passage portant le nom de *Vernines*.

**L'HOTEL DE LESTENAY**, situé dans la paroisse de Saint-Genès. Il appartenait, au commencement du XVᵉ siècle, au sieur *de Lestenay*, seigneur des Salles, qui en fit vente à *Gilbert de la Fayette*, maréchal de France. Celui-ci fut père de *Charles de la Fayette*, seigneur de Pontgibaud, qui revendit cet hôtel, en 1450, à son cousin-germain *Berton de Vassel*, prévôt de la cathédrale de Clermont, chanoine de Vertaison. Au commencement du XVIIIᵉ siècle, l'emplacement de l'hôtel de Lestenay était occupé par la maison qui appartenait alors à la famille *Tailhandier* et qui passa, vers 1750, à M. *Potière*.

**L'HOTEL D'OLLIERGUES**, appelé aussi *l'hospice de Saint-Genès*. Il appartenait aux *de la Tour d'Auvergne*, seigneurs d'Olliergues; était situé dans la paroisse de Saint-Genès; la moitié fut vendue, en 1410, à un riche architecte de Clermont, appelé *Perrot de la Jabonel*, surnommé *le maçon*, qui fut chargé, au commencement du XVᵉ siècle, de l'entreprise des fortifications de cette ville.

**L'HOTEL CHAUCHAT**, situé dans la rue des *Grands Gras* (la rue des Gras). Il fut vendu, en 1404, par les héritiers de *Girard Chauchat*, bourgeois de Clermont, à *Jean de France*, duc de Berry, frère du roi Charles V, qui en avait fait une demeure de grand luxe (2). Ce prince célèbre aimait les arts; les palais, qu'il éleva, en sont une preuve manifeste. C'est lui qui fit bâtir le château de Nonette, près d'Issoire en 1382 (3) et, à la même époque, le palais et la sainte chapelle de Riom.

Tous ces hôtels étaient situés dans l'enceinte de la ville. Le *château Gaillard*, appelé *chastel Gaillard*, en 1486, placé hors des murailles, occupait la partie occidentale du bâtiment de la bibliothèque, partie de bâtiment démolie en 1861. C'était, au XVᵉ siècle, une énorme tour carrée, dans laquelle se trouvaient trois étages superposés. Le plan de la ville, de 1723, l'appelle *château Fadar*. On sait que ce château fut donné, en 1682, par *Jean Gaschier*, seigneur de Fontgiève, lieutenant-criminel de la sénéchaussée de Clermont, aux frères de la Charité, qui y établirent un hôpital, supprimé en 1793.

**MAISONS REMARQUABLES DE CLERMONT**. — Notre ville possède quelques maisons du Moyen-Age. La vieille bourgeoisie avait, en effet, de belles demeures ornées d'un escalier à tourelle et d'une porte à ogive au-dessus de laquelle était sculpté le blason de famille que l'on n'oubliait jamais. Nous citerons d'abord les deux maisons romanes de la rue des Chaussetiers, à l'angle de la rue des *Petits-Gras*, portant les nᵒˢ 19 et 21; un bas relief du XIIᵉ siècle, représentant le Christ lavant les pieds à ses apôtres. (Voir ce bas relief à l'angle des rues des Gras et de la Coifferie); une habitation du XIIIᵉ siècle, donnant sur la place de Saint-Pierre; une porte bâtarde de maison rue B. Pascal, nᵒ 18. A l'angle de la rue Royale et de la rue Massillon, il y avait une belle croisée de la fin du XIIIᵉ siècle, à deux lancettes, terminée par une ogive dans laquelle était un quatre-feuilles. Elle faisait partie du palais de l'officialité et n'a disparu qu'il y a cinq ou six

(1) Il existe encore, dans ce quartier, un passage, appelé *de Vernines*, qui communique de la rue des Chaussetiers à celle des Gras.

(2) Voir le *Nobiliaire d'Auvergne*. T 2, p. 161.

(3) L'Armorial de *G. Revel*, donne le dessin du château de Nonette que M. *Vallay* a reproduit dans son ouvrage sur les *Chateaux feodaux d'Auvergne*. Nonette fut rasé, en 1633, par ordre de Richelieu.

ans. Le XV^e siècle offre plusieurs maisons de la rue du Port ; le n° 22 de la rue des Gras ; une maison dont le premier étage fait saillie sur la rue avec chevrons et grosses pièces de bois dans la façade ; elle est placée à l'angle de la rue Royale et de la rue Saint-Genès. Le XVI^e siècle est plus riche que ses prédécesseurs ; il nous a donné la maison des *Savaron*, dans la rue des Chaussetiers (au n° 3), du côté méridional. Cette maison fut bâtie par *Hugues Savaron*, bourgeois de Clermont, seigneur de Villars, ainsi que l'indique la date de 1513, entrelacée dans une guirlande de feuillage, sculptée sur la pierre inférieure d'un cul de lampe du premier étage, et les H et les S placées sur une clef de voûte du corridor du premier étage et sur un écusson du deuxième étage ; c'est aussi au XVI^e siècle qu'appartiennent : la maison, placée à l'angle de la rue du Port et de la rue Barnier, dont la belle porte d'entrée possède la date 1526 ; une porte, située près de la cathédrale, dans une impasse, place Devant-Clermont ; l'imposte en fer offre les monogrammes de Henri II, roi de France, mêlée aux croissants de *Diane de Poitiers* ; on y lit cette inscription, tracée au-dessus sur une pierre : *In sole posuit tabernaculum suum*. (Il a placé son temple dans le soleil) ; *Psal XVIII M D. L VII.*

La maison *Deschelettes* (n° 34 de la rue des Gras), à l'angle de la petite rue Saint-Pierre, renferme une magnifique cage d'escalier, de beaux combles, couverts en ardoises, le tout du XVI^e siècle. La tradition populaire prétend que c'est la maison des architectes de la cathédrale ; on l'appelle, en effet, *maison des architectes* (1). Divers écussons, placés au dehors de l'escalier, portent, dans le champ, 3 *bâtons noueux, posés en pal et un chef chargé de 2 lettres* F. et A. Cet emblème héraldique de la famille *de Fontfreyde* indiquerait peut-être que cette belle habitation a été bâtie par un membre de cette famille bourgeoise de Clermont. Nous donnons un dessin de cette curieuse construction. Il serait à désirer qu'elle fût acquise un jour par la ville de Clermont pour y transférer son musée.

M. *B. Gonod*, bibliothécaire de la ville, a prouvé, dans une notice pleine de critique et de recherches, que la maison où naquit l'illustre *Blaise Pascal*, le 19 juin 1623, est située dans le haut de la rue des Chaussetiers, avec façade sur le passage Vernines. Cette maison, qui existe encore, possède une cage d'escalier du XVI^e siècle (2). Nous en donnons le dessin.

L'habitation du docte *Jean Savaron* occupe le n° 1 de la rue à laquelle la municipalité a donné le nom de ce célèbre lieutenant-général en 1820. C'est une construction de la fin du XVI^e siècle. Savaron a fait placer, sur le fronton de la façade, l'inscription suivante, qui existe encore.

UNA ROSA
ŒTERNUM GRATOS SPIRABIT ODORES ;
PERPETUOQUE VIRENS, NULLIS MARCESCET AB ANNIS.

C'est ici une énigme, dit l'historien Dulaure, qui s'explique, en faisant observer que ces mots *una rosa* forment l'anagramme de *Savaron*. Chaque côté de cette inscription sont représentés les deux monogrammes F. S. (*François Savaron*) et I. S. (*Jean Savaron*).

(1) C'est vers l'année 1578 qu'apparait pour la première fois le mot d'*architecte* ; antérieurement, ceux qui exerçaient l'art de la construction étaient qualifiés *maître des œuvres*.

(2) *Recherches sur la maison où Blaise Pascal est né, sur la fortune d'Etienne Pascal, son père*, par B. Gonod, bibliothécaire de la ville de Clermont ; Thibaud-Landriot, 1847, 29 pages, in-8°, plan.

Le 19 mai 1819, le conseil municipal de Clermont nomma une commission pour la recherche des maisons d'habitation des hommes illustres, nés à Clermont. Cette commission avait pour but de réviser le nom des rues ; elle présenta un projet de nouvelles dénominations, qui fut adopté par le conseil, le 8 juillet 1820.

FIN DU PREMIER VOLUME.





ESCALIER DE LA MAISON SAVARON ([illegible])

(Rue des Chaussetiers)

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE PREMIER VOLUME



# ERRATA ET CORRECTIONS

Page 4, ligne 36, ajoutez : *En 1809, la population de Clermont était de 30,379 habitants; en 1820, de 30,982 habitants; aujourd'hui, elle s'élève à 37,690 habitants.*— P. 5, l. 14, *Aussi*, lisez : *Ainsi*.— P. 18, l. 26, *attenant*, lisez : *attenants*.— P. 33, l. 13 en remontant, *endument*, lisez : *indûment*.— P. 39, l. 14, *coûtume*, lisez : *coutume*.— P. 41, l. 3 en remontant, *s'étant*, lisez : *s'étaient*.— P. 43, l. 2 en remontant, 1252, lisez : 1254.— P. 50, l. 10 en remontant, *vinrent*, lisez : *vint*.— P. 51, à la fin du chapitre, ajoutez : *En 1339, le pape Benoît XII vint à Clermont et entra par la porte Champet* (V. Savaron, *Origines de Clairmont*). — P. 58, l. 18, *Charles le Pailloux*, lisez : *Charlus le Pailloux* — P. 70, l. 2 en remontant, *le roi arriva vers le 16 juillet*, lisez : *le roi arriva le jeudi, 10 juillet 1533*. — P. 79, l. 29, *le père*, lisez : *l'oncle* ; même page, note, colonne 2, l. 4 en remontant, *dernière descendante*, lisez : *arrière petite-nièce* ; même col, l. 3 en remontant, *ancêtre*, lisez : *arrière grand-oncle*.— P. 89, l. 13, *le 12*, lisez : *le 12 mars*.— P. 99, l. 22, *Omer Talon*, lisez : *Denis Talon*. — P. 102, l'anecdote racontée par Fléchier concerne les Visitandines et les Ursulines de Montferrand.— P. 105, l. 24, *courrait*, lisez : *courait*.— P. 108, l. 2, le renvoi (2) doit être supprimé ; même page, l. 5, le renvoi (3) doit être changé pour (2). — P. 110, l. 9, 1844, lisez : 1846 — P. 122, l. 9, *le 11 mars 1814*, lisez : *le 11 avril 1814* — P. 123, l. 12, *occupa*, lisez : *occupèrent* — P. 136, l. 1, *administrée*, lisez : *administrées*.— P. 152, l. 7, 1552, lisez : 1551.—P. 153, l. 24, (*en 1615*), lisez : (*en 1614*).— P. 158, note, col. 2, l. 6, *eut*, lisez : *eût*.— P. 174, l. 4, *aggrandi*, lisez : *agrandi*.— P. 189, l. 4 en remontant, 1250-1256, lisez : 1227-1249.— P. 193, l. 20, *eut*, lisez : *eût* — P. 197, l. 8, *trois troncs d'arbre d'argent*, lisez : *trois bandes bretessées d'argent* ; même page, l. 36, au lieu de *inconnues*, lisez : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 2 roses en chef et d'un arbre de sinople en pointe* — P. 201, l. 20, *Dieu veuille*, lisez : *Que Dieu veuille*.— P. 225, l. 6, *amené*, lisez : *amenés*. — P. 239, l. 31, *l'ecclésiastique dont il est parlé est Charles Ier de Bourbon, évêque de Clermont, mort en 1488*.— P. 241, l. 11, *Melioris*, prêtre-cardinal, était né à Clermont ; on l'appelait *Melio* ; il mourut en 1192.— P. 261, l. 13, 1270, lisez : 1280 ; même page, l. 15, *sur*, lisez : *près de*.— P. 291, l. 32, 1867, lisez : 1868 — P. 312, l. 3, *de l'an 1775*, lisez : *du 13 mai 1789*. — P. 316, église de Saint-Jacques ; il y avait, en 1374, un reclus appelé *Jehan Talobe*. — P. 367, l. 4, l'abbaye de Saint-André avait reçu le titre d'abbaye royale du roi Philippe-le-Hardi, fils de Saint-Louis.— P. 375, l. 7, *où elles étaient situées*, lisez : *où ils étaient situés*.— P. 411, ajoutez à la liste des supérieures des hospitalières : *Perpétue de Saint-Augustin*, 1642, première prieure, professe de la communauté de Vierzon. — P. 423, l. 4 en remontant, *l'ordre*, lisez : *la congregation*.— P. 427, l. 16, *donnèrent naissance*, lisez : *donna naissance*. — P. 430, l. 10 en remontant, *admettent*, lisez : *admet*.— P. 435, l. 5, *vers 1857*, lisez : 1856 (*Voir les constitutions de l'église évangélique de Clermont*, 1856, *imprimé de 4 feuilles in-8°*. — P. 437, l. 14 en remontant, *s'agit*, lisez : *s'est agi*.— P. 502, la liste des généraux de division en commandement à Clermont doit être rectifiée de la manière suivante : Le lieutenant-général baron *Hulot*, 1831 ; le lieutenant-général *Brun de Villeret*, 1832-1841 ; le lieutenant-général comte *Meynadier*, 1841-1843 ; le lieutenant-général comte *d'Astorg*, 1847-1848 ; *Thiéry*, 1849-1850 ; *Marey-Monge*, 1850-1851 ; *Ballon* (*Marie-Théodore*), 1853-1854 ; *Pellion* (*Jean-Pierre-Clément*), 1855-1858 ; *de Martimprey* (*Antoine-Auguste*), 1860 1865 ; *d'Exea* (*Antoine-Achille*), 1866-1867 ; *de l'Abadie d'Aydrein* (*Louis-Yves-Marcellin*), 1868 1870 ; *Corréard* (*François-Daniel-Auguste*), septembre 1870 ; *Sol* (*Edme-Hippolyte-Pierre*), septembre 1870 ; *Maruluz*, octobre et novembre 1870 ; *de Chabron* (*Marie-Etienne-Emmanuel-Bertrand*), décembre 1870-février 1871. — P. 633, l. 2 et 8, *gratuites*, lisez : *publiques*.— P. 634, l. 9, *les bâtiments*, lisez : *le bâtiment*. — P. 649, l. 5 en remontant, *le plaça*, lisez : *la plaça*. — P. 660, l. 4, *quatre*, lisez : *trois*. — P. 661, l. 15, 1732, lisez : 732



# HISTOIRE

## DE LA VILLE

## DE

# CLERMONT-FERRAND

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

AVEC LITHOGRAPHIES, PLANS, BLASONS, PORTRAITS, SCEAUX,
CHARTES, PIÈCES JUSTIFICATIVES, LISTE DES OUVRAGES CONSULTÉS, TABLE GÉNÉRALE
DES NOMS DE FAMILLES, ETC.

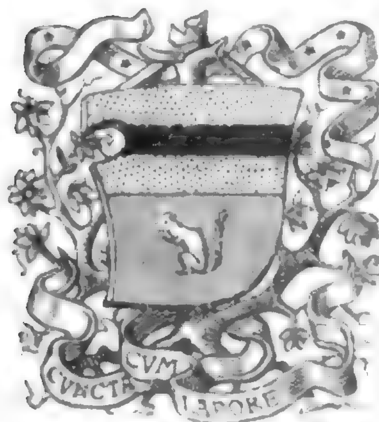
PAR

AMBROISE TARDIEU

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND, DE LA SOCIÉTÉ DU MUSÉE DE RIOM,
DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DU LIMOUSIN, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE POUR LA CONSERVATION
DES MONUMENTS HISTORIQUES DE FRANCE, ETC.,
AUTEUR DE L'HISTOIRE DE LA MAISON DE BOSREDON, DE L'HISTOIRE DE LA VILLE D'HERMENT, ETC.

Qui manet in patria et patriam cognoscere temnit,
Is mihi non civis, sed peregrinus erit

SECOND VOLUME




MOULINS

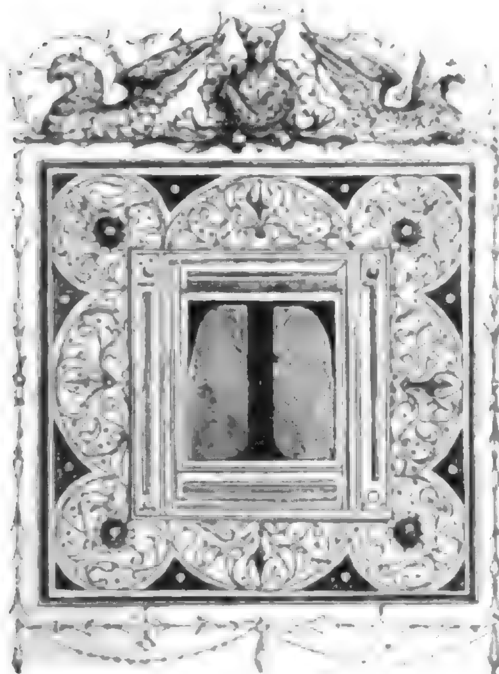
IMPRIMERIE DE C. DESROSIERS

MDCCCLXXII



# EAUX POTABLES ET MINÉRALES

Aqueduc romain d'Augusto-Nemetum. — Il est détruit par le roi Thierry (532). — On le remplace par des tuyaux en bois. — Clermont est dépourvu d'eau potable. — Dangers courus par les chambrières. — L'évêque *Jacques d'Amboise* fait conduire les eaux de Royat à Clermont (1515). — L'ingénieur *Pierre Guichon* se charge de ce travail (1515). — *Gabriel Siméoni*, florentin, continue l'entreprise (1558). — *Guillaume Chappard* reprend la conduite faite par ces derniers (1567). — Inscription placée en 1573 sur la grande fontaine. — Clermont augmente de 80 pouces sa prise d'eau (16[illegible]9). — Nouveaux travaux faits à ce sujet. — Ils sont confiés à l'ingénieur *Pierre Hubault* (1660). — Imposition de 45,000 livres pour cette entreprise (1660). — Le village de Royat accorde un supplément d'eau (1751). — Transaction entre Clermont et Royat au sujet des sources (1751). — Commission nommée pour constater leur état (1832). — Château d'eau. — Son origine (1739). — Trajet des eaux de Royat à Clermont. — Réparation faite à la conduite des eaux, grâce à M. Lecoq (1868). — Fontaines publiques. — Fontaine élevée par l'évêque *Jacques d'Amboise* en 1515. — Description de cette œuvre d'art. — Projet d'une fontaine monumentale sur la place du Terrail (1598). — Fontaine du Terrail (1684). — Construction de la fontaine monumentale de la Pyramide (1801). — Inscription qui y fut placée. — Fontaine de la Flèche. — Bains, thermes d'Augusto-Nemetum. — Détails sur ces bains. — Eaux minérales de Clermont. — Sources de Jaude et de Saint-Alyre. — Fontaines pétrifiantes. — Ponts naturels en pierre. — Époque approximative de leur origine. — Établissement thermal de Saint-Alyre. — Source du poids de ville. — Analyse des sources minérales de Clermont.



OUTES les questions qui touchent aux premières nécessités et à la santé publique sont de la plus haute importance. Les eaux sont sans contredit dans ce cas d'une manière spéciale. Les Romains l'avaient tellement compris qu'ils n'avaient pas reculé devant la construction de magnifiques aqueducs, dont les ruines font encore notre admiration. Lorsqu'ils fondèrent la colonie de *Nemetum*, ils songèrent à l'enrichir d'eaux potables très-abondantes ; car cette colonie n'était pas plus avantagée que la ville de Clermont qui l'a remplacée. L'auteur anonyme de la vie de saint Austremoine parle du plus ancien

de ces aqueducs, qui était encore entier sous l'empereur Dèce en 253. Il apportait, dit-il, tout le ruisseau d'*Estoupat* lequel, selon la tradition, était formé par le trop plein du lac *Servières*, près d'Orcival, passait à Fontanat, descendait la vallée de Royat, traversait un pré, appelé pré *le comte*. S'il faut en croire, en effet, la même tradition, les belles sources de Fontanat proviendraient de l'eau conduite dans un souterrain, depuis le lac de Servières, jusqu'au village de Fontanat où elles auraient été coupées à l'époque de la destruction de l'aqueduc gallo-romain. Nous savons bien que le peuple-roi ne reculait pas devant la construction de travaux gigantesques, surtout lorsqu'il s'agissait de conduire les eaux dans une ville ; mais si l'on considère que le lac Servières est à plus de 20 kilomètres de Clermont, que les excellentes eaux de Fontanat sont d'une grande abondance, qu'elles semblent sortir naturellement du sol, que rien n'y fait soupçonner l'existence de travaux souterrains et qu'il y a apparence au contraire qu'elles s'écoulent des terrains supérieurs, à partir du Puy-de-Dôme, on rejétera vite cette tradition comme une fable. Nous pensons qu'un aqueduc fut construit depuis Royat jusqu'à Augusto-Nemetum, que cet aqueduc dirigeait une partie des eaux du ruisseau formé par les sources de Fontanat et que c'est ce beau travail, qui existait encore en entier, en 253, lors de l'arrivée de Saint-Austremoine. On croit que les eaux de Fontanat arrivaient à Clermont près du couvent des pères Carmes et du collége. Une erreur populaire voulait que des suintements, produits dans plusieurs caves, et qui existaient encore, en 1680, dans les fondements des maisons situées à l'angle nord-est de la rue Grégoire de Tours et de la place Michel de l'Hospital fussent le résultat du bel aqueduc des Romains (1). La tradition plaçait le château d'eau sur l'emplacement des caves qui recevaient ces suintements.

L'aqueduc romain fut bâti en briques et en béton ; il était parfaitement cimenté. Sa hauteur était de 3 pieds ; sa largeur d'un pied et demi (2). Le roi Thierry, venu en 532 pour assiéger la cité d'Auvergne, le détruisit. Lorsque la ville voulut faire arriver de nouvelles eaux, elle ne put e reconstruire parce qu'il était trop coûteux. Elle capta l'eau des sources de Royat, qu'elle dirigea au moyen de tuyaux en bois. Saint-Didier, évêque de Cahors, en 630, admirait cet ouvrage et pria l'évêque de la ville d'Auvergne de lui envoyer ses *fontainiers*. Une lettre de ce prélat en fait mention. Ce dernier aqueduc dura-t-il longtemps? Rien ne l'indique. Les

(1) Audigier. *Hist. manuscrite de Clermont.*

(2) Il reste encore quelques vestiges de cet ancien aqueduc, répartis sur presque tout son parcours, qui était de neuf à dix kilomètres. Nous trouvons quelques détails fort intéressants dans l'ouvrage de M. Mathieu sur *les colonies et les voies romaines en Auvergne* : «.. entre le hameau de Fontanat et de Villars, on remarque une espèce d'auge, où l'eau coule encore, construite en béton rouge, bordé de scories ; elle a 0 m, 56 environ de largeur, sur à peu près autant de hauteur ; elle n'a jamais reçu de couverture ; c'était pour laisser à l'eau, avant qu'elle atteignît la partie voûtée du canal, le temps de perdre sa crudité et de se mettre en contact avec l'air athmosphérique. — Détruit dans la partie supérieure des prairies de Villars, l'aqueduc ne paraît qu'au-dessus du villa e, où il circule dans le bois, au midi du verger ; c'est la partie la mieux conservée. La trombe de 1835, qui emporta de l'autre côté presque tous les usines de Royat, mit ici à découvert au-dessous du bois, ce beau travail sur sept points différents. J'allais le lendemain de l'orage en examiner la structure. Les deux murs latéraux sont formés de quatre rangs, de pierres parallèles, noyées dans le béton, ayant toutes la figure cubique, et à peu près un décimètre de côté. La voûte se compose d'un massif en béton, entremêlé de fragments de lave et de bazalte. Un ciment hydraulique rouge, de 0 m, 05 d'épaisseur, en tapisse tout le dedans. La hauteur, prise à la naissance du cintre, est de 0 m, 75 et la largeur de 0 m, 78. Bouleversé dans tout le bassin où l'on en aperçoit à peine quelques traces, il a subi le même sort en descendant sur le revers du coteau ; on en voit cependant quelques mètres le long du chemin, sous un mur de vigne auquel il sert de fondement. »

tuyaux en bois ne firent pas, assurément, un long usage ; de là, d'énormes dépenses, souvent renouvelées. Toujours est-il qu'aux premières années du XVI^e^ siècle, la ville de Clermont était obligée d'aller quérir son eau au loin, « à l'occasion de quoy, dit Savaron, se commettoient plusieurs ravissements de personnes, de femmes, filles et chambrières et estoient arrivez plusieurs inconvénients de feu (d'incendie) ». L'évêque *Jacques d'Amboise*, auquel la ville de Clermont est redevable de tant de bienfaits, songea à porter remède à une si grande calamité ; il supplia le roi François I^er^ de permettre la conduite des eaux de Royat à Clermont, ce qui lui fut accordé. Il s'agissait, toutefois, de devenir propriétaire des sources nécessaires. Le village de Royat, dont l'abbé de Mozat, près de Riom était seigneur, permettait l'usage de plusieurs sources, mais refusait de s'en dessaisir complétement. Le 17 septembre 1511, *Jacques d'Amboise*, évêque et seigneur de Clermont, acquit de l'abbé de Mozat (qui était seigneur de Royat) et de son couvent, au moyen d'une emphytéose, la source de « *la petite grotte*, sise en la justice de Royat », à condition de payer une rente de 5 sous tournois à la Saint-Julien. Il fut fait réserve par le couvent de Mozat, que dans le cas où les moines viendraient à fonder à Clermont une maison de leur ordre, il y aurait une prise d'eau pour cette maison, laquelle prise d'eau serait réparée aux frais de la ville et le couvent exempt de corvées, de droits de barre et autres (1). L'évêque *Jacques d'Amboise* fit faire aussitôt des tuyaux en briques pour cette conduite. Par acte du 30 octobre 1515, *Pierre Guichon*, ingénieur de Liége, en Belgique, se chargea de ce grand travail (2). C'est alors que fut élevée la superbe fontaine de style renaissance, dont nous parlerons plus loin. *Jacques d'Amboise* mourut avant d'avoir achevé son œuvre. L'évêque *Thomas du Prat*, son successeur, reprit la conduite commencée par *Pierre Guichon*, fit placer de nouveaux tuyaux, d'une matière plus forte (3), et fut secondé par *Gabriel Siméoni* (4), ingénieur de Florence, qui donna les devis, indiqua les moyens de sortir l'eau de la grotte et de vaincre les difficultés qui semblaient insurmontables ; il s'agissait, en effet, de percer une masse de basalte très-dure dans l'espace de 138 pieds ; on creusa, dans ce rocher, un passage haut de cinq pieds, large de quatre ; ce travail ne fut achevé qu'en 1558.

Les travaux commencés par *Pierre Guichon*, continués par *Gabriel Siméoni*, laissaient encore à désirer. Le 17 juillet 1567, la ville fit un marché avec *Guillaume Chappard* pour l'entretien de la *grande fontaine*. Celle-ci se chargeait de conduire l'eau de Royat « dans des tuyaux de bois bien ferrés, » moyennant 1,000 livres (6,874 francs d'aujourd'hui). Toutefois, la ville devait se charger des frais de l'ouverture de la rase de conduite sur l'emplacement des maisons des faubourgs ; elle promettait, à cet entrepreneur, 100 livres (522 francs d'aujourd'hui) de gages par an. *Guillaume Chappard* était un ingénieur de beaucoup de talent ; lui et le célèbre *André du Cerceau* firent les dessins du pont neuf à Paris, dont ils jetèrent les fondements sous Henri III,

(1) *Archives municipales de la ville de Clermont*, titre sur parchemin.

(2) Audigier, *Hist. manuscrite de Clermont*

(3) Savaron, *Origines de Clairmont.*

(4) Gabriel Siméoni a consacré quelques pages spéciales aux eaux de Royat, sous ce titre : *La Fontana di Roiag in Overnia.* Il grava, sur un quartier de lave, au-dessus de l'entrée de la grotte, cette inscription bien conservée :

D. M. MUSIS ET GENIO

*et Blandę scaturientibus Royatxis nymphis*
*sui nominis æternæ memoriæ*
*Gabriel Symeonis Florentinus*
S. D. P. P. C.
1558.

Gabriel Siméoni a publié une *Description de la Limagne*. Il mourut à Clermont vers 1570 et fut enterré dans la chapelle des pères Cordeliers.

en 1578. Lorsque la nouvelle conduite des eaux de Clermont fut achevée, en 1573, on plaça cette inscription sur la grande fontaine:

URBIS ÆTERNITATI
FONTEM HUNC PERENNIS AQUŒ EX IMO CRATERE SIPHUNCULIS
PLURIBUS ORNATUM, EX JACOBI DE AMBASIA PRESULIS
MUNIFICENTIA SUMMO URBIS CLIVO CONSTITUTUM VETUSTATE
ET VITIO CASTELLORUM INTERRUPTUM, SCABINI CLAROMONTENSIS
CANALIBUS PLUMBEIS EXCEPTUM, USUI PUBLICO RESTITUERE ANNO 1573.
BLASIUS CEBERET, ANTONIUS ESPARVIER ET JOANNES DURAND
CAROLUS CHAPPART FECIT (1).

Le 7 septembre 1582, la ville fit un nouveau traité avec le même *Guillaume Chappard*, au sujet de l'entretien de ses principales fontaines, qui étaient alors situées au devant du palais épiscopal (il s'agit de la *grande fontaine*), aux Petits-Gras et à Jaude. Chappard reçut, pour douze années d'entretien, 1,040 écus et les outils nécessaires, plus 66 écus par an pour ses gages; il était exempté de toutes impositions et du service de la garde aux portes de la ville (2).

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les tuyaux placés par l'ingénieur *Chappart* étaient percés par les racines des arbres; la ville ne recevait à cette époque que 59 à 60 pouces d'eau en été et 40 en hiver. Une délibération, du 20 décembre 1659, arrêta de faire faire de nouvelles réparations et en même temps d'augmenter le nombre de pouces d'eau. Le sieur *Pierre Hubault* (3), ingénieur du roi, fut mandé de Paris, examina les lieux et résolut de donner à la pente des eaux une inclinaison moins rapide, de placer des tuyaux en plomb aux endroits où l'eau montait avec difficulté et de revêtir tout le canal où elle passait d'un mur à chaux et à sable. Il fit un traité avec la ville, traité confirmé le 1er janvier 1660. On passa aussi un acte avec l'abbé de Mozat, seigneur de Royat, le 24 avril 1661. 80 pouces d'eau nouveaux furent acquis, ajoutés aux 40 qui arrivaient déjà à Clermont, ils formèrent un total de 120 pouces. En 1660, une imposition de 45,000 livres fut autorisée par le roi sur les habitants de Clermont; c'était la somme nécessaire, suivant le devis du sieur *Hubault*. Le chapitre, les communautés, les privilégiés, personne ne fut exempt de la contribution de cet impôt. L'annotateur des *Origines de Clairmont* (Durand) dit qu'il y eut de grands rochers à percer pour cette entreprise et que parmi les habitants de Clermont qui s'occupèrent le plus de cette réparation on doit citer: MM. *Florin Périer*, seigneur de Bien-Assis, beau-frère de *Blaise Pascal* et *Jean Redon*, conseiller à la cour des aides. En ce temps-là, les eaux se rendaient à Montjoli, où se trouvait le réservoir, qui fournissait l'eau aux fontaines du faubourg des Gras et de la rue des Petits-Gras. A cette époque, un grand nombre de communautés religieuses s'empressèrent d'acquérir, pour leur usage, un quart de pouce d'eau ou un demi-pouce, à raison de 250 livres le quart de pouce. Les minutes

(1) Delarbre, *Notice sur Clermont*, p 147.

(2) Acte reçu *Galoubie*, notaire royal à Clermont. — Voir aussi *Inventaire des archives municipales*, fait par *Bunyer*. — Guillaume Chappard eut un fils, *Antoine Chappard*, bourgeois, habitant à Clermont, qui, en 1598, traita avec *Etienne de la Barge*, abbé de Saint-André-les-Clermont, pour la construction d'une belle fontaine au milieu de la place du Terrail et qui, en 1614, épousa *Jeanne Girard*, fille de Michel, greffier en chef de la juridiction de Clermont

(3) Pierre Hubault habitait à Clermont en la paroisse de Saint-Pierre. Il est qualifié *ingénieur ordinaire du roi pour les eaux à Paris*. *Radegonde-Anne Lecomte*, sa femme, mit au monde un de ses enfants à Clermont; ce dernier reçut le prénom de Pierre et naquit le 20 juillet 1662.

concernant ces acquisitions sont aujourd'hui conservées à Clermont en l'étude de Me *Bonnay ;* elles furent reçues par le notaire *Russias*.

Une délibération, du 6 juillet 1749, s'occupa de l'insuffisance des eaux et demanda un supplément. *Jean-Lucien Bonne*, géomètre et *Jean Romeuf*, jardiniers, firent un rapport, qui concluait à faire arracher tous les arbres placés à la distance de 5 toises de la conduite des eaux. L'intendant d'Auvergne rendit une ordonnance à ce sujet, le 31 mai 1754. Le village de Royat, par une délibération du 7 novembre 1751, accorda, moyennant 1,000 livres, le supplément d'eau demandé ; il fut pris dans la grande grotte ; les 1,000 livres étaient destinées à créer une fontaine sur la place de Royat.

Par acte reçu *Mosnier* et *Charen*, notaires, en date du 19 février 1752, Clermont et Royat transigèrent, au sujet des contestations provenant des actes d'acquisitions de 1511 et de 1661. Cette même année, on remplaça les tuyaux en plomb et en terre cuite par des tubes en fer coulé, qui n'avaient que 6 pouces de diamètre. Il y a une trentaine d'années, ces tubes ont été remplacés à leur tour par des tuyaux en pierre de Volvic.

L'enfoncement de la grotte où se réunissent les eaux de Clermont est une ouverture placée à l'aspect du nord, large de 16 pieds, élevée de 8, profonde de 15. Le regard de *Lussaut* consiste en un pavillon de 3 mètres carrés, élevé de 3 mètres et dans lequel se trouve un bac en pierre de taille, de 2 mètres de longueur, sur un mètre de largeur et 80 centimètres de profondeur ; il reçoit toute l'eau qu'amène l'aqueduc et la rend par une ouverture du fond.

En 1832, le conseil municipal de Clermont désirant connaître l'importance des sources, qui se rendent dans le réservoir de sa grotte et l'état des canaux de Royat à Clermont, nomma une commission, composée de MM. *Blatin*, ancien maire, *Cary*, notaire, *Degeorge*, architecte, *Sabatier*, expert-géomètre et *Gaillard*, vérificateur des domaines. Ce dernier fut désigné comme rapporteur et fit imprimer un mémoire in-4°, sur les eaux de la ville, en 1834.

**CHATEAU D'EAU** — Clermont possède aujourd'hui un château d'eau, adossé au théâtre, près de la cathédrale ; il s'y rend environ 87 pouces d'eau, ce qui est insuffisant. La grotte de Royat reçoit 120 pouces ; il s'en perd donc à peu près une trentaine de pouces. Le château d'eau de Clermont remonte à l'année 1739. Nous lisons, en effet, aux archives départementales du Puy-de-Dôme, dans un titre du fonds de l'évêché (1), qu'en cette même année l'évêque *Massillon* abandonna à la ville de Clermont une *lessivière* et un terrain de 25 pieds 1/2 de large, sur 66 pieds de long, dans le jardin dépendant de son palais épiscopal, pour construire le château d'eau destiné aux fontaines de Clermont. Le 17 avril 1804, la ville de Clermont reçut les plans d'un nouveau château d'eau ; ces plans, dus à M. *Deval*, architecte, s'élevaient à un devis de 10,914 fr. 70.

Suivant M. *Guillaume*, ingénieur en chef du cadastre, la distance du château d'eau de Clermont à Royat est :

| | |
|---|---|
| De Royat à Lussaut | 700 mètres environ |
| De Lussaut, au regard de Taillandier | 950 — |
| De ce point, au château d'eau de la ville | 1,570 — |
| Total | 3,220 mètres. |

(1) Liasse 25.

En 1858, les docteurs *Babu* et *Pradier* ont fait imprimer une brochure de 68 pages intitulée : *Considérations hygiéniques sur les eaux potables de Clermont-Ferrand.* Il y a d'excellentes critiques et de bonnes recherches historiques dans cette publication.

En 1868, la conduite des eaux de Royat à Clermont, dont une partie était déversée en route à titre de trop plein, fut visitée et réparée grâce à l'extrême générosité du savant professeur des Facultés, M. *Henri Lecoq*.

## FONTAINES PUBLIQUES

**FONTAINE DE JACQUES D'AMBOISE (LA GRANDE FONTAINE).** — Cette superbe fontaine, qui était appelée, en 1567, « *la grande fontaine* », fut élevée, en 1515 (1), par les ordres de l'évêque *Jacques d'Amboise*, lequel fit venir des ouvriers de la Tourraine, son pays natal. Ce prélat, qui était très-versé dans les beaux-arts et surtout dans l'architecture, n'eut qu'à s'inspirer des belles sculptures de la Renaissance. Il fit surmonter cette jolie construction d'un sauvage, armé d'une massue, appuyé sur l'écu de ses armes (*palé d'or et de gueules de* 6 *pièces*) (2). On ne peut passer sous silence qu'il a fait bâtir le joli petit hôtel de Cluny à Paris, où se trouve aujourd'hui un précieux musée d'objets d'art du Moyen-Age et de la Renaissance.

La fontaine élevée en 1515 fut placée devant le palais épiscopal, près du portail méridional de la cathédrale. Après la construction de la salle de théâtre, qui lui était voisine, elle fut transférée, en 1808, sur la place Champeix (aujourd'hui *place Delille*). Au mois de mai 1855, elle a été portée sur le cours Sablon ; à cette époque, la ville a fait faire à neuf le grand bac qui reçoit les eaux à sa base.

Le père Fodéré, qui écrivait en 1619, et qui donne une description de Clermont, appelle ce petit chef-d'œuvre, « la plus artificielle et magnifique fontaine de la ville ». L'ingénieur *de la Jonchère*, dans son plan de la Limagne, en 1739, lui donne le nom de *fontaine royale*. Il faut lui conserver celui de *Jacques d'Amboise* ; car ce prélat eut la générosité de la faire élever à ses frais ; elle ne doit pas porter d'autre nom.

Dulaure (3) donne la description de cette œuvre d'art d'une manière très-exacte :

« Cette fontaine isolée offre une construction ornée d'une multitude de figures, de jets, de bassins et de bas-reliefs, disposés en forme pyramidale, dont l'ensemble, quoique chargé et confus, présente un spectacle singulier de riches effets. Les détails sont surtout curieux par le choix des dessins et la délicatesse de l'exécution. On y voit en bas reliefs des arabesques et autres espèces d'ornements, qui sont du meilleur goût et du dessin le plus pur.

Ce monument est composé d'un bassin octogone de 14 pieds de diamètre, élevé au-dessus de plusieurs gradins, dont les huit faces sont chargées de bas-reliefs représentant des arabesques, formées de mascarons et de rinceaux ; aux huit angles de ce bassin, s'élèvent huit candélabres alternativement ronds et pentagones, dont les bases sont ioniques, les fûts sont ornés de feuillages

(1) Et non en 1510, comme l'ont dit généralement les historiens de Clermont. L'évêque *Jacques d'Amboise* n'acheta les eaux de la petite grotte de Royat qu'en l'année 1511.

(2) Jadis cet écusson était peint aux couleurs héraldiques *d'or et de gueules* ; les émaux ont disparu. Ils existaient encore en 1789.

(3) *Description de l'Auvergne*, p. 183-184.

6

En 1
Considé
le bon
En 1
à titre
Facult

FONT
appelée
l'Ambo
versé d
ures d
massue
sous si
précieu
La fo
de la ca
dérée,
été por
des eau
Le p
petit cl
Jonchèr
conser
elle ne
Dula
« Ce
bassins
confus,
le choi
et autr
Ce m
plusieu
formée
alterna

(1) Et
historien
n'acheta
l'année 1



FONTAINE DE JACQUES D'AMBOISE.

(1515)

en relief, et surmontés de fleurons ; quatre de ces candélabres doivent produire chacun un jet, qui tombe dans le bassin.

Au milieu de ce bassin, s élève, à la hauteur d'environ vingt-deux pieds, une pile entourée de jets, de petits bassins et de figures. Quatre piliers butants entourent et soutiennent cette pile ; ils sont chargés d'ornements, de bas-reliefs et surmontés chacun par la figure d'un génie assis ; au-dessous de ces quatre figures sortent quatre jets, dont l'eau tombe dans le grand bassin. Entre ces quatre piliers et vers la moitié de leur hauteur, sont quatre bassins adossés, qui ont une saillie assez considérable, et dont la forme est très-gracieuse ; ils sont chargés des dessins les plus riches. Chacun de ces bassins présente un mascaron, qui jette de l'eau dans le grand bassin. Quatre autres jets remplissent ces quatre bassins, et sont lancés au-dessus par des figures de génie, qui vomissent ou pissent l'eau, suivant l'idée singulière, sinon indécente de l'artiste.

Au-dessus de cette ordonnance, est une lanterne, percée de fenêtres gothiques, qui sert de réservoir. Elle est accompagnée de quatre pilastres attiques, chargés de sculptures d'un goût très-pur ; au-dessus de chacun de ces pilastres est un génie qui s'appuie sur un écusson aux armes d'Amboise. Au milieu de ces quatre génies, s'élève une figure bien plus grande, qui sert d'amortissement à toute la fontaine ; elle représente un homme sauvage entièrement velu, soutenu par un tronc d'arbre, aux armes d'Amboise, dont l'or des émaux est encore bien conservé. Toute cette fontaine est en pierre de Volvic. »

On dit que cette fontaine n'a pas terminé ses pérégrinations et qu'elle doit revenir devant la cathédrale, lorsque la ville aura fait disparaître le théâtre. Quoi qu'il arrive, c'est une des plus grandes curiosités de Clermont ; la municipalité ne saurait trop prendre de précautions pour sa conservation.

**FONTAINE DU TERRAIL.** — A la fin du XVI^e siècle, il fut question de construire, sur la place du Terrail, une fontaine monumentale, dont voici le projet : Par acte du 22 septembre 1598, reçu M^e *Bournet*, notaire, « révérend père en Dieu, noble » *Etienne de la Barge*, abbé de Saint-André-lès-Clermont, fit un traité avec *Antoine Chappard*, habitant à Clermont, moyennant lequel celui-ci s'engageait à construire « une fontaine en la place du *Terrailh*, vis-à-vis de la maison dudit « sieur *Etienne de la Barge*, laquelle serait faite à six pans, l'un desquels est la figure ou portrait « qui tirera à deux tuyaux par pan, faisant en tout douze tuyaux et au-dessus et couronne « diceulx sera affichée la figure d'un *Pallas*, tenant une targe en la main droite et une lance et à « icelle seront appozées les armoyries dudit seigneur *Etienne de la Barge*, celles de la ville et « aultres deux, telles que sera advizé par ledit sieur abbé, ladite fontaine en pierre de taille de « Volvic, la mieux que se pourra trouver » (1). Le traité porte que l'eau de cette fontaine devait être prise à la « grande fontaine » (œuvre de *Jacques d'Amboise*), située au-devant du palais épiscopal, près de la cathédrale ; le trop plein devait se rendre à l'hôtel d'Etienne de la Barge. Le coût du monument était de 150 écus soleil et 10 setiers de seigle. L'acte de prix fait, qui se

(1) D'après le dessin, représenté sur le traité, cette fontaine devait se composer d'un bassin au milieu duquel devait s'élancer d'abord un pilastre, supportant un bassin orné de mascarons, puis, au-dessous de ce dernier bassin, les armoiries *de la Barge*, timbrées d'une crosse et d'une mitre d'abbé. Cette ordonnance d'architecture était surmontée d'une coupe décorée de lions couchés ; ces derniers entourent la statue de Pallas qui tient un bouclier de la main droite et une lance de tournoi de la main gauche. (Voir ce dessin à la *bibliothèque de Clermont*.)

trouve à la bibliothèque de Clermont, porte, d'un côté, une esquisse du monument projeté (1). Ce dernier fut-il construit? Nous avons la preuve qu'il ne fut pas exécuté. Le traité mentionne, il est vrai, l'avance de la somme de 50 livres pour son entreprise; mais le décès d'*Etienne de la Barge*, arrivé la même année, arrêta ce projet. La place du Terrail fut dépourvue de fontaine jusqu'à la fin du XVII$^e$ siècle. L'idée du généreux abbé fut reprise sous le roi Louis XIV. La municipalité de Clermont fit élever, en 1684, la fontaine qui s'offre aujourd'hui à nos regards. Elle fit placer, sur le bassin, les armoiries de la ville, entourées d'une banderolle portant ces mots : *Arverna civitas nobilissima;* du centre de ce bassin, s'élance une colonne en style renaissance où sont sculptés plusieurs génies des eaux; une inscription, placée au bas, porte les noms des échevins de l'époque.

**FONTAINE DE LA PYRAMIDE.** — Cette fontaine est placée à l'extrémité méridionale de la rue Ballainvilliers, près du bâtiment de la bibliothèque. Elle se compose d'un piédestal en pierre d'où tombent les filets d'eau. Ce piédestal est surmonté d'un obélisque construit au moyen d'assises en pierres superposées. Le sommet porte une urne funéraire. Ce monument a été élevé en 1801 à la mémoire du général *Désaix*, mort à Marengo le 14 juin 1800. Les plans sont de M. *Laurent*, architecte. La pose de la première pierre fut faite avec grande solennité, le 14 messidor an IX (23 juin 1801), par le préfet du Puy-de-Dôme. Sur cette pierre, fut scellée une plaque en plomb avec cette inscription :

LE 4 MESSIDOR AN IX DE LA REP$^{ue}$ FR$^{se}$ LA COMMUNE
DE CLERMONT-F$^{d}$ DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME A ÉLEVÉ
CET OBÉLISQUE A LA MÉMOIRE DE DÉSAIX, MORT A LA
BATAILLE DE MARENGO; SOUS LA MAIRIE DU C$^{n}$ SABLON;
LES C.C. BARRE, PYRENT, QUESSIZOLES ADJOINTS; ABRAHAM,
SECRÉTAIRE. LE C$^{n}$ RAMEY-SUGNY, PRÉFET DU DÉPARTEMENT,
A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE; LE C$^{n}$ LAURENT, ARCHITECTE DE
LA COMMUNE, A DONNÉ LE PLAN ET CONDUIT L'OUVRAGE, LE C$^{n}$
AMY, COMMISSAIRE DE POLICE, Y A ASSISTÉ. SOUS LE CONSULAT DE BONAPARTE (2).

Le 5 mai 1829, le conseil municipal de Clermont décida de faire placer, aux quatre façades du piédestal de la fontaine, une inscription gravée sur marbre et ayant rapport à la vie du général Désaix. L'académie de Clermont fut même chargée de rédiger des inscriptions; mais ce projet n'eut pas de suite.

**FONTAINE DE LA FLÈCHE.** — Elle doit son nom au voisinage du *pavillon des chevaliers de l'arquebuse*, qui servit de lieu de réunion, depuis 1763, à la corporation joyeuse des *chevaliers de la flèche* ou du *noble jeu de l'arc.*

Telles sont les fontaines de Clermont qui présentent quelque intérêt. Les autres n'offrent rien de remarquable.

(1) L'acte est encadré dans un tableau. D'un côté, on lit la teneur des conditions; de l'autre, est dessiné le projet de la fontaine, au-dessous de laquelle une main moderne a placé la date fautive de 1580 (lisez 1598).

(2) *Archives de la mairie de Clermont*, registres des délibérations, n° 28.

# BAINS. — THERMES

Pendant l'époque gallo-romaine, l'usage des bains *(balnea, balneæ)* devint fort en vogue à Augusto-Nemetum, comme dans tout le reste de l'empire romain. Ces bains, appelés aussi *thermes (thermæ)*, réservés d'abord aux sénateurs et aux gens riches, furent ouverts aux plébéiens sous *Agrippa*, gendre d'Auguste (Ier siècle de l'ère chrétienne). Dès cette époque, s'élevèrent une foule de bains, dont les écrivains de l'antiquité parlent avec une vive admiration. Les anciens se baignaient fort souvent : deux fois par jour en hiver et cinq ou six fois en été ; l'entrée et la sortie des bains étaient accompagnées de nombreux détails que nous font connaître les érudits qui ont traité ce chapitre de nos vieux usages. Augusto-Nemetum avait plusieurs établissements de bains (V. page 23). Nous donnons, dans notre premier volume, le plan d'un de ces monuments d'après un recueil de dessins conservé à la bibliothèque de Clermont et dû à la direction de M. le Cte *de Laizer*, en 1824. Cet établissement était situé à Château-Rouge, entre la place Delille et la gare du chemin de fer. Il y avait aussi des bains sur l'emplacement du palais de justice, à Fontgiève et sur la rue du Taureau ; le canal de ces derniers se terminait au jardin botanique ; en 1730, on en découvrit d'autres sur l'emplacement du bâtiment de la bibliothèque. Nous n'avons pas la preuve que les gallo-romains utilisèrent les nombreuses sources minérales de notre cité ; mais il est probable qu'ils s'en servirent pour leurs thermes ; ils connaissaient trop bien les vertus curatives des précieuses sources que possédait la Gaule. Peut-être les eaux de Jaude se rendaient-elles sur l'emplacement du château des Salles et des ruines gallo-romaines dont nous avons parlé (pages 23-24) ; ces dernières ne sont-elles pas les vestiges d'un important établissement de bains ?

Les bains gallo-romains d'Augusto-Nemetum furent renversés par les invasions des barbares au Xe siècle.

Pendant le Moyen-Age, il y avait des bains chauds appelés *étuves* en la rue des Ursulines ; ils existaient encore en 1619. La rue où ils se trouvaient portait alors le nom de *rue des Etuves*.

# EAUX MINÉRALES. — FONTAINES PÉTRIFIANTES

Clermont possède de nombreuses sources minérales, dont plusieurs sont un produit avantageux pour ceux qui les utilisent et dont la plupart rendent de grands services aux malades qui viennent leur demander la guérison de leurs maux. Ces sources sont disséminées dans les quartiers de Jaude, de Sainte-Claire et de Saint-Alyre. Elles ne diffèrent entre elles que par leur température et par la quantité variable de fer qu'elles tiennent en dissolution.

**SOURCES DE JAUDE.** — La source la plus ancienne est placée près de la petite barrière de Jaude, sous un hangar. Son eau est acidule, alcaline, saline et ferrugineuse ; sa température ne dépasse pas + 22° centigrades. On l'emploie pour combattre les chloroses, les débilités de l'estomac, la dyspepsie et les phlegmasies chroniques des organes urinaires. *Jean Banc* (1) parle

(1) *Jean Banc*, de Moulins, qui habitait Clermont en 1609, a publié *La Mémoire renouvelée des merveilles des eaux naturelles en faveur de nos Nymphes françaises*, etc. Paris, 1605.

de cette source en 1605 ; du temps de ce naturaliste, on la croyait mauvaise ; mais en 1787-1788, à l'époque du voyage en Auvergne de *Legrand d'Aussy*, elle était très-fréquentée. On voyait alors, au milieu des terres incultes qu'elle traversait, quelques plantes maritimes : *le poa maritima*, le *glaux maritima* et le *plantago coronopus* (1). — D'autres sources ont des propriétés à peu près analogues à celles-ci. La saveur de l'eau minérale est un peu plus bitumineuse. — A l'ouest, à quelques mètres de la *source du puits artésien* (2), placée sur le bord de l'avenue qui fait le tour de la ville, à côté de la grande barrière de Jaude, existe un grand bassin, rempli d'eau minérale, dont la température est de + 27 à 28°. Elevé à l'aide d'une pompe, ce liquide pourrait alimenter une piscine de natation. La *source du champ des pauvres*, qui jaillit au milieu du territoire du Salin, est enfermée dans une maison appartenant à la famille *Chauvel*. Elle n'est point utilisée. Jean Banc, en 1605, Chaumel et Duclos en parlent. La *source de l'hôpital*, au sud et à 50 ou 60 pas de la fontaine de Jaude, est placée au milieu de l'enclos de l'hôpital ; sa température est de + 21° 5.

SOURCES DE SAINT-ALYRE. FONTAINES PÉTRIFIANTES. — Plusieurs sources minérales de ce quartier sont conduites dans les cabinets à incrustations de la grotte du Pérou, au fond de la rue Neuve de Sainte-Claire et dans ceux du jardin de l'abbaye de Saint-Alyre. Ces sources sont celles de *Sainte-Claire*, de *Saint-Arthème* (température + 19°) et la *grande source incrustante*. Les sources de Saint-Alyre et leurs dépôts, signalés dans la *Gallia Christiana*, le *Mundus subterraneus* de *Kirchker*, dans le *Dictionnaire de la Martinière*, dans le *Dictionnaire de la France*, par *d'Expilly*, ont été citées avec quelques détails dans la *Cosmographie* de *Belleforest*, en 1575, et le *Voyage en Auvergne*, de *Legrand d'Aussy*, en 1788.

PONTS NATURELS EN PIERRE. — Dans le faubourg de Saint-Alyre, sur la rivière de la Tiretaine, existe un pont de pierre naturelle extrêmement curieux. Tous les géographes, tous les écrivains qui ont parlé de Clermont en font mention comme d'une merveille. Ce pont était jadis dans l'enclos des bénédictins de Saint-Alyre. Il a 4m80 de hauteur et 3m60 de largeur. Charles IX vint en grande partie à Clermont, en 1566, pour le voir. Le *duc d'Angoulême* l'examina, en 1816. Ce pont a été formé par l'une des *fontaines naturelles pétrifiantes* de Saint-Alyre, qui couvre d'un calcaire blanchâtre tous les objets qui reçoivent son eau. On croit généralement qu'il a été commencé il y a 400 ans. L'auteur d'un vieux manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Alyre, cité, en 1575, par le géographe Belleforest, en parle en ces termes :

Hanc modicus lambit veniens de montibus annis
Juxta et fons salsus pontem lapidiscit in unum.

Près de ce pont, on admire deux autres curiosités du même genre, savoir : le *pont supérieur*, connu à l'époque des bénédictins, et le *pont du milieu* ; ce dernier est fort ancien ; il couvre la rivière de la Tiretaine sur une certaine longueur ; on croit qu'il remonte à environ 600 ans.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE SAINT-ALYRE. — Créé en 1826, cet établissement est alimenté par une dérivation de la grande source incrustante, dont la température est de + 24° centigrades. Il se compose de 19 cabinets, qui contiennent une ou deux baignoires chacun et de deux douches ascendantes. Une partie de l'eau minérale est réchauffée à l'aide d'une machine à

(1) Delarbre, *Notice sur Clermont*.

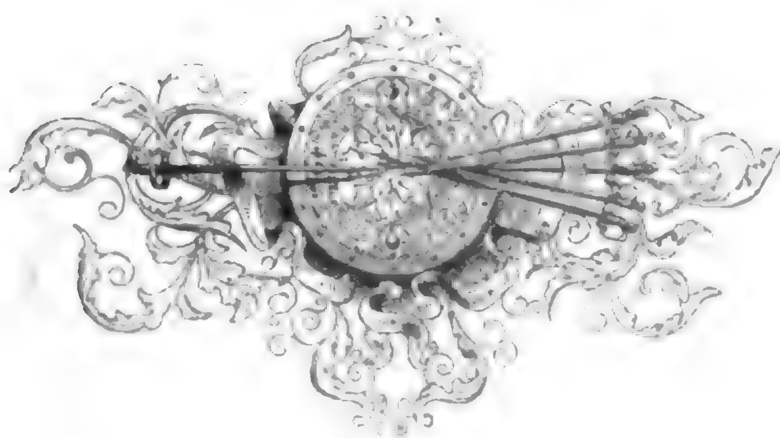
(2) Cette source appartient à M. *Boyer*, propr. à Volvic.

vapeur. Les bains de Saint-Alyre sont prescrits aux convalescents, aux chlorotiques, aux personnes rachitiques, faibles et d'une constitution molle ou scrofuleuse ; à celles qui ont des tumeurs blanches et des engorgements consécutifs, aux fractures, aux entorses et aux luxations. Ils appartiennent à M. *Clémentel.*

**SOURCE DU POIDS DE VILLE.** — Cette source existait jadis en la place des Augustins, près du bâtiment du poids de ville. Elle a disparu à la fin du siècle dernier, lors de la création de la place Saint-Hérem. N'ayant point été conservée, elle s'est perdue dans le sol. Elle contenait, dit-on, du sel gemme. *Jean Banc* en parle, en 1605. La ville la fit réparer en 1629.

M. *Lefort* a publié, en 1863, sur les sources minérales de Clermont, un travail dont nous allons donner le résumé :

| SUBSTANCES DISSOUTES DANS UN LITRE D'EAU. | NOMS DES SOURCES. | | | |
|---|---|---|---|---|
| | JAUDE. | SAINTE-CLAIRE. | SAINT-ALYRE (grande source). | SAINT-ARTHÈME. |
| Acide carbonique libre | 1,752 | 0,751 | 1,631 | 1,633 |
| Bicarbonate de soude | 0,360 | 0,622 | 0,765 | 0,712 |
| — de potasse | 0,031 | 0,023 | 0,034 | 0,040 |
| — de chaux | 0,944 | 1,357 | 1,375 | 1,407 |
| — de magnésie | 0,460 | 0,656 | 0,668 | 0,659 |
| — de protoxyde de fer | 0,051 | 0,028 | 0,033 | 0,039 |
| — de manganèse | Traces. | Traces. | Traces | Traces. |
| Sulfate de potasse | 0,077 | 0,105 | 0,100 | 0,100 |
| — de strontiane | 0,002 | 0,004 | 0,004 | 0,004 |
| Chlorure de sodium | 0,674 | 1,147 | 1,071 | 1,073 |
| Iodure de potassium | Indices. | Indices. | Indices. | Indices. |
| Arséniate de soude | Indices. | Indices. | Indices. | Indices. |
| Phosphate de soude | 0,002 | 0,002 | 0,002 | 0,002 |
| Silice | 0,096 | 0,088 | 0,109 | 0,100 |
| Alumine | 0,004 | 0,003 | 0,004 | 0,004 |
| Matière organique | Indices. | Indices. | Indices. | Indices. |
| TOTAUX | 4,453 | 4,784 | 5,436 | 5,773 |







# L'IMPRIMERIE A CLERMONT

Origine de l'imprimerie. — Elle a pour inventeur Jean Gaensfleich, dit Gutenberg (1436). — Arrivée de l'imprimerie dans les principales villes.— Le clergé encourage cet art. — Lyon, où l'imprimerie s'implante en 1473, est le berceau de l'imprimerie clermontoise.— Incunables de la province d'Auvergne.— Jean Petit, imprimeur parisien. — Il imprime beaucoup pour Clermont. — Ouvrages sortis de ses presses. — L'imprimerie s'établit à Clermont (1534). — Imprimeur à Thiers (1557). — A Riom (1580). — Chronologie des imprimeurs de Clermont (1534-1872). — Principaux ouvrages sortis de leurs presses jusqu'en 1789. — Lithographie.— Stéréotypie.— Gravure sur bois. — Origine de la librairie à Clermont.— Liste des anciens libraires (1491-1789). — Relieurs. — Livres liturgiques du diocèse de Clermont. — Anciens missels de ce diocèse. — Anciens bréviaires. — Canons synodaux. — Curieux livre d'heures à l'usage de Clermont, imprimé pour Simon Vostre, célèbre éditeur.



IL y a, dans la vie des peuples, de ces découvertes permises comme un cadeau du Ciel. Nous devons donner une place d'honneur à celle de l'imprimerie, qui apparaît pour la première fois au milieu du XV<sup>e</sup> siècle.

Personne n'ignore que c'est au génie de *Jean Gaensfleich*, dit *Gutenberg*, originaire de Mayence et fixé à Strasbourg depuis l'an 1420, que nous sommes redevables de cette invention admirable. Gutenberg s'occupait de l'imprimerie à Strasbourg, dès l'année 1436. Il inaugura cet art par un livre intitulé : *Speculum humanæ salvationis*. En 1450, il s'associa, pour cinq années, à *Jean Fust* ou *Faust*, riche orfèvre de Mayence, et imprima avec lui une bible in-folio, à deux colonnes, en gros caractères, avec initiales gravées en bois ; cette bible fut livrée au public en 1456. Bientôt, *Pierre*

*Schæffer* devint l'associé de Faust, qui lui donna sa fille et rompit son engagement avec Gutenberg, lequel subit, comme tous les hommes de génie, créateurs de grandes inventions, des vicissitudes de toutes sortes, mourut en 1468, et fut enterré dans l'église des Recollets à Mayence.

De Mayence, l'imprimerie se répandit dans le monde entier. Fust vint à Paris. Pierre Schœffer suivit bientôt ses pas ; la Capitale possédait une imprimerie dès 1469 (1). L'art de Gutenberg gagna ensuite l'Italie (Venise, Rome, Milan). En 1470, Paris, puis, en 1471, Strasbourg, et, en 1473, Lyon, donnent leur première édition avec date ; aussitôt, vient le tour de l'Angleterre (Londres) et celui de l'Espagne (Valence) (2).

L'établissement de l'imprimerie, dans les villes secondaires de France, ne se fit qu'à la longue. Cent ans s'étaient écoulés depuis la mort de Gutenberg que nombre de cités populeuses, privées de presses, en étaient encore aux manuscrits enluminés. On doit reconnaître que le Clergé fut le premier à encourager l'imprimerie et les imprimeurs. Enthousiasmé par l'invention de Gutenberg, il appela à son secours, pour imprimer ses missels, ses bréviaires et ses livres d'heures, des imprimeurs lointains, qui s'établirent ensuite dans les villes où ils avaient réalisé des bénéfices importants. Nous avons quelques bonnes monographies sur l'origine de l'imprimerie dans certaines localités. On y voit, ce qu'on observe à Clermont, que les imprimeurs apportaient leurs presses dans ces villes, les déplaçaient pour les transférer ailleurs, après la mise en vente d'une seule édition et finissaient par venir mourir près de ceux qui les avaient encouragés de leur argent et de leur influence.

Lyon, la troisième ville de France où l'art de Gutenberg s'implanta, vers 1473 (3), paraît être le berceau de l'imprimerie clermontoise, au XV^e siècle, ou, tout au moins, la mère-patrie d'où sont venus nos *incunables d'Auvergne*. Le premier missel imprimé du diocèse de Clermont sortit des presses de *Michel Topie*, imprimeur lyonnais, le 7 novembre 1492, sous le roi Charles VIII et l'évêque de Clermont *Charles II de Bourbon* (4). C'est le plus ancien imprimé, concernant l'Auvergne, connu jusqu'ici (5).

Un autre imprimeur lyonnais, *Claude Davost*, dit *de Troys*, nous donne, en 1505 :

« *Le Masuer en frācoys, ſelon la Coustume du hault & bas pays d'Auvergne & la manière come on aſſistrante audit pays couſtumier. Et auſſi les ordonnances faictes par mes ſeigneurs les président & coseillier tenans les grās jours de par le roy nre ſire en la ville de Montferrand. — Cy finiſt le Masuer en francoys bien correct & aps ſensuit laſſiette des rātes ſelon la couſtumes du hault & bas pays dauvergne. Imprimé à Lyon par Claude Davost al's de Troys. Le dernier jour de febvrier lan mille cinq cens & cinq (1505).* » La table porte : « *Ordonances faictes a Motferrand par Messeigneurs les president & conseillers tenant les grans jour de par le Roy en sa ville de Montferrand en Auvergne* » (en 1454). — Cet ouvrage de *Jean Masuer*, célèbre jurisconsulte auvergnat, est, sans contredit, le plus ancien volume imprimé sur les coutumes d'Auvergne. C'est un grand in-8° gothique de 73 feuillets, de 32 lignes à la page, y compris la

(1) La première imprimerie fut établie à Paris, en 1469, par trois ouvriers de Fust : *Ulric Gérinj*, *Martin Krantz* et *Michel Friburger*.

(2) Londres eut une imprimerie en 1468 ; Rome, en 1467 ; Venise et Naples, en 1471.

(3) Paris l'a devancé de 4 ans (en 1469).

(4) Savaron, *Origines de Clairmont*, édition de 1662, p. 202.

(5) Le plus ancien missel imprimé à l'usage du diocèse de Troyes remonte également à 1492 ; or, l'on sait que la ville de Troyes est l'une des premières cités qui accueillit l'imprimerie.

ligne de tête. Ce rarissime et peut-être unique exemplaire est à Clermont-Ferrand en la bibliothèque de feu M. le docteur *Peghoux*.

*Jehan Petit*, célèbre typographe parisien, imprima beaucoup pour l'Auvergne et spécialement pour Clermont, dans le commencement du XVI[e] siècle. Déjà, en 1492, il avait livré à l'impression la première édition du missel de Troyes ; l'année suivante (1493), il prend la seule qualification de libraire à Paris ; en 1516, il était syndic des libraires de la Capitale ; en 1530, il se dit libraire et imprimeur-juré de l'Université. Il mourut après 1541 (1). De son vivant, il entretenait comme libraire et éditeur les presses de plus de vingt imprimeries. Ce typographe de talent a édité ou imprimé les ouvrages suivants, appartenant à l'Auvergne :

« *Heures à l'usaige de Clermont* », imprimées en 1510, pour *Jehan Petit*, in-8° gothique, figures et bordures. (Nous donnons, plus loin, tous les détails de ce curieux livre d'heures.)

« *Les Couſtumes du hault & bas pays d'Auverg(n)e. Et sont lesdictes couſtumes à vendre à Paris & à Lyon, en la boutique de J. Petit, & a Clermont en l'hoſtel de Loys Maritain, libraire dudit lieu. Cy finiſſent les Couſtumes d'Auvergne imprimées à Paris, le VIII mai mil CCCCC & XI (1511) pour J. Petit* », in-8° gothique. A la suite, se trouvent « *les lettres patentes du roi sur la reformation des pois, mesures, etc. du pays d'Auvergne, Paris, J. Petit, 1511.* » — C'est la première édition des coutumes d'Auvergne, rédigées, en 1510, à Clermont, au couvent des Jacobins. — Une note manuscrite, que feu M. le bibliothécaire *Desbouis* m'avait remise, indique à la bibliothèque nationale à Paris : « *Les Couſtumes du baut & bas pays d'Auvergne, Paris, Jehan Petit, 1506, in-8°* ». Il y a certainement erreur de date ; il faut lire 1511 au lieu de 1506.

« *Le Miſſel des diocèses de Clermont & de Saint-Flour* », volume in-4°, imprimé à Paris, en 1527, en caractères gothiques, rouges et noirs, avec de superbes figures ; plain-chant, lettres ornées, etc. (Nous donnons plus loin tous les détails de ce missel) (2).

D'après ce que l'on vient de voir, il est permis de supposer que *Jehan Petit*, qui a tant imprimé pour le clergé de Clermont, était le père, ou tout au moins le parent, du premier imprimeur de notre ville, c'est-à-dire de *Nicolas Petit*, lequel occupait ses presses dans nos murs, de 1534 à 1538. J'émets cette idée, d'autant plus volontiers, que les avantages offerts par la réputation bien méritée de *Jehan Petit* durent attirer un des siens à Clermont vers l'année 1530. Quoi qu'il en soit, notre cité revendique la gloire d'avoir donné le premier asile en Auvergne à l'art de Gutenberg. A Riom, le plus ancien imprimeur est *Pierre Costerauste*, qui y habitait en 1580-1623 (3). *Robert Missalin* imprimait à Thiers en 1557.

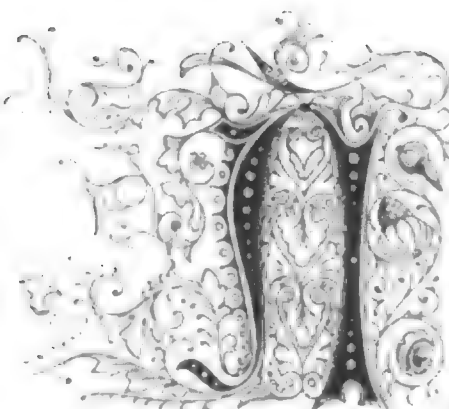
Il y avait à Clermont un *imprimeur du roi ;* cette qualification donnait droit au typographe qui en avait le privilége d'imprimer seul les ordonnances, les arrêts royaux, les lettres-patentes, etc.

(1) *Pierre Petit*, frère cadet de *Jehan Petit*, était libraire à Paris en 1513. Il exerça sa profession jusqu'en 1536. *Oudin Petit*, libraire à Paris en 1540, avait une marque typographique analogue à celle de Jehan Petit, ce qui indique qu'il était de la même famille.

(2) Parmi les livres étrangers à l'Auvergne, mais sortis des presses de *Jehan Petit*, je citerai : Les *Coutumes de Paris*, in-4°. 1513, velin ; *Manipulus curatorum*, 1526, petit in-12 (en ma bibliothèque), impression gothique, marque de Jehan Petit ; *Missale Ambianense*, in-folio, 1529 ; on lit à la fin : « *impressum per joanis Parvi, in vico sancti Jacobi, sub signo lilio aurei* ». En 1520, *Jehan Petit* et *Jean de la Roche* s'associent à un imprimeur de Troye (*Jehan Le Coq*) pour imprimer le missel de Langres.

(3) On a de ses presses : *La prolongation de la trève général e de France ensemble les articles traictez et accordez en la conference des deputez de l'un et l'autre party, tenue à Milly*... Riom, *Pierre Causterauste*, 1593, petit in-8°. (Voir *Catalogue Desbouis*, n° 980).

## CHRONOLOGIE DES IMPRIMEURS DE CLERMONT (1534-1871)



NICOLAS PETIT . . . . 1534-1538

Premier imprimeur de Clermont. Il s'établit dans cette ville vers 1530. On a la preuve qu'il y restait en 1534. Il avait une *boutique* à Lyon, en la *rue Mercière*, en 1538. Nous connaissons de ses presses :

- Statuta synodalia R. in Christo Patris et domini Guillermi de Prato, episcopi Claromontensi, de novo ordinata ». (Caractères gothiques), 1534 ;
- Les Coustumes du hault et bas pays Dauvergne nouvellement imprimées et corrigées, 1538.

Et sont lesdictes Coustumes a vendre à Lyon en la rue Mercière en la boutique de Nicolas Petit devant le Maillet.—Cy finissent les Coustumes d'Auvergne imprimées à Clermot par Nicolas Petit. Là de grace MCCCCCXXXVIII le XXVIII jour de mars ». — Petit in-12, impression gothique.

C'est la 2e édition des Coutumes d'Auvergne (la 1re est de 1511). La bibliothèque de Clermont possède un exemplaire de cette 2e édition. Je conserve précieusement, en ma bibliothèque un autre exemplaire de cet *incunable clermontois* ; cet exemplaire diffère de celui de la bibliothèque de Clermont en ce qu'il a en plus la *marque* de cet imprimeur sur le titre du volume (1) ; celui de la bibliothèque offre, à la même place, la date de 1538 en chiffres assez grands. Un 3e exemplaire se trouve à la bibliothèque nationale à Paris (F. 4563 ; catalogue imprimé F. 3433).

JEAN DURAND. . . . . . . . . . . 1552-1596

Imprimeur-libraire à Clermont, demeurant près de N.-D. de Grâce (la cathédrale). Il était fils de *Jean Durand*, libraire à Clermont en 1527. On a de ses presses :

- Les Coustumes du hault et bas pays d'Auvergne nouvellement imprimees, reveuz et corrigées, oultre les precedentes impressions. Plus de nouveau y est adjouste le train de pratique; à Clermont, chez Jean Durand, demeurant prés N.-D. de Grâce, 1552 ».

M. Cohendy, archiviste du Puy-de-Dôme, possède l'un des rares exemplaires de cette 3e édition des Coutumes d'Auvergne ; j'en ai un autre exemplaire et la bibliothèque de Clermont un troisième.

En 1582, Jean Durand imprime plusieurs arrêts de la cour des Grands Jours séante à Clermont ; il imprime aussi les années suivantes :

- Les Coustumes du hault et bas-pays d'Auvergne nouvellement imprimées, reveues et corrigées oultre les precedentes impressions ; à Clermont, de l'imprimerie de Jean Durand, demeurant près N.-D. de Grâce » 1587, petit in-8e (Bibliothèque nationale F. 4583, Auvergne ; — Bibliothèque de Clermont-Ferrand).
- Edict du roy par lequel Sa Majesté trans-fère à perpetuité en la ville et cité de Clermont, principalle et capitalle d'Auvergne, les seneschaulcée, siège présidial, bureau et recepte generalle de ses finances et tablier de la monnoye cy devant establys en la ville de Riom avec suppression et extinction desdits sièges, bureau tablier et officiers dudict Riom, pour les causes contenues audict Edict. A Clermont, par Jean Durand. MCLXXXIX ». 14 pages in-12. (Sur le titre, figurent les armes de France entourées du cordon de Saint Michel.)

Discours sur la tenue des Conciles sur une dispute eue avec un religieux de l'ordre de St-François, par M. Desistrières, 1594.

Lettres de MM. du Conseil du Roy estably à Clermont pour le gouvernement du bas pays d'Auvergne à MM. des villes et plat pays, 1595.

Paraphrases de M. Jean de Basmaison-Pougnet, advocat de Riom, sur les Coustumes du bas et haut pays d'Auvergne avec les annotations de M. Ch. Dumoulin, in-4e, 1596.

BERTRAND DURAND. . . . . . 1603-1631

Imprimeur et libraire. (Il exerçait déjà cette dernière profession en 1593). Fils de *Jean Durand* qui précède et possesseur de la même marque typographique que lui (2). Je connais de ses presses :

Discours des signes et prodiges par lesquels Dieu nous a de tout temps menacés, par J. Landres, in-12, 1603.

Traité contre les masques, par M. Jean Savaron, sieur de Villars. Clairemont, B. Durand, 1607 in-8e.

Paraphrases de M. Jean de Basmaison Pougnet, advocat de Riom sur les coustumes d'Auvergne. Clairemont imp. de B. Durand 1608, in-8e. Ce dernier volume porte la marque typographique de Bertrand Durand, dont il s'agit. — Bertrand Durand a imprimé une deuxième édition de cet ouvrage en 1618, in-8e.

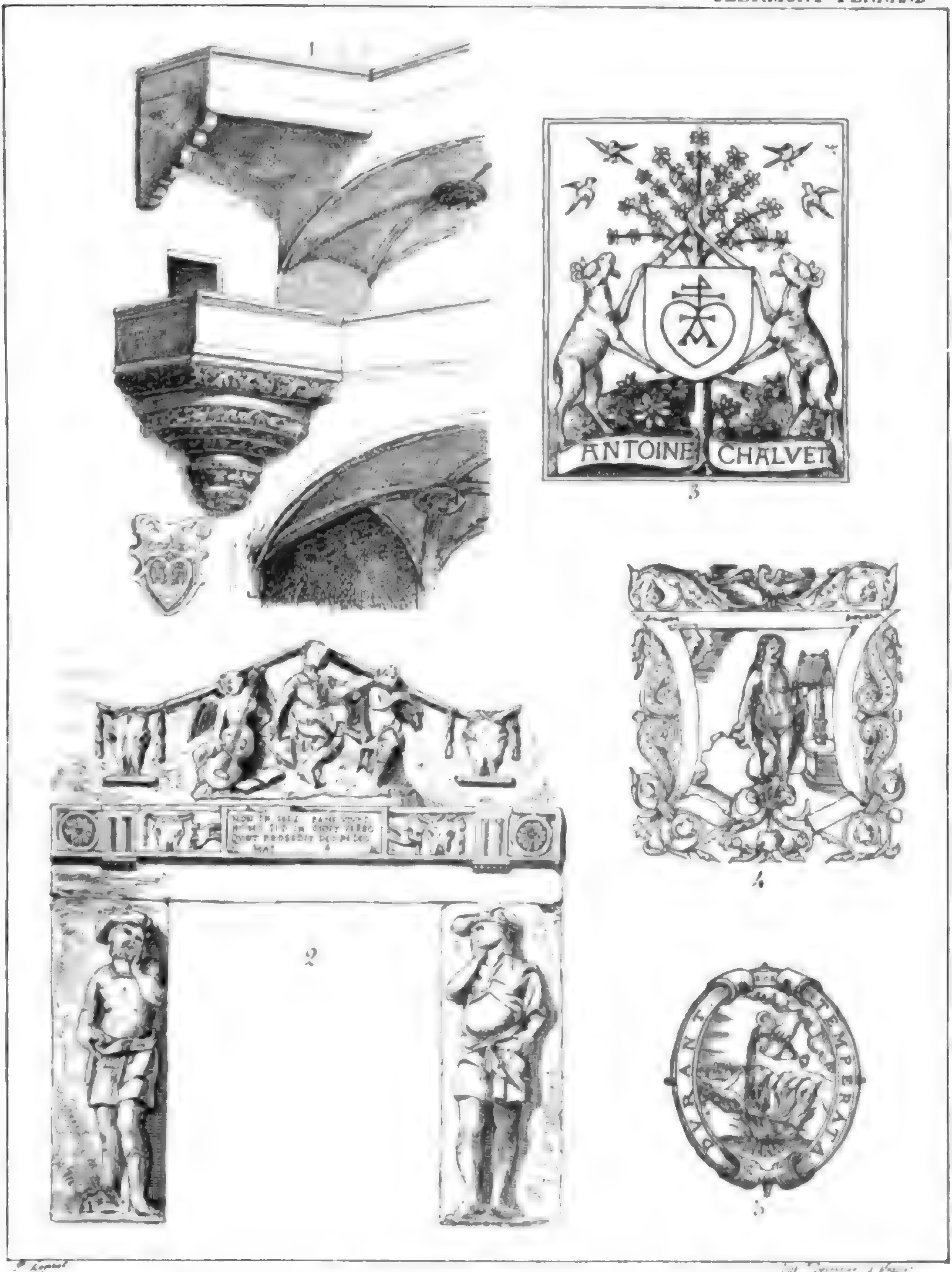
Les origines de Clairmont, ville capitale d'Auvergne par M. Jean Savaron, Clairmont. B. Durand, s. d. (1609) in-8e.

Les Coustumes du bas et hault pays d'Auvergne. Plus le réglement de la justice des sénéchaussées de Clairmont et Riom. Clairmont, Bertrand Durand, 1627, petit in-8e.

— En juin 1631, Bertrand Durand devint imprimeur de la cour des aides de Clermont.

(1) Cette marque représente, dans un cartouche, une femme nue, les cheveux pendants, se regardant dans un miroir et ayant à côté d'elle un pupitre. (V. la pl. ci-contre).

(2) Cette marque, dont je donne la reproduction, représente un cartouche portant, du côté droit, un bras tenant un pot duquel tombe de l'eau sur un brasier où se trouve une épée qu'une autre main y fait chauffer. Autour du cartouche, se lit cette devise, qui fait allusion au nom de Durand : *Temperata durant*. Ce petit tableau allégorique figurait aussi dans le blason des imprimeurs *Durand*.




DIVERS SUJETS – MARQUES D'IMPRIMEURS & DE LIBRAIRE

*1. Maison Savaron, rue des Chaussetiers, bâtie en 1513 (Détails de l'escalier). — 2. Porte de la Renaissance provenant de la rue des Gras (Musée de Mr Grange, antiquaire à Clermont). — 3. Marque d'Antoine Chalvet libraire à Clermont 1526 communiquée par Mr Michel Cohendy, archiviste du Puy-de-Dôme. — 4. Marque typographique de Nicolas Petit imprimeur à Clermont 1538. — 5. Marque typographique de Jean et Bertrand Durand père et fils imprimeurs à Clermont (1580-1631).*

Nous donnons la généalogie de la famille *Durand* au chapitre : *Familles anciennes*.

GERMAIN PERDRIX (1). . . . . . 1627-1680

D'abord ouvrier typographe à l'imprimerie de *Bertrand Durand* qui précède. Reçu imprimeur, le 3 mars 1643 Il épousa, en 1636, *Jacquette Crouzat*. Il résidait dans la paroisse de N.-D. du Port. On a de ses presses :

Edit concernant les Mes apothicaires du royaume. Clermont, 1656.

Germain Perdrix fut père de : 1° Pierre imprimeur, qui suit ; 2° Gaspard, imprimeur, dont nous parlerons après son frère ; 3° Antoinette, femme, en 1675, de *Pierre Varal*, me boulanger.

PIERRE PERDRIX. . . . . . . . . 1665-1680

Reçu maitre imprimeur en novembre 1680, en remplacement de *Germain Perdrix*, son père. Il épousa, en l'église de St-Genès, le 11 janvier 1665, *Gabrielle Gauvain*, fille de Me Michel, de ladite paroisse. Il est qualifié imprimeur, du vivant de son père, dont il était l'aide principal. On a de ses presses :

Edit et déclaration, portant reglement general sur le fait des tailles du ressort de la cour des aides de Clermont-Ferrand, 1665, petit in-8°.

Pierre Perdrix fut père de : 1° François Perdrix, né à Clermont en 1667, auteur, en 1692, d'un poëme patois (Voir le chapitre *Biographie*) ; 2° Benoit, fabricant de cartes à Clermont, marié, le 25 octobre 1695, à *Antoinette Delcros*, fille de Jacques, praticien ; il mourut en 1709, laissant : A. Couronne, qui, en 1744, donna tous ses biens au Refuge de Clermont.

GASPARD PERDRIX . . . . . . . . . . 1690

Imprimeur. Frère du précédent. Il fit son testament en janvier 1690 et mourut âgé de 46 ans, le 27 janvier 1690. Il fut enterré dans l'église de St-Bonnet du grand séminaire.

NICOLAS JACQUARD. . 1653 ; mort en 1679

Imprimeur du roi, de Monseigneur l'évêque et du clergé ; mort le 1er janvier 1679. Il fit venir en son imprimerie en 1655, un ouvrier *imprimeur en taille douce*, nommé *Nicolas Eslouis*. Il avait épousé *Catherine Pétrinal*, morte le 18 juillet 1655 âgée de 46 ans. On a de ses presses :

Canons synodaux du diocèse de Clairmont : reveus, corrigés et augmentés par R. P. Louis d'Estaing, evesque de Clermont. Clermont, 1653, in-8°.

Breviarium Claromontense. D. D. Lud. d'Estaing Claromonti, 1654, 4 vol. gr. in-8° figures de Gamere.

Missale Claromontense restitutum Lud. d'Estaing auctoritate. Clarom. 1656 in-f°.

Maxime et perfection pour les âmes qui aspirent à la grande vertu. Clermont, Nicolas Jacquard, 1658, petit in-12.

Theologia collegii Claromontani societatis Jesu. Post expletum a prima schola theologiæ in hac urbe institutione quadriennum. In publicis thesibus solemniter propugnata, a D. Thoma Madur, Ambertensi ; Claromonti ex typogr. Nic. Jacquart, 1662 petit in-8° (en ma bibliothèque).

In conventus juridicos Arvernis habitos anno MDCLXV, in-4° ; poëme de Flechier sur les Grands Jours de Clermont.

La vie de Sainte Thecle, traduite par un prêtre du clergé. Clermont, Nicolas Jacquard, 1668, petit in-12.

La règle de l'ordre de Grandmont etc., donnée et confirmée par le S. P. Clement III, Paris, Nicolas Jacquard, 1669, petit in-12.

La vie de la V. Mère Françoise des Seraphins, religieuse de l'ordre de St-Dominique, au monastère de Saint-Thomas d'Aquin, à Paris par un ecclesiastique (Ch. L. de Lantage, superieur du seminaire de N. D. du Puy), Clermont, imp. de N. Jacquard, 1669, in-8°.

La Monarchie sainte, historique, chronologique et généalogique de France ou les vies des saints et bienheureux par le R. P. Dominique de Jesus (Gerand Vigier, d'Aurillac), carme-dechaussé, traduite par le R. P. Modeste de Saint-Amable (de Riom). Clermont, imp. de Nicolas Jacquard, 1670, 2 vol. in fol. Superbe ouvrage au point de vue de l'art typographique.

Recueil des statuts, ordonnances, réglements, instructions et arrest du conseil d'Etat, concernant les manufactures et teintures. Clermont, imp. de Nicolas Jacquard, 1672, in-4°.

Catechisme de la foy et des mœurs chrétiennes, dressé par l'ordre de Monseigneur Gilbert de Veny d'Arbouze, évêque de Clermont. Clermont, imp. de Nicolas Jacquard, 1674, in-12.

Historia christiana imperatorum, consulum et præfectorum prætorio Orientis Italiæ, illyrici et Galliarum notitia magistratuum imperii utriusque, authore P. Aigidio Lacary. Claromonti, Jacquard, 1675, in-4°.

Histoire de St-Martial, apôtre des Gaules, par le P. Bonaventure de St-Amable. Clermont, Jacquard, 1676, in-fol.

La vie de sœur Marie Paret (née à Clermont), du tiers-ordre de St-Dominique, par le R. P. Richard Guillouzou. Clermont, Jacquard, 1678, in-12 (en ma bibliothèque).

L'idée du parfait superieur ou l'art de commander, par le R. P. Modeste de Saint-Amable. Clermont, Nicolas Jacquard, 1679, in-4°.

MICHEL JACQUARD . . 1661 ; mort en 1682

Imprimeur ; fils de Nicolas, qui précède.

ANDRÉ JACQUARD. . . 1678 ; mort en 1686

Imprimeur ; frère du précédent. Ses presses passèrent à *Pierre Boutaudon*, second mari de sa veuve en 1687.

Lui et son frère *Michel Jacquard*, qualifiés en 1679, *imprimeurs de Monseigneur l'évêque et du clergé de Clermont*, impriment *les noms des confrères de la confrérie du Saint-Esprit de la paroisse de Saint-Adjutor* (voir cette liste de confrères aux archives départementales du Puy-de-Dôme, titres de la cure de Saint-Adjutor).

GUILLAUME JACQUARD 1695 ; mort en 1732

(1) La famille *Perdrix* est originaire de Montferrand. *Barthelmy Perdrix* était procureur à la cour des aides de Montferrand en 1591 ; il épousa *Antoinette Cosson*, dont : Gilbert, praticien en 1627. Clauda Perdrix, femme de *Jean Mourgues*, teinturier, testa en 1626. Claude Perdrix, veuve de *Blaise Mosnier*, vivait en 1666

Imprimeur-libraire, *demeurant près de l'officialité*, puis non loin de la place St-Genès, près de la porte du Saint-Esprit ; en la rue Saint-Genès, en 1702. Il mourut le 16 février 1732, âgé de 55 ans. Je connais de ses presses :

Un *journal* intitulé *Gazette*, in-4° de 4 pages, paraissant tous les 8 jours, imprimé par lui de 1702 à 1732 ; (je possède le rare recueil de ce journal, de 1702 à 174

Noëls nouveaux et chant pastoral des bergers auvergnats, p la Nativité de Notre-Seigneur-Jesus-Christ, composez en A vergnat par M. F. Pezant, Cosson, Alacis, le curé Bourg, corrigé et augmenté de nouveau de plusieurs noëls Franç et Auvergnats. A Clermont, chez G. Jacquard (vers 1702).

GÉNÉALOGIE DES IMPRIMEURS JACQUARD :

NICOLAS JACQUARD,
imprimeur du roi, de l'évêque de Clermont et du clergé (1653-1679), épousa *Catherine Petrinal*, morte le 18 juillet 1655. Il mourut le 1er janvier 1679, âgé de 60 ans.

MARIE, femme, en 1687, de *Pierre Massis*, jaugeur à Clermont ; elle testa le 18 mars 1738.

MICHEL, imprimeur en 1661-1682, épousa 1° le 21 novembre 1666, *Antoinette Salles*, fille de Charles ; 2° le 11 juin 1678, Honnête fille *Antoinette Villefeut*, fille de feu Antoine. Il mourut le 7 février 1682.

- CLAUDE, née du second lit, mariée, en 1704, à *Paul Roy*, cordonnier.
- GUILLAUME, baptisé le 14 juillet 1672 ; imprimeur (1696-1732), épousa, le 17 août 1697, *Antoinette Cacarel*, morte le 8 septembre 1739, fille de Pierre, bourgeois de Montferrand. Il mourut le 16 février 1732.
  - MICHELLE, née le 21 octobre 1703, mariée, le 7 septembre 1731, à *Antoine de Leymarie*, tanneur ; elle est morte le 13 mai 1744.
  - CLAUDE, né en juillet 1698.
- ANDRÉ, né en avril 1671.

ANDRÉ, imprimeur, mort le 15 avril 1686, âgé de 35 ans, épousa *Anne Mosnier*, remariée, en 1687, à *Pierre Boutaudon*, imprimeur, auquel elle apporta les presses de son mari.

- MICHEL, né le 4 mars 1681.
- JEANNE, épousa *N. Baillard*, apothicaire.

## JEHAN BARBIER . . . . . . . . . 1633-1667

Qualifié *imprimeur ordinaire du Roy et libraire*. Il demeurait « proche Notre-Dame de Grace » (la cathédrale) ; épousa, le 2 avril 1633, *Antoinette Boudet*, veuve de *François Bertrand*, libraire à Clermont. On a de ses presses :

Statuts du diocese de Clermont, renouvelez et augmentez, par messire Joachim d'Estaing, evêque de Clermont. Clermont, Jean Barbier, s. d. (1617) in-8°.

Sommaire des regles et constitutions dressé pour les sœurs religieuses de Saint-Benoit sous la reforme. Clermont, Jean Barbier, 1648, in-24.

Medula Physica Philosophiæ studiosis maxime utilis, Claromontano veteranum philosophiæ professorem. Claromonti, apud Joanem Barbier, 1653, petit in-8° de 190 pages.

Coutumes du haut et bas pays d'Auvergne, avec la paraphrase de M. J. de Basmaison-Pougnet, reveue par Guillaume Consul. Clermont, Jean Barbier, 1667, in-4°.

## PIERRE BARBIER, fils du précédent. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1663-1688

Il épousa, le 12 août 1663, *Jacquette Jeudy*. Je le crois père 1° de *François Barbier*, typographe à Lyon en 1702, qui imprima, cette année, l'*Office de saint Amable* par A.

*Chevalier*, 2e de *Paul Barbier*, imprimeur à Nancy, qui se chargea, en 1702, de l'impression d'un ouvrage de l'abbé *Faydit*, de Riom (voir catalogue *Desbouis* n° 595).

Mentionné dans le *Recueil de jurisprudence* de M. *Huguet* (ms. de la biblioth. de Clermont), comme imprimeur en 1688.

ETIENNE PLACE . . . . . . . . . . . . 1687

Qualifié imprimeur-libraire. Né à Nismes; mort à Clermont le 11 décembre 1687.

DAMIEN BOUJON . . . . . . . . . 1680-1692

Qualifié *maître imprimeur*; demeurant *rue du Port* en 1680. Il avait pour enseigne l'image de saint Jean l'Evangéliste; restait en 1692 devant le palais probablement à l'angle de la rue du Port) Il avait épousé le 24 février 1683, *Jeanne Chabry*. On a de ses presses:

Les Prosnes évangéliques ou quatre prédications morales sur les Evangiles de tous les dimanches de l'année, par le missionnaire de Pauvres (né en Auvergne); 2 vol. in-8°; ouvrage rare; — en ma possession.

La Vie et les Pensées sublimes du B. père Jean de la Croix, premier carme déchaussé, par le Père Modeste de Saint-Amable; Clermont, Damien Boujon, 1682, petit in-12 (catalogue Desbouis, n° 958).

L'Histoire de la Sainte-Chapelle de Nostre-Dame de Wassivière, près du Mont-d'Or en Auvergne, celèbre par les miracles que Dieu y fait continuellement, par l'intercession de sa très-pure et glorieuse Mère, composée par un religieux Benedictin de la congregation de Saint-Maur (Dom Cladière, natif de Besse). A Clermont, par Damien Boujon, 1688, petit in-12.

La divine relique du sang adorable de Jésus-Christ dans la ville de Billom, en Auvergne, par un père de la Compagnie de Jésus, 2e edition, Damien Boujon, 1691.

Coutumes des religieuses hospitalières de l'ordre de saint Augustin de Clermont. Clermont, D. Boujon, 1692, petit in-12, (catalogue Desbouis, n° 221).

FRANÇOIS CELLIER, imprimeur-libraire . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1729

Libraire à Clermont depuis 1705.

PIERRE BOUTAUDON, Ier du nom. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1687-1729

Imprimeur du roi et libraire en la rue de la Treille; natif de Limoges. Il se fixa à Clermont, en 1687, en épousant *Anne Mosnier*, veuve d'*André Jacquard*, imprimeur à Clermont, qui lui apporta les presses de son défunt mari. Pierre Boutaudon a imprimé:

Oraison funebre de Geneviève de Gedoyn, marquise du Pont-du-Château, prononcée dans l'église des Pères Recollets de Guéret, par le P. Florent la Serre. Clermont, Pierre Boutaudon, 1699, petit in-8° (catalogue Desbouis, n° 451).

Defense de feu M. Savaron, ou reponse à un traité de M. Chevalier, chanoine de Saint-Amable de Riom, par Guillaume Majour, Clermont, 1702. in-8°.

Abregé de la dévotion du Saint Rosaire de la Mère de Dieu, avec les indulgences, privilèges et devoirs des confrères. Clermont, P. Boutaudon, 1704, in-24 (catalogue Desbouis, n° 638).

Traité des indulgences du jubilé, dédié à Mgr l'évêque de Clermont (par Honoré de Sainte-Marie, carme déchausse); Clermont, P. Boutaudon. s. d. (1707), petit in-12 (catalogue Desbouis, n° 601).

Regle et constitutions des religieuses hospitalières de l'ordre de saint Augustin, etablies à Clermont. Clermont, P. Boutaudon, 1708, in-12, portrait (catalogue Desbouis, n° 221).

Apologie des chanoines de la cathédrale et des citoiens de la ville de Clermont, par Guillaume Majour, chanoine de la cathédrale de Clermont, in-8°, 1713.

Taxe des droits et émoluments des greffiers de l'ordinaire, en la sénéchaussée de Clermont. Clermont, impr. de P. Boutaudon, 1717, in-4° (catalogue Desbouis, n° 277).

PIERRE BOUTAUDON, IIe du nom 1729-1749

Fils du précédent. Reçu imprimenr le 6 février 1729; restait en la rue de la Treille.

Il continua d'imprimer, de 1733 à 1749, le premier *journal* de la province d'Auvergne, intitulé *Gazette*, commencé par *Guillaume Jacquard*, en 1702. On a de ses presses:

Descriptions des eaux minérales, bains et douches du Mont-d'Or et de divers lieux d'Auvergne, par S. F. Chomel, medecin du roy. Clermont-Ferrand, imp. P. Boutaudon, 1733, in-12.

Rituel du diocèse de Clermont, renouvelé et augmenté par Mgr F. B. Massillon, évêque de Clermont. Clermont-Ferrand, Pierre Boutaudon, 1733.

Eloge de la ville de Clermont-Ferrand, par le P. J. I. J. (Pièce en vers latins et français). Clermont-Ferrand, P. Boutaudon, 1744, in-4° de 8 p. (catal. Desbouis, n° 340).

Abrégé du Rituel du diocèse de Clermont, imprimé par ordre de Mgr l'evêque Clermont-Ferrand, P. Boutaudon, 1747, in-12.

LOUIS-PIERRE BOUTAUDON . . 1744-1773

Fils du précédent. Reçu le 23 février 1744. Imprimeur du roi, de l'évêque, du clergé et de la Société littéraire de Clermont; restait en la rue de la Treille En 1764, il occupait quatre presses. Il a imprimé:

Manuale ordinandorum continens seriem ordinationum et ritum celebranda missæ juxta missale Claromontense. Claromo-Ferrandi, Boutaudon, 1758, petit in-8° (catal. Desbouis, n° 199).

Ceremonial du chœur, selon les rites et usages de l'eglise de Clermont, imprimé par ordre de Mgr François-Marie Le Maistre de la Garlaye, évêque de Clermont. Clermont-Ferrand, P. Louis Boutaudon, 1758, in-8°.

Nouveau Missionnaire du clergé, qui apprend les principaux exercices du chrétien, pour vivre selon Dieu, par un prêtre missionnaire de la maison de Notre-Dame. Clermont, imprimerie Boutaudon, 1760, in-12 (catalogue Desbouis, n° 632).

Discours historique sur le precieux sang que l'on révère dans l'église royale et collégiale de Saint-Cerneuf de la ville de Billom, en Auvergne. Clermont-Ferrand, de l'imprimerie de Pierre-Louis Boutaudon, 1773; avec les armes de l'évêque de Clermont (Mgr de la Garlaye).

GÉNÉALOGIE DES IMPRIMEURS BOUTAUDON :

**Pierre Boutaudon**,
imprimeur du roi et libraire à Clermont,
natif de Limoges, âgé de 25 ans,
fils de *Jean Boutaudon*, marchand à Limoges,
et de *Petronille Le Teyley*, épousa 1° le 22 septembre 1687,
*Anne Mosnier*, veuve d'*André Jacquard*, imprimeur,
qui lui apporta les presses de son mari ;
2° le 6 février 1694, *Marie Colin*,
fille de Mr Michel, bourgeois de la paroisse Saint-Genès
de Clermont. Il mourut le 6 octobre 1732.

- **Michel**, né le 6 nov. 1698, mort le 1er oct 1729; chanoine du chapitre de Chamalières.
- **Jean Baptiste-Sébastien**, seigneur de St-Alyre, bourgeois, baptisé le 21 oct. 1699, mort en 1762, époux de *Marie Andrieu*.
  - **Petronille**, née en 1742.
- **Pétronille**, baptisée le 5 oct. 1696, mariée le 6 juin 1719, à *Charles Guyot*, avocat en parlement, châtelain de St-Amant, substitut du procureur du roi de la sénéchaussée de Clermont, et de Marie Prat.
- **Pierre**, baptisé le 16 janvier 1695, imprimeur à Clermont en 1729-1749; il épousa *Marie de Claustre*, fille d'un libraire de Lyon, morte le 21 octobre 1738.
  - **André**, né le 17 avril 1735, chanoine, grand-chantre de la cathédrale de Clermont, mort le 12 avril 1810. Son titre clérical est du 27 nov. 1757.
  - **Louis-Pierre**, imprimeur du roi à Clermont, en 1744-1773, commensal de la maison du roi, né à Clermont, le 16 octobre 1730, mort dans cette ville, le 6 avril 1813 marié à *Reine de la Roche*, sœur d'*Ayme de la Roche*, imprimeur à Lyon
    - **Aimé**, né le 6 février 1757, chevalier de St-Louis, lieutenant-colonel de cavalerie, mort à Clermont, le 27 avril 1830, non marié.
    - **Antoine-Marie**, né le 17 mars 1755.
    - **Marguerite-Françoise**, née en 1753.
  - **Jean-Baptiste-Michel** baptisé le 27 octobre 1736.
- **Michel**, clerc-tonsuré en 1719, chanoine du chapitre de St-Genès de Clermont en 1733.
- **Antoine**, baptisé le 4 décembre 1695, chanoine du chapitre de St-Genès de 1732 à 1739, abbé du même chapitre, de 1748 à 1756; mort le 24 mars 1756.
- **Marie**, mariée le 15 décembre 1733, à *Antoine Maugue*, notaire royal, fils de Jacques, notaire royal à St-Amand-Tallende, et de Marie Pallet.
- **Michel-Louis**, bourgeois, baptisé le 29 juillet 1709, receveur des droits d'entrée, à Clermont, marié, le 26 mai 1739, à *Marie Maigne*, fille de Benoît, bourgeois. Il mourut le 5 janvier 1749.
  - **Marie**, mariée le 20 nov. 1763, à *Jean-Laurent Renard*, apothicaire.
  - **Pétronille**, née en 1744.

PIERRE VIALLANES . . . . . . . . 1736-1778

Reçu imprimeur le 10 décembre 1736. Qualifié *imprimeur des domaines du roi et libraire*, imprimeur de la Société littéraire de Clermont (1773-1774), né à Aurillac le 30 mai 1703; fils de *Léonard Viallanes* imprimeur à Aurillac en 1715-1728 et frère de *Jean-Ignace Viallanes*, imprimeur-libraire à Aurillac (1). Il restait rue Saint-Genès, près de l'ancien marché au blé; transporta en-

(1) *Jean-Ignace Viallanes* fut père d'*Antoine Viallanes*, imprimeur à Aurillac (1761-1779), qui livra à l'impression, en 1779, *Abrégé de la grammaire française à l'usage des élèves des religieuses de l'ordre de N. D. de la communauté de* Salers, in-12, (catalogue *Desbouis*, nº 80); ledit Antoine Viallanes était aussi directeur des Messageries à Aurillac. Pierre Viallanes, imprimeur à Clermont, avait pour frère : *J.-B. Viallanes*, imprimeur.

suite son atelier près des RR. PP. Jésuites, c'est-à-dire près du collége, en 1744 ; occupait trois presses, en 1764.

Il avait épousé *Agnès Beaufils* et mourut sans enfants, le 24 mai 1778.

On a de ses presses :

Poëme à l'honneur de Saint-Amable, 1740. in-8°.

Coutumes de la province et comté pairie de la Marche, par M. Couturier de Fournoul, écuyer, procureur de la Marche. Clermont-Ferrand, P. Viallanes, 1744, in-4°.

Nouveau livre d'église pour la commodité universelle des ecclésiastiques et des laïques de la province d'Auvergne. Clermont-Ferrand, P. Viallanes; 1745, petit in-8°, figures.

Le Calendrier d'Auvergne, curieux et utile pour l'année bissextile, 1752 ; Clermont-Ferrand, P. Viallanes, in-24. — Le même pour 1740, 1762, 1763, 1766, 1771, 1777, in-18.

Etrennes ecclésiastiques à l'usage de la province d'Auvergne, pour 1766 ; Clermont-Ferrand, P. Viallanes, s. d. in-12 (contenant le pouillé des diocèses de Clermont et de Saint-Flour).

Etrennes ecclésiastiques à l'usage de la province d'Auvergne, augmentées de l'histoire des principaux auteurs ecclésiastiques de cette province, pour l'année 1767 ; Clermont-Ferrand, imp. de Pierre Viallanes, s. d., in-12.

Eloges de MM. Delarbre (médecin) et Chapouille (chirurgien), prononcés, le 6 août 1764, à l'ouverture de l'amphithéâtre des écoles de chirurgie de Clermont, par M. Ch. Jaladon. Clermont-Ferrand, P. Viallanes. 1767, in-8°

Nouvelles heures à l'usage de la province d'Auvergne-Clermont, P. Viallanes, 1768, petit in-8° (catalogue Desbouis n° 208).

La vie de madame la duchesse de Montmorency, supérieure de la Visitation sainte Marie à Moulins (par l'abbé Garreau, de Saint-Pourçain) Clermont-Ferrand, P. Viallanes, 1769, 2 volumes in-12, portrait (catalogue Desbouis n° 960)

Almanach salutaire et économique de la province d'Auvergne, 2 volumes in-8°, 1763 in-12. Le même pour 1774.

La vie des saints pour tous les jours de l'année, à l'usage de la province d'Auvergne. 2 vol. in-8°, 1777. Dédié à Monseigneur de Bonal, évêque de Clermont.

Eloge de messire François-Marie Le Maistre de la Garlaye, évêque de Clermont, par l'abbé Micolon de Blanval, chanoine de l'église de Clermont. Clermont-Ferrand, P. Viallanes, 1777, in-12 (catalogue Desbouis, n° 223).

☞ Cet imprimeur est appelé par erreur *Viallon* (lisez *Viallanes*) par M. *Peghoux* (*Recherches sur les hôpitaux de Clermont*, p. 250), qui le cite comme donateur d'une somme de 300 livres à l'hôpital Saint-Joseph en 1778. Il eut pour héritiers *Guillaume Beaufils*, imprimeur, qui suit, et *Jean Berthet*, libraire à Clermont.

## ANTOINE DELCROS . . 1774 ; mort en 1791

Successeur de *L. P. Boutaudon*, qui lui vendit ses presses le 23 août 1774, moyennant 30 000 livres et 1200 francs de pension viagère. Imprimeur du roi, de l'évêque, du clergé, de la société littéraire et de la municipalité ; libraire. Imprimeur de l'administration du département, en 1791. Il demeurait rue de la Treille ; mourut le 19 septembre 1791 âgé de 35 ans. On a de ses presses :

Breviarium Claromontense D. Françisci-Mariæ Lemaistre de la Garlaye auctoritate editum. Claromon-Ferrandi, Delcros, 1776, 2 volumes in-4°. — Le même 1776, 2 volumes in-8°.

Manuale ordinandorum, continens seriem ordinationum et Ritum celebrandæ missæ, tam privatæ, tam majoris, juxta missale Claromontense, 1782 in-12.

Casus reservati summo pontifici et illustrissimo et revendissimo D. D. episcopo Claromontensi, cum notis quibusdam curia casus reservatos, in-12, 1784.

La vie du bienheureux Laurent de Brindes, général de l'ordre des capucins (par Roubaud). Clermont-Ferrand, Antoine Delcros, 1784, in-12.

Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale d'Auvergne, tenue à Clermont-Ferrand dans le mois de novembre 1787. Clermont-Ferrand, Antoine Delcros, imp. de l'Assemblée provinciale, 1 vol. in-4°.

Recherches historiques sur les Etats-Généraux et plus particulièrement sur l'origine, l'organisation et la durée des anciens Etats Provinciaux d'Auvergne. par M. Bergier et Dom Verdier-Latour. Clermont-Ferrand, Antoine Delcros. 1788, 1 vol. in-8°, suivie de pièces justificatives.

Antoine Delcros a aussi imprimé, de 1779 à 1789, la *Feuille hebdomadaire pour la province d'Auvergne*. Ce journal, dont le 1er numéro parut le 30 août 1779, fut fondé par *Pierre Chabrit*, avocat à Clermont, né à Parent, près de Coudes (Puy-de-Dôme) ; il était assez insignifiant (1) et avait eu pour prédécesseur *la Gazette*, imprimée à Clermont depuis 1702.

## MARIE DUVAL et son fils. . . . . 1791-1793

Cette dame, devenue veuve d'*Antoine Delcros*, en 1791, continua, avec son fils, d'occuper les presses de son mari, dont elle se servait encore en 1793 ; elle imprima pour l'administration du Puy-de-Dôme. On a de son imprimerie :

Noels nouveaux en français et en Auvergnat, Clermont-Ferrand, ve Delcros et fils, s. d. (vers 1791), in-12.

## GUILLAUME BEAUFILS 1781 ; mort en 1786

En 1781, il imprime le *Calendrier d'Auvergne*, petit vol. in-18. Il restait près de l'ancien marché au blé. L'inventaire de ses biens est du 5 mai 1786 Il laissa pour enfants : *Jean*, *Hugues*, *Alexis*, *Pierre*, *Marie* et *Rose Beaufils*.

## PIERRE BEAUFILS, fils du précédent . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1786-1791

Imprimeur-libraire, rue St-Genès n° 6 (ancien numéro). Il prenait la qualification d'*imprimeur de la société des amis de la Constitution* (1791), du *club des Jacobins* (1791) ; son imprimerie portait le titre d'*imprimerie patriotique*. Il avait épousé *Françoise-Germaine Berthet*.

## DENIS LIMET. . . . . . . . . . . 1790-1801

Imprimeur-libraire. Fils de *Pierre-François Limet*, libraire à Clermont en 1742-1759. Associé de *Poncillon*. Il demeurait *place Devant-Clermont* ; était imprimeur de

époux d'*Anne Gonin*, dont une fille, *Jeanne Viallanes*, fut mariée, le 25 juillet 1775 à *Thomas Léonard Fauconnier*, relieur à Clermont, fils de Jean-Pierre, orfèvre.

(1) F. Mège, *Ephémérides du Puy-de-Dôme*, p. 120.

l'administration du département du Puy-de-Dôme en 1793.

JEAN-BAPTISTE BERTHET . . . 1793-1797

Fils de *Jean Berthet*, négociant à Clermont, et de *Marguerite Bordas*.

JACQUES-CLAUDE SALLES. . . . . . 1796

Imprimeur de l'administration départementale en l'an IV.

GABRIEL DUCROHET . . . . . . . . . 1796

Marié à *Pétronille Barthomivat*, morte le 20 décembre 1796.

JACQUES VEYSSET . . . . . . . . 1797-1820

Imprimeur de la préfecture. Marié à *Elisabeth Delcros*, fille d'*Antoine Delcros*, imprimeur à Clermont. Il habitait rue de la Treille.

PIERRE LANDRIOT. . . 1800; mort en 1821

Né à Franoy, près de Besançon ; fils de *Ferdinand Landriot*. Il imprimait à Riom, en 1793-1795, où il demeurait en la rue des Taules. En 1800-1803, il occupait des presses à Clermont avec M. *Rousset*, libraire (1); il était alors imprimeur de l'évêque et du clergé. En 1805, il devint imprimeur de la préfecture du Puy-de-Dôme. Il restait à Clermont *place du vieux marché* (aujourd'hui rue Saint-Genès, n[os] 8-10), dans la maison occupée successivement par les imprimeurs *François Thibaud* et *Ferdinand Thibaud*, ses gendre et petit-fils. Il est mort à Clermont, âgé de 69 ans, le 31 juillet 1821.

FRANÇOIS THIBAUD-LANDRIOT 1821-1848

Né à Moulins (Allier), mort à Clermont, âgé de 71 ans, le 27 août 1848. D'abord imprimeur-libraire à Riom en 1809. Il avait épousé *Jeanne-Anne Landriot*, morte à Clermont le 12 septembre 1856, fille de *Pierre Landriot*, imprimeur, qui précède, et de *Charlotte Richier*; elle lui apporta les presses de son père.

J. JOSEPH VAISSIÈRE . . . . . . 1829-1836

Né à Saint-Romain en l'an VI, mort le 27 septembre 1855. C'était un poète de grand mérite ; l'illustre *Béranger* en faisait le plus grand cas. Il a publié, en 1831, un *Recueil de chansons*, volume in-18. Pendant longtemps, il fut rédacteur puis propriétaire du journal l'*Ami de la charte*. Son éloge a été imprimé dans les *Annales de l'Auvergne*.

AUGUSTE VEYSSET . . . . . . . 1821-1866

Imprimeur et libraire rue de la Treille. Né à Clermont, le 13 juin 1799, mort dans cette ville le 24 décembre 1865; fils de *Jacques Veysset*, imprimeur, qui précède, et d'*Elisabeth Delcros*.

PEROL . . . . . . . . . . . . . . . 1836-1854

Associé de *Vaissière*, qui précède, jusqu'en 1836. Ses ateliers étaient situés rue Barbançon, 2. Il vendit son imprimerie à M. *Paul Hubler*, qui suit.

PAUL HUBLER. . . . . . . . . . . 1854-1863

Brevet du 9 octobre 1854. Imprimerie : rue Barbançon, 2; il a vendu ses presses à M. *Mont-Louis*, qui suit.

BENOIT-FÉLIX-FERDINAND THIBAUD . . . . . . . . . . . 1855; occupe ses presses.

Né à Clermont-Ferrand, le 4 juin 1821 ; fils de *François Thibaud-Landriot*, qui précède, et de *Jeanne Landriot*. Imprimeur de Mgr l'Evêque, du clergé et libraire. Son brevet est du 24 avril 1855. Ses presses sont établies rue St-Genès, 8-10, dans la maison de l'ancienne imprimerie *Viallanes*, possédée par son père et son aïeul maternel.

AUGUSTE TOURETTE, obtient un brevet d'imprimeur, le 12 avril 1856.

Il n'a jamais fait valoir son brevet.

GABRIEL-ANTOINE-BERNARD MONT-LOUIS . . . . . . 1863; occupe ses presses.

Brevet du 17 décembre 1863. Successeur d'*Hubler*. Imprimerie : rue Barbançon, 2.

BARTHELEMY MORAND. . . . 1866-1868

Successeur de *Veysset* et libraire Son brevet est du 21 juin 1866. Imprimerie : rue de la Treille.

JEAN-EUGÈNE NOALHAT. . . . 1868-1870

Successeur de M. *Morand*, qui précède, et libraire. Brevet du 10 fevrier 1868. Imprimerie : rue de la Treille.

MARIE-ARMAND-PAULIN DUCROS DE SAINT-GERMAIN 1868; occupe ses presses.

Imprimeur typographe et lithographe; libraire rue St-Genès, 5. Il a obtenu la création d'un brevet d'imprimeur-typographe, le 10 février 1868.

ARMAND PESTEL. 22 octobre 1870; occupe ses presses.

Imprimeur et libraire; rue de la Treille. Successeur de *Noalhat*.

Il y a actuellement à Clermont-Ferrand quatre imprimeurs-typographes.

**LITHOGRAPHIE. STÉRÉOTYPIE.** — La lithographie a été introduite à Clermont en 1824, grâce aux démarches de M. *Thibaud-Landriot*, imprimeur-libraire, qui s'était adressé au préfet du Puy-de-Dôme et aux députés du département. La stéréotypie a servi pour la première fois dans notre ville en 1831. Il y a, de nos jours, cinq imprimeurs-lithographes à Clermont-Ferrand.

**GRAVURE SUR BOIS.** — Au XVIII[e] siècle, Clermont avait un *maître graveur sur bois*; sous ce rapport, cette ville était plus favorisée qu'à notre époque, car nous ne possédons aucun artiste de ce genre. Ont été graveurs sur bois à Clermont : *Etienne-Joseph Daudet*, 1712; *François-Alexandre Dauphin*, 1735.

(1) *Rousset*, libraire, restait, en 1805, place du Terrail.

# LIBRAIRES



La librairie précéda de plus de 50 ans l'imprimerie à Clermont ; c'est, du reste, ce qui est arrivé dans la plupart des villes de France. La vente des imprimés se répandit rapidement dès la fin du XVe siècle ; mais les typographes ne se fixèrent d'abord que dans certaines villes de prédilection, qui leur offraient des avantages sérieux (Paris, Rouen, Troyes, Lyon, etc). Déjà, le 7 septembre 1491, *Jean de Bourgoigne* ou *de Bourgogne*, libraire, demeurant à Clermont en la maison de Me *Etienne Merchadier* (1), *« en son petit ouvreys »* (*ouvroir*, petite boutique), était établi, dans cette ville, depuis peu de temps, ainsi qu'on le voit dans une délibération municipale. En 1688, il y avait trois libraires à Clermont ; en 1747, deux, et en 1777, quatre. On en compte aujourd'hui dix-sept. Les anciens imprimeurs de Clermont étaient généralement libraires.

## LISTE DES ANCIENS LIBRAIRES DE CLERMONT

JEAN DE BOURGOIGNE (DE BOURGOGNE) . . . . . . . . . . . . . . . . . 1491

LOYS MARITAIN. . . . . . . . . . . . . 1511

Il demeurait à Clermont « en son hostel », près de N.-D. de Grâce. Les premiers libraires de Clermont se placèrent d'abord près de la cathédrale, où les avaient sans doute attirés les chanoines de cette basilique et où se trouvait concentré le mouvement littéraire.

ANTOINE CHALVET . . . . . . . 1519-1526

Il demeurait « devant l'église de N.-D de Grâce » (la cathédrale) ; il est appelé « Me *Antoine, le librayre* » en 1519. C'est lui qui, en 1526, se chargea de faire imprimer les *Statuts synodaux* de l'évêque *Thomas du Prat*, portant sa marque de libraire (*un écusson, ayant pour supports deux moutons*).

JEAN DURAND, Ier du nom . . . . . . 1527

Libraire, en latin *bibliopola*. Il demeurait près de N.-D. de Grâce (la cathédrale). C'est le père de *Jean Durand*, deuxième imprimeur de Clermont et libraire de 1552 à 1596.

JEAN DURAND, IIe du nom. . . . 1552-1596

Fils du précédent ; imprimeur.

FRANÇOIS BERTRAND. . . . . 1628-1630

SIMON PIERROT. . . . . . . . . . 1627-1633

Il épousa, en 1633, *Magdeleine de Combel*

« Honorable homme » JEHAN BOUDET . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1627-1643

PIERRE ROLARD . . . . . . . . . . . 1677

BARTHELMY LEVET . . . . . . . 1683-1700

Il avait épousé *Marie Martinet*.

CÉSAR VILLIERME . . . . . . . . 1679-1696

Fils de *Claude Villierme*, bourgeois de Lyon et de *Catherine Monat*. Il demeurait « près du palais ». Sa femme, qu'il avait épousée vers 1680, se nommait *Jeanne Cellier*. Il avait pour frères : 1° Louis-Joseph Villierme, libraire, qui suit; 2° Pierre Villierme, armateur à la Rochelle, marié à une demoiselle *Perrin*, dont : A. Marie-Magdeleine, mariée, en 1730, à *Mathieu Escot*, bourgeois de Chorial (Puy-de-Dôme).

LOUIS-JOSEPH VILLIERME. . . 1683-1691

Frère du précédent. Il épousa, à Clermont, le 12 février 1692, *Magdeleine Lafon*, fille de Guillaume, chirurgien et de *Jeanne Rallion* ; de ce mariage : Bonne Villierme, mariée, le 21 juin 1718, à *Charles Jourdan*, droguiste à Montferrand, fils de Charles, droguiste, et de Jeanne Goughon. — Louis-Joseph Villierme, libraire, a fait

(1) Il s'agit d'*Etienne Merchadier*, bourgeois intelligent et instruit qui, en 1497, rédigea l'*inventaire des archives municipales de Clermont* et qui fit ses efforts pour attirer un libraire dans sa maison située près de la cathédrale.

imprimer, en 1691, à Clermont, un petit volume in-12, intitulé : *Les secours des pauvres par les moyens des directions ou bureaux de charité avec les règles des directions et officiers de ces sortes de bureaux.* (V. catalogue *Desbouis*, n° 744.)

FRANÇOIS CELLIER . . . . . . . 1705-1729

JACQUES CELLIER . . . . . . . . . . . . 1746

JOSEPH LEVET . . . . . . . . . . 1726-1741

Fils de *Barthélemy Levet*, libraire, qui précède. Il épousa 1° *Marie Beaufrère*; 2° en 1741, *Magdeleine Borde*.

PIERRE-FRANÇOIS LIMET . . . 1741-1772

Reçu libraire le 5 mai 1741. Originaire de Dôle en Franche-Comté. Fils de *Joseph Limet*. Il restait dans la paroisse de Saint-Genès ; épousa, le 22 août 1741, *Jeanne Redon*, fille de François, négociant à Clermont, et de *Françoise Gannat*; de cette union : Françoise Redon, née en 1742 ; elle eut pour parrain *Pierre Viallanes*, imprimeur-libraire à Clermont.

Les frères LEFRANC . . . . . . . . . . . 1752

PHILIPPE BOMPARD . . . . . . . . . . 1763

Marié à *Catherine Redon*.

JEAN-BAPTISTE DESAUMADE, reçu le 13 mai 1752-1775.

ANTOINE BELLEDANT. . . . . . 1772-1775

Il restait rue de la Treille, à l'*enseigne du Parnasse*.

ANTOINE DELCROS. . . . . . . . 1772-1775

Il devint imprimeur en 1774.

GUILLAUME BEAUFILS . . . . . . . . . 1781

DENIS LIMET. . . . . . . . . . . . . 1775-1790

Fils de *Pierre-François Limet*, qui précède, et de Jeanne Redon. Il avait épousé, le 12 janvier 1779, *Marie-Claude Leprince*, fille de Philibert, bourgeois de Paris et de *Geneviève Vursette* ; était imprimeur en 1790.

JEAN BERTHET . . . . . . . . . . . . . . 1783

JOSEPH BERTHET . . . . . . . . . . . 1793

Il demeurait *place devant Clermont*.

☞ Cette chronologie de libraires s'arrête au moment de la Révolution française. La suite n'offrirait qu'un intérêt secondaire. On peut consulter les *Annuaires du Puy-de-Dôme* pour la connaître.

**RELIEURS.** — En 1775, il y avait six relieurs à Clermont : les sieurs *Fournier, Bompard, Rochon, Joyal, Fauconnier* et *Liancourt*.

## LIVRES LITURGIQUES DU DIOCÈSE DE CLERMONT

La chronologie des anciens livres liturgiques du diocèse de Clermont est le complément indispensable de l'histoire de l'imprimerie dans cette ville. Voici ce que mes recherches très-longues sont arrivées à découvrir :

**MISSELS.** — *Missel de Clermont*, édité en 1492, le 7 novembre, par l'imprimeur lyonnais *Michel Topie*, sous le roi Charles VIII et l'évêque de Clermont *Charles II de Bourbon* (1). C'est le premier missel imprimé de ce diocèse. Nous avons vu l'exemplaire peut-être unique aujourd'hui de cette rarissime édition. Ce volume, in-8° très-court, imprimé en caractères gothiques rouges et noirs, mais dont le titre manque, était en la bibliothèque de feu M. *Faucher*, chanoine et bibliothécaire de la cathédrale de Clermont (2). La bibliothèque nationale à Paris, si riche en vieux missels gothiques, ne possède pas ce précieux volume. C'est généralement en 1492, date de l'édition de cet in-8°, que les évêques de France ont fait imprimer le premier missel de leur diocèse. A Troyes, où l'imprimerie s'implanta très-vite, le plus ancien missel de ce diocèse sortit des presses de *Jehan Petit*, en 1492.

*Missale ad usum insignium ecclesiarum Claromonten.* Imprimé à Lyon « *in edibus Jacob Mareschal* »,

(1) Voir *Origines de Clairmont*, annotées par Durand, édition de 1662, p. 202.

(2) M. *Faucher*, qui est mort il y a deux ou trois ans, a légué sa bibliothèque au chapitre de la cathédrale de Clermont ; mais le précieux missel fait défaut parmi les volumes qu'il a laissés à ce chapitre.

en 1525. On trouvait ce volume à Clermont, lors de sa publication, « *in bibliotheca* » (la librairie) *Johannis Durand*. C'est la deuxième édition du missel de Clermont. J'en ai vu les premiers feuillets (le titre et la suite) dans la bibliothèque de M. *Michel Chassaing*, bibliophile distingué, aujourd'hui juge au tribunal de Brioude. Les caractères de ce missel sont gothiques. Le format est l'in-4° ordinaire.

*Missale ad laudatissimā ecclesiarū Claromoñ ac sancti Flori consuetudinem nullis non quibus scatebat labeculis tersissime repurgatum. Atqz in numeris que in prioribus desiderabantur exuberantissimum. Adduntur ēm singulis dominicarum evageliis (que in aliis dudum impressis negligebantur) figure. Nec non dierum solemnium (quos pecularii veneratioē observari jubet anni Prefationes cū officiis Parasceves, Pasche, Pentecostes. Adjūcta cerei paschalis bēdictione notis ita ut cani possunt distingūtur. Postremo misse quedam quas votivas appellāt in missalis calce ponebantur. Ceterum jam ad locum propriū reducte sunt. Et pse etiam missis accōmode adijcīūtur.* » — « *Venit Parrhisi ī ede Johanis Parvi lilio aureo signata et in crate ferrea apud Johane Kaerbriāt als Hugullin et sub signo S. Nicolai apud Desideriū Maheu via Jacobea, nec nō Clarom. apd Johanē Durād.* » — Tel est le titre et la fin de ce volume. C'est la 3ᵉ édition du missel des diocèses de Clermont et de Saint-Flour, ainsi que l'indique son titre. Ce beau livre, imprimé sur très-fort papier, en caractères gothiques rouges et noirs, avec plusieurs feuillets contenant d'admirables bordures et de grands sujets, est rempli de lettres ornées. Chaque évangile commence par un sujet qui reproduit le fait raconté. Ce missel renferme le plain-chant. Voici comment est indiqué la date de l'impression : « *Explicit missale insigniū ecclesiar. Claromōtēsis ac sancti Flori nunc demū a Lugdunensi impressione exactissime castigatum. ut diligēs ac oculat lector ex collatioē facile deprehēdet : Impressū Parisiis opera et industria solertiū chalcographorum Desiderii Maheu ac Joānis Carbriant eorūde ipsorum ac Johannis Parvi bibliopole jurati alma universitatis Parisiensis ac Joānis Durādi Claromōtēsi.* » A la fin, se trouve la marque de *Jehan Petit* : deux lions pour supports, regardant en face et tenant un écu chargé d'une grande fleur de lys avec ces deux lettres I. P.; en chef et au bas sur une banderolle : *Jehan Petit*.

Un exemplaire de ce missel, exemplaire que je crois unique ou tout au moins rarissime, car ni la bibliothèque nationale à Paris, ni celle de Clermont, ni celle du chapitre de la cathédrale de cette ville n'en possèdent le pareil, est l'un des plus précieux volumes de ma bibliothèque.

*Claromon. ecclesiæ sanctiq. Flori divinum Missale ad illustrium ecclesiarum Claromoñ sanctiq. Flori usum dexterrima cura, vigiliq. studio propitiatorius liber elegantissime concinnatus nunc tandē prodit omnibus quæ ad concinendarum præfationum rationē pertinent, ac reliquorum, quæ cantu concelebranda sunt, fœlicissime adauctus : ut in posterū nihil addi aut desyderari queat, Figuris q. ac Historiis insignitus accessit etiam, præter ea quæ vetustæ editioni inerant, R. P. Episc. Clar. sacerdotalis exhortatio (opus sanè et pium et religiosum) qua duce, nil sit futurum, in quo vel maxime rudis oberret. M.DXLI.* — Ce missel de l'an 1541 consiste en un petit in-4° ; il a été imprimé sur papier, à Lyon, en caractères gothiques, rouges et noirs, par *Jean Crespin* alias *du Larre*, avec un titre entouré de sujets en style renaissance. Voici comment est annoncée la date : « *Finis Missalis insigniū(m) ecclesiarū(m) Claromonteñ atqz sancti Flori imponit novissime recisum et emēdatum super qz plurimis omissionib(us) defectibus qz ac notis prefationū(m) et aliorū(m) officiorum penitus inemendatis in aliis missalibus antea Impressis. Lugd(uni) per Joanne Crespin alias du Larre Impressum. Impe(n)sis honesti viri Antonii Vincentii anno dni millesimo quingē(n)tesimo quadragesimo primo mensis Augusti.* »

C'est la quatrième édition du missel de Clermont.

*Missale Claromontense restitutuum Lud. d'Estaing autoritate.* Publié, en 1656, sous l'évêque de Clermont *Louis d'Estaing*, en un volume in-folio (voir à la bibliothèque de Clermont, Auvergne, imprimés nº 499).

**BREVIAIRES** — Le premier bréviaire imprimé du diocèse de Clermont est sorti des presses d'un imprimeur de *Venise*, à la fin du XVᵉ siècle. Nous n'avons aucuns détails sur cette édition.

*Jehan Petit*, imprimeur parisien, a terminé, le 2 mars 1528, la deuxième édition de ce bréviaire (1).

Un autre *bréviaire du diocèse de Clermont*, qui est la 3ᵉ édition de ce livre, a été imprimé à Thiers, en 1557, par *Robert Missalin*. La bibliothèque Ste-Geneviève, à Paris, possède un exemplaire de ce bréviaire.

La 4ᵉ édition de ce bréviaire a été imprimée à Clermont, en 1654, sous l'évêque *Louis d'Estaing*. Le titre porte *Breviarium Claromontense*. Cet ouvrage de liturgie se compose de 4 volumes in-8º; les figures sont de Ganière (voir à la bibliothèque de Clermont, Auvergne, imprimés, nº 504).

On possède aussi d'autres éditions postérieures de ce bréviaire; l'une imprimée sous l'évêque *de Veyny d'Arbouse*, qui consiste en un petit volume in-24; d'autres sous *Massillon*, en 1732 (4 vol. in-8º); sous l'évêque *de la Garlaye* (4 vol. pet. in-8º, 1774); sous l'évêque *Duralk de Dampierre* (1820, 4 vol. in-8º).

**CANONS SYNODAUX** — *Statuta synodalia Claromon. de novo ordinata.* Imprimés sous l'évêque *Thomas du Prat* pour *Antoine Chalvet*, libraire, demeurant près de la cathédrale de Clermont. M. *Michel Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme, conserve un fragment de ces statuts synodaux (le titre et quelques feuillets). La marque est aux armes du libraire *Chalvet* avec deux béliers pour supports. Le titre du volume porte ces mots « *Venundantur in civitate Claromon. a magistro Anthonio Chalvet bibliopola comoräti ante ecclesiam dive Marie de gratia* ». Au-dessus, la date de 1526 et les armoiries de l'évêque Thomas du Prat (*une fasce et 3 trèfles*), ayant pour supports deux anges.

*Statuta synodalia R. in Christo Patris et domini a domino Guillelmi de Prato episcopi Claromontensi de novo ordinata.* Clermont, chez *Nicolas Petit*, 1534. — Ces statuts sont imprimés en caractères gothiques et portent les armes de *Guillaume du Prat* (*une fasce, accompagnée de 3 trèfles de sinople, 2 et 1*). Un exemplaire était conservé à la bibliothèque nationale à Paris (B. 1505). Je l'ai vainement demandé en communication à plusieurs conservateurs de cet immense dépôt littéraire. Il m'a été répondu que ce précieux volume avait disparu. — Vers la fin, on lit les commandements de Dieu, réduits à 9 par la suppression de celui : « *Impudique point ne seras, etc* ». Le cinquième se lit ainsi : « *Homicide point ne seras de corps ni de consentement* ». Les commandements de l'église s'arrêtent à celui de : « *Quatre temps vigiles jeuneras et le carême entièrement* et ne contiennent pas : « *Vendredi chair ne mangeras, ni le samedi mêmement.* Ce sont évidemment des fautes d'impression (2).

*Statutz renouvellez* par illustrissime et révérendissime cardinal *de la Rochefoucault*, évêque de Clairmont et publiez au S. Synode, tenu audict Clairmont, le 21 octobre 1599, *Clairmont*, 1599, 26 pp. in-8º (voir *Bibliothèque de Clermont*, Auvergne, imprimés, nº 502).

*Statuts synodaux du diocèse de Clermont*, publiés, en 1620, sous l'évêque de Clermont *Joachim d'Estaing*. Ces statuts ont eu plusieurs éditions; celle-ci est remplie de fautes notables.

(1) Dutraisse, *Origines des églises.*

(2) Voir *Histoire de l'Eglise d'Auvergne*, par M. *de Resie*, T. III, p. 468.

*Statuts synodaux du diocèse de Clermont*, publiés, en 1647, sous l'évêque *Louis d'Estaing*. Il s'était glissé tant de fautes dans cette édition qu'elle fut interdite et nécessita, la même année, une réimpression sous ce titre : « *Statutz du diocèse de Clermont renouvellez et augmentez par messire Joachim d'Estaing, évêque de Clermont, publiez et distribuez au synode de septembre* 1647, *avec un recueil des priviléges du Clergé, droits et prérogatives des curez ou vicaires perpétuels et un traité de la validité et nullité des mariages et degrez de consanguinéité et affinité. Clermont, Jean Barbier*, (1647) in-8°.

*Canons synodaux du diocèse de Clairmont, reveus, corrigés et augmentés* par R. P. *Louis d'Estaing, evesque dud. Clermont*. Clermont, 1653, in-8°.

**LIVRE D'HEURES**. — Nous connaissons : *Heures à l'usaige de Clermont*, Paris, *Simon Vostre*, 1510. (Voir Bibliothèque *Harl.* n° 18371), avec le nom de *Jehan Petit*, libraire et sa marque ; ce dernier était le libraire-éditeur. — Un exemplaire de ce volume est mentionné dans le *Manuel du libraire* par *Brunet*, T. IV, p. 783. La bibliothèque de Clermont possède un autre exemplaire de ce précieux livre d'heures (voir catalogue de l'Auvergne, imprimés n° 508) ; il est en caractères gothiques, avec figures et bordures, sur beau velin. La table pascaline commence en 1510. Le nom de *Jehan Petit* et sa marque se trouvent en tête du volume. Voici le titre : « *Les présentes heures à l'usaige de Cleremont au long sans requerir ont este faictes pour Jehan Petit, libraire demourat à Paris à la rue Sainct Jacq. au Lyon d'argent* ; au-dessous, est placée la marque du libraire *Jehan Petit* : une fleur de lys avec les deux lettres J. P. sur un écusson ; l'un des propriétaires du volume a fait ajouter à la main et peindre ses armes (*d'or, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2... et en pointe d'un arbre de sinople*). Le calendrier, commencé en 1510, finit en 1530. Sur l'un des premiers feuillets du volume, est représenté un homme avec les constellations. Voici les grands sujets que renferment ces heures :

Le Martyre de Saint-Jean ;
L'Annonciation ;
La Nativité de Jésus-Christ ;
L'Adoration des Bergers ;
L'Adoration des Mages.
La Présentation au Temple ;
La Fuite en Egypte ;
La Purification ;
Le Crucifiement ;
La Pentecôte ;
David et Bethsabé ;
Un juif apportant un message ;
Plusieurs rois au-devant d'une grande dame ;
La Résurrection de Lazare

Ce volume est incomplet de quelques feuillets. Il appartenait, en 1780, à M^me^ *Reboul du Saulzet*, née *Desfarges*. La reliure (genre *Grolier*) est en veau.







# COMMERCE. — INDUSTRIE

Corps de métiers. — Détails sur chaque corporation. — Abattoir. — Rivière de Jaude. — Commerce de Clermont.— Son importance.— Manufacture de poterie gallo-romaine.— Ancien commerce de la draperie. — Manufacture de ratines (1730).— Préparation des peaux d'agneaux.— Papeterie. — Fabrique de faïence. — Pépinières de muriers (1750).— Introduction du rouet pour filer (1756).— Fabrique de bas de soie (1757). — Manufacture de castors et de chapeaux fins. — Etablissement de boutons d'or et d'argent. — Fabrique de cartes à jouer.— Principal commerce de Clermont en 1765.— Marchands ciriers.— Ateliers de monnaie de billon (1791). — Fonderie de canons (1791-1796). — Manufacture d'armes (1793). — Commerce de Clermont en 1789. — Commerce actuel. — Confiserie. — Pâtes alimentaires. — M. Magnin. — Ameublement. — Usine Barbier et Daubré. — Fonderie de cloches d'église. — Atelier d'armes blanches. — Ateliers de peinture sur verre. — Incrustations. — Vins. — Celui d'Auvergne était en renom sous les Romains. — Discussion au sujet du vin de Clermont. — Crus renommés de nos jours. — Cadeaux de vin. — Jardinage. — Culture. — Nature du terrain.



LES corporations ouvrières existaient à Clermont, comme dans toutes les autres villes de la France. Les professions étaient groupées et divisées en corps de métiers, protégés par des statuts et des réglements, qui leur évitaient la concurrence, bien souvent leur ruine. Chaque communauté avait un saint pour patron, dont la bannière aux couleurs de *gueules*, d'*azur*, de *sable*, d'*or* ou d'*argent*, était déployée les jours de fêtes. Louis XI est le plus ancien roi qui ait accordé le droit de *jurande pour les métiers* aux

habitants de Clermont ; il leur fit cette concession en octobre 1480, par une charte que nous reproduisons en *Appendice*.

Sous le règne de Louis XIV, lorsque le roi eut supprimé les libertés municipales, les corps de métiers n'eurent plus qu'une importance secondaire.

Les corporations se réunissaient et nommaient des jurés, chargés de punir les infractions aux réglements. Elles avaient une charte de statuts, à laquelle tous devaient se conformer. Voici, par ordre alphabétique, les corps de métiers qui existaient à Clermont :

**APOTHICAIRES.** — Clermont avait une corporation de cet art. Au XVII[e] siècle, il y avait dix apothicaires dans notre ville ; ce nombre est porté à douze en 1747. Suivant des ordonnances de police de la ville, le syndic de la corporation était autorisé à faire opérer une visite dans les communautés et maisons religieuses, dans les magasins des marchands de la ville, des faubourgs et de la banlieue et de saisir les drogues et médicaments ; ce syndic avait aussi le pouvoir de faire confisquer les drogues que les colporteurs et les opérateurs apportaient dans la ville. Nous avons les statuts des apothicaires de la ville de Clermont, en date du 20 janvier 1637. Un extrait des registres du parlement, en date du 7 septembre 1651, sanctionne leur exécution, ainsi qu'un édit du roi Louis XIV du 15 octobre de la même année. Le tout fut imprimé à Clermont, en 1656, par *Germain Perdrix* ; un exemplaire de cet imprimé est conservé à la bibliothèque de Clermont. — Les apothicaires de Clermont portaient les armes suivantes, en 1698, sur leur bannière : *d'or, à un mortier d'azur, accosté de deux couleuvres au naturel, allumées de gueules et posées en pal.*

**BARBIERS ET CHIRURGIENS.** — En 1489, les *barbiers et chirurgiens* (les médecins) de la ville de Clermont demandèrent à la municipalité la permission de faire mettre à exécution à leurs dépens un mandement qui leur donnait le privilége de faire leur métier en empêchant les habitants qui n'étaient ni barbiers ni chirurgiens d'exercer l'art médical (1). C'est la même question d'exercice illégal de la médecine, renouvelée de nos jours et punie par la loi.

Il a existé à Clermont un lieutenant de M. le premier chirurgien du roi qui, en sa qualité de chef et garde des priviléges de la chirurgie, a toujours exercé une juridiction. Ce lieutenant était, en 1730, *François Fressanges*, chirurgien. La communauté des chirurgiens de Clermont nommait un greffier ; les examens et réceptions des aspirants étaient faits à Clermont, en présence du greffier et par quatre maîtres de la communauté. Pour droit de réception, le lieutenant et le greffier recevaient 3 livres et les quatre maîtres 30 sous chacun ; les fils de maîtres ne payaient que la moitié des droits. Les chirurgiens de Clermont étaient en jurande, par statuts approuvés par lettres-patentes en date du 24 février 1730, enregistrées au parlement le 13 août 1731 ; ces lettres furent confirmées le 31 décembre 1750, confirmation enregistrée au parlement en 1751.

Les chirurgiens de Clermont étaient au nombre de dix-huit en 1730 ; en 1747, ils n'étaient que douze.

Nous avons vu qu'en 1681 il avait été créé à Clermont une société médicale, sous le titre de *collége de médecine*, qui a donné naissance à l'école préparatoire de médecine de cette ville. (Voir t. I, pages 622-623.)

(1) *Registres des délibérations consulaires de Clermont.*

La communauté des chirurgiens de Clermont avait pour armoiries en 1698 : *d'azur, à un rasoir ouvert en pal d'argent, emmanché d'or, accosté de 2 lancettes de même.*

**BOUCHERS.** — Les bouchers de notre ville n'avaient pas de corporation. Avant 1790, Clermont pouvait s'approvisionner pour la viande à deux grandes *boucheries* : celle de la paroisse de Saint-Pierre, située sur la place du marché aux poissons (on l'appelait *la grande boucherie*) et celle de la paroisse de Saint-Genès, près de l'église du même nom. Ces deux boucheries, qui étaient de véritables marchés, appartenaient au chapitre de la cathédrale, lequel en était devenu propriétaire par des dons ou des acquisitions. C'est ainsi qu'en 1257, le chapitre achète la moitié d'un banc dans ces boucheries, l'autre moitié lui appartenant, acquisition faite moyennant 12 livres 10 sous (1,428 fr. de notre monnaie) ; en 1260, *Hugues Mazelers*, chanoine de la cathédrale, donne à ce chapitre un banc situé à la *grande boucherie* ; en 1261, *Laurent* et *Robert Amy*, frères, vendent aux chanoines de la cathédrale un banc, moyennant 36 livres ; en 1280, *Dalmas Cocci* fait une vente analogue, moyennant 50 livres (5,496 fr. de notre monnaie) (1) ; en 1289, *Pierre Jacques* fait don au chapitre cathédral des *boucheries* qui lui appartenaient *hors la porte Champeix*, près de l'église des Jacobins (2).

Aucun boucher de Clermont ne pouvait vendre la *grosse viande de boucherie* ailleurs qu'aux deux marchés. En 1466, le boucher *Géraud Machebœuf* reconnaît que la grosse viande doit être débitée aux boucheries et que ses confrères n'ont droit de vendre chez eux que la viande tarée ou la viande de lait. En 1472, une sentence du bailli de Montferrand déclare que nul boucher ne peut tenir banc de boucherie à Clermont, sans la permission du chapitre cathédral.

Le chapitre de la cathédrale prétendait même exercer le privilége de vendre seul la viande et le poisson dans le faubourg de Saint-Alyre. En 1384, l'abbé de Saint-Alyre forma opposition contre cette prétention (3).

En 1583, les échevins de Clermont, ayant fait démolir la boucherie de la paroisse de Saint-Genès, furent condamnés à la reconstruire dans trois mois à partir du jour du jugement. Ce fut le sénéchal de Clermont qui rendit l'arrêt, lequel portait certains dommages et intérêts. Les échevins avaient cru pouvoir détruire ce marché parce qu'il était incommode ; mais la terrible loi sur l'expropriation n'existait pas encore (elle date de 1841), ce qui leur valut une sentence de condamnation (4).

Les deux marchés appelés *boucheries* consistaient en plusieurs halles, sous lesquelles étaient placés des bancs, où chaque boucher venait détailler sa marchandise. En 1550, il est fait mention de *la halle de la grande boucherie* (celle de la paroisse de Saint-Pierre) et de celle de la boucherie de Saint-Genès ; l'ancienne halle de la grande boucherie a été démolie en 1849-1850.

Une ordonnance de police, arrêtée à Clermont, le 5 novembre 1672, et renouvelée en 1730, défend à tous les bouchers de la *grande boucherie* et de la *boucherie de Saint-Genès* de tuer leurs bestiaux dans les granges et maisons qui sont dans la ville, mais dans les *tueries*, construites, savoir : celle de la grande boucherie, au *moulin de la Place*, et celle de Saint-Genès, à Rabanesse. C'est la première fois qu'il est fait mention d'abattoirs, que le peuple appelait alors *tueries*,

(1) Ces bancs, produisant beaucoup, étaient vendus très-cher.

(2) Ces boucheries étaient situées sur la *place Delille*, appelée alors *place Champ-Herm* ou *Champeix*.

(3) Voir à la *bibliothèque de Clermont*, le manuscrit du catalogue de l'Auvergne, nº 66.

(4) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral.

parce qu'on y tuait les animaux. A côté de la *place Saint-Genès* (place *Désaix*), existe encore la *rue des petites Tueries*, où les bouchers abattaient les moutons, les agneaux, etc. Cette ordonnance de 1672 porte aussi que les bouchers ne pourront vendre qu'avec des poids étalonnés et marqués *aux armes de la ville*.

**ABATTOIR**. — Le 18 novembre 1831, le conseil municipal de Clermont a voté une somme de 500,000 francs, pour l'établissement d'un *abattoir*, de deux marchés couverts et d'un manége. De ces trois projets, l'abattoir seul fut élevé sur le bord de la grande avenue de Clermont à Montferrand. La première pierre en fut posée en 1843. Sur cette pierre, placée à la façade principale et à l'angle occidental, fut scellée une plaque en cuivre, portant cette inscription :

L'AN 1843, ÉTANT LA 13e ANNÉE DU RÈGNE DE SA MAJESTÉ LOUIS-PHILIPPE Ier, ROI DES FRANÇAIS, M. TESTE, ÉTANT MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, M. MEINADIER, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME, OFFICIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, M. VERDIER-LATOUR, AVOCAT, CHEVALIER DE LA LÉGION-D'HONNEUR, PREMIER ADJOINT, REMPLISSANT LES FONCTIONS DE MAIRE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND, A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DE L'ABATTOIR DE CLERMONT-FERRAND, EN PRÉSENCE DE M. DEBERT, DEUXIÈME ADJOINT DE LA MAIRIE, DE M. LEDRU (LOUIS-CHARLES-FRANÇOIS), ARCHITECTE DIRIGEANT LES TRAVAUX, ET DE M. GUATTIN (TELESPHORE), ENTREPRENEUR DES TRAVAUX.

Cet abattoir fut ouvert par un arrêté du maire du 5 octobre 1845.

Les deux marchés projetés en 1831 n'ont pas été construits faute de fonds. Quant au manége, il fut entrepris, en 1835, par une compagnie (1), sur l'emplacement de l'ancienne chapelle de Jaude ; mais avec si peu de soin qu'il s'écroula en 1847. Il a été complétement démoli en 1852.

**BOULANGERS**. — Le réglement des boulangers de Clermont, suivant une ordonnance de police, du 5 novembre 1672, était celui-ci :

I. Les bailes et gardes des boulangers qui seront nommés tous les ans, pour tenir la main à leurs statuts seront civilement responsables de toutes les contraventions, qui y seront faites par leur négligence.

II. Tous les maîtres-boulangers seront tenus, trois jours après qu'ils auront été reçus et prêté le serment par-devant M. le lieutenant-général et M. le procureur du roi, de faire enregistrer leurs actes de réception dans le registre, qui sera tenu par le greffier de police pour cet effet, à peine de trois livres d'amende contre chacun des contrevenants.

III. Les gardes et bailes seront tenus de faire visite, au moins une fois le mois, dans les boutiques des autres maîtres, pour vérifier si le pain est de la qualité qu'il faut, et s'il est marqué, et seront tenus d'apporter au greffier de la police les noms et surnoms de ceux qui travaillent actuellement, lorsqu'ils auront fait leursdites visites, comme aussi d'accompagner les juges de police, lorsqu'ils seront par eux mandés.

IV. Ne pourront vendre aucun pain, hors les miches de pain mollet, qui ne soit marqué à leur marque, de leurs noms et surnoms, sans qu'ils puissent se servir de celles de leur beau-père ou belle-mère, ou autres, dont ils pourraient tenir le four ou boutique.

V. Enjoignons à tous les boulangers de la ville et fauxbourgs de tenir les boutiques et étaux garnis de trois sortes de pain, de la qualité et poids portés par les ordonnances de police, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir en hiver, et depuis sept en été jusqu'à huit, à savoir : de pain de livraison, miche ou pain mollet et pain passé ou bis ; les trois sortes de pain aux prix et taux faits

(1) A la tête de cette compagnie était M. *Bolati*, professeur d'équitation. L'arrêté du maire de Clermont, autorisant cette entreprise, est du 3 février 1835.

à la police, lequel prix ne pourra être augmenté ni diminué qu'après trois samedis consécutifs d'augmentation ou de diminution.

VI. Ils débiteront lesdites trois sortes de pain avec *des poids étalonnés et marqués aux marques et armes de la ville*, sans qu'on en puisse faire d'autres, à peine d'amende.

VII. Seront obligés de détailler le pain qu'ils vendront desdites trois qualités, faire de petites miches, peser jusqu'à une demi-livre de pain pour les pauvres, et de leur en débiter à proportion de l'argent qu'ils auront, sans qu'ils leur en puissent refuser, à peine d'amende.

VIII. Défendons auxdits boulangers d'exposer leur pain au-devant de leurs boutiques les dimanches et fêtes de commandement, à peine d'amende (1).

Les boulangers de Clermont portaient pour blason, en 1698, sur leur bannière : *d'argent, à une pelle de four de sable, posée en pal et chargée de 3 pains d'or.*

Cette corporation, réorganisée à Clermont en 1828, a, sur sa bannière, un blason *de sinople, a la croix d'argent, chargée d'un saint Honoré évêque, accompagné de tous les ustensiles de la boulangerie.*

**CABARETIERS ET HOTELIERS.** — Ils n'avaient pas de corporation à Clermont. Une ordonnance des officiers de police de cette ville, du 5 novembre 1672, leur défend : 1° De tenir leurs tavernes et cabarets ouverts, et de garnir leurs boutiques d'aucunes viandes les jours de dimanche et fêtes, pendant toute la journée, soit le matin ou après dîner, et de recevoir aucuns habitants de la ville et des faubourgs, après six heures du soir, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et après huit heures depuis Pâques jusques à la Toussaint et les dits jours de dimanches et fêtes, pendant le service divin ; — 2° De vendre leur vin à ceux qui l'iront acheter à pot et à pinte, à plus haut prix que ceux qui l'auront fait crier par les huches, ou qui le vendront chez eux, ni de loger aucuns mendiants, vagabonds et gens sans aveu ; — 3° Défense à toutes personnes de manger de la viande les jours de vendredi et samedi et autres prohibés par l'église, aux mêmes peines, et à tous hôteliers, cabaretiers et autres, d'en donner à manger, ni permettre qu'il en soit mangé, ni fait ou proféré aucunes impiétés dans leurs maisons ou cabarets, à peine d'amende et de punition exemplaire, s'il y échet. — La même ordonnance défend aussi aux huches et crieurs de vin, de crier le vin pendant que l'on dira la messe de paroisse les jours de dimanches et fêtes, et leur prescrit de rapporter chaque mois au greffier de la police le prix du vin, pour en être tenu registre de pancarte par ledit greffier.

Une ancienne ordonnance de police enjoignait aux hôteliers et aux particuliers, qui logeaient en chambres garnies, d'en prévenir les consuls ou les échevins et de placer devant leur maison un écriteau, portant ces mots : « *Séant, on loge en chambre garnie et l'on donne à coucher* ». Chaque contrevenant était puni d'une amende de cent livres.

Au Moyen-Age, chaque hôtellerie avait une enseigne en fer, pendue au-dessus de sa porte d'entrée, usage qui s'est conservé dans quelques localités, mais qui disparait tous les jours. Les objets représentés sur ces enseignes ont donné leur nom à plusieurs anciennes rues de Clermont. En consultant les minutes des diverses études de notaires de notre ville, nous avons recueilli les emblèmes de certaines enseignes et le nom des propriétaires de plusieurs hôtelleries ; nous citerons : Le *logis où pend pour enseigne les trois rois*, mentionné en 1582 ; le *logis du chapeau rouge*, au faubourg des Gras, 1636 ; le *logis du lion d'or*, au faubourg des Gras, appartenant à *Jean Forest*, 1659 ; le *logis du puy de Dôme*, 1675 ; le *logis du carosse*, au faubourg des Gras,

(1) *Histoire des communautés et des arts et métiers de l'Auvergne*, par J.-B. Bouillet, p. 54-55

1685 ; le *logis de la croix d'or*, au faubourg des Gras, 1686 ; le *logis de la Marthe*, au faubourg de la porte Saint-Eloy, 1690 ; le *logis de l'hôtel de Montgon*, en la paroisse du Port, 1700 ; le *logis des trois pigeons*, au faubourg du Cerf, 1755, etc., etc. (Voir précédemment l'historique des rues de Clermont, T. I, page 679, *rue de l'Ecu, rue du Cheval blanc, rue de la Croix rouge, rue Truie qui file*, etc.)

**CHAPELIERS**. — En 1698, il y avait une corporation de chapeliers à Clermont ; elle portait pour armoiries : *d'argent, à un chapeau de sable, accosté de 2 fleurs de lys de gueules.* En 1747, Clermont comptait huit chapeliers.

**CORDONNIERS**. — Les cordonniers de Clermont étaient en jurande, par statuts revêtus de lettres-patentes du mois d'avril 1697, enregistrés au greffe de police de Clermont le 30 septembre 1697. Le droit de réception à la maîtrise était, pour les fils de maîtres, de 15 livres ; celui des étrangers s'élevait à 150 livres ; le droit des apprentis était de 5 livres. Les revenus de la communauté ne suffisaient pas pour couvrir les charges ; chaque maître payait un sou par semaine. En 1698, la bannière des cordonniers de Clermont portait : *de gueules, à un tranchet à lame d'argent, emmanché d'or.*

**EXPERTS-JURÉS**. — Ils avaient une corporation à Clermont en 1698. Leur bannière portait : *d'azur, à une foi d'argent en fasce, surmontée d'un écusson d'azur, chargée de 3 fleurs de lys d'or.*

**HOTELIERS**. — Un réglement de police de la ville de Clermont, du 4 octobre 1674, prescrit aux hôteliers et principalement à leurs femmes et à leurs enfants, domestiques ou autres, de ne se présenter sur les places et marchés qu'après 9 heures du matin, depuis la fête de Saint-Michel jusqu'à Pâques, et après 8 heures depuis Pâques jusqu'à la Saint-Michel. Défense était aussi faite aux personnes qui avaient des denrées à vendre (volailles, gibiers ou fruits) de les porter au domicile des cabaretiers et des hôteliers. Cette mesure avait pour but de laisser d'abord approvisionner les bourgeois.

La bannière de la communauté des hôteliers de Clermont portait en 1698 : *d'azur, à une maison d'argent, sur une terrasse de sable.*

**IMPRIMEURS**. — Nous avons vu que l'imprimerie, qui fut découverte au milieu du XV[e] siècle par *Gutenberg*, n'arriva à Clermont qu'en 1534 et que le premier imprimeur de notre ville fut *Nicolas Petit*. Un arrêt du conseil, du 21 juillet 1704, modifié par un autre du 31 mars 1739, a fixé le nombre des imprimeurs-libraires à deux pour Clermont et à un pour Aurillac et Riom. Le réglement en 123 articles qui régissait les imprimeurs-libraires de Paris fut rendu obligatoire pour toutes les villes de France, par arrêt du Conseil, du 24 mars 1744. Il est facile de se procurer ce réglement, qui renferme de nombreux détails sur le commerce de l'imprimerie. La promulgation de l'arrêt du Conseil fut faite à Clermont par le lieutenant-général et le procureur du roi, par une ordonnance, le 11 avril 1751. Voici cette ordonnance :

Vu la requête à nous présentée par les imprimeurs-libraires de cette ville de Clermont-Ferrand, le réglement du 28 février 1723 et l'arrêt du 24 mars 1744 et autres pièces, jointes à la présente requête : Nous, ouï le procureur du roi, ordonnons que les articles IV et V du titre II du réglement de la librairie, du 28 février 1723 et l'arrêt du Conseil, du 24 mars 1744, et autres réglements rendus en conséquence, seront exécutés suivant leur forme et teneur ; et, en conséquence, faisons défense à tous merciers revendeurs, et généralement à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, qui ne sont point libraires et imprimeurs, de vendre et débiter en blanc ou reliés, gros ou petits, neufs ou fripés, aucuns livres, et de faire aucun commerce de livres, en vendre et débiter

aucuns, d'en acheter, pour revendre en gros et en détail, en chambres ou autres lieux, aux peines portées par les réglements, à l'exception néanmoins des A, B, C et de petits livres d'heures et de prières, non excédant deux feuilles d'impression, du caractère de cicéro, et cependant permettons aux suppliants de faire perquisition et descente partout où besoin sera, et de faire saisir et déposer aux greffes les livres qui se trouveront entre les mains des contrevenants, pour y être statué, ainsi qu'il appartiendra, à la charge par les suppliants de s'assister d'un commissaire de police, et sera notre ordonnance exécutée nonobstant opposition ou appellation. Fait ce onze août mil sept cent cinquante-un. Signé : *Langlois du Bouchet*, lieutenant-général, et *Dufour*, procureur du roi.

Cette ordonnance a été imprimée à Clermont, en 1751, par *Pierre Viallanes*, imprimeur-libraire.

Suivant un arrêt du 30 août 1777, les imprimeurs-libraires de Clermont-Ferrand dépendaient de la chambre syndicale de Lyon.

Anciennement, comme de nos jours, les imprimeurs seuls pouvaient avoir des presses. Une sentence fut rendue, le 6 octobre 1614, contre le père *François Lauriot*, jésuite, professeur au collége de Clermont, qui lui enjoignait, ainsi qu'aux prêtres et écoliers de son collége, de ne tenir aucune presse, caractères et ustensiles de librairie, imprimerie et reliure, ni d'entreprendre à l'avenir sur l'art de l'imprimerie, de la librairie et de la reliure, à peine de confiscation et de 3,000 livres d'amende.

Il n'y avait que deux libraires à Clermont en 1747. — Les imprimeurs et les libraires de Clermont, réunis en une seule corporation, portaient, en 1698, sur leur blason : *de sable, au livre d'or ouvert, relié de gueules.*

**JAUGEURS-JURÉS.** — Ils avaient une corporation à Clermont. Le 7 novembre 1760, ils obtinrent une ordonnance qui les maintenait dans leur droit de jauger et échantillonner les vins dans l'intérieur de la ville et la banlieue ; la même ordonnance défendait à toutes autres personnes de délivrer des extraits de vente et réduction des vins. Les jaugeurs de Clermont portaient, en 1698 : *d'argent, à 2 baguettes de sable, posées en sautoir.*

**MARCHANDS.** — Les marchands, qui ne faisaient pas partie d'une communauté, étaient généralement réunis à une corporation nombreuse, intitulée *corporation des marchands*. A Clermont, il y avait une corporation de ce genre. — Par une ordonnance de police, du 5 novembre 1672, il était défendu aux marchands de Clermont de tenir leurs boutiques ouvertes et d'exposer aucune marchandise en vente les dimanches et jours de fête, ni d'entrer ou sortir aucunes marchandises par des portes de derrière pour les vendre et les débiter, à peine de 3 livres d'amende, pour la première fois, en laquelle ils étaient condamnés sur le champ, et de confiscation de leurs marchandises et denrées pour la seconde. La bannière de la communauté des marchands de Clermont portait, en 1698, un écu *gironné d'or et d'azur, de 8 pièces.*

**MARÉCHAUX-FERRANTS.** — Ils n'avaient pas de corporation à Clermont, quoique très-nombreux. Ils devaient à l'évêque de Clermont, à la prise de possession de chaque nouveau prélat : deux fers à cheval et quatorze clous, ce qui donnait lieu à un acte de prestation de foi et hommage (1).

**MATELASSIERS.** — Ils étaient réunis aux sergers et obtinrent, le 10 août 1669, des lettres-patentes, enregistrées au parlement, le 13 du même mois. Leur droit de réception à la maîtrise était de 40 livres pour les étrangers ; les fils de maîtres ne payaient rien. Le droit de boite pour

(1) *Gallia christiana*, T. II, instr. colon. 100.

la confrérie était de 3 livres pour les apprentis. Leur blason n'est pas indiqué à l'armorial de France en 1698.

**MENUISIERS ET SCULPTEURS.** — Des lettres de Louis XIV, données en juin 1660 aux menuisiers de Clermont, confirment leurs statuts. Des ordonnances de police, de 1672 et 1674, portaient que nul ne pouvait être reçu *maître*, s'il ne faisait profession de la religion catholique, apostolique et romaine, et s'il n'était né français. La corporation choisissait, tous les ans, après la fête de sainte Anne, un syndic et trois jurés. Le maître menuisier ne pouvait avoir qu'une boutique. Si un maître ou un ouvrier blasphémait le nom de Dieu, il était condamné à une amende au profit de la communauté. L'apprenti était tenu de servir les maîtres en qualité de compagnon pendant trois ans au moins, après son apprentissage, avant de parvenir à la maîtrise; les ouvrages de menuiserie devaient être faits de bon bois, sain, sec, etc.; ceux qui réunissaient plusieurs défauts étaient brûlés devant la porte de l'ouvrier, etc (1). L'admission à la maîtrise des menuisiers de Clermont coûtait 100 livres pour les fils de maîtres et 200 livres pour les étrangers. Le droit de boîte pour la confrérie était de 5 livres. Une contestation eut lieu, en 1748, entre les menuisiers de Clermont et les charpentiers de cette ville. Cette contestation, que l'on peut considérer comme incroyable à notre époque où presque toute espèce de privilége est abolie, donna lieu à un grand procès. Les menuisiers contestaient aux charpentiers le droit de travailler de certaine espèce de bois. M. *Rossignol*, intendant d'Auvergne, trancha la difficulté au profit des charpentiers. La même année (1748), les menuisiers firent saisir chez un marchand de meubles des marchandises confectionnées à Paris. Le marchand eut recours à l'intendant pour lever la saisie. En 1698, la corporation des menuisiers de Clermont portait : *d'argent, au rabot de gueules, posé en fasce et accompagné en chef d'un burin de même, posé en pal.*

**MEUNIERS.** — Des ordonnances de police, des 5 novembre 1672 et 4 octobre 1674, reproduites en 1730, défendaient aux meuniers de Clermont et des faubourgs d'avoir des chevaux, des mulets, des chars, des charettes et des tombereaux aux alentours du marché. Les meuniers n'avaient pas de corporation à Clermont ; mais ceux de Montferrand étaient réunis aux chirurgiens et aux apothicaires de cette ville.

**NOTAIRES.** — Ils avaient une corporation à Clermont, réunie à celle des procureurs. Ils intentèrent un long procès au lieutenant-général, au lieutenant-particulier, aux assesseurs et aux greffiers de la sénéchaussée de Clermont, relativement aux inventaires à dresser après scelés. Les échevins de la ville prétendaient, suivant des lettres-patentes données par la reine *Catherine de Médicis* en 1577 (le 15 février), avoir le droit de dresser aussi les inventaires ; mais ils perdirent leur procès, le 12 août 1698. Il fut décidé que les inventaires seraient faits selon la volonté des intéressés.— La communauté des notaires possédait, en 1464, une chapelle sous le vocable de saint Nicolas ; cet oratoire, placé au nord de la cathédrale, servait à ses assemblées. En 1777, cette corporation, qui était composée de 16 notaires, tenait ses réunions dans une grande salle du couvent des pères carmes anciens (2). Les notaires de Clermont avaient pour armoiries, en 1698 : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'argent et d'un croissant renversé de même, en pointe.*

**ORFÈVRES.** — Les orfèvres étaient assez nombreux et assez riches à Clermont pour faire

(1) Voir *Histoire des communautés de l'Auvergne*, par *J.-B. Bouillet*, p. 246 et suivantes.

(2) *Calendrier d'Auvergne*, pour 1777.

bâtir, en 730, en l'honneur de saint Eloi, leur patron, la chapelle adossée à l'église de Saint-Genès. Au XIII[e] siècle, on trouve, dans le manuscrit de *la Canone*, la mention d'un riche orfèvre *(aurifaber)* de Clermont, nommé M[e] *Philippe*. Au XV[e] siècle, il y avait, dans notre ville, des orfèvres renommés pour leur habileté ; l'un d'eux surtout, appelé *Louis Mirepoix*, avait une grande réputation. Il fut chargé de plusieurs travaux très-importants. Le 29 juillet 1463, le chapitre de la cathédrale de Clermont donne à prix fait à *Pierre Emeyrat*, *François Chaumelis* et *Louis Mirepoix*, *argentiers* de Clermont, la façon d'un grand retable (maître-autel), destiné à la cathédrale de Clermont. Ceux-ci promettent de faire ce *retaule* (retable), à condition que chaque marc d'argent employé leur sera payé 40 sous tournois ; que pour le travail artistique le chapitre leur donnera 60 écus d'or ; l'acte porte que ces orfèvres devront faire construire ou maison ou laboratoire à cette intention. *Guillaume de la Tour*, patriarche d'Antioche, ancien chanoine du chapitre de la cathédrale de Clermont, avait légué à ce chapitre 1,000 écus d'or pour ce retable, à condition qu'il serait tout en argent ; que sur l'autel il y aurait les figures des 12 apôtres et, au milieu d'eux, un sujet représentant l'Assomption de la Vierge avec le portrait du patriarche, à l'instar de celui qu'il avait déjà fait exécuter dans l'église de Rhodez. Le total de la dépense s'éleva à 1,492 écus d'or, 27 livres 2 sous ; le poids du retable était de 150 marcs une once et demie. Le grand tabernacle pesait 44 marcs 5 onces. Il paraît que l'orfèvre *Louis Mirepoix*, qui était à la tête de cette entreprise, y perdit — En 1464, le même *Louis Mirepoix* et *François Chaumelis*, qualifiés *orfèvres* de Clermont, s'engagèrent à faire en vermeil, pour le même chapitre, toutes les figures de ce retable (1). *Louis Mirepoix* se chargea aussi de faire, pour frère *Jacques de Rochefort*, prieur de Thuret, une statue représentant *saint Limi*, martyr ; la tête du saint devait être en argent et le corps en cuivre argenté ; le prix stipulé s'éleva à 19 écus d'or et un tiers d'écu d'or (2).

Lors de la venue du roi François I[er] à Clermont, en 1533, les orfèvres de cette ville n'osèrent se charger de la façon de la coupe d'or, destinée en présent au souverain. Ce furent les orfèvres de Lyon auxquels fut confiée la fabrication de cet objet d'art.

Les orfèvres de Clermont, *Marc Brierre* et *Antoine Darse*, bailes de la communauté de cette ville, présentèrent requête à la cour des monnaies de Lyon, relativement aux abus qui s'étaient introduits dans la ville de Clermont-Ferrand ; ils obtinrent, le 11 juillet 1744, des statuts, qui furent approuvés par le roi, le 26 septembre 1745. Ces statuts étaient ceux des orfèvres de Moulins, qui avaient été rédigés en 1737, en vertu d'un arrêt de la cour des monnaies de Lyon.

Voici la liste et demeures des maîtres et marchands, composant le nombre des 8 orfèvres fixé par les statuts de 1744 : *Pascal Chappel*, père, doyen, reçu par arrêt des monnaies de Lyon, en mars 1722, rue des notaires ; — *François Cellier*, apprenti, reçu en juin 1742, rue des notaires ; — *André Chelles*, apprenti, reçu en décembre 1748, rue Saint-Pierre ; — *Claude Dulaure*, l'aîné, apprenti, reçu en octobre 1749, rue des notaires ; — *Pierre Chappel*, fils de maître, reçu en mars 1752, place devant Clermont ; — *Claude Dulaure*, cadet, reçu en mars 1762, par cession d'une lettre de création, de 1745, rue des notaires ; — *François Brierre*, apprenti, reçu en août 1763, place devant Clermont. — Maîtres surnuméraires et privilégiées : *Laurent Amouroux*, août 1752, rue des notaires ; — *Louis Desbares*, juin 1761, rue des notaires ; — *Marie Bréghot*, veuve, juillet 1750, rue des notaires.

(1) *Arch. depart. du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre *cathedral*.

(2) *Arch. depart. du Puy-de-Dôme*, fonds de l'abbaye de St-Alyre

En 1747, il n'y avait à Clermont que 5 orfèvres.

La corporation des orfèvres, comme toutes celles du royaume, était soumise à de grandes obligations et à une surveillance rigoureuse. Avant de vendre leurs ouvrages, les orfèvres devaient les porter à l'hôtel-de-ville, pour les faire vérifier, essayer et contre-marquer du poinçon de la corporation, qui représentait *un arbre* au siècle dernier (1).

A la révolution de 1789, les orfèvres perdirent énormément. Il y en eut en France un grand nombre qui furent ruinés par ces temps malheureux. L'or et l'argent étaient déposés sur l'autel de la patrie ; on n'avait pas droit ni le loisir de songer à l'orfèvrerie et de contribuer à faire fleurir ce commerce.

La bannière des orfèvres de Clermont portait, en 1698, des armoiries qui ressemblaient beaucoup à celle de la ville de Clermont : *d'azur, à une croix, cantonnée aux 1 et 4 d'une fleur de lys, aux 2 et 3 d'une coupe couverte, le tout d'or.*

**PATISSIERS.** — Ils avaient une corporation très-ancienne à Clermont qui, déjà, au mois de mars 1595, obtint des lettres patentes du roi, au sujet de ses statuts. Ces lettres furent enregistrées au greffe de police de Clermont. Le droit de réception à la maîtrise était de 200 livres pour les étrangers. Les fils de maîtres étaient reçus gratis. Les apprentis en entrant en apprentissage, payaient, pour le droit de la boîte de la confrérie, 3 livres.

Le chapitre de la cathédrale de Clermont percevait, sur chaque pâtissier de Clermont, un droit qui consistait dans un quartier d'oie cuit, lorsque la fête de l'Assomption tombait un jour gras. — En 1531, il y avait, à Clermont ou dans les faubourgs, le nombre de 10 pâtissiers. La communauté des pâtissiers de Clermont portait, en 1698, pour armoiries : *d'or, à 3 pâtés de gueules, 2 et 1.*

**PEINTRES VERRIERS ET PEINTRES A L'HUILE.** — M. *Bouillet*, dans son *Histoire des Communautés d'Auvergne*, donne les statuts des « *paintres et vitriers jurés de la ville et cité de Clermont, principale et capitale d'Auvergne* ». Ces statuts ne sont pas datés ; mais au style et surtout à la qualification de principale et capitale d'Auvergne donnée à Clermont, qui fut reconnue à cette ville en 1582, par un arrêt de la cour des Grands Jours, il est logique d'induire que ce réglement date de la fin du XVI[e] siècle.

St-Luc, comme il résulte de ces anciens statuts, était le patron de la corporation. En 1700, Clermont n'avait que 4 vitriers (peintres verriers). Le chapitre de la cathédrale ayant voulu faire faire des réparations aux vitraux de cette basilique n'en trouva aucun capable de se charger de l'ouvrage ; il fallut en faire venir d'étrangers.

**PERRUQUIERS.** — Une corporation de perruquiers existait à Clermont, en vertu de statuts et lettres patentes, du 6 février 1725, homologués au parlement le 28 juin de la même année. Chaque nouveau reçu payait 50 livres ; il y avait un droit pour la boîte de la confrérie de 25 livres, y compris celui qui était dû au lieutenant du premier barbier du roi.

**PROCUREURS.** — Nous avons dit que les procureurs de Clermont étaient réunis à la corporation des notaires de cette ville.

**REGRATTIERS.** — On ne trouve nulle part la mention de leur corporation à Clermont ; mais on possède des détails sur les réglements de police qui les concernaient. Déjà, en 1481, Louis XI, par les privilèges donnés aux consuls de Clermont, faisait défense à tous regrattiers et revendeurs

(1) Voir : *Le Moyen-Age et Renaissance*, T. 3, orfèvrerie, p. 36.

d'acheter des marchandises avant que les habitants ne fussent fournis et l'heure de midi passée. Suivant le réglement de police de Clermont, du 4 octobre 1674, il leur était défendu d'acheter le beurre, le fromage, l'huile, les chandelles et autres denrées, qu'après l'exposition sur la place de ces marchandises, pendant au moins deux heures. Il ne leur était pas permis d'embarrasser les rues par des barriques ou d'autres marchandises, placées devant leurs boutiques. En 1731, une sentence de police leur défendit de vendre les drogues, les onguents ou les sirops concernant la pharmacie, sous peine d'amende et de confiscation.

SELLIERS. — Une communauté de selliers, bridiers, bâtiers et cordiers existait à Clermont; elle était en jurande, par lettres patentes du mois d'octobre 1690, enregistrées au greffe de police de la ville le 29 août 1698. Les fils de maitres ne payaient que 30 livres pour leur réception ; les étrangers devaient 150 livres; le droit d'apprentissage pour la boite de la confrérie était de 2 livres. En 1698, l'armorial général donne les armoiries de cette corporation; elles étaient : *d'azur, à un cheval d'argent, sellé, bridé, et houssé d'or.*

SERGERS. — Des lettres patentes, du 10 août 1669, enregistrées au parlement de Paris et au greffe de Clermont établissent, pour cette dernière ville, une jurande de sergers, cardeurs, tisseurs et filateurs de laine et matelassiers. Il y eut, de 1703 à 1707, de longs débats entre les échevins et les officiers de police. Ces derniers, dans le but d'augmenter les émoluments de leurs charges prétendaient que les sergers, cardeurs, etc., devaient être érigés en jurande, puisque leurs statuts étaient approuvés. Les échevins soutenaient le contraire, dans l'intérêt des sergers, qui travaillaient librement. L'intendant d'*Ormesson* condamna ceux-ci ; le roi approuva cette condamnation.

SERRURIERS. — Ils étaient en corporation, par statuts homologués en la sénéchaussée le 11 juin 1603 et par le lieutenant-général du consentement des échevins, le 30 juin de chaque année. Le droit de réception à la maitrise était de 250 livres pour les étrangers; le droit de boite pour les apprentis n'était que de 3 livres.

TAILLEURS D'HABITS. — Ils furent établis en jurande à Clermont, par statuts revêtus de lettres patentes du mois de février 1599. Louis XIV approuva ces statuts en 1697. Le droit de réception à la maitrise était de 72 livres pour les fils de maitres et de 200 livres pour les étrangers; il était dû 8 livres pour le droit de boite de la confrérie. En 1698, la corporation des tailleurs d'habits de Clermont portait : *d'azur, à une paire de ciseaux d'argent, ouverte en sautoir.*

TANNEURS. — La communauté des tanneurs et des pelletiers de Clermont n'était point en jurande. Elle n'avait pas de statuts. Elle existait sous la simple autorisation du lieutenant de police en 1747 ; à cette époque, Clermont avait 12 tanneurs, dont la bannière était, d'après l'armorial général de 1698 : *d'or, à une toison d'azur, posée en pal.*

Nous donnons en *Appendice* un réglement de police, fait pour les tanneurs de Clermont en 1473; on y voit, comme le dit l'inventaire des archives municipales, rédigé en 1498 par *Merchadier*, que les tanneurs eurent « *licence de tenir des chauchières* (des fosses) *sur la rivière de Jaude* », mais il leur fut enjoint de réparer les abords de cette rivière et « défendu d'y jeter leur lessive, si ce n'est chaque lundy, à l'heure de quatre, après midy » ; il leur fut aussi interdit « de ne pouvoir *escharner* leurs cuyrs dedans ladite rivière et d'y jeter leurs immondices » (1). Le ruisseau de Jaude, dont il est parlé précédemment, passait jadis devant les maisons, en longeant la place

(1) *Invent. des arch. municip. par Merchadier*, p. 222.

de Jaude ; depuis longtemps, il a été encaissé derrière ces maisons. — Le commerce de la tannerie qui, de nos jours, occupe encore un certain nombre de négociants de Clermont, concentrés sur le bord du ruisseau de Jaude, dont nous venons de dire un mot, était jadis l'un des plus importants de cette ville. En 1765, il y avait quelques tanneurs à Clermont ; mais ce commerce était bien tombé ; il ne s'étendait alors que dans la province.

## COMMERCE

Le commerce est l'âme des Etats. C'est lui qui rend nos villes florissantes, sans son concours puissant point de bien-être, point de prospérité. Clermont a été, dans tous les temps, la ville la plus commerçante du centre de la France. Il sert d'entrepôt pour les villes de Lyon, de Marseille et de Bordeaux.

Les auteurs des biographies de saint Austremoine et de saint Bonnet disent que la ville d'Auvergne était « célèbre en trafic ». Elle avait alors plusieurs manufactures de poterie. M. *Michel Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme, qui vient de terminer un travail intéressant sur la céramique en Auvergne, conserve de nombreux fragments de poterie gallo-romaine fabriqués dans la cité d'Auvergne et qui nous prouvent que nos ancêtres possédaient les différentes espèces de poterie dont nous nous servons aujourd'hui. Les Romains fabriquaient, surtout à Augusto-Nemetum, cette terre rouge-vermillon, appelée par eux *terra campana*, qui porte un vernis admirable. Des vases, des fragments de statues, des coupes, etc., faits avec cette terre, sont remarquables par l'élégance des formes, par la variété des dessins moulés en relief. Les grandes invasions des barbares anéantirent cet art comme tous les autres. Cependant, au Moyen-Age, on appliqua la poterie à la décoration et notamment au pavage des chambres, à l'aide de carreaux d'argile vernis, dont on forma des parquets aux couleurs vives, représentant des rosaces, des entrelacs, des animaux, des chasses, des armoiries, des fleurs de lys, etc. Clermont eut, à cette époque, des manufactures de poterie où des briques émaillées étaient livrées au commerce.

Au VII^e^ siècle, le commerce de Clermont était concentré dans la rue du Port. Il y avait là, près de l'antique basilique de Notre-Dame, un marché très important où l'on apportait des marchandises de toutes sortes, de là son nom de *port* (*Portus*) ou d'*apport*, qui avait été donné à la belle église construite par saint Avit au VI^e^ siècle. Plus tard, les marchands drapiers qui, déjà, en 1405, occupaient presque toute la rue des *Gras*, firent un commerce lequel s'accrut avec le temps.

Belleforest, dans sa *Cosmographie*, publiée en 1575, appelle Clermont *ville de grand trafic*. En 1683, les quartiers où se trouvait concentré tout le commerce étaient ceux du Port et des Gras ; mais principalement les rues devant Clermont et des Gras.

En 1730, on établit à l'hôpital général de Clermont, grâce à l'initiative de M. *Trudaine*, intendant d'Auvergne, une fabrique de ratines. On y faisait quelques droguets. Cette fabrique avait 20 métiers. A cette époque, plusieurs pelletiers préparaient à Clermont les peaux d'agneaux ; ils mettaient en couleur celles qui leur étaient apportées par les marchands des montagnes d'Auvergne, surtout par ceux de la Marche et du Limousin.

**PAPETERIE** — Les registres consulaires de Clermont mentionnent, en 1487, une papeterie dans la banlieue de Clermont. Nous pensons qu'elle était établie à Chamalières, où il en existait une dès 1368, qui donnait encore des produits en ces derniers temps. Cette papeterie appartenait, en 1487, à *Guillaume Savaron*, bourgeois de Clermont, ancêtre de l'illustre *Jean Savaron*, qui avait fait venir deux ouvriers papetiers de Thiers pour sa mise en œuvre et qui demanda à la municipalité de Clermont le droit de marquer ses produits aux armes de cette ville.

**FABRIQUE DE FAIENCE.** — Le premier établissement de faïence que posséda la France fut formé à Nevers dans les premières années du XVII[e] siècle (1). Clermont-Ferrand eut une faïencerie dans la première moitié du XVIII[e] siècle. Cette fabrique, qui fut établie en 1732 (2), dans le faubourg de Fontgiève, par *Antoine-Joseph Jouvenceau*, écuyer, seigneur d'Allagnat, ayant pour commanditaire le sieur *Antoine Savignat*, donnait des produits ressemblant beaucoup à ceux de Montpellier, du Moustiers et de Nevers, c'est-à-dire présentant pour fond un émail blanc avec des ornementations de couleur bleu de Prusse (3). Elle appartenait, en 1741, à *Marguerite-Perette Seigneur*, veuve d'*Antoine-Joseph Jouvenceau*, écuyer, seigneur d'Allagnat, conseiller à la cour des aides de Clermont, associé de *Pierre Lebrun*, seigneur de Nohannent, conseiller à la dite cour. La même année, et les 20, 21, 23 et 24 juillet, fut fait l'inventaire des produits de cette manufacture (minute reçue, M[e] *Thoury*, notaire à Clermont). Cet acte, qui est fort long et intéressant, donne les noms de plusieurs artistes de cette fabrique : le sieur *Brun*, peintre en faïence, inspecteur et garde des magasins ; *Jean Milhaud* et *Antoine Dupré* peintres en faïence ; *Jean Moreand* et *François Bergeron*, tourneurs. A cette époque, Mme veuve *Jouvenceau d'Allagnat* et M. *Lebrun* possédaient comme entrepôt un vaste magasin situé « dans le quartier de Jaude. »

La fabrique de faïence de Clermont cessa de donner des produits en 1758. Elle sortit de ses cendres en 1774, ayant pour directeurs trois associés, qui continuèrent leur commerce jusqu'au moment de la révolution française.

On connait plusieurs belles pièces sorties de la faïencerie de Clermont, notamment une superbe buire en forme de casque, de la collection de M. *Ed. Pascal* ; sous le pied, est écrit : *Clermont-Ferrand*,1734. Un pot à eau, appartenant à M. le marquis *de Pontecoulant*, offre, sur la face, une armoirie au timbre de marquis (blason de la famille *Rossignol*) ; on y lit : *Convalescence de M. Rossignol, intendant d'Auvergne, M. Peyrol, trésorier de l'ordre*, 1738. Une troisième pièce, qui a été envoyée à l'exposition universelle de Paris (1867), porte ces mots sous le pied : *M. Clermont-Ferrand d'Auvergne, 21 janvier* 1736 (4).

Il existe, de nos jours, à Clermont, des fabriques de poterie commune et de nombreuses tuileries.

En 1750, M. *de Moras*, intendant d'Auvergne, créa, dans l'un des faubourgs de Clermont, une pépinière de muriers, qui avait si bien prospéré qu'il en fut bientôt planté une autre ; ces deux pépinières contenaient, en 1765, 71,900 muriers.

En 1756, le rouet pour filer fut introduit à Clermont ; antérieurement on se servait de que-

(1) Voir le bel ouvrage de M. du Broc de Segange : *La Faïence et les faïenciers de Nevers*, Nevers, 1863, in-4°, planches.

(2 et 3) Michel Cohendy *Histoire de la céramique en Auvergne* (manuscrit).

(4) *Les merveilles de la céramique*, par A. Jacquemart, 3[e] partie (Occident) p. 150-151.

nouille. En 1757, l'intendant d'Auvergne (M. *de Ballainvilliers*) fit venir, dans cette ville, un ouvrier tourneur du Dauphiné pour la fabrication de ces rouets; bientôt, ce tourneur forma des apprentis, qui livraient chaque rouet à 3 livres 10 sous; en décembre 1757, il ne pouvait plus fournir tous les rouets demandés; les villages des environs avaient fait des commandes trop nombreuses.

En 1757, vint s'établir à Clermont *Dominique Bancal*, fabricant de bas de soie, originaire du Languedoc, qui y transporta ses métiers, lesquels étaient au nombre de 12 en 1760 et de 18 en 1763. Cette fabrique de bas de soie était située à l'angle de la rue à laquelle on a donné le nom de M. *Henri Bancal*, conventionnel (frère du fabricant, qui fait l'objet de ces lignes), et du boulevard de l'Hôtel-Dieu. Elle était encore en pleine activité il y a une vingtaine d'années. Depuis cette époque, elle a cessé de donner des produits, après la mort de Mlle *Jacquette-Magdeleine Bancal*, qui la dirigeait.

M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne, donna un grand essor au commerce de Clermont au milieu du XVIIIe siècle. Cet intelligent magistrat attira, vers 1765, une manufacture de castors et de chapeaux fins. Le sieur *Georges Filloter*, qui avait travaillé en Angleterre, imitait parfaitement la fabrication et la teinture des chapeaux de ce royaume (1). M. *de Ballainvilliers* fit aussi venir, vers 1760, un nommé *Vernadet*, maître-boutonnier enjoliveur de la ville de Lyon, qui fonda à Clermont un établissement de boutons d'or et d'argent; ce même fonctionnaire créa une pépinière de noyers à la Malaudière, dans le faubourg de Fontgiève.

Clermont possédait, dès 1650, une fabrique de cartes à jouer, qui occupait encore des ouvriers il y a une trentaine d'années. Cette fabrique, placée d'abord dans la rue du Cheval-Blanc (1650) et, en dernier temps, dans celle des *Gras*, servait spécialement les localités voisines de la ville.

En 1765, le principal commerce de notre ville, les jours de foires, consistait dans la vente des bestiaux, des cuirs (peaux tannées ou non tannées), des chanvres, du fil écru, de la grosse toile, dont il se faisait un grand débit (2), du bois de sapin pour la construction des bâtiments, du bois pour les tonneaux, pour la menuiserie, pour le charronnage, etc.

Les marchands ciriers fondaient autrefois beaucoup de suif en branche à Clermont; ils le vendaient en gros à Paris. Ils fabriquaient aussi des chandelles en moule très-appréciées; de nombreuses expéditions étaient faites au loin.

ATELIER DE MONNAIE DE BILLON. — En 1791, *J.-B. Regnart*, mécanicien, fut chargé par le conseil municipal, qui en avait obtenu la permission, d'établir un atelier pour la fabrication de la monnaie de billon à Clermont. Il plaça cet atelier dans l'enclos du couvent des Capucins, qui venait d'être supprimé par la Révolution. Un décret de la convention nationale ferma cet établissement, et, le 3 mai 1794, la municipalité de Clermont décida de faire « déformer » les coins qui lui avaient servi (3).

FONDERIE DE CANONS. — Vers la fin de 1791, *Philippe-Paul Boyer*, né à Alby, vint établir, dans le quartier de Fontgiève, une fonderie de canons, en face des ruines de l'ancienne église de Saint-Rémy, là où, de nos jours, est placé un grand moulin, dont la famille Boyer est encore propriétaire. En 1793, il obtint la cession, après estimation faite par experts, de la propriété de la Saigne, près de Chamalières qui, avant la Révolution, appartenait au collége de Cler-

(1) *Georges Filloter* vivait encore en 1780.

(2) A cette époque, il n'y avait pas de blanchisserie.

(3) *Arch. de la mairie de Clermont*, registres des délibérations, année 1794.

mont. Cette fonderie de la Saigne occupait jusqu'à 120 ouvriers ; elle a donné des produits jusque vers l'an VI (1).

**MANUFACTURE D'ARMES**. — Etablie en 1793, par les sieurs *Meynadier* et *Desmontils*, dans les bâtiments des Prémontrés de Saint-André, cette manufacture a fourni des produits jusque vers l'an IV (2).

Dulaure, dans sa *Description de l'Auvergne* (pages 264-255), publiée en 1789, nous fait savoir que le commerce de Clermont consistait alors principalement dans les manufactures de chapeaux, les tanneries, les fabriques de ratines de l'Hôpital-Général, celle de bas de soie, les confitures et pâtes d'abricots que l'on expédiait fort loin, les fromages des montagnes d'Auvergne, les papéteries des environs (de Chamalières). Il ajoute que la ville de Clermont était l'entrepôt des marchandises, venant de Lyon, de Limoges et de Bordeaux ; qu'anciennement le commerce des vins était fort étendu ; mais qu'il était presque nul à l'époque où il écrivait, en vertu des droits d'octroi qui en augmentaient énormément le prix.

De nos jours, le commerce clermontois consiste surtout dans la vente des toiles, des cuirs, des bois pour la construction, la menuiserie, le charronnage, dans la carosserie, la confiserie, les pâtes alimentaires, la vente des bestiaux et des chevaux, les jours de foires, etc.

**CONFISERIE**. — Aucune ville n'est mieux placée que Clermont pour l'industrie de la confiserie. Nous possédons en abondance des fruits exquis ; le sucre indigène peut suffire à alimenter nos vastes usines. L'industrie des fruits confits est fort ancienne à Clermont ; depuis longtemps, la réputation des produits de notre cité est établie, non-seulement en France, mais encore à l'étranger. Aujourd'hui elle expédie des fruits en Angleterre, en Allemagne, en Russie, en Amérique ; l'on évalue à plus de 2,500,000 fr. le chiffre des affaires qu'elle traite chaque année.

Les confitures sèches de Clermont, surtout celles de pâtes d'abricots, connues au loin sous le nom de *pâtes d'abricots d'Auvergne*, sont très-renommées. Elles l'étaient déjà sous le règne de Louis XI. Parmi les cadeaux offerts par la ville, au XV[e] siècle, figuraient les confitures sèches. En 1464, les élus (consuls) de Clermont donnent 6 *boîtes de confitures* à *Guillaume de Vayrié*, personnage haut placé, de passage dans leur ville ; en 1484, ils font un autre cadeau de 12 *boîtes de confitures*, à M[lle] *de la Trémouille*, qui était venue dans notre cité ; pareil don est offert, en 1488, au comte *de Montpensier* (3). En 1629, le conseil de ville décide de faire un présent de confitures au cardinal *de Richelieu*, lors de son entrée à Clermont. En 1651, les échevins offrent des confitures au gouverneur *de Candalle*, qui prenait possession de son siége (4). En 1761, nos édiles font parvenir à Paris à M. de *St-Florentin*, ministre et secrétaire d'Etat, plusieurs boites de confitures (5). En 1816, lorsque le *duc d'Angoulême* vint à Clermont, le conseil municipal résolut, dans une déliberation, de lui offrir cent coffrets de pâtes d'abricot (6). En 1821, pareil cadeau fut présenté à M[me] la *duchesse de Berry*.

**PATES ALIMENTAIRES** — C'est certainement une industrie, digne à tous égards de l'attention des économistes, que celle des pâtes alimentaires de Clermont. Les premiers essais de la fabri-

(1 et 2) Voir l'historique des fabriques d'armes de la ci-devant Basse-Auvergne, par F. Mège (*Mémoire de l'académie de Clermont*, T. IX, p. 415 et suivantes).

(3) *Registres consulaires de Clermont*.

(4) *Archives municipales de Clermont*.

(5) *Invent. des arch. municip. de Clermont*, par Mazure, p. 158.

(3) *Arch. de la mairie de Clermont*, registres des délibérations.

cation de ces pâtes ont été faits, dans notre ville, en 1819, par un italien du nom d'*Amadeo*. En 1825, il y avait, dans le chef-lieu du Puy-de-Dôme, deux petites usines et trois ou quatre semouleurs. Aujourd'hui plus de cent fabricants et soixante-dix moulins mettent en œuvre la quantité énorme de 800,000 hectolitres de froment indigène, dans un rayon de 40 kilomètres autour de Clermont, dont la valeur s'élève à près de sept millions de francs. Bien des fabricants de Paris, de Lyon et de plusieurs autres villes de France tirent de Clermont les semoules dont ils se servent.

Donnons une mention spéciale à un grand industriel, mort en 1863, auquel est dû tout le développement de la fabrication des pâtes. Voici l'éloge de cet utile citoyen, que nous lisons dans un rapport sur l'exposition universelle de 1855 : « Les pâtes d'Auvergne sont supérieures aux « célèbres pâtes d'Italie et au macaroni de Gragnano. L'Auvergne doit à M. *Magnin* l'accroisse- « ment de prospérité agricole et industrielle, que lui assure le développement de la fabrication « des pâtes ; la France lui doit d'avoir élevé cette fabrication au plus haut degré de perfection- « nement qu'elle ait atteint nulle part ». M. *Magnin* fonda à Clermont-Ferrand, vers 1830, sa première fabrique de pâtes. Il existait alors en France à peine une dizaine de fabricants. La maison *Magnin* a régénéré et pour ainsi dire créé en France la fabrication des pâtes alimentaires. C'est pour nous un devoir de signaler à la postérité la mémoire de l'honorable et habile industriel qui avait compris tout ce qu'il était possible d'obtenir des blés rouges glacés de l'Auvergne, au point de vue de la richesse et de l'alimentation publiques, et qui est mort comblé de récompenses bien méritées (1).

**CAROSSERIE.** — Clermont possède de nombreux fabricants de voitures, qui s'occupent de la carosserie avec un véritable succès.

**AMEUBLEMENT.** — Une autre industrie, qui se développe tous les jours dans notre ville, et qui est devenue presque un art, est celle de la reproduction de beaux meubles du Moyen-Age.

**USINE BARBIER ET DAUBRÉE** — Cette importante usine, créée en 1836, par MM. *Edouard Daubrée* (2) et *Barbier*, qui sont restés associés longtemps, a été dirigée, après la mort de M. *Daubrée*, par M. *Barbier*, ensuite par M. *Paul Daubrée* et M. *Ernest Daubrée*, avec le plus grand succès. Elle est située au N.-O. du champ de Mars et occupe environ 200 ouvriers. On y travaille le caoutchouc, dont les produits rivalisent avec ceux de l'Angleterre ; une partie de l'établissement sert à la construction des machines. M. *J. G. Bideau*, ancien notaire à Montferrand, est aujourd'hui le directeur de cette usine, qui figure au premier rang parmi celles de la France centrale. Nous ne devons pas oublier que MM. *Edouard Daubrée* et *Barbier*, qui s'étaient d'abord établis dans le passage Godefroy de Bouillon, sont les premiers industriels qui ont utilisé la vapeur à Clermont.

**FONDERIE DE CLOCHES D'ÉGLISES. ATELIER D'ARMES BLANCHES.** — Cette fonderie, qui est située dans la rue Neuve Ste-Claire, appartient à M. *Lhéritier*. Après le siége de Lyon (1793), M. *Lhéritier*, père, qui avait commandé une compagnie de volontaires, se remit à sa fonderie et remonta sa maison. Il fut plus tard secondé par ses fils, chefs actuels de cette importante exploitation qui, en 1849, ont installé un atelier et une machine à vapeur pour la fabrication des armes blanches. Peu de temps après, ils ajoutèrent à leur maison des ateliers de sellerie et de carosserie ; plus tard, la construction mécanique. MM. *Lhéritier* occupent aujourd'hui environ 100 ouvriers.

**ATELIERS DE PEINTURE SUR VERRE.** — Il existe à Clermont deux ateliers de peinture sur verre,

(1) Il était chevalier de la Légion-d'Honneur.

(2) La famille *Daubrée* est originaire du Périgord.

dont l'un appartient à M. *Emile Thibaud* et l'autre à M. *Champrobert* (ce dernier a succédé au savant M. *Thévenot*). Ces ateliers méritent toute leur renommée. Leurs vitraux sont presque semblables pour la beauté et l'exécution du coloris à ceux du Moyen-Age et les surpassent même (1).

**INCRUSTATIONS.** — L'industrie des incrustations est devenue, dans ces temps, très-productive dans la ville de Clermont. *Jean Banc*, qui écrivait en 1605, ne dit rien des incrustations. Fléchier en 1665, parle seulement des ponts et des grottes de St-Alyre ; mais *Chomel*, en 1733, a vu des branches d'arbres, des fruits, etc., se couvrir d'une croute calcaire. Il a envoyé à Tournefort des grappes de raisin, des tiges de plantes *pétrifiées*. En 1788, les habitants de Clermont utilisaient, depuis longtemps, les propriétés incrustantes des eaux de St-Alyre. Le jardinier du couvent de St-Alyre faisait un petit commerce d'animaux et de végétaux pétrifiés. Plus tard, on a fait couler l'eau minérale dans des canaux remplis de pierres, où elle se dépouillait d'une partie du fer et de la matière organique qu'elle contenait et les produits sont devenus plus blancs et plus durs. La famille *Clémentel*, qui a acquis les sources de St-Alyre, a utilisé, de son côté, les procédés nouveaux, employés pour la première fois, en 1829, par M. *Serre*. On prépare aujourd'hui des camées ou des rondes-bosses, à l'aide de moules en creux, faits avec le soufre fondu, la gutta-percha ou le bitume purifié. Il y a plusieurs dépôts d'objets incrustés à Clermont, à Riom, au Mont-Dore, à Vichy, etc. Les incrustations d'Auvergne jouissent d'une réputation méritée.

# VINS

Les coteaux de Clermont sont plantés de vignobles, qui offrent un vin apprécié, surtout celui qui vient des monticules de Montjuzet ou de Chanturgue. La culture de la vigne fut évidemment introduite en Auvergne par les Romains. Les Celtes faisaient usage de cette enivrante cervoise dont parle Posidonius. Strabon, qui écrivait sous Auguste, nous apprend que cette culture était alors fort répandue dans la Gaule. Lors de l'arrivée de St-Austremoine en Auvergne, en 253, l'auteur de la vie du premier apôtre de notre province dit que la ville d'Auvergne *était renommée pour l'abondance de ses vins*.

Du temps de St-Alyre, au IV$^e$ siècle, l'Auvergne payait un tribu en vin à Maxime, empereur de Trèves ; le saint évêque obtint, après la guérison de la fille de l'empereur, que ce tribut serait dû en argent.

Le vin d'Auvergne était jadis fort estimé. Pline, au I$^{er}$ siècle de l'ère chrétienne, dit qu'il avait été en grande réputation à Rome ; mais que, de son temps, on n'en faisait pas beaucoup de cas. Selon ce naturaliste, le vin de Vienne, si apprécié, devait sa qualité au cépage tiré d'Auvergne, de Bourgogne et du Vivarais. Le cépage, appelé *auvernat* est d'origine auvergnate. Sidoine Apollinaire (V$^e$ siècle) mettait le vin d'Auvergne au rang des meilleurs d'Europe. Savaron rapporte qu'étant un jour au château de Nonette, près d'Issoire, où il dînait en grande

(1) M. *Emile Thibaud* a publié : *Considérations historiques sur la peinture sur verre*, in-8°. Feu M. *Thévenot* a livré à l'impression : *Essai historique sur le vitrail* Ces deux habiles peintres verriers ont donné au commerce de nombreux produits. Il n'est presque pas d'églises d'Auvergne qui ne soient décorées d'un beau vitrail dû à leur talent.

compagnie, il y eut une vive discussion pour accorder la préférence à un cru d'Auvergne : les uns parlaient des vins de Ris, d'autres de Bourassol, des Martres ou de Corent ; Savaron proclama hautement la qualité supérieure du vin de Clermont « qui est, ajoute l'illustre magistrat, fort stomachal, non fumeux, ni mal faisant » (1).

Les crus les plus recherchés de nos jours sont ceux de Chanturgue et de Montjuzet (2).

Lorsqu'un grand personnage venait à Clermont, au XV[e] siècle, la ville ne manquait jamais de lui faire un présent de vin ; la quantité correspondait à la position sociale du noble étranger.

Le vin était en telle abondance à Clermont, au commencement du XV[e] siècle, que des lettres du roi Charles VII, en date du 8 juin 1417, défendent, pendant un an, aux marchands des environs de porter ce liquide chez les Clermontois et ce « parce que la ville en a assez. »

## JARDINAGE. — CULTURE. — NATURE DU TERRAIN

Le jardinage et la vente des légumes à Clermont sont aujourd'hui l'une des principales industries agricoles de cette ville. Les jardins les plus fertiles sont situés dans le territoire du *Salin* et aux environs de Chamalières, de Fontgiève, de Rabanesse, etc. L'industrie maraîchère ne remonte guère à plus de cent ans. Le territoire des Salles était jadis une superbe prairie, mentionnée dès le XIII[e] siècle. On a surnommé la Tourraine le jardin de la France et cela parce que l'on ne connaissait pas l'Auvergne. Il existe, en effet, peu de contrées qui donnent de meilleurs fruits et en plus grande abondance. Les environs de Clermont produisent des abricots, des cerises, des prunes, des pêches, des fraises, des pommes, des châtaignes, des noix, qui ont une saveur spéciale ; les abricots font cette confiture si estimée ; les noix, de l'huile qui est très-répandue. Grâce à la qualité du terrain, les pépiniéristes, qui sont nombreux, donnent de beaux produits aux alentours de Clermont.

La terre des environs de notre ville est d'une grande fertilité. Elle est le résultat d'une mer d'eau douce desséchée, où ont été déposés des débris volcaniques et basaltiques mélangés à du calcaire.

Voulez-vous savoir quelle est la nature du terrain de la butte de Clermont elle-même ? Ouvrez l'excellent ouvrage du savant M. *H. Lecoq*, intitulé *les Epoques géologiques de l'Auvergne*. Voici ce que vous y lisez :

« La colline sur laquelle la ville de Clermont est assise est formée par une pépérite remaniée par les eaux. On y distingue une stratification évidente et souvent une inclinaison des couches vers le nord ou le nord-est. Ces couches offrent le plus ordinairement une pépérite grossière, mélangée de fragments de basalte et de roches primitives, dont quelques parties, arrondies et évidemment roulées, attestent le concours des eaux. De petits lits de cendres agglutinées, des

(1) Voir *Origines de Clairmont*, p. 2.

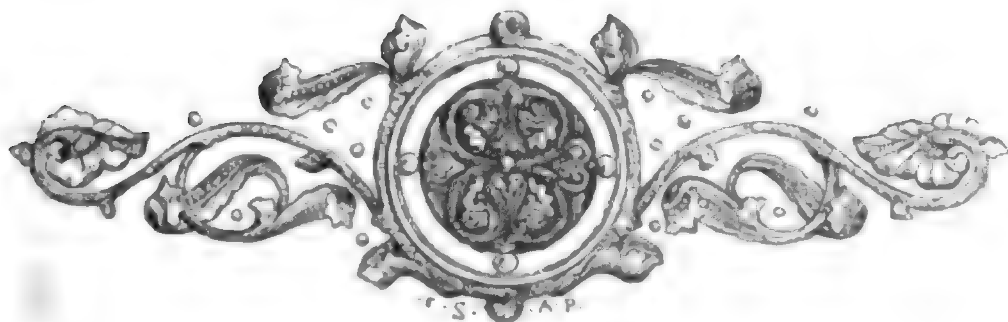
(2) Dom *Goussard*, prieur de Saint-Germain-des-Prés, parle du vin de *Chanturgue* en 1577. En 1666, la municipalité de Clermont fit don aux magistrats de la cour des Grands Jours de 47 pots 2 pintes de vin acheté 80 livres la charge (la charge avait 32 pots) aux Carmes-Déchaussées et provenant de leurs vignobles de Montjuzet, ce qui nous indique la faveur dont jouissait, à cette époque, le cru de ce monticule.

couches peu développées d'argiles, viennent confirmer l'origine neptunienne de cette colline. Nous pensons pourtant que l'éruption boueuse ou peut-être une éruption basaltique cachée et souterraine, qui a fourni une partie des matériaux de cette colline, ne peut être très-éloignée, et nous serions tenté de la placer au Calvaire, monticule évidemment volcanique, formé de pépérite éruptive et très-bitumineuse.

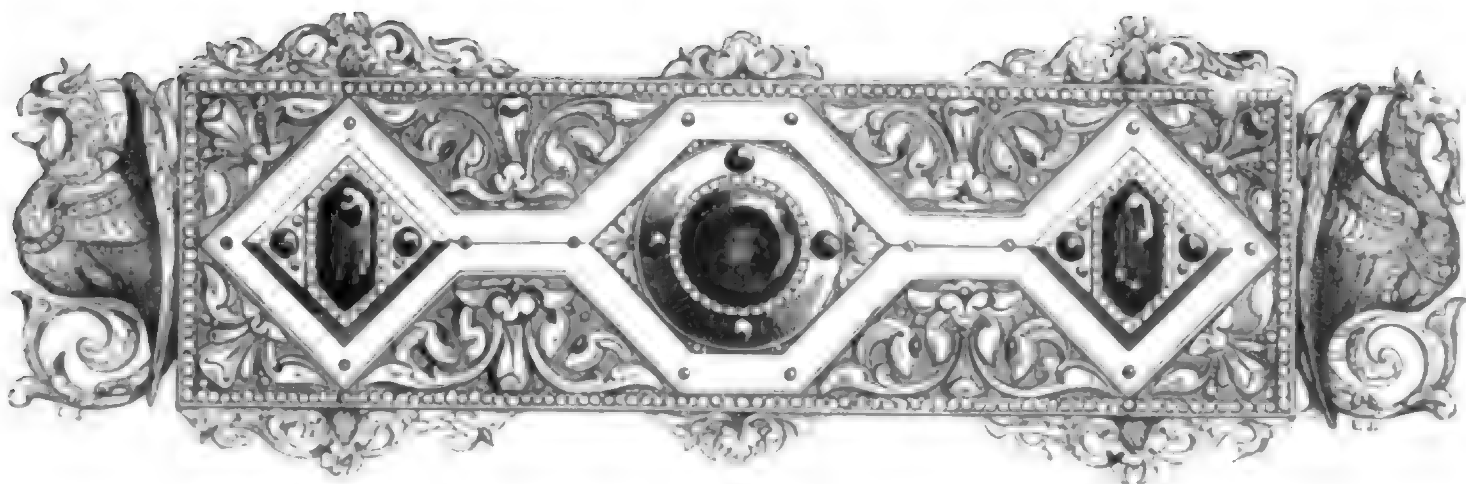
Toutefois, la cause qui a fracturé tout le bord occidental de la Limagne, a dû réagir sur le monticule de Clermont et le briser à sa base, à peu près dans la direction nord-sud ; car partout, le long de cette fissure, naissent des eaux minérales abondantes, riches en carbonate de chaux, lesquelles n'ont pas peu contribué à modifier les pépérites et à leur donner de la solidité. Partout on rencontre ces calcaires concrétionnés et l'on trouve même sur quelques points des dépôts siliceux, plus anciens que les dépôts calcaires, et dans lesquels on reconnait les tiges de roseaux et d'autres graminées. Des érosions anciennes ont eu lieu tout autour du monticule de Clermont, lequel existait déjà, alors que la Limagne contenait encore de l'eau. Le mouvement des vagues de l'ancien lac a pu contribuer à niveler les matériaux qui ont constitué la pépérite et à y introduire quelques cailloux roulés. Les parties solidifiées et endurcies depuis longtemps par les eaux minérales ont résisté sans doute ; mais les fouilles et les déblais nécessités par les constructions d'une grande ville, ont effacé les caractères que ce monticule aurait pu nous offrir.

Une dent molaire d'éléphant, trouvée dans la pépérite du faubourg de Fontgiève et quelques fragments d'os du même animal, semblent fixer à peu près l'âge de cette pépérite. »

La valeur des terrains mis en jardinage à Clermont est fort élevée. On l'estime jusqu'à 100,000 fr. l'hectare.







# FOIRES. — MARCHÉS

## ROUTES. — CHEMINS DE FER. — RIVIÈRES, ETC.

---

Institution de la foire de l'Assomption (1050). — Privilèges de Montferrand aux foires de Clermont (1145). — Règlement pour le cimetière de la cathédrale (1339). — Un marché établi par l'évêque est annulé (1347). — Démarches à ce sujet. — Violences contre les habitants de Montferrand (1347). — Opposition de Montferrand à l'établissement d'un nouveau marché (1373). — Charles V maintient les foires de l'Assomption et du Jeudi-Saint (1375). — Enquête pour deux nouvelles foires. — Arrêt de règlement de quatre foires (1381) — Arrêt contre la tenue des foires autour de la cathédrale (1397). — Création de foires au mois de mai et à la Saint-Martin (1401). — Création d'un marché le samedi (1422). — Nouvelle foire à Montferrand (1436). — Opposition de Clermont. — Le marché du samedi est confirmé (1437). — Création d'un marché le mercredi (1440). — Opposition de Montferrand. — Nouvelle foire à Riom (1454). — Opposition de Clermont — — Louis XI change l'époque des quatre foires (1481). — Vente dans le cimetière de la cathédrale. — Assignation à ce sujet (1481). — Défense aux Clermontois d'arrêter les marchands (1519). — Époque de l'ouverture des foires de Clermont. — Leyde. — Poids de ville. — Mesures. — Halles. — Voies romaines — Routes. — Chemins de fer. — Rivières — Canal projeté. — Poste aux chevaux. — Coche — Carosse. — Voitures publiques



LA ville de Clermont possède des foires depuis un temps immémorial. On croit généralement que ces réunions commerciales sont dues à Louis XI ; mais c'est une erreur ; ce roi n'a fait, par une charte de 1481, que changer l'époque de leur ouverture. L'évêque *Rencon*, mort en 1053, institua la foire du lendemain de l'Assomption, qui existe encore aujourd'hui. L'origine des foires anciennes se rattache en France, la plupart du temps, à quelque solennité religieuse. La fête de l'Assomption, qui est celle de la cathédrale de Clermont, attirait un grand concours de fidèles. Leur présence excita la convoitise des marchands toujours aux aguets des réunions nombreuses

où ils peuvent facilement débiter leurs marchandises. Aussi prirent-ils l'habitude de venir à cette époque trafiquer dans nos murs. L'évêque Rencon, ayant remarqué l'affluence des marchands, qui arrivaient à la fête de l'Assomption, institua une foire à cette époque. Nous verrons plus loin que les autres foires de notre ville furent aussi fixées au lendemain des principales fêtes de l'époque. En 1145, l'évêque *Aymeric* traita avec *Guillaume VII*, dauphin d'Auvergne, seigneur de Montferrand. Ce prélat concéda aux habitants de Montferrand des priviléges aux foires et marchés de Clermont (1). Nous avons peu de détails sur ces foires au XIII[e] siècle. En 1240, un contrat d'échange fut passé entre l'évêque de Clermont et le chapitre de la cathédrale : l'évêque donnait à ce chapitre l'église de Nades, avec son patronage et tout ce qu'il possédait à St-Beauzire, plus tout ce qu'il percevait sur les *marchands qui vendaient dans le cimetière de la cathédrale* ; le chapitre lui abandonnait, en retour, l'église de Marsat, près de Mozat et de Riom (2). A la fin du XIII[e] siècle, le roi Philippe-le-Bel accorda aux étrangers, qui venaient aux foires de Clermont, une exemption de droit de péage lorsqu'ils passeraient à Montferrand (3). Au XIV[e] siècle, les documents concernant les foires de Clermont sont nombreux et intéressants. Ils ont été omis par *Savaron*, *Audigier* et la plupart des quelques historiens, qui se sont occupés de Clermont. Tout d'abord, ce qui devient caractéristique est la lutte opiniâtre, qui s'engagea entre Clermont et Montferrand au sujet de ces foires. Ces deux villes étaient trop voisines, pour ne pas rivaliser entre elles, au sujet de leurs réunions commerciales ; de là, longues procédures et jugements. Un arrêt du 9 juillet 1339, vint réglementer les foires et marchés, qui se tenaient autour de la cathédrale, dans le cimetière attenant (4). L'évêque de Clermont, nommé *Pierre André*, ayant établi un marché à Clermont, sans l'autorité du roi, fut condamné par un arrêt qui annula ce marché ; le 1[er] mars 1347, il fut mis à l'amende, par deux lettres patentes, pour avoir résisté à l'arrêt (5) ; mais, la même année, les habitants de Clermont firent de grandes démarches, pour obtenir le même marché ; le roi ne tint alors aucun compte de sa défense et finit par le leur accorder, voulant qu'à l'avenir, il eût lieu tous les samedis « pour le bétail gros et menu ». La permission une fois accordée rendit bientôt les Clermontois très audacieux, à un tel point que, le 16 septembre 1347, d'autres lettres du roi Philippe de Valois leur défendent *d'arrêter de vive force* les marchands, pour les empêcher d'aller vendre leurs denrées à Montferrand. Les habitants de Montferrand s'étaient récriés contre l'acte blâmable des Clermontois ; ceux-ci, pour toute réponse, leur avaient fermé les portes de la ville et en avaient blessé plusieurs grièvement. Le roi écrivit à « messieurs de la cour d'y mettre ordre » (6).

En 1373, Montferrand envoie un huissier à la ville de Clermont, qui avait ouvert un marché le mercredi. Le duc *de Berry* soutint les intérêts de Montferrand qui se pourvut au parlement de Paris, le 2 octobre 1375. Nous verrons que ce marché du mercredi fut accordé à notre ville, en 1440.

Le 10 septembre 1375, Charles V adressa des lettres au bailli de St-Pierre-le-Moûtier, à la

(1) Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 177.

(2) Une sentence de 1524 maintint le chapitre cathédral dans son droit de *terrage* (de séjour) sur les marchandises vendues autour de la cathédrale.

(3) *Archives municip. de Clermont*, inventaire fait par Merchadier en 1498.

(4) *Bibliothèque de Clermont*, Auvergne mss n° 18[a].

(5) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 197, 198.

(6) *Archives municipales de Clermont*. L'inventaire, fait par Merchadier, en 1498, dit qu'il y eut des habitants de Montferrand « *battus jusqu'au sang* » (Voir cet inventaire, page 180 *verso*.)

suite d'une requête qui lui avait été présentée par Clermont : « comme en ladite ville, qui est la plus notable ville et cité de tout le pays d'Auvergne, il n'y avait qu'une foire, qui est à la feste de l'Assomption Notre-Dame et que, jadis, il y en avait une autre le Jeudi saint, confirme ces deux foires et prie le bailli de s'informer des avantages et inconvénients qu'il y aurait à l'établissement de deux nouvelles foires : l'une à la feste de St-Robert, l'autre à la Conception de Notre-Dame, toutes les deux devant durer cinq jours » (1).

Un arrêt du 4 janvier 1381, (vieux style, lisez 1382), règle l'établissement de 4 foires à Clermont : la première à Pâques, dont la durée devait être de trois jours ; la 2e à la saint Nicolas, la 3e, le premier août, et la 4e, le 3 novembre (ces trois dernières de huit jours de durée (2).

En 1397, un arrêt vint défendre au chapitre de la cathédrale de laisser tenir les foires et les marchés dans les appartenances de cette basilique. Nous avons vu qu'un arrêt identique avait été rendu contre le chapitre en 1339 ; celui de 1397 ne fut pas plus respecté que celui de 1397. (Voir tome I, pages 246-247) (3).

En mars 1401, le roi Charles VI créa deux nouvelles foires à Clermont : la première à la saint Nicolas de mai, la 2e à la saint Martin d'hiver ; leur durée devait être de 3 jours. Ces deux foires existent encore à notre époque. Le bailli de St-Pierre-le-Moûtier fit mettre à exécution, le 30 mars 1402, l'ordonnance qui établissait ces réunions commerciales. L'évêque de Clermont donna son autorisation pour cette création, le 20 mars 1404, ainsi que pour deux autres foires, qui se tenaient le jour de la Cène et de N.-D. d'août ; il permit d'installer les marchands, pendant ce temps-là, aux *Gras* et à *Jaude*. Montferrand s'empressa, bien entendu, de former opposition à l'ordonnance du roi. En 1404, le parlement de Paris intervint pour Clermont ; le duc *de Berry* soutint la cause de Montferrand, mais n'eut aucun succès.

Les foires de Notre-Dame d'août et celles du Jeudi-Saint ou de la Cène, qui existent encore, sont les plus anciennes ; elles remontent, ainsi que nous l'avons vu : celle de Notre-Dame d'août, à l'année 1050 environ ; celle de la Cène, au moins au XIIe siècle.

Les foires créées en 1401 (celles du mois de mai et de la St-Martin) amenèrent de grands débats entre les paroisses de St-Pierre, du Port, et de St-Genès. Il s'agissait de fixer l'endroit, où devaient se vendre les marchandises. Une transaction fut faite à ce sujet, le 10 février 1405 (4), par l'intermédiaire de sire *Robert Andrief*, Me *Guillaume Geneys*, *Jehan de Noyers*, élus (arbitres) des trois paroisses et *Bertrand de Lacmeulh* et *Dalmazon du Bost* élus (consuls) de la ville de Clermont ; « les poëles, payrols (chaudières), bassies et toute batterie d'airain et de cuivre, toute ferrerie vielhe et nouvelle, toute pelleterie fine et autres à fourrer, toutes toiles, tonalhes, linge, lin, chanvre, estoupe, fusée et filleure, layne, liets, layes, cussins, coyteers, plume, poisson, sal, vendu en gros, toiles, tapisseries, marchepieds et carreaux » se vendront dans la paroisse du Port ; les autres marchandises seront portées « ès lieux et places accoustumées, tant dedans lesdites paroisses, de St-Genès, de St-Pierre et du Port comme ailleurs ; les drapiers vendront en la *place des Gras*, où est accoustumé. A esté ordonné que la batterie d'airain située

(1) (2) *Inventaire des archives municipales*, fait par *Mazure*, C. III, b. 4.

(3) Voir cet arrêt aux *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, fonds du secrétariat de l'évêché, liasse 4e, cote 15. — Le chapitre cathédral prit lui-même l'initiative de la défense de la vente des marchandises autour de la cathédrale. En 1466, *Guillaume de Doyac*, prévôt de la cathédrale, fit un procès à *Georges Piquette*, qui avait enfreint son ordonnance. (Voir *Gallia Christiana*, t. II, p. 306.)

(4) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, fonds de l'évêché, cote 15, sac 12.

en la *place du Terrail* et les savetiers ou cordonniers estrangiers, se tiendront en la place où était assise ladite batterie d'airain, en allant vers l'église St-Genès, et les jours de foires les... se vendront le long de la draperie fine, en allant vers St-Genès des deux côtés de *la rue appelée de Traverse* (1) et les cordalhes vieilhes et sangles, au lieu et place où se tiennent ladite ferrerie neuve et vielhe ; quant au jour de marché, les marchands pourront se placer comme par le passé. »

Le 7 juin 1422, Charles, fils du roi régent, accorda des lettres patentes à Clermont pour la création d'un marché le samedi de chaque semaine. D'autres lettres du roi Charles VII, en date du 6 avril 1437, confirment ce marché « pour toutes marchandises de bétail gros et menu, même la draperie. »

En 1436, Montferrand obtint une nouvelle foire le 5 août. Clermont forma opposition, parce que ses habitants avaient une foire à Notre-Dame d'août ; il ajourna les Montferrandais devant le bailli de cette dernière ville. Cette même année, des créations de foires et marchés furent faites à Cournon, Chas, Chanonat, Gerzat, Pontgibaud et Châteaugay. Clermont et Montferrand y mirent obstacle. Il fallut de nouvelles lettres du roi Charles VII pour les maintenir.

Par lettres du 6 avril 1437, le roi confirma à la ville de Clermont la possession du marché du samedi, qui s'y tenait « depuis longue mémoire », permettant d'y vendre « bœufs, vaches, veaux, moutons, brebis, aygneaux, pourceaulx, chèvres, chevreaux, chevaux, juments, polins » (2).

Charles VII, par lettres du 8 juin 1440, « *données au château de Beauregard, en la Limagne d'Auvergne* » et par l'influence et les démarches réitérées de l'évêque de Clermont, *Martin Gouge de Charpaigne*, ancien chancelier de France, accorda à Clermont un marché le mercredi de chaque semaine. Montferrand s'opposa avec énergie à la tenue de ce marché, fit un procès à la ville de Clermont ; mais ce dernier fut perdu pour Montferrand et jugé par arrêt du parlement de Paris, du 20 mars 1441 ; la souveraine cour décida que « certains estaux et loges spécialement faits pour ledit marché seraient abattus (ce qui fut mis à exécution), que la ville de Clermont aurait seulement le droit à ce marché de vendre ou acheter « des fagots, du bois, des oignons » (3) qu'elle ne pourrait faire placarder aucune enseigne de marché. Cette défense fut respectée longtemps ; toutefois, Clermont ayant introduit à la longue quelques petites innovations, Montferrand assigna sa voisine aux Grands-Jours, tenus à Riom en 1546 (4).

En 1454, Clermont forma opposition à la tenue de la foire de St-Laurent à Riom, se basant sur la proximité de sa foire de N.-D. d'août et envoya à sa rivale un de ses procureurs : *Jean Audebert du Faulx*.

En 1460, il fut décidé que la vaisselle qui, d'ancien usage, était vendue près de la *porte Narthonne* (5), se débiterait à l'avenir sur la place de St-Genès (6).

Le 20 novembre 1470, Louis XI accorda des lettres à la ville de Clermont, lettres qui enjoignaient aux marchands des environs, de porter leurs marchandises à Clermont les jours de foires de N.-D. d'août, de St-Martin, de St-Nicolas, de mai « et non ailleurs ». Ces marchands préféraient vendre dans les villes du voisinage parce qu'ils ne payaient aucun droit.

(1) Aujourd'hui la *rue du Saint Esprit*. Nos paysans appellent encore l'aspect de l'ouest *la traverse*.

(2) *Arch. municip. de Clermont*.

(3) *Archives municipales*, C. III, b. 4, rouleau de papier ou de parchemin.

(4) *Bibliothèque de Clermont*, ms. de Dulaure, n° 64.

(5) *Invent. des arch. municip.*, fait par *Mazure*, C. III, b. 4.

(6) La vaisselle se vend encore sur cette place.

En 1473, des lettres royales déclarent que la ville de Clermont continuerait à tenir ses deux marchés du mercredi et du samedi, contrairement à l'exploit qui avait été signifié par la ville de Montferrand.

En 1478, la ville de Clermont s'occupa de faire changer l'époque de la tenue de ses foires et envoya à Paris auprès du roi, *Mathieu Gayte*, *Thomas Coustave* et *Pierre du Pré*, chargés de porter sa requête, qui eut plein succès. En effet, par lettres patentes du mois de décembre 1481, le roi Louis XI rappelle que ses prédécesseurs avaient accordé les foires suivantes à la ville de Clermont : « l'une, commençant le jour de l'Assomption N.-D, en aoust, l'autre, le jour de St-Martin « d'Yver, une autre, le jour de St-Nicolas, en may, et l'autre, le jour de la Cène ; mais pour ce « que les premiers jours d'icelles foires sont festes solempnnelles et festoyables, et que les sept « jours prouchains et consécutifs d'après les d. jours, lesd. foires, advient souvent que à l'un « d'iceulx jours est assise quelque feste festoiable, à ceste cause, et à la requête des habitants « de Clermont, sont translatées et accrues comme s'ensuit : la 1re foire, le dimanche de Pasques « fleuries, durant quatre jours, ensuivans et consécutifs ; la seconde, le lendemain de la feste « de St-Nicolas en may ; la tierce, le premier jour d'aoust, et la quarte, le 3e de novembre, « durans chacun desd. trois foires, huit jours ouvrables et consécutifs, les uns après les « autres (1) ».

La même année (en 1481), malgré les arrêts de 1339 et de 1397, plusieurs marchands vendaient encore, les jours de foires, autour de la cathédrale, dans les cimetières qui entouraient ce monument, au nord et à l'occident. L'évêque de Clermont, *Charles de Bourbon*, s'y opposa de tout son pouvoir, fit un procès au chapitre cathédral, qui refusait de transférer ces marchands dans un autre endroit, et assigna ce chapitre devant les Grands Jours de Montferrand. Ce dernier nomma des arbitres, lesquels désignèrent d'autres emplacements dans la ville (V. T. I, p. 246-247).

En 1485, il y avait procès entre les paroisses de St-Genès, de St-Pierre et du Port, au sujet des places où devaient être vendues les marchandises les jours de foire de la St-Nicolas d'été et de la St-Martin. Ce procès avait déjà été jugé par des arbitres en 1405. Certains détails avaient amené un nouveau litige.

Le 7 décembre 1519, un mandement du bailli de Montferrand défend aux habitants de Clermont d'arrêter les marchands, qui viennent à Montferrand, pour les faire vendre à bas prix et les empêcher par tous les moyens, d'arriver dans cette dernière ville. Une enquête fut faite dans cette affaire (2).

Les foires de Clermont, qui se tiennent aujourd'hui le 9 mai, le 15 août et le 11 novembre (3), étaient jadis fréquentées par tous les marchands du royaume ; elles sont encore très-suivies ; mais leur durée, depuis l'ouverture de la voie ferrée en 1855, ne dépasse pas deux jours (la veille de la foire et le jour même de cette réunion commerciale).

**CHAMP DE FOIRE**. — Un terrain appelé *le salin*, situé au midi de la ville, avait d'abord été destiné au service du foirail pour les *pieds fourchus*, sujets aux droits d'entrée ; mais une délibération, du 17 février 1774, a placé ce foirail au fond de la place de Jaude, hors de la barrière, où il existe encore.

(1) *Archives nationales*, à Paris, Reg. J.J. n° 209, p. 114 *verso*, décembre 1481. — Voir ces lettres-patentes dans notre *Appendice*.

(2) *Inventaire des arch. municip*, fait par *Bunyer*.

(3) En 1765, les trois foires de Clermont se tenaient le 3 mars, le 15 août et le 11 novembre.

**ANCIENNE MESURE DES GRAINS.** — Le setier, mesure des grains à Clermont, était fort en usage en Auvergne, parce qu'une cité, aussi importante que celle de Clermont, servait de modèle à toutes les petites villes de la province. Il se composait de 3 *quartes* un quart, équivalant à un hectolitre 3 décalitres. Chaque quarte se divisait en deux *quartons* ou boisseaux et le quarton en quatre *coupes*. Le setier de Clermont valait donc 3 quartes un quart, ou 6 quartons et trois quarts, ou 27 coupes (1). Un arrêt du roi Louis XII, du mois de septembre 1510, ordonna qu'au bas pays d'Auvergne tous les grains seraient vendus à la mesure de Clermont, afin de mettre obstacle aux fraudes nombreuses qui se pratiquaient.

Avant 1789, chaque petite ville avait généralement sa mesure particulière pour les grains. Voici un tableau qui indique le poids respectif que pesait le setier de Clermont et celui de chaque ville d'Auvergne ou des pays circonvoisins.

100 setiers de seigle, mesure de Clermont, pesaient le même poids que

| | | | |
|---|---|---|---|
| 125 d'Aigueperse, | 333 de Mauriac, | 48 de Cunlhat, | 99 de Riom, |
| 82 d'Allanche, | 166 de Maurs, | 105 de Cusset (Allier), | 99 de Rochefort, |
| 91 d'Ardes, | 97 de Montaigut, | 100 d'Ebreuil (Allier), | 584 de Saint-Flour, |
| 245 d'Aurillac, | 91 de Murat, | 125 d'Effiat, | 94 de St-Germain-Lembron, |
| 72 d'Auzances (Creuse), | 100 de Billom, | 111 de Gannat (Allier), | 97 de Saint-Gervais, |
| 100 de Besse, | 143 de Bort (Corrèze), | 94 d'Herment, | 263 de Salers, |
| 118 de Latour, | 73 de Brioude, | 91 d'Issoire, | 92 de Sauxillanges. |
| 200 de Laroquebrou, | 91 de Champeix, | 97 de Pionsat, | |
| 125 de Lezoux, | 100 de Chaudesaigues, | 278 de Pleaux, | |
| 125 de Maringues, | 100 de Courpières, | 89 de Pontgibaud, | |

**LA LEYDE.** — Un droit très-important était celui de *la leyde*. Il consistait en *une coupe* de grains due par le vendeur sur chaque setier, c'est-à-dire dans le 1/27e du setier, ou 4 litres 22/27e. En principe, ce droit était payé aux seigneurs-comtes de Clermont. Il passa, en 1202, aux évêques. Le roi St-Louis maintint l'évêque de Clermont dans la seigneurie de cette ville et dans la *leyde*, en 1266 (2). Le chapitre cathédral de Clermont avait droit à une partie de cette perception, en vertu de diverses donations. Par son testament de 1278, *Aymeric de Montgascon*, chanoine de la cathédrale, fit don au chapitre de cette église de son droit sur la leyde, qui s'élevait à 10 setiers par an. *Jean de Montgascon*, chanoine de la cathédrale, vivant à la même époque, avait aussi légué un droit analogue. *Robert*, comte *d'Auvergne et de Boulogne*, donne une partie de la leyde en 1304. Le vendredi avant la fête de Ste-Lucie en 1311, il rend foi-hommage à l'évêque de Clermont pour *la leyde*, qu'il percevait à Clermont, en qualité d'époux de *Béatrix de Montgascon*. En 1343, *Aymar de Jeu*, chanoine de la cathédrale de Clermont, fait cadeau au chapitre de la cathédrale du trente-deuxième de la leyde. En 1375, le chapitre acheta, moyennant 60 livres, tous les droits de *Robert de Montaigut*, droits qui se percevaient sur le froment, le seigle, les fèves, l'avoine, le sel, le bois (3). En 1399, *Godefroy de Boulogne*, seigneur de Montgascon, descendant du comte *Robert*, qui précède, transigea avec le chapitre cathédral. Il fut convenu que ce dernier percevrait sur la leyde de Clermont : 8 livres en argent, 8 setiers de froment, 8 quartes de sel, 8 setiers

(1) L'ancien setier de Paris se composait d'un hectolitre, 5 décalitres, 6 litres ; il était donc plus fort que celui de Clermont de 2 décalitres 6 litres.

(2) Audigier, *Hist. manus. de Clermont*.

(3) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, chapit. cath. arm. 5., sac B, cote 6e.

d'avoine. Ce droit du chapitre était le même en 1582. A cette époque, *Jacquette de Pierrefitte*, veuve de *Claude Cistel*, propriétaire de la leyde, chargeait son fermier de payer au chapitre le droit reconnu, en 1399, par *Godefroy de Boulogne*.

En 1368, le comte d'Auvergne transige avec l'évêque de Clermont, *Jean de Mello*, seigneur de cette ville, pour la leyde (*pro mensura bladi*) (1). En 1511, *Anne de Beaufort*, veuve de *Godefroy de la Tour*, donne nommée et dénombrement à l'évêque, seigneur de Clermont, pour ce qu'elle possédait dans cette ville, notamment le droit de leyde.

Le 3 octobre 1551, « puissant seigneur » *Christophe de Chalençon*, vicomte de Chateauclou, seigneur de Rochebaron, passe vente à la ville de Clermont, représentée par ses échevins, du droit de leyde qu'il percevait à Clermont. Le prix de cette acquisition fut de 7,000 livres (102,666 fr. d'aujourd'hui). L'acte fait mention que sur ce droit il était dû au chapitre de la cathédrale, 8 livres en argent, 8 setiers de froment, 8 setiers d'avoine, 8 quartes de sel, et à l'abbesse de l'Eclache, semblable redevance. Le vendeur cédait aux échevins, les *mesures en pierre*, servant pour les légumes, le sel, etc., mesures bâties dans la *maison de Boulogne*, appartenant audit *de Chalençon*, avec la permission de les faire porter à la maison commune ; il cédait aussi le droit de posséder, dans la maison commune, des mesures « *entaillées et insculpées* » dans les murs de ladite maison ; le droit d'échantillonnage, pour chaque mesure vendue, qui s'élevait à 15 deniers ; celui de faire marquer les mesures aux armes de la ville (ce droit s'élevait à 15 deniers par mesure); de visiter les mesures, de confisquer et de détruire celles qui étaient trop grandes ou trop petites ; de prendre sur chaque setier de froment, de seigle, de fèves, de pois, etc., une coupe comble ; mais si le vendeur porte moins d'une quarte, il n'y aura pas droit de leyde ; d'autres droits sont spécifiés dans cet acte de vente, savoir : sur un setier d'avoine (2), une coupe ; sur 12 quartes de sel, une coupe rase ; sur chaque chard, portant des fromages, un fromage ; sur chaque cuir, une obole ; pour 12 agneaux, un denier ; pour une charge de laine, un denier ; pour un cheval, 4 deniers ; pour une vache, une obole ; pour plus, de 20 livres de plume, 6 deniers. A cette époque, la leyde de plusieurs marchandises était perçue en commun avec l'évêque, savoir : sur chaque marchand de fer, 8 deniers pour toute l'année ; fruits chargés sur une bête de somme, cire, oignons, aulx, un denier ; pour une bête de somme, chargée de vins, de poisson, pour une charette ou un chard neufs à vendre, un denier par roue. Sont perçus en commun avec le duc *de Montpensier* : les droits sur les maréchaux, la batterie de cuisine, le bois travaillé, les javelines, les lances, les bâtons de défense (il était dû trois javelines, lances ou bâtons par année), la poix, (il était dû, par an, 3 *peghoux* ; le tiers d'un *peghoux* était un *peghac* (3), le drap de France, les couvertes de laine (4). La ville de Clermont fut obligée de s'imposer extraordinairement à la somme de 3,500 livres, pour payer les 7,000 livres, destinées au rachat de la leyde. Ce droit fut revendu depuis à noble *Claude Cistel*, conseiller du roi, général et surintendant des deniers de la généralité de Riom ; le prix s'éleva à 7,600 livres ; l'acte de vente est du 5 août 1558 ; l'acheteur fut chargé de certaines charges envers le chapitre de la cathédrale et l'abbaye de St-Eclache.

(1) *Gallia Christiana*.

(2) A cette époque, (en 1551), l'avoine était vendue sur la place St-Pierre. Une délibération du conseil municipal, du 23 mars 1806, a maintenu cette vente sur cette place.

(3) Un *peghoux* consistait dans une certaine quantité de poix, dont la grosseur était fixée.

(4) *Inventaire des archives municipales*, fait par Bunyer, en 1617, p. 97.

Nous trouvons quelques détails sur cette dernière vente dans nos archives municipales. Elles nous apprennent qu'en 1556, la ville souscrivit une obligation de 6,000 livres au sieur *Reynauld*, banquier à Lyon, au sujet des dépenses occasionnées pour l'établissement de la séné. chaussée. En 1558, *Claude Cistel*, qu'un mémoire des mêmes archives qualifie « d'homme ambitieux et influent » s'offrit de rembourser les 6,000 livres de l'obligation, à condition que la ville abandonnerait la leyde en toute propriété ; il compta, en outre, à cette dernière, une somme de 1,600 livres. Après la mort de *Claude Cistel*, ses enfants : *Blaise, Jean* et *François Cistel* partagèrent entre eux le droit de la leyde. Blaise vendit son tiers à la ville de Clermont, par acte du 5 mars 1627. En 1670, les autres deux tiers appartenaient à *Jacques-Louis de Gironde* et, en 1689, à son fils *Alexandre de Gironde*, comte de Buron, qui obtint un arrêt du conseil au sujet de cette propriété, au mois de juillet 1691 ; cet arrêt condamnait la ville de Clermont à lui payer annuellement 350 livres. Le sieur *de Gironde* fit appel de ce jugement ; il en résulta un nouvel arrêt du conseil du roi, du 16 août 1701, qui l'admit à faire opposition à celui de 1691. Deux arrêts du parlement de Paris, l'un du 14 juin 1701, l'autre du 11 mai 1711, donnèrent gain de cause à M. *de Gironde*, après un long et coûteux procès avec la ville de Clermont. Le parlement défendait aux Clermontois de se servir d'autres mesures que de celles de M. *de Gironde*, ou qui seraient étalonnées à ses armoiries ; il était porté, dans le même arrêt, que ceux qui faisaient commerce de blé, dans la ville ou à deux lieues aux environs, se serviraient de ces mesures. D'après l'arrêt de 1701, les droits de M. *de Buron*, sur la leyde, étaient établis de la manière suivante :

« Sur un *setier* de froment, de seigle, de fèves, de breschères, d'orge, de pois, de chenevis, de moutarde, de millet, de chadeux, de lentilles, de vesses et autres graines ou légumes, les 2/3 d'une coupe rase ; sur chaque *émine*, les 2/3 de demi-coupe ; et sur une *quarte* les 2/3 de quart de coupe. Sur un setier d'avoine, les 2/3 d'une coupe rase ; sur chaque émine, les 2/3 de demi-coupe et sur chaque quarte, les 2/3 de quart de coupe.

Sur chaque charge de sel, entrant dans la ville, les 2/3 d'un sol.

Sur les fromages, vendus, revendus, exposés et portés sur des bestes, chars, charrettes et au cou, au bras ou autrement, pour une fois l'an seront pris les 2/3 d'une fourme ou d'un fromage.

Sur un lit de plume, garni de couette et coussin, pesant plus de 20 livres, seront pris les 2/3 de 6 deniers, et quand il y aura moins de 20 livres, les 2/3 de 3 deniers.

Sur les cercles, portés à vendre en ladite ville et justice, à chars et charettes une fois l'an les 2/3 d'une *foisse*

Un chacun, portant vendre de la poix une fois l'an, seront pris les 2/3 d'un *peghac*.

Sur l'écnantillonnage à chaque mesure de bois et autres, les 2/3 de 15 deniers.

Sur le droit de marque, de chaque mesure échantillonnée, sur celles entaillées et insculpées dans la maison de l'*hôtel de Cistel*, les 2/3 de quinze deniers » (1).

La *leyde* fut supprimée avec tous les droits féodaux en 1790.

**HALLE AU BLÉ.** — Pendant tout le Moyen-Age, le marché au blé fut situé au commencement de la rue Royale et de la rue St-Genès, sur une petite place appelée *le carrefour de l'échaudé* (V. T. I, p. 686). Il fut transféré sur le bord de la rue Ballainvilliers, pres du collége, en vertu de lettres patentes du 28 juillet 1761. Une nouvelle halle, qui sert encore de nos jours, fut bâtie en 1767-1769. Lorsqu'elle fut achevée, on plaça cette inscription sur la façade de la rue Ballainvilliers :

(1) *Archives municipales de Clermont*, liasse concernant *la leyde*.

L'AN DE GRACE 1769 DU RÈGNE DE LOUIS XV LE BIEN AIMÉ
SOUS LES AUSPICES DE M[r] S. C. S. BERNARD DE BALLAINVILLIERS, INTENDANT DE CETTE PROVINCE (1),
CETTE HALLE A ÉTÉ CONSTRUITE SOUS L'ÉCHEVINAGE DE MM. A. BARTHOMIVAT, S[r] DESPALEINES AV[t]
EN PARLEMENT, A. MONTORCIER AUSSI AV[t] EN PARLEMENT, M. DULAC JUGE DES M[ds] ET TÉALIER P. D. R.
ARTAUD AUSSI AV[t] EN PARLEMENT P. DU ROI DE LA VILLE ET M. CHAUDESSOLLE SECRÉTAIRE,
PAR LES SOINS DE M. DIJON, INGÉNIEUR DE LA PROVINCE.

Dulaure (2) raconte l'anecdote suivante : lorsque cette halle fut achevée, les voûtes, dont les poussées étaient à plein cintre surabaissé, n'ayant pas été calculées en conséquence, s'écroulèrent. Le travail fut recommencé ; l'architecte ne tint aucun compte de la leçon qu'il avait reçue ; les voûtes retombèrent ; pendant quatre fois elles furent relevées. Dulaure remarque avec raison que l'architecte était loin d'être entendu dans son métier.

La halle au blé de la rue Ballainvilliers, qui est toute en pierre de taille, a été munie de fortes grilles en fer, à l'époque où elle a été élevée d'un étage, en 1823-24-25.

— Antérieurement au XVI[e] siècle, il y avait une halle au blé à l'orient du palais de Boulogne, dans un angle de la rue qui, de nos jours, porte encore le nom de *rue halle de Boulogne*.

**HALLE AUX TOILES**. — Au Moyen-Age, la ville de Clermont faisait un grand commerce de toiles. Les marchands du levant venaient y acheter les toiles nécessaires pour les voiles des navires de la Méditerranée. Ce commerce était encore très-important il y a une vingtaine d'années. Il a bien perdu de nos jours. Le 7 janvier 1802, le conseil municipal de Clermont s'occupa d'un projet de halle aux toiles. Le 27 mars suivant, le même conseil vota une adresse au premier consul, qui avait écrit au préfet du Puy-de-Dôme pour recommander d'appliquer une somme de 30,000 fr., prise sur les fonds départementaux, à la construction d'une halle aux toiles à Clermont. Le 13 février 1805, le même conseil fit choix d'un plan pour cette construction ; mais ce plan ne fut pas exécuté. La *halle aux toiles*, située à l'angle nord-est de la place de Jaude, en face de l'église des Minimes, n'a été élevée qu'en 1816-1817. Restaurée et agrandie, il y a quelques années, elle renferme, au premier étage, des écoles primaires, dirigées par les frères de la Doctrine chrétienne, des salles destinées à l'école communale professionnelle, etc. La ville a fait placer dans ce monument, à l'époque des restaurations, une horloge fort utile, surmontée du blason municipal.

## POIDS DE VILLE. — AUNAGE. — MESURES POUR LE VIN

Un arrêt du roi Louis XII, du mois de septembre 1510, ordonna qu'au bas pays d'Auvergne, les poids et aunages seraient fixés à l'instar de Paris, afin d'éviter les fraudes (3). En 1552, l'office de garde du poids, mesures et aunages de Clermont fut affermé par la reine Catherine de Médicis à *Geneix Desgiraulx*, dit *Morand*. Ce fermier résilia son bail, moyennant 65 écus, en 1556.

(1) M. *de Ballainvilliers* était mort en 1767, deux ans avant l'élévation de cette halle ; mais c'est à lui qu'est due l'initiative de l'entreprise de ce monument, ainsi que le dit l'inscription.

(2) *Description de l'Auvergne*, p. 236-237.

(3) *Archives municipales de Clermont*, inventaire fait par *Bunyer*.

Le 15 juin 1585, la ville de Clermont présenta requête à la reine *Catherine de Médicis*, pour faire établir un poids à chaque porte et corps de garde, afin de peser le blé, lorsqu'il était délivré aux meuniers et lorsque ces derniers le rapportaient en farine.

*Charles de Valois*, comte de Clermont, fit don, le 30 janvier 1601, à *Jehan Pasquier*, habitant à Clermont, du poids et des mesures de la ville. Le 15 octobre de la même année, ledit *Jehan Pasquier* passa un bail à ferme avec les échevins au sujet du *poids royal ;* ces derniers le lui affermèrent 18 livres par an, qui étaient destinées à l'entretien des lampes, placées au-devant de l'image de N. D. de Grâce de la cathédrale.

Malgré l'édit du roi Louis XII, rendu en 1510, le *poids de Clermont*, qui servait encore au XVIII<sup>e</sup> siècle, était plus fort de 4 0/0 que celui de marc. Le mémoire de l'intendant *de Ballainvilliers*, rédigé en 1765, dit que le poids, généralement en usage à Clermont, était alors le *poids de marc* ; il ajoute que certaines marchandises étaient pesées avec le *poids de Lyon*.

Le bâtiment, où se trouve *le poids de ville*, situé de nos jours à la place du poids de ville, à l'ouest de la place St-Hérem, a été construit vers l'année 1665. Il est précédé d'une énorme bascule destinée à vérifier le poids des marchandises. Les appartements du premier étage de ce bâtiment sont occupés par la *société lyrique*.

**MESURES POUR LE VIN**. — L'ancien pot de vin de Clermont était composé de 25 chopines ou de 12 bouteilles 1/2 (1). 16 pots faisaient le *poinçon* et 32 pots ou 2 poinçons, la *charge*, appelée au XIII<sup>e</sup> siècle *muid (modius)*.

## VOIES ROMAINES. -- ROUTES. — CHEMINS DE FER

Nous parlerons d'abord des voies qui, à l'époque gallo-romaine, partaient d'Augusto-Nemetum. Ces voies étaient un bienfait de plusieurs empereurs romains, qui s'étaient succédé sur le trône dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Elles nous sont connues avec certains détails, grâce à la *table de Peutinger* ; mais surtout à l'excellent travail de notre savant compatriote, M. *Mathieu*, membre de l'académie de Clermont.

La *table de Peutinger*, dressée à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, sous les empereurs romains *Honorius* et *Arcadius* (2), est connue de tous ceux qui se sont occupés de l'époque gallo-romaine de notre histoire nationale. C'est une carte fort curieuse, mais qui manque complétement de précision géographique. Toutefois, elle est consultée avec fruit. On y trouve la position d'Augusto-Nemetum, marquée par une tour circulaire, surmontée d'un toit aigu. Trois routes aboutissent à cette ville : Sur celle qui paraît être à l'est on trouve la position de *Aquis Calidis*, position marquée par un édifice carré, représentant des bains ou des thermes ; à côté de cette position, on remarque le nombre VIII, qui annonce la distance, avec le nom *Aquis Calidis* (aujourd'hui Vichy ?) (3). Sur la même route, et au-delà de *Aquis Calidis* (Vichy), on aperçoit *Vorogio* (*Vorogium*, Vouroux), avec le nombre XIIII. *D'Anville* pense que c'est une erreur et qu'il faut mettre XXI, qui est au

(1) Le pot de vin renferme aujourd'hui 15 litres.

(2) Cette table a été imprimée pour la première fois à Venise, en 1551, par *Vesler*. Quelques critiques ont soutenu qu'elle a été dressée à la fin du III<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Probus.

(3) *Aquis Caladis*. D'Anville pense que c'est *Vichy*. Walckenaer se prononce différemment dans son *Analyse des Itinéraires*.

delà d'un endroit appelé *Ariotica* (Avrilly). La route passe ensuite à *Roidomna* (Roanne) XII ; à *Mediolano* et *Forum Segusianorum* (Feurs).

La deuxième route, qui semble se diriger vers le nord, part d'Augusto-Nemetum ; sur son passage, se trouvent d'abord *Cantilia* (Chantelle), avec le nombre XXIIII, puis *Aquis Neri* (Néris), avec celui de XV, puis *Medioluno* (Châteaumeillant), avec XII, puis *Argento Magus* (Argenton).

La troisième route, qui se dirige vers l'ouest, aboutit d'abord à une position appelée *Ublium* ou *Ublicum*, (on croit que c'est le bourg d'*Olby*, entre Pontgibaud et Rochefort) ; elle est marquée à cette position par VIII ; puis, la route passe à *Fines* (quelques géographes pensent que *Fines* doit être *Herment* (Puy-de-Dôme), placé en effet sur les confins du Limousin et de la Marche, d'autres le Montel-de-Gelat, Toul ; mon opinion personnelle penche pour *Herment*. Toul est beaucoup trop éloigné de la voie romaine d'Augusto-Nemetum à Lemovicorum (Limoges) ; elle se dirige ensuite à *Acitodunum* (Ahun), où se trouve écrit le nombre XX, puis à *Prætorium* (Sauviat).

M. *Mathieu*, dans son ouvrage sur les voies romaines d'Auvergne, nous fait savoir qu'on rencontre 10 voies romaines, soit auprès, soit au loin d'Augusto-Nemetum :

1° La *voie romaine d'Augusto-Nemetum en Limousin*. C'était la plus ancienne. Elle est marquée sur la table de Peutinger ; passait à Chamalières, à Villars, et se poursuivait à l'est, jusqu'à l'Océan. Cette voie se bifurquait dans la plaine de Gelles (canton de Rochefort) ; une branche se dirigeait à Mauriac, par Lastic, Bourg-Lastic, Messeix, (un rameau de cette branche se rendait à Egurande, Ussel, Tulles, et Bordeaux), c'était la moins ancienne ; l'autre arrivait à Limoges par l'Etival, Sauvagnat, près d'Herment, Voingt, Giat, Felletin, Ahun. D'après Strabon, (lib. 2), Agrippa, gendre de l'empereur Auguste, fit établir une grande voie, qui partait de Lyon et traversait la Gaule de l'est à l'ouest, en passant par *Augusto-Nemetum* (Clermont) et *Augustoritum* (Limoges). Toutefois, ce grand travail ne fut achevé que sous l'empereur Claude ; car une borne milliaire, découverte par M. Mathieu, démontre que la voie romaine d'Augusto-Nemetum en Limousin remontait à ce dernier empereur (de l'an 54 à 68) (1). Voici l'inscription de cette borne, telle que ce savant a pu la rétablir :

TIBERIVS CLAVDIVS DRVSI FILIVS
CÆSAR AVGVSTVS GERMANICVS
PONTIFEX MAXIMVS TRIBVNITIA
POTESTATE..... PATER PATRIÆ.....
CONSVL......... DESIGNATVS
AUGUSTO NEMETO.... V ... (2)

Sur la carte de Cassini, cette voie est indiquée par ces mots : *Ancienne route de Limoges.*

2° La *route du Berry*, qui se rendait à *Avitacum* (Bourges). Cette route, marquée sur la table

(1) Une notice sur deux bornes milliaires de St-Léger Magnazeix (Haute-Vienne) et du Moutier d'Ahun (Creuse), par M. *de Cessac*, tend à prouver, d'après les inscriptions de ces deux bornes, que la construction de la voie de Limoges à Clermont-Ferrand remonterait vers le milieu du III[e] siècle (voir *Bulletin de la Société archéologique du Limousin* T. XIX, p. 34 et suivantes). L'inscription découverte à Enval, près de Clermont, établit qu'elle est antérieure, puisqu'elle fut créée sous l'empereur Claude au I[er] siècle.

(2) Cette borne est couchée dans un champ, à 300 mètres environ au nord-ouest du village d'Enval. C'est un énorme cylindre de 2 mètres de longueur, sur 45 centimètres environ de diamètre.

de Peutinger, passait à Chantoin, sur la *chaussée de Claudius*. Elle semble se bifurquer au sortir de Clermont, près du moulin de Chanteranne ; une branche allait en Bourgogne, par Gerzat ; l'autre branche se rendait à Bourges, par Davayat, Artonne, Vendon, Ebreuil, Chantelle, Néris, Montluçon. Un autre rameau de cette dernière branche prenait son point de départ à Davayat et gagnait Néris, par Menat, Montaigut. A Montluçon, la voie se bifurquait ; une branche gagnait Bourges ; l'autre atteignait Argenton (*Argento Magus*) par Châteaumeillant (*Mediolanum*).

3° *Voie romaine du Forez*, marquée sur la table de Peutinger. Ouverte par l'empereur *Claude*, elle traversait Roanne, Feurs et Aquis Calidis (Vichy ?). Elle sortait de Clermont en traversant l'emplacement de la caserne de cavalerie, à l'est de la ville, passait à l'Oradoux, à Perignat, à Billom, à Vollore. A Perignat, on a retrouvé l'inscription suivante, qui prouve que l'empereur *Adrien* la fit réparer ou peut-être redresser :

IMPERATOR CŒSAR DIVI TRAJANI
PARTHICI FILIVS DIVI NERVŒ
NEPOS TRAJANVS HADRIANVS.

A Vollore, l'historien des voies romaines d'Auvergne (M. *Mathieu*) a relevé l'inscription suivante, qui prouve que Claude l'avait fait construire :

TIBERIVS CLAVDIVS DRVSI FILIVS
CŒSAR AVGVSTVS TRIBVNITIA
PONTIFEX MAXIMVS TRIBVNITIA
POTESTATE V IMPERATOR XI PATER
PATRIÆ CONSVL III DESIGNATVS IIII
AVGVSTO NEMETO MILLIA PASSVVM XXXI.

4° La *voie romaine de Lyon*. Elle passait aux Martres de Veyre.

5° La *voie romaine du Velay*, par Rabanesse, près de Clermont, Opmne, Tallende, Neschers, etc.

6° La *voie romaine d'Evaux*, par Fontgiève, Durtol, Sarcenat, Ternant, Villosanges, Pierrebrune, Rochedagoux, les environs de Pionsat, etc.

7° La *voie romaine des eaux du Mont-Dore*, par Vallière, près de Clermont, Tède, Fontfreyde, la cheire de Randanne, Fontclairant, près du lac d'Aydat, le plateau de la Vedrine, le Puy de la Tache, le bois de la Chaneau.

8° La *voie romaine des eaux de Médagues*, sur le bord de la rivière de l'Allier, par Gerzat, Aulnat, Cormède, les Martres-d'Artières.

9° La *voie romaine de Volvic*, par Maupas, Sayat, le plateau de la Vernède.

10° La *voie romaine d'Autun*, par Chantoin, près de Clermont, Gerzat, Ennezat, Thuret, Biozat, Cognat, etc. Une colonne milliaire, jadis debout à côté du village d'Olhat, près d'Aigueperse et aujourd'hui au musée lapidaire de Clermont, grâce à feu M. *Ledru*, père, architecte du département du Puy-de-Dôme, appartient à cette voie romaine. Voici son inscription rétablie en entier par M. *Mathieu* :

TIBERIVS CLAVDIVS DRVSI FILIVS
CŒSAR AVGVSTVS GERMANICVS
PONTIFEX MAXIMVS, TRIBVNITIA
POTESTATE V. IMPERATOR XI.
PATER PATRIÆ, COS. III.
DESIGNATVS IIII AVGVSTO-NEMETO. M. P.

Cette borne milliaire, érigée en même temps que les colonnes d'Enval et de Vollore, remonte à l'an 43 de notre ère ; elle indique que l'empereur Claude créa cette voie. Une autre colonne du même genre a été découverte à Biozat, entre Effiat et Vichy, sur le bord de la voie romaine, qui se dirigeait à Autun, par M. *Huteau d'Origny*, dans son parc. Elle a été signalée par lui à l'académie de Clermont en 1840. Voici son inscription :

IMP CŒS DIVI TRA
JANI PARTIF DIVI NER
VAE NEP TRAJANVS
HADRIANVS AVG.
PONT. MAX. TRIBVN.
COS III DESIG. IV
ARVERN
LXVII

Cette partie de la voie romaine avait été restaurée, comme nous l'indique cette borne, en 120 ou 121 ; car, à cette époque, *Adrien* vint dans les Gaules.

Il y a apparence que les voies romaines créées par l'empereur Claude en Arvernie (celles du Limousin, du Berry, du Forez et d'Autun) avaient été ouvertes l'an 43 de notre ère, à son retour de la Grande-Bretagne, lorsqu'il visita l'Aquitaine (1).

**ROUTES.** — Les voies romaines dont nous venons de parler ne furent entretenues que du temps des Romains ; toutefois, au Moyen-Age, la plupart d'entre elles servaient encore à conduire les voyageurs ; mais elles étaient si négligées, qu'à peine étaient-elles praticables sur plusieurs points. Les ponts étaient généralement à la charge des seigneurs de chaque paroisse, qui percevaient un droit de *péage* pour leur entretien ; mais les paroisses restaient indifférentes au mauvais état de leurs chemins. A de longs intervalles, elles faisaient entreprendre de légères réparations. Le XVIII$^e$ siècle vit s'opérer une grande amélioration dans nos chemins publics. Ce grand travail fut confié à nos intendants de province, qui employèrent tout leur zèle pour créer des voies larges, commodes, bien entretenues (2). La science de calculer les pentes commença à s'introduire, grâce à l'intelligence d'hommes instruits.

La *route de Clermont en Languedoc*, par le Puy, route qui se rendait à Montpellier, fut commencée, en 1732, par l'intendant d'Auvergne, M. *de Trudaine*.

(1) La colonne trouvée à Vollore le dit positivement.

(2) Les routes créées au XVIII$^e$ siècle, étaient établies sur un lit de grosses pierres, qui avait pour but d'empêcher les ornières et d'assurer leur longue durée. On voit encore, le long de ces grands chemins, œuvre de nos intendants, les bornes en pierre, qui indiquent la distance et l'altitude ; ce sont des prismes d'environ trois pieds de hauteur.

La *route de Clermont à Limoges*, qui était aussi le chemin direct de Lyon à Limoges, par Pont-Gibaud, Pontaumur, St-Avit, etc., reçut des ouvriers pour ses premiers travaux en 1735, sous l'intendant *Rossignol* (1).

La *route de Clermont à Aurillac*, par Rochefort-Montagne et Mauriac, fut ouverte, en 1737, sous l'intendant *Rossignol*; elle fut achevée en 1757 (2). En 1765, M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne, fit créer une pépinière de frênes, pour planter les abords de cette route.

La *route de Clermont à Lezoux* fut tracée en 1750, sous l'intendant *de Moras*; la partie de Chignat à Montbrison, par Ambert, fut faite en 1752, sous le même intendant.

Les règnes du roi Louis-Philippe I[er] et de l'empereur Napoléon III ont sillonné la France de routes dans toutes les directions.

**CHEMINS DE FER**. — La voie ferrée de Clermont à St-Germain-des-Fossés, se dirigeant sur Paris, a été livrée au public en 1855 (V. T. I, p. 130); celle de Clermont au pont de Lempdes (Haute-Loire), a été ouverte plus tard; l'embranchement de Massiac à Aurillac a été livré à la circulation le 20 juillet 1860 (V. T. I, p. 130). Un décret du 18 juin 1870 a concédé la ligne de Clermont à Tulle avec embranchement sur Vendes à la compagnie *Narjot de Toucy*. On s'occupe, en ce moment-ci, de terminer la ligne de Clermont à Lyon, par Thiers et Montbrison; les travaux sont achevés du côté de Thiers et de Clermont jusqu'au pont sur la Dore.

**RIVIÈRES, PROJET DE CANAL**. — Sous le rapport de la navigation, Clermont est loin d'être privilégié. Deux ruisseaux, que nos anciens historiens gratifient mal à propos du nom de *rivières*, coulent chaque côté de la ville : *La Tiretaine* ou *ruisseau de St-Alyre*, du couchant au levant (3), l'*Artier* dans la même direction ; le premier, au nord ; le second, au midi. Ces ruisseaux entretiennent des moulins, des ateliers, des manufactures ; ce sont deux bras des eaux qui descendent de Royat.

Clermont serait l'une des premières villes de France, tant par sa population, qui est de 40,000 âmes, que sous le rapport de son commerce, s'il avait été bâti sur le bord d'un fleuve ou d'une grande rivière ; nos ancêtres le comprenaient si bien qu'ils avaient eu l'idée d'y faire passer un *canal*, en détournant une partie de l'eau de l'*Allier* pour la conduire chez eux. En 1751-1752, M. *de Moras*, intendant d'Auvergne, s'occupa beaucoup d'un projet qui avait pour but de faire arriver un canal à Clermont (4). Ce projet fut repris en 1828-1837 ; il a donné lieu, à cette dernière époque, à quelques brochures (5).

**COCHE, CAROSSE, VOITURES PUBLIQUES**. — Avant le XVII[e] siècle, on chevauchait tant bien que mal une quinzaine de jours et quelquefois plus avant d'arriver à Paris. Au XVII[e] siècle, nos ancêtres prenaient *le coche* pour se rendre dans la capitale ; c'était, comme toutes les voitures publiques de cette époque, une grossière masse de charpente informe, non suspendue, divisée en deux compartiments et que traînaient péniblement huit vigoureux chevaux, conduits par deux postillons. Le bureau du coche était placé dans l'une des rues aboutissant à la place de

(1) Le pont de Pontaumur (Puy-de-Dôme), qui sert à cette route, avait été construit, dès l'année 1733, en trois arches. (V. *Mémoire de M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne*, 1765).

(2) Voir *Mémoire présenté au roi, en 1765, par M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne*. — L'embranchement de cette route, de Laqueuille à Bourg-Lastic, Egurande et Ussel, pour aller à Bordeaux, n'a été tracé et terminé qu'au commencement du XIX[e] siècle.

(3) Delarbre, *Notice sur Clermont*, p. 112.

(4) Voir *Eloge de M. de Moras, ministre d'Etat, intendant d'Auvergne*, par l'abbé *Micolon de Blanval*, p. 12.

(5) Voir à la bibliothèque de Clermont, Auvergne nos 843-848.

Jaude et qui a retenu le nom de *rue du Coche*. A la fin du XVII[e] siècle, le coche fut remplacé par *le carosse*, autre voiture à 6 chevaux (1), presque aussi fatigante et fort coûteuse. En 1685, les voyageurs qui prenaient le carosse, descendaient d'ordinaire à Clermont « au logis (l'hôtel) de *Pierre Augier* où pend pour enseigne le carosse » (2). En 1762, M. *Blanchard* était directeur du carosse « pour Paris et les villes de la route ». Le carosse, en partant de Clermont tous les samedis matin, mettait 8 jours pour arriver à Paris. Il en coûtait 36 livres (76 fr. d'aujourd'hui) par place; le retour de Clermont à Paris était plus cher; il coûtait 48 livres (V. T. I, p. 130-131) (3). Clermont possède aujourd'hui un très-grand nombre de voitures publiques.

*Jean-Louis Roudelle*, écuyer, fils de Gervais et de *Jeanne Berroyer*, né en la paroisse de St-Eustache, à Paris, était directeur des messageries à Clermont en 1787-1794; il avait épousé dans notre ville, le 11 juin 1786, *Marguerite-Françoise Geoffroy*, fille de Louis-François Geoffroy, ancien directeur des postes à Clermont, et de *Marguerite-Françoise Cornaro de Curton*.

Le 16 mars 1755, le sieur *Bernard* présenta une requête à l'intendant d'Auvergne pour obtenir l'autorisation d'organiser un service de messageries de Clermont au Puy.

**POSTE AUX CHEVAUX.** — L'établissement des « postes et relais » est l'œuvre du roi Louis XI en 1464. Au commencement du XVII[e] siècle, Clermont avait le droit de donner par bail à ferme le louage de tous les chevaux de la ville, destinés aux Clermontois et spécialement aux étrangers. En 1608, *Jehan Pasquier* se rendit adjudicataire de ce bail moyennant 60 livres (314 fr. d'aujourd'hui) (4); le même *Jehan Pasquier* se qualifie « m[e] de la poste à Clermont », en 1626. *Jean Boyt*, maître de poste, habitant aux faubourgs des Gras, en 1714-1726, était fils d'*Antoine Boyt* qui prend la qualité de maître de poste à Clermont, en 1702. En 1777-1780, le sieur *Lelarge* était maître de poste dans notre ville. — La poste aux chevaux appartient aujourd'hui à M. *Gorsse*, dont les ancêtres ont été maîtres de poste à Saint-Avit (Puy-de-Dôme) depuis le règne de Louis XI (XV[e] siècle).

(1) D'après un titre de 1714, le carosse de Paris à Clermont avait 6 chevaux. Il coûtait, en 1666, 62 livres, 13 sous 4 deniers par place et mettait alors 8 jours pour faire le trajet.

(2) Aujourd'hui l'*Hôtel de la Poste*, à l'angle de la rue de l'Ecu et de la place de Jaude.

(3) *Calendrier d'Auvergne*, pour 1762, p. 278.

(4) *Inventaire des arch. municip.* par Bunyer.







# ANCIENS USAGES

Entrée solennelle des évêques de Clermont.— Repas fondés dans les monastères.— Cadeaux faits par la ville. — Sonnerie des cloches en temps d'orage. — Manière d'exécuter les débiteurs.— Images des saints placées sur les maisons de particuliers. — Le réveilleur de ville.— Les mystères joués à Clermont.— Extraits d'un mystère. — Statuts synodaux qui défendent aux prêtres d'être acteurs dans les mystères (1556-1557). — Tragédie jouée en 1566. — Moralité représentant le siège d'Issoire, donnée en 1577. — Ballet dansé dans le collège des Jésuites (1660). — La trezaine. — Mascarades. — Exorcisme et procès des chenilles. — Cérémonie du dimanche des Brandons. — Droit perçu par le bourreau. — Heaume, cuirasse, épervier portés par le doyen du chapitre du Port. — Redevance des pâtissiers. — Redevance des maréchaux-ferrants. — Les deux pleins doigts de sel.



Ce chapitre, qui est fort curieux, traitera des anciens usages de notre ville. Notre intention n'est pas de raconter tous les us et coutumes des Clermontois. Il est un grand nombre des vieilles habitudes de nos ancêtres que nous ne connaîtrons jamais parce qu'elles ont disparu depuis longtemps et que nulle part on en trouvera le souvenir. Nous voulons seulement faire figurer ici celles qui sont consignées la plupart aux vieux registres consulaires, ou dont on trouve la trace dans les parchemins du Moyen-Age et la tradition.

II.

**ENTRÉES SOLENNELLES DES ÉVÊQUES.** — La prise de possession ou l'*entrée* des évêques à Clermont avait lieu avec une grande solennité, d'après certains usages. Nous avons vu que le comte d'Auvergne *Guillaume V* avait fait don, en l'année 1043, à l'évêque *Rencon* de la partie occidentale de la ville, appelée Albergarias (le *quartier des Gras*). Depuis cette époque, nos évêques prenaient possession de leur siége, en entrant par la porte des Gras qui, pour cela, portait le nom d'*épiscopale*. Les évêques reçurent d'abord tous les honneurs dus au chef spirituel du diocèse ; mais, lorsqu'en 1202 ils devinrent seigneurs de Clermont, en vertu de l'acte de dépôt fait par le comte d'Auvergne *Guy II*, cette ville leur prodigua tous les priviléges féodaux. Nous connaissons les détails des entrées de plusieurs évêques :

*Jacques de Comborn* prit possession de son siége en 1446. Arrivé à la porte des Gras, il remit les clés des portes de la ville à *Jean de Comborn*, son frère, vicomte de Treignac, qui les donna aussitôt aux officiers municipaux (les élus). Plaçant ensuite sa main sur sa poitrine, « selon l'usage des prélats, en la manière accoustumée », il fit serment de respecter les priviléges et les libertés de la ville. Cet acte solennel eut lieu en présence de *Louis Ier de Bourbon*, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, de *Jean de Langeac*, sénéchal d'Auvergne, de *Draguinet de Lastic* et d'*Antoine de la Molière*, chevaliers, de *Hugues de Bosredon*, damoiseau, baron d'Herment, d'*Antoine Mandonnier* et de *Guillaume Boniol*, habitant d'Issoire (1).

Le 27 février 1489, l'évêque *Charles II de Bourbon* partit de Riom et vint dîner au couvent des frères prêcheurs (les Jacobins ou Dominicains) de Clermont. Nombre d'habitants notables furent l'attendre à cheval et l'accompagnèrent au couvent. La ville fit établir des *échafauds*, c'est-à-dire des tribunes en planches, pour la représentation des jeux appelés *mystères*. On fit don au prélat de 12 poinçons de vin (6 de vin blanc, 6 de vin clairet), de 4 douzaines de torches, de 12 boites doubles de dragées, aux armes de la ville, de 12 pains de sucre, de 2 barils d'*hypocras* (l'un blanc, l'autre *clairet* ou rouge) ; les *barres* (barrières) furent peintes aux armes de la ville. *Pierre Esparvier* avait été chargé de *taster* (goûter) les vins offerts en présents.

En 1505, lors de l'entrée de *Jacques d'Amboise*, le prélat étant arrivé « hors du pont et barrière (le pont levis) de la porte des Gras », qui étaient fermés, les élus ordonnèrent de baisser le pont-levis et d'ouvrir la porte, en signe de suzeraineté ; ils lui firent ensuite leurs remontrances (1).

On possède tous les détails de l'entrée solennelle de l'évêque *Guillaume du Prat*, en 1535 : « Il fit son entrée solennelle dans la cathédrale, le 2 janvier. Quelques jours auparavant, il était arrivé de Paris au château de Beauregard. Aussitôt que le chapitre en fut informé, il lui députa quatre chanoines avec un des syndics, pour l'aller complimenter. De leur côté, les élus de la ville firent dresser des arcs de triomphe et préparer tout ce qui était nécessaire pour la réception du prélat. Lorsque *Guillaume du Prat* eut appris que les préparatifs étaient achevés, il se rendit, selon son usage, au monastère de St-Alyre, où il reçut, durant quelques jours, les harangues des députés de la cathédrale, des collégiales et des autres communautés ecclésiastiques, et de tous les magistrats et officiers laïques. Le jour pris pour la cérémonie étant venu, *Guillaume du Prat*, monté sur une mule, richement harnachée, revêtu d'une soutane violette, d'un rochet, d'un camail, ayant à la tête un chapeau vert, avec des cordons de soie, pendants de

(1) *Arch. municip. de Clermont.*

même couleur, entra dans la ville par la porte des Gras, accompagné d'un grand nombre d'ecclésiastiques en surplis et bonnets carrés, des trois élus de la ville, de plusieurs grands seigneurs de la province et au milieu d'une affluence extraordinaire de peuple. Arrivé au bas du grand escalier de la place des Gras, *Anne Regin*, chantre, lui fit une harangue en latin, à laquelle il répondit par un discours en même langue. Le chantre s'étant ensuite approché, lui ôta son chapeau vert et son camail violet, pour lui mettre une chappe, d'étoffe noire, et après l'avoir vêtu de la même manière que les autres chanoines de la cathédrale, il lui mit encore une chappe en broderie d'or et de soie, par dessus l'habit canonial, et ayant abattu le capuchon, il lui plaça sur la tête un mitre très-riche et lui remit à la main le bâton pastoral, qui fut ensuite donné à un des aumôniers, pour le porter devant lui. On entonna le *Te Deum*, et le cortége entra processionnellement dans l'église. Arrivé dans le chœur, le chantre prit le prélat par la main, le fit siéger à la deuxième stalle du côté droit, près de celui du prévôt, et de là, il le conduisit dans la chaire épiscopale, d'où il fut ramené au dernier degré du maître autel ; après une courte prière, il baisa l'autel et le chantre lui déclara qu'il était en possession de sa dignité épiscopale » (1).

En 1586, lors de l'entrée de l'évêque *François de la Rochefoucauld*, la ville de Clermont fit faire deux arcs de triomphe ; l'un fut placé hors de la ville, près de la porte des Gras, (à côté du *ravelin*) avec ces mots *Vigilentia* et les armes du roi. Un autre *pourtal* (arc de triomphe) fut dressé dans la ville « avec un tableau escrit en grec à la louange de M. l'évêque » Pour cette réception, il fut « *gasté* (employé) *poudre grosse* ou *poulverin et aroche*, 80 livres de tout poids » (2).

Nous avons la relation complète de l'entrée de l'évêque Louis d'Estaing, en 1651 et celle de l'évêque de Veyny d'Arbouse, en 1664 ; elles font partie des archives départementales du Puy-de-Dôme (*fonds du chapitre cathédral*). La première est d'un auteur anonyme ; la seconde a été écrite par M. *Carmantrand*, receveur des décimes. Voici ces deux relations (3) :

## ENTRÉE DE L'ÉVÊQUE LOUIS D'ESTAING (1651)

*Louis d'Estaing*, Esuèque de Clermont, ayant succédé à feu *Joachim d'Estaing*, son frère, qui decedda le XIe septembre 1650, un dimanche matin, arriuat et parut au chasteau de Beaureguard, le lundy XXVe septembre 1651, où il fist séjour jusques au vendredy XXIXe septembre, pendant lequel temps il fust vizitté par Messieurs du Chappitres de l'Eglize Cathédralle et presque de tous les chappitres de son diocèze, par Messieurs de la Cour des Aydes, Présidiaux, Esleus, Trézoriers, Echeuins de Clermont et Consuls des villes.

Le dict jour vandredy vint coucher à Saint-Alyre, accompagné de plusieurs personnes et de ses officiers, où estant à la porte du dict Saint-Allyre, estoient l'Abbé en chappe et la Sainte-Croix en main, accompagné de tous les Religieux, où le dict Abbé haranguat, et apprès luy auoir faict baiser la Sainte Croix le conduirent en procession au principal autel, où fust chanté une entienne et oraison par le dict abbé, estant au dict autel en chappe.

(1) Gonod, *Chronologie des évêques de Clermont*, p. 54.
(2) *Arch. municip. de Clermont.*
(3) Ces deux relations ont déjà été publiées, en 1855, dans les *Mémoires de l'académie de Clermont*, par M. Cohendy, archiviste du Puy-de-Dôme, sous le titre de *Chroniques d'Auvergne* (Entrée des évêques).

Après fust conduit dans un appartement qu'on luy auoit dressé, où il séjourna tout le samedy, et durant ce temps fust vizitté des mesmes corps tant eccléziastiques que layques et de plusieurs autres particuliers.

Le lendemain dimanche, premier octobre 1651, les Cappitaines aueq 4 à 500 soldatz bourgeois arriuèrent aueq armes à la basse court du Couuent à deux heures apprès midy, et apprès s'estre rangez. M. l'Esueque sortit par la porte de l'Eglize qu'on auoit tenu fermée, et montat à cheual qui estoit tout capparassonné depuis la teste jusques aux pieds d'un taffetas blanc bordé d'une dantelle d'argant et or ; et à mesme instant fust harrangué par les cappitaines, lesquelles apprès auoir harangué firent filler tous leurs soldatz, et M. l'Esueque les suivy habilhé de son camail et rocquet et d'ung chappeau garny de vert aueq des cordons de soye verte et d'or meslé.

Au deuant de luy marchoient quatre aumosniers vestus de surpelis, bonnet carré, et au dessus leur manteau long tous à cheual, et apprès le dict Esueque plusieurs personnes de toute sa maison et officiers, et marchat en ceste posture jusques près la barrière de la porte des *Gras*, où Messieurs les Echeuins l'attendoient à cheual et le voulant abborder dessandirent de cheual et le dict seigneur Esueque aussy, et luy haranguèrent.

A la barrière de la dicte porte Messieurs les Esleus en corps haranguèrent et Mr l'Esueque descandit de cheual.

Et proche le pont leuis de la dicte porte, Messieurs du Présidial se trouuèrent en corps où ils haranguèrent, apprès laquelle harangue le dict Esueque s'estant remis à cheual, il marchat ayant les Escheuins à ses costés, reuestus de leur robbe de damas viollet, à cheual aussy, et allèrent jusques au bas des degrés des *Gras*, où il mist pied à terre, et le chantre de l'Eglize cathédrale, fust prandre le cheual capparassonné et le fist amener ches luy comme luy appartenant ;

Et à la barrière que le chappitre auoit faict faire au bas du degré le chappitre en corps et en chappe, le dict sieur Esueque fut harangué par le chantre en latin, et après le dit ledit sieur fust reuestu d'un surpelis et aumusse que l'on luy avoit préparé sur une table, et le dict chantre luy balhat le surpelis et l'aumusse, en main la crosse, en chappe et mittre sur la teste, et (en) ce estat il prestat le serement qu'il ne voulut signer aueq protesta(ti)on s'il ne prejudicioit en rien à ses droits épiscopaux ;

Fust conduit apprès par le chappitre en corps, le tenant la main, dans l'Eglize et dans le chœur, le plassat dans l'estalle ordinaire à l'entrée du cœur du costé droict, et on chantat le *Te Deum*, et de là viendrent au deuant du grand autel baisé icelluy ; conduit de là par le dict chantre en sa chaise épiscopalle, où estant le dict sieur Esueque commencat vespres, et officiat durant icelles, et apprès vespres, fust conduit de la dicte Esglize par tout le corps du chappitre en grand peuple iusques à l'Esueché, où se trouuèrent les cappitaines et soldatz en armes qui le saluèrent en grand quantité de mousquetz.

On fist publier auparauant son entrée que les rues depuis le couvent de Saint-Allyre iusques à l'Esglize cathédrale seroient nettoyées :

La rue des *Gras* fust tappissée ;

Sur la *Poterne*, on y fist toné les bouettes et pétards.

Sur les deux portes, il y auoit des tableaux aueq quantité de deuizes ; Au millhieu de la rue des Gras un arc de triumphe, à la porte de l'Esueché de mesme.

*Droicts qui sont deubs par Messieurs les Esueques à leur entrée.*

Premièrement est deubt à M. le chantre le cheual ou l'Esueque est monté lors de son entrée tout capparassonné, si ont ne compose aueq luy, l'ordinaire la composition est de ou de cent VI^xx l. (six vingts livres).

L'Esueque est tenu habiller huit enfants de chœur par la fonda(ti)on. Néanmoingts quand ils sont dauantage ont ne laisse les habiller de robe, cornette, calote, et bonnet carré, le tout viollet.

Une robbe au Me de musique, de la valleur de XXXVI l à XL l (36 à 40 livres) à la discrétion de l'Esueque.

Au sous chantre. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . *(la somme est en blanc dans le manuscrit.)*

Au battonnier. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . IIII l.

Au panettier. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . IIII l.

A la *(ainsi en blanc dans le manuscrit)*. C'est celuy qui tient le liure lorsque l'Esueque preste le dict serment. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . XI s.

Aux deux thrézoriers. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . XX

Aux deux secrétaires. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . XX

Les Echeuins enuoyent du vin de honneur durant 7 à 8 iours.

Le chapp(it)re en enuoye aussy.

*Argant qui se balhe de grâce sans obliga(ti)on.*

Aux tambours . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . XX l.

Aux clercs de la ville . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . XV

Aux quatre bedeaux. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . V

Aux portiers. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . VI

## ENTRÉE DE Mgr DE VEYNY-D'ARBOUSE (1664)

*Gilbert de Vény d'Arbouze*, Euesque de Clermont, arriva à Bilhom le dimanche XXIIIe décembre 1664 à deux heures après midy. La bourghoisie de Bilhom estoit soubs les armes que fesoit trois compagnies, et furent le recevoir hors la ville. Les Consuls, accompagniés de quelques bourgois à cheval, furent à son devant pour haranguer. Il estoit dans son carosse et ne mict point pied à terre. Il entra comme cela dans la maison de M. l'Abbé *Verdier*, qui lui estoit préparée ; les Pères Jésuistes espéroit qu'il iroit loger chez eux et même avoit tapissé trois chambres et faict grande provision de viande et gibier pour le régaler, qui fust de reste, ce qui les facha beocoup.

Il fust visité le lendemain par Messieurs les trois Eschevins de Clermont, accompagniés de plusieurs personnes de condition. Il leur donna à disner, et prindrent jour avec Me l'Evesque pour faire son entrée. Le mardi il feust visité par Messieurs de la Cathédrale, qui y furent au nombre de six. Messieurs du Présidial y furent le mardi au nombre de cinq. Messieurs de la Cour des Aydes firent quelque difficulté d'aller à Bilhom, n'ayant arangué feu Monsieur *Louis d'Estaing*, Evesque à Beauregard, et que cela tireroit à conséquence de changer de ville : Par accommodement il fust résolut que Mr l'Evesque se transporteroit à Beauregard pour recevoir le compliment des dicts Messieurs Députés, qui y furent au nombre de quatre. Mr l'Evesque leurs y donna à disner, puis le dict seigneur Evesque partit pour se rendre de couchée à Saint-Allyre. Le lendemain samedy il fust visité par tout les chapitres et supérieurs de chaque couvent, accompagniés de plusieurs religieux chaqun en leur particulier, comme aussy de la plus part des honnestes gens de la ville.

Le lendemain, dernier jour de novembre, jour capté pour son entrée, après que les tambours et fifres eurent averti le bourgeois pendant quatre jours durant et que l'on eust posé les bouettes sur le fossé et posé les quatre portals sçavoir un à la porte du ravelin des Gras, l'autre au Pont levis. l'autre au devant de ches M. Dufraisne, l'autre au devant de la maison Episcopalle; et tapissé la rue

des Gras, les Capitaines marchèrent et furent suivis d'un grand nombre d'habitants en armes jusques dans la cour de Saint-Allyre, où les officiers dressèrent un bataillon carré en attendant que Mr l'Evesque sortiroit. Sitot qu'il fust sorti en camail et avec le chappeau épiscopal, accompagnié de plusieurs ecclésiastiques en surpelis et bonnais carrés, il s'auansa et les capitaines de mesme où il fust harangué par un des dicts capitaines ; Puis le dict seigneur monta à cheual avec toute sa suitte. Son cheval doit estre caparasonné d'un tafetas blanc, et quatre laquais qui tiennent chacun un bout de ousse qui doit aller jusques à terre ; et les capitaines firent filer les troupes devant luy et luy et toute sa suitte suivoit deux à deux ; Messieurs les Eschevins accompagniés de plusieurs personnes du Conseil de ville, l'attendoit au coin de la maison Valeix. Sitot que Mr l'Evesque les eust abordé il mist pied à terre et Messieurs les Eschevins commancèrent leur harangue, et en mesme temps le Juge des Marchans l'harangua, qui estoit proche des Eschevins ; Puis le dict seigneur Evesque monta à cheval avec Messieurs les Eschevins, qui l'acompagnièrent jusques à la porte de l'Esglize ; Entrant dans le ravelin Messieurs les Esleus l'attendoit dans le corps de garde, qui le furent haranguer dabort qu'il parust

Messieurs du Présidial auoit acoustumé de laranguer proche le Pont levis. Ils ne furent que au coin de M. *Bellaigue*, mais Mr l'Evesque estant sus le Pont levis ne uoyent point le Présidial, leur fist sçavoir que cestoit la coustume de le venir aranguer dans le ravelin. On fist sçavoir à M. de *Fortia*, pour lors Intendant dans la province, le différant. Il vient conférer avec M. Levesque et de suitte avec Messieurs du Présidial, ou il fust résolu par accomodement que Messieurs du Présidial s'auvaceroit jusques à la porte de l'*Hostel Dieu*, ce qu'ils firent et aranguèrent le seigneur Evesque après qu'il eust mis pied à terre.

Larangue finie il remonta à cheval et s'achemina vers les degrés des Gras, où le chappitre cathédral l'attendoit tous en chappes. Ils avoient faict faire des barricades le long des degrés ; Et au bas il y avoit une table auec le liure des euangilles, où le dict seigneur Euesque estant arrivé mist pied à terre, et son cheval fust pris par les gens de M. le chantre, à qu'il appartient, Il harangua le dict seigneur Euesque en latin, puis les gens du seigneur Euesque luy ostèrent le camail et le chappeau, et prist l'habit de chanoine et la chappe, puis presta le serment acoustumé entre les mains des quatre dignités, qui estoient au tour de la table ; puis l'on commenca le *Te Deum*, lequel fust chanté en s'en allant dans le chœur, Vespres dirent ensuitte où Mr l'Euesque assista et exposa le Saint Sacrement pour la santé de la *Raine mère*, qui estoit malade ; puis se retirant à l'Evesché accompagnié des Eschevins à ses costés et plusieurs chanoines derrière et plusieurs autres personnes.

Toute la mousquèterie s'estoit rendue dans la cour de l'Evesché, où l'on avoit dressé un bataillon, et sitot que Mr l'Evesque fust entré dans la cour, l'on fist la descharge ; puis chaque compagnie se retira dans son quartier.

Le dict seigneur Euesque donna à disner, le lendemain lundy, à Messieurs les Eschevins, Capitaines, Lieutenans et Enseignes, le mardy à Messieurs de la cour des Aydes, qui avoient esté à Beauregard, le mercredy à Messieurs du Présidial, qui avoient esté à Bilhom, et le jeudy à Messieurs les Esleus.

Et puis à Messieurs les chanoines de la Cathédralle, qui avoient esté depputés pour l'haranguer.

Signé : CARMANTRAND.

*François Bochard de Saron* est le dernier évêque de Clermont qui fit son entrée solennelle par la porte des Gras en 1692. Il arriva monté sur une mulle, ayant un chapeau et un rochet de couleur verte. Il était accompagné de son official et de trois chapelains, qui étaient à cheval. Ceux-ci étaient revêtus de leur surplis et de leur bonnet carré. Une haie de bourgeois sous les

armes les attendait. Les échevins complimentèrent le prélat à la porte des Gras, selon l'antique usage (1).

**REPAS FONDÉS DANS LES MONASTÈRES.** — Au XIIIe et même au XVe siècle, il y avait un usage qui, assurément, prête à la critique à notre époque ; mais qui avait alors sa raison d'être. Presque tous les grands seigneurs fondaient, par testament, un repas annuel, le jour de leur anniversaire ou de leur obit dans le couvent où devaient reposer leurs cendres. Le but principal de chaque testateur était de laisser, dans l'esprit de ses convives, une mémoire bénie, qui se transmettait parmi les moines. Au moment du repas, on parlait hautement des vertus, de la valeur et de la haute naissance du défunt. Chacun portait son appoint apologique à cette réunion de deuil. Bien des particularités sur la vie de nos hommes illustres passaient à la postérité par le seul fait de cet antique usage.

**CADEAUX.** — Au Moyen-Age, les droits de l'hospitalité étaient poussés fort loin. Chaque ville, chaque particulier avaient à cœur de prodiguer à leurs hôtes les soins les plus assidus. Clermont avait l'usage de faire des cadeaux aux personnages distingués, qui se rendaient dans ses murs. En 1454, *Guillaume de Vayrié* vient dans cette ville ; on lui donne 6 torches de cire, (pour servir d'éclairage dans l'appartement qu'il occupait), 6 boites de confitures, 6 quartes de vin, le meilleure que l'on put trouver ; la dépense de ses chevaux à l'*hôtellerie* fut ensuite payée toute entière. — Mlle *de la Trémouille* arrive à Clermont, le 30 septembre 1485, on lui fait cadeau de 12 torches de cire, 12 boites de confitures, 2 quartes d'*hypocras* (2) « et ce pour l'honneur de M. *de Montpensier* (le comte *de Bourbon-Montpensier*) et de ladite ville ». — La même année (1485), la comtesse *dauphine d'Auvergne*, allant accomplir un vœu à N.-D. du Puy, passe à Clermont ; on lui fait présent de 12 boîtes de dragées, de 12 torches, de 6 grandes *cymaizes* de vin. M. *de la Tour* vient en cette ville, (1485), on lui offre une douzaine de torches, une douzaine de boites de confitures, et du vin *largement*. — Le 28 septembre 1488, le comte *de Bourbon-Montpensier* arrive a Clermont ; on lui fait don de 12 torches de cire, pesant chacune une livre, de 6 pains de sucre, de 12 boîtes de confitures et de 4 demi *hypocras* (2). En 1566, la ville de Clermont fit présent de plusieurs mulets à la reine *Catherine de Médicis*, sa suzeraine. En 1816, le *duc d'Angoulême*, venu à Clermont, accepta de cette ville un cadeau de cent coffrets de pâtes d'abricots d'Auvergne. En 1821, la duchesse de Berry reçut un cadeau analogue.

**SONNERIE DES CLOCHES EN TEMPS D'ORAGE.** — Aux siècles passés, l'usage, qui s'est conservé dans nos montagnes d'Auvergne, de sonner les cloches à l'approche de l'orage, se pratiquait même dans les grandes villes. En 1487, on sonnait les cloches à Clermont « pour garantir les biens de la terre, de la tempeste, ainsi qu'il est accoustumé ». Au XVIIIe siècle, cet usage existait encore à Clermont. Un arrêt du parlement de Paris, du 29 juillet 1784, défendit de sonner les cloches en temps d'orage (3).

**MANIÈRE D'EXÉCUTER LES DÉBITEURS.** — Un usage, que les chartes de commune permettaient, avait lieu à Clermont. En 1378, *Géraud Malapue* et son fils *Loys Malapue*, domiciliés à Aiguemortes, mais propriétaires à Clermont, refusèrent de contribuer aux tailles de notre ville, pré-

(1) *Calendrier d'Auvergne*, pour 1762.

(2) *Hypocras*. C'était un mélange de vin, de sucre, de canelle, de girofle et de gingembre. Les corps municipaux présentaient l'hypocras aux rois, aux grands seigneurs, à leurs entrées dans les villes. On le faisait avec une poudre qui se vendait toute préparée à l'avance et que l'on nommait *poudre d'hypocras*.

(3) Cet arrêt a été imprimé.

tendant qu'ils en étaient exemptés par la sauvegarde de la bourgeoise où ils résidaient. Les Clermontois, qui n'entendaient pas de cette oreille, firent arracher les serrures des portes de leur maison à Clermont. Un procès s'engagea ; le juge d'Aiguemortes prit fait et cause pour ses justiciables. J'ignore ce qu'il en advint (1). En 1487, *Guillaume Oriol*, collecteur (percepteur) de la taille, n'ayant pas été payé par *Antoine Moranges*, habitant de Clermont, fit saisir ses meubles ; en même temps, on enleva les portes de sa maison.

**IMAGES DES SAINTS PLACÉES SUR LES MAISONS DES PARTICULIERS.**— L'usage de placer des images de saints au-dessus des portes, dans les carrefours et à l'angle des habitations, dans une niche ornée de fleurs ou de rubans, s'introduisit à Clermont, vers l'année 1495. Avant 1793, on voyait encore la plupart de ces nombreuses petites statues, richement vêtues, et bien souvent éclairées par une ou deux chandelles les jours de leur fête. Les passants s'empressaient de faire le signe de la croix, en apercevant ces images vénérées.

**LE RÉVEILLEUR DE ; VILLE.** — En 1489, on faisait crier à Clermont « comme en toutes bonnes villes du royaume : Paris, Orléans, Bourges, tous les lundis, de grand matin, par *les huschers* (2) de la ville, lesquels agitaient une clochette en disant : « Réveillez-vous, réveillez-vous, gens qui dormez et priez pour les trépassés ! » Ces crieurs de ville faisaient une quête pour leur peine, le lendemain de la Toussaint (le jour des morts) (3). Il y en avait encore Clermont à la fin du XVIII[e] siècle.

**LES MYSTÈRES.** — On sait que le théâtre français naquit sous les auspices de l'Eglise. A la fin du XV[e] siècle, l'usage de faire représente: dans nos villes, sur une espèce de théâtre en planche, placé en plein air, ou dans les églises, des pièces ou drames sacrés, retraçant les mystères de la religion chrétienne ou la vie des apôtres et des saints, devint fort répandu. Ce fut là l'origine de notre théâtre actuel. On commença par jouer des pièces religieuses auxquelles nos ancêtres prenaient grand plaisir ; on passa vite aux scènes profanes. A Paris, les mystères furent représentés pour la première fois en 1402 (4).

C'étaient les chanoines de notre cathédrale, qui dirigeaient les acteurs de notre cité sous le règne de Louis XI. En 1489, lors de l'entrée à Clermont du nouvel évêque, la ville fit placer des « *échafauds* », sorte de théâtre en planche en plein air, où étaient représentés les mystères. *Guillaume Grignet* fit les diadèmes de ceux qui y figuraient (5). En 1492, le chapitre de la cathédrale demanda au conseil de ville de faire jouer à la fête de N.-D. d'août une *moralité à 6 personnages*, composée par un clermontois, nommé *Jean de Noyers* (6) et de seconder ses efforts ; le chapitre s'offrait à fournir trois acteurs ; il demandait que les assistants en procurassent trois autres. La ville répondit, par une délibération du 27 mai, qu'elle ne pouvait contribuer en rien à cette représentation « car, le temps est dangereux de maladie de peste ; et Clermont a de grandes affaires » (7).

Il existe, dans les archives municipales de Clermont, le premier acte d'une pièce fort curieuse

1. *Inventaire des archives municipales*, fait par *Berchadier*, en 1498.

2. *Huschers*. C'étaient des gens salariés par la ville, pour fermer les portes. Ils étaient aussi sonneurs de cloches, vendaient le vin à travers les rues (actes de 1488). Leur nom vient du mot *huis*, qui veut dire *porte*. Clermont avait trois *huschers* en 1489.

3. *Registres consulaires de Clermont*.

(4) *Ordonnances*. T. VIII, p. 555.

5) *Guillaume Grignet* était, à cette époque, peintre-verrier à Clermont.

(6) *Jean de Noyers* fut consul de Clermont en 1485.

7) *Registres consulaires de Clermont*.

et dont nous avons la copie ; c'est un mystère en vers français, composé probablement par un clermontois, qui le fit représenter vers l'année 1490 et qui devait reproduire *la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ* (1). Les acteurs de ce mystère sont au nombre de 28 dans le premier acte, savoir :

1. *Dieu*, le père ; 2. *St-Jehan* ; 3. *Raphaël* ; 4. *Samuël* ; 5. *St-Andrieu* ; 6. *Natanel* ; 7. *Nason* ; 8. *Joseph d'Arimathie* ; 9. *Jacob*, le 1er *noble* ; 10. *Zéras*, le 2e noble ; 11. *Nycodemus* ; 12. *Fines*, le premier pharisien ; 13. *Lazar*, second pharisien ; 14. *Joseph* ; 15. *Jacob* ; 17. L'ange *Gabriel* ; 18. *Hérode* ; 19. *Maleferas*, cursor (courrier) d'*Hérode* ; 20. *Caïphas* ; 21. *Annas* ; 22. *Verit*, second pharisien ; 23. *Natort* ; 24. *Sathan*, diable ; 25. *Lucifer*, diable ; 26. *Belzebut*, diable ; 27. *Astarot*, diable ; 28. *Asino*, diable.

La mise en scène est indiquée de la manière suivante : « *S'ensuivent les noms des personnas et la quantité du premier dimanche escript. Premièrement : Deus pater, cum barba grisa et cappa et habet tres coronas supra caput et habet in manu mundum.* (Le manuscrit porte en cet endroit la boule du monde, surmontée d'une croix.) *Item, sanctus Johannes, cum magna barba et cum raupa facta ex pillis chamelli.* »

Le mystère débute ainsi :

Raphael :

Or commances, mes compaignons,
Faisons à noustre Dieu joyeux rondel
*(Cantus commans).*

Concinamus nato Emanuel
Es cieulx menons grant joye
Dieu éternel en terre atranus
Jehan Zacarie précurseur de son fils
Pleisant ès anges nuysent es ennemys
Disant venes en gloere

Dieu le père :

Escoute Jehan, meitz en memoyre
Se que feras à mon plesir

S. Jehan :

O vray Dieu donne moy loysir
Dacomplir ton commandement

Dieu le père :

Tu prescheras dor en avant
Baptesme et seinte penitance
Paix toucte douleur et clemance
Es gens de franche volonté

St.-Jehan :

Souverain Dieu, plein de bonté
Je feray ton commandement.

St-Jehan dit à St-Andrieu, à Natanel, à Nason et à Samuel

Mes enfans tenes vous en paix
Puis quante moy voules vivre
Affin que je puisse parsuivre
L'office que Dieu m'a commis
*(Pausa modica.)*

Allons plus avant mes amys
En Israel et en Judée
Prescher la bonne renommee
Du Redempteur qui doit venir

Joseph d'Aritmathie dit à son compagnen

Monseigneur pour entrectenir
La coustume de gentillece
Il serait bon de aller ouyr
Le prophète qui ja grant pière.
A presené du grant Messias

Pendant le baptême de Jésus par St-Jean : « *Cum angellis columba descendat et descendendo cantent id quod sequitur, dulci cantu* » :

Chantons en grant liesse.
A Jèshus le saulveur,
Quar Dieu par sa largesse
Es homes fait honneur
Veu quand eux notre adresse
Louer le Redempteur
Qui pour sa grant prohesse
Seva noustre Seigneur.

(1) Nous devons la communication de ce curieux document à feu M. *Desbouis*, archiviste des archives municipales de la ville de Clermont et bibliothécaire.

O fils de Dieu le père,
Fils de Dieu immortel,
Au monde a pris mère
Pour te fere mortel.
Tu es en hault repaire,
Fils de Dieu éternel.
Combien que ycy en terre
Soyes homme charnel

Asino, l'un des diables, demande d'aller vers Jésus pour le tenter :

Mauldit enfer, donne moi procure
En la compaignie de Sathan,
Tu ses bien que c'est ma nature
De donner aux humens mal an

Je frappe, je tue, je discorde
Je fais divisions et debas
Jestrangle les gens par ma corde,
De lieu hault, je les rue bas

Je sais que Caïn tua son frère
Et que David, par trahison
Vrias mist en tel Reppaire
Qu'il morust sans cause et Reyson

Sathan lui répond :

Et je seis qu'Absalon tua amon
Et que Jobil Amasian frappa
Abinellec nul ne leissa
De ses freres pour avoir nom.

J'ai fait encores plus avant
Quar plus de ca cinq cens mille psonnes
Jay fait entrectuer pour néant
En guerres et autres grans foulles.

Asino dit à Satan :

Je fais les hommes tous goullus
Et les fais bruler dadvarice
Que voules vous que fasse plus
Je suis le tempteur en tout vice

Et pour ce Dyables, je vous jure,
Que nous aurons bien se Jéshus
Mais qu'il soit entre nous conclus
Quavec sathan jaye procure.

Sathan, après avoir transporté Jesus sur une montagne, veut le tenter ; il lui apparait sous le costume d'un roi :

Raby jay une grant chevansse
Et suis seigneur de grant païs
Angleterre, Bourgounhe et France
Tout est mien et to Reaulmes juifs
Perce, Babillone et Tarces
Et ce que pouvons regarder,
Du mons de soubs le ciel compris,
Tout te doneré, si me veulx adourer

Jésus et l'ange Gabriel vont vers Marie. Gabriel dit :

Doncques chanter
Nous fault pour l'amour de Marie

*Angelli cantando. Tunc vadant angelli ad Mariam, cum Jesum et cantent ea que se quuntur, cum cantu : « Beata es Maria ».*

Glorieuse Marie
De Dieu pleisant amye
Or faictes chère lye
Car veez cy votre vye
Glorieuse Marie

Marie, mère de douleur
Mère de grace et donneur
Et mère de noustre seigneur
Vous estes garde du pecheur
Glorieuse Marie

A toy glouere benoit Jesus
Et a ton père de lasus
Avec voustre seint Esperit
Vous aves de grace ranplit,
Glorieuse Marie

Pendant que les anges s'en retournent en paradis, Jesus entre dans la maison de Marie, qui dit en le voyant :

Souverein Dieu quelle mélodie.
Mon cœur en est trestout joyeulx.
A mon Dieu soit la chanterie
De vous senctz anges glorieux
Seroit ce point mon amoureux ?
Qui me vint icy veoir
Si je le puis appercevoir
De tout bien remplire mes yeulx

L'acte termine ainsi :

Marie dit à Jésus :

Et vous mon filz
Cest tousjours pour admeuter
Je vous fault ung peu repouser
Quar je scay questes travalhé
Et quant vous aves somnelhé
Et dormy un peu sur ce banc
Vous ares voustre entendement
Mieulx a voustre ayse mon amy

Jésus répond :

Ma mère, je vous rans mercy
Volantiers je prandre se bien

Marie termine en disant :

Pour ce jour ne ferous plus riens
Adieu, soyons trestous.

(*Explicit.*)

*Deo gratias.*

La représentation des mystères continua au XVI[e] siècle. Un arrêt du parlement de Paris interdit, en 1548, de jouer des mystères, tirés des saintes écritures, mais seulement des sujets « prophanes et honnêtes ». Ce fut la fin du théâtre religieux au Moyen-Age. Des statuts synodaux, de 1556-1557, défendirent aussi aux prêtres de figurer en aucune façon dans les *jeux*, les *juries*, *momeries*, et *toute exhibition de spectacles*. Dans certaines petites villes d'Auvergne, (à Ambert, par exemple (1), non-seulement les prêtres et les curés étaient auteurs de ces pièces, mais ils y figuraient comme acteurs.

En 1533, lors de l'arrivée du roi François I[er] à Clermont, il y eut des commissaires pour les *farceurs* et *joueurs*, qui devaient *fere les ystoires* (donner des représentations de mystères). Cent aunes de taphetas et de damas furent employées à l'habillement des acteurs des deux sexes. Plusieurs dames des principaux bourgeois furent désignées comme devant remplir des rôles. Elles devaient être habillées de robes entières de *taphetas* ; ces robes devaient leur rester.

Lorsqu'en 1556 le jeu des mystères eut été interdit au chapitre de la cathédrale, promoteur de ces représentations au XV[e] siècle, le principal du collége eut le soin d'organiser ces pièces de théâtre :

En 1566, lors de l'entrée du roi Charles IX à Clermont, le principal du collége fut appelé dans la salle des délibérations de l'hôtel-de-ville ; là, il exposa qu'ayant composé *une tragédie*, qu'il avait déjà fait jouer à Clermont et qu'il avait traduite du latin en français, il allait s'occuper de mettre au net cette pièce de théâtre, pour la communiquer à plusieurs chanoines de la cathédrale, afin de savoir si, en vertu de leur permission, elle pourrait être représentée.

En 1577, à la nouvelle de la prise de la ville d'Issoire, et sur le consentement de la ville, qui avait délibéré à ce sujet, le *régent* du collége fait représenter par ses élèves : « *la désolation et miserere advenu en la ville d'Issoire*, afin desveiller la jeunesse ». Le dimanche de Notre-Dame d'août fut choisi pour cette représentation. Le 9 août précédent, le chapitre de la cathédrale avait fait un acte capitulaire au sujet des *jeux scenicorum;* car aucune pièce ne pouvait être jouée sans son consentement exprès (2).

En 1660, les écoliers des pères Jésuites représentèrent, dans leur collége, une comédie et un ballet qui furent imprimés à Clermont, chez *Nicolas Jacquard*, sous le titre de : *Regi christianissimo Augusteis pacificus tragicomœdia in theatro collegii Claromonferrandensis societatis Jesu ad solemnem Pacis, et Hymenæi Regii promulgationem die mensis maii anni MDCLX, hôra post meridiem prima, apud Nicolaum Jacquard* (in-4° de 12 pages) ; le ballet sous cet intitulé : « *Mars désarmé, ballet dédié au Roy, par les escholiers de la compagnie de Jesus. Dans le collége royal de Clermont-Ferrand, de l'imprimerie de Nicolas Jacquard*, 1660, (in-4° de 24 pages) (3).

Ainsi que nous l'avons dit (T. I, p. 98), des troupes de comédiens passèrent à Clermont, en 1643 et 1647 ; elles jouaient des tragédies. Plus tard (en 1759), M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne, fit construire la première salle de spectacle de Clermont ; cette salle a été remplacée, en 1807, par la salle de théâtre actuelle (V. T. I. p. 109, 122).

**LA TREZAINE**. -- Lorsqu'un acheteur prenait une douzaine de fruits, de légumes ou d'autres petites marchandises sur les marchés de la ville, il était d'usage, comme aujourd'hui, de « *baither* »

(1) *Chroniques du Livradois*, par l'abbé *Grivel*, p. 226

(2) *Registres des délibérations municipales.*

(3) Ces curieux et rares imprimés faisaient partie de la bibliothèque de feu M. *Desbouis*, bibliothécaire de la ville de Clermont.

(donner) *la trezaine*. En 1482, *une miche de coupe* (miche, pain blanc d'environ une livre), valait trois sous (4 fr. d'aujourd'hui), « *sans bailler trezaine* » (1).

**FÊTE DES FOUS, MASCARADES** — Savaron, dans son *Traité contre les masques* (édition de 1611), observe que la fête des fous, si célèbre et si populaire au XIII[e] siècle, avait de nombreux adeptes à Clermont, si l'on en juge par la galerie, qui règne au-dessous de la grande rosace du nord de la cathédrale, où l'on voit des sujets bizarres ou obscènes, reproduisant une curieuse représentation de cette fête. Le même auteur nous dit que c'est précisément devant la porte du nord de la cathédrale, où il existe cette galerie, qu'il était d'usage de se masquer, de s'attrouper le jour de Noël et de déployer tous les traits de la folie. « Non-seulement les ecclésiastiques, ajoute le même historien, mais aussi les séculiers, à la messe de minuit et le jour de Noël, masqués, traversaient l'église ; se voyant le diable chassé de l'église, il s'est réfugié en la grande place, qui est au-devant ». Ces mascarades avaient lieu dans la cathédrale et au-devant, ainsi que (d'après *Savaron*), dans d'autres églises : « à scavoir, les diacres le jour de Noël après vespres, en mémoire de St-Etienne, diacre ; les prestres, le jour de St-Etienne, après vespres, en l'honneur de St-Jean, prestre ; les choriers, le jour des Innocents, et les sous-diacres, le jour de la Circoncision, a l'octave de la Nativité, pour symbole que nous ressusciterons jeunes et bien valides ». Les rois lancèrent des ordonnances, pour défendre les mascarades. Henri III est le dernier, de 1579 a 1580, qui s'en soit occupé ; mais tant que les évêques ne s'en mêlèrent pas, la défense ne parut pas assez formelle. Ces mascarades, faites dans la cathédrale et surtout au-devant de la porte septentrionale de ce monument, furent prohibées au clergé par l'évêque de Clermont, *Louis d'Estaing* (1651-1664).

**EXORCISME ET PROCÈS DES CHENILLES**. — En 1670, les chenilles ravageaient les environs de Clermont. Cette ville eut alors recours au singulier usage de faire leur procès (2). *Pierre Granier*, official de l'évêque, auquel incombait cette curieuse affaire, lança l'anathème contre ces insectes, et, par un acte que nous transcrivons en entier ci-dessous, acte qui fait partie des manuscrits de la bibliothèque de Clermont, leur enjoignit de se retirer dans des vergers voisins. — Tant il est vrai que la première charité commence par soi ! — Il leur donna ensuite l'ordre formel, de quitter Fontgiève, Chamalières, Aunat, Gerzat, Malintrat, Pralon, Saint-Alyre, le Bau, Floret. Voici le jugement de ce procès bizarre, qui figurait dans les registres du greffe criminel de l'officialité de Clermont :

## JUGEMENT CONTRE LES CHENILLES (1670).

« Noble *Estienne Trottier*, sieur de Pralon, conseiller du roi en la cour des aides de Clermont, M[e] *Jean Gaschier*, conseiller du roi, lieutenant-général criminel en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne à Clermont, et *Gilbert Galoubie*, avocat en cour dudit Clermont, demandeurs, en requeste tendante à avoir sentence d'abjuration, malédiction et excommunication contre *certains animaux, appelés chenilhes, vermisseaux ou autres insectes*, qui font et donnent du dommage dans les vergiers desdits demandeurs et autres héritages des lieux circonvoisins, où ils peuvent porter dommages et lesquels ayent à quitter lesdits héritages et à se retirer dans d'autres lieux où ils ne puissent faire ni donner aucun dommage. Procureurs, *Sabbatier* et *Fondary* ; — Contre M[r] *Antoine Gaultier*, curateur nommé ausdites chenilhes, vermisseaux ou autres insectes, par ordonnance du 28 apvril dernier. — Défendu par *Reynaud*, jeune, à

(1) *Archives municip. de Clermont.*

(2) Les *Chroniques de Medicis* (t. I, p. 389), bourgeois du Puy, mentionnent un procès de ce genre, fait au Puy, en 1540, par l'official.

plaidé. *Nos, Petrus Granier*, presbiter, officialis Claromontensis, majorum vulgari inhœrendo pro tribunali sedente ad Deum per oculis habente per nostram sententiam aucthoritate quâ in hac parte fungimur, in nomine et virtute Dei omnipotens patris et filii et spiritus sancti beatissimæ et genitricis Dei et sanctorum apostolorum Petri et Pauli, prædictor erucas monere et erucas et animalia prædicta monemur in supplice, sub pænis excommunicationis, maledictionis et anathematisationis, ut infrà sex dies à vineis et viridariis et territoriis de *Fontgiève, Chamalières, Aulnat, Gerzat, Malintrat, Pralong, de Sancto-Elidio, du Bau, de Floret*, dissidant; nullum ibidem, nec alibi in hoc diocesi nocumentum præstitura, quod ex infrà dictut diem huic nostræ admonitionis non perveniunt cum effectu ipsis sex diebus elapsis, virtute et autoritate præfalice ea anathematisamus et idem maledicimus. » (1).

GRAVIER, official.

« Fait judiciellement, le mercredi XIIII mai 1670. Prononcé ladite sentence maître *Anthoine Fondari* et *François Sabattier*, procureur desdits demandeurs et à Mᵉ *Gilbert Reynaud*, procureur dudit Gaultier, curateur ; le susdit jour 14ᵉ mars 1670. Signé *Depreux*, greffier. — Signifié et baillé copie dudit jugement audit Mᵉ *Gilbert Reynaud*, procureur des parties, le 16ᵉ mars 1670.

« Ce requérant, ledit *Trottier*, j'ai, *Joseph Mithon*, signifié ledit jugement au domicile dudit *Gaultier* et lui ai baillé copie dudict. » (2).

**CÉRÉMONIE DU DIMANCHE DES BRANDONS.** — Lorsqu'après 1551, date de l'arrêt prononcé par le parlement de Paris, au profit de la reine *Catherine de Médicis*, l'évêque eut perdu la seigneurie de Clermont, et, les chanoines de la cathédrale, la juridiction de l'enceinte de *la cité*, ces derniers voulurent perpétuer par une cérémonie, le souvenir de leur ancien droit. L'arrêt de 1551 laissait en toute propriété aux chanoines le *vol du chapon* autour de l'église cathédrale. Au-devant de la porte occidentale de cette basilique était placée une esplanade, qui s'étendait de 25 mètres sur la place des Gras et se terminait par 30 degrés : 40 mètres au-dessous, s'apercevait une croix gothique ; on en voyait une autre à pareille distance de la porte du nord. Là, chaque année, le dimanche de la fête des Brandons, le clergé venait processionellement à la lueur des torches, assisté d'un notaire en robe de palais, qui dressait l'acte de maintenue en possession. Ce notaire devait, le jeudi après la cérémonie de la Cène, revêtu de sa toge, verser sur les mains des chanoines de l'eau, contenue dans une aiguière d'argent ; après cette cérémonie, on distribuait aux assistants des *michettes*, petits pains bénis, de la dimension d'un écu de cinq francs. 1789 supprima cet usage inoffensif (3).

(1) Voici la traduction française de ce jugement : « Nous, *Pierre Granier*, official du diocèse de Clermont, marchant sur les traces de nos prédécesseurs, assis sur notre tribunal, les yeux élevés à Dieu, investis de toute autorité pour prononcer notre sentence dans le cas présent, au nom d'un seul Dieu tout-puissant, du Père et du Fils et du Saint-Esprit, de la bienheureuse Mère de Dieu et des saints Apôtres Pierre et Paul, je donne avis d'admonéter les chenilles, et nous admonêtons et supplions les chenilles et animaux susdits, sous peine d'excommunication, de malédiction et d'anathème, pour que, sous six jours, elles aient à se retirer des enclos, des vergers et des territoires de Fontgiève, Chamalières, Aulnat, Gerzat, Malintrat, Pralong, de Saint-Alyre, du Bau, de Floret, et qu'elles aient à ne faire aucun mal là ni ailleurs dans ce diocèse ; si au jour fixé, notre admonition ne produit aucun effet, ces six jours écoulés, en vertu de l'autorité dont nous sommes revêtus, nous les anathématisons et en même temps nous les maudissons. »

(2) En 1690, les chenilles ravageaient les environs de Pont-du-Château ; les habitants présentèrent requête aux vicaires du siége épiscopal de Clermont vacant. *Claude Burin*, official, permet au curé de Sainte-Martine de faire les exorcismes en usage ; les habitants de Pont-du-Château s'assemblèrent et trouvèrent loyal de nommer un curateur aux chenilles. *Gabriel Aymard* fut choisi pour ce curateur et condamné à faire sortir « ces misérables chenilles des lieux dommageables où elles sont et de se retirer *dans un pasquier, au terroir des fourches*, pour y finir leur misérable vie. »

Ceci nous prouve qu'à toute époque il y a eu des gens superstitieux et des usages qui nous font répéter aujourd'hui : « Autres temps, autres mœurs ! » L'affaire des chenilles de Pont-du-Château suivit de près « celle de la vermine de Clermont » qui avait eu lieu en 1670.

(3) Gonod, *Chronologie des évêques de Clermont*.

**DROIT PERÇU PAR LE BOURREAU.** — Un droit sur les marchandises, vendues les jours de foires et de marchés, était perçu, au Moyen-Age, par un personnage qui, assurément, n'était pas fait pour inspirer une grande sympathie lorsqu'il apparaissait. *L'exécuteur des hautes œuvres* (le bourreau) percevait par ses ignobles mains, dans un grand nombre de villes et notamment à Paris et à Clermont, une redevance sur les denrées (1). Le bourreau de Montferrand était aussi l'exécuteur de la justice de Clermont, cela résulte d'un acte du 23 octobre 1485, qui nous apprend que *Guillaume Torrenches* « exécuteur de la haute justice de Montferrand » arriva un certain jour « devant la croix de Clermont », près de la cathédrale, et se mit en devoir de se faire donner un denier (près de 3 sous de notre monnaie) par tous les marchands. Les élus (les consuls) de Clermont, prétendant qu'il ne pouvait agir ainsi, qu'après avoir exhibé ses lettres de provisions, le traduisirent devant le gouverneur de la temporalité de l'évêque, qui le condamna à l'amende et aux dépends (2).

**HEAUME, CUIRASSE, ÉPERVIER, PORTÉS PAR LE DOYEN DU PORT.** — Le doyen du chapitre collégial de N.-D. du Port avait un droit fort curieux, qui n'est tombé en désuétude qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Lorsqu'il officiait, lorsqu'il allait en procession, il était vêtu du heaume et de la cuirasse, tenait à sa main une hallebarbe, avec l'oiseau (un faucon ou un épervier) sur le poing, assistait aux processions avec des pages derrière lui, qui menaient des chiens de chasse. Les doyens du Port ont usé de ce curieux privilége aux XVI[e] et XV[e] siècles ; un registre spécial (le terrier du doyenné) avait soin de mentionner les divers offices ou les grandes processions dans lesquels le doyen paraissait avec son costume féodal. Nous avons donné de nombreux détails sur cet usage, qui nous paraît fort bizarre aujourd'hui, mais qui, assurément, avait sa raison d'être, ou du moins était considéré par nos bons ancêtres, comme fort naturel en son temps. Nous avons rappelé la tradition, qui assurait que le droit féodal des doyens du Port avait pour but de conserver le souvenir de l'illustre et antique race à laquelle appartenait le premier doyen de cette église, qui était le frère d'un puissant comte d'Auvergne. Cette tradition pourrait bien avoir quelque chose de fondé (V. T. I, pages 286-287).

**TIR DU COU DE L'OIE.** — Aux siècles passés, chaque fête était le renouvellement d'une scène barbare qui avait, assure-t-on, pour but de rappeler que nos ancêtres les Gaulois furent trahis par les oies du Capitole à Rome. On suspendait une oie à une corde tendue à deux poteaux ; des cavaliers se lançaient à toute vitesse et tâchaient d'arracher le cou du volatile. Cet usage existait encore dans nos campagnes d'Auvergne il y a quelques années. Il fut supprimé à Clermont par un arrêté de M. *Blatin*, maire, en date du 29 avril 1828 (3).

**REDEVANCE DES PATISSIERS.** — Le chapitre de la cathédrale de Clermont avait une redevance féodale, qui trouve place ici. Chaque pâtissier de la ville lui devait *un quartier d'oie cuit*, toutes

(1) A Paris, cette redevance portait le nom de *havage*. C'était l'un des plus importants priviléges, accordés aux exécuteurs des hautes œuvres ; il leur était assuré par les lettres-patentes, en vertu desquelles ils remplissaient leur terrible office. Ce droit leur permettait de lever sur tous les marchés et à toutes les foires un impot en nature, toujours payé sans contestation, sinon sans murmure intérieur. Sur une charretée de bois, l'exécuteur prenait tant de bûches ; sur une charretée de fagots, un fagot ; sur tous les grains, une cuiller pleine. Le jour du marché, quand la vente allait commencer, l'exécuteur paraissait à la halle, suivi de ses valets, portant des sacs et sa cuiller à la main ; il allait à tous les vendeurs demander le *havage*.

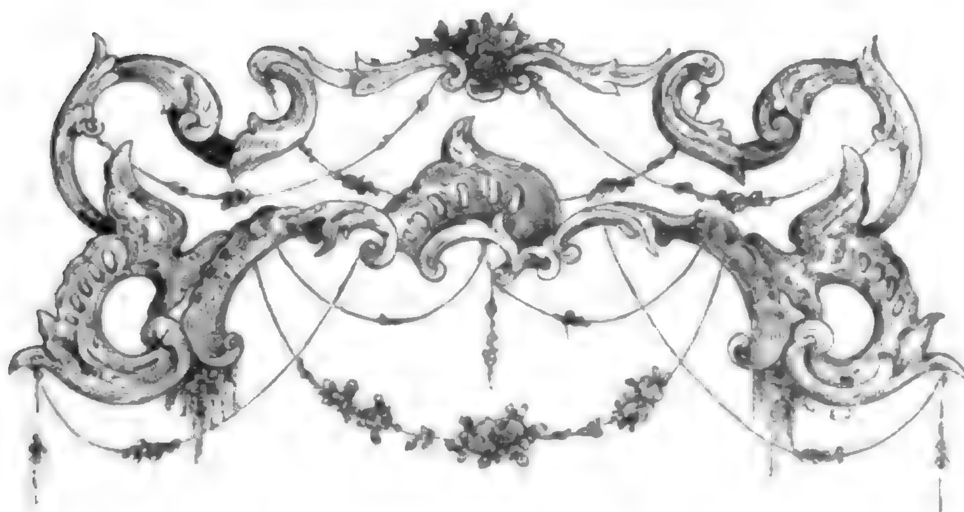
(2) *Inventaire des archives municipales de Clermont*, fait par *Merchadier*, en 1493, p. 156, *verso*.

(3) *Arch. de la mairie de Clermont*, registre des arrêtés du maire.

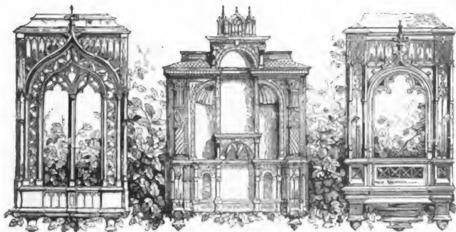
les fois que l'Assomption de la Ste-Vierge tombait un jour gras. En 1436, *André Le Large*, pâtissier de la paroisse St-Pierre, fut condamné par le gouverneur de la temporalité de l'évêque à acquitter cette redevance ; à la même époque, *Jean Redon*, dit *Marchand*, pâtissier de la paroisse de St-Genès, fut aussi condamné à s'acquitter pour le jour du Jeudi après la décollation de St-Jean-Baptiste.

**REDEVANCE DES MARÉCHAUX-FERRANTS.** — A chaque prise de possession d'un évêque de Clermont, les maréchaux-ferrants devaient prestation de foi-hommage au prélat. Ils désignaient, à cet effet, un des leurs pour accomplir cette formalité. Ils étaient aussi redevables, chaque année, à l'évêque, de 2 fers et 14 clous ; un fer et 7 clous étaient destinés aux pieds de devant de la monture du prélat ; l'autre fer et les 7 clous, aux pieds de derrière. Les maréchaux prétendirent, en 1461, qu'ils ne devaient point cette redevance ; mais l'évêque les fit condamner sur leur appel de la première sentence.

**LES DEUX PLEINS DOIGTS DE SEL.** — Le chapitre cathédral avait un autre droit, plutôt l'image de sa haute suzeraineté, qu'un produit réel pour ses revenus. Ses fermiers prenaient, dans le sac de chaque marchand qui venaient débiter le sel à la foire de Notre-Dame d'août, deux pleins doigts de sel « tant qu'il en pouvait demeurer sur les deux seconds doigts ». Un terrier de 1531 nous fait savoir que cette perception ne dépassait pas une demi-coupe de sel par an ; mais, ajoute le terrier, ce privilége était plutôt honorifique que productif. — Au XV[e] siècle, ce droit était plus considérable ; il consistait dans celui que l'on pouvait prendre sur chaque marchand *avec deux mains*. Il portait alors le nom de *manade* (du mot *manus*, main).







# ANCIEN LANGAGE

## COSTUME. — CARACTÈRE. — DIVERTISSEMENTS

---

Le celtique est la langue mère des Arvernes. — Origine du *patois*, du *roman* et du *français* — *Langue d'oc* et *langue d'oïl*. — Liste des patois méridionaux. — Les troubadours d'Auvergne parlaient la même langue romane que ceux du Midi. — Le patois, jadis en usage en Auvergne, diffère selon les localités. — Charte écrite à Clermont en langue mélangée de roman et de patois (1198). — Autres chartes du même genre (1285, 1345, 1364, 1389). — Les actes administratifs sont rédigés en patois, mêlé de mots romans, jusqu'à la fin du XIVᵉ siècle. — ***François Pezant***, poète patois du XVIᵉ siècle — Autres poètes patois, nés à Clermont : ***Claude Laborieux***, chanoine de la cathédrale, ***Joseph Pasturel***, chanoine du chapitre de Montferrand, ***Antoine Ravel***, ***Francisque Bathol***. — Costume des Clermontois à diverses époques. — Caractère des habitants de Clermont, d'après Dulaure. — Arènes. — Jeux de paume. — Compagnie de l'arquebuse. — Compagnie de l'arc. — Loge des francs-maçons — Son origine. — Salle de spectacle. — Son origine, ses diverses phases. — Suppression d'un théâtre de société, établi en la rue Ballainvilliers (1825).



E chapitre commence par l'histoire du langage de nos ancêtres. C'est une page qui demande quelques préliminaires.

L'idiome usité par les premiers hommes, qui vinrent peupler la terre d'Auvergne, reçut le nom de *celtique* et fut la langue mère. L'immixtion des colonies grecques et romaines dans la population aborigène créa le *celtique vulgaire* ou *patois*, qui fut la langue commune de tous. Du contact du celtique et du latin naquit la *langue romane*, qui devint celle des lettrés ; c'était une langue savante, jamais populaire. L'invasion des Goths et des Francks, aux Vᵉ et VIᵉ siècles, vint créer une langue mixte. Du roman, combiné avec le celtique, le latin et la langue germanique, résulta le *français*, qui fut d'abord parlé entre le Rhône, la Loire, l'Escaut la Meuse et la Sambre.

Une grande ligne de démarcation existait entre le nord et le midi de la France. Au midi, les populations avaient gardé une vive empreinte de la civilisation romaine ; au nord, cette empreinte n'avait jamais été profonde.

Le roman du midi ou *langue d'oc* et le roman du nord ou *langue d'oil* ont eu, au Moyen-Age, une vie distincte, multiple pour chacune d'elles, par une littérature riche, variée, intéressante : la poésie des *troubadours* et celle des *trouvères*. Ces deux dénominations de *langue d'oc* et de *langue d'oil* représentent deux groupes, contenant chacun un grand nombre de dialectes et de sous-dialectes, différents entre eux.

**PATOIS.** — Dans tous les pays, qui n'avaient pas de relations avec les villes, dans les districts des montagnes, des villages, des campagnes, et même dans les villes, les patois reproduisaient au Moyen-Age et ils conservent encore le type, les couleurs et l'originalité de la langue primitive. On divise les patois de France en deux familles, aussi tranchées que les rangs qui les représentent : celle des patois méridionaux parlés par la race romaine et gallo-romaine et celle des patois français, idiomes vulgaires des populations établies en-deçà de la Loire. On compte 12 dialectes principaux dans la première famille :

Le languedocien,
Le provençal,
Le gascon proprement dit,
L'agenois,
Le bordelois,
Le béarnais.

Le quercinois,
Le rouergat,
L'auvergnat,
Le limousin,
Le périgourdin,
Le dauphinois.

Tous ces dialectes dérivent directement du latin, que Rome imposa jadis après la conquête, comme langue nationale. Il s'y mêle seulement, en quantité assez notable, des débris de langues parlées avant l'arrivée des Romains, telles que le grec et le celtique. A cet élément celto-grec, vint s'ajouter, plus tard, à la chute de l'empire, une petite invasion de mots gothiques et arabes, lesquels achevèrent de constituer le fond des patois actuels. Tous ces patois vécurent isolés et parlés par le peuple sans participer au progrès des langues néo-latines, que les troubadours au midi portèrent à un si haut point de perfection, que les trouvères firent si piquantes et si pittoresques au nord.

En 1150, la langue romane, parlée par les troubadours d'Auvergne, était en usage parmi les poètes de tout le midi de la France. Il n'en était pas de même de celle des patois, qu'une teinte locale distinguait toujours, aussi le patois auvergnat, congénère avec les patois montagnards et composé des mêmes éléments gallo-romains, plus mêlés de grec toutefois, était séparé des dialectes voisins par une série d'idiotisme qui lui donnaient une couleur toute particulière : profusion de voyelles, grand penchant à l'élision, emploi fréquent du z reproductif du ζ des grecs, adoucissement des consonnes fortes et de préférence pour les finales *a* et en *iu*, voilà ce qui, au Moyen-Age, caractérisa d'abord le patois d'Auvergne. Il était le premier d'ailleurs qui eût substitué le v à l's et le c, même comme il fait encore aujourd'hui.

Nous possédons quelques chartes en *patois de Clermont* des XIIe et XIVe siècles. Ce sont de précieux documents, qui nous font connaître la langue usuelle, politique et administrative de notre ville à ces âges reculés. Il résulte de ces chartes qu'à cette époque le peuple et la bourgeoisie, les cultivateurs, tous parlaient alors le patois. Voici un fragment du serment prêté par Robert, évêque de Clermont, aux habitants de cette ville en 1198.

Eu Rotberz per la gratia de Deu, evesques de Clarmont, promete a bona fe et a totz los omes et a totas las femnas de Clarmont a aquels que i ssont o que i sserant, que eu non penrai ni farai peure lor cors ni lor maysos ni lor chausas; ni sufrirai que sia fait, se non era per homicidi, o per adulteri, o per murtre. Per que li persona de l'ome et de la femna et sa chausa sont emma marce; dels layronicis sera segunt las bonas costomas de Montferant.... Et aiso fo fait l'an de la incarnatio nostre senhor M.C.XCVIII. mense mais, octava de l'acensio (1).

Cette charte est un mélange de roman et de patois. A première vue, on la dirait un monument provençal; mais on finit par reconnaître que le patois y domine.

L'usage du patois, mêlé au roman, se maintint à Clermont jusqu'à la fin du XIV[e] siècle pour tous les actes administratifs. On en a la preuve dans un grand nombre de documents des XIII[e] et XIV[e] siècles, écrits pour le service municipal. En voici quelques-uns :

C'est d'abord le titre du registre des *bailes de la charité de Clermont*, commencé vers l'année 1270, mais dont le premier acte daté est seulement de 1285 :

Aisso son li ces d. las senhorias d. las parserras que om deus a S. Esperit de la perrochi de S Peire de Clarmont (2).

Vient ensuite une quittance donnée par *Etienne Balbet*, bourgeois de Clermont, au chapitre de Chamalières en 1345 :

Heu *St. Balbet*, borzes de Clarmont, quomissar deputa a levat la decima bihennal al dyocesa de Clarmont por hon. home maytre Guille de Cornieri, chanoin de S. Marti de Tors, collector general a levar la dita decima al dyocese de Burg (Bourges) ay agut dal chapitol de Chamaleyra set et detz seu p. lotave de nostra dona de settenbre lan mil CCCXL sinc.

Voici encore un ordre de payement donné par *R. Coustave*, capitaine de Clermont, en 1364 :

De par *Raymont Costavol*, capitani de Clar(mont), Guilhot Balbet heu veulh que vous payes ou assignes sobre so que mes degut par la viala de Clarmont dont vous avez un vidimus a Bonet dal Rouf la soma de secge flor. et neuf gros quar por aquet mandament et a causa dal dit Bonet heu vo metray en comte tout so ql se recognoysse av. agut jusqs a la dicta soma de XVI flor et IX gros et vo p. en promete a bailar quitansa donat sout mon seignet lo lus III jorn de fevr. lan mil CCCLXIIII.

*R. Coustavol.*

Ci-dessous, les premières lignes d'un acte de nomination des *bailes de la charité de Clermont*, en 1389 :

Au nom de nostre senheur Dieu Jhu Crist et de la tra gloriouse beneite Meire et de toute la cort celestial de Paradis, sia memoria que, l'an ....

M[e] *François Pezant*, né à Clermont, licencié en droit, lieutenant-général du prévôt de la maréchaussée d'Auvergne en 1565, mort dans notre ville en 1572 (3), composa un grand nombre de *noëls en patois*, qui eurent, dans leur temps, beaucoup de succès, à un tel point que le roi Charles IX voulut connaître leur auteur, lors de son entrée à Clermont en 1566. Ces noëls ont

(1) Voir cette charte en entier, T. I, page 506.

(2) C'est-à-dire : « *Ainsi sont les cens des seigneuries des percières que on doit au Saint-Esprit de la paroisse de Saint-Pierre de Clermont* ».

(3) Nous ne pouvons nous empêcher de relever l'erreur grave de M. J.-B. Bouillet qui, dans son *Album auvergnat* (p. 14), fait naître *Pezant* à Clermont, vers 1585, et dit que ce poëte offrit ses noëls au roi Charles IX, lors du voyage de ce monarque en Auvergne (en 1566). M. Aigueperse, dans sa *Biographie des hommes célèbres de l'Auvergne*, se trompe aussi sur la naissance de Pezant qu'il fixe à l'an 1585 environ.

été imprimés à Clermont, en 1702, chez *G. Jacquard* (volume in-24 de 110 pages). Ci-dessous. deux couplets de l'une de ces curieuses poésies ; ils se chantaient sur l'air « *J'aime mieux ma mie gay* ».

| Patois. | Traduction. |
| --- | --- |
| Bargé chanten tous Noé<br>A quente journade<br>Par l'amour dau Rey nouvé<br>Et de la couchadé,<br>Que nou a foé tant d'honnour<br>De pourta le Redemptour,<br>De nature humaine gay<br>De nature humaine. | Bergers, chantons tous Noël<br>Dans cette journée,<br>Pour l'amour du roi nouveau<br>Et de l'accouchée<br>Qui nous a fait tant d'honneur,<br>De porter le Rédempteur,<br>De la nature humaine, gai,<br>De la nature humaine. |
| De Nounen venguet Marso<br>En sa chalebrete<br>Que prenguet fazen un so<br>Nautre Guillaumete<br>Cirgue venguet de Durtau<br>Ce cuget rompre le cau<br>A la Malaudeyre gay<br>A la Malaudeyre. | De *Nohannent*, venait Martial<br>Avec sa musette ;<br>Il prit, en faisant un saut,<br>Notre *Guillaumette* ;<br>Cirgues vint de *Durtol*,<br>Il faillit se rompre le cou<br>A *la Malaudière*, gai.<br>A *la Malaudière* (1). |

Au milieu du XVII[e] siècle, *Claude Laborieux*, chanoine de la cathédrale de Clermont, né dans cette ville en 1613, composa des poésies patoises estimées. Il rend de la manière suivante le verset 58 des psaumes de la pénitence :

| | |
| --- | --- |
| Boutas mon arm'a a la bughada,<br>Servas vou de votre lisciau<br>Que rend nete le pus viciau<br>Et sa counsciença soulageada<br>Ne me la refusez jamoué.<br>Mas lavas me de moué en moué<br>D'un grand bourdigei que se cacha<br>Trop souvent ei found de mon cor,<br>Sen lei laissa la moindra tracha<br>Que pensche un jour me fouére tort. | Mettez mon âme à la lescive,<br>Servez-vous de votre lescif<br>Qui rend net le plus vicieux<br>Et sa conscience soulagée !<br>Ne me les refusez jamais,<br>Mais lavez-moi de plus en plus<br>D'un grand bourbier qui se cache<br>Trop souvent au fond de mon cœur,<br>Sans en laisser la moindre trace<br>Qui puisse un jour me faire tort. |

Le chanoine *Joseph Pasturel*, né à Montferrand, près de Clermont, vers 1610, mort dans cette ville en 1676, a donné, vers 1660, l'*Homme counten* (l'homme content), qui parut après sa mort, en 1733, à l'imprimerie de *P. Thomas*, à Riom. Voici quelques vers de ce patois limanien de Clermont :

| | |
| --- | --- |
| Qu'au plasei deicouta marmouta dins la prade<br>Entre de petits rocs la chareta naiade<br>Se plenghe d'aus cailloux que ly fazon l'affrount<br>De ly rima le trount. | Quel plaisir d'écouter murmurer dans la prairie<br>Entre de petits rochers, la clairette naïde<br>Se plaindre des cailloux qui lui font l'offense<br>De lui rider le front. |

(1) *La Malaudière*. C'était la maladrerie de Clermont. Elle était située à l'entrée du faubourg de Fontgiève.

*Antoine Ravel*, né à Clermont en 1798, a publié un grand nombre de poésies patoises. Nous citerons la *Paysade* ou les *Mulets blancs*, imprimée à Clermont en 1838. Ce poète s'est fait une réputation justement méritée. Son poème de la Paysade commence ainsi :

| | |
|---|---|
| Io chante le grand Piare, o que biau paysan,<br>Embei son chapet fiate et son fraque 'o lon pan ;<br>Qu'o quotorji dau chècle, o jeou de saint Nicoula,<br>Embei trente confreiries se fagai britela. | Je chante le grand Pierre, ce joli paysan,<br>Avec son beau chapeau et son frac à longs pans ;<br>L'an quatorze du siècle, le jour de Saint-Nicolas,<br>Avec trente confrères, il se fit brider. |

Un poète clermontois de beaucoup d'esprit, qui s'est fait une certaine réputation de nos jours, M. *Francisque Bathol* (1), ancien gérant du journal l'*Auvergnat*, à Paris, rédacteur en chef du *Réveil des campagnes*, qui paraissait à Clermont à la fin de l'année 1870, a composé des poésies remarquables en patois de Clermont. Nous savons que notre compatriote a l'intention de faire paraître ses œuvres en un volume ; il y aura aussi, dans cet ouvrage, des poésies en français, qui sont de vrais bijoux.

## ANCIEN COSTUME

On ne lira pas sans curiosité des détails fort piquants sur les nombreuses modifications que le temps et la bizarrerie des modes apportèrent successivement aux costumes des Clermontois. Les dames de Clermont, sous saint Louis, ne portaient que des couvre-chefs de toiles et prirent des chaperons à la sollicitation des religieux de Saint-Dominique. On peut voir le dessin que nous donnons d'après l'un des vitraux de la cathédrale. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle et même en 1240, ces dames étaient vêtues de robes toutes d'une venue, comme des soutanes, qu'elles serraient par une ceinture et qu'elles couvraient d'un manteau, qui prenait depuis le cou jusqu'aux talons. En 1300, elles portaient des coiffes très-hautes et pointues, comme des cornets d'épiciers, au bas desquelles descendaient des écharpes de taffetas blanc ou de la gaze d'argent, depuis lesdites coiffes jusqu'aux talons, et, sur la tête et le front, des bandes de velour noir. Au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, les bourgeoises portaient le nom de *dames* ou *donnas*. La reine Isabeau de Bavière amena la mode des robes très-longues à queue. Cet usage a duré longtemps en Europe. Les coiffures devinrent d'un ridicule extrême ; les bonnets à cornets prirent des dimensions exagérées. Le costume fut modifié, d'après les ordres du roi Charles VII. Il ressemblait à celui de la cour : juste fermé sur la poitrine, une fraise, un chaperon disposé sur le côté de la tête et les manches bouillonnées aux coudes ; sous le même roi, les dames portaient aussi une robe très-longue, recouverte d'une espèce de mantelet qui, par devant, ressemblait beaucoup à une étole ; leur tête était coiffée d'un bonnet assez haut ; leur cou était entouré d'une fraise. Au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, le costume féminin consistait en un bonnet assez serré du haut, la gorge était entièrement couverte ; la fraise très-ample et relevée derrière la tête.

Sous Louis XII, la reine Anne de Bretagne inventa une coiffure basse, plus ou moins coiffure

(1) *Francisque Bathol* est né à Clermont le 26 octobre 1829. Il est fils de Mathieu Bathol, maréchal-ferrant, et d'Antoinette Souchal.

de veuve, qui consistait en une pièce d'étoffe, velours ou autre, noir ou violet, encadrant la figure et retombant sur le dos et les épaules. A cette époque, les femmes portaient des corsages ajustés et des jupes. On peut considérer le XVIe siècle comme le moment de la séparation des costumes anciens et nouveaux et comme l'époque où nos modes actuelles ont pris naissance. C'est pendant ce siècle que les hommes ont adopté les vêtements adhérents aux membres, les chapeaux et les chaussures fermées, et que les femmes ont pris les robes à corsages et à manches. Bien des modes nous furent apportées de l'Italie.

Les dames portèrent, plus tard, des *vertugalles*, formés de cerceaux de bois, depuis la ceinture, allant toujours en s'élargissant jusqu'au bas; ces sortes de *crinolines* furent en grande faveur sous Louis XIII. Anne d'Autriche, à son arrivée en France, était ainsi habillée. Ensuite vinrent les *vertugadins* (ou *vertu-gardiens*), appelés en Auvergne et en Limousin *cache-bâtards*; c'était un grand cercle, environné de baleines et très-léger, qui dura jusqu'en 1623. Plus tard, on se contenta de bourrelets à la ceinture pour relever la robe

Au XIIIe siècle, les bourgeois portaient une espèce de robe courte se boutonnant par le devant et serrée à la taille par une ceinture en cuir, à laquelle pendait une aumônière, ainsi qu'on peut le voir à l'une des statues de la façade septentrionale de notre cathédrale; la coiffure consistait en un bonnet entouré d'une espèce de bourrelet, dans le genre de celle des arabes. Les troubadours, si nombreux en Auvergne, portaient alors une robe longue, ouverte sur les côtés, les cheveux courts et la tête couverte d'une espèce de chaperon très-plat. Sous le règne de Philippe IV, on vit s'établir une longue chaussure pointue, que l'on nomma *souliers à la poulaine*, du nom de *Poulain*, son inventeur. Sous Charles VII, le vêtement des hommes était fort court. C'était une espèce de camisole étroite, attachée par des aiguillettes, et un haut de chausse, fort serré aussi, qui laissait apercevoir toutes les formes. Pour paraître plus large d'épaules, on en portait d'artificielles, nommées *mahoitres*; on laissait tomber sur le front des mèches de cheveux, qui couvraient presque les sourcils; les manches étaient déchiquetées, les souliers armés de longues pointes en métal et le chapeau pointu, orné de chaînes ou autres bijoux. Sous Charles VIII, le manteau bordé de fourrures, est fendu par devant et les manches pendantes; le bonnet est à retroussis; les chaussures étroites et le soulier à la poulaine remplacé par une espèce de bourrelet, large et carré. Catherine de Médicis apporta en France la mode des *fraises*; Marie de Médicis celle des *collerettes*. Sous les derniers Valois, les costumes des hommes étaient courts, élégants, fermés: ils portaient le justaucorps pointu, entouré de petites basques; la toque de velour avec une aigrette; la barbe en pointe; une perle à l'oreille gauche et le manteau descendant à la ceinture. L'usage des gants fut alors universel. Il y eut bien peu de variations jusqu'à Henri IV, et même sous son règne, seulement, la trousse s'allongea et prit plus d'ampleur. C'était le costume des nobles. Celui des bourgeois était partout stationnaire: ni trousse, ni chausses étroites; justaucorps aisé, le manteau et les grègues lâches et le chapeau de feutre. Au commencement du XVIIe siècle, les habits des hommes n'étaient pas amples; mais ils surpassaient en richesse tout ce qu'on avait imaginé en fait de broderies et d'ornements.

Au XIVe siècle, les chanoines de la cathédrale avaient une longue robe, aux manches larges, recouverte d'un manteau, qui affectait la forme d'une chasuble, dont les extrémités de devant seraient pointues et arrondies. Notre dessin de la fresque de la cathédrale, représentant le chanoine *G. de Jeu*, en donne une idée, ainsi que la dalle tumulaire d'un chanoine qui figure à la même planche. Nous donnons aussi un autre dessin, qui représente un chanoine de N.-D. du

Port au commencement du XV^e^ siècle. Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, les doyens de l'église du Port avaient le droit de porter le heaume et la cuirasse. Nous voyons même, sur la tombe de *Pierre de Chaslus*, chanoine de l'église cathédrale de Clermont et professeur de loix (*legum professor*), que cet ecclésiastique est représenté avec une armure et coiffé d'un casque, apparemment en sa qualité de riche seigneur ou de professeur de loix ; peut-être aussi parce qu'il aurait été doyen de l'église du Port ?

A la fin du XIV^e^ siècle, nos paysans des environs de Clermont étaient coiffés d'un chapeau à larges ailes ; ils portaient une veste et des culottes (ces dernières appelées *brayes* en langage du pays) en *drap blanc de Saint-Flour*, ainsi qu'on le voit aux registres consulaires de Montferrand. Ce costume était encore celui des cultivateurs de la Limagne au commencement du siècle ; mais, de nos jours, c'est à peine si l'on rencontre quelques-uns d'entre eux avec le costume de leurs pères. La civilisation nous a amené un luxe effréné, qui épouvante avec raison les esprits les moins philosophes.

# CARACTÈRE

Notre compatriote, l'historien *Dulaure*, fait ainsi le portrait des Clermontois, en 1789 :

« Ils sont braves, actifs, laborieux et bons citoyens. Sous la domination des Romains, sous « celle des Visigoths et des Français, ils en ont donné des preuves signalées ; toujours, dans les « guerres intestines qui ont troublé la France, ils ont embrassé le parti le plus raisonnable et « le plus juste, et ils ont, jusque dans ces derniers temps, montré leur patriotisme et fait éclater « une vertueuse indignation contre les ennemis titrés du bonheur public. Ils sont vifs, spiri- « tuels et, pour les sciences et les lettres, ont une aptitude naturelle.

« Ces heureuses dispositions sont malheureusement étouffées par le préjugé national. Non- « seulement les sciences et les arts ne sont ni cultivés ni encouragés dans ce pays ; mais « encore on cherche à jeter du ridicule sur ceux qui sont assez bien inspirés de la nature pour « consacrer leur loisir à l'étude ; il en est de même des beaux-arts. Par un défaut de modèles et « de protection, ils y sont méprisés et presque absolument inconnus. Clermont est peut-être la « seule capitale et l'Auvergne et peut-être la seule province en France qui n'ait point produit « un artiste de nom ; la science de s'enrichir est la seule qu'on croit raisonnable et qu'on res- « pecte sincèrement.

« Les sciences et les arts, dans les villes où on les cultive, rapprochent les hommes de tous « les états. Ce lien précieux manque à Clermont ; ce n'est que le plaisir, l'intérêt ou le besoin « de se désennuyer, qui y forment des sociétés. On n'y trouve ni cette politesse aisée, ni ces « égards réciproques, ni ce ton naturel et ouvert qui règnent parmi les gens instruits. On accuse « les habitants de cette ville d'être présomptueux, entêtés, tranchants dans leurs décisions ; « ces défauts sont une suite de leur légèreté, de leur peu d'instruction ; mais ils ont le cœur « excellent, sont amis sincères et capables de sacrifices héroïques ; on ne peut guère leur « reprocher d'être fourbes, artificieux ; leur caractère n'est point caché, car ce qu'ils montrent « le premier, c'est leurs défauts ; il faut les fréquenter pour connaître leurs vertus » (1).

(1) *Description de l'Auvergne*, en 1789, pages 263-264.

Dulaure connaissait parfaitement ses compatriotes. Nous ajouterons quelques réflexions : Il est vrai que notre ville n'a fourni que deux artistes de grand talent : *Antoine d'Auvergne*, au XVIIIe siècle, et *Georges Onslow*, dans ces derniers temps ; encore, M. *Onslow* était-il le fils d'un gentilhomme né en Angleterre. Quant à la qualité de franchise, que donne le célèbre historien aux Clermontois, qu'il nous soit permis de dire que 1872 ne ressemble guère à 1789, époque où il écrivait ; et, quant aux manières aisées, distinguées, ce qui dominait à la fin du siècle dernier dans notre cité n'a pas changé à son avantage. Les habitants de notre ville ont conservé le caractère de leurs ancêtres ; mais, chose pénible à dire, s'ils leur ressemblent encore ce n'est point par le beau côté. Ils sont frondeurs, caustiques, enclins à la satire, fort envieux les uns des autres, ennemis des étrangers, entiers dans leurs manières de voir et un peu rudes dans la forme, médiocrement dévots, quoique couvrant les églises de dorures. Ils ont le jugement droit, de l'indépendance dans les opinions, la parole facile, du trait dans l'expression ; fort attachés au sol qui les a vu naître, ils ne le quittent qu'à regret. Nous devons pousser l'impartialité jusqu'au bout ; c'est une tâche qui nous incombe : les habitants de Clermont sont vaniteux. On trouve, dans nos murs, nombre de présomptueux et de gens, quoique riches, qui ignorent les premières règles du savoir-vivre (*parvenus*). On y cherche, et on y trouve difficilement cette urbanité française, qui fait de la Capitale un centre agréable dont la réputation s'étend dans le monde entier.

## DIVERTISSEMENTS

**AMPHITHÉATRE**. — Il ne faut pas mettre en doute un instant si Augusto-Nemetum eut un amphithéâtre. La ville qui possédait un *capitole*, un *prétoire*, un *sénat* avait, assurément, comme Limoges, Arles, Saintes, Périgueux, l'un des grands divertissements que le peuple-roi aimait par dessus tous. Rien, cependant, ne nous indique la position de cet amphithéâtre. M. *Mathieu*, que l'on doit toujours consulter lorsqu'il s'agit de l'ère gallo-romaine, pense que le cirque de notre ville s'élevait sur l'emplacement du château des Salles, à l'ouest de la place de Jaude, et que la curieuse muraille gallo-romaine que l'on aperçoit en cet endroit serait peut-être un reste du monument où nos ancêtres étaient conviés à divers spectacles. Il est certain, en effet, que la muraille des Salles avec ses contre-forts n'est que le débris précieux d'un vaste édifice. On croit également que les arènes de notre ville étaient situées au-dessous et à droite du monticule de *Montaudou*, non loin du château de Bellevue. Là, se trouve un cirque naturel, qui semble avoir été arrangé par la main des hommes. On y voit des vestiges nombreux de murailles romaines, placés en circonférence. Si l'on réfléchit, on ne tarde pas à reconnaître que la position de cet amphithéâtre aurait été bien calculée. On sait que plusieurs arènes étaient établies dans un lieu élevé, à quelque distance de la ville. Des hauteurs environnantes, le peuple pouvait dominer l'enceinte et suivre le spectacle.

**JEUX DE PAUME**. — La paume fut, pendant des siècles, un amusement fort en vogue. Seigneurs, bourgeois et artisans, tous s'y livraient avec ardeur. En 1519, il y avait un jeu de paume à Clermont sur l'emplacement du couvent des religieuses du Bon-Pasteur. En 1582, il est fait mention de plusieurs jeux de ce genre à Clermont. *Guillaume Tolier*, qualifié « maître du jeu

de paume », vivait en 1719. A la fin du dernier siècle, on jouait encore beaucoup à la paume dans notre ville.

**COMPAGNIE DE L'ARQUEBUSE.** — Au commencement du XVI[e] siècle, les habitants de Clermont formèrent une corporation, appelée *la compagnie de l'arquebuse* (1), qui avait pour but de s'exercer à l'arquebuse. Cette compagnie avait un pavillon à la petite place, connue aujourd'hui sous le nom de *la Flèche*, près de la caserne d'infanterie, sur le bord du boulevard du grand séminaire. Ce pavillon existait encore en 1739, mais la corporation était alors dissoute.

**COMPAGNIE DE L'ARC.** — La compagnie des chevaliers du *noble jeu de l'arc*, qui s'organisa à Clermont, au milieu du siècle dernier, en souvenir de celle de l'arquebuse qui précède, avait pour patron saint Sébastien (fêté le 20 janvier). Elle adopta, en 1763, le réglement arrêté à Soissons pour toutes les villes de France en 1733. Les statuts de la compagnie de notre ville comprenaient 101 articles, mis en ordre par *Gilbert Moranges*, roi de la compagnie, et par les soins de *B. Chinon*, procureur de ladite société (2). La compagnie reconnaissait pour grand-maître l'abbé de Saint-Médard de Soissons. Nous trouvons, comme faisant partie de cette corporation, en 1763, à son origine :

Moranges, roi,
Marnat, connétable,
Moranges, capitaine,
Petit, enseigne,
Amouroux, lieutenant,
Cellier, trésorier,
B. Chinon, procureur,
Chassaigne, secrétaire,
A. Blatin, père.
De Saunade,
Brignon,
Morel,
Guillot,
Dourret,
Gaubert,
Taillardat,
Sauvat,
Brandely,
Bardonnaud, aîné,
Blatin, fils,
Bruslé, fils,
Beille, cadet,
Andraud,
Pyrent,
Huguet,
Girard,
Chaudessolles,
Peschier,
Chelle, aîné,
Redon,
Desanges, fils,
Desanges,
Chelle, cadet,
Fargeon,
Laporte, fils,
F. Beille, fils,
Pouget,
Favolle, cadet,
Astier,
Deshoulières,
Roux, aîné,
David,
Astier,
J. Dulin,
Calvinhac,
Cellier,
Chassaigne,
Boutaudon,
Delbece,
Daubusson,
Juillard.

Le 20 juin 1784, la compagnie, ayant pour roi M. *Guyot*, pour capitaine M. *de Montorcier*, décida de tirer l'oiseau le dimanche 1[er] juillet suivant.

Le 4 juillet 1784, la même compagnie, commandée par M. *de Montorcier*, capitaine, *Désanges*, fils, lieutenant, *Moranges*, ancien roi, résolut de donner la croix de distinction au chevalier *Desanges*, comme empereur, et décida que l'on remettrait celle que le chevalier *Sauvat* avait bien voulu prêter à cette intention. A cette délibération, signèrent : *Désanges*, fils, ancien roi, *Moranges*, ancien roi, *Désanges*, père, empereur.

(1) *L'arquebuse à croc*, première arme à feu portative, a été introduite dans l'armée sous le règne de Louis XII. Les compagnies de l'arquebuse ont été établies en France sous le règne de François I[er].

(2) Ces statuts ont été imprimés dans l'*Hist. des communautés des arts et métiers de l'Auvergne*, par J.-B. Bouillet, p. 377 et suivantes.

Le 10 juillet 1784, on voit, par les archives de la corporation, que M. *de Montorcier* était roi, M. le chevalier *Domergue*, capitaine-connétable, M. *Desclusin*, lieutenant, *Albarède*, fils, enseigne, *Moranges*, oncle, procureur, *Moranges*, inspecteur des bâtiments, secrétaire.

Le 20 juin 1785, les *chevaliers de la flèche* (ils portaient surtout ce nom) décidèrent qu'en toutes les assemblées publiques leur roi serait décoré de son cordon ; que tous les chevaliers seraient tenus d'avoir une médaille, à peine de 24 sous d'amende ; que le prix du globe et celui du cœur consisterait en une médaille ; qu'à cette intention la somme de 72 livres serait employée.

La Révolution fit disparaître la compagnie du noble jeu de l'arc. Le dernier tir de l'oiseau eut lieu le 24 juillet 1789, dans la prairie des Bughes. Le 8 août 1790, le drapeau de la corporation fut déposé dans la cathédrale de Clermont, en vertu d'un décret de l'Assemblée nationale (1) du 12 juin 1790, qui se terminait ainsi : « *Les drapeaux des anciens corps et compagnies seront déposés à la voûte de l'église principale, pour y demeurer consacrés à l'union, à la concorde et à la paix.* »

Vers 1804, la compagnie se reconstitua, parmi les membres de la *loge des francs-maçons* (2). Elle continua jusque vers le milieu de 1817 ; elle n'avait alors ni pavillon, ni costume, comme autrefois. La seule distinction était un cordon de trois couleurs (rouge, vert et blanc), porté en sautoir, sur l'épaule, de droite à gauche. Les tirs avaient lieu dans la prairie des Bughes. La compagnie possédait au bois de Cros, près de Jaude, une salle pour ses séances et ses exercices. Les statuts des chevaliers avaient été modifiés en 1813. Cette société avait spécialement un but occulte, comme la franc-maçonnerie à laquelle elle se rattachait par certains liens.

**SALLE DE SPECTACLE.** — Ainsi que nous l'avons vu dans le premier volume de cet ouvrage (V. page 98), des troupes nomades de comédiens, jouant la tragédie, passèrent à Clermont en 1643, 1647. Toutefois, Clermont ne fut doté d'une salle de spectacle qu'en 1759, grâce à l'initiative de M. *de Ballainvilliers*, intendant d'Auvergne, qui fit construire ce monument dans les dépendances de l'hôtel-de-ville, sur le bord de la place de l'ancienne comédie (aujourd'hui *place Thomas*). Le lecteur peut consulter ce que nous avons écrit précédemment sur cette salle (V. T. I, p. 109). Nous donnons, en *Appendice*, un curieux programme du spectacle représenté au théâtre de Clermont en 1783.

Pendant la Révolution française, la ville de Clermont louait la salle de spectacle à des directeurs de troupes. Au mois de mai 1796, cette location s'élevait à 4 livres 10 sous par représen-

(1) *Archives départ. du Puy-de-Dôme*, fonds du chapitre cathédral.

(2) Il existe, de nos jours, à Clermont, une *loge maçonnique*, dont l'origine remonte au 10 juillet 1753. Elle prit, dans ses commencements, le nom de *loge de Saint-Maurice*. Elle conserve un tableau, imprimé en 1788, et intitulé : *Tableau des frères de la R. L. Saint-Jean sous le titre distinctif de Saint-Maurice, imprimé à Philantropie, chez J. B. Maillet, aux deux colonnes d'airain*, qui nous donne la liste des principaux franc-maçons de Clermont à cette époque. C'étaient : Le *Vénérable* : *Moranges*, jeune, greffier des insinuations ecclésiastiques ; *premier surveillant* : *Couthon*, avocat ; *orateur* : *Dijon de Saint-Mayard*, avocat-général à la cour des aides ; *maître des cérémonies* : *de Montorcier*, lieutenant-criminel ; *garde des sceaux* : *Doulcet*, médecin et parmi les *frères* : *Beneval des Issarts*, *Monestier*, médecin, *d'Albiat*, procureur du roi, le *comte de Clermont-Tonnerre* mestre de camp d'un régiment de cavalerie en garnison à Clermont, le *comte d'Hauterive*, *Onslow*, gentilhomme anglais, *Mazelhier*, *Sablon*, négociant, etc. — Il y avait encore à Clermont, en 1788, une seconde loge, sous le titre de *Saint-Michel de la Paix* ; *vénérable* : M. *Barre*, procureur ; *garde des sceaux* : M. *Busche*, et parmi les *frères* : *Gaultier de Biauzat*, député, *Trébuchet*, *Noyer*, etc. — En 1811, la loge de Saint-Maurice portait le nom de *la Franche-Amitié* ; elle avait alors pour vénérable M. *Chabrol*, ancien jurisconsulte (Voir *Calendrier pour l'année maçonnique* 5811, page 145). La loge de Clermont reconstituée, il y a quatre ou cinq ans, porte le titre des *Enfants de Gergovie*.

tation ; au mois de mai suivant (1797), elle était basée sur le pied de 9 livres pour chaque représentation. Le théâtre, construit en 1759, parut insuffisant (1). Par une délibération du 16 pluviose an VII (4 février 1799), le conseil municipal de Clermont décida de faire élever une nouvelle salle sur l'emplacement du jardin de l'ancien évêché, vendu comme bien national en 1792. Un traité fut passé à ce sujet, le 6 avril suivant (1799), avec M. *Deval*, architecte de la ville (2) ; ce dernier s'engageait à livrer le nouveau théâtre, le 22 mars 1805, moyennant un prix fait de 87,000 francs ; il ne put tenir à ses engagements que deux ans plus tard ; car la première représentation n'eut lieu que le 15 août 1807. La salle élevée sur les plans de M. *Deval*, sert encore de nos jours. Elle longe la rue Royale, au sud et en face de la cathédrale. Depuis longtemps, la ville désire la remplacer ; le manque de fonds s'opposera encore longtemps à la mise à exécution de ce projet. L'intérieur du théâtre suffit amplement aux besoins de la population ; mais l'extérieur est peu digne des Clermontois. On se demande, en l'examinant, si ce n'est pas un débris des vieux âges ? Il a été question de restaurer cet édifice. Le 1er août 1816, la ville profita de la présence du *duc d'Angoulême* pour faire placer, en grande cérémonie, la première pierre d'un péristyle projeté dans le genre de celui du théâtre de l'Odéon à Paris ; mais le péristyle n'a jamais été élevé ; on s'est contenté de murer l'entrée du théâtre qui, à cette époque, se trouvait en face de la cathédrale, pour la transporter au côté opposé. En 1837, la ville fit établir des calorifères au théâtre. Le 7 août 1838, une délibération du conseil municipal décida de faire parvenir au ministre de l'intérieur deux plans d'achèvement de la salle de spectacle, qui avaient été faits avec beaucoup de talent (3) ; le 29 août suivant (1838) le même conseil vota l'achat de plusieurs beaux décors. En 1845, la salle du théâtre de Clermont a été mise à neuf et ornée par des artistes clermontois (MM. *Louis Devedeux* et *de la Foulhouze*). (V. T. I, page 122.)

Nous ne pouvons laisser sous silence que, le 3 juillet 1823, Mlle *Duchesnois*, l'illustre rivale de Mlle *Georges*, donna une représentation au théâtre de Clermont avec un immense succès. L'admirable opéra-comique de *la Dame Blanche* a été joué dans cette salle pour la première fois, le 19 mai 1826, en présence d'une société d'élite, attirée par la réputation du chef-d'œuvre de notre immortel *Boïeldieu*.

☞ Le 22 décembre 1825, un arrêté de M. *Blatin*, maire de Clermont, ferma un *théâtre de société*, établi dans une maison de la rue *Ballainvilliers* (au nº 27), dont Mme *Entraigues*, dit *Lanaud*, était alors propriétaire. Le motif de cette dissolution était que les personnes faisant partie de cette réunion artistique s'occupaient de littérature, de matières religieuses, mais principalement de politique.

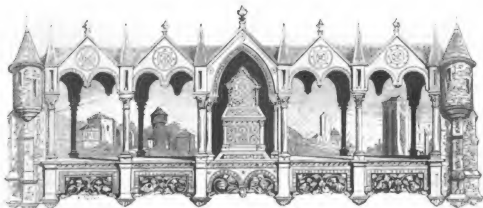
(1) La salle de spectacle, située à la place Thomas, a été vendue par la ville de Clermont en 1812. Le local sert, de nos jours, à MM. les notaires qui en font le dépôt de leurs archives et leur salle de réunion ou chambre de discipline.

(2) M. *Deval* a été prorogé dans ses fonctions d'architecte de la ville le 10 octobre 1805. Il recevait 600 francs d'appointements par année.

(3) Lors du concours régional de Clermont, en 1863, on a beaucoup remarqué le projet d'une salle de spectacle, par M. *Tuché*, architecte. Ce nouveau théâtre devait être construit à l'angle sud-est de la place de Jaude, d'après le plan de l'architecte. Ce projet était une œuvre remarquable de l'avis de tous les connaisseurs. Malheureusement, il y a apparence qu'il ne sera jamais mis à exécution.







# FAMINES. — ÉPIDÉMIES

## TREMBLEMENTS DE TERRE. — CLIMAT



otre ville a été désolée par de grandes famines, des pestes terribles, diverses épidémies et des tremblements de terre. Voici la chronologie de ces malheureux événements :

En 542, un tremblement de terre se fait sentir en Auvergne (1).

En 569 et 570, peste en Auvergne et dans la ville d'Auvergne. Grégoire de Tours nous apprend que la cité d'Auvergne, celles de Bourges, de Lyon, de Chaslons-sur-Saône furent les plus éprouvées en France par ce fléau. Il y eut, dans le pays, une telle mortalité que les planches manquèrent pour faire des cercueils. On enterrait dix personnes et même plus dans la même fosse. On compta, en un jour, dans la seule église de Saint-Pierre de la ville d'Auvergne, trois cents corps morts. Parmi les victimes, figuraient le prêtre

(1) *Mémoires de l'académie des inscriptions*, T. III, p. [illegible].

*Caton* et l'évêque *Cautin*. La même année, une épidémie, qui sévissait particulièrement sur les enfants, se déclara. Grégoire de Tours y perdit deux neveux qu'il aimait beaucoup.

581. Grandes pluies, qui inondent l'Auvergne.

763. Froid extraordinaire depuis le 1er octobre jusqu'à la fin de février.

1029. Grande famine dans toute la France. On en vint à se nourrir de chair humaine. Clermont fut terriblement éprouvé.

1329. Pluie extraordinaire. Le village d'Aubière est inondé et plusieurs maisons sont renversées.

1343. Grande disette de vivres en Auvergne, qui occasionne autant de désordres que de misère (1).

1348. Epidémie épouvantable, appelée *peste noire*, qui fit de grands ravages en France et principalement en Auvergne ; mais, dit M. *Henri Martin* (*Histoire de France*), « dès que la pestilence eut cessé, les hommes et les femmes qui restaient se marièrent à l'envi ; nulle épouse ne demeurait stérile ; on ne voyait en tous lieux que femmes enceintes et beaucoup enfantaient deux, voire trois enfants vivants ».

1369. Des lettres du roi Charles V parlent de la mortalité qui avait grandement diminué la population de Clermont.

1377. Conformément aux lettres précédentes, émanées de Charles V, les habitants de Clermont obtinrent une remise de 20 feux pour leurs impôts établis au sujet de la guerre des Anglais et ce en considération « de la grande mortalité et de grand nombre de gens quérant leur pain » (2).

1394. Le roi exempte Clermont de toutes charges, à cause « des *mortalités, tempestes, stérilités des temps*, qui longuement ont été et encore sont » (3).

1404. Charles VI, par ses lettres du 14 juin, porte une diminution de 15 feux, en faveur de Clermont, en considération des guerres, de la *grande stérilité*, de la *grande mortalité* et des *tempestes*, dont cette ville avait été victime (4).

1411 (15 septembre). Lettres de Charles VI, roi de France, accordant à Clermont le droit de faire contribuer les faubourgs aux réparations de la ville, alléguant que cette cité avait été grandement endommagée par la *peste*, la *mortalité*, la *stérilité* des temps.

1413. La peste régnait à Clermont.

1430. La *grande mortalité* avait affligé Clermont et l'affligeait encore. Des lettres du souverain s'expriment ainsi : « A cause de la grande excessive mortalité, qui naguère a été, la ville estant dépopulée par la mort et absence de plusieurs » le roi fit remise à cette ville de la somme de 300 livres, en considération de la contagion (5).

1440. Les lettres-patentes, portant établissement à Clermont d'un marché chaque mercredi, parlent de « *mortalités* des habitants de Clermont ; ces derniers ont été diminués par les *guerres*, les *stérilités* et autres accidents. »

1464. Clermont a des appréhensions, au sujet de la *pestilence*, qui règne en Languedoc et de la *mortalité* (6).

(1) *Ordonnances du Louvre*, T. II, p. 139.

(2, 3 et 4) *Inventaire des archives municipales*, par Mazure, C. III, a. 1 bis.

(5) *Inventaire des arch. municip. de Clermont*, par Mazure, C. III, b. 3. — Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 424.

(6) Délibération consulaire du 8 juillet 1464.

1470. La peste était à Clermont, le chapitre cathédral tenait ses assemblées aux alentours de la ville : le 23 septembre, dans l'abbaye de Chantoin (*Champtoeini*) « *proptem pestem vigentem.* » Le « 7 de la lune d'octobre, » il se réunit à Cournon, le 14 du même mois, il s'assembla dans l'église de Tallende-le-Mineur (1).

1472 (février). Le roi adresse une commission au bailli de Montferrand, afin d'exempter les gens d'église et les habitants de Clermont « pour les biens nobles, sortis de leurs mains ou qu'ils avaient acquis pendant *la grande mortalité et peste* » (2).

6 août 1477. Le capitaine *Augier Baubet*, dit au conseil de ville que le tremblement de terre a lézardé les murailles de Clermont.

1478. Nouveaux tremblements de terre à Clermont.

Septembre 1481. Froid excessif, tel qu'on n'en avait pas ressenti depuis cinquante ans (3).

1481. Les registres consulaires parlent fréquemment du prix du blé. Le setier de froment, mesure de Clermont, coûtait 30 sous (42 fr. d'aujourd'hui) ; le seigle, 22 sous 6 deniers ; l'avoine 18 sous ; les fèves 8 sous 4 deniers. Les consuls, en vertu de leur pouvoir, taxèrent le prix des grains : le froment à 1 livre 10 sous 4 deniers, le setier ; le seigle à 1 livre 5 sous (le setier rendu à Clermont). Le peuple, ce sont les mêmes registres qui nous l'apprennent, « criait à la faim. »

1482. La famine de l'année précédente continue. Une *miche de coupe* (4), valait 3 sous, « sans bailler trezaine ; » la miche ordinaire, 18 deniers. La même année (1482), une maladie contagieuse sévissait à Clermont avec violence. Le gouverneur de la province *Charles de Montfaucon*, ne put venir prendre possession de son poste. On remarque la résolution qui fut prise de rejeter hors de la ville, beaucoup de personnes infectées de la maladie (5), et celle de tenir les foires en la place de Jaude, hors des murs de la ville. Clermont fut dépeuplé. On s'aperçut, après la cessation du désastre, que la plus grande partie des biens de la ville avait passé entre les mains des gens d'église. On décida de faire une enquête contre les Jacobins (6). Une partie des habitants, ainsi que plusieurs corporations, avaient abandonné la ville.

1483 (9 avril). Les consuls décident qu'il serait bon de faire tenir un cierge brûlant nuit et jour, devant N. D. de Grâce, pour la cessation de *la pestilence*. *Guillaume Savaron*, consul, s'oblige de tenir ce cierge, nuit et jour, moyennant 20 livres.

1484 (30 mars). La ville sent la nécessité d'avoir *un barbier* (un chirurgien), pour soigner les malades. Le *Catalan* s'offrit pour les servir, à condition qu'on lui ferait bonne composition. Il fut arrêté que, ce barbier « aurait la franchise de sa taille, sa vie durant » et 40 sous (60 francs d'aujourd'hui) par mois, pendant qu'il visiterait les malades, tant les pauvres que les riches. Au mois de juillet suivant, la maladie avait beaucoup diminué ; mais on craignait de la voir se ranimer à la foire de la mi-août.

(1) *Bibliothèque de Clermont* ; Auvergne, mss., n° 66, extraits faits par *Dulaure*.

(2) *Archives municipales de Clermont*.

(3) *Bibliothèque de Clermont*, manuscrit de *Dulaure*, n° 64.

(4) Il s'agit probablement du nombre de miches (pains blancs), qu'un boulanger pouvait faire avec la farine provenant d'une coupe ou du 1/32ᵉ du setier de blé.

(5) Ce fut le capitaine de la ville (*Martin de Chauvigny*), qui fut chargé de cette tâche bien douloureuse. Il déclara n'oser prendre sur lui seul cet acte barbare ; on lui prêta main-forte.

(6) *Guillaume de Preux*, lieutenant du capitaine de Clermont, fit, en 1483, une complainte contre les Jacobins, que la rumeur publique accusait d'avoir pris les biens des défunts pendant la peste.

Voir les *Registres consulaires*, (délibérations des 6 et 13 mars 1482).

1489 (3 mars). Un tremblement de terre avait abattu la tour de l'hôtel-de-ville, la tour des Gras et celle de Saint-Pierre (ces deux dernières faisaient partie des fortifications). Il fut résolu de faire couvrir au plus tôt la tour de l'hôtel-de-ville, pour y replacer les salpêtres et les archives qui s'y trouvaient.

10 mai 1491. Une délibération consulaire de ce jour constate que le peuple « *criait à la faim*. » On arrête que l'on placera des gardiens aux portes de la ville, pour empêcher de sortir le blé.

1492. La municipalité de Clermont disait, dans sa réponse à une requête, que « *le temps* est dangereux de maladie de peste. »

1506. L'abbé de Saint-Alyre prend possession de cette abbaye à la vue du clocher, parce que la peste était à Clermont.

1526. La peste sévissait cruellement à Clermont.

1529-1530. Le blé fut excessivement cher en France. A Clermont, il valait plus de 6 livres le setier (92 francs d'aujourd'hui) ; le vin coûtait 5 à 6 livres la *charge* ou *muid* (de 76 à 92 francs d'aujourd'hui) (1). Le 4 mars 1530, le roi François Ier permet aux Clermontois d'imposer la somme de 500 livres, pour le salaire des gens d'église, chirurgiens et autres personnes employées pour la peste qui sévissait cruellement (2).

1531. La famine de l'année précédente continue. Le blé valait 5 livres le setier (76 francs d'aujourd'hui).

1540. Chaleurs excessives. Abondance de vin qui en résulte ; le vin se vendait de 20 à 30 sous (de 15 à 28 francs d'aujourd'hui), le *muid* ou *la charge*. La même année, un jour de vendredi, le lendemain de la Saint-Martin d'hiver, entre huit et neuf heures du matin, il y eut un tremblement de terre, qui se fit sentir fortement en Auvergne, mais principalement à Clermont.

1542. En cette année, *Jean de Mont-Majour*, abbé de Saint-Alyre, nourrit les pauvres de la ville de Clermont. La misère était grande. Le peuple ne put s'expliquer que par un miracle l'abondance des grains sortie de son couvent. Sur la tombe du vénérable abbé, on grava trois pains ; ce blason en valait bien un autre.

1556. Des lettres du roi permettent un impôt de 14,000 livres à Clermont, pendant trois ans, « tant pour l'entrée de S. M. en 1533, que pour la peste qui a duré longtemps. »

1564. Les registres des délibérations de la ville disent que *la contagion* avait régné à Clermont et avait occasionné des pertes extraordinaires.

1565. Des lettres-patentes, accordées par le roi Charles IX, parlent de la *calamité des temps*, de la *disette des grains* et permettent un emprunt à la ville de Clermont.

1579. Les archives municipales font mention des *malades de la peste* à Clermont. La ville prit à gage, le 6 août 1579, Me *Pierre André*, docteur en médecine à Montferrand, pour soigner les pestiférés (3). La maladie n'avait pas complétement disparu en janvier 1580, elle reparut en 1581 (4). En 1579, la peste faisait aussi des ravages à Aigueperse, près de Clermont.

1586. *Contagion* à Clermont, comme on le voit aux registres des délibérations de la ville.

1613. Peste à Clermont, d'après l'abbé Delarbre.

(1) La *charge* ou *muid*, valait 32 pots de vin.

(2) *Registre des bailes de la Charité de Clermont.*

(3) *Archives municipales de Clermont*, inventaire fait par *Mazure*, C. *III*, b. 3.

(4) *Archives municipales de Clermont*, liasse intitulée : *Contagion*.

1613-1614. Hiver rigoureux qui commença au 11 novembre et dura jusqu'à Pâques. Au mois de mai, en 1614, la terre était nue comme en février.

1631. *Grande peste* à Clermont. Du mois de janvier à celui d'avril, il y eut une période d'accroissement ; en juin, l'épidémie reprit avec violence. Les pères Capucins de notre ville, à la tête desquels étaient : le *père Lazare* de Saint-Chaumont, le *père Bazile*, d'Autun, et le *père Bazile*, d'Ambert, montrèrent un zèle admirable, une abnégation sublime ; pendant que tout le monde fuyait de Clermont, voire même les notaires, eux seuls, armés de la croix et de ce grand courage que donne la foi, consolaient les mourants, leur portaient les derniers sacrements ; ils reçurent un grand nombre de testaments, qui sont réunis dans un registre in-4°, conservé aux archives municipales de Clermont (1). La maladie cessa vers la fin de novembre. Les échevins écrivirent alors à toutes les villes de la province, leur annoncèrent leur délivrance ; celles-ci s'empressèrent de les féliciter, ainsi qu'il résulte de nombre de lettres que l'on trouve aux archives municipales de Clermont ; plusieurs terminent ainsi : « Nous apprenons avec grand plaisir que vous êtes en santé. » La contagion amena rapidement la misère ; les échevins se virent dans la nécessité de prêter sur obligation à bien des habitants. Au plus fort du fléau, la cour des aides s'était transportée à Thiers ; le présidial, à Vic-le-Comte, et l'abbaye de Sainte-Claire au château de Boisonnelle, près de Billom.

Pendant que cette terrible épidémie exerçait ses ravages, la ville de Clermont résolut, par un acte inséré dans ses registres de délibérations, d'implorer le secours de Notre-Dame d'Orcival. En conséquence, *Jean Emery*, échevin, accompagné de *Pierre Varat*, chanoine de l'église cathédrale, et de 16 ou 17 bourgeois, se transportèrent au village de la Croix, près d'Orcival, le 16 août 1631. Là, ils adressèrent une requête au chapitre d'Orcival afin d'entendre immédiatement une messe dans la chapelle du village de la Croix. Le lendemain 17, l'un des chanoines d'Orcival arriva auprès des pèlerins et reçut leur supplique qui demandait 1° la célébration de deux messes basses chaque semaine, à l'autel de Notre-Dame de l'église d'Orcival, savoir : une le mercredi et une deuxième le samedi jusqu'à la disparition du fléau ; 2° une procession générale, le dimanche 24 août 1631, où serait portée l'image miraculeuse de N.-D. d'Orcival. Le chapitre, assemblé extraordinairement, s'empressa d'accorder les deux messes demandées et décida de faire porter la vénérable statue par « Monseigneur de Cordès » (le seigneur de Cordès) ; de plus, « pour l'affection qu'il avoit envers ladite ville » (Clermont), il décida de faire chanter, à la fin des deux messes votives, un *Sub tuum præsidium* avec le verset *Gloria stella Maria* et l'oraison *Deus misericordiæ*. La maladie disparut complétement vers la fin de novembre. Elle avait enlevé 5 à 6,000 personnes. La ville de Clermont reconnaissante fonda, par acte du 18 mai 1632, reçu Mᵉ Gorce, notaire royal, une rente de 15 livres, pour une messe solennelle à haute voix et en musique, à l'honneur de la vierge Marie, qui devait être célébrée annuellement le lundi de la Pentecôte. Après cette messe, devaient être chanté, le psaume *Credidi*, puis le *Regina cœli* et l'oraison de la résurrection de Notre-Seigneur. La ville de Clermont donnait en outre, comme gage de sa gratitude, une chasuble, deux courtibaulx (dalmatiques), deux chappes brodées à ses armes. (V. T. I, page 97.)

1653. Une ordonnance imprimée, émanant des échevins, enjoint à tous les habitants de Clermont de ne point recevoir les marchands du haut et du bas Languedoc, qui étaient atteints

(1) *Archives municipales de Clermont*, liasse intitulée : *Contagion*.

de la contagion, ou présumés en être atteints, notamment ceux qui arrivent des villes infectées : Montauban, Fumel, Gourdon, Rabastein, en Quercy ; Lectoure, Agen et Nérac, en Gascogne ; Meyssat, en Limousin ; Rodez et Espalion, en Rouergue. Grâce à cette sage précaution, Clermont fut préservé (1).

1691-1694. Affreuse famine. On vit, en ce temps-là, plusieurs personnes mourir de faim. La ville de Clermont établit, à cette époque, un *bureau de charité* pour faire distribuer du blé aux pauvres. (V. T. I, page 447.)

1697. Famine en Auvergne. La misère fut grande à Clermont.

1708. Famine en Auvergne, qui se fit vivement sentir à Clermont.

1709. Mortalité considérable à Clermont. La paroisse du Port, qui comptait 81 décès en 1708, en donne 181 en 1709. On sortit processionnellement la statue miraculeuse de N.-D. du Port. La même année, l'hiver fut si rigoureux que tous les noyers de la Limagne périrent.

1721. Les échevins de Clermont prennent des précautions extrêmes pour ne laisser entrer dans la ville aucune des personnes venant du Gévaudan, foyer d'une peste violente. Le 30 juin, ils nomment un « conseil de santé ». L'année précédente (en 1720), Marseille avait perdu 50,000 personnes dans une peste affreuse, dont l'horrible souvenir est encore présent à la mémoire de tous. Cette épidémie cruelle avait terrifié la France entière.

6 septembre 1752. Tremblement de terre qui se fit sentir à Riom et à Clermont.

1753-1755. Les vendanges furent très-abondantes. Le pot de vin ne valait que 12 sous (environ 1 fr. d'aujourd'hui). On vit, à cette époque, employer le vin en place d'eau pour faire du mortier.

Avril 1767. Typhus à Clermont, qui enleva *Michel Pellissier de Féligonde* et son frère *Pierre-Victor*, chanoine de la cathédrale.

1771. Après deux années de disette et de cherté de grains, le gouvernement introduit en Auvergne la connaissance et la culture de la pomme de terre.

1796. Ouragan, qui cause beaucoup de dommages, et tremblement de terre.

1808 (7 février). Tremblement de terre avec bruit souterrain à Clermont.

1818. Grande famine qui attira une nuée de pauvres à Clermont.

19 février 1822. Forte secousse de tremblement de terre à Clermont et dans les communes environnantes. La commotion eut lieu entre huit et neuf heures du matin.

10 avril 1832. Le conseil municipal de Clermont vote une somme de 12,000 francs destinée principalement à l'assainissement de la ville. Une faible part était affectée aux frais de voyage à Paris de MM. *Auguste Peghoux* et *Victor Fleury*, docteurs en médecine, chargés d'étudier le choléra, qui venait d'apparaître dans la Capitale (2).

Octobre 1833. Tremblement de terre qui se fit sentir en Auvergne, mais surtout à Clermont.

16 juillet 1835. Trombe d'eau qui éclate, sur les 3 heures du soir, sur le village de Royat.

28 juillet 1835. Grêle épouvantable, dont les grêlons étaient gros comme des œufs de pigeons. Elle brisa une partie des toitures de la ville et des vitraux de la cathédrale, tua un nombre incalculable d'oiseaux, blessa plusieurs personnes. L'orage était venu du côté du puy de Dôme.

(1) *Archives municipales de Clermont*, liasse intitulée : *Contagion*.

(2) Voir : *Rapport sur le choléra-morbus de Paris, fait à la commission sanitaire de Clermont-Ferrand*, par les docteurs *Fleury* et *Peghoux*, 1832. (Bibliothèque de Clermont, Auvergne, imprimés n° 1018).

La même année, et le 25 septembre, trombe d'eau qui inonde Royat, détruit plusieurs moulins, des maisons, fait périr plusieurs personnes. Autres orages désastreux les 31 juillet, 1er et 21 août.

25 janvier et 1er février 1837. Deux aurores boréales sont vues à Clermont.

1846-1847. Hiver fort rigoureux. Le prix du blé fut très-élevé ; il y eut beaucoup de misère.

10 juin 1849. Invasion du choléra à Clermont. Premier cas observé dans cette ville.

14 septembre 1866. Tremblement de terre à Clermont. On ressentit la secousse dans plusieurs localités de l'Auvergne, notamment dans la montagne (au Mont-Dore, à Herment, etc.).

1870. Sécheresse extrême pendant les mois de mai et de juin et une partie de juillet. Les fourrages manquèrent dans presque toute la France. Le foin valait à Clermont jusqu'à 8 et 10 fr. le quintal (cent livres).

26 octobre 1870. Une magnifique aurore boréale est aperçue à Clermont dans la direction du nord. Ce phénomène, si rare dans nos contrées, commença à 7 heures un quart du soir et disparut à 8 heures et demie.

4 février 1872. Aurore boréale visible à Clermont, qui couvrait une grande partie du ciel dans la direction du nord. Le phénomène commença à 7 heures moins un quart du soir et dura plusieurs heures de la nuit.

## CLIMAT

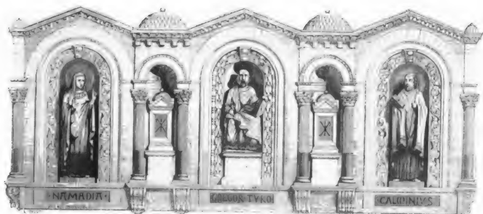
Clermont est situé au 0° 44' 57" 2''' de longitude et au 45° 46' 5" 35''' de latitude. Le climat de cette ville est tempéré; mais trop souvent variable et par cela même nuisible aux biens de la terre et à la santé des habitants auxquels il prodigue de nombreux rhumatismes. Les hautes montagnes, aux pieds desquelles est située notre ville, attirent de grands orages ou des pluies fréquentes. L'époque du froid le plus rigoureux varie entre janvier et février. La plus grande intensité ne dure ordinairement qu'une quinzaine de jours. Il est rare que le thermomètre descende à 15 ou 16 degrés au-dessous de zéro. La plus forte chaleur règne généralement en juillet et en août; elle dure cinq ou six semaines. Le vent du nord-ouest est le vent dominant; il souffle fréquemment avec une violence extrême au printemps et en automne. Celui du nord-est est le plus sec et le plus froid; c'est lui qui cause les désastreuses gelées du printemps. Le sud-ouest amène les orages de l'été. Au commencement de l'hiver, Clermont est quelquefois couvert d'un brouillard épais, très-malsain, qui s'étend sur une partie de la plaine de la Limagne (1).

C'est aux montagnes des environs qu'il faut attribuer la variation de la température de Clermont. « Si ces dernières ne faisaient perdre à l'Auvergne les avantages de sa position, on y serait, dit M. le docteur *Duvernin* (2), dans un printemps continuel. »

(1) L'abbé *Delarbre* a publié, en 1771 : *Mémoire sur le serein de la ville de Clermont-Ferrand et de ses environs*, in-18 de 29 pages, Clermont-Ferrand, imprimerie Viallanes.

(2) *Discours sur le climat d'Auvergne*, par le docteur *Duvernin*, brochure petit in-12 de 32 pages, imprimée en 1734. (Voir à la bibliothèque de Clermont, Auvergne, impr n° 56.)


AUVERGNE · VELAY

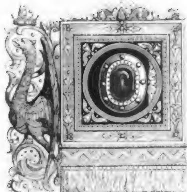



# BIOGRAPHIE

## HOMMES D'ÉTAT, PRÉLATS, ÉCRIVAINS, ARTISTES, POÈTES, ETC

NÉS A CLERMONT-FERRAND





E chapitre important demande quelques lignes préliminaires. Sous le titre *Biographie*, nous comprenons tous les hommes marquants décédés qui, à diverses époques, *nés dans nos murs*, ont illustré notre cité. Nous avions d'abord pensé donner également une notice sur les contemporains, principalement sur ceux qui ont livré à l'impression soit un livre, soit des brochures de mérite ; nous pensions même y faire figurer les hommes d'Etat, les artistes, les écrivains, etc., en suivant la voie tracée par des biographes connus. Toutefois, convaincu

qu'un pareil plan est défectueux, en ce sens qu'il est presque impossible de traiter, d'une manière *impartiale*, la biographie de personnages vivants et que la postérité se chargera seule, après leur mort, de donner à tous selon leurs œuvres, nous ne dirons rien des vivants. Que nos lecteurs sachent donc bien ceci : tout clermontois, qui s'est rendu utile, a droit à figurer dans ces pages ; mais qu'on n'y cherche pas la biographie d'hommes distingués qui sont étrangers à notre ville par leur naissance ; les Clermontois seuls y sont représentés.

**ACHARD-LAVORT (Jean-Baptiste-Antoine)**, né à Clermont-Ferrand le 27 août 1778, fils d'*Antoine Achard-Lavort*, docteur en médecine, et d'*Anne Tixier*, fut baptisé dans l'église de Saint-Genès, ayant pour parrain *J.-B. Tixier*, docteur en médecine, son grand-père maternel et pour marraine *Antoinette Taillardat*, sa grand'mère paternelle. Après avoir fait d'excellentes études en médecine, il obtint le diplôme de docteur et vint se fixer à Clermont. En 1806, il fut nommé professeur de pathologie interne à l'école secondaire de médecine de notre ville ; en 1820, il fut désigné pour être directeur de la même école. C'était un savant médecin et un grand praticien. On a de lui un excellent ouvrage : *Traité thérapeuthique pour les fièvres*, 1816, in-8° ; il a aussi publié : *Considérations médicales sur la muriate, Paris, an X ; Discours prononcé à l'Hôtel-Dieu de Clermont, le 20 août* 1813 ; *Discours prononcé sur la tombe de J.-B. Mossier, docteur en médecine*, le 6 mai 1838 (V. *Gazette d'Auvergne* du 12 mai 1838). Il est mort à Clermont-Ferrand, non marié, le 21 mars 1858. Il était membre de l'Académie de cette ville, correspondant de l'Académie de médecine de Paris et chevalier de la Légion-d'Honneur. Son éloge académique a été lu dans une séance de l'Académie de Clermont, le 4 novembre 1858 (1).

**ADAM (Pierre)**, né à Clermont vers 1230, chapelain de l'évêque *Guy de la Tour* (2), est l'auteur d'une *Chronique* commençant en 1208 et finissant en 1270, dont le manuscrit était conservé dans l'abbaye de Chantoin-lès-Clermont et qui fut imprimé au commencement du XVI<sup>e</sup> siècle.

**AGRÈCE (Saint)**, 14<sup>e</sup> archevêque de Sens, succéda, d'après Belleforest, à Saint-Ambroise. Il vivait en 472 et mourut en 487. Il fut enseveli à Sens, au monastère de Saint-Gervais. La liste des saints d'Auvergne le qualifie de « saint évêque et de confesseur ». Elle place sa fête au 13 juin. Sidoine Apollinaire lui écrivit la 5<sup>e</sup> lettre de son 7<sup>e</sup> livre. Savaron dit qu'il était né dans la ville d'Auvergne, ce qui est fort probable puisque sa famille en était originaire.

**ALEMAN** *alias* **ALAMAND (Pierre)**, en latin *Alemanni*, né à Clermont au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, descendant de *Jean Alamand*, bourgeois de cette ville en 1260 et peut-être fils de *Guillaume Alaman*, bourgeois de la même cité en 1284 (3), fut nommé évêque de Fréjus (il l'était en 1343-1359) et mourut vers 1359. Il fit plusieurs fondations dans la cathédrale de Clermont, en 1346 (4).

**AMELH** ou **AMEILH (Pierre)**, que je crois natif de notre ville et frère de *Jean Ameilh*, receveur général du bas pays d'Auvergne à Clermont, en 1379 (5), était *Auvergnat* d'après la *Gallia Chris-*

(1) Voir *Annales de l'Auvergne*, t. 31, p. 435.

(2) Quelques biographes disent qu'il fut secrétaire du même évêque. Le titre de chapelain ou d'aumônier est le plus probable ; mais il pouvait être en même temps chapelain et secrétaire.

(3) *Géraud Lallemand* ou *Aleman* était baile de la Charité en 1337 ; il résidait en la paroisse de Saint-Genès de Clermont. *Poncet Lallemand* était également baile de la Charité en 1346.

(4) *Archives départ. du Puy-de-Dôme, fonds du chapitre cathédral.*

(5) Il y avait encore des *Ameilh* à Clermont au XVI<sup>e</sup> siècle. *Amable Ameilh*, le jeune, marchand à Clermont, vivait en 1545. Antérieurement, nous trouvons : *Jean Ameilh*, en 1247, et *Etienne Ameilh*, tous deux abbés de Saint-Amable de Riom. (*Gallia Christiana*, T. II, p. 389.)

*tiana*. Il fut nommé archevêque d'Embrun en 1367 ; cardinal en 1378. Il mourut le 10 août 1389, presqu'octogénaire, avec la réputation d'un guerrier intrépide qui avait préservé sa ville archiépiscopale de l'invasion d'ennemis nombreux, et celle d'un prélat éclairé, qui avait su gagner l'amitié de Clément VII et la confiance de Marie, reine de Sicile, dont il était le conseiller secret. Il a laissé deux traités manuscrits sur les matières d'un Concile général concernant le schisme.

**ANASTASE**, prêtre de la ville d'Auvergne, est celui que l'évêque *Cautin* fit enfermer vivant dans un sépulcre, à côté d'un cadavre, parce qu'il lui avait refusé de lui donner un bien, provenant de la largesse de la reine *Clotilde*. Ce fait, qui se passa au milieu du VI^e siècle, a été raconté en détail précédemment, tome I, pages 299-301.

**ANDRÉ (Pierre)**, né à Clermont vers 1305, dans l'hôtel de sa famille, situé en la rue du Port, appartenait à une maison noble, qui donna, au XV^e siècle des seigneurs à Ludesse (Basse-Auvergne). Il fut garde des sceaux de France sous le roi Philippe de Valois, en 1342. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il monta, le 20 octobre 1340, sur la chaire épiscopale de Noyon, d'où il fut transféré à celle de Clermont sur la fin de 1342. Il fut ensuite nommé archevêque de Cambray et mourut en 1368. C'était un habile diplomate. Le roi le choisit, en 1331, pour négocier une affaire importante entre le roi d'Arragon et ses ministres ; en 1356, le Pape le prit comme intermédiaire, afin de traiter la paix entre Wenceslas, duc de Brabant et Louis, comte de Flandres, Urbain V, le chargea de réconcilier Jean d'Armagnac, Pierre Raymond et d'autres seigneurs. Pierre André était un prélat pieux et instruit. (V. la chronologie des évêques de Clermont, T. I, p. 192).

**ANDRÉ, baron d'AUBIÈRE (Jean-Baptiste)**, né à Clermont le 8 août 1767, fils de *Pierre André*, écuyer, conseiller à la cour des aides de cette ville, seigneur-baron d'Aubière et de dame *Anne Favard*, fut baptisé dans l'église de Notre-Dame du Port ayant pour parrain *J.-B. Chardon du Ranquet*, docteur en théologie de la faculté de Paris, chanoine de la cathédrale de Clermont, son oncle maternel et pour marraine *Marie Le Court*, sa grand'mère paternelle. Il fut député du Puy-de-Dôme (1820), maire de Clermont (1818-1820 et 1820-1822). Il a publié ses *Discours, opinions et rapports*, prononcés à la Chambre des députés, in-8° et une *Notice sur l'histoire de la ville de Clermont-Ferrand et la bataille de Cros-Rolland*, qu'il composa en 1816, lors de l'inauguration du cimetière des Carmes-Déchaux. M. le baron d'Aubière embrassa l'état ecclésiastique, sur la fin de sa vie. Il est mort chanoine de la cathédrale de Clermont, le 15 décembre 1842. C'était un homme de bien justement estimé.

**APER (Marcus)**, né à Augusto-Nemetum (Clermont), de la famille des *Fronton*, se rendit fort jeune à Rome et s'y distingua grandement par son génie et son éloquence. Il remplit les fonctions de sénateur, de questeur, de tribun et de préteur. Il mourut vers l'an 85 de l'ère chrétienne. On lui attribue le *Dialogue des Orateurs* ou de *la Corruption de l'Éloquence*, qu'on croit aussi de Quintilien ou de Tacite.

**ARAGONNÈS D'ORCET (Gilbert-Paul)**, né à Clermont-Ferrand, le 13 novembre 1762, dans l'hôtel de sa famille, situé en la rue B. Pascal, fils d'*Antoine-Xavier-Durand Aragonnès de Laval*, chevalier, baron d'Orcet, seigneur de Durtol, chevalier de Saint-Louis, capitaine des galères du roi, et de dame *Magdeleine de Ribeyre*, annonça, dès l'enfance, son goût pour la vocation ecclésiastique, vers laquelle il était attiré par l'exemple de son grand'oncle *Paul de Ribeyre*, l'une des illustrations du clergé de l'Auvergne, dont nous donnerons la biographie. Il perdit son père de bonne heure. Elevé sous les yeux de sa mère, il se disposa au sacerdoce par une jeunesse d'une pureté

exemplaire et fit ses études théologiques au grand-séminaire de Saint-Sulpice à Paris. Après avoir reçu la prêtrise et pris tous ses grades à la Sorbonne, il fut attaché à la petite communauté de Saint-Sulpice ; il y vit arriver les premiers orages de la Révolution. Le curé de Saint-Sulpice protesta par un refus solennel de serment contre la constitution civile du clergé ; dans cet acte courageux, il fut assisté par le jeune abbé d'Orcet qui se tint à ses côtés dans la chaire. Obligé de fuir, il se réfugia chez sa mère, au château de Durtol, pendant quelque temps, se cachant avec son frère, chanoine de la cathédrale de Clermout, dans une grotte de la montagne voisine. Découvert dans sa retraite, il fut arrêté, condamné à la déportation et conduit sur les pontons de Rochefort. D'affreuses maladies se déclarèrent parmi les confesseurs de la foi ; on dut les déverser en masse dans les hôpitaux. L'abbé d'Orcet fut transféré à l'hôpital de Bordeaux où il trouva son cousin l'abbé *Aragonnès de Laval*. Rendu à la liberté, le 9 thermidor, il arriva chez sa mère, brisé par la souffrance ; cette dernière, qui venait de sortir de réclusion, était atteinte d'un mal incurable et mourut quelque temps après ; ce fut lui qui reçut sa confession et lui administra les derniers sacrements. En 1798, ses frères, qui étaient au service, revinrent de l'émigration ; deux y avaient péri : l'un à l'armée de Condé, l'autre à Quiberon.

Au rétablissement du culte, un ami influent de sa famille, dans l'espoir de lui être agréable, fit ériger en paroisse le hameau de Durtol, au préjudice d'une église de Clermont, et y fit nommer curé l'abbé d'Orcet ; il en fut vivement contrarié ; Mgr de Dampierre, nouvel évêque de Clermont, ayant été blessé de cette mesure qui portait le désordre dans ses plans d'organisation du diocèse.

En 1821, un événement fortuit le sortit de son obscure position. Mme la duchesse *de Berry*, se rendant aux bains du Mont-Dore, traversa le territoire de Durtol. Elle fut complimentée par le curé qui l'attendait sur sa route, à la tête de son petit troupeau. Les hommages modestes, mais remplis de tact, de l'abbé d'Orcet, frappèrent l'attention de cette princesse, qui s'informa aussitôt du curé du village et de sa famille. A son retour à Paris, elle le recommanda au grand aumônier. Une place de chanoine, à la nomination du roi, vint à vaquer à Clermont ; elle fut donnée à M. d'Orcet. Mgr de Dampierre le désigna aussitôt pour son grand-vicaire honoraire. Le 26 juillet 1823, il fut nommé à l'évêché de Langres. De grands travaux de réédification attendaient le nouvel évêque ; tout était à reconstruire dans ce diocèse: Mgr d'Orcet s'ocupa de tout. Il eut beaucoup à lutter pour diverses améliorations ; mais, sous un dehors d'une grande douceur et même de timidité, il cachait une force inébranlable pour tout ce qui tenait à son devoir. Il s'attacha bientôt tout le monde par l'affabilité de ses manières et surtout le cœur des mères par les soins qu'il accordait à leurs enfants.

Lors de la guerre des libéraux, qui s'engagea contre l'Eglise et la monarchie traditionnelle et héréditaire, sous la Restauration, Mgr d'Orcet protesta, l'un des premiers, avec les évêques français, et cela à deux reprises.

Le roi Louis-Philippe traversa, en 1832, la ville de Langres, il fut harangué par Mgr d'Orcet, qui lui parla le langage de l'Ecriture. L'abbé de Lamennais profita de ce discours, dans son journal *l'Avenir*, pour essayer d'attirer à lui ce noble caractère ; mais l'évêque resta à l'écart. Il s'appliquait en tout ce conseil qu'il aimait à répéter: *Oportet amare nesciri*. Le jour de la Pentecôte, en 1833, il fut frappé d'apoplexie à l'autel, pendant la messe ; il avait souvent dit qu'il désirait mourir sur le terrain du combat ; il s'éteignit le 20 juin de la même année. Sa mort fut un deuil universel ; la garde nationale de Langres voulut porter son cercueil. Son corps fut


J. ENJOBERT de MARTILLAT

enterré dans la cathédrale de Langres. Le portrait de ce vénérable prélat est conservé par M. le Vte d'Orcet, héritier de son nom.

**ASSOLENT (Gilbert)**, né à Clermont vers 1510, fils de *Jean Assolent*, bourgeois de cette ville, était, en 1551, seigneur de Lempdes, de Saulces, de Chavanon et de Beaulieu, sous-général des finances de la généralité d'Auvergne en 1551, puis receveur-général des finances de la même province en 1563-1573 (Audigier).

**ATTALE**, fils d'un illustre sénateur d'Auvergne, petit-fils de Grégoire, évêque de Langres, et parent de l'historien Grégoire de Tours, fut exigé comme otage par Thierry. Donné comme esclave à un frank, établi dans le diocèse de Trèves, il fut réduit à garder les chevaux. Le cuisinier de son grand-père, nommé *Léon*, parvint à le délivrer. Il se fit acheter par le maitre d'Attale qui, charmé d'avoir le cuisinier d'un évêque, le nomma chef de sa maison et lui donna sa confiance. Au bout d'un an, *Léon* en profita pour faire évader Attale; ce dernier et *Léon*, traversant la Moselle, parvinrent la nuit dans un bois où ils se cachèrent, entendant leur maitre, qui les cherchait, proférant des menaces épouvantables; ils furent ensuite assez heureux pour se soustraire à sa poursuite et arrivèrent à Rheims, chez un prêtre qui les conduisit au-delà de l'Austrasie et jusqu'au palais épiscopal de Langres. Grégoire pleura de joie en embrassant son petit-fils et affranchit son libérateur.

**D'AUBIER (Emmanuel)**, né à Clermont le 20 septembre 1749, fils d'*Antoine d'Aubier*, avocat du roi au présidial et de *Marie-Jeanne de Champflour*, fut baptisé dans l'église de Notre-Dame du Port, où il eut pour parrain *Emmanuel d'Aubier de la Monteilhe*, procureur du roi à Montferrand, et pour marraine *Marie Meyrand*, épouse de M. *de Champflour*, lieutenant particulier à Clermont. Avant d'avoir atteint sa majorité, il devint avocat du roi. En 1771, il résista seul à la nouvelle magistrature (le conseil supérieur), établie à Clermont; quitta l'Auvergne, en 1783, à la suite d'un procès que la sénéchaussée de Clermont lui intenta, au sujet de ses titres de noblesse et acheta une charge de gentilhomme ordinaire du roi. Lors de la nomination des députés aux États-Généraux, il concourut à la rédaction des cahiers de cet ordre. Quand la révolution éclata, il resta auprès du roi Louis XVI, qu'il défendit aux Tuileries dans la journée du 10 août 1792; il le suivit à l'Assemblée nationale, se tint dans l'antichambre de l'appartement où le roi était détenu, y passa les deux heures qui précédèrent la translation de la famille royale au Temple et ne s'éloigna qu'après avoir fait accepter à la reine 30 louis, son unique ressource. M. d'Aubier se réfugia en Allemagne. Lorsqu'il apprit le jugement du roi, il adressa au général *Dumouriez*, puis au chargé d'affaires de France à la Haye une demande pour se rendre prisonnier et paraitre devant la Convention, afin d'y répondre en faveur du roi Louis XVI, auquel on reprochait d'avoir donné l'ordre écrit de tirer sur le peuple; il écrivit en même temps à M. de Malesherbe pour lui faire connaître sa démarche; celui-ci l'engagea au nom du roi à ne pas s'exposer inutilement. M. d'Aubier se retira alors à Dusseldorf, où le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, vint récompenser ses nobles sentiments, en le nommant son chambellan, avec un brevet accompagné d'une pension de 600 écus sur la caisse de la cour. Il se retira alors dans un village de Westphalie, où il eut la douleur d'apprendre que son père et son frère étaient morts victimes du régime de la Terreur et que ses biens étaient confisqués. En 1798, il fut nommé membre de l'Académie de Berlin. En 1801, il rentra en France, fut rayé de la liste des émigrés, refusa la place de préfet du palais, que Duroc lui offrit au nom de Napoléon Ier, et repartit pour la Prusse. En 1810, il revint en France, décoré du titre de baron et de la croix de l'Aigle rouge. En 1814,

Louis XVIII le réintégra dans sa place de gentilhomme et lui accorda, en 1816, le grade de colonel, avec la croix de chevalier de Saint-Louis. M. d'Aubier est mort à Clermont, le 15 janvier 1835. Il avait épousé, en 1768, *Jeanne Margeride*. Il a laissé imprimés : Une *Lettre à Mallet-Dupan* sur le 10 août ; 2° une *Note justificative* sur la principale accusation faite à Louis XVI ; 3° des *Observations critiques sur les Mémoires de Madame Campan* ; 4° une *Brochure, en réponse à M. de B.*, sur les droits de l'autorité de la Chambre des pairs. M. d'Aubier était membre de l'Académie de Clermont. M. *Bayle-Mouillard*, secrétaire de cette société savante, a retracé la vie de cet honorable compatriote.

**AUDIGIER (Jacques)**, né à Clermont en 1619, fils d'*Étienne Audigier*, bourgeois, habitant en cette ville en la paroisse de Saint-Genès et de *Marie du Fraisse*, d'abord élu en l'élection de Clermont en 1647, acheta une charge de receveur des tailles en l'élection de Saint-Flour, charge qu'il remplit de 1658 à 1676. Il avait fait son droit ; car il est qualifié, en 1672, avocat en parlement. Cet utile citoyen, qui a bien mérité de la ville qui lui donna le jour, ainsi que nous l'établirons bientôt, acquit de préférence une charge dans la Haute Auvergne en vertu de l'alliance qu'il avait contractée ; il en avait, en effet, épousé à Clermont-Ferrand, par contrat du 23 janvier 1655, reçu Me *Veausse*, notaire royal, *Jeanne Teillard* (1), morte dans cette ville le 6 mars 1700, appartenant à une famille de très-ancienne magistrature originaire de la ville de Murat, fille de *Jean Teillard*, trésorier de France à Riom et de *Magdeleine Enjobert*. Par ce mariage, il devint l'allié de presque toute la haute bourgeoisie de Clermont. Audigier, dès sa jeunesse, montra un goût très-prononcé pour les études historiques concernant l'Auvergne ; sa charge lui donna amplement les loisirs de s'occuper de sa louable passion. Il possédait une mémoire remarquable et une volonté énergique ; secondé par ces deux qualités indispensables à un historien, il fit d'immenses recherches et ne craignit pas de passer quarante années de sa vie à recueillir des matériaux de toutes sortes pour une vaste *Histoire d'Auvergne*. Les faits généraux concernant la province, la chronologie seigneuriale des grands fiefs, les annales des principales localités et de tous les couvents, la généalogie des familles nobles, rien ne fut oublié par ce laborieux émule des Bénédictins. Quel est l'écrivain sérieux d'Auvergne, désireux de connaître l'histoire de notre pays, qui n'a pas consulté avec fruit le volumineux travail de notre compatriote ? C'est une mine féconde à laquelle viendront puiser tous nos descendants. Sans doute, l'*Histoire d'Auvergne* d'Audigier a des erreurs ; le style en est lourd, incorrect, quelquefois rempli de répétitions ; mais en face d'un pareil monument, résultat de toute une existence courageuse, on a lieu d'être étonné de lire des appréciations telles que celles qui figurent au *Résumé de l'Histoire d'Auvergne*, par *Tailhandier* et à la *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*. Ces deux ouvrages n'ont tenu aucun compte des recherches colossales qu'a faites Audigier et de l'ardeur particulière qui l'anima, pendant toute sa vie, pour faire connaître à ses concitoyens l'histoire de leur pays qui, jusque-là, était restée enfouie dans les archives des couvents et des familles nobles. Ces publications reprochent à Audigier de s'être trop occupé de généalogies et de couvents. Je ne suis pas de leur avis. N'est-il pas de fait incontestable que la

(1) *Jeanne Teillard*, épouse de *Jacques Audigier*, était riche ; car, dans son contrat de mariage, il lui fut donné en dot, par son père, la somme de 10,000 livres comptant, ce qui était beaucoup pour l'époque. Son mari s'obligea à lui acheter pour 1,200 livres de bagues et joyaux, ce qui était une somme élevée pour le même temps. (Contrat de mariage reçu *Veausse*, notaire royal.)

noblesse et le clergé ont joué un grand rôle pendant tout le Moyen-Age? Est-il possible d'écrire l'histoire de notre province, sans retrouver, à chaque pas, le gentilhomme sur le champ de bataille, le prêtre ou le moine à la tête des sciences, des arts ou des lettres? M. Chasteau du Breuil (1) est davantage dans le vrai, lorsqu'il dit d'Audigier: « Je le crois consciencieux; c'est un de ces esprits de la trempe de Dulaure, chercheur infatigable de matériaux enfouis. » Pour moi, qui apprécie l'œuvre d'un homme, dont la lecture m'anima, jeune encore, du désir de marcher sur ses traces, je suis heureux, dans ces pages, d'accorder un juste hommage à sa mémoire. Je comprends combien il fallut de démarches et de veilles pour arriver à un pareil résultat. Je prends hautement la défense facile de celui qui m'ouvrit la voie de l'histoire de l'antique cité qui m'a donné le jour.

Jacques Audigier mourut âgé de près de 80 ans dans la ville de Saint-Flour, avant d'avoir complètement terminé son œuvre. Son décès arriva vers l'année 1698 (2). Après sa mort, son précieux manuscrit, qui semble avoir été interrompu en l'année 1683 et qui est composé de 3 volumes petit in-4°, dont le premier, de 682 pages, traite de l'*Histoire des villes et bourgs de la Limagne;* le deuxième, de l'*Histoire de Clermont* et le troisième, de 888 pages, des *villes et fiefs de la Haute Auvergne*, passa entre les mains savantes de son fils Pierre Audigier; en 1744, au décès de ce dernier, et en vertu d'un legs fait par un codicille de l'an 1741, il arriva aux pères Jésuites de Clermont qui furent supprimés en 1762; ces manuscrits passèrent, à la fin du dernier siècle, on ne sait par quelle voie, à l'historien *Dulaure*, qui en appréciait la valeur. Après la mort de Dulaure, en 1835, ils ont été acquis par la municipalité de Clermont pour la bibliothèque de cette ville, où il y a apparence qu'ils resteront longues années (3).

Jacques Audigier a publié: L'*Origine des Français et de leur empire*, Paris, 1676, 2 vol. in-12. Dans cet ouvrage, il essaye de prouver que les Allemands tirent leur nom de la Limagne d'Auvergne (*Lemane*, d'après Grégoire de Tours; *Alimania*, selon Joseph de l'Escale et Bollandus). Il fait valoir, pour sa thèse, que Spire, ville allemande, s'appelait comme Clermont: *Nemete* ou *Nemetum*, puis *Augusto-Nemetum*. Après avoir donné un grand nombre d'opinions sur l'origine des Français venant d'Allemagne, il conclut en disant que cette origine ne doit être recherchée que sur les bords du lac Léman ou dans la Limagne d'Auvergne. M. Cohen a donné un abrégé de cet ouvrage dans le tome Ier de la *Collection des meilleures dissertations sur l'Histoire de France* (p. 15 à 32).

Jacques Audigier habitait à Clermont en la paroisse de Saint-Genès, dans une maison qui provenait de son aïeul Jacques Audigier, procureur. La bibliothèque historique du père Le Long, l'appelle par erreur *Audusier*; d'autres *Audiguier*.

**AUDIGIER (Pierre)**, fils de *Jacques Audigier*, receveur des tailles à Saint-Flour, qui précède, et de *Jeanne Teillard*, naquit à Clermont le 2 juillet 1659 et fut baptisé dans l'église de Saint-Genès le 29 juillet suivant. Il se fit ecclésiastique, entra dans la compagnie des Jésuites et fut nommé

(1) *Guerres religieuses en Auvergne.*

(2) Il ne vivait plus le 3 mars 1699. Il y a apparence que son corps fut transporté de Saint-Flour à Clermont et enterré en la chapelle des Cordeliers de cette ville au tombeau de ses ancêtres.

(3) C'est par erreur que la *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*, par M. Aigueperse, dit que l'*Histoire d'Auvergne* de Jacques Audigier fut portée, en 1709, à la bibliothèque royale. Cet établissement ne possède aucun manuscrit de cet écrivain. C'est l'*Histoire d'Auvergne* de son fils Pierre Audigier qui y fut déposée vers 1762. Les trois volumes petit in-4° de Jacques Audigier, qui sont aujourd'hui la propriété de la bibliothèque de Clermont, portent les nos 57, 58 et 58a.

chanoine de la cathédrale de Clermont le 15 septembre 1706 (1). Il entreprit, pendant longues années, de continuer l'*Histoire d'Auvergne*, commencée par son père, laissée inachevée, en 1683, et refondit ce grand travail. C'est à tort que plusieurs biographes, notamment M. Aigueperse (*Biographie des grands hommes de l'Auvergne*), ont prétendu qu'il s'occupa d'une *Histoire de l'Église d'Auvergne*, dont il ne publia que le plan ; il fit paraître, en effet, le projet d'un grand travail historique sur l'Auvergne ; mais il s'agissait d'une vaste *Histoire d'Auvergne*, ainsi qu'on peut s'en convaincre en lisant cet imprimé, qui comprend 15 pages in-4°. L'auteur annonce que cet ouvrage devait former trois grandes parties, divisées en plusieurs livres. Nous y remarquons principalement la 1re partie qui est ainsi analysée : 1er livre : *Description de la province d'Auvergne ;* 2e livre : *Histoire de Clermont ;* 3e livre : *Notices historiques sur les villes et fiefs de la Limagne ;* 4e livre : *Notices historiques sur les localités intéressantes de la région occidentale de la Basse Auvergne ;* 5e livre : *Notices historiques sur les fiefs les plus importants de la Haute-Auvergne.* La deuxième partie de l'ouvrage devait traiter spécialement des *évêques de Clermont.* C'est à peu de chose près le plan déjà adopté par Jacques Audigier, son père. Pierre Audigier nous fait savoir qu'il avait dû consulter, pour cet ouvrage, les archives de l'évêché de Clermont et celles du chapitre cathédral de cette ville, dans lesquelles il avait fouillé pendant dix ans. Devenu vieux et infirme, il se retira, en 1741, au collége des pères Jésuites de Clermont ; il y mourut âgé de 85 ans, le 9 avril 1744, et fut enterré, le lendemain, dans la cathédrale de Clermont (2). Son acte de décès le qualifie de chanoine honoraire de cette basilique. Par un codicille fait à son testament, codicille daté du 13 novembre 1741, il avait donné à la bibliothèque des pères Jésuites du collége de Clermont « *sa bibliothèque et ses manuscrits sur l'Histoire d'Auvergne, reliés et couverts de papier bleu,* » Le père *Guerrier*, prêtre de l'Oratoire, son exécuteur testamentaire, recevait d'après le même codicille, « tous ses autres manuscrits sur divers sujets. » Les pères Jésuites devinrent possesseurs, en 1744, de l'*Histoire d'Auvergne*, objet du legs de 1741 ; ce précieux manuscrit resta en leur possession jusqu'en 1762, à l'époque de leur expulsion ; à cette époque, il fut porté à Paris à la bibliothèque royale (aujourd'hui en la rue Richelieu), où, par erreur, il a été considéré, par tous les historiens, comme l'écrit de Jacques Audigier. J'ai sous les yeux le codicille olographe de Pierre Audigier ; l'écriture ne laisse aucun doute sur l'auteur du manuscrit de la bibliothèque de la rue Richelieu ; c'est bien l'œuvre de Pierre Audigier. Ce dernier manuscrit (*Histoire d'Auvergne*) comprend 14 tomes en 9 volumes, in-4°.

☞ Pierre Audigier fut nommé inspecteur de la librairie et de l'imprimerie à Clermont le 23 janvier 1723. S'il faut en croire la *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*, par M. Aigueperse, Pierre Audigier aurait publié un volume sur les *Hommes illustres de l'Auvergne*, dont parle le *Menagiana ;* il aurait aussi livré à l'impression quelques *romans* et des *livres de piété.* Si ces publications existent réellement, elles doivent être de toute rareté ; mes recherches minutieuses n'ont pu en découvrir un seul exemplaire.

La bibliothèque de Clermont possède en manuscrit de Pierre Audigier un petit volume in-4°, renfermant l'*Histoire de l'Église d'Auvergne* jusqu'en 1317 qui, assurément, fait partie du grand travail de l'*Histoire d'Auvergne*, déposé à Paris, dont peut-être elle n'est que la copie, ce qu'il

(1) *Arch. départ. du Puy-de-Dôme, chapitre cath., registres capitulaires.*

(2) *Arch. de la mairie de Clermont, anciens registres paroissiaux, paroisse de Sainte-Croix de la cathédrale,* année 1744.

faudrait vérifier (1). Pierre Audigier a aussi laissé en manuscrit : *Histoire du droit romain*, petit volume in-fol. de 96 feuillets, qui a figuré au catalogue des livres de feu M. Desbouis, bibliothécaire de Clermont (nº 678), et qui appartient aujourd'hui à M. *François Boyer*, de Volvic.

**AUVERGNE (Pierre)**, dit *le Vieux*, fils d'un bourgeois de Clermont (2), que Baluze et Dulaure ont tour à tour confondu, l'un avec *Pierre Roger*, l'autre avec *Hugues de Peyrol*, fait partie de cette brillante série de troubadours d'Auvergne, qui fleurissait au XIIe siècle. Il naquit à Clermont vers 1170. Sa figure sympathique et ses talents le firent traiter avec distinction par les plus grands seigneurs et les plus belles dames de son temps. Quelques-unes des pièces qu'il composa furent estimées les meilleures qui eussent encore paru. Ses succès le rendirent présomptueux. Il poussa l'orgueil jusqu'à se dire le premier poète du monde ; il entreprit, très-probablement pour prouver sa supériorité, de critiquer tous les troubadours de son temps, dans une sirvente, qui ne renferme que des personnalités. Dans deux autres sirventes, il exhorte Philippe-Auguste et Othon IV à terminer leurs différends et à prendre la croix (ces rois étaient en guerre en 1214). On cite deux chansons de ce troubadour ; elles sont dans le genre anacréontique. Dans la première, le poète s'adresse à un rossignol ; il lui peint sa passion pour sa dame et le prie d'être son messager auprès d'elle. L'oiseau s'acquitte de sa demande ; il exhorte de plus la dame de profiter de la belle saison pour aimer. La seconde contient la réponse de la dame, transmise au poète par le rossignol. Ce troubadour se retira dans un cloître et y mourut. Pétrarque, dans ses poésies, parle de *Pierre d'Alvernia* (3).

**AUVERGNE (Pierre)**, né à Clermont vers 1270, devint l'ami de saint Thomas. Il fut chanoine de l'église de N.-D. de Paris et de la maison de Sorbonne ; il vivait en 1301. (AUDIGIER).

**D'AUVERGNE (Géraud)**, né à Clermont au commencement du XIIIe siècle, fonda à Marseille, en 1251, les frères de la Pénitence, qu'il introduisit dans sa ville natale en 1266 (V. T. I, p. 391). C'est tout ce que l'on sait de ce pieux personnage qui, en son temps, dut jouer un certain rôle, puisqu'il eut assez de crédit, pour jeter les bases d'une communauté religieuse.

**D'AUVERGNE (Gaspard)**, né à Clermont vers 1535, a traduit *le Prince de Machiavel*, Paris, 1572, un vol. in-16. Il mourut en 1596.

**D'AUVERGNE** ou plutôt **DAUVERGNE (Antoine)**, né à Clermont-Ferrand le 4 octobre 1713 (4). Son père, premier violon de l'académie de musique de Clermont (V. T. I, p. 646), lui enseigna la musique et l'envoya à Paris, en 1739, pour y achever ses études. En 1740, le jeune artiste fut admis à se faire entendre au concert spirituel ; en 1741, il entra comme violoniste de la chambre du roi et, en 1742, à l'Opéra. En 1751, il devint surintendant de la musique de S. M. Il essaya ensuite de se livrer à la composition dramatique. Son premier ouvrage fut la musique du ballet des *Amours de Tempé*, qu'on représenta à l'Opéra en 1752 ; mais c'est surtout pour la musique de l'opéra-comique intitulée *Les Troqueurs*, qu'il se fit remarquer en 1753 (5). Dauvergne est le premier qui appliqua la musique à nos opéras-comiques, lesquels, jusque-là, avaient été de

(1) Voir à la bibliothèque de Clermont, nº 58*.

(2) Voir *Histoire de la poésie provençale*, par Fauriel, T. II, p. 10.

(3) *Histoire de la poésie provençale*, par Fauriel, T. II, p. 10.

(4) *Dauvergne* est né à Clermont d'après la plupart des biographes. Toutefois, M. de Coiffier de Moret, dans son *Histoire du Bourbonnais* (T. II, p. 321), prétend qu'il reçut le jour à Moulins (Allier) le 30 octobre 1713. Ce qu'il y a de certain c'est qu'on ne trouve dans aucun des registres de baptême des anciennes paroisses de Clermont l'acte baptistaire de cet homme distingué.

(5) Il reste un duo syllabique de cet ouvrage qui, de nos jours, produirait beaucoup d'effet.

simples vaudevilles. En 1753, il acheta la charge de compositeur de la musique du roi et la survivance de celle de maître de la musique de la chambre, ce qui l'obligea à quitter sa place de violoniste à l'Opéra. En 1762, il se chargea de l'entreprise du concert spirituel. Devenu directeur de l'Opéra, il se retira de ces hautes fonctions en 1776 ; rentra dans la direction en 1777-1778 ; fut de nouveau directeur de cet établissement (1780-1782, 1785-1790), chevalier de Saint-Michel le 9 mai 1786 ; surintendant de la musique du roi. Au commencement de la Révolution, il se retira à Lyon, où il mourut le 12 février 1797. Voici quel sont ses principaux ouvrages dramatiques :

*Les amours de Tempé*, 1752 ; — *Les Troqueurs*, 1753, opéra-comique ; — *La Coquette trompée*, 1753, représenté à la Cour ; — *Enée et Lavinie*, à l'Opéra, 1758 ; — *Les fêtes d'Euterpe* ; — *Canente*, 1760 ; — *Hercule mourant*, 1761 ; — *Pyrrhus et Polyxène*, 1764 ; — *La Venitienne* ; — *Persée à la cour*, 1770, en collaboration avec Rebel et de Bury ; — *Le prix de la valeur*, 1776 ; *Callirhoé*, 1773 ; — *Linus*, en société avec Trial, Breton ; — *La tour enchantée* ; — *Orphee* ; ces trois derniers ouvrages non représentés. — On a de plus de d'Auvergne, des *motets* exécutés au concert spirituel ; un livre de *trios* pour 2 violons et basse, publié en 1740 ; un livre de *sonates* pour violon ; deux livres de symphonie à quatre parties, parus en 1750. On cite, comme ses chefs-d'œuvre, son *Te Deum*, son *De Profundis* et son *Miserere*, où il y a des beautés de premier ordre.

La ville de Clermont-Ferrand, afin de perpétuer la mémoire de ce grand artiste, a donné son nom à l'une de ses rues, en 1820.

**AVIT (Saint)**, 18e évêque d'Auvergne en 571, naquit dans la ville d'Auvergne, de la noble famille des *Avitus*. En 575, il convertit un grand nombre de juifs ; fit construire à Thiers une église en l'honneur de Saint-Genès, martyr ; il fit aussi bâtir la basilique du Port à Clermont. Il obtint du roi que les églises de cette dernière ville seraient déchargées des gros subsides. Il mourut à Paris en 594 (V. la chronologie des évêques de Clermont, T. I, page 181).

**AVIT (Saint)**, de la même famille que celui qui précède, devint évêque d'Auvergne en 674. Il était né dans la ville d'Auvergne, bâtit le monastère de Saint-Priest à Volvic, y transféra d'Issoire les restes de Saint-Austremoine et mourut en 689, vivement regretté.

**AVITUS (Flavius-Cœcilius-Maximus-Eparchius)**, né dans la cité d'Auvergne, vers l'an 400, d'une famille patricienne, devint le confident de Théodoric, roi des Visigoths et fit révoquer, grâce au crédit qu'il avait auprès de ce monarque, le tribut qu'avaient imposé à la ville d'Auvergne les capitaines d'Honorius, venus pour punir les Arvernes parce qu'ils avaient embrassé le parti du tyran Constantin ; il obtint aussi la confiance d'Aétius, auquel il donna d'excellents conseils ; devint préfet du prétoire des Gaules, sous Valentinien et maître de la cavalerie sous Maxime. Avitus repoussa les Saxons et tua de sa main un de leurs chefs. Théodoric le fit venir à Toulouse et le proclama empereur romain en juillet 455 ; les Romains souscrivirent a ce choix. Ricimer, un de ses généraux, ayant taillé en pièces, dans l'île de Corse, les Vandales d'Afrique, devint si puissant, qu'il fit révolter l'armée d'Italie et prononça la déchéance de l'empereur. Avitus, qui était alors à Plaisance dut, au mois d'octobre 456, se dépouiller de la pourpre ; il crut mettre sa personne en sûreté en entrant dans les ordres sacrés ; mais le sénat, humilié d'avoir eu un Gaulois pour empereur, paya de lâches assassins. Avitus se sauva en Auvergne et vint chercher un asile auprès du tombeau de saint Julien, à Brioude. Il mourut en route, chargé de riches présents, qu'il destinait au saint martyr. On l'enterra à Brioude, aux pieds de saint Julien. En fouillant dans le chœur de l'église, à la fin du dernier siècle, quelque temps avant 1789, on trouva ses cendres, qui étaient recouvertes d'une simple pierre tombale.

**AYMÉ** ou **AIMÉ (Pierre)**, seigneur des Roches, né à Clermont vers l'année 1310, fils de *Durand*

*Aymé*, seigneur de Lignat, bourgeois de Clermont, fut d'abord docteur ès-loix et chanoine de la cathédrale de Clermont (1361), puis conseiller en la chambre des comptes à Paris, sous-diacre du pape Urbain V. Il prit possession de l'évêché d'Auxerre, le 13 mars 1363. Le roi de France et Philippe, duc de Bourgogne, l'envoyèrent en ambassade auprès du roi de Hongrie, en 1364, 1365. Atteint d'une fièvre de langueur, il mourut dans son palais épiscopal d'Auxerre, le 4 des nones de septembre en 1372 et fut enterré dans le chœur de la cathédrale de la ville dont il était l'évêque, du côté gauche. Par son testament, il donna sa terre des Roches, près de Pontgibaud (Basse-Auvergne), au couvent de Saint-Alyre, ce qui nécessita, en 1381, une transaction entre cette abbaye et son frère *Robert Aymé*, seigneur d'Aigueperse. Il légua aussi à la cathédrale d'Auxerre une somme de 300 écus pour son anniversaire (1).

**BABU (Antoine)**, docteur en médecine, né à Clermont-Ferrand le 5 novembre 1823, fils de *Pierre Babu*, marchand de blé, et de *Magdeleine Vergne*, a publié, de concert avec M. le docteur *Pradier*, de Clermont : *Considérations hygiéniques sur les eaux potables de Clermont-Ferrand*, Clermont, 1858, 68 pages in-8°. On a aussi de lui : *Considérations pratiques sur le croup en Auvergne*, Riom, 1857. Il est mort à Clermont, le 17 avril 1869. M. Babu était membre de l'Académie de cette ville.

**BALBET (Guillaume)**, né à Clermont vers 1310, fils d'un riche bourgeois de cette ville, était maître des comptes en 1363 (2). Il vivait encore en 1368.

**BALBET (Raynard)**, bourgeois de Clermont, né dans cette ville vers 1315, frère du précédent, fut nommé député du Tiers-Etat du bas pays d'Auvergne, en 1356 (V. T. I, p. 476), fonction qu'il remplissait encore en 1358.

☞ **BANCAL DES ISSARTS (Jean-Henri)**, que les biographes disent né à Clermont-Ferrand, en 1746, d'autres en 1750, reçut le jour à Saint-Martin-de-Londres, département de l'Hérault. Son père, *Dominique Bancal*, vint s'établir à Clermont, en 1757, comme fabricant de bas de soie, ce qui a été cause de l'erreur précitée. Il exerçait la profession de notaire à Paris lorsqu'il fut nommé député à la Convention nationale par le département du Puy-de-Dôme. Cet homme, animé des meilleurs sentiments, montra toujours, au milieu de l'orage qui ravageait la France, une conduite prudente et courageuse. Il vota, en 1792, contre la réunion de la Savoie à la France et soutint l'indépendance de cette contrée. Nommé membre du bureau, le 10 janvier 1793, il eut le courage de demander si la Convention avait le droit de juger Louis XVI. Il vota dans le procès du roi pour l'appel au peuple, la détention ou le bannissement jusqu'à la paix. Il s'éleva plus tard contre Marat, osa combattre la création du fameux *Comité du Salut public*. Envoyé par la Convention vers le général en chef *Dumouriez*, pour lui demander compte de sa conduite, il fut retenu prisonnier, contre le droit des gens, depuis le 3 avril 1793 jusqu'au mois de décembre, qu'il fut échangé avec d'autres députés qui avaient partagé son sort, contre la princesse *Marie-Charlotte de France* (la duchesse d'Angoulême). En 1796, M. Bancal fit partie du Conseil des Cinq-Cents, dont il fut secrétaire. Cet honorable citoyen avait des sentiments religieux, qu'il manifesta dans des moments où bien d'autres n'auraient jamais osé. Il se prononça contre le divorce, contre les maisons de jeu et de débauche, et en faveur du serment que devaient prêter tous les électeurs. Sorti du Corps législatif, le 20 mai 1797, il se retira à Clermont, où il s'adonna à l'étude de la théologie. Il mourut à Paris le 3 juin 1826, en la rue des Maçons-Sorbonne. — Bancal était lié avec Mme *Roland*, qui entretenait avec lui une correspondance. Ces lettres ont été publiées en 1835 (chez Renduel, in-8°), avec une introduction de Sainte-Beuve. Il a fait imprimer, sous le voile de l'anonyme : *Déclaration des droits à faire et des pouvoirs à donner par le peuple français, pour les Etats-Généraux, dans les soixante assemblées indiquées*, à Paris, 1789, in-8° ; — *Du nouvel ordre social fondé sur la religion*, Paris, an V, in-8° de 155 pages.

☞ **BANIER (Antoine)**, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, auteur de plusieurs ouvrages très-estimés, que quelques biographes ont dit par erreur natif de Clermont, reçut le jour à Dallet, près de Pont-du-Château (Puy-de-Dôme), en 1673. Il est mort à Paris le 19 novembre 1741.

**BECHET (Antoine)**, né à Clermont en 1649 (3), devint chanoine d'Uzès. Il s'appliqua à l'étude

(1) *Gallia Christiana*; — *Arch. départ. du Puy-de-Dôme.*
(2) *Ordonnances du Louvre*, T. IV, p. 135.
(3) Au milieu du XVIe siècle, la famille *Bechet* possédait le fief de Tordes, situé à Chanonat, près de Clermont.

de l'histoire et se fit une certaine réputation dans ce genre d'écrire. Il a publié : *Vie du cardinal Martinuzius, archevêque de Strigonie, primat et régent du royaume de Hongrie*, Paris, 1715, in-12. Cette vie est fort curieuse, mais peu exacte. Béchet fait de Martinuzius un héros, tandis que d'autres le représentent comme un monstre ; mais il a copié *Fleury*, qui avait copié *de Thou*, lequel avait puisé à de mauvaises sources. Il a traduit, du latin en français, les *Lettres d'Auger de Guiselin*, baron de Busbec, ambassadeur de Rodolphe XI, auprès de Henri III, roi de France, écrites à cet empereur. Cette traduction parut après la mort de l'auteur, dans la seconde partie du tome XI^e des *Mémoires de littérature et d'histoire*, publiés à Paris en 1732, in-12. Quelques romans de Béchet furent imprimés malgré lui et eurent du succès : *Le prince Diamant ; la princesse Perle ; le Singe favori ; le Merle blanc ; le casque de Charlemagne.* Ce chanoine mourut en 1722, âgé de 73 ans (1).

**BÉGON** (N.), avocat, né à Clermont-Ferrand, est cité dans le *Calendrier d'Auvergne* de 1762 (p. 121), parmi les savants qui ont reçu le jour dans la ville de Clermont. L'*Etat de l'Auvergne*, donné en 1765 par M. *de Ballainvilliers*, en fait aussi mention. C'est tout ce que nous en savons. Il vivait dans le XVII^e siècle. La mère de l'illustre *Blaise Pascal* était une *Bégon*.

**BERNARD** (l'abbé), chanoine de la cathédrale de Clermont-Ferrand, a prononcé dans cette église métropolitaine, le 4 juillet 1774, l'oraison funèbre de *Louis le Bien-Aimé, roi de France et de Navarre*. Cette oraison a mérité les honneurs de l'impression ; elle a été confiée aux presses de *P. Viallanes*, imprimeur à Clermont, 1774, in-4°.

**BERNARD** (François), neveu du précédent, né à Clermont-Ferrand le 6 février 1767 (et non à Orcet, comme le disent les *Tablettes d'Auvergne*, par M. Bouillet, T. III, p. 499), baptisé dans l'église de Saint-Genès le lendemain, fils de *Jean-François Bernard*, avocat en Parlement, et de *Marguerite Bergier*, eut pour parrain *Jacques Bergier*, curé d'Orcet, et pour marraine *Marie Belamy*. Il embrassa la carrière des armes, parvint au grade de chef de bataillon et fut décoré de la croix de la Légion-d'Honneur. Il quitta ensuite le service, fut nommé proviseur du collége du Port-Louis et en remplit les fonctions jusqu'en 1828. Il a composé quelques opéras comiques qui ont été joués pendant longtemps : *Le Trompeur trompé, Marcellin*, etc. Il est mort à Paris le 15 novembre 1828. Ses nombreux amis admiraient son cœur et la bonté de son caractère.

**BERNARD** (Jacques), frère jumeau du précédent, mort à Clermont-Ferrand le 26 juin 1842, fut nommé capitaine d'un régiment (25 novembre 1793), chevalier de la Légion-d'Honneur le 5 novembre 1804. Comme son frère, il cultiva les lettres et nous donna diverses poésies : *Le panorama du puy de Monton, Bachus à Chantourgue et Vulcain à Grave-Noire.* Son portrait, ainsi que celui de son frère François, ont été gravés dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne* (T. III).

☞ **BLANCHETON** (André-Antoine), que certains biographes disent né à Clermont-Ferrand, reçut le jour à Vertaison (Puy-de-Dôme) le 3 août 1784 (2). Il était fils de *Charles Blancheton*, médecin, et d'*Anne Pinot*, et petit-fils d'*Antoine Blancheton*, chirurgien distingué de Clermont, qui, en 1762, était démonstrateur pour les accouchements au collége de médecine de cette ville. S'étant rendu à Paris pour terminer ses études de médecine, il eut de grands succès dans les concours ; obtint des prix à la Faculté. En 1806, il remporta le grand prix de chirurgie, accordé par le Ministre de l'intérieur. A l'âge de 23 ans, il fut reçu docteur en médecine. En 1809, il fit la campagne d'Autriche, en qualité de médecin de première classe aux armées. Lors de l'expédition de Portugal, le maréchal Masséna le créa médecin de

*Christine Domat*, veuve de *Jean Bechet*, conseiller du roi en l'élection de Riom, mourut à Clermont le 25 avril 1676, âgée de 58 ans. Martin Bechet était notaire à Cournon en 1660.

(1) Chabrol, *Coutumes d'Auvergne* ; — Aigueperse, *Biographie des grands hommes de l'Auvergne.*

(2) Voir la *Biographie du docteur André-Antoine Blancheton*, par le docteur *Breschet*.

son quartier-général, après avoir remarqué son savoir et son zèle pour le traitement du typhus dans les hôpitaux militaires de Znaïm, Krems, Bamberg et Bois-le-Duc; il fut décoré de la croix de la Légion-d'Honneur pour ses services sur le champ de bataille de Bassaco et lors du typhus qui se déclara dans les hôpitaux de Torres-Novas. Ce fut le docteur Blancheton qui, le premier, porta secours à l'infortuné *duc de Berry*, frappé du poignard de *Louvel* (1820). Blancheton a publié : *Essai sur l'homme, considéré dans ses rapports géographiques*, 2 vol. in-folio avec planches; cet ouvrage est précédé de la biographie de l'auteur, par *M. Breschet*, son compatriote; *Vues pittoresques des principaux châteaux des environs de Paris et des départements*, lithographiées par *Asselineau*, *Bichebois*, *Ciceri*, *Daguerre*, *Gudin*, etc., Paris, 1825-1829. Ce dernier ouvrage, qui est fort beau, a été publié par livraisons, au prix de 600 francs. On le trouve, de nos jours, à 100 francs sur papier ordinaire et 150 francs sur papier de Chine. Blancheton mourut à Paris le 13 août 1830.

**BLATIN (Antoine)**, né à Clermont-Ferrand le 4 octobre 1769, fils de *Claude-Antoine Blatin* et de *Marie-Henriette Gros*, fut nommé premier adjoint de cette ville le 14 novembre 1815, chevalier de la Légion-d'Honneur le 1er mai 1821, maire de Clermont le 3 avril 1822. Il seconda de tous ses efforts l'établissement des frères de la Doctrine chrétienne à Clermont; s'occupa beaucoup de la classe ouvrière et fit ouvrir, en 1826, des cours gratuits de botanique, de géologie, de géographie et de physique. En 1827, il fut élu membre du conseil général. En 1830, il cessa ses fonctions de maire. Cet honorable citoyen est mort dans notre ville le 20 février 1846. La municipalité de Clermont reconnaissante a donné son nom à la voie ouverte en 1848 et qui part de la place de Jaude pour se rendre à Chamalières.

**BLATIN (Henri-Oradoux)**, né à Clermont-Ferrand le 12 juin 1806, fils de *J.-B. Blatin*, docteur en médecine, et de *Marie Bergeon*, s'établit à Paris comme docteur-médecin. Il exerça son art avec beaucoup de talent. On lui doit l'invention de différents appareils destinés à alléger la souffrance des malades. On a de lui : *Traité des maladies des femmes*, in-8° de 630 pages publié avec le docteur *Nivet* en 1842; — *les Courses des Taureaux*; — *Nos cruautés envers les animaux*, etc. Il est mort à Paris le 17 mars 1869.

☞ **BIETT (L.-T.)**, docteur en médecine, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de l'académie de médecine de Paris, l'un des rédacteurs du *Dictionnaire des sciences médicales*, mort à Paris en 1840, que M. Aigueperse dans sa *Biographie des grands hommes de l'Auvergne* (T. II, p. 356) considère comme de Clermont, reçut le jour à Scamfs, sur les frontières du Tyrol, en 1784. Il fit ses premières études à l'école secondaire de médecine de Clermont; son père s'était établi dans notre ville marchand limonadier, en 1786 (1).

**BOMPART (Marcellin-Hercule)**, docteur en médecine, né à Clermont en 1597, était fils de *Marcellin-Hercule Bompart*, médecin de la reine Marguerite de Valois. Il devint médecin de Louis XIII. En 1630, il publia son *Nouveau chasse-peste*, Paris, *Ph. Gaultier*, in-8°; Clermont était affligé d'une maladie contagieuse. Ses autres ouvrages sont : *La conférence et entrevue d'Hippocrate et de Démocrite tirée* (traduite) *du grec et commentée en français avec commentaires*, Paris, 1632, in-8°; *Miser Homo*, 1648, in-4°. Ce dernier ouvrage, qui trace le tableau de toutes les misères humaines, est le meilleur. Bompart mourut en 1649.

**BOMPART DE SAINT-VICTOR (Etienne)**, de la famille du précédent, né à Clermont en 1695, fils d'*Antoine Bompart*, avocat, seigneur de Saint-Victor, et d'*Isabeau du Fraisse*, fut l'un des membres fondateurs de la Société littéraire de Clermont, en 1747. Il a laissé en manuscrit : *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Marcellin-Hercule Bompart, médecin du roi Louis XIII*; — *Mémoire sur la vie et les œuvres de Jean Savaron*; — *Discours sur les anciens noms de la ville de Clermont*; — *Ode historique ou stances en l'honneur de la ville de Clermont, avec des notes historiques* (ode imprimée en 1748);

(1) Voir : *Tablettes historiques de l'Auvergne*, T. I, p. 197.

— *Ode sur la bataille de Lauffeld* (imprimée en 1748) (1). Il est mort à Clermont-Ferrand le 21 mai 1755, âgé de 60 ans, et fut enterré dans l'église des pères jacobins de cette ville.

**BONARME (Etienne)**, né à Clermont-Ferrand le 11 août 1753, fils de *Jacques Bonarme*, notaire et géomètre, et de *Marie Chapelle*, fut d'abord député suppléant du Tiers-Etat aux Etats-Généraux de 1789, puis, en 1790, juge du district de Clermont avec *Couthon*, enfin membre du conseil général de la commune de cette ville. Le 8 septembre 1793, il fut délégué à Ambert au sujet du siège de Lyon. Après la prise de cette dernière ville, il fut quelque temps président du tribunal révolutionnaire de Feurs. Nommé maire de Clermont, le 9 prairial an II, il remplit ses fonctions jusqu'au 9 thermidor. Après la Révolution, il devint conseiller à la cour d'appel de Riom, dont il mourut président le 22 août 1818. Il était membre de l'Académie de Clermont, où il a lu divers éloges. On a de lui : *Pétition à l'Assemblée nationale, par Et. Bonarme et Geneix Chauty, 3e et 4e juges du tribunal de Clermont-Ferrand, août* 1791, 4 pages in-8° ; — *Justifications d'Etienne Bonarme sur les faits à lui imputés par la municipalité de Clermont-Ferrand*, 1797 ? 10 pages in-4° (2).

**BONNET (Jean)**, né à Clermont en 1643, reçu religieux-profès de l'ordre de saint Benoît, le 1er octobre 1669, a publié : *Les propriétés et qualités des eaux minérales, Clermont*, 1689, in-12. Il mourut à Chezal-Benoît, le 26 avril 1692.

**BOUDET (Guillaume)**, né à Clermont vers 1310, fils d'un riche bourgeois de cette ville, fut nommé, par les Etats provinciaux d'Auvergne, receveur général des finances du bas pays d'Auvergne en 1364. Il remplissait encore ses hautes fonctions en 1365.

**BOUDET (Jean)**, fils du précédent, né à Clermont vers 1340, fut receveur général du bas pays d'Auvergne en 1385.

**BOUDET (Antoine-Alexis)**, de la famille des deux précédents, né à Clermont-Ferrand le 28 février 1708, fils de *Georges Boudet*, bourgeois de cette ville et de dame *Anne Pourrat*, prit l'habit de religieux cordelier et fut reçu docteur en la faculté de Paris. Il devint provincial de son ordre, en 1760, pour la province de Saint-Bonaventure, vicaire général de Mgr *de la Garlaye*, évêque de Clermont, secrétaire d'ambassade de la cour de France à Rome, secrétaire général de l'ordre de saint François. Il résidait au couvent de Montferrand. C'était un grand prédicateur et un profond théologien. Il est mort vers 1790. Son portrait, peint sur toile, est conservé au château de Bardon par son petit-neveu, M. *Boudet Bardon*, maire de Riom ; il y a aussi une belle gravure in-folio, qui représente ce religieux ; un exemplaire de cet œuvre d'art se trouve aux cabinets des estampes de la bibliothèque nationale à Paris.

**BOURLIN DU MANIANT (Antoine-Jean-André)**, connu sous le nom de *Dumaniant* ou plutôt de *du Maniant*, qui était celui d'un fief de sa famille, naquit à Clermont le 11 avril 1752. Il était fils de Me *Jean Bourlin*, avocat et de dame *Marie Bourlin* ; fut tenu sur les fonds, dans l'église de Saint-Genès, par *Antoine Bourlin*, médecin à Riom et par *Susanne Tétarde*. Ses parents, qui appartenaient à la robe et qui le destinaient à cette carrière, virent avec peine qu'il voulait entrer au théâtre. Bourlin, qui se fit connaître sous le nom de *Dumaniant*, monta sur la scène, en 1778, et, pendant quinze ans, y joua avec succès. Il la quitta en 1793 après avoir fait paraître, en 1786, sa jolie comédie de *Guerre ouverte* ou *Ruse contre ruse*, que l'on revoit chaque fois avec grand plaisir ; il a aussi donné *les Intrigants* ou *Assauts de fourberies* ; *le Médecin malgré tout le*

(1) Voir à la bibliothèque de Clermont le n° 1022 des imprimés de l'Auvergne.

(2) Il était accusé pour ses anciennes relations avec *Couthon*.




Lith. C. Desrosiers à Moulins F. Leprat del.

*monde*; *Rico*; *le Dragon de Thionville*; *la Journée aux aventures*; *la loi de Jatab*; *la Nuit aux aventures* et quelques autres pièces qui, toutes, sont traitées dans un genre comique particulier (1). Dumaniant a fait un poëme en trois chants, intitulé *Herclès*, suivi de *la Créature de la femme*, 1805, 1 vol. in-8°. Il a aussi publié : *Trois mois de ma vie*, ou l'*Histoire de ma famille*, 1811, 3 vol. in-12 ; *Des moyens de prévenir la décadence de l'art du comédien*, 1 vol. in-8°, 1813. Dumaniant fit la fortune de son éditeur et du théâtre dont l'emplacement est occupé par le Théâtre-Français ; mais il ne s'enrichit pas lui-même ; il mourut pauvre à Paris, le 26 septembre 1828 âgé de 76 ans et fut enterré au cimetière du Père-Lachaise. M. *Alexandre Duval*, qui l'honorait de son amitié, prononça sur sa tombe un discours où il rappelait ses principaux titres à la mémoire des hommes d'esprit. Le jour même de ses obsèques, l'Académie française adressa au vicomte *de la Rochefoucauld*, directeur des beaux-arts, une pétition tendant à ce que la pension de 600 francs que Dumaniant avait obtenue du roi fût continuée à sa veuve. Cette pétition fut couronnée de succès (2).

**BOUSCARAT (Mary)**, né à Clermont-Ferrand le 7 mars 1765, fils de *Guillaume Bouscarat*, cavalier de la maréchaussée, originaire de la Franche-Comté et de *Magdeleine Blavet*, fut baptisé dans l'église de Saint-Pierre de cette ville, ayant pour parrain *Mary Fauquet* et pour marraine *Susanne Giat*, son aïeule. Son père était venu se fixer à Clermont en la rue Neuve, où il exerça l'état de cafetier. A la Révolution, Mary Bouscarat fut jugé digne, par le célèbre *Couthon*, d'aller siéger comme juge au tribunal révolutionnaire de Feurs, à côté de *Meyrand*, de *Dubien* et autres. Après la Terreur, l'ancien juge se livra exclusivement au commerce des liqueurs ; son *Marasquin aux truffes*, sa *Flore du Puy-de-Dôme*, son *Élixir impérial*, sa *Crème de jasmin* parurent souvent au premier rang dans l'étalage de *Chevet* à Paris. Bouscarat est mort à Clermont le 29 juillet 1831. Il avait épousé, en premières noces, *Filion Soulier* et en secondes *Marie Fournier*.

**BRESCHET (Gilbert)**, né à Clermont-Ferrand le 7 juillet 1783, fils de *Pierre Breschet*, tailleur d'habits, habitant dans cette ville en la rue B. Pascal et d'*Anne Dif*, fut baptisé dans l'église de N.-D. du Port, ayant pour parrain *Gilbert Dif*, son grand-père maternel et pour marraine, *Jeanne de Leymerie*, sa grand'mère paternelle. Il fit ses premières études au collége de cette ville ; se destina d'abord à l'Ecole polytechnique et se prononça ensuite pour la médecine. En 1808, il fut nommé élève interne de la Charité à Paris ; l'année suivante, il arriva un des premiers élèves internes et obtint diverses récompenses pour ses services. En 1812, il reçut le diplôme de docteur en médecine ; en 1819, il fut nommé au concours à une chaire de la Faculté de médecine de Paris et, la même année, chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu. En 1820, il obtint un fauteuil à l'Académie de médecine, qu'il présida de 1832 à 1835. Quarante-sept suffrages l'appelèrent à succéder à Dupuytren à l'Académie des sciences ; en 1836, il fut nommé à la chaire d'anatomie de la Faculté de médecine de Paris ; il devint chirurgien consultant du roi Louis-Philippe, officier de

(1) Voici une liste des pièces de théâtre de Bourlin du Maniant (éditions originales). *Le Médecin malgré tout le monde*, Paris, 1786 ; — *Guerre ouverte* ou *Ruse contre ruse*, Paris, 1786 ; — *La Loi de Jatab* ou *le Turc à Paris*, Paris, 1787 ; — *La Nuit aux aventures*, Paris, 1787 ; — *Le François en Huronnie*, Paris, 1787 ; — *L'Amant, femme de chambre*, Paris, 1788 ; — *Urbelise et Lanval*, Paris 1788 ; — *L'Honnête homme* ou *le Rival généreux* ; — *Le Secret découvert* ou *l'Arrivée du maître* ; — *L'Espiègle et le dormeur*. Paris, 1806 ; — *L'Homme en deuil de lui-même*, Paris, 1806 ; — *L'Hôtelier de Milan*, Paris, 1807 ; *La Femme de vingt ans*, Paris, 1811 ; — *Qui des deux a raison ?* Paris 1813 ; — *La Sœur rivale*, Paris, 1818.

(2) Il existe un beau portrait de *Bourlin du Maniant*, par le peintre clermontois *Degeorges*.

la Légion d'honneur et membre de la société philomathique de l'Académie des sciences de Turin, des Académies et Sociétés de médecine de Londres, de Berlin, de Madrid, de Dublin, etc. Breschet est mort à Paris le 10 mai 1845. C'est sans contredit le plus grand médecin que l'Auvergne ait produit (1). Il a publié un grand nombre d'ouvrages, savoir :

*De l'anatomie humaine et comparée* ; — *Anatomie microscopique des nerfs*, in-4°, 1827. — *Anatomie microscopique du chorion de l'œil humain* ; in-4°, 1828. — *Recherches anatomiques physiologiques et pathologiques sur le système nerveux* (ce magnifique ouvrage devait avoir 30 vol. in-folio ; Breschet a eu la douleur de le laisser inachevé) ; — *Manuel d'anatomie générale* par *J. F. Meckel*, traduit de l'allemand et augmenté de notes, 1823 5 vol. in-8° (publié avec M. *Jourdan*) ; — *De la dissection et des autres moyens de conservation des pièces anatomiques*, 1819 ; — *Mémoire sur le plexus nervus du tympan, considéré chez l'homme et dans les animaux*, 1829 (présenté à l'Académie des sciences) ; — *Mémoires sur la structure de l'ouïe dans quelques poissons* (présenté à l'Académie des sciences, de 1829 à 1832) ; — *De la structure de l'ouïe et particulièrement de celle du larynx dans l'homme et les mammifères* (présenté *id* en 1832 ; — *Physiologie* : de nombreux *mémoires*, entr'autres sur la formation du col (avec M. *Villerme*), pour lesquels l'Académie des sciences a décerné un accessit. — *Anatomie et physiologie pathologique* : Plusieurs *mémoires*, présentés à l'Académie des sciences, ou la plupart insérés dans le journal de physiologie de M. *Magendie*, dans le *Journal universel des sciences médicales*, dans les bulletins de la faculté de médecine, dans les archives de médecine ; plusieurs articles dans le *Dictionnaire des sciences médicales* et dans le *Dictionnaire de médecine*. — *Médecine pratique* : *Essai sur les hydropisies actives*, in-4°, 1812 ; des *Mémoires* et observations sur les *anévrismes*, présentés à l'Académie des sciences et publiés en 1827-1832 ; *Histoire des phlégmasies des vaisseaux ou de l'angine* (*Journal des sciences médicales* 1829) ; *Traité des maladies des enfants*, 1832, 2 vol. in-8° ; — *Chirurgie et médecine opératoire* : *Traité des maladies des artères et des veines*, par Hodgson, traduit de l'anglais avec des notes, 1819, 2 vol. in-8° ; *de la hernie femorale*, 1819, in-8° ; *de la ranule ou grenouillette*, 1828, in-4° ; *de la hernie crurale*, par Gimbernat, traduit de l'espagnol (*Journal des progrès des sciences médicales*) ; *Répertoire général d'anatomie, de physiologie et de clinique chirurgicale*, 1824, 8 vol. in-4°. Les derniers ouvrages de M. Breschet sont : *Mémoires chirurgicaux sur différentes espèces d'anévrismes*, Paris, 1834, in-4°, avec six planches in-folio ; *Recherches anatomiques et physiologiques sur l'organe de l'ouïe et sur l'audition dans l'homme et les animaux vertébrés*, Paris, 1836, in-4° avec 17 pl. gravées ; *Recherches anatomiques et physiologiques sur l'organe de l'audition des oiseaux*, Paris, 1836, in-8° et atlas de 8 pl in-4° ; *Le système lymphatique, considéré sous les rapports anatomiques, physiologiques et pathologiques*, Paris, 1836, in-8° avec 4 pl.

Le docteur Breschet fut toujours plein d'affection pour ses compatriotes et surtout pour ceux qui étaient malades et indigents. Il était le beau-père de M. *Amédée Thierry*, membre de l'Institut, le célèbre auteur de l'*Histoire des Gaulois* (2).

**CALAIS (Saint)**, né dans la ville d'Auvergne au VI[e] siècle, de parents hauts placés, fut élevé au monastère de Menat, en Auvergne. Calais s'y fit moine et s'y lia de grande amitié avec saint Avit, qui était aussi religieux dans ce cloître ; mais il en sortit depuis, afin de vivre d'une manière encore plus sainte. Il se retira dans le Maine, dans un lieu solitaire, sur la rivière d'Anisle ; il y bâtit un monastère qui, dans la suite, prit son nom et devint célèbre. La reine, épouse du roi Childebert, ayant appris les merveilles que Dieu faisait dans ce lieu en consi-

(1) C'est à tort que certains biographes auvergnats attribuent la primauté médicale en Auvergne à M *Michel Bertrand*, inspecteur de l'établissement thermal du Mont-Dore. Breschet est incontestablement supérieur au docteur Bertrand.

(2) Voici une notice généalogique sur la famille du docteur *Breschet*. On trouve un *Jean Breschet*, receveur de la commune de Clermont en 1480.

I. Jean Breschet, tailleur d'habits, demeurant en la rue des Nobles, paroisse du Port, épousa *Jeanne de Leymerie*. Il eut : 1° Pierre, qui suit ; 2° Antoine, lieutenant-colonel, chevalier de la Légion d'honneur, né à Clermont le 23 avril 1758, mort dans cette ville le 15 septembre 1850, marié à *Anne Giron*, dont : A Jeanne, morte à Clermont le 10 juin 1867, mariée à *Antoine-François Cloquemin*, colonel d'artillerie, officier de la Légion d'honneur ; B. J-B, né à Clermont le 15 décembre 1801 ; 3° Guillaume, né le 6 mai 1760.

II. Pierre Breschet, tailleur d'habits, habitant à Clermont en la rue B. Pascal, mort dans cette ville le 19 novembre 1842, âgé de 86 ans, épousa *Anne Dif*, morte à Clermont le 4 avril 1815, dont : 1° Gilbert, né à Clermont le 7 juillet 1783, mort à Paris le 10 mai 1845, célèbre docteur en médecine, membre de l'Institut, qui donne lieu à la biographie ci-dessus. Sa fille a épousé M. *Amédée Thierry*, membre de l'Institut.

dération de Calais, vint visiter le pieux solitaire, après avoir obtenu sa permission et le combla de bienfaits. Saint Calais mourut le 1er juillet. On ignore l'année de sa mort.

**DE COMBELLES (François)**, seigneur du Puy-Malsignat, en la Marche, né à Clermont vers 1525, était capitaine, lorsqu'il fut chargé, en 1572, de porter l'ordre écrit de massacrer les protestants d'Auvergne. Ayant été dévalisé à Moulins de la dépêche du roi Charles IX, ce malheur personnel eut pour conséquence d'empêcher une boucherie générale à Clermont et dans toute la province, ce qui sauva des millers de personnes. François de Combelles devint, plus tard, colonel du régiment de Martinanges ; en 1583, il est qualifié chambellan ordinaire du roi (Henri III).

**DE COMBELLES (Jean)**, seigneur de Saulces, de Chabannes, fils du précédent, né à Clermont, fut président à la cour des aides de Montferrand (1578-1582), intendant de Monsieur, frère du roi. Envoyé en ambassade en Angleterre avec le seigneur de Seymiers, gentilhomme de la Basse-Auvergne, il s'acquitta de sa mission avec un succès peu ordinaire. C'était, dit Savaron « un homme d'un solide jugement, fort éloquent en langages français, italien, espagnol et latin » (1).

**CORTIGIER (Jean)**, né à Clermont-Ferrand le 2 juin 1670, fils de *Jean Cortigier*, marchand-droguiste, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre, lequel avait épousé, le 9 janvier 1656, *Claudia Gorce*, fut baptisé dans l'église de Saint-Pierre, ayant pour parrain *Jean Cortigier*, son frère, et pour marraine *Blanche Cortigier*, fille de Jean, tenant la place de *Jeanne Richeux*, femme d'*Antoine Gorce*, marchand à Nantes. Il fut négociant et remplit plusieurs fois les charges municipales d'échevin et de juge-consul des marchands. Il a publié : *Recueil des édits, déclarations, etc., relatifs à l'établissement de la juridiction consulaire*, Paris, 1722, petit in-4°. Il était référendaire à la cour des aides de Clermont, en 1727, et fut enterré le 17 avril de cette année (1727), dans l'église de Saint-Adjutor de Clermont (2).

**CORTIGIER (Martin)**, né à Clermont-Ferrand le 21 novembre 1715, fils de *Pierre Cortigier*, négociant et de *Marie Recolène*, fut baptisé dans l'église de Saint-Genès ayant pour parrain *Martin Guérin*, directeur des postes en Auvergne, et pour marraine *Marie Thomas*, sa tante maternelle. Nommé chanoine semi-prébendé et bibliothécaire du chapitre cathédral de Clermont, il remplit ces dernières fonctions avec beaucoup d'érudition, de 1762 à 1790. La *Gallia Christiana* en parle comme d'un savant qui connaissait parfaitement notre histoire locale. Cortigier était membre de la Société littéraire de Clermont et écrivit plusieurs *Mémoires sur les antiquités de l'Auvergne*, dont Legrand d'Aussy dit un mot dans son *Voyage en Auvergne*. Il mourut à Clermont, le 9 mai 1796. La bibliothèque de cette ville possède deux manuscrits de ce savant : 1° *Mémoire pour servir à l'histoire ancienne des Arvernes* ; 2° *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Gilbert Génébrard, archevêque d'Aix*. Ce chanoine a fait paraître dans le *Mercure de France* : *Dissertation sur les familles sénatoriales de l'Auvergne* (*Mercure*, 1762, avril, p. 129) ; *Dissertation sur les antiquités de l'Auvergne* (*Mercure*, 1759, avril. — V. T. I de notre ouvrage, p. 640).

(1) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 112.

(2) Voici quelques notes généalogiques sur les *Cortigier*.

I. Jean Cortigier, droguiste à Clermont, épousa en 1656, *Claudia Gorce*. Il eut : 1° Jean, né en 1670, mort en 1727, marié le 7 novembre 1689, à *Gabrielle Mallet*, dont : A. Jeanne, mariée, le 5 octobre 1722, à *Nicolas Vazeilhes*, juge de la juridiction consulaire de Clermont, fils de Ligier, négociant et de *Jeanne Thierry* ; 2° Jean, marié, le 3 novembre 1699, à *Gabrielle Mallet*, fille d'Antoine, négociant ; 3° Pierre, négociant, marié, en 1684, à *Marie Bernard*, dont : Jean, curé de Maringues, chanoine du chapitre de Saint-Pierre en 1722.

**DE CALDAGUÈS (Paul)**, né à Clermont-Ferrand le 11 avril 1679, fils de *Jean de Caldaguès*, président à la Cour des aides, et de *Juliette-Hippolyte de Gontaud*, fut baptisé dans l'église de Saint-Bonnet de cette ville ; il eut pour parrain *Jean-François de Caldaguès* et pour marraine *Françoise de Caldaguès*. Nommé à la dignité de chantre du chapitre de Montferrand, qui était la seule de cette église et dont il était investi de 1709 à 1734, il écrivit divers *Mémoires* et *Dissertations* sur le bitume ou la résine que l'on découvre aux environs de Montferrand. On trouve ces dissertations dans les mémoires de l'académie des sciences. Piganiol de la Force en parle dans sa *Description de la France* (chapitre *Auvergne*).

**CANQUE (Antoine)**, né à Clermont vers 1550, fut conseiller et garde des sceaux en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont. Il a publié, en 1588, une traduction française de *Dion Cassius*. Ce magistrat connaissait parfaitement la langue grecque (1).

**CASSIUS** ou **CASSI (Saint)**, né dans la ville d'Auvergne, y devint sénateur. Ce fut lui qui eut l'heureux privilége de recevoir, à sa maison de campagne, saint Austremoine, à son arrivée en Auvergne, en 253, lorsqu'il apportait la foi chrétienne. Austremoine gagna sa confiance, guérit une lèpre affreuse dont Cassius était affligé ; le sénateur reconnaissant se convertit au christianisme et logea l'apôtre de la foi dans son hôtel de la ville d'Auvergne. Cassius fut depuis un modèle de toutes les vertus et convertit à la foi chrétienne un grand nombre d'habitants de notre ville, après avoir été ordonné prêtre par saint Austremoine. Il fit arranger son hôtel pour le faire servir au culte chrétien, de sorte que ce dernier devint la première cathédrale de la ville d'Auvergne. Pendant la persécution de Valérien, Cassius souffrit le martyre avec Victorin, ancien prêtre des idoles, qui avait embrassé le christianisme, grâce à ses persuasions. Il fut enterré dans l'église qui, depuis, porta son nom. (Voir T. I, p. 298.)

**CÉBERET (Blaise)**, né à Clermont, docteur en droit, acheta une charge d'élu en l'élection du bas pays d'Auvergne. En 1575, il fut l'un des correspondants en Auvergne de l'historien *Belleforest*, et lui transmit des renseignements pour sa *Cosmographie universelle* (2). C'était un homme d'un certain talent oratoire, qui fut chargé de haranguer *François, duc d'Alençon*, frère du roi Henri III, venu à Clermont, en 1577, pour le siége d'Issoire. (V. T. I, p. 80.)

**CHAMPFLOUR (François)**, né à Clermont vers 1570, fils de *Guillaume Champflour*, receveur des décimes, et de *Clauda Crespat*, fut prieur de Saint-Robert, à Montferrand (ordre de saint Benoit) en 1609-1647, et poète distingué. Il nous a laissé les trois ouvrages suivants : 1° *Funèbres Cyprès dédiés à la Royne Mère du Roy, régente en France, sur la mort du très-chrestien, très-victorieux et très-auguste monarque Henri IV, roy de France et de Navarre, surnommé le Grand*, Paris, *Jean Libert*, demeurant rue Sainct-Jean-de-Latran, près le collége de Cambray. MDCX (1610), in-8° de 14 pages ; 2° *Exécrations sur le détestable parricide, traduit du latin de Nicolas Bourbon, par D.-F. Champflour, clairmontois, prieur de Sainct-Robert de Montferrand en Auvergne*. Paris, chez *Jean Libert*, demeurant rue Sainct-Jean-de-Latran, près le collége de Cambray. MDCX (1610), in-8° de 13 pages. Ce

(1) Voici quelques détails sur la descendance de cet homme distingué :

ANTOINE CANQUE, garde des sceaux au présidial de Clermont laissa : 1° Jean, qui suit ; 2° Antoinette, femme, en 1623, de *Thennet*, seigneur de la Bussière, lieutenant-général de Montluçon, etc.

II. « Noble » JEAN CANQUE, habitant à Clermont en 1623, écuyer, seigneur de la Morelle, épousa *Antoinette de Bar*. Il eut : 1° Anna, mariée le 3 juin 1643, à *Étienne Legros*, conseiller à la cour des aides de Clermont, fils d'Antoine, seigneur de Clostre, habitant à Langeac ; 2° Antoinette, veuve, en 1661, de *Guillaume Surrat*, lieutenant-particulier en l'élection de Bourges.

(2) Tome I, p. 234.

poëme a été reproduit à 100 exemplaires, par M. *Edouard Tricotel*, Paris, A. Aubry, 1861, in-8°. (Cette reproduction donne une notice sur les poésies de notre compatriote *Champflour*.) 3° *La grandeur et excellence du ciel françois, soubs l'influence de ses planètes, par Dom. F. Champflour, clairmontois, bénédictin et prieur de Sainct-Robert-lès-Montferrand, en Auvergne, sur le sacre et couronnement de Louys XIII, roy de France et de Navarre*. Paris, chez *Jean Libert*, demeurant rue Sainct-Jean-de-Latran, près le collége de Cambray, MDCX (1610), avec permission, in-8° de 4 feuillets préliminaires et 24 pages, plus un feuillet non chiffré pour l'errata. Poëme bizarre et fort curieux en strophes de six vers de douze syllabes ; il est dédié à Monseigneur *Phelypeaux*, sieur de Pontchartrain, conseiller du roy en son conseil d'Estat et secrétaire de ses commandements. Tous ces poëmes de *Champflour* sont très-rares, surtout les deux derniers, que *Colletet* semble n'avoir pas connus ; car, dans la notice consacrée à ce poëte, il ne cite que les *Funèbres Cyprès*.

**CHAMPFLOUR (Marie-Séraphique)**, née à Clermont le 2 juin 1619, nièce du précédent, fille de *Gérard Champflour*, seigneur de l'Oradoux, et de *Michelle Tailhandier*, prit le voile de religieuse visitandine à Montferrand, le 9 juin 1634 ; elle passa ensuite au couvent d'Annecy, où elle se fit remarquer par ses grandes vertus et mourut d'une attaque de paralysie. Sa vie et sa mort sont rapportés dans le livre intitulé : *Vie des religieuses de la Visitation*, imprimé à Annecy, en 1659, et dont M. *Louis Veuillot* a fait paraître à Paris, en 1852, une 2e édition in-8°.

**CHAMPFLOUR (Gérard)**, né à Clermont vers 1649, fils de *Jean Champflour*, seigneur de Fleury, et de *Jeanne du Fraisse*, fut nommé lieutenant au présidial de Clermont, le 19 mars 1682. Il a écrit une *Dissertation sur les lièves et reçus* que les annotateurs de l'édition des *Coutumes d'Auvergne*, donnée par Prohet (MM. *Artaud* et *Gaultier de Biauzat*), ont publiée en 1770. Il mourut à Clermont le 2 août 1709.

**DE CHAMPFLOUR (Etienne)**, né à Clermont-Ferrand, le 17 mai 1646, fils de *Jean de Champflour*, garde des sceaux à la Cour des aides, et de *Jacquette Fayet*, d'abord abbé du chapitre cathédral de Clermont (1682-1703), vicaire-général de ce diocèse, coadjuteur de Monseigneur d'Urfé, évêque de Limoges, fut nommé évêque de la Rochelle le 31 décembre 1702, et sacré le 10 juin 1703 ; il prit possession de son siége le 27 juin de la même année. Nommé archevêque d'Aix en 1724, il mourut évêque de la Rochelle, dans cette dernière ville, au mois de décembre 1724. Son oraison funèbre fut prononcée devant Mgr *de Brancas*, par le chanoine d'*Arger*, dans l'église de la Rochelle, le 17 janvier 1725. Etienne de Champflour fut un des prélats les plus remarquables du XVIIIe siècle. Il prit une part active dans la grande querelle du Jansénisme. Fénélon, Bossuet, le Régent lui écrivirent à ce sujet. Comme abbé de la cathédrale de Clermont, il dénonça le fameux *cas de conscience* et, de concert avec Bossuet, le fit condamner par Louis XIV d'abord, et ensuite par la bulle « *Vineam Domini* », du 15 juillet 1705. Etant évêque de la Rochelle, il fut à la tête du parti ultramontain et, dans sa lutte avec le cardinal de Noailles, au sujet du *Nouveau Testament*, de Quesnel, Monseigneur le Dauphin, chargé par le roi Louis XIV de terminer le différend entre les deux prélats, donna pleinement raison à l'évêque de la Rochellé, dans un mémoire au Pape, publié en 1712. Une bulle du pape Clément XI, du 4 juillet 1711, le félicita « de sa sollicitude pastorale et de son zèle à réprimer l'hérésie ». Une deuxième bulle, du 4 avril 1715, lui conféra l'abbaye de Néœul, « en raison de son inviolable attachement au Saint-Siége et des importants services qu'il a rendus ». Dans une longue lettre, en date du 18 juillet 1717, le Régent lui fait part, « à cause de l'estime qu'il a pour lui », des mesures qu'il a prises pour faire adopter la bulle *Unigenitus*.

Il avait fondé de ses deniers, à Clermont, des missions pour évangéliser les pauvres, un hôpital pour les vieillards (celui de Saint-Joseph, Voir T. I, p. 443), et contribué à augmenter les revenus de la maison du Refuge. Quand il mourut (1724), le Régent dit publiquement : « La France a perdu un grand évêque ». Il a publié, en 1715, un volume in-8° de près de 400 pages, intitulé : *Lettre et instruction pastorale de Monseigneur l'Evêque de la Rochelle au clergé séculier et régulier de son diocèse, touchant la manière dont ils doivent travailler à l'instruction des personnes qui ont été élevées dans la religion protestante.* A la Rochelle, chez *Pierre Mesnier*, imprimeur de Monseigneur l'évêque, du clergé et de la ville.

**DE CHAMPFLOUR (Jean-Baptiste)**, né à Clermont-Ferrand, le 5 juin 1683, neveu du précédent, était fils de *Blaise de Champflour*, garde des sceaux à la Cour des aides, et d'*Hélène de Laire*. Il fut baptisé dans l'église de N.-D. du Port, ayant pour parrain *J.-B. de Laire*, avocat en Parlement, et pour marraine *Françoise de Champflour*, veuve de M. *Augier*, trésorier de France. Après avoir été reçu docteur en Sorbonne, il devint abbé de la cathédrale de Clermont (1703-1737), vicaire-général du diocèse, supérieur des missionnaires de l'Hermitage (1732). Sacré évêque de Mirepoix, en 1737, il prit possession de son siége par procureur, le 10 mars 1738, et mourut le 3 février 1768, instituant les pauvres de l'hôpital de Mirepoix ses légataires universels. J.-B. de Champflour fut un prélat d'une immense charité pour les pauvres et d'une piété sincère. L'abbé *Born*, qui fut son aumônier pendant 16 ans, raconte dans une *Vie manuscrite* de son illustre maitre, terminée le 12 mars 1768, et dans une *Notice biographique manuscrite* de 72 pages, écrite en 1770, qu'en 1752 son diocèse ayant été désolé par une famine, il emprunta pour venir en aide aux malheureux et qu'il vendit, à la même intention, son mobilier et son argenterie. Voici l'épitaphe qui fut gravée sur son tombeau, à Mirepoix, en caractères d'environ deux pouces, au-dessous de ses armes :

HIC JACET R. R. IN CHRISTO P. DOM. DOM.
JOAN. BAPT. DE CHAMPFLOUR, EPISCOPUS
MIRAPIENSIS, CUJUS MEMORIA IN BENEDICTIONE
EST, QUIQUE DUM VIVERET IN HUMANIS, MIRIS
VIRTUTIBUS, IMPRIMIS FIDEI ET PIETATIS ET ARDORE
CARITATE IN PAUPERES, VITÆ AUSTERITATE
PAUPERTATIS AMORE, FASTUS CONTEMPTU, AC
EXIMIA SEDULITATE ENITUIT, OMNIBUSQUE CARUM
SE PROBUIT. DENIQUE, PLENUS OPERIBUS
BONIS, ANNOSQUE VITÆ ADEPTUS OCTOGENTA QUINQUE
EPISCOPATUS VERO TRIGENTA, OBIIT DIE TERTIA
FEBRUARII ANNO DOM MCCLXVIII.

**CHARDON (Blaise)**, appelé en religion *Séraphin de Sainte-Thérèse*, né à Clermont en 1616, se fit carme-déchaussé. Ce fut un habile théologien. Il avait pour père *Jacques Chardon*, avocat à Clermont, et pour mère *Anne Begon*. Son ordre le nomma visiteur-général. L'auteur de la bibliothèque des Carmes dit qu'il a laissé en manuscrit des *commentaires sur les épitres de saint Paul.*

**CHAUCHAT (Géraud)**, né à Clermont vers 1270, fils de *Jacques Chauchat*, bourgeois de cette ville, devint panetier du roi Philippe-le-Bel en 1306. Le roi Philippe-le-Long anoblit ses enfants, en 1319, en considération de ses services.

**CHAUCHAT (Jean)**, né à Clermont vers 1275, frère du précédent, devint valet du roi Philippe-le-Bel (1306-1315). Le roi Philippe-le-Long anoblit sa postérité.

**CHAVAGNAT (Guillaume)**, né à Clermont-Ferrand le 20 février 1720, fils d'*Antoine Chavagnat*, habitant en la paroisse de Saint-Genès, employé dans la ferme des entrées de cette ville, et de *Marie-Thérèse Conet*, neveu de *Guillaume Chavagnat*, mesureur du sel à Clermont en 1722-1724 (1), était négociant dans cette ville en la paroisse de Saint-Pierre. Il a publié, en 1755, un *Traité de la jauge appliquée aux mesures de Clermont*, volume in-4°. La ville, pour le récompenser de ce travail, qui révèle de grandes connaissances en mathématiques, accorda à son auteur des priviléges jusqu'à sa mort. En 1762, Chavagnat fit paraître, chez *L.-P. Boutaudon*, imprimeur à Clermont, un *Calendrier d'Auvergne*, précieux volume in-12 de 306 pages, qui renferme un résumé de l'histoire ancienne de la province et des notions détaillées sur son état à cette époque. Il est mort à Paris en 1767 ; son portrait se trouve au musée de Clermont. Il avait épousé *Jeanne Chappon*, dont il eut : Françoise Chavagnat, mariée, le 30 avril 1764, à *Jean-Baptiste Marnat*, négociant à Clermont.

**DE CHAZERAT (Charles-Antoine-Claude)**, né à Clermont-Ferrand le 20 avril 1729, fils d'*Antoine-François de Chazerat*, alors conseiller à la cour des aides de cette ville et de dame *Amable de Ribeyre*, fut baptisé dans l'église de Saint-Genès ayant pour parrain *Claude Gouret*, officier au service de son père et pour marraine *Thérèse Creuset*, femme de chambre de sa mère. Il succéda à son père, en 1754, dans la charge de président de la cour des aides de Clermont et fut nommé intendant d'Auvergne en 1773, fonction qu'il remplit avec intégrité jusqu'en 1789 (V. T. I, p. 465). Il est mort dans notre ville, en son hôtel de la rue B. Pascal (l'ancienne intendance), le 17 septembre 1824. M. de Chazerat a laissé un grand souvenir ; c'était, en effet, un type admirable de vertu et de grande charité.

**CISTEL (Blaise,)** né à Clermont vers 1520, fils de *Simon Cistel*, seigneur de Chanteranne, et de *Jeanne du Prat*, fut prévôt de la cathédrale de Clermont (1553-1570), prieur de Godet, abbé de Quarante.

**CISTEL (Pierre)**, frère du précédent, né à Clermont vers 1525, fut vicaire général et official de Guillaume du Prat, évêque de Clermont (1550-1560), qui ne l'oublia pas dans son testament.

**DE CLERMONT (Mathieu)**, né à Clermont vers 1250, devint maréchal de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Il mourut en combattant contre les Sarrazins dans le siége d'Ancône en 1291, où il figure avec la plus grande distinction (1). Quelques manuscrits l'appellent aussi *Guillaume de Clermont*. Il y a apparence que son nom de *Clermont* était un surnom qui lui avait été donné pour indiquer son berceau.

**DE CLERMONT (Arnaud)**, que Dulaure croit natif de Clermont, entra d'abord dans un couvent de Cordeliers et devint bachelier en théologie. Il fut le deuxième évêque de Tulles, en 1333. (V. la *Gallia Christiana*). Son nom de *Clermont* doit être un surnom qui indique le lieu de sa naissance.

**COUSTAVE (Raymond)**, né à Clermont, vers 1310, capitaine de cette ville, fut pourvu par le roi Charles V de la charge de receveur général des aides de Languedoc et du duché de Guyenne en 1361 ; en récompense de ses services à l'État, il fut anobli en 1369.

**COUSTAVE (Jean)**, né à Clermont vers 1340, fut échanson du roi Charles V et du duc de Berry.

**COUSTAVE (Robert)**, né à Clermont, vers 1400, petit-fils de *Raymond Coustave*, qui précède, fut seigneur de Bien-Assis, écuyer du roi Charles VII, capitaine de Clermont (il remplissait cette

(1) *Amplissima collectio*, p. 772, 781

dernière charge en 1449). Audigier dit que c'était « un homme prévoyant, modeste, rempli de vertus »

**COUSTAVE** (**Louis**), né à Clermont vers 1430, fils du précédent, fut seigneur de Bien-Assis, écuyer du roi Charles VII, maître d'hôtel de *Louis de Bourbon*, comte de Montpensier, bailli du comté de Clermont, du dauphiné d'Auvergne et de la seigneurie de Mercœur.

**DE CROS** (**Gérard**), né à Clermont en l'hôtel de Cros, alors près de la rue Terrasse, vers 1185, fut archidiacre de la cathédrale de Clermont, archevêque de Bourges en 1208 ; en 1215, il se rendit avec l'évêque de Clermont, *Robert d'Auvergne*, au secours du comte de Montfort, contre les Albigeois. Il mourut le 7 juillet 1218, dans un voyage qu'il fit à Rome. C'était un prélat recommandable pour son savoir, sa sainteté ; on lui attribue plusieurs miracles après sa mort (1). Le roi de France l'aimait et l'estimait beaucoup.

**DE CROS** (**Adhémar**), petit neveu du précédent, né à Clermont vers 1250, en l'hôtel de Cros, était chantre de la cathédrale de Clermont, lorsqu'il fut nommé évêque de cette ville en 1286. Il mourut le 17 octobre 1297.

**DE CROS** (**Pierre**), frère du précédent, né à Clermont vers 1265, en l'hôtel de Cros, fut nommé évêque de Clermont en 1301. Il mourut le 25 septembre 1304.

**DE CROS** (**Aimeric**), frère du précédent, né à Clermont vers 1255, fut sénéchal de Carcassonne en 1319.

**DAVID** (**Étienne**), né à Clermont-Ferrand le 18 avril 1712, fils de *Lazar David* (2), banquier et de *Marguerite Guérin*, fut baptisé dans l'église de N.-D. du Port ayant pour parrain *Étienne David*, banquier et pour marraine *Gabrielle Bourlin*, femme de *Jean Guérin*, écuyer, seigneur de Saint-Bonnet. Il passa son enfance à Naples, où son père était consul de France, embrassa l'état ecclésiastique ; fut reçu docteur de Sorbonne et devint chanoine de la cathédrale de Clermont ; vicaire général de ce diocèse, 1756. Il prit possession du prieuré de Perol (Basse-Auvergne) en 1744, en qualité de prieur commendataire. C'est lui qui prononça l'oraison funèbre de Massillon dans la cathédrale de Clermont. Il concourut à la création de la société littéraire de cette ville en 1747, pour laquelle il composa plusieurs mémoires, qui sont restés manuscrits, et mourut à Clermont, le 25 février 1780, âgé de 68 ans.

**DAVID** (**Charles**), frère du précédent, né à Clermont en 1717, embrassa la carrière militaire. Il fut nommé sous-lieutenant au régiment de Piémont, le 9 mars 1735 ; lieutenant, le 1er janvier 1739 ; capitaine, le 26 mai 1745 ; chevalier de Saint-Louis en 1753 ; il eut un bras cassé à la bataille de Rosback en 1757 ; fut promu aux grades de capitaine au régiment de Piémont, le 1er janvier 1758 et commandant de bataillon, le 22 mai 1759 ; en 1761, il passa à la compagnie des grenadiers ; il se retira du service militaire en 1762, au retour des anciens officiers prisonniers de guerre (3).

(1) *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*, par Aigueperse, T. I, p. 192.

(2) Voici la généalogie des ancêtres d'Etienne David : 1 *Michel David*, contiseur à Clermont, épousa *Jeanne Vassadel*. Il eut : Etienne David, banquier à Clermont, marié, en 1683, à *Jeanne Paye*, dont : *Lazar David*, marié, le 24 septembre 1709, à *Marguerite Guérin*, fille de François, conseiller au présidial de Clermont, et d'*Anne Chardon* ; de cette union : 1° Michel, né à Clermont, le 27 avril 1715, chevalier de Saint-Louis, mort le 11 septembre 1786 ; 2° Etienne, dont nous avons donné la biographie ci-dessus ; 3° Charles, chevalier de Saint-Louis, commandant de bataillon (sa notice figure ci-dessus).

(3) *Essai sur les régiments*, par M. *de Roussel*, *régiment de Piémont*, p. 120-131.

**DEGEORGES (Christophe-Thomas)**, connu sous le prénom de *Tomy*, né à Blanzat (Puy-de-Dôme), le 8 octobre 1786, fils d'*Annet-François Degeorges*, avocat, puis juge de paix à Clermont et de *Gilberte Vigeral*, a droit à cette page ; car il a laissé, dans nos murs, un grand souvenir ; de plus, sa famille était originaire de Clermont, où elle habitait en la rue du Port. Degeorges montra des dispositions pour la peinture étant fort jeune. Ses parents lui laissèrent suivre sa passion pour cet art. A 12 ans, il peignait au pastel de manière à se faire remarquer. A 18 ans, il fut placé à Clermont à l'école d'un dessinateur habile (M. *Gault de Saint-Germain)*, dont il reçut les leçons pendant deux ou trois ans. Il vint ensuite à Paris et travailla dans l'atelier du célèbre David. On trouva bientôt chez l'élève les principales qualités du maître. Degeorges, qui possédait une organisation admirable jointe à une profonde connaissance de son art, avait un talent élégant, facile, correct, vigoureux et inspiré. Il peignait l'histoire et le portrait ; mais il portait une affection particulière à ce dernier genre. Parmi les Clermontois dus à son pinceau nous citerons : Le général *Beker, comte de Mons* ; M^me^ la baronne *Terreyre* ; M. *le comte de Montlosier* ; M. *de Tarrieux* ; M. *le docteur Breschet* ; l'acteur *Dumaniant*, etc. Ses compositions historiques rappellent les œuvres de David : *Œnone refusant à Pâris de le guérir*, tableau remarquable ; *Mort de Jacob* ; *Retour de l'enfant prodigue* ; *Un vieillard et ses trois fils* ; *La marchande de pommes* ; *Jeune paysan de Blanzat*. Degeorges peignit pour diverses églises de Paris ; il exécuta avec *Vinchon*, qui en avait nominalement l'entreprise, les fresques de la chapelle de Saint-Maurice, de l'église de Saint-Sulpice ; il fut chargé, par M^me^ *Adélaïde d'Orléans*, d'un tableau, qui décore l'un des autels de celle de Neuilly. Nous citerons encore les tableaux de *la Mort de Patrocle* ; *Ulysse et Télémaque, poursuivant les prétendants de Pénélope* ; *La mort de saint Amable* ; ce dernier tableau, qui est inachevé, est dans la salle de lecture de la bibliothèque de Clermont. Degeorges peignit aussi, sur la fin du règne de Charles X, *La mort de Bonchamps*. Il mourut à Blanzat le 21 novembre 1854. Ses cendres ont été transférées, en 1860, dans le cimetière des Carmes-Déchaux de Clermont. On se rappelle qu'en 1863, lors du concours régional de Clermont, une salle, portant le nom de *salle Degeorges*, renfermait plus de cent toiles dues à M. Degeorges ; malgré ce chiffre élevé, elle était loin de posséder son œuvre entière. Le jury décerna la grande médaille d'or à la mémoire de ce grand artiste. Degeorges était membre de l'Académie de Clermont. Son éloge académique a été lu dans une séance de cette société, par M. *Conchon* (1). C'était un homme profondément religieux ; mais qui pratiquait sans ostentation. On cite sa grande modestie, l'apanage du vrai talent, et sa bienveillance extrême. Son caractère était réservé et porté à la méditation.

**DEGEORGES (Guillaume-Thérèse-Antoine)**, frère du précédent, né à Clermont-Ferrand, le 13 décembre 1787, architecte de cette ville, a laissé une réputation, acquise par des travaux sérieux. On a de lui : *Observations sur le tribunal et l'hôtel-de-ville de Clermont-Ferrand*, *Clermont*, 1830, 8 pp. in-folio, pl. ; *Adresse au conseil municipal de Clermont sur le projet de vendre une partie des eaux de la ville*, 1836, 16 pp. in-8°. Il est mort en 1868.

**DELARBRE (Antoine)**, né à Clermont-Ferrand le 15 janvier 1724, fils de *Jean Delarbre*, chirurgien et de *Marguerite Jozat*, fut baptisé dans l'église de Saint-Genès, ayant pour parrain *Antoine Miton*, bourgeois et pour marraine *Marie Cusset*. Vers 1740, il se rendit à Paris pour y faire ses cours de médecine ; c'est là qu'il obtint son diplôme de docteur médecin. Le célèbre *Bernard de Jussieu* lui inspira le goût de la botanique. De retour à Clermont, en 1749, il parcourut les montagnes d'Auvergne. D'abord curé de Royat (1771-1777), il fut ensuite choisi pour l'un des deux curés de la paroisse de la cathédrale de Clermont, le 29 mars 1779, et dirigea ses ouailles jusqu'au moment de la Révolution française, en 1792. Obligé de se prononcer, il refusa de prêter le serment à la Constitution (1791). Il publia en 1796, la 1^re^ édition de sa *Flore d'Auvergne*, volume in-8° ; l'année suivante (1797), il fit paraître un *Essai zoologique ou Histoire naturelle des animaux sauvages, quadrupèdes et oiseaux indigènes, observés dans la province d'Auvergne* (vol. in-8°). Sa *Notice sur l'Auvergne et la ville de Clermont-Ferrand* parut en 1805, à l'imprimerie Landriot (Clermont-Ferrand, in-8°). Ce dernier ouvrage renferme de nombreux détails sur la cité qui nous occupe. Il doit figurer dans la bibliothèque de tout bibliophile auvergnat. Ce savant abbé, qui obtint de nouveau la cure de la cathédrale de Clermont, lors du Concordat (1802), mourut au milieu de ses paroissiens, le 27 mai 1807. Une modestie rare, une douce philanthropie faisaient

(1) Voir les *Annales de l'Auvergne*, T. 28.

admirer chez lui l'érudit et l'homme de bien. L'abbé Delarbre utilisa tous les instants de loisir en s'adonnant à l'étude. On ne peut oublier qu'il a fondé à Clermont, en 1781, le jardin botanique et un cours gratuit d'histoire naturelle ; qu'il fit tous ses efforts pour propager la science. Il était membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Clermont, des Sociétés royales de médecine et d'agriculture de Paris, de l'Académie de Dijon, etc. Il fut aussi, avant 1790, prieur de Saint-Julien à Clermont, professeur de botanique et directeur du jardin des plantes de la même ville. Il a composé plusieurs mémoires, qui ont été lus à la Société littéraire de Clermont, savoir : *Mémoire sur le serein de la ville de Clermont*, 1771 (imprimé de 29 pages, in-12) ; — *Discours sur les propriétés des plantes*, 1773 ; — *Mémoire critique sur les trois règnes de l'histoire naturelle*, 1777 ; — *Mémoire sur l'herbier que possède la Société littéraire de Clermont*, 1777 ; — *Observations faites en 1777 dans le cours d'un voyage dans la Haute-Auvergne*, 1778 ; — *Dissertation sur l'aloës*, 1782 ; — *Description du Mont-Dore et de ses environs*, 1784 ; — *Mémoire topographique sur Royat et ses environs*.

**DELILLE** (**Jacques**). « Le vingt-deuxième du mois de juin mil sept cent trente-huit, a été baptisé, dans cette église (N.-D. du Port), *Jacques*, fils naturel à *Antoine Montanier*, avocat en parlement, fils majeur de Me *François Montanier*, avocat et procureur général au baillage, duché et pairie de Montpensier, et de dame *Quintienne Bernard*, habitante de la ville d'Aigueperse, comme il paraît par l'aveu qu'il en a fait lui-même dans sa déclaration du 27 mai de ladite année, laquelle déclaration est entre les mains de M. le curé ; et à *Marie-Hieronime Berard*, fille majeure de Me *Gilbert Berard*, écuyer, sieur de Chazelles et de dame *Éléonore Vachier*, né ledit jour à six heures du soir ; le parrain a été *Jacques Usclade* et *Magdeleine Monatte* et a été marraine soussignés, tous deux domestiques de M. le curé ; signé : *Usclade*, *Magdeleine* et *Raboisson*, vicaire. » Tel est l'humble acte baptistaire que l'on peut lire à la mairie de Clermont-Ferrand, dans l'un des registres paroissiaux de l'église du Port. L'enfant naturel que son père et sa mère étaient si honteux de reconnaître devait être un jour le célèbre poète *Jacques Delille* (1). Le nom de *Delille* fut ajouté à son prénom d'un pré situé non loin de Pontgibaud, dans la vallée de la Sioule, à peu de distance de Tournebise. Ce pré appartenait à sa mère, ainsi que la propriété de Tournebise. Antoine Montanier mourut quelque temps avant la naissance de Jacques Delille, ne lui laissant qu'une modique pension de cent écus et, plus tard le payement de sa pension au collége de Lisieux. Le jeune Delille, après avoir passé quelques années à Chanonat, où l'on montre encore la maison où il fut nourri, fut envoyé à Paris et fit ses études au collége de Lisieux. Ses succès y furent surprenants ; le brillant lauréat, privé de fortune, se vit réduit à accepter les fonctions de répétiteur de syntaxe latine au collége de Beauvais, où il fut appelé, peu après la suppression de l'ordre des Jésuites en France. *Thomas*, son célèbre compatriote, y professait la rhétorique et lui donna les premières notions de poésie française. Delille obtint à Amiens une chaire d'humanité et commença sa traduction des *Géorgiques*. Rappelé à Paris, pour professer au collége de la Marche, il commença sa carrière littéraire par des pièces de poésie fugitive. En 1769, encouragé par le fils du grand Racine, il publia la traduction des *Georgiques*, qui fut un véritable événement. Frédéric II proclamait que c'était le *seul ouvrage original*, qu'il eut vu depuis longtemps. Voltaire, grand poète et critique parfait, désigna Delille à l'Académie fran-

(1) Jacques Delille naquit à Clermont chez l'accoucheur *Antoine Blancheton*, rue de l'Ecu, dans la maison portant aujourd'hui le no 19 (à peu près au milieu de la rue, du coté oriental).

çaise, qui l'appela en 1772 ; la cour refusa d'approuver cette élection, sous le vain prétexte que l'élu était trop jeune (le véritable motif était que Delille avait été dénoncé au roi comme *encyclopédiste*), ce qui n'empêcha pas Delille de succéder à *la Condamine* deux ans après ; presque dans le même temps, il obtint la chaire de poésie latine au collége de France ; ce cours fut un des plus brillants ; un auditoire nombreux et choisi ne cessait de répéter que jusque-là personne n'avait mieux fait apprécier Virgile. A cette même époque, tous les salons furent ouverts à l'estimable et spirituel professeur et académicien. En 1782, Delille publia le poème des *Jardins*, qui eut autant de succès que la traduction des *Georgiques ;* mais qui vit naître nombre de critiques, auxquelles il répondit avec beaucoup de talent. En 1784, Delille accompagna le comte *de Choiseul-Gouffier*, nommé ambassadeur à Constantinople ; il visita la Grèce, qui fut pour lui une source d'observations curieuses et revint dans la capitale de la Turquie, où il séjourna près d'un an, dans la charmante campagne de Tarapia, vis-à-vis de l'embouchure de la mer Noire ; il s'y occupa de son poème de l'*Imagination*, qu'il avait commencé en France, et revint à Paris, où la Révolution grondait déjà sourdement ; cependant, notre poète reprit ses fonctions de professeur de belles-lettres dans l'Université. L'orage révolutionnaire éclata et ruina Delille. La perte de ses amis, dont plusieurs étaient montés sur la guillotine, l'obligea à se retirer de la Capitale ; il se réfugia d'abord dans la patrie de sa femme à Saint-Diez, en Lorraine (1). C'est là qu'il termina la traduction de l'*Énéide*, à laquelle il travaillait depuis trente ans. En 1794, il passa de Saint-Diez à Bâle, puis à Glairesse. Delille y acheva l'*Homme des champs et le poème des trois règnes de la nature ;* après un séjour de deux ans à Soleure, il se rendit à Brunswick, où il composa le poème de *la Pitié ;* puis il passa en Angleterre, aidé du chevalier de Mervé, il traduisit à Londres, en moins de dix-huit mois, le *Paradis perdu de Milton*. Il refusa, dans le même temps, de prendre place parmi les membres de l'Institut, nouvellement fondé ; revint à Paris en 1801 et publia coup sur coup une foule de travaux, qui furent accueillis avec transport. Delille fut réintégré dans ses fonctions de professeur au collége de France, et entra enfin à l'Institut ; mais déjà ses infirmités devenaient de plus en plus accablantes ; malgré son affaiblissement, malgré sa cécité, il s'occupait encore de poésie, quand il était seul. Le poème de *la Conversation* est le dernier ouvrage qu'il ait publié ; il s'occupait d'un poème sur *la Vieillesse*, lorsque, pour la cinquième fois, il eut une attaque d'apoplexie, qui termina ses jours, le 1er mai 1813. Ses obsèques furent magnifiques. On lui éleva un lit de parade au collége de France ; un concours d'hommes de tous les rangs accompagna le Virgile français jusqu'à sa dernière demeure. Delille est un de nos plus grands poètes ; il a droit à des éloges sans restriction. Devons-nous oublier qu'il fut homme du monde accompli, doux et obligeant pour tous, et que le talent, chose beaucoup trop rare chez un homme haut placé, trouva toujours un accès gracieux près de lui. Pendant quelque temps, il porta l'habit ecclésiastique et fut connu sous le nom de l'*abbé Delille* ; mais il ne fut jamais revêtu des ordres sacrés. Delille fut attaché à la cause des *Bourbons*, qu'il suivit de ses pleurs en exil. Robespierre et Bonaparte ne purent lui arracher aucuns vers . leurs louanges. Robespierre lui demanda un hymne, pour la fête de l'Être suprême, le poète répondit aux menaces, résultat de son refus, que la guillotine était fort commode et fort expéditive. Sur la demande réitérée du président du tribunal révolutionnaire, il composa un dithyrambe peu propre à lui concilier la faveur des tyrans. Les œuvres de Delille ont eu des éditions nom-

(1) Mme Delille est morte à Paris vers ·836.

breuses. La meilleure et la plus belle est celle de 1824, en 16 vol. gr. in-8°, de l'imprimerie de *Didot* (1).

**DÉSIDÉRAT** (**Saint**), né dans la ville d'Auvergne, mena une vie très-sainte jusqu'à la mort d'Avit Ier ; il fut alors élu évêque d'Auvergne par le clergé et par le peuple. Il gouverna sagement son diocèse et mourut le 21 février 615 ; il fut enterré près de l'église de Saint-Alyre. Quelque temps après, on bâtit, sur son tombeau, une basilique en son honneur, qui existait encore en l'an 930. La fête de ce saint évêque se célèbre le 11 février.

**DESBOUIS** (**Gaspard**), né à Clermont, le 18 juillet 1820, fils de *Franklin Desbouis*, mécanicien et de *Michelle Farge*, nommé bibliothécaire de cette ville en 1849, en remplacement de M. *Gonod*, était un bibliophile fort distingué qui, grâce à son beau-père M. *Potier*, l'un des premiers libraires de Paris, avait formé, dans son habitation de la rue de la Treille, une bibliothèque à peu près complète de tous les ouvrages qui ont paru sur l'Auvergne. Il avait aussi collectionné une série d'estampes reproduisant les portraits de tous les Auvergnats célèbres. Après sa mort, sa bibliothèque fut vendue, au mois de novembre 1865, à Paris, en la maison Sylvestre (rue des Bons-Enfants). Quant à la collection de portraits, elle n'obtint pas le succès dont elle était digne et fut adjugée en détail à des prix modiques. Pas un auvergnat, privilégié de la fortune et ami de l'histoire de son pays, ne songea à faire une acquisition aussi précieuse !... (2). M. Desbouis connaissait parfaitement notre histoire d'Auvergne. Il a publié peu de chose ; sa nature était surtout celle d'un investigateur. Il a fait imprimer : *Procès-verbal d'évaluation des terres du comté d'Auvergne, baronnie de la Tour et dépendance* (1674), Clermont-Ferrand, impr. de F. Thibaud, 1859, in-8° ; — *Procès-verbal de la tournée faite par M. Meulan, receveur général des finances d'Auvergne, dans l'année* 1740, Clermont, 1861, in-8° ; — *Voyage de Charles IX en Auvergne*, 2 *f.f.* in-8°. (Extrait du *Moniteur du Puy-de-Dôme*). C'est grâce à son initiative que l'Académie de Clermont a fait réimprimer, en 1861, la *Custoderie d'Auvergne*, ou *Histoire des couvents de l'ordre de Saint-François*, par le père Fodéré. M. Desbouis a aussi réédité, en 1847, *Le tombeau de hault et puissant seigneur Jean-Loys de la Rochefoucauld, comte de Randan, gouverneur du hault et bas pays d'Auvergne* (en vers), par N. Le Digne, Paris, Périer, 1600, in-8° ; *Priviléges de la ville de Montferrand*. Il est mort à Clermont-Ferrand, sans enfants, le 12 décembre 1864.

**DEZOLIAS** (**Jean**), né à Clermont-Ferrand et baptisé dans l'église de N.-D. du Port le 8 septembre 1671, eut pour parrain *Jean Pouyet*, tanneur, son oncle, et pour marraine *Marguerite Chambigou*, femme de *Guillaume Dezolias*, tailleur d'habits. Il était fils de *Pierre Dezolias*, greffier audiencier et de *Marguerite Pouyet* ; entra dans l'ordre de Saint-Dominique ; s'adonna à la prédication et fit imprimer ses *Sermons* à Paris, en 1693 (2 volumes in-8°). Quelques-uns sont estimés ; il y en a pour l'octave des morts ou la pénitence des âmes du purgatoire. Dezolias mourut à Billom (Basse-Auvergne) en 1748 (3).

**DOMAT** (**Jean**), né à Clermont le 30 novembre 1625, dans la rue, qui porte aujourd'hui son nom

(1) Voir le volume in-32, publié à Paris en 1813, avec ce titre : « *Delilliana* ou recueil d'anecdotes concernant M. *Delille*, de ses bons mots, de ses pensées ingénieuses, avec une notice sur sa vie et ses écrits, contenant des particularités inconnues, par un ami de ce poete ; le tout publié par un homme de lettres » — Voir aussi : *Tablettes histor. de l'Auvergne*, T. I, p. 289 ; — *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*, par Aigueperse, p. 199.

(2) Voir *Catalogue des livres et estampes concernant l'ancienne province d'Auvergne, réunis par feu M. G. Desbouis, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand*, Paris, 1865, in-8°.

(3) Les biographes ont écrit le nom de ce père dominicain *des Holias*. La véritable orthographe est *Dezolias*.

et dans la maison reconstruite de nos jours sous le nº 3, fut baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Genès. Voici son acte de baptême : « *Jehan Domat*, fils à Mᵉ *Jehan Domat*, commis et à honnête femme *Marguerite Vangon*, ses père et mère, a esté baptisé par moy vicquaire de Sainct-Geneix le mardi second décembre 1625, à trois heures après midi, estant parrin noble *Jehan Vangon*, conseiller, avocat du roy à Clermont et honnête femme *Isabeau Thiolier* (marraine) » (1). Le célèbre jésuite *Sirmond* était son oncle. Son père l'envoya faire son cours de droit à Bourges. En revenant dans sa ville natale, Domat fut nommé, en 1657, avocat du roi en la sénéchaussée et au présidial. Il réunit bientôt l'intégrité et la science de son état, la douceur et l'indépendance de caractère. La province le consultait comme un oracle et le prenait comme arbitre dans presque toutes les affaires les plus difficiles. Intimément lié avec l'illustre *Blaise Pascal*, son compatriote, Domat reçut son dernier soupir en 1662. L'étude particulière des lois occupa une grande partie de son existence. Il entreprit de les coordonner entre elles et de faire un travail, destiné à lui et à ceux de ses enfants qui entreraient dans la magistrature. Louis XIV fut instruit de son mérite par M. *Pelletier*, contrôleur général, l'attira à Paris, lui accorda une pension de 2,000 livres et lui ordonna de publier ses travaux. Domat, qui était avant tout d'une grande modestie, fit part de son ouvrage à *Daguesseau*, alors conseiller d'État. Celui-ci, après avoir entendu la lecture d'un cahier, où il était traité de l'usure, s'écria : « Je savais bien que l'usure était défendue par l'Écriture et par les lois, mais je ne la savais pas contraire au droit naturel. » Les *Lois civiles* parurent en 1689, à Paris en 6 vol. in-4º. Cet ouvrage, véritable chef-d'œuvre, fait connaître le droit romain à ceux qui l'auraient ignoré, même aux jurisconsultes. C'est le meilleur commentaire de nos sept codes. Boileau écrivait à Brossette : « La lecture des lois civiles m'a fait voir, dans une science, une raison que je n'avais pas vue jusque-là. C'était un homme admirable que ce M. Domat ! Vous me faites trop d'honneur de mettre en parallèle un misérable faiseur de satires avec le restaurateur de la raison dans la jurisprudence. » Domat mourut pauvre à Paris le 14 mars 1696, à l'âge de 70 ans, dans les modestes fonctions de sa charge. Il emporta les regrets de tous. D'après son testament, il fut enterré dans l'église de Saint-Benoît, sa paroisse, aujourd'hui supprimée. Louis XIV gratifia son fils d'un office de conseiller à la cour des aides de Clermont. Louis XV honora son petit-fils d'une charge de président en la même cour. Les *Lois civiles* ont eu plusieurs éditions ; la meilleure est celle de 1777, in-folio, avec un supplément de M. de Jouy. Domat a aussi donné un *Traité du droit public*. La ville de Clermont a fait élever à ce grand homme, en 1863, une statue en pierre blanche, due au ciseau d'un excellent sculpteur de Clermont (M. *Chalonnax*) (2); elle l'a fait placer au centre de la cour de son tribunal de première instance, offrant ainsi, à ses magistrats, ce grand jurisconsulte en exemple.

**DOULCET (Noël-Joseph)**, né en Clermont, fut baptisé en la paroisse du Port le 1ᵉʳ janvier 1734. Il était fils de *Benoît Doulcet*, chirurgien de cette ville et de *Catherine Aubert*. Ayant embrassé la carrière de la médecine, il devint médecin en chef de l'hôpital de la Charité de Clermont (1771), chirurgien des armées françaises. Il était membre de la Société médicale de Clermont et de plu-

(1) Voir aux *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, registres paroissiaux de Saint-Genès, année 1625.

(2) *Chalonnax (Jean-Baptiste)*, peintre-sculpteur, fils de *Nicolas-Joseph Chalonnax*, sous-lieutenant, et de *Françoise Beuf*, est né à Clermont-Ferrand le 14 mars 1819. Il est membre de l'académie de notre ville et professeur de sculpture à l'école communale professionnelle. On ne peut qu'applaudir à un choix aussi heureux pour la direction de cet enseignement placé entre des mains si habiles.

sieurs autres sociétés savantes. On a de lui un *Dictionnaire oryctographique*, in-8°, imprimé en 1806. Noël Doulcet, son frère, né à Clermont le 4 mars 1748, chanoine de l'église de N.-D. du Port, est mort dans notre ville le 21 novembre 1828. Thérèse Doulcet, sœur de celui-ci, religieuse ursuline à Clermont, est morte le 7 avril 1799.

**DULAURE (Jacques-Antoine)**, né à Clermont-Ferrand le 3 décembre 1755 (1), fils de *Claude Dulaure*, orfèvre, et de *Louise Marcheix*, fut baptisé dans l'église de N.-D. du Port, ayant pour parrain *Jacques-Antoine Reymond*, apprenti orfèvre, demeurant chez son père, et pour marraine *Marie Fargeix*, domestique. Il quitta Clermont et arriva à Paris en octobre 1779. Après avoir étudié sous le célèbre Rondelet, il devint ingénieur-géographe. Comme il avait un goût des plus prononcés pour les recherches sur l'histoire de France, il débuta bientôt par quelques brochures sur les édifices de Paris. Son *Histoire de Paris*, dont la première édition parut en 1821, lui a valu une réputation qui s'étend à l'étranger. Chaud partisan des principes de la Révolution, Dulaure fut nommé député par la province de la Marche à l'Assemblée constituante, et, en 1792, député à la Convention nationale. Il vota la mort du roi Louis XVI avec la majorité. Forcé de se cacher, pour échapper à un arrêt d'arrestation lancé contre lui par la Convention, en octobre 1793, il ne reparut dans cette assemblée qu'au mois de décembre de l'année suivante. Il passa ensuite au Conseil des Cinq-Cents, où il prononça plusieurs discours sur l'instruction publique. Sous l'Empire, Dulaure resta toujours républicain. Pendant la Restauration, malgré la loi de 1813 contre les régicides, il vécut tranquille à Paris.

Dulaure a beaucoup écrit. Nature active, chercheur infatigable, il remplit sa longue carrière à produire des brochures et des volumes tous remarquables. Toutefois, on regrette avec raison, que l'esprit de parti ne lui ait jamais fait considérer la plupart du temps les faits qu'à un seul point de vue : celui qui tend à mettre en évidence les erreurs du clergé et des grands. Il était heureux lorsqu'il découvrait une page manuscrite capable de tourner les prêtres ou les nobles en ridicule. Sa partialité trop grande sera toujours le reproche que lui feront même ses partisans. Si l'on ne voit chez lui que l'érudit, il occupe un rang élevé parmi les historiens de la France ; c'est un grand savant, un critique remarquable, un économiste distingué, un antiquaire plein de sagacité, un archéologue précieux dans ses descriptions, un écrivain de talent, sachant créer le plan d'un ouvrage, arrivant à grouper les événements d'une manière heureuse et bien comprise. La Société des Antiquaires, dont il fut président, ne pouvait rencontrer un homme plus capable d'apprécier ses travaux et de les diriger. Un grand nombre d'académies s'empressèrent d'admettre ce savant dans leur sein. Dulaure avait un autre talent, assurément moins important que ceux dont nous venons de faire la nomenclature ; mais fort utile pour un historien et très-profitable à ceux qui viennent après lui : celui de faire des extraits d'une manière intelligente, n'omettant jamais ce qui concerne les mœurs, les usages, ayant soin de prendre tous les noms propres, discutant la chronologie avant de l'admettre. C'est merveille que de voir tous les volumes renfermant les notes prises de sa main. On a peine à croire qu'un seul homme puisse avoir tant écrit et surtout tant mis en ordre ; ces précieux volumes sont le résultat de ses recherches immenses à Paris. Dulaure explora minutieusement les différentes archives de la Capitale, y prit la copie de presque toutes les chartes qui concernent l'Auvergne. Il mourut à

(1) Dulaure est né dans une maison de la rue des Notaires, achetée et démolie par la ville de Clermont, en 1829, lors de la construction de l'hôtel-de-ville, sur l'emplacement duquel elle était située.


GRÉGOIRE DE TOURS
ÉVÊQUES
NÉS
À
CLERMONT-FER.
ETIENNE CHAMPFLOUR
Né en 1646 + en 1724
J. B. CHAMPFLOUR
ANTOINE GIRARD
Né en 1636 + en 1762
PAUL DE RIBEYRE

Paris, le 19 août 1835, âgé de 80 ans ; la ville de Clermont-Ferrand fit, le 20 décembre suivant, un traité avec *Antoinette Béal*, sa veuve, pour laquelle elle s'obligea à une pension viagère de 600 francs, à partir du 1er janvier 1836 ; en vertu de cette pension, elle devint propriétaire de tous les manuscrits du célèbre défunt, spécialement de ceux concernant l'Auvergne, qu'elle a fait déposer à la bibliothèque de Clermont, savoir :

*Etat des villes, villages, territoires, comtés, vigueries, existantes en Auvergne dans les IXe, Xe, XIIe, XIIIe siècles*, in-folio ;

*Extrait chronologique de tous les auteurs anciens et modernes, qui ont écrit sur l'histoire d'Auvergne*, in-folio ;

*Extraits de la chronique de Mauriac*, in-4°. A ces extraits sont joints diverses pièces extraites du chartrier des bénédictins de Mauriac, recueillies par le même ;

*Extraits des archives de la cathédrale de Clermont et de Saint-Alyre*, petit in-4° ;

*Extraits des archives de la ville de Clermont*, in-4°. — Ces extraits sont tirés en grande partie des registres de délibérations de la ville ;

*Extraits des archives de Montferrand*, in-4°. — Ces derniers extraits sont d'autant plus précieux que presque toutes les pièces qui ont servi à Dulaure ont aujourd'hui disparu. Elles ont été volées ou dilapidées, pendant qu'elles se trouvaient dans la tour de l'église de Montferrand, sous la surveillance du sacristain, qui avait laissé la porte des archives ouverte à tous les vents ;

*Extraits des dépôts judiciaires de Paris*, petit in-4°. — Ce volume renferme de nombreux détails sur les séances des Grands-Jours d'Auvergne en 1481, 1520, 1546, 1582

*Extraits du cartulaire de Sauxillanges*, d'après un manuscrit in-folio de la bibliothèque nationale à Paris, n° 5454, in-4°, écrit en l'an VI. — Le cartulaire de Sauxillanges a été publié par l'académie de Clermont ;

*Table du cartulaire de Sauxillanges*, in-folio ;

*Extraits du trésor des chartes*, depuis l'année 1199 jusqu'en 1181, 3 vol. petit in-4°. Ces extraits ont été faits aux archives nationales à Paris. Ils concernent particulièrement l'Auvergne ;

*Extraits des registres du conseil secret du parlement de Paris et de ceux de la Chambre des comptes*, grand in-folio. — Ces extraits concernent spécialement l'Auvergne ;

*Lettres et autres pièces relatives aux guerres civiles du temps de la Ligue*, petit in-4°. — Ces lettres ont été copiées à la bibliothèque nationale à Paris ;

*Extraits des manuscrits du chanoine Pierre Audigier*, déposés à la bibliothèque nationale, 3 vol. in-4° ;

*Mémoire sur cette question : Saint-Hérem, gouverneur d'Auvergne, fût-il un de ceux qui sauvèrent les protestants des massacres de la Saint-Barthelemy?*

*Table chronologique des événements et pièces historiques relatifs à l'Auvergne, de l'an 250 à 618*, 3 vol. petit in-4°. Excellent travail, qui mériterait d'être publié. Ce serait une précieuse histoire d'Auvergne sous ce titre ;

*Notes diverses*. (Bibliothèque de Clermont n° 74.)

*Mémoires sur la ville d'Issoire et autres pièces relatives aux guerres civiles du temps*, in-4°. Dulaure a annoté ce manuscrit, attribué à *Julien Blauf*, et l'a accompagné de pièces intéressantes.

Un petit *carnet de voyage*, rempli de notes et de croquis, pris en 1797, et qui fait partie des manuscrits de la réserve de la bibliothèque de Clermont-Ferrand.

Voici quels sont les principaux ouvrages publiés par Dulaure :

*Pogonologie ou histoire philosophique de la barbe*, 1784, 2 vol. in-12 ; — *Voyage pittoresque des environs de Paris ou description des maisons royales, châteaux et autres lieux de plaisance, situés à quinze lieues aux environs de cette ville*, Paris, 1785, in-12 ; — *Description des principaux lieux de la France*, 1790, 6 vol. in-12 ; — *Nouvelle description des curiosités de Paris*, 1791, 2 vol. in-12 ; — *Singularités historiques ou tableau critique des mœurs, des usages et des cérémonies des différents siècles*, Paris, 1788, in-12 ; — *Histoire critique de la noblesse*, Paris, 1790, in-8° ; — *Liste des noms des ci-devant nobles, nobles de race, robins, financiers, intrigants, etc., avec des notes sur leurs familles*, Paris, an II, in-8° ; — *Vie privée des ecclésiastiques prélats et autres fonctionnaires publics, qui n'ont point prêté leur serment sur la constitution civile du clergé*, Paris, 1791, in-8° ; — *Supplément aux crimes des anciens comités de gouvernement et tableau de la conduite politique d'un représentant du peuple, mis hors la loi* Paris, an III, 140 pages in-8° ; — *Observations à nos commettants, sur l'instruction publique, les écoles* ; *Dénonciation*, 4 brochures ; — *Histoire physique, civile et morale de Paris*, 10 vol. in-8° ; cet ouvrage a eu de nombreuses éditions : la 1re est de 1821 ; — *Histoire physique, civile et morale des environs de Paris* ; — *Des divinités génératrices ou du culte de Phallus chez les Romains et les modernes, des cultes du dieu de Lampsaque, de Pars. de Vénus*, Paris, Dentu, 1805, in-8° ; — *Histoire abrégée des cultes qui ont précédé et amené l'idolâtrie ou l'adoration des figures humaines*, Paris, 1825, 2 vol. in-8° (c'est la 2e édition de l'ouvrage précédent) ; — *Esquisses historiques des principaux événements de la Révolution française*, Paris, Baudouin, 1825, 6 vol. in-8° ; —

*Discours prononcé à l'occasion de la fête funèbre en l'honneur du représentant du peuple Ferraud*, in-8° ; — Divers écrits relatifs à l'*architecture*, etc. (1).

Dulaure avait le projet de publier une *Histoire d'Auvergne*. Nul mieux que lui ne connaissait les détails curieux des annales de notre province. Il est donc fort regrettable que cet ouvrage, pour lequel il avait fait un traité, vers 1830, avec M. *Vaissière*, imprimeur à Clermont-Ferrand, n'ait pas paru. La mort arrêta ce beau projet. Dulaure a aussi laissé en manuscrit : *Etude sur le régime féodal*, 2 vol. in-4° (Voir la *France littéraire*, par *Quérard*), précieux manuscrit autographe qui se trouve aujourd'hui en la bibliothèque de M. *François Boyer*, de Volvic, lequel l'a acquis à Paris en 1870.

**DUMANIANT**, voyez **BOURLIN DU MANIANT**.

**DUMAS** (**Thomas**), né à Clermont vers 1580, entra au couvent des Cordeliers de cette ville. Il fut docteur en l'université de Paris, gardien du couvent des Cordeliers de Clermont. Son ordre le choisit, en 1629, au chapitre tenu à Saint-Pourçain, pour gouverner la province de Saint-Bonaventure en qualité de provincial. Il mourut, la première année de sa visite, dans le couvent de N.-D. des Anges, près de Lyon.

**DUPRÉ** ou **DU PRÉ** (**Jehan**), né à Clermont vers 1525, fils de *François Dupré*, natif de Mâcon, fut avocat de la municipalité de notre cité et des Etats provinciaux d'Auvergne. C'était « un personnage sensé et de bonnes lettres » (2). Il plaida avec le plus grand succès à la sénéchaussée de Clermont, remplit les fonctions de châtelain du chapitre cathédral de cette ville et fut envoyé comme député du Tiers-Etat aux Etats-Généraux de Moulins, en 1560. C'est lui qui fut chargé de haranguer le roi Charles IX, lors de son entrée à Clermont en 1566 (3).

**DURAND**, né à Clermont vers 1045 (4), succéda à saint Robert dans l'abbaye de la Chaise-Dieu, en qualité d'abbé. Il dirigeait ce monastère, depuis dix ans, lorsqu'il fut élevé sur le siége épiscopal de Clermont en 1077. Il assista au concile d'Issoudun, en 1081, et reçut, peu après, l'ordre du pape Urbain, qui lui prescrivait de sévir contre les chanoines de Billom, qui avaient profané et pillé l'église de Saint-Loup de la même ville. Il eut l'honneur de recevoir le pape en son palais, lors du concile où fut prêchée la première croisade en 1095 ; mais les dérangements que lui occasionna cette auguste visite furent tels, qu'il en prit une maladie, dont il mourut le lendemain de l'arrivée du Pape, le 16 novembre 1095.

**DURAND** (**Georges**), né à Clermont vers 1610, fils de *Bertrand Durand*, imprimeur et de *Catherine Lagayte*, fut un avocat distingué de cette ville. Il a traduit les *Commentaires d'Aymon*, piémontais, retiré à Montferrand, et de Bessian sur les coutumes d'Auvergne, Clermont, 1640, in-4°. Ces commentaires avaient été publiés en latin pour la première fois, en 1548. Les notes ajoutées par Durand figurent au-dessus du texte d'Aymon et de Bessian.

**DURAND** (**Jean**), frère de Georges qui précède, naquit à Clermont en juin 1614. Il prit l'habit au couvent des Dominicains de cette ville en 1629 ; fit profession avec les réformés de son ordre en 1631 ; étudia la philosophie et la théologie en Bretagne ; s'adonna à la prédication et se fit entendre dans plusieurs villes de la Bretagne. Tout jeune, il fut nommé prieur des couvents de

(1) Voir *Notice sur la vie et les ouvrages de M. Dulaure* ; — *Notice biographique sur J.-A. Dulaure*, par *A. Taillandier* (bibliothèque de Clermont, imprimés n° 5934), 1836, 24 pages in-8° ; — *Notice biographique sur Dulaure*, par *Edouard Fournier*.

(2) Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 112.

(3) *Arch. municip. de Clermont*.

(4) L'auteur anonyme de la vie de saint Robert, abbé de la Chaise-Dieu, le dit natif de Clermont.

Vitré et de Clermont, sa ville natale. L'avent qu'il prêcha, en 1648, et le carême de 1649 le firent considérer, de l'avis de tous, comme un grand orateur. Il devint ensuite prieur et professeur de théologie à Dinan, à Rennes, à Morlaix, à Vannes, à Besançon, etc. Il prêcha dans la cathédrale de Besançon avec un grand succès; l'archevêque de cette dernière ville, Mgr d'Achery, s'honorait de son amitié. Durand prononça le panégyrique de ce savant et vertueux prélat. Il refusa de devenir prieur de Langres, de Laval et de Dinan, dans les couvents de son ordre, uniquement pour se livrer à la prédication; revint en Bretagne et professa la théologie à Morlaix. Le chapitre qui fut convoqué à Rennes pour l'élection d'un provincial de la province de Paris le nomma à la majorité de 80 voix sur 89. Durand ne renonça pas pour cela à ses travaux apostoliques. Il vint à Tréguier, pour prêcher le carême, en présence de l'évêque *Balthazar de Liverdis*, son ami, et mourut dans cette ville, le jour de Pâques de l'année 1660. Il fut enterré dans le couvent des Jacobins de Clermont. On a de lui 3 vol. in-8° de *Sermons*. Pierre Durand, son frère, annotateur des *Origines de Clairmont*, par Savaron, a donné son épitaphe, qui avait été composée par un religieux dominicain de Tréguier. (Voir cette épitaphe, *Origines de Clairmont*, p. 283-284).

**DURAND (Pierre)**, seigneur de Champfleury, frère des deux précédents, né à Clermont vers 1615, remplit, pendant longtemps, la charge de visiteur général des gabelles dans le ressort de la cour des aides de Clermont-Ferrand (1634-1666). C'était un homme qui aimait passionnément les recherches historiques; aussi travailla-t-il longtemps, afin d'annoter et d'augmenter considérablement les *Origines de Clairmont*, de Savaron, dont il donna une excellente seconde édition, en 1662, en un beau volume in-folio, orné de portraits (1). Ce volume est suivi de l'*Histoire généalogique de la maison de Saint-Nectaire*. Cet utile citoyen mourut à Clermont et fut enterré le 6 octobre 1684, dans la chapelle de l'Enfant-Jésus de l'église paroissiale de Saint-Bonnet de cette ville, appartenant alors au grand séminaire.

**DURANT (Gilles)**, sieur de la Bergerie, avocat au parlement de Paris, de la famille des *Durant de Pérignat*, était un homme distingué par son esprit et son érudition. Il naquit à Clermont vers 1550. Pasquier nous apprend, dans la 15^e^ lettre de son 19^e^ livre, qu'il fut un des neuf avocats, choisis par la cour pour travailler à la réforme de la coutume de Paris. Il fut très-lié avec le célèbre jurisconsulte *Antoine Mornac* et s'occupa beaucoup de poésie. On a de lui des odes, des sonnets, des élégies. On connait surtout ses *Vers à sa commère sur le trépas de l'âne ligueur, qui mourut de mort violente durant le siége de Paris, en* 1590. On peut lire cette pièce curieuse dans le premier volume de la satyre Menipée (édition de 1714). Il a traduit une partie des pièces en latin de *Jean Bonnefons*, père, son ami; voici le titre de cet ouvrage: *Imitations, tirées du latin de Jean Bonnefons, avec autres amours et mélanges poétiques*, Paris, *Abel l'Angelier*, 1587, in-12; il y a une édition de 1588; une autre de 1594 (2), une quatrième de 1610; celle-ci in-8°, sous le titre *Imitations, etc., avec autres gayetés amoureuses*; une cinquième de 1717, in-12; une sixième de 1727, imprimée à Amsterdam (cette dernière in-12, ex officina *Wetsteniana*), une septième de 1767, imprimée à Amsterdam (in-12). Durant est un de nos meilleurs poètes français du XVI^e^ siècle. Il mourut en 1615.

(1) Cette édition est devenue fort rare aujourd'hui. Son prix varie de 40 à 70 francs. Elle m'a été fort utile pour cet ouvrage.

(2) Cette édition est intitulée: *Les œuvres poétiques du sieur de la Bergerie*, avec les imitations tirées du latin de *Jean Bonnefons*, Paris, *Abel L'Angelier*, 1594, petit in-12. C'est la plus complète.

**ECDICE**, en latin **ECDICIUS**, né dans la ville d'Auvergne vers l'année 430, est le plus grand capitaine que cette ville ait produit. Euric, roi des Visigoths, ayant envahi l'Auvergne, au mépris d'un traité fait avec l'empire romain, vint assiéger notre cité. Ecdice qui était alors maître de la milice dans les Gaules, traversa le camp de ce barbare, au milieu du jour, avec quelques hommes seulement, vint rassurer les Arvernes assiégés et força les Visigoths à rentrer dans leurs États. Quelque temps après, ces barbares revinrent en Auvergne et ravagèrent cette contrée. Ecdice, rappelé par Sidoine Apollinaire, son beau-frère, marcha au-devant des Visigoths et leur fit perdre tant d'hommes que, pour cacher leur défaite, ceux-ci coupèrent la tête à tous les morts, afin qu'on ne pût reconnaître si c'était des Gaulois ou des Goths. Ecdicius, trop faible pour tenir la plaine, se retira alors dans les montagnes, en attendant le secours de l'empereur Nepos ; mais ce dernier venait de faire un traité qui cédait l'Auvergne aux Visigoths. L'empereur lui envoya alors le titre de patrice par le questeur *Licinianus*, chargé de remettre l'Arvernie aux Visigoths. Ecdicius passa ensuite chez les rois de Bourgogne pour se mettre en sûreté ; on croit qu'il y termina ses jours. La conduite admirable de ce grand général est au-dessus de tout éloge. Il avait à combatre un ennemi, qui avait une puissante armée, il le mit en déroute deux fois avec un nombre de soldats beaucoup inférieur ; la famine et les maladies décimaient ses compatriotes ; ses paroles persuasives, son langage éloquent, sa personne elle-même, tout rassura les braves Arvernes, qui montrèrent une grande résignation et un courage sublime. Tous ces détails sont racontés par un témoin oculaire, l'illustre Sidoine Apollinaire, lui-même.

**D'ÉGLISE (Étienne)**, né à Clermont vers l'année 1300, entra au couvent des Dominicains de cette ville. En 1357, il fut choisi comme inquisiteur général des hérétiques. On croit qu'il mourut en 1387. On a de lui : L'*Exposition sur le Pater.*

**ENJOBERT DE MARTILLAT (Joachim)**, fils aîné de *François Enjobert*, écuyer, seigneur de Martillat et de *Marie de Bosredon de Combrailles*, naquit à Clermont-Ferrand le 17 juin 1706. Il fut baptisé le 23 du même mois, dans l'église de N.-D. du Port, ayant pour parrain *Joachim Enjobert*, seigneur de la Saigne, chanoine de la cathédrale de Clermont, et pour marraine *Marie de Bardon*, sa grand'mère maternelle. Son père, homme instruit et d'une grande piété, veilla avec un soin tout particulier à ses premières études. Lorsque son fils eut atteint l'âge de 15 ans, il reconnut en lui un penchant prononcé pour l'état ecclésiastique ; il le présenta au célèbre *Massillon*, évêque de Clermont, pour le consacrer à Dieu ; ce prélat le pourvut d'un canonicat en l'église de Billom. Joachim se rendit alors à Saint-Sulpice où, après cinq années d'excellentes études, il soutint sa thèse aux applaudissements de ses supérieurs : M. l'abbé *de Canillac*, M. *de Verthamon* et M. *de Saint-Phal*. Peu de temps après, et sans avertir ses supérieurs, se sentant mûr pour évangéliser les infidèles, il partit pour le Port-Louis ; M. l'abbé *de Saint-Phal*, qui lui était allié par la noble famille de sa mère, l'accompagna dans ce voyage. M. de Martillat désirait beaucoup d'aller au Tonquin, où les persécutions étaient alors fréquentes ; n'ayant pu s'accoutumer au climat du Port-Louis, il revint en France, apprit la langue chinoise. Il partit alors pour le séminaire de Siam et, après y avoir reçu tous les ordres, il fut envoyé dans la province de Suchoven, située à l'occident et l'une des moins riches du vaste empire chinois. C'est là qu'il écrivit à son père une série de lettres édifiantes et curieuses, où il raconte les difficultés qu'il eut à surmonter pour pénétrer à travers des forêts, traverser de hautes montagnes. Le pape Clément XII, informé par la Propagande de la congrégation de la foi des progrès que faisait la religion chrétienne en Chine, du zèle et des succès de M. *de Martillat*, le nomma évêque d'Écrinée

avec la qualité de vicaire-apostolique de la province d'Yunann, qui donnait la prééminence sur tout évêque qui n'aurait point ce titre dans l'empire de la Chine. Les brefs de Clément XII sont du 3 octobre 1739. M. de Martillat ne fut sacré que le 23 juillet 1741, par M. *Mirgarais*, allemand de naissance, évêque et vicaire-apostolique de la province de Suchoven, assisté de deux prêtres. En 1747, l'évêque d'Écrinée se rendit à Macao ; c'était à l'époque d'une persécution en Chine contre les chrétiens. Après sept ans de terreur et n'ayant échappé plusieurs fois à la mort que par miracle, se voyant exténué de fatigue, il revint en France, du consentement de tous les évêques de la Chine et de la Cochinchine. Il rapportait des reliques précieuses : les chaînes de saint Pierre, martyr, évêque de Mauricastre, vicaire apostolique et la calotte teinte de son sang; ce saint prélat était mort victime des fureurs de la persécution. M. de Martillat s'embarqua sur un vaisseau marchand anglais. Pendant la traversée, un coup de vent le précipita violemment contre l'un des canons du pont du navire; il eut la jambe cassée en deux endroits ; le capitaine de vaisseau eut le plus grand soin de M. de Martillat qui, arrivé à Sainte-Hélène, commença à marcher sur des béquilles. Le navire débarqua en Écosse. L'évêque d'Ecrinée traversa Édimbourg et se rendit à Londres. Le prince de Galles, ayant entendu parler de l'arrivée d'un prélat venu de la Chine, pria M. de Martillat de se rendre auprès de lui et lui tint une longue conversation, que celui-ci a toujours tenue secrète : on croit que le prince de Galles lui confia le désir de rétablir le catholicisme dans ses États. M. de Martillat arriva en France, en 1748, et se dirigea sur Paris. Sa première visite fut pour le cardinal *de Tencin*, dont il reçut l'accueil le plus flatteur ; il partit pour Versailles, mais n'y put voir le roi, qui se trouvait absent ; fit une visite au célèbre M. *Boyer*, puis à M. *Coûturier*, supérieur général de Saint-Sulpice ; revint ensuite en Auvergne au milieu de sa famille, repartit pour Paris en 1749. Il se disposa ensuite à aller à Rome, repassa à Clermont en avril 1752, se dirigea de là à Montbrison, où il avait sa sœur *Agnès*, religieuse clariste, s'arrêta à Turin, où il eut l'honneur d'être admis devant le roi, arriva à Rome le 28 juin et s'empressa d'aller présenter ses hommages au Saint-Père, qui le nomma, l'année suivante, *évêque assistant le trône pontifical*. En 1753, M. de Martillat, se rendant au vœu de sa famille, fit faire son portrait (1) ; il y plaça ce passage de l'Évangile : « *Hæc est vita æterna.* » Dieu appela bientôt à lui ce saint évêque. Ce fut à Rome, le 25 août 1755, que son âme quitta ce monde. Le cardinal *Porto-Carrero* lui rendit les derniers honneurs, assisté de tous ses confrères et lui fit célébrer un service funèbre en grande cérémonie, en l'église de Saint-Étienne-du-Mont, où reposent ses cendres, et en laquelle il fit placer sur son tombeau une épitaphe, qui n'a été enlevée que lors du pillage de cette basilique, sous le pontificat de Pie VI. — Tous les détails qui précèdent sont extraits des archives de Mme *Teyras de Grandval*, née Enjobert de Martillat, qui nous les a obligeamment communiqués.

**ENJOBERT DE MARTILLAT (le chevalier)**, né à Clermont-Ferrand à la fin du dernier siècle, de la famille du précédent, a publié l'ouvrage intitulé : *Principes de la philosophie de l'homme moral ou les lois de l'action et de l'âme sur les idées, des idées sur l'âme et des idées entre elles*, Clermont-Ferrand, de l'imprimerie de *Pierre Landriot*, 1815, in-8°.

**EUSTOCHE (Saint)**, né dans la ville d'Auvergne, d'une famille sénatoriale, fut nommé évêque de Tours en 444. Il mourut en 461.

(1) Ce portrait est conservé à Saint-Amand-Tallende (Puy-de-Dôme), par Mme *Teyras de Grandval*, née *Enjobert de Martillat*.

**EUTROPIE** (**Sainte**), née dans la ville d'Auvergne au commencement du V[e] siècle, vivait du temps de Sidoine Apollinaire. C'était une veuve illustre qui honorait sa viduité par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Un prêtre nommé *Agripin*, père de sa belle-fille, lui ayant intenté un procès, elle soumit le jugement à saint Sidoine Apollinaire et à un autre évêque, nommé *Pragmace*. Son nom figure dans le martyrologe romain.

**FALE** (**Saint**), en latin *sanctus Fidulus*, abbé et confesseur, naquit dans la ville d'Auvergne sous le règne de Clovis. Il appartenait à la famille des *Fidules* de la ville d'Auvergne. Emmené captif à Troyes par les soldats de Théodoric, roi de Metz, qui étaient venus en Auvergne pour apaiser la révolte, il fut racheté par saint Aventin, abbé de Troyes, qui lui donna l'habit de religieux de son monastère. Fale devint, bientôt après, abbé de ce cloître, après la mort de saint Aventin. L'évêque de Troyes le fit son suffragant, ce qui l'a fait considérer par erreur comme un évêque de ce diocèse. Il mourut en 560 ou 561. On célèbre sa fête le 16 mai.

**FAUVET** (**Bertrand**), né à Clermont vers 1480, se fit moine bénédictin au couvent de Saint-Alyre. Il connaissait toutes les difficultés de la langue hébraïque. Ce fut lui qui, vers l'an 1520, forma le célèbre Génébrard, archevêque d'Aix à la connaissance de la langue orientale (1).

**DE FÉLIGONDE**. (V. **PÉLLISSIER DE FÉLIGONDE**).

**DE FONTENILHES** (**Antoine**), né à Clermont-Ferrand le 13 juillet 1697, fils d'*Antoine de Fontenilhes*, bourgeois, conseiller assesseur en l'hôtel-de-ville de Clermont et de dame *Anna Champflour*, a publié, en 1759, un *Traité élémentaire de mathématiques*, in-8°. Il mourut à Avignon en 1775.

**DU FOUR DE VILLENEUVE** (**Jean-François**), seigneur de Villeneuve et de Chaslus, né à Clermont-Ferrand le 10 février 1710, fils de *Jean du Four*, baron de Villeneuve, seigneur de Chaslus, etc., lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, fut nommé, en 1735, lieutenant-général de la sénéchaussée de notre ville, charge dont il remplit les fonctions jusqu'en 1747. Maître des requêtes en 1745, intendant de la généralité de Bourges, en 1760, et lieutenant civil à Paris, en 1766, il était conseiller d'État lors de son décès arrivé à Paris, le 10 novembre 1781. Nous avons donné le portrait de ce haut magistrat au tome I de cet ouvrage.

**DU FRAISSE** ou **DUFRAISSE** (**Jean**), né à Clermont en 1631, fils de *Pierre du Fraisse*, bourgeois de cette ville et d'*Anne Chardon*, chanoine théologal de la cathédrale de Clermont (1647-1718) (2), publia : *L'origine des églises de France, prouvée par la succession de ses évêques, avec la vie de saint Austremoine, premier apôtre et primat des Aquitaines*, Paris, 1688, in-8°. Cet ouvrage renferme des détails intéressants sur Clermont et ses évêques. L'auteur, qui avait fait de longues recherches, prévient le public du style peu correct avec lequel est écrit son livre : « Le lecteur verra l'éclaircissement de ce que j'avance dans tout le fil de ce petit ouvrage ; et s'il n'y trouve pas la politesse du discours, ni l'agrément que demande le sujet, il y trouvera du moins des raisons solides pour établir la vérité que je traite et c'est ce qui doit le satisfaire beaucoup plus que les belles paroles. » Ce chanoine livra aussi à l'impression : *Histoire de la vie de Jésus-Christ*, in-4° ; *Abrégé de la vie de Jésus-Christ*. Il restait à Clermont en la rue du Cheval-Blanc et mourut, dans cette ville, le 10 mars 1718, âgé de 87 ans ; il fut enterré dans l'église cathédrale (3).

(1) *Audigier* ; — *Savaron*.

(2) Il fut nommé chanoine de la cathédrale, le 17 avril 1647.

(3) *Registres paroissiaux de la paroisse de Sainte-Croix de Clermont.*

**DU FRAISSE** (Joseph), seigneur de Vernines, cousin du précédent, né à Clermont-Ferrand le 27 juillet 1695, fils de *Michel du Fraisse*, conseiller à la cour des aides de cette ville, habitant en la paroisse de Saint-Genès, et de *Claude Aragonnès*, remplit longtemps les fonctions d'avocat général à la cour des aides de Clermont. C'était un homme rempli d'érudition. En 1747, il contribua puissamment à l'établissement de la Société littéraire de Clermont, dont il fut le premier directeur. On a de lui plusieurs écrits très-savants, d'abord un imprimé : *Dissertations sur les monuments qui se trouvent à Bains*, *village du Mondor*, 1748, in-12 de 10 pages, avec figures. La bibliothèque de Clermont conserve plusieurs de ses manuscrits : *Mémoire sur Grégoire de Tours.* M. du Fraisse de Vernines a aussi composé : *Dissertation sur les auteurs qui ont écrit sur l'histoire d'Auvergne ; — Mémoire sur la position de Gergovia.* (V. T. I, p. 641). Il est mort le 23 décembre 1773.

**GAL** (Saint), né dans la ville d'Auvergne, vers l'an 490, fils de Georges, sénateur de cette ville et de *Léocadie*, oncle de l'historien Grégoire de Tours, fut nommé évêque de la cité d'Auvergne en 527. Il mourut l'an 554 (V. T. I, p. 181).

**GAYTE** (Gérard), né à Clermont vers 1280, fils de *Guillaume Gayte*, riche bourgeois de cette ville, tenait les fermes des monnaies, lorsque Philippe-le-Long le nomma administrateur et intendant des finances du royaume. Accusé, au commencement du règne de Charles-le-Bel, d'avoir introduit plusieurs impôts et détourné les fonds de l'Etat, il fut arrêté par les ordres du roi, appliqué à la question et pendu à Montfaucon en 1322, convaincu, dit Mezerai, « d'avoir horriblement volé le roi et le public. » Quelques auteurs disent qu'il mourut dans les tourments, que le peuple traina son corps dans les rues et l'attacha ensuite au gibet de Paris. En 1319, le roi l'avait anobli, ainsi que son frère Jacques, qui suit.

**GAYTE** (Jacques), né à Clermont vers 1290, frère du précédent, fut d'abord valet du roi en 1309, puis grand trésorier de France et trésorier du passage d'Outre-Mer. Le roi l'anoblit avec permission de faire le commerce. Il vivait en 1336 ; à cette date, il est qualifié « très-sage homme ».

**GAYTE** (Mathieu), né à Clermont vers 1330, fils du précédent, fut grand trésorier de France. Savaron dit que c'était un homme de telle capacité que les trois Etats de la province, tenus à Clermont au mois de juillet 1359, l'élurent pour lever les doutes « si aucuns y en avait en la recette des fouages ».

**GAYTE** (Jacques), frère de Mathieu qui précède, naquit à Clermont vers 1330. Il fut nommé évêque de Tournay vers 1359.

**GENÈS** (Saint), né dans la ville d'Auvergne vers l'an 603, d'une famille de sénateurs, était archidiacre lorsqu'il fut nommé évêque d'Auvergne en 656. Ce prélat se distingua par ses vertus chrétiennes, fit disparaître de son diocèse les hérésies de Jovinien et des novateurs, fonda le monastère de Manglieu et celui de Chantoin, près de Clermont, construisit un hôpital dans la cité d'Auvergne. Il mourut vers l'an 662 et fut enterré dans l'église de Saint-Symphorien, appelée, plus tard, église de Saint-Genès.

**GEORGIE** (Sainte), née dans la ville d'Auvergne, se retira vers 480 dans une solitude voisine de cette ville. Elle y mena la vie la plus sainte. Grégoire de Tours parle de cette bienheureuse. Il dit qu'à son enterrement un grand nombre de colombes accompagnèrent son corps à l'église, se reposèrent sur le toit de l'édifice jusqu'à ce qu'on eût achevé le service mortuaire, et, qu'après l'enterrement, elles prirent leur vol vers le ciel. Le tombeau de cette sainte était dans l'église de Saint-Cassi. (Voir T. I, p. 298.)

**GIRARD** (Antoine), né à Clermont-Ferrand vers 1656, fils de *Joseph Girard*, seigneur de la Bournat, conseiller à la cour des aides de cette ville, et de *Catherine de Guerry*, fut reçu docteur de Sorbonne en 1680. Il était abbé de Pontlouvois en 1684 et, à la même époque (1684), précepteur des enfants du roi Louis XIV qui le gratifia de l'évêché de Tulle, le 24 décembre 1697, puis de celui de Poitiers en 1698. Monseigneur Girard se fit bientôt remarquer par une piété exemplaire. Il mourut le 8 mars 1702 et fut enseveli dans la cathédrale de Poitiers ; sur son tombeau, on plaça cette épitaphe modeste qu'il avait demandée de son vivant :

ANTOINE GIRARD, ÉVÊQUE DE POITIERS.

On a de ce prélat l'imprimé suivant : *Avis salutaire de Monseigneur Antoine Girard, évêque de Poitiers, à une carmélite*, Paris, vᵉ Remy, 1707, petit in-12. (Voir *Catalogue de la bibliothèque Desbouis.*)

**GIRAUD** dit **GÉRAUD** (Mathieu-Luc), né à Clermont le 22 septembre 1748, fils de *Blaise Giraud*, maître pâtissier, habitant en la paroisse de Saint-Pierre, et de *Magdeleine Chadde*, fut baptisé dans l'église de Saint-Pierre, ayant pour parrain *Mathieu Jaby*, marchand, et pour marraine *Gabrielle Chadde*. Il fut reçu docteur en médecine en 1778 ; peu de temps après, à la suite d'un concours, régent-professeur de la faculté de médecine de Paris, et, le 25 messidor an IV, médecin de 1ʳᵉ classe attaché à l'administration centrale de la marine et des colonies. Il a publié : *Essai sur la suppression des fosses d'aisance et de toute espèce de voirie*, etc., Amsterdam et Paris, 1796, in-12 ; *Projet de décret à rendre sur l'organisation des médecins et autres officiers de santé*, in-12.

**GONTARD** (Gilbert-Anselme), sieur de l'Etang, né à Clermont vers 1620, était fils de *Jean Gontard*, bourgeois de cette ville, receveur des tailles, et de *Michelle Saulnier*. Il acheta une charge de conseiller du roi, élu en l'élection de Clermont. On a de lui des *Essais poetiques*, imprimés à Orléans chez *Gilles Hottot*, en 1638, volume in-12 de 148 pages. Ce volume rare renferme des sonnets, des épigrammes et des épitaphes. Il renferme aussi beaucoup d'obscénités et quelques vers assez heureux. Gontard l'a dédié à ses amis. Cet écrivain possédait à Clermont une bibliothèque remplie de manuscrits précieux. Il mourut âgé de 60 ans, le 21 janvier 1680, et fut enterré en l'église de Saint-Genès.

**GRÉGOIRE DE TOURS** (Saint), fils de *Florentius* et d'*Armentaria*, né dans la ville d'Auvergne (1), le 10 novembre 539, suivant l'opinion la plus généralement reçue, fut élevé par son oncle Saint-Gal, évêque d'Auvergne, dans les sciences et la piété. En 564, sa mère lui fit don d'une terre qu'elle possédait en Auvergne et d'une autre terre en Bourgogne (2). Devenu évêque de Tours en 573, ce qui fut cause qu'il fut appelé du nom de son évêché, il assista à plusieurs conciles, où il se fit admirer par son savoir et ses vertus. Il reprit souvent Chilpéric et Frédégonde de leurs désordres, ce qui lui valut des persécutions. Ce prélat est à la fois un saint, le père de notre histoire de France et un homme d'Etat distingué. Childebert le nomma son ambassadeur auprès de Gontran ; en 587, il eut part au traité de paix d'Andelot ; une deuxième fois, il fut envoyé en ambassade auprès de Gontran, qui était à Châlons-sur-Saône. Fort

(1) *Mémoires de l'académie des inscriptions*, T. 26, p. 604. — On ne voit pas sur quel fondement l'abbé *Faydit* a pu imprimer que Riom était son berceau.

(2) *Mémoires de l'acad. des inscript.*, T. 26, p. 606.

avancé en âge, il se rendit à Rome, où le Souverain-Pontife le reçut avec la plus grande bienveillance. La santé de Grégoire de Tours avait toujours été chancelante. Il mourut le 27 novembre 595. — Cet homme justement célèbre a laissé un grand nombre d'ouvrages ; Dom Rivet (*Hist. littéraire de la France*, T. 3) porte un jugement circonstancié sur toutes ses œuvres. Les principales sont : *Histoire ecclésiastique et profane, depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules, par Photin, évêque de Lyon, jusqu'en* 595. (M. *Guizot* a donné, de nos jours, une excellente édition de cet ouvrage); *Huit livres sur les miracles et les vertus des saints*; *Commentaire sur les psaumes*; *Traité du cours ecclésiastique ou de l'office divin*. Saint Grégoire de Tours, malgré sa crédulité poussée à l'excès, malgré la naïveté qui règne souvent dans ses écrits, est un historien précieux, auquel on doit tenir compte du temps où il écrivait ; sans lui, nous ne saurions rien sur les temps primitifs de notre histoire nationale. Son nom sera toujours cité comme celui d'un prélat vertueux et illustre.

☞ **GREVIN (Jacques)**, que Chabrol, dans ses *Coutumes d'Auvergne* (T. IV, p. 193), dit natif de Clermont en Auvergne, reçut le jour à Clermont en Beauvoisis, en 1539. Il fut médecin à Paris et poète de renom. C'était un disciple de Ronsard. A diverses époques, il fit représenter des comédies : *La Maubertine*, *la Tresorière*, dont le style est vif et naturel ; il a aussi publié : *L'Olympe*, recueil de sonnets ; des chansons, des odes, etc. Sa mort arriva en 1570 (1).

**JEUDY-DUMONTEIX (Joseph)**, né à Clermont-Ferrand le 12 octobre 1759, fils de *Girard Jeudy*, procureur en cour à Clermont et de *Jeanne-Françoise Guillaume*, fut baptisé dans l'église de Saint-Genès ayant pour parrain « vénérable personne » *Joseph Jeudy*, chantre du chapitre de Chamalières et pour marraine *Jacquette Peghoux*, épouse de *Pierre Guillaume*, procureur en cour. Il fut reçu avocat en parlement ; devint professeur de droit et fut nommé bâtonnier de l'ordre des avocats de Clermont. C'était un jurisconsulte savant et un avocat de grand talent. Il est mort à Clermont-Ferrand le 24 avril 1832.

**LABBÉ (Pierre)**, né à Clermont en 1594, entra dans la compagnie des Jésuites. Il y professa, pendant vingt-trois ans, la rhétorique, la philosophie et la théologie ; devint recteur des maisons de son ordre à Arles, à Grenoble et à Lyon. Il mourut vers 1680 dans le collége de la Trinité de cette dernière ville. Voici ses principaux ouvrages ; les uns sont en prose, les autres en vers : *Carmen panegyrium Ludovico XIII*; *Vita et elogia Ludovici XIII, novo lyrici carminis modo*, Lyon, in-4° ; *Elogia sacra, theologica, philosophica, etc.*, Grenoble, Charvys, 1664, in-folio ; Leipzig, 1686, in-8° ; *Epistola historica de artu et situ primo Lugduni, necnon dissertatio de itinere Annibalis, etc.*, Lyon, 1664, in-4° ; *Epistola de antiquo statu Lugduni*, Grenoble, 1664, in-8° ; *Eustachius seu placidus heros Christianus, pœma epicum*, Lyon, 1673, in-12 ; *Lugduni veteris usque ad Lugdunum Christianum historia*, 1671, in-fol. — Pierre Labbé a aussi laissé un grand nombre de poésies et quelques ouvrages de piété. C'était un Jésuite savant ; toutefois le père Colonia, son confrère, dit qu'il avait plus de lumière que de raison parce que ses œuvres sont mal écrites (2).

**LABORIEUX (Claude)**, né à Clermont le 2 mars 1613, fils de *François Laborieux*, secrétaire de *Joachim d'Estaing*, évêque de Clermont et d'*Isabeau Pasquier*, embrassa l'état ecclésiastique. Nommé chanoine de la cathédrale de Clermont et du chapitre de Chamalières, vicaire général du diocèse de Clermont, il se fit remarquer par son amour pour les pauvres et son zèle pour la religion. En 1649, il est qualifié bachelier en droit canon, prieur de Chas, archidiacre de Sou-

(1) *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, par Grégoire, gr. in-8°, p. 903.

(2) Voir *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Desbouis*, n° 917 ; — *Biographie des grands hommes d'Auvergne*, par Aigueperse, T. II.

vigny et official de Clermont. On a de lui beaucoup de poésies latines, françaises et patoises ; parmi les poésies patoises, nous devons citer : une *Paraphrase des psaumes de la pénitence* ; un *Poëme sur les vendanges* ; des *Cantiques* ; un *Noël sur les Grands Jours tenus à Clermont en* 1665-1666 ; un autre *Noël sur la première et dernière venue du fils de Dieu sur la terre ;* ces deux noëls ont été imprimés à Clermont dans un recueil in-24, chez G. Jacquard, vers 1702. Laborieux mourut à Clermont le 11 octobre 1689.

☞ On attribue à *Joachim Laborieux*, frère du précédent, le *Noël sur les Grands Jours d'Auvergne* et le *Poëme des Vendanges* ; mais je crois que c'est une erreur et que ces deux compositions sont du chanoine dont nous venons de donner la biographie.

**L'ALLIER** ou **LALLIER** (**Imbert**), né à Clermont vers l'an 1530, fils de *François L'Allier*, avocat puis lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, fut reçu docteur en théologie et devint théologal de Narbonne, trésorier de Carcassonne et curé de Saint-Pierre-des-Assis. C'était un prédicateur de premier ordre.

**L'ALLIER** (**Joseph**), né à Clermont vers l'année 1530, frère du précédent, fut reçu conseiller à la cour des aides de Montferrand en 1559, plus tard, conseiller au présidial de Riom. C'était, comme son père, un jurisconsulte de réputation et très-savant.

**LANGLOIS DE MOTHEVILLE,** marquis **DU BOUCHET** (**Denis-Jean-Florimond**), né à Clermont le 20 octobre 1752, fils d'*Augustin Langlois du Bouchet*, chevalier, seigneur du Bouchet, lieutenant-général de la sénéchaussée et siége présidial de Clermont et de *Gabrielle de Freydefont*, fut baptisé dans l'église de N.-D. du Port ayant pour parrain *Denis Morand*, écuyer, seigneur de Morcoux, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France, demeurant à Autun, représenté par *Jean Bastide*, commissaire à la voirie, et, pour marraine, *Jeanne de Chazerat*, veuve de *Jean de Freydefont*, seigneur de Saint-Georges et de Fontanet, président au présidial de Clermont, représentée par *Catherine Andras*, sa femme de chambre. Il fit la campagne de Corse en 1770, servit en Amérique en 1776 et y gagna avec l'estime et l'amitié de Rochambeau, de Washington et de Franklin, le grade de major de l'armée et les croix de chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus. En 1809, Bonaparte lui donna le commandement d'Ypres, celui de Breda, en 1810, et le ruban d'officier de la Légion-d'Honneur. Louis XVIII le nomma lieutenant-général en 1816. Le marquis du Bouchet est mort en 1826. Il a fait imprimer, en 1785, *la Tactique*, volume in-8° et *le prince de Timor*, roman historique.

**DE LAUMEUIL** (**Bertrand**), bourgeois de Clermont, né dans cette ville, fils d'un riche bourgeois, fut nommé député avec *Guillaume*, prieur d'Autrec et *Amé Dauphin*, seigneur de Rochefort (ce dernier de la famille des dauphins d'Auvergne), le 6 novembre 1337, par les États provinciaux d'Auvergne, assemblés à Clermont, pour exposer au duc de Normandie, lieutenant du roi, l'état de détresse de l'Auvergne, menacée par les bandes anglaises. Dans cette honorable mission, *Bertrand de Laumeuil* était le délégué du Tiers-État.

☞ **LECOQ** (**Henri**). Bien que cet homme, dont la science égalait la modestie, ne soit pas né à Clermont, il a acquis tant de droits de cité dans nos murs, que nous croyons devoir donner ici sa biographie en abrégé, contrairement aux bases que nous avons établies pour ce chapitre. — *Henri Lecoq* naquit à Avesne (Nord), le 14 avril 1802. Après avoir obtenu quatre médailles d'or à l'école de pharmacie, il arriva à Clermont en 1826, désigné par le célèbre chimiste *Gay-Lussac*, pour remplacer l'abbé Lacoste à la chaire municipale de botanique et de géologie. L'année suivante (1827), il fut nommé membre de l'Académie de Clermont et ne cessa, depuis cette époque, de se faire remarquer comme l'un des sociétaires les plus zélés et les plus assidus en dirigeant les *Annales de l'Auvergne*, qui parurent jusqu'en 1858. L'Auvergne avait séduit M. Lecoq. Il y poursuivit ses recherches d'histoire naturelle avec une ardeur infatigable que chaque nouveau printemps augmentait encore. C'est ainsi qu'il parvint à former, à la longue, un cabinet minéralo-

gique des plus riches et des plus précieux. Ses cours de géologie attirèrent un nombre incroyable d'auditeurs qui, tous, riches et pauvres, saisissaient facilement le langage du savant professeur, grâce à son élocution facile mais simple. M. Lecoq fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, en 1830, et officier quelques années plus tard. Il fut élu correspondant de l'Institut (section de l'Académie des sciences), en 1859, et présida la chambre de commerce de Clermont. C'est à lui que nous devons le beau jardin botanique de notre ville, créé grâce à sa générosité et à son dévouement en 1863. (V. T. I, p. 656); aussi la ville reconnaissante lui a-t-elle donné le nom de *Jardin Lecoq* Si l'on ne voit en M. Lecoq que le savant, il occupe un rang élevé parmi les naturalistes contemporains de l'Europe. Sa réputation était grande, en effet, même à l'étranger, surtout en Allemagne et en Angleterre ; mais si l'on arrive à parler du citoyen, de l'homme privé, les éloges sont innombrables et les expressions impuissantes à retracer dignement la biographie de l'homme de cœur dont les désastres de la patrie, trop vivement sentis, hâtèrent la mort ! Qui dira combien fut grande la modestie de M. Lecoq, son affabilité extrême pour tous ceux qui aimaient le travail ? Il faut avoir connu cette nature d'élite pour apprécier d'une manière intime tout ce qu'elle eut de noble dans les sentiments, de grand et de délicat dans une âme exceptionnelle ! Pouvons-nous passer sous silence que cet homme illustre a donné, de son vivant, 100,000 francs à notre cité pour la construction des serres du jardin des plantes et la conduite des eaux de Royat et que, par son testament du 15 mai 1864, il a légué à sa ville d'adoption 50,000 francs pour un marché couvert, ajoutant à cet acte de haute générosité et d'extrême philanthropie ses précieuses collections minéralogiques,* fruit de quarante-cinq années de recherches ? M. Lecoq est décédé à Clermont-Ferrand, le 4 août 1871 ; ses cendres, portées au cimetière des Carmes-Déchaux, ont été accompagnées par les sanglots de presque toute la population de Clermont. Honneur et gloire aux hommes de bien ; vénération à leur mémoire, souvenir impérissable à leur passage ! Longtemps on montrera, comme le sanctuaire de la science et de l'honneur, la belle maison qu'habitait M. Lecoq en la rue de l'Éclache. Voici la liste des principaux ouvrages publiés par ce savant :

*Taxidermie ou l'art de préparer les animaux*, un vol. in-12 (avec Boisduval) ; — *Dictionnaire raisonné des termes de botanique et des familles naturelles*, Paris, 1831, 1 fort vol. in-8° ; — *Principes élémentaires de botanique et de physiologie végétale*, 1 vol. in-8° ; — *De la préparation des herbiers* pour l'étude de la botanique, in-8° ; — *Idem*, avec exemples desséchés en guise de figures ; — *Recherches sur la reproduction des végétaux*, br. in-4°, avec une planche ; — *De la mnemotechnie*, appliquée aux descriptions de lieux, br. in-8° ; — *Recherches sur les engrais salins*, in-8° ; — *Éléments de minéralogie*, 2 vol. in-8° (avec Girardin) ; — *Éléments de géographie physique et de météorologie*, un vol. in-8° de 675 p., planches ; — *Description pittoresque de l'Auvergne*, lithographies; l'ouvrage est divisé en quatre parties : 1° *L'Indicateur d'Auvergne*, in-8° ; 2° *Le Mont-Dore et ses environs*, avec 16 vues ; 3° *Vichy et ses environs*, avec 8 vues ; 4° *Itinéraire de Clermont au Puy-de-Dôme*, 2e édition, in-8°, avec 4 vues ; — *Promenades* aux environs de Clermont et du Mont-Dore, souvenirs du Congrès géologique de 1833, br. in-8° ; — *Description du volcan de Pariou*, br. in-8° ; — *Vues et coupes des principales formations géologiques du Puy-de-Dôme*, in-8°, atlas de 31 planches coloriées et 200 échantillons de roches et minéraux (avec Bouillet) ; — *Coup-d'œil géologique sur le Mont-Dore*, pl. coloriées, 50 échantillons de roches (avec Bouillet) ; — *Itinéraire du département du Puy-de-Dôme* (avec Bouillet) ; — *Annales scientifiques, industrielles et littéraires de l'Auvergne*, 1828-1858 ; — *Les époques géologiques de l'Auvergne*, 5 vol. in-8° avec planches coloriées ; — enfin une admirable *Carte géologique du département du Puy-de-Dôme*, d'une énorme dimension, merveille de patience et de haute science, dont l'impression seule a coûté une somme considérable.

☞ **LÉCUYER DE LA JONCHÈRE (Antoine-Simon)**, seigneur des Vergnes, ingénieur, que le *Calendrier d'Auvergne* (année 1777) place au rang des hommes célèbres de Clermont, naquit au château des Vergnes, près de Gerzat, dans la Limagne d'Auvergne, vers 1689 ; mais il habitait Clermont. Il était fils d'*Antoine Lécuyer*, seigneur des Vergnes, et de *Jeanne-Elisabath Hebert*. Il a publié : *Système d'un nouveau gouvernement en France*, Amsterdam, François Le Bon, 1720, 4 tomes en un volume in-folio (1) ; *Principes d'hydraulique*, 1719 (2) ; *Nouvelle méthode de fortifier les plus grandes villes*, Paris, 1718, in-12 (3) ; *Projet d'un canal pour la communication des deux mers*, Dijon, 1738. Ce savant ingénieur a fait graver, en 1739, une carte de la ville de Clermont et de ses environs (grande feuille in-folio), qui donne, en légende, un abrégé historique de cette cité ; elle est dédiée au duc *de Bouillon*, gouverneur d'Auvergne. Il mourut en 1747.

**LHOYER (Antoine)**, né à Clermont-Ferrand le 6 septembre 1768, baptisé le lendemain dans l'église du Port, fils de *Christophe-Thomas Lhoyer*, seigneur de Clerzat et d'*Anne-Marie Sedillot*, après avoir reçu à Paris des leçons de musique d'excellents maîtres, devint l'un des plus célèbres guitaristes que la France ait produits. Il composa plusieurs morceaux remarquables pour la guitare. A diverses reprises, il fut admis à la cour de l'empereur de Russie, où il fut très-applaudi. Cet artiste distingué est mort sous la Restauration.

(1, 2 et 3) *Catalogue de la bibliothèque de feu M. Desbouis*, nos 731, 783, 789.

**MAJOUR (Guillaume)**, né à Clermont-Ferrand vers 1635, fils de *Michel Majour*, confiseur, habitant en cette ville en la paroisse de Saint-Pierre, et d'*Anna du Fresne*, embrassa la carrière ecclésiastique et se fit recevoir docteur en Sorbonne. Il fit imprimer à Clermont-Ferrand, en 1703, chez *P. Boutaudon*, un volume in-12, intitulé : « *Défense de feu M. Savaron en réponse à un traité de M. Chevalier, prêtre et chanoine de Saint-Amable de Riom, sur le lieu et la mort de saint Amable... avec la réfutation de deux impostures de l'abbé Faydit, contre les habitants de la même ville* (1). » Majour répondait à ce qu'il appelait « *les égarements* » de l'abbé *Faydit*. Depuis la 223e page de son livre jusqu'à la 268e, il donne certains détails fort intéressants sur l'origine du protestantisme à Clermont. Il publia ensuite : *Apologie des chanoines de la cathédrale de Clermont contre les nouveaux égarements de M. l'abbé Faydit*, Clermont, 1713, in-12. On le suppose aussi l'auteur d'un manuscrit, qui est conservé à la bibliothèque de Riom portant pour titre : *Description historique*, avec les initiales *M. G. M. P.*. in-12. Majour était un ecclésiastique pieux et très-savant. Il est mort à Clermont-Ferrand, âgé de 88 ans, le 6 janvier 1723 ; il fut enterré dans la cathédrale de cette ville (2).

**MAUGUIN (Etienne)**, né à Clermont vers 1510, fils de *Jean Mauguin*, bourgeois de cette ville, et de *Perette Gayte*, d'abord doyen du chapitre du Port (1555-1565), chantre et chanoine de la cathédrale de Clermont (1560-1571), abbé de la même église (1571-1589), vicaire-général du diocèse sous les évêques *G. du Prat* (3), *Salviati, de Saint-Nectaire* et *de la Rochefoucauld*, prieur d'Orcet et aumônier de Catherine de Médicis, porta la parole pour tout le clergé de France aux Etats-Généraux assemblés à Saint-Germain-en-Laye en 1561, ainsi qu'au colloque de Poissy. Il fut envoyé comme député pour assister à l'assemblée générale du clergé, tenue à Melun en 1570 et à Paris en 1580. C'est lui qui fut désigné pour faire l'inventaire des titres et écritures du clergé. Plus tard, choisi par le chapitre de la cathédrale de Clermont, pendant la vacance du siége épiscopal, il assista au concile provincial de Bourges, où il se fit admirer par sa sagesse et son érudition. Mauguin était un prêtre fort distingué, l'ornement du clergé. Il mourut à Clermont en 1589.

**MAUGUIN (Pierre)**, né à Clermont vers 1550, neveu du précédent, fils de *François Mauguin*, élu en l'élection de Clermont, et d'*Anne Olier*, fit ses études à Toulouse, gagna une chaire de docteur qu'il refusa, vint à Paris, où il s'établit comme avocat au Parlement, et s'y fit une grande réputation comme orateur. Il mourut dans la Capitale en 1627.

**MAUGUIN (Mayeul)**, né à Clermont vers 1530, frère du précédent, fit ses études à l'université de Toulouse, où il demeura six ans ; il y fut reçu docteur ; plaida ensuite au palais de Paris, devint lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont (1562-1581), puis bailli de Royat et du chapitre cathédral de Clermont (1592). Pendant la Ligue, il joua un grand rôle à Clermont. (Voir T. I, p. 84.)

**MAUGUIN (Gilbert)**, né à Clermont vers 1595, neveu du précédent, fils de *Pierre Mauguin*, dont nous venons de parler ci-dessus, fut reçu président à la cour des monnaies de Paris, fonctions qu'il remplissait en 1659. C'était un érudit qui s'occupait spécialement de l'histoire ecclésiastique. Il publia contre le célèbre père *Sirmond*, son compatriote, un ouvrage, intitulé : *Vindiciæ prædestinationis et gratiæ*, Paris, 1650. 2 vol. in-4° ; cette œuvre est écrite avec talent ; elle ren-

(1) L'abbé *Faydit* était de Riom.

(2) Registres paroissiaux de la paroisse de Sainte-Croix de la cathédrale.

(3) L'évêque *G. du Prat* lui fit don, par testament, d'une tenture de tapisserie, d'une grande coupe en vermeil et d'une aiguière en argent.

ferme des documents curieux, qui servent à éclaircir l'histoire de l'Eglise. Gilbert Mauguin mourut en 1674. Il avait la réputation d'un savant et d'un homme juste.

**MALOET (Pierre),** né à Clermont-Ferrand le 14 janvier 1684, fils de *Pierre Maloët*, notaire, et de *Claude Gorce*, fut reçu docteur en la faculté de médecine de Paris en 1720; nommé médecin de l'hôtel royal des invalides vers 1721, et membre de l'académie royale des sciences en 1725. Il publia, en 1727-28-32-33, dans les Mémoires de l'académie des sciences, un grand nombre d'observations de médecine pratique. Il fit aussi imprimer, en 1736, à Paris, un in-4° intitulé : *Chirurgia non est medicina certior*, où il prit part à la dispute élevée au sujet de la prééminence de la médecine sur la chirurgie. Il mourut à Paris en 1742. — Pierre-Louis Maloët, son fils, né à Paris en 1730, mort en 1810, fut un médecin encore plus célèbre que son père.

**MANDEVILAIN ou MANDAVILAIN (Jean),** que Savaron (1) appelle *Jean de Clermont*, né à Clermont vers 1290, était fils d'un riche bourgeois de cette ville (2). D'abord clerc du roi Charles IV, puis aumônier du roi Philippe de Valois, ensuite chanoine de la cathédrale de Clermont, de Saint-Quentin, doyen du chapitre de Nevers, puis évêque de Nevers (1333-1334), d'Arras (1334-1339), de Châlons-sur-Marne (1339), il fit son testament en 1339 (3). Dans cet acte de dernière volonté, il fonde, dans la cathédrale de Clermont, l'hymne intitulée *Inviolata*, ainsi que son anniversaire. Il mourut à Paris, le 27 novembre 1339, et fut enseveli dans la cathédrale de Clermont, le 14 décembre de la même année. En 1742, en creusant dans le chœur de ce dernier monument, pour y placer les cendres de Massillon, évêque de Clermont, on trouva le cercueil en plomb où avait été renfermé le corps de ce prélat ; sur une plaque de même métal, on lisait l'inscription latine suivante, qui fut adressée aux savants auteurs de la *Gallia Christiana* par M. *Cortigier*, bibliothécaire du chapitre cathédral de Clermont :

HIC JACET
BONÆ MEMORIÆ
DOMINUS JOH. MAN
DAVILAIN D. CLAR.
OLIM NIVERN. A.
TREBATEN. D. NUC. CA
THALAUNEM. EPIS.
QUI OBIIT PAR. QUINT
O. CALEND. DECEMBRIS
EJUS CORPUS FUIT TRADI
TUM ECCLESIASTICÆ SEPULTURÆ
DIE MARTIS POST FESTUM
B^e LUCIÆ ANNO. M^o CCC^o
XXX^o NONO (4).

Jean de Mandevilain étant évêque de Nevers, se trouvait avec d'autres prélats à côté du roi Philippe de Valois, le 19 décembre 1333, quand les théologiens de Paris ouvrirent, en présence de ce monarque, leur sentiment sur l'état des âmes après la mort (5).

(1) *Origines de Clairmont*, p. 241.

(2) Voir le chapitre *Familles anciennes*, généalogie *Mandevilain*.

(3) Voir ce testament aux *Archives départementales du Puy de-Dôme*, fonds du chapitre cathedral, arm. 6, sac F, cote 28.

(4) Voir le *Mercure de France*, année 1756, mois de juin, page 81.

(5) *Biographie des grands hommes d'Auvergne*, par Aigueperse, T. II, p. 52 ; — *Histoire du Nivernais*, par Coquille.

**MANGOT (Pierre)**, né à Clermont en 1624, se fit jésuite en 1644, à l'âge de 20 ans. Il a écrit plusieurs ouvrages et mourut à Billom. (AUDIGIER.)

**MANRY (Jean)**, né à Clermont-Ferrand le 2 janvier 1783, fils d'*Antoine Manry*, confiseur, demeurant en la paroisse de Saint-Pierre, et de *Marie Maptisse* (1), fut baptisé dans l'église de Saint-Pierre, ayant pour parrain *Jean Manry*, son frère, et pour marraine *Marie Manry*, sa sœur. Il fit, très-jeune encore, ses études médicales à Paris ; obtint au concours une place d'élève-interne dans les hôpitaux civils et attira bientôt l'attention de ses professeurs sur sa capacité et ses talents. En 1808, il présenta un mémoire au conseil général des hospices sur l'emploi des fébrifuges indigènes, ce qui lui valut une médaille d'or et le premier prix. En 1810, il fit imprimer à Paris, chez *Firmin Didot*, une brochure in-4° de 27 pages intitulée : *Considérations générales sur la constitution médicale de* 1808 *et analyse historique des fièvres bilieuses intermittentes qui ont régné épidémiquement à l'hôpital Saint-Louis, pendant cette année, observées sur les militaires de la garde de Paris, présentées et soutenues à la faculté de médecine de Paris, le* 29 *novembre* 1810. En 1813 et 1814, il se distingua par son zèle sans bornes, souvent couronné de succès, dans le traitement du typhus ; en 1832, il donna des soins assidus aux cholériques soignés dans les hôpitaux de Paris. Cet homme utile, dont la mémoire est loin d'être oubliée, avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1814, membre de l'académie de médecine à Paris et médecin en chef de l'hôpital de Saint-Louis et de la Direction générale des nourrices. Il a publié : *Mémoire sur l'emploi des fébrifuges indigènes ; Mémoire sur le traitement du typhus*. Il est mort à Saint-Mandé, près de Paris, le 23 juin 1840.

**MÈGE** (dom **Antoine-Joseph**), né à Clermont en 1625, d'une famille bourgeoise de cette ville, fit profession dans l'abbaye de Vendôme (ordre de Saint-Benoit), le 17 mars 1643, à l'âge de 18 ans. Il fut nommé prieur de Rhetel en Champagne en 1681 ; mais ce monastère ayant été démembré de la congrégation de Saint-Maur, il passa dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il mourut le 15 avril 1691, âgé de 66 ans. Dom Mège a publié les ouvrages suivants : Une traduction française du *Traité de Jonas, évêque d'Orléans, pour l'instruction des laïques*, 1691, in-12 ; *Sanctæ Gertrudis virginis et abbatissæ ordinis sancti benedicti, insinuationum divinæ pietatis exercitia*, 1664 (il a donné le même ouvrage en français en 1671) ; traduction des *Psaumes, attribués à dom Antoine, roi de Portugal*, 1671, in-4° ; *Explication ou paraphrase des psaumes de David, avec la vie de ce roi*, 1675, in-4° ; *Traduction des livres de la virginité*, écrits en latin par saint Ambroise, dissertation sur l'*Origine, l'excellence et les avantages de la virginité*, 1689 ; *Commentaires sur la règle de saint Benoît*, Paris, 1687, in-4° ; *Vie de saint Benoît et histoire de ce qui est arrivé de plus mémorable dans son ordre*, 1690, in-4°.

**MÈGE (le père Jean)**, frère du précédent, né à Clermont en 1626, fit profession dans le couvent des Dominicains (Jacobins) de Clermont. C'était un bon prédicateur. Il a laissé quelques *Sermons* imprimés et une *Réponse* à un écrit fait par les curés d'Amiens contre lui, au sujet de plusieurs sentiments qu'il avait avancés dans ses sermons. Il mourut dans son couvent de Clermont, le 29 juillet 1675.

**MELIO** appelé en latin **MELIORIS**, auquel les historiens donnent l'Auvergne pour patrie, ce

(1) *Antoine Manry*, confiseur à Clermont, marié à *Marie Maptisse*, testa le 11 mars 1783, laissant : 1° Antoine ; 2° Jean ; 3° autre Jean ; 4° Antoine ; 5° autre Antoine ; 6° une fille, religieuse de la congrégation de Saint-Vincent de Paule, à Paris ; 7° Marie.

qui est vrai, et qui, de plus, était né à Clermont, ce qu'ils ne savaient pas, fut nommé, en 1188, cardinal du titre de Saint-Jean et de Saint-Paul par le pape Luce III, qui le fit son camerlingue. Il fut légat en France, à l'occasion du divorce de Philippe-Auguste avec sa femme Engelberge, sous le pontificat de Célestin III, et mourut en 1192. Au tome Ier et à la page 241 de cet ouvrage, nous avons, d'après le manuscrit de *la Canone*, indiqué à la date de 1250 environ (ce qui est une erreur, lisez vers 1190), le don fait à la cathédrale de Clermont, par ce cardinal, d'une belle châsse destinée à la chapelle appartenant alors à sa famille et située dans cette basilique.

**MONESTIER (Jean-Baptiste-Benoit)**, né à Clermont-Ferrand le 31 octobre 1745, fils de *Michel Monestier*, docteur en médecine et de *Jacquette Terringaud*, fut baptisé dans l'église de N.-D. du Port le 2 novembre suivant, ayant pour parrain *J.-B. Terringaud*, apothicaire, son aïeul maternel et pour marraine *Claudine Phelut*. Il remplit d'abord les fonctions de curé de la paroisse de Saint-Pierre de Clermont (1786-1791) et fut chanoine de la collégiale de cette église ; prêta serment à la Constitution (1791). Nommé député du département du Puy-de-Dôme, en 1792, à l'Assemblée nationale, il embrassa les principes les plus accentués de la Révolution et vota la mort du roi Louis XVI. Envoyé comme représentant du peuple à Tarbes, il commit tant d'atrocités, dans le pays confié à son autorité, qu'il y mérita l'épithète de *féroce*. De retour à Paris, il présida la société des Jacobins à l'époque du procès de *Carrier* et prit la défense de *Collot-d'Herbois*. Accusé et arrêté à son tour, le 1er juin 1795, il recouvra la liberté par l'effet de l'amnistie du 4 brumaire. S'étant ensuite retiré dans la propriété de la Saigne, près de la Sauvetat (Puy-de-Dôme), appartenant à son frère aîné, il y mourut aveugle, vers l'année 1830, et fut enterré dans le cimetière d'Authezat.

**MONESTIER (Michel)**, frère du précédent, né à Clermont-Ferrand le 3 février 1747 fut, comme son père, docteur en médecine. En 1789, il fut nommé député suppléant aux États-Généraux par la sénéchaussée de Clermont (ordre du Tiers-État). En 1792, il fut élu maire de Clermont. Il mourut dans notre ville le 19 novembre 1818. On trouve une notice biographique sur cet honorable citoyen dans le *Journal du Puy-de-Dôme* (année 1818).

**DE MONTLOSIER.** (Voyez **DE REYNAUD DE MONTLOSIER**).

**MOSNIER** ou **MOUNIER (Pierre)**, né à Clermont au commencement du XVIIe siècle, d'une famille bourgeoise, fut un médecin de grand talent et un philosophe profond. Il mourut à Chartres en 1661. Audigier dit qu'il écrivit plusieurs ouvrages ; le *Calendrier d'Auvergne*, pour 1777, le cite également parmi les hommes remarquables de Clermont.

**NICET** en latin **NICETIUS (Flavius)**, né dans la ville d'Auvergne, d'une famille sénatoriale de la ville d'Auvergne fut l'un des plus éloquents orateurs des Gaules dans le Ve siècle. C'était aussi un grand jurisconsulte, un homme modeste et très-vertueux. Sidoine Apollinaire en fait le plus grand éloge. En 449, il fut choisi pour haranguer à la cérémonie du consulat d'Artère, que l'on croit s'être faite à Lyon. Il se fit aussi remarquer au sujet de la prescription trentenaire, avant que la loi qui l'introduisit dans les Gaules fut en vigueur. Nicet en développa toutes les conséquences, ce qui lui valut bien des éloges. Sidoine Apollinaire en parle avec la plus grande estime en l'année 477. Nicet vivait encore à cette époque.

**NEPOS (Julien)**, empereur d'Occident en 474, mort en 480, serait né dans la ville d'Auvergne, d'après Audigier qui n'en donne aucune preuve.

**NEPOTIANUS** ou **NEPOTIEN (Popilius-Flavius)**, petit-fils de l'empereur Constance-Chlore, par *Eutropia*, sa mère, naquit, suivant *Papire Masson*, dans la ville d'Auvergne, vers l'an 310. Il se revêtit

de la pourpre près de Rome, le 3 juin 350. Anicet, préfet du prétoire de Magnence, vint à sa rencontre. Népotien le battit et fit son entrée à Rome qu'il livra au pillage. Il prit alors le nom de *Constantin*; mais il fut défait à son tour par *Marcelin*, grand maître du palais de Magnence qui, après un siége de vingt-huit jours, s'empara de Rome; Népotien fut tué dans ce siége; la capitale du peuple-roi tomba au pouvoir des vainqueurs; la mère de Népotien fut l'une des victimes de la fureur des soldats.

**ONSLOW (André-Georges-Louis,** connu sous le prénom de *Georges*), naquit à Clermont-Ferrand le 27 juillet 1784. Il fut baptisé, le lendemain de sa naissance, dans l'église de Saint-Genès, ayant pour parrain *Jean-André Jouvenceau d'Allagnat*, baron d'Allagnat, seigneur de Montimeire, ami de son père, et pour marraine *Louise d'Espinchal*, comtesse *de Laizer*, cousine de sa mère (1). Il était le fils aîné d'*Édouard Onslow* (celui-ci fils cadet du comte *Georges Onslow*, pair d'Angleterre), lequel vint s'établir en Auvergne, en 1783, en épousant *Marie de Bourdeilles de Couzances* (de la famille de *Brantôme*). Dès son jeune âge, Georges Onslow manifesta, pour la musique, une aptitude extraordinaire. Cédant à ses sollicitations, ses parents l'envoyèrent en Angleterre, où il prit les leçons de deux pianistes célèbres : *Dussek* et *Hullmandel*; plus tard, celles de *Cramer* et de *Kercha* vinrent terminer ses études sur le piano. Onslow fit alors plusieurs voyages en Allemagne, afin de se familiariser avec l'étude des maîtres allemands et les secrets de la composition; il en remporta une prédilection marquée pour la musique sérieuse, qui le rendit bientôt célèbre. Parmi les morceaux les plus remarquables de notre illustre compatriote, on peut citer son grand *sextuor* pour le piano. C'est à Onslow qu'est due l'invention des *quintetti*, avec contre-basse, violoncelle, alto et deux violons, genre de composition qui se rapproche de la symphonie. Cette magnifique création eut lieu sous sa direction à Londres, où le fameux *Dragonetti* lui prêta un puissant concours, en exécutant la partie de contre-basse. Onslow, de retour à Paris, inaugura les *quintetti* par le plus grand succès. Notre compatriote est incomparablement le premier compositeur en musique instrumentale. Il était d'une grande habileté, dans la science du contre-point, trop rare et trop négligée aujourd'hui. Georges Onslow a écrit seulement trois opéras-comiques; mais ils resteront comme trois grands ouvrages : *L'Alcade la Véga* en 1824, *le Colporteur* en 1827 (son chef-d'œuvre) et *le duc de Guise* en 1837. La réputation d'Onslow est grande surtout en Allemagne, où sa musique de chambre et ses symphonies lui ont valu une réputation de premier ordre. Cet artiste était grandement estimé par tous ses confrères. Il avait obtenu des honneurs justement mérités, savoir : la croix de la Légion-d'Honneur et un fauteuil à l'Institut (section des beaux-arts); cette dernière faveur lui fut accordée, le 20 novembre 1842, en remplacement du célèbre *Chérubini*. M. Onslow eut pour concurrent, dans ce temple de la science, M. *Adolphe Adam*. Il obtint, au second tour de scrutin, 19 suffrages et M. *Adam* 17. Devons-nous passer sous silence que cet homme, aujourd'hui célèbre, possédait une admirable puissance d'improvisation; qu'il était très-vif, mais d'un cœur bien rare; qu'il était éminemment sensible, à un tel point que lorsqu'il lui était donné de contempler les beautés de la nature, il ne pouvait assez manifester son admiration; qu'il avait les sentiments d'une âme profondément chrétienne et catholique, ce qui lui rendit les derniers jours de sa vie heu-

(1) Son acte baptistaire se trouve dans les registres paroissiaux de l'église de Saint-Genès, aujourd'hui déposés à la mairie de Clermont-Ferrand (année 1784, page 154, paroisse de Saint-Genès). Il est signé par le comte *de Montboissier*, lieutenant-général des armées du roi, chevalier de ses ordres, commandant en Auvergne.


VILLE de CLERMONT
née en 1636 + 1674
MARIE PARET
né en 1708 + 1790
ANTOINE-ALEXIS BOUDET
né en 1724 + 1807
ANTOINE DELARBRE
né en 1745 + 1820
J.B. BENOIT MONESTIER
F.L. del.

reux, quoi qu'il ait eu le malheur de perdre un œil? M. Georges Onslow était membre honoraire de l'Académie de Sainte-Cécile de Rome, de la société philharmonique de l'empire d'Autriche, des Sociétés philharmoniques de Londres, de Rotterdam, d'Amsterdam, etc., etc. Il est mort à Clermont-Ferrand le 3 octobre 1853. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église des Carmes. Son corps a été enterré dans le cimetière des Carmes-Déchaux de notre ville (1).

**PARET (Marie)**, née à Clermont-Ferrand le 5 janvier 1636, était fille de *Jean Paret*, garde du palais de cette ville et de *Claude Pradettes*. Elle fut baptisée dans l'église du Port le 6 du même mois (2). En 1666, elle s'associa avec une fille pieuse et fut placée à la tête de la maison du *Refuge*, que l'on fondait à Clermont-Ferrand, pour y renfermer les femmes et les filles de mauvaises vie; mais elle ne dirigea cet établissement que deux ans. Elle entra ensuite dans le tiers-ordre de saint Dominique, sur la fin de l'année 1668, fit profession, le 27 septembre 1671, et mena une vie d'austérité et de mortification, qui édifia toute la ville. Cette vénérable fille décéda en odeur de sainteté à Clermont-Ferrand, le 16 juillet, 1674, à l'âge de 39 ans. Elle fut enterrée dans l'église des pères Jacobins, en la chapelle de sainte Magdeleine. Sa vie a été publiée en 1678, en un petit in-12, dont voici le titre: *La vie de sœur Marie Paret du tiers-ordre de saint Dominique, décédée en odeur de sainteté en la ville de Clermont en Auvergne, le 16 juillet 1674, de son âge la 39e année*, par le P. *Richard Guillouzou, de l'ordre des frères prêcheurs.* Ce volume renferme le portrait de cette religieuse, dont nous donnons une reproduction.

**PASCAL (Étienne)**, né à Clermont en 1588, fils de *Martin Pascal*, trésorier de France à Riom et de *Marguerite Pascal de Mons*, reçut une éducation solide, à un tel point qu'étant sorti des Universités il connaissait à fond toutes les sciences de son temps, notamment la géométrie. C'était aussi l'un des meilleurs musiciens de son époque. Il fut d'abord élu en l'élection de Clermont, de 1610 à 1628, se fit ensuite recevoir président ordinaire à la cour des aides de cette ville le 30 avril 1629. En 1634, il se rendit à Paris pour continuer l'éducation de son fils, qu'il dirigea lui-même. Vers la fin de mars 1638, il fut obligé de quitter la Capitale, pour éviter les conséquences d'une affaire désagréable pour lui qu'on avait commentée méchamment auprès du chancelier *Séguier*. Il revint à Clermont, où il séjourna une année; le cardinal de Richelieu, informé de son mérite, le fit revenir à Paris et le nomma intendant de Normandie à Rouen (1640). Etienne Pascal remplit cette haute fonction pendant dix ans, se faisant estimer de tout le monde, et ne la quitta qu'en 1648, lors de la révocation de tous les intendants du royaume. Retiré dans sa maison de Paris, il donna au roi des preuves de son esprit sage et dévoué aux assemblées de l'hôtel-de-ville, pendant les troubles qui y survinrent. La fin de sa vie fut employée à l'étude des pères et de la philosophie. Il mourut à Paris, le 24 septembre 1651, comme un bon chrétien. Cet homme distingué avait pour amis toutes les célébrités scientifiques de la France: Le père *Mersenne, Descartes, Fermat de Toulouse, de Roberval, etc.*

**PASCAL (Blaise)**, fils du précédent, l'un des plus grands génies que la France ait produits, na-

(1) Voir *Notice historique sur la vie et les travaux de G. Onslow*, par F. Halévy; — *Notice sur Onslow*, journal l'*Ami de la Patrie*, bibliothèque de Clermont, n° 1286; — *Notice sur Georges Onslow*, lue à l'Académie de Clermont, dans sa séance du 3 novembre 1853, par M. le comte de Murat, Clermont-Ferrand, 1853, 11 pages in-8°.

(2) Voici son acte baptistaire: « Aujourd'hui, dixième janvier 1636, par moy chantre, chanoine et curé de l'esglise principale du Port, a esté baptisé *Marie Paret*, fille à *Jehan Paret* et à *Clauda Pradettes*, ses père et mère, née le jour d'hyer après minuit; son parrain a esté *Guillaume Pradettes* et sa marraine *Marie Létaugendre*. Signé: *G. Pradettes, Belot*, curé. » (Voir à la mairie de Clermont, registres paroissiaux du Port.)

quit à Clermont le 19 juin 1623, dans une maison qui, d'après les savantes recherches de M. B. Gonod, bibliothécaire, était située dans le haut de la rue des Chaussetiers, sur le bord du passage Vernines, à côté de la cathédrale (1). Voici son acte de baptême, inséré dans les registres paroissiaux de l'église de Saint-Pierre (mairie de Clermont-Ferrand) : « Le 27e jour de juin 1623, a esté baptizé *Blaise Paschal*, fils à noble *Estienne Pascal*, conseiller esleu pour le roi en l'élection d'Auvergne à Clairmont, la mère damoizelle *Anthoinette Begon*; le parrin noble *Blaise Pascal*, conseiller du roy en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne audit Clairmont, la marrène dame *Anthoinette de Fonfreyde*. » Blaise Pascal fut élevé par un père qui lui fit donner ou lui donna lui-même une éducation très-brillante. Les mathématiques eurent pour lui un singulier attrait; toutefois, Étienne Pascal, son père, qui s'était aperçu de son goût pour les sciences exactes lui en cacha avec soin les principes; mais le génie de son fils découvrait seul avec des barres et des ronds jusqu'à la trente-deuxième proposition d'Euclide. Voyant que ses aptitudes pour les mathématiques étaient extraordinaires, il lui confia les éléments du géomètre grec. Blaise Pascal devint si fort, qu'à 16 ans il publia un *Traité des sciences coniques*, admiré des savants de son temps. Descartes prétendit que ce travail était dû à Pascal père; il ne pouvait jamais croire qu'un tout jeune homme eut pu faire un ouvrage si bien compris. Trois ans après, Blaise Pascal inventa cette machine d'arithmétique, petite et répandue, par laquelle on peut faire sans plume toutes sortes de supputations, même en ignorant les règles de l'arithmétique. Bientôt il inventa aussi la brouette et les hachets. A l'âge de 23 ans, le jeune mathématicien se fit admirer de l'Europe entière en faisant faire à Clermont et sur le puy de Dôme par son beau-frère *Florin Périer*, seigneur de Bien-Assis, des expériences sur la pesanteur de l'air, expériences qui réduisaient à néant les horreurs du vide des anciens physiciens; dans le même temps, Pascal faisait aussi des expériences à Paris. En 1654, il publia un volume in-4° sous le nom d'*Étouteville*; cet ouvrage donnait la solution de ce problème : Déterminer la ligne courbe, que décrit en l'air le clou d'une roue quand elle roule de son mouvement ordinaire. Il avait promis 60 pistoles pour celui qui trouverait la solution du problème; aucun ne put l'expliquer. Cédant ensuite aux instances de sa sœur Jacqueline, il se retira à Port-Royal et s'y consacra à l'étude des Écritures saintes. A cette époque, d'illustres habitants de cette abbaye étaient en grande dispute avec les Jésuites. Pascal fit contre eux ses *Lettres provinciales*, ouvrage écrit dans un style qui a fixé celui que nous avons adopté depuis et qui rendit les pères jésuites ridicules. Les *Provinciales* sont un modèle d'éloquence, de satyres sublimes, que tous les grands écrivains ont admirées et que nous admirons encore. Le Pape, le Conseil d'État, les évêques condamnèrent les *Provinciales* comme une œuvre diffamatoire; le parlement d'Aix les fit brûler par le bourreau le 19 février 1657; ces sentences les répandirent davantage. Blaise Pascal, après avoir tant travaillé devint d'une santé très-chancelante; il croyait voir sans cesse un abîme à son côté gauche et y faisait placer une chaise, comme pour se rassurer. On rapporte cette hallucination à un accident qui arriva à sa voiture à quatre chevaux sur le pont de Neuilly. Cet homme, illustre parmi les illustres, mourut à Paris le 19 août 1662, âgé de 39 ans et 2 mois. On a aussi

(1) C'est donc par erreur qu'en se basant sur une tradition, le *Dictionnaire biographique des grands hommes de l'Auvergne* (T. II, p. 127) fait naître B. Pascal dans la maison qui, de nos jours, appartient à M. *Ferdinand Thibaud*, imprimeur-libraire. Cette maison faisait partie de la paroisse Saint-Genès; or, Pascal fut baptisé dans l'église de Saint-Pierre, qui était sa paroissiale.

de lui des *Pensées*, publiées en un volume in-12 et in-18 ; un *Traité de l'équilibre des liqueurs*, in-12 ; d'autres ouvrages sur des matières de physique et de mathématiques ; des écrits pour les curés de Paris, contre l'apologie des casuistes du père Pinot (1). En 1779, l'abbé *Bossu*, de l'Académie des sciences, donna une édition des œuvres de Pascal, 5 vol. in-8° ; depuis cette époque, il en a été publié plusieurs autres. M. Villemain a donné une *Notice* sur Pascal dans ses *Mélanges littéraires* ; M^me^ *Périer*, sa sœur, a publié sa *Vie* ; M^lle^ *Périer*, fille de la précédente, a donné des *Mémoires* où elle parle de son oncle, etc.

**PASCAL (Françoise-Gilberte)**, sœur de *Blaise Pascal*, qui précède, née à Clermont le 9 janvier 1620, fut renommée par sa beauté, son érudition, sa piété et surtout par sa grande affection pour son frère ; elle savait plusieurs langues savantes et s'occupa avec succès de philosophie, de théologie et de morale. Elle épousa, en 1641, *Florin Périer*, seigneur de Bien-Assis, conseiller à la cour des aides de Clermont, fils de *Jean Périer* et de *Jeanne Parrinet*, et mourut à Paris le 25 avril 1687. Elle a donné la vie de son frère, qui se trouve au commencement des *Pensées sur la religion*.

**PASCAL (Jacqueline)**, sœur de la précédente et de *Blaise Pascal*, née à Clermont le 4 octobre 1625, annonça, de bonne heure, de grandes dispositions pour la poésie ; à l'âge de 12 ans, elle fit des vers qui lui méritèrent des louanges ; à 15 ans, elle remporta le prix de poésie à l'Académie de Caen sur la *Conception de la sainte Vierge*. Elle entra, après la mort de son père, en 1652, à l'abbaye de Port-Royal-des-Champs et y fit profession l'année suivante, sous le nom de sœur *Sainte-Euphémie*. C'est elle qui fut cause de la retraite de son illustre frère dans ce séjour calme et chrétien. Elle a écrit à Port-Royal : *Cantique spirituel* ; *Réglement pour l'éducation des enfants du Port-Royal*, imprimé en 1665 ; *Constitution du Port-Royal*. Plusieurs lettres de cette femme distinguée figurent dans l'apologie des religieuses du Port-Royal. Elle mourut dans son abbaye le 4 octobre 1661, âgée de 36 ans.

**PATRICE (Saint)**, confesseur, né dans la ville d'Auvergne, d'une des plus nobles familles, entra d'abord au monastère de Saint-Pourçain, puis se retira dans une forêt voisine de Gentilly, où il convertit le peuple des environs à la foi catholique. Il bâtit ensuite un monastère sur le lieu même de sa solitude qu'une dame riche et puissante lui avait donné. Il fut nommé premier abbé de la maison qu'il fondait. Suivant les auteurs de sa vie, il fit de grands miracles. Sa fête se célèbre à Nevers le 31 octobre.

**PEGHOUX (Jean)**, né à Clermont le 11 juillet 1686, fils de *Jean Peghoux*, avocat en parlement, bailli de Montrognon et de Chamalières, et d'*Anne Fayette*, nommé sous-lieutenant au régiment de Piémont le 23 février 1707, lieutenant le 11 août 1708, fut blessé à la bataille d'Oudenarde de la même année et à celle de Malplaquet en 1709. Il parvint à une compagnie le 23 mars 1729 ; fut décoré de la croix de chevalier de Saint-Louis en 1740. Ce brave officier fut tué à la défense de Prague en 1742 (2). L'*Essai sur les régiments*, par de Roussel (régiment de Piémont, page 89), l'appelle *de Pejoux* ; son vrai nom était *Peghoux*.

(1) Il a été publié une édition de ces écrits d'après les manuscrits déposés à la bibliothèque nationale à Paris ; l'auteur de cette édition est M. *Guerrier de Besance*, premier président de la cour des aides de Clermont-Ferrand, parent de Pascal. — *Les Provinciales*, de Pascal, ont été réimprimées souvent. L'édition la plus recherchée est celle qui parut en quatre langues à Cologne, en 1684, in-8° ; celle d'Amsterdam, 4 vol. in-12, 1739. Pascal déguisa son nom, dans cette œuvre, sous le pseudonyme de *Louis Montalte*.

(2) Voir *Essai sur les régiments*, par de Roussel, régiment de Piémont, p. 89.

☞ **PEGHOUX** (**Jean-Pierre-Gabriel**), de la famille du précédent, né au Puy (Haute-Loire), le 20 juin 1796, fils de *Pierre-Dominique Peghoux*, propriétaire à Clermont et d'*Antoinette-Elisabeth Laurençon*, d'abord nommé professeur suppléant de la Maternité de Clermont, ne tarda pas à obtenir la chaire de pathologie interne de l'école secondaire de médecine de cette ville. En 1830, il fut appelé à remplir les fonctions de conseiller de préfecture du Puy-de-Dôme ; ce choix fut maintenu jusqu'en 1848. C'était un numismate, un archéologue, un géologue, un érudit très-versé dans l'histoire locale de Clermont et l'histoire d'Auvergne. Il a laissé une fort belle bibliothèque. Plusieurs excellents travaux historiques, dus à ses savantes recherches ont été livrés à l'impression : *Mémoire sur des faits géognostiques observés au point de contact des laves et des basaltes avec les terrains stratifiés en Auvergne*, 1829 ; — *Recherches sur les épidémies qui ont ravagé l'Auvergne*, 1834, in-8° ; — *Promenade au Cantal*, 1833, in-8° ; — *Recherches sur les hôpitaux de Clermont*, 1845, in-8° (remarquable publication) ; — *Essai sur les monnaies des Arverni*, 1857, in-8°, planches. On a aussi de lui : *Rapport sur le choléra-morbus de Paris, fait à la commission sanitaire de Clermont-Ferrand, par V. Fleury et Peghoux*. 1832 ; — *Note sur deux colonnes itinéraires*, 1845 ; — *Note sur une inscription découverte dans le faubourg de Saint-Alyre, dans l'église de N.-D. d'Entre-Saints, où cette inscription était autrefois placée*, Clermont, Thibaud, 1854, in-8°. pl. M. le docteur Peghoux est mort à Royat, près de Clermont, le 9 août 1858 ; son corps a été transporté au cimetière des Carmes-Déchaux de notre ville où il repose.

**PELLISSIER DE FÉLIGONDE** (**Pierre**), né à Clermont, le 8 juin 1657, fils de *François Pellissier*, écuyer, seigneur de Féligonde, et de *Claude Laville*, d'abord trompette de la chambre du roi Louis XIV en 1684, fut nommé commandant du troisième bataillon du régiment de Piémont en 1695 ; en 1703, il fut décoré de la croix de chevalier de Saint-Louis ; en 1704, il fut promu au grade de lieutenant-colonel du régiment de Piémont ; il combattit vaillamment aux batailles de Calcinato en 1706 et d'Oudenarde en 1708, se surpassa à la bataille de Malplaquet en 1709, où il fut tué (1).

**PELLISSIER DE FÉLIGONDE** (**Pierre**), neveu du précédent, né à Clermont-Ferrand le 2 août 1696, fils de *Michel Pellissier*, seigneur de Féligonde, et de *Françoise de Varennes*, écrivit des notes historiques destinées à servir de complément aux *Coutumes d'Auvergne*, édition donnée par Prohet, en 1695, notes qui sont restées manuscrites. Le *Calendrier d'Auvergne*, pour 1777, fait mention de ce travail en ajoutant qu'il consistait dans l'*Abrégé chronologique de l'histoire d'Auvergne* et dans une *Notice des principaux savants de la province*. Nous ignorons si ces deux précieux manuscrits existent encore dans la famille de M. Pellissier de Féligonde. Cet homme distingué mourut à Clermont-Ferrand le 8 novembre 1743.

**PELLISSIER DE FÉLIGONDE** (**Michel**), né à Clermont le 8 février 1729, fils du précédent, et d'*Anne Le Court*, fut seigneur de Féligonde, du Châtelard, secrétaire de la société littéraire de Clermont, membre de l'académie de Dijon. Il fit ses études à Paris. Ayant perdu sa femme, M<sup>lle</sup> *Carmantrand*, il en éprouva une si grande douleur qu'il prit l'habit de chartreux au couvent du Port-Sainte-Marie, en Auvergne ; étant sorti du cloître, à la sollicitation de ses parents et amis, il épousa en secondes noces, en 1754, M^lle^ *du Four de Villeneuve*. M. de Féligonde s'occupa, depuis cette époque, d'agriculture, de physique, de morale, d'histoire et de littérature. Il a donné les *éloges* de membres de la société littéraire de Clermont, morts de son temps, les procès-verbaux des assemblées publiques de cette ancienne académie, qui ont été imprimés dans le *Mercure de France*, et des *Dissertations* curieuses sur la physique, la littérature et l'histoire, que l'on trouve dans quelques journaux de savants, publiés de son vivant. C'était un homme très-charitable. Il mourut à Clermont, le 20 avril 1767, victime de son dévouement pour les pauvres, dans une épidémie qui sévissait dans nos murs. La société littéraire de Clermont fit placer cette épitaphe

(1) *Essais historiques sur les régiments d'infanterie, cavalerie et dragons*, par de Roussel, régiment de Piémont, page 39.

sur son tombeau, le 25 août 1767, épitaphe due à M. *de Vienne*, abbé de Bonnefont, chanoine-comte de Brioude, membre du parlement de Paris.

DONEC CORPUS INDUAT IMMORTALITATEM
HIC JACET
MICHAEL PELLISSIER, EQUES, DOMINUS DE
FELIGONDE, SAULCES, LE CHATELARD, ETC.
UTRIQUE SCIENTARUM ET AGRICULTURÆ
APUD ARVERNOS ACADEMIÆ A SECRETIS
IN ACADEMICOS DIVIONENSES COOPTATUS
FIDEM AFFERENS FACTIS, DICTIS VINDICANS
VIR RELIGIONI ;
PIETATIS INGENUITATE, SERMONIS COMITATE, PROBITATIS
CANDORE VIR COMMENDABILIS,
SCIENTIA MULTIPLICI ET ARTE
VIR PERITUS,
INDOLE MORIBUS ET HABITU
VIR SIMPLEX
MULIERIS FORTISSIMÆ, EXQUISITO AFFECTU
AMANS ET CONJUX
LIBERORUM QUOS VIRTUTUM IMBUIT SUCCO
PARENS OPTIMUS
CIVIUM QUIBUS ADFUIT OFFICIIS ET FIDE
DECUS ET AMOR
PAUPERUM PROVIDENS INOPIÆ, ET INSUDANS SANITATI
INFESTI AERIS HAUSTU
OBIIT
FLEBILIS OMNIBUS
CHARITATIS VICTIMA
R. I. P.
ANNO SALUTIS 1767, DIE APRILIS 20, ÆTATIS 38.

**PELLISSIER DE FÉLIGONDE (Victor)**, frère du précédent, né à Clermont vers 1726, mort dans cette ville en 1783, fut chanoine de la cathédrale. Il est l'auteur de deux *Mémoires* sur les siéges d'Issoire, en 1577, 1590, qui doivent être conservés dans sa famille.

**PELLISSIER DE FÉLIGONDE (Michel-Claude)**, neveu du précedent, né à Clermont-Ferrand le 15 mai 1765, fut nommé député du département du Puy-de-Dôme en 1815, 1824, 1827, 1830, chevalier de la Légion-d'Honneur. C'était un digne et honnête citoyen qui réunissait à un haut degré les vertus civiques et privées, ce qui lui a valu un grand souvenir d'honorabilité. Il est mort à Clermont-Ferrand le 23 février 1853.

**PERDRIX (François)**, né à Clermont-Ferrand le 8 janvier 1667, fils de *Pierre Perdrix*, imprimeur, et de *Gabrielle Gauvain*, est auteur d'un poème en langage patois intitulé : « *Vers auvergnats sur la terrasse et le rempart de la porte Champet* » (1) qu'il dédia, en 1692, à *François de Ribeyre*, son parrain, premier président à la cour des aides de Clermont (2). Le passage de ce poème sur Bien-Assis a été cité par l'abbé Delarbre, dans sa *Notice sur Clermont*, en 1805, et reproduit depuis

(1) La terrasse et le rempart de la porte Champet ont été démolis de 1688 à 1692.

(2) Voir son acte baptistaire à la mairie de Clermont, registres paroissiaux de l'église du Port. François Perdrix fut baptisé le 10 janvier 1667 ; sa marraine fut *Françoise de Ribeyre*, épouse d'*Etienne de Cisternes*, président au présidial.

par divers écrivains ; toutefois, le poème lui-même est resté, je crois, en manuscrit ; car je n'en connais aucun exemplaire. François Perdrix vivait encore en 1729 ; à cette date, il est qualifié bourgeois de Clermont.

**PÉRIER** (Florin), né à Clermont en 1605, était fils de *Jean Périer*, receveur et payeur des offices du présidial, et de *JeanneParrinet ;* il fut reçu conseiller à la cour des aides de Clermont en 1628 et fit l'acquisition du château et du fief de Bien-Assis, près de Clermont. Les soins qu'il prit pour la conduite des eaux de Royat à Clermont doivent être considérés comme l'un des plus grands services qu'il ait rendus à cette ville. En 1641, il épousa *Gilberte Pascal*, sœur aînée du célèbre *Blaise Pascal*. Ce fut lui qui, en 1649, 1650, 1651, fit à Clermont, dans le jardin des Minimes et sur la tour de *la Bayette* de la cathédrale, sur la montagne du puy de Dôme et au village de Fontanat, des expériences barométriques sur la pesanteur de l'air, qui firent renoncer les savants à leur opinion sur les horreurs du vide ; pendant ce temps-là, Blaise Pascal, son beau-frère, faisait aussi des expériences à Paris et à Saint-Robert-sur-Seine. Florin Périer mourut à Clermont le 1er février 1672 ; c'est à lui que son beau-frère Blaise Pascal adressa ses fameuses *Lettres à un provincial.*

**PÉRIER** (Etienne), seigneur de Bien-Assis, né à Clermont vers 1642, fils du précédent et de *Gilberte Pascal*, élevé par son oncle l'illustre Pascal, publia, après la mort de celui-ci, les *Pensées sur la religion ;* il est l'auteur d'un *Calendrier perpétuel*, de quelques ouvrages de mécanique et de plusieurs pièces de vers, imprimées dans des recueils publiés de son temps. Il remplit la charge de conseiller à la cour des aides de Clermont de 1669 à 1690, et mourut dans cette ville en 1690.

**PÉRIER** (Marguerite), née à Clermont vers 1645, sœur du précédent, a publié un *Mémoire* au sujet de M. *Singlin*, Utrecht, 1740, in-12. Elle a laissé des *Mémoires* très-précieux et très-vastes pour servir à l'histoire de son oncle *Blaise Pascal*. Ces mémoires, de format in-4° (1 vol.), passèrent à la bibliothèque de l'abbé Goujet, puis dans celle du duc de Charost. On ignore quel est leur possesseur actuel.

**PEZANT** (François), seigneur de la Bantusse (1), né à Clermont vers l'année 1500, licencié en droit, d'abord avocat de cette ville (1551), puis lieutenant-général du prévôt de la maréchaussée du bas pays d'Auvergne (1565), a composé plusieurs *Noëls*, en patois de Clermont, qu'il présenta au roi Charles IX, lors du voyage de ce monarque en Auvergne, en 1566. Je possède un volume in-24, imprimé à Clermont-Ferrand, vers 1702, chez G. Jacquard, qui porte pour titre : *Noëls nouveaux et chants pastorals des bergers auvergnats pour la nativité de Notre-Seigneur Jésus-Christ*. Ce petit livre, qui est fort rare, renferme 110 pages donnant un grand nombre de noëls en patois. La plupart sont de Pezant, qui y est appelé *Me F. Pezant* (2) ; ils ne manquent ni de naturel ni d'originalité ; certains détails sont charmants de naïveté. (Voir T. II, pages 83-84.)

**PHILIPPE** (N.). Saint Antonin, évêque de Florence, parle d'un Philippe, né à Clermont, prédicateur renommé, personnage de grande sainteté. Il vivait au XIIIe siècle (*Audigier*). Je trouve, en effet, parmi les bourgeois de Clermont, en 1284, un nommé *Antoine Philippe*, qui était assurément le parent de celui qui donne lieu à ces lignes.

**DE LA PORTE** (Mathieu), en latin *de Porta*, né à Clermont vers 1430, frère de *Pierre de la Porte*,

(1) La Bantusse, fief de la justice de Bonnebaud, près de Pontgibaud (Basse-Auvergne).

(2) Il y a, dans ce volume, des noels, composés par *Nicolas Bourg*, né à Villars, près de Clermont, curé de Cébazat.

licencié en décret, lieutenant du gouverneur de la cour de cette ville en 1465-1478, châtelain d'Herment en 1483, fut auditeur de rote, docteur en droit civil et en droit canon, doyen de la cathédrale de Clermont (1475-1494). Il mourut le 11 septembre 1494, après avoir fait de grands biens à l'hôpital de Saint-Adjutor. C'est à ses frais que fut élevée la salle de la bibliothèque de l'ancien chapitre cathédral où l'on voyait ses armes ; aussi était-il regardé comme le fondateur de cet établissement. (Voir T. I, page 649.)

**PRÉVOST (Henri-François)**, né à Clermont-Ferrand le 17 août 1743, fils de *Jean-Michel Prévost*, doyen des conseillers au présidial de cette ville, et de *Geneviève Julhien*, débuta d'abord comme avocat. Il remplaça son père, en 1784, dans sa charge de conseiller au présidial. En 1790, il fut nommé membre du directoire du département ; les suffrages de ses concitoyens l'élevèrent ensuite à la présidence du tribunal criminel du Puy-de-Dôme. Nos assemblées électorales l'envoyèrent siéger, en 1799, au conseil des Anciens, en remplacement de M. *Rudel* ; il fut ensuite conseiller à la cour d'appel de Riom, jusqu'en 1815, et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il est mort à Clermont-Ferrand le 30 janvier 1824 (1). (Voir le journal l'*Ami de la Charte* du 3 février 1824.)

**QUÉRIAU (François-Guillaume)**, seigneur de Beaulieu, né à Clermont-Ferrand le 1er avril 1714, fils de *Martial Quériau*, négociant, demeurant en la paroisse du Port et d'*Anne de Preux*, fut baptisé le même jour dans l'église du Port, ayant pour parrain *Guillaume de Preux*, chanoine de la même église, et pour marraine *Marie des Champs*, veuve de *Jean Quériau*, son aïeul. Reçu avocat, il se fit une certaine réputation dans la ville de Clermont et se trouva au nombre des membres fondateurs de la Société littéraire de cette ville (1747), dont il remplit les fonctions de secrétaire ; c'est lui qui prononça le discours d'ouverture de cette savante compagnie ; ce discours a été imprimé, il est conservé à la bibliothèque de Clermont. M. Quériau publia, en 1761, un *Mémoire sur l'usage économique du digesteur de Papin*. Il mourut vers 1790.

**RABUSSON-LAMOTHE (Antoine)**, né à Clermont-Ferrand le 13 juillet 1756, fils de *Gilbert Rabusson* négociant, et d'*Anne Mandet*, fut baptisé en l'église paroissiale de Saint-Pierre de cette ville. Sa famille était originaire des environs d'Ébreuil. Il était avocat du roi au présidial de Clermont en 1789. En septembre 1791, il fut nommé l'un des 12 députés du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative où il se distingua par sa modération. C'est en grande partie à ses démarches que la ville de Clermont fut redevable de l'atelier monétaire qui fut établi par un décret du 26 janvier 1792 et installé dans le couvent des anciens Capucins pour la conversion des cloches en menue monnaie. En 1794, il fut nommé juge au tribunal du district de Clermont. Le 7 mars 1800, il obtint la préfecture du département de la Haute-Loire qu'il administra pendant neuf années. Il mourut le 26 mai 1821 au Pont de Lempdes (Haute-Loire), dans une pénurie voisine de la misère (2).

**RAVEL (Charles-Antoine)**, né à Clermont le 13 décembre 1798, fils de *Ligier Ravel*, cultivateur.

(1) Henri-François Prévost avait épousé *Marguerite Monestier* ; de cette union : 1° Jean-Michel-Marie, né à Clermont-Ferrand le 26 juillet 1782, mort dans cette ville le 23 juin 1832, chef de bataillon d'artillerie, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié à *Magdeleine Cotte* ; 2° Jean-Baptiste-Benoît, né à Clermont-Ferrand le 21 août 1784, mort le 29 juin 1841, chef de bataillon, ensuite colonel de la garde nationale de cette ville (1831), chevalier de la Légion-d'Honneur et des ordres de Saint-Louis et de Saint-Ferdinand d'Espagne.

(2) Voir : *Lettres sur l'Assemblée législative* (1791-1792), *par Rabusson-Lamothe, député du Puy-de-Dôme, précédées d'une biographie sur l'auteur, par F. Mège*, Paris, A. Aubry, 1870, in-8° de 190 pages.

et de *Louise Chabrillat*, a fait imprimer un *Éloge de Desaix*, en vers français ; la *Paysade ou les mulets blancs*, en vers patois, dans le langage des habitants de la Limagne, 1838, in-8° ; *les Georgiques auvergnates ou l'art de travailler les champs d'Auvergne*, poème en vers auvergnats et en quatre chants, avec notes et observations sur l'idiôme auvergnat ; *la Cloche cassée*, poème en trois chants et en vers français ; un *Recueil d'odes* ; des *Fables de La Fontaine*, en patois ; etc. Ce poète est mort à Clermont le 5 août 1860.

**DE REYNAUD DE MONTLOSIER (François-Dominique, comte de)**, né à Clermont-Ferrand le 16 avril 1755, dans une maison de la rue Sainte-Claire, était fils de *Michel-Amable de Reynaud*, chevalier, seigneur de Confolent, de Beauregard, etc., et de *Marguerite-Agnès de Rigaud*. Voici son acte baptistaire, tel qu'il se trouve à la mairie de Clermont-Ferrand, dans l'un des registres paroissiaux de l'église de Saint-Adjutor : « L'an mil sept cent cinquante cinq et le seize avril a été baptisé *François-Dominique de Reynaud*, fils à *Michel-Amable de Reynaud*, chevalier, seigneur de Confolent, de Beauregard, de Mietz et Bourdeille et à Mme *Marguerite-Agnès de Rigaud*, son épouse, né à trois heures du matin. Le parrain a été Me *François-Dominique de Reynaud*, et la marraine demoiselle *Geneviève-Agnès de Rigaud*, qui ont signé avec nous, signé : *Reinaud-Lagarde*, *Rainaux de Confolant*, *Villemonteil*, curé. » M. le comte de Montlosier, à 34 ans, faisait paraître un de ses meilleurs ouvrages : *Essais sur les volcans d'Auvergne*. En 1789, il fut nommé, par la noblesse d'Auvergne de la sénéchaussée de Riom, député suppléant aux États-Généraux où il ne tarda pas à entrer par suite de la démission du titulaire. Attaché par les traditions à l'ordre de la noblesse, il en défendit les priviléges avec vivacité et une grande franchise. Ce fut l'un des champions les plus ardents du côté droit, où il se faisait remarquer par l'impétuosité de ses attaques. C'est lui qui prononça la phrase célèbre : *C'est une croix de bois qui a sauvé le monde !* Lorsque l'Assemblée nationale eut terminé ses travaux, le comte de Montlosier émigra et alla rejoindre les princes à Coblentz ; il fit la campagne de 1792, se retira ensuite à Hambourg, puis en Angleterre. Réfugié à Londres, il y fonda avec Mallet-du-Pan, Malouet, Lally-Tollendal, le *Courrier de Londres*, journal qui attira l'attention de tous les hommes d'État. Napoléon Ier, frappé de la fermeté de ses jugements, le rappela en France, vers 1803, et l'attacha au ministère des affaires étrangères, où il composa son livre sur les *Origines de la monarchie française* (11 vol. in-18). Sous la Restauration M. de Montlosier se retira dans sa propriété de Randanne, qu'il transforma, au bout de quelques années, en un domaine fertile, et où il publia de nombreux écrits contre le clergé dans le *Drapeau blanc*. En octobre 1832, il fut appelé à la Chambre des pairs. Le nom de cet homme célèbre est gravé, dans notre histoire locale et dans notre province, en caractères ineffaçables. M. de Montlosier a rendu sa mémoire immortelle par différents écrits. Ce fut non-seulement un citoyen utile à l'État, mais un littérateur et un savant. Il obtint la croix de la Légion-d'Honneur et la présidence de l'Académie de Clermont, dont il fut le premier directeur lors de la réorganisation de cette Société savante (1825) ; il dirigea cette dernière avec autant d'érudition que de savoir-faire et mourut à Clermont-Ferrand le 9 décembre 1838. Son enterrement occasionna quelques troubles entre le clergé et une partie de la ville ; il eut lieu, le 11 du même mois, dans sa campagne de Randanne, située dans les montagnes d'Auvergne. Parmi les ouvrages de M. de Montlosier, nous citerons :

*Essai sur la théorie des volcans en Auvergne*, 1789 et 1802, in-8° ; — *Observations sur l'adresse à l'ordre de la noblesse faites à M. le comte d'Entraigues* ; — *Observations sur les assignats*, 1790, in-8° ; — *Essai sur l'art de constituer les peuples*, ou *Examen des opérations constitutionnelles de l'Assemblée nationale de France*, 1791, in-8° ; — *Grand dis-*

*cours que prononcèrent les commissaires de l'Assemblée nationale au roi, en lui présentant la grande charte, en réponse du roi aux commissaires, ainsi qu'il est présumé*, 1791, in-8° ; — *Opinion sur le nouveau serment demandé à l'armée*, 1791, in-8° ; — *De la nécessité d'une contre-révolution*, 1791, in-8° ; — *Des moyens d'opérer une contre-révolution*, 1791, in-8° ; — *Vues sommaires sur les moyens de paix pour la France, pour l'Europe, pour les émigrés*, 1796, in-8° ; — *Observations sur le projet du code civil*, 1801, in-12 ; — *De la monarchie française depuis son établissement jusqu'à nos jours*, 1814, 3 vol. in-8° ; — *De la monarchie française, depuis le retour de la maison de Bourbon, jusqu'au 1er avril 1815*, in-8°, 1815-1817 ; — *Quelques vues sur l'objet de la guerre et sur les moyens de terminer la révolution*, 1815, in-8° ; — *Des désordres actuels de la France et des moyens d'y remédier*, 1815, in-8° ; — *De la monarchie française depuis la seconde Restauration jusqu'à la fin de la session de 1816, avec un supplément sur la session actuelle*, 1818, in-8° ; — *Mémoire à consulter* (1826), 2 vol. in-8°, plusieurs éditions in-8° et in-18 ; — *Mémoires de M. le comte de Montlosier*, 1831, 4 vol. in-8° ; —*Du prêtre et de son ministère, dans l'état actuel de la France*, 1833, in-8°, etc. (1) ; — *Mélanges et Discours*, 1832. — Depuis les *Provinciales*, aucun pamphlet n'a eu autant de retentissement que les *Mémoires à consulter* de M. de *Montlosier*. Cet ouvrage, qui est écrit contre les Jésuites, lui valut de nombreuses polémiques et une grande illustration ; mais il lui attira des haines vivaces.

**DE RIBEYRE (Paul)**, né à Clermont-Ferrand le 2 décembre 1691, fils de *Paul-Antoine de Ribeyre*, seigneur de Nébouzat, trésorier de France à Riom et de *Cécile de Guerry*, fut baptisé le 3 du même mois dans l'église du Port, ayant pour parrain *Antoine de Ribeyre*, écuyer, et pour marraine *Anne de Ribeyre*. Il fut d'abord chanoine de la cathédrale de sa ville natale, abbé de l'abbaye de Vienne (1736). Son évêque, l'illustre *Massillon*, ne tarda pas à le remarquer, l'admit dans son conseil, l'associa à la direction de son diocèse et le nomma son vicaire-général ; lorsqu'il publiait un ouvrage nouveau, Massillon consultait toujours l'abbé de Ribeyre. M. *Dessauret*, dans l'oraison funèbre de Mgr de Ribeyre, rapporte que Massillon avait envoyé à l'abbé *de Ribeyre* un mandement qu'il voulait faire imprimer ; celui-ci y ajouta quelque annotations et le renvoya à l'évêque qui les approuva, en lui écrivant : « Je vous renvoie, mon cher abbé, mon thème corrigé. » Ce trait prouve tout le cas que faisait de M. de Ribeyre un homme qui savait juger les autres. Paul de Ribeyre résigna sa prébende de chanoine de la cathédrale de Clermont, le 9 mai 1742 ; il était alors abbé de St-André de Vienne, vicaire-général de l'évêque de Clermont. Il fut ensuite nommé évêque de Saint-Flour et sacré le 12 août 1742 ; s'étant dévoué au bonheur de son diocèse d'une manière absolue, il fit embellir sa ville épiscopale, employa 30,000 livres à la construction du nouvel hospice et remit, tous les ans, aux sœurs de charité, 4,000 livres, pour être distribuées aux pauvres. Le cimetière de la paroisse faisait partie de la principale place de la ville, Mgr de Ribeyre le fit transférer dans un terrain qu'il occupe de nos jours ; le vénérable évêque fit aussi ouvrir une belle entrée pour arriver dans la ville ; cette création lui coûta plus de 20,000 livres. La ville reconnaissante fit placer les armes du prélat sur le fronton de la porte de cette entrée et graver, sur un marbre, cette inscription, que composa M. *de Belloy* :

« De Ribeyre, en ces lieux, tu vois le moindre ouvrage ;
Compter nos monuments, c'est compter ses bienfaits ;
De l'Église et du pauvre il accroît l'héritage,
Et lègue à ses parents les heureux qu'il a faits (2). »

(1) Voir *Biographie des grands hommes de l'Auvergne*, par Aigueperse, T. II, pages 368-369 ; mais surtout l'excellente *Notice sur la vie et les ouvrages de M. le comte de Montlosier, pair de France président de l'académie de Clermont*, par M. de Barante, Clermont, 1842, 16 pages in-8°.

(2) *Du Belloy*, en envoyant ce quatrain, écrivit à ses compatriotes : « Je suis bien honteux que mon amour-propre et ma reconnaissance, également intéressés à remplir vos vues, n'aient pas mieux réussi. »

Le représentant du peuple *Châteauneuf-Randon* fit disparaître cette inscription en 1794 et la *porte Ribeyre*.— Le vénérable évêque avait commencé le collége ; il remit par testament à la ville 25,000 livres pour l'achèvement de cet édifice. Il mourut le 8 juin 1776 et laissa, dans son diocèse, un grand souvenir que le temps a respecté. « Mgr de Ribeyre, dit M. *Paul de Chazelles* (1), avait des vues grandes et élevées, des sentiments généreux et droits, un grand amour de l'ordre et de la régularité, un zèle de la gloire de Dieu pur et éclairé, un esprit orné et solide, une pénétration vive et juste, de la prudence, de l'éloquence, un jugement aussi exquis que délicat. » Il a publié les *Statuts synodaux du diocèse de Saint-Flour*, Saint-Flour, 1776, in-8°.

**RODDE DE CHALANIAT (Annet-Édouard)**, né à Clermont-Ferrand le 1er janvier 1812, fils de *Jean-Baptiste-Charles Rodde de Chalaniat* et de *Jeanne Tixier d'Aubeyrat*, l'un des membres les plus érudits de l'Académie de Clermont, a publié : *Catalogue des oiseaux qui ont été observés en Auvergne*, Clermont, 1847, 130 pp. in-8° (inséré dans les *Annales de l'Auvergne*, T. XIX, p. 487 ; XX, p. 17). Il avait réuni les éléments d'un grand ouvrage sur les *vertébrés vivants et fossiles du versant septentrional du plateau central de la France* ; mais ce travail est resté inachevé. Il mourut à la Sauvetat (Puy-de-Dôme), le 24 février 1858, victime de son dévouement pour les pauvres, à l'époque d'une épidémie variolique qui sévissait dans ce bourg. M. *Félix Grellet* a lu son *éloge* à l'Académie de Clermont ; ce travail a été imprimé, en 1859, dans les *Mémoires* de cette Société savante.

☞ **ROLLAND (Jean)**, que quelques écrivains font naître par erreur à Clermont (2), et que je crois natif, non pas du château de Cromières, dans la Haute-Auvergne, comme d'autres l'ont prétendu, mais des environs de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme), où sa famille possédait un fief, ainsi que l'indique l'armorial de G. Revel en 1450, qui donne les armes d'*Antoine Rolland*, armes identiques à celles de ce prélat, fut nommé, en 1376, évêque d'Amiens, par le pape Grégoire XI, puis cardinal en 1385 ; il paraît qu'il refusa cette haute dignité ecclésiastique par extrême modestie. C'est lui qui célébra la messe de mariage du roi Charles VI avec *Isabeau de Bavière*, en 1388. Il mourut le 17 décembre 1388 et fut enseveli dans la cathédrale d'Amiens.

**ROGIER** ou **ROGER (Pierre)**, né à Clermont vers l'an 1100 (3), chanoine de la cathédrale de cette ville en 1130, renonça à sa prébende, vers 1145, pour se faire troubadour. *Ermengarde, vicomtesse de Narbonne*, jouissait alors d'une grande réputation. Le poète se rendit à sa cour et célébra ses louanges dans les huit chansons qui nous restent de lui. La vicomtesse, vivement touchée, lui en témoigna sa gratitude ; toutefois, l'histoire rapporte qu'elle compromit un peu sa réputation dans cette circonstance, ce qui l'obligea à congédier Rogier de sa cour. Celui-ci se rendit alors près de *Rambaud d'Orange*, où il composa une sirvente en l'honneur de ce prince ; le troubadour passa ensuite près d'*Alphonse II*, roi d'Aragon, de *Raymond V, comte de Toulouse*, chantant toujours et toujours comblé de bienfaits ; entièrement pénétré des vains honneurs de ce monde, il entra au monastère de Grammont et y termina ses jours. Audigier prétend qu'il mourut assassiné.

**ROUX (Pierre)**, né à Clermont vers l'année 1070, appartenait à une famille bourgeoise. Il fut nommé évêque de cette ville en 1104, alla au concile de Fleury en 1110, où il se réconcilia avec le monastère de Mauriac et l'abbé de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens. L'événement, qui avait nécessité cette réconciliation et dont nous avons parlé à la page 187 du tome Ier de cet ouvrage, prouve que cet évêque était loin d'être un vertueux prélat, puisqu'il soutenait un moine cri-

(1) *Dictionnaire histor. et statist. du Cantal*, par M. Déribier-Duchatelet, T. III, p. 367, article Saint-Flour.
(2) *Revue nobiliaire*, année 1865, p. 265.
(3) Aigueperse, *Diction. hist. des grands hommes de l'Auvergne*, édition de 1850, p. 195. — *Guide à Clermont-Ferrand*, par Bouillet, p. 213.

ILLUSTRATIONS CLERMONTOISES

JEAN VILLEVAULT

JEAN SAVARON 1567-1622

BLAISE PASCAL 1623-1662

GILBERTE PASCAL épouse de FLORIN PERIER

LOUIS-EMMANUEL DE VALOIS 1596-1653

JEAN DOMAT 1625-1696

minel, qui s'était rendu coupable d'un acte atroce en faisant crever les yeux à un chapelain dont il avait à se plaindre. Pierre Roux mourut le 19 octobre 1110.

**RUSTIQUE** (**Saint**), né dans la ville d'Auvergne à la fin du IV[e] siècle, d'une famille sénatoriale, fut d'abord curé d'Aulnat, puis évêque d'Auvergne en 424. Il gouverna sagement son diocèse et mourut vers l'an 446. Il fut enterré dans l'église d'Aulnat. Sa fête est indiquée au 24 septembre par le martyrologe romain. (V. T. I, p. 179.)

**SABLON** (**Antoine**), né à Clermont le 2 mai 1750, baptisé dans l'église paroissiale de Saint-Pierre, était fils de *Pierre-Nicolas Sablon*, négociant de la paroisse de Saint-Pierre, et de *Jeanne Mallet* (1). Cet honorable citoyen, qui obtint le ruban de la Légion-d'Honneur, qu'il avait si bien mérité, a des droits à la reconnaissance des Clermontois, par les grands services qu'il leur a rendus. Nommé maire de Clermont en l'an VIII (1800), il oublia jusqu'à ses propres intérêts, pour avoir soin de ceux de la ville, dont il était l'administrateur. Tout devint l'objet de son zèle. Il s'attacha spécialement à embellir la ville de Clermont qui, à cette époque, en avait le plus grand besoin. Il créa le cours auquel, par reconnaissance, on donna son nom (*cours Sablon*). C'était un homme charitable, désintéressé, intègre, empressé à servir les autres, doux et bon pour tout le monde. Il est mort à Clermont, le 13 août 1811, laissant un noble exemple à suivre aux maires qui viendront après lui, et un nom que tous les historiens clermontois devront rappeler à la postérité. M. Sablon restait dans la rue de l'Écu.

☞ **DE SAINT-SATURNIN** (**Nicolas**), que l'on croit par erreur d'une famille clermontoise appelée *Dulans*, serait né vers 1330 d'après quelques historiens, dans la ville de Clermont, ce qui est aussi fort inexact. Il était de la noble maison d'*Arfeuille* dans la Marche et naquit au château d'Arfeuille, près de Felletin. On sait que, vers 1361, il reçut le bonnet de docteur dans l'Université de Paris, qu'il enseigna ensuite la théologie à Clermont dans le couvent des Dominicains où il avait fait profession, qu'il devint général de son ordre, et qu'il remplit, pendant neuf ans, cette haute dignité. En 1376, le Pape le nomma maître du sacré palais à Rome ; en 1378, il refusa le chapeau de cardinal, ne voulant pas l'accepter d'un pape, qui ne lui paraissait pas légitime. Il fut nommé cardinal par Clément VII, qu'il accompagna à Avignon et avec lequel il resta jusqu'à sa mort, arrivée le 23 janvier 1382 Il voulut être enterré dans l'église des Dominicains de Clermont, où ses funérailles furent magnifiques. Elles furent faites le 17 juillet 1382 (V. T. I, p 379, 381).

**SAVARON** (**Antoine**), seigneur de Villars, né à Clermont vers 1525, dans la maison de sa famille, en la rue des Chaussetiers, était fils de *Hugues Savaron*, seigneur de Villars et de *Françoise de Terrisse*. Il fut reçu conseiller du roi à la cour des aides de Montferrand en 1561. Jean Savaron, son fils, s'exprime ainsi sur lui dans les *Origines de Clairmont* : « Il était doué de toutes les vertus et, dès sa première jeunesse, il avait été élevé aux bonnes lettres dans les Universités de Paris et d'Orléans. La bonté de son naturel, l'intégrité de ses actions et sa rare doctrine l'ont rendu recommandable aux plus grands personnages de son temps, même à MM. le chancelier *de l'Hospital*, *d'Allègre*, seigneur de Meillau, *de Mesme*, seigneur de Roissi, *du Moulin*, *Ramus*, qui fit son éloge publiquement à l'ouverture des écoles et le fit rougir d'une pudeur honnête en une si célèbre compagnie. » Son zèle et ses qualités le firent choisir des Clermontois, pour des négociations auprès des rois Charles IX et Henri III. Il mourut en 1582, et fut enterré dans l'église cathédrale de Clermont, en la chapelle de sainte Catherine, au tombeau de ses ancêtres.

**SAVARON** (**Jean**), né à Clermont en 1567, deuxième fils d'*Antoine Savaron*, bourgeois de Cler-

(1) Pierre-Nicolas Sablon avait épousé, le 19 septembre 1740, *Jeanne Mallet*, fille de Martial, négociant à Clermont, et d'*Antoinette Besson*. Il était fils de Jacques Sablon, négociant en draperie à Clermont, et de *Jeanne Maulhot*

mont, conseiller à la cour des aides de Montferrand (qui fait l'objet de la notice précédente), et de *Jeanne d'Albiat*, fut seigneur de Villars. Après avoir achevé ses études de jurisprudence, il se fit pourvoir d'un office de conseiller au présidial de Riom, qu'il garda peu de temps, le quittant, en 1598, pour se faire recevoir garde des sceaux à la cour des aides de Montferrand, afin d'avoir plus de loisir pour ses chères études sur l'histoire et l'antiquité et coordonner ses recherches historiques pour lesquelles il avait déjà consacré plusieurs années. Peu de temps après, la charge de président, lieutenant-général en la sénéchaussée de Clermont devint vacante par le décès d'*Antoine Dalmas*. Savaron fut engagé à acquérir cette haute position par ses amis, lesquels prétextaient avec raison qu'il s'était déjà fait connaître par son savoir à *du Harlay*, à *Sévin* avocat-général et à *Sully*, surintendant des finances. Savaron se décida à acheter cet office ; le prix seul, taxé à 20,000 livres, somme excessive pour ce temps-là, l'engagea à adresser une requête au roi Henri IV, auquel il avait rendu des services, le priant de modérer le prix de cette charge. Ce monarque adhéra, en effet, à sa demande, en réduisant cette taxe à celle de 15,000 livres. Des lettres de provisions furent expédiées à Savaron, le 25 septembre 1604 ; elles furent confirmées par la reine Marguerite de Valois le 26 juillet 1606 ; cette reine rappelait « que ladite confirmation était faite en considération des services rendus par Savaron, dans l'exercice de sa charge, au roi et à la reine Marguerite. » Le 18 avril de la même année, *Jean Savaron* reçut des lettres de Marguerite de Valois, qui le nommaient conseiller et maître des requêtes de son hôtel ; le 30 du même mois, cette reine lui permit de prendre 30 charretées de bois pour son chauffage dans sa forêt de Vic-le-Comte. En 1612, la reine *Marie de Médicis* le chargea de l'intendance de ses affaires en Auvergne.

Les États provinciaux s'étant assemblés à Clermont en 1614, pour nommer les députés aux États-Généraux, convoqués à Paris, Savaron, l'homme populaire, fut l'un des députés choisis, pour y représenter le Tiers-État du bas pays d'Auvergne, et, cette fois, l'éloquent magistrat, fit paraître, dans la docte assemblée, tout le talent dont il était capable. Il se plaça à la tête du Tiers-État et combattit les nombreux abus de la noblesse et du clergé par sa parole énergique. Le discours qu'il prononça, dans la salle de réunion de la noblesse, contre la vénalité des emplois, fut admiré de tout ce qu'il y avait d'élevé dans l'assemblée ; mais il blessa cruellement quelques députés, à un tel point que le roi se vit obligé de lui donner des gardes pour la sûreté de sa personne. On entendit ensuite plaider Savaron au parlement de Paris, avec tant d'éloquence et d'érudition, que le premier président *de Verdun*, ayant ouï sonné 10 heures, au milieu de ce plaidoyer se leva et demanda à la compagnie si elle n'était pas d'avis qu'il achevât, ce qui lui fut permis, honneur qui n'avait jamais été accordé qu'aux gens du roi. Un plaidoyer curieux lui acquit un grande célébrité ; c'est celui qu'il exposa au sujet d'un procès entre les conseillers de la cour des aides de Clermont et les chanoines de la cathédrale de cette ville. Ceux-ci refusaient des stalles dans le chœur de leur cathédrale aux nobles conseillers. Savaron, chargé de défendre les chanoines, présenta en leur faveur des arguments si spirituels que les partis, quoique fortement irrités, se concilièrent sur le champ.

Savaron ne fut pas seulement un magistrat éloquent ; ce fut aussi un historien fécond et érudit. Les *Origines de la ville de Clairmont* (1), ouvrage très-apprécié lorsqu'il parut et qui restera

(1) Les *Origines de Clairmont, ville capitale d'Auvergne*, par *Jean Savaron*, Clairmont, B. Durand, 1609, in-8°. — Il y a une 2e édition, considérablement augmentée par *Pierre Durand*, seigneur de Champfleury, visi-

comme une œuvre durable, la *Chronologie des États-Généraux* (1), le *Traité de la souveraineté du roi et de son royaume* (2), les *Œuvres de Sidoine Apollinaire* (*Sidonii Appollinaris opera*), l'ouvrage *De sanctis Eclesiis et monasteriis Claromontii* (Paris, 1608, in-8°, réimprimé dans la 2ᵉ édition des *Origines de Clairmont*, en 1662), le *Traité des confréries*, ceux *de la sainteté de l'espée françoise* (3), de *Clovis*, de *la Souveraineté des rois*, contre *le Duel*, contre *les Masques*; de *l'Annuel et de la vénalité des offices* (4), ses notes sur *Cornelius Nepos* et sur une *Homélie de saint Augustin* (5), sauveraient son nom de l'oubli, si le souvenir de son talent d'orateur n'avait survécu. Savaron fut l'un des plus grands génies de son temps. Un historien bien connu a écrit : « Tout est grand dans la vie de ce célèbre magistrat ! » Il était bon citoyen et très-pieux. « Nos malheurs ne nous viennent que du mépris de la piété, » dit ce vertueux magistrat.

La bibliothèque de Clermont possède le portrait de *Jean Savaron*, orné de ses armoiries : *d'azur, à 3 soleils d'or, posés 2 et 1, à la croisette d'argent en cœur* et pour brisure (comme cadet) : *un chef d'or, chargé de 3 croisettes de sable*. Les nᵒˢ 279, 1572, 4835, 4838, du catalogue de ce dépôt littéraire portent, sur la garde des volumes, sa signature ; sur quelques-uns, on lit sa devise : *Spes mea Christus* (Le Christ est mon espérance).

On se demande avec peine comment il se fait que cet homme célèbre, ce magistrat si remarquable n'a pas sa statue dans sa ville natale ?

Jean Savaron fit un testament olographe le 24 octobre 1613. Il mourut âgé de 55 ans, le 22 novembre 1622, pour s'être trop animé en faisant publiquement l'éloge du baron *de Canillac*, sénéchal de Clermont, mort d'une maladie contractée au siége de Montauban. Il fut enterré dans la chapelle de sainte Catherine, à droite de la sacristie du chapitre de l'église de la cathédrale, au tombeau de ses ancêtres. Voici, d'après une note écrite par *Antoine Vidilhe*, chanoine de la cathédrale de Clermont, la relation abrégée de ses funérailles (6) : « Le mercredi dernier novembre 1622, jour de saint André, on a enterré, dans notre église cathédrale, M. *Jean Savaron*, président et lieutenant-général de la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial à Clermont, commissaire examinateur. On lui a fait une oraison funèbre à sa louange dans le chœur après l'évangile, où ont assisté tous les corps de ville avec toutes les fréries, extrêmement dolentes d'une si grande perte. *Requiescat in pace.* » D'après une autre relation du temps, tout le clergé régulier et séculier et tous les chapitres assistaient à cet enterrement dans l'ordre observé pour les processions. Le cortége fit un grand détour pour porter le corps à la cathédrale, et, partout où il passait, on récitait les prières *pro defunctis*. La ville tout entière pleura Savaron. C'était assurément un bien touchant et imposant spectacle que celui d'une population en cortége d'immense

teur général des gabelles ; elle a été publiée, en 1662, à Paris, chez Muguet, en 1 volume in-folio, orné de portraits.

(1) Savaron a aussi publié : *Recueil des principaux traistez escrits et publiez pendant la tenue des Estats-Généraux du royaume assemblez à Paris en 1614, 1615*, in-8°.

(2) In-4°, 1609, avec d'excellentes annotations.

(3) *Traicté de l'espée françoise*. Paris, Ad. Périer, 1610.

(4) *Traité de l'annuel et de la vénalité des offices*, Paris, 1615, in-8°.

(5) Savaron a laissé en manuscrit des notes sur *Grégoire de Tours* et sur les *Capitulaires de Charlemagne*. Bignon, fameux avocat du roi, ami de Savaron, faisait un grand cas de ces deux manuscrits — En 1617, l'inventaire des archives municipales de la ville de Clermont, fait par Bunyer, et celui des archives des États provinciaux d'Auvergne furent copiés en entier par Savaron et annotés de sa main. Ces deux inventaires sont conservés aux archives de la ville.

(6) Majour, *Apologie des chanoines de la cathédrale de Clermont*, p. 283.

procession pour les funérailles de ce grand homme. *Mérille*, docteur célèbre en l'université de Bourges, a composé ce quatrain à la louange de Savaron :

Amplius eximio Savaroni Arvernia debet
Patria, quam civi debuit ulla suo.
Cives ex patriæ nascuntur origine, Verum
Verum ex isto, Patriæ prodit origo suæ.

Jean Savaron habitait dans une maison située à l'un des angles de la place du Terrail, au commencement de la rue qui porte aujourd'hui le nom de cet illustre magistrat. Cette maison existe encore, avec l'inscription que Savaron y avait fait placer à l'extérieur, sur un fronton. Nous en avons donné le dessin au tome I[er] de cet ouvrage, page 706.

**SERBIER (Étienne)**, né à Clermont vers 1510, procureur de cette ville en 1558, enquesteur en la sénéchaussée fut en Auvergne, en 1575, l'un des correspondants du géographe Belleforest pour la partie de sa *Cosmographie* traitant de la ville de Clermont. C'était assurément l'un des érudits que nos naïfs ancêtres appelaient *un curieux*. Il avait épousé *Marie Preghat*, veuve de lui en 1585.

**SERRE (François)**, né à Clermont-Ferrand le 24 mars 1653, fils d'*Antoine Serre*, bourgeois de cette ville et d'*Isabeau Peghoux*, prit l'habit de carme-déchaussé sous le nom d'*Épiphane de Sainte-Marie* et fut nommé supérieur général de son ordre le 1[er] mai 1716. Il fit une visite dans le couvent des Carmes-Déchaussés de Riom le 19 août 1717 ; reçut, de tous les corps, en vertu de son titre de supérieur général, les compliments d'usage qui furent accompagnés de quelques salves de canon. Chabrol, qui parle de ce religieux dans ses *Coutumes d'Auvergne* (T. IV, p. 491), le dit par erreur natif de Riom.

**Saint SIDOINE APOLLINAIRE (Caïus-Sollius-Sidonius).** Cet homme grandement illustre naquit en l'année 430, au mois de novembre (5 novembre), dans la ville d'Auvergne selon le père Sirmond ; à Lyon d'après Dulaure et d'autres historiens. On l'appelait du prénom de *Sollius* ; il est connu dans l'histoire de l'Eglise et celle des lettres françaises sous celui de *Sidoine Apollinaire*. Appartenant à une famille illustre des Gaules, fils d'*Apollinaire III*, préfet du prétoire des Gaules, il fut l'un des hommes les plus célèbres de son siècle ; il joua un grand rôle dans le monde jusqu'en 471, que se termine sa vie civile. Les lettres et la poésie furent l'une des plus grandes occupations de sa vie ; elles firent son plus grand succès. Gendre de l'empereur *Avitus*, dont il avait épousé la fille *Papianilla*, il fut aimé des trois empereurs ; d'abord sénateur de la ville d'Auvergne, puis comte, il devint préfet de Rome et patrice. Il eut des statues de son vivant, honneur qui ne fut rendu à Virgile qu'après sa mort. En 471, il fut nommé évêque d'Auvergne presque malgré lui ; dès cette époque, il fut considéré comme l'oracle de l'église gallicane. En 474, Euric, roi de Visigoths, vint mettre le siége devant la ville d'Auvergne, Sidoine se plaça à la tête de la population, engagea son peuple à faire une vigoureuse résistance ; les habitants de la noble cité firent en effet de suprêmes efforts ; Euric quitta l'Auvergne ; mais la famine vint remplacer les horreurs de la guerre. Pour comble de malheur, plus de 4,000 Bourguignons, mourant de faim, vinrent chercher asile dans la ville d'Auvergne, le saint évêque les reçut et vendit sa vaisselle d'argent pour leur venir en aide ; *Papianilla*, son épouse, ayant été instruite de ce qui se passait, fit racheter la vaisselle de son mari. Euric, revint l'hiver suivant. Nepos, empereur d'Occident, crut devoir acquérir la paix par la cession de l'Arvernie. Sidoine osa lui

demander la garantie des usages, qui régissaient les catholiques; pour toute réponse, le prince arien l'envoya prisonnier au château de Livianne, près de Carcassonne, où il fut enfermé un an. Au bout de ce temps il revint dans la ville qu'il chérissait ; mais deux de ses prêtres, encouragés sans doute par Euric, se soulevèrent contre lui et lui enlevèrent l'administration des biens de son Eglise, de sorte qu'il lui en resta fort peu pour vivre. Sidoine Apollinaire mourut dans la ville d'Auvergne le 21 du mois d'août 1488 ou 1489 (1). Il fut enterré dans l'église de Saint-Saturnin, au midi de la ville, près de Rabanesse. Ses restes ont été transférés plus tard dans l'église de Saint-Genès. — Sidoine Apollinaire a laissé seize ouvrages. On remarque ses neuf livres de *Lettres*, les *Panégyriques d'Avitus*, de *Majorianus*, de *Valerianus* ; tous ces écrits sont fort précieux, parce qu'ils renferment l'histoire de l'époque. *Savaron* a donné une édition des œuvres de Sidoine Apollinaire ; le père Sirmond en a publié une autre. MM. *Grégoire* et *Colombet*, ont traduit les ouvrages de l'illustre prélat en français avec des notes, Lyon, 1836, 3 vol in-8°. M. l'abbé *L.-A. Chaix*, curé de St-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme), membre de l'Académie de Clermont (aujourd'hui curé de Saint-Genès-les-Carmes, à Clermont), a fait imprimer, en 1867, un volume in-8° portant pour titre : *Saint Sidoine Apollinaire et son siècle* ; c'est un travail très-remarquable, écrit avec un style attachant, et renfermant des détails très-précieux sur notre saint évêque et le V<sup>e</sup> siècle.

**SIDOINE APOLLINAIRE,** fils du précédent, né comme lui dans la ville d'Auvergne dont il devint sénateur, se fit remarquer par son dévouement à la cause des Visigoths. S'étant mis à la tête des Arvernes, il les conduisit contre les Franks ; mais ses troupes furent taillées en pièces par ces derniers à la bataille de Vouillé en 507. Il fut pris au milieu de cette cruelle défaite et envoyé prisonnier à Milan. Ayant obtenu sa liberté, il revint en Auvergne, dont il fut nommé évêque en 515 et mourut la même année.

**TERNIER (François),** né à Clermont-Ferrand le 4 octobre 1715, fils de *François Ternier*, conseiller à la cour des aides de Clermont et de *Gabrielle de Fontenilhes*, remplit, comme son père, les fonctions de conseiller à la cour des aides de notre ville. Il fut l'un des membres fondateurs de la Société littéraire de Clermont en 1747. Il a laissé en manuscrit : *Mémoire sur la vie de Blaise Pascal et sur celle de Mlle Pascal, sa sœur, avec quelques anecdotes sur la famille et les ouvrages de ce savant* (3).

**TERREYRE (Denis, baron),** né à Clermont-Ferrand en 1756, né à Clermont le 4 octobre 1756, fils de *Sébastien Roch*, maître-serrurier et de *Marie-Anne Gauthier*, fut baptisé dans l'église de Saint-Genès, ayant pour parrain *Denis Darbonde* et pour marraine *Élie Publin*. Il entra dans la carrière militaire comme simple soldat au régiment de la Reine-Cavalerie ; s'éleva par sa conduite et ses talents au grade de sous-lieutenant en 1792 et, après avoir passé par tous les grades, obtint, en l'an II, le commandement du même régiment. Il fit les campagnes de 1792, 1793, et les suivantes jusqu'en 1801, aux armées du Rhin et de la Moselle, en Helvétie, en Italie, et à celle des Grisons ; à l'affaire du 6 germinal an VII, il fut blessé d'un coup de feu devant Vivone, se distingua, en 1802 et 1803, à l'armée du Midi et au camp de Bayonne. Promu, en 1806, au grade de maréchal de camp, il combattit, cette même année, dans les campagnes d'Allemagne et y recueillit

(1) Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* disent que Sidoine mourut en 489. Savaron donne la date fautive de 482.

(2) Ce manuscrit fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de Clermont.

de nombreuses couronnes de lauriers. Créé baron de l'empire, il dut ses décorations à de nombreux et beaux faits d'armes, spécialement à la reprise des lignes de Weissemberg, du déblocus de Landau, de la prise d'Ulm et de la bataille d'Austerlitz ; rentra dans ses foyers en 1806. Ce général se fit remarquer dans la vie civile, comme dans la vie militaire. Membre du conseil municipal de Clermont, administrateur des hospices, commandant de la garde nationale, il se fit remarquer par sa prudence, sa fermeté et sa conciliation. Il mourut à Clermont le 14 février 1823. M. le baron Terreyre avait épousé *Anne-Pauline-Victoire Louise de Beaufranchet*. Anne Terreyre, née de dame *Anne Vallet* et sœur consanguine de M. le baron Terreyre, épousa le 22 avril 1798, *Antoine Mollie*, fils de Barthélemy et de Gabrielle Ricard.

**TIOLIER** ou **THIOLIER** (**Jean**), né à Clermont le 2 août 1744, fils de Jacques, procureur et d'*Antoinette Bernard*, exerça d'abord la profession d'avocat dans cette ville avec beaucoup de talent et mourut, en 1828, doyen des conseillers à la cour de Riom et chevalier de la Légion-d'Honneur. On a de lui un *Journal manuscrit d'événements arrivés à Clermont* de 1772 à 1789, qui est conservé à la bibliothèque de Clermont ; c'est un volume petit in-4°.

**TIXIER** (**Jean-Baptiste-Joseph**), né à Clermont le 22 septembre 1753, fils de *Jean-Baptiste Tixier*, docteur en médecine à Clermont et de *Marie-Geneviève du Claux*, fut conseiller du roi, lieutenant particulier en la sénéchaussée et siége présidial de cette ville. Il fut nommé juge au tribunal civil d'Issoire en 1790, se démit de ses fonctions en 1792. En 1793, il fut incarcéré. En 1801, M. Tixier reçut la mission d'organiser la justice dans le Piémont et, la même année, il fut nommé procureur général à la cour d'appel de Turin, où il est resté jusqu'en 1814, époque de l'évacuation du Piémont. Le 9 octobre 1808, l'empereur le nomma chevalier de la Légion-d'Honneur et baron de l'empire, le 15 août 1810. De 1816 à 1819, il fut maire de Clermont, charge qu'il remplit à la grande satisfaction de ses administrés. Il est mort le 1er mai 1823.

**THOMAS** (**Antoine-Léonard**), né à Clermont-Ferrand (1), le 1er octobre 1732, dans une maison située à la place de la Poterne, était fils d'*Antoine Thomas*, tailleur d'habits et de *Françoise Merchadier*. Voici son acte de baptême, tel qu'il est inséré dans l'un des registres de la paroisse de Saint-Bonnet de Clermont : « Le premier jour du mois d'octobre mil sept cent trente deux, a esté baptisé, par moy directeur du séminaire de Clermont, en l'absence de M. le curé, dans l'église de Saint-Bonnet de Clermont-Ferrand, *Antoine Thomas*, né ce jour sur les sept heures du matin, fils légitime d'*Antoine Thomas*, tailleur d'habits et de *Françoise Marchadier* ; le parrein a esté *Léonard Meunière*, garçon tailleur, mareine *Madeleine Manoubie*, servante chez ledit Thomas ; le parrein a signé et la mareine, enquise de ce faire, a déclaré ne savoir signer. Signé *F. du Vignan de Moyre*. » Thomas fut d'abord professeur de troisième au collége de Beauvais, ensuite secrétaire des ligues suisses, secrétaire ordinaire du duc d'Orléans et membre de l'Académie française. Il débuta, en 1765, par des réflexions historiques et littéraires sur le poème de la religion naturelle de Voltaire. Cette critique sage défend la religion avec force ; elle fut accueillie avec faveur. En 1759, Thomas prononça l'éloge du maréchal de Saxe, éloge couronné par l'Académie française. Il écrivit aussi les éloges de d'Aguesseau, de Duguay-Trouin, de Sully, de Descartes, de Marc-Aurèle, qui portèrent très-haut sa réputation. En 1762, il est qualifié secrétaire

(1) M. *J.-B. Bouillet*, dans son *Guide du musée de Clermont-Ferrand*, fait naître par erreur *Antoine-Léonard Thomas* au village de Teix. Il a sans doute confondu ce clermontois illustre avec *Champfort* qui, en effet, reçut le jour à Teix.

du comte *de Choiseuil*, ministre des affaires étrangères. Son essai sur le caractère, les mœurs et l'esprit des femmes, 1772, in-8°, passe à côté de la vérité. L'*Essai sur les femmes*, 1773, 2 vol. in-8°, est une œuvre très-remarquable. Thomas était orateur et poète. Son *Épître au peuple*, son *Ode sur le temps*, son *Poëme de Jumonville* sont pleins d'imagination ; mais d'une imagination élevée et noble. Thomas entreprit son grand poème sur Pierre-le-Grand : *La Pétréiade*, auquel il renonça à cause de certains noms russes, qui nuisaient à la consonnance des vers. Nous devons mentionner son *Ballet d'Amphion*, en trois actes, joué en 1767 ; mais c'est la moins bonne de ses œuvres. Thomas jouissait d'une réputation bien méritée. Il fut bon fils et bon ami. Ducis eut pour lui une amitié grande et sincère à laquelle Thomas répondit en homme d'esprit et de cœur. Ducis faisait des vers pour Thomas ; Thomas faisait de la prose pour Ducis. Oh ! combien était douce l'union qui régna longtemps entre ces deux natures d'élite ! Thomas mourut le 17 septembre 1785, au château d'Oullins, près de Lyon, où l'archevêque de cette ville, Mgr *de Montazet*, son ami, l'avait fait transporter dès le commencement de sa maladie. M. *Deleyre* a publié, en 1791, un *Essai sur la vie de Thomas*. Les œuvres de ce grand homme ont été recueillies en 7 volumes in-8°. La ville de Clermont, afin d'honorer la mémoire de ce fils illustre, a donné le nom de *Thomas* à l'une des rues qui avoisinent la cathédrale et la place adjacente.

Antoine-Léonard Thomas avait deux frères qui se distinguèrent dans les lettres : l'aîné, *Joseph Thomas*, né à Clermont-Ferrand le 27 février 1724, se fit connaître dans le monde littéraire par quelques poésies fugitives et par une comédie intitulée : *le Plaisir*, qui eut les honneurs de la représentation. Il eut part aussi à quelques œuvres dramatiques de M. *de Boissy* et mourut en 1748. Le cadet, *Jean Thomas*, né le 6 août 1727, professeur au collége de Beauvais, enseigna quelque temps la grammaire, d'après une méthode de son invention, qui en facilitait l'intelligence. Il mourut fort jeune. On a de lui des pièces de poésies latines, parmi lesquelles on cite un poème sur la convalescence de Louis XV, en 1744 (1).

(1) **THOMAS**. Voici la généalogie de la famille *Thomas*, qui a fourni le célèbre membre de l'Académie française dont nous venons de donner ci-dessus la biographie : FILIATION : I. Me JEAN THOMAS, habitant à Clermont en 1657, épousa *Marguerite Cher*. Il eut : 1° François qui suit ; 2° Antoine, maître serrurier, résidant à Paris ; 3° Antoine, bourgeois de Montferrand (1689-1695), marié à *Marguerite Ymonet*, dont : A. Antoine, étudiant en théologie en 1731 ; 4° Marie, mariée, le 16 février 1670, à *Michel Coste*, « cloustrier » à Montferrand ; 5° Charlotte, mariée, en 1681, à *Étienne Louradoux*, tailleur d'habits ; 6° Anne, mariée à *Antoine Coudert*, tailleur d'habits (1689) ; 7° Jamet, marchand boutonnier à Troyes en Champagne (1691) ; 8° Jacques, prêtre, aumônier des Visitandines de Montferrand en 1687-1688 ; il vivait encore en 1695.

II. FRANÇOIS THOMAS, tailleur d'habits à Clermont, demeurant en la place de la Poterne, testa le 9 novembre 1709. Il avait épousé, le 17 mars 1681, *Marie Anglade*, morte le 8 avril 1729, âgée de 75 ans, fille de Me Jean et de Catherine Paret, dont : 1° Jean, né le 25 septembre 1682, mort en 1691 ; 2° Catherine, née en 1684, mariée en juin 1708 à *Michel Lesclache*, marchand ; 4° S.-B., né en 1686, mort en 1696 ; 5° Marie, née en 1687, mariée, en 1711, à *Annet Recolène*, marchand, fils d'Antoine, notaire royal ; 6° Anne, née en 1689, morte en 1750 ; elle épousa en 1715, *Pierre Joyeux*, tailleur d'habits à Aurillac ; 7° Marie-Thérèse, née en 1693 mariée en 1715 à *Pierre Cayron* ; 8° Françoise, née en 1695 « fille dévote, » morte le 15 janvier 1749 ; 9° André, né en 1696 ; 10° Girard, né en 1697 ; 11° Georges, né en 1699 ; 12° Geneviève, née en 1701 ; 13° J.-B. né en 1703.

III. ANTOINE THOMAS, né à Clermont le 23 mars 1685, tailleur d'habits en cette ville demeurant en la place de la Poterne, mourut à Clermont le 21 mars 1757. Il épousa *Françoise Merchadier*, dont : 1° Marie-Catherine, née le 25 mai 1717, mariée à *Hugues Rochefort*, négociant en draperie à Clermont ; 2° Marie, née en 1718, morte en 1750 ; 3° Jean-Alexis, né en 1729 ; 4° Louis, né en 1720, mort en 1722 ; 5° Amable, né en 1721 ; 6° Marie-Thérèse, née en 1723 ; 7° Joseph, né à Clermont le 27 février 1724, auteur d'une comédie intitulée : *le Plaisir*, jouée en 1747, il mourut en 1748 ; 8° Jean-Alexis, né en 1725 ; 9° Jean, né le 6 août 1727, professeur au collége de Beauvais, auteur d'une poésie latine, mort en 1755 ; 10° Marie-Thérèse, née en 1728 ; 11° Antoine, né en 1730 ;

**TRIGIDE (Saint)**, né dans la ville d'Auvergne, sous l'empereur Constantin-le-Grand (IVe siècle). étudia les lettres et pratiqua la vertu dans sa jeunesse. Saint Alyre évêque d'Auvergne, son frère, se l'attacha comme coadjuteur. Trigide mena une vie si édifiante, que Dieu lui accorda de son vivant le don des miracles. On dit qu'il rendit la vue à des aveugles, l'ouïe à des sourds et guérit des possédés. Sa mort arriva à l'âge de 75 ans. On célèbre sa fête le 16 février. Il fut enterré dans l'ancienne église de Saint-André, sur l'emplacement de laquelle fut construite celle qui existait encore au moment de la révolution française.

**TRUDAINE DE MONTIGNY (Jean-Charles-Philibert)**, né à Clermont le 19 janvier 1733, fils de *Daniel-Charles Trudaine*, chevalier, seigneur de Montigny, de Villeneuve-le-Comte, de Salins, maître des requêtes de l'hôtel du roi, intendant d'Auvergne et de Marguerite Chauvin, fut baptisé dans l'église de Saint-Genès, ayant pour parrain « haut et puissant seigneur » *Jean-Hector de Fay*, chevalier, marquis de Latour-Maubourg, brigadier des armées du roi, inspecteur général de l'infanterie, représenté par « haut et puissant seigneur » *Charles-Philibert*, *chevalier*, *marquis d'Apchier* et pour marraine « haute et puissante dame » *Catherine Guillois*, épouse de « haut et puissant seigneur » *Jean-Baptiste de Caumont*, chevalier, seigneur de Saussay et autres places, conseiller au parlement de Paris, intendant des finances, représentée par « puissante dame » *Renée-Magdeleine de Rambouillet*, veuve de « haut et puissant seigneur » *Charles Trudaine*, chevalier, seigneur de Montigny, conseiller d'État ordinaire, dame de Fronsac. Il fut, après son père, en 1769, intendant général des finances, et devint membre honoraire de l'Académie des sciences. Il mourut en 1777. Quoique cet homme possédât des connaissances universelles et qu'il eût fait des recherches physiques et chimiques, on ne connait d'autre imprimé dû à sa plume que l'hommage qu'il rendit comme académicien à la mémoire de son père. Il était l'auteur d'une comédie, le *Jaloux puni*, dont Collé parle en termes flatteurs dans son journal, année 1764.

**URBIQUE (Saint)**, né dans la ville d'Auvergne, y devint sénateur. Il fut converti à la foi chrétienne par saint Austremoine et lui succéda dans son évêché en 286. Le trait le plus saillant de sa vie est celui qu'ont raconté tous les historiens auvergnats : Comme il était marié, mais séparé de sa femme, selon la coutume de l'Église, celle-ci, vint une nuit, frapper à sa porte et lui rappela le précepte de saint Paul : « *Revertemini ad alterutrum ne tentet nos satanas* ; l'évêque céda, se repentit de sa faiblesse, en fit pénitence dans un monastère, puis revint diriger son troupeau. Il mourut l'an 312 et fut enterré dans la crypte de Chantoin avec sa femme et la fille qu'il en avait eue pendant son épiscopat. Ses restes furent transférées, plus tard, dans l'église de Saint-Alyre.

☞ **D'USSEL**, en latin **DE USSELLO (Guy)**, chanoine de la cathédrale de Clermont et du chapitre de Montferrant en 1190-1200, né à Ussel (Corrèze), vers 1160, appartenait à l'une des plus anciennes familles nobles qui existe encore en Limousin. Ses deux frères *Eblon* et *Pierre d'Ussel* et un de leur cousin, nommé *Hélie d'Ussel*, formèrent avec lui le projet de se livrer à la poésie des trouvères et d'aller chercher la fortune et la gloire dans les cours diverses des princes. Pierre, habile musicien, devait chanter les chansons de Guy et les sirventes d'*Ebles* ; Eblon, le chef de cette société, était chanoine de Brioude et de Clermont (1). Les mœurs de ces temps permettaient à ces deux seigneurs de suivre librement leurs goûts. (*V. Hist. de la ville d'Ussel* par M. *Delmas*, p. 69 et 70).

12° Marie-Henriette, née en 1731, elle vivait en 1762 ; 13° Antoine-Léonard né à Clermont le 1er octobre 1732, mort le 17 septembre 1785, membre de l'Académie française ; il donne lieu à cette généalogie. (V. sa biographie ci-dessus) ; 14° Louis, né en 1734 ; 15° Anne-Rose, vivant en 1762 ; 16° Françoise, née en 1738, vivant en 1762.

(1) M. Delmas *(Histoire d'Ussel)*, qui nous apprend ce

**DE VALOIS (Henri)**, fils de *Charles de Valois*, comte d'Auvergne et de Clermont, duc d'Angoulême, pair de France et de *Charlotte de Montmorency*, naquit à Clermont et fut baptisé dans l'église cathédrale de cette ville le 20 avril 1596. Voici son acte de baptême : « Le vingtième jour d'avril 1596, dans l'église cathédrale de Clermont, a été baptisé, par M. *de la Barge*, abbé de Saint-André, *Henri de Valois*, fils de Charles de Valois, pair de France, compte d'Auvergne et de *Charlotte de Montmorency*. Le parryn a esté *Henri IIII*, roy de France et de Navarre ; M. de Curton, le portant aux fonds baptismaux pour le comte de Sa Majesté ; la parryne madame d'*Austesfort*, consorte dudit Mgr le compte d'Auvergne (1). » Il mourut, le 8 janvier 1668, à Montigny-Lancoux où il avait été enfermé, pendant cinquante ans, dans une prison, pour cause de démence.

**DE VALOIS (Louis-Emmanuel)**, second fils de *Charles de Valois*, comte de Clermont et de *Charlotte de Montmorency*, frère et jumeau du précédent, naquit à Clermont en 1596. Il fut baptisé dans l'église cathédrale. Ayant d'abord été destiné à l'état ecclésiastique, il fut pourvu des abbayes de Saint-André de Clermont et de la Chaise-Dieu, puis, en 1612, de l'évêché d'Agde. Après le malheur de son frère aîné (celui-ci devint fou) et à la mort de son cadet, il changea d'état, l'an 1622, et embrassa la carrière militaire. Il signala sa valeur au siége de Montauban et de la Rochelle et dans les guerres d'Italie et de Lorraine ; ses services lui méritèrent la charge de colonel-général de la cavalerie légère de France avec le gouvernement de Provence et le collier des ordres du roi, toutes récompenses que Louis XIII lui conféra en 1637. Il succéda, l'an 1650, au duché d'Angoulême et aux titres de son père, auquel il ne survécut que trois ans, étant mort à Paris le 13 novembre 1653. Il eut trois fils d'*Henriette de la Guiche*, qu'il avait épousée, le 8 février 1629 (2) ; ces trois fils le précédèrent au tombeau ; mais de ce mariage vint aussi une fille, Marie-Françoise, née en 1631, mariée, en 1649, à *Louis de Lorraine, duc de Joyeuse*, morte folle en 1696, sans postérité.

**VÉNÉRAND (Saint)**, né dans la ville d'Auvergne, y devint sénateur. Il fut nommé évêque d'Auvergne vers 394 ; mourut vers 423 et fut enterré dans l'église de Saint-Alyre. Le manuscrit de la *Canone* (XIIIe siècle), dit qu'il était archevêque de Lyon lors de son décès. On bâtit, plus tard, une église sous le vocable de ce vertueux prélat ; ses reliques y furent transférées (V. T. I, p. 329).

**VERE, SUPPORINE et CLAIRE (Saintes)**, nées dans la ville d'Auvergne toutes les trois, sont vénérées comme saintes. Les deux premières furent ensevelies dans la cathédrale ; quant à la dernière, après avoir été inhumée dans la basilique de Saint-Vénérand, ses reliques furent transférées dans celle de Saint-Alyre en 1311 ; on en donna des parcelles à l'abbaye de Sainte-Claire.

**DE VEYNY D'ARBOUSE (Paul-Augustin)**, marquis de Villemont, né à Clermont-Ferrand le 29 avril 1750, fils de *Pierre-Gilbert-Philippe de Veyny*, marquis de Villemont, chevalier, capitaine au régiment Royal-Roussillon (cavalerie), chevalier de Saint-Louis, seigneur de Gannat, de Saint-Genès, baron de Jayet, etc., et de dame *Marguerite Dauphin de Montrodès*, fut baptisé, le même jour, en l'église de Saint-Genès, ayant pour parrain *Augustin Dauphin*, chevalier, seigneur de Charlannes,

fait curieux, dit que ce trouvère était chanoine de Montferrand, ce que vient du reste nous confirmer la *Biographie provençale des Troubadours*. La vérité est que Guy d'Ussel était chanoine du chapitre de la cathédrale de Clermont, ainsi que nous l'indique le nécrologe de *la Canone*, et qu'il possédait aussi une prébende à Montferrand.

(1) Voir à la mairie de Clermont : *Registres de la paroisse de Sainte-Croix de la cathédrale*.

(2) Cette dame mourut le 22 mai 1682

de Chazelles, etc., et pour marraine *Henriette de Villebœuf,* veuve du marquis *de Crussol.* Il fut, avant 1790, baron de Gannat, de Jayet, de Poisat, seigneur de Saint-Genest, de la Font, du Chancel, de Retz, de Montrodès, etc., officier supérieur des gardes de *Monsieur,* comte d'Artois, chevalier de l'ordre de Saint-Louis. Il est mort à Clermont le 21 mai 1833. On a de lui un volume in-8° de 250 pages, publié en 1826 et intitulé : *Crayon du département du Puy-de-Dôme pour servir de statistique.* Ce travail est digne de figurer dans toutes les bibliothèques des archéologues auvergnats. Il renferme de bonnes notions historiques sur le département du Puy-de-Dôme. M. Paul-Augustin de Veyny d'Arbouse avait épousé, en secondes noces, M[lle] *Malet de Vandègre,* dont il a eu deux filles : l'aînée a été mariée à son cousin, M. *Malet, comte de Vandègre,* dont un fils, le marquis de Vandègre ; la cadette (Julie) a épousé *Ignace-Hyacinthe, comte de Sampigny d'Issoncourt.*

**VILLEVAULT (Jean)**, né à Clermont en la rue de la Grande-Boucherie, vers 1535, fils de *Pierre Villevault,* riche boucher de cette ville et de *Ligue Mosnier* (1), quitta Clermont pour se fixer à Paris où il acheta une charge de procureur au parlement. C'était un grand ami du géographe Belleforest, comme on le voit dans la *Cosmographie* de cet érudit, publiée en 1575 (V. page 223) ; c'est lui qui lui avait fourni tout l'historique de la plaine de la Limagne, qui figure dans ce curieux ouvrage. En 1582, il accompagna, comme procureur, les conseillers du parlement de Paris, venus à Clermont pour la tenue des Grands Jours. Jean Villevault a publié le volume suivant qui est presqu'introuvable : *Discours mémorable du siége mis par César devant Gergovie, ancienne et principale ville d'Auvergne et de la mort de Vercingetorix, roy des Auvergnats, etc.,* Paris, 1589, petit in-8° ; cet ouvrage renferme une seconde partie intitulée : *Item, les antiquités de Clermont,* où l'auteur traite de l'origine de cette ville. Nous donnons le portrait de cet homme distingué, d'après une excellente gravure du temps de *Th. de Leu.*

☞ **DE VINCENS (Bernard)**, chevalier, seigneur de Théde, que le catalogue des livres de la bibliothèque de M. Desbouis (n° 926), dit « de Clermont, » naquit dans le Comtat-Venaissin ; mais plusieurs de ses ancêtres habitaient Clermont (2). Quelque temps avant la Révolution française, il vint se fixer à Clermont, où il habitait en la paroisse de Saint-Genès. Pendant la Terreur, il se cacha à Auzances (Creuse), pays de sa femme. Rentré à Clermont après l'orage, il livra à l'impression divers ouvrages, qui indiquent un esprit profondément monarchique : *Réponse aux calomnies ayant pour titre Justification et plaintes de Cl.-Al. Maleru fils à ses concitoyens,* mai, 1797, 24 pages in-4° ; — *Nouveaux modes d'assolement et avantages qu'on pourrait retirer, dans le département du Puy-de-Dôme et de la Creuse, de la culture du trèfle ; cy-joint la manière de le cultiver, de prévenir ses inconvénients, etc.* Clermont, 1805, in-8° de 38 pages ; — *Le cri de la nature* (poésie), 1798 ; — *Essai sur le bonheur* (poésie), 1810 ; — *Recueil des opinions tant en prose qu'en vers, publiées pendant la Révolution française,* Clermont, P. Landriot, in-8°. — M. de Vincens avait épousé M[lle] *Suzanne de Momet des Farges,* fille de Gilbert, seigneur des Farges, écuyer, habitant à Auzances (Creuse), et d'*Hélène Galaix.* Deux fils, nés de ce mariage, vinrent au monde à Clermont : 1° Philippe-Marie, le 14 février 1787 ; 2° Henry, le 2 mai 1791. En 1815, M. de Vincens se retira dans la ville d'Aubusson (Creuse). Il est mort à Paris en 1841.

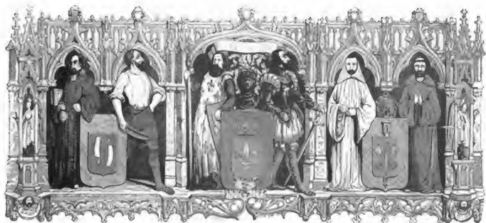
(1) *Ligue Mosnier,* mère de Jean Villevault, fit son testament le dernier mai 1587, laissant quatre filles, dont une fut mariée à *Michel Boisson,* marchand à Volvic (acte du 23 juin 1588).

(2) La famille *de Vincens* était, depuis longtemps, établie à Clermont. Nous trouvons, en effet, dans les registres paroissiaux de cette ville : *Mathieu de Vincent,* bourgeois de Clermont, seigneur de Thède et de Paredon (1689), marié à *Antoinette Muchebœuf,* dont 1° J.-B., seigneur de Thède, demeurant à Clermont en 1688 ; il était, en 1736, substitut du procureur général à la cour des aides ; 2° Gabriel, mort à Clermont le 2 septembre 1668 ; 3° Anne-Marie, mariée le 14 février 1688, à *Jean Ruyneau,* seigneur de Saint-Georges de Nigremont, avocat en parlement, demeurant à Pontcharaud, dans la Marche, fils d'Antoine et de Marguerite des Vergnes. Jacques-Antoine de Vincens, écuyer, demeurant à Clermont en la paroisse de Saint-Genès, mourut le 13 mai 1774, âgé de 58 ans.

**VRAY (Jean)**, né à Clermont vers 1420, fut lieutenant du gouverneur (le bailli) de la temporalité de Clermont, licencié en loix, avocat de grand talent. C'était, dit Savaron (*Origines de Clairmont*), « un personnage de bon conseil et de doctrine. » Il devint gouverneur de la temporalité de notre ville, en 1460.




GREGORIVS·TVRONEN·
HIST·ECCL·FRANC·
DE·GLORIA·MARTYRV



# FAMILLES ANCIENNES

**Familles gallo-romaines illustres :** Maisons des Agrèces, — des Apollinaires, — des Ascovindes, — Avitienne ou des Philagres, — de Brictien ou de Pallade, — de Bobon, — de Calminius, — de Cassius, — de Caton, — des Catullins, — des Cautins, — d'Eucherius, — d'Eulalius, — d'Eustachius, — Eutropienne, — d'Evodius, — Ferréoline, — des Fidules, — des Florentins ou Georgienne, — des Frontons, — Genesienne ou d'Agespe, — de Gondolenus, — Illidienne, — de Namace, — Nepotienne, — Nicetienne ou de Nizier, — d'Omnace, — de Perpet, — de Placide, — de Procule, — Servilienne — des Tetrades, — Tetricienne, — de Theodat, — d'Ursus, — Urbicienne, — de Venerand, — de Victorin, — de Zenodore. — Haute juridiction des évêques qui éloigne la noblesse de Clermont. — Grand nombre de bourgeois habitant dans cette ville — Privilèges accordés aux bourgeois de Clermont par Charles VI (1410). — Écussons royaux apposés au-dessus des portes. — Droit de chasse à Royat. — Armoiries de la bourgeoisie. — Origine de ces armoiries. — Fiefs des bourgeois de Clermont. — Réflexion d'un intendant d'Auvergne à ce sujet (1637). — Généalogies des maisons nobles et bourgeoises de Clermont — Nomenclature de la vieille bourgeoisie de Clermont, d'après Savaron (1608) — Liste des notables de Clermont, de 1611 à 1789, d'après M. Mazure.



OUTES les maisons dont nous donnons les notices dans la première partie de ce chapitre sont généralement d'*origine sénatoriale*, c'est-à-dire qu'elles ont fourni des sénateurs au sénat d'Augusto-Nemetum. La plupart ont rendu leur nom illustre dans la Gaule. La copie d'un manuscrit de M. *Martinon*, curé d'Auzon (1), l'histoire manuscrite de Clermont, par *Audigier*, mais principalement nos recherches particulières, nous permettent de faire connaître ces familles célèbres, jadis la gloire du pays qui fut leur berceau.

(1) M. *Martinon* a laissé en manuscrit une *Dissertation sur les familles sénatoriales d'Auvergne*, qu'il avait écrite vers 1750. (Voir Aigueperse, *Biographie des hommes célèbres de l'Auvergne*, T. II, p. 67.) M. *Cortigier*, bibliothécaire du chapitre cathédral de Clermont, a aussi publié, en 1762, dans le *Mercure de France*, une *Dissertation sur les familles sénatoriales de l'Auvergne*.

# FAMILLES GALLO-ROMAINES ILLUSTRES

## MAISON DES AGRÈCES

Cette maison a donné des hommes, qui ont été élevés à de grandes dignités. Il paraît, d'après le témoignage de Sidoine Apollinaire, que la patrie des Agrèces n'était pas différente de celle des Apollinaires, puisqu'il écrit à Aquilien, qui était de cette maison, qu'il lui était uni par l'âge, qui était le même que le sien, et par la patrie : « *Etas utriusque non minus junea quam patria* » (1). On peut donc avancer que cette maison illustre est sortie de la ville d'Auvergne, comme le reconnaît le président Savaron dans les *Origines de Clairmont ;* aussi, trouve-t-on que *Décime-Rustic Agrèce* défendit cette cité contre les troupes d'*Honorius*, en 412 ; qu'*Agrèce* y jouissait d'une grande considération avec son frère *Brandule ;* qu'un autre Agrèce était sénateur de cette ville en 670, du temps de l'évêque St-Priest, dont il fut cause de la mort avec d'autres sénateurs On retrouve parmi les prénoms de cette maison ceux de Rustic et d'Aquilien.

*Decime-Rustic Agrèce* était préfet du prétoire des Gaules, sous l'empereur Honorius, du temps du tyran Constantin. Il fut massacré en 412, en défendant la ville d'Auvergne contre les troupes d'Honorius (2). Il laissa un fils, que l'on croit père d'*Aquilien*, auquel Sidoine Apollinaire écrit la 9e lettre du livre 5e. *Saint Agrèce*, archevèque de Sens, que ses grandes vertus ont fait mettre au nombre des élus, vivait en 472 ; il mourut en 487. Sidoine Apollinaire lui écrit la 5e lettre de son 7e livre.

## MAISON DES APOLLINAIRES

Cette illustre maison a donné plusieurs préfets du prétoire des Gaules, des patrices, des évêques, etc. Quinte-Celse Apollinaire était consul romain en 169.

I. Apollinaire I, bisaïeul de St-Sidoine Apollinaire, avait été élevé aux plus grandes dignités de l'empire. Il vivait en 370 et laissa :

II. Apollinaire II, préfet du prétoire des Gaules en 408. Il abandonna le culte des faux dieux, pour embrasser le christianisme et fut enseveli non loin de Lyon. Il eut : 1° Apollinaire III, qui suit ; 2° *Thaumaste I*, lequel fut envoyé à Rome comme député contre *Arvand*, préfet du prétoire des Gaules ; c'était un homme instruit et éloquent ; on a de grandes présomptions pour croire qu'il était l'oncle de Sidoine Apollinaire ; 3° *Apollinaire IV*, auquel Sidoine écrit la 6e lettre de son 5e livre ; on croit qu'il était frère de Thaumaste ; le père Sirmond le dit seulement le cousin de Sidoine.

III. Apollinaire III, d'abord tribun et notaire sous l'empereur *Honorius*, puis préfet du prétoire des Gaules en 448-449 ; on croit qu'il épousa une dame de la famille des *Avitus*. Il eut plusieurs enfants : 1° Caïus-Sidonius, qui suit ; 2° Volutianus (Volutien) ; le père Sirmond le dit le frère de Sidoine (3), mais on doute de cette parenté ; il succéda à St Perpétue dans l'évêché de Tours ; fit l'épitaphe de St-Abraham, à la prière de Sidoine.

IV. Caius-Sollius-Sidonius Apollinaris (Sidoine Apollinaire), né à Lyon le 5 novembre 430,

(1) *Sidoine Apollinaire*, 5e livre, lettre 9e.
(2) *Grégoire de Tours*, chapitre 9, livre 2 de l'Histoire.
(3) Il était, en effet, de race sénatoriale.

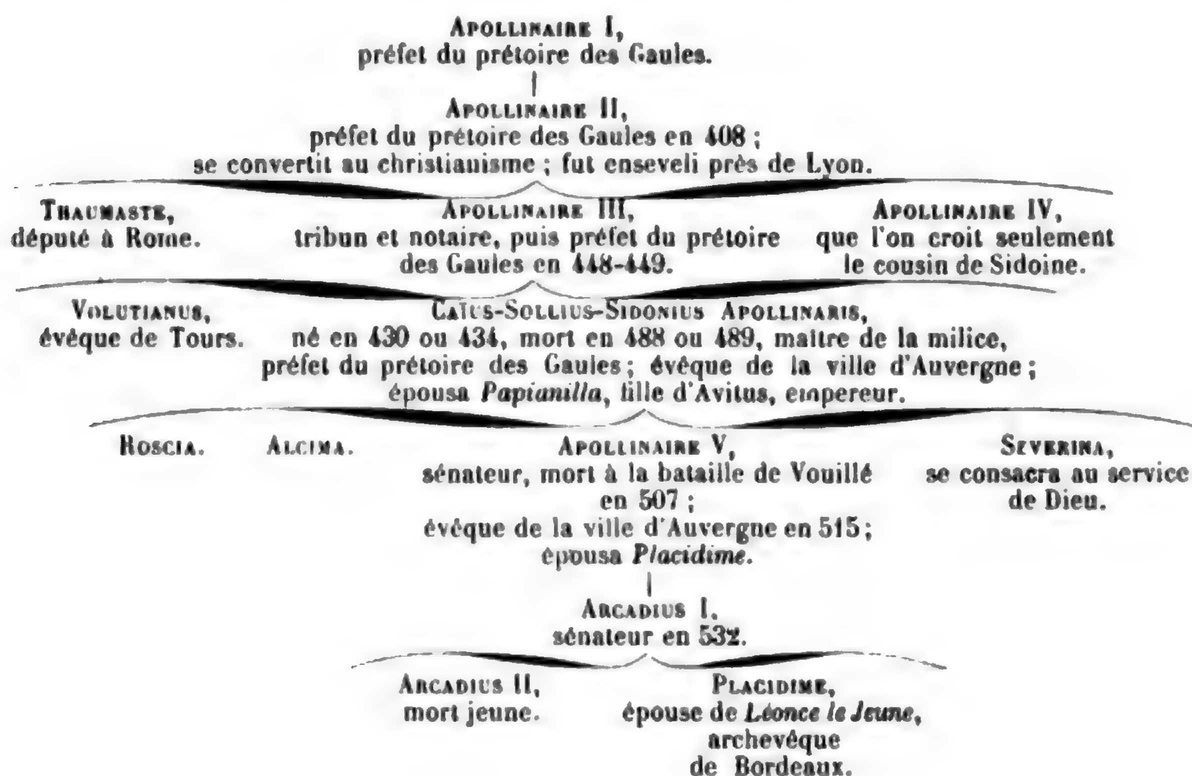
fut sénateur de la ville d'Auvergne, maître de la milice et préfet du prétoire des Gaules, puis patrice (1). Sa vie civile finit en 471. Il fut ensuite évêque de la ville d'Auvergne et mourut en 488 ou 489. Sa célébrité sera immortelle. Il avait épousé *Papianilla*, fille de l'empereur *Avitus* ; de ce mariage, naquirent : 1° Apollinaire IV, qui suit ; 2° *Severina*, qui se consacra au service de Dieu ; 3° *Roscia* ; 4° *Alcima*, qui pria St-Quintien, évêque d'Auvergne, de céder le siége épiscopal de la ville d'Auvergne à son frère; elle se retira dans le Quercy, avec sa belle-sœur.

V. Apollinaire IV, sénateur de la ville d'Auvergne, conduisit 10,000 Arvernes au secours d'Alaric, roi des Visigoths ; mais il fut taillé en pièce à la bataille de Vouillé en 507, par Clovis, roi des Franks. Il parvint à l'épiscopat de la ville d'Auvergne, d'une manière peu canonique ; épousa *Placidine*, qui fut reléguée en Quercy, avec Alcima, sœur de son mari. Il eut Arcadius I, qui suit.

VII. Arcadius 1 (Arcade), sénateur de la ville d'Auvergne, se déclara pour le roi Childebert et se sauva à Bourges ; il eut : 1° Arcadius II, qui promettait de devenir célèbre, tant il avait de qualités et mourut jeune ; 2° Placidine, mariée à *Léonce* (Léontius), *le jeune*, archevêque de Bordeaux.

☞ On croit que St Apollinaire, archevêque de Bourges était de cette maison.

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DES APOLLINAIRES :




## MAISON DES ASCOVINDES

*Ascovinde*, citoyen de la ville d'Auvergne, conseiller de Chramne, fils de Chlotaire, était bon et aimé de tout le monde. Il vivait dans une grande munificence. « *Habebat autem tunc, secum virum magnificum et in omni bonitate perspicuum, civem arvernum, Ascovindum nomine* » (2).

(1) Audigier, *Hist. de Clermont*.

(2) *Grégoire de Tours*, Histoire, chap. 16, livre IV.

## MAISON AVITIENNE OU DES PHILAGRES

Cette illustre maison était une branche de celle des *Philagres* de la ville d'Auvergne (1). En 144. *Lollius Avitus* était consul romain, un autre *Lollius Avitus* était aussi consul en 209.

Souche. *Félix Philagre*, préfet du prétoire des Gaules, devint secrétaire d'Etat et comte d'Orient. Il eut toute la confiance de l'empereur Julien et fut estimé de Constance. Le père Lacarry pense avec Audigier qu'il fut l'aïeul de l'empereur Avitus. Tetrique Philagre fut élevé à la dignité de patrice romain.

### *Branche Avitienne.*

I. Maximus-Eparchius Avitus, né dans la ville d'Auvergne, fut préfet du prétoire des Gaules en 439, consul en 450. Il parvint à l'empire romain en 455. Quelques-uns lui donnent pour frère, d'autres, pour fils, *Hesychius*, évêque de Vienne ; mais il ne paraît pas qu'ils aient été si proches parents. Sidoine Apollinaire en aurait bien parlé, Audigier pense qu'ils étaient cousins-germains ; quoi qu'il en soit, l'empereur Avitus eut pour enfants : 1° Flavius-Eparchius-Ecdicius, qui suit ; 2° Agricola, sénateur de la ville d'Auvergne en 460 ; 3° Papianilla, épouse du célèbre *Sidoine Apollinaire*.

II. Flavius-Eparchius-Ecdicius Avitus, maître de la milice des Gaules, puis créé patrice romain par l'empereur Nepos, auprès duquel il se retira, ne pouvant souffrir de voir sa patrie au pouvoir des Visigoths, était un homme d'un grand courage. C'est lui qui, en 474, avait soutenu le siége de la ville d'Auvergne contre les Visigoths. (V. T. I, p. 21.)

### *Branche d'Hesychius.*

I. Hesychius qui, selon toute apparence, était cousin-germain, d'autres disent frère de l'empereur *Avitus*, fut nommé évêque de Vienne, en 490, après St-Mamet. Il épousa *Audientia*, qui le rendit père de 1° Apollinaire, évêque de Valence, considéré comme saint ; 2° Sextus-Alcimius-Ecdicius Avitus, évêque de Valence après son frère, mort en 525, après 34 ans d'épiscopat (2) 3° Fuscina,

### *Branche des Félix.*

*Félix Magnus I*, dont on ne connaît pas le père, descendait de Félix Philagre, comte d'Orient. Il était apparemment cousin-germain de l'empereur Avitus. Il fut préfet du prétoire des Gaules, consul romain en 460. Il laissa deux fils ; entr'autres : 1° *Magnus-Félix II*, préfet du prétoire des Gaules en 472 ; l'empereur Nepos l'honora de la dignité de patrice ; Sidoine Apollinaire lui écrivit.

On croit que *Félix*, sénateur de la ville d'Auvergne, père de *St Bonnet*, évêque de cette cité, était de cette famille et de la branche des Félix. Il avait pour père *Félix Théodat*.

(1) C'est l'avis du père *Sirmond*, qui se base sur *Sidoine Apollinaire*. *Jornandes* pense de même.

(2) Il a laissé des *Lettres*, des *Sermons*, des *Homélies*, des *Poëmes*, qu'il dédia à sa sœur sainte Fuscine. Ces écrits ont été publiés par le père Sirmond en 1643, in-8°.

## MAISON DE BRICTIEN OU DE PALLADE

*Palladius* demeurait dans la ville d'Auvergne avec toute sa famille (Grégoire de Tours). C'est ce qui fait dire à M. *Dupin* et à M. *Buillet*, au sujet de son fils *Pallade*, évêque de Saintes, qu'il était fils d'un riche seigneur d'Auvergne.

I. Brictianus, que Grégoire de Tours appelle *comte*, épousa *Césaria* (1); il eut : 1° Palladius I, qui suit ; 2° N., épouse de *Firmin*, comte d'Auvergne.

II. Palladius I, comte de Gévaudan, se tua, en 566, de crainte de tomber entre les mains de Sigebert, roi d'Austrasie. Il eut : *Palladius*, évêque de Saintes, mort en 572.

## MAISON DE BOBON

*Bobon*, sénateur de la ville d'Auvergne, se déclara contre l'évêque St-Priest, en prenant le parti d'Hector. Il vivait en 674.

## MAISON CALMINIUS

Nous connaissons de cette famille : *Calminius I*, auquel Sidoine Apollinaire écrivit la lettre 12e de son 5e livre, où il lui raconte le siége de la ville d'Auvergne par les Visigoths ; — *Calminius II*, comte de Clermont, duc d'Aquitaine, que les anciennes chroniques de St-Chaffre en Velay appellent prince des Auvergnats. *Christophe Pasturel*, carme-déchaussé, a écrit la vie de ce dernier ; on voit, dans cet ouvrage, que Calminius II a fondé l'abbaye de St-Chaffre ou du Monastier, près du Puy et celle de Mozac, près de Riom ; *Christophe Pasturel* le qualifie de *sénateur*.

On n'a pas la preuve que Calminius I et Calminius II étaient de la même famille.

## MAISON DE CASSIUS

*Cassius*, sénateur de la ville d'Auvergne, reçut dans sa maison, en 253, le premier apôtre de la foi en Auvergne (*St-Austremoine*). Il souffrit le martyre dans la persécution de Chrocus, vers 260.

## MAISON DE CATON

A cette famille appartenait *Caton*, prêtre de la mère église (la cathédrale) de la ville d'Auvergne, auquel la vanité fit perdre l'évêché de Clermont et celui de Tours. Grégoire de Tours en fait un triste portrait (2).

(1) « *Palladius autem Brictiani quondam comitis Cæsaræ filius*, » (Grégoire de Tours).

(2) *Grégoire de Tours*, Histoire, chap. 6, 7, livre 4e.

## MAISON DES CATULLINS

Sidoine Apollinaire, dans sa lettre 11e du 1er livre, nous fait connaître un *Catullinus*, de la ville d'Auvergne, qui était homme de mérite et son intime ami ; il se rendit à Arles à la cour de Majorien, avant Sidoine Apollinaire, qu'il avait laissé en Auvergne ; à peine fut-il arrivé, qu'il apprit que l'on n'oubliait rien pour noircir son ami dans l'esprit de l'empereur, le faisant auteur d'une sanglante satyre contre des personnes qui tenaient un haut rang dans l'empire ; mais le mal qu'on voulait lui faire tourna contre ses ennemis par les preuves qu'il donna de son innocence. Sidoine, en reconnaissance, adressa, à Catullinus, son 12e poëme et lui donna la qualité d'*illustre* dans l'inscription.

## MAISON DES CAUTINS

A cette maison appartiennent : *Cautin I*, duc d'Austrasie ; Théodebert I, roi d'Austrasie, le fit mourir au rapport de *Frédegaire*, dans sa *Chronique* (chapitre II);— Cautin II, archidiacre, puis évêque de la ville d'Auvergne ; sa vie fut loin d'être édifiante ; il mourut de la peste en 571.

## MAISON D'EUCHERIUS (EUCHER)

*Eucherius*, que Grégoire de Tours appelle sénateur (1), sur lequel le duc *Victorius*, comte d'Auvergne (476-485), exerça une cruauté presque barbare, était d'une haute naissance. Sidoine Apollinaire le qualifie d'*homme illustre* dans le discours qu'il fit à Bourges, lorsqu'on le pria de donner un archevêque à cette ville. On croit que c'est à Eucherius auquel le saint évêque adresse la lettre 8e du livre 3e.

St-Eucher fut archevêque de Lyon ; il mourut l'an 454.

## MAISON D'EULALIUS

Famille qui brilla d'un grand éclat dans la ville d'Auvergne. *Eulalius*, comte d'Auvergne, fut excommunié par l'évêque *Cautin*. Sa mère demeurait dans cette cité et son fils Jean s'y rendit, lorsqu'il eut échappé des mains de Didier. Il avait épousé *Tétradie*, dont il eut : Jean, dont nous venons de parler, lequel se sanctifia par toutes les vertus, auprès d'Innocent, évêque de Rhodez. Eulalius avait aussi un neveu nommé *Virus*.

## MAISON D'EUSTACHIUS (EUSTACHE)

La maison d'Eustachius, à laquelle appartenait *St-Eustachius*, 5e évêque de Tours, était de la ville d'Auvergne Elle comptait plusieus sénateurs. Grégoire de Tours était le cousin d'Eustachius, évêque de Tours. Il n'oublie pas d'en parler : Dans le 10e livre de son Histoire des Français.

(1) *Grégoire de Tours* Histoire, chap. 20, livre 2e.

chapitre 31, il dit de lui : « *vir ex senatorio genere.* » *M. Maon*, dans son histoire des évêques de Tours, s'exprime ainsi au sujet d'Eustachius : « *Brictio subrogatus Eustachius arverniæ nobili senatorum ortus sanguine* », ce que M. *Baillet* confirme, en disant qu'il était de la province d'Auvergne, d'une famille noble et ancienne.

## MAISON EUTROPIENNE

Nous connaissons de cette maison une dame appelée *Eutropia*, qui était de la ville d'Auvergne, selon le père *Sirmond*, qui s'explique aussi dans ses notes par la 2e lettre du 6e livre de Sidoine Apollinaire : « *Eutropia vidua arverna.* » C'était une veuve, dont la sainteté était reconnue dans l'Eglise. Elle avait un fils, *Eutrope*, qui fut marié avec la fille du prêtre nommé *Agripin*, contre lequel Eutropia eut des procès à soutenir, ce que nous apprenons de Sidoine Apollinaire, qui recommande les intérêts de cette veuve à un évêque nommé *Pragmatus*. Eutrope était sénateur de la ville d'Auvergne en 460 ; un autre *Eutrope*, auvergnat, prélat des Gaules, vivait en 470.

## MAISON D'EVODIUS

Cette famille avait assurément la cité d'Auvergne pour berceau. Grégoire de Tours qualifie tous ceux de cette maison de sénateurs de cette ville. Sidoine Apollinaire le confirme, lorsqu'il écrit à *Evodius* qu'ils ne s'étaient pas rencontrés dans la ville d'Auvergne, lorsque le roi des Visigoths lui avait envoyé ordre de le faire venir à Toulouse (1). Le plus ancien de cette famille, que nous connaissons, est St-Evodius (Evode), ou *Vosy*, évêque du Puy. Le père *Odo de Gissey* le dit positivement auvergnat dans son *Histoire de N.-D. du Puy*. Il commence le chapitre 28 par ces mots : *Saint Vosy, natif d'Auvergne.* Audigier cite *Flavius Evodius*, préfet du prétoire des Gaules. On trouve aussi *Evodius*, le grand ami de Sidoine Apollinaire ; *Hortense*, comte de Clermont (l'an 500), que Grégoire de Tours qualifie de sénateur de la ville d'Auvergne et nous dit de la famille des Evodes ; *Evode*, auquel Grégoire de Tours (2) donne la qualité de sénateur. Ce dernier fut père de *Salluste*, vivant en 556, dont la vertu le fit haïr du roi Chramne. Etaient encore de cette maison : *Eufraise*, prêtre de l'église d'Auvergne, qui mit tout en usage pour en devenir l'évêque, après la mort de *Cautin* (571) ; *Evode*, qui fut choisi pour diriger les religieuses de Chantoin ; un des auteurs de la vie de St-Priest fait son éloge, en disant que c'était un homme d'un esprit élevé et d'une grande sainteté.

## MAISON FÉRRÉOLINE

A cette famille appartenait le tribun *Férréol*, chef d'une légion stationnée à Vienne en Dauphiné, sous l'empereur Dioclétien. Il tenta de soustraire au martyre Julien, le patron de Brioude, et l'endura lui-même, pour avoir sauvé de l'outrage la tête déjà inanimée de son ami (292-305). Les Férréol comptent plusieurs préfets du prétoire des Gaules, sous Valentinien (423-455), et entr'autres, Férréols II ; ils ont aussi donné St-Rorice, évêque d'Uzès. On prétend qu'au Ve siècle le château de Carlat, dans la haute d'Auvergne, était possédé par un membre de cette maison. *Tonnance Férréol*, contemporain de Sidoine Apollinaire (Ve siècle), est regardé, par beaucoup d'historiens estimés (3),

(1) *Sidoine Apollinaire*, livre 4, lettre 8e.
(2) *Histoire*, chap. 35, liv. 4.

(3) Entre autres : *Dubouchet*, *Thomas d'Aquin*, *Duchesne*, *Bosc*, *de Gaujal*, etc.

comme l'ancêtre de nos rois de la deuxième et de la troisième races. Il fut préfet du prétoire des Gaules.

## MAISON DES FIDULES

Cette maison est certainement de la ville d'Auvergne. L'auteur de la vie de ***St-Fidule***, connu aujourd'hui sous le nom de ***St-Fale***, dit positivement qu'il était d'une haute extraction dans la célèbre ville d'Auvergne. — ***Fidulus***, appelé ***Fale***, vivait du temps du roi Thierry : il fut un de ceux que la vengeance de ce prince obligea d'abandonner sa patrie. Il mourut environ l'an 561. ***Fidulus***, dont parle Sidoine Apollinaire, au V^e^ siècle, pouvait être le père de ***St Fale*** (***sanctus Fidulus***).

## MAISON DES FLORENTIUS OU GEORGIENNE

Cette maison est une des plus illustres des Gaules. Nous en avons pour témoin l'abbé du monastère de Cournon qui, ayant appris que le jeune ***Gallus*** était le fils du sénateur Georgius, dit qu'il sortait d'une des plus grandes maisons de la Gaule : « ***quem ut abbas cognovit de prima progenie esse genitum.*** » Grégoire de Tours confirme les paroles de cet abbé, lorsqu'il affirme qu'il n'y avait rien de plus noble et de plus guerrier dans toute la Gaule que la race dont descendait St-Gal, tant du côté de son père, que du côté de sa mère. La ville d'Auvergne avait donc, dans ce temps-là, une des plus grandes maisons des Gaules. Nous n'en pouvons pas douter, puisque St-Gal dit lui-même qu'il était citoyen de la ville d'Auvergne, fils d'un sénateur de la même ville. Voici ceux que nous connaissons de cette maison :

***Georges***, sénateur de la ville d'Auvergne. Il fut un des hommes les plus heureux, non-seulement par sa naissance, sa fortune, mais encore par sa femme et ses enfants. Il épousa ***Léocadia***, qui descendait du célèbre martyr ***Victius-Epagathus*** (1), lequel souffrit la mort pour Jésus-Christ, à Lyon en 177, sous l'empereur Marc-Aurèle, comme ***Eusèbe*** (2) nous l'apprend. Georges et Léocadia furent père et mère des suivants :

St-Gal, célèbre évêque de la ville d'Auvergne, qui fut successeur de St-Quintien et l'ami du roi Thierry et de la reine. Il mourut en 553 ou 554. ***Florentius***, qui était son frère (3), fut donné en otage au roi Thierry, en 532, lors de la guerre que ce prince fit aux auvergnats ; il épousa ***Armentaria***, petite-fille du sénateur Florentinus, qui était frère de ***St-Sacerdos***, évêque de Lyon. Ce sénateur avait eu trois fils : le premier fut ***Armentaire***, comte de Lyon, le deuxième ***Gondulfe***, duc de Marseille et le troisième ***Nicetius*** ou St-Nizier, évêque de Lyon. Grégoire de Tours (4) reconnaît ***Gondulfe*** pour l'oncle de sa mère : « ***Gondulfum recognosco matris meæ avunculum esse*** » ; il dit de même, en parlant de St-Nizier.

***Armentaria***, qui était la mère de St-Grégoire de Tours, était fille d'un fils de ***St-Grégoire***, évêque de Langres et d'une fille de ***Florentinus*** et d'***Artemia*** (5) Grégoire, évêque de Langres, avant d'être élevé au siége épiscopal, avait pris alliance avec une dame nommée ***Armentia*** ou ***Armentaria*** de maison sénatoriale « ***Conjugem de genere senatorio habens Armentarium, Armentea autem nepotis ejus*** » (6). Il eut aussi un fils, appelé ***Tetricus***, évêque de Langres après lui. Florentius laissa d'Armentaria ;

(1) Voir l'ancien ***Bréviaire de Clermont***.

(2) ***Histoire***, livre 4, chap. 1.

(3) ***Histoire***, chap. 11, livre 6^e^.

(4) ***Grég. de Tours***, Vie de St Grégoire, évêque de Langres.

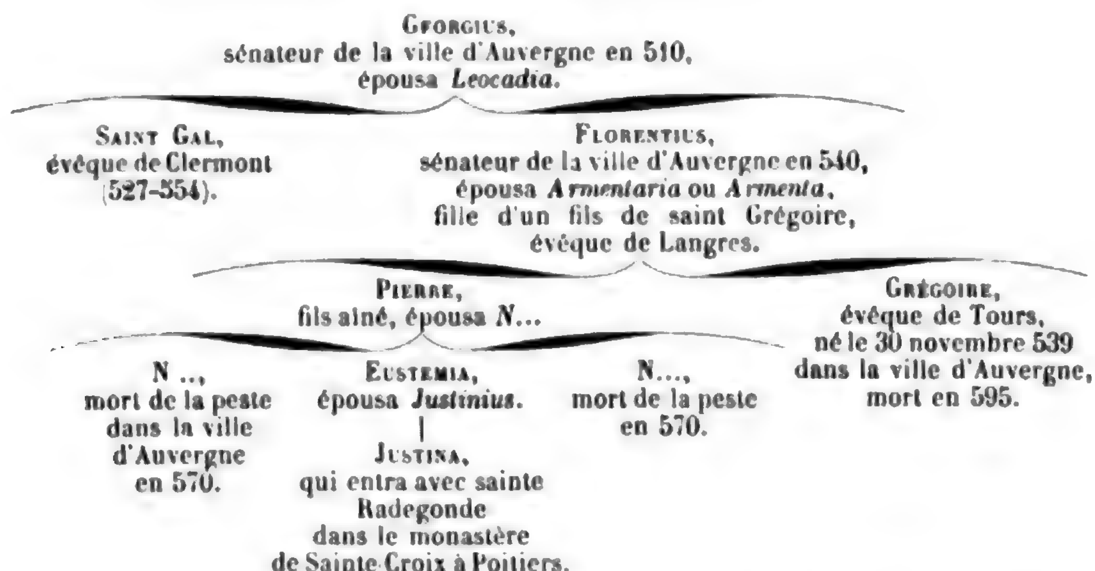
(5) Cette fille de ***Florentinus*** et d'***Artemia***, était la nièce d'***Armentarius***, comte de Lyon, de ***Gondulfus***, duc de Marseille et de ***Saint-Nizier***, évêque du Puy.

(6) ***Grég. de Tours***, Hist. Chapitre 24^e^ livre 2^e^.

1° Pierre, qui était le frère aîné de St Grégoire de Tours « *Petrus frater meus senior* » ; il fut marié et il eut deux fils que St-Grégoire de Tours prit auprès de lui, pour leur donner une éducation digne de leur naissance ; il les perdit dans une peste, qui désolait tout le pays ; leur mort lui causa une affliction des plus grandes. Pierrre eut aussi une fille appelée *Eustemia* ; elle épousa un seigneur nommé *Justinius* et de leur mariage vint *Justine*, qui suivit Ste-Radegonde dans le monastère de Ste-Croix de Poitiers ; 2° St-Grégoire de Tours, qui suit.

*St-Grégoire*, évêque de Tours, connu sous le nom de *Grégoire de Tours*, à qui nous sommes redevables de l'histoire des rois de la première race et d'un grand nombre d'autres ouvrages, neveu de St-Gal, qui était citoyen de la même ville, naquit dans la cité d'Auvergne, suivant l'opinion la plus généralement reçue en 539 ; il fut nommé évêque de Tours en 574. Il mourut en 595. Au chapitre de cet ouvrage, intitulé *Biographie*, nous avons donné, d'une manière détaillée, la vie de cet illustre prélat.

GÉNÉALOGIE DE SAINT GRÉGOIRE DE TOURS :




La maison Géorgienne a aussi fourni la vierge *Ste-George*. On croit que *Georges*, premier évêque de St-Paulien, était de cette famille.

## MAISON DES FRONTONS

A cette maison appartient : *Marcus Cornelius Fronto I*, consul romain en l'an 100 ; *Marcus-Cornelius* Fronto II, consul romain ; Caïus-Aufidius Fronto, consul romain en 149.

Quelques auteurs ont cru que la famille des Frontons de la ville d'Auvergne était la même que celle de l'orateur Fronton, né à Cirta en Afrique, qui fit une grande réputation, à Rome du temps de Marc-Aurèle. Ils regardent la chose même comme certaine par un endroit d'une lettre de Sidoine Apollinaire, écrite à *Léon*, qui était des Frontons d'Auvergne ; Sidoine louait ce dernier d'avoir puisé son éloquence dans l'*orateur Fronton aïeul du père de son aïeul* (1). Le même évêque nous apprend qu'il y avait une maison des Frontons dans sa ville épiscopale, laquelle avait produit des hommes illustres. Il existait, de son temps, un jeune seigneur, nommé *Aper* du côté de son père, natif d'Autun :

(1) *Sidoine Apollinaire*, 8e livre, lettre 3e.

mais dont la mère était une *Fronton*. Ce jeune homme avait été élevé avec beaucoup de soin en la cité d'Auvergne, dans la maison de sa mère (1).

*Fronton* comte et ambassadeur en Espagne sous les empereurs Valentinien III et Avitus (Ve siècle) était l'ayeul maternel du jeune *Aper*, dont nous venons de parler. Sidoine Apollinaire en fait un bel éloge dans la lettre qu'il écrivait à ce dernier : « *Hinc avus Fronto Blandus tibi sererus, qui exemplo esse.* » L'ambassadeur Fronton épousa *Auspicia*, dont la fille fut mariée à un grand seigneur d'Autun, nommé *Aver* ; de ce mariage naquit le jeune Aper, mentionné par l'évêque Sidoine ; le saint prélat lui écrivait : « Vous devez aimer cette ville, où l'on a pris un soin tout particulier de vous, lorsque vous étiez au berceau, où votre aïeul *Fronton*, tout sévère qu'il était à lui-même, n'avait que de la douceur pour vous. » — *Frontine* était sœur de la mère d'*Aper*; elle surpassait en sainteté les vierges les plus vertueuses (2).

*Saint Fronton*, évêque de Périgueux était-il de cette famille ? Quelques historiens le croient ; ils ajoutent que St-Austremoine l'ayant converti, l'envoya évangéliser les peuples en Périgord et qu'ensuite il le leur donna pour évêque ; mais cela est fort incertain.

## MAISON GÉNÉSIENNE OU D'AGÉSIPE

Cette maison, illustre par son antiquité, par ses alliances et par les dignités de plusieurs de ses membres était originaire d'Auvergne.

*Genesius I*, dont parle Sidoine Apollinaire (3), vivait en 474. Sidoine, en écrivant à Apollinaire, lui recommandait les intérêts d'un de ses amis, qui avait à se plaindre de *Genesius*.

*Agesipe*, que Clovis fit comte d'Auvergne, vers 511, épousa *Severa*, nièce de la reine *Evochilde*, mère du roi Thierry ; c'est ce que nous apprennent la vie de St-Genès et les légendes de Chamalières et de Combronde. Il fut l'ancêtre du suivant :

*Dracolenus Industrius Genesius*. L'auteur de la vie de St-Genès dit qu'il était de haute extraction, que sa naissance « donna bien de la joie aux provinces où il commanda plus tard, en qualité de *comte*. » Il épousa *Tranquille de Cordoue*, qui sortait de la maison royale des Visigoths, selon l'auteur anonyme de la vie de St-Genès. Il fut tué par le duc *Gontrand*, son parent (4). Il laissa :

*Genesius* ou *Genès*, comte d'Auvergne. L'auteur anonyme de sa vie dit : « *Genesius, noblitate clarus, arverniæ comes, patre andustrio.* » Il résidait dans la ville d'Auvergne et fonda cinq églises à Chamalieres, en mémoire des 5 sens. C'était un homme d'une grande vertu. Il s'attacha à l'évêque d'Auvergne, nommé St-Priest (665-674); refusa le siége épiscopal de la ville d'Auvergne.

*St Genès*, évêque de la ville d'Auvergne (de 655 à 662), l'un des prélats les plus illustres de l'Auvergne, était de cette famille. Il naquit dans la cité d'Auvergne de parents nobles et de race de sénateurs : « *Genesius, civitate arverna nobilibus parentibus, senatorio ordine oriundus,* » dit l'histoire de sa vie.

## MAISON DE GONDOLENUS

*Gondolenus*, père de St-Priest, évêque de la ville d'Auvergne (665-674), était de cette famille.

(1) *Sidoine Apollinaire*, 4e livre, lettre 21e.
(2) *Sidoine Apollinaire*.
(3) 4e livre, lettre 6e.
(4) *Grégoire de Tours*, Histoire, chapitre 20e, livre 5e.

## MAISON ILLIDIENNE

Elle a donné St-Alyre, en latin *sanctus Illidius*, évêque de la ville d'Auvergne, mort en 387 et son frère *St-Trigide*. A cette famille appartient aussi *Comus*, oncle des deux précédents, enterré dans l'église de N.-D. d'Entre-Saints avec épitaphe. (V. T. I, page 320).

## MAISON DE NAMACE

*Namatius*, le grand ami de Sidoine Apollinaire, était peut-être de cette maison ? Namace, évêque d'Auvergne, mort vers 462, en était sorti.

## MAISON NÉPOTIENNE

A cette famille appartenait *Popilius Nepotianus*, consul romain l'an 300.

La ville d'Auvergne a produit la maison Népotienne, si nous en devons croire *Papire Masson*, qui n'était pas homme à avancer des faits sur de mauvaises preuves et sans de judicieuses réflexions. Il fait sortir de cette ville l'Empereur Népos. En effet, dans son petit ouvrage intitulé : *Arverni municipii descriptio*, il prête ces paroles à cette ville : « Quels hommes ai-je donnés à la République ? » L'aïeul de Sidoine est un de ceux qui le premier de sa famille embrassa la foi de J.-C. ; il fut préfet du prétoire des Gaules, comme ce grand évêque me l'apprend lui-même. — Passerai-je sous silence *Avitus* et *Jules Nepos*, Césars Romains ? (1) ; mais ce n'est qu'avec l'autorité de ce savant que nous donnons l'origine de cet empereur. Malheureusement, cette assertion n'est pas suffisante.

*Népotien*, maître de la milice des Gaules, sous l'empereur Majorien, épousa une sœur du patrice Marcellus ; de ce mariage : *Julien Nepos*, qui se fit déclarer Auguste à Ravenne ; il se retira à Solonne, en Dalmatie, où il fut assassiné par deux de ses serviteurs. Il est certain qu'il avait une affection particulière pour l'Auvergne et que ce ne fut qu'à regret qu'il la céda à Euric, roi des Visigoths ; car il donna mille marques de bonté aux Auvergnats.

St-Népotien, 5ᵉ évêque de la ville d'Auvergne, pourrait être de la maison Népotienne, s'il est vrai que la ville d'Auvergne fut son berceau ?

## MAISON NICÉTIENNE OU DE NIZIER

Cette maison était de la ville d'Auvergne, puisque Sidoine Apollinaire avoue que la patrie de *Nicetius*, dont il fait un bel éloge (2), était la même que la sienne. *Papire Masson* la fait aussi sortir de cette cité, lorsqu'il lui fait dire : « Pourquoi passerai-je sous silence *Flavius Nicetius*, ce personnage si illustre ? » Grégoire de Tours (3) donne également l'Auvergne pour patrie à Nicetius, qui était patrice de Marseille. C'est le même qui fut comte d'Auvergne en 585. *Pierre Crotepoli*, qui a fait

(1) « *Jam vero in republica quos viros et quam egregia habuit avum Sidonii, qui primus ex illa gente christianæ religionis cupide amplexus est prefectum pretorii fuissi mihi autor est Avitum et Julium Nepotem, romanos Cesare preteriam.* »

(2) 8ᵉ livre, 6ᵉ lettre.

(3) 8ᵉ livre, chapitre 43ᵉ.

l'histoire des évêques de Trèves, ne peut s'empêcher de dire que *Nicetius* (1), l'un des prélats de cette ville, qui lui a fait tant d'honneur, était de Clermont ; qu'il en était persuadé, d'après les lettres de l'église de Trèves.

*Flavius Nicetius*, assesseur du prétoire des Gaules, qui fut, selon Sidoine Apollinaire (2), un des plus grands hommes de son siècle, était aussi de cette maison.

## MAISON D'OMNACE.

*Omnacius I*, sénateur de la ville d'Auvergne de grande considération, était l'ami intime de Sidoine Apollinaire, qui lui adresse son poëme 17. Il eut une fille, appelée *Heria*, laquelle épousa *Runce*, qui devint évêque de Limoges.

*Omnacius II*, que l'on croit fils du précédent, était sénateur et citoyen de la ville d'Auvergne. Il abandonna les grands biens qu'il possédait, pour embrasser l'état ecclésiastique ; bientôt après, il devint évêque de Tours. Grégoire de Tours en parle en ces termes : « *Omnacius de senatoribus civibusque arvernis,* » ce qui ne laisse aucun doute sur son origine (3). Le père *Sirmond* nous dit aussi que ce prélat était d'Auvergne : « *que loco Arvernum fuisse.* »

## MAISON DE PERPET

Elle compte un archevêque de Tours, dont parle Grégoire de Tours.

## MAISON DE PLACIDE

*Placidius*, de la ville d'Auvergne, sénateur, embrassa le parti d'Hector, contre l'évêque St-Priest. en 674 (4).

## MAISON DE PROCULE

Procule, trésorier de l'église d'Auvergne, se déshonora, en persécutant l'évêque Quintien. Il mourut de mort tragique, en 532 (5).

## MAISON SERVILIENNE

Elle a donné à la ville de *Nemetum* (Clermont) : *Servilius Domitius* et *Servilius Martianus*, fils du grand prêtre du célèbre temple de Lyon (6).

(1) Saint Nicet *(sanctus Nicetius)*, évêque de Trèves, mourut en 565.

(2) 8e livre, 6e lettre.

(3) *Histoire*, chapitre 31, livre 10.

(4) *Vie de l'évêque saint Priest.*

(5) *Grégoire de Tours*, Histoire.

(6) Voir T. I, page 17.

## MAISON TÉTRADE

Cette maison était de la ville d'Auvergne. Les Tétrades y faisaient leur séjour ; ils étaient unis par le sang à ***Cautin***, évêque de la même ville, qui était certainement né dans cette cité ; cela est incontestable, d'après Grégoire de Tours.

***Tétradius I*** vivait du temps de Sidoine Apollinaire qui lui adresse la 10e lettre de son 3e livre. C'était un homme des plus savants de son siècle. Quelques historiens pensent que ce pourrait être le même que celui qui fut archevêque de Bourges ; il avait certainement des biens en Auvergne (1).

***Tétradius II*** habitait la cité d'Auvergne ; il était cousin de l'évêque ***Cautin*** (2). Quelques auteurs disent qu'il épousa ***Ste Custodia***, qui fonda l'abbaye du Monastier-Moyen, en Berry, et que cette dame eut un fils nommé aussi ***Tétrade***.

***Tétradia***, femme d'***Eutalius***, comte d'Auvergne en 588, était de cette maison. Sa vie fut remplie d'aventures. Elle fut condamnée par un concile des évêques de la première Aquitaine, qui lui défendit son séjour dans la cité d'Auvergne ; mais, dans la suite, elle eut la permission d'y retourner, afin d'y jouir des biens de ses parents (3).

## MAISON TETRICIENNE

D'après Audigier, qui n'en donne aucunes preuves, quoique cela eût été très-nécessaire, cette maison était de la ville d'Auvergne et aurait donné deux empereurs romains : ***Pesuvius Tetricus*** et ***Publius Tetricus***. Elle compterait aussi parmi ses membres : ***Publius-Pivesus Tetricus***, préfet du prétoire des Gaules.

## MAISON DE THÉODAT

Elle a donné ***St-Bonnet***, évêque de la cité d'Auvergne et son frère Avitus II, qui le précéda dans cet évêché. Tous deux avaient pour père ***Théodat***, et pour mère ***Siagrie*** (4). Quelques auteurs prétendent que cette maison est une branche de la maison ***Avitienne***, dont nous avons parlé.

## MAISON D'URSUS

Ursus, citoyen de la ville d'Auvergne, était fort riche ; il avait une fille, qui lui causa bien des chagrins (5).

## MAISON URBICIENNE

St-Urbic, évêque de la ville d'Auvergne, était de race sénatoriale, d'après Grégoire de Tours : « ***Urbicus fuit ex senatoribus conversus.*** » Audigier donne aussi à cette maison, mais sans aucunes preuves, ***Lollius Urbicus***, empereur romain.

(1) Voir *Grégoire de Tours*, Histoire, chap. 16, livre 5 ; *De gloria martyrum*, chap. 14, livre 2e.
(2) *Grég. de Tours*, Histoire, chap. 31, livre 15.
(3) *Grég. de Tours*, chap. 8, livre 10.
(4) *Vie de saint Bonnet.*
(5) *Grégoire de Tours.*

### MAISON DE VÉNÉRAND

Saint Vénérand, sénateur, puis évêque de la ville d'Auvergne, était de cette famille. Il mourut en 394.

### MAISON DE VERUS

Elle a donné, d'après Grégoire de Tours, *Verus*, archevêque de Vienne.

### MAISON DE VICTORIN

Elle a donné *Victorin*, prêtre du temple de Mercure, converti par *Cassius* et qui souffrit le martyre avec lui, vers l'an 270.

### MAISON DE ZÉNODORE

Audigier dit que la maison à laquelle appartenait *Zénodore*, qui fit, dans la ville d'Augusto-Nemetum, le colosse de Mercure, sous l'empereur Néron, était de cette cité.

## NOBLESSE ET BOURGEOISIE

Plusieurs familles nobles, la plupart illustres en Auvergne, ont, à diverses époques, habité la ville de Clermont. Toutefois, comme le remarque Audigier, le nombre des gentilshommes qui avaient des hôtels dans notre cité, était loin d'être en rapport avec son importance. C'était, dit cet historien, le résultat de la haute juridiction temporelle, exercée, pendant longtemps, par les évêques sur les habitants de la ville. Il est certain que l'extrême pouvoir de nos prélats ne contribuait pas peu à faire préférer à la noblesse le séjour de la campagne, où elle jouissait des honneurs et priviléges de toutes sortes.

Quant à la bourgeoisie, on comprend que les hautes cours de magistrature, qui siégeaient à Clermont, l'aient attiré de préférence dans ce centre de lumières, où se présentaient à chaque instant des positions avantageuses pour elle. De plus, les bourgeois de notre ville n'étaient pas sans avoir de beaux priviléges : le 22 décembre 1410, Charles VI, roi de France, par ses lettres, datées de Bourges, place, sous sa sauvegarde, tous les bourgeois de Clermont, leur permettant de mettre des panonceaux et bâtons royaux sur leurs « maisons, granges, terres », afin de les protéger contre les violences des grands seigneurs du pays (1). En vertu de cette autorisation, chaque hôtel, chaque logis, n'oubliait jamais de réserver une pierre spéciale, pour y faire

(1) *Archives municipales de Clermont.*

sculpter les trois fleurs de lys de France, que l'on remarque encore aujourd'hui en quelques endroits.

Les bourgeois de Clermont avaient le droit de chasser dans l'étendue de la seigneurie de Royat. En 1469, l'abbé de Mozat, seigneur de Royat, crut pouvoir s'opposer à ce privilége et fit assigner quelques bourgeois; mais le procès engagé ne tarda pas à être arrêté ; l'abbé renonça à ses prétentions mal fondées (1).

La bourgeoisie de Clermont, comme toute celle de France, avait ses armoiries. Chaque porte à ogive offrait aux regards du passant le noble écusson des ancêtres, auquel nos pères tenaient essentiellement. Les armes bourgeoises apparaissent à la fin du XIV$^{e}$ siècle, à la suite de la permission accordée par le roi Charles V aux Parisiens du droit de bourgeoisie et d'armoiries ; elles se répandirent rapidement dans le siècle suivant.

La plupart des bourgeois de Clermont avaient de beaux fiefs, qui leur produisaient de gros revenus. M. *de Mesgrigny*, intendant d'Auvergne, qui écrivait en 1637, remarque, avec raison, qu'il y avait à Clermont plus de roturiers, possédant des fiefs, que dans tout le reste de la province.

Nous donnons une notice généalogique sur la plupart des familles de Clermont, qui ont occupé un rang distingué dans notre ville par leur ancienneté ou par les personnages qu'elles ont fournis. Plusieurs de nos compatriotes y retrouveront la filiation de ceux qui leur sont chers ; s'inspirant des vertus de leurs aïeux, ils ambitionneront, assurément, de marcher sur les nobles traces de leurs pères. On peut, il est vrai, au gré des révolutions, effacer les titres de noblesse ; mais ce qui restera, en dépit d'efforts insensés, ce qui restera parce que la nature le veut ainsi, parce que le sentiment de la famille est en soi immuable et sacré, c'est la juste vénération, qui s'attache au souvenir des aïeux, soit qu'ils aient droit à la renommée dans les fastes de la guerre ou de l'Etat, soit qu'ils aient passé une vie obscure dans les vertus modestes du père de famille ou du citoyen !

## AIMERIC

A cette famille, appartiennent : Pierre Aimeric, archevêque de Bourges en 1136 (voir Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 100) ; Nicolas Aimeric, évêque de Clermont (1112-1150); Hugues Aimeric, bourgeois de Clermont, en 1260-1277 ; Pierre Aymeric, bourgeois en 1273-1285 Il y avait encore des Aimeric à Clermont à la fin du XVII$^{e}$ siècle.

## ANDRÉ D'AUBIÈRE

Barons d'Aubière, près de Clermont. — Nous connaissons de cette maison : Pierre André, fils à feu Pierre, habitant à Clermont en 1593. Jean André, docteur en médecine à Clermont, marié à *Françoise Durant*, dont : 1° François, avocat du roi en l'élection, marié, le 20 septembre 1638, à *Marie du Fraisse*, fille de Jean, bourgeois et d'Isabeau Tailhandier ; de cette union : Michel André, avocat, marié, en 1669, à *Marie Julien*, fille d'Antoine, seigneur de la Borie; 2° Antoine, docteur en médecine en 1630 ; 3° Jean, avocat, marié, le 7 février 1639. à *Françoise Brunel*, fille de Gilbert et de Jacqueline Pascal. Pierre André, chanoine de la cathédrale de Clermont, testa le 18 octobre 1712. — Guillaume André, conseiller au présidial de Clermont, acheta, le 20 juin 1718, la baronnie d'Aubière à *François de Mascon*, comte

(1) *Inventaire des arch. municip.*, par Bunyer.

du Cheix. Il épousa *Amable Jadon*; de ce mariage : Jean André, seigneur-baron d'Aubière, conseiller à la cour des aides de Clermont, marié, le 4 mai 1727, à *Marie Le Court*, fille de Victor, seigneur de Saint-Aigne, conseiller à la cour des aides de Clermont et d'Anne Montorcier.

Pierre André, baron d'Aubière, fils de Jean et de *Marie Le Court*, épousa *Anne Favard*. Il eut : 1° J.-B., qui suit ; 2° N., mort à Quiberon ; 3° N., épouse de M. *de Provenchères* ; 4° Anne, femme de *Dominique Chardon*.

Jean-Baptiste André, baron d'Aubière, fils de Pierre André, baron d'Aubière, condamné à mort à Lyon en 1793 par le tribunal révolutionnaire, et de Anne Favard, naquit à Clermont en 1767 et mourut dans cette ville en 1842. Il a rempli, à diverses reprises, les fonctions municipales de maire de Clermont (V. T. I, p. 556). C'était un homme de bien, qui a laissé dans notre ville un excellent souvenir. Il eut pour enfants : 1° Cyprien, mort sans enfants ; 2° Adine, religieuse de la Visitation ; 3° Félicie, mariée à *Edmond Rougane* ; 4° Vitaline, épouse d'*Henri de Chamerlat* ; 5° Louis, marié à M^lle^ *Tixier de la Garde*, dont une fille épouse de M. *Pinet des Forets*. Cette famille avait un hôtel à Clermont en la rue B. Pascal (n° 20), où l'on voit ses armoiries sur une belle porte du XV^e^ siècle.

ARMES : *d'azur, au sautoir dentelé d'or.*

## ANDRÉ DE LUDESSE

Seigneurs de Ludesse. — Cette famille qui a fourni un évêque au diocèse de Clermont, au milieu du XIV^e^ siècle, avait un hôtel en la rue du Port. Elle a été anoblie en 1342. Un Pierre André était prieur du Couvent des Carmes de Clermont en 1306. Durand et Pierre André, bourgeois de Clermont, avaient des immeubles à Monton en 1329. Pierre André, que M. Bouillé (*Nobiliaire d'Auvergne*, T. I, p. 26), croit originaire du Gévaudan, naquit à Clermont ; il était fils d'un bourgeois et d'une dame appelée *Jeanne (Joanna)*. Il fut d'abord garde des sceaux de France et évêque de Noyon, puis évêque de Clermont en 1342. Grâce à son influence, il obtint, au mois de février 1343, l'anoblissement de son frère Jacques, bourgeois de Clermont « pour lui et sa postérité et le droit de porter la ceinture de chevalier. » Robert André, chevalier, capitaine de la ville de Clermont, mourut en 1419. Autre Robert André, chevalier, seigneur de Ludesse en 1424-1439, vendit, en 1422, moyennant 140 écus d'or, une maison située à Clermont *rue du Mazet* ; il figure dans l'armorial de G. Revel en 1450. « Noble homme, » Bérauld Andrieu ou André, écuyer, seigneur de Ludesse, d'Aulteyrat et en partie de Cournon, est mentionné en 1470. Antoine André, écuyer, était seigneur de Ludesse en 1539-1546. François André, seigneur de Ludesse, est compris au ban de la noblesse d'Auvergne en 1543. Gilbert André de Ludesse, fils d'Antoine, qui précède et d'*Antoinette de Beauclair*, épousa en 1547, *Antoine de Saint-Martial*, baron de Drugeac. Une demoiselle André de Ludesse porta la terre de Ludesse, vers 1590, à *Gilbert de Robert-Lignerac*, seigneur de Marze.

On croit que la famille des André ou Andrieu de la Gane, éteinte au XVII^e^ siècle, et celle des André ou Andrieu de la Ronade, en Auvergne et en Limousin, avaient souche commune avec celle qui précède.

ARMES : Pierre André, évêque de Clermont, portait, sur son sceau, les armes des André de Ludesse, ses parents : *D'or, au chevron d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or et accompagné de trois hures de sable.*

## ASSOLENT

Jean Assolent était chanoine du chapitre de Saint-Genès de Clermont et de celui de Chamalières en 1344. M^e^ Jacques Assolent était procureur à Clermont ; il vivait en 1488. Jean Assolent était élu (consul) de cette ville en 1522, 1545. Gilbert Assolent, seigneur de Saulces, de Chavanon, de Beaulieu et de Lempdes deuxième élu (consul) de Clermont en 1549, sous-général des finances en la généralité d'Auvergne en 1551, receveur général des finances en la même généralité (1568-1573), épousa *Amable Thierry*, fille de Pierre, receveur des tailles à Clermont, il eut : 1° Jacqueline, mariée en 1582, à *Jean Grasdepain*, baron de Montredon, seigneur de Manoux, trésorier général de France à Riom ; 2° François, qui testa le 21 mai 1602 et mourut sans enfants. Christophe Assolent, procureur à Clermont, fut père de : Pierre Assolent, marié en 1582, à *Jacquette Drouin*. Michel Assolent, greffier de la chambre du Conseil, épousa *Agnès Vidilhe* ; il eut : 1° Jean ; 2° Marie, femme de *Jean Champet*, greffier-audiencier, 1663 ; 3° Jacquette, mariée, en 1655, à

*Gilbert du Fraisse*, châtelain du Crest; 4° Marguerite femme, en 1663, de *François Baudry*, greffier au présidial de Clermont. Claude Assolent, peintre sur verre à Clermont, épousa, en 1640, *Marguerite Majour*. Antoine Assolent, secrétaire de la ville de Riom, en 1698, portait pour armes: *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent*.

## AUDIGIER

Seigneurs de la Chesle, de la Renaldy et de la Serre. — Cette famille est originaire de Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme). Elle a donné deux érudits: *Jacques* et *Pierre Audigier*, père et fils, auteurs d'une *Histoire d'Auvergne* en huit volumes in-4°, que l'on conserve aujourd'hui en manuscrit à la bibliothèque nationale à Paris. Aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, le tombeau des Audigier était situé en l'église des pères Cordeliers de Clermont.

Louis Audigier, clerc, était notaire à Vic-le-Comte en 1469. Jean Audigier remplissait les fonctions municipales d'élu à Clermont en 1515. Autre Jean Audigier plaidait aux grands jours de Clermont, en 1582, avec Jean Savaron. Jean Audigier, seigneur de la Chesle, notaire royal à Mirefleurs, près de Vic-le-Comte, épousa *Marguerite Bardon*; il testa le dernier mars 1616. Il eut: 1° Gilbert, notaire royal à Mirefleurs et châtelain de Saint-Georges en 1658; 2° Pierre qui, en 1634, acheta une charge de procureur à Clermont venant de feu Jacques Audigier, son cousin, décédé récemment; 3° Philippe, 1616. Gilbert Audigier était doyen de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte en 1640.

Filiation: I. Jean Audigier, marchand-bourgeois, résidant à Vic-le-Comte, en 1570, laissa: 1° Jacques, qui suit; 2° Claude, femme en 1600 de *Gilbert Ponon*, chirurgien à Montferrand, qui testa en 1627.

II. Jacques Audigier, praticien (1588), mort procureur de la sénéchaussée et siége présidial de Clermont le 7 juillet 1634, après avoir fait son testament, par acte reçu François Reynauld, notaire royal, le 4 du même mois, habitait à Clermont en la paroisse de Saint-Genès. En 1589, il signa, avec tous les bourgeois de Clermont, l'acte de protestation fait par eux en faveur du roi Henri IV; en 1607, il fit une fondation en faveur de la Chartreuse de Port-Sainte-Marie. Il fut enterré dans la chapelle du couvent des Cordeliers de Clermont. Il avait épousé, par contrat du 24 novembre 1588, *Catherine Jehan*, fille d'Étienne, négociant à Clermont et de Claude Péage; de cette union: 1° Étienne, qui suit; 2° Catherine, femme, en 1622, de *Charles Laville*, avocat à Clermont, châtelain de Cournon; elle mourut le 5 juin 1673; 3° N., père de Sébastien Audigier, bourgeois, marié à *Marie Vialart*, dont: Joseph, praticien à Clermont, marié le 22 février 1694, à *Jeanne Boyer*, fille de Michel, bourgeois et de Geneviève La Farge.

III. Étienne Audigier, bourgeois de Clermont, habitant en la paroisse de Saint-Genès en 1628, ne vivait plus en 1634. Il épousa *Marie du Fraisse*, née à Clermont en 1595, morte dans cette ville le 1[er] juin 1675, enterrée dans la chapelle des pères Cordeliers de Clermont, fille de Jacques du Fraisse, marchand épicier à Clermont et de Jacquette Esparvier; de cette union: 1° Jacques, qui suit; 2° Jehan, baptisé dans l'église de Saint-Genès le 4 avril 1621; il vivait en 1634; 3° Antoine, seigneur de Poman, baptisé dans l'église de Saint-Genès le 13 novembre 1622; il mourut à Clermont le 31 janvier 1687 et fut enterré dans la chapelle des Cordeliers; 4° Charles, baptisé dans l'église de Saint-Genès le 29 septembre 1624; il mourut avant 1634; 5° Pierre, baptisé dans l'église de Saint-Genès, le 27 juin 1629, receveur des tailles à Saint-Flour en 1655-1669; mort sans enfants.

IV. Jacques Audigier, né à Clermont en 1619, reçut le prénom de son grand'père paternel (Jacques Audigier). En 1630, il assiste comme témoin à un acte de baptême de la paroisse Saint-Genès; dans cet acte, il est qualifié « honnête garçon »; en 1658, il est titré *receveur* et, en 1659, receveur-commis en l'élection de Salers; de 1658 à 1676, il remplit les fonctions de receveur des tailles en l'élection de Saint-Flour. Il ne vivait plus le 3 mars 1699; il y a apparence qu'il mourut à Saint-Flour en 1698. Pendant plus de quarante ans, c'est-à-dire de 1645 à 1683, cet infatigable clermontois s'occupa d'une *Histoire d'Auvergne* complète, terminée en 1683 et dont le manuscrit, qui forme trois volumes in-folio d'une écriture très-fine, fait aujourd'hui partie des raretés de la bibliothèque de Clermont. Jacques Audigier avait épousé à Clermont, par contrat du 23 janvier 1655, *Jeanne Teillard*, morte dans cette ville le 6 mars 1700, enterrée en l'église des Cordeliers, âgée de 64 ans, fille de Jean Teillard, seigneur d'Auzelles, trésorier du France à Riom et de Magdeleine Enjobert; de cette union: 1° Marie, née à Clermont vers 1656, morte dans cette ville le 26 juillet 1701, non mariée; 2° Catherine, baptisée à Clermont en l'église de Saint-Genès le 28 août 1658; 3° Pierre, qui suit; 4° Magdeleine, baptisée à Clermont dans l'église de Saint-Genès le 15 août 1662; 5° Claude, baptisé à Clermont dans l'église de

Saint-Genès le 11 novembre 1664 ; 6° Guillaume, né en 1667 ; il servait en 1684 au ban de la noblesse d'Auvergne ; 7° Magdeleine, baptisée dans l'église de Saint-Genès de Clermont le 21 août 1669 ; 8° Pierre, seigneur de la Renaldy, baptisé à Clermont dans l'église de Saint-Genès le 20 novembre 1672 ; il était capitaine d'infanterie au régiment de Guincard en 1696, major au régiment d'Entraigue (infanterie) en 1717, commandant de deux bataillons de la milice de la généralité d'Auvergne en 1734-1738 et chevalier de Saint-Louis (1738) ; il avait épousé à Clermont, par contrat du 23 juin 1700, *Jeanne de Girard*, veuve de *Pierre de Fontfreyde*, seigneur de Pélisson, fille de François de Girard, seigneur de la Prugne et de Jeanne Poisson ; Pierre Audigier vivait encore à Clermont en 1744, alors retiré du service , et habitait en la paroisse du Port ; 9° Pierre, seigneur de la Serre, capitaine d'infanterie dans le régiment de la Reine en 1697-1700, commandant d'un bataillon de la milice d'Auvergne en 1734 ; il mourut sans enfants en 1739 ; 10° Françoise, baptisée dans l'église de Saint-Genès de Clermont, le 6 juillet 1674.

V. Pierre Audigier, baptisé en l'église de Saint-Genès de Clermont, le 29 juillet 1659, eut pour parrain « noble » Pierre Audigier, son oncle, et pour marraine *Éléonore Teilard*, sa tante ; il entra dans la compagnie des Jésuites ; fut nommé chanoine du chapitre cathédral de Clermont le 15 septembre 1706 et continua l'*Histoire d'Auvergne*, commencée par son père. Il traita spécialement la partie religieuse de cet immense travail, ne publia pas son ouvrage et mourut à Clermont dans le collége des pères Jésuites le 9 avril 1744. Après sa mort, son manuscrit de l'*Histoire d'Auvergne*, passa, en vertu d'un codicile de l'année 1742, à la bibliothèque des Jésuites de Clermont ; vers 1762, il fut porté à Paris à la bibliothèque royale où il existe encore.

Armes : *D'azur, à l'aigle d'or, au vol abaissé, surmontée d'un croissant d'argent* Ces armes figurent sur le cachet dont *Pierre Audigier*, auteur de l'*Histoire d'Auvergne*, se servait en 1738-1742.

## AYMÉ OU AIMÉ

Seigneurs d'Aigueperse, des Roches-de-Coffins, de Soubrevie, de Vatanges, de Saint Julien, de Mezon, de Noyant, etc.

*Aymé* ou *Aimé* et en dernier temps *Eymé* (anciennement on écrivait *Aymé*), et quelquefois *Aymer*. Cette famille est recommandable par son ancienneté, qui compte cinq siècles de bonne noblesse ; elle se distingue par les services militaires qu'elle a rendus à la patrie et les belles alliances qu'elle a contractées. Originaire de Clermont, où elle figurait dans la plus haute bourgeoisie, au XIII[e] siècle, postérieurement à son anoblissement, qui est de l'an 1355, elle habitait près de l'église Notre-Dame-du-Port, dans une rue qui a retenu son nom *(rue des Aymé* ou *des Aimé)*, et qui donnait même ce nom au quartier voisin, ainsi que l'établit un acte de 1444.

Durand Aymé, seigneur de Linhac (Lignat), près de Clermont, vivait en 1310. Il habitait à Clermont et laissa : 1° Robert, bourgeois de Clermont, seigneur d'Aigueperse, anobli avec son frère Pierre, par lettres du roi du mois d'août 1355 (1) ; il transigea, en 1381, avec l'abbaye de Saint-Alyre au sujet de la terre des Roches et s'obligea à lui payer une rente de 40 setiers de froment. Il eut : 1° Michel Aimé, habitant à Clermont, confirmé dans sa noblesse en 1364 (2) ; 2° Pierre qui, en 1336, acheta une maison à Clermont ; Amédée, dauphin d'Auvergne, seigneur de Rochefort et d'Aurières, lui vendit, au mois de juin 1361, « la maison, le village et le lieu des Roches-de-Coffins » ; Pierre Aimé était alors docteur en droit, chanoine de la cathédrale de Clermont ; il devint depuis conseiller en la Chambre des comptes, sous diacre du pape Urbain V et, en 1363, évêque d'Auxerre ; il mourut à Auxerre dans son palais épiscopal en 1372 ; 3° Amblard Aimé, seigneur des Roches en partie en 1361 ; 4° Guillaume, seigneur de Lignat, habitant à Aigueperse, lequel ayant voulu ravir la femme de *Bartholomé Roussel*, bourgeois d'Aigueperse, fut tué par ce dernier ; mais, en 1363, le roi accorda la grâce de son meurtrier (3).

Pierre Aymé, écuyer, seigneur des Roches, arrière petit-fils de Robert, qui précède, fit un traité avec l'abbaye de Saint-Alyre, en 1451, au sujet de la terre des Roches ; il abandonna, à ce monastère, une rente de 13 setiers de blé sur la justice de Gerzat ; il fut inscrit à l'armorial de G. Revel en 1450. Son cri de guerre était : « *Les Roches de Coffins !* ». Jehan Aymé, bourgeois de Clermont en 1382-1405, avait un frère appelé Mounet, mentionné en 1406. Raymond Aymé,

(1) *Biblioth. de Clermont*, mss. sur l'Auvergne
(2) *Dictionnaire des anoblissements.*
(3) *Bibliothèque de Clermont*, mss. sur l'Auvergne.

# Familles anciennes


ANDRE DE LUDESSE


ANDRE D'AUBIERE


ASSOLENT


AUDIGIER


AUGIER


AYME


DE LA BARGE


BELLAIGUE DE BUGHAS


BERARD DE CHAZELLES


BLATIN


BLAU


BOMPART DE S^T VICTOR


BOUCHARD


BOUDET


DE BROE


DE CARMANTRAND


CHAIX


DE CHAMPFLOUR


CHARDON DU RANQUET


CHAUDESSOLLE


CHAUVASSAIGNES


DE CISTEL


DE CISTERNES


DE COUSTAVE


DE CRESPAT

descendant dudit Jehan, possédait une maison en face de l'église Notre-Dame-du-Port (aujourd'hui en la *rue des Aymé*), en 1461.

FILIATION I. JACQUES AYMÉ, écuyer, seigneur des Roches de Coffins, descendant de Durand, de Robert et de Pierre, qui précèdent, avait un frère Pierre Aimé, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem en 1531-1542 et une sœur, Michelle, femme de noble *Guidon Ravel*, seigneur de Codignat ; il vivait en 1523 et laissa :

II. Noble homme SÉBASTIEN AYMÉ, écuyer, seigneur des Roches, de Soubrevie et des Ramades, marié, le 25 décembre 1542, à *Catherine de Rochedragon*, fille de feu Balthazar, écuyer, et d'Anna de Chaslus Il eut : 1° Pierre, qui suit ; 2° Michel, épouse de noble *Antoine de Mascon* en 1560.

III. « Puissant seigneur » PIERRE AYMÉ, écuyer, seigneur des Roches, des Ramades, de Vatanges et de Soubrevie, épousa *Anna de Jonat*, fille de Jean, seigneur des Ramades et d'Antoinette de Bosredon ; de cette union : 1° François, qui suit ; 2° Gabrielte, dame de Vatanges, mariée à *Guy de Thianges*, écuyer, seigneur du Creuzet.

IV. FRANÇOIS AYMÉ, écuyer, seigneur des Roches, des Ramades, de Soubrevie et de Vatanges vendit la terre de Soubrevie, le 16 juin 1611, à noble *Michel de Gimel*, écuyer, seigneur des Girauds. Il fut obligé de quitter le royaume à la suite d'un duel et laissa de *Gilberte de Veyny-d'Arbouze*, sa femme, qu'il avait épousée le 30 novembre 1602 : 1° Gilbert, qui suit ; 2° Gabrielle, mariée, le 28 février 1645, à *François de Blanchefort*, écuyer, seigneur de Beauregard ; 3° François, écuyer, seigneur des Mères, né à Montferrand en 1621, vivant en 1660.

V. GILBERT AYMÉ, chevalier, seigneur des Roches, de Soubrevie, des Ramades, de Noyant, de Mezon de Saint-Julien, épousa, le 19 juin 1635, *Anne de la Souche*, fille de feu Louis, écuyer, seigneur de Noyant et de dame de Meschatin. Anne de la Souche épousa en secondes noces, le 15 février 1649, *Claude de la Mothe*, écuyer, seigneur d'Apremont. Gilbert Aimé fut père de : 1° François, qui suit ; 2° Anne, dame en partie des Roches, mariée, le 9 juin 1664, à *Gilberte de Guérin de Lugeac*, dont la fille, Marie-Thérèse, fut mariée à *Antoine de la Rochefoucauld de Langeac*.

VI. FRANÇOIS AYMÉ, chevalier, seigneur des Roches, de Noyant, fut confirmé dans sa noblesse d'extraction, le 30 juin 1667, par M. de Fortia, intendant d'Auvergne, sur preuves remontées à Sébastien Aymé des Roches, son trisaïeul. Il fut nommé, le 4 février 1716, capitaine d'une compagnie de nouvelle levée, dans le régiment du marquis du Pont-du-Château et mourut la même année ; il avait épousé, le 24 mai 1687, *Anne de Gallay*, dont 1° Joseph qui suit ; 2° François.

VII. JOSEPH AYMÉ, écuyer, seigneur des Roches, de Noyant, épousa, le 31 mars 1715, *Françoise de Boucherolle*, fille d'Anselme, écuyer, seigneur de Pogniat et de Charlotte d'Anglars. Il mourut le 4 décembre 1726, laissant :

VIII. GILBERT AYMÉ, écuyer, seigneur des Roches, de Soubrevie, etc , marié le 23 novembre 1747, à *Claudine de Champclaux* ; il fut nommé, le 6 février 1756, lieutenant de la compagnie du seigneur Cortes, baron de Clermont. Il mourut à Draguignan, le 1er décembre de la même année, laissant :

IX. CLAUDE-JEAN-BAPTISTE-AMABLE AYMÉ DES ROCHES, comte de Noyant, marié, le 21 janvier 1773, à *Marie-Jeanne-Pierrette de Sévérac de Juses*, fille de Jean-Baptiste-François, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis. Il céda divers droits seigneuriaux, en 1781, sur la terre des Roches, à M. *de Reynaud* coseigneur des Roches. Il eut : 1° François-Marie, qui suit ; 2° Amable, marié à *Eulalie de Molen*, fille du comte de Molen et de Mlle de Roquelaure ; dont : A. Raymond, marié, le 14 mai 1832, à *Élisa de Lauzanne*, fille d'Amable-Anne, écuyer et d'Eugénie-Antoinette de Fretat de Chirac. De cette union : 1° Eulalie ; 2° Antonie, mariée, en 1863, à M. le comte *de Thoury*.

X ROCH-FRANÇOIS-MARIE AYMÉ DES ROCHES, comte de Noyant, a épousé, le 11 août 1817, *Marie-Charlotte-Félicité de Dienne de Saint-Eustache*, dont : François-Amable-Raymond, comte de Noyant, marié à *Marie-Rosalie Vessyre*, fille d'Auguste et de Mlle Chapt ; de ce mariage : 1° Berthe ; 2° Marie ; 3° Mathilde.

ARMES : *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de six étoiles d'argent.*

## AYMON

Béraud et Jean Aymon, fils de Jean, rendirent foi-hommage à l'évêque de Clermont, en 1347, pour des rentes féodales en la paroisse de Charenssat. Michel Aymon, bourgeois de Clermont, possédait un fief près d'Orcines en 1370. — Cette famille avait donné son nom à un quartier de la ville de Clermont, limité par la rue de l'Oratoire et la place Michel de l'Hospital.

## AUGIER

Seigneurs des Salles, près de Clermont et de Saint-Genès Champanelle. — Jacques Augier était élu (consul) de Clermont en 1477. Martin Augier, remplissait les mêmes fonctions municipales d'élu en 1500. Magdeleine Augier, femme de noble *Michel de Curier*, seigneur de Galhon, testa en 1599.

I. Come Augier, bourgeois de Clermont, nommé contrôleur des deniers communs de cette ville, en 1551, épousa, en 1529, *Gabrielle Albiat*, fille de Michel, seigneur de la Combaude; il fut nommé élu (consul) de Clermont en 1534. 1552 et laissa : 1° Florin. qui suit ; 2° Antoine.

II. Florin Augier, seigneur des Salles (1586), bourgeois de Clermont, était receveur du taillon, en 1566-1581. Il eut : 1° Pierre, qui suit ; 2° François, seigneur de la Chaux et de Saint-Genès Champanelle en 1629, receveur des tailles à Issoire en 1604, marié à *Marie du Prat*, morte le 30 juillet 1653. dont : A. Jeanne, épouse de *Michel Poisson*, seigneur de Durtol ; B. Geneviève, femme en premières noces d'*Annet Durant*, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, en secondes noces, de *Jean Poisson*, seigneur de Mardogne et de Sainte-Geneviève.

III. Pierre Augier, bourgeois, seigneur des Salles (1591-1608), mort à Clermont le 25 octobre 1629, épousa *Anne Desfarges*, morte en 1626, sœur de Pierre, bourgeois de Clermont, marié à *Anne Esparvier*. Il partagea les biens de ses parents avec son frère, le 5 avril 1588 et laissa le fils qui suit :

IV. Pierre Augier, seigneur des Salles, mort le 16 mai 1655, âgé de 62 ans, marié, le 27 janvier 1640 à *Jeanne Enjobert*, décédée le 24 juin 1651. fille de Jean, seigneur de Martillat et d'Amable de Villelume ; de cette union : 1° Pierre, mort en août 1667 ; 2° Pierre qui suit ; 3° Marie, femme de *Robert Bouchard*, écuyer, seigneur de Veyrières, auquel elle porta le château des Salles ; 4° Florin, seigneur des Salles en 1645 ; 5° N. épouse de *Charles Brun*, receveur des tailles (1660).

V. Pierre Augier, né le 18 janvier 1615, trésorier de France à Riom, qualifié questeur de France, épousa, en 1655, *Anne de Champflour*, fille de Jean, seigneur de Fleury ; de ce mariage : 1° François, conseiller-clerc au présidial de Clermont, doyen du chapitre cathédral de cette ville, mort en 1719 ; 2° Marie-Thérèse, mariée, le 10 janvier 1711, à *David du Four*, baron de Vernols, procureur du roi, fils de François, secrétaire du roi et de Marie Poisson ; elle est morte, en 1747, sans enfants.

Armes : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois besants de même, 2 et 1.*

## BANCAL

Seigneurs des Issarts. — Cette famille compte parmi ses membres Jean-Henri Bancal des Issarts, né à Saint-Martin de Londres, près de Montpellier, membre de la Convention (V. le chapitre *Biographie*). Son frère était venu se fixer à Clermont.

Filiation I. Dominique-François Bancal, négociant, habitant à Saint-Martin de Londres, près de Montpellier (Hérault), vint se fixer à Clermont où il mourut le 21 novembre 1790, âgé de 80 ans. Il épousa *Anne Causse*. Dont : 1° Jean-Dominique, qui suit ; 2° Jean-Henri, seigneur des Issarts, né à Saint-Martin de Londres (Hérault), notaire à Paris en 1789, nommé député à la Convention nationale par le département du Puy-de-Dôme ; il eut le courage de ne pas voter la mort du roi Louis XVI et mourut à Paris le 3 juin 1826 (V. le chapitre *Biographie*). Laissant : A. Henri, marié à M[lle] *Saurel* ; de ce mariage, trois filles, mariées dans les familles *Picot*, *Charmat* et *Joanny* ; B. deux filles, l'une mariée à M. *de la Chapelle* ; l'autre, Henriette, mariée à *Jean-Baptiste Besseyre de Diane du Pouget*, elle est morte à Clermont le 26 novembre 1844 ; 3° Joseph, né vers 1744, habitant à Apchon, en 1811, marié à *Marie-Antoinette Rainaud*, dont A. Dominique, mort le 28 mai 1783, âgé de 6 ans ; 4° Jeanne, morte en 1753, à Clermont, âgée de 23 ans ; 5° François-Antoine, né à Saint-Martin de Londres (Hérault), vers 1750, contrôleur ambulant des domaines (1779), mort à Clermont, le 9 mai 1800, marié à *Françoise-Claudine de Fayet*, dont : A. Marie-Thérèse, née à Clermont, le 20 novembre 1779, mariée, le 12 novembre 1811, à *Joseph-Étienne Tournadre*, vérificateur des domaines

II. Jean-Dominique Bancal, né à Saint-Martin de Londres (Hérault), vint s'établir à Clermont en 1757, comme fabri-

cant de bas de soie. Il épousa dans cette ville, le 17 mai 1762. *Françoise-Marthe Dulin*, fille de Julien, marchand mercier de la paroisse de Saint-Pierre et de Marthe Fournet, dont 1° Marie-Anne, née à Clermont le 16 décembre 1765 ; 2° Jacquette-Magdeleine, née à Clermont vers 1766 ; elle continua à occuper les métiers établis par son père et mourut dans cette ville, non mariée, le 18 octobre 1851 ; 3° Jacquette, née à Clermont le 16 mars, mariée, le 19 février 1800, à *Maurice Dalbine*, médecin à Jumeaux-sur-Allier, fils de Thomas Dalbine, notaire et de Claude Feuillan ; elle est morte le 28 mars 1845 ; 4° Susanne, née à Clermont le 11 janvier 1771.

## BALBET

Guillaume Balbet, bourgeois de Clermont, habitait cette ville en 1284. Mᵉ Jehan et Durand Balbet, frères, bourgeois de Clermont, vivaient en 1311-1322 ; le premier était licencié en loix, chancelier de Montferrand, en 1316-1321 ; Guillaume Balbet était maître des Comptes en 1353, il vivait encore en 1368. Raynard Balbet fut nommé député du Tiers-État du bas pays d'Auvergne, dans une assemblée tenue à Clermont le 29 décembre 1356. Durand Balbet et sa femme *Jehannette* sont mentionnés en 1349. Ils habitaient à Clermont en la paroisse Saint-Pierre. Etienne Balbet, bourgeois de Clermont, commissaire député pour lever une dîme dans le diocèse de Clermont, vivait en 1345. Girard Balbet, se prétendant *noble*, refusa de payer la taille à la ville de Clermont en 1388 ; il descendait apparemment de Guillaume Balbet, maître des Comptes, qui précède ; à la même date, Raynaud et Jehan Balbet, frères, firent un refus identique, se basant aussi sur leur noblesse. *Martiale Graneyra*, veuve de Reynard Balbet, vivait en 1399. Bernard Balbet était élu (consul) de Clermont en 1420 ; Amblard ou Blardin Balbet était élu de la même ville en 1411, 1412, 1415, 1421, 1425.

ARMES : Cette famille portait, d'après une empreinte de sceau de 1345 : *dans le champs, trois lions grimpant posés deux et un, à la bande brochant ; l'écu à la bordure engrêlée.*

## BANC

Famille originaire de Moulins, en Bourbonnais. Un de ses membres, *Jean Banc*, célèbre médecin, habitait Clermont en 1609

I. JEAN BANC, Iᵉʳ du nom, né à Moulins en Bourbonnais, seigneur de la Forestille, docteur en médecine, publia à Paris, en 1605, l'un des plus anciens ouvrages sur les eaux minérales de l'Auvergne, ouvrage intitulé : *La mémoire renouvelée des merveilles des eaux naturelles en faveur de nos nymphes françaises, etc.* Il habitait à Clermont en 1609 ; épousa *Catherine Veau*, dont il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Guillaume, 1609 ; 3° Marguerite, 1609 ; 4° Jeanne, 1609 ; 5° Anne, 1609 ; 6° Magdeleine, 1609.

II. JEAN BANC, IIᵉ du nom, docteur en médecine à Montferrand, en 1650, épousa *Gabrielle Forestier*, dont : Jeanne, qui entra au couvent des Bernardines de Clermont, le 4 avril 1650.

## DE LA BARGE

Cette maison qui tire son nom du château féodal de la Barge, situé entre Vollore-Ville et Courpière (Puy-de-Dôme), est connue depuis Faydit, chevalier, seigneur de la Barge en 1250. Elle a possédé, au XVIᵉ siècle, un bel hôtel à Clermont, situé à l'un des angles de la petite place du Terrail, hôtel vendu par elle en 1624. Elle s'est éteinte au commencement du XVIIIᵉ siècle après avoir fourni cinq chanoines comtes de Lyon, de 1525 à 1581, parmi lesquels Étienne de la Barge, qui devint abbé de Saint-André-lès-Clermont, dignité dont il était encore investi en 1598 ; deux chevaliers de Malte ; un chevalier de l'ordre du roi ; un gouverneur du Vivarais. — « Puissant seigneur » François de la Barges chevalier de l'ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes, épousa *Gabrielle des Essarts*. Son portrait, ceux de sa femme et d'Etienne de la Barge, abbé de Saint-André-lès-Clermont, se voient sur les vitraux de la chapelle du château

de la Barge, près de Courpière. Il eut : 1° Loys, écuyer de la petite écurie, baron de Meymont, seigneur de la Pérouse, Saint-Bonnet, de la Tartière, de Pertus, de Puimelier, etc., en 1599, gouverneur du Vivarais en 1603, marié, en 1595, à *Françoise de Montmorin*, dame de Pertus ; 2° Magdeleine, épouse de *Michel de Combelles*, écuyer, seigneur de Saulces, de Chabannes et en partie de Montpensier.

Argent : *D'argent, à la bande de sable, chargée de trois étoiles d'argent.*

## BEGON

Baron de la Roche d'Onnezat. Cette famille a donné naissance à *Antoinette Begon*, mère de l'illustre *Blaise Pascal*. Elle est originaire du bourg de Gerzat (Puy-de-Dôme). — Barthélemy Begon, bourgeois de Gerzat, en 1580, laissa d'*Antoinette Mauguin*, sa femme : 1° Digne, mariée en janvier 1615 à *Antoine Ladevie*, avocat à Clermont ; 2° Victor, chanoine de la cathédrale de Clermont (1610-1639) ; 3° Benoît, chanoine de la cathédrale de Clermont, en 1624, mort en 1660. Benoît Begon était élu en l'élection de Clermont en 1573-1597 ; il épousa *Anne Mauguin*, dont : Agnès mariée, le 29 août 1597, à *Robert Peyhoux*, élu en l'élection de Clermont. Jean Begon, élu en la même élection, en 1621-1631, épousa *Jacquette Durant*. Il eut ; 1° Jacquette, mariée, le 8 novembre 1646, à *François Le Court*, seigneur de Montdory, fils de Pierre et de Catherine Jean ; 2° Gabrielle, mariée, le 26 août 1646, à *Michel Chardon*, trésorier de France à Riom ; 3° Victor, conseiller à la cour des aides de Clermont, en 1645, dont : Etienne, vivant en 1690. Victor Begon, bourgeois de Clermont, échevin de cette ville en 1595, épousa *Antoinette de Fontfreyde*, dont : Antoinette, mariée à *Etienne Pascal*, père de l'illustre *Blaise Pascal*. Victor Begon, baron de la Roche-d'Onnezat, capitaine de grenadiers dans le régiment de Miromesnil, en 1699, épousa *Marguerite Bazin*. Il eut : Jeanne, dame de la Roche-d'Onnezat, morte le 9 novembre 1721, mariée, le 10 septembre 1720, à *Hugues-Gerard de Champflour*, conseiller à la cour des aides de Clermont.

## BELLAIGUE DE BUGHAS.

« Noble » Étienne de Bellaigue, écuyer, demeurant à Chaslus-les-Boissières, paroisse d'Autezat, rendit foi-hommage en 1308, à Beraud, dauphin d'Auvergne, pour la huitième partie d'une dîme perçue à la Chapelle-Marquesse ; il vivait encore en 1330 et laissa de son épouse appelée *Alambones*, Bernard de Bellaigue, époux en 1351, de *Marguerite de Tremeuges*. En 1341, vivait noble Guillaume de Bellaigue et Marguerite sa sœur. Jacques de Bellaigue est mentionné en 1350. P. de Bellaigue, qui était à Paris en 1380, reçut mission de s'y occuper de diverses affaires concernant la ville de Montferrand. Bertrand de Bellaigue paraît en 1480, Denise de Bellaigue épousa, par contrat du 14 janvier 1507, *Pierre de Trémeuges*, seigneur de la Barre et du Chaylar. Jacques Bellaigue était seigneur de la Roche, près de Boissonnelle canton de Saint-Dié, (Puy-de-Dôme), en 1543. On trouve, en 1587, Jacques de Bellaigues, taxé à un écu 40 sous pour n'avoir pas comparu à la montre du ban et arrière-ban d'Auvergne « Messire » Jehan Bellaigue, curé de la paroisse de Saint-Adjutor de Clermont, fit son testament le 21 août 1597.

Filiation I. Michel Bellaigue, l'un des plus notables habitants de Clermont, signa le 10 août 1589, la protestation de serment faite par les Clermontois au roi Henri IV, de vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine et de se maintenir dans l'obéissance du roi de France. Il mourut en 1632. *Geneviève Gérauld*, sa femme, qu'il avait épousé en 1604, fille de Jehan Gérauld et de Marguerite de la Coudray, fit son testament le 29 septembre 1638 et fut enterrée dans la chapelle des Cordeliers de Clermont. De ce mariage : 1° Annet qui suit ; 2° Me Antoine, vivant à Clermont en 1639-1662 ; 3° Jean, qui fit son testament au mois de janvier 1636 et mourut sans enfants ; 4° Anna, épouse, en 1639, de *Louis Ferrand* ; 5° Clauda, mariée, en 1643, à *Pierre Blatin*, habitant à Clermont.

II. Annet Bellaigue, deuxième consul de la juridiction consulaire de Clermont en 1642, épousa le 27 janvier 1633, *Gabrielle Groslier*, fille de Nicolas et de Marie de Preux. Perette Groslier, sœur de Gabrielle, avait épousé noble *Jean Begon*, appartenant à la famille qui donna naissance à la mère de *B. Pascal*. Annet Bellaigue fut père de : 1° Louis, qui eut : A. Françoise, mariée en 1695, à *Pierre Renoux* ; elle mourut sans postérité ; B. Annet, avocat en parlement, marié en 1692, à *Alix de Serres* ; dont : *a. a.* Marie-Thérèse, morte sans enfants ; elle avait épousé 1° en 1734, *Jean*

*Privat*, seigneur de la Vernède et, en 1743 *Henri-François Gayte*, ancien garde-du-corps du roi ; 2° Michel, provincial des Minimes en 1696, mort, en 1717, au couvent de Beauregard ; 3° Guillaume, qui suit ; 4° Jacquette, qui fit une fondation en faveur des Minimes de Clermont en 1698.

III. Guillaume Bellaigue, échevin de Clermont en 1681, juge de la juridiction consulaire de cette ville en 1686, testa le 2 mai 1692 et mourut peu après. Il épousa : 1° le 12 juin 1668, *Gabrielle Bonnefond*, d'une ancienne famille de Clermont et en secondes noces, le 5 juillet 1685, *Gabrielle Chauliaguet*, fille de noble Pierre et d'Anne de Tissandier. Gabrielle Chauliaguet, devenue veuve, acheta, en 1696, le fief de Rabanesse, situé à proximité de l'un des faubourgs de Clermont. Son fils fut : Pierre Bellaigue, qui suit :

IV. « Noble » Pierre Bellaigue, seigneur de Rabanesse, fut pourvu, en 1713, d'une charge de conseiller du roi au présidial de Clermont. Il épousa, en 1720, *Catherine de Chardon*, fille de Claude, écuyer, seigneur de Pouzolle, trésorier général de France à Riom, dont l'aïeule paternelle, *Marie de Chalençon-Rochebaron* appartenait à l'une des plus importantes maisons d'Auvergne. Cette dame mourut à Clermont le 22 juin 1767. De cette alliance naquit le suivant :

V. Pierre-Antoine-Athanase Bellaigue, seigneur de Bughas, né à Clermont le 2 mai 1729, mort en 1767 dans cette ville, d'une maladie pestilentielle, victime de son zèle et de sa charité en soignant les malades de l'hôpital général dont il était administrateur, remplit les fonctions de conseiller au présidial de Clermont. Il épousa, le 7 avril 1755, *Marie-Suzanne Morin de Bughas*, fille et unique héritière de feu Amable Morin, écuyer, seigneur de Bughas et de Philiberte Montorcier de la Charme. Cette dame était petite fille de *Philiberte Savaron*, petite nièce du savant *Jean Savaron*, dont les archives sont ainsi parvenues partiellement à la famille Bellaigue. Elle lui apporta en dot la terre de Bughas dont le nom a été pris depuis par la famille de son mari. De cette union : 1° Pierre-François-Bazile, pourvu fort jeune, en 1784, de la charge de lieutenant de maire de la ville de Clermont ; il ne tarda pas à diriger seul l'administration municipale, ce qu'il fit jusqu'au temps orageux de 1791 ; il fut assez heureux, usant de son influence et de sa popularité, pour se dévouer, au milieu de l'anarchie, au maintien de l'ordre public ; 2° Jacques-François-de-Paule-Bernard, qui suit ; 3° Pierre-Claude Bellaigue de Rabanesse, conseiller au présidial de Clermont ; 4° Catherine-Mélanie, qui se dévoua au soin des prisonniers de guerre, atteints du typhus, et mourut à Clermont de la contagion, le 3 mai 1814.

VI. Jacques-François-de-Paule-Bernard Bellaigue de Bughas, né à Clermont, le 9 novembre 1757, mort dans cette ville le 22 juillet 1815, fut conseiller au présidial de Clermont. Il épousa, le 15 juin 1789, *Marie-Pétronille d'Astier*, fille de Jacques, écuyer, consul général de France à Naples et de Louise Le Gras, dame de la Tour de Mollégés, en Provence. Il eut : 1° et 2° Deux filles, dont l'une épousa M. *Claude Teillard d'Eyry* ; l'autre M. *Alphonse d'Eimard de Jabrun* ; 3° Pierre-Gabriel-Augustin, qui suit.

VII. Pierre-Gabriel-Augustin Bellaigue de Bughas, habitant au château de Varvasse, près de Chanonat (Puy-de-Dôme), a épousé, le 15 juin 1819, *Mélanie Bérard de Chazelles*, fille d'Antoine et de Victorine Teallier des Moulins. Il a eu six filles et cinq fils. Trois de ces derniers sont mariés dans les familles *Dumas de Culture*, *du Bois de Beauchesne*, *Demallet de la Vedrine* ; un autre est aumônier de l'Hôtel-Dieu de Clermont et le cinquième est actuellement (1872), consul de France à la Nouvelle-Orléans (Etats-Unis).

Armes : *D'or, au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent ; à la rivière d'azur, posée en pointe.* Couronne : *de comte.*

## BERARD DE CHAZELLES

Seigneurs de Chazelles, de Tournebize, du Bourget, de la Bussière, de la Canière, etc. Cette maison, originaire d'Aigueperse (Puy-de-Dome), est connue depuis Jean Berard, vivant en 1480. Voici la filiation :

I. Antoine Berard, habitant à Aigueperse, en 1580, épousa *Marie Vigier*, dont :

II. Jacques Berard, marié à *Françoise Amyt* ; de ce mariage : 1° Gilbert, qui suit ; 2° Pierre, curé de Mâcon ; 3° Honoré, prêtre missionnaire ; 4° Gilberte, femme de *Charles Grimauld*, lieutenant particulier à Aigueperse.

III. Gilbert Berard, écuyer, né en 1633, mort en 1712, contrôleur ordinaire des guerres en 1696, audiencier à la cour des aides de Clermont, secrétaire du roi le 12 mai 1704, marié 1° en 1656 à *Marie de Sirmond*, 2° en 1681, à *Mathie Pascal*, cousine germaine du célèbre Blaise Pascal. Il eut dix enfants, entr'autres : 1° Gilbert, qui suit ; 2° Honoré,

écuyer, seigneur du Bourget, capitaine au régiment de Roussillon, cavalerie, marié, en 1696, à *Claude-Marie Gorue*. Il mourut en 1748 sans postérité ; 3° Mathieu, avocat en parlement, marié à *Jacqueline d'Épinay* ; 4° Gilbert, prêtre de l'Oratoire, prieur de Saint-Léonard en Normandie ; 5° Joseph, trésorier de la Sainte-Chapelle d'Aigueperse ; 6° Marie, épouse, en 1679, de *Claude du Sarray* ; 7° Françoise, mariée 1° à *Jean Peyhoux*, bourgeois du Pont-du-Château ; 2° à *Guillaume Segret* ; 8° Marguerite, mariée 1° à *Jean-François de l'Hospital*, 2° à *François de Bonnevie* ; 9° Gilberte, femme de *Michel Monnet*.

IV. Gilbert Berard, écuyer, seigneur de Chazelles et de Tournebize, capitaine au régiment de Roussillon, cavalerie, né en 1670, mort en 1748, épousa en 1709, *Eléonore Vachier*, morte le 4 novembre 1759, fille de Benoît, seigneur de Montjoly et de Hieronime de Bretanges ; il eut huit enfants, parmi eux : 1° Honoré, qui suit ; 2° Marie-Hyéronime, née en 1709, morte en 1800, mère du célèbre *Jacques Delille*, 3° Marie, née en 1711, mariée en 1743, à *Jean de Tissandier*, auquel elle apporta la terre de Tournebize ; 4° Marie-Anne, née en 1721, religieuse ursuline à Clermont.

V. Honoré Berard, écuyer, seigneur de Chazelles, de la Bussière et de la Canière, né en avril 1712, mort en 1774, épousa, le 25 juillet 1748, *Gabrielle Neyras*, fille de Antoine, bourgeois de Clermont et de Magdeleine Cartalier. Il eut :

VI. Pierre Berard, écuyer, seigneur de Chazelles, né en 1749, mort en 1807, marié en 1772, à *Jacquette de Champflour*, fille d'Étienne et de Louis de la Porte ; il eut entr'autres enfants : 1° Étienne, qui suit ; 2° Antoine, né en 1775, marié, en 1798, à *Marie-Marguerite-Victoire Teallier des Moulins* ; de cette union : A. Jacques-Symphorien, marié le 20 août 1827, à *Marie-Elina de Rigauld*, fille d'Amable-Laurent et de Marie-Amable Sablon du Corail ; de ce mariage : *a. a.* Victor, marié, en 1862, à Mlle *Adrienne de Combes*, dont une fille, Marie-Jeanne-Agathe, née à Riom le 26 mars 1863 ; *b. b.* Marie-Antoinette, épouse, en 1852, de M. *Ernest de Combes* ; B. Mélanie, épouse de M. *Pierre-Augustin Bellaigue de Bughas* ; 3° Gilbert, né en 1781, marié à Mlle *Reboul du Saulzet*, fille d'Amable-Gabriel et de Marie-Thérèse des Farges ; de ce mariage : Octavie, épouse de M. *Daudé-Tardieu de la Barthe* ; N. épouse de M. *de la Côte* ; Antoinette, religieuse ; 4° Marie-Louise, mariée en 1790, à *Jean-Baptiste Saulnier, vicomte d'Anchal*.

VII. Étienne Berard de Chazelles, écuyer, chevalier de Saint-Louis, né en 1774, mort en 1845, a épousé, en 1803, *Magdeleine de Reynaud de Mons* ; de ce mariage : 1° Pierre-Léon, qui suit ; 2° Antoine, né en 1813 ; 3° Jacquette, née en 1806, mariée, en 1823, au baron *Alphonse-Guerrier de Romagnat*, capitaine d'état-major, mort sans postérité,

VIII. Pierre-Leon Berard de Chazelles, écuyer, né à Clermont-Ferrand, le 15 mars 1804, ancien député du département du Puy-de-Dôme, ancien maire de la ville de Clermont-Ferrand, chevalier de la Légion d'honneur, a épousé, le 29 avril 1834, *Jeanne-Marie-Laure-Helene-Gabrielle Ramey de Sugny*, fille du comte de Sugny et de dame Jeanne Paulze-d'Ivoy ; de cette union : 1° Étienne, né en 1838, préfet du Cantal (1872) ; 2° François-Marie-Joseph, né le 1er novembre 1842 ; 3° Marie-Gabrielle-Magdeleine, née le 14 novembre 1836, mariée, le 27 mai 1860, à *Bernard-Hubert Clerel de Tocqueville*, fils de M. le vicomte de Tocqueville et de dame Alexandrine-Denise Olivier.

Armes : *De gueules, au lion grimpant, coupé d'or et de vair, couronné d'une couronne de comte de sable ; l'écu bordé de vair.* Couronne : *de comte.*

## BLATIN

Parmi les familles qui, de nos jours, habitent encore Clermont, l'une des plus honorables et des plus anciennes, est celle des Blatin qui, au XVIe et XVIIe siècles, résidait dans la paroisse de Saint-Adjutor. — Benoît Blatin était un des deux luminiers de l'église de Saint-Adjutor en 1521 ; il figure en 1533, parmi les notables bourgeois de Clermont, chargés de diriger les préparatifs pour l'entrée du roi François Ier à Clermont. Amable Blatin était chanoine de la cathédrale de Clermont en 1562. Jehan Blatin, bourgeois, appelé en langage patois *Blaty*, fut chargé en 1566, lors de l'entrée du roi Charles IX à Clermont, de certains détails nécessaires à cette réception royale. Blatin, habitant le faubourg de Gras, vivait en 1577, a son nom et ses armes sculptés sur un bénitier, jadis en l'église de Saint-Adjutor ; mais, depuis 1801, en l'église de Saint-Pierre-lès-Minimes ; ces armes sont représentées par 3 *épis de blés réunis par la tige et surmontés en chef de 2 étoiles* ; elles sont accompagnées de la date de 1581. Côme Blatin, habitant le quartier de Saint-Adjutor, eut pour enfants : 1° Antoine, lequel testa en 1648 ; il épousa *Antoinette Cussat*, dont : A. Pierre, habitant de la paroisse de Saint-Adjutor, marié en 1643, à *Claude Bellaigue*, veuve de lui en 1659 ; il eut *a. a.* Antoinette,

mariée le dernier novembre 1659 à *Antoine Boyt*, fabricant de papier à Chamalières ; B. Antoinette, mariée le 10 août 1632 à *Antoine Boyt*, négociant ; C. Anna, femme, en 1632, d'*Antoine de Chaptes* ; 2° Pierre, qui fit son testament le 5 janvier 1632. Georges Blatin était deuxième consul de la juridiction consulaire de Clermont en 1716.

Filiation I. Antoine Blatin, notable habitant de Clermont, demeurait dans le faubourg de Saint-Adjutor. Il était consul de la juridiction consulaire de cette ville en 1680, juge de la même juridiction en 1700 et fit enregistrer ses armoiries en 1698, dans l'*Armorial général de France* : *d'or, à 3 épis de blé de gueules.* Il testa en 1712 ; épousa *Anne Chabrut*, dont il eut : 1° Antoine, qui suit ; 2° Antoinette, qui fit son testament le 2 février 1726 ; sur cet acte de dernière volonté, reçu par Me Chaudessolle, notaire, elle apposa son sceau armorié, qui représente les armes de sa famille : 3 *épis de blé, liés ensemble par la tige, séparés par le haut en forme d'éventail ; au chef chargé de 3 étoiles* ; 3° Jeanne, épouse, en 1726, de *Guillaume de Fontfreyde* ; 4° Claude, demoiselle, 1726.

III. Antoine Blatin, négociant, dit le *jeune*, épousa le 1er février 1706, *Françoise-Jeanne Mallet*, fille d'Antoine, négociant à Clermont ; cette dame, devenue veuve, se remaria à *Claude Breteau*, contrôleur des fermes du tabac à Clermont. Antoine Blatin fut père de : 1° Antoine, qui suit ; 2° N., prieur de l'abbaye de Bouchet (ordre de Citeaux), l'un des vingt membres fondateurs de la Société d'agriculture de Clermont en 1761 ; 3° Anne, née, baptisée dans l'église de Saint-Pierre de Clermont, le 24 mars 1710.

III. Antoine Blatin, dit *Breteau*, habitant en la paroisse du Port, échevin de Clermont en 1743, premier consul de la juridiction consulaire de cette ville en 1740, juge de la même juridiction en 1751, épousa *Anne Chassaing*. Il mourut le 26 décembre 1774, âgé de 68 ans. Ses enfants furent : 1° Claude-Antoine, qui suit ; 2° Jeanne-Antoinette, née le 30 novembre 1750 ; 3° Antoinette, née le 30 septembre 1755, mariée, le 12 février 1776, à *François Désanges*, fille de François et de Anne Marnat ; 4° Jeanne, née le 9 mai 1757, mariée, le 12 février 1776, à *Nicolas Bonnefoy*, avocat en parlement, fils d'Étienne, notaire royal, châtelain de Lempdes et de Catherine Manry ; elle est morte le 9 janvier 1837.

IV. Claude-Antoine Blatin, habitant à Clermont, en la paroisse du Port, né dans cette ville le 15 septembre 1744, premier consul de la juridiction consulaire de la même cité en 1788, mort le 27 août 1827, épousa, par contrat du 12 décembre 1768, *Marie-Henriette Gros*, morte à Clermont le 20 janvier 1826, fille de Jean-Baptiste-Antoine Gros et de Gilberte Terringaud. Il eut pour enfants : 1° Antoine qui suit ; 2° Jean-Baptiste-Antoine, *auteur de la seconde branche rapportée ci-après* ; 3° François, mort célibataire, le 18 juillet 1837, âgé de 64 ans ; 5° Jean-Baptiste, docteur en médecine à Clermont, professeur à l'école secondaire de cette ville, membre de l'académie royale de médecine de Paris, mort à Clermont le 28 août 1835, âgé de 64 ans, marié à *Marie Bergeon* ; de cette alliance : A. Henri-Oradoux, né à Clermont le 12 juin 1806, mort à Paris le 17 mars 1869, docteur-médecin de talent, inventeur de plusieurs appareils, destinés à alléger les souffrances des malades ; B. Antoine-Eugène, né à Clermont le 26 septembre 1808, agent de change, marié à *Laure Grasson*, dont : A. Marie-Gabrielle-Alice, née à Clermont le 14 juin 1843, mariée à M. *Bergeron* ; C. Elise, épouse de M. *Sablon*, habitant à Ambert.

V. Antoine Blatin, né à Clermont le 4 octobre 1769, 1er adjoint de cette ville (15 novembre 1815), chevalier de la Légion-d'Honneur (1er mai 1821), maire de Clermont (3 avril 1822), s'occupa beaucoup, pendant son administration, de la classe ouvrière de la ville de Clermont ; il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme en 1827 et cessa ses fonctions de maire à la suite de la révolution de juillet 1830. Il est mort le 20 février 1846. Il avait épousé, le 15 décembre 1794, *Marie-Rose Vazeilhes*, morte le 14 mars 1861, âgée de 88 ans, fille de Jean-Dominique Vazeilhes et d'Anne Besson. Pour honorer la mémoire de M. Antoine Blatin, la ville de Clermont reconnaissante a donné son nom (*rue Blatin*) à l'une de ses rues ouvertes en 1848. Antoine Blatin laissa pour enfants : 1° Antonin, mort célibataire ; 2° Jean-Baptiste-Dominique, qui suit ; 3° Mariette-Marie-Henriette, morte le 20 août 1855, épouse de *Charles-Henri Roux*, receveur municipal à Clermont ; 4° Rose, épouse de M. *Teulier*.

VI. Jean-Baptiste-Dominique Blatin, né à Clermont le 24 octobre 1799, mort le 5 juillet 1867, épousa *Marie-Anne Malmenaide*, morte le 25 mars 1870 ; de ce mariage : 1° Marie, mariée à son cousin Claude-Antoine-Marc Blatin, propriétaire, dont postérité ; 2° Antoinette, épouse d'Antoine Blatin, avocat, son cousin, dont postérité.

## SECONDE BRANCHE (*existante*).

V. Jean-Baptiste-Antoine Blatin, deuxième fils de Claude-Antoine et d'Anne Chassaing, né à Clermont le 1er août 1772, mort dans cette ville le 25 juillet 1855, épousa *Anne-Delphine Mazelhier*, morte à Clermont le 11 mars 1865, fille

de Philippe Mazelhier, né à Alby (Tarn), mort à Clermont le 5 mars 1817, et d'Anne Guyot. De ce mariage : 1° Claude-Antoine-Marc, qui suit ; 2° Antoine, avocat, né à Clermont le 18 avril 1820, membre du conseil municipal et de l'académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de cette ville, auteur de plusieurs écrits, marié à sa cousine *Antoinette Blatin*, dont une fille : A. Antoinette, mariée, en 1872, à M. *Joseph-Elie Côte*.

VI. Claude-Antoine-Marc Blatin, né à Clermont le 9 septembre 1808, a épousé sa cousine *Marie Blatin* ; de ce mariage : 1° Jean-Baptiste-Antoine, né à Clermont le 1er août 1841, docteur en médecine en cette ville ; 2° Roger, avocat.

Armes : *d'or, a 3 épis de blé de gueules, liés par la tige ; les épis disposés en éventail ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

## BLAU

Seigneurs de l'Etang, de Rochedun, de Paleport, etc.

I. François Blau, notaire et procureur à Clermont, en 1589, eut pour enfants : 1° André, qui suit ; 2° Claudia, mariée à *Annet Laville*, seigneur de Chignat ; elle testa en 1627.

II. André Blau, élu en l'élection de Clermont en 1617-1653, épousa *Anne Durant* ; il eut : 1° Antoine, conseiller au présidial de Clermont, marié à *Antoinette de Laire*, qui testa le 17 juillet 1682 ; de cette union : A. André, avocat, marié, en février 1662, à *Jacquette Bourlin*, fille de Michel, et de Jeanne du Fraisse ; il eut : *a. a.* Guillaume, avocat au grand conseil en 1682 ; *b. b.* Gérard, avocat, en 1700 ; il épousa *Françoise Bazin* ; *c. c.* Thomas, chanoine du chapitre du Port en 1682 ; *d. d.* Anne, femme d'*Imbert de Parades* en 1700 ; 2° Antoinette, mariée, le 9 janvier 1659, à *Pierre Trottier* ; 3° Thomas, qui suit ; 4° Marcellin, avocat en parlement, seigneur de Montséjour, marié, le 24 janvier 1671, à *Philiberte Pascal*, fille de Jacques, seigneur de la Pradelle ; 5° Claudia, femme, en 1657, de *François Dumas*, conseiller au présidial de Clermont.

III. Thomas Blau, seigneur de l'Etang, de Rochedun et de Paleport (1664-1692), élu en l'élection de Clermont, en 1641-1664, puis avocat en Parlement (1676), laissa : Jacques, qui suit.

IV. Jacques Blau, seigneur de l'Etang et de Paleport, né en 1673, mort le 29 juin 1751, épousa *Marie Tolvy*, dont : 1° Jean-Gérard, qui suit ; 2° Guillaume, né en 1714, seigneur de l'Etang en 1761-1762 ; 3° André, conseiller au présidial de Clermont en 1761 ; 4° Marthe ; 5° Marguerite.

V. Jean-Gérard Blau, seigneur de l'Etang, épousa *Marie-Claudine de Champflour* ; il eut : Jean-César-André, mort à Clermont le 2 juin 1776.

Armes : *de gueules, au château d'argent.*

## BOMPART

Seigneurs de Saint-Victor, près de Clermont, dans la vallée de Royat.

I. Marcellin Bompart, bourgeois de Clermont, médecin de la reine Marguerite de Valois en 1597, possesseur d'une belle bibliothèque, épousa *Marguerite de Montméjean*. Il eut : 1° Marcellin, docteur en médecine ; 2° Marcellin-Hercule, qui suit.

II. Marcellin-Hercule Bompart, docteur en médecine à Clermont en 1622-1641, épousa, le 17 septembre 1616, *Anne Nugier*, sœur de Gilbert Nugier, apothicaire à Clermont. Il devint médecin du roi Louis XIII et fit, en 1639, une fondation de la somme de 100 livres de capital dans l'église de N.-D. d'Orcival ; le revenu de cette somme devait servir à faire dire une messe basse aux quatre fêtes principales de l'année. Il eut Gilbert, qui suit.

III. Gilbert Bompart, avocat en parlement, puis avocat du roi au bureau des finances de Moulins, en 1681, épousa, le 8 janvier 1640, *Françoise Charrier*, qui testa en 1663, fille d'un conseiller au présidial de Riom. Il transigea, le 23 juillet 1655, au sujet de la bibliothèque de son aïeul, avec Marcellin Bompart, son oncle. Il mourut le 3 décembre 1688, âgé de 69 ans. Ses enfants furent : 1° Marcellin ; 2° Antoine, qui suit ; 3° Antoine ; 4° Joseph ; 5° François

IV. Antoine Bompart, avocat en parlement, seigneur de Saint-Victor en 1681, né à Clermont en 1642, mort dans cette ville le 18 avril 1709, remplit les fonctions de conseiller-assesseur en l'hôtel-de-ville de Clermont. Il épousa

*Isabeau du Fraisse,* fille de Pierre, bourgeois de Clermont, et de Jacquette Le Riche ; de cette union : 1° Michel, né à Clermont le 1er avril 1676, avocat en 1710, receveur des consignations en 1720 ; 2° Marie-Magdeleine, née le 3 juin 1677 ; elle entra au couvent des Ursulines de Clermont le 29 avril 1695, sous le nom de *sœur de Saint-Joseph* ; 3° Antoine, né le 5 octobre 1678 ; 4° François, né le 11 janvier 1680, prêtre-missionnaire en 1710, curé de la paroisse de Saint-Cirgues de Clermont en 1715-1753 ; 5° Jacquette, née le 22 octobre 1681 ; 6° Etienne, qui suit ; 7° Gilbert, né le 9 juillet 1686, vivant en 1710 ; 8° Alix, née le 14 décembre 1687 ; 9° Jacquette-Magdeleine, née le 14 avril 1689 ; 10° Joseph-François, né le 13 avril 1693 ; 11° Jean, jumeau du précédent

V. Etienne Bompart, seigneur de Saint-Victor, né à Clermont en 1695, avocat de cette ville, l'un des premiers membres de la société littéraire de Clermont en 1747, mourut le 21 mai 1753.

Charles Bompart, docteur en médecine à Clermont, épousa, en 1651 *Anne Monchozon.* Jean Bompart, docteur en médecine à Clermont (1655-1696), épousa, en 1655, *Gabrielle de Benoit* ; il mourut en 1717, âgé de 83 ans, laissant : 1° Gilbert, apothicaire à Clermont, marié, le 9 novembre 1688, à *Antoinette Baptiste,* fille de Pierre, greffier de police ; ses descendants Claude et André Bompart, apothicaires à Clermont, vivaient : le premier en 1742, le second en 1793 ; 2° Gabrielle, mariée, le 10 juin 1704, à *Pierre Ligier,* négociant.

Armes : *D'or, au chevron de sable, accompagné de 3 palmes de sinople, posées 2 et 1 ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.*

## DE BORT.

Catherine de Bort vivait en 1390. Lucque de Bort épousa *Jean Pascal,* ancêtre de l'illustre *Blaise Pascal* ; elle vivait en 1550-1553. Gabrielle de Bort était la femme, en 1675, d'*Etienne Mathieu,* conseiller en l'élection d'Aurillac. Hugues de Bort, bourgeois de Clermont, vivant en 1582, épousa *Antoinette Mege.* Il eut : 1° Claude, bourgeois de Clermont, marié, le 8 juillet 1609, à *Magdeleine Changet,* fille de Pierre et de Jacquette Enjobert ; 2° Bertrand, bourgeois, marié à *Jeanne d'Olhadieu,* morte en 1652, âgée de 60 ans, dont : A. Susanne, mariée, le 6 février 1661, à *Etienne Dalmas,* maître des eaux et forêts du comté d'Auvergne et de la baronnie de La Tour, fils d'Etienne, maître des eaux et forêts, et de Gilberte Ponsson ; 3° Jean, 1619 ; 4° Amable, 1619 ; 5° Susanne, femme, en 1661, de *Jean Dalmas,* maître des eaux et forêts.

## BOUCHARD

Seigneurs de Murol, des Salles, de Veyrières, de Rigalle, du Leyris, de Pranly, de Pressaignes, etc. Famille originaire de St-Amand-Tallende (Puy-de-Dôme). Une branche vint se fixer à Clermont dans la première moitié du XVIIe siècle.

Filiation. I. N Bouchard, bourgeois de Saint-Amand-Tallende, en 1560, fut père de 1° Gaspard, qui suit ; 2° Guynot, marié à *Marie Boudet,* dont : A. Guillaume, négociant à Saint-Amand-Tallende en 1633, marié à *Anne Mercier,* de cette union : *a. a.* Pierre, procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Amand et des terres de la Cheyre, en 1685, marié, le 21 février 1678, à *Gilberte Chauliaguet,* fille de Pierre, avocat en parlement, et de Anne de Tissandier, qui le rendit père de Jean, avocat en parlement, époux de *Jeanne Baudry* ; *b. b.* Marie, épouse de *Jacques Phelip,* bourgeois ; B Anne, religieuse à Clermont en l'abbaye de Sainte-Claire ; C. Michel, époux de *Marguerite Pomier,* dont Anne, née en 1631.

II. « Honorable homme » *Gaspard Bouchard,* vivant en 1572-1586, était l'un des bourgeois les plus riches et les plus considérés de Saint-Amand-Tallende ; le célèbre comte de Randan, chef des ligueurs en Auvergne, lui écrivit pour le prier de loger plusieurs de ses officiers chez lui. Il eut six enfants, parmi lesquels 1° Annet, qui suit ; 2° Jean, *auteur de la 2e branche.*

III. « Noble » Annet Bouchard, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont en 1606, acheta, le 15 octobre 1629, à la dame de Montfand (*Anne Le Loup,* veuve de *Gilbert de Langeac,* seigneur de Préchonnet) la maison forte de Murol, située à Saint-Amand-Tallende ; cette acquisition fut faite moyennant 1,000 livres. Annet Bouchard était compris dans le ban et l'arrière-ban de la province d'Auvergne. Il épousa, le 24 avril 1598, *Benoîte Laville,* fille de Jehan, bourgeois de Cournon, dont : 1° Guy, qui suit ; 2° Marguerite, mariée, en 1632, à *Robert Savaron,* fils de Jean, célèbre lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont.

IV. Guy Bouchard, écuyer, seigneur de Murol, de Rigal, fut d'abord conseiller au présidial de Clermont, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France, par lettres du 28 octobre 1667. Il testa le 7 juillet 1686 ; épousa *Anne Mariton*, fille de Guy, avocat en parlement, et de Françoise Savaron. Un arrêt du conseil, rendu contre les échevins de Clermont, le 6 février 1675, le maintint dans sa noblesse et l'exemption de la taille. Il mourut le 12 juillet 1686. Ses enfants furent : 1° Annet, qui suit ; 2° Jacques, écuyer, seigneur de Rigal, capitaine dans le régiment d'Auvergne en 1686, capitaine et commandant en second du bataillon du même régiment en 1693, puis lieutenant-colonel du même régiment, chevalier de l'ordre de Saint-Louis ; 3° Robert, écuyer, seigneur de Veyrières et des Salles, en 1686, époux de *Marie Augier*, dame des Salles ; il eut : A. François, écuyer, seigneur des Salles, trésorier-général de France à Riom, marié à *Gabrielle Bouchard*, dont : *a a*. Claude, mariée, le 25 février 1727, à *Jean de Tissandier-Gaschier*, seigneur de Grenier ; B Guy, écuyer, seigneur de Florat et des Salles, né à Clermont-Ferrand en août 1679, trésorier-général de France à Riom, maintenu dans sa noblesse, le 18 décembre 1697, par l'intendant d'Auvergne. Il épousa, le 7 juillet 1711, *Gabrielle Fabre*, fille de François, procureur-général à la cour des aides de Clermont, et de Jeanne Bonnefont ; il eut : *a. a.* Annet, écuyer, seigneur de Florat et des Salles, marié, le 26 février 1742, à *Marguerite-Charlotte Poisson*, fille de Jean, écuyer, seigneur en partie de Lempdes, et de Marthe de Strada ; de ce mariage : *a. a. a.* Marie-Anne, dame des Salles, mariée, en 1762, à *Gilbert de Cousin*, écuyer, baron de La Tourfondue ; *b. b. b.* Magdeleine, mariée, le 20 octobre 1766, à *Jean-Henri-Alexis de Trenqualye*, capitaine aide-major d'un régiment, fils de feu Louis, doyen des conseillers du parlement de Toulouse, et de Marie de Fortia ; elle est morte le 30 novembre 1825 ; *b. b.* Jacques-Guy, seigneur des Salles en 1762, marié, le 2 janvier 1742, à *Catherine du Tour de Salvert*. C. Magdeleine, mariée, le 9 décembre 1710, à *Antoine de Ribeyre*, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du roi, fils de Paul, chevalier, seigneur de Nébouzat, trésorier de France à Riom, et de Marie Poisson ; 4° Guy, écuyer, seigneur de Rigal et de Murol en 1686, qui, en 1711, fit donation, à son frère Annet, de la seigneurie de Rigal et de la terre d'Espinet ; il épousa, le 10 février 1687, *Jeanne Noëllas*, fille de Guillaume, conseiller à la cour des aides de Clermont, seigneur de Montluisant, et de Marie Montorcier de Villars ; 5° Gabrielle, née en juillet 1655, mariée, le 23 février 1686, à *Michel Poisson*, écuyer, seigneur de Beaulieu, fils de Michel, seigneur de Durtol, et de Jeanne Augier ; 6° Anne, qui entra au couvent des Bernardines de Clermont le 23 juin 1657 ; elle était encore dans le même couvent en 1672 ; 7° Marie-Alexis, religieuse en 1672

V. Annet Bouchard, écuyer, seigneur de Murol et de Rigal, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont en 1686-1711, épousa, le 23 août 1662, *Marie Trottier*, fille de François et de Marie de Laire ; il testa le 5 novembre 1712 et mourut le 27 novembre 1723 Il possédait une fortune de plus de 150,000 livres. Ses enfants furent : 1° Guy, écuyer, né à Clermont le 4 septembre 1663, mort en octobre 1701 ; il était capitaine d'infanterie dans le régiment de Navarre en 1700 ; 2° Jean, né en 1672 mort en septembre 1769, lieutenant dans le régiment dragons, marié, le 30 janvier 1705, a *Jacquette Bourlin*, fille de Pierre, substitut du procureur-général à la cour des aides de Clermont, et de Marguerite Véron ; de cette union : A. Gabrielle, mariée, le 16 mars 172?, à *François Durant*, chevalier, seigneur de Saint-Cirgues, lieutenant au régiment de Navarre, fils de François, chevalier, seigneur de Peyrignat, conseiller à la cour des aides de Clermont, et de Marie Guérin ; 3° Michel, écuyer, seigneur de Murol, qui testa le 6 janvier 1735 ; il épousa, le 5 décembre 1713, *Marie de Girard de Beauvezeix* ; il eut : A. Annet, capucin ; B. Gabrielle, dame de Murol, née le 25 août 1714, mariée, le 7 août 1735, à *Claude de Cousin*, écuyer, seigneur de La Tourfondue, chevalier des ordres de N.-D du Mont-Carmel et de Saint-Lazare ; C Gabrielle, mariée, le 16 décembre 1747, à *Joseph Chassaing*, fils de Charles, élu en l'élection d'Issoire ; 4° Gabrielle, mariée, 1° le 4 août 1695, à *Bernard de Fontfreyde*, écuyer, seigneur du Saulzet, conseiller du roi à la cour des aides de Clermont, fils de Guillaume, doyen des conseillers à la cour des aides de Clermont, et de Marie Bourlin ; 2° à *François Bouchard*, écuyer, seigneur des Salles, son cousin, trésorier-général de France à Riom ; 5° Jean. dit *le chevalier Bouchard* ; 6° Jacques, écuyer, lieutenant dans le régiment de la marine en 1747 ; 7° Marie, supérieure des Bernardines de Clermont, en 1710 ; 8° Françoise-Magdeleine, religieuse bernardine en 1740, dans le couvent où sa sœur Marie était religieuse.

SECONDE BRANCHE (*éteinte*)

III. Jean Bouchard, fils de Gaspard qui précède, fut conseiller du roi, lieutenant-assesseur en l'élection de Clermont, il testa le 2 janvier 1669, épousa *Antoinette-Michelle Dumas* ; il eut : 1° Annet, qui suit ; 2° Gilbert, seigneur de Pranly,

avocat en parlement, marié, 1° le 15 février 1656, à *Isabeau Carmantrand,* 2° à *Françoise de Champflour* : du premier lit : A. Jean, seigneur de Pranly, qui testa en 1676, étant sur le point de partir pour l'armée ; il épousa, le 13 juin 1690, *Marie Imonet,* fille d'Antoine, bourgeois, et d'Etiennette Gras, dont : *a. a.* Michel, seigneur de Pranly, qui testa en 1748, marié à *Marie Pradier,* fille d'Aubert, bourgeois de Billom, et de Marguerite Mercier, dont une fille : Marie-Thérèse, mariée en 1722 à *Jean Pradier,* écuyer, seigneur de Bobichon, garde du corps du roi, fils de Jacques et de Catherine Chauchat ; Gilbert Bouchard eut du second lit : B. François, qui se fit jésuite en 1684 ; il vivait encore en 1686 ; C. Magdeleine, majeure en 1686 ; D. Marie, religieuse au couvent de Sainte-Claire de Saint-Amand ; E. Jeanne, religieuse dans le couvent des bernardines de Clermont ; 3° François, seigneur de Pressagnes, bourgeois de Clermont, marié à *Anne Aragonnès,* dont : A. Jeanne, religieuse bernardine au couvent de Clermont en 1699 ; B. Anne, mariée le 13 février 1711 à *Pierre-René du Puy,* chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons ; 4° Michel, seigneur du Léry, capitaine d'infanterie dans le régiment de Piemont, marié à *Jeanne Laville de la Plaigne,* fille de Jean, seigneur de la Plaigne et du Maignant ; 5° Jeanne, mariée, le 11 février 1657 à *Etienne Dalmas,* commissaire des guerres, fils de Jean-Antoine et de Catherine Chirat ; de cette union : A. Marie, mariée, le 10 février 1687, à *Charles Vassadel,* élu en l'élection de Clermont, fils de Jacques, bourgeois, et de Marie Marchand ; B Gilbert, marié, le 11 mars 1693, à *Gilberte de Laire,* fille de Michel, seigneur de Bar, conseiller à la cour des aides de Clermont, et de Françoise Guérin ; 6° Marie, religieuse ursuline à Clermont ; 7° Benoît, religieux augustin déchaussé à Clermont.

IV. Annet Bouchard, seigneur de la Brousse, conseiller du roi au présidial de Clermont, testa le 15 septembre 1683 ; il épousa, le 7 juillet 1657, *Marie Saulnier,* dont : Marie-Dauphine, mariée, le 17 février 1687, à *Pierre de Freydefont,* écuyer, seigneur de Marcillat, conseiller à la cour des aides de Clermont, fils de Gabriel, écuyer, secrétaire du roi, maison couronne de France, et d'Anne Chausseyras ; elle mourut le 23 décembre 1730.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 2 roses d'argent et, en pointe, d'un croissant de même.* Couronne : *de comte.*

## BOUDET

Seigneurs de Salles en Auvergne, du Mas et de la Vernoelle, en Bourbonnais. — Parmi les familles existantes, celle qui occupe le premier rang à Clermont, par son ancienneté, est la maison Boudet. Audigier remarque avec raison qu'elle jouissait d'une grande considération et qu'elle était connue depuis le XIII[e] siècle ; les documents que nous avons recueillis, remontent encore au-delà de cette époque reculée. En effet, nous retrouvons *Johannes Boudet « ærarii regii summus inspector »* en Auvergne, de 960 à 980 (V. *Gallia Christiana,* T. II, p. 633) ; Géraud Boudet à qui les moines de Sauxillanges prêtent du grain sous le roi Robert (XI[e] siècle), ainsi que le constate le *Cartulaire de Sauxillanges* ; N. Boudet qui, à la fin du XII[e] siècle, détenait un domaine relevant du prieuré de Sauxillanges. G Boudet, bourgeois de Clermont, vivait en 1255 ; à la même date, Hugues Boudet résidait dans cette ville. En 1256, Robert Boudet est qualifié bourgeois de Clermont ; son frère, Etienne Boudet, était chanoine de la cathédrale à la même époque. Audigier signale l'existence à Clermont d'un Bernard Boudet, notable d'assez d'importance pour servir de témoin, en 1288, à un acte de foi et hommage que Robert III, dauphin d'Auvergne, rend à l'évêque pour son château de Chamalières ; le même ou autre Bernard Boudet est mentionné en 1323 par le *Trésor de Mercurol* (archives nationales à Paris). Jehan Boudet *(Bodeti)* le jeune, citoyen *(civis)* de Clermont, vivait en 1301 avec *Catherine Le Bœuf,* sa femme, fille de Durand. Pierre Boudet *(Bodeti)* était archiprêtre d'Herment en Auvergne, en 1323-1333. Guillaume Boudet, bourgeois de Clermont, en 1284, est nommé en 1328 comme l'exécuteur testamentaire de *Bertrand de la Tour,* seigneur d'Olliergues. Un vieux registre de foi-hommage, conservé aux archives départementales du Puy-de-Dôme, indique l'existence de Robert Boudet *(Bodeti),* habitant à Ceyssat, dans les montagnes de la Basse-Auvergne qui, en 1302, rend foi-hommage à l'évêque de Clermont pour la maison de Sales ; le même Robert vivait en 1322 ; il eut : 1° Pierre Boudet, damoiseau, de la paroisse d'Allagnat, demeurant à Ceyssat qui, en 1323 et 1353, rendit aussi foi-hommage à l'évêque de Clermont pour la même maison de Sales ou de la Sales ; 2° Marguerite Boudet, habitant Ceyssat en 1332.

Guillaume Boudet était receveur-général des finances en Auvergne en 1364-1365 ; il habitait à Clermont. Jean Boudet, son fils, demeurant en la paroisse de Saint-Genès, était aussi receveur-général des finances en 1385. Nous avons donné la reproduction du sceau de ces deux hauts fonctionnaires (1). Guillaume Boudet, également fils du même

(1) Voir le tome I[er], page 568.

receveur-général, fut condamné à payer, en 1380, 40 livres à la ville de Clermont, quoiqu'il fût noble, et ce en considération des réparations importantes entreprises par cette ville à ses remparts. Robert Boudet, bourgeois de Clermont, vivait en 1373 Guilhoton et Blardon Boudet, affermaient le droit d'entrée appelé *de barre*, perçu aux portes de la ville en 1407. On trouve encore Guillaume Boudet *(Bodeti)* bourgeois de Clermont en 1429 ; Mathurin Boudet, conseiller du roi, procureur à la cour des aides de Paris, 1467. — De la branche des Boudet du Bourbonnais, dont le blason était : *d'or, au demi-vol de sable*, nous connaissons : Pierre Boudet, écuyer, seigneur du Mas et de la Vernoelle en 1696. (V. *Armorial général de France*, Bourbonnais.)

### BRANCHE BOUDET, DE CLERMONT (*existante à Riom*)

I. Jacques Boudet, l'un des élus de la municipalité de Clermont, en 1403, fut père de :

II. Geraud Boudet, élu de la municipalité de Clermont en 1427, père de :

III. Guillaume Boudet, l'un des trois élus de Clermont en 1448 ; celui-ci laissa :

IV. Vincent Boudet, avocat, élu de Clermont en 1459, 1461, 1471, habitant en la paroisse de Saint-Genès, père de : 1° Jehan, qui suit ; 2° Jacques, dont les *hoirs* sont mentionnés en 1497.

V. Jehan Boudet, bourgeois de Clermont en 1497, élu de cette ville en 1495, père de : 1° Thomas, qui suit ; 2° Pierre, chargé, en 1517, de la procuration de la dame de Montgascon.

VI. Thomas Boudet, bourgeois, habitant en la paroisse de Saint-Genès en 1527, était élu de Clermont en 1529. Lors de l'entrée du roi François Ier à Clermont, en 1533, il fut désigné pour commander, en qualité de capitaine, les bourgeois de la paroisse de Saint-Genès qui iraient au-devant du roi. Il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Pierre, *auteur de la branche établie à Riom, rapportée ci-après* ; 3° Jeanne, femme, en 1570, de *Jacques de Basmaison*, contrôleur de la maison du roi.

VII. Jean Boudet, bourgeois de Clermont, élu de cette ville en 1518, échevin en 1576 ; fut tuteur des enfants de *Jehan du Prat*, seigneur de Saint-Aignes et plaida pour eux en 1546 devant la cour des Grands-Jours séante à Riom ; il épousa *Anna Savaron*, fille de Hugues, seigneur de Villars, et de Françoise Terris. Il eut : 1° François, qui suit ; 2° Jean, dit *l'aîné*, bourgeois, armurier à Clermont (1582-1604), échevin de cette ville en 1586, héritier universel de son frère Pierre en 1589 ; il mourut sans enfants ; 3° Pierre, bourgeois de Clermont ; il épousa *Susanne Sachapt*, remariée, le 10 décembre 1596, à *Antoine Savaron*, bourgeois de Clermont ; testa le 29 août 1589, mourut peu après, sans postérité ; 4° X, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1594 ; 5° Françoise, femme, en 1589, d'*Antoine Vidilhe*, bourgeois de Clermont.

VIII. François Boudet, bourgeois de Clermont (1576-1592), se chargea de fournir une partie des vivres nécessaires à l'armée de François, duc d'Alençon, chargée de faire le siège d'Issoire. Il prit, en conséquence, l'engagement, au mois de mai 1577, de faire parvenir a cette armée 2,500 pains par jour et 1,200 poinçons de vin, jauge de Clermont, pendant un mois. En 1582, il comparait aux Grands-Jours tenus à Clermont, en qualité de tuteur des enfants d'*Antoine Savaron*, parmi lesquels *Jean Savaron*, plus tard célèbre lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont ; Jean Boudet, son frère, était curateur des mêmes enfants. François Boudet remplit les fonctions municipales d'échevin en 1583. Il épousa *Anna Gayte*, fille de Jean, seigneur de Nohannent ; cette dame testa le 11 septembre 1597. Ses enfants furent : 1° Jean, qui suit ; 2° Gabriel, mentionné au testament de sa mère en 1597.

IX. Jean Boudet, dit *le jeune*, bourgeois de Clermont, baptisé dans cette ville en l'église de Saint-Genès, le 31 janvier 1585, héritier universel de sa mère en 1597, armurier à Clermont, en 1604, épousa 1° le 20 juin 1616, *Dauphine Désegaur*, fille d'Etienne, bourgeois de Clermont ; 2° *Gabrielle Dezolias*, sœur de Jean Dezolias, bourgeois de Clermont ; du 2e lit : 1° Gabrielle, née à Clermont, en 1623, mariée, le 2 février 1637, à *François Gras*, avocat-général à la cour des aides de Montferrand ; 2° Marie, née le 16 mai 1624 ; 3° Suzanne, femme de *Toussaint Mége*, seigneur du Petit-Allagnat, greffier en chef de l'élection de Clermont ; elle mourut à Clermont le 12 août 1668 ; 4° Françoise, femme de *X. Seneze*, bourgeois de Clermont ; elle mourut à Clermont le 29 novembre 1667 ; 5° Gabriel, né en 1630.

### BRANCHE ÉTABLIE A RIOM (*existante*)

VII. Pierre Boudet, deuxième fils de Thomas, bourgeois de Clermont, qualifié *Me Pierre Bowdet* (1547), vivant à Clermont en 1547-1576, échevin de cette ville en 1572, administrateur de l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelmy en 1576, épousa

*Anna Faugières* Il eut : 1° Thomas, qui suit ; 2° Jehanne, mariée, le 5 juin 1596, à *Benigne Curier*, dit l'*aîné*, bourgeois de Clermont.

VIII. Thomas Boudet, bourgeois de la ville de Clermont en 1588, capitaine de la paroisse de Saint Genès en 1591, échevin de Clermont en 1592, épousa *Benoite Favier*, sœur de Berton Favier, bourgeois de Saint-Gervais, dont la fille Gilberte fut mariée, le 7 août 1600, à *Claude de Salles*, chirurgien à Clermont. Il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° François, époux de *Marie de Fontfreyde*, dont : A. Michelle, née à Clermont le 27 avril 1630 ; 3° Annet, marié à *Jeanne de Rebours*, fille d'un bourgeois de Montferrand et d'une demoiselle Gras ; de cette alliance : A. Isabeau, mariée, le 3 novembre 1649, à *Mᵉ Antoine Astier* ; elle testa en 1661 ; B. Antoinette, mariée, le 17 mars 1646, à *Claude Astier* ; 4° Antoinette, mariée, le 26 mai 1626, à *François Bertrand*, libraire à Clermont ; 5° Isabelle, baptisée à Clermont en l'église de Saint-Genès le 5 février 1595 ; elle eut pour parrain *Gervais Ameilhon* ; 6° Claude, né en 1617, praticien à Clermont en 1645, avocat et consul à Riom en 1646.

IX. Jean Boudet, bourgeois de Clermont (1641), échevin de cette ville en 1636, épousa *Marie Ameilhon*, fille de Gervais, sœur de *Jean Ameilhon*, commissaire ordinaire de l'artillerie de France en 1632. Il eut : 1° Thomas, qui suit ; 2° Antoinette, née à Clermont le 20 mars 1630, femme, en 1661, d'*Antoine de Chaptes*, « mᵉ poudrier » à Clermont ; 3° Gabrielle, épouse d'*Etienne Andrieu*, châtelain de la Roche-Blanche ; elle mourut à Clermont le 23 octobre 1693 ; 4° Anne-Souveraine, femme, en 1639, de *Claude Portal*, procureur à Clermont ; 5° Jean, libraire à Clermont, marié, au mois de février 1639, à *Claude Astier*.

X. Thomas Boudet, bourgeois de Clermont, épousa, le 23 juillet 1645, *Isabeau Cassière*, sœur d'Antoine Cassière, procureur à Clermont en 1667. Il eut : 1° Thomas, baptisé à Clermont en l'église de Saint-Genès le 27 novembre 1658, mort jeune ; 2° Georges, né à Clermont le 8 avril 1661, mort le 24 février 1671 ; 3° Louis, né à Clermont le 11 septembre 1662 ; 4° Jeanne, mariée, le 12 août 1685, à *Michel Augier*, bourgeois de Clermont ; 5° Georges, bourgeois de Clermont, né dans cette ville en la paroisse de Saint-Genès, le 24 avril 1672, marié, le 3 octobre 1695, par contrat reçu Chaudessolle, notaire à Clermont, à *Magdeleine Pourrat*, fille de Jean, bourgeois d'Olliergues, et de Clauda du Theil ; le mariage religieux fut célébré dans l'église de Saint-Robert de Montferrand ; Georges Boudet fut père de : A. Gabrielle, née à Clermont en 1698 ; B. Anne, née à Clermont en 1700, morte le 1ᵉʳ juillet 1718 ; Annet, né à Clermont le 17 septembre 1705, notaire dans cette ville de 1734 à 1759, mort sans enfants ; D. Antoine-Alexis, né à Clermont le 28 février 1708, religieux cordelier, provincial de son ordre, vicaire-général de l'évêque de Clermont, prédicateur et théologien distingué, secrétaire d'ambassade de la cour de France à Rome, mort vers 1790 (V. le chapitre *Biographie*) ; 6° Gabriel, qui suit ; 7° Gabrielle, mentionnée en 1696-1698 ; 8° Jean-Joseph, vicaire de la paroisse de Saint-Pierre de Clermont en 1710, curé de Blot-l'Église en 1733.

XII. Gabriel Boudet, bourgeois de Riom, né à Clermont en la paroisse de Saint-Genès, épousa, le 7 octobre 1698, *Charlotte de Gien*, née en 1681, fille d'Antoine et de Marie Letellier, dont :

XIII. Pierre Boudet, bourgeois de Riom, marié, le 11 mai 1751, à *Antoinette Jeannot* ; de cette union :

XIV. Jean-Joseph Boudet de Bardon, né à Riom le 30 octobre 1760, adjoint au maire et juge au tribunal d'appel de cette ville, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié, le 20 mai 1793, à *Marguerite Verny*, d'une famille bourgeoise connue depuis plus de 400 ans à Herment (Puy-de-Dôme), fille de Jean, notaire, et de Bonne Dutour ; elle était sœur de *Jean Verny-Lamothe*, mort à Riom en 1865, qui a laissé sa fortune à son neveu Charles Boudet de Bardon, à la charge de distribuer 150,000 livres de legs de bienfaisance aux établissements de la ville. L'Hôtel-Dieu de Clermont n'a pas été oublié dans ses libéralités. Du mariage de Jean-Joseph Boudet de Bardon est né le suivant :

XV. Charles Boudet de Bardon, docteur en droit, maire de Riom, vice-président du conseil général du département du Puy-de-Dôme. Nous ne pouvons mieux faire que d'extraire une page de sa biographie dans les *Annales historiques*, publiées sous la direction de M. L. Tisseron : « . . . Indépendant par caractère, libéral par opinion, conservateur par position, ses rapports au conseil général sont très-appréciés de cette assemblée. . . Lorsque M. Boudet a été nommé maire de Riom, ces fonctions, qu'il a acceptées pour obéir aux sentiments de la confiance et de la sympathie publiques, dans sa ville natale, sont venus le trouver au lendemain du jour où il achevait de distribuer 150,000 francs *de legs de bienfaisance* pour remplir le vœu testamentaire de son oncle maternel, M. *Verny-Lamothe*, dont il était l'héritier. . . . Il avait désiré que la banlieue de Riom, où se trouve une manufacture de tabac, fût autorisée à cultiver cette plante à titre d'essai. Le ministre des finances accueillit favorablement sa demande. Un membre de l'opposition avait voulu voir, dans cette mesure, un moyen d'influence électorale. L'impartialité avait présidé aux opérations. Aussi la Chambre elle-même a-t-elle fait justice de cette injuste critique, dont il n'est resté que les paroles suivantes, pro-

noncées à cette occasion au Corps législatif (séance du 4 décembre 1869) : « *Il n'y a pas, en France, un maire plus honorable.* » Ajoutons que M. Boudet de Bardon a prouvé maintes fois qu'il n'avait d'autre ambition que de justifier ce qu'il écrivait, dans un jour de lutte, aux électeurs de son canton : « *J'appartiens*, disait-il, *à un grand parti ; celui des gens de bien.* » Aussi les habitants de Riom se montrent-ils sympathiques à son administration bienveillante et éclairée. » M. Boudet de Bardon a épousé M[lle] *Andrieux*, dont il n'a pas d'enfants.

### BRANCHE BOUDET ÉTABLIE A MARINGUES (*existante*)

Déjà, en 1517, M[e] Pierre Boudet, bourgeois de Clermont, était fondé de pouvoirs de la dame de Montgascon, près de Maringues. La filiation de cette branche commence au suivant.

I Blaise Boudet, notaire à Joze, avant 1644, puis notaire à Maringues en 1670-1676, épousa *Marie de la Croix*, dont le père était procureur fiscal à Maringues. Il eut :

II. Daniel Boudet, châtelain de Montbardon, notaire à Maringues, en 1676-1693, né vers 1640, mort en 1693, marié à *Catherine Gros*, morte à Maringues, enterrée dans l'église de cette paroisse ; de cette union :

III. Blaise Boudet, né le 20 septembre 1668, notaire à Maringues, de 1693 à 1743, marié, 1° le 23 janvier 1691, à *Anne Coque*, fille de Pierre, bourgeois d'Aigueperse ; 2° le 17 juin 1693, à *Anne Mayet*. Il eut : 1° Antoine, notaire à Maringues, du 20 décembre 1743 au 4 octobre 1779, marié 1° à *Catherine Tachard ;* 2° le 11 février 1771, à *Catherine Andrieu ;* il est l'auteur de la branche aînée éteinte en la personne de Jean-Gabriel Boudet, notaire à Maringues de 1837 à 1844 ; ce dernier a épousé *Clémentine Ducrohet*, de Maringues ; 2° François, châtelain de Vendègre, greffier au baillage de Maringues, époux de *Marie Mayet ;* il est l'auteur d'une branche représentée aujourd'hui par des filles ; 3° Charles, qui suit.

IV. Charles Boudet, bourgeois, épousa *Gilberte Cournon de la Mothe*, fille de François, seigneur de la Mothe, procureur fiscal au duché de Montpensier, et de Marie Rozier. Il eut :

V. Claude Boudet, né à Pagnans en 1739, mort le 19 novembre 1807, à Pagnans, marié à *Marie Boudet*, sa cousine-germaine, fille de François, châtelain de Vendègre, dont :

VI. Jean-Charles Boudet, né à Pagnans, le 26 novembre 1774, mort, le 31 août 1829, à Montgascon, marié, le 20 mai 1806, à *Marie Lossel de Lasselle*, fille de Jean-Marie, propriétaire à Montgascon, et d'Anne Forest du Garet, dont :

VII. Claude-Charles Boudet, né le 1[er] août 1807, à Montgascon, marié à *Marguerite-Perette-Adeline Moinier*, fille de Pierre, habitant à Clermont, et de Marie Larbaud ; cette dernière nièce, par sa mère, du célèbre historien *Jacques-Antoine Dulaure* (V. généalogie *Dulaure*). Claude-Charles Boudet fut père de : 1° Edmond, né à Clermont en 1830, élève de marine à Brest, le 9 octobre 1850, célibataire ; 2° Anatole, docteur-médecin à Saint-Pourçain, né le 29 avril 1833 à Montgascon, marié, le 22 octobre 1860, à *Noemie Turlin*, de Saint-Pourçain, dont : A. Marie, née en 1862 ; B. Alice, née en 1863 ; C. Louise-Marielle, née en 1865 ; D. Pierre, né en 1867 ; 3° Blaise-Marcellin, président du tribunal civil de Thiers (1872), né le 1[er] décembre 1834, à Montgascon, marié, le 20 novembre 1866, à *Marie-Marguerite-Charlotte-Cecile Bouygues de Boschatel*, fille de Guillaume-Maurice, contrôleur des hypothèques à Aurillac, et de Zélie Talandier de Lespinasse, dont : A. Jeanne-Charlotte-Marguerite, née à Murat (Cantal) le 10 octobre 1867 ; B. Marie-Louise, née le 20 mai 1869.

### BRANCHE ÉTABLIE A MONTON (*éteinte*)

Cette branche, partie de l'arbre généalogique au milieu du XVI[e] siècle, s'était établie à Monton (Puy-de-Dôme).

I. Guillaume Boudet était notaire à Monton en 1585. Il eut :

II. Jacques Boudet, notaire à Monton en 1591, père de : 1° Jean, qui suit ; 2° Magdeleine, femme, en 1606, de *Guillaume Fauchier*, procureur de la juridiction consulaire de Montferrand ; 3° Michel, marié à *Catherine Burin*, dont : A. Jean, marié, le 11 février 1656, à *Gabrielle de Girard*.

III. Jean Boudet, notaire à Monton en 1606, lieutenant de la châtellenie de la Cheyre, épousa *Marie Rigaud*. Il eut : 1° Saturnin, qui suit ; 2° Pierre, bourgeois de Monton en 1649.

IV. Saturnin Boudet, bailli de Monton, épousa, le 9 novembre 1659, *Anne Bourlin*, fille de Martin, bourgeois de Clermont. Il eut : Jean, qui testa en 1690.

A cette branche semblent appartenir : Jacques Boudet, avocat à Clermont, marié à *Marie Forest*, dont : Marie, veuve, en 1688, de *Pierre de Guerin*, seigneur de Gardelle et de la Rochette. Annet Boudet, curé de la paroisse de Saint-Hilaire de Cournon en 1734-1757. Michel Boudet, prêtre, mort à Clermont, âgé de 76 ans, le 12 septembre 1781.

Armes : Jean Boudet, receveur-général des finances en Auvergne en 1383, portait : *d'argent, au griffon de gueules*. Blaise Boudet, notaire à Maringues, fit enregistrer ses armoiries, en 1698, à l'*Armorial général* : *d'or, à 2 plumes de sable en sautoir*.

## BOURLIN

Cette famille appartient à la ville de Riom ; mais une branche s'était fixée à Clermont. Guillaume et Barthelmy Bourlin firent partage des biens de leurs parents en 1612 ; celui-ci, qui est qualifié marchand à Clermont, épousa, au mois de février 1616, *Jeanne de Rebours*, de Montferrand. X. Bourlin eut deux enfants : 1° Lambert ; 2° Etienne, notaire royal, greffier à Cusset, marié à *Jeanne Portal*, dont : 1° Pierre, 1650 ; 2° Robert, procureur à Clermont en 1650. Pierre Bourlin, seigneur de Boisvergier, fils d'Antoine et d'*Anna Chaumeix*, épousa, le 19 mars 1672, *Marie Veausse*, fille de Pierre, notaire royal à Clermont. La branche Bourlin, de Clermont, compte Antoine-Jean-André Bourlin du Maniant, né à Clermont en 1752, mort à Paris en 1828, fils de Jean Bourlin, avocat, et de Anne-Marie Bourlin. (Voir le chapitre *Biographie*.)

Armes : *D'azur, à 3 plantes de lin d'argent, surmontant 3 tours de même*. (*Armorial général* de 1698.)

## BOYER

Cette famille, de très-vieille bourgeoisie, est citée par Savaron dans sa liste des anciennes maisons de Clermont. Etienne Boyer, riche bourgeois, afferma le droit de barre de cette ville en 1364. Il y a encore, dans notre ville, des représentants de cette maison, divisée en plusieurs branches à diverses époques.

## DU BREUIL

Pierre du Breuil (*de Brolio*), né à Clermont, fut reçu chevalier templier, en 1279, dans la commanderie de la Marche. Il vivait encore en 1306.

## DE BRION

Marquis de Combronde, barons de Salvert, seigneurs de Féligonde, de Pradines, etc. Cette famille, sortie du négoce s'éleva rapidement dans le XVII[e] siècle.

I. Antoine de Brion, bourgeois de Clermont en 1545, laissa : 1° Paul, qui suit ; 2° Gilbert, marié à *Anna Ameil*.

II. Paul de Brion, seigneur de Féligonde, procureur au présidial de Clermont en 1584, châtelain de Saint-Alyre, de Gerzat, de Beaune et de Pasredon, testa le 25 mai 1598. Il épousa 1° *Françoise de Combelles*, 2° *Marie Atour*, sœur de Marguerite Atour, épouse d'*Antoine Gras* ; ce dernier père d'autre Antoine Gras, appelé *Le Gras*, mari de *Louise de Marillac*, fondatrice, en 1633, des sœurs de Saint-Vincent de Paul. Paul de Brion laissa, du 1[er] lit : 1° Michelle, 1590 ; 2° Claude, 1590 ; du second lit : 3° Jean, qui suit ; 4° « noble » Antoine de Brion, seigneur de Féligonde, de Pradines (1598-1613), reçu poursuivant de la grande écurie du roi le 8 mai 1604 ; il fut père de : A. Gaspard, qui acheta, en 1616, à *Jean Enjobert* la charge de contrôleur général de l'extraordinaire des guerres ; B. Géraud, seigneur de Féligonde en 1616, contrôleur principal des guerres en Auvergne en 1619 ; C. Pasquette, mariée, en 1592, à *Paul Galoubie*, praticien à Clermont.

III. Jean de Brion, avocat à Clermont en 1598, acheta une charge de secrétaire du roi, maison couronne de France, et fut receveur des consignations en 1637. Ce riche financier, dont parle M. de Mesgrigny, intendant d'Auvergne, dans sa *Relation de la province d'Auvergne*, acquit peu après, vers 1640, la terre de Combronde, érigée en marquisat quelque temps auparavant. Il eut : A. Jean de Brion, conseiller au parlement de Paris, marquis de Combronde, seigneur de Salvert (1669-1683), mort à Riom en août 1684, enterré dans l'église des cordeliers de cette ville, marié à *Anne-Marie de la Barde*, dont le père était marquis de Marolles en Gatinais ; de cette union : *a. a.* Jean-Antoine, marquis de Combronde et de Marolles, baron de Salvert, conseiller au parlement de Paris, mort sans postérité le 15 décembre 1708 ; *b. b.* Noël-François, marquis de Combronde et de Marolles, baron de Salvert, chevalier-commandeur des ordres de Mont-Carmel et de Saint-Lazare, mort en décembre 1736 ; il avait été d'abord chanoine de l'église métropolitaine de Paris ; mais resté seul mâle, après la mort de son frère, il quitta l'état ecclésiastique et se maria, le 22 août 1714, à *Marie-Agnès de Pomereu*, et, en secondes noces, avec *Marie-Michelle Bernard*, qui le rendit père de deux fils, officiers en 1750 ; *c. c.* Antoinette, marquise de Combronde, mariée, en 1692, à *Charles Amelot*, président au parlement, dont la famille vendit Combronde au marquis *de Capony*, en 1764.

Une branche de cette famille, moins fortunée et occupant une position dans le négoce à Clermont, existait encore au dernier siècle.

Armes : Les de Brion, marquis de Combronde, portaient : *Parti, au 1er vairé d'or et de gueules ; au 2e de gueules plein.*

## BROE

I. François Broe, élu en l'élection de la Basse-Auvergne en 1603, fut père de : 1° Claude, qui suit ; 2° François, né à Riom, docteur-régent en l'université de Bourges ; il professa le droit avec distinction et publia deux commentaires estimés, en 1622 et 1633 ; il eut : A. Jean, docteur-régent et professeur à Bourges, où il publia, à son tour, des ouvrages de droit en 1651 ; il fut père de : *a. a.* Pierre, seigneur de Fougerolles, en Berry, docteur en droit en l'université de Bourges en 1679 ; 3° Amable, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1603, mort en 1634 ; 4° Marie, femme, en 1621, d'*Antoine Trottier*, conseiller au présidial de Clermont.

II. Claude Broe, lieutenant en l'élection de Clermont (1621-1632), fit construire à ses frais, en 1641, dans l'église des pères Carmes de Clermont, la chapelle des Broë où l'on voit encore ses armes (V. T. I. p. 292) ; il épousa *Anne Begon* ; de cette union : 1° Benoît, qui suit ; 2° Victor, conseiller au présidial de Riom, mort doyen de cette compagnie ; il épousa *Michelle Deroddes*, qui le rendit père de : A. Marie, mariée, le 6 avril 1669, à *François de Girard*, baron de Montrodès, seigneur de la Combaude ; 3° Gilberte, mariée, le 24 juin 1632, à *Jacques d'Albiat*, écuyer, seigneur de Beaulieu ; 4° Gilberte, femme de *Jerôme de Chabron*, seigneur de Chambois.

III. Benoit Broe, second président en l'élection de Clermont, en 1638-1655, épousa *Marie Vachier*, dont : 1° Jean, qui suit ; 2° Benoit, seigneur de Vieillefont, bachelier en droit canon en 1668 ; il testa en 1684 ; vivait encore en 1691 ; 3° Victor, prieur d'Orcet, en 1668-1675 ; 4° François, 1668 ; 5° Anna, religieuse visitandine à Clermont, morte avant 1668 ; 6° Marguerite ; 7° Pierre, né à Clermont le 19 janvier 1645.

IV. Jean Broe, seigneur de Lide, résidant à Clermont, en 1671-1683, épousa *Marie Blau*, veuve de lui en 1684 ; il eut : 1° Marguerite ; 2° Louise ; 3° Marie ; 4° Magdeleine.

Armes : *D'azur, à l'étoile d'or ; au chef d'or, chargé de 3 feuilles de trèfle de sinople.*

## DU BUIS

En latin *de Buxis*. Me Géraud du Buis vivait à Clermont en 1289. Jean-Robert du Buis est mentionné en 1318. Geraud du Buis *(de Buxis)*, seigneur en partie de Chaslus et du Crest, ne vivait plus en 1323, époque où *Marguerite*, sa femme, est dénommée dans un acte. Jean du Buis, clerc à Clermont, est mentionné en 1330. Ymbert du Buis, bourgeois de la paroisse de Saint-Pierre de Clermont, avait pour femme *Constance Chauchat*, qui était veuve de lui en 1383. Me Pierre du Buis possédait des immeubles à Chamalières en 1399 ; il est qualifié bourgeois de Clermont et laissa deux enfants : 1° Jacques du Buis, bachelier en loix, doyen du chapitre de Chamalières en 1438 ; 2° Marguerite du Buis,

abbesse de Sainte-Claire à Clermont en 1438. « Noble » Maurice du Buis vivait en 1466 ; c'est probablement le même qui, sous le prénom de Morinot, est mentionné en 1494. Pierre du Buis paraît dans un acte de 1494. Gabrielle du Buis et *Guillaume Benoit*, son mari, vivaient en 1492.

## BUNYER

I. **Jean Bunyer**, notaire royal à Clermont, en 1585, secrétaire du Tiers-Etat du bas pays d'Auvergne, fut chargé de dresser l'inventaire des archives dudit Tiers-Etat en 1596. Il avait épousé, au mois d'avril 1585, *Antoinette Eyrauld*, fille de Pierre, marchand, dont : 1° Loys, qui suit ; 2° Pierre, né en 1594.

II. **Loys Bunyer**, notaire royal à Montferrand, en 1613, eut mission de classer et d'inventorier les archives municipales de Clermont, en 1617. Il s'acquitta de ce travail avec beaucoup de succès.

Jean Bunyer, le jeune, probablement fils du précédent, exerça les fonctions de secrétaire de la ville de Clermont et du Tiers-Etat de la basse Auvergne ; il épousa *Marie de Brion* qui, devenue veuve, entra au couvent des Hospitalières de Clermont où elle se trouvait en 1661. Georges Bunyer était avocat à Clermont en 1620-1631 ; il épousa *Marguerite Claustre*, fille de Jean, pelletier, et de Marie Reynaud. Jeanne Bunyer, sa sœur, était mariée à *Paul Augier*, marchand à Clermont. Brémond Bunyer, procureur, greffier en chef au présidial de Clermont, épousa, le 18 décembre 1654, *Pinelle Roux*, veuve de *Guillaume de Preux*, fille d'Antoine Roux et d'Anne Rochette. Jean Bunyer, prêtre, secrétaire du chapitre de la cathédrale de Clermont, mourut le 7 mars 1733, âgé de 82 ans. Antoinette Bunyer, épousa *Michel Noélas*, avocat en parlement ; elle était veuve en 1684.

## CARMANTRAND

Seigneurs de Bezance, de Rivemont, de la Roussille, de Cormède, de Layre, etc. Voici l'une des plus anciennes famille de Clermont, agrégée à la noblesse depuis longtemps.

**Filiation.** I. **Jordain Caresmentrant**, élu (consul), de la ville de Clermont, en 1472, fut père de :

II. **Pierre Carmentrand**, bourgeois de Clermont, élu de cette ville en 1487 et 1499. Il fut délégué à Paris par la ville de Clermont, en 1488, au sujet du payement de la maison de l'hôtel-de-ville, acquise des héritiers *Court*. Il eut :

III. **Michel Carmentrand**, bourgeois de Clermont, qui plaidait, en 1510, avec le chapitre de Chamalières, pour la dîme de Florat. Il était consul de Clermont en 1530 et laissa :

IV **Joseph Carmantrand**, conseiller de la ville de Clermont en 1533, qui eut : 1° Joseph qui suit ; 2° Jean, bourgeois de Clermont en 1579, lequel testa en 1588, léguant 200 écus à la cathédrale de Clermont, pour la cérémonie d'un salut le dimanche de Pâques fleuries ; il donna tous ses biens à l'Hôtel-Dieu en 1588, et fit un legs à Mathieu Carmantrand, fils de Joseph, son parent, habitant à Ardes.

V. **Joseph Carmantrand**, bourgeois de Clermont en 1593, donna une maison à l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy. Il eut : 1° Étienne, qui suit ; 2° Michel, bourgeois de Clermont, qui testa le 16 mars 1657 ; il épousa en premières noces le 6 septembre 1640, *Jacquette de Preux*, veuve de *Moissent Crozat*, notaire royal ; en secondes noces, *Jeanne Bardin*. Du premier lit : Étienne, greffier au présidial de Clermont, mort le 28 octobre 1686, marié, le 29 juillet 1665, à *Dauphin Rassion*, fille de François, greffier au présidial de Clermont et de Bonne Cartherat ; il vendit sa charge de greffier, le 17 novembre 1680, à *Gilbert Peghoux* ; il eut : *a a.a.* Antoine, né en 1667, mort en 1689 ; *b b.b* Jeanne, mariée, en 1689, à *Antoine Mesnier* ; B. Gilberte, née du second lit en 1656, mariée, le 9 février 1684, à *Antoine Poisson*, procureur au présidial de Clermont, fils de Pierre praticien et de Marie Mosnier ; C. Isabeau, 1657 ; 4° Marguerite, femme de *Dominique Faucon* ; 5° Pierre, marié à *N.* ; il testa, le 11 novembre 1634 et mourut sans enfants.

VI. **Étienne Carmantrand**, receveur des décimes et du taillon à Clermont en 1628, acheta, en 1642, une charge de secrétaire du roi, maison couronne de France, charge qui donnait la noblesse. Il mourut à Paris en 1648. Il avait épousé *Antoinette Laborieux*, fille de François, secrétaire de Joachim d'Estaing, évêque de Clermont et de Marguerite Pasquier. Il eut : 1° Jean, né le 15 avril 1626, chanoine du chapitre de N.-D. du Port en 1680 ; 2° François, qui suit ; 3° Géraud, auteur *de la branche de la Roussille* ; 4° Pierre, écuyer, seigneur de Bezance, né le 30 août 1629, mainteau

dans sa noblesse, en 1667, receveur du taillon en 1631, mort le 5 avril 1674; 4° Halips, femme, en 1669, de *Ligier de la Bachellerie*, écuyer, seigneur de Buges; 6° Gabriel, 1680; 7° Isabeau, mariée : 1° le 15 février 1656, à *Jean Bouchard*, seigneur de Pranly; 2° à *Hugues Poisson*, lieutenant-assesseur en l'élection de Clermont; elle testa en 1660.

VII. François Carmantrand, écuyer, seigneur de Bezance et de Rivemont, né à Clermont le 17 juillet 1628, fut secrétaire du roi, maison couronne de France, receveur des décimes à Clermont; il épousa, le 6 décembre 1648, *Jeanne Poisson*, fille d'Étienne, président à la cour des aides de Clermont et d'Anna Durant. Il mourut le 8 février 1695 et fut enterré dans la chapelle fondée, en 1641, en l'église des pères Carmes de Clermont par son père. Il eut : 1° François, qui suit; 2° Étienne, seigneur de la Moutade, né en 1655, mort le 12 décembre 1688; 3° Joachim, seigneur de Rivemont, né le 10 mars 1665, maintenu noble en 1698, chevalier d'honneur au présidial de Clermont, mort le 4 septembre 1714; 4° Jeanne, née en 1659, mariée, le 3 février 1670, à *Étienne de Varennes*, trésorier de France à Riom; 5° Jeanne, née en 1674, morte le 3 juin 1737, mariée le 20 juillet 1693, à *Étienne de Girard*, seigneur de la Prugne, chevalier d'honneur au présidial de Clermont; 6° Joachim, chanoine du chapitre de Saint-Genès de Clermont, mort âgé de 18 ans le 20 janvier 1681; 7° Pierre, curé de Romagnat en 1685.

VIII. François Carmantrand, seigneur de Bezance et de Cormède, né à Clermont le 15 février 1667, mort dans cette ville le 29 juin 1713, capitaine au régiment de Lombourg (cavalerie), épousa le 10 avril 1685, *Jeanne de Baron*, fille de Jean, écuyer, seigneur de la Martre et de Gilberte Vernet. Il rendit foi-hommage au roi, en 1700, pour la terre de Cormède et laissa : 1° Jeanne, mariée, le 26 février 1713, à *Pierre-Gaspard de Frédeville*, marquis de Frédeville; elle est morte le 12 juillet 1744; 2° Jean, né le 4 mai 1688; 3° François, qui suit.

IX. François Carmantrand, écuyer, seigneur de Bezance et de Cormède, né le 14 décembre 1689, capitaine de grenadiers au régiment de Saillans, chevalier d'honneur au présidial de Clermont (1716), épousa : 1° le 29 janvier 1720, *Gilberte Sablon du Corail*; 2° le 7 août 1768, *Gilberte Valeix*. Du premier lit : 1° Jeanne, née le 12 novembre 1720, mariée le 13 mars 1750, à *Michel Pellissier de Féligonde*, fils de Pierre, seigneur de Féligonde et d'Anne le Court; 2° Amable, née le 3 mai 1732, mariée, le 25 mai 1752, au marquis *Jean-Joseph de Pons de la Grange*; 3° Jeanne, abbesse de Saint-Genès-lès-Monges, par provisions de l'année 1760. Elle mourut en 1770.

## BRANCHE CARMANTRAND DE LA ROUSSILLE (*existante*)

VII. Géraud Carmantrand, écuyer, seigneur de la Roussille, fils d'Étienne et d'*Antoinette Laborieux*, maintenu dans sa noblesse avec ses deux frères, en 1667, épousa, le 13 janvier 1652, *Marguerite Bourlin*, fille de Michel et de Jeanne du Fraisse; il testa le 25 janvier 1692 et mourut peu après. Ses enfants furent : 1° François qui suit; 2° Claude, écuyer, seigneur de la Rochette, né en 1664, marié le 8 avril 1705, à *Anne Barrel*, dont : A. Claude, né en 1704; B. Jacques, né en 1706; 3° Marie mariée, le 8 avril 1705 à *Antoine Gourbeyre*, fils de Barthelmy; 4° Jacques, né le 13 décembre 1670; 5° Claude, écuyer, seigneur de la Roussille, capitaine dans le régiment de la Marine en 1692-1694; il testa le 8 mars 1693; 6° et 7° Isabeau et Gabriel, religieuses claristes à Saint-Amand-Tallende en 1692; 8° Gabrielle; 9° Marie.

VIII. François Carmantrand, écuyer, épousa le 16 juillet 1682, *Marie Roux*, fille de Jean et de N. Ligier; de cette union : 1° Gilbert qui suit; 2° Claude, morte en 1719, veuve de *N. Assolent*; 3° Jean qui, en 1710, renonça à sa prébende de chanoine du chapitre de Saint-Genès, de Clermont; 4° Marie; 5° Jacqueline qui testa le 25 avril 1745; elle fonda une rente de 25 livres au profit des pauvres de la paroisse Saint-Pierre de Clermont, le 23 avril 1744.

IX. Gilbert Carmantrand, écuyer, vivant en 1710, laissa de dame *N.*, sa femme : François Joseph, qui suit.

X. François-Joseph Carmantrand, écuyer, épousa *Claudine Ferrand*. Il eut : 1° François-Joseph-Bertrand, qui suit; 2° Bertrand-François-Joseph, *auteur du rameau rapporté ci-après*; 3° Jacqueline, épouse de M. *de Combes*; 4° Étienne, seigneur de Grandpré, chanoine de Vertaison en 1789-1791; 5° Jacques, né le 7 octobre 1752, mort le 25 février 1808, curé de Vertaison.

XI. François-Joseph-Bertrand Carmantrand, écuyer, né à Maringues le 18 mars 1754, épousa, le 10 septembre 1806, *Françoise Jaits*; de cette union : Antoine-Jacques qui suit.

XII. Antoine-Jacques Carmatrand, né le 15 juillet 1808, épousa *Hortense Saurel*, dont : 1° Jean-François, né à Billom le 28 avril 1835; 2° Pierre-Félix, né en juin 1836; 3° Catherine-Hiéronime.

RAMEAU DE LA BRANCHE DE LA ROUSSILLE (*existant*)

XI. Bertrand-François-Joseph Carmantrand de la Roussille, fils de François-Joseph, qui précède, et de *Claudine Ferrand*, épousa *Jeanne Vachier des Charmes*, d'une très-ancienne famille de Clermont. Il eut : 1° Michel, qui suit ; 2° Bertrand-François-Michel, tué à Quiberon en 1792, marié, le 8 février 1791, à *Jeanne Blau*, fille de Jean-Girard et de Marie-Claudine de Champflour ; 3° Jeanne-Sophie, épouse *Dalmas* ; 4° Joséphine-Henriette, épouse d'*Amable de Cisternes* ; elle est morte le 2 avril 1856.

XII. Michel Carmantrand de la Roussille épousa *Madeleine Rollet*. Il eut : 1° Maurice-Bertrand-François, qui suit ; 2° Pierre-Félix.

XIII. Maurice-Bertrand-François Carmantrand de la Roussille, né le 25 décembre 1803, a épousé *Françoise-Elisabeth Gerzat*, dont : 1° Jean-Antoine-Henri, substitut du procureur-général à Riom, né le 6 décembre 1831, marié à *Antoinette Cellier* ; de cette union : A. Marguerite, née le 3 mai 1867 ; 2° Pierre-Félix.

Armes : *De gueules, à la fasce d'or, accompagné de 3 besants de même, posés 2 et 1.*

☞ Une branche de cette famille s'était fixée à Ardes (Puy-de-Dôme). « Honorable homme » François Carmantrand, bourgeois d'Ardes, épousa *Isabeau Savignat*, dont : 1° Beraud, 1601 ; 2° Guillaume, bourgeois, habitant à Ardes en 1601 ; 3° Jeanne, mariée, en 1598, à *Barthelmy Vialard*, docteur en droit, fils de Jean, seigneur de la Fredière. — Jean Carmantrand, seigneur des Feulhets, habitant à Ardes, épousa *Catherine Reynaud*, dont : Louis, Durand et Jean, vivant en 1670.

## CÉBERET

Antoine Céberet était notaire à Clermont en 1498. Etienne Céberet était élu (consul) de cette ville en 1529. Pierre Céberet était abbé du chapitre de Saint-Genès en 1550. Durand Céberet était abbé du même chapitre en 1565. Antoine Céberet, marchand à Clermont, vivait en 1543. Antoine Ceberet, bourgeois de Clermont en 1579, avait épousé *Françoise Le Riche*. Blaise Céberet, élu en l'élection de Clermont, homme d'un certain talent oratoire et très-instruit en histoire, dont parle le géographe Belleforest, en 1575, fut chargé, en 1577, de haranguer le duc d'Alençon, frère du roi Henri III, lors de son arrivée à Clermont pour le siége de la ville d'Issoire ; il épousa *Françoise Pédières*, veuve de lui en 1593 et qui testa le 5 avril 1615 ; de cette union : 1° Jean, maître des comptes en Bretagne en 1615, secrétaire du roi en cour de France résidant à Paris, en 1616 ; 2° Antoine, bourgeois de Clermont, marié à *Anne de Bretanges*, veuve de lui en 1626 ; il eut : A. N., femme, en 1649, de *Pierre Dauphin*, seigneur des Chomettes ; 3° Geneviève, femme d'*Antoine Coust* ; 4° Antoine, curé de Saint-Genès-Champanelle, en 1593. Jean Céberet, négociant à Clermont, époux de *Jacquette Esparvier*, fut père de : 1° Guillaume, procureur, marié, le 14 février 1617, à *Jeanne Blau* ; 2° Jean, marié, le 21 décembre 1617, à *Isabeau Astier*. Louis Céberet, bourgeois de Clermont, testa le 5 novembre 1620, laissant : 1° Guy ; 2° Géraud ; 3° Antoine, chanoine du chapitre de N.-D. du Port, en 1620-1662 ; 4° Gabriel, *fils naturel*, procureur au présidial de Clermont.

Jacques Céberet, natif des Martres-de-Vayres, épousa *Marthe Farmont*. Il eut : 1° Marc-Antoine, avocat en parlement à Clermont, banquier en cour de Rome, mort le 3 mars 1673, marié, en 1652, à *Gabrielle Desforges*, née en 1633, fille de Pierre et de Françoise du Pré ; 2° Antoine, marié en novembre 1662, à *Anna Tarde*, fille de Vincent, marchand ; 3° Gilbert, bailli des Martres-de-Vayres ; 4° N., femme de *Gilbert Galoubie*, avocat à Clermont.

Géraud Céberet était payeur des gages des magistrats de l'élection de Clermont en 1667-1670 ; il avait épousé *Marie Laborieux*, qui testa le 15 novembre 1683 ; dont : Antoine, marié, le 26 avril 1662, à *Marie Bournet* ; de cette union : A. Géraud ; B. Isabeau ; C. Antoine ; D. Amable. Geneviève Céberet, était la femme, en 1647, de noble *Etienne Ranvier*, secrétaire du roi, maison couronne de France. Gabrielle Céberet était veuve, en 1742, de *François Vigeral*, procureur à Clermont.

Armes : *De gueules, a un mouton d'argent.*

## CELME

Me Martin Celme était élu (consul) de Clermont en 1484. Jehan Celme était chanoine du chapitre de Chamalières en 1494. Autre Jean Celme remplissait les fonctions municipales d'élu en 1536.

I. CLAUDE CELME, notaire royal et procureur à Clermont, en 1584, épousa *Gilberte Malye*. Il eut : 1° Yves, bourgeois de Clermont en 1618-1637 ; 2° Jehan, homme d'armes de la compagnie de chevau-légers du comte de Soissons en 1621 : 3° Pierre, qui suit ; 4° Claude, mariée, le 15 février 1597, à *Jean Bault*, procureur à Clermont.

II. PIERRE CELME, d'abord procureur (1616-1621), puis capitaine de la compagnie du guet à Clermont (1637), épousa *Luque Chaumeix* ; il eut : 1° Imbert, capitaine de la compagnie du guet à Clermont en 1661-1662, marié, le 26 mai 1656, à *Clauda Rebour*, remariée, en 1680, à *Jean Lolier*, seigneur de Châteaurouge, conseiller à la cour des aides de Clermont ; 2° Pierre, lieutenant de la compagnie du guet de Clermont en 1669, marié à *Marie Lorry*. Gilberte Celme, veuve d'*Antoine Thiolier*, procureur d'office d'Allagnat, vivait en 1636. Antoine Celme, procureur, fut père d'Isabeau, femme, en 1688, de *Jean Tachard*, greffier en l'élection de Clermont.

Cette ancienne famille existe encore à Clermont. Elle est représentée par M. Jean-Baptiste Celme, fils d'Urbain-Sébastien et de *Marie Scretin*, père de Louis Celme, marié à *Anne Domat*, dont deux enfants : 1° Jean-Baptiste, marié à *Catherine Bonaventure* ; 2° Anna.

## CHAIX

Seigneurs de la Varenne et du Sauzet.

I. N. CHAIX épousa *Marguerite Palmier*. Il vivait en 1680. Ses enfants furent : 1° François, qui suit ; 2° Jean, 1720 ; 3° Marguerite femme, en 1720, de *Jacques Albert* ; 4° Marie, épouse de *N. Berard*, 1720.

II. FRANÇOIS CHAIX, deuxième consul de la juridiction consulaire de Clermont en 1714, échevin de cette ville en 1719, épousa *Anne Gaillard*, fille de N. et de Jeanne Bellier. Il eut : 1° Joseph-Alexis, qui suit ; 2° Jeanne, née à Clermont le 13 juin 1720, mariée 1° le 13 février 1736, à *Joseph Auvral*, 2° le 19 février 1737, à *Dominique Manlhot*, seigneur de la Jarrige, fils d'Antoine, bourgeois de Saint-Sandoux ; 3° Pierre-François, né en 1722, seigneur du Sauzet, capitaine au régiment de Montmorin, mort à Clermont le 17 août 1758 ; 4° autre Joseph-Alexis, né à Clermont le 21 novembre 1724, marié, le 7 mai 1748, à *Angélique Segret*, fille de Guillaume-Michel et de Françoise Berard de Chazelles ; il mourut le 13 septembre 1750.

III. JOSEPH-ALEXIS CHAIX, seigneur de la Varenne, lieutenant d'infanterie au régiment d'Agenois en 1759, épousa, le 6 décembre 1738, *Dauphine Gorce de Boisset*, fille de Jean, bailli de Préchonnet, notaire royal à Lastic, près d'Herment, et de Marguerite Farreyrolle. Il eut : 1° François, qui suit ; 2° Dominique, seigneur de la Varenne, chevalier de Saint-Louis, marié à *N. Ricard*, de Montferrand, dont : A. Angélique, morte demoiselle ; B. Justine, morte demoiselle ; 3° François-Alexis, marié, en 1764, à *Marie Verny*, d'Herment ; il testa en 1772 et mourut sans enfants le 30 août suivant ; 4° Anne, mariée, le 9 mars 1759, à *Jean-Marien Peyronnet*, notaire royal, procureur fiscal à Herment.

IV. FRANÇOIS CHAIX, seigneur de la Varenne, épousa, en 176., *N. Drugheon*. Il eut : 1° Clément-Antoine, époux de *N. Coste*, de Pont-du-Château, dont : A. Alexis, marié à *Sophie Astier*, de Billom ; de ce mariage : *a. a.* Camille ; 2° N., époux de N. (de l'île Maurice), dont : A. J.-B., époux de N. (des Indes) ; B. Anténor ; C. Joséphine, épouse de M. *Fleury*, chirurgien en chef de marine ; D. Mélanie, épouse de M. *Le Breton*, capitaine de frégate ; E. Juliette ; 3° Adèle, épouse d'*Antoine Astier*, ancien maire de Pont-du-Château ; 4° Robert-Alexis, qui suit.

V. ROBERT-ALEXIS CHAIX DE LA VARENNE, épousa *Jeanne Paulet*. Il eut : 1° Antoine-Clément, receveur de l'enregistrement à Clermont, marié à *Thérèse Marmontel*, dont : A. Marie, épouse d'*Eugène Bès de Berc* ; B. Marie ; C. Julie ; D. Mélanie, épouse d'*Emmanuel Bès de Berc*, officier supérieur d'artillerie ; E. Clarisse ; F. Eugène ; 2° Louis-Antoine-Clément, curé de Saint Genès les Carmes, à Clermont.

ARMES : *D'or, au chêne de sinople, glanté d'or.*

## DE CHAMPFLOUR

Barons de la Roche-d'Onnezat, seigneurs de l'Oradoux, de Fleury, de Beaumont, d'Allagnat, de Jozerand, de Mauriat, de Montespedon, des Mazières, de Saint-Pardoux, de Saint-Hilaire-la-Croix, des Moulins, de la Croix d'Orade, etc. — Cette famille, qui remonte sa filiation à plus de trois siècles, est l'une des plus honorables de la ville de Clermont, où elle s'est distinguée par les charges qu'elle a remplies dans la haute magistrature et par ses alliances. Elle possédait, en 1633, une chapelle située à droite des basses nefs de la cathédrale, dans le chœur de ce monument.

FILIATION. I. FRANÇOIS CHAMPFLOUR, vivant en 1480, fut père de :

II. JEAN CHAMPFLOUR, l'un des plus notables habitants de Clermont, lequel figure, en 1533, dans les préparatifs faits pour la réception du roi François I[er]. Il était élu (consul) de cette ville en 1542. *Marie de Preux*, sa femme, mentionnée en 1540, le rendit père de : 1° Claude, qui suit ; 2° Amable, résidant à Limoges en 1568 ; il écrivit aux échevins pour leur donner des nouvelles du camp du roi. (V. T. I, p. 78.)

III. CLAUDE CHAMPFLOUR, consul de la municipalité de Clermont en 1553, vivait encore en 1583. Il laissa d'une dame dont on ignore le nom : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Claude, *auteur de la branche de Paris*, rapportée ci-après ; 3° Jean, conseiller au présidial de Riom en 1582, époux de *Marie de Comolet*, veuve de lui en 1587 ; ses enfants furent : A Jérôme, 1592 ; B. Amable, 1592 ; C. Pierre, avocat à Riom, 1614 ; 4° Jean, qui fit son testament le 14 janvier 1592 ; 5° Amable, bourgeois de Clermont (1582-1587) ; il eut : A. Jean, élu en l'élection de Clermont, 1613 ; il testa le 12 décembre 1622 et laissa d'*Isabeau Thiolier*, sa femme : *a. a.* Antoine, élu en l'élection de Clermont (1626), lequel fit son testament le dernier février 1643 et laissa de *Jacquette Benoit*, son épouse : *a. a. a.* Isabeau, mariée, le 30 avril 1647, à *Etienne du Fraisse*, bourgeois de Clermont ; *b. b. b.* Antoinette, mariée, en 1656, à *Jean Carraud*, bourgeois ; *c. c. c.* Anna, qui entra au couvent des Visitandines de Clermont le 21 avril 1650 ; *d. d. d.* Hélène, mariée, le 9 février 1655, à *Imbert Véron*, fils de Jean, greffier en chef de l'élection de Clermont ; *e. e. e.* Dauphine, entrée au couvent des Bénédictines de Clermont en 1650 ; *b. b.* Isabeau, mariée, le 21 novembre 1626, à *Guillaume du Fraisse* ; *c. c.* Marie, destinée par son père à l'état de religieuse ; B. « noble » Claude, époux de *Marie Girard*, dont : *a. a.* Catherine, entrée au couvent des Visitandines de Clermont, le 20 décembre 1658 ; C. Amable, 1592 ; D. Marie, 1592 ; 5° N., veuve, en 1633, d'*Antoine Vernet*, lieutenant-général au baillage d'Usson ; 6° Pierre, habitant Clermont en 1582 ; 7° Marie, femme de *Jean de Laire*, bourgeois.

IV. « Noble » GUILLAUME CHAMPFLOUR, d'abord l'un des trésoriers de la gendarmerie de France (1582-1583), puis receveur des décimes à Clermont (1585), épousa, le 31 août 1565, *Claude de Crespat*, fille de Claude, seigneur de Durtol, sœur de Géraud de Crespat, seigneur de Chanat, marié à *Anna de la Fayette* ; il eut : 1° Géraud, qui suit ; 2° Jean, élu en l'élection de Clermont, marié 1° à *Françoise Neyron*, 2° à *Marie de Fighat* ; il mourut le 29 novembre 1667, laissant : A. Isabeau, mariée, le 3 janvier 1665, à noble *Jean Bontemps*, avocat en parlement, fils de Jean, bourgeois, et d'Antoinette de Girard ; elle testa le 7 octobre 1677 ; B. Marie, née du second lit, mariée, le 16 septembre 1669, à *Antoine Aubier*, seigneur de Rioux ; 3° François, religieux-bénédictin de l'abbaye de Menat et prieur de Cussac, en 1606, prieur du Moûtier de Saint-Robert de Montferrand (1611-1647), poète de talent qui composa une élégie sur la mort d'Henri IV (V. le chapitre *Biographie*) ; 4° Marguerite, veuve, en 1619, de *N. Bouchard* ; 5° Louise, mariée à *François Guérin*, habitant de Beauregard-l'Evêque, 1606.

V. « Discret et sage, noble » GÉRAUD ou GÉRARD CHAMPFLOUR, seigneur de l'Oradoux, né à Clermont le 30 août 1578, mort dans cette ville le 22 janvier 1662, âgé de 84 ans, nommé conseiller du roi et garde des sceaux à la cour des aides de Montferrand en 1604, remplaça, dans cette charge, le célèbre clermontois *Jean Savaron*, son ami. Nommé conseiller d'Etat, il reçut du roi Henri IV une pension de 2,000 livres, confirmée le 10 décembre 1629 par ordonnance royale de Louis XIII. Il obtint des lettres d'honneur, en 1636, pour sa charge de garde des sceaux ; fut échevin de Clermont en 1635. Le maréchal d'Effiat, père de Cinq-Mars, recommande, dans son testament, ses enfants à son « bon amy M. Gérard de Champflour ». Géraud de Champflour testa le 1[er] septembre 1658. Il avait épousé, le 16 février 1602, *Michelle Tailhandier*, fille de « noble » Jean, receveur des dépôts, puis conseiller au présidial de Clermont, et d'Anne Ribeyre. De cette union : 1° Jean, qui suit ; 2° Catherine, née le 26 octobre 1608, morte en 1620, enterrée dans l'église des Cordeliers de Montferrand ; 3° François, né le 3 mars 1611, prieur de Rochedagoux, nommé chanoine de la cathédrale de Clermont en juin 1627, conseiller au présidial (1634), abbé de la cathédrale de Clermont (1637) ; 4° Blaise, né

le 20 mars 1613, mort en juillet 1616; 5° Anne, née le 11 juillet 1614, mariée, le 11 novembre 1632, à *Gilbert Aragonnès*, lieutenant-criminel en l'élection de Clermont; 6° Marguerite, née en 1616, morte la même année; 7° Anne-Hyéronime, née le 19 février 1617, religieuse de Sainte-Marie, à Montferrand, en mars 1633, supérieure des Visitandines de Clermont, morte en 1670; 8° Marie-Séraphique, née le 2 juin 1619, novice en 1634, puis religieuse de Sainte-Marie de la Visitation de Montferrand; sa vie et sa mort sont rapportées dans le livre intitulé : *Vie des religieuses de la Visitation*, imprimé à Annecy en 1649, page 259; 9° Jean, né le 27 avril 1621, seigneur du Pré-de-Cros, nommé écuyer de la grande écurie du roi Louis XIII le 17 mai 1641, marié à *Anne Rollet*, fille de Jean, conseiller en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne à Riom, dont : A. Anne, mariée, le 7 juillet 1695, à *Antoine de Bonnet*, seigneur de la Chabanne, lieutenant-général de la sénéchaussée d'Ussel, maire perpétuel de la ville de Clermont; elle mourut le 22 mai 1736; B. Jean, marié, le 9 octobre 1694, à *Jacquette de la Farge*, fille de Hugues, seigneur d'Yssac, et de Claude de Bonnefoy; elle testa le 13 septembre 1709; ses enfants furent : *a. a.* Gabrielle, mariée, le 10 septembre 1720, à *Jean-Baptiste de Matharel*, écuyer, seigneur du Chéry; *b. b.* Hugues-Gérard, conseiller à la cour des aides de Clermont, maintenu dans sa noblesse le 18 janvier 1732, par ordonnance de l'intendant d'Auvergne, mort le 23 juin 1745, marié 1° le 10 septembre 1720, à *Jeanne Beyon*, fille de Victor, baron de la Roche-d'Onnezat, capitaine de grenadiers au régiment de Miroménil, et de Marguerite Bazin; 2° en 1728, à *Marie-Anne Laville*, fille de Robert, seigneur de Chignat, trésorier de France à Riom; du second lit : *a. a. a.* J.-B. Gabriel, né à Clermont le 27 avril 1729, baron de la Roche, lieutenant au régiment de Chabrillan, marié, le 6 février 1763, à *Marie-Antoinette Villot*, fille de Pierre-Gabriel, seigneur de Boisluisant, dont : *a. a. a. a.* Guillaume-Marie, baron de la Roche, né à Clermont le 22 novembre 1764, garde du corps du roi Louis XVI, mort sans postérité à Clermont, le 5 janvier 1848, étant alors lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur; *b. b. b. b.* N., épouse de *N. Maugue*; *b. b. b.* Marie-Jeanne, née le 26 novembre 1731, mariée, en 1762, à *Joseph Cougoul de Ludières*, garde du corps, fils d'Antoine, seigneur de Solignat, et de Claude Bonniol; 10° Jean, *auteur de la troisième branche*; 11° Antoine, né le 29 avril 1623, prieur de Montferrand, en 1649-1691, par la résignation de son oncle; religieux de Saint-Benoît par profession du 3 août 1645, cellerier de l'abbaye de Saint-Austremoine d'Issoire, en 1663; 12° Charlotte, née le 2 juin 1624, mariée, en 1641, à *Pierre Redon*, seigneur des Marants et de Ternant; 13° Jean-Jacques, né en juillet 1625, mort le 27 janvier 1626.

VI. Jean Champflour, seigneur de l'Oradoux, né à Clermont le 26 février 1607, conseiller du roi, garde des sceaux à la cour des aides de Clermont en 1636, nommé commissaire lors des Grands-Jours d'Auvergne, en 1665-1666, épousa, le 19 février 1632, *Marie-Jacquette Fayet*, fille de Jean, trésorier de France à Riom, et de Bonne Vidilhe. Il testa le 22 mars 1662 et mourut le 8 juin de la même année; ses enfants furent : 1° Gérard, né le 20 février 1633, doyen du chapitre cathédral de Clermont en 1659, vicaire-général de ce diocèse, mort le 20 février 1697; 2° Michelle, née le 18 mai 1634, visitandine au couvent de Montferrand le 20 avril 1644; 3° Anne, née le 10 avril 1637, mariée, le 14 juillet 1655, à *Pierre Augier*, trésorier de France à Riom; elle mourut le 10 novembre 1702; 4° Charlotte, née le 7 octobre 1639, visitandine au couvent de Montferrand en 1655; 5° Jean, né le 15 décembre 1640, prêtre de l'Oratoire, curé et supérieur de N.-D. de Motus; il testa le 12 août 1683; 6° Françoise, née le 9 décembre 1642, mariée à *Gilbert Bouchard*, seigneur de Pranly; 7° Blaise, qui suit; 8° Etienne, né à Clermont le 19 mai 1646, abbé du chapitre cathédral de cette ville en 1682-1703, nommé évêque de la Rochelle le 1er janvier 1703, nommé archevêque, mort à la Rochelle en décembre 1724; 9° Jeanne, née en 1650, bernardine au couvent de Clermont en 1666; 10° Antoine, né en 1651; il testa le 5 septembre 1669 étant alors novice chez les pères Jésuites de Clermont; 11° Pierre, né en 1653, jésuite à Toulouse; il testa en 1673; 12° Anne, bernardine au couvent de Clermont en 1661; 13° Charlotte, née en 1656; visitandine au couvent de Clermont en 1672.

VII. Blaise Champflour, écuyer, seigneur de l'Oradoux, garde des sceaux à la cour des aides de Clermont en 1671, né le 12 décembre 1643, mort le 20 août 1692, épousa, le 15 janvier 1680, *Hélène de Laire*, morte le 19 août 1725, fille de Jacques, président à la cour des aides de Clermont, et de Marie Chabre. Il eut : 1° Jacques, qui suit; 2° Géraud, né le 17 février 1682, doyen de la cathédrale de Clermont en 1719; il prit possession de la dignité d'abbé de la même cathédrale le 23 juin 1738 et mourut le 10 février 1753; 3° Jean-Baptiste, né à Clermont le 5 juin 1683, docteur en Sorbonne, abbé de la cathédrale de Clermont (1702-1737), vicaire-général de ce diocèse, supérieur des missionnaires de l'Hermitage (1732), nommé évêque de Mirepoix le 3 octobre 1737; il prit possession de son siége par procureur, le 10 mars 1738, et mourut le 3 février 1768, instituant les pauvres ses légataires universels; 4° Marie-Thérèse, née le 25 septembre 1684, religieuse ursuline à Clermont, morte le 12 octobre 1758; 5° Pierre, né le 5 septembre 1685, mort

« lors de ses études d'humanités »; 6° Marie-Claude, née le 5 avril 1687, morte religieuse-novice au couvent des Ursulines de Clermont; 7° Antoine, né le 20 avril 1688, mort le 17 août 1701.

VIII. Jacques de Champflour, chevalier, seigneur de l'Oradoux, de Mauriat, de la Grange, etc., conseiller à la cour des aides de Clermont, né le 18 octobre 1680, mort le 9 août 1745, épousa, le 8 mai 1712, *Marie-Anne Vidal*, née le 8 septembre 1691, morte le 3 mars 1780, fille de Pierre, écuyer, seigneur de Bort, trésorier de France à Moulins, et d'Antoinette Faubert; de ce mariage : 1° Etienne, qui suit; 2° Marie-Hélène, née le 14 janvier 1713, visitandine au couvent de Clermont; 3° Etienne, qui suit; 4° Géraud, né le 3 octobre 1716, nommé cornette dans le régiment royal-étranger (cavalerie), le 1er janvier 1743, chevalier de Saint-Louis, le 20 octobre 1758, mort capitaine de cavalerie le 28 janvier 1812; 5° Jean-Baptiste, né le 27 novembre 1720, prévôt de la cathédrale de Clermont (1739-1790), mort le 2 avril 1798; 6° Jeanne-Marie, née le 30 juillet 1726, morte le 28 novembre 1817, mariée, en 1748, à *Paul-François de Montrosier de Mauriat*, écuyer, seigneur de Marcillat, fils d'Antoine, écuyer, seigneur de Marcillat, secrétaire du roi, maison couronne de France, receveur des tailles à Clermont, et de Marguerite Rabon; 7° Marie-Magdeleine, née le 25 novembre 1729, morte le 14 février 1759.

IX. Etienne de Champflour, écuyer, seigneur de Mauriat et de Jozerand, né à Clermont le 26 avril 1714, mort le 30 novembre 1797, fut reçu conseiller à la cour des aides de cette ville le 22 avril 1743, ensuite procureur-général en la même cour (1762-1774). Il assista, en 1789, aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont. Il avait épousé, le 7 juin 1739, *Marie-Louise-Antoinette-Marguerite de la Porte*, morte en pluviôse an VIII, fille de Jean-Laurent, écuyer, et de dame Valentine Cavel; de cette union : 1° Jacques, qui suit; 2° J.-B.-Annet, écuyer, né à Clermont le 10 novembre 1746, mort dans cette ville le 21 septembre 1843, officier au régiment d'Orléans (cavalerie), marié, le 5 décembre 1773, à *Jeanne-Marie-Françoise de Cambefort*, veuve de M. *Julhe*, fille de Guillaume de Cambefort, receveur-général des fermes du roi en Auvergne, et de Jeanne-Françoise Armand; de ce mariage : A. Jeanne-Marie, née le 4 octobre 1774; B. Marie-Louise-Marguerite, née le 30 juillet 1776; C. Marie-Jacquette, née à Clermont le 14 novembre 1779, mariée, le 18 février 1799, à *J.-B.-Toussaint de Cambefort de Mazic*, né le 1er novembre 1761, fils de Salvy et d'Antoinette-Armande Relier; elle est morte à Clermont en 1858; D. Jeanne-Marie-Marguerite, née à Clermont le 2 mars 1781, mariée, le 20 novembre 1798, à *Gilbert-François-Jean-Etienne de Varennes*, né le 11 janvier 1770, mort à Clermont le 24 mai 1849, fils d'Etienne et d'Agnès-Jeanne d'Isoard; 3° Jacquette, née le 18 octobre 1750, mariée, en 1772, à *Pierre Berard*, écuyer, seigneur de Chazelles; 4° Marie-Louise-Antoinette, née le 17 mai 1749, morte en 1750; 5° Martial, chanoine de la cathédrale de Clermont, vicaire général de ce diocèse en 1784-1785; 6° Jean-Baptiste, né à Clermont le 23 juin 1763, mort le 5 février 1812, marié, le 29 avril 1794, à *Marie Cohendy*, née à Beaumont le 18 novembre 1769, fille de Claude et de Jeanne Monestier; il mourut sans enfants à Clermont, le 5 février 1812; 6° Joseph, seigneur de Moulins, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine (1790), tué au désastre de Quiberon en 1792.

X. Jacques de Champflour, chevalier, seigneur de Palbot et de Jozerand, né à Clermont le 16 mai 1742, mort dans cette ville le 2 mai 1814, épousa le 1er mars 1774, *Marie-Élisabeth Henri de Lollière*, fille de Jean, seigneur de Chamailly, secrétaire du roi, maison couronne de France et de Marie-Élisabeth Olivier; de cette union : 1° Gérard-Antoine-Louis, qui suit; 2° Marie-Jeanne, née à Clermont le 12 septembre 1779, morte dans cette ville le 13 décembre 1862, mariée, le 20 mars 1802, à *Pierre-François Beral, vicomte de Seduges*, chevalier de l'ordre de Malte, né le 24 juin 1769, fils de Jean-Joseph et de Marie-Marguerite-Iphigénie Bourgeois de Pomméréval; il est mort le 4 février 1840; 3° J.-B. Jacques, né à Clermont le 1er septembre 1782; 4° Martial, né à Clermont le 28 juin 1784, capitaine de cavalerie aux gardes d'honneur, mort dans cette ville non marié, le 11 février 1864.

XI. Gérard-Antoine-Louis de Champflour, né à Clermont le 21 mars 1777, maire de Moulins pendant vingt années, député de l'Allier, chevalier de la Légion-d'Honneur, épousa, 1° le 17 août 1800, *Marie-Azeline Ferron de la Ferronays*, fille de Jacques-René-François-Louis-Auguste, vicomte de la Ferronays, brigadier des armées du roi, et de Marguerite-Gabrielle Lenoir d'Espinasse; 2° le 5 septembre 1838, *Jeanne-Julie Toureau*, de Moulins, du premier lit : 1° Marie-Jeanne-Pierrette-Françoise-Azeline, épouse de M. *Charry de Comeau*; 2° Juliette, épouse de M. *de Charbonnel du Betz*, ancien officier de cavalerie; du second lit : 3° Jean-Martial, né le 7 juin 1839, capitaine d'état-major, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur au mois de janvier 1871.

## DEUXIÈME BRANCHE, FIXÉE A PARIS (*éteinte*).

IV. Claude Champflour, troisième fils de Claude Champflour, fut père de : 1° Bertrand, maître d'hôtel ordinaire du roi, lieutenant-général de la grande paneterie de France sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, mort garçon à Paris en 1653 ; 2° Gérard, curé de Villepreux, doyen de Châteaufort, près de Versailles, mort eu 1661 ; 3° Pierre, chanoine de la cathédrale de Tours ; 4° Jeanne-Catherine, religieuse visitandine à Clermont ; 5° Claude, qui suit.

V. Claude Champflour, procureur du roi à Poissy, officier de la reine-mère, mourut en 1651. Il eut : 1° Claude, chapelain du roi, curé et prieur de Marly-le-Roi, chanoine de Saint-Marcel-lès-Paris, mort en 1672 ; 2° François, commissaire pour le roi dans le Canada, gouverneur de la ville des Trois-Rivières en 1643, essayeur général de la monnaie de la ville de Paris, mort sans enfants en 1682 ; 3° Amable, commissaire provincial de l'artillerie pour la ville de Metz, mort à Montmédy en 1676 ; 4° Marie, femme de N. ; 5° Geneviève, mariée à N. ; 6° Emmanuel qui suit.

VI. Emmanuel Champflour, procureur du roi à Marly-le-Roi, officier de la reine, mère de Louis XIV, mourut en 1692. Il eut : 1° J.-B., conseiller au parlement de Paris, mort garçon en 1657 ; 2° Claude-Emmanuel, qui suit.

VII. Claude-Emmanuel Champflour, écuyer, contrôleur général des trésoriers des quatre compagnies des gardes-du-corps et de la compagnie des grenadiers à cheval de S. M. et aussi chef de paneterie chez le roi, fut père de : 1° Marie-Anne, religieuse ursuline à Saint-Germain-en-Laye ; 2° Anne-Catherine-Guillemette, mariée à *N. Hequart* ; 3° Emmanuel-Antoine-François, qui suit.

VIII. Emmanuel-Antoine-François Champflour, fut père de : 1° Catherine-Jeanne, née le 29 septembre 1752 ; 2° Jean-Emmanuel, né le 4 décembre 1753 ; 3° Jean-Antoine, né en 1756 ; 4° Charles-Emmanuel, né en 1758.

## TROISIÈME BRANCHE (*éteinte*).

VI. Jean Champflour, seigneur de Fleury, né le 5 mars 1622, fils de Girard et de Michel Tailhandier, secrétaire du roi, maison couronne de France en 1649, était lieutenant-particulier en la sénéchaussée de Clermont en 1657, lieutenant honoraire de la même sénéchaussée en 1684 ; il écrivit une *Dissertation sur les liéves et reçus*, que les derniers annotateurs du Prohet ont publiée dans une édition des *Coutumes d'Auvergne*. *Jeanne du Fraisse*, sa femme, qu'il avait épousée le 13 avril 1649, mourut le 7 mars 1664 ; elle était fille de Michel du Fraisse, élu en l'élection de Clermont et de Jeanne de Barthelais ; elle le rendit père de : 1° Girard, qui suit ; 2° Michelle, morte le 14 juillet 1698, mariée, le 19 février 1678, à *François Savaron*, seigneur de Sarcenat, fils de Robert, élu en l'élection de Clermont ; 3° Anne, femme d'*Antoine de Fontenilhes*, bourgeois de Clermont.

VII. Gerard Champflour, né en 1649, fut nommé lieutenant-particulier de la sénéchaussée de Clermont, le 19 mars 1682 ; il mourut le 2 août 1709. Il avait épousé : 1° le 24 février 1683, *Eléonore Dauphin*, morte le 26 février 1700, fille de César, seigneur des Auzolles et d'Eléonore de la Bachellerie de Bughes ; 2° le 28 septembre 1702, *Jeanne Jouvenceau*, veuve de *Pierre Tailhandier*, avocat ; du premier lit : 1° Jean, qui suit ; 2° César, né le 28 octobre 1683 ; 3° Gérard, né le 29 novembre 1693 ; 4° Jean, né le 14 novembre 1694 ; 5° Anne, qui entra au couvent des Hospitalières de Clermont en 1714 sous le nom de sœur de l'Ange-Gardien.

VIII. Jean Champflour, né à Clermont le 30 juin 1684, nommé lieutenant-particulier au présidial de Clermont le 22 juin 1710, épousa, par contrat du 16 septembre 1715, *Marie Meyrand*, fille de Jean, conseiller à la cour des aides de Clermont, et d'Anne de Fontenilhes ; il reçut du roi des lettres confirmatives de noblesse pour lui et sa postérité au mois d'octobre 1749 (lettres données à Fontainebleau), et mourut à Clermont le 27 janvier 1761. Il eut : 1° J.-B.-César, qui suit ; 2° Anne-Jeanne, mariée, le 30 juin 1748, à *Antoine Aubier*, avocat du roi au présidial de Clermont, fils d'Emmanuel, procureur du roi au baillage de Montferrand, et d'Anne Vallenet ; 3° Pierre, docteur en théologie, vicaire-général de l'évêque de Clermont (1743), chanoine (1743-1755), puis abbé du chapitre cathédral de Clermont (1755-1783) ; il testa le 7 mars 1783 et mourut le lendemain ; 4° Joseph, né à Clermont le 22 septembre 1726, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1755, prieur de Saint-Etienne-la-Geneste (1769-1770), mort le 9 octobre 1772 ; 5° Gérard, ecclésiastique, mort âgé de 15 ans, au mois de juin 1735.

IX. Jean-Baptiste-César de Champflour, écuyer, seigneur de Beaumont et d'Allagnat, né à Clermont le 27 août

1716, fut d'abord lieutenant au régiment de Luxembourg, puis avocat en parlement (1748), conseiller à la cour des aides de Clermont (1749). Voltaire l'honora de son amitié. Il assista, en 1789, aux assemblées de la noblesse d'Auvergne tenues à Clermont; épousa *Elisabeth-Camille Espinasse*, morte en 1759; de ce mariage: 1° J.-B.-César, qui suit; 2° Jeanne-Claudine, née le 15 septembre 1748; 3° Marie-Claude née à Clermont le 21 février 1752, mariée, en 1769, à *Jean-Girard Blau*, lieutenant-particulier, assesseur civil et criminel au présidial de Clermont, fils d'André et de Marie-Agnès Morin; elle est morte à Clermont le 7 août 1833; 4° Antoine, abbé, mort en 1772; 5° Joseph, capitaine de cavalerie au régiment de la reine en 1779.

X. Jean-Baptiste-César de Champflour, écuyer, seigneur d'Allagnat, né à Clermont le 15 septembre 1749, mort dans cette ville le 2 juillet 1813, épousa *Thérese-Claudine Beraud*. Il eut: 1° Marie-Thérèse, née à Clermont le 21 février 1771, mariée, le 9 mars 1790, à *Jean-Joseph-Marie-Amédée de Chaliers de Pérignat*, fils de Gabriel et de Marie-Antoinette de Viry; 2° Marie Claudine, mariée, 1° le 9 décembre 1790, à *François de la Forest-Bulhon*, officier d'infanterie, fils de Jean, écuyer, seigneur de Savennes, et de Marie-Françoise Blanchet; 2° à M. *d'Aubier de la Monteilhe*; 3° Marie-Jeanne, mariée, le 8 juin 1795, à *Gabriel-Jean Chabrol*, fils de Gabriel et de Marguerite Tronet.

Armes: *D'azur, à une étoile d'or, surmontée d'un vol d'argent, séparé, abaissé et soutenu d'une fleur d'œillet d'or, tigée et feuillée de même.*

## CHARDON DU RANQUET

Seigneurs de Lavaur, de Saint-Bonnet-outre-Allier, de la Chaux, de Saint-Cirgues, du Ranquet, de Nohannent, de Chalus. Cette famille recommandable par son ancienneté ses alliances et ses dignités, s'est fixée à Clermont à la fin du XVI° siècle.

I. Pierre Chardon, bailli du duché de Mercœur fut père de 1° Jacques, qui suit; 2° Guillaume, marié à *Jeanne Dauphin*; 3° Blaise, 1613.

II. Jacques Chardon seigneur de Lavaur, docteur en droit, avocat en parlement en 1601, échevin de Clermont en 1612, bailli des terres du chapitre cathédral de Clermont, épousa en 1595, *Anne Begon*, qui, en 1645, fonda une vicairie en la chapelle de Saint-Austremoine de la cathédrale de Clermont, où sont les tombeaux de la famille Chardon. Il eut: 1° Jean, chanoine de la cathédrale de Clermont, vicaire général de ce diocèse en 1661, mort en 1676; 2° François qui suit; 3° Brémond, (dom Anthelme), religieux chartreux en 1644; 4° Blaise, dit le père Séraphin de Sainte-Thérèse, né en 1616, carme déchaussé en 1634, professeur de philosophie et de théologie, visiteur général de son ordre dans la province de Paris, provincial d'Aquitaine en 1635-1661; il a laissé des commentaires manuscrits sur les épîtres de saint Paul; 5° Jeanne, femme, en 1633, de *Jean Laville*, trésorier de France à Riom; 6° Françoise, religieuse visitandine au couvent de Montferrand en 1626; 7° Anne, mariée le 13 octobre 1613, à *François Chausseyras*, bourgeois; 8° Anne, femme de *Pierre du Fraisse*; 9° Antoinette, mariée le 2 février 1627, à *Charles Péreyret*.

III. François Chardon, seigneur de Lavaur et de Saint-Bonnet-outre-Allier, conseiller à la cour des aides de Clermont, dès 1639, obtint, en 1667, des lettres d'honneur ou de vétérance pour cette dernière charge. Il acheta la terre de Saint-Bonnet à *J.-B de la Barge*, moyennant 132,800 livres, le 15 mai 1652. Il avait épousé, le 21 août 1636, *Marie Blondel*, fille de Jean, bourgeois, sœur d'Antoinette Blondel, femme du célèbre jurisconsulte *Jean Domat*, auteur des *Lois civiles* Il mourut le 23 juillet 1667, et laissa: 1° Jean, seigneur de la Chaux et de Saint-Bonnet, conseiller à la cour des aides de Clermont de 1663 à 1705, promoteur à la cour des Grands Jours tenus à Clermont en 1665-1666, marié, le 25 novembre 1660 à *Françoise Fayol*, dont: A. Joseph, écuyer, trésorier de France à Riom, père d'une fille, mariée à *Jacques de Laire*, conseiller au présidial de Riom; B. Antoinette, mariée en 1695, à *François* comte *d'Albon*, seigneur d'Abret, de Saint-Didier, de la Gaudinière, capitaine au régiment des fusiliers du Roi, fils de Balthazar et de Claude d'Apchon; 2° Jean qui suit; 3° Jean, curé en 1715; 4° Anne, épouse de *François Guérin*; 5° Anne, religieuse hospitalière à l'Hôtel-Dieu de Clermont en 1666.

IV. Jean Chardon, seigneur de Saint-Bonnet, mort en 1703, épousa, le 11 juillet 1666, *Isabeau Pascal*, morte le 8 janvier 1717, fille de Blaise, secrétaire du roi, maison couronne de France et d'Anne Servant. Il eut: 1° Jean, seigneur de Saint-Cirgues, marié, en 1707, à *Winfred de Mac-Mahon*, fille de Bernard, d'une famille originaire d'Irlande, illustrée en ces derniers temps par le maréchal français Mac-Mahon; 2° Blaise, qui suit; 3° Jean-Paul, chanoine du chapitre

de Saint-Pierre à Clermont en 1740 ; 4° François, chanoine de N.-D. du Port à Clermont en 1710-1756 ; 5° François. prêtre de l'Oratoire, prieur de Combronde ; 6° Georges, jésuite, missionnaire au Canada en 1714 ; 7° Anne, femme de M. *Blau de Montséjour*.

V. Blaise Chardon, seigneur du Ranquet, trésorier de France à Riom en 1714, épousa *Anne Laville de Rochefort*, morte le 12 avril 1762, âgée de soixante-seize ans et laissa : 1° Jean, chanoine de la cathédrale de Clermont, grand vicaire et official du diocèse en 1750, mort en 1779 ; 2° Jean-Paul, qui suit ; 3° Françoise, femme de *Hugues Favard*, conseiller au présidial de Clermont.

VI Jean-Paul Chardon du Ranquet, chevalier, seigneur du Ranquet, conseiller à la cour des aides de Clermont, de 1751 à 1771, reprit ses fonctions, lors de la réintégration de ce corps, en 1774, et devint syndic de cette compagnie en 1783 ; il obtint des lettres de confirmation de noblesse pour lui et ses descendants, en 1773 ; acquit la seigneurie de Nohannent de M. *de Ribeyre* en 1783 ; fut convoqué à l'assemblée des nobles de la sénéchaussée de Clermont en 1789. Il avait épousé, le 9 novembre 1759, *Marie-Anne Pellissier de Féligonde*, morte à 93 ans en 1832. Il eut : 1° Dominique, qui assista à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Riom en 1789 ; il fut vice-président du tribunal de Clermont, donna sa démission en 1830 et mourut en 1839 ; il a laissé plusieurs filles de dame *Anne-André d'Aubiere*, sa femme ; 2° Jean-Baptiste, qui suit ; 3° Jean-Michel, officier d'infanterie avant 1789 ; il a servi aux Antilles avant 1793 : a rempli les fonctions de maire de Cournon ; il a laissé un fils nommé Paul ; 4° Marie, épouse de M. *Barthomivat des Paleines*.

VII. Jean-Baptiste Chardon du Ranquet de Chalus, signa l'acte de coalition de la noblesse d'Auvergne en 1791, fit la campagne de 1792 à l'armée des princes, rejoignit le corps de Condé en Allemagne, où il servit avec honneur et fut blessé à l'affaire de Berstheim en 1793, reçut la croix de Saint-Louis en 1816 et la confirmation de son grade de capitaine de cavalerie. Il fut élu député deux fois, par le grand collége électoral du département du Puy-de-Dôme, en 1820 et 1823 ; membre du conseil général et du conseil académique ; il est mort le 29 décembre 1847. Il avait épousé *Geneviève Tassy de Montluc* ; de ce mariage, il eut sept fils, dont cinq sont entrés dans la Compagnie de Jésus et sont devenus missionnaires, les uns aux Indes, les autres au Canada et aux Etats-Unis d'Amérique ; les deux autres sont : 1° Maurice Chardon du Ranquet, ancien juge auditeur au tribunal de Clermont, décédé en 1842, laissant d'Anne-Victorine Chardon, sa cousine, cinq enfants, dont un fils, né en 1831, marié en 1871 à *Marthe Doynel* ; 2° Pierre-Paul Chardon du Ranquet, marié, en 1843, à *Amable-Clémentine de Guérin*, dont : A. Louis-Emmanuel, né le 25 août 1850 ; B. Amable, né en juillet 1854 ; C. Henri, né le 2 octobre 1856 ; E. Gabriel, né le 12 juin 1861.

Armes : *D'or a la tige de chardon de sinople, fleurie de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'or, accosté de 2 étoiles de même.*

## CHAUCHAT ou CALCAT.

En latin *Calcati* ; en français *Chalchat*, *Calcat* ou *Chauchat*. Cette famille de la ville de Clermont joua un certain rôle au XIVe siècle ; elle s'éteignit dans le courant du XVe siècle. Gerald Chalchat, citoyen de Clermont, avait un moulin à Chamalières en 1289. Il vivait encore en 1293.

I. Jacques Calcat, bourgeois de Clermont, vivait en 1295, il fonda une vicairie dans la cathédrale de Clermont, vicairie mentionnée en 1299. Il fut père des enfants suivants : 1° Géraud, qui suit ; 2° Jean, citoyen de Clermont, valet du roi Philippe-le-Bel en 1306 ; Louis, sire de Bourbon lui fit don, en 1306, de 100 arpents en la forêt de Giverlay, en Bourbonnais ; Pierre de Maumont, seigneur de Tournoelle lui fit aussi donation de la montagne appelée le Puy-Chopine ; le roi confirma ce dernier don en 1316 ; Philippe-le-Long l'anoblit en 1319, en considération de ses services ; 3° Raoul, valet du roi en 1319.

II Geraud Chauchat ou Calcat, citoyen de Clermont, était panetier du roi Philippe-le-Bel en 1306-1309 (1). Il ne vivait plus en 1319. Ses enfants furent : 1° Geraud, qui suit ; 2° Loys Chauchat, trésorier d'Auvergne en 1324, qualifié bourgeois de Clermont en 1333-1342 ; il rendit foi-hommage, à cette dernière date, à l'évêque de Clermont, pour des biens qu'il avait à Fontanat, près de Royat (*Rubiaci*) ; il eut : A. Jean, bourgeois de Clermont mentionné en 1344-1365,

(1) Il avait a Clermont un magnifique hôtel situé en la rue des Gras. Jean de France, duc de Berry, frère du roi Charles V, en fit l'acquisition en 1401.

capitaine de Clermont en 1370 ; il rendit foi-hommage en 1350 pour diverses possessions féodales, relevant de Chantelle en Bourbonnais. Il était neveu de Rouffet Chauchat, chanoine de la cathédrale de Clermont.

III. Giraud Chauchat, bourgeois de Clermont, fut anobli par le roi Philippe-le-Bel en 1319 avec son frère Loys ; il rendit foi-hommage à l'évêque de Clermont en 1333 ; fit une fondation dans l'église cathédrale de Clermont, en 1344, pour lui et pour son neveu *Jean Chauchat*.

Guillaume Calcat, clerc, habitait Clermont en 1330. Raufet Chauchat, fils de Jean, écuyer, habitait Clermont en 1333 ; il rendit foi-hommage à l'évêque de Clermont. Michel de Calcat *(de Calcinta)*, clerc, était chancelier du roi dans le bas pays d'Auvergne, en 1312-1329. Florin de Calcat *(Calcinti)*, était clerc à Montferrand en 1316. Messire Girard Chalchat était chanoine de la cathédrale de Clermont en 1339-1357. Sire Jean Calcat était élu à Clermont en 1380 ; il testa en 1388.

Constance Chaulchade était veuve d'*Ymbert du Buis*, bourgeois de Clermont, en 1383 ; elle habitait alors la paroisse de Saint-Pierre. Jean Chauchat, receveur général des aides en Languedoc, en 1385, portait pour armoirie : *Un semé de besants, au lion brochant sur le tout, à la bordure denchée.* Autre Jean Chauchat est mentionné à Clermont en 1401. Louis Chauchat était élu (consul), de Clermont en 1410, 1423. Jean et Victor, ses fils, reconnurent devoir au chapitre cathédral de Clermont, en 1441, une livraison fondée par leur père.

## CHAUDESSOLLE

Vicomtes d'Argeville, barons du Broc et de la Queuille, seigneurs de Gignac, de Saint-Yvoine, d'Auterive, près d'Issoire, de Bonne dans les montagnes de la Basse-Auvergne, de Fournols près de Saint-Germain-l'Herm. Cette honorable famille, originaire de Saint-Germain l'Herm (Puy-de-Dôme), vint se fixer à Clermont au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. — Robert de Chaudessolle, prieur de Sauxillanges (1399-1415), représenta l'ordre de Cluny au concile de Constance en 1414 ; il était l'un des électeurs du pape Martin V. « Honorable homme » Germain Chaudessolle, bourgeois de Saint-Germain l'Herm, épousa *Jeanne Bouchard* ; il testa en 1570, laissant un fils unique nommé Antoine. Guillaume Chaudessolle, bourgeois de Saint-Germain l'Herm, fut l'un des députés des villes du « plat pays » de la Basse-Auvergne, délégués avec les treize bonnes villes de la Basse-Auvergne pour procéder à la nomination des députés aux Etats-Généraux tenus à Orléans en 1560.

Filiation. I. Germain Chaudessolle, dit le jeune, bourgeois de Saint-Germain l'Herm en 1540, eut pour fils : 1° Jean, marié, le 5 janvier 1570, à *Catherine Armand*, fille de Pierre, bourgeois de Montferrand et de Catherine Gras ; celle-ci grande tante d'Antoine Gras ou le Gras, secrétaire de la reine Marie de Médicis, marié, en 1613, à la vénérable *Louise de Marillac*, fondatrice des sœurs de Saint-Vincent de Paul, en 1633. Jean Chaudessolle et Catherine Armand laissèrent : A. Etienne, seigneur de Fournols, bailli de Saint-Germain l'Herm, marié en 1614 à *Antoinette Ardier*, d'Issoire, dont : *a. a.* Paul de Chaudessolle, secrétaire du roi, maison couronne de France, écuyer, vicomte d'Argeville, baron du Broc et de la Queuille, seigneur de Bergonne, de Gignac, d'Hauterive, de Saint-Yvonne de Bonne, terres dont il fit l'acquisition ; il épousa : 1° *Charlotte Guerin* ; 2° *Marie Bon* et laissa une fille mariée à *M. de Lamoignon*, marquis de Basville, président au parlement de Paris, auquel sa grande succession passa ; *b. b.* Antoinette, mariée à *Jacques Vachier*, procureur du roi au présidial de Clermont ; elle était veuve en 1669 et mourut le 4 mars 1681 ; B. Germain, bourgeois de Montferrand qui, en 1636, était patron de la vicairie des Armand, fondée en l'église de Montferrand par un ancêtre de Catherine Armand, sa mère ; il épousa, le 8 juillet 1592, *Antoinette Nodières*, fille d'Antoine, bourgeois ; C. Jacquette, mariée, en 1594, à *Pierre Fauchier*, bourgeois de Montferrand ; 2° Antoine, qui suit ; 3° Germain, mentionné en 1570 ; 4°, 5° et 6° Isabelle, Marguerite et Jeanne, 1570.

II. Antoine Chaudessolle, échevin de Clermont en 1557-1558, conseiller de la commune de cette ville en 1577, laissa de *N. Mosnier*, sa femme : 1° Etienne, qui suit.

III. Etienne Chaudessolle, bourgeois de Clermont en 1612, testa le 3 janvier 1643. Il épousa *Anne Moranges*, qui fit son testament le 26 mas 1645. Il eut : 1° Antoine, qui suit ; 2° Jean, époux de *Susanne Audin*, dont postérité ; 3° Jean-Paul, chanoine du chapitre de Saint-Genès de Clermont en 1632 ; 4° Charlotte, 1654 ; 5° Pierre, chanoine du chapitre de Montferrand en 1647.

IV. Antoine Chaudessolle, né à Clermont le 27 décembre 1626, procureur en la même ville, épousa *Magdeleine Vi-*

*gier*. Il eut. 1° Jean, qui suit; 2° Antoine, chanoine du chapitre de Chamalières en 1678-1696; 3° Geneviève, mariée en 1693, à *Côme Brun*; tous ces enfants partagèrent les biens de leur père et mère le 1er mars 1688.

V. Jean Chaudessolle, né à Clermont en 1653, notaire royal de cette ville, de 1678 à 1728, épousa, par contrat du 17 mai 1678, *Antoinette Reynauld*, fille de Jean, notaire à Clermont de 1636 à 1677 et d'Anne Faure; il eut: 1° Bertrand, qui suit; 2° Jean, mort en 1690, âgé de vingt-deux ans; 3 Geneviève, qui testa en 1741.

VI Bertrand Chaudessolle, né à Clermont le 18 août 1685 eut pour parrain *Bertrand Vigier*, curé de Montreil, chanoine de Champeix, son grand oncle maternel Il fut reçu notaire à Clermont en 1728; épousa, par contrat du 25 janvier 1723, *Marie Ronat*, fille de Gilbert, procureur en cour à Clermont et d'Antoinette Verdier. Il eut: 1° Jean-Pierre, qui suit; 2° Jean-Pierre, né le 23 décembre 1728, lequel prit possession d'un canonicat de N.-D. du Port le 2 août 1750; il était encore chanoine de la même église en 1762; devint chanoine du chapitre de Saint-Genès de Clermont et mourut le 18 octobre 1802; 3° Antoinette, née en 1723, morte en 1772.

VII. Jean-Pierre Chaudessolle, notaire royal à Clermont, secrétaire de l'hôtel-de-ville, eut permission de la municipalité de Clermont, par délibération du 16 mars 1761, de porter la robe de damas violet dans les cérémonies publiques, comme les échevins. Il épousa, le 5 février 1764, *Françoise Goyon*, fille de Guillaume, avocat en parlement, bailli de Courpière et de Michelle Luguet; de ce mariage: 1° François, qui suit; 2° Michelle-Antoinette, née le 2[illegible] mai 1760, mariée, le 8 novembre 1785, à *Charles-François Rispal*, fils de César-Pierre, brigadier de la maréchaussée à Tauves et de Marie Broquin; 3° Marie, morte le 12 juin 1807; 4° Jean-Pierre, né le 2 décembre 1756, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1816, mort le 1er janvier 1821; 5 Marie-Anne, mariée à *François de Guilhen*.

VIII. François Chaudessolle, notaire royal à Clermont, né dans cette ville, le 2 décembre 1756, mort le 21 juillet 1808, épousa le 5 août 1794, *Michelle Redon*, fille de Claude et de Marie du Manche; de ce mariage: 1° Jean-Baptiste qui suit; 2° Anne-Elisabeth, mariée le 18 juin 1822, à *César-Pierre Rispal*, notaire, né à Clermont le 6 avril 1786, mort le 16 janvier 1848; 3° Jean-Pierre, né le 10 décembre 1796; 4° Jean, né le 30 novembre 1798, prêtre.

IX. Jean-Baptiste Chaudessolle, propriétaire à Clermont-Ferrand, mort dans cette ville le 12 juin 1862, âgé de soixante trois ans, épousa le 19 novembre 1821, *Catherine-Emilie Drelon*, fille d'Antoine et de Françoise Thierry; de ce mariage: 1° Françoise-Marie, née le 15 août 1824, mariée à *Bernard-Henry Chalmeton*; 2° Guillaume-François-Félix, qui suit.

X. Guillaume-François-Félix Chaudessolle, avocat à Clermont-Ferrand, né le 4 août 1839, a épousé, le 25 juin 1866, *Marie-Antoinette Lecoq*, fille d'Annet-Arthur Lecoq, avocat, et de Marie-Antoinette-Lucy Astaix; de ce mariage: 1° Annet-Emile, né le 23 avril 1868, décédé; 2° Anne-Marie, née le 6 février 1871.

Armes: *D'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une étoile à dextre et d'un croissant a senestre d'argent, accompagnée en chef d'un soleil d'azur et, en pointe, d'un cœur enflammé de gueules.* Couronne: *de comte.*

## CHAUVASSAIGNES

Cette famille est originaire de Vodable (Puy-de-Dôme), où elle compte de belles alliances et au moins trois siècles de haute bourgeoisie, dans la magistrature du baillage de cet ancien fief des Dauphins d'Auvergne, — Anne Chauvassaignes, épousa, le 22 février 1631, *Gaspard Gaultier*, seigneur de Biauzat, châtelain et lieutenant-général de Vodable, fils de Jean et de Jeanne Albanel. Jean Chauvassaignes était notaire à Vodable en 1707. Antoine Chauvassaignes, lieutenant-général de la châtellenie de Vodable, épousa *Marie Roulhas*. Il eut: A. Joseph, avocat en parlement marié, le 12 mai 1778, à *Jeanne Chirac*, fille d'Annet, seigneur de la Roche et de Marie Peyrol; dont: *a. a.* Antoine Amable, né à Clermont le 3 février 1782; *b. b.* Gabrielle-Henriette, mariée, le 13 septembre 1809, à *Antoine-Joseph Blancheton*, habitant à Clermont, cousin-germain d'André-Antoine Blancheton, célèbre chirurgien, mort à Paris en 1830 Joseph Chauvassaignes, échevin de Clermont en 1749 épousa *Françoise Ducrochet*. Il eut: 1° Antoine-François, né à Clermont le 6 octobre 1740; 2° Jeanne, née à Clermont, au mois de mars 1743, morte dans cette ville le 26 juillet 1822, mariée à *Jean Peghoux*, écuyer, seigneur de Mardogne, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis; 3° Gabriel, né à Clermont en 1745; 4° Jean, né à Clermont le 14 janvier 1747. L'abbé Chauvassaignes, vicaire de Saint-Robert de Montferrand, vivait en 1776. Un Chauvassaignes était subdélégué de l'intendant d'Auvergne à Thiers en 1780, fonctions qui équivalaient à celles de sous-préfet Il portait pour armoiries le blason de famille que nous indiquons ci-dessous.

M. Chauvaissaignes, habitant à Clermont, représente aujourd'hui cette très-ancienne famille. Il a deux fils : 1° Franc Chauvassaignes, propriétaire du beau château de Theix (Puy-de-Dôme), conseiller général du Puy-de-Dôme, marié à Mlle *de l'Epinay*, fille de M. le vicomte de l'Epinay; 2° Paul Chauvassaignes, chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller général du Puy-de-Dôme.

ARMES : *D'azur, à la chauve-souris d'or ; au chef cousu de gueule, chargé d'un croissant accosté de 2 étoiles, le tout d'argent.* COURONNE : *de comte.*

# CISTEL

Vicomtes de Montglandier, seigneurs de Chanteranne, de la Garde de Bort, de Bournat, de Laudun, de Courtesserre, des Martinanches, etc.— Cette famille, qui est originaire de Montferrand, a longtemps habité Clermont où elle jouissait d'une grande considération ; elle avait un bel hôtel dans notre cité. Jean Cistel, bourgeois de Montferrand en 1357, fut nommé commissaire d'un fouage imposé par les trois états d'Auvergne en 1359. Pierre Cistel, bourgeois de Montferrand, vivait en 1361. Robert Cistel, fils de feu Robert, habitait Montferrand avec Guichard Cistel, son parent, en 1378. Guillaume Cistel vivait en 1393.

BERNARD CISTEL, consul de Montferrand en 1378, bourgeois de cette ville, était chancelier du duc de Berry à Cournon en 1382. Il avait deux sœurs, l'une appelée la Cecile Cistel, l'autre Jeanne, qui vivaient en 1379. Il laissa, de *Jeanne de Lacmeulh*, sa femme : 1° Louis, qui suit ; 2° Aubert, vivant en 1408.

LOUIS CISTEL, bourgeois de Montferrand, épousa *Eustorge de Bornet*, qui était veuve de lui en 1408.

Cette famille passa à Clermont dans la première moitié du XVe siècle. Nous y trouvons, comme remplissant les fonctions municipales d'*élu :* Berton Cistel en 1441, 1451 ; Etienne Cistel, en 1454, 1458 ; Robin Cistel, en 1456 ; Etienne Cistel en 1472.

FILIATION : I. HUBERT CISTEL, seigneur de Chanteranne, épousa une demoiselle *Gayte*. Il eut :

II. SIMON CISTEL, seigneur de Chanteranne, du Bladre, premier élu de Clermont en 1512, receveur-général de l'imposition dite Pascaline, imposée sur les diocèses de Clermont, de Saint-Flour, de Limoges et de Tulle. Il épousa *Marie-Jeanne du Prat*, morte le 29 décembre 1562. Il eut : 1° Claude, qui suit ; 2° Blaise, prevôt de la cathédrale de Clermont en 1553, abbé de Quarante, prieur de Godet dans le diocèse du Puy ; 3° Pierre, vicaire-général et official de Guillaume du Prat, évêque de Clermont (1550 à 1560) ; ce dernier lui donna, par testament, une tapisserie de sa maison épiscopale ; 4° Catherine, mariée, le 1er mai 1558, à *François d'Allemaigne*, seigneur de Lafont, fils de Jean, seigneur de Lafont, de Montclard, et de Marie du Vernet.

III. CLAUDE CISTEL, vicomte de Montglandier, seigneur de la Garde, secrétaire du roi en 1558, charge qui conférait la noblesse, consul de Clermont en 1546, 1555, trésorier de la marine en 1546, trésorier de France en 1563, acheta la leyde de la ville de Clermont en 1558. Il épousa, en 1551, *Jacquette de Pierrefitte*, fille de Jean, seigneur de Bosredon, de Rochevert, etc., et de Jacquette Mallet. Il eut : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Blaise, chevalier, seigneur du Sauzet, trésorier-général de France à Riom en 1577, marié 1° en 1587, à *Marie du Floquet*, fille de François, écuyer, seigneur de Terreneyre, gendarme de la compagnie du vicomte de Turenne, et de Françoise de Terraules ; 2° en 1603, à *Gabrielle de Milles*, veuve de Sébastien d'Anglard, baron de Rochedagoult, fille de Jean, capitaine du château de Montpensier, et de Michelle de Reynaud ; du 1er lit : A. Pierre, seigneur de Chabannes, mort sans alliance ; B. Suzanne, mariée, le 20 juillet 1610, à *Jean Valette*, seigneur de Fressanges et de Larfeuillère, fils de François et de Marguerite du Cloux ; Blaise eut du second lit : C. Claude, écuyer, seigneur de Chaussecourte, lieutenant-colonel du régiment de Bourgogne, marié, en 1663, à *Marie de Barin* ; il fit ses preuves de noblesse, en 1666, devant le commissaire du roi ; D. Gabrielle, mariée, en 1629, à *Jacques Picot*, lieutenant pour le roi en l'élection de franc-aleu, châtelain de Bellegarde ; E. Antoinette, mariée, 1° à *Joachim de Merigot*, écuyer, seigneur de Chanteville, lieutenant-criminel de la Marche ; 2° à *Claude Malleret*, écuyer, seigneur de Lussat ; F. Jeanne, mariée à *Pierre Allard*, lieutenant-particulier au baillage de Forez ; G. Catherine, épouse, en 1631, de *Bernard Poyron*, procureur du roi à Thiers ; 3° François, vicomte de Montglandier, seigneur des Martinanches, de Boisse, épousa, en 1590, *Claude d'Oradour*, dame des Martinanches, fille de Jacques, seigneur des Martinanches, chevalier des ordres du roi, et de Claudine de Sarlans, dont : A. Antoine, seigneur des Martinanches ; B. François, qui servit avec distinction dans la compagnie de la Roque-Massebeau, en 1629 ; C. Jean,

D. Antoinette, mariée à M. *Dalmas*, capitaine au régiment de Martilly ; E Anne, mariée à *N. du Bost*, seigneur de Codignac.

IV. Guillaume Cistel, seigneur de la Garde de Bort, gentilhomme du duc d'Anjou, frère du roi, puis gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1593, épousa, en 1588, *Marguerite de Saint-Julien*, dont :

V. Blaise Cistel, baron de la Garde de Bort, qui servait, lors de la convocation du ban en 1635. Il épousa, en 1627, *Anne de Lodan*, dont :

VI. Charles Cistel, baron de la Garde de Bort, qui servit dans le régiment de Candal. Il fut maintenu dans sa noblesse en 1666. Il épousa, en 1650, *Claude de Montrognon*, fils d'Annet et de Marguerite de Ferriolles, dont : Annet, baron de le Garde de Bort, qui servait au ban en 1674.

N. Cistel fut père de : 1° Claude, baron de la Garde, trésorier de France à Riom en 1582 ; 2° Françoise, qui testa en 1582 ; elle épousa *Claude Crespat*, seigneur de Durtol ; 3° Françoise, femme du receveur *Thierry* ; 4° Antoine, 1582 ; 5° Jacquette, épouse du receveur *Montal* ; 6° Marie, femme du receveur *Vergnes*, de Salers — Jean de Cistel, chanoine de la cathedrale de Clermont en 1600, curé de N.-D. de la Prade, près de Billom, en 1587, testa le 5 septembre 1587 ; il avait pour sœur Marguerite, épouse, en 1600, d'honorable homme *Jean de Layre*, bourgeois des Martres-de-Veyre.

Armes : *De gueules, a 3 lionceaux léopardés d'or ; au chef emmanché d'azur et d'or ; l'azur chargé de 3 fleurs de lys d'or.* — N.-B. Cette généalogie est le résultat des recherches de M. *Alphonse du Corail*.

## DE CISTERNES ou CISTERNES

Baron de Teix, seigneurs de Vinzelles, de l'Orme, de Banssat, de Nadaillat, de Rochegonde, de la Serre, de Malsaigne, de Bonnac, de Plaisance, de Roche-Dagout, de Roche-Dragron, de la Marque, de Bohel, de Saint-Cirgues, de la Serre, de Veilles, de Sauvagnac, d'Aluzèz, etc. — Établie en Auvergne, depuis un temps immémorial, cette maison parait tirer son origine de l'Espagne ou de l'Italie. Claude de Cisternes, chevalier, seigneur du Chéry, maria sa fille, l'an 1300, au seigneur *de Besse de la Richardie*. Robin de Cisternes vivait en 1406. Alissente de Cisternes, épouse de noble homme messire *Armand de Matharel*, chevalier, seigneur du Chéry, est mentionnée en 1406. Amable ou Amblard de Cisternes, qualifié *noble homme*, vivait en 1400 ; il était seigneur de Vinzelles et laissa : Michel-Claude de Cisternes, seigneur du Mas, qui, en 1424, passa une transaction avec Marie-Alissente de Cisternes, femme de noble homme *Blaise de Matharel*, chevalier, seigneur du Chéry, fils de defunt Armand, qui précède. Guillaume-Myet de Cisternes, qualifié *noble* homme et que l'on croit fils d'Amblard déjà cité, était seigneur du Chéry en 1451. Jean de Cisternes fut commis en Nivernais, en 1451, 1461, pour recevoir un aide. — Pierre de Cisternes habitait Clermont en 1393. Pierre de Cisternes, curé de Gerzat, vivait en 1432-1458. Guillaume Cisternes était elu (consul) de Clermont en 1464 « Vénérable homme le seigneur » Pierre de Cisternes laissa : 1° Jacques, curé de N.-D. d'Authezat, lequel testa en 1496 ; 2° Jean ; 3° Amédée ; 4° Catherine, femme de *Pierre de Losme*. Mr Etienne de Cisternes habitait Clermont en 1494. *Jean de Tissandier*, bourgeois d'Issoire, en 1546, épousa Olive de Cisternes. Antoine de Cisternes était juge à Issoire en 1575. Bertrand Cisternes, habitant a Clermont, en 1568-1581, épousa *Fleurdelys Verdier*, veuve de lui en 1590 ; il testa le 22 août 1579, demandant à être enterré en l'église cathédrale, en la chapelle des Cisternes, située au-devant du grand portail de ladite église ; ledit Bertrand avait une sœur, épouse d'*Annet Faure*. Antoine Cisternes fut père de 1° Jean, habitant à Clermont, marié, dès 1603, a *Anne Changet*, fille de Pierre et de Jacquette Enjobert ; 2° Jacques, habitant à Issoire 1612, marié à *Jeanne Richard*, dont : A. Jean, marié en juin 1639, à *Marie Gilbertas* ; 3° François, novice en l'abbaye de Saint-André de Clermont en 1613.

Filiation : I. Pierre de Cisternes, écuyer, habitant la ville d'Issoire, en 1540, fut père de :

II. Gonon de Cisternes, écuyer, marié, le 2 janvier 1583, à *Antoinette-Marie Mauzac*, fille d' « honorable homme » François, habitant a Allègre, dans le Velay. Il eut : 1° Pierre, qui suit ; 2° Françoise, qui fit son testament le 7 avril 1626.

III. Pierre de Cisternes, ecuyer, seigneur de Teix, de Vinzelles, de Fontfreyde, de Nadaillat, de Malsaigne, vint se fixer en la ville de Clermont ou il exerça les fonctions d'elu en l'election (1612-1663). Il testa le 7 fevrier 1662 et mourut le 3 fevrier 1663 ; son corps fut porté dans le caveau de la famille des Cisternes, en la cathédrale de Clermont. Il avait epousé, le 20 novembre 1618, *Marie Vacher*, fille d'Isaac, conseiller au présidial de Clermont et de Marguerite Saint

nier, dont : 1° Etienne, qui suit ; 2° Joseph, *auteur de la branche des seigneurs de Lorme* ; 3° Pierre, vivant en 1654, prêtre, docteur en théologie ; il testa le 24 janvier 1702 ; 4° François, prieur de l'abbaye de Saint-Cyran, en 1670 ; 5° Marie ; 6° Françoise, religieuse ursuline à Clermont (1649).

IV. Etienne de Cisternes, écuyer, seigneur de Teix, de Vinzelles, de Banssat, de Nadaillat, de Plaisance, de Fontfreyde, etc., né à Clermont le 4 mars 1621, acheta une charge de correcteur en la chambre des comptes à Paris, le 11 août 1651 ; il remplit aussi les fonctions de conseiller au présidial de Clermont et reçut des lettres de provisions de la charge de président à la cour des aides de cette ville, le 15 décembre 1667. Il épousa, le 10 février 1657, *Françoise de Ribeyre*, fille d'Antoine, seigneur d'Opmne, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont et de Marguerite Fayet ; de cette union : 1° Pierre, qui suit ; 2° Antoine, chevalier, seigneur de Bansac, en 1695, ingénieur des ponts-et-chaussées de la province d'Auvergne ; il vivait encore en 1741 ; 3° Antoinette-Marguerite, mariée à « Haut et puissant seigneur » *Gabriel de Montboissier-Beaufort-Canillac*, chevalier, seigneur de Lignat ; elle était veuve de lui en 1758 ; 4° Marie, mariée le 27 janvier 1686, à *Jean Jouvenceau*, chevalier, baron d'Allagnat, conseiller du roi à la cour des aides de Clermont, secrétaire du roi maison couronne de France, fils de Claude, écuyer, receveur des décimes du diocèse de Clermont et de Claire Désirat.

V. « Haut et puissant seigneur » Pierre de Cisternes, chevalier, baron de Teix, seigneur de Vinzelles, de Bansac, de Nadaillat, de Fontfreyde, de Bacon, de Bonnac, né à Clermont le 27 mars 1660, mort dans cette ville le 1er novembre 1733, conseiller du roi au présidial de Clermont, puis président à la cour des aides de la même ville (il fut pourvu de cette dernière charge le 6 février 1690), épousa, le 17 novembre 1691, *Henriette-Elisabeth le Verrier*, fille de Nicolas, commissaire ordinaire des guerres et de Louise-Thérèse Fredot ; de cette union : 1° Nicolas-François, chevalier, baron de Teix, seigneur de Vinzelles, de Fontfreyde, de Nadaillat, né le 13 août 1703, reçu président à la cour des aides de Clermont en 1731 ; il épousa, le 18 août 1736, *Perette Rollet de Lauriat*, dame de Rochedagoux, fille d'Antoine-Joseph, chevalier, seigneur de Rochedagoux, Clergout, etc., trésorier de France à Riom et de Marguerite Jouvenceau ; il mourut sans enfants le 8 juillet 1754 et fut enterré dans la cathédrale de Clermont au tombeau des Cisternes ; 2° Marie, mariée, le 7 février 1719, à *Jean-François Dauphin*, chevalier, seigneur dy Leyval, procureur général à la cour des aides de Clermont.

## BRANCHE DES SEIGNEURS DE L'ORME (*existante*).

IV. Joseph de Cisternes de l'Orme, seigneur de l'Orme, troisième fils de Pierre et de Marie Vachier, né le 15 février 1639, épousa : 1° *Claire Verny*, fille d'honorable homme Pierre, bourgeois d'Issoire ; 2° le 18 août 1682, *Marie-Gabrielle Bonnefoy*, fille de Michel, auocat en parlement et de Gabrielle Baugendre ; 3° *Toinette Bonnaud*. Du second lit : 1° Pierre qui suit ; 2° Jean, seigneur de Bohel, *tige du rameau de Saint-Cirgues* ; 3° Hugues, sieur de la Serre, *tige du rameau de Saint-Bonnet*.

V. Pierre de Cisternes de l'Orme, écuyer, seigneur de l'Orme, né le 5 juin 1683, épousa, le 13 juin 1704, *Marguerite l'Huillier d'Orcières*, fille de Claude, receveur des deniers patrimoniaux de Saint-Flour. De ce mariage : 1° Joseph, qui suit ; 2° Antoinette, habitant Issoire en 1762.

VI. Joseph de Cisternes de l'Orme, seigneur de l'Orme et de Sauvagnac, né le 12 octobre 1705, épousa, le 9 septembre 1728, *Geneviève Favard*, morte en 1776, enterrée à Issoire en la chapelle des Cisternes de l'église de Saint-Austremoine, veuve de *François Chandezon*, fille de Me Jean Favard, procureur d'office de Saint-Cirgues et de Catherine Fondary. De cette union : 1° Michel-Joseph, qui suit ; 2° N., religieux au couvent de Notre-Dame d'Issoire en 1762 ; 3° N., religieux audit monastère.

VII. Michel-Joseph de Cisternes de l'Orme, écuyer, substitut du procureur général de la cour des aides de Clermont, puis conseiller au conseil supérieur de la même ville (lettres de provisions du 31 décembre 1772), naquit à Sauvagnac le 23 janvier 1735. Il épousa, le 11 novembre 1762, *Jeanne-Marie Tixier*, fille d'André, seigneur de Brolac, et de Renée Bonnel. De cette union : 1° Blaise, qui suit ; 2° Jean-Baptiste, époux d'*Antoinette Chomerlat*, fille du lieutenant-général de la ville de Clermont, dont : A. Felix, prêtre, élève de Saint-Sulpice ; B. Euphrasie ; 3° Pierre, marié à *Jacqueline de Carmantrand de la Roussille* ; 4° Blaise, né le 26 janvier 1773, émigré en 1791, fusillé à Bois-le-Duc en

1794; 5° Pierre, *auteur de la branche de l'Orme de Vinzelles, rapportée ci-après*; 6° Amable; 7° Jean; 8° Irénée, mariée, le 8 septembre 1783, à M. *Barrisson*, de Billom, avocat en parlement; 9° Amable, religieuse bénédictine au moment de la Révolution; 10° Renée-Françoise, mariée à *François Montbur*; 11° Pierre, mort en émigration.

VIII. Blaise de Cisternes de l'Orme, épousa, en 1789, *Irénée Aulteroche*. Il eut : 1° Michel-Joseph, qui suit; 2° Joséphine, épouse de M. *Argiller*; 3° Elise, épouse de M. *Croix*; 4° Yrène, femme de M *Thealier de Trezioux*; 5° François-Joseph, mort à l'âge de 18 ans au collége de Montmorillon en Poitou; 6° Marceline, religieuse aux Ursulines de Clermont; 7° Mathilde, épouse de M. *Dupuy de la Grandrive*.

IX Michel-Joseph de Cisternes de l'Orme, épousa *Hélène du Vernin*, dont : 1° Michel-Joseph-Charles, mort célibataire en 1853; 2° Marie-Hélène, mariée à *Andre-Genès de Varennes de Boisrigaud*; 3° Marie-Caroline, mariée à *Antoine-Alphonse Labessiere*, docteur en médecine; 4° François-Joseph-Marie, qui suit; 5° Michel-Joseph, percepteur à Mennecy (Seine-et-Oise), marié, en 1857, à *Sara de Flosville*.

X. François-Joseph-Marie de Cisternes de l'Orme, chef de nom et armes de sa maison, est actuellement (1872) receveur de l'enregistrement à Thiers (Puy-de-Dôme). Il a épousé *Clotilde Guy de la Vilette*, dont il a : 1° Michel-Joseph-Gaston, né en 1862; 2° Alphonse-Henri-Lucien, né en 1864.

### BRANCHE DE VINZELLES, ISSUE DE CELLE DE L'ORME (*existante*)

VIII. Pierre de Cisternes de l'Orme, dit *de Vinzelles*, 3e fils de Michel-Joseph, écuyer, et de Jeanne-Marie Tixier, né à Clermont-Ferrand le 21 avril 1775, mort au château de Machal le 11 mars 1834, émigra en 1791, et servit avec distinction dans l'armée des princes Rentré en France en 1801, il épousa, le 1er septembre de cette année, *Martine-Geneviève Aragonnès de Laval*, fille d'Antoine, chevalier, seigneur de Laval, et de Jeanne-Geneviève Teillard. De ce mariage : 1° Michel-Joseph, né en juillet 1802, mort à l'âge de 9 ans; 2° Charles-Borromée, né à Dallet (Puy-de-Dôme) le 22 septembre 1805, élève de l'école militaire de la Flèche, sorti officier en 1827, marié, le 28 mars 1835, à *Agnès-Selome de Barthon de Montbas*, fille de Léonard, comte de Montbas, et d'Alexandrine-Virginie de Boysseulh; de cette union : A. Blaise-Gaston, né en octobre 1837; B Stanislas-Henry, né à Dallet le 20 décembre 1839; C. Léopold-Joseph, né à La Teste, en Guyenne, le 31 mars 1842; D. Théophile-Pierre-Gabriel-Gontrand, né à Martillac, en Guyenne, le 1er juillet 1843; E. Charles-Henry; F. Antoine-Michel; G. René-Guillaume, né le 2 novembre 1852; H. Geneviève-Martine-Stanislas, née à Clermont-Ferrand; I. Marie-Stanislas-Françoise, née à Artonne, en Auvergne; 3° Renée-Françoise, morte jeune; 4° Françoise-Stanislas-Martine, née en 1811, célibataire.

Armes : *D'argent, à une citerne de sable, maçonné du champ et chargée en cœur d'une étoile de même.* Couronne : *de comte.* Supports : *deux lions d'or.*

## DE CLERMONT

La ville de Clermont avait donné son nom à une famille dont nous connaissons quelques personnages : *P. de Clermont* de Clermont épousa *Laurence*, qui mourut en 1238 Mathieu de Clermont, tué en 1291 au siége d'Ancône, était maréchal des hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Les deux personnages qui précèdent ne portaient peut-être le nom de Clermont qu'en vertu d'un surnom ?

## COCCI

Guillaume Cocci, citoyen (*civis*) de Clermont, vivait en 1280. Dalmas Cocci est qualifié citoyen de la même ville en 1290.

## COMBELLES ou DE COMBELLES

Jean Combelles était notaire à Clermont en 1533, élu consul de cette ville, en 1539, châtelain d'Oloix et de Tortebesse (1550), procureur à Clermont (1550-1554) ; il devint intendant de la maison de François, duc d'Alençon, frère du roi Henri III. Antoine Combelles était procureur à Clermont en 1566.

I. « Noble » Michel de Combelles, seigneur de Galion, épousa *Magdeleine Augier* ; il eut : 1° Philippe, qui suit ; 2° Guillaume, 1591 ; 3° François, 1591.

II. Philippe de Combelles, secrétaire ordinaire de la reine de Navarre en 1591, fit son testament en 1591 ; il épousa *Françoise de Curier*, fille de noble Michel, seigneur de Galion, licencié en loix, avocat au présidial de Clermont ; de cette union : 1° François, 1591 ; 2° Magdeleine, 1591 ; 3° Claude, fille, 1591.

« Noble » François de Combelles, seigneur du Puy-Malsignat, en la Marche, chambellan ordinaire de son altesse le frère du roi, fut père de 1° Michel, écuyer, seigneur de Saulces, de Chabannes, de Beaulieu et de Montpentier, en partie, gentilhomme servant de la maison de Monsieur, frère du roi (1584), marié, 1° à *Claude Bechet*, fille de noble Antoine, seigneur de Tordes ; 2° en 1598, à *Françoise de Chasmes*, fille de noble Jean, seigneur dudit lieu ; 3° (1599) à *Magdeleine de la Barge*, fille de « puissant seigneur » François et de Gabrielle des Essars ; 2° Jean, seigneur de Saulces et de Chabannes, président à la cour des aides de Montferrand (1571-1582), intendant des affaires de Monsieur (le duc d'Anjou, plus tard Henri III), frère du roi, ambassadeur en Angleterre ; 3° François de Combelles, dit *de Layat*, page de l'évêque de Clermont G. du Prat, en 1560, colonel du régiment de Martinangues (V. Savaron, *Origines de Clairmont*, p. 112) ; c'est lui qui fut chargé, en 1572, de porter au gouverneur d'Auvergne l'ordre de faire massacrer les Protestants de cette province ; mais il ne put accomplir sa mission, ayant été surpris et dévalisé en chemin par un protestant.

Jean de Combelles était greffier des présentations de la sénéchaussée de Clermont en 1582. Claude de Combelles, veuve de noble *François Mallet*, seigneur de Galion, vivait en 1613.

## COUSTAVE

Seigneurs de Bien-Assis, d'Autezat, d'Ayat, de Chazelles, de Tordes. Raymond Coustave, en langage roman *Costavol*, bourgeois de Clermont, vivait en 1324.

Filiation : I. Raymond Coustave ou *Costave*, en langage roman *Costavol*, capitaine de la ville de Clermont, en 1364, receveur-général des aides de Languedoc et de la Guyenne sous Charles V, fut anobli par lettres de Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, confirmées par le roi Charles V, en 1369, en récompense des services rendus pendant la captivité du roi Jean (1356-1364). Il était trésorier du duc de Berry en 1380 ; il épousa *N. Faulcher*, d'une ancienne famille de Clermont, dont deux fils : 1° Jean, échanson du roi Charles VI et du duc de Berry ; 2° Guyot, qui suit.

II. Guyot Coustave, échanson du roi et du duc de Berry, capitaine de Clermont en 1415, fut père du suivant.

III. Robert Coustave, seigneur de Bien-Assis, d'Altezac (Autezat) et de Chazelles, en 1468, écuyer du roi Charles VII, capitaine de Clermont en 1449, « homme prévoyant, modeste et rempli de vertus », dit l'historien Audigier. Il épousa, en 1443, *Antoinette de la Rivière*, dont : Louis, qui suit.

IV. Louis Coustave, seigneur de Bien-Assis, écuyer du roi Charles VIII, maître de l'hôtel de Louis II de Bourbon, comte de Montpensier, qui le fit son bailli du comté de Clermont, du dauphiné d'Auvergne et de la baronnie de Mercœur, épousa, le 26 janvier 1494, *Suzanne de Bourbon*, sœur de Charles de Bourbon, évêque de Clermont, appartenant tous deux à une branche naturelle de cette maison. Pierre II, duc de Bourbon, accorda à cette dame, par lettres de 1501, l'autorisation de porter le surnom de Bourbon, avec un écu *d'argent, à deux barres d'azur, chargées de 3 fleurs de lys d'or*. Il ne paraît pas que leurs descendants aient fait usage de cette concession. Louis Coustave vivait encore en 1530 ; il eut : 1° Charles, qui suit ; 2° Marie, femme, en 1532, de *Jean Charrier*, lieutenant-général au baillage de Montferrand.

« Noble homme » Charles Coustave, écuyer, seigneur de Bien-Assis et d'Ayat, en 1561, épousa *Marguerite de Seymiers*, dont 1° Pierre, qui suit ; 2° Michel, seigneur de Rebour en 1602, marié à *Jeanne de Pont*.

VI. Pierre Coustave, seigneur d'Ayat et de Bien-Assis en 1586, capitaine de Montferrand, épousa, le 14 octobre 1582, *Magdeleine Béchet*, dame de Tordes, fille d'Antoine, seigneur de Tordes, et de Gilberte Foulhoux ; de ce mariage :

VII. Antoine de Coustave, écuyer, seigneur de Tordes, qui, en 1666, fut maintenu dans sa noblesse et qui rendit foi-hommage au roi, en 1669, pour le fief de Tordes, en la paroisse de Chanonat, et pour des rentes en la baronnie de la Tour. Il épousa *Jacqueline de Chabron*, fille de Gaspard, assesseur au présidial de Riom.

A cette famille appartiennent : Astorg Coustave, chanoine du chapitre de Saint-Pierre de Clermont en 1404 ; Jean Coustave, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1408-1435, doyen du chapitre de Chamalières (1416-1430), qui fit bâtir, à ses frais, l'avant-dernière travée de l'église des Carmes, où furent placées ses armes à la clef de voûte ; il fit une fondation dans la cathédrale de Clermont le 28 mai 1436 ; Michel Coustave, élu (consul) de Clermont, en 1442-1455 ; Thomas Coustave, élu (consul) de Clermont, en 1476-1497, qualifié bourgeois en 1488 ; Jean Coustave, procureur aux Grands-Jours de Montferrand en 1481 ; Gilbert Coustave, bourgeois, élu (consul) de Clermont en 1487 ; Thomas Coustave, élu (consul) de Clermont en 1526 ; Pierre Coustave, élu (consul) de Clermont en 1530 ; Guillaume Coustave, moine bénédictin, prieur de Briffont en 1520-1532 ; Annet Coustave, prieur de Briffont en 1550 ; Pierre Coustave, chanoine de la cathédrale de Clermont, aumônier du comte d'Auvergne en 1594.

Armes : *Ecartelées, aux 1 et 4 de vair ; aux 2 et 3 de gueules, au casque grillé d'argent, taré de profil.*

## DE CRESPAT

Seigneurs de Durtol et de Ludesse. Cette famille, qui sort du négoce, s'éleva rapidement dans le courant du XV^e siècle.

I. Géraud Crespat, marchand de Clermont en 1419, fut père des enfants suivants : 1° Géraud, qui suit ; 2° Julianne.

II. Géraud Crespat, gouverneur ou capitaine de Vic-le-Comte, fut anobli par lettres du roi Charles VII, du 26 septembre 1435, enregistrées à la chambre des comptes le 2 juin 1436. Il était trésorier de Bertrand VII de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne, en 1442 ; avait la confiance entière de la maison d'Auvergne. Il avait été nommé élu (consul) de la ville de Clermont en 1430 et fit bâtir, dans l'église des Jacobins de Clermont, la chapelle de Crespat. *Jehanne Dauphine*, sa femme, que je crois fille naturelle d'un dauphin d'Auvergne, le rendit père de Durand Crespat, qui suit.

III. Durand Crespat, clerc, qualifié « honorable et prudent homme » en 1480, surnommé *Dauphin*, seigneur de Durtol, Chanat et Rochedun, bachelier en loix en 1457, rendit foi-hommage au comte de Montpensier, en 1493, et au chapitre de la cathédrale de Clermont, en 1494, 1507. Aux Grands-Jours, tenus à Montferrand en 1481, il comparut, étant accusé d'usure. Il épousa 1° *Antoinette Baignols* ; 2° *Alix d'Apchier* ; du second lit, naquit : Géraud, qui suit.

III. Géraud Crespat, bourgeois de Clermont, seigneur de Durtol, Chanat et Rochedun, en 1494-1520, habitait la ville de Clermont. Il épousa *Marguerite François*, dont : 1° Claude, qui suit ; 2° Guillaume, seigneur de Chanat, Lestang et Rochedun, marié à *Marguerite de Palanquin*, veuve de lui en 1578, morte sans enfants ; 3° François, qui fut d'Eglise ; 4° Guillaume, religieux dans l'abbaye de Menat ; 5° Dine ; 6° Antoinette ; 7° Catherine, femme de *François Blondel* ; elle testa en 1582.

IV. Claude Crespat, seigneur de Durtol, épousa 1° *Jeanne de Veyny* ; 2° *Françoise Cistel*, qui testa en 1586, et mourut la même année. Claude Crespat eut pour enfants, du 1^er lit : 1° François, qui suit ; 2° Joseph, marié, le 8 janvier 1584, à *Alix Savaron*, fille de François, seigneur de Varvasse, et de Gabrielle du Peschier ; 3° Géraud, seigneur en partie de Durtol, Chanat, Rochedun, l'Etang, marié, le 15 août 1578, à *Anne de la Fayette*, fille de Loys, seigneur de Pontgibaud, le Montel-de-Gelat, le Luguet, Bizaudon, le Chalusset, vicomte de Montglandier, chevalier de l'ordre du roi, conseiller en ses conseils privés, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances ; 4° Claude, mariée, en 1565, à *Guillaume Champflour*, receveur des décimes à Clermont ; du second lit : 5° François, dit *le jeune*, mort sans enfants ; il eut en partage la terre de Durtol, vendue après sa mort.

V. François Crespat, seigneur en partie de Durtol et de l'Etang, élu en l'élection de Clermont en 1587, épousa 1° N. ; 2° *Magdeleine Boette*, veuve de Gaspard Enjobert ; du 1^er lit : 1° Jean, qui suit ; 2° Antoine, écuyer, seigneur de l'Etang, qui prit le parti des armes ; il épousa, en 1642, *Benoîte Bouil*, dont : A. François, seigneur de l'Etang, né en 1650, marié, le 27 novembre 1687, à *Marie Brun*, fille de Gilbert, bourgeois, et de Françoise Trottier ; B. Catherine, qui entra au couvent des Bernardines de Clermont en 1650.

VI. **Jean Crespat**, écuyer, lieutenant-assesseur au présidial de Clermont (1624-1639), épousa 1° le 20 juillet 1624, *Marie Tailhandier*, veuve de *Jean Breuil*, avocat ; 2° le 7 mars 1639, *Dauphine Saulnier*, qui testa en 1680. Il eut : 1° Géraud, qui suit ; 2° Benoîte, entrée au couvent des Bernardines de Clermont en 1663 ; elle s'y trouvait encore en 1675 ; 3° Jean-François, né en 1632.

VII. **Géraud Crespat**, chevalier, seigneur de Ludesse, épousa, le 24 septembre 1667, *Susanne Pellissier*, morte en 1717, fille de Mathieu, écuyer, seigneur de Féligonde, dont : 1° Jean-Baptiste, qui suit ; 2° Anne, mariée, en 1713, à *Jean Laville*, conseiller au présidial de Clermont.

VIII. **Jean-Baptiste de Crespat**, écuyer, seigneur de Ludesse, en 1716, épousa *Susanne de Varennes*, morte le 5 décembre 1766 ; il eut : 1° Susanne, dame de Ludesse, mariée à *Joseph de Mascon*, garde du corps du roi ; 2° Jean, seigneur de Ludesse en 1713 ; 3° Marie, religieuse ursuline à Clermont, morte le 11 octobre 1794, âgée de 84 ans ; 4° Géraud, né le 26 septembre 1716.

Françoise Crespat épousa 1° *Simon Valette*, élu en l'élection de Clermont ; 2° *François de Tissandier*, écuyer ; elle vivait encore en 1622. Blaise de Crespat, écuyer, épousa *Marie Costet*. Il eut : Gilbert-François, né à Clermont, le 4 août 1729, mort dans cette ville le 11 août 1800, marié à *Jeanne Blau*. François de Crespat et autre François, son fils, vivaient en 1791. Gilbert-François de Crespat, époux d'*Alix du Saulnier*, fut père de : Gilbert-Raymond, né à Clermont le 10 février 1791.

**Armes** : *D'azur, à la bande d'or, chargée d'une étoile de gueules entre 2 coquilles de sinople ; à la bordure engrelée de gueules.*

## DE CROS

Seigneurs du Bois-de-Cros, près de Clermont, de Cros, d'Opmne, d'Orcival, de Tallende, d'Allagnat, de Ségur, de Fontsalive, de Vernines, de Murat-le-Quaire, de Saint-Sauves, de Marchal, etc. — Cette illustre famille est originaire de Clermont, où elle habitait aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Elle possédait un bel hôtel dans notre ville, près du palais épiscopal. — On croit que Hugues de Cros, prieur de Saint-Pourçain, fait abbé de Saint-Jean de Loudun en 1386, neveu de Jehan de Cros, cardinal, et frère de Pierre de Cros, prieur de Saint-Pourçain, était de cette famille (Branche des de Cros, résidant à Clermont); mais il est probable qu'il appartenait à une famille noble de la Marche.

**Filiation**. I. **N. de Cros**, vivant en 1150 fut père de 1° Guy, qui suit ; 2° Géraud, mentionné en 1170, père de Pierre de Cros, vivant en 1199 ; ce dernier fut présent au serment que prêtèrent plusieurs seigneurs d'Auvergne d'observer le traité conclu entre le dauphin d'Auvergne et le roi Philippe-Auguste (1199) ; il était chanoine de la cathédrale de Clermont en 1190-1210.

II. **Guy de Cros**, chevalier, mort vers l'an 1170, laissa : 1° Aymar ou Adhémar, qui suit ; 2° René, *auteur de la branche de Murat-le-Quaire*, rapportée ci-après ; 3° Guy, doyen de la cathédrale de Clermont en 1213 ; 4° Gerald ou Geraud, surnommé *de Murat*, archidiacre de Clermont, doyen de la cathédrale de cette ville en 1209, élu archevêque de Bourges en 1208, mort le 7 juillet 1218 dans un voyage qu'il fit à Rome.

III. **Adhémar de Cros**, chevalier, coseigneur de Chamalières, seigneur du Bois-de-Cros en 1210, fut père de : 1° N., qui suit ; 2° Pierre, doyen de la cathédrale de Clermont en 1213-1224, coseigneur de Chamalières, prévôt de la cathédrale de Clermont en 1237 ; 3° Guillaume qui, en 1239, donna à la cathédrale de Clermont tous les droits qu'il avait en l'église d'Orcival et ce pour l'anniversaire de Géraud de Cros, son oncle, archevêque de Bourges ; il était prévôt de la cathédrale de Clermont, en 1240, lorsqu'il rendit foi-hommage à l'évêque de Clermont pour le château de Chamalières et la terre de Vernines.

IV. **N. de Cros**, écuyer, vivant en 1240, seigneur du Bois-de-Cros, fut père de : 1° Gérard, qui suit ; 2° Adhémar, chantre de la cathédrale de Clermont en 1278-1286, prévôt de cette basilique en 1286, nommé ensuite évêque de Clermont (1286), mort le 17 octobre 1297 ; 3° Pierre, archidiacre de Clermont en 1278, nommé évêque de cette ville en 1301, mort le 25 septembre 1304 ; 4° Aymeric, sénéchal de Carcassonne en 1319.

V. « Le seigneur » **Gérard de Cros**, chevalier, mentionné en 1280-1315, partagea la seigneurie de Tallende, en 1278, avec ses deux frères, Adhémar et Pierre. Il eut : 1° Pierre, qui suit ; 2° Géraud, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1315 ; 3° Raoul, prévôt de la cathédrale de Clermont, en 1315 ; 4° Pierre, doyen de la cathédrale de Clermont en 1317 ; tous trois possédaient, par indivis, l'hôtel de Cros à Clermont en 1317.

VI. **Pierre de Cros**, chevalier, seigneur de la Tartière, près de la Tour-d'Auvergne, vivait en 1339. Il eut : 1° Pierre, qui suit ; 2° Raoul, chanoine de la cathédrale de Clermont (1331-1340), doyen du chapitre d'Orcival en 1366 ; 3° Géraud, prévôt de la cathédrale de Clermont en 1337-1339 ; 4° Huguette, abbesse de Beaumont en 1343.

VII. **Pierre de Cros**, chevalier, seigneur de la Tartière, de Cros, 1375-1419, possédait l'hôtel de Cros à Clermont ; il eut : 1° Pierre, chevalier, seigneur de Cros, de la Tartière et de Saint-Sauves, qui fit une donation à son neveu Jacques de Cros, par contrat de mariage, et fut inscrit à l'armorial de G. Revel en 1450, avec des armes : *d'argent, à 3 chevrons d'azur ; au lambel à 3 pendants d'azur en chef* ; 2° Antoine qui suit ; 3° Guillaume, abbé de Thiers en 1408 ; 4° Géraud, vassal de la baronnie de Montrognon, inscrit à l'armorial de G. Revel en 1450 ; il avait pour cri de guerre « Murat ! »

VIII. **Antoine de Cros**, écuyer, seigneur de Saint-Bonnet, de Villejacques, de Montimeyre, épousa *Marguerite du Mesnil*. Il vivait en 1470 et fut père de : 1° Jacques qui suit ; 2° Jean, écuyer, seigneur d'Opmne en 1470.

IX. **Jacques de Cros**, seigneur de la Tartière, d'Orcival, de Marchal, de Saint-Sauves, fit don, en 1490, du fief de Marchal à son fils Guillaume, qui suit. Il épousa *Charlotte de Rochebaron*, fille de noble Antoine, écuyer, seigneur de la Tour-d'Aurel, de Val et de Marsal et de Dauphine de Thiers.

X. **Guillaume de Cros**, seigneur de Saint-Bonnet, près d'Orcival, vivait en 1513. Sa fille Alix, dame de Saint-Bonnet et de Villejacques, fut mariée à *François de Trinquier*, écuyer, seigneur de Voissieux. Elle vivait en 1575.

### BRANCHE DE MURAT-LE-QUAIRE (*existante*)

III. L'auteur de cette branche est Pierre de Cros, fils de Guy, chevalier. Il fut coseigneur de Murat-le-Quaire et retint le nom de *Murat*, porté par ses descendants. Il partagea avec ses frères, le 13 juillet 1213. Sa postérité, qui compte de grandes alliances, se divisa en deux rameaux, dont l'un est représenté, de nos jours, à Gand, en Belgique et en Touraine.

Armes. La maison de Cros (branche aînée, résidant à Clermont), portait : *d'argent, à 3 chevrons de gueules, au lambel à 3 pendants d'azur en chef*. La branche de Cros de Murat, connue sous le nom de *Murat : Losangé d'or et d'azur* : celle de Belgique : *Palé d'azur et d'argent, l'azur chargé de 16 roses d'argent divisées par quatre, superposées en pal.* — On peut voir la filiation complète de la branche de Murat-le-Quaire dans le *Nobiliaire d'Auvergne*.

## DAUPHIN

Barons du Montel-de-Gelat, seigneurs de Leyval, des Auzolles, de Charlanne, des Chaumettes, de la Pallioncie, du Breul, de Traslaigues, de Villossanges, de Montrodès, de la Font-de-l'Abre, etc. — Famille d'origine bourgeoise, originaire du bourg de Tauves (Puy-de-Dôme). Une branche vint se fixer à Clermont dans le XVII[e] siècle et y jouit d'une grande considération.

Jacques Dauphin, praticien, laissa : 1° Jean, habitant à Tauves ; 2° Loys, marchand à Clermont en 1582. François Dauphin, bourgeois de Tauves, en 1587, était le frère d'Antoine Dauphin, prêtre habitué de la cathédrale de Clermont en 1587. Honorable homme Guillaume Dauphin, bourgeois de Clermont, en 1580, seigneur de Charlannes, de Soubranes, du Leyrit et des Chaumettes, près de Tauves, épousa 1° *Jeanne Jarghauld* ; 2° le 27 janvier 1588, *Antoinette Fontfreyde*, veuve de *Jean Dumas*, bourgeois de Clermont ; du 1[er] lit : 1° Jeanne, mariée, en 1601, à *Jean Chevalier*, seigneur de Viviers, d'Ardes ; 2° N., père de Pierre, notaire à Tauves, seigneur des Chaumettes en 1655, marié à *Amable Ceberet* ; de cette dernière union : A. Guillaume, seigneur des Chaumettes et de Charlannes, en 1669, notaire royal à Tauves, châtelain de Serettes en 1653, 1654 ; il vendit, vers l'année 1684, à Claude Dauphin, président en l'élection de Clermont, la terre de Charlannes ; il épousa 1° N. *Monteix*, fille d'Antoine, notaire à Tauves ; 2° le 8 juin 1659, *Françoise Andre*, fille de Jean, avocat en parlement, et de N. Brunel ; du 1[er] lit : *a. a.* François, notaire royal à Tauves en 1695, père de César, seigneur de Remondeix, en 1709 ; ce dernier est qualifié bourgeois de Tauves en 1732, il épousa *Antoinette Veysset*, fille de N., bourgeois du Janssounet, près de Saint-Sauves ; de cette union : Guillaume, bourgeois de Tauves, marié, le 25 août 1730, à *Françoise de Murat*, fille de François, seigneur de Serres ; ce dernier Guillaume avait un frère, appelé César, vivant en 1752 ; B. Michel, autre fils de Pierre, bourgeois de Tauves en 1646.

marié à *Catherine de Laudouze*, dont : *a. a.* N , mariée, dès 1646, à *Gaspard Moriac*, bourgeois de Tauves, seigneur de Boisset, près d'Herment ; C. Louis, curé de Tauves en 1648 ; D. Louise, mariée, en 1678, à *Jacques Dezolais*, lieutenant au baillage de Cébazat ; E. Antoinette, femme, en 1678, de *Leonard Peboublé*, architecte à Clermont ; F. César, prêtre en 1660.

### BRANCHE DE CLERMONT (*éteinte*)

I. « Honorable homme » César Dauphin, seigneur des Auzolles en 1659-1661, bourgeois de Tauves en 1666, épousa *Eléonore de la Bachellerie*, fille du seigneur de Buges, près de Latour-d'Auvergne ; il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Jean-Baptiste, *dont la descendance sera rapportée ci-après* ; 3° Claude, chevalier, trésorier-général de France à Riom, marié, le 15 juin 1681, à *Françoise de Ribeyre*, fille de François, premier président à la cour des aides de Clermont ; 4° Catherine, mariée, le 8 janvier 1661, à *François de Douhet*, écuyer, seigneur de la Fontête, des Ramades, etc.; 5° Eléonore, mariée, le 27 février 1683, à *Gerard Champflour*, lieutenant-particulier de la sénéchaussée de Clermont ; elle mourut, le 26 février 1700, âgée de 41 ans ; 6° César, chanoine du chapitre de Chamalières en 1684 ; 7° Antoinette, femme, en 1666, d'*Antoine de Matharel*, receveur des consignations.

II. Jean Dauphin, seigneur des Auzolles et de Leyval, en 1669-1684, conseiller à la cour des aides de Clermont, mourut à Clermont, le 8 juin 1709, âgé de 78 ans ; il avait épousé *Geneviève Chabret* ; de cette union : 1° César, qui suit ; 2° Claude, *auteur d'une branche, rapportée ci-après* ; 3° Michel, chanoine de la cathédrale de Clermont, mort le 30 juin 1713, âgé de 38 ans ; 4° Augustin, capitaine au régiment de Piémont, en 1720, commandant de Saint-Jean-de-Losne ; 5° N., brigadier de la compagnie des mousquetaires de la garde.

III. César Dauphin, seigneur de Leyval et des Auzolles, né à Clermont en 1659, fut procureur-général à la cour des aides de cette ville. Il épousa, le 19 août 1692, *Marguerite de Gerard*, fille de François, chevalier, seigneur de Montrodès et de la Combaude, et de Marie de Broc ; il eut :

IV. Jean-François Dauphin, chevalier, seigneur de Leyval, des Auzolles, de Montrodès, de la Font de l'Abre, procureur-général à la cour des aides de Clermont, marié, le 7 février 1719, à *Françoise de Cisternes de Vinzelles*, fille de Pierre, chevalier, baron de Teix, seigneur de Banssat, de Nadaillat, de Vinzelles, de Fontfreyde, etc. Il eut : 1° Françoise, baptisée à Clermont le 21 mai 1724, mariée à *Augustin Dauphin*, baron du Montel-de-Gelat, son cousin, prévôt de la maréchaussée d'Auvergne ; 2° Marguerite-Gabrielle-Jeanne, baptisée à Clermont le 20 juin 1729, dame de Montrodès, mariée, 1° le 6 mars 1746, à *Jacques de Laire*, chevalier, seigneur de la Tour-Goyon, de la Fayette, de Chambrousse, de Gondoles, fils de Jacques, chevalier, seigneur de Serlettes, et d'Anne de Chardon ; 2° à *Pierre-Gilbert-Philippe de Veyny-d'Arbouze*.

### BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA PALLIONCIE (*éteinte*)

II. Jean-Baptiste Dauphin, seigneur de la Pallioncie, deuxième fils de César et d'Eléonore de la Bachellerie de Buges, fut conseiller à la cour des aides de Clermont. Il épousa, le 9 décembre 1687, *Anne Pellissier*, fille de François, écuyer, seigneur de Féligonde, conseiller au présidial de Clermont, et de Claude Laville. Il eut : 1° César, qui suit ; 2° Claude, chevalier, seigneur d'Auzat en 1763, conseiller à la cour des aides de Clermont en 1755-1774 ; il testa le 18 août 1749 ; 3° Michelle, mariée, le 10 mai 1720, à *Jean-Leonard de Bonquilanges*, écuyer, seigneur de la Chabrerie, fils de Léger, conseiller au présidial de Tulles.

III. César Dauphin, chevalier, seigneur de la Pallioncie, conseiller du roi à la cour des aides de Clermont, épousa, le 7 octobre 1720, *Magdeleine Colombier*, qui testa en 1743, fille de Joseph, bourgeois d'Ambert, et de Charlotte Artauld. Il eut : 1° Claude-César, qui suit ; 2° César, mentionné en 1743.

IV. Claude-César Dauphin, chevalier, seigneur de Vayssières, conseiller à la cour des aides de Clermont, épousa, le 3 juillet 1753, *Jeanne de Clary*, fille de Martial, baron de Saint-Angel, seigneur de Lascoux, du Boucheron, conseiller à la cour des aides de Clermont, et de Michelle de Laire ; de ce mariage : Marie, mariée à *Anne Roble*, chevalier, seigneur de Chalamat, de la Faye, de Confolent, officier de cavalerie au régiment de Royal-Cravate, fils de Mathieu, chevalier, baron de Vernières, lieutenant des maréchaux de France, et de Marie-Hippolyte de Caldagues.

### BRANCHE DES SEIGNEURS DE CHARLANNES ET DE CHAZELLES (*éteinte*)

III. Claude Dauphin, deuxième fils de Jean, seigneur des Auzolles, et de Geneviève Chabret, fut seigneur de Charlannes, de Chazelles et du Breuil, premier président en l'élection du bas pays d'Auvergne à Clermont, charge qu'il remplit pendant 60 ans. Il acheta la terre de Charlannes, vers l'an 1684, à Guillaume Dauphin, son cousin, notaire royal à Tauves. Il épousa, le 13 novembre 1661, *Michelle de Laire*, fille de Jean, seigneur de Bar, président à la cour des aides de Clermont, et d'Anne Chaduc. Il mourut, le 5 avril 1727, âgé de 87 ans. Il eut : 1° César, qui suit ; 2° Augustin, nommé capitaine au régiment de Piémont en 1729, retiré du service en 1733 ; 3° Jean ; 4° N.; ce dernier était, en 1732, capitaine en retraite au régiment du prince de Léon ; 5° Françoise, qui entra au couvent des Ursulines de Montferrand, le 11 février 1695.

IV. César Dauphin, écuyer, seigneur de Charlannes, de Serettes, entra comme sous-lieutenant au régiment de Piémont en 1702, devint capitaine du même régiment en 1703, capitaine de cavalerie aide-major au régiment de Bouzols, en 1706. Il fut pourvu, en 1725, de la charge de prévôt général de la maréchaussée d'Auvergne ; devint ensuite président en l'élection de Clermont (vers 1732) et fut anobli par le roi Louis XV par lettres du mois de mars 1732. Il avait épousé, le 6 mars 1714, *Catherine Villot de Boisluisant*, fille de Gilbert, écuyer, seigneur de Boisluisant, commissaire des monstres et revues de la maréchaussée d'Auvergne, et de dame Françoise Sénèze. Il eut : 1° Augustin, qui suit ; 2° Claude, chanoine-honoraire de la cathédrale de Clermont en 1770 ; Pierre, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1770 ; 4° César, chevalier, seigneur de la Saigne, né à Vannes le 13 avril 1723, sous-lieutenant au régiment de Piémont le 13 avril 1742 ; lieutenant le 6 septembre suivant, capitaine en second à la réforme de 1749, chevalier de Saint-Louis en 1759 ; il se retira du service en 1760 ; vivait encore en 1770 ; 5° Anne, mariée, le 21 février 1735, à *Henri de la Velle*, écuyer, seigneur de Saint-Fargeot, de la Vergne, fille de Guillaume, écuyer, seigneur de Saint-Fargeot, et de Marie de Douhet.

V. Augustin Dauphin, chevalier, baron du Montel-de-Gelat, seigneur de Charlannes, de Leyval, de Traslaigues et de Villossanges, né à Clermont le 16 juillet 1720, devint prévôt de la maréchaussée d'Auvergne, puis inspecteur-général de la maréchaussée de France, mestre de camp de cavalerie (1780). Il acheta la baronnie du Montel-de-Gelat ; épousa *Françoise Dauphin*, sa cousine. Il eut :

VI. François-Augustin-César Dauphin, chevalier, baron du Montel-de-Gelat, seigneur de Leyval, de Charlannes, de Villossanges, de Courbières, etc., né en 1747, premier lieutenant au régiment des gardes-françaises en 1783, puis capitaine au même régiment, chevalier de Saint-Louis, mort à 45 ans, en 1793, victime de la Révolution. Il avait épousé *Hippolyte de Dienne de Chavagnac*, dont : 1° Augustin-François-César, né à Clermont le 7 octobre 1780, chevalier de la Légion-d'Honneur, député du Puy-de-Dôme, mort au château de Saint-Fargeot sans postérité, le 23 janvier 1844 ; 2° Pierre-Félix-César-Robert, chevalier de la Légion-d'Honneur, député du Puy-de-Dôme, né à Clermont, le 6 février 1783, mort dans cette ville le 4 juillet 1848, marié à *Joséphine Andras de Marcy*, dont : A. Marie-Anne, mariée, en décembre 1848, à *Louis du Verne*, d'une très-noble et très-ancienne famille du Nivernais ; 3° Françoise-Hippolyte-Juliette, épouse de *Marie-François-Xavier de Combarel de Leyval* ; elle est morte à Clermont le 29 mars 1839, âgée de 58 ans.

Armes : *De gueules, au dauphin d'or, crêté, oreillé et barbé d'azur.* Ces armes figurent sur une cloche du bourg de Tauves, datée de 1604 ; elles sont enregistrées à l'*Armorial général de France* en 1698.

## DAYES

Pierre Dayes, maître des requêtes de Catherine de Medicis, était fort estimé de cette reine, qui le nomma sénéchal de Clermont en 1557 et qui, en 1558, lors du contrat de mariage de sa fille Jeanne Dayes avec *François Pautet*, conseiller et garde des sceaux au présidial de Riom, fit donation à cette dernière de la somme de 1,500 livres. Benigne Dayes, fils de Pierre qui précède, fut l'un des premiers conseillers du présidial de Clermont. Il remplissait cette fonction en 1584.

## DELARBRE ou DE L'ARBRE

D'après une requête présentée au conseil municipal par M. *Rudel du Miral* (petit-fils d'une *Delarbre*), afin de donner à une rue de Clermont le nom de *Delarbre*, cette famille a fourni vingt-deux médecins. Elle existait déjà à Clermont au XIII<sup>e</sup> siècle ; car on trouve dans cette ville, en 1255, un bourgeois du nom de *Jean de l'Arbre*. En 1278, Etienne de l'Arbre était chanoine du chapitre d'Ennezat.

I. Paul Delarbre ou de l'Arbre, médecin, mort en 1410, épousa *Clauda Grasdepain*. Il eut :

II. Benoit Delarbre, médecin, marié, en 1440, à *Magdeleine Golefer*, dont :

III. Julien Delarbre, médecin, marié, en 1463, à *Jeanne Alacris* ; de cette union :

IV. Genest Delarbre, marié, en 1486, à *Alix Esparvier*. Il eut :

V. Julien Delarbre, médecin, marié, en 1514, à *Marie Celeret*, dont :

VI. Pierre Delarbre, marié, en 1537, à *Catherine Assollent* : il eut 1° Joseph, qui suit ; 2° Pierre ; 3° André.

VII. Joseph Delarbre, mort en 1562, épousa *Marie Nugier*. Il eut : 1° Jean ; 2° Pierre, *tige d'une branche établie à Riom* ; il épousa *Jeanne Chaduc*, son descendant, M. Delarbre, a publié, dans le *Journal de physique*, en 1787, deux *Mémoires* : l'un sur les basaltes en boule de l'Auvergne, l'autre sur le fer spéculaire ; 3° André, chevalier non-profès de Saint-Jean de Jérusalem.

VIII. Jean Delarbre, médecin, épousa *Clauda Vareille*. Il eut : 1° Benoît, qui suit ; 2° Jean, marié à *Françoise Teillard*, de Murat (Cantal) ; un de ses descendants, se fixa à Mauzun en 1629 ; c'est de lui que sont aussi descendus : Sébastien Delarbre, notaire et lieutenant de la justice de Mauzun en 1737, père de : A. Antoine, notaire à Mauzun en 1742-1774 ; B. Marie, femme de *Claude Charrier*, avocat en parlement.

IX. Benoit Delarbre, médecin, marié à *Magdeleine Amariton*, de ce mariage :

X. Jean Delarbre, médecin, marié à *Antoinette Varagne*, dont :

XI. Paul Delarbre, mort en 1602, marié à *Jeanne du Rif* ; il eut :

XII. Amable Delarbre, médecin, mort à Clermont de la peste en 1631. Il eut :

XIII. Benoit Delarbre, notaire, mort en 1690, marié à *Jacquette Aubignat*, dont :

XIV. Jacques Delarbre, chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Clermont, mort en 1693, marié à *Anne Lambert*, dont : 1° Guillaume, marié à Thiers à M<sup>lle</sup> *Cottier du Bost*, descendant du fameux physicien et astrologue de Louis XI ; de cette union : A. une fille, épouse de M. *Guillemot de la Vareine* ; B. Anne, épouse du président *Buisson*, dont une fille Anne Buisson épousa *Claude-Antoine Rudel du Miral*, écuyer, seigneur de la Foulhouse, le Miral, les Robins, Chauriat, etc., maire de Thiers, député-constituant, etc. ; 2° Jean, qui suit ; 3° Pierre, d'abord curé de Vichy, en Bourbonnais, où il a fondé un hôpital, puis chanoine du chapitre de Saint-Genès à Clermont (1766) ; il testa le 19 mars 1766 ; 4° Jean-Baptiste, docteur en théologie, ancien prieur-curé de Vaisse, près de Vichy, en 1738.

XV. Jean Delarbre, chirurgien, né à Chanonat, près de Clermont, habitant à Vichy, fut lieutenant du premier chirurgien du roi, près la communauté des chirurgiens de Clermont (1749). Il épousa, à Clermont, en 1714, *Marguerite Jozat*, fille de Jean, notaire à Beaumont. Il testa le 28 décembre 1758. Ses enfants furent : 1° Antoine, né à Clermont en 1724, mort dans cette ville en 1807, connu sous le nom de l'*abbé Delarbre* ; il se fit recevoir docteur en médecine, remplit, à deux reprises, les fonctions de curé de la cathédrale de Clermont, publia divers ouvrages estimés sur l'Auvergne (V. le chapitre *Biographie*) ; il était membre de plusieurs sociétés savantes ; 2° Jean, dont le titre clérical est de l'année 1743 ; il était chanoine de Saint-Cerneuf, de Billom, en 1758 ; 3° Anne, mariée le 17 juillet 1738, à *Jean-Hyacinthe Mathieu*, notaire royal à Clermont, de 1738 à 1759, fils de feu Pierre, notaire royal à la Veyssière, paroisse de Marchal (Haute-Auvergne), et de Marie Maseyrat ; 4° N. Delarbre, père d'Etienne, officier d'infanterie, marié à N. *Guyot*, dont deux filles non mariées, habitant à Pont-du-Château.

### BRANCHE COLLATÉRALE

I. N. Delarbre, vivant en 1620, laissa : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Marie, femme, en 1659, de *Benoit Serandat*.

II. Guillaume Delarbre, d'abord « voyeur des chemins » à Clermont (1641), puis premier huissier au présidial de

cette ville (1661-1668), épousa, le 29 décembre 1641, *Antoinette Terringaud*, veuve de *Barthelmy Gaultier*. Il mourut le 17 novembre 1668, laissant : 1° Joseph, qui suit ; 2° Jean, marié, en 1658, à *Françoise Olivier*, fille d'Antoine, procureur.

III. JOSEPH DELARBRE, chirurgien à Clermont (1668-1684), mort le 22 octobre 1693, épousa : 1° *Jeanne Bousset* ; 2° le 16 janvier 1664, *Marie Borye*, fille d'André, procureur et d'Anne Renoux. Il eut : 1° André, qui suit ; 2° Marie-Gabrielle, mariée, le 24 février 1688, à *François Lafon*, chirurgien.

IV. ANDRÉ DELARBRE, chirurgien à Clermont, mort dans cette ville le 9 avril 1727, âgé de soixante-trois ans, épousa : 1° le 2 janvier 1690, *Marie Sabattier*, fille de François, procureur et de Gabrielle Bellaigue ; 2° *Anne Fournier*. Du second lit : 1° André-Antoine, qui suit ; 2° Marguerite, mariée, en 1730, à *Antoine Martin*, marchand drapier à Clermont.

V. ANDRÉ-ANTOINE DELARBRE, négociant à Clermont, épousa, le 18 février 1727, *Marie Chele*, dont : 1° J.-B., qui suit ; 2° Susanne, mariée, le 20 mai 1749, à *Annet Coulongheon*, praticien.

VI JEAN-BAPTISTE DELARBRE, avocat en parlement à Clermont, mort dans cette ville le 24 octobre 1771, âgé de quarante ans, épousa *Antoine-Marie Chassaigne*. Il eut : 1° J.-B. ; 2° Etienne ; 3° J.-B. ; tous trois vivant en 1771.

Antoine Delarbre, commis chez M. de Montrosier de Mauriat, receveur des tailles à Clermont, épousa *Françoise Garmage*. Il eut : Marguerite, née en 1731.

ARMES : *D'argent, à l'arbre de sinople ; au chef de gueules, chargé de 3 étoiles d'or.*

## DEGEORGE

I. BARTHELMY DEGEORGE, bourgeois de Clermont, épousa *Marguerite Julien*. Il eut :

II. ANTOINE DEGEORGE, bourgeois, marié, le 21 février 1757, en l'église du Port, à *Marie-Thérèse Sédillot*, morte le 10 mars 1810, fille de J.-B., docteur en médecine et de Jacquette Tioche. Il eut : 1° François-Annet, qui suit ; 2° Christophe-Thomas, marié, le 8 juillet 1788, à *Gabrielle Groisne*, fille de Bonnet, négociant et de Marie Petit ; 3° Marie-Anne-Bernardine, mariée, le 30 avril 1782, à *Etienne Bonarme*, avocat en parlement, mort président de la cour d'appel de Riom en 1818, fils de Jacques, notaire royal et de Marie Chapelle ; elle est morte le 15 février 1818.

III. FRANÇOIS-ANNET DEGEORGE, avocat en parlement, épousa *Gilberte Vigeral*, dont le frère était notaire à Vertaison. Il eut : 1° Christophe-Thomas, né à Blanzat le 6 novembre 1786, mort à Blanzat sans enfants le 21 novembre 1854, peintre de grand talent (V. le chapitre *Biographie*) ; 2° Guillaume-Thérèse-Antoine, architecte à Clermont, né dans cette ville le 13 décembre 1787, marié, le 7 mai 1819, à *Marie Beaune*, fille de Pierre, négociant à Clermont et de Anne Lavie.

## DEZOLIAS

Cette famille a donné *Jean Dezolias*, bon prédicateur de l'ordre des Dominicains, né à Clermont en 1671. Elle habitait dans la paroisse du Port.

I. N. DEZOLIAS eut pour enfants : 1° Jean, qui suit ; 2° Barthelmy, bourgeois de Clermont, marié : 1° à *Isabeau Samoel* ; 2° à *Gilberte Gayton* ; il testa le 6 octobre 1669 ; ses enfants, nés du premier lit, furent : A. Jean, né en février 1631 ; du second lit : B. Gilberte, qui entra au couvent des Bernardines de Clermont en 1657 ; C. Gabriel, 1669 ; D. Jean, 1669 ; E. Yves, 1669 ; F. Michel, 1669 ; G. Pierre, 1669 3° Gabrielle, épouse, en 1624, de *Jean Boulet*, bourgeois de Clermont.

II. JEAN DEZOLIAS, bourgeois de Clermont, en 1624, greffier à la cour des aides de cette ville (1624-1633), épousa *Magdeleine Pascal*, dont : 1° Guillaume, qui suit ; 2° André ; 3° Marie, épouse, en 1622, de *Victor Montorcier*, procureur ; elle mourut en 1667.

III. GUILLAUME DEZOLIAS, tailleur d'habits, épousa *Marguerite Chambejou* ; il eut : 1° Pierre, qui suit.

IV. PIERRE DEZOLIAS, greffier audiencier à la cour des aides de Clermont épousa, en 1667, *Marguerite Pouyet*, fille de Pierre, tailleur d'habits à Clermont et de Marguerite Brunel ; cette dame mourut le 7 juin 1701 ; de ce mariage, naquirent : 1° Jean, baptisé à Clermont en l'église du Port le 8 septembre 1671, religieux dominicain, bon prédicateur ...

# Familles anciennes.


DE CROS


DAUPHIN DE LEYVAL


DELARBRE


DOMAT


DURAND


DURANT


ENJOBERT


DE LA FARGE


DE FONTFREYDE


DU FRAISSE


DE FREYDEFONT


GAYTE


DE GIAC


DE GIRARD DE LA BOURNAT


GONTARD

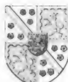

GRASDEPAIN


DE LANGEAC

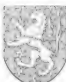

LAVILLE


MAJOUR


MÉGE


DE MONTBOISSIER


DE MONTGASCON


DE MONTMORIN


DE MONTROGNON


DE MUROL

son ordre ; ses *sermons* ont été imprimés (V. le chapitre *Biographie*) ; il mourut à Billom en 1748 ; 2° Jean, notaire à Clermont en 1713, marié à *Jeanne Juge* ; dont : Marie, mariée, en 1738, à *J.-B. Chaudessolle*, garçon imprimeur.

Pierre Dezolias, exempt de la maréchaussée d'Auvergne, épousa *Gilberte Brun* ; il eut : 1° Petronille, mariée, en 1681, à *Vincent Gabaix*, bourgeois ; 2° Claude, marié, en 1690, à *Annet Rugneau*, seigneur de la Chdelle, fils d'Antoine, greffier de Pontcharraut. Jacques Dezolias, lieutenant du baillage de Cébazat, épousa, le 11 septembre 1678, *Louise Dauphin*, fille de Pierre, notaire royal à Tauves ; il eut : A Gabrielle, mariée, le 8 octobre 1709, à *Gaspard Huguet*, procureur d'office de Montmorin.

## DOMAT

Mᵉ Bremont Domat vivait à Clermont en 1533 Charles Domat, marchand à Clermont, est mentionné en 1589 ; il épousa *Marie Faure*, dont : Jean, marié, en octobre 1614, à *Jacqueline Geneix*, fille de Jean, notaire et procureur à Riom, et d'Antoinette Gontard. Antoine Domat fut père de : 1° Paul, notaire royal à Clermont en 1626, marié à *Gilberte Nugier*, dont : Geraud, né en 1628 ; 2° Géraud, adjoint aux enquêtes de la sénéchaussée de Clermont en 1626, marié à *Gilberte Bruyere* ; je présume qu'il eut pour enfants : A. Paul, prêtre habitué de la cathédrale de Clermont en 1648 ; il testa en 1689 ; B. Gilbert ; C. Etienne. En 1674, Jacques Domat épousa *Gilberte Tailhandier*.

Filiation : I. Jehan Domat, bourgeois de Clermont en 1624, commis en 1625, épousa, le 27 juillet 1624, par contrat reçu Reynauld, notaire, *Marguerite Vangon*, fille de Jean, avocat du roi à la sénéchaussée de Clermont, et de Louise de Basmaison ; de ce mariage : 1° Antoinette, née le 4 octobre 1624 ; 2° Jean, qui suit ; 3° Perette, mariée, le 28 fevrier 1656, à *Jacques Sarret*, avocat en parlement, dont une fille : A. Perette Sarret, mariée, le 12 février 1704, à *Amable Danguy*, avocat à Riom ; 4° Etienne, né le 20 juin 1633.

II. Jean Domat, avocat du roi au présidial de Clermont, célèbre jurisconsulte, auteur des *Lois civiles*, né à Clermont, le 30 novembre 1625, mort à Paris, le 14 mars 1696, épousa, le 8 juillet 1648, par contrat reçu Russias, notaire à Clermont, *Antoinette Blondel*, fille de Jean, bourgeois de cette ville, et de Marie de Fontfreyde ; de cette union : 1° Gilbert, qui suit ; 2° Jean, bachelier en Sorbonne, d'abord chanoine du chapitre de Montferrand (1709), puis du chapitre de Saint-Genès de Clermont (1713), mort en 1738, chanoine de la cathédrale de Clermont.

III Gilbert Domat, conseiller à la cour des aides de Clermont, de 1698 à 1742, marié, le 8 mai 1717, à *Anne Rochette de Lempdes*, fille d'Antoine, écuyer, seigneur de Lempdes, dont :

IV. Blaise Domat, avocat (1743), reçu conseiller à la cour des aides de Clermont en 1743, épousa *Marie Duvernin*, dont : 1° Benoit Domat, né à Clermont le 27 avril 1745, président à la cour des aides de cette ville en 1768, président du tribunal civil de Clermont, de 1800 à 1815, mort dans cette ville le 30 juillet 1827 ; il avait épousé *Marie Mallet*, morte sans postérité ; 2° N., morte célibataire.

Armes : *De gueules, au château d'or.*

## DRULHON

Jean Drulhon, bourgeois de Clermont, était seigneur de Varennes et de Saint-Genès-Champanelle, élu consul de Clermont en 1493. Il épousa 1° *Antoinette Fayot* ; 2° *Halips Petitfrere*. Il eut : 1° Dine, mariée 1° à *Michel Albiat*, seigneur de la Combaude ; 2° à *Antoine Jadon*, bourgeois de Montferrand.

## DULAURE

Cette famille, originaire de Toulouse, compte le célèbre historien Jacques-Antoine Dulaure, né à Clermont en 1755. — Bernard Dulaure était capitoul de Toulouse en 1556, charge qui donnait la noblesse.

Filiation : I. Jean Dulaure, de la paroisse de Saint-Etienne, de Toulouse, fut père du suivant :

II. **Bernard Dulaure**, orfèvre, né à Toulouse, lequel vint se fixer à Thiers (Puy-de-Dôme) lors de son mariage, du 9 octobre 1713, avec *Anne Cabin*, fille de Jacques, de la paroisse de Saint Genès de Thiers ; de ce mariage : 1° Claude, qui suit ; 2° Claude, dit le cadet, *auteur de la branche rapportée ci-après* ; 3° Gérard-Bernard, orfèvre à Riom, marié à *Claudine Faure*, dont : A. Mathieu-Vincent, marchand drapier à Clermont, mort en 1811, âgé de 52 ans, marié, le 26 janvier 1788, à *Marguerite Giraud*, dont : *a. a.* Marie, née à Clermont le 5 décembre 1789 ; *b. b.* Anne, née à Clermont en 1791 ; B Antoinette, femme de *Nicolas Peyronnet*, propriétaire ; 4° Antoine, né à Thiers le 19 février 1722 ; 5° Simon, né à Thiers le 16 juillet 1723 ; 6° Jeanne-Françoise, née à Thiers le 29 août 1725 ; 7° Catherine, née en 1728, religieuse à Clermont, morte dans cette ville le 28 novembre 1799.

III. **Claude Dulaure**, dit l'*aîné*, orfèvre à Clermont, né à Thiers, mort à Clermont le 2 février 1797, épousa *Anne Paccau*, morte le 10 mars 1809 ; de cette union : 1° Marie-Françoise, née le 26 mars 1755 ; 2° Louis, baptisé à Clermont, en l'église de Saint-Pierre, le 27 juillet 1759, mort le 17 janvier 1822, marié 1° à *Anne Renoux*, 2° le 23 mars 1816, à *Michelle Redon*, fille de Claude, orfèvre, veuve de François Chaudessolle ; il mourut sans enfants ; 3° Pierre, chirurgien, né en 1763, mort à Clermont en 1823, marié à *Thérèse-Marguerite Busche* ; 4° Claudine, mariée, le 31 janvier 1775, à *François Vincellet*, propriétaire ; elle est morte le 13 avril 1816, âgée de 73 ans ; 5° Anne, mariée, le 16 mai 1768, à *Michel Botte*, négociant à Riom ; 6° Marie, mariée, en 1772, à *J.-B. Lepaitre*, chirurgien à Cournon ; 7° Marie, mariée, le 18 novembre 1770, à *Jean Baille* ; 8° Marie-Anne, épouse de *Louis Desbans*, orfèvre, morte le 12 mars 1810.

### SECONDE BRANCHE (*éteinte*)

III. **Claude Dulaure**, dit *le cadet*, fils de Bernard, orfèvre à Thiers, et d'Anne Cabin, naquit à Thiers en 1718. Il vint s'établir à Clermont où il exerça la profession d'orfèvre en la rue des Notaires et où il épousa, le 28 mai 1747, *Louise Marcheix*, née à Clermont le 22 janvier 1724, morte dans cette ville le 22 mars 1789, enterrée dans le cloître de N.-D. du Port, fille de Maurice Marcheix et d'Isabeau Phelut. Claude Dulaure mourut à Clermont le 1er septembre 1795, âgé de 77 ans. Il eut 18 enfants, nés à Clermont, savoir : 1° Elisabeth, née le 3 avril 1748 ; 2° Antoinette, née le 2 août 1749, morte le 4 décembre 1799, mariée, le 25 novembre 1771, à *Claude Chabrol*, commissaire de police à Clermont, fils de Louis, procureur, et de Thérèse Mosnier ; 3° Anne, née le 28 septembre 1750, mariée, le 3 mai 1773, à *Pierre-Marien Barre*, procureur à Clermont, fils de Joseph et de Jeanne Gandille ; elle mourut le 14 août 1813 ; 4° Pierre-Thomas, né le 5 décembre 1751 ; il eut pour parrain Pierre-Thomas de Fourcroy, directeur des chemins royaux en Auvergne ; fut orfèvre à Clermont, et mourut sans alliance dans cette ville le 19 janvier 1823 ; 5° Pierre-Dominique, jumeau du précédent, mort au berceau ; 6° Louis, né le 2 mai 1753, mort le 10 mai 1766 ; 7° Marguerite-Antoinette, née le 21 octobre 1754 ; 8° Jacques-Antoine, né le 3 décembre 1755, membre de l'Assemblée constituante et de la Convention nationale, historien et archéologue très-connu (V. le chapitre *Biographie*) ; il mourut sans enfants à Paris, le 19 août 1835 ; *Antoinette Béal*, son épouse, lui survécut ; 9° Claude, né le 4 septembre 1757 ; 10° Marie-Antoinette-Thérèse, née le 12 novembre 1758, morte le 3 avril 1821 ; 11° un fils, né et mort le 5 février 1764 ; 12° Louis, né le 23 mai 1760 ; 13° Anne, née le 23 avril 1762 ; 14° Anne, née le 5 mai 1763, mariée, le 25 novembre 1783, à *Godefroy Larbaud*, orfèvre à Clermont, né à Creuzier-le-Vieux (Allier), mort à Clermont le 18 février 1803, fils de Jean Larbaud et de Marguerite Arnoux ; 15° Marie, née le 20 juin 1765 ; 16° Anne, née le 13 juin 1767 ; 17° un fils, né le 12 février 1769, mort-né ; 18° Antoinette, née le 25 mai 1770.

## DUPRÉ ou DU PRÉ

I. **Christophe Dupré**, bourgeois de Châlons-sur-Saône, laissa :

II. **François Dupré**, né à Châlons-sur-Saône, avocat à Clermont, en 1532, auteur d'un journal manuscrit, de 1529 à 1567, qui se trouve à la bibliothèque de Clermont, fut marié à *Marguerite de Preux*, morte âgée de 45 ans, le 12 mars 1567 ; cette dernière était sœur de *Marie de Preux*, femme de *Jean Champflour*, notaire à Clermont ; de cette union :

III. **Jehan Dupré**, licencié en loix, avocat à Clermont. En 1566, il fut chargé de haranguer le roi Charles IX, lors de son entrée dans nos murs ; il était châtelain des terres du chapitre cathédral en 1577 et laissa : 1° Georges, qui

suit ; 2° Etienne, licencié en loix, avocat à Clermont, en 1577-1597, marié à *Françoise Meschin*, morte en 1618 ; 3° Joseph, habitant à Clermont, en la rue du Port, en 1577 ; 4° Claire, mariée à 1° *Henri Chabanel*, 2° le 27 septembre 1588, à *Guillaume de Fénis*, procureur au présidial de Clermont ; 5° François, procureur à Clermont, en 1609, mort en 1616 ; il laissa : A. Françoise, mariée à *Pierre Defforges*, procureur.

IV. Georges Dupré, avocat à la sénéchaussée de Clermont, en 1610, épousa *Magdeleine du Coust*.

## DURAND

Seigneurs de Champfleury et du Jouhannel. Cette famille compte le savant Pierre Durand, visiteur-général des gabelles à Clermont, annotateur des *Origines de Clairmont*, par Savaron, dont il publia une deuxième édition considérablement augmentée, en 1662. — Robert Durand vivait à Clermont en 1285. Jacques Durand était *brigandinier* (1) dans cette ville en 1489. Le tombeau de cette famille était placé en l'église cathédrale au-devant de l'hôtel de la Sainte-Trinité.

Filiation : I. Jean Durand, I^er du nom, libraire à Clermont, demeurant près de N.-D. de Grâce (la cathédrale) en 1527, laissa pour enfants : 1° Jean, qui suit ; 2° Pierre, doyen du chapitre de N.-D. du Port en 1565-1571.

II. Jean Durand, II^e du nom, imprimeur et libraire à Clermont (1552-1596), eut pour enfants : 1° Bertrand, qui suit ; 2° Jean, licencié en loix, procureur du roi en 1593 ; 3° Antoine, bourgeois de Clermont en 1624, nommé président en l'élection de Thiers en 1639, charge qu'il exerçait encore en 1662 ; il eut : A. Guillaume, lieutenant-particulier en l'élection de Thiers en 1639-1672, marié, le 23 août 1633, à *Jeanne Fayet*, fille de Durand, marchand à Saint-Flour ; 4° Amable, pourvu des fonctions de lieutenant-criminel en l'élection de Thiers en février 1639 ; 5° François, prévôt du chapitre de Thiers en 1667.

III. Bertrand Durand, imprimeur et libraire à Clermont (1603-1631), clerc, audiencier de la chancellerie du présidial de cette ville (1593-1627), épousa *Catherine Lagayte*. Il fit son testament le 19 mai 1627 et vivait encore en 1631. Il eut : 1° Georges, avocat au présidial de Clermont en 1627, puis clerc-audiencier du même présidial ; il traduisit en français et publia, en 1640, les *Coutumes d'Auvergne*, annotées par Bessian en 1548 (2) ; 2° Pierre, qui suit ; 3° Jean, né à Clermont en juin 1614, mort à Tréguier, le jour de Pâques, en 1680, religieux-dominicain, prédicateur de talent, professeur de théologie et prieur de plusieurs couvents de son ordre (V. le chapitre *Biographie*) ; 4° Marie, mariée, le 7 février 1638, à *Guillaume du Fraisse*, élu en l'élection de Clermont ; elle mourut le 17 juin 1677 ; 5° Marguerite, femme, en 1627, de *Claude Bardin*, avocat à Clermont, qui, devenu veuf, épousa Catherine Gaschier, et mourut conseiller au présidial de cette ville ; 6° Françoise, épouse du sieur *Laroche*, médecin (1644).

IV. Pierre Durand, seigneur de Champfleury, né à Clermont, mentionné au testament de son père en 1627, visiteur-général des gabelles à Clermont (1634-1673), annota, d'une manière savante, les *Origines de Clairmont*, publiées en 1608 par Jean Savaron, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, et en donna une deuxième édition en 1662. (Voir le chapitre *Biographie*). Il mourut à Clermont et fut enterré, le 6 octobre 1684, dans l'église de Saint-Bonnet, au-devant de la chapelle de l'Enfant-Jésus. *Gabrielle Samoel*, qu'il avait épousée à Clermont, fut enterrée en l'église de Saint-Bonnet, le 27 septembre 1681. Elle le rendit père de : 1° Claude, seigneur de Champfleury en 1669, visiteur-général des gabelles à Clermont (1677-1708) ; il fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général de France* en 1698, vivait encore en 1710 ; il mourut sans enfants ; 2° Guillaume, qui suit ; 3° Jeanne, mariée, le 2 décembre 1679, à *Jean Teillard*, fils de Jean, trésorier de France à Riom, et de Magdeleine Enjobert.

V. Guillaume Durand, seigneur de Jouhannel, bourgeois de Clermont, né dans cette ville en 1645, mort le 29 août 1701, fut d'abord volontaire des gendarmes de la garde du roi (1674), puis enseigne du colonel au régiment de Montgommery (1688). Il avait épousé, le 14 juillet 1665, par contrat reçu Forcroy, notaire à Trassy, en Picardie, *Michelle-Isabelle de Comelin*, qui le rendit père de : 1° Jean-Baptiste, qui suit ; 2° Pierre-Gabriel, né à Clermont le 3 avril 1666 ; 3° N., née en 1669 ; 4° Marguerite, vivant en 1710 ; 5° Annet, seigneur de Jouhannel, marié, en 1700, à *Anne Tiolier*,

(1) *Brigandinier*, c'est-à-dire fabricant de *brigandines*, espèce de cuirasses, faites de lames de fer, attachées les unes aux autres avec des clous rivés par des crochets.

(2) Voir : *Coustumes d'Auvergne* paraphrasées par Aymon et Bessian, traduites du latin par *Georges Durand*. Clermont, 1640. (Bibliothèque de Clermont, Auvergne, imprimés, n° 75.)

fille de Marien et d'Anne Laville ; 6° Michelle, mariée, le 20 août 1705, à *Annet Lebrun*, seigneur en partie de Nohanuent, fils de Charles, seigneur en partie de Nohanuent, et d'Anne Gayte ; 7° Jeanne, née en 1674 ; 8° Charlotte, novice au couvent des Visitandines en 1695 ; 9° Joseph-Guillaume, qui eut en partage, en 1695, la tour de la Jaffe, au quartier de Saint-Cirgues ; il était capitaine dans le régiment de Bigorre, et mourut le 31 mars 1708 ; 10° Marie, vivant en 1700 ; 11° Jeanne-Marguerite, vivant en 1688-1695 ; 12° Anne, mariée, le 13 août 1701, à *Amable Tiolier*, bourgeois, fils de Marien et de Catherine-Anne Laville.

VI. Jean-Baptiste Durand, seigneur de Jouhannel, avocat en parlement en 1698-1710, exerçait les fonctions de lieutenant-général de la maréchaussée d'Auvergne en 1740. Il épousa *Jacqueline de Laire*, fille d'un conseiller à la cour des aides de Clermont. Il eut : 1° Guillaume, baptisé à Clermont le 16 janvier 1698, mort en 1702 ; 2° Anne, morte le 14 juillet 1740.

Armes. Cette famille portait pour armoiries l'ancienne marque typographique adoptée par Jean et Bertrand Durand, imprimeurs de 1590 à 1630 ; c'est-à-dire : *D'or, au dextrochère de carnation, tenant une épée de sable sur des flammes de gueules ; au château de gueules, placé dans le canton senestre.* Claude Durand, seigneur de Champfleury, écartelait ce blason, en 1698, *d'azur, à une tour d'argent.*

## DURANT

Seigneurs de Pérignat-lès-Sarliêves, de Juvisy, de Saint-Cirgues, de Censsac, etc. — Cette famille a occupé à Clermont un rang distingué dans la haute magistrature. Elle compte de très-belles alliances et une filiation parfaitement suivie depuis trois siècles. — Gilles Durant, seigneur de la Bergerie, avocat au parlement de Paris, né à Clermont vers 1550, fut un poète estimé et publia divers ouvrages en 1587, 1590, 1594. Son frère, Jacques Durant, livra à l'impression un livre donnant l'explication des anciens auteurs, ouvrage dédié à *Jacques de la Guesle*, procureur général au parlement de Paris.

Filiation : I. N. Durant, l'un des plus notables bourgeois de Clermont, fut père des enfants suivants : 1° François, qui suit ; 2° N. qui laissa : A. Annet, bailli de Pontgibaud en 1574-1586, ancêtre de François Durant, notaire à Pontgibaud, époux d'*Anne Chardon*, veuve de lui en 1689 ; B. Etienne, bourgeois de Pontgibaud en 1585 ; 3° Jean, licencié en loix, conseiller au présidial de Riom ; marié à *Catherine Le Court*, veuve de lui en 1572, fille d'Etienne Le Court, conseiller au présidial de Riom ; de cette union : A. Julien, conseiller du roi au présidial de Clermont en 1584-1585, lieutenant-particulier au même présidial en 1598-1614, marié à *Marguerite Picolet*, veuve d'Etienne Saulnier, receveur des tailles à Clermont : il eut : *a. a.* Pierre, lieutenant particulier au présidial de Clermont en 1629-1644, il vivait encore en 1653 et mourut sans enfants ; *b. b.* Peyronelle, née en 1600, morte en 1652, mariée à *Martin Pascal*, conseiller à la cour des aides de Clermont (1628-1655) ; *c. c.* Anne, mariée le 6 février 1623, à *André Blau*, seigneur de l'Etang, élu en l'élection de Clermont ; *d. d.* Catherine, née en 1604, morte à Clermont le 20 mars 1667, mariée, dès 1628, à *Jean Meyrand*, conseiller à la cour des aides de Clermont ; B. Claude, qui mourut à vingt-six ans, après avoir écrit un ouvrage ; C. Claude, femme, en 1607, de *Joseph d'Albiat*, conseiller à la cour des aides de Montferrand ; 4° N., père de : A. Jacques, procureur général à la cour des aides de Montferrand en 1583-1584 ; c'est peut-être de lui dont il s'agit plus haut et qui fit imprimer un livre dédié au procureur général de la Guesle ; il avait épousé *Gilberte Saigne* ; B. Jean, conseiller au présidial de Clermont en 1585, administrateur de l'hôpital Saint-Barthelmy en 1590.

II. François Durant, administrateur de l'hôpital de Saint-Barthelmy de Clermont en 1563, échevin de la même ville en 1571, épousa *Marie Trottier*, veuve de lui en 1580, sœur de Balthazard Trottier, mort président de l'élection de Clermont. Il eut : 1° Gilbert, trésorier de France à Riom en 1601, mort avant 1622 marié à *Gabrielle Canque*, dont : A. Annet, conseiller au présidial de Clermont (1624-1626), lieutenant-général de la sénéchaussée de cette ville (1629-1632), mort en 1632, marié à *Geneviève Augier*, dont : *a. a.* Marie, fille unique, épouse en 1657, de *Martial de Grandsaigne*, procureur général à la cour des aides de Clermont, fille de Guillaume, procureur général de la même cour à Montferrand et d'Antoinette Gras ; B. Jacquette, femme de *Jean Bégon*, élu en l'élection de Clermont ; C. Gabrielle, morte le 7 mars 1676, épouse, en 1622, de *Jean Laville*, trésorier de France à Riom ; D. Jean, mentionné en 1619 ; 2° Guy, qui suit ; 3° Claude, conseiller au présidial de Clermont en 1610, mort non marié avant 1617 ; 4° Annet, seigneur de Censsac, élu en l'élection de Clermont (1607-1640), mort non marié ; 5° Jeanne, morte en 1617, mariée, le

19 mai 1584, à *Claude Pascal*, écuyer, seigneur de Mons et du Bois-de-Cros, conseiller du roi au présidial de Clermont, puis lieutenant-particulier du même présidial ; 6° Gabrielle, mariée, le 14 janvier 1585, à *Gabriel Gayte*, seigneur en partie de Nohannent, fils de Jean, seigneur de Nohannent, bourgeois de Clermont ; elle était veuve en 1594.

III. **Guy Durant**, seigneur de Pérignat, receveur général du taillon à Clermont (1597-1626), acheta le fief de Pérignat, dont il fut seigneur dès l'année 1617. Il fit son testament le 13 mars 1638 et mourut à Clermont, dans sa maison située en la rue des Gras, vers le 20 janvier 1643. Il fut enterré en la chapelle des Cordeliers de Clermont. Il avait épousé, dès l'année 1598, *Antoinette Roussel*, sœur de Blaise Roussel, conseiller à la cour des aides de Montferrand, fille de Claude Roussel, conseiller à la même cour. Ses enfants furent : 1° François, qui suit ; 2° Anne, mariée au mois de mars 1628, à *Etienne Poisson*, seigneur de Cormède, président à la cour des aides de Clermont, mort le 10 décembre 1672 ; elle décéda le 7 janvier 1683 ; 3° Gabrielle, mariée, le 10 janvier 1630, à *François Gras*, avocat général à la cour des aides de Montferrand ; 4° Claire, mariée, le 24 avril 1636, à *Etienne Pascal*, conseiller à la cour des aides de Clermont.

IV. **François Durant**, seigneur de Pérignat, conseiller à la cour des aides de Clermont (1639-1674), épousa, au mois de février 1640, *Anne Legendre*, sœur de Charles Legendre, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, maître de l'hôtel du roi, époux de Marie du Buisson. Il eut : 1° Annet, qui suit ; 2° Anne-Elisabeth, baptisée le 2 novembre 1649, mariée, le 26 novembre 1668, à *Claude Pascal*, seigneur de la Pradelle, fils de Jacques, seigneur de la Pradelle et d'Anne Savaron ; 3° Gabrielle, baptisée le 24 mars 1657, mariée, le 6 mai 1681, à *François de Fontfreyde*, écuyer, seigneur de Montredon, capitaine de grenadiers dans le régiment de Navarre ; 4° Marie, née le 23 juillet 1658.

V. **Annet Durant**, seigneur de Pérignat, conseiller à la cour des aides de Clermont en 1674, mort en 1709, épousa, par contrat du 7 mars 1668, *Catherine Voyer*, qui fit son testament le 27 novembre 1721 et mourut la même année, fille de François, conseiller au présidial de Clermont et de Jacquette Lagayte. Il mourut à Clermont le 4 mai 1705 ses enfants furent : 1° François, qui suit ; 2° Claire, baptisée le 13 novembre 1672 ; 3° Anne, baptisée le 16 août 1674, morte le 9 mars 1737, mariée, le 9 janvier 1697, à *Jean-François de Cabianes*, écuyer, président à la cour des aides de Clermont, fils de Jean et de Juliette-Hypolitte de Gontaud.

VI. **François Durant**, écuyer, seigneur de Pérignat et de Saint-Cirgues, conseiller à la cour des aides de Clermont, né dans cette ville le 28 janvier 1669, mort dans la même cité le 17 avril 1734, épousa : 1° le 19 février 1697, *Marie-Marguerite Guérin*, fille de François, seigneur de Saint-Bonnet, conseiller au présidial de Clermont et d'Anne Chardon ; 2° le 30 mars 1705, *Marie-Salomée de Combes*, fille de Jean, écuyer, seigneur des Morelles et de Marguerite Bernard de la Gravière. Du premier lit : 1° François, seigneur de Pérignat, marié le 23 juillet 1720, à *Perette de Champflour*, morte le 30 décembre 1727, fille d'Etienne, avocat, et d'Anne de Montigny ; de ce mariage : A. François, baptisé le 7 juillet 1722 ; B. François, né le 14 juin 1724 ; 2° François, qui suit ; 3° Amable, mort en 1735, non marié ; 4° François, écuyer, seigneur de Pérignat et en partie de Sarliêves (1744), mort à Clermont le 1ᵉʳ mai 1771, âgé de soixante-quatorze ans, marié, le 21 mars 1730, à *Marie Julien*, fille de Claude, capitaine au régiment de Ponthieu et d'Anne Cousin ; de cette union : A. François, chevalier, seigneur de Pérignat, né à Clermont le 28 janvier 1731, marié à *Anne-Marie de Provenchères*, fille de Claude, seigneur de Massin, de Grimardy, de la Faye et de Anne-Joséphine de la Brosse ; de cette union : *a. a.* François-Joseph Durant de Pérignat, né à Clermont le 10 juin 1753, chevalier, capitaine de cavalerie au régiment Royal-Champagne en 1779-1786, marié à *Marie-Thérèse-Apolline Levert de Villert*, fille d'Adrien, seigneur de Martonville et de Thérèse-Apolline Poulain ; de ce mariage : *a. a. a.* Gabrielle, née à Clermont le 19 février 1786, morte dans cette ville en 1836 ; *b. b.* Claude, née en 1754, vivant en 1814 ; *c. c.* Pierre-Jérôme, né le 19 mars 1757 ; B. François, né le 13 janvier 1733 ; C. Gabrielle, née le 16 novembre 1734 ; D. Gilbert, né le 20 novembre 1735 ; E. Marguerite, née le 25 octobre 1736, vivant en 1756 ; F. Marie, née le 28 novembre 1739 ; G. Annet, brigadier, 1787 ; du second lit : 5° Anne, née le 13 mars 1706, vivant en 1763 ; 6° Marie-Salomée, née le 14 novembre 1710, morte célibataire le 4 novembre 1787 ; 7° Pierre, né le 6 juin 1713 ; 8° Jean-Baptiste, *auteur de la branche des Durant de Juvisy, rapportée ci-après* ; 9° Guy-François, bachelier en théologie, chanoine de la cathédrale de Clermont (1747-1751), mort le 11 février 1768 ; 10° Catherine, née le 29 février 1720.

VII. **François Durant**, chevalier, seigneur de Saint-Cirgues, lieutenant du régiment de Navarre (1723-1725), mort à Clermont le 14 octobre 1765, âgé de 63 ans, épousa, en 1723, *Gabrielle Bouchard*, morte en 1787, fille de Jean, écuyer. Il eut : 1° Joseph, baptisé le 2 janvier 1724 ; 2° François, écuyer, seigneur de Saint-Cirgues, baptisé à Clermont le 27 janvier 1725, mort dans cette ville le 16 décembre 1780, marié, le 17 avril 1742, à *Anne Peyer de Saint-Mesmin*, morte le 20 janvier 1785, fille de Guy, écuyer et de Marguerite David, dont : A. Jeanne-Gabrielle, née le

25 août 1753, morte le 4 février 1783; B. Marguerite, née à Clermont le 27 avril 1756, morte dans cette ville le 14 mars 1827, mariée, le 13 avril 1779, à *Pierre Maugue-Massis*, seigneur de la vicomté d'Ennezat, mort le 20 septembre 1825, fils de François, seigneur d'Ennezat, conseiller à la cour des aides de Clermont, et de Marguerite Ferrand; 3° Jacques, né le 19 octobre 1757; 4° Marie-Jeanne, née le 17 octobre 1760, morte non mariée le 6 février 1783.

### BRANCHE DURANT DE JUVISY (*existante*)

VII. Jean-Baptiste Durant, chevalier, seigneur de Juvisy, fils de François et de Marie-Salomée de Combes, servit, avant 1744, en qualité de lieutenant d'infanterie au régiment de Lyonnais. Il épousa, le 18 octobre 1744, *Anne Pascal*, fille de Marcelin, seigneur de la Pradelle, substitut du procureur général à la cour des aides de Clermont et de Marie-Anne de Vernois. Il mourut à Clermont le 28 août 1784, âgé de soixante-huit ans. Ses enfants furent: 1° Guy-François-Blaise-Gilbert, qui suit; 2° Guy-François-Anne-Louis de Gonzague, dit le chevalier de Juvisy, né à Clermont le 10 janvier 1763, mort dans cette ville le 14 juin 1814, marié à *Gabrielle-Sophie de Magnac*, dont: A. Pauline, morte le 13 juin 1845, mariée à *Jean-Henri de Mallet de Lavédrine*, officier supérieur du génie.

VIII. Guy-François-Blaise-Gilbert Durant de Juvisy, chevalier, né à Clermont le 3 février 1751, servait comme officier de dragons de Noailles en 1779-1783. Il mourut à Clermont le 24 février 1808, laissant de dame *Jeanne-Rosalie Parlongue*, qu'il avait épousée le 15 mars 1781, fille de François et de Marie-Anne Dumas de Chalendrat: 1° Gabriel-Etienne-Hyppolite, qui suit; 2° J.-B.-Maurice, mort célibataire.

IX. Gabriel-Etienne-Hippolite Durant de Juvisy, né à Clermont le 24 mars 1784, mort dans cette ville le 19 février 1847, épousa, le 6 novembre 1811, *Marie-Thérèse-Athénais de Chalier*, morte le 29 mai 1836, fille de Jean-Joseph et de Marie-Thérèse de Champflour. De ce mariage: 1° Jeanne-Marie-Rosalie, mariée en 1840, à *Jean-Louis-Maurice, marquis de Laizer*, lieutenant-colonel d'état-major, chevalier de Saint-Louis, de Malte, etc., mort le 5 août 1855, fils de Louis-Gilbert, marquis de Laizer, seigneur de Siougeat, de Brion, de Compains, de Montaigu-le-Blanc, etc., colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, etc., et d'Alexandrine de Mailleret de Saint-Maixent; 2° Anne-Thérèse-Claudine, religieuse au couvent de la Visitation à Clermont, morte à l'âge de trente ans, le 31 juillet 1844; 3° Thérèse-Pauline, née le 6 septembre 1815, morte le 17 avril 1817; 4° Marie-Thérèse, née le 26 avril 1817, mariée le 25 octobre 1841, à *Marie-Louis-Pierre-Félix Esquirou de Parieu*, avocat, ancien ministre de l'instruction publique, ancien vice-président du conseil d'Etat, plus tard ministre d'Etat, né à Aurillac le 13 avril 1815, fils de Jean-Hyppolite Esquirou de Parieu, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien maire d'Aurillac, et de Claire-Félicité-Claudine-Elisabeth Peillard; 5° François-César, né le 16 avril 1819, célibataire.

Armes: *D'azur au cœur d'argent posé en abîme, percé d'une flèche et accompagné de 3 roses d'argent, posées 2 et 1.*

## ENJOBERT

Seigneurs de Martillat, près d'Entraigues et de Laussepied, près d'Herment. — Dès la fin du XIII° siècle, on trouve des Enjobert (*Enghialbert* en latin *Enghialberti*), à Herment. Ils figurent parmi les principaux bourgeois de la ville. Durand Enjobert était chapelain de Champeix en 1262. Robert Enjobert, citoyen (*civis*), de Clermont est mentionné en 1284, Jealmet Enjobert, son fils, habitait la Paroisse du Port de cette ville en 1329. *Pierre Enjolbert*, citoyen de Clermont, vivait en 1371. Nicolas Enjobert était chanoine de Chamalières en 1369. Durand et Etienne Enjobert, bourgeois d'Herment, sont mentionnés en 1288 et l'on trouve dans cette ville, en 1350, Jean et Etienne Enjobert, seigneurs de Laussepied, qui rendirent foi-hommage au baron d'Herment; Amblard Enjobert, bourgeois d'Herment, seigneur de Laussepied, en 1370, fit plusieurs fondations dans l'église d'Herment en 1391, 1408, pour le repos de l'âme de ses prédécesseurs et parents, tous dénommés: Jean et Etienne Enjobert, seigneurs de Laussepied, Guidon Enjobert, abbé d'Artonne, Ahelix Enjobert, Durand Enjobert. Jean, Pierre et Jean Enjobert, frères, habitaient Malintrat en 1468; à cette époque Jean Enjobert, de Malintrat, était prêtre; il avait un frere appelé Guillaume.

Filiation: I. Antoine Enjobert, fut nommé capitaine du château de Champeix en 1509 par le connétable Charles de Bourbon. Il eut: 1° Guyot, châtelain de Champeix en 1569; 2° Jacques, qui suit; 3° François, lieutenant-général de Saint-Pourçain en 1559; 4° Gaspard, nommé receveur au grenier à sel de Brioude en 1547.

II. JACQUES ENJOBERT, bourgeois de Clermont, vint s'établir dans cette ville, dont il fut premier consul en 1544 et premier échevin en 1566. *Anne de la Font*, son épouse, le rendit père de : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Gaspard *auteur de la seconde branche* ; 3° Jeanne, mariée : 1° à *Jean Gonion*, marchand de Maringues ; 2° à *Etienne Pascal*, grand-oncle du célèbre Blaise Pascal ; peu de temps avant sa mort, arrivée en 1641, à l'âge de quatre-vingts ans, elle fit faire le relevé de ses neveux et nièces. Elle en compta 469, outre plus de mille autres morts, qu'elle avait vus pendant sa vie ; « aussi, ajoute l'historien Audigier, aurait-on bien de la peine à trouver une famille dans Clermont et dans Riom à laquelle elle ne fût alliée ; » 4° Catherine, mariée 1° à *Mayeul Mauguin*, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, ennemi juré de Guillaume Enjobert, son beau-frère, du temps des guerres de la Ligue ; 2° à *Jacques Gorhu*, conseiller à la cour des aides de Clermont, fils de Jehan, bourgeois de Maringues ; 5° Perette, mariée à *Guillaume Ribeyre*, seigneur de Cruelle, bourgeois de Clermont ; 6° Jacquette, femme, en 1569, de *François Thierry*, bourgeois de Maringues ; 7° Françoise, épouse de *Claude Garel*, marchand (1560) ; 8° Marguerite, mariée à *Blaise Jarghaud*, marchand à Clermont ; 9° Jacquette, épouse de *Pierre Changet*.

III. « Noble » GUILLAUME ENJOBERT, seigneur de Martillat, fut d'abord receveur du taillon en Auvergne (lettre du 3 juillet 1570), puis receveur général des finances en Auvergne (1587-1592), trésorier de France à Riom (1596-1601). Il était échevin de Clermont en 1580, 1581. Il acheta à son beau-frère, M. du Claux de Fontnoble, la terre de Martillat en 1587. Un mémoire de famille dit qu'au siége d'Issoire en 1590, il montra une grande bravoure, et qu'en récompense il fut reçu chevalier au nom du roi. Guillaume était « l'homme de son temps le plus riche et le plus considéré, » au témoignage de l'historien Audigier. Il avait épousé *Claude du Claux de Fontnoble*, fille de Jean, seigneur de Fontnoble et de Martillat, procureur général de la cour des aides de Clermont et de Jeanne de Veyny d'Arbouse ; de ce mariage : 1° Jean qui suit ; 2° François, seigneur de la Saigne, marié à *Jeanne Brun*, dont : A. François, né en 1633, chanoine de la cathédrale de Clermont ; B. Joachim, chanoine de la cathédrale de Clermont, en 1682-1706 ; il fit donation de la terre de la Saigne à Françoise Senèze, sa nièce, épouse de *Gilbert Villot*, écuyer, seigneur de Boisluisant, garde-du-corps du roi Louis XIV ; testa le 7 juillet 1711 ; C. Jeanne, mariée à *Antoine Senèze*, bourgeois de Clermont ; 3° Perette, épouse d'*Antoine Benoît*, seigneur du Crest, receveur général des finances à Riom ; 4° Anne, femme d'*Antoine Pascal*, receveur général du taillon ; 5° Antoinette, épouse d'*Antoine Vachier*, trésorier de France à Riom.

IV. JEAN ENJOBERT, seigneur de Martillat, épousa, le 3 juin 1608, *Amable de Villelume*, dame des Salles, près de Clermont, d'Egurande, de Courteix et de Chavanon, veuve de *Jean de Courteix*, écuyer, seigneur dudit lieu, fille de Jacques, chevalier, seigneur de Barmontet, syndic de la noblesse d'Auvergne, gouverneur d'Issoire, et de Magdeleine de Vassel ; il eut : 1° François, qui suit ; 2° Anne, dame de Courteix, mariée, le 25 février 1625, à *Olivier de Bar*, écuyer ; 3° Magdeleine, mariée le 6 juin 1642, à *Pierre Serrolle*, conseiller à la cour des aides de Clermont ; 4° Jeanne, dame des Salles, née en 1619, morte le 24 juin 1651, mariée à *Pierre Augier*, seigneur des Salles mort le 16 mai 1655.

V. FRANÇOIS ENJOBERT, écuyer, seigneur de Martillat, épousa le 12 janvier 1638, *Jeanne Savaron*, fille de Jean, célèbre lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont et de Françoise de la Grillière. Il testa le 5 mai 1641, laissant : 1° Jacques, qui suit ; 2° Robert, écuyer, capitaine de dragons dans le régiment de Saint-Saudoux (brevet du 10 novembre 1676) ; il servit ensuite dans le régiment de Gobert-Dragons et mourut à Clermont-Ferrand major-général. Il avait épousé, à Angoulême, *Marie de Lambertie*.

VI. JACQUES ENJOBERT, écuyer, seigneur de Martillat, épousa, le 3 janvier 1661, *Catherine Barrel*, fille de noble François, lieutenant-criminel de Thiers. Il acheta une charge de secrétaire du roi maison couronne de France à *Jacqueline Changet*, veuve de noble *Jean Fayet*, seigneur du Bois-de-Cros (acte du 8 septembre 1676) ; fit enregistrer ses armes dans l'*Armorial général* en 1698 et mourut le 18 novembre 1706 ; ses enfants furent : 1° François, qui suit ; 2° Michel, major d'infanterie dans le régiment du Perche, chevalier de Saint-Louis, mort à Clermont-Ferrand le 13 mars 1740 ; 3° Sidoine, mort à Pampelune (Espagne), en 1717, colonel de cavalerie dans le régiment espagnol d'Estramadure ; 4° Robert, chanoine du chapitre d'Ennezat, de 1716 à 1727, mort à Clermont le 4 juin 1727 ; 5° N., jésuite.

VII. FRANÇOIS ENJOBERT, chevalier, seigneur de Martillat, né à Clermont-Ferrand au mois de novembre 1664 ; se présenta, en 1684, pour servir le roi. Il était garde-du-corps de S. M. en 1688 et mourut le 27 février 1752. Il avait épousé, le 13 décembre 1701, *Marie-Jeanne de Bosredon*, fille d'Hubert, comte de Combrailles et d'Antoinette de Saint-Julien ; de ce mariage : 1° Joachim, né à Clermont le 17 juin 1706 ; il se fit ecclésiastique, fut d'abord pourvu d'un canonicat du chapitre de Billom, partit pour la Chine, où il fut nommé évêque d'Ecrinée et vicaire apostolique de la

province de Surinam, par bref du 3 octobre 1739 ; il fut sacré en 1741 ; revint en France ; se rendit à Rome en 1752, où il fut nommé évêque assistant du trône pontifical et mourut dans cette dernière ville le 25 août 1755 ; 2° Robert, qui suit ; 3° François, marié à N., dont : A. Joachim, marié à *Antoinette de Bouchard d'Aubeterre*, veuve de François Enjobert de Martillat, dont : Marie-Pauline, née à Paris en 1792, mariée en 1814 à *François-Marin de Falvard de Montluc*, inspecteur des eaux thermales de Neris, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de l'Académie royale de médecine de Paris ; B. Jean-Baptiste, chevalier de Saint-Louis, mort célibataire ; C. Françoise, morte non-mariée ; D. Jean-Baptiste, marié en Picardie à *Marie-Marguerite de Louvaincourt* ; il est mort sans postérité ; 4° Sidoine, dit de Solagnat, capitaine au régiment de Chartres (brevet du 6 juin 1745), chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité au château de Moulin-Neuf, près Maringues en 1769 ; 5° Robert, lieutenant en second au régiment de la Ferté-Imbault (brevet du 15 avril 1734), tué à la bataille de Guastella, en Italie, en 1734 ; 6° Joseph-Alexandre, religieux récollet en 1737 ; 7° Agnès, religieuse clariste à Montbrison en 1752.

VIII. ROBERT ENJOBERT, chevalier, seigneur de Martillat et de Chappe, officier dans le régiment de Luxembourg, épousa *Marie Granghon*, fille de noble Germain, seigneur de Sirmond et de Vedet, ancien président en l'élection de Riom. Il testa le 4 août 1789 et mourut en 1792, laissant : 1° François, qui suit ; 2° Marie, mariée le 22 octobre 1787, à *François-Robert de Bretonges*, veuf de Marie de Sarrazin, fils de Joseph-Antoine, avocat en parlement, et de Marie-Anne de Saignard, elle est morte sans postérité ; 3° Catherine, morte non mariée ; 4° Magdeleine, morte non mariée ; 5° Gaspard, né le 8 février 1758, sous-lieutenant d'infanterie au régiment Lyonnais, le 10 février 1779, lieutenant le 21 janvier 1784, chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité ; 6° Joachim, né le 26 novembre 1759, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1781-1787 ; 7° Joachim, chanoine de Cébazat.

IX. FRANÇOIS ENJOBERT, chevalier, seigneur de Martillat, officier au régiment de Chartres, épousa, le 24 janvier 1770, *Antoinette de Bouchard d'Aubeterre de Saint-Privat*, dont : 1° Robert, qui suit ; 2° Louis-Augustin, né à Clermont-Ferrand le 3 décembre 1775 ; il servit dans le régiment de Chartres, émigra, fit partie de l'armée de Condé, fut nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1823, sous-préfet de Morlaix, puis de Rochefort ; il est mort le 4 novembre 1851 ; il avait épousé *Agathe de Derval*, dont : A. Eugène, né en 1805, mort officier de dragons en 1834.

X. ROBERT ENJOBERT DE MARTILLAT, né à Clermont-Ferrand en 1772, fut capitaine au régiment de Chartres, chevalier de Saint-Louis ; il émigra, fit partie de l'armée de Condé, épousa, en 1800, *Marie-Rose Charrier de Fléchac* ; il est mort à Saint-Amand-Tallende, le 11 février 1845. Ses enfants sont : 1° Marie-Antoinette, née au château de Chambois, le 28 août 1801, mariée, en 1830, à *Frédéric Bonjour* ; elle est morte le 15 février 1855 ; 2° Geneviève-Agathe, née au château de Chambois le 14 août 1803, mariée le 24 juin 1833, à *Joseph Aubier de Condat*, capitaine de dragons, mort le 22 juillet 1842 ; 3° Marie-Agnès-Eugénie, née le 28 janvier 1805, mariée, le 17 septembre 1832, à *Louis-Henri Teyras de Grandval*, mort le 28 novembre 1854 ; 4° Alfred, né le 15 mars 1806, mort le 28 août 1824 à l'école de Saint Cyr ; 5° Amélie, née le 28 février 1812, religieuse de la Miséricorde, morte le 6 janvier 1854.

## SECONDE BRANCHE (*éteinte*)

III. GASPARD ENJOBERT, fils de Jacques et d'Anne de la Font, fut conseiller du roi, receveur-général du taillon en 1580-1584 ; il épousa : 1° le 14 avril 1580, *Magdeleine Boete*, fille de Pierre, marchand à Clermont ; 2° *Françoise de Teraulles* ; du second lit : 1° Robert, assesseur au présidial de Clermont en 1609-1626, marié à *Jeanne Pascal*, morte le 28 novembre 1655 ; 3° Jean, qui suit ; 4° Catherine, mariée : 1° le 16 mai 1600 à *Paul de Forget*, écuyer, seigneur de Saulzet, conseiller au presidial de Riom ; 2° à *Amable Sablon*.

IV. JEAN ENJOBERT, visiteur général, contrôleur des guerres en 1613-1616, visiteur des gabelles (1628), épousa, en 1602, *Jeanne Tartière*, fille de Pierre et de Françoise Dausat. Il eut : 1° François, seigneur de Martillat, marié à *Magdeleine du Fraisse*, fille de Pierre, bourgeois de Clermont et de Jacquette le Riche, dont : A. Michel, né en 1685, capitaine d'un regiment, chevalier de Saint-Louis ; B. Geneviève, née en 1692, mariée, le 3 décembre 1722 à *Joseph Teillard*, seigneur d'Auzelle, fils de Claude, seigneur d'Auzelle et d'Antoinette Jouvenceau ; C. Pierre, né en 1690, chanoine du chapitre de Saint-Genès à Clermont en 1725, puis chanoine de la cathédrale de Clermont en 1757 ; 2° Magdeleine, epouse, en 1628, de *Jean Teillard*, seigneur d'Auzelles, trésorier de France à Riom ; elle testa au mois d'octobre 1667 ; 3° Françoise, mariée, le 30 decembre 1630, à *Mathieu Ramier*, fils d'Etienne, bourgeois d'Ardes ; 4° François, contrôleur provincial des guerres en 1667-1681 ; il habitait Villeneuve-l'Abbé en 1667, épousa *Françoise*

*Girard*, fille de Pierre, trésorier de France à Riom et de Catherine de Cisternes, dont : A. Catherine, née en 1650, mariée à *Jean Barbe*, référendaire en la chancellerie de la cour des aides de Clermont ; B. Magdeleine, épouse d'*Antoine de Sirmond*, châtelain de Maringues ; 5° Pierre, visiteur des gabelles (1656, mort en mars 1675, marié, le 7 septembre 1638, à *Catherine Pelletin*, de Monton, fille de François et de Françoise Lagayte ; de ce mariage : A. Philiberte, qui entra au couvent des Hospitalières de Clermont le 12 septembre 1657 ; elle était encore religieuse en 1710 ; B. Magdeleine, entrée au couvent des Hospitalières de Clermont le 12 septembre en 1657 ; C. François, seigneur de Martillat, père de : *a. a.* Pierre, capitaine au régiment du Perche, chevalier de Saint-Louis, mort en 1740 ; *b. b.* N. qui presenta requête au roi, en 1744, pour être maintenu dans sa noblesse ; 6° Gilberte, mariée, le 19 février, 1640, à *Etienne Laville*, avocat ; elle mourut le 20 février 1656 ; 7° Claude, receveur et lieutenant-général des gabelles, marié, le 2 novembre 1655, à *Catherine Renard*, dont : A Gaspard, né à Clermont en 1656

ARMES : *D'azur, à 3 épis de blé d'or, posés 2 et 1*

## ESCOT

Seigneurs de Cournon et de Durtol. — Raoul Escot, chevalier, seigneur de Cournon en 1208, est mentionné au manuscrit de la *Canone*, vers 1220. Jean Escot était seigneur de Durtol et Rochedun, en 1257-1278. Noble Etienne Escot vivait en 1282, Dalmas Escot, bourgeois de Clermont, parait dans un acte de 1290. Pierre Escot, seigneur de Durtol, en 1313-1320, ne vivait plus en 1328, époque à laquelle est mentionnée *Catherine*, sa veuve. Guy Escot était abbé de Saint-Alyre en 1311. Jean Escot, bourgeois de Clermont, seigneur de Durtol, vivait en 1336-1339. R. Escot avait des propriétés, près de Mazayes, dans les montagnes d'Auvergne, en 1339.

## DE LA FARGE

Seigneurs de Montcelard, de la Tour-Goyon, de Farges, d'Yssac, de Rioux, etc., en Basse-Auvergne — Famille de race chevaleresque, originaire du Forez, où elle est connue dès le XIII^e siècle. Elle s'est divisée en trois branches : celle de Montcelard (branche aînée), éteinte ; celle de Rioux, seule existante, et celle d'Yssac, éteinte. Son nom est écrit, dans les chartes latines, *de Fagia, de Fargia, de Fargetis*. Un rameau, qui habitait Clermont à la fin du XIV^e siècle, était représenté, en 1393, par Jacques de la Farge (*de Fargiis*), clerc.

### BRANCHE DE MONTCELARD

Jean de la Farge *(de Fargetis)* était official de Clermont, en 1301, et chanoine de la cathédrale de cette ville, en 1302-1307. Il eut des démêlés en 1304, au sujet de l'évêché de Clermont, dont il prétendait avoir le droit de nommer l'évêque. Berthon de la Farge *(de Fargia)*, damoiseau du Forez, rendit foi-hommage, en 1335, au nom de *Margot de Chassaigne*, sa femme, pour la maison de Chassaigne et les menus cens en dépendant (1). Nous trouvons ensuite une série de dignitaires ou de chanoines du chapitre cathédral de Clermont, aux XIV^e et XV^e siècles, savoir : Bertrand de la Farge *(de Farghas)*, chanoine en 1330, chantre vers 1340 ; Raymond de la Farge *(de Fargetis)*, chanoine vers 1350 ; Guillaume de la Farge, prévôt en 1414 ; Antoine de la Farge *(de Fagia)*, prévôt en 1457-1464 ; autre Antoine de la Farge *(de Farghetis)*, chanoine en 1463. Jean de la Farge *(de Fargetis)*, était archidiacre de la cathédrale de Clermont en 1362 ; il fut l'un des *chevaliers inquisiteurs*, nommés par le roi, en novembre 1362, dans la senechaussée de Lyon et le baillage de Mâcon « pour la reformation de la Patrie » (V. T. I, p. 207-208). Frère Venerand de la Farge était prieur de Montverdun en 1415. Pierre de la Farge *(de Fargia)* était chanoine du chapitre de St-Genes de Clermont en 1444. Jean de la Farge épousa, en 1387, *Guérin Motier de la Fayette*, fille de Gille II, seigneur de Champetières et de Gaillarde de Laire. Etienne de la Farge, dit *Fargetes*, écuyer, fut present au contrat de mariage de *Marguerite de Bourbon* avec *Rodrigue de Villandrado*,

(1) *Noms feodaux*, par dom Bettencourt.

célèbre capitaine espagnol, le 24 mai 1433 (1). Il fut inscrit à l'Armorial d'Auvergne, Bourbonnais et Forez, peint par G. Revel, en 1450, parmi les vassaux du château de Roche-Savine et portait alors pour armes : *d'argent, à 3 marteaux d'azur, à la bordure de gueules*. Guillaume de la Farge, dit de Fargètes, son fils, vivait en 1455 ; il avait épousé *Catherine de Lobart*, fille d'Antoine, seigneur de St-Marcel et d'Antoinette de Montfaucon. Claude de la Farge, chevalier, seigneur de la Tour-Goyon, dans les environs d'Ambert, est mentionné en 1484 ; son descendant, Annet de la Farge, seigneur de la Tour-Goyon, vivait en 1580. Jean de la Farge, écuyer, épousa le 11 juillet 1529, *Bonnette de Saint-Paul*, appartenant à une famille du Forez ; il eut : N. de la Farge, père de : N. de la Farge, marié à une demoiselle *de Montcelard*, héritière de sa maison (2), dont : 1° Noble Pierre de la Farge, seigneur de Montcelard, institué héritier de Guillaume de Montcelard, son oncle ; il vivait en 1590-1597 et fut l'aïeul de Marc de la Farge, écuyer, seigneur de Montcelard, maintenu dans sa noblesse par jugement de l'intendant d'Auvergne en 1666; celui-ci rendit foi-hommage au roi, en 1669, pour le fief de Montcelard et la métairie noble de Grenouillet, paroisse d'Eglisolles et de Chambon (3) ; 2° Marie de la Farge, épouse, en 1597, de noble *Charles*, écuyer, seigneur de Coulonge, en la paroisse de Charbonnas.

Cette branche de Montcelard a fourni 10 chanoines-comtes au noble chapitre de St-Julien de Brioude pour lequel on exigeait 16 quartiers de noblesse, savoir : Jean de la Farge, en 1373-1410 ; Beraud, vers 1384 ; Claude, en 1612 ; Jean, en 1614 ; Charles, en 1628-1652 : Philibert, en 1641 ; Jacques, en 1643 ; Annet, en 1664 ; Alexandre, en 1694 ; Antoine, en 1700. Elle compte des alliances avec les *de la Reynerie*, les *de Damas* et des *d'Apchon*.

## BRANCHE DE RIOUX (*existante*)

Cette branche cadette qui, depuis le commencement du XV<sup>e</sup> siècle, s'était séparée de la branche mère de Montcelard, en quittant le Forez et en se fixant à Orcival dans les montagnes de la Basse-Auvergne, a fourni des hommes d'armes, des officiers d'armée, des magistrats, 13 chanoines au chapitre d'Orcival, savoir : Bernard, en 1445-1484 ; Michel, en 1471 ; Pierre, en 1471 ; Jean, en 1492 ; Guillaume, en 1494-1501 ; Michel, en 1536 ; Etienne, en 1575-1600 ; Laurent, en 1576 (curé de St-Bonnet, en 1580) ; Etienne, en 1615-1622 (curé de St-Bonnet, en 1630) ; Etienne, en 1651-1658 ; Antoine, en 1702 ; Etienne, chantre du chapitre en 1705-1716 ; autre Etienne, bachelier de Sorbonne, doyen du chapitre, mort en 1778. François de la Farge était curé de Vernines en 1662. Guillaume de la Farge, châtelain de St-Saturnin en 1463, pour Bertrand de la Tour, comte de Boulogne, est l'ancêtre de Ligier de la Farge, né en 1665, mort à Metz en Lorraine au service du roi Louis XIV et de N. de la Farge, frère de ce dernier, mort à Perpignan au service du roi.

I. ANNET DE LA FARGE, seigneur de Farges, descendant de Bertrand, châtelain de St-Saturnin en 1463, habitant à Orcival, épousa, en 1693, *Françoise de Becayne*, dame de Farges, fille de « noble » Jean, seigneur de Farges, commissaire-provincial de l'artillerie de France. Il eut :

II. ANTOINE DE LA FARGE, écuyer, seigneur de Farges, né en 1699, mort en 1783, brigadier des gardes du corps du roi, chevalier de St-Louis, marié, en 1750, à *Marguerite de Ribeyre*, fille de Joseph, seigneur de Feix, subdélégué de l'intendant d'Auvergne ; de ce mariage :

(1) *Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, par de la Mure, éditée par M. de Chantelauze, T. II, p. 148.

(2) Le château de *Montcelard* ou *Moncelard*, qui a donné son nom à cette antique maison de race chevaleresque, est situé près de Viverols (Puy-de-Dôme), sur les rives de l'Anse. Il en reste encore des ruines imposantes. Guillaume de Montcelard était chanoine-comte de Brioude en 1365-1400. D'autres Montcelard furent reçus chanoines du même chapitre : Georges, en 1531 ; Guillaume, en 1543-1550 ; autre Georges en 1571. François de Montcelard fut inscrit à l'*Armorial* de G. Revel en 1450. Il portait : *de gueules, au cerf d'argent, ramé d'or, passant sur une terrasse de sinople*. Roffec de Montcelard fut convoqué au ban de la noblesse d'Auvergne en 1553. Il laissa pour enfants : 1° Guillaume de Montcelard, écuyer, lequel fut pris dans son château de Montcelard et rançonné par les Huguenots, après bonne résistance, le 25 juillet 1591 ; il testa au profit de son neveu *Pierre de la Farge*, « *en considération des services qu'il lui avait rendus en s'employant pour le rachat de sa personne* », et ne vivait plus en 1597 ; 2° N. de Montcelard, épouse de *N. de la Farge*; 3° N. de Montcelard, capitaine du château de Montbrison, lors de la prise de cette ville par le féroce baron *des Adrets*. Ayant été fait prisonnier par ce dernier, il reçut l'ordre de se précipiter du haut de la tour de Montbrison sur des fers de lance. Montcelard hésita une première fois. Des Adrets s'écrie : C'est trop de deux ! — Je vous le donne en dix, répond le prisonnier. — On reconnait là, dit M. de Châteaubriand, le soldat français.

(3) *Noms féodaux*, par dom Bettencourt.

III. Joseph de la Farge, écuyer, seigneur de Rioux, de Farges, de la Monteilhe, né en 1753, gendarme de la garde du roi, puis conseiller au présidial de Riom, marié, en 1776, à *Marie-Anne-Urion de la Guesle*, qui le rendit père de :

IV. Antoine de la Farge, écuyer, gendarme de la garde en 1814, marié, en 1798, à *Elisabeth-Adélaïde de Combes de Miremont*, fille de Victor, vicomte de Miremont et de Fleurie de Frétat ; de ce mariage :

V. Gilbert-Victor de la Farge, écuyer, garde du corps du duc de Berry, marié, en 1827, à *Eléonore des Aix*, fille de Gilbert-Annet, baron des Aix, chevalier de St-Louis, et d'Elisabeth de Fretat, dont : 1° Antonin, né en 1828, mort en 1863 ; 2° Léon, propriétaire du château de la Rochette, marié à Mlle *de Lauzanne* ; 3° Guillaume, propriétaire du château de Rioux, conseiller général du Puy-de-Dôme.

### BRANCHE D'YSSAC. (*éteinte*)

Cette branche, qui a possédé le château d'Yssac (Puy-de-Dôme), près de St-Saturnin, a fait séparation de celle de Rioux au commencement du XVII$^{e}$ siècle.

I. Etienne de la Farge, habitant à Champeix en 1647, fils d'autre Etienne, habitant à Orcival en 1620, fut père de :

II. Hugues de la Farge, seigneur d'Yssac en 1670, épousa *Claude de Bonnefoy*. Il eut : 1° Hugues, qui suit ; 2° Claude, mariée, le 22 juillet 1690, à *Julien de Bretanges*, assesseur de la maréchaussée d'Auvergne, fils de Barthélemy et de Marguerite Meyrand ; 3° Anne, qui entra au couvent des Ursulines de Montferrand en 1695.

III. Hugues de la Farge, seigneur d'Yssac, avocat en parlement, secrétaire du roi, maison couronne de France, épousa *Antoinette de Ronat* ; de cette union : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Marie-Marguerite, mariée, le 8 octobre 1733, à *Pierre-Gabriel Villot de Boisluisant*, conseiller au présidial de Clermont.

IV. Guillaume de la Farge, écuyer, conseiller à la cour des aides de Clermont (1748-1776), épousa *Marie Bouchard*. Il eut : Marie, mariée le 30 mars 1772, à *Gilbert de Sarrazin*, chevalier, seigneur de Chalusset, chevau-léger de la garde ordinaire du roi, chevalier de St-Louis.

Armes. La branche de Montcelard portait : *de sable, a la bande d'argent, accompagnée en chef d'une étoile de même*. Celle de Rioux : *d'azur, au chevron d'argent, surmonté d'un croissant de même accosté de 2 étoiles d'or et, en pointe, un hêtre (fagus) d'or*. Couronne : *de comte*. La branche d'Yssac : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles et, en pointe, d'un croissant de même.*

## FAURE

Amblard Faure, bourgeois de Clermont, vivait en 1324. Cette très-ancienne famille existe encore à Clermont. Elle est notamment représentée par M. Faure, conseiller à la cour d'appel de Riom, et par M. Regis Faure, fabricant de produits chimiques.

## DE FONTFREYDE

Seigneurs de Vialleveloux, de Sauzet et de Montredon. — Antoine Fontfreyde, notable bourgeois de Clermont en 1533, était échevin de cette ville en 1556, 1557, 1566, receveur du clergé d'Auvergne, en 1565. Gabriel Fontfreyde, bourgeois à Clermont (1551-1574), échevin de cette ville en 1557, épousa *Gabrielle Gayte*, veuve de lui en 1586 ; il eut : Jean de Fontfreyde, avocat (1593), puis conseiller au présidial de Clermont (1605). Etienne Fontfreyde était bourgeois à Clermont en 1583, Anna Fontfreyde est dite veuve, en 1583, de *Pierre Bonnafos*, bourgeois de Clermont. Balthazard de Fontfreyde était syndic du clergé d'Auvergne et chanoine du chapitre du Port en 1635.

I. Pierre de Fontfreyde, seigneur de Sauzet, conseiller à la cour des aides de Clermont en 1557, mourut en 1609 ; il avait épousé *Marie Potière*, dont : 1° Bernard, qui suit ; 2° Guillaume, seigneur du Pradet, receveur des tailles à Clermont, en 1598-1620, marié à *Jacquette Saulnier*, dont : A. Marguerite, mariée en 1610, à *Blaise Rochette*, receveur général des décimes en la généralité d'Auvergne.

II. Bernard de Fontfreyde, seigneur du Sauzet, conseiller à la cour des aides de Clermont en 1609, mourut en 1669, laissant de *Jacquette de Grandsaigne*, sa femme : 1° François, qui suit ; 2° Guillaume, seigneur du Sauzet, conseiller à la cour des aides de Clermont (1653-1671) ; il épousa *N. Dalmas*, fille de François, conseiller à la cour des aides de Clermont et laissa : A. Bernard, seigneur du Sauzet, conseiller à la cour des aides de Clermont en 1697 ; 3° Pierre, seigneur de Pélisson en 1671, marié à *Jeanne de Girard*, remariée, en 1700, à *Pierre Audigier*, seigneur de la Reynaldie.

III. François de Fontfreyde, écuyer, seigneur de Montredon, chevalier de Saint-Louis, fut nommé capitaine de grenadiers dans le régiment de Navarre, le 28 août 1674 ; il épousa, le 6 mai 1681, *Gabrielle Durant*, fille de François, seigneur de Pérignat et d'Anne Legendre. Il eut : A. François, chevalier, seigneur de Montredon, mort à Clermont le 31 mars 1768, âgé de quatre-vingt-cinq ans, marié, en 1713, à *Antoinette Garnaud*, dont : *a. a.* Anne-Marie, femme de *Louis-Amable Reboul*, écuyer, seigneur du Chariol et du Sauzet, dont un fils : *Amable-Gabriel Reboul*, chevalier, seigneur du Sauzet et du Noyer, marié, le 20 juin 1772, à *Marie-Thérèse des Farges*, fille d'Annet, chevalier, seigneur du Mas, conseiller au conseil supérieur de Clermont et de Marie de Mallessaigne.

Antoinette de Fontfreyde, épouse de *Victor Begon*, fut marraine, en 1623, du célèbre *Blaise Pascal*, son petit-fils.

Armes : *D'azur, à 3 troncs d'arbre, noués d'argent, posés en pal 2 et 1.*

## DU FRAISSE ou DUFRAISSE

Seigneurs de Vernines, de Pessade, du Cheix, de Fontsalive, de Neuville, etc. Ancienne famille originaire du Crest (Puy-de-Dôme). Une branche, qui a rempli de hautes fonctions dans la magistrature de Clermont, passa dans cette ville en 1575.

Filiation. I. « Honorable homme » Jehan du Fraisse, riche bourgeois du Crest, mourut le 24 février 1592. Ses enfants furent : 1° Loys, notaire royal au Crest, auquel son père fit une donation le 7 février 1588 ; il vivait en 1592 et laissa : A. Pierre, habitant du Crest, puis de Clermont, marié le 5 mars 1609, à *Geneviève Mosnier*, fille de feu Me Noel et de Claude Chambon ; dont : *a. a.* Gilbert, châtelain du Crest et de Dallet (1646-1654), greffier de la sénéchaussée de Clermont (1661-1662), marié : 1° à *Claude Boudet* ; 2° à *Marguerite Fabre* ; 3° le 27 février 1655, à *Jacquette Assolent* ; il eut du premier lit : *a. a. a.* Louis, vivant en 1653, châtelain du Crest en 1675 ; *b. b. b.* 2° François, 1655 ; du troisième lit : *c. c. c.* Gilbert, né à Clermont le 20 février 1659, lieutenant de la châtellenie du Crest en 1702 ; *d. d. d.* Antoine, baptisé à Clermont le 14 août 1662, receveur des tailles en l'élection de Saint-Flour, père d'autre Antoine, bourgeois du Crest, marié, le 9 juillet 1709, à *Marie-Magdeleine Dumas*, fille de François subdélégué de l'intendant d'Auvergne, bailli d'Ambert, dont le fils François du Fraisse, était officier de cavalerie et chevalier de Saint-Louis en 1774 ; *e. e. e.* Léger, né le 20 septembre 1666, mort en 1673 ; *f. f. f.* Magdeleine, née le 8 août 1668 ; *g. g. g.* Marie, née le 2 septembre 1670 ; elle épousa en 1702 *Jean Boyt*, fils de Me Antoine, maître de poste à Clermont, et de Marie Véron ; *h. h. h.* François, né le 19 juillet 1673 ; *i. i. i.* Louis, né le 15 avril 1675 ; *b. b.* Marguerite, épouse de *François Laporte* ; *c. c.* Magdeleine, mariée à *Antoine Rallus*, de Clermont ; elle testa le 26 juin 1646 et mourut sans enfants ; *d. d.* Jeanne, mariée le 1er février 1649 à *Jean Daudin*, notaire royal ; elle mourut le 20 juillet 1653 ; *e. e.* Claude, baptisé en 1620, vivant en 1678 ; *f. f.* Antoine, cavalier de dragons en 1678 ; *g. g.* Gilbert, chanoine du chapitre de Saint-Pierre de Clermont en 1655-1678 ; *g. g.* Antoine, praticien en 1678 ; B. Anne, femme de *Gabriel Aragonnès*, châtelain d'Orcet ; 2° Jacques, qui suit ; 3° Antoine, vivant en 1578-1592 ; il se maria le 12 avril 1578 ; 4° Jehan, doyen du chapitre du Crest en 1588, mort la veille de Pâques en 1592.

II. Jacques du Fraisse, l'un des notables bourgeois de Clermont, reçut, le 8 septembre 1581, une donation de son père. Il était administrateur de l'Hotel-Dieu Saint-Barthelmy en 1598, 1610 ; habitait à Clermont en la rue du Cheval-Blanc près de la porte des Gras. Il testa le 30 juillet 1615 ; épousa, par contrat du 20 juillet 1575, reçu Savel, notaire, *Jacquette Esparvier*, qui testa le 15 août 1626, et mourut la même année, fille d'Antoine, bourgeois de Clermont et d'Anne Robellet. Il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Antoine qui, le 13 septembre 1616, acheta une charge de receveur particulier du taillon à Jean Champflour, moyennant 10,750 livres, charge qu'il exerçait encore en 1629 ; il épousa, le 26 avril 1614, *Françoise Granet*, fille de Hugues, élu en l'élection de Clermont et de Marie Serbier ; il eut : A. Annet,

né à Clermont en 1622 ; B. Michel, né le 4 avril 1623 ; C. Imbert, né le 25 janvier 1625 ; D. Marie, née le 10 avril 1629 ; 3° Pierre, bourgeois, marié à *Anne Chardon*, dès 1622, celle-ci fille de Jacques, avocat à Clermont ; il eut : A. François, vivant en 1705 ; B. Jean, né à Clermont vers 1631, docteur en théologie ; il fut pourvu d'un canonicat en la cathédrale de Clermont le 17 avril 1647, publia, en 1688, un ouvrage intitulé : *L'Origine des églises de France* ; fit son testament le 5 septembre 1705 et mourut le 10 mars 1718. (V. le chapitre *Biographie*) ; C. Guillaume, né en 1639, avocat en parlement, procureur-général de la cour de Montrognon et de Chamalières en 1701, mort le 9 juin 1705, marié, le 24 septembre 1678, à *Marie de Preux*, veuve de lui en 1706 ; D. Charles, 1705 ; E. Anna, mariée, le 24 janvier 1672, à *Antoine Chanut*, procureur à Riom ; 4° Michel, avocat au présidial de Clermont (1620), bailli de Montrognon et de Chamalières (1629-1633), marié à *Gilberte de Barthelais*, fille de François, procureur à Clermont ; cette dame testa le 3 juin 1679 ; ses enfants furent : A. Jacquette, née le 5 février 1622 ; B. Amable, née le 30 mai 1623, vivant en 1649 ; C. Antoine, né le 30 octobre 1625 ; D. Jeanne, née à Clermont le 26 octobre 1629, morte le 7 mars 1664, mariée, le 13 avril 1649 à *Jean Champflour*, lieutenant particulier au présidial de Clermont ; 5° Anne, mariée, en 1604, à *Amable Montorcier*, élu en l'élection de Clermont ; 6° Marie, épouse d'*Etienne Audigier*, bourgeois de Clermont ; elle mourut à Clermont le 1er juin 1675 ; 7° Jacquette, vivant en 1626 ; 8° Guillaume, élu en l'élection de Clermont, échevin de cette ville en 1648, marié, le 21 novembre 1626, à *Isabeau Champflour*, fille de Jean et d'Isabeau Thiolier ; 2° le 7 février 1638 ; à *Marie Durand*, fille de Bertrand, imprimeur à Clermont.

III. Jean du Fraisse, bourgeois de Clermont, épousa *Isabeau Tailhandier*, sœur de Victor Tailhandier, bourgeois de Clermont, mari d'Anne Savaron. Il vivait en 1613-1616 ; partagea les biens de sa mère, le 15 avril 1627, avec ses frères et sœurs, fit son testament le 1er avril 1646, mourut la même année et laissa : 1° Pierre, qui suit ; 2° Etienne, né à Clermont le 4 mars 1624, juge de la juridiction consulaire de cette ville en 1657, marié, le dernier avril 1647, à *Isabeau Champflour*, fille d'Antoine, élu en l'élection de Clermont et de Jacquette Benoit ; de cette union : A. Jacquette, mariée, le 25 janvier 1686 à *Jean Laville*, seigneur de Rochefort, officier au régiment de Navarre, fils de Thomas, élu en l'élection de Clermont et d'Anna Peghoux ; B. Jean, né à Clermont le 9 janvier 1663, syndic du collége des Jésuites de cette ville en 1698 ; C. Jean, né le 7 novembre 1664 ; D. François, habitant à Clermont, marié, le 8 janvier 1680, à *Jacquette le Riche*, fille de N. et d'Anne Chardon ; 3° Jean, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1646 ; il résigna sa prébende, le 17 avril 1647, à son cousin Jean du Fraisse, sous réserve d'une pension de 200 livres ; 4° Michel, né le 19 janvier 1621, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1676 ; 5° Marie, née le 6 février 1619, mariée le 2 septembre 1638, à *François André*, avocat du roi en l'élection de Clermont ; elle mourut le 28 novembre 1687 ; 6° Jeanne, mariée, le 1er février 1630, à *Michel Boudin*, bourgeois de Clermont, fils de Jean et de Marguerite Claustre.

IV. Pierre du Fraisse, échevin de Clermont en 1651, juge de la juridiction consulaire de cette ville en 1663, épousa, le 1er juin 1640, *Jacquette le Riche*, fille de « discret et sage » Pierre le Riche, avocat, et de Catherine Thomas. Il eut : 1° Etienne, conseiller à la cour des aides de Clermont, en 1677 ; il testa le 31 octobre 1682, vivait en 1686 et mourut sans enfants ; 2° Michel, qui suit ; 3° Jean, né à Clermont le 17 janvier 1646 ; 4° Antoine, né le 17 novembre 1662, marié, en 1697, à *Geneviève Arnaud* ; 5° Françoise, mariée, le 22 février 1682, à *Claude Favart*, avocat en parlement, fils d'Antoine, avocat, et d'Anne Bardin ; 6° Magdeleine, épouse de *François Enjobert*, seigneur de Martillat, fille de Jean, contrôleur des guerres et de Jeanne Tartière ; 7° Isabeau, épouse d'*Antoine Bompart*, seigneur de Saint-Victor, avocat en parlement à Clermont, fils de Gilbert, seigneur de Saint-Victor.

V. Michel du Fraisse, seigneur de Vernines, avocat en parlement à Clermont (1685), conseiller à la cour des aides de cette ville après la mort de son frère Etienne (1686-1693), épousa : 1° *Antoinette Veron*, 2° le 14 juillet 1693, *Claude Aragonnes*, dame de Vernines et de Pessades, fille d'Antoine, receveur général des finances en Auvergne, et d'Anne Roussel ; il fit inscrire ses armoiries dans l'*Armorial général de France* en 1698. Il eut du premier lit : 1° Antoinette, née à Clermont le 15 avril 1685, mariée, le 18 septembre 1709, à *Charles-Henri Gascher*, seigneur de Noalhat, lieutenant-criminel au présidial de Clermont, fils de Jean, seigneur de Noalhat, secrétaire du roi et de Marie Pélissier ; 2° Jacquette, née à Clermont le 15 juin 1686 ; 3° Marguerite, née le 18 novembre 1687, religieuse visitandine à Montferrand en 1705 ; 4° Pierre, né le 2 juillet 1689, du second lit ; 5° Joseph, qui suit ; 6° Marie-Antoinette, née le 25 mars 1699 ; 7° Pierre, né à Clermont le 30 août 1701, docteur en Sorbonne, chantre du chapitre cathédral de Clermont, mort le 10 mars 1775.

IV. Joseph du Fraisse, seigneur de Vernines, né à Clermont le 28 juillet 1695, mort dans cette ville le 23 décembre 1773, fut avocat-général à la cour des aides de Clermont (1722-1747), l'un des membres fondateurs et le premier directeur de la société littéraire de cette ville (1747). C'était un érudit dont nous avons parlé. (Voir le chapitre *Biogra-*

*phie).* Il épousa *Anne-André d'Aubière*, morte le 13 mars 1787, dont : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Claude et Michel, jumeaux, nés à Clermont le 12 avril 1728. 3° Antoinette, née à Clermont le 26 mars 1729, religieuse ursuline, morte à Clermont le 28 mai 1806 ; 4° Michel-Joseph, prieur-curé de Vernines en 1786-1791 ; 5° N..., prêtre.

VI. Guillaume du Fraisse, chevalier, seigneur de Vernines, de Pessades, avocat-général à la cour des aides de Clermont après son père (1747-1779), mort le 29 mars 1789, épousa *Jeanne-Jacqueline Boyer de Saunat*, morte le 6 juin 1804, fille de Gilbert, écuyer, seigneur de Saunat, et de Marie-Anne du Bois. Il eut : 1° Joseph, qui suit ; 2° Gabriel-Annet, né à Clermont le 16 juin 1754, mort à l'affaire du Gour de l'Our, dans la guerre des Indes ; 3° N., né à Clermont le 27 mai 1758, appelé M. *de Pessade*, mort célibataire ; 4° Gilbert-Joseph-Gaspard, seigneur de Neuville, officier d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, mort célibataire à Clermont, le 3 mai 1842, âgé de 86 ans ; 5° Martin, né à Clermont le 19 mai 1760, mort dans la campagne d'Amérique ; 6° Joseph-Guillaume, seigneur de Fontsalive, né à Clermont le 25 juin 1762, mort dans cette ville, le 11 juin 1808, sans enfants, marié, le 9 juillet 1806, à *Claire-Jacqueline d'Albiat*, fille de Jacques-Pierre et d'Antoinette Dupuy de la Grandrive.

VII. Joseph-Marie du Fraisse de Vernines, né à Clermont le 12 avril 1753, a épousé, le 19 octobre 1794, *Marie-Urion de la Guesle*, née le 9 février 1757, fille de Charles-François et de Françoise-Paule Valon ; de ce mariage : Augustin-Julien-Pierre, né le 19 juillet 1795, marié à M^lle^ *de Combes des Morelles*, dont il est veuf sans enfants ; il habite au château de la Roche, près d'Aigueperse (Puy-de-Dôme).

Armes : *D'argent, au frene de sinople ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

## DE FREYDEFONT

Seigneurs de Marcillat, de Sauvagnat, de Fontanet, de la prévôté de Bulhon, en partie, de la Rochette, de Saint-Romain, de Beaulieu, de Saint-Georges, de Montredon, du Sauzet, de Vinzelles, etc Famille fortunée, qui a occupé de hautes positions au présidial de Clermont. Elle est originaire de Billom (Puy-de-Dôme), où Antoine de Freydefont était notaire royal en 1625.

Filiation. I. Jacques-antoine de Freydefont, receveur des consignations, mourut à Clermont, âgé de cinquante-neuf ans, le 13 mars 1653. Il eut de *N. Foulhoux*, sa femme : 1° Gabriel, qui suit ; 2° N., épouse de *N. Ligier*.

II. Gabriel de Freydefont, conseiller au présidial de Clermont, en 1653, acheta une charge de conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France. Il épousa *Anne Chausseyras* et mourut le 23 septembre 1672, laissant : 1° Jean, qui suit ; 2° Pierre, *auteur de la branche des seigneurs de Marcillat et de Beaulieu* ; 3° Anne, mariée, le 18 juin 1662, à *Jean Guschier*, lieutenant-criminel en la sénéchaussée de Clermont ; elle testa le 12 juin 1703 ; 4° Jacques, prêtre fondateur de l'école gratuite de Saint-Genès de Clermont en 1692 ; 5° Antoine, seigneur de Beaulieu en 1686 ; 6° Antoine, seigneur de la Rochette en 1719.

III. Jean de Freydefont, seigneur de Mirefleurs, de Fontanet, de la Roche, de Sauvagnat, de Saint-Romain et en partie de la prévôté de Bulhon, remplit les fonctions de secrétaire du roi (1675), et de président au présidial de Clermont. Il mourut le dernier septembre 1714, ayant eu de dame *Anne de Ferrioles*, sa femme, morte le 13 avril 1728 : 1° Anne, née en février 1676 ; 2° Jean qui suit ; 3° Pierre, écuyer, seigneur de Sauvagnat, de Vinzelles, de la prévôté de Bulhon et de Crevant en partie, conseiller à la cour des aides de Clermont, baptisé le 10 décembre 1678, marié, le 18 juillet 1713, à *Jeanne de Girard de la Prugne*, fille d'Etienne, seigneur de la Prugne, et de Jeanne Carmantrand ; de cette union : A. Pierre, né le 24 mai 1714 ; B. Anne-Marthe, née le 29 juillet 1715, mariée le 3 mars 1741, à *Etienne-François du Tour*, fils de Claude, secrétaire du roi, maison couronne de France ; C. Jean-François, né le 7 mai 1717 ; D. Antoine-Guillaume, né le 4 novembre 1719, écuyer, seigneur de Sauvagnat et de la Rochette, chevalier d'honneur au présidial de Clermont, (1762 1773), marié à *Geneviève Bertin* ; il mourut le 11 mars 1778 ; ses enfants furent : *a. a.* N. né en 1749 ; *b. b.* Anne-Marie, née le 2 mai 1761 ; *c. c.* Jean-Gabriel, seigneur de la Rochette ; E. Catherine, née en 1721 ; F. Marie, née en 1723 ; G. Côme-Pierre, né le dernier février 1726 ; H. Jean-Gabriel, né le 4 avril 1733, seigneur de la Rochette et de la Prugne ; il assista, en 1789, aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand et mourut le 19 avril 1790 ; 4° Antoine, né le 26 juin 1681.

IV. Jean de Freydefont, écuyer, seigneur de Saint-Georges, né à Clermont le 7 octobre 1677, mort le 14 juin 1731, remplit, comme son père, les fonctions de président au présidial. Il épousa, le 6 janvier 1706, *Jeanne-Joséphine de Chaz-*

*rat*, fille de N. et de Marie de Guerry De cette union : 1° Marie-Gabrielle, née le 2 juillet 1710, mariée à *Augustin Langlois*, seigneur du Bouchet, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont ; 2° Antoine, qui suit ; 3° Michel-Claude, né le 1er novembre 1715 ; 4° Marie-Anne, née le 3 mai 1737.

V. Antoine de Freydefont, président au présidial de Clermont, né le 17 février 1713, mort le 7 novembre 1791, épousa *Charlotte-Antoinette-Magdeleine Langlois du Bouchet*, fille de Florimond-Charles, écuyer, seigneur du Bouchet et de Marguerite de Flavigny. De cette union : 1° Charlotte, née le 3 mai 1737 ; 2° Françoise-Perette, mariée le 24 janvier 1758, à *Jean-André Jouvenceau*, seigneur d'Allagnat, fils d'Antoine-Joseph, conseiller à la cour des aides de Clermont et de Perette Seigneur.

### BRANCHE DES SEIGNEURS DE MARCILLAT ET DE BEAULIEU

III. Pierre de Freydefont, écuyer, fils de Gabriel et d'*Anne Chausseyras*, fut seigneur de Marcillat, conseiller à la cour des aides de Clermont. Il mourut âgé de quarante-cinq ans, le 3 juillet 1702, laissant de dame *Marie-Dauphine Bouchard*, fille d'Annet, seigneur de la Brousse, qu'il avait épousée le 17 février 1697 : 1° Jean, qui suit ; 2° Antoine, seigneur de Beaulieu, marié, le 7 février 1736, à *Marie-Anne Poisson*, dame de Beaulieu ; de cette union : A. Jean, né le 8 novembre 1738 ; B. Claire, née le 6 septembre 1744, mariée, le 14 octobre 1771, à *Georges de Courtaurelle*, écuyer, seigneur de la Gagère, officier d'infanterie ; C. Jeanne, morte à Clermont le 18 septembre 1823, épouse de *Jean Morin de Leyrat* ; elle mourut à Clermont le 30 mai 1812 ; 3° François, chevalier, seigneur de Montredon et du Sauzet en 1744 ; 4° Anne, femme, en 1739, de *Jacques Vassadel*, écuyer, seigneur de la Chaux, conseiller à la cour des aides de Clermont ; elle mourut en 1757.

IV. Jean de Freydefont, seigneur de Marcillat, né à Clermont le 13 novembre 1697, épousa : 1° *Michelle Maigne*, 2° *Marie-Jeanne David*, fille de Lazare, conseiller à la cour des aides de Clermont et de Marguerite Guérin ; du second lit : 1° Marie, née à Clermont le 13 février 1739, mariée, en 1770, à *Jean-Jacques Rochette*, écuyer, seigneur de Lempdes ; 2° Jean, né le 10 juin 1740.

Armes : *De gueules, au sautoir d'argent, cantonné de 4 alérions de même.*

## GALOUBIE

Durand Galoubey (Galoubie) était notaire du duc de Bourbon en 1408. Jean Galoubie, procureur en cour à Clermont, épousa, le 5 octobre 1572, *Catherine Brugière*, fille de Gilbert, notaire royal et de Marguerite Bault.

I. Jean Galoubie, notaire royal à Clermont, en 1563, procureur en cette ville, épousa *Catherine Lheritier*. Il eut.

II. Paul Galoubie, procureur à Clermont en 1624, qui testa le 23 juillet 1643 ; il épousa : 1° le 12 janvier 1592, *Pasquette de Brion*, fille de Gilbert, bourgeois de Clermont et d'Anne Ameil ; 2° *Perette Vangon* ; du deuxième lit : 1° Jean, né en 1630, avocat, il testa en 1649 ; 2° Gilbert, qui suit ; 3° Antoine ; 4° Louise, femme de *Robert Bourlin*, procureur ; 5° Geneviève.

III. Gilbert Galoubie, avocat à Clermont, en 1649, testa en 1684 ; il épousa *Anne Aragonnes*, veuve de lui en 1685 ; il eut : 1° Pierre, qui suit ; 2° Perette ; 3° Beatrix.

IV. Pierre Galoubie, avocat, épousa *Catherine Ternier* ; il eut : 1° Géraud, 1743 ; 2° Marie, 1743.

Gilbert Galoubie, commis-greffier à la cour des aides de Clermont en 1709, épousa *Magdeleine Helias*, dont : Anne, née en 1700. Jacques Galoubie, notaire royal à Clermont (1721-1756), avait une sœur, Magdeleine Galoubie, épouse de *Jean Belisme*, marchand cirier à Clermont. Magdeleine Galoubie, épouse de *François Ceyrat*, marchand cirier, mourut en 1751, âgée de cinquante-cinq ans. — Il existe, à l'ouest de la ville de Clermont, non loin du bourg de Chamalières, une campagne appelée, de temps immémorial, *les Galoubies*.

## GAULTIER

Pierre Gaultier (en latin *Galterii*), orfèvre (*aurifaber*), de la paroisse de Saint-Genès de Clermont, vivait en 1370. Le musée lapidaire de Clermont possède une inscription funéraire de l'an 1520. Cette inscription, qui figurait avant 1793

dans l'un des couvents de notre ville, rappelle les fondations faites, dans ce monastère, par Guillaume Gaultier (Goltier), bourgeois de Clermont ; elle fait mention de son fils : « honorable homme et sage » Mathieu Gaultier (Goltier), licencié en loix, lieutenant de la sénéchaussée d'Auvergne à Riom. Au-dessus de cette inscription, figurent les armes du défunt : *Une oie, qui attrape la lune avec son bec ;* l'écusson est surmonté d'un casque, accompagné de ses lambrequins. Guillaume Gauthier habitait Clermont en 1516. — L'hôpital Gaultier, mentionné à Montferrand, près de Clermont, dans le XIVe siècle, n'aurait-il pas pour fondateur un membre de cette ancienne famille ?

## DE GIAC

La famille de Giac a pris son nom de la terre de Giat dans les montagnes de la Basse-Auvergne, dont elle est sortie au XIIIe siècle. Pierre de Giac, d'abord trésorier de Béraud II, comte de Clermont, puis chancelier des ducs de Berry et de Bourbon, chancelier de France, le 19 juillet 1383, conseiller privé du roi Charles VI, fit bâtir, en 1381, le château de Vigosche, près de Clermont auquel il donna le nom de *Châteaugay*, qu'il a conservé depuis. Il mourut en 1407, laissant de *Marguerite de Campandu*, sa femme : Louis de Giac, grand échanson de France, seigneur de Giac et de Châteaugay, marié à *Jeanne du Peschin* ; ce dernier possédait à Clermont, en la paroisse de Saint-Genès, un bel hôtel qu'il vendit, en 1400, à *Jean Pichelon*.

Armes : *D'or, à la bande d'azur, accompagnée de six merlettes de sable, en orle.*

## GAYTE

Seigneurs de Nohannent, de Genzat, de Biozat et de Fontgiève. Plusieurs membres de cette famille ont été élevés aux premières charges de l'Etat dans les finances. Michel Gayte, bourgeois de Clermont, vivait en 1284. Jean Gayte était baile de la confrérie du Saint-Esprit de cette ville en 1320.

I. Guillaume Gayte, bourgeois de Clermont en 1280, laissa trois fils : 1° Mathieu, qui suit ; 2° Géraud, créé trésorier-général de France, en 1316, après *Enguerrand de Marigny* ; en 1318, le roi Philippe-le-Long lui accorda la permission d'acquérir le château et le fief de Varennes dans le diocèse de Clermont ; Géraud est qualifié, dans l'acte de vente, « conseiller et maître des comptes du roi » ; en 1319 appelé « *discret homme Geraud Gayte, de Clermont* », il achète, pour lui et ses deux frères, une partie de la châtellenie de Biozat à *Oudin de Vernay*, écuyer ; en 1320, le roi Philippe-le-Long lui donne 40,000 livres (somme énorme pour le temps) en compensation des dépenses qu'il avait faites pour lui ; en mars 1321, le même roi lui fait don du château du Crest, près de Clermont, adjugé à lui en vertu d'un arrêt du Parlement contre le dauphin d'Auvergne ; l'acte de donation rappelle que Géraud « avait dépensé de grandes sommes pour ledit roi ». Après la mort de Philippe-le-Long (1322), il fut accusé par de jaloux hauts fonctionnaires et perdu ; on lui reprocha d'avoir abusé de la confiance du roi et comme, en ce temps-là, on punissait les prévarications des gens en place, il fut pendu à Montfaucon comme un simple voleur, en 1322 ; le roi réhabilita sa mémoire en 1334 ; 3° Jacques, valet du roi Philippe-le-Long, en 1319, trésorier-général de France après son frère Géraud ; il habitait à Clermont ; obtint la permission de faire le négoce et vivait encore en 1336 ; il est qualifié « très-sage homme » ; il fut père de : A. Mathieu Gayte, d'abord trésorier des guerres à Carcassonne en 1342, contrôleur de la recette du subside voté par les Etats d'Auvergne en 1357, 1359, pour la solde des troupes destinées à la défense du pays ; le dauphin, alors régent, le nomma l'un des trois trésoriers-généraux des finances, créés par ordonnance du 28 novembre 1359 ; B. Jacques Gayte, nommé évêque de Tournay en 1359.

II. Mathieu Gayte Ier du nom, bourgeois de Clermont, qualifié citoyen *(civis)* de cette ville, reçut la permission du roi, en 1309, de ne payer aucune finance pour les acquisitions faites par lui, ses deux frères et leur père, quoiqu'ils ne fussent pas nobles ; le roi prenait en considération les services qu'il avait reçus des trois frères. En 1319, il fut anobli lui et ses deux frères *Jacques* et *Géraud*. Il partagea avec ces derniers, en 1321, les biens de leur père, qui comprenaient, entr'autres immeubles : « *le lieu et tenement de Font-Juive* (Fontgiève), *près de Clermont* », leur grand hôtel, situé à Clermont, dans lequel lui et ses frères habitaient ; le chateau de Genzat avec ses dépendances et celui de Biauzat. Il eut pour enfants : 1° Mathieu, qui suit ; 2° Hugues, bourgeois de Clermont, dont le fils Mathieu était sous la tutelle de son oncle Mathieu, en 1388, qui réclamait pour lui le privilége d'être exonéré du payement de la taille

comme noble ; 3° Jehan, receveur, en 1364, d'un subside voté par les États provinciaux d'Auvergne ; il épousa *Jeanne Roux*.

III. Mathieu Gayte, « fils et héritier de Mathieu » qui précède, en 1344, refusa de payer la taille comme *noble* à la ville de Clermont en 1388. Il eut : 1° Loys, qui suit ; 2° Guillaume, bourgeois de Clermont en 1385.

IV. Loys Gayte, receveur-général des finances en Auvergne, en 1392-1394, laissa :

V. Jacques Gayte, bourgeois de Clermont, délégué par cette ville, en 1416, pour aller à Paris afin de demander au roi le maintien du siége de la juridiction de l'élection de la Basse-Auvergne, que réclamaient les villes de Riom et de Montferrand. Il était élu consul de la ville de Clermont en 1406, 1416.

Aux XV[e] et XVI[e] siècles, plusieurs membres de cette famille remplirent les fonctions municipales d'élus à Clermont : Mathieu Gayte, en 1414 ; Guillaume Gayte, bourgeois, en 1435 (1) ; Jean Gayte, en 1448 ; Robert Gayte, en 1461 ; Simon Gayte, licencié en loix, en 1469, 1490 ; Pierre Gayte, en 1475 (2) ; Guillaume Gayte, en 1490, 1503, 1512 ; Pierre Gayte, bourgeois, en 1524, 1540 ; Guillaume Gayte, en 1533 ; Jean Gayte, en 1551. — On trouve : Michel Gayte, seigneur de Charzat, 1523 ; Jacques Gayte, seigneur de Genzat, 1530.

Cette famille possédait la terre de Nohannent, près de Clermont. Antoinette Gayte dame en partie de Nohannent, épousa *Jean Grasdepain*, bourgeois de Clermont ; elle mourut le 26 novembre 1601.

I. Jean Gayte, seigneur de Nohannent, en 1583-1587, fut père de : 1° Gabriel, qui suit ; 2° Étienne, bourgeois de Clermont, en 1594-1622 ; 3° Anna, femme de *François Boudet*, bourgeois de Clermont ; 4° Georges, bourgeois, en 1600, marié à *Catherine Serbier*.

II. Gabriel Gayte, seigneur de Nohannent, échevin de Clermont en 1591, épousa *Gabrielle Durant* ; il eut : 1° Antoine, qui suit ; 2° Gabrielle, mariée, le 15 mai 1613, à *Guillaume Maritan*, négociant à Clermont ; 3° Claude, seigneur en partie de Nohannent, marié, le 23 février 1639, à *Françoise Tailhandier*, fille de Blaise ; cette dame, devenue veuve, dut, en 1666, se désister de la qualité de noble par ordonnance de l'intendant d'Auvergne ; ses enfants furent : A. Blaise ; B. Jean ; C. Antoine.

III. Antoine Gayte, seigneur en partie de Nohannent, élu en l'élection d'Issoire en 1638, partagea les biens de ses parents avec son frère en 1636 ; il vendit sa charge d'élu, le 15 novembre 1652, à *Pierre Vergnes*, et laissa de dame *Anne Gastepère*, sa femme : 1° Antoine, qui suit ; 2° Anna, 1652 ; 3° Antoinette, mariée, le 25 avril 1663, à *Charles Brun*, seigneur de Veyrières, près d'Issoire, receveur des tailles à Brioude ; 4° Antoine, seigneur en partie de Nohannent, lieutenant-colonel du régiment de Bigorre en 1699-1703 ; il testa le 27 décembre 1703 ; 5° Blaise, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1703.

IV. Antoine Gayte, seigneur de Nohannent en 1669-1699, épousa *Clauda Savaron* ; il eut : Jean Gayte, dit *de la Farge*, lieutenant au régiment de Bigorre en 1703, seigneur de Nohannent en 1717-1727.

N. Gayte était procureur du roi à Usson en 1698. Henri-François Gayte, garde du corps du roi, officier de l'hôtel royal des Invalides, testa le 23 juin 1761, laissant : 1° Pierre ; 2° Marc-Antoine ; 3° Marie ; 4° Gilbert-François. Henri Gayte du Breuil, doyen du chapitre d'Herment en 1714-1736, mort chanoine de la cathédrale de Clermont, avait pour frère N. Gayte, seigneur de la Rigaudie. Jean-Baptiste Gayte de la Rigaudie, avocat en parlement, épousa *Anne-Magdeleine Cathol* ; il eut : 1° Antoine Gayte de la Rigaudie, marié, le 17 juin 1775, à *Marie Bonnet*, fille de François, bourgeois ; 2° Pierre, curé de Saint-Germain-le-Petit, sous Usson en 1775 ; 3° Pierre, apothicaire à Usson en 1775. Cette branche Gayte de la Rigaudie existe encore dans le département du Puy-de-Dôme, aux Martres de Veyre.

A cette famille appartient : Charles Gayte, originaire des environs de Clermont, docteur en Sorbonne, chanoine de Luçon, qui a publié, en 1578 : *De usurâ et fœnore, item de usuraria trium contractuum pravitate*, Paris, in-4°. Ce traité parut sévère aux casuites relâchés.

Armes : *D'argent, à trois hures de sanglier de sable, 2 et 1.*

## GIRARD

Seigneurs de la Bournat, des Barsses et de Montiroir.

I. N. Girard, laissa : 1° Antoine, qui suit ; 2° Pierre, trésorier de France à Riom en 1638

(1) Les héritiers dudit Guillaume Gayte possédaient une vaste maison où s'assemblait la municipalité de Clermont en 1463.

(2) En 1441, ledit Pierre Gayte prit en échange une maison, située près du palais épiscopal de Clermont, maison cédée par Annet, seigneur d'Aubière.

II. Antoine Girard, seigneur de la Bournat, conseiller à la cour des aides de Clermont (1613-1642), lieutenant-général de la sénéchaussée de la même ville (1633-1636), mourut âgé de 82 ans le 9 décembre 1669. Il avait épousé, le dernier février 1612, *Catherine d'Albiat*, fille de Joseph, conseiller à la cour des aides de Clermont et de Claude Durant. Il eut : 1° Joseph, qui suit ; 2° Antoine, seigneur des Barsses et de Montiroir, trésorier de France à Riom en 1683-1687, marié à *Françoise de Golfer*, fille d'Antoine, seigneur des Barsses ; 3° Jacques, chantre du chapitre de Montferrand en 1677 ; 4° Pierre, avocat en parlement en 1673-1679.

III. Joseph Girard, seigneur de la Bournat, avocat en parlement en 1648, conseiller à la cour des aides de Clermont, en 1649-1673, épousa 1° *Marie Seigliere* ; 2° *Catherine de Guerry*, fille de François qui demeurait à Paris ; du second lit : 1° Jacques, écuyer, seigneur de la Bournat, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1686, mort dans cette ville en 1708 ; 2° Antoine, né à Clermont vers 1636, docteur de Sorbonne en 1680, abbé de Pontlevoy, précepteur de M. le comte de Toulouse, fils du roi Louis XIV en 1684, nommé évêque de Tulle le 24 décembre 1697, évêque de Poitiers en 1698, mort le 8 mars 1702, enseveli dans la cathédrale de Poitiers ; 4° Marie, mariée en 1683, à *Dominique Pelissier*, seigneur de Vassel et de la Vernède ; 5° Marie, mariée, le 18 février 1697, à *Jacques de Fretat*, seigneur de Combrelhe, conseiller au présidial de Clermont, fils de Pierre, avocat au présidial de Clermont et de Catherine Dessaignes ; elle mourut le 1er mars 1723 ; 6° François, docteur en Sorbonne, abbé de l'abbaye de Pontlevoy en 1686, puis d'Ardorelle en 1695-1697 ; 7° Catherine, qui se fit religieuse visitandine au couvent de Montferrand le 14 novembre 1684.

Armes : *d'azur, à un carquois, garni de flèches d'argent, posé en pal, accompagné de 3 arcs d'or, cordés d'argent : un en pal, couché en fasce, et deux en flanc, posés en pal.*

## DE GLAVENAT

Guillaume de Glavenat, citoyen (*civis*) de Clermont, vivait en 1287.

## GONTARD

Seigneurs de l'Etang. Mathieu Gontard était chapelain, protonotaire de Narbonne en 1488. Hugues Gontard était abbé du chapitre de St-Genès de Clermont en 1519-1530 ; Claude Gontard était abbé du même chapitre en 1545 ; N. Gontard était investi de cette dignité en 1613.

I. Jean Gontard, seigneur de l'Etang et de Rochedun, receveur des tailles et échevin de Clermont en 1611, qualifié trésorier en la même ville en 1622, épousa 1° *Michelle Soulaier*, morte sans enfants, fille d'Etienne, receveur des tailles à Clermont ; 2° *Marie de Murat*, qui testa en avril 1623, et qui était veuve de lui en 1624 ; du second lit : 1° Gilbert-Anselme, qui suit ; 2° Alexandre, mentionné au testament de sa mère en 1623.

II. Gilbert-Anselme Gontard, seigneur de l'Etang, conseiller du roi, élu en l'élection de Clermont, épousa, 1° le 21 juillet 1644, *Michelle Moranges*, morte en 1653, fille d'Antoine, élu en l'élection de Clermont et de Charlotte Guerin ; 2° en 1656, dans l'église paroissiale de St-Pierre de Clermont, *Marguerite Bourlin*, fille de François. Gilbert-Anselme Gontard a publié, en 1638, des *Essais poétiques*. Il fit une fondation, en 1648, dans l'église des pères Minimes de Clermont, à condition que ces derniers y feraient bâtir une chapelle où seraient placées ses armes. Cette dernière, qui fut construite la même année, existe encore et porte les armoiries du fondateur à la clef de voûte. Gilbert-Anselme Gontard mourut le 21 janvier 1680, âgé de 60 ans, et fut enseveli dans cette chapelle. Il eut : 1° Guy, né le 7 mars 1662, mort jeune ; 2° Jean, ce dernier *fils naturel*, cuisinier, marié en 1666, à *Magdeleine de Bort*.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles de même et, en pointe, d'un croissant d'argent au-dessus d'une mer de même.*

## GRASDEPAIN

Barons de Montredon, seigneurs de la Courtine, de Manoux, d'Aveze, d'Egurande, de Juillat, du Crest, de Chaumont en partie. En latin *Pinguis a pane*. Audigier nous apprend que plusieurs représentants de cette famille bourgeoise

étaient loin d'être populaires à Clermont à la fin du XVIe siècle. Les Grasdepain habitaient notre ville, en 1484, le quartier de la Tour de Notre-Dame. Simon Grasdepain (*Pinguis a pane*) était chanoine de la cathédrale de Clermont en 1463. Guillaume Grasdepain et messire Pierre Grasdepain vivaient en 1484 ; ce dernier était chanoine de la cathédrale de Clermont et curé de Romagnat en 1527. Huguace Grasdepain résidait à Clermont en 1533. Antoine Grasdepain était bourgeois de cette ville en 1546.

FILIATION : I. GEORGES GRASDEPAIN, élu consul de la ville de Clermont en 1484, 1496, fut père de :

II. GUILLAUME GRASDEPAIN, habitant en la paroisse de St-Pierre, élu de Clermont en 1501-1522 ; celui-ci laissa : 1° Me Jean, bachelier en décret, avocat à Clermont en 1539, lequel testa en 1540, fondant un obit, le jour de Pâques, dans la cathédrale de Clermont ; il avait un bel hôtel en cette ville ; vivait encore en 1553 ; 2° André, qui suit ; 3° Georges, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1540-1558, curé de St-Saturnin ès-Montagnes en 1558 ; il testa le 11 décembre 1558, fut institué tuteur des enfants de son frère André.

III. « Honorable homme » ANDRÉ GRASDEPAIN, riche négociant en soieries de la ville de Clermont, prit possession, avec son frère Jean, de la seigneurie d'Avèze en 1539 ; il ne vivait plus en 1558. Il avait épousé *Marie Brun*, dite sa femme en 1537 ; de ce mariage : Jean, qui suit.

IV. JEAN GRASDEPAIN, licencié en loix, seigneur de Manoux, épousa *Antoinette Gayte*, dame en partie de Nohannent, de Chaumont et de la Courtine, morte à Clermont le 26 novembre 1601, enterrée dans la cathédrale de cette ville ; elle était veuve en 1579 ; de cette union : 1° « noble homme » Jean, baron de Montredon, seigneur de la Courtine, de Juillat, du Crest et de Manoux en 1580, contrôleur ordinaire des guerres en 1571, receveur général des finances à Riom en 1573, puis trésorier des finances au bureau de la même ville (1579-1582), marié, en 1582, à *Jacqueline Assolent*, fille de Gilbert, seigneur de Saulces et de Beaulieu, receveur général des finances en la généralité d'Auvergne et d'Amable Thierry. Il eut : A. Hélène, femme de noble *Antoine Benoit*, seigneur en partie du Crest, receveur général des finances en Auvergne ; 2° Georges, qui suit ; 3° Antoinette, femme d'*Antoine de Chaslus*, dit *le Boyer*, seigneur de Tauzelles ; 4° Amable, épouse de *Gilbert de Langeac*.

V. GEORGES GRASDEPAIN, seigneur de la Courtine, de Juillat, etc., receveur général des finances en la généralité de Languedoil au pays d'Auvergne, à Riom, en 1570, mourut le 12 juillet 1575. Il eut : Antoinette, dame de la Courtine, mariée 1° en 1587, à *François de la Roche-Aymon*, de l'antique maison de ce nom ; 2° le 22 juin 1588, à *Gilbert de Langeac*, seigneur de Dallet, de Malintrat, de Cisternes et de Merdogne.

Annet Grasdepain, bourgeois de Clermont fut père de : 1° Etienne, bourgeois de Clermont en 1582-1599 ; 2° Georges, doyen du chapitre d'Herment en 1574-1599 ; il testa le 23 septembre 1599 et mourut le 25 septembre suivant (1599) ; 3° Pierre, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1582 ; 4° Marguerite, 1599 ; 5° Magdeleine, 1599 ; 6° Gabrielle, femme de sire *Gabriel Paye*, 1599.

Françoise de Grasdepain, était femme, en 1599, de noble *Pierre de Chazettes*, seigneur de Bargues, bourgeois de Salers dans la Haute-Auvergne.

ARMES : *Fascé d'argent et de gueules de six pièces.*

## JEUDY

Seigneurs en partie de Nohannent. Jean Jeudy était notaire à Nohannent en 1597. Pierre Jeudy était notaire au même lieu en 1689. Guillaume Jeudy était notaire à Cébazat en 1685. Pierre Jeudy était curé de Nohannent en 1678. Gabriel Jeudy était châtelain de Féligonde, notaire à Nohannent et greffier du baillage de Blanzat, en 1640. François Jeudy, bourgeois de Nohannent en 1620, laissa pour enfants : 1° « noble » François Jeudy, seigneur en partie de Nohannent, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France en 1652-1662, marié, en mars 1631, à *Jacquette de Jeuneshommes*, dont : A. Michel, 1662 ; B. Catherine, 1662 ; 2° André, qui suit ; 3° Michel, mort sans enfants ; 4° Etienne, bourgeois de Clermont en 1643-1685 ; 5° Marie. Les enfants de François Jeudy partagèrent les biens de leurs parents le 21 mai 1667.

André Jeudy, commis greffier en la sénéchaussée de Clermont en 1638, épousa le 29 mars 1632, *Jeanne de Jeuneshommes*, fille d'André, procureur et de Dyne Villedieu. Michel Jeudy, notaire royal à Clermont, épousa *Marguerite Chamalière*, dont : Jean, négociant au faubourg des Gras, marié, en octobre 1681, à *Marguerite Rozat*, fille de Jacques, tanneur à Clermont ; il mourut le 5 août 1693 et fut enterré en l'église de St-Genès au tombeau de ses ancêtres.

I. **Jean Jeudy**, bourgeois de Nohannent, épousa *Catherine Truchon* ; il eut : Géraud, qui suit.

II. **Géraud Jeudy**, procureur à Clermont, épousa, le 5 novembre 1753, *Françoise Guillaume*, fille de Michel, bailli de Murat-le-Quaire et de Jeanne Mabru ; de cette union :

III. **Joseph Jeudy-Dumonteix**, né à Clermont le 12 octobre 1759, avocat des plus distingués du barreau de cette ville, mort le 24 avril 1832, marié à *Marie-Françoise Gascq*, dont une fille : Rose-Pierette, épouse de *Pierre Rudel du Miral*, lieutenant au régiment de Poitou, puis commissaire du gouvernement, fils de M. Rudel du Miral et d'Anne Delarbre ; de ce mariage : *Francisque-Charlemagne-Godefroy Rudel du Miral*, député du Puy-de-Dôme sous le second empire, etc., né à Clermont-Ferrand le 11 avril 1812.

## LABORIEUX

Jean Laborieux, procureur à Clermont eut : Marie, mariée, le 3 juillet 1588, à *Jean Jausserand*.

I. **Claude Laborieux**, notaire apostolique, banquier en cour de Rome, fit son testament à Clermont le 28 août 1617, laissant : 1° François, qui suit ; 2° Jean, chanoine du chapitre de Notre-Dame du Port en 1612.

II. **François Laborieux**, secrétaire de *Joachim d'Estaing*, évêque de Clermont (1616-1635), épousa 1° *Anne Brun* ; 2° *Marguerite Pasquier* ; cette dernière testa le 6 février 1667. Il eut du premier lit : 1° Noël, qui suit ; du second : 2° Claude, né à Clermont le 2 mars 1613, chanoine de la cathédrale et vicaire général du diocèse de Clermont, auteur de plusieurs poésies françaises et patoises ; il mourut à Clermont le 11 octobre 1689 ; nous avons donné une notice sur cet ecclésiastique au chapitre *Biographie* ; 2° Joachim, bourgeois, né le 8 mai 1616, mort le 3 décembre 1679, marié, le 22 janvier 1640, à *Susannes Dessaignes* ; il fit une fondation en faveur du Refuge de Clermont en 1666 et mourut sans enfants ; 3° Noël, qui suit ; 4° Antoinette, mariée, vers 1625, à *Etienne Carmantrand*, receveur des décimes à Clermont ; 5° Marie, femme de *Gérard Ceberet*, bourgeois ; 6° Marie, mariée 1° le 3 mars 1658, à *Gabriel Gayte*, huissier à la cour des aides ; 2° en 1681, à *André Galichier*, huissier ; 7° Jacques, chanoine de N.-D. du Port ; il résigna sa prébende à son frère Claude en 1652 ; 8° Claude, épouse de *Michel Majour*, confiseur ; elle testa le 27 septembre 1667.

III. **Noel laborieux**, huissier en 1652, mort le 11 février 1669, épousa *Marguerite Montfand*. Il eut : 1° François, qui suit ; 2° Amable, né en 1634 ; 3° Marie, 1653 ; 4° Guillaume, 1653 ; 5° Ligue, femme de *François Saulnier*.

IV. **François Laborieux**, greffier audiencier à Clermont, mort le 19 février 1696, épousa 1° le 20 janvier 1657, *Charlotte Pradettes* ; 2° *Clauda Bosdereix*, fille de Pierre, bourgeois d'Herment et de Gabrielle de Chambœuf ; il eut du second lit : 1° Mathieu, né le 15 avril 1665 ; Gabrielle, née le 3 avril 1672 ; 3° Amable, né le 1er novembre 1675 ; 4° Jean, né le 28 mars 1683 ; 5° Antoine, marié, le 13 juin 1702, à *Catherine Aubeny*, fille de Pierre, notaire à Aubière.

## DE LAIRE

Seigneurs de Bar, de la Tour-Goyon, de la Fayette, de Chambousse, etc. — Cette famille a fourni quatre présidents à la cour des aides de Clermont.

I. **André de Laire**, élu en l'élection de Clermont, puis receveur des décimes en 1610, épousa *Marguerite de Ribeyre*. Il eut : 1° Jeanne, mariée, en janvier 1614, à *Pierre Roussel*, receveur des tailles à Clermont, fils de Bremont, receveur du taillon ; 2° Jean, qui suit ; 3° Jeanne, épouse de *Pierre Roussel*, secrétaire du roi ; 4° Marie, épouse de *François Trottier*.

II. **Jean de Laire**, seigneur de Bar, président à la cour des aides de Clermont fut anobli par lettres enregistrées en 1654 ; il épousa *Anne Chaduc*, fille de Louis, conseiller au présidial de Riom, célèbre antiquaire. Il eut : Michel de Laire, ecuyer, conseiller à la cour des aides de Clermont, né en 1633, marié, le 17 novembre 1658, à *Françoise de Guerry*, fille de François, receveur des tailles en l'élection de la Marche et de Catherine Celeron, dont : Claude, prévôt de la cathédrale de Clermont (1709-1759).

Jean-Baptiste de Laire, chevalier, seigneur de la Tour-Goyon, de la Fayette, de Chambousse, etc., président à la cour des aides de Clermont, fils de Jacques, président à la même cour et de *Marie Chabre*, épousa, le 24 janvier 1690,

*Antoinette Guérin*, fille de François, conseiller du roi au présidial de Clermont et d'Anne Chardon. Il eut : A. Jacques de Laire, président à la cour des aides de Clermont, marié, le 23 juillet 1720, à *Anne de Chardon*, fille de Joseph, seigneur de Gondole, trésorier de France et de Marie de Fretat ; 2° B. Marie, mariée, le 22 juillet 1710, à *Antoine-François de Simianes*, major d'un régiment de cavalerie, fils de François, président du parlement de Grenoble.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent, posées 2 et 1.*

☞ Cette famille possédait à Clermont, à la fin du XVII[e] siècle, l'hôtel de la Barge (V. T. I, page 706).

## L'ALLIER ou LALLIER

Quelquefois *Laillier*. Cette famille semble originaire de Gannat (Allier). Pierre Lallier, bourgeois de Gannat, en 1411, fut l'ancêtre de Jean Lallier, seigneur de Fontpault, près de Gannat en 1505. Guillaume Lallier, bourgeois de Clermont, testa en 1471. Il fonda une vicairie dans la cathédrale de Clermont et donna, à cette intention, une rente en froment sur la dîme du Cendre. M[e] François Lallier, avocat de la municipalité de Clermont en 1489-1509, eut pour fils : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Michel, avocat à Clermont en 1529 ; 3° Etienne, official de l'évêque de Clermont en 1537-1544, doyen du chapitre de N.-D. du Port en 1542-1550. Guillaume Lallier, licencié en droit, lieutenant-général de la cour de l'évêque de Clermont en 1529-1551, juge ordinaire de la cité de Clermont en 1561, épousa *Digne Regin*. Il eut : 1° Joseph, docteur en droit, jurisconsulte de réputation, reçu conseiller à la cour des aides de Montferrand en 1559, avocat à Riom en 1571, ensuite conseiller au présidial de cette ville ; 2° François, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont vers 1560, jurisconsulte encore plus célèbre que son frère ; 3° Imbert, docteur en théologie, théologal de Narbonne, trésorier de Carcassonne, curé de St-Pierre des Assis, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1561 ; 4° Lyénor, femme, en 1566, de *Gilbert Douxsainct*, bourgeois de Clermont. — Jean Lallier était notaire royal à Billom en 1557.

## DE LANGEAC

Cette illustre et puissante maison, dont la filiation est suivie depuis *Guillaume de Langeac*, vivant en 1105, tire son nom de la ville de Langeac (Haute-Loire). Les de Langeac avaient un magnifique hôtel à Clermont, en la rue des Gras, dans le courant du XV[e] siècle, hôtel dans lequel naquirent très-probablement six abbés du chapitre de la cathédrale de Clermont (1437-1528). Nous devons citer, comme possesseurs de cette belle demeure : Pons II de Langeac, seigneur de Langeac et de Brassac, sénéchal d'Auvergne, de 1391 à 1417, *« l'un des plus vaillants et hardis écuyers du pays, voire de ce royaume, qui était ferme, constant et de bonne fin »* ; il épousa *Antoinette de Maubec*, qui le rendit le père de Jean I de Langeac, seigneur de Langeac et de Brassac, sénéchal d'Auvergne, chambellan de Charles VII, marié, en 1421, à *Marguerite Gouge de Charpaigne*, nièce de *Martin Gouge de Charpaigne*, évêque de Clermont. Jacques de Langeac, fils de Jean et de Marguerite Gouge de Charpaigne, fut seigneur de Langeac, de Brassac, etc., sénéchal d'Auvergne, chambellan du roi, il épousa *Marie de Clermont*, sœur d'Isabelle de Clermont, marié à *Ferdinand Aragon*, roi de Naples, sous le nom de Ferdinand I ; ces époux laissèrent : Tristan de Langeac, seigneur de Langeac, chambellan de Charles VIII, marié, en 1471, à *Anne d'Alègre* ; ce dernier fut l'ancêtre de Françoise de Langeac, dernière descendante de sa branche, mariée, en 1586, à *Jacques de la Rochefoucauld*, seigneur de Chaumont-sur-Loire.

Pons de Langeac, second fils de Jean I et de *Marguerite Gouge de Charpaigne*, épousa 1° *Alix de Mezet*, héritière de Dalet, dont la famille prétendait être la même que celle de Saint-Alyre, évêque de Clermont à la fin du IV[e] siècle ; aussi, depuis cette époque, les aînés de cette branche portaient-ils le prénom d'*Alyre*. Gilbert-Alyre IX, marquis de Langeac, seigneur de Préchonnet, dernier descendant de cette maison était, en 1770, maréchal de camp ; sa sœur Catherine était abbesse de l'abbaye de Sainte-Claire à Clermont (1742-1785).

ARMES : *D'or, à 3 pals de vair.*

## DE LAUMEUIL ou DE LAUMEILH

En latin *de Lacmolio*. Jean de Lacmelh vivait à Clermont en 1256. Etienne de Laumeuil, dit *Miélou*, citoyen *(civis)* de Clermont, était garde et maître de la monnaie de cette ville en 1271. Bertrand de Laumeuil, bourgeois de Clermont, fut nommé député avec Amé Dauphin, seigneur de Rochefort et Guillaume, prieur d'Autrée, le 6 novembre 1357, par les Etats provinciaux d'Auvergne, assemblés à Clermont pour exposer au duc de Normandie, lieutenant du roi, l'état et la détresse de l'Auvergne, menacée par les bandes anglaises. Jehan de Laumeuil, bourgeois de Clermont, refusa, en 1388, de payer la taille en qualité de *noble*. Michel de Lacmeul vivait en 1391. Bertrand de Laumeil, de la paroisse Saint-Pierre, était baile de la Charité en 1389. Bertrand de Laumeuil, citoyen de Clermont, était élu (consul), de cette ville en 1401, 1409. Michel de Laumeuil remplissait les mêmes fonctions municipales en 1403, ainsi que Pierre de Laumeuil, en 1416, Jean de Laumeuil en 1431, Pierre de Laumeuil, bourgeois, en 1442, Michel de Laumeuil en 1450, Pierre de Laumeuil, aîné, en 1470 ; ce dernier était capitaine de la ville de Clermont en 1482.

## LAVILLE

Seigneurs de la Tourfondue, de la Rochette, de Chigniac, de la Plaigne, de Maignant, de Saint-Allevard, de la Gardette, du Mas-Girardin, etc. — Cette famille est originaire de Cournon (Puy-de-Dôme). Une branche, divisée en deux rameaux, s'est fixée à Clermont au commencement du XVII[e] siècle. Annet Laville, bourgeois de Cournon, frère de Michel Laville, châtelain de Cournon en 1584, laissa : 1° Amable, praticien en 1587, père de : *a. a.* Etienne 1627 ; *b. b.* Jean, 1627 ; 2° Halips, femme, en 1587, de *Gabriel Menudel*. Benoît Laville, châtelain de Cournon, bailli de Royat, épousa *Leonarde Périer*, dont : Marguerite, mariée, le 19 juillet 1604, à *Pierre Augier*, fils d'Antoine, marchand à Clermont. Jean Laville était doyen du chapitre de Cournon en 1616. Charles Laville, châtelain de Cournon en 1622, avocat à Clermont (1622), épousa *Catherine Audigier*, fille de Jacques, procureur à Clermont, dont : 1° Michel, né à Clermont le 6 mars 1622 ; 2° J.-B., né à Clermont le 10 août 1625 ; 3° Antoine, né à Clermont le 8 mai 1628 ; 4° Etienne, marié, le 19 février 1640, à *Gilberte Enjobert*, fille de Jean, visiteur général des gabelles et de Jeanne Tartière.

Filiation. I. Jean Laville, bailli de Montrognon et de Chamalières en 1581, eut pour enfants : 1° Annet, qui suit ; 2° Jean, *auteur de la deuxième branche, rapportée ci-après* ; 3° Benoîte, mariée le 24 avril 1598, à *Annet Bouchard*, conseiller au présidial de Clermont ; 4° Michel, chanoine de N.-D. du Port à Clermont.

II. « Noble » Annet Laville, seigneur de Chignat, bailli de Montrognon et de Chamalières (1606), trésorier de France à Riom, épousa : 1° *Clauda Blau*, qui testa le 30 avril 1627, fille de François, notaire à Clermont ; 2° *Anne Chaduc*, fille de Louis, conseiller au présidial de Riom, célèbre antiquaire et de Claude Roussel ; du premier lit : 1° Thomas, qui suit ; 2° Antoine, procureur du roi en l'élection de Clermont (1655), marié à *Antoinette de Fretat*, qui testa en 1678 ; de cette union : A. Susanne, née le 17 juillet 1653, mariée le 14 février 1684, à *Anthoine Cothon*, châtelain de la Chaux-Montgros, procureur d'office de Buron ; B. Marie, née le 3 mars 1657, mariée, le 23 février 1684, à *Jacques Bonnet*, bourgeois de Rochefort, fils de Jean, châtelain de Rochefort, avocat en parlement, et d'Anne Maillard ; 3° Charles, avocat en parlement ; il testa le 3 juillet 1662, laissant de *Marguerite Vachier*, sa femme : A. Antoine, avocat en parlement, 1695 ; B. Marguerite, mariée, en 1695, à *Jean Tachard*, procureur au présidial de Riom ; 4° François, greffier de la châtellenie de Cournon, marié à *Jeanne Périer*, dont : A. Catherine, épouse de *Marien Tiolier*.

III. « Noble » Thomas Laville, seigneur de Chignat, de la Tourfondue, élu en l'élection de Clermont, épousa, le 1[er] mars 1620, *Anne Peghoux*, fille de noble Robert, élu en l'élection de Clermont et d'Agnès Begon. Il mourut au mois de septembre 1675, âgé de soixante-dix-sept ans et laissa : 1° Robert, qui suit ; 2° Jean, seigneur de Rochefort, officier dans le régiment de Navarre, qui fit enregistrer ses armes, en 1696, dans l'*Armorial général* : *d'azur à une étoile d'argent* ; il épousa, le 25 janvier 1686, *Jacquette du Fraisse*, morte en 1691, et mourut lui-même le 8 mai 1713,

âgé de soixante-cinq ans; il eut : A. Jeanne, mariée, le 9 avril 1712, à *Gilbert Cheverlanges*, avocat en parlement, fils d'Antoine et de Gabrielle de Bretanges ; B. Jean, né en 1691, conseiller au présidial de Clermont, marié le 29 juillet 1713, à *Anne de Crespat*, fille de Géraud, chevalier, seigneur de Ludesse et de Susanne Pélissier ; il eut : *a. a.* J.-B., conseiller du roi au présidial de Clermont, marié, en janvier 1730, à *Marie-Jeanne Baudet*, dont : *a. a. a.* Jean-François, écuyer, seigneur de Saint-Alvard, marié à *Marie-Anne Thomazet*, dont un fils : Amable, seigneur de Saint-Alvard, conseiller au présidial de Clermont, marié, le 4 février 1776, à *Françoise Brunel*, fille d'Antoine, conseiller au présidial de Clermont et de Marie-Thérèse Maloet ; de cette union : Thérèse, née le 11 janvier 1778 ; *b. b. b.* François, acolyte, bachelier de Sorbonne, mort en 1743 ; 3° François, bourgeois, seigneur de la Plaigne, mort le 15 octobre 1701, âgé de soixante-dix ans, marié à *Jeanne Pradier* ; de cette union : A. Thomas, seigneur de la Plaigne, né à Clermont en 1665, marié, le 27 février 1702, à *Thérèse Montorcier*, fille d'Amable, conseiller au présidial de Clermont et de Philiberte Savaron, dont *a. a.* J.-B., marié, en 1755, à *Françoise-Marie Molles* ; B. Jean, seigneur de Magnand, marié, en juin 1716, à *Anne Bouchard*, fille de François, seigneur de Pressaignes et d'Anne Aragonnès, dont : *a. a.* N., épouse, en 1779, de *Catherine Chapot* ; *b. b.* Jean, écuyer, seigneur de la Plaigne, marié le 19 janvier 1754, à *Elisabeth Bourdige*, fille de Jean-François, exempt de la maréchaussée et de Marguerite Murent ; C. Jeanne, mariée à *Gilbert-François Peghoux*, seigneur de Merdogne ; 4° Annet, avocat en 1645-1665 ; 5° Gabrielle, mariée, le 3 février 1665, à *Jacques de la Volpilière*, seigneur de la Mantonière, près de Besse, juge d'Allanche, mort le 27 février 1698, fils de Hugues de la Volpilière ; elle décéda le 31 janvier 1710 ; 6° Gabrielle, mariée, le 15 février 1659, à *Jacques de Fretat*, seigneur de Recoles, fils de François, conseiller au présidial, et d'Anne de Veyny ; 7° Annet, prieur de Saint-Diery en 1661-1669.

IV. Robert Laville, seigneur de Chignat, condamné à 2 0 livres d'amende, en 1666, par l'intendant d'Auvergne comme *non noble*, acheta une charge de trésorier de France à Riom, le 9 mars 1656, à Paul de Ribeyre, seigneur de Saint-Sandoux. Il habitait à Vertaison (Puy-de-Dôme) et mourut en 1703. Il avait épousé, le 8 février 1657, *Anne de Girard*, fille de Pierre, écuyer, seigneur de Boisverger et de Montrodès et de Gabrielle Roussel ; de cette union : 1° François, qui suit ; 2° François, écuyer, seigneur de Bizard, officier au régiment de la Reine (infanterie), marié, le 16 mai 1708, à *Jacquette Cheverlanges*, fille d'Antoine, avocat, et de Gabrielle de Bretanges, dont : A. Jeanne, née en 1714, mariée, le 26 juin 1735 à *François de Varennes*, écuyer, seigneur de Champfleury, trésorier de France à Riom, fils d'Etienne et de Marie-Anne Boyer ; B. Anne, mariée, le 28 avril 1733, à *Guillaume Legros*, seigneur de Bosredon ; 3° Jean, seigneur de Chignat, trésorier de France à Riom, marié à *Françoise Roux*, dont : A. Jean-François, né en 1715.

V. François Laville, né à Clermont en 1668, mort le 3 mai 1721, fut trésorier de France à Riom par lettres de provisions du 13 février 1698 ; il épousa, par contrat du 25 avril 1704, *Antoinette Fournier*, fille de Claude, contrôleur général des sceaux à la cour des aides de Clermont et d'Antoinette le Gros. Il eut : 1° Claude ; 2° François, prêtre, bachelier en théologie, chanoine et prévôt de l'église du Marthuret à Riom, en 1720 ; 3° Marie, mariée, le 27 avril 1730, à *Amable Rochette*, trésorier de France à Riom, fils de noble Marin, seigneur de Malauzat et de Jeanne Rollet ; 4° Agnès, religieuse au couvent de la Visitation de Montferrand ; 5° Jacqueline, religieuse avec sa sœur Agnès, qui précède.

## DEUXIÈME BRANCHE (*éteinte*)

II. Jean Laville, seigneur de la Tourfondue (1610), de la Rochette et du Mas Girardin, élu en l'élection de Clermont en 1606-1610, fils de Jean, bailli de Montrognon et de Chamalières, fut secrétaire du roi, maison couronne de France, trésorier de France à Riom de 1622 à 1633 ; il mourut en 1667. Il avait épousé : 1° *Jeanne Chardon* ; 2° *Dauphine Dumas* ; 3° *Gabrielle Durant* ; cette dernière, morte le 7 mars 1676. Du premier lit : 1° Jean, seigneur de la Tourfondue et de Murol en 1653-1664, conseiller au présidial de Clermont, mort le 3 novembre 1692, âgé de quatre-vingt-deux ans, marié, dès 1661, à *Anne Peghoux*, morte âgée de quatre-vingt-trois ans, le 9 octobre 1694 ; il eut : A. Marie-Anne, mariée, le 12 décembre 1728, à *Hugues-Gerard de Champflour*, écuyer, seigneur de la Roche-d'Onnezat, conseiller à la cour des aides de Clermont ; elle mourut au mois d'août 1789 ; du second lit : 2° Michel, reçu conseiller à la cour des aides de Clermont en 1633, marié en premières noces à *Jeanne Chaduc*, fille de noble Louis, conseiller au présidial de Riom et de Claude Roussel ; en secondes noces, le 27 février 1649, à *Antoinette Begon*, veuve d'*Antoine Benoit*, seigneur

en partie du Crest, fils de noble Jean, receveur des tailles à Clermont et de Jacqueline Durant ; il eut du premier lit : A. Claude, mariée, le 25 mai 1653, à *Michel Pellissier*, seigneur de Féligonde, conseiller au présidial de Clermont ; du deuxième lit : B. Annet, né en 1665 ; C. Gabrielle, mariée, le 3 février 1676, à *Martial de Clary*, seigneur de Saint-Angel ; elle mourut le 22 juillet 1709 ; Jean Laville eut du troisième lit : Benoît qui suit ; 4° Annet, seigneur de la Rochette, avocat en 1649, condamné comme non-noble en 1666, marié, le 16 août 1667, à *Anne Chabre*, fille d'Antoine, avocat et de Geneviève le Vachier ; il mourut le 11 mai 1691, âgé de soixante ans et laissa : A. Benoît, écuyer, conseiller à la cour des aides de Clermont en 1693, mort le 18 mars 1726 ; B. Jean, seigneur de la Rochette, capitaine au régiment de Champagne en 1692-1694, conseiller à la cour des aides de Clermont en 1727 après la mort de son frère Benoît ; C. Gabrielle, religieuse ursuline à Clermont (en religion sœur de Sainte-Anne), en 1692 ; D. Françoise, 1692.

III. Benoit Laville, trésorier de France à Riom en 1649-1661, fit enregistrer ses armes à l'*Armorial général de France* en 1696 : *De sable, au lion d'argent grimpant ; l'écu semé de grelots d'or* ; il épousa, le 28 juin 1658, *Marie Surrat*, morte le 12 avril 1727, fille de Guillaume, écuyer, vicomte de Vissel, élu en l'élection de Bourges et d'Anne Labbe, dont : 1° Jean-Louis, écuyer, capitaine d'infanterie, mort âgé de cinquante ans en 1771 ; 2° Annet, écuyer, seigneur de la Gardette en 1670, mort le 15 janvier 1700, marié, le 15 novembre 1694, à *Jeanne de Varennes*, fille d'Etienne, trésorier de France, seigneur de Boisrigaud et de Jeanne Carmantrand, dont : A. Marie, mariée, en 1715, à *Joseph Pellissier*, écuyer, seigneur de Vassel ; 3° Benoît, écuyer, marié, en 1694, à *Jeanne de Varennes* ; 4° Gabrielle, mariée, le 30 avril 1696, à *Etienne Poisson*, écuyer, seigneur de Durtol, fils de François, écuyer, seigneur de Durtol, lieutenant-assesseur au présidial de Clermont et de Françoise Bouchard ; elle mourut le 24 décembre 1738, âgée de soixante-quinze ans ; 5° François, chevalier, marié, le 30 septembre 1710, à *Catherine Garnaud*, dont : A. Gabrielle, née en 1712.

Armes : *De sable, au lion grimpant d'argent ; l'écu semé de grelots d'or.*

## LE RICHE

Seigneurs de Beaurepaire.

I. Pierre Le Riche, seigneur de Beaurepaire, près de Clermont, banquier de cette ville en 1561, acheta à *Aimeric Dorie* le château de Beaurepaire (acte de 1574) ; il testa le 1er août 1579, laissant de *Luque Chambon*, sa femme : 1° Etienne, qui suit ; 2° Jean, bourgeois de Clermont, marié à *Jaquette Chauderon* ; il testa en septembre 1611 et laissa : A. Etienne, chantre du chapitre de N.-D. du Port, bachelier en théologie, 1627 ; B. Jeanne ; 3° Annet, abbé du chapitre de Saint-Genès de Clermont en 1583-1597 ; 4° Jeanne, femme de *Jean Bonnefont*, marchand drapier à Clermont ; 5° Françoise, épouse d'*Antoine Cebret*, marchand à Clermont ; 6° Gilbert, bourgeois de Clermont, marié à *Gabrielle Pinsson*, morte sans enfants ; il testa au mois d'août 1630 ; 7° Anne ; 8° Geneviève, mariée, le 29 avril 1596, à *Etienne Chastanier*, marchand à Montferrand.

II. Etienne Le Riche, bourgeois de Clermont, épousa *Jacquette Vidilhe*. Ils vivaient en 1604 et laissèrent : 1° Pierre, qui suit ; 2° Antoine ; 3° Françoise, épouse, en 1630, de *N. de Baile*, juge à Issoire ; 4° Françoise ; 5° Gabrielle ; 6° Etienne, marchand drapier à Clermont, marié à *Antoinette du Fraisse*, dont : A. Antoine, marié, en 1644, à *Françoise Gobert*.

III. Pierre Le Riche, avocat à Clermont en 1621-1625, épousa, le 22 février 1620, *Catherine Thomas*, par contrat reçu Chazelles, notaire. Il eut : 1° Gabrielle, mariée à *Jean Villot*, avocat à Clermont ; elle testa le 28 août 1651 ; 2° Jacquette, mariée, le 1er juin 1640, à *Pierre du Fraisse*, bourgeois de Clermont, fils de Jean et d'Isabeau Tailhandier ; 3° Catherine, mariée, le 11 janvier 1661, à *Jean Bourlin*, bourgeois de Clermont, fils de Martin, négociant, et de Jeanne Babusson ; 4° Françoise, femme de *Martin Balus*, avocat à Clermont. Ces quatre enfants partagèrent les biens de leurs parents le 23 septembre 1650.

Armes : *D'azur, à une hure morte d'or ; au chef d'argent.*

## LHOYER

Seigneurs de Cereau. Cette famille est originaire de Picardie. Antoine Lhoyer qualifié « peintre du roi, de l'Académie de Paris, » épousa *Marguerite M. pata*. Il eut : Jean-Baptiste, né à Clermont le 4 novembre 1698.

I. Nicolas Lhoyer, bourgeois de Saint-Léger de Thorigny en Picardie, épousa *Jeanne Houarnier*. Il eut :

II. Thomas Loyer, qualifié directeur général des affaires du roi (1711), trésorier des ponts-et-chaussées d'Auvergne (1735), marié à Clermont, le 23 décembre 1711, à *Marie Morin*, fille de Bernard, secrétaire du roi, maison couronne de France. Il eut : 1° Christophe-Thomas, qui suit ; 2° Antoinette, vivant en 1760 ; 3° François, né le 5 novembre 1715.

III. Christophe-Thomas Lhoyer, seigneur de Clerzat, bourgeois de Clermont, mort dans cette ville le 2 septembre 1778, âgé de soixante-cinq ans, épousa *Anne-Marie Sédillot*, morte le 20 mai 1809, fille de Jean-Baptiste Sédillot, docteur en médecine à Clermont-Ferrand ; de cette union : 1° Jacquette-Susanne-Anne-Thérèse, née à Clermont le 10 avril 1763, épouse de *Marien Debert*, lequel, en 1809, était juge de paix à Montferrand ; 2° Antoine, né le 27 janvier 1760, mort au mois de février suivant ; 3° Antoine, né le 6 septembre 1768 à Clermont, baptisé le lendemain dans l'église du Port, vivant en 1770, il fut célèbre guitariste (V. le chapitre *Biographie)* ; 4° Marie-Thérèse, mariée, le 8 juin 1787, à *Henri-François Champet*, fils de François, docteur en médecine à Clermont, et de Marguerite Boyer ; 5° Annet-François, né à Clermont le 18 mars 1776, baptisé dans l'église du Port ; il épousa *Marie-Gilberte-Hyacinthe Rochette*, fille d'Amable, capitaine aide-major au régiment Lyonnais et de Jeanne Teillard de Saunat ; mourut en 1841.

## LITAL

En 1304, Berard Lital, de Clermont, rendit foi-hommage à l'évêque de Clermont, pour un fief de sa mouvance.

## MAJOUR

Me Bernard Majour, fermier des dîmes du chapitre de Saint-Genès en 1609, épousa *Marie Chambon*. Il eut : Marguerite, mariée, en janvier 1640, à *Claude Assolent*, peintre sur verre à Clermont. Pierre Majour, tailleur d'habits, testa en 1627, laissant : 1° François ; 2° Marguerite, femme d'*Antoine Brun*, pâtissier ; 3° Pascal ; 4° Geneviève.

Michel Majour, négociant à Clermont en 1639, juge de la juridiction consulaire de cette ville en 1661, testa le 10 avril 1657 ; il épousa *Anna du Fresne*, dont : 1° Etienne, épicier à Clermont, juge de la juridiction consulaire de cette ville en 1695, marié, le 24 février 1664, à *Gilberte Brun*, fille de Gilbert, marchand en soieries et de Jeanne Bughon ; il mourut le 22 octobre 1709 ; 2° Guillaume, docteur en Sorbonne, chanoine du chapitre de N.-D. de Chamalières, puis de la cathédrale de Clermont ; il a fait imprimer, en 1703 et 1713, deux volumes in-12, qui ne sont pas sans mérite au point de vue historique (V. le chapitre *Biographie)*.

Armes : *D'argent, à la foi de gueules, posée en fasce ; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

☞ Cette famille existe encore à Clermont dans le haut commerce.

## MALOET

Cette famille a donné deux médecins célèbres : Pierre et Pierre-Louis Maloët, père et fils. Le premier était né à Clermont.

I. Jean Maloet, apothicaire à Clermont, laissa d'*Anne Terringaud*, sa femme : 1° Pierre, qui suit ; 2° Anne, mariée, le 12 octobre 1653, à *Antoine Chassegay*, notaire à Montferrand, fils d'Antoine et d'Anne de Fontenilhes.

II. Pierre Maloet, notaire royal à Clermont, habitant en la paroisse de Saint-Pierre en 1662-1688, testa le 7 juillet 1688, donnant « 130 livres aux pauvres prisonniers de guerre de Clermont. » Il épousa le 3 juillet 1662, *Claude Gorce* ; de cette union : 1° Jean qui suit ; 2° Gilbert, baptisé le 25 novembre 1670 ; 3° Jean, baptisé le 22 juillet 1672, vivant en 1688 ; 4° Jean-Baptiste, baptisé le 1er octobre 1673 ; il est qualifié clerc en 1688 ; 5° Pierre, baptisé le 14 septembre 1677, vivant en 1688 ; 6° Jeanne, née en 1681, vivant en 1688 ; 7° Pierre, baptisé à Clermont le 14 jan-

vier 1684, docteur en médecine à Paris en 1716, médecin de l'hôtel royal des Invalides en 1721, membre de l'Académie des sciences en 1725 ; il eut : A. Pierre-Louis Maloët, né à Paris en 1730, mort dans cette ville en 1810, médecin encore plus célèbre que son père ; 8° Bonnet, 1688 ; 9° Antoine, doyen du chapitre de Chamalières (1716-1730).

III. Jean Maloet, né à Clermont le 19 décembre 1663, fut apothicaire dans cette ville et habitait dans la paroisse de Saint-Pierre ; il épousa, le 17 septembre 1718, *Anne de Tissandier*, fille de Jean-Amable, conseiller au présidial de Clermont et de Marguerite de Mouricaud. Il fut père de : 1° Marie-Thérèse, baptisée à Clermont le 10 juillet 1721 ; elle eut pour parrain Pierre Maloët, son oncle, qualifié « docteur régent en médecine ès-facultés de Paris et de Montpellier, médecin ordinaire du roi aux Invalides à Paris ; » elle épousa, en 1750, *Antoine Brunel*, avocat en parlement ; 2° Ligière. baptisée le 3 octobre 1724 ; 3° Rose, baptisée le 5 octobre 1725 ; 4° J.-B., baptisé le 20 mars 1727, ayant pour parrain Jean Cortigier, référendaire à la cour des aides ; 5° Jean, baptisé le 19 août 1729.

Jean Maloët était docteur en médecine à Clermont, agrégé au collége de médecine de cette ville en 1746-1751.

## MANDEVILAIN ou MANDAVILAIN

Ce nom, que l'on écrit aussi *Mandavillain, Mandevilain* et en langage roman *Mandavela*, est celui d'une ancienne maison bourgeoise de Clermont, en grande considération à Clermont aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Guillaume Mandavilain, bourgeois de Clermont, avait des dimes à Montgascon en 1243. Jean Mandavilain était chantre de la cathédrale de Clermont en 1264. Jean et Jacques Mandevilain, bourgeois de Clermont, font vente, en 1274, au chapitre cathédral de Clermont de terres situées « *au lieu de Champeix, dans le faubourg de Clermont*, jouxte le fossé de la ville ». Etienne et Guillaume Mandavilain (Mandevelz), bourgeois de Clermont, vivaient en 1276. Jean Mandavilain, né à Clermont, était conseiller au parlement de Paris en 1315-1331.

Guillaume et Bonnet Mandavilain, frères, bourgeois de Clermont, furent anoblis par le roi en juillet 1331. L'historien Dulaure nous fait savoir ce fait dans ses extraits du trésor des chartes. Le même Guillaume rendit foi-hommage, en 1332, à l'évêque de Clermont, pour des cens qu'il percevait à Gerzat en Limagne. Jean Dauphin, dit Dauphiné, seigneur de Montrognon, lui avait engagé son château de Montrognon, ainsi qu'on le voit dans le testament de ce grand feudataire en 1340 (1). Le même ou autre Guillaume Mandavilain est qualifié *sage homme* en 1342 ; il assista en 1342, à l'un des actes relatifs au mariage de Guillaume de la Tour avec Helis de Roger-Beaufort ; en 1353-1355, il s'intitule receveur pour le roi en la ville de Clermont. Il avait aussi pour frère Jean Mandavilain, dont nous parlerons plus bas, mort évêque de Chaslons-sur-Marne en 1339.

En 1340, Albert et Aldin Mandavilain et leur frère Etienne, religieux carme à Clermont, partagent la succession de leurs parents, composée entr'autres immeubles d'un hospice (maison), hors la porte Narthonne (2).

Jean Mandavilain, appelé par Savaron *Jean de Clermont* (3), fut successivement chanoine de la cathédrale de Clermont, puis aumonier du roi Philippe de Valois, chanoine de Saint-Quentin, évêque de Nevers, d'Arras, puis de Chaslons-sur-Marne. Il mourut en 1339 ; son testament est daté de cette dernière année ; il y fonde l'hymne de l'*Inviolata* dans la cathédrale de Clermont, ainsi qu'un anniversaire pour le jour de sa mort.

Robert Mandavilain, bourgeois de Clermont, se prétendait noble en 1388 et refusa de payer la taille à la ville de Clermont. Géraud et Guillaume Mandavilain émirent la même prétention à la même époque. Jean de Mandevilain était abbé du monastère de Chantoin, à Clermont, en 1400. Michel Mandavilain habitant à Clermont, avait du bien à Gerzat en 1433. Robert Mandavilain vivait en 1452.

## MAUGUIN

Cette famille était très-considérée dans la ville de Clermont. Elle compte des personnages justement célèbres.

I. Eustache Mauguin, licencié en loix, avocat en 1464, bailli du chapitre de la cathédrale de Clermont, procureur de la temporalité de l'évêque de Clermont en 1484, fut père de Jean qui suit.

(1) Baluze, *Maison d'Auvergne*, T. II, p. 317.
(2) Archives des Carmes de Clermont.
(3) Savaron, *Origine de Clermont*, p. 251.

II. **Jean Mauguin**, licencié, élu (consul), de la ville de Clermont en 1524, épousa *Perette Gayte*, dont : 1° François, qui suit ; 2° Etienne, d'abord doyen du chapitre de N.-D. du Port, à Clermont, de 1555 à 1565, chantre et chanoine de la cathédrale, de 1560 à 1571, ensuite abbé de la même église de 1571 à 1589, vicaire-général du diocèse, sous les évêques G. du Prat, Salviati, de saint Nectaire et de la Rochefoucauld, prieur d'Orcet et aumônier ordinaire de Catherine de Médicis. Il porta la parole pour tout le clergé aux Etats-Généraux, tenus à Saint-Germain-en-Laye, en 1561, ainsi qu'au colloque de Poissy. Il fut délégué pour se trouver à l'assemblée générale du Clergé, tenue à Melun en 1570 et à Paris en 1580 ; plus tard, il fut choisi par le chapitre cathédral de Clermont, pendant la vacance du siége ; il assista au concile provincial de Bourges et mourut à Clermont en 1589.

III. **François Mauguin**, bourgeois de Clermont, élu en l'élection de cette ville, en 1533, vendit sa charge d'élu, le 2 décembre 1573, à Benoît Begon, habitant de Gerzat, fils de Benoît, lieutenant de la châtellenie de Gerzat. Il épousa *Anne Olier*, dont il eut : 1° Mayeul, qui suit ; 2° Pierre, licencié en loix, né à Clermont en 1550 ; il étudia le droit en l'université de Toulouse, obtint une chaire de docteur, qu'il refusa, vint se fixer à Paris comme avocat, plaida au parlement et se fit beaucoup de réputation ; il mourut en 1627 ; il laissa : A. Gilbert Mauguin, né à Clermont vers l'année 1595, reçu président à la cour des monnaies de Paris ; c'était un érudit, qui s'occupa spécialement de l'histoire ecclésiastique ; il publia contre le père Sirmond, son compatriote, un ouvrage en 2 volumes in-4° ; cette œuvre est pleine de talent ; Gilbert Mauguin mourut en 1674 ; 3° Gilbert, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1574-1587 ; il prit possession de la cure de Lempdes en 1586 ; était syndic du clergé d'Auvergne en 1587, abbé du chapitre de Saint-Genès, de Clermont en 1598 ; il mourut en 1600 ; 4° N..., curé de Saint-Armand de Bercamp dans le diocèse de Saint-Flour en 1582 ; 5° François, négociant à Clermont, en 1587, marié à *Françoise de Fontfreyde* ; 6° Mayeul, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1587 ; 7° Etienne, élu en l'élection de Clermont, marié à *Anna Charrier* ; il mourut en 1586 ; 8° Anna, veuve de *Pierre Guérin*, de Clermont ; elle testa le 3 mai 1581.

IV. **Mayeul Mauguin**, bourgeois de Clermont, docteur en droit, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, de 1562 à 1581, né dans cette ville vers 1530, fit ses études en l'université de Toulouse, où il demeura six ans ; il y fut reçu docteur ; plaida ensuite au palais de Paris ; remplit les fonctions de bailli de Royat et du chapitre cathédral de Clermont (1592) ; joua un grand rôle dans notre ville pendant la Ligue. Il avait épousé : 1° *N. Dubac*, fille d'un avocat auvergnat, célèbre à Paris ; 2° *Catherine Enjobert*, fille de Jacques, bourgeois de Clermont et d'Anne de la Font ; 3° *Jeanne Augier* ; du second lit : 1° Jean, qui suit ; 2° Antoinette, épouse de *Barthelmy Begon*, bourgeois de Gerzat ; 3° Bertrand, bourgeois de Clermont, seigneur de la Châsse, échevin de Clermont en 1617, marié, le 13 mai 1597, à *Gilberte Peghoux*, fille de Jean, bourgeois de Clermont et d'Anne Jarghaud ; de cette union : A. Robert, avocat, qui testa le 10 novembre 1651, marié à *Gilberte Maschebœuf* ; B. Gilberte, femme de *N. Bonnoure*, trésorier du domaine au comté d'Auvergne (1651) ; 4° Benoît, élu en l'élection de Clermont (1603) ; Mayeul Mauguin eut du troisième lit : 5° Susanne, mariée en décembre 1587, à *Jean d'Olhadieu*, docteur en droit, avocat du roi au présidial de Clermont, fils d'Antoine, bourgeois de Clermont.

V. **Jean Mauguin**, avocat à la sénéchaussée de Clermont, bailli de l'évêché et du chapitre cathédral, échevin de cette ville en 1596, épousa, en 1592, *Anne Gras*, fille de Michel, bourgeois de Montferrand et d'Antoinette Loste, dont : Gilbert, vivant en 1611.

François Mauguin, bourgeois de Clermont, mourut au mois d'août 1628. Il avait pour frère Pierre Mauguin. Robert Mauguin, avocat en parlement, épousa *Magdeleine Mosnier*. Il eut : Thomas Mauguin, maire de Montferrand en 1703, marié, en 1694, à *Amable Goy*, fille d'Antoine, avocat du roi au baillage de Montferrand.

## MAZELIER ou MAZELHIER

G. Mazeller, bourgeois de Clermont, vivait en 1255. Pierre Mazelers (Mazelier), citoyen *(civis)*, de Clermont, est mentionné en 1319.

## MÈGE

Cette famille est ancienne à Clermont. N. Mège était receveur de la ville de Clermont en 1387. Bertrand Mège remplissait les fonctions municipales d'élu en 1429 et Gilbert Mège en 1534. Jacques Mège était notaire à Clermont en

1565. Etienne Mège était notaire et procureur dans la même ville en 1576-1583 ; il eut pour fils : François Mège, « chantre chez le roi », chapelain de la reine Catherine de Médicis et chanoine de la cathédrale de Clermont en 1583. Guillaume Mège fut nommé échevin de Clermont en 1589. Pierre Mège, procureur à Clermont, épousa *Amable Arlaud* : il eut : Marien, marié, le 21 septembre 1589, à *Jeanne Rigaud*, fille de Jean, licencié en loix, avocat au présidial de Clermont.

Guillaume Mège, bourgeois, laissa, de *Marie Servant*, sa femme : 1° Jean, marchand drapier à Clermont en 1612-1626, marié à *Jeanne de Fontenilhes* ; 2° Etienne ; 3° Antoine ; 4° Marguerite, femme de *François du Fresne* ; 5° Clément, 1621 ; il épousa *Marie Brun*, dont : A. Jacquette, 1651 ; B. Gabrielle, qui testa en 1651 ; C. Gilberte, 1651 ; 6° Bertrand, 1621. Marie Mège était la femme, en 1616, de *Jean Redon*, receveur des décimes à Clermont ; elle mourut en 1653. Anne Mège, épouse de « noble » *Pierre de Fretat*, vivait en 1620.

Claude Mège était greffier en chef de l'élection de Clermont en 1596. Toussaint Mège, seigneur du Petit-Allagnat, greffier en chef de l'élection de Clermont, échevin de cette ville en 1626-1634, épousa *Susanne Boudet*. Il eut : 1° « Noble » Pierre Mège, seigneur du Petit-Allagnat, conseiller au présidial de Clermont (1655-1698), marié 1° le 21 juillet 1650, à *Marguerite Pelissier*, fille de Mathieu, seigneur de Féligonde, et de Renée du Prat ; 2° le 18 août 1652, à *Gabrielle Meyrand*, fille de noble Jean, conseiller à la cour des aides de Clermont, et de Catherine Durant.

Dom Antoine-Joseph Mège, né à Clermont en 1625, embrassa la règle de Saint-Benoit et mourut dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, le 15 avril 1691 ; il a publié une *Paraphrase des psaumes de David*, une *Traduction du Traité de Jonas*, évêque d'Orléans ; une *Vie de sainte Gertrude*, et un *Commentaire sur la règle de saint Benoit*. Jean Mège, frère du précédent, prit l'habit de dominicain dans le couvent de Clermont ; il se fit une certaine réputation comme prédicateur et mourut à Clermont le 29 juillet 1675 ; quelques-uns de ses sermons ont été imprimés. Etienne Mège, praticien, épousa, en 1666, *Marie Violeton*. Jean Mège, praticien, vivait à Clermont, en 1722, avec *Anne Meyrand*, sa femme.

Armes : *D'argent, au chevron d'azur, accompagné, en chef, d'un cœur de gueules et d'un vol de même et, en pointe, d'un griffon de sable.*

## MERCHADIER

En latin *Mercatoris* ; en français *Marchand*, en langage roman *Merchadier*. — W. (Guillaume) Merchaders était archiprêtre d'Issoire à la fin du XIII^e siècle. Jean Merchadier, bourgeois de Clermont, vivait en 1284 ; Poncet Merchadier, en 1370. Bernard Merchadier, bourgeois de Clermont, en 1388-1409, avait pour frère Hugues Merchadier, chanoine de la cathédrale de Clermont, doyen du chapitre d'Herment en 1409. Bonet Merchadier était élu (consul) de Clermont en 1427 ; Bertrand Merchadier remplissait les mêmes fonctions en 1433. Bertrand Merchadier était élu (consul) de Clermont en 1449, 1454 ; Etienne Merchadier était aussi élu de notre ville en 1481. Ce dernier était un homme fort intelligent ; il attira à Clermont, vers 1490, le premier libraire fixé en Auvergne et le logea dans sa maison ; en 1484, il avait la garde de la tour Jouanel, faisant partie de l'enceinte de la ville ; en 1498, il contribua à la rédaction de l'inventaire des archives municipales de notre cité. Pierre Merchadier vivait en 1474.

## DE MONTBOISSIER

La race illustre des Montboissier remonte sa filiation à Hugues-Maurice, seigneur de Montboissier, près de Cunlhat (Puy-de-Dôme), vivant en 960, dont les descendants Hugues-Maurice et Pierre-Maurice sont qualifiés *princes* de Montboissier, le premier, en 1045, le second, en 1101. Jacques de Montboissier, baron de Montboissier, fut institué, en 1511, héritier universel de *Jacques de Beaufort*, son grand-oncle, seigneur de Canillac, à la charge de porter lui et ses descendants le nom et les armes de *Beaufort*, ce que sa postérité a respecté.

Pierre de Montboissier, marié, en 1425, à *Jeanne de Châtillon*, avait un bel hôtel à Clermont, en la rue Four-l'Evêque (aujourd'hui rue Massillon), hôtel possédé, jusqu'en 1664, par ses descendants (V. T. I, p. 705). Son fils Guillaume fut élu évêque de Clermont en 1488 ; il était prévôt du chapitre de la cathédrale de cette ville avant son élection, en 1485, et mourut en 1510. Charles de Montboissier était aussi prévôt du chapitre de la même cathédrale en 1491-1499.

Une tour de l'enceinte de la ville de Clermont portait le nom de *tour Montboissier*; la rue sur laquelle avançait cette tour avait aussi reçu le nom de *Montboissier*, qu'elle portait avant 1789; c'est aujourd'hui la *rue de l'Ecu*.

La maison de Montboissier a joué un grand rôle à Clermont. Elle a donné six sénéchaux à la sénéchaussée de cette ville.

Armes : *Ecartelées, aux 1 et 4, d'argent, a la bande d'azur, accompagnée de six roses de gueules en orle (qui est de Roger de Beaufort); aux 2 et 3, d'azur, au levrier rampant d'argent, armé et colleté de gueules; a la bordure crénelée d'or (qui est de Canillac); sur le tout, d'or, semé de croisettes de sable, au lion de même brochant (qui est de Montboissier).*

## DE MONTGASCON

Cette antique et illustre maison tirait son nom d'un château féodal, situé près de Luzillat (Puy-de-Dôme), connu dès l'an 1169. Elle avait des immeubles importants à Clermont, au XIIIe siècle, notamment un superbe hotel, en la paroisse du Port. Astorg de Montgascon possédait, en 1202, des héritages près du couvent de Chantoin.

I. Faucon I de Montgascon, vivant en 1208, fut père de Faucon II de Montgascon, seigneur de Montgascon en 1245, marié à *Isabeau de Mello*, dont il eut : 1° Robert, qui suit; 2° Aymeric, chanoine d'Ennezat; 3° Jean, chanoine du chapitre cathédral de Clermont.

II. Robert de Montgascon épousa 1° *Beatrix de Beaujeu*, 2° *Isabelle de Chatillon de Jaligny*. Il testa en 1255, laissant de son premier mariage :

III. Faucon III de Montgascon, accordé, en 1263, à *Marie de Ventadour*, fille d'Ebles VI, vicomte de Ventadour, et de Dauphine de la Tour; mais la future étant morte avant l'accomplissement de ce mariage, Faucon épousa *Isabeau de Ventadour*, sœur de sa fiancée; celle-ci resta veuve quelques années après avec deux filles, savoir : 1° Béatrix, mariée, en 1279, à *Robert VI, comte d'Auvergne et de Boulogne*, auquel elle apporta de grands biens, entr'autres le bel hôtel que son père avait à Clermont en la paroisse du Port; 2° Mahaut, mariée, en premières noces, à *Eudes*, sire *de Tournon*, qui testa en 1292, et, en secondes noces, à *Guillaume de Bourbon*, seigneur de Beçay.

Armes : *De gueules, au chef de vair.*

## DE MONTMORIN

Cette illustre et antique maison d'Auvergne tire son nom d'un château bâti sur une montagne isolée près de Billom (Puy-de-Dôme), château appelé, dans les anciens titres, *Mons Mauricii*. Baluze lui donne la même origine qu'à la maison *de Montboissier* et cette opinion ne manque pas de fondements. Calixte de Montmorin vivait en 954. Charles de Montmorin, son descendant, chevalier, seigneur de Montmorin, de la Bastie et de Saint-Clement en 1445, mort en 1484, avait un hôtel à Clermont sur l'emplacement du couvent des dames du Bon-Pasteur. Cet hôtel fut vendu, en 1519, par Antoine de Montmorin, son petit-fils, à *Jean de Pierrefitte*, bourgeois de Clermont. (V. T. I, p. 704.)

Le courageux Gaspard de Montmorin, comte de Saint Herem, nommé gouverneur d'Auvergne en 1557, empêcha, dans notre ville, le massacre de la Saint-Bartelmy, en 1572. Un de ses frères, Jean de Montmorin, seigneur de Saint-Hérem, est l'ancêtre direct de Marguerite-Emilie de Montmorin, mariée à M. *Georges-François-Dominique Symon, comte de Carneville*, gentilhomme de la chambre du roi Charles X. Mme la comtesse de Carneville, dernière descendante des Montmorin, est morte à Paris il y a quatre ou cinq ans, laissant un travail généalogique manuscrit sur son illustre famille, admirable œuvre d'art et de patience, livre d'or immense, que ses héritiers ont donné à la bibliothèque de Clermont et qui forme quatre splendides volumes grand in-4°, ornés d'un nombre considérable de blasons.

Cette famille avait un tombeau en l'église cathédrale de Clermont; dans ce tombeau, fut enseveli, vers 1510, Antoine de Montmorin, doyen du chapitre cathedral de cette ville.

Armes : *De gueules, semé de molettes d'éperon d'argent; au lion de même brochant.*

## DE MONTROGNON

Seigneurs de la Tour d'Opmne, en la paroisse de Saint-Cassy, à Clermont, de Montrognon, d'Opmne, de Salvert, de la Prugne, de Beaumont, de Saint-Gervais, de Crottes, de Charbonnières, de la Chassaigne, de la Rochebriant, de la Mothe, de Chars, de Saint-Allevard, de Fouranges, de Clavières, de Vaurs, de la Sépouse, de la Vilatte, de Montlieu, de la Garde, de Saint-Maurice, etc , etc. — Cette famille qui était propriétaire, au XII<sup>e</sup> siècle, du monticule de Montrognon, que l'on aperçoit au sud de la ville de Clermont, tirait son nom de cette éminence. Voici les documents qui la concernent, aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Guillaume, seigneur de Montrognon, vivait en 1095 ; autre Guillaume de Montrognon, mentionné en 1196-1207, fut l'un des garants du traité conclu par Guillaume, dauphin d'Auvergne, avec le roi saint Louis en 1229. Pierre de Montrognon parait en 1232. Chatard de Montrognon accompagna le roi saint Louis à la croisade en 1248, combattit à la funeste journée de la Massoure et se trouvait à Saint-Jean d'Acre au mois de mars 1250. Guillaume de Montrognon (*de Montrunho*), fit aussi partie de la croisade de 1248 et se trouvait à Saint-Jean d'Acre au mois de mai 1250. Robert de Montrognon, grand prieur d'Auvergne pour l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, fut inhumé, en 1276, dans l'église de Saint-Jean de Ségur, près de Montferrand. Hugues de Montrognon, chevalier, seigneur d'Opmne en 1272, épousa *Valence-Béliote de Cébazat*, sœur de Guillaume de Cébazat, damoiseau ; cette dame, qui était veuve en 1303, rendit foi-hommage, en 1310, à l'évêque de Clermont pour le fief de la Tour, qu'elle possédait à Clermont en la paroisse de Saint-Cassy. Elle eut entr'autres enfants : 1° Robert de Montrognon, chevalier, seigneur d'Opmne en 1303-1335, seigneur de la Prugne, près de Montrognon en 1311 ; il rendit foi-hommage à l'évêque de Clermont en 1307 pour le fief de la Tour, situé à Clermont ; il eut : A. Chatard de Montrognon, damoiseau, seigneur d'Opmne qui, en 1344, rend foi-hommage à l'évêque de Clermont pour le fief de la Tour ; 3° Roland *de Monterunho*, vivant en 1333 ; il eut une fille : A. Marguerite, épouse. en 1344, de *Guillaume de Paynat*. Robert de Montrognon était doyen du chapitre de Cournon en 1330. Raoul de Montrognon, chanoine de N.-D. d'Orcival, mourut vers 1340; son neveu Bertrand de Montrognon dit Jehan, vivait en 1344. Ce dernier, qui était seigneur de Salvert, avait épousé *Catherine*, héritière de la terre de Salvert, nom que sa postérité adopta et c'est de lui que descendent les nombreuses branches de la maison *de Montrognon de Salvert*, dont il existe encore des représentants. Bertrand de Montrognon, qui précède, avait un frère appelé Hugues.

Hugues de Montrognon, chevalier, seigneur d'Opmne en 1365, capitaine de la ville de Clermont en 1388-1394, épousa *Huguette de Vassel*. Il eut : Michel, chevalier, seigneur d'Opmne, qui fit son testament en 1420 ; 2° Louise, abbesse de l'Eclache en 1400-1428.

ARMES : *D'azur, à la croix ancrée d'argent.*

## DE MUROL

Cette famille tire son nom du château féodal de Murol, près du lac de Chambon, dans les montagnes de la Basse-Auvergne. Elle est connue depuis Géoffroy de Murol, présent à la charte de fondation de l'église d'Herment en 1145. Les de Murol avaient un hôtel à Clermont, en la *rue des Gras*, dès la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, hôtel qu'ils conservèrent pendant le siècle suivant.

ARMES : *D'or, à la fasce ondée d'azur.*

## NARJOT DE TOUCY

Seigneurs de la Ferrière, en Bourgogne. Cette famille, originaire des environs d'Auxerre, est ancienne. Elle possédait plusieurs fiefs. — François Narjot, seigneur de la Ferrière (1), originaire de Fontenas, diocèse d'Auxerre, fils

(1) Il prend cette qualification, dans un acte de mariage de la paroisse de Saint-Pierre de Clermont, du 18 septembre 1775.

de Me Olivier et de *Marie Hurault*, vint s'établir à Clermont où il acheta la charge de chef des bureaux de la direction des vingtièmes de la province d'Auvergne qui appartenait, en 1770, à *J.-B. Champagne*. Il épousa le 25 juin 1777, *Anne Goughon*, veuve de *Blaise Brandely*; cette dernière, sœur de *Blaise Goughon*, notaire à Beaumont, près de Clermont. Il mourut le 17 juillet 1780, âgé de 36 ans. Son fils, Jacques, né à Clermont le 1er juillet 1778, mort dans cette ville le 24 novembre 1849, fut administrateur des hospices de 1825 à 1845; il épousa : *Marie-Anne Jacob*, décédée le 27 avril 1853, dont : 1° Henri ; 2° Guillaume, qui suit ; 3° une fille, épouse de M. *Vazeilhes*.

Guillaume Narjot de Toucy, né à Clermont le 8 février 1818, chevalier de la Légion-d'Honneur, conseiller général du Puy-de-Dôme, a épousé Mlle *Aglaé Dejoux*, dont il a eu deux filles : Anne et Jeanne.

## NICOLAS

Hugues Nicolay (Nicolas), prêtre, était diacre de l'église de Chamalières en 1295. Etienne Nicolay était chanoine du chapitre de Chamalières en 1300. Gérald Nicholas, de Clermont, et *Guilhota*, sa femme, vivaient en 1355. Etienne Nycolas était procureur au baillage royal de Montferrand en 1444. Etienne Nicolas était chanoine de la cathédrale de Clermont en 1446. A. Nicolas était procureur près la cour des Grands Jours séante à Montferrand en 1481.

I. Antoine Nicolas, procureur à Montferrand en 1541-1567, fut père de : 1° Etienne, docteur en droit, avocat à la cour des aides de Montferrand en 1569-1573, conseiller au présidial de Clermont en 1584-1595, échevin de Clermont en 1582 ; il se montra l'un des Clermontois les plus zélés partisans du roi Henri IV ; c'était un homme très-influent, qui contrebalança le parti ligueur à Clermont ; il avait épousé, avant 1569, *Anne Jadon*, fille de François, seigneur de Beaulieu, bourgeois de Montferrand et de Magdeleine Tiolier. Il testa le 1er janvier 1595 et mourut sans enfants ; son neveu Etienne Nicolas fut son héritier ; 2° Bertrand, qui suit ; 3° Magdeleine.

II. Bertrand Nicolas, procureur à la cour des aides de Montferrand en 1572, laissa pour enfants : 1° Etienne, qui suit ; 2° Antoinette, vivant en 1577 ; 3° Marie, mentionnée en 1577.

III Etienne Nicolas, avocat à la cour des aides de Montferrand en 1597, épousa, en 1605, *Anna Mangot*, fille d'Antoine, élu en l'élection de Clermont et de Jeanne de Combes. Il eut : 1° Jean, bourgeois de Montferrand, marié à *Françoise Chapelle de la Prugne*, veuve de lui en 1670 et fille de Pierre, seigneur de la Prugne et de Peyronelle Mangot ; 2° Guillaume, aumônier du couvent des Visitandines de Montferrand en 1658.

Joseph Nicolas, procureur à Clermont (1769-1774), de la famille des précédents, épousa *Claire Mazel*. Il fut secrétaire des intendants d'Auvergne de Ballainvilliers et de Montyon. Son frère, l'abbé Nicolas, chanoine semi-prébendé de la cathédrale de Clermont, fut père du célèbre *Chamfort*. Joseph Nicolas eut pour enfants : 1° Joseph-Claude, né à Clermont en 1763, avocat, commissaire du pouvoir exécutif près la municipalité de Clermont, membre de l'administration du département du Puy-de-Dôme en 1794, conseiller de préfecture en 1811, juge de paix à Clermont en 1819-1821, marié à *Jeanne Tuayre*, dont : A. Côme-Damien, né à Clermont le 16 août 1788, aide-de-camp du maréchal Ney dans la campagne de Russie, notaire à Clermont en 1821.

Cette famille est aujourd'hui représentée par M. Jean-Genès Nicolas et par MM. *Léon Blanc*, banquier, et *Michel Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme ; ces deux derniers descendants, par leurs mères, de Joseph-Claude Nicolas, époux de Jeanne Tuayres qui précède.

Armes : *De sinople, à 3 lionceaux d'or, 2 et 1.*

## NOEL

A cette famille appartiennent : Jean Noel, bourgeois de Clermont en 1284 ; Pierre Noel, mentionné comme défunt en 1317 ; Bonnet Noël, bourgeois de Clermont, receveur-général du pays d'Auvergne en 1380-1384 ; il refusa de payer la taille à la ville de Clermont, en 1388, alléguant sa noblesse. Etienne et Bertrand Noel vivaient en 1407. Martin Noel, fils de Guichard, était receveur des tailles à Clermont en 1454, élu (consul) de cette ville en 1458, 1469. Jehan Noel était clerc et scribe de la municipalité de Clermont en 1482.

## ONSLOW

Famille noble d'origine anglaise. Elle est connue depuis le règne de Guillaume-le-Conquérant au XIe siècle. Un de ses membres fut orateur (président), de la chambre des communes en Angleterre au XIVe siècle.

Arthur Onslow, président de la Chambre des communes, en 1761, remplit si bien son mandat que la Chambre lui vota, par acclamation, une pension de 3,000 livres sterlings (75,000 francs), réversible sur la tête de son fils aîné, Georges Onslow, père de M. Edouard Onslow, dont nous aller parler. Cette famille dont la branche aînée réside, de nos jours, dans le comté de Surrey, en Angleterre, est honorée du titre de *pair*, depuis 1704. Le comte Georges Onslow, père de M. Edouard Onslow, était lord-lieutenant du comté de Surrey, un des douze gentilshommes de la chambre de Sa Majesté britannique, en son conseil privé.

### BRANCHE FIXÉE A CLERMONT (*existante*)

I. « Très-honorable et très-puissant » Edouard Onslow, fils cadet du comte Georges, pair d'Angleterre, vint se fixer en Auvergne, en épousant, en 1783, *Marie de Bourdeilles*, morte le 20 juin 1842, fille de M. de Bourdeilles, seigneur de Couzances et de Mlle de Planhol. Il acheta, en 1789, la propriété de Chalendra (Puy-de-Dôme), et mourut le 18 octobre 1829; de son mariage, sont issus : 1° Georges, qui suit ; 2° Maurice, ancien officier d'infanterie ; 3° Arthur, né à Clermont le 9 mai 1788, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien capitaine dans le 1er régiment de la garde royale ; 4° Amable-Gabriel-Auguste, ancien officier de cuirassiers, marié, en 1821, à *Alice Désaix*; il est mort le 20 décembre 1859, laissant une fille : A. Clotilde, mariée à M. le comte *Julien-Joseph de Magnac*, mort à Clermont-Ferrand le 25 février 1852.

II. André-Georges Onslow, né à Clermont-Ferrand le 27 juillet 1784, mort dans cette ville le 3 octobre 1853, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut (section des beaux-arts), s'est fait une grande réputation de musicien-compositeur. Il épousa, en 1808, *Delphine de Fontanges*, fille du marquis de Fontanges ; de cette union : Louis-Arthur, né à Clermont le 3 juin 1809, marié, en 1827 à *Charlotte Costas*, fille de M. Costas, membre de l'Institut ; 2° Georgine, mariée, en 1821, à *Louis-Ernest Le Court d'Hauterive*; elle est morte le 6 mai 1854 et son mari le 4 janvier 1860; 3° Henriette, mariée, en 1833, au marquis *Joseph de Pierre*.

Armes : *D'argent, a la fasce de gueules, accompagnée de 6 merlettes d'azur, 3 en chef, 3 en pointe.*

## PASCAL

Seigneurs de Mons, du Bois-de-Cros, du Montel, de la Pradelle, de la Mothe, etc. — Cette maison originaire de la ville d'Ambert (Puy-de-Dôme), est illustre parmi les illustres, puisqu'elle a donné le jour à *Blaise Pascal*. Elle fut anoblie par Louis XI en 1480, en la personne de *Jean Pascal*, seigneur de Mons, qui rendit foi-hommage, en 1488, à *Armand de la Roue* pour ce qu'il possédait à Usson. La descendance de ce dernier, divisée en deux branches, qu'une alliance réunit moins d'un siècle plus tard, compte : Mathieu Pascal, conseiller au parlement de Rouen en 1502 ; Etienne Pascal, maître des requêtes de l'hôtel du roi en 1478 (1); Thomas Pascal, natif d'Ambert, conseiller au parlement de Paris en 1507, président en la chambre des enquêtes du même parlement en 1520 (2), prieur de Ruol, près d'Ambert ; il fit une fondation importante dans l'église de Saint-Jean d'Ambert ; Antoine Pascal, évêque de Rose en 1524, suffragant de l'évêque de Saint-Flour (3) ; Pierre Pascal, docteur en droit, historiographe de France qui, en l'année 1558, demanda que l'ouvrage intitulé : « Vie et gestes du roi Henri II », qu'il avait composé d'après les ordres de la reine, fût placé dans la bibliothèque du parlement de Paris (4). Le tombeau des Pascal était situé dans la cathédrale de Clermont, près de la chapelle de Sainte-Catherine.

(1) *Registres consulaires de Clermont.*
(2) *Archives de l'hôpital d'Ambert.*
(3) *Gallia Christiana*, T. II, p. 430.
(4) *Parlement*, T. IX, p. 293, 294.

François Pascal, seigneur de Mons et du Bois-de-Cros, descendant de Jean Pascal, seigneur de Mons, qui précède, acheta au chapitre de la cathédrale de Clermont, en 1552, moyennant la somme de 240 livres, une maison située devant le portail de la sous-chantrerie de ladite cathédrale (1); il fut d'abord commissaire des guerres, puis sénéchal de Clermont (1560) et laissa : 1° Claude, seigneur de Mons et du Bois-de-Cros, lieutenant particulier au présidial de Clermont en 1590-1596, conseiller du roi et de la reine-mère en 1588 ; il épousa, le 19 mai 1581, *Jeanne Durant*, fille de François, bourgeois, et de Marie Trottier ; cette dame mourut en 1647, laissant des filles ; 2° Marguerite, épouse de *Martin Pascal*, son cousin, trésorier de France à Riom, fils de Jean et de Lucque de Bort.

FILIATION. I. JEAN PASCAL, descendant de Jean Pascal, seigneur de Mons en 1480, est qualifié marchand-bourgeois de Clermont en 1586 ; il était élu (consul), de Clermont en 1550 ; épousa *Lucques de Bort*, fille d'un bourgeois de Clermont. Il eut : 1° Martin, qui suit ; 2° Antoine, receveur-général du taillon à Clermont en 1601-1617, *auteur des Pascal de la Pradelle, rapportés ci-après* ; 3° Etienne, *auteur de la branche des seigneurs du Montel* ; 4° Antoinette, femme de *Florin Parinnet*, bourgeois de Clermont ; 5° Lucques, épouse d'*Abraham Florant*, bourgeois d'Issoire, seigneur de Meydat et de la Vor.

II. MARTIN PASCAL, receveur des tailles à Clermont en 1582, reçu trésorier de France à Riom le 20 juin 1586, charge qu'il remplissait encore en 1607, épousa *Marguerite Pascal de Mons*, sa cousine, qui testa le 28 décembre 1601. Il eut : 1° Etienne, qui suit ; 2° Blaise, d'abord conseiller au présidial, ensuite conseiller puis président à la cour des aides de Clermont en 1634 (il remplaça dans cette dernière charge son frère Etienne), marié, le 12 janvier 1620, à *Jacquette Savaron*, morte le 10 avril 1667, fille de Jean, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont et de Françoise de la Grillière ; il mourut le 24 décembre 1639 ; ses enfants furent : A. Martin, né le 16 avril 1633 ; il voulait entrer au service en 1666 ; B. Robert, seigneur de la Mothe, avocat, marié, le 12 mai 1650, à *Antoinette de Fontfreyde*, fille de Bernard, seigneur de Sauzet, dont : *a. a.* Pierre, seigneur de la Mothe, mort le 29 juillet 1713, marié à *Françoise d'Albiat* ; de cette union : *a. a. a.* Sidoine, baptisé le 4 juillet 1696, chanoine du chapitre de Cournon en 1729 ; *b. b. b.* Gilberte, née en 1697, mentionnée en 1729 ; *c. c. c.* Liger, 1729 ; *d. d. d.* Anne, 1729 ; *e. e. e.* Françoise, 1729 ; *b. b.* Sidoine, chanoine de N.-D. du Port en 1698 ; ses armoiries figurent à l'*Armorial général de France* ; il testa le 25 mai 1729 ; *c. c.* Gabrielle, 1697 ; *d. d.* Françoise, morte le 24 avril 1694 ; C. Antoine, doyen de Tours, aumônier de la grande écurie du roi en 1655 ; D. Françoise, née le 3 novembre 1622, mariée à *André de Fretat*, seigneur de Varvasse ; E. Marguerite, épouse de *Pierre Tailhandier*, receveur général des décimes à Clermont ; F. Gilberte, née le 1er novembre 1624, vivant en 1666 ; G. Jacqueline, baptisée le 8 novembre 1625, morte le 23 septembre 1692 ; H. Jeanne, née en 1628 ; elle entra au couvent des Ursulines de Clermont en 1646 ; 3° Brémont, contrôleur provincial des guerres en 1656, marié à *Jeanne Brugière*, dont : A. Martine, mariée : 1° à *Guillaume de Grandsaigne*, procureur général à la cour des aides de Clermont ; 2° en 1681, à *Gilbert Berard*, écuyer de la famille *Berard de Chazelles)*, secrétaire du roi, contrôleur ordinaire des guerres, audiencier en la chambre près la cour des aides de Clermont ; 4° Gilberte, femme de *François Feydit*, président en l'élection de Riom ; 5° Jeanne, épouse de *Robert Enjobert* ; elle mourut le 28 novembre 1635 ; 6° Gabrielle, épouse de *Jean de Laire*, président de la cour des aides de Clermont ; 7° Martin, procureur du roi en l'élection, marié à *Anne Brughas*, dont : A. Blaise, né le 7 juin 1623 ; B. Gilberte, née en 1625 ; C. Jean, né le 2 mai 1626.

III. ETIENNE PASCAL, né à Clermont, fut receveur du pays d'Auvergne en 1597, élu en l'élection de Clermont en 1610-1625, président à la cour des aides de cette ville en 1629-1634, conseiller d'Etat et intendant de Normandie de 1638 à 1648. On le cite comme l'un des hommes les plus savants de son siècle. Il mourut à Paris le 24 septembre 1651. Il avait épousé *Antoinette Begon*, fille de Victor, bourgeois de Clermont, échevin de cette ville en 1595 et d'Antoinette de Fontfreyde, dont : 1° Gilberte, née à Clermont le 9 janvier 1620, morte à Paris le 25 avril 1687, renommée par sa beauté, son érudition, sa piété et sa grande amitié pour son frère ; elle épousa, en 1641, *Florin Périer*, seigneur de Bien-Assis, conseiller à la cour des aides de Clermont, mort le 1er février 1672, fils de Jean, receveur et payeur des magistrats du présidial et de Jeanne Parinnet ; 2° Blaise, né à Clermont le 19 juin 1623, l'illustre auteur des *Provinciales* ; ce grand philosophe mourut à Paris le 19 août 1662, non marié (V. le chapitre *Biographie)* ; 3° Jacqueline, née à Clermont le 4 octobre 1625, morte dans l'abbaye de Port-Royal, le 4 octobre 1661, où elle s'était faite religieuse sous le nom de *sœur Sainte-Euphémie*.

(1) *Archives du chapitre cathédral de Clermont.*

### BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA PRADELLE (*éteinte*)

II. ANTOINE PASCAL, fils de Jean et de Lucques de Bort, fut receveur général du taillon en 1592-1661. Il épousa, le 1er juillet 1589, *Anne Enjobert*, fille de Guillaume, seigneur de Martillat et de Claude du Claux de Fontnoble. Il eut : 1° Jacques, qui suit ; 2° Etienne, greffier des commissaires extraordinaires ; il épousa *Marie Arnauld* ; 3° Anne, épouse de *Pierre de Gieu* ; elle vivait en 1635 ; 4° Claude, mariée à 1° *Antoine Boisseret*, surintendant des coches de France ; 2° à *Christophe du Lac*, trésorier de France à Riom.

III. JACQUES PASCAL, bourgeois, seigneur de la Pradelle, épousa le 22 janvier 1641, *Anna Savaron*, fille de Jean, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont et de Françoise de la Grilliere. Il eut : 1° Claude, qui suit ; 2° Françoise ; 3° Philiberte, mariée, le 24 janvier 1671, à *Marcellin Blau*, avocat en parlement, fils d'André, élu en l'élection de Clermont.

IV. CLAUDE PASCAL, seigneur de la Pradelle, épousa le 26 novembre 1668, *Anne Durant*, fille de François, seigneur de Peyrignat et d'Anne Legendre. Il eut : 1° Marcellin, qui suit ; 2° Anne, mariée : 1° le 2 mars 1695 à *Jean de Figheat*, écuyer, fils de François, conseiller à la cour des aides de Clermont et de Jacquette Rochette ; 2° à *Joseph Amblard*, capitaine d'infanterie au régiment de Choiseuil en 1736 ; 3° François-Etienne, baptisé le 15 décembre 1670 ; 4° Claude, baptisé le 2 juin 1672.

V. MARCELLIN PASCAL, seigneur de la Pradelle, avocat en parlement, substitut du procureur général de la cour des aides de Clermont, épousa le 13 mars 1723 *Marie-Anne de Vernois* ; il testa le 16 novembre 1740, laissant : Anne, mariée, le 18 octobre 1744, à *J.-B. Durant*, écuyer, seigneur de Juvisy, lieutenant au régiment de Lyonnais, fils de François-Guy, écuyer, seigneur de Pérignat, conseiller à la cour des aides de Clermont et de Marie de Combes.

### BRANCHE DES SEIGNEURS DU MONTEL (*éteinte*)

II. ETIENNE PASCAL, troisième fils de Jean et de Lucques de Bort, épousa *Jeanne Enjobert*, morte en 1641 à l'âge de 80 ans ; cette dame fit faire le relevé de ses neveux et nièces, dont le nombre, inscrit sur un arbre généalogique, dit *Table pascaline*, s'éleva à plus de 1,200. Etienne Pascal eut : 1° Blaise, qui suit ; 2° Martin, conseiller à la cour des aides de Clermont 1628-1655, marié : 1° à *Peyronelle Durant*, morte en 1652 ; 2° à *Antoinette Brughas*. Du premier lit : A. Marguerite, mariée, le 21 décembre 1658 à *Michel Noellas*, avocat en parlement, fils de Jean, élu en l'élection de Clermont et d'Anne Bohet ; B. Marguerite, née le 8 juillet 1629, morte le 17 juin 1666, mariée le 20 septembre 1664, à *François Savaron*, baron de Sarcenat, élu en l'élection de Clermont, fils de Robert, élu en la même élection et de Marguerite Bouchard ; C. Etienne, né le 5 décembre 1632, conseiller à la cour des aides de Clermont, en 1664 ; il testa le 3 août 1694 ; D. Claude, épouse de *Guillaume Besson* ; 3° Etienne, conseiller à la cour des aides de Clermont, en 1654-1676, marié, le 24 avril 1656 à *Claire Durant*, dont : A. Anne, mariée en 1675 à *Pierre de Ferrioles*, chevalier, trésorier de France à Riom, fils de Guillaume, trésorier de France à Riom et de Marie Arnoux ; 4° Jacqueline, épouse de *Gilbert Brunel*, négociant à Clermont ; 5° Magdeleine, épouse, en 1655, de *Jean Dezolias*, greffier de la cour des aides de Clermont ; 6° Jeanne, qui entra au couvent des Ursulines de Clermont le 29 octobre 1676.

III. BLAISE PASCAL, que l'on confond quelquefois avec son illustre cousin, fut receveur du taillon puis conseiller-secrétaire du roi maison couronne de France par lettres de provisions du 24 décembre 1640 ; il testa le 29 septembre 1662 et fut maintenu dans sa noblesse par l'intendant d'Auvergne en 1666. Il épousa : 1° *Anne Servant*, morte le 11 mai 1651 ; 2° *Gilberte de Sodlous* ; du premier lit : 1° Pierre, qui suit ; 2° François, ecclésiastique, né le 29 mars 1639, aumônier du roi Louis XIV 1668, prieur de Termes, et de la Faye et de Saint-Julien en Gévaudan 1668 ; il vivait encore en 1688, étant alors qualifié de prieur de Termes, de Chantegeat et de Chabanettes ; il testa le 24 octobre 1721 et mourut en 1727 ; 3° Isabeau, née le 26 mars 1640, morte le 8 janvier 1717, mariée, le 1er juillet 1666, à *Jean Chardon*, seigneur de Saint-Bonnet ; 4° Anne, née le 8 mars 1644, mariée, le 6 août 1659, à *Georges Courtin*, greffier du bureau des finances à Riom ; 5° Blaise, religieux profès de l'ordre de saint Augustin en l'abbaye

de Sainte-Geneviève à Paris (1662) ; 6° Jacqueline, religieuse ursuline à Clermont (1662) ; 7° Peyronelle ; 8° Michelle, religieuse hospitalière à Clermont en 1662 ; entrée au couvent le 4 avril de la même année. — Blaise Pascal eut aussi un fils naturel : Jacques Pascal, prêtre, dont le titre clérical est du 22 septembre 1659 ; doyen de la Queuille (1681).

IV. Pierre Pascal, seigneur du Montel, procureur du roi au présidial de Clermont (1656-1684), puis conseiller au même présidial, maintenu dans sa noblesse en 1656 et 1666, rendit foi-hommage au roi en 1669 ; il mourut le 26 septembre 1693 et laissa de *Marguerite Vachier*, sa femme, qu'il avait épousée le 25 mai 1655, fille de Jacques, procureur du roi au présidial de Clermont et d'Antoinette de Chaudessolle : 1° Pierre, écuyer, procureur du roi au présidial de Clermont après son père ; il rendit foi-hommage au roi en 1683 pour la seigneurie du Montel ; vivait encore en 1693 ; *Françoise d'Albiat*, sa femme, mourut le 20 mai 1736, âgée de 71 ans ; 2° Antoinette, mariée, le 13 juillet 1686, à *Jacques de Veyny d'Arbouze*, seigneur de Villemont, bailli ducal de Montpensier, capitaine et gouverneur d'Aigueperse.

Armes : *D'azur, à l'agneau pascal d'argent, tenant sa banderolle de même croisettee de gueules.*

## PEGHOUX

Seigneurs de Merdogne et de Saint-Alyre en Auvergne et en Bourbonnais. Cette famille est au nombre de celles qui, de nos jours, peuvent réclamer une grande ancienneté dans la ville de Clermont.

Filiation : I. Pierre Peghoux, conseiller de la commune de Clermont, vivait en 1481. Il eut : 1° Geoffroy, qui suit ; 2° Claude, qui figure parmi les notables habitants de Clermont, lors de l'entrée du roi François Ier dans cette ville en 1533 ; 3° Charlotte, femme 1° de *Pierre Chambon*, bourgeois de Clermont ; 2° de *Guillaume Juillard*. Elle testa en 1505.

II. Geoffroy Peghoux, bourgeois, figure, en 1533, parmi les habitants de Clermont assemblés pour l'entrée du roi François Ier dans cette ville. Il eut :

III. Gabriel Peghoux, échevin de Clermont en 1563, administrateur de l'hôpital Saint-Barthelmy en 1568, marié à *Geneviève Guérin*. En 1585, sa maison était située à Clermont en la « place des Grands-Gras » (le haut de la rue des Gras). Il eut : 1° Jean, bourgeois de Clermont, marié à *Anne Jarghauld* ; il fut échevin de Clermont en 1586, 1594. Les créanciers des Etats provinciaux d'Auvergne le prirent comme otage, le 3 juillet 1587, et le firent conduire en prison à Riom à la Conciergerie, à la requête de *Pierre Billard*, trésorier-général de l'extraordinaire des guerres du comté de Piémont, et ce pour 2,500 écus dus par les Etats provinciaux du bas pays d'Auvergne. Ses enfants furent : A. « Noble » Robert Peghoux, élu en l'élection de Clermont, puis lieutenant en la même élection, marié, le 29 août 1597, à *Agnès Begon*, fille de Benoît, élu en l'élection de Clermont, et d'Anne Mauguin ; de ce mariage : *a. a.* Anne, mariée, le 1er mars 1620, à « noble » *Thomas Laville*, seigneur de la Tourfondue, élu en l'élection de Clermont ; *b. b.* Anne, mariée, en 1633, à *François Trottier*, seigneur de Rabanesse, élu en l'élection de Clermont ; *c. c.* Robert, élu en l'élection de Clermont, marié à *Jeanne Savaron*, de ce mariage : *a. a. a.* Anne, mariée, le 23 juillet 1651, à *André de Leymerie*, bourgeois de Clermont ; elle était veuve en 1661 ; *d. d.* Anne, mariée à *Jean Laville*, seigneur de la Tourfondue ; elle mourut le 9 octobre 1694, âgée de 83 ans ; B. Gilberte, mariée, le 13 mai 1597, à *Bertrand Mauguin*, seigneur de la Châsse, fils de Mayeul, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, et de Jeanne Augier ; 2° Claude, qui suit ; 3° Antoine, *auteur d'une deuxième branche, rapportée ci-après* ; 4° Anne, femme, en 1583, de *Jean Rigaud*, bourgeois de Pont-du-Château ; 5° Françoise, veuve, en 1603, d'*Annet Rigoulet*.

IV. Claude Peghoux, bourgeois de Clermont, vivant en 1564-1575, épousa *Lise Gérauld*, veuve de lui en 1585. Il eut : 1° Jean, bourgeois, échevin de Clermont et administrateur de l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelmy en 1619, marié, le 11 novembre 1615, à *Jacquette de la Boissière*, fille de feu Jean, habitant à Clermont, et de Mathe de Cistel ; de cette union : A. Pierre, marié, le 27 juin 1645, à *Jeanne Florentin*, veuve de Me *Jacques Tixier* ; 2° Pierre, qui suit.

V. Pierre Peghoux, bourgeois de Clermont, épousa *Dauphine de Saint-Martin*. Il eut :

VI. Benoit Peghoux, greffier au présidial de Clermont, marié, le 1er octobre 1652, par contrat reçu Gorce, notaire, à *Antoinette du Jouhannel*, née à Clermont le 4 septembre 1625, morte le 21 octobre 1711, fille de Claude et de Pinelle Aubeny ; Benoît Peghoux testa le 23 avril 1674. Il eut : 1° Gilbert, qui suit ; 2° Jean, né en 1660, marié, le 31 décembre 1695, à *Jeanne Concordant*, fille de Jean, bourgeois de Clermont, et de Marie Robin ; 3° Pierre, *auteur du rameau des seigneurs de Merdogne, rapporté ci-après* ; 4° Anna, mentionnée au testament de son père en 1674.

VII. Gilbert Peghoux, bourgeois, né à Clermont le 10 janvier 1658, mort dans cette ville le 12 juin 1731, acheta, par acte du 17 novembre 1680, une charge de greffier au présidial de Clermont. Il épousa, le 17 novembre 1690, *Geneviève Brunel*, fille de Pierre, et d'Amable Lemasson ; il fit enregistrer ses armoiries personnelles à l'Armorial général de France en 1696 : *d'or, au griffon de gueules* (armes parlantes, faisant allusion à sa profession). Il eut :

VIII. Jean-Baptiste Peghoux, bourgeois, né à Clermont le 22 octobre 1693, mort dans cette ville le 11 octobre 1748 ; il remplit, comme son père, les fonctions de greffier au présidial. Il avait épousé, le 10 mai 1729, *Marie-Antoinette Thierry*, morte en 1781, fille de Nicolas, bourgeois de Clermont, et de Marie Cussat. Il eut : 1° Michel, qui suit ; 2° Gilbert, né en 1730, religieux-cordelier au couvent de Clermont en 1770, bon prédicateur ; 3° Marie, mariée, le 12 mai 1755, à *François Chandezon*, seigneur de Villy, fils de Pierre, notaire à Vernines, et de Marie Dauphin ; 4° Marie-Jacquette, mariée, le 27 janvier 1756, à *Pierre-Joseph Guillaume*, procureur à Clermont, fils de Michel et de Jeanne Mabru.

IX. Michel Peghoux, bourgeois, né à Clermont le 4 septembre 1738, épousa, en 1755, *Françoise Petit*, fille de Guillaume et de Marie Francon ; cette dame mourut à Clermont le 1er mars 1794 ; ses enfants furent : 1° Marie-Françoise, née le 20 juillet 1759, mariée, le 20 décembre 1785, à *Imbert-Armand Peyronnet*, du Puy en Velay, dont une fille : A. Félicie, mariée à M. *Calmard de la Fayette* ; 2° Michel-Joseph, qui suit ; 3° Pierre-Dominique, né à Clermont en 1768, mort le 30 janvier 1848, marié à *Antoinette-Elisabeth Laurençon*, morte le 26 mars 1837 ; de cette union : A. Auguste, né au Puy (Haute-Loire) le 20 juin 1796, mort à Royat le 7 août 1858, docteur en médecine, conseiller de préfecture du Puy-de-Dôme, auteur de plusieurs excellents ouvrages sur l'Auvergne ; il épousa *Aline Hébrard*, dont il eut : *a. a.* Antoine-Jean-Elie, né le 10 octobre 1831, capitaine au long cours ; *b. b.* Dominique-Jean, né le 6 janvier 1834 ; *c. c.* Adolphe, né le 18 mai 1837 ; B. Isabelle ; 4° Pierre-Joseph, né en 1773, marié à *Marie-Antoinette Chandezon* ; de ce mariage : A. Michel, né à Clermont le 28 juillet 1815, adjoint de la ville de Clermont-Ferrand, membre-correspondant de l'Académie de cette ville, marié à Mlle *Mossier* ; B. Elise.

X. Michel-Joseph Peghoux, né à Clermont le 2 juin 1757, mort le 1er mars 1817, épousa, en 1796, *Marie Rochefort*. Il eut pour fils :

XI. Pierre-Joseph Peghoux de Seymiers, propriétaire du beau château féodal de Seymiers (Puy-de-Dôme), né à Clermont le 6 juillet 1806, mort dans cette ville le 10 octobre 1864, épousa, le 12 avril 1836, Mlle *Marie-Thérèse-Zelie Damas* ; de cette union : Albert Peghoux de Seymiers, né le 16 novembre 1850.

## SECONDE BRANCHE (*éteinte*)

IV. Antoine Peghoux, bourgeois de Clermont, fils de Gabriel et de Geneviève Guérin, épousa *Antoinette Thiolier*, qui, étant veuve de lui, fit son testament en 1611. Il eut : 1° Pierre, qui suit ; 2° Jean, bourgeois, marié, le 10 juillet 1616, à *Magdeleine Augier*, qui testa en 1628 ; de cette union : A. Pierre, praticien, lequel fit son testament le 7 février 1652 ; B. Anna, 1628.

V. Pierre Peghoux, bourgeois, clerc du bureau du taillon à Clermont en 1639, reçut dans sa maison de la rue du Port, en 1637, les religieuses de l'abbaye de l'Eclache, chassées de leur couvent par un incendie. Il eut : 1° Robert, qui suit ; 2° Isabeau, 1652.

VI. Robert Peghoux, d'abord procureur (1651), puis greffier (1669) de la cour des aides de Clermont, épousa 1° le 11 décembre 1650, *Marie Emery*, fille d'Etienne et d'Isabeau Savaron ; 2° *Jeanne Savaron* ; 3° *Isabeau Laborieux* ; il fit son testament le 23 octobre 1669, mentionnant : 1° Jean, qui suit ; 2° Etienne, né en 1651, mort en 1671 ; 3° Gilberte, 1669 ; 4° Anna, mariée, le 17 septembre 1695, à *Jean Baptiste*, greffier de police à Clermont. Robert Peghoux eut du 3e lit : Pierre, marié, le 5 septembre 1696, à *Louise Meudel*, fille de Gabriel, notaire et lieutenant-général au baillage d'Herment.

VIII. Jean Peghoux, avocat en parlement, né à Clermont le 19 octobre 1653, bailli de Montrognon et de Chamalières (1686-1723), épousa, en 1684, *Ann Fayette*, fille de François, chirurgien à Clermont, et de Françoise Souchon. Il eut : 1° Jean, né à Clermont le 11 juillet 1686, nommé capitaine d'infanterie au régiment Royal-Piémont en 1729, chevalier de Saint-Louis en 1740, mort à la défense de Prague en 1742 (V. le chapitre *Biographie*) ; 2° Marie, mariée, le 20 juillet 1714, à *Jean-Baptiste de Parades*, avocat en parlement, fils d'Imbert, avocat, et d'Anne Blau ; 3° Marguerite, née le 6 mars 1690, vivant en 1730 ; 4° Françoise, née le 9 juin 1697, morte en 1763 ; 5° Anne, qui testa le 9 mai 1743 ;

6° Thérèse, mariée, le 29 septembre 1723, à *Jean-Cesar Ramade*, alors lieutenant d'infanterie au régiment de Charlieu, capitaine aide-major au bataillon d'Audigier en la milice d'Auvergne en 1738, fils de Gabriel Ramade, capitaine au régiment de Charlieu, et de Louise Roux.

### RAMEAU DES SEIGNEURS DE MERDOGNE (*éteint*)

VII. PIERRE PEGHOUX, écuyer, seigneur de Merdogne, fils de Benoît et d'Antoinette du Jouhannel, mentionné au testament de son père en 1674, naquit à Clermont en 1667. Il fit l'acquisition, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, du fief de Merdogne, sur le penchant de la montagne de Gergovia, dont *Claude-Alyre de Langeac*, seigneur de Dallet, fut le vendeur; il prêta foi-hommage au roi, en 1717, pour cette terre (1); s'établit en Bourbonnais, vers 1693, et s'y maria 1° à *Marguerite Bailles*; 2° à *Jeanne Varoquier*; cette dernière issue d'une maison noble du Bourbonnais; il mourut vers 1737 et laissa : 1° Gilbert-François, qui suit; 2° Jean-Baptiste, seigneur de Saint-Alyre et en partie de Merdogne en 1744; il épousa *Antoinette Aimart de Saint-Marc*, dont : A. Jeanne, née à Clermont le 3 octobre 1736.

VIII. GILBERT-FRANÇOIS PEGHOUX, écuyer, seigneur de Merdogne, né en 1690, rendit foi-hommage au roi, en 1723 (2), pour la terre de Merdogne. Il épousa : 1° *Marie-Jeanne de Champflour*, fille du seigneur de la Roche-d'Onnezat; 2° *Jeanne Laville de la Plaigne*, fille de Jean, seigneur de la Plaigne; du second lit : 1° Jean, qui suit; 2° Amable, né en 1740.

IX. JEAN PEGHOUX, écuyer, seigneur de Merdogne, né à Clermont le 7 décembre 1737, fut capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis. Il assista, en 1789, aux assemblées de la noblesse tenues à Clermont pour la nomination des députés aux Etats-Généraux. Il mourut dans la même ville le 19 août 1802. Il avait épousé *Jeanne Chauvassaigne*; de cette union : 1° François-Antoine Peghoux de Merdogne, né à Merdogne, en 1774, garde du corps, compagnie de Grammont, chef d'escadron; il émigra, pendant la Révolution française; prit un congé en 1801, reprit du service en 1814, fut décoré de la croix de chevalier de Saint-Louis; en 1815, il servit comme brigadier des gardes du corps; en 1816, comme maréchal-des-logis; en 1817, comme maréchal-des-logis-chef (capitaine); en 1819, comme maréchal-des-logis de 1<sup>re</sup> classe (chef-d'escadron); il est mort à Clermont le 9 août 1821; 2° Gilbert, né en 1769; 3° Marie-Magdeleine, née à Clermont le 6 août 1782.

ARMES : Les armes de la famille Peghoux sont : *D'azur, au lion d'or grimpant, accompagné de 3 épis de blé de même, posés en pal 2 et 1*. Elles sont enregistrées dans l'*Armorial général* en 1698.

☞ Cette maison avait une branche établie à Pont-du-Château, près de Clermont. Blaise Peghoux, bourgeois de Pont-du-Château, vivait en 1613. Louis Peghoux, bourgeois de Pont-du-Château, épousa *Gabrielle Lefebvre*. Il eut : 1° Jean, avocat en parlement, bourgeois du Pont-du-Château, qui testa le 28 décembre 1708, marié, le 21 février 1700, à *Françoise Berard de Chazelles*, fille de Gilbert, écuyer, commissaire provincial des guerres, et de Marie de Sirmond, dont : A. Mathive, femme d'*Antoine Bassin*, docteur en médecine à Pont-du-Château; 2° Catherine, épouse, en 1708, de *N. Boyer*, de Brassac; 3° Gilberte, 1708.

## PELLISSIER ou PÉLISSIER DE FÉLIGONDE.

Seigneurs de Féligonde, de la Tour-d'Opmne, de Vassel, de Saulces, de la Vernède, de la Garde, du Mont, de la Vialette, de Bingilleix, en Auvergne et dans la Marche. Cette famille, qui joint à son ancienneté une grande honorabilité, a contracté de belles alliances. Elle est connue à Clermont depuis le règne de François I<sup>er</sup>, et compte, dans cette ville, deux siècles de bonne noblesse. — Guillaume Pelissier était notaire à Montferrand en 1423.

FILIATION : I. MICHEL PELLISSIER remplissait à Clermont les fonctions municipales d'élu en 1508. Il fut père de : 1° Jean, qui suit; 2° Michel, vivant en 1533; 3° Antoine, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1523-1560; 4° Durand, receveur-général du taillon à Clermont en 1557-1562, échevin de cette ville en 1563, l'un des administrateurs de l'hôpital de Saint-Barthelmy en 1562.

(1 et 2) Voir *Noms féodaux*, par dom Bettencourt.

II. Jean Pellissier, bourgeois de Clermont, fut chargé, en 1533, lors de l'entrée du roi François Ier à Clermont, de commander, en qualité de capitaine, « les gens de métiers » de la paroisse de Saint-Pierre, où il habitait. Il était élu (consul) de Clermont en 1548 et laissa de *Catherine Bonnaire*, sa femme, qui testa le 21 avril 1575 : 1° Antoine, qui suit ; 2° Michel, avocat au parlement de Paris en 1587 ; 3° Jean, habitant à Paris en 1573-1587, résidant en la rue Montorgueil ; 4° Françoise, 1575 ; 5° Gabrielle, 1575, femme, en 1587, de *Jean Ander*, procureur à Montferrand ; 6° Françoise, 1575.

III. « Noble » Antoine Pellissier, avocat à la cour des aides de Montferrand en 1587, laissa : 1° Pierre, qui suit ; 2° Eustache, marié à *N. Foulhoux* ; il acheta le fief de la Tour-d'Opmne en 1624 (1) et mourut sans enfants ; 3° Jean, chanoine du chapitre de Montferrand en 1596, puis du chapitre du Port (1622) ; 4° Jeanne, épouse, en 1622, de *Gabriel Pasturel*, bourgeois de Montferrand ; 5° Anne, femme, en 1596, de *Guillaume Audigier* ; 6° Denis, élu en l'élection de Clermont, marié à *Claude Boursés* ; il eut : A. Antoinette, mariée, le 20 février 1651, à *Jérôme Chalmettes*, procureur du roi en l'élection de Thiers ; du second lit :

IV. Pierre Pellissier, bourgeois de la paroisse Saint-Pierre de Clermont, épousa *Magdeleine Foulhoux*. Il eut : 1° Mathieu, qui suit ; 2° Jean, receveur du taillon à Clermont en 1666, marié, en 1654, à *Susanne de Fretat*, qui testa en 1685 ; il eut : A. Marie-Magdeleine, mariée, en 1673, à *Jean Gaschier*, écuyer, seigneur de Noalhat, secrétaire du roi, maison couronne de France ; B. Pierre, doyen du chapitre de Chamalières, archiprêtre de Livradois, curé de Bertignat (1695-1700) ; il testa le 24 novembre 1701 ; 3° Simon, bourgeois, en 1635, mort en 1656, âgé de 40 ans ; 4° Noble Clément, seigneur de la Garde, receveur du taillon, marié 1° à *Suzanne Sénéze*, morte âgée de 42 ans, le 5 mars 1653 ; 2° le 22 février 1656, à *Antoinette Vachier* ; du 1er lit : A. Renée, mariée, le 23 août 1658, à *François Bonnet*, avocat en parlement, fils de Guillaume, bailli de Buron, et de Catherine Raymond ; du second lit : B. Mathieu, né le 4 juillet 1660 ; C. François, né le 27 décembre 1665 ; 5° Etienne, chanoine du chapitre de Montferrand en 1657 ; 6° Angélic, marié à *Susanne Gaschier*, dont : A. Anne, née en 1669.

V. Mathieu Pellissier, écuyer, seigneur de Féligonde et de la Tour-d'Opmne, riche bourgeois de Clermont en 1628-1629, qualifié écuyer en vertu de l'acquisition qu'il fit, vers 1660, d'une charge de conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France, charge qui donnait la noblesse, titré *marquis de la Garde* (2), acheta la seigneurie de Féligonde à *François de Rondy*, écuyer, possesseur de cette terre en 1633. Il fut maintenu dans sa noblesse, en 1666, par l'intendant d'Auvergne, lors de la recherche nobiliaire, et testa le 1er mai 1667. Il avait épousé *Renée du Prat* (de la famille du chancelier *du Prat*), fille de Jean, seigneur de Saint-Agnès, et de Coux, et d'Antoinette Le Court ; de ce mariage : 1° François, écuyer, seigneur de la Tour-d'Opmne, marié, le 11 février 1676, à *Anne Poisson*, morte le 25 février 1741, fille de Jean, écuyer, trésorier de France à Riom ; de cette union : A. Renée, mariée, le 10 janvier 1695, à *J.-B. Vachier*, écuyer, fils de Pierre, seigneur de Beaurepaire, garde des sceaux au présidial de Clermont, et de Marie Vigeral ; 2° François, qui suit ; 3° Dominique, seigneur de Vassel et de la Vernède, né le 28 juillet 1643, lieutenant de cavalerie en 1670, marié, en 1683, à *Marie Girard*, fille de Pierre, seigneur de la Bournat, dont : A. Joseph, écuyer, seigneur de Vassel, marié, le 10 juin 1715, à *Marie Laville*, morte le 25 mai 1770, fille d'Annet, seigneur de la Gardette, et de Jeanne de Varennes ; de cette union : *a. a.* Marie, née le 23 juin 1722, ursuline à Clermont, morte le 2 avril 1802 ; B. Jacques, né le 24 octobre 1686 ; C. Dominique, seigneur de Vassel, clerc tonsuré, mort le 4 juin 1719, âgé de 20 ans ; D. Susanne, morte le 13 juin 1768 ; 4° Jacques, seigneur de la Tour-d'Opmne, conseiller à la cour des aides de Clermont (1671-1687) ; il acheta cette charge, le 8 avril 1671, et mourut le 5 juillet 1692, âgé de 47 ans ; il avait épousé 1° en 1662, *Françoise Montorcier*, 2° *Jeanne Girard de la Bournat*, morte le 2 mars 1723 ; du 1er lit : A. Marie-Flamine, qui entra au couvent des Visitandines de Montferrand en 1693 ; du second lit : B. Marie, née le 25 octobre 1685 ; C. Antoine, chevalier, marié, le 3 février 1717, à *Jeanne Maugue*, fille d'Antoine, seigneur de Pommerolle, conseiller au présidial de Clermont, et de Françoise de Girard ; de ce mariage : *a. a.* Jeanne, née le 22 octobre 1718 ; *b. b.* Etienne, né le 24 octobre 1725 ; 5° Pierre, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1685 ; 6° Catherine, mariée, le 19 février 1666, à *Géraud Ternier*, avocat en parlement, frère de *Jean Ternier*, docteur en médecine ; 8° Susanne, morte en 1717, mariée le 24 septembre 1667 à *Geraud Crespat*, chevalier, seigneur de Ludesse ; 9° Jean, docteur en théologie, chanoine de la cathédrale de Clermont, mort âgé de 60 ans le 24 juin 1703 ; 10° Antoinette, femme, en

(1) *La Tour-d'Opmne*, fief de la paroisse de Saint-Cassy, en la ville de Clermont-Ferrand (V. T. I, page 698).

(2) Ce titre lui est donné dans un acte de baptême du 10 juillet 1641 de la paroisse de Saint-Robert de Montferrand (Voir à la *mairie de Clermont-Ferrand*, registres de Saint-Robert de Montferrand).

1705, de *Robert d'Espagne*; 11° Marie, épouse, en 1705, de Mᵉ *Benoît Roux*, bourgeois de Clermont; 12° Marie, qui entra au couvent de la Visitation de Montferrand le 15 mai 1644, à l'âge de 12 ans; 13° Marguerite, mariée, le 21 juillet 1650, à *Pierre Mége*, conseiller au présidial de Clermont; elle mourut le 30 avril 1651, âgée de 23 ans; 14° Marie-Magdeleine, mariée, le 29 juin 1659, à *J.-B. de Fontfreyde*.

VI. François Pellissier, écuyer, seigneur de Féligonde et de Saulces, né à Clermont au mois de novembre 1627, avocat du roi au présidial de cette ville (1655), puis conseiller (1665), conseiller-vétéran à la même cour (1687-1696), épousa, le 25 mai 1653, *Claude Laville*, fille de Michel, conseiller à la cour des aides de Clermont, et de Jeanne Chaduc. Il eut: 1° Michel, qui suit; 2° Pierre, né à Clermont le 8 juin 1657, baptisé en l'église de Saint-Pierre, ayant pour parrain *Pierre du Prat*, son grand oncle, élu en l'élection d'Issoire, juge de cette ville; il est qualifié « noble », trompette de la chambre du roi Louis XIV en 1684; à cette date, il est dit l'époux de *Louise de Belvezeix*; en 1696-1701, il était commandant du 3ᵉ bataillon du régiment de Piémont; en 1703, il fut décoré de la croix de chevalier de Saint-Louis; en 1704, il fut promu au grade de lieutenant-colonel au régiment de Piémont; il montra le plus grand courage à la bataille de Malplaquet en 1709, où il fut tué; 3° Marie, née en 1658; 4° Dominique, né le 13 avril 1665; 5° Gérald, né le 19 février 1668; 6° François, né le 25 juin 1669; 7° Michel, né le 8 août 1670, bachelier en théologie, seigneur de Saulces, dit *l'abbé de Saulces*, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1720, mort le 7 mars 1725; 8° Anne, mariée, le 9 décembre 1687, à *J.-B. Dauphin*, seigneur de la Pallioncie, conseiller à la cour des aides de Clermont; elle mourut le 11 octobre 1752; 9° Antoinette, mariée, le 29 décembre 1701, à *Guillaume Girard*, avocat en parlement, seigneur de Châteauneuf et de la Batisse, fils de Jean, conseiller secrétaire du roi, et de Michelle Roussillon; 10° Anne, mariée à *Michel Le Court*, avocat à la cour des aides de Clermont, dont une fille, Anne, épousa, en 1711, *Antoine Garnaud*, conseiller à la cour des aides de Clermont; 11° Françoise-Magdeleine, qui entra aux Visitandines de Montferrand en 1673.

VII. Michel Pellissier, écuyer, seigneur de Féligonde et de Saulces, conseiller au présidial de Clermont, né à Clermont le 27 avril 1665, mort dans cette ville le 25 septembre 1731, épousa, le 30 juillet 1690, *Françoise de Varennes*, fille d'Etienne, seigneur de Condat et de Boisrigaud, trésorier de France à Riom, et de Jeanne Carmantrand. Il eut: 1° François, né le 3 juillet 1691, mort en 1696; 2° Etienne, né le 12 juin 1692; 3° Claude, né le 8 février 1694; 4° François, né le 21 juillet 1695; 5° Pierre, qui suit; 6° Gabriel, né le 20 février 1698; 7° Michel-Etienne, né le 16 juin 1699; 8° Dominique, né en 1701, docteur en Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Clermont, syndic du clergé d'Auvergne, abbé commandataire de Montpeyroux (1765), mort le 30 mars 1768; 9° Etienne, écuyer, né le 22 juin 1702, marié à *Marie-Geneviève-Thérèse-Etiennette de Varennes*, dont: A. Jeanne-Marie, mariée, le 13 avril 1779, à *Joseph-Pierre Bouyonet de la Vilatte*, capitaine au régiment Royal-Cravate, chevalier de Saint-Louis, fils de Pierre Bouyonet, seigneur de la Vilatte, et de Marie-Magdeleine du Chaud; B. Marie-Antoinette-Gilberte-Joséphine, née le 19 janvier 1761, morte à Clermont le 5 août 1815, mariée, le 17 janvier 1783, à *Jean-Amable Andraud de Lignerolles*, lieutenant-colonel, chevalier de Saint-Louis, fils de M. Andraud, maître des requêtes du comte d'Artois en 1783, et de Marie de Ribeyre; C. Magdeleine, épouse de *Pierre de la Bastide*; 10° Marie-Magdeleine, née à Clermont le 15 septembre 1704, supérieure du couvent des Visitandines de cette ville, morte le 11 décembre 1785, âgée de 81 ans; 11° Susanne, née le 7 janvier 1709; 12° Marie-Anne, née le 13 janvier 1709, supérieure des dames de la retraite à Clermont, morte le 11 juin 1776; 13° Michelle, née le 21 janvier 1710.

VIII. Pierre Pellissier, écuyer, seigneur de Féligonde et de Saulces, né à Clermont le 2 août 1696, mort dans cette ville le 8 novembre 1743, épousa, par contrat du 24 décembre 1723, reçu Chaudessolle, notaire, *Anne Le Court*, fille de Victor, seigneur de Saint-Agnes, conseiller à la cour des aides de Clermont et d'Anne Montorcier. Il eut: 1° Victor, né en 1726, mort à Clermont en 1783, chanoine de la cathédrale de cette ville; 2° Anne-Thérèse, née le 29 décembre 1724; 3° Jean-François, né le 15 mai 1727; 4° Michel, qui suit; 5° Jean, né le 6 octobre 1733; 6° Pierre-Victor, né à Clermont le 28 janvier 1735, chanoine de la cathédrale de cette ville, mort le 11 avril 1767, victime d'une épidémie; 7° François-Jean, né le 7 février 1736, mort à Clermont le 21 novembre 1807; 8° Marie-Anne, née le 27 décembre 1739, morte à Clermont en 1832, âgée de 93 ans, mariée, le 9 novembre 1759 à *Jean-Paul Chardon du Ranquet*, conseiller à la cour des aides de Clermont, fils de Blaise, trésorier de France à Riom et d'Anne Laville.

IX. Michel Pellissier, chevalier, seigneur de Féligonde, de Saulces, de Beaurepaire, du Châtelard (1), né à Clermont le 8 février 1729, fut secrétaire de la société littéraire de cette ville, auteur de plusieurs mémoires historiques,

(1) Michel Pelissier de Feligonde acheta le fief du Châtelard, en Bourbonnais le 21 janvier 1761.

restés manuscrits. Il mourut le 2? avril 1767, victime d'une épidémie, qui sévissait à Clermont. Il avait épousé : 1° le 13 mars 1750, *Jeanne Carmantrand* ; 2° le 24 avril 1764, *Elisabeth-Jeanne-Catherine du Four de Villeneuve*, fille de François, seigneur de Villeneuve, maître des requêtes de l'hôtel du roi, président au grand conseil, ancien lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, et de Catherine-Geneviève Mousle. Du premier lit : 1° Anne-David-Jeanne-Françoise-Pauline, née à Clermont le 10 mai 1755, mariée, le 20 février 1781, à *Pierre Teillard*, écuyer, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur du Roquet, fils de Cyrice, lieutenant-général au baillage d'Andelat, et de Catherine Rancilhac de Chazelles ; 2° Catherine-Geneviève-Sophie, née à Clermont le 10 septembre 1756, mariée, le 20 octobre 1778, à *Ignace Tassy de Montluc*, chevalier, seigneur de Chaveroche, fils de Jean, chevalier, seigneur de Chaveroche, de Foulhoux, et de Rose de Garaud ; 3° Jean-Claude, né le 17 juin 1758 ; 4° Marie-Anne, née à Clermont le 19 octobre 1760, morte dans cette ville le 15 mai 1807, mariée à *Philippe-Gabriel Maréchal Daudeux*, capitaine d'artillerie ; 5° Marie-Anne-Flavie, née le 5 mars 1763, morte le 19 avril 1792, mariée à M. *Chardon* ; du second lit : 6° Michel-Claude, qui suit.

XI. Michel-Claude Pellissier, chevalier, seigneur de Féligonde, né à Clermont le 15 mai 1765, baptisé le 21 février 1766, eut pour parrain Michel Girard, doyen du chapitre cathédral de Clermont, abbé du Bouchet, son grand oncle. Il assista, en 1789, aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, fut nommé député du Puy-de-Dôme, sous la Restauration, chevalier de la Légion-d'Honneur, et mourut à Clermont le 23 février 1853. Il avait épousé *Adelaide-Lazarette-Sophie-Victoire-Perette de Forget*, morte le 12 mars 1846, dont : 1° Paul-Ange, qui suit ; 2° Anne-Françoise, née à Clermont le 14 octobre 1796, décédée ; 3° Jacques-Michel, né à Clermont le 26 juillet 1800, mort le 1er mai 1872, conseiller à la cour de Riom, chevalier de la Légion-d'Honneur, marié à *Catherine de Léotoing d'Anjony de Foix*, fille du marquis de Léotoing ; de cette union : A. Luce, née à Clermont le 29 septembre 1831, décédée ; B. Marie-Léontine, née à Clermont le 13 février 1833, épouse d'*Adrien de Rocquecave d'Haumières de Thuret* ; C. Claude-Henri, né à Clermont le 14 février 1834, marié à Mlle *Athénais de Matharel* ; D. Dominique-Eugène, né à Clermont le 7 février 1835, marié, en 1859, à Mlle *de Varennes*, dont : *a. a.* Gustave ; *b. b.* Adhémar ; E. Marie-Joséphine, née à Clermont le 4 septembre 1836, religieuse ursuline à Clermont ; F. Marguerite ; 4° Michelle-Elisabeth, née à Clermont le 27 juillet 1801, mariée à M. *de Malet de la Vedrine*, officier d'état-major ; 5° Clotilde, épouse de M. *Alexis de Provenchères* ; 6° Pierre-Eustache, avocat, né à Clermont le 9 juillet 1807, nommé député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale le 8 février 1871, marié, le 15 avril 1833, à *Marie-Jeanne-Blanche Garaud du Planchat*, fille de Gilbert-Hyppolite et de Marie-Guillelmine Ligier ; de ce mariage : A. Guillaume-Roger, né à Clermont le 18 mai 1834, juge-de-paix du canton d'Ebreuil ; B. Gilbert-Anatole, né à Clermont le 3 juillet 1835, conseiller référendaire à la cour des comptes ; C. Marie-Gabrielle, née à Clermont le 29 juin 1838, mariée à M. *Charles Regnault de Savigny, comte de Moncorps du Chesnois* ; D. Jeanne-Elisabeth, née à Clermont le 7 mai 1842, morte jeune ; E. Michel, volontaire au 1er bataillon des zouaves pontificaux, mort au Mans le 15 janvier 1871, des suites d'une blessure reçue le 11 du même mois au combat d'Yvrée-l'Evêque.

XII. Paul-Ange Pellissier de Féligonde, né à Clermont le 9 juin 1799, installé adjoint de cette ville le 29 mars 1828, épousa *Louise-Marguerite-Joséphine de Léotoing d'Anjony de Foix*, fille du marquis de Léotoing, et la dernière héritière d'une antique et noble maison d'Auvergne, sœur de la femme de Jacques-Michel Pellissier de Féligonde ; de cette union : 1° Michel-Jean-Victor, né à Clermont le 24 juin 1828 ; 2° Hyppolite, capitaine de cavalerie, lequel a obtenu l'autorisation de porter le nom d'*Anjony*, marié à Mlle d'*Alguara*, fille du comte d'Alguara, dont : A. Carlos ; B. Marguerite, 3° Gabriel-Léon, né à Clermont le 24 octobre 1831, marié à Mlle *Neyron des Aulnats*, dont : A. Marie-Cécile ; B. Marguerite ; C. Georges ; 4° Joseph-Ange, frère jumeau de Gabriel-Léon, célibataire ; 5° Cyrice-Alphonse, marié à Mlle *Rebière de Laud*, dont : A. Paul-Gaston ; B. Jeanne ; 6° Louis-Auguste, avocat, né le 4 septembre 1837 ; 7° Marie-Thérèse ; 8° Claude-Perette ; 9° Magdeleine-Clotilde, mariée à M. *Culhat du Chamond*.

Armes : *D'azur, au pélican avec sa piété d'or dans son nid ; au chef d'argent, chargé de 3 mouchetures d'hermine de sable.*

☞ Une branche de cette famille habitait la petite ville de Crocq, dans la Marche. Michel Pellissier était notaire à Crocq en 1617. Gabriel Pellissier était châtelain de Crocq en 1634 ; Annet Pellissier, bourgeois de Crocq, seigneur de la Vialette en 1633, épousa *Catherine Besse* ; François Pellissier, bourgeois de Crocq en 1633, était seigneur de Bingilleix ; il avait épousé *Marguerite Blanchier*. Michel Pellissier, écuyer, seigneur du Mont, près de Crocq, fit enregistrer ses armes dans l'Armorial général en 1696 ; elles étaient : *d'argent, au pélican avec sa piété de gueules dans son nid, accompagné de 4 mouchetures d'hermine de gueules* ; ces armes présentent les mêmes pièces héraldiques que celles de la branche aînée, restée à Clermont. La branche Pellissier, de Crocq, existait encore il y a une trentaine d'années, époque [illegible] laquelle elle possédait le château du Mont, près de cette ville.

## PÉRIER

Cette famille est originaire de Cournon, près de Clermont.

I. Jean Périer, l'aîné, greffier de Cournon, épousa *Marie Pelissier*. Il eut : 1° Michel, notaire royal et lieutenant de la châtellenie à Cournon, marié, le 3 octobre 1601, à *Marguerite Parinnet*, fille de Florin, bourgeois de Clermont et d'Antoinette Pascal ; il eut : A. Florin, marchand drapier à Clermont, marié, le 2 juin 1600, à *Marguerite Brun*, fille de Pierre, marchand drapier à Clermont, et de Gabrielle Augier ; de cette union : *a. a.* Pierre, 1664 ; *b. b.* Marguerite, femme de *Jacques Rochenoux*, commis à la recette des tailles à Mauriac en 1672 ; B. Jeanne, épouse de *François Laville* ; 2° Jean, qui suit.

II. Jean Périer, le jeune, bailli de Lempdes, lieutenant-général de la châtellenie de Cournon, en 1601, receveur et payeur des magistrats du présidial de Clermont (1609-1624), épousa, le 14 octobre 1601, *Jeanne Parinnet*, fille de Florin, receveur-payeur des gages des magistrats du présidial de Clermont et d'Antoinette Pascal ; de ce mariage : 1° Florin, qui suit ; 2° Marguerite, épouse de *Louis Chabre* ; 3° Catherine ; 4° Marie, épouse d'*Antoine Aubert*.

III. Florin Périer, né à Clermont en 1605, acheta le fief et le château de Bien-Assis près de cette ville ; il fut conseiller à la cour des aides de Clermont (1628-1669) ; testa le 17 août 1669, léguant la somme de 2,000 livres aux pauvres de l'Hôtel-Dieu ; mourut le 1er février 1672. C'est lui qui, en 1649, 1650, 1651 fit, avec le baromètre et sur la montagne du Puy-de-Dôme, des expériences sur la pesanteur de l'air ; il agissait d'après les ordres de son beau-frère, l'illustre *Blaise Pascal*. Florin Périer avait épousé, en 1641, *Gilberte Pascal*, fille d'Etienne, président à la cour des aides de Clermont et d'Antoinette Begon ; cette dame mourut à Paris en 1687. Ses enfants furent : 1° Etienne, qui suit ; 2° Louis, doyen du chapitre de Saint-Pierre à Clermont (1691-1713), mort le 13 octobre 1713 ; 3° Blaise, prêtre ; 4° Jacqueline, vivant en 1669 ; 5° Marguerite-Euphémie, qui écrivit des *Mémoires*, où elle parle de son oncle, le grand *Blaise Pascal* ; elle vivait à Clermont en 1706 et mourut non mariée, à Clermont, en 1733 ; 6° Pierre, baptisé dans l'église de Saint-Pierre de Clermont le 18 août 1656 ; il mourut jeune.

IV. Etienne Périer, seigneur de Bien-Assis, né à Clermont en 1642, conseiller à la cour des aides de cette ville (1669), épousa, le 21 février 1678, *Magdeleine Le Court*, fille de Jean, conseiller au présidial de Clermont et d'Anne Guérin ; elle mourut sans enfants en 1690. Etienne Périer laissa, dit l'historien Pierre Audigier, « des machines fort aptes en mechaniques. »

Michel Périer, bourgeois, épousa, en 1652, *Pinelle Martin*. Annet Périer, avocat à Clermont, fut marié, le 4 février 1652, à *Amable Dauphin* ; de ce mariage : A. Pierre, avocat à Clermont, marié, le 8 mai 1678, à *Marguerite Julien*, fille d'Antoine et de Marguerite Burin ; de cette union : *a. a.* Guy Périer de Saint-Mesmin, conseiller au présidial de Clermont ; Michel André, seigneur de Saint-Mesmin, son oncle le substitua, par acte du 29 avril 1696, au nom et armes des André de Saint-Mesmin ; Guy épousa, le 15 juillet 1713, *Marguerite David*, fille d'Etienne, bourgeois, et de Jeanne Paye ; cette dame mourut le 7 avril 1766 et son mari en 1746 ; ces époux avaient eu : *a. a. a.* Antoine, clerc tonsuré, mort en 1738, âgé de 17 ans ; *b. b. b.* Jeanne, mariée, en 1744, à *Pierre Poisson*, écuyer, seigneur de Sainte-Geneviève. — Etienne Périer, bourgeois de Clermont, en 1681, épousa *Françoise Tiolier*. Amable Périer, femme de *Michel Guérin*, receveur des consignations, mourut le 17 décembre 1712.

Armes : Les Périer, seigneurs de Bien-Assis, portaient : *D'azur, à un œil au naturel, enfermé dans une couronne d'épines d'or.*

## PEYRUSSE

En langage patois *Peyrussa*. Robert Perusse, bourgeois de Clermont, habitant en la paroisse de Saint-Pierre, était bailli de cette ville en 1286 ; son fils, Durand Peyrusse était baile de la Charité en 1332. Guillaume Peyrusse, le vieux, vivait à Clermont en 1284 ; il eut : Pierre, bourgeois de Clermont, mentionné en 1344. Robert Peyrusse habitait Clermont en 1365-1370.

## PEZANT

Seigneur de la Bantusse, près de Pontgibaud (Puy-de-Dôme). Cette famille a donné un poète au XVIe siècle.

François Pezant, seigneur de la Bantusse, licencié en droit, avocat à Clermont, en 1551, lieutenant-général du prévôt des maréchaux au pays d'Auvergne en 1565, auteur de *Noels* en patois, qui ont été imprimés en 1702, épousa *Anna Droin*. Il mourut à Clermont en 1572, laissant : 1° « noble » Annet, seigneur de la Bantusse en 1581, né en 1547, archer de la compagnie de M. de la Fayette ; 2° Jean, marchand à Herment, en 1572-1581 ; 3° Antoine, né en 1550, marchand à Herment en 1572 ; 4° Jeanne, mariée à Me *Jean Bault*, notaire royal et procureur à Clermont ; 5° Jacquette, épouse de *Guillaume Mosnier*. Tous ces enfants partagèrent les biens de leur mère le 13 novembre 1581.

## PICHERIER

Pierre Picherier, bachelier en loix, était procureur d'Henri de la Tour, évêque de Clermont en 1410. Jean Picherier était élu (consul), de Clermont en 1440 ; il eut : Guillaume Picherier, qui remplissait les mêmes fonctions municipales en 1465, 1470, 1482 ; ce dernier fut père de Bertrand Picherier et de N. Picherier, marié à *Guillaume Savaron*, bourgeois de Clermont, ancêtre du docte Jean Savaron. Jean Picherier testa en 1506 et fonda une vicairie en la cathédrale de Clermont.

## POISSON

Seigneurs de Merdogne, de Saint-Genès-Champanelle, de Cisternes, de Durtol, de Cormède, de Beaulieu, etc. — Annet Poisson, praticien, vivait à Clermont en 1491. Pierre Poisson, bourgeois de cette ville, épousa *Agnès du Bourg*, dont : A. Jean, nommé garde de la monnaie à Clermont en 1589 ; B. Pierre, 1582 ; C. Amable, mariée, le 7 juillet 1602, à *François Gras*, bourgeois de Montferrand. Honorable homme Me Pierre Poisson, lieutenant-général en la châtellenie d'Usson en 1511, épousa *Anne Mallet*, fille de Pierre, bourgeois de Montferrand, et de Perette de Goumiers.

Filiation : I. Michel Poisson, bourgeois de Clermont en 1540, épousa *Marie Robin*. Il eut : 1° Hugues, qui suit ; 2° Jacques, 1582 ; 3° Marie, 1582 ; 4° Françoise, femme, en 1582, de *Paul Tissandier*, natif d'Issoire, échevin de Clermont en 1588, receveur-général des finances en Auvergne, en 1596 ; 5° Antoinette, épouse, en 1582, d'*Etienne Thureau* ; 6° Marie, mariée, le 8 février 1587, à *Antoine Ribeyre*, fils de Guillaume, marchand à Clermont.

II. Hugues Poisson, bourgeois de Lyon en 1587, revint plus tard à Clermont dans sa ville natale. Il était receveur-général des finances en Auvergne en 1599, lorsqu'il acheta la seigneurie de Durtol à *Lucrèce de Gadagne*, dame de Tournoelle, veuve de *Charles d'Apchon*. Le prix de cette terre fut de 8,000 écus. En 1613-1619, il est qualifié juge des eaux et forêts au comté d'Auvergne ; testa le 12 avril 1619. Il avait épousé, par contrat du 23 avril 1587, *Marie Vachier*, fille d'Etienne, l'un des payeurs de la gendarmerie de France à Clermont ; de cette union : 1° Michel, qui suit ; 2° Jean, *auteur de la branche des seigneurs de Lempdes et de Sainte-Geneviève*, rapportée ci-après ; 3° Etienne, seigneur de Cormède, conseiller au présidial de Clermont en 1628-1634, puis conseiller à la cour des aides de cette ville en 1640, président de la même cour, puis trésorier de France à Riom, marié, en mars 1628, à *Anne Durant*, fille de Guy, seigneur de Perignat, et d'Antoinette Roussel ; il mourut le 10 décembre 1672 et sa femme en 1683 ; il eut : A. Paul-François-Etienne, seigneur de Cormède, conseiller à la cour des aides de Clermont en 1676, mort en 1692 ; B. Gabrielle, mariée, le 20 avril 1663, à noble *Gabriel Neyron*, seigneur de la Roche, lieutenant-assesseur au présidial de Clermont, fils de Marin Neyron, habitant à la Tour-d'Auvergne ; C. Michel, né en 1634 ; D. Jeanne, mariée, le 6 décembre 1648, à *François Carmantrand*, seigneur de Bezance ; 4° Jeanne, mariée, le 16 février 1613, à *Charles de Pierefitte*, seigneur de Bosredon, trésorier de France à Riom ; 5° Françoise.

III. Michel Poisson, seigneur de Durtol et de Saint-Genès-Champanelle, lieutenant-particulier en l'élection de Clermont, est cité, en 1637, par l'intendant d'Auvergne, comme l'un des habitants les plus riches de la ville de Clermont.

Il acheta, le 22 septembre, une charge de conseiller secrétaire du roi maison couronne de France, et mourut le 2 novembre 1657. Il avait épousé *Jeanne Augier*, morte, le 14 octobre 1693, fille de François, seigneur de Saint-Genès-Champanelle, et de Marie du Prat ; cette dame se remaria à *Jean Laville*. Michel Poisson eut pour enfants : 1° François, qui suit ; 2° Michel, écuyer, seigneur de Beaulieu, mort le 9 avril 1692, marié, le 23 février 1686, à *Gabrielle Bouchard*, fils de Guy, seigneur de Murol, dont : A. Annet, écuyer, seigneur de Beaulieu, marié, le 17 avril 1714, à *Claire de Fontfreyde*, fille de François, écuyer, seigneur de Montredon, et de Gabrielle Durant ; de cette union : *a. a.* Anne, dame de Beaulieu, mariée, le 7 février 1736, à *Antoine de Freydefont*, écuyer ; elle mourut en 1764 ; B. Jeanne, mariée en 1718 à *Ligier d'Albiat*, écuyer, seigneur de Pontcharrat ; C. Louis, seigneur de Saint-Genès Champanelle en 1715 ; D. Julien, écuyer, seigneur de Saint-Genès Champanelle, marié à *Claude Martin*, dont : *a. a.* Jeanne, qui entra au couvent des Hospitalières de Clermont le 16 août 1755 ; E. Michel, chanoine du chapitre de Saint-Genès de Clermont en 1751-1756, puis de la cathédrale de la même ville (1764) ; 3° Pierre, écuyer, seigneur de Saint-Genès Champanelle, mort le 13 novembre 1717, marié : 1° à *Cecile Roux*, morte le 2 juillet 1692 ; 2° en 1697, à *Françoise Begon*, fille d'Annet, trésorier de France à Riom ; 3° Amable, écuyer, seigneur des Valettes, mort le 16 octobre 1719, marié le 8 février 1687, à *Gabrielle Gras*, fille de François, avocat général à la cour des aides de Clermont et de Gabrielle Boudet ; de cette union : A. François, écuyer, seigneur des Valettes, né le 4 août 1694, vivant en 1732 ; B. Gabrielle, mariée, le 20 février 1715, à *Gerard de Fontenilhes*, conseiller au présidial de Clermont ; elle vivait en 1732 ; 5° Hugues, seigneur de Saint-Genès Champanelle, chanoine de la cathédrale de Clermont (1669-1688) ; 6° Hugues, lieutenant-assesseur en la sénéchaussée de Clermont, mort en 1652, marié à *Isabeau Carmantrand*, veuve d'*Annet Bouchard*, seigneur de Pranly ; cette dame testa le 28 octobre 1658 ; elle eut d'Hugues Poisson : A. Marie, mariée, le 27 novembre 1679, à *François du Four*, avocat en parlement, seigneur de Vernols, secrétaire du roi ; elle mourut le 26 décembre 1743 ; 7° Susanne-Jeanne, mariée, en 1645, à *François de Girard*, écuyer, seigneur de la Prugne ; 8° Anne, qui entra au couvent de la Visitation de Montferrand en 1644 ; 9° Marion, qui entra au couvent de la Visitation de Montferrand en 1650.

IV. François Poisson, écuyer, seigneur de Durtol, conseiller du roi, lieutenant assesseur au présidial de Clermont en 1688-1696, fut maintenu dans sa noblesse en 1666 avec ses frères, par l'intendant d'Auvergne. Il mourut le 21 décembre 1704. Il avait épousé, en 1659, *Françoise Bouchard*, fille de Guy, seigneur de Murol. Il eut : 1° Etienne, qui suit ; 2° Marguerite, mariée, le 8 décembre 1710, à *Jean Montorcier*, seigneur de Villars ; 3° Jeanne, épouse, en 1699, d'*Etienne Le Gros*, seigneur de Bosredon, conseiller à la cour des aides de Clermont.

V. Etienne Poisson, écuyer, seigneur de Durtol, lieutenant assesseur au présidial de Clermont en 1714, mourut le 3 novembre 1729. Il avait épousé, le 30 avril 1696, *Gabrielle Laville*, fille de Benoît, trésorier de France à Riom et de Marie Surrat ; de cette union : 1° Françoise, dame de Durtol, mariée à *Gabriel de Ribeyre*, écuyer ; 2° François-Joseph, mort en 1699.

## BRANCHE DES SEIGNEURS DE LEMPDES, DE SAINTE-GENEVIÈVE, DE MARDOGNE, ETC. (*éteinte*)

III. Jean Poisson, seigneur de Mardogne et de Sainte-Geneviève, fils de Hugues, seigneur de Durtol et de *Marie Vachier*, lieutenant en l'élection de Clermont en 1629, plus tard trésorier de France à Riom, acheta, en 1655, l'hôtel de la Forest, situé à Clermont. Il épousa *Geneviève Augier*, qui testa le 6 février 1656, veuve d'*Annet Durant*, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont ; il mourut le 3 novembre 1679 et fut père de : 1° Charles, qui suit ; 2° Marie, née en 1638, dame de Mardogne, mariée le 21 septembre 1667, à *Paul de Ribeyre*, seigneur de Nébouzat, trésorier de France à Riom ; 3° Anne, mariée à *François Pellissier*, écuyer, seigneur de la Tour-d'Opmne ; elle mourut le 25 février 1741.

IV. Charles Poisson, écuyer, seigneur de Cisternes, de Mardogne, de Sainte-Geneviève et en partie de Lempdes, trésorier de France à Riom en 1648-1680, épousa, le 23 novembre 1666, *Charlotte-Marguerite Rochette de Lempdes*, fille de Blaise et de Marguerite Fayet. Il eut : Jean, qui suit.

V. Jean Poisson, écuyer, seigneur de Sainte-Geneviève et en partie de Lempdes, né le 28 novembre 1682, épousa *Marthe de Strada*. Il eut : 1° Pierre, qui suit ; 2° Marguerite-Charlotte, mariée, le 26 février 1712, à *Annet Bouchard*, écuyer, seigneur de Florat et des Salles ; elle mourut en 1733.

VI. Pierre Poisson, écuyer, seigneur de Sainte-Geneviève et en partie de Lempdes, épousa, le 11 août 1744, *Jeanne Périer de Saint-Mesmin*, morte le 13 juin 1777, fille de Guy, écuyer, greffier en chef de la cour des aides de Clermont et de Marguerite David. Il mourut à Clermont, âgé de 84 ans, le 29 décembre 1799.

Charles Poisson, chevalier de Saint-Louis, commandant du 2e bataillon du régiment d'Orléans (infanterie), testa le 8 novembre 1729 ; il avait une sœur appelée Marguerite-Louise. M. Poisson d'Usson assista, en 1789, aux assemblées de la noblesse de la sénéchaussée de Clermont.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles de même et, en pointe, d'un dauphin de même.*

## DE LA PORTE

En latin *de Porta*. — Pierre de la Porte *(de Porta)*, que quelques-uns appellent *du Port (de Portu)*, bailli d'Auvergne, fut anobli en 1336.

Pierre de la Porte, licencié en loix, procureur de l'évêque de Clermont en 1462, lieutenant du gouverneur de la temporalité de l'évêque de Clermont en 1465-1478, fut nommé par le roi châtelain d'Herment en 1483 et mourut la même année. Il avait pour frère Mathieu de la Porte *(de Porta)*, docteur en droit canon, auditeur de rote, doyen de la cathédrale de Clermont en 1475, mort en 1494 ; ce dernier fit construire, à ses frais, la bibliothèque du chapitre cathédral de Clermont. Antoine de la Porte *(de Porta)*, chanoine de la cathédrale de Clermont, était doyen du chapitre d'Herment en 1513. Jean de la Porte, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1510, habitait sur la place de l'Ancien-Marché au blé (aujourd'hui rue Saint-Genès, partie adjacente à la rue reyale) ; autre Jean de la Porte était chanoine du chapitre de Chamalières, près de Clermont, en 1569.

Armes : Le blason de cette famille était *chargé d'une porte.*

## DU PRAT

Guillaume du Prat *(de Prato)*, citoyen *(civis)*, de Clermont, fils de Robert du Prat, vivait en 1316. Peut-être appartenait-il à la maison du Prat, d'Issoire ?

## DE PREUX ou DEPREUX

Guillaume de Preux était lieutenant du capitaine de Clermont en 1483. Me Jean de Preux, procureur à Clermont, épousa *Marguerite Mauguin*, dont : Marguerite, mariée, le 29 novembre 1577, à *Pierre Trapponet*, apothicaire. Marie de Preux, sœur de N. de Preux, épouse de *Martial Concordant*, négociant à Clermont, épousa, le 24 septembre 1678, *Guillaume du Fraisse*, avocat en parlement. Guillaume de Preux était chantre du chapitre du Port, de Clermont, en 1736.

I. Jean de Preux, procureur, épousa *Gabrielle Jean*, dont : 1° Guillaume, commis-greffier au présidial de Clermont, en 1649, marié à *Pinelle Roux* ; 2° Antoine, procureur à Clermont en 1662 ; 3° Jean, qui suit ; 4° Guillaume, chanoine de la cathédrale et de Chamalières, doyen du chapitre du Port ; 5° Bertrand, chanoine du chapitre du Port en 1658 ; 6° Marie, épouse, en 1636, de *Nicolas Groslier* ; 7° Perette, femme, en 1636, d'*Amable Chambon* ; 8° Claire, épouse, en 1636, de *N. Moreland.*

II. Jean de Preux, apothicaire à Clermont, épousa *Claude Vergnol*. Il eut : 1° Gabrielle, mariée le 23 mars 1666, à *Gilbert Bourdeix*, avocat en parlement ; 2° N., religieuse bernardine à Clermont en 1662.

Armes : *D'or, à la harpe d'azur.*

## PYRENT DE LA PRADE

La famille Pyrent est honorable et ancienne à Clermont. M. Benoît-Edme Pyrent de la Prade, né dans notre ville le 27 mai 1820, a obtenu, par décret du 9 août 1864, d'ajouter à son nom patronymique celui de *de la Prade*. Il est conseiller-général du Puy-de-Dôme.

## QUÉRIAU

Seigneurs de Beaulieu. Cette famille, originaire d'Ussel (Corrèze), existe encore ; mais ses représentants n'habitent plus Clermont.

I. Jean Quériau, négociant à Clermont en 1698, juge de la juridiction consulaire de cette ville en 1712, fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général en 1698 ; il épousa, le 1er février 1679, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre de cette ville, *Marie des Champs*, morte le 15 mai 1719, dont : 1° Martial, qui suit ; 2° Jean-Louis, exempt de la maréchaussée d'Auvergne (1743), époux de *Marguerite de Brion*, dont : A. Marguerite, née en 1719 ; 3° Charles-François, né le 18 mai 1685.

II. Martial Quériau, négociant à Clermont en la paroisse du Port, épousa, le 12 août 1710, *Anne de Preux*, qui testa le 28 septembre 1760, fille d'Etienne, bourgeois de Clermont, et de Jeanne Lanisson ; il était juge de la juridiction consulaire de cette ville, en 1726, et mourut à Saint-Pierre-le-Moûtier (Nièvre) au mois de décembre 1747. Ses enfants furent : 1° François-Guillaume, qui suit ; 2° Etienne, né le 14 septembre 1716 ; 3° Marie-Marguerite, née en 1722 ; 4° Antoine-François, né le 28 juin 1727 ; il épousa, le 14 septembre 1767, *Claude Prevost*, fille de Jean-Michel, conseiller au présidial, et de Geneviève Julhien ; 5° Marguerite, née en 1715 ; 6° Jean, né en 1718 ; 7° Claudine, mariée, le 10 octobre 1747, à *François Juge*, négociant à Clermont, fils de Claude, négociant, et de Pétronille Lemasson ; elle mourut à Clermont le 20 août 1804.

III. François-Guillaume Quériau, seigneur de Beaulieu, avocat à Clermont, fut le premier secrétaire de la société littéraire de Clermont en 1747 ; c'était un homme très-instruit (V. chapitre *Biographie*).

Armes : *De gueules, à la fasce d'or, accompagné de 3 losanges de même, posés 2 et 1.*

## DE LA QUEUILLE

La maison de la Queuille a pour chef *Bertrand de Rochefort*, chevalier, seigneur de la Queuille, en 1285, qui retint le nom de *la Queuille*, porté depuis par sa postérité. Jacques de la Queuille, seigneur de la Queuille, son descendant, fut chambellan du duc de Bourbon en 1437 ; il épousa *Louise de Giac*, dame de Châteaugay, et possédait un bel hôtel à Clermont en la paroisse de Saint-Genès. Sa lignée était représentée, en 1850, par M. le marquis Edouard de la Queuille, Urbain, comte de la Queuille, chef d'escadron d'artillerie, et Mlle Françoise de la Queuille, tous les trois enfants du marquis Alfred de la Queuille, mort en 1849 (1).

Armes : *De sable, à la croix denchée d'or.*

## DE REMUZAT

Guillaume de Remuzac, fait partie d'une assemblée municipale en 1284. Durand de Remuzac était baile du bureau de bienfaisance de la Charité en 1310. Pierre de Remuzat, bourgeois de Clermont, possédait la dîme vieille de Chambois en la paroisse de Mazaye en 1364, Bertrand de Remuzat habitait Clermont en 1371.

(1) Voir, pour la généalogie de cette famille, le *Nobiliaire d'Auvergne*, par J.-B. Bouillet, T. V.

## DE RIBEYRE

Seigneurs d'Opmne, de Saint-Sandoux, de Lenty, de Martres-d'Artières, de Bansat, de Lezoux, de Ligonne, de Seychalle, de Fontenilles, de Nébouzat, de Durtol, du Crest, de Douaresse, de Saint-Bonnet d'Orcival, etc. Ancienne famille de Clermont, d'origine bourgeoise. Elle s'éleva rapidement, grâce aux hautes fonctions de magistrature remplies par plusieurs de ses membres. On ne peut passer sous silence que cette maison s'est montrée d'une immense générosité envers les pauvres de la ville de Clermont ; mais surtout envers les hôpitaux. Les legs qu'elle a faits à ces derniers établissements vaudraient aujourd'hui plusieurs millions de francs. Le nom de Ribeyre y restera gravé en caractères ineffaçables. — Guillaume Ribeyre vivait à Clermont en 1291.

FILIATION : I. ANTOINE RIBEYRE en latin *de Riberiis*), seigneur de Lavaur, bourgeois de Clermont en 1441, épousa *Perette Mercier*. Il habitait en la *grande rue du Port* et rendit foi-hommage à l'évêque de Clermont, en 1452, pour le fie de Lavaur. Il fut l'ancêtre de Guillaume Ribeyre, qui suit.

IV. « Honorable homme » GUILLAUME RIBEYRE, seigneur de Cruelle, bourgeois de Clermont en 1562-1570, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthelmy en 1562, épousa *Perette Enjobert*. Il eut : 1° Antoine, qui suit ; 2° Marie, veuve de noble *Antoine Chambon*, en 1619 ; Marguerite, veuve, en 1614, de noble *André de Laire*, élu en l'élection de Clermont ; 4° Anne, mariée à *Jean Tailhandier*, receveur des dépôts à Clermont ; 5° N. épouse de *Jean Saulnier*, receveur du taillon à Clermont.

V. ANTOINE RIBEYRE, seigneur d'Opmne, échevin de Clermont et receveur des tailles en cette ville en 1600, reçu trésorier de France au bureau de Riom, le 19 janvier 1605, acheta la terre d'Opmne. Il épousa, le 20 février 1593, *Michelle Chambon*, fille de Michel, seigneur de la Barre, receveur particulier des tailles à Gannat et d'Isabeau Forget. De cette union : 1° Paul, qui suit ; 2° Antoine, *auteur de la branche des seigneurs d'Opmne, rapportée ci-après* ; 3° Jean, qualifié comte de Fontenilles en 1653, seigneur de Lezoux, de Ligonne et de Séchalles, maître des comptes à Paris en 1653, conseiller d'Etat, intendant de l'armée de Guyenne, commandée par le duc de Candalle (1653) ; il se retira dans sa belle campagne de Fontenilles ; 4° Jeanne, épouse, en 1620, d'*Etienne Dalmas*, seigneur de Montdésir, dont une fille : A. *Françoise Dalmas*, dame de Montdésir, mariée à *Jacques Tubeuf*, président en la chambre des comptes à Paris, intendant des finances d'*Anne d'Autriche*, reine de France.

VI. PAUL RIBEYRE, seigneur de Saint-Sandoux, de Travers, trésorier de France à Riom en 1630, conseiller du roi en ses conseils, premier président à la cour des aides de Clermont (1645-1661), conseiller d'Etat, testa le 14 juillet 1660, épousa, avant 1629, *Jeanne du Bois de la Pauze*. Ses enfants furent : 1° François, qui suit ; 2° Antoine, seigneur de Saint-Sandoux et de Travers, capitaine-major au régiment des gardes-françaises (1658-1660), gouverneur de Tournay (1675), maréchalde camp (1676), mort en 1679 ; il eut un fils, nommé Jean-Charles, maréchal de camp, seigneur de Fontenilles et de Lezoux en 1685 ; 3° Paul-Antoine, auteur de la branche des seigneurs de Durtol et de Nébouzat, rapportée ci-après ; 4° Françoise, femme, en 1658, de *Charles de Combes*, président au présidial de Riom ; elle vivait encore en 1696 ; 5° Michelle, née à Clermont le 18 juin 1630

VII. FRANÇOIS RIBEYRE, comte de Lezoux, baron de Fontenilles (1), seigneur de Saint-Sandoux et de Nébouzat, d'abord avocat général à la cour des aides de Clermont, puis premier président de la même cour (1661-1695), fut enterré en l'église des Jacobins de Clermont au tombeau de ses ancêtres ; il avait épousé *Marguerite du Four*, veuve de lui en 1699, fille d'Isaac, trésorier de France à Riom et de Françoise Teillard ; il eut : 1° Charles qui suit ; 2° Françoise, née à Clermont le 7 avril 1657, mariée, le 15 juin 1681, à *Claude Dauphin*, chevalier, trésorier de France à Riom, elle mourut le 10 juin 1719 ; 3° David, colonel du régiment de Saint-Sandoux, mort à Paris en 16.. ; 4° Paul, né à Clermont le 9 mars 1659.

VIII. CHARLES DE RIBEYRE, chevalier, seigneur de Lezoux, de Fontenilles, de Ligonne, de Lenty, d'abord avocat du roi au présidial de Clermont, conseiller à la cour des aides de la même ville en 1692, premier président de la même cour, en 1695, épousa *Magdeleine de Berulle*, petite-nièce du cardinal *Pierre de Berulle*, fille d'un premier président du parlement de Grenoble ; il mourut le 12 janvier 1736, âgé de 68 ans et sa femme le 4 septembre 1735. Il eut : 1° Marguerite, dame de Lezoux, née à Clermont le 23 novembre 1695, mariée à *Louis-Theodore d'Escorailles*, marquis de Rous-

(1) Ces qualifications lui sont données en 1699.

sille, brigadier des armées du roi, lieutenant pour le roi, de la Haute-Auvergne ; elle mourut le 13 mars 1782 ; 2° Amable-Claude, mariée, le 14 décembre 1723, à *Antoine de Chazerat*, seigneur de Ligonne, conseiller à la cour des aides de Clermont, fils de Claude, seigneur de Ligonne et de Marie de Guerry ; elle mourut à Clermont le 29 octobre 1774, âgée de 74 ans ; 3° Hélène, née à Clermont le 21 novembre 1699, religieuse ursuline au couvent de Clermont, sous le nom de *sœur de Saint-Basile*, supérieure du même couvent de 1754 à 1773.

## BRANCHE DES SEIGNEURS D'OPMNE (*éteinte*)

VI. Antoine Ribeyre, seigneur d'Opmne, fils d'Antoine et de *Michelle Chambon*, fut reçu conseiller à la cour des aides de Clermont en 1628, charge qu'il remplit jusqu'en 1661 ; il fut aussi conseiller d'Etat, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont (1640), et mourut en 1683. Il avait épousé *Marguerite Fayet*, fille de Jean, seigneur du Bois-de-Cros et de N. Vidilhe. Il eut : 1° Antoine, seigneur d'Opmne et du Crest, conseiller au parlement de Paris (1695), lieutenant civil au châtelet de cette ville, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, intendant de Limoges, puis de Tours et de Poitiers, conseiller d'honneur au parlement de Paris, conseiller d'Etat ordinaire ; le roi Louis XIV faisait grand cas de ses talents. Antoine de Ribeyre avait epousé *Catherine Potier*, morte le 29 décembre 1719, fille de *Nicolas Potier de Novion*, écuyer, seigneur de Villeclos, premier président à mortier du parlement de Paris, président des Grands Jours d'Auvergne, en 1666, et de Catherine Gaslard ; il mourut avant 1723 ; laissant deux filles, mariées dans les maisons *de Barentin* et *de la Bourdonaye* ; l'une d'elle, Catherine-Marguerite, était née à Clermont le 24 décembre 1665 ; 2° Michelle, née à Clermont le 10 février 1630, mariée, le 25 octobre 1648, à *Guillaume de Montboissier-Beaufort-Canillac*, baron du Pont-du-Château, capitaine d'une compagnie de cavalerie dans le régiment de Canillac, son frère, lieutenant-général des armées du roi, fils de Guillaume, baron du Pont-du-Chateau, maréchal de camp et d'Angélique Mareschal ; 3° Françoise, mariée à *Etienne de Cisternes*, seigneur de Vinzelles, président à la cour des aides de Clermont ; elle mourut le 5 juillet 1726, âgée de 87 ans ; 4° Marie, épouse de *David du Four*, baron de Villeneuve, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont ; 5° Charlotte-Claire, baptisée à Clermont le 11 janvier 1654, en l'église du Port ; elle eut pour parrain Jacques Tubeuf, président en la chambre des comptes à Paris et pour marraine Charlotte-Claire de Piquigny, duchesse d'Ally, veuve du duc de Chaulnes, maréchal de France ; elle épousa, le 1er février 1666, *Henri de Boivin*, seigneur de Vauroux, conseiller au parlement de Paris ; 6° Marie-Jeanne, entrée au couvent des Ursulines de Clermont en 1652.

## BRANCHE DES SEIGNEURS DE DURTOL ET DE NÉBOUZAT

VII. Paul-Antoine de Ribeyre, seigneur de Nebouzat, fils de Paul et de Jeanne du Bois de la Pauze, reçu trésorier de France à Riom le 17 avril 1681, conseiller à la cour des aides de Clermont en 1685, épousa : 1° le 21 septembre 1667, *Marie-Françoise Poisson de Mardogne*, fille de Jean, écuyer, seigneur de Mardogne et de Geneviève Augier ; 2° *Cécile de Guerry*. Il mourut le 7 mai 1705, âgé de 61 ans. Du premier lit : 1° Jeanne-Magdeleine, née le 9 mai 1668 ; 2° Anne, née le 13 avril 1679, mariée le 28 janvier 1705, à *Gabriel de Varennes*, trésorier de France à Riom, fils d'Etienne, seigneur de Boisrigaud et de Dauphine Legras ; du second lit : 3° Antoine, capitaine d'infanterie au régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis, marié, le 9 décembre 1710, à *Magdeleine Bouchard des Salles*, morte le 29 mars 1770, fille de Robert, seigneur de Veyrières et de Marie Augier ; il testa le 19 mars 1743 ; 5° J.-B., seigneur de Nébouzat, né le 27 mai 1687, reçu conseiller à la cour des aides de Clermont en 1710; il exerçait encore cette charge en 1720 et mourut le 19 juin 1740 ; 6° Paul, né à Clermont le 2 décembre 1691, chanoine de la cathédrale de cette ville, vice-gérant de ce diocèse en 1720, plus tard, vicaire-général du diocèse de Clermont et abbé de Saint-André de Vienne (1736-1742), evêque de Saint-Flour de 1742 à 1776, mort le 8 juin 1776 ; 7° Marie, née le 24 novembre 1693 ; 8° Michel, né le 16 décembre 1695 ; 9° Gabriel, qui suit ; 10° François, né le 25 janvier 1699, chanoine de la cathédrale de Clermont, mort en 1731.

VIII. Gabriel I de Ribeyre, chevalier, seigneur de Nebouzat et de Durtol, né à Clermont le 23 octobre 1697, lieutenant au régiment de Piémont, epousa : 1° le 2 mars 1720, *Françoise Poisson*, dame de Durtol, fille d'Etienne, écuyer

seigneur de Durtol et de Gabrielle Laville ; 2° le 27 décembre 1737, *Marie Lebrun de Nohannent*, morte le 13 février 1740, fille d'Antoine, seigneur de Nohannent, receveur des tailles à Issoire et de Michelle Durand du Johannel : du premier lit : 1° Antoine, né le 21 juin 1721 ; 2° Magdeleine, née le 23 décembre 1724 ; elle eut la terre de Durtol et fut mariée, le 24 mars 1748, à *Antoine-Xavier-Durand Arayonnès*, écuyer, baron d'Orcet, capitaine des galères du roi, fils d'Antoine-Joseph, baron d'Orcet ; 3° Gabriel, né le 19 juillet 1736, président du conseil supérieur de Clermont (1771), mort le 25 novembre 1771 ; du second lit : 4° Gabriel, qui suit ; 5° Paul, licencié en théologie de la faculté de Paris, chanoine de la cathédrale de Clermont, vicaire général du diocèse de Saint-Flour (1771), conseiller au conseil supérieur de Clermont, mort le 30 octobre 1771 à Clermont, âgé de 30 ans.

IX. Gabriel II de Ribeyre, chevalier, seigneur de Nébouzat, né à Clermont le 12 février 1740, fut officier aux gardes-françaises. Il épousa *Marguerite de Veyny d'Arbouse*, morte le 11 janvier 1772, fille de Pierre-Gilbert, marquis de Villemont et de Margnerite Dauphin ; il eut : 1° Pierre, né le 10 janvier 1768, reçu à l'école militaire en 1782 ; 2° Paul-Antoine, qui suit.

X. Paul-Antoine de Ribeyre, né à Clermont le 30 mars 1771, reçu à l'école militaire sur preuves de noblesse faites devant Chérin, généalogiste du roi, le 5 juin 1782, devint officier d'un régiment. Il épousa à Clermont, le 20 octobre 1810, *Marie-Victoire Fleury*, née à Montaigut le 18 juillet 1780, fille de Jacques, avocat et de Françoise de Leymerie ; de ce mariage : Charles, mort sans enfants en 1871.

Armes : *D'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 canettes de même, becquées et membrées de gueules, 2 en chef et 1 en pointe.*

☞ Une branche de cette famille compte : Michel Ribeyre, bourgeois d'Issoire, marié à *Catherine Boissières*, dont : Marie, mariée, le 23 juin 1673, à *Guy Julien*, avocat, fils d'Antoine et de Marguerite Burin ; cette dame mourut le 4 janvier 1720, âgée de 64 ans. D'une autre branche, on trouve cette filiation :

I. René Ribeyre, lieutenant au baillage de la Queuille, épousa *Marie Désortiaulx*, dont : 1° Joseph, qui suit ; 2° Pierre, lieutenant au baillage de Rochefort en 1723, marié à *Françoise Murol*.

II. Joseph Ribeyre, notaire royal à Rochefort (1722-1765), bailli du Planchat, marié, le 28 novembre 1728, à *Jeanne Nicolas*, fille d'Etienne, greffier de Rochefort et de Françoise de la Farge ; de cette union : 1° René-Joseph de Ribeyre, conseiller à la cour des aides de Clermont (1763-1776), seigneur de Paulagnat, marié à *Anne de la Brosse*, dont : A. Paul-Joseph, né à Clermont le 20 décembre 1775, mort dans cette ville le 26 mars 1850, marié à *Jeanne-Marie-Magdeleine de Rocquecave d'Haumières de Thuret* ; B. J.-B., marié : 1° à *Anne-Cécile Montéléon Lachelle* ; 2° à *N. Malesherbes* ; du premier lit : *a. a.* Paul-Joseph, né le 9 août 1830, mort jeune ; du deuxième lit : *b. b.* Pauline ; C. Jeanne-Marguerite, née à Clermont le 11 août 1764 ; D. Jeanne-Marguerite-Perette, mariée, en 1785, à *Léonard-Jean Bouyon*, juge de paix et notaire à Herment ; 2° Marguerite, épouse d'*Antoine de la Farge*, écuyer, chevalier de Saint-Louis, brigadier des gardes-du-corps du roi.

## DU RIF

Jehan du Rif, habile charpentier, éleva la charpente de la cathédrale de Clermont en 1506. Jehan du Rif, chirurgien à Clermont, fils de Jehan, épousa, le 6 juillet 1573, *Lyne Eymard* ; il fit son testament le 26 avril 1582 ; son frère, Etienne du Rif, chanoine de la cathédrale de Clermont, testa le 22 novembre 1575. François du Rif était praticien à Clermont en 1584. Jean du Rif, chirurgien, habitait Clermont en 1690.

## DE RIOM

Cette famille s'établit à Clermont à la fin du XIII<sup></sup>e siècle. Elle était de race noble ; mais la branche qui habitait dans notre ville préféra jouir des privilèges de la bourgeoisie, ce qui fut cause que ses membres prirent la qualification de *bourgeois*. — Dalmas de Riom habitait Clermont en 1284. Noble Bernard de Riom, chevalier, vendit une maison aux pères Carmes, lors de leur arrivée, en 1290. Il agissait de concert avec sa femme *Huguette* ; or, comme le prix de vente était de beaucoup inférieur à la valeur réelle de l'immeuble, vendu, il se réserva pour lui et ses descendants, le

titre de fondateur des Carmes. Hugues de Riom vivait en 1322 ; Robert, en 1314 ; Bernard de Riom était seigneur de Mons en 1331 ; autre Robert de Riom, bourgeois de Clermont, était receveur-général d'un subside voté par les trois États du bas pays d'Auvergne en 1360. Jacquette de Riom est mentionnée, en 1363, avec son mari *Jean Pomerol*. Guillaume de Riom, était seigneur de la Foulhouze, paroisse de Saint-Germain-sous-Usson en 1344. Robert de Riom, époux de *Beatrix*, laissa : 1° Etienne ; 2° Robert ; 3° Guillaume ; 4° Dauphine ; qui, tous les quatre, vivaient en 1377. Guillaume de Riom, bourgeois de Clermont, élu (consul) de cette ville en 1415, 1420, 1431 eut pour successeur : Noble homme Etienne de Riom, bourgeois de Clermont, élu de cette ville en 1448, 1456, 1464 ; ce dernier était gardien de l'une des tours de l'enceinte de Clermont en 1484 ; il fit son testament en 1484, et laissa : 1° Jean ; 2° Jacques ; ce dernier fut d'Eglise ; Etienne de Riom était étudiant en l'Université en 1488. Jacques de Riom était élu de Clermont en 1492. Antoine de Riom était, en 1504, gouverneur de François de Bourbon, frère du comte Charles de Bourbon-Montpensier ; en 1507, il est qualifié trésorier de Montpensier. Autre Antoine de Riom était, en 1533, capitaine de la paroisse de Saint-Genès de Clermont, il vivait encore en 1546 ; il avait épousé *Gabrielle Coustave*. Jacques de Riom, bourgeois de Clermont, vivait en 1519. Etienne de Riom était chanoine du chapitre de Saint-Pierre en 1529.

Cette famille s'est éteinte en la personne de M. de Riom de Pradt, mort au château de Vedrines en 1844, à l'âge de 88 ans, laissant une fille unique, épouse de M. *le comte de Bosredon*. M. de Riom de Pradt était le frère de M. Frédéric de Riom de Pradt, archevêque de Malines en 1807, mort en 1837.

Armes. La famille de Riom portait, en 1450 : *d'or, à trois étoiles d'azur.*

## ROCHETTE DE LEMPDES

Seigneurs de Lempde, de Malauzat, du Peyroux, etc., en Auvergne. Cette famille, originaire de Savoie, où elle existe encore en la personne de M. le baron de Rochette, s'est illustrée dans la magistrature et l'armée. Elle a possédé de beaux fiefs en Auvergne et contracté des alliances distinguées. Charles Rochette, premier président du sénat de Savoie, fut envoyé, en 1599, par Charles-Emmanuel, duc de Savoie, auprès du roi Henri IV avec plusieurs autres grands seigneurs, au sujet du marquisat de Saluces.

Filiation : I. Claude Rochette, gentilhomme de la Savoie, fut père de Clément, qui suit.

II. Clément Rochette, écuyer, vint s'établir en Auvergne en 1573, lors de son mariage avec *Dine Blondel*, fille de François et de Catherine de Crespat. Il eut : 1° Jacquette, épouse de *Guillaume Salasse* ; 2° Dine, épouse, en 1599, d'*Antoine Durand* ; 3° Blaise, qui suit.

III. Blaise Rochette, né en 1582, mort le 2 décembre 1635, receveur général des décimes et des tailles en la généralité d'Auvergne, épousa, le 10 septembre 1610, *Marguerite de Fontfreyde*, fille de Guillaume et de Jacquette Saulnier. Blaise testa en 1634 et mourut le 10 décembre de cette année. Il demanda à être enterré dans l'église de Saint-Genès de Clermont ; ses enfants furent : 1° Blaise, qui suit ; 2° Jean, seigneur du Peyroux, conseiller à la cour des aides de Clermont, marié à *Marguerite Pereyret*, nièce de Jacques, official de l'évêque de Clermont ; fille de Charles Pereyret et d'Antoinette Chardon ; il eut : A. Louis, seigneur de Peyroux, conseiller à la cour des aides de Clermont, marié à *Charlotte Planat*, fille de Jean-Joseph-Marie et de Louise Chassaigne, dont : *a. a.* Anne-Françoise, mariée, le 7 septembre 1717, à *Jean Le Court*, seigneur de Saint-Aignes, conseiller à la cour des aides de Clermont, fils de Victor et de Marie Montorcier ; *b. b* Maurice, docteur en Sorbonne, vicaire-général de l'évêque de Clermont, chanoine de la cathédrale de cette ville et abbé de Meimac, au diocèse de Limoges, le 2 mars 1708 ; *c. c.* Jean, né le 27 février 1669, chanoine de la cathédrale de Clermont, mort en 1717 ; 3° Guillaume, religieux augustin ; 4° Maurice, *auteur des seigneurs de Malauzat* ; 5° Dine, mariée, en 1631, à noble *Jean Vigeral*, avocat, conseiller du roi au présidial de Clermont ; elle est morte le 6 avril 1669 ; 6° Jacqueline, mariée, le 5 août 1640, à *François de Fayhent*, conseiller à la cour des aides de Clermont ; 7° Marguerite, religieuse ursuline à Clermont.

IV. Blaise Rochette, co-seigneur de Lempdes par indivis avec l'évêque de Clermont, acheta la terre de Lempdes en 1651. Il rendit foi-hommage pour ce fief en 1671. Il fut receveur général des tailles en Auvergne, puis conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France le 23 décembre 1650 et reçut des lettres d'honneur le 30 avril 1671. Il devint, en 1671, conseiller à la cour des aides de Clermont. L'intendant d'Auvergne le cite, en 1637, parmi les plus riches habitants de la ville de Clermont. Blaise Rochette avait épousé : 1° le 15 janvier 1649, *Magdeleine Fayet*, morte en 1650,

fille de Jean, seigneur du Bois-de-Cros, trésorier de France et de Jacquette Changet; 2° en 1672, *Anne Dumas*, fille de François, conseiller au présidial de Clermont et de Claudine Blanc; il mourut en 1693, laissant de sa première femme: 1° Antoine, qui suit; 2° Jean, seigneur de Fromental, conseiller procureur du roi à Riom, marié le 7 février 1676, à *Catherine Fromenton*, fille de Benigne, lieutenant au baillage d'Evaux; de ce mariage: A. Annet-Amable, né en 1681, mort jeune sans alliance; B. Marguerite-Reyne, mariée, en 1710, à *Antoine-Claude-Gilbert-Alyre III, comte de Langeac*, sénéchal d'Auvergne; 3° Jacqueline, née en 1644, mariée: 1° en 1657 à *Antoine Montanier*, trésorier de France à Riom, mort en 1661; 2° en 1669, à *Jean du Four de Villeneuve*, écuyer du duc d'Orléans, conseiller à la cour des aides de Clermont; il est mort en 1689; 4° Charlotte-Marguerite, mariée, en 1666, à *Charles Poisson*, écuyer, seigneur de Mardogne, trésorier de France à Riom, fils de Jean, trésorier de France; 5° Marie, mariée, le 28 juin 1670, à *Pierre de Fretat*, écuyer, seigneur de Varvasse et de Condat, conseiller au présidial de Clermont, fils d'André et de Françoise Pascal.

V. Antoine Rochette, écuyer, seigneur de Lempdes, avocat du roi au bureau des finances à Riom en 1670, épousa, le 26 avril 1667, *Jacquette Le Court de Montdory*, fille de François, conseiller à la cour des aides de Clermont et de Jacquette Bégon. Il testa en 1670, laissant: 1° Blaise, né en 1672, conseiller à la cour des aides de Clermont, marié, en 1712, à *Catherine Luzuy de Maillargues*, fille d'Antoine, procureur du roi à Ardes et de Geneviève Buisson. Il mourut sans enfants en 1729; 2° François-Annet, né en 1675, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Clermont, chanoine de Saint-Genès; 3° François, seigneur des Morelles, abbé de Thiers, né en 1679, mort en 1709; 4° Jean, qui suit; 5° Marie-Magdeleine, mariée, en 1702, à *Gilbert Prohet*, substitut, fils de Claude-Ignace, procureur du roi à Riom et de Paule-Marie; 6° Jacquette, sœur hospitalière; 7° Anne, née en 1687, morte en 1746, mariée, en 1717, à *Gilbert Domat*, fils de Jean, auteur des *Loix civiles*, célèbre avocat du roi au présidial de Clermont et d'Antoinette Blondel.

VI. Jean Rochette, écuyer, étudia la théologie à Bourges et fut avocat au parlement. Il épousa en 1702, 1° *Françoise Robinet*, morte en 1706; 2° en 1707, *Jeanne Gibal*, de Bourges; du second lit: 1° Antoine, officier au régiment de Grassins, mort à Bruxelles en 1746; 2° Jeanne, née à Bourges en 1708, morte à Clermont en 1759; 3° Jean-Jacques, seigneur de Morelles, chantre de la cathédrale de Clermont, né à Bourges en 1709, mort à Clermont en 1780; 4° Catherine, née en 1718; 5° Blaise, qui suit.

VII. Blaise Rochette, écuyer, seigneur de Lempdes, par succession de Blaise, son oncle, naquit en 1714. Il épousa, le 22 janvier 1746, *Marguerite de Forget*, fille de Claude, écuyer, seigneur de Pagnans et de Catherine de Vaux; de ce mariage: 1° Jean-Jacques, qui suit; 2° Jean-Blaise, né en 1756, chanoine de Clermont en 1782; 3° Claude, né en 1766, mort en 1775; 4° N., morte jeune.

VIII. Jean-Jacques Rochette, écuyer, seigneur de Lempdes, né en 1748, épousa en 1770, *Marie-Anne-Félicité de Freydefont de Marcillat*, fille de Jean, écuyer, seigneur de Marcillat et de Jeanne David; il eut: 1° Blaise, né en 1771, mort la même année; 2° Jeanne-Félicité, née en 1775, mariée, en 1795, à *Joseph-Marie, marquis de Saint-Giron*, officier aux dragons d'Orléans; 3° Michel, né en 1779, mort en 1847, marié: 1° en 1800 à *Marie-Julie d'Oradour*, fille de N., seigneur de Sarlans; 2° en 1810, à *Anne-Armande de Bosredon de Combrailles*; il eut du premier lit: A. Maurice, mort en 1821, à l'âge de 20 ans; du second lit: B. Anne-Armande, née en 1808, mariée à M. *de Frémond*; 4° Jean-Charles-Guillaume, qui suit.

IX. Jean-Charles-Guillaume Rochette des Morelles de Lempdes, chevalier, né en 1781, épousa: 1° en 1804, *Marguerite-Louise de Pierre d'Hauterive*, morte en 1813, fille de Jacques, baron d'Hauterive et de Marie de Méric de Vivens; en secondes noces, en 1816, *Anne Chardon du Ranquet*; du premier lit: 1° Marie-Anne-Félicité, née en 1807, mariée, en 1827, à *Pierre-Dominique, comte de Cousin de la Tourfondue*; 2° Léon Blaise, qui suit; du second lit: 3° Marie-Louise, née le 27 novembre 1817; 4° Marie-Michel, écuyer, né le 26 mai 1822, marié, en 1846, à *Palmyre de Goy*; de ce mariage: A. Marie-Anne-Félicité-Caroline, née en janvier 1848; B. Léonce, né en mars 1849; C. Augustin, né en novembre 1850; D. Jérôme, né en décembre 1831; 5° Claude Gilbert, né en 1824, mort en 1834.

X. Léon-Blaise Rochette de Lempdes, écuyer, né le 9 juin 1809, ancien officier de la garde royale, a épousé, le 20 juillet 1831, *Marguerite-Louise Chardon du Ranquet*; de ce mariage: 1° Dominique-Louis, né le 25 décembre 1833; 2° Pierre-Henri, né le 30 decembre 1834; 4° Michel-Victor, né le 21 février 1836, marié à Mlle *Dourreleur de Gardelles*, dont postérité; 4° Annet Charles, né le 5 mai 1837.

BRANCHE DES SEIGNEURS DE MALAUZAT (*éteinte*)

IV. **Maurice Rochette**, seigneur de Malauzat, né à Clermont le 7 décembre 1627, second fils de Blaise et de Marguerite de Fontfreyde, acheta, le 26 juillet 1658, la seigneurie de Malauzat. Il fut conseiller procureur du roi au présidial de Riom en 1652, intendant général du duc de Bouillon, secrétaire au conseil du duc d'Orléans; il épousa, en 1654, *Jeanne Faydit*; mourut le 2 août 1704, ayant eu vingt et un enfants, dont treize morts en bas âges: les autres furent: 1° Jean, né en 1656, trésorier de France à Riom en 1691, auteur de l'*Almanach galant*; il mourut en 1696, sans alliance; 2° Dine-Marie, née en 1659, mariée, en 1683, à *François Rochefort*, conseiller au présidial de Riom; 3° Marie, née en 1661, mariée en 1702 à *François Fournier*, seigneur de Fangonnet, gendarme de la garde du roi; 4° Blaise, né en 1664, docteur en Sorbonne, prieur-commendataire, seigneur spirituel et temporel de Saint-André-Rosans, en Dauphiné; il testa en 1720 et mourut en 1727; 5° Marin, qui suit; 6° Anne-Nicolas, né en 1671, chanoine théologal du chapitre d'Ennezat, puis chanoine de la cathédrale de Clermont; 7° Michel, né en 1672, prieur d'Anduze, recteur de Saint-Martial d'Avignon, religieux de l'ordre de Cluny, mort en 1728; 8° Jeanne-Marie, née en 1674, religieuse ursuline à Aigueperse en 1689.

V. **Marin Rochette**, écuyer, né en 1670, seigneur de Malauzat, trésorier de France à Riom en 1696, conseiller-secrétaire du roi, maison couronne de France, épousa, en 1698, *Jeanne-Françoise Rollet*, fille de Michel, seigneur de la Besseide; il mourut en 1733, laissant: 1° Maurice, qui suit; 2° Amable, auteur d'un rameau rapporté ci-après; 3° Amable, écuyer, capitaine au régiment de Piémont, chevalier de Saint-Louis en 1740, mort en 1757 des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Rosback; 4° Françoise, religieuse ursuline à Aigueperse; 5° Jeanne-Reyne, mariée en 1735 à *Amable Fressanges*, officier.

VI. **Maurice Rochette**, écuyer, seigneur de Malauzat, né en 1699, épousa, en 1729, *Bonne Faydit*, fille d'Amable, conseiller au présidial de Riom; il mourut en 1752; ses enfants furent: 1° Marin, écuyer, seigneur de Malauzat, né en 1729, marié en 1752 à *Jeanne Cheverlanges de Marchal*; il mourut en 1757, laissant: A. Marie, née en 1755, dame de Malauzat, mariée, en 1773, à *Antoine-Xavier Aragonnès*, né en 1750, écuyer, seigneur d'Orcet, mousquetaire noir, fils d'Antoine-Xavier-Durand, capitaine de galères, et de Magdeleine de Ribeyre; 2° et 3° Pierre et François, morts jeunes; 4° Marie, née en 1740, mariée en 1762 à son cousin-germain Pierre Rochette, écuyer, seigneur de la Besseide; elle testa en 1796 et mourut en 1797; 5° Amable, écuyer, né en 1743, capitaine aide-major au régiment de Lyonnais, chevalier de Saint-Louis, marié en 1774 à *Jeanne Teillard de Saunat*; il est mort en 1805, ayant eu: A. Pierre-Amable, né le 24 septembre 1776, mort au collège d'Effiat; B. Marie-Gilberte-Hyacinthe, née en 1778, mariée à *Annet-François Lhoyer*, né en 1776, mort en 1841.

VI. **Amable Rochette de Malauzat**, écuyer, seigneur de la Besseide, né en 1701, second fils de Marin et de Jeanne-Françoise Rollet, fut trésorier de France à Riom en 1733; il épousa, en 1730, *Marie Laville*, fille de François, écuyer, seigneur de Chignat; il mourut en 1750, laissant: 1° Anne-Marie, née en 1731, mariée, en 1760, à *Michel du Peyroux*, chevalier, seigneur de Salemaigne; 2° Pierre, écuyer, seigneur de la Besseide, maire de la ville de Riom avant 1790, il assista à l'assemblée de la noblesse d'Auvergne en 1789, épousa, en 1762, sa cousine-germaine, *Marie Rochette de Malauzat*; il mourut en 1806, laissant: A. Marie, née en 1763, mariée, en 1782, à *Antoine Sablon du Corail*, chevalier, seigneur de la Terasse, Praloube, etc., ancien officier au régiment Lyonnais; elle est morte le 10 mars 1845; en elle s'est éteinte la branche de Malauzat; 3° Bonne-Claudine, née en 1738, mariée, en 1759, à *Gilbert Lenormand de la Biesse*, écuyer, seigneur de Marcillat, mousquetaire noir, fils de Jean-Jacques, secrétaire du roi, maison couronne de France, receveur des tailles à Riom et de Marie Maubet; 4° Amable-Jean, né en 1739, diacre, bachelier de Sorbonne, chanoine de l'église de Saint-Amable, prieur de Saint-Jean, à Riom en 1772, mort le 7 novembre 1807.

**Armes**: *D'azur, à trois rochers de 3 coupeaux d'or; au chef de même.* **Casque**: *De chevalier, accompagné de ses lambrequins d'or et d'azur.* **Cimier**: *Un dextrochère armé.* Les anciennes armes étaient: 3 *rochers d'or sans chef.*

## RODDE DE CHALANIAT

Vicomtes de Neschers, barons de Vernières, seigneurs de Chalaniat, de Montpensier, d'Espinchal, du Babory, de Chadeleuf, de Saint-Hérem, de Sauvagnat, de la Faye, de Confolent, etc. Famille noble très-fortunée, qui a contracté de belles alliances.

Filiation : I. Guillaume Rodde, originaire des environs de Saint-Flour, dans la Haute-Auvergne, vint se fixer à Ardes, en 1639 ; il épousa *Jeanne Jarles*, dont :

II. Mathieu Rodde, né à Ardes le 17 novembre 1653, acquit une charge de conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France, dont il fut pourvu le 13 juin 1729. Il épousa *Françoise Rivet*, dont :

III. Jacques Rodde, chevalier, seigneur de Chalaniat, d'Espinchal, de Montpentier, etc., marié à *Marguerite Morin*, dont : 1° Mathieu, qui suit ; 2° Françoise, mariée, en 1744, à *Paul d'Anglars*, écuyer, seigneur de Bassignac ; 3° Marie-Julienne, mariée, en 1745, à *Philippe-François-Joseph d'Avène de Calonne*, écuyer, seigneur de Regeau, du Monteil, etc., capitaine de cavalerie au régiment de Noailles, chevalier de Saint-Louis ; 4° Jeanne, mariée à *Joseph Celin*, écuyer, seigneur de la Reinerie et de Trezins.

IV. Mathieu Rodde, chevalier, vicomte de Neschers, baron de Vernières, seigneur du Babory, d'Espinchal, de Montpentier, de Chadeleuf, de la Faye, de Chalaniat, etc., officier au régiment royal la Marine en 1753, lieutenant des maréchaux de France en la province d'Auvergne, assista, en 1789, à l'Assemblée de la noblesse, tenue à Riom pour la députation aux Etats-Généraux. Il épousa, en 1753, *Marie-Hyppolite de Caldagués*, morte à Clermont le 9 mars 1796, fille d'Annet, chevalier, conseiller à la cour des aides de Clermont, seigneur de la Boissonnie, de Queylanes, de Neschers, de Lavaur, et de Marie Senèze. Il mourut à Clermont le 6 juillet 1808 ; ses enfants furent : 1° Anne, qui suit ; 2° Marie-Hyppolyte, à laquelle ses parents constituèrent en dot 200,000 livres ; elle épousa, en 1780, *Pierre-Alexandre du Mayet*, comte de la Vilatelle, capitaine des vaisseaux du roi, chevalier de Saint-Louis ; 3° Anne-Marie-Hyppolite, mariée, en 1789, à *Etienne-Henri, comte de Coeffier*, chevalier, seigneur de Tilloux, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis.

V. Anne Rodde, chevalier, seigneur de Chalaniat, de Confolent, de la Faye, etc., officier de cavalerie au régiment de Royal-Cravate, en 1780, épousa *Marie Dauphin*. Il eut : 1° Mathieu, né en 1778, marié, en 1801, à Mlle *Delzangles de Fossanges*, morte sans enfants ; 2° Charles-César, né en 1779, promu au grade de lieutenant en second dans la garde d'honneur le 3 octobre 1813, mort le 20 mars 1845 ; 3° Jean-Baptiste-Charles, qui suit ; 4° Marie-Hyppolite, mariée, en 1801, à *François-Desire de la Salle de Roquelaure* ; 5° Aza, mort non marié.

VI. Jean-Baptiste-Charles Rodde de Chalaniat, né en 1784, mort en 1842, épousa, en 1805, *Jenny Tixier d'Aubeyrat*. Il eut : 1° Mathieu-Frédéric, né en 1806, marié, en 1854, à *Zulime-Louise-Charlotte de Douhet de Villossanges* ; 2° Claude-César-Alfred, mort non marié en 1860 ; 3° Annet-Edouard, membre de l'académie de Clermont-Ferrand, né en 1812, mort en 1858, marié, en 1841, à *Anne-Marie-Adèle de Douhet de Villossanges*, dont : A. Claude-Charles, né le 6 septembre 1842 ; B. Jeanne-Benoite, née le 24 février 1848 ; 4° Louis, mort jeune.

Armes : *D'azur, à une roue d'argent, surmontée d'une étoile d'or.*

## DE LA ROUE

En 1305, les hoirs de Guillaume de la Roue, citoyen *(civis)* de Clermont, possédaient un pré à Mazaye (Puy-de-Dome), pour lequel ils devaient la foi-hommage à l'evêque de Clermont.

## ROUX

A cette famille appartiennent : Pierre Roux, évêque de Clermont de 1104 à 1110 ; autre Pierre Roux, en latin *Ruffi*, citoyen *(civis)* de Clermont en 1266. Arbert Roux *(Ruffi)*, chevalier, seigneur de Condat, rendit foi-hommage à l'evêque de Clermont en 1334. Etienne Roux *(Rouffi)* était sous-diacre de l'église de Chamalières en 1340. Jean Roux, trésorier des guerres au pays d'Auvergne, en 1358, eut pour enfant : Jehanne Roux, mariée à *Jehan Gayte*, receveur d'un subside en Auvergne en 1364. Durand Roux était lieutenant-général de Guillaume de Bourbon, sénéchal d'Auvergne, en 1371. Martin Roux, riche bourgeois, possédait un vaste hotel à Clermont, dans lequel s'assemblèrent les trois Etats d'Auvergne en 1481. François Roux était notaire et procureur à Clermont en 1572-1585 ; en 1572, il était garde du scel royal établi en cette ville. André Roux épousa *Jeanne de Beron* ; il eut : « Honorable homme » Amable Roux, marié, le 7 avril 1586, à *Lucque Chambon*, fille de feu Gilbert, bourgeois, et de Jeanne Déségaux. Antoine Roux, négociant, testa en 1627 ; il avait épousé *Marie Baun*. Antoine Roux, procureur à Clermont, en 1629-1633, épousa *Dine Rochette*. Bernard Roux,

bourgeois de Clermont, testa le 29 janvier 1672; il épousa *Marie Pelissier*, veuve de lui en 1687. Antoine Roux, procureur, épousa *Jacquette Belot*, dont : Marie, mariée, le 19 août 1688, à *Claude Lemasson*, jaugeur-juré à Clermont. Joseph-Antoine Roux, bourgeois de Clermont en 1675, fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général de France en 1698 : *d'or, à 2 bourdons de gueules, posés en sautoir*; il avait épousé *N. Bourlin*. Jean-Antoine de Roux, seigneur de Pontmort en 1679, prévôt-général de la maréchaussée d'Auvergne en 1681, porte pour armoiries, à l'Armorial général de 1698 : *d'argent, à 3 roses de gueules, 2 et 1*; il était lieutenant-général de la sénéchaussée de Riom. Roux, cadet, était premier consul de la juridiction consulaire de Clermont en 1785.

I. Claude Roux, juge de la juridiction consulaire de Clermont en 1762, testa le 26 mars 1768 ; il épousa *Catherine Girard*. Il eut : 1° Jean-Baptiste, qui suit ; 2° Gilbert ; 3° Jacquette, mariée, en 1771, à *Jean Ceyrat*, bourgeois ; 4° Catherine, mariée, le 2 juin 1771, à *Antoine Bompard*, apothicaire à Clermont.

II. Jean-Baptiste Roux, bourgeois de Clermont, épousa, le 22 janvier 1770, *Anne Leomy*, fille d'Antoine, procureur à Clermont, et de Marie Girodon. Il eut plusieurs enfants, dont un fils, époux de Mlle *Jourdain*, a laissé : 1° N., ancien vice-président du tribunal civil de Montbrison, père de plusieurs enfants ; 2° Gilbert, propriétaire, résidant à Clermont ; 3° Angélique, supérieure des religieuses du Bon-Pasteur à Vic-le-Comte ; 4° Antonia, morte non mariée.

Armes : *D'or, au lion de sable, passant devant un arbre de sinople.*

## SABLON

La famille Sablon habitait Riom au XVe siècle, ce qui nous avait d'abord fait supposer qu'elle pouvait être une branche de la maison Sablon du Corail qui habite cette ville depuis longtemps ; mais nos recherches nous ont prouvé que, si toutefois il y a communauté d'origine entre ces deux familles, elle ne peut être qu'antérieure à 1450.

La famille Sablon, qui habite Clermont depuis deux siècles, a fourni plusieurs consuls à la ville de Riom, et a donné, à Clermont, des consuls, des échevins, des juges, et, en 1800, un maire, excellent administrateur.

Filiation : I. Pierre Sablon, vivant en 1470, épousa, en 1498, *Anne du Verdier*, qui fut marraine, en 1541, de son petit-fils Pierre Sablon. De ce mariage sont issus : 1° Michel, parrain, en 1552, de son neveu Michel, fils de Philibert Sablon ; 2° Philibert, qui suit ; 3° Gilberte, mariée, en 1529, à *Antoine Chabaure* ; 4°, 5°, 6° Jeanne, Marie, Catherine Sablon.

II. Philibert Sablon, épousa, en 1536, *Catherine du Claux*, nièce et héritière de messire *Jean du Claux*, chanoine de Notre-Dame de Riom ; de ce mariage sont issus : 1° Anne, née le 27 juillet 1540 ; 2° Pierre, qui suit ; 3° Amable, né le 20 décembre 1544 ; 4° Françoise, née le 4 juillet 1547 ; 5° Michel, né le 4 juillet 1552 ; il eut pour parrain son oncle Michel.

III. Pierre Sablon, né le 30 août 1541, eut pour parrain *Jean du Claux*, chanoine de Notre-Dame, son grand-oncle, et pour marraine *Anne du Verdier*, son aïeule. Il épousa, vers 1570, *Amable Chavaroux*, fille de Pierre, qui, étant veuve, testa le 23 juillet 1623 (Faucon, notaire) et mourut la même année ; ils avaient eu 13 enfants, dont quelques-uns s'établirent à Montferrand ; parmi eux : 1° Pierre, né le 12 mars 1579, marié, le 23 octobre 1610, à *Antoinette Soussy*, fille de Jacques, d'où sont issus 12 enfants, dont la postérité est éteinte depuis longtemps ; 2° Antoine, qui suit ; 3° Benoît, né le 27 décembre 1584, marié, 1° le 17 janvier 1607, à *Catherine Cournon*, dont il eut 6 enfants ; 2° le 22 janvier 1619, à *Anne Raynaud*, dont il eut 9 enfants ; sa nombreuse postérité s'est éteinte depuis plus d'un siècle ; 4° Jean, né le 4 juillet 1593, marié, le 8 janvier 1622, à *Clauda Vignissolle* ; il mourut le 27 janvier 1633, laissant un fils, Jean, mort en 1634 ; 5° Madelaine, mariée, le 7 décembre 1597, à *Mathieu Sarron* ; 6° Antoinette, mariée, le 27 novembre 1606, à *Benoît Roy*.

IV. Antoine Sablon, né le 26 novembre 1581, fut consul de la ville de Riom en 1627. Il épousa, le 15 juin 1603, *Marie Chabaure*, fille de Gilbert et de Charlotte du Breuil ; il testa le 27 mars 1641, et mourut le 4 septembre 1645. Il eut 9 enfants, parmi lesquels le suivant :

V. Amable Sablon, consul de la ville de Riom en 1649, épousa, en 1642, *Marguerite de Brion*, née à Clermont, fille de Pierre de Brion ; elle testa le 2 mai 1670 et mourut le 8 mai suivant ; de ce mariage, 8 enfants : 1° Antoine, marié, le 4 mars 1669, à *Gilberte Arpin*, fille d'Amable ; il est mort le 30 mai 1706, ayant eu 15 enfants ; un seul fils, Michel,

marié, le 4 février 1721, à *Anne Grégoire*, a laissé postérité, éteinte à la fin du dernier siècle ; 2° Pierre, qui suit ; 3° François, marié 1° le 27 mai 1678, à *Anne Bourdiges*; 2° le 20 septembre 1694, à *Françoise Feuilherade*. Il eut 7 enfants de sa première femme, dont 5 fils, morts tous en bas âge.

VI. Pierre Sablon, épousa, le 7 janvier 1674, *Marguerite Maubet*, fille de Jacques, marchand drapier à Clermont, d'où sont issus 8 enfants.

VII. Jacques Sablon, né le 11 octobre 1675, consul de la ville de Clermont en 1733, épousa, le 21 février 1714, *Marie-Jeanne Maulhot*, fille d'Antoine et d'Amable Montaigne ; ils eurent 9 enfants, parmi lesquels :

VIII. Pierre-Nicolas Sablon, né le 12 mai 1715, consul de la ville de Clermont en 1743, échevin en 1748, juge des marchands en 1756 et 1773, marié, le 19 septembre 1740, à *Jeanne Mallet*, fille de Martial, négociant, et de Marguerite Besson, d'où sont issus 7 enfants : 1° Marguerite, mariée à *Pierre Molles*, seigneur de Lempdes, conseiller au conseil supérieur de Clermont ; 2° Martial, chanoine de Saint-Pierre de Clermont ; 3° Antoine, qui suit ; 4° Marguerite, mariée, en 1774, à *François Cothon*, conseiller au présidial de Clermont ; 5° Jeanne, mariée à *Jean-Baptiste Gros*.

IX. Antoine Sablon, né le 2 mai 1750, fut échevin de la ville de Clermont en 1782 et 1783 ; maire en 1791-1792, et le 13 mai 1800 jusqu'en 1805. Son excellente administration lui mérita une grande considération ; par reconnaissance, on a donné son nom à un cours de la ville. Il épousa, le 20 mai 1776, sa cousine, Mlle *Gabrielle Vazeilhes*, née le 4 janvier 1757, fille de Jean-Dominique, négociant, et d'Anne Besson ; il est mort le 13 août 1811, ayant eu 10 enfants, parmi lesquels nous mentionnerons : 1° Pierre-Nicolas, qui suit ; 2° Marie-Rose, mariée à *Anne-Alexis, baron de Trenqualye*, chevalier de Saint-Louis, commandeur de la Légion-d'Honneur, successivement chef d'état-major de plusieurs armées, député du Puy-de-Dôme, etc.; 3° Marguerite, mariée à M. *Dupuy de la Grandrive* ; 4° Jean-Baptiste-Antoine, marié, en 1825, à *Suzanne-Emma Ogier*, née à Artonne en 1807, dont il eut Jean-Baptiste Sablon, né et mort le 16 janvier 1826 ; 5° Marie-Rose, mariée à *Jean-Baptiste-Antoine Artaud* ; 6° Marie-Rose, mariée à *N. Gourbine*.

X. Pierre-Nicolas Sablon, né le 24 février 1781, épousa *Jeanne-Marie Cohade d'Augerolles* ; il est mort le 24 août 1807, laissant :

XI. Pierre-Nicolas-Antoine-Edouard Sablon, né en 1805, marié à *Marie-Joséphine-Aline Chabrier de la Salle*, née en 1813, morte le 28 décembre 1835, fille de Guillaume et de Joséphine du Saulzet. Il est mort le 27 janvier 1840, laissant un fils unique : Michel-Marie-Victor-Gabriel Sablon, né le 23 décembre 1835.

Armes : La famille Sablon, de Riom, porte : *D'azur, à l'ancre d'or ; au chef d'argent chargé d'une épée de gueules posée en fasce.*

## SAMOEL

Jeanne Samoël, veuve d'*Antoine Bardin*, épousa, en 1625, *Jean Heyraudt*, bourgeois de Clermont. X. Samoel fut père de : 1° Gabriel, procureur à Clermont en 1620 ; 2° Antoine, qui testa en 1620, laissant : A. Ligier, procureur au présidial en 1620, père de : *a. a.* Gabriel, marié, le 14 février 1604, à *Catherine Claustre*, fille de Jean, marchand à Clermont, et de Marie Reynard ; B. Gabrielle, 1620 ; C. Isabeau, 1620 ; D. Jean, 1620. Ligier Samoël était conseiller au présidial de Clermont en 1600.

Gabrielle Samoel, enterrée en l'église de Saint-Bonnet de Clermont, le 27 septembre 1684, épousa *Pierre Durand*, visiteur-général des gabelles, auteur de la deuxième édition des *Origines de Clairmont*, publiée en 1662.

## SAULNIER

I. Etienne Saulnier, élu consul de Clermont en 1539, laissa :

II. « Honorable homme » Antoine Saulnier, élu consul de Clermont en 1549, épousa *Marguerite Ceberet*, fille d'Antoine, notaire à Clermont, et de Marie Druthon. Il eut : 1° Etienne, qui suit ; 2° Claude, échevin de Clermont, mis en prison, en 1587, comme otage de cette ville, parce que cette dernière n'avait point fourni, à un de ses créanciers, la quantité de 45 muids de blé à la mesure de Paris ; il épousa, le 29 septembre 1569, *Miracle Baignol*, fille de Jehan, marchand à Montferrand, et de Jehanne de Fogerolles, dont : A. Claude, vivant en 1603 ; 3° Jean, *auteur de la branche rapportée ci-après.*

II. Etienne Saulnier, marchand drapier à Clermont, puis receveur des tailles au bureau de cette ville en 1576, acheta, en 1583, la terre de Durtol à la veuve de *Claude de Crespat*. Il avait épousé 1° *Gabrielle Arnauld* ; 2° *Marguerite Picolet* ; 3° *Marie Vray* ; cette dernière testa le 3 mai 1601. Du deuxième lit : 1° Marie, épouse de *Jacques Anthoine* ; 2° Magdeleine, femme de *Jean Dalmas* ; 3° Jacquette, femme de noble *Guillaume Fontfreyde*, seigneur du Pradet et de Vialleveloux, receveur des tailles ; 4° Marguerite, mariée, le 2 février 1592, à *Isaac Vachier*, conseiller du roi au présidial de Clermont ; du troisième lit : 5° Gabrielle, mariée, le 25 mai 1599, à *Alexandre de Girard*, seigneur de la Richerie ; 6° Marguerite, épouse de *François Le Court*, seigneur de Montdory, président en l'élection de Clermont ; elle mourut sans enfants ; 7° Michelle, femme de *Jean Gontard*, seigneur de l'Etang ; elle testa le 16 mai 1611 ; 8° Marie, épouse d'*Antoine Boyt-Reynauld*, de Besse (1601).

SECONDE BRANCHE

III. Jean Saulnier, échevin de Clermont en 1564, receveur du taillon en 1592, épousa *Michelle Chambon*. Il eut : Michel, qui suit.

IV. Michel Saulnier, bourgeois de Clermont, épousa *Marie Dumas*, dont : 1° François, qui suit ; 2° Dauphine, mariée à *Victor Montorcier* ; elle testa le 8 octobre 1636.

V. François Saulnier, bourgeois de Clermont (1648), receveur des tailles à Clermont (1644-1653), épousa *Anne Aragonnès*, dont : 1° Antoine, baptisé le 26 novembre 1644 ; 2° Michel, avocat en parlement (1671), habitant à Paris en 1689, père de Michel Saulnier, seigneur de Condé et en partie de Cournon, président de la cour des aides de Paris en 1700.

François Saulnier, notaire royal à Issoire, épousa *Anne Giraud*. Il eut : Etienne, procureur du roi en la prévôté d'Issoire, marié, le 30 avril 1787, à *Benoîte Bergier*, fille d'Antoine, bâtonnier de l'ordre des avocats de Clermont, et de Marguerite Bœuf.

Armes : Les armes de cette famille sont sculptées à la clef de voûte d'une chapelle collatérale de l'église des Minimes, chapelle élevée par Marguerite Saulnier, épouse de *François Le Court*, l'une des fondatrices du couvent de ces pères, à Clermont : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 soleils de même, posés 2 et 1.*

## SAUVAGNAT

Astorg de Salvanhac ou de Sauvagnat, bourgeois de Clermont, vivait en 1284. Il eut : Astorg de Sauvagnat, bourgeois de la même ville en 1356.

## SERBIER

N. Serbier laissa : 1° Etienne, élu à Clermont, dont parle le géographe Belleforest en 1575. (V. le chapitre *Biographie*.) Il épousa *Marie Preyhat*, dont : A. Anne, 1604 ; B. Geneviève, mariée à *Amable Champflour*, 1604 ; C. Catherine, femme, en 1604, de *Georges Gayte* ; 2° Marie, femme de *Hugues Granet*, élu en l'élection de Clermont, dont : Catherine Granet, mariée, en octobre 1608, à *Imbert Neyron*, fils de Jacques.

## SAVARON

Barons de Sarcenat, seigneurs de Villars, de Varvasse, de la Charme, de la Mothe de Mazerier, etc. Cette famille est justement célèbre à Clermont, puisqu'elle a fourni le docte Jean Savaron, lieutenant-général de la sénéchaussée de cette ville. L'ancienne habitation des Savaron, qui est située rue des Chaussetiers, existe encore. La maison habitée par l'illustre Jean Savaron, est placée à l'un des angles de la place du Terrail. Nous avons donné, au tome Ier, le dessin de

ces deux bâtiments. Le tombeau des Savaron se trouvait en l'église cathédrale, dans la chapelle de sainte Catherine, à droite du maître-autel, près de la sacristie du chapitre.

FILIATION. I. ROBERT SAVARON, bourgeois de Clermont, vivait en 1444. Il épousa *Catherine de Saint-Alyre*, dont : 1° Guillaume, qui suit ; 2° Marguerite, femme de *Michel Vialart*, seigneur d'Orète, en 1477 ; elle fut l'aïeule d'Antoine Vialart, archevêque de Bourges en 1572 et de Michel Vialart, président du parlement de Rouen en 1567 ; 3° Jean, chanoine du chapitre de Saint-Pierre à Clermont ; 4° Pierre.

II. GUILLAUME SAVARON, bourgeois de Clermont, seigneur de Villars, fut député par la ville de Clermont aux États de Tours et au mariage du dauphin, fait à Amboise en 1483 ; il fut aussi choisi, par la même ville, pour assister aux noces de Charles VIII avec Anne de Bretagne en 1491. Il était premier consul de Clermont en 1494. Son épouse, *N. Picherier*, fille de Jean, bourgeois de Clermont, le rendit père de 1° Hugues, qui suit ; 2° Antoinette, mariée à *Gervais de la Grillière*, bourgeois de Montferrand ; 3° Jacquette, épouse de *François de Hidon*, seigneur d'Ayat.

III. HUGUES SAVARON, bourgeois de Clermont, seigneur de Villars fut conseiller du roi, élu en l'élection de Combraille, deuxième consul de Clermont en 1511. C'est lui qui fit bâtir, en 1513, la belle maison que l'on admire à Clermont en la rue des Chaussetiers. Il épousa *Françoise Terisse*, sœur de Pierre Terisse, châtelain de Pontgibaud en 1520. Il eut : 1° Antoine qui suit ; 2° François, seigneur de Varvasse et de Villars, élu et receveur du taillon à Clermont, consul de cette ville en 1555, échevin en 1556, 1568 ; sa prudence et sa sagesse lui donnèrent un grand crédit parmi le peuple ; il s'en servit pour apaiser le tumulte de concert avec le gouverneur d'Auvergne *(Gaspard de Montmorin-Saint-Herem)*, lors du massacre de la Saint-Barthelmy en 1572 ; il épousa *Gabrielle du Peschier*, fille de Jean, bourgeois de Clermont, veuve de lui en 1591 ; il eut : A. Pierre, secrétaire de la chambre du roi Henri IV en 1606 ; B. Jean, receveur pour le roi en la recette de la Haute-Auvergne (1567), tuteur des enfants de son frère Hugues en 1582 ; C Hugues, négociant à Lyon, décédé avant 1582 ; sa postérité était représentée, en 1650, par *Antoine Savaron*, secrétaire du roi à Lyon, frère de François ; ce dernier eut deux fils : Ennemond Savaron, conseiller au présidial de Lyon en 1686 ; N. Savaron, trésorier de France à Lyon. La descendance d'Ennemond était représentée il y a une trentaine d'années par par Gabriel Savaron, père de M^mes de *Cholier de Cibens* et de *Saint-Victor* ; D Antoine, échevin de Clermont, marié, le 10 décembre 1596, à *Susanne Sachapt*, veuve de *Pierre Boudet* ; il testa en 1615, laissant : *a. a.* Claude, 1615-1634 ; *b. b.* Antoine, 1615 ; *c. c.* Isabeau, femme en 1615 d'*Etienne Emery*, procureur à Clermont ; *d. d.* Jean, 1615 ; *e. e.* François, 1615 ; E. Françoise, femme en 1591 de noble *Antoine Anthoine*, élu en l'élection de Clermont, seigneur de Bien-Assis ; F. Alix, mariée, le 8 janvier 1584, à *Joseph Crespat*, seigneur de Durtol ; 3° Anna, épouse de *Jean Boudet*, bourgeois de Clermont ; 4° Françoise, épouse de *Pierre Coustare*.

IV. ANTOINE SAVARON, seigneurs de Villars, licencié en droit, « si aimé, si estimé, dit un historien, de tous les grands hommes de son temps, » fut conseiller à la cour des aides de Montferrand, dès l'origine de cette juridiction en 1559. Il épousa, vers 1560, *Jeanne d'Albiat*, fille de François, procureur général de la cour des aides de Montferrand en 1559 et de Claude Sapel. Il mourut le 10 février 1575. *Jean Boudet*, son neveu, fut nommé tuteur de ses enfants et François Boudet leur curateur. Ces enfants firent partage des biens de leurs parents le 13 avril 1598 ; ce sont : 1° François, qui suit ; 2° Jean, dont nous parlerons ci-après ; 3° Jacques, écuyer, sieur de la Mothe, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Lesdiguières (1601), marié à *Jeanne Coeffier* (de la famille *Coeffier d'Effiat)*, dont il eut : A. Antoine, sieur de la Mothe, marié, en 1632, à *Marguerite de Leymerie* ; sa postérité s'éteignit en la personne d'Anne Savaron, mariée, le 22 juin 1751, à *Georges Lucquet*, père de Jean Lucquet, notaire à Beaumont-lès-Clermont de 1777 à 1791 ; B Jean, sieur de Mazerier ; 4° Jeanne, mariée à *Jean Peghoux*, bourgeois de Clermont.

V. FRANÇOIS SAVARON, seigneur de Villars, d'abord procureur au présidial de Clermont (1605-1622), premier échevin de cette ville en 1605, 1616, succéda à son frère Jean, en 1622, dans la charge de président au présidial et lieutenant-général à la sénéchaussée de Clermont. Il remplit les fonctions de président jusqu'à son décès ; mais se démit de celles de lieutenant général en 1629. Audigier prétend qu'il avait beaucoup de mérite. François Savaron avait épousé, par contrat du 23 décembre 1590, *Jacquette de la Grillière*, morte avant 1640, fille de François, bourgeois de Montferrand et de Philiberte Mereton. Il fit son testament, le 30 novembre 1640, demandant à être enterré « près de son très-cher et honoré frère Jean Savaron, dans l'église cathédrale de Clermont, en la chapelle de sainte Catherine, au tombeau de ses ancêtres ; » il mourut la même année ; ses enfants furent : 1° François mentionné au testament de son père ; 2° Clauda, mariée à noble *Antoine Gayte*, seigneur en partie de Nohannent ; 3° Françoise, mariée à *Guy Mariton*, avocat au présidial de Clermont en 1671 ; 4° Philiberte, mariée à noble *Guillaume Lagayte*, échevin de Clermont en 1616, substitut du procureur en l'élection de la Basse-Auvergne ; 5° Anna, mariée à *Victor Tailhandier*, marchand drapier et

# Familles anciennes

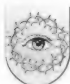

NICOLAS


ONSLOW


PASCAL


PEGHOUX


PELISSIER DE FELIGONDE


PERIER


POISSON


DE PREUX


QUERIAU

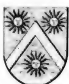

DE LA QUEUILLE


DE RIBEYRE


DE RIOM


ROCHETTE DE LEMPDES


RODDE DE CHALANIAT


SAULNIER


SAVARON


TAILHANDIER


TERNIER


TIXIER


DE TOURZEL


TROTTIER


VACHIER


VANGON


VAZEILHES


VILLOT DE BOISLUISANT

bourgeois de Clermont ; 6° Jacquette, née en 1613, morte le 24 octobre 1693, mariée à *Robert Peghoux* ; 7° Blaise, d'abord substitut, adjoint et procureur au présidial de Clermont, puis en 1640, président au présidial de Clermont ; il mourut le 26 mars 1655, sans postérité ; 8° Bertrand, mentionné au testament de son père en 1640 ; 9° Guillaume, qui continua la postérité ; 10° Claude, épouse de *Jean de la Loubeire* ; 11° Jacquette ; 12° François.

VI. Guillaume Savaron, seigneur de Villars et de la Charme, né en 1617, mort le 22 août 1653, épousa, en 1649, *Eléonore Teillard*, morte le 30 octobre 1689, âgée de 64 ans, fille de Jean, sieur d'Auzelle, trésorier de France à Riom, de 1620 à 1650, et de dame Magdeleine Vachier. Il mourut le 22 août 1653, laissant : 1° Magdeleine, née le 24 novembre 1650, morte le 8 septembre 1672, mariée le 27 juin 1671, à *Pierre Blauf*, avocat en parlement, d'une famille de la ville d'Issoire ; 2° Philiberte, dame de Villars et de la Charme, née le 22 janvier 1652, mariée, le 28 avril 1670, à *Amable Montorcier*, avocat en parlement, conseiller au présidial de Clermont, fils de Jean, bourgeois et de Marie Blau ; 3° Jean, seigneur de Villars, né le 21 juillet 1653, mort non marié, le 12 janvier 1674

BRANCHE CADETTE (*seigneurs de Sarcenat*)

V. Jean Savaron, seigneur de Villars, fils d'Antoine et de Jeanne d'Albiat, naquit à Clermont en 1567. Il fut d'abord conseiller au présidial de Riom, puis garde des sceaux à la cour des aides de Montferrand en 1598, président du présidial de Clermont, lieutenant-général de la sénéchaussée de cette ville (lettres du 25 septembre 1604), maitre des requêtes de l'hôtel de Marguerite de Valois (lettres du 18 août 1604), intendant en Auvergne des affaires de la reine Marie de Médicis 1612). Savaron honore à juste titre la ville de Clermont : Ce fut un jurisconsulte profond, un avocat de grand talent, un historien fécond, un vertueux et bon citoyen. Il avait admis pour devise autour de ses armes : *Spes mea Christus* ; fit son testament olographe le 25 octobre 1613 et mourut âgé de 55 ans, le 29 novembre 1622 ; il fut enterré en la chapelle de sainte Catherine de l'église cathédrale de Clermont, au tombeau de ses ancêtres (Voir la notice de cet homme célèbre au chapitre *Biographie*). Jean Savaron avait épousé, par contrat du 23 décembre 1590, reçu Barbe, notaire royal, *Françoise de la Grillière*, qui vivait encore en 1660, fille de François, bourgeois de Montferrand et de Philiberte Mereton, sœur de la femme de son frère François. Les enfants nés de ce mariage furent : 1° Sabine, qui acheta au chapitre de Chamalières la terre de Sarcenat en 1648 et qui obtint d'ériger une chapelle dans le château de cette terre, le 10 mars 1651 ; il fut chanoine de la cathédrale de Clermont, de 1651 à 1675, bailli du même chapitre de 1652 à 1659 ; fit donation de la terre de Sarcenat, le 14 février 1660, à François Savaron, son neveu et mourut le 3 décembre 1675 ; 2° Jacquette, baptisée en l'église de Saint-Robert de Montferrand le 25 octobre 1601, morte le 10 avril 1667, mariée par contrat du 12 janvier 1620, à noble *Blaise Pascal*, mort le 24 décembre 1639, president à la cour des aides de Clermont, oncle et parrain de l'illustre Blaise Pascal ; 3° Jacqueline, mariée, par contrat du 7 juin 1625, à noble *Jean Rochon*, conseiller au présidial de Clermont en 1627-1646 ; 4° Jehan, baptisé dans l'église de Saint-Robert de Montferrand, le 20 avril 1603, ayant pour parrain *Jehan Peghoux*, bourgeois de Clermont ; il mourut jeune ; 5° Jeanne, mariée, par contrat du 12 janvier 1638, à noble *François Enjobert*, seigneur de Martillat, fils de Jean et d'Amable de Villelume de Barmontet ; 6° Anna, mariée, par contrat du 22 janvier 1641, à noble *Jacques Pascal*, fils d'Antoine et d'Anna Enjobert ; 7° Philiberte, mariée, par contrat du 27 avril 1641, à honorable homme *Blaise Tailhandier*, avocat en parlement, bailli du chapitre cathédral de Clermont, substitut du procureur général à la cour des aides de cette ville, le 11 janvier 1633, fils de Pierre Tailhandier, receveur général des decimes et de Marguerite Pascal ; 8° Robert, qui suit ; 9° Antoine, qui testa le 21 novembre 1646, laissant un fils naturel

VI. Robert Savaron, né à Clermont en 1615, mort le 10 mars 1653, fut conseiller du roi, élu en l'élection de la Basse-Auvergne, par lettres du 18 decembre 1632. Il épousa, par contrat du 20 mars 1634, *Marguerite Bouchard*, fille d'Annet, conseiller du roi au presidial de Clermont, seigneur de Murol et de Benoite Laville. Il mourut le 10 mars 1653, sa veuve, qui vivait encore en 1679, fut nommée tutrice de ses enfants, savoir : 1° François, qui suit ; 2° Antoine, né en 1640, chanoine du chapitre cathédral de Clermont de 1675 à 1705 ; il institua son frère François son héritier universel par le contrat de mariage de celui-ci en 1673 ; fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général* en 1696 : *D'azur, à 3 soleils d'or, posés 2 et 1 à la croisette d'argent en cœur* ; mourut le 9 juin 1705, après avoir fait une fondation de 150 livres de rente en l'église cathédrale, pour une vicairie ; 3° Jacquette, morte le 12 juin 1679, mariée le 20 janvier 1665, à « Mr maitre » *Antoine Mougue*, seigneur de Pommerolle, conseiller au présidial de Clermont, mort le

6 juin 1732, fils d'Antoine Maugue, bourgeois de Saint-Amand-Tallende et de dame Anne Andraud ; 4° Françoise, mentionnée en 1675 ; elle testa en faveur de son frère Antoine, le 26 mars 1687 ; vivait encore en 1690.

VII. François Savaron, baron de Sarcenat, né à Clermont le 14 novembre 1637, mort le 5 janvier 1699, fut conseiller du roi, élu en l'élection de la Basse-Auvergne, par lettres du 10 novembre 1653 ; reçut, en 1660, la donation de la terre de Sarcenat, que lui fit Sidoine Savaron, son oncle. Il épousa : 1° le 20 septembre 1664, *Marguerite Pascal*, fille de noble Martin Pascal, conseiller du roi à la cour des aides de Clermont et de dame Peyronelle Durand ; 2° le 19 février 1678, *Michelle de Champflour*, morte en 1698, fille de Jean, seigneur de Fleury, lieutenant particulier au présidial de Clermont et de Jeanne du Fraisse. Du premier lit : 1° Sidoine, né le 6 juillet 1665, mort le 28 octobre 1673 ; 2° Marie, née le 1er juin 1666, morte jeune. Du second lit : 3° Jean, qui suit ; 4° Marie-Gilberte, née le 10 décembre 1678, mariée, le 22 novembre 1710, à *Pierre de Salesses*, président en l'élection du bas pays d'Auvergne, fils de Blaise, avocat en parlement, bailli d'Aubijoux et de Catherine Morin ; 4° Antoine, né le 3 avril 1682, mort en 1704, non marié ; 5° Gilbert, né le 13 juillet 1684, mort le lendemain ; 6° François, né en 1685, mort le 11 octobre 1702 ; 7° Jean, né en 1688, mort le 17 mai 1705 ; 8° Robert, né le 22 mai 1690, mort non marié le 23 juin 1716.

VIII. Jean Savaron, baron de Sarcenat, né à Clermont le 6 novembre 1679, mort le 15 décembre 1749, épousa, par contrat du 20 juin 1737, *Françoise Montorcier*, fille de Jean, seigneur de Villars et de la Charme, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont et de Marguerite Poisson de Durtol. Il mourut le 15 décembre 1749. Ses enfants furent : 1° Jean, seigneur de Sarcenat, né le 1er novembre 1738, marié à *Catherine Champandure*, dont il eut : A. Marie, époux de *François-Marie de Guerin*, officier distingué de l'armée de Condé, chevalier de Saint-Louis en 1799 et de l'ordre du Phénix d'Hohenlohe en 1816, mort sans postérité, fils de Michel Guerin et de Marguerite-Geneviève Reboul ; 2° Claude, qui suit.

IX. Claude Savaron, écuyer, né le 29 février 1740, officier de marine dans le régiment de Lauzun, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, mourut le dernier mâle de sa branche le 24 septembre 1790. Il avait épousé, le 20 mars 1776, *Catherine Assollent*, morte le 24 avril 1790, fille de Denis-Michel, contrôleur des actes et procureur au baillage de Pont-du-Château et de Blanzerine Heyraud ; de ce mariage : 1° Jean, né le 9 juillet 1776, mort jeune ; 2° Marie, née le 5 juillet 1778, morte jeune ; 3° Marie-Henriette, qui suit.

X. Marie-Henriette Savaron, née le 6 janvier 1783, épousa, le 10 février 1799, *Philippe Bresson*, docteur en médecine a Pont-du-Château, fils d'Antoine, maître en chirurgie et de Gilberte Térère ; Marie Henriette Savaron est morte le 17 avril 1859 ; ses enfants sont : 1° Félix Bresson, marié à *Euphrasie Brun*, dont postérité ; 2° Phany Bresson, mariée à *J.-B. Choppard* ; 3° Auguste Bresson ; 4° Marie-Virginie, mariée à M. *Verdier*, résidant en Amérique ; 5° Jean-Baptiste Bresson-Savaron, né le 13 janvier 1820, baptisé sous le nom de *Savaron*, marié, le 12 juillet 1853, à *Emma Pascal*, fille de Louis et de Zélie Grimardias.

Armes : *D'azur, à 3 soleils d'or, posés 2 et 1, à la croisette d'argent en cœur.* Le président Jean Savaron brisait, comme cadet, cet écusson d'un *chef d'or, chargé de 3 croisettes de sable.* Le sceau de Jean Savaron, seigneur de Villars, mort en 1674, porte aussi cette brisure.

## SEGUIN

Bertrand Seguin, habitant à Clermont, reçut des lettres de noblesse en 1477. Il appartenait à une famille qui a produit, en 1288, le cardinal Hugues Seguin, né à Billom. Julien Seguin était seigneur de Perignat-les-Sarlieve en [illegible].

## SERON

Jehan Seron refusa, en 1388, de payer la taille à la ville de Clermont, parce qu'il se prétendait noble. Il était receveur-général du pays d'Auvergne en 1392.

## SOUCHET

En latin *Socheti*. — Guillaume Souchet, bourgeois de Clermont, était élu de cette ville en 1405. Etienne Souchet, élu en l'élection de Clermont, vivait en 1414. Autre Etienne Souchet était élu consul de la même ville en 1447, 1460. Me Blaise Souchet était seigneur de Beaurepaire en 1536. Il était fils de noble Etienne Souchet, licencié en loix, seigneur de Brion, vivant en 1494, et de *Loyse de Saint-Quentin*, dont les frères Michel et Antoine Souchet, écuyers, et Guillaume Souchet, chanoine de la cathédrale de Clermont, sont mentionnnés en 1497. Blaise Souchet, dont nous venons de parler, testa en 1537, instituant pour heritière dame *Jeanne de la Thirule*.

## TAILHANDIER

Antoine Tailhandier, bourgeois de Clermont, épousa *Amable Neyron*. Il eut : Jacquette, mariée, en 1630, à *Jean Véron*. Victor Tailhandier, marchand drapier à Clermont, épousa *Anna Savaron*, fille de François, président au présidial ; de cette union : Philiberte, mariée, en février 1655, à *René Guerrier*, châtelain de Saint-Floret. « Noble » Pierre Tailhandier, receveur des décimes à Clermont, épousa *Marguerite Pascal*, dont : 1° Blaise, marié, le 27 avril 1641, à *Philiberte Savaron*, fille de Jean, lieutenant général de la sénéchaussée de Clermont ; 2° Jean, avocat, marié, le 17 novembre 1650, à *Gabrielle Bontemps*, fille de Guillaume, bourgeois de Clermont et d'Antoinette Girard. Antoine Tailhandier épousa *Marguerite Gilbertas*, qui testa en 1673 ; de cette union : 1° Jean, 1673 ; 2° Imbert, 1673 ; 3° Marie, 1673 ; 4° Philiberte, 1673 ; 5° Antoinette, 1673. Blaise Tailhandier, docteur en théologie, doyen du chapitre d'Herment (1677-1680), était curé de Mirefleurs en 1680-1684.

I. N. Tailhandier, fut père de : 1° Jean, qui suit ; 2° Blaise, chanoine de la cathédrale de Clermont, qui testa le 30 juillet 1675 ; 3° François, vivant en 1575, père d'Etienne ; 4° Michelle, veuve, en 1575, de *François Autour ;* 5° Marguerite, épouse de *Claude de Salignes* (1575).

II. Jean Tailhandier, receveur des consignations à Clermont en 1597, puis conseiller au présidial de cette ville, épousa *Anne Ribeyre*. Il fut père de Blaise, qui suit ; 2° Michelle, mariée, en 1602, à *Géraud Champflour*, seigneur de l'Oradoux, garde des sceaux à la cour des aides de Clermont.

III. Blaise Tailhandier, avocat en parlement à Clermont, en 1609, épousa *Benotte Breuil*. Il eut : 1° Blaise, qui suit ; 2° Antoine, doyen du chapitre cathédral de Clermont ; il testa le 6 janvier 1659 ; 3° Marie, mariée : 1° à *Jean Breuil*, avocat (1610) ; 2° le 29 juillet 1624, à *Jean de Crespat*, lieutenant assesseur au présidial de Clermont.

IV. Blaise Tailhandier, installé substitut du procureur général près la cour des aides de Clermont le 11 janvier 1633, donna sa démission de la même charge en 1639. Il épousa *Catherine Barthelmy*, dont : 1° Jean, qui suit ; 2° Françoise, mariée, le 23 février 1639, à *Claude Gayte*, seigneur en partie de Nohannent ; 3° Antoinette, épouse d'*Antoine Bergier*, avocat ; 4° Marie.

V Jean Tailhandier, seigneur de Solignat, bailli de Bravant et de Montrodès (1659), châtelain de Beaumont (1675), mourut en 1675. Il épousa *Marie Mége*, dont : 1° Pierre, lieutenant criminel en l'élection de Clermont en 1680 ; 2° Jean, 1675 ; 3° Anne, mariée, le 23 mars 1673, à *Loys Andrieu*, fille de Michel et d'Anne Durand ; 4° Gabrielle, mariée, le 29 janvier 1662, à *Pierre de Fontenilhes*, avocat ; 5° Jeanne, 1675 ; 6° Pauline, 1675.

Armes : *D'azur, au chevron surmonté d'un croissant et accompagné de 3 enclumes, posées 2 et 1 d'argent.*

☞ Deux membres de cette famille furent convoqués à l'assemblée des nobles de la sénéchaussée de Riom en 1789 et signèrent l'acte de la coalition de la noblesse d'Auvergne en 1791.

## TERNIER

Seigneurs de la Ribeyre et en partie de Cournon. — Jacques Ternier était notaire royal à Contournat, paroisse de Saint-Julien-le-Copel en 1619. Blaise Ternier, avocat à Clermont, en 1630, épousa *Catherine Andrieu*, fille de Jean, doc-

teur en médecine et de Françoise Durand Julien Ternier, docteur en médecine à Clermont, en 1662, épousa *Catherine Lamy*, dont : Géraud, 1662. Jean Ternier, coseigneur de Cournon, était procureur général de la cour des aides de Clermont en 1717. François Ternier, écuyer, seigneur de la Ribeyre, conseiller à la cour des aides de Clermont, mourut en 1774 Ce dernier avait plusieurs ancêtres conseillers à la même cour des aides.

ARMES : *D'azur, au château d'argent, surmonté d'une étoile d'or.*

## TIXIER

Seigneurs d'Aubeyrat, de la Garde, de Fontgiève, de la Saigne, etc. En latin *Textorix*. Voici une famille qui existe encore en Auvergne, et qui remonte, dans la ville de Clermont, à plus de cinq siècles. Humbert Tixier, bourgeois de Clermont, vivait en 1255. Jean Tixier *(Textoris)* était chapelain (curé) de l'église de Saint-Genès de Clermont, au XIIIe siècle (ms. de *la Canone)*. Les hoirs de Me Jacques Tixier sont mentionnés comme habitant Clermont en 1329 Jacques Tixier était baile (administrateur) du bureau de bienfaisance dit de *la Charité* en 1335. Il habitait la paroisse de Saint-Genès. Jean Tixier était honoré des mêmes fonctions en 1343. Jacques Tixier, bourgeois de Clermont, fut nommé, par le Tiers-Etat du bas pays d'Auvergne, pour assister comme député aux Etats-Généraux du royaume en 1356. Autre Jacques Tixier, bourgeois de la paroisse de Saint-Genès, vivait en 1373. Jacques Tixier était élu de la municipalité de Clermont en 1418. André Tixier était évêque suffragant de l'évêque de Clermont *Thomas du Prat*, en 1552.

FILIATION : I. JACQUES TIXIER, seigneur de la Saigne, près d'Authezat (Basse-Auvergne), notable habitant de Clermont en 1540-1560, fut père de :

II. PIERRE TIXIER, seigneur de la Saigne, qui épousa *Julienne Chapelle*. Il eut :

III. Me ANNET TIXIER, seigneur de la Saigne, lequel vint s'établir à Vic-le-Comte, en épousant, par contrat du 24 février 1631, *Françoise Reymond*, fille de Me Gaspard et de Dauphine Andrieu, sœur de Jean Reymond, chanoine de la Sainte-Chapelle de Vic-le-Comte en 1651. Il eut : 1° Jacques, qui suit ; 2° Louise, née en 1639, mariée, le 6 septembre 1663, à Me *Jean Astanière*, habitant à la Sauvetat.

IV. JACQUES TIXIER, bailli de Buron et de Creimps (1690-1710), notaire royal à Vic-le-Comte (1670-1710), fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général de France*, en 1698 : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses de même, 2 en chef, 1 en pointe.* Il mourut le 18 juillet 1710, à Vic-le-Comte, laissant de sa femme *Anne Lantemenier* : 1° François, qui suit ; 2° Jean-Baptiste, docteur en droit (1708), avocat en parlement à Clermont, administrateur de l'Hôtel-Dieu de cette ville ; il testa le 6 septembre 1753, épousa *Jeanne Mouenat*, et mourut sans enfants ; 3° Jean-Joseph, *auteur de la seconde branche rapportée ci-après* ; 4° Jeanne, veuve, en 1710, de *Sébastien Margeride* ; 5° Catherine, femme, en 1710, de Me *du Fraisse*.

V. FRANÇOIS TIXIER, seigneur d'Aubeyrat, né à Vic-le-Comte en 1665, reçu docteur en médecine en la faculté de Montpellier en 1687, acheta, en 1684, le fief d'Aubeyrat. Il épousa, le 11 janvier 1695, *Françoise Laville*, fille de François, docteur en médecine à Vic-le-Comte et de Marguerite Villeroux ; dont : 1° Jean-Baptiste, propriétaire du domaine de Brolac, entré dans les ordres en 1721, bachelier en Sorbonne, doyen du chapitre de Saint-Pierre, à Clermont en 1743, chanoine de la cathédrale de cette ville (1753-1762), mort le 18 juillet 1778 ; 2° André, qui suit ; 3° Pierre, *auteur du rameau des seigneurs d'Aubeyrat et de la Garde, rapporté ci-après* ; 4° Anne, née le 1er août 1706, mariée à *Antoine Cuel*, bailli de Vic-le-Comte, conseiller de Mgr le duc de Bouillon, maître des eaux et forêts de la comté d'Auvergne ; 5° Marguerite, religieuse ursuline à Montferrand en 1742 ; 6° Catherine, religieuse ursuline au couvent de Montferrand en 1738 1742.

VI. ANDRÉ TIXIER, né à Vic-le-Comte le 31 novembre 1710, mort dans la même ville le 19 août 1778, fut reçu avocat en parlement, le 19 mai 1735, et nommé maître particulier des eaux et forêts du comté d'Auvergne (13 décembre 1738), bailli de Buron (1745). Le 4 juin 1753, il fut pourvu de l'office de greffier en chef de l'élection de Clermont, qu'il vendit à *Antoine Basche*, moyennant 19,700 livres, le 1er décembre 1778. Il épousa, le 11 février 1741, *Renée Bonnel*, fille d'Antoine, conseiller, procureur de S. A. le duc de Bouillon et de Jeanne Gayte de Nohannent. De ce mariage : 1° Amable, qui suit ; 2° Jeanne, mariée le 21 novembre 1762, à *Joseph de Cisternes de Lorme*, fils de Joseph et de Geneviève Favard ; 3° Françoise, mariée le 15 janvier 1763, à *Etienne Arnauld*, avocat en parlement, fils de Michel, lieutenant particulier des eaux et forêts du comté d'Auvergne, intendant des affaires du duc de Bouillon et de Gilberte Chamboissier.

VII. **Amable Tixier**, écuyer, né à Vic-le-Comte le 13 décembre 1749, fut reçu secrétaire du roi, maison couronne de France, en la chancellerie du conseil supérieur de Roussillon, le 30 juin 1779. Il épousa *Marie Seneze*, fille de Jacques, conseiller à la cour des aides de Clermont et de Jeanne Arnauld, dont : 1° Jacques-Amable, écuyer, né à Vic-le-Comte le 2 novembre 1777, marié à *N. Massonnet* ; de cette union : A. Ernest, écuyer, marié à *Elisa Goutay des Bordes* ; de ce mariage : *a. a.* Angeline, épouse de *Jules Duvernin de Montcervier* ; 2° François, qui suit ; 3° Jeanne, mariée à M. *Pellard de Champrobert*.

VIII. **François Tixier de Brolac** ; écuyer, né à Vic-le-Comte le 30 septembre 1780, mort en juillet 1837, épousa *Sophie Arnauld*, dont : 1° Amable, qui suit ; 2° Cenire, épouse de M. *Audraud du Ronzeix* ; 3° Augustin-Pierre, époux de *Marie de Matharel*, fille d'Auguste, vicomte de Matharel et de Lucette Villot de Boisluisant ; de cette union : A. Henry, né le 6 juin 1843, ancien auditeur au conseil d'Etat, ancien sous-préfet ; B. Magdeleine, née le 12 août 1844, religieuse au Sacré-Cœur ; C. Louise.

IX. **Amable Tixier de Brolac**, écuyer, épousa *Louise de Matharel*, fille d'Auguste, vicomte de Matharel, capitaine de frégate, et de Lucette Villot de Boisluisant ; de cette union : Marie, mariée le 10 mai 1870, au marquis *Léonce-Charles-Joseph d'Heilly* (1), capitaine d'état-major, chevalier de la Légion-d'Honneur, officier de la médaille de Mentana, etc., appartenant à l'une des plus nobles et des plus anciennes familles de la Picardie.

## RAMEAU DE LA PREMIÈRE BRANCHE (*éteint*)

VI. **Pierre Tixier**, seigneur d'Aubeyrat et de Fontgiève, avocat en parlement, subdélégué de l'intendant d'Auvergne (1773-1778), maire de Clermont-Ferrand, en 1773, fils de François, seigneur d'Aubeyrat et de Françoise Laville, acheta, en 1773, la terre et seigneurie de Fontgiève, dans l'un des faubourgs de Clermont. Il épousa le 27 décembre 1741, *Marie-Thérèse Verdier*, fille de Pierre, procureur à Clermont, bailli de Planzat et de Marie Guyot, dont : 1° J.-B.-Arthème, né en janvier 1745, lieutenant-criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont, charge qui lui coûta 16,000 livres en 1774, marié, le 14 janvier 1777, à *Antoinette de Crespat*, fille de Gilbert-François, chevalier, ancien mousquetaire de la garde du roi et de Jeanne Blau ; de cette union : A. N., époux de M<sup>lle</sup> *Guillemot*, de Thiers, sœur du directeur de la caisse des dépôts et consignations ; de ce mariage : *a. a.* Léonie, épouse de M. *André, baron d'Aubière*, fils du maire de Clermont ; 2° Pierre, seigneur d'Aubeyrat ; il se noya par accident en 1793 ; épousa, le 5 avril 1785, *N. Chassaigne*, fille d'Antoine, élu en l'élection de Clermont et de Jeanne Méandre ; de cette union : A. Jenny, mariée, en 1805, à *J.-B.-Charles Rodde de Chalaniat*, écuyer ; 3° Blaise, seigneur de la Garde, marié à *N. Gros*, de Clermont ; de ce mariage : A. Antonia, femme de M. *Arthur Pinet des Bordes des Forest*, officier de cavalerie ; B. N., épouse du général *Molin* ; 4° N., épouse de *M. Thollier* ; 5° Marie-Anne, mariée, le 13 février 1787, à M. *Lemasson*, élu en l'élection de Clermont ; 6° Françoise, religieuse à Montferrand, puis directrice de l'hôpital de Billom ; 7° Anne, mariée, le 17 juillet 1769, à *Jean Tiolier*, avocat en parlement à Clermont ; elle mourut le 28 février 1787.

## SECONDE BRANCHE (*existante*), BARONS DE L'EMPIRE

V. **Jean-Joseph Tixier**, fils de Jacques et d'Anne Lantemenier, fut docteur en médecine à Clermont (1733), doyen du collége médical de cette ville (1753) ; il épousa *Marie Groslier*, dont :

VI. **Jean-Baptiste Tixier**, docteur en médecine à Clermont, marié, le 10 février 1749, à *Marie-Geneviève du Claux*, fille de Sébastien, lieutenant assesseur en l'élection d'Issoire, dont :

(1) *D'Heilly*, en Picardie. Noble, antique et illustre famille de chevalerie, qui tire son nom de la seigneurie d'Heilly, près d'Amiens. Elle est connue depuis l'an 990 que vivait Thibaud I<sup>er</sup> d'Heilly, seigneur dudit lieu. Les d'Heilly, branche directe, ont été comtes d'Amiens en 1138, vicomtes de Bonnaye, seigneurs d'Heilly, de Ribemont, d'Honnecourt, d'Haulcourt, de Villers, de Rumilly, de Hau, de Rougeval, etc., etc. Cette branche, qui est celle de M. le marquis Léonce-Charles-Joseph d'Heilly, porte pour armes : *De gueules, à 5 fusées d'or en bande*. Supports : 2 *lions accroupis*. Cimier : *Une tête de sanglier*. La branche d'Heilly-Pisseleu à laquelle appartient Anne de Pisseleu, la célèbre duchesse d'Etampes, vivant sous François I<sup>er</sup>, a possédé les fiefs de Pisseleu, d'Heilly, etc., etc. Armes : *D'argent, à 3 lions de gueules, 2 et 1*. La branche d'Heilly-Créquy avait les seigneuries d'Heilly, de Rumigny, du Pas, de Riqueville, de Bouxtien, de Saint-Leger. Armes : *De gueules, à 8 fusées d'or en bande*. Cette famille compte un grand nombre d'illustrations.

VII. Jean-Baptiste-Joseph, *baron* Tixier, né à Clermont le 22 septembre 1753, mort le 1er mai 1823, lieutenant particulier au présidial de cette ville, juge au tribunal civil d'Issoire (1790), procureur général à la cour d'appel de Turin (1801-1814), chevalier de la Légion-d'Honneur (1810), baron de l'empire (1810), maire de Clermont (1816-1819), marié à *Jeanne de Roquelaure*, fille de Louis, écuyer, seigneur d'Artaud, dont : 1° Louis-Marie-Luc, qui suit ; 2° Marguerite-Joséphine, née le 11 juillet 1777 ; 4° Jacques Tixier du Clos, né à Clermont le 29 juillet 1764, chanoine du chapitre de Saint-Genès le 7 février 1786, aumônier de la Chambre des députés en 1819, chanoine de la cathédrale de Clermont en 1831, administrateur des hospices de cette ville, mort à Clermont le 26 juillet 1842.

VIII. Louis-Marie-Luc, *baron* Tixier, né le 9 mai 1779, fut administrateur des hospices de Clermont, épousa *N. Dumas de Polard*, dont : A. le baron Jacques-Alexis Tixier, né à Clermont le 21 juin 1801, mousquetaire en 1815, lieutenant en octobre 1819, capitaine en 1827, chevalier de la Légion-d'Honneur (1840), marié à Mlle *Charras*, fille du général Charras, dont il n'a pas d'enfants.

Armes : Les armoiries anciennes de cette famille étaient : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses de même.* La branche d'Aubeyrat, portait : *De gueules, à une navette de tisserand d'argent, posée en fasce au-dessus d'un rouleau de toile de même.* Les Tixier, créés barons en 1810, portent : *Parti, au 1er d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 navettes d'or, 2 et 1 ; au 2e d'azur, à 3 rois d'échiquiers d'or 2 et 1* (ce dernier parti qui est *de Roquelaure*).

## DE TOURZEL

Barons d'Alègre, seigneurs de Meilhaud et du Livradois. Cette famille remonte à Séguin de Tourzel, chevalier, vivant en 1136 ; ce dernier était seigneur du château de Tourzel, près de Champeix. Maurinot de Tourzel, baron d'Alègre, en 1391, conseiller, chambellan de Charles VI et favori de Jean de France, duc de Berry et d'Auvergne, épousa *Maragde de Vichy*, dame de Busset ; de son vivant, il possédait un hôtel à Clermont en la rue des Gras, hôtel qu'il transmit à son fils Yves de Tourzel, baron d'Alègre, tué à Tartas en 1444 ; il avait fait bâtir, en 1415, une petite chapelle adjacente à la cathédrale de Clermont, dans la partie du nord, chapelle détruite en 1796 (V. T. I, page 333). — Cette famille s'est éteinte au milieu du dernier siècle.

Armes : *De gueules, à la tour d'argent, maçonnee de sable et accompagnée de 6 fleurs de lys d'or, trois à dextre, trois à senestre.*

## TROTTIER

Seigneurs de Rabanesse, de Saint-Victor, de Pralon et de Lavaur.

I. Gabriel Trottier, était « marchand hostalier » (aubergiste) à Clermont en 1539. Il habitait la rue du Cheval-Blanc et possédait l'hôtel où pendait pour enseigne le cheval blanc ; il remplit les fonctions municipales d'élu en 1533, 1546, et laissa : 1° Balthazard, qui suit ; 2° Magdeleine, veuve, en 1601, d'*Antoine Vidilhe, le jeune.*

II. Balthazard Trottier, échevin de Clermont en 1577, bourgeois 1578, président en l'élection de Clermont en 1603, testa le 30 mars 1604. Il épousa *Marie de Comolet*, remariée a *Jérôme de Combes*, contrôleur général des guerres. Il eut : 1° François, qui suit ; 2° Etienne, seigneur de Saint-Victor et de Rabanesse, élu en l'élection de Clermont en 1614 1629 ; il testa en 1629 et mourut la même année, ayant eu de *Marguerite Vachier*, sa femme : A. Marguerite, née le 11 septembre 1616 ; B. Marie, née le 18 novembre 1625 ; C. Jean, né en 1628 ; D. François, seigneur de Rabanesse, élu en l'élection de Clermont en 1629-1648, marié le 15 janvier 1633, à *Anne Peghoux*, fille de Robert, élu a Clermont et d'Agnès Begon ; 3° Gilbert, seigneur de la Brousse, élu en l'élection de Clermont en 1617, assesseur de la même juridiction en 1628-1636, marié à *Jeanne Deseyaux* ; il mourut le 16 avril 1652, âgé de 55 ans ; ses enfants furent : A. Etienne, né en 1617 ; B. Marguerite, née en 1623 ; C. Pierre, né en 1625, marié, le 9 janvier 1659, à *Antoinette Blau* ; D. Jean, né le 18 janvier 1628 ; E. Marguerite, religieuse hospitalière en 1649 ; F. Marie, religieuse de Saint-Joseph, à Brioude en 1649 ; G. Marie, qui entra au couvent des Hospitalières en 1648 ; 4° Marguerite, épouse, en 1616, de *N. Teillard* ; 5° Antoine, seigneur de Pralon, conseiller au présidial de Clermont en 1619-1636, époux de *Marie Broe*, dont : A. Etienne ; B. Marie, mariée, le 3 juin 1643 a *Jacques de Gironde*, écuyer, seigneur du Montel, fils de Charles et d'Anne

de Marillac ; C. Etienne, seigneur de Pralon, élu en l'élection de Clermont en 1645, conseiller à la cour des aides de cette ville (1647-1673), marié à *Françoise Ribauld*, dont : *a. a.* Michel, né le 17 août 1657 ; *b. b.* Anne entrée au couvent des Ursulines de Clermont en 1664 ; *c. c.* Françoise, religieuse avec sa sœur Anne en 1664 ; D. François, né en 1621 ; E. Jeanne, née en 1622.

III. François, Trottier, conseiller à la cour des aides de Clermont en 1617-1629, puis président à la même cour (1629), mourut en 1630. Il possédait un domaine à Saint-Marc, près de Royat et laissa de *Marie de Laire*, sa femme, qui testa en novembre 1630, sœur de François de Laire, avocat en parlement : 1° Antoine, qui suit ; 2° François, bourgeois, seigneur de Lavaur et de Pralon (1649-1687), conseiller à la cour des aides de Clermont en 1674-1687, marié à *Michelle Blondel*, morte en 1720, sœur de la femme du célèbre jurisconsulte *Jean Domat*, avocat du roi au présidial de Clermont, dont : A. Benoît, né le 7 février 1657 ; B. Jean, né en 1658, filleul du jurisconsulte Jean Domat ; il entra dans le couvent des Récollets de Montferrand en 1680 ; C. Michelle ; D. Jean, né le 21 mars 1670 ; E. Anne, mariée le 9 février 1706 à *Henri Maugue*, seigneur de Gardon, fils d'Antoine, seigneur de Pommerole et de Jacquette Savaron ; F. Benoît, seigneur de Lavaur, chevalier de Saint-Louis en 1716 ; G. Claude, seigneur de Pralon en 1729 ; 3° Marguerite, mariée, le 28 juillet 1636 à *François Vachier* ; 4° Marie, née en 1617, femme de *Jean Bouchard*.

IV. Antoine Trottier, acheta une charge de trésorier de France à Riom le 15 novembre 1639. Il mourut en 1652. Il avait épousé : 1° le 3 mars 1639, *Gilberte Blich* ; 2° *Marie Guilhouet* ; cette dernière se remaria à *Jacques Cadier*, seigneur de la Brosse. Antoine Trottier laissa du second lit : 1° Jean, qui suit ; 2° Marie, femme en 1662 d'*Annet Bouchard*, seigneur de Murol et de Rigal ; elle mourut le 8 avril 1679 ; 3° Marie, épouse, en 1676, d'*André du Buisson*, écuyer, seigneur de Beauregard, trésorier de France au bureau de Moulins.

V. Jean Trottier, écuyer, d'abord avocat du roi au bureau des finances de Riom (1670-1678), puis trésorier de France au même bureau, épousa, le 27 avril 1668, *Claude Redon*, fille de Pierre, conseiller au présidial de Clermont et de Marguerite Champflour.

Antoine Trottier, notaire à Orcet, fils de Gilbert, notaire à Orcet, épousa le 16 mai 1772, *Magdeleine Petit*, fille de François, conseiller en l'élection de Clermont, dont : Gilberte, née à Clermont en 1773 Gilbert Trottier, bourgeois de Riom, vivait en 1686 avec *Gilberte Titasson*, sa femme.

Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croisettes et, en pointe, d'une étoile de même.* Elles figurent sur un cachet de 1652 et dans l'*Armorial général* de 1698.

## VACHIER

Seigneurs de Beaurepaire, de Montjoly, des Charmes, etc. Cette famille a occupé de hautes positions à la cour des aides et au présidial de Clermont. L'un de ses membres fut conseiller d'Etat sous Louis XIV. — Jean Vachier était élu (consul) de Clermont en 1413. Pierre Vachier était orfèvre à Clermont en 1598.

Filiation. I. N. Vachier, épousa *Marguerite Coste*. Il eut : 1° Etienne, qui suit ; 2° Anthonie, mariée, le 28 mai 1570, à *François de la Brethonye*, marchand de Langeac ; 3° Marguerite, mariée, le 28 mai 1570, à *Guillaume de la Brethonye*, marchand de Langeac.

II. « Noble » Etienne Vachier, seigneur de Beaurepaire, receveur des décimes en 1582, administrateur de l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelmy en 1574, puis l'un des trésoriers de la gendarmerie de France, joua un certain rôle sous la Ligue. C'était un royaliste dévoué qui, en 1590, prépara à Clermont la reprise de la ville d'Issoire. Il épousa *Jeanne de Fontfreyde*, dont : 1° Pierre, seigneur de Beaurepaire, procureur général à la cour des aides de Montferrand (1605, 1618), conseiller d'Etat (1623), président de la cour des aides de Montferrand et de Clermont (1625-164[illegible]), marié, le 12 janvier 1605, à *Marie de Combes*, fille de Jérôme, contrôleur général des guerres et d'Amable de Comolet ; il mourut sans enfants ; 2° Isaac, qui suit ; 3° Antoine, seigneur de Saulces en 1623, trésorier de France à Riom en 1602-1618, époux d'*Antoinette Enjobert* ; il eut : A. Etienne, seigneur de Saulces, président en l'élection de Clermont (1624-1645), mort le 13 mai 1679, marié à *Marguerite Le Court*, dont : *a. a.* Marguerite, née en 1638, mariée, le 27 juillet 1655, à *Victor Begon*, conseiller à la cour des aides de Clermont ; 4° Jean, conseiller au présidial de Clermont (1603-1637) ; 5° Benoît, élu en l'élection de Clermont en 1601 ; 6° Marie, mariée, le 28 août 1587, à *Jacques Poisson*, seigneur de Durtol, receveur général des finances en Auvergne ; 7° Etienne, chanoine du chapitre de Saint-Genès à Clermont ; il

résigna sa prébende en 1618 ; 8° Marguerite, femme en 1616, d'*Etienne Trottier*, seigneur de Saint-Victor et de Rabanesse, élu en l'élection de Clermont.

III. Isaac Vachier, conseiller au présidial de Clermont en 1599, épousa, le 2 février 1592, *Marguerite Saulnier*. Il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° François, *auteur d'une seconde branche rapportée ci-après* ; 3° Pierre, avocat en parlement, mort sans enfants ; 4° Marie, femme, en 1633, de *Benoit Broé*, président en l'élection de Clermont ; 5° Jacques, procureur du roi au présidial de Clermont, mort le 9 juillet 1653, marié à *Antoinette de Chaudessolle*, veuve de lui en 1669 ; il eut : A. Marguerite, mariée, le 25 mai 1655, à *Pierre Pascal*, seigneur du Montel, procureur du roi au présidial de Clermont ; B. Joseph, 1663 ; C. Pierre, 1662 ; 6° Marie, mariée, en 1618, à *Pierre de Cisternes*, seigneur de Teix, élu en l'élection de Clermont.

IV. Jean Vachier, seigneur de Beaurepaire, procureur du roi au présidial de Clermont, mourut le 20 septembre 1651, âgé de 47 ans. Il fut anobli par lettres du roi du 12 janvier 1646, lettres confirmées en 1673. *Jeanne du Buisson*, sa femme, morte le 1er juillet 1655, le rendit père de : 1° Pierre, qui suit ; 2° Jacques, baptisé le 3 mars 1645, ayant pour parrain *Jacques Vachier*, son oncle, commissaire ordinaire des guerres ; il se fit capucin (1668) ; 3° Joseph, prêtre de Saint-Sulpice (1668), directeur du séminaire de Limoges en 1709 ; 4° François, seigneur de la Mothe (1668) ; 5° Marie, religieuse ursuline à Clermont (1660) ; 6° Marguerite, épouse de *Jean Dessaignes*, bourgeois de Clermont, avocat en parlement ; devenue veuve, elle se fit religieuse ursuline (1668).

V. Pierre-François Vachier, écuyer, seigneur de Beaurepaire, né à Clermont en 1633, mort à Vertaison le 28 novembre 1711, fut conseiller garde des sceaux au présidial de Clermont en 1696-1710. Il épousa, le 20 juin 1668, *Marie Vigeral*, morte en 1712, fille de Jean, conseiller au présidial de Clermont et de Dine Rochette. Il eut : 1° Jean-Baptiste, écuyer, seigneur de Beaurepaire en 1711-1714, conseiller au présidial de Clermont, marié le 11 janvier 1695, à *Renée Pelissier*, fille de François, seigneur de la Tour d'Opmne, dont : A. Joseph, né le 21 février 1698 ; B. Marie, épouse de *Marien Le Bègue*, chevalier, seigneur de la Borde (1719) ; C. Susanne, qui testa en 1719 ; D. Anne ; E. Dominique, seigneur de Beaurepaire en 1719 ; 2° Joseph, qui suit ; 3° Anna, baptisée le 4 novembre 1675, morte à Clermont dans la maison du Refuge en 1746, non mariée ; 4° Jeanne Dine, baptisée le 27 avril 1677.

VI. Joseph Vachier, écuyer, seigneur des Charmes, épousa, par contrat du 9 août 1715, *Thérèse David*, morte le 17 décembre 1749, fille d'Etienne, banquier à Clermont et de Jeanne Paye. Il eut : 1° Michel, seigneur des Charmes, né à Clermont le 18 septembre 1726, marié à *Jeanne Beraud*, dont : A. Jeanne, mariée au baron *François de Murat* ; elle mourut le 6 décembre 1833, âgée de 77 ans ; 2° Jeanne-Elisabeth, baptisée le 20 octobre 1723, mariée par contrat du 2 août 1751, à *Jean de Cisternes*, procureur du roi aux gabelles de Brioude, fils de Jean, bourgeois, et d'Antoinette Favard ; 3° Marie, née en 1728 ; 4° Jeanne, mariée à *François-Bertrand-Joseph Carmantrand de la Roussille*, écuyer.

SECONDE BRANCHE

IV. François Vachier, fils d'Isaac et de *Marguerite Saulnier*, fut conseiller à la cour des aides de Clermont ; il épousa le 28 juillet 1636, *Marguerite Trottier*, fille de Gilbert, lieutenant assesseur en l'élection de Clermont ; il testa le 15 avril 1652 ; ses enfants furent : 1° Benoit, qui suit ; 2° Antoinette, mariée, en 1656, à *Clément Pélissier*, seigneur de la Garde ; 3° Pierre ; 4° Etienne, 1687 ; 5° Jeanne ; 6° Marie, religieuse hospitalière à Clermont en 1674.

V. Benoit Vachier, écuyer, seigneur de Montjoly, épousa, par contrat du 27 avril 1684, *Hiéronime de Bretanges*, morte le 1er mars 1722, fille de Barthelmy et de Marguerite Meyrand. Il eut : 1° Jean, seigneur de Beaurepaire en 1696-1714 ; 2° Eléonore, mariée, en 1709, à *Gilbert Berard*, écuyer, seigneur de Chazelles ; 4° Marie-Thérèse, née le 4 septembre 1687, morte célibataire le 23 novembre 1730.

## DE VAL DE GUYMONT

Barons de Saunade, seigneur de Guymont, des Vialles, etc. — Cette famille est originaire des environs de Pontaumur (Puy-de-Dôme), où se trouvent les fiefs qu'elle a possédés. Mines de Val était coseigneur de Pontaumur en 1530. Un de Val de Guymont était capitaine d'infanterie en 1657. Jean de Val, seigneur de Guymont, acheta en 1729, la ba-

ronnie de Saunade. Il avait épousé, en 1722, *Claude Arnauld*, de la famille des marquis de Pomponne. Il laissa deux fils; l'aîné, Michel, qui eut la terre de Saunade, épousa *Jeanne-Marie de Nevrezé*, dont le fils Jean, baron de Saunade, né en 1756, fut capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, auteur de divers ouvrages sur l'Auvergne, conservés en manuscrits à la bibliothèque de Clermont; le cadet, Pierre, eut pour fils M. de Val de Guymont, nommé député du Puy-de-Dôme en 1807, président de la cour de Riom, qui fut l'aïeul de M. de Val de Guymont, marié à M^lle^ *Pyrent de la Prade*, dont : Fernand de Val de Guymont.

ARMES : *Parti, au 1^er^ d'argent, à la fougère de sinople ; au 2^e^ d'azur, à 3 besants d'or, 2 et 1.* COURONNE : De baron.

## VANGON

I. ETIENNE VANGON, bailli de Billom en 1555, avocat du roi à la sénéchaussée de Clermont en 1584-1587, échevin de cette ville en 1587 fut père de : Jean, qui suit.

II. JEAN VANGON, avocat du roi à la sénéchaussée de Clermont en 1616, échevin de cette ville en 1621, épousa 1° *Louise de Basmaison*, fille de *Jean de Basmaison*, jurisconsulte distingué ; 2° *Françoise Coust*, fille d'Antoine et de Geneviève Ceberet. Du premier lit : 1° Guillaume, chanoine du chapitre de Notre-Dame du Port et syndic du clergé d'Auvergne en 1624, abbé du chapitre de Saint-Genès de Clermont en 1631-1659 ; il testa le 6 avril 1659 ; 2° Marguerite, mariée, en 1624, à *Etienne Domat*, bourgeois de Clermont, père du célèbre jurisconsulte *Jean Domat* ; 3° Perette, mariée à *Paul Galoubie*, procureur (1630) ; 4° Marie-Marguerite, religieuse au couvent de la Visitation de Montferrand en 1635 ; 5° Antoinette, femme, en 1651, de *Jean Bohet*, bourgeois de Tallende ; 6° Anne, mariée, à *Antoine Rigoulet*.

ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent, 2 et 1.*

## VAZEILHES ou DE VAZEILHES

Cette famille est fort ancienne. Guilloton de Vazeilhes remplissait à Clermont les fonctions municipales d'élu, en 1441, 1459. Jean-François de Vazeilhes, bourgeois de Clermont, habitant au faubourg des Gras, fit enregistrer ses armoiries en 1698, à l'*Armorial général de France*. Il portait : *D'or, à la bande vivrée d'azur.* Il testa en 1701, laissant : A. Jacques ; B. Anne ; C. Claude. Ligier et François Vazeilhes, bourgeois de Clermont, firent aussi enregistrer leurs armes à l'*Armorial général* en 1698 : *D'azur, à 3 merlettes d'argent.* Nicolas Vazeilhes, bourgeois de Clermont, fils unique de Ligier, qui précède et de *Jeanne Thierry*, épousa, le 10 mars 1722, *Jeanne Cortigier*, fille de Jean, conseiller du roi en la chancellerie de la cour des aides de Clermont et de Gabrielle Mallet. Nicolas Vazeilhes, échevin de Clermont en 1750, était lieutenant de maire de cette ville en 1773-1778.

Cette honorable famille est représentée à Clermont, de nos jours : 1° Par M. Louis Vazeilhes, époux de M^lle^ *Narjot*, dont deux filles : 1° la baronne *Massy* ; 2° la comtesse *de Durat* ; 2° par M. Charles Vazeilhes, ancien notaire de la même ville, marié à M^lle^ *Devoucoux*, dont trois filles ; l'une de ces dernières a épousé M. *Bastier de Meydat*.

ARMES : *D'azur, à 3 merlettes d'argent, 2 et 1.*

## VENTRE

Clément Ventre, orfèvre de la paroisse de Saint-Pierre de Clermont, époux d'une dame appelée *Ayglinc de Saint-Ignace*, fille de Bertrand, rendit foi-hommage, en 1328, au dauphin d'Auvergne pour un fief situé aux environs de Vodable. Etienne Ventre était précepteur de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem de Montferrand en 1380.

## VERDIER DE LATOUR

Seigneurs de la Tour ou Latour, de Saunat, de Gioux, de Pagnat, etc. Famille originaire de Saint-Saturnin (Puy-de-Dôme). Les fiefs qu'elle a possédés se composaient de deux tours féodales, situées à l'entrée est de Saint-Saturnin et dominant la ville ; elles existaient encore au siècle dernier et ont été détruites vers 1789. Cette famille, ainsi que le constatent des documents du temps, était ancienne, sans qu'il soit possible de poser des dates certaines ; car il est dit, dans un titre de 1616 : « Il est impossible de fixer la généalogie de la famille, par suite de l'invasion d'une soldatesque effrénée, qui saccagea le pays et détruisit les archives. »

FILIATION. I. JEHAN VERDIER, seigneur de Saunat, avocat au parlement en 1606, fit son testament le 6 janvier 1656. Il fut père de : 1° Gaspard, qui suit ; 2° Antoine.

II. GASPARD VERDIER, seigneur en partie de Saunat et Gioux, marié, le 28 janvier 1626, à *Claude Mosnier.* L'édit de Louis XIV de 1669 obligea tous ceux qui avaient des droits à la noblesse de les faire constater en prêtant serment entre les mains des agents du roi, délégués à cet effet. Les deux frères Antoine et Gaspard prêtèrent ledit serment par les mains de Pierre Verdier, fils de Gaspard, le 26 juin 1669, ainsi que le constate une déclaration des conseillers du roi à Riom pour la généralité d'Auvergne. Un autre acte, du 16 juillet 1669, établit le dénombrement et hommage d'Antoine et Gaspard Verdier, seigneurs de Saunat et Gioux comme détenteurs de fiefs du roi. Gaspard Verdier eut pour fils :

III. PIERRE VERDIER, seigneur de la Tour, de Saunat et Gioux, consul du bourg de Saint-Saturnin, en 1702. Il est enterré derrière le maître-autel de l'église de Saint-Saturnin. Il avait épousé *Marie Andrieu* et laissa :

IV. FRANÇOIS VERDIER, seigneur de la Tour, de Gioux, capitaine au régiment de Piémont, puis conseiller du roi en l'élection de Clermont, marié, le 28 janvier 1713, à *Marie Andrieu,* de cette union :

V. PIERRE VERDIER DE LATOUR, né le 29 juin 1714, avocat au parlement, puis conseiller du roi en l'élection de Clermont 1754), marié, en premières noces, à *Anne Blanchinière.* De ce premier lit, il eut : Michel-François, né à Saint-Hilaire près de Monton, le 29 juillet 1742, mort à Clermont et enterré au cimetière des Carmes-Déchaux le 31 avril 1837. d'abord moine bénédictin de la congrégation de Saint-Maur à Paris, puis prieur de l'abbaye de Saint-Alyre à Clermont-Ferrand, historiographe du roi pour la province d'Auvergne, auteur de plusieurs ouvrages sur l'Auvergne, il a laissé de nombreux manuscrits historiques sur cette province, qui sont conservés à la bibliothèque de Clermont-Ferrand. C'est lui qui, en 1794, sauva la cathédrale de cette ville, menacée de destruction dans un moment d'effervescence populaire (Voir tome I, page 245). Pierre Verdier de Latour eut d'un second mariage avec *Jeanne Andrieu,* contracté le 8 janvier 1754, Michel François, qui suit.

VI. MICHEL-FRANÇOIS VERDIER DE LATOUR, né à Monton, le 8 novembre 1758, épousa en 1794, *Jeanne Petit de Monséjour* ; de ce mariage :

VII. JUNIUS VERDIER DE LATOUR, né à Clermont-Ferrand le 31 avril 1795, avocat bâtonnier du barreau de Clermont-Ferrand, juge-suppléant maire de cette ville. Sa sage et habile administration (1842-1848), a laissé, dans le pays, un grand souvenir ; conseiller à la cour d'appel de Rennes (1851), puis à celle de Riom, il est mort en 1861 et a été enterré au cimetière des Carmes-Déchaux à Clermont-Ferrand, le 27 avril de cette année. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur et décoré de la médaille militaire de Sainte-Hélène. De son mariage avec *Rose-Julie Petit de Monséjour,* morte le 9 mai 1834, est né :

VIII. MICHEL-FRANÇOIS-EDMOND VERDIER DE LATOUR, né à Clermont-Ferrand, le 6 janvier 1824, chancelier des légations de France à Stockholm, Chine et Berlin, consul de France à Riga (Russie), puis à Birmingham (Angleterre), actuellement receveur particulier des finances à Vervins, chevalier de la Légion-d'Honneur et de l'ordre pontifical de Saint-Grégoire-le-Grand. Il a obtenu un jugement du tribunal civil de Clermont-Ferrand, en date du 9 décembre 1861, portant que son nom de famille doit être écrit *Verdier de Latour.* De son mariage avec *Caroline-Angelique-Elisabeth Clergier* (27 juin 1854), il a eu : 1° Maurice-Junius-Auguste, né à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), le 4 octobre 1855 ; 2° Marie-Amélie-Caroline-Elisabeth, née à Riga (Russie), le 22 janvier 1859 ; 3° Olga-Augustine-Junia, née à Riga, le 28 mai 1860 ; 4° Georges-Alberte-Junius, né à Birmingham (Angleterre), le 27 octobre 1861 ; 5° Julie-Félicie-Augustine, née à Saint-Cloud, le 2 novembre 1863 ; 6° Jean, né à Saint-Cloud le 2 décembre 1864 ; 7° Isabelle, née à Cosne (Nièvre), le 4 décembre 1866 ; 8° Madeleine, née à Vervins, le 27 septembre 1870 ; 9° Joseph, né à Vervins, le 22 février 1872.

ARMES : *D'azur, à la terrasse cousue de sinople, soutenant une tour d'or, accostée de 2 ifs au naturel et surmontée d'une étoile d'or.* COURONNE : *de comte.* SUPPORTS : *deux lions.*

## VIDAL

Jean Vidal, fils de feu Nicolas Vidal, bourgeois de Clermont, vivait en 1497.

## VIDILHE

Jean, Raymond et P. Vidilhe, frères, vivaient à Clermont en 1254. Pierre Vidilhe est mentionné en 1284 ; Raymond Vidilhe en 1290 ; « Monsieur » Peyre Vidilhe en 1364. Michel Vidilhe était notaire à Clermont en 1461. Antoine Vidilhe, curé d'Herment, mort en septembre 1504, était l'oncle de Michel Vidilhe, bourgeois de Clermont, élu (consul), de cette ville en 1515 ; Antoine Vidilhe était doyen du chapitre du Port à Clermont en 1514 ; Pierre Vidilhe remplissait les fonctions municipales d'élu en 1526 ; Antoine Vidilhe, marchand, était échevin de Clermont en 1558 ; sa fille, appelée Pinelle, épousa *Jean Pasturel*, bourgeois de Montferrand. *Guillaume Menudel*, bourgeois d'Herment, coseigneur de Fargoullas, en 1564, épousa Jeanne Vidilhe. Jean Vidilhe, chanoine de la cathédrale de Clermont, était abbé du chapitre de Saint-Genès de cette ville en 1569 ; Antoine Vidilhe, bourgeois de Clermont, époux de *Françoise Boudet*, vivait en 1589. Ligier Vidilhe, avocat, licencié en loix, vivait en 1614 ; autre Ligier Vidilhe était curé de l'église de Saint-Bonnet-lès-Clermont en 1656.

## VILLEVAULT

« Honorable homme » Pierre Villevault, riche boucher, demeurant en la rue de la Grande-Boucherie, en la paroisse de Saint-Pierre, épousa, en 1528, *Dine* ou *Ligue Mosnier*. Il fit son testament le 23 mai 1583 et sa femme le dernier mai 1587 ; fut enterré dans l'église de Saint-Pierre ; il eut : 1° Gilbert, doyen du chapitre de Saint-Pierre de Clermont en 1579-1583 ; 2° Jehan, né à Clermont, procureur au parlement de Paris en 1582, auteur d'un ouvrage sur Gergovia, publié en 1589. (V. le chapitre *Biographie)* ; sa mère l'institua son héritier universel en 1587 ; 3° Gabriel, marié à *Jeanne Fabre*, veuve de lui en 1582 ; il eut : A. Agnès, à laquelle son père donne un banc à la grande boucherie en 1583 ; 4° Philippe, femme, en 1588, de *Michel Boisson*, marchand de Volvic ; 5° Benoîte, mariée, le 20 janvier 1578, à *Jean Nodières*, habitant à Marsat.

Martin Villevault était tailleur d'habits à Clermont en 1609 ; François Villevault, secrétaire du chapitre de la cathédrale, curé de Perpezat, vivait en 1619. Pierrre Villevault était huissier à Clermont en 1659-1669.

A cette famille, appartient : Louis-Guillaume Villevault, reçu le 7 mars 1741, conseiller à la Chambre des comptes à Paris ; il portait pour armoiries : *D'azur, à 3 croissants d'argent, 2 et 1*, c'est-à-dire le blason de Jehan Villevault, procureur au parlement de Paris en 1582.

## VILLOT DE BOISLUISANT

Seigneurs de Boisluisant et de la Saigne. — Famille originaire de Bourgogne. Une branche s'est fixée en Auvergne, en 1590, lors de l'arrivée de François Villot, nommé, par la reine Marguerite de Valois, capitaine-gouverneur du château d'Usson.

Filiation : I. François Villot, écuyer, capitaine-gouverneur du château d'Usson en 1590, se retira à Saint-Saturnin, vers l'année 1606, lors de la donation du comté d'Auvergne au dauphin (depuis le roi Louis XIII), par la reine Marguerite de Valois. Il mourut à Saint-Saturnin, en 1625, et fut enterré dans l'église dudit lieu, laissant de *Marguerite de Veyny d'Arbouse*, sa femme, dame d'honneur de la reine Marguerite de Valois, un grand nombre d'enfants, entre autres : 1° Benoît, qui suit ; 2° Jean, lieutenant de la terre et châtellenie de la Cheyre, marié à *Claude Verdier de Pagnat*, fille de Gaspard, seigneur de Pagnat ; 3° Jehan, lieutenant de la terre de la Cheyre en 1650, marié à *Isabeau de Birade*, sœur de Paul de Birade, capitaine-gouverneur du château de Saint-Saturnin ; il eut : A. Claude, marié à *Mar-*

*guerite de Belvezeix de Vaux*, fille de noble Jean-Gabriel, écuyer, seigneur de Vaux et de Jacqueline de Bar de la Condamine, dont : *a. a.* Antoine, lieutenant de la terre de la Cheyre, marié à *Magdeleine du Fraisse*; B. Antoine, curé de la paroisse de Saint-Paul d'Issoire en 1679-1689 ; 4° Annet, prêtre, curé de Saint-Saturnin en 1625, vicaire de la cathédrale de Clermont en 1625, vicaire de l'église Notre-Dame du Port en 1627, curé de la cathédrale de Clermont en 1633-1641 ; 5° François, curé de Saint-Saturnin en 1645-1660.

II. Benoit Villot, avocat, vint s'établir à Clermont en 1625 ; il acheta, dans cette ville, en 1627, une maison située en la rue du Port ; *Jean Broquin*, bailli de Lempdes, procureur en cour, fut le vendeur de cet immeuble. Benoît Villot testa le 17 juillet 1661, léguant 100 livres à l'Hôtel-Dieu de Clermont, mentionnant un banc de noyer orné de ses armes, qu'il avait droit d'occuper dans l'église de Saint-Saturnin. Il épousa, vers 1605, *Delphine Bohet* ; il eut : 1° Jean, qui suit ; 2° Gilbert, avocat en parlement, en 1661, marié : 1° le 1er juillet 1656, à *Françoise Savignat*, fille de Claude, bourgeois et d'Antoinette Taravant ; 2° à *Antoinette Veron*, fille de Jean, greffier en chef de l'élection de Clermont ; du second lit : A. Jeanne, femme d'*Antoine Aubier*, avocat en parlement ; elle était veuve en 1694 ; B. Françoise, vivant en 1695 ; 3° François, né à Clermont le 1er septembre 1625, docteur en théologie, doyen du chapitre de Chamalières en 1667-1695 ; il fonda une procession en l'honneur du Saint-Sacrement dans l'église collégiale de Chamalières, testa le 17 février 1693 et mourut en 1695 ; il donna 200 livres aux hôpitaux de Clermont ; 4° Marie, qui entra religieuse professe (sœur hospitalière), au grand Hôtel-Dieu de Clermont le 14 février 1660 ; 5° François, avocat en parlement, marié à N., dont : A. François, 1693 ; B. Jean, 1671.

III. Jean Villot, écuyer, nommé bachelier en droit civil, le 7 juin 1643, avocat en parlement en 1653, testa le 3 juin 1686 ; il avait épousé le 6 février 1659, *Gabrielle Le Riche*, fille de Pierre, avocat, bourgeois de Clermont, et de Catherine Thomas ; elle mourut en mars 1713. Ses enfants furent : 1° Gilbert, qui suit ; 2° François, mentionné au testament de son père en 1686 ; 3° Antoine, mentionné en 1686.

IV. Gilbert Villot de Boisluisant, écuyer, seigneur de Boisluisant et de la Saigne, né à Clermont-Ferrand le 8 novembre 1659, était garde-du-corps dans la compagnie de Duras, ainsi qu'il appert du testament de son père, en 1686. Il acheta, vers l'an 1691, moyennant 10,905 livres, à *Gabriel de Combes*, écuyer, lieutenant-général de la sénéchaussée de Riom, la charge de commissaire-général des monstres et revues de la maréchaussée d'Auvergne. Cette charge conférait de nombreux priviléges. Il testa le 3 août 1713, mourut la même année et fut enterré, le 8 août, en l'église de Saint-Saturnin, au tombeau de sa famille. Il avait épousé : 1° le 8 mars 1691, *Françoise Senèze*, dame de la Saigne, morte le 29 juin 1692, fille de Robert, bourgeois de Neschers et de Jeanne Enjobert ; 2° *Anne Garnaud de Boyssat*. Du premier lit : 1° Catherine, dame de la Saigne, mariée, le 6 mars 1714, à *César Dauphin*, seigneur de Charlanne, alors capitaine dans le régiment de Bouzols, plus tard prévôt-général de la maréchaussée d'Auvergne, président en l'élection générale de la Basse-Auvergne, fils de Claude, écuyer, seigneur de Charlanne, premier président en l'élection générale de la Basse-Auvergne et de Michelle de Laire ; du second lit : 2° Pierre-Gabriel, qui suit ; 3° Gaspard, baptisé à Saint-Saturnin, en 1708, mort jeune ; 4° Marie, baptisée en 1710, morte jeune ; 5° Anne, baptisée en 1712 ; elle vivait encore en 1760.

V. Pierre-Gabriel Villot de Boisluisant, écuyer, seigneur de Boisluisant, né à Saint-Saturnin le 6 mars 1707, devait succéder à son père dans la charge de commissaire des monstres et revues de la maréchaussée d'Auvergne ; mais cette charge ayant été supprimée, il se fit recevoir avocat au parlement de Paris, le 15 mars 1731 et acheta, le 21 septembre 1731, une place de conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont que lui vendit *François Lescuyer*, seigneur des Vergnes. Il mourut à Saint-Saturnin le 22 octobre 1747 et fut enterré dans l'église de cette paroisse, au tombeau de ses ancêtres. Il avait épousé, le 8 octobre 1732, *Marie-Marguerite de la Farge*, fille de Hugues, seigneur d'Yssac, près de Saint-Saturnin, secrétaire du roi, et de Charlotte de Ronat, dont : 1° Marie-Antoinette, née en 1734, mariée, le 6 février 1763, à *Jean-Baptiste-Gabriel de Champflour*, écuyer, baron de la Roche-d'Onnezat, lieutenant au régiment de dragons de Chabrillant, fils de Hugues-Gérard, écuyer, seigneur de la Roche-d'Onnezat, conseiller à la cour des aides de Clermont et de dame Anne Laville de Saint-Alvard ; 2° Guillaume, qui suit.

VI. Guillaume Villot de Boisluisant, écuyer, seigneur de Boisluisant, naquit à Saint-Saturnin le 18 novembre 1735. Il servait comme surnuméraire dans les gendarmes de la garde du roi Louis XV, en 1760 ; mourut le 28 juin 1773. Il avait épousé *Magdeleine Ribbes*, fille de Jean-Baptiste, bourgeois de Neschers et de Michelle Rouget, dont : 1° Jean-Baptiste-Antoine, seigneur de Boisluisant, né à Montferrand en 1764, gendarme dans la garde du roi, compagnie de Lunéville, en 1785, marié à Riom, le 1er septembre 1789, à *Marie de Reynaud*, fille de François, habitant à l'abbaye, et de dame Anne de Saint-Giron ; de ce mariage : A. Lucette, mariée au vicomte *Augustin de Matharel du Chéry*, che-

valier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, capitaine de frégate, mort à Plauzat en 1855, fils de Jean-Baptiste de Matharel, chevau-léger de la garde du roi Louis XVI 2° Jean-Baptiste-Gabriel, qui suit ; 3° Jeanne-Guillelmine, baptisée à Clermont le 18 mars 1766, mariée à *Pierre-Paul Artauld*, avocat en parlement ; elle est morte en 1847.

VII. Jean-Baptiste-Gabriel Villot de Boisluisant, écuyer, né le 13 octobre 1769, fut reçu garde-du-corps du roi Louis XVI, en la compagnie de Villeroi, le 10 avril 1786, émigra, fit la campagne de 1792 dans les armées des princes, frères du roi Louis XVI, rejoignit le prince de Condé, le 13 avril 1793, et servit jusqu'au licenciement de l'armée en 1801. En récompense de ses services, il obtint la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et celle de la Légion-d'Honneur. Il est mort le 23 février 1825 ; il avait épousé : 1° *Jeanne Cougoul de Ludière* ; 2° *Marie Mailly*. Du premier mariage, est né : 1° Jean-Baptiste-Antoine, qui suit : Du second lit : 2° Jean-Antoine, marié à Mlle *Bonnet*, d'Allanche, dont un fils : A. Emile, marié, en juin 1866, à Mlle *de Varennes*, dont une fille.

VIII. Jean-Baptiste-Antoine Villot de Boisluisant, né le 21 février 1803, résidant à Clermont-Ferrand, a épousé, par contrat du 8 août 1831, *Jeanne Sedillot*, fille de François et de Marie Ducrohet ; de ce mariage : 1° François-Léopold, né le 17 mars 1834 ; 2° Louise-Marie ; 3° Jausselin-François-Félix, né le 1er avril 1839, sous-lieutenant aux cuirassiers de la garde, tué pendant le bombardement de la ville de Toul par les Prussiens, en 1870.

Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de 3 étoiles de même, 2 en chef et une en pointe*. Couronne : *De comte*.

## VRAY

Etienne Vray était chanoine de la cathédrale de Clermont en 1449. Jehan Vray, licencié en loix, bachelier en décret, était élu (consul), de Clermont en 1447, 1476, gouverneur de la temporalité de l'évêque de cette ville en 1460, élu (consul), de Clermont en 1496, gardien d'une tour de l'enceinte de cette ville en 1481. *Bredonne Senadre*, sa veuve, vivait en 1499. Autre Jean Vray était élu (consul), de Clermont en 1505. François Vray, bourgeois de Clermont, élu (consul), de cette ville en 1514, 1541, 1551, épousa *Marguerite Minard*, fille d'Antoine, seigneur de la Tour-Grolier, châtelain de la ville de Gannat et de Charlotte Coeffier. Marie Vray fut mariée, vers 1570, à *Etienne Saulnier*, receveur des tailles à Clermont. Jeanne Vray, épouse d'*Etienne Textoris*, lieutenant-particulier au présidial de Clermont, testa le 20 mai 1587.

Savaron, dans ses *Origines de Clairmont* (2e édition, page 120), énumère la liste des familles de Clermont, qui ont produit de braves citoyens, et dont la plupart ont donné lieu à une filiation généalogique dans notre ouvrage.

Adonaire.
Agier.
Agrece.
Aimeric.
De Saint-Alyre.
André.
Apollinaire.
Aquilin.
Arcade.
Ascovinde.
Astorg.
Augier.
Avit.
Aycelin.
Balbet.
Bastisses.
Belot.
Bertrand.
Bonnet.
De Bort.
Boudet.
Bourguignon.
Boyer.
Calmine.
Cardinaux.
Caton.
Catullin.
Cautin.
Celme.
Chalier.
Chambon.
Champagnat.
Chancelade.
De Clermont.
Cortine.
Constance.
Crespat.
De Cros.
Curier.
Dalmas.
Dieudonne.
Durand.
Essartel.
Foulchier.
Florent.
Fredos.
Du Fraisse.
Gaultier.
Gayte.
Golefert.
Gontard.
Grasdepain.
Gravier.
Guy.
Issars.
Laporte.
Martin.
Mandevillain.
Mauguin.
Meillous.
De Menat.
Mercerol.
Merchadier.
Merle.
Meschin.
Mieloux.
Mines.
De la Moil.
Nichiers.
Noel.
Paics.
Perusse.
Picherier.
Du Puy.
Redon.
Renau.
Richard.
Seron.
Teste-Noir.
Textorix.
Theodore.
Tixier.
Trottier.
Vexin.
Vidilhe.
Vray.
Ursins.

M. Mazure, dans son *Inventaire des archives municipales de Clermont,* donne une liste des notables de cette ville, puisée aux registres des délibérations de la commune ; voici cette nomenclature :

1611.

Moranges.
De Basmaison.
Peghoux.
De Georges.
Enjobert.
De Brion.

1621.

Montorcier.
Pascal.
Pellissier.
Redon.
Savaron.

1631.

Ribeyre.
Du Fraisse.
Champflour.
De Fretat.
Bunyer.

1641.

Boudet.
Chambon.
Dalmas.
Vachier.
Gras.

1651.

De Laire.
Potiere.
Dumas.
Servolle.
Chaudessolles.
Sablon.

1661.

Reynaud.
Enjobert.
Berryer.
Bourlin.
Bouchard.

1670.

De Fontenilhes.
Barthomyvat des Paleines.
Escot.
Chassaigne.
Sablon.

1671.

Bœuf.
Tiolier.
Massis.
Durand.
Vassadel.
Maymat.
Domat.

1681.

Savignat.
Brunel.

1711.

Bourlin.
Sadourny.
Laville.
Charbonnier.
De Fontfreyde.
Grimaud.
Jusseaume.
Barthomyvat des Paleines.

1721.

Du Four.
Brunel.
Chabrol.
Renoux.

1731.

Du Fraisse.
Marnat.
Tournadre.
Moranges.

1741.

Barthomyvat des Paleines.
Bellaigue.
Chauvassaignes.
Artauld.
Langlois du Bouchet.
Verdier de Latour.
Petit.
Chazelède.

1751.

Amariton.
Montorcier.
Blatin.

1761.

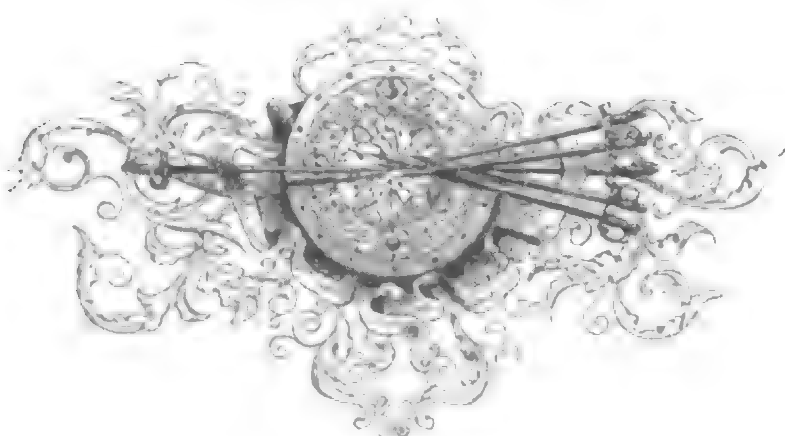
Chardon du Ranquet.
Reboul.
Roux.
Bœuf.
Albaron.

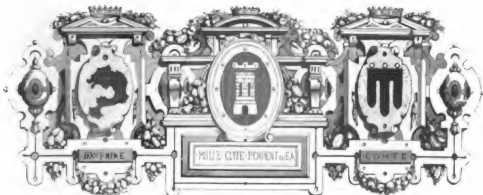
1771.

Favard.
Mallet.
Tailhardat.
Vassadel de la Chaux.
Pellissier de Féligonde.
Cellier, fils, secrétaire de la mairie.
Cellier, trésorier de la maréchaussée.

1781.

Tixier.
Reboul.
Du Fraisse de Vernines.
Monestier.
Mossier.
Lasteyras.
Gros.
Falvard.
Magaud.
Solignat.
Bergier.






# OUVRAGES CONSULTÉS





Pour donner la liste complète des imprimés et des manuscrits que nous avons dû consulter au sujet de cet ouvrage, il faudrait de nombreuses pages. Notre intention est d'indiquer, à ce chapitre spécial, un grand nombre d'ouvrages sur l'Auvergne, qui nous ont été d'une grande utilité. Quelques-uns, notamment les manuscrits, sont fort peu connus. Il y en a même plusieurs que nous faisons connaître pour la première fois ; nous en revendiquons l'inédit ; car il est bien juste que ceux qui viendront après nous indiquent les sources historiques où ils auront puisé leurs documents.

## IMPRIMÉS

Abrégé historique de la ville de Clermont-Ferrand, capitale de la province d'Auvergne, et carte de Clermont et des environs, par *de la Jonchère*.

L'Ancienne Auvergne et le Velay. Histoire, archéologie, mœurs, topographie, par Ad. Michel et une société d'artistes. Moulins, Desrosiers, 1843-1848 ; 3 vol. in-fol. pl.

Publication splendide. Excellente histoire générale d'Auvergne. Cet ouvrage fait le plus grand honneur à son imprimeur, M. Desrosiers, père, qui, du reste, est décoré de la Légion-d'Honneur, pour ses belles publications.

Apologie des chanoines de la cathédrale et des citoïens de la ville de Clermont, contre les nouveaux égaremens de M. l'abbé Faydit, par M. Guillaume Majour, prêtre, docteur en Sorbonne et chanoine de l'église de Clermont. Clermont, *P. Boutaudon*, marchand libraire et imprimeur du roi, 1713, in-12.

Ce volume renferme, à la page 223 et aux suivantes, des extraits d'actes capitulaires du chapitre de la cathédrale de Clermont, concernant l'introduction du calvinisme dans cette ville. A la page 270 et aux suivantes, il y a certains détails intéressants sur l'illustre *Jean Savaron*.

Armorial du Bourbonnais, par Georges de Soultrait. Moulins, Desrosiers, 1857, grand in-8° (blasons).

Armorial général de l'empire français, par Henri Simon. Paris, 1812, 2 vol. in-fol.

Arrêt de la cour de Parlement, portant défense au sénéchal de Clermont et officiers dudit lieu de prendre la qualité de seneschal d'Auvergne. 8 août 1626, in-8° de 8 pages.

Cet imprimé se trouve à la bibliothèque de l'Institut à Paris.

L'Art de vérifier les dates des faits historiques, des chartes, etc., commencé par D. Maurfranc, D. Antine, D. Clémencet et D. Durand ; continué et publié par D. F. Clément. Paris, 1783-1787 ; 3 vol. in-fol.

Arvernii municipii descriptio, par *Papirius Masson*, substitut du procureur général aux Grands-Jours de Clermont en 1582. (Voir Savaron, *Origines de Clairmont*, 2e édit., p. 290.)

Biographie ou Dictionnaire historique des personnages d'Auvergne illustres ou fameux par leurs écrits, leurs exploits, leurs vertus, etc., avec portraits, par *P.-G. Aigueperse*. Clermont, 1834, 2 vol. in-8°.

Ce travail est le résultat de longues recherches.

Cahier des charges de l'entreprise de l'éclairage du gaz de la ville de Clermont. Clermont, 1844, 10 pages in-4°.

Calendrier d'Auvergne, curieux et utile pour l'année 1752. Clermont, *P. Viallanes* ; in-24 ; — *Le même* pour 1759, in-24.

Le calendrier d'Auvergne de 1752 contient des tables chronologiques des évêques de Clermont et de Saint-Flour, des intendants de la province, etc.; celui de 1759, une idée générale de ce qui s'est passé de plus considérable en Auvergne, avant que cette province fût soumise aux Romains.

Calendrier d'Auvergne, pour 1762. Clermont-Ferrand, P. Viallanes, imprimeur-libraire, près l'ancien marché au blé.

Ce calendrier renferme un état ecclésiastique de l'Auvergne, un pouillé du diocèse. Une notice sur Clermont et Montferrand, qui commence à la page 81 et finit à la page 123, donne bien des détails, que l'on chercherait vainement ailleurs ; elle est suivie d'une notice sur les bonnes villes de l'Auvergne et les paroisses de cette province.

Calendrier d'Auvergne, pour 1771 ; — *Idem*, pour 1777.

Catalogue des ouvrages sur l'Auvergne de la bibliothèque de Clermont, in-8° de 223 pages.

La première partie renferme les imprimés, au nombre de 1441 numéros ; la deuxième partie les manuscrits, au nombre de 126 numéros. Ce travail est l'œuvre du savant bibliothécaire M. Gonod. Ce catalogue s'est accru depuis d'un grand nombre de volumes imprimés et d'un certain nombre de manuscrits, ce qui nécessitera une réimpression.

Catalogue des livres et estampes concernant l'ancienne province d'Auvergne (Puy-de-Dôme, Cantal et Haute-Loire), réuni par feu M. *G. Desbouis*, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand (1034 nos imprimés) 1865, in-8°.

Ce catalogue est suivi d'une liste d'estampes, portraits, etc., ayant rapport à l'ancienne province d'Auvergne (201 numéros). Tous ces livres et ces estampes ont été vendus à Paris à la maison Sylvestre, à la fin de novembre 1865.

CHRONIQUES D'ETIENNE MÉDICIS, bourgeois du Puy, ouvrage publié par la Société académique du Puy, 1869, in-4° ; tome I^er^, seul publié jusqu'ici.

Excellent travail sur l'histoire de la ville du Puy, depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle ; — savamment annoté par M. *Augustin Chassaing*, juge au tribunal civil du Puy

CHRONOLOGIE DES ÉVÊQUES DE CLERMONT, par M. *Gonod*, bibliothécaire, in-4°, 18...

Travail assez exact, au point de vue de la chronologie. Il renferme, en abrégé, les principaux événements ecclésiastiques de la province. Nous lui avons fait des emprunts très-importants ; toutefois, notre chronologie donne, en plus, l'armorial de nos prélats et un grand nombre de documents inédits. Ensuite, notre liste diffère de celle de M. Gonod en ce qu'elle porte plusieurs évêques que notre prédécesseur a omis ou rejetés.

CLERMONT-FERRAND (*son histoire*), in-8°, 1847 ; — Publié par Furne dans l'*Histoire des villes de France*.

COUTUMES GÉNÉRALES ET LOCALES DE LA PROVINCE D'AUVERGNE, avec les notes de MM. *Charles du Moulin*, *Toussaint Chauvelin* et autres ; des observations sur ces coûtumes, etc., par *Chabrol*, Riom. 1784, 4 vol. in-4°.

Cet ouvrage, qui fut enlevé à son apparition, est l'un des plus savants publiés dans ce genre ; le tome IV, uniquement consacré à l'histoire de la plupart des localités de l'Auvergne, est fort recherché avec raison. L'article qui concerne Clermont-Ferrand n'a pas moins de 31 pages.

CRAYON DU DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME, POUR SERVIR DE STATISTIQUE, par *P.-Aug. de Vayny-d'Arbouze*, Paris. 1826, in-8°.

CUSTODERIE D'AUVERGNE, par le père *Jacques Fodéré*, Lyon, 1619, in-4°.

Ce volume renferme l'historique des couvents de l'ordre de Saint-François en Auvergne, notamment celui des monastères de Clermont, de Riom, etc. Il a été réimprimé par l'Académie de Clermont, il y a quelques années.

DE LA NÉCESSITÉ D'ÊTRE EXACT DANS LA REPRÉSENTATION ET LA DESCRIPTION DES MONUMENTS ARCHÉOLOGIQUES, etc., suivie d'une dissertation critique sur un bas-relief, qui se trouve dans la ville de Clermont-Ferrand, par *J.-J. Jorand*, Paris, Smith, 1825, in-8° de 20 pages.

DE SANCTIS ECCLESIIS ET MONASTERIIS CLAROMONTII LIBELLOS DUOS AUCTORIS ANONYMI, QUI VIXIT CIRCA ANNUM DCCCCL, NUNC PRIMUM EDITOS, *J. Savaro* recensuit et notis illustravit. Parisiis, *A. Drouart*, 1608, in-8°.

Ce volume contient une notice de toutes les églises de Clermont et de Chamalières, qui existaient en l'an 950 environ. Savaron, qui a publié le manuscrit, l'a commenté et annoté d'une manière savante.

DESCRIPTION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CATHÉDRALE DE CLERMONT, par P. D. L. (M. *de la Faye de l'Hôpital*), membre correspondant de l'académie de Clermont-Ferrand.

C'est la meilleure description archéologique de la cathédrale de Clermont. M. de la Faye est un archéologue distingué, précieux pour les descriptions architectoniques.

DESCRIPTION DE L'AUVERGNE, par *Dulaure*. Paris, 1789, in-18, carte.

Cet excellent petit ouvrage donne un abrégé de l'histoire de Clermont en 104 pages. Il est rempli de recherches.

DICTIONNAIRE STATISTIQUE ET HISTORIQUE DU CANTAL, par M. *Deribier du Chatelet*. Aurillac, 1852, v^e^ Picut, 5 vol. in-8°.

Vrai travail de bénédictin, œuvre colossale, qui fait honneur à l'auteur et à ceux qui, pour l'éditer de nouveau et le rendre complet, ont prêté généreusement leur concours, après la mort de M. Deribier du Chatelet. Nous faisons des vœux pour que le département du Puy-de-Dôme possède un jour un pareil travail. Qui osera l'entreprendre ?

EDICT DU ROI POUR L'ÉTABLISSEMENT DU BUREAU DES TRÉSORIERS DES FINANCES EN LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND, cy devant estably en la ville d'Issoire et depuis transféré en celle de Riom. Paris, J. Dugast, 1639, in-8° de 20 pages.

Cet imprimé, qui est fort rare, se trouve à la bibliothèque de l'Institut à Paris.

EDIT D'UNION DES VILLES DE CLERMONT ET DE MONTFERRAND, 1630. 8 p. in-4° ; — Bibliothèque de Clermont, n° 898.

Reproduit dans notre *Appendice*.

Eloge de M. Barbe, conseiller a la cour des aides, par M. *Pellissier de Féligonde*; — Bibliothèque de Clermont, recueil n° 73 (n° 7 de ce recueil).

M. *Barbe* était membre de la société littéraire de Clermont.

Eloge de M. Michel Pellissier, seig. *de Féligonde*, par le R. P. *Sauvade*. Clermont, 1767, in-8°; — Biblioth. de Clermont, n° 1249.

Eloge de la ville de Clermont-Ferrand, par le père I. I. I. J., Clermont-Ferrand, *P. Boutaudon* 1744, in-4°, 8 pages.

Pièce en vers latins et français.

Epidémie cholérique a Clermont, par le docteur *Imbert-Gourbeyre*; — Biblioth. de Clermont, n° 493° ³.

Essai sur la vie de Thomas, par M. *Deleyre*. Paris, 1791, in-18, impr. de Moutard.

Essai sur la vie de J. Savaron, par *H. Doniol*, 1843, Moulins, 1843, 24 p. in-8°.

Essai sur les églises romanes et romano-byzantines du département du Puy-de-Dome, par M. *Mallay*, père, architecte. Moulins, Desrosiers, 1841, in-8°, planches.

Belle publication d'un bon travail.

Etat de l'Auvergne en 1765, présenté à M. *de Laverdy*, contrôleur-général des finances, par M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne; — Biblioth. de Clermont.

Imprimé dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, T. VII.

Etat des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, par *Beaunier*. Paris, 1743, vol. in-4°.

Etrennes ecclésiastiques a l'usage de la province d'Auvergne. Clermont, 1764, in-12.

Etudes historiques et littéraires sur J. Savaron, par M. *Conchon*. Clermont, 1846, in-8°.

Explication des figures représentées sur le sarcophage des Carmes-Déchaux, près de Clermont, par l'abbé Croizet. *Tabl. histor. de l'Auvergne*, T. I, p. 29.

Gallia Christiana, opus fratrum Sammarthanorum. Paris, 1716-85; 13 vol. in-fol.

Le tome II renferme le diocèse de Clermont, avec une notice des principales abbayes, la liste des abbés et abbesses, la chronologie des évêques, etc.

Guide du voyageur a Clermont-Ferrand, dans sa banlieue et dans les localités les plus remarquables du département du Puy-de-Dôme, par *J.-B. Bouillet*. Clermont, 1836, in-18, pl.

Cet ouvrage renferme des erreurs historiques notables.

Histoire généalogique de la maison d'Auvergne, par *Etienne Baluze*. Paris, 1708, 2 vol. in-fol. (*Blasons, tombeaux*, etc.).

Le tome II contient des chartes, dont plusieurs ont rapport à l'histoire de Clermont.

Histoire généalogique et chronologique de la Maison de France, des pairs, des grands officiers de la Couronne et de la Maison du Roy et des anciens barons du royaume, etc., par le *P. Anselme*, continué par M. *du Fourny*, 3° édit. rev., cor. et aug. par les soins du *P. Ange* et du *P. Simplicien*. Paris, 1726-1733; 9 vol. in-fol. (blasons).

Histoire générale du Languedoc, par D. *Jos. Vaisette* et *de Vic*, avec des notes et des pièces justificatives. Paris, 1730-1745; 5 vol. in-folio., fig.

Histoire de la guerre des Anglais en Auvergne, par *Dom Verdier-Latour*. — Biblioth. de Clermont, catalog. de l'Auvergne, n° 3 du recueil 116.

Histoire de la maison de Bourbon, par *de Marillac*, secrétaire du connétable *Charles de Bourbon*, publiée par *Antoine de Laval*, forésien, dans les desseins des professions nobles et publiques.

Cet ouvrage donne de précieux renseignements sur les ducs de Bourbon, comtes de Clermont, pendant le XV° siècle.

Histoire de Notre-Dame du Port, depuis ses origines jusqu'à nos jours, par *L.-A. Chaix*, curé de Saint-Germain-Lembron. Clermont-Ferrand, Thibaud, in-12 de 352 pages.

Histoire des chevaliers hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, par l'abbé *de Vertot*. Paris, Despilly, 1772, 7 vol. in-12.

Le tome VII de cet ouvrage contient la liste et le blasonnement des armoiries de presque tous les chevaliers de Malte. Il y a un chapitre spécial pour la *langue d'Auvergne*.

Histoire des communautés des arts et métiers de l'Auvergne, par *J.-B. Bouillet*, gr. in-8°, accompagné des bannières que portaient ces communautés. Clermont-Ferrand, *Paul Hubler*, 1857.

Histoire des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, par *Jean-Marie de la Mure*, prêtre, docteur en théologie, conseiller aumônier du roi, chanoine de l'église royale de Montbrison.

Publiée pour la première fois, en 1860-1868, par M. *de Chantelauze*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Montbrison, portant la date de 1673. Cette splendide publication, sortie des presses de *Louis Perrin*, de Lyon, a été imprimée avec le plus grand luxe ; elle fait le plus grand honneur à l'érudition, à l'activité et au dévouement de bénédictin de son éditeur (M. *de Chantelauze*), qui l'a annotée d'une manière savante. Tirée à 500 exemplaires, dont 400 papier verger, 50 papier verger fort, 50 papier verger teinté à l'antique.

Histoire de l'église d'Auvergne, par le *comte de Resie*. Clermont-Ferrand, 1855, 3 vol. in-8°.

Ce travail, complétement dépourvu de critique, est à refaire.

Histoire des guerres religieuses en Auvergne, pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles, par *André Imberdis*. Moulins, Desrosiers, 1840-2, 2 vol. in-8°, pl.

Histoire de la Marche, par Joullieton, 2 vol. in-12.

Histoire des monastères d'Ursulines d'Ambert et de Clermont. — Biblioth. de Clermont, n° 527.

Extrait des *Annales de Sainte-Ursule*.

Histoire de Rhion, chef d'Auvergne, en vulgaire françois, par *Cl. B. Bernard*, de Rhion, à Lyon, par Jean d'Ogerolles, 1559, petit in-24.

Un exemplaire de cet ouvrage rarissime est en ma bibliothèque. Il a appartenu au célèbre antiquaire *Louis Chaduc*, né à Riom, qui l'avait reçu en cadeau de Dom *Morel*, son précepteur, ainsi qu'on le voit sur le premier feuillet. La bibliothèque nationale à Paris possède un autre exemplaire de cet ouvrage ; il est coté 7. 4. k. 8282. Ce sont les deux seuls que je connaisse, quoique toutes les biographies sur l'Auvergne parlent de cet opuscule.

Inscriptiones antiquæ *totius orbis romani in absolutissimum corpus redactæ, curis secundis Jani Gruteri et notis Marq. Gudii emendatæ et cura Geor. Gravii recensitæ : acced. annotationum appendix et indices, ut et Tironis et senecæ notæ*. Amstel. 1707, 4 vol. in-folio, par *Janus Gruterius* (Gruter).

Installation de l'École de médecine et de pharmacie de Clermont, dans son nouveau local. Clermont-Ferrand, typogr. de *Paul Hubler*, 1859, brochure in-8°.

La Cosmographie universelle de tout le monde, par *François de Belle-Forest*, comingeois, tant de ses recherches comme à l'aide de plusieurs mémoires envoyez de diverses villes de France, par hommes amateurs de l'histoire de leur patrie. Paris, *Nicolas Chesneau*, 1575, 2 vol. petit in-fol.

Ouvrage fort curieux, renfermant la description de la Limagne, une notice sur Clermont et deux cartes : 1° Tableau ou vue à vol d'oiseau de la Limagne ; 2° autre vue à vol d'oiseau de la ville de Clermont. Nous donnons une reproduction de ce dernier dessin. — Belleforest est le premier auteur qui ait publié un grand ouvrage en usant de correspondants provinciaux. On trouve, dans sa Cosmographie, « les noms de ceux qui lui ont aidé de mémoires », savoir, pour notre province : les échevins de la ville (*Etienne Serbier*, procureur, *Gabriel Gaschier*), *Blaise Ceberet*, élu en l'election du bas pays d'Auvergne ; puis le « vénérable frère » *Bertrand Faucel*, cellerier de l'abbaye de Saint-Alyre, qui lui servit beaucoup « pour le fait ecclésiastique » ; et enfin *Jean Villerault*, né à Clermont, procureur au parlement de Paris, grand ami de cet historien. (V. T. I de ladite *Cosmographie*, p. 234.)

La Devotion a Marie, honorée sous le titre de N.-D. du Port, par M. C*** (*Chardon*), chanoine du diocèse de Clermont-Ferrand, chez *P. Viallanes*, imprimeur des domaines du roi, 1769.

Cet ouvrage est de *Guillaume Chardon*, né à Marat, près d'Ambert, en 1718, qui a aussi publié une histoire abrégée de Notre-Dame d'Orcival.

La France, description géographique, statistique et topographique, publiée sous les auspices du

duc d'Orléans, par M. *Loriol.*— Département du Puy-de-Dôme, par *M.-B. Gonod*, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand. Paris, Verdière. libraire-éditeur, 1834, in-8° de 170 p.

Excellent travail qui donne une foule de renseignements, surtout au point de vue de la statistique.

La Vie des saincts et sainctes de l'Auvergne et du Velay, par *Jacq. Branche.* Au Puy. 1652, in-12.

On trouve, dans le livre Ier, des détails sur le culte de N.-D. du Port à Clermont.

Le Discours du siége tenu devant la ville d'Yssoire par Monseigneur le duc, fils et frère du Roy, ensemble de la prinse d'icelle, le nombre des morts et blessez, tant d'une part que d'autre et le nom d'iceux. A Paris, pour *Jean de Lastre*, demeurant près le collége de Reims, 1577, petit in-12 de 28 pages, reliure en parchemin.

Ce rarissime et peut-être unique volume, qui a été acquis, en 1872, au prix de 100 francs, par M. le vicomte *de Matharel*, se trouve aujourd'hui au château de la Grange-Fort, près d'Issoire. Il nous a été gracieusement communiqué par son propriétaire (*M. le vicomte de Matharel).*

L'Empereur et l'Impératrice a Clermont, par *Ribeyre*, in-8°, 1863 ; — Biblioth. de Clermont, 1062**.

Cet ouvrage renferme l'historique du voyage de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie en Auvergne, en 1862.

Les Archives municipales d'Ussel, étude historique et juridique sur les archives, chartes et autres pièces qui y sont conservées, par M. *Paul Huot*, procureur impérial près le tribunal de cette ville, petit in-4° de 124 p. à 2 colon., 1856. Imprimé à Ussel par *Faure*.

Travail fort bien conçu. Il serait bien à souhaiter que d'autres études du même genre fussent entreprises en France.

Les grands baillis du xve siècle. Jean de Doyat, par *Agénor Bardoux*, Paris, Auguste Durand, libraire, 1863, in-8° de 40 p.

Les origines de Clairmont, ville capitaine d'Auvergne. par *Jean Savaron*. Clairmont, 1609, in-8°.

Les mêmes, 2e édition, Paris, *Muguet*, 1662, in-folio.

Cette édition a été continuée jusqu'en 1662 par *Pierre Durand*, visiteur-général des gabelles. La première partie de ce volume renferme textuellement l'œuvre de *Savaron*; la seconde contient les annotations de Durand ; l'ouvrage est terminé par les chartes, les priviléges concernant Clermont, une liste d'élus, consuls ou échevins de 1400 à 1662, etc.; l'histoire généalogique de la maison de Saint-Nectaire. Il y a plusieurs beaux portraits dans ce volume.

Liste des fonctionnaires publics qui ont obéi à la loi du 26 décembre ou qui ont refusé le serment, ou qui l'ont prêté avec restriction ; — in-4° de 20 pages, de l'imprimerie d'Antoine Delcros. à Clermont-Ferrand (1791).

Cette liste renferme, pour les huit districts du département du Puy-de-Dôme, la nomenclature des prêtres assermentés ou non assermentés.

Liste des prêtres enfermés a la Chasse et au Petit-Séminaire a Clermont-Ferrand en 1792-1793. — Biblioth. de Clermont, n°

Cette liste a été publiée, en 1869, dans la *Semaine religieuse*, journal hebdomadaire de format in-8°. Elle donne les noms, prénoms, lieux de domicile, âges ou qualités de chaque reclus.

L'Office de Saint-Amable, premier confesseur et patron de la ville de Riom, en Auvergne, en latin et en français, avec des explications sur le propre de la messe du saint et l'histoire de sa vie, contenant ses miracles et quelques faits principaux touchant l'état de son Eglise, avec deux dissertations sur le temps et le lieu de sa mort, par *Antoine Chevalier*, chanoine du chapitre de St-Amable de Riom. Lyon, *François Barbier*, 1701, in-12.

L'Origine des églises de France, prouvée par la succession de ses évêques, avec la vie de saint Austremoine, premier apôtre de l'Auvergne, par *Jean Dufraisse*, chanoine de la cathédrale de Clermont. Paris, 1688, in-8°.

Mars désarmé. Ballet dédié au Roy, par les escholiers de la compagnie de Jésus. Dans le collége Royal de Clermont-Ferrand, de l'imprimerie de *Nicolas Jacquard*, 1660, in-4° de 24 pages.

MÉMOIRE CONCERNANT LA PROVINCE D'AUVERGNE, dressé par ordre de Mgr le duc de Bourgogne, en 1697-1698, par M. *Le Fèvre d'Ormesson*, intendant. Clermont, 1845, in-8°.

Un extrait de ce mémoire avait déjà été imprimé, en 1727, dans l'*Etat de la France*, par *de Boulainvilliers*.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR LES MODES SUCCESSIFS DE L'ADMINISTRATION DE LA PROVINCE D'AUVERGNE ET LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME, depuis la féodalité jusqu'à la création des préfectures en l'an VIII (1800), et monographie des offices de finances et juridictions, que comprenoient autrefois les différents services administratifs actuels, avec les noms des intendants, des administrateurs, des préfets et les divisions successives du territoire, par *Michel Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme. Clermont-Ferrand, *F. Thibaud*, libraire, 1856, in-8° de 315 pages.

Excellent travail que devraient posséder tous les érudits qui s'intéressent de près ou de loin à l'histoire de notre province d'Auvergne.

MÉMOIRES DE JEHAN DE VERNYES, président à la cour des aides de Montferrand (1589-1593). Clermont, 1838, 122 p. in-8°.

Adressés à Henri IV, sur sa demande. Ils concernent l'état politique de l'Auvergne ; — publiés par M. *Gonod*, bibliothécaire.

MÉMOIRES DE FLÉCHIER, SUR LES GRANDS-JOURS TENUS A CLERMONT EN 1665-1666 ; publiés par *B. Gonod*, bibliothécaire. Clermont, impr. de Thibaud-Landriot, 1844, gr. in-8°, planches.

MONASTÈRE DE SAINT-ALYRE, par l'abbé Cohadon ; — IDEM, DE CHANTOIN.

Voir *Tablettes historiques de l'Auvergne*, T. III, p. 529, T. IV, p. 582, où ces deux excellentes notices sont imprimées.

NOBILIAIRE D'AUVERGNE, par *Dom Col*, religieux de la congrégation de Saint-Maur, 1782, 1 vol in-4°. Biblioth. de Clermont. — Ce volume porté ici par erreur aux imprimés, est *manuscrit*.

Dom Col était moine dans l'abbaye de Saint-Alyre, à Clermont. Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Clermont, pendant la Révolution.

NOBILIAIRE D'AUVERGNE, par *J.-B. Bouillet*. Clermont-Ferrand, Perol, 1846-1853 ; 7 vol. in-8° (blasons).

L'ouvrage est dédié à M. le baron *de Sartiges-d'Angles* qui, par modestie, a refusé de laisser mettre son nom comme l'un des auteurs de cet excellent travail, qu'il a composé, en grande partie, pendant longues années, et dont M. Bouillet a seulement écrit quelques parties.

NOBILIAIRE DU LIMOUSIN, par l'abbé *Nadaud*. Limoges, 1856-1863, in-8°.

Cet ouvrage, en voie de publication, est édité par la société archéologique du Limousin. C'est un excellent travail. Son auteur (l'abbé Nadaud) vivait à la fin du dernier siècle. Ce Nobiliaire a été continué par feu l'abbé Roy-Pierefitte ; de nos jours, il l'est par M. l'abbé *Leclerc*.

NOMS FÉODAUX, ou noms de ceux qui ont tenu fiefs en France, depuis le XII<sup></sup>e siècle jusque vers le milieu du XVIIIe, extraits des archives du royaume, par un membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres (*P.-L.-T. de Bétencourt*). Première partie (la seule publiée), contenant l'Auvergne, le Bourbonnais, le Forez, la Marche, le Berry, etc.). Paris, Beaucé-Rusand, 1826 ; 2 vol. in-8°.

Une deuxième édition a été réimprimée par la librairie Bachelin-Deflorenne, en 1867, 4 vol. in-8°.

NOTICE ARCHITECTONIQUE SUR LA CATHEDRALE DE CLERMONT, par *J. Renouvier*. (Voir le *Bulletin monumental*, T. III, année 1837.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA PREMIÈRE SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE D'AUVERGNE, 1849, in-8°, par M. *Michel Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme.

NOTICE HISTORIQUE SUR LE COLLÈGE DE CLERMONT-FERRAND (1re partie), par M. *Caillat*, 1844, 30 p. in-8°.

NOTICE SUR L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DU PORT. — Biblioth. de Clermont, n° 968b.

NOTICE SUR L'ANCIEN CLERGÉ DU PUY-DE-DOME, dont les archives sont conservées aux archives départementales du Puy-de-Dôme, par M. *Marquis*, archiviste du Puy-de-Dôme. Clermont, 1841, 42 p. in-8°.

Très-bon travail, utile à tous ceux qui s'occupent de l'Auvergne.

Note d'un voyage en Auvergne et dans le Limousin, par *Pr. Mérimée*, inspect. des monum. hist.; Paris, 1838, in-8°.

Notice sur les anciens sanctuaires de la paroisse de Saint-Eutrope, in-12. Clermont-Ferrand, *Ferdinand Thibaud*, 1862.

Note sur des objets antiques découverts a Clermont. *Annales d'Auvergne*, T. XII, p. 5.

Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Clermont, par *A. Delarbre*. Clermont, 1805, in-8°.

Notice sur l'établissement a Clermont des frères des écoles de la Doctrine chrétienne, 1825, 4 p. in-8°.

Notice sur les hospices de la ville de Clermont-Ferrand, par M. *Marquis*, archiviste du Puy-de-Dôme. Clermont-Ferrand, s. d., in-8°.

Bon ouvrage, qui renferme la reproduction d'un grand nombre de titres originaux.

Nova Bibliotheca, par le père *Labbe*, 2 vol. in-fol.

Le tome II de cet ouvrage, qui est très-consulté, renferme (pages 761-763) l'obituaire de l'abbaye de Saint-André, du XII<sup></sup>e au XVI<sup></sup>e siècle.

Officium annuale cum octava de S. Avito Claromontensi episcopo ad usum insignis ecclesiæ principalis collegiatæ Beatæ Mariæ de Portu urbis Claromontensis. Parisiis, 1684, in-8°.— Biblioth. de Clermont.

Papiers des conseils et ordonnances de la ville, concernant la venue du roy François premier de ce nom, qui fust faicte dans Clermont, le jeudi dixième juillet l'an mil VC trente et troys (1533).— Biblioth. de Clermont, n° 234.

Imprimé dans les *Tablettes historiques de l'Auvergne*, T. III, p. 48 et suivantes.

Plan de Clermont, avec la vue du pont de pierre et celle de la cathédrale, par M. Sauty, 1834.

Pouillé général, contenant les bénéfices de l'archevêché de Bourges et des diocèses d'Alby, de Cahors, de Castres, de Clermont, de Limoges, de Mende, du Puy, de N.-D. de Rodez, de Saint-Flour, de Tulles, de Vabres. Paris, *Gervais Alliot*, 1648, petit in-4°.

Ouvrage très-rare, en ma bibliothèque.

Précis des guerres religieuses en Auvergne, etc., par M. *Chasteau du Breuil*, conseiller à la cour royale de Riom. Clermont, 1840, 308 pages in-8°.

Procès-verbal d'ouverture du cours gratuit de chimie a Clermont-Ferrand. Clermont-Ferrand, impr. de *Thibaud Landriot*, 1834, broch. in-8°.

Projet de l'histoire d'Auvergne, par Audigier, fils (*Pierre Audigier*, chanoine de la cathédrale de Clermont), s. d. (vers 1730 ?) 16 p. in-4°. — Biblioth. de Clermont, n° 334.

Rapport sur les eaux de Royat, en ce qui concerne les fontaines de Clermont; — avril 1834, in-4° de 22 pages, imprimé chez *Thibaud-Landriot*, à Clermont-Ferrand.

Ce rapport a été présenté par M. *Gaillard*, rapporteur et président de la commission.

Recherches historiques sur les Etats-Généraux et sur l'origine des Etats provinciaux d'Auvergne, etc., par *Bergier* et dom *Verdier-Latour* (avec pièces justificatives). Clermont, 1788, 288 p. in-8°.

Savant travail sur les Etats-Provinciaux d'Auvergne.

Recherches sur Gergovia et sur quelques autres villes de l'ancienne Gaule (notamment Nemetum et Augusto-Nemetum), par M. *Lancelot*, 2 juin 1723; 33 p. in-4°.

Ce recueil figure dans les *Mémoires de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Il est accompagné du fac-simile de trois inscriptions gravées sur des reliquaires (1) de l'église cathédrale, reliquaires qui ont disparu en 1793; il donne

(1) Nous avons donné la reproduction de ces inscriptions au tome I<sup></sup>er de cet ouvrage.

aussi l'épitaphe antique de l'évêque de Saint-Genès, alors placée dans l'église de Saint-Genès, détruite en 1794. (Voir T. I de cet ouvrage, p. 240, 282.)

RECHERCHES SUR LES HOPITAUX DE CLERMONT-FERRAND, par le docteur *Peghoux*. Clermont, 1845; in-8°.

Cet ouvrage est sans contredit l'une des meilleures monographies historiques qui concernent Clermont.

RECHERCHES SUR L'HOTEL DES MONNAIES DE CLERMONT, par *J.-B. Bouillet*, directeur du musée.

Imprimé dans les *Memoires de l'académie de Clermont-Ferrand*, T. VII, p. 555.

RECHERCHES SUR LA MAISON OU BLAISE PASCAL EST NÉ ET SUR LA FORTUNE D'ETIENNE PASCAL, SON PÈRE, par *B. Gonod*, bibliothécaire de la ville de Clermont-Ferrand. Clermont. *Thibaud-Landriot*, 1847, in-8° de 29 pages, terminé par un plan, offrant les détails du haut de la rue des Gras et des alentours de la cathédrale (au sud-ouest). Ce plan manuscrit, de l'an 1740, appartenait à M. *de Varennes*.

RECHERCHES HISTORIQUES SUR LA CATHÉDRALE DE CLERMONT-FERRAND, par *B. Gonod*, bibliothécaire de la ville, 1839, in-8°.

Cette notice est, de toutes celles qui ont été publiées sur la cathedrale de Clermont, la plus rare.

RECUEIL HISTORIQUE, CHRONOLOGIQUE ET TOPOGRAPHIQUE DES ARCHEVÊCHÉS, ÉVÊCHÉS ET ABBAYES, par dom *Beaunier*, 1726. Paris, 2 vol. in-4°.

RECUEIL CONTENANT L'ÉDIT DE CRÉATION SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA JURIDICTION CONSULAIRE de la ville de Clermont-Ferrand et de celles de Riom et Brioude, par *Cortigier*. Paris, 1722, in-4°.

Ce recueil est terminé par la liste des juges et consuls de la juridiction consulaire de Clermont de 1628 à 1722.

RECUEIL DE PORTRAITS GRAVÉS OU LITHOGRAPHIÉS CONCERNANT L'AUVERGNE. — Biblioth. de Clermont, n° 371.

RECUEIL DES OLIM, mis au jour par M. le comte *Beugnot*. 2 vol.

REGI CHRISTIANISSIMO AUGUSTUS PACIFICUS TRAGI COMŒDIA IN THEATRO COLLEGII CLAROMONFERRANDENSIS SOCIETATIS JESU *ad solemnem pacis et hymenæi regii promulgationem. Die mensis maii. Anni MDCLX, hora post meridiem prima*, apud *Nicolaum Jacquard*, in-4° de 12 pages.

REGLEMENT DE L'ACADÉMIE DE MUSIQUE DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND, du 11 sept. 1731. Clermont-Ferrand, 1731, 10 p. in-4°; — Biblioth de Clermont, n° 1029.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSÉ A CLERMONT-FERRAND LE 14 JUILLET 1790 (célébration de l'ère de la Liberté). Clermont, 1790; 24 p. in-4°. — Biblioth. de Clermont, n° 1064.

RELIQUES DE SAINTE-THÈCLE, découvertes depuis peu à Chamalières en Auvergne; — Biblioth. de Clermont, catal. général, n° 993.

REMONSTRANCE FAITE AU ROY ET A NOSSEIGNEURS DE SON CONSEIL PAR LA VILLE DE CLERMONT.

Cette brochure a été découverte dans les archives départementales du Puy-de-Dôme, par M. *Cohendy*, archiviste; elle a été réimprimée par l'académie de Clermont en 1850, in-12. — Attribuée à *Jean Savaron*; environ l'an 1609.

RERUM IN ARVERNIA GESTARUM, PRÆCIPUE IN AMBERTI ET YSSIODURI URBIUM OBSIDIONIS, anno 1577, luctuosa narratio, per Lod. Villebois, Neoburgi, 1577; 60 p. in-8°.

RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE D'AUVERGNE, par un auvergnat (M. *Talhandier*, originaire de Murat); in-18, 1826, Paris.

SAINT SIDOINE APOLLINAIRE ET SON SIÈCLE, par M. l'abbé *Chaix*, curé de Saint-Germain-Lembron, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand. Clermont-Ferrand.

SID. APPOLLINARIS EPISTOLARUM LIBRI, velin, XI° ou XII° siècle; les initiales à l'encre rouge peu historiées.— Biblioth. de Clermont.— Ce volume porté ici par erreur aux imprimés, est *manuscrit*.

SOUVENIRS DU CONGRÈS GÉOLOGIQUE DE 1833 (tenu à Clermont), par M. Lecoq. *Annales d'Auvergne*, T. VII, p. 145.

SOUVENIRS D'UN CONGRÈS SCIENTIFIQUE (tenu à Clermont), par *Tournal*. Toulouse, 1833, gr. in-8°.

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE CLERMONT. Recueil de discours. — Biblioth. de Clermont, n° 1022.

Sur les épidémies qui ont ravagé l'Auvergne, depuis le commencement de l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, par le docteur *Peghoux*. Clermont-Ferrand, *Thibaud-Landriot*, in-8°, 1834, 80 pages.

Bonne brochure, remplie de recherches et fort intéressante.

Tableau historique de l'Auvergne depuis le commencement de l'invasion des Anglais, jusqu'à leur entière expulsion de cette province, au XIVe siècle, par M. *Ad. Mazure*. Clermont, 1844, in-8°.

Ce travail est l'un des meilleurs qui aient été publiés sur l'Auvergne.

Tablettes historiques de l'Auvergne, 7 vol. in-8°, 1840-1846, portraits, plans, monnaies, lithographies, etc.

Cet ouvrage, qui est en grande partie composé de notices historiques, biographiques ou d'articles scientifiques, écrits par des savants de la province, a été publié, par souscription, par *M. J.-B. Bouillet*, qui a donné, dans cette œuvre, quelques écrits de sa main. Les planches de ce recueil sont généralement fort mal dessinées et gravées.

Tarifs pour jauger a la mesure de Clermont, le plein et le vuide des vaisseaux, propres à contenir le vin et la vendange, par M. *Chavagnat*. Clermont-Ferrand, *P. Viallanes*, 1775, in 4°.

Traité sur le tarif du pain dans la ville de Clermont-Ferrand, 1764, in-4°.

Trois mois de l'histoire civile de Clermont (Voir *Annales d'Auvergne*, T. IV, p. 385.

Voyage a Clermont, par M. de Châteaubriand; — Biblioth. de Clermont, n° 6644, Catal. général (*Œuvres de Châteaubriand*), T. VI, p. 409-432.

Voyage dans le département du Puy-de-Dome, par *J. Lavallée*. Paris, 1796, in-8°, pl.

Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant Haute et Basse-Auvergne, par *Legrand d'Aussy*). Paris, an III, 3 vol. in-8°.

Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, par *Ch. Nodier*, *J. Taylor* et *Alph. de Cailleux* (Auvergne). Paris, 1829, 3 vol. in-folio.

Voyage en Auvergne (département du Puy-de-Dôme), par *Louis Nadeau*, professeur au lycée de Clermont.

Il est impossible de mieux écrire la physionomie du département du Puy-de-Dôme. M. Nadeau a peint les Auvergnats et leur pays d'après nature ; mais il ne les flatte pas.

Visites royales a Clermont-Ferrand, par M. *Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme.

Travail rempli de recherches et fort intéressant. Il a été imprimé, en 1862, dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme*.

## MANUSCRITS

Adresse aux citoyens représentants, pour l'établissement d'une école centrale à Clermont, 1795 ; — Biblioth. de Clermont, Catal. de l'Auvergne, n° 10 du recueil 80.

Adresse des citoyens de la commune de Clermont, réclamant la fixation du siége des tribunaux civil et criminel dans la commune, 2 pièces ; — Biblioth. de Clermont, Catal. de l'Auvergne, n° 8 du recueil 80.

Affaire du Bois de Cros ; — Biblioth. de Clermont, Catal. de l'Auvergne, nos 26, 27, 29 du recueil 80. —Voir aussi n° 83 du même Catalogue.

Antiquitates in diocesi Claromontensi benedictino, seu chronica cænobiorum ordinis S. P. Benedicti in diocesi Claromontensi ut a Joanni XXII terminata est sitorum.

Ce manuscrit est à la bibliothèque nationale à Paris ; mss latins, fonds de St-Germain-des-Prés, n° 12,745. L'ouvrage est de frère *Claude Estiennot*, moine de la Chaise-Dieu. Il a été écrit en 1675.

Antiquités des Carmes de Clermont, 2 vol. petit in-4°, écrits vers l'an 1650, par un religieux carme de Clermont.

Cet ouvrage renferme l'histoire du couvent des carmes de Clermont. Il est conservé aux archives départementales du Puy-de-Dome.

Antiquités de l'Auvergne, par *Beaumesnil*.

Ce manuscrit, qui est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'Institut à Paris, a été dessiné, en 1747, par *Beaumesnil*, qui s'était fait acteur ambulant, en vue de recueillir des antiquités dans toute la France. L'académie des inscriptions admit cet archéologue au nombre de ses correspondants. L'album de cet érudit renferme un dessin que nous donnons à l'une de nos planches (Voir pl. des antiquités gallo-romaines) et qui représente une prêtresse ou fée de Montjuzet. Cette pierre existait alors à Clermont, dans une auberge située près de la porte Saint-Pierre.

Archives de la famille de Champflour.

Les archives de la maison *de Champflour*, qui se composent d'environ dix grandes caisses remplies de curieux documents manuscrits, dont un certain nombre ont rapport à la ville de Clermont, m'ont été gracieusement communiquées par l'unique représentant des *Champflour*, qui est actuellement (1872) capitaine d'état-major, chevalier de la Légion-d'Honneur.

Armorial d'Auvergne, par *Guillaume Revel*, héraut d'armes.

Ce manuscrit in-folio sur velin a été fait de l'an 1444 à 1450 (1). Il renferme 500 pages environ. On le trouve à la bibliothèque nationale, collection *Gaignières*, n° 2896. *Guillaume Revel*, l'auteur de cet armorial, était héraut d'armes de *Charles I de Bourbon*, duc de Bourbon et d'Auvergne ; il était surnommé *Auvergne* (chaque héraut d'armes portait le surnom de la province à laquelle il appartenait). Il y a de grandes probabilités pour croire que cet artiste est né dans la Basse-Auvergne, où une famille noble du nom de Revel habitait depuis le XIII$^{e}$ siècle (2). Voici comment Revel dédie cet armorial à Louis de Bourbon, son maître : « A la louange de Dieu le tout puissant et de votre saincte majesté royal, Charles par la grace de Dieu, septième roi des François, très-invincible et triumphant, *Guillaume Revel, aultrement dit en vostre service, Auvergne*, humble et obéissant hérault... Si ay, par vostre commandement, fait ung petit abrégé d'armes tymberisées auvec leurs cris et noms d'aulcuns nobles tant d'esglize que de seculiers, des duchiés et pays d'Auvergne et de Bourbonnois, conté de Forretz, France, Bourgongne et aultres pays, comme chouse très-afferant à mon office, d'augmenter garder et exalter l'antiquité et honneur de leurs noblesses par l'usaige et exercice du mestier d'armes auquel suis estably par vous et très noble et excellent prince, Monseigneur Charles, duc de Bourbonnois et d'Auvergne, à memoire et souvenance duquel et de la strenne prouesse, ay fait ce present abrégé et accumulacion des dessus dictes armes. » Cet armorial est fort précieux, malheureusement les vues des villes et châteaux, des abbayes et des prieurés, que le héraut s'était promis de reproduire, sont restées pour la plupart à l'état de projet. La ville de Clermont a l'heureux privilége d'offrir, en cet armorial, un bien curieux dessin qu'une planche de cet ouvrage reproduit au tome I$^{er}$, page ....

Voici la liste des noms qui appartiennent à l'Auvergne. Un astérisque désigne les villes et châteaux qui n'ont pas été dessinés. Ces noms sont dans l'ordre que leur donne l'armorial : La ville de Saint-Pourçain ; la ville de Cusset * ; le baillage Doulhac * ; la ville et chasteau de Montferrand ; la ville et chasteau d'Usson ; la ville et palaix de Riom ; la ville et chasteau de Nonete ; la ville et chasteau Dauzon * ; Cauvinet * ; La Vinzelle * ; Crevecuer * ; Paulhaguet ; Saint-Bonnet ; les Martres * ; la ville et chasteau de Tibert ; Chaudes Aigues * ; la Roche de Domezat ; la conté et chasteau de Montpencier * ; le chasteau de Voudable dont part le Dauphin ; la ville et chasteau Dardes * ; la ville de Blesle et chasteau * ; Montroignon * ; Chemalières ; Champeitz ; Vielle Brioude * ; le chasteau et baronie de Mercuer * ; le chasteau de Leotoign * ; la ville et chasteau de Chilhac * ; Saint Cirgue * ; Le Fromental * ; Aubughous * ; Malhargues * ; Tanavele * ; la ville de Saulgue * ; Roynes * ; la conté et evesche de Clermont ; Varteisont* ; Louzoux * (Lezoux) ; Aleuse * ; Beauregard Levesque * ; Mozun * ; le chasteau de la Tour * ; la conté d'Auvergne, ville et palaix de Vic * ; Saint-Saturnin ; Mont Redont ; Busseol * ; Couppel * ; Yboiz ; Buron * ; Saint Babel ; Boutonnargues ; Roche Savine * ; Saint Bonnet de Noveselle * ; Sauhes * ; Rinhac ; Mongascon * ; Artonne * ; Montpeyroux * ; Saint Amans ; Creus * ; la

(1) Il n'est pas antérieur à 1444, puisqu'il donne la bannière de *Jacques de Comborn*, évêque de Clermont, nommé à ce siège en 1444. Revel travailla à son armorial jusqu'en 1461. La mort du duc *Charles de Bourbon* (auquel était destiné ce livre d'armes) arrivée cette année, l'empêcha de continuer ce manuscrit si intéressant.

(2) Il y a en Auvergne une famille noble du nom *de Revel*, qui avait pris son nom d'un château situé dans la paroisse de Salmeranges et à laquelle nous croyons qu'appartenait *Guillaume Revel* ou *de Revel* (en latin *de Revello*). En 1550, le nom de *Ravel* s'écrivait *Revel*.

Rode * ; la Besse * ; Gleise Nove * ; Revel * ; Claviers * ; Saint Christofle * ; Moruel * ; Chasteauneuf * ; Saint Sandous ; la ville et cité de Saint Flour * ; Seriers * ; la ville et eveché du Puy * ; La Chese Dieu * ; l'abaye de Breule ; Mozac ; l'abaye de Salier ; Saint André ; Chantoin ; l'abaye de Monpeiroux * ; l'abaye de Saint Gilibert * ; l'abaye de Quonques * ; l'abaye de Pébrac * ; l'abaye de Femeirs * ; l'abaye de Maure * ; le doien de Mauriac * ; le prevost de Monsalvy * ; l'abaye de Las Chazes * ; l'abaye de Beaumont lès Clermont * ; l'abaye d'Artene (Artonne) * ; la viscomté et chasteau de Carlat * ; la visconté et chasteau de Murat * ; les murs de Barretz * ; Vigouroux * ; Malet * ; Arlende * ; Miremont * ; Chasteauneuf * ; Muret * ; Anglars * ; le chasteau et baronie de Revel * ; le chasteau de Meymond * ; la ville de Nuezac * ; la Roche de Canillac * ; La Monte Visconte * ; Aubusson * ; Saint Orsise * ; Le Pont du Chasteau * ; Saint Jueri * ; Monton ; Les Martres * ; Langhat * ; Apchon * ; Finières * ; Neschiers * ; Gal * ; Barnops ou Garnops * ; Plauzat * ; Barmieres * ; Massiac * ; la ville de Langhat * ; La Moute de Broumon visconté * ; Bressac * ; Aurouse * ; Monclar * ; Arlet * ; Cortenghoul * ; Domeyrac * ; Couleires * ; Saint George * ; Berbezi * ; la ville d'Alegre et chasteau * ; Saint-Just * ; Melhau ; Chaumilhy * ; Ryeux * ; Viverolz ; Baffie, baronie * ; Ambert * ; Busset * ; Haulte Rive * ; Saint Romain * ; Pontgibault * ; Montboissier * ; Chasteauneuf * ; Miremont * ; Giac * ; Chasteau Gay ; Jozerain * ; La Roche Marchan * ; Saint Sentin * ; San Vidal * (Saint Vidal) ; Rilhac * ; Santerem * ; Le Bostz bon parenc * ; Chatz * ; Benaux * ; Chasteauneuf de Bretenons * ; la Monte * ; Thouzelle * ; Le Puy Saint Gumier * ; Naves * ; Saint Pierre le Vif de Sans * ; Chappitre de Clermont * ; Avault * ; chappitre de Brioude * ; Saint Germain Lanbront * ; Coustines * ; Lurlanges * ; Charlus Champagnat * ; Cros * ; La Roche ; Bourloncle * ; Chazeron ; Chateau Guyon ; Le Crest ; Toulore * ; Monguerlhe * ; Seschalle * ; Le Luguet * ; Coure * ; Saint Privat * ; Salezeust * ; le chasteau de Peire * ; Chirouse * ; Le Chariol * ; Chalier * ; Builhon * ; Murolx * ; Banson * ; Montault * ; Saint Victour * ; La Raque Brou * ; Oulhiergues * ; Murat de Caires * ; Dalet * ; Turet * ; Lautin * ; Ecouleron * ; Malyntrar * ; Cusse * ; Le Crest * ; Julhac ; Saint Aupize * ; Salhens * ; Combronde * ; Mardoigne * ; Saint Bonnet * ; Mezet * ; Coulonges * ; Lastic * ; Valleilhier * ; Saint Dieri * ; Tournoille ; Sebazat * ; La Fourest * ; Saint Tantelme * (Saint Anthème) ; La Roue * ; Monpeloux * ; Arlenc * ; Fitz * ; Vissac * ; Montagu ; Saint Vincent ; Chalencon * ; Randan * ; Blot * ; le Vuner * ; Ambeurs * (Ambars) ; Bruic * ; Peyrusse * ; La Pinede * ; Mongou * ; La Clause * ; Rochefort * ; Aurière * ; Seneteri * (Saint-Nectaire) ; Saint Floret ; La Queulhe * ; Chasteauneuf * ; Oulois (Olloix) ; Chabreughoul * (Chabreugheol) ; Le Breulh ; Beaulieu * ; Auroux * ; Faydy * ; Paulhac * ; Contros * , Pierrefort * ; Serriers d'Apchier * ; Herment * ; La Roche * ; Le Gibertes * ; Auders * ; Montmarin * ; Nades * ; Monsuc * ; Aubière ; Le Broc ; Chaslus ; Bergoune ; Sohanc ; Marssac ; Partus (Pertuis) ; Cheinac ; Bouressol ; Montpentier ; Rouffiac * ; La Sauvetat *.

Au-dessous des châteaux, sont peints des écussons entourés d'une banderolle portant le nom du propriétaire et son cri de guerre ; le blason est surmonté de son cimier avec ses lambrequins.

Malgré le défaut absolu de perspective, qui frappe au premier abord, l'on peut affirmer que les dessins de Revel sont exacts en les vérifiant sur les châteaux féodaux qui existent encore (Tournoëlle et Châteaugay, par exemple). En ce temps-là, les *pourtraits* des villes et châteaux étaient fort grossièrement tracés, peints en rouge et en bleu, comme les miniatures des manuscrits, et encore l'archéologue est-il toujours fort heureux lorsqu'il trouve un armorial comme celui de Revel. La ville de Paris est moins privilégiée que notre cité, puisqu'elle ne possède pas une seule vue du XV[e] siècle aussi intéressante que celles qui font le sujet de cette notice sur l'armorial du héraut d'armes Revel.

Arrêt qui maintient les évêques de Clermont au sujet de leurs droits sur les foires et marchés de Clermont, 1696 ; — Arch. départ. du Puy-de-Dôme, fonds de l'évêché, liasse 20, cote 10.

Assemblée primaire de la section République de la commune de Clermont ; acceptation de l'acte constitutionnel, 1795 ; — Biblioth. de Clermont, Catalogue de l'Auvergne, n° 13 du recueil 80.

Assense (ferme) de la seigneurie (de Clermont) avant qu'elle appartînt à la reine Catherine de Médicis, 1541 ; — Arch. départ. du Puy-de-Dôme, fonds de l'évêché, sac 10, cotte 11.

Bail de la construction d'un palais royal en la ville de Clermont, pour tenir le siége de la cour des aydes, 1634 ; — Biblioth. de Clermont, n° 35.

C'est le traité faisant le devis et les estimations de la construction du palais de la cour des aides. On sait que cette juridiction a été transférée à Clermont en 1630.

Breviarium ad usum insignis ecclesiæ cathedralis Claromontensis, in-4°, velin (XIV[e] siècle). — Biblioth. de Clermont.

BREVIARIUM CLAROMONTENSE, in-4°, velin, 2 col. — Biblioth. de Clermont.

Il porte les dates de 1451 1455.

CARTULAIRE DE LA CANONE.

Ce manuscrit, in-4° sur velin, relié en bois, intitulé en langage vulgaire *la Canone*, parce qu'il renferme des canons ou des statuts, a été écrit en grande partie en 1291. C'est un recueil de documents fort importants pour l'ancien chapitre cathédral de Clermont. Voici l'indication des actes qu'il renferme.

1° Provision par le vénérable chapitre de Clermont, sur la fin de janvier ou au commencement de février 1391, présent révérend père en Dieu *Henri*, par la grâce de Dieu, évêque de Clermont ;

2° Le serment que le doyen était tenu de prêter au chapitre de la cathédrale, lors de son installation, ainsi que le serment du doyen de Saint-Pierre, qui était analogue à celui du doyen de la cathédrale ; — le serment du précepteur de l'hôpital des pauvres de N.-D. de Clermont ;

3° Le serment du frère donat *(donatus)* de l'hôpital des pauvres de N.-D. de Clermont ;

4° Le serment des vicaires de la cathédrale ; — à la suite, se trouve un calendrier avec les fêtes religieuses ;

5° Statuts faits par *Adémar de Cros*, évêque de Clermont, l'abbé *Jehan* (*Jean Aycelin*), et tout le chapitre cathédral : « *istud statum debet jurare specialiter canonicus de novo institutus in ecclesia Claromontis* » 1296 ;

6° Une transaction entre le chapitre de Clermont de la cathédrale et les Cordeliers, au sujet des sépultures et processions, 1296. — Il résulte de cette transaction que lorsque le chapitre de la cathédrale voulait ensevelir une personne dans l'église des Cordeliers, il avait le droit d'y venir en procession et de célébrer la messe dans cette église ;

7° Une liste des chapelains et de plusieurs chanoines de Saint-Pierre, qui ont prêté le serment au chapitre de la cathédrale de Clermont, savoir : en 1313, *Jean Chassaigne*, chapelain ; en 1315, *Durand Giraudaiz* ; en 1319, *G. de la Tremolegra* ; en 1328, *Durand Chassagno, J. de Chauriaco, Astorgus de Fonte, Petrus Fayrcherii, Johannes Philippi, Hugno de Lemovicino* ; en la même année 1328, Mᵉ *Laurent Novelle*, doyen dudit chapitre de Saint-Pierre. — Suivent le serment : du clerc nouvellement introduit dans le chœur de la cathédrale ; les statuts de l'église de Clermont (la cathédrale), redigés sous l'évêque *Robert d'Auvergne*, *Guillaume* étant prévôt et *Guillaume*, abbé, l'an 1207 ; — d'autres statuts faits par *Hugues de la Tour*, évêque, *G.*, prévôt, *Bertrand*, abbé, et *Guy*, doyen, 1230 (1) ;

8° Notice faisant savoir que, l'an 1287, le chapitre général de la cathédrale ordonna de faire faire un coffre *(archam)* avec deux clefs et deux serrures *(cum duabis seris)*, dont deux chanoines avaient la garde, pour renfermer les deniers du chapitre et des vicaires et ceux destinés aux acquisitions ;

9° Serment du chantre de la cathédrale ; celui de l'évêque au chapitre ; celui d'un nouveau chanoine ;

10° Une liste de vicaires ou hebdomiers du chapitre cathédral, chargés de remplir différentes fonctions, pendant les XIIIᵉ et XIVᵉ siècles ;

11° L'indication des autels qui existaient dans la cathédrale de Clermont en 1291 ;

12° Le réglement du chanoine chargé de marquer les présences et les absences. Ce chanoine était appelé pour cela *computator* sive *punctator* ;

13° L'inventaire *(memoriale)* des reliques apportées par saint Austremoine en la ville d'Auvergne *(ad urbem Arvernam)* ;

14° La formule de serment du sacristain, celle des vicaires ;

15° La notice d'une éclipse partielle de soleil, qui fut visible à Clermont le 3 des nones de juin 1239 ;

16° « Incipit prologus in libro martyrologium de virtutibus sanctorum. » — Ce *martyrologe* est suivi d'une formule de serment des hebdomiers de la cathédrale, formule confirmée par un arrêt de la cour de parlement de Paris, le 5 septembre 1597 ;

*La Canone* est terminée par un *obituaire* ou *nécrologe* des bienfaiteurs du chapitre cathédral de Clermont, pendant les XIIᵉ et XIIIᵉ siècles (les plus anciens noms ne remontent pas, pour la plupart, au-delà de 1150). Nous donnons cet obituaire à notre *Appendice*. Parmi les noms qu'il renferme, presque tous appartiennent à la noblesse du pays, au clergé de la cathédrale, à la bourgeoisie, etc. Nous avons supprimé les jours du calendier, qui ne faisaient qu'augmenter inutilement l'impression.

(1) Ce ne sont point de simples statuts, c'est la règle canoniale, composée au concile d'Aix-la-Chapelle, sous Louis-le-Débonnaire. Cette règle est insérée en entier dans ce manuscrit, telle qu'on la trouve dans la collection des conciles des Gaules du père Sirmond, tome II, p. 339.

CATALOGUE DES ABBESSES DE SAINTE-CLAIRE; — Biblioth. de Clermont, recueil nº 50 (nº 52 de ce recueil).

CATALOGUE DES LIVRES ET MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CHAPITRE CATHÉDRAL DE CLERMONT, volume in-folio écrit en 1768.

C'est le catalogue de l'ancienne bibliothèque du chapitre cathédral. Il est d'autant plus précieux que cette collection littéraire a été mise sous le sequestre pendant la Révolution, puis transférée dans une salle du collége où, par suite de négligence, d'incurie et d'ignorance, un grand nombre de volumes ont été perdus ; le reste passa, en 1800, à la bibliothèque de la ville. (Voir T. I, p. 653.)

CAYER CONTENANT MÉMOIRE DU PAYS D'AUVERGNE, par *Etienne Goussard*, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, année 1577, in 4º.

Tel est le titre d'un bon mémoire écrit en français, qui se trouve à la bibliothèque nationale à Paris, résidu de Saint-Germain-des-Prés, paquet XI, nº 4. Il donne une curieuse notice historique sur la ville de Clermont, et notamment sur l'abbaye de Saint-Alyre, dont l'auteur avait été abbé en 1572. (Voir T. I, p. 354.)

CHRONIQUE DE FRANÇOIS DUPRÉ ; biblioth. de Clermont, Auvergne, mss. nº 74, page 457 ; copie prise par *Dulaure* dans un gros in-8º relié en maroquin noir.

Cette chronique, écrite de 1529 à 1566, par *François Dupré*, avocat à Clermont, fils de *Christophe Dupré*, renferme les naissances, mariages et décès de toute la famille de l'auteur depuis 1529, famille originaire de Châlons-sur-Saône. François Dupré habitait à Clermont en la rue Beauregard. Il donne, dans sa *Chronique*, une relation en latin de l'entrée du roi Charles IX à Clermont, en 1566, reproduite à notre *Appendice*.

CHARGES ORDINAIRES DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND, années 1752 à 1772, in-fol.; — Biblioth. de Clermont, mss. nº 77.

COLLECTION OU RECUEIL DE DIVERS ACTES RELATIFS A LA COUR DES AIDES DE CLERMONT-FERRAND, par *Etienne Huguet*, in-folio, écrit à la fin du XVIIIᵉ siècle. Biblioth. de Clermont, mss. nº 38.

Ce manuscrit m'a été fort utile pour l'histoire de la cour des aides de Clermont. Il a été donné à la bibliothèque de notre ville par M. *Huguet*, avocat, petit-fils de l'auteur.

COLLECTARIUM *ad usum insignis ecclesiæ cathedralis Claromontensis*, in-4º velin. — Bibliothèque de Clermont.

DÉCLARATION DES REVENUS ET CHARGES DE L'ABBAYE DE SAINT-ALYRE, 1789 ; — Biblioth. de Clermont, catal. de l'Auvergne, nº 1 du recueil nº 108.

DÉCLARATION DU ROI PHILIPPE DE VALOIS, par laquelle il entend ne préjudicier aux droits de l'évêque de Clermont sur ses sujets, à cause des tailles, subsides, imposés sur ladite ville et par laquelle il ne prétend acquérir aucuns nouveaux droits, afin que les évêques puissent exercer sur cette ville la juridiction spirituelle et temporelle, ainsi qu'ils faisaient auparavant, 1346 ; — Arch. départ. du Puy-de-Dôme, fonds de l'évêché, sac Iᵉʳ, cote 10.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE DE TOUS LES CHATEAUX, DES CI-DEVANT FIEFS, maisons de campagne et autres lieux remarquables de l'Auvergne, par M. *de Val, baron de Saunade*. Manuscrit de la bibliothèque de Clermont, de l'an 1811 ; 2 vol. in-fol.

L'auteur prétend, dans ce manuscrit, que le château de Clermont était situé sur l'emplacement du collége, ce qui est inexact.

DISSERTATION SUR L'ÉPOQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME EN AUVERGNE ; — Biblioth. de Clermont, recueil nº 122 (nº 2 de ce recueil).

DISSERTATION SUR LES NOMS PRIMITIFS DE CLERMONT EN AUVERGNE, par M. *Bompart de Saint Victor*.

Cette dissertation a été lue au siècle dernier (vers 1750), à la société littéraire de Clermont, dont son auteur était membre. Nous ignorons ce qu'elle est devenue depuis.

DISSERTATION SUR LE TEMPS OU A VÉCU WINEBRAND, AUTEUR D'UNE VIE DE SAINT-ALYRE ; — Biblioth. de Clermont, catalogue de l'Auvergne, nº 7 du recueil 121.

DIVERSES PIÈCES *ayant pour objet les désordres provoqués en la ville de Clermont par les gens de la force armée*, 1797; — Biblioth. de Clermont, catalogue de l'Auvergne, nos 20, 21, 22, 23 du recueil 80.

EDIT DU ROI, PORTANT CRÉATION D'UN GRAND SÉMINAIRE A CLERMONT; — Arch. départementales du Puy-de-Dôme, fonds du grand séminaire.

ETAT DES MONASTÈRES D'HOMMES DU DIOCÈSE DE CLERMONT, donné par l'évêque de Clermont (Mgr de la Garlaye), en conséquence de l'arrêt du conseil de 1767; — Bibliothèque de Clermont. recueil n° 107, (n° 6 de ce recueil(.

Cet état est précieux pour l'historique des communautés d'hommes du diocèse de Clermont.

ETAT DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES, *qui existaient, en* 1791, *dans les communautés de Clermont*. — Bibliothèque de Clermont (recueil n° 108, n° 12 de ce recueil).

ETATS PROVINCIAUX D'AUVERGNE, in-4°; — Biblioth. de Clermont, mss. de l'Auvergne, n° 75.

Ce recueil renferme les procès-verbaux de plusieurs assemblées tenues à Clermont, à Maringues, etc.

EXTRAITS DES ARCHIVES DE LA CATHÉDRALE DE CLERMONT ET DE SAINT-ALYRE, par *Dulaure*; petit in-4°; — Biblioth. de Clermont, n° 66, mss.

EXTRAITS DES ARCHIVES DE LA VILLE DE CLERMONT, par *Dulaure*, in-4°; — Biblioth. de Clermont. n° 65, mss.

Ce volume est très précieux; car *Dulaure* s'est attaché à extraire des *registres consulaires de Clermont* tout ce qui intéresse les mœurs, les usages, la topographie locale, le prix des objets, les familles, etc.

EXTRAITS CHRONOLOGIQUES DE TOUS LES AUTEURS ANCIENS ET MODERNES, QUI ONT ÉCRIT SUR L'HISTOIRE D'AUVERGNE, in-fol. par *Dulaure*; — Biblioth. de Clermont, n° 55, mss.

EXTRAITS DES DÉPOTS JUDICIAIRES DE PARIS, par *Dulaure*. 1 vol. petit in-4°.

Ce manuscrit de la bibliothèque de Clermont (coté n° 64) renferme de précieux renseignements sur les Grands-Jours tenus à Montferrand, en 1481 et 1520, sur ceux de Riom, en 1546; de Clermont, en 1582.

EXTRAIT D'UN MANUSCRIT intitulé : Mémoires des progrès et entreprises de la ville de Clermont, en Auvergne, au préjudice de la ville de Riom. chef dudit pays; — Biblioth. de Clermont. catal. de l'Auvergne, n° 2 du recueil 73, mss.

EXTRAITS DES MANUSCRITS D'AUDIGIER, déposés à la bibliothèque impériale, 3 vol. in-4°, copiés par *Dulaure*; — Biblioth. de Clermont, n° 59, mss.

EXTRAITS DES REGISTRES SECRETS DU PARLEMENT DE PARIS ET DE CEUX DE LA CHAMBRE DES COMPTES, gr, in-fol,; — Biblioth. de Clermont, n° 40, mss.

Copiés par *Dulaure*. Ce volume renferme quelques détails sur Clermont et Montferrand.

EXTRAITS DU TRÉSOR DES CHARTES, années 1199 à 1581, par *Dulaure*, 3 vol. petit in-4°; — Biblioth. de Clermont, n° 63, mss.

FORMULES VETERÆ; — Biblioth. de Clermont, n° 118.

Baluze a imprimé ces formules, d'une manière peu exacte, dans ses *Miscellanea*, lib. VI.

GRAND ROULEAU DE PAPIER ÉCRIT, contenant les limites occidentales de la justice de la ville de Clermont.

Ces limites sont indiquées ainsi dans ce document : « Depuis le puy appelé de *Pradelle*, jusqu'au lieu appelé de *la Chabanne des paleu*; de là, au territoire de *Croslouton*, à la rue ou charrière de *Bonnabreau*; de là, en ligne droite, à la porte du pré des héritiers de *Loys Chalchat*, qui est au-dessous de l'église de Saint-Remizi (Saint-Remy); de là, à une rue ancienne. près des vergers du Monestier (monastère) de Saint-Andrieu (Saint-André); de là, au moulin des *Moles*; de là, au pré des *Gayte*, puis au lieu de *Floyrac*, au territoire de Champréal, au lieu de la *Gorgorcyra*, et à la font de *Moreys*. — Le dauphin d'Auvergne contestait à l'évêque de Clermont les limites de cette justice, attenantes à la terre de Chamalières dont il était seigneur; le prélat lui répondait qu'en sa qualité de seigneur de Clermont, il avait droit auxdites limites. — Ce titre est sans date; son écriture indique qu'il fut écrit vers l'an 1370. (Voir *Arch. départ. du Puy-de-Dôme*, fonds de l'évêché, sac 12, cote 9e.)

Histoire d'Auvergne, par *Jacques Audigier*, receveur des tailles à Saint-Flour, 3 vol. petit in-folio, terminés en 1683.

Ce manuscrit provient de la bibliothèque de *Dulaure*. Il appartient à la bibliothèque de Clermont. L'auteur est né à Clermont en 1619. (V. T. II de cet ouvrage, chapitre *Biographie*.)

Histoire civile et ecclésiastique de l'Auvergne, par *Pierre Audigier*, chanoine de la cathédrale de Clermont, 8 vol. in-4°.

L'auteur de ce vaste ouvrage, *Pierre Audigier*, né à Clermont en 1659, mort dans cette ville en 1744, se servit de l'*Histoire d'Auvergne*, écrite par son père *Jacques Audigier*, qui précède, et l'augmenta d'une manière notable. Il légua son manuscrit à la bibliothèque du collége des Jésuites de Clermont. Après l'expulsion de ces pères, en 1762, ce précieux ouvrage fut porté à la bibliothèque royale, rue Richelieu, à Paris (de nos jours bibiliothèque nationale), où on peut le consulter aujourd'hui. Cette œuvre, qui porte le n° 11,484 des manuscrits français (ancien n° 675), est reliée en 8 volumes couverts en maroquin rouge, formant 12 tomes, qui ont (les tomes) chacun une pagination spéciale. Les deux premiers volumes renferment l'*Histoire de la ville de Clermont-Ferrand* (le 1er volume contient 365 pages et le second 378 pages (1); les six autres traitent des fiefs de l'Auvergne, de la généalogie des familles, de l'histoire des couvents, etc., etc. La bibliothèque nationale a fait dresser, pour ce beau travail, une table analytique des matières qui lui fait suite immédiate. Cette table se divise en trois parties, savoir : 1° Table des familles nobles connues sous les rois d'Auvergne du temps des Gaulois, des Romains et sous la première race des rois de France ; 2° Table des familles nobles connues depuis Hugues Capet ; 3° Table des villes, bourgs, abbayes, terres seigneuriales et autres lieux mentionnés dans ladite *Histoire d'Auvergne*.

Histoire d'Auvergne, par M. *Teillard*, curé de Virargues, in-4° de 776 pages ; — Biblioth. de Clermont, catalogue de l'Auvergne, n° 117, mss.

Histoire et particularités de la ville et du diocèse de Clermont, en Auvergne, petit in-folio, ms. de l'an 1770 environ, bonne écriture, reliure en veau, du temps.

Cet ouvrage, d'un auteur anonyme, se trouve dans la belle bibliothèque de MM. de Lavergne, à Clermont. Il ressemble beaucoup à celui de l'*Histoire de Clermont*, par Jacques Audigier, en ce qui concerne le plan. Il est terminé par la chronologie des évêques de notre cité.

Histoire de Montferrand, par M. *Montorcier*, petit in-4° écrit en 1787 ; — Biblioth. de Clermont, mss. n° 94.

Ce manuscrit a été donné, en 1832, à la bibliothèque de Clermont, par M. *Faure*, notaire, petit-fils de l'auteur. Il avait passé, en 1811, dans la boutique du sieur *Roussel*, libraire à Clermont, duquel M. *Faure* l'avait acquis.

Historia sancti Genesii comitis (*Arvernense*).

Manuscrit de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-André, qui renferme la vie du comte d'Auvergne Genès, vivant en 665. Il a disparu en 1793. L'abbé *Delarbre* l'avait consulté pour sa notice sur l'Auvergne et la ville de Clermont.

Hommage ou Foi-hommage rendu pour la ville de Clermont au roi Louis IX par Guy de la Tour, évêque, 1269 ; — Biblioth. de Clermont, catalogue de l'Auvergne, n° 3 du recueil 121, mss.

Impositions de Montferrand (1559-1571) ; — Biblioth. de Clermont, catalogue de l'Auvergne, n° 14 du recueil 51.

Interrogatoire des Templiers en Auvergne ; — Biblioth. de Clermont, recueil n° 74 (n° 5 de ce recueil).

Cet extrait, fait par Dulaure, est fort curieux, quoique incomplet.

Inventaire des archives du chapitre de la cathédrale de Clermont.

Cet admirable travail, commencé en 1727 par trois chanoines, choisis par le chapitre : MM. *Meyrand*, abbé, *Pellissier de Feligonde* et *David*, fut terminé en 1744. Un paléographe de grand renom que l'on croit être M. *Batheney*, car on reconnait sa méthode dans cet inventaire et l'on sait qu'il inventoria, à cette époque, les archives d'autres chapitres

(1) Voici la division de chacun des deux volumes : Tome I, histoire générale, gouverneurs, cour des aides, sénéchaussée, abbayes, églises, hôpitaux ; Tome II, chronologie des évêques, dignités du chapitre de la cathédrale, conciles.

de l'Auvergne : Herment, Orcival, Laqueuille, etc., fut chargé de la lecture des chartes. Le chanoine *David* écrivit l'inventaire, qui consiste en 2 volumes in-folio. Le premier volume renferme 764 feuillets écrits ; le second compte environ 550 pages. Ces volumes sont divisés en trois catégories : 1° *Privilèges et droits du chapitre* ; 2° *Titres concernant les biens* ; 3° *Titres curieux et historiques*. — Les archives du chapitre de la cathédrale de Clermont sont aujourd'hui déposées aux archives départementales du Puy-de-Dôme avec les deux inventaires dont nous venons de parler.

Inventaire général de toutes les maisons nobles de la province d'Auvergne, qui comparurent 1° lors de la recherche de la noblesse par la cour des aides de Clermont-Ferrand, en exécution de la déclaration du roi, du 30 décembre 1656 ; 2° lors de la recherche de la noblesse de cette province, par M. de Fortia, intendant, en 1667, in-folio ; manuscrit du XVIII[e] siècle de la bibliothèque de Clermont Ferrand.

Inventaire des titres de l'évêché de Clermont ; — Biblioth. de Clermont, n° 18[a].

Inventaire des titres produits par l'évêque de Clermont Guillaume du Prat, pour appuyer ses droits au comté de Clermont contre *Catherine de Médicis*, 1550. — Arch. départ. du Puy-de-Dôme. fonds de l'évêché, sac 12).

Inventaire de titres conservés aux archives du département du Puy-de-Dome ; — Biblioth. de Clermont, recueil n° 54 (n° 10 de ce recueil).

C'est la copie des titres curieux et historiques de l'inventaire de la cathédrale de Clermont, conservé en 2 volumes in-folio aux archives départementales du Puy-de-Dôme.

Inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Alyre a Clermont-Ferrand, fait en 1787, par M[e] *Lasteyras*, notaire de ladite ville.

Cet inventaire fait partie des minutes de M[e] *Bonneville*, notaire à Clermont.

Inventaire des titres de noblesse produits devant M. de Fortia, en 1666, 5 vol.; 2 in-folio. 3 in-4° ; — Bibliothèque de Clermont.

Ce manuscrit, précieux pour la noblesse d'Auvergne, renferme des blasons et des arbres généalogiques nombreux.

Journal d'événements ayant rapport a l'Auvergne, mais spécialement a Clermont-Ferrand, à Montferrand, à Riom, petit in-4°. Biblioth. de Clermont, coté n° 117[a].

Ce recueil, qui est rédigé de 1731 à 1770, par le cordelier *Guillaume-Bonaventure Tiolier*, bachelier de Sorbonne, lequel fut provincial de son ordre en Auvergne en 1736, et qui était fils de *Jacques Tiolier*, mort en 1768, et d'*Amable Armand*, a été continué, de 1772 à 1789, par *Jean Tiolier*, avocat, né à Clermont le 2 août 1744, fils de Jacques, procureur de cette ville, et d'Antoinette Bernard, neveu à la mode de Bretagne du cordelier Tiolier, dont nous venons de parler.

Lectionarium, in-folio maximum, velin (XV[e] siècle), bibliothèque de Clermont.

Ce beau manuscrit porte les armes de *Jacques de Comborn*, évêque de Clermont (1444-1474).

Lettres sur l'Auvergne, par *Gault de Saint-Germain*, in-4°, environ l'an 1800, nombreux dessins (entr'autres celui de l'abbaye de Saint-Alyre en 1800) ; — Bibliothèque de Clermont, n° 22[a].

M. Gault de Saint-Germain ouvrit, en 1793, à Clermont, un cours d'architecture, de peinture et de dessin. (V. T. I, p. 634). Il a publié plusieurs ouvrages sur la peinture.

Ludovici caduci ΣΧΕΔΙΑΣΜΑΤΑ, volume in-4° des années 1593 à 1610, couvert en parchemin, appartenant à M. *Auguste Pelissier de Féligonde*. Il a 287 pages, dont la moitié au moins en blanc.

Tel est le titre d'un très-précieux manuscrit, qui nous a été obligeamment communiqué par son propriétaire. Il est écrit entièrement de la main du savant *Louis Chaduc*, grand antiquaire et le *Groslier* de l'Auvergne, né à Riom vers 1564, mort dans cette ville dont il fut l'un des conseillers au présidial, le 19 septembre 1638. Voici quels sont les chapitres dont traite ce volume : 1° *Sabinus et Proculus vel de vario jure*, 1593 ; 2° *Nomenclator juris sive judex alphabeticus nominum propriorumque* ; 3° *Observationum apud varios auctores schedium*, 1600 ; 4° *Numismatum interpretatio* ; 5° *Arvenorum rerum*, 1604 (1) ; 6° *Notarum antiquarum ex probo aliis auctoribus congeries* ; 7° *Monosyllaba latina*.

(1) Ce chapitre comprend : *De origine Arvenorum* ; *de Etymo nominis* ; *de situ Arvernorum* ; *de diis Arvernorum* ; *de imperio vel regno Arvernorum* ; *de statu seu conditione Arvernorum postquam a Pop. Rom. devicti sunt* ; *de regibus, ducibus, præfectis Arvernorum* ; *de comitibus Arvernorum postquam in ditionem Francor. venerunt*.

Ce manuscrit renferme également un petit volume in-8° intitulé *Antiquités de Baings, près le Montdor, en Auvergne*, qui est un recueil de dessin sur velin des diverses antiquités que l'on voyait, en 1610, dans le célèbre village du Mont-Dore ; à la fin, se trouvent quelques dessins de colonnes en marbre, de l'époque gallo-romaine, du couvent de Saint-Alyre, etc.

A la page 50 de ce manuscrit, figure un magnifique dessin sur velin du tombeau de saint Juste, évêque d'Auvergne, dont nous donnons la reproduction à l'une des planches du tome II de cet ouvrage.

M. *Pellissier de Féligonde*, propriétaire de ce précieux manuscrit, descend de Louis Chaduc par Jeanne Chaduc, fille de cet antiquaire, mariée à *Michel Laville*, conseiller à la cour des aides de Clermont, dont : *Claude Laville*, femme, par contrat de l'an 1653, de *François Pellissier*, écuyer, seigneur de Féligonde, conseiller au présidial de Clermont.

Mémoire servant d'instruction dans les affaires du domaine d'Auvergne, fait en décembre 1669, in-folio de 38 pages.

Ce manuscrit, qui fait partie de ma bibliothèque, donne l'historique de l'ancien comté d'Auvergne, puis les transformations successives qu'il a subies jusqu'en 1669 (divisions, subdivisions, aliénations). Il est terminé par un arbre généalogique de la maison de La Tour-d'Auvergne. Ce mémoire anonyme émane évidemment d'un jurisconsulte érudit.

Mémoire historique sur l'architecture en Auvergne, pendant le Moyen-Age, par *Emile Mallay*, architecte, in-4°.

Ce manuscrit, couronné par l'Académie de Clermont, a été imprimé dans les mémoires de la même académie. Il est accompagné de belles planches qui n'ont pas encore été gravées.

Mémoire sur Grégoire de Tours, par M. du Fraisse de Vernines. — Bibliothèque de Clermont, n° 6 du recueil 121 (catalogue de l'Auvergne).

Mémoire sur l'abbaye de Chantoin (*les Carmes-Déchaussés*), à Clermont ; — Biblioth. de Clermont, recueil n° 107 (n° 1 de ce recueil).

Mémoire pour servir a l'histoire du comté et des comtes d'Auvergne, par dom *Deschamps*, bénédictin de l'abbaye de Saint-Alyre ; — Biblioth. de Clermont, n° 9 du recueil 121 (catalogue de l'Auvergne).

Minutes des anciens notaires de Clermont.

Ce n'était pas un petit travail que celui de compulser les vieilles minutes des notaires de Clermont. Nous devons des remerciements bien grands à M. Bonnay et à M. Mollie, notaires à Clermont-Ferrand, qui ont mis le plus grand empressement à nous laisser consulter les anciennes minutes dont ils sont dépositaires. Les actes reçus par Me *Savel* (1572-1610) et Me *Reynauld* nous ont permis d'établir la filiation de la plupart des anciennes familles de Clermont. M. Roche, notaire à Beaumont, a bien voulu nous communiquer les minutes des notaires *Chaudessolle*, qui concernent spécialement le clergé et l'aristocratie de Clermont.

Missale du XIVe siècle, du diocèse de Clermont; — Bibliothèque de Clermont, n° 40.

Missale, in-folio, velin, lettres ornées (XVe siècle); — Bibliothèque de Clermont.

Ce missel du diocèse de Clermont porte les armes de Jacques de Comborn, évêque de Clermont (1444-1474), auquel il a appartenu.

Notes diverses extraites par *Dulaure*, de Rimer, dom Martène, Crévier, Gibbon, etc.; — Biblioth. de Clermont, recueil n° 74, n° 1 de ce recueil.

Notice historique sur l'ancienne abbaye de Saint-Alyre de Clermont-Ferrand, par dom *Michel François Verdier-Latour* ; biblioth. de Clermont (recueil n° 116, n° 2)

Notice historique sur les archives départementales du Puy-de-Dome et les archives municipales de la ville de Clermont-Ferrand, par M. *Michel Cohendy*, archiviste du Puy-de Dôme.

Ce manuscrit nous a été gracieusement communiqué par M. Cohendy, dont le nom est souvent cité dans notre ouvrage.

Obituaire ou Nécrologe de la cathédrale de Clermont ; in-4°, velin.

Ce manuscrit est conservé à la bibliothèque nationale à Paris. Il commence au milieu du XIIe siècle et finit vers 1240. Le nécrologe de *la Canone*, écrit en 1291, n'est que la continuation de celui-ci.

PASSIONES S. AUSTREMONII, MARTYRIS ET ALIORUM SANCTORUM LEGENDÆ, in-fol., velin (XI<sup>e</sup> siècle). — Biblioth. de Clermont.

PLAIDOYER AU MÉMOIRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DU PRAT, qui persiste à maintenir sa juridiction temporelle à Clermont, contre les prétentions du roi ; 1550, in-4° ; — Arch. départ. du Puy-de-Dôme, fonds de l'évêché, sac 12, cote 10.

Ce plaidoyer est fort curieux.

PLAN DE CLERMONT, dressé de 1723 à 1726 ; — Biblioth. de Clermont, n° 86, feuille de 60 centimètres de large, sur 48 centimètres de haut ; colorié.

Copié sur l'original qui se trouve à la bibliothèque nationale à Paris, au cabinet des estampes ; le plan présente l'ancienne enceinte de Clermont et les principaux monuments. Il est colorié. Nous en donnons la reproduction.

POUILLÉ DU DIOCÈSE DE CLERMONT ; — Biblioth. de Clermont, n° 66 bis, mss.

PROCEZ CRIMINEL FAIT PAR LA COUR DE PARLEMENT A M. LE COMTE D'AUVERGNE, *au sieur d'Antragues à la marquise de Verneuil et à Thomas Morgan, anglois, ez années* 1604 *et* 1605, in-folio de 302 feuillets ; — Biblioth. de Clermont, n° 48, mss.

PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE DU CLERGÉ DE LA SÉNÉCHAUSSÉE DE CLERMONT, dans le mois de mars 1789 ; — Biblioth. de Clermont, catalogue de l'Auvergne, n° 3 du recueil 80. mss.

PROSES ANCIENNES, in-folio, velin (XIV<sup>e</sup> siècle). — Biblioth. de Clermont.

Beau manuscrit, portant les armes du chapitre cathédral de Clermont.

PSALTERIUM FERIATUM, secum usum ecclesiæ Claromontensis, in-folio, velin (XIV<sup>e</sup> siècle). — Bibliothèque de Clermont.

RECOGNITIO UNIVERSITATIS CIVIUM CLAROMONTENSIUM FACTA ALPHONSO FILIO REGIS FRANCORUM, 1255 ; — Biblioth. de Clermont, recueil n° 105 (n° 4 de ce recueil).

L'original de cette charte est aux archives nationales à Paris.

RECUEIL DE DESSINS A LA PLUME, exécutés par ordre du gouvernement en 1824, sous la direction de M. le comte *de Laizer* ; manuscrit in-folio de la bibliothèque de Clermont (n° 120).

Les dessins que renferme ce précieux manuscrit sont nombreux. Nous citerons ceux qui ont rapport à l'histoire de Clermont : 1° *Sarcophage gallo-romain de la chapelle des carmes-dechaux* ; 2° *Sarcophage de la chapelle de Saint-Pierre de l'église cathédrale* ; 3° *Lanterne des morts du cimetière de Saint-Robert à Montferrand* ; 4° *Tombeau du cimetière de Saint-Robert de Montferrand, surmonté d'une énorme croix en pierre*, tombeau que je crois celui dont parle Dulaure, dans sa *Description de l'Auvergne* en 1789, et renfermant les restes de la comtesse *Brayère*, dame de Montferrand (*Catherine Dauphine*, mariée, en 1226, à *Guichard de Beaujeu*, seigneur de Montpensier) ; 5° *Plan d'un temple gallo-romain*, situé sur la place de Jaude, etc.

RECUEIL DE DIVERS ÉVÉNEMENTS, qui se sont passés à Clermont de 1740 à 1754 ; — Biblioth. de Clermont, recueil n° 74, mss.

RECUEIL DES ÉCOLES ET COLLÈGE DE CLERMONT ; — Bibliothèque de Clermont, n° 66 bis, mss.

RECUEIL DES PIÈCES PRODUITES A LA CHAMBRE DES COMPTES, pour l'évaluation du comté de Clermont Ferrand, comme faisant partie de l'apanage de M. le comte d'Artois, 1774, in-folio ; — Biblioth. de Clermont, catalogue de l'Auvergne, n° 84.

REGISTRE DES BAILES DE LA CHARITÉ DE CLERMONT, gr. in-4° écrit sur velin.

Ce précieux manuscrit des archives municipales de notre cité est écrit en langue romane jusqu'au commencement du XV<sup>e</sup> siècle. L'acte le plus ancien est de 1285 et le plus recent de 1563. Il renferme les nominations des *bailes de la charité*, administrateurs qui avaient le soin de la distribution des aumônes à Clermont, et les comptes de leur gestion.

REGISTRE DE FIEFS RENDUS A L'ÉVÊQUE DE CLERMONT (*Arnaud de Comminges*), en 1329-1330.

Voir ce registre aux *Arch. depart. du Puy-de-Dôme* ; — ces mêmes archives possèdent d'autres registres du même genre, du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.

REGISTRES DES INSINUATIONS, volumes in-4°, aux archives départementales du Puy-de-Dôme.

Ces registres renferment, depuis le milieu du XVI[e] siècle, tous les actes portant donation. Les anciennes familles d'Auvergne trouvent là leur filiation jusqu'en 1789. Ils ont été transférés dans nos murs grâce aux démarches de M. *Cohendy*, archiviste du Puy-de-Dôme.

Registre de la société littéraire de Clermont-Ferrand, in-4°, 1748; — Biblioth. de Clermont, recueil n° 51 (n° 30 de ce recueil), mss.

Registres paroissiaux.

La plupart de ces registres remontent à la première moitié du XVII[e] siècle. Ils sont conservés à l'état-civil de la mairie de Clermont-Ferrand. Nous avons compulsé ceux qui concernent les diverses paroisses (supprimées ou existantes de Clermont. Les registres de la paroisse Sainte-Croix de la cathédrale partent de la fin du XVI[e] siècle, ainsi que ceux de la paroisse de Saint-Robert de Montferrand.

Registre des recettes et dépenses des octrois et des revenus patrimoniaux de la ville de Clermont-Ferrand, du 25 janvier 1753 au 23 juin 1767. in-folio; — Biblioth. de Clermont, n° 78, mss.

Reliques de sainte Thècle, en l'église de Chamalières, 1684; — Biblioth. de Clermont, recueil n° 74, n° 12 de ce recueil.

Requête de l'évêque et des ecclésiastiques de Clermont s'opposant aux droits que les habitants de cette ville voulaient leur faire payer sur le vin (XV[e] siècle). — Archives départ. du Puy-de-Dôme, fonds de l'évêché, cote 28.

Rubricaire à l'usage de l'église de Clermont, in-folio, velin (XIII[e] siècle). — Biblioth. de Clermont.

Société littéraire de Clermont-Ferrand; — Biblioth. de Clermont, a. 126.

Ce recueil concerne cette ancienne académie de notre ville.

Table Pascaline, ou table généalogique des *Pascal* et des *Enjobert*, dressée en 1641, d'après les ordres de *Jeanne Enjobert*, épouse d'*Etienne Pascal*, afin de montrer la multitude de ses neveux et nièces. — (Une copie se trouve à la bibliothèque de Clermont.)

Tableau des droits attachés aux évêques de Clermont sur ladite ville et les comtes dauphins, qui leur en disputaient une partie, s. d. (XIV[e] siècle); — Arch. départ. du Puy-de-Dôme, fonds de l'évêché, sac 12, cote 9[e], rouleau de papier.

Tables chronologiques d'événements qui ont rapport a l'Auvergne, de l'an 250 à 1618, par *Dulaure*, 3 vol. in-4°.

Ce manuscrit de la bibliothèque de Clermont est précieux. Il y a là une foule de faits, extraits des principaux ouvrages sur l'Auvergne, et de nombreux manuscrits. C'est un travail qu'il serait bon de publier.

Testament de Guillaume du Prat, évêque de Clermont, du 25 juin 1560; — compte rendu par les exécuteurs testamentaires, in-folio (XVI[e] siècle); — Biblioth. de Clermont, catalogue de l'Auvergne, n° 85, mss.

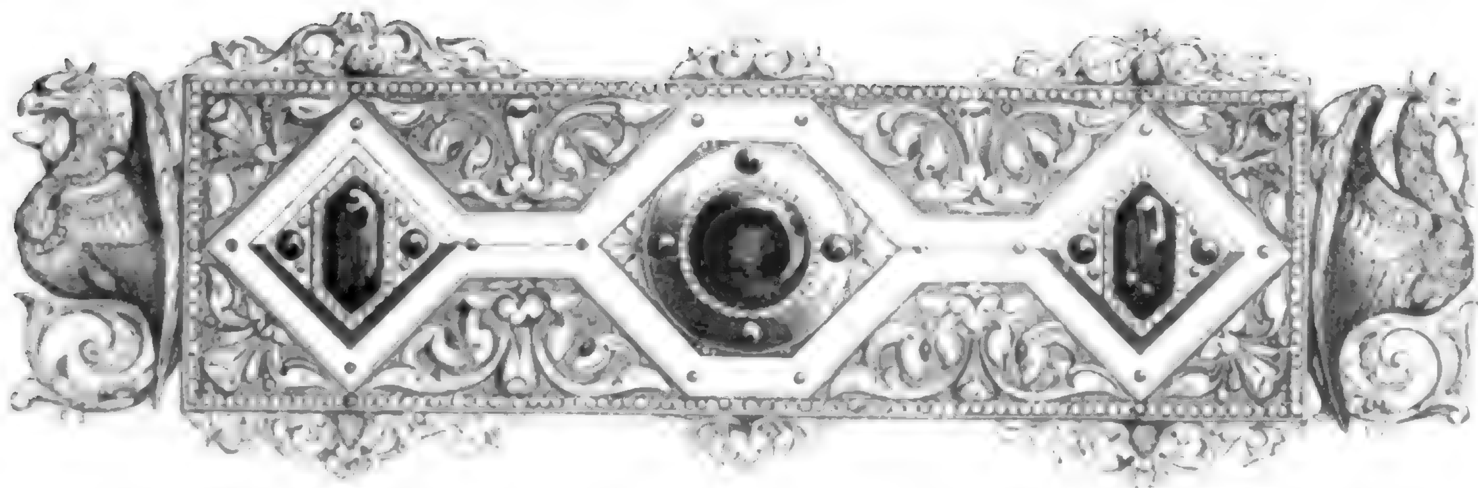
Ventes des biens nationaux du Puy-de-Dome.

Les actes de vente des biens nationaux du département du Puy-de-Dôme en 1791, 1792, 1793 et années suivantes, sont conservés aux archives départementales du Puy-de-Dôme.

Vitæ sanctorum legendæ Cassii et sociorum, Præjecti, Teclæ, Quintini, Austremonii, Vitalis et Agricolæ, in-folio à 2 colonnes, velin (fin du XIII[e] siècle): — Biblioth. de Clermont.

Vocabulaire celto-breton, basque et patois d'Auvergne, par *F.-R. de Murat*, in-folio; — Biblioth. de Clermont, n° 29, mss.





# APPENDICE

## PIÈCES JUSTIFICATIVES (CHARTES, LETTRES-PATENTES, ÉDITS).

## RECTIFICATIONS. -- DOCUMENTS DIVERS



**T. I, p. 164. — *Inscription votive élevée au dieu Bellinus par une dame romaine du nom de Pauline (Ier siècle). — Colonnes gallo-romaines.***



L est utile de donner quelques détails sur la planche de cet ouvrage, placée à la page 319 du tome II. Quant à l'inscription élevée au dieu *Bellinus* par la dame *Pauline*, elle nous a déjà occupé (V. T. I, p. 164). Elle a été reproduite par *Louis Chaduc*, qui l'avait dessinée d'après nature, en 1598. Le précieux manuscrit de cet antiquaire, dont nous avons parlé (T. II, chapitre *Ouvrages consultés, manuscrits*), nous fait savoir qu'elle figurait alors (en 1598), à l'hôtel de ville. Elle était tracée sur un marbre blanc de forme carrée. C'est donc par erreur que l'ingénieur *Gabriel Siméoni* et, après lui, M. *J.-B. Bouillet*, l'ont donnée sur un tombeau que nous avons reproduit à la planche de la page 18 de ce tome Ier. Dans l'origine, cette inscription était placée au-dessus de la porte du temple dédié au dieu Bellinus.

Quant aux deux colonnes gallo-romaines qui figurent à la même planche nous en devons également le dessin à *Louis Chaduc*, en 1610. L'une était alors conservée en l'abbaye de Saint-Alyre ; l'autre servait de base à la porte méridionale de la chapelle du palais épiscopal de Clermont.

*T. I, p. 182. — Sarcophage de saint Juste, évêque de Clermont (commencement du VII[e] siècle). — Bas-relief du même tombeau représentant la chasse au lièvre et au cerf.*

Le sarcophage en marbre blanc qui se trouvait en l'Eglise de N.-D. d'Entre-Saints et qui renfermait le corps de saint Just, évêque de Clermont, mort vers 625 appartient certainement au commencement du VII[e] siècle. La paléographie et la chronologie épiscopale autorisent à nous prononcer pour cette époque. La planche spéciale que nous donnons quelques pages plus loin représente : Dans la partie supérieure, à gauche, Jonas jeté dans le ventre de la baleine ; à droite, le même sort de la gueule de cet animal. Au-dessous, Jésus fait le miracle de la multiplication du pain et du poisson ; dans un angle (celui de droite), Moïse fait jaillir l'eau du rocher ; dans l'angle opposé, Jésus ressuscite le fils de la veuve de Naïm. Nous devons encore ce dessin au célèbre antiquaire *Louis Chaduc*, qui l'a pris en 1610 (V. T. II, *Ouvrages consultés, manuscrits*). C'est tout ce que nous avons aujourd'hui de ce curieux monument antique, qui fut détruit en 1793 par les vandales de cette époque et qui avait donné lieu à plusieurs dissertations au dernier siècle (V. T. I, p. 182).

*T. I, p. 185. — Testament d'Etienne d'Auvergne, évêque d'Auvergne* (959).

In honore Dei summi in trinitate regnantis. Ego *Stephanus*, Arvernicæ sedis episcopus, properare volens Romam ad limina apostolorum Petri et Pauli decrevi in nostra præsentia facere beneficiale scriptum præsentibus futurisque sciendem de rebus a Domino nobis traditis, etc. Factum anno DCCCCLIX indictione II. regnante Lotherio rege. — In Dei nomine. Ego *Stephanus*, Arvernicæ sedis episcopus, properare volens Romam, rogavi hoc testamentum conscribi auctoritatis nostræ, quod mecum Romam deferrem et Domini nostri papæ confirmari auctoritate postularem, in quo describerentur nostrorum canonicorum communia quæ ut diximus a nostris prædecessoribus vel à nobis eis sunt impertita. Sunt cum omnibus appendiciis earum, vineœ etiam in confinio Calvomontense sitæ quæ eis indominicatæ huc usque fuere, et .... abbatiam sanctæ Mariæ quæ dicitur principalis ; atque abbatiam sancti Martini Chornonensis (1), et ecclesiam sancti Baudilii et ecclesiam Podompniacho et ecclesiam de Albiacho, villam insuper quæ dicitur soletas cum omnibus appendiciis suis. Post excessum nostrum dimittimus in eorum communia ecclesiam sancti Ypoliti in Talamite, insuper et novam villam quam *Amblard de Rivis* moriens mihi dimisit, villam scilicet Martiniacho quam *Bernardus*, frater *Golferii*, moriens mihi dimisit. Similiter ecclesiam de Salsa et ecclesiam de Venzai. Terram insuper quam magistri scholæ tenere debent, id est ecclesiam de Turiaco et ecclesiam de Monistrolio cum villa Potianicas. Hæ omnia canonicis matris istius ecclesiæ in communia dimito. Si quis ex successoribus meis episcopis sive ex patentibus meis ullam calumniam inferre tentaverit, iram Dei omnipotentis incurrat et partem habeat cum diabolo et dæmonibus ejus in consortio omnium malorum et in flammis tormentorum.

*T. I, p. 240. — Etat du trésor, des ornements de la cathédrale de Clermont, sous l'épiscopat de Begon. (Breve de Thesaurum et de omni ornamento Sanctæ Mariæ et beatorum martyrum Agricole et Vitalis Claromontis sedis). — L'an* 1,000 *environ.*

In primis caput aureum. I. cum corona et sceptrum et palma. — Capsas aureas III optimas et alias II. de auro. majestatem (2) sanctæ Mariæ. I. vestita cum ciberio cum uno cristallo. Textum. I (3). aureum optimum cum cuisino. et alium textum argenteum cum cuisino (4). — Epistolari. I. Cruces aureas. II. optimas et alias duas minores. Crucifixum.

(1) L'abbaye de Cournon.

(2) *Maj.* C'était une image de la Sainte Vierge renfermée dans une niche portative, dont la partie antérieure était fermée par un verre.

(3) *Textum* C'était le livre des Evangiles écrit quelquefois en lettres d'or et revêtu d'or ou d'argent.

(4) *Cuisino.* Coussin qui se plaçait sous le livre des Evangiles.

I. Lignum domini. II. filacteria. I. (1). Tabula. I. devodi. Tuributos. II. optimos et alium minorem. Candelabros vetulos IIII. et duos minores de argento que fuerunt Rotberti abbatis. et ipsos habet Bego episcopus. — Candelabros VI. Argenteos et alio insertito. Tabulas argenteas. V. in circuito altaris. arcas obtimas II. et serinios II (2). obtimos. — Calices duos argenteos. cum patenas. et alium majorem quem habet Bego episcopus. tudello. I (3). quem fuit missus in altare. emdare (emendare). — Fustes. II. ad cruces portare. Timia materia I (4). cum cloqueo. Urceolo. I. cum patena. et hoc fuit raptum in cloquerio (5). — Clave I de argento. Lomos argenteos, V tres misimus in altare et scrinio et duos in camelaria. qui fuerunt predicti in galea. et deauratos. II. — Faldestols. II (6). et alium minorem. lectrivo. I (7). optimo. Concas. III. *ugo abet* I. eramentias (8). Casublas optimas. V. cotidianas. II. *una marcessit* abbas adepm *(ad episcopum)*, cum auro. II. alia cum pallio. et alia linia optima. et alia de bisso et alias albas XV bonas ✠ Canones cum auro. III. et alium abuit episcopus Bego. et Guillelmus. poeta. et alios. V. Capas XVII. et de ipsas habuit Bernardus. *Silvanus* I et *Armannus*. I. *Bego episcopus*. I. Et alias V. vetulas. et unam furavit Guillelmus de Capella. Palis optimos XII. ab ipso fundata et alios. III. quem domnus episcopus Stephanus donavit. et quartum abuit. Bego episcopus. et alium polimite (9). — Super altare sancte crucis pallio I et alio quem Ugo dedit. et alios pallios II exiguos Cortinas (10) de pallio et alias duas linias. brosdes. III (11). spondal IIII (12). Corcibals VIIII (13) et alios V vetulos. — Camsilos (14), siricos. III rocos. III (15). sivicos *misimus ad signum novum*. Gonfanones XVII (16) Galeas tria paria. Gantos parias III. Capitale I (17). cum auro (... deux mots effacés), Bancalos. II (18). optimos. fusto. I. cum dextra. schirpa. I. cum auro. Drapo. I. sirico. Toalia. I (19). sirica cortinas tres. coisino. I. de pallio qui fuit *Adalais* Dossal (20) ✠ amictos cum auro. V. optimos et alios amictes cum auro XVIII. stolas ab auro. III. et alias. VI. zonas. II aureas. et duas cotidianas. tunicas. II. cum auro. dalmaticas VI. — A croella vestimento. I. vestiti.

### *T. I, p.* 158. — *Donation par Guillaume V, comte d'Auvergne, à l'évêque de Clermont et aux chanoines de la cathédrale, de la partie occidentale de la ville de Clermont appelée Arbegarias (le quartier des Gras)*. — 1043.

Antiquitus namque sancta mater Arvernensis ecclesia mirabiliter fuit fundata atque sublimata honore, Arvenorum proceribus studiose peragentibus, sicuti hodie signa manifestantur reliquiarum. Nunc autem orbata liberis disolata amicis, seu etiam propriis deprædata filiis, creatis nigro lactæ avaritiæ, qui rabidorum more luporum non timent rapere escam de manibus matris ego *Willelmus* et uxor mea *Philippia* (et filii mei) *Stephanus* scilicet et *Robertus* et *Willelmus*, considerantes malitiam quam gessimus super eam et etiam nostrorum molem peccatorum et reminiscentes bonitatis Domini dicentis : *Date elecmosynam et omnia munda sunt vobis* et etiam gravisi de reliquiarum visione derelinquimus vel dimittimus reliquiis ipsius Domini Jesu Christi et matris ejus et sanctis martyribus Agricolæ et Vitali seu episcopo et canonicis ipsius matri ecclesiæ *quandam partem occidentalem ipsius civitatis, Arbergarias scilicet* et omnem districtum et omnes malas captiones à minori turre claustri canonicorum usque ad turrem decani, quæ vulgò dicitur petrosa, et ab ipsis turribus usque in viam quæ est supra ecclesiam sancti Adjutoris Maxentii, juxta divisionem quam ego peregi præsente domino *Rencone* episcopo tali ratione ut nec ego nec ullus meorum calumniam ausus sit inferere in supradicta parte et si aliqua persona seu, quod pejus est, nos ipsi aut ullus de heredibus nostris immutata voluntate hanc dimissionem inquietare voluerit, nullatenus vindicet quod requisierit sed iram Dei omnipotentis incurrat cum eis qui dixerunt Domino Deo *Recede a nobis*. Sit autem anathema et cum Datan et Abiron sit ejus partici-

(1) ***Filacteria.*** Filatière, reliquaire portatif.
(2) ***Scrinos.*** Escrin où il y avait des reliques.
(3) ***Tudello.*** Vase ou ustensile ignoré. Couteau ?
(4) ***Timia materia.*** Vase où l'on conserve les parfums.
(5) ***Cloquerio.*** Clocher.
(6) ***Faldestols.*** Fauteuil.
(7) ***Lectrivo.*** Lutrin.
(8) ***Eramentias.*** De cuivre, de bronze.
(9) ***Polimite.*** Tissu de plusieurs couleurs.
(10) ***Cortinas.*** Ornement de tabernacle, suspendu aux côtes des autels.
(11) *Brosdes.* Brode.
(12) *Spondal.* Garniture du bord d'autel.
(13) *Corcibals.* Courtibault, dalmatique.
(14) *Camsilos siricos.* Aube de prêtre.
(15) *Rocos.* Rochet.
(16) *Gonfanones.* Bannieres.
(17) *Capitale.* Coussin ou bandeau destiné à ceindre le front.
(18) *Bancalos.* Tapis destine aux bancs du chœur.
(19) *Toalia.* Linge pour essuyer les mains.
(20) *Dossal.* Panni in choro pendentes à dorso clericorum.

patio et cum Juda traditore Domini sit ejus pars in inferiori inferno maledicat ei qui maledicet ut dici, qui parati sunt suscitare Leviathan, insuper beatæ Mariæ precibus legaliter constrictus quinquaginta libras auri componat coactus et hæc dimissio firma et stabilis perseveret omni tempore stipulatione subnixa. S. *Willelmi*, comitis ; S. *Philippæ*, uxoris ejus ; S. *Stephani* ; *Willelmi* atque *Rotberti*, filiorum ejus, qui istam cartam firmare ac scribere jusserunt ; S. *Renconis*, episcopi ; S. *Stephani*, præpositi ; S. item *Stephani*, abbatis ; S. *Rotberti*, decani. S. *Willelmi*, caput scolæ. S. *Falconis*, archidiaconi, cum ceteris canonicis. S. *Bertranni*. S. *Aimuini*. Facta est hæc dimissio mense Augusto IV. Kal. junii, regnante Henrico rege Francorum.

### *T. I, p.* 329. — *Donation par Guillaume V, comte d'Auvergne, à la cathédrale de Clermont, de son droit de battre monnaie à Clermont.* — 1044.

Notum sit omnibus Arvernorum fidelibus quod ego *Willelmus*, Arvernorum comes, cedo vel dono pro salute animæ meæ et omnium parentum meorum sanctæ Dei genitri Mariæ sedis Arvernæ et sanctis martyribus Agricolæ et Vitali monetam et ipsos monetarios et quantum ad hoc pertinet in communia fratrum. Cui benignæ donationi filii quoque mei *Stephanus*, *Bego* et *Pontius* unà cum *Philippia* conjuge mea gratanter laudatores atque datores vel adjutores noscuntur existere. Hanc donationem sine aliqua contraria donare volo sine ullo homine contradicente. Sed si ullus homo inquietare voluerit, ira Dei omnipotens super eum incurrat, et omnibus maledictionibus subjaceat, et cum Juda traditore in infernum permaneat. S. *Renconis*, episcopi ; S. *Villelmi*, qui fieri jusset ; S. *Stephani* ; S. *Begoni* ; S. *Poncii* filiorum eorum ; S. *Stephani*, abbatis ; S. *Heliæ*. Facta carta ista anno III. X. regnante Henrico Rege Francorum.

### *T. I, p.* 357. — *Charte de fondation de l'abbaye de Saint-André, consentie par Guillaume VII, dauphin d'Auvergne.* — 1149.

Nos *Guillelmus*, comes Claromontensis et delfinus Arverniæ. Notum sit omnibus in nomine Domini, quod nos dederimus et damus monasterio nostro beati Andreæ apostoli, ordinis Premonstratensis, et Deo devotis religiosis nostris abbati et conventui ejusdem, bona et redditus domos et grangias, pascua, terras cultas et incultas, nemora, census, decimas et pascerias, feudos et alia quæ cumque habemus, et habebamus in Saulzeto, in Jussiaco, in Gergobia, in Fontantigia, in Sayaco, in Villa-Nova, in monte sive podio de Doma, in sancto Pardoux et in dictorum locorum pertinentiis et dependentiis. Damus etiam de libera nostra voluntate dictis abbati et conventui, totam justitiam altam et bassam in dicto monasterio et infra quatuor Cruces quæ sunt extra, et in habitu ejusdem, et in prato quod est ante magnam portam, in quantum se entendit, comprehendendo fluvium ad longitudinem dicti prati et in duobus molendinis eidem prato contiguis, et in dicto villagio de Saulzeto, et in nemoribus de Vedrino, et in Fromentali, et de Leyronol, et in Jussiaco, in quantum tota terra se extendit, nec amplius solvent tributum nostro castro de Monterigoroso, sive de Montrognon, ratione arcis quam etiam dedimus et damus in Gergobia et in circuitu ipsius et in monte sive in podio qui est supra, usque et comprehendendo veterem mazuram antiquæ Gergobiæ, et in dicta Fontantigia in quantum se extendit, comprehendendo quartam partem laci Sarlevia et in Sayaco, ubi est grangia, et ambitu comprehendendo fontes qui sunt prope et supra ecclesiam de S. Vincentio et in villa nova, in quantum totum tenementum se extendit comprehendendo nemora et in monte sive podio de Doma a parte Orientis tantum et in S. Pardoux prope ecclesiam per leucam a parte aquilonis. Quorum omnes justitias altas et bassas dictorum locorum, volumus quod dependeant et suum capiant ressortium ad justitiam quam dedimus et damus in dicto monasterio, in qua omnes homines de Saulzeto, de Jussiaco et aliorum locorum tenebuntur comparare, et esse præsentes quoties appellati fuerint, in eis ibidem justitia de omnibus administretur præcipue quando erit questio de aliquo delicto ; et ibidem in arctis carceribus ligatis manibus et pedibus si opus fuerit, recludantur : et sic factis eorum processibus, per ballivos et justitiæ officiarios dictorum abbatis et conventus dicti loci, reducentur ad dictos locos, ut in illis publice puniantur, etiam ad mortem secundum quod demeriti fuerint. Pro quibus omnibus bonis, fundis et proprietatibus et pro dictis justitiis et juribus, de quibus nos spoliantes dictos religiosos nostros investivimus. Et ideo tenebuntur ipsi religiosi, abbas et conventus, tam pro remedio animæ nostræ quam honorabilis conjugis nostræ *Joannæ de Calabria* et omnium paren-




OBJETS ANTIQUES.

1. Inscription votive de Paulin au dieu Bellenus: I^er siècle. — 2 et 3. Colonnes païennes recouvertes en marbre blanc que l'on voyait en l'église de S. Eligre en 1666. — 4. Chasse au cerf et au lièvre d'après un bas-relief du VII^e siècle du tombeau de l'évêque S^t Just en l'église de N. D. des Saints.

tum nostrorum dicere solemniter missas, et horas canoniales, diurnales et noctales, secundum quod dies et festa requirunt : et secundum ritum et constitutionem dicti sui ordinis Ræmonstratensis ; pro quibus faciendis ecclesiam dicti monasterii et ipsum monasterium ædificare fecimus et amplius Deo nobis adjuvante ædificabimus. Volentes sepeliri in dicta nostra ecclesia et in loco sepulturæ quam elegimus. Quod si adveniat nos mori in bello contra saracenos, aut alibi extra regnum Franciæ et ducatus ipsius, volumus quod dicti abbas et conventus requirant corpora nostra et transportare faciant indicta nostra eulesia et sepultura nostra convocatis parentibus nostris honorifice et devote ab eis sepeliantur : et pro nobis in toto primo anno eleemosyna généralis frat et major et solemnis commemoratio cantetur. In quarum rerum Testimonium, nullo jure nobis nec nostris de eis retento, concessimus prædictis carissimis nostris religiosis præsentes litteras nostri delphinatus sigillo munitas. Actum anno Domini M. C. XLIX. mense julii.

## *T. I, p.* 601. — *Transaction entre l'évêque de Clermont et l'abbé de Saint-Alyre, au sujet de la justice seigneuriale de Clermont et de Saint-Alyre.* — 1196.

Ego *Robertus*, Dei gratia, Claromontensis episcopus, notum facimus omnibus præsentibus et futuris quod cùm venerabilis frater nostri domini abbas et conventus sancti Illidii conquererentur de Bainco et servientibus nostris, quod clamore hominum Sancti-Illidii ad monasterium pertinentium reciperent et causas eorum tractarent et terminarent et alia gravamina inferrent ut id monasterium justam videretur habere contra nos materiam conquerendi ; quod specialiter volumina in sua libertate servare, servientes nostros fecimus convocari ut eorum juramento haberemus qualiter a nostris prædecessoribus fuerat observatum qui taetis evangeliis juraverunt se vidisse semper et audisse quod quoties homo Claromontensis conquerebatur de homine monasterii sancti Illidii, vel homo monasterii, de cive Claromontensi communiter satis dabant in manu Bainci episcopi et decani sancti Illidii, qui causas eorum tractare et terminare et sumptus exigere æqualiter texentur ; nos autem volentes in nostris temporibus observari quod hactenus fuerat observatum, concedimus tibi, d. abbati et monasterio sancti Illidii quod causas et querelas hominum vestrorum definiatis et faciatis definiri, excepto eo quod si aliquis civis Claromontensis conqueratur de aliquo clerico sancti Illidii definietur ante nos, nisi ratione rei pertineat ad abbatem. Si vero aliquis civis Claromontensis conqueratur de aliquo homine sancti Illidii satisfactione datà, debebit definiri aut terminari. Adjicimus autem, quod nullam tallionis vel exactionis super vestros homines aut eorum res facimus : promittimus ergo omni supra dicta servare et idem monasterium et res illis et jura in pristina libertate et immunitate custodire et ut omnia prædicta perpetuam obtineant formitatem, salve jure episcopali, sigillo nostro præsentem paginam communimus. Actum anno incarnationis millesimo centesimo nonagesimo sexto, indictione decimà quartà mense januario. Testes hujus rei sunt, prior et decanus *Bartholomæus de Fraxino*, *Hugo d'Anglard*, prior Montisferrandi et de Belfort, magister *Ponto*, magister *Eldinus*.

## *Liste des bienfaiteurs des hôpitaux de Clermont-Ferrand, depuis* 1199 *jusqu'en* 1868 (1).
## (*V. T. I, p.* 437.)

*Achard-Lavort* (*J.-B.-Antoine*), docteur en médecine, 1,000 fr., en 1858.

*Albaron*, veuve *Pyrent*, donne, en 1835, 1,000 fr. (2).

*Albiat* (*Pierre d'*), écuyer, seigneur de de Pontcharrat, en 1664, trois journaux de terre à l'Hôpital-Général pour trois messes basses annuelles ; en 1702, trois journaux de pré à l'hôpital Saint-Joseph.

*Alix* (*Jean*), en 1678, sept journaux de terre à l'Hôp.-Gén.

*Amaritant* (Dlle), en 1703, 25 liv. de rente à l'hôpital de la Charité.

*Andraud*, en 1765, 500 liv. à l'Hôpital-Général.

*André* (*Michel*), seigneur *de Saint-Mesmin*, avocat en parlement, en 1695, 4,000 liv. à l'Hôpital-Général et 1,000 liv. à la maison du Refuge.

*André*, en 1749, 4,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*André, baron d'Aubière*, en 1773, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

(1) Cette liste est en grande partie, la reproduction de celle donnée dans l'excellent ouvrage du docteur *Peghoux* : *Recherches sur les hôpitaux de Clermont*. Elle a été, de plus, continuée par nous jusqu'en 1868, d'après le tableau qui se trouve dans l'un des corridors de l'Hôtel-Dieu de Clermont (*). Nous avons fait plusieurs corrections notables à celle de M. Peghoux.

(2) Lorsque les donations ont été faites à une époque postérieure à la réunion des hospices, les noms des hôpitaux ne seront pas indiqués.

(*) Ce tableau *estropie* une foule de noms de familles antérieurement à l'année 1800.

*Andrieux* (*Antoine*), en 1596, 16 écus à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Anglard de Bassignac* (*d'*), en 1808, 1,200 fr.

*Ardaillon*, greffier de police, en 1715, six œuvres de vigne à l'hôpital Saint-Joseph.

*Ardon* (*Jean*), en 1833, 1,000 fr.

*Argillet-Poulet* (*Pierre*), jardinier, en 1835, 600 fr.

*Aragonnès* (*Anne*), veuve d'*Amable Montorcier*, avocat, en 1718, quatre journaux de terre à la maison du Refuge.

*Assolent* (Dlle *Claude*), en 1714, 200 liv. pour une exposition du Saint-Sacrement à l'Hôpital-Général.

*Aubière de Clairvaux* (*d'*), en 1585, 1,200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Audigier* (*Pierre*), chanoine de la Cathédrale, en 1738, 2,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et 1,000 l. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Augier* (*Antoine*), en 1585, 120 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Augier*, doyen du chapitre de la Cathédrale, en 1720, 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Augier* (*Marie-Thérèse*), épouse de *Dufour*, écuyer, procureur du roi en la sénéchaussée de Clermont, en 1747, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Badouleau* (*François*), substitut du procureur du roi au grand conseil, pour un inconnu, en 1719, fonde un lit dans une chambre séparée, pour accoucher les femmes ou filles pauvres de Montferrant, à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Bagnol* (*Pierre*), chanoine de la Cathédrale, en 1626, donne 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Baignol* (*Pierre*), en 1566, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Bajet*, en 1665, 600 liv. à l'Hôpital-Général.

*Ballainvilliers* (*Simon-Bernard de*), intendant de la province d'Auvergne, en 1762, 204 liv. à l'Hôpital-Général.

*Balsac* (*de*), en 1703, legs fait à l'hôpital Saint-Joseph.

*Baneal* (*Jean-Gilbert-François*), ancien notaire à Apchon, (Cantal), 12,000 fr., en 1855.

*Barbat-Duclozel*, en 1766, 6,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Barbe*, conseiller en la cour des aides, en 1758, 3,000 l. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Baroche* (*Charles*), prêtre, en 1835, une maison.

*Barthelais*, veuve de *Du Fraisse*, élu, en 1662, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Barthomeuf* (*Jean*), prêtre, en 1830, tous ses biens d'une valeur de 12,079 fr.

*Bassin*, prêtre, en 1824, 5,000 fr.

*Baud*, avocat du roi en l'élection d'Issoire, en 1673, tous ses biens à l'Hôpital-Général.

*Beau* (*Hélène*), veuve de *Maraut*, avocat, en 1770, 2,000 l. à la maison du Refuge ; en 1771, 30,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy et 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Beaufort* (Dme *de*), en 1762, 15,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Beaulieu* (*de*), (*Poisson ?*) en 1727, fonde deux chambres pour les accouchements à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Begon* (*Victoire*), en 1621, donne 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Begon*, conseiller du roi, en 1629, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Bellaigue*, en 1804, 800 fr. ; en 1809, 207 fr. 80 c.

*Bellot* (*Gaspard*), en 1624, une boutique à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Benoit* (*Anne*), veuve *Brun*, en 1660, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

*Benoit*, chapelain de l'Hôpital-Général, en 1780, 3,000 l. pour la fondation d'un lit destiné à un pauvre malade de l'Hôpital-Général pendant quatre mois de l'année, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Berard* (*Jacquette*), en 1629, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Berard* (*Marie*), veuve de *Claude Boudet*, en 1630, 200 l. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Berard* (*Anne*), en 1780, 3,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Berard* (*Elisabeth*), en 1780, 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph et 4,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Beraud*, marchand, en 1713, 2,000 liv. aux hôpitaux de Saint-Joseph et de la Charité.

*Bergier* (l'abbé), 2,000 fr., en 1862.

*Bergounioux* (*Michelle*), en 1732, 16 liv. 15 s. de rente, trois œuvres de vigne et une paillasse de raisin à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Bernard* (*Antoinette*), en 1739, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Bernard* (*Jean*), desservant de Boisséghéoux, en 1827, 900 fr.

*Bertier*, en 1697, 28 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Bertrand* (*François*), en 1749, différents objets à l'hôpital Saint-Joseph.

*Besseyre*, en 1836, 600 fr.

*Besson* (*Anne*), femme *Roux*, en 1799, 6,000 fr.

*Biton* (*Jeanne*), veuve *Chemin*, en 1824, 150 fr.

*Blatin* (*J.-B.-Dominique*), 4,000 fr., en 1867.

*Blau* (*Thomas*), en 1695, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Blau*, en 1778, 6,720 liv. pour la fondation de deux bourses à la maison du Refuge.

*Bohet*, veuve *Tixier*, en 1832, 1,000 fr. et pour même valeur d'huile de noix.

*Boisson* (*François*), en 1798, 402 fr.

*Bompard* (*Antoine*), seigneur *de Saint-Victor*, avocat du roi en parlement, en 1686, 600 liv. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Bompard* (*François*), en 1694, 100 liv. à l'Hôpital-Gén.

*Bompart* (*Gilbert*), avocat du roi au bureau des finances de Moulins, en 1712, 300 liv. à la maison du Refuge.

*Bompart* (*Amable*), apothicaire à Clermont, en 1720, 4,000 liv. à la Charité.

*Bonal* (*François de*), évêque de Clermont, en 1779, 5,000 l. pour la construction de la chapelle de la maison du Refuge ; en 1788, 600 liv. pour la construction d'une balustrade en fer à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; 1,002 liv. et annuellement les honoraires du chapelain à l'Hôpital-Général ; et 240 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Bonnaud*, veuve *Dutheil*, en 1832, 100 fr.

*Bonnefont* (*Pierre*), président en l'élection générale, en 1629, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Bonnefont*, chanoine de la Cathédrale, en 1695, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 460 liv ; et en 1717, donne tous ses biens d'une valeur de 20,000 liv. au même hôpital.

*Bonnet*, chanoine, en 1761, 2,400 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Bonnet* (Dme), en 1777, 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Bonnet* (*Pierre*), chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, 1805, 8,000 fr.

*Bordes* (*Pierre*), prêtre, en 1797, 1,100 fr. ; en 1806, 2,400 fr.

*Borde*, curé de la Garde, en 1005, 1,800 fr.

*Borde*, curé de Châteaugay, en 1835, 300 fr. pour achat de lits en fer.

*Boubet* (*Joseph*), curé de Saint-Bonnet-ez-Allier, en 1819, un are, 60 cent. de terre.

*Bouchard de Rigale*, en 1703, 300 liv. à l'Hôpital-Général.

*Bouchard*, commandant, en 1720, 700 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Bouchard* (Dme veuve), en 1764, 280 liv. à l'Hôpital-Général.

*Bouchard* (*Jean*), avocat, en 1788, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

*Bouchard des Salles*, (Dlle), en 1830, 400 fr.

*Boucher*, grand-vicaire à Moulins, en 1840, 500 fr.

*Bouchet* (*Marie*), veuve *Héridière*, en 1749, 200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Bouchet*, négociant, en 1782, 1,200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Bouchet* (*J.-B.-Michel baron du*), 2,000 fr., en 1865.

*Bouchet* (*la baronne du*), 1,000 fr., en 1867.

*Bouchy* (Dlle, en 1702), 500 liv. à la maison du Refuge ; en 1704, 75 liv. de rentes à l'hôpital Saint-Joseph ; en 1706, 1,500 liv. au même hôpital, et 500 liv. à l'Hôpital-Général.

*Boudet* (*Suzanne*), veuve de *Toussaint Mége*, greffier en chef en l'élection de Clermont, en 1659, 100 liv. pour une messe annuelle à l'Hôpital-Général.

*Boulon*, femme *Grand*, en 1818, tous ses biens, d'une valeur de 2,650 fr.

*Bourdet* (*Jean*), conseiller, aumônier ordinaire du roi et curé de Saint-Genès, en 1666, une grange appelée Barille, un hort et ses appartenances, situé à Champure, justice de Saint-Babel, à l'Hôpital-Général.

*Bourgoignon* (*Antoine*), en 1816, une terre située à Manpas, commune de Royat.

*Bourlin-Lauzac*, en 1701, un poinçon de vin, à l'hôpital de la Charité.

*Bourlin* (*Pierre*), avocat en parlement, conseiller du roi, en 1709, quinze œuvres de vigne et 12 liv. 10 s. de rente pour des messes à l'Hôpital-Général.

*Boyer*, veuve *Treille*, 1,000 fr., en 1850.

*Boyt* (*Catherine*), veuve *Chabrol*, en 1823, 300 fr.

*Breschet* (*Jeanne*), veuve *Cloquemin*, 74,363 fr., en 1864.

*Brigon* (*Marie*), en 1806, 1,000 fr.

*Brion* (*Paul de*), en 1618, 6 liv. 19 s. pour fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Brion* (*de*), en 1672, 50 liv. à l'Hôpital-Général.

*Broc* (Dlle *de*), en 1751, 3,333 liv. pour fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Broc* (*Gilberte de*), veuve de *Jérôme Chabron*, seigneur de Chamboat, en 1679, 1,000 liv. pour une messe basse à l'Hôpital-Général.

*Brugieres* (*Annet*), en 1705, 200 liv. à la maison du Refuge.

*Brun* (*Gilbert*), conseiller du roi, greffier en chef en la cour des aides de Clermont, en 1664, 15 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

*Brun* ou plutôt *Lebrun* (*Charles*), seigneur *de Nohanent*, en 1699, 400 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Brun* (*Anne*), veuve *de Montguet*, fait diverses fondations : en 1779, 600 liv. pour une bénédiction du Saint-Sacrement à l'Hôpital-Général ; en 1780, 3,850 liv. pour un lit à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; en 1781, 1,000 liv. pour une bénédiction du Saint-Sacrement à la maison du Refuge, et en 1787, 480 liv. pour une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy

*Brunel* (Dme), en 1689, 800 liv. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Buisson*, curé de la Cathédrale, en 1759, 3,000 liv. à l'Hôpital-Général : 3,000 liv. et du linge à l'hôpital Saint-Joseph.

*Burin* (*Marie-Catherine*), en 1807, 1,800 fr.

*Busche* (*Catherine* Dlle), 12,000 fr., en 1846.

*Busset* (*François-Charles*), géomètre en chef du cadastre, en 1830, 1,500 fr.

*Caldaguès* (*de*), en 1716, 300 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Caldaguès* (Dme *de*), en 1785, 2,200 liv. pour 100 liv. de rentes viagères à l'hôpital Saint-Joseph.

*Canillac*, abbé, en 1731, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Canque* (*Antoine*), conseiller du roi, en 1624 et en 1629, 600 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Canque* (*Antoinette*), veuve de *Guillaume de Feurlat*, seigneur *de Lissay*, en 1655, 900 liv. ; en 1660, 500 liv., pour une messe basse annuelle à l'Hôpital-Général.

*Carmantrand* (*Jean*), en 1583, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Carmantrand (Joseph)*, en 1593, une maison à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Carmantrand*, bourgeois, en 1629, tous ses biens, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Carmantrand*, en 1692, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

*Carmantrand de Besance*, en 1720, 200 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Cellier*, chanoine de Saint-Genès, en 1777, 1,000 liv. pour fondation de quatre messes à l'hôpital Saint-Joseph.

*Ceyrat*, abbé, en 1810, 300 fr.

*Ceyrat*, ancienne gouvernante de l'Hôtel-Dieu, en 1815, tous ses biens meubles et immeubles.

*Chabaud (Guillaume)*, en 1829, 300 fr.

*Chabert (Pierre)*, inspecteur aux revues en retraite, administrateur des hospices, en 1838, 200 fr.

*Chaboissier* (Dme), en 1763, 4,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Chalier (François)*, en 1672, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

*Chambon (André)*, en 1585, une maison à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Chambon (Guillaume)*, prêtre, en 1747, deux journaux et une septérée de terre à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Champeix*, chanoine de la Cathédrale, en 1723, 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Champflour (Jean)*, conseiller et garde des sceaux en la cour des aides, en 1662, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Champflour (Blaise)*, écuyer, conseiller du roi et garde des sceaux en la cour des aides, en 1692, 150 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; 200 liv. à l'Hôpital-Général et à la maison du Refuge.

*Champflour (François)*, en 1696, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 1,000 liv.

*Champflour (Etienne)*, évêque de la Rochelle, en 1725, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Champflour (Gérard de)*, doyen de la Cathédrale, en 1749, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, à l'Hôpital-Général et à l'hôpital Saint-Joseph.

*Champflour (Jean-Baptiste de)*, évêque de Mirepoix, en 1783, 8,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; en 1788, 600 liv. pour achat de lits à l'hôpital Saint-Joseph.

*Champflour (Jeanne de)*, épouse *de Montrosier*, receveur-général des tailles à Clermont, en 1788, 8,000 liv. pour la fondation d'un lit à l'Hôpital-Général et à l'hôpital Saint-Joseph.

*Champflour (Jean-Baptiste-César de)*, en 1798, 540 fr.

*Champflour de Saint-Pardoux (Martial)*, prêtre, en 1829, 300 fr.

*Chapel (Pierre)*, pharmacien, en 1811, 600 fr.

*Chapitre Cathédral (MM. du)*, en 1696, 15,060 liv., remise des droits de lots à l'hôpital Saint-Joseph.

*Chappuy (Annet)*, prêtre, en 1740, 600 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Charbonnier*, en 1726, 3,850 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Charbonnier (Martial)*, en 1828, 500 fr.

*Chardon (Jean)*, docteur en théologie, chanoine de la Cathédrale de Clermont, en 1630, 1,000 liv. pour fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; en 1662, 2,100 liv. à l'Hôpital-Général.

*Chars*, en 1564, une maison à l'Hôtel-Dieu Saint-Barth.

*Chassaing (Maurice)*, curé de Sugères, en 1631, 400 fr. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Chassenay (Gilberte)*, épouse d'*André-Claude de Douhet*, en 1804, 1,200 fr. *à l'hospice des Vieillards et des Orphelins.*

*Chastreix (de) (Neyron de Chastreix)*, en 1735, 220 liv. à l'hôpital Saint-Joseph et 3,000 liv. pour une messe basse annuelle à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Château (Bernard)*, prêtre missionnaire, en 1693, 3,600 l. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Château de la Serre*, prêtre, en 1729, 12,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Chaudessolle (Antoine)*, en 1585, 8 écus à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Chaudessolle (Antoinette)*, veuve de *Jacques Vachier*, procureur du roi, en 1681, 200 liv. à la maison du Refuge.

*Chaudessolle* (Dme), en 1708, 100 liv. à la maison du Refuge.

*Chauliaguet*, avocat, en 1662, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

*Chausseyras*, en 1668, 60 liv. de rente à l'Hôpital-Général.

*Chazerat (Claude-Antoine-Charles de)*, ancien premier président de la cour des aides et intendant d'Auvergne, en 1820, 1,600 fr.

*Chazeron (de)*, lieutenant-général des armées du roi, en 1717, 300 liv. à la maison du Refuge.

*Cibret*, femme *Truchon*, en 1742, 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph ; en 1747, 800 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Cisternes (de)*, élu, en 1664, 1,200 liv. à l'Hôpital-Général.

*Cisternes (Etienne de)*, seigneur de Vinzelles, président en la cour des aides, en 1666, 440 liv. à la maison du Refuge.

*Cisternes (Pierre de)*, conseiller du roi, en 1730, 100 liv. de rente à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Cisternes (François de)*, ecclésiastique, fils du précédent, en 1730, une plus-value sur ses biens personnels et sur ses droits successifs, vendus à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Cisternes de Vinzelles (Pierre de)*, seigneur de Teix, en 1733, 3,000 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Cisternes de Bansac (Antoine de)*, en 1736, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Cistre (Jean)*, chanoine de la Cathédrale, en 1599, 16 écus 3/4 à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Cistre de la Garde*, official, en 1624, 60 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Clary (de)*, en 1791, 12,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Clary (de)*, abbé, en 1821, 24,000 fr.

*Clermont (Antoine)*, en 1835, 2,000 fr.

*Closanges*, médecin, en 1590, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Cognol (Gabriel)*, chanoine et doyen de Notre-Dame-du-Port, en 1738, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barth.

*Cohendy*, secrétaire du roi au grand conseil, en 1677, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Collin (J.-B.)*, 3,000 fr. en 1861.

*Combaulay de Montjoly (de)*, en 1703, 60 liv. de rente à l'hôpital de la Charité.

*Concordant (Marie-Madeleine)*, ancienne gouvernante de l'Hôtel-Dieu, en 1734, 4,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Concordant (Marie-Philiberte)*, gouvernante de l'Hôpital-Général, en 1742, 810 liv. 10 s. de rente à l'Hôpital-Général.

*Corduron (Jean)*, prêtre, prieur de Saint-Benoît, en 1700, 9,200 liv.; en 1702, fonde un lit, et en 1720, donne 200 liv. de rente à l'hôpital de la Charité.

*Cortigier*, curé de Saint-Adjutor, en 1734, 2,000 liv. pour 130 liv. de rentes viagères, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barth.

*Cortigier (Marie)*, en 1754, 988 liv. à l'Hôpital-Général.

*Coudert (Marie)*, en 1832, 300 fr.

*Court*, chanoine de la Cathédrale, en 1707, 1,200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Cousin* (D^me^), en 1823, 2,100 fr.

*Croiset (Michelle)*, marchande de toile, en 1741, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Culhat* (D^lle^), 1,000 fr. en 1857.

*Cussac (Jean)*, chanoine de la Cathédrale, en 1629, 200 l. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy,

*Cussat (Jean)*, en 1691, 25 liv. de rente à l'Hôpital-Général.

*Dalbot* ou *d'Albo*, en 1716, 300 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Dalmas (Antoine)*, président en la sénéchaussée d'Auvergne, en 1630, 24 liv. de rente à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Danglard* (D^lle^), en 1668, 150 liv. de rente à l'Hôpital-Général.

*Dauphin*, conseiller et président, en 1697, 24 serviettes et 2 nappes à l'hôpital de la Charité.

*Dauphin*, trésorier de France, en 1697, un parement d'autel, une chape, une chasuble et deux dalmatiques blanches avec des bandes de brocard rouge, à l'hôpital de la Charité.

*Dauphin*, président en l'élection, en 1731, 4,200 liv. pour la fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité.

*Dauphin*, chevalier de Saint-Louis, ex-capitaine au régiment de Piémont, en 1783, 1,000 liv., en viager, à l'hôpital Saint-Joseph.

*David*, chanoine de la Cathédrale et administrateur de l'hôpital Saint-Joseph, en 1725, le domaine de Neschers (vendu 34,000 fr. en 1836), et en 1733, 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*David*, abbé, en 1779, 13,000 liv. pour la fondation de 4 lits, affectés à des malades de l'Hôpital-Général, dont un ecclésiastique, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et 3,000 liv. pour la fondation d'un lit d'incurable, en faveur d'un malade désigné par le premier administrateur de l'Hôpital-Général, à l'hôpital Saint-Joseph.

*David (Jeanne)*, épouse de *Raymond*, chirurgien, en 1786, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*De Bartelaix (Gilberte)*, veuve de *Michel Dufraisse*, conseiller, élu en l'élection de Clermont, en 1650, 1,000 l. pour la fondation d'une messe basse à l'hôpital Saint-Adjutor.

*Degeorges (Guillaume-Thérèse-Antoine)*, architecte, 1,000 f. en 1868.

*Degieu* ou *de Gieu (Jean)*, S^r^ *Danglaret*, conseiller du roi, receveur-général du domaine d'Auvergne, en 1697, 700 liv. de rente à l'Hôpital-Général, et en 1702, 2,000 liv. à la maison du Refuge.

*Dejeuneshommes (Jean)*, marchand-fabricant, en 1672, 500 liv. et le quart de ses biens, dans le cas où son frère n'aurait pas de descendants, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Delaire* ou *de Laire (Jacques)*, conseiller du roi, président en la cour des aides, en 1666 et en 1691, 4,000 liv. à la maison du Refuge; en 1692, 3,000 liv. à l'Hôpital-Général, 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Delaire* ou *de Laire* (D^me^), épouse du président, en 1746, 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Delaire* ou *de Laire*, prévôt de la Cathédrale, en 1752, 24,400 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Delaire* ou *de Laire*, abbé, en 1759, 1,200 liv. à l'Hôpital-Général.

*Delaire* ou *de Laire (Anne)*, veuve de *de Clary*, conseiller honoraire à la cour des aides, en 1789, 30,000 liv. à l'Hôpital-Général, 20,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph, et 12,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Delanef (Michel)*, desservant de Moissat, en 1811, 300 fr.

*Delamalle (Agnès)*, en 1596, 18 linceuls à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Depreux* ou *de Preux*, chanoine de la Cathédrale, en 1661, 1,000 liv., et en 1685, 500 liv. léguées par son père, à l'Hôpital-Général.

*Desgranges-Collangettes*, propriétaire à Neschers, 3,000 fr. en 1850.

*Dessaignes*, en 1662, 500 liv. à l'Hôpital-Général.

*Dessale*, trésorier, en 1707, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

*Diacre*, marchand, en 1708, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

*Domat (Jean)*, conseiller et avocat du roi en la sénéchaussée et siege présidial d'Auvergne à Clermont, en 1670, vingt œuvres de vigne à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Douhet (Henriette de)*, en 1803, 1,800 fr.

*Dubœuf (Guillaume)*, doyen du chapitre de Saint-Pierre, en 1685, 2,200 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Duclaux*, procureur, en 1747, 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Ducrohet* (*François-Hyppolite*), anc. juge de paix, 16,000 fr. en 1847.

*Ducroix*, procureur, en 1697, une chasuble à l'hôpital de la Charité.

*Ducros* (*Jean-François*), médecin, en 1840, 600 fr.

*Duffen* (*Anne*), en 1666, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

*Dufour* ou *du Four* (*Antoine*), chanoine dé la Cathédrale, en 1680, tous ses biens à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Dufour* ou *du Four*, (D<sup>lle</sup>), en 1697, une chasuble à l'hôpital de la Charité.

*Dufour* ou *du Four* (D<sup>me</sup>), en 1703, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

*Dufour* ou *du Four*, seigneur de Villeneuve, lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont, en 1740, 3,000 liv. pour la fondation d'un lit, destiné de préférence aux pauvres de sa terre de Villeneuve, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Dufraisse* ou *du Fraisse* (*Etienne*), marchand de soie, en 1703, 500 liv. pour la fondation de la maison du Refuge.

*Dulin* (D<sup>me</sup>), en 1804, son mobilier, d'une valeur de 4,000 fr.

*Dumas* (*Joseph*), avocat en la cour des aides, en 1628, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Dumas-Denoyer*, en 1665, 800 liv. à l'Hôpital-Général.

*Dumas de Rabanesse* (*Marie*), en 1705, vingt-six œuvres de vigne à l'Hôpital-Général et dix-sept à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; en 1730, tous ses biens à l'hôpital Saint-Joseph.

*Dumas*, veuve *Pasturel*, en 1720, 2,000 l. à la maison du Refuge.

*Dumas* (*Anne*), femme *Deydieu*, en 1722, tous ses biens à l'hôpital Saint-Joseph.

*Dumont* (*Gabrielle*), en 1724, 1,647 liv. 15 s. à l'hôpital de la Charité.

*Duprat* ou *du Prat* (*Guillaume*), évêque de Clermont, en 1560, 150,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Duprat* ou *du Prat* (*Marie*), veuve de *François Augier*, S<sup>r</sup> *de Saint-Genès-Champanelle*, en 1650, 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Adjutor.

*Dupuy* (*Jean*), ancien magistrat, en 1815, 400 fr.

*Durand-Verdier*, chanoine de Saint-Genès, en 1627, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Durand* (*Pierre*), conseiller du roi, et visiteur général des gabelles à la cour des aides de Clermont, en 1643, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Durant* (*Annet*), conseiller du roi, en 1647, 3,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Durand*, bourgeois, administrateur de l'Hôpital-Général, et *Durand*, S<sup>r</sup> *de Champfleury*, visiteur général des gabelles, en 1683, tous leurs biens à l'Hôpital-Général.

*Durant*, élu, en 1662, 150 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

*Durant* (*François*), seigneur de Pérignat, conseiller à la cour des aides, en 1670, 833 liv. à la maison du Refuge ; en 1681, quarante œuvres de vigne à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, 1,470 liv. à la maison du Refuge et à l'Hôpital-Général.

*Durant*, seigneur de Pérignat, en 1691, 40 liv. de rente à la maison du Refuge.

*Durant de Pérignat* (D<sup>me</sup> *Jeanne*), en 1701, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

*Durant*, épouse de *Pascal de la Pradelle*, en 1701, 300 l. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Duranquet* (*Chardon du Ranquet*), abbé, en 1778, 100 l. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Durif*, en 1823, 600 fr. pour la fondation d'un lit.

*Duvalk de Dampierre* (*Charles-Antoine-Henri*), évêque de Clermont, en 1854, 1,000 fr.

*Enjobert* (*Jacquette*), veuve *Brunel*, en 1602, plusieurs linceuls à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Enjobert* (*Guillaume*), S<sup>r</sup> *de Martillat*, trésorier-général de France, en 1625, 60 liv. de rente à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Enjobert* (*François*), S<sup>r</sup> *de la Sagne*, chanoine de la Cathédrale, en 1677, 2,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Enjobert* (*Joachim*), S<sup>r</sup> *de La Sagne*, chanoine de la Cathédrale, en 1711, 4,400 liv. à l'Hôpital-Général, et 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Fabre* (*Catherine*), veuve *Lapierre*, en 1702, ses biens, évalués 2,000 liv., à l'hôpital de la Charité.

*Faulcon* (*Antoine*), en 1627, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Faure* (*Françoise*), en 1817, 102 fr. de rentes.

*Favard*, conseiller, en 1757, 800 liv. à l'Hôpital-Général.

*Faydit* (*Marie*), épouse de *Claude Neuville*, en 1728, ses biens paternels à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Fayer*, en 1701, 100 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Fayet*, avocat, en 1660, 600 liv. à l'Hôpital-Général.

*Fayol*, chanoine de la Cathédrale, en 1819, 300 fr.

*Féreol*, épouse de *de Freydefont*, président, en 1696, 7 liv. 14 s.; en 1697, 46 liv. 8 s., 25 pots de vin, 12 serviettes, 6 nappes, 10 draps et un lit de plume ; en 1701, 12 chemises, à l'hôpital de la Charité ; en 1717, 3,000 liv. pour la fondation d'un lit et d'une messe de mort, et en 1731, 1,300 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Feuillade*, ex-curé de Ménétrol, en 1838, 4,000 fr.

*Flamand* (*Jean*), marchand, en 1766, 600 liv. à l'Hôpital-Général.

*Fleurimond*, valet de chambre de *Dauphin*, trésorier de France, en 1701, 100 liv., 9 chemises, 2 draps et une cravate à l'hôpital de la Charité.

*Florat* (*de*), en 1793, 400 fr. à l'Hôpital-Général.

*Flouvat* (*Jean-Joseph*), ex-chanoine du Port, en 1805, tous ses biens.

*Flouvat* (*Marie*), femme *Dagrain*, en 1810, 1,500 fr.

*Foissadier* (*Catherine*), en 1817, deux terres.

*Fontfreyde* (*Isabeau*), veuve de *Jacques Ferrier*, en 1621, 30 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Fontfreyde* (*Anne*), épouse de *Pierre Bonnefont*, président en l'élection, en 1629, 12 couvertures blanches à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Fontfreyde* (*de*), conseiller à la cour des aides, en 1669, 300 l. à l'Hôpital-Général.

*Fontfreyde* (*de*), épouse de *Potière de Vilsac*, en 1684, 500 liv. à l'Hôpital-Général.

*Fontfreyde* (*de*), seigneur de Saulzet, en 1701, 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Fontfreyde* (*Bernard de*), conseiller à la cour des aides, en 1701, 500 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôpital-Général.

*Forget* (*de*), veuve *Guérin de Saint-Bonnet*, en 1817, 8,000 fr. pour la fondation de deux lits, destinés de préférence aux pauvres de Saint-Bonnet.

*Fougoux* (*Gilberte*), en 1710, tous ses biens à la maison du Refuge.

*Fouilloux* (*Geneviève-Gilberte*), épouse de *Louis Paty de Montluisant*, en 1830, 100 fr.

*Fouilhoux* (*Pierre*), curé de la paroisse de Saint-Pierre, en 1679, 300 liv. à la maison du Refuge.

*Fouilhoux* (*Pierre*), curé de la Cathédrale, concourt, en 1696 à la fondation de l'hôpital de Saint-Joseph.

*Fournier*, conseiller à la cour des aides, en 1701, 660 liv à l'hôpital Saint-Joseph.

*Fournier* (*Benoît*), chirurgien, en 1720, le quart de ses biens, évalué à 150 liv., à l'hôpital Saint-Joseph.

*Fournier* (*Marie*), veuve de *René Saint-Just*, en 1804, son mobilier, vendu 300 fr.

*Fressanges* (*François*), en 1728, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Francon*, prêtre, en 1701, 400 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Freydefont* (*de*), abbé, en 1674, 3,000 liv. à la maison du Refuge.

*Freydefont* (*de*), conseiller, en 1676, 2,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Freydefont* (*Anne de*), épouse de *Jean Gaschier*, lieutenant-général criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont, en 1695, 400 liv. de rente et tous ses biens à l'hôpital de la Charité; en 1703, 100 liv. à l'Hôpital-Général.

*Freydefont* (*de*), président au présidial, en 1697, un poinçon de vin; en 1702, un autre poinçon de vin à l'hôpital de la Charité; en 1716, 500 liv. au même hôpital, et 4,880 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Freydefont* (*Jean*), seigneur de Saint-Georges, écuyer, en 1728, 500 liv. à l'Hôpital-Général.

*Freydefont*, président, en 1729, 500 liv. à la maison du Refuge; en 1731, 500 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Fressanges* (D^lle^), en 1695, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph, par le don de 500 liv. et de tous ses biens.

*Fressanges* (*Anne*), en 1708, 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Fressanges* (*Marguerite*), sœur de la précédente, en 1711, quarante œuvres de vigne, une châtaigneraie et un verger à l'hôpital Saint-Joseph.

*Fretat* (*Pierre de*), S^r^ *de Vavres*, en 1630, 30 liv. de rente à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Fretat* (*Susanne de*), veuve de *Jean Pélissier*, conseiller du roi, etc., en 1675, 15 liv. pour la fondation d'un *Ave Maria*, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Fretat* (D^me^ *de*), épouse du conseiller, en 1697, 9 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Fretat* (*de*), conseiller en 1701, 17 liv. de rente à l'Hôpital-Général.

*Fretat* (*de*), écuyer, et D^lle^ *de Fretat*, sa sœur, en 1704, deux journaux de terre à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Fretat* (*de*), en 1738, 4,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Fretat* (*de*), religieuse, en 1739, 150 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Fritaire*, vicaire de Marsac, en 1811, 300 fr.

*G.*, comtesse de Montferrand, femme de *Dauphin*, comte de Clermont, en 1199, 10 sous à l'hôpital des pauvres de Clermont; 10 sous à l'*Espital*; un lit et 70 sous (dont 50 avaient été mis en réserve pour un pèlerinage qu'elle n'avait pas fait), à l'hôpital des pauvres de Montferrand; 10 sous à la léproserie d'Herbet et 20 sous aux Hospitaliers.

*Galoubie* (*Béatrix*), en 1742, 15,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph, à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy, et 4,000 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Gardette*, en 1610, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Garçon* (*Baptiste*), écuyer, en 1730, 60 liv. de rente à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Garnaud*, en 1763, 750 liv. à l'Hôpital-Général.

*Gaschier* (*Jean*), seigneur de Fontgiève, conseiller du roi, lieutenant-général criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont, en 1682, 1° sa propriété de Château-Gaillard, 2° des vignes, 3° 8,050 liv., 4° 50 liv. de rente et 5° fonde quatre lits; en 1697, donne 60 pots de vin et des tuyaux pour les fontaines; en 1699, 1,500 liv.; en 1701, 40 liv. et un poinçon de vin; en 1702, 15 liv. pour un *cochon*; en 1713, fonde dix autres lits, et enfin, lègue tous ses biens d'une valeur de plus de 40,000 écus, à l'hôpital de la Charité.

*Gaschier*, chanoine, en 1689, 300 liv. à l'Hôpital-Général.

*Gaschier*, secrétaire du roi, en 1696, concourt à la fondation de l'hôpital de Saint-Joseph par le don de 1,000 liv.

*Gaschier*, femme *Prévost*, en 1777, 1,800 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Gayte* (*Antoinette*), veuve *Berger*, en 1627, divers dons à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Gayte* (*Marcant*), prêtre, en 1810, 658 fr. 33 c.

*Gerle* (Dom *F.-Christophe-Antoine*), prieur de la Chartreuse du Port Sainte-Marie en Auvergne, en 1790, au nom de sa communauté, 40,000 liv. principalement affectées à la dépense des enfants trouvés.

*Girard* (*Antoine*), conseiller à la cour des aides, en 1625, 62 liv. 10 sous de rente à l'Hôtel-Dieu de Monferrand.

*Girard* (*Antoine*), S^r *de La Bournat*, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé et en la cour des aides, en 1670, 2,500 liv. à l'Hôpital-Général, pour une messe tous les jours.

*Girard* (*Alexandre*), écuyer, en 1688, 12,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Girard* (*François de*), S^r *de la Prugne*, écuyer, en 1688, 1,500 liv. à l Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Girard* (*de*), en 1697, 2,000 liv. à la maison du Refuge.

*Girard*, chanoine de la Cathédrale, en 1707, 500 liv. à l'Hôpital-Général ; en 1711, 300 liv. à la maison du Refuge ; et en 1716, 300 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Girard*, prêtre en Sorbonne, en 1710, 5,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Girard de Bois-Verger* (D^lle), en 1738, 8,125 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Girard de la Batisse* (*Michel*), abbé, doyen du chapitre de la Cathédrale, et plus tard président des administrateurs de l'hôpital Saint-Joseph, en 1774, 3,000 liv. ; en 1789, tous ses biens d'une valeur de 17,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Glaine* (D^lle), en 1702, 600 liv. et une terre à l'hôpital Saint-Joseph.

*Goutard* (D^lle), en 1660, 300 liv. à l'Hôpital-Général.

*Gosse* (*Marie*), veuve de *Claude Baudoin*, en 1697, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Got* (*Anne*), épouse d'*Antoine Heraud*, en 1820, 200 fr.

*Gouge de Charpaigne* (*Martin*), évêque de Clermont, en 1444, un bon lit garni, 10 liv. tournois et 12 septiers de froment à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; 100 sous tournois et un lit garni à *l'hospitali de ante domum de Sochet Claromontensi* ; et 100 sous tournois à la leproserie de Montferrand.

*Grandsaigne-Deschamps*, en 1734, vingt journaux de terre et 7,900 liv. pour 200 liv. de rente viagère à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; vingt journaux de terre, 3,900 liv., à l'hôpital Saint-Joseph, où il fait construire aussi un escalier.

*Gras* (*Etiennette*), veuve d'*Antoine Simonet*, en 1699, 200 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Gras* (*Françoise*), veuve de *Jean Ronat*, avocat, en 1728, 25 liv. de rente à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Gros*, négociant, en 1773, 7,000 liv. à l hôpital de Saint-Joseph.

*Gros*, curé de Saint-Maurice, en 1803, 50 draps de lit.

*Gros*, femme *de La Gardette-Desgiraux*, en 1836, 300 fr.

*Guerrier de Besance*, en 1697, une chasuble de damas rouge, garnie de passements et de galons d'or fin ; et en 1702, conjointement avec D^me *Tissandier*, 150 liv. de chanvre à l'hôpital de la Charité.

*Guérin* (*Charlotte*), veuve d'*Antoine Moranges*, conseiller du roi en l'élection générale du Bas-Auvergne, en 1658, 1,000 liv. en viager à l'Hôpital-Général.

*Guérin* (*Anne*), veuve de *Jean Le Court*, S^r *de Vazeilhes*, conseiller du roi à la cour des aides de Clermont, en 1711, 400 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et 1,000 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Guérin*, en 1782, 500 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Guérin* (*Marguerite-Amable* D^lle *de*), 12,000 fr. en 1851.

*Guernier*, abbé, en 1819, 80 fr.

*Guibaud* (*Anne*), en 1618, 200 liv. de rentes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Guillaume*, avocat, 6,000 fr. en 1864.

*Guyart* (*Jean-Christophe*), vicaire de Saint-André-des-Arts, à Paris, en 1719, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit destiné à une femme enceinte, et pour les frais de la layette de l'enfant, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Hélias*, bourgeois, en 1704, une maison à l'hôpital Saint-Joseph.

*Héraud* (*Marguerite*), veuve de *Laurent Bohet*, en 1826, 100 fr.

*Heyraud* (*Pierre*), économe de l'Hôpital-Général, en 1652, 1,700 liv. en viager à l'Hôpital-Général, et en 1691, deux terres à la maison du Refuge.

*Hugaly-Meyrand* (*Jacques*), par son testament du 29 décembre 1854, 40,000 fr. applicables à la construction du pavillon destiné à l'école de médecine.

*Ichamp* (*Etienne*), en 1662, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Imbert* (*Jeanne*), en 1760, 400 liv. pour 25 liv. de rente viagère, et en 1775, 4,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Isserte* (*Anne*), dite *du Corail*, en 1789, 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Jally* (*Michel*), en 1629, 602 liv. à l'Hôtel-Dieu.

*Jarrie* (*François de*), baron de Cléravaux, en 1619, 1,700 l. à l'Hôtel-Dieu de Saint-Barthélemy.

*Janolles* (*Pierre*), desservant de la paroisse d'Avèze, en 1829, 400 fr.

*Jean* (*Etienne*), chanoine de l'église de Notre-Dame de Chamalières, en 1632, 10,885 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Journaire*, (D^lle), en 1765, 4,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Journeceau*, en 1703, 90 liv. 18 s. d'aumônes à l'hôpital de la Charité.

*Journeceau* (D^me), en 1697, un lit complet à l'hôpital de la Charité.

*Jouvanceau*, en 1701, quatre poinçons de vin à l'hôpital de la Charité.

*Jouvenceau*, en 1691, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Joyeux* (*Marguerite*), en 1782, 1,200 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Joyeux* (*Catherine*), en 1782, 600 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph.

*Juge*, administrateur de l'Hôtel-Dieu, en 1771, 2,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Juge*, négociant, en 1780, 1,230 liv. à l'Hôpital-Général.

*Julhe* (Dlle), en 1779, 4,000 liv. à l'Hôpital-Général et à l'hôpital Saint-Joseph.

*Julien de La Borye*, en 1701, différents héritages à l'hôpital Saint-Joseph.

*Julien*, chantre à la Cathédrale, en 1711, vingt-sept œuvres de vigne à l'hôpital Saint-Joseph.

*Julien*, avocat, en 1783, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Juric* (*Marthe*), en 1737, le tiers d'un moulin à l'Hôp.-Gén.

*Laborieux* (*Claude*), chanoine de la Cathédrale, en 1666, sa maison pour l'établissement du Refuge; en 1683, 1,500 liv.; en 1684, deux œuvres de vigne; en 1689, 200 liv.; en 1690, 200 liv. et les grains produits de son bénéfice pour cette année, le tout à la même maison.

*Laborieux* (Dme), en 1669, 200 liv. et le lit où elle décédera, à l'Hôpital-Général.

*La Bournat* (*de*) (*Girard de la Bournat*), conseiller, en 1684, 900 liv. à l'Hôpital-Général, et 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Lacoste* (l'abbé), professeur d'histoire naturelle de la ville de Clermont, en 1826, 1,000 fr.

*Lacoste* (*Paul-François*), en 1829, 365 fr. 65 c.

*Lafarge* (*Alexis*), marchand, en 1777, 200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*La Fayette* (Dme *de*), en 1770, 500 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Laforest*, en 1777, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit en faveur d'un pauvre malade de la paroisse de Saint-Pierre de Lezoux, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Laforest* (*Jean*), ancien maître-d'hôtel de l'abbé *de Canillac*, en 1784, 1,000 liv. pour la fondation de deux messes basses à perpétuité à l'Hôtel-Dieu Saint-Barth.

*Lagat* (*Pierre*), en 1797, 400 liv.

*Lagathe*, femme *Dumontel*, en 1810, 3,000 fr.

*La Jonquière* (Dme *de*), en 1773, 1,000 fr. à l'Hôpital-Gén.

*Lambefort*, en 1765, 9,000 liv. pour la fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité.

*Lande* (*de*), en 1702, 40 pots de vin et 6 setiers de froment à l'hôpital de la Charité.

*Langeac* (*Louis de*), seigneur abbé de Bonnabaud, en 1732, 8,700 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Laulier* (*Marie*), épouse de *Jacques Couturier*, en 1805, 200 fr.

*Laperiere* (*François*), curé, en 1764, 2,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Laporte* (*Bertrand*), dit *Courtesseire*, en 1592, une maison, et en 1629, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Larouvière*, veuve de *Savy*, conseiller à la cour des aides, en 1787, 200 liv. pour la fondation de trois messes à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Lasty* (*Charlotte*), en 1730, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Laurent* (*Noël*), en 1562, 20 setiers de blé à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Lauscat-Terni*, en 1702, 35 pots de vin à l'hôpital de la Charité.

*Laville* (*Jean*), Sr *de la Tourfondue* et *de la Rochette*, conseiller du roi à la cour des aides, trésorier général de France, en 1619, 300 liv.; en 1640, 450 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Laville*, conseiller à la cour des aides, en 1671, 500 liv., et en 1688, 400 liv. à l'Hôpital-Général.

*Laville* (*Gabrielle*), épouse de *Martial de Clary*, baron de Saint-Angel, seigneur des Vergnes, conseiller du roi à la cour des aides de Clermont, en 1676, 60 liv. à la maison du Refuge.

*Laville* (*Jean*), Sr *de la Tourfondue*, conseiller au présidial de Clermont, en 1689, 4,000 liv. à l'Hôpital-Général, et 4,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Laville*, Sr *de Rochefort*, bourgeois, en 1697, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 1,600 liv.

*Laville*, veuve de *de La Volpilliere de la Mentoniere*, bailli d'Allanches, en 1695 et en 1700, 4,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph; en 1701, 400 liv. à la maison du Refuge.

*Laville* (*François-Jean*), Sr *de Chignat*, écuyer, en 1747, toutes ses denrées et tous ses meubles de Chignat à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Leblanc*, intendant d'Auvergne, en 1704, 21,720 liv. (pour le droit de contrôle et le centième denier de la donation de *Lefebvre d'Ormesson*, intendant), à l'Hôpital-Général.

*Lebrun* (*Charles*), conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection d'Issoire, en 1699, 200 liv., et en 1702, 20 liv. de rentes à l'hôpital de la Charité.

*Le Court de Vazeilhes* (*Jean*), conseiller à la cour des aides, en 1691, 2,200 liv. pour la fondation d'une messe chaque jour à la maison du Refuge; en 1696, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 1,000 liv., et en 1702, donne encore 500 liv. à la maison du Refuge.

*Le Court*, veuve de *de Vernatson*, trésorier de France, en 1729, 200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Le Court de Saint-Aigne* (*Victor*), conseiller d'honneur à la cour des aides de Clermont, en 1732, 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; autres 1,000 liv. à l'Hôpital-Général et à l'hôpital Saint-Joseph.

*Le Court* (*Jean*), écuyer, conseiller du roi à la cour des aides, en 1757, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général ; 600 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy et à l'hôpital Saint-Joseph.

*Le Court d'Hauterive* (*Ernest*), 2,000 fr. en 1859.

*Lefebvre d'Ormesson*, intendant d'Auvergne, en 1704, 360 liv. de rente à l'hôpital Saint-Joseph.

*Legendre* (*Guillaume*), instituteur, en 1818, 1,500 fr.

*Lelarge* (*Jean*), chanoine de la Cathédrale, en 1695, 500 l. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et en 1701, 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Lelarge*, abbé du chapitre de Saint-Genès, en 1748, 200 l. à l'hôpital de la Charité.

*Le Maistre de la Garlaye* (*Jean-François*), évêque de Clermont, en 1762, 10,000 liv. à l'Hôpital-Général ; en 1767, 20,000 liv. à la maison du Refuge ; et en 1776, 150,000 autres livres à l'Hôpital-Général.

*Lemasson*, abbé, en 1835, 500 fr. pour la réparation des dégâts causés par les orages de cette année.

*Léomy* (*Marie*), en 1765, 450 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Ligier* (*Bernard*), laboureur, reçu à l'Hôpital-Général en 1696, une éminée de terre, cinq œuvres de vigne et ses droits à la succession de ses père et mère à l'Hôpital-Général.

*Ligier* (*Pierre*), médecin, en 1710, un clos et sept journaux de terre à l'Hôtel-Dieu Saint-Barth.

*Ligier* (Dlle), en 1765, 600 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Limoges*, veuve *Gras*, en 1820, 3,500 fr.

*Loche* (*Nicolas*), prêtre-diacre de Saint-Amable de Riom, en 1663, une maison à l'Hôpital-Général.

*Lolier* (*Jean*), *Sr de Châteaurouge*, conseiller honoraire du roi à la cour des aides de Clermont, en 1692, 30 liv. de rente à l'Hôpital-Général.

*Loriolle* (*Marguerite*), veuve de *Baraghon-Dauzat*, en 1626, plusieurs héritages à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Mage* (*Pierre*), en 1820, 500 fr.

*Magne* (*Joseph*), élève de l'Hôpital-Général, en 1786, 410 liv. à cet établissement.

*Magnol* (*Marie*), épouse de *Denis Vaissier*, en 1779, tous ses biens à l'Hôpital-Général.

*Majour* (*Guillaume*), chanoine de la Cathédrale, en 1723, 500 liv. et neuf œuvres de vigne à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; 50 liv. à l'hôpital Saint Joseph.

*Malescot*, en 1682, tous ses biens à l'Hôpital-Général.

*Mallet* (*Jeanne*), épouse de *Claude Roussel*, *Sr de la Batisse*, en 1629, 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Mallet* (*Gabrielle*), veuve de *Jean Dulac* ou *du Lac*, en 1629, plusieurs bâtiments, jardins et rentes à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Mallet*, conseiller à la cour des aides, en 1755, 500 liv. à l'Hôpital-Général.

*Mallet* (*Antoine*), marchand, en 1757, 1,628 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Malouet* (*Thérèse*), femme *Brunel*, en 1805, 6,000 fr.

*Manglieux* (l'abbé *de*), en 1775, fonde deux lits à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Manlhot* (*Jean-Baptiste*), notaire, en 1811, 200 fr.

*Marcillat* (*de*), en 1702, 206 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Mareschal* (*Marie-Antoinette-Geneviève-Sophie*), femme *Guérin*, en 1817, 13,000 fr.

*Mareuge* (*de*), en 1783, 600 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Marillac* (*Anne de*), veuve de *Blaise d'Albiat*, en 1615, 100 liv. à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Maritan* (Dlle), en 1696, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

*Martin*, en 1698, 300 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Martin*, notaire, en 1710, 100 liv. à la maison du Refuge.

*Martinet* (*Marie*), en 1804, 500 fr.

*Mascon* (*Jean-Baptiste de*), en 1812, 500 fr.

*Massillon* (*Jean-Baptiste*), évêque de Clermont, en 1727, 4,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; en 1742, donne tous ses biens au même hôpital et fonde deux lits à la maison de la Châsse.

*Massis*, médecin, en 1757, 2,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Masson* (*Anne*) veuve de *Louis Duplessis*, en 1734, une maison d'une valeur de 1,200 liv. à la charge de deux messes à perpétuité à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Mathat* (*Marie*), en 1808, 200 fr.

*Maugue de Pommerol*, en 1778, 20,000 liv. affectées à la fondation de 6 lits, pour trois hommes et trois femmes, atteints de maladies vénériennes, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Maugue* (Dme), en 1809, 600 fr.

*Maugue-Bellot* (*Henri-Isaac*), en 1830, 800 fr.

*Mauguin* (*Marien*), en 1595, 3 écus à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Mauguin*, chanoine, en 1623, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Mauguin* (*François*), conseiller, en 1627, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Mauguin* (*Gilbert*), président en la cour des monnaies à Paris, en 1663, 75 liv. de rente à l'Hôtel-Dieu St-Barth.

*Mége* (*François*), syndic de Romagnat, en 1705, 300 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Messonnier* (Dlle *Sugères*), en 1808, 1,000 fr.

*Meyrand*, conseiller, en 1666, 600 liv. à l'Hôpital-Général.

*Meyrand* (Dlle *Amable*), en 1747, 200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph ; en 1751, 6,000 liv. à l'Hôpital-Général et à l'hôpital de la Charité.

*Meyrand*, l'abbé, en 1755, 600 liv. à l'Hôpital-Général.

*Michel* (Dme), en 1789, 1,200 liv., et en 1803, un soleil en argent, à l'Hôpital-Général.

*Moignon*, en 1762, 2,310 liv. à l'Hôpital-Général.

*Mondory (de)*, en 1662, 500 liv. à l'Hôpital-Général.

*Monet (Françoise)*, en 1716, 600 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Moneton (Gabrielle)*, veuve de *Jean Aubignat*, en 1748, tous ses biens à l'hôpital de la Charité.

*Monier* (Dlle), en 1707, 4,302 liv. 8 s. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1710, 600 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Monneville (de)*, en 1686, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Montader (Antoine-Alexandre)*, avocat, 1,000 fr. en 1868.

*Montboissier-Beaufort (Claude-François de)*. Voir *Canillac*, abbé.

*Montel (Marie)*, en 1745, 58 liv. 10 s. de rente à l'Hôpital-Général.

*Monteynard* (Dlle), en 1768, 2,100 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph, et en 1778, 1,500 liv. à la maison du Refuge.

*Montmorin Saint-Herem (de)*, en 1664, 25 liv. de rente à l'Hôpital-Général.

*Montmorin Saint-Herem (François-Gaspard*, marquis *de)*, grand louvetier de France, gouverneur de Fontainebleau, en 1701, 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Montorcier*, président, en 1667, 1,000 liv. à l'Hôp.-Gén.

*Montorcier*, seigneur de Villars, conseiller au presidial, en 1696, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 1,000 liv.

*Montredon (de)*, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine, en 1768, 1,200 liv., et en 1774, 2,200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Montreuil (de)*, prêtre, en 1768, divers ornements d'église à l'Hôpital-Général.

*Montrosier (de)*, receveur-général des tailles à Clermont, en 1777, 12,000 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Morandon (Marguerite)*, veuve d'*André Bournat*, en 1669, 15 liv. de rente à l'Hôpital-Général.

*Morandon* (Dlles), sœurs, en 1727, 6,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Moranges (Michelle)*, femme *Goutard*, en 1660, 300 liv. à l'Hôpital-Général.

*Moranges* père, en 1781, 200 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Moranges (Baptiste-Claude)*, en 1805, 200 fr.

*Morel (Claudine)*, veuve de *Noel*, conseiller en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont, en 1756, 93 liv. 2 s. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy; en 1758, 3,000 liv. à l'Hôpital-Général; en 1767, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Moron (Anne)*, en 1624, 23 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Mournat (Jeanne)*, veuve de *Jean-Baptiste Tixier*, en 1770, 10,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Mouton*, veuve *Guyot*, en 1681, 4,000 liv. en viager, à la maison du Refuge.

*Neyrat*, en 1728, 700 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Neyron*, en 1630, une vigne pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Neyron (Therese)*, en 1741, 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Nohannent (de) (Gayte de Nohannent)*, lieutenant-colonel au régiment de Bigorre, en 1703, 20 liv. de rente à l'hôpital de la Charité.

*Odiot (Marie)*, veuve *Girot*, en 1818, 600 fr.

*Olanier (Gilberte)*, en 1680, 100 liv. au Refuge.

*Olivier (Anne)*, veuve de *Claude Colmet*, en 1630, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Parades* (Dlle), en 1835, 500 fr.

*Parrot*, chanoine de la Cathedrale, en 1811, 200 fr.

*Pascal*, général, en 1619, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Pascal (Blaise)*, écuyer, en 1660, 100 liv.; en 1662, au choix des pauvres, 3,000 liv., ou le quart de ses droits sur les carosses de Paris, à l'Hôpital-Général.

*Pascal (Pierre)*, seigneur du Montel, écuyer, conseiller et procureur du roi en la sénechaussée et siége présidial de Clermont, en 1670, 800 liv. à l'Hôpital-Général.

*Pascal (Jacques)*, bourgeois, en 1687, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Pascal*, secrétaire du roi, en 1688, 9,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Pascal*, Sr *de la Prebelle*, en 1691, 50 liv. de rente à l'Hôpital-Général.

*Pascal (Marguerite)*, veuve de *Michel Noellas*, conseiller et procureur du roi en l'élection de Clermont, en 1692, 400 liv. à l'Hopital-General.

*Pascal (Gilberte)*, veuve de *Florin Perier*, seigneur de Bien-Assis, en 1693, 1,000 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Pascal*, abbe, en 1729, 2,000 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph.

*Passemard*, curé, en 1701, 600 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Paye (Antoinette)*, en 1765, 8,000 liv. à l'Hôpital-Général; en 1774, 14,600 liv. à la charge de 300 liv. de rente en faveur du supérieur du séminaire, à l'hôpital Saint-Joseph; en 1780, 7,800 liv. pour la fondation de deux lits d'incurables, à l'Hopital-Général et à l'hôpital Saint-Joseph; en 1785, 1,000 liv. pour la fondation d'une messe à l'Hôpital-General, et en 1797, 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph (1).

(1) Mlle *Paye* a egalement fondé, à perpetuité, en 1787, dans l'Hôtel-Dieu, un appartement particulier destiné à recevoir gratuitement une femme de la bourgeoisie ou de la noblesse. A partir de 1851, les intentions de cette charitable fille ont pu être observées, grâce aux démarches de son héritier, M. *Henri Vaisse*.

*Peghoux (Françoise)*, veuve d'*Annet Rigoulet*, en 1600, des lits et une somme d'argent ; en 1629, deux lits, des matelas, draps, rideaux et 60 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Peghoux (Anne)*, veuve de *Thomas Laville*, *S^r de la Tour-fondue*, en 1685, 300 liv. à l'Hôpital-Général.

*Peghoux (Anne)*, épouse de *Jean Laville*, *S^r de la Tour-fondue*, conseiller au présidial de Clermont, en 1694, 300 liv. pour une messe basse à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Pegny (Jean)*, curé de Vergeas, en 1672, 56 liv. 5 s. de rente à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Pellissier (Mathieu)*, conseiller et secrétaire du roi, en 1667, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Pellissier-Poisson*, en 1678, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Pellissier* (D^lle), en 1696, 150 liv. à l'Hôpital-Général.

*Pellissier*, en 1697, quinze aunes de toile, trente-six serviettes et un matelas à l'hôpital de la Charité.

*Pellissier (François)*, *S^r de la Garde*, en 1699, 4,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Pellissier* (D^me), épouse du conseiller, en 1701, deux poinçons de vin à l'hôpital de la Charité.

*Pellissier (Pierre)*, doyen et chanoine de Chamalières, en 17 2, 100 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Pellissier de Feligonde*, en 1702, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

*Pellissier (Catherine)*, veuve de *Robert d'Espagne*, et *Pellissier (Marie)*, veuve de *Benoit Roux*, sa sœur, en 1702, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité.

*Pellissier*, chanoine de la Cathédrale, en 1704, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité.

*Pellissier de Vassel*, en 1718, 400 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Pellissier* (D^lle), en 1744, 3,337 liv. et divers ornements d'église à l'hôpital de la Charité.

*Pellissier (Marie)*, en 1776, 1,030 liv. à l'Hôpital-Général ; 2,000 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, et 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Pellissier de Feligonde* (D^lle), en 1776, 100 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Pellissier de Feligonde (Michel-Claude)*, en 1817, 517 fr. 40 c.

*Pellissier de Feligonde (Michel-Claude)*, 4,000 fr. en 1853.

*Pereyret*, official, en 1659, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Perez* (D^lle), en 1697, divers ornements d'église à l'hôpital de la Charité.

*Perier (Florin)*, seigneur de Bien-Assis, conseiller du roi à la cour des aides, en 1669, 2,000 liv. plus la moitié du prix de vente d'une maison et d'un jardin à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; en 1682, 2,000 liv. à l'Hôpital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Perier (Louis)*, chanoine, doyen de l'église collégiale de Saint-Pierre de Clermont, avec D^lles *Marguerite* et *Jacqueline Perier*, ses sœurs, en 1693, 2,700 liv. et 56 liv. de rente à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy et à l'Hôpital-Général. En outre, les mêmes donnent à ces deux hôpitaux quarante-huit œuvres de vigne, une terre et un cuvage pour exécuter le don verbal de 2,000 liv., fait par *Florin Perier*, leur père.

*Perier* (D^lle), en 1720, le domaine de Gerzat à l'Hôpital-Général, et en 1733, 400 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Perier de Saint-Mesmin*, épouse de *Michel Poisson*, seigneur de Lempdes, en 1777, 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Perier*, veuve *Durand de Saint-Cirgues*, en 1778, 8,000 l. pour la fondation de deux lits à l'hôpital Saint-Joseph.

*Perol (Catherine)*, veuve *Laporte*, en 1822, 300 fr.

*Pezant (Jean)*, marchand boucher, en 1555, 350 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Pezant-Pichoton (Jean)*, en 1570, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Pichot (Louis)*, inspecteur des manufactures de Nîmes, en 1749, 1,000 liv. à l'hôpital de Saint-Joseph.

*Pigny (Michel)*, en 1626, une maison et une vigne à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Poisson (Marie)*, épouse de *de Ribeyre*, seigneur de Nébouzat, trésorier de France, en 1685, 600 liv. à la maison du Refuge et à l'Hôpital-Général.

*Poisson des Vallettes*, en 1757, 500 liv. en viager à l'hôpital de Saint-Joseph, et 1,600 liv. pour 40 liv. de rente à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Poisson (Gabrielle)*, épouse de *de Fontenille*, conseiller au présidial, en 1761, 2,000 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Poisson*, chanoine de la Cathédrale, en 1764, 42 l. 16 s. de rente pour fondation de messes à l'Hôpital-Général.

*Poisson (Michel)*, seigneur de Lempdes, en 1777, 2,200 l. pour 60 liv. de rente viagère à l'Hôpital-Général, et 2,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Poisson* (D^me), en 1800, 6,000 fr.

*Pommeyrat (Jeanne)*, veuve de *Pierre Gaillardon*, tanneur, en 1766, 1,000 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph.

*Potière*, d'Aurillac, en 1692, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Pouget (Marguerite)*, veuve de *Pierre Dezolias*, greffier au siége présidial, en 1692, huit journaux de terre pour 60 liv. de rente viagère à l'Hôpital-Général.

*Pouget* et D^lle *Pouget*, en 1697, une maison au Refuge.

*Pouget (Antoinette)*, en 1819, 100 fr.

*Pradettes (Gabriel)*, procureur au présidial et administrateur de l'Hôpital-Général, en 1664, 100 liv. à cet établissement.

*Pradettes (Etienne)*, prêtre, en 1693, tous ses biens d'une valeur de 48,000 liv. à l'Hôpital-Général, et en 1696, 300 liv. à la maison du Refuge.

*Prevost* et D^me *Bernard*, en 1713, douze cartonnées de terre, et vingt-six œuvres de vigne à l'Hôpital-Général.

*Prevost (Jean)*, chanoine du Port, en 1735, six œuvres de vigne, et 6 liv. de rente à l'Hôpital-Général.

*Prevost*, en 1755, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Prulongue (Jeanne-Rosalie)*, veuve de *Durant de Juvisy*, en 1822, 4,300 fr. pour la fondation d'un lit d'incurable.

*Pruliere (Guillaume)*, en 1818, 160 fr.

*Pruny (François)*, en 1836, 1,600 fr.

*Rabusson-Lamothe* (Dlle), en 1836, 100 fr.

*Rainaud (Anne)*, en 1726, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Rallier*, négociant, en 1666, 400 liv. à l'Hôpital-Général.

*Rancyer (Etienne)*, seigneur de Montaigut et du Cendre, conseiller, secrétaire du roi, en 1655, 2,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Raymond*, curé de la Cathédrale, en 1821, 4,000 fr.

*Rechignat*, conseiller au présidial, en 1778, 200 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Rechignat*, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, en 1782, 2,000 liv. pour 60 liv. de rentes perpétuelles, *payables aux pauvres de Saint-Beauzire*, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Rechignat des Marans*, chevalier de Saint-Louis, en 1784, 4,000 liv. pour la fondation d'un lit à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Redon*, bourgeois, en 1684, seize setiers de seigle, seize setiers de fèves et dix charges de vin à l'Hôpital-Général.

*Redon*, marchand, en 1697, une chasuble à l'hôpital de la Charité.

*Redonchal (François)*, en 1603, 180 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Regin (Madelaine)*, veuve de *Michel Duclaux, Sr de Martillat*, en 1628, 140 liv. à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Ribeyre (Jeanne de)*, veuve d'*Etienne Dulmas*, seigneur de Montdésir, Chanat et La Pradelle, conjointement avec *Jacques Tubeuf*, seigneur de Blanzat, etc., conseiller ordinaire du roi, surintendant des finances de la reine, président en la chambre des comptes de Paris, en 1650, 1,200 liv. à l'hôpital Saint-Adjutor.

*Ribeyre (Antoine de)*, seigneur d'Opmne, chevalier, conseiller ordinaire du roi en ses conseils d'Etat et privé, président et lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne à Clermont, puis conseiller d'honneur au parlement de Paris, en 1650, 1,200 liv. à l'Hôpital-Général ; en 1656, 26,000 liv., neuf journaux dix cartelées de terre avec trois œuvres de pré, et en 1660, 500 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; en 1665, deux maisons, trois domaines et trente-quatre œuvres de vigne, à l'Hôpital-Général ; en 1666, concourt à la fondation de la maison du Refuge par le don de seize œuvres de pré ; enfin en 1695, donne 100 liv. de rente pour la fondation d'une messe annuelle à l'hôpital de la Charité. — L'épouse d'*Antoine de Ribeyre* donne, en 1697, le grand tableau qui ornait l'autel de l'hôpital de la Charité et divers autres objets.

*Ribeyre (Paul de)*, seigneur de Tauves et Saint-Landoux, conseiller du roi et d'Etat, premier président en la cour des aides de Clermont, en 1659, 1,200 liv. à l'Hôpital-Général.

*Ribeyre (Jean de)*, seigneur de Fontenilhes, Lezoux, Seychalles, etc., conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, trésorier de France, en 1664, le domaine de Laval ou du Barry (vendu en 1820, 15,700 fr.), à l'Hôpital-Général ; en 1666, 4,000 liv. à la maison du Refuge ; en 1674, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy et 34 liv. de rente à l'Hôpital-Général ; en 1683, un domaine, 155 liv. de rente, ses meubles et son argenterie (vendus 4,118 liv.), à la maison du Refuge.

*Ribeyre (Charles de)*, seigneur de Lezoux, conseiller d'Etat, en 1695, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 1,000 liv. ; donne, en 1696, 200 liv. de rente pour la fondation d'un lit, et en 1697, 100 liv. de rente à l'hôpital de la Charité.

*Ribeyre (de)*, conseiller d'Etat, en 1715, 800 liv. à la maison du Refuge.

*Ribeyre (de)*, épouse de *Dauphin*, trésorier de France, en 1720, 700 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Ribeyre (de)*, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du Roi, en 1733, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Ribeyre (de)*, premier président, en 1739, 1,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Ribeyre (de)*, épouse du marquis *de Roussille*, en 1758, 300 liv. à l'Hôpital-Général, et en 1782, 300 liv à la maison du Refuge.

*Ribiere* (le général), en 1621, 400 liv à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Richard (James)*, en 1629, quatre héritages à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Rigaud (Françoise)*, veuve de *Gilbert Brun*, conseiller du roi et greffier en chef en la cour des aides de Clermont, en 1677, 2,300 liv. à l'Hôpital-Géneral ; en 1695, concourt à la fondation de l'hôpital Saint-Joseph par le don de 300 liv. ; en 1697, donne tous ses biens à l'Hôpital-Général et à la maison du Refuge.

*Riol (de)*, abbé, en 1768, 1,600 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph.

*Riom (Etienne de)*, chanoine de Saint-Pierre, en 1529, un moulin, un verger, une terre et des pres a l'Hôtel Dieu Saint-Barthélemy.

*Roche (Marie)*, en 1830, 300 fr.

*Rochefort*, curé de Sauxillanges, ancien principal des colléges du Puy et de Billom, en 1839, 1,500 fr.

*Rochette-Sagrandre* (Dme), en 1701, 100 liv. à l'hôpital de la Charité.

*Rochon*, femme *Seneze*, en 1706, 200 liv. à l'Hôp.-Gen.

*Rochon*, chanoine de la Cathédrale, en 1844, 2,000 fr.

*Rodde de Vernières*, en 1830, 6,000 fr

*Roddier (Jeanne)*, en 1817, son mobilier d'une valeur de 282 fr. 50 c.

*Ronat*, chanoine, en 1728, cinq journaux de terre et sept œuvres de vigne à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Ronzière* (*Louise de la*), femme *de Saint-Pardoux*, en 1645, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barth.

*Roussel* (*Baptiste*), contrôleur ordinaire des guerres, en 1591, 15 livres de rente à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Roussel* (*Claude*), trésorier, ci-devant receveur des tailles, en 1625, 40 liv. de rente à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Roussille* (*Marguerite de*), en 1786, 10,500 liv. pour la fondation de deux lits à l'hôpital Saint-Joseph, et 500 livres à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Roux*, en 1788, 300 liv. de rente pour la fondation de deux lits à l'hôpital Saint-Joseph.

*Rosier* (*Jeanne*), en 1809, 148 fr. 70 c.

*Rozier* (*Marie-Madeleine*), en 1781, 2,200 liv. pour fondation de messes et de bénédictions du Saint-Sacrement à l'Hôpital-Général.

*Russias* (*Charles*), en 1627, quatre œuvres de pré à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Sabatier* (*Claude*), curé de la Cathédrale, en 1733, 2,700 liv. à l'hôpital de la Charité, 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph et 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint Barthélemy ; en 1737, autres 500 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Sadourny* (*Marie*), en 1745, 1,125 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Saillant* (*du*), chevalier de Saint-Louis, ex-officier de cavalerie, en 1782, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Saingènes*, ancien maître boulanger des hospices, en 1834, 1,3 0 fr.

*Saint-Agnès* (Dme veuve *Le Court de*), en 1703, 250 liv. à l'Hôpital-Général

*Saint-Genès* (*de*), en 1787, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Saint-Genès* (le curé de), en 1697, un poinçon de vin à l'hôpital de la Charité.

*Saint-Farghean* (Dme *de*), en 1804, 240 fr.

*Saint-Roch* (*Anne*), en 1831, 107 fr. de rente.

*Sarret* (*Jeanne*), conjointement avec *Sarret* (*Sébastien*), son frère, en 1736, une maison et 70 liv. 18 s. 6 d. de rente à l'Hôpital-Général ; en 1740, donne de son chef, tous ses biens avec réserve de l'usufruit en faveur de son frère, à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Saulnier* (*Etienne*), receveur des tailles, en 1629, 200 l. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Saulnier d'Encholet*, en 1837, 42 fr. 50 c. de rente.

*Sauret* (Dlle), en 1777, 100 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Savaron* (*Jean*), président et lieutenant-général en la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de Clermont, maître des requêtes de la reine Marguerite, député aux Etats Généraux, 30 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy, en 1623.

*Savaron* (*Jacquette*), en 1663, 27 liv. 15 s. 6 d. de rente à l'Hôpital-Général.

*Savignat*, en 1766, 3,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Savignat* (*Jean-François*), ex-bénédictin, en 1817, 600 fr.

*Schneider* (*Pierre*), pensionnaire de l'Hôpital-Général, en 1823, 1,000 fr. pour fondation de messes.

*Senèze* (Dlle), en 1667, 50 liv. à l'Hôpital-Général.

*Sertillanges* (*Marie*), 2,000 fr., en 1854.

*Servant* (*Catherine*), femme *Noel*, en 1627, 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Servant* (*Gabriel*), lieutenant-général de police, en 1722, une septérée de terre à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Servières-Du Teillot* (Dme), en 1810, 4,000 fr. pour la fondation d'un lit d'incurable.

*Sobre* (*Marguerite*), en 1732, 100 liv. de rente à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Strada* (*de*), seigneur de Sarliève, en 1699, 200 liv. de rente à l'hôpital de la Charité.

*Sugères* (*Anne*), en 1777, 4,000 liv., affectées à la fondation d'un lit d'incurable pour les pauvres de Saint-Genès, à l'hôpital Saint-Joseph.

*Tailhandier* (*Antoine*), doyen du chapitre cathédral, en 1660, 150 liv. à l'Hôpital-Général.

*Tailhandier*, major, en 1702, une vigne au Refuge.

*Ternier*, conseiller du roi à la cour des aides, en 1701, 660 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Thenard* (*Hugues*), prieur d'Auge, en 1731, 5,333 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Thomazet* (*Jean*), procureur au parlement de Paris, en 1749, 1,000 liv. à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Tissandier* (*Paul-Etienne*), religieux de l'ordre des capucins, en 1658, 1,000 liv. à l'Hôpital-Général.

*Tixier* (*Jean-Baptiste*), avocat, en 1753, 2,000 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Tixier*, chanoine de la Cathédrale, en 1778, 600 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Tourcix* (*Marguerite*), veuve *Astier*, en 1749, tous ses biens à l'hôpital Saint-Joseph.

*Tourneire* (Dlle), en 1765, 3,000 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Trichon* (*François*) et sa fille, *Jeanne*, femme *Faulconnier*, en 1570, tous leurs biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Trottier* (*Jean*), en 1609, 100 liv. à l'Hôtel-Dieu de Montferrand.

*Trottier* (*Balthazard*), président en l'élection, en 1629, 300 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Trottier* (*François*), Sr *de Lavort*, en 1693, 710 liv. à l'Hôpital-Général.

*Ussel-Jaby*, en 1825, 800 fr.

*Vachier*, directeur du séminaire de Limoges, en 1700, 200 liv. à la maison du Refuge.

*Vachier (Etienne)*, Sr de Beaurepaire, trésorier de la gendarmerie de France, en 1629, 690 liv. ; en 1640, quatre œuvres de verger et 400 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Vachier*, veuve *Dessaigne*, en 1666, 1,500 liv. à la maison du Refuge.

*Vachier*, procureur du roi, en 1668, 150 liv. à l'Hôpital-Général.

*Vachier (Marguerite)*, veuve de *Pierre Pascal*, écuyer, conseiller et procureur du roi en la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de Clermont, en 1691, 100 liv. à la maison du Refuge.

*Vachier (Pierre-François)*, Sr de Beaurepaire, écuyer, conseiller du roi et garde des sceaux en la sénéchaussée d'Auvergne et siége présidial de Clermont, en 1696, concourt à la fondation de l'hôpital de Saint-Joseph par le don de 1,000 liv.

*Vangon*, abbé de Saint-Genès, en 1659, 600 liv. à l'Hôpital-Général.

*Vassadel* (Dme), en 1733, 600 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Vassadel*, en 1821, plusieurs jardins.

*Vasset (Pierre)*, Sr *de Beaurepaire*, en 1645, cinq œuvres de pré verger à l'hôpital Saint-Joseph.

*Vasson (Antoinette)*, en 1677, tous ses biens à l'hôpital Saint-Joseph.

*Vayny d'Arbouze* ou *Veyny-d'Arbouze (Gilbert de)*, évêque de Clermont, en 1681, tous ses biens à l'Hopital-Général et à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Vazeillhes*, veuve de *Jean Le Court*, conseiller à la cour des aides, en 1711, 1,000 liv. pour fondation d'un lit à l'hôpital de la Charité.

*Vidilhe*, chanoine, en 1660, 200 liv. à l'Hôpital-Général.

*Vedrine (Louis)*, desservant de la paroisse de Roche-d'Agout, en 1828, 6,432 fr.

*Verdier*, prêtre, directeur du séminaire, en 1691, 400 liv. à la maison du Refuge.

*Vergne (Marguerite)*, veuve de *Gourby*, receveur des consignations, en 1682, 46 liv. de rentes à l'Hôpital-Général.

*Vernet (Pierre)*, conseiller du roi et avocat-général en la cour des aides de Clermont, en 1677, dix œuvres de vigne, un journal trois éminées de terre, 8 liv. 10 s. de rente à la maison du Refuge ; 200 liv., trois journaux de terre et 131 liv. 1 s. de rente à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; 20 liv. de rente et une maison à l'Hôpital-Général.

*Vernet (Damien)*, chanoine de la Cathédrale, en 1730, 500 liv. à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy ; en 1742, tous ses biens à l'hôpital Saint-Joseph. En 1732, conjointement avec Dlle *Concordant*, il avait donné 145 l. de rente et une maison à l'Hôpital-Général.

*Verny-Lamothe (Pierre-Jean)*, ancien notaire, 1,000 fr. en 1865.

*Veron (Imbert)*, bourgeois, greffier en chef de la juridiction consulaire des marchands, en 1651, 16 setiers de seigle, 2 setiers de fèves, 10 charges de vin et 7 l. 14 s. de rentes pour la fondation d'une messe de mort ; en 1679, 1,300 liv. ; en 1692, 41 œuvres de vigne et 12 journaux de terre pour la fondation de cinq lits ; en 1699, 1,000 liv. et six journaux de terre pour la fondation de quatre autres lits, à l'Hôpital-Général.

*Vialle (Joseph)*, chanoine de la Cathédrale, en 1732, 600 liv. en viager à l'hôpital Saint-Joseph ; en 1738, 1,200 liv. au même hôpital, et 500 liv. en viager à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthelemy.

*Viallanes*, imprimeur, en 1778, 300 liv. à l'hôpital Saint-Joseph.

*Vichy (Jeanne-Huguette-Suzanne-Antoinette de)*, en 1827, 4,000 fr. pour la construction d'une salle de bains.

*Vigier (Pierre)*, chanoine de la Cathédrale, en 1690, 15 liv. de rente à l'Hôpital-Général, et 25 à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Vigne (Louis)*, chanoine, en 1567, tous ses biens à l'Hôtel-Dieu Saint-Barthélemy.

*Vigne-Magot*, en 1682, 500 liv. et deux journaux de terre à l'Hôpital-Général.

*Villot (Jeanne)*, veuve d'*Antoine Aubier*, en 1666, un jardin et un cuvage à l'Hôpital-Général.

*Vimal*, abbé, en 1818, 2,000 fr.

*Vinzelles (de)*, *(de Cisternes de Vinzelles)*, président, en 1730, 2,500 liv. pour la fondation d'un lit en faveur d'un malade de Bansac ou de Teix, plus 3,000 liv. pour la fondation de messes et de prières à l'Hôtel-Dieu St-Barthélemy ; en 1733, 5,490 liv. à l'hôpital St-Joseph.

*Vivier (Gabrielle)*, veuve de *Blaise Huguet*, en 1813, 3,000 fr.

*Vorton (François)*, 3,000 fr., en 1857.

*Ymonce* (Dlle), en 1699, 200 liv., suivant le testament de son mari à l'hôpital de la Charité.

*T. I, p. 158. — Acte de dépôt de la ville de Clermont, fait par Guy II, comte d'Auvergne, à son frère Robert, évêque de Clermont. — Juin 1202.*

Sciant omnes præsentes et futuri quod *Guido*, comes Clarmontis et Alverniæ, villam suam Claromontensem et homines suos et totum jus quod habebat in dicta villa seu civitate reddidit nomine custodiæ *Roberto*, Dei gratia Clarmon-

tensi episcopo, fratri suo, ut ipse teneret prædicta donec ipse vel sui essent in pace cum domino rege Francorum. In cujus rei testimonium nos civitas Claromontensis de voluntate dictorum episcopi et comitis sigillo communitatis Claromontensis præsentem cartulam fecimus sigillari. Datum et actum anno Domini MCCII, mense junii.

## *T. I, p. 247. — Statuts du chapitre cathédral de Clermont.* — 1207.

Ego *Rotbertus*, Dei gratia episcopus, *Guillelmus*, præpositus, *Guillelmus*, abbas, et nos capitulum Claromontense pro conservanda ecclesiæ nostræ indemnitate tale fecimus institutum, quod si quæcunque persona ad præsens aufert vel abstulerit in futurum ecclesiæ nostræ mobilia vel immobilia seu jura quælibet admoneatur primitus ut satisfaciat vel satisdet competenter. Si neutrum fecerit intra viginti dies post admonitionem, exinde singulis diebus in matutinali missa coram populo excommunicatus denuntietur, nec cesset etiam post mortem ista denuntiatio nisi facta satisfactione ; nec potest etiam per universorum consensum alia satisfactio haberi, nisi fortem reddiderit ex integro. Si verò mobilia non poterit reddere, faciat justam et sufficientem recompensationem in terra. Si verò abstulerit immobilia, ipsum immobile restituet cum fructibus inde perceptis. Ego *Rotbertus*, Claromontensis episcopus, promitto quòd hoc institutum servabo et per loca in quibus malefactores ipsi stationem suam vel mansionem habuerint faciam observari et in nostris synodis nuntiari, de quacumque diocesi fuerit persona illa quæ in nostra diocesi ecclesiæ nostræ fecerit malefactum. Quod ut firmum sicut prædiximus observetur huic paginæ nostra sigilla apposuimus. Actum anno incarnationis dominicæ millesimo ducentesimo septimo, mense novembris.

## *T. I, p. 247. — Autres statuts du chapitre cathédral de Clermont.* — 1207.

Ego *Rotbertus*, Dei gratia episcopus, *Guillelmus*, præpositus, *Guillelmus*, abbas, G., decanus Claromontensis et universum ejusdem capitulum notum facimus universis quòd nos pro eo quia pro retentionibus quas quidam ex nobis de rebus sive de redditibus vel de iis quæ ecclesiæ debebantur invito capitulo faciebant inter nos grave oriebatur scandalum et grandis altercatio sive litigium sæpius ad invicem movebatur, talem fecimus institutionem. Si aliquis ex nobis quod absit de cetero res vel bona ecclesiæ auctoritate propria usurpaverit, vel census debitos retinuerit, et commonitus à bajulo vel à quolibet canonico, qui ablata vel retenta pro utilitate ecclesiæ bona fide postulaverit et ablaat restituere infra vigenti dies vel pignora aurea vel argentea reddere noluerit quicunque sive persona sive simplex canonicus fuerit, in choro et capitulo vitabitur, et post alios vigenti dies, nisi iterum cùm monitus fuerit satisfecerit competenter, fructum præbendæ amittet, et interim dum res ecclesiæ detinuerit usurpatas fructus ipsius præbendæ pauperibus conferentur. Bajulus verò quandocumque et quotiescumque bajulus extiterit jurabit tactis sacrosanctis evangeliis se institutionem hujusmodi servaturum et quòd nemini præfatorum parcat in requirendo jure ecclesiæ, omni consilium, opem, vel auxilium præstiterit vel favorem, et bajulum vel canonicum requirentem jus ecclesiæ non juverit, eadem pœna pariter punietur. Quilibet canonicus Clarmontensis institutus jam vel instituendus in antea inter alias institutiones ecclesiæ quas jurare tenetur hoc institutum jurabit. Et ne hujusmodi institutio communiter facta temeritate cujuslibet valeat immutari, præsens scriptum sigillorum nostrorum munimine roboramus. Actum anno incarnationis millesimo ducentesimo septimo, mense novembris.

## *T. I, p. 175. — Liste de prestations de foi-hommages rendues aux évêques de Clermont.* — 1224-1433.

DALMAS DE PONTGIBAUD. — Pour ses possessions à Mazaye . . . . . . . . . . 1224

HUGUES DE ROMAGNAT, à cause de sa femme *Isabelle*. — Pour leurs héritages à Mazaye . . . . . . . . . 1260

ELDIN DE NEYRAC, chevalier. — Pour des cens et des rentes. . . . . . . . . . . 1264

GERALD ACHARD. — Pour des possessions à Chamboat (Chambois). . . . . . . . . . 1265

Hugues de Romagnat, à cause de sa femme *Isabelle*. — Pour des biens, situés à Chambois . . . . . . . 1266

Geraud Dalmas, chanoine de la cathédrale de Clermont. — Pour un bois, appelé *Dometz*, contigu au puy de Dôme . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1277

Hugues de Chambois. — Pour la maison de Fontanas et un bois . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1281

Eustache de Montboissier *(de Monte-Busserii)*. — Pour un village et une maison appartenant à sa femme . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1281

Noble homme Guillaume de Rochedagoux, chevalier. — Pour ce qu'il possède en la paroisse de Charenssat . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 2294

Guillaume de Chambois (Chamboat). . . . . . . . 1301

Amelide de Durat, veuve d'*Albert* du Bois. Pour le mas de Vialle salve, en la paroisse de Charenssat. . 1302

Gregoria, veuve *Roger de Biolet*, alias *de la Riocere*. — Cens en la paroisse de Charenssat . . . . . . 1302

Jean Senbel, de Mazaye, damoiseau. — Pour ce qu'il a en la paroisse de Mazaye. . . . . . . . . . . 1302

Robert Boudet, de Ceyssat . . . . . . . . . . . 1302

Pierre Julien, damoiseau — Pour ce qu'il possède à Roziers et Mazaye . . . . . . . . . . . . . . 1302

Guillaume de Chaussecourte. Pour le bois de Droulhe . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1302

Jean Genols, damoiseau. — Pour le village du Part . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1303

Aldin de Chateuneuf, chevalier, seigneur de Graulière. — Pour un mas en la paroisse de Charenssat. . 1303

Pierre de Chaslus, chevalier. — Pour ce qu'il possède en la paroisse de Mazaye . . . . . . . . . . . 1303

Bertrand Chitard, citoyen de Clermont. — Rentes sur le mas de Folet, paroisse de St-Ours . . . . . 1304

Guillaume de Chambois, seigneur de Chambois. . 1304

Les hoirs de Guillaume de la Roue, bourgeois de Clermont — Pour un pré à Mazaye. . . . . . . . . 1305

Pierre Genols, seigneur en partie de Roziers. — Pour ce qu'il possède en la paroisse de St-Pierre-le-Chastel . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1305

Jean Valtis, de Pontgibaud, *Pierre* et *Durand*, ses frères. — Pour ce qu'ils ont près de Mazaye. . . . . 1305

Pierre Bouelle. — Pour ce qu'il possède en la paroisse de Mazaye. . . . . . . . . . . . . . . . . 1305

Pierre Achard, de Mazaye. — Pour un tènement à Mazaye . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1305

Pierre Achard, d'Olby. — Pour un mas près d'Olby . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1306

Albert de Chaslus, seigneur en partie de Chaslus. — Dîmes grosses et menues en la paroisse de Combrailles. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1307

Arbert Portefaix. — Pour ce qu'il perçoit sur un mas, situé près de la rivière (la Sioule), en la paroisse de St-Pierre-le-Chastel. . . . . . . . . . . . 1307

Amblard de Chaslus, damoiseau. — Pour le bois de Droulhe . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1307

Pierre de Heume *(de Hosma)*. — Pour le mas de Gouobertes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1308

Durand Bertrand, habitant la paroisse de St-Ours. — Pour le mas de Villelongue. . . . . . . . . . . 1308

Raoul de la Roche. — Cens à Visangues . . . . 1308

Jean de la Roche fils de Guillaume, le maréchal, de Clermont. — Un pré à Mazaye . . . . . . . . . . 1308

Bernard de la Tour, seigneur de la Tour, chevalier. — La seigneurie de Savenne. . . . . . . . . . . 1308

Noble homme Robert Blanc *(Albi)*, damoiseau, seigneur de Montcel, à cause de sa femme, fille de Guillaume de Dontreix, damoiseau. — La quatrième partie du bois de Droulhe . . . . . . . . . . . . . . . 1308

Albert de Montaillars, damoiseau. — Rentes au village de Mazaye. . . . . . . . . . . . . . . . . 1308

Guillaume de Basson, damoiseau. — Une grange, un jardin à Mazaye . . . . . . . . . . . . . . . 1309

Pierre de Valerhes (Vareilles), une dîme à Mazaye 1310

Peronet de Ligny, habitant la paroisse de Charenssat. — Droits en la paroisse de Dontreix . . . . . . . . 1311

Raoul de la Roche, damoiseau. — Ce qu'il perçut à Villossanges et au mas de la Souchère, en la paroisee de Bromont. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1311

Guillaume de Rochedagoux. — La maison de Grauleyre . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1312

Dalmas de la Roche. — Ce qu'il a à Mazaye . . 13121

Robert Boudet et son fils *Pierre*. — Pour une terre à Ceyssat . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1323

Robert Boudet *(Bodeti)*, damoiseau, habitant Ceyssat. — Pour la maison de Salles et un pré . . . . . . . 1323

Annet de Chambois, damoiseau . . . . . . . . . 1324

Durand de la Roche. . . . . . . . . . . . . . 1330

Jean Bertrand, clerc, de Villelongue, paroisse de St-Ours. — Droits au mas de Felitz, paroisse de St-Ours. 1330

Pierre de la Roche, damoiseau, seigneur de Tessonnières. — Ce qu'il a au village de Malzaigne, paroisse de St-Medard (St-Merd) et à Roure, paroisse de St-Pierre-le-Chastel . . . . . . . . . . . . . . . . . 1330

Pierre du Chambon. — Dîmes en la paroisse de St-Pierre-le-Chastel . . . . . . . . . . . . . . . . . 1330

Guy de Genols, damoiseau, seigneur de Roziers . 1330

Albert de Chaslus. — Dîmes des paroisses de Combraille et de Verneugheol ; bois en la paroisse du Bourg le Bourg-Lastic . . . . . . . . . . . . . . . 1331

« Noble homme » Louis Chaussecourte *(Calige Curtæ)*. — Partie du bois de Droulhe, en la paroisse de Dontreix . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1331

Pierre Hélie, damoiseau. — Partie du bois de Droulhe, près de Charenssat. . . . . . . . . . . . . . 1331

Amblard de Chaslus. — Son droit en la forêt de Droulhe . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1331

Gilbert de St-Gervais, damoiseau, seigneur dudit lieu. — Un mas en la paroisse de St-Gervais . . . .

Rausset de la Roche, damoiseau. — Un mas en la paroisse de Charenssat. . . . . . . . . . . . . . 1331

Guillaume de Mazaye, damoiseau . . . . . . . . . 1331

Bertrand de Prosto, damoiseau. — Le mas de la Chalussa, paroisse de Biolet . . . . . . . . . . . . 1331

Guy de Cabelles. — Le mas de Varennes, paroisse de St-Georges de Mons. . . . . . . . . . . . . . . . 1332

Dalmas de Chambois. — Ce qu'il possède à Roure. 1332

Bertrand de Rochefort, seigneur de Préchonnet *(Prey-Choneto)*. — Certaines percières, près de Préchonnet . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1332

Marguerite Boudet, de la paroisse d'Allagnat, ayant pour témoin de l'acte de prestation d'hommage Etienne Dachert . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1332

Pierre Chalme. — Ce qu'il possède à Mazaye . . 1332

Archambaud de St-Gervais. — Ce qu'il a en la paroisse de Biolet. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1332

Guillaume Portefaix, damoiseau de la paroisse de Perpezat. — Ce qu'il a au village de Baignons, paroisse de St-Pierre-le-Chastel. . . . . . . . . . . . . 1333

Guillaume de Riom, clerc, de Volvic. — Ce qu'il a à Mazaye. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1333

Hugues de la Roche, chevalier, seigneur de la Mothe. — Cens et rentes au village de la Mothe. . . . . 1333

Jean Achard, de Guardettes, paroisse d'Olby . . 1334

Jean Ebrard, damoiseau, habitant Volvic. — Ce qu'il possède à Mazaye et à Chambois . . . . . . . . 1334

Jean de St-Nicelle, damoiseau — Ce qu'il a dans les paroisses de Mazaye et de St-Pierre-le-Chastel. 1334

Dalmas de Chambois, de la paroisse de St-Pierre-le-Chastel. — Rentes au village de Roziers. . . . . . 1337

« Noble homme » Jean de la Vozannes, seigneur dudit lieu, chevalier. — Sa maison de la Vozannes. . 1340

Aymon Bechet, de Mazaye, damoiseau, époux de *Philippe*, fille de *Guillaume de Mazaye*. — Ce qu'il possède en la paroisse de St-Pierre-le-Chastel . . . . . . . 1340

Bertrand de la Roche — Dîme en la paroisse de Villevisengue et de Charenssat . . . . . . . . . . . 1340

Guillaume de Durat, chevalier, seigneur dudit lieu. — Les mas de Thouleyras et de la Prugne, paroisse de Buxière . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1341

Audin de Chateauneuf. — Ce qu'il possède sur le mas Robebet du Bos et de la Prugne. . . . . . . . 1342

Pierre de Lignières, *alias* de Lineyras. — Mas de Lignières, paroisse de Dontreix . . . . . . . . . . . 1342

Bertrand de Chaussecourte, seigneur de Matroux et de Dontreix. — Une partie du bois de Droulhe. 1342

Amédée de Bonnebaut. — Ce qu'il y a en la paroisse de Mazaye . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1343

Robert Blanc (*Albi*), seigneur de Moncelet et de Dontreix. — Une partie de la forêt de Droulhe . . . 1344

Durand Bertrand, de Villelongue, paroisse de St-Ours. — Rentes à Villelongue, paroisse de St-Ours . 1344

Pierre de la Roche, chevalier, seigneur de Tessonnières. — Maison et granges en la paroisse de St-Merd-la-Breuille ; ce qu'il possède à Roure. . . . . . . 1344

Guillaume Portefaix, damoiseau ; *Isabelle de Chaslus*, sa femme de la paroisse de Perpezat. — Ce qu'ils ont à Mazaye. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1344

Jean Enjobert *(Enjalberti)*, bourgeois d'Herment. — Ce qu'il possède de la dîme de Verneugheol . . 1345

Jean Gaiz, seigneur de Neufcens. — Cens et rentes en la paroisse de St-Georges de Mons. . . . . . . 1345

Dalmas de Arcu (de l'Arc), de Busseil, paroisse St-André. — Ce qu'il possède en la paroisse de St-Pierre-le-Chastel, avec Amblard de Chamblois. . . . . . . 1345

Jean Achard, damoiseau. — Ce qu'il possède en la paroisse de Pierre-le-Chastel. . . . . . . . . . . 1346

Philippe du Moulin, damoiseau. — Mas de la Cost 1347

Beraud et Jean Aymon, fils de Jean. — Rentes en la paroisse de Chareussat. . . . . . . . . . . . . . 1347

Jean Achard. — Ce qu'il a à Mazaye et à St-Pierre-le-Chastel. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1347

Durand Nicolas, de la paroisse de St-Pierre-le-Chastel. — Pour un pré, vers l'eau (la rivière de la Sioule) de St-Pierre-le-Chastel. . . . . . . . . . . . . 1348

Jean Julien, d'Olby . . . . . . . . . . . . . . . 1348

Pierre Portefaix, seigneur de la Mane. — Ce qu'il possède en la paroisse de St-Pierre-le-Chastel. . . 1349

Guillaume Portefaix. — Banhyres, paroisse de St-Pierre-le-Chastel. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1350

Robert de Azayes. — Ce qu'il possède en la paroisse de St-Pierre-le-Chastel. . . . . . . . . . . . . . 1350

Amblard de la Rivière, du village de Fermes. — Le mas de la Colagas, en la paroisse de Chauriat. . . 1350

Robert Trinquier, damoiseau. — Cens et rentes près du village de Coffins . . . . . . . . . . . . . . 1350

Pierre Berger, de St-Gervais, à cause de sa femme. 1350

Philippe du Moulin. — Mas de l'Ours. . . . . . . 1350

Guillaume de Nevrac, chevalier, seigneur en partie de Pontgibaud. — Cens au village de Roure. . . . 1351

Hugues Genols, seigneur de Provenchères, paroisse de Bromont — Provenchères, en la paroisse de Bromont . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1351

Chatard Captun de Carcote, à cause de *Philippe de Biolet*, sa femme — Cens blé et manœuvres. . . . 1351

Pierre de Rochedagoux, seigneur de Rochedagoux et du Puy-Malsignat. — La forêt de Brousse. . . . 1351

Guillaume de Roche-Servières, damoiseau, de la paroisse de Miremont. — Le mas de la Brousse, paroisse de Biolet . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1352

Guillaume de Charenssat, fondé de pouvoirs de *Guillaume de Durat*, chevalier. — Ce qu'il possède à Mazaye . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1353




SARCOPHAGE DE St JUST, ÉVÊQUE DE CLERMONT
(VIIe SIÈCLE)
(détruit en 1793)

PIERRE BOUDET, damoiseau, de la paroisse d'Allagnat — Maison de la Sales. . . . . . . . . . . . . . . . . 1353

ISABELLE, veuve de PIERRE BOBOL. — Le Montelhet, paroisse de Biolet . . . . . . . . . . . . . . . . . 1353

LOUIS BONOR, *alias* DE VESTICE, damoiseau. . . . . 1354

CHOSSONNET CHAUSSECOURTE, damoiseau. — Bois de Droulhe . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1355

LE PRÉCEPTEUR DE LA MAISON DE ST-ANTOINE DE NEBOUZAC (*de Nebozіaco*).— Maison ou couvent de Nebouzat 1355

MARGUERITE, veuve de *Guillaume de Riom*, de Volvic — Ce qu'elle possède à Mazaye. . . . . . . . . . 1356

JEAN DE LA ROCHE, chevalier, seigneur de Teyssounières . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1357

PIERRE DE ROZIERS, damoiseau. — Pour ce qu'il possède en la paroisse de St-Pierre-le-Chastel . . . . . 1358

GUILLAUME BORDEULE. — Ce qu'il a au territoire de Pradines . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1358

HUGUES VASSAL, JEAN DU MONTEL, damoiseau, de la paroisse de St-Pierre-le-Chastel — Cens, rentes et tailles . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1359

MARGUERITE DE TINIÈRES, veuve de *Pierre de la Roche*, chevalier — Ce qu'elle possède à Roure, paroisse de St-Pierre-le-Chastel . . . . . . . . . . . . . . 1362

PIERRE PORTEFAIX, seigneur de la Mane. — Ce qu'il possède en la paroisse de St-Pierre-le-Chastel. . . 1367

PIERRE DE ROCHEDAGOUX, chevalier. — Maison de Grolière, paroisse de Villosanges . . . . . . . . . 1367

BERTRAND DE DURAT. — Faugières, paroisse de Dontreix . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1368

ALDIN DE CHATEAUNEUF, chevalier, seigneur de Grolière. — Un mas en la paroisse de Charenssat.

GUILLAUME, comte DE BEAUFORT, seigneur du château de Savennes. — Le château et la châtellenie de Savennes . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1368

MICHEL AYMON, de Clermont. — Cens et rentes en la paroisse d'Orcines . . . . . . . . . . . . . . . . 1370

BERTRAND DE LA ROCHE, damoiseau, seigneur de Chauvassanet. — Orxanges. . . . . . . . . . . . . . 1381

GALVIN DE DURAT, seigneur de Durat — Le bois de la Caille, paroisse d'Espinasse . . . . . . . . . . . 1389

JEAN FABRE, fils de *Bertrand Fabre*, de Rochedagoux. — Les Limères, paroisse de Charenssat . . . . . 1397

BERTRAND FABRE, de la paroisse de Rochedagoux . 1397

AUDIN DE CHATEAUNEUF, seigneur de Pierrebrune. — Pierrebrune . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1399

JEAN DE ROCHEDAGOUX, veuve de *Galienne de Durat*. — Cens, rentes en la paroisse de Charenssat. . . . 1399

« Noble homme » BERTRAND DU VERNET, chevalier. — Cens au village de Bromont. . . . . . . . . . . 1403

PIERRE CONSTANT, *alias* DE AUTEROCHE. — Ce qu'il possède en la paroisse de St-Pierre-le-Chastel . . . . 1406

BERTRAND FABRE, de Rochedagoux. — Ce qu'il a en la châtellenie de Mazaye. . . . . . . . . . . . . 1410

GUILLAUME DE CHATEAUNEUF, chevalier, seigneur de Pierrebrune. — Pierrebrune. . . . . . . . . . . . 1429

GUILLAUME DE CHASLUS. — Le patronage de l'église de Combrailles et les dimes de cette paroisse. . . 1433

***T. I, p. 175. — Acte de foi-hommage rendue par Robert, comte de Clermont, à l'evêque et au chapitre cathedral de cette ville, pour le château de Chamalières et ses dépendances (Montrognon, Aubière, Chanonat, etc. — 1240.***

NOS. R., comes Claromontensis, *Guillelmi* quondam filii *Delphini* filius, notum facimus universis quod nos habemus et recognoscimus nos habere et antecessores nostros habuisse à venerabili Patre *Hugone*, Dei gratia episcopo Claromontensi et à successoribus suis episcopis Claromontensibus in feudum, ita quod non tenemur aliquid ex eis inde reddere, castrum Camaleriæ cum pertinenciis suis videlicet *Montronho* et *Alberiam* et *Chanonac* et *Payrinhac* et *Olme* cum eorum pertinenciis et cum dominio et districtu et mandamento, salvo feudo abbatis Mauziacensis, item castrum *Pontisgibaudi* cum pertinenciis suis, infra quas continetur domus sive fortalicium de *Chambont* et *Pontgibaudes*, item totum castrum de *Champeilhs* cum pertinenciis suis et dominio et districtu et mandamento; item *Aydac* et *Aydazes* cum pertinenciis suis et præcipue et specialiter castrum *Aurerіæ* cum pertinenciis suis et dominio et districtu et mandamento; item feudum de *Verninas*, quod *G. de Cros*, præpositus Claromontensis, habebat a nobis et quicquid illi de Cros habebant vel habuerant à prædecessoribus nostris quod nos vel prædecessores nostri ab alio domino in feudum non habebamus. Et pro iis supradictis universis et singulis fecimus et juravimus supradicto domino episcopo homagium et fidelitatem. In cujus rei testimonium dedimus eidem domino episcopo et ecclesiæ Claromontensi præsentes litteras sigillo nostro sigillatas. Actum apud Claromontem in crastinum octabarum sancti Martini hyemalis anno domini MCC. quadragesimo.

### *T. I, p. 313. — Hugues de la Tour, évêque de Clermont, approuve la fondation du chapitre de Saint-Pierre. — avril, 1242.*

Nos Hugo, Dei gratia Claromontensis episcopus, notum facimus universis præsentibus et futuris, quod cum capitulum nostrum Claromontense quandam plantationem canonicorum secularium de novo instituerit in ecclesia sancti Petri Claromontensis ad dictum capitulum immediate spectantem, et eisdem canonicis ecclesiam cum pertinenciis contulerit memoratam, salvo tamen censu capituli et eo quem decanus Claromentensis consueverit percipere in eadem, nos factum dicti capituli nostri pio affectu prosequi cupientes, attendentes quam sanctum et quam meritorium sit vineam Domini sabahot propagare ; volentes etiam dictorum canonicorum justis deffere petitionibus, prefatam institutionem et collationem predictis canonicis factam a capitulo memorato laudamus et approbamus, et etiam authoritate diæcesana sub testimonio presentium conformamus, salvis decem libris ceræ censualibus quas debemus percipere in ecclesia predicta. In cujus rei testimonium et firmitatem imposterum obtinendam presentem paginam sigilli nostri munimine fecimus roborari. Datum in capitulo Clarom. an. Dom. M. CC. XLII, mense Aprilis.

### *T. I, p. 313. — Réglement imposé au chapitre de Saint-Pierre, lors de sa fondation. — Juillet, 1242.*

Universis præsentes litteras inspecturis, *Guillelmus*, decanus, totumque capitulum ecclesiæ sancti Petri Claromont., salutem in Domino æternam. Noverit universitas vestra quod cum dicta ecclesia sancti Petri ad ecclesiam et capitulum Claromontanum immediate et pleno jure spectaret, tandem insinuantibus eidem capitulo prædictæ ecclesiæ parochianis videlicet clericis et laicis et aliis probis viris, quod multum posset proficere, et Dei cultum in illa ecclesia dilatare, si sustinerent et assensum præberent, quod salvo jure suo in eadem ecclesia per illius loci parochianos, clericos scilicet et laicos canonicorum sæcularium ibidem congregatio plantaretur ; ipsi devotionem eorum attendentes considerantes étiam quam sanctum et quam meritorium sit vineam Domini propagare, communem utilitatem propriæ præferentes, dictam ecclesiam sancti Petri de voluntate et assensu venerabilis patris Hugonis Dei gratia episcopi Clarom. nobis dicto decano et aliis factis canonicis contulerunt pleno jure habendam et regendam in perpetuum pacifice et quiete cum universis pertinentiis, redditibus et proventibus quos in præsenti habemus et possidemus, acquisitis et deinceps acquirendis, excepta decima S. Petri quam modo possident, retentes etiam sibi in dicta ecclesia vigenti quinque libris Claromontensibus censualibus quas in dicta ecclesia habebant sibi et ecclesiæ suæ in duabus synodis persolvendis, et decem libris Claromontensibus quas decanus Claromont. in dicta nostra ecclesia percipit et consuevit percipere censualibus, et decem libras ceræ quas dominus episcopus Claromont. in dicta ecclesia percipit censuales ; et voluerunt et concesserunt quod habeamus certum numerum scilicet quindecim canonicorum, computatis canonicis cum decano. Nunc vero in principio voluerunt et permiserunt quod simus viginti ; et antequam aliquid innovetur, reducamur ad prædictum numerum quindecim canonicorum cum decano Ad hæc sciri volumus quod decanus qui in dicta ecclesia S. Petri nunc de novo institutus est, et deinceps in futurum institui debet ab ipso capitulo, duarum præbendarum fructus percipiat, quamdiu præsens fuerit ; in absentia vero unius tantum : quintam etiam partem vendarum et concessionum habebit, sed nihil percipiet nisi fuerit præsens in processionibus mortuorum, sicut nec ipsi canonici nisi præsentes fuerint, de quibus omnibus supradictis debet esse contentus. Ille vero qui pro tempore ab ipso capitulo et ecclesiæ Clarom. fidelitatem jurabit. Canonicus vero de novo institutus intra octo dies ex quo factus fuerit et investuram præbendæ adeptus fuerit, fidelitatem ecclesiæ Claromontensi jurabit, ad eamdem ecclesiam personaliter accedendo. Præterea voluerunt et concesserunt quod habeamus plenariam potestatem eligendi et instituendi canonicos in dicta ecclesia nostra, cum reducti fuerimus ad certum numerum videlicet quindecim cum decano. Item voluerunt et concesserunt clericis qui de choro Claromont. nunc fuerunt canonici in prædicta ecclesia nostra, quod nihil de beneficiis quæ in præsenti habent in ecclesia Claromontensi amittant ; in præfata vero ecclesia S. Petri dicetur pro canonicis Claromontensibus, diebus singulis oratio : *Omnipotens sempiterne Deus, miserere famulis tuis*, cum antiphona : *Domine rex omnipotens*, et versiculo, *Ostende nobis Domine*, in Vesperis : et alteram in matutinis scilicet : Deus qui caritatis dona, cum antiphona, *Dominator Domine*, prout ipsi in ecclesia Claromont. consueverunt decantare ; sed pro uno

quoque dictorum canonicorum cum obitum didicerimus, in divinis officiis et orationibus tantum faciemus quantum pro uno de nostro duxerimus faciendum. In cujus rei testimonium sigilla nostra apponi fecimus huic cartæ. Actum anno Domini M. CC. XXXXII, mense Julii.

### *T. I, p. 313. — Formule du serment que devront prêter les doyens du chapitre de Saint-Pierre au chapitre cathédral de Clermont.* — 1242.

Ego N., decanus vel canonicus in ecclesia seculari et collegiata S. Petri Claromontensis de novo institutus, juro super hæc sancta Dei Evangelia, quod amodo sicut antea fidelis ero capitulo et ecclesiæ Claromontani, singulisque canonicis ejusdem ; et quod pro canonicis ecclesiæ Claromont. dicam et in ecclesia S. Petri prælibata dicere faciam singulis diebus in vesperis antiphonam, *Domine rex omnipotens*, etc., cum versiculo, *Ostende nobis Domine* et orationem *Omnipotens sempiterne Deus miserere famulis tuis*, etc., et in matutinis antiphonam Dominator Domine, etc., cum oratione, *Deus qui caritatis dona*, etc., prout et quemadmodum in dicta ecclesia Claromontensi est decantari consuetum. Et quod pro unoquoque dictorum canonicorum Claromont. cum obitum didicero, in ecclesia S. Petri supradicta in divinis officiis et orationibus tantum fieri faciam quantum pro uno de concanonicis ecclesiæ faciendum. Et demum omnia alia deveria dictis capitulo et ecclesiæ Claromont. per capitulum et ecclesiam S. Petri debita persolvi faciam, et in contrarium non veniam directe vel indirecte, publice vel occulte. Sic Deus me adjuvet et hæc sancta Dei evangelia.

### *T. I, p. 369. — Charte de Pons, abbé de Chantoin, qui soumet son monastère à l'abbaye de Pebrac.* — *juillet* 1250.

Nos *Pontius*, abbas Chantoenensis, merito cognoscentes abbatiam nostram a domo Piperacensi originem et principium haberisse notum facimus universis quod nos fecimus canonicam obedientiam venerabili et charissimo in Christo patri nostro Guillelmo abbati Piperacensi ; volentes et statuentes ut omnes abbates Chantoenenses de cetero qui pro tempore fuerint eandem fatiant dicto abbati Piperacensi et successoribus ejus ..... et omnes canonici nostri similiter faciant ipsam obedientiam ... Nam, volumus et statuimus quod abbas Piperacensis semper habeat in domo nostra tam in capite quam in membris, quandocumque sibi placuerit, visitationem, emendationem et correctionem. Datum anno Domini M. CC. quinquagesimo mense Julii.

### *T. I, p. 515. — Arrêt du parlement de Paris, confirmant aux habitants de Clermont la possession des portes, des murs de la ville et le droit d'y placer des sentinelles.* — 1262.

Isti sunt articuli quos proposuit Claromontensis Episcopus contra ciues Claromontenses de quibus facta fuit inquesta de mandato Domini Regis per Balliuum Bituricensem. Primus articulus est, quod ipsi ciues tenuerunt clausas portas ciuitatis per plures dies et noctes, ita quod nec seruus nec marescallus Episcopi cum suo intrare potuerunt, nec Officialis, nec Balliuus ipsius, nec Panetarius cum pane ipsius potuerunt exire. Secundus, quod ipsi ciues de nocte et extram horam posuerunt custodes seu vigiles super muros et super turres dictæ ciuitatis et tubicinantes et clamantes super eas, et fermantes portas turrium seruientibus dicti Episcopi. Tertius articulus, quod dicti ciues fuerunt armati pluribus noctibus cum maximo tumultu per ciuitatem Claromontensem, et venerunt armati ad domum et portam domus dicti Episcopi et lapides projecerunt ad fenestras dictæ domus. Quartus articulus, quod ipsi ciues fecerunt præconisari per dictam Villam ex parte communis, et sine mandato Episcopi de die cum maxima multitudine ciuium sequente præcones. Quintus articulus, quod Balliuus dicti Episcopi citauit vel citari fecit plures de dictis vigilibus turrium et murorum vt coram ipso comparerent propter temeritatem vt dictum est attentatam, quorum aliqui comparuerunt testatum dicti ciues cum magna multitudine, vbi venerunt, et cum Balliuus prædictus dictis vigilibus præcepisset, quod cauerent de parendo iuri in eo quod delinquerant, alioquin inhibebat ne cum iure curiæ recederent, dicti ciues inhi-

bitione spreta eosdem volentes secundum de dicta Curia abduxerunt. Sextus articulus, quod dicti ciues conuenerunt ad Capellam, et ibi constituerunt procuratores ad negotia et ad facta Ville, et ibidem fecerunt iuramentum et conspirationem ad inuicem, omnes isti articuli probati sunt per inquestam istam contra dictos ciues excepta conspiratione, quæ non probatur emendabunt Episcopo excepto articulo de custodia murorum, et turrium, et positione Custodum seu Vigilum supra muros de quo non facient emendam, quia habebant saisinam clauium et custodiæ murorum per curiam emendabunt etiam Domino Regi. Pronuntiatum in Parlamento Octauarum beatæ Mariæ anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo secundo, extractum ex Registris Curiæ Parlamenti, et sig. *Chartelier.*

*T. I, p. 359. — Le roi Philippe-le-Hardi, à la prière de l'abbé et des chanoines de l'abbaye de St-André, approuve et confirme les donations faites pour la fondation du monastère par Guillaume VII dauphin d'Auvergne, rappelant que les entrailles de son aïeul, le roi Louis VIII, y sont enterrées. — 1276.*

*Philippus*, Dei gratia rex, universis præsentes litteras inspecturis notum facimus quod visa et audita supplicatione carissimorum religiosorum abbatis et Deo devoti conventus B. Andreæ apostoli prope et extra muros civitatis Claromontensis Præmonstratensis ordinis, approbandis, ratificandis, et auctoritate nostra regali auctorisandam defunctum clarissimum propatruum nostrum Guillelmum magnum comitem dicti monasterii S. Andreæ primum fundatorem in cujus ecclesia dicti monasterii et sepultura ejusdem cor et viscera felicis et spectabilis memoriæ Ludovici regis avi mei ab arce de Montpensier in Alvernia, in qua diem clausit extremum, deportata et reposita fuerunt et similiter de aliis litteris aliorum successorum suorum et nos auctoritate nostra regali præfatorum religiosorum abbatis et conventus petitioni libenter annuendo, omnes et singulas litteras fundationum et donationum factarum communitati dictorum religiosorum abbatis et conventus per præfatum propatruum nostrum et per alios ejus successores approbamus, laudamus, et auctorisamus etc. In cujus rei testimonium præsentibus literis nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisis anno Domini MCCLXXVI, mense martio.

*T. I, p. 516. — Acte de chapelle ou délibération des habitants de Clermont, au sujet du rachat de leurs priviléges, du sceau, de la garde des portes, des tours et de la ville. — 1284.*

Nos *Petrus Otheci, Ioannnes Mechatoris, Guillelmus Peyrussa Senior, Dalmecius de Romo, Durandus Boyheus, Robertus Bodeci, Iacobus Regis, et Stephanus Acuti* ciues ac Procuratores communitatis siue Vniuersitatis ac Reipublicæ Claromontensis, et nos *Archimbaldus Roch, Guillelmus Peyrussa* junior, *Robertus Chapos, Guillelmus de Angulis, Petrus Inclus* Apothicarius, *Petrus Pighal, Ioannes Capellani, Antonius Philippi, Antonius Anglaris, Petrus Bos, Guillelmus de Rosseria*, Doctor Medicus, *Laurentius la Vaux, Ioannes et Bernardus Rapis* fratres, *Petrus Cremolis* dictus de Hospitali, *Antonius Pommeyrols, Perrinus Draconis, Astorgus Boncos, Guillelmus de Remusac, Robertus, Garcias, Antonius Acuti, Guillelmus Boncos, Petrus de Villa* dictum *Iouca Velha, Guillelmus Ayrandi, Guillelmus de Molas, Antonius de Mastras, Robertus Emalberet. Ioannes de Galas, Robertus de Praco, Antonius de Chanonnac, Robertus de Sancto Desiderio, Iacobus Boncos, Petrus et Ioannes Benisines* fratres, *Petrus Cacius, Ioannes Nod, Guillelmus Balbeti, Astorgus de Saluanhac, Ioannes de Crestis, Geraudus de Chauone, Durandus de Abbatis, Alamandus Marescallus, Ioannes Ramel, Astorgus Cusses, Ioannes Bastos, Petrus de la Guardo, Durandus de Saluanhac, Sanctus Galeysa, Sanctus Borelli, Robertus Archeyt, Hugo la Barbeyro, Magister Hoddamus Carpentarius, Antonius Textoris, Petrus Limorgha, Ioannes de Iussat, Antonius, Tirosseyre, Guillelmus de Garenat, Antonius Falquet. Antonius Roane dit May, Petrus Benesine Senior dit Riuerts* auri Faber, *Antonius Venes* auri Faber, *Ioannes Babuts, Guillelmus Arlamans. Petrus Guardito, Geraudus Chol dit de Prato, Guillelmus Herugo, Dalmatius Lochal Forneyre, Antonius Torrent, Petrus Chaluet* dit *de la Chardio, Robertus de Turre, Ioannes Terrassa, Petrus Aruandi, Petrus Dompne de Gonchia Gardunensi, Ioannes de Conchia, Petrus de Cruce, Hugo de Ysidorio dit de Bonnebrit, Guillelmus Gualti* filius quondam *Ioannis Gualti, Guillelmus Gualti le Manceyt, Cyatheus Grinafanas, Hugo Sancti Petri, Ioannes Majoris, Guillelmus Chanerlinet, Petrus Velha Lieysa, Thomas Velha Lieysa, Petrus Bontos. Robertus de Olchia, Petrus Andrés de Sancto Genesio, Bonitus Bonerij, Ioannes Amblardi, Petrus Dalori,*

*Robertus de Claustro, Bernardus de Grisiaco, Gu llelmo Barulha, Clemens Masara, Ioannes Masara, Guy de Vassali, Geraudus Varressas, Ioannes Parisius de Portu, Ioannes Lombardi, Ioannes de la Chandeley, Ioannes de la Notossia dit Bouheyt, Petrus del Peyronnets, Antonius Lega, Guillelmus Mengo, Guillelmus B fre, Petrus Grimoldi, Petrus Vidilha, Bomparus de Ialde, Antonius Tendeul, Hugo de bella Rosa, Petrus Resudat* dit *de Creotis, Andreas Gofredy, Guillelmus Bodeti, Ioannes de Sallaria, Ioannes Bastissa, Laurentius Huguet, Antonius Aueras, Antonius Audat, Michael Guayta* dit *Glandey, Geraudus de A ,ua Persa, Antonius de Aureria* de Sancto Genesio, *Antonius de Aureria* de Sancto Illidio, et *Talonis, Antonius Redourreyt la Bastide, Antonius de Lupsa* dit *Respan* de Sancto Genesio, *Martinus la Peylat, Antonius Magiraud, Ioannes Bernardi* la Thalandeyt, *Ioannes de Turriti, Grimoard*, carnifex, *Guillelmus Colombeyt*, carnifex, *Hugo Comitis*, Petrus *Dompme* Pistor, *Ioannes de Parrio, Philippus de Anglaria* dit *Lobarbeyt, Hugo Monte, Ioannes Vernol, Petrus la Guayta* la Pellissier, *Dionysius Chabues* lo Basteyra, *Laurentius Basche, Ioannes de Riue* de Parrochia Sancti Genesij dit *Gras, Petrus Mignot* lo Forneyt, *Petrus Filhol* lo Masso, *Ioannes Bodeti, Guillelmus Roflomerie, Petrus Chatard, Lopeleyt, Guillelmus Lagut, Dionysius Panchaut, Bernardus Borreli* de Sancto Genesio, *Robertus la porra* de S. Genesio, *Ioannes Iudiciis, Ioannes Fassimoni, Ioannes Taradoit, Antonius Bernardi, Antonius de Ioannes* Germani, *Ioannes de Gesa, Ioannes Arada, Ioannes Grandi*, Sancti Illidij, *Guillelmus Blancherij, Iacobus Deode, Petrus le Fournier, Ioannes de Cellario, Petrus Guardo, Petrus Hebrardi, Ebrardus le Masso, Robertus Lochapus, Ioannes Depodro, Iacobus Pighal, Robertus Douli, Bernardus de Bransac, Dionysius Costa, Frayta la Monneya, Dionysius Raynaud* la Barbeyre, dit *Vassiueyra, Ioannes Besse* textor, *Ioannes Balsa, Ioannes Guarda, Ioannes Vaisse, Nicolaus Bessa, Bernardus Latorel, Gurinus la Talhandeit, Petrus Laurentius*, dit *Eschaquet*, et *Antonius Mosnerij* ciues Claromontenses, et nos tota communitatis, siue Vniuersitas Claromentensis, notum facimus vniuersis praesentes litteras inspecturis quod nos pro nobis, et pro Vniuersitate et communitate prædicta confitemur, et recognoscimus præsentibus Venerabili Viro *Guillelmo à la Meele* Cancellario Riom et *Guillelmo Guardelle*, et *Petro Roc*, Riomi, et *Antonio Bodeschu* quo ad hæc omnia pro Domino Rege Francorum, Illustrissimo recipienda confitemur esse à nobili Domino viro Guillelmo de Riparia, milite Balliuo ac eius prædicto Domino Rege Missos, et specialiter destinatos, et eos à dicto Domino Rege habere mandatum super hæc specialiter, et pro eodem Domino Rege, hæc omnia recipientibus ac etiam infra, et nos, et dictam communitatem seu vniuersitatem debere ac etiam in veritate debemus; Illustrissimo Domino nostro Regi prædicto Tria milla librarum bonorum, et Legalium Turonensium, quam summam pecuniæ confitemur donasse, pro dicta grata et nobis, ac etiam in veritate donauimus et donamus vnanimi nos super hæc et consensu Domino Regi prædicto ob fauorem, et gratiam redditionis et restitutionis hodie facta de parte dicti Domini Regis retenta super hæc eius commoda voluntate subvrbio Villæ ciuibus et habitatoribus præsentibus, et futuris Claromontanis de communitate seu vniuersitate prædicta, et de sigillo Vsagijs, Franchesijs libertatibus, tubis, armatis, turribus, fossatis, moenijs, clauibus, et portis, gentis, siue Vniuersitatis prædictæ, et etiam de aliquibus alijs singularitatibus aliquo prædictam quæ omnia ad manum quam tenebat et diu tenuerat, Dominus Rex prædictus, et etiam inclytæ, et fœlicis recordationis, Dominus Ludouicus quondam pater eius Rex Franciæ, quæ tria millia librarum promisimus, et adhuc promittimus pro nobis, et nostrum quolibet, et pro communitate, siue Vniuersitate prædicta, sub obligatione bonorum nostrorum, et communitatis prædictæ, et etiam Iurauimus, supra Sancta Dei Euangelia. Nos dicti procuratores, et alij superius nominati, nos et dictam communitatem soluturos et reddituros, et quolibet nostrum insolidum, dicto Domino Regi, aut eius loco mandato pro fuæ voluntatis beneplacito nobis statuendis, et concedendis, et omnia damna necessaria de prædicta, et expenssa, quæ, et quis ipsum Dominum Regem, aut eius mandatum facere contigerit, aut ob dessenssam eorumdem renunciantes; Nos dicti procuratores, et alij superius nominati cum adjectione iuramenti et tota communitas prædicta exceptionem donationum et omnium prædictorum non redditorum, et receptorum, et futuræ redditionis et receptionis, et authentico de duobus reis debendi, quod incipit hæc ita et leg. C. de donationib. Si quis argentum et exceptionem doli læsionem. et consuetudinem jure dicentem generalem, renonciationem non valere, volentes nos et dictam communitatem, siue Vniuersitatem et nostrum quemlibet posse compelli, à dicto Domino Regi, aut à quocumque eius mandato seu locum tenentes quomodolibet ob fiduciam omnium præmissorum in cuius rei testimonium dicto Domino Regi, has litteras concessimus sigillo nostro communi, quo nomine, et quo vsi fuerimus vsque ad tempus, quo illud fuit peruentum, ad manum Domini Regis prædicti, et cum sigillo, ipsius sigilli sigillatus actum, infra ambitum, siue muros capellæ Claromontis subtus Ecclesiam Sancti Petri Claromon. Vbi nos quænam in his et in quibusdam alijs faciendis testibusque præsentibus *Guillelmo Oleuri, Bonito Cruel, Iacobo Guerin, Bartholomæo de Aureria*, et *Ioanne Tralhel*, clericis, et *Antonio Dracioni, Bernardo de Bu hco, Ioanne Gonnes, Guillelmo Bichette, Bartholomæo Romen, Eurardo Buissera, Ioanne Bo'ri*, et *Petro Chilo*, et actum die veneris post Festum Sancti Marthæi Apostoli, anno Domini

millesimo ducentesimo octagesimo quarto. Suit la procuration pour consentir lesdites lettres obligatoires : Nos communitas siue vniuersitas ciuium, et hominum Claromontensium notum facimus vniuersis præsentes Litteras inspecturis, quod nos constituti et congregati in vnum ad omnia, et singula quæ sequuntur facientur facienda infra ambitum siue muros Capellæ Claromon. subtus Ecclesiam sancti Petri Claromont. communi consilio, ac tractatu super ijs inter nos habitis, et consercitis sponte, scienter ac proinde vnanimi voce nostros, et Reipublicæ Claromontensis constituimus, ordinamus, et fecimus Procuratores generales, et etiam speciales *Petrum Oleti*, *Ioannem Mechatoris*, *Guillelmus Perrussa* Seniorem *Dalmacium de Riomo*, *Durandum Boyheum*, *Robertum Bodeti*, *Iacobum Regis*, et *Stephanum Aculi* ciues nostros Claromontenses ad omnia, et singula nostra negotia promonenda facienda, prosequenda, et tractanda, et ad obligandum nos et bona nostra, et quemlibet, et quoslibet de dicta ciuitate siue vniuersitate, et bona eorum, et cujuslibet eorumdem erga excellentissimum virum Dominum Regem Francorum in tribus millibus librarum Turon. in quibus eodem Domino Regi aut eius certo mandato à nobis semel persoluendis terminis ab eodem Domino Rege aut ab eius certo mandato pro suæ voluntatis beneplacito nobis statuendis ac concedendis tenemur ob fauorem, et gratiam redditionis, et restitutionis faciendæ hodie ante hæc omnia ex parte dicti Domini Regis retenta super hoc eius omnimoda voluntate ciuitati suburbio ciuibus et inhabitatoribus Claromont. præsentibus et futuris de communitate, siue vniuersitate prædicta, et de sigillo Vsagiis, Priuilegiis, Franchesijs, Libertatibus, tubis, armaturis turribus, fossatis, moeniis et clauibus et portis communitatis siue vniuersitatis prædictæ ac etiam de aliquibus singularibus armaturis aliquorum ciuium prædictorum, quæ omnia ad manum quam tenebat, et diu tenuerat Dominus Rex prædictus, ac inclitæ, et fælicis recordationis Dominus Ludouicus quondam pater eius Rex Francorum dantes, et concedentes dictis Procuratoribus plenam, et liberam potestatem et speciale mandatum dicta negotia promouendi faciendi prosequendi, et tractandi, et nos, et bona nostra, et quemlibet, et quoslibet de dicta ciuitate, seu vniuersitate, et bona eorum, et cujuslibet eorumdem erga dictum Dominum Regem obligandi pro prædictis, et omnia alia, et singula faciendi et concedendi qua in præmissis, et circa præmissa et pro præmissis possunt ac debent facere veri Procuratores à communitate siue vniuersitate ad negotia, et ad rem publicam constituti promittentes sub hypotheca bonorum nostrorum, et singulorum nostrum, omnia illa et singula facere, tenere, complere et immobiliter obseruare quæcumque per ipsos acta, promissa, et obligata et concessa fuerint in præmissis et pro præmissis, et quolibet eorumdem, ratum et gratum habituri omnia illa, et singula quæcumque per dictos Procuratores decreta, concessa, promissa, et obligata fuerint in præmissis, et pro præmissis à quolibet eorumdem, et hæc dicto Domino Regi, et omnibus illis quorum interest seu intererit significamus per præsentes Litteras quas in testimonium præmissorum sigillo nostro communi quo vtimur, et quo vsi fuerimus vsque ad tempus quo illud fuit positum ad manum Domini Regis et contresigillo ipsius sigilli duximus sigillandas actum in loco prædicto testibus hiis præsentibus *Guillelmo Gente*, et *Bonito Rauelli* et *Iacobo Grænerij*, et *Bartholomæo Daupeyr* , et *Ioanne Tarailhol*, clericis, et *Durando Draconis* et *Bernardo Depucher*, burgensibus Riomensibus, et *Ioanne Iaumat* et *Guillelmo Richuel* de Riomo, et datum die veneris post Festum Beati Marthæi Apostoli, anno Domini millesimo ducentesimo octogesimo quarto cum sigillo.

## *Obituaire ou Nécrologe du chapitre cathédral de Clermont, XII^e et XIII^e siècles.* (*L'obituaire s'arrête en* 1291) (1).

*Hugues de...*, prêtre et chanoine de la cathédrale de Clermont, donne 2 deniers de rente.

*Hugues de Ceirac*, prêtre et chanoine. — 4 setiers de froment de rente.

*Maurice del Pohet*, chanoine de la cathédrale de Clermont.

*G.*, archevêque de Lyon.

*Maria*, mère de *Guy*, évêque de Clermont. — 2 deniers de rente.

*W. de Baffie*. — 20 sous pour son anniversaire.

(1) Cet obituaire fait partie du cartulaire de *La Canone*, écrit en 1291. Certains noms remontent au milieu du XII^e siècle, mais la plupart sont du siècle suivant.

*P. Vigier* (*Vigerii*), prêtre et chanoine de la cathédrale de Clermont. — 5 setiers émine de froment ; plus 20 sous et 9 deniers, 4 muids de vin.

*J. Astorg* et ses parents. — 15 setiers de froment pour son anniversaire.

*J. de Marsac*. — 2 deniers de rente.

*B. Bort*, prêtre. — 25 sous de rente.

*Guy de Cros*, doyen de la cathédrale de Clermont. — 60 sous de rente.

*Pons de Lhimocias*. — 2 deniers de rente.

*P. de Montboissier* (*de Montebuxeris*) 50 sous de rente.

*G. Dalmas*, archidiacre et chanoine. — 2 deniers de rente.

*G. Revel* et *W. Dalmas*, chevalier. — 2 deniers de rente.
*G. Gautier* (*Gaterii*), chanoine et *W.*, son frère. — 12 deniers de rente.
*J. Poyrez*, archidiacre et chanoine. — 40 sous.
*Bona de Marsac*. — 5 setiers de seigle, un setier de froment.
*Bertrand de Brucira*. — 20 livres tournois.
*P. Molnier* (*Molnerii*). — 10 livres.
*Matena de Dalmas*, femme de *Bompar*. — 2 deniers.
*Arbert de Nohalhac*, chanoine de la cathédrale de Clermont.
*P. Baile*, prêtre et chanoine. — 3 émines de froment et 10 sous.
*Hugues de Riom*, archidiacre et chanoine. — 2 deniers.
*Etienne Moret*, prêtre et chanoine. — la dîme de Chanac.
*B. Dalmas* et *W. Dalmas*, chanoine.
*Henri de Vernet*, archidiacre et chanoine. — 5 setiers de froment.
*B. Dalmas* et sa femme.
*B. de Murol*, abbé du chapitre cathédral de Clermont. — 50 sous.
*W. d'Aubusson*.
*W.*, comte d'Auvergne. — 40 sous.
*D. Muzic*, prêtre et *J.*, son neveu. — 28 livres.
*Jaufres* (*Geoffroy*) *Symon*, chanoine. — 2 setiers et émine de froment ; plus 41 sous, plus 20 livres.
*P. Decanna*, chanoine. — 4 setiers de froment.
*D. Pautiers*, chanoine. — 5 setiers de froment.
*P. de Chamalieres*, prévôt de la cathédrale de Clermont. — 40 sous et 2 setiers de froment.
*Arnald d'Aubusson* et ses père et mère. — 1 setier de froment.
*Falcon de Montgascon*, chevalier. — 6 setiers de froment.
*B. de Murol*, abbé de la cathédrale de Clermont. — 4 setiers de froment et 12 sous.
*Guy de la Tour*, archidiacre de Lyon. — 4 sous.
*W. Dalmas*, *Maurel*, *Ebrard* et *P.* — 13 livres.
*B.* (*Bernard*) *de Rochefort*, évêque du Puy. — 25 livres.
Me *G. Ponce*, — 28 livres, plus 32 livres, pour fondation d'une vicairie.
*P. Dernho*, *Pétronille*, sa femme et son fils. — La dîme de...
*W. de la Tour*, prévôt de Brioude. — 50 sous.
*J. de St-Pierre*, prêtre et chanoine. — 2 deniers.
*G. Gyrald*. — 2 deniers.
*J. de Banhols*, prêtre. — 4 setiers de froment.
*Hugues de Cébazat*, chevalier. — 2 deniers.
*Maurine*, épouse de *Dalmas Coc*. — 10 livres.
*Aimeric*, lévite et chanoine. — Percières à Orcines (*Orsinas*).
*Arnald Gaultier* et *Raoul*, prêtre et chanoine — 110 livres de censive.
*Raoul d'Orlhac*. — 3 marcs d'argent.
*B. de Rochefort*, chanoine. — 50 sous.
*W. Dernho*. — 4 setiers de miel, 4 setiers d'avoine et 50 sous.
*P. de Montaigu*, chevalier. — 25 livres.
*J. Bellos*, chanoine du Port.
*J. Charbers*, chanoine de Clermont.
*Geral de Pontmaac*, chanoine. — 30 livres.
*R. Brimbers*, chanoine, *P. Prunheyr*, chevalier et *P.*, vicaire.
*Le comte Dauphin*. — 5 setiers de froment sur les fours de Champeix.
*Arnald de Chamalieres*, chevalier. — 12 sous de cens.
*Hugues Revel*, chanoine et archidiacre. — 9 setiers de froment sur ses jardins de Brulhet.
Les père et mère de *Guillaume Roger*.
Le computateur des clercs du chapitre de Clermont.
*D. Agut* et *Etienne*, son fils. — 4 setiers de froment de cens et 20 livres.
*Aimon*, chanoine du Port et son frère. — 3 setiers de froment.
*Cadurque*, lévite et chancelier du roi. — 10 marcs d'argent.
*Pautine*. — 2 deniers.
*Hugues Mascleirs*, prêtre.
*Etienne de Boyceiras*, prêtre. — 4 setiers de froment et 30 sous de cens.
*Dalmas Coc* (*Cocci*) clerc. — 5 setiers de seigle.
*Durant de la Garde* et *W. Faure*. — 20 livres.
*Ponce*, évêque de Clermont. — 102 sous de cens.
*J. de Riom*. — 3 marcs d'argent.
*Eldin Acuti*, prêtre et chanoine. — 15 sous et 7 deniers de cens.
*Agnes Dernho*. — 23 sous de cens.
*W. Porchatz*, serviteur du chapitre. — 10 livres et 3 émines de froment ; plus 6 livres.
*J. de Hosme* (*de Hosmo*), prêtre. — 20 livres.
*Hugues de Cussac*, chanoine et archidiacre. — 1 setier de froment et 6 livres.
*J. Arlamas*. — 20 livres.
*Etienne Olhet*, chanoine. — 2 setiers de froment et 2 setiers pamoule.
*P. de Perol*. — 11 livres.
*La dame de Gersac* (*de Gersiaco*). — 20 livres.
*Agnès*, comtesse de Montpensier et *Hugues*, son père. — 30 sous sur les fours d'Aguesparse (Aigueperse).
*Mateua*, épouse de *B. Dalmat*. — 20 sous.
*W. Porchatz*, vicaire de la cathédrale. — 3 setiers de froment.
*Etienne de Cussat*, lévite et chanoine. — Certaines percières (*parcerias*).
*J. Pontes*. — 20 livres.
*P. Faure*, prêtre. — 20 livres.
*Boniface*, *Gilbert* et *Petronille de Bulhon* et *Blanche* 5 setiers de froment à Cormède.
*Georges*, chanoine. — 1 setier de froment et des percières.
*Hugues Brunherii*, lévite et chanoine.
*R.*, doyen, et *J.*, chanoine.

*J. Gori*, prêtre et chanoine d'Ennezat. — 20 livres.

*P. de Romagnac (de Romanhac)*, archidiacre. — 10 livres.

*J. Duson*, *P. Plantelas*, *B.*, chanoine, *Paquel*, *P.* et *J.*

*J. de Chalas*. — 20 livres.

W. *Brunherii*, prêtre et chanoine.

*Raimond* et W. *André*. — 17 sous.

Me *J. Balhans*, chanoine. — 30 livres.

*B. de Rahus* et *P.*, son épouse, *J.*, prêtre, *G. Chambrier* et *Jean Nichadeira*. — 10 sous sur une vigne.

*J. de Taleis* (de Tauves). — A la Crozille.

*Dalmas* et *E.*, son épouse, et *Pierre Roux*, chanoine. W. *Dalmas*, chanoine du chapitre de Saint-Genès à Clermont. — 4 setiers de froment.

W. *Arvens*, prêtre et chanoine. — 3 setiers de froment censuels et une percière.

*Durand de Pomiers*, prêtre et chanoine. — 30 s. de rente.

*Catherine Dauphine*, comtesse de Montpensier. — 60 sous.

*Aisseline*, nièce de *R. de la Mote*. — Percières.

*Bernard de Vernet*, chevalier. — 4 setiers de froment.

*Hemon de Ceyrac*, prêtre et chanoine. — 40 sous sur un four à Fohet.

*Hugues* et *J. Laurent*, son fils. — 15 marcs d'argent.

*Hugues Laurent* et *Petronille*.

Me *Melior*, prêtre-cardinal. — Une châsse renfermant des reliques.

W. *de Chaslhutz*, chanoine, et *P. Coccis* et son épouse. — 3 émines de froment.

*Dalmas Roux*, son épouse, et *P. Roux*, chanoine. — 1 liv.

*Asseline Neyrit*, femme de *Raymond de la Mothe*.

W. *de Royre*, chevalier. — La moitié de la dime de Saint-Hypolite.

*D. Chambrier*, prêtre et chanoine. — 2 setiers de froment.

*Etienne Heldin Reboyros*, chantre de la cathédrale de Clermont. — 7 setiers de froment et une percière.

*Etienne de Cussac*. — La moitié du four de Chalmeir.

*B. Dalmat*, le jeune. — 2 deniers.

*J. de Cebazac*, prêtre et chanoine, *Constant* et *G. de Cussat*, chevalier.

*Rigal de Aunhac*, archidiacre et chanoine. — 30 livres.

*D. Perusse*. — *P. Dorelli*. — 60 setiers de froment.

*J. Dernio*. — 20 livres.

*P. de Clarmont*. — 20 livres pour lui et sa femme.

*Dalmas Cox*. — 8 sous et 3 émines de froment de cens et une percière.

*J. Drals*. — Les percières de Crouel (*Crœla*), valant 30 s.

*Hugues Revel*, archidiacre et chanoiné. — 50 livres.

*Raimond de Larrnha*, chanoine. — 60 sous de livraison.

*Laurencia*, épouse de *P. de Clermont*. — 20 livres.

*G. Mazuer* (*Mazoher*), *Eldin* et *B.*, ses fils, chanoines. — Du bien à Gandaliac.

W. *Blanc*, chanoine et abbé d'Arthonne. — 6 setiers de froment.

*R. de Montgascon*. — 30 livres.

*P. Bonel*, *B.*, prêtre et chanoine, et *Etienne Merchadier*. — 5 marcs d'argent.

*Etienne de Mercœur*, évêque de Sainte-Marguerite. — 10 livres.

*J. de Galhac*, prêtre. — 20 livres.

W. *de Chastel*, archidiacre. — *Rogier* (*Rogerii*).

*P. de la Monas*. — 2 deniers.

*Ponce de Donazac*. — Cens de Larvera.

*Jehan Astorg*, prêtre. — 20 livres.

*Amblard Vigier*, chantre de la cathédrale de Clermont. — 50 setiers de blé et une livraison de 50 sous.

*Hugues de Borin*. — 20 livres.

W. *d'Aidac*, archidiacre et chanoine. — Legs de *las pezos del claus* (les paturages du Claux).

*R. Adebert*, chevalier. — 20 livres.

*R.*, frès, chevalier, 25 livres.

W. *de Chamalière*. — 2 setiers de blé et 6 sous de cens.

*Vital André*, chanoine, et *Hugues Sbocac*.

W. *de Mauraniers* et *P.*, son frère. — La dîme de Solignat.

*Eblon d'Ussel*. — 50 sous.

*Arbert de la Tour*, père de *Hugues*, évêque de Clermont. — 20 sous.

*Etienne Merchadier*, prêtre et chanoine, et *G.*, chevalier. 10 sous.

*Odon, duc de Bourgogne*. — 10 marcs d'argent.

*G. de Cros*, archevêque de Bourgogne. — 30 sous de rente sur la dîme de Marviol.

*J. Dracon*, le jeune, et *Luce*, sa femme. — Percières de Crouel (*Crobela*), valant environ 2 sous 8 deniers.

*Bow Astorg*. — 20 livres.

*R. de Monmauri* (*de Montmorin*), chanoine de St-Genès. — 20 livres.

*Amieus*. — 35 sous.

*Salomon*, archiprêtre et chanoine. — 20 sous.

*La fille de la comtesse de Montpensier*. — 30 sous.

*Guy*, doyen et chanoine de la cathédrale de Clermont. — Livraison de 2 deniers.

*Etienne d'Aubusson*, prêtre. — 12 livres.

*Guy Comte*, archidiacre et chanoine. — 28 livres.

*Durand de Pomers*, prêtre et chanoine, et *Guy*, archidiacre. — 2 deniers.

*Laurent Laumeschis*. — 8 livres.

*Hugues de Bossac*, prêtre. — 8 setiers de froment de cens.

Me *Pierre Poyret*, chanoine et archiprêtre. — 20 livres de Clermont, 5 quartes de blé et la dîme de Chassanz.

*D. Grégoire*. — 20 livres.

*R.*, cellerier du chapitre de Clermont. — 5 setiers de froment.

*J. Chaul*, prêtre et chanoine ; *P. Hélie*. — 10 livres.

*Hugues de Chamalieres* (*de Chamerleric*), archidiacre et chanoine. — 15 livres.

*B. Bel* (*Belli*), prêtre. — 5 setiers de froment et 16 deniers sur des percières.

*R. de Ceirac*, chanoine, *Eustorge* et *Etienne*. — 2 deniers.

*Almoys*, *Philippe* et *P.*, abbé d'Ebreuil (*Ebroicence*). — 20 sous.

*Eldin Dernho*, lévite et chanoine. — 10 sous et la quatrième partie de l'église d'Orcines.

*P. Roux*, chanoine de Clermont. — 60 livres.

*P. de Ceyrac*. — 20 livres.

*W. Brunherii*. — 10 livres.

Le roi *Louis* (Louis VIII) et autre *Louis*, son fils (saint Louis). — Ce dernier donna la leyde (*la leda*) de Clermont.

*R. Mercier*, chapelain de Saint-Etienne. — 20 livres.

*Auzole* et son épouse. — 10 livres.

*Etienne de Saint-Nicolas* et *W. Robert*. — 15 livres.

*W. de la Roche*. — 20 livres.

*Raoul Escot*, chevalier. — 25 sous.

*Amezeus* (Amédée), abbé de Clermont. — 30 livres.

*Hugues Guiars*, prêtre. — 20 livres.

*P. de Junchere*, archidiacre et chanoine. — 30 livres.

*Etienne de Lacmoylh* (*de Laumeuil*). — 8 livres.

*Ponce de Lhunel* (*de Lunel*). — 8 livres, 1 setier de froment.

*M^e W.*, pénitencier, chanoine. — 33 livres.

*Etienne de Trenchal*. — 10 livres sur les percières d'Orcines.

*Heldin*, chantre de la cathédrale. — 5 setiers et des dîmes de vin.

*W. Merchadier* et *G. de Belmont* (*de Beaumont*), la moitié de la dîme de la croix de la pierre (*de la crot de la peira*).

*Hugues de Riom*. — 19 sous et 6 deniers cens.

*Castus de Murol*, chanoine. — Les percières de Farniat et 5 sous.

*R. du Puy*, prêtre et chanoine. — 17 livres.

*J. Laurent*. — 15 livres.

*W. Drac*, chanoine. — 2 setiers de froment et autant de pamoule.

*J. du Puy* (*de Podio*), monetaires. — 9 livres.

*Salomon de Royre* et *Raoul*, archidiacres. — Livraison de 4 deniers à la fête d'août.

*R. d'Orcival*, prêtre et chanoine. — 4 setiers de froment et 8 setiers de vin (*de vi*).

*R. Praders*, prêtre et chanoine. — 10 livres.

*R. d'Aydac*, clerc. — 20 livres.

*J. Calvacges*. — 15 livres.

*G.* cellérier de l'évêque. — Une livraison due par l'archiprêtre de Mauriac, son neveu.

*Catherine*, femme de *W. de la Roche*, chevalier. — 20 livres

*M^e P. de Monest*. — 30 livres.

*Petronille Chapuzat*. — 10 livres.

*Hugues de Quinsac*, archidiacre, prêtre et chanoine. — 6 setiers de froment à Aigueperse (*Aiguesparsa*).

*Raoul*, lévite et chanoine et *W. Chapus*. — 12 livres.

*M^e Philippe*, orfèvre.

*D. Dalmas*, prêtre. — 20 livres.

*J. Perusse*. — 10 setiers de froment.

*J.-B.*, clerc. — La dîme « al chantor, » de Cussac.

*Ponce d'Ornhon*, doyen de Cébazat.

*J. Aicals biola*. — 15 livres.

*W. Jattamelhe*, prêtre et *W. Galcii*, chanoine de Clermont.

*Mathieu Simon*. — 10 livres.

*J. Galtier* et *M^e Etienne Amelis*, seigneur de Saint-Nicolas, prêtre.

*Petronille de Sauzet*. — 4 setiers de froment.

*M^e D. Grégoire*. — Les prés (*la predas*), de Saint-Cirgues.

*Hugues Revel*, archidiacre. — Percières.

*Durand Bareyr* (*Bareyra*), clerc et *W. Paysan* (*Pagani*), prêtre et chanoine et *W. Odon*, prêtre, chanoine et archidiacre; *Pierre de Saint-Amant*, prêtre et chanoine.

*Hugues Dalmas*, chevalier. — 25 sous.

*Pierre de Clarmont*, prêtre et vicaire.

*B. de Saint-Jean* et *Nicolas de Cervant*, chanoine de Clermont. — 10 livres.

*Bertrand Loup*, chanoine de Clermont.

*Hugues Dalmas*, chevalier.

*Etienne* et *W. du Mainils*. — 20 livres.

*P. de Musac*, chanoine.

*Jean Arlamandi*, le jeune.

*Ponce*, abbé de Saint-Genès et chantre de Clermont. — 50 sous.

*Falcon de Montgascon*, prévôt de Brioude.

*Petronille de Sauzet* et *Guillaume d'Escole*, pour ladite *Petronille*. — 4 setiers de froment sur la dîme de Sardon (*de Sardo*).

*Raoul Trocels*. — 20 livres.

*Hugues de la Tour*, abbé de Clermont.

*Archambaud*, seigneur de Bourbon (*Borbonii*). — 60 sous.

*Guy de Cros*, doyen. — 30 sous.

*Louis de Royre*, chanoine de Clermont. — 40 sous.

*W. Machabeuf* (*Machabeu*).

*Rancon*, évêque de Clermont

*Bernard de Cussac*, chanoine.

*D. de la Tour*, lévite et chanoine. — 3 émines de froment.

*W. Revel*, prêtre et chanoine. — 5 setiers de froment.

*Benoite*, épouse de *Hugues Laurent*. — 10 marcs d'argent.

*Jordan Gastasal*, prêtre. — Jehan Gravier (*Graveyra*).

*W. de la Tour*, chanoine et doyen du Port. — 40 livres

La veuve de *Laurent de Nohannent* et *Jean Deude*, clerc.

*W. de Murac*, archidiacre et chanoine. — 3 setiers de froment

*B. de Langussel*, évêque du Port, cardinal.

*P. Chaslus*, chanoine. — Percières.

*Raoul de Tournoelle* (*de Tornoyle*), archiprêtre.

*Hugues Chaslus* et *Etienne Espigal*, chanoines.

*W. Dalmas*, chanoine de Clermont. — 30 livres.

*Zacarie Loueyls*. — 20 livres.

*J. Paias*, prêtre et chanoine. — 20 livres. — *Dalmas*, prêtre.

*G. Escot*, chorier de Clermont, doyen d'Ennezat.
*Falcon*, prêtre et chanoine.
*Lucien*, chanoine, médecin (*fisicus*), du seigneur de Bourbon. — 4 setiers de froment.
*W. de Baffie* le vieux. — 40 sous.
*G. de Cros*, évêque de ...
Me *D. Curel*, prêtre et chanoine. — 20 livres.
*Caston de Saint-Nectaire*, lévite et chanoine.
*Etienne d'Aurillac. G. de Cros*, évêque de Mendes? (Mimocen). — 20 livres.
*Dalmas Coc*, chanoine de Saint-Genès et *Robert du Puy*, prêtre et vicaire.
Me *J. Poylete*. — 2 deniers.
*Adémar*, doyen, prêtre et chanoine.
*D. Gravier* (Graveira). — 4 setiers de froment.
*Etienne de Granval*, chanoine. — 4 marcs d'argent.
*Raimond de Montferrat* (*de Monteferrario*), chanoine. — 50 sous.
*P. Destras*. — 37 livres.
*Pétronille*, femme de *Hugues de Broy*.
*G. de Jeu*, prêtre et chanoine de Clermont.
*B. de Mauzac*, élève. — 15 livres.
*P. de Gerzac* (*de Gerziaco*), abbé de Saint-Genès de Clermont et chanoine de Clermont (mort vers 1278).
*D. Doblet*, prêtre. — 2 deniers.
*Falcon*, chapelain et chanoine. — La dîme de Donasvignes.
*P. Coc* et *J. de Riom*, chanoine de Clermont et Me Armand.
*W. de Coude*, prêtre. — 20 sous.
*Hugues Guiard*, prêtre; G. Etienne, chanoine de Clermont et W. Daurbodet.
*P. Cox*. — 14 livres.
*Gerente*, chanoine du Port.
*Adhemar de Cros*, évêque de Clermont.
*G. Astorg*, chanoine et archidiacre d'Orléans. — 5 setiers de froment de cens et une émine de froment.
*Hugues de Bauson* (*de Banso*), évêque de Famegouste (en l'île de Chypre). — 20 livres.
*J. Pomier*, vicaire de l'église de Clermont. — 20 livres. — *Jean Pomier*, prêtre, neveu du précédent.
*Pierre Roux*, évêque de Clermont. — 19 écus.
*Pierre Paysan* (*Pagani*), clerc.
*Amblard de Pesserva*. — 4 setiers de froment et 5 sous.
*Hugues d'Altaroche*, prêtre.
*W. de Coude*, prêtre. — 20 livres.
*Durand Galtier*, prêtre et vicaire.
*Gilbert de Plagnes* (*de Planis*), prêtre et chanoine. — 66 s.
*Hugues Besse* (*Beissa*); *Archambaud Roc*.
*Durand Grégoire*, clerc. — *Hugues de Cussac*. — 20 sous.
*G. Dalmas*, chanoine de Clermont, et *P. Coce*.
*Ymbert Rapalt* et sa femme et leurs enfants. — 10 marcs d'argent.
*Falcone*, femme de *Bernard Coce*.
*B. de Mezet*, prévôt de Clermont.
*Guillaume Despoylh*, prêtre, vicaire de Clermont.
*R. de Courcelles*, chevalier.
*Etienne de Méjanesse*, chanoine du Port.
*J. Drac*. — 3 muids de vin (*moys de vi*).
*P. Paysan* et sa femme *Playssarde*.
Me *Jean de Saint-Sandoux* (*de Saint-Cendio*).
*Anglicus*, serviteur du seigneur *Ayr*. — 2 deniers.
*Gulon*, évêque de Clermont.
Me *Aldin Boschald*, official de Clermont.
*Hugues de Tunrec*, lévite et chanoine. — 4 setiers de froment.
*W. de Vernoilh*, lévite et chanoine. — 2 deniers.
*Benoît Malras*, prêtre, et *Jacques Chalchac*.
*W. Ridon*. — 12 livres.
*Martin de Cussac*, clerc.
*Jean de Tyrida*. — 3 setiers de froment.
*Arbert de Vollore*, lévite et chanoine. — 1 setier de froment, une pescière et 11 sous, 3 deniers, 39 gellines.
*W* et *Agnès* et *D. de Danas vinhas*, prêtre et chanoine. — 2 deniers.
*W. de Saint-Bonet*, prêtre. — 2 deniers.
*J. Richard*. — 2 setiers de froment.
*Roquetut*. — 100 livres pour sa vicairie.
*André Esclavis*, chanoine dé Clermont.
*Jean Aicron*, prêtre.
*Salomon*, chanoine du Port.
*W. de Châteauneuf*, élève et *W. Bonet*, prêtre.
*G. Haoners*. — 20 livres.
*Rotger Agaiz* et *Ponce d'Ornhon*, chevalier. — 2 deniers.
Me *Deguro*, clerc. — 20 livres. — *D.*, évêque.
*R.*, doyen et *P. Barast*, chevalier. — 8 sous de cens.
*W. Chatbert*, doyen de Saint-Pierre à Clermont.
*Asselin*, doyen et *J.*, archidiacre de Clermont. — 2 deniers.
*P. Pomairols*. — Me *P. Ispani*, seigneur de Saint-Nicolas.
*Martin Meschin*, prévôt de Lezoux, chanoine, archidiacre de Souvigny.
*Dalmas Chicoz*, prêtre. — 20 livres.
Me *P. de Langlade*. — 20 livres.
*Berard de Pontignac*. — 30 livres.
*Guy d'Ussel*, chanoine de Clermont. — 20 livres
*W. d'Aubusson* (*d'Albusso*), abbé de Clermont. — 20 sous.
*Jean de Saint-Martin*, hebdomier de Clermont.
*Galtier*, sacristain et son frère. — 20 sous.
*J. de Limoges* (*de Lhimocias*). — 3 marcs d'argent.
*D. de Mastros*, chanoine. P. Barast, chevalier. — 20 sous.
*Dalmas Cocs*. — 20 livres.
*Raimond de la Mote*, chanoine de Clermont. — 2 setiers de froment
*Guidon* et *Louis Paganel*, frères.
*Guinabert*, prêtre de Saint-Nicolas. — 14 livres.
*Neyrala*, femme de *Dalmas Coc*. — 2 deniers.
*R.*, lévite et chanoine et *W. Dracon*. — 2 setiers de froment.

*Gilbert d'Ornhon*, chanoine. — Une percière, une dîme et 13 deniers.

*Eldin de Cébazac*, clerc. — 20 sous et 20 setiers de froment.

W., d'Issoire, chanoine de Saint-Genès à Clermont. — 2 deniers.

*P. de Limoges* et sa femme. — 4 marcs d'argent.

*Etienne*, évêque d'Auvergne (*episcopus Arvernorum*).

*Hugues de la Tour*, évêque de Clermont. — 40 sous.

*Chatard Albi* et *G. d'Esiac*, chanoine. — 35 sous à toute l'école du chapitre de la cathédrale (*a tota lescola*).

*P. de Cros*, prêtre. — 40 sous.

W., prévôt de Clermont. — 13 setiers de froment et 20 sous de cens.

## *T. I, p. 446. — Notes historiques sur le bureau de bienfaisance dit de la Charité du Saint-Esprit.*

Le bureau de bienfaisance de Clermont remonte beaucoup plus loin que nous ne l'avions d'abord supposé au tome Ier de cet ouvrage (V. p. 446). Les archives municipales de notre ville possèdent, en effet, un curieux registre in-4° écrit sur velin, dans lequel se trouvent les actes de nomination des *bailes de la Charité* ou des administrateurs du plus ancien bureau de bienfaisance de notre cité. Ces *bailes* étaient élus tous les trois ans, à l'époque de la fête de l'Ascension, parmi les plus notables habitants de chaque paroisse ; ils étaient au nombre de 6, chargés de distribuer des aumônes aux malheureux, le jour de leur installation. En 1511, ils tenaient leurs assemblées dans la chapelle de Saint-Nicolas, adossée au nord de la cathédrale, en la rue des Notaires. Leur secrétaire qui, d'ordinaire, était un notaire, était exempt de payer la taille. Les archives du bureau étaient enfermées dans un grand coffre en bois de chêne.

*Liste des bailes du bureau de bienfaisance dit de la charité du Saint-Esprit.*

1298.

Etienne Peyrusse.
Guillaume Herbos.
Pierre Fraules.
Robert du Prat.

1299.

Etienne Balbet, le jeune.
P. Pomayrol.
Pierre Noel.
Guillaume de Limoges.
Bernard de la Roche.

1307.

Durand Pomayrol.
Etienne Bensines.
Pierre Berton.
Genès de Pelas.
Espijailh.
Jacques Bontols.

1310.

Jean Estols.
Guilhot du Prat.
Durand de Remusat.
Guillaume Dalbin.
Pierre de Macras.
B. Beansines.

1316.

P. Chapos.
Etienne Darssis.
Guillaume Chapelle.
Pierre Arnauld.
Astorg Engloro (*Anglars*).
Jacmet de Molas.

1324.

Jean Noel.
Loys Peyrusse.
Guilhot Bouches.
Bonet Mandevilain.
Robert Chapos.

1325.

Jean Chapos.
Peyrusse, fils de Guillaume.
Berton de Lac.
Pierre Faure.
A. Lomceyr.
Vincent Baraille.

1329.

Durand Pomayrol.
Géraud Boudet.
Jehan Coustave.
Perrot du Moulin.
Durand Banton.
Jame Jauffre.

1332.

Durand Olhet.
Guillaume Peyrusse, fils à feu Robert.
Girard du Moulin.
Pierre du Rif.
Jehan Baraille.
Jean Berume.

1335.

Jehan de Ségur.
Girard Bentos.
Jacmet Tixier.
Raynald Pomayrol.
Guilhot du Moulin.

1337.

Jehan du Roc.
Girard Lallemand.
Girard Chapos.
Jehan Lebrun.
Jacmet de Mastras.
Girard Lom.

1340.

P. Esader.
Etienne du Moulin.
Etienne Astorgue.
Jehan Aymé, fils de sire Jehan.
Jacme Sobrani.
Durand Vidal.
Jehan Goron.

1343.

Pierre Pomayrol.
Jehan Tixier.
Guillaume du Bost.
Jacme Marchas.
Guillaume Pelisos.
Etienne Chapus.

1346.

Guillaume du Bois.
Etienne du Rif.
Poncet Lallemand.
Jehan Belomen.
Michel Cistel.
Guillaume Sobrani.

1350.

Loys de Laumeuilh.
Astorg Noel.
Dalmas Enjobert.
Robert Amblard.
Girard Faure.
Guilhot Arnauld.

1352.

Pierre Aval.
Jehan Aurethelet.
Robert Peyrusse.
Barthelmy l'Armurier (*l'Armoyreyr*).
Bernard Borel.
Guillaume de Saint-Alyre.

1355.

Guillaume Gayte.
Etienne Darsdis.
Jacmet Faure.
Guillaume Borsels.
Pierre Salvie.
Jacme Cluzel.

1360.

Pierre Merchadier.
G. de Molas.
Jehan de Pompignat.
P. du Mola.
Etienne Peirs.

1361.

Michel Aymé.
Jacme Vigier.
Guillaume Mel.
Gerard Fayt.
Jehan du Rif.
Durand Clausac.

1365.

Bonet Peyrusse.
Jehan de Molas.
Hugues Aubière.
Jehan Channont.
Durand Gay.
Alary, le Cordonnier.

1368.

Jacme Baptiste.
Girard Balbet.
Joffre et Jehan de Noyers.
Jehan Charners.
Bernard le Maggne.

1374.

Durand Sarlieve.
Jehan Lallemand.
Jacme Jaco
Michelle Chapelle.
Guillaume Cistel.
Jehan Coti.

1377.

Guillaume Dalbos.
Durand Belart *alias* Aubiere.
Pierre des Granges.
Pierre Giboat.
Jehan Barans.
Jehan Bolbeyra.

1380.

Me Etienne le Morsset.
Jehan d'Issoire.
Etienne Souchet.
Jehan de Rebol.
Me Etienne Fauchier (*Folcher*).
Etienne Moissac.

1383.

Me Pierre Marchand.
Pierre de Verzy.
De Veyrion.
Jehan Vidal.
Giraud Gormeneyr.
Guilhot Jarrige.

1388.

Berton Faure.
Me Guillaume Genès.
Bernard Merchadier.
Jehan de Bort.
Etienne Chanezi.
Etienne Constant.

1389.

Bertrand de Laumeuil.
Jacmet Renoux.
Pierre Boucher.
Etienne de Ceaux.
Jehan Boudet.
Jehan Chalmayrat.

1392.

Me Jehan Métayer (Mitonieyr).
Jehan le Naynas.
Jehan Balbet.
Guilhot Coustave.
Robert Sennadre.
Robert Jauffre.

1401.

Jacmet Gayte.
Mondon Benseveigne.
Jehan de Noyers.
Pierre le Mareschal.
Dalmazon du Bois.
Hugues des Pus, dit l'Armurier.

1404.

Jehan le Mosset.
Dalmas Boby.
Jehan Bernard.
Berton Paya.
Durand Fontmari.
Etienne Quasdeval.

1410.

Jehan Chambon.
Jehan Dabit.
Blardin Balbet.
Jehan Vachier.
Jacques Sarrazin.
Jean Noalhat, notaire.

1416.

Guillaume de Riom.
Jehan Rossel, notaire.
Bertrand de Laumeuil.
Blardin Aguelet.
Guillaume Faure.
Etienne Mareschal, notaire.

1419.

Chatard de Pradettes.
Durand Golefer, drapier.
Sire Jacme Cistel.
Etienne du Bois, marchand.
Etienne Benseveigne, id.
Me Pierre Celme, notaire.

1457.

Jehan Faure.
Me Jehan Pomier, notaire.
Pierre de Laumeuil, fils de Jean.
Armand Montamat, notaire.
Bertrand de Bort, march.

1460.

Me Pierre de la Porte, avocat.
Etienne de Ceans.
Me Vincent Boudet, avocat.
Aubert du Faux, notaire.
Jehan Bernard, bourgeois.
Guillaume Picherier, marchand.

1464.

Pierre Chancelade.
Martin de Launaing, march.
Jehan Mége, marchand.
Guyot Rodier, dit Tabourlant, hôtelier.
Robert Gayte, bourgeois.
Pierre Fontenilhes, march.

1481.

Mathieu Gayte.
Astorg Chalar.
Guillaume de Bort.
Guillaume Savaron.
Michel Chassagnon.
Me Jehan Mercenrol, le jeune, notaire.

1492.

Gilbert Coustave.
Me Antoine Fabrise.
Jehan Chambon.
Michel du Mazel.
Me Pierre du Rif.
Phili pe Foulhoux.

1494.

Guillaume Gayte.
Chevalier.
Michel Fontenilhes.
Me Gilbert Bourguignon.
Jacques de Noyers.
Me Jehan Champagnat.

1496.

François Laillier.
Olivier Constantin.
Me Jehan Vray.
Robert Champagnat.
Sébastien Lioral.
Jacques Gignon.

1499.

Michel de Laumeuil.
Gilbert Garrel.
Martin de Bort.
Me Guillaume Robin.
Me Jean Cournat, avocat.
Jehan Fredot.

1505.

Me Guillaume Gayte.
Jacques de Riom.
Antoine Robin.
Simon Cistel.
Etienne Meyrcerol.

1511.

Georges Grasdepain.
Jacques Baudry.
Jehan de Riom.
Pierre de Pradettes.
Martin Cayllin.

1512.

Sire Guillaume Grasdepain.
Guillaume Baudry.
Me Honorat Chalier, licencié en chacun droit.
Pierre Chambon.
Nicolas Jayot, élu en l'election.

1527.

Pierre Gayte.

Thomas Coustave, bourgeois.
Simon du Chastel.
Me Antoine Champagnat, notaire.
Me Pierre Jean
Georges Morand.

1563.

Claude Peghoux.
Robert Chevogeon.
Me Jean Grollat.
Jehan Robert.
François Blondel.
Michel Esparvier.

**T. I, p. 489. — *Lettres du roi Jean, exemptant la ville de Clermont de payer un subside pour la chevalerie de son fils Jean et le mariage de sa fille Marie. — Mars 1332.***

Vniversis præsentes litteras inspecturis et audituris *Guillelmus Maluerij*, burgensis Montisferandi, tenens sigillum Domini Regis Franciæ apud Montemferrandum in Aruernia constitutum, salutem in Domino. Noueritis quod nos vidimus et legimus seu legere fecimus diligenter quasdam litteras magno et grosso sigillo dicti Domini Regis vt prima facie apparebat sigillatas non abolitas, non cancellatas, nec aliqua parte vitiatas tenorum qui sequitur continentes. Iean par la grace de Dieu Roy de France, A tous les Deputez en nostre Royaume à leuer les Subsides de la Cheualerie de *Iean*, nostre Fils, et du Mariage de *Marie*, nostre fille ; Nous vous mandons et à chacun de vous, que vous ne contraigniez ny ne souffriez contraindre les hommes Sujets demeurans en la haute et basse justice de nostre amé et feal l'Euesque de Clairmont à payer lesdits Subsides, ny à bailler aucunes raisons pourquoy ils en doiuent estre quittes, s'il ne vous appert que autresfois ayent payé Subsides en cas semblable ; et au cas que autresfois l'auroient payé et ils montreroient par Lettres ou autrement suffisamment que rendu leur eust esté enuoyé la copie desdites Lettres, ou ce pourquoy il apparut en la Chambre de nos Comptes à Paris, et entre tant vous cessiez et ferez cesser de les contraindre. Donné à Orléans le vingt cinquième iour de Mars, l'an de grace mil trois cens trente-deux. In cuius visionis testimonium nos dictas tenens dictum sigillum quod tenemus dictis Litteris duximus apponendum. Datum die Martis post Octauas festi Annunciationis Dominicæ, anno eiusdem millesimo trecentesimo trigesimo secundo. Et scellé.

**T. I, p. 54. — *Traité passé à Herment (Basse-Auvergne) entre les représentants des États provinciaux d'Auvergne et ceux d'Arnaud de Lebret, seigneur de Cupsac, (ce dernier tenant le parti du roi d'Angleterre) au sujet du château fort de Sermur dans la Marche, moyennant 3,000 moutons d'or qui devaient être comptés à Beaumont, près de Clermont, les representants dudit Arnaud de Lebret, s'engageaient à rendre cette forteresse. — 15 avril 1358.***

Vniversis præsentes litteras inspecturis et audituris, *Oliverius Masuerii*, burgensis Montisferrandi, tenens sigillum domini nostri Regis Francie apud Montemferrandum in Alvernia constitutum, salutem in Domino. Noveritis quod nos vidimus, tenuimus ac de verbo ad verbum legi seu transcribi fecimus quasdam patentes litteras in pergameno factas non abolitas et non cancellatas, omni vitio et suspicione carentes, ut prima facie apparebat, sigilloque nobilis viri domini *Guillelmi, domini de Apchonio*, militis, capitanei ex parte dicti domini nostri Regis in partibus Alvernie, tenorem qui sequitur continentes : traitié et accord est entre nobles hommes *Jehan de Montagnac, monnot de la Batue* et *Estienne Baille*, escuiers, procureurs et facteurs de noble homme monsieur *Arnaut de Lebret*, seigneur de Cupsac d'une part, et nobles hommes monsieur *Guillaume, sire de Hames, mareschal d'Auvergne*, monsieur *Rotbert de Vichye, seigneur d'Abret*, monsieur *Pons, seigneur de Langhat*, monsieur *Guillaume, seigneur de Tailhat*, et monsieur *Eraith de Saint-Nectere*, chevaliers, et *Renart Balbet*, bourgeois de Clermont, d'autre part, les chouses ci emprès contenues :

*Premierement* doivent les dis procureurs et facteurs bailler et délivrer le Chastel et ville de *Sermur* au capitaine d'Auvergne ou à son lieutenant, à celle qui est à présent ou à celle qui seroit pour le temps, parmi *trois mille moutons* d'or lesquieux trois mille moutons d'or doivent estre baillé à *Beaumont*, par la main dudit seigneur de Hames mareschau dessus nommé, et parmi ce, nous, dessus nommés, les devons faire conduire sauvement par tous ceula de la partie du Roy d'Angleterre en *Herment* ou ailleurs en sa sauveté, sans fraude et mal engin, et devons faire bailler houstaiges oud mareschaut en *Herment* ou ailleurs, là où il vouldra, bons et souffisans pour luy et l'argent qu'il portera à Beaumont et ceulz de sa compagnie, et pour rendre lesdis Chastel et ville de Sermur et pour lui et ceulz de sa compagnie reconduire audit lieu d'*Herment*. Et de là doit le dit sires *de Hames* mener ses hostaiges avec lui près dudit chastel de

Sermur et tenir tant que li dis Chastieux et Ville, li soient livré à celli que li capitaines ordenera. Et adonc doit li dis mareschaux mener et couduire les diz hostaiges et ceula qui seront dedans ledit Chastel et ville de Beaumont sauvement pour tous ceulx qui sunt de la partié du Roy de France et parmi ce, doit monsieur Arnaut faire conduire ledit mareschaut et ceulx de sa compagnie en lieu de sauveté par tous ceulx de la partie du *roy d'Angleterre.*

*Item*, doivent paure ceulz qui demorerent à Sermur foin, avoine et chars pour leurs vivres seulement environ ledit lieu de Sermur et autres vivres l'en leur doit fère apourter pour leur argent, tant quil seront parti dud. lieu et entre deux ne doivent faire ne faire faire nul domaige ne nul trallié ne Espiement entor led. pais d'Auvergne ne ès bailliaiges ne en Combraille ne recoullir ne recevoir nulli oudit Chastel de Sermur pour pourter domage oudit pais ne au departir dud. lieu ne doivent empourter ne mener bestes ne autres pilles avecques eulx, fours ce quil pourront pourter seur leurs Rousins (roussins) et doivent laisser led. chastel et ville en cel point comme il sunt au jour duy. Et aucun ne doivent ceulx dudit pais d'Auvergne pourter domage en nulle manière ez diz chastel et ville ne ez habitans d'icelluy.

*Item*, doivent jurer les seigneurs qui sunt d'Auvergne ; c'est assavoir : monsieur le *comte de Montfort*, monsieur le *comte Dauphin*, monsieur *Admen Dauphin, sires de Rochefort, Guillaume, sire d'Apchon*, capitaine d'Auvergne, quil ne trattent ne faunt trattier ne ne souffrent estre fait nul domaige ne nul empeschemanz es dis chastel et ville de Sermur ne à ceulz qui seront au dit lieu devant le terme que li diz paiemanz doit estre paiez

*Item*, en celle manière doivent jurer les procureurs et facteurs dessus nommés et auci sceller unes lettres du Scel monsieur *Arnaut de Lebret* comme ses procureurs et avec ce de leurs sceaulx quil tenront le trattier qui est acordés entr'eulz et les autres dessus nommés et qu'il ne tratteront ne feront trattier ne ne souffriront estre fait en tout le pais dessus ni *ès frontières d'environ, c'est assavoir Croc, Barmont, Lubersac, Ausance, Beauleu, le Monteilh, Chambon, Auuahon, Lespaut et Rouchadegoz,* ne aucuns autres dudit pais d'Auvergne ne bailliage.

*Item*, parmi cest trattié doivent délivrer les diz seigneurs dudit pais d'Auvergne : Monsieur *Mile de la Fage*, duc de Truteux, *Perot de Chastel-Neuf* et leurz valles de leur foy de la prison, que celli d'Auvergne leur firent et fère avoir lettres de quittance des diz maistres appellés monsieur *Jehan de la Roucha*, chevalier, *Astorgon de Guérine* et *Amblardon de Chaluz*, sire de Mont-Raudez escuyer.

*Item*, doivent sceller unes lettres de paier la somme d'or dessus dicte et de tenir tout le trattié qui est faiz entr'eulz dedans le jour duy que ces lettres furent escriptes. C'est assavoir le diz sires *de Hamez*, mareschaux, monsieur *Robert de Vichier*, seigneur d'Abret, monsieur *Pons*, sire *de Lunghat*, monsieur *Guillaume*, sire *de Tallhac*, monsieur *Eralh de Saint-Netteri* et *Renart Balbet*, de Clermont, du scel du capitaine comme procureur de li, de tenire et paier ladicte somme du jour duy dessus dit en trois sepmaines entières. Et lad. somme paiée doivent livrer le chastel et ville de Sermur au dit seigneur *de Hames*, mareschaut en la manière dessus dite.

*Item*, doivent entre esleuz deux d'une part et deux d'autre qui doivent jurer seur Sainctz Evangiles de fère droict et de se fère de l'une partie et de l'autre des plaintes des prisons et de autres debas que pouront estre entre les deux parties et doivent avoir povoir des seigneurs de leur partie de faire compellir et contraindre les diffantez qui seront en leur povoir. Et en tesmoing des chouses dessus dictes Nous *Jehans de Montinhat, Monot de Labatue* et *Estienne Baille*, procureurs et facteurs dud. monsieur *Arnaut*, avons pausé en ces présentes lettres le scel dud. monsieur et les nostres. *Donne à Herment, le dimanche XV<sup>e</sup> jour d'avril, l'an mil-CCCLVIII*, donné pour copie souz nostre scel de nous *Guillaume*, sire d'*Apchon*, capitaine général et souverain en tout le pais d'Auvergne. Le VI<sup>e</sup> jour de may l'an mil-CCCLVIII par monsieur le capitaine *St (Etienne) de Riom*, collation est faite.

*Item*, vidimus quasdam alias patentes litteras sigillo dicte domini d'Apchon sigillatas tenorem qui sequitur continentes : *Guillaume*, sire d'*Apchon*, capitaine général et souverain pour monsieur le duc de Normandie aisné fils et lieutenant du Roy nostre sire et par monsieur le *comte de Poitiers* en tout le pais d'Auvergne, à nostre amé *Jehan Roux*, commis à faire l'ouffice de trésorier des guerres aud. pais, salut et dilection. Comme par le conseil aviz et meure délibération de hauz et puissans nosseigneurs les comtes *de Montfort*, le *Dauphin d'Auvergne*, monsieur *Guodefroy de Boulongue*, monsieur *Ameuf Dauphin*, sire de Rouchefort et de grant quantité de chevaliers et autres nobles estans sur les frontières des ennemis, vers les parties de Sermur, et de la volunté, acort, et consentement de Révérent père en Dieu. Monsieur *l'Evesque de Clermont*, abbez, prélas et autres gens d'Eglise, nobles et des bonnes villes d'icelluy pais, convoqués et assemblées à Clermont par lad. cause et attendu et considéré les grans domages et ouppressions que les diz ennemis fasoient audit pais et ès lieux circumvoisins et peussent donner par le temps avenir et les grans frais et despens qu'il couvenoit et couvient à fère ou temps à venir pour lad. cause et ce que le diz lieux ne se povoit peure dassant sans grant domage et perdition de bonez gens, ne a fère ne se povoit sans mètre siége ou grant foison de gens darmes par

establies esquelles chouses fère et accomplir convenist se très grans finance de pécunie que led. pais ne le peut soustenir ne pouroit en aucune manière comme dit est et les grans périlhs... de guerre sunt à considérer, fut fait certains trattiez entre certaines personnes sollempnez et notables de nostre partie, et certaines personnes de la partie des diz ennemis au nom de monsieur *Arnaut de Lebret* qui led. chastel et ville de Sermur tenoit et avoit tenu longtemps occupé ; duquel trattié nous vous envoions la copie souz nostre scel et encor les autres articles dud. trattié acordé par... aloues et aprovés par les Barons, nobles et bonnes villes dud. pais que les dis ennemis doivent livrer led. chastel et ville de Sermur et bailler en la main de noble homme monsieur *Guillaume*, seigneur *de Hames*, chevalier, nostre mareschal du pais, parmi la somme de trois mille moutons d'or qui doivent estre baillés ez diz ennemis ; et oultre leur fut promis et... des lettres dud. trattié que ceulx qui fasoient led. trattié pour led. monsieur *Arnaut* en auroient douzs cens moultons d'or enclus aucuns corsiers, bacins et courroies dargent que eulz devoient avoir pour ladicte cause et plus trois cens moutons pour le capitaine dud. chastel de Sermur et aucun... monsieur *Jehan de la Roucha*, chevalier, *Astourguon de Guerines* et *Amblardon de Chasluz*, seigneur de Mont-Rodez, de la... et prison a eulx baillée par monsieur *Mille de la Fage*, chevalier, vicomte de Tuteux, et *Perot de Chastel-Neuf*, et leurs valles, prisonniers des dessus nommez monsieur *Jehan de la Rocha* et ses diz compaignons, pour laquelle cause il a esté accordé avec led. *Jehan de la Roche* et ses diz compaignons pour la rançon de leurs diz prisonniers pour les frais et despens qu'ilz ont soustenu en la poursuite des diz prisonniers, eulx auront mille moutons d'or lesquelles parties dessus déclairées montent la somme de cinq mille et cinq cens moutons d'or. Nous, attendu et considéré les chouses dessus dites par le proffit et seurté du Roy nostre sire et dud. pais d'Auvergne et pour éviter plus grans frais et despens et pour obvier es diz perilhs et pertes irresparables qui s'en pourroient ensuivre dud. pais, vous mandons et commandons de part le Roy nostredit seigneur et de par nosdiz seigneur le *duc de Normandie* et le *comte de Poitiers* et par nous que lad. somme de *cinq mille et cinq cens moutons d'or* vous baillés et délivrés aud. monsieur *Guillaume, sire de Hames*, quatre mille et cinq cens moutons d'or pour les convertir ou payement des personnes dont mentions est faite ci dessus et pour la délivrance dud. chastel et ville de Sermur et oultre vous mandons et commandons par la manière que dessus est dit que vous bailles aud. monsieur *Guillaume*, sire *de Hames*, tout ce qu'il asseurera par son serment avoir finé ou despendu ou promis à payer oultre les parties dessus dites pour cause de la délivrance dud. lieu et de labsolvement dud, trattie dont il vous baudra les parties en escript par un roulle souz son scel et prenant lettres de recognoissance dud. monsieur *Guillaume* sire *de Hames*, parmi lesquelles repourtant avec ces presentes lad. somme des *cinq mille et cinq cens moutons d'or* et oultre tout ce que baillé li aurés pour ladite cause par la certiffication dud. monsieur *de Hames* vous sera alloué en vos comptes et deduit de votre recepte sens contredit. Et par le semblant vous mandons et commandons que le seurplus de ladicte somme qui sont mille moutons d'or vous baillés et delivrés à monsieur *Jehan de la Rouche*, chevalier, et à ses compaignons pour cause de la ranconn des diz monsieur *Mille de la Faghe* et ses dicts compaignons et dessus nommez dont il a esté accordé à eulz si comme il est contenu plus à plain, ci-dessus, et prenant lettres de recognoissnnce dud. monsieur *Jehan de la Rouche* et de monsieur *Jehan de la Monte*, chevaliers, par eux et par leurs compaignons, parmi lesquelles repourtant vous sera alloué en vos comptes et déduit de vostre recepte sans contredit. Donné sous nostre scel le VI[e] jour de mai l'an mil-CCCLVIII. — Signé *Rougié*. — In quarum litterarum superiùs transcriptarum visionis et inspectionis testimonium. Nos dictus tenens dictum sigillum apud Montemferrandum in Alvernia constitutum huic presenti transcripto dictum sigillum Regium duximus apponendum. Dactum die lune, post festum beati Bartholomei, anno Domini millesimo CCC quinquagesimo-octavo. *J. Doucherie*. Facta est collatio cum originali (1).

*T. I, p. 517. — Requête adressée au roi Charles V par les habitants de Clermont, contre leur évêque qui avait usurpé leurs priviléges, la garde des portes de la ville, la nomination du capitaine, etc. — 1364.*

Significant excellenti Regiæ celsitudini ciues Claromontenses nobilem virum Dominum Balliuum Aruerniæ Litteras recepisse hac forma : Philippus Dei gratia Francorum Rex, Balliuo Aluerniæ, Salutem. Cum inclitæ Dominus et genitor noster Ludouicus Francorum Rex ad instantiam dilecti, et fidelis nostri Episcopi Claromontensis propter excessus à ciuibus Claromontis contra dictum Episcopum perpetratos in manu sua capi fecerit sigillum, et claues ciuitatis Claro-

(1) L'original de ce traité se trouve à Paris, à la Bibliothèque nationale, *Mss.*, *fonds latin*, n° 9084, C. 26.

montis, guaytas, et armaturas turrium dictorum ciuium, et vos prædicta prædictis ciuibus liberaueratis, vobis distinctè præcipiendo, mandamus quatenus omnia prædicta à vobis prædictis ciuibus liberata in manu nostra reassumatis, et tenatis in statu in quo erant quando prædicta tradidistis eisdem, et procuratorium communitatem, et tallias, et quidquid sequutum est seu deceptatum occasione dictæ traditionis, faciatis penitus adimpleri, et si pro prædictis ipsi ciues contra dictum Episcopum in aliquo voluerint excipere proligatis prædictis partibus curiarum in nostra curia ad diem vestræ Balluiæ ad proximum Parlamentum præcipentis ex parte nostra dicto Episcopo, vt prædictis ciuibus si petierint, confici facias Procuratorium sigillo ipsius Episcopi sigillatum ad persequendas causas suas in nostra curia contra ipsum, et quod detur eis licentiam faciendi talliam pro suis causis prædictis persequendis, quod si dictus Episcopus facere noluerit dictum Procuratorium, sub sigillo vestro confici faciatis, et licentiam dictam talliam faciendi, ex parte nostra præbeatis eisdem. Cæterum vobis inhibemus ne aliquas appellationes à curia dicti Episcopi ad vos factas recipiatis, et si quas receperitis, eas ad curiam nostram remittatis, cum nostræ voluntatis existat, quod à curia dicti Episcopi ad nos sine medio appelletur nec de appellationibus ad nos interpositis vos intermittatis et pignora quæ reddi vel recredi facitis occasione dictarum appellationum quæ dictus Episcopus vel sui cœperant ante ipsas appellationes dicto Episcopo restitui faciatis. Actum Parisiis Dominica post Festum Beati Nicolai hyemalis anno Domini millesimo ducentesimo octuagesimo quarto.

Item, significant eisdem Regiæ celsitudini quod inclitæ ac fœlicis recordationis Ludouicus Franciæ Rex non Episcopi instantiam sed solum motu proprio ad manum suam capi fecit sigillum portas turres, ac claues earum priuilegia et armaturæ dictæ Villæ quæ omnia possidebant dicti ciues et aduohabant tenere se à dicto Domino Rege, quorum multa, post dictam positionem ad manum Regis, videlicet tubas seu et ferè omnia, turres prædictas, et omnium fossata prædicta et moenia dictæ Villæ, Idem Dominus Episcopus authoritate propria occupauit et occupatas detinet ... in contemptum dicti Domini Regis et dictorum ciuium præjudicium non modicum et grauitudinem. Quare cum hæc sint notoria, et dictæ litteræ per veri suppressionem, et non veri siue falsi suggestionem fuerint impetrata, et mandatum quod in eis continetur supplicant et requirunt, quod dictum mandatum reuocetur aut alias moderetur

Item, et cum in dicta Littera contineatur v dictus Dominus Balliuus præcipiat dicto Domino Episcopo, quod dictis ciuibus confici faciat Procuratorium cum sigillo suo sigillatum, ad persequendas causas suas in curia Regis, contra ipsum, et quod eis licentiam faciendi talliam prosequendis causis prædictis, sciat regia celsitudo quod hoc esset si fieret maximum præjudicium dictorum ciuium, et grauitudinem nec eidem regiæ celsitudini expedit quod hoc fiat cum à tempore quo prædicta prolita fuerint ad manum regiam... dicti ciues Procuratoria sua quæcumque fecerunt et quasuis tallias fecerint per manum regiam provt decet cum sigillum suum, communitatem, franchesias, et priuilegia sua tenuit, et teneat regia celsitudo.

Item, et cum in dicta Littera dicto Domino Balliuo sit inhibitum, ne ipse aliquas appellationes à curia Domini Episcopi recipiat, et si quas acceperit ad curiam regiam remittat easdem, quod hoc est mandatum nouum præjudiciale dictis ciuibus, cum quotidie ac frequenter et sæpissimè grauentur dicti ciues per curiam... multos, et varios excessus grauamenta, et grauamina quæ ex parte dicti Domini Episcopi quotidie propter defectus curiæ. Cum propter falsa judicia quæ quotidie fiunt à curia dici Domini Episcopi contra eos... consueuit appellari. Quod si secus fieret videlicet quod ad Dominum Balliuum, et non posset à curia Domini Episcopi appellari, et eos pro singulis grauaminibus, et appellationibus venire, ad curiam regiam remanerent dicti ciues totaliter indefensi nec hoc possent prosequi, quin imo pro frequentibus grauamentis dicti ciues compellere... exire necessario ciuitatem prædictam, aut aduohare à dicto Domino Episcopo, quod aduohant à Domino Rege, quod si voluissent facere isto anno præsente et sciente ipso Domino Balliuo pacem, et concordiam et... à Domino Episcopo habuissent.

Item, et cum in eadem littera contineatur quod de appellationibus ad dictam curiam interpositis non se intromittat Dominus Balliuus, ac pignora quæ reddi seu recredi fecit occasione dictarum appellationum reddi faciat Domino Episcopo prædicto hoc esset in multorum præjudicium dictorum ciuium. Cum et si ad dictam curiam appelletur saltem de recredentis gagiis, et de retenenda in statu debito se intermittere debeat Dominus balliuus prædictus, et cum gagium et gagia recredita retro reddi non debeant quo vsque de appellationum meritis sit discussum.

Nos *Ioannes Magni loci*, jurisprudens, bajulus, et gubernator, Iurisdictionis, et iustitiæ temporalis Ciuitatis Claromontis per præsentas litteras notum facimus vniuersis etc. Nos vidimus, tenuimus, inspicimus ac etiam legimus seu videre, et legere fecimus, quasdam patentes litteras non Cancellatas, non obolutas non nec minime atritas, nec in aliqua sui parte viciatas, sed omni suspectione, et fraude carentes, et sigillo Ecclesiasticæ Ecclesiæ Claromontis sigillatas, ac etiam signeto prius Venerabilis viri et discreti Officialis Claromontis signatas. Quarum tenor de Verbo ad



## SCEAUX DES EVÊQUES

1. S. de Ponce, évêque de Clermont (1170-1189) _ 2. S. de Gilbert évêque de Clermont (1190-1195) 3. S. de Jean Aycelin évêque de Clermont (1298-1301) _ 4. S. de Pierre André, évêque de Clermont (1344) _ 5. S. d'Henri de la Tour évêque de Clermont (1388) _ 6. S. de Martin Gouge de Charpaignes évêque de Clermont (1429) _ 7. S. de Charles II de Bourbon évêque de Clermont (1487-1505) _ 8. S. de Jacques d'Amboise évêque de Clermont (1505-1516) _ 9. Sel C. S. de Guillaume du Prat évêque de Clermont (1535) _ 10. S. de François de la Rochefoucauld, évêque de Clermont (1585-1609) _ 11. S. de Gilbert de Vaigny d'Arbouse, évêque de Clermont (1664-1682) _ 12. S. de Gastus de S.t Nectaire, archidiacre de Clermont (1259) _ 13. S. d'Hugues Rovel archidiacre de Clermont (1212) _ 14. S. de Pierre de Castel official de Clermont (1550-1565) 15. S. de Pierre de Murat vicaire general de l'évêque de Clermont (1376-1378)

Verbum ad æternæ rei gestæ memoriam in forma est.... Item, et aliam litteram sigillo curiæ prædictæ Ecclesiæ Claromontis sigillatam. Item, et quandam sedulam sigilli discreti viri *Guilloti Boudeti*, receptoris generalis in ciuitate Claromontensi sigillatam. Item, plus quasdam particularis summæ, sub regumento dictæ sedulæ contentas, ac etiam separatas Vicarius Claromontis, Prudentibus viris leuatorum, talliarum et impositionum ciuitatis Glaromontis, qui nunc estis vel eritis in futurum. Salutem in Domino, cum prudens vir *Raymundus Costaves*, ciuis Claromontensis, causa periculorum guerrarum vigentium, die Dominica ante festum Omnium Sanctorum, anno sexagesimo millesimo trecentesimo, et saniorum partem proborum virorum ciuitatis Claromontensis ad sonum tubæ, prout moris est, in Capella Beatæ Mariæ pauperum Claromontis conuocatorum. Factus et institutus fuit capitaneus ciuitatis Claromontensis ad quadraginta florenos auri de vadue per mensem pro tempore quo Raymundus perinde capitaneus moratus fuerit per duos menses continuos propter eiusdem debentis, et quater viginti florenos auri IX. habitantes communiter dictæ ciuitatis pro tempore cum modo simili dictus *Raymundus Costaves* institutus fuit dictæ ciuitatis, eiusque prædictus Capitaneus quinta die mensis Frebruarij, anno dico vsque ad talem diem mensis Aprilis, sexagesimo tertio, ad vigniti quinque florenos, auri de vadue, per mensem tempore quo Raymundus perinde capitaneus dictæ ciuitatis, per duos menses et medio tempore ratione dicti capitanatus, et quod vtilitate, honore et commodo dictæ ciuitatis expendiderit, de suo proprio in emendo panes, glayues, penatellos, et alia necessaria circa custodiam portarum dictæ ciuitatis, vsque ad summam viginti quinque florinorum auri, cum dimidio propter quod etiam debentur eidem Raymundo IX. habitantes communiter dictæ ciuitatis quinquaginta florenos, pro suis iam percipere dictis vaduis, et viginti septem florenos auri cum dimidio rationi rerum emptarum per eundem capitaneum superius declaraturum. Hinc est quod debetur tenore præsentium mandamus generaliter dicto Raymundo de dictis summis auri superius declaratis et expressatis, imo et de talliis, et impositionibus dictæ ciuitatis impositis, vel imponendis aut de auri... earundem satisfaciatis de prædictis cum effectu habendo per vos, et eodem quittationem congruam de solutis veris, ostendendo per vos nobis præsentes, et quittationem prædictam summas superius expressatas in vestris computis allocare, et deducere faciemus, absque contradictione quacumque. Datum sub sigillo curiæ Claromontensis, quo vtimur in hac parte die vigesima quinta mensis Martij, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo tertio, tenor verò dictarum litterarum dicti sigilli curiæ Ecclesiasticæ, et cum signeto discreti viri *Ioannis Furnei*, Licentiati in vtroque Iure. Vicarij Generalis Episcopi Claromontani sigillatum sequitur. Nos *Ioannes Furnerus*, Licentiatus in vtroque iure Canonicus Carnotensis, Vicariusque generalis in spiritualibus, et temporalibus Reuerendi patris in Christo, Et Domini Domini Ioannis miseratione diuina Claromontensis Episcopi in remotis agentis, et Officialis Claromontensis, per præsentes litteras notum facimus vniuersis, cum anno præsenti videlicet mense Nouembris prudens, Vir Raymondus Costaues ciuis Claromontensis de consensu nostro et ad rogatum... saniorum partis proborum virorum ciuitatis Claromontensis conuocatorum cum sono tubæ prout moris est in capella pauperum Beatæ Marie Claromontensis, vbi solitum est pro necessitatibus dictæ ciuitatis generalem facere congregationem pro facto communi dictæ ciuitatis contra nonnullos ciues et habitatores dictæ ciuitatis qui se volebant eximere et exemptos reddere de non contribuendo, cum alijs habitantibus dictæ ciuitatis, et pro supportandis oneribus, et necessitatibus eius dicentes se nobiles esse priuilegiumque fore de non contribuendis cum aliis habitatoribus dicte ciuitatis, apud Sanctum Petrum Monasterij personaliter accessit, cum suo alio eius socio pro deffendendo coram Domino Balliuo dicti loci Sancti Petri Monasterij dictos habitatores, dicte ciuitatis Claromontensis qui coram dicto Balliuo acciti fuerant querimonia dictorum se eximere volentium deinde pro tempore, ipse Raymundus illuc expedito iurgio cum idem Raymundus ad ciuitatem Claromontensem rediret in itinere prope montem pensserum per britones vna cum dicto suo socio casu fuit captus infortunior, et per ipsos britones, deinde captus fuit ductus in loco dicto de bru de Barres, vbi fuit depredatus per dictos britones, tam in equis, denarijs iocalibus, et alijs suis bonis mobilibus, et pro expensis per eundem illuc factis, et alijs decostamensis inde secutis in itinere prædicto, et pro sustinendo causam prædictam in dicto loco Sancti Petri Monasterij vsque ad summam ducentorum quadraginta duorum florenorum auri, deinde quod cum euadere potuit à manibus britonum dictorum, ad nos in ciuitate Claromontensi redierit nobisque factum suum prædictum exposuit, quæ per ipsum nobis exposito, et per nos percepto, cum, et ipse nobis supplicaret quod pro quærimoniis, et pro facto communi dictæ ciuitatis superius expressato, damnificatus fuisset vsque ad summam superiùs expressatam, generaliter, et specialiter supra præmissis de damnificatione facere vellemus, nos pro supplicatione prædicta propterea considerantes, pro eo quod omne tangi debet ab omnibus debito supportare, cum sono tubæ supra præmissis ad capellam eandem, bonas gentes dicte ciuitatis fecerimus conuocare, præsente saniorum parte proborum virorum, dictæ ciuitatis et etiam Raymundo Costaues, supradicto qui factum suum supradictum, ijsdem exposuit, quo per ipsum ibidem exposito ; cum ipse Raymundus, tum iusti-

tiam respiceret, et supra præmissis de damnificatis contra villam. . Nos, et dicti probi viri audita requesta prædicta, et habita consideratione circa premissis, voluimus, et ordinauimus. Nos dictus Raymundus Costaues vsque ad summam superius expressatam in, et super tallijs seu impositionibus dictæ ciuitatis impositis vel imponendis, aut darreragiis, et de ijs releuaretur et releuetur, refarciretur et de damnificaretur ac etiam de damnificetur. Quare tenore præsentium mandamus leuatoribus taliiarum et impositionum dicte ciuitatis qui sunt, et qui pro tempore fuerunt, quod dicto Raymundo Costaues, in et supra summam dictorum ducentorum, et quadraginta duorum Florinorum auri de talliis, et impositionibus supradictis impositis vel imponedis seu arreragiis satisfaciatur, cum effectu, habendo pro ipsis ab eodem quittationem congruam cum fuerit satisfactum eidem de præmissis, nec non ostendendo per ipsos quittantiam prædictam summæ superius expressatæ in suis computis allocatam, et deductam faciemus, absque contradictione quacumque, in quorum omnium testimonium : Nos Vicarius antedictus de consensu, et voluntate proborum virorum prædictorum, sigillum nostrum curiæ Claromontensis, quo vtimur in hac parte apponi fecimus, et appendi. Datum die vigesima decima mensis Martij, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo tertio, tenor dictæ cedulæ sequitur, Sçachent tous que yau *Guillot Boudet*, Recebadour general de la Viala de Clarmont ay agut vna Lettra de reconnissenso de *Raymond Costaues*, Capitani de ladite Viala de treis cens cinquante vn florin vn gros demy gros : Assabey per ses gageis despeu le dix-neuf iour de Feurier, l'an 62. iusquo an IV. iour de Septambre l'an 62. à quaranto florins, par meis treis cens florins, et par administratio fayta à plinos tranchadas tranto deus florins vn gros, et par autra administratio fayta al Pont de la porta neua et autra parts denau florins vn gros, de laqual summa lodito recebadour à gut en plusieurs partidas tant comptant commo par assinatio deus cens cinquanto seix florins dimy gros, et ancyssy ly restaro esse deaugut quatre-vings douze florins nau gros, laqual summa ei deau esse payada par ladita viala. Donat soub mon seel le deuziesme iour Dabrial, l'an mil treis cens saixanto tres. Seqitur summa de quo dictæ cedulæ. Payat en dedictio de la summa contenguda en adaquesta cedula par la mo de *Guillot Boudet*, et *Guillaume Marti* XIV. florins. Item, à *Raymond* par los herites *Girard Lori* deus florins treis gros. Item, par Monsieur *Peyre Vidille* quarta florins vn gros. Item, par *Ian Vigoros* deus florins. Item, à *Guillaume Claustra* par partidas dix-sept florins vn gros. Summo trente-neuf florins dix gros restat cinquanto deus florins vnze gros, condat en ladita reductio le II. jour Dabrial, l'an 64. Item, payat à *Peyroti lo Barben* par las mas *Guillot Boudet* in florins sept gros restat 49. florins quatre gros. In quarum visiones et litterarum cum sedulæ prædictarum inspectiones, nos bajulus, et gubernator prædictus istis præsentibus litteris seu vidimus sigillum Ecclesiæ Claromontis apponi seu appendi. Datum die sigilli videlicet prima die mensis Iunij, anno Domini millesimo trecentesimo sexagesimo quarto, et signatum *De la Garde*.

*Iean Fournier*, vicaire de Clairmont, *Guillaume Dubois* et *Louis Bouten*, esleus sur le gouuernement des tailles, comptant et arrerages de ladite ville de Clairmont, *Pierre de Remuzat*, receueur general de ladite ville, ou à *Guillot Balbet* pour ly, Salut. Il nous appert que le Vidimus annexé à ce présent mandement, que à Raymond Costaues Bourgeois de ladite ville sont deubs tant à cause de ses gages, depuis en la capitanerie de ladite ville pour le temps et dans ledit Vidimus contenu comme pour la perte qu'il fit en venant de Saint Pierre le Monstier où il fut pris par les Bretons, et mené au brut de Barres, auquel lieu de S. Pierre le Monstier estoit allé pour les negoces et affaires de ladite ville, comme appert plus à plein audit Vidimus, et aussi pour certains glaiues et pannoncels et autres choses necessaires à ladite ville, qu'il achepta du sien la somme de quatre cens quarante-huit florins d'or et dix gros, laquelle somme d'or et d'argent vous mandons et commandons que vous payez et assignez par maniere qu'il en soit content, en prenant lettre de quittance dudit Raymond des sommes que l'y payerez ou assignerez, parmy lesquelles rapportant auec ce present mandement et vidimus vous seront alloüées en vos comptes et rabbatuës de vostre recepte sans aucun contredit. Donné sous le signet de nous Vicaire, et sous les noms de nos Esleus le II. iour du mois d'Auril l'an 1364. Signé, *G. Dalloue, Loys Bouten.*

## *T. I, p. 518. — Lettres du roi Charles VI, qui permettent aux habitants de Clermont de nommer un capitaine. — 17 mai 1379.*

Carolus Dei Gratia Francorum Rex, Balliuo de Sancti Petri Monasterio, et exemptionum Aluerniæ, vel eius locum tenente. Salutem dilecti nostri electi ad reginem et negotia Villæ, et ciuitatis Claromontis Burgensesque, et habitantes dictæ Villæ in hac parte consortes, nobis exposuerunt quod cum hactenus in Villa, et ciuitate prædicta consuetum, et

obseruatum fuerit, et fit quoties opus est capitaneum ejusdem Villæ eligere, et instituere de consensu dictorum exponentium seu majoris, et sanœ partis eorundem qui dicti capitanei vadia soluere cousueuerunt, et nihilominus nonnulli aduersarij, siue æmuli dictorum exponentium, nisi fuerunt, et nituntur, procurare et pro viribus ad effectum deducere, vt carissimus Germanus noster dux Bituriæ et Aluerniæ, nec non Episcopus Claromontensis Dominus in spiritualibus et temporalibus dictæ Villæ exemptus à dicto Germano nostro, vel eorum alterum Capitaneum in dicta villa ponant et instituant, non vocatis, nec consentientibus exponentibus prædictis, contra consuetudinem, vsum, et obseruantiam in talibus diutius obseruatas, quod in grande cederetur præjudicium dictæ Villæ, et exponentium sicut dicitur à nobis super hoc gratiosum remedium imploranda, quanta nos fideles subditos nostros in eorum vsibus, et consuetudinibus injustè perturbari noleutes. Tibi in cuias balliuia dicta Villa situari dicitur, mandamus, et quia de facto custodiæ dictæ Villæ hic agitatur, committimus, quatenus nullum in eadem Villa capitaneum poni nec institui permittas nisi de voluntate, et consensu dictorum exponentium, et prout hactenus est fuerit consuetum. Si verò super hoc oriatur oppositio, vel debatum, partibus super hæc auditis, exhibeas taliter justitiæ complementum, quod exponentibus prædictis de gratia concedimus speciali litteris subreptitùs impetratis, vel impetrandis in contrarium nonobstantibus quibuscumque. Datum Parisijs decima septima die Maij, anno Domini millesimo trecentesimo septuagesimo nono, regni quoque nostri decimo sexto, in requestis Hospitij signatum *Guinguant*, sigillatum.

*Ordonnances des Etats provinciaux d'Auvergne, assemblés à Clermont, au sujet de l'organisation de la défense du pays contre les Anglais, — 26 septembre* 1380.

Ces ordonnances sont imprimées dans les *Origines de Clermont*, par Savaron, pages 463-466.

*T. I, p.* 57. — *Délibération des Etats provinciaux d'Auvergne, assemblés à Clermont, au sujet de la somme de 26,000 livres destinée à Louis de Sancerre, maréchal de France, chargé de chasser les Anglais du pays. — 22 juillet* 1382.

Cette délibération a été imprimée dans les *Origines de Clermont*, par Savaron, édition de 1662, pages 466-471.

*T. I, p.* 60. — *Ordonnances des Etats provinciaux d'Auvergne assemblés à Clermont, sous la présidence de Jean le Meingre, dit Boucicaut, maréchal de France, pour la défense de l'Auvergne contre les Anglais. — Octobre* 1392.

Ces ordonnances sont imprimées dans les *Origines de Clairmont*, par Savaron, édition de 1662, pages 471-473.

*T. I, p.* 493. — *Délibération des habitants de Clermont, pour la continuation du seigneur d'Opmue (Hugues de Montrognon) comme capitaine de la ville. — 26 janvier* 1393.

Vniuersis præsentes litteras seu præsens actum inspecturis et audituris, *Petrus Vssamati*, clericus, baccalaureus in decretis, locum tenens nobilis viri *Geraldi de Rupeforti*, domicelli, Gubernator Iurisdictionis, et justitiæ temporalitatis ciuitatis Claromontensis; Salutem in Domino sempiternam. Noueritis quod in Capella Hospitalis pauperum beatæ Mariæ Claromontis constituti et personaliter existentes prudentes viri *Bernardus de la Molio*, electus supra regimen habitantium Villæ et ciuitatis Claromontensis, necnon *Mathæus Guayta, Ioannes Balboti, Ioannes Boudeti, Ludouicus Boutonis, Bonitus Peyrussat, Ludouicus Guayta, Iacobus de Fargiis, Iacobus Richard, Ioannes de Noyers, Guillelmus Iarrigha, Hilarius Arbeti, Ioannes Vidal, Ioannes Depredon, Petrus Cisternes, Ioannes Chalmesirat, Guillelmus Andrea*, hostalenus,

*Ioannes Mamelon, Stephus Fetailh, Ioannes Pomerel, Berthonus Paye, Hugo Degranghas*, et *Guillelmus Lochapella*, qui omnes burgenses, et habitantes villæ et ciuitatis Claromontensis, et quam plures alij habitantes villæ, et ciuitatis Claromontensis prædictæ in dicta Capella, de licentia pariter, et consensu nostro ad sonum tubæ, vt moris est, conuocati, et coadunati pro negotijs communibus dictorum habitantium tractandis et ordinandis, quibus quidem habitantibus in dicta capella sic consistantibus, parlamentum publicum faciendo, præfatus *Bertrandus de la Molio*, habitantibus prædictis dixit, et verbo tenus exposuit, quod necesse erat quod *dominus Dompme*, Capitaneus Claromontensis, pro ipsis habitantibus retinerent in officio Capitanei, seu alias habentur prouidere de eodem, et vlterius sibi soluturo pro rata temporis vsque in diem præsentem, quia pluries, et frequenter conquestus fuit, et conquirebat ne qui inquiam habitantes pro se, et aliis habitantibus dictæ ciuitatis præfatum Dominum Dompme, militem, retinuerunt, et retentum esse voluerunt ad et per vnum annum inceptum in Festo Beati Andreæ proximo præterito et ex tunc successiuè elapsurum donec dictus annus fuerit totaliter completus, et elapsus ad badia consueta modo et forma contentis in vltima sua retentione sub pactis et conditionibus quæ sequuntur, et primo quod idem Capitaneus faciat bonam diligentiam de faciendo fieri excubias moris provt est fieri consuetum. Item voluerunt, et ordinauerunt vlterius habitantes prædicti, quod fiat quædam tallia iuxta portionem vadiorum suorum, et quod opere habeat eandem exigere; seu leuare aut exigi, seu leuari facere et quod cuius homo in dicta tallia existens habeat soluere ratam suam, siue quod idem Capitaneus, seu leuator per ipsum instituendum aliqua arreragia tradere habeat habitantibus prædictis nec aliquid aliud petere ab eisdem dum tamen sint in facultate soluendi. Item voluerunt quod in casu in quo esset aliquis rebellis seu renuerit de soluendo talliam prædictam quod eo casu Procurator habitantium dictam causam, et hominis eiusdem in se suscipere habeat, et debeat ut vlterius causam prædictam prosequi provt est fieri consuetum. Item voluerunt vlterius, et ordinauerunt habitantes prædicti quod cum nonnulli habitantes dictæ ciuitatis conquerantur de dicto Capitaneo, eo quia vadia per ipsum, et gentes suas cepta recuperare non possit, et antequam tallia prædicta... per in feudos nouan os, et antequam ipse nec aliter pro ipso habeat argentum de vadiis suis quod omnis badia per ipsum, et gentes suas à dictis habitantibus cepta restituatur realiter, et de facto seu valorem eorumdem, et vlterius quod fiat proclamatio palam, et publicè generaliter quod omnia homo habens vadia capta per Dominum Capitaneum seu gentes veniatur locutum cum *Bernardo de la Molio*; et *Roberto Gaufridi*, et quod ipsi communi nomine et Vadia habeant redigere in scriptis, ad finem quod dictis talibus fiet restitutio de communi de vadiis seu alias condigna recompensatio. Item, voluerunt vlterius dicti habitantes et ordinauerunt quod prudentes viri, *Ioannes Bodeti*, *Bertonus de Remuzat*, *Robertus Gaufridi, Ioannes Chalmazirat* et *Iacobus Ranulfi*, alias *de Vssello*, habeant vna cum electis computum suum facere, et imponere talliam necessariam pro vadiis suis annuatim præsentibus sub pactis, et conuentionibus superius declaratis et non aliter nec alias, et ita voluerunt, et fieri ordinauerunt habitantes prædicti sine contradictione quacumque, et super, et de prædictis habitantes præfati petierunt sibi fieri hoc præsens actum quod eisdem concessimus sub contresigillo sigilli curiæ secularis Claromontensis sigillandum. Datum die 26. mensis Iannuarij, anno Domini 1393. signatum *Dalmatii*.

*T. I, p. 230. — Traité passé entre le chapitre cathédral et les élus de Clermont au sujet de la façon d'une horloge, confiée à Michel Ardouin, horloger à Rouen, demeurant à Cusset, en Bourbonnais. — 30 octobre 1407.*

Nos *Petrus de Perolio*, domicellus, legibus licenciatus, gubernator Iurisdictionis et Iustitiæ temporalitatis Ciuitatis Claromontensis, notum facimus Vniuersis præsentes Litteras inspecturis et audituris, et coram nobis personaliter constitutus Magister *Michael Ardoing*, magister relogiorum omnimod, parrochie Sancti Luciani Rothomagensis Diœcesis, nunc vero commorantis in Villa Cuciasi Claromontis Diœcesis, Sponte, scienter, ac proinde confessus fuit et in veritate coram nobis recognouit præsentibus ad hæc Venerabilibus Viris Dominis *Guillelmo de Thierno* præposito, et *Ioanne Costaue*, canonico Ecclesiæ Cathedralis Claromontensis, et sapientibus Viris *Roberto* Fabri, et *Ludouico Chauchati* ciuibus Claromontis electis super regimen ipsius ciuitatis Claromontensis, et confessionem, et recognitionem huiusmodi certam qui in præsentibus Litteris contentam pro se, quo supra nomine, et pro alijs habitantibus dictæ ciuitatis Claromontensis recipientes ac solemne stipulantes et quos quidem propositum est ... nominatum et electos superius nominatos præfatus Magister *Michael* confessus fuit et recognovit fuisse et esse certos et idoneos Procuratores ipsorum

habitantium dictæ ciuitatis Claromontensis, et ab eisdem, et quibus ipsorum habuisse, et habere super his speciale mandatum se ipsum magistrum *Michaelem Ardoin* fecisse et inhibuisse apud habitantes Claromontis pacta, et conuentiones quæ sequuntur tales, videlicet quæ dictus magister *Michael Ardoin* debet, tenetur, et promisit facere relogium et quæcumque scopæa plombea tam pro contra pondera quam quæcumque alia necessaria relogio faciendo in ciuitate Claromontensi prædicto ... cuius officium etiam si campana facienda pro eodem fuerit vsque ad pondus quatuor viginti quintalium quæ opera promisit, idem magister Michaël videlicet dreyssare, limare et adiustare in Claromonte pro pretio ducentarum et quinquaginta librarum Turonensium bonæ monetæ, hodie et commodè currentis, soluendarum eidem Magistro Michaëli, terminis infra scriptis, et prædicta facere debet idem Magister Michaël bene, honorificè, decenter, et commodiocè ad regardum quorumcumque expertorum in talibus, et aliorum qui ea videre voluerint, et compleuerit integrè sic quod reddet dictum relogium sonantem ... ad Festum Pentecostes Domini proximè instantem saltem sic, quod per ipsum non stabit, dicti vero Dominus præpositus ac Canonicus ipsius Claromontensis Ecclesiæ et Electi superius nominati pro se, et dictæ Claromontensis Ecclesiæ et Capitulo eiusdem ac aliis habitantibus ipsius ciuitatis Claromontensis promiserunt se quo supra nomine soluturos dicto Magistro *Michaeli Ardoin* terminis sequentibus videlicet quinquaginta libras dictæ monetæ hinc ad carniprimum immediatè sequentem, et quinquaginta libras hinc ad Festum Paschæ Domini etiam proximè sequentem et residuum dictæ summæ completo dicto opere, et ita promiserunt dictæ partes hinc inde, et earum quolibet quibus supra nominibus videlicet dictus Magister Michaël sub obligatione omnium bonorum suorum, et dicti Dominus præpositus, et Canonicus sub obligatione omnium bonorum dictorum Ecclesiæ Claromontensis, et Capituli eiusdem, et dicti Electi sub obligatione omnium bonorum dictorum habitantium Claromontensium mobilium, et immobilium, præsentium, et futurorum, et iurauerunt super Sancta Dei Euangelia ab eisdem partibus, et earum qualibet manualiter tacta se prædicta omnia et singula, prout, et quolibet partium prædictarum promissa sunt, et concessa quibus supra nominibus fideliter attendere, tenere, et complere et in contrarium de certo per se vel per alium vel per alios clam vel palam facto nec verbo non facere, dicere nec venire, seque non fecisse, dixisse facturum nec dicturum esse aliquid de modo quomodo prædicta omnia, et eorum singula atque sequentia plenariam obtineant robur, firmitatem, et renuntiauerunt dictæ partes hinc inde, et earum quælibet dictis supra nominibus in hoc facto cum iuramentis suis super hoc manualiter percitis exemptioni dictarum confessionis, recognitionis, pacti, et conuentionis, supra, et de præmisso non factarum nec concessarum et dicti Domini præpositus et Canonicus ac Electi exceptioni dictarum, ducentarum, et quinquaginta librarum ex dicta causa non soluere præmissarum modo, forma et terminis antedictis, et eædem partes hinc inde exceptioni omnium, et singulorum aliorum præmissorum super, et de præmissis non factorum nec concessorum et cum omnia alia iuris facta renunciatione ad hoc necessariæ pariter, et cautelæ, et voluerunt et concesserunt dictæ partes hinc inde, et earum quælibet quibus scilicet nominibus se, et suos posse et debere compelli à nobis, et ab illo qui pro tempore sicut loco nostri per curiam sæcularem Claromontis prædictam per captionem, et distractionem omnium bonorum suorum, et cuiuslibet ipsarum mobilium, et immobilium præsentium, et futurorum et sine monitione, et licentia dictæ curiæ secularis Claromontensis præcedentibus quibus quo ad hæc dictæ partes hinc inde, et earum quælibet renuntiauerunt expressè nominibus prædictis ad præmissa omnia, et singula attentenda, tenenda, et complenda quocumque priuilegio nonobstante. In quorum omnium, et singulorum præmissorum testimonium nos Gubernator præfatus præsentibus his litteris sigillum curiæ sæcularis Claromontensis apponi fecimus, et appendi de voluntate dictarum partium duplicam petentium duplicatis videlicet quibusdam ad opus cuiuslibet. Actum testibus his præsentibus Reuerendo in Christo Patri et Domino *Henrico* permissione diuina Claromontensi Episcopo, Venerabili Viro Domino *Guillelmo de Ponte*, officiali Claromontensi, et sapientibus Viris *Stephano Socheti*, *Ioanne de Noyero*, *Guyoto Costaues*, *Matthæo de Ballibus*, *Andræa Torrat* et *Petro la Rocchtta* alias *Balzaigues*, et Datum die Dominica penultima mensis Octobris, anno Domini millesimo quadringentesimo septimo, signatum *Lazamerii* aut *Lazamerii*.

### *T. I, p. 230.— Traité fait pour l'entretien de l'horloge placée en l'église cathédrale à la tour de la Bayette. — 5 septembre 1408.*

Universis Præsentes Litteras inspecturis, et audituris, *Petrus de la Chieze*, baccalaureus in decretis, tenens sigillum Domini nostri Franciæ Regis in exemptionibus Aruerniæ apud Cussiacum in Aruernia constitutum, Salutem in Domino

Noueritis quod coram dilecto nostro *Ioanne de Quatuor aquis*, clerico, fideli Notario curiæque Regiæ Cancellariæ Cuciaci iurato, et cui quo ad omnia et singula infra scripta audienda et recipienda vice, et authoritate nostra commisimus, et adhuc tenore præsentium litterarum committimus totaliter vices nostras Personaliter constituti nobilis et honorabilis Vir *Guillelmus de Thierno*, præpositus Cathedralis Ecclesiæ Claromontensis, et Venerabiles viri Domini *Stephanus de Laudoza*, *Guillelmus Guidonis*, *Ioannes Costaue*, *Ioannes Guidonis*, *Guillelmus Grauier*, *Guillelmus de Chambolet*, *Ioannes Mereton*, *Thomas de Noces*, *Oliuierius de Gozon*, *Hugo Merchadier* et *Ioannes Fabri*, canonici Ecclesiæ prædictæ Claromontensis, et in Capitulo eiusdem Ecclesiæ ad sonum campanæ more solito existentes, conuocati, ac congregati, et ibidem pro infra scripto negotio capitulantes, et capitulum facientes pro se, pro dicta Ecclesia et pro alijs Canonicis dictæ ecclesiæ absentibus, et dictus Dominus *Thomas de Noces*, canonicus et Bajulus Ecclesiæ Sancti Petri Claromontensis, Doninus *Ioannes de Podio* Canonicus et Bajulus Ecclesiæ Collegiatæ Sancti Genesij Claromontensis, et *Petrus Boneti Porcheyron*, Canonicus et Bajulus Ecclesiæ Collegiatæ Beatæ Mariæ Portus Claromontis, pro eisdem Ecclesijs, ac omnibus, et singulis Canonicis earumdem Ecclesiarum ex vna parte : Et discreti Viri Magister *Guillelmus Genesij*, *Beraudus Renoux*, alias *d'Vssel*, et *Petrus Palmerii* Electi, et vt Electi super gubernamento Villæ, et ciuitatis Claromontensis, ac prudentes Viri *Robertus Andrie*, *Beraudus de la Mueilh* et *Stephanus Soucheti*, Consiliarii super dicto gubernamento Villæ, et ciuitatis Claromontensis, videlicet dicti electi, et Consiliarij pro se, et pro alijs burgensibus et habitantibus, ac communitate eiusdem Villæ Claromontensis ex parte alia, sponte sua, ac scienter, et prouide partes prænominatæ hinc et inde nominibus quibus supra in dicto Capitulo vt demum est existentes in præsentia, et de voluntate, ac de speciali consensu, et voluntate in quantum est necesse Reuerendi in Christo Patris Domini *Henrici* miseratione diuina Claromontensis Episcopi. Ibidem in eode Capitulo præsentis et ad omnia et singula, infra scripta facienda, et concedenda expressè consentientis, et ea volentis, et concedentis confessi fuerunt, et in veritate recognouerunt ex tam gentes Ecclesiasticæ ac Burgenses et habitantes Villæ, et ciuitatis Claromontensis nuper inter se ordinauerunt fieri quoddam Orologium, et poni et assidere in dicta Ecclesia Cathedrali Claromontensi videlicet in quadam turre existente supra portale, et imaginæ beatæ Mariæ de gratia pro sonando seu pulsando horas opportunis temporibus, prout est in aliis relogijs consuetum, et ad seruiendum dictum relogium seu pro seruitio euisdem relogii ordinauerunt poni et conuerti ducentas libras Turonenses, pro emendo viginti sestaria frumenti censualia applicanda quolibet anno in eodem seruitio dicti relogij, quæ omnia supradicta fieri debent communibus expensis gentium Ecclesiasticarum ac ciuium, et habitantium dictæ Villæ, et ciuitatis Claromontensis videlicet de intragio farinarum et vinorum forensium quæ intrabunt seu metentur in dicta Villa Claromontensi et etiam de donis, ibidem ad opus dicti relogij factis, et faciendis quod intragium farinarum et vinorum forensium leuabitur commoditer vna cum dictis donis per tanta tempora ac modo, et forma latius per easdem partes ordinatis, et contentis, et declaratis in quodam rotulo prout inter dictas partes nominibus supradictis super hoc facto condito, et accordato cuius rotuli tenor sequitur, et est talis :

Povr le bien, estat, seruice, et gouuernement des gens d'Eglise et des Habitans de la ville de Clairmont, et pour éuiter a tous plaids et questions qui entre lesdits Habitans pourroient eschoir et aduenir, et pour nourrir bonne paix et bon amour ensemble, A esté traitté et ordonné pour estre fait et accomply l'Horloge, dont ja pieça a esté parlé, en l'Eglise de Clairmont en la Tour qui est assise sur le Portail de Notre-Dame de Grace, par la forme et maniere que s'ensuit.

Premierement, que l'entrée des Farines et Vins forains esquelles contribuéront et payeront toutes manieres de gens, d'Eglise, Nobles, et tous autres gens de quelque Estat et condition qu'ils soient ; c'est à sçauoir, douze deniers tournois pour septier de farine de tout homme de Ville ; deux sols et demy de chaque boulanger ou pistour ; et pour l'entrée de chacun tonneau de vin de Ris ou de Saint Pourçain, vingt sols tournois ; et pour chaque tonneau de Vin du païs de Mezel, de Dalet ou Choriat, ou autres lieux forains, dix sols tournois, se assanceront, et se vendront pour trois ans prochains venans, a commencer le premier iour d'Aoust prochain venant l'an 1407 au plus offrant et dernier encherisseur.

Item, que ledit Horloge se fera par commun de l'émolument qui sourdra et viendra desdites farines et de ladite entrée de Vin, et des dons que l'on y a fait et fera, et le surplus desdites farines, entrées et dons sera conuerty à la reparation commune de ladite Ville de Clairmont, ainsi qu'il est accoustumé ; et dudit émolument de la farine, de l'entrée desdites farines et vins forains, lesdits bourgeois et Habitans de ladite Ville de Clairmont prendront chacun an durant, la somme de deux cens francs, pour tourner et conuertir à la reparation de la fortification de la ville de Clairmont ; et lesdits d'Eglise prendront leur part d'icelle somme de deux cens francs, ainsi qu'il est accoustumé.

Item, que desdites farines, vins et dons se prendront deux cens liures tournois pour achepter rente, qui sera appliquée au seruice quotidien dudit Horloge, et pour faire sonner le saint de midy le samedy ; et lesdits Bourgeois et Habitans de ladite Ville ne seront tenus au bastiment de la Tour ou sera mis et assis ledit Horloge, ne faire aucune ayde à bastir icelle Tour, s'il ne leur plaist, ny aussi lesdits gens d'Eglise, si il ne leur plaist.

Item, se seruira ledit Horloge, et le sonnera du saint de midy le samedy pour vingt septiers froment pour an, lesquels vingt septiers de froment se prendront des deux cens francs qui seront pris de l'émolument de ladite Ferme desdites farines et Vins ; et au cas que lesdits Seigneurs du Chapitre ne trouuent aucun des seruiteurs du College dudit Chapitre, ou autre pour seruir ledit Horloge, et sonner ledit Saint de Midy pour ledit prix ; que lesdits Seigneurs du Chapitre seront tenus de receuoir et prendre celuy qui leur sera presenté par lesdits Bourgeois et Habitans d'icelle Ville de Clairmont, en tant qu'il soit bon et suffisant ; pourueu aussi qu'il sera tenu de faire serment à ladite Eglise et Seigneurs du Chapitre, et si pour moins que de vingt septiers de froment se trouuoit aucun qui seruist ledit Horloge et Saint, que le surplus desdits vingt septiers de froment soit conuerty à la reparation dudit Horloge, et non ailleurs ; et aussi au cas que lesd. Seigneurs de l'Eglise, Bourgeois et Habitans ne trouuent seruiteur pour le seruir pour lesdits vingt septiers de froment, que le surplus se payera aux communs despens, comme dessus est dit. Pourueu aussi que celuy qui aura la charge dudit Horloge soit tenu de payer le Secretain qui sonnera ledit Saint de Midy, pour les perils.

Item, est contenu audit Rolle vne supplication en la forme que s'ensuit.

Item, supplient lesdits Bourgeois et Habitans ausdits Seigneurs de l'Eglise de conferer et donner à celuy qui seruira, s'il est habile, vne vicairie telle comme il leur plaira, afin qu'il aye meilleure affection de seruir ledit Horloge et ledit saint de midy pour lesdits vingt septiers de froment, ou pour moins. Et à ce respondent lesdits Seigneurs de l'Eglise, qu'ils feront sur ce pour le mieux qu'ils pourront.

Item, si à temps à venir il falloit faire aucune reparation necessaire audit Horloge, elle se fera aux communs despens, comme dessus.

Item, seront ordonnez trois Seigneurs des Seigneurs dudit Chapitre, et quatre desdits Habitans, ensemble les Esleus de ladite Ville, sur la distribution des deniers desdites farines, entrées de vins et dons, et n'en sera baillé denier, sinon audit Horloge et à ladite reparation.

Item, ne pourront lesdits Habitans de ladite Ville alleguer auoir acquis ny acquerir aucun droict, possession ny seigneurie en l'Eglise, ny au lieu dudit Horloge, pour occasion d'iceluy ou autrement ; mais appartiendra d'illec en auant depuis qu'il sera parfait, le gouuernement entierement aux seigneurs de l'Eglise aux despens communs, comme dessus.

Item, sera tenu l'accord sur le plu-pendant des murailles, ainsi qu'autresfois a esté promis et accordé.

Item, est accordé que lesdits gens d'Eglise ne pourront ne deuront en aucune maniere empescher ny détourber que ledit Horloge ne sonne perpetuellement. Item, aujourd'huy penultième iour de Iuillet l'an 1407, en l'Hostel et en la presence de Monseigneur de Clairmont et de plusieurs autres Seigneurs d'Eglise et des Esleus et de plusieurs Habitans d'icelle Ville de Clairmont, ont esté ordonnez sur la distribution dudit argent et Ordonnance de faire faire et accomplir ledit Horloge ; c'est à sçauoir, pour mondit-Seigneur de Clairmont, Monsieur l'Official de Clairmont ; et pour l'Eglise, Monsieur le Préuost, Monsieur l'Abbé et *Iean Coustaue*, Chanoines de Clairmont ; et pour la Ville de Clairmont, pour les Habitans d'icelle, ont esté ordonnez *Robert Andrieu, Estienne Bertrand de la Mueih* et *Iean des Noyers*.

Item, que pour la main et Ordonnance d'iceux, huict des susnommez, ou quatre, ou trois, ou deux d'iceux, se receura et se distribuëra ledit argent desdites farines, vins et dons, et se fera et accomplira ledit Horloge, appellez à ce les Esleus de la dite Ville, ou deux d'iceux. Item, que fait et accomply ledit Horloge, et aussi baillé lesdits deux cens liures pour achepter la Rente pour le seruice d'iceluy, tout le surplus dudit argent desdites farines, Vins et dons, sera mis, et se doit mettre et garder ensemble par lesdits huict dessus nommez ; et ne se doit jamais mettre ny conuertir vn seul denier à autres usages, ny pour quelque cause que ce soit, fors qu'à la réparation de ladite Ville, par la maniere accoustumée, et ainsi que dessus est declaré. Et ainsi est ordonné que les deux Seigneurs Baisles de ladite Eglise, et les trois Esleus de la Ville de Clairmont qui sont à présent ou seront par le temps à venir, prendront lesdits deux cens francs pour achepter lesdits vingt septiers de froment, ou pour employer iceux deux cens liures en autres contracts licites, et de lier à la conseruation du seruice dudit Horloge, et par les mains desdits deux baisles de ladite église et Esleus de ladite Ville, qui seront pour temps, sera payé le seruiteur dudit Horloge, et consideré que pour la main d'aucuns il se fasse, s'il plaist aux Seigneurs de l'Eglise qu'il soit ainsi comme dessus est declaré. Fait et donné ledit penultiéme iour dudit mois de Iuillet l'an 1407.

Et hodie videlicet die date præsentium Litterarum prænominatæ partes hinc et inde nominibus quibus supra, in dicto Capitulo existentes, vt demum est, et earum quælibet quantum quodlibet ipsarum tangit et tangere protest in præsentia et voluntate ac expressis consensu et licentia dicti Domini Episcopi, in quantum et necessarium omnia vniuersa et singula in eodem rotulo superius insita, contenta et declarata, habitis super hoc sano consilio, et matura deliberatione voluerunt, laudauerunt, et approbauerunt, concordauerunt, ratificauerunt, et confirmauerunt ; et ea rata, et grata habere et tenere promiserunt et iurauerunt atque firma, et ea inuiolabiliter obseruare temporibus perpetuis, et eo modo, et forma quibus in dicto rotulo superius transcripto latius sunt declarata ; videlicet dicti Domini Ecclesiastisci superius nominati, et nominibus quibus supra sub hippocheca et obligatione omnium bonorum dictarum Ecclesiarum præsentium, et futurorum, et dicti Electi super gubernamento dictæ Villæ Claromontensis ac dicti consilarij sub hippotheca et obligatione omnimum bonorum dictorum ciuium communitatis et habitantium dictæ Villæ et ciuitatis Claromontensis, mobilium et immobilium, præsentium, et futurorum, et quod ipsæ partes non facerent nec facient aliquid quominus prædicta omnia robur obtineant perpetuæ firmitatis, et renuntiauerunt præsatæ partes hinc, et inde, nominibus quibus supra, et earum quælibet quantum quodlibet ipsarum tangit, et tangere potest in hoc facto cum suis iuramento super his præstitis exceptioni dictarum confessionum, recognitionum, laudationum, approbationum et ratificationum, et permissionis super et de præmissis non factarum et... pro errore, et sine causa factarum, et omnibus aliis exceptionibus iuris, et facti vsus, et consuetudinis per quas contra prædicta venire possent et iuri dicenti, quod iuri qui nondum competit renuntiari non potest ac iuri dicenti generalem renuntiationem non valere, nisi præcesserit specialis : et voluerunt et concesserunt prænominatæ partes hinc et inde nominibus quibus supra, et earum quælibet quantum quamlibet ipsarum tangit, et tangere potest, se, et suos posse, et debere contingi, et compelli à nobis vel ab illo qui fuerit pro tempore loco nostri per curiam regiam Cancellaria Cuciaci videlicet dicti Domini Ecclesiastici superius nominati et constituti nobis quibus supra per captionem, et distractionem omnium bonorumdictarum Ecclesiarum præsentium et futurorum, et dicti Electi, et Consiliarii per captionem, et distractionem omnium bonorum dictorum ciuium communitatis et habitantium dictæ Villæ, et ciuitatis Claromentensis mobilium et immobilium, præsentium, et futurorum de plano et absque monitione et licentia dictæ curiæ regiæ Cuciaci præcedentibus quibus quo ad hæc per iuramenta sua renunciauerunt expressè se ad attendendum, tenendum, et complendum ac firmiter, et inuiolabiliter perpetuo obseruandum omnia, et singulia in præsentibus Litteris contenta, prout ab eisdem partibus, et qualis ipsarum sunt promissa et concessa quocumque priuilegio nonobstante. In cuius rei testimonium ad relationem dicti Notarii nobis prædicta referentis coram ipso sic acta fuisse et concessa vice, et authoritate nostra testibus his præsentibus Domino *Stephano Besson*, præsbytero, curato de Vendon, Magistro *Petro de Layra*, licentiato in Decretis, et *Ioanne Chabrol*, clerico commorante cum *Ioanne Reynaldi* ciui Claromentensi, et cui Notario dictæ eius relationi ab eo nobis super his factæ fidem plenariam adhibentes præsentibus his Litteris ad requestam dictarum partium quinquiplicatas videlicet quibusdam pro dicto Domino Episcopo, et aliis ad opus dicti Capituli, et Ecclesiæ Cathedralis Claromontensis, et aliis ad opus dictæ Ecclesiæ Sancti Genesij Claromontis, et aliis ad opus dictæ Ecclesiæ Sancti Petri Claromontensis, et aliis ad opus dictæ Ecclesiæ Beatæ Mariæ Portus Claromontis et aliis ad opus dictorum ciuium communitatis et habitantium dictæ Villæ Claromontensis dictum sigillum, quod tenemus, duximus apponendum ; saluo iure regio et quolibet alieno. Actum et datum in dicto Capitulo die quinta mensis Septembris, anno Domini millesimo quatricentesimo octauo et signatum *de Quatuor-aquis*.

### *Lettres de Charles, dauphin de Viennois, régent du royaume, permettant à la ville de Clermont de mettre une imposition sur les farines et les vins, pour la réparation de ses murailles.* — 30 octobre 1419.

Charles, fils du Roy de France, Régent le Royaume, Dauphin de Viennois, Duc de Berry et de Touraine, et Comte de Poictou ; A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Sçauoir faisons, Nous auoir ouye l'humble supplication de nos bien amez les Esleus, Bourgeois et Habitans de la Ville et Cité de Clairmont, consors en cette partie, contenant que comme icelle Ville et Cite qui est chef et la plus notable ville du pais d'Auuergne, est scituée és frontieres de Guyenne et des anciens ennemis de ce Royaume, par lesquels elle a esté, et est greuée, et dommagée au temps passé ou a esté, et soit tant fait, à l'occasion desdits ennemis et des guerres mortalitez et autres pestilences qui y sont suruenuës, comme aussi des grandes charges, aydes, fouaiges et subventions qui ont eu et ont cours, si dépeuplée, et diminuée

de nombre de personnes, et faculté de biens, que lesdits Supplians pour leurs pauuretez n'on pu, et ne pourront faire, et payer plusieurs reparations, fortifications, remparemens, qui y sont moult necessaires à faire, ne aussi plusieurs autres charges et necessitez communes qui leur suruiendnent, et sans lesquelles reparations estre faites, iceux supplians ne pourroient bonnement garder laditte Ville, parce qu'elle est de grand pourpris, et circuit, et que plusieurs bonnes gens qui y souloient demeurer, et auoir leur vie et esta pour cause desdites charges, tailles, molestations et dommages, s'en sont partis et allez en autres païs demeurer, et se départent encore chaque iour, parquoy ladite Ville est en grand peril, si promptement n'y est pourueu. Si comme iceux Supplians dient, en nous requerant humblement que consideré ce que dit est, et que autresfois mondit Sieur leur a octroyé certains Aides à prendre sur les bleds, farines et vins forains qui seront portez et mis en ladite Ville, lesquels n'ont pas esté ny ne sont suffisans pour parfaire et paracheuer les choses dessusdites, nous leur veuillons pournoir sur ce de rémede conuenable. Pour ce est-il que Nous, considerans ce qui doit estre desdits Supplians, Auons octroyé et octroyons, de grace speciale, par ces presentes, que appelez à ce les gens d'Eglise d'icelle Ville, et autres qui seront à appeller iusques à quatre ans prochainement venans, à compter du iour que ces presentes seront mises à exécution, ils puissent imposer, cueillir et leuer de, et sur chacun Septier de farine qui sera mise ou portée en ladite Ville et fauxbourgs, Iurisdiction et Iustice d'icelle, pour quelque personne que ce soit, non Boulanger, ny Marchand vendant pain, douze deniers tournois ; et sur chacun Septier de farine, qui par Boulanger ou Boulangere, ou Marchands vendans pain, sera mise en ladite Ville et és fauxbourgs, Iurisdiction et Iustice d'icelle, deux sols six deniers tournois ; et sur chacune Queuë de vin qui sera mise en ladite Ville et és fauxbourgs d'icelle, mise et acheptée par Estrangers ou par lesdits Habitans, des Vins qui seront creus és Vignes et terroirs de Ris, Saint Pourçain, Gannat, Artonne, Dallet, Mezet, Choriat, Bilhom, Vertaison, Saint Bonnet, et en tous autres terroirs estans en la Riuiere d'Alier, et aussi excreus aux terroirs des Martres, Monthon, Orcet, la Roche, le Crest, le Pont du Chastel et Cournon, non creus és heritages desdits Habitans, la somme de dix sols tournois ; et sur chacune Queuë de Vin qui sera mise dedans ladite Ville et fauxbourgs, Iurisdiction et Iustice d'icelle par lesdits Habitans des terroirs de Beaumont, Romaniat, Ceyrat, Royat, Chamaliere, Nohanent, Cebazat, Gerzat, Lempde et en tout autre terroir non creus és Vignes et heritages desdits Habitans, cinq sols tournois, pour iceux deniers tourner et conuertir esdites reparations, fortifications et remparemens de ladite Ville, et és autres charges et necessitez communes d'icelle, et non ailleurs, pourueu toutesfois que à ce se consente la plus grande et saine partie des Habitans de ladite Ville, et que des deniers que d'iceux Aydes seront cueillis et leuez, lesdits Supplians seront tenus rendre compte pardeuant qui il appartiendra. Si donnons en mandement, par ces mesmes presentes, au Baillif de Saint Pierre le Moustier, ou à son Lieutenant à Cusset, que de nos presentes grace et octroy souffre, et laisse lesdits Supplians audit cas, jouir et vser pleinement et paisiblement, sans leur faire ou donner, ny souffrir leur estre fait, mis ou donné aucun empeschement au contraire, nonobstant que de mondit sieur ayent autresfois obtenu sur ce semblable grace. En témoin de ce nous auons fait mettre nostre Scel Royal à cesdites presentes Lettres. Données à Bourges le trentiéme jour d'Octobre, l'an de grace mil quatre cens dix-neuf. Et sur le reply est escrit, Par Monsieur le Regent Dauphin, à la declaration du Conseil, signé *Alain.*

### *T. I, p. 489. — Lettres du roi Charles VII, accordant à la ville de Clermont une exemption de la somme de 400 livres. — 12 septembre 1423.*

Charles, par la grace de Dieu Roy de France ; A nos amez et feaux les Généraux Conseillers sur le faict et gouuernement de toutes Finances, tant en Languedoil, comme en Languedoc, Salut et dilection. Sçauoir vous faisons, que Nous, considerant les grandes charges et petites que nos amez les Esleus, Bourgeois et Habitans de la Ville de Clairmont en Auuergne ont eu, et ont à supporter pour le fact des guerres ; considerant aussi la loyauté et obeissance que toujours auuons trouuée en eux, et les grandes reparations qui sont à faire en ladite Ville ; A iceux Esleus, Bourgeois et Habitans, auons pour ces causes, et autres à ce Nous mouuans, auons donné et quitté, donnons et quittons par ces presentes la somme de quatre cens liures tournois, sur la somme à quoy ils sont imposez pour la part et portion de l'Ayde de deux cens mil liures francs, à Nous octroyée à l'Assemblée de celles au mois d'Aoust dernierement passé.

Si vovlons, et vous mandons, que par nostre amé et feal *Guillaume Chariel*, receueur general desdites Finances, ou par son Commis en Auuergne, vous fassiez tenir lesdits Habitans quittes et paisibles de ladite somme de quatre cens liures, la leur rabattre et deduire sur ladite part et portion, et par rapportant ces presentes et Quittance desdits Esleus, ou du Procureur de ladite Ville tant seulement, Nous voulons que icelle somme soit alloüée és comptes dudit Chariel, et rabattuë de sa Recepte par nos amés et feaux Gens de nos Comptes, ausquels nous mandons qu'ainsi le fassent sans aucun contredit ny difficulté, nonobstant quelconques Ordonnances, mandemens et deffenses à ce contraires. Donné à Melun le douzième iour de Septembre, mil quatre cens vingt-trois, et de nostre Regne le deuxième. Signé, par le Roy en son Conseil, *De Norchesne*. Et scellé.

### *T. I, p. 489. — Lettres du roi Charles VII, accordant à la ville de Clermont une exemption de la somme de 300 livres. — 7 août 1430.*

Charles, par la grace de Dieu, Roy de France. A nostre amé et féal Maistre *Regnier de Boulegny*, général Conseiller sur le faict et gouuernement de toutes nos Finances, Salut et dilection. Sçauoir vous faisons, que à la requeste et contemplation de notre amé et feal Conseiller l'Euesque de Clairmont, et mesmement pour consideration de la grande mortalité que puis n'agueres a esté bien longuement, et encores est en sa Ville de Clairmont, dont elle est moult depeplée par la mort et absence de plusieurs des Habitans d'icelle. Novs, aux Bourgeois, Manans et Habitans de la Ville de Clairmont, auons pour les causes que dessus, et pour autres à ce nous mouuans, quitté, remis et donné, quittons, remettons et donnons de grace speciale par ces presentes la somme de trois cens liures tournois, de et sur leur Impost et portion de l'Ayde dernierement imposée au bas pais d'Auuergne pour le faict de nostre passage et pour la conduite et entretenement de nostre presente armée. Si vovs mandons et enjoignons ces presentes, que par *Galiard Noel* Receueur dudit Ayde, vous lesdits Bourgeois et Habitans faites tenir quittes et paisibles de ladite somme de trois cens liures tournois, icelle leur deduire et rabattre sur ledit Impost, sans les contraindre en aucune maniere au contraire, et par rapportant ces presentes auec recognoissance sur ce du Procureur de la Ville, ledit Receueur en sera tenu quitte et paisible, et luy sera ladite somme allouée en ses comptes et rabatüe de sa Recepte par nos amez et feaux Gens de nos Comptes, ausquels mandons que ainsi le fassent sans difficulté, nonobstant quelconques Ordonnances, Mandemens et deffenses à ce contraires. Donné à Sens le septiéme jour d'Aoust, l'an de grace mil quatre cens trente, et de nostre Regne le huictiéme, sous nostre Seel ordonné en l'absence du grand. Et plus bas, Par le Roy, *Lesue de la Tremoulie* présent. Et scellé.

### *T. I, p. 664. — Lettres patentes du roi Charles VII, permettant à Clermont une imposition sur le blé et le vin, pour les réparations de la ville. — 4 octobre 1434.*

Charles, par la grace de Dieu, Roy de France. A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Sçauoir faisons, Nous, auoir ouy l'humble supplication de nos bien amez les Gens d'Eglise, Esleus, Bourgeois et Habitans de la ville de Clairmont en Auuergne, consorts en cette partie : Contenant qu'icelle Ville et Cité est chef et la plus notable du pais d'Auuergne, située prés des frontieres de Guyenne et des anciens ennemis de Nous et de nostre Royaume, par lesquels elle a esté moult enuiée, greuée, et endommagée au temps passé, et de present icelle Ville et Cité, tant pour le faict et occasion desdits Ennemis et des guerres, mortalitez, et autres pestilences qui y sont suruenuës : comme aussi pour raison des grandes fouages, Aydes et subuentions, qui y ont eü cours, est moult depopulée et diminuée en nombre de personnes et en faculté de biens, et jaçoit ce que par nos autres Lettres données à Chinon le sixiesme jour de Septembre mil quatre cens trente-vn, et pour les causes et considerations contenues en icelle, Nous eussions octroyé ausdits Supplians congé et licence de mettre sus, cueillir ou leuer, ou faire cueillir et leuer, par eux ou leurs Commis, les Aydes

declarées et specifiées en nosdites Lettres, et jusques au temps et terme de trois ans lors ensuiuants; et en outre leur eussions octroyé vn souchet, qui estoit l'appetissement de la mesure du vin vendu en détail en ladite Ville et faux-bourgs d'icelle; c'est à sçauoir de la huictiesme partie d'icelle mesure, ou vn denier sur chacune quarte, et maille sur chacune pinte de vin venduë en détail, comme dit est, et du plus ou du moins à l'équiualent, et sur chacun tonneau de vin vendu en gros, vingt deniers tournois, et chacun muy de vin, dix deniers tournois, qui ystroient desdites Aydes, estre conuertis et employez esdites reparations et fortifications des murailles, fossez et emparemens de ladite Ville de Clairmont pour la seureté, tuition et deffense d'icelle. Par vertu desquelles nos Lettres, iceux supplians ont mis sus, et fait cueillir et leuer les Aydes spécifiées et declarées en nosdites Lettres, et les deniers qui en sont venus ont été conuertis et employez és reparations et fortifications des murailles, fossez et autres remparements d'icelle Ville de Clairmont, selon la teneur de nosdites Lettres; mais iceux deniers n'y ont pû fournir, et sont encores plusieurs reparations et fortifications tres-necessaires estre faites en ladite Ville et Cité, lesquelles nonobstant la depopulation d'icelle Ville et Cité, et les pestilences et grandes charges qui depuis l'octroy de nosdites Lettres sont suruenues à ladite Ville, et que lesdites Aydes n'ont pas esté de si grande valeur comme iceux Supplians cuidoient, ils n'ont pû, et encores ne pourroient parfaire ne paracheuer les reparations et fortifications qui y ont esté aduisées et commencées pour le bien, seureté et deffense de ladite Ville, sans Ayde; En nous, humblement requerant, que leur voulions octroyer congé et licence de cueillir et leuer, ou faire par leurs Commis cueillir et leuer iusques à aucun long-temps les Aydes qui ensuiuent. C'est à sçauoir qu'ils puissent prendre et faire cueillir et leuer sur chaque Septier de froment qui sera mis en ladite Ville et Cité, et faux-bourgs d'icelle, par lesdits Gens d'Eglise, Bourgeois et Habitans desdites Ville et Faux-bourgs, six deniers tournois, soit ledit froment à cause de leurs Benefices ou heritages et ventes, ou autrement. Item, sur chaque septier de seigle, qui y sera mis par lesdits gens d'Eglise, Bourgeois et Habitans, soit à cause de leurs Benefices ou à cause de leurs ventes et reuenus, ou de leur propre heritage ou autrement, quatre deniers tournois. Item, sur chacun septier de brechiere, auoine, poix, et febues, mis en ladite Ville et Faux-bourgs par les Estrangers, six deniers tournois; et sur chacun septier desdites brechiere auoine, poix et febues, mis en icelle Ville et fauxbourgs par lesdits gens d'Eglise, Bourgeois et Habitans d'icelle Ville et fauxbourgs, trois deniers tournois; Item, sur chacun septier de farine, mis en ladite Ville et fauxbourgs par lesdits gens d'Eglise, Bourgeois et Habitans, tant de ladite Ville comme des fauxbourgs dessus dit, douze deniers tournois; et de chacun Boulanger, ou autre vendant pain en icelle Ville et fauxbourgs, sur chacun septier de farine qu'il y fera mettre, deux sols six deniers tournois; Item, sur chacune charge de vin qui entrera en ladite Ville, en quelque lieu qu'elle soit emmenée, si elle n'est du creu des propres heritages desdits Habitans, vingt sols tournois, auec ledit souchet ou appetissement, et ledit Ayde de vingt deniers tournois sur chacun tonneau, et dix deniers tournois sur chacun muid de vin vendu en gros en icelle Ville, afin que par le moyen d'iceux Aydes, ils puissent mettre en bon estat de deffense ladite Ville; Pourquoy, Nous, les choses susdites considerées, Voulans lesdites Villes de nostre Royaume à nous obeissantes, estre mises en tel estat qu'elles puissent estre tenuës, gardées et deffenduës à l'encontre de nos Ennemis, ausdits Supplians, auons derechef donné et octroyé, donnons et octroyons, de grace speciale, par ces presentes, congé et licence de mettre sus à cueillir ou faire cueillir, leuer par eux ou par leurs Commis, lesdites Aydes en la forme et maniere que cy-deuant sont specifiées et declarées jusques à cinq ans entiers, à commencer iceux cinq ans du jour qui est failly l'octroy par nous dernierement sur ce faict ausdits Supplians, ou que les Aydes deuant dits, seront derechef mis sus, pour les deniers qui entront estre conuertis, et employez comme dessus est dit, esdites reparations, fortifications des murailles, fossez, et autres remparements de ladite Ville de Clairmont, et non ailleurs; Pourueu toutesfois que ce soit du consentement, de la greigneur, et la plus saine partie desdits gens d'Eglise, Bourgeois et Habitants Supplians, et que eux ou ceux qui seront commis à leuer lesdites Aydes seront tenus d'en rendre compte pardeuant nos Iuges et Officiers, et aussi que nos droits n'en soient par ce, en aucune maniere amandées ou diminuées: Si donnons en mandement, par ces presentes au Baillif de Saint Pierre le Moustier, ou son Lieutenant à Cusset, que de nostre grace et octroy, fasse, souffre, et laisse lesdits Supplians jouir et user plainement et paisiblement, sans leur faire ou donner, ne souffrir estre fait ne donné aucun détourbier ou empeschement au contraire: En témoin de ce Nous auons fait mettre à ces presentes nostre scel ordinaire, en l'absence du grand. Donné à Orléans le quatriéme jour d'Octobre l'an de grace mil quatre cens trente-quatre. Et de nostre Regne le douziéme. Par le Conseil, et signé *Compains.*

*T. I, p. 65. — Lettres du roi Charles VII, accordant à la ville de Clermont une exemption de la somme de 600 livres pendant cinq ans, en récompense de sa fidélité pendant la guerre de la Praguerie. — Données à Clermont, le 5 juin 1440* (1).

Vniuersis præsentes litteras inspecturis, et audituris *Martinus Cheuilhon*, in legibus licentiatus, locum tenens generalis nobilis et potentis viri Domini *Ioannis de Combornia*, militis, Vicecomitis Vicecomitatus Comborniæ, Domini de Treignat, Gubernatorisque Iuridictionis et Iustitiæ temporalitatis Ciuitatis Claromontensis, salutem in Domino. Noueritis quod nos vidimus, tenuimus, legimus et palpauimus ac de verbo ad verbum transcribi fecimus quasdam Litteras Regias Patentes à Domino nostro Carolo dum viueret Rege Franciæ, obtentas et impetratas vna cum quibusdam aliis Litteris Patentibus duorum generalium dictis Litteris Regiis alligatis, non vitiatas non cancellatas, nec in aliqua earum parte suspectas sed omni prorsus vitio, et suspicione carentes vt prima facie apparebat quarum tenor vnum post aliud de verbo ad verbum sequitur, et est talis. Charles par la grace de Dieu Roy de France ; A nos amez et feaux les Generaux Conseillers par Nous ordonnez sur le faict et gouuernement de toutes nos Finances, tant en Languedoil comme en Languedoc, Salut et dilection. Sçauoir vous faisons, que Nous, considerant les bons, agreables et recommandables seruices que nos bien amez les Bourgeois, Manans et Habitans de cette Ville de Clairmont nous ont fait à la garde, deffense et entretenement d'icelle en nostre obeïssance à l'encontre de nos Cousins de Bourbon, d'Alençon et de Montpensier, et autres leurs Alliez et complices, qui icelle puis n'agueres vouloient sous ombre de nostre Fils le Dauphin, qu'ils ont reduit et fait joindre auec eux subjuguer et mettre en leur obeïssance ; lesquels chacun jour les menaçoient d'assaillir, et leur faisoient et ont fait à cette occasion plusieurs griefs, maux et dommages, tellement que tout le païs des enuirons de ladite Ville est du tout détruit et gasté. Considerans aussi les grands frais et despens qu'ils ont eû, soufferts et soustenus, tant à cause desdits garde et entretenement de ladite Ville en notre obeïssance, que du logis qu'auons fait en icelle, et des dommages que leur ont fait aucuns gens de guerre estans à notre seruice, qui par aucuns jours ont esté logez prés d'icelle Ville. Nous, à eux, pour ces causes et autres à ce nous mouuans, et afin aussi qu'ils soient plus enclins d'entretenir et garder leurs loyautez enuers Nous, Auons donné et donnons de grace speciale par ces presentes la somme de cinq cens liures tournois par chacun an d'icy à cinq ans prochains venans, à icelle somme prendre et auoir en la manière que s'ensuit. C'est à sçauoir deux cens cinquante liures tournois sur les Aydes ordinaires, et ayant cours pour la guerre esdites Ville et Fauxbourgs de Clermont, et les autres deux cens cinquante liures tournois à déduire et rabattre sur leur cotte-part et portion des Tailles, qui durant ledit temps seront mises de par nous esdites Villes et Faux-bourgs, pour ladite somme conuertir et employer esdites Fortifications, remparemens, et autres necessitez et affaires d'icelle Ville. Si voulons, et vous mandons qu'en faisant lesdits Bourgeois, Manans, et Habitans de ladite Ville de Clairmont, joüir et vser paisiblement, et à plain de nostre present don ; vous, par le Receueur d'iceux Aydes au bas païs d'Auuergne, leur faites payer et bailler d'oresenauant par chacun, jusques audit terme de cinq ans punctuellement ladite somme de deux cens cinquante liures tournois, et lesdits autres deux cens cinquante liures tournois, leur faites déduire, et rabattre sur lesdites Tailles par le Receueur, ou Commis à icelles Tailles, à receuoir audit bas Auuergne ainsi, et par la maniere que dit est, et par rapportant ces presentes, ou Vidimus d'icelles, fait sous scel Royal ou autre authentique pour vne fois seulement, auec reconnoissance et quittance sur ce suffisante d'iceux Bourgeois et Habitans, ou de leur Procureur tant seulement ; Nous voulons lesdits Receueurs ou Commis d'iceux Aydes et Tailles, et chacun d'eux en droit soy en estre, et demeurer quittes, et déchargez, et icelle somme de cinq cens liures tournois, par chacun an, iusques audit terme de cinq ans, ou tout ce que en aura esté payé, estre alloué en leurs comptes, et rabattu de leurs receptes, et de chacun d'eux par Nous à nos amez et feaux, gens de nos Comptes, ausquels nous mandons qu'ainsi le fassent sans aucun contredit, ny difficulté, nonobstant que de ce ne soit leuée décharge, par amé, et feal Secretaire, et Receueur general d'icelles nos Finances. Maistre *Iean de Rancons*, ne autres quelconques Ordonnances, restrictions, mandemens, et deffences à ce contraires. Donné à Clairmont, le cinquiéme jour de Iuin, l'an de grace, mil quatre cens quarante, et de nostre regne le dix-huictiéme, ordonné en l'absence du grand, escrit en marge. Par le Roy en son Conseil, et signé *R. de Bude*. Nous les Generaux Conseillers, ordonnez pour le Roy nostre Sire, sur le fait et gouuernement de toutes ses Finances en Languedoil, et Languedoc.

(1) C'est par erreur qu'à la note de la page 65 du tome I de cet ouvrage nous avons daté ces lettres du 5 juin 1441, lisez 5 juin 1440.

Veües les Lettres du Roy nostredit Seigneur, ausquelles ces presentes sont attachées sous l'vn de nos signez, par lesquelles et pour les causes contenuës en icelles, le Roy nostredit Seigneur, a donné aux Bourgeois, Manans et Habitans de ladite Ville de Clairmont en Auuergne, la somme de cinq cens liures tournois par chacun an, d'icy à cinq ans prochains venans, à compter du jour de la datte desdites Lettres, à les prendre et auoir en la maniere que s'ensuit ; C'est à sçauoir deux cens cinquante liures sur les Aydes ordonnées, et ayans cours pour la guerre en ladite Ville, et Fauxbourgs de Clairmont, et les autres deux cens cinquante liures, à les desduire et rabattre sur leur quotte-part, et portion des Tailles, qui durant ledit temps seront mises sus, par le Roy nostredit Seigneur esdites Ville, et Fauxbourgs de Clairmont, pour ladite somme de cinq cens liures tournois, conuertir et employer és fortifications et remparements, et autres necessitez et affaires d'icelle Ville, consentons entant qu'à nous à l'enterinement et accomplissement desdites Lettres. Si mandons par ces presentes au Receueur des Aydes ordonnez pour la guerre au bas païs d'Auuergne, et aussi au Receuueur, et Commis à icelles Tailles receuoir audit païs bas d'Auuergne, que dudit don fait par ledit Seigneur, ausdits Bourgeois, Manans et Habitants de ladite Ville de Clairmont les fassent, souffrent, et laissent jouir, et vser plainement, et paisiblement, sans pour ce leur faire et souffrir estre fait aucun empeschement au contraire, etc. Donné sous nos signez, le vingt-deuxiesme jour d'Octobre l'an mil quatre cens quarante, à commencer le payement desdits deux cens cinquantes liures, estans sur le fait des Aydes ordonnées pour la guerre du premier jour de ce present mois d'Octobre, de deux mois en deux mois, par esgales portions, durant lesdites cinq années ainsi signé *I. Sauari.* In quorum omnium, et singulorum præmissorum fidem, et testimonium, nos locum tenens præfatus more sigillari. Claromont his præsentibus litteris seu huic præsenti vidimus apponi fecimus et appendi. Datum die decima quarta mensis Decembris, anno Domini millesimo quadringentesimo sexagesimo primo, signatum *Mornaci*, et sigillatum.

## *T. I, p. 193. — Extrait du testament de Martin Gouge de Charpaignes, évêque de Clermont, du 8 octobre 1444* (1).

*Preambule du testament :* Testamentum reuerendi in xpisto patris et domini domini *Martini*, miseracione diuina Claromontensis episcopi, suo proprio sigillo sigillatum et propria manu signatum. *S. de Obscuris*, presens fui, *M Ambillon* presens fui, *B. D. Chiero, J. de Fretel, Masuer, Celmi* presens fui, *Crespat, J. Lucati, M. Gayte* presens fui.

Presens testamentum conditum fuit et passatum per prefatum reuerendum in xpisto patrem dominum episcopum Claromontensem, in presentia testium superius nominatorum, ad hæc specialiter vocatorum et rogatorum, ac notariorum inferius nominandorum, die octava mensis octobris, anno domini millesimo ccccmo quadragesimo quarto.

*Benoiton*, ita est, *Bessonis*, ita est, *Anthonius Moleti*, ita est.

*Commencement du testament :* In nomine sancte et indiuidue trinitatis, patris et filii et spiritûs sancti amen. Uniuersis et singulis appareat et sit notum quod ego *Martinus de Charpaignes*, miseracione diuina ecclesie Claromontensis minister, sanus mente et intellectu per Dei graciam, licet aliquantulum infirmus in corpore, considerans quod nichil est certius morte, nec incertius hora mortis et quod hac condicione mundum intraui vt inde exirem, nolens intestatus decedere, sed de bonis michi a deo collatis ipso auxiliante disponere et ordinare. Idcirco meum testamentum solenne aut nuncupatum seu ordinacionem mee vltime voluntatis, melioribus modo et forma quibus possum et valeo et quibus testamentum valere potest et debet facio, condo et ordino in modum qui sequitur. Primo animam meam, dum egredietur a corpore humiliter et deuote commando summe trinitati, patri et filio et spiritui sancto, beate et gloriose virgini Marie, beato Michaeli Archangelo, beatis apostolis Petro et Paulo atque Andree, beato prothomartri Stephano, beatis Laurencio et Vincencio atque Austremonio, beato Hilario, beato Martino, beato Guillermo, beate Anne, beate Marie Magdalene, beate Katherine, beate radegudi et omnibus sanctis Dei.

*Fin du testament :* Excecutores autem meos eligo et nomino nepotes meos Dominos *Johannem de Langhaco* et *Jacobum de Montemaurino*, milites, ita tamen quod nichil in hoc agant nec agere possint absque consilio nepotis mei episcopi Pictavensis. Actum in castro Belliregardi, die octavo mensis octobris anno domini millesimo ccccmo quadragesimo quarto, præsentibus ad hæc veneralibus et discretis viris magistris *Symone de Obscuris*, decano, *Morino Ambillonis*,

(1) Arch. du Departement, Arm. 7, Sac H, Cote 1.

cantore, *Bermondo Deucher*, *Johanne Lucati*, canonicis ecclesie Claromontensis, magistro *Johanne Masuerii*, licenciato in legibus, *Gileto de Freto*, domicello Bituris, magistro *Matheo Gayte*, *Geraldo Crespat*, domino de Durtol, et magistro *Guillermo Seaume*, in decretis licenciato, et pluribus aliis testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. — *Martinus*, episcopus Claromontensis, ita est.

### *Lettres de Jacques de Comborn, évêque de Clermont, au sujet de la nomination du capitaine de cette ville, dont la présentation est reconnue pour être aux mains des habitants. — 27 février 1449.*

*Iacobus* miseratione diuina, Claromontensis Episcopus, vniuersis præsentes Litteras inspecturis, Salutem in Domino. Notum facimus ex die dicto præsentium accedentibus, et personaliter constitutis coram nobis in aula domus nostræ Episcopalis Claromontensis venerabilibus et sapientibus viris magistris *Ioanne de Charpagnes* et *Antonio Davidis*, baiulus, *Astorgio Costaues*, *Stephano Veracis*, *Rogerio Beneyton*, et *Nouello Auroux* dit *de Caubele*, canonicis Ecclesiæ nostræ Claromontensis pro et nomine Capituli Ecclesiæ nostræ, et aliorum Ecclesiarum Claromontensium, *Ioanne Guayte*, *Stephano de Riomo*, et *Guillelmo Boudet*, electi, *Geraldo Crespat*, *Ioanne de la Mueilh*, *Roberto Noël*, *Stephano Souchet*, *Honorio Chaslard*, et pluribus aliis ciuibus et mercatoribus ciuitatis nostræ Claromontensis in numero copioso pro, et nomine omnium habitantium ciuitatis eiusdem dixerunt, et exposuerunt seu per organum dicti Magistri *Stephani Veracis* dici, et exponi fecerunt ex cum officium capitanei prædictæ ciuitatis vacauerit, et adhuc nunc vacet per obitum quondam Domini *Roberti Andreæ*, militis, nouissimi eiusdem officij professoris, cumque, ipsi de Ecclesia, et villa Claromontensi in simul eligere seu nominare habeant, et consueuerint à toto tempore Capitaneum dictæ villæ ipsoque sic per eos nominato nobis præsentare teneantur per nos in hujusmodi Officio instituendo, et ab eodem juramentum in talibus debito, et consueto receptionum idcirco præfati de Ecclesia, et villa nostra Claromontensi pro bono, vtilitate et securitate dictæ villæ ac ipsius reipublicæ conseruatione se inuicem super huiusmodi negotio tractaturos, et processuros congregarunt. Qui, quidem sic congregati conuenerunt ac consentierunt in vnum videlicet in *Robertum Costaue*, domicellum in dicta villa et ciuitate nostra Claromontensi, ex modum virum vtique prouidum et discretum, modestum, fidelem atque notum, multisque virtutibus redimitum eundemque armoniter, et vnanimiter, ac de communi consensu nemine discrepante ad huiusmodi Officium Capitanei elegerunt seu nominauerunt ipsumque Robertum Costaue nobis præsentauerunt et præsentantibus humiliter nobis supplicantes quatenus dictum Robertum Costaue tunc præsentem admittere, et instituere in dicto Officio Capitanei dignaremur. Nos igitur Iacobus Episcopus præfatus præmissis auditis, et attentis perscrutatis qui cum notabilibus et antiquioribus dictæ villæ nostræ de forma, et modo quibus retroactis temporibus, et hactenus super hoc est fieri consuetum, comperto quod prædicta veritas fulsiret, et propter præfatam nominationem de præfato Roberto Costaue sic vt præmittitur, factam, ratam, et gratam habendam eundem Robertum Costaue modo, et forma quibus prædecessores nostri consueuerunt in dicto Officio Capitanei prædictæ villæ et ciuitatis nostræ Claromontensis instituimus, et admisimus, instituemus, et admittemus per præsentes pro dicto Officio Capitanei habendo, tenendo, et exercendo ad honores, prærogatiuas, franchisas, libertates, et alia jura consueta saluo semper jure nostro, et quolibet alieno, dictus autem *Robertus Costaue* ad sancta Dei Euangelia coram nobis iurauit dictum Officium Capitanei bene, et fideliter exercere nobis, et successoribus nostris, Capitulo Ecclesiæ ac ciuibus et habitantibus nostræ Claromontensis fidelis esse, bonum profignum et honorem nostrum, et ipsorum seruare et procurare, malumque et indemnem vitare et impedire aut si impediri non possit, nobis siue nostris notificare, seu si absens esset, per aliquem fidelem notificari faciat, clauesque portarum dictæ nostræ ciuitatis quoties opus erit, et per nos seu nostros fuerit requisitus pro exeundo, et intrando dictam nostram ciuitatem tradere, et expedire et alia juramenta in talibus fieri debita, et consueta in meliori forma præstent et jurant quocirca gubernatori aut bajulo temporalitatis nostræ Claromontensis seu eius locum tenenti, et promotori cæteris officiariis, instiliariis et subditis nostris dictæ ciuitatis et Iurisdictionis nostræ Claromontensis, tenore præsentium præcipimus, et mandamus quatenus Roberto Costaue dictum Officium Capitanei Claromontense facere et exercere permittant, et patiantur pacificè, et quietè, præstentque eidem in hiis quæ hujusmodi exercuerunt, officium, auxilium, consilium, et fauorem si super hoc fuerunt requisiti. In cujus rei testimonium sigillum nostrum præsentibus litteris duximus apponendum. Datum, et actum in dicta aula domus nostræ Claromontensis die vigesima septima mensis Februarij, anno Domini millesimo quadringentesimo quadragesimo nouo. Signatum, *Beneyton*, cum sigillo ceræ rubræ, et effigiæ beatæ Mariæ Virginis.

***Lettres patentes du roi Charles VII permettant à Clermont une imposition sur les farines et le vin, pour les réparations de cette ville. — 4 octobre 1449.***

Ces lettres sont imprimées dans les *Origines de Clairmont*, par Savaron, édition de 1662, pages 458-459.

***T. I, p. 441. — Lettres de Jacques de Comborn, évêque, et du Chapitre de l'église de Clermont, portant suppression de tous les donats de l'Hôpital des pauvres de Notre-Dame-de-Grâce de Clermont et de la chapelle de Saint-Barthélemy qui en est voisine, à cause des désordres que commettaient ces donats prenant tous les revenus et ne donnant pas le nécessaire aux pauvres, et ordonnant l'union audit Hôpital de Notre-Dame de Clermont et ladite chapelle de Saint-Barthélemy avec leurs droits et dépendances au Chapitre de l'Eglise de Clermont. — 1451.***

In nomine domini amen. Nos *Jacobus*, miseracione diuina Claromentensis episcopus, et Nos eiusdem ecclesie Claromontensis Capitulum notum facimus vniuersis presentes litteras inspecturis visuris lecturis ac eciam audituris. Quod cum temporibus retroactis hospitalitatis officium et administracio per nos Capitulum ante dictum seu commissos a nobis commissa fuerint certis donatis, seu fratribus, presbiteris secularibus per nos capitulum ad hoc electis et cruce signatis. Qui tamen nullam professionem emictebant. Sed nobis capitulo dicto juramentum fidelitatis et obediencie prestabant. Quorum alter ipsorum preceptor appellabatur et erant communiter numero quinque persone vel circa nichil proprium possidentes sed communiter viventes. Pauperibus hospitalis beate Marie de Gracia Claromontis nostri Capituli prefati necessaria in victualibus reparacionibus edificiorum tam ex elemosinis catholicorum, nec non ex censibus et prouentibus ex Capella beati Bartholomei Claromentensis, in qua dicti donati residebant, que satis propinqua est hospitali predicto, prouenientibus, quam alias administrantes. Quiquidem donati a pauco tempore citra spiritu maligno procurante multas dissoluciones intra cepta dicte capelle beati Bartholomei et pertinenciarum suarum, vbi degebant, vt dictum est, perpetrauerunt et de die in diem perpetrare non desinunt. Et quibus olim erant omnibus omnia communia, vt dictum est. Proprietarii fieri cupientes omnia emolumenta dicte capelle et alia bona mobilia et immobilia dicti hospitalis, paucis exceptis, inter se diuiserunt, nichil aut pauca pauperibûs predictis relinquentes, officium diuinum dicte capelle et eiam dicti hospitalis debiliter exercentes, in tantum quoque faustum insurrexerunt, vt nonnulli ipsorum certos redditus dicte capelle distraxerunt. Alii vero habitum pro talibus donatis ordinatum minime detterre dignarentur et finaliter contra sua propria juramenta venientes, contra Capitulum ante dictum rebelliter erigi conati sunt, statutis et ordinacionibus eorum obedire recusantes. Adeo quod hospitalitas predicta diebus hodiernis corruit, nec fidelium deuocio inibi aliquid aut saltem modicum subsidium curat elargiri, vbi videt nullum bonum regimen suffragari, verum pauci pauperes in ipso hospitali confluunt, quia pro nunc pauci inueniuntur qui faciant bonum in eodem. Quapropter Nos episcopus et Capitulum ante dicti, premissis actentis, actendentesque quod per manus immediatas dicti Capituli Claromentensis dicta hospitalitas vtilius gubernabitur et bona ipsius hospitalis et pauperum in eodem confluencium non modicum multiplicabuntur, si ipsa capella sancti Bartholomei et ipsum hospitale tam seruiciis diuinis ipsius ecclessie cathedralis Claromentensis quam ipsorum capelle et hospitalis vniantur, et quod a cetero nullus perceptor aut donatus in eadem capella instituatur ; diligenti deliberacione prehabita inter nos sepius et frequenter tam ex causis predictis quam certis aliis, animos nostros juste moventibus, dictas capellam sancti Bartholomei et hospitale predictum beate Marie Claromontensis cum suis juribus et pertineneiis vniuersis seruicio diuino dicte ecclesie Claromontensis, quantum possumus, duximus vnjendas ac vnimus annexamus et incorporamus per presentes. Reseruatis necessariis pro dicta hospitalitate et seruicio diuino fiendo in dictis locis ac omnibus soluere consuetis persolutis nullos donatos super hoc a cetero fiendos seu eciam recipiendos statuentes. In quorum omnium et singulorum fidem et testimonium premissorum. Nos *Jacobus*, episcopus, et Capitulum predicti presentes nostras litteras seu presens publicum instrumentum per notarios publicos, infra scriptos, fieri et signari sigillisque nostris propriis sigillari mandamus et fecimus. Acta fuerunt hec in ciuitate Claromentensi intra domum capitularem dicte nostre ecclesie sub anno

incarnacionis eiusdem domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo primo. Indictions quarta decima die vero decima mensis maii de mane, circa horam terciarum, horaque capitulari, capitulando ac capitulum dicte ecclesie tenendo et faciendo, vt moris est. Pontificatus sanctissimi in xpisto partis et domini nostri domini Nicolai diuina prouidencia pape quinti anno quinto. Presentibus ibidem discretis viris dominis *Johanne de Feleto*, curato ecclesie parrochialis d'Eydac, *Johanne Chaleilh* et *Bertrando Roberti*, presbiteris chorariis dicte ecclesie Claromontensis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. — Et ego *Marcialis de Nemoclaro*, archipresbiter Siluigniaci, Claromontensis diocesis, publicus apostolica et imperiali auctoritatibus notarius, curieque officialatus Claromentensis juratus, qui premissis omnibus et singulis, dum sic, ut premictitur, per supra dictos dominos episcopum et Capitulum Claromentenses dicerentur, agerentur et fierent, vna cum prenominatis testibus et magistro *Durando Mathei*, notario subscripto, presens interfui eaque sic fieri, vidi, audiui et in notam sumpsi cum notario subscripto, ex quaquidem nota hoc presens publicum instrumentum siue presentes litteras extraxi et in hanc formam publicam per alium michi fidelem, me aliis occupato negociis, redigi feci, hicque me deinde subscripsi et signum meum apposui consuetum, in fidem, et testimonium omnium et singulorum premissorum rogatus et requisitus. — Et me *Durando Mathei*, dit *Salauert*, clerico, Lemouicensis diocesis oriundo, nunc in ciuitate Claromontensi commoranti, publico imperiali ac regia auctoritatibus notario, curieque officialatus Claromontensis jurato, qui premissis omnibus et singulis, dum sic, vt premictitur, per supra dictos dominos episcopum et capitulum dicerentur, agerentur et fierent, vna cum supra nominatis testibus ac notario, presens interfui eaque sic fieri vidi et audiui ac in notam cum supra dicto notario sumpsi, ex qua quidem nota hoc presens publicum instrumentum extraxi et in hanc formam publicam per alium michi fidelem, me aliis occupato negociis, reddigi feci hicque me deinde subscripsi et signo meo auctentico, quo dictis auctoritatibus vtor, signaui, in fidem et testimonium omnium et singulorum premissorum requisitus et rogatus.

*T. I, p. 441. — Bulle du Pape Nicolas V, qui approuve la réunion des fruits, rentes et revenus de l'Hôpital des pauvres de Notre-Dame-de-Grâce de Clermont et de la chapelle de Saint-Barthélemy dudit Hôpital, faite par l'Evêque et le Chapitre de Clermont, en faveur de ce dernier, et charge l'abbé de Saint-André de Clermont de l'exécution de cette réunion, sauf la réserve de ce qui est nécessaire pour le service des pauvres dans ledit Hôpital et pour la célébration de l'office divin dans la chapelle.* — 1452 (1).

Nicolaus, episcopus seruus seruorum dei, dilecto filio abbati monasterii sancti Andree extra muros Claromontenses, salutem et apostolicam benedictionem : ad ea ex apostolice seruitutis officio libenter intendimus, per que ecclesiarum hospitalium et aliorum piorum locorum utilitas procuratur, et ut illa adoptatum perducantur effectum partes nostre solicitudinis interponimus. Exhibita siquidem nobis nuper pro parte dilectorum filiorum Capituli ecclesie Claromontensis petitio continebat, quod dudum venerabilis frater noster Jacobus, episcopus Claromontensis ac prefati Capitulum actendentes quod preceptor et donati hospitalis pauperum beate Marie de Gracia Claromontensis de gestis et administratis per eos prout de antiqua et approbata ac hactenus pacifice obseruata consuetudine tenebantur rationem non reddebant, quinymo bona dicti hospitalis diplapidabant, alienabant ac inter se diuidebant, parum aut nichil pauperibus distribuendo, nec in dicto hospitali debitam et solitam hospitalitatem seruabant, ac eciam in capella sancti Bartholomei dicti hospitalis in diuinis, prout tenebantur et consuetum erat minime deseuiebant ; aliqui uero signum quod per donatos dicti hospitalis gestari consueuit deferre non curabant, nec non contra sua propria iuramenta uenientes prefatis Capitulo rebelles et inobedientes existebant ; cupientesque prefati episcopus et Capitulum capelle ac hospitali huiusmodi indemnitatibus et ut in dicto hospitali debita seruaretur hospitalitas ac in eadem capella misse et alia diuina officia celebrarentur prouidere, dictam capellam sancti Bartholomei et hospitale prefatum cum omnibus juribus et pertinenciis suis uniuersis officio diuino dicte ecclesie Claromontensis, reseruatis necessariis pro hospitalitate in dicto hospitali seruanda, ac pro diuinis officiis in eadem capella celebrandis, auctoritate ordinaria unierunt, annexuerunt et incorporarunt, statuentes quod nulli preceptor et donati in dicto hospitali deberent de cetero commorari, prout in litteris autenticis dictorum episcopi et Capituli, illorum sigillis munitis, dicitur plenius contineri. Quare pro parte

(1) Arch. du Depart., Arm. 5, Sac A., Cote 7



SCEAUX ET CONTRE-SCEAUX

*1 S. du Chapitre de N. D. du Port (1263) — 1 bis S. du Chapitre de N. D. du Port (XIIIe siècle) — 2 S. d'Hugues Goutard abbé du Chapitre de St Genès (1330) — 3 S. du Chapitre de St Genès en 1582 — 4 S. du Prieur des Carmes (1335) — 5 Sceau du Prieur des Carmes (1403) — 6 S. du Couvent des Carmes (1403) — 7 S. de l'Abbaye de Ste Claire (1403) — 8 Sceau du couvent des Bénédictines — 9 S. du gardien des Cordeliers (1403) — 10 S. du couvent des Cordeliers ([illegible]) — 11 S. de l'Abbé de St Allyre ([illegible]) — 12 S. du Prieur des Augustins ([illegible]) — 13 S. de la Cour de l'Officialité ([illegible]) — 14 S. de l'Eglise de N. D. d'Entre Saints ? — 15 S. de l'Abbé de St Allyre (XIIIe siècle)*

ipsorum Capituli asserentium quod premissa diuini cultus augmentum ac pauperum utilitatem concernunt, quodque fructus, redditus et prouentus huiusmodi capelle et hospitalis quadraginta librarum turonensium paruorum, secundum communem extimationem, ualorem annuum non excedunt, nobis fuit humiliter supplicatum ut unioni, annexioni, incorporationi et statuto predictis, pro illorum subsistencia firmiori, robur apostolice confirmationis adiicere, seu illa de nouo fieri mandare aliasque in premissis oportune prouidere de benignitate apostolica dignaremur. Nos itaque, de permissis certam notitiam non habentes, huiusmodi supplicationibus inclinati, discretione tue, per apostolica scripta mandamus, quatinus, si et postquam tibi de premissis legitime constiterit, dictam capellam sancti Bartholomei et hospitale beate Marie Claromontensis prefatum cum omnibus iuribus et pertinenciis suis universis mense capitulari predicte Claromontensis ecclesie, cuius fructus, redditus et prouentus uerum ualorem annuum presentibus haberi uolumus pro expresso ad usum illorum qui in ipsa ecclesia Claromentensi in diuinis deseruient, auctoritate nostra perpetuo incorpores, unias et annectas, ita quod capella et hospitale huiusmodi preceptore careant, ex tunc alioquin dicto preceptore cedente uel decedente, liceat prefato Capitulo per se, uel alium, seu alios corporalem capelle et hospitalis iuriumque et pertinentiarum predictorum possessionem auctoritate propria libere apprehendere, ac illorum fructus, redditus et prouentus decenti inibi, iuxta constitutionem felicis recordationis Clementis, pape V, super hoc in concilio Viennensi editam, hospitalitate seruata in sustentationem pauperum et infirmorum, ac alias iuxta constitutionem predictam, nec non eorundem residuum in usum illorum, qui in diuinis in prefata ecclesia Claromontensi deseruient, ut premissum est, conuertere et retinere diocesani loci, et cuiuscunque alterius super hoc licencia et assensu minime requisitis, et insuper si vnionem, annexionem et incorporationem predictas per te uigore presentium fieri contingat, ut prefertur, auctoritate prefata statutum predictum approbes, et confirmes ac etiam ad maioris roboris firmitatem statuas, et decernas quod nulli preceptor et donati in ipsa capella perpetuis futuris temporibus non possint nec debeant eligi, institui, fieri, recipi, seu etiam commorari, non obstantibus dicte ecclesie Claromontensis ac capelle et hospitalis predictorum consuetudinibus, constitutionibus et statutis, seu etiam constitutionibus et ordinationibus apostolicis contrariis quibuscunque. Aut si aliqui super commissionibus sibi faciendis de huiusmodi uel aliis hospitalibus in illis partibus speciales uel generales apostolice sedis uel legatorum eius litteras impetrarint, etiam si per eas ad inhibitionem, reseruationem et decretum uel alias quomodolibet sit processum, quasquidem litteras et processus habitos per easdem et inde secuta quecunque ad hospitale ipsum uolumus non extendi, sed nullum per hoc eis quoad assecutionem hospitalium aliorum preiudicium generari et de quibuslibet aliis priuilegiis, indulgentiis et litteris apostolicis specialibus uel generalibus quorumcunque tenorum existant, per quam presentibus non expressa uel totaliter non inserta effectus earum impediri ualeat quomodolibet uel differri et quibus quorumque totis tenoribus habenda sit in nostris litteris mentio specialis, prouiso quod capella in vnione, annexione et incorporatione huiusmodi debitis non fraudetur obsequiis, sed illius congrue supportentur onera consueta. Nos enim ex nunc irritum decernimus et inane si secus super hiis a quoquam quauis auctoritate scienter uel ignoranter contigerit attemptari. Datum Rome apud sanctum Petrum anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo quinquagesimo secundo quinto nonarum martii Pontificatus nostri anno sexto.

## *T. I, p.* 39. — *Réglement concernant les tanneries et les tanneurs de Clermont.* — 1473.

Universis præsentes litteras seu presens actum inspecturis et audituris, *Bartholomæus de Nessonis*, scutifer, scutiferiæ Domini nostri Franciæ Regis, balliuus et gubernator Iurisdictionis et Justitiæ temporalitatis ciuitatis Claromontensis iudexque immediatus causarum, appellationum ... temporalitatis Reuerendi Patris in Christo Domini, et Domini nostri Claromontensis Episcopi, Salutem in Domino. Notum facimus cum in quadam causa ciuili, et ordinaria, quæ coram nobis Gubernatore prafato autoritate ordinaria cognoscetur, vertitur et ventilata extitit, inter honnorabiles Viros *Stephanum Casteli*, *Colmum Laloyau*, cives et habitantes, ac electi annatæ presentis super facta et regimine negotiorum communium ciuium et habitantium ciuitatis Claromontensis nomine dicto actores ex vna parte, et *Ioannem Bonet*, dit *Morture*, *Ioannem Audigier*, *Ioannem Megly*, *Nicolaum Duchier*, dit *Puchol*, *Michaelem Girard*, et *Ioannem Blanquet*, tanerios, et habitatores Claromontenses deffensores, et opponentes parte ex altera.

In qua quidem causa, articuli quidam fuere facti, quorum tenor talis est.

S'ensuit la reparation qui est necessaire à faire le long de la riuiere de Jaude, laquelle riuiere se prend au dessus

de Beaurepaire, laquelle reparation a esté auisée de faire par discretes personnes ; C'est à sçauoir *Robert Noel*, *Bertrand Debord*, *Michel Chancellade*, *Colin Laluyau*, *Michel Costaue*, et *François Duual*, commis, et deputez par la ville de Clairmont en vne Chapelle tenue en l'hostel de *Iean Guayte*, le premier Dimanche de May, l'an mil quatre cens soixante sept, lesquels dessus nommez ont appellé auec eux six autres personnages pour faire ladite reparation ; c'est à sçauoir *Iacques Curier*, maistre *Simon Guayte*, *Iean Tralat*, *Pierre de la Iabonél*, *Bertrand Sarlieu*, et *Gilbert Bouteiller*, lesquels dessus nommez se sont transportez sur ladite riuiere, le mardy dix-neufiesme iour dudit mois de May pour auiser sur le faict de ladite reparation, et ont auisé en la maniere qui s'ensuit et premierement ont auisé les dessus nommez que pour ce que ladite riuiere s'espart en plusieurs lieux specialement au dessus des Freres Mineurs et dedans le pré de Maistre *Debrion*, que là sera fait vne muraille de chaux et de graue d'vne brasse et demy de long ou enuiron ; laquelle muraille aura deux pieds et demy despesseur ou enuiron, et dedans icelle muraille sera faite vne bonde de pierre de taille pour donner eaux aux prez de *Michel Costaue*, maistre *Simon Guayte*, et autres circonuoisins, quand temps et lieu sera de mettre eau parmy les prez, et autrement non, laquelle muraille, et bonde sera faite aux despens de maistre *Debrion*, et autre, voulans prendre eau pour mettre à leurs prez. Item, on auisé les dessusdits, de faire vn pont sur ladite riuiere au dessus des Freres Mineurs vieux, de la longueur et largeur qu'il appartiendra de faire selon le chemin qui descent deuers Beaurepaire pour venir en laude, et seront faictes deux petites murailles des deux costez dudit pont de chaux, et de graue pour la conseruation dudit Pont, et sera faite vne Chaussade de pierre menuë sur ledit Pont, ainsi qu'il appartiendra, lequel Pont, muraille, et chaussade seront faites aux despens de la Ville de Clairmont.

Item, plus ont auisé les dessus nommez qu'il sera faicte vne bonde de pierre de taille de chaux, et de graue, laquelle sera faite sous les Freres Mineurs vieux, en façon de bonde pour donner Eau aux prez estants dessous lesdits Freres quand temps, et lieu sera, et autrement non, lesquelles piles et bondes aura deux pieds, et demy despesseur, et sera faite ladite reparation aux despens de ceux qui ont les prez au dessous qui prennent l'eau à leurs prez.

Item, plus ont auisé les dessus-nommez, qu'il est necessaire de faire clorre tous les passages qui sont au long de la riuiere dessusdite, par lesquels passages on met l'eau parmy les prez, et s'en perd la plus grande partie de ladite riuiere et seront clos lesdits passages aux despens de ceux à qui seront lesdits heritages au long de ladite riuiere, iusques au Chanton de Pilhol.

Item, plus ont aduisé les dessus-nommez, qu'il est necessaire de faire deffendre de par Monsieur de Clairmont, sur peine d'amende, qu'ils n'ayent à faire rase ny fossez pour jetter ny exequer chanvres de l'eau de ladite riuiere à tous ceux qui ont heritages au long de ladite riuiere, depuis les Freres Mineurs vieux iusques au Chanton du Iardin de maistre *Pierre Montoloix* : car les fossez remplissent toute la riuiere de puneses plus qu'on ne cuide, et n'est pas bon à souffrir aux habitants de ladite Ville.

Plus ont aduisé les dessus-nommez, qu'il est necessaire de faire vne murete de chaux et de graue du costé des chaussées, laquelle murette montera iusques au dessus de ladite riuiere, afin que les terres ne puissent tomber dans ladite riuiere ; laquelle murette aura d'épesseur pied et demy, et sera faite par tous ceux qui seront hors la Barriere de laude en tirant vers le Iardin dudit *Montoloix*, comme ceux qui seront depuis ladite Barriere en tirant vers le Iardin de *Pilhol*, et vn chacun en son endroit sera tenu faire ladite reparation, ainsi que dit est. Item, ont aduisé les dessus-nommez qu'il est necessaire de faire vn mur de chaux et de graue du costé de laude, lequel mur sera de la hauteur de l'eau de ladite riuiere, et petit plus ; lequel mur aura d'épesseur pied et demy tout au long de ladite Riuiere, et chacun en son endroit.

Item, plus ont aduisé les dessus-nommez qu'il est necessaire de faire vn autre mur de chaux et de graue du costé de laude derriere le mur dessusdit, et aura de distance de mur en autre l'espace de six pieds ou enuiron, et sera pris ledit mur en fondement ainsi qu'il appartient de deux pieds d'épesseur ou enuiron, et aura de hauteur quatre pieds sur terre ou enuiron, et y seront faits creneaux ainsi qu'il appartiendra.

Item, seront faits entrages ausdits murs pour descendre en ladite riuiere, et par degrez si besoin est.

Item, plus sera pauée la place d'entre les murs dessusdits de pierre menuë ou de tables pour lauer les draps des habitans dudit Clairmont tout au long de ladite Riuiere, aux despens de chacun en son endroit.

Item, plus ont aduisé les dessus nommez, que si messire *Guillaume d'Aoust*, ou les siens, vouloient faire ou faire faire chaussees, qu'ils ne puissent approcher dudit Iardin *de Puchol*, de quinze brasses pour cause de l'Abreuuoir des cheuaux et autres bestes de la ville de Clairmont.

Item, plus a esté aduisé par les dessus-nommez, que tous ceux qui auront chaussees au long de ladite riuiere de-

puis lesdits Freres Mineurs vieux iusques au pont dudit laude, seront tenus de tenir ladite riuiere nette vn chacun en son endroit, et aussi tous ceux qui auront heritages au long de ladite riuiere depuis les Freres Mineurs iusques audit pont de laude.

Item, plus ont aduisé qu'il sera inhibé et deffendu à tous ceux qui auront chaussées au long de ladite riuiere, qu'il ne leur sera loisible de jetter lessiue dans ladite riuiere, sinon le lundy au matin, ou autres jours depuis quatre heures apres midy en arriere.

Item, plus ont aduisé les sus-nommez qu'il sera inhibé et deffendu à tous ceux qui auront chauchères au long de ladite riuiere, qu'il ne leur sera loisible de décharner dedans ladite riuiere cuirs, ny de jetter aucuns immondices quelconques, etc. Signatum *Chancellade, B. Debort, F. Duval, P. de la Jabonel.* Quorum quidem articulorum superius insertorum tenori post plures alios processus et assignationes in præsenti causa inter easdem partes habitos et habitas eædem partes penitus quatenus dictos deffensores tangit, voluerunt stare, etc. Et datum sub sigillo dictæ Curiæ nostræ prædictæ, die, hora, et loco prædictis, anno Domini 1473. Signatum *Nomati.*

## *T. I, p. 519.— Lettres patentes du roi Louis XI, accordant aux habitants de Clermont un corps commun, un consulat et une maison commune. — Août 1480.*

Lovis, par la grace de Dieu roy de France, sçauoir faisons à tous présens et aduenir, Nous auoir receu l'humble supplication de nos bien amez les Bourgeois, Manans et Habitans de la Ville et Cité de Clairmont en Auuergne : Contenant que ladite ville et cité de Clairmont est la ville capitale de nostre Prouince d'Auuergne, garnie et decorée de belle et ancienne fortification, et grandement habituée de plusieurs gens, notables Bourgeois, Marchands, Mechaniques, et autres de plusieurs estats, faisans le Corps et Commune d'icelle ville, lesquels en acquittant leur loyauté enuers Nous se sont toujours soigneusement et curieusement employez à la garde d'icelle ville en nostre obeissance durant les guerres et diuisions passées, tellement que quelques partys et obeissances que les seigneurs temporels de ladite ville ayent tenu, et quelques hostilitez de guerre qui ayent eu cours eu temps de nos predecesseurs roys de France, et de Nous, ladite ville est demeurée toujours sous nosdits predecesseurs et Nous, en la vraye et entiere obeissance de la Maison de France, et pour toujours demontrer par effet la grande, vraye et entiere amour et obeissance qu'ils ont eu, et ont à Nous et à la Couronne et Maison de France, ils ont cy-deuant et liberalement, et de grand vouloir suruenu à nos affaires toutesfois qu'il leur a esté mandé, et sont encores prest de faire ; et combien que ladite ville de Clairmont soit, comme dit est, capitale et la plus belle et mieux peuplée ville desdits païs d'Auuergne, et tellement que raisonnablement elle peut et doit auoir Corps commun, Consulat et Maison commune pour donner ordre, direction et conduite aux affaires communes et necessaires d'icelle ville, et traiter et discuter d'iceux ainsi qu'il se fait en plusieurs autres villes dudit païs, ayant de toute ancienneté Consulat et Maison commune ; neantmoins ils ont esté le temps passé, et sont encores de present en telle necessité et sujection, qu'ils n'ont osé et n'oseroient eux assembler pour traiter de leursdites affaires communes, départir et regaller le fait de nos tailles, de nos Francs-Archers, de nostre artillerie, et autres choses qui concernent et dépendent de nosdites affaires, sans congé de l'Euesque, seigneur temporel dudit lieu, ou de ses Officiers, et qu'ils ne soient soixante-quatre personnages du moins en ladite Assemblée, en laquelle y a vn ou deux Officiers dudit Euesque pour Presider et ouir les causes d'icelle Assemblée, et quand autrement y est procedé par lesdits Supplians lesdits Officiers les veulent constituer et mettre en grandes amandes ; en quoy Nous et la chose publique de ladite ville auons grand interest, parce que nos deniers sont souuentefois retardez d'estre mis sus, cueillis et leuez pour les difficultez desdits Officiers, leurs attentes et prolixitez, et qu'il conuient faire à chacune fois si grande Assemblée de gens des resseans et notables d'icelle ville ; qui est bien souuent difficile chose à faire, et reuient à la foule, detourbier et empeschement ausdits Supplians, et discontinuation de leurs affaires particulieres, à la tres-grande déplaisance de la Communauté dudit lieu : En nous requerant lesdits Supplians, que attendu ce que dit est, il nous plaise pour le bien, conduite et soustenement de nosdits droicts et affaires, et de ceux de ladite ville, créer, ordonner et establir Corps commun, Consulat et Maison commune audit lieu de Clairmont en telles prerogatiues, prééminences, facultez et droicts que l'ont les autres Consulats, et Maisons communes des autres villes d'Auuergne, et sur ce leur pouruoir conuenablement. Pour ce est-il, que Nous, ces choses considerées, et mesmement qu'il est bien requis, et chose necessaire et conuenable, que audit lieu de Clairmont, qui comme dit est, est la ville

principale et capitale de nostre païs d'Auuergne, aye Corps, Consulat et Maison commune de par Nous, tant pour l'entretenement de nos authorités, droits, et préeminences de nostre Couronne et Souueraineté, que pour le gouuernement de ladite Ville, traitter, et donner ordre et prouision à nosdites affaires, et ceux de ladite Ville toutesfois qu'il en est besoin, et à ce que lesdits Habitans Suppliants, et leurs successeurs en ladite Ville soient toûjours plus enclins, curieux, et ententifs de continuer en leurdite loyauté, vacquer, et entendre à la garde de ladite ville en nostre obeïssance. Pour ces causes, et considerations, et autres, à ce nous mouuans : Auons de grace speciale, pleine puissance et authorité Royale, par ces presentes fait, creé, ordonné et estably, faisons, créons, ordonnons et establissons par ces presentes en ladite ville, et cité de Clairmont, Corps, Consulat et Maison commune, et ledit Consulat auons donné et donnons ausdits Supplians, et à leursdits successeurs Habitans et demourans en icelle ville, de nostre dite grace par cesdites presentes, pour le tenir et posseder dores-nauant perpetuellement de nous, et de nos successeurs Roys de France, et pour l'entretenement, fondation, et soustenement d'iceluy, auons voulu, statué et ordonné, Voulons, statuons et ordonnons de nostredite grace et authorité, que lesdits Habitans suppliants, et leursdits successeurs puissent auoir, et acquerir vne Maison commune en ladite ville, en tel lieu conuenable qu'ils le pourront licitement auoir, qui soit desormais dite, censée, reputée, et appelée la Maison commune, et du Consulat de ladite ville de Clairmont, et icelle tenir et posseder doresnauant perpetuellement pour et au nom du corps de ladite ville, comme amortie, et indemnée, en laquelle Maison lesdits suppliants, et leursdits successeurs, pourront tenir, et garder leurs Priuileges, Chartres, Octroys, Artilleries, poudres, salpetres, pierres, harnois et bastons de guerre. et autres choses seruant à la deffense tuition et garde de ladite ville, et auec ce esliront, et pourront eslire chacun an, ou de deux ans en deux ans, trois ou quatre Consuls, tous Habitans dudit lieu, par lesquels les negoces et affaires communs de ladite ville, et aussi les procez qui sont et seront intentés, et meus à cause d'iceux affaires, en demandant ou en deffendant, seront traittés, reduits, et conduits en bon ordre et police ; Et voulons en outre que lesdits Supplians, et leursdits successeurs puissent et leur loise toutesfois, et en tel temps que bon leur semblera, eslire douze Conseillers, ou tel autre nombre que par lesdits Consuls et Habitans sera aduisé gens notables suffisants et idoines de ladite ville, faisans et representans auec lesdits Consuls tant en chef qu'en membres, le Corps et Communaute d'icelle ville, par l'aduis et conseil desquels Conseillers lesdits Consuls pourront, et leur auons permis et permettons de faire Statuts et Ordonnances, et mettre en ordre et police, touchant lesdites affaires communes dudit lieu, tout ainsi que font les autres, des autres bonnes villes de nostre païs de Languedoc, et auec ce auons en outre, voulu, statué et ordonné ; Voulons, statuons et ordonnons comme dessus, que lesdits Consuls puissent en leurs loix mander leur Consulat et assemblée generale, par tant de fois que bon leur semblera par cry public, et autrement ainsi qu'il est accoustumé de faire és autres Consulats desdits païs d'Auuergne et Languedoc és lieux publics, et accoustumez en ladite ville, sans ce qu'ils soyent tenus d'en obtenir ny demander aucun congé ny licence à la Iustice temporelle dudit lieu de Clairmont, à laquelle et aux Officiers dudit Euesque et Seigneur temporel, et à tous autres quelconques, Nous auons de toutes les choses susdites interdit et defendu, interdisons et defendons par cesdites presentes toute Cour, Iuridiction et connoissance, et que pour ce faire et executer lesdits Consuls et Conseillers puissent créer, instituer et establir trois ou quatre Sergents ou Messagers, lesquels pourront faire tous Cris, Exploits, Messageries, Mandemens, et autres choses requises et necessaires à Sergents et Messagers du Consulat. Si donnons en mandement par cesdites presentes au Baillif de Montferrand, et à tous autres Iusticiers et Officiers, ou à leurs Lieutenans presens et à venir, et à chacun d'eux, si comme à luy appartiendra, que nos presente Creation, Establissement, volonté, Statut, Ordonnance, et tout le contenu en ces presentes, ils entretiennent et gardent, et fassent entretenir et laissent jouir et vser lesdits Supplians et leursdits successeurs pleinement et paisiblement, sans leur faire et souffrir estre fait, mis et donné aucun détourbier ou empeschement au contraire, et à ce faire et souffrir contraignent et fassent contraindre les gens et Officiers dudit Euesque et Seigneur temporel dudit Clairmont, et tous autres qui pour ce feront à contraindre par toutes voyes et manieres deuës et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques : Car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toûjours, nous auons fait mettre nostre Scel à cesdites presentes, sauf en toutes autres choses nostre droict, et l'autruy. Donné à la Motte de Gry, au mois d'Aoust, l'an de grace mil quatre cens quatre-vingts, et de nostre règne le vingtiéme. Et sur le reply, Par le Roy, le Gouuerneur de Perenne, maistre *Nicole Tilhard*, général des Finances, et autres présens, et Signé *De Marle*.

### *T. II, p. 30. — Lettres patentes du roi Louis XI, accordant à la ville de Clermont le droit de jurande pour les corps de métiers, à l'instar de Paris et d'Orléans. — Octobre 1480.*

Louis, par la grace de Dieu roy de France, sçauoir à tous presens et à venir, que Nous considérans que la Ville et Cité de Clairmont en Auuergne est la Ville capitale dudit païs d'Auuergne, garnie et decorée de belles et anciennes fortifications et grandement habituée de plusieurs gens notables, bourgeois, marchands, mechaniques et autres diuers Estats faisans le Corps et Communauté d'icelle Ville, lesquels en acquittant leur loyauté enuers Nous se sont toûjours soigneusement et curieusement employez à la garde et entretenement de ladite Ville en nostre obeissance durant les guerres et diuisions passées, tellement que quelques partis et obeissance que les Seigneurs temporels dudit lieu ayent tenus, et quelques hostilitez et guerres qui ayent eu cours du temps de nos predecesseurs Roys de France et de Nous, ladite ville est continuellement demeurée sous nosdits predecesseurs et Nous, en la vraye et entiere obeissance de la Maison de France : parquoy nous auons esté et sommes raisonnablement meus en reconnoissance des choses susdites donner, priuileger et auantager ladite ville ainsi qu'il est bien requis et conuenable comme Ville capitale de païs, et comme sont les autres bonnes Villes et Citez de nostre Royaume de la condition dessusdite. Pour ces causes et considerations, et afin que nos chers et bien-amez les Consuls, Bourgeois, Manans et habitans de ladite Ville et Cité de Clairmont et leurs successeurs soient toûjours plus enclins et ententifs de continuer en leurdite loyauté, et aussi que ladite Ville et Habitans en icelle et leurs affaires, tant en general qu'en particulier, soient conduits, traitez, regis et gouuernez en plus grand ordre et police, et pour autres grandes considerations à ce nous mouuans, Auons, à la tres-humble supplication et requeste desdits Consuls et Habitans, ladite Ville et Cité de Clairmont, faite, creee, ordonnee et establie ; faisons, creons, ordonnons, et establissons de grace speciale, pleine puissance et authorité Royale par ces presentes Villes Iurée, et voulons qu'elle soit desormais dite, censée et reputée Ville Iurée, et que les affaires d'icelle Ville et desdits Habitans, presens et à venir, touchant le faict des Mestiers, et autres choses quelconques, soient traites, conduits et demenez en toute police ordre et maniere de Ville Iurée ; et auec ce que lesdits Consuls et Habitans et leurs successeurs en lad. Ville, jouissent d'oresnauant perpetuellement, et a toûjours, de tels et semblables Priuileges, Prerogatiues et Franchises, Libertez et Droicts comme font, et ont accoustumé de faire ceux de nos bonnes Villes de Paris, Orléans et autres bonnes Villes et Citez Iurées de nostredit Royaume, sans qu'aucun détourbier ou empeschement leur y soit ny puisse estre mis et donné au contraire. Si donnons en mandement au Ballif de Montferrand ou à son Lieutenant, etc. Donné au Plessis du Parc lez-Tours, au mois d'octobre, l'an de grace 1480, et de nostre règne le vingtiéme, scellé en cire verte. Et sur le reply est escrit, par le Roy, le Gouuerneur d'Auuergne, et autres présens, et signé, *De Marle*.

### *T. I, p. 490. — Lettres du roi Louis XI, exemptant la ville de Clermont de toutes tailles. — 27 janvier 1481.*

Louis, par la grace de Dieu roy de France ; A nos Amez et feaux les Generaux Conseillers par Nous ordonnez sur le faict et commandement de toutes nos Finances, et aux Esleus sur le faict des Aydes ordonnez pour la guerre au bas païs d'Auuergne, Salut et dilection. Receue auons l'humble supplication de nos chers et bien amez les Consuls, Bourgeois, Manans et Habitans de nostre Ville et Cité de Clairmont audit pas païs d'Auuergne ; contenant comme tantost apres nostre joyeux aduenement à la Couronne nous voulumes et ordonnames que les Aydes ou Impositions de douze deniers pour liure de toutes danrées et Marchandises, et aussi du vin vendu en gros et huictiéme du vin vendu en détail, qui parauant auoient eu cours en et par tout nostre Royaume seroiet abolis et abbatus, sauf et reserué les Citez et bones Villes de nostred. Royaume, esquelles nous voulumes et ordonnames qu'ils eussent encore cours, et que dés-lors en auant lesdites Aydes fussent nommées et appelées Assises ou équiualent, et que les Manans et Habitans desdites Citez et bonnes Villes où lesdites Assises et huictiéme auroient cours fussent francs et exempts de nos tailles et imposts qui seroient mis sus de par Nous, fust pour le faict et entretenement de nos gens de guerre ou autrement pour quelque cause ou occasion que ce fust ou pûst estre. Et combien que ladite Cité et Ville de Clairmont soit la Ville

principale et capitale dudit bas païs d'Auuergne, et que parce en ensuiuant nostredite volonté et ordonnance lesdites Assises, Huictiéme deussent auoir esté leuées et mises sus en icelle et lesdits Supplians tenus francs et exempts de nos autres deniers et Tailles ainsi que depuis l'ont toûjours esté ceux des autres Citez et bonnes Villes de nostre Royaume, et neantmoins par inaduertance ou autrement lesdites Assises et Huictiéme n'ont depuis aucunement esté leuées en icelle Ville, Cité et fauxbourgs de Clairmont, et ont iceux Supplians toûjours esté assis, taxez et imposez en nosdites Tailles, et pour les grandes charges qui leur ont esté baillées à l'occasion des grandes affaires qu'auons eu à supporter, et que auons esté contraints mettre sur nos Sujets, et iceux Supplians sont tellement appauuris qu'il ne leur seroit bonnement possible de payer et continuer nosdites Tailles et subuenir aux autres affaires qu'ils ont à supporter, tant pour reparer et emparer et fortifier ladite Ville qui en a grand besoin, et de laquelle les Tours, murailles et portaux sont tombez et démolis en plusieurs endroits, parce qu'ils ne les ont pû entretenir à l'occasion de leur pauureté qu'autrement, et pour ce Nous ont humblement supplié et requis que pour aucunement les soulager et décharger, et pour le plus aysé et profitable et non dommageable du fait de la chose publique d'icelle Ville, Cité et faubourgs, et aussi à ce qu'ils ne soient de pire condition que les Habitants des autres Citez et bonnes Villes de nostre Royaume ; Il nous plaise leur octroyer et ordonner que lesdites Assises, ou équiualant et Huictiéme, ayent d'oresnauant cours en cette Cité et Ville de Clairmont et fauxbourgs d'icelle, qui nous seroit d'aussi bon profit et reuenu que la somme à quoy lesdits Supplians sont imposez pour nosdites Tailles, ou à peu prés, et en ce faisant les faire tenir francs, quittes et exempts de la contribution de nosdites Tailles et Imposts, et sur ce leur octroyer nos Lettres, grace et prouision conuenable. Pourquoy Nous, les choses dessusdites considerées, que desirons nos Sujets estre traitez, regis et gouuernez par vne méme loy et maniere de viure, et leur soulager, pouruoir et subuenir selon la qualité des cas, inclinant par ce liberalement à la supplication et requeste desdits Supplians, A iceux auons octroyé et octroyons, et par ces presentes ordonné et ordonnons, que d'oresnauant lesdites Assises ou équiualant au lieu desdites Aydes et Huictiéme du Vin vendu en détail auront cours, et seront couchez, leuez et receus en ladite Ville et Cité de Clairmont et fauxbourgs d'icelle, à commencer du premier iour d'Octobre prochainement venant, ainsi que les autres Citez et bonnes Villes de nostredit Royaume ; et en ce faisant iceux Supplians seront et demeureront quittes, francs et exempts de la contribution de nos autres droicts, Tailles et imposts, qui sont et seront d'oresnauant mis sus de par Nous audit païs d'Auuergne, soit pour le faict et entretenement de nos gens de guerre ou autrement pour quelque cause ou occasion que ce soit ou puisse estre, pourueu toutesfois que si les Fermes desdites Assises, Equiualant et Huictiéme de ladite Ville et Cité de Clairmont et fauxbourgs d'icelle ne valloient et montoient chacun an à telle et aussi grande somme que la somme à quoy les Habitans de ladite Ville et fauxbourgs et Cité de Clairmont ont esté assis et imposez pour le faict de nosdites Tailles et imposez en l'année finie le dernier iour de Decembre dernier passé, quoy que ce soit, à cinq cens liures tournois par an, prés et au dessous d'icelle somme, iceux Supplians seront tenus payer et fournir à notre Receueur desdites Aydes et Tailles audit bas païs d'Auuergne ce qui resterá à cinq cens francs prés de la somme à quoy ils ont esté imposez ladite année passée jusques à trois ans prochains venans, à commencer du premier iour d'Octobre prochain venant. Et si lesdites Fermes d'icelles Assises et Huictiéme valloient et montoient à plus grande somme que ladite somme à quoy ils estoient imposez, comme dit est, nostredit Receueur en sera tenu faire Recepte à nostre profit ; et apres les dessusdites trois années prochaines, commençans comme dessus, finies et passées, et apres que aurons ce qu'il reste à estimer de la valeur desdites Fermes, Assises et Huictiéme, nous aurons nostre choix et option de donner l'vne ausdites Assises et Huictiéme en ladite Ville, Cité et fauxbourgs de Clairmont, ou demander, imposer lesdits Supplians à nosdites Tailles et Imposts pour leur part et portion ainsi que nos autres Sujets dudit païs d'Auuergne, lequel mieux nous semblera, ainsi que fait a esté par cy-deuant. Et pource que parauenture durant lesdites trois années prochaines telles fermes ne pourroient monter et ne monteroient à ladite somme imposée sur lesdits Supplians ladite andite année passée, Nous à iceux pour fournir et satisfaire à nostredit Receueur ce qu'il restera jusques à ladite somme de cinq cens liures tournois prés et au dessous, Auons octroyé et octroyons que ce que en deffaudra auec les frais necessaires, ils puissent asseoir et imposer sur eux par chacune desdites trois années par maniere de Tailles le fort portant le foible, et à ce faire contraignez et faites contraindre tous ceux que pour ce feront à contraindre comme il est accoustumé faire pour nos deniers et affaires. Si vous mandons, commandons et enjoignons à chacun de vous si comme à luy appartiendra, que de nos presente grace, permission, octroy, ordonnance et choses dessusdites, et chacune d'icelles vous faites, souffrez et laissez lesdits Supplians jouir et vser pleinement et paisiblement sous les conditions et en la maniere dessus declarée, sans leur faire ne souffrir estre fait aucun détourbier ou empeschement au contraire : Car ainsi nous plaist-il estre fait, nonobstant quelconques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffenses

à ce contraires. Donné à Thoüars le vingt-septiéme iour de Ianuier, l'an de grace mil quatre cens quatre-vingts vn, et de nostre Regne le vingt-vniéme. Et au dessous, Par le Roy, *Brionnet*. Et scellé aux Armes de Sa Majesté.

## *T. I, p. 487, 602. — Lettre d'homologation, par Jean de Doyat, gouverneur d'Auvergne, des priviléges de consulat, police et finance, accordés aux habitants de Clermont par Louis XI. — Réglement de police des habitants de Clermont. — 8 novembre 1481, 6 avril 1485.*

A Tous ceux qui ces presentes lettres verront, et orront *Iean Dupuy*, escuyer, bachelier en droit canon et lieutenant general de Monseigneur le Garde des Seaux Royaux establis aux Contracts à Montferrand en Auuergne pour le Roy nostre Sire : Salut sçauoir faisons que nous auons veu, leu, et tenu et par *Pierre Ferreyrolles*, notaire dudit seel, auons fait voir, lire, et transcrire certains Articles en papier qu'on dit escripts à Clairmont, contenant vingt deux Articles signés de seings manuels de maistre *Pierre Montoloix* et *Mertin Iean* et *Iean Noel* non vitiés, cancellés ne rompus, ne en aucune partie suspects, iceux articles et seings manuels connus, verifiés, et approuués par lesdits *Montoloix* et *Martin Iean* presents, et lesquels ont affirmé par leursdits serments estre signés de leursdites mains, et ont reconnu et approuué ledit seing dudit Noël ; Disant que à la signature par luy faite ils estoient presents, et signerent tous trois, l'vn present et deuant l'autre sans distance ; Iceux Articles à nous presentés pour vidimer par maistre *Martin Iean*, notaire ; *Laurent Esparuier*, consuls dudit Clairmont comparants pour eux, et pour les autres consuls, manans et Habitans de ladite ville requerants ladite vidimation estre par nous faite, desquels articles ainsi collationnés et vidimés, et les seings d'iceux et presents la teneur sensuit, et est telle : Comme il a pleû au Roy nostre Souuerain Seigneur, donner Consulat aux Bourgeois, et Citoyens de la ville de Clairmont ; et qu'en exerçant et vsant d'iceluy, ils jouissent, et vsent de tous droits, prerogatiues que jouissent les villes d'Orléans, Thoulouse, et autres bonnes villes de ce Royaume. Item, iceux Bourgeois et Citoyens ont esté par vous mis en possession et saisine dudit Consulat en leur permettant d'vser desdits droits et prerogatiues comme toutes les autres bonnes villes de ce Royaume, et par vous fut deffendu à Monsieur la Cardinal, ses Officiers audit Clairmont qu'ils ne troublassent, empeschassent lesdits Consuls, et Citoyens, ce qu'ils ont depuis fait, et font vn chacun jour pour les entreprises qu'ils ont faites, et exécutées, et desquelles lesdits Consuls et Habitans se dolent et soûmettent à vostre discretion, et ordonnance comme Lieutenant du Roy nostredit Seigneur.

Premierement il se sont efforcés de faire prendre le pain sans appeller les Consuls ny les Procureurs de la ville, condamné les Boulangers aux amandes. Item ont fait crier que tous Marchands deployassent aux places accoustumées, combien que de ce eut naguieres,esté procés autresfois, ce qu'ils ne doiuent faire si n'est en deffaut des Consuls. Item, ils ne doiuent mettre gastiers ou gardeurs de Vignes, ou autres heritages, ce qu'ils ont fait, mais appartient ausdits Consuls. Item, appartient ausdits Consuls de faire crier, tenir les ruës reparées et nettes. Item, leur appartient la visitation du poisson, de la chair, et de toutes viandes de bouche. Item, pareillement est permis ausdits Consuls de donner ordre au bois qui entre dans la Ville, tant en cheuaux qu'en chars ; qu'il n'entre, qu'il ne soit vendu, et aussi que les chars et les saumes ne soient point défaites pour faire d'vne, deux ou trois, ou autrement y pouruoir, pour obuier aux empeschements et tromperies que l'on y fait Item, de donner ordre que l'on ne tienne pourceaux, boucs, ou chevres, ou autres bestes deshonnestes portans infection dans la Ville. Item, de donner ordre, prouision, et auoir la visitation sur faux poids et fausses mesures, afin d'auoir recours à la Iustice quand l'on trouuera quelqu'vn faisant le contraire. Item, de faire defendre par cris, ou autrement, à tous regratiers et regratieres, reuendeurs, qu'ils n'ayent à acheter Marchandises que les Habitants ne soient premierement fournis, et l'heure de Midy passée. Item, de faire defendre qu'aucunes personnes ne soient osées et hardies de faire ordure sur les tours et murailles, ny faire residence ou demeure dans lesdites tours sans licence des Consuls et Capitaine qui les tiennent en garde du Roy, et non d'autre. Item, de ne jeter fumier ny ordure aux portaux de ladite Ville, ny aux fossez, ny fausses brayes, ny faire pasturer les bestes, bouines, cheualines, porcines qui donnent dommages dans lesdits fossez. Item, de faire defendre par corps, ou autrement, que nuls Habitans Forains inconnus, de quelque estat et condition qu'ils soient, ne puissent estre dits Habitans que préalablement ils n'ayent licence desdits Consuls, pour obuier à toutes trahisons et machinations, inconueniens de guerre ou de mortalité, et qu'ils n'ayent fait serment és mains desdits Consuls qui ont la garde de ladite Cité de par le Roy, d'estre bons et loyaux au Roy, ausdits Consuls, et à tous ses Officiers pareillement de deffendre le tout à peine d'amende ; applicable au Roy, que aucuns des habitans, de quelque estat et condition qu'ils soient, ne le-

ayent à receuoir en leursdits hostels par loüage ou par prest dans la Ville ou aux Fauxbourgs sans licence desdits Consuls. Item, que pareillement lesdits Consuls ayent puissance de faire tenir les Ribaudes publiques (1) aux lieux accoustumez, leur faire porter enseigne pour les faire connoistre et vuider les grandes ruës où elles trouuent les maisons à loüage, pour la conseruation des femmes bonnes et honnestes et des jeunes filles pucelles ; Item, que lesdits Consuls puissent donner ordre aux habitants qu'ils ne puissent vendanger que par leur licence, au temps qu'il sera raisonnable, aduisé par lesdits Consuls, et la plus grande et saine partie des Habitans. Item, que nuls seruiteurs et gens inconnus ne soient receus à faire Garde-porte, ou guet sur les murailles sans licence desdits Consuls et du Capitaine. Item, que aucun de quelque estat et condition, ny à qui qu'ils soient, s'ils ne sont de l'Ordonnance ou sous l'Ordonnance du Roy, n'ayent à aller par la Ville armez d'harnois blancs de brigandines ou autres harnois, portes-boughes, pertusanes ou grandes espées de jour ou de nuit. ou autres armes inuasibles, et sans l'autorité desdits Consuls et Capitaine. Item, de pouruoir à tous autres tels semblables cas qui touchent la Garde, tuition ou la police des viures de ladite Cité, toutes voyes ils n'entendent, ne veulent innouer aux autres droicts de la Iustice ordinaire de Monseigneur de Clairmont. Le 8. iour de Nouembre 1481. Maistre Guillaume Feydit Consul de Clairmont, se transporta en l'Hostel de Martin Roux dans ladite Ville de Clairmont, pardeuers et à la personne de honorable et puissant Seigneur Monsieur *Iean de Doyat*, Baron de Montreal, Conseiller et Chambellan du Roy nostre Sire, son Lieutenant et Gouuerneur du haut et bas païs d'Auuergne, et Capitaine de Cusset ; auquel exposa que comme depuis le mois de Septembre dernier passé il eut requis à mondit Seigneur l'execution des Lettres Royaux de Ville Iurée, impetrées par les Consuls et Habitants de ladite Ville ; lesquelles Lettres il auoit commencées déslors mettre à execution, et luy auoit enjoint d'auoir le double des Priuileges de Paris, lesquels il auoit enuoyé querir, et luy requit que en perseuerant à l'execution desdites Lettres, leur permit d'vser de tels et semblables Priuileges qui estoient les autres Villes Iurées, et de leur jurer quand bon leur sembleroit, et par maniere de prouision vser cependant selon le contenu aux articles dessusdits ; lequel Monsieur le Gouuerneur fit déslors venir Maistre *Eustache Mauguin*, procureur en la temporalité pour Monseigneur de Clairmont, luy fit bailler le double desdits articles pour les montrer au Conseil de mondit-Seigneur de Clairmont, en luy donnant assignation au lendemain heure de Vespres pour venir dire ce que bon leur sembleroit au contraire. Et le lendemain 14. iour dudit mois, audit hostel de *Martin Roux*, et pardeuant mondit-Seigneur le Gouuerneur, comparurent ledit *Feydit* et *Barthelemy Meyment* son compagnon, pour eux et ladite Ville, et ledit Maistre *Eustache Mauguin* pour ledit Monsieur de Clairmont, qui n'y dit aucune chose au contraire, fors ce que Monsieur l'Official n'auoit pas veu les articles, et alors en sa presence fut permis vser esdits Consuls et Habitans de tels et semblables Priuileges que les autres Villes Iurées de ce Royaume, et de se Iurer toutes et quantesfois que bon leur semblera, et du contenu esdits articles dessusdits, et autres qui concernent le gouueruenement de la police de ladite Cité. En deffendant à mondit-Seigneur de Clairmont, à tous ses Officiers, parlant à la personne dudit Mauguin, auquel fit commandement le leur faire sçauoir. Et audit Mauguin, parlant à luy, que les laissast joüir desdits Priuileges, et en leur deffendant de tant et de grands plaits qu'il pourroit méprendre enuers le Roy qu'ils ne fussent osez de les troubler ou empescher en maniere que ce soit. A ce estoient presens maistre *Pierre de Doyat*, secrétaire, *Antoine Reyno*, receueur de Montferrand, messire *Martin de Chammuym*, cheualier, maistre *Martin Iean*, *Nicolas Vidal*, *Iean Moreau*, *François Brochet*, *Iean François* et autres, dans l'hostel dudit *Martin Roux* audit Clairmont. Donné les iours et an dessusdits, signé *P. Monteloix* present, *Iean* présent a esté ainsi present *Iean Noel*, ainsi est. En témoin desquels vision vidimation, lecture et transcription desdits articles et choses susdites, Nous lieutenant susdit à cesdites presentes auons fait mettre et apposer ledit Scel Royal et signées de nostre seing, et fait signer ledit *Fougerolles*. Fait et donné sous iceluy Scel le sixiéme iour du mois d'Auril, l'an mil quatre cens quatre-vingts cinq. Et signé *Dupuy*.

## *T. II, p. 53. — Charte du roi Louis XI, qui change l'époque des quatre foires de la ville de Clermont et fixe la durée de chacune d'elles. — Décembre* 1481.

Lovis, par la grace de Dieu roy de France, sçauoir faisons à tous présens et aduenir nous auoir receü humble supplication de nos chers et bien amez les bourgeois, manans, et habitans de nostre Ville de Clairmont en Auuergne,

(1) Les *Ribauldes* ou filles de joie. En 1482, une delibération du conseil de ville declara « qu'elles causaient beaucoup de maux en cette ville. » Il fut decidé qu'on ne les releguerait pas dans les faubourgs, qu'elles resteraient dans la ville ; mais defense leur fut faite de s'y promener et ordre leur fut donné de se tenir en leur quartier. (*Registres consulaires de Clermont*).

contenant que ladite Ville est capitale, et principale clef pour la garde dudit païs d'Auuergne, d'ancienne fortification, habituée de plusieurs gens Notables de diuers Estats, qui ont toûjours de toute ancienneté bons, et loyaux gardé, et tenu ladite Ville, et Cité en la vraye obeïssance de la Couronne de France, quelques partis que les Seigneurs temporels, tant de ladite Ville que des fortes Places, et chasteaux dudit païs, ayent tenus et quelconques gerres que par cy-deuant ayent eu cours en nostre Royaume, tant de nostre temps que de nos Predecesseurs, et est aussi icelle Ville assise et scituée en beau païs, et fertil auquel viennent et affluent plusieurs biens, à l'occasion dequoy, et que iceux Habitans ne pourroient faire argent des biens qui y croissent, payer les rentes qu'ils doiuent ny fournir à plusieurs grandes charges qu'ils auoient, et ont toûjours eu à supporter lesdits suppliants dés pieça obtindrent de nos Predecesseurs Roys de France quatre Foires l'an ; C'est à sçauoir l'vne à commecer le jour de l'Assomption de nostre Dame en Aoust, l'autre au jour Monsieur S. Martin d'hyuer, vne autre le jour de Saint Nicolas en May, et l'autre le jour de la Cene, lesquelles foires ils ont toûjours depuis tenus et exploittées jusques à present, mais pour ce que les premiers jours d'icelles foires sont festes solemnelles, et festoyables, et que les sept jours prochains, et consecutifs d'apres lesdits jours Nostre-Dame et de Saint Martin que durent lesdites foires, aduient souuent qu'à l'vn d'iceux jours est aussi quelque feste festoyable, à cette cause iceux suppliants nous ont tres-humblement fait supplier et requerir que icelles foires leur voulussions translater, accroistre, donner, et octroyer és jours que s'ensuit, c'est à sçauoir la premiere Foire le Lundy d'apres le Dimanche de Pasques fleuries, durant quatre jours ensuiuans continuels et consecutifs, la seconde le lendemain de la Feste Saint Nicolas en May, la tierce, le premier jour d'Aoust, et la quarte, le troisiesme jour de Nouembre, durant chacune desdites trois Foires huict jours ouurables, prochains et consecutifs, les vns apres les autres, et que audit jour que se tiendront lesdites Foires ils puissent jouir et vser de toutes telles franchises, manieres de coustume, poids, aunages, priuileges, libertés que ont accoustumé d'auoir, jouir et vser les autres ayans Foires audit païs d'Auuergne, et sur ce leur impartir nos graces et prouision. Pourquoy, nous ce que dit est consideré, inclinans liberalement, et fauorablement à la supplication et Requeste desdits suppliants, et en faueur des grandes charges et affaires qu'ils ont par cy-deuant liberalement supportez, et supportent chacun jour, tant pour le faict de nos Guerres que autrement en plusieurs et maintes manieres, voulans aucunement le reconnoistre enuers eux, afin que de plus en plus ils soient plus enclins à nous seruir, et obeir. Pour ces causes, et autres à ce nous mouuants, auons pour lesdites quatre Foires, que par cy-deuant les suppliants ont eues translatées, et creées de nouuel, et par ces presentes de nostre grace speciale, pleine puissance, et authorité Royale, translatons, creons et establissons en la Ville de Clairmont en la maniere que s'ensuit ; C'est à sçauoir : la premiere au Lundy d'apres le Dimanche de Pasques fleuries, durant quatre jours ouurables, consecutifs, la seconde au lendemain d'apres Saint Nicolas en May, la troisiesme au premier jour d'Aoust, et la quatriesme au premier jour de Nouembre, chacune desdites trois dernieres Foires huict jours ouurables continuels, et consecutifs les vns apres les autres, ausquels jours on pourra vendre achepter, et distribuer audit lieu de Clairmont, toutes manieres de Marchandises licites et honnestes comme il est accoustumé de faire és autres Foires de nostredit Royaume. Sur lesquelles denrées et Marchandises nous donnons plein pouuoir et authorité par cesdites presentes, ausdits suppliants d'auoir, joüir, et vser de toutes manieres de coustumes, poids, aunages, priuileges, franchises et libertés comme ils faisoient et auoient accoustumé de faire és autres Foires qu'ils auoient par cy-deuant, et autres foires de nostredit Royaume. Si donnons en mandement, par ces mesmes presentes, au Baillif de Montferrand, et à tous nos autres Iusticiers, et à leur Lieutenant, presens et à venir, et à chacun d'eux si comme à luy appartiendra, que de nos presens, grace, octroy, establissement et translation, ils fassent et souffrent, et laissent lesdits Supplians et leurs successeurs, jouir et vser pleinement et paisiblement, sans pour cette cause, et aux Marchands affluans esdites Foires, leurs danrées et marchandises leur faire mettre et donner, ne souffrir estre fait, mis et donné aucun arrest, détourbier ny empeschement au contraire ; en faisant crier et publier à son de trompe et cry public si Mestier est lesdites Foires, en establissant audit lieu de Clairmont Loges, Places, Estaux, et autres choses necessaires pour l'exercice d'icelles ; en tenant aussi en seureté durant les iours que se tiendront lesdites Foires les Habitans de ladite Ville et Marchands y affluans auec leurs danrées et marchandises, et lesquels Habitans, et aussi lesdits Marchands, ensemble leursdites marchandises, Nous auons pris et mis, prenons et mettons durant lesdits iours que se tiendront lesdites Foires, allans, reuenans et retournans, en nostre protection, seureté et sauuegarde speciale, pourueu que durant lesdits iours que se tiendront lesdites Foires audit lieu de Clairmont n'y ait quatre lieues à la ronde quatre Foires, parquoy ce present establissement fust et soit prejudiciable à icelles Foires en aucune maniere : Car ainsi nous plaist, et voulons estre fait, nonobstant quelconques Ordonnances, Mandemens, restrictions ou deffenses à ce contraires. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toûjours, nous auons fait mettre nostre Seel à cesdites presentes, sauf en

autres choses nostre droict, et l'autruy en toutes. Donné à Argenton au mois de Decembre, l'an de grace mil quatre cens quatre-vingts vn, et de nostre Regne le vingt-vnième. Et sur le reply est escrit, Par le Roy, les Euesques d'Alby, de Lombez et de Chalons, les Sires *de Bressuire* et *de Soliers*, maistre *Thibaut Baillet* et autres présens. Et scellé du grand sceau.

*T. I, p. 567. — Jugement de Barthelmy de Nesson, gouverneur de la temporalité de l'évêque de Clermont, défendant aux sergents dudit évêque de porter hallebardes, couteaux et braquemards.— Avril* 1491.

A tous ceux qui ces presentes Lettres verront et orront, *Antoine Dupuy*, seigneur du Puy et de Chabrughol, Escuyer d'Escurie du Roy nostre Sire, Garde et tenant le Seel Royal aux Contracts par ledit Seigneur à Montferrand à Auuergne estably, Salut. Scauoir faisons, que ce jour date des presentes heure de Prime d'iceluy ou enuiron, pardeuant nostre amé et féal *Iacques Audin*, notaire Iuré dudit seel, vsant de nos pouuoir et autorité en cette partie, et lequel quant à ce est octroyé ce que dessous l'auons commis et deputé, commettons et deputons par cesdites présentes comme pardeuant nous à la Ville et Cité de Clairmont, dans l'Auditoire des Causes du Gouuerneur ou Iuge ordinaire d'icelles, ont esté presens personnellement establis sages hommes maistre *Simon Guayte*, licentié en Loix, et *Guillaume Guayte*, bourgeois, esleus de ladite Ville, accompagnez de plusieurs Habitans d'icelle, lesquels par l'organe de discret homme et sage Maistre *François Lalier*, licentié en loix, aduocat en la Cour d'iceluy Gouuerneur, ont fait exposer par maniere de Requeste à honorable homme *Barthelemy de Nesson* Gouuerneur dudit Clairmont, tenant, expediant les Causes de la temporalité dudit Clairmont, de par Reuerend Pere en Dieu Monseigneur l'Euesque, Seigneur dudit Clairmont; Qu'il estoit vray que ladite Ville et Cité de Clairmont estoit principale Cité et Ville d'Auuergne, et vne des anciennes du Royaume, bien peuplée, et fournie de gens de tous Estats, et qu'estoit doüée par les Roys de France de plusieurs beaux et grands Priuileges, entr'autres que par priuilege il leur estoit leu et permis, et non à autres, y faire et ordonner Capitaine, qui de par ladite Ville auoit puissance de porter Armes et bastons inuasibles en temps de guerre, et qu'estoit aduisé par les Habitans d'icelle, et non autrement, et que leursdits Priuileges auoient esté confirmez par les Roys de France, et les Seigneurs Euesques dudit Clairmont à la prise de possession et entrée de ladite Ville; auoient, et ont accoustumé auparauant de jurer serment solemnel, garder leursdits Priuileges, entretenir en iceux et autres coustumes et obseruances anciennes, lesdits Habitans, sans faire chose aucune de uouueau, comme si auoit mondit-Seigneur l'Euesque, à present Seigneur dudit Clairmont, dernierement à l'entrée par luy faite en ladite Ville; mais ce nonobstant, et qu'il eut promis et juré garder et entretenir lesdits Habitans en leursdits Priuileges, libertez et coustumes anciennes, sans venir aucunement par luy, ses Officiers, ny autres au contraire, et que ladite Ville et les Habitans d'icelle ayent esté par cy-deuant, comme si sont encores sans muër leur intention, obeissance et loyaux au Roy, à ses mandemens et Officiers, tenu et entrenu la Ville à l'obeissance et loyauté dudit Seigneur; mais ce nonobstant enuiron la fin du mois d'Aoust dernier passé, mondit-Seigneur l'Euesque, ou sesdits Officiers, de nouuel ou enfraignant leursdits Priuileges et anciennes libertez et coustumes venant directement contre son serment, auroit creé, et fait de nouuel vn grand nombre de Sergents appellez Halbardiers, qui auec leurs Halbardes, grands braquemards, vont et viennent tant de nuict que de iour en Iugement, et dans les Maisons d'aucuns Habitans; ce que j'amais n'auoit esté veu audit Clairmont, et que aussi soit deffendu de droict de porter armes inuasibles en jugement, et faisant et exerçant actes de Iustice, lesquels Sergents Halbardiers ont fait par cy-deuant de nouuel, et encores font à toutes heures tant de iour que de nuict, plusieurs excez, extorsions et voyes de faict aux Habitans de ladite ville, et en voulant executer aucun d'iceux par aucuns sens, clames ou debtes, iceux Halbardiers et toutes leursdites Halbardes font lesdites executions et excez à grand bruit et tumulte, comme si lesdits debteurs auoient commis aucun grand cas, et fussent meurtriers ou larrons, que jamais n'auoit accoustumé estre fait audit Clairmont, lesquelles choses estoient grandement scandalizantes et dommageables, et tant aux Habitans dudit Clairmont, que autres gens Forains que tous les iours affluēnt en ladite Ville: En faisant laquelle Requeste par ledit Lalier, et en interrompant icelle en son audiance, ledit Nesson a dit, parlant audit Lalier et Esleus; Voulez-vous dire que mondit-Seigneur de Clairmont n'est pas obeïssant et loyal au Roy. A quoy ont respondu, qu'ils ne disoient pas et n'estoit leur intention le dire, ains que ledit Seigneur loyal et obeissant au Roy nostredit Seigneur; et lors ledit Nesson, tout échauffé, a respondu et dit audit Lalier et Esleus telles paroles ou semblables; Ouy, il est obeissant et loyal Roy, et plus que la ville. A quoy a esté dit par lesdits Lalier et Esleus, et autres plusieurs

Habitans, illec estans, que mondit-Seigneur l'Euesque ne l'estoit pas plus que ladite Ville, et que le plus y estoit trop, et que c'estoit mal fait audit Gouuerneur dire lesdites paroles ; car jamais ladite Ville de Clairmont et Habitans d'icelle n'auoient esté traistres au Roy, mais vrays obissants et loyaux, et ce dit, ledit de Nesson a dit adressant ses paroles audit maistre *Simon Guayte*, esleu susdit, telles paroles ou semblables, Maistre Simon vous vous eschauffez fort, gardez que ne vous morfondiez ; je vous deffends le parler, laissez parler vostre Aduocat ; et alors ledit Maistre François Lalier, en continuant sa requeste et narration derechef faite de ce que dessus auroit esté par luy proposé, a requis audit Nesson, comme Gouuerneur et Iuge ordinaire de Monseignenr l'Euesque audit Clairmont, que son plaisir fust reparer lesdits excez, ordonner que lesdits Sergents cessassent porter lesdites Halbardes, cousteaux et braquemards, tant en Iugement, par Ville, que ailleurs, et entretenir iceux en leurs libertez, Priuileges, et coustumes anciennes, selon qu'ils soient accoustumé comme raison estoit, present a ce maistre *Eustache Mauguin*, procureur audit Clairmont de par ledit Seigneur, qui a dit telles paroles ou semblables ; Monseigneur je voy que la queuë de cette matiere s'adresse à moy, s'il vous plaist vous ordonnerez que lesdits excez soient par lesdits Esleus declarez, afin d'en faire information, et apres y estre pourueu comme sera de raison. Laquelle requeste faite, après que ledit Nesson eut parlé par maniere de conseil à maistre *Pierre Vsson*, son lieutenant, seant illec auprés de luy, a fait response ausdits Esleus et *Lalier*, Vous baillerez vostre Requeste par escrit deuers la Cour, aussi la declaration desdits excez dans Lundy, et je vous feray raison et justice. A quoy a esté respondu par lesdits Lalier et Esleus, qu'ils ne bailleroient point par escrit, et qu'ils n'entendoient de ce faire procez ne prendre assignation et n'en prenoient aucune, et que ladite Requeste n'estoit pas si prolixe que ledit Gouuerneur ne l'entendist bien. Par lequel Gouuerneur a esté dit ; que ladite Requeste estoit bien grande et prolixe, et que n'auoit pas l'entendement de la retenir, mais qu'ils la baillassent par escrit, et qui leur feroit raison et justice comme dessus. Et par lesdits Lalier et Esleus, disans que ladite Requeste estoit entendable, et si bon luy sembloit la fit enregistrer par son greffier, qui le pouuait aysément faire ; car requeroit seulement qu'on ordonnast que lesdits Halebardiers fussent cassez et destruits, comme faits de nouueau puis la fin d'Aoust dernier passé, au prejudice d'eux, et de leursdits priuileges, et de la façon, maniere ou coustume ancienne de ladite Ville et Cité, et leur deffendit qu'ils eussent à cesser doresnauant porter lesdites Halbardes, et faire lesdits tumultes et excez comme dessus, et apres ont demandé lesdits Lalier et Esleus audit Notaire Instrument de ce que dessus, vn ou plusieurs, qui leur a esté octroyé bailler. En témoin desquelles choses, Nous, à la Relation dudit Notaire, qui nous a relaté les choses dessusdites, qu'ainsi judiciellement et en sa presence auoient esté requises et dites : presens et appelez à ce pour témoins, Maistres *Iean Borrel*, et *Iean Laurens*, Notaires Royaux etc. Donné le penultiesme jour d'Auril, l'an mil quatre cens quatre-vingts vnze, et signé *Audin*.

Lesdits actes et Instrumens furent continuez et reiterez le deux, cinq et septiéme May audit an, pour mesme faict, audit sieur de *Nesson*, Gouuerneur et Iuge ordinaire.

### *T. II, p. 3. — Traité pour la conduite des eaux de Royat à Clermont, fait par Jacques d'Amboise, évêque de Clermont, avec Pierre Guichon, ingénieur, natif de Liége, demeurant à Moulins. — 30 octobre* 1515.

A tous ceux qui ces presentes verront, *Iacques Dupuy*, bachelier en Loix, Garde et tenant le Seel Royal estably à Mont-ferrand. Sçauoir faisons, que pardeuant nostre amé et feal *Gilbert Bourguignon*, notaire et témoins sous-signez ; personnellement establis Reuerend Pere en Dieu Messire *Iacques d'Amboise*, euesque de Clairmont, pour luy à son nom, d'vne part. Et *Pierre Guichon*, natif de Liège, à present demeurant à Moulins, pour luy et les siens d'autre partie. Lesquelles Parties susnommées, de leur bon gré, pure, franche et libre volonté, ont connu et confessé, cognoissent et confessent auoir fait les obligations, pactes et conuenances que s'ensuiuent. A sçauoir, que mondit Seigneur pour le bien, profit et vtilité de la chose publique ; et pour obuier à plusieurs grands maux et inconueniens que par cy-deuant sont aduenus en ladite ville pour raison de fontaines et eaux douces que les Habitans estoient contraints aller querir hors ladite Ville. Pour obuier ausquels maux et inconueniens, ledit Seigneur aye pourchassé et trouué moyen faire venir vne Fontaine dans ladite Ville, laquelle a esté prise et conduite à tuyaux de bois, depuis le lieu de Royat iusques dans

ladite Ville et Cité de Clairmont. Et pource que ces tuyaux de bois et conduite ja faite ne sont perpetuels, et chaque iour deffaillent, voulant et desirant ledit Seigneur à son pouuoir ladite Fontaine estre conduite en bonne sorte, en façon que ladite Ville et chose publique s'en puisse seruir, et qu'il en soit memoire perpetuelle à l'aduenir, A ledit Seigneur voulu, et veut la conduite de ladite Fontaine estre faite à tuyaux et corps de terre, édifiez et cimentez en bonne sorte que ladite Fontaine puisse venir et seruir la Ville, et chose publique d'icelle, laquelle chose ledit Seigneur desire faire et accomplir. Et pour icelle conduite faire, lesdits Seigneur et Guichon, fontainier, maistre expert, ainsi qu'il a dit à faire icelle conduite ; Ont connu et confessé, cognoissent et confessent auoir accordé, passé et transigé entr'eux les Articles qui s'ensuiuent. C'est à sçauoir, Que ledit Guichon sera tenu faire et parfaire ladite conduite auec tuyaux de terre, de la grosseur et façon que sont les tuyaux de terre faits comme dessus, posez depuis les Cordeliers dudit Clairmont iusques à ladite Fontaine, et desquels il y a plusieurs tuyaux semblables en la Maison de mondit Seigneur ; et commencera son ouurage à ladite Fontaine qui est au deuant de la Maison Episcopale dudit Seigneur, en tirant continuellement vers la source d'icelle Fontaine, estant auprés des murs du lieu de Royat, où est le bassin fait et édifié. Fera les tranchées necessaires de la profondité de cinq pieds du moins, compris les relais ; et lequel relais sera de profondité et largeur si grande, que le tuyau sera couuert de ciment d'vn doigt tout autour, et sera tenu ledit Guichon recouurir lesdites tranchées de terre, sans estre tenu faire les pauez où il les faudra faire, ny aussi oster la superfluité de ladite terre. Et sera tenu aussi ledit Guichon recouurir lesdites tranchées de terre, sans estre tenu faire les paués où il les faudra faire, ny aussi oster la superfluité de ladite terre. Et sera tenu aussi ledit Guichon faire lesdites tranchées plus profondes que de cinq pieds, depuis la couche des Grands-Gras iusques aux cheneuieres des Gras de pain, en sorte que leurs tuyaux viendront en auant, sans qu'és tuyaux qui seront posez par ledit Guichon, n'y ait montée ny descente qui prenne saut. Et aussi depuis les prez des Rioms, scituez auprés de Saint Marc, ne sera tenu ledit Guichon faire lesdites tranchées de cinq pieds, où il y aura rochs et rochers ; mais seront faites de la profondeur qui sera possible les faire ; et où il y aura rochs ou rochers, s'il y faut bastiment de muraille ou edifice, ledit Seigneur sera tenu faire faire ladite muraille ou bastiment necessaire à ses despens. Et sera tenu ledit Guichon poser les tuyaux ainsi qu'il en aura trois cens toises de faits, lesquels il posera ainsi que lesdits tuyaux se feront ; et fournira ledit Guichon lesdits tuyaux plombez, bienfaits, ciment necessaire, taillez, et toutes étoffes necessaires pour le posement d'iceux tuyaux. Et sera tenu, et a promis ledit Guichon faire et parfaire ladite conduite d'icelle Fontaine en la sorte susdite, de corps de terre, bienfaits, et posez à dire de gens experts en tel cas. Et icelle conduite auoir faite et parfaite depuis la source estant audit lieu de Royat, iusques au bas estant au deuant ladite maison de mondit Seigneur, dans deux ans prochains venans. Et sera tenu mondit Seigneur bailler audit Guichon le passage pour faire ladite conduite, et payer tous les interests; si aucuns y en a. Laquelle conduite se fera au plus droit qu'il sera possible, depuis ladite Fontaine iusques à ladite source, ainsi que par gens experts sera dit et aduisé. Et où ledit Guichon rompra les murailles des Maisons ou Iardins, là où il faudra les éditier par massons, sera réedifié et rebasty aux despens de mondit Seigneur. Et les regards et spiraux necessaires à ladite conduite de ladite Fontaine, selon le dire des gens experts, seront faits par ledit Guichon, excepté les pierres de taille necessaires à faire lesdits regards et spiraux, lesquelles pierres de taille ledit Seigneur sera tenu bailler, et les faire tailler par massons, mais ledit Guichon les fera percer et les poser à ses despens, et sera lesdits regards et spiraux bien et deuëment à dire de gens experts en tel cas ainsi que dessus. Et pour ses gages et salaires de faire la conduite desdites Fontaines, mondit-Seigneur sera tenu, et a promis payer audit Guichon pour vne chacune toise qu'il fera et posera, ainsi que dessus à ses despens, la somme de trente-cinq sols six deniers tournois, laquelle somme sera payée audit Guichon ainsi qu'il besonguera et posera lesdits corps, et ainsi qu'il fera les crocs et ciment necessaire luy sera baillé et fourny argent par mondit-Seigneur, ou par Monsieur l'Official son Vicaire en l'absence de mondit-Seigneur, semaine pour semaine, au mois pour mois, ainsi qu'il fournira, portera ou fera lesdits crocs, et ainsi que la besongne se fera. Et ce pour le viure dudit Guichon, et satisfaire à ses Seruiteurs en deduction dudit prix fait, ledit Seigneur a payé audit Guichon cent sols tournois, et soixante sols que mondit Seigneur a donné audit Guichon pour ses despens d'aller et venir de Moulins en cette Ville, qui sont huict liures tournois ; desquels ledit Guichon s'est tenu pour bien content et satisfait, et les cent sols tournois a promis alloüer et déduire sur son prix fait. Lesdits Seigneurs et Guichon à ce presens et receuans, etc. En témoin desquelles choses, nous garde susdit, à la relation dudit notaire, és presences de noble homme *Gilbert de Saint Cirques*, escuyer ; maistre *André Faure*, et de maistre *Guillaume Vateilh*. Faites et passées le penultiéme iour d'Octobre, l'an mil cinq cens quinze. Et signé, *Borrgrignon*.

### T. I, p. 615. — *Traité pour la direction du collége de Clermont, confiée à Mᵉ Antoine Grans, principal ou révérend.* — *27 avril* 1548.

Il a esté accordé entre honorables hommes maistres *Iacques de Louuain*, et maistre *Martin Pradettes*, esleus l'année presente au gouuernement de la Ville de Clairmont, d'vne part. Et maistre *Antoine Grans*, maistre ès arts de l'Vniuersité de Paris, d'autre.

A sçauoir que lesdits Esleus ont baillé, et par ces presentes baillent audit *Grans* le regime et Office de Reuerend des Escolles de la presente Ville pour l'espace d'un an, à commencer à la Feste de Saint Iean Baptiste prochaine venant, et finissant à tel et semblable iour.

Et ce aux gages de la somme de cent liures tournois, que lesdits Esleus payeront audit Grans ; à sçauoir cinquante liures à la Feste de Noël prochaine venant, et autres cinquante liures à la Feste de Saint Iean Baptiste lors ensuiuant.

Moyennant laquelle somme ledit Grans a promis et sera tenu Regenter, et faire Lectures ordinaires aux Escoliers qui durant l'année se trouueront residents esdites Escolles.

Et néantmoins pour la décoration d'icelles et érudition desdits Escoliers ledit Grans sera tenu de fournir de deux Regents doctes ; l'vn d'iceux pour seruir dessous de Coadjuteur ; et l'autre de Bachelier, lesquels ledit Grans stipendiera à ses despens.

Et ne prendra ledit Grans aucun salaire des enfans de la Ville, ny des nepueux des chanoines dudit Clairmont. Et quant au residu des autres Escoliers, prendra le salaire accoustumé.

Et où par la faute dudit Grans lesdites Escolles ne seroient munies de gens doctes pour l'érudition desdits Escoliers, ledit Grans sera tenu de tous despens, dommages et interests.

Fait à Clermont en presence de maistre *Guillaume Boyer*, prestre de Saint Genez-Champaneilles, et *Guillaume Brunel*, habitans de Clairmont, le 27. auril, l'an 1548. Et signé, *Bourgeignon*.

### T. I, p. 558. — *Edit du roi Henri II, portant création d'un présidial en la ville de Clermont.* — *Juin* 1551.

Henry par la grace de Dieu Roy de France, à tous presens et aduenir, Salut. De la partie de nostre tres-chère et tres-amée compagne la Reyne, et des manans et habitans de la ville de Clairmont en Auuergne, nous a esté humblement exposé que puis n'agueres par arrest de nostre Cour de Parlement à Paris, donné entre le Procureur General de nostredite Compagne, d'vne part. Et nostre amé et feal Conseiller Messire *Guillaume Duprat*, euesque dudit Clairmont, la ville et cité dudit Clairmont, auec ses appartenances et dépendances que cy-deuant par feu de bonne memoire Guy, comte dudit Clairmont et d'Auuergne, predecesseur de nostredite compagne, auoit esté baillez en garde à feu Robert, lors Euesque dudit Clairmont son frere, auroient esté adjugez par prouision à icelle nostredite Compagne, laquelle pour la grandeur et antiquité de ladite Maison, et de ce que les Comtez de Clairmont et d'Auuergne, dont elle est descenduë auoient long-temps auparauant ledit bail en garde en leur principal Siege, Palais, et demeure en ladite Ville de Clairmont, comme principale et capitale de tout ledit païs d'Auuergne ; Desireroit volontiers, attendu que la temporalité dudit Clairmont, luy a par ledit Arrest esté restituée, et que iceluy Arrest est aduenu par la poursuite et diligence desdits Habitans de Clairmont, qu'en icelle Ville y eust pour le soulagement d'iceux vn Siege Presidial en Nous humblement requerant iceluy vouloir créer et eriger en tel pouuoir et authorité que les autres Iuges Presidiaux de nostre Royaume. Sçauoir faisons, que Nous inclinans à la supplication et requeste de nostredite Compagne, et considerans que ladite Ville et Comté de Clairmont, laquelle par droict naturel doit retourner à nos tres-chers et tres-amez enfans, est la capitale et principale dudit païs d'Auuergne, desirans aussi gratifier à icelle nostredite Compagne et ausdits Habitans de ladite Ville de Clairmont en cette partie, en contemplation mesmement de ladite poursuite et diligence qu'ils ont faite au procez sur lequel est interuenu ledit Arrest, et apres que nous auons mis cette matiere en deliberation auec plusieurs Princes et Seigneurs de nostre Sang, et autres grands et notables personnages de nostre

Conseil ; Auons par deliberation de nostredit Conseil, creé, erigé et estably, et par ces presentes, de nostre certaine science, pleine puissance et authorité Royale ; et par Edict et Statut perpetuel et irreuocable, créons, erigeons et establissons vn Siege Presidial en ladite Ville de Clairmont, auquel ressortiront par appel toutes et chacunes les causes, differends et matieres procedans à cause et pour raison des biens, terres et possessions immeubles, scituées et assises tant au dedans desdites Ville, Cité et Comté de Clairmont et d'Auuergne, que des Baronnies de la Tour, et autres Terres et Seigneuries de nostredite Compagne et de ses Sujets Vassaux, et arriere-Vassaux tenans és fiefs et arriere-fiefs desdits Comtez, Baronnies et Seigneuries appartenans esdites dépendances d'icelles, scituées et assises tant en haut que bas païs d'Auuergne, et de celles qui par cy-deuant ont esté ressortissans pardeuant le Gouuerneur d'iceluy Clairmont, et generalement tous differends, Causes et matieres tant Ciuiles que Criminelles, personnelles que possessoires réelles, mixtes et hipothequaires d'entre les Habitans desdites Villes, Comté, Baronnie, Terres et Seigneuries, Vassaux et arriere-Vassaux d'icelles, et de celles qui ont accoustumé ressortir pardeuant ledit Gouuerneur de Clairmont, demeurant toutesfois la cognoissance des cas Royaux et priuileges, tout ainsi qu'il est accoustumé, et pour la tenuë et exercice dudit Siege et Iuridiction Presidial duquel il est appellé. Voulons les appellations qui en seront interjettées ressortir directement et sans moyen en nostredite Cour de Parlement de Paris : Auons de nostredite puissance et authorité, et par l'aduis dessusdit, permis et octroyé, permettons et octroyons à nostredite Compagne, qu'elle puisse créer, eriger, commettre, establir tels Iuges et Officiers, en tel tiltre et qualité, et à tels gages qu'elle aduisera et verra bon estre, pour cognoistre des causes et matieres dessusdites, ainsi et par la forme et maniere que dessus est dit. Si donnons en mandement par ces mesmes presentes, à nos amez et feaux les Gens tenans, ou qui tiendront nostre Parlement à Paris, que nos presens creation et erection dudit Siege Presidial et des Officiers, qui par ladite tenuë et exercice d'iceluy et Iuridiction, seront mis et establis par nostredite Compagne, et tout le contenu en cesdites presentes ils fassent lire, publier et enregistrer en nostre Cour de Parlement, et iceux Officiers qui par nostredite Compagne seront respectiuement pourueus esdits Estats et Offices, laisser joüir et vser d'iceux Estats et Offices, ensemble des honneurs, authoritez, prerogatiues, préeminences, franchises, libertez, droicts, profits et émolumens en tel cas accoustumez, pleinement et paisiblement, sans en ce leur faire mettre ou donner, ne souffrir estre fait, mis ou donné ores ne pour le temps à venir aucun empeschement au contraire, et lequel si fait, mis ou donné leur auroit esté ou estoit, ostent et mettent, et fassent oster et mettre incontinent et sans delay à pleine déliurance et au premier estat et deub : Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelconques ordonnances, restrinctions, mandemens ou deffenses à ce contraires. Afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous auons fait mettre nostre scel à cesdites presentes, sauf en autres choses nostre droict, et l'autruy en toutes. Donné à Chasteaubrian au mois de Iuin, l'an de grace mil cinq cens cinquante-vn, et de nostre Regne le cinquiéme. Et signé sur le reply, Par le Roy, *De l'Avbespine. Visa contentor, Coignet.* Et est escrit, *Lecta publicata et registrata audito Procuratore generali Regis, prout in Registro hodierna die. Iudicialiter facto continetur Parisiis in Parlamento penultima die Iulij, anno Domini millesimo quinquagesimo primo.* Signé, *Camus.* Scellé à double queue en lacqs de soye du grand scel du Roy, de cire verte.

## *T. I, p. 521. — Lettres patentes de la reine Catherine de Medicis, qui portent, pour Clermont, création d'un corps commun, consulat, maison commune, etc. — 10 juin 1552.*

Catherine, par la grace de Dieu, reine de France, comtesse de Boulougne, de Clermont et d'Auvergne, de la Tour ; Sçavoir, faisons à tous presens et à venir. Nous avons reçu l'humble supplication de nos chers et bien-amez les bourgeois, manans et habitans de nôtre Ville et Cité de Clermont en nôtre Païs d'Auvergne ; Contenant, que ladite Ville qui est ceinte et entourrée de grandes et fortes Tours et murailles, est la principale et Capitale de tout ledit Païs d'Auvergne, garnie de belles fortifications entieres, et grandement peuplée de plusieurs gens notables et bourgeois, tant marchands que autres de divers Etats, faisans ensemble le Corps de ladite Ville : lesquels pour l'affection que de tous temps ils ont eu à leur Ville, et sont si bien et soigneusement employez à la garde et conservation d'icelle, que quelques hostilitez ou guerres que depuis ayent eu cours, quelques usurpations aussi ou entreprises que les Evêques de Clermont ayent sçû faire sur eux et contre Nous, ladite Ville nous feroit et est toujours demeurée, et par Arrest de

la Cour de Parlement de Paris contraditoirement donné, Nous a esté rendué et remise à nôtre obéïssance les hommes qui sont nos bons et francs Sujets ; et jaçoit que ladite Ville, qui comme dit est, est la principale et capitale de tout le Païs, et la plus belle et mieux peuplée, dût avoir aussi que les autres bonnes Villes dudit Païs d'Auvergne, Corps cummun, Consulat et Maison commune pour donner ordre, direction, conduite et police aux affaires communs et politiques de ladite Ville, et iceux traiter, aviser et ordonner par ensemble ; comme aussi de toutes autres choses qui surviennent, ainsi qu'il se fait ès autres Villes du Royaume, et même ès autres villes du païs d'Auvergne, et en laquelle comme principale, et au mandement desdits Supplians se font les Assemblées communes de tout ledit païs d'Auvergne pour veiller et deliberer des affaires qui surviennent audit Païs, toutesfois pour les empêchemens que lesdits évêques de Clermont leur ont sçû et fait au moyen des usurpations sur eux faites, n'auroient pas esté si diligens et soigneux comme requis estoit, de policer les affaires politiques de la Ville à nôtre grand interest, perte et dommage de la chose publique de ladite Ville. Nous requerant attendu ce que dit est, qu'il Nous plût pour l'entretenement et decoration de ladite ville, et aussi pour le bien et conduite tant de nos droits et affaires, que de ceux de ladite ville, créer, ordonner et établir Corps commun, Consulat et Maison commune en ladite ville et cité de Clermont, en telles prérogatives, préeminances, facultez et droits, que les autres Consuls et Maisons communes des autres Villes d'Auvergne, et sur ce leur pourvoir : Pour ce est-il, qu'avons, ces choses considérées, et mêmement que ce soit chose non convenable seulement, mais requis et necessaire qu'en ladite ville et cité de Clermont, qui comme dit est, est la principale et capitale d'Auvergne, plus belle et plus peuplée de tout ledit païs, y ait Corps, Consulat et Maison commune de par Nous, tenu pour l'entretenement de nos droits, autoritez et préeminences de nôtre Comté, et aussi pour le gouvernement, accroissement et decoration de ladite ville, et pour bien et dûement traiter et donner ordre et provision aux affaires publiques et politiques de ladite ville, et aux nôtres quand besoin sera, à ce que les Habitans, leurs successeurs en ladite ville soient plus enclins et attentifs à continuer en leur loyauté, et entendre à la garde et sûreté de ladite ville, et à tous autres ornemens et decoration d'icelle. Pour ces causes et considerations, et autres causes mouvans de nos graces speciales, puissances et autorité par ces presentes ; avons fait, créé et ordonné, et établi, faisons, créons et établissons en nôtredite ville et cité de Clermont audit païs d'Auvergne, Corps commun, Consulat et Maison commune, et iceluy Consulat de notre science, puissance et autorité que dessus ; avons ordonné et ordonnons ausdits supplians et leurs successeurs habitans de ladite Ville, pour doresnavant le tenir perpetuellement de Nous et de nos successeurs : Pour l'entretenement duquel Consulat, fondation et decoration d'iceluy, avons de nôtre grace, puissance et autorité que dessus, voulu, statué et ordonné, voulons, statuons et ordonnons, que les Habitans, eux et leurs successeurs en ladite ville, puissent avoir et acquerir, si acquise n'ont, une Maison commune en ladite ville, qui soit desormais dite et appellée, la Maison commune du Consulat de Clermont, en laquelle pourront avoir archives, coffres et armoires, pour tenir et garder tous et chacuns leurs titres, chartres, privileges, et autres actes publics et privez que bon leur semblera ; ensemble leur artillerie, poudres, selpêtres, piques, halebardes, et tous autres bâtons de guerre et autres choses servant tant à lad. Police que défenses, tution et garde de lad. Ville. Qu'il ayent aussi et puissent avoir quatre Consuls tous habitans de ladite ville, lesquels seront tenus élire d'an en an, ou de deux en deux ans, et ce le premier jour de l'an ; et pour ce faire s'assembler en leur Maison de Ville, pour delà tous ensemble s'en aller à l'église où ils feront dire pour cet effet une messe du Saint Esprit ; et icelle dite tous les élisans, faire le serment entre les mains des anciens consuls : d'élire chacun d'eux en leur conscience les plus suffisants et capables, sans aucune exception de personne, toutes brigues, dons et faveurs cessans, à la charge que l'élection faite, seront tenus incontinant aprés icelle porter et presenter à nôtre senéchal de Clermont, ou son Lieutenant pour la confirmer, et recevoir le serment de ceux qui seront élus : Puissent aussi et leur loise, en tel temps que bon leur semblera, élire douze conseillers de Ville, où tel autre nombre qu'ils aviseront, avec un avocat, procureur et greffier de Ville, gens notables, suffisants et idoines, Habitans de ladite Ville, faisans ensemble et representans tous lesdits conseillers, avocat et procureur avec lesdits consuls, tant en chef qu'en membres, le corps et communauté de ladite Ville ; par l'avis et conseil de tous lesquels lesdits consuls seront tenus gouverner, conduire et manier toutes les affaires et negoces de ladite ville ; ensemble tous les Procez qui y sont et seront, tant en demandant qu'en défendant, meus ou intentez, pour et au nom de ladite Ville, et faire ordonner pour le fait de leurdite ville, et pour icelle policer et orner ainsi que le cas le requerera, et comme font les autres villes et consulat de nôtredit païs d'Auvergne. Et que pour ce faire et deliberer des affaires communs de ladite ville, iceux conclure et determiner, qu'ils puissent faire assembler, de l'avis des Consuls et Corps commun de ladite ville, toutesfois et quantes que bon leur semblera, et s'assembleront en leurdite Maison commune,

sans que pour ce faire ils soient tenus en demander aucun congé, licence ou permission à Justice, mais seulement par l'autorité seule et mandement de ses consuls, au son de la cloche de leur Maison commune, que pour ce faire ils pourront avoir, ou bien à son de trompe et cric public, fait sous nôtre nom et autorité ; et auxquelles Assemblées lesdits consuls, conseillers, avocat, procureur et greffier, seront tenus de s'y touver et assister sur les peines qui y seront avisées par lesdits consuls, conseillers et habitans, applicable aux pauvres de ladite ville ; Et en outre ce, lesdits consuls et conseillers institueront et établiront pour la police et affaires communes de ladite ville, trois Auditeurs des Comptes des taxeurs et contre-taxeurs, et remedieurs, trois huchers ou autre nombre pour crier le vin, deux serviteurs de ville, des messiers ou gâtiers pour garder les fruits, quelques porchers, chevriers, courretiers et sonneurs des cloches ; ensemble deux sergens pour faire et executer tous actes, et faire cris sous nôtre nom et exploits pour le fait du Corps de ladite ville : desquels, ensemble de ses conseillers, avocat, procureur, greffier et autres officiers susdits, lesdits Consuls recevront le serment en tel cas requis et accoûtumé ; ausquels Nous avons aussi permis et permettons par ces presentes, qu'ils puissent avoir armes ou armoiries de Ville, et scel pour sceller les actes et expeditions qui se feront en leur Consulat et Maison de Ville : Plus, bourse commune et pouvoir d'acquerir Communauté, pour et au nom de ladite ville. Et que les Consuls qui pour le temps seront, auront la garde et sur-intendance des clefs des portes et tours de ladite ville, sinon que Nous fussions en ladite Ville, auquel cas seront tenus led. Consuls nous apporter les clefs en nôtre logis. Pourront aussi lesd. habitans, suivant leur ancienne coutume, faire le guet le jour de l'Assomption Nôtre-Dame ; et en ce faisant, visiter les portes, et suivre à l'entour des murailles de ladite Ville : comme aussi ils pourront faire toutesfois et quantes qu'il sera necessaire et par eux avisé ; et outre ce, avons permis et permettons par cesdites Presentes, ausd. consuls qu'ils et chacun d'eux avec leur procureur et greffier, puisse et leur loise visiter les boulangers, vendeurs et revendeurs de pain en ladite Ville et fauxbourgs d'icelle ; ensemble la chair, poisson et autres victuailles qui se vendront en ladite Ville et Fauxbourgs, pour s'il y trouvent quelque abus ou faute, contre les delinquants et coepables, proceder par confiscation desd. pain, chair, poisson et autres victuailles, applicables aux pauvres de ladite Ville, et autrement ainsi qu'il appartientra. Et faire pareille visitations sur les poids, mesurages et aulnages qui seront és maisons particulieres des habitans, tant de ladite ville que fauxbourgs, pour les estalonner à celles de ladite Ville ; et aussi sur les entreprises et usurpations qui se pourroient faire sur les ruës et voyes publiques desd. ville et fauxbourgs et justice d'icelle, et sur les veriaux et immondices, pour du tout y estre par eux pourvû ainsi qu'il appartiendra. Si donnons en mandement par ces presentes à nôtre Sénéchal ou son Lieutenant audit Clermont, et à tous nos autres justiciers et officiers, et à chacun d'eux comme à luy appartiendra, que nôtre present establissement, creation, statuts, ordonnance, volonté, et tout le contenu en ces presentes, ils gardent et entretiennent, fassent garder et entretenir de point en point selon leur forme et teneur, et d'icelles fassent et souffrant, oüir et user lesdits Supplians et leursdits successeurs pleinement et paisiblement, sans leur faire ny souffrir estre fait, mis et donné aucun détourbier ou empêchement au contraire, et à ce faire et souffrir, contraignent et fassent contraindre tous qui pour ce feront, et contraindre par toutes voyes duës et raisonnables : Car tel est nôtre plaisir, sauf en toutes autres choses notre droit et d'autry. Donné à Châlon ce dixiéme jour de Juin, l'an de grace mil cinq cens cinquante-deux. Et Signé, *Catherine*. Sur le reply est écrit : Par la Reine, *De Bousan*. Et à côté lus, publiez et enregistrez : Oüy, le Procureur de la Reine, pour joüir par lesd. habitans du contenu en icelles, selon la volonté de ladite reine dame, sans préjudice de ses droits en toutes autres choses, ainsi qu'il est porté par lesd. Lettres le 10, jour de Septembre 1552. au Conseil de la Reyne, tenu en sa Ville de Clermont, auquel presidoit Monseigneur le Senéchal : A esté conclu publication ainsi qu'il est écrit, signé et ordonné ainsi estre avisé sur le reply des presentes : Et signé, *De Sarlan* et *Chalvet*, *B. Ceberet*, *G. Lallier*, et contre-scelé. Et Signé, *Bigaud*, Greffier.

*T. I, p. 568. — Le roi Henri II déclare que la sénéchaussée de Clermont doit être complétement indépendante de celle de Riom. — 20 juin 1553.*

Les lettres du roi sont imprimées dans les *Origines de Clairmont*, par Savaron, édition de 1662, pages 507-508.

**T. I, p. 569. — *Traité fait entre les villes de Riom et de Clermont, sur les droits, prérogatives, titres, qualités, etc., desdites villes et leur juridiction.* — 1er *janvier* 1556.**

Sur les autorités, prééminences, juridictions et autres droits que la ville de Clermont, d'une part, et la ville de Riom, d'autre, ont eu et pourront avoir en différent pour l'avenir, du consentement, accord et volonté de la reine, comtesse de Clermont et d'Auvergne, a été accordé en la forme et manière qui s'ensuit : — *Premièrement.* Que la ville et cité de Clermont sera dite, nommée et intitulée chef et capitale du pays d'Auvergne, jouira des priviléges, prééminences et autorités qui sont dues et appartiennent ès autres villes capitales de ce royaume, soit pour les assemblées et convocations des 13 bonnes villes dudit pays, représentant le tiers et commun état et assemblées des états et autres assemblées générales et particulières qui seront faites à la réquisition et pour les affaires dudit pays d'Auvergne, soit par commission du roi, mandement ou jussion, concernant, en quelques manières que ce soit, les affaires communes et publiques dudit pays, et sans toutefois déroger ni contrevenir aux articles subséquens. — II. Que ès assemblées desdites villes, les échevins et délégués dudit Clermont proposeront, concluront et précéderont les consuls ou délégués de ladite ville de Riom, en quelque part et lieu et pour quelque commission que ce soit, que lesdites assemblées seront faites pour les affaires dudit pays et ès assemblées des états proposeront ce qui concernera le tiers et commun état et présideront comme dessus. — III. Que la ville de Riom sera semblablement dite, nommée, intitulée, chef du duché d'Auvergne et aussi chef desdites villes et pays pour l'exercice de la justice, assemblées et convocations du ban et arrière-ban dudit pays, sous l'autorité toutefois de la souveraine cour du parlement de Paris et sans aucunement y comprendre le siége des élus, ni déroger à leurs priviléges, autorités et prééminences. — IV. Que la généralité, bureau des recettes générales, contrôle général, chambre du domaine et de la monnaie et leurs dépendances, demeureront à perpétuel en ladite ville de Riom, comme s'y feront toutes nouvelles institutions et établissement d'offices nouveaux, lesquels par édits ou nouvelles créations seront établis ès autres villes de ce royaume, esquelles sont établies les généralités et recettes générales et autres autorités et prééminences concernant ce qui demeure en ladite ville de Riom par cet accord. — V. Et à ladite ville de Clermont, outre et par-dessus la recette ordinaire des tailles, recette particulière du taillon et siége des élus à présent établis en lad. ville de Clermont, appartiendra à perpétuel, la recette générale du taillon, laquelle, du consentement desdits consuls, manans et habitans de ladite ville de Riom, sera translatée en ladite ville de Clermont, avec ses appartenances et dependances, sous l'autorité néanmoins du général de la charge, et sans préjudice des autorités et charges du contrôleur général d'icelle, auquel général lesdits receveurs généraux du taillon obéiront, suivant les édits et ordonnances, et néanmoins, où il adviendroit que le roi, par édit, veuille séparer ledit office de contrôleur, et en mettre un membre pour le regard de ladite recette générale du taillon en ladite ville de Clermont, ceux de ladite ville de Riom ne s'en pourront plaindre ni douloir, réservant toutefois la nomination dudit éclipsement de contrôleur, à celui qui tiendra ledit contrôle général lors de l'éclipsement pour cette fois seulement. — VI. Appartiendront aussi à ladite ville de Clermont, toutes nouvelles institutions et établissemens d'officiers nouveaux, lesquels, par édits ou nouvelles créations, pourront être établis pour raison de ce qui concerne les autorités de prééminence qui sont et appartiennent à lad. ville de Clermont par le présent accord. — VII. Que les cas royaux et ressorts des châtellenies de Mont-Rognon, Chamalière, Obière et la Sauvetat, appartiendront et ressortiront à perpétuel par-devant ledit sénéchal de Clermont, tout ainsi qu'elles avoient accoutumé faire par-devant ledit sénéchal d'Auvergne. Réservé toutefois les fiefs et arrière-fiefs desd. châtellenies ayant justice, lesquels ressortiront à perpétuel en la sénéchaussée et siége présidial de Riom, comme ils ont fait par ci-devant, et aussi les causes du domaine dud. Mont-Rognon et Chamalière, en cas de réunion desdites terres. — VIII. Que ladite ville de Clermont, et toutes les autres terres desquelles ledit sénéchal de Clermont connoît de présent et connoîtra pour l'avenir, ressortiront ès cas de l'édit par-devant les juges présidiaux établis en ladite ville de Riom, et lesd. consuls de ladite ville de Riom bailleront esdits échevins et sénéchal dud. Clermont, les châtellenies de Saint-Alyre-lès-Clermont, d'Obière et Beaumont, avec convenance que où les siéges présidiaux par édit général seroient supprimés, lesdites châtellenies en ces cas ressortiront par-devant ledit sénéchal d'Auvergne, comme elles avoient accoutumé faire auparavant le présent accord. — IX. Que les frais de la suppression du baillage de Montferrand seront payés par lesdits échevins de ladite ville de Clermont et

consuls de ladite ville de Riom, par moitié, soit qu'il faille rembourser les manans et habitans dudit Montferrand, ou désintéresser les officiers dudit baillage, et les consuls et habitans de lad. ville de Riom bailleront audit sénéchal de Clermont, le ressort ès cas royaux des terres de l'évêché dudit Clermont et du chapitre de l'église cathédrale dudit Clermont, qui ressortent à présent audit bailliage de Montferrand. — X. Et en considération de ce que les appellations ès cas royaux du châtelain, ville et lieu de Montferrand, ne sont baillées et attribuées audit sénéchal de Clermont, suivant certaine convenance précédemment faite, laquelle n'a sorti effet, bailleront lesdits consuls de Riom esdits échevins et sénéchal dudit Clermont, le ressort de la ville et iugerie d'Issoire et des châtellenies desquels le juge d'Issoire a accoutumé connoître, avec convenance que où par édit, déclaration valable, ou autrement dûment, lesdits cas royaux et appellations du châtelain dudit Montferrand, appartiendront audit sénéchal de Clermont; et, en ce cas, lesdits de Clermont seront tenus de rendre esdits de Riom, la ville d'Issoire et chatellenies en dépendans. — XI. Que les jugemens et arrêts provisionaux obtenus au profit de ladite dame, échevins, manans et habitans de ladite ville de Clermont, pour l'établissement de la sénéchaussée ès cas royaux, consentement desdits consuls, manans et habitans de ladite ville de Riom, demeureront en principal et en forme de jugement et arrêts définitifs au profit de la ville de Clermont. — XII. Et, afin que le présent accord et appointement cause repos perpétuel entre les deux villes, et qu'elles puissent vivre à l'avenir en union et tranquillité, confédérées, en amitié jurée, sans qu'elle puisse être enfreinte aucunement, promettront respectivement lesdits échevins, consuls, manans et habitans desdites villes, ne faire directement ou indirectement aucune poursuite les uns contre les autres, et que toutes fois et quantes qu'aucune poursuite sera faite concernant les droits, autorités et bien public de l'une ou l'autre desdites villes, étant ainsi unies et confédérées, résisteront respectivement et se défendront à communs frais, en notifiant et communiquant au préalable lesdites poursuites qui seront faites contre l'une ou l'autre desdites villes. — XIII. Et par le même moyen ladite dame approuvera et ratifiera, s'il lui plait, tout ce que dessus, tant pour elle que pour ses successeurs, et prendra, s'il plait à sa majesté, en protection et sauve-garde, lesdites deux villes par égalité, comme ses très-humbles, obéissans, et très-affectionnés serviteurs et sujets. — XIV. Et, pour conserver l'amitié et confédération, principalement entre les officiers desdites villes, et leur donner occasion de fraterniser les uns avec les autres, a été accordé que où lesdits officiers de Clermont voudroient venir et seoir au siége présidial d'Auvergne, ils auront place et lieu honorable, à savoir le sénéchal à la place plus honorable auprès celui qui présidera audit Riom, le lieutenant général dudit Clermont place plus honorable auprès le lieutenant général dudit Riom, et ainsi successivement les autres officiers, lieutenant particulier, avocat et procureur du roi de Clermont, auprès ceux de Riom, et aussi auront semblable place, lesdits officiers de Riom, quand ils iront au siége de Clermont, fors excepté toutefois où lesdits officiers de Riom et de Clermont se trouveront aux assemblées générales et états dudit pays, et autres actes esquels ils assisteront comme officiers du roi, auquel cas lesdits officiers dudit Riom précéderont les officiers dudit Clermont, soit que lesdits états soient tenus à Clermont ou ailleurs. — XV. Et où il adviendroit que pour raison des droits de leurs siéges et ressorts, lesdits officiers eussent controverse et différent ensemble, afin que lesdits différens ne puissent être en longueur et causer séparation de ladite confédération et amitié jurée, ont accordé qu'ils conféreront ensemblement les uns avec les autres desdits différens, et iceux composeront amiablement, s'ils peuvent, et où ils ne s'en pourront accorder, s'en remettront sur l'amiable et fraternellement à l'arbitrage et jugement de messieurs les gens du roi à Paris, à leur parquet, ou de messieurs du conseil de la reine, suivant sa personne. — XVI. A été aussi accordé que les frais qu'il conviendra faire pour l'exécution du contenu au present accord, et de toutes les Chartres et provisions qui seront sur icelui obtenus, et conservation dudit siége desdits élus, seront faits par lesdites villes de Clermont et Riom, pareillement par moitié et égale portion, sans toutefois déroger ès convenances ci-dessus apposées. — XVII. Plaise au roi homologuer et autoriser le contenu au présent accord et ordonner que toutes les chartes et provisions nécessaires pour l'exécution entière d'icelui seront expédiées respectivement ès parties nommées en icelui et que certain autre accord, précédemment fait de consentement desdites parties, sera de nul effet. — Fait à Saint-Germain-en-Laye le 1er jour de janvier 1556, ainsi signé : *Spifame*, évêque de Nevers et de Salerm, *Du Bourg*, *Derodes*, *B. Ceberet*, *Mauguin*, et *Serbier*. Et au-dessous est écrit : Collationé à l'original et signé *de L'Aubespine*. Suivent les lettres patentes de ratification et homologation dudit traité adressées aux sénéchaux d'Auvergne et de Clermont. (Voir ces lettres d'homologation, Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, T. I, page DXI.)

### *T. I, p. 569. — Edit du roi Henri II, attribuant à la sénéchaussée de Clermont la connaissance des cas royaux. — Octobre* 1556 (1).

Henry, par la grace de Dieu Roy de France, à tous presens et aduenir, Salut. Par Arrest de nostre Cour de Parlement de Paris, les Ville et Cité de Clairmont en Auuergne ont esté cy-deuant par prouision adjugez à nostre tres-chère et tres-amée Compagne la Reyne, Comtesse dudit Clairmont et d'Auuergne, contre l'Euesque dudit Clairmont, apres l'execution duquel Arrest Nous aurions permis à nostredite Compagne, faire créer et eriger en ladite Ville de Clairmont vn Siege de Seneschal presidial, et les Officiers requis pour l'administration de la Iustice en iceluy cognoistre, iuger et decider de tous procez et differends Ciuils et criminels, entre les sujets de nostredite Compagne, en sesdites Comtez, Terres et Seigneuries à elle appartenans, assises au haut et bas païs d'Auuergne, qui auparauant ressortissoient par appel. Sçauoir est, les Ciuiles, Criminelles, Cas Royaux et Priuileges dudit Clairmont et ses appartenances au Siege de Montferrand, celles du Comté d'Auuergne et de la Baronnie de la Tour, en la Seneschaussée de Riom, et le reste desdites Terres assises ès Montagnes d'Auuergne, pardeuant le Bailly d'Aurilhat et Saint Martin de Valmeroux, excepté la cognoissance desdits cas Royaux et Priuileges que nous aurions par nostredite permission reseruez aux Iuges qui auparauant en cognoissoient, et sur ce fait expedier nos Lettres qui auoient esté enterinées par Arrest de nostredite Cour, auec ladite reseruation de sesdits cas Royaux et priuileges, et suiuant nostredite permission et ledit Arrest nostredite Compagne auroit creé ledit Siege, et iceluy fourny d'Officiers, lesquels ont depuis toûjours cogneu desdites causes ordinaires, et lesdits Sieges de Montferrand, Riom, Aurilhac, et Saint Martin de Valmeroux desdits cas Royaux et priuileges desdits Comtés, Baronnies, Terres et Seigneuries, ainsi qu'ils faisoient, auparauant ladite erection, toutesfois sur ce se seroient meûs plusieurs et diuers procez et differends entre lesdits Officiers et Habitans desdits lieux, pour raison de l'entreprise, que les vns pretendoient estre faite sur leur Iurisdiction, par les autres, dont les sujets de nostredite Compagne Nous auroient fait faire plusieurs remonstrances, tant de ce que dessus, que des grands frais qu'ils estoient contraints faire pour la poursuite de leursdits procez des ordinaires audit Siege de Clairmont, et desdits cas Royaux et priuilegiez esdits sieges de Montferrand, Riom, Aurilhac et Saint Martin de Valmeroux, lesquels frais et autres charges ils ne pouuoient plus supporter ce que de sa part nostredite Compagne Nous auroit fait entendre, supplié et requis, que considerant le bien qu'il nous auroit pleû luy faire, et à sesdits sujets luy octroyer ladite permission de créer ledit siege Presidial, Nostre bon plaisir fust commettre audit siege de Clairmont la cognoissance desdits cas Royaux et priuilégiés et pour cet effet créer les Officiers d'iceluy Royaux. Sçauoir faisons que nous ayans sur ce eu l'aduis de nostre Conseil, auons pour les mesmes causes qui nous mûrent octroyer à nostredite Compagne ladite permission de créer ledit siege audit Clairmont et autres bonnes considerations, à ce nous mouuans creé et erigé, et par l'Edict perpetuel et irreuocable de nos certaine science, pleine puissance et authorité Royale, creons et erigeons par ces presentes, les Seneschal dudit Clairmont, ses Lieutenant, Aduocat et autres Officiers de nostredite Compagne audit siege de Clairmont, Officiers Royaux. Voulons et nous plaist, qu'ils cognoissent, iugent et decident de tous cas Royaux et priuilegiés d'entre les sujets de nostredite Compagne, desdites Comtez, Baronnie, Terres et Seigneuries ressortissans audit siege de Clairmont, tout ainsi et en la forme et maniere que font les Officiers des autres sieges des Baillifs et Seneschaux de nostre Royaume sans aucune difference ny que les Officiers desdits Sieges de Montferrand, Riom, Aurilhac, et Saint Martin de Valmeroux en puissent plus cognoistre en quelque forme et maniere que se soit, ce que nous leur auons inhibé et deffendu, inhibons et deffendons à peine de nullité des procedures qui seroient pardeuant eux faites et d'Amande Arbitraire, et des despens, dommages et interest des parties. Euocquans à Nous et à nostre Personne tous et chacuns les procez pendans esdits Sieges de Montferrand, Riom, Orilhac et Saint Martin de Valmeroux entre les Sujets de nostredite Compagne desdits Comtez, Terres et Seigneuries pour raison desdits cas Royaux et priuilégiés, et iceux procez renuoyez et renuoyons audit Siege de Clairmont au mois apres la publication de cesdites presentes, pour en cognoistre juger, decider et déterminer ainsi que de raison, ressortissans les appellations qui seront dudit Clairmont interjettées, tant desdits cas Royaux et priuilegiés que de l'ordinaire, en nostre Cour de Parlement de Paris, demeurans les amandes et autres profits et émolumens tant des Greffes que autres choses à

(1) C'est par erreur que cet édit est daté de l'année 1557 au tome Ier de cet ouvrage, page 569, ligne 17, lisez 1556.

cause desdits cas Royaux et priuilegiés à nostre Domaine, comme ils estoient auparauant ; lesquelles amandes et droicts seront receus par le Receueur des amendes de ladite Seneschaussée dudit Clairmont, que nous auons pareillement pour cét effet creé Officier Royal, lequel en rendra compte en nostre Chambre des Comptes comme ont cy-deuant fait les Receueurs qui les ont receus, et les Greffes pour raison desdits cas Royaux et priuilegiés, seront exercez par les Greffiers qui les ont cy-deuant exercez en autres Sieges ; lesquels Greffiers pour cét effet tiendront vn Commis audit lieu de Clairmont, et ausquels Greffiers sera par Nous, aduenant vacation, et ceux qui les tiennent à present pourueu et remis à nostre Domaine, ainsi que verrons estre à faire. Si donnons en mandement par ces presentes à nos amez et feaux les Gens de nostredite Cour de Parlement et de nos Comptes à Paris, et à nostre amé et feal Conseiller Tresorier de France et General de nos Finances en la Charge et Generalité de Riom, que nostre present Edict ils fassent lire, publier et registrer, iceluy gardent, obseruent et entretiennent, fassent garder, observer et entretenir sans aucune fraude, et nostredite Compagne joüir et vser pleinement et paisiblement, sans leur faire, mettre ou donner, ne souffrir leur estre fait, mis ou donné aucun trouble ny empeschement, ains si aucun leur auoit esté fait, mis ou donné, l'ostent et mettent incontinent et sans delay au premier estat et deub : Car tel est nostre plaisir, nonobstant ladite reseruation contraire en nos Lettres de permission et Arrest de nostredite Cour, interuenu sur l'entherinement d'icelles, pour le regard desdits cas Royaux et priuilegiés d'entre les Sujets de nostredite Compagne ressortissans audit Clairmont ; ausquels reseruation, Arrest, Edict et autres Edicts et Ordonnances contraires, et dérogeans à cesdites presentes, Nous pour les causes susdites auons dérogé, et de nos science, puissance, authorité que dessus, dérogeons par cesdites presentes, ausquelles, et afin que ce soit chose ferme et stable à toûjours, nous auons fait mettre nostre Seel, sauf en autres choses nostre droict, et l'autruy en toutes. Donné à Villiers-Coterets au mois d'Octobre, l'an mil cinq cens cinquante-six, et de nostre Regne le neufiéme. Et apres, signé *Henry*. Scellé de cire verte et rouge aux armes de sa Majesté. Sur le reply est escrit : Par le Roy.

***T. I, p. 522. — Lettres patentes de la reine Catherine de Médicis, érigeant le consulat de Clermont en échevinage, donnant un réglement de police, fixant la taxe des huissiers, des greffiers, etc. — 18 octobre 1556.***

Catherine, par la Grace de Dieu, Reyne de France, Comtesse de Clairmont, d'Auuergne et de Lauragais, Dame de la Tour : A Tous presens et à venir, Salut. Comme pour le bien et soulagement de nos sujets, habitans en nostre Ville de Clairmont, décoration, augmentation et entretenement de ladite Ville, et plusieurs autres bonnes, justes et raisonnables considerations : A ce, Nous mouuans Nous leur ayons cy-deuant par nos Lettres Patentes en forme de Chartres, données à Chaalons, au mois de Iuin, mil cinq cens cinquante-deux, cy attachées sous nostre contrescel, donné et octroyé plusieurs beaux Priuileges : Et afin que nostre Ville de Clairmont, en laquelle comme Capitale et principale du bas Pays d'Auuergne, se font au Mandement desdits Habitans les Assemblées Communes de tout ledit Pays, pour traitter et délibérer des affaires publiques qui y suruiennent ; Et par ce moyen surpasse en degré, honneur, autorité, préference les autres Villes dudit Pays ; Soit aussi aucunement diferante à icelles Villes en Tiltres, Noms et Administrations publiques et Politiques : Nous ont iceux Nosdits Habitans tres-humblement fait supplier et requerir que Nostre bon plaisir fut commuer en Nom et titre de Consulat par Nous cy-deuant estably en ladite Ville, en nom et titre d'Echeuinage, et leursdits Priuileges augmenter et accroistre. Sçavoir Faisons que Nous desirans fauorablement traiter nosdits Habitans pour reconnoissance de l'entiere Foy, Obeissance et Deuotion, qu'il nous ont porté et portent, et à ce que eux et leurs Successeurs (à l'auenir) soyent par nos bien-faits et gratuités enclins à continuer en leurs loyautés enuers nous et nos Successeurs, et entendre à la garde, seureté, police et administration de ladite Ville ; laquelle nous desirons estre regie, policée et gouuernée à l'exemple des autres principales et Capitales Villes du Royaume. Pour ces Causes et autres bonnes, justes et raisonnables considerations, à ce nous mouuans ; Auons en confirmant ausdits habitans de nostredite Ville de Clairmont, les Priuileges à eux par nous cy-deuant donnés et octroyés, et dont ils ont jouy et vsé, jouyssent et vsent de present. Voulu et Voulons de nos graces speciales, pleine puissance et autorité, pour l'accroissement, decoration et meilleur gouuernement de ladite Ville, leurs Priuileges augmenter : et en ce faisant auons le nom et tiltre de Consulat par nous cy-deuant estably en ladite Ville, commué et commuons en nom et tiltre d'*Echeuinage*, pour par lesdits Habitans et leurs successeurs en joüir, et iceluy tenir de nous et nos successeurs, au

lieu et tiltre de Consulat, leur permettant eux dire, nommer et intituler doresnauant en leurs actes et affaires publiques du nom d'*Escheuinage*, comme est fait en plusieurs des principales et Capitales du Royaume, au lieu de nom de Consuls auec pareils droits, autorités, facultés, prerogatiues et preéminences, et qu'au lieu des quatre Consuls qui estoient cy-deuant seront pareil nombre d'Escheuins, qui seront esleus à pareil jour, et à la forme et maniere qu'estoient éleus lesdits Consuls, qui exerceront leurdit Escheuinage le temps et espace de deux ans, et seront chacun an renouuellés deux desdits Escheuins au lieu de ceux qui auront seruy deux ans, lesquels nouuellement éleus administreront leurs Charges auec les deux Anciens qui demeureront, et n'auront encores seruy qu'vn an, et ainsi ce continuera d'an en an en mesme forme et maniere, à ce que lesdits deux nouueaux éleus puissent estre mieux instruits des affaires par les deux anciens, et pour la premiere fois feront des quatre Consuls qui à present sont retenus deux d'iceux au vouloir du commun populaire, et selon la forme et maniere cy-deuant obseruée, auec lesquels deux Consuls anciens ainsi retenus pour Escheuins, sera procedé à l'élection des deux noueaux à la forme susdite, et ainsi successiuement d'an en an, comme dit est, et outre à ce que les affaires publiques soient mieux conduites, et que chacun se rende sujet d'y vaquer, et entendre respectiuement selon son lieu et degré; Auons permis et permettons ausdits Escheuins assemblés auec eux, leur procureur et le nombre des Conseillers qui se trouueront en leur compagnie et assemblée, imposer et condamner en l'amende jusques à la somme de vingt sols tournois, et au dessous à nous applicable ceux desdits Conseillers éleus, et autres Officiers de ladite Ville, lesquels sans excuse legitime ne comparoistront aux mandements qui se feront de l'authorité desdits Escheuins pour les Assemblées publiques, pourueu toutesfois qu'il soit apparu les defaillans auoir esté deuement appellez en leurs personnes ou domiciles, par l'vn des Clercs ou Sergents de ladite Ville, et qu'il en ait fait son rapport par escrit, pour le payement desquelles amendes sera procédé contre lesdits deffaillans par lesdits Clercs ou Sergents par prise, vente et exploitations de leurs biens, Et où, sur les executions qui pour raison de ce seront faites interuiendroit opposition, sera ladite opposition vuidée et décidée par lesdits Escheuins, comme ils verront estre à faire par raison, ausquels nous en auons pour ce commis et attribué, commettons et attribuons la Iurisdiction et connoissance, excepté toutesfois où il conuiendroit appointer les parties en faits contraires, auquel cas nous voulons et ordonnons que la cause soit renuoyée pardeuant nostre Seneschal de Clairmont, et traitée pardeuant luy, auquel pour ce Nous en auons commis et attribué, commettons et attribuons la connoissance et decision desdites oppositions ou appellations qui interuiendront de l'adjudication, imposition, et condamnation desdites amendes. Voulons en outre, ordonnons, et nous plaist, pour mieux policer nostredite ville, que d'oresnauant lesdits Escheuins, et chacun d'iceux auec leur procureur et greffier, ayent à entendre à la visitation des boulangers, vendeurs et reuendeurs de pain, chair, poisson, et autres victuailles et denrées qui s'apporteront et se vendront en ladite Ville et Faux-bourgs d'icelle. Et où lesdits pain et autres danrées se trouueront defectueuses en qualité ou quantité, les pourront faire porter en leur Maison de Ville, pour estre visitées et prises par lesdits Escheuins et Conseil des trouuans abus ou maluersation, pourront pour la punition et correction des delinquans, proceder pour la première fois par confiscation desdits pain et danrées, que voulons estre donnez et distribuez aux pauures; et où lesdits delinquans se trouueront recidiuans et continuans en leurs abus, pourront iceux Escheuins, selon la qualité du delit, proceder contre eux par condamnation d'amende jusques à la somme de soixante sols tournois et au dessous, à Nous applicable; et s'il aduenoit que les reuendeurs de pain qui les prennent et achetent des boulangers de ladite Ville, fussent trouuez saisis de pains de qualité non raisonnable, en ce cas ne sera contre lesdits reuendeurs procédé pas condamnation d'amende, ains seulement par confiscation du pain defectueux, et seront lesdites amendes jugées contre les boulangers qui auront vendu ledit pain, si ce n'estoit qu'il y eust fautes si notables et éuidentes de la part desdits reuendeurs, que pour l'exemple public il fust besoin de les mulcter par amendes ou autres punitions; et ou ils seront trouuez saisis de pain defectueux porté en ladite Ville par les forains et estrangers, leur sera enjoint de les vendre a la raison et prix du pain vendu par les Boulangers de ladite ville; et afin qu'on puisse auoir plus prompte et certaine connoissance des maluersations qui en ce peuuent aduenir. Et pourront lesdits Escheuins contraindre les boulangers de marquer leur pain de la marque qui leur sera ordonnee par iceux Escheuins, sur peine de confiscation du pain qui se trouuera non marqué, et à ce aussi que prix et taux puisse estre raisonnablement donné audit pain selon le cours et prix du bled, Voulons que d'oresnauant lesdits Escheuins visitent et s'informent par chacune semaine et iours de marché dudit prix du bled, et en fassent faire registre, pour y auoir recours quand besoin sera, et selon ce, mettent et imposent taux et prix audit pain tant blanc que bis, ainsi qu'ils aduiseront pour le bien public. Et outre auons semblablement permis ausdits Escheuins de faire visitation, et auoir le regard sur les poids, mesures, et aulnages qui se trouueront és maisons particulieres desdits habitans, tant

de ladite Ville que fauxbourgs d'icelle, lesquels seront marquez et étalonnez à la marque et étalon de ladite Ville, et s'y trouuant faute, abus, ou maluersations, vseront de pareilles condamnations et adjudications de peines et amendes, applicables comme dessus, et les émolumens, droicts et profits qui prouiendront desdites marques et étalons qui s'y garderont, en la Maison commune de ladite Ville, Nous voulons que lesdits habitans en joüissent tout ainsi que Nous et nos predecesseurs qui en ont joüy, et les en auons en tant que besoin est, ou seroit fait, et faisons don, et iceux droicts vnis et incorporez, vnissons et incorporons au corps commun de ladite Ville. Pourront semblablement lesdits Escheuins présiger le temps de faire vendanges en chaque païs, climats, et détroits, et punir les contreuenans et transgresseurs de leurs Ordonnances par confiscation de la vendange, laquelle sera distribuée aux pauures, et à l'amende iusques à soixante sols tournois, et au dessous, à Nous applicable ; et où il aduiendroit que desdites Ordonnances, Iugemens, et adjudications desdites peines et amendes, ou confiscation, s'en ensuiuit appel, Voulons et Ordonnons que lesdites appellations se vuident pardeuant nostre Seneschal dudit Clairmont, desquelles appellations releuées, et iceux Escheuins ou leur Procureur deuëment intimer pardeuant luy ; Voulons que nostre procureur audit Siege prenne la Cause de defaut auec ledit Procureur de Ville, s'il void que bon soit, tout ainsi qu'il fait et est leur faire des Officiers de nos Iustices inferieures et ressortissans en nostredite Seneschaussée, à la charge toutesfois que la poursuite desdits procez et appellations se fera par ledit Procureur de Ville, sous le nom et aux frais d'icelle. Si feront pareillement d'oresnauant tous cris et proclamations publiques pour le fait de ladite Police et cas dessusdits seulement par l'Ordonnance desdits Escheuins sous nostre nom et authorité, et les Exploicts qui seront faits par les Sergents de ladite Ville sous nostre nom et authorité, et par l'Ordonnance desdits Escheuins, quant au regard dudit faict politique seulement, seront et voulons estre bons et valables, et de tel effet et valeur que s'ils estoient faits par nos Sergents en ladite Seneschaussée. Et pource que nous auons entendu plusieurs fautes, abus et exactions auoir esté par cy-deuant, et pourroient encores cy apres estre faits et commis en ce qui concerne le payement des salaires et droicts de nos Officiers, expeditions des actes de Iustice, desirans y obuier et y donner si bon ordre que nos habitans ne soient foulez et molestez par exactions indeuës, ains nourrir paix, amitié et vnion entr'eux et nos Officiers ; Voulons, ordonnons, et nous plaist, de nos graces, puissance et authorité comme dessus, que pour les premiers adjournemens ou defauts, vulgairement appellez clames, qui se font et feront d'Habitant contre Habitant en la justice ordinaire dudit Clairmont, ne se payera que dix-huit deniers tournois, et deux deniers pour le salaire de celuy qui les leuera, si leuer les conuient, fors et excepté toutesfois és matieres d'executions, où il y aura oppositions formées, et où il sera question de nos deniers et deptes, deniers communs, compositions, reparations et autres deniers concernans les affaires de ladite Ville, n'y aura aucune clame non plus que par le passé ; et au regard des émolumens, des defauts ou congez d'habitant contre habitant, n'y aura que six deniers seulement, qui seront départis entre les Lieutenans de nostre Iuge ordinaire et Greffier, sans autre émolument de Cour, et pour la condamnation dudit defaut ou congez, s'il conuient les leuer, n'y aura que six deniers au Greffier, et six deniers pour le Seel, ainsi que de tout temps et ancienneté a esté obserué, et non autrement, lesquels defauts et congez seront jugez purement et simplement, comme par cy-deuant a esté fait par nos Iuges ordinaires, sans vser de notifications et adjudications de profit desdits defauts et congez, et ausquels nos Officiers enjoignons tres-expressément y vacquer, sans pour ce en exiger aucuns deniers, non plus que font les autres Iuges ordinaires de tout ledit païs d'Auuergne, et sans y faire aucune innouation. Et quant aux appointements qu'il conuiendra leuer de nostredite Cour ordinaire dudit Clairmont, soit pour faire porter le procez au Iuge ou autrement, ne seront tenus nosdits Sujets payer pour chacun appointement que sept deniers tournois, si ce n'est qu'il y eust insertion de demande, defense, ou autre notable et necessaire écriture, et deux deniers tournois pour le port dudit procez, outre les sept deniers de l'écriture desdits appointements, dont les pages seront remplies de mots, lignes et écriture raisonnablement, ainsi qu'il est porté par l'Ordonnance, et où elles ne seroient suffisamment remplies, sera ledit salaire diminué et payé prorata par Ordonnance dudit Iuge ordinaire, à la raison des lignes, mots, et écritures qui s'y trouueront : Aussi ou il sera besoin de leuer les condamnations et Sentences données d'Habitant contre Habitant, mesmement en petites matieres et actions personnelles, et là où il n'y aura contestation de cause ny enqueste faite, elles seront écrites en deux feuilles de papier ; et quant aux autres qui seront d'importance et diffinitiues, soit en matiere réelle ou autres de perpetuité, esquels sera besoin de plus ample écriture, ne sera inseré langage inutile, ny autre chose superflue, deffendant tres-expressement à nos Greffiers de n'vser de petit papier et parchemin faits exprés, ains de papier et parchemin communs et accoustumez. Ne sera aussi pris par nosdits Officiers des interpositions des Decrets qu'il conuiendra faire és Contrats que la somme de cinq sols tournois, et pour le Seel pareille somme de cinq sols ; et en ce qui concerne les Decrets interposez, informations et matieres criminelles,

desquels nosdits Officiers tiroient aucunesfois deniers de nosdits Habitans, mesmes du complaignant et denonciateur pour faire l'information et leuer lesdits Decrets ; comme aussi faisoient les Sergents pour l'execution d'iceux, et que souuent aduient que les delits sont grands, que lesdits complaignans et denonciateurs, à cause de leur pauureté ne peuuent fournir aux frais et poursuittes desdites informations et Decrets qui tourne à leur tres-grand prejudice et dommage, impunité des crimes et multiplication d'iceux scandale de nos Sujets. A quoy voulant pouruoir, afin que lesdits delits ne demeurent d'oresnauant impunis, et que Iustice soit renduë et administrée à nosdits Sujets également, tant aux pauures qu'aux riches ; Voulons, Ordonnons que doresnauant fera informer que les délits luy estans venus à notice par quelque moyen que ce soit ; et où il se trouuera aucuns dénonciateurs desdits crimes qui soient pauures et n'ayans moyen de poursuiure iceux delinquans, seront par nostredit Procureur de son Office, lesdites informations et poursuittes continuées jusques à Sentence difinitiue, et en seront les frais recouuerts sur les biens desdits delinquans, si tels ils sont jugés et déclarés, et s'ils ont aucuns biens. Et au surplus, enjoignons à nos Officiers, et à chacun en son endroit et regard, vaquer et proceder diligemment aux choses et au plustost, comme il est porté par les Ordonnances du Roy mon Seigneur, pour le fait des denonciateurs. Et quant aux actes de mainleueë, pour le regard des lignes collaterales ou autres heritiers *ab intestat*, de nosdits habitans, ne sera pris que la somme de cinq sols tournois pour chacun d'eux. Toutes fois quant aux main-leués de pere et fils, soit en ascendant ou descendant en droite ligne, n'y aura que douze deniers tournois pour les Sergens. Pareillement tant aux Enquestes et Inuentaires, ne prendra nostre Greffier ou ses Commis, que vingt deniers tournois pour chacune feuille de l'Original, et douze deniers pour chacune feuille des Coppies, esquels Originaux et Coppies y aura tel nombre de mots, lignes et escriture qu'il est porté par l'Ordonnance de mondit Seigneur, et auront nosdits Lieutenans et Procureurs leurs Vacations selon les qualités et facultés des personnes ; et à l'égard du Geolier de nostre prison du Palais dudit Clairmont, ne prendra ne exigera de nosdits manans et habitans amenés prisonniers en la Conciergerie de nostre Palais que six deniers tournois pour entrée de chacun prisonnier, et autant pour l'issuë, et aduenant qu'ils fussent déliurés du mesme jour qu'ils y auront esté amenés n'y aura que six deniers tournois seulement, et ne pourra ledit Geolier contraindre aucuns prisonniers de viure à sa table ; ains les laissera viure ainsi que bon leur semblera, à leur commodité sans aucunement les molester sur peine d'estre grièuement puny, et quant à ceux de nosdits habitans, que pour raison des deniers Royaux ou de nos deptes et émolumens de Cour seront emprisonnés, n'en sera pris aucune chose par ledit Geolier, et outre pour les considerations que dessus, et pour le soulagement de nosdits habitans, leur auons de nos grace, puissance, et autorité de dessus, permis et permettons de pouuoir faire conuenir et adjourner l'vn l'autre pardeuant nostre Seneschal dudit Clairmont par le premier de nos Sergens, sans que pour ce faire ils puissent estre contraints leuer Commission par écrit, et sous le Scel tout ainsi qu'il a esté cy-deuant accoustumé, excepté en cas de relief d'appel, qu'ils seront tenus leuer par écrit et sous le Scel, et vser en cét endroit, comme font les habitants de Riom et Montferrand en leurs Seneschaussées ; et quant aux deffauts ou congés qui s'obtiendront en nostredite Seneschaussée, habitant contre habitant de notredite Ville et Fauxbourgs d'icelle, seulement n'y aura émolument de sept sols tournois, comme y a sur les Forains, le tout ainsi qu'il a cy-deuant esté obserué entre iceux habitans. Si donnons en mandement par ces Presentes à nostre Seneschal de Clairmont, et à tous nos autres Iusticiers et Officiers ou leurs Lieutenans presens et aduenir, et à chacun d'iceux respectiuement, si comme à luy appartiendra, que nos presentes confirmation, octroy et augmentation de Priuileges, Ordonnances, vouloir et intention ils fassent lire, publier et enregistrer, entretenir, garder et obseruer de point en point selon leur forme et teneur, et d'iceluy fassent joüir et vser nosdits habitans, ores et pour l'aduenir pleinement et paisiblement et perpetuellement, sans leur faire, mettre, ordonner, ny souffrir estre fait, mis, ordonné aucun trouble, détourbier et empeschement quelconque ; Au contraire, et à ce faire, souffrir et obeïr, contraignent ou fassent contraindre tous ceux qu'il appartiendra par toutes voyes et manieres deuës et raisonnables : Car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toûjours, nous auons sesdites presentes signées de nostre main, et à icelles fait mettre nostre Scel, sauf en autres choses nostre droict et l'autruy en toutes. Donné à Paris le dix-huitiéme jour d'Octobre, l'an mil cinq cens cinquante-six. Signé, *Catherine*. Et sur le reply : Par la Reyne, et signé : *Deplais*. Et scellé.

*T. I, p.* 569.— *Lettres patentes du roi Henri II, portant homologation du traité passé, le* 1er *janvier* 1556, *entre les villes de Clermont et de Riom pour les terres ressortant de la sénéchaussée et siége présidial de Clermont.* — 6 *mai* 1558.

Ces lettres sont imprimées dans les *Origines de Clairmont*, par Savaron, édition de 1662, pages 509-510.

*T. I, p.* 522, 602.— *Lettres patentes du roi François II, portant confirmation de la juridiction de police, en faveur de l'échevinage de la ville de Clermont et réduction des échevins au nombre de trois, un de chaque paroisse.* — 29 *Août* 1559.

François, par la grace de Dieu, Roy de France ; à tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Nos chers et bien-amez les bourgeois, manans et habitants de la Ville et Cité de Clermont en nôtre Bas-Païs d'Auvergne, Nous ont fait dire et remontrer que dés le mois d'octobre mil cinq cens cinquante-six, nôtre tres-honorée Dame et Mere pour les accommoder et gratifier leur auroit donné et attribué toute cour, juridiction et connoissance sur le fait de la Police de ladite Ville, et pour l'administration et gouvernement d'icelle, permis et concedé, créer chacun an le premier jour de janvier quatre échevins, desquels pour la premiere création en demeureront deux des anciens Administrateurs de ladite ville, qu'auparavant ont nommoit et appeloit consuls ; et au bout de chacune année les deux d'iceux estoient continuez, qui prenoient nom d'anciens échevins ; ce que le feu Roy nôtre tres-honoré Seigneur et Pere, que Dieu absolve, auroit depuis confirmé par les lettres patentes du mois d'octobre dudit an 1556. Et suivant lesquelles permissions ils ont depuis chacun an créé ledit premier jour de janvier quatre Echevins en la forme susdite : mais d'autant qu'en ladite Ville ny a que trois principales paroisses ; et que faisant élection de quatre échevins, il estoit par consequent necessaire qu'il y en eût deux d'une paroisse, ce qui apportoit souvent quelque émulation, envie et different de l'une envers l'autre ; et que la justice sur le faict de ladite police leur estant attribuée, elle ne peut estre commodement maniée que par gens de judicature et pratique, dont la plus grande partie de ladite Ville est composée, et neanmoins sont exclus dudit gouvernement, ladite élection et continuation desdits échevins par deux ans, leur apporte quelque difficulté, de sorte que pour leur commodité ils reduiroient volontiers ledit nombre de quatre à trois qu'ils choisiroient indifferemment des habitants de la Ville, sans acception de qualité, pour demeurer audit gouvernement un an, tant seulement s'il Nous plaisoit à ce consentir : Ce qu'ils Nous ont fait humblement supplier et requerir vouloir faire. Nous, à ces causes, ne voulant non seulement continuer la grace et faveur dont nosdits feu Seigneur et Pere, et Dame et Mere, ont usé à l'endroit desdits exposans, mais l'augmenter et amplifier. Et aprés avoir fait voir l'Acte de la déliberation de ladite Ville sur ladite élection le vingt-huitième juillet 1558, cy-attachée sous le contrescel de nôtre Chancellerie : Avons dit et declaré, et de nôtre grace speciale, pleine puissance et autorité Royale, disons et declarons, que par la permission qui a esté donnée ausdits exposans de faire ladite élection desdits quatre echevins, Nous n'avons entendu comme encore n'entendons les abstraindre de la faire jusques audit nombre de quatre, n'y eux priver et exclure les gens de robe longue et de judicature, et les contraindre à demeurer esdits estats par deux années successives, si bon leur semble. Voulons, Ordonnons et Nous plait, que lesdits exposants puissent reduire et rétraindre ledit nombre de quatre eschevins au nombre de trois, que Nous leurs avons permis et permettons d'élire sans difference ou acception de qualité, soit de gens de judicature, bourgeois, marchands et artisans, selon que pour le bien, profit et utilité de ladite Ville, ils jugeront en leurs consciences se devoir faire, sans que sous couleur des édits prohibitifs, d'élire gens de judicature et pratique en icelles charges, et à eux de l'accepter, leur soit fait ou donné aucun empêchement, ny que lesdits élus puissent, si bon leur semble, et n'est par lesdits exposans ordonné exercer ladite charge plus d'un an, pourvû toutesfois, et à la charge que en chacune élection et année, ils n'en puissent élire plus d'un de robe longue Si donnons en mandement, à nôtre senéchal de Clermont ou son lieutenant, et à tous nos juges et officiers qu'il appartiendra, que nos presentes declarations, vouloir et intention, ils fassent les publier et registrer, garder, entretenir et observer, contraignant à ce souffrir et obéir tous ceux qu'il appartiendra et qui pourra, feront contraindre par toutes voyes et manieres, duës, raisonnables et accoutumées, nonobstant oppositions ou appellations



## SCEAUX ET CONTRE-SCEAUX

1 _ S. du Chapitre cathédral (1232-1443) _ 2 S. de P. Richard doyen du Chapitre cathédral (1352-1373) _ 3. S. du prévôt et du doyen du Chapitre cathédral (1263) _ 4. S. de l'Abbé de S^t André (XIII^e siècle) _ 5 S. et C. S. de Jean de Montpascon chanoine de la cathédrale (1284) 6. S. et C. S. d'Hugues de Chalençon Chantre du Chapitre cathédral (1325) _ 7 S. des causes du Chapitre cathédral (1317) _ 8 S. du couvent de S^t Alyre (XV^e siècle) _ 9 S. du Chapitre de l'Abbaye de S^t Alyre (XIII^e siècle) _ 10 S. de Jean abbé de S^t Alyre (XIII^e siècle) _ 11 S. de Guillaume Paysan chanoine de la cathédrale (1285-1286) _ 12 S. d'Aldefred pénitencier de la cathédrale de Clermont et abbé de Chanteu (1230) _ 13 S. de Jehan de Lespinasse abbé de Chanteu (1267-1281) _ 14 S. d'Arnald abbé de S^t Alyre (1165-1171)

quelconques, pour lesquelles et sans préjudice d'icelles, ne vouloir estre differé : Car tel est nôtre plaisir. Nonobstant comme dessus, et lesdits Edits prohibitifs de faire telles élections, du contenu esquels attendu la qualité de ladite Ville et desdits exposans les avons exceptez et reservez, exceptons et reservons, et à iceux sans y préjudicier en autres choses, dérogé et dérogeons de nos graces, puissance et autorité que dessus par ces presentes et quelconques lettres, mandemens et défenses à ce contraires : En témoin de ce Nous avons fait mettre nôtre scel à cesdites presentes. Donné à Paris le vingt-neuviéme jour d'aoust, l'an de grace mil cinq cens cinquante-neuf ; et de nôtre regne le premier. Et sur le repli : Par le Roy, l'Evéque du Puy, maitre des Requêtes ordinaire de l'hôtel present. Signé : *Coignet*.

## *T. I, p. 196.— Extrait du testament de Guillaume du Prat, évêque de Clermont du 25 juin* 1560 (1).

Pardeuant Mᵉ *Henri de la Salle*, notaire royal à Beauregard et les tesmoings soubz-signez, a este present reuerend pere en Dieu Messire *Guillaume Duprat*, Euesque de Clermont, lequel de son bon gré et vollunсté estant par la grace de Dieu sain de sa mémoire et de son entendement a faict et ordonné son testament solempnel et ordonnance de dernière vollunсté, selon et de la teneur et forme que sont contenuz et escriptz au dedans du cayer de papier cloz et lyé, soubz contre scel contenant comme il a dict vnze feuilletz escriptz des deux coustez et le douziesme a demy escript d'un couste, sur le reply et couuerture duquel cayer est escripte la presente notte et laquelle escripture jntrocluze escripte d'aultruy main Il a dict auoir signée de sa main, aprez l'auoir leue et entendue de mot a mot, et la faict signer au notaire soubz-signé et a dict qu'elle contient sa dicte disposition et ordounance et conformément à jcelle et l'approuvant en tout comme si elle estoit jci transcripte et reppetée, il jnstitue ses héritiers, legue, dellaysse, donne et ordonne, dispose et prohibe, selon et conme jl est contenu, et veult que le dict testament vaille en la dite forme et s'il ne pouet ainsi valloir qu'il vaille par forme et ayt vigueur de tout aultre testament ou de coddicille, donnation à cause de mort, disposition à pies causes ou aultre quelconque disposition et ordonnance de dernière vollunсté et aultrement en la meilleur forme qu'il pouet valloir, casse et reuoque tous autres testamens et dispositions de dernière volunté, soit à pies causes ou aultrement et a volu qu'il demeure cloz jusques aprez son decez aprez lequel jl veult que de son dict testament il soit expedie vng ou plusieurs jnstrumentz en forme auctentique, auec jnsertion de ladicte disposition introcluse, conme si elle eust este nuncupatiue et jcy transcripte ; ce que ledict notaire lui a octroié et pour tesmoings de tout ce que dessus a conuocqué et prie a tesmoings vennerables et discretes personnes Mᵉˢ *Guillaume Doultre*, abbé de Chantoing et de l'église cathedral de Clermont, *Pierre Bauhel* et *Michel Conches*, tous chanoines de la dicte eglise cathedralle, noble Mᵉ *Guillaume de Lodan*, doyen, Mᵉˢ *Joseph Seguin*, chantre, et *Loys Angelier*, chanoines de Billom, et Mᵉ *Pierre Le Riche*, banquier et bourgeois audict Clermont, qui ont este presens a ce que dessus et se sont soubz-signez, comme aussi a faict le dict sieur testateur en leur presence a ceste presente note scellée du grant scel et contre scel dudict sieur. Faict au chasteau dudict Beauregard, le vingt-cinqiesme jour du moys de juing, lan mil cinq cens soixante ; au dessous signé *G. Duprat, E.*, de Clermont, *de la Salle* ; après est écrit octroyé pour le Roy nostre sire, *G. Doultre, G. de Lodant, P. Bauhel, Conches, L. Seguin, P. Le Riche, l'Angellier*.

*Commencement du testament :* Au nom de Dieu la benoicte trinité, soubz l'inuocation de la glorieuse vierge Marye et de toute la court celestielle, c'est le testament et ordonnance de dernière vollunсté que je *Guillaume Duprat*, humble euesque de Clermont, a presant par la grace de Dieu estant en sayne memoire et non trouble d'entendement, faictz et ordonne, ne voullant decedder jntestat mais vollant fere distribution, selon qu'il plaict à Dieu m'en jnspirer, de tous et chascuns les biens temporelz, meubles, jmmeubles, noms, deptes et actions que par la bonté diuine sont et qui seront à l'heure de mon trespas à ma disposition ; considérant que ceste peregrination du monde est ordonnée a prandre fin et se terminer par mort corporelle dont l'heure est incertaine, partant ne voullant remetre à faire ceste disposition au dangier d'estre surprins par mort ou par aultre empeschement, lors de l'instant de mon dernier jour.— Et premièrement, me munyssant du vennerable signe de la croix et recommandant mon ame à la maiesté diuine et à l'intercession fructueuse de la tres sacree vierge Marye et des benoitz sainctz et sainctes de Paradis, je esliz ma sépulture et veulx mon corps estre inhumé aprez qu'il sera séparé de l'ame en l'esglize ou chappelle du college que jay fondé et qui se bastit en la ville de Billom en ce présent mon diocèse, etc.— Item et pour ce que le chef et fondement

(1) Biblioth. de Clermont, nᵒ 261 des mss., — Reg. 95 et 96 de l'Hôtel-Dieu, p. 1, cote A, art. 1.

de tout testament est l'institution d'héritier, je jnstitue mes héritiers vniuersels en tous et chascuns mes biens, meubles et jmmeubles, noms deptes et acquisitions que jay et m'appartiennent a uray et m'appartiendront au temps de mon decez, aultres que ceulx dont jay dispozé et à la charge d'obseruer et accomplir entièrement les legatz et dispositions, cy deuant contenues, cassant et prohibant toute detraction des cartes de falcidie et autres quelconques, *les pauvres de Dieu en l'Hostel-Dieu et Hospital de la ville et cité de Clermont*, ville cappitalle de mon diocèse et de ce pays d'Auuergne, Au profit desquelz je veulx et ordonne que tous mes dicts biens, dont je nay aultrement disposé cy dessus, soient employez et conuertiz à la réparation ou entretenement d'ung *Hospital* en ladite ville, norriture et sustentation des pauures de Dieu, qui sont et affluent en ladite ville ores et pour le temps ad uenir, et à cest effect soit de mes dicts biens employe en achapt de fondz ou aultre reuenu perpetuel, au proffict dudit Hospital, tant et si auant que mes dicts biens pourront habonder et s'estandre, les legatz payez et charges soubstenues et supportées et aultrement le myeulx que fere se pourra administre, selon et conme jl sera aduisé par mes dicts ecéquteurs et par les administrateurs et commissaires depputez à la conduicte des pauures de ladite ville ; lesquelz excéquteurs et administrateurs audict faict qui sont et seront je prye et requiers de me reddnyre à la mémoire des pauures qui seront substentés et receuz audit Hospital, et les exciter à pryer Dieu pour le remède de mon ame et de mes parans et predecesseurs, et charge aussi mes dicts excequteurs, Affin que les pauures au dict Hospital soyent consolez non moings spirituellement que corporellement, de procurer auec la plus grande jnstance qu'ilz pourront que deux Religieulx de ladicte société de Jhesus, soubz l'obbediance de leurs supperieurs, soyent prins et depputez au regime, jnstruction et gouuernement des pauures dudit Hospital, et que si fere se peult la conduite en soit assignée à deux Religieulx de ladicte société a perpétuel qui ayent à rezider et aultrement s'y employer, comme le porte leur profession.... Jay elleu et esliz et nomme excequteurs mes bien-amez et de foy commissaires Nobles M^es *Anthoine Duprat*, mon cousin et vicaire-général, sieur de Moncy abbé commendataire de l'abbaye de Bonlieu, *François de Thersat*, dict de Lambres, prothonotaire et prieur de Briffons, et aussi M^e *Estienne Mauguin*, chantre et chanoine de Clermont, aussi mon vicaire-général, et *Charles Aubert*, prieur de Villemort, mon secretaire domestique. Faict en ce lieu et chasteau de Beauregard, le vingt-cinqiesme jour du moys de juincg, lan mil cinq cens soixante, au-dessous signé *G^e Duprat, E.*, de Clermont, et plus bas signé *H. de la Salle* et après : signé par moy notaire royal à la requisition dudict sieur, pour les effectz contenuz en l'instrument et notte apposée sur la couuerture du cayer de la présente dispozition.

### *T. I, p. 196. — Codicille de Guillaume du Prat, évêque de Clermont. — 12 octobre 1560.*

Ce codicille est imprimé dans les *Origines de Clairmont*, par Savaron, édition de 1662, pages 590-593.

### *T. I, p. 440. — Arrêt du parlement de Paris pour l'administration de l'Hôtel-Dieu de Clermont, à l'instar de celui de Paris. — 9 mai 1564.*

*Extrait des registres du Parlement.* — Veu la requeste présentée à la cour par le procureur-général du Roy, sur ce que deffunct messire *Guillaume Duprat*, en son vivant evesque de Clairmont, auroit par son testament institué ses héritiers universels les pauvres de l'Hospital et l'Hostel-Dieu dudit Clairmont ; lequel Hostel il auroit voulu et ordonné estre fondé, dosté, basty et édifié des biens par luy donnez et delaissez à l'Hospital, pour y nourrir, recevoir et substanter les pauvres de son evesché et auroit esté ledit procureur general averty que ceux qui se disent maistres, gouverneurs et administrateurs dudit Hospital n'avoient fait jusques à présent tel devoir qu'il estoit requis pour vaquer et entendre à l'érection, bastiment et edification d'iceluy, pareillement à dispenser et ménager les biens qui avoient estez delaissez par ledit deffunct Evesque ; Tellement qu'vne si saincte, louable et recommandable disposition pourroit demeurer presque inutile, au moyen de quoy ledit sieur Procureur-général pour le deuoir de sa charge voudroit volontiers ledit Hospital estre reglé, et policé à la forme de celuy de cette ville de Paris, ou du moins le plus approchant qu'il seroit possible, eû égard à la faculté des biens, et que pour ce faire y eut deux Surintendens perpetuels sur les biens, et reuenus appartenans ausdits pauures pour y auoir l'œil, et Surintendence afin qu'il n'en aduint aucune faute de desordre, et confusion, requeroit pour ce ledit Hostel-Dieu estre reglé à la forme de celuy de cette ville de Paris :

Et tout consideré, ladite Cour a ordonné et ordonne, que ledit Hospital et Hostel-Dieu de Clairmont sera reglé, policé, et gouuerné et administré à l'instar de l'Hospital de cette ville de Paris ou au plus prés que faire se pourra, selon que les biens, et facultez le pourront porter, et seront deux bons et notables personnages de la ville de Clairmont ordonnez, et Deputez Surintendens pour auoir l'œil sur tous les biens, et reuenus dudit Hospital, à ce qu'aucun abus ne maluersation en aduienne, à la nomination desquels Surintendens seront Messire *Guillaume Duprat*, abbé de Bonlieu, executeur du testament dudit deffunt Euesque de Clairmont, et les Escheuins et Administrateurs desdits pauures appellez. Fait en Parlement le neufiéme iour de May mil cinq cens soixante quatre. Signé *Du Tillet*.

## *T. I, p. 490. — Lettres du roi Charles IX, exemptant la ville de Clermont de toutes tailles. — Juin* 1566.

Ces lettres se trouvent aux *Origines de Clairmont* (édition de 1662), par *Savaron*, page 428-430. Le lecteur pourra, au besoin, avoir recours à cet ouvrage. Dans le même volume, il y a d'autres lettres patentes sur le même objet, du mois de juin 1566 (voir pages 432-434).

## *T. I, p. 77. — Récit du séjour du roi Charles IX à Clermont en* 1566. *— Copie prise par Dulaure, dans la Chronique manuscrite de François Dupré.*

« Carolus, Francorum rex hujus nominis novus, post longam mansionem in villa Molinensi factam ad partes Alverniacas una cum ejus matre, fratre et sorore appulit et in Claromontem advenit primariam civitatem apud sero. Ibidem duobus vel tribus diebus ante solemnem ejus receptionem permansit ; quibus evolutis, tandem, die martis, secunda mensis aprilis, anno domini 1566, summo matine, ad Montemferrandum se contulit ibidem nomen ejus ingressum favendo et prandio ibidem sumpto rediit ad dictam civitatem Claromont, in qua dicta ejus mater remanserat ; fuitque in eadem civitate honorificentissime receptus nobilitate arverna cum magno apparatu in iterum modo salutante. Deinde et secumdo domino senescale Claromont. cæterisque officiaris justiciæ et extrema domini seabini multisque habitantibus ejusdem civitatis, pro quibus magister *Johannes Dupré*, advocati ejusdem civitatis, filius meus, orationem habuit elegantem seu ut vulgariter dicunt *treba* detulit cum magna omnium alacritate et plausu maximo. Finitus que inducto curio ingressu composita quatuor portalia miri artificii, unum in ingressu porta Campe-Herem (la porte Champeix), secundam prope et paulo supra portale arca habente sanctæ maris Portus ; tertiam in interritu palacii et quartam in fine dicti palacii ingrediendo civitatem, cum affexionibus ubique multorum deservitionum ad laudem ejusdem regis, *Catharinæ de Medicis*, ejus matris, necnon dictæ civitatis antiqua Claromontensis et episcopatus fama haberetur que in eadem civitate moram longiorem facere duravisset et que ad nostram dominam Podii (N.-D. du Puy) ire deliberasset tamen memoribus inimicis acceptis et nonnullis tumultibus aut emotionibus bellictis que sperabantur moveritam in Scotia Anglicaque Francia ratione religionis hiis de causis et aliis anim moventibus, die crastina mercurii ab hac civitate discessit, ipsius que rex tunc temporis erat etatis solam sexdecim aut septem decim annorum et dux Aurelianus, ejus frater, paulo minus et fere ejusdem statura forma et corpore non pulcritudine decenter compositus, prout vidimus. »

## *T. I, p. 602. — Requête présentée par les habitants de Clermont à la reine Catherine de Médicis, au sujet de la confection des inventaires par les échevins. Ordonnance de la reine à ce sujet. —* 1567.

*A la Reyne et Nosseigneurs de son Conseil.* Madame, Les Escheuins, Manans et Habitans de vostre Ville et Cité de Clairmont, Principale et Capitale de vostre bas pais d'Auuergne, vos tres-humbles affectionnez Sujets et Seruiteurs, remonstrent à vostre Majesté ; Que pour l'abreuiation des procez, soulagement de vostre pauure peuple, et pour promptement faire administrer Iustice, il vous a plû supprimer les Officiers de la Iuridiction ordinaire de vostredite Ville, et icelle annexée à vostre Seneschaussée dudit Clairmont ; A quoy vos Sujets seroient grandement soulagez et

auroient receu de vostredite Majesté vn bien inestimable, n'estoit que lors qu'il est procedé par vostre Greffier de vostredite Seneschaussée à la confection des Inuentaires des biens delaissez par le decez de vos Sujets qui decedent en vostredite Ville, vostre Seneschal, ou quoy que ce soit son Lieutenant et vostre Procureur de vostre seneschaussée, assistent à la confection desdits Inuentaires, et pour leur journée et vacation se font salarier, combien que leur presence ne soit necessaire et ne serue d'aucune chose ; tellement que bien souuent la plus grande et meilleure partie et le plus liquide desdites successions est consommé à payer les frais et journées frustratoires de vosdits Officiers, qui cause vne despense insupportable aux Habitans de ladite Ville, et la ruïne de beaucoup de mineurs, chose contre tout droict, équité et justice, et qui ne s'obserue en Ville de ce Royaume bien policée, comme Paris, Toulouse, Roüen, Sens et plusieurs autres, ausquelles les Iuges et Procureur d'Office n'assistent aucunement à la confection desdits Inuentaires ains sont iceux Inuentaires faits par les Notaires des lieux, en quoy le peuple est grandement soulagé. *Ce consideré, Madame,* vosdits Sujets supplient tres-humblement vostre Majesté inhiber et deffendre à uostre Seneschal, ses Lieutenans, et à vostredit Procureur en vostredite Seneschaussée, d'assister ne s'entremettre aucunement à la confection desdits Inuentaires ; et à celle fin que vos droicts ne soient en rien diminuez ny amoindris, ordonner que lesdits Inuentaires seront faits par l'un des Escheuins de ladite Ville, qui sera tenu y assister *gratis*, et vostre Greffier en vostredite Seneschaussée, qui sera payé de ses journées, vacations et Grosses, selon la taxe qui en est faite par vos Ordonnances, et vos Sujets prieront Dieu pour vostre prospérité. Signé : *De Fontfreyde*, délegué de ladite Ville. — Il est inhibé et deffendu au Seneschal dudit Clairmont, ses Lieutenant et Procureur du Roy et de la Reyne en ladite Seneschaussée, d'assister ne s'entremettre aucunement à la confection des Inuentaires mentionnez en la presente Requeste. Et ordonné que doresnauant lesdits Inuentaires seront faits par l'vn des Escheuins de la Ville dudit Clairmont, qui sera tenu d'y assister *gratis* auec le Greffier de ladite Seneschaussée, qui sera payé de ses journées, salaires, vacations et Grosses, selon la taxe qui en est faite par les Ordonnances dudit Seigneur, pour le soulagement des Sujets de ladite Ville ; A la charge que ledit Greffier sera tenu presenter audit Procureur l'Inuentaire par luy fait dans huictaine apres la confection d'iceluy, sur peine de cent liures d'amende en son propre et priué nom : Lequel Procureur ne prendra aucun droict de la visitation dudit Inuentaire, ny aucun salaire ; et en cas que ledit Greffier trauaillast par longueur ou negligence, ledit Greffier prenant acte du refus ou longueur, sera tenu quitte de la charge à luy imposée de la presentation d'Inuentaire. Fait au Conseil de ladite Dame, tenu à Paris le quinziéme iour de Feurier, l'an de grace mil cinq cens soixante-sept. Signé : *Fizes*.

### *T. I, p. 602. — Lettres patentes de la reine Catherine de Médicis pour la confection des inventaires attribuée aux échevins de Clermont. — 15 février* 1567.

Catherine, par la grace de Dieu Reyne de France, mère du Roy, Comtesse d'Auuergne, au Seneschal de Clairmont, ou son Lieutenant, Salut. Sçauoir faisons, Qu'apres auoir fait voir en nostre Conseil la Requeste cy attachée sous nostre contrescel, à Nous presentée par les Escheuins, Manans et Habitans de nostre ville et Cité dudit Clairmont, Principale et Capitale du bas païs d'Auuergne, et eu sur ce l'aduis et deliberation des Gens d'iceluy ; Nous vous auons, pour aucunes bonnes, justes et raisonnables causes et considerations à ce nous mouuans, inhibé et deffendu, inhibons et deffendons tres-expressément par ces presentes, et au Procureur du Roy nostre tres-cher Seigneur et Fils, et le nostre en ladite Seneschaussée, d'assister, ny ne vous entremettre aucunement à la confection des Inuentaires qui seront cy-apres faits des biens delaissez apres le decez de nos Sujets qui deccderont en nostredite Ville de Clairmont, et ordonné et ordonnons pour le soulagement de nosdits Sujets, que lesdits Inuentaires seront d'oresnauant faits par l'vn des Escheuins d'icelle Ville, qui sera tenu d'y assister *gratis*, sans qu'il puisse demander aucun salaire ou vacation ; et par le Greffier de ladite Seneschaussée, lequel Greffier sera payé de ses journées, salaires, vacations et Grosses, selon la taxe qui en a esté faite par les Ordonnances du Roy nostredit Seigneur et Fils ; A la charge que ledit Greffier sera tenu presenter à nostredit Procureur les Inuentaires qui seront faits, comme dit est, dans huict jours apres la confection d'iceux, sur peine de cent liures d'amende en son propre et priué nom : Lequel Procureur ne prendra aucun droict ny salaire à la visitation d'iceux ; et au cas qu'il trauaillast ledit Procureur par longueur ou negligence, iceluy Greffier prenant acte du refus ou longueur, sera tenu quitte de la charge a luy imposée de la presentation d'Inuentaire. Si vous mandons, et enjoignons par cesdites presentes, que nostre presente Ordonnance vous fassiez lire, publier et enregistrer

ès Registres du Greffe de ladite Seneschaussée, et icelle gardiez, obseruiez et entreteniez de point en point selon sa forme et teneur, sans aller et venir au contraire, ne souffrir y estre contreuenu en aucune maniere : Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le 13. iour de Feurier, l'an de grace 1567. Et, au dessous, écrit: Par la Reyne Mere du Roy en son Conseil. Signé *Fizes*.

### *T. I, p. 490. — Deux lettres patentes du roi concernant l'exemption de tailles de la ville de Clermont. — 4 décembre 1567.*

Ces lettres se trouvent aux *Origines de Clairmont*, par Savaron, pages 135-136, où le lecteur peut les consulter au besoin. Au même ouvrage (pages 138-139), il y a d'autres lettres sur le même objet, à la date du 25 septembre 1568.

### *T. I, p. 569.— Lettres patentes du roi Henri III, portant que les appels du présidial et de la sénéchaussée de Clermont relèveront du parlement de Paris. — Mai 1576.*

Henry, par la grace de Dieu, Roy de France et de Pologne. A tous presens et à venir, Salut. Nostre tres-honoré Seigneur et pere, le feu roy Henry dernier, de bonne et recommandable memoire que Dieu absolue, à l'imitation de ses predecesseurs Roy de France, desirant pour témoignage de l'amitié conjugale que iustement il portoit à nostre tres-chere et tres-honorée Dame et Mere la Reyne son espouse, pour ses grandes et recommandables vertus, augmenter et accroistre en sa personne les priuileges, authoritez, et preéminences qui ont toûjours appartenu aux Roys de France, il auroit par ses Lettres Patentes en forme de Chartre du mois de Iuin 1551. pour l'accroissement et decoration de la Ville et Cité de Clairmont, l'vne des plus ancienes de ce Royaume, et capitale du bas pais d'Auuergne, repos et bien de ses sujets, créé et estably en icelle vn Siege Presidial en titre de Seneschaussee composé des Officiers, à ce requis, necessaires et ordinaires, *a l'instar* des autres sieges, Preuostez, Seneschaussées et Baillages de ce Royaume, auquel siege ressortiroient par appel les causes ciuiles et criminelles de ses sujets, auec pouuoir d'y commettre et establir tels Officiers, Iuges que bon lui sembleroit, desquels les appellations ressortiroient nuément, et sans moyen en nostre Cour de Parlement, comme font celles des Iuges et Officiers des Pairries Ecclesiastiques, Seculieres, ou des Cours de ce Royaume, estimant cela luy estre justement deub, que ses predecesseurs auoient à moindre occasion octroyé à plusieurs autres, pour la presomption naturelle qu'en apres le deceds de nostredite Dame et Mere ledit Comté de Clairmont, ensemble les autres Comtez, Terres et Seigneuries signamment de nostredite Dame et Mere appartiendroient à ses enfans, ou à son ayné qui se trouueroit pour lors, et depuis par autres, ses Lettres Patentes en forme de Declaration donné à Saint Germain en Laye, le vingtiesme Iuin mil cinq cens cinquante trois, publiées et verifiées en nostredite Cour de Parlement, le 26. Iuin ensuiuant, parce que sous l'ombre de la creation faite par nostredit feu Seigneur et pere, des Iuges Presidiaux, le Seneschal d'Auuergne, ou son Lieutenant à Riom, et Gens tenans le siege Presidial dudit lieu, ayans en l'estendué de leur siege, compris ladite Seneschaussée de Clairmont, nostredit feu Seigneur et pere auroit dit, declaré et ordonné n'auoir entendu à ladite creation et establissement desdits Presidiaux, et mesme en iceluy, qui auoit esté estably en ladite Ville de Riom ledit siege Presidial de la Seneschaussée de Clairmont estre compris, ains voulu que l'erection et establissement dudit siege presidial à Clairmont, et l'exécution qui en auoit esté faite, sortist son plain et entier effet, et que les appellations dud. siege Presidial et Seneschaussée de Clairmont, ressortissent nuément, et sans moyen en quelque nature que ce fust tant ciuile que criminelle, en nostredite Cour de Parlement, tout ainsi qu'ils faisoient depuis leur establissement iusques à ladite creation ; interdisans ausdits Iuges Presidiaux de Riom, toute Cour, Iurisdiction et cognoissance es Terres de nostredite Dame et Mere, sur ses hommes et Sujets desdits Comté de Clairmont et d'Auuergne, Baronie de la Tour et autres Terres et Seigneuries quelconques ressortissans audit Siege Presidial de Clairmont, pour quelque cause que ce fust, et ausdits Sujets de n'en faire poursuite ailleurs que pardeuant lesdits Officiers de Clairmont, et par ressort en nostredite Cour de Parlement, sur telles peines que de raison, ainsi qu'il est plus au long contenu par lesdites Lettres Patentes ; depuis lesquelles et decez aduenu à nostredit feu Seigneur et Pere nostre tres-honoré feu Seigneur et frere le Roy Charles dernier imitateur des Vertus de son feu Pere et le nostre, cognoissant de combien les enfants sont obligez par les Loix diuines et humaines à leurs meres

qui leur ont, apres Dieu, donne l'estre, auroit en faueur de nostredite Dame et Mere, et pour aucunement recognoistre vne infinité de grandes peines et trauaux par elle supportez, à la conseruation de sa personne, Estat et Royaume en temps de troubles, desquels pendant son Regne le Royaume auroit esté agité, par ses Lettres Patentes publiées et vérifiées en nostredit Cour, Chambre des Comptes et Generaux de nos Aydes et Finances, auroit donné et octroyé à ladite Ville de Clairmont exemption de Tailles et Subsides, et luy donne autant de Priuileges qu'à nostre bonne Ville de Paris : Ce qui nous auroit meu, puis qu'il a plû à Dieu de nous appeller, apres le decez de nostredit Seigneur et Frere, à cette Couronne, d'vser de la mesme ou plus grande liberalité, n'estant moindre, ainsi plùtost plus grandes les obligations que nous auons à nostredite Dame et Mere, pour le merueilleux soin qu'elle a eû par cy-deuant et continuë chacun jour à la conseruation de cét Estat, n'y espargnant sa propre vie ; ce que nous desirons témoigner, afin que la posterité puisse cognoistre l'enuie et merueilleux desir que nous auons en tant qu'il nous est possible, de luy gratifier, et que ses Sujets se ressentent aucunement de l'honneur, respect et gratification que nous portons à nostredite Dame et Mere, les merites de laquelle neantmoins nous estimons estre si grands, qu'ils sont hors de tout moyen pour estre assez dignement reconnus. A ces causes, et plusieurs grandes et graves considerations à ce nous mouuans, et en consideration de ce que toute antiquité les Reynes de France ont esté encore honorées de grands priuileges qui leur ont esté communiquez par les Roys nos predecesseurs, iusques à les rendre Augustes auec tels et semblables Priuileges, soit en la poursuite de leurs droicts et Finances, establissement de leurs Maisons, domestiques d'icelles, que pour Nous et les nostres ; ce qui doit auoir plus de lieu à la personne de nostredite Dame et Mere, qui n'est pas seulement Reyne, mais Mere de tant de Roys et Reynes, Auons de nostre pleine puissance, propre mouuement et authorité Royale, par Edict perpetuel et irreuocable, dit, statué et ordonne, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaist, que les appellations qui seront doresnauant et cy-apres interjettées dudit Seneschal de Clairmont, ou son Lieutenant, en quelque maniere que ce soit, ou puisse estre, ciuile et criminelle, soit au cas et connoissance esquels par lesdits Edicts la Iurisdiction est attribuée esdits Presidiaux, pour en iuger en dernier ressort, ou par Iugement Presidial ou prouisionnel, soit hors les cas desdits Presidiaux, ressortissent nuëment, directement et sans moyen à nostredite Cour de Parlement, ainsi qu'il est porté par lesdites Patentes de nostredit feu Seigneur et Pere, et tout ainsi que les appellations de tous nos autres Preuosts, Baillifs, Seneschaux et autres Iuges resortissans nuëment en nostredite Cour de Parlement, souloient faire auparauant lesdits Edicts, contenans la creation desdits Iuges Presidiaux ausquels pour ce regard nous auons, en tant que besoin est, ou seroist, dérogé et dérogeons par ces presentes, ensemble à la dérogatoire des dérogatoires y contenuë, et sans tirer à consequence, et ce nonobstant et sans auoir égard à quelque accord et conuention que l'on dit auoir esté faits sous le nom des Escheuins, Manans et Habitans de ladite Ville de Clairmont, et les Consuls de ladite Ville de Riom, et gens dudit Siege Presidial de Riom, par lequel l'on voudroit pretendre estre porté que lesdites appellations au cas dudit Edict desdits Presidiaux ressortiroient pardeuant lesdits Gens tenant le Siége Presidial de Riom, que nous ne voulons pour ce regard sortir effet ; ains l'auons en tant que besoin seroit, cassé, reuoqué et annullé, cassons, reuoquons et annullons par cesdites presentes, comme directement contraire ausdites Lettres Patentes, intention de nostredit feu Seigneur et Père, authorité et dignité de nostredite Dame et Mere. Voulons aussi, et nous plaist, que les appellations des Terres du propre de nostredite Dame et Mere, qui sont Leuroux, Chenonceau, Monteeaux, Saint Maur des Fossez, et autres, ressortissent nuëment et sans moyen aussi en toutes causes en nostredite Cour de Parlement, tout ainsi que celles desdites Pairies, sans que les appellans puissent releuer ou estre anticipez, adjournez ou appellez pardeuant nos Baillifs, Seneschaux, sous les territoires et Iurisdictions esquels, lesdites Terres sont assises, encore que lesdites appellations fussent pour cas, desquels, comme dit est, la cognoissance est attribuée ausdits Iuges Presidiaux, soit au premier, soit au second chef de l'Edict d'iceux, et que les Parties voulussent proceder volontairement deuant eux, esquels nous en auons interdict, deffendu et inhibé, deffendons, interdisons et inhibons toute Cour, Iurisdiction et connoissance, sur peine de nullité de leurs Sentences et Iugemens, et d'en respondre en leurs noms propres et priuez et d'amende Arbitraire, et aux parties appointées et intimées d'en faire poursuite ailleurs sur les mesmes peines, ensemble de décheance de leursdits droicts et despens, dommages et interests l'vne partie de l'autre. Si donnons en mandement par ces presentes à nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans nostredite Cour de Parlement à Paris, que nos presentes Lettres, Declaration, Exemption et Ordonnance, ils fassent lire, publier et enregistrer, et l'effet du contenu en icelles entretenir, garder et obseruer inuiolablement selon leur forme et teneur, et d'iceux nostredite Dame et Mere, sesdits successeurs, leurs Officiers, hommes et Sujets joüir et vser pleinement, paisiblement et perpetuellement sans en ce leur faire ne souffrir estre fait, mis, ou donné aucun détourbier ou empeschement au contraire, en quelque sorte que ce soit : Car tel est nostre plaisir, nonobstant oppositions ou appellations

quelconques, Edicts, Statuts, Lettres, Arrests, Declarations ou Ordonnances, accords, pactes ou conuentions faites ou à faire, et à toutes autres restrinctions, mandemens ou deffenses à ce contraire, et mesmement que par l'Edict et establissement dudit Siege Presidial de Riom par erreur ou autrement ledit Siege Presidial dudit Clairmont ait esté mis sous le ressort dudit Siege Presidial de Riom, et nonobstant toutes les conuentions qui pourroient auoir esté faites pour ce regard au prejudice de nostredite Dame et Mere et desdites Lettres Patentes. A toutes lesquelles Ordonnances, Declarations, Lettres, accords, pactes et conuentions, et mesmement ausdits Edicts et Ordonnances d'Orleans sur l'érection et establissement desdits Sieges Presidiaux et articles accordez entre lesdits de Clairmont et de Riom, nous auons pour ce regard dérogé et dérogeons par ces presentes, ensemble à la dérogatoire de la dérogatoire y contenuë. Et afin que ce soit chose ferme et stable, auons à ces presentes fait mettre nostre Scel. Donné à Paris au mois de May, l'an de grace mil cinq cens soixante et seize, et de nostre Regne le deuxieme. Sur le reply est écrit : Par le Roy, *De Neufville*. Scellé aux armes de sa Majesté.

## *T. I, p. 475.— Lettre du roi Henri III adressée à la ville de Clermont, au sujet d'une erreur convoquant les Etats Provinciaux à Riom. — 17 septembre 1576.*

Monsieur de Clairmont, encores que pour la conuocation que j'entends être faite des Estats particuliers de chacune Prouince de mon Royaume, pour l'effet porté par mes Lettres sur ce expediées, l'adresse d'icelles aye esté faite aux Baillifs et Seneschaux, si est ce que mon intention n'a esté de rien changer n'y innouer de la façon qui en semblables conuocations faites par le passé a esté obseruée en aucunes Prouinces de mon Royaume, entre lesquelles m'a esté remonstré, que pour tout mon païs d'Auuergne n'a accoustumé d'estre faite qu'vne seule Assemblée des Estats d'iceluy en la ville de Clairmont capitale dudit païs. Ce que, si ainsi est, mesmes que pour les Estats generaux dernierement tenus à Orleans, cela ait esté pratiqué audit païs, le veux et entends qu'à present ils s'y conduisent à la mesme façon qu'ils firent lors. Vous priant, Monsieur de Clermont, donner ordre que de vostre part il y soit satisfait, ne voulant que lesdits Baillifs et Seneschaux, sous couleur de l'adresse qui leur a esté faite de mesdites Lettres, alterent l'ordre ancien audit païs, soit pour le regard du lieu ou de l'Assemblée ; mais ie desire qu'il y soit vsé de telle diligence, et pourueu si à temps, que ceux qu'ils deputeront pour estre de leur part en l'Assemblée generale que j'ay assignée à Blois au 15. iour de Nouembre prochain, ne faillent à se rendre en ladite ville dans le 14. dudit mois suiuant. Ce que j'ay mandé par mes dernieres Lettres expediées à cette fin, à quoy vous tiendrez aussi la main : priant sur ce le Createur vous auoir, Monsieur de Clairmont, en sa sainte garde. Escrit à Paris le dix septiéme iour de Septembre mil cinq cens septente-six. Signé, *Henry*. Et plus bas : *Fizes*. A la suscription est écrit : A Monsieur l'Euesque de Clairmont. Suit la lettre suivante, au sujet du même objet :

*De par le Roy*. Chers et bien amez, Nous n'auons rien de plus recommandé que de maintenir nos Sujets en bonne vnion, et éuiter toutes occasions que y pourroit engendrer quelque diuision. Et dautant que l'on nous a remonstré que de tout temps les Estats de nostre païs d'Auuergne, aux conuocations qui en ont esté faites, n'ont accoustumé faire qu'vne seule Assemblée pour toute la Prouince en la Ville de Clairmont, sans se diuiser par Baillages, mesmes qu'il fut ainsi pratiqué pour enuoyer aux Estats generaux de nostre Royaume dernierement tenus à Orleans, et seroit à craindre que si les Baillifs et Seneschaux faisoient faire la conuocation par Nous ordonnée chacun en son ressort, suiuant le contenu de nos Lettres à eux adressées pour cét effet, que cela apportast grand prejudice audit païs ; nous auons sur ce mandé à nostre amé et feal gouuerneur et lieutenant general audit païs le sieur de S. Herem, et encores à l'Euesque et au Seneschal dudit Clairmont, que nostre intention est qu'il y soit procedé tout ainsi qu'il fut fait lors desdits Estats generaux tenus à Orleans, sans rien changer ny innouer, soit pour le regard du lieu, ou de l'Assemblée, dont nous auons voulu particulierement vous aduertir, Voulant et vous ordonnant que en ce qui peut concerner la charge que vous auez audit païs, vous ayez à tenir la main que ledit ordre soit obserué, et ladite conuocation faite si a temps, que ceux qui seront choisis et nommez pour se trouuer à l'Assemblée generale qu'auons assignée en nostre Ville de Blois au 15. iour de Nouembre, ne faillent de s'y rendre dans le quatorziéme dudit mois, suiuant nostre dernier mandement : Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le dix-septiéme iour de Septembre mil cinq cens soixante et seize. Signé *Henry* et plus bas : *Fizes*. A la suscription est écrit : A nos chers et bien amez les Escheuins de la Ville de Clairmont.

*T. I, p. 490. — Lettres patentes du roi Henri III, confirmant à la ville de Clermont le privilége d'exemption de tailles, franc-fiefs, etc., donnant pouvoir de nommer un capitaine. — 20 mai 1577.*

Henry, par la grace de Dieu Roy de France et de Pologne, à tous ceux qui ces presentes Lettres verront, salut. Comme nos predecesseurs Roys ayent pour certaines bonnes et recommandables causes et considerations donné, accordé, et octroyé, à nos bien amez les Escheuins, Bourgeois, Manans et Habitans de la Ville et Cité de Clairmont, Metropolitaine et capitale du pays et Comté d'Auuergne, plusieurs biens, droits, Priuileges, franchises et exemptions, et en icelle estably plusieurs sieges et Iurisdictions tant de Seneschaussée, Eslection, Iurisdiction de Iuges et Consuls des Marchands, Iuges de la Police, Bureau et recepte des Tailles, et deniers Royaux, Foires et Marchez, Assemblées, et tenuës des Estats dudit pays en la Ville et Cité de Clairmont, et mesme le feu Roy dernier decedé, nostre tres cher sieur et frere que Dieu absolue, aye par ses Lettres en forme de Chartre données au mois de Iuin 1566. et Declaration sur icelles verifiée où besoin a esté, pour les causes y contenuës à l'instante priere et requeste de la Reyne nostre tres-honorée Dame et Mere, Comtesse et Dame de ladite Ville et Cité de Clairmont, quitté, affranchy, et exempté icelle Ville, et Cité, et ses Habitans et Citoyens, et des fauxbourgs presens, et à venir, de toutes Tailles, Creuës, Subsides, et Impositions, contributions ordinaires, et extraordinaires, et autres charges mises et à mettre sus en nostre Royaume, lors, et pour l'aduenir, et pour quelque cause que ce fust, et notamment des droits de Francs-Fiefs, et nouueaux Acquests, et de toutes autres Franchises, droits, exemptions, et immunitez dont sont immunis, affranchis, et exemptez, et joüissent, et vsent nos bonnes Villes et Citez de Paris et Orleans, desquelles choses cy-dessus specifiées, et plus au long declarées en leurs Chartres et Pancartes, lesdits Supplians ont toûjours depuis bien, duëment, et paisiblement joüy, et vsé, et en ayent obtenu de nous Lettres de confirmation, et continuation tost apres nostre aduenement à cette nostre Couronne : toutesfois parce qu'en icelles nos Lettres de confirmation il n'est fait expresse ny particuliere mention que ladite Ville, et Cité de Clairmont, et que par priuilege exprez la garde d'icelle, ses murs, tours, et clefs des portes est baillée, et delaissée aûsdits Escheuins, Bourgeois et Habitans de Clairmont, auec puissance de nommer Capitaines, Gardes et sentinelles tant de jour que de nuict pour leur conseruation et manutention en nostre obeissance, dont ils ont aussi joüy, et vsé, plainement et paisiblement il y a plus de trois cens ans, ils doutent que l'on voulust pretendre n'estre compris en nosdites Lettres de confirmation, et par là les empescher, et troubler en ladite joüyssance, s'ils n'auoient sur ce Declaration de nos vouloir et intention, nous supplians, et requerans tres-humblement icelle. Parquoy desirans bien, et fauorablement traiter et gratifier lesdits Supplians, en consideration de leur bon deuoir et fidelité qu'ils ont de tout temps porté à nos predecesseurs Roys, et mesmes durant ces guerres passées, à la conseruation et manutention de leurdite Ville en nostre obeissance, où ils se sont si bien employez qu'il n'en est arriué aucun inconuenient, en quoy nous esperons qu'ils continueront de bien en mieux à l'aduenir, et autres considerations à ce nous mouuans, Auons dit et declaré, disons et declarons par ces presentes auoir entendu, comme encores entendons comprendre en nosdites Lettres de confirmation de tous leursdits Priuileges, sous la clause generale y contenuë, que ladite Ville et Cité de Clairmont est Ville Iurée, et que par Priuilege exprés donné et accordé par nos predecesseurs Roys ausdits Supplians, il leur est permis de faire la Garde de ladite Ville et Cité de Clairmont, de ses murailles, tours, tournelles et clefs des Portes d'icelle, auec puissance de nommer et commettre tels Chefs, Capitaines et Gardes annuels ou à temps, Guets et Sentinelles, tant de jour que de nuict, pour leur conseruation et manutention en nostre obeissance que bon leur semblera ; et lequel Priuilege nous leur auons, en tant que besoin est, ou seroit, confirmé et confirmons, et iceluy de nouueau donne et octroye, donnons et octroyons par cesdites presentes, pour en joüir et vser par eux et leurs successeurs, pleinement et paisiblement et perpetuellement, comme ils ont par cydeuant fait, et jouissent encores de present ; et à icelles Gardes, tant de jour que de nuict contraindre tous les Habitans de ladite Ville, de quelque qualité qu'ils puissent estre, soit gens d'Eglise, priuilegiez, exempts et non exempts, et tous autres quelques exemptions qu'ils puissent auoir obtenu de Nous ou de nos predecesseurs Roys, esquelles Exemptions et Priuileges nous auons pour ce regard derogé et derogeons. Et en outre pour les considerations dessusdites, les voulans soulager et fauorablement traiter en ce qu'il nous sera possible, et inclinans à l'instante, priere et requeste que pour eux nous a esté faite en cét endroit par nostredite Dame et Mere, les auons par ces mesmes presentes affranchis et exemptez, affranchissons et exemptons pour le present et pour l'aduenir, de toutes Garnisons et passages de nos gens de guerre, tant de Cheual que de pied, pour quelque cause que ce soit, si ce n'est en cas de necessité, lequel cas aduenant ils pourront prendre et élire tel chef et

Capitaine, auec telles forces de gens de guerre qu'ils aduiseront pour la seureté et deffense d'eux et de leurdite Ville et conseruation d'icelle en nostre obeissance. Si donnons en mandement, etc. Donné à Chenonceaux le vingtième iour de May, l'an de grace mil cinq cens soixante et dix-sept, et de nostre Regne le troisiéme ; et au dos : Par le Roy, *Deriat* maistre des Requestes ordinaire de son Hostel present. Signé *Fizes*.

## *T. I, p. 81.* — *Extrait de l'ouvrage intitulé :* Le vray Discours du siége tenu devant la ville d'Yssoire, par Monseigneur le Duc, fils et frere du Roy *(Voir au chapitre* Ouvrages consultés, imprimés), *concernant le passage du duc d'Alençon, frère d'Henri III, à Clermont* (27 mai 1577).

« Le lundy vingseptiéme jour dudit moys, Monseigneur le Duc et frére du Roy, s'achemina de Chântelle la vieille, pour venir disner à Ryon, sur les deux heures, il monta en sa coche, et passa par Montferrant, et vint coucher à Clermont. De quoy estans advertis ceux de Montferrant et Clermont, vindrent au devant de módit seigneur en bon equippage de armes et bien conduits et menez par bons capitaines experimétez a la guerre : ce jour, il coucha audit Clermont, ou les seigneurs de la ville n'oubliérent à présenter au Roy et a mondit seigneur leurs biens, corps et vies pour le service de leurs majestez.

Le mardy ensuyvant matin, à cinq heures, mondit seigneur le Duc fut à la messe à l'église nostre Dame de Clermónt, et à l'issue mónta en sa coche et s'en vint disner au chasteau de Monsieur *de Millaut* et incontinent apres disner se transporta près d'Yssoire. »

## *T. I, p. 162, 570. — Donation de la reine Catherine de Médicis du palais de Boulogne à la ville de Clermont pour en faire un palais de justice. — 14 janvier 1578.*

Catherine, par la grace de Dieu Reyne de France, Mere du Roy, Comtesse de Clairmont et d'Auuergne ; A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, Salut. Nos Officiers et Scindic des Procureurs de la Communauté dudit Clairmont, nous ont par leur requeste presentée en nostre Conseil remonstré le peu de bien qu'ils ont à present pour l'exercice de la Iustice dudit Clairmont, qui est grande ; et dauantage que l'on est contraint par faute de les secourir de mettre les prisonniers tant ciuils que criminels és prisons de l'Euesque et Chapitre, chose grandement incommode, nous supplians à cette cause tres-humblement leur vouloir delaisser entierement ledit *Palais de Clairmont*, tant pour y faire exercer la Iustice dudit Siege, mettre les bans des Procureurs, que pour y loger les prisonniers, Sçauoir faisons, qu'inclinant liberalement à levr requeste, et desirant accommoder nosdits Officiers et Procureurs et les fauorablement traitter en tout ce qui nous sera possible à iceux : Pour ces causes, et autres bonnes et grandes considerations à ce nous mouuans, Auons accordé, octroyé et permis, accordons, octroyons et permettons par ces presentes signées de nostre main, de prendre et s'accommoder de tout nostredit *Palais de Clairmont*, pour y faire et exercer la Iustice, mettre les bancs des Procureurs, et pour y mettre les prisonniers tant ciuils que criminels, afin qu'ils soient plus seurement gardez, et qu'ils ne se puissent euader par faute de lieu seur et commode pour les tenir fermez tant qu'il nous plaira. Si donnons en mandement à nostre amé et feal Conseiller et Maistre d'Hostel le Seigneur *de la Guesle*, Gouuerneur de nos Terres audit pais d'Auuergne, que nosdits Officiers et Scindic des Procureurs de ladite Communauté de Clairmont, il fasse jouyr et vser de nostredit Palais pleinement et paisiblement, sans en ce leur faire mettre ou donner, ne souffrir leur estre fait mis ou donné aucun trouble, destourbier ou empeschement : Car tel est nostre plaisir, en tesmoin dequoy nous auons fait mettre nostre seel à cesdites presentes. Donné a Paris le quatorziesme iour de Ianuier, l'an de grace mil cinq cens soixante et dix-huict, signé *Catherine*. Et au dos est écrit : Par la Reyne Mere du Roy en son Conseil. Signé *Chantereau*. Scellé à cire rouge, aux armes de la Reyne.

**T. I, p. 490.— *Extrait de l'arrêt de la cour du parlement de Paris, obtenu par les habitants de Clermont contre les consuls de Montferrand, de Billom, de Cournon, etc., portant radiation de leurs cotes et rôles.* — 7 *septembre* 1580.**

Entre les Escheuins, Manans et Habitans de la Ville, Cité et faux-bourgs de Clairmont en Auuergne, principale et capitale dudit pays, appellans plusieurs fois en adherant de l'octroy de certaines commissions émanées des Esleus dudit Clairmont et bas pays d'Auuergne, département et cotisation assiette de Tailles, Aides sur eux faites, en vertu desdites commissions, execution faite sur aucuns particuliers desdits Habitants en vertu desdites cotisations, et tout ce qui s'en est ensuiuy. Maistre *Antoine de Matharel*, aduocat en la Cour de Ceans, et Procureur général de la Reyne Mere du Roy Comtesse dudit Clairmont interuenant en ladite cause, d'vne part Et les Consuls, Manans et Habitans des Villes de Montferrand, Bilhom et Cournon intimez d'autre. Vev par la Cour, l'Arrest du 6. iour de Mars mil cinq cens soixante dix-huict. par lequel la Cour auroit ordonné qu'elle verroit les Arrests qu'on pretend auoir esté donnez en ladite matiere, ensemble les pieces des parties en leurs plaidoyez qu'elles mettront pardeuers elle dans huictaine. pour leur estre fait droict; plaidoyez et productions desdites parties; Contredits et saluations par elles respectiuement fournis, suiuant l'Arrest interlocutoire du dix-sept Ianuier 1579. Production nouuelle desdits appellans; Contredits desdits intimez : Conclusions du Procureur General du Roy, auquel le tout auroit esté communiqué suiuant le susdit Arrest, et tout consideré. Dit a esté, que ladite Cour a mis et met les appellations, et ce dont a esté appellé au neant, sans amende. Et en emendant les Iugemens, dit qu'il a esté mal decerné, mal ordonné et executé par lesdits Esleus de Clairmont, bien appellé par lesdits appellans, A ordonné et ordonne qu'ils seront rayez et biffez des Rolles de la Taille de Montferrand, Bilhom, Cournon et tous autres lieux, et ne seront ores ny pour l'aduenir compris esdits Rolles pour leurs biens et facultez, mesmement pour leurs biens Ruraux, encores qu'ils les fissent en leurs mains, et joüiront lesdits appellans franchement et librement de leurs Priuileges à eux octroyez par le Roy; et si aucuns deniers ont esté payez ou bien par eux pris par execution, leur seront rendus et restituez, sinon la juste valeur et estimation d'iceux. Et neantmoins ordonné que lesdits Esleus de Clairmont faisans leurs cheuauchées par chacun an, rapporteront au vray par leurs procez verbaux combien la Ville, Cité et fauxbourgs de Clairmont pourra porter de Tailles, Creuës, Taillon et Equiualant, pour en estre fait rabais aux Manans et Habitans dudit païs d'Auuergne jusques à la concurrence de ladite somme sur toute la Taille que ledit païs a accoustumé de porter par chacun an, selon la volonté et intention du Roy, le tout sans despens, dommages et interests, et pour cause. Prononcé le septiéme Septembre 1580, et signé *Geyet*.

**T. I, p. 569. — *Edit du roi Henri III portant création d'un présidial à Clermont.* — *Mai* 1582.**

Henri, par la grace de Dieu Roy de France et de Pologne; à tous presens et à venir, salut. Ayant nos predecesseurs Roys, que Dieu absolue, accoustumé gratifier en toutes choses les Princes de nostre Sang, et autres Seigneurs qui ont bien merité de nostre seruice, mesmes en leur faueur decorer de grandes immunitez et priuileges les principales Villes de leur patrimoine, afin que par ce moyen les habitans d'icelles se ressentent à perpetuité de leurs merites. Ainsi le feu Roy Henry dernier decedé nostre tres-honoré Seigneur et pere, desirant, à l'imitation de nos predecesseurs Roys, fauorablement traitter la Reyne nostre tres-honorée Dame et Mere son Espouse, Comtesse de Clairmont et d'Auuergne, mesmes en sa faueur decorer de quelque Immunité la Ville de Clairmont, principale et capitale dudit bas païs d'Auuergne, crea et erigea en ladite Ville de Clairmont vn Siege de Seneschal, ensemble les Officiers necessaires pour administrer la Iustice aux habitans desdits Comtés de Clairmont et d'Auuergne, auec tout le soulagement pour eux qui s'y pourroit apporter. Depuis encores, le feu Roy Charles nostre tres-cher Seigneur et Frere, considerant le trauail que nostredite Dame et Mere prenoit à la conduite, direction et maniment de toutes les affaires de ce Royaume, et voulant en cette consideration et en sa faueur gratifier de quelque particulier Priuilege les habitans de sa ville de Clairmont, exempta à perpetuité lesdits habitants de toutes Tailles, Subsides et Impositions quelconques; de maniere

qu'elle est à present, outre son antiquité, la premiere, plus belle, opulente et meilleure Ville de tout ledit païs d'Auuergne. Et combien que nul puisse ignorer l'obligation que nous auons, et tout le public de ce dit Royaume, à nostredite Dame et Mere, à cause des extrémes trauaux qu'elle a longuement supportez pour la conseruation de cét Estat, et qu'en cette consideration elle doiue sans contredit jouir en sondit Comté de Clairmont et d'Auuergne du droict de Pairrie en ce qui touche et concerne le Iugement de ses Causes et celles de sesdits Sujets, ainsi que font les autres païs de nostredit Royaume en leurs Terres; toutesfois nostredite Dame et Mere voulant par tous moyens soulager sesdits Sujets, et les redimer de la vexation et dépense qu'ils auroient d'aller plaider pour peu de chose sur les appellations du Iuge de la Pairrie en nostre Cour de Parlement à Paris, distant de plus de cent lieuës; Elle nous a supplié et requis, tant pour les occasions susdites, que pour l'entiere decoration de sadite Ville de Clairmont, luy accorder l'erection d'vn Siege Presidial en icelle, où n'y en y a encores eu jusques à present comme aux autres principales et capitales Villes des Prouinces de nostre Royaume. A quoy desirant satisfaire, et par toutes occasions témoigner à nostredite Dame et Mere les grandes obligations que nous ressentons auoir enuers elle, Auons, par l'aduis d'aucuns Princes de nostre Sang, et gens de nostre Conseil estans lez-Nous, et de nostre certaine science, pleine puissance et et authorité Royale, creé et érigé, et estably, et par ce present nostre Edict perpetuel et irreuocable, créons, érigeons et establissons en ladite Ville et Seneschaussée de Clairmont vn Siege Presidial, composé de dix magistrats pour le moins, y comprenant les lieutenant general, ciuil, particulier et criminel de ladite Seneschaussée, et les quatre conseillers qui y ont esté cy-deuant créez, qui feront par ce moyen sept conseillers, un president, vn aduocat et procureur pour Nous, garde des sceaux, clerc d'audiance, greffier dappeaux, deux huissiers et payeur des officiers d'iceluy Siege. Lesquels offices de president, conseillers, aduocat et procureur pour Nous, garde des sceaux, clerc d'audience, greffier dappeaux, deux huissiers et payeur desdits Officiers; Nous auons à cette fin créez et erigez, créons et érigeons en tiltre d'office formé aux mesmes gages et droicts que ont et prennent ceux qui sont establis en autres Sieges Presidiaux de nostre Royaume, pour ausdits offices estre par Nous pourueu presentement, et d'oresnauant quand vaccation y escherra. Voulons et nous plaist, que audit Siege Presidial ainsi par Nous presentement creé en ladite Ville de Clairmont, composé des Officiers cy-dessus nommez, ressortissent les Sujets demeurans és Villes et autres lieux, qui de present sont du ressort de ladite Seneschaussée de Clairmont, lesquels en ce faisant demeureront distraits du Siege Presidial de Riom, et que ledit Presidial de Clairmont jouisse en Corps, et les Officiers d'iceluy en particulier, des mesmes pouuoirs, honneurs, authoritez, prerogatiues, préeminences, franchises, libertez, gages, droicts et profits dont jouissent les autresSieges Presidiaux de ce Royaume *ad instar*, desquels l'auons creé, et comme il est plus amplement porté par les Edicts de creation, declaration et reglement sur ce cy-deuant faits, tant par Nous que par nos predecesseurs Roys, et tout ainsi que si lesdits pouuoirs, préeminences, droicts et gages susdits estoient icy particulierement specifiez et declarez; lesquels gages nous entendons estre payez sur mesme nature de deniers que sont ceux desdits autres Sieges Presidiaux, et qu'ils soient à cette fin leuez selon la forme qui a ja esté en autres lieux de nostre Royaume en tel cas gardée et obseruée. Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans nostre Cour de Parlement à Paris, que nos presens Edict et creation ils fassent lire et publier et enregistrer, entretenir, garder et obseruer inuiolablement, cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens au contraire, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans prejudice d'icelles, pour lesquelles ne voulons estre differé: Car tel est nostre plaisir, nonobstant quelconques, Edicts, Statuts, Ordonnances, Establissemens de nos Cours Souueraines, restrinctions et deffences à ce contraires. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toûjours, Nous auons fait mettre nostre scel à cesdites presentes, sauf en autres choses nostre droit, et l'autruy en toutes. Donné à Fontainebleau au mois de May, l'an de grace mil cinq cens quatre-vingts-deux, et de nostre regne le huictiéme. Ainsi signé, sur le reply: Par le Roy estant en son Conseil, *Brulart*. Scellé sur lacs de soye de cire verte aux armoiries de la grande Chancellerie de France.

### *T. I, p. 570. — Procès-verbal d'installation du présidial de Clermont. — 14 mars 1584.*

Pardeuant nous *Jean Combes*, conseiller du Roy, Premier President en la Cour des Aydes d'Auuergne, establie en la Ville de Montferrand, se presenta honorable homme Maistre *Antoine Dalmas*, Conseiller pour sa Majesté, et President au Siege Presidial de la Ville et Cité de Clairmont, assisté de Maistre *Iean Textorix*, lieutenant particulier, *Antoine Bre-*

*tanges*, *Claude Pascal*, *Benigne Dayes* et *Iulien Durant*, Conseillers audit Siege ; de Maistres *Estienne Vangon* et *Iean Olhadieu*, Aduocat et Procureur pour sa Majesté en iceluy : Et d'honorables hommes *Gaspard Enjobert*, et *Gaspard du Fresne*, Escheuins la presente année de ladite Ville de Clairmont : de Maistres *Estienne Saulnier* et *Bremond Roussel*, Receueurs des Tailles, Equiualent et Taillon audit Clairmont, et de plusieurs notables Habitans d'icelle Ville. Lequel *Dalmas* President nous dit et remonstra, que le Roy par son Edict du mois de May 1582. vérifié où estoit de besoin, auoit creé et estably en faueur de la Reyne sa Mere, vn Siege Presidial en ladite Ville de Clairmont, aux mesmes pouuoirs que les autres Sieges Presidiaux de ce Royaume ; et qu'estant le nombre des Officiers requis et ordonné audit Siege Presidial, remply et parfait, receu par la Conr de Parlement à Paris ; Sadite Majesté, pour l'exécution réelle dudit Edict, nous auoit adressé ses Lettres Patentes de Commission du 14. Decembre 1583. cy apres transcrites et inserées auec ledit Edict et les Arrests de la verification d'iceluy en ladite Cour de parlement à Paris, du 7. Septembre 1582. et en la Cour des Grands-Iours tenus en ladite Ville de Clairmont, le 27. dudit mois de Septembre, et nous auroit ledit President *Dalmas* requis vouloir accepter ladite Commission. Nous, apres l'auoir veuë et leuë, luy auons declaré que volontiers, pour le seruice de leurs Majestez, nous acceptions ladite Commission ; et que pour proceder à l'entiere exécution d'icelle, luy, les autres Officiers et Escheuins de ladite Ville de Clairmont, prissent et captassent iour commode en icelle. Lequel President *Dalmas*, nous dit, que les Officiers dudit Siege, auec lesdits Escheuins et Habitants de ladite Ville, auoient aduisé de nous prier vouloir proceder à l'establissement dudit siege Presidial le Samedy dixiéme dudit mois de Mars, et que cependant les Iuges et Officiers du ressort dudit Siege seroient assignez à la requeste dudit Procureur du Roy pour assister à ladite execution et establissement réel et actuel dudit Siege Presidial, ausquels accordasmes de proceder à l'exécution de ladite Commission ledit iour de Samedy dixiéme dudit mois de mars.

Le Vendredy neufiéme dudit mois de Mars 1584. Nous, assistez desdits Conseillers dudit Siege Presidial, Aduocat et Procureur du Roy, et *Gaspard Eniobert* Escheuin, partismes de nostre Maison de Montferrand, et vinsmes en ladite Ville de Clairmont.

Et le lendemain Samedy dixiéme dudit mois, assisté desdits President *Dalmas*, Lieutenant Particulier, Conseillers, Aduocat et Procureur du Roy et Greffier dudit Siege Presidial, enuiron sept heures du matin vinsmes au Palais Royal de ladite Ville, auquel se presenta noble *François de la Guesle*, Gouuerneur des Terres, Comtez et Baronnies de la Reyne Mere du Roy en ce païs d'Auuergne ; et tous ensemble, apres auoir entendu la grand'Messe du S. Esprit, dite et celebrée dans la Chapelle dudit Palais, sommes venus et entrez dans la Salle d'iceluy, et montez dans l'Auditoire, et d'illec à la Chambre du Conseil, où auons deliberé de la forme de ladite execution ; et apres, à la requeste desdits *Bretanges* et *Nicolas* Conseillers, auons par l'aduis des susnommez decidé le differend qu'ils auoient pour leur préseance. Pareillement, apres auoir entendu lesdits aduocats et Procureur du Roy en leur differend, par l'aduis desdits assistans, auons declaré que ledit Procureur du Roy seroit à son rang par Nous installé pour seoirprés et au dessous dudit Maistre Estienne Vangon Aduocat du Roy, à la charge que ledit Procureur feroit verifier dans deux mois à ladite Cour de Parlement les Lettres du Roy qu'il disoit auoir à cette fin obtenuës, nonobstant l'empeschement dudit Aduocat du Roy, lequel de nostre Ordonnance se declara appellant.

De ladite Chambre du Conseil vinsmes tous ensemble audit Auditoire, et estans aux hauts bancs ; à sçauoir, du costé droict et auprés de Nous ledit President *Dalmas*, *Textorix*, Lieutenant Particulier, Maistre *Estienne Nicolas* et *Benigne Dayes* Conseillers dudit Siege. Et à l'autre costé, ledit sieur *de la Guesle* Gouuerneur, et lesdits *Bretanges*, Maistres *Claude Pascal* et *Iulien Durant* Conseillers dudit Siege ; et au banc et siege plus bas, et prés dudit Greffier ledit Aduocat du Roy, et au dessous et prés de luy ledit Procureur du Roy ; Auons commandé aux Huissiers et Sergens de faire ouuerture de la porte dudit Auditoire ; ce qui fut fait, et entrerent dans iceluy les Aduocats et Procureurs dudit Siege, les Officiers du ressort d'iceluy Siege Presidial et du peuple en grande affluence. Et apres qu'il fut fait silence, lesdits Maistres *Estienne Vangon*, aduocat et *Oliadieu* Procureur du Roy, se sont leuez, et ledit Vangon pour ledit Procureur, nous a fait les remonstrances cy-apres transcrites et inserées, et suiuant ses Conclusions auons ordonné lecture et publication estre faite dudit Edict, Arrests desdites Cours, et de nostre Commission ; ce qui a esté fait par le Greffier à haute voix, et apres icelle auons instalé lesdits President, Lieutenant, Conseillers, Aduocat et Procureur du Roy, pour seoir au rang, grade, ordre, qu'ils sont à present seans et cy-dessus declaré, et auons mis ladite Ville de Clairmont en possession de ce Siege presidial, auquel les Officiers d'iceluy rendront et administreront la Iustice Presidialement aux Sujets du ressort dudit Siege, et jugeront en Souueraineté tous procez Ciuils intentez pour choses non excedans la valeur de deux cens cinquante liures, ou dix liures de rente et reuenu par vne fois et par prouision de cinq cens liures,

ou de rente et reuenu de vingt-liures pour vne fois, et jouyront des autres et semblables droicts et prerogatiues attribuez aux autres Sieges Presidiaux de ce Royaume par l'Edict de leur creation, et que des causes Presidiales sera fait par le Greffier Registre à part et separé du Registre des autres causes ordinaires de la Seneschaussée de Clairmont excedans le pouuoir dudit Presidial, et que les Sentences données Presidialement seront intitulées par ledit Greffier; *Les Gens tenans le Siege Presidial en la Ville et Cite de Clairmont*, et auons deffendu à tous les Sujets du ressort dudit Siege Presidial de se pouruoir par appel ou autrement ausdites matieres de l'Edict, ailleurs et pardeuant autres Iuges que de ce Siege Presidial, à peine de l'amende et des interests. De ce tout ce que dessus Nous auons audit Procureur du Roy octroyé acte, et ordonné que d'icelle exécution et installation ferions nostre procez verbal pour seruir à ladite Ville et Officiers ce que de raison. Apres auons fait les remonstrances, cy-aprés inserées. Signé *Combes*, *Roux*, greffier.

A la suite de ce procès-verbal figurent les discours d'*Etienne Vangon*, avocat du roi et de *Jean de Combes*, premier président à la cour des aides de Montferrand, qui sont imprimés dans les *Origines de Clairmont*, par Savaron, édition de 1662, pages 522-527.

## *T. I, p.* 490. — *Lettres patentes, confirmant l'exemption de tailles à la ville de Clermont.* — 18 *mai* 1584.

Ces lettres sont imprimées dans les *Origines de Clairmont*, par Savaron, pages 448-449.

## *T. I, p.* 480. — *Lettres patentes du roi Henri III, transférant le bureau des finances de Riom en la ville de Clermont.* — 17 *avril* 1589.

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Polongne, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut et dilection. Ayant esté adverty que les habitans de la ville de Ryom en nostre pays d'Auvergne, sons considérer l'estat auquel il a pleu à Dieu nous appeler, le debvoir, respect et obeissance qu'ils nous doibvent, et la fidélité de laquelle leurs péres ont usé envers nos prédécesseurs roys, pour marque de laquelle ils ont décoré ladicte ville de plusieurs juridictions, aucthorités, prérogatives et aultres dignités royales, lesquelles nous leur avons non seulement continué, mais de beaucoup augmenté depuis nostre avenement à ceste couronne. Pour délaisser à leurs successeurs un asseuré témoignage de leur perfidie et desloyauté ont, au prejudice de nostre aucthorité et service prins le parti de ceux qui s'efforcent d'envahir la vie, l'estat et l'aucthorité de leur roy légitime et naturel, et desquels la félonie et mauvaise intention est telle qu'il ne se trouve des paroles assez expresses pour la pouvoir exprimer, se rendans en cela lesdicts habitans semblables à eux, et par ce moien indignes de tant de biens et d'honneurs qui leur ont esté octroyez. Ce ne pouvant, nos amés et féaux conseillers les présidens et trésoriers généraux de France qui y sont établis, à l'occasion de la dicte rebellion tenir le bureau et faire la fonction de leurs charges en la dicte ville, y tenir nostre recepte généralle, faire apporter nos deniers, ne la justice y estre doresnavant rendue à nos subjets qui ont la coustume d'y ressortir, s'en estant la plupart des Officiers d'icelle privés en se rendans de ceste faction pour y exercer avec le reste du peuple toute iniquité. Nous avons delybéré et transféré nostre dicte recepte généralle, et faire administrer ladicte justice en celle de nos villes dudict pais qui s'en est rendue la plus digne et se trouvera plus comode à cet effet. A ceste cause, scachant la fidelite, loyauté, zèle et affection que les habitans de nostre ville de Clairmont ont de tout temps porté à nos prédécesseurs roys, et celle qu'ils font paroistre avoir au bien de nos affaires et service, mesme que ladicte ville est la principalle et capitalle dudit pais, sise au milieu de celuy, accompagnée de toutes les comoditez qui sont requises et nécessaires, et plus propre pour tenir lesdictes juridictions au soullagement de nos subjets que nulle des autres. Pour ces causes et autres considérations a ce nous mouvans, avons de nostre pleine personne et aucthorite royalle transféré et transférons par ces presentes signées de nostre main, nostre dicte recepte générale et bureau desdicts thrésoriers généraux de nostredicte ville de Clairmont, en laquelle voulons entendons et nous plaict que lesdicts présidens et thrésoriers généraux facent doresnavant toutes les vérifications de lettres patentes qui leur seront adressées, les estats de nos finances et toutes autres fonctiones de leurs charges... Et en outre ce, affin que la justice puisse estre rendue à nos subjects, desdicts pais, nous avons attribué et attribuons au séneschal estabh en ladicte ville de Clairmont ou son lieutenant et gens y tenant le siege presidial, toute cour, juridictions et cognoissances, jusqu'à ce que

la ville de Ryom se soie remise à son debvoir... Car tel est notre plaisir, en témoignage de quoi nous avons faict mettre et aposer nostre scel à ces dictes présentes. Donné à Tours le 17e jour d'avril, l'an de grâce 1589, et de nostre regne le 15e. Signé : *Henry*.

### *T. I, p.* 85. — *Lettre du roi Henri III, aux habitants de Clermont, qui leur promet de récompenser leur fidélité, du siége présidial établi à Riom.* — *22 avril* 1589.

Chers et bien amez, l'vnion et promesse que vous auez faite auec ceux de la Noblesse, pour vous maintenir sous nostre obeïssance, et vous opposer au dessein de nos ennemis, nous a esté tres-agreable, tant par le bon témoignage que par là vous nous auez donné de la continuation de vostre fidelité et affection, que pour l'exemple que ce sera à nos autres Villes d'Auuergne d'en faire de mesmes à vostre imitation, et voulant laisser à vous, et aux vostres vne bonne marque de vostre fidélité. Nous auons transféré en nostre Ville de Clairmont le Bureau des Finances qui souloit estre en la Ville de Riom, et voulons que le siege Presidial dudit Clermont connoisse des causes qu'auoient accoustumé de se juger audit Riom, attendu que par leur rebellion ils s'en sont rendus indignes. Pour le regard du Capitaine et Gouuerneur particulier que vous nous auez requis, nous auons aduisé de vous donner le sieur de Fleurat, s'il vous est autant agréable que nous le cognoissons fidele et affectionné à nostre seruice et au bien de sa Patrie, Vous asseurant qu'en continuant à vous conseruer sous nostre obeïssance et à vous opposer aux desseins de nos Ennemis, comme nous esperons que ferez, Vous cognoistrez en toutes occasions la bonne volonté de vostre Roy, qui prie Dieu pour cette fin qu il vous aye Chers et bien amez en sa sainte garde, escript à Tours le 22 jour d'Auril 1589, Signé *Henry*, et plus bas *Potier*, Sur la subscription : A nos Chers et bien amez les Escheuins et Habitans de nostre bonne Ville de Clairmont.

### *T. I, p.* 595. — *Edit du roi Henri III, transférant à Clermont la cour des monnaies de Riom.* — *Juin* 1589.

Henry, par la grace de Dieu Roy de France et de Pologne ; A tous presens et à venir, Salut. Nos predecesseurs Roys, de bonne et loüable memoire, voulans decorer nostre Ville de Riom en Auuergne, l'vne des bonnes du païs, de plusieurs priuileges et prerogatiues pardessus les autres dudit païs, y auroient estably vne Chambre des Monnoyes, auec plusieurs autres Iurisdictions et Bureau de nos Finances, qui auroient tellement agrandy cette Ville et enrichy les habitans d'icelle, que ne pouuans se maintenir en cette splendeur, et à l'imitation des autres meilleures et principales de ce Royaume, estans paruenus au periode de leur grandeur, declinans tout à vn coup sont décheuës iusques à leur entiere ruine par leur felonnie et rebellion, lesquelles comme ingrates de tant de biens et faueurs qu'elles auoient receuës de Nous et de nos predecesseurs, leur ayant communiqué de nos graces plus, sans comparaison, qu'à nulles autres, et dégenerans de la fidélité et obeïssance de leurs ancêtres, se sont rendus infideles à leur Roy legitime et naturel, s'estans rangez et pris le party de nos Ennemis rebelles, auec lesquels les habitans desdites Villes, au mespris de nostre authorité, ont commis tout acte d'hostilité contre nos Officiers et bons Seruiteurs : Au moyen dequoy, et ayant connu que par nostre patience et delay que nous leur auons donné de se recognoistre, ils en demeurent obstinez et comme endurcis, continuent au mal plus que deuant, Nous les auons jugez indignes de nos bonnes graces. Sçauoir faisons, que nous auons pour ces causes interdict et deffendu, interdisons et deffendons la seance de ladite Chambre et Tablier de nos Monnoyes en nostre Ville de Riom, et aux Gardes, Contregardes, et autres Officiels d'icelle d'y plus s'assembler n'y faire aucun exercice, sur peine de suspension de leurs Offices, et d'estre declarez criminels de leze Majesté ; et lequel Tablier nous auons transferé et transferons en nostre Ville de Clairmont audit païs, que nous auons choisie pour la fidélité et loyauté remarquée aux habitans d'icelle, pour y estre ledit Tablier doresnauant tenu auec pareil pouuoir et authorité qu'il faisoit audit Riom, auquel effet seront lesdits Officiers tenus se rendre audit Clairmont au ... iour de ... pour y s'assembler et faire l'exercice de leurs Charges, en cas qu'ils ne soient du nombre desdits Rebelles ; auquel nous voulons y estre commis en leurs places d'autres sur les lieux, attendant que y pouruoirez suiuant l'aduis qu'il nous en sera donné, et à leur Greffier de s'y acheminer aussi

pour le mesme effet audit exercice, sur les mesmes peines que dessus. Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans nostre Cour de Parlement a Tours, que ces presentes ils ayent à verifier et faire registrer, et iceluy garder et entretenir, sans souffrir y estre contraint. Mandons à nostre Huissier ou Sergent premier sur ce requis, signifier ces presentes aux habitans de ladite Ville de Riom et Officiers susdits, à ce qu'ils ayent à y obeir. Voulant que la signification qui sera à eux faite, ou au lieu plus prochain, soit tenue pour baillée comme si elle estoit faite à eux et à leur domicile : Car tel est nostre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toûjours, nous auons fait mettre nostre Scel à cesdites presentes. Donné à Tours au mois de Iuin, l'an de grace mil cinq cens quatre-vingts neuf, et de nostre Regne le seiziéme. Et au dos est escrit, Par le Roy, *Potier*. Et à costé, leuës, publiées et registrées en la Chambre des Comptes à Tours : ouy et ce requerant le Procureur General du Roy en icelle, suiuant les lettres patentes de relief d'adresse, du dix-huictiéme iour de Septembre dernier. Fait à Tours l'vnziéme iour d'Octobre, l'an mil cinq cens quatre-vingts neuf. Signé : *Barthelemy*.

## *T. I, p. 595. — Arrêt de la chambre des comptes ordonnant de délivrer à la cour des monnaies établie à Clermont les matrices et effigies.* — 19 *octobre* 1589.

Veu par la Chambre les lettres patentes en forme d'Edict du Roy Henry III, dernier decedé que Dieu absolue, données à Tours au mois de Iuin dernier, signées Par le Roy, *Potier*, et scellées sur double queuë en lacs de soye de cire verte, par lesquelles et pour les causes y contenues, ledit sieur a interdit et deffendu la seeance de la Chambre establie des Monnoyes de la Ville de Riom, et aux Gardes et contre-Gardes, et autres Officiers d'icelle, de plus s'y assembler, ny faire aucun exercice, sur peine de suspention de leurs Offices, et d'estre declarez criminels de leze Majesté, et icelle transferé en la ville de Clairmont qu'il a choisi et esleu pour la fidelité et loyauté, remarquée aux habitants d'icelle pour y estre ledit Tablier d'oresnauant tenu auec pareil pouuoir et autorité qu'il faisoit audit Riom, auquel effet seront lesdits Officiers tenus se rendre audit Clairmont pour s'y assembler, et faire l'exercice de leurs charges, et mande à ladite Chambre, icelles verifier et registrer, et le contenu garder et entretenir, ainsi qu'il est plus au long declaré par lesdites lettres ; autres lettres patentes du Roy à present regnant, en forme derechef d'adresse. Données à Tours le 18. iour de Septembre dernier, signées Par le Roy en son Conseil, *de Lorme*, par lesquelles ledit Seigneur mande à ladite Chambre que sans auoir égard à l'obmission d'adresse elle ayt à verifier et enteriner lesd. lettres selon leur forme et teneur, comme si elles estoient adressées à ladite Chambre, la requeste presentée par les Officiers de la Monnoye dudit Clairmont, tendans afin qu'il soit ordonné par icelle que le Graueur general de sa Majesté, estant en cette Ville deliurera ausdits Supplians les effigies, poinçons et matrices pour toutes sortes de Monnoyes qui auront cours auec les pilles et trousseaux à ce necessaires ; Conclusions du Procureur general du Roy auquel le tout a esté communiqué : Et tout consideré, la Chambre apres auoir ouy le Graueur general, a ordonné et ordonne qu'il sera desliuré ausdits Officiers supplians, les effigies et matrices par ledit Graueur general. Et pour le regard des pilles et trousseaux seront déliurez par le Maistre particulier de ladite Monnoye, le tout selon qu'il est accoustumé estre fait. Fait à Tours en ladite Chambre des Comptes et Cour des Monnoyes, le dix-neufiesme iour d'Octobre mil cinq cens quatre-vingts neuf, signé par extraict, *Barthelemy*.

## *T. I, p. 597. — Liste des Juges et Consuls des Marchands de la Juridiction Consulaire.* — (1587-1792).

1587.

Claude Saulnier, juge.

1589.

Antoine Esparvier.

1628.

Barthelmy Bourlin juge.
Anthoine Antoine, 1 consul.
Nicolas Groslier, 2 consul.

1629.

Bertrand Durand, imprimeur, juge.
Maurice Sarsat, 1 consul.
Guillaume Dufraisse, 2 consul.

1630.

Bertrand Vigier, juge.
Etienne Garbel, 1 consul.
Mathieu Pelissier, 2 consul.

1631.

Geraud Parinet, juge.
Gilbert Brunel, 1 consul.
Charles Montchozon, 2 consul

1632.

Tutor Tailhandier, juge.
Jean Maloet, 1 consul.

1633.

Bourlin, juge.
François Chausseyras, 1 consul.
Jean Fournet, 2 consul.

1634.

Pierre Brun, juge.
Pierre Tissandier, 1 consul.
Martin Bourlin, 2 consul.

1635.

Mathieu Pélissier, juge.
Claude Savignat, 1 consul.
Claude Dufraisse, 2 consul.

1636.

François Chausseyras, juge.
Michel Bourlin, 1 consul.
Jean de Brion, 2 consul.

1637.

Garnaud, juge.
Jean Cohade, 1 consul.
Pierre Le Riche, 2 consul.

1638.

Vigier, juge.
Pierre Ruchier, 1 consul.
Florin Périer, 2 consul.

1639.

Nicolas Groslier, juge.
Jacques Maritan, 1 consul.
Pierre Grimaud, 2 consul.

1640.

Michel Bourlin, juge.
Antoine Brun, 1 consul.
François Garraud, 2 consul.

1641.

Etienne Garbel, juge.
Guillaume Pradettes, 1 consul
Guillaume de Brion, 2 consul.

1642.

Claude Savignat, juge.
André Olivier, 1 consul.
Annet Bellaigue, 2 consul.

1643.

Guillaume de Brion, juge.
Pierre Dufraine, 1 consul.
Gilbert Brun, 2 consul.

1644.

Martin Bourlin, juge.
Pierre Dufraine, 1 consul.
Gilbert Brun, 2 consul.

1645.

Pierre Tissandier, juge.
Claude Robin, 1 consul.
François Laporte, 2 consul.

1646.

Gilbert Brunel, juge.
Louis Girard, 1 consul.
Gervais Concordant, 2 consul.

1647.

Jean Maloet, juge.
André Lannegrie, 1 consul.
Pierre Taravand, 2 consul.

1648.

Pierre Grimaud, juge.
Jacques Vergnal, 1 consul.
Antoine Prevost, 2 consul.

1649.

Du Fraisse, juge.
Michel Majour, 1 consul.
Jean Montorcier, 2 consul.

1650.

Pierre Dufraine, juge.
Claude Valleix, 1 consul.
Jean Bonnefont, 2 consul.

1651.

Michel Bourlin, juge.
Etienne Dufraisse, 1 consul.
Jean de la Farge, 2 consul.

1652.

Gilbert Brun, juge.
Antoine Le Masson, 1 consul.
Antoine Boyt, 2 consul.

1653.

Florin Perier, juge.
Claude Chambery, 1 consul
Michel Brunel, 2 consul.

1654.

Gervais Concordant, juge.
Thomas Mosnier, 1 consul.
François Gastepaire, 2 consul.

1655.

Jean de Brion, juge.
Sébastien Galeix, 1 consul.
Philibert Mareschal, 2 consul.

1656.

Thomas Mosnier, juge.
Claude Jouvenceau, 1 consul.
Martial David, 2 consul.

1657.

Etienne Dufraisse, juge.
Blaise Blondel, 1 consul.
Guillaume Deydier, 2 consul.

1658.

Michel Brunel, juge.
Vassadel, 1 consul.
Pierre Renoux, 2 consul.

1659.

Jean Montorcier, juge.
Martin Ralus, 1 consul.
Jeudy, 2 consul.

1660.

Sébastien Galeix, juge.
Etienne Guyot, 1 consul.
Michel Arnauld, 2 consul.

1661.

Michel Majour, juge.
André Pradette, 1 consul.
Hugues Guyot, 2 consul.

1662.

Philibert Mareschal, juge.
Antoine Bellaigue, 1 consul.
Antoine Brohet, 2 consul.

1663.

Pierre Dufraisse, juge.
Concordant, 1 consul.
Groslier, 2 consul.

1664.

Renoux, juge.
Nicolas Thierry, 2 consul.
Jean Cortigier, 2 consul.

1665.

Martin Rallus, juge.
Brun Champeix, 1 consul.
Etienne Fressanges, 2 consul.

1666.

Deydier, juge.
Vassadel, 1 consul.
Bernard, 2 consul.

1667.

Bellaigue, juge.
Majour, 1 consul.
De Benoit, 2 consul.

1668.

Michel Arnauld, juge.
Bellaigue, 1 consul.
Lavolpilière, 2 consul.

1669.

Groslier, juge.
De Jeuneshommes, 1 consul.
Rome, 2 consul.

1670.

Jean Cortigier, juge.
Nicolas Jacquard, 2 consul.

1671.

Etienne Dufraisse, juge.
Massis, 1 consul.
Vassadel, 2 consul.

1672.

Michel Conrordant, jeune, juge.
Claude Savignat, 1 consul.

1673.

Majour, juge.
Baptiste, 1 consul.
Bellaigue, 2 consul.

1674.

Massis, juge.
Gerard, jeune, 1 consul.
Vazeilhes, 2 consul.

1675.

Deydier, juge.
Antoine Mallet, 1 consul.
Juge, 2 consul.

1676.

Vassadel, juge.
Martinet, 1 consul.
Antoine Solignat, 2 consul.

1677.

Dufraisse, l'aîné, juge.
Vissaguet, 1 consul.
Valette, 2 consul.

1678.

Blaise de Benoist, juge.
Garrel, l'aîné, 1 consul.
Concordant, 2 consul.

1679.

De Jeuneshommes, juge.
Brun, 1 consul.
François Dufraisse, 2 consul.

1680.

Girard, juge.
Antoine Maloet, 1 consul
Antoine Blatin, 2 consul.

1681.

La Volpiliere, juge.
Juge, jeune, 1 consul.
Antoine Ducrohet, 2 consul.

1682.

Claude Savignat, juge.
Pierre Renoux, 1 consul.
Martin Terringaud, 2 consul.

1683.

Bernard, juge.
Lazare David, 1 consul.
Amable Bompart, 2 consul.

1684.

Girard, juge.
Pierre Richard, 1 consul.
Antoine Bellaigue, 2 consul.

1685.

Antoine Vassadel, juge.
Jean Girard, 1 consul
Annet Bergounioux, 2 consul.

1686.

Guillaume Bellaigue, juge.
Jacques Bergounioux, 1 consul.
Ligier Tamen, 2 consul.

1687.

Antoine Mallet, juge.
Louis Girard, 1 consul.
Pierre Guyot, 2 consul.

1688.

Michel Concordant, juge.
Etienne David, 1 consul.
Jean Cousty, 2 consul.

1689.

Antoine Maloet, juge.
Ligier Vazeilles, 1 consul.
Antoine Besson, 2 consul.

1690.

Pierre Renoux, juge.
Jacques Cassiere, 1 consul.
Hugues Arnauld, 2 consul.

1691.

Lazare David, juge.
Pierre Cortigier, 1 consul.
François Lelarge, 2 consul.

1692.

Massis, juge.
Jean Chassaigne, 1 consul.
Sébastien Deydier, 2 consul.

1693.

Annet Bergounhoux, juge.
Nicolas Thierry, 1 consul.
François Lavaisse. 2 consul.

1694.

Louis Girard, juge.
Jacques David, 1 consul.
François Pyrent, 2 consul.

1695.

Majour, juge.
Jean-François Vazeilhes, 1 consul.
Jean Brughail, 2 consul.

1696.

Terringaud, juge.
Vincent Redon, 1 consul.
Michel Groslier, 2 consul.

1697.

Antoine Besson, juge.
Hubert Ardillon, 1 consul.
Joseph Rolland, 2 consul.

1698.

Etienne David, juge.
Blondel, 1 consul.
Honoré Beraud, 2 consul.

1699.

Pierre Savignat, juge.
Antoine Chesle, 1 consul.
Jean Dufaud, 2 consul.

1700.

Antoine Blatin, juge.
Pierre Groslier, 1 consul.
Michel Verdier, 2 consul.

1701.

Jean Cousty, l'aîné, juge.
Antoine Neyrat, 1 consul.
Jean Coussayre, 2 consul.

1702.

Pierre Guyot, l'aîné, juge.
Claude Mosnier, 1 consul.
Gabriel Solignat, 2 consul.

1703.

Sebastien Deydier, juge.
Jacques Bonardel, 1 consul.
Jean Ardillon, 2 consul.

1704.

Joseph Rolland, juge.
Etienne Bergounioux, 1 consul.
Jean Queriau, 2 consul.

1705.

Ligier Tamen, juge.
Jean Mondeyrac, 1 consul.
Jean Ducrohet, 2 consul.

1706.

François Pyrent, juge.
Jean Cortigier, l'aîné, 1 consul.
Jacques Astier, 2 consul.

1707.

Hubert Ardillon, juge.
Martial Mallet, 1 consul.
Pascal Dulin, 2 consul.

1708.

Pierre Groslier, juge.
Cosme Brun, 1 consul.
Antoine Balbon, 2 consul.

1709.

François Laveisse, juge.
Jean Maloet, 1 consul.
Jean Juge, 2 consul.

1710.

Jean Dufaux, juge.
Jean Esseaume, 1 consul.
Pierre Vazeilles, 2 consul.

1711.

Jean Coussaire, juge.
Amable Girard, jeune, 1 consul.
Michel Bergounioux, 2 consul.

1712.

Jean Queriau, juge.
Jean Terringaud, 1 consul.
Gilbert Godon, 2 consul.

1713.

Honoré Beraud, juge.
Amable de Brion, 1 consul.
Nicolas Vazeilhes, 2 consul.

1714.

Jean Cortigier, l'aîné, juge.
Jean Brun-Cousty, 1 consul.
François Chaix, 2 consul.

1715.

Jean Maloet, juge.
Antoine Mallet, 1 consul.
Martial Queriau, 2 consul.

1716.

Martial Mallet, juge.
Georges Besson, 1 consul.
Georges Blatin, 2 consul.

1717.

Antoine Mondayras, juge.
François Redon, 1 consul.
Antoine Neyrat, 2 consul.

1718.

Jean Terringaud, juge.
Pierre Guyot, 1 consul.
Gabriel Trallier, 2 consul.

1719.

Gabriel Solignat, juge.
Jean Chassaigne, 1 consul.
Guillaume Brun, 2 consul.

1720.

Pierre Vazeilhes, juge.
Claude Audra, 1 consul.
Jean Gros, 2 consul.

1721.

Jean Ducrohet, juge.
Antoine Savignat, 1 consul.
Ligier Mallet, 2 consul.

1722.

Nicolas Vazeilhes, juge.
Jean De Laymerie, 1 consul.
Jacques Beraud, 2 consul.

1723.

Antoine Mallet, juge.
Michel Thierry, 1 consul.
Benoît Géraud, 2 consul.

1724.

Gabriel Thiallier, juge.
Austremoine Guyot, 1 consul.
Claude Coutel, 2 consul.

1725.

Jean Juge, juge.
Jean Constant, 1 consul.
Jean Audias, 2 consul.

1726

Martial Quériau, juge.
Antoine Dufaut, 1 consul.
Jean Audias, 2 consul.

1727.

Antoine Neyrat, juge.
François Martinet, 1 consul.
Jacques Dalmas, 2 consul.

1728

François Redon, juge.
Mathieu Jaby, 1 consul.
Pierre Dufaut, 2 consul.

1729.

Claude Audia, juge.
Claude Berard, 1 consul.
Antoine Bardonnaud, 2 consul

1730.

Antoine Savignat, juge.
Simon Sauret, 1 consul.
Guillaume Petit, 2 consul,

1731.

Jacques Beraud, juge
Antoine Roy, 1 consul.
Jacques Rolland, 2 consul.

1732.

Benoît Géraud, juge.
Antoine Balbon, 1 consul.
Pierre Beylle, 2 consul.

1733.

Etienne Charbonnier, juge.
Jacques Sablon, 1 consul.
François Bompart, dit Chambaud, 2 consul.

1734.

Michel Thierry, juge.
Antoine Solignat, 1 consul.
Joseph Brutet, 2 consul.

1735.

Antoine Dufaud, juge.
Pierre Boutaudon, 1 consul.
Jean Dalbet, 2 consul.

1736.

Amable de Brion, juge.
Antoine Delarbre, 1 consul.
Joseph Bertrand-Julhe, 2 consul

1737.

Simon Sauret, juge.
Guillaume Pascal, 1 consul.
Jean Marnat, 2 consul.

1738.

Lizier Mallet, juge.
Michel Pyrent, 1 consul.
Jean Gros, 2 consul.

1739.

Guillaume Petit, juge.
Jean Foiteuil, 1 consul.
Jean Trennet, 2 consul.

1740.

Mathieu Jaby, juge.
Antoine Blatin, 1 consul.
Georges Fougerousse, 2 consul.

1741.

Pierre Beyle, juge.
Louis Blanzat, 1 consul.
Fressanges, 2 consul.

1742.

Jean Marnat, juge.
Jean Tamen, 1 consul.
Julien Dulien, 2 consul.

1743.

Michel Pyrent, juge.
Pierre-Nicolas Sablon, fils, 1 consul.
Gilbert Lamothe, 2 consul

1744.

Joseph Bertrand-Julhe, juge.
Michel Charbonnier, 1 consul.
Claude Lemasson, 2 consul.

1745.

Jean Trennet, juge.
Joseph Lafforie, 1 consul.
Mathieu Dulac, 2 consul.

1746.

Georges Fongerouge, juge.
Etienne Pyrent, 1 consul.
Claude Audiat, fils, 2 consul.

1747.

Jean Gros, juge.
Pierre Gaudeux, 1 consul.
Gabriel Dublin, drapier, 2 consul.

1748.

Guillaume Pascal, juge.
Claude Bompard-Monier, 1 consul.
Priest Lagat, l'aîné, 2 consul.

1749.

Antoine Solignat, juge.
Jean Laporte, 1 consul.
Charles Gros-Dufaut, 2 consul.

1750.

Gilbert Lamothe, juge.
Jean Juge, 1 consul.
Guillaud, l'aîné, 2 consul.

1751.

Antoine Blatin, juge.
Gervais Bardonnaut, 1 consul.
Claude Rons, 2 consul.

1752.

Mathieu Dulac, juge.
Etienne Martin, 1 consul.
Gabrielle Besse, 2 consul.

1753.

Louis Blanzat, juge.
François Mallet, 1 consul.
Amable Solignat, 2 consul.

1754.

Claude Lemasson, juge.
Jean-Dominique Vazeilhes, 1 consul.
Gilbert Dufaut, 2 consul.

1755.

Joseph Lafforie, juge.
Blaise Moret, 1 consul.
François Alleyrat, 2 consul.

1756.

Pierre-Nicolas Sablon, juge.
Benoît Jaby, 1 consul.
Jean-François Ozy, 2 consul.

1757.

Michel Charbonnier, juge.
François Cellier, orfèvre, 1 consul.
Pierre Brioude, 2 consul.

1758.

Claude Bompard-Monier, juge.
Nicolas Guyot, 1 consul.
François Desanges, 2 consul.

1759.

Jean Laporte, juge.
François Jarton, 1 consul.
Barthelmy Gaubert, 2 consul.

1760.

Charles Gros-Dufaut, juge.
Antoine Bardonnaut, cadet, 1 consul.
Antoine Rougier, 2 consul.

1761.

Nicolas Guillot, juge.
François Beyle, 1 consul.
Jean-Baptiste Desaumade, 2 consul.

1762.

Claude Roux, juge.
Annet-Nicolas Renoux, 1 consul.
François Boisson-Imbert, 2 consul.

1763

Gabriel Dulin, juge.
Pierre Boisson-Gros, 1 consul.
Jean-Léon Bec, 2 consul.

1764.

Benoît Jaby, juge.
Guillaume Marnat, 1 consul.
Laurent Amouroux, 2 consul.

1765.

Vazeilhes juge.
Gros, fils, 1 consul.
Adrien Bompart, 2 consul.

1766.

Solignat, juge.
Dulac, 1 consul.
Lafarge, 2 consul.

1767.

François Cellier, juge.
Jean-Pierre-Laurent Besson, 1 consul.
Joseph Deconte, décédé, remplacé par Beille, cadet, 2 consul.

1768.

Nicolas Guyot, juge.
Jean Dulin, 1 consul.
Annet Pyrent, 2 consul.

1769.

Bardonnaud, juge.
Gros-Terringaud, cadet, 1 consul.
Joseph Daubusson, 2 consul.

1770.

Beille, aîné, juge
Blanzat, 1 consul.
Peschier, 2 consul.

1771.

Renoux, juge.
Chassaigne, 1 consul.
Pons, 2 consul.

1772.

Dulac, aîné, juge.
Alleyrat, 1 consul.
Marnat, 2 consul.

1773.

Sablon, juge.
Boisson-Imbert, 1 consul.
Dulac, 2 consul.

1774.

Lamothe, remplacé par Lemasson, juge.
Rongier, 1 consul.
Gros, fils aîné, 2 consul.

1775.

Rongier, juge.
Desanges, 1 consul.
Salvagnac, aîné, 2 consul.

1776.

Dulac, cadet, juge.
Lafarge, 1 consul.
Laporte, fils, 2 consul.

1777.

Boisson, juge.
Besson, 1 consul.
Beille, cadet, 2 consul.

1778.

Besson, juge.
Dessaumade, 1 consul.
Blatin, 2 consul.

1779.

Dessaumade, juge.
Pyrent, 1 consul.
Bompart-Monnier, 2 consul.

1780.

Pyrent, juge.
Daubusson, 1 consul.
Sablon, 2 consul.

1781.

Désanges, juge
Dulin, 1 consul.
Roux, cadet, 2 consul.

1782.

Dulin, juge.
Blanzat, 1 consul.
Guyot, 2 consul.

1783.

Daubusson, juge.
Laporte, 1 consul.
Bancal, 2 consul

1784.

Blanzat, juge.
Bancal, 1 consul.
Causse, 2 consul.

1785.

Laporte, juge.
Beille, 1 consul.
Lustrat, 2 consul.

1786.

Bancal, juge.
Amouroux, fils, 1 consul.
Lavie, 2 consul.

1787.

Beille, aîné, juge.
Domergue, 1 consul.
Bonnadier, 2 consul.

1788.

Causse, juge.
Lacarière, 1 consul.
Charles, 2 consul.

1789.

Bompart, juge.
Boisson, 1 consul.
Fuzon, 2 consul.

1790.

Renoux, juge.
Lustrat, 1 consul.
Collangettes, aîné, 2 consul.

1791.

Lustrat, juge.
Collangettes, 1 consul.
Jaby, 2 consul.

1792.

Collangettes juge.
Jaby, 1 consul.
Vazeilhes, 2 consul

*T. I, p. 90, 524. — Brevet du roi Henri IV, permettant aux échevins de Clermont de porter des robes de damas violet et des chaperons de satin rouge cramoisi.* — *6 avril* 1590.

Le Roy desirant fauorablement traitter les Escheuins de la Ville de Clairmont en Auuergne, et les maintenir en la joüissance des droits qu'ils ont accoustumé d'auoir et user inclinant à la supplication et requeste qu'ils ont faite, par leurs cahiers de Remonstrances, a accordé ausdits Escheuins en signe de marque de leur fidelité, bon deuoir, dont ils ont vsé à la conseruation de leur Ville, sous l'obeïssance de sa Majesté, que d'oresnauant par chacun an au premier jour de Ianuier, ils auront et porteront vne robe de damas violet auec le chaperon de satin rouge, durant le temps de leur charge, voulant qu'ils commencent de la prendre le jour que Monsieur le grand Prieur, Comte de ladite Ville de Clairmont, que sa Majesté enuoye dans la Prouince, entrera et fera son entrée dans ladite Ville de Clairmont, Veut, sadite Majesté que l'achapt et despence desdites robes se fassent sur les deniers communs de ladite Ville. Et à cette fin que la presente Ordonnance soit enregistrée és Registres et papiers de l'Hostel commun d'icelle Ville pour seruir de memoire à l'aduenir desdits droits. Fait au Camp deuant Melun, le sixiesme jour d'Avril 1590. Signé *Henry*, et plus bas *Potier*.

*T. I, p. 488. — Lettres patentes du roi Henri IV, permettant d'imposer annuellement* 9,000 *livres pour les dépenses ordinaires de la ville de Clermont.* — *Juin* 1596.

Henry, par la grace de Dieu Roy de France et de Nauarre : A tous presens et à venir, Salut. Nos chers et bien amez les Escheuins et habitans de nostre Ville de Clairmont en Auuergne, nous ont fait dire et remonstrer qu'ils sont contrains faire chacun an de grands frais et despences ordinaires et necessaires pour la conseruation de ladite Ville, tant pour le seruice diuin ordinaire et accoustumé, gages et salaires des affaires de ladite Ville, portiers et autres personnes

employées pour leur affaire commune d'icelle, et entretenement des horloges, fontaines, college, guets, sentinelles, pauures, procez, voyages et autres frais selon les occurrances et affaires qui suruiennent à ladite Ville ; lesquelles despences et frais se trouuent monter et reuenir par chacun an à la somme de trois mil escus, et plus ; pour à quoy satisfaire leur conuient emprunter chacune année deniers à interests à perte de Finance, n'ayant ladite Ville aucuns deniers patrimoniaux ou octroys, bien qu'elle soit grande et la capitale Ville de la Prouince, qui leur reuient à vne grande foule, mesmes pour l'obtention des Lettres necessaires pour faire l'imposition desdites despances, où ils font nouueaux frais, tant pour les expediens que voyages de ceux qu'ils enuoyent à cét effet ; pour à quoy obuier ils nous ont tres-humblement supplié et requis leur vouloir octroyer nos Lettres de Chancellerie et permission de leuer chacun an sur eux ladite somme de trois mil escus, y comprenant tant les exempts, que non exempts, priuilegez et non priuilegez, attandu que ladite leuée est, pour la conseruation et bien general du corps commun de ladite Ville. Sçauoir faisons, que mettant en consideration la fidelité desdits habitans, et l'affection qu'ils ont toûjours eü au seruice du Roy dernier deceddé, nostre tres-honoré Seigneur et Frere, que Dieu absolue, et continué depuis nostre aduenement à la Couronne, desirans à cette occasion les bien et fauorablement traitter, afin qu'il leur demeure quelque temoignage de leur fidelité, de l'aduis de nostre Conseil qui a veu les deliberations prises en l'assemblée generale tenuë en la ville de Clairmont au mois de Mars dernier cy attachées soubs le contreseel de nostre Chancellerie. Auons à iceux Escheuins habitans, et leurs successeurs, permis, accordé et octroyé, et par ces presentes, permettons, accordons et octroyons qu'ils puissent et leur soit loisible pour satisfaire aux despences y mentionnées, faire, asseoir, cueillir et leuer par chacun an, sur tous et chacuns les Manans et Habitants de ladite Ville de Clairmont, exempts et non exempts, priuilegiez et non priuilegiez, de quelque estat qualité et condition qu'ils soyent, le fort portant le foible, le plus justement et esgalement que faire se pourra la somme de trois mil escus sol, et au dessous auec les frais qui seront necessaires pour ladite leuée pour estre lesdits deniers receus par lesdits sieurs Eschenins et lesdits deniers conuertis et employez aux frais et despances et non ailleurs pour quelque cause et occasion que ce soit, pourueu que nos deniers n'en soient retardez. Voulans à cette fin que les cottisez au payement de leur taxe, soyent contraints par toutes voyes et manieres deuës et raisonnables, ainsi qu'il est accoustumé faire en tel cas. Nonobstant oppositions et appellations quelconques et sans prejudice d'icelles, à la charge que celuy ou ceux qui feront la recepte desdits deniers seront tenus en rendre compte pardeuant ceux qui à ce faire seront nommez, commis et deputez par l'assemblée generale desdits habitans, ainsi qu'ils ont accoustumé de faire jusques à present. Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers les gens tenans Nostre Cour des Aydes à Montferrand, presidens et tresoriers generaux de France, au bureau de nos finances à Riom, Seneschal de Clairmont, et à tous nos autres Officiers et Iusticiers chacun en droit soy, ainsi qu'il appartiendra, que ses presentes ils fassent lire, publier et enregistrer, et de nos graces et permission ils permettent, comme nous le permettons ausdits Escheuins et habitans faire ladite imposition, et leuée desdits trois mil escus pour chacun an, et du contenu en icelles, les fassent, souffrent et laissent jouyr et vser pleinement et paisiblement et perpetuellement, sans que pour ce il leur soit mis ou donné aucun trouble ou empeschement au contraire : Car tel est nostre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toûjours, Nous auons fait mettre nostre scel ausdites presentes. Donné à Paris au mois de Iuin, l'an de grace mil cinq cens quatre-vingts seize, et de nostre regne le septiéme, au repli, par le Roy en son Conseil, *Fayet*. Scellé à double queue en lacs de soie de cire verte, et à côté visa.

## *T. I, p. 677. — Extrait d'une requête présentée au roi Henri IV au sujet du pavage de la ville de Clermont. — 1596.*

Les pauez.és aduenués de ladite Ville de Clairmont sont tellement confondus par le frequent passage qui s'y fait, qu'il est quasi impossible d'y conduire les charettes et voitures ; ce qui procede de la faute de moyens et deniers pour employer aux reparations desdits Ponts, pauez, passages et chemins ; combien que ceux de Riom jouyssent de quatre cens liures par an pour l'entretenement desdits Ponts, pauez et aduenues de leur Ville. Et dautant que celle dudit Clairmont est capitale dudit païs, où il y a Eueschê, Siege Presidial, College, Eslection du bas Auuergne, et plusieurs Foires et Marchez ; n'ayant aucuns deniers patrimoniaux n'y d'octroy, et que la dignité de ladite Ville ne merite moins de gratification que celle dudit Riom ; Il vous plaise leur ordonner pareille somme de quatre cens liures par an, qui sera doresnauant par chacun an imposée et leuée, auec et comme les Gages des Officiers du Siege Presidial dudit Clairmont, attendu que c'est pour la commodité publique. En marge est écrit : Accordé. Signé : *Fayet*.

**T. I, p. 677. — *Lettres patentes du roi Henri IV, permettant une imposition de 400 livres pour les réparations des ponts et pavés de la ville de Clermont.* — 6 août 1596.**

Henry, par la grace de Dieu Roy de France et de Nauarre. A nos amez et feaux Conseillers les Presidents et Tresoriers Generaux de France establis à Riom, Salut. En establissant le Siege Presidial, de present seant en nostre Ville de Clairmont, nous l'aurions composé du nombre d'Officiers necessaires et accoustumez, et attribué pareilles authoritez, droicts et Priuileges comme au Siege Presidial estably en nostre Ville de Riom ; auquel cy-deuant et par son establissement a esté accordé et octroyé la somme de cent trente-trois escus vn tiers, qui se leuent par chacun an, auec et comme les Gages des Officiers dudit Siege Presidial, pour employer à la despense de la reparation et entretenement des pauez, chemins et aduenuës de ladite Ville de Riom. Et dautant qu'il n'est moins necessaire de reparer et mettre en bon et deub estat ceux dudit Clairmont pour mesme consideration, attendu mesmes la qualité de ladite Ville, principale et capitale de nostre païs d'Auuergne, decorée d'Euesché, Seneschaussée et Siege Presidial, comme dit est, Eslection, Iuridiction de Iuges et Consuls, et en laquelle se fait l'Assemblée des Estats dudit païs ; tellement qu'il y a raison plus apparente de leur accorder pareille ou plus grande somme pour l'entretenement desdits pauez, chemins et aduenuës, qui sont beaucoup plus frequentées que celles dudit Riom, à quoy ils nous ont supplié et requis leur vouloir pourueoir. Nous, de l'aduis de nostre Conseil, qui avoit la chose susdite en consideration, en voulant en cela, comme tres-raisonnable, pourueoir aux gens dudit Siege Presidial de Clairmont, pour le bien et commodité du public ; Vous mandons et ordonnons, que procedant doresnauant au Département de nos deniers, mesmes de ceux destinez et affectez au payement des Gages desdits Presidiaux de Clairmont, vous ayez à les augmenter de ladite somme de cent trente-trois escus vn tiers par an, ou autre semblablement accordée ausdits Presidiaux de Riom, pour lesdites reparations, et icelle faire leuer par chacun an auec lesdits Gages, et le tout mettre és mains du Receueur et Payeur d'iceux, pour estre employez à la despense de la reparation et entretenement desdits pauez, chemins et aduenuës dudit Clairmont, par les ordonnances des Escheuins de ladite Ville, lesquelles nous auons dés à present validées et validons ; faisant contraindre les cottisez au payement de ce que dessus, par les voyes et contraintes deuës et raisonnables, nonobstant oppositions ou appellations quelconques ; par lesquelles, et sans prejudice d'icelles, ne voulons estre differé, de ce faire vous donnons pouuoir et mandement special : Car tel est nostre plaisir. Donné à Amiens le sixiéme iour d'aoust, l'an de grace mil cinq cens quatre-vingts seize, et de nostre Regne le septiéme. Et au-dessous est écrit, Par le Roy en son Conseil. Signé *Fayet*.

**T. I, p. 90. — *Note sur le tableau des Jésuites de Billom.***

Transféré de Billom en la ville de Clermont, en 1595, ce tableau avait été porté de nouveau à Billom. Un arrêt du parlement de Paris, du 24 novembre 1762, lancé à la suite de celui de l'expulsion des Jésuites, ayant ordonné le dépôt des livres de la bibliothèque des Jésuites de Billom, les commissaires nommés trouvèrent, dans l'église de Billom, un grand tableau intitulé *Typus religionis* ; ils dressèrent procès-verbal qu'ils adressèrent au greffe du parlement, le 16 décembre suivant, avec une esquisse de ce tableau. La cour demanda le tableau même. Le rapporteur démontra que cette allégorie politique avait été dessinée du temps de la Ligue. En 1826, ce tableau existait encore dans les archives du palais de justice à Paris.— Voir la brochure intitulée : *La Galère jésuitique ou note explicative d'un tableau enlevé, en 1762, par ordre du Parlement de Paris*, etc.; citées par M. de Montlosier, dans son *Mémoire à consulter*, précédée d'une estampe dudit tableau ; Paris, 1826, 31 pages.

**T. I, p. 230. — *Traité de prix-fait entre les échevins de la ville de Clermont et Loys Demarcq, horloger de la ville de Ruffe, en Poitou, au sujet de la cage en fer, dans laquelle se trouve la cloche qui sert de timbre à l'horloge publique de la cathédrale.* — 18 mars 1606.**

Ont esté presants noble *Pierre Bonafos*, président en l'élection de Clermont, et bas Auvergne et honorable homme *Victor Begon*, M^e *Estienne Meyrand*, eschevins l'année présente de la ville et cité de Clermont adsisté de noble *Jean*

*Godyvel*, conseiller du roy et lieutenant criminel pour sa Majesté en la sénéchaussée et siége présidial d'Auvergne en ladite ville, *Jacques Ferrier*, conseiller du roi et receveur général provincial des décimes en la généralité dudit pays estably audit Clermont, *Guillaume Fontfreyde*, receveur des tailles et équivalent audit pays, *Claude Roussel*, aussi receveur desdites tailles et équivalent et honorable homme *Paul Bournet* et *Estienne Desegaulx*, bourgeois, tous citoyens audit Clermont, faisant et représentant le corps commun de ladite ville, comme commis et députés à l'effet des présentes par assembler générale des habitants d'icelle tenu le 12e jour du présent mois de mars, d'une part ; et Me *Loys Demarq*, orologeur de la ville de Ruffe, pays de Poitou, pour lui d'autre. Lesquelles parties respectivement de leur bon gré et ferme vouloir recognoissent avoir fait et accordé convenu, stipulé et accepté entre elles respectivement le contrat de prix fait icelluy de la forme ci-après déclarée : Savoir est que ledit Demarque entreprend, promet et s'oblige esdits sieurs échevins, pour et au nom de ladite ville de Clermont, *faire une cage ronde à huit piliers, de haulteur de douze pieds et de huit pieds en diamètre, finissant chacun en hault d'une fleur de lys, avec un dôme à proportion de ladite cage de cinq pieds de haulteur* et encore au dessus d'icelle une lanterne et petit dome de la hauteur de cinq pieds et de diamètre à proportion, suivant la mesure du modèle qui en a esté par luy faict pour servir d'exemple à la structure des parties d'icelle, ainsi que s'ensuit : Premièrement ladite cage sera composée de huit piliers de fer de 12 pieds de hault et tel en grosseur qui luy seront délivrés suivant leur eschantillon, joints hault et bas de deux grands cercles de l'eschantillon d'une double lame de fer commun et de 8 pieds de diametres, ensemble d'un aultre cercle au milieu de la grosseur d'une lame de fer commun, au dessous duquel et jusqu'à celuy d'en bas seront lesdits piliers remplis d'une croix de Saint-André de fer, le tout bien attaché, cramponé et adapté suivant le mérite de l'ouvrage et sera chacun desdits piliers fortifié d'un arc boutant de pareille grosseur, prenant au cercle du milieu jusque au pied de la cage et tous lesdits arcs boutants liés et joints à leur pied et fondement a un autre grand cercle de pareille échantillon que les deux premiers, savoir de fer double. Le dome de ladite cage sera a proportion et grosseur d'icelle de cinq pieds de hault composé de 8 bandes de fer chacune de la grosseur d'une lame de fer commun et prenant au cercle qui joint le hault des piliers se joindront et croiseront toutes ensemble au milieu de ladite cage avec quatre feuilles de fer à chacune bande ainsi qu'elles sont représentées audit modèle. Au hault dudict dome, sera faite et posée une lanterne de 5 pieds de hault et proportionnée à un diamétre suivant sa haulteur, composée de 8 piliers de fer carré commun et de trois cercles de fer plat et sera ladite lanterne bien et sûrement posée aux branches du dome et si bien que le tout puisse résister à la force des vents et pesanteur de la matiere, et afin que ladite lanterne soit plus assurée, sera chaque pilier d'icelle fortifié avec les branches du dome d'une console de deux pieds ou environ, tortue et en forme de serpent et au plus hault cercle sera posée une fleur de lys entre chaque bande. Item, sera mis un arbre de fer de l'échantillon des piliers, depuis le pied du dome jusqu'au pied de la lanterne de l'échantillon desdits grands piliers et le surplus qui est la longueur de la lanterne et 3 pieds hors œuvre d'en hault ira toujours en amoindrissant en grosseur. Le pied de ladite cage sera posé sur une étoile de 8 branches de fer de pareil diamètre et chaque branche estant de la grosseur du fer plat commun embrassera le cercle d'en bas ; sera aussi mise une pareille étoile dans ladite cage, à l'endroit du cercle du milieu pour tenir et joindre les piliers contre les arcs-boutants et au centre desdites étoiles sera mis un essieu ou lame de fer carré, commun. Au bout de chacun grand pilier, il y aura une fleur de lys avec une girouette ou panonceau d'environ un pied ou plus si besoin est ; et seront lesdits piliers au dessous du plus hault cercle et joints d'une arcade de fer plat. A pareillement promis ledit *Demarq* fondre une cloche du poids de quatre mille ou enuiron en façon de timbre, bien sonnant et sera par luy bien et duement faite et icelle mettre et poser dans ladite cage sur quatre barres de fer de mesme grosseur que les grands piliers. Ensemble fournira deux *Jacquemarts* bois de noyer en forme d'anges de la hauteur de cinq pieds chacun pour battre ladite cloche ; et a cet effet posera et adaptera les marteaux de fer, leur mouvement avec leurs roues, nommées les roues à remonter le contrepoids-bonnes et de la qualité que est nécessaire aux rouages du grand orloge de ceste ville avec la figure de la Resurection de Nostre-Seigneur, ayant une croix en main et au dessus de la croix un panonceau ; ladite figure de pareille estoffe que les deux anges, laquelle cage bien et duement faite au regard dudit prix et suivant ledit modèle que ledit Demarq en a faict sera à sa diligence, frais et despends, porté, levé, posé, attaché et plombé au hault et sommé de la tour nommée communément *la bayette* de l'église cathédrale dudit Clermont et sera ladite cage cramponée et lui par dedans avec la muraille de ladite tour par des crampons de fer en nombre de 8 de fer plat et plus grand nombre si besoin est et de la longueur que le lui pourra permettre. Et s'est aussi obligé et a promis a sesdits frais et dépends de faire porter et monter ladite cloche dans ladite cage pour servir d'orloge, sonnant et servant aux mouvements dudit rouage qui sont dans l'autre tour de ladite église et a costé d'icelle, ainsi que ledit Demarq s'en est rendu certain, lequel a promis

aussi peindre en huile et de bonne couleur toute ladite cage et lanterne avec ses Jacquemarts et figures, peindre aussi et dorer les fleurs de lys d'or fin et des panonceaux où il sera besoin d'y en mettre ; plus et poser aux endroits qui luy seront par lesdits sieurs ordonnés tel nombre d'armoiries qui sera par eux advisé. Toutes lesquelles choses sus déclarées ledit Demarq promet avoir fait et parfait et rendre en tel point que le tout puisse servir en la forme que dessus dans ledit jour et feste de la Nativité de saint Jean-Baptiste, à peine de tous dépends dommages et interets, en cas de retardement ou déterioration des choses qui n'auroient esté bien et duement faites, le tout à ses dépends, sauf réserve que lesdits sieurs échevins seront tenus fournir audit Demarq le poids de six milliers de fer ou plus ou moins si besoin est propre et convenable pour faire les piéces sus spécifiées et déclarées ensemble la somme de 40 livres pour le charbon de pierre et bois pour le service de sa forge ; plus la somme de cent livres tournois pour le bois servant au chafaudage ; plus la somme de 15 livres pour faire des poulies et moufles ; semblablement la somme de 60 livres tournois pour l'achat de l'or et des couleurs, huile pour lesdites peintures ; plus pour la façon du cable pour monter ladite cloche soixante livres ; plus pour la façon des trois figures la somme de 54 livres ; plus la somme de 73 livres pour tous les autres matériaux et pour le regard de la cloche, ont promis lesdits sieurs échevins fournir tout le métal nécessaire ensemble la somme de 150 livres pour la façon d'icelle ; et pour toutes les peines, labeurs et vacations dudit Demarq, ouvriers et manœuvres qu'il emploiera à tout ce que dessus iceulx échevins lui ont promis par ces présentes la somme de 400 livres tournois laquelle somme avec les autres sus déclarées lui seront payées et délivrées à proportion et mesure que ledit Demarq travaillera et ce par advance ainsi qu'ils verront estre nécessaire, toutes lesdites sommes promise revenant par à la somme de 864 livres tournois ; car ainsi l'ont promis et juré, etc..... Fait à Clermont, en la maison commune de ladite ville le 18[e] jour de mars 1606, après midi, en présence de *Jehan Bardin* et *Pierre Bard*, clercs soussignes de ladite ville.

## *Recherche de titres et documents concernant le comté de Clermont, faite à Clermont par les ordres du roi Louis XIII.* — 1618.

*Raymond du Cap*, juge mage et lieutenant-général en la sénéchaussée de Lauraguais, reçut mission du roi, le 17 novembre 1618, de se transporter à Riom, au château de Mercurol, ainsi qu'à Clermont en Auvergne, afin d'y rechercher les documents pouvant constater que bien antérieurement à l'an 1551, date d'un arrêt du parlement qui adjugeait la ville de Clermont à la reine *Catherine de Médicis*, le comté de Clermont et d'Auvergne avait toujours appartenu à la couronne. Le but de cette recherche était de rendre nul l'acte de saisie fait par les créanciers de la reine Catherine de Médicis, comtesse de Clermont et d'Auvergne. *Raymond du Cap* arriva à Riom le 1[er] jour de décembre 1618, descendit au logis où l'on prend pour enseigne la fleur de lys, y séjourna jusqu'au 15 et se rendit, ce jour-là, à Clermont, ou il fit comparaitre, en sa présence, *François Savaron*, procureur du roi en la sénéchaussée et *François Augier*, échevin. Le commissaire royal se transporta d'abord au trésor des archives de la ville. Il fit appeler *Charles du Joanel*, « M[e] peintre » de la ville de Clermont, qui fut chargé de peindre les statues et les écussons royaux qu'ils découvrirent, savoir : 1° en l'église cathédrale sur la façade septentrionale, au-dessus de la grande porte d'entrée, sur une corniche en pierre de taille, la *statue du roi saint Louis*, placée, au XIII[e] siècle, à l'époque de la construction du monument ; — 2° dans ladite église cathédrale en la chapelle de saint Antoine, située derrière le chœur, les armes pleines de France, sculptées en relief aux pieds de la statue de saint Antoine et fort anciennes ; — 3° en l'hôtel de ville, à l'entrée dudit hôtel, sur une deuxième porte, les armes de France pleines, entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel ; — 4° Dans la galerie basse de l'hôtel de ville, à la muraille, dans un endroit semé de fleurs de lys et sur un vieux tableau en bois, les armes de France entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel, armes surmontées d'un casque, ayant pour cimier une couronne royale d'où sortait une énorme fleur de lys et pour supports deux anges ; au-dessous de l'écusson, les armoiries de Clermont (*une croix rouge sans bordure, cantonnée de 4 fleurs de lys*) (1) ; — 5° sur la première porte de la chambre des Etats provinciaux, les armes de la ville de Clermont ; — 6° au palais royal (le palais de justice), sur la grande porte, les armes de France et, au-dessous, celles de la reine Catherine de Médicis, mi-parti de celles de France ; — 7° Dans le parquet des gens du roi, à la cheminée de ladite salle, sur un vieux tableau, les armes pleines de France, avec le collier de l'ordre de Saint-Michel.

(1) Ce tableau armorié est mentionné dans l'inventaire des meubles de l'hôtel de ville en 1498. (V. T. I. p. 545.)

*Raymond du Cup* partit de Clermont le 18 novembre. Les échevins de Clermont avaient profité de ce voyage, pour faire remarquer au délégué du roi que les archives du comté d'Auvergne, renfermées au trésor du château de Mercurol (Basse-Auvergne), étaient placées dans un chartrier fort humide. Ils le prièrent de demander à Sa Majesté le transfert desdites archives dans le palais de Boulogne à Clermont (1).

## *Arrêt dégrevant la ville de Clermont de* 3,120 *livres.* — 1627.

Svr ce qui a esté remonstré au Roy en son Conseil, par les Eschevins et Habitans de la Ville de Clairmont, principale et capitale Ville du païs d'Auuergne, qu'en consideration du peu de trafic qu'il se fait en ladite Ville, pour ny auoir aucune riuière ny manufacture, sa Majesté depuis l'establissement de la subuention auroit toûjours deschargé les Supplians de la moitié de la somme de six mil deux cens quarante liures, à quoy ladite Ville a esté cottisée chacun an, pour sa part de ladite subuention. Requerant sa Majesté, en continuant en leur endroit la mesme grace, les décharger de la moityé de ladite somme de six mil deux cens quarante liures, à quoy ils ont esté cottisez par chacune des années mil six cens vingt-cinq, et la presente mil six cens vingt-six, à ce qu'ils ayent plus de moyen de subuenir aux grandes despenses, qu'ils sont contraints supporter chacun an. Vev les Arrests dudit Conseil, de la decharge de ladite subuention pour les années mil six cens sept, huict et neuf, et les suiuantes, jusques et compris l'année mil six cens vingt-quatre. Le Roy en son Conseil, a ordonné et ordonne, qu'en payant par lesdits Escheuins et Habitans de la Ville de Clairmont la moitié de ladite somme de six mil deux cens quarante liures, à laquelle ils ont esté taxez pour ladite subuention, chacune desdites années mil six cens vingt-cinq, et la derniere mil six cens vingt-six, és mains des Receueurs Generaux des Finances en la Generalité de Riom, estans en charge, lesdites années ils demeureront quittes et deschargez de l'autre moitié de ladite subuention, pour lesdites années, pour cette fois seulement. Fait au Conseil d'Estat du Roy, tenu à Paris le 3. jour de Mars mil six cens vingt-sept. Collationné et signé, *Cornuel.*

Lovis, par la grace de Dieu Roy de France et de Nauarre, à nos amez et feaux Conseillers, les Gens de nos Comptes à Paris, Presidens, Tresoriers generaux de France, au Bureau de nos Finances à Riom, et Tresoriers de nostre Espargne, chacun en droit soy, Salut. Suiuant l'Arrest cy-attaché sous le contr'scel de nostre Chancellerie, ce jourd'hui, donné en nostre Conseil d'Estat, sur ce que a esté remonstré en iceluy, par les Escheuins et Habitans de la Ville de Clairmont en Auuergne : Novs vous mandons, ordonnons, et tres-expressément enjoignons qu'en payant par lesdits Supplians, és mains des Receueurs generaux de nos Finances à Riom, qui estoient en exercices en mil six cens vingt-cinq, et mil six cens vingt-six, la somme de trois mil cent vingt liures, faisant moitié de six mil deux cens quarante liures, à laquelle ils ont esté taxez pour la subuention en chacune desdites années, vous ayez à les faire tenir quittes et deschargez du surplus, montant pareille somme enuers les Receueurs generaux, et eux enuers vous dits Tresoriers de nostre Espargne, et tous autres, et pour cet effet, Nous voulons ladite somme de trois mil cent vingt liures estre passée et alloüée en recepissé sans difficulté en chacun des Estats et Comptes desdits Receueurs, et par tout ailleurs que besoin sera en rapportant par eux nostredit Arrest, et ces presentes, auec certification desdits Supplians de la jouissance de ladite descharge, nonobstant quelconques Ordonnances, vz, stil, et rigueur des comptes et Lettres à ce contraires. Commandons aussi à nostre Huissier ou Sergent premier sur ce requis, faire les deffenses necessaires à tous ceux qu'il appartiendra d'vser d'aucunes contraintes, à l'encontre desdits Supplians, au prejudice de ladite décharge, sans qu'il soit tenu demander autre permission : Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris le troisiesme jour de Mars, l'an de grace mil six cens vingt-sept. Et de nostre Regne le dix-septiéme. Par le Roy en son Conseil, signé, *Cornuel.* Et à costé au dessous est escrit : Registrees en la Chambre des Comptes ; Oüy le Procureur General du Roy, pour joüir par les impetrans de l'effet et contenu en icelles selon leur forme et teneur, l'vnziéme iour d'Aoust mil six cens vingt-sept. Signé *Gobelin.* Au dos de ladite Commission est écrit ce qui suit :

L'an mil six cens vingt-sept, le dixieme iour d'Auril, l'Arrest du Conseil d'Estat du Roy, obtenu par les Escheuins et Habitans de la Ville de Clairmont, attaché à la presente Commission, ensemble ladite Commission, ont esté par moy Huissier en la Cour des Monnoyes monstrees et signifiées à noble homme maistre *Vincent Pourlier*, Conseiller du Roy et General de ses Finances en la Generalité d'Auuergne establie à Riom, en parlant à sa personne, trouué en cette

(1) Ces archives furent transferees, a Paris, la meme annee, où elle se trouvent encore.

Ville de Paris ruë Beaurepere, en la maison de Monsieur *Chanut*, à ce qu'il n'en pretende cause d'ignorance, et luy ay baillé et laissé copie, tant desd. Arrests et Commission et du present Exploict, en presence de *Nicolas Vaudin*, *Claude le Page*, et autres témoins. Signé *Blondel*.

Et le deuxiéme iour d'Aoust audit an mil six cens vingt-sept, ledit Arrest du Conseil d'Estat du Roy, obtenu par les Escheuins et Habitans de la Ville de Clairmont, cy-attaché, la presente Commission, ensemble le consentement donné par *Gabriel de Guenegault*, Tresorier de l'Espargne, en date du vingt-quatriéme Auril dernier, ont esté par moy Huissier susdit et sous-signé, montrez et signifiez à noble homme Maistre *Hector Meusnier*, Conseiller du Roy et Tresorier General de ses Finances en la Generalité d'Auuergne establie à Riom, en parlant à sa personne, trouué en cette Ville de Paris ruë Beaurepere en la maison de Monsieur *Chanut*, à ce qu'il n'en pretende cause d'ignorance, et luy ay baillé et laissé copie, tant desdits Arrests, Commission, consentement, que du present exploict, en presence desdits *Vaudin*, *le Page*, et autres témoins. Signé *Blondel*.

## *Entrée du cardinal de Richelieu à Clermont. — Samedi 2 septembre 1629.*

L'illustre cardinal *de Richelieu* a séjourné quelques heures à Clermont en 1629. Voici les détails qui concernent son passage : Dès le 28 août 1629, le marquis *d'Effiat*, maréchal de France, étant passé à Clermont et s'étant arrêté au château de *Loradoux*, chez M. *de Champflour*, conseiller à la cour des aides, fit savoir aux échevins que l'éminent ministre était en route pour Clermont et qu'il arriverait très-probablement le vendredi ou samedi suivant (1er ou 2 septembre). Aussitôt, le conseil de ville s'assemble et prend les résolutions suivantes : On ira attendre le cardinal jusqu'à Issoire ; on lui offrira des confitures et du vin choisi ; le même jour, un délégué se transporte à Volvic pour prévenir M. *de Pierrefitte*, seigneur de Bosredon, colonel de la milice bourgeoise. Le lendemain, 29 août, nouvelle assemblée de ville ; on y décide de faire deux arcs de triomphe : l'un au-devant de la porte Champet, l'autre au-devant de la maison où logera le cardinal ; on s'empresse d'orner de tapisseries la rue du Port par laquelle Richelieu doit passer ; on fait faire une clef en or pour présenter sur un plat à l'illustre ministre à la porte Champet.

Le cardinal *de Richelieu*, qui avait été précédé par le prince *de Condé*, partit de Montauban le 22 août, après avoir pacifié le Languedoc divisé par les guerres civiles et religieuses. Il reçut le plus grand triomphe à travers la France ; passa à Issoire et arriva à Clermont le samedi 1er septembre. Le clergé et la municipalité le reçurent à la porte Champet avec les honneurs les plus extraordinaires. Les nombreux prêtres qui furent à son devant étaient couverts de chapes d'une richesse extrême. Le cardinal entendit une harangue et fut conduit dans le chœur de la cathédrale, sous un dais ; un fauteuil, surmonté d'un baldaquin, avait été préparé dans le chœur du monument pour son usage. Immédiatement, fut chanté un motet en musique. Le soir l'évêque (Mgr *d'Estaing*), offrit au cardinal un brillant souper dans le palais épiscopal. Richelieu partit le lendemain. Il arriva le 13 septembre suivant à Fontainebleau où il rejoignait le roi Louis XIII. — Voir *Registres des délibérations municipales de Clermont*, année 1629. — Audigier, *Histoire d'Auvergne*, *Chronologie des évêques de Clermont*.

## *T. I, p. 96. — Edit d'union des villes de Clermont et de Monferrand, sous le nom de Clermont-Ferrand, avec la translation de la juridiction de la cour des aides de Montferrand à Clermont.— Avril 1630.*

Lovis, par la grace de Dieu Roy de France et de Nauarre ; à tous presens et à venir, Salut. Ayans cy-deuant receu les plaintes et doleances des Habitans de plusieurs particuliers du plat pays de nostre Prouince d'Auuergne, sur les incommoditez et frais qu'elle souffroit pour receuoir justice, et faire regler les differends qui suruenoient contre eux pour raison des Tailles, et soulager les grandes despences qu'il leur conuenoit faire au port et voiture d'icelles, à cause de l'esloignement des Receptes et Eslections en chef dont elles dépendoient ; Nous auons par nostre Edict du mois de Decembre dernier creé quelques Eslections aux lieux les plus commodes pour le soulagement desdites Parroisses et l'ornement des Villes où elles sont establies, et entr'autres celles de Brioude, Issoire et Thiers. Mais dautant que pour composer lesdites trois Eslections nous auons esté obligez de demembrer celle de Clairmont, et en distraire vn grand nombre de Villes et Paroisses, les Escheuins et Esleus de ladite Ville de Clairmont nous ont fait

remonstrer la perte et notable prejudice qu'en receuront, non seulement les Officiers de ladite Eslection, mais aussi le Corps de ladite Ville, laquelle se trouue priuée par ce retranchement de l'vne des principales marques qui la rendoient recommandable dans nostre païs d'Auuergne : A quoy desirant pouruoir, Nous auons reserué dédommager lesdits Esleus, selon qu'il sera jugé raisonnable par nostre Conseil. Et quant à l'indemnité du Corps de ladite Ville, afin qu'elle se puisse maintenir en quelque dignité, sçachant la tres-grande proximité qu'elle a auec celle de Montferrand, et les vtilitez que l'vne et l'autre receuront, si elles jointes et vnies ensemble ; Nous auons deliberé de ce faire en establissant entre lesdites deux Villes vn bon commerce et des Manufactures ; par le moyen desquelles durant vne bonne paix, que Dieu nous fait esperer, nous en puissions faire l'vne des meilleures Villes de ce Royaume. Cependant pour auancer l'effet de nos intentions, Nous auons resolu d'vnir, non seulement lesdites deux Villes en vne, mais aussi de lier les affections et interests des Habitans par la communication des honneurs, authoritez et exemptions attribuées à chacune d'icelles, départant à toutes deux liberalement nos faueurs pour aucunement reconnoistre les bons et fideles seruices que nos predecesseurs et Nous auons receu aux occasions de leur bonne intelligence : A ces causes, et autres bonnes considerations à ce Nous mouuans. Sçauoir faisons, qu'apres auoir mis l'affaire en deliberation en nostre Conseil, où estoient la Reyne nostre tres-honorée Dame et Mere, et aucuns Princes de nostre Sang, plusieurs Officiers de nostre Couronne, et autres grands et notables personnages de nostredit Conseil, Auons par iceluy nostre Edict perpetuel et irreuocable, dit, declaré et ordonné, disons, declarons et ordonnons que d'oresnauant, et pour toujours, lesdites Villes de Clairmont et Montferrand demeureront vnies et incorporées l'vne auec l'autre, sous le nom de Clairmont-ferrand, auec communication reciproque des honneurs, libertez et franchises cy-apres declarées, desquelles chacun desdits Habitans d'icelles jouiront également. A sçauoir, Que les Officiers de la Cour des Aydes, Siege Presidial et Eslection, et generalement de toutes autres Iustices y establies, les Aduocats, Procureurs et autres, suiuant ladite Cour et Sieges, pourront habiter en l'vne ou en l'autre part de ladite Ville, exerçans leurs Charges aux lieux qui seront pour ce destinez. Et pour des-interesser la partie cy-deuant dite Clairmont, de la perte qu'elle souffre pour le demembrement des Parroisses contribuables de l'Eslection establie en icelle ; Nous voulons et ordonnons que le Siege de la Cour des Aydes, qui est de present establie en la partie de ladite Ville, cy-deuant appelée Montferrand, soit transferé, comme par ces presentes nous le transferons en la partie de Clairmont, où tous les Officiers de ladite Cour, soit qu'ils demeurent en l'vne ou en l'autre partie de ladite Ville de Clairmont-ferrand, seront tenus s'assembler pour rendre la Iustice et y exercer la fonction ordinaire de leurs Charges, au lieu et endroit qui sera par eux jugé le plus commode ; et que les Officiers de ladite Cour des Aydes qui souloient auoir leurs Causes commises au Baillage estably en la partie de Montferrand, les ayent cy-apres en la seneschaussée qui s'exerce en la partie de Clairmont, et par appel à nostre Parlement de Paris, sauf à pouruoir comme il appartiendra au dédommagement des Officiers de ladite Cour des Aydes, qui ont des Maisons à eux propres en la partie de Montferrand, esquelles ils font leur demeure ordinaire et des Officiers dudit Baillage.

Et pour le des interessement du general des Habitans qui demeureront en la partie de Mont-ferrand à cause de la Translation de ladite Cour des Aydes, et faire en sorte qu'elle n'en soit pas moins habitée de Bourgeois, Marchands et personnes de condition, Nous leur auons accordé et accordons, et à tous ceux qui s'yront habituer en icelle, ores qu'ils n'y ayent demeuré durant cinq années, l'exemption de toutes Tailles, Taillon, Creuës, et autres deniers ordinaires et extraordinaires pour jouir dudit affranchissement, à commencer en la presente année, tout ainsi qu'en jouissent les Habitans de l'autre partie de ladite Ville cy-deuant dite Clairmont, à la charge de payer par lesdits Habitans tous les ans par forme de Subuention la somme de dix-huit cens liures, qui sera jointe auec la Subuention qui nous est payée annuellement par les Habitans de ladite partie de Clermont, laquelle nous voulons estre comprise en vn mesme Rolle qui sera fait en l'Hostel de Ville de la partie de Clairmont, tant par les Asseeurs d'icelle, que ceux de la partie de Montferrand, en sorte toutesfois que les Habitants de ladite partie de Montferrand ne portent que ladite somme de dix-huit cens liures pour leur part de ladite Subuention, duquel Rolle nous voulons qu'il soit tiré Extraict des cottisations de ceux qui demeureront en la partie de Montferrand, pour estre déliuré aux Consuls d'icelle, afin d'en faire le recouurement et payement au Receueur general des Finances, moyennant quoy nous les auons déchargez et déchargeons de toutes Tailles, Taillon et autres Crues susdites.

Voulons pareillement pour ayder à peupler et maintenir ladite partie de Montferrand, que le college à present estably pour l'instruction de la Ieunesse en la partie de Clairmont, soit transferé, comme par ces presentes nous le transferons et establissons à toujours en la partie de Montferrand, sans que pour quelque cause et occasion que ce soit il en puisse estre estably d'autre en celle de Clairmont, ny ledit ancien restably. Et dautant que par la negligence et licence trop

ordinaire des Precepteurs Seculiers, qui ont charge de la conduite de semblable College, il arriue souuent que les enfants y font peu de fruict, tant en l'acquisition des Sciences que bonnes mœurs ; bien informez que nous sommes de la capacité, pieté et prudente conduite que les Peres Iesuistes apportent au regime de leurs Colleges et instruction de la Ieunesse, Nous voulons que l'administration, possession et joüissance dudit College qui sera estably en ladite partie de Montferrand leur soit donné, comme dés à present nous leur auons donné et octroyé, pour en joüir et y faire les fonctions de leurs Instituts ainsi qu'ils font en leurs autres Colleges de nostre Royaume. Voulons que la leuée qui se fait pour chacune année pour les affaires de nostre païs d'Auuergne soit augmentée à l'aduenir de quatre mil liures pour chacun an, à commencer en la presente année : pour ladite somme estre deliurée de quartier en quartier au Procureur ou Recteur desdits Peres Iesuistes pour leur entretenement, et affectée particulierement et exclusiuement à toute autre despense à la dotation dudit College.

Outre lesquelles graces et auantages, desquelles nous auons iugé equitable, de recompenser la perte que pourroit souffrir ladite partie de Montferrand, par la Translation de la Cour des Aydes en celle de Clairmont, nous voulons dabondant que par les Receueurs generaux de nos Finances ou autres, qui feront la recepte des deniers leuez pour la reparation des Ponts et Chaussées, il soit par chacun an payé la somme de quatre cens liures aux Consuls de ladite partie de Montferrand pour employer aux reparations les plus necessaires des chemins voisins de ladite Ville, pour l'employ de laquelle partie dans les Estats generaux de nos Finances ou desdits Ponts et Chaussées sous le nom des Consuls, ensemble de celle de quatre mil liures pour la dottation dudit College, Nous voulons que tous Arrests et Lettres leur soyent expediées : N'entendons toutes fois par ce present Edict confondre la leuée et administration des deniers communs patrimoniaux et d'octroy et autres destinés à l'entretenement des portes, ponts et fontaines, reparations de murailles, gages d'Officiers de Ville et que iusques à l'entiere closture de l'enceinte et vnion des murailles de l'vne et l'autre desdites deux Villes (que voulons estre fait au plustost) le maniement desdits deniers soit fait separement ainsi que par le passé, comme aussi ne voulons déroger ny innouer en façon quelconque aux vz et coustumes, police, priuileges, foires et marchez, passages et autres droits dont chacune desdites Villes est en possession, que nous leur auons confirmées et continuées pour en joüir ainsi qu'elles ont faict jusques au dernier iour de Decembre 1628, sans qu'elles puissent entreprendre aucune chose respectiuement l'vne sur l'autre, ny que les Marchez de l'vne puissent estre déchargez des droicts ordinaires qui s'y payent au prejudice de l'autre. Mesmes celuy de la partie de Clairmont du droict de l'Ayde sur chacune mesure de bled qui s'y vend, que nous voulons estre payé en la mesme forme et maniere qu'il a esté iusques à la fin dudit an 1628, sinon en cas qu'il fut autrement accordé par nous cy-apres, et du commun consentement de l'vne et de l'autre partie de ladite Ville de Clairmont-Ferrand ainsi que le bien des affaires le requerra.

Et pour auancer par tous moyens la conjonction et vnion de ladite Ville, nous voulons que dans l'espace vuide qui se retrouue entre lesdites deux Villes il soit basty vne grande ruë auec des Maisons et edifices de part et d'autre, le plus regulierement que faire se pourra, et afin de faciliter le dessein de ladite Vnion, faisons tres-expresses inhibitions et deffenses à tous Bourgeois et Habitans desdites deux Villes de faire aucuns bastimens nouueaux, soit pour Particuliers ou Communautez, Congregations et Monasteres, dans l'ancienne enceinte desdites murailles de ladite Ville de Clairmont et Montferrand, ains seulement dans ladite espace vuide, qui se trouue dans lesdites deux lignes et murailles d'Vnion qui seront tirées d'vne Ville à l'autre pour la conjoncture d'icelles.

Et pour d'autant plus inuiter nos Sujets de la campagne et autres païs voisins, de faire bastir maisons, ou habiter celles qui y seront construites entre lesdites deux Villes, Nous les declarons non seulement exempts de toutes Tailles et Crues, ainsi que les Habitans desdites Villes ; mais encore nous les auons deschargez durant dix années prochaines et consecutiues, de payer aucune chose des deniers qui s'imposeront pour la subuention desdites Villes ; apres lequel temps expiré ils payeront leur part de ladite Subuention, ainsi que les autres Habitans d'icelles, et pour éuiter les diuisions, contestations et debats qui pourroient arriuer entre les Chefs, Capitaines, Consuls, Escheuins et autres Officiers des deux parties de ladite Ville de Clairmont-Ferrand pour raison des rangs, degrez et seances, aux entrées, assemblées et ceremonies publiques desdites Villes ; Nous voulons que les Officiers de la partie de Clairmont occupent les rangs de la main droitte, et ceux de Montferrand de la main gauche, declarant descheus de leurs rangs et dignitez ceux desdits Officiers qui contreuindront à nostre presente volonté.

Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers, les Gens tenans nostre Cour de Parlement de Paris, Cour des Aydes de Clairmont-ferrand, que nostre present Edict ils facent lire, publier et registrer, garder et entretenir, et du contenu en iceluy, facent joüir et vser paisiblement nosdits Officiers, Habitans de ladite Ville de Clairmont-ferrand :

Car tel est nostre plaisir, nonobstant tous Edicts, Reglemens et Lettres à ce contraires, ausquelles et aux derogatoires des derogatoires y contenuës, nous auons dérogé et dérogeons par ces presentes : nonobstant oppositions ou appellations quelconques faites et à faire, pour lesquelles ne voulons estre differé, et afin que ce soit chose ferme et stable, Nous auons iceluy signé de nostre main, et fait mettre nostre seel. Donné au mois d'Avril, l'an de grace mil six cens trente, et de nostre Regne le vingtiesme, signé *Lovis*, Par le Roy *Philippeaux*. Visa, et scellé de cire verte en lacs de soye rouge et verte au grand sceau et Armes de Sa Majesté. — *Extrait des registres de la Cour des Aydes :* Veu par la Cour des Lettres en forme d'Edict par sa Majesté données à Troyes au mois d'Auril 1630, etc.

La Cour a ordonné et ordonne que lesdites Lettres en forme d'Edict seront registrées au Greffe d'icelle, pour estre exécutées selon leur forme et teneur, en ce qui la concerne. Fait à Montferrand en ladite Cour le treiziesme jour de Iuin mil six cens trente.

## *T. I, p. 96. — Commission du roi pour l'exécution de l'édit d'union des villes de Clermont et de Montferrand. — 22 avril 1630.*

Lovis, par la grace de Dieu Roy de France et de Nauarre ; A nos amez et feaux Conseillers, les Gens tenans nostre Cour des Aydes de Clairmont-ferrand, salut. Nous auons par nostredit Edict du mois de Decembre dernier passé, vny les deux Villes de Clairmont et Montferrand, sous le nom de Clairmont-ferrand, et transféré nostre Cour des Aydes, au quartier appellé de Clairmont, et le College en la partie cy-deuant appellée Montferrand, au lieu qu'il estoit en celle de Clairmont, lequel College nous voulons estre tenu par les Peres Iesuistes, et auons par le moyen desdites translations pourueu au des-interessement requis, tant par l'vne que par l'autre partie de ladite Ville de Montferrand, sur l'exécution duquel Edict et Arrests donnez en consequence d'iceluy, estant necessaire de nommer et commettre aucun d'entre vous pour verifier les lieux plus commodes pour le Palais et exercice de la Iustice de ladite Cour des Aydes audit quartier de Clairmont, dudit College en la partie de Montferrand ; A ces causes, Nous vous mandons de commettre le Doyen des generaux Conseillers de ladite Cour, le Rapporteur dudit Edict, et Maistre Iean Boette general Conseiller, lesquels en tant que besoin est, Nous vous auons commis et commettons par ces presentes, pour proceder à ladite verification, prendre sur ce l'auis des Escheuins, Consuls et Habitans de ladite Ville de Clairmont-ferrand, chacune pour ce que les concerne, et autres personnes à ce connoissantes que besoin sera, et du tout en dresser leur procez verbal, sur lequel et le rapport qui vous en sera fait, vous nous donnerez vostre auis et des moyens qui pourront auancer et bonifier l'vnion de ladite Ville de Clairmont-ferrand, et cependant et par prouision ordonnerez et ferez choix du lieu ou le Palais de ladite Cour des Aydes, doiue estre estably dans ladite partie de Clairmont en attendant sur le tout qu'il soit par Nous pourueu, et du lieu le plus commode pour ledit College en la partie de Montferrand, ordonnons que ce qui sera par vous sur ce ordonné ou par les Commissaires procedans du faict de leur commission soit exécuté ; nonobstant oppositions ou appellations quelconques, desquelles s'y aucunes y interuiennent pour ce qui sera ordonné par lesdits Commissaires, nous vous auons attribué la cognöissance, et pour le surplus l'auons reseruée et reseruons à Nous et à nostredit Conseil, et icelle interdite à tous autres Iuges, Mandons à tous nos Officiers et Sujets, ce faisant vous obeïr, et au premier nostre Huissier ou Sergent faire sur ce tous Exploits requis et necessaires, sans demander autre côngé ny permission : Car tel est nostre plaisir. Donné à Troyes le vingt-deuxième Auril, l'an de grace mil six cens trente, et de nostre Regne le vingtiéme, signé, Par le Roy en son Conseil, *Cornuel*. Scellé du grand sceau de sa Majesté, en cire jaune.

Aujourd'hui dix-septième Iuin mil six cens trente, les presentes Lettres de Commission ont esté verifiées et registrées en la Cour des Aydes de Montferrand pour estre executées conformement à l'Arrest de ladite Cour, estant dans le Registre des Arrests de consequence d'icelle, ledit iour et an que dessus.

## *T. I, p. 577. — Arrêt de la cour des aides de Montferrand, prononcé en robes rouges sur le transfert de la juridiction de ladite cour des aides en la ville de Clermont-Ferrand et l'union de Clermont et de Montferrand. — 1er juillet 1630.*

Apres que *Gras*, pour le Procureur General, a demandé acte de la lecture et publication de l'Edict de l'Vnion des Villes de Clairmont et Mont-ferrand, et execution d'iceluy faite l'Audiance tenant dans l'Hostel de Ville de Clairmont, et

requis copies collationnées estre enuoyées à ses Substituts pour estre publiées et registrées és Eslections du ressort, et que toutes expeditions qui se feront cy-apres, tant en la Chancellerie que Greffe, seront faites sous le nom de Clairmont-ferrand, suiuant les intentions de Sa Majesté portées par ledit Edict.

La Cour a octroyé acte audit Procureur General de la lecture et publication dudit Edict et Translation du Palais en la partie de Clairmont. A ordonné et ordonne, que copies dudit Edict, collationnées par le Greffier, seront enuoyées aux Substituts du Procureur General aux Eslections du ressort ausquels il est enjoint de requerir la publication et registrement dudit Edict et present Arrest, et en certifier la Cour au mois. Ordonne en outre que toutes Expeditions qui se feront tant en la Chancellerie qu'au Greffe d'icelle, seront faites sous le nom de Clairmont-ferrand suiuant les intentions du Roy. Prononcé en robes rouges, par Monseigneur le Premier President dans l'Hostel de Ville de Clairmont, Palais de la Cour, le premier iour de Iuillet mil six cens trente.

## T. II, p. 97. — *Ordonnance des echevins de Clermont, au sujet des villes du midi, affligées de la peste. 14 août 1652.*

Les Escheuins de la Ville et Citté de Clermont, Principale et Capitale du bas pays d Auuergne : Et les Commissaires depputez pour le faict de la Santé de lad. Ville. Avons par nostre ordonnance de ce jourd'huy defendu l'entrée en cette Ville à toutes personnes et marchandises qui viennent des villes et lieux infects, et particulierement de Limoux, Perpignan, Locate, Narbonne, Beziers, Agdes, Clermont, Pezenas, Bessan, Vyas, Caudiere, la Tour, Montalban, Lunel, Boissesan prés de Sommiere, Seyras, Fabreques, Frotinian, Massilian, Fontes, Budarrioux, Carcassonne, Toulouse, Loussac, Farrant, Aussonne, Albiac, Mont giscard, Flarensac, Maurice, Viuies, S. Gily, Vihant, Vray, La Coste-montpeyrousse, et autres lieux du bas Languedoc, et craignans que par la frequentation et comunication des personnes et marchandises qui viendroient desdits lieux la santé publicque de cette Ville ne fust alterée. Novs auons d'habondant interdit, et interdisons l'entrées en cette-ditte Ville, à toutes personnes de quelque qualité et codition qu'elles soyent venans desdites villes et lieux cy-dessus nommez, atteints et soubçonnez de lad. maladie contagieuse, sans estre munis de bullettes de santé des lieux d'où ils seront partis, et de leur sejour, à peine de trois cens liures d'amande et de punition exemplaire s'il y eschoit.

Et par ce que lesdites personnes et marchandises ayant esté refusées ausdites portes de cette dite Ville se pourroient retirer ausdits Faux-Bourgs, y communiquer ladite maladie, et ensuitte à ceste ditte Ville. Novs auons faict et faisons defences tres-expresses à tous hosteliers, Cabarettiers et autres Habitans desdits Fauxbourgs, de loger, n'y retirer lesdites personnes et marchandises, sans au prealable auoir aduerty les Capitaines, que pour cét effet seront ausdites portes, ou en leur absence les commis d'icelles, aux mesmes peines que dessus : Et sera la presente ordonnance leuë, publiée et affichée par tous les carrefours et lieux publicqs de cette dite Ville et Faux-bourgs, à ce que nul n'en pretende cause d'ignorance ; Et exécutée nonobstant oppositions ou appellations quelconques et sans prejudice d'icelles, comme pour fait de santé. Faict à Clermont au bureau de lad santé, le quatorziesme Aoust mil six cens cinquante deux. Signé, *Champflour*, *Grimauld*, *Villot*, escheuins. Et Messieurs *Durand*, *conseiller du Roy, visiteur general des gabelles*, *Andre*, *conseiller et aduocat du Roy en l'Eslection*, *Crespat*, *Senezes*, *conseiller du Roy receueur des Decimes*, *Laborieux*, *Boudet*, *Chasseyras*, *bourghois*, *Rochier et Dufresne*, *marchands*, *commissaires pour le faict de la Santé*. Par lesdits sieurs, *Bourlin*, secrétaire de ladite ville. Au-dessous est écrit : Leu et publié a haute et intelligible voix, cry public et son de trompe, aux carrefours et lieux accoutumez de cettedite ville et fauxbourgs de Clermont, en chacun desquels lieux et endroits a esté mis et affiché copie par moy clerc de ville, assisté de *Pierre Brun*, trompette ordinaire de ladite ville, led. jour et an que dessus.

## T. I, p. 442. — *Délibération de la Maison de ville de Clermont sur la nécessité de l'établissement d'un Hôpital-Général.* — 18 *juillet* 1657 (1).

Sur la proposition faicte d'establir en cette ville vng hôpital-général ainsi qu'il a esté faict à Paris, et en plusieurs autres villes de ce royaume qui ne sont pas plus considérables que celle-cy, comme Senlis, Pontoise, Beauuais et Au-

(1) Hôp.-Gen. reg. 87, f. 4.

rillac pour bannir l'oisiueté et mendicité des pauvres, qui soubz ce prétexte se nourrissent et s'esleuent dans l'yurognerie, larcin, impureté, et à toutes sortes de crimes, les porter à la crainte de Dieu, et en faire de bons artizans, comme aussy pour nous esuiter les contignueles importunités que nous auons resceu depuis les establissemens de grand nombre de pauures passans estrangers qui seront pour faire icy vne retraicte ordinaire : ne sachant où se retirer attendu qu'ilz ont esté desia chassés de partout, et que pour cest establissement il se rencontre facilité en ce que sans qu'il soit necessaire de chercher vng lieu pour renfermer les pauures on peut mettre tous les malades qui sont dans le petit Hostel-Dieu dans le grand Hostel-Dieu ; d'où on retirera les enfens qui seront propres pour traualher aux manufactures, et par ce moyen le grand Hostel-Dieu sera destiné à l'auenir pour les malades seulement dont les dames Religieuses qui en ont la direction estans particulièrement instituées pour cela prendront soin auec plus de bénédiction : et ce faisant réserver l'Hôstel-Dieu Saint-Adjudoux pour y renfermer ceux qu'il faudra y mettre.

A esté délibéré que cette proposition sera embrassée et exécutée le plus promptement qu'il se pourroit attendu l'auantage que la uille receura de cest establissement, et les importunités pressantes qu'elle euitera par ce moyen, et que pour cest effect MM. les Président *Delaire*, Conseiller *Périer*, *Domat* aduocat du Roy, et *Dufraisse*, Juge des marchands, Commissaires nommes par le Conseil pour cest establissement en confereront avec MM. les Administrateurs desdicts Hostels-Dieu ; et les prieront de la part de la ville d'agréer la proposition et y apporter de leur part toutes les facilités à eux possibles et de nommer vng ou deux d'entr'eux ainsi qu'ilz auiseront pour traualher conjointement auec lesdicts sieurs Commissaires à l'exécution de cette proposition, et faire pour cest effet tout ce qu'ilz jugeront pour auancer l'establissement dudict Hôpital-Général : ou il arriuerait que tant lesdicts sieurs Administrateurs que lesdicts sieurs Commissaires trouueront des obstacles dont ilz ne pourroient conuenir par ensemble, en ce cas le raporteront au Conseil pour y estre pourueu ainsy qu'il sera jugé à propos. Faict et délibéré lesdicts jour et an signé *Bourlin*, secrétaire de la dicte ville.

## *T. II, p. 4. — Noms des commissaires désignés pour la conduite des eaux de Royat à Clermont. — 1659.*

*Montorcier*, président à la cour des aides ; *Périer* et *Redon*, conseillers en la même cour ;
*Champflour*, lieutenant particulier ; *Poisson*, assesseur ;
*Bouchard*, conseiller et *Pascal*, avocat du roi en la sénéchaussée et siége présidial ;
*Vachier*, président ; *Aragonnes*, lieutenant-criminel, et *Andrieu*, avocat du roi en l'élection de Clermont ;
*Mathieu*, élu en l'élection d'Aurillac ; *Durand*, lieutenant-particulier en l'élection de Thiers ; *de Fretat* et *Dessaignes*, avocats en parlement ;
*Pellissier*, *Enjobert*, *Laborieux* et *Gorce*, bourgeois ;
*Dufraisse*, *Dufresne*, *Fournet* et *Girard*, marchands ;
*Carmantrand*, secrétaire du roi.

## *T. II, p. 4. — Extrait de l'acte de délibération de la municipalité de Clermont, au sujet de la conduite des eaux de Royat à Clermont. — 1er janvier 1660.*

Lesdits sieurs Escheuins ont exposé que le mauuais estat dans lequel se trouuent les Fontaines de cette Ville auroit donné sujet à diuerses délibérations prises de temps en temps depuis longues années pour trouuer les deffauds et y apporter les remedes necessaires, afin que l'on pûst auoir de l'Eau dans la Ville, et éuiter par ce moyen les incendies qui y sont arriuées, lesquelles délibérations on a taché d'executer autant qu'il a esté possible par ceux qui ont esté employés : mais comme l'on a reconnu qu'il falloit absolument vn homme bien experimenté dans la conduitte des Eaux, et qu'il seroit difficile d'en trouuer dans la Prouince, le Conseil de Ville apres auoir dans diuerses Assemblées meurement consideré les desordres qui arriuoient par le deffaud d'Eau les despenses inutiles qui se sont faites en voulant reparer les tuyaux et les auantages que l'on auroit, si l'on pouuoit par le moyen d'vne nouuelle conduite auoir quantité d'Eau en tout temps, ledit Conseil de Ville auroit délibéré que l'on tascheroit d'auoir vn homme bien experimenté de la Ville de Paris pour faire le voyage en cette Ville, et se porter sur les lieux, par lesquels les Eaux des sources de Royat sont conduites en cette Ville et prendre son sentiment et ses auis sur ce sujet. Ce qu'ayant esté exécuté et par le

moyen des personnes de connoissance, ayant obligé Monsieur *Hubaud*, Ingenieur du Roy pour les Eaux, de venir en cette Ville moyennant la somme de mil liures qui luy a esté payée, lesdits Sieurs Escheuins et Commissaires nommez pour lesdites reparations, se sont pendant diuers iours transportez auec ledit sieur *Hubaud* aux sources de Royat, suiuy la conduite des Eaux puis lesdites sources iusques en cette Ville, veu et consideré la scituation des lieux Circonuoisins, niuellé l'Autheur d'iceux, et les aduenuës les plus commodes pour faire vne conduitte nouuelle auec moins de despens, et ayant visité les places de la Ville, ou l'on pourroit plus facilement et auec plus de commodité faire des Fontaines, apres diuerses conferances avec ledit sieur *Hubaud*, iceluy auroit formé vn dessein pour faire vne nouuelle conduite par vn endroit qu'il a iugé plus facile et plus commode que le chemin de l'ancienne conduite, et dressé son procez verbal expliqué bien au long touchant ses sentimens, lequel ayant esté rapporté au Conseil de Ville apres la lecture qui en fut faite, et le rapport ouy desdits Commissaires, ayant esté iugé que l'ouurage estoit tout à fait necessaire, et qu'il estoit auantageux aux Habitans de ladite Ville pour leur commodité, il auroit esté déliberé sous le bon plaisir de l'Assemblée qu'il seroit conduit dans sa perfection, et pour le faire auec plus de seureté, que l'on obligeroit ledit sieur *Hubaud* s'y l'on pouuoit, d'entreprendre la conduite dudit ouurage. Ce qui a esté depuis fait, et traicté passé auec luy, par Messieur les Commissaires nommez par le Conseil de Ville, lequel apres auoir oüy la lecture d'icelle l'auroit agrée et approuué, à la charge de le faire ratifier par cette Assemblée generale, priant lesdits sieurs Escheuins, les comparans d'entendre la lecture tant dudit procez verbal, que traité passé auec ledit sieur Hubaud et des délibérations prises au Conseil Particulier.

Surquoy apres que la lecture a esté faite dudit procez verbal, traicté passé par ledit sieur *Hubaud* et des délibérations prises aux Conseils particuliers, a esté déliberé que tout ce qui a esté fait et résolu dans lesdits Conseils particuliers, est agreé, approuué et ratifié, comme aussi ledit traicté passé auec ledit sieur *Hubaud*, que lesdits sieurs Escheuins et Commissaires seront indemnisez de tout le contenu en iceluy par le Corps commun de lad. Ville pour l'execution dudit traicté et procez verbal dressé, signé par ledit sieur Hubaud, s'en est l'Assemblée remise en la prudence de Messieurs du Conseil de Ville et Commissaires nommez pour les reparations des Fontaines ausquels elle a donné plain pouuoir et puissance de se seruir de tous les moyens qu'ils iugeront estre plus faciles et plus prompts pour auoir vn fonds suffisant pour fournir aux despences qu'il conuiendra faire pour conduire ledit ouurage dans sa perfection, soit par emprunt ou par imposition sur tous les Habitans de ladite Ville, taxer les Chapitres et Communautez, poursuiure les reffusans, et pour cet effet obtenir tous les Arrests necessaires, fournir aux frais d'iceux et de tout ce qu'ils feront pour raison de ce seront de mesme lesdits sieurs Commissaires indemnisez par Corps commun de ladite Ville, consentant ladite Assemblée que tout ce qui sera fait et exécuté ensuite des deliberations prises aux Conseils de Ville et par lesdits sieurs Commissaires soit de pareille force et aye mesme effet comme s'il auoit esté resolu par l'Assemblée generale. Signé *Bourlin*, secretaire de ladite Ville.

## *T. II, p. 4. — Arrêt du Conseil, permettant à la ville de Clermont d'imposer la somme de 45,000 livres, pour la conduite des eaux de Royat à Clermont, imposition portant même sur les ecclésiastiques. — 23 août 1660.*

Sur la Requeste presentée au Roy estant en son Conseil par les Escheuins de la Ville de Clairmont, capitale de la Prouince du bas pais d'Auuergne ; Contenant que la conduite des Fontaines de ladite Ville se trouue tout à fait perdue et ruïnée, les tuyaux s'estans pourris dans la terre par succession de temps, et la muraille qui les soustenoit entierement démelie, en telle sorte qu'il y a tantost trois ans qu'il ne vient que tres-peu d'Eau dans ladite Ville, et la pluspart du temps il n'y en vient point du tout, les Habitans d'icelle estans obligez dans la plus grande rigueur du temps, du froid ou du chaud, d'en aller chercher à demy-lieuë loin, n'y en ayant pas de plus proche, qui est vne despense et incommodité tres-fascheuse, tant aux Habitans de ladite Ville, qui est des plus peuplée du Royaume, qu'aux Estrangers de plusieurs autres Prouinces qui y abordent, soit pour affaires, y ayant en icelle Siege Episcopal, Cour des Aydes, Presidial, Eslection et Iurisdiction Consulaire des Marchands, qu'à cause plusieurs Foires celebres qui s'y tiennent, outre que les boues et immondices ne pouuans plus estre nettoyées faute d'Eau, cette infection cause de frequentes maladies populaires, lesquelles ruïnent lesdits Habitans, tant pour la cessation dudit commerce, que par la perte

qui en arriue le plus souuent les chefs de famille, et telles maladies se pourroient enfin conuertir en des contagieuses, qui seroit la desolation entiere de ladite Ville, dans laquelle il arriue aussi souuent des incendies, qui prouiennent le plus souuent des vents qui y sont frequens et impetueux à cause de l'éleuation de ladite Ville et du voisinage des montagnes qui l'enuironnent, et le feu ne pouuant estre esteint faute d'Eau, n'y ayant en ladite Ville que peu de puits et tres-profonds, il arriue qu'on y void souuent des personnes et Maisons brulées sans qu'on les puisse secourir, ce qui est mesmes arriué depuis peu de mois, que l'on a veu le feu en deux differends quartiers, en sorte que le restablissement desdites Fontaines a esté jugé si necessaire pour la conseruation de ladite Ville et des Habitans, qu'ils ont esté obligez de faire venir en icelle le sieur Hubaud Ingenieur ordinaire du Roy pour les Eaux pour en voir la conduite et les moyens de les remettre, en sorte qu'on ne manquast pas d'Eau à l'advenir; lequel s'estant transporté sur les lieux par plusieurs fois, et soigneusement examiné tout ce qui se pouuoit faire pour ledit restablissement, en a donné son aduis par son procez Verbal du premier iour de Decembre dernier et autres iours suiuans, par lequel il iuge ledit ouurage faisable et infaillible, et estime la dépense d'iceluy, eu égard à la grande distance de ladite Ville au lieu où sont les sources, à la somme de quarante mil liures, sans comprendre les frais des tranchées et des-interessement des proprietaires des heritages où il sera necessaire de faire passer et poser les Acqueducs et tuyaux de ladite conduite, qui pourront bien reuenir à la somme de six mil liures. A ces causes, et attendu la necessité indispensable de faire ledit ouurage, et que ladite Ville n'a aucuns deniers patrimoniaux pour suruenir à la despense d'iceluy; Requeroient qu'il plust à sa Majesté de permettre d'imposer et leuer la somme de quarante-cinq mil liures en trois années consecutiues, à commencer le premier en la presente année par vn Rolle particulier sur tous les Habitans de ladite Ville, exempts et non exempts, priuilegiez et non priuilegiez, Ecclesiastiques, Chapitre Cathedral et Collegiaux, Monasteres et Communautez des Religieux et Religieuses (autres toutesfois que les Mendians) Officiers des Cours Souueraines, Secretaires du Roy, et autres officiers, mesmes les Gentils-hommes, et generalement sur toutes sortes de personnes de quelle qualité et condition qu'elles soient sans exception. Lequel Rolle sera fait et leué par tel nombre d'Habitans de ladite Ville, qui seront à cét effet nommez par deliberatoire du Conseil d'icelle, et exécuté comme pour deniers Royaux, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans prejudice d'icelles, dont si aucunes interuiennent que la Iurisdiction et cognoissance en soit attribuée aux Officiers de l'Eslection de ladite Ville en premiere instance, et par appel en la Cour des Aydes, et deffendue à tous autres Iuges, pour estre ladite somme employée audit Ouurage, ou à l'acquittement des sommes qui auront esté augmentées pour raison d'iceluy, sans qu'elle puisse estre employée ny divertie ailleurs pour quelque cause et occasion que ce puisse estre, Et dautant qu'en attendant l'imposition et leuée desdits deniers il est necessaire d'emprunter quelques sommes de deniers pour commencer à trauailler audit Ouurage, Requeroient aussi sadite Majesté leur permettre d'imposer comme dessus les interests des sommes qui auront esté empruntées pour le temps et iusques à l'entier recouurement et remboursement d'icelles; et leur permettre aussi pour la facilité dudit Ouurage et conduite desdites Fontaines, de passer et poser lesdits Acqueducs et tuyaux par tout où il sera iugé necessaire par l'Entrepreneur, en dédommageant et des-interessant les particuliers suiuant l'estimation qui en sera faite à dire d'Experts, dont les parties conuiendront pardeuant le Seneschal de Clairmont ou son Lieutenant, qu'il plaira à sadite Majesté de commettre à cét effet, autrement qu'il en sera par luy pris d'office. Veu ladite Requeste, signée Boucher Aduocat desdits Supplians: Le Procez Verbal du sieur *Hubaud*, Ingenieur ordinaire du Roy pour les Eaux, du premier Decembre et autres iours suiuans, contenant son aduis sur la conduite desdites Fontaines, et la despense necessaire pour le restablissement d'icelles, qu'il estime estre de la somme de quarante cinq mil liures du moins: Ouy le rapport du sieur *de Vertamont de Villemenon*, Conseiller de sa Majesté en ses Conseils, Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel, Commissaire à ce député, qui en a communiqué auec le sieur *le Febure Dormesson*, Doyen des Conseillers ordinaires de sadite Majesté en son Conseil d'Estat, et tout consideré. *Le Roy estant en son Conseil*, ayant égard à ladite Requeste, A ordonné et ordonne que ladite somme de quarante cinq mil liures sera imposée et leuée en trois années consecutiues, à commencer la premiere en la presente par vn Rolle particulier sur tous les Habitans de ladite Ville de Clairmont, exempts et non exempts, priuilegiez et non priuilegiez, Ecclesiastiques, Chapitre Cathedral et Collegiaux, Monasteres et Communautez de Religieux et Religieuses (autres toutesfois que les Mandiens) Officiers des Cours Souueraines, Secretaires du Roy, et autres officiers, mesmes les Gentils-hommes, et generalement sur toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient sans exception. Lequel Rolle sera fait et leué par tel nombre d'Habitans de ladite Ville, qui seront nommez à cét effet par deliberatoire du Conseil d'icelle, et executé comme pour les propres deniers et affaires de sa Majesté, nonobstant oppositions et appellations quelconques, et sans prejudice d'icelles, dont si aucunes interuiennent

sadite Majesté en attribuë la Iurisdiction et cognoissance aux Officiers de l'Eslection de ladite Ville de Clermont en premiere instance, et par appel en la Cour des Aydes, et icelle interdite et deffenduë à tous autres Iuges. Pour estre ladite somme de quarante-cinq mil liures employée audit Ouurage et restablissement desdites Fontaines publiques de ladite Ville, ou à l'acquittement des sommes qui auront esté empruntées pour raison dudit Ouurage, sans qu'elle puisse estre diuertie ny employée ailleurs pour quelque cause et pretexte que ce puisse estre, les interests desquelles sommes empruntées sadite Majesté ordonne aussi estre imposez et leuez comme dessus, pour le temps et iusques à l'entier remboursement d'icelles Et pour la facilité dudit Ouurage et conduite desdites Fontaines, sadite Majesté promet aux Supplians de passer et poser lesdits Acqueducs et tuyaux par tout où il sera jugé necessaire par l'Entrepreneur, en dédommageant et desinteressant les proprietaires des heritages suiuant l'estimation qui en sera faite à dire d'Experts, dont les parties conuiendront deuant le Seneschal d'Auuergne à Clairmont, ou son Lieutenant, que sadite Majesté commet à cet effet, autrement il en sera par luy pris d'office. Enjoint sadite Majesté au sieur Commissaire déparly en la Prouince d'Auuergne, aux sieurs Presidens et Tresoriers de France à Riom, et aux Officiers de ladite Eslection de Clairmont, de tenir la main à l'exécution du present Arrest, qui sera executé nonobstant oppositions ou appellations quelconques, le tout neantmoins sans retardation de la leuée des deniers du Roy. Fait au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Vincennes le 23 Aoust 1660. Signé *De Grenegraud.*

## *T. II, p. 4. — Lettres patentes du roi pour l'imposition de la somme de 45,000 livres au sujet de la conduite des eaux de Royat à Clermont. — 23 août 1660.*

Lovis, par la grace de Dieu Roy de France et de Nauarre ; A nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans nostre Cour des Aydes de Clairmont-Ferrand, Seneschal dudit Clairmont en Auuergne, et aux Officiers de l'Eslection dudit lieu, Salut. Nous vous mandons et ordonnons chacun endroit soy, que suiuant l'Arrest cy-attaché sous le contrescel de nostre Chancellerie, ce jourd'huy donné en nostre Conseil d'Estat, et en nostre presence, sur la Requeste presentée par les Escheuins de la Ville de Clairmont, capitale de la Prouince du bas païs d'Auuergne, vous ayez susdits Officiers de l'Eslection à faire imposer et leuer la somme de quarante-cinq mil liures en trois années consecutiues. A commencer la premiere en la presente par vn Rolle particulier sur tous les Habitans de ladite Ville de Clairmont, exempts et non exempts, priuilegiez et non priuilegiez, Ecclesiastiques, Chapitres Cathedral et Collegiaux, Monastères et Communautez des Religieux et Religieuses (autres toutesfois que les Mandians), Officiers de Cours Souueraines, Secretaires de Nous, et autres Officiers, mesmes les Gentils-hommes, et generalement sur toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, sans exception. Lequel Rolle sera fait et leué par tel nombre d'Habitans de ladite Ville, qui seront nommez à cét effet par deliberation du Conseil d'icelle, et executé à l'encontre des contribuables desdites leuées comme pour les propres deniers et affaires de sa Majesté, nonobstant oppositions et appellations quelconques, et sans prejudice d'icelles, et si aucunes interuiennent nous en attribuons la Iuridiction et cognoissance à vous susdits Officiers en premiere instance, et en cas d'appel pardeuant vous susdite Cour des Aydes, et icelle interdisons et deffendons à tous autres Iuges. Pour estre ladite somme de quarante-cinq mil liures employée à l'Ouurage et restablissement des fontaines publiques de ladite Ville, ou à l'acquittement des sommes qui auront esté empruntées pour raison dudit Ouurage, sans qu'elle puisse estre diuertie n'y employée ailleurs pour quelque cause et pretexte que ce puisse estre ; les interests desquelles sommes empruntées pour ledit Ouurage nous voulons aussi estre imposez et leuez comme dessus pour le temps et iusques à l'entier remboursement d'iceluy. Et pour la facilité dudit Ouurage et conduite desdites fontaines, permettons ausdits Supplians de passer et poser les acqueducs et tuyaux partout où il sera jugé necessaire par l'Entrepreneur, en dédommageant et des interessant les proprietaires des heritages suiuant l'estimation qui en sera faite à dire d'experts, dont les parties conuiendront pardeuant vous susdit Seneschal, et pour ce vous commettons, autrement en sera par vous pris d'office. Et au premier nostre Huissier ou Sergent sur ce requis, faire pour l'entiere execution de nostredit Arrest, et de ce qui sera par vous ordonné en consequence, tous Exploicts et autres Actes de signification, assignations, commandemens, sommations, contraintes et deffenses requises et necessaires, sans pour ce demander autre permission ny Pareatis. Enjoignons au sieur Commissaire en la Prouince d'Auuergne, aux sieurs Presidens et Tresoriers de France à Riom, et aux Officiers de ladite Eslection de Clairmont, de tenir la main à l'execution de nostredit Arrest, lequel voulons estre executé nonobstant oppositions ou appellations

quelconques, le tout neantmoins sans retardation de la leuée de nos deniers : Car tel est nostre plaisir. Donné à Vincennes le vingt-troisiéme Aoust, l'an mil six cens soixante, et de nostre Regne le dix-huit. Signé *Louis*. Et plus bas, *De Gueneyard*.

***T. I, p. 448. — Lettres patentes de Louis XIV, roi de France, portant établissement d'une Maison de Filles pénitentes, en la ville de Clermont en Auvergne, appelée le Refuge ou le Bon-Pasteur, données à Fontainebleau au mois de juin* 1666 (1).**

Louis, par la grace de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. L'avancement de la gloire et honneur de Dieu, qui consiste en l'établissement du vrai culte et exercice de la charité, ayant toujours été notre fin principale et souveraine ; Nous ne pouvons avoir de plus sensible contentement que d'autoriser à promouvoir tous les moyens qui servent à le procurer : et reconnoissant les grands fruits et avantages qui peuvent réussir de la tres-louable entreprise faite par nos très-chers et bien Amés *Claude Laborieux*, Prêtre et Chanoine en l'Eglise Cathédrale de notre Ville de Clermont, *Antoine Ribeyre*, Seigneur d'Ompne, *Jean Ribeyre*, seigneur de Fontenilles, *Jacques Delaire*, Président en notre Cour des Aides de ladite ville, et *Etienne Dufraisse*, Marchand en la même ville, de faire l'établissement d'une Maison de Filles pénitentes en la maison, grange et jardin dudit Chanoine *Laborieux*, consistant en chambres, cave, cuvage, cuisine, grenier, et toutes autres ses appartenances et dépendances, sise au quartier des Aymonds, dans ladite ville de Clermont, qu'icelui Chanoine Laborieux veut bien donner à cet effet, pour, dans icelle, proposer une Femme veuve, de probité et de vie exemplaire, ou plusieurs, ainsi qu'ils aviseront, avec une ou deux Filles anciennes, qui soient connues pour être dans la pratique d'une solide vertu, et expérience suffisante pour la conduite de ladite Maison, en laquelle seront reçues, du consentement des Administrateurs d'icelle, toutes les femmes, et filles qui, étant tombées dans le péché, touchees de la douleur de leur mauvaise vie, voudront s'en retirer, ou celles que les pères et mères, oncles, tantes, ou autres proches parents, ne pouvant ramener à leurs devoirs, demanderont y être enfermées ; ensemble celles qui, par ordre de justice, y seront conduites à cause de leur prostitution et vie scandaleuse, jusqu'au nombre de douze, ou plus, si l'effet des charités des susnommés, et autres, est suffisant pour les entretenir ; en laquelle Maison elles seront nourries, vêtues, insturites en la crainte de Dieu, et apprendront tous les arts et métiers propres pour gagner leur vie, soit à coudre, broder, filer, et autres ouvrages sortables à leur sexe ; et l'argent qui proviendra de leur travail, employé en leur entretien, et nourriture en partie ; pour, après avoir demeuré quelque temps en ladite Maison, y avoir appris la vertu, et quitté totalement le vice, être placées, par les Administrateurs d'icelle, en de bonnes conditions, ainsi qu'ils aviseront entre eux, chez des personnes qui aient soin de les entretenir en leurs bonnes résolutions et changement de vie. De laquelle Maison la police extérieure appartiendra auxdits Laborieux, Ribeyre, Sieur d'Ompne, Ribeyre, Sieur de Fontenilles, Delaire et Dufraisse ; lesquels, pour cet effet, pourront accepter et recevoir les charités, legs, donations, fondations, et autres bienfaits, dont ils rendront compte pardevant notre Sénéchal en ladite ville, et en présence du Substitut de notre Procureur-Général en icelle, ainsi qu'il se pratique pour l'Hôtel-Dieu de la même ville ; le tout gratuitement et sans frais ; sans pouvoir vendre, aliéner, ni engager aucune chose des biens de ladite Communauté, que par l'avis de notredit sénéchal, ou son Lieutenant, du Substitut de notre Procureur-Général, et des Echevins de ladite ville. Et auront, lesdits Administrateurs, l'entier gouvernement desdits biens, le tout sous l'autorité spirituelle, et par le consentement de notre Amé et Feal Conseiller en nos Conseils le Sieur Evêque de Clermont, auquel ils présenteront un prêtre pour administrer les Sacrements auxdites Femmes et Filles, qui sera approuvé par ledit Sieur Evêque, sans qu'il puisse entrer aucune personne en ladite Maison que du consentement desdits Administrateurs ; lesquels, en cas de décès ou démission de l'un d'eux, nommeront et subrogeront en son lieu telle personne de probité et capacité qu'ils jugeront pour remplir la place, et ainsi se subrogeront successivement les uns aux autres ; pourront accepter tous dons faits pour ladite Maison. Et pour faciliter plus aisément le recouvrement desdits bienfaits et pensions données à ladite Maison, et autres aumônes et charités qui leur pourroient être faites, lesdits Chanoine *Laborieux*, *Ribeyre* frères, *Delaire*, et *Dufraisse*, Marchand de soie, Nous auroient demandé d'attribuer, en première instance, à notredit Sénéchal de Clermont, et, par appel, en notre Cour de Parlement à Paris, la connoissance de tous les diffé-

(1) Arch. du Départ.

rends concernant ladite Maison et Communauté, Droits et Personnes, par forme de Garde Gardienne, et faire défense à tous autres Juges d'en connoître. Et comme ledit établissement et attribution ne se peuvent faire sans notre permission expresse, ils nous auroient très-humblement requis d'accorder nos Lettres à ce nécessaires, ainsi qu'en pareil cas Nous les avons ci-devant accordées pour le Refuge d'Angers, dont l'établissement a eu très-bon succès, et en plusieurs autres villes de notre Royaume ; à quoi desirant apporter toutes facilités, comme chose grandement avantageuse pour la gloire de Dieu, d'autant plus que par le consentement donné par notre Amé et Féal Conseiller en nos Conseils, le Sieur Evêque de Clermont, audit établissement, icelui Sieur Evêque Nous auroit très-humblement supplié vouloir accorder nosdites Lettres ; et vu aussi le consentement des Echevins de notredite ville. Nous avons, de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité Royale, permis et permettons, par ces Présentes, signées de notre main, l'établissement de ladite Maison en la manière ci-dessus, voulons et Nous plaît qu'il soit exécuté en la forme susdite, que lesdits Administrateurs puissent faire toutes Assemblées pour ce nécessaires, de temps en temps, ainsi qu'ils aviseront qu'il sera besoin pour la gloire de Dieu. Et, pour les mêmes considérations, Nous avons, par ces mêmes présentes, attribué à notredit Sénéchal, ou son Lieutenant, la connoissance de tous les droits, possessions et différends concernant ladite Maison, l'interdisant à tous autres juges. Si donnons en mandement à nos Amés et Féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement de Paris, Sénéchal de notre ville de Clermont, et tous nos autres Juges, que ces présentes Lettres, chacun en droit soi, ils ayent à faire enregistrer, et de leur contenu, jouir et user pleinement et paisiblement lesdits Administrateurs et Directeurs de ladite Maison, sans souffrir leur faire mettre ni donner aucun trouble et empêchement, au contraire ; car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre notre Scel à ces Présentes, sauf en autre chose notre droit, et l'autrui en toutes. Donné à Fontainebleau au mois de Juin l'an de grace 1666, et de notre règne le 24. *Signé*, Louis. *Et au revers :* Par le Roi, *Le Tellier*. *Visa*, *Seguier*, pour servir aux lettres portant permission d'établir une Maison aux clauses et conditions portées par lesdites Lettres.

## *T. II, p. 4. — Traité, pour la conduite des eaux de Royat à Clermont, entre les échevins de Clermont et Me Pierre Hubaud, ingénieur du roi, demeurant à Paris. — 20 décembre 1659.*

Furent presens nobles hommes *Gilbert Bompart*, sieur de Saint Victor, Aduocat en Parlement, *Gilbert Brun*, Marchand Bourgeois, Escheuins l'année presente de cette Ville de Clairmont ; *Antoine Ribeyre*, Seigneur d'Hompme, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Priué, President et Lieutenant general en la Seneschaussee et Siege Presidial d'Auuergne ; *François Lecourt* sieur de Mondory, Conseiller du Roy en la Cour des Aydes, Conseillers de Ville l'année presente ; *Florin Perier*, Conseiller du Roy en ladite Cour ; *Iean Champflour* aussi Conseiller du Roy, Lieutenant Particulier en ladite Seneschaussée ; *Guy Bouchard*, Conseiller du Roy audit Siege ; *Estienne Mathieu*, Conseiller du Roy et Esleu en l'Eslection d'Aurillac resident audit Clairmont ; lesdits sieurs *Perier*, *Champflour*, *Bouchard* et *Mathieu* Commissaires deputez pour les conduits des Fontaines, et tous ensemble Commissaires deputez, et faisans tant pour eux que pour le Corps commun de cette Ville de Clairmont, suiuant le pouuoir à eux donné par le déliberatoire du Conseil d'icelle de ce jourd'hui d'vne part ; et Maistre *Pierre Hubaud* Ingenieur ordinaire du Roy pour les Eaux demeurant à Paris, estant de present en cette Ville, logé dans la maison de Maistre *Iacques le Noir*, Architecte, sise à la place du Marché au Bled, pour luy d'autre partie, lesquelles parties de leurs bons grés ont reconnu et confessé auoir fait les traictez, obligations, pactes, et conuenances respectiues qui s'ensuiuent ; à sçauoir que ledit sieur *Hubaud* a promis et s'oblige par ces presentes, de conduire les Eaux de l'ancienne source et Chappelle qui est au dessous du Bourg de Royat, de laquelle prouiennent les Fontaines qui sont maintenant en cette Ville de Clairmont ; ensemble les Eaux qui seront prises des autres deux Grottes et sources dudit Bourg de Royat, proche la susdite ancienne source et Chapelle iusques à la porte du Saint Esprit de ladite Ville de Clairmont, et de ladite porte dans ladite Ville par deux tuyaux de plomb. l'vn desquels ira à la Tour de la Lanterne de la place de Saint Genez, auquel lieu de la Lanterne sera fait vne Fontaine et dix distributions d'Eaux et Fontaines publiques en tels lieux qu'il sera auisé par ladite Ville, et l'autre tuyau ira aux Fontaines qui sont au deuant de l'Euesché, auquel lieu sera aussi fait d'autres distributions desdites Eaux aux lieux qui seront aussi designez par ladite Ville, et pour ce qui est des autres Eaux destinées et necessaires pour les Fontaines des petits Gras et des Faux-bourgs des Gras, elles seront prises au Reseruoir qui sera fait au dessus

de Montjoly, pour de là aller reioindre l'ancienne conduite desdites Fontaines au lieu le plus propre et commode, le tout ainsi et de mesmes qu'il est porté par le procez verbal dressé, signé et paraphé par ledit sieur *Hubaud* des premier Decembre et autres iours suiuans, iusques au treize dudit mois, iceluy mis et deposé dans les Archiues de ladite Ville, promet aussi ledit sieur Hubaud et s'oblige de disperser et faire conduire partie des Eaux qui auront esté amenées aux Fontaines de l'Euesché, iusques à la Fontaine du Terrail et d'autres Fontaines publiques que ladite Ville pretend faire au coing du Car-Nodigier, de la Croix de Saint Laurens, à la place de Saint Pierre, proche la Boucherie, et aux endroits qui seront indiqués audit sieur *Hubaud* et qui seront iugez les plus propres par Messieurs les Escheuins et Commissaires de ladite Ville, mesmes conduire partie des Eaux qui auront esté amenees à la Fontaine de ladite Place Saint Genez iusques à la ruë des Carmes où la Ville pretend aussi faire vne Fontaine publique, sans qu'il soit tenu faire aucune conduite d'Eau pour les particuliers, ny Communautez de ladite Ville ; Promet aussi ledit sieur *Hubaud* de disposer la conduitte et distribution desdites Eaux desdites Fontaines publiques qui seront au dedans de ladite Ville en telle sorte qu'en cas de feu, et pour la commodité du nettoyement des ruës de ladite Ville on puisse faire aller l'Eau en la plus grande quantité que faire se pourra en tel endroit que l'on voudra ; Sera aussi tenu ledit sieur Hubaud de faire conduire, comme dit a esté par des tuyaux de terre, les Eaux desd. Fontaines des petits Gras, et celle desdits Fauxbourgs des Gras, depuis ledit reseruoir de Montjoly jusques à lad. rencontre de ladite ancienne conduite, resuiure icelle ancienne conduite, et restablir et mettre en bon et deub estat tout ce que s'y trouvera de defectueux, mettre des tuyaux neufs où besoin sera, nettoyer les vieux tuyaux, y appliquer des ventouses et y faire tout ce qui sera necessaire pour jouir desdites Fontaines auec plus d'auantage que par le passé, et empescher qu'elles ne rompent et ne tarissent si souuent comme elles faisoient, et pour faire reussir le susdit dessein, ledit sieur Hubaud a promis faire faire tous les tuyaux de plomb necessaires pour lesdites conduites de la qualité, longueur et grosseur portée par sondit procez verbal, les faire poser et mettre en place apres que les tranchées seront faites aux fraits de ladite Ville, d'estre presens ausdites conduites et ouurage autant qu'il sera necessaire pour l'execution d'iceluy ; Et employer des gens experts, de l'ouurage desquels ledit sieur Hubaud demeurera responsable, et en son absence vne personne experimentée, qui prendra soin deconduire et faire trauailler les ouuriers qui serot par luy employez pour faire et poser les tuyaux de plob, poser et cimenter ceux de terre dans tous les lieux où besoin sera. Pourquoy faire sera fourny par la Ville, et aux frais d'icelle, tous les materiaux aux lieux ou besoin sera, et les manœuures necessaires pour preparer le ciment et bastir, massonner et combler lesdits tuyaux dans la tranchée à mesure qu'ils se poseront et pour faire et reparer l'ancienne conduite desdites Fontaines des petits gras et faux-bourgs, et faire et parfaire ladite conduite nouuelle, desdites Eaux et distributions d'icelles, suiuant et conformément au susdit procez verbal ; lequel ledit sieur *Hubaud* sera tenu suiure et exécuter plainement, lesdits Sieurs Escheuins et Commissaires esdits noms, ont promis de fournir et deliurer, ou faire fournir audit sieur *Hubaud* tout le plomb en Saumon, estain pour faire la soudure, tuyaux de terre, chaux et ciment qui seront necessaires, les luy faire porter en tel lieu qu'il desirera et luy fournir, comme dit a esté, aux frais et despens de ladite Ville tous les manœuures necessaires à l'effet desdits Ouurages, conduite et distribution desdites Eaux publiques ; lequel plomb et estain ledit sieur Hubaud rendra ouuré au mesme poids qui luy aura esté baillé, déduit cinq liures pour chaque cent pour le déchet et pour le tout plob et soudure qu'il posera et mettra en œuure, luy sera payé vn sol pour chaque liure pesant, poids de marc, et ce tant pour la façon que pour le charbon, soit main de l'Ouurier, et autres choses necessaires pour le mettre en ouurage, et le rendre posé aux endroits necessaires, sans que la Ville soit tenuë de payer autre chose pour lesdits Ouuriers qui auront esté employez en tout ledit Ouurage, ny mesme pour le bois et charbon, moules, outils et vstanciles qui seront necessaires pour lesdits tuyaux de plomb, qu'vn sol pour chaque liure de plomb, poids de marc qui aura esté posé et mis en œuure, ny luy fournir autre chose pour ses Ouuriers qu'vne Grange hors la Ville la plus commode qu'on pourra trouuer pour ledit trauail, laquelle sera payée aux frais et despens de ladite Ville ; dans laquelle Grange sera fait aussi aux despens de ladite Ville vne cheminée, outre quoy lesdits sieurs Escheuins et Commissaires esdits noms, ont promis et seront tenus faire faire à leurs frais et despens, tous les Acqueducs, Murailles, Arcades et tranchées necessaires, suiuant les ordres et niueaux qui seront donnez par ledit sieur Hubaud, mesmes faire faire l'abbatisse qui doit estre faite sur les tuyaux, et les recouurir de terre, et de fournir pour cét effet, comme il est dit cydessus, tous les materiaux, ouuriers et manœuures à ce necessaires, et en tel nombre que ledit sieur Hubaud aduisera, et luy faire porter et conduire aussi aux frais de ladite Ville lesdits tuyaux de plomb et de terre aux lieux et places où il les faudra poser ; toutes lesquelles choses neantmoins seront faites en la maniere et en tels lieux qui seront par luy designez. Sera de mesmes fourny aux despens de la Ville les Roubinets, Ventouses et soupapes, lesquels ledit sieur

Hubaud sera tenu faire faire de la grandeur, qualité, matiere, proportion et à mesure requise, et faire porter le tout en cettedite Ville quand besoin sera aux frais d icelle, et pour toutes les Iournées, voyages, sejours, peines, vaccations, nourriture, logement et entretenement dudit sieur Hubaud et des ouuriers qui seront par luy employez, lesquels il sera tenu loger, nourrir et entretenir, et payer à ses frais et despens. Lesdits sieurs Escheuins et Commissaires ont promis payer ou faire payer audit sieur Hubaud ledit sol pour chacune liure de plomb employé et posé et mis en place, et en outre la somme de quatre mil cinq cens liures; sçauoir, dans la Ville de Paris la somme de deux mil liures dans le mois de Feurier prochain, pour employer partie de ladite somme en achapt desdits Roubinets, Ventouses et Souspapes; le prix de la valeur desquels estant déduit de ladite somme de deux mil liures, le surplus luy tiendra lieu de payement sur ladite somme de quatre mil cinq cens liures, laquelle, auec ce que montera le sol de chacune liure de plomb et soudure, poids de marc, lesdits sieurs Escheuins et Commissaires ont promis payer audit sieur Hubaud en cette Ville, sçauoir mil liures par aduance incontinent apres qu'il sera arriué en cettedite Ville, et le surplus à mesure qu'il trauaillera ausdits ouurages, conduites et distributions d'Eau, excepté la somme de mil liures, laquelle ne luy sera payée qu'vn mois apres lesdits ouurages entierement paracheuez et parfaits; lesquels il sera tenu commencer, et à cét effet, se rendre en cette Ville auec ses ouuriers à ses frais et despens dans vn mois apres l'aduis qui luy en sera donné à la fin du mois de Mars prochain pour le plus tard. Promettant et s'obligeant ledit sieur Hubaud de rendre lesdits ouurages, conduites et distributions d'Eau ausdites Fontaines publiques dans deux ans apres, à compter du iour qu'ils auront esté commancez, dans leur perfection, faits et parfaits, et les Fontaines publiques de ladite Ville faites et paracheuées dans les endroits cy-dessus designez. Lesquels fourniront et donneront de l'Eau dans l'eleuation de la quantité qu'il sera aduisé, et pour cét effet trauailler et faire trauailler depuis le commencement de l'œuure iusques à la fin sans intermission dans le temps et saisons propres et conuenables. Et ont promis lesdits sieurs Escheuins et Commissaires presenter à la premiere Assemblée generale le procez verbal fait par ledit sieur Hubaud et la presente Obligation, pour en auoir l'agréement, ratification et confirmation si elle le juge à propos, de fournir audit sieur Hubaud la ratification de ladite Assemblée generale dans le huictiéme Feurier prochain, à faute dequoy faire la presente Obligation demeurera nulle et de nul effet de part et d'autre sans dommages et interests Et pour l'execution des presentes ont lesdites parties respectiuement fait élection de domicile, sçauoir lesdits sieurs Escheuins et Commissaires dans l'Hostel de Ville de cette Ville de Clairmont; et ledit sieur *Hubaud* en sa Maison de Paris ruë Montorgueil Paroisse Saint Eustache, lors qu'il sera en icelle Ville de Paris; et lors qu'il sera en la Prouince, en la Maison de Maistre *Iacques le Noir*, cy-deuant declarée. Voulans et consentans lesdites Parties que toutes sommations et protestations qui seront faites esdits domiciles soient aussi bonnes et valables que si elles auoient esté faites en personne, ainsi l'ont voulu lesdites parties promis et juré, et attendu et tenir et rendre despens, etc. A l'entretenement de tout ce que dessus, ont lesdits sieurs Escheuins et Commissaires obligé tous et chacuns les biens de ladite Ville, et ledit sieur Hubaud ses biens, ne voulant, etc. vne execution, etc. soubmis, etc. Fait audit Clairmont en Estude du Notaire apres Midy, le vingtiéme iour de Decembre mil six cens cinquante-neuf. Presens Maistres *Guillaume Pourchon* et *Pierre Cousty* Praticiens audit Clairmont, sous-signez auec lesdites Parties. Signé, *Bompart*, *Brun*, Escheuins; *Ribeyre*, *Hubaud*, *Perier*, *le Court*, *Champflour*, *Bouchard*, *Mathieu*, *Pourchon*, *Cousty*, et *Bourlin* Notaire Royal.

### *T. II, p. 4. — Relation de la conduite des eaux de Royat à Clermont, par l'ingénieur Hubaud. Cette relation est due à Pierre Durand, visiteur général des gabelles.* — 1660-1662.

« Monsieur *Hubaud*, Ingénieur du Roy pour les Eaux, et qui a fait et inuenté les Pompes et artifices de la Samaritaine du Pont-neuf à Paris, a entrepris la conduite de ce bel Ouvrage, qui est faite partie par Acqueducs, par tuyaux de terre et par tuyaux de plomb, qui ont esté jettez au moule de la longueur de deux toises chaque tuyau, et de cinq à six poulces de diamettre.

La distance de Clairmont au bourg de Royat, où sont les sources, est du moins de deux lieuës françoises; les sources sont sous le bourg de Royat dans vn profond valon, et si abondantes, suiuant le jugement dudit sieur *Hubaud*, qu'on peut faire estat dans la Ville de cent poulces d'Eau.

La conduite en a esté difficile; il a fallu percer vn rocher dur comme du marbre de la longueur de cinquante toises. Au sortir de ce rocher il a fallu, pour passer l'Acqueduc et soustenir le terrain, faire vne muraille en talus de neuf

ou dix pieds dépesseur ; et pour trouuer le ferme, profonder cinquante ou soixante pieds de la longueur de deux cens toises. Ledit Acqueduc a bien six ou sept cens toises de longueur, et est presque tout dans la terre. La grande quantité de poudre à canon qu'il a fallu pour entrouurir et escarteler les rochers ou le fer ne pouvait mordre, fait juger de la grande difficulté qui s'y est rencontrée.

Au bout de l'Acqueduc, la pente s'est trouuée si belle, que pour faire quelque espargne, on a posé trois mille tuyaux de terre de la longueur de deux pieds et demy, et de huict poulces de diamettre.

Ces cent poulces d'Eau sont conduits par le susdit Acqueduc et tuyaux dans vn regard de vingt-quatre pieds en carré, dans lequel le vrayement Ingenieur *Huband* a fait quantité de petites gentillesses et artifices de son inuention.

A ce regard commencent les tuyaux de plomb iusques à la Ville ; et parce que lesdits tuyaux de plomb ne peuuent receuoir toute l'Eau, il a fallu faire vne autre conduite de tuyaux de terre dudit regard à la Ville, d'où il y a plus de huict cens toises, et lesdits tuyaux sont si pesans et si forts, qu'à peine trois cens milliers de plomb ont pû suffire pour les faire.

Ledit sieur *Huband* produisit vn bel effet des assidus et continuels trauaux qu'on auoit employé audit Ouurage pendant tout le cours de l'année 1661, et de sa conduite par vn eschantillon de son Art. Quand apres quelques essays, au commencement de l'année 1662, vers les derniers jours du Carnaual, il fit paroistre aux yeux du public, et sortir cette belle Eau de la Fontaine qui est au deuant la Maison Episcopale, la plus belle qui soit dans l'Europe, par tant d'endroits et en si grande abondance, que le peuple auoit sujet d'en faire des merueilles. Comme aussi, et auec plus d'estonnement, d'vne autre nouuelle Fontaine à la place de Saint Genez, qui poussoit en mesme temps vn ject d'Eau de trente-cinq pieds de haut, de la grosseur d'vn poulce et demy de diametre. Et cela, en attendant que toutes ces belles Eaux soient distribuées aux autres places et lieux publics où elles sont destinées, dont il y en aura suffisamment, et pour en faire part aux Monasteres et aux particuliers Habitans qui en voudront pour leur seruice et pour l'embellissement de leurs Maisons. »

## *T. I, p. 664. — Arrêt du Conseil d'Etat, qui adjuge les fossés et les murailles d'enceinte de Clermont au roi Louis XIV. — 13 mars 1677.*

Veu au conseil du roy l'arrest rendu en iceluy le 5e jour de juin dernier, par lequel il est entre autres choses ordonné que les échevins de la ville de Clermont-Ferrand seront tenus de représenter pardevant les trézoriers de France au bureau des finances de la généralité de Riom les titres en vertu desquels ils ont fait afficher la vente et adjudication des fossés et places vacantes qui sont du côté du fauxbourg des Gras en ladite ville de Clermont à cens et rentes en directe seigneurie au profit de ladite ville et ceux en vertu desquels ils ont fait construire des maisons dans le fossé de la ville depuis la porte des Gras jusqu'à la barrière de Jaude et du droit qu'ils ont eu d'y établir des cens en directe seigneurie au profit de ladite ville, dont ils recevront leurs procès-verbaux, lesquels avec leur avis ils envérront au sieur Colbert, conseiller au Conseil royal, controlleur général des finances pour iceux être vus et examinez être à son rapport au Conseil pourveu par sa Majesté et ce qu'il appartiendroit le procès verbal fait par lesdits trézoriers de France le 12 février aussy dernier, par lequel ils sont d'avis qu'attendu que les tittres mentionnés en iceluy sont deffectueux et qu'ils ne peuvent donner aucuns droits de propriété desdits fossez et places, maisons et boutiques auxdits échevins et habitant de la ville de Clermont-Ferrand que sa Majesté soit maintenue et conservée en la propriété, possession et jouissance des murailles et desdits fossez et places vacantes de ladite ville et ce faisant que lesdites maisons, boutiques et autres édifices qui ont été faits et construits depuis la porte des Gras jusqu'à la barrière et place de Jaude et dans toutes les autres places et fonds dont les échevins et habitants de ladite ville ont ou peuvent avoir disposé au profit de ladite ville ont ou peuvent avoir disposé au profit de ladite ville, soient réunis au domaine de sa Majesté, comme étant bâtis sur un fond qui luy appartient et qui dépend et releve dudit domaine que lesdits habitants soient tenus de compter des cens, rentes, lods et ventes, droits d'entrée et de tous autres droits et devoirs seigneuriaux qu'ils ont reçus ou dû recevoir sur les emphitestes et possesseurs desdites maisons, boutiques et places par eux données à cens et rentes en directe seigneurie au profit de ladite ville et qu'au payement et restitution d'iceux ils soient contrains comme pour deniers royaux au profit de sa Majesté et que lesdites maisons, boutiques, et autres edifices construits, places vacantes fossez et terres adjacentes cy dessus, suivant l'affiche desdits échevins ensemble toutes autres

places vacantes qui sont dans ladite ville et fauxbourgs et dépendances soient données à nouveaux cens au profit de sa Majesté au plus haut et dernier enchérisseur ainsy qu'il est accoutumé et qu'il est plus amplement porté par lesdits procès verbal et avis. Vu aussy copie d'un arrest du parlement rendu en 1262 en forme de réglement sur les faits et articles de plaintes proposez par le sieur évêque de Clermont contre les citoyens de ladite ville, autre copie d'une soumission faite en l'année 1284 par plusieurs citoyens de la ville de Clermont, fondez de procuration du corps de ladite ville aux commissaires deputez par le roy par laquelle ils promettent et s'obligent de payer à sa Majesté la somme de 3,000 livres tournois pour la grâce et la faveur que sa sa Majesté leur a fait de leur rendre et restituer leur ville, fauxbourgs, leur sceau, usages, franchises, libertez, trompettes, armes. tours, fossez, murailles, clefs, portes et autres choses que le roy et son prédecesseur auroit longtemps tenu en leur puissance, autre copie de la procuration de tous les citoyens de Clermont de ladite année 1284 pour passer ladite soumission acte en forme de délibération des habitants de ladite ville de Clermont du 8 novembre 1645 par lequel ils donnent pouvoir aux échevins de donner à cens et rentes en directe seigneurie la place à construire des boutiques avec une chambre à plein pied et ses chambres au-dessus et galetas dans la place qui est proche la place de Jaude jusqu'à la première barrière d'icelle, copie d'un contrat passé par lesdits échevins de Clermont du 27 novembre audit an 1645 de partie de ladite place pour la construction de quatre boutiques à raison de 7 l. 10 s. pour chacune des rentes et cens annuels en tout droit de directe seigneurie au profit de ladite ville et une autre copie de délibératoire de ladite ville du 4 février de l'année dernière 1676 portant pouvoir auxdits écheuins de donner aux habitants de ladite ville à cens et rentes en directe seigneurie au profit de ladite ville, des fossez et remparts dicelle depuis la porte Saint-Pierre jusqu'à celle des Gras pour y construire des maisons et boutiques conformes à l'ordre et à la parure du corps de logis qui a été bati de l'autre côté du *jeu de paume* et sur le tout, ouy le rapport du sieur Colbert, conseiller ordinaire au Conseil royal, controleur général des finances. Le roi, en son conseil, conformément à l'avis desdits sieurs, trezoriers de France du bureau des finances de Riom du 12 février dernier a ordonné et ordonne que les places des murailles, fossés, remparts et autres fortifications de ladite ville sont et font partie du domaine de sa Majesté, même les maisons, boutiques et autres édifices construits sur lesdites places depuis la *porte des Gras*, jusqu'à *la barrière et place de Jaude* et toutes les autres places et fonds de ladite ville de cette qualité, et seront vendus à son profit par devant les commissaires députés par sa Majesté au château du Louvre à l'appartement des *Tuileries*, en la manière accoutumée, les formalités gardées et observées à la requête et diligemment Mr *René Drouet*, à ce commis, par sa Majesté et jusqu'à ce que le fermier général de ses domaines et ses sous-fermiers jouiront des revenus desdits biens aux termes de leurs baux et pour connoitre ce qui a été reçu du passé du principal et jouissance desdits biens ordonne sa dite Majesté que lesdits eschevins et procureur sindic de ladite ville de Clermont seront tenus de fournir et mettre incessamment ez mains desdits trezoriers de France des Etats en détail par eux certifiez véritable aux peines et ordonnances des traités et beaux emphitéotiques par eux faits, et de ce qui leur a été payé en conséquence d'iceux, et de la recette par eux faites des cens et rentes, lots et ventes, deniers d'entrée et autres droits et devoirs seigneuriaux depuis ladite année 1645, lesquels états seront envoyés par lesdits sieurs trésoriers de France au sieur Colbert avec leur avis sur iceux pour y estre par sa Majesté pourvu ce que de raison. Fait sa Majesté defenses auxdits échevins et habitants de Clermont et à tous autres de plus s'ingerer de vendre aliener ou échanger ou autrement disposer desdites murailles, places, fossés, boutiques et édifices qui sont sur le fond dudit domaine de sa Majesté, soit à ladite ville de Clermont ou ailleurs, en quelque sorte et manière que ce soit, à peine de nullité de tout ce qui sera par eux fait, restitution du quadruple, de tout ce qui sera par eux exigé, pour raison de ce 300 livres d'amende et de tout depends dommages et interets, et sera le premier arret, sera ordonné par lesdits tresoriers de France de Riom, en conséquence exécutoire, nonobstant opposition ou appellation quelconque. Sa Majesté s'est réservée la connoissance en son conseil et en interdit à toutes ses autres cours et juges ; enjoint au sieur commissaire départi d'y tenir la main. Fait au Conseil d'Etat du roy, tenu à Paris, le treizième jours de mars 1677.

### *T. I, p. 622. — Statuts et réglements du collège de médecine de la ville de Clermont.* — 31 *août* 1681.

*Article* I. Nul à l'avenir ne pourra s'ingerer d'exercer la médecine dans la ville de Clermont, fauxbourgs, banlieue d'icelle, qu'il n'aye pleinement satisfait au desir des présens statuts et réglements, subi les examens en la forme prescrite par iceux et qu'il n'aye été approuvé, reçu et aggregé au College. à peine de 50 livres d'amende pour chacune

contravention. — II. Tous ceux qui voudront désormais être agrégés audit collége seront obligés de justifier de leurs lettres obtenues dans quelque université fameuse de ce royaume et qu'ils ont pratiqué ensuite la médecine pendant trois années dans quelque autre ville ou bourg, avant de pouvoir être reçus à faire les actes pour parvenir à l'agrégation du Collége; et nul n'y pourra prétendre s'il n'est de bonne vie et mœurs, exempt de toute note d'infamie. — III. L'aspirant ayant satisfait au désir du précédent article et ayant les qualités requises par icelui, présentera sa requête au doyen, syndic et collége, pour être reçu à faire les actes, et subir les examens conformément au présent réglement, à laquelle il attachera ses lettres de docteur, le certificat des juges des lieux où il aura pratiqué la médecine pendant trois années et l'attestation de sa vie et mœurs. — IV. L'assemblée du collége sera convoquée par le mandement du doyen, ou en son absence par celui du syndic, qui sera porté par le bedeau ou serviteur du collége, dans laquelle, avant de procéder à l'enregistrement de la requête de l'aspirant, se fera l'information de sa vie et mœurs, et l'examen de ses certificats, attestation et lettres de doctorat, lesquelles étant trouvées en bonne et due forme, sa requête sera transcrite dans le registre, et lui sera donné jour pour subir son premier examen. — V. Seront obligés tous aspirans de subir trois examens pendant trois jours différents, avant qu'ils puissent être aggrégés audit Collége : le premier, sur la physiologie ; le second, sur la pathologie ; et le troisième, sur la thérapeutique. Le dernier acte fini, le doyen, qui présidera et recueillera les voix, en commençant par le plus jeune des collégiés, conclura et prononcera, sur la pluralité d'icelles, au renvoi ou au délai ou à la réception du répondant. — VI. Le collége étant satisfait des actes de l'aspirant, le doyen, en présence du Collége, en recevra le serment, dont il sera dressé un acte qui contiendra celui de sa réception audit collége. — VII. Payeront tous les aspirants pour chacun acte : sçavoir : au doyen, un louis d'or ; au syndic, autant ; et à chacun des docteurs aggrégés, deux écus ; au greffier ou secrétaire du Collége, quatre livres ; au bedeau ou serviteur, quarante sols ; et un écu pour les frais communs de la chambre ou lieu d'assemblée dudit Collége. Les fils de maitres du Collége de cette ville ne payeront que les frais de la matricule, et seront préférés concurrence avenant, à tous austres aspirants, pour faire leurs actes, et au moyen des droits ci-dessus attribués ; il ne pourra être pris aucune autre chose, ni par le greffier, ni par le bedeau, sur peine, etc., à l'exception néanmoins du droit de la matricule, pour lequel il sera payé une fois la somme de 53 livres pour les affaires du Collége. — VIII. Le Collége s'assemblera le premier lundi de chaque mois, à deux heures de relevée, au lieu qui sera choisi par les aggrégés, pour traiter des affaires du Collége, voir et visiter tous les pauvres malades qui s'y présenteront, et nul des collegues ne se pourra dispenser de se trouver dans cette assemblée et toutes autres qui se pourront faire plus fréquemment, si besoin le requiert, sans cause légitime qui sera jugée par les agrégés présens, sous peine de 100 sols d'amende contre le défaillant, applicable aux besoins du Collége ; et outre ces assemblées particulières, le doyen en convoquera une générale et solennelle le jour de saint Luc, auquel jour le Collége, assemblé extraordinairement, fera faire un service solennel, où tous les collégues se trouveront, sous les mêmes peines contre les défaillans sans cause légitime. — IX. Et pour maintenir l'uniformité des sentiments entre les docteurs aggrégés, la paix et l'union qui doit être entre des personnes dont le ministère est également utile au public, pour l'honneur de la médecine, a été statué et particulièrement arrêté que si quelqu'un des membres dudit Collége ne se comportait point honnêtement, soit envers ledit Collége en général, ou envers quelqu'un des agregés en particulier, l'assemblée extraordinairement convoquée par le doyen, ou en son absence par le syndic, en prendra connoissance, et le delinquant sera mulcté par la compagnie aux peines qu'elle jugera raisonnables, soit par amende pécuniaire, privation pour un temps de l'entrée du Collége, de ses rétributions et droits honorifiques et même par exclusion des consultations ès rencontres particulières avec les docteurs aggrégés, jusqu'à ce que par sa conduite et sa modération, il donne lieu au collége de changer ses délibérations, et en prendre de plus favorables pour sa réhabilitation. — X. Il a été arrêté que, pour prévenir les différends et contestations qui pourroient naître pour les rangs et séances, soit dans les rencontres particulières ou publiques entre les docteurs aggrégés, qu'on se régira à l'instar de Moulins et de Lyon, et que le rang se prendra du jour de l'aggrégation audit Collége, et non par ancienneté de doctorat. — XI. Le Collége élira chaque année deux lecteurs publics, un pour la chirurgie, et l'autre pour la pharmacie ; et pour y parvenir plus heureusement, et que le public puisse en tirer plus d'avantage, le Collége emploiera ses offices envers messieurs les magistrats, pour avoir un corps pour sujet d'anatomie, qui sera désigné et démontré publiquement par les maitres chirurgiens que la communauté sera obligée de nommer à cet effet, sous la conduite, direction et dépendance du docteur en exercice. — XII. Pour éviter une infinité d'abus qui se sont glissés dans la vente et distribution des drogues et dans l'administration des médicaments et autres remèdes composés, le Collége dressera un formulaire de drogues et compositions que chaque maitre apothicaire sera obligé de tenir dans sa boutique, afin qu'un chacun en aye connoissance ; et pour tenir la main à un réglement dont le public

peut recevoir tant d'utilité, le Collége députera deux docteurs aggrégés qui s'assisteront du maître garde dudit état pour faire la visite du moins une fois l'année chez tous les apothicaires, en se faisant payer du droit qui leur est acquis ; et au cas que les drogues en composition ne soient pas trouvées bonnes et de la qualité requise par ledit formulaire, elles seront confisquées, et le contrevenant au présent réglement sera condamné à l'amende de 20 livres. — XIII. Et comme sous le nom spécieux de médecins chimiques et spargiriques, il s'est intrus plusieurs fois des empiriques hasardeux, contre lesquels la cour de parlement a si souvent rendu des arrêts pour en réprimer les entreprises, et dont la pratique téméraire a fait voir en tant de lieux de si funestes exemples, pour en prévenir désormais les dangereuses conséquences, il est très-expressément défendu aux apothicaires d'exécuter leurs ordonnances, et de ne point donner et administrer de leur chef aucun remède interne, laxatif ou altératif, sans l'ordonnance expresse et ponctuelle des docteurs médecins aggrégés, à peine de 20 livres d'amende. — XIV. La médecine, qui est constamment une science spéculative et pratique, ayant sous soi deux arts ses ministres, savoir : la chirurgie et la pharmacie, il est d'une conséquence infinie dans le public d'établir la correspondance et l'harmonie qui doit être entre des parties d'un même tout, pour éviter le désordre qui est inséparable des divisions, et afin de maintenir le lustre et la dignité de la médecine dans toutes ses parties, et établir tout l'ordre possible, en ce qui regarde la vie des hommes, et conserver chacune de ses parties respectivement dans son rang, les chirurgiens par leurs jurés, et les apothicaires par leurs maîtres gardes comparaîtront, à peine de deux écus d'amende contre chacune communauté défaillant, le lendemain de saint Luc de chaque année, par devant le doyen et Collége assemblé ce jour là pour recevoir les avis, conseils paternels, en ce qui regarde leur subordination, et reconnoître la supériorité de la médecine, dont ils sont les disciples. — XV. Les chirurgiens et apothicaires exécuteront ponctuellement les ordonnances des médecins, et ne traiteront aucune maladie interne, sans l'avis et présence du médecin, à peine de 50 livres d'amende. — XVI. Nul qui aura fait apprentissage de pharmacie et chirurgie, ou fait acte public pour se faire recevoir maître à l'un ou à l'autre art en cette ville de Clermont, ou tout autre du royaume, même qui aura exercé ledit art de pharmacie ou chirurgie dans la ville, bourgs, bourgades, icelui ne pourra aucunement être aggrégé audit Collége, quelques lettres qu'il ait obtenues de quelque université que ce soit par surprise ou autrement. — XVII. Quoique la chirurgie soit une des principales et plus nécessaires parties de la médecine, elle consiste néanmoins toute dans l'opération ; et comme dans les plaies compliquées et les cures importantes, elle a besoin du secours de la partie supérieure de la médecine, parce que la connoissance de l'état d'un malade, de la qualité et maturité des humeurs, de l'ardeur de la fièvre et des autres, contribue infiniment à juger avec certitude si l'on doit différer ou entreprendre une opération, il est défendu aux maîtres chirurgiens de ladite ville d'en faire aucun notable, sans l'avis et conseil des médecins agrégés, sur peine de répondre de l'événement de la maladie, et de cinquante livres d'amende. — XVIII. Et parce que l'expérience aussi bien que l'autorité de l'oracle de la médecine, nous apprend que le jugement et le pronostic des maladies est incertain et l'événement douteux, principalement dans les maladies aiguës, les docteurs aggrégés se feront une loi d'avertir au plus tôt leurs malades de se faire administrer les sacrements et de donner ordre à leurs affaires temporelles. — XIX. Pour les papiers, titres, registres et documents du Collége, ils seront mis dans un coffre qui fermera à deux différentes clefs, dont l'une sera donnée au doyen et l'autre au syndic ; et au cas de contravention aux présens réglements et statuts, se pourvoiront lesdits collégiés par-devant M. le lieutenant-général, et tout ce qui sera par lui ordonné, sera exécuté par provision, nonobstant opposition ou appellation quelconque, sans préjudice d'icelles. Fait et arrêté le dernier jour du mois d'août mil six cent quatre-vingt Et signés : *Bompart, Laporte, Chantelou, Bompart, J. Paulet, Rahon, D. Chabrol, Malassaigne*. Registré, pour être reçu selon sa forme et teneur, aux charges portées par l'arrêt de ce jour, à Paris, en Parlement, le sixième juin mil six cent quatre vingt-un. Signé : *Jacques* (1).

## *Armorial général de France, Généralité de Riom. — Armoiries concernant Clermont-Ferrand.* — 1696-1700.

Le roi Louis XIV, à court d'argent, ordonna de dresser la liste des personnes qui avaient le droit de porter des *armoiries* et concéda cette faculté à toutes celles qui n'en jouissaient pas. Il agit de même à l'égard des villes, des commu-

(1) Ces statuts et réglements ont été imprimés à Clermont, chez *Pierre Boutaudon*.

nautés et des corporations. L'édit du roi est du mois de novembre 1696. La minute du travail, sous la direction de *d'Hozier*, est conservée à la bibliothèque nationale à Paris, section des manuscrits. Les blasons y sont généralement peu exacts ; car les gentilshommes et les bourgeois firent parvenir la somme de 25 livres, taxée pour chaque enregistrement, sans l'accompagner de la description ou du dessin de leur blason. Voici la série des nobles, bourgeois et négociants de Clermont qui se trouve dans le registre de la généralité de Riom (1).

1. Charles Vassadel, conseiller du roi, élu en l'élection de Clermont. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile d'argent, accostée de 2 croissants de même et en pointe d'un vase d'or, garni de 3 roses d'argent, avec leur tige de même.*
2. Guillaume d'Albignat, conseiller du roi, élu en l'élection. — *D'azur, à un aigle d'argent ; au chef de même chargé de 3 roses de gueules.*
3. Gilbert Garnaud, élu en l'élection. — *D'azur, au chevron d'or accompagné de 3 trèfles de même ; 2 et 1.*
4. Joseph Deydier, conseiller et procureur du roi à Clermont. — *D'azur, à 3 palmes d'argent, posées en pal ; celle du milieu chargée d'un cœur de gueules.*
5. Pierre Dumas, greffier en chef de l'élection de Clermont. — *D'azur, au lion d'argent, surmonté de 3 étoiles de même en chef.*
6. Geraud Ternier, avocat en parlement. — *D'azur, à une tour crénelée d'argent, donjonnée de 2 tourelles de même et surmontée d'une étoile d'or.*
7. Dominique Pelissier, écuyer. — *Comme au n° 318.*
8. François de Benoit de Chassignoles, contrôleur triennal des receveurs et payeur des gages des officiers de la cour des aides. — *D'argent, à une fasce de sable, accostée de 2 jumelles de gueules.*
9. Jean de Freydefont, écuyer, président en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont. — *De gueules, au sautoir d'argent, accompagné de 4 alérions de même.*
10. Guy Julien, seigneur de la Borie, conseiller du roi, deuxième référendaire en la chancellerie de la cour des aides de Clermont. — *D'azur, à une colombe d'argent, portant un rameau d'olivier d'or ; au chef d'or, chargé de 3 étoiles de gueules.*
11. David du Four, écuyer, conseiller du roi, lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de deux étoiles de même en chef et d'un croissant d'argent en pointe.*
12. Gerard Champflour, conseiller du roi, lieutenant-particulier en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont. — *D'azur, au vol d'argent, posé en chef ; une étoile d'or en cœur et une fleur de même, tigée aussi d'or, en pointe.*
13. Marie Rochette, veuve de *Pierre de Fretat*, conseiller au présidial. — *D'azur, à 3 rochers d'or, 2 et 1.*
14. Robert Bouchard, écuyer, seigneur de Veyrières. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 2 roses d'argent en chef et d'un croissant de même en pointe.*
15. Jean Bourlin, avocat. — *D'azur, à 3 tours d'argent, rangées en pointe surmontées de 3 plantes de lin de même en chef.*
16. Gabriel Neyron, conseiller du roi, lieutenant-assesseur en la sénéchaussée et siége présidial de Clermont. — *De gueules, au sautoir d'argent, accompagné de 4 étoiles de même.*
17. Pierre Mege, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef d'un cœur de gueules et d'un vol de même et en pointe d'un griffon de sable.*
18. François Guerin, écuyer, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent et de 3 roses d'or, 2 et 1.*
19. Amable Tissandier, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *De gueules, à un levrier d'or, accompagné de 6 roses d'argent posées 3 en chef 2 en fasce et 1 en pointe.*
20. Jean Redon, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 besants de même, 2 et 1.*
21. Annet Bouchard, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *Comme au n° 14.*
22. François Vachier, écuyer, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné d'une rose de même en pointe ; au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de gueules, lampassé, armé d'argent.*
23. Amable Montorcier, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 2 croissants d'argent en chef et d'un globe d'or en pointe.*
24. Michel Pelissier, écuyer, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *Comme au n° 318.*
25. Isaac-Claude Amariton, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *De gueules, au lion d'or ; au chef cousu d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*
26. Jacques de Fretat, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *De sinople, à 2 roses d'or en chef et un croissant d'argent en pointe.*

(1) M. *J.-B. Bouillet* a publié, sous le titre de *Dictionnaire héraldique de l'Auvergne*, un vol. in-8° renfermant les armoiries de l'*Armorial général de France* (*Généralité de Riom*). Ce travail donne chaque écusson par couleur, métal et pièces héraldiques. Comme il est dépourvu de table, la recherche d'une armoirie complète est à peu près impossible. C'est un ouvrage à refaire.

27. Victor Le Court de Saint-Agne, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial.— *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 colombes d'argent, surmontées d'une croix de même.*

28. Guillaume André, conseiller du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *De gueules, au sautoir d'or, dentelé de sable.*

29. François du Four, conseiller, procureur du roi en la sénéchaussée et siége présidial. — *Comme au n° 11.*

30. Jean d'Albignat, conseiller du roi, avocat en la sénéchaussée et siége présidial. — *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles de même et en pointe d'un croissant d'argent.*

31. Jacques Girard, ancien chanoine de la cathédrale de Clermont. — *D'azur, à un carquois garni de flèches d'argent, posé en pal, accompagné de 3 arcs d'or cordés d'argent ; un en pal couché en fasce et deux en flanc, posés en pal.*

32. Jean de Laire, conseiller du roi honoraire en la sénéchaussée et siége présidial.— *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles de même à dextre et d'un croissant d'argent à senestre, et, en pointe, d'un poulain d'argent.*

33. Jacques Enjobert, seigneur de Martillat, conseiller, secrétaire du roi en la chancellerie près la cour des aides. — *D'azur, à 3 épis d'or, 2 et 1.*

34. Antoine de Bonnet, conseiller du roi, maire perpétuel de Clermont — *D'azur, semé d'étoiles d'or, au lion de même brochant.*

35. Claude Favard, premier échevin, conseiller du roi et assesseur en l'élection générale.— *D'or, à un arbre de sinople, chargé d'un ramier d'argent ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent,*

36. Michel Mosles, second échevin. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes de même, 2 et 1.*

37. Antoine Mallet, troisième échevin. — *D'azur, à 3 mains dextre d'argent, 2 et 1 ; chacune sommée d'une étoile d'or.*

38. Antoine Cheverlanges, avocat en parlement. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants et en pointe d'une étoile de même ; au chef cousu de gueules, chargé d'un croissant accosté de 2 étoiles d'or.*

39. Robert Cordier, conseiller, procureur du roi près de l'hôtel de ville. — *D'azur, au chevron d'or, surmonté de 3 cors de même liés de gueules.*

40. Pierre Bourlin, conseiller du roi, ancien substitut du procureur général à la cour des aides.— *D'azur, à un bourg d'argent, surmonté de 2 petites tours et une plante de lin au milieu des tours.*

41. François Fabre, conseiller du roi, ancien substitut du procureur-général en la cour des aides. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un cœur d'or.*

42. Étienne La Porte, conseiller du roi, substitut et son procureur général. — *D'argent, à une tortue de sable, soutenu d'un vol de même.*

43. Hélène de Laire, veuve de *Blaise Champflour*, conseiller du roi en la cour des aides. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent, 2 et 1.*

44. N. de Laire de Bard, conseiller du roi, vétéran en la cour des aides.— *De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant d'argent, à dextre d'une étoile d'or, à senestre et en pointe d'un poulain gai, d'argent.*

45. François Poisson, écuyer, conseiller du roi, lieutenant-assesseur en la sénéchaussée et siége présidial.— *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un dauphin de même.*

46. Jean Gaschier, conseiller du roi, lieutenant-criminel en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'azur, à la bande d'or, accompagnée de 3 couronnes ducales de même, 2 et 1.*

47. Annet Bouchard, seigneur de la Brousse, conseiller du roi honoraire en la sénéchaussée et siége présidial. — *Comme au n° 11.*

48. Étienne Girard, seigneur de la Prugne, conseiller du roi, chevalier d'honneur en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'or, au lion de sable, lampassé, armé de gueules ; au chef de gueules, chargé de 6 besants d'or.*

49. Jean Rochette, seigneur du Peyroux, conseiller du roi à la cour des aides.— *D'azur, à 3 rocs d'or, 2 et 1.*

50. Pierre Albanel, conseiller du roi, premier substitut du procureur général à la cour des aides. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles et, en pointe, d'un épervier de même.*

51. François Pélissier, écuyer, conseiller du roi, vétéran en la sénéchaussée et siége présidial. — *Comme au n° 318.*

52. Anne Dumas, veuve de *Blaise Rochette*, conseiller secrétaire du roi. — *D'azur, à une ancre d'or, surmontée de 3 trèfles de même posés en fasce.*

53. Jacques Ligier, conseiller du roi, référendaire en la chancellerie près la cour des aides. — *D'azur, à un alisier à 2 branches passées en sautoir de sinople ; au chef d'argent, chargé de 3 flammes de gueules.*

54. Jean Girard, écuyer, secrétaire du roi. — *D'azur, à 3 épis d'or, surmontés d'un croissant d'argent.*

55. Anne Poisson, veuve de *François Pélissier*, écuyer.— *Comme au n° 45.*

56. Jean Vachier, seigneur de Beaurepaire.— *Comme au n° 22.*

57. Barthélemy Bretanges, bourgeois de Clermont. — *D'azur, à deux épées d'argent passées en sautoir et accompagnées, en chef, d'un soleil d'or et, en pointe, d'une étoile d'argent.*

58. François Trottier, seigneur de Lavaur, bourgeois. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croisettes et en pointe d'une étoile de même.*

59. Pierre Magne, capitaine-major de la milice bour-

geoise. — *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles rangées et soutenues d'un chevron de même.*

60. **Annet Merle**, lieutenant de la milice. — *De sable, à 3 merles d'argent.*

61. **Jean Pelissier**, chanoine de la cathédrale. — *D'azur, à un pélican d'or, au chef herminé de gueules, chargé d'un croissant d'argent et accosté de deux étoiles de même.*

62. **François Bochard de Saron**, évêque de Clermont. — *D'azur, à un croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or.*

63. **Jean Bochard de Saron**, chanoine de la cathédrale. — *Comme au nº 62.*

64. **Jean Court**, chanoine de la cathédrale. — *D'azur, à une foi d'argent, posée en fasce, surmontée d'une rose d'or et soutenue d'un croissant d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de 3 étoiles d'argent.*

65. **François Carmantrand**, seigneur de Bézance, conseiller du roi, receveur des décimes au diocèse de Clermont. — *De gueules, à une fasce d'or, accompagnée de 3 besants de même.*

66. **Etienne du Fraisse**, bourgeois. — *D'argent, au frêne de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

67. **Jean Laville**, seigneur de Rochefort, bourgeois. — *D'azur, à une ville d'argent.*

68. **Guillaume de Fontfreyde**, seigneur de Sauzet, écuyer, conseiller à la cour des aides. — *D'azur, à 3 troncs d'arbre d'argent, posés 2 et 1.*

69. **Gilbert-Henry de Veyny-d'Arbouse**, chanoine de la cathédrale. — *Ecartelé, aux 1 et 4, d'or, à un arbousier de sinople, à la bordure d'azur engrelée de sable; aux 2 et 3, de gueules, à une colombe d'argent, volant de haut en bas; au chef d'or.*

70. **François Pascal**, chanoine de N.-D. du Port. — *D'azur, à l'agneau pascal d'argent, la banderolle croisette de gueules.*

71. **Pierre Pascal**, écuyer. — *Comme au nº 70.*

72. **Jean du Fraisse**, chanoine de la cathédrale. — *Comme au nº 66.*

73. **Pierre André**, chanoine de la cathédrale. — *Comme au nº 28.*

74. **Jean Jadon**, conseiller, avocat en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'argent, au geai de sable sur une montagne de même, surmonté d'un lambel d'azur.*

75. **Antoine Savaron**, chanoine de la cathédrale. — *D'azur, à la croix potencée d'argent, accompagnée de 3 soleils de même, 2 et 1.*

76. **Gabriel Morin**, secrétaire du roi. — *D'argent, à une tête de maure de sable.*

77. **Joachim Enjobert**, seigneur de la Saigne, chanoine de la cathédrale. — *Comme au nº 33.*

78. **Imbert Véron**, bourgeois. — *D'or, à un monde d'azur, cintré croiseté d'argent; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

79. **Suzanne de Fretat**, veuve de *Jean Pélissier*, conseiller du roi, receveur des tailles. — *Comme au nº 26.*

80. **Charles Brun**, bourgeois, receveur des tailles à Issoire. — *D'azur, à une colombe d'argent essorante.*

81. **Etienne Champflour**, abbé de la cathédrale. — *Comme au nº 12.*

82. **Jean Gaschier**, chanoine de la cathédrale. — *Comme au nº 178.*

83. **Suzanne de Saignes ou Dessaignes**, veuve de *Joachim Laborieux*. — *De sinople, à 3 croissettes d'argent, becquées de sable, 2 et 1.*

84. **Catherine de Saignes ou Dessaignes**, veuve de *Pierre de Fretat*. — *Comme au nº 83.*

85. **Antoine Julien**, avocat. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant, accosté de 2 étoiles, et en pointe d'une foi de même.*

86. **Gabriel Pasturel**, avocat. — *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 billettes d'or, 2 et 1.*

87. **Jean Champflour**, écuyer. — *Comme au nº 12.*

88. **Antoine Chevalier**, avocat. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 2 trèfles de même en chef et un croissant d'argent en pointe.*

89. **Gabrielle Durant**, veuve de *François de Fontfreyde*, écuyer, seigneur de Montdésir. — *Comme au nº 304.*

90. **Anne Aragonnes**, veuve d'*Amable Montorcier*. — *Comme au nº 326.*

91. **Guillaume Majour**, chanoine de la cathédrale. — *D'argent, à la foi de gueules posée en fasce; au chef d'azur, chargé d'un soleil d'or.*

92. **Magdeleine de Berulle**, femme de *Charles de Ribeyre*, premier président en la cour des aides. — *De gueules, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes de même, 2 et 1.*

93. **Claude Bonnefont**, chanoine de la cathédrale. — *D'azur, à une fasce ondée d'argent.*

94. **Marcellin Blau**, seigneur de Montséjour, bourgeois. — *De gueules, au château d'argent.*

95. **Gilbert Champet**, chanoine de la cathédrale. — *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 pommes de pin d'or.*

96. **Jean Sagnier**, chanoine théologal de la cathédrale. — *De gueules, à l'aigle d'or.*

97. **Jean Le Large**, ancien chanoine de la cathédrale. — *D'or, au sanglier de sable passant, aux défenses d'argent.*

98. **Anne Chabre**, veuve d'*Annet Laville*, bourgeois. — *De gueules, au chevron d'argent, accompagné en pointe d'une chèvre de même.*

99. **Geraud Truchon**, bourgeois. — *D'azur, au palmier d'or.*

100. **Gilbert Cheverlanges**, prêtre. — *De sable, à la bande d'argent.*

101. **Jean Chassaigne**, marchand. — *D'or, au lévrier couronné de gueules, accolé d'argent.*

102. **Étienne David**. — *De..., à une harpe de...*

103. **N. Beaugendre**, veuve de *Michel Bonnefoy*, avocat. — *D'azur, à 3 colombes d'argent, 2 et 1.*

104. Antoine Besson, marchand. — *D'azur, à 2 colombes affrontées d'argent.*

105. Jean Guaireau, marchand. — *D'or, à deux fasces ondées d'azur.*

106. Jean Queyriau, marchand. — *De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de 3 lozanges de même.*

107. Jean Meyrand, conseiller à la cour des aides. — *D'azur, à une main dextre d'or, tenant un rameau de sinople, accompagnée en pointe d'un croissant d'or.*

108. Pierre de Fontenilhes, bourgeois. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles et en pointe d'un lion, le tout d'or.*

109. François Augier, conseiller-clerc en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 besants de même.*

110. Louis Périer, seigneur de Bien-Assis, doyen du chapitre de Saint-Pierre. — *D'azur, à un œil au naturel enfermé dans un couronné d'epines d'or.*

111. François Vigier, conseiller en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'or, à 3 arbres de sinople, 2 et 1; en chef un soleil de gueules accosté de deux étoiles d'azur.*

112. André Meyrand, conseiller du roi, vétéran à la cour des aides. — *D'azur, à une main dextre d'or tenant un rameau de sinople, accompagnée en pointe d'un croissant d'or.*

113. Bertrand Savignat, chanoine de la cathédrale. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 feuilles de vigne de même.*

114. Julienne-Hyppolite de Gontaud, veuve de *Jean de Caldagues*, président à la cour des aides. — *Comme au nº 112.*

115. Claude Durand, seigneur de Champfleury, conseiller du roi, visiteur-général des gabelles. — *Ecartelé, aux 1 et 4, d'or, a un bras dextre de carnation tenant une epée d'argent, la poignée sur une flamme de gueules; aux 2 et 3, d'azur, a un château d'argent, maçonné de sable.*

116. Guillaume du Fraisse, avocat en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'or, a une colombe d'azur, tenant à son bec une palme de frêne de sinople, fruitée de gueules, accompagné en pointe d'un cœur enflammé de gueules.*

117. Claude Fournier, conseiller du roi, garde des sceaux de la cour des aides.— *De gueules, a la colombe essorante d'argent, portant un rameau d'olivier d'or, accompagnée en chef d'un croissant d'argent, accosté de 2 etoiles d'or et, en pointe, d'une étoile d'or, accostée de 2 croissants d'argent.*

118. N. d'Athènes, chanoine de la cathédrale. — *D'or, à 3 aigles d'azur.*

119. Guillaume Astier, notaire. — *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de 3 etoiles de même.*

120. Anne de Fontenilhes, femme de *Jean Meyrand*, fils, conseiller à la cour des aides. — *D'azur, a 3 fasces ondées d'argent.*

121. N. Courton, semi-prébendé de la cathédrale. — *De sinople, à un pal d'or, accosté de 6 tréfles de même, 3 de chaque côté.*

122. N. Brulon, chantre et chanoine du Port. — *De gueules, à une bande d'argent, accompagnée de 2 croissants de même.*

123. N. Raslus, veuve de *Gérard Roussillon*, élu en l'élection. — *D'or, au lion d'azur.*

124. N. Cussat, bourgeois.— *D'azur, à la croix d'argent.*

125. Ligier Tamen, bourgeois.— *D'argent, à la bande de sable.*

126. N. de Fighat, écuyer. — *D'or, au lion de gueules.*

127. Louis de Lémeyrie, marchand cirier. — *D'or, à la jumelle d'azur en fasce, surmontée d'un lion naissant de sable.*

128. N. Brulon, procureur. — *Comme au nº 121.*

129. N. Cassière, procureur. — *D'azur, à 3 pommes de pin d'or, 2 et 1.*

130. N., femme de *N. Le Court de Vazeilles*, conseiller à la cour des aides. — *D'or, à 3 pals de sable.*

131. Françoise Bouchard, femme de *François Poisson de Durtol.* — *D'argent, à la croix ancrée de gueules, cantonnée de 4 coquilles de Saint-Jacques de même.*

132. N., femme de *N. Meyrand*, conseiller honoraire. — *D'or, à 3 bandes d'azur.*

133. Anne Champflour, veuve de *Pierre Augier*, trésorier de France à Riom.— *D'or, à 3 œillets fleuris de gueules, tigés et feuillés de sinople, 2 et 1.*

134. Jean Rome, procureur en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'azur, à 3 bourdons d'or en pal, 2 et 1.*

135. Simon Mazuel, marchand. — *D'argent, à la fasce de sable, accompagnée de 3 étoiles d'or.*

136. Austremoine Albanel, procureur. — *D'or, à une bande d'azur, chargée de 3 croissants d'argent.*

137. Guillaume Pagès, curé de Saint-Genès. — *D'or, à la fasce de gueules, chargée de 3 croisettes d'argent.*

138. N. Roy, semi-prébendé de la cathédrale.— *D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une couronne de même.*

139. Antoinette Mosnier, veuve de *N. Verdier*, bourgeois. — *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 2 étoiles d'or et, en pointe, d'un croissant d'argent.*

140. Pierre Reynauld, procureur postulant. — *D'or, a une fasce de gueules, accompagnée de 2 renards de même passant; un en chef et l'autre en pointe.*

141. Jean Cousty, marchand. — *D'azur, au pal d'argent, accosté de 2 merlettes de même.*

142. Gaspard Charrier, marchand. — *De gueules, à 3 roses d'argent, 2 et 1.*

143. N. Rolland, marchand.— *D'azur, à 3 cors de chasse d'or, 2 et 1.*

144. Gilbert Peghoux, greffier de la ville. — *D'or, au griffon de gueules.*

145. Perette Domat, veuve de *Jacques Sarret*, bourgeois. — *De gueules, au château d'or.*

146. N. Guyot, avocat et substitut du procureur du roi

en la sénéchaussée. — *D'argent, à un chêne de sinople, glanté d'or.*

147. Pierre Ligier, médecin.— *D'azur, à une fasce d'argent, accompagné de 3 demi-vols de même.*

148. Jean Bompart, médecin. — *D'azur, à 3 bombes de sable, enflammées de gueules, 2 et 1.*

149. Jean Paulet, médecin. — *D'azur, à un pal alaizé d'or et accosté de 6 besants d'argent, trois de chaque côté.*

150. Durand Mallessaigne, médecin. — *D'or, à 3 vipères de sinople, languées de gueules, tortillées en pal.*

151. N. de Vissaguet, bourgeois. — *D'azur, à 2 chevrons d'or.*

152. Pierre Groslier, apothicaire. — *De sable, à l'aigle d'or.*

153. Bertrand Chaudessolle, notaire. — *D'argent, à 3 poissons de gueules, 2 et 1.*

154. Antoine Fondary, procureur.— *D'argent, au griffon de sable.*

155. Antoine Borie, procureur. — *D'azur, à la tour pavillonnée et girouettée d'or.*

156. N. Raslus, avocat. — *D'argent, à la fasce de sable, surmontée d'un rat de même.*

157. Jean Mazel, procureur.— *D'or, à une bande d'azur.*

158. Guillaume Thomas, notaire. — *D'azur, à un dextrochère d'argent tenant une epée de même.*

159. N. Taphanel, procureur. — *D'azur, à la croix d'argent, cantonnée de 4 besants de même.*

160. David Madieu, procureur-postulant. — *Echiqueté d'argent et de sinople.*

161. N. Baptiste, chanoine de Saint-Genès. — *D'azur, à l'agneau pascal d'argent; la croix d'or, la banderolle d'argent.*

162. N. Fressanges, chanoine de Saint-Genès. — *D'or, à l'arbre de sinople.*

163. N. Arvet, chanoine de Saint-Genès. — *D'argent, à la bande de gueules.*

164. N. Megemont, chanoine de Saint-Genès.— *D'azur, au mont de six coupeaux d'or.*

165. N. Cissoire, chanoine de Saint-Genès. — *D'azur à la fasce d'or.*

166. Jacques Hélias, bourgeois.— *D'azur, au paon rouant d'or.*

167. Annet Bergounioux, bourgeois. — *D'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un sanglier de sable, les defenses d'argent.*

168. Gabrielle Challiaguet, veuve de *Guillaume Bellaigue*, négociant. — *D'azur, au griffon d'or.*

169. Marguerite Assolent, veuve de *François Baudry*, bourgeois. — *D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 étoiles d'or et, en pointe, d'un croissant d'argent.*

170. Antoine Blatin, négociant. — *D'or, à 3 épis de blé de gueules, posés 2 et 1.*

171. Antoine Ducroix, marchand. — *Fascé d'or et d'azur de 4 pièces.*

172. François Vazeilhes, père, négociant.— *D'argent, à 3 merlettes de gueules, 2 et 1.*

173. N. Chazelede, bourgeois — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 lozanges d'argent.*

174. N. Faure, chanoine de Saint-Genès. — *D'azur, à 6 besants d'argent, 3, 2, 1.*

175. N. Pont, chanoine de Saint-Genès. — *D'or, à un pont à 3 arches de gueules.*

176. N. Vernet, chanoine de Saint-Genès. — *D'or, à un arbre de sinople.*

177. Antoine de Fontenilhes, le jeune, bourgeois. — *Comme au n° 108.*

178. Jean Gaschier, secrétaire du roi en la cour des aides. — *D'azur, à la bande d'or, accompagnées de 3 couronnes ducales de même, 2 et 1.*

179. Pierre-Antoine Peyron, directeur des amortissements des francs-fiefs.— *Parti d'azur, à un moine de.., regardant un rayon de soleil de même; au 2, d'or à un cyprès de sinople.*

180. Jean Pechoux, avocat à Clermont.— *D'azur, au lion grimpant d'or, accompagné de 3 épis de blé de même, 2 et 1.*

181. André Jozat, chanoine de la cathédrale. — *D'azur, à 2 chevrons d'or; au chef échiqueté d'argent et de gueules.*

182. François Paye, greffier, clerc audiencier en la sénéchaussée et siége présidial. — *D'azur, à 2 croissants d'argent en chef et une etoile d'or en pointe.*

183. Jacques Vassadel, bourgeois.— *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'une étoile d'argent accostée de 2 croissants de même; en pointe un vase garni de roses d'argent.*

184. Jean Girard, cadet, marchand. — *D'azur, à 3 épis d'or mouvant d'un croissant d'argent.*

185. Anne Durant, veuve de *N. Pascal*, conseiller à la cour des aides. — *D'azur, à un cœur d'or ailé.*

186. Jeanne de Laire, veuve de *Pierre d'Albignat*, élu en l'élection. — *De gueules, au chevron d'or, accompagné en pointe d'un poulain.*

187. Françoise de Ribeyre, veuve d'*Etienne de Cisternes*, président à la cour des aides, seigneur de Vinzelles.— *D'azur, à la fasce ondée d'argent, accompagnée de 3 canes de même, becquées et membrées de gueules, posées 2 et 1.*

188. Anne Aragonnes, veuve de *Gilbert Galoubie*, avocat. — *D'azur, à une croix ancrée d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles de même; en pointe, 3 croissants d'argent.*

189. J.-B. Chanteloup, avocat. — *D'azur, à 3 têtes de lion arrachées, 2 et 1.*

190. Marguerite Vachier, veuve de *Pierre Pascal*, procureur du roi au présidial. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné, en pointe, de 2 roses de même et, en chef, d'un lion couronné de gueules.*

191. François Dumas, seigneur de Rabanesse, aide-référendaire en la chancellerie de la cour des aides. —

*D'azur, à 3 roses d'argent, mouvant de 3 plantes de lin de même.*

192. François Sauze, conseiller du roi, greffier-conservateur des minutes de la chancellerie de la cour des aides. — *D'argent, à un croissant d'azur, accompagné de 3 roses de gueules, 2 et 1.*

193. Jean Barbe, référendaire. — *D'azur, à 3 épis d'or 2 et 1 et une étoile de même en chef.*

194. Jacques Chamaliere, procureur. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles de même et 2 roses rangées en pointe.*

195. Jeanne Vassadel, veuve de *Martial David*.—*Comme au n° 183.*

196. Sidoine Pascal, chanoine et baile du Port.—*D'azur, a un agneau pascal d'argent.*

197. Marie Girard de la Bournat, épouse de *Dominique Pélissier*, seigneur de Vassel. — *Comme au n° 31.*

198. Jeanne Girard, veuve de *Jacques Pélissier*, conseiller à la cour des aides. — *Comme au n° 197.*

199. Jean Deguet, conseiller du roi, receveur-général de ses domaines.— *D'azur, au chevron d'or ; au chef échiqueté d'argent et de gueules.*

200. Gabrielle Bouchard, veuve d'*Etienne Poisson de Beaulieu*. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 roses d'argent et, en pointe, d'un croissant de même.*

201. Blaise Rochette, seigneur de Lempdes. — *D'azur, a 3 rochers d'or, 2 et 1.*

202. Jeanne Poisson, veuve de *François Girard de la Prugne*. — *Comme au n° 45.*

203. Antoine Bompart, seigneur de Saint-Victor, avocat. — *D'or, au chevron de sable, accompagné de 3 palmes de sinople, 2 et 1 ; au chef d'azur chargé de 3 étoiles d'argent.*

204. Joachim Carmantrand, seigneur de Rivemont. — *Comme au n° 65.*

205. Guillaume Noellas, père, conseiller-vétéran à la cour des aides.— *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef d'un soleil de même.*

206. Marie de Girard de la Prugne, épouse de *Pierre de Fontfreyde*.— *D'or, au lion de sable surmonté de 2 fasces haussées de gueules, chargées de 3 besants d'or.*

207. Anne Noellas, épouse de *Guy Bouchard*. — *Comme au n° 65.*

208. François Guerin, doyen du Port. — *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent et accompagné de 3 roses, 2 et 1.*

209. Amable Legros, épouse de *Claude Fournier*, conseiller à la cour des aides. — *D'argent, à l'aigle de sable, a la bordure de gueules chargé de 8 besants d'or et d'argent*

210. Françoise d'Albiat, femme de *Pierre Pascal*, seigneur de la Mothe. — *De sable, a 6 sautoirs d'or, 3, 2 et 1.*

211. Anne Durant de Peyrignat, épouse de *Jean-François de Caldagues*, président à la cour des aides. — *Comme au n° 304.*

212. Anne Pélissier, épouse de *Jean-Baptiste Dauphin*, conseiller à la cour des aides. — *Comme au n° 318.*

213. Marcellin Pascal, seigneur de la Pradelle, bourgeois. — *D'azur, à l'agneau pascal d'argent.*

214. Marie Dumas de Rabanesse. — *Comme au n° 191.*

215. Etienne Poisson, fils, avocat. — *Comme au n° 45.*

216. Françoise Montorcier, veuve de *Jacques Pélissier*, conseiller à la cour des aides. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants d'argent et, en pointe, d'un globe d'or.*

217. Gabriel de Jadon, écuyer, seigneur de St-Cirgues. — *D'or, au ... de sinople posé en pal.*

218. N., femme de *N. de Laire de Bart*, conseiller secrétaire à la cour des aides. — *D'azur, à la bande d'or.*

219. N. Blau, fils, avocat.— *De gueules, au bœuf d'or.*

220. Anne Bardin, veuve de *N. Favart*, avocat en parlement. — *D'or, à 3 fusées de sable, 2 et 1.*

221. N. Cassiere, chanoine du Port. — *D'argent, à un agneau de sable.*

222. De Preux, chanoine du Port. — *D'or, à la harpe d'azur.*

223. Crespat, chanoine du Port. — *D'argent, à 2 pattes de griffon de sable passées en sautoir.*

224. Girard, chanoine du Port. — *D'or, au renard d'azur.*

225. De Laire, chanoine du Port.— *D'or, au vol d'azur.*

226. Annet Martin, notaire royal. — *D'azur, a 2 plumes d'or passées en sautoir.*

227. Jean Villot, père, avocat.— *D'azur, à la ville d'or.*

228. Michelle Roussillon, femme de *Jean Girard*, conseiller-secrétaire du roi.— *D'argent, à 3 étoiles d'azur.*

229. Gabrielle Bouchard, femme de *Bernard de Fontfreyde*, conseiller à la cour des aides. — *D'or, au bouc de sable.*

230. Hugues Fougoux, notaire. — *D'argent, a la tête de serpent de gueules.*

231. Jacques Cassiere, marchand-bourgeois.— *D'argent, à l'agneau pascal de sable.*

232. Jean Brugeat, marchand-bourgeois.— *D'or, au chevron d'azur.*

233. N. Vernet, père, avocat. — *D'or, a la merlette de sable.*

234. François Vigeral, procureur. — *D'argent, à 3 coqs d'azur, 2 et 1.*

235. Honoré Beraud, marchand. — *D'argent, au chevron de sinople.*

236. André Baptiste, greffier. — *D'or, au griffon de gueules.*

237. Catherine Pelissier, veuve de *Robert d'Espagne*. — *D'argent, à l'aigle éployé de gueules.*

238. Marie Pelissier, veuve de *Benoît Roux*. — *Comme au n° 237.*

239. N. Chauliaguet, avocat à la cour des aides. — *D'azur, a la tête de maure d'or.*

240. Antoine Ardaillon, contrôleur des exploits. — *D'argent, à 3 annelets de gueules, 2 et 1.*

241. Blaise Gatte, chanoine de la cathédrale. — *De sinople, au geai d'or.*

242. François Bouchard-Fressaignes, bourgeois. — *D'argent, au bœuf de gueules.*

243. Jean Gaultier, procureur à la cour des aides. — *D'argent, au cheval de sable.*

244. Reynaud, procureur en cour. — *D'or, au renard d'azur.*

245. Gabrielle Deffarges, veuve de *Marc-Antoine Cebrret*, bourgeois. — *De gueules, à un mouton d'argent.*

246. Jean Fontfreyde, bourgeois. — *D'azur, à 3 têtes de serpent d'or, 2 et 1.*

247. Vialle, procureur en cour. — *D'or, à 3 lapins de gueules, 2 et 1.*

248. Nicolas Thierry, bourgeois. — *D..., à une ombre de soleil de...*

249. Jean-François Vazeilhes, marchand-bourgeois. — *D'or, à la bande vivrée d'azur.*

250. N. Dulin, marchand-bourgeois. — *D'azur, au porc-épic d'or.*

251. Seneze, bourgeois. — *De gueules, à l'aigle éployée d'or.*

252. Jeronime Bretanges, femme de *Benoît Vachier*, seigneur de Montjoly. — *D'or, semé de mouchetures d'hermines de gueules.*

253. Anne de Montigny, veuve d'*Antoine Champflour*. — *D'azur, à un merle d'or.*

254. N. Masset, marchand-bourgeois. — *D'azur, à une m... e d'or.*

255. Ceyssat, avocat en parlement. — *De gueules, à 3 mouchetures d'hermines d'or, posées 2 et 1.*

256. Bonnet, greffier. — *D'azur, à 3 bonnets d'argent, 2 et 1.*

257. Antoine Le Masson, notaire royal. — *D'or, à la tour de gueules, maçonnée de sable.*

258. N. Blau, père, avocat. — *D'or, au bœuf de gueules.*

259. Etienne Paye, procureur. — *De gueules, semé de besants d'or.*

260. Anne de Ferriolle, femme de *Jean de Freydefont*, conseiller du roi, président au présidial. — *D'or, à la colombe de gueules.*

261. Gabrielle Gras, femme d'*Amable Poisson*, seigneur des Valettes. — *D'argent, à 6 besants de sable.*

262. N. du Jouannel, bourgeois, fils. — *De sable, à 3 perdrix d'or.*

263. Pierre Boutaudon, imprimeur. — *De sable, à l'étendard d'argent.*

264. Etienne Pommier, bourgeois. — *D'argent, au pommier d'or.*

265. Gilbert du Fraisse, bourgeois. — *D'or, à 3 frênes de gueules, 2 et 1.*

266. N. Bourlin, veuve de *Joseph-Antoine Roux*, bourgeois. — *D'or, à 2 bourdons de gueules posés en sautoir.*

267. Jean Laville, écuyer, seigneur de la Plagne. — *D'azur, à la ville d'or.*

268. Jean Ceyssat, le jeune, bourgeois. — *De gueules, à 3 mouchetures d'hermines d'or, 2 et 1.*

269. Marie Roussel, veuve de *Pierre Guérin*, bourgeois. — *D'or, à l'âne d'azur.*

270. N. Guerin de la Rochette, bourgeois. — *D'argent, au geai de gueules.*

271. N. Raslus, femme de *N. Gras*, conseiller-secrétaire du roi en la chancellerie de la cour des aides. — *De sable, à 3 rats d'argent, 2 et 1.*

272. N. Teillard, conseiller du roi, procureur en la juridiction des gabelles. — *D'or, au teillot de sinople, sur une terrasse de même ; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

273. N. Govt, conseiller du roi, payeur des gages des officiers de la cour des aides. — *D'or, au cep de vigne de sinople, chargé d'un geai de pourpre.*

274. N. Rahon, porte-coffre à la cour des aides. — *De gueules, à 3 croissants d'or.*

275. François de la Vesse, bourgeois. — *D'argent, à 3 têtes de vesse posées sur une terrasse de sable.*

276. Renée Pelissier, femme de *Jean-Baptiste Vachier*, seigneur de Beaurepaire. — *De sinople, à un monde d'or, surmonté d'une croix de gueules.*

277. Benoît Vachier, seigneur de Montjoly. — *D'or, à une vache d'azur.*

278. Jean Fontfreyde, bourgeois. — *D'azur, à 3 têtes de serpent d'or, 2 et 1.*

279. Antoinette Guerin, femme de *Jean-Baptiste de Laire*, conseiller du roi, président à la cour des aides. — *D'or, au geai de sable.*

280. Henriette-Elisabeth Le Verrier, femme de *Pierre Cisternes de Vinzelles*, conseiller du roi, président à la cour des aides. — *De gueules, à 3 pommes de pin d'or, 2 et 1.*

281. Françoise Fayol, femme de *Jean Chardon*, conseiller du roi à la cour des aides. — *De sable, au lion d'or.*

282. N., femme de *N. Garnaud*, conseiller du roi à la cour des aides. — *D'or, au chevron de sable.*

283. Catherine Vigier, femme d'*Annet Durant*, conseiller à la cour des aides. — *De sable, au cep de vigne d'or.*

284. Gabrielle Laville, femme de *Martial de Clary, baron de Saint-Angel*, conseiller à la cour des aides. — *D'or, à une lune d'azur.*

285. N., femme de *Blaise Rochette*, conseiller à la cour des aides. — *D'or, à 3 rochers de sable, 2 et 1.*

286. Anne Aragonnes, femme de *Michelle du Fraisse*, conseiller à la cour des aides. — *De gueules, au lion dragonné d'or.*

287. N. de Fretat, femme de *Jean Lollier*, conseiller à la cour des aides. — *D'or, fretté de gueules.*

288. N., femme de *N. Brunel*, conseiller du roi. — *D'or, au levrier de sable.*

289. Marie de Cisternes de Vinzelles, femme de *Jean*

*Jouvenceau*, conseiller à la cour des aides. — *D'argent, à une rencontre de bœuf de gueules.*

290. Jeanne Poisson, femme d'*Etienne Le Gros*, conseiller à la cour des aides. — *D'azur, à 3 poissons l'un sur l'autre en fasce.*

291. Marie-Dauphine Bouchard, femme de *Pierre de Freydefont*, seigneur de Marcillat. — *D'or, au bouc de sable.*

292. N. Trottier, femme de *N. Le Court de Vazeilles.* — *D'argent, à 6 merlettes de sable*, 3, 2, 1.

293. N. de Laire, femme de *Gilbert Dalmas*, conseiller du roi, avocat-général à la cour des aides. — *D'or, à la montagne d'azur.*

294. Marguerite de Girard, femme de *César Dauphin*, conseiller du roi, procureur-général à la cour des aides. — *D'or, à la corneille de sable.*

295. N. Massis, procureur à la cour des aides.— *D'or, au sauvage tenant à son épaule dextre une massue marine, le tout de sable.*

296. N., femme de *N. de Laire de Bar*, conseiller à la cour des aides. — *D'azur, à la bande d'or.*

297. Paul Lucas, conseiller du roi, receveur des tailles — *D'azur, à un cygne d'argent.*

298. Charles de Ribeyre, seigneur de Saint-Sandoux, conseiller du roi en ses conseils, premier président à la cour des aides. — *Comme au n° 187.*

299. Jean-Baptiste de Laire, conseiller du roi en ses conseils, président à la cour des aides. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses d'argent*, 2 et 1.

300. Pierre de Cisternes, seigneur de Vinzelles, Teix, conseiller du roi en ses conseils, président à la cour des aides. — *D'azur, à une cisterne d'argent maçonnée de gueules et chargée d'une étoile de gueules.*

301. Jean-François de Caldaguès, conseiller du roi, président à la cour des aides.— *D'or, à l'arbre de sinople; au levrier de sable, accolé de gueules passant au pied; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

302. Jean Chardon, conseiller du roi, doyen de la cour des aides. — *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 chardons au naturel piqués d'or*, 2 et 1.

303. Joseph Garnaud, conseiller du roi à la cour des aides. — *D'azur, à un chevron d'or, accompagnée de 3 trèfles de même*, 2 et 1.

304. Annet Durant, seigneur de Peyrignat, conseiller à la cour des aides.— *D'azur, à un cœur d'or, percé d'une flèche en bande et accompagné de 3 roses de même*, 2 et 1.

305. Jean de Clary, seigneur de Saint-Angel, conseiller du roi à la cour des aides. — *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef d'un croissant entre deux clés aussi d'or, et, en pointe, d'un soleil de même.*

306. Louis Rochette, seigneur du Peyroux, conseiller à la cour des aides. — *D'azur, à 3 rochers d'or*, 2 et 1.

307. Michel du Fraisse, conseiller à la cour des aides.— *D'argent, au frêne de sinople; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.*

308. Pierre Brun, conseiller du roi à la cour des aides. — *D'azur, à une colombe d'argent essorante.*

309. Amable Noellas, seigneur de Montluisant, conseiller du roi à la cour des aides. — *D'azur, à une fasce d'or, surmontée d'un soleil de même.*

310. Joseph Lollier, conseiller du roi à la cour des aides. — *D'azur, à 3 chevrons d'or, accompagnés en chef de 2 étoiles de même, et, en pointe, d'un croissant d'argent.*

311. Etienne Le Gros, seigneur de Bosredon, conseiller du roi à la cour des aides. — *D'argent, à un aigle éployé de sable et une bordure de gueules chargée de 8 besants partie d'or et partie d'argent.*

312. Jean-Baptiste Dauphin, conseiller à la cour des aides.— *De gueules, au dauphin d'argent, crêté, oreille et barbé d'azur.*

313. Antoine Brunel, seigneur de Châteauroux, conseiller du roi à la cour des aides.— *D'azur à une moucheture d'hermine d'argent couronnée de même et surmontée de 3 étoiles d'or.*

314. Jean Jouvenceau, écuyer, seigneur d'Allagnat, conseiller à la cour des aides. — *D'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 alérions de sable.*

315. Jean Le Court, seigneur de Vazeilles, conseiller à la cour des aides.— *D'azur, au chevron d'or, surmonté d'une croix ancrée de même et accompagnée de 3 aiglettes d'argent*, 2 et 1.

316. Benoit Laville, conseiller à la cour des aides. — *De sable, semé de grelots d'or, à un lion de gueules brochant.*

317. Pierre de Freydefont, écuyer, seigneur de Marcillat, conseiller à la cour des aides.— *Comme au n° 9.*

318. Jacques Pélissier, écuyer, conseiller du roi à la cour des aides. — *D'azur, à un pélican avec sa piété dans son aire d'or; au chef d'argent, chargé de 3 mouchetures d'hermines.*

319. Bernard de Fontfreyde, écuyer, conseiller à la cour des aides. — *Comme au n° 68.*

320. César Dauphin, seigneur de Leyval, procureur-général à la cour des aides. — *Comme au n° 312.*

321. Michel Le Court, conseiller et avocat-général à la cour des aides. — *Comme au n° 315.*

322. Gilbert Dalmas, conseiller du roi et avocat à la cour des aides.— *D'azur, à un mât de navire en fasce, sur une mer d'argent, surmonté d'un croissant d'or posé entre 2 étoiles de même.*

323. Annet Reboul, conseiller du roi, greffier en chef de la cour des aides.— *D'azur, au chevron d'or, chargé d'une écrevisse de sable sur la pointe.*

324. Claude Dauphin, seigneur de Charlannes, président en l'élection. — *Comme au n° 312.*

325. Gilbert Aragonnès, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel en l'élection de la Basse-Auvergne. — *D'azur, à une croix ancrée d'or, accompagnée de 3 étoiles d'or rangées en chef et de 3 croissants d'argent en pointe.*

326. **Michel Moranges**, conseiller du roi, élu en l'élection du bas pays d'Auvergne. — *D'azur, à une demi-tête d'or; au chef de même, chargé d'une tête de maure posée en profil de sable, accolé, bandée et perlée d'argent et allumée de gueules.*

327. **Antoine Besson**, marchand à Clermont. — *D'azur, à 2 colombes affrontées d'azur.*

328. **Guillaume Astier**, notaire à Clermont. — *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée de 3 étoiles de même.*

329. **N. du Floquet**, conseiller du roi, avocat à la cour des aides. — *D'or, à 3 fasces d'azur.*

330. **Feu Joseph Girard**, seigneur de la Bournat, suivant *Catherine de Guerry*, sa veuve. — *Comme au n° 31.*

331. **Guy-Michel André de Saint-Mesmin.** — *Comme au n° 28.*

332. **Claude Teillard**, seigneur d'Auzelles. — *Comme au n° 272.*

333. **François-Jacques Jadon**, écuyer, sieur de la Garde de Barberanges. — *D'azur, au chevron d'or surmonté d'un rocher d'argent, accompagné en pointe d'une colombe de même.*

334. **Amable Poisson**, écuyer, seigneur des Valettes. — *Comme au n° 45.*

335. **Jacqueline Rochette**, veuve de *Jean du Four*, conseiller à la cour des aides. — *D'azur, à 3 rochers d'or, 2 et 1; au chef d'or.*

**T. I; p. 443. — *Lettres patentes de Louis XIV, roi de France, portant établissement d'un hôpital en la ville de Clermont en Auvergne, appelé de Saint-Joseph, des abandonnés, données à Versailles au mois de février* 1697 (1).**

Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, Salut; Nos chers et bien amez les Maire, Echevins et Habitants de notre ville de Clermont-Ferrand, Nous ont très-humblement fait remontrer que les Pauvres malades de maladies contagieuses, comme Lèpre, Charbon, Pourpre, Dissenterie, et plusieurs autres attaquez de semblables maux qui se peuvent communiquer, n'étant point reçus dans aucun des Hôpitaux des villes de la Province d'Auvergne, suivant les Règlements et Statuts desdits Hôpitaux, et périssant misérablement par le défaut d'aliment et de prompt secours nécessaires à la guérison de ces sortes de maladies violentes et infectées. Quelques personnes pieuses et charitables, touchées de compassion des grands inconvénients et malheurs qui arrivoient journellement à cette occasion, auroient acheté de leurs deniers une Maison hors des Fauxbourgs de ladite ville, au-dessous du Couvent des Augustins, laquelle est assez grande pour y loger trente-cinq à quarante malades, et où depuis quatre ans, ou environ, le même nombre y a presque toujours été logé et entretenu avec tant de succez et de bénédiction, qu'actuellement les charités, les dons et les legs faits en faveur de cet établissement montent à plus de 26,900 livres, en ce, non compris le casuel. Et comme lesdits Exposants ont reconnu que cet établissement est très-utile à ladite ville et à la province, ils auroient pris une délibération au conseil de ville le 24 Février 1695, par laquelle ils auroient approuvé l'établissement de cet Hôpital sous le nom de Saint-Joseph, dit des abandonnez, que le Sieur Evêque de Clermont et le Sieur Intendant de notre Province d'Auvergne avoient aussi reconnu être très-nécessaire, en sorte que pour mettre la dernière main à une si bonne œuvre, il ne leur reste que d'avoir les Lettres patentes nécessaires qu'ils Nous ont très-humblement fait supplier leur vouloir accorder. A ces causes, voulant contribuer de notre part à un établissement si utile et si avantageux pour les pauvres de ladite ville de Clermont et de la Province d'Auvergne, Nous, de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale, avons permis, accordé et approuvé, permettons, accordons et approuvons par ces Présentes, signées de notre main, l'établissement dudit Hôpital en notredite ville de Clermont-Ferrand: et, pour cet effet, voulons que la Maison où est ledit Hôpital soit appelée l'Hôpital de Saint-Joseph des Abandonnez, et que cette Inscription soit mise sur la porte dudit Hôpital, que Nous prenons avec tous ses droits et dépendances en Notre protection et sauvegarde. — Voulons que ledit Hôpital soit régi et gouverné par les Administrateurs Ecclésiastiques qui seront nommez par le Chapitre de l'Eglise Cathédrale, par les Maire et Echevins, et par les autres Administrateurs qui seront nommez par la ville, à l'instar de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital-Général; lesquels Administrateurs Ecclésiastiques et ceux qui seront nommez par ladite ville seront autres toutes fois que ceux qui seront Administrateurs desdits Hôtel-Dieu et Hôpital-Général, afin qu'ils puissent être plus particulièrement occupez à ce qui concerne ledit Hôpital de Saint-Joseph des Abandonnez, et qu'il n'y puisse avoir aucune confusion des revenus. — Permettons auxdits Administrateurs de recevoir tous les legs, dons, gratifications, et autres liberalitez, qui seront faits

(1) Arch. du Département.

par Testament. Codiciles, Donations entre-vifs, ou à cause de mort, et par tous autres Actes que ce soit, et d'en faire les acceptations, recouvrements et poursuites nécessaires, ensemble d'acquérir, tant de notre Domaine que d'autres personnes, échanges, faire constitutions de rente, d'ordonner et disposer de tous les biens dudit Hôpital, suivant qu'ils jugeront à propos, emprunter des sommes telles que le besoin dudit Hôpital le requerra, transiger et compromettre avec peine, accorder et composer de tous les différends mus et à mouvoir; lesquels Compromis et Transactions Nous avons validé et validons comme ils avoient été faits entre Majeurs. — Enjoignons aux Curez, Notaires, Tabellions et Greffiers, dans la ville et Ressort de Clermont-Ferrand, d'envoyer incessamment audit Hôpital les Extraits des Testaments, Codiciles, Donations, Contrats, Compromis, Traitez, Sentences, Jugements, et autres Actes où il y aura dons, legs, et autres avantages en faveur dudit Hôpital, et de délivrer toutes les Expéditions nécessaires, gratuitement, à peine d'en répondre par les négligents ou refusants en leur propre et privé nom, et de tous dépens, dommages et intérêts. — Pourront lesdits Administrateurs agir ès dits noms et intervenir pour la demande, condamnation et payements des peines qui auront été stipulées par les Compromis, et autres Actes au profit dudit Hôpital, contre ceux qui se trouveront y avoir contrevenu, et pour toutes les autres choses où ledit Hôpital se trouvera y avoir intérêts. — Déclarons appartenir audit Hôpital tous les meubles des Pauvres qui décèderont en icelui, suivant l'Inventaire qui sera fait lors de leur entrée. — Pourront lesdits administrateurs faire tous Réglements et Statuts pour le gouvernement et direction dudit Hôpital, tant au dedans d'icelui qu'au dehors. — Déclarons en outre ledit Hôpital exempt de tous droits de guet, garde, fortification, fourniture de ville et fauxbourgs, même de logement et passage, aide et contribution de Gens de guerre. — Accordons en outre audit Hôpital l'amortissement des bâtiments et héritages servant à l'Enclos d'icelui seulement, sans que pour raison de ce il soit tenu de nous payer, ny à nos Successeurs Roys, aucune finance ni indemnité dont en tant que de besoin, Nous avons fait don et remise audit Hôpital, nonobstant toutes Ordonnances à ce contraires ausquelles pour ce regard Nous avons dérogé et dérogeons par ces Présentes, sans préjudice toutefois de l'indemnité des Seigneurs particuliers, si aucuns y a, qui leur sera payée. Si donnons en mandement, à nos Amez et Feaux Conseillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement de Paris, Chambre des Comptes audit lieu, et à tous autres nos Justiciers et Officiers qu'il appartiendra, que ces Présentes, ils ayent à enregistrer, et le contenu en icelles, faire garder et observer selon leur forme et teneur, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements au contraire. Car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre Scel à cesdites Présentes. Donné à Versailles, au mois de Février, l'an de grace 1697, et de notre règne le 54e. *Signé*, Louis. *Et plus bas:* par le Roy, *Phelypeaux*. *Visa Boucherat*, pour Lettres d'Etablissement d'Hôpital de Clermont.

## *T. I, p. 105. — Monitoire du vice-gérant du diocèse de Clermont aux curés de N.-D. du Port, de Saint-Genès et de Saint-Pierre, au sujet des lanternes récemment établies à Clermont. — Novembre* 1698.

*Joseph Pons*, Prestre, Bachelier en Théologie, Chanoine de l'Eglise Collegiale de Saint Genest de cette Ville de Clermont, et Vicegerant au Diocèse dudit Clermont. Aux Sieurs Curez des Parroisses de Notre Dame du Port, de Saint Genez, et de Saint Pierre de ladite Ville de Clermont; leurs Vicaires, ou autres Prestres approuvez sur ce requis, Salut. De la partie du sieur procureur du roy en l'Hostel de ladite Ville: Exposé Nous a esté que Sa Majesté ayant par son édit du mois de Juin 1697. ordonné qu'il seroit établi des lanternes dans les principales villes du royaume, pour estre posées dans toutes les ruës, à l'*instar* de celle de la ville de Paris, et que s'il arrivoit dans lesdites Villes, quelque vol, enlevement et brisement desdites lanternes, ou autres violences, les convaincus fussent condamnez pour la premiere fois en cinquante livres d'amende, et en cas de recidive qu'ils fussent punis corporellement, comme perturbateurs du repos public, et les peres et meres civilement responsables de leurs actions, et contrains en leurs propres et privez noms, au payement des amandes, comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté: Et qu'au mépris desdites deffences qui ont esté faites, publiées et affichées l'annee derniere et la presente, de la part des sieurs maire et eschevins de ladite ville, ausquels la connoissance est attribuée par ledit Edit, certains Quidams rodans les nuits dans cette ville, s'efforcent de rompre les caisses desdites lanternes les ouvrent avec leurs épées, brisent et cassent les lanternes; ce qui seroit arrivé plusieurs fois, et par exprés le lundy vingtiéme octobre dernier, et encore le 29. dudit mois, entour une heure aprés minuit, lesdits Quidams auroient brisé une lanterne à coups de pierres, dont l'une resta dans ladite lanterne, qui estoit posée dans la ruë du Port, audevant la maison du Sieur *Ribeyre*, tresorier de France, et que

l'année derniere il en fut aussi cassé une au même endroit nuitamment, ce qui auroit obligé lesdits sieurs maire et échevins de se transporter dans ladite ruë, dresser procez verbal de l'état de ladite lanterne, et faire apporter icelle en l'hôtel de ville : et comme il est de l'intérêt public de reprimer l'insolence de ces Quidams, ils ont permis audit Procureur du Roy de ladite ville de faire informer des faits susdits, circonstances et dependances, et pour en avoir une entiere preuve, d'obtenir Monitoire et Censures Ecclesiastiques, et icelles faire publier par tout où besoin sera, suivant l'ordonnance renduë par lesdits sieurs maire et échevins de ladite ville ledit jour 29. octobre dernier ; que ledit Procureur du Roy nous justifie, et requiert qu'il nous plaise les luy vouloir octroyer : Pour ce est-il que Nous vous mandons admonester en vos Prônes de Messes de Parroisse, toutes personnes de l'un et l'autre sexe, qui ont veu, et sçavent quelque chose de ce que dessus, ayent à le declarer devant vous dans six jours aprés la premiere publication, à peine d'excommunication, et de six en six jours aprés, ferez la seconde et troisiéme publication aux mêmes peines, et s'ils ne viennent à deuë et entiere revelation dans six jours aprés, vous les declarerez excommuniez, agravez et reagravez, et tels vous les denoncerez en vosdits Prônes, comme nous les declarons et dénonçons par ces presentes ; de ce faire vous donnons pouvoir. Fait et donné à Clermont, sous le scel de ladite Officialité, le... jour de Novembre mil six cens quatre-vingt-dix-huit.

### *T. I, p.* 660. — *Plan de la ville de Clermont-Ferrand, dressé vers* 1725.

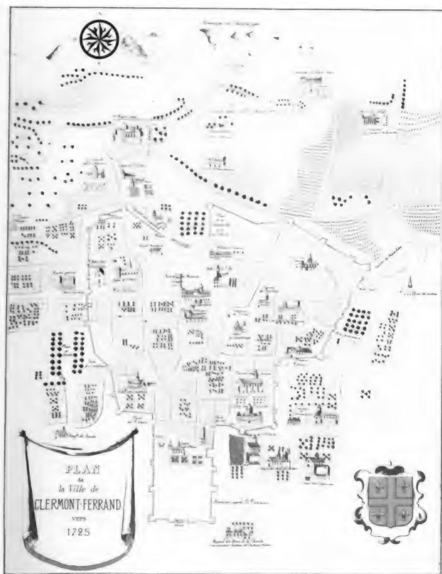
Nous donnons, à la page suivante, un plan de la ville de Clermont, dressé vers 1725. L'original, qui est colorié et manuscrit, est conservé à la bibliothèque nationale à Paris (*section des estampes, volume cote Puy-de-Dôme, arrondissement de Clermont, topographie de la France*). La bibliothèque de Clermont possède une bonne copie moderne de ce plan. Nous avons corrigé la plupart des légendes pour l'intelligence du lecteur ; certains noms, qui avaient été mal écrits par le copiste, demandaient ce changement. Les armoiries de Clermont ont été ajoutées au plan, ainsi que le titre principal.

### *T. I, p.* 440. — *Lettres patentes de Louis XV, roi de France, portant confirmation de l'établissement de l'Hôtel-Dieu de la ville de Clermont et réglement pour son administration, données à Versailles le* 28 *avril* 1725 (1).

Louis, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre. Les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de la Ville de Clermont, nous ont trés-humblement fait remontrer que cet établissement a esté fait il y a plus de deux siécles. Le sieur *Guillaume Duprat*, Evêque de Clermont, et qui est décédé au mois d'octobre 1560, institua, par son Testament, les Pauvres de cet Hôtel-Dieu ses héritiers universels, et le sieur Procureur Général du Parlement de Paris fit rendre un Arrest le 9 mai 1564, pour lequel il fut ordonné que cet Hotel-Dieu seroit reglé, policé, gouverné et administré à l'instar de l'Hôtel-Dieu de la Ville de Paris. Il est intervenu depuis plusieurs autres Arrests qui ont autorisé l'établissement de l'Hôtel-Dieu de la Ville de Clermont, et celuy qui fut rendu par les Commissaires des Grands Jours, le 30 Janvier 1666, ordonna que le Réglement fait par les Supplians, pour l'administration de l'Hôtel-Dieu, seroit enregistré pour estre exécuté selon sa forme et teneur. L'établissement de cet Hôtel Dieu a paru si important que, par Arrest du Conseil, les Maladreries de Durtol, d'Anval, de Rochefort et de Vertaison, ont esté réunies à cet Hôtel-Dieu, dans lequel on reçoit et les pauvres malades de la Ville, et les étrangers de quelque païs qu'ils viennent, et particuliérement ceux de nos Troupes qui sont blessez, ou qui se trouvent attaquez de quelque maladie. Il y a trés souvent eu dans cet Hôtel-Dieu jusqu'au nombre de cent cinquante pauvres malades, et il n'y en a jamais moins de quatre-vingts. Il y a pour le service et l'administration deux Chapelains, un Chirurgien et deux Apprentifs, un Œconome, une Gouvernante, treize Servantes et trois Valets qui sont nourris et logez dans l'Hotel-Dieu, les Medecins de la Ville de Clermont viennent tous les jours alternativement, faire leurs visites et ordonner les remedes, en sorte que les pauvres ont tous les secours et

(1) Arch. du Depart., Arm. 5, Sac A., Cote 9.

spirituels et temporels dont ils peuvent avoir besoin ; mais comme cet établissement, si utile et si important pour le public, n'a point été confirmé par des Lettres Patentes, et qu'il ne peut subsister sans jouir des privilèges qu'il Nous a plû, et au Rois nos prédécesseur, d'accorder aux Hôpitaux établis dans les principales Villes de notre Royaume, parce que les revenus de l'Hôtel-Dieu de Clermont sont considérablement diminuez depuis l'année 1720 par les remboursements qui ont été faits en Billets, les Supplians Nous ont trés-humblement fait supplier de leur accorder nos Lettres sur ce nécessaires, et ils ont lieu d'espérer cette grace de notre piété, avec d'autant plus de raison que le défunt Roy, notre très-honoré Seigneur et Bisayeul, en accorda de semblables, en l'année 1676, à l'Hôpital qui fut établi à Clermont, en l'année 1658. A ces causes, voulant traiter les Exposans et soutenir l'établissement d'un Hôtel-Dieu, dont nos Sujets ont tiré jusques à présent un très-grand avantage, Nous avons par ces Présentes, signées de notre main, dit, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, voulons et Nous plaît. — Article 1er. Que ledit Hôtel-Dieu de la Ville de Clermont demeure établi à l'instar de ceux de nos bonnes Villes de Paris et de Lyon, et des autres Villes de notre Royaume, à l'effet de quoy Nous l'avons confirmé et confirmons pour jouir des mêmes Droits et Priviléges, quoyque non exprimez aux Présentes que les autres Hôpitaux : Voulons qu'il continue d'être régi et gouverné par des Administrateurs Ecclésiastiques et Laïques, ainsi qu'il a été pratiqué jusqu'à présent, ou en la manière qui sera réglée par eux en cas de nécessité de changement sans que ledit Hôtel-Dieu puisse dépendre en façon quelconque de notre grand Aumônier, ni des officiers de la générale Réformation, ausquels nous interdisons toute supériorité, visite, jurisdiction et connoissance, déclarant que Nous en sommes le Conservateur et le Protecteur. — Article 2. Et attendu qu'il y a un Hôpital déjà établi dans la même Ville par nos Lettres Patentes du mois de septembre 1676, par lesquelles Nous avons ordonné que tous les dons, legs, et autres liberalitez, et aumônes faites, ou qui seroient faites à l'avenir aux pauvres par les habitans de la Ville et Faubourgs de Clermont, et des Bourgs et Villages en dépendans, appartiendroient à l'Hôpital privativement à tous autres ; Voulons et ordonnons que lorsque les dons, legs et autres libéralitez, et aumônes, auront esté faites aux pauvres en général, en ce cas les sommes qui en proviendront seront partagées entre l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital, et que ceux qui seront faits à chacune de ces deux Maisons, en particulier, appartiennent en entier à celle des deux Maisons à laquelle ils auront éte faits nommément et en particulier. — Article 3. Permettons aux Administrateurs de cet Hôtel-Dieu de continuer de faire par eux, ou autres personnes, les quêtes qu'ils aviseront dans la Ville et Faubourgs de Clermont, et dans tous les autres lieux que bon leur semblera ; faisons défenses à toutes personnes de les troubler, et d'en faire aucunes, si ce n'est pour l'Hôpital, les prisonniers et les Religieux mendians de la même Ville, ou en cas de besoin, ou de nécessité pressante.— Article 4. Leur permettons aussi de mettre des troncs, bassins, et petites boettes, dans toutes les Eglises et autres lieux de la Ville et Faubourgs qu'ils aviseront, dans les bureaux des messageries, coches et carosses, hôtelleries, halles, et même dans les magazins des marchands, et boutiques, de gré à gré. — Article 5. En cas de nécessité urgente, toutes les Communautez séculières et régulières, de l'un et de l'autre sexe, de la Ville et Faubourgs de Clermont, à l'exception des mandians, et de tous les Corps laïques, les fabriques des Eglises, les chapelles et confrairies, et autres de cette nature, le corps des métiers, et toutes autres personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient, même les ecclésiastiques bénéficiers, séculiers et réguliers, ou non bénéficiers, seront exhortez de contribuer à la nourriture et subsistance des pauvres de l'Hôtel-Dieu de Clermont, chacun selon pouvoir et bonne volonté. — Article 6. Et dautant que Nous avons donné à l'Hôpital de Clermont un tiers de toutes les amendes de police, et des marchandises et autres choses qui auront esté confisquées par jugement des officiers de la police ; Donnons pareillement un autre tiers des mêmes amendes et confiscations à l'Hôtel-Dieu de Clermont ; Voulons et ordonnons que le tiers de toutes les amendes et confiscations qui auront esté consignées entre les mains des greffiers, geoliers, et autres personnes, soient delivrez au trésorier de l'Hôtel-Dieu de Clermont, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, sans que sous prétexte des appellations indécises les greffiers, geoliers, et autres dépositaires, puissent retenir le tiers des amendes et confiscations, dont Nous les déchargeons en rapportant la quittance avec la soumission du trésorier de l'Hôtel-Dieu de Clermont.- - Article 7. Voulons que tous nos Officiers qui seront reçus dans la Ville de Clermont, soient tenus de donner à leur réception une somme modique à l'Hôtel-Dieu de Clermont, ainsi qu'elle sera réglée par les Compagnies dans lesquelles ils seront reçus, et qu'il en soit usé de même à l'égard des avocats, procureurs, greffiers, notaires, et autres officiers de justice. — Article 8. Voulons et entendons que les héritages, fermes et domaines de l'Hôtel-Dieu de Clermont, ou qui en dépendront, soient exempts de toutes tailles et autres nos deniers. — Article 9. Deffendons à tous salpêtriers d'entrer dans les Maisons et lieux de l'Hôtel-Dieu de Clermont pour y chercher du salpêtre, à peine de punition corporelle. — Article 10 Permettons aux Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de continuer à retenir les habits, linges et argent, que les malades se trouveront avoir,


PLAN
de
la Ville de
CLERMONT-FERRAND
vers
1725

lorsqu'ils decèdent dans l'Hôtel-Dieu. — Article 11. Pourront les Administrateurs transiger de tous différends, passer tous compromis, vendre, échanger, ou autrement aliéner tous héritages, rentes, et autres biens meubles et immeubles de l'Hotel-Dieu, lorsqu'ils le jugeront à propos pour le bien de cette Maison, après neanmoins qu'il aura été fait information devant notre Sénéchal de la même Ville, de la commodité ou incommodité de l'aliénation des immeubles. — Article 12. Voulons que l'Hôtel-Dieu de Clermont jouisse des mêmes droits dont jouit l'Hôtel-Dieu de la Ville de Paris, et qu'à l'égard des droits d'indemnitez que l'Hotel-Dieu de Clermont pourroit devoir à des Seigneurs particuliers, il jouisse de la grace et effet de l'article LII de notre Déclaration de l'année 1656. — Article 13. Enjoignons aux chirurgiens et apoticaires de la Ville de Clermont de travailler aux differentes opérations de chirurgie et de pharmacie dans l'Hôtel-Dieu de Clermont, quand ils en seront requis par les Administrateurs : Voulons et entendons que le chirurgien principal de l'Hôtel-Dieu de Clermont soit reçu maître chirurgien dans la Ville de Clermont, après quatre années de service dans l'Hôtel-Dieu, sans être tenu de payer aucun droit, ni faire chef-d'œuvre, ainsi qu'il s'est toujours pratiqué depuis le Réglement fait par les Grands Jours, le 30 janvier 1666. — Article 14. Voulons et ordonnons que tous procès et differends, dans lesquels les Administrateurs de l'Hotel-Dieu de Clermont seront parties ou intervenans pour le fait de l'Hôtel-Dieu, en quelques matières qu'elles soient, civiles ou criminelles, personnelles, réelles, ou mixtes, tant en demandant que défendant, soit traitez, instruits et jugez pardevant notre Sénéchal de Clermont, et les Gens tenant le Siege Presidial dans les cas Presidiaux, en quelque lieu que les parties soient domiciliees et les biens situez, a l'effet de quoy Nous en attribuons toute Cour, jurisdiction et connoissance à notredit Sénechal et Presidial, et l'interdisons à tous autres Juges. Permettons aux Administrateurs de l'Hotel-Dieu de Clermont de faire donner toutes assignations en vertu des Présentes, et de requérir leur renvoy qui ne pourra leur être refusé. Toutes expeditions dont les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Clermont pourront avoir besoin, en cette qualité, leur seront délivrées gratuitement par les Greffiers du Sénéchal et Presidial de Clermont, ausquels Nous faisons defenses de prendre aucune chose pour la façon, minute, grosse, signature, ou parchemin; leur enjoignons de delivrer, gratuitement et sans frais, aux Administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Clermont des expeditions des sentences, dans lesquelles il y aura des condamnations au profit de l'Hôtel-Dieu de Clermont, ou des pauvres, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom, de tous depens, dommages et intérêts, et de cent livres d'amende applicable à cet Hôtel-Dieu : Voulons aussi que le même soit observé par les Notaires, sous les mêmes peines, à l'égard des testamens et autres actes où il y aura des legs, ou dons, ou stipulations de peines au profit de l'Hotel-Dieu. — Article 15. Toutes sommations, assignations, offres, ou autres actes concernans l'Hôtel-Dieu de Clermont, seront signifiez au bureau de cet Hôtel-Dieu les jours de l'assemblée. Faisons defenses d'en signifier aucuns aux personnes ou domiciles des administrateurs, à peine de nullité. — Article 16. Permettons aux Chapelains de l'Hôtel-Dieu de Clermont qui seront dépendans des administrateurs, de recevoir les testamens des pauvres et officiers de cet Hôtel-Dieu, ainsi qu'il est permis aux Curez par nos Ordonnances, en observant les formalitez requises. — Article 17. Enjoignons a tous Notaires, lorsqu'ils recevront des testamens, d'avertir les Testateurs de faire quelque legs à l'Hôtel-Dieu de Clermont, et de faire mention de l'avertissement, au cas que le testateur ne fasse aucun legs, à peine de six livres d'amende pour chaque contravention contre les Notaires. — Article 18. Pourront les administrateurs constituer des rentes viagères au profit de tous particuliers de la Ville et Fauxbourgs de Clermont, et de la Province d'Auvergne seulement, nonobstant notre Edit du mois d'aoust 1667, auquel nous avons dérogé à cet égard. — Article 19. Voulons et entendons que l'Hôtel-Dieu de Clermont soit exempt, tant pour le passé que pour l'avenir, de tous droits d'amortissement, de controlle et d'insinuation, même de se servir de papier timbré pour les registres et journaux de cet Hotel-Dieu, ensemble des droits d'entrée qui se perçoivent dans la Ville de Clermont, sur les vins, bestiaux et foins qui se consommeront dans l'Hôtel-Dieu. — Article 20. Pour donner moyen au tresorier de l'Hôtel-Dieu de Clermont, qui est obligé de faire des avances considérables, et de séjourner actuellement dans la Ville, de vaquer avec plus d'assiduité aux affaires de l'Hôtel-Dieu ; Voulons que pendant le tems seulement qu'il sera dans la charge de tresorier, il soit exempt de tutele, curatele et collecte de nos deniers, et généralement de toutes charges publiques. — Article 21. Et attendu qu'à l'occasion de la peste qui étoit dans le Gévaudan, il a été composé dans l'Hôtel-Dieu de Clermont plusieurs remèdes par les ordres des médecins, et notamment de l'orviétan, de la confection d'hyacinte, de la theriaque, de l'extrait de genievre, et autres, permettons aux administrateurs de les vendre et débiter, même tous autres remèdes qui pourront à l'avenir être composez dans cet Hotel-Dieu, sans que les administrateurs y puissent être troublez. Si donnons en mandement à nos amez et feaux Conseillers les Gens tenans notre Cour de Parlement à Paris, Chambre des Comptes, Cour des aydes de Clermont-Ferrand, Senéchal de Clermont, ou son Lieutenant, et Gens tenans le Siége Presidial audit lieu, chacun en droit soy, que ces Présentes ils fassent lire,

enregistrer, garder et observer selon leur forme et teneur. Mandons à nos amez et feaux Conseillers, Présidens, Tresoriers généraux de France au bureau de nos finances à Riom, de faire pareillement enregistrer ces dites Présentes, et icelles exécuter en ce qui est de leur connoissance ; Et pour plus grande sureté desdites Présentes, Nous avons dérogé et dérogeons à tous Edits et Ordonnances contraires, et aux dérogatoires des dérogatoires y contenues ; car tel est nostre plaisir. Donné à Versailles le vingt-huitième jour d'avril, l'an de grace mil sept cens vingt-cinq, et de notre règne le dixième. Signé, *Louis*. Et plus bas : Par le Roy, *Phelypeaux*.

### *Arrêt du Conseil et Lettres-Patentes pour établir deux bureaux, l'un dans la ville de Limoges, l'autre dans la ville de Clermont-Ferrand, pour la vente des marchandises de la Compagnie des Indes.* — 1726.

Cet arrêt est mentionné dans un inventaire manuscrit concernant les enregistrements faits à la cour des aides de Clermont.

### *T. I, p. 449. — Lettres patentes de Louis XIV, portant confirmation de l'établissement de la Maison de la Châsse, sous le titre de Séminaire de Saint-Austremoine de Clermont. — Janvier* 1731.

Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut : les bénédictions toutes particulieres, qu'il a plu à Dieu de verser sur nous, nous obligent d'en rendre les graces continuelles à sa divine bonte, et d'appliquer tous nos soins à faire fleurir dans notre Royaume la véritable religion, et à en bannir l'erreur ; pour satisfaire à vn si juste devoir, Nous avons estimé qu'il n'y avoit rien qui pût y contribuer davantage que de tenir la main à l'exécution des saints décrets sur l'etablissement des Seminaires, et Nous avons cru qu'il ne suffisoit pas d'avoir dans notre Royaume des Séminaires établis dans presque tous les diocèzes, pour préparer aux saints ordres ceux qui sont en âge de les recevoir, et d'autres Maisons encore où l'on reçoit ceux qu'il plaît à Dieu d'appeler au service de ses autels dès leur plus tendre jeunesse, lesquels dans ces saintes retraites trouvent non seulement vn azile propre à conserver leur innocence, mais de plus vne Ecole spirituelle où ils sont nourris de la parolle de la Loy, et instruits dans les principes de la solide piété, c'est pourquoy notre Amé et Féal *Jean-Baptiste Massillon*, Evêque de Clermont, Conseiller en nos Conseils, Nous ayant représenté que ce n'est pas assés d'élever des clercs et de former des pasteurs, qu'il faut aussy pourvoir à leurs besoins, surtout lorsque la vieillesse ou des maladies incurables les mettent dans l'impuissance de continuer leurs fonctions, et que manquant à son diocèze, qui est vn des plus vastes de notre Royaume, et dont le Clergé est très-nombreux, vne Maison qui fut établie à l'effet d'y recevoir gratuitement les Ecclésiastiques et les Prestres qui auroient servy l'Eglise avec édification dans ce diocèse, et à qui le grand âge et les infirmités ne permetroient pas de continuer leurs services, Il conuenait à notre charité et à notre justice de procurer une retraite et vne subsistance raisonnable à des personnes honorées du sacerdoce, qui, après avoir travaillé long-temps avec desintéressement dans des emplois qui ne leur auroient fourni que le nécessaire pour vivre et dans lesquels, après avoir consommé leur santé et passé la plus grande partie de leur vie au service des ames, et au culte de Dieu, se trouveroient, par leur vieillesse ou par leurs infirmités, réduits à de grands besoins, et dans une situation non seulement honteuse a la religion, et au caractère sacerdotal, mais aussy aux Chrestiens qui en auroient receu des secours dans l'administration des choses saintes ; que faute d'vne pareille retraite il y auoit même des prestres obligés de demeurer en des lieux peu seeants à leur caractère, ou de prendre place dans des hôpitaux ; qu'il auoit trouvé des paroisses mal desservies, des peuples sans instruction, et l'administration des sacremens négligée à cause de la foiblesse de l'âge des Curez, à quoy il ne voyoit qu'on pût remédier qu'en procurant une retraite commode à ces vieillards. Qu'un tel Établissement estoit un moyen puissant pour encourager les Ecclesiastiques à travailler auec plus de desinteressement, quant ils se verroient assurés d'un lieu où ils seroient receus et assistés dans leur vieillesse d'une manière convenable à leur caractere, sous la conduite de quelque Ecclesiastique vertueux qu'il en chargeroit ; que dans ses venes animé du zèle pour son Eglise, et touché de compation pour les ministres qui l'aident à la conduire, il auoit cru faire vne chose vtile à son diocèze, en imitant le soin que notre auguste Bisayeul, d'éternelle mémoire, auoit eu d'etablir l'Hostel des Invalides pour les officiers et soldats estropiez dans nos armées, de commencer cette

bonne œuvre en choisissant une Maison à laquelle il auoit donné le nom de Saint-Austremoine, apostre et premier Evêque d'Auvergne, pour y retirer quelqu'vns de ses vieux Ecclésiastiques, sous le gouuernement des Prestres séculiers desjà établis à l'Hermitage et à Banelles, pour les missions de son diocèze, ausquels prestres il auoit confié le soin de ladite Maison ; qu'il se trouuoit desjà quelqu'vns de ces Ecclésiastiques vieux et infirmes qui bénissoient Dieu des secours spirituels et temporels qu'ils y receuoient, que beaucoup d'autres attendoient vne forme d'établissement plus stable pour s'y venir retirer, et qu'une personne charitable, touchée d'une œuvre si édifiante et si utile, vouloit y contribuer de ses biens, s'il nous plaisoit de l'authoriser et confirmer par nos Lettres patentes, qu'il nous a très-humblement suplié de luy accorder la permission d'imposer, par chacun an, la somme de *deux mille livres* sur tous les Bénéficiers de son diocèze, pour ladite somme imposée estre payée par forme de pension, aux termes qui seront réglés, et mise entre les mains de celui qui sera Estably pour principal œconome de ladite Communauté, sur ses quittances, jusqu'à ce qu'il soit vny à ladite Communauté des Bénéfices, dont la possession et la jouissance soient actuels, et qui soient au moins de la valleur de six mille liures, touttes charges deduites. A ces causes, voulant entrer dans les bonnes intentions de notre Amé et Féal l'Evêque de Clermont, et désirant contribuer à vn Etablissement si glorieux pour la religion, et si avantageux pour les Ministres du Seigneur, Nous, de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité Royale, auons par ces présentes, signées de notre main, approuvé, confirmé et autorisé, approuvons, confirmons et autorisons l'Etablissement de ladite Maison, sous le Titre de Séminaire de Saint-Austremoine, pour que les Ecclésiastiques et les Prêtres âgés et infirmes qui ont travaillé dans le diocèze de Clermont, y soient receus à l'effet d'y estre aydés s'ils ont peu de biens, et d'estre pourveu à tous leurs besoins, s'ils n'en ont point, le reste de leur vie, en obseruant les réglemens que notre Amé et Féal l'Evêque de Clermont jugera à propos de leur donner ; laquelle Communauté demeurera établie sous l'autorité immédiate et entière de l'Evêque de Clermont et ses successeurs. Luy permettons de faire bâtir ladite Maison en tel lieu de son diocèze qu'il jugera le plus commode, et voulons qu'à cette fin et pour faire subsister, augmenter et maintenir ladite Communauté, ledit Evêque et ses successeurs, Evêques de Clermont, employent et se seruent de tous les moyens portés et permis par les ordonnances pour la fondation et dottation, et subsistance des séminaires et des hôpitaux, en la forme et manière qu'il semblera la plus commode, suivant la nécessité et les besoins des temps et des lieux, tant par vnion de Bénéfices jusques à la somme de six mille livres de revenu annuel, que par assignation de pension sur des bénéfices, autres toutes fois que des Cures, ou autrement et généralement faire toutes choses conuenables, attendu qu'on ne peut faire vn meilleur vsage, et plus conforme à l'Esprit de l'Eglise, des revenus des bénéfices, dont les titulaires ne sont pas obligez à résidance, que de les employer au soulagement des pauvres Ecclésiastiques dans leurs infirmitez et leurs besoins ; et cependant, affin que ledit Etablissement ne souffre aucun retardement, Nous permettons audit Sieur Evêque de Clermont d'imposer annuellement, auec les autres députes qui composent la Chambre ecclésiastique de son diocèze, jusqu'à la somme de *deux mille livres*, sur tous les bénéfices et communautés de son diocèze, de quelque qualité et reuenu qu'ils puissent estre, et même sur les Cures qui excèdent cinq cent livres de reuenu annuel ; ladite somme de deux mille livres payable par chacune année, à tels termes que notre Amez et Féal l'Evêque de Clermont avisera, entre les mains et sur les simples quittances de celuy qu'il commettra pour en faire la recette. Laquelle somme, ainsi imposée sur les Bénéfices, sera payée par les titulaires possesseurs, fermiers ou receueurs desdits Bénéfices, selon les taxes qui en seront faites par ledit Euêque auec les autres deputez de la Chambre Ecclésiastique de son diocèze ; et icelles taxes seront payées par les voyes ordinaires, nonobstant opposition ou appellation quelconques, à condition néantmoins que ladite leuée cessera aussy tost que par des vnions de Bénéfices qui pourront estre faites à ladite Maison, il s'en trouuera pour la somme de *six mille livres* par chacun an, dont ladite Maison soit en possession et jouissance actuelle. Permettons aux Supérieurs et Directeurs de ladite Communauté de recevoir tous dons, legs, fondations, et autres dons qui pourront estre faits audit Séminaire, comme aussy d'acquérir et posséder tous biens, rentes, domaines et héritages, de quelque qualité qu'ils puissent estre. Voulons que ladite Maison, Cour, Jardin, Enclos, où ladite Communauté sera établie, demeure bien deuement amortie, comme par ces présentes nous l'amortissons, sans que pour raison de ce ils soient tenus de nous payer aucun droit d'amortissement, ny indemnité, dont nous déchargeons ladite Communauté, et en tant que besoin seroit lui en auons fait et faisons don par ces présentes, à la charge d'indamniser les Seigneurs particuliers dont ladite Maison pourroit relever. Si donnons en mandement à nos Amez et Feaux Conseillers, les gens tenans nos Cours de Parlement et Chambre des Comptes, à Paris, que ces présentes ils ayent à faire registrer et le contenu en icelles faire entretenir, garder et observer, sans permettre qu'il y soit contrevenu, Car tel est notre Plaisir ; et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre notre

Scel à cesdites présentes. Donné à Versailles au mois de Janvier, l'an de grace 1731, et de notre règne le 16e. *Signé*, *Louis*. *Et plus bas :* par le Roy, *signé*, *Phelypeaux*.

## *T. I, p. 108.— Edit du roi Louis XV, portant réunion définitive des villes de Clermont et de Montferrand, sous le nom de Clermont-Ferrand. — Mai 1731.*

*Louis*, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, a tous présens et à venir, salut. La proximité des deux villes de Clermont et Montferrand a fait penser, il y a plus d'un siècle, qu'il étoit également avantageux à l'une et à l'autre d'être réunies pour ne former qu'une seule et même ville. Ce fut par ce motif que le roy Louis XIII ordonna, par son édit du mois d'avril 1630, qu'elles demeureroient doresnavant et pour toujours unies et incorporées sous le nom de Clermont-Ferrand, avec continuation réciproque des honneurs, libertés et franchises qui leur sont attribués ; cette réunion n'a été néanmoins qu'imparfaitement exécutée ce qui a esté cause en partie, par les dispositions de cet édit, qu'il laissoit subsister dans ces deux villes réunies, differents échevins et officiers municipaux, une administration séparée, des deniers, communs patrimoniaux et d'octrois de chaque ville et enfin différents tribunaux pour rendre la justice, savoir une sénéchaussée royale, un présidial pour la partie de Clermont, avec un baillage royal pour la partie de Montferrand avec deux juridictions consulaires, l'une établie à Clermont et l'autre à Montferrand, d'où il est arrivé que la réunion proposée n'a pas esté même dans les chefs qui sont portés par l'édit du mois d'avril 1630, en sorte qu'au lieu de se conformer à l'ordre prescrit par cet édit, pour comprendre la subvention de ces deux villes dans un seul rolle, on y continue d'y faire deux rolles séparés pour les impositions et qu'il ne subsiste presque aucune marque de leur réunion, nous avons cru que l'intérêt de ces villes et le bien de nos sujets demandoient une loy qui fît cesser à l'avenir les obstacles qui en ont empêché jusqu'ici l'union entière et parfaite, nous procurerons par ce moyen aux habitants de Montferrand l'avantage de devenir citoyens de la ville capitale de la province d'Auvergne et de jouir des honneurs et des privileges à cette qualité, pendant que la ville de Clermont sera, par cette réunion, considérablement augmentée, tant en nombre d habitants qu'en biens et revenus patrimoniaux et d'octrois. Nous avons aussy esté informé que la diminution des habitants de la ville de Montferrand ayant diminué le nombre des affaires, il ne peut rester ny une occupation suffisante pour une juridiction consulaire, et encore moins pour un baillage royal, ny assez de sujets capables de remplir les charges du baillage, qui sont tombés la plupart à nos parties casuelles ou d'exercer successivement les fonctions de juges et consuls, en sorte qu'en supprimant des juridictions qui sont à charge desquelles sont inutiles et les réunissant à celles qui déjà establies dans la ville de Clermont, la justice dont nous sommes chargé envers nos sujets sera administrée dans des sièges plus considerables à notre satisfaction et pour l'avantage du public. A ces causes et autres à ce nous mouvant et désirant donner à nos deux villes de Clermont et de Montferrand de nouvelles preuves de notre affection et de nostre prétention de notre certaine science, pleine puissance et authorité royale, nous avons, par notre présent edit, perpétuel et irrévocable, dit statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons ce qui suit : *Article* 1er. L'édit du mois d'avril 1630 sera exécuté selon sa forme et teneur en toutes les dispositions auxquelles il n'a esté dérogé par le passé, ou ne sera dérogé par le présent édit et en conséquence les deux villes de Clermont et de Montferrand demeureront réunies et incorporées l'une à l'autre doresnavant et pour toujours sous le nom de Clermont-Ferrand, avec communication réciproque des honneur, libertés et franchises attribués ausdites deux villes. — *Article II.* Tous les biens, revenus, deniers communs, patrimoniaux et d'octrois appartenant ausdites deux villes seront réunis et administrés en commun comme étant les biens d'une seule et même ville et, en conséquence, lesdites charges de l'une et de l'autre seront acquittées indistinctement et sans aucune préférence sur les revenus des biens communs. — *Article III.* Les deliberations concernant les affaires communes de la ville de Clermont-Ferrand se prendront dans les assemblees du corps de ville, qui continueront de se tenir en la manière ordinaire dans l'hôtel-de-ville de la partie de Clermont et qui seront composées des personnes qui sont en droit de possession d'y assister, suivant ce qui s'observe en la ville de Clermont, du nombre desquelles personnes il y en aura quatre au moins, non compris les échevins, du nombre des habitants de la partie de Montferrand, savoir deux marchands, un bourgeois et un artisan. — *Article IV.* Il sera procede des assemblees à l'election des echevins de la ville de Clermont-Ferrand en la maniere ordinaire lesquelles seront doresnavant au nombre de quatre, dont il y en aura toujours un au moins habitant de la partie de Montferrand. — *Article V.* Il ne sera fait a l'avenir qu'un seul rolle de tous les habitans de la partie

de Clermont et de celle de Montferrand pour le payement de la subvention et autres impositions, dans lequel chaque contribuable de l'une et de l'autre sera imposé à proportion de ses facultés. — *Article VI.* Les offices de bailli, de président et de lieutenant-général et les offices de conseillers au baillage de Montferrand ensemble tous ceux des procureurs, huissiers et tous autres cy-devant créés pour ledit baillage, qui sont actuellement vaccans, en nos parties cazuelles, seront et demeureront supprimez comme par le présent édit nous le supprimons sans qu'aucun puisse à l'avenir en obtenir des provisions de nous. — *Article VII.* Les offices de lieutenant-criminel, lieutenant-assesseur, commissaire-examinateur, conseiller avocat du roy, procureur du roy et greffier en chef au baillage de Montferrand et ceux de lieutenant de police et de procureur du roy de police de la même ville, seront et demeureront pareillement supprimés, après néanmoins que ceux qui en sont actuellement titulaires et propriétaires auront esté remboursez du prix de l'acquisition qu'ils en ont fait, voulant que jusqu'au remboursement ils continuent de faire leurs fonctions et a jouir de tous les gages, honneur, preeminences, prérogatives et émolumens attachez ausdits offices. — *Article VIII.* Les officiers de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand seront tenus solidairement de rembourser à ceux qui se trouveront être propriétaires desdits offices supprimés les sommes auxquelles le prix de leurs acquisitions se trouvent monter a ce dans un mois à compter du jour de la representation de leur contrat et les charges dont lesdits officiers de la senechaussée de Clermont sont actuellement pourvus demeureront par privilège affectées et hypothéquées au remboursement desdites sommes, le tout suivant leur soumission attachée sous le contre-scel du présent édit, sauf à estre par nous reglé la somme jusqu'à concurrence de laquelle les procureur, greffier et autres officiers attachez à notre dite senéchaussée de Clermont, seront tenus d'y contribuer audit remboursement pour ce qui les concerne.— *Article IX.* Après le remboursement effectif de tous les offices du baillage de Montferrand, mentionnés dans l'article VII, la juridiction dudit baillage sera et demeurera réunie à perpétuité à la juridiction de la sénéchaussée de Clermont, dont les officiers entreront en possession de toutes les fonctions cy-devant attribuées aux officiers du baillage de Montferrand, lesquelles ils exerceront de la même manière qu'ils les exercent dans la ville de Clermont, même dans le cas de l'un et de l'autre chef de l'édit des présidiaux, qu'ils jugeront conforme audit edit, leur en attribuant à cet effet toute cour et juridiction. — *Article X.* Le greffe du baillage de Montferrand demeurera reuny au greffe de la sénéchaussée de Clermont, à la charge de fournir par l'engagiste du greffe de la sénéchaussée de Clermont, le supplément de finance dont il sera tenu a cause de ladite réunion, lequel supplement de finance nous avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes aux officiers de la senechaussée de Clermont pour les indemniser en partie du remboursement qu'ils sont obligés de faire aux propriétaires des offices supprimés du baillage de Montferrand. — *Article XI.* Et jusqu'à ce que la liquidation ait été faite du supplément de finance qui nous sera dû par ledit engagiste et que les sommes auxquelles il se trouvera monter ayent esté par luy payées, les officiers de nostre sénéchaussée de Clermont jouiront de cent cinquante livres de rente annuelle a quoy monte le prix du bail actuel du greffe de Montferrand qu'ils repartiront suivant les conventions faites entre eux à l'amiable, laquelle somme sera prise sur le fermier des greffes de la sénéchaussée de Clermont sans que ledit fermier puisse prétendre pour raison de ce aucune diminution du prix de son bail. — *Article XII.* Les notaires du baillage de Montferrand seront unis et agrégés au corps des notaires de la ville et sénéchaussée de Clermont et pourront les uns et les autres esgalement instrumenter et passer tous actes tant dans le district de Clermont que dans celuy de Montferrand sy mieux n'aiment les notaires de la sénéchaussée de Clermont rembourser ceux du baillage de Montferrand du prix de leurs offices suivant les contrats d'acquisition qui en seront rapportés auxquels cas lesdits offices demeureront éteints et supprimés et leurs fonctions réunies au corps des notaires de la ville et senéchaussee de Clermont, lesquels seront tenus de faire leur option dans un mois à compter du jour de la publication du present edit après lequel ils en demeureront décheus et en cas qu'ils optent de faire ledit remboursement, ils seront tenus de payer le prix des acquisitions dans un mois à compter du jour de la représentation des contracts a peine de decheance de la faculté accordée par le present article. — *Article XIII.* La juridiction consulaire etablie a Montferrand demeurera réunie comme par ces presentes nous la reunissons à la juridiction consulaire de Clermont, voulons que tous les procès et contestations qui étoient cydevant portés en ladite juridiction, même ceux qui y sont actuellement pendant soient doresnavant portés par devant les juges consuls de Clermont et par eux jugés en la maniere ordinaire. — *Article XIV.* Le greffe de la jurisdiction consulaire de Montferrand demeurera pareillement reuny au greffe de la jurisdiction consulaire de Clermont et en consequence l'engagiste du greffe de la jurisdiction consulaire de Clermont sera tenu de rembourser a l'engagiste du greffe de la jurisdiction consulaire de Montferrand la somme a laquelle sa finance se trouvera monter, dans un mois a compter du jour de la liquidation auquel remboursement le greffe de la jurisdiction consulaire de Clermont demeurera par privilege affectée et hypothequée le tout

suivant la soumission faite par l'engagiste et attachée sous le contre-scel du présent édit.— *Article XV.* Les marchands de la partie de Montferrand seront unis et incorporés au corps des marchands de la partie de Clermont en sorte que les marchands de Montferrand puissent estre admis aux charges de la ville et à celles de la jurisdiction consulaire. — *Article XVI.* Tous les arts et métiers actuellement établis à Montferrand seront unis et incorporés à ceux qui sont établis à Clermont et jouiront des mêmes droits et priviléges et seront tenus ceux qui ne sont pas en jurande à Montferrand et qui tiennent actuellement boutique ouverte de quelques-uns des arts et métiers qui sont en jurande à Clermont, de prester serment devant les officiers de police de Clermont, d'observer les statuts et réglements faits pour la jurande à laquelle ils seront agrégés, sans que pour ladite reception ils puissent estre obligés de faire aucun chef d'œuvre n'y de payer aucuns droits ny frais et néanmoins ceux qui à l'avenir voudront exercer quelqu'un des arts et métiers qui sont en jurande à Clermont dans l'une ou dans l'autre partie ne pourront y estre admis qu'à la charge de se faire recevoir conformément aux réglements et en la manière accoustumée.

Si donnons en mandement à nos amez et feaux conseillers les gens tenans notre cour de parlement et chambre des comptes à Paris que notre présent édit ils ayent à faire lire, publier et registrer et le contenu en icelluy, garder, observer et exécuter selon sa forme et teneur, nonobstant toutes choses à ce contraire, auxquelles nous avons dérogé et dérogeons par notredit présent édit ; car tel est notre plaisir et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel. Donné à Versailles au mois de may l'an de grâce mil sept cent trente-un et de notre règne le seizième. Signé : *Louis*, et plus bas, par le roi, *Phelippeaux*, visa *Chauvelin*. Veu au Conseil, ouy et scellé du grand sceau de cire verte en lacs de soye rouge et verte.

## *Procès-verbal de visite aux fossés, murs et remparts de la ville de Clermont-Ferrand, dressé en exécution des ordonnances rendues en la Chambre du domaine par Etienne de Varennes de Champfleury, trésorier de France au bureau des finances à Riom, nommé commissaire ad hoc, et Guillaume Dujouhanel, procureur du roi au même bureau. — 3 juillet* 1738.

L'Académie de Clermont a publié, dans ses *Mémoires*, ce procès-verbal intéressant qui donne l'état détaillé des murs et fossés de l'enceinte de notre ville en 1738, et qui ne comprend pas moins de 188 articles. Le lecteur pourra le consulter au besoin. Nous avions d'abord pensé devoir le reproduire ; mais sa longueur nous oblige à nous contenter de signaler l'impression qui en a été faite dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont.* (Voir T. I de notre *Histoire de Clermont*, page 665.)

## *T. I, p.* 660, *T. II, p.* 455. — *Vue de la ville de Clermont-Ferrand vers* 1740.

*Jacques Chereau*, graveur à l'eau forte et au burin, né à Blois en 1694, mort à Paris en 1776 (1), a gravé, vers 1740, la curieuse vue que nous reproduisons à la page 455 de ce volume. Le dessin a été pris au sud-est de la ville, au-delà de la barrière d'Issoire, sur les hauteurs plantées en vignobles. L'artiste dessinateur a donné les moindres détails des objets qui se trouvaient devant ses yeux et cela avec une grande précision, une entente admirable de la perspective. Cette gravure, qui est de toute rareté, et que personne, dans nos murs, n'avait possédée jusqu'ici, a été retrouvée par nous à Paris. Elle donne un état topographique très-exact de la ville de Clermont au milieu du XVIIIe siècle, ce qui la rend très-précieuse. On y voit les diverses églises, les couvents, vendus ou démolis pendant la Révolution française. L'artiste a indiqué avec soin l'enceinte de la ville, située au sud-est et longeant le boulevard qui, de nos jours, porte le nom de *boulevard de la Pyramide*.

(1) Voir T. I, page 660, la note.

**T. II, p. 108. — *Codicille de Pierre Audigier, chanoine de la cathédrale de Clermont, par lequel il donne sa bibliothèque, ainsi que ses manuscrits sur l'Auvergne, au collége des RR. PP. Jésuites de cette ville. — 1er octobre 1740.***

« Je soussigné, *Pierre Audigier*, ancien chanoine de la cathédrale de Clermont, après avoir réfléchi sur les dispositions que j'ai faites par mon dernier testament, que j'ai déposé chez monsieur *Geneix*, notaire royal, j'ai jugé à propos d'y faire quelques changements comme s'ensuit : *Je donne et lègue tous mes livres qui sont renfermés dans des tablettes de noyer et ceux que l'on trouvera dans des armoires ou dans des coffres aux RR. peres Jesuites du collége de Clermont pour être mis dans leur bibliothèque* ; je les leur donne et lègue en reconnaissance de tous les secours qu'ils m'ont procuré dans mes études pendant tout le temps que j'ai esté parmi eux. Je suis ravi d'avoir déjà donné des marques de mon respectueux attachement à *Monseigneur Jean-Baptiste Massillon*, évesque de Clermont en luy donnant, il y a quelques années, La ... et le ... de l'illustre *Samuel Bochart*, si estimé de tous les savans d'Europe. Je donne aussi et lègue à monsieur *Dufour de Villeneuve*, lieutenant-général de Clermont, l'Histoire du docteur *Prideau*, afin de le faire souvenir d'une personne qui l'a toujours beaucoup honoré. J'augmente le legs que j'ai fait à ma servante *Jeanne Fontfreyde*, de quarante livres, ce qui fera en tout cent livres. Je donne et lègue à mon vallet *Michel Forghont* cinquante écus de trois livres et mes habits d'esté et d'hyver s'il est à mon service, lors de mon décès. Je nomme pour mon exécuteur testamentaire le R. père *Guerrier*, prestre de l'Oratoire, à la place de monsieur *Périer*, chantre de l'Eglise cathédrale, que j'avois nommé dans mon testament, croyant qu'il seroit trop incommodé par la peine qu'il se donneroit pour faire la recherche de tous les papiers que je laisseray lors de mon decès. Je prie le R. père *Guerrier* de prendre *tous mes papiers et manuscrits que je puis avoir sur différents sujets, excepté ceux qui sont sur l'Histoire d'Auvergne reliés et couverts de papier bleu que je veux estre remis aux RR. pères Jesuites, qu'ils joindront aux livres imprimés que je leur ai légués* ; pour les autres, qui se trouvent dans un coffre, ils seront remis entre les mains du père *Guerrier* ; je le prie de faire un paquet de tous les manuscrits qu'il trouvera de la maison *de Marillac*, le garde des sceaux et le maréchal de France et de les faire tenir à monseigneur le duc *de la Trimouille*, de faire un autre paquet des manuscrits qui regardent la maison de *Rigaud d'Aurelhe*, qu'il mettra entre les mains de monsieur *Ferrand*, à Vollore, qui les remettra dans les archives du château de Vollore, qui appartient à madame de *Saint-Hérem*. Je le prie aussi de remettre entre les mains du baile de la cathédrale tous les papiers qu'il trouvera qui regardent cette Eglise.

Quant au surplus de mon testament susdit, je veux et entends qu'il soit exécuté et sorte son plein et entier effet avec le présent codicile suivant leur forme et teneur. J'ay escrit de ma main ce codicille et l'ayant lu et relu, je l'ay trouvé conforme à mes intentions. En foy de quoy, je l'ay signé. Fait à Clermont, dans ma chambre, le premier octobre de l'année mil sept cent quarante. » Signé : AUDIGIER, *ancien chanoine de l'église cathédrale de Clermont.*

**T. I, p. 108. — *Notes sur le père Bridaine, missionnaire.* — 1740.**

*Bridaine (Jacques)*, né à Chusclan, dans le diocese d'Uzès, le 21 mars 1701, était le fils du chirurgien de ce village. Ce missionnaire célèbre possédait, au suprême degré, le talent d'émouvoir et d'entraîner. Il avait une voix forte et tonnante, jointe à des instructions solides, mêlées de quelques traits terribles et sublimes. Il agitait vivement les esprits. Pour frapper les cœurs endurcis, il employait et prodiguait quelquefois l'éclat extérieur des cérémonies religieuses. Pendant longtemps, il prêcha des sermons dans les campagnes. Etant monté dans la chaire de l'église de Saint-Sulpice à Paris, il y prêcha le carême en présence d'une foule énorme et se fit une réputation de premier ordre. Le père Bridaine prêcha 256 missions dans le cours de sa vie. Il mourut à Roquemaure le 22 décembre 1767. Doux, simple, modeste, d'une foi vive, d'une piété sincère, son caractère, ses mœurs, ses principes religieux ne contribuèrent pas moins que ses talents aux succès prodigieux de son ministère.

*T. I, p. 523. — Réglement pour la régie et administration des affaires de la ville de Clermont-Ferrand, arrêté en l'Assemblée générale des habitans, du treizième février 1746, à laquelle a presidé M. Rossignol, intendant de la province.*

Les plaintes des Créanciers de la Ville, qu'on a entendû s'élever de toutes parts sur le défaut de payement de leurs rentes, ont déterminé le Conseil de Ville à nommer des Commissaires pour vérifier les comptes des Receveurs, et pour examiner l'Etat et la situation des affaires de la Ville. Dans cet examen, on s'est bientôt apperçû d'un dérangement dans l'Administration des affaires, dont l'effet le plus fâcheux est sans doute le défaut de payement des rentes dûes par la Ville dont les arrérages se trouvent aujourd'hui accumulés.

Mais quelque considérable que soit ce dérangement, il l'est cependant moins qu'on l'avoit d'abord crû ; et la cause du mal reconnuë indique le rémede dont l'effet sera certain, sans être tardif. Une des sources du mal est que depuis quelques années les Echevins ne peuvent plus vacquer par eux-mêmes aux affaires de la Ville avec l'assiduité qu'elles exigent. Occupés dès l'instant qu'ils entrent en charge par le Recouvrement des deniers Royaux, qu'ils ne faisoient autrefois qu'après l'année de leur Echevinage, ils sont par-là distraits des administrations des affaires de la Ville qui demeurent négligées. On ne peut rémédier à ce premier inconvenient qu'en nommant annuellement des Commissaires qui puissent aider efficacement aux Echevins, et suppléer à ce qu'ils ne peuvent faire dans la direction des affaires. Une autre source du mal est le peu de connoissance que ceux qui composent le Conseil de Ville ont eu jusqu'à présent de l'état des affaires de la Ville ; soit parce qu'on change tous les ans presque tous les Conseillers de Ville qui se trouvent par-là toujours nouveaux dans les affaires ; soit parce qu'il ne se tient pas des Conseils de Ville assez fréquemment pour les en instruire : il est aisé d'y rémédier en continuant pour Conseillers de Ville un de chaque Corps de ceux qui l'étoient l'année précédente et deux des anciens Commissaires, et en tenant des Conseils de Ville plus frequents : on perpetuera par ce moyen parmi les habitans une connoissance exacte et suivie de leurs affaires. Une cause plus sensible du défaut de payement des rentes est d'avoir employé à d'autres usages les fonds destinés au payement des Créanciers : pour prevenir cet abus à l'avenir il est indispensable d'assurer aux créanciers un fond certain sur les revenus de la Ville, dont on ne puisse changer la destination.

Les réparations qui ont été entreprises sans bail à rabais, confiées à des ouvriers ignorans ou peu fidelles, et payées sans examen et réception des ouvrages n'ont pas peu contribué au dérangement : l'exécution des anciens Réglemens faits à cet égard peut seule garantir de ces inconveniens pour l'avenir. Les surcharges que la Ville s'est imposées par les Privileges qu'elle a accordé, par les Gages qu'elle a multiplié, et par les concessions de cette nature qu'elle a même accvmulé sur la tête des mêmes personnes sans nécessité, ont aussi contribué au dérangement : Elle ne peut donc se dispenser de les supprimer, puisqu'il est plus naturel et plus juste de payer ce qu'elle doit, que ce qu'elle a donné.

Enfin la suppression des dépenses inutiles est d'autant plus indispensable que la Ville ne peut autrement remplir ses engagemens envers ses Creanciers légitimes. On ne peut donc trop-tôt remédier à tous ces abûs ; ce n'est pas dans de nouvelles Impositions qu'il faut chercher le remede, l'augmentation des charges publiques aggraveroit le mal : c'est plûtôt dans le retranchement des dépenses inutiles qu'on peut esperer de le trouver. Le bon ordre ne peut être rétabli que par l'éxécution d'un nouveau Réglement dont les Articles ont été arrêtez dans l'Assemblée générale ainsi qu'il suit.

*Article premier.* — Il sera tenû tous les ans trois Assemblées générales, l'une le premier Janvier selon l'usage ordinaire pour la nomination des Echevins et Conseillers de Ville, l'autre le premier Dimanche du mois de Mars, et la troisième le premier Dimanche du mois d'Août, ces deux dernieres pour la revision et authorisation des Délibérations prises dans les Conseils particuliers de chaque année. — II. Dans la nomination des Conseillers de Ville, il sera continué au moins un Conseiller ancien de chaque Corps de ceux qui l'etoient l'année précédente. — III. Au premier Conseil de Ville particulier qui se tiendra dans la huitaine après le Serment des Echevins, il sera nommé annuellement quatre Commissaires examinateurs pour recevoir les comptes du Receveur, qui seront rendus tous les ans, et pour examiner les autres affaires qui ne pourront être décidées au Conseil de Ville sans examen particulier, pour en faire ensuite leur raport au Conseil. — IV. A la nomination annuelle des quatre Commissaires, il en sera toujours continué deux de l'année précédente, et nommé deux nouveaux. — V. Afin que le Conseil de Ville ait la liberté de choi-

la no-
édente,
écédent
irés les
plus de
ion des
omptes
faits au
le Ville
ivoquer
seront
artieu-
tive, et
. — XI.
nention
Art. IV.
— XIII.
l'Inten-
registré
ièces, à
l'Art. I.
oquées,
adra un
en sera
Créan-
es deux
ur sont
ainsi à
lesdites
du troi-
is 1744.
, Inten-
gences,
enus de
t, leurs
repré-
chevins
ression
sol pour
noins de
l'avenir
rd dans
l'avenir
t-quatre
ation du
de cin-
anoines
lemens,
la Ville

*T. I, p.*
*arrête*
*gnol.*

Les pla
rentes, o
examiner
dans l'Ad
par la Vil
Mais qu
du mal re
quelques
exigent. (
autrefois
demeuren
qui puiss
Une autre
sent de l'
trouvent
quemmen
de ceux q
frequents
cause plu
ment des
sur les re
Les rép
sans exa
faits à cet
les Privile
accumulé
dispenser
Enfin la
ses engag
de nouvel
plûtôt dan
tabli que
qu'il suit
*Article*
dinaire p
troisième
prises dan
tinué au
Conseil d
ment qua
pour exa
faire ens
tinué deu

sir parmy les quatre Commissaires de l'année précédente, les deux qui doivent continuez, on observera dans la nomination des Conseillers de Ville du premier Janvier, d'y comprendre les quatre Commissaires de l'année précédente, qui seront de droit Conseillers de Ville pour l'année d'après leur Commission. — VI. L'exécution de l'article précédent ne pourra être un prétexte pour augmenter le nombre des Conseillers de Ville dans les Corps d'où auront été tirés les Commissaires qui seront Conseillers de droit pour l'année d'après leur Commission. — VII. Pour qu'il y ait plus de liberté dans la nomination des quatre Commissaires, elle se fera par Scrutin ainsi qu'il s'observe à la nomination des Echevins et Conseillers de Ville. — VIII. Les quatre commissaires auront soin de faire la revision et raport des Comptes du Receveur, vérifier chaque mois ses Livres Journaux et l'Etat de sa Caisse, vérifier aussi les Enrégistremens faits au Greffe de l'Hôtel de Ville et examiner les autres Affaires particulieres qui leur seront renvoyées par le Conseil de Ville afin qu'il puisse délibérer avec plus grande connoissance de cause. — IX. Les Echevins seront tenus de convoquer deux Conseils particuliers tous les mois de quinzaine en quinzaine, et faute par eux de le faire, les commissaires seront autorisés à le convoquer avant la fin de chaque mois et même plûtôt s'il est besoin. — X. Le Conseil de Ville particulier ne pourra former de délibération valable, qu'au nombre de treize Conseillers de Ville, ayant voix délibérative, et sur les matieres seulement qui n'excederont la somme de 1,000. livres conformément aux anciens Réglemens. — XI. A chaque Conseil de Ville, il sera fait lecture de la délibération formée au Conseil précédent, dont il sera fait mention dans la délibération actuelle. — XII. Le Secretaire de la Ville sera obligé de tenir des Registres conformément à l'Art. IV. du Réglement du 23. Septembre 1730. et de se conformer exactement à la disposition de cet Article à ce sujet. — XIII. Le receveur de la Ville ne pourra faire aucun payement que sur les Ordonnances ou Etats de distribution de M. l'Intendant, ou sur les Mandemens des Echevins donnés en vertu de délibération omologuée, et le tout préalablement enregistré au Greffe de l'Hôtel de Ville, duquel Enregistrement sera fait mention par le secretaire de la Ville au dos des Pièces, à peine de radiation dans le compte du Réceveur, conformément à l'Art. VII. du même Réglement de 1730. et à l'Art. I. du Réglement du 17. Avril 1736. dérogeant à cet égard à toutes délibérations contraires qui demeureront revoquées, nulles et de nul effet à l'avenir. — XIV. Le Receveur sera tenu de rendre son compte tous les ans, auquel il joindra un Inventaire des Pièces Justificatives, et de représenter les Livres journaux aux Commissaires toutes les fois qu'il en sera par eux requis. — XV. Le Receveur sera tenu de payer annuellement les Rentes dûes par la Ville à ses différents Créanciers, et qui seront échuës l'année précédente sur le troisiéme quartier du prix du Bail à Ferme des Entrées, les deux premiers étant destinés à payer la partie du Roy : en conséquence les Créanciers seront payés des Rentes qui leur sont dûes pour l'année 1745 sur le troisiéme quartier du Bail des Entrees de l'année présente 1746. on continuera ainsi à l'avenir le payement annuel des Rentes d'une année à l'autre, sauf à suppléér s'il y a lieu au payement total desdites Rentes sur le quatriéme et dernier quartier du Bail des Entrées, au cas que pour des causes imprevûës, le fond du troisieme quartier ne soit pas suffisant pour les acquitter. — XVI. Les arrerages des mêmes Rentes jusques et compris 1744. seront payés sur les fonds qui rentreront des anciens debets des comptes arrêtez par M[rs]. de Trudaine et Rossignol, Intendants, et sur les autres fonds dus à la Ville, pour le Recouvrement desquels le Receveur sera tenu de faire ses diligences, conformément à l'Ordonnance de M. *Rossignol* du 15. Novembre 1745 — XVII. Les Créanciers de la Ville seront tenus de représenter incessamment, et une fois seulement, au Conseil de Ville, ou aux Commissaires nommez à cet effet, leurs titres de Créance, pour en être fait un Tableau qui sera déposé au Greffe de l'Hotel de Ville, et jusqu'à cette représentation de leurs titres, il sera surcis à leur payement. — XVIII. Il ne sera plus rien passé à l'avenir aux Echevins dans les Etats de dépense pour la confection, papier, relieure et expedition des Rôles, ny pour les frais d'impression des Billets d'avertissement, de garnison, de saisie et autres qui regardent le Recouvrement, attendu que le sol pour livre des Impositions ne leur est accordé que pour les dédommager de ces sortes de frais. On continuëra néantmoins de leur payer la somme de quatre-vingt livres pour la visite des feux. — XIX. Les Echevins seront dispensez à l'avenir d'avoir des Flambeaux aux Processions ; en conséquence il ne leur sera plus passé aucune dépense à cet égard dans les Etats des Charges ordinaires et extraordinaires. — XX. Pour les *Te Deum* ordinaires, il ne sera passé à l'avenir d'autres dépenses que celle de cinquante sols pour le Canonier ou pour la conduite de l'Artillerie, et vingt-quatre livres pesant de poudre, à moins qu'il n'en ait été autrement ordonné par M. l'Intendant, ou statué par délibération du Conseil de Ville, omologuée. — XXI. Il ne sera plus passé aux Echevins d'autre dépense pour repas que celle de cinquante livres pour le repas du premier jour de l'an, et celle de trente livres pour celui qui se donne aux Chanoines d'Orcival, deputés aux Echevins à l'occasion du Vœu de la Ville, lequel avoit été supprimé par les précédens Réglemens, et qui est retabli par le présent. — XXII. Il ne sera passé aux Echevins d'autre depense pour les présens que la Ville

est en usage de faire au premier jour de l'an, que celle qui aura été réglée par une délibération expresse du Conseil de Ville, omologuée par M. l'Intendant. — XXIII. Il ne sera fait aucune réparation au-dessus de cent livres, que par un Bail à rabais conformément à l'Ordonnance de M. *Rossignol* Intendant, du 20 May 1743. et les Entrepreneurs ne seront payés du dernier tiers du prix de leur adjudication qu'après la réception des ouvrages par des Commissaires nommés à cet effet qui s'assisteront d'Experts en cas de besoin, et après que les Commissaires en auront fait leur rapport au Conseil de Ville. — XXIV. Les gages des Portiers de la partie de Montferrand seront supprimés, comme une dépense inutile, par la raison qu'il n'y a plus de Portes fermantes. — XXV. Les gages des Commissaires aux Dégats seront supprimés : leurs exemptions leur tenant lieu de gages comme il a été reglé par la Delibération du quinze Janvier mil sept cens-quarante-six. — XXVI. Il ne sera plus rien passé dans les Etats de dépense pour l'entretien des Places publiques ; les Commissaires aux dégats sont chargés de cet entretien par leur réception, et de fournir leurs Journées à bras pour remplir les glacieres. — XXVII. Les gages des Gardes pour les places d'Espagne et de la Grand-ville seront aussi supprimés, comme une dépense inutile. – XXVIII. Afin que le present Reglement soit connu de tous les Habitans, des Créanciers et autres Personnes interessées, et que les Echevins, Conseillers de Ville et autres charges de l'Administration des affaires de la Ville en ayent une connoissance particuliere, il sera imprimé, distribué à chaque Corps, et il en sera fait lecture tous les ans au premier Conseil de Ville qui se tiendra après la nomination et Serment des Echevins. *Signé, Rossignol.*

*Arrêt du Conseil d'Etat, portant qu'en payant aux parties casuelles, par forme de supplément de finance, la somme de* 6,400 *livres, le titre de conseiller du roi serait et demeurerait réuni et incorporé à chaque office de notaire, et que les notaires auraient la préseance sur les procureurs et les marchands.* — 10 *octobre* 1752.

En vertu de cet arrêt, les notaires de Clermont jouissaient de la qualification de *conseillers du roi*, qu'ils conservèrent jusqu'à la Révolution française.

*T. I, p.* 596. — *Arrêt du Conseil d'Etat, qui ordonne qu'en toutes assemblées publiques les juges et consuls des marchands de la ville de Clermont précéderont les procureurs et les notaires de cette ville.* — 15 *juillet* 1757.

Cet arrêt a été imprimé à Paris, chez Pierre Prault, en 1757. Il a 8 pages petit in-4°. Après certains préliminaires arrive le jugement du Conseil d'Etat dont voici la teneur : « Le Roy en son conseil, faisant droit sur l'instance, a ordonné et ordonne qu'en toutes assemblées et cérémonies publiques ou autres, les juges consuls de ladite ville anciens et exerçans précéderont les procureurs et les notaires de ladite ville et opineront avant eux, sans préjudice néanmoins de ce qui concerne les anciens échevins, à l'égard desquels il en sera usé comme par le passé ; ordonne que le present arrêt sera transcrit dans les registres de l'Hotel de Ville de ladite ville et de ses hôpitaux ; et, sur le surplus des demandes a mis et met les parties hors de Cour ; condamne lesdits notaires et procureurs aux depens liquidés, savoir, ceux concernant lesdits notaires, à la somme de 359 livres 18 sols, et ceux contre les procureurs a celle de 52 livres 14 sols, non compris le coût de l'arrêt, signification et droit de controlle ; et en ce qui concerne les greffiers de ladite ville, a déclaré et déclare la procédure nulle, sauf auxdits juges consuls à faire signifier à chacun des greffiers personnellement l'arrêt du Conseil du 16 juillet 1755, qui a ordonné que leur requête serait communiquée aux greffiers pour y répondre dans les delais du réglement. Fait au Conseil d'Etat privé du Roy, tenu à Compiègne, le quinze juillet mil sept cent cinquante-sept. Collationné, *Cogorde.* »

***T. I, p. 337. — Arrêt du parlement de Paris qui ordonne qu'à la requête du substitut du procureur-général et en présence du lieutenant-général de la sénéchaussée, les cimetières des paroisses de la ville de Clermont-Ferrand seront vus et visités par des experts et par des médecins et chirurgiens, et qu'il sera tenu assemblée des curés, marguilliers et habitants, en l'auditoire de la sénéchaussée, pour indiquer de nouveaux cimetières. — 7 mai 1777.***

Vu par la Cour la requête présentée par le Procureur-Général du Roi, contenant qu'il a eu avis que dans la plupart des paroisses de la Ville et Fauxbourgs de Clermont-Ferrand les Cimetieres ne sont pas assez vastes ni assez étendus; que par la Déclaration du 10 mars 1776, ayant été ordonné qu'il ne pourroit plus être fait aucune inhumation dans les Eglises et Chapelles, ni dans les lieux clos et fermés, excepté dans les cas portés par l'article II de cette Déclaration. Il est certain qu'il ne pourroit résulter que beaucoup d'inconvéniens pour la salubrité de l'air, si on continuoit à faire les inhumations dans les Cimetieres qui ne sont pas assez étendus, et s'il n'étoit pas pourvu d'un ou de plusieurs terreins pour servir de Cimetieres; que la Déclaration du 10 mars n'ayant fait que rappeler la premiere discipline de l'Eglise, pour les inhumations, et étant de l'intérêt des Habitans de la Ville de Clermont-Ferrand de prévenir tout ce qui peut occasionner des maladies contagieuses: le Procureur du Roi est persuadé que les Curés de la Ville et Fauxbourgs de Clermont-Ferrand, et les Habitans de la Ville, concoureront, chacun en ce qui les concerne, pour faire procurer à la Déclaration du 10 mars sa pleine et entiere exécution. A ces Causes requéroit le Procureur-Général du Roi qu'il plût à la Cour ordonner qu'à la requête de son substitut en la Sénéchaussée de Clermont-Ferrand, et en présence du Lieutenant-Général audit Siege, et en cas d'absence ou d'empêchement dudit juge, en présence d'un autre officier dudit Siege, suivant l'ordre du tableau, les Cimetières actuels des paroisses de la Ville et Fauxbourgs de Clermont-Ferrand, seront vus et visités par experts et gens à ce connoissans, et par médecins et chirurgiens, qui seront nommés d'office par ledit juge; lesquels experts en dresseront leur procès-verbal de rapport, et constateront les inconvéniens qu'il y auroit à continuer de se servir de ces Cimetieres; ordonner qu'après ledit procès-verbal de rapport fait, les curés des paroisses de la Ville et Fauxbourgs de Clermont-Ferrand, les marguilliers desdites paroisses, et les habitans de la Ville seront convoqués dans l'auditoire de la Sénéchaussée de Clermont, à la requête du substitut du procureur-général du roi en ladite Sénéchaussée, pardevant le lieutenant-général audit Siege, pour y prendre la déclaration desdits curés, marguilliers et Habitans, sur le choix d'un ou de plusieurs terreins hors de la Ville, convenables pour d'autres Cimetieres, et que le terrein ou les terreins qui seront choisis convenables par les habitans, seront vus et visités par experts et gens à ce connoissans, et par médecins et chirurgiens nommés d'office par ledit lieutenant-général de la Sénéchaussée de Clermont-Ferrand, à l'effet de faire leur rapport sur la convenance du terrein ou des terreins qui auront été indiqués pour servir de nouveaux Cimetieres, dont de tout sera dressé procès-verbal par ledit juge, et expédition d'icelui envoyée au procureur-général du roi, pour ensuite être pris par le procureur-general du roi telles conclusions qu'il appartiendra, et par la Cour ordonné ce que de raison; ordonner que les frais de visite des lieux seront pris et prélevés sur le domaine de la Sénéchaussée de Clermont-Ferrand, et que l'arrêt qui interviendra, sera notifié, à la requête du substitut du procureur-général du roi en la Sénechaussée de Clermont-Ferrand, tant aux curés et marguilliers des paroisses de ladite Ville et des Fauxbourgs, qu'aux habitans dans la personne du greffier de l'Hôtel commun de lad. Ville, et à tous autres qu'il appartiendra; ladite requête signée du procureur-général du roi; ouï le rapport de M. *Pommyer*, conseiller; tout considéré: La Cour ordonne qu'à la requête du substitut du procureur-général du roi en la Sénéchaussée de Clermont-Ferrand, et en présence du lieutenant-général audit Siege, et en cas d'absence ou empêchement dudit juge, en présence d'un autre officier audit Siege, suivant l'ordre du tableau, les cimetières actuels des paroisses de la Ville et Fauxbourgs de Clermont-Ferrand seront vus et visités par experts et gens à ce connoissans, et par medecins et chirurgiens qui seront nommés d'office par ledit juge, lesquels dresseront leur procès-verbal de rapport, et constateront les inconvéniens qu'il y auroit à continuer de se servir de ces Cimetieres; ordonne qu'après ledit procès-verbal de rapport fait, les curés des paroisses de la Ville et Fauxbourgs de Clermont-Ferrand, les marguilliers desdites paroisses et les habitants de la Ville seront convoqués dans l'auditoire de la Sénéchaussée de Clermont-Ferrand, à la requête du substitut du procureur-général du roi en ladite Sénéchaussée, pardevant le lieutenant-général audit Siege, pour y prendre la déclaration desdits curés, marguilliers et habitans sur le choix

d'un ou de plusieurs terreins hors de la Ville, convenables pour d'autres Cimetieres, et que le terrein ou les terreins qui seront choisis convenables par les habitans, seront vus et visités par experts et gens à ce connoissans, et par médecins et chirurgiens nommés d'office par ledit lieutenant-général de la Sénéchaussée de Clermont-Ferrand, à l'effet de faire leur rapport sur la convenance du terrein ou des terreins qui auront été indiqués pour servir de nouveaux Cimetieres; dont du tout sera dressé procès-verbal par ledit juge, et expédition d'iceluy envoyée au procureur-général du roi, pour ensuite être pris par le procureur-général du roi telles conclusions qu'il appartiendra, et par la Cour ordonné ce que de raison. Ordonne que les frais de visite des lieux seront pris et prélevés sur le domaine de la Sénéchaussée de Clermont, et que le présent Arrêt sera notifié, à la requête du substitut du procureur-général du roi en la Sénéchaussée de Clermont-Ferrand, tant aux curés et marguilliers des paroisses de ladite Ville et des Fauxbourgs, qu'aux habitans, dans la personne du greffier de l'Hôtel commun de ladite Ville, et à tous autres qu'il appartiendra. Fait en Parlement, le sept mai mil sept cent soixante-dix-sept. Signé *Izabeau*. Collationné. Signé *Lutton*.

## *T. I, p.* 110. — *Compte de la recette et dépense faites pour substituer des réverberes aux anciennes lanternes dans la ville de Clermont-Ferrand.* — 1781.

« Cet établissement était très-important, autant pour la décoration de la Ville, que pour le maintien de la Police. Les citoyens les plus distingués ont bien voulu contribuer volontairement à cette dépense; Ils doivent être instruits de l'usage qu'on a fait de leurs libéralités, ainsi que de ce qui reste à faire pour perfectionner un établissement dans lequel il est impossible qu'il ne se soit glissé d'abord quelques erreurs.

*Recette.*

| | |
|---|---|
| M. l'Intendant | 300 livres. |
| L'Hôtel-de-Ville | 360 |
| M. l'abbé *de Pons* | 6 |
| M. *Neyron des Aulnats* | 6 |
| M. le président *de Clary* | 24 |
| M. *Poisson de Lempdes* | 12 |
| M. l'abbé *Dauphin de Charlannes* | 12 |
| Mlle *Pellissier de Vassel* | 12 |
| M. *Crespat* | 3 |
| M. *André d'Aubiere* | 12 |
| Mme la marquise *de Roussille* | 12 |
| M. *de Trinqualye* | 6 |
| M. *Durant de Perignat* | 12 |
| M. *de Grimardy* | 12 |
| M. le Procureur Général | 24 |
| M. *Albo de Chanat* | 6 |
| M. *de Viry* | 12 |
| M. *Dauphin*, conseiller à la cour des aides | 6 |
| Mme *de Montrozier* | 12 |
| M. *de Clary de Saint-Angel* | 12 |
| M. *Pellissier de Féligonde* | 6 |
| M. *Escot*, fils, conseiller | 6 |
| M. le chevalier *Dufraisse* | 6 |
| *A reporter* | 879 livres. |
| *Report* | 879 livres. |
| M. *Chazelède* | 6 |
| M. *Rodde de Vernieres* | 18 |
| M. *Campagne* | 24 |
| M. *Rochette* | 12 |
| M. *d'Allagnat* | 24 |
| M. *Chardon du Ranquet* | 3 |
| Mme *Maugue* | 12 |
| M. *Maugue d'Ennezat* | 12 |
| M. *Aubier* | 6 |
| M. *Boutaudon*, chanoine | 6 |
| M. *du Fraisse de Vernines*, maire | 24 |
| M. *Blau* | 12 |
| M. *Prévost* | 3 |
| M. *Vacquier* | 3 |
| M. *Fonghasse* | 6 |
| M. *Andraud* | 6 |
| M. *d'Albiat*, procureur du Roi | 12 |
| M. *Teyras* | 6 |
| M. *Dalmas* | 6 |
| Plus de la vente d'un quintal de vieux fer provenu de neuf anciennes potences, devenues inutiles dans la rue de la Treille | 21 |
| Total | 1101 livres. |

*Dépense.*

1° Pour un réverbere qu'on a fait venir de Paris, afin d'établir une comparaison avec ceux qu'on a construits en cette Ville; il est placé devant l'Intendance. Il coûte, y compris la caisse, port et douanne, ces accessoires en ont

beaucoup augmenté le prix . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 82 l. 5 s.

2° Quinze reverberes montés en cuivre, contenant 37 feux, de la façon du sieur *Brunel*, chauderonnier de cette Ville ; il y en a un à 4 feux à Montferrand, place des Taules ; coûtent, y compris les poulies, cordages, pitons, etc., 48 liv. pièce, ci . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 720

3° Pour réparations à un réverbere placé devant la maison de M. le Lieutenant-Général, qui fut brisé par un accident dont on ignore la cause, ci . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 24

4° Dix-sept réverberes montés en fer-blanc, contenant 38 feux, de la façon du sieur *Rigaud*, ferblantier ; il y en a un à Montferrand devant les Casernes, coûtent, y compris les poulies, cordages, pitons, etc. à 40 liv. pièce, ci . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 680

1506 l. 5 s.

| | |
|---|---|
| Dépense . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1506 l. 5 s. |
| Recette. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1101 l. |
| Excès de Dépense . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 405 l. 5 s. |

qui peut être aisément couvert par ceux qui n'ont pas encore réalisé leur zele pour le bien public, quoiqu'ils jouissent déjà des fruits de cet établissement ; car il convient d'observer qu'on n'a rien demandé, ni même voulu rien recevoir que de ceux qui habitent les quartiers illuminés, quoique plusieurs citoyens aient offert généreusement de contribuer d'avance. Ces quartiers comprennent la rue de la Treille, les deux rues de St. Genès jusque devant la maison de M. *Seneze*, celles aboutissans au vieux Marché jusqu'à l'Intendance, les rues des Nobles et du Port, jusqu'à la maison de M. *Tournadre*, depuis la fontaine du Terrail jusque devant la Cathédrale, en reprenant par la rue qui conduit à l'Officialité, et se termine à la maison du sieur *Lacour*, chapelier.

Dès l'année passée, on s'est apperçu de plusieurs accidents survenus aux lumières, et on doit convenir qu'ils sont encore plus fréquents celle-ci ; mais plusieurs causes naturelles peuvent y contribuer : Les grands vents ont été fréquents, en agitant les lanternes, ils peuvent occasionner une déperdition de l'huile. Les temps humides et nébuleux qui regnent constamment depuis l'entrée de l'hiver, obscurcissent nécessairement les verres. Le haut prix de l'huile de noix a engagé à employer de l'huile venue de Tulle ; on soupçonne que sa lumière est beaucoup moins vive. Il seroit à souhaiter qu'on pût se procurer des huiles d'olive, de la qualité inférieure ; mais la rareté de cette récolte, cette année, dans les Provinces méridionales, n'a pas permis de se livrer à cette spéculation.

Enfin, pour se mettre sûrement à couvert de l'infidélité des allumeurs, il est absolument nécessaire de placer des boîtes qui serviront à loger les cordes qu'on emploie à monter et descendre les réverberes ; on y travaille actuellement, il sera alors facile de faire des vérifications, impossibles aujourd'hui, par la difficulté de monter sur des échelles au milieu de la nuit. »

## *T. I, p.* 338. — *Arrêt du parlement de Paris, au sujet de l'établissement de nouveaux cimetières en la ville de Clermont-Ferrand.* — *29 août* 1782.

Vu par la Cour la requête présentée par le procureur général du roi, contenant que, par arrêt rendu le sept mai 1777, il a été entr'autres choses ordonné que les cimetieres actuels de la ville et les fauxbourgs de Clermont-Ferrand seroient vus et visités par expers et gens à ce connoissans, et par médecins et chirurgiens, qui seroient nommés d'office par le lieutenant général de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, à l'effet de constater les inconvéniens qu'il y auroit à continuer de se servir de ces cimetieres ; que les curés et marguilliers des paroisses et les habitans de la ville seroient convoqués dans l'auditoire de ladite sénéchaussée de Clermont-Ferrand, pour y prendre la délibération desdits curés, marguilliers et habitans, sur le choix d'un ou plusieurs terreins, *hors de la ville*, convenables pour d'autres cimetieres, et que le terrein ou les terreins qui seroient choisis comme convenables par les habitans, seroient vus et visités par experts et gens à ce connoissans, et par medecin et chirurgien nommés d'office par le lieutenant général de Clermont-Ferrand, à l'effet de faire leur rapport sur la convenance du terrein ou des terreins qui auroient été indiqués, pour servir de nouveaux cimetieres ; qu'en exécution de cet arrêt, il a été procédé à la visite des cimetieres des paroisses et hôpitaux de la ville de Clermont-Ferrand, par les experts, médecin et chirurgien qui ont été nommés d'office, lesquels ont estimé, par leur rapport, que les cimetieres servant à la paroisse et à la collégiale de

Notre-Dame du Port, aux paroisses de Ste. Croix, ou de la Cathédrale, de Saint Etienne, de Saint Cir, de Saint Genest et à l'hôpital de la Charité, étoient dans le cas d'être transférés ; que le cimetiere appelé Lamoureix, qui servoit pour les deux paroisses de Saint Pierre et de Saint Adjutor et pour l'Hôtel Dieu et pour l'Hôpital Général et l'hôpital de Saint Joseph, n'étoit sujet à aucuns inconvéniens par sa position, mais étoit insuffisant pour les inhumations qu'on y faisoit faire ; que les cimetieres des paroisses de Sainte George, fauxbourg Saint Allyre, Saint Robert et Saint Bonnet étoient dans le cas d'être conservés, à la charge néanmoins que celui de Saint Robert seroit divisé, par un mur de cinq à six pieds de l'emplacement qui est au devant de l'église, et que celui de Saint Bonnet seroit augmenté d'un terrein appartenant audit séminaire, duquel terrein ledit séminaire a consenti de faire la cession ; que les curés, marguilliers et habitans ayant été convoqués devant le lieutenant général de la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, pour faire choix de terreins convenables, pour servir de cimetieres en place de ceux dont les translations étoient indiquées par les experts, ils ont fait choix ; 1°. d'une partie de l'enclos des religieux Carmes Déchaussés, lesquels ont offert d'en faire le délaissement, pour servir de cimetiere à la paroisse et à la collégiale de Notre-Dame du Port, et à la paroisse de Sainte Croix ou de la Cathédrale ; 2°. des terreins situés près le pont de Naud, et appartenans aux religieux Carmes anciens, et aux propriétaires voisins, pour servir de cimetieres à la paroisse de Saint Genest, à l'Hôtel-Dieu et à l'hôpital de la Charité, en divisant toutes fois par un mur le terrein destiné à servir de cimetiere à l'Hôtel-Dieu, de ceux destinés à la Charité ; 3° ont arrêté que le cimetiere de Lamoureix ne serviroit plus de cimetiere que pour les paroisses de Saint Pierre de Saint Adjutor, l'hôpital général de Saint Joseph, et qu'au moyen de ce, qu'on n'y feroit plus à l'avenir les inhumations de l'Hôtel-Dieu, il leur paroissoit non seulement devoir être suffisant, mais encore dans le cas de recevoir les inhumations des petites paroisses de Saint Cyr et Saint Etienne, dont les experts avoient été d'avis de transférer les cimetieres ; 4°. que les cimetieres des paroisses de Sainte George, Saint Robert et Saint Bonnet, seroient conservés, en faisant à ceux de Saint Robert et de Saint Bonnet les opérations et augmentations indiquées par les experts, qu'après avoir, par les curés, marguilliers et habitans, arrêté la translation du cimetiere qui servoit pour la paroisse de Sainte Croix ou de la Cathédrale, et avoir indiqué un terrein où il pouvoit être transféré ; ils ont arrêté ensuite, par une délibération subséquente, que ledit cimetiere étoit dans le cas d'être conservé ; ce qui a donné lieu à une nouvelle visite de ce cimetiere par les mêmes médecin et chirurgien, lesquels ont persisté dans leur premier avis, et déclaré qu'il y avoit nécessité de transférer ce cimetiere : que depuis encore, les experts qui n'avoient pas, dans leur premier rapport, trouvé d'inconvéniens au cimetière de Lamoureix, sinon qu'il leur paroissoit insuffisant pour toutes les inhumations qu'on y faisoit, ayant procédé à une nouvelle visite de ce cimetiere, et ayant déclaré qu'il y avoit quelques inconvéniens, et qu'il étoit insuffisant pour les inhumations que les curés, marguilliers et habitans l'avoient trouvé dans le cas de recevoir ; les curés, marguilliers et habitans ont été d'avis, qu'en faisant faire, dans un autre cimetiere, les inhumations des personnes qui décéderont à l'Hôtel-Dieu, qui se montent, année commune, à cent cinquante ou environ, il paroissoit que, quant à présent, ce cimetiere doit être conservé pour les paroisses de Saint Pierre, Saint Adjutor, l'Hôpital-Général, et l'hôpital de Saint Joseph, et servira pour les petites paroisses de Saint Cyr et de Saint Etienne ; que d'après ces différens procès-verbaux, le procureur général du roi proposera à la cour de statuer ce qui paroît convenir, tant sur les cimetieres qui sont dans le cas d'être conservés, que sur ceux qu'il est urgent de transférer dans d'autres terreins. A ces causes requéroit le procureur général du roi, qu'il plût à la cour ordonner que les officiers municipaux de la ville de Clermont-Ferrand, seront tenus, conformément à ce qui est prescrit par la déclaration du mois de mars 1776, de faire l'acquisition dans le délai d'un mois, de la portion de terrein dans l'enclos des religieux Carmes Déchaussés, dont lesdits religieux ont offert de faire le délaissement, et de faire pareillement l'acquisition des religieux Carmes anciens et des propriétaires voisins, des terreins situés près le pont de Naud, ordonner que lesdits terreins après les acquisitions faites, seront clos de murs, qu'il y sera mis des portes fermantes à clef, et quand lesdits terreins seront en état, les curés et marguilliers des paroisses, et les administrateurs des hôpitaux et Hôtel-Dieu, pour qui lesdits terreins doivent servir de cimetiere, se pourvoiront pardevers le supérieur ecclésiastique, pour en faire faire la bénédiction, ordonner en outre, qu'en attendant que les acquisitions aient été faites des religieux Carmes anciens, et des propriétaires voisins des terreins situés près le pont de Naud, et que lesdits terreins soient clos et environnés de murs, et qu'il y ait été mis des portes fermantes à clefs, on fera par provision les inhumations dans le terrein des religieux Capucins, qui a été indiqué par l'ordonnance du supérieur ecclésiastique, laquelle sera exécutée par provision ; ordonner que par provision, et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le cimetiere appelé Lamoureix, continuera à servir de cimetiere pour les paroisses de Saint Pierre, Saint Adjutor, l'Hôpital-Général et l'hôpital de Saint Joseph, et servira à l'avenir pour ceux des paroisses de

Saint Cyr et de Saint Etienne ; ordonner pareillement que chacun des cimetieres des paroisses de Sainte Georges, fauxbourg Saint Allyre, Saint Robert et Saint Bonnet, continueront de servir de cimetieres pour lesdites paroisses, à la charge néanmoins que celui de la paroisse de Saint Robert sera divisé par un mur de cinq à six pieds de l'emplacement qui est audevant de l'église, et que celui de Saint Bonnet sera augmenté du terrein indiqué par la délibération ; ordonner que l'arrêt qui interviendra, sera signifié à la requête du substitut du procureur général du roi en la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, aux officiers municipaux de ladite ville, dans la personne du greffier de l'hôtel de ville, aux curés et marguilliers des paroisses, aux administrateurs des hôpitaux et Hôtel-Dieu de ladite ville, à ce qu'ils n'en ignorent, et aient, chacun à leur égard, à s'y conformer ; enjoindre au substitut du procureur général du roi en la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, de veiller à l'exécution de l'arrêt ; ladite requête signée du procureur général du roi. Oui le rapport de Mᵉ Adrien-Louis le Fevre, conseiller : tout considéré. La Cour ordonne que les officiers municipaux de la ville de Clermont-Ferrand seront tenus, conformément à ce qui est prescrit par la déclaration du mois de mars 1776, de faire l'acquisition dans le délai d'un mois, de la portion de terrein dans l'enclos des religieux Carmes Déchaussés, dont lesdits religieux ont offert de faire le délaissement, et de faire pareillement l'acquisition des religieux Carmes anciens et des propriétaires voisins, des terreins situés près le pont de Naud ; ordonne que lesdits terreins, après les acquisitions faites, seront clos de murs, qu'il y sera mis des portes fermantes à clefs, et quand lesdits terreins seront en état, les curés et marguilliers des paroisses, et les administrateurs des hôpitaux et Hôtel-Dieu, pour qui lesdits terreins doivent servir de cimetieres, se pourvoiront pardevers le supérieur ecclésiastique pour en faire faire la bénédiction ; ordonne en outre, qu'en attendant que les acquisitions aient été faites des religieux Carmes anciens, et des propriétaires voisins, des terreins situés près le pont de Naud, et que lesdits terreins soient clos et environnés de murs, et qu'il y ait été mis des portes fermantes à clefs, on fera par provision les inhumations dans le terrein des religieux Capucins, qui a été indiqué par l'ordonnance du supérieur ecclésiastique, laquelle sera exécutée par provision ; ordonne aussi par provision, et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné que le cimetiere appellé Lamoureix, continuera à servir de cimetiere pour les paroisses de Saint Pierre, Saint Adjutor, l'Hôpital-Général, et l'hôpital Saint Joseph et servira à l'avenir pour ceux des paroisses de Saint Cyr et de Saint Etienne ; ordonne pareillement que chacun des cimetieres de Sainte George, fauxbourg Saint Allyre, Saint Robert et Saint Bonnet, continueront de servir de cimetieres pour lesdites paroisses, à la charge néanmoins que celui de la paroisse de Saint Robert sera divisé par un mur de cinq à six pieds de l'emplacement qui est audevant de l'Eglise, et que celui de Saint Bonnet sera augmenté du Terrein indiqué par la délibération ; ordonne que le présent Arrêt sera signifié, à la requête du substitut du procureur général du roi en la sénéchausséa de Clermont-Ferrand, aux officiers municipaux de ladite ville, dans la personne du greffier de l'hôtel de Ville, aux curés et marguilliers des paroisses, et aux administrateurs des hôpitaux de ladite ville, à ce qu'ils n'en ignorent, et aient, chacun à leur egard, à s'y conformer. Enjoint au substitut du procureur général du roi en la sénéchaussée de Clermont-Ferrand, de veiller à l'execution du présent arrêt. Fait en Parlement le vingt-neuf août mil sept cent quatre vingt-deux. *Signé*, *Dufranc*. Collationné. *Signé*, *Durand*.

L'an mil sept cent quatre vingt-deux, et le ... du mois de septembre, à la requête de Mʳᵉ *Jacques-Pierre-Marie-Anne d'Albiat*, chevalier, seigneur de la Mothe et Poncharal, conseiller, procureur du roi en la sénéchaussee, siége présidial et de police de cette ville de Clermont-Ferrand, où il fait élection de domicile en son hôtel, rue de la Treille ; je ..., me suis transporté au greffe de l'hôtel de ville, où j'ai signifié et baillé copie de l'arrêt de la cour de Parlement, en date du 29 du mois d'août dernier, signé, *Dufranc*, collationné et signé, *Durand*, au sieur *Cellier*, greffier dudit hôtel de ville ; au domicile de M. *Chambaud*, curé ; au domicile de M. *Delarbre*, curé ; au domicile de M. le curé de la paroisse de Notre-Dame du Port ; au domicile de M. *Huguet de Goelle*, conseiller en la cour des aides de cette ville, premier marguillier de ladite paroisse ; au domicile de M. le curé de la paroisse de Saint Genest ; au domicile de M *Blau*, premier marguillier de ladite paroisse ; au domicile de M. le cure de la paroisse de Saint Pierre ; au domicile du sieur *Boisson*, marchand, premier marguillier de ladite Paroisse ; au domicile de M. le curé de la paroisse de Saint Bonnet ; au domicile de M. le curé de la paroisse de Saint Adjutor ; au domicile de *Michel Gaumet*, maître boulanger, marguillier de ladite paroisse ; au domicile de M. le curé de la paroisse de Saint Cyr ; au domicile du sieur *Charles Bastide*, féodiste, premier marguillier de la paroisse de Saint Cyr ; au domicile de M. le curé de la paroisse de Saint Etienne ; au domicile de M. le curé de la paroisse de Sainte George ; au domicile de *Joseph Chatard*, vigneron, premier marguillier de ladite paroisse ; au domicile de M. le cure de la paroisse de Saint Robert ; au domicile de Mʳᵉ. *Gabriel l'Huilier d'Orciere*, écuyer, premier marguillier de ladite parois e ; au bureau de MM. l[illegible]

ministrateurs de l'Hôte-Dieu de cette ville ; au bureau de MM. les administrateurs de l'Hôpital-Général de cette ville ; au bureau de MM. les administrateurs de l'hôpital de Saint Joseph ; et enfin au couvent des religieux de la Charité ; auxquels, ainsi parlant, je leur ai pareillement signifié et laissé copie, à chacun d'eux, du susdit arrêt de la Cour de Parlement, à ce que mesdits sieurs curés, marguilliers et administrateurs n'en ignorent, et aient, chacun à leur égard, à s'y conformer en ce qui les concerne, et audit sieur *Cellier*, greffier dudit hôtel de ville, en parlant comme dessus, à ce qu'il ait à le faire connoître dans le jour à MM. les officiers municipaux, et que, conformément à icelui, mesdits sieurs les officiers municipaux soient tenus de faire, dans le délai d'un mois, l'acquisition d'une portion de terrein situé dans l'enclos des pères Carmes Déchaussés de cette ville, dont lesdits religieux ont offert le délaissement gratuit, par acte capitulaire du 6 juillet 1777, dont il leur sera donné copie par acte séparé, de cejourd'hui ; lequel Terrein a été vû et visité, suivant les rapports des médecin et chirurgien, et des sieurs *Ricard* et *Fournier*, experts nommés d'office, du 23 avril 1778, qui ont estimé qu'il faut neuf cents toises de superficie, pour les inhumations à faire dans les paroisses y designées, et notamment dans celle de la paroisse du Port, et qu'à cet effet il doit être pris dix-sept toises un tiers, à partir de l'angle dudit enclos d'entre jour et midi ; seize toises un tiers, du côté de nuit ; quarante toises du côté de Bize, et quarante sept-toises un tiers du côté du jour ; sauf cependant à déduire soixante-douze toises de superficie pour les inhumations qui peuvent se faire annuellement dans la paroisse de Saint Bonnet, et qui ne doivent point avoir lieu dans cet emplacement, suivant les rapports des médecin et chirurgien et experts, du 5 mars 1779, et sauf néanmoins à réserver lesdites soixante-douze toises pour les inhumations de ceux qui sont en droit de choisir dans le cimetiere un lieu séparé pour leurs sépultures, conformément à l'article V de la déclaration du roi du mois de mars 1776 : que cette étendue, relative aux nombre des inhumations, est déterminée par le rapport des médecin et chirurgien du 5 juin 1777, suivant lequel lesdits médecin et chirurgien ont déclaré « Que chaque fosse devoit être de six « pieds de long, sur trois de large, qu'à côté de la premiere faite, on ne devroit en ouvrir une seconde qu'en lais- « sant entre deux une espace de trois pieds, ce qui donneroit l'étendue nécessaire pour chacune, neuf pieds sur six, « c'est-à-dire, une toise et demie ; ils ont aussi pensé que les mêmes fosses ne pourroient être ouvertes avec sûreté « qu'après six ans, terme qu'ils croient nécessaire, non seulement pour que les cadavres soient consumés, mais encore « pour que la terre imparfaite qu'ils ont formée, étant exposée à l'air libre, ne puisse plus répandre des miasmes pu- « trides et malfaisans, d'où ils concluent que, pour un cimetiere où ils se fait cent enterremens, il faut cent cinquante « toises, qui, répétées six fois pour six années, font neuf cents toises ; ils déclarent aussi que c'est cette formule qui « leur servira de regle dans les différents rapports qu'ils auront à faire, et que si elle paroît exagerée à quelqu'un, pour « la dépense nécessaire pour y pourvoir, ils prient d'observer qu'ils ne comptent le nombre des enterrements que sur « les trois dernières années où les maladies ont été peu communes, que le nombre des morts est souvent bien plus « que double dans les années d'épidemies, et qu'une dépense unique, qui tend à observer la décence et le respect dus « aux cendres des morts, en même temps qu'à prévenir les maux qui affligent les vivans, ne doit pas empêcher de sa- « tisfaire à un si pressent devoir. » J'ai en outre, en parlant comme dessus, déclaré à mesdits sieurs les officiers municipaux, de faire pareillement, dans le délai d'un mois, et conformément audit arrêt, l'acquisition d'une terre située près le pont de Naud, appartenante aux Carmes anciens de cette ville, ensemble de celle appartenante à *Jacques Petit*, laboureur, parties d'autres terres voisines appartenantes à *Jacques Vacher*, *Guillaume Cellerier*, dit *Farrat*, et autres particuliers de cette ville, jusqu'à concurrence en totalité de deux mille sept cents soixante-douze toises, pour le nombre de trois cent huit enterremens qui se font année commune, savoir, cent cinquante pour la paroisse de Saint Genest, cent cinquante pour l'Hôtel-Dieu, et huit pour l'hôpital de la Charité, conformément à l'avis unanime des habitans assemblés en l'auditoire de la sénéchaussée de cette ville, le 29 janvier 1779, où ont assisté tous les députés des corps, et notamment M. *Petit*, curé de la paroisse de Saint Genest, M. *David*, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint Louis, lors premier marguillier de ladite paroisse, et député de la marguillerie, de Me. *Chassaigne*, procureur en ce siege, et lors l'un des échevins de cette ville, et député du bureau de la ville, et de Me. *Despaleines*, avocat en parlement, l'un des administrateurs de l'Hotel-Dieu de cette ville, et député par le bureau d'administration dudit Hôtel-Dieu, et suivant le rapport des medecin et chirurgien, du 5 mars 1779 ; lesquels déclarent « que l'endroit indiqué par « les habitans, pour pratiquer le cimetiere de la paroisse de Saint Genest, l'Hôtel-Dieu, et l'hôpital de la Charité leur « a paru convenable par sa position, qu'il est assez éloigné de la ville, qu'il a au midi un rocher, dont l'élévation em- « pêche que les rayons du soleil puissent extraire fortement les exhalaisons, qu'il est placé comme dans un courant « d'air, dont les aboutissans ne peuvent jamais diriger sur la ville les miasmes qu'ils entraîneroient, qu'on ne peut prendre à la verité sur ce local que la partie qui est au long du chemin, par lequel il est confiné au nord, parce que,

« dans celle qui avoisine le rocher, les fosses ne pourroient y êtes faites à la profondeur nécessaire, comme cela a été « vérifié en leur présence ; mais que sur une largeur d'environ trente toises on peut prendre la longueur suffisante, « pour former une étendue de deux mille sept cents soixante douze-toises, nécessaire pour trois cents huit enterre- « mens, que ce local pris sur plusieurs parcelles de terres, appartenantes à différens propriétaires, est un emplacement « très-convenable, que les chemins qui y conduisent sont toujours aisés à pratiquer, et qu'on ne pouvoit pas mieux le « choisir » et encore suivant le rapport des sieurs Ricard et Fournier, dudit jour 5 mars 1779, par lequel il résulte que du chemin de bize desdites terres, en remontant au midi vers les rochers, il faut prendre trente toises environ, et du coin de la terre dudit Jacques Petit, du côté de nuit, en suivant la ligne droite du côté de jour, il faut prendre quatre vingt-douze toises et demie, qui sont les locaux destinés pour lesdites paroisses, Hôtel-Dieu et hôpital de la Charité de cette ville, et j'ai sommé, en parlant comme dessus, mesdits sieurs les officiers municipaux de se conformer au surplus des dispositions du susdit arrêt, et de rapporter, dans le délai d'un mois, à mondit sieur le procureur du roi expédition en bonne forme des actes d'acquisition qui seront par eux passés dans le délai d'un mois, et à ce que du tout mesdits sieurs officiers municipaux, curés et marguilliers desdites paroisses, et administrateurs des hôpitaux et Hôtel-Dieu n'en ignorent, je leur ai délivré, à chacun d'eux séparément, en parlant comme dessus, copie tant dudit arrêt, que du présent exploit, lesdits jour et an.

*T. II, p. 90. — Programme du spectacle donné au théâtre de Clermont-Ferrand. — 14 février* 1783

*Par Privilège exclusif de M. le Comte de Montboissier, Commandant de la Province, et par Permission de MM. les Magistrats de cette Ville.*

**LES COMÉDIENS**

*FRANÇAIS ET ITALIENS*

ont Vendredi 14 février 1783, au bénéfice de M[lles] Lacombe et Grandval, une représentation

**DE LA BELLE ARSENE,**

Grand Opéra en quatre Actes et en Vers, de M. Favard, Musique de M. Moncigny ; cette Piéce sera ornée de toutes ses Décorations, qui se changeront à vue ; il y aura grand Orchestre ; le Spectacle sera terminé par

*LES PLAIDEURS,*

Comédie en trois Actes et en Vers, de Racine.

*On prendra aux premieres Loges 36 sols, aux Secondes 24 sols, et au Parterre 12 s.*

Vu la longueur du Spectacle, on commencera à cinq heures précises.

**T. I, p. 312. — *Ordonnance de Benoit Chamerlat, lieutenant-général de la sénéchaussée de Clermont, portant que la fête de Saint-Genès sera célébrée le 3 juin de chaque année, avec injonction aux marchands de la paroisse de tenir, ce jour-là, leurs magasins fermés et transférant le marché au mardi 2 juin.* — 13 *mai* 1789 (1).**

*Benoit Chamerlat*, écuyer, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant-général en la sénéchaussée et siége présidial de cette ville de Clermont-Ferrand, principale et capitale de la province d'Auvergne et lieutenant-général de police de la même ville, salut : Savoir faisons que vu la requête présentée par M. *Petit*, curé de la paroisse de Saint-Genès, portant que le rétablissement de la fête de Saint-Genès, évêque de cette ville, portée au calendrier du diocèse est du vœu général de la paroisse ; l'ordonnance de M. l'abbé *Micolon de Blanval*, vicaire-général du diocèse, en date du 12 du présent ; portant permission de célébrer ladite fête de Saint-Genès, patron de la paroisse de ce nom, au troisieme jour du mois de juin, avec dérogation à toutes ordonnances précédentes, portant renvoi des fêtes patronales au dimanche suivant, notre ordonnance de soi montrée au procureur du roi, et ses conclusions. Nous, en exécution des ordonnances royaux, arrêts et réglements concernant l'observation des fêtes, disons que l'ordonnance ci-dessus énoncée et datée sera exécutée selon sa forme et teneur ; faisons en conséquence défenses à toutes personnes de faire et travailler à aucunes œuvres serviles dans les limites de la paroisse de Saint-Genès de cette ville, le 3 juin de chaque année, jour indiqué par la susdite ordonnance pour la célébration d'icelle, à commencer du 3 du mois de juin de la présente année. Enjoignons à tous marchands et commerçants, habitants ladite paroisse, de tenir ledit jour leurs boutiques et magasins fermés, comme aux dimanches et autres fêtes de l'année ; et faisons défenses à tous autres marchands, soit de la ville, soit forains, de faire aucun étalage de marchandises, dans l'étendue de ladite paroisse, à peine des amendes portés par les réglements et par nos ordonnances de police ; et attendu que ladite fête se trouve pour la présente année, le mercredi jour de marché en cette ville, ordonnons que ledit marché se tiendra cette année le mardi 2 juin, fesons défense de le tenir le mercredi 3 juin, auxdites peines. Et comme il est indispensable que le rétablissement de ladite fête soit connu, tant par les habitants de ladite paroisse que du public, notamment en ce qui toucher la translation du marché du mercredi 3 juin prochain, au mardi 2 du même mois, ordonnons que notre présente ordonnance sera imprimée, lue et publiée, à son de trompe et cri public, dans tous les carrefours et lieux accoutumés de cette ville, et aux trois marchés des samedis qui précéderont immédiatement ladite fête, et affichée par-tout où besoin sera, et notamment aux principales portes de l'église de Saint-Genès, et à la halle du marché au bled de cette dite ville, et sera au surplus notre dite ordonnance exécutée, nonobstant opposition et appellation. Fait en notre Hôtel, à Clermont-Ferrand, le 13 mai mil sept cent quatre-vingt neuf. Signé : *Chamerlat*, lieutenant-général. Collationnée : *Bughon*, greffier en chef.

**T. I, p. 576. — *Etat du ressort de la sénéchaussée et siége présidial de Clermont en* 1789.**

1° *Le comté de Clermont*, comprenant : la ville de Clermont-Ferrand, Saint-André, baillage, Beaumont, châtellenie, Aubière, baillage, Saint-Alyre, châtellenie, Oloix (2), la Sauvetat (3), Cheynat (4), Ludesse (5), Saulzet-le-Froid (6).

2° *Le comté d'Auvergne*, comprenant : Vic-le-Comte, baillage, Mirefleurs, Las, Pignol, Obeil, Flat, la Roche-Noire, Saint-Babel, Saint-Maurice, Saint-Privat, Auliac, Brenat, Sallèdes, Ybois, Sugères, Manglieu (7), Maringues (8), Montgascon (9).

3° *La baronnie de la Tour*, comprenant : la Tour, ville, baillage, Saint-Pardoux, Saint-Gal, Saint-Donat, Baignols, Tremouille Saint-Loup (10), Chastreix, châtellenie (11), Tauves, baillage (12), Saint-Sauves, châtellenie (13), Avèze (14), Savennes (15), Bourg-Lastic (16), Murat-le-Quaire (17), Singles, Besse, ville, châtellenie, Saint-Genès-Champel, Tré-

(1) C'est par erreur qu'au tome I de cet ouvrage, page 312, ligne 3, nous avons donné la date de cette ordonnance à l'année 1775, lisez 1789.

(2) Une partie dependait de Clermont, une autre de Riom ; (3) id. ; (4) id. ; (5) id. ; (6) id. ; (7) id. ; (8) id. ; (9) id. ; (10) id. ; (11) id. ; (12) id. ; (13) id. ; (14) id. ; (15) id. ; (16) id. ; (17) id.

mouille-Marchal, Picherande, Saint-Pierre-Colamine, Besse-en-Chaudèze (1), Condat-en-Feniers, Saint-Diéry, Saint-Victor, Saint-Ustasie, Cros, châtellenie, Riom-ès-Montagne, châtellenie, Moussayes, châtellenie, Menet, Le Vighean (2), Auzers, Saint-Christophe, baillage, Ailly, Mealet, Escorailles.

4° *La jugerie d'Issoire*, comprenant : Issoire, ville, prévôté royale, Sauvagnat, Chadeleuf, Périer (3), Pardines (4), Gignac (5), Anglars, Saint-Alyre, Saint-Cirgues, Saint-Martin Cantalès, Fournols, Jussac, Albaine, Marmaissac, Quaissat, Barriat, Châteauneuf, Chastel-Merlhac, Drugeac, les Arbres Quatorze, Loupiac, Pleaux (6), Reliac (7), Chaussenat (8), Tourniac (9), Geoux de Mamoux, la Selle, Saint-Julien de Toursat, Saint-Paul (10), Saint-Prejet (11), Saint-Chamand (12), Sainte-Eulalie (13), La Rodde, châtellenie, La Nobre, châtellenie, le faubourg de Bort (Corrèze), Beaulieu, la Bessette, Champs, le Port-Dieu.

5° *Terres et seigneuries aliénées du comté d'Auvergne et de la baronnie de la Tour*, savoir : Saint-Amand, ville, châtellenie, Chanonat, Saint-Saturnin, Saint-Pierre de Lauzun, Saint-Barthelmy d'Aydat, Montredon, Coude et Montpeyroux, châtellenie, Artonne baillage, Aubiat, Monteil, Bicon, Saint-Mion, Lezoux, châtellenie (14), Fontenilhes, le Mas d'Oschier, Ligonne, le Mas d'Ornion, Bullion (15), Pont-Artier (16), Fontpadade (17), Bort (18), Salmerange (19), Orléat (20), le Broc, Parentignat (21), Solignat (22), Noalhat (23).

6° *Le comté de Montferrand*. Le baillage fut supprimé par l'édit de 1731 qui réunissait Clermont et Montferrand.

7° *La baronnie de Montrognon et de Chamalières*, comprenant : Chamalières, Ceyrat, Romagnat, Saint-Genès-Champanelle (24), Opmne (25), Perpezat (26), Lachamp (27), Allagnat (28).

8° *Les terres et seigneuries de l'évêché de Clermont*, comprenant : Billom, ville, baillage, Cunlhat, Vertaison, châtellenie, Chauriat, Bouzel, Mezel, Vassel, Sauviat (29), Beauregard, châtellenie, Mozun, Bonjean, Fayet, Isserteaux, Eglise-Neuve, Trezioux, Estandeuil, Neuville, Saint-Jean de Glenire, Saint-Jean des Ollières, Courpière (30), Mazayes, châtellenie, Chambois, Saint-Pierre-Roche (31), Saint-Ours (32), Maurs, châtellenie, Lempdes, châtellenie (33).

9° *Les terres et seigneuries du chapitre cathédral de Clermont*, savoir : Aulnat (34), Orcines (35), Tallende (36), Olby (37).

10° *Les fiefs et arrière-fiefs de toutes ces terres.*

## *T. I, p. 114. — Célébration de la fête de la Fédération à Clermont, le 14 juillet 1790.*

La fête de la Fédération fut célébrée à Clermont avec un grand cérémonial. Le comte *Jean-Pierre-François Chazot*, colonel de la garde nationale de Clermont, avait été délégué pour assister à la grande cérémonie qui devait avoir lieu à Paris. Les magistrats municipaux ne négligèrent rien pour que les fêtes données à Clermont fussent dignes de celles de la Capitale. Le 14 juillet 1790, à la pointe du jour, des salves de canon annoncèrent la journée. Un autel majestueux, précédé de nombreux gradins en planches, couverts d'un riche tapis, avait été élevé sur la place de Jaude. Vers les dix heures, un immense cortège se mit en marche. Il était composé de toutes les autorités constituées, qui vinrent se grouper autour de cet autel, à côté du bataillon des chasseurs d'Auvergne, de la garde nationale et de la brigade de la maréchaussée. Vis-à-vis de cet autel, étaient placées les dames de la ville, vêtues en blanc, coiffées en cheveux et ornées d'une ceinture tricolore avec une cocarde nationale placée sur le cœur. A 11 heures précises, M. l'abbé *Benoit Monestier*, curé de Saint-Pierre, célébra la messe en l'absence de l'aumônier de la garde nationale, qui était à la grande fête de Paris. Après la messe, plusieurs discours furent prononcés : le premier par M. l'abbé *Monestier*, les autres par M. *Jean-Henri-Alexis de Trenqualye*, major de la garde nationale, M. *Paul-François Gaschier*, lieutenant commandant de

(1) Une partie dépendait de Clermont, une autre de Riom ; (2) id. ; (3) id. ; (4) id. ; (5) id ; (6) id ; (7) id. ; (8) id. ; (9) id. ; (10) id. ; (11) id. ; (12) id. ; (13) id. ; (14) adjugée à la reine *Catherine de Medicis* par arrêt du 11 septembre 1557 ; (15) une partie dependait de Riom ; (16) id. ; (17) id ; (18) id. ; (19) id. ; (20) id. ; (21) id. ; (22) id. ; (23) id.

(24) Il y avait 9 villages dans la paroisse : 5 du ressort de Clermont, 4 du ressort de Riom.

(25) Une partie dependait de Riom ; (26) id. ; (27) id. ; (28) id. ; (29) id.

(30) La ville était du ressort de Clermont ; le faubourg n'en faisait pas partie.

(31) Une partie dependait de Riom ; (32) *idem* ; (33) id. ; (34) id. ; (35) id. ; (36) id.

(37) Le sénechal de Riom usurpa ce ressort, contrairement à l'edit de 1556. Les officiers de Riom pretendaient avoir droit d'en jouir ; mais l'edit de 1731 le fit dependre de Clermont.

bataillon, MM. *Laporte* et *Cothon*, rhétoriciens M. *Couthon* leur répondit ; ses paroles furent suivies de deux discours : d'abord celui des « fils de la nation ; » puis celui de Mme *Couthon*, au nom des dames de la ville. Le premier officier municipal adressa ses remerciements. Le soir, banquet à l'hôtel-de-ville, toasts nombreux, portés à la santé du roi Louis XVI, à la nation, à la garde nationale d'Auvergne, etc. Des illuminations terminèrent la fête (1).

## T. I, p. 115. — *Procès-verbal de l'assemblée électorale qui a été tenue dans la cathédrale de Clermont-Ferrand, pour la nomination de M. Périer comme évêque du département du Puy-de-Dôme.* — 13 *février* 1791.

Ce procès-verbal imprimé à Clermont-Ferrand, en 1791, chez *Antoine Delcros*, comprend 15 pages in-4°. Voici les détails qui nous paraissent dignes de mention : Après la messe, célébrée le 13 février 1791, par M. l'abbé *Pierre Mornac* (2), le *Veni Creator* fut entonné par cet ecclésiastique. A la suite de la cérémonie, M. *Dulin*, doyen d'âge, électeur du canton d'Aigueperse, exerça les fonctions de président provisoire, M. *Téallier*, électeur du canton de Mozun, celles de secrétaire provisoire. M. *Dulin* prononça un discours, à la suite duquel on procéda à la nomination du président et du secrétaire définitifs qui furent : M. *Monestier*, pour la présidence et M. *Teallier* pour le secrétariat. La municipalité de Clermont ayant été introduite, le maire (M. *Sablon*), fit un discours. On procéda au vote par 312 votants. M. *Périer*, supérieur du collége des Oratoriens d'Effiat, obtint 209 suffrages et fut élu évêque constitutionnel. Sur la proposition d'un électeur, on fut chercher le nouveau prélat qui fut ramené au milieu de l'assemblée et reçu par des acclamations. Le procès-verbal est signé par MM. *Marcellin*, *Vincellet*, *Riberolles*, scrutateurs, *Maignet*, *Chapsal*, *Col*, *Peyron*, *Grellche*, *Thevenin*, *Pourrat*, *Brugès*. *Vachier*, *Degeorge*, *Brugeron*, *Lavigne*, *Dubien*, *Vayron*, *Lacour*, aîné, *Girard*, *Madine*, *Chambroty*, *Salomon*, *Muren*, *Marnat*, *Brougier*, *Muren*, *Manlhiot*, *Maignol*, *Mandet*, *Argellier*, *Allaroche*, *Brassier*, *Malbet-Laymond*, *Charmensat*, *Matthel*, *Ogier*, *Soulegoux*, *Comptoux*, *Dabert*, *Retail*, *Chabrol*, *Chabassière*, *Lelong*, *Montéléon*, *Chardon*, *Farmond*, *Ducourthial*, *Favier*, *Vigouroux*, *Petit*, *Bouchard*, *Cohade*, *Granet*, *Delanef*, curé, *Borne*, *Audigier*, *Girard*, *Perol*, *Descœurs*, *Collomb*, *Salomon*, *Mandet*, *Vallet*, *Vannaire*, *Viallon*, *Bergounioux*, *Baubillon*, *Montmillan*, *Delots-Darrots*, *Petit*, *Sersiron-la-Besse*, *Francon*, *Fournier*, *Barbarin*, *Mazuel*, *Vallandes*, *Serve*, *Nouhen*, *Rougier*, *Martin*, *Roche*, *Dauche*, *Mandet*, curé de Saint-Hippolite, *Rozier*, *Michel*, *Rigaud*, *Mordefroy*, *Montel*, *Arnaud*, *Gaubert*, *Fonmarcel*, *Bougin*, *Conchon*, *Aymard*, *Chalambel*, *Lafuray*, *Grimardias*, *Grenier*, *Fournet*. *Noyer*, *Samard*, *Triozon*, *Bertrand*, *Dégironde*, *Fauverteix*, *Puray*, *Ducrohet*, *Gaultier*, *Chassaigne-Chambon*, *Gibergue*, prêtre, *Mornac*, *Chandezon*. *Chacaton*, *Nourry*, *Antoine Dupic*, aîné, *Fournier*, *Romeuf*, *Cisterne*, *Morin*, *Fargeix*, *Barget*, *Villedieu*, *Grenier*, *Chanonat*, *Patit*. *Bournel*, *Grimardias*, *Bouyon*, *Manlhiot*, *Malsange*, *Faure*, *Domas*, *Gaumi*, *Dulin*, *Rouilhon*, *Bergounioux*, *Escot*, *Sève*, *Blanchier*, *Thellot*, *Mauzat*, fils, *Gayte-la-Rigaudie*, jeune, *Couhert*, *Florat*, curé, *Christophle*, *Audulin*, *Jourde*, *Bourlin*, fils, *Besse*, *Durif*, *Picot-la-Combe*, *Peruchon*, *Durif*, *Argellier*, *Tourraud*, *Feuillade*, *Pileyre*, *Pinatelle*, *Mignol*, *Bouyon*, *Prévôt*, *Goutay*, *Chollet*, *Vernière*, *Grimardias*, *Bonnet*, *Boulon*, *Cathol*, prêtre, *Tachard*, *Dupuy-la-Fredière*, *Chauvassaignes*, *Maymat* et *Barre*.

## T. I, p. 116. — *Envoi d'un secours contre les Vendéens.* — 13 *mai* 1793.

Le 13 mai 1793, le conseil général de la commune de Clermont décida d'envoyer un secours de 100 hommes contre l'armée des Vendéens (3).

(1) Voir à la *bibliothèque de Clermont*, imprimés sur l'Auvergne, n° 1,061. 24 pp. in-4°.

(2) L'abbé *Pierre Mornac*, né à Messeix (Puy-de-Dôme), embrassa les principes de 1789. Il appartenait à une ancienne famille originaire d'Ussel (Corrèze), qui compte *Antoine Mornac*, célèbre jurisconsulte du XVIe siècle. Curé de Nohannent en 1792, il fut obligé de se cacher dans sa famille en 1793. Après la Révolution, il fut professeur de philosophie de talent dans l'un des colléges de Paris et mourut à Lille (Nord), dans un âge très-avancé. C'était un homme d'un grand esprit et d'une haute instruction.

(3) *Mairie de Clermont*. Registres des délibérations.

**T. I, p. 116.— *Fête célébrée à Clermont à l'occasion de l'acceptation de la Constitution.*— 10 *août* 1793.**

Cette fête fut célébrée à Clermont le 10 août 1793. Elle se composait d'un grand cortége allégorique, dont voici les plus curieux détails :

1° Un groupe, formé par 86 enfants, représentant les 86 départements de la République. Ces enfants étaient unis par des rubans tricolores. Un homme « vigoureux » était chargé de porter un faisceau de 86 baguettes et un autre la bannière de la Fraternité ; — 2° Des groupes nombreux de citoyens, décorés des instruments de leur industrie ; des cultivateurs avec leurs femmes, parés de fleurs et de fruits ; à leur centre, la bannière de l'agriculture ; — 3° Une urne surmontée d'une couronne civique, placée sur un char attelé de quatre chevaux ; cette urne était consacrée au souvenir des défenseurs de la patrie, morts au champ d'honneur ; le char était décoré de guirlandes avec des couronnes ; il était entouré des parents de ceux dont on célébrait le courage ; — 4° Une charrue, ornée de guirlandes de fleurs, placée sur un charriot ; à côté de cette charrue était assis un vieil agriculteur et sa vieille épouse ; ce char, qui représentait l'emblème de la piété filiale, était traîné par les enfants et petits-enfants de ces vénérables citoyens ; — 5° Un tombereau, rempli de tous les attributs de l'ancien régime : tapis, semés de fleurs de lys, couronnes, sceptres, croix de différents ordres, titres féodaux, etc. Ce tombereau supportait une tour, ornée de créneaux, « emblème de la tyrannie »; il était traîné par des ânes entourés de chaînes, symbole de la servitude ; — 6° L'*Egalité* et la *Liberté*, représentées par deux femmes habillées en blanc et décorées de différents attributs. Ces femmes étaient placées sur un char, orné de guirlandes, entouré de citoyens de tous les âges et des hommes de différentes couleurs, parmi lesquels des nègres ; il était accompagné par des enfants naturels « tous appelés par la Révolution au titre glorieux de citoyens » ; — 7° Une arche, dans laquelle étaient déposées les tables de la Constitution ; cette arche était placée sur un brancard, porté par un membre de chaque corps administratif et des commissaires de section ; au milieu de ces derniers, flottait la bannière de la Constitution ; — 8° Les vétérans de la cité ; au milieu d'eux une bannière ; — 9° Des groupes de pères et de mères avec une bannière, symbole de l'union domestique ; — 10° Des enfants des deux sexes avec le drapeau du bataillon de l'Espérance ; — 11° La garde nationale ; — 12° Des musiciens, entourés de chanteurs faisant entendre des airs patriotiques ; — 13° Les corps administratifs et judiciaires avec tous les attributs, accompagnés de nombreux citoyens ; — 14° Une compagnie de cavalerie.

Le cortége défila à travers la place d'Espagne, la place Champet, le boulevard du Grand-Séminaire, la rue Ballainvilliers, le boulevard de l'Hôtel-Dieu, la montée des Petits-Arbres. Il arriva sur la place de Jaude. Là, avait été planté, la veille, un chêne, qui représentait l'arbre de la Constitution ; à la droite de cet arbre, un obélisque très-élevé consacré aux mânes des citoyens morts pour la liberté et portant cette inscription : *Aux citoyens morts pour la défense de la Liberté, la ville de Clermont-Ferrand reconnaissante* ; à la gauche du même arbre, un énorme bûcher, sur lequel étaient entassés les attributs de la royauté, les insignes de la noblesse, des chartes de droits féodaux, des archives nobiliaires. Au-dessus de ce bûcher, on lisait cette inscription : *Que tout individu, qui usurperait la souveraineté doit à l'instant être mis à mort par les hommes libres.* Le président du district, ayant une torche allumée, y mit le feu ; pendant ce temps, le peuple chantait le *Ça ira !* accompagné par la musique. Six coups de canon terminèrent cette fête (1).

**T. I, p. 117. — *Destruction des armoiries à Clermont.* — 21 *septembre* 1793.**

Le 21 septembre 1793, le citoyen *D****, négociant, fut chargé, par la municipalité, de rechercher, à Clermont, les armoiries et autres emblèmes de la féodalité et de les faire détruire (2).

**T. I, p. 117. — *Lecture des journaux faite publiquement dans la salle de réunion du conseil général.* — 23 *septembre* 1793.**

Le 23 septembre 1793, la société populaire de Clermont demanda, au conseil général de la commune de cette ville, de faire lecture des journaux dans la grande salle du même conseil (3).

(1) Voir à la *Bibliot. de Clermont*, Auvergne, imprimés n° 10. | (2 et 3) *Mairie de Clermont*. Registres des délibérations.

### *T. I, p.* 117. — *Translation des prêtres non-assermentés.* — 7 *octobre* 1793.

Le 7 octobre 1793, les prêtres non-assermentés, qui étaient enfermés dans le monastère des Visitandines de Sainte-Marie, furent transférés dans un autre bâtiment, parce que la ville désirait faire placer des grains dans ce couvent (1).

### *T. I, p.* 117. — *Arrêté du conseil général de la commune de Clermont contre les accaparements.* — 13 *octobre* 1793.

Article 1er. Il sera fait, de suite, des visites chez tous ceux que la voix publique désignera comme *accapareurs* ou *égoïstes*. — Art. 2. Ceux qui auront une provision plus grande que pour leur nécessaire, soit en subsistances, soit en objets de marchandises seront regardés comme suspects et accapareurs et punis comme tels. — Art. 3. Les marchands de tout genre, qui seront prévenus d'avoir vendu en plus grande quantité de marchandise que celle qui va être indiquée par le réglement ci-après, seront aussi regardés comme *gens suspects*. — Art. 4. Les citoyens *Charles* et *Fourreau*, nommés commissaires, pour proposer le réglement, qui sera discuté par le conseil général et publié au son du tambour de suite.

Réglement : *Beurre*. Tout portalier et marchand fournis sont tenus de porter au marché toutes les marchandises dont ils seront nantis et ne pourront les vendre en gros ; nul particulier ne peut acheter au-delà d'un pain de beurre de deux à trois livres. — *Bois*. Nul particulier ne peut acheter au-delà de deux cordes de bois, déposé en magasin. Et ne pourra acheter plus d'un char de celui qui sera sur la place et le bois en fagot sera divisé au nombre de dix par chaque individu, le boulanger excepté. — *Coton*. Nul particulier ne pourra acheter plus d'une livre de coton en laine. — *Chanvre*. Nul ne pourra acheter plus de dix livres de chanvre, pour son usage, par marché. — *Chandelle*. Nul ne pourra acheter plus d'une ou deux livres de chandelles, suivant l'état de sa maison. — *Charbon de bois*. Nul particulier ne pourra acheter plus d'un quintal de charbon. — *Charbon de pierre*. Nul ne pourra acheter plus d'une demi-voie de charbon de pierre, le forgeron excepté. — *Chapeaux*. Nul ne pourra acheter plus d'un chapeau. — *Habits*. Nul ne pourra acheter au-delà d'un habit complet. — *Robes*. Toute citoyenne ne pourra acheter au-delà d'une robe complète. — *Tabliers*. Toute femme ne pourra acheter au-delà d'un tablier en étoffe ou en cotonnade. — *Toile*. Nul ne pourra acheter au-delà de trois aunes de toile pour son usage. — *Fil*. Défendu à tous revendeurs, revendeuses ou particuliers d'acheter plus de 5 à 6 livres de fil au marché. — *Fromage de Cantal*. Le fromage de Cantal sera détaillé par livre et nul ne pourra en prendre plus de trois livres à la fois. — *Fourmes ordinaires*. Les fourmes ordinaires seront vendues au détail ou en fourmes entières. — *Fromage de montagne ou seneterre*. Les fromages de montagne ou *seneterre* seront portés au marché et ne pourront être vendus que par une douzaine au plus, à la taxe de 9 sols. — *Huile*. L'huile d'olive, l'huile de noix, l'huile de chenevis ne pourra être vendue aux particuliers que par livre au plus. — *Laine*. Nul ne pourra acheter au-delà d'une livre de laine ; il en sera de même à l'égard du lin, autres que ceux du pays. — *Lard*. Nul ayant ménage ou tenant auberge ne pourra acheter plus de trois livres de lard. — *Pommes de terre*. Nul ne pourra acheter plus d'un quarton de pommes de terre. — *Porc*. Nul ne pourra acheter plus d'un porc vivant. — *Sabots*. Nul ne pourra acheter plus d'une paire de sabots. — *Savon, sucre, sel et souliers*. Nul ne pourra acheter plus d'une livre de savon, une livre de sucre, cinq livres de sel et une paire de souliers par mois. Il est défendu à qui que ce soit d'aller acheter sur les chemins et à l'entour de la ville, sous peine d amende et arrestation, ailleurs qu'au marché. — Tout citoyen qui contreviendra aux objets ci-dessus arrêtés, sera condamné par forme de police municipale à une amende double de valeur de l'objet acheté. Les marchands d'étoffes et autres objets sont invités à inscrire les noms des citoyens, qui viendront acheter chez eux, sur un registre dont ils enverront copie tous les deux jours au secrétariat de la municipalité, où il sera fait un recensement général par ordre alphabétique, pour découvrir les citoyens qui auraient acheté les mêmes effets dans plusieurs boutiques et punis d'après la certitude (2).

(1 et 2) *Mairie de Clermont*. Registres des délibérations.

### *T. I, p.* 117.— *Arrêté qui ordonne aux femmes de Clermont de porter la cocarde.* — 15 *octobre* 1793.

Le 15 octobre 1793, le conseil général de la commune de Clermont fit publier que les femmes de cette ville seraient tenues de porter la cocarde tricolore et que les enseignes des marchands de vin seraient peintes aux trois couleurs nationales (1).

### *T. I, p.* 117. — *Arrêté concernant le pain dit de l'Egalité.* — 16 *octobre* 1793.

Le 16 octobre 1793, le conseil général de la commune de Clermont arrêta qu'il ne serait plus fait de pain blanc, mais seulement un *pain dit de l'Egalité*; que ce pain serait composé de 3 quartes de froment et d'une quarte de seigle; que de ce mélange il serait tiré 25 livres de son; que chaque livre de pain serait taxée à trois sous. Il fut enjoint aux boulangers de se servir de balances et non de crochets, à peine d'amende (2).

### *T. I, p.* 117.— *Délibération du conseil général de la commune de Clermont au sujet de l'interpellation.*— 7 *novembre* 1793.

Le 7 novembre 1793, le conseil général de la commune de Clermont décida qu'à l'avenir la parole serait portée par *tu* et *toi*, et que celui qui contreviendrait à cette délibération serait mis, chaque fois, à l'amende de 5 sous, au profit des pauvres (3).

### *T. I, p.* 117.— *Décision au sujet des prêtres non assermentés. Destruction des emblêmes de la féodalité.*— 8 *et* 12 *novembre* 1793.

Le 8 novembre 1793, la municipalité de Clermont ordonna que les prêtres non assermentés seraient enfermés dans les bâtiments de la Châsse (4). Le 12 du même mois, les citoyens *D**** et *B**** furent nommés pour faire détruire les emblêmes de la féodalité à Clermont.

### *T. I, p.* 117. — *Recherche des titres féodaux.* — 14 *novembre* 1793.

Le 14 novembre 1793, les citoyens *B**** et *T**** prirent la parole, au sein de la municipalité de Clermont, afin de convoquer les commissions des sections de la ville pour rechercher les titres concernant les droits féodaux (5). Ces titres furent brûlés, le 17 novembre suivant, sur la place de Jaude. (V. T. I, p. 117.)

### *T. I, p.* 117. — *Arrêté au sujet de l'argenterie des églises.* — 17 *novembre* 1793.

Le 17 novembre 1793, la municipalité de Clermont arrêta que l'argenterie des églises serait déposée à la maison commune et que tous ceux qui n'obtempéreraient pas à cette décision devaient être considérés comme *voleurs nationaux* (6).

(1 à 6) *Mairie de Clermont*. Registres des délibérations.

### *T. I, p. 118. — Arrêté au sujet du travail du dimanche. — 26 janvier 1794.*

Le 26 janvier 1794, la municipalité de Clermont ordonna que les cultivateurs et les ouvriers seraient obligés de travailler le dimanche, toutes les fois qu'ils en seraient requis ; elle invita les citoyens à dénoncer ceux qui ne voudraient pas s'astreindre à cette mesure (1).

### *T. I, p. 109.— Décision du conseil général de la commune de Clermont au sujet des pompes à incendie.— 6 février 1794.*

Le 6 février 1794, le conseil général de la commune de Clermont décida que le nombre des pompes à incendie resterait fixé à six, savoir : quatre pour Clermont, deux pour Montferrand (2).

### *T. I, p. 118. — Arrêté de la municipalité relatif à la cocarde. — 6 mai 1794.*

Le 6 mai 1794, la municipalité de Clermont arrêta que tous les citoyens de cette ville porteraient la cocarde tricolore ; que ceux qui contreviendraient à cet arrêté seraient enfermés à la maison commune ; que les femmes seraient obligées de placer cette cocarde sur leur coiffure (3).

### *T. I, p. 118. — Fête de l'Être suprême. — 31 mai 1794.*

Le 31 mai 1794, la municipalité de Clermont décida de faire imprimer mille exemplaires du programme de la fête de l'Etre suprême (4).

### *T. I, p. 119. — Affaire du Bois de Cros. — 1797.*

Dans cette affaire, qui eut lieu en 1797, la commune de Clermont fut condamnée à des indemnités envers les parties lésées. Il fut question de porter la condamnation en appel ; car, le 29 novembre 1800, le conseil municipal autorisa le maire à se pourvoir en appel ; toutefois, les intéressés, c'est-à-dire *Michel Léomy* et autres, transigèrent avec la ville pour une somme de 12,000 francs, le 27 juin 1801 (5).

### *Dévouement filial de M. Joseph de Lavilatte. — 31 janvier 1798.*

Le 31 janvier 1798 est une date mémorable dans les annales de la piété filiale. *Jean-Pierre Bouyonet de Lavilatte*, chevalier de Saint-Louis et ancien capitaine au régiment Royal-Cravate, incarcéré à Clermont à la suite de ses menées pour restaurer la maison de Bourbon sur le trône, était menacé d'être fusillé le lendemain. Son fils *Joseph*, âgé seulement de 18 ans, trouva moyen, par ruse, de se constituer prisonnier à sa place et sauva l'auteur de ses jours. Ce dévouement filial, présent à la mémoire de tous, a été célébré avec raison par de nombreux écrivains, notamment M. *de Vincens*, en 1810.

(1 à 5) *Mairie de Clermont*. Registres des délibérations.

### *T. I, p.* 123. — *Entrée des Autrichiens à Clermont-Ferrand. Nouveaux détails.* — *Avril* 1814.

Depuis plusieurs mois, la ville de Clermont-Ferrand, à mesure que les armées étrangères pénétraient dans nos provinces, était devenue le centre où aboutissaient les nombreuses colonnes de prisonniers de guerre que la prudence obligeait d'éloigner des régions orientales et septentrionales de la France. Bientôt cette cité devint aussi le centre où les mêmes malheurs firent refluer les dépôts de nombreux régiments de cavalerie, d'infanterie et des bataillons entiers de nouvelles levées, soit du Puy-de-Dôme, soit des départements voisins. Ceci se passait surtout au mois de février et de mars 1814. Clermont était loin de suffire à toutes les fournitures qu'exigeait la présence simultanée d'un si grand nombre de troupes nationales et de prisonniers de guerre. Une foule de réquisitions pesa sur ses habitants et sur les communes environnantes. Alors aussi commença l'obligation de venir en aide à de nombreux prisonniers malades. à l'Hôtel-Dieu, devenu hôpital militaire, la plupart des malades du pays firent place aux militaires français et surtout aux militaires étrangers, dont le nombre s'éleva à plus de mille. Ce local, quoique considérable, devint insuffisant ; on plaça l'excédant dans des locaux peu fournis des moyens qui auraient été nécessaires ; les maladies devinrent graves et contagieuses ; une foule d'habitants s'empressèrent d'envoyer des secours ; des femmes surtout les soignaient avec constance ; toutefois une épidémie se répandit dans plusieurs quartiers de la ville ; ce fléau vint se joindre à tous ceux dont la ville était accablée.

Pendant ce temps, une colonne de 6,000 hommes, venant de l'armée du maréchal *Augereau* et dirigée sur Bordeaux, passa et séjourna dans nos murs ; les autorités supérieures invitèrent les citoyens à la loger et la nourrir ; cette colonne fut bien accueillie, bien traitée ; mais, depuis cette époque, les habitants se virent dans l'obligation de recevoir les troupes qui passaient et séjournaient en nombre infini.

L'armée du général *Montholon* et les partisans de *Damas*, au nombre d'environ 3,000 hommes, se retirant devant les Autrichiens, occupèrent aussi notre ville. Ils arrivèrent le 13 avril 1814, prirent leurs positions dans une partie de l'arrondissement à trois lieues seulement au midi et au couchant, où ils vécurent à discrétion. Après l'évacuation de la ville par l'armée du général *Montholon*, par les dépôts des différents régiments et par quelques bataillons de gardes nationales actives, survint, le lendemain (14 avril 1814), une division d'environ 15,000 hommes de l'armée autrichienne (infanterie et cavalerie), qui entra à Clermont sur les sept heures du soir. Les autorités municipales avaient été l'attendre jusqu'à Herbet, sur la route de Pont-du-Château. M. *Grangier de Lamothe*, maire de Clermont, accueillit le lieutenant-général autrichien (le comte *de Hardeck*), en prononçant ces paroles :

« Monsieur le comte, nous venons porter à Votre Excellence l'expression des sentiments des habitants de Clermont-« Ferrand. Déjà, cette expression s'est manifestée depuis plusieurs jours avec enthousiasme ; mais elle a été compri-« mée par l'apparition des forces militaires françaises qui nous entouraient. Les habitants de Clermont n'ont répondu « que par une sage modération à cette resistance dont ils ont respecté les motifs. Aujourd'hui, nous pouvons renou-« veler cette expression sans réserve, sous la protection de nos généraux alliés. J'ai l'honneur, monsieur le comte, de « remettre à votre Excellence, l'acte d'adhésion en date du 11 de ce mois de la ville de Clermont-Ferrand aux arrêtés « du gouvernement provisoire, qui nous rend à nos légitimes souverains. Nous ne doutons pas, monsieur le comte, « que votre Excellence ne traite la ville de Clermont Ferrand avec la bonté et la bienveillance qui lui est garantie par « les promesses mêmes des illustres souverains, qui rendent la France à une véritable liberté. »

Un banquet fut offert, au comte *de Hardeck* et à son état-major, le soir de son entrée à Clermont.

Les Autrichiens avaient été annoncés comme des alliés ; à ce titre, ils furent accueillis avec empressement. Leur séjour fut court ; mais ce qu'exigeaient les généraux pour eux et leurs troupes devint pour la ville une charge accablante. A leur arrivée, toute espèce de service militaire régulier, même celui de pain, cessa ; les fourrages (foin, paille, avoine), dont il n'existait point de magasin, la viande, le vin et autres denrées, pour lesquels il n'y avait pas de fournisseurs et qu'il fallait cependant livrer aux troupes autrichiennes, stationnées dans la partie de Montferrand, ou campées aux Bughes, sous les murs de Clermont, devinrent, pour les administrateurs et pour les habitants, la cause des plus grands embarras, des plus désagréables vexations, à raison du dénuement absolu de moyens pécuniaires pour fournir à tous ces besoins. Enfin, après s'être emparés de presque tout le tabac appartenant au gouvernement, d'un grand nombre d'effets d'habillement, de souliers, de guêtres, etc., après s'être fait livrer, par Clermont, près de mille aunes de draps et, au payeur général (M. *Boureret*), la somme de 5,600 francs, les Autrichiens se reportèrent vers Lyon,

le 27 avril. Ils avaient occupé Clermont quatorze jours. Les troupes du général *Montholon* les suivirent de près, passèrent et séjournèrent dans nos murs : mêmes besoins, mêmes embarras. Cette armée suivait le mouvement des Autrichiens ; elle fut immédiatement remplacée par une division de l'armée de Lyon et par le grand quartier général de cette armée, dont faisaient partie un grand nombre d'employés civils qui usèrent du même droit au logement et à la nourriture que les officiers (1).

## *T. I. p. 123. — Adresse de la ville de Clermont-Ferrand au roi Louis XVIII. — 16 avril 1814.*

Les habitants de la ville de Clermont, par un acte inséré au registre des délibérations municipales, à la date du 16 avril 1814, firent acte de dévouement et de fidélité au roi Louis XVIII, dans les termes suivants :

« Sire, les habitants de votre bonne ville de Clermont-Ferrand, principale et capitale de la province, viennent déposer, aux pieds du trône, l'expression de leurs sentiments. Dans tous les temps, et au milieu des plus grands orages « politiques, leurs ancêtres ont donné, aux rois de votre race, des preuves non équivoques de leur fidélité. Gouvernée « dans les siècles les plus reculés de la monarchie par des comtes, qui ont eu l'honneur d'être alliés au chef de votre « auguste maison, à Robert, fils de saint Louis, la ville de Clermont a l'honneur de n'avoir jamais dévié depuis des « sentiments de fidélité qu'elle avait voués à ce sang auguste ; elle en a conservé de nombreux témoignages, sous les « différents rois, successeurs de saint Louis ; c'est pour cela qu'elle présente à Votre Majesté, avec la plus grande con- « fiance, le serment solennel qu'elle prêta à Henri IV votre auguste ayeul et l'abjuration qu'elle avait faite auparavant « de tout ce qui pouvait être contraire à l'obéissance due au roi de France ; ces sentiments vivent toujours au fond de « notre cœur ; ils n'ont point été détruits, ils n'ont été que comprimés par la tyrannie, et le nouvel essor qu'on nous a « permis de leur donner, n'en sera que plus vif et plus durable ; s'il existe pour nous un principe sacré, c'est celui « qui, dans notre droit public, maintient la perpétuité de la couronne de France. Roi par naissance, sire, vous n'avez « jamais cessé de l'être dans les cœurs vraiment français ; et ce principe est tellement social, que l'Europe entière « s'est levée parmi nous pour ne pas le laisser prescrire. Que reste-t-il à faire, sire, à vous et à vos fidèles sujets ? Ré- « tablir les mœurs sur les bases indestructibles de notre antique religion ; déplorer vos malheurs, qui ont aussi été les « nôtres, faire revivre tant de vertus, si chères à nos pères : la loyauté et l'honneur ; et nous de jurer sur le tombeau « même du bon et infortuné Louis XVI une obéissance filiale et une éternelle fidélité. » Signé : *de Chazerat* ; *Emmanuel de Murol* ; *de Champflour-Palbost* ; *Grangier de Lamothe*, maire ; *Chazelède*, premier adjoiut ; *Bergier*, jurisconsulte ; *Terreyre*, membre du conseil ; *Quessizol* ; *Vazeilhes* ; *Gilbert de Morel de la Colombe de la Chapelle*, chevalier de Malte ; le comte *François de Sedaiges* ; *Pierre de Tournemine*, ancien officier de Louis XVI ; *Gabriel de Varennes*, ancien officier de Louis XVI ; le chevalier *de Reynaud* ; *de Bar* ; *Amedée de Bar* ; *de Riolz* ; *J.-P. Chardon du Ranquet* ; *Bellaigue*, ancien lieutenant de maire ; *Malassagne* ; *Bellaigue de Bughas*, ancien magistrat ; *Théodore de Vichy* ; *La Chassagne de Sercy* ; *Legroing*, ancien officier au corps royal d'artillerie ; le chevalier *de Pouthe*, garde-du-corps, compagnie écossaise dans l'émigration ; *de la Foulhouze*, receveur de l'enregistrement ; *Bellaigue de Rabanesse*, ancien magistrat ; *de Sampigny d'Issoncour* ; *Attale de Montagu* ; *Augustin Bellaigue* ; *de la Forest* ; *André d'Aubière* ; *Aragonnès de Laval* ; chevalier *de Labro*, ancien officier de cavalerie ; *Gustave de Bar* ; *de Viry du Montel* ; *Rispal*, membre du conseil municipal ; le chevalier *de Laizer*, colonel d'infanterie ; *Boutaudon de Saint-Ignat*, maire d'Ennezat ; *Lecousturier* ; *de Douhet de Romananges* ; *Molles*, ancien conseiller à la cour des aides ; *de Servières* ; *Chardon du Ranquet*, vice-président du tribunal de première instance ; *de Mariol de Saint-Priest* ; *André de Viry* ; *Victor*, comte *de Verdonnet* ; *Dulac*, membre du conseil municipal ; *Dufour*, ancien gendarme du roi ; *Paul de Verdonnet* ; *Emmanuel de Saint-Mande*, maire de Saint-Yvoine ; *Bernard*, inspecteur d'Académie ; *de la Salle* ; *Escot*, ancien garde-du-corps ; *Cougoul de Ludière*, agrégé aux garde-du-corps ; *Landriot*, imprimeur de la préfecture ; *de Trenqualye* ; *Aragonnès d'Orcet* ; *Tixier*, *Reboul*, ci-devant capitaine au régiment de Lyonnais, chevalier de Saint-Louis, avec brevet de major ; *Blatin*, fils aîné ; *Trébuchet* ; *du Crozet*, ancien garde d'Artois ; *Batoin*, ingénieur des ponts-et-chaussées ; *Heyrauld*, géomètre ; *Maugue-Sardon* ; *Antoine*

(1) Cette relation a été prise dans une requête présentée par la ville de Clermont-Ferrand au roi Louis XVIII, le 18 mai 1814, pour lui demander de mettre les troupes sur le pied de paix, afin de faire cesser les réquisitions, logements militaires, fournitures diverses, etc.

*Blatin*; *Auguste Onslow*; *Ant. de Falvard*; *Bastier de Meydat*; *Eugène de Latour-du-Pin*; *Rispal*, fils cadet; *Bonnet*, chef d'une administration publique; *Fr.-R. de Bretanges*; *Beauvert*, libraire; *du Fraisse de Vernines*, officier français; *Hercule de la Tour-du-Pin-Gouvernet*; *Mallorgues*; le marquis *de Salvert-Montrognon*, ancien capitaine de dragons; *A. Bardonnaud*; *Charvillat*, commissaire de police; *de Falvart*; *Moinier*; *Rodde (Charles) de Chalaniat*; *F. de Veléat*; *G. de Romagnat*; *Rozier*, *Blanchard*, avocat; *Jean-Louis de Guerin*; *Vallaleix*, tant pour lui que pour ses trois fils; *Lacombe*, élève de l'école militaire de cavalerie; *J.-B.-C. Teilhard*; *J.-M. Teilhard*; *P. Teilhard*; *F.-J.-V. Teilhard*; *E.-V.-M. Teilhard*; *Bonjour*; *Claude de Bouille*; *Jeudi-Cely*; *François Peghoux de Mardogne*, chevalier, membre du conseil municipal; *Langlois*, maire; *Mossier*, docteur-médecin; *Tissandier*, fils; *Gritty*; *de Luillier d'Orcières*; *de Luillier d'Alluset*; *de Luillier d'Orcieres*; le chevalier *Amable de Ligondès*; *Hippolyte de Murat*; *Savy*, ancien conseiller de la cour des aides; *Hyppolite de la Vilatelle*; *de Lavergne de Fontbonne*; *Chappel*; *Degeorge*, membre du conseil et juge de paix; *de Luillier d'Alluzet*, garde d'Artois; *Champflour-Laroche*, garde-du-corps du roi; *A. Blatin*; *Jh. Bertrand-Rongier*; *Archambaud Lagarde*; *Maugue-Belleau*; *Arthur de Bouillé*; *du Buisson d'Ombret*; *Antoine-Xavier-Claude Arragonnes d'Orcet*; *d'Artes-Marcillat*, président du bureau de bienfaisance et ancien avocat; *Gilbert Chabrol*; *Arragonnes d'Orcet*; *Moranges*; *Masson*; *Deval*; *Barron de Chardon*, ancien magistrat de la cour des aides; *Alexandre de Chardin*, fils; *Louis Bastier de Meydat*; *Charles Bastier de Meydat*; *Tixier*, ancien magistrat; *Rochefort-Duchambon*; *Louis de Chardin*, fils; *de Champflour Mornat*; *Tixier-Gros*; *Morin de Layras*; le chevalier *Duraud*; *de Fredefont*; *Hypolite Durant*; *de Lasalle*; *Jeudy-Dumonteix*, avocat, membre du conseil; *L. de Flaghac*; *Rodde de Chalaniat*; *Th. Bertrand*, aîné; *G. Riberolles*; *Bouchet*; *J.-B. Rodde Chalaniat*; *Riberolle*; *G. Mornac*, licencié et avoué; *Peyrend*, greffier; *Felix Dauphin de Leyval*; le chevalier *Durant de Periquat*, ayant fait les campagnes sous Mgr prince de Condé; *Auguste de Leyval*; *Battu*, père; *de la Farge*; *Rabayet*, jeune; *Daubusson*; *Artauld*; *Roy*, maire de Gelle; *Bartin*; *Monestier*; *Joseph Bastier-Meydat*, lieutenant au premier régiment des gardes; *Artaud-Marcili*; *Artaud*, fils aîné; *Desanges*; *Chassagne*; *P. de Saint-Didier*; l'abbé *de Vaulx*, comte de Brioude; *Bertier*; *N. Guyot*; *Maugue*, ancien jurisconsulte; *Pradier*; *Guyot-Grimauld*; *Frederic de Bosredon*; *I. Bonfils*, membre du conseil; *Faure*, greffier; *Sabatier*; *J. de Fontanges*, ancien officier au régiment du Roi, infanterie; *Saint-Rame*; *Fressange*; *César-Pierre Rispal*; *Sabatier*; *Juge-Solagniat*; *Jean Conchon*; *Tixier*; *Carré*; *Cousin*, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis; *Conchon*, fils; *du Fraisse de Vernines*, chevalier; *Gabriac*; *Picot-Lacombe*; *Lanty*; *Baudonnat*; *Dalbine*; *Amy*; *Vazeilhes-Meydat*; *Delbarbe*; *Sablon*; *Louis de Mariol*; *Legoyt*, père; *Astaix*; *Fournier de Lemple*, docteur médecin, petit-fils d'un premier avocat en parlement à Louis XV; *Mazuel*, fils; *Joseph de Lavilatte*, père; *Joseph de Lavilatte*, fils; *Edouard de Mariol*; *de Val de Saunade*, ancien capitaine d'infanterie; *G. de Besse*, fils; *Coureuil-Lacroze*, fils; *Coureuil-Lacroze*; père; *Roussel-Coureuil*; *Roussel*, oncle; *Rousseau*, ancien architecte du roi et architecte de la ville; *Chapot-Laroche*, aîné, avocat; *Chapot-Laroche*, cadet; *E. Berard de Chazelles*; *Arthur Onslow*; *Martial de Champflour*; *Boirot*, législateur; *Pelissier de Feligonde*; *Reynaud de Beauregard*; *Desribe*; *Beille-Bergier*, juge suppléant; *Dr. Nr. Begon*; *Lavaur*; *Blatin*; *Enjobert-Martillat*; *Mossier*, pharmacien; *Abraham*, secrétaire de la mairie; *Dulin*, aîné, agent de police; *François Blatin*; *Franconin*, agent de police; *Barthelmy*; *Fraisse*; *Domergue*, aîné; *Chaix*; *Chabrol*, bourgeois; *Fleury*, fils; *Thevenot*; *Basset*; *F. Guyot*, cadet; *Bompart-Lacheize*; *F. Mauri*; *Barthelmy*; *P. Galbois*, ancien invalide pensionnaire; *Louis Moranges*, fils; *Francin*, architecte, natif de Paris; *Lefebvre*, peintre, natif de Paris; *Pigeon*; *Malet*; *Ducros*, médecin; *J. Huguet*; *Geneix*; *Faugiere*, aîné, géomètre; *Bonnard*; *Veillard-Lépine*; *Desforges*; *Rigaud*; *Depalle*; *Bourdelier*; *Sauton*, capitaine de cavalerie; *Champmartin*, ex-inspecteur des droits réunis; *Achard*, greffier; *Lambert*, pensionnaire ecclésiastique; *Lhermitt*, père; *Ricard*, père; *Mosnier*; *Auguste de Mariol*; *Flechac*, aîné, ancien officier d'infanterie; *Giraud*, commissaire de police; chevalier *de Flechac*, officier d'infanterie; *Barre*, propriétaire; *Vassadel de Lachaud*, ancien conseiller de la cour des aides et membre du conseil municipal; *Brassier*, fils; *Petiard*; *Brassier*, père; *Annet Jozat*; *P. Riberolle*; *Lhermitt*, fils; *Lacroze*; *Veysset-Delcros*; *Ribeyre*, jeune; *Dujarric*, cadet; *Bassin*, premier substitut du procureur du roi; *Fretille*; *de Cisternes*, chevalier de St-Louis, capitaine retraité; *Jobert*; *Dufresnoy*, ex-médecin en chef des côtes de Brest; *Valaix*; *Soulhat*; *Giron*, cadet; *Gillet*, horloger; chevalier *Jaladon*; *Picot-Lacombe*, procureur royal; *Dujarric*, aîné; *Henri Escot*; *H. Cormier*, avoué; *Garraud*; *Fournier*, chirurgien; *Brosson*; *Domergue*; *Ramade*; *Argillet-Poullet*, aîné; *François Favard*; *Giron*, fils; *de Douhet*; *Parron*, receveur des contributions de la ville; *Ribeyre*; *Pagot*; *Barthelmy*; *Malassagne*; *Gendlier*; *Chabrillat*; *Dardouillet*; *Marion*; *Nicolas*, fils; *Lamartre*; *Thomas*; *Sauvadet*, jeune; *Simon Gervy*; *Gervy*, aîné; *Simon Sauvadet*; *Cluzel*; *Dulaure*; *Cellier*; *de Mabru*; *P. Mabru*, élève de l'école polytechnique; *Brandely*; *Lagaye*; vicomte *de Lauteuil*; *Taillandier*; *Gaillard*, receveur de l'enregistrement; le chevalier *de la Salle*, ancien militaire, chevalier de Saint-Louis, commandant de

place ; *Jarton* ; *Cluzel* ; *Darrnon*, professeur au lycée, membre de l'Université ; *Lagaye de Lauteuil*, chevalier de Saint-Louis et brigadier aux gardes-du-corps de Monsieur ; *Callier-Montel*, fils du médecin de M. le comte *de Montboissier* ; *Chamerlat* ; *Villevaut* ; *Lacoste*, professeur ; *Laporte*, membre du conseil général ; *H. Tremiolles* ; *Grimardias*, notaire ; *Cabanes*, secrétaire de l'Académie ; *Laguesle*, inspecteur des forêts ; *de Montbas* ; *Guillemin* ; *Culhat-Duchamond*, membre du conseil général ; *Heyrauld*, économe des hôpitaux ; *Heyrauld*, percepteur du Crest ; *de Courtilhe* ; *de la Salle* ; *de la Salle* ; *de Bosredon*, commandeur de Malte ; *Bouyon* ; *Bournazet*, père ; *Bournazet*, fils, juge de paix ; *Morel* ; *Conort*, huissier ; *Chavagnat*, père ; *Espinasse*, notaire ; *Chassaigne* ; *Aubergier*, pharmacien ; *Provenchères* ; *Labiche*, commissaire des poudres et salpêtres ; *Sadourny*, lieutenant au 4ᵉ régiment des gardes d'honneur ; *Astaix*, aîné ; *Trébuchet*, juge ; *Noyer-Lagarde* ; *Damont (Louis-François)* ; *Lenoble du Roquérot* ; *Debert*, juge de paix ; *Brun*, marchand ; *Chambaud* ; *Sauvadet* ; *Chambaud*, fils ; *Ferriès*, professeur au lycée ; *Tronchet* ; *Berard de Chazelles* ; *Pierre Rocquereau*, professeur de mathématiques au lycée ; *Tarton* ; *Biou* ; *Grellet-Beaulieu* ; *Forest* ; *Bonnefoy*, marchand ; *Toulouzet*, professeur ; *Aufauvre*, professeur ; *Bertrand* ; *F. Bon* ; *Legoyt*, fils ; *Ducoin*, maître d'étude ; *Lecourt d'Hauterive* ; *Bruny* ; *Heulz* ; *Lafont* ; *Girard*, huissier ; *Guibert* ; *Demathieux* ; *Teyras-Bastier* ; *Breschet*, officier supérieur en retraite ; *Mornac*, notaire ; *Mercier* ; *Desnier* ; *Malval* ; *Morel-Boulon* ; *Robert* ; *Marmontel*, professeur au lycée ; *Vimal-Lajarrige*, conseiller de préfecture ; *Alphan*, neveu ; *Rabany-Beauregard*, docteur ès-lettres ; *Lavort*, médecin ; *Fleury*, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu ; *Roux* ; *Chomet*, chirurgien de l'Hôtel-Dieu et professeur ; *Jaladon* ; *Martin*, instituteur ; *Percepied* ; *Blesse* ; *Zani (Pierre)* ; *Zani*, fontainier, fils ; *Goigou*, chef du bureau de police de la préfecture ; *Rambert* ; *L. Rousseau* ; *Bonnefoy* ; *Margeride* ; *Besse-Bergier*, juge suppléant ; *Aragonnès d'Orcet*, ancien officier de la marine, chevalier de Saint-Louis ; *Cournon* ; *Legroing* ; *Chabanon*, inspecteur des poids et mesures ; *Villard* ; *Guerrier*, huissier audiencier ; *N. Fornier*, économe du lycée ; *Enjobert de Martillat* ; *Martin*, étudiant ; *Georges Dufraisse* ; *Roux-Fontille* ; *Joseph de Ros*, chevalier de Malte, capitaine au régiment des gardes Wallones, colonel au service d'Espagne ; *Amariton de Montfleury*, chevalier de Marie-Thérère ; *Dulin* ; *Jean de Ros*, chevalier de Malte, capitaine au régiment des gardes Wallones, colonel au service d'Espagne ; *Besse* ; *Potière* ; *Chosson*, receveur municipal ; *Roux-Jourdain* ; *Bonnabaud* ; *d'Albiat*, élève de l'école polytechnique ; *Choussy du Breuil* ; *Heyrauld* ; *Rozier* ; *Domingon* ; *Astaix*, géomètre ; *Beaumarchais*, fils ; *Raymond*, curé de la cathédrale et vicaire-général ; *Astier-Aydat*, percepteur ; *Philipion* ; *Verger-Dauphin*, professeur de mathématiques ; *Champet* ; *Zanoli*, décorateur ; *Desmartin* ; *Charolais*, directeur des postes ; *Cauzel-Malsang* ; *V. Léon* ; *Dumas* ; *Tournade* ; *Gilbert Roux*, capitaine en retraite ; *Bourdillon*, officier en retraite ; *Dosias*, greffier ; *Coste* ; *Feuillade-Péret*, fils ; *Alligier*, jeune ; *Ravel* ; *Mangot*, chef du bureau spécial du cadastre ; *Parrouty*, officier retraité ; *Mougue-Faure* ; *Chalonnax* ; *Bourdillon*, fils, officier en retraite ; *Fayolle* ; *Vittu* ; *Alligier*, fils aîné ; *Forget de Monts*, très-fidèle sujet du roi et n'a jamais varié ; *de Champs de Blot* ; *Edmond de Bosredon* ; *Gillet* ; *Huguet* ; *Couchet*, officier de santé ; *I. Faure* ; *F. Beille* ; *Baptiste* ; *Amouroux* ; *Bayle*, aîné ; *Dufour* ; *Michon* ; *Chabrol* ; *Degeorge* pour *Monestier*, ecclésiastique pensionné ; *Chabrol* ; *Thomeuf*, aîné ; *Louis Heulz* ; *Bughon*, fils ; *Trève* ; *L. de Guérines, vicaire général* ; *Desbessières* ; *Brun* ; *Gaillard*, inspecteur de l'Académie ; *Huguet de Goelle* ; *Armilhon*, chanoine de l'église de Clermont ; l'abbé *de Pons* ; *Berc* ; *Lefèvre* ; *Bonnabaud* ; *Alleyrat* ; *Beauregard* ; *Leblanc* ; *Parisse* ; *Legendre* ; *Bouscarat* ; *Bouveret* ; *Ravel*, lieutenant ; *Moranges* ; *Ranvier* ; *Jourde* ; *Mello* ; *Sauty* (Vive Louis XVIII !) ; *Mallet* ; *Prévost* ; *Morin*, proviseur ; *Roux*, ex-directeur des postes de Paris ; *Roux-Drelon* ; *Girodon-Leomy* ; *Pascal*, fils ; *Mallet* ; *Chavagnat*, adjudant-major de la garde nationale ; *Peyrend-Guyot* ; *Fonghasse*, inspecteur des droits réunis ; *Faure* ; *Chalonnax* ; *Pascal* ; *Journac-Durand* ; *Laurant* ; *de Briges*, fils ; *Johannel*, d'Herment ; *Lesueur*, ingénieur en chef du cadastre ; *Cosson* ; *Gilbert de la Foulhouze* ; *Grenier*, employé à la préfecture ; *Delaire* ; *Joubert*, père, propriétaire ; *Albanel*, propriétaire ; *Edmond de Bosredon* ; *Binon* ; *Chabot* ; *Malbet* ; *J.-B. Mandet*, avocat ; *Fournet* ; *P. Gerzy* ; *Jean Robert* ; *Montader* ; *Goy* ; *Portal* ; *Trenqualye*, père, chevalier de Saint-Louis ; *J.-Joseph Bertholet*, fabricant ; *Girard* ; *Taillandier* ; *Gauvain* ; *Nivet* ; *Serre*, prêtre ; *Chadeyrat* ; *Chaisemartin* ; *Montel* ; *Boneuf*, employé à la sous-préfecture ; *Decal* ; *Joseph de Bosredon*, commandeur de Malte ; *de Chalier* ; *Brun*, fils, de Montferrand ; *Imbert*, père ; *de Chalier* ; *H. Moinier* ; *Faure*, notaire ; *Sanitas*, cadet ; *Moulin* ; *Faure*, géomètre ; *Charles Rochette de Lempdes* ; *Pascal*, capitaine ; *Choriol* ; *Georges Onslow* ; *Clémentel* ; *Beaudroit* ; *Basset* ; *Philipion*, aîné ; *Perdroux* ; *Bertrand*, fils ; *Léomy* ; *Larbaud* ; *Grimardias* ; *Margot* ; *Boucheix* ; *Chautard*, père ; *Ducol*, avocat ; *Bardelot* ; *Fontmarcel*, fils aîné ; *Fontmarcel*, père ; *Michel Bastide*, père ; *Nicolas Chautard* ; *Guillaume* ; *Amblard*, notaire ; *Imbert*, épicier ; *Roger* ; *Cretin* ; *Caboton* ; *Moidon*, meunier ; *Parrouty* ; *Prévost* ; *Cellier* ; *G. Fressat* ; *Roux* ; *Roussel*, pour M. *Verdier-Latour*, ecclésiastique pensionné ; *Prévost*, fils ; *Barthelmy* ; *Vayret*, d. m. ; *Pourre*, cen- ... lycée ; *Gambon* ; *Coret*, fils aîné ; *Imbert*, surnuméraire de l'enregistrement ; *Casimir de Terrasse* ; *Feneuil*,

père, de Montferrand; *Bouchaud*; *Gorce*, notaire; *Thorre*, aîné; *Bellet*; *Barthelot*; *Bellet*; *Michel*, père; *Benoît Vernet*, huissier; *Collangettes*, aîné; *Michelon*, ancien militaire; *Debert de Clerzac*, avocat; *Moranges-Deval*; *Rochette*, cadet; *G. Bletterie*; *Saulnier*; *Maillard*, contrôleur de ville; *Montagne*; *Violle*; *Anne-Joseph Dumas*, général de brigade retiré, chevalier de Saint-Louis.

## *T. I, p.* 124. — *Désordres graves à Clermont. Evénements des* 18, 19, 24 *et* 25 *juillet* 1815.

La tranquillité de la ville, menacée depuis quelques jours, à l'occasion du drapeau blanc, arboré le vendredi 14 juillet 1815, fut compromise, les 18 et 19 du même mois, par l'arrivée d'un corps de troupe, venant de l'armée du duc *d'Albuféra*, après l'occupation de la ville de Lyon. Le 18, quelques sous-officiers et soldats voulurent enlever le drapeau blanc. Le 19, à l'arrivée d'un bataillon de gardes nationaux du Rhône avec trois bataillons du Puy-de-Dôme, les désordres furent plus graves; le drapeau blanc fut enlevé par la municipalité, comme mesure de prudence; mais aux églises de Saint-Genès et de N.-D. du Port seulement; il fut laissé flottant à l'hôtel-de-ville, à la préfecture et à la cathédrale; celui de la préfecture fut attaqué et défendu avec énergie. Sur les deux heures de l'après-midi, la troupe, entrant par la barrière des Jacobins, poussa les cris de *Vive l'Empereur! Vive Napoléon II! A bas les Bourbons!* Les soldats se répandirent dans la ville, enlevèrent le drapeau blanc de l'église de Saint-Eutrope et le traînèrent dans la boue; il en fut de même à l'hôtel-de-ville. Le général maréchal de camp baron *Jacquemart*, commandant le département, vint dissiper les troubles, à la tête de la gendarmerie à cheval; il se transporta à la place de la Poterne et au-devant de l'hôtel-de-ville. Le lieutenant-général comte *de Marausin* arriva, de son côté, pour prêter main-forte à M. *Jacquemart* et rangea sa troupe sur la place de Jaude.

Le 24 juillet suivant, le bataillon de la garde nationale mobile du Rhône, réuni sur la place d'Espagne, se dispersa avec plusieurs gens de la foule en criant: *A mort le drapeau! A bas le chiffon!* mais cette protestation n'eut aucune suite fâcheuse. Le lendemain, 25 juillet, un régiment de dragons arrivé à Clermont, poussa de nouveau le cri *A bas le drapeau!* Le maire, par mesure de prudence, fit enlever ce dernier du clocher de la cathédrale. Le lieutenant-général comte *Excelmans*, commandant en chef du corps de cavalerie de l'armée de la Loire, venu de Riom à Clermont, le 26, avec son état-major, manifesta son étonnement de ne pas apercevoir le drapeau blanc au clocher de la cathédrale; la municipalité lui en fit connaître les motifs; il se transporta aussitôt au-devant de ce monument et fit entendre des paroles d'ordre, mais énergiques. Les désordres s'arrêtèrent. La municipalité de Clermont reconnaissante vota une adresse au général *Jacquemart* le 27 juillet 1815; elle gratifia également M. le lieutenant-général *Excelmans*, le 28 du même mois, d'une adresse semblable (1).

## *T. I, p.* 125. — *Plantation de la croix de la Mission en* 1818.

Une délibération du conseil municipal, en date du 22 avril 1818, décida de planter la croix de la Mission de 1818 à coté du portail occidental de la cathédrale. Cette croix a survécu pendant longtemps; mais elle n'existe plus depuis une vingtaine d'années.

## *T. I, p.* 129. — *Notes sur l'origine de l'éclairage au gaz à Clermont-Ferrand.* — 1839-1847.

Le 22 juin 1839, le conseil municipal de Clermont reçut une demande de M. *Pierre-Léger Marchessaux*, ingénieur civil, directeur des travaux de l'usine à gaz d'Elbeuf, tendant à permettre à l'exposant d'éclairer au gaz la ville de Clermont moyennant certaines conditions. Cette requête demeura sans résultat.

(1) *Mairie de Clermont*. Registres des délibérations municipales.

En 1844 et le 20 mai, M. *Dal Gabio* soumit à la municipalité de Clermont un cahier de charges pour l'éclairage au gaz de cette ville. Le 20 mars suivant, il obtint du conseil municipal la permission de faire des fouilles pour le placement des tuyaux à gaz. Le 25 juillet 1846, 216 becs d'éclairage au gaz furent substitués à 181 becs à l'huile, placés dans le périmètre déterminé par l'article 21 de l'ancien cahier des charges de l'entreprise de l'éclairage.

Le 1er janvier 1864, la ville de Clermont a renouvelé un traité qui concède à la compagnie du gaz le privilége de son éclairage pendant 30 années. Une adjudication antérieure, partant de 1846 et finissant en 1864, avait concédé, à la même compagnie, le privilége de l'éclairage dans la ville de Clermont. — Voir *Pétition en diminution du prix du gaz, présentée au maire de Clermont-Ferrand par les principaux négociants de la ville,* Clermont-Ferrand, 1865, brochure in-8°

## *Liste des Maires de Clermont-Ferrand, insérée au tome Ier de cet ouvrage, page 557. Omission du nom de M. Bideau à cette liste, en 1848, 1871.*

M. *Bideau*, ancien notaire à Montferrand, directeur de l'importante usine située au nord-ouest du nouveau marché aux planches, a été oublié par erreur à la liste de nos maires. Cet honorable citoyen a rempli les fonctions de maire de Clermont à deux reprises, savoir : en 1848, comme 1er adjoint, pendant 3 mois environ, entre la démission de M. *Vimal-Lajarrige* et la nomination de M. *Poncillon* ; en 1871, comme conseiller municipal, à partir du 9 février, jusqu'à l'installation de M. *Ledru*.

## *Liste des neuf empereurs romains qui sont venus à Augusto-Nemetum (Clermont), d'après Audigier (Histoire de Clermont).*

Claude Ier. . . . . . . . . . Il monta sur le trône l'an 41

Adrien. . . . . . . . . . . . . . . . . . empereur en 117

M. *Verdier de Latour* possède une très-belle petite statue d'Adrien, trouvée dans l'abbaye de Saint-Alyre. Le règne de cet empereur fut un voyage perpétuel à travers les provinces.

Postume. . . . . . . . . . . . . . 260 ; mort en 267

Victorin. . . . . . . . . . . proclamé Auguste en 267

Il avait été associé, vers 265, au gouvernement des Gaules par son oncle Postume.

Aurélien. . . . . . . . . . . . . empereur de 270 à 275

Il se distingua dans les légions en Gaule contre les Francs.

Magnence. . . proclamé empereur en 350 ; mort en 353

Gratien. . . . . . . . . . . . . . . nommé Auguste en 367

Il fut tué à Lyon.

Constance. . . . . . . . . reçut le titre d'Auguste en 418

Maximus Avitus. . . . . . . . . . . . . . . . . . 455-456

Né à Augusto-Nemetum (Clermont), vers l'an 400. Il mourut, sur le chemin de Brioude, dans le Velay, où il se réfugiait (456).

## *Liste des huit papes qui sont venus à Clermont.* — 1095-1339.

1. Urbain II. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1095

Il vint lors de la prédication de la première croisade par *Pierre l'Hermite*.

2. Pascal II. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1106

Il était venu en France pour solliciter les secours du roi contre l'empereur Henri V.

3. Gelase II. . . . . . . . . . . . . . . . . novembre 1118

Il se rendait au Puy et, de là, au concile de Toulouse, fuyant les violences de l'empereur Henri V. Il mourut à Cluny, en Bourgogne, le 29 janvier 1119.

4. Calixte II. . . . . . . . . . . . . . . . . . . janvier 1120

Récemment promu à la papauté et couronné à Vienne, en Dauphiné, dont il était archevêque, il alla placer les prémices de son pontificat sous la protection de N.-D. du Puy et vint ensuite à Clermont.

5. Innocent II.. . . derniers jours de novembre 1130

Chassé de Rome, il présida un concile à Clermont où il excommunia l'anti-pape *Anaclet* (*Pierre de Léon*), et pendant lequel il reçut les ambassadeurs de l'empereur Lothaire. Il fut ensuite au devant du roi qui était allé l'attendre avec la reine et ses enfants.

6. Célestin II . . . . . . . . . . . fin de décembre 1143

Il fut élu pape le 26 décembre 1143 et mourut le 9 mars 1144.

7. ALEXANDRE III. . . . . . 14 août 1162 et juin 1165
Il fuyait l'Italie, où il était persécuté par l'empereur *Frédéric Barberousse* et vint à Clermont avec un grand nombre de cardinaux et d'évêques italiens. Là fut tenu un concile où le pape excommunia l'anti-pape *Victor* et l'empereur *Frédéric Barberousse*. En juin 1165, il revint de nouveau à Clermont qu'il quitta pour retourner à Rome où il était désiré depuis la mort de l'anti-pape *Victor* (V. T. I, p. 38).

8. BENOIT XII . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1339
D'après les *Origines de Clairmont*, par Savaron, et l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, il vint à Clermont et entra par la porte *Champ-Herem* (la porte *Champet*).

## *Liste des vingt-un souverains français qui sont venus à Clermont.* — 507-1862.

1. THIERRY. . . . . . . . . . . . . . . . en 507 et 532
Il vint après la bataille de Vouillé en 507
2. CHILDEBERT. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 530
3. THÉODEBERT, fils de THIERRY. . . . . . . . . . . 535
Il se trouva dans la ville d'Auvergne (Clermont), lors du premier concile tenu dans cette cité et lors de son mariage avec *Deutérie*, dame de Cabrières, en Auvergne, appartenant à une illustre famille romaine.
4. CURAMNE, fils de *Chlotaire*. . . . . . . . . . . 557
Sa venue coïncida avec sa révolte contre son père.
5. PEPIN. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 761 et 764
En 761, il prit Clermont ; en 764, il vint transférer les reliques de saint Austremoine, du bourg de Volvic en l'abbaye de Mozac.
6. LOUIS-LE-DÉBONNAIRE. . . . . . . . . . . . . . 839
Il vint faire reconnaître, pour roi, son fils Charles.
7. CHARLES-LE-CHAUVE. . . . . . . . . . . . . . . 870
8. LOUIS-LE-BEGUE . . . . . . . . . . . . . . . . 878
9. ROBERT . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1031
10. PHILIPPE Ier. . . . . . . . . . . . . . . . . . 1095
11. LOUIS-LE-GROS. . . . . . . . . . . . . . 1126 et 1131
12. LOUIS-LE-JEUNE. . . . . . . . . . . . . . . . . 1163
13. LOUIS IX (*saint Louis*), les 14 août 1254 et 28 mai 1262.
14. PHILIPPE-LE-BEL. . . . . . . du 3 au 10 mars 1304
15. CHARLES V. . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1374
Il vint présider en personne les États provinciaux d'Auvergne tenus à Clermont (1).
16. CHARLES VI, étant dauphin en 1370, et, comme roi, en 1394.
17. CHARLES VII, en 1420, n'étant encore que régent de France et, comme roi, en 1435, 1437 ; pendant la Praguerie, en 1440 (2).
18. LOUIS XI. . . . . . . . . . . . . . . en 1464 et 1465
19. FRANÇOIS Ier. . . . . . . . . . . le 10 juillet 1533
20. CHARLES IX. . . . . . . . . . . . le 31 mars 1566
21. NAPOLÉON III. . . . . . . . . . . le 8 juillet 1862

## *Les 13 sièges et prises de la ville de Clermont-Ferrand.*

Notre ville a été prise 13 fois, savoir : 1° Lorsque *Chrocus* ruina de fond en comble la ville, vers l'an 260, afin que, suivant le conseil de sa mère, il s'acquît le nom de *grand* ; — 2° En 412, lorsque *Décime Rustic*, préfet des tyrans Constantin, Jovin et Sébastien, et Agrèce, premier des secrétaires de Jovin, furent pris en Auvergne et tués par les capitaines de l'empereur Honorius ; — 3° Sous *Euric*, roi des Visigoths, qui assiégea cette ville et la prit après un long siège (475) ; — 4° Lorsqu'après la bataille de Vouillé, *Thierry*, fils de Clovis, eut défait Alarik, roi des Visigoths (507) ; — 5° En 530, lorsque *Childebert*, secondé par le sénateur *Arcade*, fils d'Apollinaire, ayant rompu les portes de la ville s'en saisit et l'enleva à Thierry, son frère ; — 6° En 532, lorsque *Thierry* vint avec une armée conduite par son parent *Sigivald*, qui ravagea tout le pays et menaça de prendre Clermont ; mais il se contenta de divers otages et laissa la ville sous le gouvernement de Sigivald ; — 7° En 761, par le roi *Pépin* qui, poursuivant le duc d'Aquitaine *Vaifre*, brûla le château de Clermont (*castrum Claremontis*) et la ville qu'il détruisit de fond en comble ; — 8° En 853, lorsque les Normands saccagèrent l'Aquitaine et renversèrent l'église de N.-D. du Port ; — 9° En 864, lorsque les Normands revinrent en Auvergne, pillèrent et brûlèrent Clermont ; — 10° En 916, lors de l'invasion des Danois et des Normands qui le détruisirent de nouveau. L'évêque *Etienne II* réédifia cette cité ainsi que le château de Clermont par permission

(1) Voir l'*Ancienne Auvergne et le Velay*, T. I. p. XII.
(2) L'abbé *Delarbre* dit par erreur en 1438 ; mais les *Chroniques de Berry*, roi d'armes de Charles VII, portent en 1437.

du roi Louis d'Outremer, auquel il alla faire sa soumission, chargé de magnifiques présents ; — 11° Sous *Louis-le-Gros*, en 1126, lorsque ce roi réintégra l'évêque dans la puissance temporelle qu'il avait sur une partie de la ville et soumit le comte Guillaume VI, adversaire de l'évêque ; — 12° En 1131, lorsque Louis-le-Gros revint pour mettre à la raison le comte Guillaume VI, qui avait recommencé la guerre avec l'évêque ; — 13° Lorsque Philippe-Auguste envoya une armée, commandée par *Guy de Dampierre*, pour porter son aide à l'évêque de Clermont *Robert d'Auvergne*, qui était poursuivi par la haine du comte d'Auvergne Guy II, et en profita pour faire la conquête du comté d'Auvergne (1213).

FIN DU TOME SECOND.



PLAN
de la Ville
DE
CLERMONT-FERRD
1872

LEGENDE

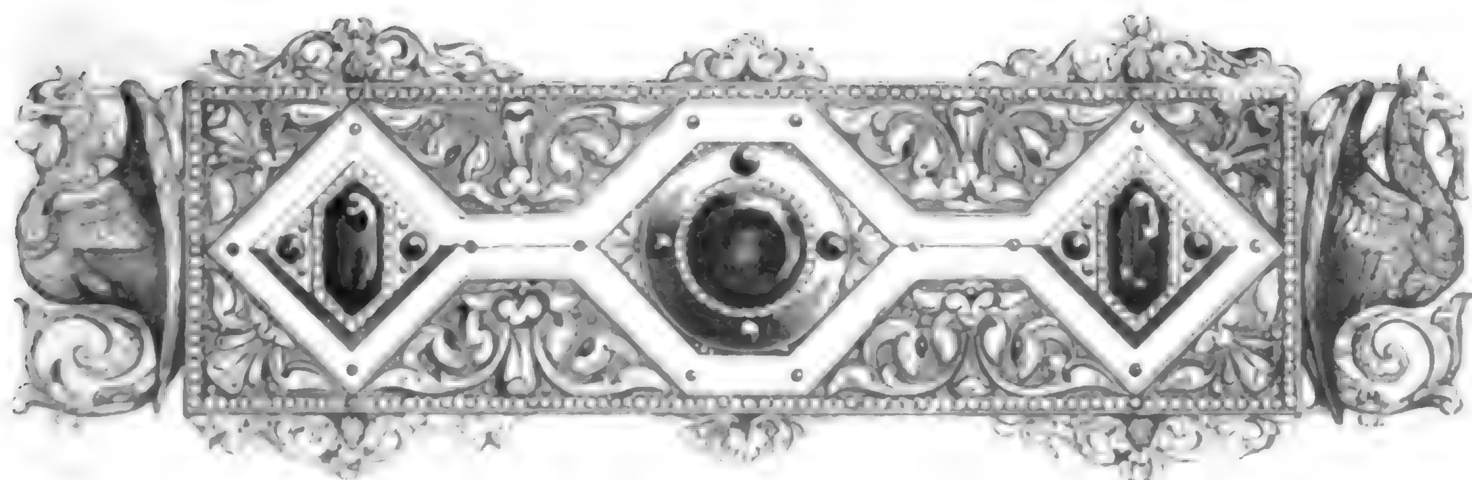
MONTFERRAND

Champ de Mars

GARE

Jardins

Echelle de 400 mètres



# LISTE DES SOUSCRIPTEURS

**(PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE)**

M. Aigueperse, à Clermont.

M. Allanore, pharmacien à Clermont.

M. Alluard (✱), professeur à la Faculté des sciences à Clermont.

La ville d'Ambert.

M. Amenc, propriétaire à Clermont.

M. Andrieu, conseiller à la cour de Riom.

M. le vicomte d'Arfeuille (2 exemplaires).

M. des Armeniens, conseiller général de l'Allier.

M. Armilhon, conseiller général du Puy-de-Dôme, maire d'Ambert.

M. Arnauld (✱), conseiller général du Puy-de-Dôme.

M. Arnauld (Marcellin), propriétaire à Artonne.

M. l'abbé Astier, curé de Saint-Eutrope.

M. Aubergier (O. ✱), conseiller général du Puy-de-Dôme, doyen de la Faculté des sciences, à Clermont.

M. le baron d'Aubier de Rioux (✱).

S. A. R. Mgr le duc d'Aumale (2 exemplaires).

M. le comte d'Autier de la Rochebriant.

M. d'Avaize (Amédée), à Lyon.

M. le baron de Barante (✱), député du Puy-de-Dôme.

M. Bardoux, député du Puy-de-Dôme.

M. Barnicaud, à Clermont.

M. Barrière, conseiller général du Puy-de-Dôme.

M. l'abbé Barrière, à Clermont.

M. Baudonnat, à Lastic.

M. Bellaigue de Bughas, au château de Varvasse.

M. Berard de Chazelles (Léon) (✱), ancien député du Puy-de-Dôme, ancien maire de Clermont-Ferrand.

M. Bergounioux, conseiller général du Puy-de-Dôme.

M. Bernet-Rollande, conservateur des hypothèques à Vervins.

M. Bertrand-Beaufrère, propriétaire à Pont-du-Château.

La Bibliothèque de la cour de Riom.

La Bibliothèque de l'Evêché, à Clermont.

La Bibliothèque de la chambre des Notaires, à Clermont.

La Bibliothèque du Petit-Séminaire, à Clermont.

La Bibliothèque du pensionnat des Frères des Écoles chrétiennes, à Clermont.

La Bibliothèque de la ville du Puy.

La Bibliothèque de RR. PP. Jésuites, à Iseure.

La Bibliothèque des Capucins, à Clermont.
La Bibliothèque des dames Ursulines, à Clermont.
La Bibliothèque des dames Visitandines, à Clermont.
La Bibliothèque impériale de Vienne (Autriche).
La Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (Russie).
La Bibliothèque de la ville de Stockholm (Suède).
La Bibliothèque royale de la ville de Bruxelles (Belgique).
La Bibliothèque de la ville de Genève (Suisse).
La Bibliothèque de British-Museum, à Londres (Angleterre).
La Bibliothèque de la ville de Leeds (Angleterre).
La Bibliothèque de la Bodléinne, à Oxford (Angleterre).
La Bibliothèque Borbonica, à Naples (Italie).
La Bibliothèque Maglia Bechiana, à Florence (Italie).
La Bibliothèque de la ville de Parme (Italie).
La Bibliothèque de Brera, à Milan (Italie).
La Bibliothèque de la ville de Turin (Italie).
M. Bideau, à Clermont.
M. Blatin-Mazelhier, à Clermont.
M. le docteur Blatin, à Clermont.
M. Bleynie, pasteur de l'Eglise réformée de Clermont.
M^lles de Blumeinstein, au château de Crottes.
M. Boirie, curé de N.-D. du Port, à Clermont.
M. de Boisluisant (Léopold), à Clermont.
M. Boisson, à Clermont.
M. Bonnay (Frédéric) (✱), notaire à Clermont.
M. le comte de Bonnevie de Pogniat, au château d'Aubiat.
M. le comte de Bosredon, à Bourges.
M. le vicomte de Bosredon, à Bordeaux.
M. Boucard, libraire à Clermont (4 exempl.).
M. Boudet de Bardon, maire de Riom, conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. Boudet (Marcellin), président du tribunal civil de Thiers.
M. le docteur Boudet, à Saint-Pourçain.
M. le baron de Bastard, à Paris.
M. Boyer (François), propriétaire à Volvic.
M. Boyer (Félix), propriétaire à Clermont.
M. Boyer, avocat à Clermont.
M. Boyer, propriétaire à Chamalières.
M. Boyer-Rochefort, à Clermont.
M. Branche (Dominique), avocat à Paulhaguet.
M. Brugières, notaire à Murat-le-Quaire.
M. Brun de Villeret.
M. Burin-Desroziers (✱), ancien député.
M. Burin-Desroziers (✱), conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. Burin, notaire à Tauves.
M. de Carmantrand de la Roussille, substitut du procureur général à Riom.
M. de Carmantrand de la Roussille, notaire à Montferrand.
M^me la comtesse de Carneville, née de Montmorin-Saint-Hérem.
M. Celme (Jean-Baptiste), à Clermont.
M. Chabory (Léon), médecin au Mont-Dore.
M. le vicomte de Chabrol, député du Puy-de-Dôme.
M. l'abbé Chaix, curé de Saint-Genès-les-Carmes.
M. de Chalaniat (Frédéric), à la Sauvetat.
M. Chalonnax, artiste-sculpteur à Clermont.
M. de Champflour (✱), capitaine d'état-major.
M. Chandezon (Jules), propriétaire à Vernines.
M^me Chapot-Laroche.
M. l'abbé Chardon (✱), grand vicaire de Mgr l'Evêque de Clermont.
M. Chardon du Ranquet, à Clermont.
M. Charpeaux, à Clermont.
M. Chaslus, conseiller à la cour de Riom.
M. le comte de Chaslus, au château de Bigny.
M. Chassaing (Augustin), juge du tribunal civil, au Puy.
M. Chaudessolle, avocat à Clermont.
M. de Chaudesaigues de Tarrieux, juge d'instruction à Clermont.
M. Chauvassaignes (Frank), conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. Chauvassaignes (Louis) (✱), conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. Chirac, propriétaire à Thiers.
M. le docteur Choussy, à la Bourboule.
M. l'abbé Cibaud, curé de Montferrand.
M. de Cisternes, receveur des domaines, à Thiers.
M. de Cisternes, percepteur à Mennery.
La Ville de Clermont-Ferrand (4 exemplaires).
M. Claudin, libraire à Paris.

M. le comte DE CLERVAL, au château de Durtol.
M. COLLIER, à Clermont.
M. DE COMBES, à Clermont.
M. COMOY, négociant à Saint-Amand-Tallende.
LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY-DE-DÔME (1.500 fr. de subvention),
M. CORNUDET (✱), à Clermont.
M. COUPELON, notaire à Clermont.
M. le vicomte DE COUSIN DE LATOURFONDUE (✱), (2 exemplaires).
M. le baron DE CROZE.
M. DAVID, négociant à Clermont.
M. DELMAS (ALBERT) (✱), préfet du Puy-de-Dôme.
M. le baron DÉSAIX, au château de Banson.
M. DESRIBES, frère des Écoles chrétiennes, directeur de l'Orphelinat, à Clermont.
M. DEVILLE, à Clermont.
M. le comte DE DOUHET DE ROMANANGES, député du Puy-de-Dôme,
M. DE DOUHET DE ROMANANGES, à Clermont.
M. DRELON, propriétaire à Clermont.
Mgr DE DREUX-BRÉZÉ, évêque de Moulins.
M. DUCROS DE SAINT-GERMAIN, libraire à Clermont.
M. DULIER, à Clermont.
M. DUMAS (ARTHUR), conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. DUMOULIN (J.-B.), libraire à Paris (7 exemplaires).
M. DURANT DE JUVISY, à Clermont.
M. FABRE, notaire à Clermont
M. DE LA FARGE (LÉON), au château de la Rochette.
M. DE LA FARGE (GUILLAUME), conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. FARGEIX, propriétaire à Bourg-Lastic.
M. FAUCON, à Clermont.
M. FAURE, conseiller à la cour de Riom.
Mgr FÉRON (O. ✱), évêque de Clermont.
M. DES FOREST (MARTIAL), à Clermont.
M. FOUILHOUX, agréé à Clermont.
M. FOUR, relieur à Clermont.
M. DU FRAISSE DE VERNINES, au château de la Roche.
M. le docteur FREDET, à Clermont.
M. l'abbé GANNAT, curé de Saint-Pierre-lès-Minimes, à Clermont.
M. GAULTIER DE BIAUZAT, à Clermont.
M. GIROT-POUZOL, ancien préfet, conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. GARDIEN DE MALTAVERNE, à Moulins.
M. GORSSE, maître de poste, à Clermont.
M. GRANGE, antiquaire, à Clermont.
Mgr GRIMARDIAS (✱), évêque de Cahors.
M. GROS, ingénieur civil à Vertaison.
M. GUILLEMOT (ANTOINE), propriétaire à Thiers.
M. le marquis D'HEILLY (✱), capitaine d'état-major.
M. JARRIER, architecte à Clermont.
M. DE LACOMBE, député du Puy-de-Dôme.
M. LADEN, avoué à Paris.
Mme la marquise DE LAIZER, à Clermont.
M. DE LAFORCE (ALBERT).
M. le baron DE LANGLADE, au château de Langlade.
M. le marquis DE LASTIC, au château de Parentignat.
Mgr DE LATOUR-D'AUVERGNE (✱), archevêque de Bourges.
M. LAULY, conseiller général de la Creuse.
M. DE LAVERGNE, à Clermont.
M. LAVILLE (ADOLPHE), conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. LÉANDRE, à Clermont.
M. LECOLIER, fils, à Clermont.
M. LE COURT D'HAUTERIVE, au château d'Hauterive.
M. HENRI LECOQ (O. ✱), professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
M. LEDRU, architecte, maire de Clermont, conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. LE GRAS, notaire à Riom.
M. LE GUAY, conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. HERBAUD, conseiller d'arrondissement du Puy-de-Dôme.
Mgr LEBRETON (✱), évêque du Puy.
M. LEFEBVRE, à Clermont.
M. EDMOND LEMAIGRE, à Clermont.
M. LENOIR, avoué à Clermont.
M. LEYMARIE, propriétaire à Clermont.
Mme DE LOISEL, à Clermont.
M. le comte DE MAGNAC, à Paris.
M. MAGNIN, négociant à Clermont.
M. MAILLERIE, propriétaire à Chamalières.
M. DE MALLET DE LA VÉDRINE, au château de Saulces.
M. MANGEREL, conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. le comte MARTHA-BEKER DE MONS (✱), conseiller général du Puy-de-Dôme.

M. le vicomte DE MATHAREL (C. ✠ ✠), au château de la Grangefort.
M. MASSIS (FERDINAND), à Riom.
M. l'abbé DE MEYDAT, à Clermont.
M. DU MIRAL (ELIE), au château du Miral.
M. MOINIER, avocat à Clermont.
M. MOISSON (ACHILLE) (O. ✱), premier président de la cour de Riom.
M. MOLLIE (✱), notaire à Clermont.
M. MONCORIER, juge de paix à Egurande.
M. le comte DE MONTLOSIER, conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. MONT-LOUIS, imprimeur à Clermont.
M. MOULIN (GABRIEL), député du Puy-de-Dôme.
M. NARJOT DE TOUCY (✱), conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. DE NÉVREZÉ, au château de Bellevue.
M. le comte DE NOYANT, au château du Mont.
M. le comte DE NOYANT (RAYMOND), à Clermont.
M. PARCELIER (MARTIAL), à Clermont.
M. PAJOT, directeur de l'enregistrement à Clermont.
M. PEGHOUX DE SEYMIERS (ALBERT), à Clermont.
M. PÉLISSIER (J.-B.), à Paris.
M. PELLISSIER DE FÉLIGONDE, député du Puy-de-Dôme (2 exemplaires).
Mme la marquise DE FELIGONDE DE LÉOTOING, au château d'Anjony.
M. PELLISSIER DE FÉLIGONDE, au château de Féligonde.
Mme PEYRONNET, née DE LA BESSE, à Riom.
M. PEYSSONNEAU, à Saint-Amand-Tallende.
M. PICOT-LACOMBE, à Clermont.
M. le baron DE PIERREBRUNE, au château de Lavaud-Blanche.
M. PIGEON (✱), ingénieur en chef des mines à Clermont.
M. PIREYRE, à Saint-Amand-Tallende.
M. le comte CÉSAR DE PONTGIBAUD (✱), au château de Pontgibaud.
M. PRADAT, propriétaire à Saint-Amand-Tallende.
M. PYRENT DE LA PRADE, conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. QUEYLARD, à Saint-Amand-Tallende.
M. RALLIER, propriétaire à Veyre.
M. RANDANNE, chef de division à la préfecture du Puy-de-Dôme.
M. RAYNE (LOUIS), propriétaire à Clermont.
M. RIBEYRE, négociant à Clermont.
M. l'abbé RIGODON, curé de la cathédrale à Clermont.
M. ROCHETTE DE LEMPDES, notaire à Clermont.
M. le baron DE ROMEUF (O. ✱), trésorier général du Puy-de-Dôme.
M. ROUGET, notaire à Saint-Amand-Tallende.
M. ROUX (GILBERT), propriétaire à Clermont.
M. SABLON DU CORAIL (ALPHONSE), propriétaire à Riom (2 exemplaires).
M. SABLON (GABRIEL), à Paris.
M. SALNEUVE, député du Puy-de-Dôme.
M. le baron DE SARTIGES D'ANGLES, à Clermont.
M. SCHICKLER (FERNAND), président de la société du protestantisme français à Paris.
M. SÉGLAS (HONORÉ), à Aubusson.
M. le baron DE SEMUR, au château de Saint-Martin.
M. l'abbé SERGEOT, curé des Pradeaux.
M. DE SOLILHAC (GEORGES), à Clermont.
M. SOUEF, ancien procureur général à Riom.
M. TAILHANDIER, à Clermont.
M. TALLON (EUGÈNE), député du Puy-de-Dôme.
M. TALLON (ALFRED), avocat à Clermont.
M. TARDIEU, propriétaire à Limoges.
M. TEILLARD, archiviste paléographe.
M. AMÉDÉE THIERRY (G. ✱), membre de l'Institut.
M. THOMAS, notaire à Rochefort-Montagne.
M. THOUVIN, à Clermont.
M. DE THURET (ADRIEN), à Clermont.
M. DE THURET, à Clermont.
M. TIXIER, conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. TIXIER DE BROLAC, à Plauzat.
M. TROTTIER, photographe à Clermont.
M. le baron DE VAL DE GUYMONT, à Clermont.
M. VAZEILHES (CHARLES), ancien notaire à Clermont.
M. VERDIER DE LATOUR (✱), receveur particulier des finances à Vervins.
M. DU VERNE, au château des Veuillants.
M. DU VERNE DE LEYVAL.
M. VERNET, avocat à Clermont.
M. VERRIÈRE (SIDOINE).
M. le comte DE VEYNY D'ARBOUZE, au château de Saint-Vallerin.
M. VIGERAL, conseiller général du Puy-de-Dôme.
M. VICARD (PAUL), à Clermont.
M. VIMONT (EDOUARD), bibliothécaire-archiviste de la ville de Clermont.
M. ZANI, à Clermont.

# TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND ET DERNIER VOLUME



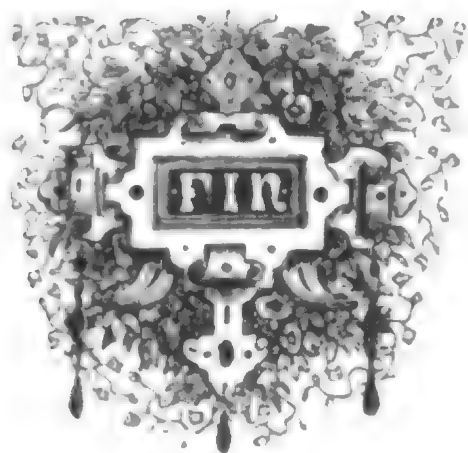
# TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

# NOMS DE FAMILLES

## CONTENUS DANS LES DEUX VOLUMES DE L'HISTOIRE DE CLERMONT-FERRAND.

N. B. L'astérique, à la suite d'un chiffre, veut dire que le nom est répété plusieurs fois dans la même page.


FIN


PENETRABIT
DESROSIERS À MOULINS.

# ERRATA ET ADDITIONS

**TOME Ier.** — Page 1, ligne 11, *baromètre*, lisez : *thermomètre* ; même p., l. 12, *barométrique*, lisez : *thermométrique*. — P. 21, l. 11 en remontant, *toute*, lisez : *tout*. — P. 57, l. 5, *29 juillet*, lisez : *22 juillet*. — P. 62. La *chapelle de Saint-Nicolas des Notaires* était adossée au nord de la cathédrale, à côté de la rue des Notaires (V. T. I, p. 330). — P. 67, l. 11 en rem., 1471, lisez : 1491. — P. 130, note 2, col. 1re, l. 5, *du premier empire*, lisez : *de la république*. — P. 158, l. 7, *Guyot*, lisez : *Guizot*. — P. 237, note 3. Voici quelques détails nouveaux sur *Rameau* : Ce célèbre artiste remplaça son frère comme organiste de la cathédrale de Clermont vers 1717 et remplit ses fonctions jusqu'en 1721. C'est dans notre ville qu'il composa des motets, des cantates et des pièces de clavecin qui attestent, selon M. Fétis (*Biographie des Musiciens*, T. VII, p. 313), l'originalité de la pensée et la nouveauté du style. Pour quitter Clermont, il dut avoir recours à la ruse et n'imagina rien de mieux que de déchirer l'oreille de l'évêque (l'illustre *Massillon*) et des chanoines par une musique barbare ; mais le dernier jour de son service, il déploya une telle habileté sur son instrument qu'il fit naître les regrets les plus vifs dans l'esprit de ceux qui l'écoutaient. En quittant Clermont, il retourna à Paris (1721) où il donna des soins à la publication de son traité d'harmonie qui parut l'année suivante. — P. 256, col. 1, l. 5, *de Albo*, lisez : *d'Albon*. — P. 287, l. 13, *un*, lisez : *une*. — P. 319, l. 8, *Bedus*, lisez : *Bedos*. — P. 378, note 7, l. 4, 1854, lisez : 1654. — P. 428, l. 13, 1788, lisez : 1728. — P. 429, l. 8, *bien national*, lisez : *biens nationaux*. — P. 477, l. 15 en rem., 1583, lisez : 1588. — P. 492, l. 12 en rem., *affectée*, lisez : *affecté*. — P. 500, l. 7, 1663, lisez : 1633. — P. 607, l. 14, *au profit de ce monastère*, lisez : *au profit de la chartreuse du Port Sainte-Marie*. — P. 621, l. 10, *Fourniol*, lisez : *Fournial*. — P. 660, l. 11, *à gauche*, lisez : *à droite*. — P. 672, l. 8, le dessin de la porte de la Terrasse, dont nous annonçons la reproduction, étant trop informe, n'a pas été donné. — P. 692, l. 12, la *place de la Pyramide* qui, en 1757, portait le nom de *place d'Hauteville*, avait reçu cette dernière dénomination en souvenir de M. *de la Michodière*, intendant d'Auvergne (1753-1757), comte *d'Hauteville*. — P. 699, col. 2, l. 23, *Felut*, lisez : *Phelut*. — P. 705, supprimez le passage qui commence à la ligne 18 et finit à la ligne 22 ; car c'est par erreur que nous avons indiqué l'hôtel de Saint-Hérem en la rue Ballainvilliers. Le plan de 1723 porte, en effet « *St Hérent* » ; mais il s'agit de l'abbaye de l'Eclache, transférée au-dessous de cette rue, en 1664, par *Catherine-Angélique de Montmorin Saint-Hérem*, morte en 1692.

**TOME II.** — Page 24. Voici quelques nouveaux détails sur le missel de Clermont imprimé en 1492 : Un exemplaire de ce volume rarissime est conservé à la bibliothèque Mazarine à Paris. Il porte sur le titre : *Misseale Claromontensis edit : anno Chr. 1492 7 Novembr : per Michælem Topie, regnante apud Francas Carolo VIII, administrante Eclesiam Claromontensem Carolo de Borbonio, anno 1492*. — P. 41. Antoine-Joseph Jouvenceau, propriétaire de la manufacture de faïence de Clermont, en 1741, avait épousé, le 19 août 1719, *Marguerite-Perette Seigneur*, fille de Milon-Bonaventure, écuyer, seigneur d'Haravilliers, président en l'élection de Pontoise, et de Marie-Claude Besnard. Il mourut à Clermont le 9 décembre 1737.— P. 51, l. 12, 1397, lisez : 1339.— P. 62. Voici certains détails nouveaux sur la voiture publique de Paris à Clermont en 1647. Dans un curieux petit volume intitulé : « *La Guide de Paris contenant le nom et l'adresse de toutes les rues de ladite ville et fauxbourgs avec leurs tenans et aboutissans, etc., etc., par le sieur Dechuyes, lionnais*, Paris, 1647 » on apprend qu'il y avait, dès lors, des coches ou carosses de voyage pour 43 villes de France, dont un pour l'Auvergne, qui logeait *à la rue de la Caussonnerie aux quatre fils Aymon* ; il est dit que ce coche partait « quand il peut », ce qui voulait sans doute dire qu'il partait quand il était complet. Ce coche contenait huit personnes ; il était attelé de 6 chevaux vigoureux, conduits par deux cochers montés en postillons. (Voir le très-intéressant

II.

ouvrage : *Histoire des chars, carosses, omnibus, etc., par D. Ramée*, p. 112, Paris, Amyot, 1856.) — P. 72. Au sujet des *mystères* joués à Clermont ou en Auvergne, on peut lire à la bibliothèque de Clermont, dans le numéro 74 des manuscrits de l'Auvergne, l'extrait d'un mystère, composé en 1477, et qui est écrit contre les Auvergnats et leurs seigneurs.— P. 99, l. 25, le *vent du nord-ouest*, lisez : le *vent du sud-ouest*. — P. 106, l. 7 en rem., *de lire*, corrigez : *en lisant*. — P. 108, l. 20, 13 *novembre*, lisez : 13 *août*. — P 114, l. 12, *Boudet Bardon*, lisez : *Boudet de Bardon*. — P. 129, col. 2, l. 2, 1181, lisez : 1618, — P. 130, l. 16, *Mâcon*, lisez : *Chaslons-sur-Saône*. — P. 133, note, le portrait de *Monseigneur de Martillat* est aujourd'hui la propriété de M. *Besse*, de Saint-Amand-Tallende, qui nous l'a obligeamment communiqué. — P. 136, l. 9 en remont., 10 *novembre*, lisez : 13 *novembre*. — P. 139. Nous devons ajouter les détails suivants sur le guitariste clermontois *Antoine Lhoyer*; ils sont extraits de la *Biographie des Musiciens*, par M. *Fétis*. (T. VI, p. 134.) Après être entré fort jeune dans la troupe des comédiens français au service du prince Henri de Prusse, à Reinsberg, il s'établit, vers 1800, à Hambourg, où il se livra à l'enseignement de la guitare. Quelques années après, il se rendit à Paris. Au nombre des œuvres qu'il a publiées pour la guitare on distingue : 1° Concerto pour guitare avec quatuor, op. 16, Hambourg, Boehme ; 2° Airs dialogués pour quatre guitares ; 3° Trio pour trois guitares, op. 29, Paris, Pleyel ; 4° *Idem* pour guitare, violon et alto, Paris, Simon-Gaveaux ; 5° Trois sonates pour guitare et violon obligé, op. 17, Hambourg, Boehme ; 6° Duo, *idem*, op. 28, Paris, Pleyel ; 7° Trois duos pour deux guitares, op. 31, Paris, S. Gaveaux ; 8° Trois *idem*, op. 34, Paris, Frey ; 9° Six *idem*, op 35, Paris, Meissonnier ; 10° Six sérénades faciles pour deux guitares, op. 36, Paris, Janet et Cotelle ; 11° Six duos nocturnes, *idem*, op. 37, Paris, Meissonier ; 12° Plusieurs œuvres de sonates, exercices, études, airs variés et fantaisies pour guitare seule, Paris, chez tous les éditeurs.— P. 143, l. 20, l'abbé Monestier mourut à la Saigne, près d'Authezat, le 29 novembre 1820. Après la Révolution, il avait exercé les fonctions de notaire. — P. 191, l. 11, *III*, lisez : *II*. — P. 221, l. 19, *de Gérard*, lisez : *de Girard*. — P. 300, l. 12 en rem. *en* 1669, lisez : *en* 1869. — P. 322, col. 2, l. 5 et 7 en rem., *Cistre*, lisez : *Cistel*. — P. 333, col. 1, l. 23, *Vassel*, lisez : *Vachier*. — P. 336, col. 2, l. 15, *Chamblois*, lisez : *Chambois*.

**SUPPLÉMENT**. — Cet ouvrage était entièrement imprimé, lorsqu'un de nos amis, M. *François Boyer*, de Volvic, nous apprend qu'il possède un volume avec notes autographes de *Jean Bonnefons*, signées : « *Johannes Bonefonius, arvernus Claromon* », ce qui prouve l'erreur de Chabrol qui indique Riom, dans ses *Coutumes d'Auvergne*, comme la patrie de cet homme célèbre, erreur que nous avions cru devoir partager ; mais dans laquelle ne sont pas tombés plusieurs biographes, notamment M. Aigueperse (*Biographie des personnages célèbres de l'Auvergne*, in-12, p. 47). *Jean Bonnefons* naquit à Clermont en 1548, d'une famille ancienne, qui existe encore à Mauriac en Auvergne. D'abord avocat au parlement de Paris, lieutenant-général au présidial de Clermont (vers 1582), et ensuite à Bar-sur-Seine, il cultiva la poésie latine avec grand succès. On possède ses œuvres sous le titre de *Pancharis* ; elles ont eu un grand nombre d'éditions à Paris et à Londres, voire même une traduction en français. Bonnefons mourut à Bar-sur-Seine en 1614. Son fils *Jean Bonnefons*, lieutenant-général de Bar-sur-Seine, naquit aussi à Clermont en 1582. On a de lui les poésies suivantes : *Basiæ* ; *David Renatus*, 1618, in-8° ; *Mercurius de Laudibus, Marchionis Anchoranis*, 1614, in-8°, et quelques autres.

**FAMILLE DE ROQUECAVE D'HAUMIÈRES DE THURET**. — L'impression de ce deuxième volume était terminée, lorsque nous avons pu retrouver une notice généalogique concernant une ancienne et honorable famille fixée à Clermont depuis plus d'un siècle. La maison *de Rocquecave d'Haumières de Thuret* paraît déjà sous le règne de Louis XIV, en 1640, possessionée richement en Auvergne. A cette époque, une demoiselle de ce nom était religieuse dans le prieuré de Saint-Genès-les-Monges.

I. Jean-Baptiste-Raymond de Rocquecave, chevalier, baron de Thuret, de Surat et d'Aurières, seigneur d'Haumières, de Voissieux, de Saint-Bonnet, de Villejacques, de Monteribeyre, de Janzat, etc., épousa *Marie-Marguerite Ribauld de la Chapelle*, fille de M. Ribauld de la Chapelle, trésorier de France Il eut :

II. Jean-Baptiste-Marie-Pierre-Antoine de Rocquecave de Thuret, chevalier, baron de Thuret, d'Aurières, de Surat, seigneur de Voissieux, de Saint-Bonnet, de Villejacques, de Monteribeyre, de Janzat, marié, le 2 juillet 1775, à *Marie-Magdeleine-Elisabeth Broquin de Manclaux*, fille de Guillaume, seigneur de Manclaux et de Navaste, dont :

III. Marie-Jacques-Jean-Baptiste-Guillaume de Rocquecave d'Haumières, baron de Thuret, né à Clermont-Ferrand le 17 mars 1777, élève de l'école militaire d'Effiat, reçu, à l'âge de 16 ans, un des premiers à la fondation de l'école polytechnique avec les Biot, les Brisson, les Chabrol, etc.; sorti de l'école comme ingénieur des ponts-et-chaussées ; désigné pour faire partie des savants de la commission d'Egypte, il ne put en faire partie par suite d'une maladie et devint, depuis, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées du département du Puy-de-Dôme, fonctions qu'il remplit

pendant 25 ans. Il est mort chevalier de la Légion-d'Honneur, le 16 juin 1851, laissant une mémoire honorable et honorée. Il avait épousé *Victoire Talandier*, de Murat, dont : 1° Alphonse ancien magistrat ; 2° Augustin, qui a obtenu un rare témoignage de reconnaissance publique que lui ont donné les communes de Trizac, Moussages, Anglars et Miallet (Cantal « pour avoir puissamment contribué par ses soins et par des sacrifices pécuniaires à l'ouverture d'un chemin traversant ces quatre communes », témoignage qui a été autorisé par ordonnance du 27 avril 1844 ; 3° Adrien, marié à Mlle *Pellissier de Féligonde*.

Armes : *D'azur, à 3 tours d'or ; au chef de même chargé de 3 croissants de gueules.*

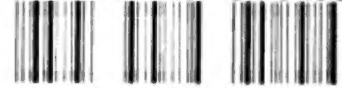


Cet ouvrage porte le numéro :

1294

Réédition de l'ouvrage de 1870-1872
Achevé d'imprimer sur les presses
des Editions de la Tour Gile
Dépôt légal 2ème trimestre 1994
ISBN : 2-87802-143-6

Cette réédition est le reprint d'un livre ancien, ce qui explique la qualité imparfaite de l'impression. (L'édition originale de Clermont-Ferrand datant de 1870-1872).


UNIVERSITY OF CHICAGO
44 456 737

